ŒUVRES COMPLÈTES

DE SAINT AUGUSTIN

ÉVÊQUE D'HIPPONE

20

TABLE DES OUVRAGES COMPRIS DANS LE TOME XX

APPENDICE

Suite de l'appendice des Sermons.

PARIS. — IMPRIMERIE PIERRE LAROUSSE, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, 49.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT AUGUSTIN

ÉVÊQUE D'HIPPONE

TRADUITES EN FRANÇAIS ET ANNOTÉES

PAR MM.

PÉRONNE
Chanoine titulaire de Soissons, ancien professeur d'Ecriture sainte et d'éloquence sacrée.

ÉCALLE
Professeur au grand séminaire de Troyes, traducteur de la *Somme contre les Gentils*.

VINCENT
Archiprêtre de Vervins.

CHARPENTIER
Doct. en théol., trad. des *Œuvres de S. Bernard.*

H. BARREAU
Docteur ès lettres et en philosophie, chevalier de plusieurs ordres.

renfermant

LE TEXTE LATIN ET LES NOTES DE L'ÉDITION DES BÉNÉDICTINS

TOME VINGTIÈME

APPENDICE. — SERMONS, QUATRIÈME SÉRIE, DU LIX AU CCCXXVII.

PARIS

LIBRAIRIE DE LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

1873

APPENDICE. — SERMONS

PREMIÈRE SÉRIE

(SUITE)

SERMON LIX.

Sur les trois Enfants jetés dans la fournaise (1).

Cruauté du tyran envers les trois enfants. — 1. Le tyran ordonne que la fournaise soit allumée, et plus il brûle lui-même des feux de la fureur, plus il dévore déjà les saintes victimes. Les flots d'une épaisse fumée cachent maintenant le ciel, maintenant un bruit sinistre frappe de terreur tous les Chaldéens : il fallait que par ces supplices fût manifestée la grandeur du divin courroux. Un implacable ennemi, dans l'accès de sa rage, sévit contre ses propres serviteurs : ce n'est pas sur les justes, c'est sur les siens que tombera sa colère. Il sévit, non pour aggraver les tortures de ceux qu'il veut mettre à mort, mais pour faire éclater aux yeux de tous la céleste puissance : alors que les impies se glorifieront du châtiment infligé, ils seront atteints et consumés par les flammes. La criminelle impatience des Chaldéens appelle le moment du supplice qui doit les faire périr : dans leur ignorance de ce qui va se passer, ils précipitent l'exécution des ordres donnés, ils dépassent toutes les bornes, les flammes acquièrent une force inaccoutumée. La cruauté possède l'âme du tyran, la soif de la vengeance a changé sa volonté.

Les trois enfants sains et saufs dans la fournaise. — 2. Les saints sont jetés dans la fournaise, les flammes s'enfuient, le feu cède et recule épouvanté. Il a reçu l'ordre de garder les enfants intacts, il tremble de leur nuire ; en méprisant les ordres du tyran, il fait ressortir le mérite des justes. Il est permis aux saints de jouer avec le feu, tandis qu'ils n'ont pas eu le droit de vivre avec les hommes. Ils peuvent librement honorer Dieu dans la fournaise, eux qui ne pouvaient pas lui rendre leurs devoirs parmi leurs semblables. Ils ont mérité que les flammes leur soient soumises, parce qu'ils n'ont nullement mérité la haine qui les poursuit. Il faut bien que le feu les garde intacts, puisque c'est un tyran qui les lui donne à dévorer. Ils doivent trouver au sein de la peine le calme et la sécurité dont ils n'ont pu jouir en dehors, afin que le salut soit où se trouve le trépas, et le rafraîchissement, au milieu même des supplices. Persécuteur, que les supplices du moins vous instruisent, vous qui n'écoutez plus les conseils de la pitié. Les feux s'éloignent donc des justes que vous

(1) Ce sermon, qui figure pour la première fois dans l'appendice, est d'un auteur inconnu, faisant l'essai de ses moyens et de son éloquence. Quelques-uns des sermons précédents, III, VII, XXVII, XLVI, et celui qui doit suivre immédiatement celui-ci, portent l'empreinte de ce même esprit.

APPENDIX. — SERMONES

PRIMA CLASSIS

(SEQUITUR)

SERMO LIX (*a*).

De tribus pueris missis in fornacem ignis.

Tyranni sævitia in tres pueros. — 1. Jubet tyrannus fornacem incendi, et quantum ipse igne furoris ardebat, tanto sanctiores pueros consummabat. Nunc undantis fumi densitate cælum contegitur, nunc horrifico sonitu Chaldæi cuncti terrentur ; ut magnitudo divinæ severitatis per supplicia monstraretur. Sæviebat violentus inimicus supplicium suis famulis quæsiturus. Sæviebat, non ut justos trucidaret, sed ut suis interitum procuraret. Sæviebat, non ut crescerent pœnarum augmenta, sed ut cunctis monstraretur divina potestas ; ut, dum impii suppliciis glorientur, flammarum impetu vorarentur. Sæviebant scelerati Chaldæi suppliciis præsentibus perituri, et futurorum ignari ministri jussa accelerant, parant incendia, flammas exaggerant. Crudelitas ejus possidet mentem, sævitia immutat voluntatem.

Tres pueri in fornace illæsi. — 1. In fornacem missi sunt sancti, fugiunt flammæ, cedunt ignes, incendia expavescunt. Timent ignes lædere, quos fuerant jussi incolumes reservare. Ostendunt justorum meritum, dum tyranni contemnunt imperium. Licet sanctis cum igne jocari, quibus cum hominibus non licuit commorari. Licuit in fornace Deum venerari, quem apud homines non licuit honorari. Licet flammarum mereri obsequia, qui non meruerant Chaldæorum supplicia. Licet ignibus conservari illæsos, quos tyrannus dederat exurendos. Licet in pœna esse securos, quos extra pœnam non licuit esse intactos ; ut ubi interitus, ibi salus ; ubi supplicia, ibi

(*a*) Alias de Tempore CCXL.

avez injustement condamnés; comme saisis d'épouvante, ils proclament innocents ceux que vous avez ugés dignes de mort; eux qui ne savent que sévir, contemplent maintenant les saints dans la fournaise. Ainsi donc, les hommes condamnent, encore une fois, et les feux absolvent ; les Chaldéens dévouent au châtiment, et le châtiment protége; l'homme est impitoyable, et le châtiment respecte. Le tyran était persuadé que la torture s'élèverait au niveau de la puissance qu'il s'attribuait dans son orgueil sacrilége; et voilà que les feux reconnaissent la royauté des justes, que les brûlantes ardeurs deviennent une fraîche rosée, que cette force de destruction, oubliant en quelque sorte sa nature, passe avec respect à côté des victimes saintes, et va s'exercer sur leurs cruels persécuteurs. Oui, les feux reçoivent les justes avec tous les honneurs de l'hospitalité et tous les égards d'une soumission volontaire; tandis que l'ennemi semble avoir pris toute leur dureté, et reste inaccessible à toute compassion, à tout sentiment humain : sa victoire serait complète, s'il pouvait complètement commander au feu. Ils sont donc jetés en pâture à l'élément destructeur, couverts de leurs vêtements, entourés de liens; et cet élément se charge de leur défense : la fureur humaine les a condamnés, le feu les délivre, n'ayant conscience de rien, mais aussi n'ayant peur de rien. Voilà de quelle façon la barbarie du tyran est confondue et succombe, pendant que ses satellites sont dévorés; elle voit leur peine, contrastant avec la gloire des serviteurs de Dieu. Le feu se fait le serviteur des justes et le bourreau des impies : il sauve les uns et met à mort les autres, avec un mystérieux discernement.

Le tyran reconnaît le miracle. — 3. Le tyran approche de la fournaise en toute hâte, s'étonne des cantiques de joie, admire ce qui s'est accompli, s'incline avec les trois enfants devant la puissance de Dieu. Il voit entourés d'une protection divine et méritée ceux dont il décrétait tout à l'heure la mort atroce. Dans la fournaise il reconnaît en eux celui qu'il ne soupçonnait pas auparavant. Effrayé de ce spectacle, il fait succéder la douceur à la cruauté : le persécuteur devient tout-à-coup un confesseur. Il prêche celui qu'il niait tout à l'heure; il ordonne de l'adorer, lui qui vient de condamner ses adorateurs. Il prie les justes de sortir au plus tôt de la fournaise; il supplie les serviteurs de Dieu de s'élancer hors des flammes. « Sortez, dit-il, serviteurs du Dieu très-haut. » (*Dan.*, III, 93.) Je me déclare maintenant le défenseur de Dieu, après avoir été manifestement son ennemi. J'ai dans mon ignorance persécuté ses serviteurs, et désormais ses ennemis sont les miens. Alors les Hébreux sortent de la fournaise sains et saufs; ils sont dans l'allégresse, n'ayant point subi d'atteinte; victorieux, ils triomphent; et cela, parce qu'ils ont servi fidèlement Dieu et méprisé la rage du tyran.

SERMON LX.

Sur Suzanne (1).

Avec l'aide de Dieu, le juste triomphe des embûches du siècle. — 1. Quelles que soient, dans ce siècle pervers, les embûches et les calomnies, si multiples et si diverses, dirigées contre ceux qui ne mériteraient que des louanges, le juste ne craindra ni les artifices de

(1) Élucubration inculte d'un auteur inconnu.

invenirentur refrigeria. Accipe, hostis, a suppliciis exemplum, qui humanitatis perdidisti consilium. Fugiunt ignes justos, quos injuste damnasti ; expavescunt flammæ, et innocentes pronuntiant, quos dignos supplicio deputas ; et quæ sævire consueverant, dignos sanctos in fornace cernebant. Damnant hostes, et absolvunt ignes. Chaldæi adjiciunt, et pœnæ defendunt. Homines sæviunt, et supplicia venerantur. Tyrannus putabat tantum tormenta posse sævire, quantum ipse sacrilegus existimabat se potestatem habere. Ignes justis cedunt, ardores flammarum in refrigerium vertuntur, et institutæ naturæ voraces impetus obliviscuntur; ut justos venerantes timerent, et eorum hostes persequentes punirent. Ignes justos hospitio cum omni honore suscipiunt, et libenter obsequium præbent. Hostis mutato genere sævit, nec aliqua pietate movetur, nec humanitate blanditur. Posset vincere, si ignibus imperaret. Offeruntur ergo ignibus justi vestitu tecti, vinculis colligati ; defenduntur ardoribus justi, et quos vis humana damnavit, ignis absolvit. Nihil cogitat, nihil metuit. Sic namque crudelitas tyrannica superata prosternitur, dum sui satellites devorantur. Cernit pœnam, et servorum Dei adspicit gloriam. Justis ignes obsequium præstant, injustis interitum subministrant. Dum vindicat flamma, impii necantur, et justi salvantur.

Miraculum agnoscit tyrannus. — 3. Cum ad fornacem tyrannus festinanter accederet, stupet laudem, miratur factum, veneratur Deum cum tribus pueris in fornace. Adspicit justo divinoque ambitu protegi, quos nuper jusserat violentus exstingui. In illis in fornace videt, quem in illis ante non esse putaret. Quo visu territus, furori addit lenitatem : fit repente confessor, qui nuper fuerat persecutor. Prædicat quem paulo ante negabat, venerari præcipit, qui venerantes damnavit. Rogat de fornace justos procedere, precatur de igne Dei famulos prosilire. « Exite, inquit, servi Dei excelsi. » (*Dan.*, III, 93). Nunc me defensorem Dei profiteor, cujus inimicum fuisse constat; ut cujus servos ignarus persequebar, ejus inimicos ut defensor ulciscar. Tunc de fornace egrediuntur illæsi Hebræi, lætantur incolumes, triumphant victores, quod Deo fideliter servierunt, et furorem tyranni contempserunt.

SERMO LX (*a*).

De Susanna.

Justi in sæculi insidiis Deo liberante victores. — 1. Quotiescumque in hoc perverso sæculo contra laudabiles vi-

(*a*) Olim de Tempore CCXLII et post in appendice LXVII.

l'homme méchant, ni les machinations du diable, parce que le Christ est avec lui. Supposez un vaillant soldat au milieu de la bataille, un fidèle accomplissant tous les devoirs de la vertu; il lui arrivera de deux choses l'une : ou bien il découvrira les piéges qui lui sont tendus, et son innocence n'en sera que plus éclatante aux yeux du peuple; ou bien, accablé par la persécution, il aura subi l'épreuve inévitable de la mort, et, délivré des misères du monde, il entrera dans le port de l'éternelle sécurité. Le prophète Daniel ne fut pas saisi de crainte, ne se laissa nullement ébranler, alors même qu'il fut jeté dans la fosse aux lions; debout au milieu de ces gueules ouvertes, il pria le Seigneur de toute son âme et l'apaisa, il déjoua pleinement les mesures prises par la tyrannie. Zacharie le grand pontife reçut courageusement la mort, en soutenant contre un peuple rebelle le culte de Dieu, les saintes lois de la patrie, l'honneur du temple et du sacerdoce; le fer sacrilége des Juifs arrosa de son sang le parvis sacré. Zacharie triomphe comme martyr, et Daniel comme confesseur : l'un meurt et va dans la gloire, l'autre échappe à la mort et conquiert le royaume. Le sexe faible lui-même ne manque pas de généreux exemples; il a su défendre l'honneur de la modestie.

Péril et délivrance de Suzanne. — 2. Susanne, dont le nom est si glorieux, l'ornement de l'innocence, triompha de l'impudence des juges, réprima la honteuse audace de ces vieillards; elle ne souffrit pas que la moindre atteinte fût faite à la chasteté. Susanne était là, debout devant le tribunal, entourée de criminelles accusations et de faux témoignages; mais son attitude, au lieu d'être celle d'une accusée, montrait une femme généreuse prête à mourir pour la vertu. Chaste, elle allait au supplice, supérieure aux passions que le diable avait allumées, se dérobant à toutes les violences comme à tous les piéges. Protégée par sa vertu, ornée de sa pudeur, victime pure, elle bravait la mort; portant haut sa belle tête, elle levait vers le ciel un visage illuminé de l'éclat de sa conscience. Elle avait sacrifié l'amour de la vie à l'intégrité de l'innocence; mais, en préférant les palmes de la chasteté, elle n'avait rien perdu de la joie que la vie donne; en dédaignant une part, elle avait gagné le tout; consentant à mourir, elle garda la gloire de la pureté : celle qu'une sentence inique voulait accabler, était relevée par le noble témoignage d'une conscience intacte, par la crainte de Dieu, par la perspective assurée d'un jugement immédiat et prononcé par Dieu même. O amour de la décence et de la loi! Susanne aime mieux subir le châtiment de l'adultère que consentir à l'action. Comme on l'entraînait, elle ne se lamentait pas du supplice, tant elle ressentait de joie d'être faussement accusée. Innocente, elle était noircie par la sentence portée; mais Dieu permet qu'on suspende la peine, afin que l'iniquité des juges soit mise à découvert, en même temps que l'innocence de la victime. Le sexe faible s'est montré plus fort que les hommes conjurés, l'honneur et la chasteté ont triomphé de la passion, l'improbité gît dans toute son horreur sous le poids même de la luxure. Susanne a conservé dans son âme le trésor de la vertu, se résignant sans pâlir au jugement des peuples. Les fausses accusations s'accumulent sur cette femme pure; mais celui-là est bien fort qui peut compter sur la protection divine. Enfin le prophète Daniel, secrètement averti par Dieu même, s'est écrié : « Recommencez le jugement. » (*Dan.*, XIII, 49). Le peuple est frappé de la précipitation des juges, on ramène celle qu'ils avaient condamnée, la peur s'empare des faux témoins. Le diable s'irrite de ce que ses machinations sont éventées : les anges se réjouissent de ce

ros multiformes tenduntur insidiæ, vel diversæ calumniarum emerserint causæ, quid homo pestilens cogitet, quid diabolus machinetur, non metuet justus, quia cum ipso est Christus. Eligatur homo miles in prælio constitutus, officia semper exercere virtutum. Unum ergo de duobus amplectitur, aut patefactis insidiis ejus innocentia in populo clarescit, aut persequentibus inimicis præventus, cum conditionem mortis excesserit, molestiis sæcularibus liberatus portum securitatis intrabit. Daniel propheta nec in lacum projectus leonum timore perculsus expavit; sed inter ista bestiarum ora consistens, Dominum tota mente placavit, et tyrannicas dispositiones illæsus evasit. Zacharias pontifex magnus, pro cultu Dei, pro legibus sacris, pro censura in templo sacerdotali rebellem increpans populum, mortem constanter accepit, et detestabilis acies Judæorum ejus cruore pavimentum infecit. Zacharias martyr triumphat, et Daniel confessor exsultat : unus moritur et triumphat, alter evadit et regnat. Sed nec femineus sexus suis fraudatur exemplis, qui pudicitiæ ornatum salubriter reservavit.

Susannæ periculum et liberatio. — 2. Susanna illustris, decus pudicitiæ, vicit impudentiam judicum, petulantiam seniorum compressit audacem, ne castitas in ea pateretur injuriam. Stabat Susanna in judicio falsorum mendacibus oppressa testimoniis damnatorum; stabat non tamquam rea, sed pro castitate firmiter moritura. Ibat ergo pudica ad supplicium, non adulterorum corpus, in quo extrema libido exarserat, et diabolus inflammaverat. Quod protexerat virtus, et ornabat pudor, illæsum ibat in mortis exitium. Egregium portabat caput, cujus vultum integra conscientia sublimabat ad cælum. Propter damna pudoris, salutis vota compressit; et cui fuerunt cara præmia castitatis, vitæ gaudium non amisit. Contemsit unum; et consecuta est totum; et quæ mori voluit, cum gloria castitatis evasit; et quam sententia prava dejecerat, illustris conscientiæ integritas erigebat, metusque Dei et imminentis sacri judicii indubitata credulitas. O amor honestatis et legis! Susanna adulterii conscientiam graviorem judicavit, quam pœnam. Cum duceretur, non dolebat de supplicio, quoniam gaudebat de testimonio falsidico. Innocens accusatur per sententiam; sed nutu Dei suspenditur pœna, ut judicantium falsitas denudaretur, et innocens purgaretur. Infirmus sexus contra viros surgit fortior, expugnat libidinem castitas et honestas, impulsu luxuriæ horrenda prosternitur improbitas. Susanna propriam virtutem animi servavit, et judicium populorum constanter excepit. Conflantur de innocente falsa crimina. Ille enim munitus est, qui Deum habuerit defensorem. Denique Daniel propheta instinctu Dei commonitus, « Redite in Judicium, »(*Dan*, XIII, 39), exclamavit. Stupet populus pro judicio repentino; revocatur addicta,

que l'innocence est reconnue, de ce que la vérité persécutée trouve des défenseurs sur la terre. On demande en quel endroit Susanne a commis le crime dont on l'accuse. Sous un lentisque, dit l'un; sous un chêne, dit l'autre. Cette contradiction dans les réponses met à nu la fausseté des dépositions; le peuple reconnaît la force de la vérité, la proclame avec allégresse, les témoins sont confondus, on applaudit à l'intégrité conjugale, l'époux triomphe de la courageuse fidélité de son épouse, la famille est dans la joie, n'ayant rien à punir dans l'un de ses membres, voyant s'évanouir le fantôme de l'adultère, et disparaître ces préparatifs de mort où l'on reconnaît l'œuvre du diable.

SERMON LXI.

De la paix, sur cette parole de saint Mathieu : « Heureux les pacifiques. » v, 9 (1).

1. « Heureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu. » Le mérite de la vertu chrétienne perd sa valeur à tous égards, quand il n'a pas l'unité de la paix, et ne parvient à nous donner le titre d'enfants qu'en nous communiquant celui de pacifiques. C'est la paix qui retire l'homme de la servitude, qui lui donne la noblesse du nom, qui le transforme lui-même en la faisant changer de condition; l'esclave est affranchi, le serviteur revêt la dignité de fils, Dieu reçoit aussi le nom de Père, Dieu devient encore un ami, la paternité remplace la domination. Ainsi fait celui qui ne veut pas voir périr ce qu'il fait. « Heureux les pacifiques parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu. » Vous le voyez, il commence à devenir enfant, celui qui commence à devenir pacifique ; il ne veut pas mériter le nom d'enfant de Dieu, celui qui ne veut pas être jugé pacifique; il ne reconnaît pas Dieu pour père, celui qui n'a pas su recueillir l'héritage de la paix; il éprouvera la sévérité de Dieu, celui qui n'a pas apprécié la clémence et la douceur du père. « Heureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu. » Réjouissons-nous de porter ce nom, comme étant les enfants et les héritiers de Dieu, les cohéritiers du Christ. Quelle est grande la félicité que cette paix donne! posséder l'héritage avec le Christ, participer à la substance du Père avec le Fils, posséder le céleste royaume avec le Seigneur, être admis à partager avec lui l'éternelle béatitude! Quelle déchéance et quelle dégradation, d'envier ceux qui sont meilleurs que nous, de s'attacher à ce qui est vil et méprisable, de perdre la victoire de l'adoption, de ne vouloir pas posséder l'héritage du royaume céleste! En effet, celui-là refuse d'être l'enfant de Dieu et le cohéritier du Christ, qui n'a pas voulu se soumettre à la direction du Père. La paix, c'est la concorde entre frères, selon ce qui est écrit : « Mon esprit s'est complu en trois choses, qui sont approuvées de Dieu et des hommes, l'union des frères, l'amour du prochain, l'accord parfait de l'homme et de la femme. » (*Eccli.* xxv, 1, 2.) Cette union fraternelle est donc la volonté de Dieu, la joie du Christ, la perfection de la sainteté, la règle de la jus-

(1) C'est le cinquante-troisième sermon de Pierre Chrysologue, mais ici plus d'une fois interpelé, ou surchargé de pensées étrangères, marquées par des parenthèses. Comparez avec le traité des vertus et des vices, par Alcuin, VI.

falsos testes pavor invadit. Gemit diabolus, quod ipsius commenta nudantur : gaudent angeli de pudoris integritate comperta, quod defendatur in terris veritas fatigata. Interrogatum est quo in loco Susanna facinus, quo arguebatur, admisit. Hic *sub lentisco* dicit, ille *sub prino*. Cum ergo eorum discrepant prolata responsa, sic repugnantia dictorum facta nudantur, ut vigore mentis increpato populo, testibus confusis veritas ostenderetur. Gaudet populus de pudoris integritate ; triumphat maritus, quod fidam invenerit conjugem ; lætatur familia, quod nihil invenerit in ea quod puniat, quod adulterii factum non invenerit, nec homicidium diabolus quod procurabat, impleverit.

SERMO LXI (*a*).

De pace, in illud Matthæi, v : *Felices pacifici, etc.*

1. «Felices pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur.» (*Matth.*, 5, 9). Meritum Christianæ virtutis vilescit in cunctis, si unitatem non habeat pacis, nec pervenit ad vocabulum filii, nisi per nomen pacifici. Pax est, quæ exspoliat hominem servitute, dat nomen ingenuum, mutat cum conditione personam; ex famulo liberum, filium facit ex servo, Deum patrem vocat, et commutat servum in filio, amicum facit ex Deo, patrem reddit ex Domino. Sic sic facit, qui non vult perire, quod facit. « Felices pacifici, quoniam fili Dei vocabuntur. » En filius Dei esse incipit, qui pacificus esse cœpit. Non vult filius dici, qui pacificus noluerit inveniri : negat sibi patrem Deum, qui heres (*a*) pacis esse nequivit. Severum sensurus est Deum, quem clementem blandumque dedignatus est patrem. « Felices pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur. » Gaudeamus hoc nomine quasi filii et heredes Dei, coheredes autem Christi. Quanta est hujus pacis retributio, hereditatem possidere cum Christo, substantiam Patris habere cum Filio, cæleste regnum participari cum Domino, et in consortium perpetuitatis admitti cum Domino? Quæ sit hæc pravitas morum, invidere melioribus, atque in sordidioribus inhærere, adoptati victoriam perdere, ac nolle hereditatem regnorum cælestium possidere? Etenim filium se Dei et coheredem denegat Christi, qui recusaverit Patris regimine gubernari. Pax concordia est fratrum, sicut scriptum est, In tribus placuit spiritui meo, quæ sunt probata coram Deo et hominibus : concordia fratrum, et amor proximorum, et vir et mulier consentientes sibi. (*Eccli.*, xxv, 1, 2.) Concordia ergo fratrum, voluntas Dei est, jocunditas Christi, perfectio sanctitatis, justitiæ regula, materia doctrinæ, morum custodia, atque in rebus omnibus laudabilis disciplina. Pax suffragium precum est, supplicationum facilis atque impetrabilis via; quia defideriorum omnium competens est plenitudo, sicut scriptum in Apostolo. Pax ergo conventionis

(*a*) Olim de Tempore, LIX, et post in Appendice, LVII.
(*b*) Alcuinus in lib. de virtutibus et vitiis, cap. VI, *qui pacificus esse contemnis.*

tice, le fondement de la doctrine, la protection des mœurs, une discipline admirable en toutes choses. La paix est la force et l'âme de la prière, la voie facile et sûre pour en obtenir l'effet, parce qu'elle renferme la plénitude de tous nos légitimes désirs, (comme c'est écrit dans l'Apôtre. (*Philip.*, IV, 7.) La paix, en établissant l'union entre les frères, rend agréable à Dieu, en offrant le témoignage de la charité.) La paix est la mère de la dilection, le lien de la concorde, le signe éclatant d'une âme pure ; car elle obtient de Dieu tout ce qu'elle veut, quoi que ce soit qu'elle demande ; elle n'essuie jamais de refus.

Celui qui ne garde pas la paix, méprise le Christ. — 2. La paix doit être conservée en vertu des divins préceptes, puisque le Seigneur Jésus a dit : « Je vous donne ma paix, je vous lègue la paix. » (*Joan.*, XIV, 27.) (Tout disciple du Christ observe les préceptes du Christ ; et, quand on observe ces préceptes, on garde la paix partout et toujours. Rompre l'unité, ce n'est pas suivre le Maître, c'est fouler aux pieds ses lois. On marche à sa suite lorsqu'on a la paix ; ne pas embrasser ce qu'elle exige, c'est au fond faire un choix injurieux au Maître, l'aimer en partie et l'improuver en partie. On aime réellement le docteur lorsqu'on est constamment fidèle aux leçons qu'il nous a données, surtout à celle-ci : « Je vous donne ma paix, je vous lègue la paix. » Il fait bon, mes frères, fixer son séjour dans la paix ; on aime à redire sans cesse, à proclamer à chaque instant : « Je vous donne ma paix, je vous lègue la paix. ») Je vous ai d'abord établis dans la paix, je vous y laisse, je vous retrouverai dans la paix. Il voulut donner en partant ce qu'il désirait retrouver en tous à son retour. (Il voulut graver cette recommandation dans le cœur de son disciple, puisqu'il donnait l'ordre de garder jusqu'à son second avènement le don qu'il avait fait. Que deviendra l'homme quand Dieu reparaîtra et ne retrouvera pas ce qu'il avait donné ? quelle sera l'excuse de celui qui n'aura pas su conserver la paix ? « Je vous donne ma paix, je vous lègue la paix. ») Je vous ai d'abord établis dans la paix, c'est dans la paix que je veux vous retrouver. Observez ce précepte royal, cette divine parole : Que je retrouve ce que j'ai laissé.

La paix est l'ouvrage de Dieu, la discorde, celui du démon. — 3. Enraciner complètement la foi, c'est l'œuvre de Dieu ; la déraciner de même, c'est l'œuvre de l'ennemi. L'amour fraternel a sa source en Dieu ; la haine vient du diable. Aussi faut-il condamner les inimitiés ; car il est écrit : « Celui qui hait son frère, est un homicide. » (I, *Joan.* III, 15.) Réprimons la colère, parce qu'il est encore écrit : « Celui qui s'irrite contre son frère, sera passible du jugement. » (*Matth.*, V, 22.) Il faut aimer la paix et garder avec soin la concorde. De là naît la charité ; or vous avez appris de l'Apôtre que « Dieu est charité. » (I *Joan.*, IV, 8.) Il est sans Dieu, celui qui n'a pas la charité. (L'affection paternelle ne peut pas ne pas aimer ce qu'elle enseigne.) La paix du peuple est la gloire du prêtre : des enfants parfaitement unis font la joie de leurs parents. Il appartient au prêtre d'enseigner ce qu'il faut : le devoir du peuple est d'écouter ce qu'il enseigne. Au pasteur d'empêcher ce qui ne doit pas se faire : au troupeau d'écouter et d'agir en conséquence. A cette double condition, tout est sauvé : Dieu ne trouve dans le peuple rien à punir, le prêtre ne saurait avoir aucun motif de tristesse. Observons les commandements, d'où dépend la vie ; que l'assemblée fraternelle soit unie par les nœuds d'une profonde paix, par le salutaire lien de la charité, par une affection intime et réciproque ; le cœur se dilate dans l'amour. (Suave est

amabilem Deo facit in fratribus, quæ caritatis indicat testimonium. (*Philip.*, IV, 7.) Pax dilectionis mater est, concordiæ vinculum, ac puræ mentis indicium manifestum ; quia sibi exigit de Deo quod velit, quidquid voluerit petat, et quidquid voluerit sumat.

Christum spernit qui pacem non custodit. — 2. Pax præceptis regalibus conservanda est, Domino Christo dicente : « Pacem meam do vobis, pacem relinquo vobis. » (*Johan.*, XIV, 27.) Qui discipulus Christi est, Christi præcepta servat : servare mandatum, est pacem in omnibus custodire. Nam dividere unitatem, non est magistrum sequi, sed ejus mandatum calcare. Sequi enim Christum, est habere pacem : et non sequi quod pacis est, hoc est hoc habere in magistro ex parte quod diligas, et ex parte quod damnes. Illud est amare doctorem, doctoris mandata in omnibus custodire, dicentis. « Pacem meam do vobis, pacem relinquo vobis. » Libet, Fratres, in pace protrahere moras, delectat hoc dixisse frequenter, et iterum atque iterum præconari. « Pacem meam do vobis, pacem dimitto vobis. » In pace vos dimitto, in pace vos dimisi, in pace vos inveniam. Proficiscens voluit dare, quod desiderabat rediens in omnibus invenire. Consultum voluit esse cui dederat, qui usque ad regressum suum servare quod præstiterat, imperabat. Quid ergo facturus est homo, cum venerit Deus, et quæsitum non invenerit quod donavit ? qua excusatione usurus, qui pacem servare non potuit ? « Pacem meam do vobis, pacem dimitto vobis. » In pace vos dimisi, in pace vos inveniam. Regale mandatum servate : divina vox est. Inveniam quod dimisi.

Pax opus Dei, discordia diaboli. — 3. Plantare pacem radicitus, Dei est ; evellere penitus, inimici. Amor fratris ex Deo est ; odium ex diabolo constat. Propter quod damnanda sunt odia ; quia scriptum est : « Qui oderit fratrem suum, homicida est. » (I *Johan.*, III, 15.) Cohibeamus iram ; quia scriptum est : « Qui irascitur fratri suo, reus erit judicio. » (*Matth.*, V, 22.) Amanda est pax, et diligenda concordia. Ista sunt quæ generant (*a*) caritatem ; et scitis secundum Apostolum, quod « Deus caritas est. » (I *Johan.*, IV, 8.) Sine Deo est, qui non habet caritatem. Paternus affectus non potest non amare, quod docet. Pax plebis, gloria est (*b*) sacerdotis : et parentum lætitia, perfecta caritas filiorum. Sacerdotis est, admonere quod decet ; plebis est, audire quod monet. Quidquid non licet, pastoris est prohibere ne fiat ; gregis est audire, ut faciat. (*c*) Utraque con-

(*a*) Addit Chrysologus, *et nutriunt.*
(*b*) Apud Alcuinum, *Pax plebis est sanitas, gloria sacerdotis, et patriæ lætitia, et terror hostium, sive visibilium, sive invisibilum.*
(*c*) Chrysologus, *ac velle ne fiat.*

la dilection, elle n'éprouve ni jalousie ni rivalité. La dilection ne prononce pas de fausses paroles, ne s'enfle pas, ne souffre aucune flétrissure, ne cherche pas ses intérêts, ne se laisse pas aller à la colère, ne pense pas le mal, ne se réjouit pas de l'injustice, se complaît dans la vérité; elle croit tout, espère tout, supporte tout.) Nous devons donc appeler la dilection de tous nos vœux et l'embrasser de toutes les puissances de notre âme, puisqu'elle renferme tant de biens et donne de si belles récompenses; nous devons faire tous nos efforts pour garder la paix, parceque Dieu vit dans une paix éternelle. Ne laissons pas le moindre accès à l'ennemi; qu'il ne lui soit pas possible de semer l'ivraie parmi le froment, de peur que l'agriculteur, quand il croit déjà tenir le fruit de ses peines, ne soit frustré de ce long espoir au moment même où la moisson mûrit; il ne faut pas non plus que le vin, ayant acquis toute sa suavité par l'âge, s'aigrisse tout à coup, une main perfide venant l'agiter et le mêler avec la lie; il ne faut pas que le miel perde sa douceur, parce qu'on l'aura mélangé de poisons plus amers que le fiel; (ou que, dans un champ tout couvert de fleurs et comme parsemé de perles, viennent à germer de toutes parts les ronces et les épines, de telle sorte que l'agréable et vivifiante odeur en soit détruite.) Loin donc les contestations, loin les procès et les haines, loin les propos injurieux; et, comme la langue qui distille le mensonge et la calomnie est un piége de mort, que chacun veille sur son âme, afin de ne pas s'envelopper pour son propre malheur dans les filets qu'il tend aux autres. Aimez la paix, et tout sera tranquille, vous assurerez ainsi votre récompense en faisant notre joie, l'Eglise de Dieu restera fondée dans l'unité de la paix, et vous retiendrez la discipline qui mène à la perfection, par Jésus-Christ notre Seigneur, à qui gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON LXII.

Sur ces paroles de l'Evangile: « Et moi, je vous dis, aimez vos ennemis. » Matth., v, 44 (1).

1. Qu'il y ait certains degrés dans la justice des Pharisiens, justice toute légale, on le comprend quand on voit un si grand nombre d'hommes haïr ceux dont ils sont aimés; comme, par exemple, les enfants luxurieux haïssent les parents qui veulent réprimer leur luxure. Celui-là donc franchit un degré, qui sait aimer ses proches, quoiqu'il haïsse encore ses ennemis. Cette bienveillance, le Sauveur venu pour accomplir la loi et non pour la détruire, la perfectionnera par son commandement, puisqu'il la conduira jusqu'à l'amour des ennemis. Ce premier degré n'est pas sans importance; il est si faible cependant qu'on peut s'y rencontrer avec les Publicains. S'il est dit dans la loi : « Vous haïrez votre ennemi, » ce n'est pas un ordre qui s'impose à la justice, c'est une tolérance envers l'infirmité. L'ennemi doit être aimé, non en tant qu'ennemi, mais en tant qu'homme ; de telle sorte que vous lui souhaitiez le bien que vous désirez pour vous-même, c'est-à-dire, qu'il rentre dans le bon chemin et qu'il parvienne au royaume. Le prochain pour nous, c'est tout le monde; nous sommes unis pur notre naissance et par notre commune mortalité, comme aussi par l'espoir de l'héritage céleste; car nous ignorons ce que chacun doit devenir : juif, hérétique ou

(1) Ce discours se compose de sentences et d'interprétations tirées d'Augustin, de Jérome et d'autres.

veniant, et universa salvata sunt : nec Deus invenit in plebe quod puniat, nec sacerdos potest habere quod doleat. Servemus mandata, quæ vitæ sunt; teneat se profundæ pacis nexibus colligata fraternitas, et salutari vinculo caritatis, mutua se dilectione constringat ; quia dilectio magnanimum facit. Suavis est dilectio, non zelatur, non æmulatur. (I *Cor.*, XIII, 4, *etc.*) Dilectio non est falsiloqua, non inflatur, nihil dedecoris admittit, non quærit quæ sua sunt, non exacerbatur, non cogitat malum, non gaudet in injustitia; congaudet autem veritati. Omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet. Dilectio ergo omnibus votis ac defideriis amplectenda est, quæ tot bona potest habere, quot præmia. Custodienda (*a*) omnibus viribus pax est; quoniam Deus semper in pace est. Non habeat locum quo obrepat inimicus, ne in tritici segetem valeat zizania seminare, et securo jam rustico et spe longi laboris eluso exspectatus fructus in ipsa messis maturitate subducatur; aut vinum vetustate suavius, in acriori subito perfidia demutatum in effusæ fæcis se permixtione conjungat; aut inter dulcia mella, felle venena amariora suffundat; aut inter vernantes floribus campos ac pratorum varietate gemmatos, tribulorum interjectione animas grati odoris occidat. Procul contentiones, procul lites et odia, procul maledicta mittantur ; et, quia laqueus mortis est lingua susurronis ac bilinguis, parcat unusquisque animæ suæ, ne in supplicium suum vincula sibi mortis adducat. Amate pacem; et tranquilla sunt omnia; ut et vobis præmia et nobis gaudia reservetis ; ut, Ecclesia Dei in pacis unitate fundata, perfectam teneatis disciplinam, per Jesum Christum Dominum nostrum, cui est gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO LXII (*b*).

De verbis Evangelii Matth., v : *Ego autem dico vobis. Diligite inimicos vestros, etc.*

1. Gradum esse aliquem in Pharisæorum justitia, quæ ad Legem pertinet, hinc intelligitur, quod multi homines eos etiam a quibus diliguntur, oderunt, sicut luxuriosi filii parentes coercitores luxuriæ suæ. Adscendit ergo aliquem gradum, qui proximum diligit, quamvis adhuc oderit inimicum. Ejus autem imperio, qui venit Legem implere, non solvere, perficiet benevolentiam et benignitatem, cum eam usque ad inimici dilectionem perduxerit. Nam ille gradus, quamvis nonnullus sit, tam parvus est tamen, ut cum Publicanis possit esse communis. Nec quod in Lege dictum est : « Oderis inimicum tuum, » vox jubentis justo est accipienda, sed permittentis infirmo. Sic autem diligendus est inimicus, non in quantum

(*a*) Apud Chrysologum, *custodienda præ omnibus virtutibus.* — (*b*) Olim de Tempore, CLXVII. Et post in appendice, LVII.

païen, il peut se convertir par un effet de la divine miséricorde, et mériter d'occuper le premier rang parmi les saints. Du reste, Dieu n'ordonne pas dans la loi de haïr les ennemis, mais bien l'ennemi, faisant entendre que la loi n'excluait pas la spiritualité, et qu'on ne devait avoir de haine que pour le diable ; et cette haine, le Christ est aussi venu l'accomplir et non la détruire.

Dieu ne commande pas l'impossible.—2 « Et moi je vous dis, aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent. » (Beaucoup, mesurant les divins préceptes à leur faiblesse, et non à la force des saints, regardent comme impossible ce qui nous est commandé ; ils déclarent qu'il suffit pour la vertu de ne point haïr les ennemis, et que le précepte de les aimer dépasserait le pouvoir de la nature humaine. Il faut donc savoir que le Christ commande, non l'impossible, mais ce qui conduit à la perfection, ce que David pratiqua vis-à-vis de Saül et d'Absalon. Le martyr Etienne pria de même pour des ennemis qui le lapidaient ; et Paul témoigne le désir d'être anathématisé pour ses persécuteurs. Jésus lui-même fit ce qu'il enseignait, puisqu'il a dit : « Père, pardonnez-leur. » (*Luc.*, XXIII, 34.) Dans les autres bonnes œuvres, on peut quelquefois faire valoir certaines excuses : quant au devoir de l'amour, impossible d'en opposer une. Quelqu'un sera peut-être en droit de me dire : Je ne puis pas jeûner ; dira-t-il jamais avec raison : Je ne puis pas aimer? On comprend cette parole : A cause de mes infirmités corporelles, je ne puis m'abstenir ni de vin ni de viande ; osera-t-il dire : Je ne puis pas avoir un sentiment d'affection? On ne s'étonnera pas non plus d'entendre quelqu'un déclarer qu'il ne peut pas embrasser la virginité, qu'il ne peut pas vendre tous ses biens pour les donner aux pauvres ; dira-t-il également : Je ne puis pas aimer mes ennemis ? Il n'est besoin ici d'aucune fatigue, ni pour les pieds, ni pour les oreilles, ni pour les mains ; rien qui nous fournisse un prétexte d'échapper à notre devoir. On ne nous tient pas ce langage : Transportez-vous en Orient, cherchez là le trésor de la charité ; naviguez vers l'Occident, et vous rencontrerez la dilection. — Elle est en nous-mêmes, au fond de notre cœur ; c'est là que l'ordre de Dien nous rappelle par la bouche de son prophète : « Prévaricateurs, rentrez dans votre cœur. » *Isa.* XLVI, 8. Non, ce n'est pas dans de lointaines régions que se trouve ce qu'il exige de nous.) « Priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient. » Et que faut-il demander autre chose pour les ennemis, si ce n'est que Dieu leur donne de faire pénitence, comme s'exprime l'Apôtre, de se soustraire aux filets du démon, qui les retient captifs?

Rien dans l'Ecriture n'est contraire au précepte de la charité envers nos ennemis. — 3. Ici se présente naturellement une question à résoudre : N'y a-t-il pas opposition entre ce précepte du Seigneur et ce que nous lisons si souvent dans les prophètes d'imprécations contre les ennemis, imprécations qu'on prend pour des malédictions? Ainsi, quand il est dit : « Que leur table soit dressée devant eux comme un piége, » *Psalm.* LXVIII, 23, et ce qui suit au même endroit. L'apôtre Jean tient lui-même ce langage : « Celui qui sait que son frère a commis un péché n'allant pas jusqu'à la mort, doit prier, et il lui sera donné de ramener à la vie ce pécheur que la mort ne tient pas encore ; si le péché va jusqu'à la mort, je ne dis à personne de prier pour le pécheur. » (I *Joan.*, V, 16.) Là-dessus il faut remarquer d'abord que les prophètes, dans leurs imprécations, annoncent l'avenir, non pour appeler le châtiment,

inimicus ; sed in quantum homo est ; ut ei hoc velis provenire, quod tibi ; id est, ut ad regnum correctus revocatusque perveniat. Proximus est autem omnis homo. Omnes proximi sumus conditione terrenæ nativitatis et mortalitatis, et etiam spe cælestis hereditatis ; quia nescimus quis quid futurus sit, quoniam aut Judæus, aut hæreticus, aut Paganus ; forte enim per misericordiam Dei convertetur ad Deum, et inter Sanctos primum locum habere merebitur. Quod in Lege Dominus non inimicos, sed inimicum præcipit odiri ; ut qui spiritales erant in Lege, solum diabolum odio haberent, cujus odium Christus non venit solvere, sed adimplere.

Præcepta Dei non sunt impossibilia.— 2. « Ego autem dico vobis : Diligite inimicos vestros, benefacite ilis qui oderunt vos. » (*Matth.*, VIII, 44.) Multi præcepta Dei sua imbecillitate non sanctorum viribus æstimantes, putant esse impossibilia quæ præcepta sunt ; et dicunt sufficere virtutibus non odisse inimicos, ceterum diligere plus præcipi quam humana natura patiatur. Sciendum est ergo, Christum non impossibilia præcipere, sed perfecta ; quæ David fecit in Saul et Absalon. Stephanus quoque martyr pro inimicis se lapidantibus deprecatus est, et Paulus anathema esse cupit pro persecutoribus suis. Hæc autem Jesus et docuit et fecit, dicens, (*Lucæ*, XXIII, 34.) « Pater, ignosce illis. » In reliquis operibus bonis interdum potest aliquis qualemcumque excusationem prætendere : in habenda vero dilectione nullus se poterit excusare. Potest mihi aliquis dicere : Non possum jejunare ; numquid potest dicere : Non possum amare ? Potest dicere : Propter infirmitatem corporis mei non possum a vino et carnibus abstinere ; numquid potest dicere : Non possum diligere? Potest aliquis dicere, virginitatem se non posse servare, potest dicere non possa res totas vendere, et pauperibus erogare ; numquid potest dicere : Non possum diligere inimicos? Non enim ibi aut pedes laborant currendo, aut aures audiendo, aut manus operando lassantur ; ut nos per ipsam (*e*) excusationem liberare conemur. Non nobis dicitur : Ite ad Orientem, et quærite caritatem ; navigate ad Occidentem, et invenietis dilectionem. Intus in corde nostro est, ubi redire jubemur, dicente Propheta : « Redite prævaricatores ad cor. » (*Isai* XLVI, 8.) Non enim in longinquis regionibus invenitur, quod a nobis petit. Et orate pro persequentibus et calumniantibus vos. Quid aliud pro inimicis orandum est, nisi hoc quod ait Apostolus : « Ut det illis Deus pœnitentiam, et resipiscant a diaboli laqueis, a quo capti tenentur ? »

Præcepto de diligendis inimicos nil in scripturis adversum. — 3. Sed hic merito movet, quomodo huic præcepto Domini non sit adversum, quod et in Prophetis inveniuntur multæ imprecationes adversus inimicos, quæ maledictiones putantur, sicuti est illud : « Fiat mensa eorum

(*a*) Cæsarius, *per ipsam fatigationem excusare possimus.*

mais simplement pour le signaler ; ils emploient de préférence cette figure de l'imprécation pour prophétiser, comme ils employaient souvent le temps passé en prédisant les choses futures. Il faut après cela comprendre quels sont les frères pour lesquels l'apôtre n'entend pas que nous soyons dans l'obligation de prier, alors cependant que le divin Maître nous ordonne de prier pour nos persécuteurs. Cette question serait insoluble, si nous n'admettions pas qu'il peut exister chez les frères des péchés plus graves que ne l'est la persécution venant des ennemis. Que par frères il faille entendre les chrétiens, on peut le démontrer à l'aide de nombreux passages des divines Ecritures. Dans ma pensée, le péché d'un frère va jusqu'à la mort, quand, après avoir acquis la connaissance de Dieu par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, ce frère s'attaque à la fraternité, cherche à ruiner cette même grâce par laquelle il avait été réconcilié avec Dieu, poussé qu'il est par une infernale euvie. Le péché ne va pas jusqu'à la mort, lorsqu'on ne refuse pas formellement d'aimer son frère, et qu'on manque seulement aux devoirs de la fraternité par une défaillance de l'âme. De là cette parole du Seigneur sur la croix : « Père, pardonnez-leur, parce qu'ils ne savent ce qu'ils font. » (*Luc.*, XXIII, 34.) Ceux-là n'avaient pas encore participé à la grâce de l'Esprit saint, à l'union de la fraternité sainte. Le bienheureux Etienne, comme nous le voyons dans les Actes des Apôtres, VII, 59, priait aussi pour ceux qui le lapidaient, parce qu'ils n'avaient pas encore embrassé la foi du Christ, et qu'ils ne luttaient pas contre une grâce dont ils fussent participants. Si l'apôtre Paul ne prie pas pour Alexandre, c'est que celui-ci fait partie de la fraternité chrétienne, et qu'il a péché jusqu'à la mort en attaquant par envie cette même fraternité : telle est, du moins, mon opinion. Quant à ceux qui n'avaient pas brisé le lien de l'amour, et qui n'étaient tombés que par crainte, il implore pour eux le pardon. Voici comment il s'exprime : « Le fondeur Alexandre m'a suscité bien des maux ; Dieu lui rendra selon ses œuvres. Fuyez sa société ; car il a violemment résisté à nos paroles. » (II *Tim.*, IV, 14, 15.) Il dit ensuite pour qui il prie : « Dans ma première défense, personne n'est venu à mon secours, tous m'ont abandonné ; que cela ne leur soit pas imputé. » (*Ibid.*, 16.) Remarquez bien que l'Apôtre ne dit pas : Que Dieu lui rende ; il dit : « Dieu lui rendra selon ses œuvres. » C'est une prédiction, et non une imprécation. Ainsi fut-il dit au sujet de l'hypocrisie des Juifs, quand approchait le moment de la ruine : « Dieu te frappera, mur blanchi. » (*Act.*, XXIII, 3.)

Ce que demandent les saints, quand ils demandent vengeance. — 4. On demande maintenant si ce précepte qui nous est donné : « Priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient, » n'est pas en opposition avec ce que nous lisons dans l'Apocalypse, VI, 10, les martyrs priant Dieu de les venger. Mais ceci ne doit émouvoir personne. Qui pourrait décider, en effet, si les saints revêtus de robes blanches demandaient d'être vengés de l'injustice des hommes ou ne priaient pas plutôt pour que le péché cessât de régner ? Le vrai, le complet triomphe de la justice et de la miséricorde, la pleine vengeance des martyrs, c'est que le règne du péché, sous lequel ils ont tant souffert, soit détruit. L'Apôtre travaille à cette destruction, quand il dit :

coram ipsis in laqueum, » et cetera quæ ibi dicuntur : et Johannes apostolus ait : « Qui scit fratrem suum peccare peccatum non ad mortem, petat, et dabitur ei vita peccanti non ad mortem. Est peccatum ad mortem. non pro illo dico, ut roget quis. » (*Johan*, V, 16.) Ubi primo videndum, quia Prophetæ per imprecationem quid esset futurum cecinerunt, non optantis voto, sed spiritu prævidentis ; qui maxime solent figura imprecantis futura prædicere, sicut figura præteriti temporis, ea quæ ventura erant, sæpe cecinerunt. Deinde in Apostoli verbis intelligendum esse quosdam fratres, pro quibus non orare nobis præcipitur ; cum Dominus etiam pro persecutoribus nostris nos orare jubeat. Quæ solvi quæstio non potest, nisi fateamur esse aliqua peccata in fratribus, inimicorum persecutione graviora. Fratres autem Christianos significari, multis divinarum Scripturarum documentis probari potest. Peccatum ergo fratris ad mortem puto esse, cum post agnitionem Dei per gratiam Domini nostri Jesu Christi quisque oppugnat fraternitatem, et adversus ipsam gratiam, qua reconciliatus est Deo, invidentiæ facibus agitur. Peccatum autem non ad mortem est, si quisquam non amorem a fratre alienaverit, sed officia fraternitati debita, per infirmitatem aliquam animi non exhibuerit. Quapropter et Dominus in cruce ait : « Pater, ignosce illis ; » quia nesciunt quid faciunt. Nondum enim gratia Spiritus sancti participes facti, societatem sanctæ fraternitatis inierant. Et beatus Stephanus in Actibus Apostolorum orat pro eis a quibus lapidatur ; quia nondum Christo crediderant, neque adversus illam communem gratiam dimicabant. Apostolus vero Paulus propterea credo non orat pro Alexandro, quia frater erat ; et ad mortem, id est, fraternitatem invidentia oppugnando, peccaverat. Pro his autem qui non abruperant amorem, sed timore succubuerant, orat ut eis ignoscatur. Sic enim dixit : « Alexander ærarius multa mala mihi ostendit ; reddet illi Deus secundum opera illius, quem et tu devita ; valde enim restitit sermonibus nostris. » (II *Tim.*, IV, 14, 15.) Deinde subjungit pro quibus orat, ita dicens : « In prima mea defensione nemo mihi adfuit, sed omnes me dereliquerunt ; non illis imputetur. » (*Ibid*, 16.) Et nota quod Apostolus non ait : Reddat, sed : « Reddet illi Deus secundum opera ejus ; » quod verbum prænuntiantis est, non imprecantis ; sicut de illa hypocrisi Judæorum est dictum, cui eversionem imminere cernebat : « Percutiet te, Deus, paries dealbate. » (*Act.*, XXIII, 3.)

Qui orent sancti petentes vindictam. — 4. Quæritur autem quomodo huic præcepto, quo nobis jubetur : « Orate pro persequentibus et calumniantibus vos, » illud non est contrarium, quod in Apocalypsi legitur, Martyres orare Deum, ut vindicentur ? Sed hoc quempiam movere non oportet. Quis enim audeat affirmare, cum illi sancti candidati se vindicare petiverunt, utrum contra ipsos homines, an contra regnum peccati petierint ? Nam ipsa est sincera et plena justitiæ et misericordiæ vindicta Martyrum, ut evertatur regnum peccati, quo regnante tanta perpessi sunt. Ad cujus eversionem nititur Apostolus, dicens : « Non ergo regnet peccatum in vestro mortali corpore. » (*Rom.*, VI, 12.) Destruitur autem et evertitur peccati regnum, partim correctione hominum, ut caro spiritui sub-

« Que le péché ne règne donc pas dans votre corps mortel. » (*Rom.*, vi, 12.) Or le règne du péché tombe et disparaît, en partie parce que les hommes se corrigent et que la chair se soumet à l'esprit, en partie par la dépravation toujours croissante de ceux qui persévèrent dans le péché, de telle sorte qu'ils rentrent encore dans l'ordre, ne pouvant plus molester ceux qui règnent avec le Christ. Qui peut donc convaincre les saints de n'avoir pas imploré du Seigneur une semblable vengeance?

5. Ce qui vient immédiatement après : « Afin que vous soyez les enfants de votre Père qui est dans les cieux, » (*Matth.*, v, 45,) doit s'interpréter d'après le même principe que cette parole de Jean : « Il leur a donné le pouvoir de devenir les enfants de Dieu. » (*Joan.*, i, 12.) Il n'est qu'un fils de Dieu par nature, et celui-là ne peut absolument pécher ; nous ne devenons les fils de Dieu que par une puissance transmise, en tant que nous accomplissons ce qui nous est ordonné par lui. Aussi, selon la doctrine de l'Apôtre, notre vocation à l'héritage éternel est-elle appelée adoption ; par là nous devenons capables d'être les cohéritiers du Christ. Nous acquérons la filiation par la régénération spirituelle, et nous héritons ainsi du royaume de Dieu, non comme des étrangers, mais comme des enfants qui lui doivent l'existence. Il ne nous dit pas : Faites ces choses, parce que vous êtes ses enfants; il dit : Faites-les, « pour que vous soyez les enfants de votre Père céleste. » A notre tour, quand les ennemis nous persécutent, nous devons nous écrier : « Père, pardonnez-leur. » Ce sont des frénétiques, c'est l'esprit ennemi qui les possède, et les pousse à nous persécuter; eux-mêmes souffrent encore une plus grande persécution de la part du diable. « Votre Père fait lever son soleil sur les méchants comme sur les bons, et tomber la pluie sur les justes et les injustes. » Il est écrit : « Si vous craignez Dieu, le nom du Seigneur se lèvera sur vous comme un soleil de justice; » (*Malach.*, xiv, 2;) vous recevrez comme une pluie féconde la doctrine de vérité ; car le Christ s'est manifesté aux méchants comme aux bons, les bons et les méchants ont également entendu son évangile. Peut être vaut-il mieux voir simplement dans ce texte le soleil matériel qui brille aux yeux des hommes et même à ceux des animaux ; comme aussi cette pluie qui fait fructifier la terre et concourt à l'alimentation des corps. Je tiens cette interprétation pour la plus probable : Le soleil spirituel ne se lèvera plus alors que pour les bons et les saints : c'est justement la plainte que Salomon met dans la bouche des impies, dans son livre de la Sagesse, v, 6 : « Le soleil ne s'est pas levé pour nous. » Sa pluie spirituelle ne tombera non plus que sur les bons, parce que les méchants sont représentés par cette vigne dont il est dit : « Je commanderai à mes nuées de ne pas l'arroser. » (*Isa.*, v, 6.)

6. « Si vous aimez seulement ceux qui vous aiment, quelle récompense aurez-vous?» (*Matth.*, v, 46.) Le larron aime ses enfants et ses parents ; cette double affection, le lion l'éprouve aussi, et le dragon, et l'ours, et le loup. Si nous n'aimons pas nos enfants et nos parents, nous sommes pires que les lions et les autres bêtes féroces que nous venons de nommer. Si nous payons simplement de retour ceux qui nous aiment, rien ne paraît encore nous distinguer de ces animaux. « Est-ce que les publicains ne font pas de même? » (Ibid., 47.) Les publicains sont ceux qui courent après la richesse, et qui lèvent les impôts à force d'intrigues, de fraudes, de vols, de scélératesses et de par-

jiciatur; partim depravatione perseverantium in peccato, ut ita ordinentur, ut justis cum Christo regnantibus molesti esse non possint. Quis ergo convincit Sanctos, non talem suam vindictam a Domino esse deprecatos?

5. Quod autem consequenter positum est : « Ut sitis filii Patris vestri. qui in cœlis » (*Matth.*, v, 45) est ex illa regula intelligendum est, qua Johannes dicit : » Dedit eis potestatem filios Dei fieri. » (*Johan.*, i, 12.) Unus enim naturaliter Filius est, qui nescit omnino peccare : nos autem potestate accepta efficimur filii, inquantum ea quæ ab illo præcipiuntur implemus. Unde Apostolica disciplina adoptionem appellat, qua in æternam hereditatem vocamur, ut coheredes Christi esse possimus. Filii ergo efficimur regeneratione spiritali, ut adoptemur in regnum Dei, non tamquam alieni, sed tamquam ab illo facti et conditi. Itaque non ait : Facite ista, qui estis filii; sed : Facite, « ut sitis filii Patris vestri. » Nos autem cum patimur inimicos, hoc clamare debemus : « Pater, ignosce illis. » Phrenetici enim sunt, a contrario spiritu possidentur, ut nos persequantur; et majorem persecutionem a diabolo patiuntur. Qui solem suum oriri facit super bonnos et malos, et pluit super justos et injustos.» (*Matth.*, v, 45.) Scriptum est: « Orietur timentibus vobis nomen Domini sol justitiæ, ut etiam pluviam accipias irrigationem doctrinæ veritatis, » (*Malach.*, xiv, 2) quia et bonis et malis apparuit, bonis et malis evangelizatus est Christus. Sive istum solem mavis accipere non solum hominum, sed etiam pecorum corporeis oculis prolatum, et istam pluviam, qua fructus gignuntur, qui ad refectionem corporis dati sunt. Quod probabilius intelligi existimo : ut ille sol spiritalis non oriatur nisi bonis et sanctis; quia hoc ipsum est, quod plangunt iniqui in illo libro, qui Sapientia Salomonis inscribitur : « Et sol ortus est nobis ; » (*Sap.*, v, 6;) et illa spiritalis pluvia non irriget nisi bonos; quia malos significabat vinea, de qua dictum est : « Mandabo nubibus meis, ne pluant super eam imbrem .» (*Isai.*, v, 6.)

6. « Si enim diligitis eos qui vos diligunt, quam mercedem habebitis? » (*Matth.*, v, 46.) Filios et parentes amat latro, amat et leo, amat et draco, amant et ursi, amant et lupi. Si enim amantes non diligimus filios vel parentes, pejores leonibus vel supra dictis bestiis sumus. Si vero amantibus vicem reddimus, adhuc nihil ab istis bestiis distare videmur. « Nonne et Publicani hoc faciunt? » (*Matth.* v, 46.) Publicani sunt, qui sectantur lucra, et exigunt vectigalia per negotiationes, et fraudes, et furta, sceleraque et perjuria. « Et si salutaveritis fratres vestros tantum, quid amplius facitis? Nonne et Ethnici hoc faciunt? » (*Ibidem*, 47.) Ethnici ex Græco in Latinum interpretantur gentiles. Ἔθνος enim Græce gens dicitur. Si ergo, inquit, etiam peccatores, publicani, Ethnici erga dilectores suos natura duce norunt esse benefici, quanto magis vos, quibus ut gradus professionis eximior, ita cura necesse est sit veritatis uberior, latiori sinu dilectionis amplecti

jures. « Si vous vous contentez de saluer vos frères, que faites-vous de plus? est-ce que les Gentils n'en font pas autant? » Le mot grec à le même sens que l'expression latine, et désigne également les nations étrangères. Si les pécheurs, veut dire ici le Maître, si les Publicains et les idolâtres, sous l'impulsion de la nature seule, savent répondre par des bienfaits à l'affection qu'on leur accorde; à plus forte raison vous qui professez une doctrine tout autrement parfaite, devez-vous donner des fruits plus abondants de vérité, embrasser dans une plus large affection ceux mêmes qui ne vous aiment pas. C'est Dieu qui vous a fait un devoir d'aimer vos ennemis. Les mouvements impétueux de l'âme humaine, vous les réprimez par le sentiment de la charité que vous devez à tous; non-seulement vous ne permettez pas que la colère aille jusqu'à la vengeance, mais vous la ployez encore jusqu'à l'amour de celui qui vous a blessé. Aimer qui nous aime, rien de plus naturel; cet amour réciproque n'existe pas moins chez les païens. Pour nous, l'amour des ennemis doit même passer avant celui des amis. Les premiers, en faisant la guerre à notre corps, préparent à notre âme des récompenses éternelles; en nous enlevant les biens charnels et terrestres, ils accumulent pour nous les biens célestes et spirituels. N'est-il pas plus digne d'amour que de haine, celui qui nous procure d'éternelles richesses? Les amis selon la chair nous entraînent aux délices temporelles, et préparent à notre âme une éternelle mort.

7. « Soyez donc parfaits vous-mêmes, comme votre Père céleste est parfait. » (*Ibid.*, 48.) Or, qui met ce conseil en pratique, si ce n'est l'homme pleinement et parfaitement miséricordieux? C'en est assez pour nous délivrer de toute misère, avec le secours de celui qui a dit : « Je veux la miséricorde plutôt que le sacrifice. » (*Ose.*, VI, 6.) Et dans le fait, la perfection de la miséricorde, la meilleure des inspirations pour une âme en souffrance, ne peut pas aller au-delà de l'amour pour les ennemis. Voilà pourquoi cette conclusion : « Soyez parfaits vous-mêmes, comme votre Père céleste est parfait; » ce qui doit s'entendre néanmoins en distinguant bien entre la perfection absolue de Dieu et la perfection relative d'une âme.

8. « Gardez-vous d'étaler votre justice devant les hommes, afin d'attirer leurs regards; autrement vous n'auriez pas de récompense auprès de votre Père qui est dans les cieux. » (*Matth.*, VI, 1.) « Gardez-vous d'étaler votre justice devant les hommes, » de la pratiquer dans l'intention d'attirer leurs regards et leur estime, de faire consister en cela votre bien. « Autrement vous n'aurez pas de récompense auprès de votre Père qui est dans les cieux; » non précisément dans le cas où les hommes vous verront, mais si vous êtes justes pour qu'ils vous voient. L'Apôtre a dit aussi : « Si je plaisais encore aux hommes, je ne serais plus le serviteur du Christ; » (*Galat.*, I, 10) ce qui n'empêche pas qu'il ait dit ailleurs : « Comme moi-même je plais à tous en toutes choses. » (I *Corinth.*, x, 33.) Il écarte tout souci des choses présentes, il ordonne à ses disciples de n'espérer que les biens à venir; il ne veut pas qu'ils recherchent la faveur des hommes par une vaine ostentation de bonté, qu'ils fassent parade de religion en affectant de prier longuement en public; il leur enseigne qu'on doit renfermer dans le secret de la conscience et de la foi le fruit de la bonne œuvre, par la raison que, à poursuivre les louanges humaines, on reçoit uniquement cette récompense que les hommes peuvent décerner. La justice n'est pas autre chose que la fuite du péché ; et ne pas pécher, c'est observer les préceptes de la loi. Or l'observation des préceptes exige une double condition : qu'on évite tout ce qui est défendu, qu'on accomplisse tout ce qui est ordonné. C'est la parole du psalmiste : « Eloignez-vous du mal,

debetis et non amantes. Nam diligere inimicos Deus præcipit. Et petulantes humanarum mentium motus, publicæ càritatis frangis affectu, non solum iram ab ultione depellens, sed etiam in amorem mitigans injuriosi; quia gentium est, amantes amare, et commune est, diligere diligentes. Plus diligendi sunt inimici quam amici. Qui enim inimici sunt, corpori adversantur, et animæ præparant æterna præmia; quia qui carnalia nostra et terrena rapiunt, cælestia nobis et spiritualia congregant. Nonne magis diligendus est quam odiendus, qui nobis dat æternas opes? Amici vero carnis nostræ nobis suavia suadere contendunt, quæ animæ nostræ præparant æternam mortem.

7. « Estote ergo vos perfecti, sicut et Pater vester cælestis perfectus est. » (*Ibidem.*, 48.) Quis autem hæc facit, nisi plene perfecteque misericors? Quo uno consilio miseria devitatur, opitulante illo qui ait : « Misericordiam magis volo quam sacrificium. » (*Oseæ*, VI, 6.) Perfectio namque misericordiæ, quæ plurimum animæ laboranti consulitur, ultra dilectionem inimicorum porrigi non potest. Ideoque sic concluditur : « Estote vos perfecti, sicut et Pater vester perfectus est; » ita tamen, ut Deus intelligatur perfectus tamquam Deus, et anima perfecta tamquam anima.

8. « Adtendite ne justitiam vestram faciati, coram hominibus, ut videamini ab eis : alioquin mercedem non habebitis apud Patrem vestrum, qui in cælis est. Cavete, inquit, justitiam vestram facere coram hominibus; » (*Matth.*, VI, 1;) id est, hoc animo juste vivere, et ibi constituere bonum vestrum, ut vos videant homines. « Alioqui mercedem non habebitis apud Patrem vestrum, qui in cælis est ; » non si ab hominibus videamini, sed si propterea juste vivatis, ut ab hominibus videamini. Nam et Apostolus dicit : « Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem; » (*Gal.*, I, 10;) cum alio loco dicat : « Sicut et ego omnibus per omnia placeo. » (I *Cor.* x, 33.) Omnem curam rerum præsentium amovet, et adtentos tantum esse in spe futuri jubet ; neque sectari vel hominum favorem ostentatione bonitatis, vel jactantiam religionis, orationis publicæ copia, sed intra conscientiam fidei fructum boni operis continendum ; quia humanæ laudis consectatio eam tantum, quam ab hominibus exspectat, mercedem sit receptura. Justitia non aliud est, quam non peccare : non peccare autem, Legis præcepta servare. Præceptorum autem observatio duplici genere continetur, ut nihil eorum quæ prohibentur facias, et omnia quæ jubentur implere contendas. Hoc est enim quod Psalmista dicit : « Recede a malo, et fac bonum. » (*Psal.* XXXIII, 65.) Si a malo

et faites le bien. » (*Psalm.* XXXIII, 65.) Vous aurez beau fuir le mal, si de plus vous ne faites pas le bien, vous transgressez la loi ; car elle consiste, non-seulement à vous inspirer l'horreur des mauvaises actions, mais encore à vous faire accomplir les bonnes. Elle ne se borne pas à vous ordonner de ne pas dépouiller le prochain de ses vêtements, elle vous ordonne aussi de couvrir le corps de ceux qui sont nus.

L'hypocrite. — 9. « Lors donc que vous faites l'aumône, ne sonnez pas de la trompette devant vous, comme les hypocrites le pratiquent dans les synagogues et les carrefours, afin d'être honorés par les hommes. » (*Matth.*, VI, 2.) Hypocrite est un mot qui signifie trompeur ; il désigne l'homme mauvais au fond, et qui se revêt des apparences du bien. Ce nom est tiré du déguisement que les acteurs revêtent au théâtre, où vous les voyez s'avancer le visage couvert, sous un masque bariolé de diverses couleurs, l'azur se mêlant à la blancheur de la neige, simulant les traits de la face humaine ; ils sont amplement drapés dans de brillants costumes, souvent ils ont peint à la craie leur gorge et leurs mains, pour tâcher d'imiter les nuances du corps, et de tromper les yeux du peuple en jouant un rôle étudié ; ils représentent selon les circonstances tantôt un homme et tantôt une femme. On a transféré le nom des comédiens à ceux qui se couvrent d'un faux visage, qui veulent passer pour ce qu'ils ne sont pas. Eh bien, cette flétrissure de l'hypocrisie, il en est peu qui l'évitent, il n'en est presque pas ; car quiconque veut paraître ce qu'il n'est pas en réalité, mérite le nom d'hypocrite. Celui qui publie ses aumônes au son de la trompette, est encore un hypocrite. Celui qui prie dans les synagogues et les angles des places, un hypocrite, qui veut capter l'estime des hommes. Celui qui, jeûnant, affecte un air exténué, pour qu'on lise bien sur son visage la mortification, un hypocrite. Pour résumer tout cela, disons que l'hypocrisie consiste à ne rien faire que dans le but d'acquérir la gloire humaine. A mon avis, celui-là n'est pas moins un hypocrite qui dit à son frère : « Permettez que j'enlève cette paille de votre œil. » (*Luc.*, VI, 42.) C'est par vaine gloire qu'il me paraît agir ainsi ; il veut qu'on le tienne pour un juste. Et le Seigneur lui-même le lui dit : « Hypocrite, ôte d'abord la poutre de ton œil. » Ce n'est donc pas l'action vertueuse, c'est l'intention dont elle est animée, qui mérite une récompense devant Dieu. Dès que vous êtes un peu sorti de la bonne voie, il n'importe guère que vous alliez à droite ou bien à gauche : vous avez perdu votre chemin. De là vient qu'il est dit expressément : « Ils ont reçu leur récompense ; » leur récompense, non celle de Dieu. Ils ont reçu l'approbation des hommes, pour lesquels seuls ils avaient pratiqué la vertu.

10. « Quant à vous, lorsque vous ferez l'aumône, que votre main gauche ignore ce que fait votre main droite. » (*Matth.*, VI, 3.) Celle-ci représente l'amour de Dieu ; par celle-là nous devons entendre la vaine cupidité du monde. Si vous faites l'aumône par ostentation, tout revient à votre main gauche ; si vous avez en vue la rémission des péchés, tout est l'œuvre de votre main droite. Que signifie donc : « Que la gauche ignore ce que fait la droite ? » Le voici : Ce que fait l'amour de Dieu, ne le laissez pas corrompre par la vanité et la cupidité. Si quelqu'un prenait ce texte à la lettre, que ferait-il ? Supposé que sa main droite soit malade, ne doit-il pas faire l'aumône avec la main gauche ? Le Sauveur avait dit plus haut : « Gardez-vous d'étaler votre justice aux yeux des hommes. » C'est de la justice en général qu'il parlait, il en vient

recesseris, et non feceris bonum, transgressor es Legis, quæ non tantum in malorum actuum abominatione, sed in bonorum perfectione completur. Neque hoc solum tibi præcipitur, ut vestitum suis non spolies indumentis, sed ut spoliatos operias tuis.

Hypocrita. — 9. « Cum ergo facis eleemosynam, noli tuba canere ante te, sicut hypocritæ faciunt in synagogis et vicis, ut honorificentur ab hominibus. » (*Matth.*, VI, 2.) Hypocrita Græco sermone simulator interpretatur : qui, dum intus malus sit, bonum se palam ostendit. Nomen autem hypocritæ translatum est a specie eorum, qui spectaculis tecta facie incedunt, distinguentes vultum cæruleo niveoque colore et ceteris pigmentis, habentes simulacra oris, lintea gipsata, et vario colore distincta, nonnumquam colla et manus creta perunguentes, ut ad personæ colorem pervenirent, et populum, dum in ludis agerent, fallerent, modo in specie viri, modo in forma feminæ et reliquis præstigiis. Quæ species argumenti translata est in his qui falso incedunt vultu, et simulant quod non sunt. Sed hypocriseorum maculam non habere, aut paucorum aut nullorum est. Nam quicumque vult se videri quod non est, hypocrita est. Qui tuba canit faciens eleemosynam, hypocrita est. Qui in synagogis et in platearum angulis orat, ut videatur ab hominibus, hypocrita est. Qui jejunans demolitur faciem, ut ventris inanitatem demonstret in vultu, et hic hypocrita est. Ex quibus omnibus intelligitur hypocritas esse, qui faciunt quodlibet, ut ab hominibus glorificentur. Mihi videtur et ille hypocrita esse, qui dicit fratri suo : « Dimitte ut tollam festucam deoculo tuo ; » (*Lucæ*, VI, 42) nam propter gloriam hoc facere videtur, ut ipse esse justus videatur. Unde ei a Domino dicitur : « Hypocrita, ejice prius trabem de oculo tuo. » (*Ibidem.*) Non itaque virtus, sed caussa virtutis apud Deum mercedem habet. Et si a recta semita paululum deviaveris, non interest utrum ad dexteram vadas, an ad sinistram ; cum verum iter amiseris. Signanter autem dicit : « Receperunt mercedem suam : » hoc est, non Dei, sed suam. Laudati enim sunt ab hominibus, quorum caussa exercuere virtutes.

10. « Te autem faciente eleemosynam, nesciat sinistra tua, quid faciat dextera. » (*Matth.*, VI, 3.) In dextera intelligitur amor Dei, in sinistra vanitas vel cupiditas mundi. Si pro humana laude dederis eleemosynam, totum est sinistra : si vero pro remissione peccatorum, totum dextera facit. Quid est ergo : « Nesciat sinistra quid faciat dextera, » nisi, quod facit Dei amor, non corrumpat inanitas vel cupiditas mundi? Nam, si hoc aliquis secundum litteram impleri posse credit, quid faciet? Si enim manus dextera doluerit, numquid de sinistra eleemosynam dare non debet? In superioribus: « Cavete, inquit, ne justitiam vestram faciatis coram hominibus ; » ubi justitiam generaliter nomina-

ensuite à quelque chose de particulier; car l'œuvre de l'aumône fait aussi partie de la justice. Il développe donc la même idée quand il ajoute : « Lors donc que vous faites l'aumône, ne sonnez pas de la trompette devant vous. » C'est bien toujours la même leçon : « Gardez-vous d'étaler votre justice aux yeux des hommes, afin d'attirer leurs regards. » Ce qui vient ensuite : « Je vous le dis en vérité, ils ont reçu leur récompense, » ne rappelle pas moins ce qu'il venait de dire : « Sans cela, vous n'aurez pas de récompense auprès de votre Père qui est dans les cieux. » Remarquez encore : « Pour vous, quand vous faites l'aumône. » Pour vous, ce qui revient à dire : Vous ne devez pas agir comme eux. Et quel est le précepte qu'il me donne? « Pour vous, quand vous faites l'aumône, que votre main gauche ignore ce que fait votre main droite. » Ils agissent donc de telle façon que leur main gauche n'ignore pas ce que fait leur main droite. C'est un reproche indirect qui renferme pour vous une défense; et ce qu'il blâme en eux, c'est d'agir ainsi pour obtenir les louanges des hommes. D'où nous concluons rigoureusement que la main gauche représente le plaisir qu'on trouve dans ces louanges; tout comme la main droite représente la pure intention d'accomplir les divins préceptes. « Que votre main gauche donc ignore ce que fait votre main droite; » que le désir de la gloire humaine ne vienne pas altérer la pureté de votre conscience, alors que vous vous proposez d'accomplir le précepte divin dans l'exercice de l'aumône: « Que votre aumône demeure cachée. » (*Matth.*, VI, 4.) Où cachée, si ce n'est dans la bonne conscience elle-même, que les yeux de l'homme ne voient pas, et que la parole ne saurait dévoiler? Beaucoup font l'aumône au dehors, et ne la font pas au-dedans, parce qu'ils veulent paraître miséricordieux, soit par ambition, soit en vue d'une faveur temporelle. « Et votre Père qui voit dans le secret, vous le rendra. » Rien de plus juste, rien de plus absolument vrai; si vous attendez votre récompense de celui pour qui la conscience n'a pas de secret, cette même conscience doit vous suffire pour mériter Dieu.

11. « Quand vous priez ne soyez pas comme les hypocrites, qui aiment à prier debout dans les synagogues et dans les angles des places, afin que les hommes les voient. » (*Ibid.*, 5.) Encore ici, le mal n'est pas que vous soyez vu par les hommes, mais que vous vous proposiez en cela d'en être vu, et que vous mettiez votre récompense à leur plaire. Les places sont de larges voies constamment ouvertes dans les cités; le nom qu'elles portent en grec est tiré de cette même ampleur. « En vérité je vous le dis, ils ont reçu leur récompense. » Le Seigneur nous montre par là qu'il nous défend de rechercher cette satisfaction qui fait la joie des insensés, avoir l'approbation des hommes; « pour vous, quand vous voulez prier, entrez dans votre chambre, et, la porte fermée, priez en secret votre Père. » (*Ibid.*, 6.) Cette chambre dont il parle, ce n'est pas une partie dérobée de notre demeure, c'est le secret de notre cœur. De là cette parole du psalmiste : « Ce que vous dites dans vos cœurs, repassez-le avec componction dans vos couches. » (*Psalm.* IV, 5.) « Et, la porte fermée, priez en secret votre Père. » Ce serait peu d'entrer dans sa chambre, si la porte restait ouverte à toutes les importunités; par cette porte, les objets du dehors viennent envahir l'âme, et nos sentiments intérieurs ne tardent pas à s'évaporer. Toutes les choses temporelles et visibles, nous devons les regarder comme étant au dehors, et c'est par les sens qu'elles pénètrent dans nos pensées; ceux qui prient sont ainsi troublés par une multitude de vaines ima-

vit, deinde particulariter exsequitur. Est etenim pars aliqua justitiæ opus quod per eleemosynam sit; et ideo connectit dicendo : « Cum ergo facis eleemosynam noli tuba canere ante te. » (*Matth.*, VI, 2.) Ad hoc respicit quod superius ait : « Cavete facere justitiam vestram coram hominibus, ut scilicet videamini ab eis. » Quod autem sequitur, « Amen dico vobis, perceperunt mercedem suam, » ad illud respicit quod supra posuit : « Alioquin mercedem non habebitis apud Patrem vestrum, qui in cælis est. » Deinde sequitur: « Te autem faciente eleemosynam. » Cum dicit : « Te autem, quid aliud dicit quam: Non quo modo illi? Quid ergo mihi jubet? « Te igitur, inquit, faciente eleemosynam, nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua. » Ergo illi sic faciunt, ut sciat sinistra eorum, quid faciat dextera. Quod igitur in illis culpatum est, hoc tu facere vetaris. In eis autem hoc culpatum est, quod ita faciunt, ut laudes hominum quærant. Quapropter nihil consequentius sinistra videntur significare, quam ipsam delectationem laudis. Dextera autem significat intentionem implendi præcepta divina. « Nesciat ergo sinistra quid faciat dextera; » id est, non se misceat conscientiæ tuæ laudis humanæ appetitio, cum in eleemosyna facienda divinum præceptum contendis implere. « Ut sit eleemosyna tua in absconso. » (*Matth.*, VI, 4.) Quid est in absconso, nisi in ipsa bona conscientia, quæ oculis humanis demonstrari non potest, nec verbis aperiri? Multi foras faciunt eleemosynam, et intus non faciunt, qui vel ambitione, vel alicujus temporalis rei gratia, misericordes volunt videri. « Et Pater tuus qui videt in absconso, rendet tibi. » Rectissime omnino et verissime. Si enim præmium ab eo exspectas, qui conscientiæ inspector est, sufficiat tibi ad promerendum Deum ipsa conscientia.

11. « Et cum oratis non eritis sicut hypocritæ, qui amant in synagogis et in angulis platearum stantes orare, ut videantur ab hominibus. » (*Ibid.*, 5.) Neque hic ab hominibus videri nefas est, sed ideo hæc agere ut videaris, et fructus in eis exspectetur placendi hominibus. Plateæ perpetuæ ac latiores civitatum viæ sunt, juxta proprietatem linguæ Græcæ a latitudine nominatæ; πλατὺ enim latum dicitur. « Amen dico vobis, perceperunt mercedem suam. » Et hinc ostendit Dominus id se prohibere, ut ea merces appetatur, qua gaudent stulti, cum laudantur ab hominibus. « Tu autem cum orabis, intra in cubiculum, et clauso ostio, ora Patrem in absconso. » (*Matth.*, VI. 6.) Cubiculum quod nominat, non occultam domum ostendit, sed cordis nostri secretum. Hinc Psalmista dicit : « Quæ dicitis in cordibus vestris, et in cubilibus vestris compungimini. » Et claudentes ostia orate, inquit, ad Patrem vestrum in abscondito. (*Psal.* IV, 5.) Parum est intrare in cubicula, si ostium pateat importunis, per quod ostium ea quæ foris sunt, improbe se immergunt, et interiora nostri aperiunt. Foris autem dicimus esse omnia temporalia et visi-

ginations. Il faut donc fermer la porte, c'est-à-dire, réprimer nos sens, si nous voulons prier en esprit notre Père; une telle prière se fait dans l'intime de notre cœur, et nous prions alors notre Père en secret. Celui qui veut en réalité que sa prière s'envole vers Dieu, doit la munir de deux ailes, de l'aumône et du jeûne; alors elle montera rapidement, et de plus elle sera exaucée. « Et votre Père, qui voit dans le secret, vous le rendra. » Voilà bien la conclusion naturelle de ce qui vient d'être dit; car le divin Maître ne nous exhorte pas précisément à la prière, mais nous enseigne de quelle façon nous devons prier; il ne nous exhorte pas non plus à l'aumône, comme tout à l'heure, mais nous enseigne dans quelles dispositions nous devons l'exercer : il s'agit ici de l'obligation où nous sommes de purifier notre cœur ; et le cœur ne se purifie que par la droite intention, celle qui va à l'éternelle vie, et par le sincère amour de la sagesse.

SERMON LXIII.

Sur cette parole de l'Evangile : « Que votre main gauche ignore ce que fait votre main droite. » Matth., VI, 3 (1).

1. La leçon de l'Évangile qui vient de nous être lue, très-chers frères, ne me paraît pas pouvoir être expliquée selon la lettre ; cherchons donc, avec le secours de Dieu, le moyen d'en pénétrer le sens spirituel. Voici comment le Seigneur s'exprime : « Gardez-vous d'étaler votre justice aux yeux des hommes, afin d'attirer leurs regards ; » puis encore : « Quand vous faites l'aumône, que votre main gauche ignore ce que fait votre main droite, afin que votre aumône reste dans le secret. » Comment pouvons-nous comprendre cela selon la lettre, alors que le Seigneur lui-même a dit : « Que votre lumière brille devant les hommes, de telle sorte qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux ? » (*Matth.*, V, 16.) D'où vient qu'il dit ici : « Que votre main gauche ignore ce que fait votre main droite, » après qu'il a dit plus haut : « Que votre lumière brille devant les hommes, de telle sorte qu'ils voient vos bonnes œuvres ? » Donnez toute votre attention, frères, et cherchez avec autant de sagesse que d'humilité à comprendre la divine Ecriture. Le Seigneur ne peut pas réellement être dans l'Évangile en contradiction avec lui-même. Comme il a recommandé de faire l'aumône en secret, après avoir dit de la faire d'une manière ostensible, il faut une intelligence pure et droite pour ne pas voir une contradiction entre ces deux préceptes. Celui qui fait l'aumône dans le but et par le désir d'obtenir les louanges des hommes, la ferait-il en secret, il la fait en public, par la raison même qu'il se propose ces louanges : celui qui fait l'aumône par le seul amour de Dieu, pour que les autres imitent la bonne œuvre, et que la gloire en revienne au Seigneur, non à lui-même, celui-là fait l'aumône en secret, alors même qu'il la fait en public ; car il se propose, non ce qui se voit, mais ce qui ne se voit pas ; il poursuit dans l'aumône, non les éloges que les hommes décernent, mais la récompense qui vient de Dieu.

2. Ce principe, nous devons également l'appliquer au jeûne. Le Seigneur lui-même ayant dit : « Parfu-

(1) Ce sermon figure pour la première fois dans l'appendice. Il renferme quelques extraits du livre II, Discours du Seigneur sur la montagne ; regardez comme tirés d'ailleurs le préambule et la conclusion.

bilia, quæ per ostium, id est, carnalem sensum, in cogitationes nostras penetrant, et turbæ vanorum phantasmatum orantibus obstrepunt. Claudendum est ergo ostium, id est, carnali sensui resistendum ; ut oratio spiritalis dirigatur ad Patrem, quæ fit in intimo cordis, ubi oratur Pater in absconso. Qui vero vult orationem suam volare ad Deum, faciat illi duas alas, id est, eleemosynam et jejunium, et adscendet celeriter, et exaudietur. « Et Pater tuus qui videt in absconso, reddet tibi. » Et hoc tali clausula terminandum fuit. Non enim monet nunc ut oremus, sed quo modo oremus ; neque ut superius, ut eleemosynam faciamus, sed quo animo faciamus ; quoniam de corde mundando præcipit, quod non mundat nisi simplex intentio in æternam vitam, solo et puro amore sapientiæ.

SERMO LXIII (*a*).

De verbis Evangelii Matth., VI : *Nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua, etc.*

1. Evangelica lectio, Fratres carissimi, quæ nobis modo recitata est, videtur mihi quod secundum litteram non possit intelligi : et ideo Deo auxiliante requiramus, qualiter ad ejus spiritalem sensum pervenire possimus. Sic enim ait Dominus : « Adtendite ne justitiam vestram faciatis coram hominibus, ut videamini ab eis. » (*Matth.*, VI, 1.) Et iterum : « Cum facis eleemosynam, nesciat sinistra tua, quid faciat dextera tua ; ut sit eleemosyna tua in absconso. » (*Ib.*, 3.) Quomodo hoc secundum litteram accipere possumus, cum ipse Dominus iterum dicat : « Sic luceat lumen vestrum coram hominibus, ut videant vestra bona opera, et glorificent patrem vestrum qui in cælis est ? » Quo modo hic dicit : « Nesciat sinistra tua, quid faciat dextera tua ; » cum alibi dicat : « Sic luceat lumen vestrum coram hominibus, ut videant opera vestra bona ? » Diligenter adtendite, Fratres, et intellectum divinæ Scripturæ humiliter et sapienter requirite. Non enim sibi ipse Dominus in Evangelica lectione contrarius esse potest. Nam quia eleemosynam et occulte fieri ipse dixit, et publice ipse admonuit, ut sibi præcepta ejus non videantur esse contraria, intellectum sobrium quærit. Qui enim ideo facit eleomosynam, ut ab hominibus se laudari desideret, etiamsi occulte fecerit, publice facit ; quia laudem ab hominibus quærit. Qui vero eleemosynam pro solo amore Dei facit, ut ad opus bonum illum reliqui imitentur, et non ipse, sed Dominus collaudetur, etiamsi publice faciat eleemosynam, absconse facit ; quia pro eleemosyna illa non hoc quod videtur, sed quod non videtur desiderat ; nec ab hominibus laudem, sed mercedem a Deo optat accipere.

2. Hoc etiam et de jejunio debemus accipere. Cum enim

(*a*) Alias de Tempore, LX.

mez votre tête et lavez votre visage, pour que les hommes ne voient pas que vous jeûnez, » (*Ibid.*, 17) il s'en suivrait que nous irions contre le précepte du Christ en pratiquant ostensiblement le jeûne, en jeûnant à la vue de tout le peuple et en même temps que lui. Mais il faut interpréter ce texte dans le même sens, dans ce sens que personne ne doit jeûner pour la gloire humaine, et qu'il faut se proposer dans le jeûne l'expiation de ses péchés et l'obtention de la divine miséricorde. Que chacun donc interroge sa conscience ; et, s'il fait l'aumône pour Dieu seul, qu'il ne craigne pas de la faire en public, afin d'exciter l'émulation de quiconque le verra ; car cette même parole prononcée par le Seigneur : « Que votre main gauche ignore ce que fait votre main droite, » on sait qu'il faut l'interpréter selon l'explication que nous avons donnée plus haut. La main droite représente l'amour de Dieu, la main gauche représente la vanité ou la cupidité du monde. Si vous faites l'aumône par ostentation, elle est entièrement l'œuvre de la main gauche, la droite n'y contribue en aucune façon : si vous faites l'aumône en vue d'expier vos péchés et dans l'ordre de la vie éternelle, la main droite a tout fait. Que signifie donc : « Que votre main gauche ignore ce que fait votre main droite ? » Le voici : Ce que fait l'amour de Dieu, ne le laissez pas corrompre par la vanité et la cupidité. Si quelqu'un prenait ce texte à la lettre, que ferait-il ? Supposé que sa main droite soit malade, ne doit-il pas faire l'aumône avec la main gauche ? S'il faut racheter un captif, comment délier une bourse, ou bien ouvrir une cassette, sans que la main gauche vienne au secours de la droite ? Veut-on recevoir un étranger, laver les pieds des saints selon le précepte du Seigneur, je ne vois pas comment on pourrait s'y prendre pour le laisser ignorer à la main gauche.

A cela revient aussi cette autre parole : « Quand vous priez, n'allez pas vous tenir debout dans les angles des places ; mais entrez dans votre chambre, et, la porte fermée, priez votre Père en secret. » Vous comprenez bien vous-mêmes que cela ne peut pas toujours s'exécuter à la lettre. Nous prions et tout le peuple prie dans l'intérieur de nos demeures ; ce qui ne nous empêche pas de nous réunir publiquement dans l'église, et de fléchir les genoux avec toute l'assemblée. Or, en agissant de la sorte, allons-nous contre le précepte du Christ, qui nous ordonne de prier dans nos chambres et la porte fermée ? Non certes. Cette seconde sentence a donc un sens tout à fait conforme à celui de la première. Ecoutez maintenant de quelle manière il faut l'interpréter : Quand vous priez Dieu, si vous lui demandez les biens visibles, vous priez en public et la porte ouverte, parce que vous désirez ce qui se voit ; si votre prière a pour objet la rémission des péchés et la vie éternelle, alors même que vous prierez en public, vous priez la porte fermée, parce que vous demandez les biens invisibles, et non ce qui frappe les yeux. Les choses temporelles sont celles que nous voyons, et les choses éternelles, celles que nous ne voyons pas. Si vous cherchez les premières, vous priez en public, je le répète, et les portes ouvertes : si vous cherchez les biens éternels, vous priez en secret, puisque vous aspirez aux choses invisibles, en dédaignant celles qui tombent sous les sens. Quelle en est la conséquence ? C'est que celui qui cherche en réalité les biens invisibles, obtiendra de plus de la munificence divine ceux qui ne se voient pas ; car il ne saurait mentir celui qui a prononcé cette parole : « Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses vous seront données par surcroît. » (Matth., VI, 33.) Nous ne vous tenons pas ce langage pour vous empêcher de demander à Dieu cer-

ipse Dominus dicat : « Unge caput tuum, et faciem tuam lava, ne videaris jejunans hominibus : » (*Ibid.*, 17). Ergo contra Christi præcepta facimus, qui publice jejunium indicimus, et vidente toto populo pariter cum ipso jejunamus ? Et in hoc sensu oportet intelligi, ut nemo pro laude humana, sed pro peccatorum indulgentia, vel pro misericordia divina jejunet ; et unusquisque interroget conscientiam suam ; et, si pro solo Deo facit eleemosynam, securus et publice faciat, ut quicumque viderint, imitentur. Nam et illud quod dicit Dominus : « Nesciat sinistra tua, quid faciat dextera tua, » ad hoc quod supra diximus, pertinere cognoscitur. In dextera enim intelligitur amor Dei, in sinistra vanitas vel cupiditas mundi. Si pro laude humana dederis eleemosynam, totum sinistra facit, dextera omnino nihil facit ; si vero pro remissione peccatorum et amore vitæ æternæ eleemosynam dederis, totum dextera facit. Quid est ergo : « Nesciat sinistra tua, quid faciat dextera tua, » nisi, quod facit amor Dei, non corrumpat aut perdat vanitas vel cupiditas mundi ? Nam, si hoc aliquis secundum litteram impleri posse credit, quid faciat, si ei manus dextera doluerit ? Numquid de sinistra eleemosynam dare non potest ? Aut si vult captivum redimere, quomodo aut sacculum solvere, aut arcam aperire poterit, si sinistram manum dexteræ suæ non junxerit ? Aut si peregrinum optat excipere, et secundum præceptum Domini sanctorum pedes abluere, non video quomodo hoc nesciente sinistra manu possit impleri.

3. Ad hoc pertinet etiam illud quod dixit : « Cum oratis, nolite in angulis platearum orare ; sed intra, inquit, in cubiculum tuum, et clauso ostio ora Patrem tuum in abscondito. » (Matt., VI. 3.) Ecce ipsi bene agnoscitis, quia non hoc semper secundum litteram poterit impleri. Nam et nos ipsi et totus populus non solum in cubiculis nostris oramus ; sed etiam publice ad ecclesiam convenimus, et simul cum omni populo genua flectimus. Et numquid hæc facientes præceptis Christi contrarii sumus, qui dixit, ut in cubiculis, clauso ostio orare debeamus ? Non ita est. Unde etiam et iste sensus superiori sententiæ conveniens est. Qualiter ergo hoc intellegi debeat, adtende. Si quando oras Deum, et hoc ab illo petis quod videtur, publice et aperto ostio oras ; quia hoc a Deo vis accipere quod videtur. Si vero pro indulgentia peccatorum et pro vita æterna volueris supplicare, etiamsi publice oraveris, clauso ostio oras ; quia non petis quod videtur, sed quod non videtur. « Quæ enim videntur temporalia sunt ; quæ autem non videntur, æterna sunt. » (II *Cor.*, IV, 13.) Si temporalia quæris, sicut jam dixi, publice et aperto ostio oras : si æterna quæris, secreta est oratio tua ; quia non quæ videntur, sed quæ non videntur, optas accipere. Qui ergo illa quæ non videntur, in veritate quæsierit, et illa quæ videntur, Deo remunerante percipiet ; quia non mentitur qui dicit : « Quæ-

tains biens temporels, la santé du corps, par exemple, des temps calmes, des fruits abondants. Ces choses, nous devons aussi les demander à Dieu, mais en seconde ou troisième ligne; de telle sorte que les intérêts de l'âme et le désir de l'éternelle vie occupent toujours le premier rang dans nos prières. Oui, prions pour le corps; mais prions incomparablement plus pour l'âme. Ainsi donc, mes bien-aimés, toutes les fois que vous sera lu ce passage de l'Évangile, ne manquez pas de l'interpréter dans le sens et selon l'ordre que nous venons d'établir. Qu'il soit question de l'aumône, du jeûne, de la prière, ou bien qu'on pose cette distinction de la main droite et de la main gauche, quoi que ce soit que nous fassions, ayons soin de nous proposer sans cesse, non les vanités ou les cupidités du monde, mais l'acquisition de l'immortelle félicité. Daigne nous l'accorder celui qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON LXIV.

Sur ces paroles de l'Évangile : « Quand vous jeûnez... » Matth., VI, 16.
Et sur l'Oraison dominicale (1).

Deux pensées que l'homme doit principalement méditer. — 1. Il y a deux choses, mes bien-aimés, que l'homme doit surtout considérer avec application et prudence, la dignité de sa condition, et l'excellence de sa réformation : la dignité de sa condition, pour qu'il tremble de prévariquer; l'excellence de sa réformation pour qu'il ne paie jamais d'ingratitude celui qui l'a racheté. C'est par la volonté seule du Rédempteur que l'homme a été dégagé des abaissements de la terre, et porté jusqu'à la ressemblance avec Dieu par le privilége de la raison. Il a misérablement perdu ce privilége lorsque, cédant aux conseils du démon, il a par son orgueil deserté le plan du Créateur. C'est à la vue de cette chute que le psalmite disait en gémissant : « La dignité dont il était honoré, l'homme ne l'a pas comprise; il est tombé au niveau des brutes qui le servaient, il leur est devenu semblable. » (*Psalm.* XLVIII, 13.) Se précipitant volontairement du plus sublime faîte, il a mérité de rouler dans la dernière abjection : de lui-même il a pu tomber; il ne pouvait pas se relever de lui-même. Chaque jour l'homme devrait pleurer sur cette terrible chute, afin de remonter par ces continuels soupirs au point d'où l'ont précipité de mensongers plaisirs : cette nature qui s'est laissé cheoir en s'appuyant sur le pied de la superbe, ne peut se relever que sur celui de l'obéissance. Telle était la pensée du prophète quand il disait : « Loin de moi le le pied de la superbe; » et puis : « Là sont tombés ceux qui commettent l'iniquité; poussés avec violence, ils n'ont pu se tenir debout. » (*Psalm.* XXXV, 12, 13.) Ils n'ont pas eu la force de se maintenir; et le même prophète en donne la raison : « Parce qu'ils sont chair, un souffle qui passe et ne revient pas.» (*Ibid.*, LXXVII, 39.)

La grâce du Rédempteur, remède nécessaire. — 2. Pour rendre possible ce retour ou cette résurrection, il a fallu la grâce médicinale du Rédempteur; elle a guéri par l'humilité ce qui s'était corrompu par l'en-

(1) Ce sermon est placé pour la première fois dans l'appendice; les docteurs de Louvain le regardent comme douteux, plusieurs le rejettent même sans hésiter; pour nous, c'est tout simplement l'œuvre de Césaire.

rite primum regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis. (*Matth.*, VI. 33.) Nec hoc sic dicimus, ut pro rebus temporalibus Deum non oremus, id est, pro sanitate corporum, aut pro pace temporum, aut pro abundantia fructuum. Debemus et ista a Deo petere ; sed secundo et tertio loco : ut primas partes in omni intentione nostræ orationis, amor animæ et desiderium vitæ æternæ obtineat. Oremus ergo pro corpore; sed sine ulla comparatione amplius pro anima supplicemus. Et ideo, Carissimi, quoties vobis ista Evangelica lectia legitur, ordine quo supra suggessimus, intellectum ejus debetis aecipere : ut sive in eleemosynis, sive in jejuniis, seu in orationibus, sive in dextera vel in sinistra, hoc servare studeamus, ut quidquid agimus, non pro vanitate vel cupiditate sæculi, sed pro amore æternæ beatitudinis faciamus. Quod ipse præstare dignetur, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat in sæcula sæculornm. Amen.

SERMO LXIV (*a*).

De verbis Evangelii Matth. VI : *Cum jejunatis, etc. Et de Oratione Dominica.*

Homini duo præcipue meditanda. — 1. Duo sunt, Carissimi, quæ principaliter adtendere debet humana circumspectio, et dignitatem suæ conditionis, et excellentiam suæ reformationis : dignitatem suæ conditionis, ut peccare timeat; excellentiam redemtionis, ut gratiæ redimentis ingratus non exsistat. Sola quippe voluntate Redemptoris homo de terræ vilitate sublevatus est, et ad Dei similitudinem privilegio rationis sublimatus est. Hanc miser homo perdidit, cum diabolica persuasione seductus, a Conditoris sui instituto superbiendo recessit. Quem lapsum Psalmista considerans, quasi dolendo dicebat : « Homo cum in honore esset, non intellexit; comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis. »(*Psal.* XLVIII, 13.) De summa erectione proprio arbitrio corruens, merito ultima dejectione damnatus est, qui per se cadere potuit, sed per se resurgere non valuit. Hunc casum plangere habet quotidianis lamentis humana fragilitas ; quatenus eo redeat per quotidiana lamenta, unde corruit per vana oblectamenta; et quæ cecidit pede superbiæ, resurgere studeat pede obedientiæ. Hoc adtendens Psalmista dicebat: « Non veniat mihi pes superbiæ ; » (*Psal.* XXXV, 12, 13;) et : « Ibi ceciderunt qui operantur iniquitatem; expulsi sunt, nec potuerunt stare. » Expulsi sunt ab intima quiete; nec potuerunt stare, id est, perseverare, sicut per eumdem Psalmistam de eisdem dicitur : « Quia caro sunt, spiritus vadens, et non rediens. » (*Psal.* LXXVII, 39.)

Necessaria medicinalis gratia Redemptoris. — 2. Ad hanc

(*a*) Alias de Temp, CXCII.

flure de l'orgueil. Le Verbe de Dieu a donc pris la forme de l'esclave, afin de pouvoir ainsi par le Verbe instruire les autres esclaves, et par les exemples de sa vie les former à l'école des mœurs. Il introduisait l'humilité et l'obéissance par la parole et par l'action, quand il exhortait ses disciples en leur disant : « Prenez mon joug sur votre tête, et laissez-vous instruire par moi, parce que je suis doux et humble de cœur; mon joug est suave, et mon fardeau léger. » (*Matth.*, XI, 29, 30.) Assurément le joug qu'il nous impose est suave, puisque le servir c'est régner; le fardeau de ses préceptes est léger, il ne comprime ni n'alourdit, mais plutôt il aide par la grâce celui qui veut le porter. Le Verbe introduit encore la sobriété lorsqu'il parle en ces termes : « Que vos cœurs ne s'appesantissent pas dans la crapule et l'ivresse. » (*Luc.*, XXI, 34.) Il la persuade également par l'action, en donnant à la foule qui l'a suivi, non des mets somptueux, mais quelques pains d'orge. Il nous a de plus enseigné dans quelle intention nous devons pratiquer le bien, comment nous devons jeûner, par exemple : « Quand vous jeûnez, n'ayez pas un visage triste comme font les hypocrites. » (*Matth.*, VI, 16.) Il stigmatise par là ceux qui simulent l'austérité de l'abstinence en se couvrant de sordides haillons, pour que les hommes voient bien qu'ils jeûnent. Il n'a pas voulu passer sous silence, vous l'avez entendu, la manière dont l'aumône doit être faite : « Quand vous faites l'aumône, que votre main gauche ignore l'action de votre main droite. » Il nous apprend par cette comparaison que l'aumône et toute œuvre de miséricorde doit être exercée dans le but de gagner la vie éternelle, comme nous l'avons déjà dit, ce qui nous est représenté par la main droite, et non pour capter l'estime et l'approbation des hommes. Les dispositions dans lesquelles nous devons prier, ne sont pas non plus omises : « Pour vous, quand vous prierez, entrez dans votre chambre ; » ayez la paix du cœur, éloignez le tumulte des choses extérieures ; « et, la porte fermée, » les vaines imaginations exclues, « priez votre Père. »

Abrégé de tout ce que nous devons demander. — 3. Non content de montrer de quelle façon nous devons prier, il ajoute ce qu'il faut demander dans la prière : » Vous prierez ainsi : Notre Père, qui êtes dans les cieux.... » (*Matth.*, VI, 9.) Cette prière résume en peu de mots, c'est-à-dire en sept demandes, tous les genres de supplications que nous pouvons adresser à Dieu, ou pour obtenir un bien, ou pour éviter un mal, ou pour expier une faute. De ces sept demandes les trois premières regardent l'éternité, les quatre suivantes ont rapport auv nécessités de la vie temporelle. En effet, la sanctification du nom de Dieu, le futur avénement du Christ dans la gloire, l'accomplissement de sa volonté sur la terre comme dans le ciel, que nous entendions ces choses des justes ou des pécheurs, de l'âme ou du corps, du Christ ou de l'Eglise, bien qu'elles aient toutes leur point de départ dans l'humble avénement du Sauveur, elles ne seront jamais pleinement accomplies qu'à la fin des siècles; et ces trois choses subsisteront éternellement. Il est aisé de voir que les quatre autres regardent le temps présent. Ainsi, le pain quotidien et spirituel, quoiqu'éternel en lui-même, n'appartient qu'au temps de la vie, puisqu'il est transmis à l'âme par des signes extérieurs, par la parole et l'écrit ;

ergo reversionem sive resurrectionem necessaria fuit medicinalis gratia Redemtoris, quæ sanaret humilitate, quod corruptum fuerat elatione superbiæ. Assumsit ergo Verbum Dei formam servi, in qua posset conservos verbo instruere, et ad exemplum vitæ suæ morum disciplina informare. Humilitatem quippe et obedientiam verbo et exemplo insinuabat, quando discipulis exhortando dicebat :« Tollite jugum meum super vos, et discite a me, quia mitis sum et humilis corde ; jugum enim meum suave est, et onus meum leve. » (*Matth.*, XI, 29, 30.) Jugum enim ejus obedientiæ merito est suave, cui servire est regnare ; et onus præceptorum leve, quod non premendo gravat, sed adimplendo per gratiam adjuvat. Insinuavit etiam verbo sobrietatem, ubi dixit : « Non graventur corda vestra in crapula et ebrietate ; » (*Luc.*, XXI, 34;) docuit exemplo, qui turbam se comitantem non refecit sumtuosis deliciis, sed panibus hordeaceis. Docuit etiam, intentionem nostram ad interna bona dirigens, qualiter esset jejunandum quando dixit: « Cum jejunatis, nolite fieri sicut hypocritæ tristes; » (*Matth.*, VI, 16;) illos notans, qui luctuosis sordibus rigorem simulant abstinentiæ, ut videantur hominibus jejunantes. Qualiter etiam sit facienda eleemosyna, silentio præterire noluit, ubi dixit:« Cum facis eleemosynam, nesciat sinistra tua, quid faciat dextera tua. » (*Ibid.*, I3.) Hoc documento insinuans, quia eleemosynam et omne opus misericordiæ, quod facimus, non venando laudes hominum, sed propter intentionem vitæ æternæ, quæ per dexteram significatur, facere admonemur. Qualiter quoque esset orandum, admonuit, ubi ait :« Tu autem cum oraveris intra in cubiculum ;» (*Ibid.*, VI;) id est, habeto cor quietum, et ab omni tumultu exteriorum liberum ; « et clauso ostio, » id est, exclusa phantasmatum turba, « ora Patrem tuum. »

Petendorum quorumlibet compendium. — 3. Ecce dictum est qualiter sit orandum ; addit etiam quid sit orandum, ita subjungens : « Sic autem orabitis, Pater noster, qui es in cælis, etc.» (*Ibid.*, 9.) Hæc oratio compendiosis verbis, id est, septem petitionibus, omnes species orationis comprehendit, quibus Deum interpellamus, aut pro appetendis bonis, aut pro vitandis malis, aut pro delendis commissis. Harum septem petitionum tres prius positæ pertinent ad æternitatem, quatuor sequentes ad vitæ necessitatem. Nam nominis Dei sanctificationem, et adventum ejus quo in claritate venturus est, et completam voluntatem ejus sicut in cælo et in terra, sive justos et peccatores, sive animam et corpus, sive Christum et Ecclesiam intelligamus, quamvis ab humili adventu Christi exordium sumant, tamen nonnisi sæculi terminatione complebuntur. Et omnia tria in æternum manebunt. Reliqua autem quatuor ad hanc vitam temporalem pertinere videntur ; quia et panis quotidianus et spiritalis, licet sit sempiternus, ad hoc tantum tempus pertinet, in quantum ministratur animæ quibusdam signis et dictis vel scriptis : et ideo panis dicitur, quia laborando et differendo discitur, et ita quasi mandendo glutitur. Nunc quoque peccata dimittun-

il n'en mérite que mieux le nom de pain, puisqu'il faut l'élaborer et le pétrir, puis encore se l'assimiler par la manducation. C'est de même ici-bas que les péchés nous sont remis et que nous pardonnons ceux des autres : la deuxième, vous le savez, des quatre dernières demandes. C'est ici-bas que les tentations infestent notre vie ; et cette même vie a seule besoin d'être délivrée du mal, par la raison que la justice de Dieu nous menace de la mort, et que sa miséricorde doit nous y soustraire. Puisqu'il en est ainsi, nous devons examiner avec plus de soin chacun des mots qui composent ces demandes, afin qu'étant mieux compris ils enflamment davantage notre cœur, et que nous obtenions plus promptement l'objet de notre prière.

Ce qui sépare les Chrétiens des Juifs, fait des Chrétiens une seule famille. 4. Redisons donc : « Notre Père ; » nous devons le servir, non par crainte, mais par amour. Il ne fut pas dit à l'ancien peuple qu'il eût à prier le Père : c'est le Seigneur qui leur était offert, et leur obéissance dès lors n'était pas basée sur la piété filiale, reposait plutôt sur une crainte servile. Ce premier mot avertit aussi les riches et les puissants qu'ils ne doivent pas, dès qu'ils ont embrassé le christianisme, traiter avec orgueil les pauvres et les faibles ; car tous disent d'une commune voix : « Notre Père, » et ceux-là seuls qui se reconnaissent pour frères peuvent s'exprimer de la sorte avec un vrai sentiment de piété. La charité s'enflamme aussi par ce doux nom, puisque rien ne saurait être plus cher à des enfants que leur père. La prière s'anime d'une plus tendre affection, quand des hommes peuvent dire à Dieu : « Notre Père. » On est de plus comme assuré du résultat de sa demande, alors que, même avant de la formuler, on a reçu le privilége et le droit de s'exprimer ainsi : « Notre Père. » Que ne donnera pas le Père à des enfants qui le supplient, après leur avoir donné d'être ses enfants ? Combien ne doit-il pas être excité celui qui dit : « Notre Père, » à se rendre digne d'une telle filiation ? Qu'il la redise donc cette parole, le peuple du Nouveau Testament, ce peuple nouveau, appelé qu'il est à l'éternité : « Notre Père. » C'est la prière fraternelle par excellence ; chacun de nous ne dit pas : Mon Père, comme s'il ne priait que pour lui seul ; il dit : « Notre père, » embrassant dans une même supplication tous ceux qui se reconnaissent pour frères en Jésus-Christ. « Qui êtes dans les cieux, » c'est-à-dire, dans ceux dont la conversation est déjà céleste. Cette image est singulièrement propre à nous montrer qu'il existe entre l'âme du juste et celle du pécheur une aussi grande distance qu'entre le ciel et la terre. C'est pour rappeler cette pensée que lorsque nous allons faire notre prière, nous nous tournons vers l'Orient, d'où le ciel se lève. Ce n'est pas que Dieu soit uniquement au ciel et qu'il se soit retiré des autres parties du monde, non ; mais cette parole donne l'éveil à notre âme et la fait remonter vers un monde supérieur, jusqu'à la nature divine.

5. Examinons maintenant ce qu'il faut demander : « Que votre nom soit sanctifié. » Ce n'est pas à dire que le nom de Dieu ne soit déjà saint ; nous demandons qu'il soit tenu pour tel par les hommes, qu'ils connaissent assez Dieu pour être bien persuadés que rien ne l'égale en sainteté ; nous demandons qu'ils craignent de plus en plus de l'offenser, sachant combien il est juste de sanctifier son nom et de trembler en sa présence, se souvenant qu'il est dit de lui : « Son nom est le Seigneur. » (Amos, IX, 6). Cette crainte religieuse est au premier degré des béatitudes ; il est dit aussi : « La crainte du Seigneur est le commence-

tur nobis, et nos dimittimus aliis, quæ est inter quatuor secunda petitio. Et nunc tentationes vitam nostram infestant ; et ipsa liberatio a malo ad hanc vitam pertinet ; quia Dei justitia mortem incurrimus, unde ipsius misericordia liberandi sumus. Quæ cum ita sint, ipsarum petitionum verba diligentius pertractanda sunt, ut intellecta et majorem generent cordis affectum, et quod petitur, ad velociorem perducatur effectum.

Unde Christiani a Judæis distincti, inde inter se indistincti. 4.— Dicamus ergo : « Pater noster, » (*Matth.*, VI, 9) cui non timore, sed amore famulamur. Non hoc populo priori dictum est, ut Patrem oraret ; sed Dominus insinuatus est eis, cui non filiali obediant amore, sed servili subjiciebantur timore. Admonentur autem hoc verbo divites et nobiles, cum Christiani facti fuerint, quatenus se non extollant adversus pauperes et ignobiles ; quoniam simul dicunt : « Pater noster, » quod vere ac pie dicere non possunt, nisi se fratres esse cognoscant. Hoc nomine et caritas excitatur ; quia filiis nihil carius debet esse, quam pater ; et supplex affectus, cum homines dicunt : « Pater noster ; » et quædam impetrandi præsumtio, quod petitur ; cum etiam ante petitionem tam magnum donum accepimus, ut possimus dicere : « Pater noster. » Quid enim jam non det filiis petentibus Pater, qui jam hoc ipsum dedit, ut essent filii ? Postremo quanta cura animum ejus tangit qui dicit : « Pater noster, » ut tanto Patre non sit indignus ? Utatur ergo populus novi Testamenti voce, populus novus ad æternitatem vocatus : « Pater noster. » Oratio fraterna est ; non dicit : Pater meus, tamquam pro se tantum orans ; sed : « Pater noster, » omnes videlicet una oratione complectens, qui se in Christo fratres esse cognoscunt. « Qui habitas in cælis » (*a*), id est, in his quorum conversatio est in cælis. Et accommodatissima est ista similitudo, ut tantum spiritaliter distare credatur inter justum et peccatorem, quantum distat corporaliter inter cælum et terram. Peccatori enim dictum est : « Terra es, et in terram ibis. » (*Gen.*, III, 19.) Cujus rei significandæ gratia cum ad orandum stamus, ad Orientem vertimur, unde cælum surgit ; non ideo, quod ibi sit Deus, tamquam ceteris mundi partibus relictis ; sed ut admoneatur animus ad excellentiorem naturam consurgere, id est, ad Deum.

5. Jam quid petendum sit, adtendamus. « Sanctificetur nomen tuum. » Quod non sic petitur, quasi non sit sanctum Dei nomen ; sed ut sanctum habeatur ab hominibus, et ita innotescat illis Deus, ut existiment aliquid sanctius non esse ; quo magis timeant eum offendere, quia justum est nomen Dei sanctificare, et Deum timere, de quo dicitur : « Dominus nomen illi. » Hic timor primo gradu est inter

(*a*) August. *id est, sanctis et justis.*

ment de la sagesse ; » (*Eccli.*, I, 16;) et ailleurs : « La crainte du Seigneur est une chose simple qui demeure dans les siècles des siècles. » (*Psalm.* XVIII, 10.)

6. Vient après : « Que votre règne arrive, » (*Matth.*, VI, 10,) ou bien, se manifeste au monde. Comme cette lumière du jour n'existe pas pour les aveugles, le règne de Dieu, quoique présent partout, n'existe pas pour ceux qui sont aveuglés par l'ignorance. On peut encore l'interpréter ainsi : Comme vous régnez en nous, faites que nous régnions en vous par votre grâce. Cette demande se rattache à la piété, qui se trouve au second degré des béatitudes. En effet, si c'est par la piété que les hommes doux sont heureux, demandons que le règne de Dieu vienne en nous, que nous pratiquions nous-mêmes la douceur et la soumission.

7. Troisième demande : « Que votre volonté se fasse sur la terre comme au ciel, » parmi les hommes comme parmi les anges, parmi les pécheurs comme parmi les justes. Cela peut signifier aussi : Que la chair soit soumise à la volonté, tout comme l'esprit lui-même. Cette demande se rapporte à la science, laquelle occupe le troisième degré dans les béatitudes. Si c'est par la science que sont heureux ceux qui pleurent, prions pour que la volonté de Dieu s'accomplisse sur la terre comme au ciel, pour que la chair soit en parfait accord avec l'esprit ; car il n'est rien que notre misérable nature doive autant déplorer que cette lutte de la chair contre l'esprit et de l'esprit contre la chair, (*Galat.*, V, 17,) de telle sorte que nous sommes forcés de nous écrier avec l'Apôtre : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? » (*Rom.*, VII, 24.)

8. Quatrième demande : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. » (*Matth.*, VI, 11.) On peut l'entendre simplement de la nourriture corporelle, et spirituellement du pain de la parole divine. Si cette demande ne comprend que le corps, celui qui prie limite l'étendue de sa prière ; il obéit à ce précepte de l'Évangile : « Ne soyez pas en sollicitude pour le lendemain ; le lendemain se suffira à lui-même. » (*Ibid.*, 34.) C'est encore la leçon que nous donne le bienheureux Apôtre : « Ayant de quoi manger et nous couvrir, contentons-nous de cela. » (I *Tim.*, VI, 8.) Si vous entendez ce pain dans un sens spirituel, entendez-le du Christ lui-même, qui est le pain suprasubstantiel de notre âme ; il dépasse, en effet, toute substance, puisqu'il a dit de lui-même : « Je suis le pain vivant descendu du ciel. » (*Joan.*, VI, 41.) On peut y voir encore l'intelligence de la parole divine, cette intelligence si nécessaire pour relever les ruines de l'âme, tant que sera prononcé ce mot aujourd'hui. Cette demande se rapporte à la force, le quatrième degré que doivent fouler ceux qui montent au sommet de la béatitude. Si c'est la force qui rend heureux quand on a faim et soif de la justice, nous devons implorer ce pain quotidien qui nous fortifiera de manière à ce que nous parvenions à être pleinement rassasiés.

9. Cinquième demande : « Et remettez-nous nos dettes. » (*Matth.*, VI, 12.) Quelqu'un a-t-il péché contre vous, ne lui refusez pas le pardon qu'il implore, de peur qu'en vous montrant insensible envers votre frère, vous ne fermiez devant vous la miséricorde de votre Père commun, selon cette parole de l'apôtre Jacques : « Jugement sans miséricorde sur celui qui n'a pas fait miséricorde. » (*Jacob.*, II, 13.) Cette demande se rapporte au don de conseil, le cinquième degré de l'échelle des béatitudes. Si c'est par le don de conseil que les miséricordieux arrivent au bonheur, remettons à nos débiteurs leurs dettes, et demandons après

beatitudines, de quo dicitur: » Initium sapientiæ timor Domini ; » (*Eccli.*, I, 16 ;) et alibi : « Timor Domini sanctus permanens in sæculum sæculi. » (*Psalm.* XVIII, 10.)

6. Sequitur : « Adveniat regnum tuum, » id est, manifestetur mundo. Sicut præsens lux absens est cæcis ; ita Dei regnum, quamvis ubique sit, deest tamen ignorantibus : vel ita, ut tu in nobis, et nos in te, te donante, regnemus. Hæc petitio ad pietatem pertinet, quæ est secundo gradu inter beatitudines. Si enim pietas est, qua beati sunt mites, petamus ut veniat regnum Dei in nos, id est, mitescamus, et non resistamus.

7. Sequitur: « Fiat voluntas tua, sicut in cælo et in terra ; » id est, sicut in angelis, ita et in hominibus ; et sicut in justis, ita et in peccatoribus : vel, ita consentiat caro tuæ voluntati, sicut consentit spiritus. Hæc petitio ad scientiam pertinet, quæ tertio gradu est inter beatitudines. Nam si scientia est, qua beati sunt qui lugent, oremus ut fiat voluntas Dei, sicut in cælo, ita et in terra ; id est, ut consentiat caro spiritui ; quia non aliunde tantum dolere debet humana miseria, quantum inde quod caro concupiscit adversus spiritum, et spiritus adversus carnem ; ut cum Apostolo exclamare cogamur: « Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore hujus mortis? » (*Rom.*, VII, 24.)

8. Sequitur quarta petitio : « Panem nostrum quotidianum da nobis hodie. » (*Matth.*, VI, 11.) Potest et simpliciter intelligi de corporali cibo, et spiritaliter de pane divini verbi. Si de corporali agitur, non extendit petitionem suam in longum iste orator ; præceptum sequitur Evangelicum, ubi dicitur: « Nolite cogitare de crastino. » (*Matth.*, VI, 34.) Crastinus enim dies ipse cogitabit sibi. Sic et beatus Apostolus monet : « Habentes victum et tegumentum, his contenti simus. » (I *Tim.*, VI, 8.) Si vero spiritaliter accipias panem istum, vel ipsum Christum intellige, qui est supersubstantialis animæ panis ; quia omnem superat substantiam, qui de se ipso ait : « Ego sum panis vivus qui de cælo descendi. » (*Joan.*, VI, 41.) Vel ipsum intellectum verbi divini, qui nobis necessarius est ad reficiendas ruinas animæ, donec cognominatur hodie. Hæc petitio ad fortitudinem pertinet, quæ quarto loco ponitur adscendentibus ad summam beatitudinem. Si enim fortitudo est, qua beati fiunt qui esuriunt et sitiunt justitiam, orandum nobis est, ut detur nobis iste panis quotidianus, quo confortati ad illam perfectam saturitatem venire possimus.

9. Sequitur : « Et dimitte nobis debita nostra. » (*Matth.*, VI, 12.) Forte peccavit in te aliquis, dimitte illi veniam a te petenti ; ne, dum fratri negas misericordiam, tibi claudas Patris indulgentiam, dicente Jacobo apostolo : « Judicium enim sine misericordia ei qui non fecit misericordiam (*Jacobi*, II, 5.) Petitio hæc refertur ad consilium, quod quinto loco ponitur inter gradus beatitudinum. Si enim consilium est, quo beati sunt misericordes, dimittamus ergo debitoribus nostris debita sua ; et sic oremus, ut di-

cela que nos dettes nous soient remises, c'est-à-dire nos péchés ; nous n'avons pas d'autres moyens d'accélérer le pardon qu'en pardonnant nous-mêmes à nos frères.

10. Sixième demande : « Et ne nous induisez pas en tentation ; » (*Matth.*, VI, 13 ;) ne souffrez pas que nous soyons tentés de manière à succomber. Autre chose est éprouver la tentation, sans laquelle la justice ne saurait être manifestée ; autre chose, être induit en tentation, ou bien séduit par le tentateur. Voilà donc l'objet de notre prière, que Dieu ne permette pas que nous soyons tentés au delà de nos forces, mais qu'il proportionne le secours à la tentation, afin que nous puissions résister. Cette demande correspond au don d'intelligence, qui tient le sixième rang dans le nombre des béatitudes. Si ce don rend heureux les hommes au cœur pur, ceux dont l'œil intellectuel est purifié de toute poussière terrestre, prions pour n'être pas induits en tentation, demandons un cœur simple, n'ayant qu'un seul désir, celui du bien.

11. Septième demande : « Mais délivrez-nous du mal, » non-seulement du mal où nous pourrions être entraînés, mais encore de celui qui nous étreint déjà ; cela fait, nous n'aurons plus aucun sujet de larmes. A cette demande correspond la sagesse, qui forme le septième degré dans les béatitudes. Si la sagesse fait que les pacifiques sont heureux, ceux qui font régner un ordre parfait en eux-mêmes et soumettent tout à l'esprit, nous devons réellement prier pour être délivrés du mal. C'est ici la vraie délivrance, qui nous donne avec la liberté le titre d'enfants de Dieu, de telle sorte que nous pouvons nous écrier dans l'esprit d'adoption : « Abba, Père. » (*Rom.*, VIII, 15.) Le mot *Amen*, conclusion de semblables prières, signifie que le Seigneur ne manquera certainement pas de les exaucer, si le pacte est observé jusqu'à la dernière condition.

12. Le céleste médecin nous a recommandé ces trois sortes de remèdes spirituels, l'aumône, le jeûne et la prière ; autant d'antidotes avec lesquels nous pourrons guérir les maux invétérés, dissiper les douleurs présentes, prévenir les dangers futurs, assurer par là-même notre salut. Or il convenait qu'il y eût trois sortes de remèdes, comme nous sommes en butte à trois sortes de maladies. En effet, tout péché se commet, ou bien dans l'âme par le consentement à la mauvaise suggestion, ce qui est profaner le temple de Dieu ; ou bien dans le corps quand nous en abusons pour nuire au prochain, ce qui est une criante injustice ; ou bien encore dans le corps pour le flétrir et le corrompre, ce qui est une dégradation. Les forfaits dont on se rend coupable par le corps, tels que les meurtres, les rapines, les vols déguisés, n'atteignent et ne dégradent pas précisément le corps du coupable ; et de là ce que l'Apôtre dit : « Un péché quelconque que l'homme aura commis, se trouve en dehors du corps. » (I *Corinth.*, VI, 18.) Mais les actions honteuses flétrissent et détruisent le corps ; et de là ce que l'Apôtre dit encore : « Celui qui commet la fornication, pèche contre son propre corps. » Voici donc l'ordre : les crimes qui se passent en dehors du corps, sont expiés par l'aumône, qu'on peut considérer comme un médicament externe, puisqu'elle se produit hors de nous, avec le concours de notre corps sans doute, et qu'elle a pour but le bien du prochain, à qui le crime a nui ; les actions honteuses sont réparées par la tempérance ou le jeûne, la chair trop flattée ayant causé la faute, la chair mortifiée devant ramener le pardon. S'il en

mittantur nobis debita nostra, id est, peccata nostra, propter quæ differimur ab impetranda venia, nisi eam acceleret fratrum indulgentia.

10. Sequitur : « Et ne nos inducas in tentationem, » (*Matth.*, VI, 13) id est, ne patiaris nos induci in tentationem. Aliud est enim tentari, sine quo nullus probatus est justus ; aliud in tentationem induci, id est, a tentatore induci. Hoc est ergo quod oramus, ut non permittat nos Deus tentari supra id quod possumus ; sed faciat cum tentatione proventum, ut possimus sustinere. (I *Cor.*, X, 13.) Petitio hæc pertinet ad intellectum, qui sexto loco ponitur in numero beatitudinum. Si enim intellectus est, quo beati sunt mundo corde, id est, qui purgatum habent oculum mentis a terreno pulvere, oremus non induci in tentationem ; id est, non habere duplex cor, sed unum et simplex appetere bonum.

11. Sequitur : « Sed libera nos a malo, » non tantum in quod induci possumus, sed etiam ab illo in quo inducti sumus, quo peracto nihil restabit lugendum. Huic petitioni congruit sapientia, quæ septimum inter beatitudines obtinet locum. Nam, si sapientia est, qua beati sunt pacifici, id est, qui ordinatis moribus suis cogunt omnia servire spiritui, orandum est itaque nobis, ut liberemur a malo. Ipsa enim liberatio liberos nos facit, id est, filios Dei, ut spiritu adoptionis clamemus : « Abba pater. » (*Rom.*, VIII, 15.) *Amen* autem in his petitionibus significat indubitanter a Domino conferri quod petitur, si ultimæ conditionis pactum firmiter teneatur.

12. Hæc tria remediorum genera spiritualiter commendavit nobis cœlestis medicus, eleemosynam videlicet et jejunium et orationem, quibus tamquam medicinalibus antidotis, possemus inveterata mala curare, præsentanea pellere, et servando salutem futura cavere. Et congrue tria sunt genera curationis, sicut tria præcedunt genera corruptionis. Omne enim peccatum aut fit in anima per consensum pravæ suggestionis ad violandum Dei templum ; aut fit male utendo corpore ad lædendum proximum, quod est facinorosum ; aut fit male utendo corpore ad corrumpendum se ipsum, quod est flagitiosum. Facinora enim licet per corpus fiant, qualia sunt homicidia, rapinæ, furta ; non tamen corpus facientis afficiunt vel corrumpunt. De quibus dixit Apostolus : « Omne peccatum quodcumque fecerit homo, extra corpus est. » (I *Cor.*, VI, 18.) Flagitia vero et per corpus fiunt, et corpus afficiunt et inficiunt. De quibus dicit Apostolus : « Qui autem fornicatur, in corpus suum peccat. » Merito ergo facinora quæ extra corpus fiunt, eleemosyna tamquam exteriori purgantur medicina ; quia, sicut facinus nocuit proximo, sic eleemosyna quæ extra nos est, et per corpus tamen datur, prodesse debet proximo. Flagitia vero congrue medicinali mundantur parcimonia ; quia, sicut caro læta traxit ad culpam, sic afflicta reducere debet ad veniam. Si qui vero

est à qui ne puissent convenir ces deux sortes de remèdes, qui ne sauraient faire l'aumône à cause de leur excessive pauvreté, ou pratiquer le jeûne à cause de la faiblesse de leur tempérament, ils ont à leur disposition un troisième remède qui n'admet point d'excuse, à moins qu'on ne veuille pas absolument guérir les maladies de l'âme. Ayons donc recours avec autant de zèle que de piété à cette médecine spirituelle, toujours à la portée d'un esprit droit; accomplissons ce précepte de l'Apôtre: « Priez sans interruption. » (I *Thessal.*, v, 17.) C'est un antidote tellement sûr contre chaque maladie, qu'il suffit d'en user fréquemment pour les dissiper toutes, et pour rétablir dans leur intégrité toutes les facultés atteintes; ce que nous devrons à l'action même de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui honneur et gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON LXV.

Encore sur le chapitre VI *de saint Mathieu ; de l'Oraison dominicale* (1).

1. Puisque, avec le secours et sous la direction du Seigneur, vous êtes désormais établis dans la demeure royale, et que le jour n'est pas loin où vous devrez paraître comme à la cour du Roi céleste, je vous avertis, mes bien-aimés, d'apprendre d'avance la prière qu'il convient d'adresser au Père et à Dieu. L'intelligence humaine ne pouvant, dans son dégoût et son ignorance des choses du ciel, ni savoir par elle-même, ni trouver comment elle devait prier Dieu, c'est lui, le vrai Seigneur et Maître, qui a voulu le révéler et l'enseigner directement d'abord aux saints apôtres, et par eux à nous tous. Voici donc cette leçon : « Vous prierez ainsi : Notre père, qui êtes dans les cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté s'accomplisse..... » (*Matth.*, VI, 9, et seq.) O prière vraiment céleste, prière qui comprend tout! Si nous voulions en exposer largement chaque expression, le jour finirait avant le discours. Parcourons-la cependant, mais d'une manière succincte. Nous disons d'abord: « Notre Père, qui êtes dans les cieux. » En commençant de la sorte, nous attestons la bonté et la grâce de Dieu. Et comment des êtres terrestres et misérables tels que nous, des serviteurs faibles et inutiles, oserions-nous lever le front vers le ciel et dire: « Notre Père, » si lui-même ne nous avait pas donné cette assurance par son propre Fils? Il est écrit: « A tous ceux qui l'ont reçu, il a donné la possibilité de devenir les enfants de Dieu, à tous ceux qui croient en son nom. » (*Joan.*, I, 12.) C'est donc en vertu de ce pouvoir transmis, que nous appelons Dieu notre Père; car nous avons reçu l'esprit d'adoption par la foi, et nous pouvons ainsi nous féliciter d'avoir été faits les enfants de Dieu.

2. Nous disons ensuite : « Que votre nom soit sanctifié. » C'est là un acte de reconnaissance; et c'est comme si nous disions: Que votre nom soit saint et béni. Ceux à qui la grâce fut donnée doivent naturellement rendre grâces. « Que votre règne arrive. » Nous ne demandons certes pas qu'il commence à régner, puisque son règne est de tous les siècles ; mais nous désirons qu'il mette un terme à tous nos maux, et qu'en venant du ciel il nous emmène avec lui dans son royaume.

(1) Ce sermon est pour la première fois placé dans l'appendice. Les docteurs de Louvain le jugeaient douteux, et plusieurs l'ont repoussé comme apocryphe ; ils n'ont pas manqué d'observer que les demandes de l'Oraison dominicale sont autrement exposées par Augustin. L'auteur, quel qu'il soit, s'accorde le plus souvent avec Cyprien.

sunt quibus hæc medicamenta non congruant, ut vel eleemosynam dare non possint propter nimiam paupertatem, aut jejunare propter stomachi imbecillitatem, habent tertium genus medicinæ, a quo se excusare non poterunt, nisi qui morbos animæ suæ sanare contemserint. Hoc ergo medicamentum, quod nulli sanæ menti deesse potest, studiose et pie frequentemus, implentes illud Apostolicum præceptum : « Sine intermissione orate. » (I. *Thess.*, v, 17.) Hoc enim antidotum ita omnibus morbis occurrit, ut assiduatum morbos omnes depellat, et omnia corrupta integritati restituat, præstante Domino nostro Jesu Christo; cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO LXV (*a*).

Rursum in Matth.*, VI ; *de Oratione Dominica.

1. Quoniam Domino subveniente atque gubernante, jam estis in regia constituti, et prope est dies quo ad cælestis regis veluti consistorium veniatis, moneo vos, Carissimi, ut precem legitimam Patri et Deo offerendam ante discatis. Nam quia fastidiosa mens hominum et ignara cælestium, nec scire nec invenire poterat, quemadmodum Deum digne precaretur, ipse verus Dominus et magister ostendit et docuit, per se quidem sanctos Apostolos, per illos autem nos, quo modo debeamus orare. « Sic, » inquit, « orabitis ; Pater noster, qui es in cælis, sanctificetur nomen tuum ; adveniat regnum tuum ; fiat voluntas tua, etc. » (*Matth.*, VI, 9.) O vere cælestis oratio, quæ tota est oratio ! Nam singula verba si prout sunt, latius tractare voluerimus, dies ante quam sermo deficiet. Attamen breviter percurramus. Dicimus : « Pater noster, qui es in cælis. » Sic incipiendo, bonitatem Dei et gratiam protestamur. Nam quando nos terrestres et miseri, imbecilles et inutiles servi, auderemus vultum levantes ad cælum dicere : « Pater noster, » nisi ipse per suum nobis Unigenitum hanc fiduciam præstitisset? Sicut scriptum est : « Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri, his qui credunt in nomine ejus. » (*Joan.*, I, 12.) Accepta igitur potestate Patrem vocamus Deum ; quia per fidem spiritum adoptionis accepimus, ut nos factos Dei filios gratulemur.

2. Deinde dicimus : « Sanctificetur nomen tuum. » (*Matth.*, VI, 10.) Hoc actio gratiarum est, veluti si dicatur : Sanctum sit et benedictum nomen tuum. Decet enim gratias agere, qui gratiam meruerunt. « Adveniat regnum tuum. » Non utique ut incipiat ille regnare, cujus

(*a*) Alias de Tempore, CXXVI.

Cette parole nous apprend où nous devons espérer notre vie, notre substance et la royauté. Nous disons de même : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. » Et qui donc peut empêcher Dieu de faire partout sa volonté ? Ce que nous demandons, c'est que, comme la volonté de Dieu s'accomplit dans le ciel sans éprouver aucune résistance, il donne à nos âmes, à nous qui vivons sur la terre, la vertu d'accomplir cette même volonté avec une égale soumission. Cette parole : « Que votre volonté soit faite, » en passant par nos lèvres, nous avertit aussi que nous devons regarder sans cesse la volonté de Dieu, et non la nôtre; car la contradiction règne souvent dans notre volonté, tandis que la volonté du Seigneur renferme la vie pure et la pure bonté.

3. Aussitôt après les biens célestes, nous demandons ceux d'ici-bas, en nous bornant cependant aux choses nécessaires. Nous disons, en effet : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. » O vraie sagesse, ô divine prévoyance ! qui nous apprend à demander le pain seul, ainsi qu'à dire *aujourd'hui*. Ce mot fait disparaître toute avarice et toute cupidité, il nous rappelle de plus l'incertitude de la vie humaine, en résumant cette leçon : « Ne soyez pas en sollicitude pour le lendemain. » (*Matth.*, VI, 34.) Il ne conviendrait réellement pas à cet être dont la vie peut finir la nuit suivante, d'étendre ses vœux à plusieurs années, à des temps considérables, ou même au second jour. Voilà comment ce riche avare qui, après avoir reconstruit et rempli ses greniers, avait dit à son âme : « Tu possèdes beaucoup de biens pour un grand nombre d'années, plonge-toi dans les délices, » entendit de la bouche du Seigneur : « Insensé, cette nuit même on te redemandra ton âme ; les biens que tu avais accumulés, à qui seront-ils ? » (*Luc.*, XII, 19, 20.) C'est donc à propos que nous demandons pour aujourd'hui seulement le pain quotidien ; car nous ignorons ce que le jour de demain nous prépare.

4. Nous disons après cela : « Remettez-nous nos dettes. » (*Matth.*, VI, 12.) Par dettes, mes Frères, il faut entendre les péchés. Toute faute commise est une dette contractée ; et parfois cette dette ne peut être acquittée que dans la géhenne. Or, comme la fragilité humaine a chaque jour des occasions de péché, nous devons chaque jour aussi, tant que nous vivons dans le corps, demander que nos fautes nous soient remises, de peur que nous n'ayons plus tard à rendre jusqu'à la dernière obole. Voici comment cette demande est complétée : « Remettez-nous nos dettes comme nous les remettons à nos débiteurs. » Vous voyez, mon bien-aimé, quelle rigoureuse condition la parole divine nous impose. Remettez donc, si vous voulez qu'on vous remette. Avez-vous un debiteur, quelqu'un qui vous a blessé, qui vous a fait injure, accordez-lui la rémission qu'il vous demande, rendez-vous à sa prière, pardonnez à son repentir ; en vous montrant insensible envers votre frère, vous taririez pour vous la miséricorde du Père.

5. La prière sacrée se termine de la manière la plus avantageuse, par un recours à Dieu contre la tentation et le mal ; nous disons : « Et ne nous induisez pas en tentation, mais délivrez-nous du mal. » (*Ibid.*, 13.) Dieu n'induit l'homme en tentation qu'en permettant qu'il soit tenté ; il veut l'éprouver et non le perdre. S'il l'é-

regnum est omnium sæculorum; sed hoc optamus, ut finem nostris faciat malis, et veniens de cælo nos assumat in regnum. Hoc enim dicto admonemur, ubi vitam nostram et substantiam et regnum sperare debeamus. Similiter dicimus : « Fiat voluntas tua, sicut in cælo, ita et in terra. » (*Ibidem.*) Quis enim (*a*) obstat Deo, quo minus fiat voluntas ejus ubique? Sed hoc oramus, ut sicut in cælo fit voluntas Dei, ubi nullus offendit; ita virtutem nostris animis tribuat, ut ejus voluntatem nos qui sumus in terra, facere et implere possimus. Vel certe cum dicimus : « Fiat voluntas tua, » docemur semper ad Dei, non ad nostram respicere voluntatem ; quia in nostra voluntate aliquoties contraria sunt; in Domini autem voluntate vita est semper et bonitas.

3. Consequenter jam post cælestia, etiam terrestria postulamus, sed tamen necessaria. Nam dicimus : « Panem nostrum quotidianum da nobis hodie. » (*Ibidem.*) O sapientia vera et divina providentia, quæ docuit et panem solum petere, et *hodie* nominare. Hoc enim dicto et aviditas cum avaritia tollitur, et humanæ vitæ insinuatur incertum ; secundum illud : « Nolite solliciti esse in crastinum. » (*Ibidem*, 34.) Vere enim inconveniens esset, eum in multos annos et tempora, vel certe in alium diem necessaria postulare, cui forte sub nocte esset vita finienda. Sic enim et ille avarissimus dives, qui restructis horreis et repletis dixerat ad animam suam : Habes multa bona in annos multos, epulare, audivit a Domino : « Stulte, (*b*) hac nocte repetunt animam tuam : quæ præparasti, cujus erunt? » (*Lucæ*, XII, 19, 20.) Competenter ergo oramus, panem nostrum quotidianum hodie nobis dari; quia crastinus dies quid pariat, ignoramus.

4. Dicimus deinde : « Dimitte nobis debita nostra. » (*Matth.*, VIII, 12.) Debita, Fratres, peccata intelliguntur. Nam debitum contrahitur, quotiescumque delinquitur : quod debitum quandoque solvi in gehenna necesse est. Et quia humanæ fragilitati non deest quotidie unde delinquat, ideo petimus ut debita nobis, dum sumus in corpore, dimittantur, ne usque ad novissimum quadrantem desudemus. Bene autem adjungitur : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. » Vides, Carissime, (*c*) quanta nos conditione divinus sermo præstringat. Dimitte ergo, ut dimittatur tibi. Habes aliquem debitorem qui in te peccavit, qui forte injuriam fecit; dimitte illi roganti, indulge poscenti, parce pœnitenti ; ne, dum denegas pietatem fratri, tibi claudas indulgentiam Patris.

5. Jam vero utilissimo fine oratio sacra completur orando contra tentationem et malum. Dicimus enim : « Et ne nos inducas in tentationem, sed libera nos a malo.» (*Ibidem*, 13.) Inducit Deus in tentationem hominem, cum tentari per-

(*a*) Cyprianus, *Nam Deo quis obsistit, quo minus quod velit faciat ?*
(*b*) In MS Reg. *Hac nocte anima tua egredietur de te.* Apud Cyprianum, anima tua expostulatur.
(*c*) Cyprianus, *Addidit legem, certa nos conditione et sponsione constringens.*

prouve, d'ailleurs, ce n'est pas qu'il ignore le fond de l'âme humaine ; mais il veut que ses fidèles serviteurs soient manifestés dans le ciel, selon ce qui est écrit : « La fournaise éprouve les vases d'argile, et la tribulation éprouve les hommes justes. » (*Eccli.*, XXVII,) 6. Abrahaam fut éprouvé de la sorte au sujet de son fils, et ce fut là sa gloire ; Job fut de même soumis à des tentations diverses ; ainsi les saints Apôtres, ainsi les bienheureux martyrs reçurent la couronne en passant par le fer et le feu. D'où il résulte avec évidence que ces sortes de tentations viennent de Dieu, et que sans sa permission le diable ne peut rien. Dieu seul mérite donc d'être adoré, parce que lui seul peut nous délivrer de la tentation. Il nous en délivre quand il nous soustrait au mal : or il nous soustrait au mal quand il ne souffre pas que nous soyons tentés au delà de nos forces.

6. Vous voyez manifestement, mes Frères, qui vous devez prier, à qui rendre grâces, de qui souhaiter le règne et subir avec amour la volonté. Vous voyez encore quel secours il faut implorer contre la tentation et le mal. Voilà que tout est résumé, tout est compris dans un petit nombre de paroles. Comme il est facile de l'apprendre et de la retenir, je vous exhorte tous, hommes et femmes, à le graver dans votre mémoire, afin qu'après avoir obtenu la divine grâce que vous désirez, vous puissiez unir votre voix à celles de tous les saints dans cette même prière, avec un cœur pur et tout brûlant d'amour. Il arrivera par là que le Christ, assis à la droite de son Père, retrouvant ses paroles dans votre bouche et ses préceptes dans votre cœur, vous protégera sur la terre et vous rendra dignes du bonheur à venir. A lui gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON LXVI.

Sur ces paroles de l'Évangile : « *Ne jugez pas, afin de n'être pas jugés..........*,» *Matth.*, VII (1).

1. Nous avons entendu, Frères bien-aimés, l'évangéliste dire : « Ne jugez pas afin de n'être pas jugés. » Que signifie cette défense, quand le Seigneur lui-même a dit dans un autre passage de l'évangile : « Ne jugez pas selon les apparences, mais portez un juste jugement ; » (*Joan.*, VII, 24 ;) quand ailleurs encore nous voyons : « Prononcez un jugement conforme à la vérité ? » (*Zach.*, VII, 19.) La parole divine ne saurait être en contradiction avec elle-même ; seulement elle exige un esprit calme et dégagé. Dans la conduite des hommes, mes biens-aimés, il y a des choses qu'on peut reprendre à bon droit ; mais il en est d'autres qu'on ne blâmerait pas sans péché. Le mal visible, il faut le juger et le condamner : quant à ce que nous ignorons, ou même lorsqu'il est impossible de savoir si l'intention est bonne ou mauvaise, nous devons absolument nous interdire de juger. Voyez-vous, par exemple, quelqu'un jeûner fréquemment, ayez-en de la joie, mais ne le louez pas trop, par la raison qu'il pourrait avoir la vaine gloire pour mobile ; ne le blâmez pas non plus, puisqu'il peut jeûner pour plaire à Dieu et pour remédier à ses propres infirmités spirituelles. En voyez-

(1) Encore un sermon qui figure pour la première fois dans l'appendice. Les docteurs de Louvain l'ont rejeté parmi les douteux, et quelques-uns ont cru même devoir l'en exclure, le tenant pour apocryphe. On y retrouve évidemment le style et la pensée de Césaire. Voici de quelle façon il commence dans les manuscrits : « Comme on lisait tout à l'heure l'Evangile, nous avons entendu le Seigneur parlant ainsi...... »

mittit, ut probet, non perimat. Tentat autem non quasi mentium nescius humanarum ; sed ut suos fideles faciat in sæculo manifestos, sicut scriptum est : « Vasa figuli probat fornax, homines autem justos tentatio tribulationis. » (*Eccli.*, XXVII, 6.) Sic Abraham tentavit in filio, (*Gen.*, XXII) et honoravit ; sic Job dando in tentationes varias probavit ; (*Job.*, I, 2) sic sanctos Apostolos, sic beatissimos Martyres per ignem quoque et gladios coronavit. Ex quo apparet, a Deo tentationes hujus modi provenire ; et diabolum nihil sine Dei permissione valere. Ergo Deus solus adorandus est, qui potest educere de tentatione. Educit vero, cum liberat a malo ; a malo autem liberat, quando super id quod possumus, non nos permittit tentari.

6. Habetis, Fratres, ostensum, et quem debeatis orare, et cui gatias agere, et cujus cupere regnum, vel exspectare voluntatem ; deinde contra tentationes et malum, cujus sit auxilium præstolandum. Ecce in paucis omnia et in brevitate completa. Quia ergo non difficile discitur, immo facile retinetur, omnes hortor tam viros quam feminas, discite retinere ; ut, cum fueritis gratiam Domini quam cupitis, consecuti, inter omnes sanctos hanc precem ore consono proferre possitis, et corde mundo diligere ; ut Christus sedens ad dexteram Patris in ore vestro verba sua videns, et in corde vestro sua præcepta, et hic vos custodiat, et futuro ævo dignos efficiat. Ipsi gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO LXVI (*a*).

De verbis Evangetii Matth., VII : « *Nolite judicare, ut non judicemini, etc.* »

1. Audivimus Evangelistam dicentem, Fratres carissimi : « Nolite judicare, ut non judicemini. » Quid est hoc, Fratres, cum ipse Dominus in alio loco Evangelii dixerit : « Nolite secundum faciem judicare ; sed justum judicium judicate ; » (*Joan.*, VII, 24) et alibi dicatur : « Judicium verum judicate ? » (*Zach.*, VII, 9.) Non enim sibi divina lectio contraria esse potest ; sed intellectum sobrium quærit. In conversatione enim humana, Dilectissimi, sunt aliqua, quæ rationabiliter reprehenduntur : sunt vero quædam, quæ non sine peccato judicantur. Aperta enim mala et judicari et argui debent : illa vero quæ aut ignoramus, aut utrum bono an malo animo fiant, scire non possumus, judicare penitus non debemus. Verbi gratia, vides hominem frequentius jejunare ; congaude, et noli nimis laudare ; quia potest hoc pro humana gloria fieri : sed et noli vituperare ; quia potest et Deo et pro animæ remedio jejunare. Vidisti alium indicto publico jejunio velle pran-

(*a*) Alias de Tempore, CCI.

vous un autre se disposer à rompre un jeûne solennellement imposé, avertissez-le avec bienveillance : s'il vous dit qu'il ne peut pas jeûner à cause de la faiblesse de son estomac, croyez-le et gardez-vous de juger; car les deux choses sont possibles, ou qu'il méconnaisse la loi par gourmandise, ou qu'il en soit dispensé par infirmité. Vous voyez encore un maître imposer à ses subordonnés une sévère discipline, et se montrer lent à pardonner, n'allez pas sur cet indice l'accuser de barbarie; peut-être agit-il ainsi sans aucun mouvement de colère, par un zèle pur et désintéressé, conformément à cette parole du Livre saint : « Le zèle de votre maison me dévore. » (*Psalm.*, LXVIII, 10.) Votre voisin ou votre ami, l'esprit absorbé par ses préoccupations et ses affaires, vous aura salué ou bien abordé moins vite qu'il n'aurait dû, ne l'accusez pas aussitôt d'orgueil ou de malveillance; pensez que c'est là simplement de l'inattention et de l'oubli, et non du dédain ou de la fierté : vous n'êtes pas sans doute exempt d'une défaillance si naturelle à l'homme, et plus d'une fois vous avez omis ou négligé de semblables devoirs, parmi vos autres sollicitudes, prétendant bien cependant qu'on ne vous accusât pas de mauvaise volonté. Dans ces circonstances et d'autres semblables, où nous ne pouvons savoir l'intention du prochain, mieux vaut incliner à droite dans nos appréciations : le préjugé n'a rien de blâmable quand il consiste à regarder comme bons ceux qui sont méchants, ce qu'on ne saurait dire quand l'habitude de juger nous entraîne à soupçonner le mal chez les bons. C'est un grand danger dès lors de juger nos frères sur des choses qui nous échappent et que Dieu seul connaît. Voilà pourquoi le Seigneur a dit : « Ne jugez pas, pour n'être pas jugés. » Un mal manifeste et public, nous pouvons, nous devons même le juger et le reprendre, avec charité cependant et par affection; c'est le péché qu'il faut haïr, et non l'homme; c'est le vice, et non le vicieux ; c'est la maladie, et non le malade. Si l'adultère bien reconnu, le voleur, l'ivrogne, le traître et l'orgueilleux ne sont pas jugés et réprimandés, la parole du bienheureux martyr Cyprien à leur sujet ne manquera pas de s'accomplir : celui qui caresse le pécheur par des paroles d'adulation, fournit un aliment au péché.

2. A cela se rapporte encore, Frères bien-aimés, ce que nous venons d'entendre dans le même évangile : « Comment voyez-vous une paille dans l'œil de votre frère, tandis que vous ne voyez pas une poutre dans votre œil? » Un homme s'est-il tout à coup emporté devant vous, ne vous hâtez pas de le condamner, attendez un peu ; peut-être se calme-t-il aussi vite qu'il s'emporte. Examinons cependant ce que signifient et la paille et la poutre. Une soudaine vivacité, c'est la paille : une colère qui dure longtemps, c'est la poutre. Oui, s'irriter et se calmer coup sur coup n'est qu'une chose légère ; mais entretenir un ressentiment dans son cœur est une chose grave : ainsi devient une poutre la colère invétérée. Et de quel front celui qui nourrit de tels sentiments en lui-même s'avise-t-il de juger l'homme dans l'œil duquel il aperçoit, non une poutre, mais simplement une paille ? Celle-ci trouble l'œil intérieur, et celle-là l'écrase. Ce que j'ai dit, mes frères, je dois l'appuyer sur le témoignage des Livres saints. Comment la colère trouble la vue de l'âme, écoutez

dere; cum dilectione admone. Si dixerit se pro stomachi lassitudine jejunare non posse, crede et noli judicare ; quia utrumque potest fieri, ut pro gula vel luxuria prandere velit, et præ infirmitate jejunare non possit. Vidisti alterum subditis suis cum severitate disciplinam imponere, et indulgentiam tardius dare ; noli judicare crudelem; quia forsitan non hoc facit morbo iracundiæ, sed zelo disciplinæ et amore justitiæ ; propter illud quod scriptum est : « Zelus domus tuæ comedit me. » (*Psal.*, LXVIII, 10.) Forte aliquis vicinus aut amicus tuus, dum animum suum habet in rebus satis sibi necessariis occupatum, tardius te salutaverit, aut tardius occurrerit, quam debuit; noli eum superbum judicare, noli malignum credere; sed magis hoc aut per oblivionem aut per negligentiam, quam per despectum vel superbiam factum crede; quia forte et tibi hoc, ut est humana fragilitas, frequenter evenit, ut rebus aliis nimis intentus, aliquid minus caute aut minus sollicite fecisse videaris; et tamen noluisti te pro hac re malo animo judicari. In istis ergo et in his similibus, quæ utrum bono an malo animo fiant, scire non possumus, melius est ut ad partem dexteram nostrum animum declinemus ; quia tolerabilius est nos in hoc prævenire, ut eos qui mali sunt, bonos esse credamus, quam ut consuetudine judicandi, etiam de bonis quod malum est suspicemur. De istis ergo rebus quæ sunt Deo notæ et nobis incognitæ periculose nostros proximos judicamus. De ipsis enim Dominus dixit : « Nolite judicare, ut non judicemini.» (*Matth.*, VII, 1.) De illis vero quæ aperta sunt et publica mala, judicare et redarguere, cum caritate tamen et amore, et possumus et debemus ; odio habentes non hominem, sed peccatum, non vitiosum, sed vitium; detestantes morbum potius, quam ægrotum. Nam publicus adulter, raptor, assidue ebriosus, proditor et superbus, si judicati vel castigati non fuerint, implebitur in eis illud quod beatus martyr Cyprianus de talibus dixit : Qui peccantem verbis adulantibus palpat, peccati fomitem subministrat.

2. Ad hanc rem pertinet, Fratres carissimi, etiam illud, quod in hac ipsa Evangelica lectione audivimus : « Quid enim vides festucam in oculo fratris tui, et trabem in oculo tuo non vides? » (*Ibidem*, 3.) Vidisti enim hominem subito irasci ; noli continuo judicare, sed exspecta paululum : forsitan quam velociter irascitur, tam celeriter mitigatur. Quid tamen festuca, quid trabes significet, videamus. Subita enim iracundia festuca est : illa vero quæ in longum tempus protrahitur, trabes efficitur (*a*). Ut ergo irasci, et cito placari, festuca est; ita iracundia diu in corde servata, trabes est. Ergo ira inveterata convertitur in trabem. Et qua fronte ille qui odium servat in corde, illum judicare præsumit, in cujus oculo non trabem, sed festucam esse cognoscit? Nam cordis oculum festuca turbat, trabes excæcat. Quod dixi, Fratres, Scripturarum debeo testimoniis approbare. Quo modo ira cordis oculum turbat, audi Psalmistam dicentem : « Turbatus est præ ira

(*a*) Hic addunt editi, *dum per odium falsis suspicionibus nutritur*. Sed hæc verba desunt in MSS.

le psalmiste le disant aussi : « Mon œil a été troublé par la colère. » (Psalm. VII, 8.) Comment la haine prolongée éteint la lumière de cet œil, l'évangéliste Jean l'atteste : « Celui qui hait son frère vit dans l'obscurité, marche au sein des ténèbres, ne sait pas où il va ; » (I *Joan.*, II, 9;) ses yeux se sont éteints dans ces ténèbres. Redisons-le donc, un subit emportement trouble l'œil de l'âme, la haine étouffe la lumière de la charité.

3. Ce sont là des indications et des principes que je vous donne, Frères bien-aimés, au moyen desquels vous pourrez vous reconnaître et vous guider ; Dieu vous accordera par sa grâce de mieux comprendre et d'appliquer plus largement cette leçon. Afin que ma parole reste plus gravée dans vos cœurs, j'y reviens en la résumant. Il est donc périlleux, comme je l'ai dit tout à l'heure, de juger les autres sur des actions qui peuvent se faire avec une intention bonne ou mauvaise, comme jeûner, veiller, secourir les pauvres, s'abstenir ou ne pas s'abstenir de vin et de viande ; car tout cela et tant d'autres choses semblables, l'amour de Dieu peut en être le mobile et la gloire humaine aussi. Or, ne connaissant pas l'intention, nous devons nous interdire le jugement. De là cette sentence du divin Maître : « Ne jugez pas, pour n'être pas jugés. » C'est à propos de l'iniquité manifeste qu'il est dit : « Reprenez, conjurez, réprimandez en toute patience et doctrine ; » (II *Tim.*, IV, 2;) et de plus ce que nous avons déjà rappelé : « Jugez selon la justice. » (Joan., VII, 24.) Si nous voulons, mes frères, examiner avec une sérieuse attention, avec une sollicitude égale à notre foi, ce que nous venons de dire, si nous le mettons en pratique avec la grâce de Dieu, ce n'est pas une faute légère dont nous serons affranchis par sa grâce. La majeure partie du genre humain se montre toujours prête à porter des jugements indiscrets, à relever des torts imaginaires ; et cependant elle n'entend pas être elle-même jugée comme elle juge les autres. De là cet avertissement qui nous est donné par les divines Ecritures : « Avant d'avoir interrogé, ne blâmez personne ; et, l'interrogation faite, corrigez avec équité. » (*Eccli.*, XI, 7.) Tout homme veut qu'on l'interroge avant tout ; et puis, s'il est reconnu coupable, il supporte patiemment la correction. Or, comme nous voulons que les autres observent cette conduite envers nous, il est juste que nous nous appliquions à l'observer envers les autres. Commençons donc par interroger avec calme et vigilance ; dès que la vérité nous sera réellement connue, si c'est le mal qui se présente, ne craignons pas de le blâmer ; si c'est le bien, prenons-en la défense. Souvenons-nous de ce qui est écrit : « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux. En cela consiste la loi et les prophètes. » (Matth., VII, 12.) Nous tournant donc vers le Seigneur, implorons son secours, afin qu'il daigne nous accorder dans sa miséricorde le véritable discernement et la charité parfaite. A lui gloire et puissance, en même temps qu'au Père et au Saint-Esprit, dans les siècles des siècles.

oculus meus. » (*Psal.* VI, 8.) Quo modo autem odium oculum cordis excæcat, Johannes evangelista testatur : « Qui, inquit, odit fratrem suum, in tenebris est, et in tenebris ambulat, et nescit quo vadat ; » (I *Johan.*, II, 9) quoniam tenebræ obcæcaverunt oculos ejus. Secundum hæc ergo per subitaneam iracundiam cordis oculus turbatur ; per odium lumen caritatis exstinguitur.

3. Ergo, Fratres carissimi, capitula vobis quædam et indicula, qualiter hæc intelligere et accipere debeatis, insinuo. Nam vos, Deo propitio, melius hæc capere et observare potestis. Ut hæc quæ dixi, tenacius vestris cordibus inserantur, breviter repeto quod suggessi. In his ergo rebus, sicut jam supra dixi, periculose alios judicamus, quæ dubium est utrum bono an malo animo fiant, id est, jejunare, vigilare, eleemosynas facere, a vino et a carnibus vel abstinere vel non abstinere, et reliqua his similia, quæ pro Deo et pro humana gloria fieri possunt. Et quia ignoramus quo animo fiant, judicare penitus non debemus. Propterea hæc dixit Dominus : « Nolite judicare, ut non judicimini. » Propter apertam vero iniquitatem dictum est : « Argue, obsecra, increpa, cum omni patientia et doctrina. » (II *Tim.*, IV, 2.) Et illud quod jam supra memoravimus : « Justum judicium judicate. » (*Johan.*, VII, 24.) Hæc enim, Fratres, si diligenter, sicut credimus, considerare, et cum grandi sollicitudine, Deo donante, observare volumus, non de parvo peccato cum Dei adjutorio liberamur. Maxima enim pars generis humani indiscreto judicio ad reprehendendum prompta et parata esse probatur ; cum tamen non ita se velit ab aliis judicari, quomodo vult alios judicare ? Propter hoc Scriptura divina admonet, dicens : « Prius quam interroges, ne vituperes quemquam ; et, cum interrogaveris, corripe juste. » (*Eccli.*, II, 7.) Omnis homo prius se vult interrogari ; et postea, si reus, patienter tolerat reprehendi. Et quia omnes hoc nobis volumus ab aliis fieri, justum est ut hoc in aliis studeamus implere. Prius cum patientia interrogemus, et solliciti simus ; et, cum aliquid certius agnoverimus, tunc aut si mala sunt, reprehendere, aut si bona, defensare velimus, propter illud quod scriptum est : « Omnia quæcumque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis similiter. Hæc est enim Lex et Prophetæ. » (*Matth.*, VII, 12.) Et ideo (*a*) conversi ad Dominum, ejus imploremus auxilium, ut ipse nobis et veram discretionem et perfectam caritatem præstare pro sua pietate dignetur ; cui est gloria et imperium cum Patre et Spiritu sancto in sæcula sæculorum.

(*a*) Hujus conclusionis loco MSS. hæc habent. *Et quia, sicut ipsi videtis, plures ex nostris de ecclesia nunc absentes esse videntur ; et illis qualemcumque admonitionem in aliam basilicam reservemus ; et forsitam inspirat et illis Deus, ut vel ibi pro animæ suæ salute conveniant ; cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.* Forsitan eodem die in duabus basilicis concionatus, in prima concione usus ea conclusione, quæ exstat in MSS. et altera in secunda.

SERMON LXVII.

Sur ces paroles de l'Evangile : « Entrez par la porte étroite......... » Matth., VII, 13 ; *et sur les deux voies, la voie étroite et la voie large* (1).

1. Vous avez entendu, Frères bien-aimés, dans l'évangile qu'on vient de lire, que le Seigneur a mentionné deux voies, l'une qu'il faut redouter et fuir, l'autre qu'il faut rechercher et suivre ; celle-ci conduit les justes au ciel après de courtes fatigues, celle-là entraîne à l'enfer les amateurs du monde après de non moins courtes joies. « Entrez, nous dit-il, dans la voie étroite ; car large est la porte et spacieuse la voie qui mène à la perdition, et nombreux sont ceux qui passent par là. Combien étroite est la porte et resserrée la voie qui mène à la vie, et qu'il est petit le nombre de ceux qui la trouvent ! » (*Ibid.*, 14.) Voilà, mes bien chers Frères, que Dieu place sous les yeux du genre humain tout entier ce que nous devons expier, éviter, désirer ou fuir, craindre et aimer de tout notre cœur. Cela nous rappelle ce qu'il avait lui-même dit par la bouche du prophète : « Devant l'homme sont la vie et la mort ; ce qui lui plaira davantage lui sera donné. » (*Eccli.*, XV, 18.) Il avait dit encore : « Vous avez en main le feu et l'eau, la mort et la vie, choisissez la vie si vous voulez vivre. » (*Deut.*, XXX, 16.) Or tout ce que nous avons énuméré, c'est-à-dire le bien et le mal, est pleinement représenté par ces deux voies. Là nous sont proposés l'enfer et le royaume, le Christ et le diable, la hauteur et la profondeur. Par la divine grâce, chacun a le pouvoir d'aimer ce qu'il veut et de saisir ce qu'il préfère.

Le Christ préside à la voie étroite, et le démon, à la voie large. — 2. A la voie étroite et resserrée préside le Christ ; à la voie large et spacieuse préside le diable. L'un nous invite au royaume, l'autre nous entraîne à l'enfer ; l'un nous pousse en haut, l'autre nous précipite en bas. Le diable fait briller à nos yeux de trompeuses délices, pour nous plonger dans de réelles amertumes : le Christ nous invite à de rapides efforts, pour nous faire acquérir une éternelle béatitude. Si nous n'ouvrons que les yeux du corps, nous sommes trompés par la voie large et spacieuse ; si nous examinons avec les yeux du cœur, nous trouvons la sécurité dans la voie étroite et rude.

3. Avertissons-nous donc mutuellement, mes bien-aimés, exhortons-nous sans cesse avec une pure charité à préférer cette voie étroite et rapide par laquelle nous mériterons d'arriver à l'ampleur du paradis ; à mépriser et détester de toutes nos forces, avec le secours divin, cette voie dont l'ampleur momentanée mène aux profondeurs de l'enfer ceux qu'elle a séduits. Laissons la route de gauche au bout de laquelle est l'abîme sans fond, et prenons celle de droite par laquelle on s'élève à l'éternelle vie. Il faut que nous parvenions à celui qui est la voie, la vie et la vérité. *Joan.* (XIV, 6.) Il n'est pas étonnant que nous ayons l'assurance de le posséder, si nous avons l'inébranlable courage de le suivre. Lui-même est la voie où nous courons, lui-même est la patrie où doit aboutir notre course. Par sa divinité il est le repos et l'heureuse patrie des anges ; par son humanité il est devenu le chemin des voyageurs. Repos et patrie des anges, ou

(1) C'est pour la première fois que ce sermon paraît au jour, extrait d'un manuscrit qui l'attribue faussement à Augustin. On y retrouve plutôt la doctrine et le style de Césaire, auquel appartiennent presque tous les sermons renfermés dans cet ancien volume.

SERMO LXVII.

De verbis Evangelii Matth., VII, 13. *Intrate per augustam tam, etc, deque duabus viis, arcta et lata.*

1. Audistis, Fratres dilectissimi, cum Evangelium legeretur, duas Dominum commemorasse vias, unam metuendam atque terribilem, alteram ambiendam et multum desiderabilem ; unam per quam post parvum laborem justi eriguntur in cælum, alteram per quam post brevem dulcedinem amatores mundi pertrahuntur in tartarum. «Intrate, inquit, per angustam portam ; quia lata porta et spatiosa via est, quæ ducit ad perditionem ; et multi sunt, qui intrant per eam. Quam arcta, inquit, porta et augusta via est, quæ ducit ad vitam ; et pauci sunt, qui inveniunt eam!» (*Matth.*, VII, 13, *et* 14.) Ecce, Fratres dilectissimi, proposuit Deus in conspectu totius generis humani, quid debeamus expiare, quid vitare, quid desiderare, quid fugere, quid timere, quid in toto corde diligere ; et, sicut per Prophetam ipse prædixerat : «Ante hominem, inquit, vita et mors ; quod placuerit, dabitur illi. » (*Eccli.*, XV, 18.) Et iterum : « Ecce habes ignem et aquam, mortem et vitam ; elige vitam, ut vivas. » (*Deut.*, XXX, 16.) Hoc totum quod supra diximus, id est, bonum et malum, in istis duabus continetur viis. Proponitur enim nobis in eis infernum et regnum, Christus et diabolus, altitudo et profundum. Dei enim per gratiam in potestate habet unusquisque quid diligat, et ad quod placuerit, porrigat manum.

Viæ arctæ Christus, latæ præest diabolus, — 2. Viæ enim arctæ et angustæ præsidet Christus : viæ latæ et spatiosæ præest diabolus. Christus invitat ad regnum ; ille sollicitat ad infernum : ille levat in altum ; ille deprimit in profundum. Diabolus ostentat falsas dulcedines, ut trahat ad veram amaritudinem : Christus invitat ad brevem asperitatem, ut perducat ad longam beatitudinem. Si solum oculus corporis aperitur, decipit nos lata et spatiosa : si vero oculis cordis adtendimus securos nos reddit dura et aspera.

3. Invicem ergo nos, Carissimi, admoneamus, invicem nos cum vera caritate jugiter invitemus, ut magis brevem et angustam debeamus eligere viam, per quam mereamur ad paradisi latitudinem pervenire. Illam vero viam, quæ post brevem latitudinem consuevit amatores suos in inferni profunda demergere, quantum possumus, Deo auxiliante, debemus repudiare atque contemnere. Sinamus ergo sinistram viam, cujus finis introducit in gehennam ; et sequamur dexteram, quæ ad vitam ducit æternam. Ad illum pervenire debemus, qui est via et vita et veritas. (*Johan.*, XIV, 6.) Nec mirum, si ad illum fideliter

mieux de tous ceux qui le servent avec fidélité, « au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu ; » (*Joan.*, I, 1) chemin des voyageurs, « le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous. » (*Ibid.*, 14.)

4. Quand, par le péché du premier homme, nous avons été rejetés du paradis dans cette triste terre, comme dans une vallée de larmes, nous avons perdu le chemin en même temps que la patrie, nous avons marché à travers d'âpres solitudes, ignorant la voie du Seigneur. (*Sap.*, V, 1.) Alors, dans sa miséricorde et sa sollicitude, le Roi de notre patrie, non-seulement a pris soin de nous envoyer fréquemment ses serviteurs, mais encore a daigné descendre lui-même et nous préparer la voie qui doit nous ramener à la patrie. O homme, puisque vous étiez assez indolent pour ne pas chercher la voie, la voie elle-même est venue vous chercher ; puisque vous n'aviez pas la force de vous y rendre, elle s'est offerte à vous. Levez-vous donc et marchez, fuyez cette voie large et spacieuse du siècle qui vous procure un plaisir passager et des tortures éternelles ; courez par cette voie du Christ où vous trouverez d'abord de bien courtes fatigues, et puis des joies sans fin avec les anges.

Deux pieds pour courir dans la voie du Christ : l'amour de Dieu et l'amour du prochain. — 5. Peut-être direz-vous : De quelle manière dois-je courir dans cette voie du Christ? Vous accomplirez une heureuse course si vos deux pieds sont sains. Et que faut-il entendre par ces deux pieds? L'amour de Dieu et l'amour du prochain. « En ces deux préceptes consistent, selon la parole de Paul, la loi et les prophètes. » (*Galat.*, V, 41), Si vous aimez le Seigneur, et non le prochain, vous n'avez qu'un pied, impossible à vous de courir ; si vous aimez le prochain, et non le Seigneur, vous n'êtes pas moins frappé d'impuissance. Courez donc dans la voie du Christ, la seule véritable. Le Seigneur lui-même a couru dans cette voie de la dilection, et pendant qu'il était attaché à la croix, quand il priait pour ses ennemis en ces termes : « Père, pardonnez-leur, parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils font. » (*Luc.* XXIII, 34.) Le bienheureux Etienne courut aussi dans cette voie avec tant de zèle et de courage, qu'il mérita de voir les cieux ouverts, et le Christ venant en quelque sorte à sa rencontre, ou bien seulement pour le secourir.

Que l'humilité accompagne la charité. — 6. Comme il faut courir avec humilité, à vouloir promptement arriver au terme, songez que la direction, le mobile et l'objet de votre course, c'est celui qui disait : « Apprenez de moi, parce que je suis doux et humble de cœur. » (*Matth.*, XI, 29.) Quelque bonne œuvre que vous désiriez offrir à Dieu, aumône, jeûne, prière, vous avez tout perdu si vous ne joignez pas à la vraie charité la douceur et l'humilité du cœur. Aussi, dans l'exercice des bonnes œuvres, efforcez-vous de pratiquer avant tout, je vous le recommande encore, l'humilité et la charité. C'est avec ces deux pieds spirituels que vous pourrez courir avec persévérance dans la voie de la sainteté, et toucher au terme heureux de l'éternelle beatitude, par celui qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

pervenimus, per quem fideliter ambulamus. Nam quia ipse est via, per ipsum currimus : quia vero ipse est patria, consummato cursu ad ipsum pervenimus. Cum enim secundum divinitatem sit requies et patria angelorum, secundum humanitatem factus est via peregrinantium. Quia est requies et patria angelorum vel omnium fidelium, « In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum ; » (*Johan.*, I, 1) quia est via peregrinantium, « Verbum caro factum est, et habitavit in nobis. » (*Ibidem*, 14.)

4. Quando de paradiso post peccatum primi hominis in hunc mundum, quasi in convallem lacrymarum projecti sumus, et viam perdidimus simul et patriam, ambulavimus solitudines difficiles ; viam autem Domini ignoravimus. (*Sap.*, V, 1.) Sed pius et misericors rex patriæ nostræ non solum servos suos ad nos frequenter studuit mittere; sed etiam dignatus est ipse descendere, et viam, per quam reverteremur ad patriam, præparare. O homo, si piger eras, ut quæreres viam ; ipsa te via dignata est quærere : si piger eras venire ad viam ; ipsa ad te via venit. Surge et ambula ; fuge viam sæculi latam et spatiosam, quæ te ad tempus delectat, et in æternum cruciat : curre per viam Christi, in qua parvissimo tempore laborabis, et postea cum Angelis sine fine gaudebis.

Duo pedes ad currendum in via Christi, caritas duplex. —5. Forte dicis, Per viam Christi quomodo debeo currere? Si ambos pedes sanos habes, feliciter curres. Qui sunt isti duo pedes ? Si diligis Dominum, et diligis proximum. « In his duobus præceptis, sicut Apostolus dicit, universa Lex pendet, et Prophetæ. » (*Matth.*, XXII, 24, 40, et *Galat.*, V, 14.) Si diligis Dominum, et non diligis proximum ; unum tantummodo pedem habes, non potes currere : si diligis proximum, et non diligis Dominum ; claudus et inutilis remansisti. Curre ergo per viam Christi ; ipse est enim via. Per istam viam dilectionis etiam ipse Dominus in cruce pendens cucurrit, quando pro inimicis oravit, dicens : « Pater, dimitte illis ; quia nesciunt quid faciunt. » (*Lucæ*, XXIII, 34.) Per istam viam etiam beatus Stephanus ita studuit viriliter currere, ut cælum apertum, et Christum quasi in occursum suum vel adjutorium stantem, mereretur adspicere. (*Act.*, VII, 55.)

Humilitas sit caritatis comes. — 6. Sed quia humiliter debes currere, si vis celeriter pervenire, vide quia in illum, et per illum, et ad illum curris, qui dixit : « Discite a me, quia mitis sum et humilis corde. » (*Matth.*, XI, 29.) Quidquid boni operis, sive in eleemosynis, sive in jejuniis, sive in orationibus Deo offerre volueris, totum perdis, si cum vera caritate mitis et humilis corde esse nolueris. Et ideo, sicut jam suggessi, inter reliqua opera bona, humilitatem et caritatem præcipue tenere contendite ; ut istis duobus sanctis et spiritalibus pedibus possitis fideliter currere, et ad æternam beatitudinem feliciter pervenire ; per eum qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMON LXVIII.

Sur les mêmes paroles de l'Evangile : « Large et spacieuse est la voie..... » (1).

1. Votre charité ne saurait ignorer, j'en ai la certitude, mes bien chers Frères, que notre père Adam fut placé dans un paradis de délices; mais que, méprisant les ordres de Dieu à la persuasion du diable, il fut précipité dans les misères de ce monde, comme s'il tombait d'un faîte élevé au fond de l'abîme. En haut est le paradis, en bas est le monde; mais encore au-dessous se trouve un autre abîme où sont plongés après la mort les pécheurs et les impies. Qu'il y ait réellement deux enfers, le prophète le dit d'une manière évidente : « Dieu, qui avez délivré mon âme de l'enfer le plus profond. » (*Psalm.* LXXXV, 13.) Il ne parlerait pas du plus profond, s'il ne savait pas qu'il en existe un autre qui l'est moins. Mais notre Dieu plein de compassion et de miséricorde, de mansuétude et de longanimité, quand il nous a précipités par sa justice, en notre père Adam, des hauteurs du paradis dans l'enfer de ce monde, n'a pas voulu, grâces à son ineffable bonté, que notre chute allât jusqu'au second enfer; il nous a, pour ainsi dire, arrêtés sur un point intermédiaire, entre le paradis et l'enfer de dessous; de telle sorte que, si nous voulons faire pénitence, nous puissions gravir les hauteurs de la céleste patrie, et que, si nous restons avec une fatale obstination sous la tyrannie de cet orgueil qui nous a fait cheoir à l'instigation du diable, nous soyons entraînés sons le poids du péché jusque dans les profondeurs du second enfer, d'où le retour n'est pas possible.

2. Ce n'est pas en passant, mes bien chers Frères, c'est avec beaucoup d'attention et de frayeur que nous devons méditer ces choses; et nous comprendrons que nous sommes colloqués par la divine miséricorde dans cet enfer supérieur, afin que nous désirions de remonter par les degrés de nos bonnes œuvres vers celui qui nous a créés, plutôt que de descendre dans l'abîme inférieur avec celui qui nous a trompés; et, puisque nous sommes là comme entre l'eau et le feu, entre le suprême bien et le mal suprême, entre les profondeurs de l'enfer véritable et les hauteurs du paradis, écoutons le Seigneur élevant la voix dans les divines Ecritures et nous disant avec une ineffable bonté : « Je t'ai placé entre la mort et la vie; choisis donc la vie, et tu vivras. » (*Deut.*, XXX, 16.) Ces deux voies, le Seigneur lui-même nous les a tracées dans l'Evangile, quand il a dit : « Large et spacieuse est la voie qui mène à la mort, et nombreux sont ceux qui la parcourent; étroite et resserrée est la voie qui mène à la vie, et ce n'est que le petit nombre qui la trouve. (*Matth.*, VII, 13.) Or, comme c'est par la voie étroite et resserrée qu'on revient au paradis, et par la voie large qu'on descend à l'abîme inférieur, tant que nous le pouvons encore avec le secours de Dieu, tant que cela dépend de nous, redoublons d'efforts, je le répète, pour remonter au paradis en suivant la voie étroite et resserrée; n'allons pas, en suivant la voie large et spacieuse, aux supplices de l'enfer.

(1) Cette instruction nous montre de quelle façon, par le péché du premier homme, nous avons été chassés du paradis et jetés dans l'enfer de ce monde, afin que nous ne méritions pas de tomber dans l'enfer véritable sous le poids de nos péchés, et que par nos bonnes œuvres, comme par autant de degrés, nous tâchions de toutes nos forces de monter à la patrie supérieure, au séjour du grand Roi.
C'est ici la treizième homélie de Césaire extraite du manuscrit royal et publiée par Etienne Baluze.

SERMO LXVIII.

De eisdem verbis Evangelii Matth., VII : *Lata et spatiosa est via, etc.*

1. Scio, Fratres carissimi, quod non possit ignorare sancta Caritas vestra, Adam patrem nostrum inter paradisi delicias fuisse collocatum; sed, persuadente diabolo, Dei præcepta contemnens, in istius mundi miserias, velut de superiori loco ad inferiorem, fuisse dejectum. Supernum ergo est paradisus, infernum est hic mundus. Aliud infernum est, in quo post mortem peccatores et impii demerguntur. Nam quod duo sunt inferni, Propheta hoc evidenter ostendit dicens : « Deus, qui eripuisti animam meam ex inferno inferiori. » (*Psal.* LXXXV, 13.) Non enim diceret inferiorem infernum, nisi esse et superiorem sciret. Deus autem noster miserator et misericors, patiens et multum misericors, quando nos in Adam patre nostro de altitudine paradisi justo judicio suo in infernum mundi istius deposuit, pro ineffabili pietate ad inferiorem infernum nos ruina pervenire noluit ; sed quodam modo inter paradisum et inferiorem infernum velut in medio collocavit; ut si pœnitentiam vellemus agere, ad altitudinem principalis patriæ mereremur adscendere; si vero in illa tyrannide superbiæ, per quam suadente diabolo cecidimus, velimus jugiter permanere, ad inferioris inferni profunda, unde jam reditus esse non possit, peccati pondere premeremur.

2. Hæc ergo, Fratres carissimi, non transitorie, sed cum grandi timore ac tremore considerantes, intelligamus nos in isto superiori inferno per Dei misericordiam positos, ut magis ad illum qui nos creavit, desideremus bonorum operum gradibus remeare, quam cum illo qui nos decepit, ad inferioris inferni profunda descendere. Et quia positi sumus tamquam inter aquam et ignem, velut inter summum bonum et summum malum, quasi inter ruinam inferioris inferni et altitudinem paradisi, audiamus Dominum in Scripturis cum admirabili pietate clamantem : « Posui te, inquit, inter mortem et vitam; elige vitam, ut vivas. (*Deut.*, XXX, 15.) De istis duabus viis nos Dominus in Evangelio admonuit, quando dixit : « Lata et spatiosa est via, quæ ducit ad mortem; et multi sunt qui intrant per eam : arcta et angusta via est, quæ ducit ad vitam; et pauci sunt qui inveniunt eam. » (*Matth.*, VII, 13.) Et quia per arctam et angustam reditur ad paradisum, et per illam latam in illum inferiorem infernum descenditur; dum adhuc cum Dei adjutorio possumus et in potestate nostra consistit, sicut jam supra suggessimus, magis conemur per arctam et angustam ad paradisum conscendere, quam per illam latam et spatiosam ad inferni supplicia pervenire.

Qui marche dans la voie large? qui dans la voie étroite? — 3. Quelqu'un dira peut-être: Je voudrais bien savoir quels sont ceux qui descendent par cette voie large pour y goûter un dangereux plaisir; et quels sont ceux qui remontent l'étroit et rude sentier où se rencontre une peine salutaire. Tous les amateurs du monde, les orgueilleux, les avares, les voleurs, les envieux, les ivrognes, les adultères, ceux qui se servent de fausses balances et de doubles mesures, ceux qui nourrissent d'implacables ressentiments, qui rendent le mal pour le mal, ceux qui recherchent les spectacles, ou sanglants ou licencieux, sont convaincus de descendre par la voie large et spacieuse : les hommes qui pratiquent la chasteté et la sobriété, la miséricorde et la justice, qui font l'aumône dans la mesure de leur pouvoir, d'une âme libérale et joyeuse, qui n'ont pour personne aucune haine dans le cœur, ceux-là montent aux régions supérieures, par la voie étroite et resserrée. Bien que par le corps ils paraissent habiter encore sur la terre, « leur conversation, selon la parole de l'Apôtre, est dans les cieux; » (*Philipp.*, III, 20) et, quand le prêtre dit: Haut les cœurs, ils peuvent répondre en toute assurance que leur cœur est au Seigneur. Considérez je vous en supplie, mes frères, non-seulement avec douleur, mais encore avec crainte, ceux qui se précipitent dans la voie large et spacieuse; reprenez-les, faites-leur comprendre qu'après une courte joie les attend un éternel supplice. Quant à ceux qui s'efforcent de remonter l'étroit et rude sentier, prenez part à leur joie, marchez avec eux pour ne plus vous en séparer, et tâchez d'arriver ensemble à la hauteur ou mieux à la béatitude de l'éternelle vie. Ne craignez par les fatigues que vous éprouverez dans le chemin; réjouissez-vous plutôt de la magnifique récompense que vous trouverez dans la patrie. Une fois de plus je vous en conjure, frères bien-aimés, considérons l'immortelle félicité des justes succédant à d'éphémères labeurs, et redoutons l'immortel supplice que les pécheurs auront à subir après des joies non moins éphémères. Non, ceux-là mêmes qui paraissent gravir avec tant de peine la voie étroite et resserrée, ne peuvent pas être jugés avoir une longue souffrance. De même, en effet, que les esclaves de ce malheureux plaisir donné par l'avarice ou la luxure, doivent au bout de cette voie large brûler avec le diable dans l'enfer ; de même ceux qui méprisent les trompeuses délices de cette voie ou d'une vie impure, quand ils seront également arrivés au bout de la voie étroite, mériteront de partager le sort des anges dans le ciel.

4. Après avoir succinctement exposé ce qui regarde le paradis céleste, séjour de la vraie félicité, et le double enfer que nous avons distingué ; ce que nous devons fuir ou désirer, et tout cela, selon les forces que Dieu nous a données, nous voulons rappeler à votre charité trois choses qui se rapportent au même sujet, trois choses que nous pouvons et devons méditer avec soin pour notre avantage, que nous apercevons du reste assez souvent dans les réalités matérielles de la vie humaine. Là sont en présence le médecin, le malade et la maladie. Si le malade se joint au médecin, les voilà deux, et la maladie sera vaincue. Si le malade fait cause commune avec la maladie plutôt qu'avec le médecin, c'est celui-ci qui sera vaincu, parce qu'ils sont encore deux contre un ; c'est en s'unissant au médecin, je le répète, que le malade se sauverait, la maladie ne pouvant pas résister aux efforts combinés de deux adversaires. Observez avec attention le but

Qui per latam, qui per arctam viam incedant. — 3. Sed forte aliquis dicit : Vellem scire qui sint illi, qui cum periculoso gaudio per latam descendunt; qui autem sint illi, qui per arctam et angustam cum labore conscendunt. Omnes enim amatores mundi, superbi, avari, raptores, invidi, ebriosi, et adulteria committentes, stateras dolosas et mensuras duplices habentes, odium in corde reservantes, malum pro malo reddentes, spectacula vel cruenta et furiosa vel turpia diligentes, per latam et spatiosam descendere comprobantur : casti vero et sobrii, misericordes, justitiam tenentes, secundum vires suas eleemosynas prompto et hilari animo facientes, contra nullum hominem odium in corde servantes, per arctam et angustam via mad superna adscendunt. Et licet adhuc hic in corpore habitare videantur in terris, tamen secundum Apostolum conversatio illorum in cælis est; (*Philipp.*, III, 20,) ut sacerdote dicente : Sursum corda, securi respondeant se habere ad Dominum. Considerate, rogo, Fratres, et non solum cum dolore, sed etiam cum timore, eos qui per viam latam et spatiosam præcipitantur, arguite, dicentes et contestantes eis, quod post breve gaudium habituri sunt sine fine supplicium. Illis vero qui per arctam et angustam conantur adscendere, congaudete, et eis vos fideliter sociate, et cum ipsis ad altitudinem vel beatitudinem æternæ vitæ pervenire contendite. Ne timeatis quia laborem habituri estis in via ; sed gaudete, quia magnum præmium invenietis in patria. Unde iterum atque iterum rogo vos, Fratres carissimi, ut et justorum post parvum laborem æternum gaudium consideremus, et peccatorum post transitoriam lætitiam sine ullo fine supplicium timeamus; considerantes quia nec illi, qui per arctam et angustam cum labore videntur adscendere, longo tempore laborare videntur. Nam quomodo illi, qui cum infelici gaudio avaritiæ vel luxuriæ serviunt, consumpto itinere viæ latæ, cum diabolo arsuri sunt in inferno : ita e contrario illi qui falsa gaudia vitæ latæ vel vitæ luxuriosæ despiciunt, ubi cursum viæ angustæ compleverint, ad Angelorum consortium pervenire merebuntur in cælo.

4. Et quia de superiori paradiso, loco ubi est vera beatitudo, et de duobus infernis locuti sumus, et quid fugere vel quid desiderare debeamus, secundum possibilitatem quam Deus dedit, breviter demonstravimus; sunt alia tria ad eamdem rem pertinentia, quæ Caritati Vestræ cupimus intimare. Tria enim sunt, de quibus utiliter ac fideliter cogitare et possumus et debemus : et ista tria in conversatione humana fieri etiam corporalibus oculis frequenter agnoscimus. Est enim medicus, ægrotus, et morbus. Si se junxerit ægrotus cum medico, duo sunt, vincitur morbus. Si se ægrotus magis morbo quam medico voluerit jungere ; et ibi, quia duo sunt, vincitur medicus ; nam, si medico consentiret, pereunte morbo ægrotus evaderet ; quia duos contra se pugnantes vincere

que je me suis proposé dans cette similitude. Dieu est le médecin, l'homme est le malade, le péché est la maladie. Si le pécheur revient à Dieu, le médecin par excellence, la maladie disparaît aussitôt. Si le pécheur est assez malheureux pour aimer sa maladie, c'est-à dire le péché, au point de préférer cette maladie mortelle au céleste médecin, non-seulement il ne seconde pas les attaques dirigées contre le mal, mais encore il le défend avec la dernière imprudence. Par cette union opiniâtre avec le péché il semble remporter la victoire sur le céleste médecin; mais par cette funeste victoire, comme par la voie large et spacieuse, il se précipite dans l'enfer : s'il eût voulu s'unir au médecin, foulant aux pieds le péché, se débarrassant de cette maladie cruelle, il eût mérité de monter au ciel en marchant dans la voie étroite.

5. Méditant donc constamment ces choses, Frères bien-aimés, tant que cela dépend encore de nous avec le secours de la grâce, nous pénétrant d'une salutaire horreur pour les blessures vénéneuses qui nous sont infligées par le péché, appliquons-nous à l'aumône à la prière, au jeûne, par le moyen surtout de cette charité qui ne distingue pas entre les ennemis et les amis ; usons de ces remèdes spirituels pour recouvrer la santé de notre âme, en recourant toujours à la miséricorde du céleste médecin. Il a dit lui-même : « Je ne veux pas la mort du pécheur, mais bien qu'il se convertisse et qu'il vive. » (*Ezech.*, XXXIII, 11). Il a dit aussi : Dès que, revenant à moi, vous aurez gémi vous serez sauvé. Daigne par sa miséricorde nous sauver ainsi, celui qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il

SERMON LXXIX.

Sur le même chapitre de saint Matthieu; *du pèlerinage des chrétiens; des deux voies*, *l'une menant au ciel*, *l'autre en enfer* (1).

Nous devons vous entretenir, bien-aimés Frères, de ce que vous venez d'entendre dans l'Évangile : « Étroite et resserrée est la voie qui mène à la vie, large et spacieuse celle qui mène à la mort ; » ce sera vous parler du pèlerinage des chrétiens. Si les nécessités du temps le permettaient, bien-aimés frères, ce n'est pas une fois dans l'année, c'est deux et trois fois que nous eussions voulu vous visiter, afin de satisfaire votre désir et le nôtre ; mais la volonté ne triomphe pas toujours des obstacles extérieurs. Si nous ne nous voyons cependant que bien tard, il n'en résulte aucun préjudice ni pour vous ni pour nous, quand nous restons constamment unis par l'amour et la charité. Dans le pèlerinage de ce monde, alors même que nous pourrions habiter toujours la même cité, il nous serait encore impossible de demeurer ensemble. Il est une autre cité où les chrétiens vertueux ne seront jamais séparés les uns des autres.

Il y a deux cités : le monde et le ciel. — 2. Il existe deux cités entièrement distinctes, Frères bien-aimés : la cité de ce monde et celle du paradis. Dans la première, le chrétien digne de ce nom ne cesse d'être un

(1) Ce sermon paraît également pour la première fois, tiré de deux manuscrits de Corbie, qui le rangent parmi les ouvrages de Césaire ; avec cette différence cependant que le plus ancien de ces manuscrits commence par l'attribuer à Augustin avec d'autres sermons de Césaire, et puis à celui-ci. Comparez avec les deux sermons qui précèdent.

nullatenus posset. Quare istam similitudinem posuerim, diligenter adtendite. Medicus, Deus est : ægrotus, homo est : peccatum, morbus est. Si se jungit peccator cum Deo, qui est verus Medicus, statim perit morbus. Si vero infelix peccator diligit morbum suum, ut magis se peccatis suis, tamquam mortiferis morbis, velit jungere, quam cælesti Medico adhærere ; morbum, id est, peccatum suum, non solum accusare non adquiescit, sed etiam fronte impudentissima defensare contendit : dum se peccatis suis vult jungere, quasi videtur cælestem Medicum vincere ; sed per istam infelicem victoriam, tamquam per latam et spatiosam viam descendit in gehennam. Quia, si Medico consentire voluisset, pereunte peccato, tamquam crudelissimo morbo, per arctam et angustam viam adscendere meruisset in cælum.

5. Hæc ergo, Fratres carissimi, fideliter cogitantes, dum adhuc cum Dei adjutorio in nostra potestate consistit, peccatorum nostrorum vulnera quasi venena mortifera horrescentes, eleemosynis, orationibus, jejuniis insistentes, et præcipue per caritatem, quæ non solum amicos, sed etiam ipsos diligit inimicos, tamquam per medicamenta spiritalia, pro recipienda sanitate animarum nostrarum ad illius cælestis Medici misericordiam recurramus. Ipse enim dixit : « Nolo mortem peccatoris, sed ut convertatur et vivat. » (*Ezech.*, XXXIII, 11.) Et iterum : Cum conversus ingemueris, salvus eris. Ad quam salutem nos pro sua pietate perducat, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO LXXIX.

In eumdem locum Matth., VII, *de peregrinatione Christianorum, et de duabus viis, altera ad cælum*, *altera ad infernum.*

1. Sermo nobis ad vos est, Fratres carissimi, de eo quod in Evangelio audistis : « Arcta et angusta via est, quæ ducit ad vitam ; et spatiosa, quæ ducit ad mortem ; » (*Matth.*, VII, 13) ; sive de peregrinatione Christianorum. Si temporis necessitas permitteret, Fratres carissimi, non solum semel in anno, sed etiam secundo vel tertio vos visitare volebamus ; ut et nostra simul et vestra desideria de conspectu vestro satiare possemus. Sed voluntas cupit, temporis necessitas non permittit ; nihil tamen nobis vel vobis impedit, quod nos corporaliter tardius videmus ; quando amore et caritate semper pariter sumus. In ista enim peregrinatione mundi hujus, etiamsi in una civitate esse possemus, simul esse non poteramus. Est enim alia civitas, ubi Christiani boni numquam sunt ab invicem separati.

Duæ sunt civitates, mundus et cælum. — 2. Duæ sunt civitates, Fratres carissimi, una est civitas mundi, alia

voyageur; c'est dans la seconde qu'il obtient le titre de citoyen. Dans l'une les tribulations, dans l'autre le repos; là les misères, ici le bonheur; l'une nous soumet aux fatigues, l'autre nous donne le calme et la joie : celui qui vit mal dans la première, ne pourra jamais parvenir à la seconde. Nous devons être des pèlerins ici-bas, si nous voulons être admis dans la patrie céleste. Celui qui s'attache au monde et veut se faire du monde une patrie, n'aura pas droit de cité dans le ciel. Nous prouverons que nous sommes des pèlerins sur la terre, si nous aspirons à cette céleste patrie. Que personne ne se fasse illusion, nos très-chers frères, ce n'est pas ici qu'est la patrie ou la cité des chrétiens; ce n'est pas ici que les chrétiens peuvent trouver la véritable vie, l'éternelle béatitude. Celui qui cherche le bonheur sur la terre, ne l'aura pas dans le ciel. Le paradis est notre patrie, la Jérusalem céleste est notre cité, nous sommes les concitoyens des anges, nous avons pour parents les patriarches et les prophètes, les apôtres et les martyrs, le Christ est notre roi. Vivons donc pendant notre pèlerinage de telle façon que, tant que nous serons ici-bas, nos vœux soient dirigés vers cette patrie future. Celui qui consent à vivre dans le mal, n'a pas même le droit de la désirer.

Joie ou tristesse des Saints, selon notre bonne ou notre mauvaise vie. — 3. Dans cette patrie nous ont déjà précédés les glorieuses légions des patriarches et des prophètes, des apôtres et des martyrs, une foule innombrable de confesseurs et de vierges, des peuples fidèles presque tout entiers; désormais fixés dans le repos et la béatitude, ils nous tendent tous les bras avec amour, priant pour nous et désirant nous voir bientôt quitter l'arène de ce monde, où nous avons sans cesse à lutter contre le diable, prêts à nous accueillir après la victoire avec les transports et l'appareil du triomphe au sein de notre véritable patrie. Si nous accomplissons le bien, si nous méprisons sur la terre les péchés et les funestes plaisirs où le démon nous entraîne, nous sommes pour eux tous la cause d'une joie pure : si nous méprisons Dieu, si nous aimons le monde et nous adonnons au péché, nous les contristons tous, au contraire, anges, apôtres, martyrs, comme je viens de le dire, et nous allumons pour nous les feux éternels.

Le Christ contemple et aide ceux qui combattent pour lui. — 4. Le Christ avec ses anges attend dans le ciel l'issue de notre combat contre le diable et ses anges. Ne craignons pas, mes frères, parce que le Christ n'attend pas dans l'inaction, et qu'il nous aide. Non, ne vous livrez pas à la frayeur, moins encore au désespoir. Le diable sévit sans doute; mais le Christ vous donnera la consolation. Il attend le succès de votre lutte, il vous aide dans vos labeurs, il couronne votre victoire; ne perdez jamais courage, ne succombez jamais. Quoi, vous avez un tel commandant à votre tête, et vous craignez? Considérez ce que vous promet le diable et ce que le Christ vous donnera : le diable vous promet de trompeuses douceurs, le Christ vous donnera la vraie béatitude; le diable vous inspire les vaines joies du monde, le Christ vous appelle au bonheur réel du paradis. Insistons : le diable vous procure une rapide et coupable volupté, pour frapper de mort une âme immortelle; et le Christ vous recommande d'observer la chasteté pendant le peu de jours que vous passez en ce monde, afin de vous rendre semblable aux anges dans le ciel : en vous ou-

est civitas paradisi. In civitate mundi bonus Christianus semper peregrinatur, in civitate paradisi civis esse cognoscitur. Ista est civitas laboriosa, illa quieta; ista misera, illa beata ; in ista laboratur, in illa lætatur et quiescitur : qui in ista male vivit, ad illam pervenire non poterit. Peregrini esse debemus in hoc sæculo, ut cives esse mereamur in cælo. Qui amat mundum, et civis esse vult in mundo, partem non habet in cælo. In hoc enim probamus, quod peregrini sumus, si cælestem patriam desideramus. Nemo se circumveniat, Fratres dilectissimi, Christianorum patria vel civitas non est hic : Christianorum beatitudo vera et æterna felicitas non est hic. Qui felicitatem quærit in mundo, non illam habebit in cælo. Patria nostra paradisus est; civitas nostra Jerusalem est illa cælestis; cives nostri Angeli sunt, parentes nostri Patriarchæ sunt et Prophetæ, Apostoli et Martyres ; rex noster Christus est. Sic ergo in ista peregrinatione vivamus, ut illam talem patriam, quamdiu hic sumus, desiderare possimus. Qui enim male voluerit vivere, patriam illam desiderare non potest.

Sanctorum gaudium de bona notra vita, tristitia de mala. 3. — Jam ad illam patriam nos præcessit multorum Patriarcharum et Prophetarum, etiam Apostolorum et Martyrum gloriosus exercitus, et multa millia Confessorum et Virginum, et non parvus numerus fidelium populorum : qui omnes jam in beata requie constituti, nos quotidie expansis brachiis caritatis exspectant, desiderantes pariter et orantes, ut de arena mundi istius, in qua contra diabolum nobis pugnare necesse est, victores nos cum triumpho et exsulsatione in illa patria paradisi suscipiant. Si enim bene agimus, si diabolica peccata et mortiferas delectationes contemnimus in hoc mundo, omnibus illis gaudia generamus in cælo : si vero Deum contemnimus, et mundum diligimus, crimina et peccata complectimur; illos quidem omnes, ut supra diximus, Angelos, Apostolos et Martyres contristamus in cælo, et nobis æternum præparamus incendium.

Christus spectat et adjuvat pro se certantes. — 4. Ecce exspectat nos Christus in cælo cum Angelis suis, qualiter contra diabolum et angelos ejus repugnemus. Non timeamus, Fratres, quia non solum nos Christus exspectat, sed etiam adjuvat. Nolite timere, nolite desperare : sævit quidem diabolus; sed consolationem porriget Christus. Exspectat te pugnantem, adjuvat te laborantem, coronat te vincentem : noli desperare, noli succumbere. Talem Imperatorem super te habes, et times? Considera quid sit quod tibi promittit diabolus, et quid sit quod tibi daturus est Christus. Diabolus promittit falsam dulcedinem, Christus veram beatitudinem; diabolus ingerit vana gaudia mundi, Christus veram beatitudinem paradisi. Diabolus per adulterium providet unius horæ libidinis delectationem, ut occidat animam immortalem : Christus tibi commendat castitatem paucorum dierum, quibus vivis in mundo, ut tibi similitudinem Angelorum reddat in cælo. Diabolus

vrant la voie large et spacieuse de la luxure, le diable vous entraîne dans l'enfer; tandis que par la voie étroite de la miséricorde et de la chasteté, le Christ vous élève à la félicité des cieux.

Liberté dans le choix de la bonne ou de la mauvaise voie. — 5. Voilà donc devant vous, ô homme, l'eau et le feu, la vie et la mort; vous avez en présence le bien et le mal, l'enfer et le royaume; vous avez les trompeuses délices d'ici-bas et la vraie béatitude de là-haut. Plein pouvoir vous est donné par la divine grâce d'étendre la main du côté où vous voudrez. Choisissez la vie, si réellement vous avez le désir de vivre, laissez la gauche où se présente cette voie large qui conduit à la mort, et portez-vous à droite dans ce rude sentier dont l'heureux terme sera la vie. Ne vous laissez pas séduire ni captiver par la gauche. Là sans doute le chemin est large, plénier, orné de fleurs diverses; mais ces fleurs sont bientôt flétries, et souvent cachent de venimeux reptiles, si bien qu'en courant à de faux plaisirs vous recevez une mortelle blessure. Oui, le chemin est large; seulement il n'est pas long. Vous ne regardez que la route où vous marchez, et vous ne songez pas à quel séjour vous allez aboutir. Si vous ne croyez pas à ma parole, vous allez par l'illusion à la mort; ou mieux, si vous ne croyez pas au Christ, vous allez à votre perte en vous précipitant dans l'enfer. Vous savez comment le Seigneur lui-même s'est exprimé dans l'Evangile : « Large et spacieuse est la voie qui conduit à la mort, et nombreux sont ceux qui la suivent. » Elle plaît, à la vérité; mais elle trompe. Que la voie de droite ne vous cause ni tristesse ni frayeur. Sans doute elle est étroite; mais elle n'est pas longue non plus : ni l'une n'offre des joies durables, ni l'autre de durables labeurs. Par une ampleur bien vite parcourue, celle-là va s'enfoncer dans une prison éternelle; par de courts défilés celle-ci va s'épanouir dans les splendeurs éternelles.

6. Travaillons donc sans redouter la fatigue, avec le secours de Dieu, travaillons, mes Frères, à repousser toutes les souillures du péché, à conquérir toutes les beautés de la vertu, pour que le Christ notre roi, les anges nos concitoyens, les patriarches, les prophètes, les apôtres, les martyrs, les confesseurs et les vierges, qui sont nos parents et qui nous ont heureusement précédés dans notre future patrie la Jérusalem céleste, nous y reçoivent avec des transports de joie. Faisons donc en sorte, mes Frères, que nos bonnes œuvres soient une cause de joie dans le ciel, où la conversion d'un seul pécheur est un sujet de fête, comme le Seigneur lui-même a daigné nous l'annoncer. Si nous réjouissons, en faisant pénitence, les habitants des cieux, évidemment nous les attristons quand nous sommes entraînés de nouveau par de coupables plaisirs.

La charité complète. — 7. Aussi, mes très-chers Frères, pour que nous ayons la force avec le divin secours de nous soustraire à tous les péchés, appliquons-nous à conserver la charité sans réserve; aimons non-seulement nos amis, mais nos ennemis eux-mêmes, tâchons de les ramener tous à la piété, prions pour tous les hommes. Si vous faites pour tous ce que vous voulez qu'on fasse pour vous, vous fermez entièrement la porte au péché. Il ne trouvera plus d'accès auprès de votre âme, si vous aimez vos ennemis de tout votre cœur, aussi bien que vos amis.

Exhortation à l'aumône. — 8. Je vous en conjure, mes frères, vivons en ce monde comme des hôtes et des étrangers. Quoi que nous acquérions par un tra-

pro lata et spatiosa luxuriæ via sollicitat in infernum : Christus pro arcta et angusta castitatis et misericordiæ via invitat in cælum.

Libertas eligendi viam dextram aut sinistram. — 5. Ecce, homo, habes aquam et ignem, vitam et mortem; habes ante te bonum et malum, habes infernum et regnum, habes falsam dulcedinem mundi, et veram beatitudinem paradisi. Data est tibi potestas per gratiam Christi, ad quod volueris porrige manum : elige vitam, ut vivas; (*Deut.*, xxx, 16) relinque sinistram et spatiosam viam, quæ trahit ad mortem, et tene dexteram et angustam, quæ et feliciter ducit ad vitam. Non te teneat, non te delectet sinistra. Illius latitudo ampla quidem est et plana, et diversis floribus ornata ; sed flores illius cito marcescunt, et inter ipsos flores serpentes venenosi se frequenter abscondunt, ut dum tu ad falsa gaudia curris, veneno mortifero feriaris. Ampla est, sed non longa. Adtendis per qualem viam vadis ; et non adtendis ad qualem patriam pervenis. Si mihi non credis, ad mortem te subtrahis; immo si in Christo non credis, in inferno peribis. Sic enim ipse Dominus in Evangelio dixit : « Lata et spatiosa via est, quæ ducit ad mortem; et multi sunt, qui intrant per eam. » (*Matth.*, vii, 13.) Delectat quidem; sed decipit. E contrario, dextera via non te contristet aut terreat; arcta quidem est, sed non longa. Nec in illa lata diu gaudetur, nec in ista angusta diu laboratur. Illa post brevem latitudinem ad æternas angustias trahit; ista post breves angustias ad æternam beatitudinem ducit.

6. Sic ergo cum Dei adjutorio laborare conemur, Fratres, et peccata repudiantes, bonis nos operibus exornemus, ut nos rex noster Christus, cives nostri Angeli, parentes nostri Patriarchæ, Prophetæ, Apostoli, Martyres, Confessores et Virgines, qui nos jam in civitatem nostram Jerusalem cælestem feliciter præcesserunt, cum gaudio et exsultatione suscipiant. Sic ergo agamus, Fratres, ut per bona opera nostra gaudium fiat in cælo super unum peccatorem pœnitentiam agentem, sicut ipse Dominus antea dignatus est prædicere. Si ergo in cælo gaudium facimus, quando pœnitentiam agimus ; utique tristitiam generamus, quando ad peccatorum nostrorum voluptatem recurrimus.

Caritas integra. — 7. Ideo, Fratres carissimi, ut possimus omnia peccata, Deo adjuvante, evadere, studeamus caritatem integram custodire, et non solum amicos, sed etiam inimicos diligere, et omnes supplicare velle, pro cunctis hominibus orare. Si enim omnibus hominibus feceris hoc, quod tibi ipsi volueris ; ad integrum peccatorum januam claudis. Non enim erit unde ad animam tuam possit intrare, si non solum amicos, sed etiam inimicos volueris toto corde diligere.

Ad eleemosynam exhortatio. — 8. Rogo vos, Fratres, sic in hoc mundo vivamus, quasi hospites et peregrini. Quidquid

vail honnête, par un négoce où préside l'équité, par une juste milice quelconque, reportons-le dans l'éternelle patrie en le distribuant aux pauvres, ne nous réservant que notre nourriture quotidienne et le simple vêtement. Ne nous laissons pas absorber par la volupté dans le cours de notre pèlerinage; que la charité fraternelle nous mette en possession de la céleste patrie. C'est là que nous allons, nous sommes en route; ne nous arrêtons pas aux plaisirs que nous pouvons y rencontrer, ne soyons jamais sans crainte. Non, les délices ne doivent pas nous préoccuper tant que nous sommes en voyage. Dégageons-nous de tout pour mieux le continuer. Si nous consumons sur la terre tout le fruit de nos labeurs, dans la luxure, la gourmandise ou l'ivresse, comment parviendrons-nous à l'éternelle patrie? De quel front nous présenterions-nous parmi les anges et les archanges, dénués que nous serions de toute œuvre de bien, couverts des sordides haillons du péché, blessés par nos propres vices? Tout ce que la gourmandise eût perdu, que l'aumône le conserve; tout ce que l'avarice eût détruit, que la miséricorde le transporte au ciel : de telle sorte que, lorsque l'âme quittera le corps, elle ait pour parure le splendide vêtement de la chasteté, de la miséricorde et de la patience, avec les riches pierreries de l'union et de l'humilité; et nous mériterons alors d'entendre de la bouche du Seigneur : « Courage, serviteur bon et fidèle..... » (*Matth.*, xxv, 21.) Voilà quel doit être l'objet de nos désirs; tremblons à la pensée de la sentence contraire, de cette sentence qui frappera l'âme dénuée de vertus et souillée de vices. Voici comment le Seigneur parle d'une telle âme dans l'Evangile : « Ami, comment êtes-vous entré ici n'ayant pas la robe nuptiale? Puis, celui-là gardant le silence, il dit aux serviteurs : Liez-lui les pieds et les mains, et jetez-le dans les ténèbres extérieures; là seront les pleurs et les grincements de dents. » (*Ibid.*, xxii, 13.) Que Dieu détourne de nous une pareille sentence dont seront frappés ceux qui, ne faisant pas l'aumône, ne transportent rien ou presque rien dans le ciel. C'est à l'occasion de telles personnes que l'Apôtre dit : « Celle qui s'adonne aux délices, vivante est déjà morte. » (I *Tim.*, v, 6.) Quand elles ont déposé le corps, elles ne sont pas avec Lazare transportées par les anges dans le sein d'Abraham; elles sont avec le riche qui se revêtait de pourpre plongées dans les profonds abîmes de l'enfer. Méditons donc ces choses autant qu'il est en notre pouvoir, restreignons pendant que nous sommes en ce monde notre vivre et notre couvert, afin qu'après la mort nous méritions d'être revêtus au ciel des précieux et splendides ornements de nos aumônes, et d'entendre cette douce voix : « Courage, serviteur bon et fidèle; puisque tu as été fidèle dans les petites choses, je te constituerai sur les grandes; entre dans la joie de ton Seigneur. » Que le Seigneur lui-même nous conduise à cette joie sous sa protection, lui qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, un seul Dieu dans la trinité, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON LXX.

Sur ces paroles de l'Evangile : « Je vous confesse, Père,...... » Matth., xi, 25 (1).

1. Dans cette lecture du Saint Evangile, vous avez

(1) Ce sermon est composé de deux autres sermons d'Augustin; on y trouve cependant intercalés quelques fragments d'Ambroise et de plusieurs autres docteurs.

de aliquo labore, de quocumque justo negotio, de qualibet justa militia adquirimus, per eleemosynam in æternam patriam reponamus, excepto victu quotidiano et vestitu simplici. Nec in ista peregrinatione nos consumat luxuria; sed ad patriam nostram transmittat misericordia. Iter agimus, Fratres, ad patrian tendimus : non luxuriemur in itinere vitæ hujus, numquam simus securi; sed semper sollicite atque caute vigilantes, non nobis delicias præparemus in via, ut qui quidem melius ad patriam portare possimus, si in ista patria pro luxuria, pro gula, pro ebrietate, quidquid possumus laborare, consumimus; qualiter ad illam æternam veniemus? qua fronte inter Angelos et Archangelos, bonis operibus nudi, peccatorum pannis sordentibus involuti, et malis actibus vulnerati, intrare possimus? Quidquid perditura erat gula, reponat eleemosyna; quidquid in terra avaritia obruit, misericordia in cælum transmittat; ut, quando de hoc corpore anima egreditur, splendidis vestibus, et castitatis, misericordiæ ac patientiæ, humilitatis et concordiæ margaritis ornetur; ut audire mereamur a Domino : « Euge serve bono et fidelis, » (*Matth.*, xxv, 21) et reliqua. Istam, Fratres, desiderare debemus, et illam aliam sententiam expavescere, quam auditura est anima bonis operibus nuda et vitiorum sordibus involuta. Sic enim de tali anima Dominus in Evangelio loquitur, dicens : « Amice, quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem? et illo obmutescente dicit ministris : « Ligate illi manus et pedes, et projicite eum in tenebras exteriores, ubi erit fletus et stridor dentium. » (*Matth.*, xxii, 13.) Avertat a nobis Deus istam sententiam, quam audituri sunt, quicumque modo pro nulla eleemosyna aut nihil aut parum in cælum reponunt. De talibus dicit Apostolus : « Anima quæ in deliciis est, vivens mortua est. » (*Tim.*, v, 6.) Isti tales cum exierint de corpore suo, non cum Lazaro ab Angelis in Abrahæ gremio sublevantur; sed cum divite purpurato ad inferni profunda merguntur. Hæc ergo considerantes, quantum possumus, constringamus victum et vestitum nostrum, dum sumus in hoc mundo, ut post obitum nostrum de eleemosynarum nostrarum pretiosissimis et splendidis vestibus ornari mereamnr in cælo, et illam desiderabilem vocem audire : « Euge serve bone et fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, supra multa te constituam, intra in gaudium Domini tui. » (*Matt.*, xxv, xxii.) Ad quod gaudium nos Dominus sub sua protectione perducat, qui vivit et regnat cum Patre et Spiritu sancto, in Trinitate unus Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

SERMO LXX (*a*).

De verbis Evangelii Matth., ii. « *Confiteor tibi, Pater,* » *etc.*

Sanctum Evangelium cum legeretur, Fratres, audivimus

(*a*) Olim de Tempore, xlviii. Et post in Appendice, xxxiii.

entendu, mes Frères, que le Seigneur Jésus tressaillit en esprit et prononça ces paroles : « Je vous confesse, Père, Seigneur du ciel et de la terre, parce que vous avez caché ces vérités aux sages, aux habiles, et que vous les avez révélées aux petits. » Voilà les expressions mêmes du Seigneur. Si nous les examinons d'une manière convenable, avec soin et, ce qui doit passer avant tout, avec piété, nous trouverons d'abord.....

2. C'est à la fin qu'il met à nu le céleste mystère, qu'il laisse voir pourquoi Dieu s'est plû à manifester sa grâce aux petits plutôt qu'aux sages de ce monde. L'apôtre Paul expose cela avec plus d'ampleur et de magnificence : « Est-ce que Dieu n'a pas frappé de folie la sagesse de ce monde? Comme ce monde, en effet, n'a pas connu Dieu dans la divine sagesse elle-même et par cette sagesse, c'est par la folie de la prédication que Dieu s'est plû à sauver ceux qui croient. » (I *Corinth.*, I, 20, 21.) Donc le Seigneur a dit : « Il en est ainsi, Père, parce que vous l'avez ainsi jugé bon. » (*Matth.*, XI, 26.) Oui, les secrets et les vertus de la céleste parole se dérobent aux sages et se manifestent aux petits ; à ceux qui sont petits en malice, et non en sentiment; aux sages qui s'estiment tels par une folle présomption, et non à ceux qui sont réellement sages. Et la justice de ce fait, le Seigneur la confirme par le jugement de la volonté de son Père ; d'où vient que ceux qui ne veulent pas se faire petits en Dieu, deviennent fous dans leur propre sagesse. Vous voyez combien le Seigneur est terrible en ses desseins. Apprenez la véritable humilité par de tels exemples, et ne discutez pas au hasard l'économie des plans divins. Après avoir posé ces deux affirmations, et qu'il a voulu révéler aux uns les secrets de son avènement, et qu'il les a tenus cachés aux autres, il ne se hâte pas d'en donner la raison, il dit simplement que Dieu l'a jugé bon, nous montrant bien par là qu'une chose agréable au juste par excellence, ne saurait être injuste. Puis, pour qu'on ne pense pas qu'il soit en rien inférieur à Dieu, il ajoute immédiatement : « Toutes choses m'ont été livrées par mon Père. » (*Ibid.*, 27.) C'est un beau passage sur la foi qu'une semblable déclaration. En lisant, « toutes choses, » vous reconnaissez là le Tout-Puissant, l'image fidèle, l'égalité du Fils avec le Père. En lisant après cela que c'est une transmission, vous confessez le Fils, à qui tout appartient en propre par le droit même de sa nature, par l'identité de substance, non par grâce ou par faveur. Il déclare donc que toutes choses lui sont confiées, et non-seulement la terre ou les autres éléments qu'il a lui-même créés, mais encore ceux qui par le Fils ont accès auprès du Père, et qui d'abord rebelles à Dieu ont ensuite obéi par la foi. De là ce qu'il dit dans un autre Evangile : « Tout ce que mon Père me donne viendra certainement à moi. » (*Joann.*, VI, 37.) « Personne ne connaît le Fils, si ce n'est le Père ; personne ne connaît le Père non plus, si ce n'est le Fils, et celui à qui le Fils aura voulu le révéler. » Quand il a dit : « Personne ne connaît le Fils, si ce n'est le Père, » il n'a pas ajouté : Et celui à qui le Père aura voulu le révéler. Cela n'est dit que de la connaissance du Père. Cela ne signifie pas que personne ne soit capable de connaître le Fils, si ce n'est le Père, tandis que le Père serait connu, non-seulement par le Fils, mais encore par tous ceux à qui le Fils a voulu le révéler. Cela nous fait plutôt comprendre que le Père et le Fils lui-même nous sont révélés par le Fils, qui est la lumière de notre âme ; de telle sorte que cette addition : « Et par celui à qui le Fils a voulu le

Dominum Jesum exsultasse in Spiritu, et dixisse : « Confiteor tibi, Pater, Domine cæli et terræ, quia abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis. » (*Matt.*, II, XV) Huc usque interim verba Domini. Si digne, si diligenter, si, quod primum est, pie consideremus, invenimus primitus, etc.

2. Postremo aperit cæleste mysterium, quod sic placuerit Deo, ut parvulis magis quam prudentibus istius mundi gratiam suam revelaret. Quod apostolus Paulus stylo pleniore digessit, dicens : « Nonne stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi? » (I *Cor.*, I, 20 et 21.) Nam quoniam in Dei sapientia non cognovit hic mundus per sapientiam Deum, placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes. Ait ergo : « Ita, Pater, quoniam sic fuit placitum ante te. » Cælestium enim verborum arcana atque virtutes sapientibus absconduntur, et parvulis revelantur : parvulis malitia, non sensu; sapientibus vero stultitiæ præsumptione, non prudentiæ causis. Factique hujus æquitatem Dominus paternæ voluntatis judicio confirmat, ut qui dedignantur parvuli in Deum fieri, stulti deinceps in sapientia sua fiant. Vides quam terribilis in consiliis Dominus. Disce veræ humilitatis exempla, nec temere discutias supernæ dispensationis consilia. Cum enim intulisset utrumque, scilicet quod aliis adventus sui sacramenta revelaverit, ab aliis vero absconderit; non mox rationem reddidit, sed sic Deo placitum dixit : hoc ostendens manifeste, quia injustum esse non potest, quod placuit justo. Ac ne quid in illo minus quam quod in Deo est, æstimaretur, statim subdidit : « Omnia mihi tradita sunt a Patre meo. » (*Matth.*, II, 27.) Pulcherrimus connectitur de fide locus, quando omnia sibi tradita dicit a Patre suo. Cum « omnia » legis, omnipotentem agnoscis, non decolorem, non degenerem Patris. Cum « tradita » legis, Filium confiteris, cui per naturam omnia unius substantiæ jure sunt propria, non dono collata per gratiam. Tradita autem sibi dicit omnia, non solum et terram vel cetera quæ ipse condidit ac fecit elementa ; sed hos, qui per Filium accessum habent ad Patrem, et ante rebelles Deo, postea per fidem sentire cœperunt : unde et alio loco dicit : Omne quod dat mihi Pater, ad me veniet. Et nemo novit Filium, nisi Pater ; neque Patrem quis novit, nisi Filius, et cui voluerit Filius revelare. » (*Johan.*, VI, 37.) Cum diceret : « Nemo novit Filium, nisi Pater, » non dixit : Et cui voluerit Pater revelare, quemadmodum cum dixerit : « Nemo novit Patrem, nisi Filius, » addidit : « Et cui voluerit Filius revelare. » Quod non ita intelligendum est, quasi a nullo possit cognosci, nisi a solo Patre ; Pater autem non solum a Filio, sed etiam ab eis quibus revelaverit Filius. Sic enim potius dictum est, ut intelligamus et Patrem et ipsum Filium per Filium revelari, quia ipse est mentis nostræ lumen; ut quod postea intulit : « Et cui voluerit Filius revelare, » non patrem tantum, sed etiam Filium accipias ;

révéler, » doit s'entendre du Fils aussi bien que du Père; il faut l'appliquer aux deux membres de la proposition. C'est par son Verbe que le Père se manifeste; et le Verbe ne dit pas seulement ce que la parole peut exprimer, il s'exprime lui-même. Pour vous bien convaincre que le Père, comme le Fils, se révèle à qui il veut, écoutez ce que dit le Seigneur Jésus, faisant l'éloge de Pierre, après que celui-ci l'eût proclamé Fils de Dieu : « Heureux es-tu Simon, fils de Jonas; car ce n'est ni la chair ni le sang qui te l'a révélé, mais mon Père qui est dans les Cieux. » (*Matth.*, XVI, 17.) Comme conséquence, écoutons cette invitation sortie du même cœur : « Venez à moi, vous tous qui succombez sous la peine et le fardeau. »

3. Quelques-uns s'étonnent, Frères bien-aimés, d'entendre le Seigneur parler en ces termes : « Venez à moi, vous tous qui succombez sous la peine et le fardeau, et je vous ramènerai. Prenez sur vous mon joug, et apprenez de moi, parce que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos pour vos âmes; car mon joug est doux et mon fardeau léger. » Ils considèrent ceux qui portent ce joug.....

SERMON LXXI.

Sur ces paroles de l'Evangile : « *Pendant que les hommes dormaient, survint l'ennemi, qui sema par dessus l'ivraie;* » *Matth.*, XIII, 25 ; *et sur d'autres passages : exhortation à la pratique des bonnes œuvres* (1).

1. Notre Seigneur et Rédempteur parle donc ainsi dans son Évangile : « Pendant que les hommes dormaient, survint l'ennemi, qui sema l'ivraie par dessus. » L'ennemi nous représente ici l'homme lui-même. Ecoutez ce que l'apôtre dit : « Vous étiez auparavant ténèbres, et vous êtes maintenant lumière dans le Seigneur. » (*Ephes.*, V, 8.) Ecoutez, ô homme. Les ténèbres ne vous ont pas été données par celui qui vous a donné la lumière. Où donc allez-vous, ô homme, où vous laissez-vous entraîner? Pourquoi suivez-vous les appétits charnels, alors que vous entendez cependant : « Marchez dans l'Esprit, et n'obéissez pas aux concupiscences de la chair? » (*Galat.*, V, 16.) Prêtez plutôt l'oreille à ces paroles du Seigneur : « Tournez-vous vers moi, et je me tournerai vers vous. » (*Zach.*, I, 3.) « Approchez-vous de lui, et vous serez illuminés, et la rougeur ne couvrira pas votre visage. » (*Psalm.* XXXIII, 6.) Entends, ô homme, si tu t'éloignes de Dieu, tu n'échapperas pas à sa main vengeresse; si tu t'approches de lui, tu le posséderas immédiatement lui-même; car lui ne s'éloigne jamais. Ecoutez encore ce langage du prophète : « Si je m'élève aux cieux, vous êtes là; si je descends dans l'enfer, je vous y trouve encore. » (*Psalm.* CXXXVIII, 8.) Où n'est pas le Dieu que vous fuyez? Vous êtes donc mauvais, puisque vous fuyez la vie. Vous voulez donc vous envelopper de ténèbres, afin de vous y cacher; mais vous ne pourrez pas vous dérober aux yeux de celui qui voit tout. Or l'Apôtre nous dit encore : « Quel fruit avez-vous alors goûté dans les choses dont vous rougissez maintenant? » (*Rom.*, VI, 21.) Vient après cela la sentence du

(1) Encore un sermon qui figure pour la première fois dans l'Appendice. Les docteurs de Louvain le tiennent pour douteux; d'autres affirment qu'il est apocryphe, et voici pour quelles raisons : 1° mélange confus de choses dissemblables; 2° locutions étrangères au style d'Augustin; 3° doctrine s'écartant de la vraie théologie. Ainsi, au n° 4, l'auteur se pose cette question : « Pourquoi le Seigneur appelle-t-il à lui cet homme, et n'appelle-t-il pas celui-là; pourquoi vient-il au secours de l'un et non de l'autre? » Et il répond : « Il estime le premier digne à cause de ses bonnes œuvres, et le second indigne à cause de ses œuvres mauvaises. » Bientôt après il conclut : « Quand vous aurez fait cela, vous recevrez la grâce. » Ces expressions semblent, en effet, renfermer l'erreur de Pélasge : « C'est selon nos mérites que la grâce nous est donnée. »

ad totum enim quod dixit, illatum est. Verbo enim suo se Pater declarat. Verbum enim non solum id quod per verbum declaratur, sed etiam se ipsum declarat. Ut scias autem quia sicut Filius Patrem quibus vult revelat ipsum, audi dicentem ipsum Dominum Jesum, cum laudaret Petrum, quod eum Filium Dei esse confessus sit: « Beatus es Simon bar-Jona, quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus qui est in cælis. » (*Matth.*, XVI, 17.) Audiamus ergo eum qui sequitur, et dicit : « Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis. »

3. Mirum quibusdam videtur, Fratres carissimi, cum audiunt Dominum dicentem : « Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos. Tollite jugum meum super vos, et discite a me, quoniam mitis sum et humilis corde, et invenietis requiem animabus vestris. Jugum meum lene est, et sarcina mea levis. » Considerant eos qui jugum ipsum, etc.

SERMO LXXI (*a*).

De verbis Evangelii Matth., XIII : *Cum dormirent homines, venit inimicus, et superseminavit zizania etc. deque aliis locis, exhortatorius ad bona opera.*

1. Dominus ac Redemptor noster in Evangelio suo loquitur, dicens : « Cum dormirent homines, venit inimicus, et superseminavit zizania. » (*Matth.*, XIII, 25.) Inimicus, in figura homo dictus est. Audi Apostolum dicentem : « Fuistis aliquando tenebræ ; nunc autem lux in Domino. » (*Ephes.*, V, 8.) Audi, homo : non enim ille dedit tibi tenebras, qui dedit tibi lucem. Quo vadis, homo, quo traheris? Quid concupiscentias carnales sectaris, quando audis : « Spiritu ambulate, et concupiscentias carnis nolite perficere? » (*Galat.*, V, 16.) Audi potius Dominum dicentem : « Convertimini ad me, et convertar ad vos. » (*Zach.*, I, 3.) Accedite ad eum, et illuminamini ; et facies vestræ non erubescent. » (*Psal.* XXXIII, 6.) Audi, homo : Si recesseris a Deo, non effugies manum ejus ; si autem ad eum accesseris, illico habebis eum ; quia nusquam recedit. Audi Prophetam dicentem : « Si adscendero in cælum, tu illic es; si descendero in infernum, ades. » (*Psal.* CXXXVIII, 8.) Ubi ergo non est Deus quem tu fugis? Malus es tu, qui bonum fugis; mors es tu, qui vitam fugis. Involvere te vis tenebris, ubi te abscondas ; sed illum latere non potes, cujus oculi omnia vident. Ait autem Apostolus : « Quem fructum habuistis tunc in illis, in quibus nunc erubescitis ?» (*Rom.*, VI, 21.) Sequitur vox judicis, dicens : « Ite maledicti in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus. » (*Matth.*, XXV, 41.) Ergo qui fugit Dominum, et recedit a Deo, ille confunditur, et perit in sua impietate. Ut ergo non pereat tunc, nunc re-

(*a*) Alias de Tempore, CCXXX.

Juge : « Allez, maudits, aux feux éternels, préparés pour le diable et ses anges. » (*Matth.*, XXV, 41.) Donc celui qui fuit le Seigneur et s'éloigne de Dieu, court à sa confusion et trouve sa perte dans son impiété. S'il ne veut pas périr dans la suite, qu'il revienne en ce moment au Seigneur; et il sera illuminé, et la rougeur ne couvrira pas son visage.

L'ivraie dans l'Église. — 2. Je vous dirai toute ma pensée, mes Frères; et vous, comprenez ce que je dis. Parmi vous, aux moissons du Seigneur est mêlée l'ivraie, j'entends les amateurs du monde, les amateurs de l'argent, les amateurs des délices, les esprits frivoles et superstitieux, tous cherchant leurs intérêts, et non ceux de Jésus-Christ. Ils entrent dans son Église sous le voile de l'hypocrisie, ils promettent et ne tiennent pas leurs promesses, ils font des vœux qu'ils n'accomplissent pas, ils renoncent au mal pour y retomber ensuite ; c'est avec de telles inclinations qu'on est réellement l'ivraie. Non, ils n'aiment pas le Christ ceux qui aiment quelque chose plus que le Christ. Ecoute encore, ô homme, la voix du Seigneur, ton Dieu : « Celui, nous dit-il, qui aime son père, ou sa mère, ou sa femme, ses fils, ses filles, ses frères, ou ses champs plus qu'il ne m'aime, n'est pas digne de moi. » (*Matth.*, X, 37.) Si vous voulez acquérir ce que vous n'avez pas, renoncez à ce que vous avez ; et l'amour du Christ sera dans votre cœur.

Si nous voulons posséder les biens de Dieu, abandonnons les nôtres. — 3. Voilà que vous demandez à Dieu, voilà que vous lui dites : Donnez, Seigneur. Et que vous donnera-t-il, voyant vos mains remplies d'avance? Sans doute le Seigneur veut vous donner de ses biens; mais il ne sait où les mettre. Vous le voyez donc, il faut lâcher ce que vous tenez, et vous saisirez ce que vous désirez; rejetez les choses temporelles, caduques, et vous entrerez en possession de l'éternelle vie ; dédaignez les biens de la terre, et vous recevrez ceux du ciel. « Quelqu'un dit à Jésus : Bon Maître, quel bien dois-je faire pour obtenir la vie éternelle. » (*Matth.*, XIX, 16.) En disant : « Quel bien dois-je faire, » il manifestait assurément le désir de l'éternelle vie; mais encore il aimait davantage ce qu'il possédait. Le Seigneur vit là des mains pleines. Il veut donner, je le répète; seulement il ne sait où placer ses dons, les mains de ceux qui devraient recevoir étant déjà remplies. Le Seigneur vous dit à vous-même : « Allez, vendez tout, et donnez-en le prix aux pauvres; » (*Ibid.*, 21 ;) transportez-le de la sorte au ciel; car sur la terre ce n'est qu'une entrave.

Ce qu'on donne aux pauvres n'est point perdu. — 4. Pourquoi craignez-vous, ô homme, de faire part de vos biens aux pauvres? Vous ne les perdrez pas; ils vous seront conservés dans le ciel. Je ne vous impose pas une perte, dit le Seigneur, je vous indique une place sûre. Après cela, vous aurez, ô homme, non un trésor périssable sur la terre, mais un trésor impérissable dans le ciel. Parfois la tribulation se déchaîne sur l'homme, la crainte de tout perdre le saisit. Quoi, vous craignez, ô homme, de perdre l'argent que vous avez entassé, vous craignez de perdre vos possessions, et vous ne craignez pas de vous perdre entièrement vous-même ? Voilà pourquoi vous ne reculez pas devant un faux témoignage, pourquoi vous mentez et ravissez le bien d'autrui, pourquoi vous jurez et vous parjurez, toutes choses que la loi défend d'une manière absolue. N'est-il pas vrai qu'en vous rendant coupable de tous ces crimes, vous n'êtes plus qu'une herbe sèche, un peu de paille ou de foin? et vous ne craignez pas de devenir entièrement la proie des flammes? Votre âme est toujours bouleversée par les affections du siècle. Dites donc : « Mon âme, pourquoi es-tu triste, et pourquoi me troubles-tu? » (*Psalm.* XLI, 6.)

vertatur ad Dominum; et illuminabitur, et vultus ejus non erubescet.

Zizania in Ecclesia qui sunt. — 2. Dicam tamen, Fratres mei, quod sentio ; et quod dixero, intelligite. Inter vos segetes Dei mixta sunt zizania, id est, amatores mundi, amatores pecuniæ, amatores deliciarum, consultores nugarum, omnes quærentes quæ sua sunt, non quæ Jesu Christi. In Ecclesia Christi ficte intrantes, promittentes et non facientes, voventes et non reddentes, renuntiantes malo et iterum idem facientes; hæc amantes, zizania sunt. Non amant illi Christum, qui aliquid plus amant quam Christum. Audi, homo, vocem Domini Dei tui : « Qui diligit, inquit, patrem, aut matrem, aut uxorem, aut filios, aut filias, aut fratres, aut agros super me, non est me dignus. » (*Matth.*, X, 17.) Si vis tenere quod non habes, dimitte quod habes ; ut amor Christi sit in corde tuo.

Qui vult quæ Dei sunt, sua dimittat. — 3. Ecce petis a Deo, et dicis : Domine da mihi. Quid tibi dabit, qui aliunde manus tuas videt occupatas? Ecce Dominus vult dare quæ sua sunt, et non habet ubi ponat. Vide ergo, dimitte quod tenes, et accipis quod quæris ; dimitte temporalia et caduca, et accipies æternam et perpetuam vitam; dimitte terrena, et accipis cælestia. « Ait autem quidam ad Jesum : Magister bone, quid boni faciam, ut habeam vitam æternam? » (*Matth.*, XVIII, 16.) Utique qui dicebat : « Quid boni faciam, » vitam æternam desiderebat; sed plus amabat quod tenebat. Vidit Dominus occupatas manus. Dare vult, et non habet ubi ponat : occupatæ sunt manus accipientium. Dicit enim tibi Dominus : « Vade, vende omnia, et da pauperibus ; » (*Ibidem*, 21) et pone illa in cælo; quia in terra impediunt.

Non perduntur quæ pauperibus dantur. — 4. Quid times, o homo, dare pauperibus? Non perdes ea; sed servantur tibi in cælo. Non ut perdas jussi, dicit Dominus ; sed ubi ponas, suggessi. Post hæc habebis, homo, thesaurum non in terra periturum, sed in cælo permansurum. Aliquando venit homini tribulatio, venit timor damni. Times, o homo, ut non pecuniam tuam perdas, times ne argentum tuum perdas, times ne possessionem tuam perdas; et non times ne tu ipse totus pereas? Pro hoc dicis falsum testimonium, pro hoc mentiris et rapis aliena, pro hoc juras et perjuras, quod omnino Lex vetat. Nonne, cum hæc omnia facis, totus fœnum es, totus stipula, totus palea; et non times ne totus ardeas? Semper turbata est anima tua amoribus sæculi. Dic : « Quare tristis es anima mea, et quare conturbas me? » (*Psal.* XLI, 6.)

5. L'avare est triste à cause de son or, il vit dans la tribulation, il a tout à redouter de la part des domestiques et des voleurs. L'avare aime son or plus que son âme; vous, chrétien, aimez le Christ plus que tous vos biens terrestres. L'avare est consumé par l'amour de l'or; vous, chrétien, brûlez de l'amour du Christ, et vous serez heureux dans son royaume. Homme, écoutez bien, l'or est sur la terre, il en vient, il en fait partie, il n'est même que terre. En s'attachant à la créature, l'impie outrage le Créateur; il perd celui qui de rien a tout fait. Entendez encore, ô homme, vous ne perdez pas Dieu, vous vous perdez vous-même en vous éloignant de Dieu. Celui dont vous vous éloignez volontairement est le rédempteur de votre âme. « Et de quoi vous servirait-il de gagner le monde entier, si vous venez à perdre votre âme? » (*Matth.*, XVI, 26.)

Pourquoi Dieu appelle les uns et n'appelle pas les autres. — 6. Réveillez-vous donc enfin, ô homme, et donnez votre amour au Christ. Aimer le Christ, c'est la vraie sagesse. Beaucoup demandent et désirent ardemment savoir pourquoi le Seigneur appelle l'un et n'appelle pas l'autre, vient au secours de celui-ci et non de celui-là, distingue entre le digne et l'indigne, comble d'honneurs ou d'afflictions. Prêtez toute votre attention: l'un est jugé digne à cause de ses bonnes œuvres, et l'autre indigne à cause de ses mauvaises actions; car le Seigneur est un débiteur; aux bons il rend le bien, et le mal aux méchants. Vous direz peut-être: Pourquoi cet homme est-il ainsi? le Seigneur votre Dieu vous répond: C'est que je n'ai pas renié l'homme de bien; et j'ai dit d'avance: « Purifiez-vous, soyez sans tache. » (*Isa.*, I, 16.) Que vouliez-vous? quel était l'objet de vos désirs et de vos recherches? La grâce de Dieu. Si réellement vous avez à cœur de posséder cette grâce, commencez par éloigner l'iniquité de votre âme, faites-la disparaître de mes yeux; abstenez-vous du mal dès ce moment même, et faites le bien; « Cherchez la paix, suivez-la » de toutes vos forces. Quand vous aurez accompli ces commandements, vous recevrez ma grâce, mes yeux seront toujours sur vous, mes oreilles s'ouvriront à vos prières, et, même avant que vous m'ayez invoqué, je dirai: Me voici.

Des biens que nous devons acquérir ici-bas. — 7. Pratiquons le bien, mes bien-aimés Frères, et nous mériterons de trouver dans le siècle futur ce repos que notre Seigneur nous a promis par cette parole: « Heureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde. » (*Matth.*, V, 7.) Remplis de la joie du Seigneur, disons avec le prophète: « Je chanterai, Seigneur, votre miséricorde et votre justice, » (*Psalm.* C, 1.) Oui, ceux-là trouvent miséricorde qui sont miséricordieux; mais qu'ils craignent la justice, les contempteurs qui n'ont de pitié ni pour eux-mêmes ni pour les autres, ceux qui disent: Péchons, et Dieu nous pardonnera, parce qu'il est plein de miséricorde et de bonté. — Sans doute Dieu est miséricordieux et bon; seulement, ici-bas s'exerce sa miséricorde, et sa justice dans l'avenir: les impies ne doivent attendre qu'un implacable jugement. Comprenons bien, mes Frères, et voyons où nous devons placer notre espérance. Miséricorde à celui qui aura fait miséricorde. « Heureux les miséricordieux, » parce que Dieu les traitera avec miséricorde. Notre espérance n'est pas ailleurs, il faut que nous ne soyons pas dénués des œuvres de miséricorde. Ne demandez pas miséricorde à Dieu, ô homme, si vous-même ne l'avez pas pratiquée. De quel droit lui demandez-vous le pardon de

5. Avarus pro auro suo habet tristitiam, patitur tribulationem, habet pericula servorum, pericula latronum. Avarus amat aurum plus quam animam suam; tu, Christiane, ama Christum plus quam omnia tua. Ille fervet in amore auri; tu, Christiane, ferve in amore Christi, et eris beatus in regno Christi. Audi, o homo, aurum in terra est, et ex terra est, et terra est, et pars terræ est. Impius dum diligit creaturam, offendit Creatorem; et amittit eum, qui creavit ex nihilo omnia. Audi, o homo, non tu perdis Deum; sed ipse peris a Deo. Ille est redemptor animæ, quem vis amittere. Quid enim proderit tibi, si totum mundum lucreris; animæ vero tuæ detrimentum patiaris? (*Matth.*, XVI, 26.)

Cur Deus vocet alium, alium non vocet. — 6. Expergiscere aliquando, o homo, et ama Christum. Hæc est enim sapientia vera, id est, amare Christum. Multi enim dicunt, et scire volunt, quare illum vocat ad se Dominus, et illum non vocat; uni subvenit, et uni non; hunc dignum habet, et illum indignum; istum honorat, et illum cruciat et affligit. Audi, o homo. Hunc dignum habet pro bonis operibus suis; illum habet indignum pro operibus suis malis; quia debitor est Dominus, et reddet bonis bona, et malis mala. Dicturus es forsitan: Quare ille sic? Respondet tibi Dominus Deus tuus: Quia bonum non denegavi, sed dixi prius: «Lavamini, mundi estote. » (*Isai.*, I, 16.) Quid volebas? quid quærebas? quid cupiebas? Gratiam Dei. Ergo si gratiam Dei quæris, aufer primum nequitiam ab anima tua et a conspectu oculorum meorum; jam cessa a malo, et fac bonum; inquire pacem, et sequere eam totis viribus tuis; et cum hæc feceris, et gratiam meam percipies, et oculi mei super te erunt, et aures meæ ad preces tuas, et prius quam me inquisieris, dicam: Adsum. (*Psal.* XXXIII.)

Bona hic providenda. — 7. Faciamus bona, Fratres carissimi, ut mereamur in futuro sæculo invenire requiem, quam nobis Dominus noster promisit, dicens: « Beati misericordes, quia ipsi misericordiam consequentur. » Et cum Propheta a Domino exsultantes dicamus: « Misericordiam et judicium cantabo tibi Domine. » (*Psal.* C, 1.) Misericordiam inveniunt, qui sunt misericordes. Judicium timeant contemptores, qui nec sibi parcunt, nec miserentur aliis; qui dicunt: Peccemus, et parcet nobis Deus, quia misericors est et bonus. Omnino misericors et bonus est Deus; sed qui modo parcit, in futuro non parcet. Judicium paratum habent sine misericordia impii. Intelligamus, Fratres, et videamus ubi spem nostram ponere debeamus. Misericordia illi, qui fecit misericordiam. Beati misericordes; quia ipsis miserebitur Deus. Spes est in misericordia, si ab opere misericordiæ nos non fuerimus aridi. O homo, quid quæris a Deo misericordiam, si ipse non es misericors? Quid quæris a Deo indulgentiam peccatorum tuorum; cum ipse tibi simili non indulges? Audi, homo, audi vocem Domini Dei tui, ubi dicit ipse: «Date,

vos péchés, quand vous ne pardonnez pas à vos semblables? Ecoutez donc, écoutez la voix du Seigneur votre Dieu, vous parlant en ces termes : « Donnez, et il vous sera donné ; remettez les offenses, et les vôtres vous seront remises. » (*Luc.*, VI, 37.) Ecoutez aussi vos propres paroles : « Remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à nos débiteurs. » Si vous ne pardonnez pas à votre ennemi, vous êtes avant tout l'ennemi de vous-même. Il vous a nui en vous dérobant votre argent, et vous vous nuisez en ne lui pardonnant pas sa faute. Peut-être direz-vous: Je ne lui pardonne pas à cause du grave préjudice qu'il m'a causé, et de plus parce qu'il en voulait à ma vie. En vous montrant pour lui sans pitié, vous perdez votre âme. Voici ce que vous dites encore: Je ne saurais lui pardonner parce qu'il s'est déclaré contre moi. Votre plus terrible adversaire, croyez-le bien, c'est vous-même, si vous ne lui pardonnez pas. Vous dites: Il ne daigne pas me prier. Eh bien, s'il n'a pas recours à la prière, priez vous-même pour lui, afin que le Seigneur lui pardonne le mal dont il s'est rendu coupable envers vous. Déclarer qu'on ne lui pardonnera pas, c'est vouloir prolonger les querelles, c'est se montrer impitoyable. Et de quel front alors, avec quelle confiance direz-vous au Seigneur: Pardonnez parce que j'ai pardonné moi-même? Considérez, ô homme, et reconnaissez dans vos membres une loi qui lutte contre la loi de votre âme et qui vous place sous le joug du péché. Vous voilà déjà captif, on vous entraîne ; et vous gardez votre ressentiment contre celui qui vous a spolié ? Que personne ne nous impute, mes Frères, de n'avoir pu par vous doubler l'argent du Seigneur. Si nous n'avions pas accompli ce qui nous est ordonné, nous serions de mauvais serviteurs ; mais, si nous l'avons accompli, nous sommes de bons serviteurs, et nous nous réjouirons sans fin avec le Seigneur lui-même. Aimons tous celui qui nous a créés, aimons celui qui nous a rachetés. A cause de lui, aimons-nous les uns les autres dans la vie présente, afin que nous méritions d'avoir part à sa joie dans la vie future ; car tel est par rapport à nous le bon plaisir du Seigneur notre Dieu que, vivant sur la terre, nous soyons en parfait accord avec votre charité. Louons le Seigneur, mes Frères, par la langue, le cœur, la bouche et la voix. Il veut que nous chantions ses louanges de telle façon qu'il n'y ait jamais parmi nous de dissonance ; il veut que l'harmonie règne dans nos mœurs comme dans nos voix. Heureuse la louange qui retentit au ciel, où les anges eux-mêmes sont le temple de Dieu! Le suprême accord entre ceux qui le louent existe où nulle loi contraire ne se fait sentir dans les membres ; là, nul dissentiment, nulle cupidité. Soyons ici-bas pleins de vigilance en chantant la gloire du Seigneur, afin que nous soyons là-haut pleins de sécurité.

Point de sécurité ici-bas, mais une inquiétude continuelle. — 8. Et pourquoi devons-nous ici déployer cette vigilance, mes Frères? Le voici : « C'est que la vie de l'homme est une perpétuelle tentation » Souvenez-vous de l'exhortation que le Seigneur nous adresse dans le saint Livre : « Veillez et priez, pour que vous n'entriez pas en tentation. » (*Matth.*, XXVI, 41.) Ne voudriez-vous pas être en sollicitude, alors que vous prononcez hautement cette parole : « Remettez-nous nos dettes ? » (*Matth.*, VI, 12.) Comment auriez-vous la sécurité, vous qu'on voit chaque jour implorer le pardon de vos fautes? La sécurité pourrait-elle être votre partage en effet, quand vous dites encore : « Pardonnez-moi mes péchés ; » quand vous ajoutez avec instance : « Et ne nous induisez pas en tentation, mais délivrez-nous du mal ? » (*Ibid.*, 13.) Vous entendrait-on renou-

et dabitur vobis ; dimittite, et dimittetur vobis. » (*Lucæ*, VI, 37.) Audi iterum ubi ipse dicis : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. » Si enim tu non dimiseris adversario tuo, ipse tibi prius eris adversarius. Ille te læsit auferendo pecuniam tuam, tu te lædis non indulgendo adversario tuo. Forsitan dicturus es : Non illi parcam ; quia me læsit multum, et sanguinem meum quæsivit. Tu si non illi indulges, perditionem animæ tuæ habebis. Insuper adhuc dicis : Non illi parcam, quia adversarius mihi fuit. Crede mihi, homo, pejor tibi eris adversarius, si non illi parcas. Dicis tu : Ille me non rogat. Si te ille non rogat, tu pro illo roga ; ut ei a Domino dimittatur, quod in te deliquit. Nam si tu dicis : Non illi parcam ; litigare vis, non dimittere. Et qua fronte aut qua fiducia dicturus es Domino tuo : Dimitte, quia ego dimisi? Considera, o homo, et vide aliam legem in membris tuis repugnantem legi mentis tuæ, et captivantem te in lege peccati. (*Rom.*, VII, 21.) Jam ipse captivus traheris ; et exspoliatori irasceris? Nemo nobis imputet, Fratres mei, si per vos Dominicam pecuniam duplicare non potuerimus. Mali servi erimus, si non fecerimus quod nobis præceptum est ; si autem fecerimus, boni servi erimus, et cum Domino sine fine lætabimur. Illum omnes amemus, per quem facti sumus ; illum diligamus, per quem redempti sumus. Pro illo nos invicem diligamus in hoc sæculo, ut cum eo gaudere mereamur pariter in futuro ; quoniam sic placuit Domino Deo nostro de nobis, ut hic constituti cum vestra caritate cantemus ei. Laudemus Dominum, Fratres, lingua, corde, ore et voce. Sic enim sibi vult dici laudem, ut non sit inter nos discordia ; sed vult esse in nobis concordiam vocibus et moribus. O felix laus in cælo, ubi templum Dei Angeli sunt! Ibi est concordia summa laudantium, ubi nulla lex in membris nostris repugnat ; ibi non est rixa, nec ulla cupiditas. Hic ergo cantemus Domino laudem solliciti, ut illic possimus esse securi.

Hic non securitas, sed sollicitudo debet esse. — 8. Quare autem hic simus solliciti, Fratres mei? Audite quare : Quia tentatio est vita humana. Sic namque nos Dominus exhortatur suo eloquio, dicens : « Vigilate et orate, ut non intretis in tentationem. » (*Matth.*, XXVI, 41.) Non vis esse sollicitus, quando videris dicere : « Dimitte nobis debita nostra ? » (*Matth.*, VI, 12.) Quomodo es securus, qui quotidie videris petere remissionem peccatorum? Quomodo es securus, quando adhuc dicis : « Dimitte mihi peccata mea ; » et iterum dicis : « Et ne nos inferas in tentationem, sed libera nos a malo? » Quomodo ergo videris clamare : Libera nos a malo si securus es? Audi homo, audi. Tu es malus, quando te, Deus liberat a te ipso malo. Vides aliam legem in membris tuis repugnantem legi mentis tuæ, et captivantem te in

veler cette dernière demande, si vous possédiez réellement la sécurité? Entendez, ô homme, entendez : il est manifeste que vous êtes mauvais, puisque Dieu vous délivre du mal même; vous voyez dans vos membres une loi qui lutte contre la loi de votre âme, et qui vous courbe sous le joug du péché. Ecoutez ce que nous sommes, ce que nous portons avec nous. Ecoutons de nouveau la supplication du prophète : « Seigneur, tirez mon âme de la prison. » (*Psalm.* CXLI, 8.) Je suis prisonnier tant que je demeure renfermé dans ce corps de mort. Lorsque j'échappe à cette prison, la terre revient à la terre, et l'esprit est reçu dans le ciel. Je pars donc, je quitte la terre; car, tant que je suis ici-bas, j'obéis à la loi de Dieu par mon âme, à la loi du péché par mon corps.

Comment dans la résurrection l'homme tout entier est spirituel. — 9. L'incrédule obstiné dira peut-être : Par conséquent lorsque vous serez délivré de cette chair mortelle, vous ne serez plus qu'un pur esprit. — Hérétique, écoutez : cette chair dont je parle, je ne la dépouille pas pour jamais, je la dépose sur la terre. L'incrédule insiste : Vous devez donc revenir à ce corps de mort ? Et pourquoi faisiez- vous alors entendre ce généreux soupir : « Tirez mon âme de prison? » — Ecoutez encore, pauvre insensé qui demeurez sourd à de quotidiennes leçons : je dois reprendre mon corps sans doute; mais non plus un corps de mort; cet être corruptible aura revêtu l'incorruptibilité, de mortel il sera devenu immortel, de la vie des sens il aura passé à la vie spirituelle. Or, nul ne saurait recevoir ce qui est éternel, s'il n'a d'abord quitté le temporel et le terrestre. Renoncez donc à ce mal qui n'a qu'un temps, si vous voulez recevoir ce bien qui durera dans l'éternité.

10. Soyez attentifs, Frères, et tenez-vous bien sur vos gardes. Ici-bas nous sommes des voyageurs, nous devons poursuivre notre route, et nous n'avons pas encore abordé la patrie. Tenons-nous en garde contre ceux qui nous dressent des piéges dans le chemin; car le but de leurs manœuvres, c'est de nous empêcher de rentrer dans notre patrie véritable, je veux dire dans le paradis. Cette terre que nous foulons est celle des mourants; celle de là-haut est le séjour de la vie, selon cette parole du prophète : « J'espère voir les biens du Seigneur dans la terre des vivants. » (*Psalm.* XXVI, 13.) Dans cette terre la vie n'aura pas de fin, la mort n'y pénètrera jamais. L'éclat de cette terre éclipse celui de l'argent; les anges y sont les concitoyens des justes. Pendant qu'ils se réjouissent là-haut, pleurons et gémissons sur cette terre étrangère, afin d'arriver à partager leur joie. Vous le voyez, Frères, nous poursuivons maintenant notre route; et le diable dressant ses embûches accoutumées, n'aspire qu'à nous perdre, en nous fermant l'accès de la terre des vivants. Il y a deux préceptes, mes bien-aimés, auxquels nous devons absolument être fidèles: « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur et de toute votre âme; vous aimerez votre prochain comme vous-même. Dans ces deux commandements consistent la loi et les prophètes. » (*Matth.*, XXII, 37, 39.) Quiconque suit la voie qui nous est tracée par cette double barrière, n'a plus qu'à se hâter; il est sûr de parvenir à la patrie céleste, où tous les saints se réjouissent dans la gloire de leur Rédempteur, célèbrent la sainteté de son nom, et, désormais affranchis des angoisses du pèlerinage, vivent dans une éternelle allégresse.

lege peccati. Audi quid sumus nos, quid nobiscum portamus. Quamdiu in corpore mortis hujus continemur, vitium nobiscum portamus. Audi iterum Prophetam dicentem : « Domine, educ de carcere animam meam. » (*Psal.* CXLI, 8.) Carcer meus est, usque dum in corpore mortis fuero. Nam quando fuero de hoc corpore liberatus, terra terræ redditur, spiritus cælo recipitur. Vado ergo, dimitto terram; quia quamdiu hic sum, mente servio legi Dei, carne autem legi peccati.

Qui in resurrectione totus homo spiritalis. — 9. Dicet aliquis perfidorum : Ergo cum fueris ab hac carne liberatus, jam non eris tu nisi spiritus. Audi ergo, hæretice. Carnem quam dico, non in æternum pono, sed hic depono. Respondet incredulus : Ergo rediturus es ad corpus mortis? Et unde tam piam vocem clamasti : « Educ de carcere animam meam? » Audi, imperite, et contra quotidianas lectiones surde. Redeo ad corpus non mortis hujus; quia corruptibile hoc induetur incorruptione, et mortale hoc induetur immortalitate. Modo est animale, tunc erit spiritale. Nemo potest accipere æternale, nisi prius temporale dimiserit. Ergo dimitte temporale hoc malum, ut accipias æternale illud bonum.

10. Audite, Fratres, et cavete. Hic enim iter agimus, et in itinere positi sumus; nondum in patriam pervenimus. Caveamus eos qui in itinere nobis insidiantur quia hic agunt adversus nos, ne ad patriam nostram, id est, ad paradisum revertamur. Terra autem ista morientium est; illa vero viventium est, de qua Propheta dicebat : « Credo videre bona Domini in terra viventium. » (*Psal.* XXVI, 13.) In illa autem terra semper vivetur, et numquam morietur. Lucet terra illa plus quam species argenti, ubi cives justorum Angeli sunt. Illi in terra illa gaudent; nos in terra ista lugeamus, ut ad illorum gaudia pervenire mereamur. Videte, Fratres; ecce hic in itinere positi sumus; insidiator noster diabolus adversatur in via, nobis quærit nocere, ne in terram viventium revertamur. Duo enim sunt præcepta, Dilectissimi, quæ nobis omnino sunt observanda; id est : « Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, ex tota mente tua; et diliges proximum tuum tamquam te ipsum. In his duobus præceptis tota Lex pendet et Prophetæ. » (*Matth.*, XXII, 37, 39.) Quicumque enim in his duobus præceptis ambulaverit, festinet in via; et perveniet ad patriam paradisi, ubi lætantur omnes Sancti in gloria Redemptoris sui, et laudem dicunt nomini sancto ejus, qui erepti sunt de hac peregrinationis ærumna, et vivunt semper in lætitia sempiterna.

SERMON LXXII.

Sur les paroles de l'Evangile, Matth., XIV, *où nous voyons le Seigneur marcher sur les eaux, et Pierre chanceler* (1).

1. Nous avons entendu, je pourrais même dire que nous avons vu, dans l'Evangile qu'on vient de lire, et la barque prête à sombrer, et le Christ secourant le disciple dans ce péril, et Pierre s'avançant à la rencontre du Christ. En tout cela nous avons désiré contempler le miracle; maintenant recherchons le mystère. Quand nous pouvons, en effet, extraire de ce qui nous est rapporté des œuvres de Dieu, et par l'inspiration de sa grâce, un sens mystique et spirituel, comme nous extrayons le miel des cellules formées par les abeilles, nous devons imiter les disciples du Christ en broyant les épis dans nos mains, pour faire sortir le grain de son enveloppe et trouver un aliment nécessaire à la vie. Donc notre Seigneur Jésus-Christ, comme vous venez de l'entendre, « monta seul sur la montagne pour prier. » (*Matth.*, XIV, 23.) La montagne représente l'élévation; et quoi dans ce monde de plus élevé que le ciel? Or, votre foi sait à merveille quel est celui qui monte au ciel. Pourquoi monte-t-il seul? « Parce que personne ne monte au ciel, si ce n'est celui qui en est descendu, le Fils de l'homme, qui est au ciel. » (*Joan.*, III, 13.) Lorsqu'il viendra même à la fin des siècles, qu'il nous réunira tous comme ses membres, et qu'il nous élèvera de la sorte au ciel, c'est encore lui seul qui montera; car la tête avec le corps forme un seul et même Christ. Pour le moment c'est la tête seule qui monte, « un homme, le Christ Jésus, médiateur de Dieu et des hommes. » Ainsi donc, « il monta seul pour prier, » par la raison qu'il monte vers le Père, afin d'intercéder pour nous.

2. Mais voilà que, mes bien-aimés, pendant qu'il prie sur les hauteurs, l'embarcation est ballottée par les flots sur l'abîme. Sans doute elle peut être ballottée puisque les flots l'assaillent; mais, puisque le Christ est en prières, elle ne saurait être engloutie. Cette embarcation, mes Frères, vous est l'image de l'Eglise, et cette mer agitée, c'est le monde. Quand un homme joint au pouvoir le plus étendu la volonté la plus perverse, déchaînant la persécution contre l'Eglise, et s'efforçant, autant qu'il dépend de lui, d'effacer le nom chrétien, ce sont les ondes furieuses qui viennent fondre sur la barque du Christ. Dans cette tourmente, que l'antenne soit élevée, et qu'elle figure ainsi la Croix du Sauveur; que le chrétien la contemple, pour ne pas défaillir, puisque selon la parole de l'apôtre Pierre, « le Christ a souffert pour nous, nous laissant l'exemple, afin que nous suivions ses traces. » (I *Petr.*, II, 21.) Le bienheureux Jean dit aussi : « De même que le Christ a donné pour nous son âme, de même nous devons donner nos âmes pour nos frères. » (I *Joan.*, III, 16.) A cette antenne, à la croix de notre Sauveur, doivent se rattacher comme de blanches voiles et la pureté de la vie et l'intégrité de la foi. Lavons nos voiles dans les ondes, tendons nos vêtements, afin qu'on n'y trouve ni tache ni pli.

(1) Dans les premières éditions, et même dans les manuscrits où ce sermon figure comme l'œuvre d'Augustin, plus du tiers y manque; et le sermon commence ainsi : « En écoutant la lecture du saint Evangile, nous avons vu la petite barque péricliter, et le Christ secourir les disciples menacés du naufrage. » Nous le donnons ici complété d'après les meilleurs manuscrits, dans lesquels il porte le nom du prêtre Héraclius, de ce prêtre qu'Augustin avait désigné pour son successeur dans l'épiscopat.

SERMO LXXII (*a*).

De verbis Evangelii Matth. XIV, *ubi Dominus super aquas ambulavit, et Petrus titubavit.*

1. Audivimus, et quodam modo vidimus in lectione præsenti, navicellam periclitantem, Christum periclitantibus subvenientem, Petrum venienti Christo occurrentem. (*Matth.*, XIV, 24, *etc.*) In quibus omnibus miraculum exspectavimus, mysterium requiramus. Quando enim possumus de divinis operibus quæ leguntur, ipso adspirante qui facit, intellectum alicujus mysticæ significationis exsculpere, quasi de abstrusis favorum cellis mella producimus : vel Christi discipulos imitantes, spicas manibus confricamus; (*Lucæ.*, VI, 1) ut ad latentia grana perveniamus, et in eis vitam inveniamus. Adscendit ergo Dominus noster Jesus Christus, ut lectum est, in montem solus orare. (*Matth.*, XIV, 23.) Mons altitudo est : quid enim in hoc mundo altius cælo? Quis vero in cælum adscendit, novit optime fides vestra. Cur autem solus adscendit? Quia « nemo adscendit in cælum, nisi qui de cælo descendit, Filius hominis, qui est in cælo. » (*Johan.*, III, 13.) Quamvis et in fine cum venerit, et nos omnes sua membra collegerit, ac levaverit in cælum, etiam tunc solus adscendet : quia caput cum corpore suo unus est Christus. Nunc autem solum caput adscendit, mediator Dei et hominum homo Christus Jesus : ipse adscendit solus orare; (I *Tim.*, II, 5) quia ipse adscendit ad Patrem pro nobis interpellare.

2. Verumtamen, Carissimi, dum ille orat in excelso, navicula turbatur fluctibus in profundo. Quia insurgunt fluctus, potest ipsa navicula turbari; sed quia Christus orat, non potest mergi. Navicellam quippe istam, Fratres, Ecclesiam cogitate; turbulentum mare, hoc sæculum. Quando aliquis impiæ voluntatis, maximæ potestatis, persecutionem indicit Ecclesiæ et quantum in ipso est, Christianum nomen conatur exstinguere, super naviculam Christi grandis unda consurgit. Sed in his tentationibus erigatur antenna, ut suspensa arbori crucem Christi figuret : hanc Christianus respiciat, et non deficiat; quia, sicut dicit apostolus Petrus : « Christus pro nobis passus est, relinquens nobis exemplum, ut sequamur vestigia ejus. » (I *Petr.*, II, 21.) Dicit etiam beatus Johannes : « Sicut enim Christus pro nobis animam suam posuit, sic et nos debemus pro fratribus animas ponere. » (*Joan.*, III, 16. Huic ergo antennæ, id est, cruci Christi, simplex conversatio et pura confessio tamquam candentia vela religentur. Et hæc vela nostra fluctibus abluantur, ves-

(*a*) Alias de verbis Domini, XIV, et post in Appendice, II.

Quelque furieuse que la mer se montre, ainsi que le vent, la tourmente a beau secouer le navire, pourvu seulement qu'elle ne l'engloutisse pas, elle en accélère la marche. Après que ce navire eût été construit à Jérusalem, et puis lancé dans cette mer frémissante, les flots amoncelés et bouillonnants, les coups redoublés des tempêtes, en le poussant de tous les côtés, le firent aborder à tous les rivages; et c'est ainsi qu'il transporta chez toutes les nations des richesses inconnues. Et quoi de moins connu sur notre terre que la rémission des péchés par la pénitence, que la conquête du royaume des cieux. Il fallait cependant que le Christ souffrît, qu'il ressuscitât entre les morts le troisième jour, que la pénitence fût prêchée en son nom, et la rémission des péchés parmi tous les peuples, à commencer par Jérusalem. (*Luc.*, XXIV, 46.) C'est dans le port même que ce navire dut pour la première fois lever l'ancre.

3. Qu'il vogue donc, mes bien-aimés, qu'il vogue ce divin navire à travers les tempêtes déchaînées, ayant la sécurité par la protection du Christ, n'étant pas exempt de sollicitude par la permission de Dieu. Bien que le pilote veille, ce n'est pas à dire pour cela que le nautonnier doive dormir. Il veille en réalité celui dont l'Écriture a dit avec toute justice : « Il ne sommeille ni ne dort, le gardien d'Israël. » (*Psalm.* CXX, 4.) Le Seigneur lui-même a dit : « Veillez et priez, pour que vous n'entriez pas en tentation. » (*Matth.*, XXVI, 41.) D'où peut venir notre sollicitude, et d'où notre sécurité? La sollicitude doit naître de cette parole: « Vous subirez des oppressions dans ce monde; et la sécurité, de la parole qui suit immédiatement: « Ayez confiance, j'ai vaincu le monde. » (*Joan.*, XXI, 35.) La sollicitude, parce qu'il nous a prédit les tribulations; la sécurité, parce qu'il ne cesse de prier pour nous. Gouvernez donc, mes Frères, avec autant de prudence que de vigilance, et commencez votre navigation par la pratique des bonnes œuvres; ne vous laissez pas entamer par la dent du détracteur, ni tromper par la langue du flatteur. Observez ceux qui vous flattent, et regardez-les comme des écueils cachés sous l'eau. Quand la mer est tranquille, ces écueils ne s'aperçoivent pas; quand la tempête se déchaîne, ils dressent la tête à travers les flots mouvants, et l'on voit alors le danger qu'on ne soupçonnait pas. Des hommes de ce caractère ne se contentent pas de délaisser le malheureux assailli par la tribulation, ils s'efforcent encore de le combattre et de l'accabler. Il faut donc que le chrétien évite cette race funeste, comme on fuit les dangereux rochers que recouvre la surface d'une mer paisible. Ce peu de mots suffisent concernant les adulateurs. Quant aux détracteurs, il faut absolument les mépriser. On peut les comparer à des chiens marins, qui savent aboyer du fond des gouffres amers, mais qui sont incapables de mordre. Quand est-ce néanmoins qu'ils ne mordent pas? Quand vous vous tenez dans le navire. Et que signifie cette expression? Vous restez dans le navire tant que vous vous attachez à la croix du Sauveur. Elevons notre âme vers le ciel, et n'ayons aucun souci des pensées de l'envieux. Dans cette mer bouleversée par tant d'orages, le diable exerce aussi ses fureurs, il la parcourt en tous sens à la tête d'une flotte formidable, guettant le passage des hommes vertueux. C'est de lui

tisque tendatur, ut sine macula et ruga inveniatur. Quantumlibet mare sæviat, ventus incumbat, inter flatus et fluctus navis ista turbetur : tantum non mergatur, et currit (*a*). Denique postea quam navis hæc ædificata est in Jerusalem, atque inde in medio pelagi hujus frementis emissa est, æstuantium volumina undarum, et furentium flabra ventorum, dum eam huc atque illuc circumferunt, omnium gentium littoribus appulerunt, peregrinas merces quocumque venit, advexit. Quid enim tam peregrinum in terra nostra, quam per pœnitentiam remissio peccatorum, regnumque cælorum? Et tamen oportebat Christum pati, et resurgere a mortuis tertio die, et prædicari in nomine ejus pœnitentiam, et remissionem peccatorum per omnes gentes incipientibus ab Jerusalem. (*Lucæ*, XXIV, 46.) (*b*) Ab ipso enim portu navis hæc prima anchoram solvit.

3. Naviget ergo, Carissimi, naviget hæc Dominica navis inter procellas sæculi Christo protegente secura, Deo donante sollicita. Non enim quia in navi nauclerus vigilat, ideo debet nauta dormire. Vigilat ille, de quo veraciter scriptum est : « Non dormiet, neque dormitabit, qui custodit Israel ; » (*Psal.*, LXX, 4) sed etiam ipse dicit : « Vigilate et orate, ne intretis in tentationem. » (*Matth.*, XXVI, 41.) Unde ergo debemus esse solliciti, et unde securi? solliciti, quia dixit, quod « in hoc mundo pressuram habebitis ; » (*Joan.*, XVI, 33) securi autem, quia mox addidit : « Confidite, ego vici mundum ; » (*Ibidem*) solliciti, quia tentationes futuras prænuntiavit nobis ; securi, quia non desinit interpellare pro nobis. Caute itaque, Fratres mei, atque sollicite inter sæculi fluctus gubernati, inite navigium in bonis actibus vestris : nec dens obtrectatoris vos frangat, nec adulatoris lingua decipiat. Adulatores vestros tamquam latentes sub undis scopulos observate. Quando enim mare tranquillum est, tunc saxa latentia non videntur ; si tribulationis procella consurgit, tunc inter undarum montes verticem tollunt, tunc in eis apparet periculum quod latebat. Neque enim sufficit talibus deserere tribulantem, nisi etiam oppugnare conentur et premere. Hoc ergo genus humanum, velut asperrimas cautes placida superficie pelagi ventis obtectas, Christianus evitet. Hæc breviter de adulatoribus dixerimus. Obtrectatores omnino contemnendi sunt ; quia canes marini sunt. De profundo amaritudinis latrare possunt ; mordere non possunt. Sed quamdiu mordere non possunt? Quamdiu in navi sedes. Quid est quamdiu in navi sedes? Quamdiu crucem Christi tenes, ab ejus navicula non recedis. Erigamus in cælo mentem, et non curemus invidam mentem. In hoc sane procelloso et turbulento mari etiam diabolus adspirans bacchatur armata classe terribilis, et circumquaque discurrens, commeatus obsidet innocentium. Ipse est enim de quo ait apostolus

(*a*) Lov. *et curat,* quæ verba in MSS. nonnullis desunt.
(*b*) Sequentia usque ad initium numeri 4, restituuntur ex probæ notæ libris : horum loco MSS. alii, *Venit ergo Dominus ad visitandos discipulos suos, qui turbabantur in mari quarta vigilia noctis. Quarta,* etc., ut infra, n. 4.

que parle l'apôtre Pierre : « Le diable, votre ennemi, tel qu'un lion rugissant, tourne autour de vous, cherchant quelqu'un à dévorer. » (I *Petr.*, v, 8.) Puis il ajoute : « Résistez-lui, fermes dans la foi, » (*Ibid.* 9,) exerçant de la sorte aux combats de chaque jour ceux qui marchent contre cet adversaire. Il traçait les lois, il posait les principes de cette lutte, le grand chef des armées spirituelles, quand il disait : « Vous n'avez pas à combattre contre la chair et le sang, mais bien contre les principautés et les puissances, contre les maîtres de ce monde de ténèbres, contre les esprits d'iniquité répandus dans les airs. » (*Ephes.*, vi, 12.) Placés dans de telles conditions, ayant à subir ces fatigues et ses combats, mes Frères, puisez votre consolation dans cette sentence de l'Apôtre : « Le Seigneur est près de vous, n'ayez aucune sollicitude. » (*Philip.*, iv, 5, 6.)

4. Le Christ se rapprocha de sa barque durant le quatrième veille de la nuit, et vint la visiter. C'était donc durant la quatrième veille, comme la nuit allait finir. Chaque veille est de trois heures, et la nuit se divise en quatre veilles d'une égale durée. La quatrième dès lors constitue la dernière partie de la nuit. C'est ainsi que le Seigneur viendra à la fin des siècles pour juger les vivants et les morts, lorsque sera passée la nuit de l'iniquité. Le voilà maintenant qui s'avance comme vous l'avez entendu, marchant admirablement sur les eaux. Les flots s'agitent ; mais ils sont foulés : la mer frémissante murmure sous les pieds du Sauveur ; mais, bon gré malgré, elle le porte. Quelles que soient les orgueilleuses colères et les puissances du siècle, notre tête à nous leur marche sur la tête. « Comme il approchait de l'embarcation, les disciples furent saisis de trouble et de frayeur, ils poussèrent un cri, pensant que c'était un fantôme. Et le Seigneur leur dit : Ayez confiance ; c'est moi, soyez sans crainte. » (*Matth.* xiv, 25, 26.) Qu'est-ce à dire, « c'est moi ? » Je ne suis pas un fantôme comme vous le pensez, reconnaissez celui qui est en votre présence. A ces mots, Pierre s'élance et dit : « Seigneur, si c'est vous, ordonnez que j'aille vous joindre en marchant sur les eaux. » (*Ibid.*, 28.) « Si c'est vous, » je ne suis plus étonné que vous suspendiez un corps solide à la surface du liquide élément. Est-ce une chose étonnante que la créature obéisse au Créateur ? Je n'admire pas cela ; faites un prodige que j'admire : que Pierre marche de même.

5. Oui, frappez-moi d'admiration, « faites que je vienne à vous sur les eaux. » Je sais que, d'après les lois de la nature, un corps humain ne saurait affermir ses pieds sur l'onde fugitive ; mais que la grâce exerce son pouvoir, et que les lois de la nature cessent un instant d'agir : « Si c'est vous, ordonnez que j'aille vous joindre en marchant sur les eaux. » Vous êtes Dieu, et je ne suis qu'un homme ; vous avez voulu partager mon infirmité en revêtant ma chair : que je partage aussi votre puissance, pour que je sois porté sur l'eau. « Seigneur, si c'est vous, ordonnez que je vienne ainsi vous joindre. » Mais comment une voie ne me seraitelle pas donnée sur la mer, si vous l'ordonnez, vous qui pour nous êtes devenu la voie ? Et le Seigneur lui dit : « Viens. » Pierre n'hésite pas ; à peine a-t-il entendu la parole qu'il court vers le Verbe. Il a cru soudain, parce qu'il est un homme fidèle ; mais il a chancelé, parce qu'il est homme, dès qu'un vent impé-

Petrus : « Adversarius vester diabolus, tamquam leo rugiens, quærens aliquem devorare circuit. » (I *Petr.*, v, 8.) Et quia subdidit : « Cui resistite firmi in fide (*Ibid.*, 9), » exercentur contra eum proficientium quotidiana certamina. Bellum hoc describebat ille maximus campi doctor, bellum hoc describebat, quando dicebat : « Non est vobis colluctatio cum carne et sanguine ; sed adversus principatus et potestates, rectores mundi, tenebrarum harum, adversus spiritalia nequitiæ in cælestibus. (*Ephes.*, vi, 12.) In his ergo, Fratres, in hoc labore, in hoc certamine constitutos, illa vos Apostolica sententia consoletur : Dominus in proximo est, « nihil solliciti fueritis. » (*Philip.*, iv, 5 *et* 6). 4. Venit ergo Christus ad navim suam quarta vigilia noctis, et visitavit eam. Quarta vigilia noctis, extrema pars noctis est. Vigilia una tres horas habet, ac per hoc nox quatuor vigilias habet, ternis horis per singulas vigilias distributis. Quarta ergo vigilia noctis, hoc est pene jam nocte finita. Sic veniet in fine sæculi, iniquitatis nocte transacta, ad judicandos vivos et mortuos. Venit enim nunc, sicut audistis, valde mirabiliter ambulans super aquas. Surgebant fluctus ; sed calcabantur : fremens pelagus sub Domini vestigiis murmurabat ; sed tamen eum volens nolens portabat. Quantumlibet tumores sæculi potestatesque consurgant, premit eorum caput, nostrum caput. Cum vero appropinquaret naviculæ, turbati sunt præ timore disciputi, et exclamaverunt, putantes phantasma esse. (*Matth.*, xiv, 25 et 26.) Quibus Dominus ait ; « Habete fiduciam : ego sum, nolite timere. » Qui est : « Ego sum ? » Non sum phantasma quod putatis, agnoscite quem videtis. Ad hanc vocem exsiliit Petrus et ait : « Domine, si tu es, jube me venire ad te super aquas. » (*Ibidem*, 28.) « Si tu es, » non miror quod solidam carnem super liquentis elementi terga suspendis. Quid enim mirum, si Conditori suo creatura famulatur ? Hoc ergo non miror ; fac quod mirer, ambulet Petrus.

5. Fac quod mirer, « jube me venire ad te super aquas. » Scio enim quod corpus humanum naturæ lege non sinitur in fluctibus liquidis habere fixa vestigia ; sed accedat donum gratiæ, et paululum cesset lex ista naturæ : « Si tu es, jube me venire ad te super aquas. » Tu Deus es ; ergo homo sum : voluisti de meo habere infirmitatem in carne quam portas ; habeam et ego de tuo potestatem, ut unda me portet. « Domine, si tu es, jube me venire ad te super aquas. » (*Ibidem*, 29.) Quomodo enim mihi in mari non erit via, si tu jusseris, qui propter nos factus es via ? Et Dominus : « Veni, » inquit. Nec dubitavit Petrus : audivit Domini verbum ; et mox cucurrit ad Verbum : cito credidit, quia fidelis homo erat. Sed cum resurrexisset ventus validus, titubavit ; quia homo erat. Titubatio ista, Fratres, quasi mors fidei fuit : sed ubi exclamavit, fides iterum resurrexit. Non titubaret, (*a*) nisi crederet : sed nec clamaret, nisi crederet (*b*).

(*a*) Ita MSS. quos in reliquis secuti sumus. Ceteri cum editis. *Non ambularet nisi crederet : sed nec mergeretur, nisi dubitaret.*
(*b*) Verba sequentia usque ad voces, *Quare dubitasti ? In Petro itaque* etc. ex eisdem fontibus hausimus, ex quibus superiora.

tueux s'est levé. Cet ébranlement, Frères, est comme la mort de la foi; et cette foi cependant ressuscite aussitôt que Pierre a crié. Du reste, s'il chancelle, c'est qu'il croit; il ne crierait pas non plus, s'il ne croyait pas. « Seigneur, dit-il, sauvez-moi. » (*Ibid.*, 30.) Et le Seigneur, étendant la main, le releva, en lui parlant de la sorte: « Homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté? » (*Ibid.*, 32.) Le vent pouvait-il te renverser, quand l'onde n'avait pu te submerger? L'un avait-il plus de pouvoir sur toi que l'autre? Tu avais fui le plus difficile, en marchant sur la mer, en foulant les vagues, les vents ne pouvaient te vaincre: « Pourquoi as-tu douté? » Dans la personne de Pierre, c'est notre condition à tous que nous devons considérer: si nous sommes en butte au vent des tentations, si les flots menacent de nous engloutir, appelons le Christ à notre aide, élevons la voix, prions. Il étendra de nouveau la main, il nous sauvera de l'abîme. Oui sa main nous guidera, sa droite sera notre sauvegarde jusqu'à ce qu'elle nous ait conduits à la réalisation de ses éternelles promesses.

SERMON LXXIII.

Sur ces paroles de l'Evangile: « *Ce genre de démons n'est chassé que par la prière et le jeûne.* » *Matth.*, XVII, 20 (1).

1. Le Seigneur nous fournit des armes contre la malice des démons; à nous de les bien saisir. « Ce genre de démons n'est chassé que par la prière et le jeûne. » Quand elles sont amenées par la foi, ces deux pratiques constituent la piété. « Or la piété est utile à tout, elle a les garanties de la vie présente et de la vie future. » (I *Tim.*, IV, 8.) Examinons donc, pour en tirer notre profit, les heureux effets de la prière et du jeûne, puisque ce sont là les armes contre les funestes pensées. Le jeûne purifie l'âme, dégage les sens, soumet la chair à l'esprit; le jeûne fait le cœur contrit et humilié, que Dieu ne dédaigne pas; le jeûne dissipe les nuages de la concupiscence, éteint le feu des passions, allume le vrai flambeau de la chasteté; le jeûne n'aime pas la multitude des paroles, condamne la superfluité des richesses, repousse l'orgueil, inspire l'humilité, donne à l'homme de se connaître lui-même en lui montrant sa faiblesse et sa fragilité. L'homme alors, se voyant si faible, recherche et reçoit mieux le secours de la puissance divine; et c'est par de fréquentes oraisons, par une continuelle prière, qu'il s'efforce de l'obtenir.

2. La prière est la réfection de ceux qui jeûnent, elle appelle la grâce de l'Esprit saint; la prière amollit la dureté du cœur, tempère l'austérité de la vie, rend le jeûne agréable. De même qu'il ne saurait être de complet repas sans boisson, de même le jeûne ne saurait parfaitement nourrir l'âme sans prière. Or qu'est-ce que la prière, si ce n'est le mouvement d'une âme qui monte de la terre au ciel, la recherche des biens supérieurs, le désir des choses invisibles? Loin d'elle les dissensions qui proviennent des mœurs du siècle, et qui pèsent chaque jour comme un accablant fardeau sur l'âme humaine. La prière est l'union avec l'Esprit saint; à la condition toutefois que notre esprit soit attentif à la prière, et puisse s'écrier avec le prophète : « Mon âme a soupiré vers vous dans l'ardeur de la soif; combien soupire vers vous ma chair elle-même! » (*Psalm.* LXII, 2.) Quel doit être

(1) C'est pour la première fois que ce sermon figure dans l'Appendice. Les docteurs de Louvain doutent qu'il soit authentique; plusieurs déclarent, non à tort, qu'il n'est pas d'Augustin.

« Domine, inquit, salvum me fac. » (*Ibidem*, 30.) Et Dominus extensa manu levavit eum; et ait illi : « Modicæ fidei, quare dubitasti? » (*Ibidem*, 32.) Posset te ventus elidere, quem non potuit unda sorbere; posset te ventus evertere, quem non potuit fluctus operire? Plus erat quod feceras; mare calcaveras, fluctus presseras, ventos viceras; « Quare dubitati? » In Petro itaque communis omnium nostrum consideranda conditio est : ut si nos in aliquo tentationum ventus conatur subvertere, vel unda submergere, clamemus ad Christum. Quid est clamemus? Oremus. Porriget ille manum, et eruet de profundo. Etenim manus ejus deducet nos, et continebit nos dextera ejus, donec nos ad sempiterna sua promissa perducat.

SERMO LXXIII (*a*).

De verbis Evangelii Matth., XVII: « *Hoc genus in nullo ejicitur, nisi oratione et jejunio.* »

1. Adversus dæmonum nequitiam, quæ nobis Dominus arma ostendit, debemus utique retinere. « Hoc, » ait, « genus in nullo ejicitur, nisi oratione et jejunio. » (*Matth.*, XVII, 20.) Hæc cum plena fide exercentur, pietas est. Pietas autem ad omnia utilis est, professionem habens vitæ præsentis et futuræ. » Inspiciamus ergo utiliter orationis fructus et jejunii; quia ipsa sunt arma adversus improbas cogitationes. Jejunium purgat mentem, sublevat sensum, carnem spiritui subjicit. Jejunium cor facit contribulatum et humiliatum, quod Deus non spernit. Jejunium concupiscentiæ nebulas dispergit, libidinum ardores exstinguit, castitatis verum lumen accendit. Jejunium verbositatem non amat, divitiarum superfluitatem judicat, superbiam spernit, humilitatem commendat, præstat homini se ipsum intelligere, quod est, infirmum et fragilem; atque dum ita se intelligit imbecillem, aptius virtute Dei adjutorium quærit et accipit : quærit autem per frequentes orationes et obsecrationes.

2. Oratio quidem refectio est jejuniorum, et advocat gratiam Spiritus Sancti. Oratio duritiam cordis mollit, austeritatem temperat, jejunium dulcificat. Sicut enim sine potu non est plena refectio; sic et jejunium sine oratione non potest animam perfecte nutrire. Quid est autem oratio, nisi adscensio animæ de terrestribus ad cælestia, inquisitio supernorum, invisibilium desiderium? Abeat dissensio sæcularium morum, quibus premitur mens humana quotidie. Oratio conjunctio est Spiritui Sancto, si tamen in oratione intentus sit animus, sicut clamat Propheta : «Sitivit in te anima mea, quam multipliciter tibi caro mea.»

(*a*) Alias de Tempore, CCXXX.

l'objet de cette soif, le voici : « De contempler votre puissance. » (*Ibid.* 3.) Croyez-moi, si l'âme qui vivifie la substance humaine a pleinement soif de contempler à découvert la puissance divine, et ne se laisse pas vaincre par le dégoût au point de dissimuler, elle sera comme engraissée de surabondance spirituelle; appelant avec cette impatience la visite de Dieu, elle s'écriera du fond de son cœur avec une foi vive : « Mon âme s'est attachée à vous, et votre droite m'a relevé. » (*Ibid.*, 9.) Le jeûne fait disparaître l'indolence et délivre des obstacles charnels. Une prière persévérante unit à Dieu, et, de la sorte, elle est heureuse et fière de se tenir devant le Seigneur. L'âme réellement attachée au Seigneur, commence par là même à posséder la sécurité et la liberté ; elle n'éprouve ni frayeur ni crainte. Protégée comme elle est par la droite de Dieu, pourrait-elle avoir à souffrir d'une puissance quelconque? car il est écrit que nul ne saurait arracher ce bien de la main du père. Voilà ce que le jeûne fait, voilà ce que fait la prière.

SERMON LXXIV.

Sur ces paroles de l'Evangile : « Le royaume des cieux est semblable à un roi qui célèbre les noces de son fils. » Matth., XXII, 2. *Sur les mœurs adultères des hommes et des femmes*(1).

1. Nous venons d'entendre dans la parabole de l'Evangile qu'un père de famille avait préparé les noces de son fils et que les invités étaient nombreux. Comme dans ce nombre il s'en était introduit un qui n'avait pas la robe nuptiale, le père de famille l'ayant aperçu, ordonna, non-seulement qu'il fût exclu de la salle du festin, mais encore précipité dans les ténèbres extérieures. Cette parabole s'applique évidemment aux hommes insensés de notre époque; mais, en l'examinant avec une plus profonde attention, on peut y découvrir un sens plus mystérieux et plus sacré. Cherchons d'abord quel est ce père de famille, quel est ce fils, quelles sont ces noces. Ces choses bien comprises, nous pourrions mieux voir pourquoi fut exclu de ces noces celui qui s'y présentait avec un habit indigne. Nous comprenons d'abord que ce père de famille est Dieu le Père tout-puissant, à qui sont soumises toutes les familles des nations; il a engendré un Fils égal à lui-même et coéternel, ayant un Père dans les cieux, une mère sur la terre; il a célébré les noces de ce Fils, en lui donnant pour épouse une Eglise formée de tout le genre humain. A cette union du Christ et de l'Eglise sont invités les grands et les petits, les riches et les pauvres, toute condition, tout sexe et tout âge.

Parmi ces invités il en vient un qui seul mérite d'être exclu parce qu'il n'a pas un vêtement qui convienne à la sainteté de ces noces. Attention, mes Frères, ce seul homme en représente beaucoup, et la multitude tout entière est ici renfermée dans l'unité. Nombreuses et distinctes sont les personnes; mais elles n'en font qu'une par l'identité du mal. De même, en effet, que l'Eglise est une par la foi, ayant le Christ pour tête; de même la multitude des réprouvés, qu'elle soit manifeste ou latente, ne forme qu'un corps, ayant pour chef le diable. L'infidèle s'éloigne ouvertement de Dieu, et ne se présente pas à ces noces : le fidèle inconséquent y vient seulement de corps, et s'en tient

(1) Ce sermon figure pour la première fois dans l'Appendice. L'édition de Louvain le porte comme douteux; mais plusieurs critiques sont d'avis qu'il diffère entièrement des vrais discours d'Augustin, soit par le style, soit par la pensée.

(*Psal.* LXII, 2.) Quid autem sitiendum est, sequitur : « Ut videat virtutem tuam. » (*Ibidem*, 3.) Credite mihi, si ad videndam plenam virtutem Dei plene sitiat anima humanæ substantiæ, nec fastidio victa dissimulet, replebitur adipe et pinguetudine spiritali : et sitiens illam Dei visitationem, sensu proprio cum fide clamabit : « Adhæsit anima mea post te, suscepit me dextera tua. » (*Ibidem*, 9.) Jejunium tollit inertiam, de animo impedimenta carnalia aufert. Oratio vero perseverans jungit Deo; atque ita gaudens assistere se Domino gloriatur. Adhærens autem anima Domino, incipit securitatem habere et libertatem; nec pavores sustinet nec timores. Suscepto autem tanto patrocinio dexteræ Dei, quomodo poterit noceri ab aliqua potestate? sicut scriptum est (*Johan.*, x, 29), quod nemo illud rapit de manu Patris; hoc præstat jejunium, hoc præstat oratio.

SERMO LXXIV (*a*).

De verbis Evangelii Matth.*, XXII : « *Simile factum est regnum cælorum homini regi, qui fecit nuptias filio suo.* » *Deque adulterino habitu virorum ac mulierum.

1. Audivimus ex parabola Evangelica (*Matth.*, XXII, 24, *etc.*) quemdam patremfamilias nuptias filio suo fecisse, et ad eas plurimos invitasse. Inter quos cum ingressus esset quidam non habens habitum nuptialem, visus a patrefamilias jussus est non tantum excludi a nuptiis, sed in tenebras exteriores retrudi. Hæc parabola insensatos homines hujus temporis evidenter redarguit, quamvis altiore dissertione aliquid secretius et sacratius possit intelligi. Prius ergo quæramus, quis sit iste paterfamilias, quis sit iste filius, quæ sint istæ nuptiæ. Quibus prospectis, facilius intelligere poterimus, cur ille ab his nuptiis exclusus sit, qui ad eas cum adulterina veste accessit. Intelligimus itaque hunc patremfamilias, Deum Patrem omnipotentem, cui famulantur universæ familiæ Gentium, qui coæternum et coæqualem sibi genuit Filium in cælis sub Patre, in terris sub matre : cui nuptias fecit, quando ei Ecclesiam ex omni genere hominum sociavit. Ad hanc Christi et Ecclesiæ societatem convocati sunt nobiles et ignobiles, divites et pauperes, omnis conditio, omnis sexus, omnis ætas.

2. Inter hos accessit unus, qui solus excludi meruit; quia habitum talium nuptiarum sanctitati congruentem non habuit. (*Ibidem*, 11.) Adtendite, Fratres, iste unus multi sunt; et tamen hæc tota multitudo unitatis nomine comprehenditur. Multi enim sunt quantum ad numerum personalis discretionis; sed unus sunt per consonantiam unius pravitatis. Sicut enim Ecclesia una est per fidem sub capite Christo; ita tota reproborum multitudo, sive pateat, sive lateat, unum corpus est sub principe diabolo. Qui

(*a*) Alias de Tempore, CCXLVII.

éloigné par l'âme; il entre dans l'église avec nous, avec nous il participe à la table du Christ. Les bons et les mauvais poissons demeurent confondus dans les filets, et ne sont séparés que sur le rivage. On tolère la paille avec le grain jusqu'à ce qu'il soit vanné sur l'aire. Alors éclatera la vérité de cette parole : « Beaucoup d'appelés, et peu d'élus. » (*Ibid.*, 14.)

3. C'est alors que ce profanateur de la robe nuptiale sera manifestement exclu et jeté en prison par l'ordre du père de famille. Déjà cependant les amis de l'époux distinguent cet hypocrite; car l'impudicité qui transpire au dehors dénote assez la corruption qui règne au dedans. Chez les hommes les signes de cette corruption consistent dans une chevelure surabondante et désordonnée, dans des vêtements qui respirent le luxe et la mollesse, dans des chaussures d'une longueur affectée et d'une forme extravagante ; chez les femmes, le visage fardé, une manière de se vêtir qui convient plutôt à l'autre sexe, des cheveux qui n'ont plus leur couleur naturelle. Des deux côtés, ces artifices constituent un véritable adultère, rendent indigne d'assister aux noces sacrées, de paraître en présence de l'époux divin et de la sainte épouse. C'est ce que ne sauraient tolérer les amis de l'époux, ceux qui veillent à la beauté de la maison de Dieu. Leur devoir est de crier bien haut contre les adultères, afin qu'on ne puisse pas dire d'eux : « Chiens muets qui ne sont pas même capables d'aboyer. » (*Isa.*, LVI, 10.) Celui qui tente, en effet, de changer la grandeur ou la forme déterminée par la puissance et la sagesse du suprême artisan, ne semble-t-il pas dire ouvertement à celui qui l'a créé : Pourquoi m'as-tu fait de la sorte? — Criminelle témérité, stupide outrage au plan du créateur! que de vouloir ainsi le dénaturer pour y substituer autre chose; car enfin, s'il était possible d'y parvenir, quelles larmes n'aurait-on pas à verser.

4. Ce n'est pas de nous-même et de notre propre autorité que nous tenons ce langage. Nous avons pour nous nos pères, nos illustres docteurs, qui les premiers ont écrit contre de pareils usages, et les ont irrévocablement condamnés. Ecoutons Paul, le docteur des nations, parlant aux Corinthiens de la surabondance des cheveux : « Si l'homme laisse pousser sa chevelure, c'est une dégradation pour lui. » (I *Corinth.*, XI, 14.) L'homme ayant de la part de Dieu la suprématie sur la femme, celui qui, méconnaissant l'honneur de son sexe, cache sa tête sous ce voile naturel, abdique sa puissance, et mérite qu'on dise de lui : « L'homme étant dans l'honneur n'a pas su le comprendre, il s'est ravalé, » non-seulement au niveau de la femme, mais plutôt à celui même « des animaux privés de raison. » (*Psalm.* XLVIII, 21.) Au jugement même des lois humaines, un homme est dépouillé de la dignité dont il est investi, quand il abuse du privilége qu'elle lui confère. Ecoutons aussi le bienheureux Cyprien, l'illustre martyr, le Docteur si suave, discutant cette même question. Dans sa lettre sur le vêtement des vierges, voici ce qu'il écrit : « Il ne faut altérer en aucune façon l'œuvre de Dieu, l'image, le portrait qu'il a tracé lui-même; aucune préparation qui dégrade les traits formés par la nature. Dieu dit : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance; » (*Genes.*, I, 26) Et quelqu'un osera modifier, corriger l'œuvre du Créateur? C'est porter sur Dieu même une main sacrilége que de vouloir refaire et transformer ce qu'il a fait. Ne savez-vous pas que les œuvres de la nature sont celles

ergo per infidelitatem manifeste a Deo recedit, ad has nuptias non accedit : qui vero fidelis est, accedit corpore, recedit mente, nobiscum intrat ecclesiam, communicat nobiscum Christi mensam. Boni et mali pisces adhuc latent intra retia, donec dividantur in littore. Adhuc toleratur palea, donec ventiletur area. Tunc manifeste apparebit, quia « multi vocati, pauci electi. » (*Ibidem*, 14.)

3. Tunc iste adulterator habitus nuptialis, jussu patrisfamilias et manifeste excludetur, et in carcerem retrudetur. Interim tamen amici sponsi talem simulatorem non ignorant ; quia habitus impudicus corporis, nuntius est adulterini cordis. Impudicus autem habitus corporis sui in viris, superflua et inordinata capillatura, vestimentorumque muliebrium affectata similitudo, calciamentorum quoque metas necessitatis excedens simulata longitudo; in mulieribus facies fucata, virilium vestimentorum imitatio, capillorum nativi coloris adulteratio. Hic habitus in utroque sexu adulterinus est, et sanctarum nuptiarum societate indignus, et a conspectu tanti sponsi et tantæ sponsæ prorsus amovendus. Nec silentio præterire hoc debent amici sponsi, diligentes decorem domus Dei. Debent hujuscemodi adulteris publice oblatrare, ne dicatur de eis : « Canes muti latrare non valentes. » (*Isai.*, LVI, 10.) Qui enim quantitatem vel formam, quam omnipotens et prudentissimus plasmator finxit, in aliam transfigurare contendit, nonne evidenter dicere ei videtur qui se finxit : Cur me fecisti sic? Improba temeritas, Conditoris plasmata vilificare; ut quantitatem suam et formam, quantum in se est, in aliud transfiguret, quod si a natura haberet, incomparabiliter se habere doleret.

4. Nec ista dicimus a nobis tamquam ex nobis. Habemus Patres nostros doctores egregios, qui ante nos contra ista scripserunt, et irrefragabili auctoritate damnaverunt. Audiamus Paulum doctorem Gentium, de superflua capillatura dicentem Corinthiis : « Vir si comam nutriat, ignominia est illi. » (I *Cor.*, II, 14.) Cum enim vir ex Dei ordinatione primatum habeat supra mulierem, qui contra honorem sui sexus superfluitate capillorum caput velat, primatum suum sibi abjudicat; ut merito de eo dicatur : « Homo cum in honore esset, non intellexit, comparatus est, » ut vera dicamus, non tantum mulieribus, sed etiam « jumentis insipientibus. » (*Psal.* XLVIII, 21.) Judicio enim legum jure ab obtenta dignitate dejicitur, qui privilegio sibi concesso abutitur. Audiamus et beatum Cyprianum egregium martyrem, et suavissimum doctorem, de adulterino habitu disputantem. Dicit enim in epistola quam scribit : De habitu virginum : Opus Dei et factura ejus et plasma ejus nullo modo adulterari debet (*a*) in habitu flavo colore vel nigro, vel quolibet denique lineamenta nativa corrumpente medicamine ; dicit enim Deus : « Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram; » (*Gen.*, I, 26) et audet quisquam mutare et convertere

(*a*) Cyprianus, *adhibit.*

de Dieu, et que les changements sont les œuvres du diable? Supposez un peintre qui vient de retracer avec bonheur le visage, l'attitude, le corps entier d'un homme; si, lorsque ce travail est complètement terminé, a reçu la dernière empreinte, un autre y portait la main et prétendait corriger, se croyant plus habile, le portrait achevé, ne serait-ce pas une grave injure pour le premier artiste, et n'aurait-il pas le droit de s'en indigner? » Plus loin le docteur ajoute: « Ne craignez-vous pas que, lorsque viendra le jour de la résurrection, l'Artiste suprême ne vous reconnaisse plus; qu'il ne vous écarte et ne vous rejette loin de lui, quand vous vous présenterez pour recevoir la récompense promise; qu'il ne vous dise enfin avec la juste rigueur d'un censeur inflexible : Ce n'est pas notre image; vous vous êtes défiguré en vous souillant de ce jaune poison, vous avez détruit par un trompeur artifice la forme que je vous avais donnée; ce visage n'est pas reconnaissable, ces membres ne vous appartiennent pas; vous ne pouvez pas voir Dieu, puisque vos yeux ne sont pas ceux que Dieu vous avait faits, mais bien ceux que le diable a voulu refaire.

5. Ecoutez-moi donc comme votre père, écoutez, je vous en prie, mes enseignements et mes conseils; je n'ai d'autre but que votre bien, votre bonheur est ma préoccupation constante. Demeurez tels que Dieu vous a faits, demeurez tels que vous êtes sortis de ses mains paternelles. Conservez votre visage intact, votre tête pure, votre corps sans déguisement, vos pieds sans ornements superflus, vos cheveux sans altération, vos yeux dignes de contempler Dieu. C'est la recommandation de l'Apôtre, de celui que le Seigneur appela un un vase d'élection; car il a dit: « Le premier homme venant de la terre est terrestre et le second venant du ciel est céleste. Comme nous avons porté l'image de l'un, portons aussi l'image de l'autre. » (*Corinth.*, XV, 47, 48.) La virginité, l'intégrité, la sainteté, portent cette dernière image, ainsi que la vérité; les âmes formées à la discipline et qui se souviennent de Dieu, fortement attachées à la religion, stables dans la foi, humbles dans la crainte, pleines d'énergie contre toutes les douleurs, patientes et résignées sous le coup des injures, portées à la pitié, unies dans la paix fraternelle, n'ayant qu'un même sentiment, portent également cette image: toutes choses que nous devons observer avec amour et remplir avec exactitude, pour nous conformer au précepte de Paul: « Rachetés que vous êtes à un si haut prix, glorifiez Dieu et portez-le dans votre corps. » Nous portons Dieu dans notre corps, lorsque nous ne déformons pas en nous son image par d'impures et profanes inventions, lorsque nous nous efforçons d'obéir en toutes choses à la volonté du Rédempteur. C'est ainsi qu'il reconnaîtra son image en nous, et que, nous voyant ornés de la robe nuptiale, il ne nous excluera point de sa présence et de la société des saints. Daigne nous accorder cette grâce le Dieu qui vit et règne dans tous siècles des siècles. Ainsi soit-il.

quod fecit Deus? Manus (*a*) Deum offendunt, quando id quod ille formavit, reformare et transfigurare contendunt: scientes quod opus Dei est omne quod nascitur; diaboli, quodcumque mutatur. Si quis pingendi artifex vultum alicujus et speciem et corporis qualitatem æmulo colore signasset, et signato jam consummatoque simulacro, manus alius afferret, ut et jam formata, jam picta quasi peritior reformaret; gravis prioris artificis injuria et justa indignatio videretur. Et in sequentibus: Non metuis, ne cum resurrectionis dies venerit, artifex tuus non te recognoscat, et ad sua præmia et promissa venientem removeat et excludat, increpans vigore censoris et judicis dicat: Opus hoc meum non est, nec imago hæc nostra est (*b*), cum te flavo medicamine polluisti, cum formam quam dederam tibi, mendacio deformasti; facies corrupta est, membra aliena sunt: Deum videre non poteris; quoniam oculi tibi non sunt quos Deus fecit, sed quos diabolus infecit.

5. Audite me itaque ut parentem, audire quæso vos docentem pariter ac monentem, audite utilitatibus vestris et commodis fideliter consulentem. Estote tales, quales vos Deus artifex fecit; estote tales, quales vos manus Patris instituit. Maneat in vobis facies incorrupta, cervix pura, forma sincera, a calciamentis superfluis pedes liberi, crines nullo colore fucati, oculi conspiciendo Deum digni. Apostoli vox est, quem Dominus vas electionis appellavit: dicit enim: « Primus homo de terra terrenus, secundus homo de cælo cælestis. (I *Cor.*, XV 47, et 49.) Sicut portavimus imaginem terreni, sic portemus imaginem cælestis. Hanc imaginem portat virginitas, portat integritas, portat sanctitas, portat et veritas; portant disciplinæ Dei memores, justitiam cum religione retinentes, stabiles in fide, humiles in timore, ad omnem tolerantiam fortes, ad sustinendam injuriam mites, ad faciendam misericordiam faciles, fraterna pace unanimes atque concordes; quia omnia observare, diligere et implere debemus, ut Apostoli præceptum adimpleamus: « Empti estis pretio magno, glorificate et portate Deum in corpore vestro. » (I *Cor.*, VI, 20.) Deum enim in corpore nostro portamus, cum imaginem ejus per immundas et profanas adinventiones non deformamus, cum per omnia servitutis obsequia Redemptoris imperio parere studemus. Ita enim imaginem suam in nobis recognoscet, et nuptiali veste ornatos a suo Sanctorumque consortio non excludet: quod nobis misericorditer præstare dignetur, qui vivit et regnat Deus per omnia sæcula sæculorum. Amen.

(*a*) Apud Cyprianus, *Deo inferunt*. Et mox, *nescientes quod opus Dei*, etc.
(*b*) Cyprianus, *cutem falso medicamine*.

SERMON LXXV.

Sur ces paroles de l'Evangile : « Malheur aux femmes enceintes et à celles qui nourriront. » Matth., XXIV, 19 (1).

1. Il importe de savoir et de bien comprendre, Frères bien-aimés, que les chrétiens, tant qu'ils vivent sur la terre, ne peuvent être exempts de tribulations. L'Apôtre nous l'atteste, comme vous l'avez entendu : « Tous ceux qui veulent vivre pieusement dans le Christ, souffriront la persécution. » (II *Tim.*, III, 12.) Il a dit encore : « C'est en passant à travers bien des tribulations que nous devons entrer dans le royaume des cieux. » (*Act.*, XIV, 21.) Les jours de la tribulation, et de la tribulation la plus dangereuse, viendront assurément, puisqu'ils nous sont annoncés par l'Ecriture ; et plus approchent ces jours, plus augmentent les épreuves. Nul ne doit se promettre ce que l'Evangile ne promet pas. De même que, lorsqu'approchera la fin du monde, « l'iniquité débordera, selon le texte même de l'Evangile, et la charité se refroidira ; » (*Matth.*, XXIV, 12) de même les iniquités qui seront alors commises ne manqueront pas d'amener l'adversité. Il faut donc préparer notre âme, non-seulement au repentir, mais encore à la patience. Mes Frères, je vous en supplie, étudiez avec soin les divines Ecritures, voyez si jamais elles ont trompé, s'il est arrivé le contraire de ce qu'elles avaient dit : ce qu'elles annoncent doit nécessairement se réaliser jusqu'à la fin. Or elles ne nous permettent pas autre choses en ce siècle que les tribulations, les oppressions, les angoisses, des malheurs toujours croissants, des épreuves sans nombre. Le Seigneur lui-même a dit : « Vous serez opprimés dans le monde. » (*Joan.*, XVI, 23.) Il a dit aussi : « Le monde sera dans la joie et vous serez dans la tristesse ; mais votre tristesse sera changée en joie. » (*Ibid.*, 20.) Tenons-nous prêts à cela, de peur que nous ne venions à défaillir, étant saisis à l'improviste.

2. Comme on lisait l'Evangile qui parle de ces mêmes tribulations, vous avez entendu ces mots : « Malheur aux femmes qui seront alors enceintes et à celles qui nourriront. » Les premières représentent ici les personnes enflées d'une vaine espérance, et les secondes, celles qui se sont emparées déjà de ce qu'elles convoitaient. La femme enceinte espère, mais ne voit pas encore son enfant : la nourrice le tient embrassé après l'avoir entendu. D'un côté, la figure de ceux qui convoitent le bien d'autrui ; de l'autre, la figure de ceux qui l'ont déjà ravi. Pour rendre cet enseignement accessible aux intelligences les moins cultivées, prenons un exemple : Voici quelqu'un qui convoite la villa de son voisin ; il se dit à lui-même : Quelle agréable campagne ! oh, si elle m'appartenait ! si je pouvais la joindre à la mienne, et des deux n'en faire qu'une ! l'avarice aime aussi l'unité. Ce qu'elle aime est un bien ; mais elle ignore dans quelles circonstances il faut aimer. Ce voisin, possesseur de la belle villa, est peut-être un homme riche ; et l'avare soupçonne qu'il ne pourra pas la lui enlever, parce qu'il aurait affaire à plus fort que lui, à quelqu'un qui saurait bien se défendre ; il fait alors taire son désir, en perdant toute espérance, et ce n'est pas lui que nous pouvons comparer à la femme enceinte. Si le voisin, au contraire, est dans la

(1) Ce sermon renferme des passages tirés des narrations d'Augustin sur le psaume XXXIX ; le reste nous semble à peu près un emprunt fait à Césaire.

SERMO LXXV (*a*).

De verbis Evangelii Matth., XXIV : *Væ prægnantibus et nutrientibus etc.*

I. Scire et intelligere debemus, Fratres carissimi, quia Christianis, dum in hoc corpore vivent, tribulatio deesse non poterit. Sic enim nos, sicut audistis, contestatur Apostolus dicens : «Omnes qui volunt pie vivere in Christo, persecutionem patientur ; » (II *Tim.*, III, 12;) et iterum : « Per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum cælorum. » (*Act.*, XVI, 21.) Venturi sunt dies tribulationis, et malarum tribulationum ; venturi sunt, sicut dicit Scriptura : et quantum accedunt dies, augentur tribulationes. Nemo sibi promittat, quod Evangelium non promittit. Quomodo enim appropinquante fine mundi, sicut dicit Evangelium, (*Matth.* XXIV, 12;) abundabit iniquitas, refrigescet caritas : sic propter ipsas iniquitates numquam deerit adversitas. Opus est ut animum nostrum non solum ad pœnitentiam, sed etiam ad patientiam præparemus. Fratres mei, obsecro vos, adtendite Scripturas sanctas, si aliquid fefellerunt ; si aliquid dixerunt, et aliter accidit quam dixerunt, et aliter accidet quam dixerunt. Non nobis promittunt Scripturæ nostræ in hoc sæculo, nisi tribulationes, pressuras, angustias, augmenta dolorum, abundantiam tentationum. Sicut et ipse Dominus in Evangelio dicit : « In mundo pressuram habebitis » (*Johan.*, XVI, 23.) Etiterum : « Mundus gaudebit, et vos tristes eritis ; sed tristitia vestra vertetur in gaudium. » (*Ibidem*, 20.) Ad ista præcipue nos paremus, ne imparati deficiamus.

2. De ipsis enim tribulationibus cum Evangelium legeretur, audistis : « Væ prægnantibus et nutrientibus. » (*Matth.*, XXIV, 19.) Prægnantes sunt, qui in spe intumescunt : nutrientes autem, id est, lactantes, qui jam adepti sunt quod concupierant. Etenim mulier prægnans in spe tumet filii, nondum videt filium ; quæ autem jam lactat, amplectitur quod sperabat. Prægnans est, qui res alienas concupiscit : nutriens est, qui jam rapuit quod concupierat. Et ut hoc apertius etiam simplices intelligere possint, aliquam similitudinem proponamus. Concupiscit aliquis villam alienam, et dicit : Bona est ista villa vicini mei ; o si mea esset ; o si adjungerem illam, et facerem de isto fundo et de illo unitatem. Amat et avaritia unitatem : quod amat bonum est ; sed ubi amandum sit, nescit. Forte dives est vicinus ille, qui habet villam bonam, et suspicatur quod illam non possit tollere ; quia potens homo est, et prævalet se contra illum defendere ; nec concupiscit, nec impræegnatur, nihil sperans non concipit, non est prægnans animo. Si vero juxta aliquis vicinus sit pauper, qui vel in necessitate positus est, ut possit vendere, vel potest opprimi, ut cogatur vendere, injicitur

(*a*) Alias x, de verbis Domini, et post in Appendice, IV

gêne et le besoin, de telle sorte qu'il soit dans la disposition de vendre ; ou bien, s'il est possible de l'y forcer en lui suscitant des embarras inextricables, l'œil s'arrête sur la proie, l'espoir d'obtenir cette campagne fait qu'on ajoute de nouvelles tribulations à celles de la pauvreté, on a recours à de secrètes manœuvres, on agit auprès des créanciers assez impitoyables ; on se glisse auprès de l'administration publique pour en augmenter les rigueurs ; les dettes s'accumulent, et le malheureux se trouve dans la nécessité de céder cette campagne qui le faisait vivre lui et ses enfants. Epuisé de ressources, il va précisément vers celui dont la méchanceté le réduit à cette extrémité déplorable ; ignorant quelle main a tramé sa perte, il lui dit : Donnez-moi, je vous en conjure, quelques pièces de monnaie ; car je souffre violence, pressé que je suis par mon créancier. L'homme cupide répond : Je n'en ai pas en ce moment. En ce moment, dit-il, afin que le débiteur succombe et n'ait d'autre moyen de se soustraire à sa torture que de vendre son bien. Dès que enfin celui-ci déclare qu'il est vaincu par le malheur et qu'il consent à vendre, l'autre lui dit aussitôt : Bien que je n'aie pas d'argent à moi, je vais faire partout des démarches pour en emprunter, et, si c'est nécessaire, j'engagerai mon propre bien pour venir au secours d'un ami, pour que vous ne soyez pas la victime. Quand on lui demandait un bienfait, il a protesté qu'il n'avait absolument rien. Mais à peine a-t-on dit qu'on est prêt à vendre la campagne convoitée, il se livre à des protestations amicales ; la nécessité dont il est lui-même l'auteur lui venant en aide, il urge la vente de cette maison : s'il en offrait auparavant cent pièces d'or, par exemple, il n'en offrira plus même la moitié, s'il le faut, dans cette nécessité pressante. Voilà ceux à qui l'Evangile fait entendre les terribles menaces que nous avons rapportées plus haut : « Malheur aux femmes enceintes et à celles qui nourriront. » Le malheur fondra sur eux au jour du jugement ; ils ne pourront pas échapper à la terrible parole, ils entendront : « Eloignez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel, qui a été préparé pour le diable et ses anges ; car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire. » (*Matth.*, XXV, 41, 42.) Que votre charité redouble ici d'attention. S'il est précipité dans le feu, celui qui n'a pas donné de son bien propre, que deviendra, pensez-vous, celui qui aura ravi le bien d'autrui. S'il doit brûler avec le diable celui qui n'a pas donné de vêtement au pauvre nu, quelles flammes ne devra pas subir celui qui l'a dépouillé ?

Cette parole : Malheur aux femmes enceintes, ne ne doit pas être prise à la lettre. — 3. Et désormais chaque fois que vous sera lu ce passage de l'Evangile : « Malheur aux femmes enceintes et à celles qui nourriront, » ne pensez pas que cela s'adresse précisément aux femmes légitimement mariées. En quoi peut être coupable, en effet, celle qui dans de telles conditions est devenue mère ? Comment serait-elle malheureuse au jour du jugement pour avoir fait ce que Dieu commande ? Il ne faut donc pas appliquer cette malédiction aux femmes qui conçoivent et qui enfantent dans un légitime mariage ; c'est aux hommes dont nous avons parlé plus haut qu'il faut l'appliquer ; ils conçoivent eux aussi par leurs désirs iniques et rapaces ; sur eux tombe cette parole de l'Ecriture : « Il a conçu la douleur, et il a enfanté l'iniquité. » (*Psalm.* VII, 15.) Tout homme a ses conceptions, et nul ne peut s'en abstenir ; mais les uns conçoivent

oculus, sperat se posse tollere aut villam aut coloniam vicini pauperis, et immittit illi aliquas tribulationes. Verbi gratia agit secretius apud eos qui possunt, ut illum exactores aut afflictum affligant, aut in aliqua publica administratione constringantur : ex quibus contractis debitis multis necesse habeat infelix vendere casellam, unde aut ipse, aut filii sui sustentabantur. Necessitate ergo compulsus venit ad illum, per cujus nequitiam premitur et affligitur ; et nesciens quod ipsius immissione hoc patitur, dicit ad eum : Da mihi, Domine, rogo te, paucos solidos, patior necessitatem, urgeor a creditore. Et ille : Non habeo modo in manibus. Ideo se dicit in manibus non habere, ut ille opressus calumnia, necesse habeat vendere. Denique cum ei dixerit, quod pro nimia afflictione sua compellatur distrahere, statim ille respondet : Etsi non habeo pecuniam propriam, undecumque studeo mutuare, ut tibi amico meo subveniam ; et si ita necesse est, etiam argentum meum distraho, ne tu injuriam patiaris. Quando beneficium petebat, professus est penitus non habere ; at ubi dixit, quod possessionem suam venderet, quasi amico se subvenire dixit ; et cum eum ad hanc necessitatem adduxerit, dicit illi, ut venditionem facere debeat, et pro casella, pro qua prius, verbi gratia, forte centum solidos offerebat, ut eum opprimi viderit, nec medietatem pretii dare adquiescit. Istis enim talibus, sicut jam supra dictum est, Evangelista proclamat : « Væ prægnantibus et nutrientibus ; » istis enim væ erit in die judicii, et ab auditu malo non poterunt liberari ; sed audituri sunt : « Discedite a me maledicti in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus ; quia esurivi, et non deditis mihi manducare ; sitivi, et non dedistis mihi bibere. » (*Matth.*, XXVI, 41, et 42.) Hoc loco diligenter adtendat Caritas Vestra. Si in ignem mittitur qui non dedit rem propriam ; putas ubi mittendus est qui invasit alienam. Si cum diabolo ardere habet, qui nudum non vestivit, putas ubi arsurus est, qui exspoliavit ?

Istud : Væ prægnantibus non est ad litteram intelligendum. — 3. Et ideo quotienscumque vobis Evangelica lectio recitata fuerit, in qua dicit : « Væ prægnantibus et nutrientibus, » non hoc de mulieribus legitimos viros habentibus credite. Quid enim mali fecit mulier, quæ de proprio marito concepit ? Quare illi in die judicii male erit, quæ hoc fecit quod Deus jussit ? Non ergo de mulieribus quæ juste concipiunt et pariunt, hoc credendum est ; sed de illis, quos supra diximus, qui injuste concupiscendo rem alienam, imprægnati esse videntur ; de quibus scriptum legimus : « Concepit dolorem, et peperit iniquitatem. » (*Psal.* VII, 15.) Omnis enim homo concipit, nec ullus potest esse sine conceptu ; sed alii concipiunt de Christo, alii de diabolo. Sicut enim de illis qui a diabolo concipiunt, dicitur : « Concepit dolorem, et peperit iniquitatem ; » ita et de illis qui a Spiritu Sancto concipiunt,

du Christ, et les autres du diable. De même qu'il est dit au sujet de ces derniers : « Il a conçu la douleur, il a enfanté l'iniquité; » de même il est dit des premiers : « Nous avons conçu par votre crainte, et nous avons enfanté l'esprit de votre salut. » (*Isa.*, XXVI, 18.)

4. Celui qui pèse mûrement ce que nous venons de dire, mes Frères bien-aimés, et qui reconnaît avoir subi, ou peut-être subit encore les désordres énumérés, n'a qu'à se corriger au plus vite. Les maux passés ne nuisent plus, à moins qu'ils ne plaisent. Nous avons le temps de nous repentir et de venir à résipiscence. La séparation n'est pas encore accomplie de ceux qui seront à droite et de ceux qui seront à gauche; nous ne sommes pas encore descendus dans ce terrible séjour où le riche dévoré par la soif demande en vain une goutte d'eau. Ecoutons pendant que nous vivons encore, et corrigeons-nous; ne convoitons pas le bien des autres, ne nous laissons pas enfler d'une telle convoitise; n'aspirons pas à les posséder, et ne les embrassons pas en y mettant la main, comme on embrasse un nouveau-né. Ces désirs iniques, ainsi que nous l'avons déjà dit, sont la funeste conception de l'âme; et quand on parvient à les réaliser par la ruse ou la violence, il semble vraiment qu'on baise et qu'on nourrit l'enfant qui vient de naître. N'aimons donc pas les choses terrestres, au point de perdre celles du ciel. Il faut changer le cœur, il faut l'élever au-dessus de la terre; ce n'est plus ici-bas que nous devons habiter par le sentiment. C'est une funeste région que l'amour du monde; il suffit certes que nous y résidions par la chair. Ecoutons ce langage de l'Apôtre : « Si vous êtes ressuscités avec le Christ, goûtez les choses d'en haut, cherchez les biens célestes, et non ceux de la terre.» (*Coloss.*, III, 1.) Ce qui vous est promis ne se voit pas : c'est déjà prêt; mais c'est encore invisible. Voulez-vous concevoir de vifs désirs, voilà quel doit en être l'objet : désirez la vie éternelle, à laquelle Dieu vous invite; que telle soit votre espérance, et l'enfantement ne peut qu'être heureux : pas d'avortement à craindre. Ne vous attachez pas par une affection temporelle à ce que vous aurez produit, et vous le posséderez pour l'éternité.

Certitude des promesses de l'Ecriture sainte. —

5. Le bien qui vous est promis, vous l'obtiendrez sans nul doute; mais il est encore loin; ce n'est pas sur l'heure, c'est plus tard qu'il vous sera donné. Voyez combien de grâces vous avez déjà reçues, mes Frères. Qui pourrait les énumérer? De toutes les choses promises dans les divines Ecritures, il n'en reste qu'une à réaliser. Et Dieu, qui s'est montré fidèle et vrai dans toutes les autres, nous tromperait dans celle-là seule? Il est écrit que l'Eglise doit exister, et nous sommes témoins de son existence. Il est écrit que les idoles disparaîtront, et nous ne voyons plus les idoles. Il est écrit que les Juifs seraient dépouillés de la royauté, et le fait est manifeste. Il est écrit qu'il y aurait des hérétiques, et les hérétiques sont devant nous. Le jour du jugement, les récompenses des bons et les supplices des méchants sont également consignés dans l'Ecriture. Ne vous y trompez pas, mes Frères, de même que les premières choses sont arrivées, de même arriveront d'une manière infaillible et ce grand jour, et ces peines et ces récompenses. Que chacun de nous s'efforce donc d'éviter les péchés, et s'applique aux bonnes œuvres, pendant que nous en avons encore le droit et le pouvoir avec le secours de la divine grâce; et, quand aura paru ce jour redoutable, nous ne serons pas livrés aux feux éternels avec les impies

scriptum est : « A timore tuo in utero concepimus, et peperimus spiritum salutis tuæ. » (*Isai.*, XXVI, 18.)

4. Hæc enim quæ diximus, Fratres carissimi, qui diligenter adtendit, et supradicta mala aut fuisse in se, aut forsitan adhuc esse cognoscit, cito se corrigat. Non enim nocent mala præterita, si non placent; adhuc enim est pœnitendi et corrigendi locus. Nondum facta est illa disjunctio aliorum ad dexteram, aliorum ad sinistram; (*Matth.*, XXV, 33.) nondum apud inferos sumus, ubi est dives ille sitiens, et stillam desiderans. (*Luc.*, XXVI, 22.) Audiamus dum vivimus, corrigamur : non concupiscamus res alienas, et imprægnati tumeamus; nec velimus pervenire ad illas, et eas adipiscendo tamquam filios osculemur. Quando enim concupiscit aliquis rem alienam, sicut jam dictum est, anima sua quasi concepisse videtur : si vero quod concupiscit, per aliquam calliditatem aut nequitiam potuerit obtinere, quasi natum Filium osculari ac nutrire cognoscitur. Non ergo sic amemus ista terrena, Fratres, ut perdamus cælestia. Mutandum est cor, levandum est cor, non hic habitemus jam corde. Mala regio est amor mundi; sufficiat quod hic adhuc in carne esse videmur. Audiamus Apostolum dicentem : « Si surrexistis cum Christo, quæ sursum sunt sapite, quæ sursum sunt quærite, non quæ super terram. » (*Coloss.*, III, 1.) Non apparet quod vobis promissum est; jam enim paratum est; sed non videtur. Concupiscendo imprægnari vis? Hinc imprægnare; concupisce vitam æternam, ad quam vitam te invitat Deus, ipsa sit spes tua; certus erit partus tuus, non erit aborsus. Non temporaliter amplecteris quod pepereris; sed in æternum possidebis.

Promissorum in Scripturis certitudo. — 5. Quod enim promissum est, sine dudio dandum est, sed adhuc retro est : non dabitur modo, sed dabitur postea. Videte jam quanta data sint, Fratres. Quis illa vel numerare prævalet. De omnibus enim rebus quæ nobis in Scripturis divinis promissæ sunt, una tantummodo remansit. Deus enim qui in tantis rebus verum dixit, in una nos fallit? Scriptum est de Ecclesia, quia erit; et videtur quia est. Scriptum est de idolis, quia non erunt; et videtur quia non sunt. Scriptum est, quia perdituri erant Judæi regnum; et videtur. Scriptum est de hæreticis, quia futuri erant; et videtur. Scriptum est de die judicii, scriptum est et de præmiis bonorum, et de pœna malorum; nemo se circumveniat, Fratres, quomodo illa omnia venerunt quæ promissa sunt, sic et dies judicii, et malorum pœna, et justorum præmia sine ulla dubitatione ventura sunt. Et ideo unusquisque nostrum, dum licet, et cum Dei adjutorio in potestate nostra consistit, et peccata vitare, et quod bonum est exercere contendat; ut cum ille dies terribilis et metuendus advenerit, non cum impiis et peccatoribus perenni incendio concremetur; sed cum justis et Deum timentibus pervenire ad æternum præmium merea-

et les pécheurs, nous mériterons plutôt d'obtenir l'éternelle béatitude avec les justes et tous ceux qui craignent Dieu : qu'il daigne nous l'accorder, lui qui possède l'honneur et l'empire dans les siècles des siècles... —

SERMON LXXVI.

Sur ces paroles de l'Evangile : « Le royaume du ciel sera semblable à dix vierges..... » Matth., XXV, 1 (1).

1. L'Evangile, mes très-chers Frères, dit, dans la parabole des dix vierges, qui nous a été lue : « Toutes les Vierges apprêtèrent leurs lampes. Mais les cinq folles n'emportèrent pas d'huile, tandis que les sages en prirent dans leurs vases. Et comme l'époux tardait à venir, elles sommeillèrent toutes et s'endormirent. Or, vers le milieu de la nuit, un cri s'éleva : Voilà que l'époux vient; sortez au-devant de lui. Alors se levèrent toutes ces vierges, et elles apprêtèrent leurs lampes. » (*Ibid.* 3-7.) Puis, comme les vierges folles, dont les lampes s'éteignaient, priaient les sages de leur donner de l'huile qu'elles avaient dans leurs vases, celles-ci répondirent : « De peur que nous n'en ayons pas assez pour nous et pour vous, allez plutôt à ceux qui en vendent, et achetez-en. Pendant qu'elles allaient en acheter, l'époux arriva ; celles qui étaient prêtes entrèrent avec lui dans la salle des noces, et la porte fut fermée. Or à la fin vinrent les autres vierges, disant : Seigneur, Seigneur, ouvrez-nous. » *Ibid.*, 9-12. L'époux répondit : « Je ne vous connais point. » Dans ce passage : « Comme l'époux tardait à venir, elles sommeillèrent toutes et s'endormirent; » ce sommeil est l'emblème de la mort, de même que dans les paroles de l'Apôtre : « Nous ne voulons pas mes frères, que vous ignoriez ce qui regarde ceux qui dorment. » (I. *Thessal.*, IV, 12.) Le milieu de la nuit où s'élève une grande clameur, désigne le jour du jugement; si l'Evangéliste dit le milieu de la nuit, c'est qu'il ignore, comme tout le monde, le temps et le moment de la venue du Seigneur.

2. Ainsi, quand toutes les vierges eurent apprêté leurs lampes, les folles eurent un peu d'huile, sans doute, mais moins qu'il ne leur en fallait, et leurs lampes s'éteignirent aussitôt. Par cette huile, il faut entendre la miséricorde ou charité; en sorte que le but de tous nos efforts doit être, avec le secours divin, d'en recueillir, dans les vases de nos âmes, une quantité suffisante pour la durée de l'universelle vie. Etre peu charitable, mes Frères, n'est suffisant pour personne, si ce n'est, par une rare exception, pour celui que sa pauvreté empêche de faire davantage. La lampe de l'âme doit être pleine de l'huile de la charité, afin que sa lumière brille éternellement dans l'autre vie. Que l'homme à qui Dieu en a donné les moyens, ne néglige aucune occasion de répandre d'abondantes aumônes; il ne saurait croire qu'il lui suffit d'en avoir fait peu, s'il considère combien il s'est endetté, depuis l'âge de raison, par pensées, par paroles, par actions; s'il réfléchit au grand nombre de ses péchés, au châtiment que mérite chacune de ses fautes; s'il compte ce qu'il doit pour les mensonges, les serments téméraires, les parjures, les médisances ou diffamations, les excès dans le boire ou le manger, la luxure, les pensées

(1) On le trouve au nombre des homélies de Césaire, dans la Bibliothèque des Pères, édition de Cologne, année 1618, tom. 5, 3e partie, page 790; il existe aussi sous le nom de Césaire, dans un MS. d'Allemagne et dans un autre de la Chartreuse des Portes.

tur : quod ipse præstare dignetur, cui est honor et imperium in sæcula, etc.

SERMO LXXVI.

De verbis Evangelii Matth., XXV; *Simile erit regnum cælorum decem virginibus, etc.*

1. In lectione Evangelica quæ nobis de decem Virginibus recitata est, Fratres dilectissimi, dictum est quod « omnes virgines ornaverunt lampades suas, sed fatuæ non habuerunt oleum lampadibus præparatum; prudentes vero sumpserunt oleum in vasis suis. Moram autem faciente sponso dormitaverunt omnes et dormierunt. Media autem nocte clamor factus est: Ecce sponsus venit, exite obviam ei. Tunc surrexerunt omnes virgines illæ, et ornaverunt lampades suas : » (*Matth.*, XXV, 1) et cum fatuarum virginum lampades exstinguerentur, rogaverunt reliquas, in quarum vasis erat oleum, ut eis darent de oleo suo; et illæ dixerunt : « Ne forte non sufficiat nobis et vobis, ite potius ad vendentes et emite vobis. Dum autem irent emere, venit sponsus, et quæ paratæ erant, intraverunt cum eo ad nuptias; et clausa est janua. Venerunt postea reliquæ virgines dicentes : Domine, Domine, aperi nobis. » Quibus dictum est : « Nescio unde estis vos. » Cum ait : « Sponso moram faciente dormitaverunt omnes et dormierunt; » somnus ille mortem significat. Denique sicut Apostolus ait : « De dormientibus autem nolumus ignorare vos, fratres. » Media nox quando clamor factus est magnus, significat diem judicii : propter ignorantiam dictum est media nox; quia nemo scit, quando aut qua hora dies judicii veniat.

2. Quod autem omnes virgines ornaverunt lampades; et illæ fatuæ habuerunt aliquid olei, sed parum fuit, ut eis sufficere omnino non posset : denique statim exstingui cœperunt. Unde quantum possumus, cum Dei adjutorio, laborare debemus, Fratres carissimi, ut quia in oleo misericordia vel caritas intelligitur, tantum reponamus in vasis animarum nostrarum, quantum nobis sufficiat in æternum. Nemini sufficit parum, Fratres dilectissimi, nisi qui forte præ paupertate plus dare non prævalet. Plena animæ lucerna opus est, ut per caritatis oleum lumen nostrum luceat in æternum. Cui Deus dedit largiorem substantiam, quantum potest, laxet manus ad eleemosynam, nec credat quod ei possit sufficere parum; sed se consideret unusquisque ex eo tempore quo sapere cœpit, quantum debeat pro his quæ male cogitavit, male locutus, vel male operatus est; adtendat multitudinem peccatorum, et singulorum pretia diligenter appendat; videat quantum debeat pro mendaciis, pro juramentis, pro perjuriis, pro maledictis vel detractionibus, pro ebrietate, pro gula atque luxuria, pro cogitationibus sordidis, pro sermonibus otio-

déshonnêtes, les discours oiseux. Que chacun interroge sa conscience sur toutes ces fautes et bien d'autres encore ; il reconnaîtra combien il importe de faire d'abondantes aumônes. Le sacrifice de tous nos biens ne saurait racheter toutes nos iniquités, si Dieu ne met sa miséricorde dans la balance. Aussi nos aumônes doivent-elles partir d'un cœur humblement touché du regret de ses fautes; nous devons les faire, non point pour nous attirer les suffrages des hommes, mais pour obéir au commandement de Dieu, en vue de la vie éternelle.

3. Quant à ces paroles des vierges folles aux sages : « Donnez-nous de votre huile, » et à la réponse de celles-ci : « De peur que nous n'en ayons pas assez pour nous et pour vous; » je crois qu'elles sont inspirées par un sentiment de confusion. La terreur et la consternation seront telles au jour du jugement, que ceux-là mêmes qui auront conscience d'avoir amassé la plus abondante provision de charité, craindront de de n'en avoir pas assez pour racheter toutes leurs fautes. Quant à ces mots : « Allez plutôt à ceux qui en vendent, et achetez-en, » ils me semblent désigner les pauvres. Les pauvres sont les marchands qui vendent l'huile nécessaire aux lampes des âmes. C'est par eux que Jésus-Christ a coutume d'exercer ce négoce. Il reçoit en eux les bienfaits temporels qu'il doit payer par des récompenses éternelles. D'ailleurs, il l'a dit lui-même : « Autant de fois que vous l'avez fait pour un de ces petits, vous l'avez fait pour moi. » (*Ibid.*, 40.) Pour ce qui est des lampes, ce sont nos âmes; et les vases, qui contiennent l'huile, désignent les bonnes consciences. Amasser l'huile dans le vase, n'est-ce pas emplir sa conscience de bonnes œuves? Les uns font les bonnes œuvres par amour pour Dieu, d'autres parce qu'ils recherchent les suffrages des hommes. Il est vrai, les vierges folles avaient la virginité du corps, et pratiquaient les veilles, les chants pieux, la lecture et l'oraison ; mais elles agissaient ainsi pour s'attirer une gloire terrestre, et non point pour Dieu, en vue de l'éternelle félicité. Aussi, quand la mort survint, dès que les louanges des hommes leur firent défaut, l'huile leur manqua pareillement. Et cette réponse qui leur est faite : « Allez à ceux qui en vendent, et achetez-en, » peut encore s'interprèter en disant que les vendeurs d'huile sont ceux qui entourent les vierges folles de complaisantes flatteries. Il suit de là que tous ceux qui recherehent les suffrages des hommes, échangent contre de mondaines adulations les œuvres qu'ils paraissent faire pour Dieu; ils acceptent une gloire éphémère, et perdent les récompenses éternelles. Au contraire, les vierges qui avaient rempli leurs vases d'huile, avaient enrichi leur conscience du trésor des bonnes œuvres; elles agissaient ainsi, non point en vue d'une vaine gloire, mais pour obtenir la miséricorde de Dieu.

4. Méditez cette parabole, mes Frères ; elle s'adresse à tous les fidèles. Ceux qui ne peuvent garder la virginité du corps, peuvent du moins conserver la pureté du cœur; s'il ne leur est pas possible de parvenir à la couronne des martyrs ou des vierges, il leur est possible du moins de mériter le pardon de tous leurs péchés. Quant aux vierges qui, avec le secours de Dieu, gardent la pureté corporelle, elles doivent, avec le même secours, consacrer tous leurs efforts à fuir les discours inutiles, à repousser la médisance et le murmure comme des poisons diaboliques, à craindre la contagion de l'envie et de l'orgueil comme on craint le glaive d'un ennemi, à pratiquer humblement l'o-

sis. Consideret unusquisque ista omnia et his similia, quæ nec numerari possunt; et tunc agnoscet quantas eum eleemosynas oporteat exercere; qui etiamsi totum demus, nisi præponderaverit Dei misericordia, redimere cuncta peccata non possumus : vel humiliter, contrito et compuncto corde, quantum possumus, faciamus; et non pro laude humana, sed pro Dei præcepto et vitæ æternæ contemplatione faciamus.

3. Quod autem dixerunt virgines fatuæ sapientibus: « Date nobis de oleo vestro; » et illæ responderunt: « Ne forte non sufficiat nobis et vobis : » hoc æstimo humiliter dictum; quia tantus terror et tanta exanimatio erit in die judicii, ut etiam illi qui oleum misericordiæ se intelligunt abundantius præparasse, metuant ne eis possit ad omnia peccata redimenda sufficere. Illud vero quod dictum est: « Ite potius ad vendentes, et emitte vobis; » potest hoc de pauperibus intelligi. Ipsi sunt negotiatores, qui oleum animarum lampadibus necessarium vendunt. Per ipsos enim hoc negotium Christus exercere consuevit. In ipsis enim accipit terrena, repensaturus æterna. Denique sic ipse dixit : « Quamdiu fecistis uni ex minimis istis, mihi fecistis. » (*Matth.*, XXV, 40.) Lampades autem, animæ intelliguntur. Vasa autem illa, ubi oleum reservatur, conscientiæ bonæ significantur. Quid est autem oleum in vasis habere, nisi intus in conscientia opera bona recondere? Et quia opera alii faciunt pro Dei amore, alii pro cupiditate laudis humanæ, virgines illæ et quæ in corpore virgines erant, et quæ se vigiliis, psalmis, lectionibus vel orationibus exercebant, totum hoc pro laude humana, non pro Deo vel pro æterna beatitudine faciebant; ideo morte interveniente, ubi ab eis cessavit laus hominum, simul illis defecit et oleum. Nam illud quod eis dictum est : « Ite potius ad vendentes, et emite vobis, » potest et sic accipi; ut vendentes intelligantur illi, qui virgines fatuas blandis adulationibus prædicant. Unde intelligitur, quod omnes qui laudes humanas accipere cupiunt, quod in opere Dei exercere videntur, humanis assentationibus vendunt, accipientes vanam laudem, et præmia æterna perdentes. Illæ autem virgines quæ oleum habuerunt in vasis suis, omne opus bonum intus in conscientiam posuerunt; quia hoc non pro laude, sed pro misericordia divina fecerunt.

4. Hæc ergo fideliter cogitantes, Fratres dilectissimi, quia parabola ista ad universam Ecclesiam pertinet, qui non possunt servare virginitatem corporis, integritatem custodiant cordis : ut si ad coronam Martyrum sive Virginum non potuerint pervenire, saltem vel omnium peccatorum indulgentiam mereantur accipere. Virgines vero quæ integritatem corporis, Deo auxiliante, custodiunt, totis viribus, cum Dei adjutorio, laborare contendant verbositatem fugere, detractionem vel murmurationem velut diaboli venena respuere, invidiæ superbiæque mor-

béissance, à ne jamais dédaigner les avis des anciens, à persévérer dans la lecture et l'oraison. A moins que des raisons de santé ne s'y opposent, elles doivent résolument interrompre leur sommeil pour aller faire de fréquentes veilles, soit dans un oratoire, soit en tout autre lieu. Leur extérieur doit toujours annoncer l'obéissance et l'humilité. Trouvent-elles une âme triste, leur devoir est de la consoler, comme il consiste à reprendre sans cesse les cœurs qui murmurent.

5. Il y a dans toute profession de bons et de mauvais ouvriers, et dans l'Eglise de Jésus-Christ, le froment et la paille ; on y trouve même, ce qui est pire, des ecclésiastiques, des solitaires et des religieuses dont la négligence et la tiédeur sont telles que, loin d'être comme des abeilles mystiques produisant le miel suave des âmes, ils enfoncent, comme des guêpes cruelles, le dard empoisonné de la médisance dans le cœur de leurs frères. Leur conduite n'appartient pas à des coopérateurs de Jésus-Christ, mais à des suppôts de Satan. Que s'ils voient leur frère ou leur sœur résister avec orgueil aux avis d'un ancien, non-seulement ils ne s'appliquent pas à éteindre cette révolte, mais encore ils en attisent le feu par leurs malignes insinuations; on ne peut pas, disent-ils, on ne doit pas souffrir plus longtemps cette tyrannie. Ils mettent d'ailleurs tout en œuvre pour que les anciens aient à se repentir de les avoir avertis eux-mêmes ou réprimandés avec une affection toute paternelle. Ainsi, en toute occasion, d'un côté, les perfides insinuations des coopérateurs ou ministres de Satan attisent, comme nous venons de le dire, le feu de la révolte et de l'orgueil ; de l'autre, les douces exhortations et les saints et salutaires avis des coopérateurs de Jésus-Christ s'efforcent de ramener la paix et l'humilité. Quant à ceux qui, dans les cloîtres et le clergé, se révoltent et poussent les autres à la rébellion, ils percent les cœurs simples des flèches du démon, et s'efforcent d'éteindre en eux la charité, l'humilité, la douceur.

6. Or, la bonté de Dieu, qui fait qu'on trouve le froment au milieu de la paille, veut aussi que des âmes saintes, pleines des antidotes spirituels de Jésus-Christ, ne se lassent point d'appliquer les célestes remèdes aux blessures faites par le démon. Elles disent aux hommes vains : Ne vous enorgueillissez point, mon frère; car il est écrit : « Dieu résiste aux superbes. » (*Jac.*, IV, 6.) Ne vous irritez point; car il est écrit : « Le cœur de l'insensé est le repaire de la colère; » (*Eccles.*, VII, 10) et ailleurs : « La colère de l'homme n'opère point la justice de Dieu. » (*Jac.*, I, 20.) Voient-elles un cœur insubordonné, elles lui disent avec une humble douceur : Ne soyez point insoumis, mon frère; car il est écrit : « L'obéissance est meilleure que les victimes ; » (I *Reg.*, XV, 22) et l'Apôtre s'écrie : « Obéissez à vos conducteurs et soyez-leur soumis, parce qu'ils veillent pour le bien de vos âmes comme devant en rendre compte. » (*Hebr.*, XIII, 17.) Ces âmes pleines de Dieu trouvent-elles une âme tiède et négligente, elles tirent du dispensaire spirituel, c'est-à-dire d'un cœur bon, les remèdes propres à produire la componction. S'agit-il de guérir la médisance et les murmures, elles disent avec l'Apôtre : « Ne murmurez point, comme murmurèrent quelques-uns d'entre eux, qui furent frappés de mort par l'ange exterminateur. » (I. *Corinth.* X, 10.) Elles ajoutent : Fuyez la médisance; car il est écrit : « Celui qui déchire son frère, sera exterminé. » Que celui qui se montre par de tels discours le coopérateur et le défenseur de la justice, soit dans la joie ; qu'il en rende

bum quasi hostis gladium pertimescere, obedientiam humiliter custodire, nunquam senioris præcepta contemnere, lectioni et orationi insistere; si infirmitas non prohibet, ad vigilias cum omni alacritate consurgere, sive in oratorio, sive in alio quolibet loco ; semper quod ad obedientiam vel ad humilitatem pertinet, studeant ex ore proferre; si tristem viderint, consolentur; si inobedientem agnoverint, castigare non cessent.

5. Et quia in omni professione et boni inveniuntur et mali, et in Ecclesia Christi non solum triticum, sed etiam paleæ reperiuntur : inveniuntur, quod pejus est, clerici, monachi et sanctimoniales ita negligentes et tepidi, ut non velut spiritales apes, dulcia animarum mella conficiant, sed velut crudelissimæ vespæ venenatis linguæ aculeis fratrum corda percutiant. Isti tales non adjutores Christi, sed defensores diaboli esse probantur. Qui si forte viderint fratrem vel sororem contra seniorem superbe existere, non solum student mitigare, sed magis malignis sermonibus ad majorem eum furorem conantur accendere, dicentes, quod hoc nec possit nec debeat diutius sustineri : hortantur etiam ut ista senioribus pœniteat, quare eos paterna pietate admonere vel castigare voluerint. Sed quia in omni proposito, sicut jam diximus, non solum adjutores vel ministri diaboli ad inobedientiam vel superbiam callida susurratione succendunt : adjutores Christi blanda adhortatione et sancto ac salubri consilio ad humilitatem vel mansuetudinem revocare contendunt. Illi enim qui in clero vel in monasterio positi et se et alios ad superbiam erigunt, velut pharetræ sagittis diaboli plenæ simplicium corda percutere, et caritatem in eis, humilitatem vel mansuetudinem conantur exstinguere.

6. Sed quia Deo propitio in medio palearum invenitur et triticum, animæ sanctæ, quæ velut armaria Christi spiritalibus antidotis plena esse probantur, quidquid illi vulneraverint, cælestibus medicamentis appositis curare non desinunt, dicentes cuicumque superbo : Noli superbire, frater; quia scriptum est : « Superbis Deus resistit : » (*Jacobi*, IV, 6) noli irasci ; quia scriptum est : « Ira in sinu insipientis requiescit; » (*Eccli.*, VII, 10) et iterum : « Ira viri justitiam Dei non operatur. » (*Jacobi.*, I, 20.) Si forte inobedientem viderint, blande et humiliter dicunt : Noli esse inobediens, frater; quia scriptum est : « Obedientia super sacrificium; » (*Reg.*, XV, 22) et Apostolus clamat : « Obedite præpositis vestris et subjacete eis ; » (*Hebr.*, XIII, 16); quia ipsi vigilant pro animabus vestris, tamquam rationem reddituri. Istæ animæ Deo plenæ si tepidum et negligentem viderint, de spiritali armario, id est, de corde bono, prolatis medicamentis ad compunctionem conantur accendere; si detrahentem ac murmurantem viderint, dicunt ei illud beati Apostoli (*Cor.* ,X, 10) : Neque murmuraveritis, sicut quidam eorum murmuraverunt, et perie-

grâce à Dieu et, moyennant sa grâce, persévère jusqu'à la fin. Il ne suffit pas de commencer, il faut persévérer jusqu'à la fin, pour être sauvé ; quant à celui que l'orgueil, l'insubordination ou l'envie rendent le coopérateur ou le suppôt du démon, qu'il gémisse sur le passé et prenne garde à l'avenir. Son humilité seule peut rétablir ce que son tyrannique orgueil avait détruit; il calmera par sa douceur, il apaisera par sa charité les désordres qu'avaient fait naître sa malice ou son insoumission. Que son âme pécheresse, qui avait accoutumé de servir le démon, remédie promptement à ses maux, tandis qu'elle est encore dans les liens de ce corps mortel, afin qu'au jour terrible il soit appelé de la gauche à la droite avec les brebis de Jésus-Christ, et mérite qu'on lui dise : « Venez, les bénis de mon Père; possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. » (*Matth.*, xxv, 34.) Quoi qu'il en soit, mes très-chers frères, il importe, et que les bons ne s'exagèrent pas leurs mérites, et que les méchants n'éprouvent pas un trop grand désespoir. Les uns doivent persévérer humblement dans le bien, les autres se corriger au plus tôt de leurs vices. Et lorsque viendra le jour du jugement, ceux-là devront la couronne à leur constante justice, ceux-ci le pardon à leur repentir, par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui gloire, puissance, honneur, en même temps qu'au Père et à l'Esprit-Saint, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON LXXVII.

Sur ces paroles de l'Evangile : « *Venez, les bénis de mon Père.... Matth.*, xxv, 34 (1).

1. Dans l'Evangile qui vient d'être lu tout-à l'heure, mes très-chers Frères, nous avons entendu le Seigneur qui disait : « Venez, les bénis de mon Père; possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. » Travaillez donc de toutes vos forces, avec l'aide de Dieu, à mériter d'entendre un jour cette heureuse parole et d'échapper à la sentence des réprouvés. Qu'on lise souvent et qu'on écoute de bon cœur et avec soumission ce texte divin dans vos familles et dans l'église. Autant est désirable cette parole du Seigneur aux élus : « Venez, les bénis, possédez le royaume; » autant est redoutable et terrible pour les pécheurs et les méchants cette sentence, qu'il doit faire retentir à leurs oreilles : « Allez loin de moi, maudits, dans le feu éternel. » Daigne Dieu, mes frères, nous préserver de cette réprobation, afin que s'accomplisse en nous ce qui est écrit : « La mémoire du juste ne périra jamais; il ne sera point dans les alarmes pour avoir entendu de funestes paroles. » (*Psalm.* cxi, 7.) Ces funestes paroles sont celles que le Juge doit adresser aux impies : « Allez loin de moi, maudits, dans le feu éternel. » (*Matth.*, xxv, 41.) La sentence sera irrévocable; aussi Dieu, dans sa bonté, nous la fait-il connaître d'avance, afin que nous fas-

(1) C'est la première fois que ce sermon paraît dans l'Appendice. Il est de ceux que les docteurs de Louvain ont abandonnés comme douteux, et que plusieurs docteurs déclarent apocryphes. Deux MSS. de Corbie le rapportent à Césaire, mais l'un d'eux, corrigé en seconde main, l'attribuait d'abord à S. Augustin.

runt ab exterminatore : » neque detraxeritis; quia scriptum est : « Qui detrahit fratri suo, eradicabitur. » Qui talia loquendo adjutorem et defensorem justitiæ se esse cognoscit, gaudeat et Deo gratias agat, et ipso auxiliante perseveret usque in finem ; quia non qui cœperit, sed qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. (*Matth.*, x, 22.) Qui vero per superbiam, per inobedientiam vel invidiam adjutorem vel vicarium esse se sentit diaboli, doleat de præterito, caveat de futuro; et per humilitatem construat, quod per superbiæ tyrannidem destruxerat; mitiget mansuetudo, quod malitia vel inobedientia exasperaverat, caritatis dulcedo componat : et dum adhuc anima illa tenebrosa, quæ diabolo servire consueverat, in isto mortali corpore retinetur, remedium sibi in die necessitatis adquirat, ut de sinistra translatus in dexteram cum ovibus Christi audire mereatur : « Venite benedicti, percipite regnum quod vobis paratum est ab origine mundi. » Et licet hæc ita sint, Fratres dilectissimi ; hoc tamen oportet ut nec boni de sanctis meritis extollantur, nec illi qui mali fuerunt, nimia desperatione frangantur, sed illi humiliter perseverent in bonis, et isti cito corrigantur a malis : ut cum dies judicii venerit, et bonos coronare possit vita integra, et malos valeat excusare correcta, præstante Domino, etc.

SERMO LXXVII (*a*).

De verbis Evang. Matth., xxv : *Venite benedicti Patris, etc.*

1. Modo cum Evangelium legeretur, Fratres carissimi, audivimus dicentem Dominum : « Venite benedicti Patris mei, percipite regnum, quod vobis paratum est ab origine mundi. » (*Matth.*, xxv, 34.) Ut ergo istam vocem desiderabilem audire, et ab auditu malo possitis evadere ; totis viribus, Deo auxiliante, adtendite, et hanc lectionem divinam in domibus vestris vel in ecclesia libenter et obedienter frequenter legere et audire facite. Sicut enim vox illa desiderabilis est, per quam dicitur misericordibus : « Venite benedicti, percipite regnum : » ita e contrario sceleratis et immisericordibus metuenda est et valde terribilis, quam audituri sunt, quibus dicendum est : « Discedite a me maledicti in ignem æternum. » (*Ibidem*, 41.) Avertat a nobis hoc Deus, Fratres carissimi, et ab auditu malo nos liberare dignetur : ut in nobis impleatur illud quod scriptum est : « In memoria æterna erit justus, ab auditu malo non timebit. » (*Psal.* cxi, 7.) Hoc enim erit auditum malum, quod audituri sunt impii : « Discedite a me maledicti in ignem æternum. » (*Matth.*, xxv, 41.) Irrevocabilis enim sententia erit, quæ a piissimo Deo ideo multo ante prædicitur, ut a nobis totis viribus caveatur.

(*a*) Alias xxxviii, de Sanctis.

sions tous nos efforts pour l'éviter. Si Dieu voulait nous punir, il ne nous avertirait pas tant de siècles avant le jugement. C'est, en quelque sorte, malgré lui qu'il venge la justice, lui qui nous indique avant tout les moyens d'échapper à la condamnation. Il ne veut pas nous frapper, puisqu'il nous crie : Prenez garde.

Nous sommes prédestinés au ciel, et non à l'enfer. — 2. Méditez ce qu'il doit dire à ceux qui seront à sa droite : « Venez, les bénis de mon Père ; possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. » Vous l'entendez, mes frères : le royaume du ciel nous est prédestiné; la géhenne au contraire n'a pas été préparée pour nous, mais pour le diable. Puis s'adressant à ceux qui seront à sa gauche : « Allez, » s'écriera-t-il, « loin de moi, maudits, dans le feu éternel qui a été préparé, » il ne dit pas pour vous, mais « pour le diable et pour ses anges. »

Nécessité de faire l'aumône. — 3. Je vous en conjure, mes Frères, méditez avec soin, avec sincérité, et la sentence qui frappera les impies, et celle qui réjouira les Saints. « Venez, » dit-il, « les bénis ; possédez le royaume.» Pour quoi ? « Parce que j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire. » (*Ibid.*, 35.) Il dit au contraire aux pécheurs : « J'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger. » Ainsi, ceux qui seront à la droite seront récompensés, moins parce qu'ils n'auront jamais failli, que pour s'être appliqués à racheter leurs fautes par les aumônes; et ceux qui seront à la gauche seront envoyés dans les flammes éternelles, moins pour avoir été pécheurs, que pour n'avoir pas voulu racheter leurs péchés par les aumônes. Leur seule libéralité glorifiera les uns, quand la dureté de leur cœur suffira pour condamner les autres. Comme on ne saurait trouver un seul homme exempt de péché, Dieu, dans sa miséricorde, veut que chacun puisse racheter ses fautes par les bonnes œuvres et surtout par l'aumône. Que ce ne soit point en nous que s'accomplissent ces paroles : « Celui qui n'aura point fait miséricorde, sera jugé sans miséricorde; » (*Jac.*, II, 13) méritons plutôt celles-ci : « Bienheureux les miséricordieux, parcequ'ils obtiendront miséricorde ; » (*Matth.*, V, 7) et encore : « Il a répandu abondamment ses biens sur le pauvre, sa justice subsistera dans tous les siècles. » (*Psalm.* CXI, 9.)

La stérilité, cause suffisante de damnation. — 4. Vous voyez, mes Frères, pourquoi les réprouvés seront envoyés au feu éternel. Le Juge ne leur dira point : Vous avez été homicides, vous avez commis l'adultère, vous avez pris le bien d'autrui ; il leur dira seulement : « J'ai eu faim, et vous ne m'avez point donné à manger. » Je vous en prie, mes frères, ne vous contentez pas de faire cette distinction en passant. Ne croyez pas que la sentence s'applique aux Juifs seuls, aux païens ou aux hérétiques ; elle est, en termes formels, réservée aux chrétiens, aux catholiques qui auront persévéré dans le mal. Ni les païens, en effet, ni les hérétiques, ni les Juifs ne sont compris dans ce jugement; il est écrit à leur sujet : « Qui ne croit point est déjà jugé. » (*Joann.*, III, 18.) Il y aura donc, parmi ceux qui seront à gauche, non-seulement des laïques, mais aussi, ce qui est plus déplorable, des évêques en grand nombre, de mauvais clercs, des moines avides ou superbes, en même temps que des vierges et

Si enim nos Deus noster vellet punire, non nos ante tot sæcula commoneret. Invitus quodam modo vindicat, qui quo modo evadere possimus, multo ante demonstrat. Non enim te vult percutere, qui tibi clamat : Observa.

Cælum nobis prædestinatum, non gehenna. — 2. Considerate tamen quid dicturus est ad dexteram positis : « Venite, inquit benedicti, percipite regnum, quod vobis paratum est ab origine mundi. » Advertite, Fratres carissimi, quia regnum cælorum nobis prædestinatum est ; gehenna autem, non nobis, sed diabolo præparata est. Denique sic audituri sunt ad sinistram positi : « Discedite a me maledicti in ignem æternum, qui paratus est, » non dixit vobis, sed « diabolo et angelis ejus. »

Eleemosynæ faciendæ necessitas. — 3. Rogo tamen vos, Fratres, fideliter et diligenter adtendite et illam sententiam quam audituri sunt impii, et illam quam audituri sunt Sancti. « Venite, inquit, benedicti, percipite regnum. » Quare ? « Quia esurivi, et dedistis mihi manducare; sitivi, et dedistis mihi bibere, » et reliqua. Peccatoribus autem : « Esurivi enim, inquit, et non dedistis mihi manducare. » (*Matth.*, XXV, 13, 35.) Ergo nec illi qui ad dexteram erunt, ideo accepturi sunt, quia nunquam peccaverunt; sed quia peccata sua mundare eleemosynis studuerunt : et illi qui ad sinistram erunt, non ideo mittentur in ignem æternum, quia peccatores fuerunt; sed quia peccata sua eleemosynis redimere noluerunt. Ac sic et illos largitas sola glorificabit, et istos sola sterilitas condemnabit ; quia sicut impossibile est ut ullus homo esse possit sine peccato, sic per Dei misericordiam possibile est ut bonis operibus et præcipue eleemosynis se unusquisque redimat a peccato ; ut non in eo illud impleatur quod scriptum est : « Judicium sine misericordia illi qui non fecit misericordiam ; » (*Jacobi*, II, 13) sed magis ad eum sententia illa pertineat : « Beati misericordes, quoniam misericordiam consequentur : » (*Matth.*, V, 7) et illud : « Dispersit, dedit pauperibus ; justitia ejus manet in sæculum sæculi. » (*Psal.*, CXI, 9.)

Sterilitas sola damnationis rea. — 4. Et hoc considerate, Fratres, pro qua re mittentur in ignem æternum. Non enim illis dicendum est, quia homicidium fecistis, quia adulterium commisitis, quia alienam substantiam rapuistis ; sed hoc solum audituri sunt : « Quia esurivi, et non dedistis mihi manducare. » Rogo vos, Fratres carissimi, nolite hæc transitorie cogitare (*a*), nec credatis quod hoc de Judæis tantum aut paganis vel hæreticis fuerit dictum ; sed definitissime credite, quia hoc Christiani et Catholici, qui in malo opere perseverare voluerint, audituri sunt. Ad judicium enim non veniunt nec pagani, nec hæretici, nec Judæi ; quia de ipsis scriptum est : « Qui non credit, jam judicatus est. » (*Joan.*, III, 18.) Et ideo inter illos qui ad sinistram mittendi sunt, non solum laici erunt, sed et multi episcopi, quod pejus est, clerici

(*a*) MSS. Corbeienses post *cogitare*, subdunt, *quia sententiam istam si fideliter*, etc. omissis quæ uncinulis distinximus. Quæ nihilo minus a Cesarii stilo haud abhorrent, apud quem inter ceteras voces, *definitissime credite*, non raro occurunt.

des veuves colères, orgueilleuses ou avides; à moins qu'une pénitence fructueuse n'opère leur guérison, ils entendront la sentence irrévocable et terrible : « Allez loin de moi, maudits, dans le feu éternel. » Cette parole, si nous la méditons avec soin et dans une grande crainte, suffira pour nous détourner de toute œuvre mauvaise.

Supplices des voleurs. — 5. Soyez donc attentifs à la voix de la vérité : « Allez loin de moi, maudits, dans les flammes éternelles; car j'ai eu faim, et vous ne m'avez point donné à manger. » Celui qui n'a pas nourri le pauvre qui avait faim sera voué au feu éternel; où croyez-vous donc que sera envoyé celui qui a dérobé le bien d'autrui? Celui qui n'aura point revêtu la nudité du pauvre ira dans les flammes; où ira donc celui qui a dépouillé le prochain de son vêtement? Celui qui n'a pas recueilli les étrangers dans sa maison sera condamné avec le démon; quel sera donc le sort de celui qui a pris la maison d'autrui? Celui qui n'a pas visité les prisonniers périra; qu'adviendra-t-il de celui qui fit injustement incarcérer son frère? Pensez-y bien, mes Frères; quelle peut être l'espérance de ceux qui font le mal, quand ceux qui ne font pas le bien doivent périr? Le Seigneur nous en donne en un autre endroit le menaçant témoignage : « Tout arbre, dit-il, qui ne produit point de bons fruits, sera coupé et jeté au feu. » (*Matth.*, VII, 19.) Il ne dit pas: Qui produit de mauvais fruits; il dit : Qui ne produit point de bons fruits. Il nous est facile de prévoir quel sera le sort de l'arbre chargé d'épines, au jour du jugement, puisque l'arbre qui ne produit point de bons fruits, sera coupé et jeté au feu.

La foi sans les œuvres est inutile au Chrétien. — 6. Que personne ne s'y trompe, mes très-chers Frères, que personne ne s'enveloppe d'une funeste illusion; la dignité seule du nom de chrétien ne fait pas le chrétien. Etre chrétien de nom ne sert de rien, si vos œuvres ne prouvent pas que vous l'êtes. Il est écrit : « La foi qui n'a pas les œuvres est morte en elle-même. » (*Jac.*, XI, 17.) A celui qui croit et qui ne pratique pas le bien, l'Ecriture sainte crie : « Vous croyez qu'il n'y a qu'un seul Dieu, vous faites bien; mais les démons croient, et ils tremblent. » (*Ibid.* 19.) Ainsi, ceux qui croient, et qui ne pratiquent pas les bonnes œuvres, ont la foi des démons ; quant à ceux qui ne croient pas, ils sont pires que les mauvais anges. Ayons garde d'oublier que le Seigneur a dit : « Celui qui a mes commandements et les observe, c'est celui-là qui m'aime; » et plus loin : « Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole. » (*Joann.*, XIV, 21, 23.) Celui qui ne la garde pas, ne l'aime donc point. Méditons également dans la crainte cette parole de Dieu : « De quoi sert que vous disiez : Seigneur, Seigneur, si vous ne faites pas ce que je dis? » (*Matth.*, VII, 21.) Nous devons savoir, mes très-chers frères, qu'il ne sert de rien de faire éclater la foi dans les paroles, et de trahir la vérité dans nos actions. Si nos serviteurs, tout en se proclamant sous notre dépendance, s'obstinaient à ne pas remplir leurs devoirs, nous en éprouverions un vif mécontentement; et Dieu ne peut avoir pour agréable que chacun s'arroge hautement le nom de chrétien, et se dérobe aux œuvres prescrites par Jésus-Christ. Enfin le bienheureux Apôtre, au sujet du compte que nous aurons à rendre au jour du juge-

mali, vel monachi cupidi vel superbi, simul et sanctimoniales et viduæ iracundæ, superbæ, vel cupidæ; et si eis fructuosa pænitentia non subvenerit, audituri sunt illam metuendam et irrevocabilem vocem : « Discedite a me maledicti in ignem æternum. » Sententia ista, si eam fideliter et cum ingenti tremore voluerimus audire, ab omni opere malo nos poterit revocare.

Raptorum qualia tormenta. — 5. Diligenter ergo adtendite quid Veritas dixerit : « Discedite a me maledicti in ignem æternum; quia esurivi, et non dedistis mihi manducare. » Si in ignem mittitur, qui esurienti non dedit panem suum; putas ubi mittendus est, qui tulit alienum? Si in ignem mittitur, qui nudum non vestivit; ubi mittendus est, qui vestitum exspoliavit? Si cum diabolo damnatur, qui hospitibus non præbuit domum suam; putas ubi mittendus est, qui tulit alienam? Si periturus est qui in carcere non visitavit; quid de illo fiet, qui forte injuste in carcerem misit? Rogo vos, Fratres, hic adtendite, quam spem habere possunt qui mala faciunt; quando illi perituri sunt qui bona non faciunt? Denique et alio loco Dominus terribiliter nos admonet, dicens : « Omnis arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur, et in ignem mittetur. » (*Matth.*, VII, 19.) Non dixit, quæ facit fructum malum; sed, quæ non facit fructum bonum. Hinc ergo possumus evidenter agnoscere, quas pœnas arbor spinosa in die judicii patietur; quando illa quæ fructum non dederit, excidetur, et in ignem mittetur.

Fides sine operibus Christiano nil prodest. — 6. Nemo se decipiat, Fratres carissimi, nemo se falsa spe circumveniat; Christiani nominis non facit sola dignitas Christianum. Nihil prodest quod aliquis Christianus vocatur ex nomine, si hoc non ostendit in opere. Scriptum est enim: « Fides sine operibus mortua est. » (*Jacobi*, II, 17.)Qui enim credit, et opera bona non exercet, clamat illi Scriptura divina: « Tu, inquit, credis quia Deus unus est, bene facis ; et dæmones credunt, et contremiscunt. » (*Ibidem*, 19.) Ac sic qui credunt, et opera bona non faciunt, fidem dæmonum videntur habere. Qui vero non credunt, pejores dæmonibus comprobantur. Et illud diligenter considerandum est quod Dominus dicit : « Qui audit verba mea, et facit ea, ipse est qui diligit me. » (*Johan.*, XIV, 21.) Et iterum : « Si quis diligit me, mandata mea custodit. » (*Ibidem*, 23.) Et sine dubio qui non custodit, non diligit. Sed et illud valde timendum est, quod iterum Dominus dicit : « Quid prodest quod dicitis : Domine, Domine, et non facitis quæ dico? » (*Matth.*, VII, 31.) Scire debemus, Fratres carissimi, quia nihil prodest verbis proferre (*b*) fidem, et factis deserere veritatem. Sicut enim nobis non placet, si servi nostri verbis se profiteantur nostra esse mancipia, et tamen non velint implere opera sua; ita nec Deo placet, si se quisque Christianum verbis tantummodo esse pronuntiat; et opera quæ fieri jussit Christus, implere dissimulet. Denique beatus Apostolus, cum de reddenda ratione in die judicii loqueretur, ita pronuntiavit dicens : « Oportet nos, inquit, omnes

(*a*) A MSS. abest vox *fidem*.

ment, s'exprime en ces termes : « Nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites pendant qu'il était revêtu de son corps, » (II *Corinth.*, v, 10,) et le Seigneur dans l'Evangile : « Alors le Fils de l'homme rendra à chacun selon ses œuvres. » (*Matth.*, xvi, 27.) Il ne dit pas : Selon sa foi; mais : A chacun selon ses œuvres. C'est que, je le répète avec saint Jacques, « la foi qui n'a pas les œuvres est morte en elle-même. » (*Jac.*, ii, 17.) Ainsi, mes très-chers Frères, pour éviter le châtiment et parvenir à la béatitude éternelle, il ne nous suffit pas de croire en Dieu ; nous devons l'aimer de tout notre cœur et nous appliquer aux bonnes œuvres de toutes nos forces, avec son divin secours. Grâce à ce même secours, nous garderons ses commandements, et nous nous rendrons dignes de recevoir au ciel la récompense promise par notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et l'Esprit saint, un seul Dieu en trois personnes, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON LXXVIII.

Encore sur ces paroles de l'Evangile : « Venez, les bénis de mon Père.....; Matth., xxv, 34. pour exhorter à faire l'aumône (1).

1. La lecture de l'Evangile nous a fait entendre la voix redoutable de notre Seigneur prononçant une sentence, qui contient des paroles, les unes terribles, les autres pleines de consolation : terribles, quand il s'écrie : « Allez loin de moi, maudits, dans le feu éternel ; » pleines de consolation, quand il dit : « Venez, les bénis ; possédez le royaume. » Qui pourrait entendre cette sentence sans éprouver un mouvement simultané de joie et de crainte? de joie, parce que Jésus-Christ a daigné promettre son royaume aux chrétiens qui le servent avec fidélité; de crainte, parce qu'il menace les pécheurs des flammes éternelles. Je vous prie, mes frères, d'accorder à cette lecture toute votre attention et tous vos soins. Comme ces paroles sont faciles à retenir, vous les graverez ainsi dans votre mémoire et vous en méditerez sans cesse la vertu. Une étude fréquente et sincère de ces paroles, alors même que vous ne pourriez pas lire le reste des livres saints, suffira peut-être pour vous maintenir dans la bonne voie et vous détourner de tout mal.

Raison du salut ou de la damnation. — 2. Ecoutez donc, mes Frères, écoutez ce que Jésus-Christ promet de dire à ceux qui seront à sa droite : « Venez, les bénis de mon Père; possédez le royaume : car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire, » et le reste. Quant à ceux qui seront à sa gauche, que leur dira-t-il? « Allez loin de moi, maudits, dans le feu éternel, qui a été préparé pour le diable et pour ses anges. Car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire. » Vous l'entendez, mes Frères; il ne dit pas : « Allez loin de moi, maudits, » parce que vous avez dérobé, parce que vous avez porté de faux témoignages, parce que vous avez été homicides ou adultères. Ce sont des fautes plus graves, il n'en doute pas, et il dit néan-

(1) Il porte le nom d'Augustin dans les MSS. du Vatican et de Reims. Mais dans la Bibliothèque des Pères, il est la trente-neuvième homélie de Césaire, et avec plus de raison, à notre avis. Ce sermon contient moins de fautes de texte dans cette Bibliothèque, où il présente quelques changements en égard aux MSS. précités, que nous avons suivis ici.

stare ante tribunal Christi ut referat unusquisque propria corporis, prout gessit sive bonum, sive malum ; » (II *Cor.*, v, 10) et Dominus in Evangelio : « Tunc, inquit, reddet unicuique secundum opera sua.» (*Matth.*, xvi, 27. Non dixit, Secundum fidem suam; sed : « Unicuique secundum opera sua ; » quia, sicut jam supra dixi, Jacobus apostolus clamat : « Fides sine operibus mortua est. » (*Jacobi*, ii, 17.) Nos ergo, Fratres carissimi, si pœnam evadere, et ad æternam beatitudinem volumus pervenire ; non solum credamus in Deum, sed etiam toto corde diligamus, et quantum possumus, ipso adjuvante, bona opera facere studeamus ; ut cum, ipso auxiliante, fecerimus quæ præcepit, ipso remunerante mereamur recipere quæ promittit, per Dominum nostrum Jesum Christum, qui cum Patre et Spiritu Sancto, unus Deus in Trinitate, vivit et regnat per omnia sæcula sæculorum. Amen.

SERMO LXXVIII.

***Rursum in Matth.**, xxv: Venite benedicti Patris mei etc. exhortatorius ad faciendas eleemosynas.*

Audivimus, cum Evangelium legeretur, terribilem vocem, metuendam pariter et desiderandam Domini nostri sententiam. Terribilis est propter illud quod dicit : « Discedite a me maledicti in ignem æternum ; » (*Matth.*, xxv) desiderabilis propter illud quod ait : « Venite benedicti, percipite regnum. » Quis enim audita hac voce non contremiscat simul et gaudeat? Gaudeat quidem, quia Christus Christianis servis suis dignatus est promittere regnum ; contremiscat, quia peccatoribus ignem minatur æternum. Rogo vos, Fratres, ut lectionem istam attento corde et sensu semper vigilantissimo audiatis : et quia nec laboriosa est ad parandum, semper illam memoriter teneatis, et virtutem illius assidue cogitetis. Qui enim lectionem istam diligenter attendit, etiamsi reliquas scripturas legere non potuerit, ad omne opus bonum faciendum et ad omne malum fugiendum ista illi lectio sola sufficere potest.

Salutis vel damnationis quæ ratio. — 2. Attendite ergo, Fratres, et videte quid sit quod Christus illis qui ad dexteram futuri sunt, se dicturum esse promittit : « Venite, inquit, benedicti, percipite regnum : quia esurivi, et dedistis mihi manducare; sitivi, et dedistis mihi bibere, » et cetera quæ sequuntur. Illis vero qui ad sinistram erunt, quid dicturus est? « Discedite a me maledicti in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus. Esurivi enim, et non dedistis mihi manducare ; sitivi, et non dedistis mihi bibere, » et reliqua. Attendite ergo, Fratres, et videte, quia non dixit : : « Discedite a me maledicti ; quia furtum fecistis, quia falsum testimonium dixistis, quia homicidium aut adulterium commisistis, quod gravius esse non dubitatur; non hoc dixit, sed ait : « Esurivi enim, et

moins : « J'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire. » Il ne dit pas, quoique ce soit une iniquité plus grande : Vous avez dépouillé le prochain; mais : Vous n'avez pas pris de vos biens pour donner aux pauvres. Il ne dit pas : Vous avez fait le mal; mais : Vous avez négligé de faire le bien. Ainsi, ceux qui seront à sa droite devront leur salut à leur seule charité; ceux qui seront à sa gauche, leur condamnation à leur seule avarice. Ce n'est donc point parce qu'ils seront exempts de péché que ceux qui seront à la droite entendront ces paroles : « Venez, les bénis de mon Père; possédez le royaume. » Quant à ceux qui seront à la gauche, il ne leur dira pas non plus : « Allez loin de moi, maudits, » parce que vous avez péché; mais : Parce que vous avez négligé de racheter vos fautes par des aumônes. Aucun homme ne peut être sans péché; seulement, chacun peut, avec le secours de Dieu, racheter ses fautes par l'aumône.

Quel châtiment subiront ceux qui font le mal. — 3. La sentence du Seigneur condamne aux flammes éternelles celui qui manque de secourir le pauvre qu'il voit sans pain ou sans habits. Il nous est facile de conclure combien sera terrible le supplice de ceux qui font le mal, quand ceux qui négligent de faire le bien sont voués au feu de l'enfer. Celui qui n'a pas donné son pain aux pauvres est condamné avec le démon; quel sera donc le châtiment de celui qui a dérobé le bien d'autrui? Celui qui n'a point revêtu la nudité du pauvre ira dans les flammes; où pensez-vous donc que soit envoyé celui qui a dépouillé son prochain de son vêtement? Celui qui n'a pas recueilli les étrangers dans sa maison deviendra la proie de l'enfer; à quoi sera donc condamné celui qui a dérobé la maison d'autrui?

Exhortation aux bonnes œuvres. — 4. Faisons souvent ces réflexions, mes très-chers Frères. Que tous nos efforts soient consacrés aux bonnes œuvres. Selon nos moyens, faisons dans notre avoir la part du pauvre et de l'étranger. Nous rachèterons ainsi nos fautes, et nos bonnes œuvres nous prépareront les récompenses éternelles. Le Seigneur a dit : « Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde. » (*Matth.*, v, 7.) Vous avez entendu la sentence véritable de Notre Seigneur, qui nous promet le royaume des Cieux si nous faisons l'aumône, si nous nourrissons ceux qui ont faim, si nous abreuvons ceux qui ont soif, si nous habillons les indigents selon nos moyens, si nous recueillons les étrangers. Observons fidèlement ces préceptes, et nous comparaîtrons sans crainte devant le Juge éternel; notre mémoire ne périra jamais, parce que nous aurons été justes, et nous ne craindrons point d'entendre de funestes paroles, c'est-à-dire, la sentence qui doit frapper les impies, ceux qui seront à la gauche : « Allez loin de moi, maudits, dans le feu éternel. » Puisse le Seigneur la détourner de nos têtes!

Exhortation à l'aumône. — 5. Ne négligez donc, mes Frères, aucune occasion de vous montrer miséricordieux; l'aumône que l'on fait délivre de la mort, elle ne permet pas que celui qui la fait aille dans les ténèbres. Que chacun selon ses forces vienne au secours du pauvre. Celui qui a l'or doit donner de l'or; celui qui a l'argent, de l'argent; celui qui n'a ni l'un ni l'autre, doit de bon cœur donner un morceau de pain à l'étranger; s'il n'a pas un pain entier, qu'il coupe une part de ce qui lui reste et qu'il la donne. Le Seigneur, par la voix du Prophète, quand il a daigné consoler ou rassurer les pauvres, n'a pas dit : Donnez tout votre pain à celui qui a faim; mais :

non dedistis mihi manducare; sitivi, et non dedistis mihi bibere; » et non dixit, quia res alienas tulistis, quod magis iniquum est; sed ait : De substantia vestra pauperibus non dedistis : non quia mala opera fecistis; sed quia bona facere noluistis. Ac sic et illos qui ad dexteram futuri sunt, sola misericordia liberabit; et illos qui in sinistra sunt, sola avaritia condemnabit. Quod autem dictum est illis qui a dextris sunt : « Venite benedicti, percipite regnum, » non ideo hoc audituri sunt, quia non peccaverunt; sicut illis ad sinistram non est dicturus : « Discedite a me maledicti, » quia peccastis; sed quia peccata vestra eleemosynis redimere noluistis. Sine peccato nullus hominum esse potest : sed tamen peccata sua redimere eleemosynis omnis homo, auxiliante Domino, potest.

Quantum plectendi sunt male agentes. — 3. In ista enim sententia Domini qua dixit, quod ille qui esurientem non paverit et nudum non vestierit, mittetur in ignem æternum, possumus evidenter cognoscere quali tormento vel quali pœna damnandi sunt illi qui male faciunt; quando illi in ignem mittuntur, qui bona non faciunt. Si enim cum diabolo condemnatur qui pauperibus non dedit panem suum; ubi damnandus est ille qui tulit alienum? Si in ignem mittitur qui nudum non vestivit; putas ubi mittendus est ille qui vestitum exspoliavit? Si in infernum damnatur qui peregrinum non excepit in domum suam; putas ubi damnandus est ille qui tulit domum alienam?

Ad opera bona exhortatio. — 4. Hæc ergo, Fratres dilectissimi, fideliter cogitantes, quantum possumus, bona opera facere studeamus, et secundum vires nostras de pauperticula nostra peregrinis et pauperibus erogemus : ut et peccata quæ fecimus redimamus, et de ipsis bonis operibus æterna nobis præmia præparemus. Audiamus Dominum dicentem : « Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequuntur. » (*Matth.*, v, 7.) Audistis enim veram Domini nostri sententiam, per quam nobis regnum cælorum promittitur si eleemosynas facimus, si esurientes pascimus, sitientes potamus, nudos secundum vires nostras vestimus, peregrinos excipimus; hæc omnia si fideliter agimus, securi ante tribunal æterni Judicis veniemus : et tunc in memoria æterna justi erimus, et ab auditu malo non timebimus. Quid est auditum malum, nisi illud (quod a nobis Dominus dignetur avertere) quod ad sinistram positi audituri sunt impii : « Discedite a me maledicti in ignem æternum? »

Eleemosynæ commendatio. — 5. Tenete ergo vos, Fratres, ad eleemosynam aut misericordiam; quia eleemosyna a morte liberat, et operarium suum non permittit ire in tenebras. Unusquisque enim pro viribus suis, quantum prævalet, porrigat pauperi manum suam. Qui habet aurum, de taurum; qui habet argentum, argentum tribuat : qui vero non habet pecuniam, cum bono animo porrigat peregrino buccellam : et si non habet integram, ex eo quod habet

« Partagez votre pain avec celui qui a faim; (*Isaï.*, LVIII 7) et si le pain n'est pas entier, partagez le morceau qui reste.

Il faut donner de bon cœur. — 6. Voulez-vous savoir combien est agréable à Dieu toute aumône faite de bon cœur? Ecoutez le Seigneur, dans l'Evangile, parlant de la veuve qui offrit deux petites pièces de monnaie : « Cette pauvre femme a mis plus que tous les autres; car tous ceux-là ont fait des offrandes de leur superflu; mais celle-ci a donné de son indigence même tout ce qu'elle avait pour vivre. » (*Luc.*, XXI, 3, 4.) Aussi mérita-t-elle d'être louée par le Seigneur lui-même. Que chacun fasse donc ce qu'il peut. A l'exception de ce qui est indispensable pour une vie frugale et pour un vêtement simple, on doit avec joie distribuer le reste aux indigents. Je dis avec joie, parce qu'on donne peu pour recevoir beaucoup; on abandonne une petite pièce de monnaie, et l'on gagne un royaume; on distribue quelque argent, et l'on recueille la vie éternelle; on renonce à des biens temporels pour mériter des récompenses éternelles; à des biens éphémères pour acquérir des récompenses impérissables. Voilà pourquoi nous devons donner avec joie et de bon cœur. Si un homme sûr vous disait : Donnez-moi un denier d'or, et je vous rends cent lingots du même métal; n'abandonneriez-vous pas avec joie le denier, pour avoir les cent lingots? Combien plus devez-vous être joyeux, quand le Dieu du ciel et de la terre nous dit : « Celui qui donne au pauvre prête au Seigneur à intérêt; » (*Prov.*, XIX, 17) et encore : « Autant de fois que vous l'avez fait pour l'un des moindres de mes frères que vous voyez, vous l'avez fait pour moi; » (*Matth.*, XXV, 40;) et dans le Psaume : « Est-il rien de plus aimable que l'homme qui compatit aux malheureux et qui les soulage. » (*Psalm.* CXI, 5.) Vous devez accorder à Dieu sur la terre des biens qui vous seront rendus au centuple dans le ciel. Ainsi, lorsque, en présence des Anges, vous comparaîtrez devant le tribunal du Juge éternel, vous pourrez dire en toute sécurité, en toute liberté de conscience : Donnez-moi, Seigneur, parce que j'ai donné; faites-moi miséricorde, parce que j'ai été miséricordieux; j'ai gardé vos commandements, remplissez vos promesses. Je ne me lasse point de vous y exhorter, mes Frères : gravez pour toujours dans votre mémoire ce passage de l'Evangile; que tous vos efforts tendent, avec le secours de Dieu, à vous affranchir des flammes éternelles, pour parvenir à la bienheureuse possession du céleste héritage, par la grâce de Celui qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON LXXIX.

Sur ces paroles de l'Evangile : « *Vous serez tous scandalisés..... Matth.*, XXVI, 31; » *et sur le reniement de Pierre* (1).

1. Le Seigneur, mes très-chers Frères, dit à ses disciples, dans l'Evangile qui nous a été lu hier : « Vous serez tous scandalisés cette nuit à cause de moi. » Pierre lui répond : « Quand tous les autres seraient scandalisés à cause de vous, moi je ne le serai jamais. » (*Ibid.* 33.) Alors le Seigneur, qui lit au fond des âmes, lui dit : « Je vous le dis en vérité, avant que le coq

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Les docteurs de Louvain le regardent comme douteux, et plusieurs autres comme apocryphe. A la vérité, le style ne rappelle pas S. Augustin.

frangat et tribuat. Talem enim Dominus per Prophetam dignatus est pauperibus consolationem vel securitatem impendere, ut non diceret : Da esurienti totum panem tuum; sed : Frange esurienti panem tuum : et si non habes integrum, vel particulam aliquam partiaris.

Hilari animo tribuendam est. — 6. Et ut scias quidquid bono animo obtuleris, quam sit acceptabile Deo, audi Dominum in Evangelio de vidua illa quæ duos nummos obtulit, dicentem : « Vidua hæc magis omnibus misit; quia reliqui qui divites erant, ex eo quod illis abundabat dederunt aliquid; illa vero totum quod habuit obtulit; » (*Lucæ*, XXI, 3 et 4) et ideo meruit ut illam Dominus ore proprio collaudaret. Faciat ergo unusquisque quod prævalet, et excepto victu rationabili et vestitu simplici, quidquid illi superfuerit, lætus et hilaris pauperibus tribuat. Quare lætus et hilaris? Quia dat parum, et accipit multum; porrigit nummum, et comparat regnum; tribuit parvam pecuniam, et accipit vitam æternam : dat temporalia, ut mereatur æterna; porrigit caduca, et recipit sine fine mansura. Ecce pro qua re hilari et bono animo dare debemus. Si tibi homo fidelis diceret : Da mihi unum aureum nummum, et reddo tibi solidos aureos centum; numquid non cum gaudio dares unum, ut acciperes centum? Quanto magis quia dicit tibi Deus cæli et terræ : « Qui pauperi tribuit, Deo fœnerat; » (*Proverb.* XIX,) et : « Quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis; » (*Matth.*, XXV; 40) et in psalmo : « Jocundus homo qui miseretur et commodat; » (*Psal.*, CXI, 5) debes commodare Deo in terra, quod multipliciter accipias in vitam æternam; ut cum in conspectu Angelorum ante tribunal æterni Judicis venire merueris, secura et libera conscientia dicere possis : Da, Domine, quia dedi; miserere, quia misericordiam feci; ego implevi quod jussisti, tu redde quod promisisti. Iterum atque iterum admoneo, Fratres, ut semper istam Evangelicam lectionem memoriter teneatis, et totis viribus cum Dei adjutorio laboretis, ut æternum ignem possitis evadere, et ad cælorum regna feliciter pervenire, ipso præstante qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO LXXIX (*a*).

De verbis Evangelii Matth., XXVI : « *Omnes vos scandalum patiemini,* » *et de lapsu Petri.*

1. In lectione Evangelica quæ nobis hesterno die recitata est, Fratres carissimi, audivimus Dominum dixisse discipulis suis : « Omnes vos scandalum patiemini in hac nocte propter me. » (*Matth.*, XXVI, 31.) Cui beatus Petrus : « Etiamsi omnes scandalizati fuerint, ego numquam scandalizabor. » Sed Dominus inspector cordis respondit, et

(*a*) Alias de Temp., CXXIV.

chante, vous me renoncerez trois fois. Pierre répartit : Quand il me faudrait mourir pour vous, je ne vous renoncerai point. » (*Ibid.*, XXXIV, 35.) Vous le voyez, mes Frères, le vrai, le divin médecin avait, pour ainsi dire, tâté le pouls de ce cœur malade ; il avait prédit le moment où viendraient la fièvre de la tentation et l'abattement de l'infidélité. Le médecin prédisait, le malade niait; quand le moment fut arrivé, la promesse de l'homme fut mensongère, et la prédiction divine se réalisa. La peur du bienheureux apôtre Pierre nous montre de quoi l'homme est capable hors de la grâce de Dieu. Au nom de son libre arbitre seul, en dehors du secours divin, il avait promis de mourir pour son Maître. Mais l'homme sans la grâce d'en haut, qu'est-il autre chose que ce que fut Pierre quand il renia Jésus, autre chose « qu'une herbe, » (*Isai.*, LX, 6) suivant l'expression du Prophète ? Le Seigneur, en abandonnant un instant à lui-même le bienheureux Pierre, a voulu que tout homme reconnaisse par cet exemple qu'il ne peut rien sans le secours de Dieu. C'était aussi imposer, en quelque sorte, comme une loi, au chef futur de l'Eglise, l'indulgence envers les pécheurs.

2. Les clefs de l'Eglise allaient être confiées à Pierre; bien plus, il a été fait le gardien de celles du Ciel. Il devait être également préposé à la garde d'une multitude innombrable de peuples, plongés par nature dans les ténèbres du vice, des passions, de l'erreur et du péché. Le Sauveur lui-même lui dit : « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; » et il ajoute : « Tout ce que tu lieras sur la terre sera aussi lié dans le ciel. » (*Matth.*, XVI, 19.) Les clefs étaient le symbole de la prudence avec laquelle Pierre devait admettre les nouveaux venus dans le sein de l'Église, et les autres paroles l'établissaient dispensateur clément des sentences divines. Il était, en effet, d'un naturel rigoureux, un peu dur, comme le prouve l'oreille coupée au serviteur du prince des prêtres qui saisissait Jésus-Christ. Si Pierre, avec cette rigueur de caractère, avait obtenu de Dieu le don de rester sans péché, comment aurait-il dispensé le pardon aux peuples confiés à sa garde? Aussi les desseins secrets de la Providence le laissèrent-ils tomber le premier dans une faute grave, afin que l'exemple de sa propre chute le portât à tempérer la rigueur de la sentence méritée par les autres coupables. Vous voyez que de précautions, quels soins et quelle sollicitude, de la part de Dieu, pour le salut des hommes. C'est dans la tête elle-même de l'Eglise qu'il prévient la maladie du corps entier; il prépare la santé de tous les membres dans cette même tête, qui est aussi la base des croyances chrétiennes, le fondement de la foi, en un mot, dans ce Pierre qui avait dit : « Quand il me faudrait mourir avec vous je ne vous renoncerai point. »

3. C'est ce même Pierre qui, grâce à la révélation divine, mérita le premier de proclamer la vérité, quand il dit : « Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. » (*Ibid.*, 16.) Il conserva cet insigne honneur sans tache jusqu'en cette nuit où le Sauveur fut livré. Alors, comme il se chauffait au feu allumé dans la cour, une servante s'approcha de lui, disant : « Et toi aussi tu étais hier avec le Galiléen. » Mais lui répondit bientôt : « Je ne connais point cet homme. » (*Ibid.*, LXIX, 72.) Que faites-vous, Pierre, prince de la future Église, que dites-vous? Réfléchissez à la question de la servante et à votre réponse. Vos paroles ont changé tout à coup. Est-ce là ce que vous aviez promis avec plus de précipitation que de prudence? Est-ce la résolution dans laquelle vous aviez fait serment de persévérer

dixit : « Amen dico tibi, ante quam gallus cantet, ter me negabis. » Ille autem dixit : « Etiamsi me mori oportuerit pro te, non te negabo. » Videte, Fratres carissimi, verus et cælestis medicus venam cordis inspexerat, et qua hora tentationis pondus vel infidelitatis frigus venturum esset, prædixerat. Medicus prædicabat, et ægrotus negabat ; sed ubi ad horam ventum est, falsum fuit quod promiserat homo, et verum apparuit quod prædixerat Deus. Quid enim homo sine Dei gratia possit, timor beati Petri apostoli evidenter ostendit. Per solum enim liberum arbitrium, non addito etiam Dei adjutorio, promiserat se pro Domino moriturum. Sed quid est homo sine gratia Dei, nisi quod fuit Petrus cum negaret Christum; et nisi quod ait Propheta : « Omnis caro fœnum. » (*Isai.*, XL, 6.) Et ideo beatum Petrum paululum Dominus subdeseruit, ut in illo totum humanum genus posset agnoscere, nihil se sine Dei gratia prævalere, et ut Ecclesiæ rectori futuro ignoscendi peccantibus quædam regula poneretur.

2. Credendæ enim erant Petro apostolo claves Ecclesiæ : immo creditæ sunt ei claves regni cælorum. Credenda quoque ei erat populorum innumera multitudo, quæ esset pro suæ naturæ vitiis, passionibus, culpis involuta atque peccatis. Denique sic ad eum Salvator dicit : « Tibi, inquit, dedi claves regni cælorum. » (*Matth.*, XVI, 19.) Deinde sequitur, dicens : « Quæcumque ligaveris super terram, erunt ligata et in cælo. » (*Ibidem.*) Videlicet ut in clavibus fidelis janitor, in sententiis esset clementissimus dispensator. Erat enim re vera hic Petrus paulo durior et severus, sicut ejus austeritatem truncata ob Christi injuriam servi principis sacerdotum declarat auricula. Hic igitur tam durus tamque severus, si donum non peccandi a Domino fuisset indeptus, quæ venia commissis populis donaretur? Sed idcirco divinæ providentiæ secretum ita temperavit atque permisit, ut primus ipse laberetur ac rueret in peccatum, quo erga peccantes duriorem sententiam proprii casus intuitu temperaret. Quantum igitur divini muneris erga salutem hominum, quantum curæ quantumque sollicitudinis impendatur, advertite. Totius corporis morbum in ipso capite curat Ecclesiæ, et in ipso vertice componit membrorum omnium sanitatem, in ipsa confessionis Christi crepidine, in ipso immobilis fidei fundamento, in Petro scilicet illo qui dixerat : « Etiamsi me oporteat mori tecum, non te negabo. »

3. Hic est Petrus, qui divina revelatione prior omnium veritatem meruit confiteri, dicens : « Tu es Christus filius Dei. » (*Matth.*, XVI, 16.) Hic tantus et talis venit ad illam noctem in qua Dominus tradebatur, et cum se calefacere vellet ad prunas, accessit ad eum puella, et dicit ei : « Et tu hesterno die cum homine hoc eras. » At ille mox respondit : « Nescio hominem istum. » Quid agis, o Petre, futuræ rector Ecclesiæ, quid loqueris? Intuere quid sis interrogatus, vel quid interroganti responderis. Vox tua repente mutata

quand même tous les autres renonceraient Jésus ? Et cependant personne encore n'a fortement éprouvé votre foi, votre adversaire ne vous a point encore traîné devant le juge pour vous faire renier Jésus-Christ, vous n'avez point été traduit encore devant les rois et les magistrats à cause de son saint nom, ni flagellé, ni déchiré dans les tortures. Qui donc vous interroge, que vous niiez avec tant d'empressement? Ce n'est ni un serviteur, ni un homme libre, ni un pharisien, ni un scribe, ni un prêtre, ni un soldat, ni un centurion, ni un archer, ni personne enfin dont l'autorité puisse inspirer la crainte à celui qui confesse sa foi; c'est une femme qui vous interroge avec simplicité, et qui ne trahira peut-être même pas votre aveu; que dis-je ? une femme; c'est une jeune fille, et quelle jeune fille? une portière, sans doute quelque vile et méprisable esclave. Chose étonnante! une jeune fille fait chanceler la foi de Pierre; pour ébranler ce rocher, il ne faut pas un ouragan, une tempête; la plus petite goutte d'eau suffit. Pierre ne soutient même pas le mouvement des lèvres de cette servante, elle ouvre la bouche pour parler, il se trouble. Elle continue de parler, et la colonne solide a tremblé sur sa base. Alors l'interrogatrice insiste, et dit : « Celui-là était avec Jésus de Nazareth. » (*Ibid.*, 71.) Pierre, frappé d'une frayeur plus grande, fait le serment qu'il ne connaît point cet homme. « Et le Seigneur, se retournant, regarda Pierre, qui se souvint de la parole de son Maître. » (*Luc.*, XXII, 61.) L'Apôtre reconnut son crime, et poussé par le repentir, il pleura amèrement; il comprit que la contagion du péché l'avait atteint, comme elle atteint tout homme. J'ai déjà dit qu'il en fut ainsi par la volonté de Dieu.

La chute de Pierre fut permise pour notre instruction. — 4. Vous voyez, mes très-chers Frères, comment Dieu permit qu'un si grand Apôtre succombât dans une épreuve ordinaire, afin que, se dépouillant à jamais des oripeaux de l'orgueil, il se vêtit sans réserve de clémence et de modération. C'est pour notre bien, vous le savez maintenant, que le Seigneur le laissa tomber dans le piége du péché, pour notre bien qu'il laissa faiblir le bras chargé de porter le drapeau de la piété et de la foi, pour notre bien qu'il laissa le choc de la crainte ébranler la colonne du genre humain. Il voulut montrer par un exemple à ceux qui enseignent ou qui conduisent les peuples, que Dieu ne leur a point accordé le privilége d'échapper au péché ; ils doivent, selon la parole de l'Apôtre, réfléchir sur eux-mêmes, et craindre d'être tentés comme les autres. (*Galat.*, VI, 1.) Si quelqu'un des fidèles est tombé par surprise en quelque péché, qu'ils ne se hâtent point de le rejeter par leur sentence; qu'ils lui soient compatissants, qu'ils le plaignent, le consolent, le raniment, le secourent avec bienveillance, lui tendent la main et le relèvent, en lui rendant l'espoir de la clémence divine, dont Pierre est encore un exemple frappant. Quant à nous, je l'ai déjà dit, ce n'est point en accusant les justes, mais en rendant l'espérance aux pécheurs, que nous imiterons cette clémence dont j'ai exalté les mérites, afin d'inspirer la prudence aux cœurs vertueux, et de montrer aux coupables un exemple de salut.

est : hoc est omne illud quod cito, sed non cauto sermone promiseras? Hoc est totum quod etiam omnibus negantibus te usque ad mortem perseverare juraveras? Nondum fidem tuam aliquis tentavit atque discussit, nondum te ob Christi negationem adversarius traxit ad publicum, nondum es apud reges et præsides propter nomen ejus exhibitus : non tibi flagella, nondum sunt admota tormenta. Quis porro est qui te interrogat, quod tam cito negasti? Non est servus, non liber, non pharisæus, non scriba, non sacerdos, non miles, non centurio, non spiculator, nullus postremo eorum qui auctoritate sua posset formidinem incutere confitenti : mulier te simplici voce interrogat; et fortasse nec proditura confessum; nec vero tantum mulier, sed puella; et non solum puella, sed ostiaria, vile procul dubio abjectumque mancipium. O res stupenda! Puella accedens fidem Petri discussit, et mirum si soliditatem Petri non turbo, non imber, sed roris levissima gutta transfixit. Petrus labia puellæ non sustulit; sed, ubi locuta est, ille turbatur. Processit sermo puellæ; et immobilis columna concussa est. Verumtamen instabat illa interrogans, et dicebat : « Et tu hesterno die cum homine hoc eras. » Petrus autem eo magis oppressus formidine, hominem se scire negavit. Quem respiciens Christus, suorum fecit recordari sermonum. (*Lucæ.*, XXII, 61.) At ille intelligens factum, conversus ad pœnitentiam amarissime flevit. Agnovit enim sibi ut homini peccati irrepsisse perniciem. Quod totum hactenus, ut memini, divinitus procuratum est.

Petri lapsus nostri causa permissus. — 4. Videte ergo, Fratres carissimi, quemadmodum exiguæ culpæ permittitur subjacere tantus Apostolus : ut emendatus elationis vitio atque correctus, integro vestiatur moderationis et clementiæ indumento. Jam enim eruditus es et edoctus in Petro, quemadmodum eum Dominus tui causa patitur circumscribi delicto, quemadmodum illum fidei pietatisque signiferum, et generis humani columnam permiserit metu dominante quassari; ut populorum doctoribus et magistris esset exemplum, a Deo sibi non peccandi gratiam minime condonatam, sicut dicit apostolus Paulus : « Considerans te, ne et tu tenteris. » (*Gal.*, VI, 2.) Cum forte quis fuerit in Ecclesia delicto præventus, non statim abjiciat, condemnet; sed compatiatur ac lugeat, consoletur et revocet, commodet jacenti affectum, porrigat manum, erigat lapsum, spem ei divinæ clementiæ repromittens, sub qua etiam servire exemplo tantorum comprobat magistrorum. Hæc autem nos, ut supra memoravimus, non justos culpando, sed peccatores ad spem erigendo protulimus; et primo quidem virtutes ejus extulimus; ut et justis formam cautelæ, et peccatoribus salutis monstraremus exemplum.

SERMON LXXX.

Sur le traître Judas, et sur le champ acheté pour la sépulture des étrangers avec l'argent qui avait été le prix de Jésus-Christ. Matth., XXVII (1).

1. Je vous le disais dimanche dernier, mes Frères, et vous ne l'avez pas oublié : Judas Iscariote, se condamnant lui-même, rapporta le prix du sang aux Pharisiens, et poussé par le remords, jeta l'argent dans le temple. Cette action n'acquittait pas la dette de sa conscience criminelle, et quand il eut rendu les trente deniers, il se pendit. Il s'imposait lui-même la perte de la vie, comme il s'était imposé la restitution de l'argent. Renoncer au prix du sacrilége n'était pas, en effet, une peine proportionnée à l'étendue d'un tel crime; le coupable devait en outre désespérer de son salut. Il se juge lui-même digne de mort, pour avoir livré le Christ, qui est la vie de tous les hommes. Judas, par la rigueur de la sentence qu'il prononce contre lui-même, confesse son Maître en le vengeant, après l'avoir renié quand il le trahit. Il rapporta donc les trente pièces aux Pharisiens ; et ceux-ci même les reçurent contre leur gré, disant : « Il n'est pas permis de les mettre dans le trésor. » (*Ibid.* 6.) Voyez quelle puissance acquiert cet argent; Judas le refuse, et les Pharisiens n'osent pas l'enfermer dans les caisses de l'État. Les hommes d'iniquité possèdent avec effroi le prix du sang du Juste.

Providence de Dieu dans l'emploi du prix du Christ. — 2. « Après avoir délibéré, les Pharisiens en achetèrent le champ d'un potier pour la sépulture des étrangers. » (*Ibid.*, 7.) Je vois en cet évènement l'action de la divine Providence. Par sa volonté, le prix du Sauveur, au lieu d'être un gain pour des hommes iniques, procure le repos aux étrangers : au lieu de servir au faste des hommes sacriléges, il sert pour la sépulture de ceux qui ne sont plus. Jésus-Christ veut que le sacrifice de la Croix soit la rançon des vivants, et que le prix de son sang lui assure la possession des morts. C'est pourquoi les trente pièces servirent à l'achat du champ d'un potier. Nous lisons dans les Écritures que le sang du Sauveur fut le prix du salut de tout le genre humain. L'Apôtre Pierre dit : « Sachant que ce n'est point par des choses corruptibles, comme l'or ou l'argent, que vous avez été rachetés et retirés de la vanité où vous viviez à l'exemple de vos pères, mais par le précieux sang de Jésus-Christ, qui est l'Agneau pur et sans tache. » (I *Petr.*, I, 18.) Puisque le sang de Notre Seigneur a été le prix de notre délivrance, il ne s'agissait pas tant d'acquérir la possession passagère d'un champ, que le salut éternel de l'univers entier. L'Évangéliste a dit : « Jésus-Christ n'est pas venu pour juger le monde, mais afin que le monde soit sauvé par lui. » (*Joann.*, III, 17.) Vous le voyez, dis-je, cet argent n'a pas tant servi à l'achat d'une petite parcelle de terre, qu'à l'acquisition de l'univers, selon la parole prophétique de David : « Demande, et je te donnerai les nations en héritage, et la terre jus-

(1) D'autres recueils l'ont déjà restitué à son véritable auteur, l'évêque Maxime, dont il porte le nom dans les écrits et les livres revus avec soin.

SERMO LXXX *(a)*.

In Matth., XXVII, *de Juda proditore, et de agro in peregrinorum sepulturam comparato ex pretio venditionis Christi.*

1. Retinet Sanctitas Vestra, Fratres, nos vobis hoc (*b*) jam proxima Dominica prædicasse, quod Judas Iscarioth propria sententia condemnatus, ad Pharisæos Dominici sanguinis mercedem reportarit, et actus pænitentia refuderit venditionis pretium; (*Matth.* XXVII, 30) sed conscientiæ suæ non resolverit scelus. Denique post redditum pretium, laqueo se suspendit (*c*); ut qui se multaverat pecunia, multaret et vita. Intelligens enim quantum admiserit scelus, non suffecit ei sacrilegii carere mercede, nisi careret et salute. Dignum enim se morte judicat, quod Christum vitam omnium tradidisset. Severissimus igitur Judas sui judex, vel in ulciscendo confitetur, quem negaverat in tradendo. Restituit ergo pecuniam Pharisæis; sed nec Pharisæi eam libenter accipiunt : dicunt enim illicitum sibi esse in suis eam habere thesauris. Vide igitur quanta vis Dominicæ sit pecuniæ, quam inde Judas rejicit, hinc Pharisæi in loculos non recludunt. Justi enim sanguinis pretium pertimescit iniquitas possidere.

Providentia Dei in usu pretii Christi. — 2. Consilium tamen ineunt Pharisæi, ut ex ea ager figuli comparetur, in quo peregrinorum corpora collocentur. Quod quidem providentia Dei factum puto; ut pretium Salvatoris non peccatoribus sumptum præbeat, sed peregrinis requiem subministret; non sacrilegis sit ad luxum, sed defunctis sit ad sepulcrum : ut jam exinde Christus et vivos sanguinis sui passione redimat, et (*d*) mortuos pretiosa possessione suspiciat. Pretio ergo Dominici sanguinis ager figuli comparatur. Legimus in Scripturis, quod totius generis humani salus redempta sit sanguine Salvatoris, sicut ait apostolus Petrus (*e*) : « Hoc scientes, quia non corruptibilibus auro vel argento redempti estis de vana vestra conversatione paternæ traditionis, sed pretioso sanguine quasi agni immaculati et incontaminati Jesu Christi. » (I *Pet.*, I, 18.) Igitur si pretium vitæ nostræ sanguis est Domini, vide ergo quia illa non tam redempta sit agri terrena fragilitas, quam totius mundi incolumitas sempiterna. Ait namque Evangelista : « Non enim venit Christus, ut judicet mundum, sed ut salvetur mundus per ipsum. » (*Johan.*, III, 17.) Vide, inquam, ne pecunia illa non tam comparata sit agri parva portio, quam totius mundi copiosa possessio; sicut ait David Propheta : « Postula a me, et dabo tibi Gentes hereditatem tuam, et possessionem tuam terminos terræ (*Psal.* II, 8). » Ager ergo iste mun-

(*a*) Olim de Tempore CXXVIII.
(*b*) In MSS. desunt voces, *proxima Dominica*, et in editis particula *jam*.
(*c*) In MSS. Navarræo et Corb. *ut qui se mutaverat per pecuniam, mutaret et vitam.*
(*d*) Apud S. Maximum, *mortuos pretiosa passione*. In uno MS. *mortuis pretiosam passionem*, etc.
(*e*) Ita editi. At apud Maximum, *Non enim redemti estis corruptibilibus auro vel argento, sed pretioso* etc. MSS. autem *Non enim redemtt estis auro vel argento et Reliqua.*

qu'à ses dernières limites. » (*Psalm.* II, 8.) Ce champ est donc la figure du monde entier, sur la surface duquel nous sommes dispersés pour produire en vue de Dieu le fruit des bonnes œuvres.

Le potier, c'est le maître du monde. — 3. Peut-être me direz-vous : Puisque ce champ est la figure du monde, quel est ce potier qui en a l'empire ? Où je me trompe, ou ce potier est le même qui façonna le vase de notre corps avec du limon, et dont l'Écriture a dit : « Dieu fit l'homme du limon de la terre. » (*Gen.*, II, 7.) Ce potier est le même qui anima de son souffle nos chairs faites d'un peu de fange, et qui durcit à la chaleur d'un feu divin cette molle argile. C'est, dis-je, le même potier dont les mains nous ont façonnés pour l'existence, et qui nous a, par l'intermédiaire de Jésus-Christ, façonnés de nouveau pour la gloire, selon l'expression de l'Apôtre : « Nous sommes transformés en sa ressemblance, et nous nous avançons de clarté en clarté. » (II *Corinth.*, III, 18.) C'est-à-dire qu'après être déchus par nos propres vices de notre forme primitive, nous naissons à une vie nouvelle, par la miséricorde de ce divin potier. Le péché d'Adam nous a plongés dans la mort, et la grâce du Sauveur nous ressuscite. Ce potier est celui dont l'Apôtre a dit : « Un vase d'argile dit-il à celui qui l'a formé : Pourquoi m'avez-vous fait ainsi ? Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire de la même masse d'argile un vase de gloire, et un autre destiné à l'opprobre ? » Dieu a fait tous nos corps du même limon ; et cependant, selon les mérites de chacun, il garde les uns pour la gloire et les autres pour la ruine.

4. C'est le champ de ce potier qui fut acheté, avec le prix du sang de Jésus-Christ, pour la sépulture des étrangers ; aux étrangers, dis-je, qui étaient sans demeure, sans patrie, errants d'exil en exil dans l'univers entier, le repos est assuré par le sang du Sauveur ; en sorte que ceux qui ne possèdent rien en ce monde, aient un tombeau en Jésus-Christ. Et ces étrangers, qui sont-ils, sinon les plus religieux d'entre les chrétiens, qui renonçant au siècle et ne possédant rien dans le monde, se reposent dans le sang du Seigneur ? Car le chrétien que le monde ne possède pas, possède le Sauveur tout entier. La sépulture en Jésus-Christ est promise aux étrangers ; celui qui reste étranger aux vices de la chair, mérite le repos dans le sein du Rédempteur. La sépulture dans le Christ n'est pas autre chose, en effet, que la paix du chrétien. Nous sommes donc des étrangers en ce monde, des hôtes passagers, selon la parole de l'Apôtre : « Pendant que nous habitons dans ce corps, nous sommes éloignés du Seigneur. » (II *Corinth.*, V, 6.) Je le répète, nous sommes des étrangers, et notre sépulture a été achetée avec le sang du Sauveur. « En effet, » comme dit l'Apôtre, « nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir. » (*Rom.*, VI, 4.) Le baptême est donc notre sépulture avec Jésus-Christ ; nous y mourons au péché, nous y sommes ensevelis hors du crime, et, nous dépouillant de la conscience du vieil homme, nous y recommençons une nouvelle vie pleine de force. J'insiste sur ce point : le baptême est notre sépulture avec Jésus-Christ ; là nous perdons tous les attributs de notre vie antérieure et nous recevons ceux d'une vie nouvelle. La faveur de cette sépulture est donc bien grande, puisque nous y trouvons une mort utile, et

dus hic totus est, in quo nos dispersi et disseminati Domino fructum boni operis germinamus.

Figulus, mundi Dominus. — 3. Sed fortasse perquiras a me, si ager mundus est, quisnam sit figulus, qui mundi possit habere dominatum ? Nisi fallor ipse est figulus, qui vascula corporis nostri fecit ex limo, de quo dicit Scriptura : « Et fecit Deus hominem de limo terræ ; » (*Gen.*, II, 7;) ipse est figulus, qui carnium nostrarum cœnosum lutum vapore sui spiritus animavit, et materiam fluidam atque terrenam igneo calore decoxit : ipse, inquam, est figulus, qui nos per manus suas formavit ad vitam, per Christum suum reformavit ad gloriam, sicut ait Apostolus : « Ad eamdem imaginem reformamur de gloria ad gloriam ; » (II *Cor.*, III, 18;) scilicet, ut qui a priore factura propriis vitiis corruimus, in secunda nativitate figuli hujus misericordia reparemur : hoc est, qui per Adæ transgressionem in mortem cecidimus, per Salvatoris gratiam denuo resurgamus. Ipse plane est figulus, de quo dicit Apostolus : « Numquid dicit figmentum ei qui se finxit : Quare me finxisti sic ? » (*Rom.*, IX, 21:) Et iterum : « Numquid non habet potestatem figulus luti ex eadem massa facere aliud quidem vas in honorem, aliud vero in contumeliam ? » Ex eodem enim luto corporis nostri Deus, tamen pro meritis singulorum, alios custodit ad regnum, alios reservat ad pœnam.

4. Istius itaque figuli ager Christi sanguine emptus est peregrinis : peregrinis, inquam, qui erant sine domo, sine patria, et toto orbe exsules jactabantur, requies Christi sanguine providetur, ut quibus non est in mundo possessio, his in Christo sit sepultura. Istos autem peregrinos quos esse dicimus, nisi devotissimos Christianos, qui renuntiantes sæculo et nihil possidentes in mundo, in Christi sanguine requiescunt ? Christianus enim qui mundum non possidet, hic totum possidet Salvatorem. Ideo autem peregrinis Christi sepultura promittitur ; ut qui se a carnalibus vitiis tamquam peregrinum et alienum custodierit, hic Christi requiem mereatur. Sepultura enim Christi quid est aliud, nisi requies Christiani ? Nos ergo peregrini in hoc mundo sumus, et tamquam hospites in hac luce versamur, sicut ait Apostolus dicens : « Etenim dum sumus in corpore, peregrinamur a Domino. » (II *Cor.*, V, 6.) Peregrini, inquam, sumus, et nobis Salvatoris (*a*) sanguinis pretio empta est sepultura. « Consepulti enim sumus, sicut ait Apostolus, cum illo per baptismum in mortem. » (*Rom.*, VI, 4.) Baptismum igitur Christi nobis est sepultura, in quo peccatis morimur, criminibus sepelimur, et veteris hominis conscientia resoluta in alteram nativitatem rediviva infantia reparamur. Baptismum, inquam, Salvatoris nobis est sepultura : quia ibi perdimus quod ante viximus, et ibi denuo accipimus ut vivamus. Magna igitur sepulturæ hujus est gratia, in qua nobis et utilis mors infertur, et utilior vita (*b*) donatur. Magna, inquam, hujus gratia se-

(*a*) Hæc verba *sanguinis pretio* ex editione Maximi hausimus, cùm in ceteris editis et MSS. nostris desiderentur.
(*b*) Ita MS. Corb. Alii, *condonatur*.

que nous y puisons une existence plus utile encore. Elle est bien grande, je le répète, puisqu'elle nous purifie du péché et nous ressuscite de la mort, avec le secours de Celui qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON LXXXI.

Sur ces paroles de l'Évangile : « Le peuple s'étant rassemblé encore une fois en foule, et n'ayant pas dequoi manger.... » Marc., VIII, 1 (1).

La divinité et l'humanité du Christ brillent en maints endroits de l'Écriture. — 1. Dans les saintes Écritures, comme dans les mystères et les sacrements, Notre Seigneur Jésus-Christ fait paraître de diverses manières sa grandeur en tant que Dieu et sa miséricorde en tant qu'homme, afin que ceux qui demandent reçoivent, que ceux qui cherchent trouvent, et qu'il soit ouvert à ceux qui frappent. Tous les miracles qu'il fit en ce monde, quand il était revêtu de notre fragile humanité, ont eu lieu pour notre avantage. Notre Seigneur les faisait toujours pour un motif grave et dans un but utile et sérieux. Jésus-Christ est le Verbe de Dieu, il se manifeste aux hommes par des faits, non moins que par des paroles. L'Évangile de ce jour veut donc une interprétation intelligente; dès qu'on le comprend, il est une source de joie spirituelle. (Cette lecture nous montre que la nature divine et la nature humaine sont parfaitement distinctes dans la personne unique de notre Rédempteur, et nous fait détester l'erreur d'Eutychès, qui osa dogmatiser qu'il n'y a qu'une seule nature en Jésus-Christ. De deux choses l'une : ou vous prétendez que Jésus n'a été qu'un homme, et vous niez alors sa puissance de Créateur ; ou vous dites qu'il n'a été qu'un Dieu, et vous niez alors la miséricorde du Rédempteur. Quand Notre Seigneur a pitié du peuple, par la crainte qu'un trop long jeûne ne le fasse tomber de défaillance en chemin, ce mouvement de compassion naît de ses liens avec l'humanité; quand avec sept pains et quelques poissons il rassasie quatre mille personnes, ce miracle nous révèle sa puissance de Dieu.)

2. Puisque l'occasion nous est offerte, mes Frères, de traiter avec vous un aussi grand sujet, apportez un soin pieux à pénétrer ce grand mystère; vous verrez que le témoignage de l'Écriture sainte et la narration de l'Évangile sont d'accord sur la manière dont le Sauveur prouva sa divinité à ses disciples. L'Évangéliste nous dit aujourd'hui : « Le peuple s'étant rassemblé encore une fois en foule, n'ayant pas de quoi manger, Jésus appela ses disciples, et leur dit : J'ai pitié de ce peuple. » Reprenons ce texte : « En ce temps-là, le peuple s'étant rassemblé encore une fois en foule. » C'est que des Juifs s'étaient réunis précédemment auprès du Sauveur, et avaient blâmé ses disciples de ce qu'ils prenaient leur repas sans avoir lavé leurs mains. Il les réprimanda, disant que l'homme n'est souillé que par les maux qui viennent du cœur. Et, se levant de là, il vint sur les confins des nations, où une femme chananéenne, qui figure la mère des Gentils, le pria pour sa fille, c'est-à-dire pour l'Église;

(1) Il paraît dans l'Appendice pour la première fois. Les docteurs de Louvain, le regardant comme douteux, l'avaient laissé dans les œuvres d'Augustin sans y attacher son nom. Il en fut plus tard exclu avec raison par d'autres docteurs, qui faisaient remarquer que l'erreur d'Eutychès qu'il condamne, avait commencé quelque temps après la mort de S. Augustin. L'auteur a tiré le début des chap. I et II du sermon de S. Augustin, le cinquième sur des sujets divers, qui commence par ces mots : « Multis et variis modis et altitudinem divinitatis suæ, etc.

pulturæ, quæ et purificat peccatorem, et vivificat morientem; adjuvante ipso, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO LXXXI (*a*).

De verbis Evangelii Marci, VIII. « *Cum turba multa esset cum Jesu, nec haberent quod manducarent, etc.* »

Christi divinitas et humanitas in multis elucet. — 1. Altitudinem divinitatis suæ et misericordiam humanitatis multis et variis modis in Scripturis sanctis Dominus noster Jesus Christus ostendit, quemadmodum solet in mysteriis et sacramentis; ut et petentes accipiant, et quærentes inveniant, et pulsantibus aperiatur. Omnia enim quæ in hoc mundo sub fragilitate nostra exhibuit miracula, nobis proficiunt. Non utique sine causa faciebat ea Dominus, vel quasi frustra et inaniter. Verbum Dei est Christus, qui non solum sonis, sed etiam factis loquitur hominibus. Hoc enim etiam quod hodie de sancto Evangelio lectum est, quærit intellectorem : et cum fuerit intellectum, spiritale facit gaudium. Et in hac lectione simul consideranda est in uno eodemque Redemptore nostro disjuncta operatio divinitatis et humanitatis, atque omnimodis detestandus error Eutychetis, qui unam tantum in Christo dogmatizare præsumit operationem. In alterutra enim parte vel qui solum hominem fuisse dixerit, gloriam negabit Conditoris; vel qui solum Deum, negabit misericordiam Redemptoris. Nempe quod super turbam miseretur Dominus, ne vel inedia, vel longioris viæ deficiat labore, noverimus affectum esse atque compassionem humanæ fragilitatis ; quod autem de septem panibus et paucis piscibus satiavit quatuor milia hominum, credimus divinæ opus esse virtutis.

2. Adtendat ergo Sanctitas Vestra, quia hoc nobis propositum est, quod cum Vestra Caritate tractemus quid sibi velit hujus rei tantum mysterium, quod eo modo se Deum discipulis demonstrasse sancta testatur Scriptura, quo modo Evangelium narrat. Ait enim Evangelista in hodierna lectione ; « Cum multa turba esset cum Jesu, nec haberent quod manducarent, convocatis discipulis ait illis : Misereor turbæ huic. » (*Marci*, VII, 1 et 2.) Sed requiramus quod ait superius : « In illis diebus cum turba multa esset. » Superius enim accesserunt Judæi ad Salvatorem, accusantes discipulos ejus, eo quod non lotis manibus manducarent. (*Marci*, VII. etc.) Quos Dominus redarguit, quia quæ de corde mala procedunt, ea potius hominem coinquinarent. Et relictis illis, venit in finibus Gentium, ubi mulier Chananæa, quæ est mater gentilium, pro filia sua, id est, Ec-

(*a*) Alias de Tempore, CCIX.

elle le supplia, jusqu'à ce qu'elle eût obtenu ce qu'elle demandait. Après cela, Jésus guérit un sourd-muet. C'est donc en ce temps-là que le peuple, s'étant rassemblé encore une fois en foule, n'avait pas de quoi manger. Il faut entendre par là que les Gentils n'avaient pas la nourriture spirituelle, la loi, c'est-à-dire les cinq livres de Moyse, les Prophètes, la prédication de saint Jean; ils vinrent au Rédempteur, non par la Loi, mais par la Foi. Or ils persévèrent pendant trois jours, c'est-à-dire dans la nativité, dans la passion et dans la résurrection de Notre Seigneur; ou encore dans le Père et dans le Fils et dans le Saint-Esprit. Persévérer, c'est demeurer constant dans sa profession de foi, selon la parole de Dieu lui-même : « Celui qui persévèrera jusqu'à la fin, sera sauvé. » (*Matth.*,) x, 22.) Ces mots de Jésus : « Ils n'ont pas de quoi manger, » (*Marc.*, VIII, 2,) signifient par conséquent qu'ils n'ont pas la Loi; et quand il ajoute : « Je ne veux pas les renvoyer à jeun, de peur qu'ils ne tombent de défaillance en chemin, » (*Ibid.*, 3,) il veut dire que ceux qui ont cru en Jésus-Christ seront sauvés par leur foi. « Quelques-uns sont venus de loin. » Les Gentils en effet étaient loin de Dieu, errants dans l'idolâtrie. Et maintenant encore, tout homme qui pèche est loin de Dieu.

3. « Et ses disciples lui répondirent : Comment pourrait-on trouver dans ce désert assez de pain pour les rassasier ? » (*Ibid.*, IV. 4.) Les Apôtres étaient encore incrédules, les mystères ne leur ayant pas été révélés; ils ne se souvenaient point de ce qu'il avait fait avec cinq pains et deux poissons. « Il leur demanda : Combien de pains avez-vous? Ils dirent : Sept. Et il ordonna au peuple de s'asseoir sur la terre; et, prenant les sept pains et rendant grâces, il les donna à ses disciples pour les distribuer. Il bénit également les poissons, et commanda qu'on les distribuât. Et ils mangèrent, et ils furent rassasiés; et on emporta sept corbeilles pleines de morceaux qui étaient restés. Or, ceux qui mangèrent étaient environ quatre mille, sans compter les femmes et les enfants. » (*Ibid.*, v, 9.) Nous croyons fermement qu'il y a ici une manifestation de la puissance divine; recherchons en outre, avec le secours de sa grâce, quel est le sens mystérieux de ce miracle.

Comparaison des deux multiplications des pains. — 4. La lecture d'un précédent évangile nous a fait voir cinq mille hommes rassasiés avec cinq pains et deux poissons; dans celui-ci, ce sont sept pains qui rassasient quatre mille hommes. Dans l'autre évangile, les disciples s'approchent de Jésus, disant : « Ce lieu est désert, et l'heure est avancée; renvoyez ces gens, afin qu'ils aillent dans les bourgs voisins pour acheter de quoi manger. » (*Marc.*, VI, 35, 36.) Dans celui-ci, les disciples se taisent, et c'est le Sauveur lui-même qui est inquiet. Pourquoi se taisent-ils? Parcequ'ils n'avaient pas encore mission d'évangéliser les Gentils; ils avaient seulement mission de ramener les brebis égarées de la maison d'Israël. La première parabole concerne les Juifs; celle-ci, les Gentils. Il y avait là cinq pains, c'est-à-dire, les cinq livres de Moyse; ici, sept pains, qui sont les sept dons de l'Esprit saint, selon la parole du prophète Isaïe : « l'Esprit de sagesse et d'intelligence, de conseil et de force, de science et de piété, et enfin de crainte de Dieu. » (*Isai.*, II, 2, 3.)

clesia, Dominum deprecatur : quæ tamdiu postulavit, donec acciperet quod petebat. Post hæc iterum curavit mutum et surdum. Ergo in his diebus cum multitudo populi concurrisset, « nec haberent quod manducarent : » turbas enim hic omnes gentis significare creaturas intelligimus, pro quibus ipse Dominus misericordia commovetur; « quod non haberent quod manducarent, » hic spiritaliter debemus intelligere, quod ideo « non habebant quod manducarent, » quia Gentes legem non habebant, id est, quinque libros Moysi, non Prophetas, non prædicationem sancti Johannis; quia Gentes non per Legem, sed per fidem venerunt ad Redemptorem. Ideo triduo perseverant, hoc est, in nativitate, in passione, in resurrectione Domini; sive in Patre, et in Filio, et in Spiritu Sancto. Perseverare enim, permanere est in confessione, sicut ipse Dominus ait : « Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. » (*Matth.*, x, 22.) Dicit ergo Dominus : « Non habent quod manducent, » quia Legem non habent; et « dimittere eos jejuños nolo, ne deficiant in via; » ut qui per fidem Christi crediderunt, per fidem Christi salvarentur. « Quidam autem ex his de longe venerunt. » Longe enim erant Gentes a Deo, errando per idola. Et modo omnis qui peccat, longe est a Deo.

3. « Dicunt disciputi ejus : Unde istos quis poterit saturare panibus in solitudine? » Adhuc Apostolus tenebat incredulitas, donec mysteria revelarentur : nec recordabantur quod fecerat de quinque panibus et duobus piscibus. « Et interrogavit eos Jesus quot panes haberent. Qui dixerunt : Septem. Et præcepit turbæ, ut discumberent super terram. Et accipiens panes gratias egit, et dedit discipulis suis ut apponerent. Et pisces similiter benedixit, et posuit ante illos. Et manducaverunt, et saturati sunt, et sustulerunt septem sportas plenas. Erant autem qui manducaverunt quasi quatuor millia, extra mulieres et infantes. » Et virtutes quidem Domini manifestissime credimus esse factas in præsenti : sed quid lateat in mysterio, ipsius gratia donante requiramus.

Duplicis panum multiplicationis collatio. — 4. In superiori enim lectione de quinque panibus et duobus piscibus quinque millia hominum satiavit (*Marci*, VI) : hic septem panibus saturavit quatuor millia hominum. Ibi discipuli suggerunt Domino, dicentes : « Locus desertus est, et hora præteriit, dimitte turbas, ut euntes in castella emant sibi escas ; » (*Matth.*, XIV, 15) hic penitus tacent discipuli, sed ipse Dominus pro eis sollicitus est. Videamus quare tacent. Quia necdum missi fuerant prædicare Gentibus, sed potius ad oves perditas domus Israel. Prior ergo illa parabola pertinet ad Judæos; ista vero ad Gentes. Ibi quinque panes fuerant, hoc est, quinque libri Moysi ; hic vero septem panes, qui sunt septiformis Spiritus dona, sicut ait sanctus Isaias propheta : « Spiritus sapientiæ et intellectus, spiritus consilii et fortitudinis, spiritus scientiæ et pietatis, et replebit eum spiritus timoris Domini. » (*Isai*, II, 2 et 3.) Ibi duodecim cophini pleni Spiritu Sancto ; hic septem ecclesiæ, sive septem candelabra aurea. Ibi duo pisces, qui sunt duo Testamenta, sive unus liber om-

Il y avait là douze corbeilles pleines de l'Esprit saint; ici, sept, qui sont les sept Églises, ou les sept candélabres d'or. Là, deux poissons, qui sont les deux Testaments, l'un le livre de tous les Prophètes, et l'autre la prédication de saint Jean; ici, un nombre indéterminé, qui représente les dons de la grâce, selon ces paroles de l'Apôtre : « L'un reçoit du Saint-Esprit le don de parler avec sagesse; l'autre, avec science; un autre, le don de prophétie; un autre, le don d'interpréter diverses langues. Or c'est un seul et même Esprit qui opère toutes ces choses. » (I *Corinth.*, XII, 8.) Là, on s'assied sur l'herbe; ici, sur la terre. Dans les deux circonstances, le même entretien, la même grâce, la même puissance, la même nature divine. Là, on s'assied sur l'herbe, qui figure la mortification des œuvres de la chair; car, selon le Prophète : « Tous les mortels ne sont que de l'herbe ; » (*Isaï.*, XL, 6;) ici, on s'assied sur la terre, c'est-à-dire, on foule aux pieds les œuvres mondaines. Là, le nombre de cinq mille représente les Juifs, dont cinq mille furent convertis par la parole de saint Pierre et baptisés, après l'ascension de Notre Seigneur : ici, le nombre de quatre mille signifie que toutes les nations des quatre coins du globe seront rassasiées dans l'Éternité avec la grâce et les sept dons du Saint-Esprit.

5. Et nous, mes très-chers Frères, ce n'est point la Loi, c'est laFoi qui nous fait croire en Notre Seigneur Jésus-Christ; ce ne sont point nos œuvres, c'est la grâce seule qui nous a rachetés; nous n'avons point été rassasiés avec les cinqpains, c'est-à-dire, avec les cinq livres de Moyse, mais avec les sept dons de l'Esprit saint, selon la prophétie du bienheureux Isaïe : « Il sera rassasié avec l'Esprit de sagesse et d'intelligence, de conseil et de force, de science et de piété, enfin de crainte de Dieu. » (*Isai.*, II, 2, 3.) Persévérons donc dans la grâce divine, au nom de laquelle nous avons été appelés; nourrissons-nous abondamment de ses dons, avec le secours de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui, étant Dieu, vit et règne en l'unité de ce même Esprit saint, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON LXXXII.

Sur ces paroles de l'Evangile : « *Les publicains vinrent aussi vers Jean....* ; » *Luc.* III, 12 (1).

1. Certains chrétiens, mes Frères, les uns soldats, les autres fonctionnaires publics, lorsqu'ils pèchent en matière grave, ont coutume de chercher tout d'abord une excuse à leurs péchés dans les occupations de leur profession. De peur même de ne pas toujours bien faire, ils se plaignent d'être employés à des actes pernicieux. Comme si les fautes, qui naissent de la volonté des hommes, dépendaient de leur état dans le monde, ils mettent tous leurs actes sur le compte de leurs fonctions. Or, ce n'est pas un péché de suivre la carrière des armes; c'en est un, de la suivre pour s'enrichir de la dépouille des ennemis. On n'est pas criminel, pour être dans une administration publique; on est coupable de gérer les affaires de l'État de manière à augmenter avant tout sa fortune privée. Si la Providence n'avait pas permis que le soldat eût une solde, l'appât du gain l'aurait conduit au brigandage. Pourquoi donc, lorsque les anciens les reprennent pour quel-

(1) Il fut d'abord rejeté par les docteurs de Louvain, qui le rapportèrent à S. Maxime, évêque, et firent remarquer qu'on le trouve parmi ceux de S. Ambroise. Beaucoup de MSS. le mettent cependant sous le nom d'Augustin. Il n'est assurément pas de lui, et peut-être même n'est-il pas de Maxime.

nium Prophetarum, vel sancti Johannis prædicatio ; hic indefinitus numerus ponitur, quæ sunt dona gratiarum, sicut ait Apostolus : « Alii per Spiritum datur sermo sapientiæ, alii sermo scientiæ, alii prophetia, alii genera linguarum, alii interpretatio sermonum : omnia vero hæc operatur unus atque idem Spiritus. » (I. *Cor.*, XII, 8.) Ibi super fœnum recumbunt, et hic super terram. Utrimque una conversatio, una gratia, una virtus, una deitas. Ibi super fœnum discumbunt, hoc est, mortificata opera carnis ; quia « Omnis caro fœnum, ait Propheta ; » (*Isai*, XL, 6) hic super terram discumbunt, id est, opera terrena conculcant. Ibi quinque millia refecti, qui numerus pertinet ad Judæos, nam post adscensionem Domini, loquente sancto Petro, quinque millia sunt baptizati ; hic autem quatuor millia, hoc est de tota terra omnes Gentes a quatuor cardinibus cæli, de septiformi sancti Spiritus gratia esse repletas in vitam æternam.

5. Et ideo, Dilectissimi, nos qui non per Legem, sed per fidem credimus in Domino nostro Jesu Christo, qui non ex quinque panibus, id est, ex quinque libris Moysi, sed ex septiformi gratia Spiritus-sancti sumus repleti, sicut beatus Isaias prophetaverat, dicens : « Spiritus sapientiæ et intellectus, spiritus consilii et fortitudinis, spiritus scientiæ et pietatis, et replebit illum spiritus timoris Domini. » (*Isai.*, II, 2, et 3.) In hac ergo septiformi Spiritus sancti gratia maneamus, in qua vocati sumus, repleti dono Spiritus Sancti, per Dominum nostrum Jesum Christum, qui vivit et regnat in unitate ejusdem Spiritus Sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

SERMO LXXXII.

De verbis Evangelii Lucæ, III. « *Venerunt autem et Publicani ad Johannem, etc.* »

Nonnulli, Fratres, qui aut militiæ cingulo detinentur, aut in actu sunt publico constituti, cum peccant graviter, hac solent a peccatis suis prima se voce excusare quod militant, et ne bene aliquando faciant, occupatos se malis actibus conqueruntur ; (*a*) perinde quasi militia hominum, non voluntas in culpa sit; ita quod ipsi gerunt, officiis suis adscribunt. Non enim militare, delictum est; sed propter prædam militare, peccatum est. Nec rempublicam gerere, criminosum est; sed ideo agere rempublicam, ut rem familiarem potius asse augeas, videtur damnabile. Propterea enim providentia quadam militantibus sunt sti-

(*a*) Olim de verbis Domini 19. et post in Appendice 3.
(*b*) In MSS. plerisque, *proinde.*

qu'une de leurs faiblesses, et qu'on leur reproche, à l'un son ivrognerie, à l'autre ses agressions contre le bien d'autrui, à d'autres des meurtres par esprit de querelle, répondent-ils aussitôt: Que pouvais-je faire, soldat et profane que je suis? Ai-je fait profession de moine ou de clerc? Comme si quiconque n'est ni clerc ni moine, peut se croire permis ce qui ne l'est pas. Il y a dans tout état, les saintes Écritures le disent, une règle de conduite à suivre; tout sexe, toute âge, toute dignité doivent se conduire d'après le bien. Ainsi, nul ne peut chercher dans sa carrière publique une excuse à ses fautes ; que nul ne les rejette sur la profession de soldat. Tout chrétien est avant tout un soldat du devoir.

2. Cette thèse trouve sa confirmation dans l'Évangile. Le passage qui vient d'être lu, nous dit : « Les publicains vinrent aussi vers Jean pour être baptisés, et ils lui dirent: Maître, que ferons-nous? Et il leur dit: N'exigez rien de plus que ce qui vous est ordonné. » (*Luc.*, III, 12, 13.) La demande des publicains est bienséante, et la réponse du saint Prophète est juste. Ils interrogent avec sollicitude, de peur de pécher par ignorance en exigeant plus qu'il ne convient, ou d'être infidèles aux devoirs de leur charge en n'exigeant pas assez; le précepte qu'il leur donne est tel, qu'il ne laisse aucune place à l'iniquité, tout en permettant que l'impôt établi ait son plein effet. Il ne dit pas: N'exigez rien; mais: « N'exigez rien de trop. » D'où nous concluons que Dieu ne condamne pas l'impôt, mais la concussion. Il a dit lui-même : « Rendez à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. » (*Matth.*, XXII, 21.) Il faut donc porter à César ce qu'il demande, payer à l'Empereur ce qu'il ordonne de payer. Il n'est permis de chercher à se soustraire qu'aux injustes exigences de la concussion. Et comment ceux qui imposent au peuple une telle contrainte, entassent-ils péchés sur péchés ? C'est qu'ils donnent pour prétexte à leurs criminelles rapines l'intérêt de l'État, tandis qu'elles le précipitent à sa perte. Et leurs scélératesses sont d'autant plus grandes, qu'ils pressurent surtout ceux qu'ils voient sans défense. Ils affectent de ne croire l'intérêt public satisfait que lorsqu'ils ont dépouillé l'orphelin de sa demeure. Il n'y a pas deux ans, le père de cet orphelin était peut-être leur ami, leur collègue, leur frère même ; il est mort, et maintenant ses enfants sont pour eux comme de vils et misérables inconnus. S'agit-il d'une veuve, ils n'oublient aucun mauvais traitement pour la forcer à se remarier ; si elle parvient à se maintenir dans la vie de chasteté, ce n'est qu'en se soumettant à toute sorte d'extorsions pécuniaires. Quand, au moyen de toutes ces fraudes, ils ont engraissé leur coffre-fort, vous les verrez, joyeux et tout confits de dévotion, fréquenter assidûment l'église ; ils y rendent grâces à Dieu, tout comme si cette richesse leur venait de lui, rendant leur péché plus hideux encore, puisqu'ils voudraient faire du Ciel le complice de leurs rapines.

3. Il est écrit pareillement: « Les soldats l'interrogaient aussi, disant : Et nous que ferons-nous ? Jean leur dit : N'usez de fraude ni de violence contre personne, et contentez-vous de votre paie. » (*Luc.*, III, 14.) Tout homme qui fait un service public doit se reconnaître dans ces paroles. L'Écriture ne parle pas seulement de ces militants, qui suivent la profession des armes ; quiconque est titulaire d'une fonction de l'État, est soldat quant à cette fonction. Le précepte de l'Évangile s'ap-

pendia constituta; ne dum sumptus quæritur, prædo grassetur. Illud autem quale est quod cum ob errorem aliquem a senioribus arguuntur, et imputatur alicui de illis cur ebrius fuerit, cur res alienas pervaserit, cædem cur turbulentus admiserit, statim respondeat: Quid habebam facere, homo sæcularis et miles? Numquid monachum sum professus, aut clericum? Quasi omnis qui clericus non est aut monachus, possit ei licere quod non licet. Cunctis igitur officiis, sacris in litteris, præscribitur norma vivendi, omnis ad bene vivendum provocatur sexus, ætas et dignitas. Igitur nemo se excuset publicis actibus, nemo de occupatione militiæ conqueratur. Apud omnem Christianum prima honestatis debet esse militia.

2. Nam ut id quod dicimus auctoritate Evangelica comprobemus, videamus lectionem, quæ paulo ante decursa est ; ait enim Evangelium : « Venerunt autem et Publicani ad Johannem, ut baptizarentur ab eo, et dixerunt ad eum : Magister, quid faciemus? At ille dixit: Nihil amplius exigatis, quam quod constitutum est vobis. » (*Lucæ*, III.) Honesta plane publicanorum interrogatio, ac sancti Prophetæ justa responsio. Illi enim sollicite interrogant, ne aut ignorantes plus exigendo peccatum incidant, aut cessantes publicam decipiant functionem ; hic autem moderate præcipit, ut et iniquitas locum non habeat, et constitutum habeat vectigal effectum. Non enim dixit: Nihil exigatis ; sed, « nihil amplius ex gatis. » Unde intelligimus, quod apud Deum non tam exactio, quam exactio iniqua damnetur; dicit enim ipse Dominus : « Reddite quæ Dei sunt, Deo ; et quæ Cæsaris, Cæsari. » (*Matth.*, XXII, 21.) Igitur quod Cæsar præcipit, ferendum est, quod Imperator indicit, tolerandum est ; sed fit intolerabile, dum illud præda exactionis accumulat. Hoc autem quale est, quod iidem ipsi qui hujus modi necessitates procurant, peccatis suis peccata congeminant? hoc est, quod fraudes suas ac rapinas commodum vocant, cum ipsa præda inferatur incommodum. Illud autem addunt sceleribus suis, ut quos indefensos viderint, ipsos potius persequantur; et putant se necessitates decepisse publicas, nisi domos deceperint orphanorum ; ita quorum pater ante biduum forsitan fuerit amicus, collega, vel frater, interveniente morte, ejusdem liberi habeantur tamquam ignoti, viles et miseri. Vidua autem si qua fuerit, aut sic injuriis exagitatur ut nubat; aut si voluerit in castitatis permanere proposito, dando munera in facultate vix permanet. Cum his erga fraudibus repleverint sacculos suos, videas illos lætos et accuratos ad ecclesiam properare, et Deo gratias agere, quasi ab ipso illis hæc pecunia conferatur ; illud quoque peccantes, quod rapinarum suarum Deum volunt esse participem.

4. Dicit enim sanctum Evangelium : « Interrogaverunt illum et milites : Quid faciemus et nos ? Ait illis Johannes : Neminem concutiatis, neque calumniam faciatis ; sed contenti estote stipendiis vestris. » (*Luc.*, III, 14.) Hic jam cognoscere se debet omnis homo qui militat. Non enim antum de his militantibus Scriptura loquitur, qui armata

plique donc, en même temps qu'aux militaires, à quiconque défend ou administre le peuple. Tout homme qui reçoit des émoluments du trésor public, ne peut exiger rien au delà, ou la sentence de Jean le flétrit d'imposture et de concussion. Et néanmoins tels sont les progrès du mal, que c'est aujourd'hui comme une coutume de vendre la loi, de fausser le droit ; la sentence même du juge est à l'encan, et toute affaire ne peut se dénouer que par un procès.

4. La divine sentence qui s'adresse aux gens d'épée, peut également s'appliquer au clergé. Si nous ne sommes pas enrôlés dans la milice séculière, nous le sommes dans celle du Seigneur, selon la parole de l'Apôtre : « Quiconque est au service de Dieu, évite l'embarras des affaires du siècle. » (II *Timoth.*, II, 4.) Nos tuniques lâches et flottantes n'ont pas l'aspect militaire. Mais nous avons une ceinture qui caractérise notre milice, la ceinture de la chasteté, qui est celle dont le Seigneur dit à ses Apôtres : « Que vos reins soient entourés d'une ceinture, et que vos lampes brûlent en vos mains. » (*Luc.*, XII, 35.) Nous sommes donc les soldats du Christ ; c'est de lui que nous avons reçu solde et largesse, selon la parole de l'Apôtre : « Pour gage des biens qu'il nous a promis, il nous a donné l'Esprit ; » (II *Corinth.*, I, 22 ;) c'est-à-dire, il a récompensé nos services par le don du Saint-Esprit. Que si quelqu'un des chrétiens, osant n'être pas satisfait d'une telle largesse, cherchait davantage, il se montrerait par là même indigne de la récompense qu'il aurait méritée. Ceci concerne plus particulièrement les hérétiques Ariens. Tandis qu'ils cherchent je ne sais quoi de plus que la grâce du Saint-Esprit, ils la perdent et tombent dans l'esprit d'erreur. Quant au clerc catholique, il est justiciable de la sentence de Jean. Si, non content de la rétribution qui lui vient de l'autel, par la grâce de Dieu, il trafique des choses saintes, vend sa médiation, reçoit volontiers les présents des veuves, il est plutôt marchand que prêtre. Il ne lui suffit pas de pouvoir dire : Personne ne peut m'accuser de fraude ni de violence. Souvent, on le sait, on obtient plus d'une veuve au moyen des flatteries qu'au moyen des violences. Devant Dieu, il n'importe nullement que ce soit par la force ou par la ruse qu'on s'est emparé du bien d'autrui ; le crime est de s'en être emparé.

SERMON LXXXIII.

Sur ces paroles de l'Évangile : « *Et voilà qu'une femme de la ville, qui était pécheresse, apporta....* ; » *Luc.*, VII, 37 (1).

Nous devons tous faire pénitence. — 1. Voici, mes très-chers Frères, les jours de jeûne, les jours de prière ; en un mot, voici pour nous tous le temps de faire pénitence. Nous devons tous faire pénitence, puisque tous nous avons péché. L'Écriture nous dit que l'enfant d'un jour lui-même n'est pas sans tache ; (*Job.*, XIV, 5.) quel homme osera se proclamer sans reproche, repousser les secours salutaires de la pénitence, qu'il sait être utiles même aux saints ? Voici les jours de jeûne, les jours de réconciliation. Adam,

(1) On le trouve dans quatre MSS.: le manuscrit Royal l'attribue à S. Augustin, les deux de Corbie à S. Césaire ; quant au recueil du collége de Navarre, il le donne sans nom d'auteur.

militia detinentur ; sed quisque militiæ suæ cingulo utitur, dignitatis suæ miles adscribitur ; atque ideo hæc sententia potest dici, verbi gratia, militibus, protectoribus, cunctisque rectoribus. Quicumque stipendia sibi publice decreta consequitur, si amplius quærit, tamquam calumniator et concussor, Johannis sententia condemnatur. Usque adeo autem hoc inolevit malum, ut jam quasi ex consuetudine vendantur leges, corrumpantur jura, sententia ipsa venalis sit, et nulla causa possit esse sine causa.

4. Hæc autem divina sententia quæ ad milites loquitur, potest etiam ad clericos retorqueri ; quia etiamsi non militare videamur sæculo, tamen Deo et Domino militamus, sicut ait Apostolus : « Nemo militans Deo, obligat se negotiis sæcularibus ; » (II *Tim.*, II, 4.) videmur, inquam, non militare remissis ac fluentibus tunicis ; sed habemus militiæ nostræ cingulum, quo castimoniæ interiora constringimus ; de quo cingulo Dominus ait ad Apostolos suos : « Sint lumbi vestri præcincti, et lucernæ ardentes in manibus vestris. » (*Lucæ*, XII, 35.) Milites igitur Christi sumus, et stipiendium ab (*a*) ipso donativumque percepimus, sicut dicit beatus Apostolus : « Qui dedit nobis pignus Spiritus ; » hoc est, qui Spiritus Sancti nos remuneratione ditavit. Si quis ergo Christianorum hoc donativo contentus forte non fuerit, et quærit amplius, incipit hoc ipso carere quod meruit. Quod specialiter contingit hæreticis Arianis ; dum enim nescio quid amplius quærunt invenientes erroris spiritum, gratiam Sancti Spiritus perdiderunt. Nam et catholicus clericus hac sententia retinetur. Si enim non contentus stipendiis fuerit, quæ de altario, Domino jubente, consequitur ; sed exercet mercimonia, intercessiones vendit, viduarum munera libenter amplectitur ; hic negotiator magis potest videri, quam clericus. Nec dicere possumus : Nemo nos (*b*) invasores arguit, violentiæ nullus accusat ; quasi non interdum majorem prædam a viduis blandimenta eliciant, quam tormenta. Nec interest, apud Deum utrum vi an circumventione qui res alienas occupet, dummodo quoquo pacto teneat alienum.

SERMO LXXXVI (*c*).

De verbis Evangelii Lucæ, VII : « *Venit mulier quæ erat in civitate peccatrix.* »

Pænitentia omnibus agenda est. — 1. Jam dies jejunii, Fratres carissimi, dies obsecrationis, et ut, manifestius dicam, pœnitentiæ nobis tempus advenit. Omnes debemus agere pœnitentiam ; quia omnes erravimus. Nam si Scripturæ testimonio nec unius diei infans mundus est, (*Job.*, XIV, 5) quis se immunem audebit profiteri, pœnitentiæ remedia refutare, quæ etiam sanctis intelligit pro-

(*a*) Ita editi : at MSS. *donum percipimus.*
(*b*) Apud Ambrosium, *invasionis.*
(*c*) Alias XIV ex Vignitrianis.

en mangeant du fruit défendu, nous fit tomber dans le péché; le jeûne nous réconcilie avec Dieu en Jésus-Christ, selon la parole de l'Apôtre: « C'est Dieu qui a réconcilié le monde avec lui en Jésus-Christ. » (II *Corinth.*, v, 19.) Dieu exige de nous le jeûne, afin que le lien de la gourmandise, qui fit mourir Adam, soit brisé; il ne veut pas seulement que nous nous abstenions de nourriture, mais il veut que nous nous abstenions aussi des vices et des œuvres perverses. Le Seigneur nous crie par la voix du Prophète: « Renoncez à vos passions, apprenez à faire le bien. » (*Isai.*, I, 16, 17.) Si vous ne renoncez pas aux œuvres charnelles, de quoi sert que vous vous absteniez de viandes, puisque Notre Seigneur a dit: « Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche, mais c'est ce qui en sort, qui souille l'homme? » (*Matth.*, xv, 11.) Aussi Dieu réprouvat-il les jeûnes des Juifs, qui se privaient de certains mets, et ne fuyaient point le péché. Aussi leur dit-il: « Vous suivez vos caprices en vos jours de jeûne, et vous exigez durement le fruit de vos travaux. » (*Isai.*, LVIII, 3.) Loin de nous, chrétiens, une telle conduite; ne suivons en nos jours de jeûne que la miséricorde, puisque c'est elle qui nous a sauvés. Puisque le temps du jeûne approche, asseyons-nous à la table de Dieu et demandons des forces au banquet de Jésus-Christ; que le secours de cet aliment divin nous rende, comme Elie, capables de supporter une longue abstinence.

2. L'Evangile nous apprend que Jésus s'étant assis à la table d'un Pharisien, « une femme de la ville, qui était pécheresse, apporta un vase d'albâtre rempli de parfums; et, se tenant derrière lui à ses pieds, elle commença à les arroser de ses larmes, et elle les essuyait avec ses cheveux, et elle les arrosait de parfums. » (*Luc.*, VII, 37, 38.) Ce mystère ne doit pas nous paraître de peu d'importance. Nous voyons que le Seigneur s'était assis dans la maison dn Pharisien, c'est-à-dire, dans la Synagogue; mais il n'y prenait pas du repos. Comment aurait-il pu se reposer dans la Synagogue, où il ne pouvait trouver un cœur humble et tranquille pour chevet? « Et voilà qu'une femme pécheresse? » Quelle est cette femme, si ce n'est l'Eglise des Gentils, qui était pécheresse, jusqu'à l'avènement de la rémission des péchés? A la venue du Messie, elle reçut le baptême, et se vêtit de beauté immaculée. En suivant l'agneau immaculé, elle a déposé toutes les taches du péché. La pécheresse se tint derrière aux pieds de Jésus. Le pécheur se prosterne aux pieds du Seigneur, le juste lui parle en face; le pécheur arrose les pieds de ses larmes, tandis que le juste arrose tout le corps de parfums précieux. Le Pharisien, dans son ignorance de ce mystère, disait en lui-même: « Si cet homme était prophète, certes il saurait qui est cette femme qui le touche. » (*Ibid.*, 39.) Cet incrédule pensait à tort que le Seigneur devait repousser les pécheurs; comment celui qui était venu pour appeler les coupables et non les justes, aurait-il pu s'éloigner de la société des pécheurs? Il n'est pas souillé par leur présence, puisqu'ils se purifient en touchant son corps. La source éternelle de la grâce efface toutes les souillures, sans que ses eaux soient troublées.

3. C'est pourquoi, « se tournant vers la femme, Jésus dit à Simon: Vois-tu cette femme? je suis entré dans ta maison, et tu ne m'as point donné d'eau pour laver mes pieds; celle-ci les a arrosés de larmes et

fuisse? Dies jejunii, dies reconciliationis sunt. Nam per escam in Adæ peccatum incidimus; et per jejunium Deo reconciliati sumus in Christo, sicut Apostolus ait: « Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi. » (II *Cor.*, v, 19.) Exigit a nobis Deus jejunium, ut (*a*) gulæ laqueus, quo Adam strangulatus fuerat, dissolvatur; et non solum nos a cibis vult abstinere, verum et a vitiis et malitiis. Denique per Prophetam clamat Dominus, dicens: (*b*) « Desinite a malis vestris, discite bonum facere. » Quid enim prodest abstinere a carnibus, et carnalia opera non deponere, dicente Domino Jesu: « Non coinquinat hominem quod intrat in ore, sed quod exit de ore? » (*Matth.*, xv, 11.) Hinc enim Deus jejunia Judæorum reprobavit; quia ab escis, non a peccatis abstinendum esse dixerunt. Unde et increpat eos dicens: « In diebus enim jejuniorum vestrorum inveniuntur voluntates vestræ, et omnes debitores vestros repetitis. » (*Isa.*, LVIII, 3.) Absit hoc a populo Christiano, qui jejunii tempore nihil aliud novit, nisi misericordiam, qua ipse servatus est. Et ideo quia jejunii tempus instat, accedamus ad mensam Domini, et reficiamur convivio Christi, ut, quemadmodum Elias, in virtute illius escæ longa possimus jejunia tolerare.

2. Audistis in Evangelio quod, recumbente Domino in domo Pharisæi: « Venit mulier quæ erat in civitate peccatrix, deferens secum alabastrum unguenti, et stans retro secus pedes ejus lacrymis cœpit rigare pedes ejus, et capillis capitis sui tergebat, et unguento unguebat. » (*Lucæ*, VII, 37.) Non mediocre sit hoc mysterium. Cernimus quod in domo Pharisæi, hoc est, in Synagoga Dominus recumbebat; non requiescebat. Quemadmodum autem in Synagoga requiescere poterat, in qua humilem et quietum, super quem requiesceret, invenire non poterat? « Ecce mulier peccatrix. » Quæ est ista mulier, nisi Ecclesia ex Gentibus, quæ peccatrix erat, quamdiu non advenerat remissio peccatorum? At ubi venit Dominus, accessit ad baptismum, et facta est sine macula, sine ruga. Agnum etenim immaculatum sequendo deposuit omnes maculas peccatorum. Accessit peccatrix secus pedes Christi. Peccator ad pedes accedit, justus ad caput; peccator lacrymis lavat pedes Domini, justus autem omne corpus ejus pretioso perfundit unguento. Sed ignarus mysterii Pharisæus dicebat intra se: « Hic si esset Propheta, scire utique quæ et qualis est mulier, quæ tangit eum. » Male iste incredulus æstimabat Dominum a se debere peccatores expellere, qui enim venerat non vocare justos, sed peccatores, quomodo poterat peccatorum consortia declinare? Non coinquinatur a peccatoribus, qui tactu corporis sui peccatores emundat. Fons æternus non potest sordidari, sed inundatione sua abluit universos.

3. Ideo « conversus ad mulierem, dixit Simoni: Vides hanc mulierem? Intravi in domum tuam, aquam pedibus meis non dedisti; hæc autem lacrymis suis rigavit pedes

(*a*) In MSS. Corb. *ut gulæ lotus* mendosè. Meliùs Navarre *ut gulæ nodus*.
(*b*) Ita Reg. codex. At MSS. Corb. hic et paulo superius, *Desinite a maleficiis* Navarr. autem, *Discedite a malitiis*. Porra LXX, *Quiescite a malitiis*.

les a essuyés avec ses cheveux. Tu ne m'as point donné de baiser; mais elle, depuis que je suis entré, n'a cessé de baiser mes pieds. C'est pourquoi je te dis: Beaucoup de péchés lui sont remis, car elle a beaucoup aimé. » (*Ibid.*, 44, 45, 47.) Le Seigneur, en entrant dans la maison du Pharisien, ne demanda point de l'eau pour laver ses pieds, il les réservait pour les larmes des pécheurs; il ne souhaita point le baiser du Pharisien, jugeant celui des pécheurs plus digne de lui; bien plus, il ne voulut pas que sa tête fut arrosée de parfums, afin d'être arrosé des parfums du pécheur. « Nous ne sommes tous, en effet, qu'un seul corps en Jésus-Christ; mais il y a dans ce corps des membres divers, » (*Rom.*, VII, 4, 5) les uns plus faibles, les autres plus forts. Sa bouche était le bienheureux apôtre Paul, qui disait: « Est-ce que vous voulez éprouver la puissance de Jésus-Christ, qui parle par ma bouche? » (II *Corinth.*, XIII, 3.) Ses mains sont les Apôtres vénérables, et c'est par elles qu'il a opéré tant de guérisons et des miracles sans nombre. Ses épaules, ce sont les saints martyrs, dans lesquels il a été flagellé par différents persécuteurs; au reste, le Prophète a dit: « J'ai abandonné mes épaules à ceux qui les frappent. » (*Isai.*, L, 6.) Si les Saints sont les membres supérieurs du corps de Jésus-Christ, quels en sont les pieds? Ce sont les pécheurs, et ces pieds, l'Église sainte les arrose de ses larmes, les arrose du parfum précieux de la miséricorde. Ne méprisez point ces pécheurs, qui sont les pieds du Christ; au contraire, recherchez-les avec soin, recherchez-les dans les prisons, dans les cachots, dans la pauvreté, dans l'indigence; lorsque vous les aurez trouvés, arrosez-les de l'huile de la miséricorde, arrosez de parfums, ces pieds du Christ, afin qu'il soit dit de vous: « Il lui a été beaucoup pardonné, parce qu'il a beaucoup aimé; celui à qui il est moins pardonné, aime moins. » (*Luc.*, VII, 47.) Ainsi, mes Frères, aimons beaucoup, afin que beaucoup de péchés nous soient remis; ne négligeons rien, afin d'obtenir la miséricorde de Dieu, à qui appartient la gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON LXXXIV.

Sur ces paroles de l'Évangile: « *Seigneur apprenez-nous à prier,....* » *Luc.*, XI, 1, *avec une exposition de l'oraison Dominicale* (1).

1. Les saints Apôtres disaient à Notre Seigneur Jésus: « Seigneur, apprenez-nous à prier, comme Jean l'a appris à ses disciples. » Il leur dit alors cette prière: « Notre Père, qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite, tant sur le terre qu'au ciel; donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour; pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés; et ne nous laissez pas succomber à la tentation, mais délivrez-nous de tout mal. » (*Ibid.*, II, 4.) Prière courte, mais enrichie de toutes les perfections. Dans le premier mot seul, combien de grâces! Homme, tu n'osais pas lever ta face vers le ciel, tes yeux étaient attachés à la terre: mais, dès que tu reçus la grâce du Christ, tous les péchés te furent remis; tu n'étais qu'un vil esclave, et te voici devenu un bon fils. Ne t'en enorgueillis point cependant comme d'une œuvre tienne; c'est

(1) Il est tout entier transcrit de S. Ambroise, liv. 5. Sur les sacrements, chap. 4.

meos, et capillis suis tersit. Osculum mihi non dedisti; hæc autem ex quo intravi, non cessavit osculari pedes meos. Propter quod tibi dico, remittuntur ei peccata multa, quia dilexit multum. » Ingressus Dominus domum Pharisæi, aquam pedibus suis non quæsivit, quia eos peccatorum lacrymis reservabat; osculum Pharisæi non desideravit, quia dignius peccatorum osculum judicabat, immo caput suum et unguento noluit perungui, ut impinguaretur oleo peccatoris. « Omnes enim in Christo unum corpus sumus, » (*Rom.*, XII, 4, 5.) sed diversa membra, alia infirmiora, alia fortiora. Os ejus erat beatus apostolus Paulus, qui dicebat: « An experimentum quæritis ejus, qui in me loquitur Christus? » (II *Cor.*, XIII, 3.) Manus ejus sunt Apostoli venerabiles, per quas multas sanitates et innumera operatus est mirabilia. Scapulæ ejus sunt Martyres sancti, in quibus est a diversis persecutoribus flagellatus; denique per Prophetam ait: « Posui scapulas meas in flagella. » (*Isa.*, L, 6.) Si enim superiora ejus membra sunt Sancti, pedes Domini quos alios nisi peccatores possumus æstimare, quos Ecclesia sancta suis lacrymis delinit, et pretioso misericordiæ fovet unguento? Noli hos spernere peccatores, quia pedes Christi sunt; sed require eos diligentius, require in carcere, require in custodiis, require pauperem et egenum; et cum inveneris, misericordiæ his oleum præbe, mitte in pedes Christi unguentum, ut et de te dicatur: « Dimissa sunt ei peccata multa, quia dilexit multum; cui enim minus dimittitur, minus diligit.» Et ideo, Fratres, plus diligamus, quia plus dimissum est nobis, et plura præstemus, a Domino misericordiam consecuturi; cui est gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO LXXXIV (*a*).

De verbis Evangelii Lucæ, VII: « *Domine, doce nos orare,* » *etc., cum expositione orationis Dominicæ.*

1. Apostoli sancti dicebant ad dominum Jesum: « Domine, doce nos orare, sicut Johannes docuit discipulos suos. » (*Lucæ*, XI, 1.) Tunc ait Dominus orationem: « Pater noster, qui es in cælis, sanctificetur nomen tuum. Adveniat regnum tuum. Fiat voluntas tua, sicut in cælo et in terra. Panem nostrum quotidianum da nobis hodie. Et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. Et ne patiaris nos induci in tentationem, quam ferre non possumus; sed libera nos a malo. » (*Ibid.*, 2-4.) Vides quam brevis oratio, et omnium plena virtutum? Primus sermo, quantæ gratiæ? O homo, faciem tuam non audebas ad cælum adtollere, oculos tuos in terram dirigebas; et subito accepisti gratiam Christi, omnia tibi pecca-

(*a*) Olim de verbis Domini, XIX.

l'œuvre de la grâce du Christ; « en effet, c'est la grâce qui vous a sauvés, » dit l'Apôtre. (*Ephes.*, II, 8.) Il ne s'agit donc pas ici de vaine présomption, mais de foi; proclamer un bienfait reçu n'est pas de l'orgueil, mais de la dévotion. Levez donc les yeux vers le Père qui vous a engendrés par le baptême, vers le Père qui vous a rachetés au prix de son Fils, et dites-lui: « Notre Père. » Il est bon d'avoir confiance en soi-même, quand on le fait avec modération. Vous dites Père, parce que vous êtes fils; mais gardez-vous de vous attribuer rien de particulier à ce titre. Dieu est le Père propre de Jésus-Christ seul, n'ayant engendré que lui; il est notre Père commun, en ce sens qu'il nous a créés. Dites donc selon la grâce, « Notre Père, » pour mériter d'être son fils; recommandez-vous à lui comme membre de l'Eglise. « Notre Père qui êtes aux cieux. » Qu'est-ce à dire, « aux cieux? » L'Ecriture dit: « Le Seigneur est au-dessus de tous les cieux. » (*Psalm.*, CXII, 4.) Et par cela même qu'il est au-dessus de tous les cieux, il est partout. Il n'est pas au ciel comme les Anges et les Dominations; il est aux cieux dont il a été dit: « Les cieux racontent la gloire de Dieu. » (*Psalm.* XVIII, 2.) Son ciel est partout où le péché n'est pas; son ciel est tout lieu d'où le crime est absent; son ciel est là, où n'atteignent point les blessures de la mort.

2. Notre Père, qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié. » (*Luc.*, XI, 2.) Qu'est-ce à dire, « soit sanctifié? » Est-ce, qu'il soit sanctifié Celui qui dit: « Soyez saints, parce que je suis saint moi-même; » (*Levit.*, XIX, 2) comme si notre prière pouvait rendre sa sainteté plus grande? Non certes; mais qu'il soit sanctifié en nous, afin que nous participions de sa sainteté. « Notre Père, qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié en nous. Que votre règne arrive. » Serait-ce que le règne de Dieu n'est pas éternel? Il a dit: « Je suis né dans le monde; » (*Johan.*, XVIII, 37) et vous dites: « Père, que votre règne arrive, » comme s'il n'était pas venu dans le monde? C'est que le règne de Dieu arrive, quand nous entrons en possession de la grâce, selon la parole divine: « Le royaume de Dieu est au dedans de vous. » (*Luc.*, XVII, 21.) « Que votre règne arrive. Que votre volonté soit faite, tant sur la terre qu'au ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour. » (*Luc.*, XI, 2, 3.) Toutes choses ont été pacifiées par le sang de Jésus-Christ, et dans le ciel, et sur la terre; le ciel a été sanctifié, le démon en a été chassé; il habite auprès de l'homme qu'il a induit en erreur. « Que votre volonté soit faite, tant sur la terre qu'au ciel; » c'est-à-dire, que la paix règne sur la terre, comme elle règne dans le ciel.

Consécration du corps du Christ. — 3. « Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour. » Je me souviens ici de mon instruction sur les sacrements; je vous disais: Avant les paroles de Jésus-Christ, ce qui est offert est appelé du pain; dès que ces paroles sont prononcées, on ne l'appelle plus du pain, mais le corps du Sauveur. Pourquoi donc dans l'Oraison Dominicale, qui est postérieure, dit-il: « Notre pain? » Il dit pain, en effet, mais il l'appelle επιουσιον, c'est-à-dire, qui est au-dessus de notre substance. Il ne s'agit pas du pain que consomme notre corps, mais du pain de la vie éternelle, qui fortifie notre âme. De là le terme grec επιουσιον, que les Latins ont traduit par « quoti-

ta dimissa sunt; ex malo servo, factus es bonus filius; ideo præsume non de operatione tua, sed de Christi gratia: « Gratia enim salvati estis, » Apostolus ait. (*Ephes.*, II, 8.) Non ergo hic arrogantia est, sed fides; prædicare quod acceperis, non est superbia, sed devotio. Ergo adtolle oculos ad Patrem, qui te per lavacrum genuit, ad Patrem qui per Filium te redemit, et dic: « Pater noster. » (*Matth.*, VI, 9.) Bona præsumptio, sed moderata. Patrem dicis, quia filius; sed noli tibi aliquid specialiter vindicare. Solius Christi specialis est Pater, nobis omnibus in commune est Pater; quia illum solum genuit, nos creavit. Dic ergo et tu per gratiam: « Pater noster, » ut filius esse merearis; (*a*) Ecclesiæ contuitu et consideratione te ipse commenda. « Pater noster qui es in cælis. » Quid est, « in cælis? » Audi Scripturam dicentem: « Excelsus super omnes cælos Dominus. » (*Psal.*, CXII, 4.) Et ubique habes, quod super cælos cælorum Dominus sit, quasi non in cælis et Angeli, quasi non in cælis et Dominationes; sed in cælis illis, de quibus dictum est: « Cæli enarrant gloriam Dei. » (Psal. XVIII, 2.) Cælum est ibi, ubi culpa cessavit. Cælum est ibi, ubi flagitia non sunt. Cælum est ibi, ubi nullum mortis est vulnus.

2. « Pater noster, qui es in cælis, sanctificetur nomen (*b*) sanctum tuum in nobis. » Quid est, « Sanctificetur? » Quasi optemus, ut sanctificetur ille qui ait: « Estote sancti, quia et ego sanctus sum; » (*Levit.*, XIX, 2;) quasi aliquid ei ex nostra precatione sanctificationis accedat? Non; sed sanctificetur in nobis, ut ad nos possit ejus sanctificatio pervenire. « Pater noster qui es in cælis, sanctificetur nomen sanctum tuum in nobis. Adveniat regnum tuum. » Quasi non sempiternum sit Dei regnum. Ipse Dominus dicit: « Ego in hoc natus sum; » (*Johan.*, XVIII, 37.) et tu dicis: « Pater, veniat regnum tuum, » quasi non venerit? Sed tunc venit regnum Dei, quando estis gratiam ejus consecuti; ipse enim ait: « Regnum Dei intra vos est. » (*Lucæ*, XVII, 21.) « Veniat regnum tuum. Fiat voluntas tua, sicut in cælo, et in terra. Panem nostrum quotidianum da nobis hodie. » (*Luc.*, XI, 2, 3.) Sanguine Christi pacificata sunt omnia, vel in terra, sanctificatum est cælum, dejectus est diabolus. Ibi versatur, ubi et homo quem ille decepit. « Fiat voluntas tua, sicut in cælo, et in terra: » hoc est, sit pax in terra, quemadmodum in cælo.

Consecratio corporis Christi. — 3. « Panem nostrum quotidianum da nobis hodie. » Memini sermonis mei, cum de sacramentis tractarem; dixi vobis, quod ante verba Christi, quod offertur, panis dicatur; ubi Christi verba deprompta fuerint, jam non panis dicitur, sed corpus appellatur. Quare ergo in Oratione Dominica, quæ postea sequitur, ait: « Panem nostrum? » Panem quidem dixit, sed επιουσιον dixit, hoc est, supersubstantialem. Non iste panis qui vadit in corpus, sed ille panis vitæ æternæ, qui animæ nostræ substantiam fulcit. Ideo ergo Græce επιουσιον

(*a*) Ita Lov. cum MS. Colbertino. At hæ duæ voces, *Ecclesiæ contuitu*, in aliis editis ac MSS. puncto dividuntur: et plures MSS. habent *contuere* pro *contuitu*.
(*b*) Hæc verba, *sanctum* et *in nobis*, hic et infra Lovanienses omiserunt.

dien, » parce qu'en grec il signifie aussi nécessaire à la subsistance de chaque jour. Le sens grec et le sens latin sont utiles l'un et l'autre; un seul mot signifie en grec les deux choses; le latin se contente de dire quotidien. Si ce pain est celui de chaque jour, pourquoi ne s'en nourrir qu'une fois l'an, comme ont coutume de faire les hérétiques d'Orient? Prenez chaque jour cet aliment, qui vous est utile chaque jour; méritez du moins par votre conduite de le recevoir chaque jour. Celui qui n'est pas digne de s'en nourrir quotidiennement, ne l'est pas de s'en nourrir une fois dans l'année. C'est ainsi que le saint homme Job offrait chaque jour un sacrifice pour ses fils, de peur qu'ils n'eussent péché en quelque chose par pensées ou par paroles. Vous savez que, toutes les fois que le divin sacrifice est offert, il signifie la mort du Seigneur, le résurrection du Seigneur, l'élévation du Seigneur, et la rémission des péchés; et vous ne vous nourrissez pas chaque jour de ce pain de vie? Celui qui est blessé cherche un remède à sa blessure. Notre blessure est le péché; le remède est la divine, l'adorable eucharistie. « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. » Si vous le recevez chaque jour, c'est toujours aujourd'hui pour vous. Le Christ vit aujourd'hui pour vous, pour vous il ressuscite chaque jour. N'est-il pas écrit: « Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui. » (*Psalm.* II, 7.) Aujourd'hui, c'est lorsque Jésus-Christ ressuscite. « Il était hier, il est aujourd'ui, » (*Hebr.*, XIII, 8.) a dit l'Apôtre saint Paul. Mais ailleurs il s'exprime ainsi: « La nuit est déjà avancée; et le jour s'approche. » (*Rom.*, XIII, 12.) La nuit d'hier est donc avancée, et aujourd'hui même s'approche.

4. Il est dit ensuite : « Remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à tous ceux qui nous doivent. » Notre dette est-elle autre chose que le péché? nous ne devons que parce que nous avons accepté un argent étranger ; et voilà pourquoi nous sommes accusés d'être en faute. Nous étions nés avec la fortune nécessaire. Nous étions riches, ayant été faits à l'image et à la ressemblance de Dieu, et nous avons perdu notre humilité; le désir d'une vaine élévation nous a fait perdre ce trésor. Comme Adam, vous aviez été fait nu, et vous avez contracté envers le démon une dette, qui ne vous était pas nécessaire; aussi, de libre que vous étiez en Jésus-Christ, vous êtes devenu l'esclave de Satan. Vous étiez engagé à l'ennemi par caution; le Sauveur, en mourant sur la croix, a racheté ce gage au prix de son sang et détruit votre dette; il vous avez rendu la liberté. C'est donc à juste titre qu'il s'exprime ainsi : « Pardonnez-nous nos offenses comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés. » Vous le voyez, vous dites : Comme je pardonne, pardonnez-moi. Si vous pardonnez, il convient que Dieu pardonne; si vous ne pardonnez pas, comment peut-il vous pardonner lui-même? « Et ne nous laissez pas succomber à la tentation, mais délivrez-nous du mal. » Il est dit: « Ne nous laissez pas succomber, » et non pas ne nous induisez pas en tentation. C'est que l'homme est un athlète qui ne doit pas être soumis à des tentations au-dessus de ses forces, et que chacun doit pouvoir terrasser son ennemi, le mal, c'est-à-dire, le péché. Le Seigneur, qui a effacé votre péché et vous a fait grâce de vos crimes, peut seul vous préserver des embûches du démon, votre adversaire; il peut empêcher l'instigateur de toute faute

dicitur; Latinus autem hunc panem « quotidianum » dixit, quia Græci dicunt advenientem (*a*) diem. Ergo quod Latinus dixit et Græcus, utrumque utile videtur : Græcus utrumque uno sermone significavit; Latinus quotidianum dixit. Si quotidianus est panis, cur post annum illum sumis, quemadmodum Græci in Oriente facere consueverunt? Accipe quotidie, quod quotidie tibi prosit; sic vive, ut quotidei merearis accipere. Qui non meretur quotidie accipere, non meretur post annum accipere. Quomodo sanctus Job quotidie pro filiis offerebat sacrificium, ne forte aliquid vel in corde vel in sermone peccassent. Ergo tu audis, quod quotiescumque offertur sacrificium, mors Domini, resurrectio Domini, elevatio Domini significetur, et remissio peccatorum; et panem istum vitæ nostræ (*b*) quotidianum non assumis? Qui vulnus habet, medicinam requirit. Vulnus est, quia sub peccato sumus : medicina est cæleste et venerabile sacramentum. « Panem nostrum quotidianum da nobis hodie. » Quotidie si accipis, quotidie tibi hodie est. Tibi hodie est Christus, tibi quotidie resurgit. Quomodo? « Filius meus es tu, ego hodie genui te. » (*Psal.* II, 7.) Hodie est, quando Christus resurgit. « Heri et hodie ipse est, » Paulus apostolus ait. (*Hebr.*, XIII, 8.) Sed et alibi dicit : « Nox præcessit, dies autem appropinquavit. » (*Rom.*, XIII, 12.) Nox hesterna præcessit, dies hodiernus appropinquavit.

4. Sequitur : « Et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. » Debitum quid est, nisi peccatum? Ergo si non accepisses alieni fænoris pecuniam, non egeres; et ideo peccatum tibi imputatur. Habuisti pecuniam, cum qua dives nascereris. Dives eras, ad imaginem Dei et similitudinem factus, perdidisti quod habebas, hoc est, humilitatem; dum (*c*) arrogantiam desideras vindicare, perdidisti pecuniam. Sicut Adam nudus es factus, accepisti a diabolo debitum, quod non erat necessarium; et ideo qui eras liber in Christo, debitor factus es diabolo. Cautionem tuam tenebat inimicus; sed eam Dominus crucifixit, et suo cruore delevit; abstulit debitum tuum, reddidit libertatem. Bene ergo ait : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. » Vide quid dicas. Quomodo ego dimitto, sic et tu dimitte mihi. Si dimiseris, bene convenit, ut dimittatur tibi; si non dimittis, quomodo eum convenis? « Et ne patiaris nos induci in tentationem quam ferre non possumus; sed libera nos a malo. » Vide quid dicat : « quam ferre non possumus. » Non dicit, non inducas nos in tentationem; sed quasi athleta talem vult tentationem, quam ferre possit humana conditio, et unusquisque ut « a malo, » hoc est, ab inimico, et a peccato liberetur. Potens est autem Dominus qui abstulit peccatum vestrum, et delicta vestra

(*a*) MSS. plerique omittunt vocem, *diem* : quæ tamen exstat apud Ambrosium. — (*b*) In MSS. nonnullis, *quotidie*.
(*c*) MSS. non pauci, *arrogantia*. Duo alii, *dum te per arrogantiam*.

de se glisser jusqu'à vos âmes. Celui qui se confie à Dieu ne craint rien de Satan : « Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? » (*Rom.*, VIII, 31.) A lui donc honneur et gloire depuis le commencement, et maintenant, et toujours, et dans tous les siècles des siècles, Ainsi soit-il.

SERMON LXXXV.

Sur ces paroles de l'Evangile : « Qui est celui d'entre vous qui, ayant un ami..... ; » Luc., XI, 5. *et celles-ci : « Jusqu'ici vous n'avez rien demandé.... ; » Johan.*, XVI, 24 (1).

Motifs qui encouragent à prier Dieu. — 1. Le Seigneur est doux et clément, mes très-chers Frères; il est la porte de miséricorde, et loin de repousser ceux qui viennent y frapper, il blâme ceux qui négligent de le faire. Il possède, en effet, tout ce qui peut être demandé; s'il refuse quelque chose, il n'a pas à rougir de le faire par indigence. Dieu est riche et bon, opulent et libéral; il donne sans délai; que dis-je? sa demeure pleine de trésors languit dans la tristesse, si l'importunité des solliciteurs ne vient faire sa joie. Il l'a dit lui-même : « Jusqu'ici vous ne m'avez rien demandé. Demandez, et vous recevrez ; frappez, et l'on vous ouvrira. » (*Johan.*, XXI, 24.) Je suis le seuil de la porte. Pourquoi votre main craint-elle de frapper, pourquoi votre conscience hésite-t-elle à solliciter l'aumône? Je suis la porte de la vie, qui se laisse frapper par la main du mendiant en haillons, et qui ne repousse aucun solliciteur indigent; je veux seulement que personne n'ait honte de sa pauvreté. « Frappez, et l'on vous ouvrira. » Les Anges sont à la porte pour introduire les visiteurs, et non pour les repousser ; pour les secourir, et non pour les effrayer. Ma porte est dépouillée de tout vain ornement. Je suis la porte qui a connu l'ignominie de la croix. Pourquoi donc les solliciteurs appréhenderaient-ils un refus, lorsque Dieu n'a jamais dénié sa miséricorde à personne? Quel est l'homme qui a vainement espéré dans le Seigneur? Dès que ceux qui désirent la chasteté frappent à sa porte, il leur donne aussitôt la grâce et la sainteté, et leur dit : Marchez loin de la voie de perdition et de souillure. Soyez saints, parceque je suis saint moi-même. (*Levit.*, XIX, 2.) Qu'un pupille frappe de sa débile main à la porte paternelle, les Anges s'empressent de l'annoncer au Seigneur : Un pupille frappe, il attend la grâce de votre secours, répondez-lui, Seigneur ; « car le pauvre a été laissé sous votre sauvegarde, et vous êtes l'appui de l'orphelin. » (*Psalm.* X, 14.) Et Celui qui est riche et plein de miséricorde, et qui est le père des malheureux, répondra : Je suis le juge des veuves, et le père des orphelins. Que personne ne persécute ceux que je soutiens, ne dépouille ceux que je défends. Or, quel que soit le nombre des solliciteurs qui se pressent à la porte, et quelles que soient leurs demandes, tous néanmoins reçoivent satisfaction, grâce à la richesse du père de famille commun. La porte du Sauveur trouve opportun d'être assaillie sans cesse par des mains importunes. Aussi le Seigneur lui-même, n'entendant plus à cette porte la voix des solliciteurs et les cris des

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Il était resté comme douteux dans l'édition des docteurs de Louvain ; plus tard, plusieurs docteurs le déclarèrent apocryphe ; et quiconque est quelque peu versé dans la lecture de S. Augustin, doit, croyons-nous, être de cet avis.

donavit, tueri et custodire vos adversum diaboli adversantis insidias; ut non vobis obrepat inimicus, qui culpam generare consuevit. Sed qui Deo se committit, diabolum non timet : « si enim Deus pro nobis, quis contra nos? » (*Rom.*, VIII, 31.) Ipsi ergo laus et gloria a sæculis, et nunc et semper, et in omnia sæcula sæculorum. Amen.

SERMO LXXXV (*a*).

De verbis Evangelii Lucæ, XI : ***Quis vestrum habebit amicum, etc.***, ***deque Johan.***, XVI : ***Usque modo nihil petistis, etc.***

Orandi Dei incitamenta. — 1. Suavis Dominus et mitis, Fratres carissimi, habet januam pietatis, nec repellit inde pulsantes, sed culpat potius negligentes. Neque enim aliquid petitur quod non habeat, ut cum non dederit, erubescat. Dives est et pius, affluens et benignus ; dat et non improperat ; immo tunc thesauri domus ejus tristitiam patiuntur, quando desunt delectabilia fastidia petitionum. Ipse Dominus dicit : « Usque modo nihil petistis. Petite, et accipietis; pulsate, et aperietur vobis. » (*Johan.*, XVI, 24.) Ego sum ostium et janua. Quare trepidat pulsando manus vestra, et dormitat in mendicitate conscientia vestra? Ego sum janua vitæ, non horresco sordidum pulsatorem, non pauperem repudio petitorem ; tantum nemo suam negligat paupertatem. « Pulsate, et aperietur. » Stant Angeli ad januam; ut introducant, non ut repellant; ut suggerant, non ut terreant. Nulla est pompa in janua mea. Ego sum janua, qui sustinui crucis ignominiam. Quare timeant petentes egentiam, cum nulli aliquando denegavit misericordiam? Quis speravit in Domino, et confusus est? Si pulsant qui desiderant castitatem, dat eis continuo gratiam et sanctitatem, et dicit eis : « Nolite ambulare polluti, nolite incedere maculosi. Sancti estote, quia ego sanctus sum. » (*Levit.*, XIX, 2.) Si accedat pupillus parva manu pulsare januam paternam, nuntiant eum Angeli Domino : Pupillus pulsat, defensionis pietatem exspectat, responde illi, Domine : « Tibi enim derelictus est pauper, pupillo tu eris adjutor. » (*Psal.* X, 14.) Respondet illi qui dives est, misericordia plenus, qui miseris pater est : Ego sum judex viduarum, et pater orphanorum. Nemo lædat quos ego suscipio, nemo exspoliet quos ego defendo. Et qui accesserint ad ipsam januam, quamvis dividant vocem disparis precis, tamen ab unius divitis patrisfamilias domo omnes accipiunt pietatem. Hoc amat janua Salvatoris, ut pulsatoribus semper abundet opportunis, importunis. Propterea ipse Dominus videns januam suam a petitorum voce, a pulsantium clamore silere, invitat omnes ad orationem, omnibus paratus tribuere pietatem. Petite; et si non acceperitis, adhuc petite, et perseverate pulsare. Nolite deficere ; quia non necat Deus fame

(*a*) Alias de Tempore, CLXXI.

clients, nous invite tous à l'oraison, prêt à nous faire largesse à tous. Demandez; et si vous ne recevez pas, demandez encore et frappez avec persévérance. Ne demeurez point dans la disette; Dieu ne laisse pas l'âme du juste souffrir la faim. Celui qui se montre dans sa prière doux et humble de cœur, y trouve la paix comme dans le port le plus sûr.

2. Jésus met sous vos yeux la parabole d'un homme devenu l'hôte d'un de ses amis, qui est venu le voir à l'improviste. Il n'a rien à lui donner et va aussitôt frapper à la maison du riche. La demande de trois pains, qu'il fait, n'est pas sans analogie avec le mystère de la Trinité; il n'a qu'un hôte, la grâce, mais cet hôte cache réellement en lui les trois personnes de la Trinité. N'était-ce pas un seul hôte qui vint à notre père Abraham sous la figure de trois Anges. Un seul hôte et ami, convive sous sa tente; Abraham lui prodigua dans les trois voyageurs toutes les prévenances dont l'homme est capable, parce que cet hôte était la glorieuse image de la Trinité. Le patriarche donne à manger un veau de trois ans; Sara, qui devait enfanter un fils à la place duquel le père immolerait un agneau, pétrit trois mesures de fleur de farine ; et nous voyons déjà là la figure du mystère de l'autel en rapport avec celui de la Trinité. Ainsi fait cet homme, à qui survient un hôte. Il se rend à la maison du riche et expose le besoin qu'il a de trois pains; il frappe, et aucun de ceux qui sont à la porte ne répond; ils sont plongés dans le sommeil, aucun ne répond, ni les Anges, ni les Archanges, ni les Prophètes, ni les serviteurs. Et lui frappe encore, quoique personne ne réponde.

3. Enfin le père de famille, de l'intérieur de sa demeure sainte et du trône de son repos, répond à ce frappeur importun : Que frappez-vous hors de saison, vous qui fûtes négligent en temps convenable? Quoi! vous n'êtes pas venu pendant le jour, et vous avez attendu la nuit pour frapper à ma porte. L'heure indue me force à repousser votre demande importune. Mes enfants dorment; il n'est pas juste qu'ils se dérangent pour vous. Avant votre venue, ils ont veillé longtemps; ils goûtent maintenant le premier repos de la nuit. Personne ne peut se lever pour répondre à vos désirs. Mais l'autre persévère : Seigneur, c'est à vous-même que je demande, c'est vous que j'appelle en frappant, c'est vous-même que je frappe, puisque vous êtes la porte de vie. Levez-vous, faites-moi miséricorde, vous qui avez daigné former mon corps d'un peu de limon. Vous ne manquez pas de serviteurs, vous qui êtes tout-puissant. Si vos ministres dorment, vous ne dormez pas, vous qui veillez sur Israël. Je demande un don gratuit, un don de votre grâce, et je n'invoque point la Loi. La Loi et les Prophètes finissent à Jean; votre grâce n'a pas de fin. Je sais où sont allés vos serviteurs, vos Prophètes, et je sais où j'irai moi-même; mais vous êtes, Seigneur, le commencement et la fin, le premier et le dernier; ne me repoussez point parce que je frappe à cette heure avancée de la nuit, vous qui avez au milieu de la nuit réduit en servitude ceux qui tenaient Israël captif. Que fera le père de famille pressé par une voix persévérante ? Au lieu d'éveiller un prophète, au lieu d'envoyer un Ange ou un Archange, il se lèvera lui-même et donnera tout ce qu'on lui demande. Grâce à sa persévérance louable, ce nocturne solliciteur retourne à son hôte et lui sert d'abondantes provisions; l'ami de passage ne quittera pas son ami sans avoir été rassasié.

4. Je vous le demande, mes Frères : quel est cet ami de passage qui survient la nuit et prend son hôte au dépourvu; bien plus, qui survient la nuit, afin de sur-

animam justi. Qui tamen voluerit esse dulciter humilis et benignus, securus tamquam in tutissimo portu consistit.

2. Opponit ergo parabolam cujusdam hominis, cujus hospes improvisus advenit, et hospes hospitem excepit; (*Lucæ*, XI, 5;) passus est verecundiam, abiit continuo ad domum divitis magnam; non sine sacramento tres petit panes; quia unus hospes erat gratia pietatis, sed substantia Trinitatis. Nonne unus hospes erat in tribus, qui venit ad patrem Abraham? Hospes et amicus, pransor et mansor : et omnia illi in trinitate sunt exhibita humanitatis obsequia, quia Trinitatis gloria refulget. Trimum adtulit vitulum pater, tres mensuras similaginis conspersit futura mater, paritura filium pro quo pater mactaret agnum, et ipsa corpus Christi in trinitate jam fecerat sacramentum. Ita et iste amicus, veniente hospite; pergit ad domum divitis, et trium panum allegat necessitatem : pulsat, et nullus respondet de janitoribus, quia omnes tenuerat somnus; non Angeli, non Archangeli, non Prophetæ, non ministri. Et ille pulsat, quamvis nemo respondeat.

3. Quandoque paterfamilias ad importunitatem pulsantis respondit illi de interioribus sacris, de throno quietis : Quid pulsas sine tempore, qui piger fuisti cum tempore? Dies fuit, et in lumine non ambulasti; nox supervenit, et pulsare cœpisti. Excusat tempus quod improbus quærit affectus : jam pueri quiescunt, et non est dignum, ut propter te injuriam patiantur : ante quam venires, diutius vigilaverunt; modo pro tempore quieverunt, non est qui possit tibi dare responsum. Et ille : Domine, a te peto, ad te pulso, immo te pulso : tu es janua, tu surge, da mihi misericordiam, qui non es dedignatus de luto limi formare viscera mea. Ministerio non indiges, quia omnia potes. Sed si pueri tui dormiunt, tu non dormis, qui custodis Israel. Gratis peto, sub gratia mendico, non sub Lege præsumo. Sed si Lex et Prophetæ usque ad Johannem; sed tua gratia non habet finem. Quo devenerunt pueri tui, Prophetæ tui, et ego novi : sed tu, Domine, qui es initium et finis, primus et novissimus, noli ad me tædiare novissima hora noctis petentem, qui nocte media captivam duxisti captivitatem. Quid faciet paterfamilias tanti perseveratoris voce constrictus? Non excitat Prophetam, non immittit Angelum, non Archangelum : ispe surget, et dabit illi quantum desiderat. Bene pertinax ille petitor et nocturnus mendicator ad hospitem proprium repedavit, dives factus refecit; nec hospes ab hospite irrefectus discessit.

4. Quis est iste hospes, rogo vos, Fratres, qui in nocte venit, et imparatum hospitem invenit : immo ideo nocte venit hospes in perpetua et deficiente paupertate? In nocte venit hospes, gratia in summa ignorantia, in magna egentia : immittit tristitiam, quando dicit nocturnus petitor : « In tribulatione invocavi Dominum, et exaudivit me in

prendre son hôte dans une indigence complète? Cet ami qui vient la nuit, c'est la grâce, qui vient à notre insu quand elle nous est le plus nécessaire. Le nocturne solliciteur exprime sa tristesse quand il dit : « J'ai invoqué le Seigneur dans la tribulation, et il m'a pleinement exaucé ; » (*Psalm.* CXVII, 5.) et ailleurs : « Les afflictions des justes sont nombreuses, mais le Seigneur les en a délivrés, parce qu'il veillait sur eux. » (*Ibid.*, XXXIII, 20.) L'hôte survient donc à l'improviste, lorsque l'âme est abattue sous le poids des afflictions; il vient pour lui inspirer le désir de prier et pour l'exciter aux larmes. Voilà le moment que choisit la grâce, pour aiguillonner la conscience et l'empêcher de périr dans son indigence; elle l'oblige à frapper à la porte du riche et à demander trois pains, non par ses propres mérites, mais en faveur de l'hôte qui la visite et qui veut à son tour pouvoir nourrir d'autres indigents au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Toute bonne pensée qui frappe subitement le cœur de l'homme, est un hôte venu du ciel. Et vraiment il survient dans la nuit, c'est-à-dire dans la tribulation, non pour accroître le découragement, mais pour ranimer l'espérance. Notre Seigneur Jésus-Christ visita ses disciples dans la tribulation, quand les portes du lieu où ils étaient assemblés étaient fermées et qu'ils désiraient sa venue sans l'attendre; il les salua, disant : « La paix avec vous. » (*Johan.*, XX, 19.) Hôte il rendit le courage à ses hôtes en leur apportant la paix. N'est-ce pas ce même hôte qui dit : « Je suis à la porte et je frappe; si quelqu'un entend ma voix et m'ouvre, j'entrerai chez lui, et nous souperons avec lui, » (*Apoc.*, III, 20) mon Père et moi? Bienheureuse demeure, celle que Dieu visite en hôte ami, Père et Fils et Saint-Esprit! Lui-même enrichit cette demeure du pauvre, ce toit hospitalier de la pureté de mets divers destinés à la Cène divine. Ces mets, quels sont-ils? La joie, la bonté, la continence, la foi, la chasteté. Donnons donc sans crainte l'hospitalité au Seigneur; il apporte lui-même avec lui les aliments délicieux dont il nourrira chez nous les joyeuses phalanges des Anges. Avec cet ami entrent chez nous la paix et le bonheur; il vient, non pas tourmenter son hôte, mais le rassasier; non pas le dépouiller, mais le vêtir; non pas le persécuter, mais le guérir. Que notre cœur reçoive toujours cet hôte à portes ouvertes ; secouons le joug tyrannique de l'ennemi du salut; faisons en toutes choses la volonté de Dieu, par la grâce de Jésus-Christ.

SERMON LXXXVI.

Sur ces paroles de l'Évangile : « Le champ d'un homme riche avait rapporté une grande abondance de fruits...;» *Luc.*, XII, 16 (1).

1. « Le champ d'un homme riche avait rapporté une grande abondance de fruits; et ce riche pensait en lui-même : Que ferai-je? car je n'ai point où renfermer toute une récolte. Et il dit : Voici ce que je ferai; j'abattrai mes greniers et j'en rebâtirai de plus grands, où je rassemblerai mes fruits; et je dirai à mon âme : Tu as beaucoup de biens rassemblés pour beaucoup d'années; jouis et repose-toi. Mais Dieu lui dit : Insensé, en cette même nuit on te redemandera ton âme; et les choses que tu as, à qui seront-elles?»

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Douteux pour les docteurs de Louvain, il paraît à beaucoup d'autres indigne de S. Augustin. Ce que l'orateur y dit du fisc ne convient nullement à l'époque de notre saint.

latitudine. » (*Psal.* CXVII, 5.) Et iterum : « Multæ tribulationes justorum, et de omnibus his liberavit eos Dominus, quoniam proximus est. » Ideo hospes supervenit improvisus subito, cum quispiam tædio afficitur pressurarum. Supervenit illi orandi desiderium, flendi arripiens votum. Illa hora hospes venit gratia, ut compungat conscientiam, ne in sua moriatur egentia; sed eat et petat ad divitem, non suis meritis, sed meritis hospitis venientis, et accipiat tres panes ; ut in Patre et Filio et Sancto Spiritu possit et ipse pascere ceteros indigentes. Quidquid boni cogitaverit homo subito corde percussus, sciat quia hospes ille venit de cælo. Et bene venit, qui nocte venit ; in tribulatione subvenit, non ingerens tædium, sed affectum. Et quia Dominus Christus ad discipulos suos clausis ostiis in tribulatione venit, non speratus, sed optatus, salutavit in pace, (*Johan.*, XX, 19.) et hospes hospites suos refecit in pace ; nonne est iste hospes qui dicit : « Ecce sto et pulso, si quis aperuerit mihi, intrabo et cœnabo cum illo ego et Pater meus? » (*Apoc.*, III, 20.) Quam bona domus, ubi Pater et Filius ingreditur hospes amicus, qui et Spiritus sanctus! Ipse ibi exhibet in domo pauperis, in hospitio puritatis diversa pulmentaria, propter cœnam Dominicam. Quæ sunt ista pulmentaria? Gaudium, longanimitas, continentia, fides, castitas. Tantummodo non pigeat hospitem suscipere Dominum; ipse secum portat dulcedines deliciarum, ut pascat ibi lætantes exercitus Angelorum. Cum illo hospite pax est et jocunditas, qui venit ad hospitem suum, non torquere, sed pascere; non exspoliare, sed vestire; non percutere, sed sanare. Ipsum hospitem semper apertis cordis nostri januis suscipiamus, et nunquam nobis dominetur tyrannus inimicus, et in omnibus, Christo donante, ejus mandata servemus.

SERMO LXXXVI (*a*).

De verbis Evangelii Lucæ, XII : « *Hominis cujusdam divitis uberes adtulit possessio fructus, etc.* »

1. « Hominis cujusdam divitis uberes adtulit possessio fructus, et cogitavit apud se, dicens : Quid faciam, quoniam non habeo quo colligam fructus meos? Et dixit : Hoc faciam, destruam apothecas meas et horrea, et majora ædificabo, ut illuc congregem fructus meos ; et dicam animæ meæ : Habes multa bona reposita, gaude et jocundare. Dixit autem illi Deus : Stulte, hac nocte exposcitur a te anima tua ; ea quæ congregasti, cujus erunt? » (*Luc.*, XII, 16-20.) O cæcitas avari, Fratres dilectissimi! Una nox ei superabat, et de multorum annorum vita satagebat. Gaudebat, quia multum sibi nascendum videbat ; et non noverat quia nihil secum tollebat, sed hic omnia dimitte-

(*a*) Alias XLVIII ex 50 homil.

(*Luc.*, XII, 16-20.) O aveuglement de l'avare, mes très-chers Frères! il n'avait qu'une nuit à vivre, et il formait des projets pour une longue existence. Il se réjouissait en voyant une grande abondance de biens mûrir dans son champ; et il ne songeait pas qu'il n'emporterait rien dans la tombe, qu'il laisserait tout ici-bas. Cette nuit même, c'était la dernière de sa vie, et il songeait au lendemain. Il se croyait exempt du sort commun à tous. Il avait souvent vu mourir des riches; il n'avait vu aucun d'eux emporter son champ. Combien d'hommes encore de nos jours qui raisonnent ainsi : J'ai tant, je recueille tant, je puis faire tant! Dieu leur répond : « Insensé, en cette même nuit on te redemandra ton âme; et les choses que tu as, à qui seront-elles? » Le riche insensé se réjouit de ses biens, quand il doit mourir la nuit prochaine. Si loin que la cupidité étende ses racines de toutes parts, quelques biens qu'elle accumule, en un seul instant il faudra qu'elle les abandonne tous.

L'avare n'aime pas ses enfants. — 2. J'ai, direz-vous, des enfants; c'est pour eux que je travaille, pour eux que je prévois l'avenir, pour eux que je suis plein de sollicitude. Quelle sollicitude avez-vous pour eux? vous leur laisserez en héritage le fardeau des larmes des malheureux que vous faites. Ce n'est pas aimer vos enfants, c'est plutôt leur donner la mort. Ne savez-vous point qu'on connaît un arbre à ses fruits? Ne savez-vous point que ce que la racine cache, les rameaux le trahissent, et que le fruit déclare ce que les feuilles ne laissent pas voir? Je ne veux pas que vos enfants puissent vous accuser d'avoir été père aussi coupable; je ne veux pas que vous prévoyiez l'avenir de façon à faire leur perte. Combien d'hommes qui naissent pauvres et deviennent riches ensuite; combien d'autres qui tombent dans l'indigence, après avoir reçu un opulent héritage! Dieu, qui peut faire un homme pauvre, est aussi dispensateur de la fortune; pourquoi donc vous ériger en providence de vos fils? Pourquoi votre rapacité entasse-t-elle des biens qu'ils ne conserveront peut-être pas après vous? Pourquoi vous nourrir de soucis continuels, pour laisser à vos fils la douleur en héritage? Le sage Salomon a dit : « Celui qui accapare les biens d'autrui, laisse à ses enfants la douleur en héritage. » (*Eccles.*, XIV, 15.) Ailleurs, il est écrit dans les Psaumes : « L'homme ne doit s'inquiéter de rien de terrestre, puisqu'il est fait à l'image de Dieu. S'il thésaurise, il ne sait pas pour qui il amasse ces biens. » (*Psalm.* XXXVIII, 7.) Avares, pourquoi thésaurisez-vous sans savoir pour qui? Pourquoi vous réjouir de ces monceaux d'or et d'argent que vous enfouissez? Pourquoi gardez-vous avec tant de soins l'effigie d'un roi gravée sur des pièces de monnaie, et repoussez-vous dans vos semblables l'image de votre Créateur?

Il faut donner la dîme en aumônes. — 3. « Rendez, » est-il écrit, « à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » (*Matth.*, XXII. 21.) Si nos pères avaient tous les biens en abondance, c'est qu'ils payaient la dîme à Dieu et l'impôt à César. A mesure que la piété envers Dieu s'est ralentie, les exigences du fisc sont devenues plus grandes. Nous avons refusé le dixième à Dieu, et l'on nous prend maintenant tout notre revenu. Le fisc nous prend ce que Jésus-Christ ne reçoit pas; nous payons en plus à l'État ce que nous ne mettons plus de côté pour les pauvres. « Ne ménagez pas vos trésors, » (*Eccles.*, XXIX, 13) dit Salomon. Vous devez faire l'aumône dans la mesure de vos biens, selon cette parole de l'Écriture : « Que votre aumône corresponde à votre bien, mon fils; si vous avez peu, donnez peu, donnez au pauvre une part de

bat. (*a*) Nox ei vitam fugabat, et de crastino cogitabat. Quod in aliis exspectabat, in se non sperabat. Utique viderat et ille morientes, viderat possidentes; viderat neminem secum tollere terram. Quanti sunt et modo qui sic dicunt : Tantum habeo, tantum facio, tantum valeo? Quibus respondendum est : « Stulte, hac nocte anima tua aufertur a te; quæ congregasti, cujus erunt? » Lætatur dives stultus, nocte moriturus. Quantumcumque cupiditas radices suas ubique distendat, quantumcumque rapiat, necesse est in una hora totum dimittat.

Avarus filios non amat. — 2. Sed dicturus es : Habeo filios quibus laborem, habeo quibus prospiciam, habeo quibus curam maximam geram. Quam curam geris filiorum, ut eos obruas lacrymis miserorum? Non est hoc filios amare, sed potius jugulare. Nescis quia arbor in fruge dignoscitur? Nescis quia quod in radice celatur, in ramis declaratur; et quod latet in foliis, enitescit in (*b*) pomo? Nolo te talem patrem sentiant liberi tui; nolo sic provideas, ut magis invideas. O quanti pauperes nascuntur, et postmodum divites efficiuntur; quanti quibus magna hereditas dimittitur, et postmodum ad penuriam rediguntur! Si ergo Dei est pauperem facere, Dei est ditare; cur providus filiorum exsistis? Cur rapis, quæ post te si forte maneant nescis; et tibi perpetuam pœnam nutris, et filiis tuis dolorem dimittis? Dicit enim sapientissimus ille Salomon : « Qui congregat aliena, relinquit filiis dolorem. » (*Eccli.*, XIV, 15.) Et rursum dicitur in Psalmis : « Verumtamen in imagine Dei perambulat homo, (*a*) vane conturbatur. Thesaurizat, et nescit cui congregat ea. » (*Psal.* XXVIII, 7.) Quid thesaurizas, avare, quod nescis? Quid auri argentique pondere delectaris, et condis? Quid imaginem regis sculptam servas in solidis, et imaginem Conditoris in hominibus detestaris?

Decimæ eleemosynæ largiendæ. — 3. « Redde, dictum est, Cæsari quæ sunt Cæsaris, et Deo quæ sunt Dei. » (*Matth.*, XXII, 21.) Majores nostri ideo copiis omnibus abundabant, quia Deo decimas dabant, et Cæsari censum reddebant. Modo autem quia discessit devotio Dei, accessit indictio fisci. Noluimus partiri cum Domino decimas; modo autem totum tollitur. Hoc tollit fiscus, quod non accipit Christus; hoc magis datur, quod pauperibus non erogatur. « Noli, inquit Salomon, parcere thesauris tuis. » (*Eccli.*, XXIX, 13.) Tribuendæ sunt eleemosynæ pro modo et quan-

(*a*) In MSS. Victorino, *Nox enim fugabat*. In aliis, *Nox autem fugabat*. In nullis vox, *vitam*.
(*b*) MSS. omnes, *in poma*.
(*c*) Ita MSS. tres. Remigiensis autem, *imaginem Dei perambulat homo*. Editi vero, *in imagine pertransit*.

ce peu lui-même. » (*Tob.*, IV, 8, 9.) « Enfouissez l'aumône dans le cœur du pauvre; elle intercédera pour vous auprès de Dieu. » (*Eccles.*, XXIX, 15.) Vous dites : J'ai à qui laisser mes biens. Admettons que vos fils conserveront ces biens; vous n'aurez rien vous-même dans le ciel, pour lequel vous n'avez rien amassé ; vous avez eu de la sollicitude pour vos enfants, et vous n'avez pas voulu vous être utile à vous-même. Vos fils eux-mêmes passeront ici-bas comme des étrangers. Vous avez marché loin de votre but, puisque l'Apôtre a dit : « Nous n'avons rien apporté en ce monde, et ne pouvons non plus en rien emporter; » (I *Timoth.*, VI, 7) « la terre et tout ce qui est sur la terre appartiennent à Dieu. » (*Psalm.* XXIII, 1.) Quand on dit : Elevez vos cœurs; vous répondez : Nous les avons vers le Seigneur. Si vous avez amassé quelque chose là-haut, vous pourrez y retrouver quelque chose; si vous n'y avez rien amassé, vous n'y trouverez rien. Cherchez alors sur la terre, où vous avez amassé, puisqu'il est écrit : « Où est votre trésor, là est aussi votre cœur. » (*Matth.*, VI, 21.)

Intérêt permis. — 4. Ecoutez la voix de Dieu; que dit-elle? voulez-vous accroître votre bien, donner peu et recevoir beaucoup? Donnez-moi donc, dit le Seigneur; je reçois peu et je rends au centuple. Au contraire, quand vous voulez augmenter votre fortune, vous cherchez un emprunteur, qui se réjouit en prenant votre argent, et se plaint lorsqu'il faut le rendre; qui vous supplie pour le recevoir, et vous calomnie quand vous le lui redemandez. Vous devez sans doute obliger votre semblable, et ne pas repousser celui qui sollicite un emprunt; mais ne recevez que ce que vous avez prêté, et ne l'exigez pas; vous perdez votre gain pour le ciel, si vous exigez de lui, même ce que vous avez déboursé. Peut-être n'a-t-il pas en main de quoi vous désintéresser; quand vous avez souffert qu'il vous demandât, vous deviez vous attendre à ce qu'il ne pourrait pas vous rendre. Ne vous récriez pas en disant : Suis-je donc usurier. Je ne réclame que ce que j'ai donné; qu'on me le rende. A la vérité, vous n'êtes pas usurier; mais voulez-vous que l'emprunteur, pour vous rendre votre argent, ait recours à un usurier. Vous n'exigez pas d'intérêts, de peur que Dieu ne vous accuse d'usure; mais vous le pressurez, vous le torturez, même en n'exigeant que ce que vous lui avez prêté; en le pressant ainsi, en le maintenant dans l'embarras, loin de lui avoir rendu service, vous lui créez des embarras plus grands. Peut-être dites-vous : Il ne peut me payer; il a un champ, qu'il le vende; il a une maison, qu'il la vende; il a une famille, qu'il la vende. Quand votre frère s'est adressé à vous, c'était pour ne pas vendre; qu'il ne vende donc point, puisque vous lui êtes venu en aide dans ce but. Dieu le veut, Dieu l'ordonne ainsi. Que si votre avarice dit le contraire, entendez la voix du Seigneur dans l'Évangile : « Insensé, en cette même nuit on te redemandera ton âme; et les choses que tu as, à qui seront-elles? » Tout homme qui thésaurise pour ce monde est pauvre pour le ciel.

titate, sicut scriptum est : « Prout habueris, fili, fac eleemosynam ; si exiguum habueris, ex ipso exiguo communica esurienti. » (*Tob.*, IV, 8, 9.) Absconde eleemosynam in corde pauperis, et hæc pro te exorabit ad Dominum. (*Eccli.*, XXIX, 15.) Sed dixisti, habeo quibus dimittam. Pone quia habebunt filii tui quod dimittis ; tu nihil habebis, quia nihil ante te misisti; de filiis curam gessisti, tibi autem prodesse noluisti. Ecce post te peregrini transeunt et isti ; sine causa cucurristi, cum Apostolus dicat : « Nihil intulimus in hunc mundum, verum nec auferre quid possumus ; » (I *Tim.*, VI, 7,) « quia Domini est terra, et plenitudo ejus. » (*Psal.* XXIII, 1.) Audis : Sursum corda; et (*a*) curas dicere : Habemus ad Dominum. Si aliquid illuc misisti, habes quod ibi quæras ; si nihil misisti sursum, non habes quod ibi quæras. In terra ubi posuisti, ibi quære, quia scriptum est : « Ubi est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum. » (*Matth.*, VI, 21.)

Fœnus licitum. — 4. Et Deus tibi audi quid dicat. Quid? Vis fœnerare, minus dare, et plus accipere? Ecce mihi da, dicit Dominus; ego accipio minus, et dabo plus. Quando quæris unde crescat pecunia, hominem quæris, qui quando accipit, gaudet; quando reddit, plangit; ut accipiat, precatur; ne reddat, calumniatur. Da quidem homini, et noli avertere faciem tuam ab eo qui mutuo petit; sed accipe quantum dedisti, nam et beneficium perdidisti, et si hoc ipsum quod daturus es, exigatur. Forte ad manum non habet unde reddat; pertulisti petentem, exspecta non habentem. Noli clamare et dicere : Numquid fœnus quæro? Tantum peto, quantum dedi; hoc recipiam. Non es mentitus, verum dicis, non es fœnerator; et vis cui dedisti, quærat fœneratorem, ut tibi reddat. Sed si propterea fœnus non exigis, ne te fœneratorem judicet Deus, premis, suffocas, exigis; si tantum exigis, quantum dedisti, suffocando tamen et in angustiis retinendo beneficium non præstitisti, sed majores angustias intulisti. Sed forte dicis : Habet unde reddere possit; habet possessionem, vendat; habet domum, vendat; habet familiam, vendat. Frater tuus quando a te petiit, ideo te petiit ne venderet; propterea (*b*) non faciat, quia subvenisti, ne fieret. Hoc vult Deus, hoc jubet Deus. Sed si avarus es, modo audi quid ipse Dominus in Evangelio dicat : Stulte, hac nocte expostulatur anima tua a te; ea quæ præparasti, cujus erunt? Sic est omnis qui sibi thesaurizat, et non est in Deum dives.

(*a*) In MSS. et *curris dicere.*
(*b*) Ita MSS. Editi autem, *non fecit.*

SERMON LXXXVII.

Sur ces paroles de l'Evangile : « A quoi est semblable le royaume de Dieu..... ; » Luc., XIII, 18 (1).

1. Le Seigneur dit dans l'Évangile : « A quoi est semblable le royaume de Dieu et à quoi le comparerai-je? Il est semblable au grain de sénevé qu'un homme prend et met dans son jardin ; et il croît et devient un grand arbre, et les oiseaux du ciel reposent sur ses branches. » (*Ibid.*, 18, 19.) Vous vous étonnez peut-être que le royaume de Dieu, si beau, si magnifique, soit comparé à un petit grain de sénevé, et que l'on nous dise que l'objet de nos espérances, si consolant en lui-même, est semblable à quelque chose de si vil. Mais le même Jésus dit ailleurs à ses disciples : « Si vous aviez de la foi comme un grain de sénevé, vous diriez à cette montagne : Passe d'ici là, et elle passerait. » (*Matth.*, XVII, 19.) Si la foi est une grande chose, elle qui peut déplacer les montagnes de leur base, un grain de sénevé est aussi une grande chose, puisque nous sommes obligés de reconnaître qu'il est semblable à la Foi. Il n'est pas grand par sa forme, il l'est par ses qualités ; on le compare à la Foi, non comme une graine nourrissante, mais pour son énergique âcreté. Un examen attentif nous montre la justesse de la comparaison faite par Notre Seigneur. Rien au premier aspect, dans ce grain de sénevé, petit, sans prix, méprisé, ne trahit une saveur, une odeur, une vertu particulières; mais dès qu'on l'écrase, son odeur se répand, sa force se montre, on reconnaît sa piquante saveur; on s'étonne, tant est énergique sa chaleur, qu'une si petite graine renferme un tel feu. Aussi l'homme en fait-il, surtout en hiver, une nourriture de prédilection, pour combattre le froid, activer les humeurs, réchauffer ses entrailles ; souvent même on l'emploie comme topique contre les douleurs de la tête et d'autres maux que calme son action énergique. C'est ainsi que la Foi chrétienne, au premier aspect petite, pauvre et faible, nous paraît sans puissance, sans énergie, sans ressources ; mais dès que la meule des tentations l'atteint, sa vertu se révèle, sa force se montre aussitôt; on y sent la chaleur de la croyance en Dieu ; le feu divin s'en dégage à tel point qu'elle s'enflamme elle-même et communique cette flamme à ceux qui la possèdent. Le saint Evangile nous en donne un exemple dans les deux disciples qui se dirent l'un à l'autre, lorsque le Sauveur leur eut parlé après sa Passion : « Notre cœur n'était-il pas embrasé en nous, dans le chemin, lorsqu'il nous découvrait les Ecritures? (*Luc.*, XXIV, 32.) Le grain de sénevé ramène la chaleur dans le corps ; le feu de la foi consume le péché dans les cœurs. L'un dissipe l'âpre roideur des membres causée par le froid ; l'autre guérit les maux causés par le démon. Celui-là résout les humeurs malignes du corps ; celui-ci consume les miasmes pernicieux des passions. Le sénevé fournit un remède efficace contre les douleurs de la tête ; la foi réchauffe souvent notre tête spirituelle, qui est Notre-Seigneur

(1) On le trouve dans les anciennes éditions parmi les sermons de S. Ambroise, et c'est sous ce nom que le mettent les MSS.; mais il y est quelque peu plus étendu, et commence ainsi : « Libenter nos prædicare et gratanter opus Dei facere manifestum est, sed eum videmus plures e fratribus pigris, ad ecclesiam convenire, » etc. On le regarde comme ayant été prononcé le jour de la nativité de S. Laurent.

SERMO LXXXVII (*a*).

De verbis Evangelii Lucæ, XIII : « *Cui simile est regnum Dei, etc.* »

1. Dicit Dominus in Evangelio : « Cui simile est regnum Dei? Et cui simile illud æstimabo? Simile est grano sinapis quod acceptum homo misit in hortum suum, et crevit et facta est arbor, et volucres cæli requieverunt in ramis ejus. » (*Lucæ*, XIII, 18, 19.) Movet fortasse sensus vestros, quare regnum Dei tam præclarum atque magnificum grano sinapis exiguo comparetur, et spei nostræ in se tam grande solatium, rei vilissimæ simile esse dicatur : præsertim cum alibi idem Dominus discipulis suis dicat : « Si habueritis fidem sicut granum sinapis, dicetis huic monti : Tollere et jactare in mare ; et fiet. » (*Matth.*, XVII, 19.) Igitur si fides tanta est, quæ potest ab ipsis sedibus, montium fundamenta transferre, necessario et granum sinapis magnum est, ad cujus similitudinem fidem habere compellimur. Magnum autem dixerimus, non specie, sed virtute, et non fidei, qualitate oleris, comparandum, sed vigore acrimoniæ coæquandum. Nam si diligenter intendamus, invenimus recte a Domino hanc similitudinem comparatam. Sicut enim granum sinapis prima fronte speciei suæ est parvum, vile, despectum, non saporem præstans, non odorem circumferens, non indicans suavitatem ; at ubi teri cœperit, statim odorem suum fundit, acrimoniam exhibet, cibum flammei saporis exhalat, et tanto fervoris calore succenditur, ut mirum sit in tam frivolis tantum ignem fuisse conclusum ; cujus etiam seminis cibum homines, hyemis præcipue tempore, magna pro suavitate percipiunt ; quatenus repellant frigora, humores egerant, viscerum interna calefaciant ; sæpe etiam ex hoc capiti adhibent medicinam, ut si quid invalidum, si quid ægrotum fuerit, sinapis igne curetur ; ita ergo et fides Christiana prima fronte videtur esse parva, vilis et tenuis, non potentiam suam ostendens, non superbiam præferens, non gratiam subministrans ; at ubi diversis tentationibus teri cœperit, statim vigorem suum prodit, acrimoniam indicat, calorem Dominicæ credulitatis adspirat, et tanto divini ignis ardore jactatur, ut et ipsa ferveat, et participantem sibi ardere compellat. Sicut in sancto Evangelio (*b*) duo ex discipulis dixerunt, dum cum ipsis post passionem suam Dominus loqueretur : « Nonne cor nostrum erat ardens in nobis in via, dum aperiret nobis Dominus Jesus Scripturas? » (*Lucæ*, XXIV, 32.) Ergo granum sinapis membrorum viscera calefacit ; fidei autem vigor cordium peccata comburit. Et illud quidem asperum algorem frigoris removet ; hæc autem delictorum diabolicum frigus expellit. Sinapis, inquam, granum iniquos humores decoquit corporum ; fides autem

(*a*) Olim de Sanctis XXXI.

(*b*) MSS. hæc verba, *duo ex discipulis* omittunt ; et ista substituunt, *Emaus et Cleophas*.

Jésus-Christ. Enfin, pour compléter cette comparaison avec le sénevé, nous savons quelle sainte odeur exhale la foi, selon cette parole de l'Apôtre : « Nous sommes devant Dieu la bonne odeur de Jésus-Christ. » (II *Corinth.*, II, 15.)

Laurent et le grain de sénevé. — 2. Nous pouvons donc comparer au grain de sénevé le saint martyr Laurent. Les diverses tortures qu'il subit lui ont valu l'honneur d'une renommée universelle. Il demeura, tant qu'il fut sain et sauf de corps, humble, inconnu, méprisé; dès qu'il eut été persécuté, déchiré, brûlé, il répandit dans toutes les églises de l'univers l'odeur de son noble courage. Notre comparaison est donc juste de tout point. Le grain de sénevé, quand on le broie, devient brûlant; les tortures remplissent Laurent d'une flamme divine. L'un exhale sous la meule la chaleur qu'il contient; l'autre, dans les supplices, le feu céleste. On torréfie le sénevé dans un vase chaud; on fit rôtir Laurent sur un gril. Le bienheureux martyr était extérieurement brûlé par les flammes allumées par les persécuteurs; mais le feu intérieur de l'amour de Jésus-Christ l'embrasait plus encore. Le bourreau cruel avait beau nourrir le foyer, activer l'incendie; le patient, plein des ardeurs de la foi, ne sentait point ces flammes terrestres; il pense au bonheur de mourir pour Jésus, et tout ce qu'il souffre lui semble froid. Son corps devait rester insensible aux attaques du feu, pendant que les rafraîchissantes haleines du Paradis caressaient son âme. Qu'importe que ce corps, brûlé, sans vie, gise aux pieds du tyran; il n'éprouve aucune souffrance sur la terre, celui dont l'âme habite le ciel. On l'étend sur l'ardent brasier, on le tourne, on le retourne; plus les tortures augmentent, et plus il se réfugie dans la crainte de Dieu. Le bourreau s'épuise à inventer un supplice inouï, et sa rage ne fait que servir la cause qu'il combat. Les tourments les plus atroces ne firent qu'accroître le zèle de Laurent pour le Sauveur.

SERMON LXXXVIII.

Encore sur ces paroles de l'Evangile : « A quoi est semblable le royaume de Dieu.....; » Luc., XIII, 18 (1).

1. « A quoi est semblable le royaume de Dieu, et à quoi le comparerai-je? » dit le Seigneur; « il est semblable au grain de sénevé. » Beaucoup de preuves ont démontré la justesse de cette comparaison du royaume de Dieu avec le grain de sénevé. La dissemblance est toute dans l'interprétation des mots, mais le rapprochement des qualités est facile, puisque la foi chrétienne, qui est le royaume de Dieu, se fait remarquer par la même énergie dont la nature a doté le sénevé. Lorsque nous prenons du suc de sénevé, notre visage s'assombrit, notre front se plisse, les larmes nous viennent aux yeux, nous nous faisons violence pour absorber cette liqueur salutaire à la santé du corps; son amertume nous révolte, son âcreté nous pénètre, le feu qu'elle contient nous brûle; tout notre corps se trouble, et l'efficacité du remède est d'autant plus

(1) Ce sermon est également attribué à S. Ambroise dans les éditions parues de ses œuvres et dans les MSS., où il commence en ces termes : « Superiore Dominicâ parabolam Domini di ferentes, in qua ait : Cui simile est regnum cælorum, » etc. — Mais chez les uns il est augmenté vers la fin de beaucoup de considérations, qui manquent chez les autres.

libidinum fluenta consumit. Et per illud medicina capiti procuratur; per fidem autem spiritale caput nostrum, quod est Christus Dominus, sæpius refovetur. Sed et fidei juxta comparationem sinapis sancto odore perfruimur, sicut ait Apostolus beatus : « Quoniam Christi bonus odor sumus Deo. » (II *Cor.*, II, 15.)

Laurentius, granum sinapis. — 2. Igitur sanctum martyrem Laurentium grano sinapis possumus comparare, qui diversis adtritus passionibus, per totum orbem gratia meruit sui fragrare martyrii. Qui enim antea constitutus in corpore, erat humilis, ignotus et vilis; postea quam vexatus, laceratus, exustus est, universis per totum mundum ecclesiis odorem suæ nobilitatis infudit. Recte igitur huic comparatio copulatur; siquidem granum sinapis cum teritur, accenditur, Laurentius cum patitur, inflammatur; illud (*a*) fervorem adtritione sua movet, hic ignem plurima vexatione suspirat. Sinapis, inquam, in vasculo calido decoquitur; Laurentius in craticula flammarum igne torretur. Ardebat itaque extrinsecus beatus Laurentius martyr tyranni sævientis incendiis; sed major illum intrinsecus Christi amoris flamma torrebat. Et quamvis rex improbus ligna subjiceret, incendia majora supponeret; tamen sanctus Laurentius has flammas fidei calore non sentit; et dum Christi præcepta cogitat, frigidum est illi omne quod patitur. Nec enim potest in visceribus ignium tormenta sentire, qui sensibus paradisi refrigeria possidebat. Jaceat licet ante pedes tyranni exusta caro, corpus exanime; nihil tamen detrimenti patitur in terris, cujus animus demoratur in cælis. Extenditur ergo super flammarum ignitos globos, et sæpius versatur in latera; sed quanto plus pœnarum patitur, tanto amplius Christum Dominum pertimescit. Novo admirationis genere alius illum torquet, et alii sævientis tormenta proficiunt. Devotiorem Laurentium Salvatori supplicia atrociora fecerunt.

SERMO LXXXVIII (*b*).

Rursum de verb. Evang. Lucæ, XIII : « *Cui simile est regnum etc.* »

1. « Cui simile est regnum cælorum, et cui simile æstimabo illud, ait Dominus ; simile est grano sinapis » (*Lucæ*, XIII, 18, 19.) et cetera. Multa perstrinximus, quibus probaremus regnum Dei grano sinapis non immerito comparari, et distantiam in sola esse æstimatione verborum, non in collatione virtutum ; siquidem Christiana fides, quæ regnum Dei est, eumdem vigorem obtinet, quem sinapis natura depromit. Nam sicut, cum sinapis succum sumimus, vultu contristamur, fronte contrahimur, ad lacrymas promovemur, et ipsam salubritatem corporis nostri cum quodam fletu austeritatis accipimus ; illinc enim amaritudo nos exasperat, acrimonia penetrat, hinc calor

(*a*) In MSS. *fervorem adtritionis sua evomit.*
(*b*) Olim de Sanctis XXXIII.

grande que ce trouble est plus profond. De même, lorsque nous nous soumettons aux préceptes de la foi chrétienne, notre âme est attristée, notre corps, éprouvé; c'est en versant des larmes, c'est malgré nous, pour ainsi dire, que nous faisons notre salut. Les jeûnes nous révoltent, le remords de nos fautes nous accable, la crainte de perdre notre céleste héritage nous trouble, la tristesse envahit tout notre être, et nous faisons d'autant mieux notre salut, que nous pleurons davantage, selon cette divine parole : « Vous pleurerez et vous gémirez, vous, et le monde sera dans la joie. » (*Johan.*, XVI, 20.) Quand la tête doit être traitée par le sénevé, on nous ordonne de raser les cheveux, de nous débarrasser de tout ce qui peut être un obstacle au remède, afin que ses effets se produisent plus sûrement sur le corps nu; de même, lorsque l'âme doit être traitée par la foi, il nous est ordonné d'éloigner de nous tout ce qui vient du siècle, de nous dépouiller de l'or et de l'argent, afin que le remède spirituel agisse sans obstacle sur l'âme seule. Quiconque est entouré des vanités du monde et des richesses du siècle, ne saurait être guéri par la foi. Il est donc bien vrai que la foi chrétienne produit les mêmes effets sur l'âme, que le suc du sénevé sur le corps.

2. Mais l'Evangile continue : « Qu'un homme prend et met dans son jardin, et il croît et devient un grand arbre, et les oiseaux du ciel reposent sur ses branches. » (*Luc.*, XIII, 19.) Recherchons attentivement à qui toutes ces qualités peuvent convenir. Nous avons dit ailleurs que les martyrs, éprouvés par toutes sortes de tortures, peuvent être comparés au grain de sénevé. Quand l'Ecriture ajoute : « Et il croît et devient un grand arbre, et les oiseaux du ciel reposent sur ses branches; » elle désigne plus particulièrement, ce me semble, Notre Seigneur Jésus-Christ. Sa naissance au nombre des hommes le fait humble comme un grain; son ascension au ciel l'élève comme un arbre. Le Christ souffrant est vraiment ce grain de sénevé ; quand il ressuscite, il est l'arbre. Il est le grain, dis-je, lorsqu'il supporte les privations et la faim ; il est l'arbre, lorsqu'il rassasie cinq mille hommes avec cinq pains; d'un côté, il souffre la stérilité de la condition humaine, et de l'autre il fait éclater les ressources infinies de sa nature divine. J'appellerai Notre Seigneur un grain, quand on le flagelle, quand on le repousse, quand on l'outrage ; un arbre, quand il rend la vue aux aveugles, quand il ressuscite les morts, quand il pardonne les péchés. Quant aux branches de cet arbre, Pierre est l'une d'elles, Paul est l'une d'elles, l'une d'elles est le bienheureux Laurent, dont nous célébrons aujourd'hui la nativité; ces branches sont les apôtres et les martyrs. Celui qui s'attache fortement à ces branches ne saurait être englouti par les flots du siècle; caché sous leur ombre, il n'a rien à craindre, ni des ardeurs de la géhenne, ni des fureurs des tempêtes soulevées par le démon; il évitera les flammes du jugement éternel, par la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui, étant Dieu, vit et règne en l'unité du Père et du Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

ignei saporis accendit; et toto perturbati corpore tunc magis sani efficimur, cum amplius deploramus ; ita et cum fidei Christianæ mandata percipimus, contristamur animo, affligimur corpore, ad lacrymas permovemur, et ipsam salutem nostram cum quodam fletu ac mærore consequimur. Inde enim jejunia nos exasperant, illinc peccatorum conscientia macerat; hinc patrimonii jactura perturbat, et toto contristati habitu magis salutem consequimur, si amplius defleamus, secundum quod ait Dominus : « Vos plorabitis et flebitis; sæculum autem gaudebit. » (*Joan.*, XVI, 20.) Sicut autem cum sinapi caput forte curandum est, jubemur abrasos capillos demere, impedimenta cutis universa deponere, ut nudo corpori perfectius medicina perveniat ; ita et cum anima per fidem curanda est, præcipimur a nobis substantiam auferre sæculi, impedimenta auri argentique deponere, ut et nudæ et soli animæ congruentius spiritalis medicina conveniat. Quisquis enim rebus mundi et divitiis sæculi obvolutus est, huic fidei medicina non proderit. Ergo quod succus sinapis in corpore, hoc fides Christiana operatur in anima.

2. Sed quoniam in eadem Dominica sententia scriptum est : « Quod acceptum homo misit in hortum suum, et crevit, et facta est arbor, et volucres requieverunt in ramis ejus ; » diligentius requiramus quis iste sit, cui hæc cuncta conveniant. Diximus superius sanctis Martyribus, qui diversis adtriti sunt passionibus, naturam sinapis posse congruere. Sed quoniam dicit Scriptura : « Et crevit, et facta est arbor, et volucres requieverunt in ramis ejus ; » arbitror hoc ipsi Christo Domino rectius comparari, qui nascendo in homine humiliatus ut granum est; adscendendo ad cælum exaltatus ut arbor est. Granum plane Christus est, dum patitur ; arbor est, cum resurgit. Granum, inquam, est, cum famem esuriens sustinet; arbor est, cum quinque millia virorum quinque panibus saturat ; ibi sterilitatem humana conditione patitur, hic satietatem propria divinitate largitur. Granum autem dixerim Dominum, cum cæditur, contemnitur, increpatur ; arborem autem cum cæcos illuminat, mortuos resuscitat, peccata condonat. Ramos autem hujus arboris si requiras, invenies quia ramus est Petrus, ramus est Paulus, ramus est beatus Laurentius, cujus hodie natalitia celebramus ; rami sunt omnes Apostoli vel Martyres; ad quos si quis se fortiter tenere voluerit, fluctibus sæculi minime submergetur ; quin potius sub umbra illorum latitans, gehennæ non patietur ardorem, securus et de diabolicæ tempestatis procella, et judicii de exurentis incendio ; ipso adjuvante qui vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus, etc.

SERMON LXXXIX.

Sur ces paroles de l'Evangile : « Le royaume de Dieu est au dedans de vous...; » Luc., xvii, 21 et sur ces paroles de l'Apôtre : « Le royaume de Dieu ne consiste pas dans le boire et dans le manger..... » Rom., xiv, 17 (1).

1. Nous avons entendu, dans l'Evangile de ce jour, ces paroles de Jésus : « Le royaume de Dieu est au dedans de vous. » Il savait que tous ne pouvaient pas comprendre ces mots : « Le royaume de Dieu est au dedans de vous; » et, comme si quelqu'un lui en demandait l'explication, il ajoute : « Le royaume de Dieu ne consiste pas dans le boire et dans le manger, mais dans la justice, dans la paix et dans la joie spirituelle. » (*Rom.*, xiv, 17.) Je vous en conjure donc, mes très-chers Frères; interrogeons nos consciences pour voir si nous possédons le royaume de Dieu dans les secrets replis de nos âmes. Si nous y avons la justice, la paix, la joie spirituelle, bannissons toute crainte; c'est la preuve que nous y avons le royaume de Dieu. Mais quelle est cette justice, quelle est cette paix, quelle est cette joie? il importe de les bien connaître.

La justice parfaite. — 2. La vraie, la parfaite justice consiste à ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît à nous-mêmes. Est-il possible, dira quelqu'un, de bien agir à l'égard de tous les hommes? il est possible du moins de leur vouloir du bien à tous; ayez cette bienveillance, et ces paroles de l'Evangéliste s'adressent à vous : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix aux hommes de bonne volonté sur la terre. » (*Luc.*, ii, 14.) Celui qui peut dire : Je n'ai pas les moyens de faire du bien; peut-il dire : Je ne puis pas avoir la bonne volonté de le faire? La véritable justice consiste donc à désirer pour autrui ce qu'on désire pour soi-même. C'est cette même justice qui nous fait, en considération de l'amour de Dieu, aimer, non-seulement nos amis, mais encore nos ennemis eux-mêmes. Et nous ne saurions l'appliquer convenablement aux autres, sans un désir sincère de la posséder en nous. Qui pourrait faire largesse au prochain de ce qu'il sait ne point posséder en lui-même? On nous demandera donc comment nous devons garder la justice en nous-mêmes.

Justice vient de jugement entre deux parties adverses. — 3. Ou je me trompe fort, mes Frères, ou la justice a tiré son nom de l'usage qu'on en fait pour juger équitablement les différends entre deux parties adverses. Eh bien! mes Frères, reconnaissons que ces deux parties adverses existent en nous. « Car la chair s'élève contre l'esprit, et l'esprit contre la chair. » (*Galat.*, v, 17.) Nous sommes donc composés d'un homme intérieur et d'un homme extérieur, de chair et d'esprit; il y a en nous un maître et un esclave. Donc, pour que je vous croie capable de juger impartialement la cause d'autrui, il faut que je vous sache un juge impartial à l'égard de vous-même. Soyez ce juge; accordez à l'esprit selon ses droits, à la chair selon ses besoins; accordez au maître ce qui doit lui assurer la vie éternelle, et ne réservez à l'esclave que ce qui lui est nécessaire pour la vie de ce monde. Si vous abaissez le maître, vous élevez l'esclave; si vous accordez trop peu ou si vous n'accordez rien au maître en vue du ciel, réservant tout pour l'esclave en ce monde, vous n'êtes pas juste à l'égard de vous-même. Comment pourrions-nous en-

(1) C'est la dix-neuvième homélie de S. Césaire, dans la bibliothèque des Pères.

SERMO LXXXIX.

De verbis Evangelii Lucæ, xvii : « *Regnum Dei intra vos est.* » *Et de verbis Apost. Rom.*, xiv : « *Regnum Dei non est esca,* » *etc.*

1. Audivimus cum Evangelium legeretur, dicente Domino : « Regnum Dei intra vos est. » (*Lucæ*, xvii, 21.) Et quia sciebat, quod non omnes poterant intelligere quod dicebat; cum dixisset : « Regnum Dei intra vos est, » quasi ab aliquo interrogaretur, subdidit dicens : « Regnum Dei non est esca et potus, sed justitia et pax et gaudium. » (*Rom.*, xvi, 17.) Rogo ergo vos, Fratres carissimi, consideremus conscientias nostras; videamus, si regnum intra arcellas animæ nostræ repositum habemus. Si est ibi justitia, si pax, si gaudium, securi sumus; quia regnum Dei intra nos esse cognoscimus. Sed quæ est ista justitia, quæ pax, quod gaudium, diligenter adtendite.

Justitia perfecta. — 2. Justitia ergo vera et perfecta, ipsa est quæ non facit aliis quod sibi non vult. Sed dicit aliquis: Quis potest omnibus hominibus bene facere? Potest tamen omnibus hominibus bene velle; quod cum feceris, dicit tibi Evangelista : « Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis. » (*Lucæ*, ii, 14.) Potest dicere aliquis : Facultatem non habeo : numquid potest dicere : Bonam voluntatem habere non possum? Ipsa est ergo vera justitia, quæ omnibus hominibus quod sibi vult optat; hoc quod sibi vult, illis evenire desiderat. Ipsa est vera justitia, quæ pro amore Dei, non solum amicos, sed etiam ipsos diligit inimicos. Sed istam veram justitiam, Fratres, tunc aliis bene impendimus, si et nos habere desideramus. Nam quomodo quisquam aliis largitur, quod in se ipso habere non cognoscetur? Sed forte aliquis interrogat, quomodo in nobis justitiam servare debemus.

Justitia a jure dicendo inter duas partes adversas. — 3. Adtendite, Fratres, justitia videtur mihi quod inde nomen accepit, quia intra duas partes adversas et contrarias sibi juste judicare consuevit. Eia, Fratres, agnoscamus et in nobis duo quædam esse contraria. « Nam caro concupiscit adversus spiritum, et spiritus adversus carnem. » (*Galat.*, v, 17.) Habemus ergo et interiorem hominem, et exteriorem, habemus carnem et animam; hoc est habemus dominam et ancillam. Si ergo vis ut tibi credam, quod possis juste causam alterius judicare, in te ipso volo primum agnoscere. Esto istius judex in te ipso; tribue animæ quod dignum est, reserva carni quod opus est; tribue dominæ quod illi sufficiat in æternum, et hoc tantum reserva ancillæ, unde vivere possit in mundo. Nam

tendre avec équité la cause d'autrui, quand nous sommes aussi injustes dans notre propre cause? Je sais une seule chose, mes Frères : celui qui ne tient pas la balance d'une main ferme entre son esprit et sa chair, ne saurait être un juge impartial dans la cause du prochain. C'est notre âme qui a été faite à l'image de Dieu; notre corps a été formé d'un peu de limon. Celui qui aime la chair plus que l'esprit, foule aux pieds l'image de Dieu, pour exalter la terre; dès qu'il est injuste à ce point envers lui-même, il ne saurait évidemment observer la justice à l'égard des autres. que celui qui veut être juste au dehors, commence par l'être en lui-même; qu'il s'habitue à maintenir un équilibre irréprochable entre son corps et son âme; qu'il donne au corps, en ce monde, une vie frugale, un vêtement simple; et que par les aumônes, qui valent mieux que les plaisirs d'ici-bas, il assure le ciel à son âme. Celui qui ne fait pas ainsi, qui ne se corrige pas, qui persévère dans le péché, sera jugé dans l'autre monde selon qu'il se sera jugé lui-même en celui-ci. Arrêtons-nous à ces considérations sommaires sur la justice.

La vraie paix. — 4. Il importe maintenant de vous faire connaître quelle est la véritable paix. Ce n'est point en effet celle que paraissent pratiquer entre eux les voleurs et les ivrognes, les médisants et les superbes. Elle est indigne du nom de paix, celle qui n'a pas la charité pour racine. Celui qui la désire, doit s'efforcer d'abord d'en jouir avec Dieu. Quel est, dira-t-on, l'homme qui ne veut pas être en paix avec Dieu? C'est celui qui ne se conduit point dans la vie selon les préceptes de Dieu. Quel est celui qui n'a pas la paix avec le Seigneur? Celui qui déplaît au Seigneur. Vous insistez : Est-il un homme assez insensé pour déplaire à Dieu? Si j'examine vos actions, mon Frère, peut-être trouverai-je que cet insensé, c'est vous-même. Je vous le demande, n'avez-vous jamais murmuré contre la pluie, contre la sécheresse, contre la prospérité des impies, contre la violence des vents? plus encore, n'avez-vous jamais blasphémé, quand les fruits de votre vigne ne vous semblaient pas assez abondants? Si vous pouvez vous dire certain de n'avoir murmuré contre Dieu en aucune de ces choses, alors seulement, vous avez eu la véritable paix avec lui dans tout ce qui vous est arrivé; écriez-vous, comme le bienheureux Job le faisait dans la sécurité de sa conscience : « Le Seigneur m'avait tout donné, il m'a tout ôté; il a été fait selon sa volonté; que son nom soit béni! » (*Job*. I, 21.) S'il vous arrive du bien, vous louez Dieu; s'il vous arrive du mal, vous murmurez contre lui; vous n'avez donc point la paix avec lui, et vous ne pouvez pas dire avec le Psalmiste : « Je bénirai Dieu en tout temps. » (*Psalm*. XXXIII, 2.) Quel est celui qui lui rend grâces en tout temps? Celui que la prospérité ne peut corrompre, et que l'adversité n'ébranle pas. Le premier point de la véritable paix est donc de n'être point en division avec Dieu. Cela fait, nous pourrons ensuite être en paix avec nous-mêmes. Mais l'homme qui est en désunion avec Dieu, ne peut être en paix avec lui-même. Notre âme doit être en union avec Dieu, afin que la chair soit soumise à l'esprit. Si l'esprit ne nous dirige pas, la chair nous tyrannise et nous opprime. Que votre âme

si domina humiliatur, et ancilla erigitur; si dominæ aut parum aut nihil reponitur in cælo, et totum ancillæ reservatur in mundo; ecce jam in nobismetipsis justi non esse cognoscimur. Et quomodo causa alterius directo ordine a nobis auditur, quando in nobis et in nostra causa nihil justitiæ reservatur? Hoc solum scio, Fratres, quod nunquam alterius causam juste judicare poterit, qui inter animam et carnem suam justitiam tenere noluerit. In anima enim et in mente ad imaginem Dei facti sumus; secundum carnem vero de limo terræ formati sumus. Qui ergo plus amat carnem quam animam suam, imaginem Dei vult deponere deorsum, et terram erigere sursum; et qui in se ipso tam injustus est, si causam alterius audierit, sine dubio justitiam non tenebit. Et ideo qui justitiam tenere desiderat, a se ipso incipiat; et in se prius justitiam teneat, et inter carnem et animam suam justus judex esse consuescat. Carni victum et vestitum simplicem et mediocrem reservet in mundo; et, quod est melius, animam per eleemosynas ponat in cælo. Nam si aliter fecerit, et se non emendaverit, si in hoc perseverare voluerit, quomodo judicat in hoc sæculo, sic judicandus est in futuro. Et hoc quidem de vestra justitia breviter dictum sit.

Pax vera. — 4. Pax enim quæ sit vera, debetis agnoscere. Non est enim illa vera pax, quam sibi invicem videntur præstare raptores et ebriosi, maledici et superbi. ISTA NON EST DICENDA PAX, quæ de radice caritatis non consurgit. Qui ergo pacem veram desiderat, primum cum Deo pacem habere contendat. Sed dicit aliquis : Quis est, qui pacem cum Deo habere non velit? Ille utique qui sic non vivit, quomodo Deus præcepit esse vivendum. Quis est hic, qui pacem cum Deo non habeat? Cui displicet Deus. Sed dicit aliquis : Et quis ita insanus est, ut illi displiceat Deus? Si te ipsum discutio, forte te ipsum invenio, cui displicet Deus. Dic mihi, rogo te, nunquam murmurasti contra abundantiam pluviarum? nunquam ariditatem questus es siccitatum? nunquam murmurasti contra felicitatem malorum hominum? nunquam iratus es contra violentiam ventorum? et ut quod est amplius dicam, nunquam blasphemasti, quando vinearum fructus amplius non collegisti? Et si in omnibus istis te contra Deum agnoscis et intelligis non murmurasse, scito te pacem veram cum Deo habere in omnibus quæ tibi acciderint; clama quod ille beatissimus Job cum conscientia secura clamabat : « Dominus dedit, Dominus abstulit; sicut Domino placuit, ita factum est, sit nomen Domini benedictum. » (*Job*., I, 21.) Nam si, quando bene tibi est, laudas Dominum, et quando tibi male est, murmuras contra Dominum, non habes pacem cum Deo, nec potes dicere cum Psalmista : « Benedicam Dominum in omni tempore. » (*Psal*. XXXIII, 2.) Quis est, qui benedicit Dominum in omni tempore? Quem non felicitas corrumpit, nec adversitas terret. Prima ergo et vera pax est, ut cum Deo pacifici simus. Cum hoc factum fuerit, etiam in nobis ipsis pacem habere poterimus. Nam qui cum Deo pacem habere noluerit, in se ipso pacem habere non poterit. Sit ergo pacifica cum Deo anima nostra, ut animæ nostræ sit subdita caro nostra; nam si te non regit superior, cruciat te et affligit inferior. Inclinet sub jugo Dei cervicem suam anima tua; ut et sub jugo animæ tuæ collum suum subjiciat caro tua. Tunc

se courbe sous le joug divin, si vous voulez que le corps se courbe sous le joug de votre âme. Vous aurez alors la paix véritable et parfaite, la paix que l'on a non seulement avec les autres, mais aussi avec soi-même. La vie de ce monde est un combat, nous luttons contre Satan ; notre victoire est certaine, si nous avons Dieu pour allié. Avec un tel auxiliaire, comment pourrions-nous craindre le diable? Vous avez avec vous un chef qui est l'habileté même, et vous craindriez Satan? Vous combattez sous un si grand roi, et vous douteriez de la victoire? Il est vrai, l'ennemi renouvelle chaque jour la lutte; mais Jésus-Christ veille à tout instant sur vous. L'un veut vous accabler, l'autre vous relève; l'un cherche votre mort, l'autre vous apporte la vie. Rassurez-vous, mes Frères; Jésus a plus de force pour vous soutenir, que le démon pour vous abattre. Donc, si nous gardons précieusement en nous cette justice et cette paix, dont nous venons de parler, alors aussi nous possèderons la vraie joie.

La vraie joie, c'est le royaume des cieux, qui est le Christ. — 5. Cette vraie joie, mes Frères, peut-elle être autre chose que le royaume du ciel? et ce royaume, autre chose que notre Seigneur Jésus-Christ? Tel est le témoignage des Anges eux-mêmes. Après avoir dit : « Nous vous annonçons une grande joie, qui sera pour tout le peuple ; » (*Luc.*, II, 10.) ils ajoutèrent aussitôt : « Parce qu'aujourd'hui un Sauveur vous est né, le Christ, le Seigneur. » (*Ibid.*, 11.) Je sais, mes Frères, que tous les hommes désirent avoir la vraie joie. Mais celui-là se trompe lui-même, qui ne veut pas cultiver son champ, et qui voudrait y récolter des moissons ; celui-là se frustre lui-même, qui ne veut point planter l'arbre, et qui voudrait recueillir des fruits. On ne possède point la vraie joie, qu'on n'ait aussi la justice et la paix. La justice est la racine de l'arbre, la paix est le tronc, et la joie, le fruit; la paix naît de la justice, et de la paix naît la joie : par la justice et la paix il faut entendre les bonnes œuvres, dont la joie est le fruit. En cultivant les deux premières, nous accordons un travail passager à l'arbre du bien, dont les fruits feront notre joie éternelle. L'Apôtre dit de Jésus-Christ : « C'est lui qui est notre paix; c'est lui qui des deux peuples n'en a fait qu'un. » (*Ephes.*, II, 14.) Nous avons déjà montré qu'il est notre joie; et lui-même, dans l'Evangile, s'adressant à ses disciples, leur dit, pour relever leur courage : « Je vous verrai de nouveau, et votre cœur se réjouira, et nul ne vous ravira votre joie. » (*Johan.*, XVI, 22.) Qu'est-ce à dire : « Nul ne vous ravira votre joie? » Descendez dans vos consciences, mes très-chers Frères; si la justice est en vous, c'est-à-dire, si vous désirez ardemment pour tous les hommes ce que vous désirez pour vous-mêmes, et si vous possédez cette paix, qui ne s'adresse pas seulement aux amis, mais qui embrasse aussi vos ennemis; sachez-le, le royaume de Dieu, c'est-à-dire, Jésus-Christ lui-même est au dedans de vous. Mais que celui qui, sondant sa conscience, y trouve l'avarice au lieu de la justice, la discorde au lieu de la paix, la joie qui naît de l'attachement aux plaisirs de la terre au lieu de celle qui naît de l'espérance de la vie éternelle, sache que Jésus-Christ, roi de la Loi, ne règne point en lui, et qu'il est sous le despotisme d'un cruel tyran. Du moins, mes Frères, pendant que nous vivons dans ce corps, nous pouvons nous amender, nous corriger. N'attendons pas que le dernier jour nous surprenne au milieu de nos crimes; il serait trop tard. Alors commencera pour les saints l'éternelle joie, et pour les pécheurs l'éternel supplice, un supplice sans fin pour ceux qui n'auront pas voulu

erit pax vera atque perfecta, quando non solum cum aliis, sed etiam nobiscum pacifici sumus. Sed quia adhuc in prælio sumus, et contra diabolum pugnamus, ne de victoria desperemus, si cum Deo pacifici sumus. Et si Deo conjuncti sumus, quomodo potest fieri, ut diabolum timeamus? Talem imperatorem tecum habes, et diabolum times? Sub tali rege militas, et de victoria dubitas? Adversatur quidem quotidie diabolus; sed præsto est Christus. Ille vult premere, iste levare; ille vult occidere, iste vivificare ; sed securi estote, Fratres, plus valet ad erigendum Christus, quam ad deprimendum diabolus. Si ergo, sicut supra diximus, justitiam et pacem toto corde servemus, tunc etiam verum gaudium habere poterimus.

Gaudium verum, regnum cælorum et hoc Christus. — 5. Quod est verum gaudium, Fratres, nisi regnum cælorum? Quod regnum cælorum, nisi Christus Dominus noster? Sic enim Angeli suo testimonio firmaverunt. Cum enim dixissent : « Evangelizamus vobis gaudium magnum quod erit omni populo ; » (*Lucæ*, II, 10.) statim subjecerunt : « Quia natus est vobis hodie Salvator, qui est Christus Dominus. » (*Ibid.*, 11.) Scio, Fratres, quod verum gaudium omnes homines habere volunt ; sed ipse se circumvenit, qui non vult agrum colere, et vult de fructu gaudere; ipse se decipit, qui non vult arborem plantare, et vult poma colligere. Verum gaudium non possidetur, nisi pax et justitia teneatur. Prima est enim et quasi radix justitia, secunda pax, tertia gaudium; de justitia nascitur pax, de pace gaudium generatur. Justitia et pax quasi bona opera esse videntur ; gaudium vero fructus esse bonorum operum intelligitur. Nunc ergo faciendo justitiam et pacem tenendo, quasi in bono opere parvo tempore laboramus; sed postea de fructu bonorum operum sine fine gaudebimus. Audi Apostolum de Christo dicentem : « Ipse est pax nostra, qui fecit utraque unum. » (*Ephes.*, II, 14.) Gaudium vero quod ipse sit Christus, jam antea diximus ; et Dominus Jesus Christus in Evangelio, cum suis discipulis loqueretur, ita eos exhortatus est, dicens : « Iterum, inquit, videbo vos, et gaudebit cor vestrum, et gaudium, vestrum nemo tollet a vobis. » (*Johan.*, XVI, 22.) Quid est : Gaudium vestrum nemo tollet a vobis? Adtendite conscientias vestras, Fratres carissimi; si est in vobis justicia, id est, si omnibus hominibus hoc vultis et desideratis et optatis, quod vobis ipsis, si est in vobis pax quæ non solum ad amicos, sed etiam usque ad ipsos perveniat inimicos; scitote quia regnum cælorum, hoc est, Christus Dominus manet in vobis. Qui vero ad conscientiam suam recurrens, non ibi invenerit justitiam, sed avaritiam; non pacem, sed discordiam; non gaudium de spe vitæ æternæ, sed carnalem lætitiam de amore luxuriæ ; agnoscat et intelligat, quia non in illo regnat rex Legis Christus, sed crudelis tyrannus. Modo, Fratres, dum adhuc vivimus in hoc corpore, possumus nos cum Dei adjutorio emendare atque corri-

racheter leurs fautes par la pénitence. C'est alors que Jésus-Christ dira à ceux qui sont à sa gauche : « Allez loin de moi, maudits, dans le feu éternel ; » (*Matth.*, XXV, 41,) tandis qu'il dira à ceux qui seront à sa droite : « Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. » (*Ibid.*, 34.) Puisse nous conduire à cette félicité l'aide du Seigneur, à qui gloire, puissance, honneur sont dues, en même temps qu'au Père et à l'Esprit Saint, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON XC.

Sur ces paroles de l'Evangile : « *Trois jours après, on célébrait des noces*..... » *Johan.*, II, 1 (1).

1. Entretenons-nous, mes très-chers Frères, de ces noces célébrées trois jours après, dont parle l'Evangile que vous venez d'entendre, et du miracle de l'eau changée en vin. Que signifient ces noces? elles sont l'emblême de notre rédemption et de notre conversion ; c'est ainsi qu'en un autre endroit on nous montre l'enfant prodigue à son retour, accueilli par des danses et des chants de fête. Les six vases de pierre signifient les six âges du monde, pendant lesquels les hommes attendirent le Messie, dont ils ne connaissaient que la figure. Chaque vase contenait de deux à trois mesures ; ces trois mesures en un seul vase symbolisent la sainte Trinité. Mais suivons l'ordre de la narration évangélique ; interrogeons-en les oracles sacrés.

2. C'est à Cana en Galilée que notre Seigneur, en changeant l'eau en vin, révéla la vertu de sa puissance divine cachée sous l'extérieur de l'homme. « Trois jours après, » dit Jean, « on célébrait des noces. » (*Johan.*, II, 1.) Ces noces ne sont-elles pas l'image de la joie du ciel célébrant la rédemption du genre humain? Pourquoi dit-il « trois jours après? » ou bien par allusion au mystère de la Trinité, ou bien parce que le Christ est ressuscité le troisième jour. Comme l'époux sortant du lit nuptial, il est descendu sur la terre et s'est fait homme, pour réunir toutes les nations en une seule Eglise, à laquelle il a donné une dot et des arrhes de son amour. Les arrhes sont la promesse de sa venue d'après l'ancienne Loi ; il a doté l'Eglise en mourant pour nous. On peut dire encore que les arrhes représentent la grâce en ce monde, et que la dot est la vie éternelle. Voyons donc ce qu'il fait à Cana en Galilée, où commencent à se produire ses miracles.

3. Il y avait là six vases de pierre « contenant de deux à trois mesures. » (*Ibid.*, 6.) On les remplit et l'eau s'y change en vin. C'est ainsi que sont changés les hommes, et comme en se transformant vers le bien, ils semblent attester la force du baptême ; le changement de l'eau en vin est l'image de la régénération, du mystère de cette seconde naissance, de cette métamorphose du vieil homme en l'homme nouveau et de la créature déchue en la créature régénérée. L'eau, sans rien perdre en quantité, perd complètement sa première nature, par un changement mer-

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Il rappelle tout à fait S. Césaire, et nullement S. Augustin, à qui l'assignent quelques MSS.

gere. Si vero nos multis criminibus involutos ultimus dies invenerit, corrigendi tempus non erit. Erit enim tunc sicut omnibus Sanctis æternum gaudium, ita peccatoribus sine fine supplicium ; sed illis hoc erit, qui se per pœnitentiam emendare noluerunt. Tunc dicturus est Christus ad sinistram positis : « Discedite a me, maledicti, in ignem æternum ; » (*Matth.*, XXV, 41.) ad dexteram vero positis : Venite benedicti, percipite regnum, quod vobis paratum est ab origine mundi. » (*Ibidem*, 34.) Ad quam beatitudinem nos Dominus sub sua protectione perducat ; cui est honor et gloria et imperium cum Patre et Sancto Spiritu in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO XC (*a*).

De verbis Evang. Johan., II : « *Die tertia nuptiæ fiebant, etc.* »

1. Illud, Fratres carissimi, quod die tertia nuptias factas, et aquam in vinum conversam fuisse, modo cum Evangelium legeretur, audistis, videamus. Quæ sunt illæ nuptiæ? Hic adquisitio et reparatio nostra votis et festis nuptialibus demonstratur ; sicut alio loco, cum choro et symphonia reditus filii junioris excipitur. Sex autem hydriæ sunt sex mundi hujus ætates, per quas justi figuram et typum Domini prætulerunt ; capiunt vero metretas binas vel ternas, quia fidem intra se continent Trinitatis. Sed videamus quid dicit sermo divinus ; ipsa sacra Evangelii retractemus oracula.

2. In Cana Galilææ aquas in vinum convertit, et latentem sub homine divinorum operum virtutem detexit. « Die, inquit, tertia nuptiæ fiebant. » (*Johan.*, II, 1.) Quæ sunt istæ nuptiæ, nisi gaudia salutis humanæ? Quare « die tertia? » Sive quia nobis mysterium Trinitatis ostendit, sive quia die tertia resurrexit. Itaque tamquam sponsus procedens de thalamo suo descendit ad terras, Ecclesiæ ex Gentibus congregandæ, suscepta incarnatione, jungendus. Cui quidem Ecclesiæ, quæ utique sumus nos, et arrhas et dotem dedit. Arrhas dedit, quando nobis est ex lege promissus ; dotem dedit, quando pro nobis est immolatus : et alio modo potest accipi, ut arrhas, præsentem gratiam ; dotem intelligamus vitam æternam. Videamus quid agat in Cana Galilææ ; hic jam prodeant nobis Domini stupenda miracula.

3. Statuuntur hydriæ « capientes metretas binas vel ternas ; » (*Ibid.*, 6.) metretas a metro, id est, mensura ; implentur hydriæ, mutantur subito aquæ ; homines postmodum mutati ; et dum in melius reformantur, velut baptismatis vim loquuntur, quodam modo in illis similitudo regenerationis exprimitur ; et dum aliud ex alio efficiuntur, dum in speciem gratiorem inferior creatura transfertur, mysterium secundæ nativitatis aperitur. Nihil in ipsis aquis de sua quantitate minuitur ; et dum in se maneant, a se omnino nobili commutatione degenerant. Pereunt substantiæ suæ, et adquiruntur alienæ ; fortior tenui materiæ apponitur sapor, et occulta fluentis levibus virtus infunditur, et aquarum natura inebriatur ; sic novo more Creatoris sui

(*a*) Alias ex Vignerianis, x.

veilleux. Sa substance périt, une autre la remplace; cette matière subtile acquiert une saveur plus énergique, une force cachée se répand dans les plus petites parcelles liquides, qui sont maintenant enivrantes de leur nature. Ce miracle est un témoignage nouveau de la puissance du Créateur. Celui-là seul peut ainsi transformer, qui a eu la puissance de créer.

4. « Le vin ayant manqué, la mère de Jésus lui dit : « Ils n'ont pas de vin. » Recherchons d'abord quel est ce vin, dont il est dit qu'il manqua, et quel est cet autre vin, qui est le fruit d'un miracle, et que l'intendant déclare être meilleur que le premier, disant : « Tout homme sert le bon vin d'abord, et le moindre après qu'on a bu largement; toi, tu as gardé le bon vin jusqu'à présent. » (*Ibid.*, 10.) Des textes nombreux prouvent que le vin signifie les divins préceptes, les saintes Ecritures, qui sont l'expression la plus pure de la céleste sagesse, et dont la chaleureuse énergie, nous enivrant, pour ainsi dire, d'un saint amour, produit la crainte de Dieu, selon ce qui est écrit : « Il a préparé sa table, il a versé son vin dans la coupe. » (*Prov.*, IX, 2.) Celui dont la force des saintes Ecritures remplit le cœur, peut dire avec le Prophète : « Vous nous avez abreuvés du vin de la componction; » (*Psalm.* LXX, 5.) et encore : « Que votre coupe enivrante est belle ! » (*Psalm.* XXII, 5.) Donc, grâce au miracle de Jésus à Cana en Galilée, le vin manque et il y a du vin ; c'est-à-dire, l'apparence se dissipe et la vérité paraît, la Loi fait place à la grâce, l'esprit domine la chair, le nouveau Testament succède à l'ancienne alliance, selon la parole de l'Apôtre : « Ce qui était vieux est passé ; tout est devenu nouveau. » (II *Corinth.*, V, 17.) De même que l'eau contenue dans les vases change de nature sans diminuer de quantité, de même l'ancienne Loi ne périt point par la venue du Messie, mais est changée en la nouvelle Loi. Le premier vin ayant manqué, on sert un autre vin. L'ancien Testament est bon, à la vérité, mais sans l'interprétation de l'esprit, il est lettre morte ; le nouveau Testament, au contraire, exhale l'odeur de la vie éternelle dans la grâce.

5. Cela dit, recherchons qui peut-être cet intendant préposé à la direction de la maison de l'époux. Et qui peut-il être, autre que le bienheureux Paul, qui, plein de la chaleur et de l'ivresse spirituelles, exalte le mystère du nouveau Testament, qui succède à la lettre de la Loi, ce mystère si suave à l'odeur et au goût, et s'écrie : « Toi, tu as gardé le bon vin jusqu'à présent. » Et voyez comment il loue ce vin : « L'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu ce que Dieu prépare pour ceux qui l'aiment. » (I *Corinth.*, II, 9.) Les vrais, les surprenants miracles sont ceux que Dieu opère en nous, quand de méchants il nous fait bons, humbles d'orgueilleux, chastes d'impudiques, amis de Dieu de partisans du siècle. Quels miracles plus grands peut-il faire que celui d'élever à la pureté angélique l'homme, ver et corruption, de le changer de la terre au ciel, et de lui accorder la grâce de son adoption ?

6. Que rendrons-nous au Seigneur pour tous les biens dont il nous a comblés? ou plutôt, quand pourrons-nous les lui rendre, puisqu'ils sont innombrables? Ne nous décourageons point cependant ; l'amour de Dieu pour nous est si grand, qu'auprès de lui l'intention fait l'œuvre. Celui qui fait ce qu'il peut ne doit plus rien. Que pouvons-nous donc rendre au Seigneur, autre chose que cette humble aspiration d'un cœur contrit : « Mon Dieu, soyez-moi propice, à moi

potentiam confitentur. Quis potest ista convertere, nisi qui potuit et creare ?

4. « Deficiente ergo vino, dixit ad Jesum mater ejus : « Vinum non habent. » Jam primo loco requiramus, quid sit vinum, quod defecisse dicitur, et quod sit aliud vinum, quod mirabiliter præparatur, quod Architriclinus melius esse pronuntiat, dicens : « Omnis homo primum bonum vinum ponit ; et cum inebriati fuerint, tunc id quod deterius est ; tu vero servasti bonum vinum usque nunc. » (*Ibid.*, 10.) Vinum multis locis accipimus divina præcepta, et Scripturas sanctas, meracissimum vigorem cælestis sapientiæ continentes, quibus ad timorem Dei incalescant sensus, et inebrientur affectus ; secundum illud quod de Sapientia scriptum est : « Paravit mensam suam, miscuit vinum suum in cratera. » (*Prov.*, IX, 2.) Scripturarum divinarum virtus, si quando alicujus interiora impleverit, dicere poterit cum Propheta : « Potasti nos vino compunctionis ; » (*Psal.* LIX, 5.) et : « Poculum tuum inebrians quam præclarum est ! » (*Psal.* XXII, 5.) Operante ergo Christo in Cana Galilææ, vinum defecit, et vinum fit ; id est, umbra removetur, et veritas præsentatur ; recedit Lex, gratia succedit ; carnalia spiritualibus commutantur ; in novum Testamentum observatio vetusta transfunditur, sicut beatus Apostolus dicit : « Vetera transierunt, et ecce nova facta sunt omnia. » (II *Cor.*, V, 17.) Quomodo autem hydriæ illæ impletæ aqua nihil minuuntur ab eo quod erant, et tamen incipiunt esse quod non erant ; ita Lex non perit per adventum Christi absoluta, sed proficit. Vino ergo deficiente, vinum aliud ministratur. Bonum quidem est vetus Testamentum ; sed sine spiritali intellectu vanescit in littera ; novum vero odorem vitæ reddit in gratia.

5. Cum hæc ita sint, architriclinum ipsum præpositum in domo sponsi videamus, quem sentire possumus. Et quem alium nisi beatum Paulum intelligere debemus, qui post Legis litteram, acceptum novi Testamenti mysterium, suavissimum vel odore vel gustu, spiritalium sensuum fragrantia repletus et inebriatus, exclamat et laudat : « Tu servasti bonum vinum usque adhuc. » Videamus tamen quemadmodum vinum ipsum laudat : « Nec oculus, inquit, vidit, nec auris audivit, quæ præparavit Deus diligentibus se. » (I *Cor.*, II, 9.) Ecce vera, ecce prædicanda miracula, quæ in nobis operatur, quando de pessimis bonos facit, de superbis humiles, de inhonestis castos, de sectatoribus sæculi amicos Dei. Quæ potest majora exercere miracula, quam quando hominem vermem et putredinem dignatur in statum Angelicum promovere, de terrenis in cælestibus collocare, et in gratiam suæ adoptionis assumere ?

6. Quid ergo retribuemus Domino pro omnibus, quæ retribuit nobis ? aut quando reddere poterimus, quod nec cogitare sufficimus ? Nec tamen desperandum est, quod nihil repensare possumus ; quia tanta est pietas Domini

pécheur? » (*Luc.*, XVIII, 13.) L'humilité du cœur et la contrition sont les holocaustes qu'il aime. Il n'exige point de nous ce qu'il sait que nous ne pouvons point faire. Que ceux donc qui ne peuvent répandre d'abondantes aumônes, donnent un peu, selon leurs biens, avec bonne volonté ; que ceux qui ne peuvent arriver à la gloire de la virginité, s'attachent, Dieu aidant, à vivre chastement avec leurs épouses légitimes. Chérissez la justice, observez la charité, pratiquez la patience, fuyez les excès qui sont les portes de l'enfer, aimez le prochain de tout votre cœur, priez pour que les bons ne sortent pas de la voie du bien, et demandez que les méchants se convertissent. Ces œuvres et celles qui leur ressemblent, mes très-chers Frères, ne sont ni trop difficiles, ni au-dessus de vos forces; vouloir, c'est pouvoir. Dieu n'exige pas que, pour acquérir la vie éternelle, nous entreprenions de périlleux voyages en Orient ou en Occident; il tourne nos pensées vers nous-mêmes, il n'exige de nous que ce qu'il y a mis par sa grâce. C'est ainsi qu'il dit dans l'Evangile : « Le royaume de Dieu est au dedans de vous-mêmes. » (*Luc.*, XVII, 21.) Ayons donc en nous la charité véritable et la bonne volonté, et nous entendrons l'Evangile nous dire : « Paix aux hommes de bonne volonté. » (*Ibid.*, II, 14.) Puissions-nous obtenir cette grâce de Dieu, qui vit et règne dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON XCI.

Encore sur les six vases de pierre dans lesquels l'eau fut changée en vin aux noces de Cana en Galilée. Joann., II (1).

Les six vases sont les six âges du monde. — 1. Nous avons eu déjà l'occasion de vous le dire, mes très-chers Frères, ces six vases dont parle l'Evangile et dans lesquels l'eau fut changée en vin, figuraient les six âges de ce monde. On vous le répète souvent, le premier âge va d'Adam à Noé; le second, de Noé à Abraham; l'Evangéliste rappelle lui-même que le troisième va d'Abraham à David; le quatrième, de David à la captivité de Babylone ; le cinquième, de la captivité de Babylone à Jean-Baptiste; nous sommes dans le sixième âge depuis Jean-Baptiste et la venue du Messie. La même division en six parties convient évidemment au cours de la vie humaine. Le premier degré est l'enfance, le second l'âge de raison, le troisième l'adolescence, le quatrième l'âge mûr, le cinquième la vieillesse, et le sixième l'âge décrépit. Ne vous étonnez donc point d'entendre dire que ce monde n'a que six âges de durée, quand vous voyez qu'il en est ainsi de la vie humaine. Dans ces six âges du monde, semblables à six vases de pierre, les prophéties n'ont pas fait défaut. Ces vases étaient pleins des mystères de l'ancien Testament; mais on y puisait de l'eau, et non du vin, tant qu'on n'y apercevait pas Jésus-Christ sous le voile de ces mystères.

Le Christ en Adam. — 2. Le premier vase fut rempli au temps d'Adam, quand Dieu, lui ayant envoyé un sommeil profond, tira une de ses côtes, dont il fit la femme. N'est-ce point là une image de la passion du Sauveur? Adam dort et de son flanc est tirée une côte, qui devient Eve; ayant penché la tête, le Christ dormit sur la croix, et de son flanc sortit l'Eglise. En effet, le côté de Jésus ayant été frappé d'un coup de lance, il en sortit du sang et de l'eau, le sang de la rédemption et l'eau du baptême. Dieu, mes Frères, aurait pu façonner Eve du même limon dont il avait

(1) C'est la première fois qu'il est extrait des quatre MSS., où, sans nom d'auteur, il fait suite à certains sermons de S. Augustin, dont il faut convenir qu'il reproduit la doctrine ; mais le style est tout à fait de S. Césaire, qui imite le 9e traité sur l'Evangile de S. Jean.

nostri, ut apud eum voluntas perfecta faciendi reputetur pro opere facti. Omnia enim implevit, qui quod potuit fecit. Quid ergo retribuemus Domino, nisi ut humiliter corpore humiliato et corde contrito dicamus : « Domine, propitius esto mihi peccatori? » (*Lucæ*, XVIII, 13.) Ille enim holocaustomata diligit, qui et cor contritum et humiliatum non despicit. Non a nobis requirit, quod nos implere non posse cognoscit. Et ideo qui eleemosynas largiores erogare non possunt, vel parum aliquid secundum vires suas cum bona voluntate dispensent. Qui virginitatis gloriam non prævalent obtinere, cum propriis uxoribus castitatem studeant, Deo auxiliante, servare ; justitiam diligant, caritatem teneant, patientiam colant, ebrietatem velut inferni foveam fugiant, omnes homines perfecto animo diligant ; pro bonis orent, ut a sancto opere non recedant; pro malis supplicent, ut cito se ad meliora convertant. Hæc enim et his similia, Fratres carissimi, nec nimium dura, nec importabilia esse probantur ; ubi sola bona voluntas fuerit, impossibile nihil erit. Non enim nos Deus ad comparandam vitam æternam, aut in Orientem, aut in Occidentem per itinera laboriosa transmittit; ad nos ipsos nos dirigit, quod in nobis per suam gratiam contulit, hoc requirit ; sic enim in Evangelio ipse dixit : « Regnum Dei intra vos est. » (*Lucæ*, XVII, 21.) Et ideo fit in nobis vera caritas, et bona voluntas; ut illud Evangelicum in nobis impleatur : « Pax hominibus bonæ voluntatis. » (*Lucæ*, II, 14.) Quod ipse præstare dignetur, qui vivit et regnat Deus per omnia sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXI.

Rursum in Johan., II, *de sex hydriis aquæ mutatæ in vinum in nuptiis Cana Galilææ.*

Hydriæ sex, sex mundi ætates. — 1. Sicut jam aliquando Caritati Vestræ suggessimus, Fratres carissimi, sex illæ hydriæ, quas modo Evangelica lectio memoravit, et quarum aqua in vinum mutata est, sex ætates mundi istius figurabant. Et ut soletis audire, una ætas impleta est ab Adam usque ad Noe; secunda a Noe usque ad Abraham ; etiam sicut Evangelista commemorat, tertia ab Abraham usque ad David ; quarta a David usque ad transmigrationem Babyloniæ ; quinta a transmigratione Babyloniæ usque ad Johannem Baptistam ; a Johanne Baptista et ab adventu Domini Salvatoris sexta ætas agitur. Quæ res etiam in humanæ vitæ cursu evidenter agnoscitur. Primus enim gradus est, quasi prima ætas, infantia, secunda pueritia, tertia adolescentia, quarta juventus, quinta senectus, sexta est illa permatura, quæ etiam decrepita dicitur. Non ergo

fait le premier homme. Mais déjà le vieil Adam, dont une côte formait Eve, signifiait le nouvel Adam, dont le flanc devait enfanter l'Eglise. Cette prophétie, dans laquelle le peuple juif n'apercevait pas Jésus-Christ, avait le goût de l'eau, et non du vin.

En Noé. — 3. Le second vase fut rempli au temps de Noé, lorsque l'arche sauva le genre humain du déluge, de même que par le sacrifice de la Croix ou le sacrement du baptême, à la venue du Messie, le monde entier fut arraché à la mort éternelle.

En Abraham. — 4. Le troisième vase fut rempli au temps d'Abraham, à qui Dieu ordonna de lui offrir en holocauste son fils unique, qui était la figure du Sauveur. De même qu'Isaac porta le bois jusqu'au lieu du sacrifice, de même le véritable Isaac porta la croix jusqu'au lieu de sa passion.

David a figuré le Christ en plusieurs manières. — 5. Le quatrième vase fut rempli au temps de David, qui fut la figure de notre Seigneur Jésus-Christ par son humilité, par sa douceur, par ses nombreuses tribulations. Parmi tout ce que Dieu daigne dire par la bouche du Roi-Prophète rappelons cette parole : « Levez-vous, Seigneur, et jugez la terre. » (*Psalm.* LXXXI, 8.) A qui peut-on dire « levez-vous, » si ce n'est à celui qui a dormi ? « Levez-vous, Seigneur, et jugez la terre. » La terre vous a jugé pendant que vous dormiez; levez-vous pour la juger à votre tour et pour accomplir en vous cette prédiction de l'Ecriture : « Vous aurez toutes les nations en héritage. » (*Ibid.*)

Prophéties de Daniel touchant le Christ. — 6. Le cinquième vase fut rempli au temps de Daniel, qui dit : « Une pierre fut détachée, sans la main de l'homme, d'une montagne, et cette pierre crût et devint une grande montagne qui remplit toute la terre. » (*Dan.*, II, 34, 35.) Vous l'entendez, mes Frères, cette pierre devenue montagne remplit toute la terre. La première montagne signifie le royaume des Juifs; une pierre en est détachée, c'est-à-dire, le Christ naît de ce peuple. Quand l'Evangile dit : « Sans la main de l'homme, » il faut entendre que Jésus est né sans le secours de l'œuvre du mariage ; les mains sont en effet l'emblême du travail. La première montagne, c'est-à-dire le royaume des Juifs, ne remplit pas l'univers; avant la venue du Messie, Dieu n'était adoré qu'en Judée. Mais, après sa venue, le Sauveur remplit si bien l'univers de sa grâce, que la parole des Apôtres se répandit jusqu'aux confins les plus reculés de la terre.

De la vocation des Gentils dans saint Jean. — 7. Le sixième vase fut rempli par saint-Jean Baptiste, qui, voyant des Pharisiens et des Saducéens qui venaient à son baptême, leur dit : « Race de vipères, qui vous a montré à fuir la colère qui s'approche ? Faites donc de dignes fruits de pénitence; car je vous dis que Dieu peut susciter de ces pierres même, des enfants d'Abraham. » (*Matth.*, III, 7, 8, 9.) Que veut-il nous faire entendre par ces pierres, d'où Dieu peut susciter des enfants d'Abraham, si ce n'est toutes les nations du monde ? Pourquoi ces nations étaient-elles des pierres? elles ne pouvaient pas être autres, puisqu'elles les adoraient. Quoi ! direz-vous, elles étaient des pierres parce qu'elles en adoraient quelques-unes ? L'Ecriture vous répond : « Que ceux qui font ces idoles leur deviennent semblables, et ceux qui mettent en elles

tibi mirum videatur, quando audis mundum istum sex ætatibus consummari; cum hoc videas etiam hominum ætatibus adimpleri. In istis sex ætatibus mundi, quasi in sex hydriis prophetia non defuit. Plenæ ergo erant istæ hydriæ mysteriis veteris Testamenti ; sed quando in illis Christus non intelligebatur, non ex ipsis vinum, sed aqua bibebatur.

Christus in Adam. — 2. Prima ergo hydria impleta est temporibus Adam, quando Dominus emisit soporem in eo, et tulit unam de costis ejus, et fabricatus est eam in mulierem. Quid enim aliud tunc significavit, nisi passionem Domini Salvatoris? Dormit Adam, et de latere ejus tollitur costa, fabricatur Eva ; inclinato capite dormivit in cruce Christus, et de latere ejus formatur Ecclesia. Cum enim percussus est in latere, exivit sanguis et aqua ; sanguis redemptionis, et aqua baptismatis. Quasi re vera, Fratres, non potuit Deus inde facere Evam, unde fecerat et Adam. Sed jam tunc in illo vetere Adam, de cujus costa fabricata est Eva, novus Adam significabatur, de cujus latere formanda erat Ecclesia. Sed hæc prophetia, quia in illa Judæorum populus Christum non intelligebat, non vinum, sed aquam sapiebat.

In Noe. — 3. Secunda hydria impleta est in Noe, cujus temporibus ita per mysterium arcæ vel diluvii genus humanum salvatur, quomodo per crucis vel baptismi sacramentum in adventu Domini Salvatoris de æterna morte totus mundus eripitur.

In Abraham. — 4. Tertia hydria impleta est in Abraham, cui Dominus jussit, ut ad similitudinem Domini Salvatoris filium suum offerret in holocaustum. Nam quomodo beatus Isaac ad locum holocausti lignum ipse portavit; ita et verus Isaac ad locum passionis ipse sibi crucis patibulum bajulavit.

David in multis Christum figuravit. — 5. Quarta hydria impleta est in David, qui et in humilitate, et in mansuetudine, et in multis tribulationibus Christum Dominum figuravit. Inter reliqua quæ per eum Dominus loqui dignatus est, etiam hoc clamavit : « Surge, Domine, judicare terram. » (*Psal.* LXXXI, 8.) Cui dicitur, « Surge, » nisi ei qui obdormivit? « Surge, inquit, Domine, judicare terram. » Dormisti judicatus a terra; surge, ut judices terram, ut in te impleatur, quod Scriptura prædixit : « Quoniam tu hereditabis in omnibus Gentibus. » (*Ibidem.*)

Prophetia de Christo in Daniele. — 6. Quinta hydria impleta est temporibus Danielis, qui se dixit vidisse « præcisum lapidem de monte sine manibus, et crevisse ipsum lapidem, et implesse universam faciem terræ. » (*Dan.*, II, 34, 35.) Videte, Fratres, quia mons ille, unde lapis præcisus est, implevit omnem terram. Mons ille significat regnum Judæorum ; de quo monte præcisus est lapis, id est, natus est Christus; quod autem ait : « Sine manibus, » hoc intelligitur, quia sine opere nuptiali; in manibus enim opera intelliguntur. Mons ergo ille, hoc est, regnum Judæorum, non implevit terram; quia antequam veniret Christus, notus erat tantum in Judæa Deus. Postquam vero Christus venit, ita gratia sua universum implevit mundum, ut in omnem terram exiret sonus Apostolorum, et in fines orbis terræ verba eorum.

leur confiance. » (*Psalm.* CXIII, 8.) Ces six âges du monde, comme six vases, furent donc remplis par les serviteurs de Dieu, c'est-à-dire par les Patriarches et les Prophètes. Le Christ venant, ne jeta pas cette eau pour la remplacer par d'autre eau; il la changea en vin. Pourquoi? parcequ'il ne venait point détruire la Loi, mais la compléter. Il n'abolit pas l'ancien Testament pour fonder le nouveau; seulement, ce qui avait le goût de l'eau, dans la lettre de la Loi, acquit le goût du vin, dès qu'il en eut montré le sens spirituel.

8. Avant la venue du Messie, l'ancien Testament était semblable à de l'eau. Cela est si vrai que le Divin Maître lui-même appelle insensés ceux qui le lisaient sans y apercevoir Jésus-Christ. Après la passion de notre Seigneur, deux d'entre les disciples faisant route pour aller au bourg d'Emmaüs, Jésus lui-même se joignit à eux et leur dit : « De quoi vous entretenez-vous là en marchant, et pourquoi êtes-vous tristes? » (*Luc.*, XXIV, 17.) Ils répondirent entre autres choses : « Nous parlons de Jésus de Nazareth, ce prophète puissant en œuvres et en paroles. » (*Ibid.*, I, 9.) Est-ce ainsi, ô bienheureux disciples, que la foi est affermie en vous? Quoi! vous appelez prophète le Seigneur des prophètes? Est-ce ainsi que vous avez entendu le bienheureux Pierre confesser la foi? Ne vous souvenez-vous point de ce qu'il répondit à Jésus qui l'interrogeait? « Vous êtes, lui dit-il, le Christ, Fils du Dieu vivant. » (*Matth.*, XVI, 17.) Il le proclame Fils du Dieu vivant, et vous, vous croyez qu'il fut un Prophète? Sans doute ce nom convient au Rédempteur, selon la parole de Moyse : « Le Seigneur votre Dieu vous enverra un Prophète que vous entendrez comme vous m'entendez; mais toute âme qui ne croira pas à sa parole, sera retranchée du peuple. » (*Deut.*, XVII, 15.) Seulement les deux disciples, en s'exprimant ainsi, ne croyaient pas absolument que le Christ fût le vrai Dieu. Ils disent plus loin : « Nous espérions qu'il délivrerait Israël. » (*Luc.*, XXIV, 21.) Vous espériez, dites-vous; vous ne l'espérez donc plus maintenant? Le bon larron sur la croix s'écrie : « Souvenez-vous de moi, Seigneur, quand vous serez dans votre royaume; » (*Luc.*, XXIII, 42.) et vous, vous dites : « Nous espérions. » Vous, vous ne croyez même pas qu'il ressusciterait, et le bon larron crut à l'avènement de son règne. Aussi, comme de telles paroles montraient combien était refroidie la foi de ces disciples, Jésus leur répondit : « Insensés, dont le cœur est si lent à croire! » (*Luc.*, XXIV, 25.) Pourquoi, insensés? parce qu'il buvaient encore l'eau de l'ancien Testament; le Christ n'avait pas encore changé cette eau en vin spirituel.

9. « Chaque vase contenait de deux à trois mesures. » (*Joan.*, II, 6.) Il ne dit pas qu'ils contenaient, les uns deux mesures, et les autres, trois; il dit de tous qu'ils contenaient de deux à trois mesures. Ces mots ne peuvent être entendus à la lettre; quel en est donc l'esprit. Nous avons déjà montré que l'eau qui était dans ces vases, était l'image des prophéties ou de l'ancien Testament. Pourquoi donc contenaient-ils de deux à trois mesures? Il est évident que cela est dit par allusion au mystère de la Trinité. Pourquoi le mot deux? A cause des deux préceptes de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain. Dans la Loi en effet et dans les Prophètes, outre qu'ils cachent le mystère de

De vocatione Gentium in Johanne. — 7. Sexta hydria impleta est per beatum Johannem Baptistam. Ipse enim cum vidisset ad baptismum suum venire Judæos, dixit ad eos : « Progenies viperarum, quis vobis ostendit fugere a ventura ira? Facite fructus dignos pœnitentiæ. Potens est enim Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ. » (*Matth.*, III, 7, etc.) Quos enim intelligi voluit lapides, ex quibus suscitari possent filii Abrahæ; quos utique, nisi omnes Gentes? Et quare omnes Gentes lapides erant? Quomodo lapides non erant, qui lapides colebant? Sed dicit aliquis : Etsi aliqui lapides colebant, numquid ideo lapides sunt? Audi Scripturam dicentem : « Similes illis fiant, qui faciunt ea, et omnes qui confidunt in eis. » (*Psal.* CXIII, 8.) Istæ ergo sex ætates mundi, velut sex hydriæ, impletæ sunt a ministris, id est, a Patriarchis et Prophetis. Veniens vero Christus, non illam aquam jactavit, et aliam misit; sed illam ipse in vinum convertit. Quare hoc? Quia non venerat Legem solvere, sed adimplere. Non repulit vetus Testamentum, et sic condidit novum; sed illud quod in littera Legis aquam sapiebat, dum spiritaliter intelligi fecit, aquam in vinum convertit.

8. Denique in tantum ante adventum Christi vetus Testamentum aqua erat, ita ut qui eum legebant, et Christum non intelligebant, ab ipso Domino Christo stulti appellarentur. Nam post passionem Domini nostri iter agentibus duobus discipulis, et ad castellum nomine Emmaus ire volentibus, junxit se illis Dominus et Salvator, et dixit ad eos : « Qui sunt hi sermones, quos confertis ad invicem ambulantes, et estis tristes? » (*Lucæ*, XXIV, 15.) At illi inter reliqua dixerunt : « De Jesu Nazareno, qui fuit vir propheta, potens in opere et sermone. » (*Ibid.*, 19.) O beati discipuli, ita in vobis infirmata est fides, ut Prophetam dicatis Dominum Prophetarum? Numquid taliter audistis beatum Petrum apostolum confiteri? Non recolitis, quid Domino interroganti responderit Petrus? « Tu, inquit, es Christus Filius Dei vivi. » (*Matth.*, XVI, 17.) Ille Filium Dei vivi confessus est; et vos creditis fuisse Prophetam? Licet et hoc nomen conveniat Domino Salvatori, secundum quod Moyses ait : « Prophetam vobis suscitabit Dominus vester, tamquam me ipsum audietis; erit autem omnis anima quæ non audierit Prophetam illum, exterminabitur de plebe; » (*Deut.*, XVII, 15.) tamen quando hoc discipuli illi dicebant, verum Deum esse Christum omnimodis non credebant. Denique videte quid dixerunt : « Nos, inquit, sperabamus, quia ipse esset redempturus Israel. » (*Lucæ*, XXIV, 21.) O discipuli, sperabatis; jam desperatis? Latro dicit in cruce : « Memento mei, Domine, cum veneris in regnum tuum; » (*Lucæ*, XXIII, 42.) et vos dicitis : « Nos autem sperabamus. » Ecce vos non credebatis vel resurrecturum; et latro credidit etiam regnaturum. Cum ergo in discipulis ita refrigerasset fides, ut talia loquerentur, respondit Dominus : « O stulti et tardi corde ad credendum! » (*Lucæ*, XXIV, 24.) Quare stulti erant? Quia adhuc aquam bibebant; adhuc Christus aquam spiritaliter in vinum converti non fecerat.

9. « Capientes singulæ metretas binas vel ternas. » (*Johan.*, II, 6.) Non enim dixit, aliæ capiebant binas, aliæ ternas; sed de omnibus dixit, quia capiebant « singulæ metretas binas vel ternas. » Et quia secundum litteram

la Trinité, ces deux préceptes de la charité sont constamment recommandés. Voyons si l'Evangile ne nous fournit pas une explication des mots « de deux à trois mesures. » Il y est écrit : « Moi et mon Père sommes un. » (*Johan.*, x, 30.) Voilà les deux mesures. Et ailleurs : « Allez et baptisez toutes les nations au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » (*Matth.*, xxviii, 19.) Voilà les trois mesures.

Comment il faut exciter la ferveur de l'âme. — 10. Ainsi, mes très-chers Frères, ce que fit Jésus pour les Apôtres, il a daigné pareillement l'accomplir en nous. Notre infidélité nous avait rendus tièdes et froids pour le service de Dieu ; la foi nous a rendus dignes de nous y appliquer avec ferveur, et nous pourrons, grâce au secours de Dieu lui-même, persévérer, selon nos forces, dans les bonnes œuvres jusqu'à la fin. Etudions constamment et avec soin les saintes Ecritures, et nous pourrons nous écrier avec le Prophète : « Seigneur, vous nous avez abreuvés du vin de la componction ; » (*Psalm.* lix, 5.) et encore : « Que l'ivresse de votre coupe est belle ! » (*Psalm.* xxii, 5.) L'amour de Dieu a changé notre eau en vin ; nous devons donc craindre que, si nous aimons le monde et si nous recherchons ses plaisirs, notre vin ne redevienne de l'eau. Appliqués aux bonnes œuvres autant qu'il est en nous, ne cessons d'implorer la miséricorde divine ; nous garderons ainsi en nous les œuvres et les bienfaits de Jésus-Christ, qui nous aime, et qui, étant Dieu, vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON XCII.

Encore sur les noces de Cana en Galilée, Johan., ii (1).

1. La puissance de Jésus notre Sauveur, mes très-chers Frères, éclate avec la dernière évidence dans cet Evangile, où le miracle qu'il accomplit est raconté sans voiles, en termes les plus précis. L'Evangéliste assure d'autant mieux le sens caché de ce miracle, qu'il en raconte les détails avec plus de fidélité. « La mère de Jésus, dit-il, fut invitée aux noces, et Jésus avec ses disciples. » (*Joan.*, ii, 2.) Notre Seigneur, qui s'était fait homme, ne dédaigna donc point la société des hommes ; il ne méprisait pas les institutions du siècle, lui qui était venu pour les réformer. Il assista aux noces, afin d'affermir les droits de la concorde ; il y assista et prit part au festin, afin de faire célébrer par les convives la gloire de Dieu le Père par des psaumes et des cantiques, et afin que le Père fût honoré dans le Fils et que le Fils fût connu par le Père. « La mère de Jésus était là. » (*Joan.*, ii, 1.) Marie est venue d'autant plus volontiers à ces noces, qu'elle y doit faire éclater les merveilles de la puissance divine. Une inspiration d'en haut la pousse à dire qu'il n'y a plus de vin. Dieu ne pouvait ignorer ce qui se passait dans cette demeure, où il se trouvait. Il savait tout, et néanmoins il répondit : « Femme, qu'y a-t-il entre vous et moi ? mon heure n'est point encore venue. » (*Ibid.*, 4.) Cette réponse nous

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Les docteurs de Louvain le regardent comme douteux, d'autres affirment qu'il est apocryphe. L'auteur en effet ne pense pas que la Vierge Marie puisse être regardée comme une femme ; S. Augustin dit le contraire dans son 52e serm. et ailleurs.

hoc intelligi non potest, videamus quid spiritaliter in illis sentire possimus. Jam enim supra diximus, quod aqua illa quæ erat in hydriis, prophetia vel vetus Testamentum possit intelligi ; quare ergo « metretas binas vel ternas ? » Sine dubio propter mysterium Trinitatis. Quare etiam « vel binas ? » Propter duo præcepta dilectionis. In Lege enim et Prophetis non solum mysterium Trinitatis agnoscitur, sed etiam duo præcepta caritatis assidue prædicantur. Videamus tamen si et in Evangelio possimus invenire « metretas binas vel ternas. » « Ego, inquit, et Pater unum sumus ; » (*Johan.*, x, 30.) ecce habes « binas. » Da « vel ternas. » « Ite, inquit, baptizate omnes Gentes in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti ; » (*Matth.*, xxviii, 19.) ecce habes ternas.

Qualiter fervor animi fovendus. — 10. Unde, Fratres dilectissimi, quia hoc quod fecit in Apostolis Christus, etiam in nobis implere dignatus est ; ut qui per infidelitatem tepidi eramus et frigidi, per fidem ferventes esse mereamur in opere Dei, cum ipsius adjutorio, quantum possumus, laboremus, ut usque in finem bonorum operum perseverantiam tenere mereamur ; et ita in lectionibus sanctarum Scripturarum nos exercere jugiter studeamus, ut cum Propheta dicere possimus : « Potasti nos vino compunctionis ; » (*Psal.* lix, 5.) et iterum : « Calix tuus inebrians quam præclarus est ! » (*Psal.* xii, 5.) Sicut enim per amorem Dei aqua nostra in vinum conversa est ; ita e contrario timere debemus, ne amando mundum, et ejus concupiscentias diligendo, vinum nostrum convertatur in aquam. Et ideo quantum possumus, bonis operibus insistentes, Dei misericordiam deprecemur ; ut in nobis opera vel beneficia sua ipse pro sua pietate custodiat ; qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat Deus in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO XCII (*a*).

Item in Johan., ii, *de nuptiis in Cana Galilææ.*

1. Domini et Salvatoris nostri virtus, Fratres carissimi, præsente lectione evidenter ostenditur, cum mirabilia ejus non obscuritate verborum, sed eloquii puritate narrantur. Denique Evangelista ita mysterii interna custodit, ut rem gestam fido sermone designet ; sic enim ait : « Vocatus est Dominus Jesus ad nuptias, et mater sua. » (*Johan.*, ii, 2.) Nec dedignatus est conversationem hominum, qui usum carnis exceperat ; nec sæcularia instituta contempsit, qui ad hæc venerat corrigenda. Interfuit nuptiis, ut concordiæ jura firmaret ; interfuit nuptiis, et comessationes non renuit nuptiarum, ut psalmos et tympana ad Dei Patris gloriam prædicandam concitaret, ut Pater honoraretur in Filio, et a Patre Filius nosceretur. « Erat, inquit, mater ejus ibi. » Quam libenter Maria ad has nuptias venit, in quibus Dei mirabilia comprobat. Vinum divina suggestione suggeritur defecisse. Numquid latere Deum poterat, quid in ea domo in qua erat, gereretur ? Sed non ignorans, rerum Deus respondit : « Quid mihi et tibi est, mulier ?

(*a*) Alias de Tempore xxxxi.

doit avertir qu'au moment où elle fut faite, il restait encore quelque peu du vin des noces; ce n'était donc point encore pour Jésus l'instant de montrer sa puissance ; on aurait pu croire qu'il n'avait fait que mêler l'eau au vin, au lieu de changer l'eau en vin. Il répond : « Mon heure n'est point encore venue, » afin que les miracles de Dieu, par leur entière évidence, défient tout soupçon élevé par ses ennemis et soient à l'abri des perfides insinuations des Juifs.

2. Marie dit aux serviteurs : « Faites tout ce qu'il vous dira. » (*Ibid.*, 5.) La mère de Jésus inspire la foi aux serviteurs, afin que le vin ne manque pas aux convives : « Tout ce qu'il vous dira, faites-le. » Le mystère nous apparaît déjà, lorsque la mère de Dieu les exhorte ainsi à observer les ordres de son Fils. Jésus dit aux serviteurs : « Emplissez ces vases d'eau. » (*Ibid.*, 7.) Quand ils l'eurent fait, il ajouta : « Puisez maintenant, et portez-en à l'intendant. » (*Ibid.*, 8.) Quand celui-ci en eut goûté, il comprit que le bon vin avait été servi le dernier. Comme il ignorait ce que Dieu avait fait, il dit à l'époux : Pourquoi faites-vous servir le meilleur vin à présent, alors qu'on aurait dû le servir tout d'abord ? Nous connaissons le sens caché de cette parole : « Mon heure n'est pas encore venue. » Cherchons le sens des autres points de ce miracle, depuis que l'intendant accuse l'époux de négligence ; suivons l'ordre de l'évangéliste lui-même. Que signifient ces noces, ces serviteurs, cet intendant, cet époux ? Comment Jésus est-il à ces noces ? comment Marie y est-elle ? pourquoi le changement de l'eau en vin ? pourquoi le meilleur vin est-il gardé le dernier ? pourquoi Dieu différa-t-il un instant à faire le miracle ? Il n'y a pas de mystères pour les esprits qui croient fermement. Rien n'échappe à l'âme qui confesse Dieu avec une foi vive. Celui qui sait que la venue du Sauveur nous a délivrés de la mort éternelle, connaît dans toute leur vérité sa miséricorde et sa puissance infinies.

L'Église invite le Christ aux noces. — 3. L'invitation faite au Sauveur d'assister aux noces est l'emblème des invocations de l'Eglise adressées au Saint-Esprit. Les disciples qui l'accompagnent représentent l'assemblée de tous les Saints. Quoi de plus clair ? Marie, mère de Dieu, attendait le miracle ; c'est-à-dire, l'Eglise attend tout de la puissance de Jésus-Christ ; Marie et l'Eglise attendent avec impatience ; l'une dit : « Ils n'ont pas de vin. » (*Ibid.*, 3), et l'autre : Pourquoi votre peuple, Seigneur, n'a-t-il pas encore trouvé le remède à ses maux ? Marie se hâte de faire éclater la puissance de Dieu ; l'Eglise désire recevoir le vin, qui doit transformer le repas des noces en festin spirituel. En disant : « Femme, qu'y a-t-il entre vous et moi ? » Jésus appelle-t-il femme cette même Marie, qui a été reconnue vierge après l'enfantement ? Non certes : il s'adresse à l'Eglise, qu'il a trouvée, non pas femme seulement, mais encore courtisane, menant une vie toute dissolue au milieu des égarements du siècle et des impudicités du temps, et qu'il accepte pour épouse, l'ornant de toutes les vertus d'une mère prudente. « Mon heure, dit-il, n'est pas encore venue ; » c'est-à-dire : Le temps de ma passion n'est pas encore arrivé. « Mon heure n'est pas encore venue ; » le peuple ne croit pas encore, encore le Juif ne me persécute point ; le diable encore a lieu de se réjouir, la palme de mon triomphe n'apparaît pas encore, le persécuteur n'a pas encore choisi un lieu pour ma croix, Judas ne m'a pas encore trahi. « Mon heure n'est pas encore venue ; » bien des choses doivent auparavant être réformées en vue du siècle, afin que la vie d'ici-bas soit profitable à mon peuple.

Nondum venit hora mea. » Hac responsione interim debemus advertere, quod de nuptiali vino pars aliqua adhuc forte resederat ; ideo nondum erat Domini plena hora virtutum ; ne miscere magis elementa, quam mutare videretur. Sed ait : « Nondum venit hora mea ; » ut ita sint Dei mirabilia manifesta, ut nec argumento valeat inimicus, nec perfidia Judæus insimulet.

2. Et dicit Maria ministris : « Quæcumque dixerit vobis, facite. » (*Ibid.*, 5.) Quam bene mater Domini credulitatem suadet ministris, ut non desint vina prandentibus : « Quæcumque dixerit, facite. » Intelligimus jam esse mysterium, cum Dei mandata se nosse, sollicite mater hortatur. Ait Dominus Jesus ad ministros : « Implete hydrias aqua. » (*Ibid.* 5.) Et cum implevissent, ait : « Haurite nunc, et ferte architriclino. » (*Ibid.*, 7.) Quod cum princeps architriclinus accepisset, statim intellexit vina illata posterius esse sublimia. Et cum nesciret quod Dominus fecisset, sponso ait : « Quid tam sero meliora profers vina, cum hæc prima esse debuerant ? » Vidimus ergo convenire mysterium, et quod Salvator dicit : « Nondum venit hora mea ; » et cum accusat princeps architriclinus tarditatem sponsi, videamus attentius ordinis hujus, quæ Evangelista designat, aperta mysteria. Videamus quæ sint nuptiæ, qui ministri, qui princeps architriclinus, qui sponsus, quomodo ad nuptias Deus, quomodo Maria, unde ex aqua vinum, quare postea melius, quare Deus in hora differre voluerit. Equidem nulla sunt apud credentium mentes occulta mysteria. Nihil animus fallitur, qui Deum fideliter confitetur. Nam qui scit Salvatoris adventum vitæ nostræ esse remedium, facile virtutis ejus misericordiam pura veritate cognoscit.

Ecclesia Christum ad nuptias vocat. — 3. Vocatur Salvator ad nuptias ; hoc est, Ecclesiæ voto Spiritus Sanctus invocatur. Venit cum discipulis suis, id est, in hoc loco, turba sanctorum. Quid dici apertius potest ? Mirabilia Dei Maria mater exspectabat, hoc est, virtutem Christi exspectat Ecclesia ; appropinquare compellit ; ait enim Maria : « Ecce vina deficiunt ; » (*Ibid.*, 3.) id est, quare populus jam non invenit remedium ? Maria Deum probare festinat ; vinum Ecclesia optat excipere, ut fiat ex nuptiali prandio spiritale convivium. Dicit enim : « Quid mihi et tibi est, mulier ? » Numquid mulierem dicit Mariam, quæ virgo post partum inventa est ? Sed Ecclesiam, quæ non solum mulier, sed etiam meretrix nuncupatur, quæ errantem populum et per ævum et lubricam ætatem lascivum, tanquam prostitutam suscepit sponsam, et quasi docta mater adornat. « Nondum, inquit, venit hora mea ; » hoc est passionis tempus superest. « Nondum venit hora mea ; » nondum populus credidit, nondum Judæus insequitur ; adhuc habet diabolus unde lætetur, adhuc triumphi mei palma non proditur, adhuc locum crucis persecuturus ignorat, ac necdum Judas mentitur. « Nondum venit hora mea ; » sunt prius quæ purgentur in sæculo : et sic vita proficit in populo.

L'Eglise recommande l'obéissance au Docteur. — 4. Marie dit aux serviteurs : « Faites tout ce qu'il vous ordonnera ; » c'est-à-dire que l'Eglise recommande à ses ministres l'obéissance du divin Docteur. Et ces ministres ne sont-ils pas ceux qui remplissent des offices de Lévites, et qui sont commis à la célébration des mystères sacrés? Les vases sont remplis d'eau; mais c'est après qu'ils ont été vides du vin des noces, boisson impure, qu'ils sont remplis d'eau pure de source, que la bénédiction du Seigneur change en vin ; la boisson spirituelle remplace celle qui avait manqué aux convives. L'eau est changée en vin ; la vertu mêle à sa force la faiblesse humaine. L'intendant reconnaît que ce vin est meilleur que le premier, c'est-à- dire que le cœur de l'homme a senti le goût de la force divine. Celui qui jugea le premier que ce vin était le meilleur, fut aussi le premier qui eut la foi. Quel est ce vin, qui est déclaré le meilleur et que l'intendant dit avoir servi trop tard, sinon le sang de notre Seigneur? C'est lui que Dieu diffère jusqu'à l'heure venue, lui que les serviteurs reçoivent, lui que garde l'époux, lui que vénère l'intendant, qui est le premier croyant. Sachons donc que notre devoir est d'appliquer aux Saintes Ecritures un cœur attentif, afin de trouver par la foi le sens de la céleste doctrine, et d'être délivré des embûches de ce monde, moyennant le secours de celui qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON XCIII.

Sur ces paroles de l'Evangile : « Jésus vint en une ville de Samarie, nommée Sichem..... » Joan., IV, 5, *et sur la nécessité de ne pas différer le baptême* (1).

1. L'Evangile montre avec la dernière évidence que notre Seigneur Jésus-Christ avait accepté la faiblesse de la nature humaine. Aussi après avoir dit : « Jésus vint ensuite en une ville de Samarie, nommée Sichem, près de la terre que Jacob donna à Joseph son fils. Là était la fontaine de Jacob ; » il ajoute : « Jésus donc, lassé du chemin, s'assit sur la fontaine. » (*Ibid.*, 5, 6.) Le Sauveur vint près de la terre que Jacob donna à Joseph son fils. C'est à Jésus-Christ plutôt qu'à Joseph qu'avait été laissé cet héritage ; le saint patriarche Joseph fut la figure de Jésus-Christ, qu'adorent véritablement la lune et le soleil, et que toutes les étoiles bénissent. Le Seigneur vint donc près de cette terre, afin que les Samaritains, qui voulaient lui disputer Israël, héritage du patriarche, reconnaissent en lui le possesseur, et se convertissent à Jésus-Christ, devenu légitime héritier de Jacob.

2. « Jésus, dit-il, lassé du chemin, s'assit sur la fontaine. » Voyez la diversité des mystères. Sur la montagne, au milieu des Apôtres, Jésus exaltait sa force ; il ne se contentait pas de les encourager, il faisait éclater à leurs yeux sa propre gloire. Dans la Samarie, « lassé du chemin, il s'asseyait sur la fontaine. » Le Dieu fort pouvait-il être fatigué ? non certes ; il s'attristait de n'avoir pu trouver encore le peuple fidèle. Jésus n'est pas las de sa propre fatigue, mais de la faiblesse qu'il reconnaît dans son peuple. Encore à présent, ce qui le lasse, c'est notre désobéissance, ce sont nos infirmités. Nous sommes infirmes, en effet, lorsque, au lieu de rechercher les choses éternelles et fortes, nous nous attachons aux choses temporelles et caduques. L'Evangile dit bien : « Jésus s'assit, » et non point, se reposa ; il ne pouvait pas se reposer parmi les Samaritains. « C'était environ la sixième heure. » Le sixième jour, Dieu fit l'homme d'un peu de terre ;

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Il était également douteux pour les docteurs de Louvain, indigne de S. Augustin d'après plusieurs autres docteurs. Il rappelle le style et l'argumentation de S. Césaire.

Ecclesia docet parere Doctori. — 4. Dicit Maria ministris : « Facite quæcumque jusserit ; » hoc est, obtemperate doctori, ministris mandat Ecclesia. Qui sunt ministri, nisi officia Levitarum, quæ Dei mysteriis sunt deputata? Implentur hydriæ aqua ; hoc est, vacuatæ nuptiali vino, id est, potu sordido, fontis puritate supplentur, et benedictione Domini in saporem vini vertuntur ; ut ex aqua spiritus potum qui jam prandentibus defecerat, reputaret. Aquam in vinum convertit ; humanæ fragilitati virtus augetur. Princeps architriclinus vinum melius probat ; hoc est, Dominici vigoris saporem humana corda senserunt. Nam qui primum vinum melius judicavit, primus et credidit. Quod vinum est, quod optimum judicatum, quod architriclinus princeps quæritur sero prolatum, nisi sanguis Dominicæ passionis? Hoc est enim quod Deus in hora suspendit, hoc est quod ministri suscipiunt, hoc est quod servat sponsus, hoc est quod princeps architriclinus, qui fidei primus est, veneratur. Advertamus ergo attento corde nos Sanctas Scripturas audire debere ; ut cælestem doctrinam fida credulitate possimus agnoscere, et ab omni mundi hujus impedimento liberari ; ipso adjuvante qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO XCIII (*a*).

De verbis Evang. Johan., IV : *« Venit Jesus in civitatem Samariæ, quæ dicitur Sichar, » etc. Et de non differendo baptismo.*

1. In lectione Evangelii, infirmitatem humani generis suscepisse Dominum Jesum Christum, plenissime nobis sanctus Evangelista monstravit. Siquidem cum dixisset « venisse Dominum in civitatem Samariæ, quæ dicitur Sichar, juxta prædium quod dedit Jacob Joseph filio suo, in quo prædio erat fons Jacob ; » addidit : « Jesus, inquit, fatigatus ex itinere sedebat sic supra puteum. » (*Johan.*, IV, 5, 6.) Venit Dominus noster Jesus Christus ad prædium, quod sanctus Jacob Joseph filio suo dereliquerat, quod prædium non tam Joseph, quam Christo, arbitror derelictum, cujus figuram sanctus Joseph patriarcha portabat, quem vere sol adorat et luna, et omnes stellæ benedicunt. Ad hoc prædium ideo venit Dominus, ut Samaritani, qui hereditatem sibi patriarchæ Israel vindicare cupiebant, agnoscerent possessorem suum, et converterentur ad Christum, qui legitimus Patriarchæ heres est factus.

(*a*) Alias de Tempore XCII.

vers la sixième heure, il vint visiter la Samarie, afin que les Samaritains commençant à croire en lui, il commençât à se reposer en eux, et que le véritable jour du repos fût enfin célébré. C'est pourquoi il s'assit sur la fontaine. »

3. « Une femme samaritaine vint puiser de l'eau. » (*Ibid.*, 7.) Grand mystère. Une femme, venant puiser de l'eau, trouve la fontaine qu'elle n'espérait pas trouver. Jésus lui dit : « Donnez-moi à boire. » Le Seigneur dans sa bonté s'offre de lui-même à l'âme qui ne le cherchait pas; ainsi s'accomplit cette parole du Prophète : « Des peuples qui ne me cherchaient pas, m'ont trouvé; je réponds à des peuples qui naguères ne m'interrogeaient pas. » (*Isai.*, LXV, 1.) Il demande à boire, lui qui est la source de vie; il s'assied sur la fontaine, pour faire voir qu'au lieu de chercher à nous abreuver de notre propre orgueil, nous devons nous désaltérer à cette source salutaire qui coule au-dessus de toutes les eaux d'ici-bas. Cette source, c'est notre Seigneur Jésus-Christ lui-même, à qui le Prophète a dit : « Vous êtes la fontaine de la vie, la vraie lumière qui nous éclaire. » (*Psalm.*, XXXV, 10.) Fontaine merveilleuse, qui éteint les ardeurs des passions terrestres, et dont les eaux ont raison de l'aridité de nos cœurs.

4. Aussi est-il dit à la Samaritaine : « Si vous saviez le don de Dieu, et qui est celui qui vous dit : Donnez-moi à boire, vous lui en eussiez peut-être demandé, et il vous aurait donné de l'eau vive. » (*Johan.*, IV, 10.) Tous ne savent pas le don de Dieu, parce que tous ne désirent pas de l'eau vive. S'ils la désiraient, il ne différeraient jamais le sacrement du baptême. Ceux qui remettent de jour en jour leur baptême, attendant d'avoir commis de nombreux péchés, se jugent eux-mêmes et perdent le témoignage qu'ils auraient pu tirer de leur vie. Ne tardez point, mon Frère, à vous appliquer les remèdes qui produiront votre salut; vous ignorez à quel moment votre âme vous sera redemandée. Enfin, la Samaritaine, dans l'ignorance de la vérité, disait : « Seigneur, vous n'avez pas où puiser, et le puits est profond. » Avant la venue du Messie, le puits était profond, et nul ne pouvait y puiser sans un secours étranger. Le Seigneur est venu, source vive, pour purifier le cœur des Pharisiens, éteindre la soif, rafraîchir les esprits, n'attendant pas d'urne qui puise, mais se répandant d'elle-même dans toutes les âmes. Et Jésus ajouta : « Celui qui boira de l'eau qne je lui donnerai, n'aura plus soif à jamais; et cette eau deviendra en lui une fontaine qui rejaillit pour la vie éternelle. » (*Ibid.*, 14.) Il enseigne en ces termes le baptême; l'âme qui s'est abreuvée à la source sainte de ce sacrement, est guérie à jamais de la soif. Et nous, que la miséricorde divine a comblés de si grands bienfaits, tout indignes que nous en étions, consacrons tous nos efforts à faire, avec le secours de cette même miséricorde, que les faveurs, qui nous ont été accordées, ne tournent pas à notre condamnation, mais produisent notre salut, par la grâce de Dieu, à qui honneur et gloire dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

2. « Jesus, inquit, fatigatus ex itinere sedebat sic supra puteum. » Videte diversitatem mysterii. Inter Apostolos exsultabat in spiritu in monte positus, non solum confortabat eos, verum etiam gloriam his propriam demonstrabat; in Samaria constitutus, « fatigatus ex itinere sedebat supra puteum. » Numquid Dei virtus poterat fatigari? Non utique; sed fatigabatur, quod fidelem populum invenire non poterat. Tunc ergo fatigatur Christus, quando nullam virtutem in suo populo recognoscit. Hodieque fatigat eum inobedientia nostra, fatigat eum infirmitas nostra. Infirmi enim sumus, quando non ea quæ fortia sunt atque perpetua, sed temporalia et caduca sectamur. Bene ait : « Sedebat supra puteum, » non requiescebat; quoniam in Samaritanis non poterat requiescere. « Et hora, inquit, erat quasi sexta. » Sexta die Deus de limo terræ hominem figuravit; sexta hora venit Samariam visitare : ut qui in eum Samaritani crederent, ipse in his inciperet requiescere; ut verum illud quietis sabbatum celebraret. « Sedebat » ergo Dominus « supra puteum. »

3. « Et venit Samaritana mulier haurire aquam. » Magnum mysterium. Venit mulier ad puteum; et fontem quem non speravit, invenit. Dicit ad eam Dominus : « Da mihi bibere. » Bonus Dominus ultro se offert non quærenti, ut compleatur illud Propheticum : « Palam apparui non quærentibus me, inventus sum ab his qui non interrogaverunt nomen meum. » (*Isaiæ*, LXV, 1.) Petit bibere daturus; sedit supra puteum, ut non in altitudine quæramus aquam, sed de eo fonte, qui supra omnes aquas est, salutaria nobis pocula hauriamus. Quis est fons, nisi Dominus noster Jesus Christus, cui dicitur : « Quoniam apud te est fons vitæ, et in lumine tuo videbimus lumen? » (*Psal.* XXXV, 10.) Bonus fons qui nos de hujus vitæ refrigeravit incendio, et inundatione sua ariditatem nostri pectoris superavit.

4. Unde et mulieri dicitur : « Si scires donum Dei, et quis est qui dicit tibi : Da mihi bibere, tu forsitan petisses ab ea, et dedisset tibi aquam vivam. » (*Johan.*, IV, 10.) Non omnes sciunt donum Dei; quia non omnes desiderant aquam vivam. Si enim desiderarent, nunquam circa se baptismi sacramenta differrent. Igitur de se pronuntiant, et vitæ suæ testimonium perdunt, qui ideo volunt tardius baptizari, ut flagitia et scelera multa committant. Noli differre, o homo, remedia salutis tuæ; quoniam nescis, quando a te anima tua repetatur. Denique Samaritana ignara mysterii, dicebat : « Domine, neque hauritorium habes, et puteus est altus. » Ante adventum Domini et puteus altus erat, et sine hauritorio aquam sibi unusquisque haurire non poterat. Venit Dominus fons vivus, ut Pharisæorum corda dilueret, sitim exstingueret, pectora satiaret, non quærens hauritorium, sed ultro se infundens mentibus singulorum. Et addidit : « Omnis qui biberit ex hac aqua quam ego dabo ei, non sitiet in æternum; sed fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam. » (*Ibid.*, 14.) Unum baptismum docet, qui post ingressum æterni fontis et cælestis poculi sacramentum, unumquemque nostrum sitire non patitur. Et ideo nos, quibus tanta beneficia nullis præcedentibus meritis præstitit divina misericordia, quantum possumus, cum ipsius adjutorio laboremus, ut tantæ pietatis gratia non nobis judicium pariat, sed profectum. Quod ipse præstare dignetur, cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMON XCIV.

Sur ces paroles de l'Evangile : « Comme le Père ressuscite les morts.....; » Johan., v, 21. et sur celles-ci : « Tout ce que mon Père me donne..... » Johan., vi, 37 (1).

1. Vous venez d'entendre, mes très-chers Frères, ces paroles du Divin Maître dans l'Evangile : « Comme le Père ressuscite les morts et les vivifie, ainsi le Fils vivifie ceux qu'il veut. Le Père ne juge personne, mais il a donné tout jugement au Fils. Et il lui montrera de plus grandes œuvres. » (*Johan.*, v, 20, 21, 22.) Ces œuvres, plus grandes encore que la guérison des infirmes, sont les résurrections des morts. Ces paroles : « Le Père ne juge personne, » doivent se comprendre au point de vue divin, personne ne pouvant ni voir ni entendre le Père, comme lorsqu'il est dit : « Nul ne vit jamais Dieu. » (*Johan.*, i, 18.) « Mais il a donné tout jugement au Fils, » afin que Celui qui fut jugé selon la chair, devînt le juge de tous les hommes. « En vérité, en vérité, je vous dis que celui qui écoute ma parole, et croit à Celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et ne sera point condamné; il a passé de la mort à la vie. » (*Johan.*, v, 24.) Ces paroles : « Celui qui écoute ma parole, et croit à Celui qui m'a envoyé, ne sera point condamné, » montrent la distinction des bons et des méchants établie par Dieu, comme s'il disait : Celui qui fera ces choses, ne sera pas compté au nombre des pécheurs; « il a passé de la mort à la vie, » c'est-à-dire, de l'orgueil à l'humilité, de la haine à la charité; il passera des biens temporels aux biens éternels. « En vérité, en vérité, je vous dis que l'heure vient et elle est déjà, que les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui l'auront ouïe vivront. » Les morts, c'est-à-dire les pécheurs, qui ont entendu Jésus-Christ, et n'ont pas cru en lui. Quand il ajoute : « Ceux qui l'auront ouïe vivront, » il rappelle ce qu'il vient de dire naguères sur la résurrection des pécheurs; il s'agit ici de la résurrection des pécheurs incrédules. « Comme le Père a la vie en soi, ainsi a-t-il donné au Fils d'avoir la vie en soi; et il lui a donné la puissance de rendre les jugements, parce qu'il est le Fils de l'homme. » (*Ibid.*, 26, 27.) Le Père en engendrant le Fils lui a donné donc la même vie qu'il a en soi. Par ces paroles : « Il lui a donné la puissance de rendre les jugements, » on doit entendre que le Père a donné tout jugement au Fils à cause de son incarnation; et il s'agit ici du jugement dernier, où Jésus-Christ sera assis à la droite du Père, rendant à chacun selon ses œuvres. Le mot jugement signifie, en cet endroit, la condamnation et le supplice des pécheurs. Quant au jugement dont parle le Psalmiste; « Soyez mon juge, Seigneur, et prenez ma défense, » (*Psalm.* xlii, 1.) c'est celui par lequel Dieu distingue les bons des méchants. « Ne soyez point émerveillés de cela, car l'heure viendra où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix. Et ceux qui auront bien fait en sortiront pour la résurrection de vie; mais ceux qui auront mal fait, pour la résurrection de condamnation. Je ne puis rien faire par moi-même : je juge ainsi que j'entends, et mon jugement est juste; car je ne cherche point ma volonté, mais la volonté de Celui

(1) Une partie de ce sermon est extraite des traités de S. Augustin sur S. Jean.

SERMO XCIV (*a*).

De verbis Evangelii Johan., cap. v : *« Sicut Pater suscitat mortuos, etc. » necnon cap.* iv : *« Omne quod dat mihi Pater, » etc.*

1. Audistis, Fratres carissimi, in lectione Evangelica, Dominum dicentem : « Sicut enim Pater suscitat mortuos et vivificat, sic et Filius quos vult vivificat. Neque enim Pater judicat quemquam, sed judicium omne dedit Filio. Et majora his demonstrabit ei opera, » (*Johan.*, v, 20, etc.) id est, non solum infirmos curare, sed et mortuos resuscitare. Quod dicit : « Neque Pater judicat quemquam, » vel secundum divinitatem; quia nemo potest eum intueri nec audire, ut illud : « Deum nemo vidit unquam. » (*Johan.*, i, 18.) « Sed judicium omne dedit Filio; » id est, ut ille qui fuit judicatus secundum carnem, ab illo omnes judicentur. « Amen, amen, dico vobis; quia qui verbum meum audit, et credit ei qui misit me, habet vitam æternam, et in judicium non venit; sed transit a morte in vitam. » Quod dicit : « In judicium non venit, qui verbum meum audit, et credit ei qui misit me, » discretionem factam esse inter justos et peccatores a Domino cernitur, ac si dicat : In numero peccatorum, qui ista fecerit, non veniet; « sed transit de morte ad vitam ; » hoc est, de superbia ad humilitatem, de odio ad caritatem, de temporalibus ad æterna migrabit. « Amen, amen dico vobis, quia venit hora, et nunc est, quando mortui audient vocem Filii Dei, et qui audierint, vivent. » Mortui, id est, peccatores intelliguntur, qui audierunt Christum, et non crediderunt. Et quod subditur : « Vivent qui audierint, » ideo recapitulatur, eo quod paulo superius de resurrectione peccatorum dixerat; hic autem de resurrectione mortuorum loquitur. « Sicut enim Pater habet vitam in semetipso, sic dedit et Filio vitam habere in semetipso ; et potestatem dedit ei judicium facere, quia Filius hominis est. » (*Ibid.*, 23, 27.) Sic dedit ergo Pater Filio vitam gignendo, sicut ipse habet. Quod dicit : « Dedit ei judicium facere, » pro parte carnis quam assumpsit, dedisse Patrem Filio judicium dici cognoscimus ; et futurum judicium hic significat, in quo judicio adstabit Dominus Jesus Christus, et reddet unicuique secundum opera ejus ; quia judicium hoc loco damnationem et pœnam peccatorum intelligimus. Nam ubi dicit Psalmista : « Judica me Deus, et discerne causam meam, » (*Psal.* xlii, 1,) judicium discretionis cognoscimus. « Nolite mirari hoc, quia veniet hora, in qua omnes qui in monumentis sunt, audient vocem ejus ; et procedent, qui bona egerunt, in resurrectionem vitæ ; qui vero mala egerunt, in resurrectionem judicii. Non possum ergo ego a memetipso facere quidquam ; sicut audio, judico, et judicium meum justum est ; quia non quæro

(*a*) Olim xx, ex 50 homil.

qui m'a envoyé. » (*Johan.*, v, 28, 29, 30.) En cet endroit, la résurrection dernière est prédite dans les termes les plus formels. Quand il dit : « Je ne puis rien faire par moi-même ; » c'est comme s'il y avait : Je ne puis rien faire par moi-même, parce que je ne suis pas venu en mon propre nom, mais au nom de mon Père. Pour ce qui est de ces mots : « Je juge ainsi que j'entends ; » il faut comprendre une audition faite de toute éternité.

2. « Tout ce que mon Père me donne, viendra à moi, et je ne rejetterai point celui qui viendra à moi. » (*Ibid.*, vi, 37.) Etre avec Jésus, c'est habiter un magnifique et paisible sanctuaire, à l'abri du chagrin et de l'amertume des mauvaises pensées, à l'abri des attaques des tentations et des douleurs. N'est-ce point dans cette retraite qu'entrera celui à qui le Seigneur doit dire : « Bon serviteur, entre dans la joie de ton Seigneur? » (*Matth.*, xxv, 21.) « Je ne rejetterai point, dit-il, celui qui viendra à moi. » Celui qui, venant à moi avec humilité, s'attachera à moi, restera humble, parce qu'il fera la volonté de Dieu, et non la sienne ; aussi ne sera-t-il point rejeté. « Et c'est la volonté du Père qui m'a envoyé, que je ne perde aucun de ceux qu'il m'a donnés, mais que je les ressuscite au dernier jour. » (*Johan.*, vi, 39.) Tous ceux qui sont humbles ont été donnés à ce divin modèle d'humilité, et il les a reçus; mais il a rejeté loin de lui quiconque est orgueilleux. « Que je ne perde aucun de ceux qu'il m'a donnés. » Il ne faut pas qu'un seul des humbles de cœur périsse, telle est la volonté immuable du Père. Les orgueilleux peuvent périr tous, mais aucun des humbles ne le doit, parce que ceux-ci seulement entreront dans le royaume des cieux. « Je ne perdrai aucun de ceux qu'il m'a donnés, mais je les ressusciterai au dernier jour. » Voyez comment il distingue la double résurrection. Celui qui vient à moi reçoit alors en moi la vie nouvelle de l'humilité, et de plus « je le ressusciterai au dernier jour, » c'est-à-dire, selon la chair : « Et c'est la volonté de Celui qui m'a envoyé, que quiconque voit le Fils et croit en lui, ait la vie éternelle, et moi je le ressusciterai au dernier jour. » (*Ibid.*, 40.) Il a dit précédemment : « Celui qui entend ma parole, et croit à Celui qui m'a envoyé ; » il dit ici : « Quiconque voit le Fils et croit en lui. » Il n'y a pas : Quiconque voit le Fils et croit au Père ; pour nous montrer que la foi dans le Fils et la foi dans le Père sont une seule et même foi ; « car, comme le Père a la vie en soi, ainsi a-t-il donné au Fils d'avoir la vie en soi, afin que quiconque voit celui-ci et croit en lui, ait la vie éternelle. » La foi en Jésus-Christ est notre passage à une vie nouvelle, et comme notre première résurrection ; et comme il y en a une autre, il ajoute : « Je le ressusciterai au dernier jour. »

SERMON CXV.

Sur ces paroles de l'Evangile : « Lazare notre ami dort, mais je vais pour le tirer de son sommeil. » Johan., xi, 11 (1).

La divinité du Christ prouvée par la résurrection de

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Il est douteux, de l'avis des docteurs de Louvain; pour d'autres, il est apocryphe. Comparez avec le 49e traité sur S. Jean. Il révèle d'ailleurs un auteur pieux et versé dans les saintes Ecritures.

gloriam meam, sed voluntatem ejus qui misit me. » (*Johan.*, v, 28, 29, 30.) Hoc loco apertissime resurrectionem futuram pronuntiat. Et quod dixit : « Non possum ego a memetipso facere quidquam ; » ac si diceret : Ideo a memetipso quidquam facere non possum, quia a memetipso non veni, sed a Patre. Quod dicit : « Sicut audio, judico, » etc., auditio ista in æternitate facta esse significatur.

2. « Omne quod dat mihi Pater, ad me veniet, et eum, qui venit ad me, non ejiciam foras. » (*Johan.*, vi, 37.) (*a*) Magnum penetrale et dulce secretum, sine tædio, sine amaritudine malarum cogitationum, sine interpellatione tentationum et dolorum. Nonne illud secretum est, quo intrabit ille cui dicturus est Dominus : (*b*) « Serve bone, merito intra in gaudium Domini tui? » (*Matth.*, xxv, 21.) « Ego et eum qui venit a me, inquit, non ejiciam foras. » Et qui ad me venit, humilis fit; qui mihi adhæret, humilis erit ; quia non faciet voluntatem suam, sed Dei; et ideo non ejicietur foras. « Hæc est autem voluntas ejus qui misit me Patris, ut omne quod dedit mihi Pater, non perdam ex eo, sed resuscitem illud in novissimo die. » (*Johan.*, vi, 39.) Ipse illi datus est qui servat humilitatem, et hunc accipit ; qui non servat humilitatem, longe est a magistro humilitatis. Ut omne quod dedit mihi, non perdam ex eo. Hæc non est voluntas in conspectu Patris mei, ut pereat unus de pusillis istis. De tumentibus possunt perire, de pusillis nihil periet; quia « nisi fueritis (*c*) de pusillis istis, non intrabitis in regnum cælorum. » *Matth.*, xviii, 14.) « Omne quod dat Pater, non mihi perdam ex eo : sed resuscitabo illud in novissimo die. » Videte quemadmodum et hic geminam illam resurrectionem definiat. Qui venit ad me, modo resurget humilis factus in membris meis ; sed « resuscitabo eum in novissimo die ; » id est, secundum carnem. « Hæc est enim voluntas Patris mei, qui misit me, ut omnis qui videt Filium, et credit in eum, habeat vitam æternam ; et ego resuscitabo eum in novissimo die. » Superius dixit : « Qui audit verbum meum, et credit ei, qui misit me ; » modo autem : « Qui videt Filium, et credit in eum. » Non dixit : Vidit Filium, et credit in Patrem ; hoc est enim credere in Filium, quod et in Patrem ; quia « sicut Pater habet vitam in semetipso, sic dedit et Filio habere vitam in semetipso ; ut omnis qui videt, et credit in ipsum, habeat vitam æternam, » credendo et transeundo in vitam, tamquam prima illa resurrectione. Et quia non est sola, « et resuscitabo eum, inquit, in novissimo die. »

SERMO CXV (*d*).

De verbis Evangelii Johann., xi : « *Lazarus amicus noster dormit ; sed vado, ut a somno suscitem eum*, » *etc.*

Divinitas Christi demonstratur in suscitatione Lazari.

(*a*) Alias de Temp. civ.
(*b*) Apud August. *servo bene merito.* — (*c*) Augustinus, *sicut pusillus iste.*
(*d*) Hic omissa sunt, quæ apud Augustinum, *Quale est intus illud, unde exitur foras.*

Lazare. — 1. Notre Seigneur Jésus-Christ a multiplié les preuves les plus éclatantes de sa puissance divine ; aucune n'est aussi éclatante que le miracle de la résurrection de Lazare, dont votre pieuse assemblée vient d'entendre le récit; il s'y révèle, Celui dont le Prophète disait : « Le Dieu des miracles est avec nous, notre soutien est le Dieu de Jacob. » (*Psalm.* XLV, 8.) Or les miracles de notre Sauveur ont un double caractère, ils parlent à la chair et à l'esprit, ils ont leur côté visible et leur côté invisible, l'œuvre visible manifestant la force cachée qu'elle contient. Précédemment, lorsque Jésus rendit publiquement la vue du corps à l'aveugle-né, il voulait, par la force invisible de ce miracle, répandre la lumière de sa connaissance sur l'âme aveugle des Juifs ; ici, quand il rend la vie au cadavre de Lazare, il veut ressusciter les cœurs incrédules des Juifs de la mort du péché à la vie de la grâce. Aussi plusieurs d'entre les Juifs, témoins de la résurrection de Lazare, crurent en Jésus-Christ. Ils reconnurent que la puissance du Fils de Dieu s'était manifestée dans ce miracle ; l'homme n'a point en lui-même le pouvoir de commander à la mort, ce pouvoir est un attribut de la Divinité. Nous lisons, il est vrai, que les Apôtres eux aussi ressuscitèrent des morts ; mais, pour cela, ils invoquèrent le Seigneur ; ils ne leur rendirent point la vie de leur propre mouvement et par leur propre puissance, mais au nom de Jésus-Christ, qui tient la vie et la mort sous son empire : au contraire, le Fils de Dieu ressuscita Lazare par un effet de sa propre puissance. Dès qu'il dit : « Lazare, viens dehors, » (*Johan.*, XI, 43.) celui-ci sortit à l'instant du tombeau ; la mort ne put retenir celui que la Vie appelait. Les liens du sépulcre l'entouraient, et Lazare vivant se tenait debout. La mort, vaincue par la puissance de la vie, n'attendit pas que le Sauveur appelât une seconde fois ; au premier appel, elle laissa sortir le corps de Lazare du tombeau et son âme des limbes, et Lazare tout entier revint vivant du sépulcre, où il n'avait pas été mis tout entier. Un homme sort plus lentement du sommeil que Lazare ne sortit de la mort. Les narines des Juifs étaient encore pleines de l'odeur du cadavre, que Lazare vivant était debout à leurs yeux. Mais reprenons les diverses circonstances du récit évangélique.

2. Vous venez d'entendre la lecture de ces paroles de Notre-Seigneur à ses disciples : « Lazare notre ami dort; mais je vais pour le tirer de son sommeil. » C'est avec raison qu'il dit : « Lazare notre ami dort, » puisqu'il allait le tirer de la mort comme d'un sommeil. Mais les disciples, qui ne connaissaient pas le sens caché de cette parole, lui dirent : « Seigneur, s'il dort, il sera guéri. » Et alors Jésus leur dit très-haut: « Lazare est mort. Mais je me réjouis à cause de vous de n'y avoir pas été, afin que vous croyiez. » (*Johan.*, XI, 12, 14, 15.) notre Seigneur se réjouit ici de la mort de Lazare à cause de ses disciples, et nous voyons plus loin qu'il pleure sur la mort de ce même Lazare ; cherchons la raison de cette joie et de ces larmes. Il se réjouissait à cause de ses disciples, il pleurait à cause des Juifs. Il se réjouissait à cause de ses disciples, parce qu'il savait que la résurrection de Lazare affermirait leur foi en lui ; il pleurait à cause des Juifs que la résurrection de Lazare ne devait pas guérir de leur incrédulité. Ou peut-être Jésus pleura-t-il pour effacer par ses larmes les péchés du monde. Si les pleurs de Pierre purent laver sa faute, pourquoi ne croirions-nous pas que les larmes du Sauveur ont effacé les péchés

— 1. Multis quidem signis ac virtutibus Dominus ac Salvator noster Christus Jesus divinitatis suæ potentiam declaravit, sed maxime in Lazari morte, ut præsenti lectione audivit Dilectio Vestra, ostendens se esse de quo scriptum erat : « Dominus virtutum nobiscum, susceptor noster Deus Jacob. » (*Psal.*, XLV, 8.) Quas tamen virtutes Dominus ac Salvator noster duplici genere operatus est, et corporaliter et spiritaliter, id est, visibiliter et invisibiliter, ut per visibile opus invisibilem virtutem ostenderet. Superius cæcum a nativitate lumine oculorum illuminavit visibili opere, (*Johan.*, IX, 6, etc.) ut invisibili illa virtute cæcitatem Judæorum cognitionis suæ lumine illustraret ; in præsenti vero lectione, Lazaro mortuo vitam donavit, ut incredula corda Judæorum de morte peccati suscitaret in vitam. Denique multi Judæorum propter Lazarum Christo Domino crediderunt. (*Johan.*, XI, 45.) Cognoverunt enim in resurrectione Lazari manifestam Filii Dei potentiam ; quia morti potestate propria imperare non est conditionis humanæ, sed divinæ naturæ. Legimus quidem et Apostolos mortuos suscitasse ; (*Act.*, X, 20,) sed illi ut suscitarent, Dominum oraverunt; suscitaverunt autem non sua virtute, nec sua potestate, sed invocato nomine Christi, qui morti ac vitæ dominatur; Filius autem Dei Lazarum virtute propria suscitavit. Denique ut ait Dominus : « Lazare, exi foras ; » (*Johan.*, XI, 43.) statim ille egressus de monumento est; neque mors tenere poterat, quem vita vocabat. In naribus humor sepulturæ erat ; Lazarus vivus adstabat. Non exspectavit mors iteratam vocem Salvatoris audire; quia virtutem vitæ ferre non poterat ; sed ad unam vocem Domini mors et corpus Lazari de monumento, et animam dimisit de inferno; et totus Lazarus de monumento vivus processit, qui totus ibi non fuerat. Tardius quis de somno suscitatur, quam Lazarus de morte. Humor corporis adhuc erat in naribus Judæorum ; et Lazarus vivus adstabat. Sed jam caput lectionis ipsius videamus.

2. Ait ergo Dominus ad discipulos suos, ut audivit in præsenti lectione Dilectio Vestra : « Amicus, inquit, noster Lazarus dormit; sed vado, ut a somno suscitem eum. » Bene dixit Dominus : « Amicus noster Lazarus dormit ; » quia vere de morte velut de somno erat resurrecturus. Sed discipuli ignorantes cur hoc Dominus dixisset, aiunt ad illum : « Domine, si dormit, sanus erit. » Tunc respondens ait illis manifeste : « Lazarus mortuus est ; sed gaudeo propter vos, ut credatis, quia non ibi eram. » Sed si gaudere se dicit hic Dominus propter discipulos de Lazari morte, quid est quod postea flesse refertur in Lazari morte? Sed advertamus rationem gaudii, et lacrymarum. Gaudebat Dominus propter discipulos; flebat propter Judæos. Propter discipulos gaudebat, quia per resurrectionem Lazari confirmari habebat fides ipsorum in Christo; propter Judæorum flebat incredulitatem, quia nec resurgente Lazaro, Christo Domino fuerant credituri. Aut forte idcirco flevit Dominus, ut lacrymis suis mundi

du monde ? En outre, après qu'il eut pleuré, plusieurs d'entre les Juifs crurent en lui. La vue de l'émotion du Sauveur ébranla l'incrédulité des Juifs, et ses larmes amollirent l'inimitié de leurs cœurs. Peut-être encore le même Evangile nous montre-t-il Jésus et joyeux et pleurant, parce qu'il est écrit : « Celui qui sème les larmes recueillera la joie. » (*Psalm.* CXXV, 5.) Les larmes de notre Seigneur sont les joies de ce monde ; il les répand afin de nous rendre dignes des célestes joies. Reprenons l'ordre de ce discours.

Le Christ absent et présent tout à la fois à la mort de Lazare. — 3. Il dit à ses disciples : « Lazare notre ami est mort; mais je me réjouis, à cause de vous de n'y avoir pas été, afin que vous croyiez. » Il y a ici un mystère, quand il dit qu'il n'y était pas, alors que ces paroles à voix haute : « Lazare est mort, » prouvent évidemment qu'il y était. Personne ne lui ayant annoncé la mort de Lazare, il ne pouvait l'annoncer lui-même que parce qu'il y avait assisté. Comment Dieu, dont la divine présence remplit l'univers entier, aurait-il pu ne pas être dans le lieu où Lazare était mort? Le Sauveur nous montre en lui, par ces paroles, l'union mystérieuse de la nature humaine et de la nature divine. Il n'était point là selon la chair; il y était en tant que Dieu, parce que Dieu est partout.

Pourquoi Dieu interroge sur des choses qu'il n'ignore pas. — 4. Lorsque Jésus fut venu auprès de Marie et de Marthe, sœurs de Lazare, et qu'il vit les Juifs qui les entouraient, il dit : « Où l'avez-vous mis? » (*Johan.*, XI, 34.) Ne savait-il donc point où avait été mis Lazare, lui qui avait annoncé sa mort survenue en son absence, et dont la majesté divine était présente en tont lieu? Non certes : mais il suit un procédé qui lui était dès longtemps familier. Il avait dit de même autrefois : « Adam, où est-tu ? » (*Gen.*, III, 10.) Il savait bien où était Adam; s'il l'interrogeait, c'est qu'il voulait l'amener à faire lui-même l'aveu de sa faute, et à se rendre digne d'en obtenir le pardon. Il demande aussi à Caïn : « Où est ton frère Abel? » (*Gen.*, IV, 9.) Et le meurtrier répond : Je ne le sais pas. Dieu savait où était Abel ; il interrogeait Caïn pour lui reprocher le fratricide qu'il avait commis, après qu'il l'aurait nié. Adam, interpellé par Dieu, obtient le pardon de sa faute, parce qu'il en fait l'aveu; Caïn, qui nie son crime, subit la condamnation éternelle. Dans notre Evangile, quand Jésus dit: « Où l'avez-vous mis? » ce n'est pas qu'il ignore où est Lazare ; il veut que la foule des Juifs le suive jusqu'au tombeau, et que, spectateurs des effets de sa divine puissance dans la résurrection opérée, leur témoignage même les condamne, s'ils ne croient pas en lui. Aussi leur avait-il adressé précédemment ces paroles : « Quand vous ne voudriez pas croire en moi, croyez aux œuvres, afin que vous connaissiez que le Père est en moi et moi en lui. » (*Johan.*, X, 38.)

Dieu laisse faire aux hommes ce qui est du ressort de la puissance humaine. — 5. Quand Jésus fut auprès du sépulcre, il dit aux Juifs qui l'entouraient : « Levez la pierre. » (*Ibid.*, XI, 39.) Qu'est-ce à dire? lui dont un ordre suffit pour faire tomber les portes de l'enfer, ne pouvait-il pas d'un seul mot faire écarter la pierre du tombeau? Il le pouvait; mais il ordonne aux hommes de faire ce qu'il est en leur pouvoir de faire, se réser-

peccata deleret. Si Petrus potuit lacrymarum suarum fusione propria peccata abstergere, cur non credimus lacrymis Domini mundi peccata deleta fuisse? Denique post lacrymas Domini multi ex populo Judæorum crediderunt. Vicit ex parte incredulitatem Judæorum Dominicæ pietatis affectus, et discordes mentes eorum mollivit prima fusio lacrymarum. Et idcirco forte utrumque de Domino in præsenti lectione refertur, quod et gavisus sit, et flevit ; quia « qui seminat in lacrymis, ut scriptum est, in gaudio metet. » (*Psal.* CXXV, 5.) Lacrymæ ergo Domini gaudia mundi sunt ; quia idcirco ille lacrymas fudit, ut nos gaudia mereremur. Sed redeamus ad ordinem.

Christus absens simul et præsens Lazari morti. — 3. Ait ergo ad discipulos suos : « Amicus, inquit, noster Lazarus mortuus est; sed gaudeo propter vos, ut sciatis, quia non eram ibi. » Advertamus et hic mysterium, quomodo non se illic Dominus fuisse dicit. Cum enim dicit manifeste : « Lazarus mortuus est, » præsentem se illic fuisse evidenter ostendit. Neque enim hoc dicere Dominus potuisset, nullo sibi nuntiante, nisi præsens fuisset. Quomodo enim loco, ubi Lazarus mortuus est, præsens non erat Dominus, qui omnia loca totius mundi divina potestate circumvenit? Sed hic quoque Dominus ac Salvator noster sacramentum in se carnis ac divinitatis ostendit. Non erat ibi secundum carnem, hic erat secundum divinitatem ; quia Deus ubique est.

Cur Deus interrogat de rebus quas non ignorat. — 4. Cum ergo venisset Dominus ad Mariam et Martham sororem Lazari, videns turbam Judæorum, ait : « Ubi posuistis eum ? » Numquid nesciebat Dominus, ubi positus esset Lazarus, qui absens mortuum Lazarum pronuntiaverat, et qui divinitatis suæ majestate ubique erat? Sed hoc Dominus ex veteri consuetudine fecit. Nam et ad Adam similiter ait : « Ubi es, Adam? » (*Gen.*, III, 10.) non quia nesciret, ubi esset Adam ; sed idcirco interrogavit, ut peccatum suum Adam ore proprio confiteretur, ut posset peccati veniam promereri. Interrogat et Cain : « Ubi est frater tuus Abel? » (*Gen.*, IV, 9.) Et ille dixit : « Nescio. » Non quia nesciret ubi esset Abel, idcirco interrogavit Cain ; sed ut, cum ille negaret, parridicium ejus argueret quod in fratrem commiserat. Denique Adam, quia interroganti Domino confessus est peccatum quod commisit, veniæ redditus est ; Cain, quia negavit parricidium quod commisit, æterna pœna damnatus est. Sic cum hic dicit Dominus : « Ubi posuistis eum? » non idcirco interrogat, quia nesciret ubi positus esset Lazarus ; sed ut turba Judæorum ad monumentum Lazari sequerentur ; ut videntes divinam Christi potentiam in Lazari resurrectione, ipsis adversus se testes existerent, si tantæ virtuti non crederent. Dixerat enim illis superius Dominus : « Si mihi non creditis, vel operibus credite, et cognoscite quia Pater in me est, et ego in illo. » (*Johan.*, X, 38.)

Quod humanæ virtutis est, hominibus dimittit Deus. — 5. Deinde cum venisset ad monumentum, ait ad circumstantes Judæos : « Tollite hinc lapidem. » Quid dicimus? Numquid lapidem Dominus a monumento præcepto romovere non poterat, qui inferni claustra propria virtute removit? Sed quod ab hominibus fieri poterat, homines facere præcepit ; quod autem divinæ virtutis erat, sua potentia demonstravit. Lapidem enim a monumento

vant d'exécuter par lui seul ce qui ne pouvait être qu'un effet de la puissance divine. La force de l'homme peut lever la pierre qui ferme un tombeau; seule la force divine peut rappeler une âme de l'autre monde. Autrement, s'il l'eût voulu, il n'avait qu'à ordonner pour écarter la pierre, lui qui a créé le monde par sa parole.

Puissance de la voix du Christ. — 6. Quand donc on eut levé la pierre, Jésus cria à haute voix : « Lazare, viens dehors, » montrant ainsi qu'il était celui dont il est écrit : « La voix du Seigneur dans la force, la voix du Seigneur dans la magnificence ; » (*Psalm.* XXVIII, 4;) et ailleurs : « Voilà qu'il donnera à la force la voix de sa force. » (*Psalm.* LXVII, 34.) En vérité, c'était une voix forte et merveilleuse, celle qui rappela sur l'instant Lazare de la mort à la vie, l'âme ayant été rendue au corps avant même que le son de la voix se fit entendre. Le corps était dans la tombe, l'âme était ailleurs; pourtant, la parole de Jésus rendit sur l'instant l'âme au corps et remit ce corps en présence de son âme. La mort fut épouvantée en entendant cette voix toute-puissante. Il n'est pas étonnant qu'une parole de notre Seigneur ait pu ressusciter Lazare, quand il nous déclare lui-même dans l'Evangile que tous les morts ressusciteront un jour à sa voix : « L'heure vient que les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et ressusciteront. » (*Johan.*, V, 25.) En cette circonstance, la mort, à la voix de Jésus, aurait certainement laissé tous les morts lui échapper, si Lazare n'avait été seul appelé par son nom. Le Seigneur dit: « Lazare, viens dehors. » Et soudain le mort sortit, ayant les mains, les pieds liés, et sa face était enveloppée de linge. (*Ibid.*, XI, 43, 44.) Qu'est-ce à dire encore? notre Seigneur qui avait brisé les liens de la mort, ne pouvait-il pas briser dans le tombeau les liens matériels qui entouraient Lazare? Il le pouvait; mais il veut faire éclater dans Lazare la double vertu de son œuvre, il veut inspirer aux Juifs incrédules la crédulité de la foi. Il n'est pas moins admirable, en effet, de voir Lazare marcher les pieds liés que de le voir ressusciter d'entre les morts.

SERMON XCVI.

Autre sermon sur la résurrection de Lazare (1).

1. L'admiration seule nous est permise en présence de toutes les merveilles dans lesquelles le fils de Dieu a fait éclater ici-bas sa majesté; aucune parole humaine ne saurait les traduire. Un miracle surtout est au-dessus de tous les autres, c'est la résurrection de Lazare. Ce n'était point ramener un malade à la santé, rétablir à l'instant par la parole des forces usées par la souffrance, rendre de nouveau sain et sauf un homme possédant encore quelques restes de vie. Lazare est enseveli, il est sous la pierre du tombeau, le temps écoulé depuis son trépas le range définitivement au nombre des morts. C'est alors que notre Seigneur le rappelle de l'éternelle demeure; il détruit pour lui l'arrêt irrévocable et force la mort à rendre sa proie. L'âme de Lazare avait été mêlée aux assemblées des âmes des trépassés, au milieu des ténèbres de l'éternelle nuit; elle est rappelée à la vie de ce monde. Le ressuscité reprend sa place au banquet commun, fait de nouveau partie de la société des

(1) L'auteur, qu'on ne connaît pas, s'y montre un rhéteur sans esprit.

revocare, humanæ virtutis est; animam vero ab inferno revocare, solius divinæ potentiæ est. Verum facile, si voluisset, sola jussione verbi removere a monumento lapidem potuisset, qui verbo mundum creavit.

Virtus vocis Christi. — 6. Cum ergo removissent lapidem a monumento, ait magna voce : « Lazare, veni foras ; » ostendens se esse de quo scriptum erat : « Vox Domini in virtute, vox Domini in magnificentia. » (*Psal.* XXVIII, 5.) Et iterum : « Ecce dabit virtuti suæ vocem virtutis. » (*Psal.* LXVII, 35.) Virtutis plane magnificentiæ vox ista est, quæ statim Lazarum de morte ad vitam revocavit, et ante anima corpori reddita est, quam sonum vocis miserat. Licet alibi esset corpus, alibi anima; tamen vox ista Domini statim et animam corpori reddidit, et corpus animæ repræsentavit. Deterrita enim mors est, audita voce tantæ virtutis. Nec mirum sane, si ad unam vocem Domini resurgere Lazarus potuit; quando omnes, qui in monumentis sunt, ad unam vocem solam resurrecturos in Evangelio ipse declaravit dicendo : « Venit hora, quando omnes qui in monumentis sunt audient vocem Filii Dei, et resurgent. » (*Joan.*, V, 25.) Unde sine dubio tunc mors, audita voce Domini, omnes mortuos a se potuisset dimittere, nisi proprie vocatum Lazarum cognovisset. Ut ait ergo Dominus : « Lazare exi foras; » statim ille exivit ligatis manibus et pedibus, et facies ejus sudario erat cooperta. » Quid et hic dicemus? Numquid Dominus in Lazaro sepulturæ vincula rumpere non poterat, qui mortis vincula disruperat? Sed hic Dominus ac Salvator noster duplicem virtutem in Lazaro suæ operationis ostendit; ut vel sic incredulitati Judæorum fidem credulitatis infunderet. Non enim minoris admirationis est, Lazarum ligatum pedibus ambulare potuisse, quam a mortuis resurrexisse.

SERMO XCVI (*a*).

Rursus in Evangel. Joan., XII, *de suscitatione Lazari.*

1. Licet omnes virtutes, quas in terris Dei Filius majestatem suam proditurus implevit, mirari tantum homines valeant, ut verbis definire non possint; excedit tamen omne miraculum, quod Christus circa Lazarum fecit, cui non ægro reddidit sanitatem, (*b*) nec debilitatis languore viribus medelam protinus verbo restituit, non denique reliquias animæ adhuc possidenti vitam rursus reddidit; sed jam sepulto, jam monumentis recondito, jam legitimis temporum spatiis adscripto inferis inquilino, ab ipsa sede pallente, destructa lege tartarea, mancipium mortis redire jussit ad superos; et post concilia stridentium umbrarum, post profundas noctis æternæ caligines, vitam

(*a*) Olim de verbis Domini, LII, et post in Appendice, VI.
(*b*) In MSS. plerisque, *nec debilitatis fugavit languorem, nec viribus etc.*

hommes, se nourrit comme eux et partage leurs joies. Afin que le miracle de la puissance divine soit irrécusable, Lazare, interrogé sur les tristes et mystérieuses demeures des limbes, peut les décrire avec une entière vérité ; les secrets de ces demeures, après avoir si longtemps trompé l'avide curiosité des humains, trouvent enfin une bouche qui les dévoile.

2. Jésus-Christ avait déja manifesté sa puissance par de nombreuses et bien surprenantes guérisons ; de grands, d'augustes miracles avaient précédé la résurrection de Lazare. Les boiteux avaient vu leurs membres redressés, et rendu grâces à Dieu pour ce bienfait inespéré; les estropiés avaient levé au ciel leurs deux mains reconnaissantes; les muets avaient senti se briser les empêchements et les liens qui condamnaient leurs langues à des cris inarticulés, et avaient retrouvé l'usage de la parole ; l'aveugle avait recouvré la vue, dont un mal cruel avait privé ses yeux couverts d'un nuage impur, et, sentant se dissiper les voiles funèbres qui pesaient sur son front attristé, il lui avait semblé naître à une vie nouvelle. Celui-ci eut les yeux rouverts; un autre reçut l'organe lui-même de la vue, et ce que la nature lui avait refusé, la main de Jésus le forma. Jésus, en effet, frotta les yeux de l'aveugle-né avec de la boue faite de sa salive, et le contact de sa main divine produisant un changement miraculeux, des prunelles douées d'une vue pénétrante se fixèrent dans les orbites vides jusque-là. La main du Sauveur avait façonné ces prunelles que la nature avait refusées. De telles œuvres étaient des miracles aux yeux de tous ceux qui les virent. Quel homme, en effet, n'aurait pas été frappé d'admiration à la vue des infirmités les plus incurables guéries par la seule puissance de la parole, sans le secours d'aucun art, sans aucun remède, sans aucune pratique de la médecine? Et pourtant c'était peu pour la manifestation de la puissance de Jésus-Christ; la mort de son ami Lazare en donna la preuve la plus éclatante. Le Sauveur, en le rendant à la vie, renversa les lois de la nature et de la vie. Un homme, qui n'était né qu'une fois, mourut deux fois ; sa résurrection contredit l'arrêt de mort commun à tous les hommes.

3. Une maladie aussi funeste qu'inattendue avait surpris Lazare, et les ravages terribles d'une fièvre dévorante avaient consumé rapidement les forces du malheureux patient. Il gisait, miné par ce feu intérieur, la respiration entrecoupée par l'agonie, sentant son âme près de quitter son corps pour une autre demeure. Les amis, les conseils, les soins, les remèdes prescrits par les hommes de l'art, tout est inutile ; tous les moyens mis en œuvre pour son salut semblaient au contraire hâter le fatal dénouement. C'est qu'aucun remède ne devait pouvoir empêcher ce trépas, dans lequel Jésus-Christ devait vaincre la mort elle-même par une résurrection. Les deux sœurs de Lazare, déplorant amèrement cette fin prématurée, s'attachaient au chevet, témoin de sa douloureuse agonie, et cherchaient à soutenir son courage par de douces paroles: Patience! disaient-elles. Courage! Courage encore ! ne vous laissez point abattre par le mal. Pendant que vous le supporterez ainsi, que vous le combattrez, que nous vous y aiderons, Jésus se rendra, croyez-le, et alors vous serez guéri. Pourquoi, Marthe et Marie, tant de larmes auprès de cette couche ? Pourquoi ce secret désir de suivre votre frère

ducere, in convivio discumbere, frui discumbentium colloquio, prandere et gaudere fecit atque ; ut miraculum divinæ virtutis accresceret, dum convivis interrogantibus (*a*) tristia loca pœnarum, sedesque alta nocte semper obscuras, Lazarus indicat diligenti narratione per ordinem ; diu quæsiti longisque temporibus ignorati invenerunt tandem inferi proditorem.

2. Nec leves jam præcesserant in multis curationibus diversæ virtutes. Neque enim levia sunt vel ludicra præter Lazarum quæ Christus implevit : quod claudi redintegratis gressibus cururrerunt, et accepto beneficio sanitatis Domino gratias retulerunt; quod manci utrasque manus ad cælum cum laudibus levaverunt; quod resoluta sunt mutis claustra linguarum, et post horrificum vocis inarticulatæ mugitum, vinculo nodatæ linguæ disrupto, ex ore dividuo sensibilia verba processerunt; quod cæcus recepit lumen, quod violentus dolor nube crassi humoris obscurans ab orbium sede rapuerat, et noctem funeratæ frontis excutiens, dum totum recipit visum, resurrectionem cæcus meruit oculorum. Recepit hic quidem oculus, alter accepit; et quod natura non dederat, manus Christi formavit. Imposuit enim fronti pulverem sputo conspersum, et ad tactum sacræ manus operis disciplina festinans luciferas gemmas orbibus præparatis infixit; et quod natura non dederat, Christus artifex integravit. Hæc omnia cunctis fuere miraculo, dum fiebant. Quis enim protinus saxeus mirari non cogatur, cum omnia damna membrorum non medicinæ pigmentis, nec arte aliqua, nec remediis, sed solo tantummodo videret sermonis imperio restituta? Parva hæc tamen ad Christi potentiam videbantur, nisi amicus Christi Lazarus moreretur. Quem ideo Christus vitæ naturæ restituit, ut mutaret naturam et vitæ ordinem verteret, ut unus homo semel nasci, et bis mori disceret, ut conditionem mortis nova resurrectionis lege turbaret.

3. Invadit igitur Lazarum pernicies inimica languoris, et fornace febrium anhelum corpus exurens, miserandi hominis robur quotidie edax incendium absumebat. Jacebat visceribus anhelis exæstuans, crebrisque singultibus corpus excussum, migraturam de domo corporis animam promittebat. Non amici, non consilia, non fomenta, non artis magisterio remedia provisa succurrunt ; omnia enim quæ pro salute data fuerant, in contrarium vertebantur. Languor enim iste non aliquo remedio, sed sola morte fuerat finiendus ; et mors ipsa per resurrectionem Christi vincenda. Aderant autem duæ sorores languenti, et casum dolentes juvenis, ægrotantis lectulo jugiter inhærebant ; fovebant vero jacentem talibus frequenter alloquiis : Patienter, inquiunt, sustine, fortiter dura, noli desperatione corruere. Dum enim languorem istum fortitudine toleras, cum sustines, cum foveris, venit inter hæc Christus, ut credimus; forsitan et sanaberis. Sed quid

(*a*) MSS. non pauci, *tristitia pœnarum*.

au tombeau ? Si vous pouviez prévoir ce qui l'attend, vos vœux seraient tout autres ; vous prieriez pour que le mal eût un cours plus rapide ; vous désireriez ardemment de voir votre frère Lazare, sur le sort de qui votre vive tendresse verse tant de larmes, quitter au plus tôt cette vie, puisqu'il faut qu'il meure pour recouvrer la santé.

4. Une fièvre ardente brûlait donc le malade, un feu dévorant circulait dan son sein et le consumait. Cette douleur est un martyre ; la maladie, comme un bourreau, multiplie les tortures et déchire le corps, afin que l'âme brise les liens de la chair. La souffrance vainquit enfin la matière, et la violence du mal, rompant l'hymen de l'âme et du corps, consomma leur séparation. Marie et Marthe déchiraient leurs vêtements, frappaient leurs visages de leurs mains égarées, abandonnaient leur chevelure aux mouvements désordonnés du désespoir, remplissaient leur demeure de cris lugubres. Puis, se penchant vers le lit funèbre, embrassant ce corps sans vie, le couvrant en vain de mille baisers, elles répétaient : Trop malheureux frère, tu n'aurais pas été malade, tu ne serais point mort, si rien n'avait exigé l'absence de Jésus. Il a, par une seule parole, rendu tant d'autres à la santé. S'il t'avait touché pendant ta maladie, s'il t'avait vu seulement, ce corps refroidi ne serait point plongé dans le sommeil éternel, la lumière ne lui aurait pas été ravie ; bien plus, lui présent, cette maladie cruelle n'aurait osé t'approcher, la souffrance t'eût respecté, ton corps en eût bravé les ravages. Telle est sa toute-puissance que même il te rendrait la vie, s'il venait. Cependant on fait les funérailles, et la foule en deuil accompagne la dépouille mortelle de Lazare à sa dernière demeure ; on la dépose dans une grotte, au milieu des gémissements de toute l'assemblée.

5. C'est alors que Jésus vint à Béthanie, pour y détruire par sa divine puissance les barrières de la mort. Les sœurs de Lazare viennent au devant de lui ; leurs larmes disent assez la triste nouvelle, et font connaître qu'elles attendent tout du secours de Dieu. Jésus était l'ami de Lazare, et avait pour ses sœurs un sincère attachement. Elles n'osent manifester hautement quel est le gage d'affection qu'elles espèrent de lui ; mais l'œil du Seigneur pénètre leur sentiment. Toutefois, il leur demande le motif de leurs larmes ; bien qu'il sût ce qui était arrivé, il voulait l'apprendre de leur bouche. Lazare, votre ami, s'écrient-elles, Lazare est mort. Malheur ! destin ennemi ! pendant que vous êtes encore sur la terre, Lazare, votre ami meurt. Si votre ami meurt, que souffriront vos ennemis ? Il est peu que les cieux vous obéissent, si les enfers peuvent vous ravir ceux que vous aimez ; votre ami Lazare n'est plus. Qu'importe la loi commune à tous les hommes ? il est permis ici à des voix mortelles de dire : L'ami de Dieu devait vivre plus longtemps, et cependant il est mort.

6. Jésus démêlant parmi les larmes de Marie et de Marthe leur secret désir de partager le sort de leur frère, vint au tombeau de Lazare avec ses disciples et la foule des Juifs. Le mort gisait dans cette grotte depuis quatre jours. Horrible devait être ce cadavre, dont l'odeur écœurante arrivait en deçà de la pierre, avec ses yeux fixes se corrompant déjà dans leurs orbites creuses, avec ses narines tendues, avec ses

vos, o Maria et Martha, pro germano tantus dolor exurit? Quid jugibus suspiriis optatis mori cum fratre? In contrarium potius vota pectoris immutate ; precamini crementa languoris ; augmenta febrium quærite, et ut in extrema vitæ limina tempestas morbi sævientis citius impingat, optate. Frater enim vester Lazarus, cujus ingemiscitis tanto affectu languorem ; nisi mortuus fuerit, non recipiet sanitatem.

4. Urebat igitur ægrotum febris assidua, edax flamma penetrabili vapore siccabat. Incumbit quæstionarius corpori dolor, totus homo sævientium morborum oneribus premitur, ut corporis vinculis anima resolvatur. Vicit tandem succum corporis ægritudo, et caminus febrium extremo divortio de sede corporis animam compulit emigrare. Scindebant Maria et Martha germanæ vestes, laniabant iratis unguibus genas, spargebant evulsos crines, ululatibus astra pulsabant ; et tamen incumbentes funeri, amplexæque corpus exanime, inania figentes oscula, sæpius hoc dicebant : Poteras, miser, nec ægrotare, nec mori, si nulla ratio fecisset Christum absentem. Inter omnes enim quibus sermone medico desiderata concessit, si te quoque languentem contingeret aut videret ; non te frigidi corporis sopore oppressum, non spoliatum lumine videremus ; imo illo præsente non tibi febris accederet, non invaderet dolor, non ægritudo vastaret. Tanta est enim illius omnipotentia, ut etiam jam mortuus resurgeres, si veniret. Procedit interea funus, largoque ordine tristibus obsequiis decoratum infertur sepulcris ; absconditur cavato saxo, luctuosisque vocibus conclamatur.

5. Venit igitur ad Bethaniam Christus, claustra mortis divina potentia destructurus. Occurrunt lacrymosæ sorores, funus hominis contestantes, Dei auxilium requirebant (Erat enim (*a*) ei insitus amor Lazari, erat sororum ejus quædam dilectio apud Domini) de servitiis amoris sui pignus intrinsecus deponentes, in visceribus habere Dominum videbantur. Sed interrogat de lacrymis Deus ; et licet sciret quid contigerit, tamen ex illarum voce optat audire. Lazarus, inquiunt quem diligebas, mortuus est. O invidia, o infidelis conventio? Te adhuc posito in sæculo, Lazarus amicus tuus moritur. Si amicus moritur, inimicus quid patiatur? Parum est, si tibi non soli superi serviunt ; ecce tuum dilectum inferi rapuerunt. Lazarus, inquiunt, quem diligebas, moritur. Exclusit humanitatis consuetudinem, et vox illa mortalitatis dicit : amicus Dei plus debuit vivere ; sed moritur.

6. Dominus noster Jesus Christus intendens in lacrymas mulierum, quæ jugibus suspiriis optabant mori cum fratre, ad mausoleum Lazari una cum discipulis suis vel prolixis turbis accelerat. Jam enim intra cavatum saxum quatuor dies habuit ut jacebat, jam fluescentium membrorum teterrimus fœtor prohibebat accessum, jam in concavis orbibus tabido situ marcescentes resederant oculi, jam deficiebat narium mollitudo, jam rictus oris dentibus nu-

(*a*) Ita MSS. plures. Alii cum editis, *erat enim insitus amori*, etc, et mox, *quadam delectaris*.

lèvres affreusement contractées qui mettaient les dents à découvert, avec ce crâne, dont les cheveux abandonnaient déjà la peau sans résistance et qui commençait à paraître dans une repoussante nudité. Marthe et Marie, qui savaient que Jésus ressuscitait les morts, ne pouvaient plus espérer déjà qu'il ressusciterait leur frère. Jésus prouve donc bien sa Divinité, en accomplissant ce que la foi la plus sincère n'oserait lui demander. Et frémissant en soi-même, il dit: « Où l'avez-vous mis? » *(Johan.*, XI, 34.) Non point qu'il ignorât le lieu où était enseveli le mort ; mais il voulait éprouver la foi du peuple. Il s'avança donc près du tombeau où dormait Lazare, et il l'évoqua aussitôt, non en lui parlant comme à un mort, mais comme à un homme vivant, plein de santé, prêt à l'entendre. « Lazare, viens dehors. » (*Ibid.*, 43.) Il l'appelle par son nom, afin que tous les morts ne ressuscitent pas à cet appel. Il crie à haute voix auprès du tombeau ; et ceux qui dorment sous la terre se troublent, écoutant s'ils ne seront point appelés à leur tour : Le Seigneur, disent-ils, ne nous ressuscitera-t-il pas aussi ? Partout où s'était arrêté le Sauveur, les enfers s'étaient ouverts. Soudain un nom finit l'attente des autres trépassés : « Lazare, viens dehors. » Rien n'arrête celui qui est ressuscité ; l'âme est aussitôt revenue en son corps, et les liens de la sépulture ne lui sont pas un obstacle. Enveloppé de linges, ayant les mains et les pieds liés, à la voix du Christ, il sort du tombeau, il est debout, il marche, et, pour que nul ne puisse dire que sa résurrection est une œuvre incomplète, il rend grâces au Rédempteur en présence de la foule assemblée.

SERMON XCVII.

Sur ces paroles de l'Evangile : « Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix. » Johan., XIV, 27 (1).

1. Le Seigneur l'a dit, mes très-chers Frères : « Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix. » Pour bien connaître la paix, recherchons d'abord quels en sont les avantages. La paix est la sérénité de l'âme, la tranquillité de l'esprit, la simplicité du cœur, le lien de l'amour, la communauté dans la charité. C'est elle qui éteint les haines, qui apaise les dissensions, qui met un frein aux colères, qui foule aux pieds les superbes, qui aime les humbles, qui ramène les cœurs divisés, qui réconcilie les ennemis ; c'est elle qui est agréable à tous. Elle ne convoite pas le bien d'autrui, elle estime que rien ne lui appartient en propre ; elle enseigne l'amour et n'a jamais connu la haine. L'orgueil et la vanité lui sont étrangers. Que celui qui la possède, la garde avec soin; que celui qui ne l'a plus, travaille à la reconquérir ; que celui qui ne l'a perdue, la cherche de nouveau. Celui qui serait trouvé ne l'ayant pas, est rejeté par le Père, déshérité par le Fils et repoussé comme un intrus par le Saint-Esprit. Celui qui néglige l'accomplissement de la loi, méprise par cela même la récompense qu'il procure; celui qui n'aura pas voulu garder l'alliance avec le Seigneur, ne saurait parvenir à son héritage. On ne peut avoir la concorde avec Jésus-Christ, si l'on est en discorde avec son frère en Jésus-Christ. C'est donc une révolte criminelle, que de mépriser les ordres de Jésus-Christ, de résister à ses préceptes, de désobéir

(1) Le style rappelle celui du 73e sermon de l'Appendice, et encore celui du 61e, qui est attribué à S. Pierre Chrysologue.

datis horrebat, jam nudata cute, laxa temporibus cerebri sedes tegmine adtenuato pallescens, capillis subinde rarescentibus apparebat; jam Maria et Martha sorores Lazari, quæ Christum frequenter resuscitasse mortuos viderant, fratrem suum posse resuscitari penitus non credebant. Ibi vere Christus probatus est Deus, ubi tantum fecit, quantum ausa non est etiam ipsa fides optare. « Et commotus spiritu dixit, ubi posuistis eum? » (*Johan.*, XI, 34.) Non tamen locum sepulti ignorare credi debuerat; sed fidem populi approbare volebat. Venit igitur Christus ad monumentum in quo Lazarus dormiebat, et non tamquam mortuum, sed tamquam sanum, tamquam vivum, tamquam audire paratum, de sepulcro protinus evocavit . « Lazare, inquit, prodi foras. » (*Ibidem*, 43.) Ideo dicit nomen, ne omnes mortui cogerentur exire. Clamat tamen ad monumentum; turbant se inferi, exspectant audientiam omnes mortui, quærunt sua nomina vocitari : Ne, inquiunt, et nos Dominus suscitabit? Ubicumque Christus steterat, patebant inferi. Subito una vox intercepit ceteros : « Lazare, veni foras. » Non dilatio ulla retinet resurgentem, non tardant reditus animæ, non impediunt vincula sepulturæ. Involutus linteis, nodisque lineis irretitus, voce Christi citius egreditur, surgit, ambulat, currit. Et ne quid quisquam deesse diceret resurgenti, præsentibus cunctis agit gratias Redemptori.

SERMO XCVII (*a*).

De verbis Evangelii Johannis, XIV, 27 : « ***Pacem meam do vobis, pacem meam relinquo vobis.*** »

1. Domini vox est, Fratres carissimi : « Pacem meam do vobis, pacem relinquo vobis. » De pace dicturi, prius quæ pacis sint commoda, videamus. Est pax serenitas mentis, tranquillitas animi, simplicitas cordis, amoris vinculum, consortium caritatis. Hæc est quæ simultates tollit, bella compescit, comprimit iras, superbos calcat, humiles amat, discordes sedat, inimicos concordat, cunctis est placita. Non quærit alienum, nihil deputat suum; docet amare, quæ odisse non novit. Nescit extolli, nescit inflari. Hanc ergo qui accepit, teneat; qui perdidit, repetat; qui amisit, exquirat; quoniam qui in eadem non fuerit inventus, abdicatur a Patre, exheredatur a Filio, nihilominus a Sancto Spiritu alienus efficitur. Respuit enim munus oblatum, qui datæ legis contempserit bonum; nec poterit ad hereditatem Domini pervenire, qui testamentum noluerit observare. Non potest concordiam habere cum Christo, qui discors voluerit esse cum Christiano. Contumaciæ ergo crimen est, quod jubetur contemnere, quod præcipitur nolle, quod imperatur declinare. Quid tibi

(*a*) Olim de verbis Domini, v, et post in Appendice, VII.

à ses commandements. Chrétiens, qu'avez-vous de commun avec la discorde ? En quoi les haines peuvent-elles vous plaire, quand elles ont déplu à l'auteur de la paix ? Pourquoi professez-vous des inimitiés, quand celui qui en exerça le premier ne put éviter lui-même le châtiment qu'elles méritent ? Au commencement du monde, le serpent dresse des embûches au premier homme, et il est puni de mort ; il porte envie aux destinées de l'homme, et est lui-même condamné à ramper ; il veut tromper Adam et il tombe avant lui dans ses propres piéges. Chrétiens, si vous n'imitez par la charité de Jésus-Christ, vous ressemblez à l'auteur de toute discorde dont vous imitez les œuvres.

Le même, plus étendu (1).

C'est Notre-Seigneur qui a dit : « Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix. » Pour bien connaître la paix recherchons quels en sont les avantages. La paix est la sérénité de l'âme, la tranquillité de l'esprit, la simplicité du cœur, le lien de l'amour, l'union commune dans la charité. C'est elle qui éteint les haines, apaise les dissensions, met un frein à la colère ; elle foule aux pieds les superbes, aime les humbles, met fin aux discordes, réconcilie les ennemis. La paix est chère à tous les cœurs. Elle ne convoite pas le bien d'autrui, elle estime que rien ne lui appartient en propre. Elle enseigne l'amour, et n'a jamais connu la haine ; humble avec tous, elle est avec tous bienveillante. En elle est le repos, en elle la tranquillité. La paix que vous avez avec votre frère en Jésus-Christ, vous l'avez avec Jésus-Christ lui-même. Celui qui aime la paix est l'héritier de Dieu ; celui qui la méprise, est en révolte contre Dieu. Notre Seigneur, avant de retourner à son Père, ne laisse d'autre héritage à ses fidèles que la paix, disant : « Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix. » Que celui qui la possède, la garde avec soin ; que celui qui ne l'a pas, travaille à la conquérir ; que celui qui l'a perdue, la cherche de nouveau ; quiconque serait trouvé ne l'ayant pas, est rejeté par le Père, déshérité par le Fils ; dépouillé, nu, il est un étranger aux yeux du Seigneur. Celui qui néglige l'accomplissement de la loi, méprise par cela même la récompense qu'elle procure ; celui qui n'aura pas voulu garder l'alliance avec le Seigneur, ne saurait parvenir à son héritage. Chrétiens, attachez-vous à la paix que vous a laissée Jésus-Christ ; cultivez l'héritage du Seigneur, montrez que vous êtes pleins de sa volonté. Il a dit : « Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu. » (*Matth.*, v, 9.) Ceci est écrit pour les cœurs enclins aux ressentiment et aux inimitiés. Les pacifiques seuls sont enfants de Dieu ; Celui qui a dit que les pacifiques sont ses enfants, a déshérité les hommes de haine. Ou conservez la paix qui vous a été donnée, ou, si vous ne l'aimez pas, sachez que vous renoncez à la gloire du salut. Celui qui ne veut pas avoir la concorde avec ses frères ne peut hériter des promesses de Jésus-Christ ; on ne peut avoir la

(1) Tel que le rapportent le MS. de la bibliothèque Royale et celui de la biblioth. Colbert, avec ce titre : Sermon de S. Augustin sur la Cène de N.-S., au sujet de la paix laissée aux disciples de Jésus.

commune cum discordia, Christiane? Quid simultates amas, quod auctori pacis placere non potuit? Quid exerces inimicitias, quas evadere non potuit nec ille, qui eas primus invenit? Initio namque inimicitias in protoplastum dum serpens exerit, interficitur; dum homini invidet, ipse prosternitur; dum Adam cupit decipere, ipse primitus jugulatur. Quare aut Christi caritatem amplectere Christiane, aut discordiæ auctori de similitudine operum (*a*) parem te esse cognosce.

Sermo idem fusior, sicuti habetur in Regio MS. necnon in Colbertino, in quo præfigitur titulus iste : Sermo sancti Augustini in Cœna Domini, de pace discipulis commendata.

Domini est ista vox : « Pacem meam do vobis, pacem dimitto vobis. » De pace dicturi, prius quæ sint pacis commoda, audiamus. Est enim pax serenitas mentis, tranquillitas animi, simplicitas cordis, amoris vinculum, consortium caritatis. Hæc est enim quæ simultates tollit, bella compescit, comprimit iram; superbos calcat, humiles amat, discordias sedat, inimicos concordat, placita cunctis. Non quærit alienum, nihil deputat suum. Docet amare, quæ odisse non novit. Nescit inflari; humilis omnibus, mitis est omnibus. In ipsa requies, in ipsa tranquillitas. Pax quæ exercetur in Christiano, consummatur in Christo. Hanc qui amaverit, Dei heres est; qui contempserit, Christo rebellis est. Dominus enim Christus ad Patrem remeans hereditarium bonum, id est, pacem suam, suis cultoribus dereliquit, dicens : « Pacem meam do vobis, pacem dimitto vobis. » Hanc pacem qui acceperit, teneat; qui perdiderit repetat; qui amiserit, exquirat; quoniam qui in eadem pace inventus non fuerit, abdicatur a Patre, exheredatur a Filio; et exutus et nudus, invenietur ab eodem Domino alienus. Respuet munus oblatum, qui datæ legis contempserit bonum ; nec poterit ad hereditatem Domini pervenire, qui testamento noluerit inservire. Pacem quam Christus dimisit, Christiane, amplectere ; hereditati Dei ut cultor adhære, voluntatem Domini in te transfusam ostende. « Beati, inquit, pacifici; quoniam ipsi Filii Dei vocabuntur. » (*Matth.*, LV, 9.) Scriptum est discordibus, scriptum est inimicis, filius esse nisi pacificus non potest; inimicos abdicavit, qui pacificos filios fecit. Aut enim datam pacem, Christiane, conserva, aut gloriam tibi salutis ablatam, si non amaveris pacem, cognosce. Non potest promissa Christi percipere, qui cum fratre noluerit concordari ; non potest concordiam habere cum Christo, qui discors voluerit esse cum Christiano. Si de nobis a Christo vicaria passio peteretur, et Filii Dei sanguis, qui pro nobis effusus est, ad pensandum nostro sanguine quæreretur; quanta instantia vel officio fuerat festinandum, ut et jussa tantæ majestatis expleres, et vicaria passione dependere gauderes, et pro morte vitam adquirere, et passione reciproca compensare? At nunc quomodo pote-

(*a*) MSS. omnes addunt vocem *ipsius*, sed alii post verbum *operum*, alii post particulam *te*.

concorde avec Dieu, si l'on est en discorde avec son frère en Dieu. Si Jésus-Christ nous demandait de mourir pour lui, et de racheter au prix de notre sang le sang du Fils de Dieu, qui a été répandu pour nous ; avec quelle sainte ardeur devrions-nous nous empresser d'accomplir cet ordre divin ! Ne devrions-nous pas nous réjouir de mourir pour lui, de voir que notre mort est le prix de la vie, et que notre passion est la rançon de la sienne ? Mais comment pourriez-vous donner votre vie pour Jésus-Christ, vous qui ne gardez pas la paix qu'il vous a léguée ? C'est une révolte criminelle que de mépriser ses ordres, de résister à ses préceptes, de désobéir à ses commandements. La paix de Jésus-Christ est le bien ; la discorde, qui vient du démon, est le mal ; vous êtes à Dieu ou à Satan, selon que vous choisissez la paix ou la discorde. Chrétiens, qu'avez-vous de commun avec la discorde, qui perdit Satan lui-même, son inventeur? En quoi les haines peuvent-elles vous plaire, quand elles n'ont pu lui être agréables à lui-même ? Pourquoi professez-vous des inimitiés, quand celui qui en exerça le premier ne put en éviter lui-même le juste châtiment ? Le serpent dresse des embûches au premier homme, et il est puni de mort ; il porte envie aux destinées de l'homme, et il est lui-même condamné à ramper ; il se trompe lui-même en trompant Adam. Jésus-Christ, au contraire, eut pour l'homme une tendresse si vive, une bienveillance si rare, qu'il intercéda pour lui auprès de son Père, et qu'il se l'associa, quand il se fit homme lui-même pour le sauver. Il est écrit : «L'envie du démon introduisit la mort dans l'univers.» (*Sap.*, II, 24.) Les envieux sont donc les continuateurs du Diable. Que l'envie, qui habite le cœur du Démon, n'habite pas celui du Chrétien, dont le devoir est de garder les enseignements qu'il sait avoir reçus de notre Seigneur. Nous devons donc aimer le prochain comme Jésus-Christ nous aime, afin de vivre un jour avec lui dans l'éternelle félicité. Ainsi soit-il.

SERMON XCVIII.

Sur les mêmes paroles de l'Evangile (1).

1. Nous lisons dans l'Evangile, mes très-chers Frères, que notre Seigneur, comme le temps de la Passion était proche, et pour préparer ses disciples à son retour de ce monde vers son Père, entre autres discours par lesquels il voulait affermir son souvenir dans leurs cœurs, leur recommanda surtout la paix et l'union comme un bien précieux, en disant : « Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix. » (*Johan.*, XIV, 27.) C'est comme s'il avait dit : Je vous laisse en paix, faites que je vous retrouve en paix. En les quittant, il voulut leur laisser les biens en la possession desquels il désirait les retrouver à son retour : aussi leur légua-t-il la paix en héritage, avec l'assurance que s'ils la conservaient, ils auraient par elle tous les trésors qu'il leur avait promis. C'est pourquoi, mes Frères, si nous voulons être héritiers de Jésus-Christ, nous devons avoir sa paix et y demeurer fermes. Il nous l'a donnée, vous venez de l'entendre, il nous ordonne de vivre dans la concorde et l'union, de conserver intacts et forts les liens de l'affection et de la charité. Il a montré ailleurs les merveilleux avantages de cette paix, lorsqu'il dit : « Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu. » (*Matth.*, v, 9.) Celui qui est pacifique est appelé enfant de Dieu; par conséquent, celui qui rejette la paix et méprise la concorde, ne saurait obtenir ce nom, et Dieu refuse d'être son Père. Pour être son enfant, il faut donc être pacifique, doux de cœur, simple dans ses paroles, affectueusement uni à ses frères, et vivre

(1) Il paraît pour la première fois dans l'Appendice. Il contient le Chap. v de l'ouvrage d'Alcuin sur les vertus et les vices.

ris pro Christo animam ponere, qui pacem ab eodem delegatam nolueris conservare? Contumaciæ crimen est, quod jubetur contemnere, quod præcipitur nolle, quod imperatur declinare. Pax enim Christi est bonum ; discordia diaboli malum; auctori respondet, qui de utroque alterutrum eligit. Quid tibi cum discordia, Christiane, quæ principem suum diabolum interemit? Quid amas simultatem, quæ placere auctori non potuit? Quid exerces inimicitias, quas evadere non potuit nec ille, qui eas primus invenit? Inimicitias in protoplasto dum serpens exercet, interficitur; dum homini invidet, ipse prosternitur; dum Adam decipit, jugulatur. At contra Christus tantum homini caritate adhæsit, tantum cum unica benignitate amavit, ut eum commendaret Patri, sociaret sibi, dum carnem propter ipsum descendens induit. Scriptum est : « Invidia diaboli mors intravit in orbem terrarum;» (*Sap.*, 11, 24.) imitantur autem illum, qui sunt ex parte illius. Non cadat in Christianum, quæ cadit in diabolum ; quia Christianum condecet conservare, quod eum constat a Domino didicisse. Qua de re autem Christi caritatem amplecti debemus, ut cum illo in æterna beatitudine vivere possimus. Amen.

SERMO XCVIII (*a*).

De iisdem verbis Evangelii (*Johan.*, XIV.)

Legimus in Evangelio, Fratres carissimi, quod Salvator et Dominus noster, cum appropinquaret passioni, et transitum suum de hoc mundo ad Patrem discipulis insinuaret, inter alia verba quæ ob sui commemorationem dilectis comitibus suis impenderat, maxime pacis bonum et unitatis quasi speciale munus illis commendavit, dicens : « Pacem meam do vobis, pacem meam relinquo vobis ; » (*Johan.*, XIV, 27,) ac si diceret: In pace vos dimisi, in pace vos inveniam. Proficiscens voluit dare, quæ desiderabat rediens in omnibus invenire; hanc suis hereditatem dedit, dona omnia suæ pollicitationis et præmia in pacis conversatione promisit. Atque ideo, Fratres, si heredes Christi esse volumus, in ejus pace esse et manere debemus. Pa-

(*a*) Alias de Tempore, CLXVI.

avec eux dans une étroite communion de sentiments.

Avec qui devons-nous vivre en paix? — 2. Mais s'il faut vivre en paix avec les hommes de bien, fidèles observateurs des préceptes divins, il n'en est pas de même avec les méchants et les pervers, qui fraternisent dans le péché. La paix de Jésus-Christ est le chemin du salut éternel; la paix contractée dans le démon, conduit à la perdition éternelle. Paix avec les bons, et guerre sans trève au vice; car c'est le mal qu'il faut haïr dans les hommes impies, et non les hommes eux-mêmes; il faut les aimer, quoique méchants, comme étant des créatures de Dieu. La paix avec les bons comprend évidemment la concorde entre frères et l'affection entre parents. Cette paix nous rend dignes de recevoir l'esprit de Dieu; elle est la mère de l'amour divin, la source de la sainteté; c'est d'elle que le Seigneur a dit par la voix du Prophète : « Aimez la paix et la vérité. » (*Zach.*, VIII, 19.) Elle est la santé du peuple, la gloire du prêtre, la joie de la patrie, la terreur des ennemis visibles et invisibles. Employons tous nos efforts, mes Frères; celui qui demeure en elle, demeure toujours avec Dieu, et vit dans la société des saints.

Devoir du prêtre. — 3. Le devoir du prêtre est de montrer aux fidèles comment ils doivent se conduire dans la paix, et celui des fidèles est de suivre humblement les conseils du prêtre. Le pasteur doit empêcher le mal d'être commis, et le troupeau doit obéir pour ne le point commettre. Pasteur et troupeau, tous doivent avant tout rester étroitement unis dans la foi et la charité. Hors de cette union, ni la prière du prêtre, ni l'offrande du peuple ne sont reçues par Dieu. Si nous voulons qu'il nous exauce sans différer et que nos présents lui soient agréables, soyons toujours en paix les uns avec les autres. L'éternelle vérité nous en a fait elle-même une loi : « Si vous présentez votre offrande à l'autel, et que là vous vous souveniez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre offrande devant l'autel, et allez d'abord vous réconcilier avec votre frère; puis revenant, vous présenterez votre offrande. » (*Matth.*, V, 23, 24.)

La paix et l'union souvent recommandées dans l'Ecriture. — 4. Dieu désire notre parfaite union; le Sauveur le prouve dans l'Evangile, quand il dit : « Père saint, conservez pour votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme nous. » (*Johan.*, XVII, 11.) De là les nombreuses exhortations de l'Apôtre : « Je vous conjure, mes Frères, d'être unis dans les mêmes sentiments, et d'avoir tous un même langage; » (*Corint.*, I, 10,) et ailleurs : « Qu'il n'y ait entre vous ni querelles, ni jalousies; » (*Rom.*, XIII, 13.) que toute aigreur, toute colère, tout emportement, toute division, toute médisance et toute malice, soient bannis d'entre vous; (*Ephes.*, IV, 31.) et encore : « Supportez-vous les uns les autres avec charité, ayant soin de conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix, puisque vous n'êtes qu'un corps et qu'un esprit, comme vous avez été tous appelés à une même espérance. » (*Ibid.*, 2, 3, 4.) Cette union parfaite existait autrefois sous les

---

cem nobis, sicut audistis, Christus dedit, concordes atque unanimes esse præcepit, dilectionis et caritatis fœdera incorrupta atque inviolata mandavit. Cujus pacis ornamenta mirabiliter alio ostendit loco, dicens : « Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur. » (*Matth.*, V, 9.) Et si filius Dei incipit vocari, qui pacificus esse jam cœpit; non vult filius Dei dici, qui pacem noluerit amplecti ; negat Deum sibi patrem, qui pacificus esse contemnit. Pacificos ergo esse oportet Dei filios, corde mites, sermone simplices, affectione concordes, fideliter sibi unanimitatis nexibus cohærentes.

Pax cum quibus servanda. 2. — Sed hæc pax cum bonis et Dei præcepta servantibus custodienda est, non cum iniquis et sceleratis, qui pacem inter se habent in peccatis suis. Pax Christi ad salutem sempiternam proficit ; pax quæ in diabolo est, ad perpetuam venit perditionem. Pax cum bonis, et bellum cum vitiis semper habendum est ; mala siquidem impiorum hominum odio habenda sunt. (*a*) Nam homines ipsi, quamvis mali sint, amandi sunt, quia creatura Dei sunt. Pax vero quæ in bonis est, concordiam fratrum et caritatem copulat proximorum. Pax spiritum Dei specialiter promeretur, pax dilectionis mater est, pax indicium est sanctitatis, de qua Dominus per Prophetam ait : « Pacem et veritatem diligite. » (*Zach.*, VIII, 19.) Pax plebis sanitas, gloria sacerdotis, et patriæ lætitia, et terror hostium sive visibilium sive invisibilium. Omnibus viribus pax est custodienda, Fratres; quia semper in Deo manet, qui in pace sancta manet, et cum sanctis Dei societatem habet.

Sacerdotis munus. — 3. Sacerdotis est, in pace populum admonere quod debeat agere ; populi est, in humilitate audire quæ monet sacerdos. Quidquid non licet, pastoris est prohibere ne fiat; plebis, audire ne faciat ; atque unitatis vinculum omnes debent prælati simul et subditi in fide et dilectione per omnia servare; quia sine pace non suscipitur sacerdotis oratio, nec plebis oblatio. Si ergo volumus velociter a Deo exaudiri, et gratanter munera nostra ab eo accipi, debemus utique in pace conversari. De qua nos ipsa veritas instruere dignata est : « Si offers, inquit, munus tuum ad altare, et ibi recordatus fueris, quia frater tuus habet aliquid adversum te, relinque ibi munus tuum ante altare, et vade prius reconciliari fratri tuo, et tunc veniens offeres munus tuum. » (*Matth.*, V, 23, 24.)

Pax et unitas sæpe in Scripturis commendatæ. — 4. Quia ergo unitatem nostram et concordiam Deus desiderat, ostendit ipse Salvator in Evangelio ad Patrem ita loquens : « Pater, inquit, sancte, serva eos in nomine tuo quos dedisti mihi, ut sint unum sicut et nos. » (*Joan.*, XVII, 11.) Unde et Apostolus fideles adhortatur dicens : « Obsecro vos, Fratres, ut idipsum sapiatis, et unum dicatis omnes. » (I *Cor.*, I, 10.) Et item : « Non sit, inquit, inter vos zelus et contentio. » (*Rom.*, XIII, 13.) « Omnis amaritudo, et ira, et indignatio, et clamor, et blasphemia tollatur a vobis cum omni malitia. » (*Ephes.*, IV, 31.) Item alibi ait : « Sustinentes invicem in caritate, solliciti servare unitatem spiritus, sicut vocati estis in una spe vocationis vestræ. » (*Ibidem*, 2, *etc.*) Hæc itaque unanimitas

(*a*) Apud Alcuinum, *non homines*, omissis deinde verbis *amandi sunt*.

Apôtres ; les premiers chrétiens, fidèles observateurs des préceptes de notre Seigneur, pratiquaient cette charité réciproque. L'Ecriture nous en fournit le témoignage : « La multitude de ceux qui croyaient n'avaient qu'un cœur et qu'une âme ; » (*Act.*, IV, 32,) et ailleurs : « Tous ceux-ci persévéraient unanimement dans la prière avec les femmes, et Marie mère de Jésus, et ses frères. » (*Ibid.*, I, 14.) Aussi leurs prières étaient-elles exaucées ; aussi pouvaient-ils demander avec confiance tout ce qu'ils attendaient de la miséricorde divine.

Amoindrissement de la charité. — 5. Nous sommes maintenant si éloignés de ces sentiments d'union, que nos œuvres en ont pris un tout autre caractère. Ils vendaient alors leurs terres et leurs biens, amassant des trésors pour le ciel, et en donnaient le prix aux Apôtres, pour être distribués à tous, selon que chacun en avait besoin. Aujourd'hui, nous ne payons pas même la dîme sur notre patrimoine ; Dieu nous ordonne de le vendre, et nous achetons au contraire pour l'augmenter. Ainsi dégénère la vigueur de la foi, ainsi se meurt la force des croyances. Et le Seigneur, jetant sur notre temps un regard de colère, nous dit dans l'Evangile : « Quand le Fils de l'homme viendra, pensez-vous qu'il trouve de la foi sur la terre ? » Ce qu'il avait prédit est arrivé. La foi consiste dans la crainte de Dieu, dans la pratique de la justice, dans l'amour du prochain, dans les bonnes œuvres. Nul ne pense à l'avenir redoutable, au jour du Seigneur et à sa colère, aux supplices réservés aux incrédules, aux peines éternelles qui frapperont les impies. Notre conscience les redouterait, si elle avait la foi ; elle ne croit pas, et ne les redoute point. Si nous avions la foi, nous nous tiendrions sur nos gardes, et si nous étions vigilants, nous ferions notre salut.

La vigilance. — 6. Que tous nos efforts, mes très-chers Frères, tendent à sortir de cette torpeur, à chasser le sommeil de notre indifférence invétérée ; veillons à l'accomplissement rigoureux des préceptes divins. Soyons tels que Dieu ordonne que nous soyons, quand il dit : « Que vos reins soient entourés d'une ceinture, et que vos lampes brûlent en vos mains, comme des serviteurs qui attendent que leur maître revienne des noces, se tenant prêts à lui ouvrir dès qu'il frappera à la porte. Bienheureux sont ces serviteurs que leur maître trouvera veillant quand il viendra. (*Luc.*, XI, 35, 36, 37.) Nous devons être donc toujours prêts, afin que, lorsque viendra le jour de la délivrance, il ne nous surprenne pas arrêtés dans des liens étrangers. Que notre lampe brille par les bonnes œuvres et sa clarté suffira pour nous conduire, à travers les ténèbres du siècle, jusqu'à la lumière de l'éternelle charité. Puissions-nous, de cette même lumière, avec le Sauveur, qui est la source de la paix véritable, et avec les saints Anges, jouir dans le repos sans fin de l'éternité bienheureuse, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui, étant Dieu, vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON XCIX.

Sur ces paroles de l'Ecriture : « *Pierre et Jean montèrent au temple....* ; » *Act.*, III, 1 (1).

1. La lecture que vous venez d'entendre vous montre

(1) L'auteur en est incertain. Il emprunte plusieurs traits de S. Augustin.

sub Apostolis olim fuit. Sic novus credentium populus, Domini mandata custodiens, caritatem suam tenuit. Probat Scriptura quæ dicit : « Turba autem eorum quæ crediderunt, una anima et mente agebant. » (*Act.*, IV, 32.) Et iterum : « Et erant perseverantes omnes unanimes in orationes, cum mulieribus et Maria quæ fuerat mater Jesu, et fratribus ejus. » (*Act.*, I, 14.) Et ideo efficacibus precibus orabant, ideo impetrare cum fiducia poterant quodcumque de Dei misericordia postulabant.

Caritatis diminutio. — 5. In nobis vero sic unanimitas diminuta est, ut et largitas operationis infracta sit. Domus tunc venumdabant, et thesauros sibi in cælo reponentes, distribuenda in usus indigentium pretia Apostolis offerebant ; at nunc de patrimonio nec decimas damus ; et cum vendere jubeat Dominus, emimus potius et augemus. Sic in nobis emarcuit vigor fidei, sic credentium robur elanguit. Et idcirco Dominus tempora nostra respiciens, in Evangelio suo dicens ait : « Filius hominis cum venerit, putas inveniet fidem in terra ? » (*Lucæ*, XVIII, 8.) Videmus fieri quod ille prædixit. In Dei timore, in lege justitiæ, in dilectione, in opere fides est. Nemo futurorum metum cogitat. Diem et iram Domini, et incredulis ventura supplicia, et statuta perfidis æterna tormenta nemo considerat ; quæ metueret conscientia nostra, si crederet ; quia non credit, omnino non metuit ; si autem crederet, et caveret ; si caveret, et evaderet.

Vigilantia. — 6. Excitemus nos, quantum possumus, dilectissimi Fratres, et somno inertiæ veteris abrupto, ad observanda et gerenda Domini præcepta vigilemus. Simus tales, quales nos esse ipse præcepit, dicens : « Sint lumbi vestri præcincti, et lucernæ ardentes, et vos similes hominibus exspectantibus dominum suum, quando revertatur a nuptiis, ut cum venerit et pulsaverit, aperiant ei. » Et : « Beati servi illi, quos adveniens dominus invenerit vigilantes. » (*Luc.*, XII, 35, 36, 37.) Accintos nos esse oportet ; ne cum expeditionis dies venerit, impeditos et implicatos apprehendat. Luceat in bonis operibus nostrum lumen et fulgeat ; ut ipsum lumen nos ad lucem caritatis æternæ de hac sæculi nocte perducat, quo cum Christo, qui est veræ pacis auctor, et cum sanctis Angelis ejus æterna pace et perpetua felicitate fruamur, præstante Domino nostro Jesu Christo, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

SERMO XCIX (*a*).

De verbis Act., III, 1 : « *Petrus et Joannes adscendebant in templum,* » *etc.*

1. Post resurrectionem Christi, quorum operum patrocinio prædicatio Apostolorum muniatur, lectio quam audistis exposuit. « Adscendentes, inquit, Petrus et Joannes

(*a*) Olim de verbis Apost. XXVI. et post in Appendice, IV.

quelles œuvres furent les auxiliaires de la prédication des Apôtres, après la résurrection de notre Seigneur. Pierre et Jean montant au temple firent précéder d'un miracle le discours qu'ils allaient faire, c'est-à-dire, préparèrent les esprits à leur prédication. Il fallait que ces esprits fussent d'abord frappés d'étonnement, avant d'entendre les merveilles de la doctrine chrétienne. L'éclat des miracles lui ouvrait le chemin des cœurs. « Un homme boiteux dès le sein de sa mère était porté chaque jour à la porte du temple appelée la Belle, pour demander l'aumône à ceux qui entraient. » (*Act.*, III, 2.) Quand il vit entrer les deux Apôtres, il les pria, selon sa coutume, de lui donner l'aumône. Comme il attira leurs regards, le boiteux, qui n'espérait pas d'autre soulagement que celui qu'il obtenait d'habitude, pensa qu'il allait en recevoir quelque léger secours. Or Pierre lui dit : « Regardez-nous ; » et quand il l'eut fait, il reprit : « Je n'ai ni or ni argent ; mais ce que j'ai, je vous le donne : Au nom de Jésus-Christ de Nazareth, levez-vous et marchez. » (*Ibid.*, 6.) Il importe de bien remarquer l'ordre même de ces paroles. L'Apôtre, en effet, n'avait aucun besoin, pour le miracle lui-même, de parler de son dévouement terrestre, quand il allait montrer les ressources des célestes vertus ; mais il voulait par son témoignage nous faire voir quelle est la vertu véritable. Nul n'est fort selon Dieu qu'après avoir hautement renoncé aux richesses du siècle. Il est juste que les miracles soient des dons de ceux qui ont méprisé les biens de la terre. Cette pauvreté selon le monde n'est-elle pas comblée de tous les trésors de Dieu? N'est-on pas d'autant plus fort selon Dieu qu'on est ainsi plus pauvre des biens du monde? Le renoncement aux choses d'ici-bas est donc la marque de la vertu. De là cette parole de saint Paul : « Nous nous montrons comme n'ayant rien, et possédant tout. » (II *Corinth.*, VI, 10.) Cette pauvreté n'est-elle pas comblée de trésors ? « Je n'ai ni or ni argent? » Qu'a-t-il donc, lui qui n'a ni or ni argent? Il a la force de la parole pleine du feu divin ; lui qui n'a pas l'or, a la foi.

Vileté de l'or. — 2. La foi a plus d'éclat que l'or, qui est tellement enfoui, que la nature, dans sa sollicitude pour les hommes, semble en avoir condamné l'usage en l'éloignant ainsi de nos cupides regards ; et pour nous encourager à la pauvreté par la difficulté d'acquérir des richesses, elle ne nous livre qu'au prix d'un pénible labeur, ce métal qu'elle n'aurait pas voulu nous laisser découvrir. Celui qui n'a pas l'or, qu'a-t-il donc ? il a la foi, il a la vertu. La foi et la vertu, ne nous lassons point de le dire, brillent plus que l'or dont la recherche coûte tant de peines, dont la soif enfante l'avarice, dont la conservation cause tant d'inquiétudes ; qu'on acquiert par de rudes labeurs, et dont la possession est pleine de dangers ; qui énerve les vertus ; qui est à la fois maître, despote et serviteur infidèle. Celui qui n'a pas l'or, qu'a-t-il donc ? il a la foi. Et la foi, répétons-le encore, brille plus que l'or, dont la possession n'est sûre que pour celui qui le garde sans cesse enfoui ; l'or, dont l'éclat peut causer la perte de son possesseur ; l'or qu'on cherche à travers les ténèbres, et qu'on ne peut garder que dans les ténèbres ; l'or, dont la recherche nous damne, dont l'appât fit Judas ; l'or, ce traître (pour lui donner son vrai nom), qui perdit un Apôtre ; l'or, que le cœur de l'avare met au-dessus de Jésus-Christ lui-même ; l'or enfin, contre lequel la voix autorisée du Docteur des Gentils s'est écriée : « L'avarice est une idolâtrie. » (*Ephes.*, V, 5.) Que parlez-vous donc encore de l'éclat

in templum, » materiam sermoni, id est, prædicationi ingressum, per signa præpararunt. Præcedere quippe stupor debuit, ut mirandæ rei expositio sequeretur. (*a*) Fulgor ergo signorum populorum corda percussit. « Nam erat quidam a nativitate sua claudus, qui portabatur manibus, et mendicabat, inquit, ad speciosam portam templi ; » (*Act.*, III, 2.) qui cum ingredientes vidisset Apostolos, eleemosynam ex more poscebat. Sed cum in eum convertissent intuitum, nihil claudus ultra notum solamen operiens, credidit affluituram vilem de Apostolorum manibus largitatem. Sed Petrus Apostolus ait ad eum : « Intende in nos. » Quos cum respexisset : « Argentum, inquit, et aurum non est mihi ; quod autem habeo, hoc tibi do : in nomine Jesu Christi Nazareni surge et ambula. » (*Ibid.*, 6.) Verborum ipsorum ordinem debemus diligenter exponere. Neque enim pertinebat ad rem, cum virtutum divitiæ sequerentur, ut census pauperies narraretur, nisi ipsam virtutem voluisset Apostolus cum sui attestatione proferre. Ne enim mirareris possessorem virtutum, ante professus est abrenuntiationem divitiarum. Juste namque sequebatur, ut largiretur signa, qui opes contempserat. Quid hac paupertate ditius? Quid hac virtute pauperius? Testimonium ergo virtutis secutura est professio paupertatis. Unde et Apostolus loquebatur : « Tamquam nihil habentes, et omnia possidentes. » (II *Cor.*, VI, 10.) Quid igitur hac paupertate ditius ? « Argentum et aurum non habeo. » Sed quid habet, qui argentum non habet? Eloquium vehemens, eloquium igne purgatum ; qui aurum non habet, fidem habet.

Auri vilitas. — 2. Videamus quid amplius coruscet aurum, quod ita est in abscondito ; ut illud videatur providens hominibus natura damnasse, nec exposuisse rem succensuram oculos cupidorum ; atque ut adjuvaretur paupertas difficultate parandarum divitiarum, cum labore fecit quæri, quod noluerat inveniri. Ergo videamus : qui aurum non habet, quid habet? Fidem habet, virtutem habet. Expendamus quod diximus, quid amplius coruscet aurum, quod ærumna perquirit, quod avaritia cupit, quod sollicitudo custodit ; aurum materia laborum, periculosa possidentium ; aurum enervatio virtutum, aurum malus dominus, proditor servus. Ergo qui aurum non habet, quid habet? Fidem habet. Videamus, ut diximus, quid amplius coruscet aurum, quod nemo tutum habet, nisi qui semper abscondit ; aurum, quod in perniciem domini fulget ; aurum, quod per tenebras quæritur, per tenebras custoditur ; aurum, cujus inquisitio damnatos habet, cujus amor Judam fecit, et ne alicui sit nomen ignotum, de Apostolo proditorem ; aurum, quod apud avarum animum præfertur et Christo ; in cujus appetitu congrua Magister Gentium auctoritate detonuit dicens : « Avaritia quæ est

(*a*) In plerisque MSS. *fulgur*.

de l'or, qui avilit celui qui le possède; de l'or, qui cause d'autant plus de tourments, qu'on en a davantage; de l'or, dont jouit le moins celui qui l'aime le plus; de l'or, qui est la condamnation de son maître, et dont on ne peut se servir sans le perdre, après qu'il a fallu tant de peines pour l'acquérir?

Il faut condamner, non pas la nature de l'or, mais l'usage qu'on en fait. — 3. Ce n'est pas que nos paroles tendent à condamner une chose que Dieu a créée; mais le grand prix attaché à ce métal est un effet de l'aveuglement des hommes, et la réprobation qui frappe l'avarice, rejaillit sur la chose même qui en est la source. Les reproches que nous adressons aux richesses terrestres ne tendent qu'à la condamnation de l'avarice. Au reste, le Seigneur a dit par la bouche du Prophète: « L'or et l'argent sont à moi. » (*Aggæ.*, II, 9.) Si c'étaient des choses mauvaises en elles-mêmes, elles ne pourraient être à Dieu. Mais il en fait des instruments de miséricorde dans les mains des hommes de bien; et, par une volonté providentielle, elles tournent au profit de celui qui les méprise, attestant ainsi que leur recherche est nuisible, puisqu'il est avantageux de s'en dépouiller. L'or et l'argent doivent donc être des instruments de bonnes œuvres; « le juste répand ses biens sur les pauvres, et sa justice demeurera toujours. » (*Psalm.* CXI, 9.) Voulez-vous reconnaître combien l'or et l'argent sont un objet de vigilance pour Dieu? Ils font le tourment de l'avare, et le salut de l'homme miséricordieux. Méprisons-les donc dans notre propre intérêt. Tous ne peuvent pas les posséder, mais tous peuvent les mépriser. Tout homme peut donc être mis au nombre de ceux qui ont répandu leurs biens sur les pauvres, et dont la justice demeurera toujours; tout homme peut être juste, pourvu qu'il ait la bonne volonté de plaire à Dieu en renonçant aux biens éphémères du monde.

Prix de la pauvreté. — 4. Tel est le fondement du bonheur des Chrétiens, qui ne peuvent arriver au royaume de Dieu que par l'amour de la pauvreté. Il appartient à un petit nombre de posséder ce qu'on acquiert au prix d'un labeur opiniâtre; il appartient à tous de mépriser ce qu'il est avantageux de mépriser. Ce mépris est la source du bonheur pour les Chrétiens, qui montrent par leur attachement à la pauvreté de quel prix le Ciel est à leur yeux. Que votre pauvreté ne vous soit point à charge; aucune condition n'est aussi opulente qu'elle. Voulez-vous savoir combien elle est opulente? elle achète le ciel. Quels trésors de la terre auraient ce privilége de la pauvreté? Toute la fortune du riche ne lui suffirait pas à acheter l'entrée du royaume des cieux; mais qu'il méprise sa fortune, il y entrera. La foi a donc bien plus d'éclat et de prix que l'or. Celui-ci retient dans les ténèbres celui qui l'aime; celle-là le pare d'une brillante auréole. L'un ne peut être montré au dehors sans crainte; l'autre gagne en splendeur à se produire publiquement, et cette confiance témoigne de sa dignité. L'or suscite des dangers même entre amis; la foi n'a aucun danger même entre adversaires.

Richesses du pauvre. — 5. Quel fut le don de l'Apôtre, pauvre de biens, riche de foi, l'Ecriture nous l'apprend. « Je n'ai ni or ni argent. » Au lieu de cela, que possède-t-il? « Mais ce que j'ai, je vous le donne: Au nom de Jésus-Christ, levez-vous et marchez. » (*Act.*, III, 6.) Aux effets produits on doit estimer la valeur des choses. Ceux qui donnaient de l'or au pauvre, favori-

idolorum servitus. » (*Ephes.*, V, 5.) Quid ergo amplius refulget aurum, quod sordidus dominus habet; aurum, quod amplius cruciat apud quem largius fuerit; aurum quod amanti se nihil de sua possessione permittit, refundens ei reatum suum, cui usum suum negat gravis (*a*) acquisitio, ærumnosa possessio?

Auri damnatur usus, non natura. — 3. Nec tamen cum hæc dicimus, Dei creatura damnatur; sed quoniam obcæcata prudentia hominum id in magnum pretium receptum est, jam in infamiam rei redundat, quidquid de mala cupiditate suscipitur. Ideo ergo res illa vituperatur, ut avaritia condemnetur. Ceterum Dominus ait per Prophetam: « Aurum et agentum meum est. » (*Aggæ.*, II, 9.) At si per se mala res esset, Dei esse non posset. Verum præbet materiam misericordiæ apud bonos animos; et novo genere tunc magis prodest, quando contemnitur; ut ipsa sui conditione testetur, quoniam mala est rei ejus possessio, cujus abdicatio fructuosa est. Præbet ergo materiam subveniendi: « Dispersit, dedit pauperibus, justitia ejus manet in æternum. » (*Psal.* CXI, 9.) Vis ergo nosse, quam justi judicis res sint aurum et argentum? Avarus inde torquetur; inde misericors adjuvatur. Exerceatur ergo rei contemptus per contemptum utilis. Ad possessionem ejus non omnes idonei; ad contemptum ejus omnes idonei. Nemo ergo non potest inter eos reputari, qui disperserunt tribueruntque pauperibus, justitia eorum manet in æternum; nemo non inter eos reputari potest, qui bene voluerit per fugacium rerum despectum placere Deo.

Paupertatis pretium. — 4. Magnæ felicitatis est conditio Christianorum, quibus claritudo regni in paupertate posita est. Possidere quod cum labore requiritur, paucorum est; contemnere quod cum fructu contemnas, omnium est. Felicitas ergo magna Christianorum, quibus datum est, ut paupertate faciant pretium regni cælorum. Non tibi displiceat paupertas tua; nihil ea potest ditius inveniri. Vis nosse quam locuples sit? Cælum emit. Quibus thesauris conferri possit, quod videmus paupertati indultum? Ut ad regnum cælorum veniret dives, possessione sua obtinere non posset; nunc obtinet ut contemptu perveniat. Multo ergo plus fulget fides quam aurum. Aurum latebris tenebrescit (*c*) amicum; fides ingenito splendore conspicuat; aurum tuto prodi non potest; fides bono publico semper fulget, dignitatem fidei fiducia ipsa testatur; aurum nec inter convenientes tutum est; fides etiam inter pugnantes secura est.

Pauperis divitiæ. — 5. Quid ergo donavit Apostolus pauper censu, dives fide, lectionis ordo proloquitur. « Aurum et argentum non est mihi. » Sed pro his quid habet? « Quod autem habeo hoc tibi do; in nomine Jesu Christi surge et ambula. » De effectibus pretia rerum æs-

(*a*) Ita Lov. et Er. At Am. cum MSS. *gravis accusatio.*
(*b*) Sic MSS. At in editis *animum.*

saient l'embonpoint de son corps, qui devenait un poids plus lourd pour ses pieds débiles; ils le consolaient de son infirmité, sans pouvoir le guérir. Celui qui n'a pas d'or, au contraire, lui rend la santé. Il est riche des biens de Dieu, cet indigent des biens de la terre. « Je n'ai ni or ni argent, » dit-il; mais il répand sur lui les ressources divines qu'il possède. « Ce que j'ai, je vous le donne: Au nom de Jésus-Christ, levez-vous et marchez. » Il ne délie pas sa bourse, il ouvre son âme. Que donne-t-il? « Au nom de Jésus-Christ, levez-vous et marchez. » Une infirmité, dont la loi et la puissance pèsent également sur l'esclave et sur le roi, obéit à cet Apôtre dénué de biens; elle qui tyrannise les princes, se courbe sous les ordres de ce pauvre. C'est peu de dire une infirmité; la nature elle-même obéit à cet ordre. Il s'agit, en effet, d'un homme « boiteux dès le sein de sa mère. » Ce vice de conformation que son origine rendait incurable, est guéri par la parole puissante d'un pauvre, ce qui n'arriverait pas assurément, si ce pauvre Apôtre n'était pas comblé des dons de Dieu, auteur de la nature. Cette pauvreté est donc plus riche que toute opulence terrestre. Que donne-t-il, celui qui n'a ni or ni argent? Il fait largesse gratuite de la force. Que ne peut-il pas, en effet? « Au nom de Jésus-Christ, levez-vous et marchez. » Et ce qui était incurable de sa nature obéit à cette parole. On dit au boiteux: « Levez-vous ; » il l'avait toujours désiré, mais la nature l'avait condamné à ne pouvoir pas ce qu'il aurait voulu. Maintenant, au contraire, des membres, insensibles jusque-là, obéissent avec la plus grande facilité ; une parole, un signe a suffi pour chasser l'infirmité de ces pieds. « Levez-vous et marchez. » Et aussitôt, est-il écrit, il se leva, et il marchait. L'esprit commande, et les pieds obéissent. « Ils bondiront, dit le Prophète, comme des génisses délivrées de leurs liens. » (*Malach.*, IV, 2.)

Rapidité avec laquelle s'accomplit la résurrection. — 6. Les plantes et les os de ses pieds devinrent fermes. » (*Act.*, III, 7.) Remarquez avec quelle rapidité s'accomplit l'événement. A peine la parole de l'Apôtre a-t-elle frappé l'oreille du malade, aussitôt la force de la santé envahit les membres infirmes, qui reprennent leurs fonctions naturelles. L'instantanéité de ce miracle est une image de celle de la résurrection future. « En un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette, dès qu'elle sonnera, les morts ressusciteront, et nous serons changés. » (I *Corinth.*, XV, 52.) Prenons une idée de ce qui arrivera d'après ce qui est arrivé. En combien peu de temps les morts ressusciteront, nous le voyons dans ces membres impotents qui renaissent à la vie. Le boiteux se leva; « les plantes et les os de ses pieds devinrent fermes. » On ne nous dit pas seulement qu'il fit usage de ses pieds; ils recouvrèrent toute leur force avec la santé. L'Ecriture ne dit pas: Les plantes et les os de ses pieds furent rétablis; elle dit: Devinrent fermes. La force leur revient avec assez d'abondance, pour que ces pieds remplissent le rôle ordinaire des pieds. « Et, sautant aussitôt, il marchait. » (*Act.*, III, 8.) Même un homme sain se fatigue à sauter fréquemment. Mais les pieds du boiteux n'éprouvaient pas les effets progressifs d'un remède ordinaire, la faculté de marcher ne leur revenait pas peu à peu, comme si on les frottait d'un onguent; la force du remède divin est soudaine, et se montre par la cessation subite de l'infirmité. Le paralytique guéri saute aussitôt.

La chair est bonne de sa nature, et elle vient de Dieu. — 7. La chair est donc guérie par les Apôtres; ce

timentur. Qui aurum donabant, implebant pauperis ventrem, majus onus pedibus debilibus futurum, solabantur infirmitatem, sanitatem reddere non valebant. Ille autem qui aurum non possidet, sanitatem dedit. Deo dives est, inops auri. « Aurum et argentum non habeo; » ideo igitur tantas virtutum opes prætulit. « Quod habeo hoc tibi do : in nomine Jesu Christi surge et ambula. » Hoc plane non in marsupio, sed in animo tenebatur. Quid ei dedit? « In nomine Jesu Christi surge et ambula. » Pauperem hominem expavit infirmitas æqua lege et æqua potentia reges captivosque constringens; non potuit sustinere jussionem pauperis regibus dominans. Parum est quod infirmitatem nominamus; pauperis imperium etiam natura non pertulit. Ille enim « claudus erat ex utero matris suæ. » Debilitas itaque quam ei invexerat nativitas, vi pauperis jubentis exclusa est; quod profecto non fieret, nisi pauper Apostolus plenus esset illo Deo, qui est auctor naturæ. Nihil ergo hac ditius paupertate. Quid donat, qui æs non habet? Virtutem largitur, gratis confert. Quid enim non potest? « In nomine Jesu Christi surge et ambula. » Obedientiæ subditur, quod ex necessitate veniebat. Dicitur homini : « Surge, » quod semper optabat; sed quoniam naturalibus vinculis impeditus erat, non poterat quod volebat. Nunc autem tanta facilitate insensibilia serviunt; ut ad nutum jubentis illa pedum infirmitas avolaret. « Surge et ambula. » Et surrexit, inquit, continuo et stetit. Animo imperatur; et pedes serviunt : « Exsilient, inquit Propheta, tamquam vituli de vinculis laxati. » (*Malach.*, IV, 2.)

Resurrectionis velocitas. — 6. « Et consolidatæ sunt bases pedum ejus. » (*Act.*, III, 7.) Quanta velocitate res agatur, adtendite. Vix aures debilis sermo intraverat jubentis, et continuo vis sanitatis irrupit, et exclusa infirmitate usui membra redduntur. Testimonium velocis resurrectionis est velocitas ex debilitate surgentis: « In momento, in ictu oculi, in novissima tuba. Canet enim tuba, et mortui resurgent, et nos immutabimur. » (I *Cor.*, XV, 52.) Futura metire de factis. In quanto momento mortui excitentur, debilibus a natura crede vestigiis. Surrexit : « consolidatæ sunt, inquit, bases pedum ejus. » Parum erat quod dicebatur in usum claudus redisse ; virtus ei cum sanitate restituitur. Non enim dixit : Restitutæ sunt; sed : « Consolidatæ sunt bases ; » tam abundantem recipiunt sanitatem, ut ferant laborem. « Exsiliens, inquit, ambulabat. » (*Act.*, III, 8) Saltus frequenter etiam sanis gravis est. Non senserunt illi pedes pigra remedia, nec velut unguenti modo lita vestigia revocantur; ad momentum vis medicinæ irrumpentis ostenditur, signaturque fuga infirmitatis exclusæ. Sic exsilit qui sanatur a paupere.

Caro bonæ naturæ est, et a Deo. — 7. Sanatur ergo ab Apostolis caro ; hoc ipso indicans, quid a Deo suo condi-

qui est une preuve des mérites qu'elle a auprès de Dieu son créateur. Ces signes répondent victorieusement à l'erreur des Manichéens ; les guérisons de toute sorte, qui sont accordées à la chair, sont des témoignages de la bonté de sa nature. Elle est une œuvre digne des mains de la divinité, puisqu'il ne la juge pas indigne de ses bienfaits. Les membres reconnaissent le nom de leur créateur, lorsqu'il leur est dit : « Au nom de Jésus-Christ, levez-vous et marchez. » Si la chair était une œuvre de Satan, elle aurait pu craindre le nom de Jésus-Christ ; son obéissance, quand on la guérit, montre assez quel est son auteur. « Au nom de Jésus-Christ, levez-vous et marchez. » La nature avait engendré cette infirmité ; c'est à la nature que l'on oppose en quelque manière l'autorité du nom que l'on invoque. Elle reconnaît de qui émane l'ordre reçu, elle obéit à son Seigneur, et n'obéirait pas à l'ennemi de son maître. Si la chair était une œuvre du démon, les disciples de Jésus-Christ la combattraient, au lieu de la guérir. La raison dit assez qu'on doit chercher à retenir dans les chaînes ce qui est ennemi. Mais n'invoquons pas la raison seule ; l'autorité divine va corroborer notre sentiment. Le Seigneur dit dans l'Evangile : « Personne ne peut entrer dans la maison du fort, et enlever ce qui lui appartient, s'il n'a auparavant lié le fort. » (*Matth.*, XII, 29.) Dieu doit donc lier le Diable dans ses œuvres ; or, si vous admettiez que la chair est une œuvre du Diable, guérir miraculeusement la chair, ce serait honorer Satan, et non pas le lier. Jésus-Christ fait preuve de sa puissance en guérissant la chair ; mais celle-ci le sert à son tour. S'il n'avait pas fait de la chair guérie un témoignage de sa miséricorde, elle n'aurait pas été un moyen de répandre sa doctrine. Elle est l'auxiliaire de la prédication de Jésus-Christ par les miracles dont elle est le siége. Le boiteux marche, afin que les Apôtres parlent. Nous l'avons dit, si la chair n'était pas une œuvre de Dieu, au lieu de guérir les pieds de ce paralytique, il aurait fallu lui lier encore les bras. Or, le boiteux se lève et marche, afin que les Apôtres parlent ; il devient le précurseur de la prédication ; il saute et marche, afin que l'Evangile de Jésus-Christ soit écouté. Si la chair n'avait pas été une œuvre de leur Dieu, les Apôtres auraient commis une impudente tromperie ; mais raisonner ainsi serait un sacrilége, et les Apôtres ne nous ont pas trompés. La chair est donc une œuvre de Dieu : œuvre de Dieu, qui la créa ; œuvre de Dieu, qui l'a façonnée ; œuvre de Dieu, qui la conserve ; œuvre de Dieu, qui l'a régénérée ; œuvre de Dieu, qui opère en elle des miracles ; œuvre de Dieu, qui la guérit. Que peut devoir au Diable une chose aussi entièrement de Dieu ? Rions-nous donc des Manichéens, exaltons la nature de la chair à la gloire du Créateur. La volonté seule est la source de tous les vices, et l'homme peut toujours se rendre meilleur ; la chair ne nous conduit pas fatalement au péché, qui vient toujours de la volonté pervertie. Nous n'hésitons pas à ranger, parmi les œuvres divines, la chair, que nous voyons, dans la résurrection de notre Seigneur, obtenir la gloire d'une union intime avec Dieu, par Jésus-Christ, son créateur, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

tore mereatur. Convincantur itaque signis omnibus Manichæi ; cuncta salutis genera, quæ carni deferuntur, testimonium bonæ naturæ sunt. Digna enim divino opere comprobantur, quæ non creduntur indigna beneficiis. Nomen auctoris sui membra cognoscunt, cum eis dicitur : « In nomine Jesu Christi surge et ambula. » Si esset caro a diabolo, nomen Christi formidare potuisset. Obsequium sanatorum, testimonium Conditoris est. « In nomine Jesu Christi surge et ambula. » Intulerat natura debilitatem ; ad ipsam quodam modo invocati nominis auctoritas destinatur. Cognoscit qui jusserit, obsequiturque suo Domino, refragaturque contrario. Si caro a diabolo est, expugnanda est a Christi discipulis, non curanda. Si rationem interroges, obligandum est quidquid inimicum est. Nolo hoc solum cogitationi credas ; divina ad hunc sensum succurrat auctoritas. Dominus ait in Evangelio : « Nemo ingreditur in domum fortis, ut vasa ejus diripiat, nisi prius alligaverit fortem. » (*Matth.*, XII, 29.) In suis ergo erat operibus diabolus alligandus ; nunc autem non colligatur diabolus, sed honoratur, si res ejus per signa curatur. Magni beneficii debitor Christus carni est, si quod possit, in ejus salute monstravit. Non esset materia loquendi, nisi testimonium misericordiæ caro curata fecisset. Suffragatur prædicationi Christi caro, in ipsa est administratio signorum. Claudus surgit, ut Apostoli loquantur. Diximus, quoniam si hujus Dei opus caro non esset ; ille claudus non erat in pedibus sanandus, sed in brachiis colligandus. Nunc autem surgit claudus, ut Apostoli loquantur, præitorque fit prædicationis ; ut Christi Evangelium sonet, claudus exsilit. Impudenter Apostoli fecerunt, si Dei eorum opus caro non est ; nunc autem quoniam id dicere sacrilegium est, non faciunt Apostoli impudenter. Caro igitur opus Dei est : cum formatur, opus Dei est ; cum conditur, opus Dei est ; cum producitur, Dei opus est ; cum regeneratur, opus Dei est ; cum signatur, opus Dei est ; cum curatur, opus Dei est. Quid debet diabolo totiens res Dei ? Irrideantur ergo Manichæi, et propter honorem Dei carnis natura laudetur ; atque omne vitium in voluntate ponatur, spes emendationis hominibus suggeratur, ut se intelligant non carnis necessitate, sed tantum voluntatis pravitate delinquere. Nos autem carnem divino adscribimus operi, quam videmus in Christi resurrectione divini consortii gloriam consecutam, quam a Christo conditore suo suscepit, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMON C.

Sur ces paroles des Actes des Apôtres : « Nul ne considérait comme à lui rien de ce qu'il possédait....; » Act., IV, 32 (1).

Ardente charité des premiers fidèles. — 1. Tels étaient, au rapport du livre intitulé : Les Actes des Apôtres, la piété du peuple et la ferveur des Chrétiens de la primitive Eglise, sous ces grands hommes, qu'après avoir reçu la foi, nul ne considérait comme à lui sa maison, ni rien de ce qu'il possédait; par droit de fraternité, toutes choses leur étaient communes; au point que, aussi étroitement unis dans leur manière de vivre que dans leur manière de croire, ils avaient la même existence comme la même foi; ils jouissaient en commun des biens de la terre, comme ils jouissaient de Jésus-Christ lui-même. Il était criminel, aux yeux de ces hommes profondément croyants, de ne pas donner une part égale des ressources de la vie à celui qui avait une part égale des trésors de la grâce ; frères par la charité, ils usaient de tout en commun; tant il est vrai que la fraternité en Jésus-Christ est plus étroite que la fraternité par le sang. Celle-ci ne produit qu'une ressemblance corporelle, celle-là consiste à n'avoir qu'un cœur et qu'une âme, ainsi qu'il est écrit : « Ceux qui croyaient n'avaient qu'un cœur et qu'une âme. » (*Act.*, IV, 32.) Il n'y a donc de fraternité réelle que celle qui unit à la fois les hommes dans la vie du corps et dans la vie de l'âme ; il n'y a de vrais frères, dis-je, que ceux qui ont un même esprit, une même volonté. Aussi, je le répète, la fraternité chrétienne vaut mieux que la fraternité par le sang; des inimitiés s'élèvent parfois dans l'une, tandis que rien ne trouble jamais la paix de l'autre ; celle-là voit naître des jalousies dans le partage de biens communs, celle-ci met en commun toutes choses avec reconnaissance ; l'une refuse souvent de partager le sort du frère que lui donna la nature, quand il n'est pas rare de voir l'autre appeler un étranger à cette communauté d'existence. Je reprends. Telle était la piété des fidèles de la primitive Eglise, que nul ne considérait comme à lui sa maison, ni rien de ce qu'il avait; c'est ce que saint Luc atteste en ces termes : « Nul ne considérait comme à lui rien de ce qu'il possédait. Nul n'était pauvre parmi eux. » (*Ibid.*, 32, 34.) Heureux donc le peuple qui, ayant beaucoup de riches en Jésus-Christ, n'a pas de pauvres selon le monde; le peuple dont les membres, tout en recherchant les biens éternels, défendent leurs frères contre la pauvreté d'ici-bas. « Tous ceux, dit l'Ecriture, qui possédaient des champs ou des maisons, les vendaient et apportaient le prix de ce qui était vendu ; ils le déposaient aux pieds des Apôtres, et on le distribuait à chacun selon qu'il en avait besoin. » (*Ibid.*, 34, 35.) Remarquez la foi de ces saints hommes, qui se dépouillaient pour Jésus-Christ de tout leur patrimoine, sans en réserver la plus petite part; ils n'appréhendaient point l'indigence pour eux-mêmes, tandis qu'ils la craignaient pour tout autre de leurs frères.

La charité se refroidit. — 2. Telle fut sous les Apô-

(1) On le trouve aussi parmi les sermons de S. Ambroise et parmi ceux de S. Maxime. Quelques docteurs, après ceux de Louvain, pensent qu'il est de ce dernier.

SERMO C (*a*).

De verbis Act., IV, 32 : « *Nemo quidquam ex eo quod possidebat, suum proprium esse dicebat.* »

Caritas fervens priorum Fidelium. — 1. Legimus in libro, qui Apostolorum actibus adscribitur, tantum sub memoratis viris devotionem plebis fuisse, ita populi Christiani floruisse primitias ; ut post acceptam fidem nemo domum propriam sibi defenderet, et suum aliquid vindicaret; sed jure fraternitatis essent illis cuncta communia ; scilicet ut qui eodem consortio religionis tenebantur, eodem consortio fruerentur et vitæ ; hoc est, ut quibus erat una fides, esset una substantia, et quibus erat communis Christus, communis esset et sumptus. Nefas enim putabant religiosi viri, eum sibi participem non adsciscere in substantia, qui particeps esset in gratia ; atque ideo fraternitate caritatis omnibus communiter utebantur ; nisi quod major est fraternitas Christi quam sanguinis. Sanguinis enim fraternitas similitudinem tantummodo corporis refert; Christi autem fraternitas unanimitatem cordis animæque demonstrat, sicut scriptum est : « Erat autem credentium cor atque anima una. » (*Act.*, IV, 32.) Vere ergo frater ille est, qui tam corpore quam unanimitate germanus est ; verus, inquam, frater est, cujus idem spiritus et voluntas in fratre est. Melior ergo est, sicut dixi, fraternitate sanguinis Christi fraternitas ; quoniam interdum illa sibi inimica est ; Christi autem fraternitas sine intermissione pacifica est ; illa inter se communia cum æmulatione dividit, hæc etiam cum gratulatione communicat ; illa in consortio sæpe despicit germanum, hæc assumit frequenter alienum. Tanta ergo, sicut dixi, illo in tempore Christianæ plebis devotio fuit, ut nemo domum suam diceret, nemo proprium aliquid vindicaret, sicut ait sanctus Lucas dicens : « Nemo quidquam ex eo quod possidebat, suum proprium esse dicebat. Non enim, inquam, erat quisquam egens inter ipsos. » (*Ibidem.*, 32, 34.) Beata igitur plebs, quæ dum plures in Christo habet divites, nullum in sæculo habet indigentem ; et quæ dum æternas cogitat divitias, a fratribus temporalem repulit paupertatem. « Vendebant enim, » sicut ait Scriptura, « prædia et domos suas ; et pretia venditorum ante pedes Apostolorum ponebant, ut erogaretur, prout cuique opus erat. » (*Ibid.*, 34, 35.) Videte sanctorum virorum fidem, quemadmodum propter Christum toto se exspoliabant patrimonio, et nihil sibi reliqui faciebant ; non enim verebantur ne esurirent ipsi, dum timebant ne alius esuriret.

Caritas jam refrigescens. — 2. Hæc igitur sub Apostolis fuit in plebe devotio. Modo quid simile reperimus? Et certe idem Christus in nobis sed non idem animus in nobis ; eadem in plebe fides, sed non in plebe est ipsa largitio.

(*a*) Olim de verbis Apostoli. xxv. Et post in Appendice, IX.

tres la piété des fidèles. Trouvons-nous rien de semblable aujourd'hui ? Le même Jésus-Christ est assurément en nous, mais ce n'est point le même esprit qui nous anime ; la foi n'a pas changé, mais le désintéressement des fidèles est loin d'être le même. Nul ne pense au dénuement de son frère, en sorte que s'accomplit cette parole de saint Paul : « Les uns n'ont rien à manger, pendant que les autres sont dans l'ivresse. » (I *Corinth.*, XI, 21.) Non contents de ne pas distribuer leurs biens, la plupart des chrétiens s'emparent de ceux d'autrui ; non contents de ne pas déposer leurs richesses aux pieds des Apôtres, ils repoussent ceux de leurs frères qui se réfugient aux pieds des ministres de Dieu. Nous sommes au temps annoncé par le bienheureux Evangéliste : « Quand viendra la fin, comme l'iniquité sera fort augmentée, la charité de plusieurs se refroidira. » (*Matth.*, XXIV, 12.) L'avarice et l'iniquité, que le désintéressement étouffait autrefois, sont maintenant au comble et refroidissent la charité fraternelle, que l'amour de Jésus-Christ rendait alors si fervente. Sous les Apôtres, l'affection fraternelle était si grande entre chrétiens, qu'on ne trouvait pas un seul indigent parmi eux ; en nos temps, au contraire, l'hypocrisie est à ce point répandue dans la chrétienté, qu'on y pourrait à peine trouver un seul riche, je ne veux pas dire quant aux biens possédés, mais quant aux bonnes œuvres, selon la parole de l'Apôtre : « Qu'ils soient riches en bonnes œuvres. » (I *Timoth.*, VI, 18.) Nous devons entendre par là qu'il n'y a de riche dans l'Eglise que celui qui l'est en Jésus-Christ ; et ces mots : Au temps des Apôtres, il n'y avait aucun pauvre, signifient aussi que les chrétiens étaient ornés de tous les dons de la foi, et que tous étaient comblés des richesses du ciel. Mais aujourd'hui nous trouvons rarement un chrétien qui soit riche ; quoique la plupart vivent dans l'abondance des biens d'ici-bas, ils sont dans l'Eglise des mendiants dénués de toute justice.

L'aumône insuffisante. — 3. Ils ne donnent point aux pauvres tout ce qu'ils pourraient leur donner ; aussi leur aumône n'est-elle point agréable à Dieu, parce que la part qu'ils font à l'indigent ne suffit pas à ses besoins. Le Seigneur dit à Caïn, au sujet de son offrande : « Qu'importe que votre offrande soit faite selon le rit? si vous ne donnez pas la part de vos biens qu'il convient de donner, vous péchez ; il vaut mieux ne rien offrir. » (*Gen.*, IV, 7.) Et vous aussi, chrétien, vous ne donnez pas la part convenable, puisque de votre fortune vous réservez beaucoup plus pour Mammon que vous n'accordez à Dieu. Ainsi les Actes des Apôtres nous montrent Ananias, qui avait fait son offrande selon la coutume, mais n'avait pas fait les parts selon la justice, perdant également l'argent qu'il avait apporté et la partie du prix qu'il avait retenue ; il perdit son argent et son salut. En retenant une partie du prix de son champ, il se rendit coupable de fraude et de sacrilége ; de sacrilége, parce qu'il avait menti au Saint-Esprit ; de fraude, parce qu'il avait essayé de soustraire une portion d'un présent qui devait demeurer entier. Et Pierre lui dit : « Vous n'avez pas menti aux hommes, mais à Dieu. » (*Act.*, V, 4.) Ananias, mes Frères, fut donc condamné pour n'avoir pas apporté tout ce qu'il avait promis. Que penser alors de celui qui viole ses promesses? Souvenez-vous, mes Frères, de vos engagements envers Dieu, lorsque vous avez reçu la grâce de la foi. Les étrangers sans ressources abondent dans notre ville ; faites ce que vous avez promis, de peur qu'on ne vous fasse

Ita alter de alterius inopia non cogitat ; ut illud sit quod dicit Apostolus : « Alius quidem esurit, alius autem ebrius est. » (I *Cor.*, XI, 21.) Nam plerique Christiani non solum propria non distribuunt, sed etiam diripiunt aliena ; non solum, inquam, colligentes pecunias suas ad pedes Apostolorum non deferunt, sed etiam confugientes fratres suos retrahunt a pedibus sacerdotum. Nunc est illud tempus, quod describit beatus Apostolus dicens : « In novissimis diebus abundavit iniquitas multorum, et refrigescet caritas. » (*Matth.*, XXIV, 12.) Modo enim abundant avaritia et iniquitas, quæ ante largitatis bonitate cessabant, et refrigescit caritas fraternitatis, quæ prius Christi amore fervebat. Tanta enim sub Apostolis fraternitatis dilectio fuit, ut tunc in conventu suo non inveniretur indigentia ; tanta autem modo Christianitatis dissimulatio est, ut in cœtu nostro vix invenias locupletem ; locupletem autem non tam facultatibus dico vix inveniri, sed operibus. Ait enim Apostolus : « Divites sint in bonis operibus. » (I *Tim.*, VI, 18. Locupletem enim in Ecclesia intelligi voluit, qui dives in Christo est. Nam et ibi quod ait, sub Apostolus neminem indigentem fuisse, ostendit utique (*a*) tota eos gratia fuisse fidei præditos ; ut omnes cælestium divitiarum abundaverint largitate. Raro igitur hoc tempore invenimus in Christiano populo locupletem ; etsi plerique in domibus auro sint divites, tamen in Ecclesia justitia sunt mendici.

Illiberalis eleemosyna. — 3. Dum enim circa pauperes non pro eo quod prævalent operantur, nec hoc est gratum quod efferunt, nec illud est satiabile quod reservant. Dicit Dominus ad Cain, cum offerret munera : « Si autem recte offeras, recte autem non dividas, peccasti, quiesce. » (*Gen.*, IV, 7.) Sic et tu, Christiane, non recte dividis, qui de tanto auro tuo majorem partem Mammonæ servas, quam Domino largiris. Sic namque Ananias in Actibus Apostolorum, dum putat se recte offerre, et non recte dividit, pecuniam quam obtulit, perdidit, et quam domi reservavit, amisit ; pecuniam, inquam, pariter perdidit et salutem. Dum enim ex eo quod promiserat partem subtraxit, sacrilegii simul condemnatur et fraudis ; sacrilegii, quod Deum in pollicitatione fefellerit ; fraudis, quod integris muneribus portionem quamdam putaverit subtrahendam. Ait enim apostolus Petrus : « Non es mentitus hominibus, sed Deo. » (*Act.*, V, 4.) Si ergo, Fratres, Ananias condemnatur, quod non totum dederit quod de suo ipse promiserat ; quid censemus de eo qui non vult reddere quod aliis repromisit? Videte ergo et vos, Fratres, quid promiseritis Deo, cum primum fidei gratiam percepistis. Ecce

(*a*) Ita Et. Et Am. cum MSS. At Lov. *tanta*.

le même reproche qu'entendit Ananias : « Vous n'avez pas menti aux hommes, mais à Dieu. »

SERMON CI.

Sur ces paroles des Actes des Apôtres : « Pierre monta au haut de la maison, vers la sixième heure, pour prier ; et ayant faim, il voulut manger..... » Act. x, 9, 10 (1).

Signification des animaux purs ou impurs. — 1. Nous venons d'entendre ce passage des Actes des Apôtres : « Pierre vers la sixième heure, monta au haut de la maison pour prier; et ayant faim, il voulut manger. Pendant qu'on préparait sa nourriture, il lui survint un ravissement d'esprit; et il vit le ciel ouvert, et comme une grande nappe suspendue par les quatre coins, qui descendait du ciel en terre, et où étaient toutes sortes de quadrupèdes et de reptiles. Et une voix vint à lui : Lève-toi, Pierre; tue et mange. Or Pierre dit : Non, Seigneur; car je n'ai jamais mangé rien d'impur ou de souillé. La voix, une seconde fois, dit : N'appelle point impur ce que Dieu a purifié. Cela fut fait par trois fois; et aussitôt la nappe rentra dans le ciel. » (*Act.*, x, 9-15.) Que signifie cette vision? Accordez-moi votre attention, mes chers Frères, et je vous le ferai connaître en peu de mots. Tous les animaux dont la viande est interdite aux Juifs sont des figures, et, pour parler comme l'Ecriture, des ombres des choses à venir; comme lorsqu'il leur est dit qu'ils peuvent manger de ceux qui ruminent et dont la corne du pied est fendue, mais qu'ils doivent s'abstenir de la viande de ceux qui ne remplissent pas l'une de ces conditions ou n'en remplissent aucune. (*Deut.*, xiv, 6, 7.) Ces derniers animaux sont la figure de certains hommes qui ne doivent pas être admis dans la société des bons; la corne du pied fendue désigne les bonnes mœurs, l'action de ruminer a trait à la science. En quoi les pieds fendus désignent-ils les mœurs ? c'est qu'ils rendent les chutes plus difficiles; or la chute est l'image du péché. En quoi l'action de ruminer a-t-elle trait à la science du bien ? en ce que l'Ecriture dit : « Le trésor qu'il faut désirer s'arrête dans la bouche du sage; l'insensé, au contraire, l'engloutit. » (*Prov.*, xxi, 20.) Celui qui entend et qui oublie par négligence, avale en quelque sorte, comme un glouton, ce qu'il entend; il l'engloutit dans l'oubli, et n'en garde aucun goût. Au contraire celui qui médite nuit et jour la Loi du Seigneur, la rumine pour ainsi dire, et en savoure délicieusement la parole avec le palais de son cœur. Par conséquent, ce précepte adressé aux Juifs signifie que les auditeurs négligents, ou les hommes de mauvaises mœurs, ou ceux qui ont l'un et l'autre vice, n'appartiennent pas à l'Eglise, c'est-à-dire au corps de Jésus-Christ, à la grâce et à la société des Saints. Il en est de même des autres préceptes du même genre donnés aux Juifs; ils sont des ombres des choses à venir. Depuis la venue de notre Seigneur Jésus-Christ, lumière de ce monde, on les lit pour les comprendre, mais on ne les observe plus. Les chrétiens ont la faculté de ne pas suivre de vaines coutumes, et de se nourrir à leur gré, pourvu que ce soit avec tempérance, demandant à Dieu de

(1) Il porte dans les MSS. le titre suivant : « Extrait de l'ouvrage de S. Augustin, évêque, sur la vision du bienheureux apôtre Pierre, et sur le centurion Corneille : » c'est-à-dire que ce sont des extraits du sermon qui était le 20e des sermons sur divers sujets, dans les éditions antérieures. A ces extraits ont été ajoutées une préface et une récapitulation.

abundant in civitate nostra hospites; facite quod polliciti estis ; ne dicatur et vobis quod Ananiæ dictum est : « Non mentiti estis hominibus, sed Deo. »

SERMO CI (*a*).

De verbis Act., x, 1, 9 : « *Adscendit Petrus in cœnaculum circa horam sextam, et cum esuriret, voluit gustare*, » *etc.*

Animalia munda vel immunda quos significent. — 1. Modo cum lectio Actuum Apostolorum legeretur, audivimus quod beatus « Petrus circa horam sextam adscenderit in cœnaculum ; et cum esuriret, voluit gustare. Parantibus autem discipulis, ille factus est in excessu mentis ; et vidit vas grande velut linteum magnum, quatuor lineis appensum de cælo submitti, ubi erant omnia quadrupedia et serpentia terræ. Et vox de cælo sonuit : Petre, macta et manduca. At ille dixit : Domine, tu scis quia commune et immundum nunquam manducavi. Et vox iterum : Quod Deus mundavit, tu ne commune dixeris. Hoc factum est per ter, et receptum est vas in cælo. » (*Act.*, x, 9-15.) Quid ergo significent ista, breviter, si jubetis, Caritatis Vestræ auribus cupimus intimare. Omnia animalia quæ prohibita sunt Judæis manducare, signa sunt rerum, et, sicut dictum est, umbræ futurorum ; veluti quod scriptum est eis, ut quæ sunt ruminantia et fissa ungula, ipsa manducent, quorum autem unum vel utrumque defuerit, non manducent. (*Deut.*, xiv, 6 et 7.) In his autem animalibus homines quidam significantur non pertinentes ad societatem sanctorum ; fissa enim ungula ad mores, ruminatio vero ad sapientiam pertinet. Quare ad mores fissa ungula? Quia difficile labitur; lapsus enim, peccati signum est. Ruminatio autem ad sapientiam doctrinæ quomodo pertinet? Quia dicit Scriptura : « Thesaurus desiderabilis requiescit in ore sapientis ; vir autem stultus glutit illum. » (*Prov.*, xxi, 20.) Qui ergo audit, et negligentia sit obliviosus, quasi glutit quod audivit; ut jam in ore non sapiat, auditionem ipsam sepeliens oblivione. Qui autem in Lege Domini meditatur die ac nocte, tamquam ruminat, et in quodam quasi palato cordis verbi sapore delectatur. Hoc ergo quod præceptum est Judæis, significat quod ad Ecclesiam, id est, ad corpus Christi, ad gratiam, societatemque sanctorum non pertineant illi, qui aut negligentes auditores sunt, aut mores malos habent, aut in utroque vitio reprehenduntur. Sic cetera quæ in hunc modum præcepta data sunt Judæis, umbraticæ sunt significationes futurorum. Postea quam venit lux mundi Dominus noster Jesus Christus, tantummodo ut intelligantur, non etiam ut observentur, leguntur. Data est ergo licentia Christianis, ut non secundum vanam hanc consuetudinem faciant, sed

(*a*) Olim ex 50 homil. iv, et post in Appendice, xix.

bénir leurs mets, et lui en rendant grâces. Sans doute la voix dit-elle à Pierre : « Tue et mange, » (*Act.*, x, 13,) pour marquer la fin du rit judaïque. Il est évident qu'elle ne voulait pas prescrire la gourmandise et une honteuse avidité. Je dois maintenant vous faire comprendre pourquoi, dans la nappe qui apparut à Pierre, il y avait des serpents. Pouvait-il manger ces reptiles ? non certes. Que signifie alors ce point de la vision ?

La nappe montrée à Pierre figure l'Eglise. — 2. La grande nappe, c'est l'Eglise ; les quatre liens auxquels elle était suspendue, sont les quatre coins de l'univers, jusqu'où s'étend l'Eglise catholique, qui est répandue en tous lieux. Quiconque n'accepte qu'une partie de la doctrine, et se sépare par l'hérésie de la croyance universelle, n'appartient pas à la nappe symbolique. S'il est étranger à la vision de Pierre, il sera pareillement étranger aux clefs que Pierre a reçues. La grande nappe est suspendue par les quatre coins, parce que Dieu dit qu'à la consommation du siècle, l'assemblée de ses élus doit être appelée des quatre vents, et parce que dès à présent la foi Evangélique est annoncée dans toutes les parties du monde. Les animaux de la vision sont donc la figure des Gentils. Les Gentils, que l'erreur, la superstition et la concupiscence rendaient impurs avant la venue du Messie, furent purifiés, après qu'il eut racheté leurs péchés en venant en ce monde. Après la rémission des péchés, pourquoi ne deviendraient-ils point membres du corps de Jésus-Christ, qui est l'Eglise, dont Pierre remplissait le rôle ? De nombreuses circonstances nous montrent Pierre remplissant le rôle de l'Eglise. S'il en est ainsi, et que l'Eglise soit le corps de Jésus-Christ, que ce corps reçoive en lui, comme une nourriture, les Gentils maintenant purifiés, à qui leurs péchés ont été remis.

3. Aussi Corneille, né Gentil, et que ses aumônes acceptées par Dieu avaient purifié en quelque manière, envoya-t-il trois de ses serviteurs vers Pierre et ceux qui étaient avec lui ; il ne restait plus à Corneille qu'à être uni à l'Eglise, c'est-à-dire, au corps de notre Seigneur, comme une nourriture sans tache. Pierre avait un vif désir d'annoncer l'Evangile aux Gentils ; mais ceux qui était circoncis avant de devenir chrétiens, prétendaient que les Apôtres ne devaient point prêcher la foi aux incirconcis ; ils disaient que ceux-ci ne pourraient avoir part à l'Evangile qu'après s'être soumis à la circoncision, qui était une tradition de la loi de Moïse. Cette vision mit fin aux doutes de Pierre. Il y songeait encore, quand il fut averti par l'Esprit-Saint de descendre et d'aller vers ceux qui étaient venus de la part de Corneille ; ce qu'il fit aussitôt. Corneille et les autres Gentils étaient figurés par les autres animaux que contenait la nappe ; pourtant, Dieu les avait déjà purifiés en acceptant leurs aumônes. Il fallait donc les tuer et les manger ; c'est-à-dire qu'il fallait les faire mourir à leur vie passée, où ils n'avaient pas connu Jésus-Christ, et les unir à son corps en leur donnant une vie nouvelle dans la société de l'Eglise. Aussi lorsque Pierre fut venu à Césarée, rappela-t-il en peu de mots ce qui lui était apparu dans sa vision. Il dit : « Vous savez combien il est odieux à un Juif de s'unir à un étranger et d'entrer chez lui ; mais Dieu m'a appris à n'appeler aucun homme profane ou impur. » (*Act.*, x, 28.) Le Seigneur le lui avait appris dans sa vision en ces termes : « N'appelle point impur ce que Dieu a purifié. »

La toile de lin, symbole d'incorruptibilité. — 4. Peut-

manducent quod velint cum moderatione, cum benedictione, cum gratiarum actione. Fortassis ergo et Petro ita dictum est : « Occide, et manduca, » (*Act.*, x, 13,) ut jam non teneret observationem Judæorum ; non tamen ei quasi gurges ventris et fœda voracitas imperata est. Sed tamen, ut intelligatis hoc in figura esse monstratum ei, erant in illo vase serpentia. Numquid poterat manducare serpentes ? Quid ergo sibi vult ista significatio?

Vas ostensum Petro, Ecclesia. — 2. Vas illud Ecclesiam significat ; quatuor lineæ quibus dependebat, quatuor partes orbis terrarum, per quas extenditur Ecclesia catholica, quæ ubique diffusa est. Quicumque ergo voluerit in partem ire, et per aliquam hæresim ab universo conscindi, non pertinet ad quatuor linearum sacramentum. Si autem ad visionem Petri non pertinet, nec ad claves quæ datæ sunt Petro, pertinebit. Ideo enim quatuor lineis submissum est vas illud, quia a quatuor ventis dicit Deus congregandos sanctos suos in finem ; quia nunc super omnes istos quatuor cardines fides Evangelica dilatatur. Animalia ergo illa Gentes sunt ; omnes enim Gentes, quæ immundæ erant erroribus et superstitionibus, et concupiscentiis suis, ante quam veniret Christus, illo adveniente, donatis sibi peccatis, mundæ factæ sunt. Unde jam post remissionem peccatorum quare non recipiantur in corpus Christi, quod est Ecclesia Dei, cujus personam Petrus gestabat? Petrus in multis locis apparet, quod personam gestet Ecclesiæ. Si Petrus figuram gestabat Ecclesiæ, et Ecclesia corpus Christi est ; recipiat in se quasi in escam suam jam mundatas Gentes, quibus peccata dimissa sunt.

3. Unde misit ad illum Cornelius gentilis homo, et qui cum illo erant, cujus eleemosynæ acceptæ mundaverunt eum ad quemdam modum ; restabat ut tamquam cibus mundus incorporaretur Ecclesiæ, hoc est, corpori Domini. Petrus autem trepidabat tradere Gentibus Evangelium ; quia illi qui crediderant ex circumcisione, prohibebant Apostolos tradere incircumcisis Christianam fidem ; et dicebant, non eos debere ad participationem Evangelii accedere, nisi suscepissent circumcisionem, quæ tradita erat patribus eorum. Vas ergo illud dubitationem sustulit Petro ; et ideo post illam visionem admonitus est a Spiritu Sancto, ut descenderet et iret cum eis qui venerant a Cornelio, et perrexit. Cornelius enim et qui cum illo erant, tamquam ex illis animalibus habebantur, quæ in vase erant demonstrata ; quos tamen jam mundaverat Deus, qui eleemosynas eorum acceptaverat. Occidendi ergo erant et manducandi ; id est, ut interficeret in eis vitam præteritam, qua non noverant Christum ; et transirent in corpus ejus, tamquam in novam vitam societatis Ecclesiæ. Nam et Petrus ipse cum ad eos venisset, commemoravit breviter quid sibi in illa visione monstratum sit. Ait enim : « Et vos scitis, quam illicitum sit viro Judæo conjungi et accedere ad alienigenas ; sed mihi ostendit Deus, nemi-

être demandera-t-on encore pourquoi la nappe qui contenait les animaux, était une toile de lin. Ce n'était pas sans motif. Nous savons que le ver, qui attaque les autres vêtements, respecte la toile de lin. Que ceux-là donc qui veulent participer dignement aux mystères de l'Eglise catholique, ne laissent point le ver de la concupiscence corrompre leur cœur ; que leur foi ferme et incorruptible ne se laisse pas entamer par les mauvaises pensées, s'ils ne veulent point être étrangers à cette nappe, qui figure l'Eglise. Pourquoi la vision de Pierre se répéta-t-elle par trois fois, si ce n'est parce que c'est au nom de la Trinité que sont baptisées toutes les nations, appartenant aux quatre parties de l'univers, où se répand l'Eglise, figurée par la nappe suspendue par les quatre coins, et qu'elles sont régénérées au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, entrant ainsi dans la société et la communion des Saints? Les quatre coins de la nappe désignent donc les quatre coins du monde, et les trois fois qu'a lieu la vision sont une figure du mystère de la Trinité. La même chose est indiquée par le nombre douze appliqué aux Apôtres, comme s'ils avaient été députés par trois vers chacune des quatre parties du monde ; en effet quatre fois trois font douze. Et parce que les douze Apôtres devaient prêcher le mystère de la Trinité dans les quatre parties de l'univers, les quatre coins de la nappe s'abaissèrent par trois fois.

Récapitulation. — 5. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, c'est une figure de l'Eglise catholique qui apparut à saint Pierre. Il monta, est-il écrit, au haut de la maison; cela signifie que l'Eglise devait monter spirituellement au-dessus des passions terrestres, et tenir les cœurs élevés vers Dieu, selon cette parole de l'Apôtre : « Mais nous, nous vivons déjà dans le ciel. » (*Philip.*, III, 20.) Quant à la faim que Pierre éprouva, elle signifie que l'Eglise désirerait ardemment de faire le salut des Gentils. Nous avons montré que la grande nappe descendant par trois fois du ciel, était une image de l'Eglise ; et que les animaux qu'elle contenait étaient l'emblème des Gentils; que cette nappe était suspendue par les quatre coins, pour indiquer les quatre parties du monde, dans lesquelles l'Evangile du Christ est prêché; qu'en ce qu'elle s'abaisse par trois fois, il y a un emblème du mystère de la Trinité et du sacrement du baptême. Enfin, ces paroles adressées à Pierre : « Tue et mange, » veulent dire que l'Eglise catholique devait d'abord faire mourir à l'erreur ceux qu'elle donne à Jésus-Christ, et les absorber ensuite ; c'est-à-dire, tuer en eux l'incrédulité et la remplacer par la foi. Nul en effet ne peut croire en Jésus-Christ, s'il n'est mort auparavant à ses actions passées, selon ce que dit l'Apôtre : « Vous êtes morts et votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ. » (*Coloss.*, III, 3.) De même que ceux qui se laissent circonvenir par les hérétiques, sont, quoique vivants, dévorés par la mort ; de même ceux qui viennent à Jésus-Christ meurent aux choses passées, afin de vivre pour les choses futures ; ils périssent pour le démon, et deviennent le bien de Jésus-Christ; ils meurent à la mort du péché, et ressuscitent à l'heureuse vie de la grâce. Daigne la miséricorde divine accomplir et assurer en nous cette résurrection! Demandons-le par de constantes prières, avec le secours de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

nem communem aut immundum hominem dicere. » (*Act.*, x, 28.) Quod utique tunc ostendit Deus, cum vox illa sonuit : « Quod Deus mundavit, tu ne immundum dixeris. »

Linteum, incorruptionis symbolum. — 4. Fortasse quæratur etiam illud, quare linteum erat, in quo erant illa animalia. Non utique sine causa. Novimus enim, quod linteum tinea non consumit, quæ vestes alias corrumpit. Et ideo qui vult ad mysterium Ecclesiæ catholicæ pertinere, excludat de corde suo corruptionem malarum concupiscentiarum, et ita incorruptibiliter firmetur in fide, ut pravis cogitationibus tamquam tineis non penetretur, si vult ad sacramentum illius lintei pertinere, quo figuratur Ecclesia. Quare autem ter de cælo submissum est, nisi quia omnes Gentes in nomine Trinitatis baptizantur, quæ pertinent ad quatuor partes orbis terræ, qua disseminatur Ecclesia, quam significabant quatuor lineæ, quibus vas illud connectebatur, et in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti credentes innovantur, ut pertineant ad societatem communionemque Sanctorum? Quatuor ergo lineæ, quatuor partes orbis, et trina submissio mysterium Trinitatis ostendit. Quæ res etiam duodenarium numerum Apostolorum ostendit, tamquam ternis per quatuor deputatis ; quater enim tria, duodecim fiunt. Et quia per quatuor partes orbis terræ mysterium Trinitatis prædicaturi erant duodecim Apostoli, ideo quatuor lineæ tertia vice de cælo demissæ sunt.

Recapitulatio. — 5. Sicut ergo supra dictum est, beatus Petrus typum Ecclesiæ habuit catholicæ. Quod autem adscendit in solarium, hoc significat, quod Ecclesia a terrenis cupiditatibus spiritaliter adscensura erat in altum, et cor sursum habitura, secundum illud quod Apostolus dixit : « Nostra autem conversatio in cælis est. » (*Philip.*, III, 20.) Quod autem Petrus esurivit; hoc significavit, quod Ecclesia salutem Gentium esuriret. Linteum illud quod de cælo demissum est, Ecclesiam significavit. Animalia quæ in linteo erant, omnium Gentium præferebant imaginem. Quatuor lineæ quibus vas illud dependebat, quatuor partes mundi, in quibus Christi Evangelium prædicatur, significasse videntur. Quod tertia vice submissum est vas illud, significavit mysterium Trinitatis et sacramentum baptismatis. Quod autem dictum est Petro: « Macta, et manduca ; » hoc significatum est, quod Ecclesia catholica omnes qui in Christum credunt prius occisura, et postmodum manducatura esset ; hoc est, occisura esset infidelitatem, ut insereret fidem. Nemo enim potest in Christum credere, nisi prius moriatur quod fuit, secundum illud quod Apostolus ait : « Mortui enim estis, et vita vestra abscondita est cum Christo in Deo. » (*Coloss.*, III, 3.) Quomodo enim qui ab hæreticis circumveniuntur, vivi devorantur a morte ; sic illi qui ad Christum veniunt, moriuntur præteritis, ut vivant futuris ; pereunt diabolo, et Christo adquiruntur ; moriuntur morti, et feliciter vitæ inseruntur. Quam rem ut etiam in nobis pietas divina implere et confirmare dignetur, assiduis orationibus supplicemus, præstante Domino nostro Jesu Christo, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMON CII.

Sur ces paroles de l'Apôtre: « Je ne ne fais pas le bien que je veux; au contraire, je fais le mal que je hais....; » Rom., VII, 15 (1).

1. Chaque fois que j'entends lire ce passage de l'Épitre de saint Paul, je crains qu'il ne soit mal compris, et que les hommes faibles n'y voient l'excuse qu'ils cherchent à leur faiblesse. Les hommes sont enclins au péché, c'est avec peine qu'ils s'en défendent. Quand ils ont entendu ces paroles de l'Apôtre : « Je ne fais pas le bien que je veux, et je fais au contraire le mal que je hais, » et qu'ils font le mal, comme ils ne peuvent s'approuver eux-mêmes de le faire, ils se croient semblables à l'Apôtre, qui dit : « Je ne fais pas le bien que je veux, et je fais au contraire le mal que je ne veux pas. » (*Rom.*, VII, 19.) On lit quelquefois ces paroles aux fidèles, et nous sommes dans la nécessité de les discuter, de peur qu'on ne change en poison ce qui est un aliment salutaire. Accordez-moi donc, mes Frères, une charitable attention, pendant que je dirai ce que Dieu m'inspirera sur cette matière ; s'il m'arrive de tâtonner dans l'explication de quelque obscure difficulté, votre bienveillance m'encouragera. Il importe d'interpréter les pensées d'après les dispositions intimes de celui qui les exprime. Qu'est-ce que l'Apôtre appelle ici le bien, et quel est le mal qu'il lui oppose ? Il ne suffit pas, pour répondre, de s'en tenir au sens littéral des mots ; il faut entrer dans les vues de saint Paul lui-même, et leur donner exactement un sens conforme à sa dignité et à ses mérites. Pour entendre selon les desseins et la volonté de Dieu les maximes qu'il inspire à ses Docteurs, nous devons envisager avec soin l'état et les mérites de ceux qui parlent, et nous revêtir de leurs sentiments, non tels qu'ils les ont exprimés en paroles, mais tels qu'ils les ont montrés en actions. Il est évident que les pensées émises dépendent des dispositions de l'âme de celui qui les émet, et que c'est là qu'il faut en chercher la signification réelle.

Quel est ce bien que l'Apôtre ne pouvait pas faire ? — 2. Recherchons d'abord avec soin quels sont les éléments de ce bien, que l'Apôtre voulait et ne pouvait pas faire. Il y a un grand nombre de biens, en effet, que saint Paul et tous les hommes du même mérite eurent par nature ou acquirent par la grâce. Chasteté, continence, prudence admirable, indulgence large, circonspection, sobriété, modestie, tempérance, piété, miséricorde, sainteté, justice, les plus belles qualités dans leur plénitude et leur perfection ont été l'apanage de l'Apôtre des Gentils et des grands hommes du Christianisme; ils ont contribué par leurs vertus, plus que par la parole, à l'avancement de la religion. Comment peindre leurs soins incessants et leur vigilance inquiète pour toutes les églises ! Quelle miséricorde n'y a-t-il pas à aimer ses persécuteurs ; quelle perfection, à s'associer aux souffrances du prochain ? Puisque l'Apôtre eut tant de biens en partage, nous ne pourrons reconnaître celui dont la possession lui manquait, si nous ne nous pénétrons pas du sentiment qui a inspiré ses paroles. Toutes les vertus, que possédait saint Paul, étaient sans doute des perles bien

(1) Le commencement est de S. Augustin, au 45e sermon rapporté ailleurs au Propre du temps ; mais ce qui suit diffère entièrement de sa manière d'interpréter. Toutefois, cette suite est d'un auteur érudit et pieux.

SERMO CII (*a*).

De verbis Apostoli, Rom., VII, 15 : « *Non enim quod volo, facio bonum ; sed quod odi malum, hoc ago.* »

1. Lectio divina, quæ de apostoli Pauli epistola recitatur, quotienscumque legitur, timendum est, ne male intellecta det hominibus occasionem quærentibus occasionem. Proclives sunt quippe homines ad peccandum, et vix se continent. Ubi ergo audierint Apostolum dicentem : « Non enim quod volo, facio bonum; sed quod odi malum, hoc ago, » agunt malum, et quasi displicentes sibi quia agunt malum, putant se Apostolo esse similes, qui dixit : « Non enim quod volo, facio bonum ; sed quod nolo malum, hoc ago. » (*Rom.*, VII, 15 et 19.) Nonnunquam enim legitur, et nunc nobis ingerit necessitatem disputandi, ne homines male sumentes salubrem cibum vertant in venenum. Sic ergo intendat Caritas Vestra, donec quod Dominus donaverit, dicam vobis; ut ubi me forte laborare videritis in difficultate alicujus obscuritatis, adjuvetis me affectu pietatis. Oportet igitur, ut virtutum sensus ex intimo dicentis metiamur affectu, et quod beatus Apostolus dixerit bonum, quidve comparatione ejus pronuntiaverit malum, non nuda significatione verborum, sed eodem quod ille, discutiamus intuitu, intellectu quoque ejus secundum dignitatem pronuntiantes, ac meritum perscrutemur. Tunc enim sententias Deo inspirante prolatas, secundum propositum ac voluntatem ejus comprehendere poterimus, cum eorum, a quibus promulgatæ sunt, statum ac meritum perpendentes, non verbo, sed exprimentis parem induerimus affectum, pro cujus qualitate sine dubio vel concipiuntur universi sensus, vel sententiæ proferuntur.

Quodnam illud bonum, quod Apostolus non potuit perficere. — 2. Quamobrem quid sit principaliter bonum, quod Apostolus non potuerit perficere cum vellet, diligentius indagemus. Multa enim novimus bona, quæ beatum Apostolum, omnesque illius meriti viros, et habuisse per naturam, et adquisisse per gratiam negare non possumus. Est enim bona castitas, laudabilis continentia, miranda prudentia, larga humanitas, circumspecta sobrietas, modesta temperantia, pia misericordia, sancta justitia, quæ omnia in Apostolo Paulo ejusque consortibus ita plene atque perfecta fuisse non dubium est, ut virtutum potius quam verborum magisterio ab eis religio doceretur. Quid quod jugi ecclesiarum omnium cura, ac pervigili sollicitudine semper exusti sunt? Quantum hoc misericordiæ bonum, quanta perfectio est, pro scandalizantibus uri, cum infirmantibus infirmari? Dum ergo tantis Apostolus abundaverit bonis, quid illud est boni, cujus perfectione carue-

(*a*) Olim de Tempore XLIII et post in appendice XXXI.

rares et bien précieuses; et cependant, comparées à cette perle unique, que l'Apôtre désire acquérir au prix de toutes celles qu'il a, elles ont si peu de valeur, qu'en les sacrifiant pour posséder l'autre seule, le vendeur bénéficierait encore de biens sans nombre. Quel est donc ce trésor unique, tellement au-dessus de biens nombreux et si grands, qu'on doit les abandonner et les mépriser tous pour ne posséder que lui? C'est évidemment cette meilleure part qu'avait choisie Marie, laissant à sa sœur les soins d'une hospitalité toute terrestre, cette part dont le Seigneur publiait la splendeur immortelle, disant: « Marthe, Marthe, vous vous inquiétez, et vous vous troublez de beaucoup de choses; et une seule chose est nécessaire, et Marie a choisi la meilleure part, qui ne lui sera point ôtée. » (*Luc.*, x, 41, 42.) Contempler Dieu est donc la seule chose nécessaire, le souverain bien, préféré à juste titre aux mérites d'une vie de justice et à la pratique de toutes les vertus. Les qualités que possédait l'Apôtre Paul, étaient, non seulement bonnes et utiles, mais aussi grandes et remarquables. Mais l'étain, par exemple, bien qu'il ne soit pas sans éclat et sans utilité, n'est qu'un vil métal quand on le compare à l'argent; celui-ci n'est que d'une mince valeur au prix de l'or; on méprise l'or quand on le compare aux pierreries, parmi lesquelles, quoiqu'il y en ait une infinité d'admirables, le diamant brille d'un incomparable éclat. Ainsi les avantages des plus belles vertus, après avoir été des biens utiles en cette vie, nous conduisent à l'éternité bienheureuse; et cependant, comparés aux avantages de la contemplation de Dieu, ce sont des choses de peu de prix et, pour ainsi dire, vénales.

Comment les choses créées sont très-bonnes. — 3. L'autorité des Saintes Ecritures vient à l'appui de cette comparaison. Ne disent-elles pas en général de tout ce qui a été créé par Dieu: « Toutes les œuvres de la Création sont bonnes; » (*Gen.*, I, 31.) et encore: « Toutes les œuvres du Créateur sont bonnes en leur temps? » (*Eccli.*, III, 11.) Elles ne sont donc pas seulement un bien pour nous en cette vie, mais encore un très-grand bien. Pendant notre séjour en ce monde, elles servent aux usages de la vie, ou à la guérison du corps, ou à quelque autre but utile que nous ne connaissons pas; mais elles sont surtout inestimables, en ce que « les perfections invisibles de Dieu, son éternelle puissance et sa divinité, sont devenues visibles, depuis la création du monde, par la connaissance que ses ouvrages nous donnent de lui, » (*Rom.*, I, 20.) lorsque nous admirons l'ordre incomparable qui a présidé à l'arrangement et qui règne dans les moindres parties de cette même création. Et cependant ces merveilles ne nous paraissent plus dignes du nom de biens, si nous les comparons à celles du royaume à venir, qui seront éternellement immuables, et où nous n'aurons pas à craindre que la vraie félicité se corrompe jamais. Voici comment le Prophète parle de ce vrai bonheur: « La lumière de la lune brillera comme la lumière du soleil; la lumière du soleil sera sept fois plus éclatante. » (*Isai.*, xxx, 26.) Ainsi, les plus grandes, les plus merveilleuses choses, dès qu'on les compare aux récompenses promises à la foi dans l'autre vie, paraissent aussitôt dans toute leur vanité. C'est ce qui fait dire à David: « Toutes choses vieilliront comme un vêtement, vous les changerez comme un manteau, et elles seront changées; mais vous êtes toujours le même, et vos années ne finiront point. »

rit, non poterimus agnoscere, nisi in illum quo ipse locutus est, profecerimus affectum. Omnes itaque quas diximus eum habuisse virtutes, quamvis velut gemmæ splendidissimæ atque pretiosæ sint, tamen si præclaro illi atque præcipuo margarito, quod ille Evangelicus negotiator inquirens, universis quæ possidet venditis, comparare desiderat, conferantur, ita eorum meritum revilescit atque contemnitur, ut eis sine cunctatione distractis, unius tantum boni possessio locupletet bonorum innumerabilium venditorem. Quid ergo est unum, quod illis tantis tamque innumeris bonis tam incomparabiliter præponatur, ut spretis abjectisque omnibus solum debeat possideri? Nimirum illa pars optima, cujus magnificentiam ac perpetuitatem cum relicto susceptionis atque humanitatis officio Maria prælegisset, ita prædicatur a Domino: « Martha Martha, sollicita es, et turbaris erga plurima; paucis vero opus est, aut etiam uno. Maria bonam partem elegit, quæ non auferetur ab ea. » (*Lucæ*, x, 41, 42.) Una ergo et sola est contemplatio Dei, cui merito omnia justificationum merita, universa virtutum studia postponuntur. Et illa quidem omnia quæ in apostolo Paulo fulsisse prædiximus, non solum bona et utilia, verum etiam magna atque præclara. Sed sicut, verbi gratia, stanni metallum, quod alicujus utilitatis et gratiæ putabatur, sit argenti contemplatione vilissimum; et rursum auri comparatione meritum evanescit argenti; aurum quoque ipsam gemmarum collatione contemnitur; et ipsarum nihilo minus quamvis insignium multitudo gemmarum, unius margaritæ candore superatur; ita illa omnia merita facultatis, quamvis non solum in præsenti bona et utilia sint, verum etiam donum æternitatis adquirant, tamen si divinæ contemplationis meritis conferantur, vilia atque, ut ita dixerim, vendibilia censebuntur.

Res creatæ unde valde bonæ. — 3. Et ut hanc camdem comparationem etiam Scripturarum confirmet auctoritas, nonne de universis quæ a Deo creata sunt generaliter Scriptura dicit: « Et ecce omnia quæ fecit Deus bona valde; (*Gen.*, I, 31.) » et iterum: « Universa quæ fecit Deus, bona in tempore suo. » (*Eccli.*, III, 11.) Hæc igitur quæ in præsenti non solum bona simpliciter, verum etiam cum additamento valde bona pronuntiantur; sunt enim re vera in hoc mundo commorantibus nobis, aut ad usum vitæ, aut ad corporis medicinam, aut ad aliquam causam ignotæ nobis utilitatis accommoda; vel certe in eo etiam valde bona, quod faciunt nos invisibilia Dei a creatura mundi, per ea quæ facta sunt intellecta conspicere, sempiternam quoque virtutem ejus ac divinitatem ex tanta, tamque ordinata molitione fabricæ mundialis, et omnium quæ in ea sunt subsistentia contemplari; (*Rom.*, I, 10.) hæc tamen omnia nec boni nomen tenebunt, si futuro illi sæculo comparentur, ubi nulla bonorum immutatio, nulla est veræ beatitudinis formidanda corruptio. Cujus mundi ita beatitudo describitur: « Erit lux lunæ sicut lux solis, et lux solis septempliciter sicut lux septem dierum. » (*Isai.*, xxx,

(*Psalm.* CI, 27, 28.) Par conséquent, Dieu seul est stable, immuable, bon par lui-même ; nulle créature ne peut par sa propre essence arriver au bonheur de l'éternelle immutabilité, qu'elle n'obtiendra que par la grâce de son Créateur; aussi la créature ne mérite plus d'être appelée bonne quand on la compare au Créateur.

4. Que si nous voulons appuyer cette thèse sur des témoignages plus éclatants encore, ne voyons-nous pas l'Evangile appeler biens beaucoup de choses, et dire un bon arbre, un bon trésor? On peut reconnaître l'homme bon et le bon serviteur; car dit l'Evangéliste, « un arbre bon ne saurait produire de mauvais fruits; » (*Matth.*, VII. 18.) et ailleurs : « L'homme bon tire de bonnes choses du bon trésor de son cœur; » (*Ibid.*, XII, 35.) et encore : « Courage, bon et fidèle serviteur. » (*Ibid.*, XXV, 21.) Toutes ces choses sont bonnes sans doute, au point de vue humain; aucune ne peut être appelée bonne, si nous la mettons en parallèle avec Dieu, qui dit lui-même : « Nul n'est bon que Dieu seul. » (*Luc.*, XVIII, 19.) Les Apôtres eux-mêmes, bons à beaucoup d'égards plus que tous les autres hommes, parce qu'ils étaient les élus du divin Maître, sont appelés mauvais par le Seigneur, eu égard à Dieu : « Si donc, tout méchants que vous êtes, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, combien à plus forte raison votre Père céleste donnera-t-il un bon esprit à ceux qui le lui demandent! » (*Luc.*, XI, 13.) De même que notre bonté est de la méchanceté relativement à la bonté de Dieu; de même notre justice, comparée à la justice divine, est semblable à un linge souillé, selon la parole d'Isaïe : « Toutes nos œuvres sont un linge souillé. » (*Isai.*, LXIV, 6.)

La loi bonne en soi, n'est plus bonne comparée à l'Evangile. — 5. Allons plus loin : les préceptes de la Loi de vie, que « les anges, » dit saint Paul, « ont donnés par l'entremise d'un médiateur, » (*Galat.*, III, 19.) et dont le même Apôtre dit encore : « La loi est sainte, et le commandement est saint, juste et bon, » (*Rom.*, VII, 12.) ne sont pas appelés bons par l'oracle divin lui-même, quand il les compare à la perfection de ceux de l'Evangile; il s'exprime ainsi : « Je leur ai donné des préceptes qui n'étaient pas bons, et des ordonnances où ils ne trouveront point la vie. » (*Ezech.*, XX, 25.) Et l'Apôtre lui-même affirme que la lumière du Nouveau Testament a éclipsé celle de l'ancienne Loi, quand il déclare que celle-ci n'a pas été véritablement glorieuse en comparaison du premier : « Ce qu'il y a eu, dit-il, d'éclatant de ce côté-là n'a pas été une véritable gloire, si on le compare à la gloire étonnante de l'Evangile. » (II *Corinth.*, III, 19.) L'Ecriture se sert du même genre de comparaison dans un ordre d'idées inverse, c'est-à-dire pour apprécier les pécheurs ; ceux qui ont le moins péché sont appelés justes par rapport aux impies ; elle dit : « Tu as justifié Sodome ; car ce qu'a fait Sodome n'est pas si criminel que ce que tu as fait; » (*Ezech.*, XVI, 52, 48.) et ailleurs : « La coupable Israël a justifié son âme, si je la compare à la perfide Juda. » (*Jerem.*, III, 11.) Concluons. Les mérites de toutes les vertus, dont nous avons parlé d'abord, et qui sont bonnes et précieuses en elles-mêmes, perdent tout leur éclat quand on les compare aux per-

26.) Magna igitur hæc et præclara intuitu atque mirifica, si futuris ex fide repromissionibus conferantur, continuo vanitas apparebunt, dicente David : « Omnia sicut vestimentum veterascent, et sicut opertorium mutabis eos, et mutabuntur; tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient. » (*Psal.* CI, 27, 28.) Ergo quia nihil est per semetipsum stabile, nihil immutabile, nihil bonum, nisi Deitas sola; omnes vero creaturæ ut beatitudinem æternitatis vel immutabilitatis obtineant, non hoc per suam naturam, sed per Creatoris sui participationem et gratiam consequentur; tenere meritum bonitatis Creatori suo collata non possunt.

4. Quod si etiam manifestioribus adhuc testimoniis hujus sententiæ rationem voluerimus adstruere, nonne multa pronuntiari bona in Evangelio legimus, et arborem bonam et thesaurum bonum? Nam et bonum hominem, et bonum servum : quia « non potest, inquit, arbor bona malos fructus facere ; » (*Matth.*, VII, 18;) et : « Bonus homo de bono thesauro cordis sui profert bona ; » (*Ibid.*, XII, 35) et : « Euge serve bone et fidelis ; » (*Ibid.*, XXV, 21) et utique omnes secundum se bonos esse cum non dubium sit; si respiciamus ad bonitatem Dei, nullus eorum pronuntiatur bonus, dicente Domino : « Nemo bonus, nisi solus Deus. » (*Lucæ*, XVIII, 19.) Cujus intuitu etiam ipsi Apostoli, qui electionis merito bonitatem generis humani multis excesserant modis, mali dicuntur esse a Domino ad eos ita loquente : « Si ergo vos, cum sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris, quanto magis Pater vester, qui in cælis est, dabit bona petentibus se? » (*Lucæ*, XI, 13.) Denique sicut bonitas nostra supernæ bonitatis intuitu in malitiam vertitur; ita etiam justitia nostra divinæ collata justitiæ, panno menstruatæ universa justitia nostra similis deputatur, dicente Isaia propheta : « Sicut pannus menstruatæ universæ justitiæ nostræ. » (*Isai.*, LXIV, 6.)

Lex in se bona, Evangelii intuitu non bona. — 5. Et ut aliquid adhuc evidentius inferamus, Legis quoque ipsius præcepta vitalia, quæ dicuntur « ordinata per Angelos in manu mediatoris, » (*Gal.*, III, 19.) de qua idem Apostolus : « Itaque Lex, inquit, sancta, et mandatum sanctum, et justum, et bonum ; » (*Rom.*, VII, 12.) si perfectioni Evangelicæ conferantur, minime bona divino pronuntiantur oraculo ; ait enim : « Et dedi eis præcepta non bona, et justitias in quibus non vivent in eis. » (*Ezech.*, XX, 25.) Apostolus quoque ita novi lumine Testamenti gloriam Legis affirmat obtundi, ut eam Evangelici comparatione fulgoris nec glorificatam esse pronuntiet dicens : « Nam nec gloriosum est id quod glorificatum est propter excellentem gloriam. » (II *Cor.*, III, 10.) Quam comparationem etiam in parte contraria, id est, in peccatorum meritis compensandis Scriptura conservat; ut eos qui multo minus peccaverint, impiorum collatione justificet dicens : « Justificata est Sodoma ex te. » Et iterum : « Quid enim peccavit soror tua Sodoma? » (*Ezech.*, XVI, 52, 48.) Et : « Justificavit animam suam aversatrix Israel, comparatione peccatricis Judæ. » (*Jerem.*, III, 11.) Ita igitur et universarum merita virtutum, quæ superius comprehendi, cum per se bona atque pretiosa sint, tamen theoricæ claritatis comparatione fuscantur. Multum etenim sanctos quamvis

fections divines. Les bonnes œuvres elles-mêmes donnent aux saints une foule de préocupations terrestres, qui les détournent et les éloignent de la contemplation de Dieu, l'unique bien.

SERMON CIII.

Sur ces paroles de l'Apôtre : « Car, selon l'homme intérieur, je trouve du plaisir dans la loi de Dieu.... ; » *Rom.*, VII, 22 (1).

Les saints eux-mêmes ont bien des sujets de gémissements. — 1. Les saints n'ignorent pas que le pesant fardeau des pensées terrestres est un obstacle quotidien aux élans de leur âme vers Dieu ; contre leur volonté, que dis-je ? à leur insu, ils sont entraînés dans la voie du péché et de la mort. Inutile d'aborder de nouvelles considérations à cet égard ; notre précédent entretien nous a montré combien de préoccupations bonnes et justes, mais terrestres, les détournent de la contemplation de Dieu. Ils ont par conséquent de nombreux sujets de soupirer sans cesse vers Dieu, de nombreux sujets d'avouer qu'ils sont pécheurs, et de faire cet aveu, non pas seulement des lèvres, mais du fond de leur cœur contrit et humilié. Sollicitant sans cesse de la miséricorde divine le pardon pour toutes les fautes où les entraîne chaque jour la fragilité de la chair, ils versent de vraies larmes de repentir. Ils voient que les tentations, source de leur douleur continuelle et de leurs gémissements vers Dieu, les pressent de toutes parts et cherchent à les distraire par des images terrestres, même lorsqu'ils sont en prière. L'expérience montre que les forces de la nature humaine, empêchées dans les liens de la chair, ne peuvent élever l'âme vers la foi qu'elle désire, et l'unir à l'unique et souverain bien dont notre cœur est altéré ; séparés de ce même bien, nous sommes, malgré nous, enchaînés aux choses du monde. Les justes alors ont recours à la grâce de Dieu, qui justifie les impies, et s'écrient avec l'Apôtre : « Malheureux homme que je suis ! Qui me délivrera de ce corps de mort ? La grâce de Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur. » (*Rom.*, VII, 24, 25.) Ils sentent qu'ils ne peuvent pas faire le bien qu'ils veulent, et qu'ils succombent sans cesse, au contraire, au mal qu'ils ne veulent pas et qu'ils haïssent, c'est-à-dire à l'entraînement des pensées vaines et aux préoccupations des choses charnelles. D'un côté, ils trouvent du plaisir dans la loi de Dieu, selon l'homme intérieur, qui tend à s'élever au-dessus de toutes les choses visibles pour s'unir à Dieu seul ; d'un autre côté, ils sentent dans les membres de leur corps, c'est-à-dire inhérente à la nature humaine, une autre loi qui combat contre la loi de leur esprit, et qui les tient captifs sous le joug du péché, les forçant de se détourner de leur souverain bien, pour les soumettre aux pensées terrestres. Quoique la loi de la chair paraisse nécessaire et utile au corps, puisqu'elle est consacrée à l'accomplissement providentiel de choses nécessaires ; comparée cependant à ce bien, objet de toutes les aspirations des Saints, elle est à leurs yeux mauvaise à tous égards ; ils voudraient s'y soustraire, parce qu'elle les éloigne en quelque manière, ou plutôt pour quelque temps de la félicité parfaite.

La loi du péché. — 2. Elle est en effet une vraie loi du péché, celle que s'attira le genre humain révolté contre son Auteur dans la faute d'Adam, contre lequel

(1) Il est évidemment du même auteur que le sermon qui précède, dont il paraît être la continuation.

bonorum operum, terrenis tamen studiis occupatos, a contemplatione summi illius boni retrahunt ac retardant.

SERMO CIII (*a*).

De verbis Apostoli. Rom., VII, 22 : *« Condelector enim Legi Dei secundum interiorem hominem, » etc.*

Sanctis ipsis non deest unde jugiter gemant. — 1. Cum ergo semetipsos quotidie sentiant sancti terrenæ cogitationis pondere prægravatos ab illa mentis sublimitate decidere, et invitos, imo vero etiam nescientes, in legem peccati mortisque traduci ; atque, ut cetera prætermittam, illis saltem, quæ superius comprehendi, bonis quidem ac justis, sed tamen terrenis, a conspectu Dei operibus avocari ; habent profecto pro quibus ad Deum jugiter ingemiscant, habent pro quibus in veritate humiliati atque compuncti, non verbis tantummodo, sed affectu semetipsos pronuntient peccatores ; ut veniam pro omnibus quæ quotidie superati fragilitate carnis incurrunt, a gratia Domini jugiter postulantes, veras pœnitentiæ lacrymas indesinenter effundant ; quippe qui videant iisdem ipsis se, pro quibus continuo dolore vexati sunt, etiam usque ad Deum jugiter ingemiscant, æstibus involutos, etiam ipsas supplicationes suas offerre se sine cogitationum anxietate non posse. Experti igitur se humanis viribus desideratam fidem, obsistente carnis sarcina, non posse contingere, neque illi præcipuo summoque bono secundum cordis sui desiderium posse conjungi ; sed ab ejus intuitu captivos ad mundana traduci ; ad gratiam Dei, qui impios justificat, convolantes, cum Apostolo protestantur : « Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus ? Gratia Dei per Christum Jesum Dominum nostrum. » (*Rom.*, VII, 24, 25.) Sentiunt enim se bonum istud quod volunt, non posse perficere ; sed illud quod nolunt, quodque oderunt malum, id est, cogitationum motus et curam corporalium rerum, semper incidere. Et condelectantur quidem Legi Dei secundum interiorem hominem, qui visibilia universa transcendens, conatur Deo soli semper uniri ; sed vident aliam legem in membris suis, id est, in natura humanæ conditionis insertam, quæ repugnat legi mentis eorum, pertrahit sensum violenta lege peccati ; compellens scilicet eos, relicto illo principali bono, terrena cogitatione submitti. Quæ quamvis necessaria atque corpori utilis videatur, cum dispensationi religiosæ cujuspiam necessitatis impenditur ; comparatione tamen illius boni, quod Sanctorum omnium oblectat intuitum, mala utique ab eis ac fugienda decernitur, qui per eam quoquo modo vel ad modicum tempus ab illius perfectæ beatitudinis gaudio retrahuntur.

Lex peccati. — 2. Vere enim lex peccati est, quam hu-

(*a*) Olim de Tempore XLVII, et post in Appendice XXXII.

la souveraine justice prononça cette sentence : « La terre sera maudite pour toi ; vainement tu la travailleras, elle ne produira pour toi que des épines et des ronces ; tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » (*Gen.*, III, 17.) Telle est, disons-nous, la loi que sentent tous les hommes, dans les membres de leur corps ; elle combat contre la loi de notre esprit, et nous empêche de voir Dieu. Notre esprit est la terre maudite pour notre travail, après la connaissance du bien et du mal, et qui produit depuis les épines et les ronces des mauvaises pensées, dont les germes sont fécondés par les entraînements de la chair, afin que nous ne puissions manger qu'à la sueur de notre visage notre pain véritable, qui est descendu du ciel et qui fortifie le cœur de l'homme. Ainsi tout le genre humain, sans aucune exception, est soumis à cette loi. Il n'y a nul homme, pour saint qu'il soit, qui ne mange ce même pain à la sueur de son visage et dans l'inquiétude de son cœur ; tandis que nous voyons beaucoup de riches se nourrir du pain ordinaire d'ici-bas sans l'avoir gagné au prix de leur sueur. Cette loi est spirituelle aussi, selon ce témoignage de l'Apôtre : « Nous savons que la loi est spirituelle ; mais moi, je suis charnel, étant vendu pour être assujetti au péché. » (*Rom.*, VII, 14.) Elle est spirituelle, en ce sens qu'elle nous enjoint de manger à la sueur de notre front le vrai pain, qui est descendu du ciel ; nous sommes charnels, en tant que nous sommes esclaves du péché.

Adam vendit sa liberté. — 3. Quel péché, ou plutôt le péché de qui? Evidemment celui d'Adam, qui nous a vendus par sa chute, et, pour ainsi dire, par un traité coupable, par un trafic criminel. Lorsque, séduit par les promesses du serpent, il consentit à manger du fruit défendu, Adam chargea toute sa race du joug d'une perpétuelle servitude. Telle est en effet la coutume traditionnelle entre le vendeur et l'acheteur ; celui qui consent à devenir la propriété d'autrui reçoit de son acquéreur un certain prix en échange de sa propre liberté et comme compensation de sa servitude irrévocable. C'est ce qui eut lieu entre Adam et le serpent de la manière la plus évidente. Notre premier père, en mangeant du fruit défendu, reçut le prix de sa liberté, et perdit la liberté qu'il tenait de son Créateur ; il aima mieux devenir pour toujours l'esclave de celui dont il avait obtenu le gage fatal de la science du bien et du mal. Et ce pacte ne pouvant s'éteindre avec lui, tous ses descendants furent à jamais soumis au même joug, sous lequel il s'était fait esclave. En effet, les enfants nés d'un esclave peuvent-ils être autre chose que des esclaves?

Le Seigneur cependant n'a point perdu ses droits. — 4. Qu'est-ce à dire? Cet acheteur fourbe et rusé aurait-il frustré le véritable et légitime Seigneur de son empire sur nous? Non certes ; Satan, par cette surprise, n'a pu s'emparer si bien du domaine propre de Dieu, que le vrai propriétaire ait perdu son droit de propriété ; Dieu, au contraire, a imposé le joug de la servitude à Satan lui-même, quoique fugitif et rebelle. Mais le Créateur avait fait don du libre arbitre à toutes les créatures raisonnables ; il ne pouvait rendre leur liberté originelle, contre leur gré, à celles qui s'étaient vendues contre toute justice pour satisfaire les appétits de la concupiscence. Rien de contraire au droit et à la bonté ne peut être attribué à l'Auteur de l'amour et de la justice. Il eût été mauvais qu'il eût repris à l'homme le bienfait de la liberté donnée ; injuste qu'en

mano generi prævaricatio sui induxit auctoris, per illius noxam, in quem lata est æquissimi judicis illa sententia : « Maledicta terra in operibus tuis, spinas et tribulos germinabit tibi, et in sudore vultus tui edes panem tuum. » (*Gen.*, III, 17.) Hæc, inquam, est lex membris omnium inserta mortalium, quæ repugnat legi mentis nostræ, eamque a divino arcet intuitu ; quæ maledicta terra in operibus nostris post agnitionem boni ac mali, cogitationum spinas cœpit ac tribulos germinare ; quarum aculeis carnis obtusis semina præfocantur, ne illum panem nostrum, qui de cælo descendit, quique confortat cor hominis, edere absque vultus nostri sudore possimus. Omne igitur humanum genus huic generaliter legi sine ulla exceptione subjicitur. Nullus enim est, quamvis sanctus, qui supradictum panem non cum sudore vultus sui, ac sollicita cordis intentione percipiat ; ceterum communi isto pane multi, ut videmus, divites sine ullo vultus sui sudore vescuntur. Quam etiam legem beatus Apostolus spiritalem asserit, dicens : « Scimus enim quia lex spiritalis est ; ego autem carnalis sum, venumdatus sub peccato. » (*Rom.*, VII, 14.) Spiritalis enim est lex, quæ jubet nobis, ut in sudore vultus nostri comedamus illum panem verum, qui de cælo descendit ; sed nos carnales fecit venumdatio illa peccati.

Adam vendidit libertatem. — 3. Quod rogo istud, cujusve peccatum est? Sine dubio Adæ, cujus prævaricatione, atque, ut ita dicam, negotiatione damnosa, fraudulentoque commercio venditi sumus. Omnem enim prolem suam, serpentis persuasione seductus, illiciti cibi perceptione distractam, jugo perpetuæ servitutis addixit. Hic namque mos solet inter vendentem ementemque servari, ut is qui se alieno cupit dominio mancipare, aliquid pretii pro jactura propriæ libertatis et addictione perpetuæ servitutis a suo consequatur emptore. Quod etiam inter Adam atque serpentem manifestissime videmus impletum. Ille enim a serpente pretium libertatis suæ esu interdictæ arboris capiens, a naturali libertate discessit ; illique maluit semetipsum perpetua vendere servitute, a quo vetiti pomi lethale pretium fuerat assecutus ; qua deinceps conditione constrictus, non immerito omnem posteritatis suæ progeniem, perpetuo eidem, cujus effectus est servus, subdidit famulatu. Quid enim aliud servile conjugium, potest procreare, quam servos?

Jure tamen suo hinc non cecidit Dominus. — 4. Quid ergo? Numquid emptor iste versutus et callidus Domino vero atque legitimo jus dominationis eripuit? Non ita est, neque enim sic ille omne peculium Dei, unius fraudis dolositate pervasit, ut potentiam dominii sui verus dominator amitteret, qui ipsum quoque emptorem, quamvis refugum vel rebellem, tamen jugo reprimit servitutis. Sed quia omnibus rationalibus creaturis arbitrii libertatem Creator indulserat, eos qui se contra fas edacis concupiscentiæ transgressione vendiderant, invitos ad ingenitam libertatem revocare non debuit. Abhorret siquidem ab illo justitiæ et pietatis auctore, quidquid bonitati æquitatique contrarium

faisant peser sur lui sa puissance, il l'empêchât de reconquérir le privilége de la liberté reçue ; il remit donc le salut de l'homme en des siècles à venir, afin que le temps dû à la réparation de la faute s'accomplît conformément à la justice. Il fallait que la race d'Adam vécût tout ce temps sous le joug mérité par la faute du premier père, jusqu'à ce qu'après l'avoir délivré des chaînes originelles, son premier Seigneur, par grâce, lui rendît au prix de son sang la liberté primitive. Son amour pour l'homme conseillait à Dieu de le sauver dès Adam; il le pouvait et ne le voulut point, parce que l'équité ne permettait pas d'arrêter la sanction de la sentence prononcée.

Nous avons été vendus à cause de nos iniquités. — 5. Voulez-vous savoir pourquoi vous avez été vendus? Ecoutez le Rédempteur lui-même vous le faisant connaître hautement par la voix du prophète Isaïe : « Où est l'acte de répudiation donné à votre mère? Quel est le créancier auquel je vous ai livrés? C'est à cause de vos crimes que vous avez été vendus, vos iniquités m'ont fait répudier votre mère. » (*Isai.*, L, 1.) Voulez-vous savoir encore pourquoi Dieu ne brisa pas aussitôt le joug de votre servitude par le seul effet de sa puissance? Ecoutez ce qu'il ajoute aux paroles précédentes, par lesquelles il nous a reproché de nous être vendus volontairement : « Mon bras serait-il raccourci? ne peut-il plus racheter? N'ai-je plus la force de délivrer? » (*Ibid.*, 2.) Le même Prophète montre ce qui s'opposa aux effets de sa miséricorde toute-puissante : « Le bras du Seigneur n'est pas raccourci, et peut encore sauver; son oreille n'est point appesantie, et peut encore entendre; mais vos crimes vous ont séparés de votre Dieu ; vos péchés vous ont voilé sa face, et il ne vous exauce plus. » (*Ibid.*, LIX, 1, 2.)

Violence de la loi du péché. — 6. Ainsi la malédiction de Dieu sur Adam nous a faits charnels, et condamnés aux épines et aux chardons; notre premier père nous a vendus par un contrat tellement inique, que nous ne pouvons pas faire le bien que nous voulons; distraits du souvenir de notre Dieu, nous sommes entraînés aux pensées qui naissent de la faiblesse humaine; nous avons soif de pureté, et les aiguillons de la chair, que notre âme ne voudrait pas connaître, nous blessent, le plus souvent malgré nous : « Nous savons qu'il n'y a rien de bon dans notre chair, » (*Rom.*, VII, 18.) c'est-à-dire qu'il n'y a pas cette pureté, cette paix inébranlable et constante que l'on goûte au sein de Dieu. Notre séparation d'avec lui est d'autant plus mauvaise et pénible pour nous, que nous voudrions le servir d'après sa Loi, ne jamais distraire notre âme de sa divine contemplation, et qu'au milieu des ténèbres de la chair qui nous entourent, nous sommes contraints par la loi du péché de nous détourner de ce que nous savons être le bien, de descendre, des hauteurs où l'âme voit Dieu, aux soins et aux pensées terrestres, auxquels nous a justement condamnés cette même loi du péché, c'est-à-dire la sentence divine prononcée contre Adam coupable. Voilà pourquoi l'Apôtre, après avoir avoué que lui-même et tous les Saints sont inévitablement soumis à cette loi du péché, déclare ensuite hautement qu'aucun d'eux ne sera condamné à cause de cela : « Il n'y a donc pas maintenant, dit-il, de condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ; parce que la loi de l'esprit de vie qui est en Jésus-Christ, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort; » (*Rom.*, VIII, 12.) c'est-à-dire que notre Seigneur, par sa

est. Malum enim fuerat, si concessæ libertatis beneficium revocasset ; injustum, si liberum hominem potentia sua opprimens atque captivans, libertatis acceptæ privilegium exsequi non sivisset; cujus salutem in futura tunc sæcula reservavit, ut recto ordine compleretur statuti temporis plenitudo. Oportebat enim ejus sobolem tamdiu sub avita conditione durare, quo usque eamdem originalibus vinculis liberatam, in antiquum libertatis statum, prioris Domini gratia pretio sui sanguinis reformaret ; quam pietatis instinctu potuit etiam tunc salvare, sed noluit, quia eum decreti sui irrumpere sanctionem æquitas non sinebat.

Iniquitas nostræ venditionis causa. 5. — Vis nosse causam venditionis tuæ? Audi ipsum Redemptorem tuum per Isaiam prophetam apertissime proclamantem : « Quis est iste liber repudii matris vestræ,quo dimisi eam? Aut quis est creditor meus, cui vendidi vos? Ecce in iniquitatibus vestris venditi estis, et in sceleribus vestris dimisi matrem vestram. » (*Isai.*, L, 1.) Vis etiam evidenter agnoscere cur te jugo servitutis addictum redimere potentiæ suæ virtute noluerit? Audi quid ad superiora, quibus eisdem famulis causam voluntariæ venditionis exprobrat, adjecerit: « Numquid abbreviata et parvula facta est manus mea, ut non possim redimere; aut non est in me virtus ad liberandum? » (*Ibidem*, 2.) Sed quid huic potentissimæ misericordiæ ejus semper obstiterit, idem Propheta demonstrat : « Ecce, inquit, non est abbreviata manus Domini, ut salvare nequeat, neque aggravata est auris ejus, ut non exaudiat ; sed iniquitates vestræ diviserunt inter vos et Deum vestrum, peccata vestra absconderunt faciem ejus a vobis, ne exaudiret. » (*Ibid.*, LIX, 1, 2.)

Legis peccati vis. — 6. Quia ergo carnales nos fecit, et spinis ac tribulis condemnavit illa prima Dei maledictio, nosque ita iniquo pater noster commercio venumdedit, ut bonum quod volumus agere nequeamus, dum divisi a memoria summ Dei, ea quæ humanæ fragilitatis sunt, cogitare compellimur, dum puritatis amore flagrantes, incentivis naturalibus, quæ penitus ignorare velimus, etiam inviti plerumque compungimur : « scimus, quia non habitat in carne nostra bonum, » (*Rom.*, VII, 18,) id est, hujus, quam diximus, theoriæ atque puritatis perpetua jugisque tranquillitas ; sed factum est illud pessimum ac lugubre divortium, ut cum mente Legi Dei servire velimus, nunquam scilicet volentes a caritate divina dimovere conspectum ; tamen carnalibus tenebris circumfusi, quadam lege peccati ab eo quod bonum novimus, cogamur avelli ; scilicet ad curas cogitationesque terrenas, ab illa mentis celsitudine decidentes, ad quas nos lex peccati, id est, illa sententia Dei non immerito condemnavit, quam primus delictor excepit. Et inde est, quod beatus Apostolus cum apertissime fateatur inevitabili se, vel omnes sanctos, peccati hujus necessitate constringi, tamen neminem eorum ab hoc esse damnandum audenter enuntiat dicens : « Nihil ergo nunc damnationis est his qui sunt in Christo Jesu. Lex enim Spiritus vitæ in Christo Jesu liberavit me a lege peccati et mortis, » (*Rom.*, VIII, 1,) id est, quotidiana gratia Christi, omnes

grâce, exempte chaque jour ses Saints de cette loi de péché et de mort, dont le joug pèse sans cesse sur eux contre leur volonté ; il suffit qu'ils le supplient de leur accorder la rémission de leurs fautes.

SERMON CIV.

Sur ces paroles de l'Apôtre : « Personne ne peut poser d'autre fondement.....; » I *Corinth.*, III, 11 (1).

1. La lecture de l'Epître, mes très-chers Frères, nous a fait entendre ces paroles de l'Apôtre : « Personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé, qui est Jésus-Christ. Que si l'on élève sur ce fondement un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuses, de bois, de foin, de paille, l'ouvrage de chacun paraîtra enfin, car le jour du Seigneur le fera connaître, et il sera découvert par le feu, et le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun. Celui qui aura bâti sur un ouvrage qui subsiste, en recevra la récompense. Celui dont l'ouvrage sera consumé par le feu, en souffrira la perte; il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, mais comme par le feu. » Le nombre est grand de ceux qu'une interprétation erronée de ce passage conduit à une fausse sécurité; ils pensent que s'ils élèvent sur le fondement du Christ un édifice de crimes, ces crimes seront effacés par l'épreuve du feu, et qu'eux-mêmes parviendront ensuite à la vie éternelle. Il faut, mes Frères, se mettre en garde contre cette erreur; ceux qui se flattent de ce coupable espoir se trompent eux-mêmes. Cette épreuve du feu, par laquelle l'Apôtre dit qu'on « ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, mais comme par le feu, » n'efface pas les péchés capitaux, mais seulement les fautes légères. Il y a plus, les fautes légères, si elles sont en trop grand nombre, entraînent notre perte, comme les grandes. Il est donc nécessaire de rappeler, sinon tous les péchés, du moins quelques péchés capitaux et quelques péchés véniels, afin que personne n'invoque de vaines excuses, et ne dise : J'ignorais quels péchés étaient véniels, et quels étaient capitaux.

Les péchés capitaux. — 2. Quoique l'Apôtre ait eu le soin d'indiquer la plupart des fautes capitales, énumérons-les en peu de mots, afin de ne décourager personne : le sacrilége, l'homicide, l'adultère, le faux témoignage, le vol, l'usure, l'orgueil, l'envie, l'avarice, la colère longtemps gardée, l'intempérance passée à l'état d'habitude. Quiconque est sous la domination de l'un de ces péchés, s'il ne se corrige pas comme il convient, si, en ayant le temps, il ne fait pas longuement pénitence, s'il ne distribue pas d'abondantes aumônes, et s'il n'évite pas de nouvelles chutes, ne peut être purifié par l'épreuve du feu dont parle l'Apôtre ; il deviendra inévitablement la proie des flammes éternelles.

Les péchés véniels. — 3. Les péchés véniels sont connus de tous; il serait trop long d'ailleurs d'en donner une nomenclature exacte; mais il est utile d'en nommer quelques-uns. Toutes les fois qu'un homme mange ou boit au delà du besoin, il commet un péché véniel. Il le commet, toutes les fois qu'il parle plus qu'il ne faut, ou qu'il se tait plus qu'il ne convient;

(1) C'était, dans la Bibliothèque des Pères, la huitième homélie de S. Césaire.

sanctos suos ab hac lege peccati et mortis, in quam jugiter vel nolentes coguntur incurrere, cum remissionem debitorum suorum a Domino precantur, absolvit.

SERMO CIV (*a*).

De verbis Apostoli, I *Cor.*, III, 11 : *« Fundamentum aliud nemo potest ponere, » etc.*

1. In lectione Apostolica, Fratres carissimi, audivimus Apostolum dicentem : « Fundamentum aliud nemo potest ponere præter id quod positum est, quod est Christus Jesus. Si quis autem superædificat supra fundamentum hoc, aurum, argentum, lapides pretiosos, ligna, fœnum, stipulam, uniuscujusque opus manifestum erit. Dies enim Domini declarabit; quia in igne revelabitur, et uniuscujusque opus quale sit, ignis comprobabit. Si cujus opus manserit quod superædificavit, mercedem accipiet. Si cujus opus arserit, detrimentum patietur ; ipse autem salvus erit; sic tamen quasi per ignem. » Multi sunt qui lectionem istam male intelligentes falsa securitate decipiuntur, dum credunt, quod si supra fundamentum Christi capitalia crimina ædificent, peccata ipsa per ignem transitorium possint purgari, et ipsi postea ad vitam perpetuam pervenire. Intellectus iste, Fratres carissimi, corrigendus est; quia ipsi se seducunt, qui taliter sibi blandiuntur. Illo enim transitorio igne, de quo dixit Apostolus : « Ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem, » non capitalia, sed minuta peccata purgantur. Et quamvis, quod pejus est, non solum majora, sed etiam minuta, si nimium plura sint, mergunt ; de ipsis majoribus sive minoribus peccatis, etsi non omnia, vel aliqua commemoranda sunt, ne aliquis se inaniter excusare conetur, et dicat, nescire se quæ sint minuta peccata (*b*), vel quæ crimina capitalia.

Peccata capitalia. — 2. Et quamvis Apostolus capitalia plura commemoraverit, nos tamen, ne desperationem facere videamur, breviter dicimus quæ sunt illa : sacrilegium, homicidium, adulterium, falsum testimonium, furtum, rapina, superbia, invidia, avaritia; et, si longo tempore teneatur, iracundia ; et ebrietas, si assidua sit, in eorum numero computatur. Quicumque enim aliqua de istis peccatis in se dominari cognoverit, nisi digne se emendaverit, et, si habuerit spatium, longo tempore pœnitentiam egerit, et largas eleemosynas erogaverit, et a peccatis ipsis abstinuerit; illo transitorio igne, de quo ait Apostolus, purgari non poterit, sed æterna illum flamma sine ullo remedio cruciabit.

Peccata minuta. — 3. Quæ autem sint minuta peccata, licet omnibus nota sint, tamen quia longum est ut omnia replicentur, opus est ut ex eis vel aliqua nominemus. Quoties aliquis aut in cibo aut in potu plus accipit quam necesse sit, ad minuta peccata noverit pertinere. Quoties plus loquitur quam oportet, aut plus tacet quam expedit.

(*a*) Alias de Sanctis XLI.

(*b*) Cæsarius in Bibliotheca Patrum, *quæ autem criminalia et capitalia*.

toutes les fois qu'il repousse durement le pauvre qui le sollicite avec importunité ; toutes les fois que, sans être malade, il rompt le jeûne quand les autres le gardent; toutes les fois que par paresse il se lève trop tard pour se rendre à l'église; toutes les fois qu'il pratique l'œuvre de la chair dans le mariage en dehors du désir d'accroître le nombre de ses enfants; toutes les fois qu'il tarde trop à secourir les prisonniers et ceux qui sont dans les fers; toutes les fois qu'il ne s'empresse pas de visiter les malades; quand il néglige de ramener à la concorde ceux qui sont ennemis; s'il traite avec trop de hauteur, son parent, sa femme, son fils, son serviteur; s'il les flatte plus qu'il ne convient; s'il se fait l'adultateur, volontairement ou par nécessité, de l'un de ses supérieurs ; s'il ne nourrit pas le pauvre qui a faim; s'il s'adonne aux délices de la table ou recherche les repas trop somptueux ; s'il s'occupe dans l'église ou hors de l'église à des discours inutiles, dont il faudra rendre compte au jour du jugement; s'il fait un serment téméraire que les circonstances l'empêchent ensuite de tenir, ce qui le rend parjure; quand il médit inconsidérément, alors qu'il est écrit : « Les médisants ne seront point héritiers du royaume de Dieu ; » (I *Corinth.*, VI, 10.) quand il porte un jugement téméraire, que le plus souvent l'événement ne justifie pas selon sa croyance. Evidemment, ce sont là des fautes vénielles, comme une foule d'autres semblables; il serait, je l'ai déjà dit, presque impossible de les énumérer toutes. Et non seulement le commun des fidèles, mais même aucun saint n'en fut et n'en sera exempt. Ne croyons pas que ces péchés donnent la mort à l'âme; toutefois, ils la souillent, ils la couvrent d'une lèpre repoussante, ils la rendent si difforme, qu'elle ose à peine et avec grande confusion s'offrir aux embrassements de son céleste époux, dont il est écrit : « Il a préparé l'Eglise pour la faire paraître devant lui n'ayant ni tache, ni ride. » (*Ephes.*, V, 27.)

Ces péchés se rachètent par les bonnes œuvres, par les châtiments que Dieu nous inflige ici-bas, ou sont purifiés par le feu. — 4. Par conséquent, rachetons ces fautes par de constantes prières, par des jeûnes fréquents, par d'abondantes aumônes, et surtout par le pardon à ceux qui nous ont offensés, de peur qu'à la longue, leur nombre ne devienne un fardeau qui accable notre âme. Tous ceux de ces péchés que nous n'aurons point rachetés, doivent être purifiés par ce feu, dont l'Apôtre a dit : « L'ouvrage de chacun sera découvert par le feu; et celui dont l'ouvrage sera consumé par le feu, en souffrira la perte. » (I *Corinth.*, III, 13, 15.) Dans cette vie, où nous pouvons faire pénitence de ces péchés, où nous sommes visités par de nombreuses tribulations que Dieu nous envoie pour nous en châtier, si nous bénissons la Providence pour ce qui nous arrive, nous serons délivrés. Il en est ainsi toutes les fois que la mort nous prend un mari, une épouse, un enfant; ou quand nous éprouvons la perte de quelque bien terrestre, auquel nous sommes attachés plus qu'il ne faut. Sans doute nous préférons Jésus-Christ aux biens de la terre, et, s'il le fallait, nous aimerions mieux les perdre que de renier Jésus-Christ; néanmoins, nous les aimons peut-être plus qu'il ne faut, et nous ne saurions nous en séparer, pendant la vie ou au moment de la mort, sans une grande douleur; et ce-

Quoties pauperem importune petentem exasperat. Quoties cum corpore sit sanus, aliis jejunantibus prandere voluerit; aut somno deditus tardius ad ecclesiam surgit. Quoties excepto desiderio filiorum uxorem suam cognoverit. Quoties in carcere clausos, et in vinculis positos tardius requisierit. Quoties infirmos tardius visitaverit. Si discordes ad concordiam revocare neglexerit. Si plus aut proximum, aut uxorem, aut filium, aut servum exasperaverit quam oportet; si amplius fuerit blanditus quam expedit. Si cuicumque majori personæ aut ex voluntate, aut ex necessitate adulari voluerit. Si pauperibus esurientibus cibum non dederit; aut nimium deliciosa, aut sumptuosa sibi convivia præparaverit. Si se in ecclesia aut extra ecclesiam fabulis otiosis, de quibus in die judicii ratio reddenda est, occupaverit. Si dum incaute juramus, et cum hoc per aliquam necessitatem implere non poterimus, utique perjuramus. Et cum omni facilitate vel temeritate maledicimus; cum scriptum sit : « Neque maledici regnum Dei possidebunt. » (I *Cor.*, VI, 10.) Et cum aliquid suspicamur temere, quod tamen plerumque non ita, ut credimus, comprobatur, sine ulla dubitatione delinquimus. Hæc enim, et his similia, ad minuta peccata pertinere non dubium est, quæ, sicut jam dixi, enumerari vix possunt, et a quibus non solum populus Christianus, sed etiam nullus sanctorum immunis esse potuit aliquando, aut poterit. Quibus peccatis licet occidi animam non credimus; ita tamen eam velut quibusdam pustulis, et quasi horrenda scabie replentia deformem faciunt, ut eam ad amplexus illius sponsi cælestis aut vix, aut cum grandi confusione venire permittant; de quo scriptum est : « Aptavit sibi Ecclesiam non habentem maculam aut rugam. » (*Ephes.*, V. 27.)

Aut bonis operibus, aut igne, aut hic inflictis a Deo pœnis purgantur. — 4. Et ideo continuis orationibus, et frequentibus jejuniis, et largioribus eleemosynis, et (*a*) præcipue per indulgentiam eorum qui in nos peccant, assidue redimantur; ne forte simul collecta cumulum faciant, et demergant animam. Quidquid enim de istis peccatis a nobis redemptum non fuerit, illo igne purgandum est, de quo dixit Apostolus : « Quia in igne revelabitur ; et si cujus opus arserit, detrimentum patietur. » (I *Cor.*, III, 13, 15.) Aut enim, dum in hoc mundo vivimus, ipsi nos per pœnitentiam fatigamus; aut certe, volente aut permittente Deo, multis tribulationibus pro istis peccatis affligimur; et si Deo gratias agimus, liberamur. Quod ita fit, si quoties maritus, aut uxor, aut filius moritur; vel si substantia nobis, quam plus quam oportet amamus, aufertur. Licet plus Christum quam ipsam substantiam diligamus, et si necessitas fuerit, malimus ipsam substantiam perdere, quam Christum negare; tamen quia, sicut jam dixi, si plus eam quam oportet diligimus, amittere eam aut dum vivimus, aut dum morimur, sine grandi dolore non possumus ; et tamen si Deo, qui illam a nobis auferri velut pius pater permittit, tanquam boni filii gratias agamus, et minus

(*a*) In Bibliotheca Patrum omittitur hic *præcipue*. Et infra post verbum *demergant*, deest vox *animam*.

pendant, si nous rendons grâces en bons fils à Dieu, dont l'amour paternel veut qu'ils nous soient enlevés, et si nous avouons avec une humilité sincère que nous souffrons des maux au-dessous de ceux que nous avons mérités, nous effaçons ainsi nos péchés en ce monde, et, dans l'autre, le feu du purgatoire ne trouve en nous rien ou peu de chose à brûler. Au contraire, si nous ne rendons point grâces à Dieu dans les tribulations, et si nous ne rachetons pas nos fautes par les bonnes œuvres, nous serons retenus autant de temps dans le purgatoire qu'il en faudra pour consumer nos péchés véniels, qui sont le bois, le foin et la paille dont parle l'Apôtre.

Supplice du feu du purgatoire. — 5. Peu m'importe, dira quelqu'un, d'être pour un temps retenu dans le purgatoire, pourvu que je parvienne enfin à la vie éternelle. Gardez-vous de ces paroles, mes très-chers Frères ; ce feu du purgatoire sera plus terrible que torture qui puisse s'imaginer, se voir ou s'endurer en ce monde. Il est écrit du jugement dernier qu'un seul jour y sera comme mille années, et que mille années y seront comme un seul jour ; (*Psal.* LXXXIX, 4.) qui peut donc prévoir combien de jours ou de mois, et peut-être combien d'années il aurait à subir l'épreuve du feu? Nous ne voudrions pas maintenant tenir un seul doigt dans les flammes ; nous devons craindre d'y être plongés alors en corps et en âme. Chacun doit donc travailler de toutes ses forces à fuir le péché mortel, et à racheter les péchés véniels par les bonnes œuvres, afin qu'il n'en reste rien qui doive être consumé par le feu. Quant à ceux que souille le péché mortel, s'ils ne veulent pas durant cette vie se laver aux sources salutaires de la pénitence, ils ne pourront pas, ainsi que nous l'avons montré, se purifier dans ces flammes, dont l'Apôtre a dit : « Il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, mais comme par le feu, » (I *Corinth.*, III, 15,) et ils entendront cette terrible et irrévocable sentence : « Allez loin de moi, maudits, dans le feu éternel. » (*Matth.*, XXV, 41.) Que ceux donc qui veulent échapper à ce châtiment éternel et aux épreuves du purgatoire, ne commettent pas de faute capitale ; s'ils ont eu ce malheur, qu'ils fassent une pénitence fructueuse, et qu'ils rachètent sans cesse par de bonnes œuvres leurs faiblesses quotidiennes.

Comment on peut racheter les péchés véniels. — 6. Par quelles œuvres faut-il racheter les fautes légères? c'est ce que je désire vous expliquer bien clairement. Visiter les malades, soulager les prisonniers, consoler les captifs, réconcilier les ennemis, observer les jeûnes prescrits par l'Eglise, laver les pieds de nos hôtes, veiller et prier fréquemment, donner l'aumône aux pauvres qui frappent à notre porte, pardonner à nos ennemis qui nous le demandent ; c'est par ces œuvres et d'autres semblables que nous rachèterons chaque jour nos moindres péchés.

Comment on efface les péchés capitaux. — 7. Mais cette expiation ne suffit pas pour les fautes capitales ; il faut y ajouter les larmes, les sanglots, les gémissements, des jeûnes continuels pendant un long temps, d'abondantes distributions d'aumônes ; nous devons nous éloigner volontairement de la communion de l'Eglise, passer de longues nuits et de longs jours dans la tristesse et le deuil, et faire même publiquement pénitence ; il est juste que celui dont la conduite, en le perdant, a causé la perte d'un grand nombre, édifie un grand nombre de ses frères par son retour au bien. D'ailleurs, je ne conseille rien d'impossible, de difficile même ; pleurons sur notre âme éteinte, comme nous pleurons

nos pati quam meremur, cum vera humilitate proferamus ; ita peccata ipsa in hoc sæculo purgantur, ut in futuro ille ignis purgatorius aut non inveniat, aut certe parum inveniat, quod exurat. Si autem nec in tribulatione Deo gratias agimus, nec bonis operibus peccata redimimus, ipsi tamdiu in illo purgatorio igne moras habebimus, quamdiu supradicta peccata minuta, tamquam ligna, fœnum, stipula, consumantur.

Ignis purgatorii qualis pœna. — 5. Sed dicit aliquis : Non pertinet ad me quamdiu moras habeam, si tamen ad vitam æternam perrexero. Nemo hoc dicat, Fratres carissimi, quia ille purgatorius ignis durior erit, quam quidquid potest in hoc sæculo pœnarum aut cogitari, aut videri, aut sentiri. Et cum de die judicii scriptum sit, quod erit dies unus tamquam mille anni et mille anni tamquam dies unus ; (*Psal.* LXXXIX, 4.) unde scit unusquisque utrum diebus an mensibus, an forte etiam et annis per illum ignem sit transiturus? Et qui modo nec unum digitum suum in ignem vult mittere, timeat necesse est vel tunc parvo tempore cum anima et toto corpore cruciari. Et ideo totis viribus unusquisque laboret, ut capitalia crimina possit evadere, et minuta peccata ita operibus bonis redimere, ut de ipsis nihil videatur remanere, quod ille ignis possit absumere. Illi autem qui capitalia crimina committunt, si quamdiu vivunt, ea redimere pœnitentiæ medicamentis noluerint, ad illum ignem, de quo dicit Apostolus : « Ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem, » (I *Cor.*, III, 15.) sicut jam dictum est, venire non poterunt, sed magis illam duram et irrevocabilem sententiam audituri sunt : « discedite a me maledicti in ignem æternum. » (*Matth.*, XXV, 41.) Et ideo, qui ab ista perpetua pœna, et ab illo purgatorio igne desiderant liberari, crimina capitalia non admittant ; aut si jam commiserunt, fructuosam agant pœnitentiam, et illa prava vel quotidiana peccata bonis operibus redimere non desistant.

Quibus operibus minuta peccata redimantur. — 6. Quibus tamen operibus minuta peccata redimantur, plenius vobis insinuare desidero. Quoties infirmos visitamus, in carcere clausos, et positos in vinculis requirimus, discordes ad concordiam revocamus, indicto in Ecclesia jejunio jejunamus, pedes hospitibus abluimus, ad vigilias frequenter convenimus, eleemosynam ante ostium prætereuntibus pauperibus damus, inimicis nostris quoties petierint, veniam indulgemus : istis operibus, et his similibus, minuta peccata redimuntur quotidie.

Quibus capitalia deleantur. — 7. Pro capitalibus vero criminibus non hoc solum sufficit ; sed addendæ sunt lacrymæ, rugitus et gemitus, continuata et longo tempore protracta jejunia, largiores eleemosynæ (*a*) erogandæ, ultra nos ipsos a communione Ecclesiæ removentes, in luctu et in tristitia multo tempore permanentes, et pœnitentiam

(*a*) Hic in Bibliotheca Patrum additur *etiam plus quam nos ipsi valere possumus.*

sur le corps mort d'un ami. Si le trépas vous prend une épouse, un fils, un mari, vous vous traînez sur le sol, vous arrachez vos cheveux, vous déchirez vos poitrines, vous persévérez longtemps dans le deuil et les larmes. Je vous demande, mes Frères, de faire pour la perte de votre âme, ce que vous faites pour la perte d'un corps charnel. Et voyez l'erreur de l'homme ; il cherche ce qu'il ne peut obtenir, il ne cherche pas ce qu'il obtiendrait. Nous pleurons sur la chair que nous ne pouvons ressusciter; nous ne pleurons pas sur notre âme morte, que nous pourrions par la pénitence rappeler à la vie. Et ce qu'il y a de pire, c'est que nous déplorons la mort du corps parce que nous l'aimons, tandis que nous n'aimons pas notre âme dont la perte ne nous donne aucun regret. Commencons donc d'aimer le Maître plus que l'esclave, c'est-à-dire, le créateur du corps plus que ce corps lui-même; la souveraine plus que la servante, c'est-à-dire, l'âme faite à l'image de Dieu plus que la chair formée du limon de la terre. Alors, à l'heure dernière, quand notre chair se changera en pourriture pour devenir la proie des vers dans le tombeau, notre âme sera portée dans le sein d'Abraham par les mains des Anges; et retrouvant notre corps dans la résurrection au jour du jugement, nous mériterons que le Juge nous dise : « Courage, bon et fidèle serviteur; entre dans la joie de ton Seigneur. » (*Matth.*, xxv, 21.)

Récapitulation. — 8. Ce que nous venons de dire doit rester profondément gravé dans vos cœurs ; laissez-moi donc reprendre en peu de mots les considérations qui vous feront mieux comprendre le texte apostolique. Tous les saints, fidèles serviteurs de Dieu, s'appliquent aux lectures pieuses, à la prière, à la persévérance dans les bonnes œuvres; ils n'élèvent pas sur le fondement du Christ un édifice de péchés ni mortels, ni véniels, c'est-à-dire de bois, de foin ou de paille, mais de bonnes œuvres, c'est-à-dire d'or, d'argent et de pierres précieuses ; aussi traverseront-ils sans aucune atteinte ces flammes dont l'Apôtre a dit: « L'ouvrage de chacun sera découvert par le feu. » Quant à ceux qui, sans commettre de fautes capitales, tombent facilement dans les péchés véniels et négligent de les racheter, ils arriveront néanmoins à la vie éternelle, parce qu'ils ont cru en Jésus-Christ et n'ont pas péché en matière grave ; mais auparavant, ou la justice et la miséricorde de Dieu les purifieront en cette vie, comme nous l'avons déjà dit, par les plus amères tribulations ; ou encore eux-mêmes peuvent se délivrer, avec le secours de la clémence divine, au moyen d'abondantes aumônes, et surtout en pardonnant à leurs ennemis; ou enfin ils subiront nécessairement la terrible épreuve de ce feu dont parle l'Apôtre, afin de parvenir à la vie éternelle sans tache, ni ride. Restent ceux qui ont commis l'homicide, le sacrilége, l'adultère, ou quelque crime semblable. Ceux-là, nous l'avons dit, s'ils ne font pas la pénitence qu'ils doivent, ils ne seront pas dignes d'entrer dans la vie éternelle après avoir traversé le purgatoire; ils seront, dès leur mort, précipités dans les flammes inextinguibles de l'enfer.

etiam publice agentes ; quia justum est, ut qui cum multorum destructione se perdiderit, cum multorum ædificatione se redimat. Ad extremum non est impossibile vel grave quod suggero; vel sic lugeamus exstinctam nostram animam, quomodo alienam carnem mortuam plangimus. Si aut uxor, aut filius, aut maritus mortui fuerint, in terram se collidunt homines, capillos trahendo, pectora tundendo, in luctu et pœnitentia, vel in lacrymis non parvo tempore perseverant. Rogo vos, Fratres, exibeamus animæ nostræ, quod illi exhibent alienæ carni. Et hoc videte, Fratres, quam malum sit, (*a*) ut quæramus quod non possumus, et non quæramus quod possumus. Carnem quam non possumus suscitare, plangimus; et animam nostram mortuam non plangimus, quam possumus per pœnitentiam ad statum pristinum revocare. Sed quod nobis pejus est, corpus mortuum plangimus quod amamus ; animam vero mortuam, quam non amamus, nec dolemus, nec plangimus. Et ideo mutata vice incipiamus plus Dominum amare quam servum, id est, plus factorem corporis quam corpus; plus dominam quam ancillam, id est, plus animam ad imaginem Dei factam, quam carnem de limo terræ formatam ; ut cum die ultimo caro nostra putrescere, et a vermibus devorari cœperit in sepulcro; anima in Abrahæ gremio Angelorum manibus elevetur, et in die judicii recepto per resurrectionem corpore audire mereamur. « Euge, serve bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui. » (*Matth.*, xxv, 21.)

Recapitulatio. — 8. Et ut hæc, quæ supra diximus, cordibus vestris tenacius valeant inhærere, et ipsa Apostolica lectio plenius possit intelligi, breviter ea Caritati Vestræ volo repetere. Omnes sancti qui Deo fideliter serviunt, lectioni et orationi vacare, et in bonis operibus perseverare con endunt, nec capitalia crimina, nec minuta peccata, id est, ligna, fœnum et stipulam supra fundamentum Christi, sed bona opera, id est, aurum, argentum, lapides pretiosos superædificantes, per ignem illum, de quo dicit Apostolus : « Quia in igne revelabitur, » absque ulla (*b*) violatione transibunt. Illi vero, qui quamvis capitalia crimina non admittant, et ad perpetranda minuta peccata sunt faciles, et ad redimenda sunt negligentes ; ad vitam æternam, pro eo quod in Christum crediderunt, et capitalia peccata non admiserunt, venturi sunt ; sed prius aut in hoc sæculo per Dei justitiam vel misericordiam, sicut jam dictum est, amarissimis tribulationibus sunt excoquendi, aut illi ipsi per multas eleemosynas, et præcipue dum inimicis suis clementer indulgent, per Dei misericordiam liberandi; aut certe illo igne, de quo dicit Apostolus, longo tempore cruciandi, ut ad vitam æternam sine macula et ruga perveniant. Illi vero qui aut homicidium, aut sacrilegium, aut adulterium, vel reliqua his similia commiserunt, sicut jam dictum est, si eis digna pœnitentia non subvenerit, non per purgatorium ignem transire merebuntur ad vitam, sed æterno incendio præcipitabuntur ad mortem.

9. Et ideo quoties in lectione Apostolica audieritis : « Si quis supra fundamentum Christi superædificat aurum, argentum, lapides pretiosos, » de sanctis hoc et perfectis Christianis accipite, qui velut aurum purgatum merebun-

(*a*) Ita Cæsarius in Bibliotheca Patrum. At apud Augustinus, *ut lugeamus quod non possumus suscitare. Carnem*, etc.
(*b*) In Bibliotheca Patrum, *sine violentia*. In Sorbinico MS. *sine dilatione*.

9. Toutes les fois que vous entendrez ces paroles de l'Apôtre : « Si quelqu'un élève sur le fondement de Jésus-Christ un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuses, » appliquez-les aux saints, aux parfaits chrétiens, qui, semblables à l'or pur, mériteront de recevoir les éternelles récompenses. Par ceux qui élèvent sur ce fondement un édifice de bois, de foin et de paille, vous devez entendre de bons chrétiens sans doute, mais qui négligent, je le répète encore, de faire amende de leurs fautes légères. Si la justice divine n'efface pas ces péchés par de nombreuses tribulations icibas, si chacun ne s'applique à les racheter par d'abondantes aumônes, ce n'est pas sans de terribles tortures que ces chrétiens verront s'accomplir en eux cette menace de l'Apôtre : « Celui dont l'ouvrage sera consumé par le feu, en souffrira la perte ; il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, mais comme par le feu. » Et ne l'oublions pas, que personne ne s'y trompe ; cette voie de salut elle-même est fermée pour le coupable de péchés mortels, qui n'en a pas fait une pénitence suffisante. Je ne me lasserai donc point de vous le répéter ; travaillons autant qu'il est en nous, avec le secours de Dieu, à fuir le péché mortel, et à racheter par l'amour de nos ennemis et par l'abondance de nos aumônes, les fautes légères dont aucun homme ne peut être exempt. C'est la grâce que je vous souhaite, par notre-Seigneur Jésus-Christ qui étant Dieu, vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CV.

Sur ces paroles de l'Apôtre : « Dès qu'un membre souffre, tous les autres souffrent avec lui... ; » I *Cor.*, XII, 26 (1).

La solidarité des membres du corps nous enseigne l'amour du prochain. — 1. L'exemple de la santé ou de la maladie dans les membres du corps nous montre clairement, mes très-chers Frères, comment nous devons nous aimer les uns les autres. Si nous sommes solidaires les uns les autres, comme les membres de notre corps le sont entre eux, nous aurons atteint la perfection de la charité. Voyez ce qui se passe en nous selon la chair quand le corps est sain ; tous les membres sont animés d'un joie commune, et chacun se complaît dans le bien-être des autres. Au contraire, dès qu'un membre souffre, tous les autres souffrent avec lui. Par exemple, le pied rencontre une épine. Qu'y a-t-il de plus éloigné des yeux que le pied? mais éloignés par la disposition du corps, un mutuel attachement les fait voisins. L'épine poind légèrement et n'occupe qu'une très-petite place du pied ; et pourtant cet accident éveille la sollicitude de tous les membres. Vous vous courbez, et toutes les parties du corps se portent au secours de la partie attaquée. Les yeux cessent-ils de chercher ? les oreilles d'entendre ? c'est que vous attendez que ceux qui peuvent voir vous disent: L'épine est là. Les oreilles entendent aussitôt et suivent ce conseil ; les yeux cherchent à l'endroit indiqué; les mains y travaillent; tout le corps, je l'ai dit, converge vers ce point, et tout se meut en lui pour y porter du secours ; le pied seul est blessé, et tout l'organisme

(1) Dans les MSS. Il a pour titre : « Extraits des écrits de S. Augustin : » Sur la pratique du véritable et parfait amour du prochain ; et sur l'affection des membres entre eux, puisque tous les membres souffrent, quand le pied foule une épine. » On a pris de S. Augustin les pensées, non le texte lui-même ; peut-être celui-ci est-il de Césaire.

tur ad æterna præmia pervenire. Illi vero qui superædificant ligna, fœnum et stipulam, de bonis Christianis, sed negligentibus minuta peccata purgare, ut sæpe dictum est, intelligite ; quæ peccata si nec divina justitia multis tribulationibus purgaverit, nec unusquisque eleemosynarum largitate redemerit, non sine grandi dolore in illis implebitur illud quod dicit Apostolus : « Si cujus opus arserit, detrimentum patietur ; ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem. » Nemo tamen, sicut jam supra dictum est, se ipsum circumveniat, ut hoc etiam pro capitalibus criminibus, si incurata remanserint, posse fieri credat. Et ideo, sicut jam sæpe dixi, quantum possumus, cum Dei adjutorio laboremus ; ut et majora peccata possimus evadere, et minuta sine quibus esse non possumus, jugiter amore inimicorum et eleemosynarum largitate redimere ; præstante Domino Jesu Christo, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat Deus in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CV (*a*).

De verbis Apostoli, I *Cor.*, XII, 26 : « *Si patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra*, » *etc.*

Amor mutuus membrorum, amorem docet proximorum. — 1. Qualiter nos invicem diligere debeamus, Fratres carissimi, etiam de sanitate vel infirmitate membrorum corporalium possumus evidenter agnoscere. Si enim sic nos amare voluerimus, quomodo se invicem amant membra corporis nostri, perfecta in nobis caritas poterit custodiri. Considerate et videte quid fiat in nobis carnaliter quando sanum est caput, quomodo congaudent omnia membra, et placent sibi de singulis cetera membra ; e contrario autem quando aliquid mali patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra. Ecce spinam (*d*) calcat pes ; quid tam longe ab oculis quam pes? Longe est loco, proximus caritatis affectu. Modicum pungit spina, et perparvum locum tenet in pede ; vide quomodo illuc convertuntur omnia membra. Primo ipsa spina dorsi incurvat se, et deponunt se illuc omnia membra. Numquid oculi cessant quærere?

(*a*) Olim ex 50 homil., XV, et post in Appendice, XVII.

travaille à son soulagement. Tous les membres ont-ils été piqués, ou plutôt, sont-ils tous endoloris? La main est intacte, intacts les yeux, saine la tête et sains tous les autres membres ; le pied lui-même est sain et n'est endolori qu'à l'endroit de la piqûre. Ce n'est donc pas un fâcheux accident commun à tous ; mais par une charitable compassion ils viennent tous à l'aide de la partie souffrante, ils veulent tous la soulager, afin que s'accomplisse la parole de l'Apôtre : « Dès qu'un membre souffre, tous les autres souffrent avec lui ; et si un membre reçoit de l'honneur, tous les autres se réjouissent avec lui. » (I *Corinth.*, XII, 26.)

L'envieux est comme une chair gangrenée qu'il faut couper. — 2. Qu'est-ce à dire? Je ne sais qui a recu de Dieu le don des vertus. Si vous ne l'avez pas reçu, ne portez point envie à celui qui l'a, ou vous serez retranché du corps. L'envieux, mes Frères, est semblable aux chairs gangrenées, à la pourriture d'une plaie. Vous ne voulez point vous réjouir de l'honneur que reçoit le prochain? Le Médecin céleste verra en vous la plaie de l'envie, et vous retranchera du corps de Jésus-Christ. Fuyez donc l'envie. Que faut-il faire? réjouissez-vous. Gardez-vous de dire en vous-même : Si j'étais en Jésus-Christ comme celui-là et si je touchais à Dieu d'aussi près, je pourrais faire ce qu'il fait. C'est comme si l'oreille disait : Si j'appartenais à l'œil, je pourrais voir la lune et le soleil. Ni l'oreille ni la main n'ont cette faculté ; mais chaque membre fait ce qu'il peut, et ils se servent les uns les autres dans la concorde. Et vous aussi, réjouissez-vous avec ceux qui ont reçu de Dieu quelque grâce particulière ; vous pouvez en eux ce que vous ne pouvez pas en vous-même. Votre prochain a la virginité ; aimez-le, et cette virginité est à vous. A votre tour vous êtes plus patient ; qu'il ait de l'affection pour vous, et votre patience lui appartiendra. S'il est plus vigilant que vous, et si vous ne lui portez point envie, sa vigilance vous appartient. Si vous observez plus facilement le jeûne, et s'il vous aime, votre jeûne est à lui. Cela vient de ce que vous existez en lui ; les vertus que vous n'avez pas en propre, la charité vous les acquiert.

Le Christ nous donne l'exemple de la charité. — 3. Ne l'oubliez pas, mes Frères, le Seigneur nous a fait voyageurs ici-bas ; il veut que nous parvenions à la céleste cité en nous aidant mutuellement pendant le voyage. Nul ne peut dire que notre Seigneur ait été malade ici-bas ; il a dit cependant : « J'étais malade, et vous ne m'avez point visité. » (*Matth.*, XXV, 43.) Et ceux qui seront à la gauche demanderont : « Quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim ou soif, ou sans habits, ou malade, ou en prison, et que nous avons manqué de vous secourir? » (*Ibid.*, 44.) Et lui, quoique assis dans le ciel, compatissant à la souffrance des membres, parce qu'il est la tête de tout le corps, leur répondra : « Autant de fois que vous ne l'avez pas fait pour un de ces petits, vous ne l'avez pas fait pour moi-même. » (*Ibid.*, 45.) Certes, il était aussi dans le ciel, quand il changea Paul de persécuteur en Apôtre ; il le prit en pitié, et l'incorporant à l'Eglise universelle il cria du haut des cieux : « Saul, Saul, pourquoi me persécu-

Numquid aures cessant audire? Forte alii qui vident ubi sit, dicunt : Ecce ubi est ; statim hoc audiunt aures, et sequuntur consilium ; ibi et oculi quærunt, et manus operantur, et, ut dixi, totum corpus illuc incurvatur, et nihil vacat in homine ad subveniendum ; et solum in pede factum est vulnus, et totum quod est in homine operatur. Numquid omnia puncta sunt? Adtendite. Numquid omnia dolent? Sana est manus, sani sunt oculi, sanum est caput, sana alia membra ; ipse pes sanus est, ibi tantum dolet, ubi punctus est ; non est ergo communis calamitas omnibus ; sed per compassionem caritatis omnia veniunt ad subveniendum, et omnia volunt succurrere, ut impleatur quod ait Apostolus : « Si patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra ; et si glorificatur unum membrum, congaudent omnia membra. » (I *Cor.*, XII, 26.)

Invidus, tabes resecanda. — 2. Quid ergo? Nescio quis habet donum Dei in virtutibus, non habes tu ; noli invidere, ne præcidaris de corpore. Videte, Fratres, qui invidet, sic est quomodo tabes, quomodo vulnus, quomodo apostema. Non vis congaudere glorificato? Videt in te invidiæ morbum cælestis ille Medicus, et præcidet te de corpore ; noli ergo invidere. Sed quid facis? Gaude. Noli dicere in animo tuo : Ego si Christianus essem, utique et ad Deum pertinerem, possem facere quod alius facit. Tale est enim ac si diceret et auris : Ego si ad corpus pertinerem, possem videre lunam et solem ; et non illud habet tamen nec auris nec manus ; sed faciunt singula quod possunt, et cum concordia serviunt sibi invicem omnia membra. Sic ergo et tu congaude illi cui Deus aliquam gratiam peculiariter dedit ; et potes in illo quod in te non potes. Ille habet forte virginitatem ; ama illum, et tua est. Iterum tu habes majorem patientiam ; diligat te, et sua est. Ille potest satis vigilare ; si non invides, tuum est studium ejus ; tu forte potes amplius jejunare ; si amat te, suum est jejunium tuum. Hoc ideo, quia in illo tu es ; per proprietatem enim non es tu, per caritatem tu es.

Exemplum caritatis in Christo. — 3. Considerate, Fratres, et videte exemplum Domini nostri, qui nos peregrinos fecit, et jussit ut per caritatis viam currendo veniamus ad cælestem civitatem. Numquid aliquis potest dicere, quia ægrotavit hic Dominus? Quid est ergo quod ait : « Infirmus fui, et non visitastis me? » (*Matth.*, XXV, 43.) Quid est, nisi quod ipsi confitentur : « Quando te vidimus esurientem, aut sitientem, aut nudum, aut infirmum, aut in carcere, et non ministravimus tibi ? » (*Ibid.*, 44.) Et ille, quamvis sedeat in cælo, tamen compatiens membris laborantibus, quia caput est membrorum et universi corporis : « Quando uni, inquit, ex minimis meis non fecistis, nec mihi fecistis. » (*Ibid.*, 45.) Iterum jam certe erat in cælo, quando Paulum ex persecutore fecit prædicatorem ; nam misertus ejus, et incorporans eum universo corpori suo, dixit de cælo : « Saule, Saule, quid me persequeris ? (*Act.*, IX, 4.) Numquid ergo ipsum persequebatur in cælo? Quid est ergo : Quid me persequeris? Persequebatur (*a*) Saulus Christianos, numquid Christum qui sedebat in cælo? Sed quia ipse erat in Christianis, compatiens membris omnibus. Ut verum esset in ipso

(*a*) MSS. *Paulus.*

tez-vous? » (*Act.*, IX, 4.) Saul le persécutait-il lui-même dans le ciel, et d'où vient qu'il lui dit : Pourquoi me persécutez-vous? En quoi Saul, en persécutant les chrétiens, persécutait-il Jésus-Christ dans le ciel? en ce que Jésus-Christ est dans les chrétiens, compatissant aux souffrances de tous les membres. Pour vérifier en lui-même cette parole : « Dès qu'un membre souffre, tous les autres membres souffrent avec lui, » (I *Corinth.*, VII, 26,) que dit-il? « Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous? » Certes je suis dans le ciel; mais lorsque vous persécutez le moindre des miens, je souffre moi-même la persécution dans mes membres.

4. Et nous-mêmes, mes Frères, nous nous exprimons parfois comme Jésus-Christ. Lorsque, dans le mouvement d'une foule compacte, un homme marche sur le pied d'un autre, la langue dit : Vous me faites du mal. Fait-on du mal à la langue elle-même? Pourquoi donc s'exprime-t-elle ainsi : Vous me faites du mal? On pourrait lui répondre : Vous êtes en liberté, ô langue, puisque vous parlez; si j'ai fait du mal, c'est au pied que je l'ai fait. Mais la charité, grâce à l'union intime qui existe entre tous les membres, lui fait dire : Vous me faites du mal. Je le répète donc : que les envieux, qui se réjouissent des maux du prochain, serait-il leur ennemi, sachent bien qu'ils sont des membres gangrenés, qui seront retranchés du corps comme étant sans vie. Ils ne sentent pas; c'est parce qu'ils se séparent des autres membres qu'ils ne peuvent sentir. Notre sens, mes Frères, est l'unité dans la foi, la charité est notre santé. Conservons la foi qui est le principe de notre vie, et la charité qui est la santé de l'âme. Les membres divers ont diverses fonctions; mais un lien d'amour réciproque les unit et les rend dignes d'être placés après la tête. Notre tête est dans le ciel; nous, travaillons ici-bas à porter les fardeaux les uns des autres. Là où la tête est allée, les membres iront certainement aussi. Vous avez entendu que le Seigneur cria du haut du ciel : « Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous? »

5. Puisque notre Seigneur, mes Frères, puisque notre Sauveur, qui fut exempt de tout péché, a daigné nous aimer, nous, pauvres pécheurs, jusqu'à témoigner qu'il souffre de nos propres souffrances; comment nous-mêmes, qui sommes chargés de fautes, et qui pouvons les racheter au moyen de la charité, n'avons-nous pas pour le prochain assez d'amour pour souffrir avec lui du mal qui lui arrive, et pour nous réjouir avec lui du bien qu'il reçoit, comme si nous le recevions nous-mêmes, en rendant grâces à Dieu pour celui qui l'a reçu? Par exemple, si, comme je l'ai dit, lorsqu'un de vos frères éprouve un dommage, une tribulation, vous en êtes affligé comme lui, vous vous affermissez dans ce corps de l'Eglise; au contraire, si vous restez indifférent, vous êtes retranché de ce même corps. La charité unit et vivifie tous les membres de l'Eglise; dès que vous vous réjouissez du mal qu'éprouve un autre membre, vous êtes par là même retranché du corps. Peut-être même votre indifférence vient-elle de ce que vous n'en faites déjà plus partie; s'il en était autrement, vous vous affligeriez sans nul doute. N'oubliez pas, mes Frères, qu'un membre n'a de sensibilité qu'autant qu'il fait partie du corps; dès qu'il en est séparé, il ne peut ni souffrir, ni sentir. Supposez que la main ait été amputée; vous mettriez ensuite tout le corps en morceaux, que cette main ne le sentira pas, puisqu'elle a été auparavant retranchée de la société des autres membres. Tel est le chrétien qui ne s'afflige pas des pertes, des afflictions, de la mort même du prochain, ou qui, ce qui est pire, s'en réjouit peut-être. C'est parce qu'il est déjà étranger au

quod ait : « Si patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra, » (I *Cor.*, XII, 26,) quid ait? « Saule, Saule, qui me persequeris? » Certe jam in cælo sum; tamen quando minimos meos persequeris, in ipsis membris meis adhuc ego persecutionem patior.

4. Et illud adtendite, Fratres, quod etiam nos aliquoties facimus, adtendite. In populo quando statur, et est aliqua coarctatio, si alter alterum calcet, lingua dicit : Calcas me. Num ipsa calcata est? Quid est ergo quod sonat : Calcas me? Si et ille respondeat : Libera es, o lingua, in ore tuo vocem habes; ego si calcavi, pedem calcavi. Sed caritas dicit : Calcas me, compassio unitatis et vinculum societatis dicit. Sicut ergo dicere cœperam, cognoscant omnes invidi, qui de aliorum, etiamsi inimici eorum sint, tribulationibus gaudent, quia membra sunt putrefacta, abscisa et mortua; et ideo non habent sensum; et cum discedunt ab aliis membris, non sentiunt, quia sine sensu erant. Sensus noster, Fratres, una fides est, (*a*) caritas una sanitas est; teneamus fidem tamquam sensum, teneamus caritatem tamquam sanitatem. Et quamvis diversa membra diversa munera habeant, (*b*) tamen caritas unitate tenentur, et omnia merentur ire post caput. Caput enim in cælo est, nos hic laboremus, et invicem onera nostra portemus; quo enim ivit caput, cetera membra itura sunt. Certe audistis quod paulo ante dictum est, Dominum clamasse de cælo : « Saule, Saule, quid me persequeris? »

5. Rogo vos, Fratres, si Dominus et salvator noster, qui nullum peccatum habuit, tanto affectu nos peccatores amare dignatur; ut quod nos patimur, se pati testetur; quare nos, qui sine peccato non sumus, et qui peccata nostra per caritatem redimere possumus, non tam perfecto amore diligimus, ut quidquid mali alius pertulerit, caritatis affectu compatiamur, et quidquid boni alius acceperit, quasi nos ipsi accipiamus, ita gaudeamus, et pro illo qui accepit, Deo gratias referamus? Ecce jam, ut dictum est, patitur aliquis aut tribulationem aut damnum; si doles pro illo, in corpore Ecclesiæ constitutus es; si non doles, præcisus es. Caritas enim quæ colligit et vivificat omnia Ecclesiæ membra, si te viderit de alterius ruina gaudere, statim te præcidet a corpore. Et forte jam ideo non doles, quia præcisus es; si enim ibi esses, sine dubio doleres. Considerate, Fratres, et diligenter adtendite, quia tamdiu dolet membrum, quamdiu in corpore continetur; si autem abscisum fuerit, nec dolere poterit, nec sentire. Cum enim manus aut aliud membrum fuerit abscisum a corpore, si totum corpus postea multis partibus divi-

(*a*) Sic MSS. At editi, *una caritas, una sanitas.*

(*b*) In MSS. deest vox *tamen.* Et mox *teneantur,* pro *tenentur.* Et *ibit caput,* pro *ivit*

corps des fidèles, qu'il n'éprouve point en son cœur les mouvements de la charité. Mais nous, si nous voulons observer la vraie et parfaite charité, appliquons-nous à aimer tous nos frères comme nous-mêmes, et puisque Jésus-Christ est notre tête, nous mériterons d'être ses membres. C'est ainsi, dis-je, que lorsque paraîtra Jésus-Christ, notre gloire, nous serons dignes d'apparaître avec lui dans la gloire, par cela même qu'en esprit de concorde et de charité nous nous serons montrés ses membres véritables, exempts de malice et d'envie, en aimant tous les hommes comme nous-mêmes.

SERMON CVI.

Sur ces paroles de l'Apôtre : « *La charité supporte tout, elle voit tout, elle espère tout, elle souffre tout...;* » I *Corinth.*, XIII, 7 (1).

1. Votre pieuse attente, mes Frères, m'impose le devoir de vous accorder un entretien qui vous est dû. Toutefois, j'éprouve de bien vives appréhensions; je crains qu'il n'y ait témérité de ma part à vouloir satisfaire votre désir. Je suis jeune, et je dois parler à des vieillards; sans expérience, et je m'adresse à des hommes fortifiés par un enseignement qui date de loin. Mon vœu était donc de garder le silence, et j'ambitionnais le rôle d'auditeur, plus sûr pour moi que celui d'orateur. Mais que fais-je ? Votre bienveillance me presse de parler, mon insuffisance me conseille de me taire. Je ne puis désobéir à mes pères spirituels. En vain leur demanderais-je grâce et m'écrierais-je : Grâce, pères vénérés, grâce! grâce pour ma faiblesse et grâce pour mon âge, surtout lorsque je puis vous rappeler qu'il est écrit : « Parlez, vieillards ; c'est à vous qu'il appartient de parler. » (*Eccli.*, XXXII, 4.) Ils me répondront, avec cette charitable douceur qui fait leur autorité : Parle, jeune homme; notre plaisir est de t'entendre. Si je reprends : Pères vénérés, que dirai-je? ils répondront encore : Souviens-toi, mon fils, de ce que tu nous as souvent entendu dire, puisque nous t'avons nourri des saintes écritures dès ton enfance. Et je ne puis même pas m'excuser auprès de vous de cette façon; il me semble vous entendre dire : Que crains-tu? ce que ton âge te conseille de ne pas faire, Paul le prescrivait en ces termes au jeune Timothée : « Que personne ne vous méprise à cause de votre jeunesse; » (I *Timoth.*, IV, 12.) « Annoncez la parole. » (II *Ibid.*, IV, 2.) Si tu ne sais de quel sujet nous entretenir, demande, et tu recevras; ce ne sont point, en effet, les prédicateurs qui nous parlent; ils ne font que nous transmettre ce que l'Esprit-Saint leur inspire. Poussé ainsi jusqu'en mes derniers retranchements, où me réfugierai-je, si ce n'est dans les bras de la charité? et je la prie qu'elle m'accorde le don de parler d'elle dignement, afin que je remplisse mon ministère, tout en répondant à votre désir.

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Erasme, dans le tome 9e, pense qu'il n'est pas de S. Augustin ; plusieurs autres docteurs observent que la méthode et la manière de disserter ne sont pas de S. Augustin, et que ces paroles de l'orateur dans l'exorde : Dès mon enfance j'ai été instruit des lettres saintes, ne conviennent nullement à notre évêque. Mais ce sermon n'est pas indigne de quelqu'un de ses disciples.

datur, manus illa non sentit; quia jam a reliquorum membrorum societate divisa est atque disjuncta ; talis est Christianus, qui de alterius aut damnis, aut afflictionibus, aut etiam morte non solum non dolet; sed, quod pejus est, forte etiam gaudet. Et quia jam est alienus a corpore, ideo affectum caritatis non tenet in corde. Nos vero, si veram et perfectam caritatem volumus custodire, omnes sicut nosmetipsos studeamus diligere; ut, quia caput nostrum Christus est, et membra illius nos esse meruimus, cum Christus apparuerit gloria nostra, et per concordiam caritatis, quasi vera et perfecta membra illius absque ullo dolo malitiæ vel invidiæ, omnes homines, sicut nosmetipsos, amantes, cum ipso apparere mereamur in gloria.

SERMO CVI (*a*).

De verbis Apostoli, I *Cor.*, XIII, 7 : « *Caritas omnia tolerat, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet.* »

1. Desiderium Caritatis Vestræ a nobis exigit debitum sermonis officium. Sed tanta sunt quæ terreant et revocent animum nostrum, ut si velimus parere desiderio vestro, non sit sine periculo nostro ; primum quod juvenis loqui cogar præsentibus senibus ; deinde temerarium esse arbitror loqui velle (*b*) imperitiam, inter eos quos roboravit antiqua doctrina. Optabam ergo silentio præterire, et illum locum tutissimum eligere, audire potius quam aliquid dicere. Sed quid facio? Instat vester amor, revocat noster pudor; cogit sanctorum patrum jussio, a quibus si velim obsecrans veniam petere dicens : Ignoscite, sancti patres, ignoscite, parcite nostræ verecundiæ, parcite nostræ ætati, maxime cum recolam vobis fuisse præceptum : « Loquimini seniores; decet enim vos ; » (*Eccli.*, XXXII, 4.) ipsi sancta caritate qua prævalent, respondebunt mihi : Loquere, juvenis; delectat enim nos. Quibus si repetam : Sancti patres, quid loquar? Rursum mihi respondebunt : Quod a nobis sæpe audisti, memento, fili, quia ab infantia sacras litteras didicisti. Sed nec sic vobis excusatus esse potero, quorum corda ista me sua voce pulsabunt. Quid metuis proferre verbum? si ætas revocat, Paulus Timotheo juveni præcipiebat, dicens : « Nemo adolescentiam tuam contemnat; » (I *Tim.*, IV, 12.) « Prædica verbum. » (II *Tim.*, IV, 2.) Si sermo deest, pete, et accipies ; non enim vos estis qui loquimini; sed quod donatur vobis, hoc ministratis nobis. His coarctatus angustiis, quo me conferam, nisi ad sancta vestigia caritatis? eamque deprecor, ut donet mihi aliquid dignum de se dicere, quod et meum suppleat ministerium, et vestrum satiet desiderium.

Virtutes caritatis quatuor. — 2. Inter ceteras virtutes ejusdem caritatis quas commemorat apostolus Paulus, quod « Caritas non æmulatur, non agit perperam, non irritatur, non inflatur, non cogitat malum, » (I *Cor.*, XIII, 4,) et cetera ; in ultimo quatuor ejus virtutes breviter comprehendit, dicens : « Omnia tolerat, omnia credit,

(*a*) Alias de Temp., XLVI et Tomo IX.
(*b*) In veteri MS. Divisionensi, *in peritia.* Forte leg. *in imperitia.*

Les quatre caractères de la charité. — 2. Après avoir fait connaître les nombreuses vertus de la charité : « Elle n'est point envieuse ; elle n'est point téméraire ; elle ne s'aigrit point ; elle ne s'enfle point d'orgueil ; elle ne pense point le mal, » (I *Corinth.*, XIII, 4,) et d'autres, l'Apôtre saint Paul, en finissant, les résume toutes dans quatre caractères essentiels : « Elle supporte tout, elle croit tout, elle espère tout, elle souffre tout. Elle ne finira jamais. » (*Ibid.*, 7, 8.) Il importe donc, mes Frères, de vous entretenir de ces quatre caractères de la charité sainte, et de vous montrer comment, renfermant, pour ainsi dire, les quatre points cardinaux de l'univers, elle possède le monde entier. Laissez-moi mettre sous vos yeux les exemples de quelques Saints, de ceux en qui brillèrent surtout ces qualités fondamentales de la charité. Laissez-moi montrer les traits particuliers de chacune de ces vertus de manière à faire reconnaître qu'elles sont toutes en une d'elles. Celui qui supporte tout avec piété a une croyance droite ; s'il a une croyance droite, il espère, et dès qu'il espère, il souffre tout plutôt que de perdre son espérance. Voyons maintenant quels sont ceux dont nous devons imiter la foi, avec le secours de la grâce. Noé fut un exemple de la charité qui supporte tout ; Abraham, de celle qui croit tout ; nos pères, c'est-à-dire le peuple d'Israël, d'où est sorti notre Sauveur, de celle qui espère tout ; notre chef lui-même, Jésus-Christ, qui est la vraie charité qui ne se trompe jamais, de celle qui souffre tout. Et ne pensez pas, mes Frères, que le reste des Saints fut étranger à ces vertus ; je ne les passe sous silence qu'afin de ne pas prolonger trop longtemps ce discours ; n'en demeurez pas moins assurés qu'ils sont tous en Jésus-Christ, et que Jésus-Christ est en eux tous.

Le premier caractère de la charité est de tout supporter. — 3. Examinons d'abord en quoi Noé posséda la charité qui supporte tout, ou plutôt fut possédé par elle. Dieu lui prédit qu'il allait perdre le monde pour punir l'iniquité croissante des hommes. A peine Noé a-t-il reçu cet avis, qu'il abandonne le délicieux séjour des champs pour se réfugier dans l'arche, et, dans cette étroite demeure, il supporte la colère du ciel, le mugissement des eaux, le fracas des tempêtes ; en outre, lui qui avait coutume de faire sa joie de la société des hommes, devient, en quelque sorte, le compagnon des serpents et des bêtes féroces. Et ce saint ne s'épouvante pas de ce que ces animaux sont avec lui dans l'arche ; bien plus, les brutes se soumettent à lui, parce qu'il a reconnu lui-même les devoirs de sa condition ; elles obéissent aux ordres de l'homme, parce qu'elles reconnaissent qu'il a obéi lui-même à ceux de Dieu, son maître. Noé nous montre ce qu'Adam perdit par sa désobéissance ; il nous prouve que les hommes peuvent dominer même les bêtes féroces, s'ils se soumettent eux-mêmes à leur Créateur. Noé supporte tout dans l'attente de la fin du déluge, et la présence des animaux ne lui fait point quitter l'arche avant qu'il soit fini. Le bon chrétien supporte tous les maux ; jusqu'à ce qu'il en soit séparé de corps par la fin de cette vie, il se réfugie en lui-même, et s'en sépare de cœur.

Ce que doit faire celui qui veut posséder cette charité. — 4. Si vous êtes une de ces âmes qui désirent posséder la charité qui supporte tout, fuyez le monde, réfugiez-vous à l'ombre de la Croix, ne redoutez point les tempêtes ni les fureurs de ce déluge ; vous ne pouvez faire naufrage, si vous êtes porté sur ce bois ; celui qui daigna vous créer vous dirigera, pourvu que vous ayez la charité qui supporte tout. Aucune force

omnia sperat, omnia sustinet ; caritas numquam excidit. » (*Ibid.*, 7, 8.) Ex his igitur quatuor virtutibus sanctæ caritatis loqui convenit Sanctitati Vestræ, delectatque primitus intueri, quemadmodum velut quatuor cardines orbis continens, totum possederit mundum. Requiramus igitur, si placet, aliquorum exempla sanctorum, eorum scilicet, qui his virtutibus sanctæ caritatis possessi sunt ; et eis singulis ita singula tribuamus, ut omnes in omnibus esse noscamus ; quoniam omnis qui pie tolerat, recte credit ; et omnis qui recte credit, aliquid sperat ; et qui sperat, sustinet, ne ab spe cadat. Sed jam quinam isti sint videamus, quorum fidem, in quantum desuper adjuvamur, assequi valeamus. Virtus caritatis quæ « omnia tolerat, » eminuit in sancto Noe ; quæ « omnia credit, » in sancto Abraham ; quæ « omnia sperat, » in patribus nostris, id est, in populo Israel, unde ipse noster exortus est Dominus ; quæ « omnia sustinet, » in ipso capite nostro Domino nostro Jesu Christo, qui est vera caritas, quæ nunquam cadit. Nec ceteros sanctos ab his virtutibus Vestra Caritas deputet alienos ; quos pro brevitate temporis, et pro sermone suscepto ita prætermissos esse cognoscite ; ut tamen certissime noveritis omnes esse in Christo, et in omnibus Christum.

Prima virtus caritatis, omnia tolerare. — 3. Sed jam videamus quemadmodum sanctus Noe possederit vel possessus sit virtute caritatis, quæ « omnia tolerat. » Prædixit ei Deus, quod iniquitate hominum crescente, diluvio perderet mundum. Statim ille admonitus confugit ad lignum, et post camporum amœnorum faciem, angustiis se reclusit arcæ, tolerat cæli fremitum, sonitum aquarum, fragorem nimborum ; et post ista omnia, qui solet gaudere consortio hominum, socius quodam modo efficitur serpentium ac ferarum. Nec expavescit vir iste, quod cum eo sint feræ, in arca ; imo ibi agnoscit ordinem suum feritas, quia se cognovit humanitas ; et jubenti homini obediunt, quia hominem superiori Domino obedisse cognoscunt. Ostensum est in Noe, quid Adam præceptum contemnendo perdiderit ; et demonstratum est posse homines bestiis etiam dominari, si subdant se obedientia Conditori. Exspectat et tolerat sanctus iste finem diluvii ; nec ante quam finiatur, causa ferarum, arca relinquitur. Tolerat bonus mala ; et donec in fine etiam corpore separentur, intus manens, corde non corpore separatur.

Hanc cupienti quid præstandum. — 4. Si qua es anima, quæ cupis possidere virtutem caritatis quæ « omnia tolerat, » relinque mundum, confuge ad crucis lignum, non metuas procellas et turbines hujus diluvii ; non mergeris, si ligno portaberis ; novit gubernare qui dignatus est creare,

ne saurait vous arracher de cette arche indestructible. Restez bon, et supportez les méchants; il vous vaut mieux, retiré en vous-même, supporter les méchants en considération des bons, que de périr, si vous sortez, et de quitter les uns et les autres. Vous pouvez être le compagnon obligé de bêtes féroces, c'est-à-dire qu'il peut y avoir avec vous dans l'Eglise des artisans de perversité, des hommes d'erreur, des hérétiques, des schismatiques, ou même de faux catholiques, toutes bêtes féroces cherchant à dévorer les âmes; qu'on les supporte jusqu'à la fin du siècle, comme jusqu'à la fin d'un autre déluge. Qu'elles rugissent, qu'elles grincent des dents, qu'elles s'efforcent même de briser l'arche; soyez sans crainte; le déluge fini, elles seront les hôtes de la forêt inculte et pleine de ronces, tandis que vous habiterez la terre fertile; à la fin des temps, les impies seront jetés « dans les ténèbres extérieures, et là il y aura des pleurs et des grincements de dents; » (*Matth.*, xxv, 30.) tandis que les saints entreront dans la terre des vivants. Noé en effet, après la fin du déluge, offrit à Dieu en sacrifice des animaux purs, et non point des bêtes immondes. Les uns et les autres avaient pu se sauver dans l'arche, mais les bêtes immondes n'arrivèrent point au sacrifice offert à Dieu.

Le second caractère est de tout croire. — 5. Mais laissons ce point, afin de pouvoir étudier les trois autres. Entretenons-nous du saint patriarche Abraham; apprenons à posséder la charité qui croit tout, comme lui, qui n'hésita pas, au premier appel de Dieu, à quitter sa patrie, sa maison, sa famille. Il abandonne tout, pour obéir à l'ordre du Seigneur. Dieu lui dit : « Sors de ta maison et de ton pays, et viens dans la terre que je te montrerai ; » (*Gen.*, xii, 1.) et le saint patriarche se garda de penser ou de dire : Où irai-je? à qui me confierai-je ? de quelle terre s'agit-il? mais dès qu'il entend, il se lève, il marche, il se hâte, court. Il ne voit pas la terre promise, et il la possède déjà dans sa foi. Il suit le droit chemin, il ne porte jamais ses pas hors de la route qu'il doit suivre; celui qui l'envoyait vers une terre inconnue ne pouvait le laisser sans direction. Il ne le trompa point et le récompensa de sa foi. Abraham entre dans la terre promise, il s'y établit, il s'y agrandit; de pauvre il devient riche, d'humble, puissant; il est comblé de tous les biens; en lui s'accomplit cette promesse faite par notre Seigneur à ses disciples, dans l'Evangile : « Quiconque aura quitté sa maison, ou son champ, ou ses parents, à cause de mon nom, recevra le centuple ici-bas et possédera la vie éternelle. » (*Matth.*, xix, 29.) Enfin la récompense d'une foi si grande est portée à son comble, un fils est promis aux vieux jours d'Abraham. La charité qui croit tout lui vient en aide. Il l'entend, il se réjouit, il l'en aime davantage, il accepte l'espoir de voir naître un fils de son épouse, à qui l'âge et la stérilité interdisaient d'être mère, il voit fermement dans cette espérance l'accomplissement de la promesse d'un Rédempteur de tout le genre humain.

6. La charité l'éprouve encore, et cette épreuve le glorifie encore, et montre à la postérité qu'il n'y a rien à quoi il ne préférât Dieu. Le Seigneur l'appelle du haut du ciel : « Abraham, Abraham. » (*Gen.*, xii, 1.) Et lui, comme un esclave obéissant : « Me voici, dit-il. Et le Seigneur : Prends ton fils Isaac que tu aimes tant, vas sur les hauteurs, et tu me l'offriras en holocauste sur la montagne que je te désignerai. »

tantum adsit virtus caritatis quæ « omnia tolerat. » Nulla res te ab arcæ soliditate evellat. Permane bonus, et tolera malos ; melius enim est ut intus positus propter bonos toleres malos, quam foras exiens et periens, et bonos relinquas et malos. Si ergo sunt tecum feræ, id est, sunt tecum in Ecclesia prava docentes, falsa sentientes, hæretici vel schismatici, aut etiam ipsi mali catholici, more ferarum animas devorare quærentium; tolerentur usque ad finem sæculi, tamquam finem diluvii. Rugiant licet, fremant dentibus, atque ipsam arcam confringere conentur, non expavescas ; finito diluvio, illas rapiet inanis ac spinosa sylva, te fertilis suscipit terra ; post finem sæculi, impii rapientur « ad tenebras exteriores, ubi est fletus et stridor dentium; » (*Matth.*, xxv, 30.) pios suscipit terra viventium. Nam et ipse sanctus Noe post finem diluvii obtulit sacrificium Deo; sed de animalibus mundis, non de immundis. Simul enim et munda et immunda animalia in arca natare potuerunt, sed mala ad sacrificium Dei non pervenerunt.

Secunda caritatis virtus, omnia credere. — 5. Sed jam hinc aliquando transeamus, ut cetera perscrutari valeamus. Procedat in medio sanctus ille Abraham; et suo nos doceat exemplo possidere virtutem caritatis quæ « omnia credit, » qui non est cunctatus ad unam vocationem relinquere patriam sedem, domum, familiam. Omnia relinquuntur, ut Domino præcipienti pareatur. « Exi, » inquit ei Deus, « de domo tua, et de cognatione tua, et veni in terram quamcumque tibi ostendero ; » (*Gen.*, xii, 1.) nec apud se iste sanctus cogitavit aut dixit : Quo eam, cui me committam, in quam terram vadam? sed statim ut audit, surgit, currit, festinat, accelerat. Terram promissam non videt ; sed credendo eam firmiter retinet. Ambulat recto itinere, nec oberrantibus vestigiis alibi quam debuit, declinavit ; quia qui eum ad ignotam terram mittebat, ipse qui mittebat non dimittebat. Nec eum ipse fefellit ; redditur merces credenti. Ad terram pervenit, dilatatur, multiplicatur ; ex paupere efficitur dives, ex ignobili potens, ditatur omnibus bonis; et in illo impletur quod Dominus in Evangelio suis discipulis promisit, dicens : « Si quis dimiserit domum, aut agrum, aut parentes causa nominis mei, et in hac vita centuplum accipiet, et in futuro sæculo vitam consequetur æternam. » (*Matth.*, xix, 29.) Cumulatur adhuc hujus fidei merces, et seni promittitur filius. Adest virtus caritatis quæ « omnia credit. » Audit, exsultat, amplius diligit, suscipit filium ex conjuge sterili, quam spe pariendi destitutam sterilitas ætasque jam fecerat, atque in illo benedictionem omnium Gentium promissam firmissime tenet.

6. Sed adhuc cum caritas probat, probatumque commendat, et quemadmodum nihil Deo præferat, posteris monstrat. Vocat eum Dominus de cælo dicens : « Abraham, Abraham. » (*Gen.*, xii, 1.) Et ille tamquam servus obediens : « Ecce sum, ait. Et Dominus : Accipe filium tuum illum quem diligis Isaac, et vade in terram excelsam, et offeres

(*Ibid.*, 2.) Cet ordre ne trouble point et ne saurait abattre ce serviteur fidèle, dont la charité qui croit tout est le soutien. Il se lève, sort de sa demeure, charge une ânesse du bois du sacrifice, prend le glaive et le feu, emmène son enfant, et se hâte vers le lieu désigné. Isaac, devenu pensif, veut interroger son père, qui lui dit : « Qu'avez-vous, mon fils? » Et Isaac : « Voici le bois et le feu, mais où est la brebis que vous devez immoler en holocauste? » Et le père répondit : « Dieu y pourvoiera, mon fils. » (*Ibid.*, 7, 8.) Je vois en ceci un grand, un sublime mystère. Abraham, qui pensait une chose, en promettait une autre à son fils; mais ni celui-ci ne se trompait à cette promesse, ni le cœur du père n'éprouvait aucune défaillance dans sa résolution. Que dire de plus? Il se hâte, il aperçoit de loin le lieu marqué; alors, il arrête ses serviteurs et leur parle en ces termes : « Restez ici avec l'ânesse; mon fils et moi nous irons jusque sur ce sommet, et lorsque nous aurons adoré le Seigneur, nous retournerons vers vous. » (*Ibid.*, 5.) Saint patriarche, que dites-vous, puisque vous avez à faire toute autre chose de votre enfant? Vous trompez-vous vous-même, ou voulez-vous tromper vos serviteurs? Non certes, répond Abraham; mes paroles et mes actes sont prophétiques et n'émanent point de moi-même; mais la charité qui croit tout parle et agit par moi en qui elle réside. Je l'entends, elle n'a besoin d'aucun son de voix pour dire à mon cœur : Tu crois que ton fils doit ressusciter, et c'est bien volontairement que tu le conduis à l'autel du sacrifice; mais il n'y périra point, parce que la résurrection est réservée au Fils de Dieu. L'apôtre saint Jacques, rappelant la foi du patriarche, dit avec raison : « Abraham crut à la parole de Dieu, sa foi lui fut imputée à justice, et il fut appelé ami de Dieu. » (*Jacob.*, II, 23.) On le sait, la conformité des sentiments fait les amis; ce qui fait dire à un auteur profane : Vouloir et ne vouloir pas les mêmes choses, c'est le propre de l'amitié véritable. Je le répète donc, la conformité des sentiments fait les amis. Voulez-vous savoir en quoi le saint patriarche s'unit d'intention à Dieu, au point d'être appelé son ami? « De même que Dieu le Père n'a pas épargné son propre Fils, et l'a livré à la mort pour nous tous; » (*Rom.*, VIII, 32.) de même Abraham n'épargna pas son fils unique, et recevant l'ordre de l'immoler, il l'offrit d'un cœur soumis à Celui qui le lui avait donné.

7. Rappelons les événements qui suivirent. Il nous est agréable de vous expliquer pleinement cette histoire, avec le secours des lumières du Saint-Esprit. Lorsque, après avoir laissé les serviteurs, le père et le fils sont arrivés au lieu du sacrifice, Abraham élève un autel, dresse le bûcher, lie les mains de son enfant, le place sur l'autel au-dessus du bûcher, se dépouille des marques humaines de l'amour paternel, se revêt de la constance inébranlable du prêtre, et tire le glaive pour immoler Isaac. Que voyez-vous, mes Frères? Ici, rien d'humain ne se passe, tout y a le caractère divin. Ce fils, qui peu auparavant s'enquérait de la brebis du sacrifice, sent toutes ces choses s'accomplir en lui, et demeure néanmoins dans le plus profond silence; il est patient, comme s'il était celui, « qui fut conduit au sacrifice comme une brebis, et qui n'ouvrit pas la bouche pour se plaindre, semblable à un agneau resté sans voix sous le ciseau du tondeur. » (*Isai.*, XIII, 7.) Enseignez-nous, ô Isaac, le sublime secret de votre silence. Peu auparavant, vous ne vous sentiez l'objet d'aucune attaque, et vous demandiez à votre père où était la brebis; maintenant au contraire on vous lie

eum holocaustum in unum montium, quem tibi dixero. » (*Ibid.*, 2.) Nec hac quidem jussione turbatur aut frangitur servus fidelis; adest enim ei virtus caritatis quæ « omnia credit. » Surgit, domum pergit, asinam sternit, ligna concidit, gladium et ignem sumit, puerum simul adducit, et pergit ad locum. Tunc intentus factus Isaac, patrem interrogat dicens : « Pater. » Et ille : « Quid est, fili? Et filius : Ecce, ait, ignis et ligna, ubi est ovis quam immolaturus es ad holocaustum? » Et pater respondit : « Deus providebit sibi ovem ad sacrificium, fili mi. » (*Ibid.*, 7, 8.) Magnum hic et grande video sacramentum. Aliud Abraham corde gestabat, aliud filio promittebat; sed neque quæ promittebat, filium fallebant; neque aliqua infirmitas cor ejus a proposito immutaverat. Quid pluribus? Pergit viam, videt locum de longe, et statuens pueros suos ibi, eis talia verba profert dicens : « Sedete hic cum asina; ego autem et puer ibimus usque illuc, et cum adoraverimus, revertemur ad vos. » (*Ibid.*, 5.) O sancte Abraham, quid est quod dicis, cum aliud tibi de puero agendum sit? Numquid aut te, aut tuos fallis? Non, inquit; sed quæ prophetice vel dico vel gero, virtus caritatis in me manens quæ « omnia credit, » et facit et dicit. Audio enim eam sine strepitu vocis intus ad cor loquentem et dicentem mihi : Tu quidem licet resurrecturum credens, pleno et perfecto voto puerum ducas immolandum, filius tuus in isto sacrificio non crematur, quia resurrectio Filio Dei servatur. Merito Abrahæ hujus viri fidem commemorans Jacobus apostolus ait : « Credidit Abraham Deo, et deputatum est illi ad justitiam, et amicus Dei appellatus est. » (*Jacobi*, II, 23.) Amicos, ut novimus, conjunctio animorum facit; unde quidam sapiens hujus mundi ait : Idem velle atque idem nolle, ea demum firma amicitia est. Ergo amicos, ut novimus, conjunctio animorum facit. Quemadmodum iste sanctus animum conjunxerit Deo, ut ejus amicus appellaretur, vultis nosse? « Sicut enim Deus Pater unico Filio non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum; » (*Rom.*, VIII, 32.) ita et iste unico filio non pepercit, sed jubente ut immolaretur, ei qui dederat eum devoto corde obtulit eum.

7. Sed quæ sequuntur videamus. Delectat enim nos, adjuvante Domino Deo nostro, hujus historiæ plenam vobis reddere rationem. Postquam relictis pueris, ad locum sacrificii pater cum filio venit, aram construit, ligna componit, manus filio ligat, imponit eum in aram supra ligna, deponit humana paternæ pietatis indicia, induit sacerdotis diram constantiam, educit gladium, ut perimat filium. Quid videtis, Fratres? Nihil hic sentimus humanum, quia totum cognoscimus divinum. Sed et ille filius, qui paulo ante ovem requirebat, sub ingenti silentio talia fieri in se sentit, et ita patiens invenitur, tamquam jam ille esset, « qui sicut ovis ad immolandum ductus est, et tamquam agnus coram tondente se sine voce,

les mains, vous êtes placé sur l'autel, vous êtes, en quelque sorte, suspendu au-dessus du bûcher, et pourtant, vous gardez le silence. Il est vrai, nous répond-il. Nous vous conjurons de nous faire connaître pourquoi. Vous voulez savoir pourquoi je me tais à présent? dit-il. C'est parce que je suis la figure de Celui à qui « nul n'ôte sa vie, mais qui la donne de lui-même. » (*Johan.*, x, 18.) Dans ce magnifique mystère, la foi d'Abraham sortit victorieuse de la plus grande épreuve, et son fils, en qui le Christ était annoncé, fut sauvé du sacrifice.

Ce que Dieu attend de celui qui veut avoir la charité qui croit tout. — 8. Si vous êtes une de ces âmes qui désirent imiter la foi d'Abraham, sortez de votre patrie et de votre famille, quittez votre nation et le toit paternel; c'est-à-dire, renoncez fermement à Satan, à ses pompes et à ses ministres, pour suivre la voie droite, qui vous conduira dans la terre où vous serez riche et puissant, où vous deviendrez le compagnon d'Abraham. Lorsque vous aurez fait toutes ces choses, si la charité qui croit tout est en vous, elle ne laissera pas de vous éprouver encore, pour vous couronner après l'épreuve. Elle vous demande le sacrifice de l'objet qui vous est le plus cher. Que vous demande-t-elle? Dieu dit à Abraham : « Donne-moi ton fils unique; » (*Gen.*, XXII, 2.) et la sagesse éternelle vous dit : « Donne-moi ton cœur, mon fils. » (*Prov.*, XXIII, 26.) Ce cœur est l'objet qui vous est le plus cher. Que craignez-vous de le lui donner? Offrez-le, plein de repentir, en sacrifice au Seigneur votre Dieu; dites-lui avec le Prophète: « Les holocaustes ne vous sont pas agréables; le sacrifice qui plaît à Dieu, c'est un cœur pénétré de douleur; vous ne mépriserez pas, ô Dieu, un cœur contrit et humilié. » (*Psalm.* L, 18, 19.) Soyez sans crainte après l'oblation de ce sacrifice; le Seigneur l'aura pour agréable, et ce que vous aurez offert ne recevra nulle atteinte.

Le troisième caractère est de tout espérer. — 9. Vous plaît-il d'étudier la charité qui espère tout? Nous avons dit plus haut que nos pères, c'est-à-dire le peuple d'Israël, en furent un exemple. La voix de cette vertu se fait entendre dans cette parole du Prophète : « Nos pères ont espéré en vous; ils espérèrent et furent délivrés. » (*Psalm.* XXI, 5.) Ils reçoivent l'ordre de sortir d'Egypte; on leur promet une terre où coulent le lait et le miel. Ils traversent la mer Rouge, ils entrent dans le désert; la charité qui espère tout les conduisait, pour leur apprendre à aimer d'abord Dieu pour lui-même. Ils reçurent également la récompense de leur foi; ils ne pouvaient pas ne pas la recevoir de Celui qui, pour nous faire ses débiteurs, daigne se donner à nous. Après le désert, ils burent le miel qui coulait du rocher et mangèrent le pain du ciel; « ils ne furent point trompés dans leurs désirs, parce qu'ils avaient espéré, et ils parvinrent dans la terre promise. » (*Psalm.* LXXVII, 30.)

Exercices de cette vertu. — 10. Que l'âme qui est éprise de cette vertu de la charité, se lève et fuie l'Egypte, c'est-à-dire les pensées du siècle, qu'elle se hâte vers la mer Rouge, c'est-à-dire vers le baptême de Jésus-Christ; il est dit: La mer Rouge, à cause de la couleur du sang du Messie. Qu'importent vos ennemis?

sic non aperuit os suum. » (*Isai.*, XIII, 7.) O et tu, sancte Isaac, indica nobis silentii hujus tam grande secretum. Paulo ante nihil in te fieri sentiebas, et a patre arietem requirebas ; nunc autem manibus ligaris, in aram imponeris, ligno quodam modo suspenderis ; et modo taces. Taceo, inquit. Dic quare, obsecro, noverimus. Vultis nosse, ait, quare modo taceo? Quia figuram illius gesto, qui voluntate « ponit animam suam, non necessitate. » (*Joan.*, x, 18.) In hoc tam grandi mystico fidei sacramento, et Abraham sanctus apparuit probatus, et filius in præsenti est liberatus, in quo est Christus prænuntiatus.

A sectatore caritatis omnia credentis quid exspectat Deus. — 8. Si qua es anima, quæ cupis sequi vestigia fidei patris nostri Abraham, exi de terra tua et de cognatione tua, relinque populum tuum et domum patris tui ; id est, fideliter renuntia diabolo, pompis et angelis ejus ; et sequere viam rectam, quæ te perducat ad terram, in qua ditescas et emineas, et efficiaris socius Abrahæ. Sed, cum ista omnia feceris, si virtus caritatis quæ omnia credit est in te, adhuc tentabit te ; et probatum coronabit te. Expetit a te sacrificium dilecti tui. Quid a te expetit? Quod Abraham illi dictum est : « Da mihi unicum dilectum tuum; » (*Gen.*, XXII, 2.) tibi dicit sapientia : « Da mihi, fili, cor tuum. » (*Proverb.*, XXIII, 26.) Ipse est dilectus unicus. Quid metuis offerre cor tuum? Offer sacrificium, contritionem cordis Domino Deo tuo ; et dic ei cum Propheta : « Holocaustis non delectaberis ; sacrificium Deo spiritus contribulatus, cor contritum et humiliatum Deus non despiciet. » (*Psal.* L, 18, 19.) Nihil metuas tali sacrificio oblato ; et (*a*) Deo acceptum erit, et quod obtuleris, integrum permanebit.

Tertia virtus omnia sperare. — 9. Aliam virtutem caritatis quæ omnia sperat, placet inspicere? Hanc superius plebi Israel et patribus nostris adsignasse cognoscimur. Ejus namque virtutis vox est in versu illo Prophetico : « In te speraverunt patres nostri, speraverunt et liberasti eos. » (*Psal.* XXI, 5.) Et ipsi ex Egypto fugere jubentur, terra eis lac et mel fluens promittitur. Per mare rubrum transeunt, ad eremum veniunt ; ducebat eos spes caritatis, ut discerent prius Deum amare gratis. Redditur et his merces fidei ; non enim potest non reddere, qui se donando dignatur facere debitorem. Post eremum mella de petra suxerunt, panem cæli manducaverunt, « non sunt privati a desiderio suo, quod speraverunt, terram etiam promissionis acceperunt. » (*Psal.* LXXVI, 30.)

Virtutis hujus exercitia. — 10. Exsurgat anima quæ hujus caritatis virtute comprehensa est, et fugiat ex Ægypto, id est, ex hujus sæculi desiderio, pergat ad mare rubrum, scilicet Christi baptismum ; ideo rubrum, quia Christi sanguine purpuratum. Persequantur hostes ; peccata cum suo auctore diabolo, tamquam Ægyptii cum suo rege Pharaone, sæviant, sequantur fugientes ; quid metuis? Usque ad aquam sæviunt. Ingredieris tu, ingredientur et illi post te ; sed aqua conversa illis erit in perniciem, tibi proficiet ad salutem ; illos obruet, te abluet ; illos damna-

(*a*) In MS. Fuliensium deest vox *Deo* : cujus loco in aliis substituitur, *tibi*. At huic particulæ in Colbertino superscribitur a secunda manu *illi*.

qu'importe que les péchés avec Satan leur prince, comme firent les Egyptiens avec leur roi Pharaon, vous persécutent, vous poursuivent dans votre fuite? Qu'avez-vous à redouter? L'eau arrêtera leur fureur. Vous y entrerez, ils y entreront après vous; mais ils y trouveront leur perte, vous y trouverez votre salut; elle les engloutira, et vous purifiera; elle sera leur condamnation et votre délivrance. Alors vous étancherez votre soif à la source de miel coulant du rocher. « Et cette pierre est Jésus-Christ, » (I *Corinth.*, x, 4,) dont les préceptes vous désaltèreront comme des sources de lait. Vous vous nourrirez aussi de la manne, c'est-à-dire de Celui qui a dit : « Je suis le pain vivant qui est descendu du ciel; » (*Johan.*, vi, 51.) vous le goûterez, et vous reconnaîtrez « combien le Seigneur est doux. » (*Psalm.* xxxiii, 9.) Si vous avez la charité qui espère tout, il vous faut traverser le désert, c'est-à-dire, user du monde comme si vous n'en usiez pas, reconnaissant que vous êtes voyageur ici-bas, si vous désirez entrer dans la terre promise. Cette terre est celle que le Prophète célèbre en ces termes : « J'ai une ferme espérance de voir les biens du Seigneur dans la terre des vivants. » (*Psalm.* xxvi, 13.)

Le quatrième caractère est de tout supporter. — 11. Il reste le dernier caractère de la charité; « elle souffre tout et ne succombe jamais. » Nous savons que ce caractère convient à notre chef, notre Seigneur Jésus-Christ lui-même. Nous l'examinons en dernier lieu, parce que « Jésus-Christ est la fin de la Loi. » (*Rom.*, x, 4.) Combien il a souffert pour nous, je pense, mes Frères, que vous ne pouvez l'ignorer. J'en dirai cependant quelques mots, si toutefois je suis digne de parler d'un aussi grand sujet. Et d'abord, qu'étant Dieu il s'est fait homme, et que « le Verbe a été fait chair; » (*Johan.*, i, 14.) qu'il nous a comblés de bienfaits, et a souffert beaucoup de maux; qu'il a ressuscité les morts, et qu'il est mort lui-même; que, par une patience admirable, il se laissa tenter par le Démon et trahir par un de ses disciples; qu'avant de montrer que ce même Judas était un traître, il le supporta voleur, et avant de subir les épreuves des chaînes, de la Croix et de la mort, il ne refusa pas le baiser de paix de ses lèvres trompeuses. Et dans sa mort elle-même, quelles furent ses souffrances! Il souffrit les fureurs de toutes les haines vomies par les cœurs pervers. Les Juifs crièrent : « Crucifiez-le, crucifiez-le; » (*Luc.*, xxiii, 23.) parce qu'ils devaient rester coupables, ils firent mourir sur la Croix le Fils de Dieu innocent. Il est conduit au supplice, il est dégradé, lui qui est la vraie palme de la victoire. Il est couronné d'épines, lui qui est venu briser les épines des péchés. Il est lié, lui qui a délivré les enchaînés. Il est suspendu à la Croix, lui « qui relève ceux qui sont tombés. » (*Psalm.* cxlv, 9.) On abreuve de vinaigre la source de la vie, l'autorité est flagellée, le salut est blessé, la vie meurt; la mort tue pour un temps la vie, afin que la mort soit ensuite terrassée par la vie pour toujours.

Les Juifs vaincus dans la mort du Christ. — 12. Voyez-vous les Juifs se promettre un triomphe dans le trépas de Jésus-Christ, et ne point hésiter à crucifier le Roi du ciel et de la terre, pour ne pas perdre un royaume terrestre et passager? Mais cette victoire, qu'ils ambitionnaient, leur échappa. S'ils avaient vaincu, comment auraient-ils perdu leur royaume? Seraient-ils demeurés esclaves jusqu'à ce jour? Et pourtant, nul doute sur la cause qui les poussait à immoler le Sauveur. Les princes des Prêtres disaient entre eux, au rapport de l'Evangile : « Que faisons-nous, car cet homme fait beaucoup de miracles? Si nous le laissons vivre ainsi, les Romains viendront et nous extermineront

bit, te liberabit. Post hæc suscipies mel de petra, quo sitim tuam saties. « Petra enim erat Christus, » (I *Cor.*, x, 4,) ex cujus præceptis tamquam ex fontibus dulcedinis satieris. Gustabis et panem, illum scilicet qui dixit : « Ego sum panis vivus qui de cælo descendi ; » (*Johan.*, vi, 51.) gustabis, et videbis (*b*) « quam suavis est Dominus. » *Psal.* xxxiii, 9.) Et si in te eminet virtus caritatis quæ « omnia sperat, » per eremum te necesse est transire ; id est, utaris hoc mundo tamquam non utens ; ut in hac via peregrinum te noveris esse, si terram promissionis cupis intrare. Hæc terra est de qua Propheta cantat et dicit : « Credo videre bona Domini in terra viventium. » (*Psal.* xxiv, 13.)

Quarta omnia sustinere. — 11. Ultima virtus caritatis restat, quæ « omnia sustinet, et nunquam cadit. » Hanc ipsi capiti nostro Domino Jesu Christo convenire novimus. Ideo in ultimo ; quoniam « finis Legis Christus. » (*Rom.*, x, 4.) Quanta autem pro nobis ipse sustinuerit, puto Caritatem Vestram ignorare non posse. Tamen exinde aliquid dicam, si tamen de tanto aliquid digne dicam. Prius illud, quod Deus homo, quod « Verbum caro factum est ; (*Johan.*, i, 14.) quod multa bona fecit, et mala perpessus est ; quod mortuos suscitavit, et mortuus est ; quod singularis illa patientia pertulit diabolum tentatorem, discipulum traditorem ; quod ipsum Judam prius quam ostenderet traditorem, pertulit furem, et ante experimentum vinculorum, crucis ac mortis, labiis ejus dolosis non negavit osculum pacis. In ipsa autem morte quanta sustinuit? Pertulit odiorum flammas, ministras pessimi cordis linguas. Clamaverunt Judæi : « Crucifige, crucifige ; » (*Lucæ*, xxiii, 21.) ut rei remanerent Judæi, innocens ab eis crucifixus est Filius Dei. Ad crucem ducitur, expalmatur, qui est vera palma victoriæ. Spinis coronatur, qui spinas peccatorum venit confringere. Ligatur, qui solvit compeditos. Ligno suspenditur, « qui erigit elisos. » (*Psal.* cxlv, 9.) Aceto potatur fons vitæ, disciplina cæditur, salus vulneratur, vita moritur ; occidit ad tempus vitam mors, ut in perpetuum a vita occideretur mors.

Judæi in Christi morte victi. — 12. Quid hic Judæi in hac morte Christi exsultaverunt quasi victores, et dum terrenum et caducum regnum timuerunt perdere, Regem cæli et terræ non dubitaverunt occidere? Sed nec sicut putaverunt, victores exstiterunt. Si enim vicerunt regnum, quomodo perdiderunt? quomodo nunc usque servi remanserunt? Ista namque causa est, quia ab eis Christus occisus est. Dixerunt apud se principes Judæorum, ut Evangelista

(*b*) Editi *quoniam suavis.* At MSS. *quam suavis.* Et sic ipse Augustinus passim ubi citat hunc versiculum.

nous et notre ville. » (*Johann.*, XI, 48.) Ils mirent à mort Jésus-Christ, et ils se perdirent eux et leur ville. Juifs insensés, quel fruit avez-vous retiré d'un aussi grand crime? Croyez-vous que votre volonté d'échapper à la soumission due à notre Seigneur vous ait soustraits à son empire? Vous êtes devenus de mauvais serviteurs de Jésus-Christ, tout en étant comme les bons des sujets des rois de la terre. Dieu se sert de ses serviteurs pour écraser votre orgueil; par eux il frappe vos desseins d'impuissance; par eux il fait peser sur vos têtes le fardeau de vos crimes. Et ce même Rédempteur que vous avez immolé, voulait que vous fussiez libres, au lieu d'être esclaves, quand il disait: « Si le Fils vous affranchit, vous serez vraiment libres. » (*Johann.*, VIII, 36.) Et vous, non-seulement vous avez repoussé le Seigneur Dieu votre roi, qui vous offrait la vraie liberté, mais, pleins du désir de le mettre à mort, vous vous êtes écriés : « Nous n'avons de roi que César. » (*Johann.*, XIX, 15.) Ne vous glorifiez donc point de cette mort de Jésus-Christ, par laquelle vous vous êtes perdus sans le savoir. Entendez le Seigneur disant par la voix du Prophète : « J'ai dormi, je me suis livré au sommeil. » (*Psalm.* III, 6.) Il appelle sommeil la mort que vous lui avez donnée. Telle devait être cette mort de trois jours de Celui qui dit ailleurs, par la voix du même Prophète : « Est-ce que celui qui se livre au sommeil ne le fait pas avec l'espoir de s'éveiller? » (*Psalm.* XL, 9.) J'ai dormi, dit-il, moi qui ai seul le pouvoir de déposer mon âme. J'ai dormi, non point à cause de vos persécutions insensées; j'ai accompli ce que je voulais accomplir, et vous êtes restés dans votre crime.

13. Quelle a été, mes Frères, la source de si grands sacrifices, de la part de notre Dieu, pour notre rédemption et notre salut, si ce n'est la charité qui ne finira jamais? O charité, que votre puissance est admirable, puisque vous avez fait descendre un Dieu du ciel! Sublime sainteté, sainte et vraie charité, qui êtes si grande sur la terre, quelle sera votre grandeur dans les cieux? Vous qui êtes si puissante au milieu des combats de cette vie passagère, que ne pourrez-vous pas au sein de la paix de l'éternelle vie?

Imitation de la patience du Christ. — 14. Soyez donc vigilantes, ô âmes chrétiennes; si vous avez la vertu de souffrir tout dans la charité, vous marcherez sur les traces de notre Seigneur. « Jésus-Christ en effet, » dit l'apôtre saint Pierre, « a souffert pour nous, vous laissant son exemple, afin que vous marchiez sur ses pas. » (I *Petr.*, II, 21.) Puisqu'il est descendu pour vous du ciel sur la terre, fuyez à votre tour les choses terrestres pour vous élever vers le ciel. Si le monde est doux, Jésus-Christ l'est encore davantage; si le monde est amer, souvenez-vous que Jésus-Christ a tout souffert pour vous. Le Seigneur lui-même s'est fait votre voie; levez-vous et marchez; vous avez un but, ne négligez rien pour l'atteindre. Quel est ce but? demanderez-vous peut-être. Quoi! vous voyez la route, et vous demandez où elle conduit? Elle conduit à la vérité, à la vie. Si vous aimez la vérité, si vous aimez la vie, ne vous écartez jamais de cette voie. Je vois la route, dites-vous, et je désire y marcher; mais il est âpre et rude, étroit et difficile, ce sentier de la vie. Quand Jésus-Christ l'a suivi, vous le trouvez difficile? La tête s'y est engagée, et les membres hésitent? Mais

narrat : « Videtis, inquiunt, quia totus mundus post eum abiit? si dimiserimus eum vivere, venient Romani, et tollent nobis locum et regnum. » (*Johan.*, XI, 48.) Et Christum occiderunt; et locum et regnum perdiderunt. Quid vobis profuit, o insani Judæi, quod tantum scelus admisistis? Numquid quia Christo Domino, ut decuit, servire noluistis, ideo ejus dominio caruistis? Dum illi serviunt reges, quibus vos servitis, facti estis mali servi bonorum servorum Christi. Per ipsos conterit contumaciam vestram, per ipsos dissipat consilia vestra, per ipsos retribuit scelera vestra in capita vestra. Ipse autem Dominus quem vos interemistis, non vos servos, sed liberos esse cupiebat, quando dicebat : « Si vos Filius liberaverit, tunc vere liberi eritis. » (*Johan.*, VIII, 36.) Vos autem Dominum Deum regem et ipsam veram libertatem non solum repudiastis, verum etiam necare cupientes clamastis : « Non habemus regem, nisi solum Cæsarem. » (*Johan.*, XIX, 15.) Sed ne in hoc quidem gloriemini quod Christum occidistis, actum est potius de vobis, et nescitis. Audite ipsum Dominum dicentem per prophetam : « Ego dormivi, et sommum cepi ; » (*Psal.* III, 6.) somnum appellans mortem a vobis illatam. Ceterum qualis mors potuit esse triduana, maxime illius, qui per eumdem Prophetam alio loco dicit : « Numquid qui dormit; non adjiciet ut resurgat? » (*Psal.* XL, 9.) Ego, inquit dormivi ; ego, qui potestatem habeo ponendi animam meam. Ego dormivi; non quia sævistis, non quia insanistis; ego implevi quod volui ; vos in scelere remansistis.

13. Quis exegit tanta ista de Deo nostro, Fratres, pro nostra redemptione ac salute, nisi caritas quæ nunquam cadit? O caritas, quam magnas vires habes, quæ de cælo Deum deposuisti ! O cara sanctitas, o sancta ac vera caritas, quæ tanta es in terris, quanta eris in cælis? Quæ tantum potes in hac pugna mortalitatis adhuc sollicita, quantum poteris in illa pace perfecta secura?

Patientiæ Christi imitatio. — 14. Evigila itaque, omnis anima Christiana, et si in te eminet virtus caritatis quæ « omnia sustinet, » Domini tui imitare vestigia. « Christus enim, ait apostolus Petrus, pro vobis passus est, relinquens vobis exemplum, ut sequamini vestigia ejus. » (I *Petr.*, II, 21.) Et si ille propter te cælesti sede ad terrena descendit ; tu propter te fuge terrena, appete cælestia. Si dulcis est mundus, dulcior est Christus ; si amarus est mundus, omnia pro te sustinuit Christus. Via tibi factus est ipse Salvator ; surge, ambula, habes quo, noli pigrescere. Sed forte quæris, quo? Vides enim viam, et quæris quo ducat hæc ipsa via? Ad veritatem et ad vitam ducit. Si amas veritatem, si amas vitam, et cupis ad veritatem et ad vitam venire, a via noli errare. Video, inquis, viam et cupio ambulare ; sed amara est, aspera est ; arcta enim et angusta via est, quæ ducit ad vitam. Christus transivit, et adhuc aspera est? Caput transiit, et membra dubitant? Sed Christus, inquis, Deus et homo; ego autem homo. Tot millia Martyrum transierunt; et adhuc tibi aspera est? Transierunt senes, transierunt juvenes, transierunt pueri, puellæ transierunt, viam quam timebas tritam tibi fecerunt.

Jésus-Christ, ajoutez-vous, était Dieu et homme tout ensemble, tandis que je ne suis qu'un homme. Des milliers de martyrs ont passé par là, et vous trouvez ce chemin impraticable? Ils y ont passé, des vieillards, des adolescents, des enfants, de jeunes vierges; ils vous ont aplani cette voie que vous redoutiez. Marchez-y donc, et marchez sans crainte. Que craindriez-vous dans cette voie? La mort? Pourriez-vous la redouter, quand vous allez vers la vie? Si vous êtes homme de bien, vous marchez dans cette voie; la mort sera la porte par laquelle vous entrerez dans la vie, et non par laquelle vous en sortirez. Marchez donc; bien plus, celui qui s'est fait votre chemin, vous conduira ici-même auprès de lui. Car Jésus a dit : « Je suis la voie, la vérité et la vie. » (*Johan.*, XIV, 6.) Adressez-vous donc à votre Dieu, âme pieuse et fidèle; parlez-lui, et parlez-lui en toute assurance; écriez-vous en toute vérité avec le Prophète : « Conduisez-moi, Seigneur, dans votre voie, et je marcherai dans votre vérité. » (*Psalm.* LVIII, 11.) J'arriverai certainement auprès de vous, si votre grâce ne m'abandonne pas d'ici au terme du voyage. Que ce que je viens de vous dire, mes très-chers Frères, sous l'inspiration de la charité elle-même, se grave profondément dans vos cœurs, pour que cette même charité trouve en vous le fruit de ses œuvres, non les feuilles d'un vain orgueil.

SERMON CVII.

Encore sur ces paroles de l'Apôtre : « Quand je parlerais toutes les langues des hommes et des anges mêmes, si je n'ai point la charité, je n'ai rien..... » I Corinth., XIII. *Sur l'amour de Dieu et du prochain, de nos amis et de nos ennemis* (1).

La charité unit ceux que la distance sépare. — 1. Je comprends, mes trèsc-hers Frères, d'après mes propres sentiments, le regret que vous inspire mon absence. Vous voudriez, je le sais, que votre humble serviteur vécût assidûment au milieu de vous ; à mon tour, s'il était possible, je souhaiterais de me rassasier sans cesse du bonheur d'être avec vous. Mais nous devons supporter avec patience ce que nous ne pouvons éviter en raison des nécessités des temps. Quoique bien des circonstances ne nous permettent pas de vivre ensemble quant au corps, nous sommes néanmoins toujours ensemble par la charité, par une sainte affection. La séparation des corps n'est rien, là où règne une véritable et sincère liaison des âmes. La véritable charité est celle qui unit spirituellement ceux qui sont corporellement séparés. Deux personnes qui s'aiment d'un saint amour, bien que l'une soit en Orient, l'autre en Occident, sont tellement rapprochées par les liens de la charité, qu'elles ne sont jamais absentes l'une de l'autre. Aussi l'Apôtre fait-il un magnifique éloge de la vraie charité, lorsqu'il dit: « Quand je parlerais toutes les langues des hommes et des anges mêmes, si je n'ai point la charité, je n'ai

(1) C'est pour la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Les docteurs de Louvain l'avaient maintenu parmi les sermons de S. Augustin, mais sans le mettre sous son nom, le jugeant douteux ; plusieurs docteurs ont pensé qu'il doit en être exclu. Il renferme des maximes et des phrases prises du 39e sermon de S. Augustin rapporté au propre du temps. On y reconnaît aisément une œuvre de S. Césaire, quand on le compare à ses autres homélies. Il porte à tort le nom de S. Augustin dans les MSS. antérieurs au VIIe siècle. Comparez avec le sermon CXII de cet appendice.

Ambula ergo viam, securus ambula. Quid enim metuis in hac via? Mortem? Et mortem times, qui ad vitam curris? Si bonus es, bene in hac via curris ; mors tibi janua erit, quæ te repræsentet, non quæ auferat vitæ. Ambula ergo viam ; imo ipse qui propter te factus est via, ipse te ducat per se ipsum ad se ipsum. Ipse enim est « via, veritas et vita. » (*Johan.*, XIV, 6.) Dic ergo Deo tuo, o anima fidelis et pia ; dic, dic, secura dic, et cum Propheta veraciter exclama : « Deduc me Domine in via tua, et ambulabo in veritate tua. » (*Psalm.* LVIII, 11.) Tunc ad te securus perveniam, si in finem usque tua gratia non deserar. Hæc, Fratres dilectissimi, quæ dono ipsius caritatis dicta sunt Sanctitati Vestræ, ita hæreant cordibus et sensibus vestris, ut eadem ipsa caritas fructum in vobis inveniat operis, non folia laudis.

SERMO CVII (*a*).

Rursum de verbis Apostoli, I *Cor.*, XIII : *« Si linguis hominum loquar et Angelorum, caritatem autem non habeam, nihil mihi prodest, » etc. De dilectione Dei et proximi, amicorum et inimicorum.*

Caritas facit ut sint simul separati corpore. — 1. Quantum nos, Fratres dilectissimi, Caritas Vestra desideret, ex meis animis recognosco. Et licet vos humilitatem meam assidue videre velitis, tamen ego, si posset fieri, frequentius de conspectu (*b*) vestro et vestra et mea vellem desideria satiari. Sed patienter tolerare debemus, quod implere pro temporum necessitate non possumus. Sed licet corporaliter nos propter multas necessitates videre non valeamus, caritate tamen et sancto amore semper (*c*) pariter sumus. Pro qua re nihil nocet corporis separatio, ubi est animorum vera et sincera conjunctio. Caritas enim ipsa vera est, quæ corporaliter separatos consuevit spiritaliter copulare atque conjungere. Duo enim qui se sancto amore diligunt, etiamsi unus sit in Oriente, alius in Occidente, ita caritate conglutinante junguntur, ut nunquam ab invicem separentur. Audi Apostolum dicentem laudem veræ et integræ caritatis. Sic enim ait: « Si linguis hominum loquar et Angelorum, caritatem autem non habeam, nihil mihi prodest, » (I *Cor.*, XIII, 1,) et cetera. Et post pauca addidit, dicens : « Caritas patiens est, benigna est, » et reliqua. Et licet sufficienter præconia ejus plenus Spiritu Sancto Paulus apostolus prædicaverit ; tamen, quia sancta caritas dulce est ac salubre vinculum mentium, etiam nos parvuli secundum modulum nostrum, de illa, quantum possumus, conquiramus.

(*a*) Alias de Tempore, XLII.
(*a*) Editi, *et vestro et meo vellem desiderio satiari.* Theodoricensis MS. *de conspectu nostro et vestram et meam desidero satiari animam.* Hic nos Colbertinum sequimur.

rien. » (I *Corinth.*, XIII, 1.) Plus bas, il poursuit : « Elle est patiente, elle est douce, » et le reste. Quoique saint Paul, plein des lumières de l'Esprit-Saint, l'ait aussi admirablement chantée ; à notre tour, car elle est le doux et salutaire lien des âmes, nous allons vous parler d'elle dans la mesure de nos faibles forces.

Que la charité nous enseigne le bon usage des richesses. — 2. Les trésors de la charité sont grands, mes Frères ; sans elle, le riche est pauvre ; avec elle, le pauvre est riche. Qu'a le riche, s'il ne la possède pas? Quelque immenses que soient les biens qu'il a, ils ne sont rien sans elle ; tandis que la charité, bien que dépouillée de toutes les superfluités de la terre, nage dans l'abondance. En sorte que, quelque grandes richesses que l'on possède, en l'absence de la charité, on ne peut en tirer aucun bien, parce que, sans la vraie mère et maîtresse des célestes vertus, on ignore complètement ce qu'on doit faire, quand et combien on doit donner. Que chacun de nous s'applique donc, dans la mesure de ses forces, à l'avoir en soi, pour avoir la lumière et l'huile qui la produit. L'Ecriture compare à l'huile la charité ; l'une tient le premier rang entre tous les liquides utiles, l'autre est au-dessus de toutes les vertus. Posséder d'immenses richesses sans la charité, c'est comme si l'on avait une infinité de lampes sans huile. Essayez d'allumer une lampe sans huile ; elle fume, elle exhale une odeur fétide, sans pouvoir produire aucune clarté. Celui qui possède les richesses sans la charité, peut lancer les lueurs de la colère, les fumées de l'orgueil, les fétides odeurs de l'avarice ; il ne peut produire sans elle aucune clarté spirituelle. Quelque riche qu'il soit, l'homme que la charité dirige agit toujours sans embarras ; elle sait à merveille qui doit être secouru, combien il faut donner, combien il faut réserver ; elle sait ce qu'il faut amasser dans le ciel pour le bien de l'âme, et ce qu'il faut garder au corps en ce monde. Elle est la prévoyance même, mes Frères ; elle recueille en été de quoi pourvoir aux besoins de l'hiver ; je veux dire qu'elle amasse ici-bas par les aumônes le trésor dont elle jouira dans l'éternité. Ayez donc la charité, mes Frères ; sans elle, quoi que vous puissiez avoir, vous n'avez rien.

La véritable charité est celle qui s'étend aux ennemis. — 3. C'est la véritable charité qu'il faut avoir. Quelle est-elle ? celle qui aime tout homme comme soi-même ; celle qui ne va pas seulement jusqu'aux amis, mais qui s'étend aux ennemis eux-mêmes. Que personne ne se fasse illusion, mes Frères. Quiconque n'a pas cette charité, ne sera pas digne de voir Dieu et d'entendre ces paroles : « Venez à moi, les bénis de mon Père ; recevez le royaume. » (*Matth.*, XXV, 34.) Vous voyez, dans cet Evangile, que le Seigneur a passé sous silence toutes les autres vertus, pour ne nommer que l'aumône, qui est l'œuvre de la charité. Il s'est tu sur les rameaux et n'a parlé que de la racine, quand il a dit : « Venez, les bénis de mon Père, recevoir le royaume ; j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; » et ailleurs : « Donnez l'aumône de ce que vous avez, et tout sera pur en vous. » (*Luc.*, XI, 41.) Tout homme qui veut avoir la charité dans l'autre vie, doit se mettre sous son patronage en ce monde, afin qu'elle lui soit propice dans l'éternité. De même qu'un arbre, si beau qu'il soit, quelques fruits qu'il porte, ne peut vivre sans les racines ; de même les bonnes œuvres, quelles qu'elles soient, ne peuvent persévérer sans la charité. C'est d'elle que l'Apôtre dit : « Soyez enracinés et fondés dans la charité. » (*Ephes.*, III, 17.)

Divitiarum bonus usus a caritate discendus. 2. — Magnæ sunt divitiæ caritatis, Carissimi, sine qua dives pauper est, et cum qua pauper dives est. Nam dives si caritatem non habeat, quid habet? Quamlibet grandis substantia sine caritate, inanis et vacua est. Caritas etiamsi de terrenis facultatibus nihil habeat, plena est. Unde quamlibet aliquis copiosas divitias habeat, si caritas in illo non fuerit, nihil boni ex illis facere poterit, quia sine vera et cælestium virtutum matre et magistra quid facere debeat, et quando vel quantum dare debeat, omnino non novit. Et ideo, quantum potest, unusquisque elaboret, ut habeat caritatem, ut habeat lucem, ut habeat oleum. Caritas oleo comparatur. Nam quomodo oleum omnibus humoribus superius esse cognoscitur ; ita caritas omnibus virtutibus sublimior comprobatur. Nam si aliquis infinitas divitias possideat, et non habeat caritatem, sic est, quomodo si habeat plures lucernas et multas lampades, pinguedinem non habentes. Lucerna vel lampas sine oleo accensa fumare (*a*) potest, fœtere potest, lucem habere non potest ; sic et qui habet divitias sine caritate, ardere potest de iracundia, fumare de superbia, fœtere de avaritia ; sine caritate penitus non potest lucem habere. Caritas si in te fuerit, quamlibet tibi sit grandis substantia, novit quid de illa agere debeat. Ipsa scit optime, cui vel quantum porrigat, quid tribuat, quid reservet. Ipsa intelligit, quantum animæ reponat in cælo, et quantum corpori reservet in mundo. Satis bona ordinatrix est, Fratres, bene novit congregare in æstate, quod possit in hyeme habere ; hoc est, scit providere per eleemosynam in hoc sæculo, quod inveniat in futuro. Habete caritatem, Fratres ; quia sine illa quidquid aliud boni in homine fuerit, nihil esse poterit.

Caritas vera, quæ inimicos complectitur. — 3. Sed et veram caritatem habete, Fratres. Quæ est vera caritas? Quæ omnem hominem diligit, sicut se ipsum. Est vera caritas quæ non solum usque ad amicos, sed usque ad ipsos pervenit inimicos. Nemo se circumveniat, Fratres. Qui istam caritatem non habuerit, Deum videre non poterit, nec audire merebitur : « Venite, benedicti Patris mei, percipite regnum. » (*Matth.*, XXV, 34.) Certe videtis quod in lectione Evangelica nihil aliud Dominus nominaverit de universis virtutibus, nisi solam eleemosynam quæ cum caritate operatur. De ramis tacuit, radicem tantummodo nominavit, ita dicens : « Venite, benedicti Patris mei, percipite regnum ; esurivi enim, et dedistis mihi manducare. » Et iterum ipse Dominus : « Verumtamen date eleemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis. » (*Lucæ*, I, 41.) Omnis homo qui caritatem vult habere in futuro sæculo, faciat illam sibi patronam in hoc mundo, ut illam propitiam inveniat in æternum. Nam quomodo arbor, quamlibet pulchra sit et fructifera, non potest vivere sine radice ;

(*a*) Editi, *accensa fumare potest de iracundia* : omissis verbis intermediis, *fœtere potest, lucem*, etc. quæ ex MSS. restituimus.

4. Que notre charité, mes Frères, soit donc telle que nous aimions tous les hommes de tout notre cœur. Si vous aimez tout homme comme vous-même, le péché n'a plus d'issue pour s'introduire en vous. Vous fermez tous les passages, par où le Démon peut pénétrer dans vôtre âme, si, je le répète, vous aimez le prochain de tout votre cœur, comme vous-même. En effet, mes Frères, comment pourrait-il se faire qu'un homme fît du mal à un autre, qu'il aimerait comme il s'aime. Aimez donc; faites à autrui ce que vous voudriez qui vous fût fait, et faites-le de tout votre cœur. Votre colère, si elle procède de la charité, lui paraîtra douce, vos reproches lui seront doux aussi, il acceptera même vos corrections. Pourquoi cela, mes Frères ? parce que le véritable amour consiste précisément à bien châtier. Si vous le rejetez de la société des fidèles, vous semblez avoir du fiel en vos paroles, et votre cœur est plein de miel; vous ne haïssez pas votre frère comme un ennemi, vous poursuivez le péché comme une maladie contagieuse. Il en est tout autrement de ceux dont les lèvres flatteuses ont coutume de distiller le miel, pendant que leur cœur est plein de fraude et d'amertume. Pour vous, mes très-chers Frères, gardez la véritable, et fuyez la fausse charité. Ecoutez l'Apôtre qui dit : « La charité naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère. » (I *Tim.*, I, 5.) Quand je parle de la charité, mes Frères, je ne voudrais m'arrêter jamais. Et pourquoi? parce qu'elle est la douceur même. Celui qui la possède, comprend mes paroles ; celui qui ne l'a pas, sourit peut-être avec mépris. Pourquoi ? « C'est qu'il n'en connaît pas les douceurs. » Qu'il y goûte donc; il verra « combien le Seigneur est doux. » (*Psalm.* XXXIII, 9.) Dieu est la charité même. Qu'y a-t-il de plus doux que Dieu, mes Frères ? A celui qui l'ignore, je répèterai ces paroles du Prophète : « Goûtez, et vous reconnaîtrez combien le Seigneur est doux. » Oh ! qu'elle est heureuse et bienheureuse l'âme qui mérite d'avoir la charité ! La charité, mes Frères, c'est l'eau de celui qui a soif, le pain de celui qui a faim, le miel de ceux qui sont abreuvés d'amertume, la vraie, la seule consolation des affligés, le port de ceux qui ont fait naufrage, la route de ceux qui s'étaient égarés, la patrie après l'exil. Ayez-la, mes Frères, recherchez-la de tout votre cœur. Si vous êtes embrasés d'amour, aimez la charité; si vous êtes forts, enchaînez les passions ; si vous êtes voyageurs, soupirez après la patrie. C'est cette même charité, si vous lui êtes fidèles, qui vous dirigera dans ce monde et vous conduira jusqu'au royaume éternel, avec le secours de notre Seigneur, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CVIII.

Sur ces paroles de l'Apôtre : « *Maintenant subsistent ces trois choses : la foi, l'espérance et la charité; mais la charité est la plus excellente des trois.* » I *Corinth.*, XIII, 13 (1).

Ce qui est nécessaire au chrétien : La foi. — 1. Tout

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Les docteurs de Louvain l'éditent comme douteux ; plusieurs docteurs le regardent comme apocryphe. Ils font remarquer en outre que, d'après l'auteur, « le prochain, c'est tout chrétien ; » tandis que S. Augustin, sur le psaume XI, et dans le 91e des sermons sur divers sujets, que nous rapportons ailleurs, veut que par le prochain on entende tout homme.

sic quælibet opera bona perseverare non poterunt sine caritate. Ipsa est enim de qua Apostolus dicit : « In caritate radicati et fundati. » (*Ephes.*, III, 17.)

4. Talem ergo habeamus caritatem, Fratres, ut omnes homines toto corde amare possimus. Si totum genus humanum sic diligis quomodo te, non remansit janua, unde peccatum intret in te. Omnes aditus, unde diabolus ad animam ingreditur, claudis, si totus homines, sicut te ipsum, dilexeris. Et re vera, Fratres, quomodo potest fieri, ut aliquis alteri homini malum faciat, si illum sicut se ipsum dilexerit. Dilige ergo, et quidquid volueris fac. Ama ex toto corde tuo, et quod volueris exerce in proximo tuo. Si irasceris, dulce est ; quia de caritate procedit ; si corripis, suave est ; si castigas etiam et flagellas, acceptabile est. Quare hoc, Fratres? Quia verus amor est, quando corripis et castigas. Quando etiam de ecclesia foras projicis, amaritudo videtur (*d*) sævire in ore, sed dulcedo servatur in corde ; nec fratrem quasi inimicum odio habes, sed peccatum velut morbum persequeris. E contrario sunt, qui sub falsa adulatione dulcedinem solent in ore proferre, et dolum vel amaritudinem in corde servare. Vos autem, Fratres dilectissimi, veram caritatem tenentes, quæ falsa est, fugite. Audite Apostolum dicentem : « Caritas de corde puro, et conscientia bona, et fide non ficta. » (I *Tim.*, I, 5.) Ego, Fratres, quando de caritate loquor, tacere non possum. Quare hoc? Quia satis dulcis est caritas. Qui illam habet, quod dico intelligit ; qui vero non habet, forsitan me irridet et despicit. Quare irridet? Quia quam dulcis sit caritas, non gustavit. Gustet ergo et videat « quam suavis est Dominus. » (*Psal.* XXXIII, 9.) Deus caritas est. Quid dulcius Deo, Fratres? Qui nescit, audiat Prophetam dicentem, quod paulo ante suggessi : « Gustate et videte quam suavis est Dominus. » O quam felix et beata est anima, quæ caritatem meretur habere! Caritas, Fratres, sitienti potus est, esurienti cibus, in amaritudine positis dulcedo, in tristitia constitutis vera et integra consolatio, fluctuantibus portus, errantibus via, peregrinantibus patria. Hanc ergo, Fratres, tenete, hanc tota aviditate diligite. Si amatores estis, amate caritatem ; si fortes, vincite cupiditatem ; si peregrini, desiderate patriam. Ipsa vos ergo caritas, si illam tenere volueritis, et gubernat in hoc sæculo, et perducit ad regnum ; præstante Domino nostro, qui vivit et regnat in sæcula. Amen.

SERMO CVIII (*b*).

De verbis Apostoli, I *Cor.*, XIII, 13 : « *Nunc autem manent fides, spes, caritas, tria hæc ; major autem horum est caritas.* »

Christiano necessaria : fides.—1. Quicumque Christianum nomen tenet, et quicumque sacramentis divinis est im-

(*a*) In MS. Colbertino, *videtur sonare.* Et mox, *dulcitudo servatur.*
(*b*) Alias de Tempore, LIII.

chrétien vraiment digne de ce nom, imbu des mystères divins, est obligé, mes très-chers Frères, de savoir quels sont les fondements de la religion chrétienne, et de reconnaître la vérité de la foi ; de cette foi qui, selon la parole de l'Apôtre, opère par l'amour, donne dans cette vie de la force et de la vigueur à ceux qui croient, et les conduit dans l'autre à la contemplation de Dieu. Trois choses sont donc nécessaires à notre âme, et le bienheureux, le grand Docteur des Gentils nous les indique en ces termes : « Maintenant subsistent ces trois choses : la foi, l'espérance et la charité ; mais la charité est la plus excellente des trois. » En premier lieu, la foi catholique est nécessaire au chrétien ; elle distingue les enfants de Dieu des enfants du Démon, les fils de la lumière des fils des ténèbres ; c'est elle qui nous fait renaître dans le baptême et qui nous acquiert le salut éternel, selon cette parole : « Celui qui croira et qui sera baptisé, sera sauvé. » (*Marc.*, XVI, 16.) Elle est la porte de la vie, l'entrée du royaume. Elle nous apprend la science de la vérité, et nous conduit à la connaissance de Dieu ; elle nous fait trouver la grâce divine. Elle est le seul moyen d'être agréable à Dieu ; sans elle, impossible de lui plaire. Il est heureux celui qui sait joindre à la foi droite une bonne vie, et conserver avec une bonne vie la foi droite. De même que la foi est inutile sans les bonnes œuvres, de même les bonnes œuvres ne servent de rien sans la vraie foi. Aussi le bienheureux apôtre Jacques dit-il : « Mes Frères, que servira-t-il à un homme de dire qu'il a la foi, s'il n'a point les œuvres? La foi pourra-t-elle le sauver ? La foi sans les œuvres est morte. Comme le corps est mort lorsqu'il est sans âme, ainsi la foi est morte lorsqu'elle est sans œuvres.» (*Jac.*, II, 14, 20, 26.) Avant tout, mes Frères ayez la foi droite et pure ; selon la règle instituée par les Apôtres, gravez dans votre mémoire le symbole arrêté par les saints Pères, et pratiquez une vie religieuse conforme à ses préceptes, fuyant les erreurs contagieuses de l'hérésie, reculant d'horreur devant la parole enchanteresse, mais pleine de poisons mortels, d'hommes artificieux, repoussant absolument les pratiques funestes des devins et des sorciers, qui vivent en commerce avec les démons ; ce que loue la foi catholique, ce qu'elle aime, ce qu'elle recommande, doit seul se retrouver dans vos pensées, dans vos actes et dans vos mœurs.

L'espérance ferme. — 2. Après la foi, il faut apprendre à posséder l'espérance ferme, qui ravit notre âme vers un monde invisible, fixe notre attention sur les biens éternels des cieux, et l'y attache, en quelque sorte, par des liens indissolubles ; qui ne trompe jamais, et conduit ses fidèles observateurs à l'éternelle béatitude. Aussi, serions-nous écrasés sous le poids de nos iniquités, que, loin d'avoir le droit de désespérer de la miséricorde paternelle de Dieu, nous aurions le droit d'espérer une miséricorde certaine et de la solliciter chaque jour par nos larmes, sûrs de l'obtenir, si nous nous abstenons dès lors de toute œuvre mauvaise. Ni l'espérance du pardon ne doit nous porter à persévérer dans le péché, ni la justice de Dieu s'exerçant contre les pécheurs, ne doit nous faire désespérer du pardon. Qu'une aveugle confiance ne nous induise pas au mal, et, si nous succombons, ne désespérons pas de pouvoir nous relever ; évitant ces écueils, détachons-nous du mal et attendons notre pardon de la bonté divine. Ainsi, dans toutes nos tribulations, cherchons un refuge et une consolation dans l'espérance de la miséricorde du Très-Haut. En

butus, Fratres carissimi, necesse est ut religionis Christianæ rationem sciat, et fidei veritatem agnoscat ; ejus quoque fidei, quæ, ut Apostolus ait, per dilectionem operatur, quæ in præsenti confortat ac roborat credentes, et in futuro perducit ad Dei contemplationem. Nam tria quædam proposuit animæ nostræ necessaria beatus et egregius Gentium Doctor, dicens : « Nunc autem manent fides, spes, caritas, tria hæc ; major autem horum est caritas. » Primum ergo fides catholica Christiano necessaria est ; quia in ipsa distinguuntur filii Dei a filiis diaboli, filii lucis a filiis tenebrarum ; per ipsam renascimur in baptismate, et salutem æternam impetramus, sicut scriptum est : « Qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit. » (*Marci*, XVI, 16.) Hæc porta est vitæ, hæc janua regni. Per ipsam discitur veritatis scientia, et percipitur cognitio divinitatis ; per ipsam gratiam Dei invenimus. Aliter autem Deo placere non possumus ; quia sine fide impossibile est placere Deo. Vere enim beatus est, qui et recte credendo bene vivit, et bene vivendo fidem rectam custodit. Igitur sicut otiosa est fides sine operibus bonis, ita nihil proficiunt opera bona sine fide recta. Unde beatus Jacobus apostolus dixit : « Quid proderit, Fratres mei, si fidem se quis dicat habere, opera autem non habeat ? Numquid poterit salvare eum? Fides sine operibus otiosa est. Sicut enim corpus sine spiritu emortuum est, ita et fides sine operibus mortua est. » (*Jacob.*, I, 14.) Fidem ante omnia, Fratres mei, rectam et immaculatam habere contendite, et secundum Apostolicæ institutionis normam, Symbolum a sanctis Patribus constitutum memoriter tenete, et religiose viventes observare studete ; hæreticorum dogmata pestifera fugite, maleficorum et incantatorum venena mortifera horrescite, divinorum et sortilegorum nefandas traditiones, quæ cum dæmonibus societatem habent, penitus respuite ; ut nihil aliud quam quod catholica fides laudat, amat, prædicat, in mente sive in professione seu moribus teneatis.

Spes firma. — 2. Post hanc ergo fidem, spem firmam habere discite, quæ animum nostrum ad invisibilia trahit, et intentionem nostram in cælestia et æterna inserit, et quodam modo nexibus insolubilibus ligat ; quæ non decipit, sed fideliter obsequentes ad æternam beatitudinem perducit. Nemo igitur, quamvis ingenti peccatorum pondere prematur, de bonitate divinæ pietatis desperare debet ; sed spe certæ misericordiæ illius indulgentiam sibi quotidianis deprecari lacrymis, quam recte sperare possunt, si ab actione pravi operis cessabunt. Ideo non propter spem veniæ perseveranter peccare debemus ; neque quia Deus juste peccata punit, veniam desperare debemus ; ut neque cum fiducia peccemus, neque rursus peccata desperemus ; sed utroque periculo evitato, et a malo declinemus, et de pietate Dei veniam speremus. Similiter et in omnium tribulationum angustia, spe in solatium su-

Dieu seul repose sans aucun doute toute espérance de salut, selon la parole du Prophète : « En Dieu est mon salut et ma gloire, en lui mon secours, en lui mon espérance. » (*Psalm.* LXI, 8.)

La charité plus grande que l'espérance et la foi. — 3. Pour mieux vous persuader, mes Frères, d'avoir une foi droite et une espérance ferme, nous vous exhortons surtout à faire briller en vous la charité, à la produire par des œuvres en toutes choses. C'est par elle et avec elle, sachez-le bien, que vous êtes destinés à posséder un jour le vrai bonheur, et sans elle nul ne verra Dieu. Aussi l'Apôtre nous la présente-t-il comme plus excellente que la foi et l'espérance, parce qu'elle survivra seule aux autres. A la foi succède l'espérance, à l'espérance le bonheur; la charité ne se transforme pas, il en reste la perfection. Elle est la citadelle de toutes les vertus, le royaume promis, la récompense suprême des Saints dans le ciel; dans la joie éternelle, ils ne possèdent rien de plus agréable, rien de plus doux que l'amour parfait de Dieu, dont la présence rend leur amour plus suave et leurs jouissances plus douces.

Elle tient le premier rang parmi les commandements de Dieu. — 4. Remarquez, mes Frères, que le premier de tous les commandements de Dieu, c'est la charité, sans la perfection de laquelle on ne peut lui plaire, selon le témoignage de saint Paul, qui montre que ni le martyre, ni le mépris du siècle, ni l'abondance des aumônes ne servent de rien sans son secours. Aussi le Seigneur lui-même répondit-il au scribe, qui lui demandait quel est le plus grand commandement : « Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit ; » ajoutant ensuite : « Et voici le second, semblable à celui-là : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Ces deux commandements renferment toute la loi et les Prophètes. » (*Matth.*, XXII, 37, 39, 40.) Par ces paroles : « De tout ton cœur, de toute ton âme, et de tout ton esprit, » il veut dire que c'est avec toute notre intelligence, toute notre volonté, toute notre reconnaissance que nous devons aimer Dieu. L'amour de Dieu consiste tout entier dans l'observation de ses commandements, comme il le dit ailleurs : « Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole. » (*Johan.*, XIV, 23.) Aussi la Vérité elle-même dit-elle dans un autre endroit : « Tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres.» (*Johan.*, XIII, 35.) De même l'Apôtre : « L'amour est la plénitude de la loi; » (*Rom.*, XIII, 10.) et Jean l'Evangéliste : « C'est de Dieu même que nous avons reçu ce commandement : Que celui qui aime Dieu, aime aussi son frère. » (I *Johan.*, VI, 21.)

Le prochain, c'est tout chrétien. — 5. Vous me demanderez peut-être qui est le prochain? Vous devez donner ce nom à tout chrétien ; le baptême en nous sanctifiant nous fait tous enfants de Dieu, afin que nous vivions en frères spirituels dans une charité parfaite. La parenté spirituelle est bien plus noble que la parenté charnelle, et la Vérité même dit dans l'Evangile : « Si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, il ne peut avoir le royaume de Dieu. » (*Johan.*, III, 5.) Quand on comprend ainsi qui est le prochain, et qu'on l'aime, point de doute qu'on n'ait en soi la vraie charité. Méditez avec soin ces vérités, mes Frères ; travaillez sans cesse à l'œuvre de votre salut au moyen de la foi et de la charité, soutenues par la ferme espérance que le bienfait ici-bas recevra dans le ciel d'inestima-

pernæ pietatis currendum est ; quia in illo solo omnis spes et salus sine dubio consistit, dicente Propheta : « In Deo salutare meum et gloria mea, Deus auxilii mei, et spes mea in Deo est. » (*Psal.*, LXI, 8.)

Caritas spe et fide major. — 3. Cum enim fidem rectam et spem firmam vobis, Fratres, persuademus, hoc maxime hortamur, ut caritatem in vobis habere et opere ostendere per omnia satagatis. Per ipsam enim et cum ipsa beatitudinem veram habituros vos esse sciatis ; quia sine hac nemo videbit Deum. Hæc autem ideo major fide et spe ab Apostolo esse narratur, quia ceteris recedentibus, ipsa sola permanebit. Fidei enim succedit spes, et spei beatitudo ; caritati autem non transmutatio, sed sola restat perfectio. Hæc omnium arx est virtutum, hæc promissio regni, hæc præmium summum est Sanctorum in cælo ; quia in perenni gaudio nihil gratius, nihil dulcius habent Sancti perfecto amore Dei. Quem quia præsentem vident suavius diligunt, et dulcius fruuntur ipso bono.

In præceptis Dei principatum tenet. — 4. Oportet vos scire, Fratres, quia in omnibus præceptis Dei caritas obtinet principatum, sine cujus perfectione Deo nihil placere posse Paulus apostolus testatur ; quia nec martyrium, nec sæculi contemptum, nec eleemosynarum largitionem sine caritatis officio quidquam proficere posse ostendit. Unde et ipse Dominus a quodam scriba interrogatus, quod esset mandatum maximum, respondit : « Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex tota mente tua. » Addidit quoque : « Secundum simile est huic : Diliges proximum tuum sicut te ipsum. In his duobus mandatis tota Lex pendet et Prophetæ. » (*Matth.*, XXI, 37, 39, 40.) Quod vero ait : « Ex toto corde, et tota anima, et tota mente ; » id est, toto intellectu, tota voluntate, et ex omni memoria Deum esse diligendum. Dei vero dilectio in observatione mandatorum ejus tota consistit, sicut alibi ait : « Si quis diligit me, sermones meos servat. » (*Johan.*, XIV, 23.) Unde et ipsa Veritas alibi ait : « In hoc cognoscent omnes, quia mei estis discipuli, si dilectionem habueritis ad invicem. » (*Johan.*, XIII, 35.) Item Apostolus : « Plenitudo legis est dilectio. » (*Rom.*, XIII, 10.) Item Johannes evangelista : « Hoc, inquit, mandatum habemus a Deo, ut qui diligit Deum, diligat et proximum. » (I *Johan.*, IV, 21.)

Proximus omnis Christianus. — 5. Si forte quislibet quærat, quis sit proximus ; sciat omnem Christianum recte proximum dici ; quia omnes in baptismo Filii Dei sanctificamur, ut fratres simus spiritaliter in caritate perfecta. Nobilior est generatio spiritalis quam carnalis, de qua in Evangelio ipsa Veritas ait : « Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu Sancto, non potest introire in regnum Dei. » (*Johan.*, III, 5.) Qui autem taliter intelligens proximum diligit, sine dubio caritatem veram in semetipso tenebit. Hæc igitur, Fratres, diligenter considerate, ut cum fide et dilectione vestram operemini semper salutem, habentes spem firmam, quia quidquid boni in præsenti agitis, in fu-

bles récompenses des mains de l'auteur et protecteur de notre salut, des mains de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et l'Esprit-Saint.

SERMON CIX.

Sur ces paroles de l'Apôtre: « Nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions....; » (II *Corinth.*, v, 10.) *Certitude de la résurrection future* (1).

Douce espérance des Chrétiens. — 1. Tous les chrétiens, mes très-chers Frères, étendent leurs espérances au temps à venir, afin qu'après avoir servi Dieu sur la terre, ils aient au ciel la joie d'avoir été ses serviteurs. Nous sommes ici-bas pour combattre; dans l'autre vie, nous attendent les palmes de ces combats; c'est avec une juste prévoyance que la divine sagesse a séparé le temps de l'épreuve de celui de la récompense. En ce monde, nous travaillons, nous servons Dieu, nous gardons ses commandements, afin de recueillir dans l'autre, c'est-à-dire dans le royaume des cieux, d'éternelles couronnes. N'oublions pas, mes très-chers Frères, c'est l'Ecriture divine qui nous l'enseigne, qu'il doit y avoir un jugement de Dieu, après la résurrection des morts. Différence essentielle entre la foi des chrétiens et l'erreur des Gentils. Ceux-ci, en effet, ne croient qu'à la vie présente ; ils osent vivre en athées, et ne craignent pas de souiller leur conscience d'un grand nombre de péchés et de crimes. Nous, au contraire, nous passons cette vie à nous préparer à une autre, où le bien sera récompensé par le bien, et le mal par le mal, selon la parole de l'Apôtre : « Nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions. » (II *Corinth.*, v, 10.) De même que nous nous trouvons réunis dans cette église, et que nous nous voyons face à face les uns les autres ; de même, après la résurrection des morts, nous nous trouverons devant le tribunal de Jésus-Christ. L'âme que nous avons maintenant, nous l'aurons au jour de la résurrection, revêtue de ce même corps qu'elle habite ici-bas. Nous ne sommes pas faits à l'image des animaux sans raison, du cheval ou du bœuf, pour être à jamais anéantis par la mort ; nous qui, après la vie d'ici-bas, serons jugés dans l'autre, où nous recevrons le juste châtiment de nos péchés ou l'éternelle récompense de nos bonnes œuvres.

La résurrection repose sur la toute-puissance et la parole de Dieu. — 2. Que personne, mes très-chers Frères, ne doute de la résurrection, sur laquelle repose toute l'espérance du chrétien. Croyez au témoignage de l'Apôtre ; et sans l'ombre d'un doute sur la résurrection, préparez-vous au jour du jugement. Croiriez-vous, comme les impies et les incrédules, à l'impossibilité de cette résurrection ? Libre à celui qui nie la toute-puissance de Dieu de s'insurger contre sa promesse. Mais nous, certains de l'efficacité de sa toute-puissance, puisque nous lisons qu'il a promis de ressusciter les morts, nous ne pouvons douter

(1) L'auteur en est incertain.

turo ab illo inæstimabiliter remunerabimini, qui auctor et protector est nostræ salutis, Jesus Christus Dominus noster, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat.

SERMO CIX (*a*).

De verbis Apostoli,* II *Cor.*, v, 10 : « *Omnes nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut recipiat unusquisque prout gessit, sive bonum, sive malum.* » *De resurrectionis futuræ certitudine.

Christianorum gaudium in spe. 1. — Omnium Christianorum spes, Fratres carissimi, in futurum tempus extenditur; ut quod hic servimus Deo, alibi nos servisse lætemur. Hic enim nobis posita sunt certamina; sed in futuro sæculo certaminum præmia reservata ; juste siquidem et provide divina sapientia separavit tempus laboris et præmii. Hic ergo laboramus, hic servimus Deo, et mandata ejus servamus ; ut in futuro sæculo, id est, in cælorum regno, æterna præmia capiamus. Scire enim debemus, Fratres dilectissimi, quid nobis Scriptura divina commendat, id est, futurum esse judicium Dei, quod post resurrectionem complebitur mortuorum. Hoc est quod præcipue Christianos a gentili errore secernit, quia illi hanc tantummodo vitam esse credunt, et ideo sine Deo esse, et diversis peccatis atque criminibus non metuunt inquinari ; nos vero ita in hac vita conversamur, ut nos ad aliam præparemus, in qua et bonis bona, et malis mala retribuentur, sicut dixit Apostolus : « Omnes nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut recipiat unusquisque prout gessit, sive bonum, sive malum. » (II *Cor.*, v, 10.) Sicut hic modo adstamus in ecclesia, et nos invicem præsentes adspicimus ; ita etiam post resurrectionem mortuorum adstaturi sumus ante tribunal Christi. Hanc enim ipsam animam tunc habebimus, quam modo habemus ; et in hoc ipso, quo nunc induimur, sumus corpore suscitandi. Non enim sicut muta animalia facti sumus, non sicut equi et boves, ut æterna morte pereamus ; qui postquam hic vixerimus, alibi judicabimur, ut aut pro peccatis pœnas, aut pro bonis operibus præmia consequamur æterna.

Resurrectio ex omnipotentia et veritate Dei demonstratur. — 2. Nemo ergo, Fratres carissimi, de resurrectione desperet, in qua Christianorum spes tota consistit. Credite, Fratres, Apostolo prædicanti ; et nihil de resurrectione dubitantes, ad diem judicii vos præparate. An forte sicut impii et increduli non putatis fieri posse, ut a mortuis resurgamus? Plane dicat hoc, qui omnipotentem non credit esse Deum, qui hoc promittit futurum. Nos autem qui scimus Dei omnipotentis esse virtutem, (*b*) quia promisisse eum legimus, quod resurrectionem mortuorum faciat, non possumus de resurrectione dubitare, quam se

(*a*) Olim de verbis Apostoli, xxxiv, et post in Appendice, xi.

(*b*) Ita Am. et Er. cum MSS. nonnullis. At Lov. et MS. Fossatensis, *qua promisisse*. In MSS. Colbertino et Remig. *qui*. Divionensis autem *quam misisse*.

de cette résurrection, qu'il a promis de faire lui-même, lui qui a tout pouvoir et qui ne saurait mentir.

Preuve tirée de notre création. — 3. C'est à vous que je m'adresse, âme infidèle, qui doutez de la résurrection et qui la regardez comme impossible. Quelle est l'œuvre la plus étonnante; tirer des hommes du néant et leur donner la vie ; ou ressusciter, après leur mort, ces hommes ainsi créés et doués de vie? Certes, il est plus admirable de créer ce qui n'exista jamais, que de réparer ce qui a été. D'où vient que vous refusez à Dieu, qui a fait l'homme de rien, le pouvoir de le refaire ? Ne peut-il pas ressusciter nos corps redevenus poussière, lui qui, si nous retombions dans le néant, pourrait nous rendre l'existence, comme il nous donna l'être, alors que nous n'avions jamais été ? Voici comment s'exprime saint Paul à ce sujet : « Mais, dira quelqu'un, comment les morts ressusciteront-ils et avec quel corps reviendront-ils ? Insensés que vous êtes, ce que vous semez ne prend point vie, s'il ne meurt auparavant. Et ce que vous semez, ce n'est pas le corps même de la plante qui doit venir, mais le grain seulement, par exemple, du blé, ou quelque autre semence. Et Dieu donne à ce grain un corps tel qu'il lui plaît, et à chaque semence le corps qui lui est propre. » (I *Corinth.*, XV, 35, 38.) Gardez-vous donc, homme incrédule, de douter de la résurrection. Le grain ensemencé meurt et tombe en pourriture, et Dieu le vivifie pour qu'il vous nourrisse ici-bas ; à plus forte raison il vous ressuscitera pour que vous viviez éternellement. Celui qui fait revivre le grain nécessaire à votre subsistance, ne peut-il pas vous faire revivre vous-même, pour lequel il fait germer ce grain ?

Les choses créées témoignent de la résurrection future. — 4. Nous n'avons qu'à jeter nos regards autour de nous, pour trouver, dans l'œuvre de la divine direction des choses, des signes de ce qui doit arriver. L'ordre tout entier de ce monde est un témoignage de la résurrection future. Nous voyons, aux approches de l'hiver, les arbres se dépouiller de fruits et de feuilles, puis nous offrir, à chaque printemps, une image de la résurrection; après s'être d'abord couverts de bourgeons, ils se parent de fleurs, se revêtent de feuilles, et se chargent enfin de fruits. Répondez, âme infidèle, qui doutez de la résurrection : Où se cachaient toutes ces choses, qui se produisent au temps marqué par Dieu ? Où se cachaient-elles avant de paraître, elles qu'on n'apercevait nulle part, et n'est-ce point la toute-puissance divine qui les fait sortir du néant et les produit par les secrets de sa force ? Regardez encore les champs et les prés ; l'été fini, ils se dépouillent de leurs herbes et de leurs fleurs, et laissent au loin la terre nue, pour reprendre leur parure au retour du printemps, et réjouir le laboureur par les germes nouveaux éclos de toutes parts. Certainement la plante qui meurt après avoir vécu d'abord, renaît ensuite de la semence. C'est ainsi que notre corps renaîtra de la poussière.

La résurrection du Christ gage de la nôtre. — 5. Mais l'homme incrédule ajoute : Si je crois que les arbres, les plantes et d'autres choses doivent revivre, c'est que j'ai vu ces phénomènes se produire précédemment ; mais qu'est-ce qui peut nous faire connaître que les morts ressusciteront, alors que personne n'est encore ressuscité d'entre les morts ? Qui que vous soyez, vous qui parlez ou qui pensez de la sorte, écoutez avec patience, et comprenez selon la sagesse. C'est pour vous montrer la certitude de la résurrection que

---

facturum esse promisit, qui et omnipotens est, et mentiri nescit.

Item ex creatione. — 3. Sed te appello, quicumque infideli animo de resurrectione dubitas, et putas non posse mortuos suscitare. Quid est amplius, ex nihilo facere homines qui vivant ; an eos qui facti sunt atque vixerunt, reparare post mortem? Utique plus est facere quod nunquam fuit, quam reparare quod fuerit. Quomodo ergo impossibile esse dicis, ut Deus qui hominem formavit ex nihilo reformet? Quomodo nos suscitare non potest conversos in pulverem, qui si etiam in nihilum rediremus, facere poterat ut essemus; sicut et fecit nos esse, cum antea nunquam fuissemus? Ita enim beatus apostolus Paulus dixit : « Sed dicunt aliqui : Quomodo resurgunt mortui? Quali autem corpore veniunt? Insipiens, tu quod seminas non vivificatur, nisi prius moriatur ; et quod seminas, non corpus quod futurum est seminas, sed nudum granum, ut puta tritici aut alicujus ceterorum ; Deus autem dat illi corpus, sicut voluit, et unicuique seminum proprium corpus. » (I *Cor.*, XV, 35 — 38.) Noli ergo, incredule homo, de resurrectione dubitare. Qui grana seminum mortua, et putrefacta vivificat, per quæ in hoc sæculo vivas; multo magis te ipsum resuscitabit, ut vivas in æternum. Qui illa reparat, quæ tibi sunt necessaria ; quomodo te ipsum non reparat, propter quem et alia reparare dignatus est?

Resurrectionem futuram res creatæ testantur. 4. — Itaque si velimus considerare quæ in isto sæculo videmus, divinæ administrationis opera signa sunt futurorum. Tota ergo hujus mundi administratio testimonium est resurrectionis futuræ. Videmus certe hyemis adventu arbores spoliari pomis, nudari foliis ; sed eas rursus verno tempore speciem resurrectionis exprimere ; quæ primo quidem incipiunt turgere in gemmis, tum ornari in floribus, vestiri in foliis, et postmodum pomis gravari. Interrogo te, infidelis homo qui de resurrectione dubitas : Ubi sunt ista, quæ tempore quo Deus disposuit producuntur? Dic mihi : Ubi latitant antequam producantur, quæ nusquam quidem videntur ; sed tamen Deus, qui omnipotens est, et ea ex nihilo condidit, secreta sua virtute producit? Hinc jam ad campos et prata respicite, quæ æstate transacta herbis suis spoliantur ac floribus, et nuda remanent ipsa spatia terrarum ; sed iterum veris tempore revestiuntur, et novo ubique germine incipiente lætatur agricola. Certe herba quæ ante vixit et moritur, rursus reviviscit ex semine ; sic etiam et nostrum corpus reviviscit ex pulvere.

Resurrectio Christi, pignus nostræ. 5. — Sed dicis, o homo incredule : Ideo credimus futurum, ut arbores, et herbæ et omnia reviviscant, quia illa jam facta cognoscimus ; unde autem cognoscere possumus quia mortui resurgunt ; cum adhuc a mortuis nemo surrexerit? Quisquis hoc dicis vel cogitas, audi patienter, et intellige sapienter.

notre Seigneur Jésus-Christ a daigné mourir et ressusciter. Comment néanmoins pouvez-vous douter que les morts ressusciteront un jour, quand Dieu nous l'a promis, Dieu qui ne saurait jamais mentir, et qui peut tout ce qu'il veut, parce qu'il est tout-puissant? Il accomplit toutes ses promesses, puisqu'il est la vérité même et que le mensonge ne saurait être en lui. Il nous a donné, ce Dieu d'amour et de miséricorde, un gage de sa puissance, il nous a confirmés dans l'espérance de la résurrection par un éclatant témoignage, en ressuscitant d'entre les morts son Fils unique, fait homme et mort pour nous. Si notre Seigneur Jésus-Christ a daigné se revêtir de la nature humaine, c'est-à-dire, naître de la Vierge Marie, s'il a été crucifié par les Juifs, s'il est ressuscité le troisième jour, c'est afin que nous-mêmes, en présence d'un tel exemple, nous n'ayons pas le moindre doute sur la résurrection des morts; celui qui nie qu'elle doit avoir lieu, nie aussi que Jésus-Christ est ressuscité. Mais celui qui croit à la résurrection de Jésus-Christ, ne peut douter de la sienne propre. Abstenez-vous donc de toute œuvre de mal, de la haine, de l'intempérance, de la fornication, du vol, du parjure, du faux témoignage, de la médisance; Dieu, qui déteste toutes ces actions et ceux qui les commettent, les punira dans l'autre vie. Soyez au contraire bienveillants, miséricordieux, jaloux de l'honneur les uns des autres, et toujours appliqués aux œuvres que Dieu aime dans ses Saints, pour que vous puissiez avec ces mêmes Saints parvenir à la gloire immortelle du Ciel, et vivre dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CX.

Sur ces mêmes paroles de l'Apôtre (1).

Dieu est miséricordieux en cette vie, et juste après.— 1. Tout à l'heure, pendant la lecture des Saintes Ecritures, nous avons entendu, mes chers Frères, le bienheureux Apôtre nous adresser de terribles et salutaires avertissements, lorsqu'il dit: « Nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions. » (II *Corinth.*, v, 10.) notre Seigneur nous en avertit en ces termes dans l'Evangile: « Le Fils de l'homme viendra dans la gloire de son Père avec ses anges, et alors il rendra à chacun selon ses œuvres. » (*Matth.*, xvi, 27.) Méditez avec soin ces paroles, mes très-chers Frères, et joignez vos craintes à mes craintes. Il n'a pas dit qu'il rendrait aux hommes selon sa miséricorde, mais selon leurs œuvres. Miséricordieux sur la terre, il est juste au ciel. S'il ne punit pas le pécheur au moment même de la faute, c'est qu'il est patient, et non négligent; il n'abdique pas sa puissance, mais il veut nous laisser le temps du repentir. Aussi est-il à craindre que, si nous refusons de nous amender, le châtiment sera d'autant plus terrible, qu'il nous aura accordé un plus long délai pour nous repentir. Par conséquent, nous devons savoir et comprendre, mes très-chers Frères, qu'il n'y a rien de plus salutaire pour nous, après avoir condamné les plaisirs de ce monde, que la pensée du moment où

(1) Les MSS. ne le donnent pas parmi les sermons de S. Augustin sur les paroles de l'Apôtre : l'édition d'Erasme le range dans cette série. Ce même traité, avec un peu plus de développement et tel que nous le rapportons ici, a été publié, sous le nom de Faustus, d'abord par Henri Canisius, ensuite par la Bibliothèque des Pères. Mais si l'on étudie avec soin les œuvres authentiques de Faustus et celles de S. Césaire, c'est assurément au dernier qu'on rapportera ce sermon. Il y a une telle confusion dans le recueil des Bénédictins de Lire, qu'ils attribuent à Faustus ceux qui sont incontestablement de S. Césaire, et à S. Césaire ceux de Faustus; on trouve même, dans cette collection, certains traités de l'un et de l'autre, et même de S. Hilaire, de S. Eucher, et d'autres, sous le nom général d'Eusèbe, mot grec qui signifie homme pieux.

Ideo enim Dominus noster Jesus Christus mori voluit et resurgere, ne tu de resurrectione dubitares. Tamen quomodo potes dubitare, quia nos sumus resurrecturi a mortuis; cum hoc promittat Deus, qui nescit aliquando mentiri, qui et potest facere quidquid vult, quia omnipotens est; et implet omnia quæ promittit, quia verax est, et mendacium in eo non est? Et dedit nobis pius et misericors Dominus virtutis suæ pignus, et grandi testimonio nobis spem resurrectionis ostendit; quia unigenitum Filium suum pro nobis hominem factum et mortuum a mortuis suscitavit. Ideo enim Dominus noster Jesus Christus nasci ex homine, id est, ex Maria virgine, est dignatus, et a Judæis crucifigi, et die tertia resurgere; ut nos tali exemplo animati, resurrectionem ex mortuis certissime crederemus; quam qui non credit futuram, nec hoc quidem credit, quod Christus resurrexerit a mortuis. Qui autem Dominum Jesum resurrexisse a mortuis confitetur, nec de sua poterit dubitare. Abstinete ergo vos ab omni opere malo, ab inimicitiis, ab ebrietate, a fornicatione, a furto, a perjurio, a falso testimonio, a detractione; quia hæc omnia odit Deus, et eos qui ista faciunt, puniet in futuro. Estote autem benigni, misericordes, invicem honorem habentes, et ea semper operantes, quæ in sanctis suis diligit Deus; ut possitis cum Sanctis ejus ad æternam et immortalem gloriam pervenire, et vivere in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CX (*a*).

De eisdem verbis Apostoli, II *Cor.*, v.

Deus hic misericors, in futuro justus. — 1. Modo, Fratres carissimi, cum divina lectio legeretur, audivimus beatum Apostolum terribiliter nos et salubriter admonentem. Sic enim ait: « Omnes nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis sui, prout gessit, sive bonum sive malum. » (II *Cor.*, v, 10.) Quam rem etiam Dominus in Evangelio denuntiat, dicens: « Filius hominis venturus est in gloria sua cum Angelis suis; et tunc reddet unicuique secundum opera sua. » (*Matth.*, xvi, 27.) Diligenter, quæso, adtendite, Fratres carissimi, et mecum pariter expavescite; quia non dixit, quod reddet unicuique secundum misericordiam suam, sed secundum opera sua. Hic enim est misericors; ibi justus. Nam quod non statim in peccatores vindicat, patientia est, non negligentia; non ille potentiam perdidit; sed nos ad pœnitentiam reservavit. Unde valde timendum est, ne, quanto diutius exspectat ut corrigamur, tanto gravius vindicet, si emendari noluerimus. Cum hæc ita sint, scire et intelligere debemus, Fratres carissimi, nihil nobis esse salubrius, quam ut damnatis omnium præsentium

(*a*) Olim de verbis Apostoli, xxxv, et post in Appendice, xii.

nous passerons dans l'autre, de ce moment où nous plierons la tente de notre corps, à la dernière heure du voyage, jusqu'à ce que nous la déployions de nouveau au jour de la résurrection, pour recevoir avec elle ce qui sera dû à nos bonnes ou à nos mauvaises actions.

Pensons au jugement dernier. — 2. Je vous prie, mes Frères, de vous demander sans cesse en quel état il nous faudra paraître, au jour du jugement, aux yeux très-purs des Anges, et découvrir au Juge éternel les moindres replis de notre conscience. Rien de plus certain; devant ce tribunal, point de vains raisonnements; l'homme sera mis en présence de lui-même et de sa vie que reflètera le miroir de son cœur, et les témoignages contre elle ne viendront pas du dehors, mais seront tirés de l'âme elle-même. Ce ne seront pas des preuves fragiles, ce seront des preuves irrécusables, c'est-à-dire, ses propres œuvres, qu'il faudra montrer. L'âme verra se dresser devant elle ses péchés ou ses crimes, dont la vue accusatrice la confondra, selon ce qui est écrit: « Je t'accuserai en te mettant en présence de toi-même. » (*Psalm.* XLIX, 21.) Quiconque négligera de s'amender en ce monde, pendant qu'il en est temps, en recevra le premier châtiment dans sa confusion devant tous les habitants des Cieux; l'âme qui ne cicatrise point ici-bas par une abondante pénitence la plaie gangrenée de ses fautes, paraîtra devant le redoutable tribunal avec son mal sans remède, pour être envoyée dans les flammes éternelles de l'enfer.

Prévenons, par une pénitence fructueuse, une pénitence inutile. — 3. C'est pourquoi, notre plus grand avantage serait de déplorer dès à présent nos erreurs, comme nous les déplorerons alors sans aucun espoir, et d'envisager avec horreur dès aujourd'hui nos turpitudes, dont la vue doit alors nous couvrir de confusion. Que n'est-il permis à nos propres yeux de voir sur l'heure notre âme! Que ne pouvons-nous mettre notre conscience sous leurs regards! Si cela pouvait se faire, c'est avec une sollicitude sans égale, avec une indicible crainte que nous nous sentirions pressés d'effacer nos hontes, de laver nos souillures, de guérir nos plaies. Puisque cet examen est interdit aux yeux de notre corps, faisons-le autant qu'il est possible, avec ceux de notre cœur; que chacun fasse comparaître sa conscience devant le tribunal de l'homme intérieur. Soyons-nous à nous-mêmes un juge sévère; rendons-nous à nous-mêmes un compte exact de notre conduite de chaque jour. Que chaque âme s'interpelle en son for intérieur, et se dise: Voyons si j'ai passé ce jour sans péché, sans envie, sans haine, sans murmure; voyons si j'ai fait aujourd'hui ce que demande mon avancement spirituel. Peut-être aujourd'hui ai-je menti, me suis-je laissé vaincre par la colère ou par la concupiscence, ai-je mal agi envers le prochain, et cela, sans le déplorer dans la crainte de la mort éternelle; qui me rendra ce jour, que j'ai perdu à des vanités, que j'ai dissipé à des pensées mauvaises et funestes? C'est ainsi, mes Frères, qu'il nous faut avoir le regret de nos faiblesses, nous condamnant nous-mêmes dans nos lits, c'est-à-dire en nos cœurs, et confessant à notre Juge nos fautes quotidiennes. Pendant que nous sommes dans cette chair, combattons

rerum voluptatibus, id potius cogitemus, quando erimus de hoc sæculo transituri vel quando tabernaculum nostri corporis ultimo die superveniente deposituri, et iterum illud resurrectionis tempore recepturi, ut cum eodem recipiamus prout gessimus, sive bonum, sive malum.

Judicium extremum sibi exhibere. — 2. Et ideo rogo vos, Fratres, ut quotidie cogitemus, quales erimus in die judicii purissimis Angelorum conspectibus offerendi, et æterno Judici rationem de libris conscientiæ reddituri. Remotis omnibus probationibus, certum est, in die illa ipsum ante se hominem constituendum, et ipsam (*a*) sui vitam in cordis speculo demonstrandam, et testes contra eam non aliunde de foris, sed intus de ipsa anima proferendos. Adjicienda erunt non aliqua peregrina, sed nimium nota testimonia, id est, opera sua. Ordinabuntur ante infelicem animam peccata vel crimina sua, ut eam et convincat probatio, et confundat agnitio, secundum illud quod scriptum est: « Arguam te, et constituam te ante faciem tuam. » (*Psal.* XLIX, 21.) Quicumque se modo, dum licet, emendare neglexerit, ante illum cælestem populum primum excepturus est de confusione supplicium; et anima quæ modo per pœnitentiam compendiosam transactas peccatorum suorum putredines curare dissimulat, ante illud tribunal metuendum sine ullo remedio, in perpetuo (*b*) tartaro manebit.

Pœnitentiam infructuosam fructuosa prævenire. — 3. Quæ cum ita sint, bene nobiscum ageretur, si jam nunc sic pœniteremus super malis nostris, quomodo tunc sine ullo remedio pœnitebimus; si fœditates et confusiones nostras, quemadmodum tunc visuri sumus, sic jam eas nunc videre et horrere possemus. O si jam nunc faciem peccatricis animæ liceret oculis corporis intueri, et conscientiæ nostræ vultum in oculorum præsentiam permitteremur adducere. Quod si liceret; nec dici potest, quanto studio quantoque metu urgeremur fœdata componere, maculata tergere, vulnerata curare. Ideoque quia non possumus oculis corporis, inspiciamus nos, in quantum possumus, oculis cordis; et unusquisque conscientiam suam ante conspectum interioris hominis constituat. Ipsi nosmetipsos castigemus; ipsi nobiscum rationem de quotidiana conversatione faciamus. Alloquatur se in secretis unaquæque anima, et dicat: Videamus si hanc diem sine peccato, sine invidia, sine obtrectatione, sine murmuratione transegi; videamus si hodie, quod ad profectum animæ pertinet, operatus sum. Puto quod hodie mentitus sum, per iram vel concupiscentiam victus sum; nec alicui bene feci, nec per timorem æternæ mortis ingemui. Quis mihi reddat hanc diem, quam inanibus rebus perdidi, quam cogitationibus noxiis pessimisque consumpsi? Ac sic, Fratres, de omnibus negligentiis nostris compungamur, in cubilibus, id est, in cordibus nostris ipsi nos condemnemus, ipsi nos accusemus quotidie Judici nostro; et dum in hac carne sumus, contra ipsam carnem, auxiliante Domino, quotidie dimicemus, vincamus voluptates et delec-

(*a*) In Bibliotheca Patrum, *ipsam sibi animam.*
(*b*) Prædicto in libro, *in perpetuo vulnerata remanebit.*

sans cesse contre elle, avec le secours de Dieu, terrassons nos passions et nos penchants; afin qu'un heureux changement amène pour nous l'heure si désirée, l'heure bienheureuse de la vie éternelle, où s'accomplira cette parole du Seigneur: « Ils seront semblables aux Anges; » (*Matth.*, XXII, 30.) et celle-ci: « Alors les justes resplendiront comme le soleil dans le royaume de leur Père. » (*Matth.*, XIII, 43.)

Condition des bienheureux. — 4. Imaginez-vous quelle sera la splendeur des âmes en cet état, où le corps aura l'éclat du soleil? Cette béatitude, si nous y arrivons, sera exempte de toute tristesse, de toute crainte, de toute infirmité, de toute mort. Aucun obstacle ne s'opposera à ce que nous servions notre Dieu; aucune infirmité, aucun accident de cette chair misérable ne nous contrariera, et nous n'aurons plus jamais aucun besoin de combattre. Alors, dis-je, nous ne désirerons ni boisson ni nourriture, sans que ce jeûne nous cause la moindre lassitude; nous ne craindrons ni les inquiétudes de la chair, ni les tentations de l'ennemi du salut; sûrs que notre adversaire est englouti dans les abîmes de l'enfer, nous goûterons avant tout la félicité de n'avoir plus la pensée de pécher et de ne plus le pouvoir. A l'abri pour toujours de toute iniquité, de toute misère, de tout chagrin, nous serons tout entiers à notre innocence, à notre bonheur. Le moins favorisé ne craindra nulle souffrance; le plus heureux, nulle envie; ils les auront terrassées et mises à mort pour toujours. Dans les cœurs des hommes habitera la charité des anges, auxquels ils seront mêlés, exempts alors des infirmités de ce corps et revêtus de la splendeur de la chair céleste. Aussi ne se lasseront-ils jamais dans la suite d'admirer l'éternelle beauté de leur Dieu, et ne cesseront-ils jamais de chanter ses louanges. Telle est, mes Frères, l'entière félicité qui nous est promise au milieu des immenses bienfaits du Très-Haut. Nous devons donc le remercier sans cesse de cette même félicité, dont nous sommes appelés à jouir un jour, comme cohéritiers de celui qui dira: « Venez, les bénis de mon Père, recevoir le royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde. » (*Matth.*, XXV, 34.) Puisse nous accorder cette grâce notre Seigneur Jésus-Christ, qui possède honneur et gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXI.

Sur ces paroles de l'Apôtre: « *Rachetant le temps, parce que les jours sont mauvais.* » *Ephes.*, V, 16. *Quelques MSS. ajoutent: Et sur ce précepte*: « *Vous donnez de l'argent pour acheter du pain; pardonnez quelque chose aux méchants, pour acheter votre repos* » (1).

La malice et la souffrance font les jours mauvais. — 1. Vous avez entendu, dans la lecture qui vient d'être faite, ces paroles de l'Apôtre, qu'il adresse à chacun de nous en particulier: « Ayez soin de vous conduire avec beaucoup de circonspection, non comme des imprudents, mais comme des hommes sages, rachetant le temps, parce que les jours sont mauvais. » (*Ephes.*, V, 15, 16.) Deux choses, mes Frères, la malice

(1) Le sermon authentique est le 24e de notre série sur les paroles de l'Apôtre, mais on y a intercalé beaucoup de passages, que nous avons distingués par des parenthèses.

tationes nostras; ut nobis tempus illud exspectatissimum ac beatissimum æternæ vitæ felici mutatione succedat, quando implebitur illud quod Dominus dixit: « Et erunt similes Angelis; » (*Matth.*, XXII, 30.) et iterum: « Tunc justi fulgebunt sicut sol in regno Patris eorum. » (*Matth.*, XIII, 43.)

Status beatorum. — 4. Putas qualis tunc erit splendor animarum, quando solis claritatem habebit lux corporum? Tunc enim cum ad istam beatitudinem venerimus, nulla erit tristitia, nullus timor, nulla infirmitas, nulla mors. Nullus nobis obstabit ad serviendum Deo nostro, nulla jam nobis obstabit infirmitas, nulla contradicet miseræ carnis adversitas, nulla vel ulterius remanebit pugnandi necessitas. Veniet, inquam, tempus, quando nullus desideretur cibus, omnisque refectio; nulla sentiatur jejunii lassitudo, nulla timeatur vel de carne inquietudo, vel de hoste tentatio; sed, adversario in inferni profunda detruso, perfruemur hac primum felicitate, ut incipiamus nec velle ultra peccare, nec posse. Cessante omni iniquitate, omni miseria, omni mœrore, totum innocentia, totum felicitas possidebit; nullam inferior miseriam, nullam felicior timebit invidiam; quia exinanita et penitus exstincta transivit. In pectoribus hominum caritas Angelorum, quibus admixti homines, jam cælesti recepta carne, sine carnis infirmitate fulgebunt; et ideo nullum ulterius patientur de sempiterna Domini sui virtute fastidium, nullum sub perenni laudum suarum exsultatione defectum. Habebimus plenam beatitudinem, Fratres, inter illa immensa beneficia Domini nostri, ut nunquam cessemus in referenda ei gratiarum actione de beatitudine, qua sumus fruituri, coheredes effecti ejus qui dicet: « Venite benedicti, percipite regnum quod vobis paratum est ab origine mundi, » (*Matth.*, XXV, 34,) donante ipso cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXI (*a*).

De verbis Apostoli Ephes., V, 6: « ***Redimentes tempus quoniam dies mali sunt.*** » ***Addunt insuper MSS. Et in illud: Das nummos, ut emas tibi panem; dimitte aliquid malo homini, ut emas tibi requiem.***

Dies malos faciunt malitia et miseria. — 1. Apostolum, cum legeretur, audistis, imo omnes audivimus dicentem nobis; « Videte quomodo caute ambuletis, non ut insipientes, sed ut sapientes; redimentes tempus, quoniam dies mali sunt. » (*Ephes.*, V, 15, 16.) Dies malos, Fratres, duæ res faciunt, malitia et miseria. Per malitiam hominum et miseriam hominum (*b*) dicuntur dies mali. Ceterum dies isti, quantum pertinet ad spatia horarum, ordi-

(*a*) Olim ex LX homil. X, et post in Appendice, XVI.
(*b*) Ita MSS. At editi, *ducuntur.*

et la souffrance font les jours mauvais ; ils naissent, dis-je, de la malice des uns et de la souffrance des autres. Ces jours-là d'ailleurs n'ont rien de déréglé quant à la mesure des heures ; ils se succèdent et divisent le temps avec régularité. Le soleil se lève et se couche, il se lève et se couche de nouveau comme à l'ordinaire ; un temps vient, un autre passe. A qui ce cours des temps pourrait-il nuire, si les hommes ne se nuisaient à eux-mêmes ? Ainsi, je le répète, ces deux choses, la misère et la méchanceté des hommes, engendrent les jours mauvais. Nous avons tous la souffrance en partage ; mais la méchanceté ne doit pas être commune à tous.

La régénération nous délivre de la souffrance. — 2. (La souffrance est une loi commune à tous les hommes ; tous, par suite du péché d'Adam, nous naissons pour souffrir. Mais à côté de cette origine qui nous voue au malheur, la Providence de Dieu a mis la régénération qui doit nous en délivrer. Notre origine nous condamne à la douleur ; notre régénération nous destine à la félicité. J'ai dit : La régénération nous délivre de la souffrance ; ces mots ne signifient pas que nous sommes heureux dès que nous avons été régénérés. Si nous arrivions aussitôt au bonheur, nos jours par cela même seraient bons, et l'Apôtre, qui s'adresse à des hommes déjà régénérés et fidèles, ne nous dirait pas : « Rachetant le temps, parce que les jours, sont mauvais. » Nous traversons des jours mauvais, jusqu'à ce que la grâce de la félicité suprême succède à l'accomplissement de la peine qui nous voue à la mort. Pourquoi servirions-nous Dieu, si nous ne devions en retirer aucun avantage pour la vie future ? Serait-ce pour être heureux ici-bas ? Mais combien ont le bonheur de ce monde, et ne servent pas Dieu. Serait-ce pour arriver aux dernières limites de la vieillesse ? Mais un grand nombre de blasphémateurs de Dieu y arrivent. Faudrait-il le servir pour obtenir une nombreuse descendance ? Mais il donne des petits aux lions, aux onagres et aux serpents. On ne doit donc pas regarder comme un grand bien, comme le vrai bien, ce qui est le partage des Juifs, des païens, des hérétiques, et des bêtes mêmes. Les méchants aussi ont de l'or et de l'argent, des honneurs, des fils et de riches domaines. Le vrai Chrétien ne doit point rechercher ces biens passagers, toutes ses aspirations et toutes ses prières doivent avoir pour objet la recherche du bonheur éternel. Quant aux avantages temporels, qu'il rende grâces à Dieu, quand il les lui accorde, et quand il les lui retire, qu'il lui rende grâces pareillement. Que Dieu nous donne ces biens quand il lui plaît et qu'il nous les enlève de même ; il suffit qu'il ne se retire pas lui-même de nous.

Les temps présents ne sont pas plus malheureux que les temps antérieurs. — 3. Ainsi mes Frères, lorsqu'on vous lit ce passage du bienheureux Apôtre : « Rachetant le temps, parce que les jours sont mauvais, » que nul ne dise en son cœur : Nos ancêtres eurent les jours bons, et nous avons les mauvais. Qu'est-ce à dire, « nos ancêtres ? » N'étaient-ils pas Chrétiens comme nous ? Ce passage n'était-il pas lu au temps même des Apôtres ? A cette époque lointaine, quand on le lisait, n'en reconnaissait-on point la vérité en gémissant ?) Depuis la faute d'Adam et son expulsion du Paradis, il n'y a jamais eu que des jours mauvais. Demandez à l'enfant qui vient de naître comment il se fait qu'il commence la vie par des larmes, quand il pourrait l'inaugurer par le rire. Il naît, et aussitôt il pleure ;

nati sunt, ducunt vices suas, agunt tempora. Oritur sol, et occidit ; sol iterum oritur, et occidit ; veniunt tempora, transeunt tempora. Cui molesta sunt tempora, si homines sibi molesti non sunt ? Ergo dies malos, sicut dixi, duæ res faciunt, miseria hominum et malitia hominum. Sed miseria hominum communis est ; non debet malitia esse communis.

Regeneratio liberat a miseria et qua. — 2. (Ex quo enim de peccato Adam omnes miseri nati sumus, communis est miseria. Sed contra generationem quæ nos miseros fecit, providit Deus regenerationem, unde nos a miseria liberaret. Generatio mittit in miseriam ; regeneratio designat ad beatitudinem. Non enim quia dixi, regeneratio liberat a miseria ; jam nos continuo ut regenerati sumus, beati sumus. Si mox regenerati, jam beati essemus, et dies bonos ageremus ; non nobis diceret Apostolus, qui jam regeneratis et fidelibus loquitur : « Redimentes tempus, quoniam dies mali sunt. » Et regenerati dies malos ducimus, quo usque finiatur pœna mortalitatis, et succedat gratia summæ felicitatis. Si nihil nobis ad futurum sæculum prodest quod colimus Deum ; ut quid colimus eum ? Ut hic habeamus felicitatem ? Quanti illam habent qui non colunt Deum. Ut hic senescamus et decrepiti efficiamur ? Quanti senescunt blasphematores Dei. Ideo colendus est Deus, ut cultores illius habeant filios et non sint steriles ? Filios Deus et leonibus, et onagris, et serpentibus dat. Non ergo pro magno et vero bono petendum est, quod et Judæis, et paganis, et hæreticis, etiam et ipsis bestiis datur. Aurum enim et argentum, honores, filios, et patrimonia multa habent etiam et mali. Qui enim vere Christianus est, non ista omnia transitoria debet petere ; sed totum pondus intentionis vel orationis suæ ad expetendam æternam beatitudinem debet impendere. Ista enim temporalia bona, et quando dat Deus, gratiæ agantur ; et quando tollit, similiter gratiæ agantur. Ista quando voluerit tribuat, quando voluerit tollat ; tantum est, ut se ipsum nobis non auferat.

Tempora præsentia non sunt infeliciora prioribus. — 3. Nemo ergo dicat in corde suo, Fratres, quando auditis lectionem istam beati Apostoli : « Redimentes tempus, quoniam dies mali sunt ; » nemo dicat in corde suo, parentes nostri dies bonos habuerunt, nos malos dies habemus. Quare parentes nostri ? numquid non Christiani fuerunt ? Ista lectio nonne recitata est ipsis temporibus Apostolorum ? Ante tot annos, quando recitabatur, non ad eam gemebatur, et quod dicebat agnoscebatur ?) Ex quo lapsus est Adam, et de paradiso projectus, nunquam fuerunt dies, nisi mali. Istos pueros qui nascuntur interrogemus, quare a ploratu incipiunt, qui et ridere possunt. Nascitur, et statim plorat ; post nescio quot dies ridet. Quando plorabat nascens, propheta suæ calamitatis erat ;

il ne sourira qu'après beau nombre de jours. Ces larmes qu'il verse en naissant sont prophétiques, elles annoncent les malheurs qui l'attendent ; car les pleurs sont le témoignage de la souffrance. Il ne parle pas encore, et pourtant il prédit qu'il passera sa vie dans le travail et la crainte ; il pourra bien vivre, être juste, il n'en sera pas moins sans cesse dans la crainte, au milieu des tentations. Que lui sert, dira-t-on, d'être juste? Il est juste ; mais l'Apôtre ne dit-il pas : « Tous ceux qui veulent vivre avec piété en Jésus-Christ, seront persécutés? » (II *Timoth.*, III, 12.) C'est parce que les jours sont mauvais, que les justes ne peuvent vivre ici-bas sans persécution.

Persécution des fidèles pieux au temps de paix. — 4. (Et quoi, dites-vous, alors que la paix est partout, que les gouverneurs des provinces honorent l'Église, qu'elle n'a pas à craindre des rois ennemis, que toutes les lois sont en sa faveur, comment se fait-il que ceux qui vivent avec piété sont persécutés? Ils sont persécutés en ce sens qu'ils vivent au milieu des méchants. Et pourquoi?) Parce que les méchants persécutent les bons, non avec le fer et les pierres, mais par leur conduite et leurs mœurs. Quelqu'un persécutait-il le saint homme Loth dans Sodome? Nullement; seulement il vivait au milieu des impies, des impurs, des impudiques, des orgueilleux, des blasphémateurs; il supportait la persécution, non pas en endurant des tortures, mais en passant sa vie au milieu de tels hommes. (Quiconque en effet est juste et pieux, quiconque est bon, est pénétré de douleur, d'affliction et de tristesse, quand il voit ceux qui l'entourent vivre mal, servir la luxure, violer la justice, se nourrir d'orgueil, mépriser la charité. Il pleure avec l'Apôtre sur ceux « qui, après avoir péché, n'ont point fait pénitence). » (II *Corinth.*, XII, 21.) Quiconque d'entre vous ne vit pas encore avec piété en Jésus-Christ, qu'il commence à y vivre dès à présent. Et pour qui parlerais-je? Est-ce que l'apôtre Paul, qui vivait dans ce temps où la foi venait de poindre sur le monde, temps où il fallait s'attendre à de nombreux adversaires, puisqu'il est écrit de Jésus-Christ « qu'il a été établi comme un signe de contradiction; » (*Luc.*, II, 34.) est-ce que Paul rappelle seulement les persécutions qu'il souffrait de la part des Juifs et des Gentils? Il ne s'en tient pas à celles-là, qu'il nous fait connaître en ces termes : « J'ai reçu des Juifs jusqu'à cinq fois trente-neuf coups de fouet, j'ai été lapidé une fois, » (II *Corinth.*, XI, 24.) et les autres détails, que la lecture nous a fait connaître; il était pareillement en butte aux persécutions, sans lesquelles le juste ne peut vivre en ce monde, « combats au dehors, frayeurs au dedans. » (*Ibid.*, VII, 5.) Et ailleurs, comment rappelle-t-il les dangers qu'il a courus? « En péril, dit-il, sur la mer, sur les fleuves, dans les déserts, parmi les voleurs, parmi les faux frères. (II *Corinth.*, XI, 26.) Les autres périls nous laissent des moments de trêve ; ceux qui viennent des faux frères ne nous laisseront aucun repos jusqu'à la fin des temps.

Il faut racheter le temps. — 5. Ainsi, rachetons le temps, « parce que les jours sont mauvais. » Peut-être attendez-vous que je vous dise ce que c'est que racheter le temps, comment nous avons à le racheter. Ce sera parler de ce que peu de personnes veulent entendre, peu veulent supporter ; peu essayent de le faire, et peu le font. Je parlerai néanmoins, parce que le petit nombre de fidèles qui doivent m'entendre

lacrymæ enim testes sunt miseriæ. Nondum loquitur, et jam prophetat in labore se futurum et in timore ; (*a*) et si bene vixerit, et justus fuerit, certe in mediis tentationibus positus semper timebit. Quid enim quia justus est? Ecce justus est. Quid ait Apostolus? « Omnes qui volunt pie vivere in Christo, persecutionem patientur. » (I *Tim.*, III, 12.) Ecce quia dies mali sunt, sine persecutione hic vivere justi non possunt.

Piorum persecutio pacis tempore. — 4. (Sed dicitis mihi : Quid? quando pax est, quando provinciarum judices honorant Ecclesiam, quando inimicos reges Ecclesia non patitur, quando omnes leges pro ipsa sunt ; quomodo qui pie vivunt, persecutionem patiuntur? Qui inter malos vivunt, persecutionem patiuntur. Quare?) Quia omnes mali persequuntur bonos, non ferro et lapidibus, sed vita et moribus. Numquid aliquis sanctum Loth persequebatur in Sodomis? Nemo illi molestus erat ; et tamen inter impios vivebat, inter impuros, immundos, superbos, blasphemos ; persecutionem patiebatur, non vapulando, sed inter malos vivendo. (Omnis enim qui justus et pius est, quando videt aliquos male vivere, luxuriæ servire, justitiam non tenere, superbiam sectari, caritatem contemnere; quando istos tales vident illi qui boni sunt, dolent, affliguntur et contristantur. Lugent enim cum Apostolo eos « qui peccaverunt, et non egerunt pænitentiam). » (II *Cor.*, XII, 21.) Quisquis me audis, et nondum vivis in Christo pie, incipe in Christo pie vivere. Et pro quo dico? Numquid apostolus Paulus, qui eo tempore fuit quando adhuc in mundo fides nova emanabat, et necesse erat ut multos adversarios pateretur, quia hoc dictum est de Christo ; « In signum cui contradicetur : » (*Lucæ.*, II, 34.) numquid eas tantum persecutiones commemorat, quas patiebatur vel Judæis, vel a Gentibus? Non ipsas tantum ; nam illas sic commemorat : « A Judæis quinquies quadragenas una minus accepi : lapidatus sum,» (II *Cor.*, XI, 24.) et cetera quæ novimus, quando legimus. Sed illi erant etiam persecutiones, sine quibus in hoc sæculo nullus justus vivere potest, « foris pugnæ, intus timores. » (*Ibid.*, VII, 3.) Denique cum commemoraret pericula sua. « Periculis, inquit, in mari, periculis in fluminibus, periculis in deserto, periculis in latronibus, periculis in falsis fratribus. » (II *Cor.*, XI, 26.) Cetera pericula possunt quiescere ; pericula a falsis fratribus quiescere usque ad finem sæculi non noverunt.

Redimere tempus. — 5. Redimamus ergo tempus, « quoniam dies mali sunt. » Exspectatis a me forte scire, quid est tempus redimere, quomodo habemus redimere tempus. Dicturus sum quod pauci audiunt, pauci ferunt, pauci aggrediuntur, pauci agunt ; tamen dicam, quoniam ipsi pauci qui me audituri sunt, inter malos vivunt ; « quo-

(*a*) Ita Lov. At MSS. *si bene*, *bene*, *si vixerit*, etc., quam particulam, *bene*, etiam tertio repetunt Am. etc. Et scilicet, *si bene vixerit*.

vivent au milieu des méchants, « attendu que les jours sont mauvais. » « Rachetez le temps ; » c'est-à-dire, sachez, lorsqu'on vous suscite un différend, faire un sacrifice pour pouvoir donner tous vos instants à Dieu, au lieu d'en dépenser à de vaines querelles ; ce que vous perdez est le prix du rachat du temps. Assurément, quand vous sortez pour vous approvisionner, vous donnez de l'argent pour payer le pain, ou le vin, ou l'huile, ou le bois, ou l'habit, ou le meuble, ou toute autre chose qui vous est nécessaire ; vous donnez et vous recevez, vous perdez une chose et vous en acquérez une autre ; c'est là ce qui constitue l'achat. Si vous venez à posséder, sans rien perdre, ce que vous n'aviez pas, ou vous le trouvez, ou l'on vous le donne, ou vous l'acquérez en héritage ; quand vous abandonnez un objet pour en recevoir un autre, alors vous achetez ; l'objet reçu a été acheté, l'autre en est le prix. Ainsi, de même que nous perdons quelque argent pour acquérir du pain, de même sachons le sacrifier pour acquérir le repos. C'est là racheter le temps.

Dicton carthaginois. — 6. Un dicton carthaginois, que je traduis parce que tout le monde ne connaît pas cette langue, un vieux dicton carthaginois dit qu'il faut savoir perdre quelque chose pour avoir le repos. Ecoutez un autre proverbe, ancien, utile et nécessaire : Si la peste frappe à ta porte et te demande une pièce d'argent, donnes-en deux, et qu'elle s'en aille. (La peste, c'est le méchant qui veut vous déchirer par la calomnie ; la peste, c'est le méchant, le calomniateur, le faux frère. Il est semblable à la pustule maligne qui s'attache au corps. Dès que cette pustule se déclare, le malade désire que le ver y accomplisse promptement son travail ; il voudrait que sur l'heure le mal lui-même enlevât un lambeau de chair et tombât avec lui, tant il craint que le virus ne se répande dans tout le corps et ne tarisse la source de l'existence. Ainsi en est-il lorsque l'homme injuste et méchant, qui ne cherche que les querelles, vous poursuit de quelque calomnie ; regardez-le comme un cancer redoutable, et sachez sacrifier quelque chose de vos biens, de peur que ce différend ne vous absorbe, au point de vous ravir la paix du cœur et de vous détourner du service de Dieu.) Ce proverbe ne semble-t-il pas une maxime détachée de l'Evangile ? Le Seigneur conseille-t-il autre chose que de racheter le temps, quand il dit : « A celui qui veut disputer en jugement avec vous et vous enlever votre tunique, donnez encore votre manteau. » (*Matth.*, v, 40.) Il veut disputer en jugement avec vous et vous enlever votre tunique, pour vous détourner par cette querelle du service de votre Dieu, pour vous ravir la paix du cœur, la tranquillité de l'esprit. Changerez-vous le cours de vos pensées, pour vous irriter contre votre adversaire ? voilà comment vous aurez perdu le temps. Qu'il vaut bien mieux perdre quelque argent, et racheter le temps ! Ce que je viens de dire convient à tout le monde ; (je reviens à vous, et à vos propres affaires.)

7. Dans vos différends, mes Frères, quand vous venez soumettre vos affaires à notre décision, si je conseille au chrétien d'abandonner quelque peu de son avoir pour racheter le temps, avec combien plus d'instance dois-je dire à son adversaire de rendre le bien

niam dies mali sunt. » « Redimentes tempus ; » hoc est, quando aliquis tibi ingerit litem, perde aliquid ut (*a*) Deo vaces, non litibus perde ; ex eo quod perdis, pretium est temporis. Certe quando pro tuis necessitatibus procedis ad publicum, das nummos, et emis tibi panem, aut vinum, aut oleum, aut lignum, aut vestem, aut aliquam supellectilem, aut quocumque tibi opus est ; das et accipis, aliquid amittis, aliquid adquiris ; hoc est emere. Nam ei nihil amittas, et habeas quod non habebas, aut invenisti ; aut donatum accepisti, aut hereditate adquisisti : quando autem aliquid amittis, ut aliquid habeas, tunc emis ; quod habes, emptum est ; quod amittis, pretium est. Quomodo ergo perdis nummos, ut emas tibi panem ; sic perde nummos, ut emas tibi quietem. Ecce hoc est tempus redimere.

Proverbium Punicum. — 6. (*b*) Proverbium notum est Punicum, quod quidem Latine vobis dicam ; quia Punice non omnes nostis. Punicum est proverbium antiquum : Ut enim habeas quietem, perde aliquid. Audi proverbium antiquum, utile et necessarium. Pestilentia ante ostium venit et nummum quærit ; duos illi da, et ducat se. (Pestilentia est homo malus, qui te vult per calumniam exspoliare ; pestilentia est homo malus, calumniator, proditor. Iste talis sic est, quomodo pustula mala in corpore. Sicut enim quando pustulam incurrit homo, desiderat ut cito spondylum faciat, et optat ut sine aliqua mora, ipsa mala pustula aliquam particulam tollat de corpore, et cum ipsa discedat ; ne venenum ipsius totum corpus occupet, et animam petat ; ita et quando iniquus et malus homo, qui non vult nisi litibus vacare, aliquam tibi calumniam facit ; puta illum esse pustulam malam, et adquiesce ut qualemcumque particulam de substantia tua perdas ; ne dum te nimium litigando occupas, quietum cor habere, et Deo vacare non possis). Numquid non supra dictum proverbium de Evangelio videtur natum ? Numquid aliud dixit Dominus, quam : Redime tempus, quando ait : « Si quis vult judicio tecum contendere, et tunicam tuam tollere, dimitte illi et pallium ? » (*Matth.*, v, 40.) Judicio vult tecum contendere, et tunicam tuam tollere ? Avocare te habet litibus a Deo tuo ; non habebis quietum cor, non habebis tranquillum animum. Everteris cogitationibus tuis, irritaris adversus ipsum adversarium tuum ? Ecce tempus perdidisti. Quanto melius nummum amitteres, et tempus redimeres ? Certe omnibus placuit quod dictum est ; (venio ad negotia vestra, et ibi vos invenio).

7. Et tamen, Fratres mei, in causis vestris, id negotiis vestris, quando ad nos dijudicandi veniunt, si homini Christiano dico, ut pro tempore redimendo perdat aliquid suum ; quanto majore cura et fiducia debeo illi dicere, ut reddat alienum ? Ambos enim Christianos audio. Ille ca-

(*a*) Ita Am. etc. Er. cum MSS. At lov. cum Augustino de verbis apostoli, *ut Deo vaces non litibus. Perde ergo.*

(*b*) MSS. post verbum *redimere*, subdunt, *audi proverbium antiquum*, etc., omissis aliis. In Augustinianis autem editis ac MSS., post verba, *Punicum est proverbium antiquum*, subsequitur, *Pestilentia nummum quærit*, etc.

d'autrui ! Ce sont en effet deux chrétiens que j'ai devant moi. Le méchant qui veut susciter une querelle au prochain et le dépouiller, se réjouit, en vue d'une transaction, de ces paroles de l'Apôtre : « Rachetons le temps, parce que les jours sont mauvais, » et se dit : Je ferai un procès à ce chrétien; bon gré malgré, il me donnera quelque chose, afin de racheter son temps, selon que l'Apôtre le lui prescrit. (Vous pourriez bien, homme astucieux, rencontrer votre pareil, qui préfèrera poursuivre et vous battre, que d'abandonner la moindre chose pour se débarrasser de vous. Mais s'il me faut dire à votre adversaire : Perdez plutôt quelque chose, et rachetez le temps, selon le précepte de l'Apôtre, « parce que les jours sont mauvais; » si je dis à ce juste, à cet homme de bien : Perdez quelque chose, pour gagner le repos; ne dois-je point vous crier, à vous, calomniateur, pervers, fils du démon : Vous n'avez aucun droit, et vous méditez d'enlever le bien d'autrui; vous n'avez aucun droit, et vous êtes plein de calomnie? Vous êtes chrétien aussi ; puis-je vouloir que votre frère gagne et que vous perdiez ? Si je dis à l'autre : Donnez quelque chose à cet homme, afin qu'il s'éloigne avec sa calomnie ; que deviendrez-vous après avoir pris l'argent, fruit de cette calomnie ? Celui qui pour l'éviter a racheté son temps de vous, endure ici-bas les jours mauvais ; vous, qui vous engraissez de calomnies, vous avez ici-bas les jours mauvais, et quand ils auront fini, vous en commencerez de pires après le jugement. Vous riez peut-être, parce que vous n'en prenez pas moins cet argent. Riez, riez avec mépris ; je donne l'argent, viendra Celui qui en exigera la restitution. (Dieu, dans sa miséricorde et sa bonté, daignera faire, il faut le croire, que, non-seulement les justes qui le craignent, mais aussi les hommes enclins à troubler le repos des autres et leur propre repos par des procès continuels, renonceront à toute dissension jalouse pour s'appliquer de tout cœur à la paix, à la charité; loin d'encourir la colère de Dieu, comme auteurs de discordes, ils mériteront de parvenir aux éternelles récompenses en pratiquant l'amour et la paix, par la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui possède honneur et puissance avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il).

SERMON CXII.

Sur ces paroles de l'Apôtre: « La fin des commandements est la charité d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère. » I Timoth., I, 5 (1).

Le mot charité est petit, mais renferme de grandes choses. — 1. S'il nous était permis, mes très-chers Frères, de vous entretenir plus fréquemment, il nous serait possible, avec le secours de Jésus-Christ, de faire couler sur vos âmes pieuses, sinon des ruisseaux abondants, du moins quelques gouttes des eaux qui naissent des sources intarissables des Saintes Ecritures. Ainsi votre cœur, comme une terre riante et fertile, après avoir reçu la rosée de la parole divine, produirait une riche moisson de bonnes œuvres; et Dieu, visitant le champ de votre cœur, se réjouirait d'y re-

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Il est au nombre de ceux que les docteurs de Louvain regardent comme douteux, et que plusieurs autres rejettent comme indignes de S. Augustin. Il rappelle en tout le style et l'esprit de S. Césaire avec la doctrine de S. Augustin.

lumniosus qui vult facere alteri causam, et tollere ab illo, velut pro compositione gaudet ad ista verba, Apostolus dixit : « Redimentes tempus ; quoniam dies mali sunt; » faciam calumniam Christiano; ille velit nolit, dat mihi aliquid, ut tempus redimat; quia Apostolum audivit. (Vide ne forte, cum te putas astutum, invenias litigiosum, et malit erogare, ut vincat te, quam perdere, ut careat te. Tamen si illi dicturus sum : Perde aliquid otiosus, redime tempus, Apostolum audis, « quoniam dies mali sunt ; » si illi qui bonus et justus est dico : Perde aliquid, ut sis quietus ; tibi non sum dicturus, calumniose, perdite, fili diaboli : Nullam causam habes, et res alienas auferre moliris; causam non habes, et calumnia plenus es? Christianus es tu ; numquid volo illum adquirere, et te perdere. Si illi dixero : Da illi aliquid, ut recedat a calumnia; tu ubi eris, qui habebis pecuniam de calumnia? Ille qui propter vitandam calumniam tempus a te redemit, hic tolerat dies malos ; tu qui calumniis pasceris, et hic habes dies malos, et post dies ipsos habiturus es in die judicii pejores. Sed forte rides, quia nummum adtendis. Ride, ride, et contemne ; ego erogem, veniet qui exigat. (Sed credimus de Dei misericordia, quod sic omnibus non solum sanctis et Deum timentibus Christianis, sed etiam illis qui multis litibus et se et alios inquietant, ipse pius Dominus inspirare dignabitur, ut omni contentione et æmulatione semota, ita paci et caritati studeant ; ut non propter discordiam, Dei iracundiam incurrere; sed magis propter dilectionem et pacem ad æterna mereantur præmia pervenire ; præstante Domino nostro Jesu Christo, cui est honor et imperium cum Patre et Spiritu Sancto in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXII (*a*).

De verbis Apostoli, I *Timoth.*, I, V : « *Finis præcepti est caritas de corde puro, et conscientia bona et fide non ficta.* »

Caritas aliquid breve et magnum. — 1. Si caritati Vestræ nos possimus frequentius præsentari, Fratres carissimi, Christo adjuvante, de sanctarum Scripturarum copiosis fontibus, et si non abundantes rivulos, certe vel qualescumque guttulas poterimus sanctis animabus vestris infundere ; ut uberrima atque fructifera cordis vestri terra, accepta verbi Dei pluvia, copiosam messem bonorum operum germinet ; ut veniens Dominus, in agro cordis vestri non solum tricesimum, sed sexagesimum et centesimum fructum se invenire congaudeat, quibus fructibus horreum præparet in cælo, non incendium in inferno. Sed quia multis occupationibus impedimur, humilitatem nostram vobis secundum desiderium vestrum (*b*) si præsentare possumus,

(*a*) Alias de Tempore, XLIV.
(*b*) Ita MS. Theodericensis. At editi, *repræsentare non possumus*, sine particula, *si*.

cueillir, non pas au triple, mais au centuple, les fruits destinés aux célestes greniers, au lieu des ronces vouées aux flammes de l'enfer. Puisque de nombreuses occupations empêchent votre humble serviteur de porter devant vous la parole aussi souvent que vous le désireriez, nous voulons, dans cet entretien, donner à vos âmes un enseignement, court, il est vrai, mais assez grand pour opérer votre salut, avec le secours de Dieu. Dans ce court entretien, si vous lui accordez toute votre attention, vous pourrez trouver ce qui est nécessaire à votre âme. Quel est cet enseignement qui a, dans sa brièveté, tant de grandeur, qu'il peut suffire à tout le genre humain? L'Apôtre l'énonce ainsi : « La fin des commandements est la charité d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère. » (I *Timoth.*, I, 5.) Que trouveriez-vous, mes Frères, de plus bref en paroles et de plus magnifique dans les faits, que « la charité d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère? » La brièveté de ce précepte permet de le graver facilement dans la mémoire, et nous en rend douce la fidèle observation. Qu'y a-t-il de plus doux que la charité, mes très-chers Frères? Que celui qui l'ignore, la goûte et se prononce. Que doit-il goûter, celui qui veut connaître la délicieuse saveur de la charité? Ecoutez cette parole de l'Apôtre : « Dieu est amour. » (I *Johann.*, IV, 16.) Quoi de plus doux, mes Frères? Que celui qui l'ignore entende la voix du Psalmiste : « Goûtez, et sachez combien le Seigneur est doux. » (*Psalm.* XXXIII, 9.) Dieu, dis-je, est amour, et quiconque demeure dans l'amour demeure en Dieu, et Dieu en lui.

La charité enrichit. — 2. Si vous avez la charité, vous avez Dieu; et si vous avez Dieu, que vous manque-t-il? Le riche, s'il n'a pas la charité, que possède-t-il? Et le pauvre qui l'a, que ne possède-t-il point? Penseriez-vous peut-être que celui-là est le riche, dont le coffre regorge d'or; que celui-là est le pauvre, dont la conscience est pleine de Dieu? Nullement, mes Frères; vous devez appeler riche, celui dans lequel Dieu daigne habiter. Qu'importe que vous ignoriez toutes nos Ecritures, si la charité, c'est-à-dire Dieu, demeure en vous? Quelles bonnes œuvres ne pourrez-vous pas accomplir, si vous méritez d'avoir en votre cœur la la source même des bonnes œuvres? Quel adversaire craindrez-vous, si le Roi des rois demeure en vous? Aimez donc, mes très-chers Frères, le doux et salutaire joug de la charité. Mais avant tout soyez fidèles à la charité vraie; éloignez-vous de celle qu'on promet du bout des lèvres, et que le cœur n'observe pas. Pratiquez celle que la bouche manifeste de telle sorte que le cœur la garde sans cesse. Ainsi, s'accomplira en vous cette parole de l'Apôtre : « Soyez enracinés et fondés dans la charité. » (*Ephes.*, III, 17.) Elle est en effet la racine de tous les biens, comme l'envie est la racine de tous les maux; on ne peut jamais trouver rien de mauvais dans l'amour, comme on ne peut jamais trouver rien de bon dans l'envie.

Deux racines plantées dans le cœur de l'homme. L'une ne produit rien de mauvais, l'autre rien de bon. — 3. Ces deux racines, mes très-chers Frères, sont plantées dans deux champs différents par deux ouvriers différents; le Christ plante l'une dans le cœur des bons, le démon plante l'autre dans le cœur des méchants. De la racine de la charité ne peut naître du mal, ni de celle de l'envie naître du bien. Elle ne ment pas, la vérité même, quand elle dit en parlant d'elles dans l'Evangile : « Un bon arbre porte de bons fruits. » Et puis : « Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, ni un arbre mauvais ne peut produire de bons

aliquid breve in sermone, sed satis magnum in animarum salute, Deo donante, insinuare vobis volumus; in qua brevitate si diligenter adtenditis, quid animæ vestræ convenit potestis invenire. Quid ergo est istud breve et ita magnum, ut possit generi humano sufficere? Apostolus dicit : « Finis præcepti est caritas de corde puro, et conscientia bona, et fide non ficta. » (I *Tim.*, I, 5.) Adtendite, Fratres, quid in verbis brevius, et quid in rebus magnificentius poterit inveniri, quam « caritas de corde puro, et conscientia bona, et fide non ficta? » Ista brevitas et ut teneatur memoriter est suavis ; et ut custodiatur fideliter, dulcis. Quid dulcius caritate, Fratres carissimi? Qui nescit, gustet et videat. Quid ergo gustare debet, qui vult ut illi dulcedo sapiat caritatis? Audite, Fratres, Apostolum dicentem : « Deus caritas est. » (I *Johan.*, IV, 16.) Quid dulcius, Fratres? Qui nescit, audiat Psalmistam dicentem : « Gustate et videte quam suavis est Dominus. » (*Psal.*, XXXIII, 9.) Deus ergo caritas est. Qui habet caritatem, Deus in illo manet, et ipse in Deo.

Divitem facit. — 2. Si caritatem habes, Deum habes ; et si Deum habes, quid non habes? Dives, si caritatem non habet, quid habet? Pauper, si caritatem habet, quid non habet? Tu forte putas, quod ille sit dives, cujus arca plena est auro; et ille non sit dives, cujus conscientia plena est Deo? Non ita est, Fratres; ille vero dives esse videtur, in quo Deus habitare dignatur. Quid enim de Scripturis poteris ignorare, si te caritas, hoc est Deus, cœperit possidere? Quid enim de bonis operibus non poteris implere, si fontem bonorum operum merueris in corde portare? Quem adversarium timebis, si regem Deum in te habere merueris? Tenete ergo et custodite, Fratres dilectissimi, dulce ac salubre vinculum caritatis. Sed ante omnia veram caritatem tenete, non illam quæ tantum promittitur ore, et non servatur in corde ; sed illam quæ sic ex ore profertur, ut tamen in corde jugiter teneatur; ut impleatur in vobis illud quod Apostolus dicit : « In caritate radicati atque fundati. » (*Ephes.*, III, 17.) Radix enim omnium bonorum est caritas ; sicut et radix omnium malorum est cupiditas; sicut in caritate nihil unquam mali, ita in cupiditate nihil unquam boni poterit inveniri.

Radices duæ in cordibus hominum plantatæ. Ex una nihil mali, ex alia nihil prodit boni. — 3. Istæ duæ radices, Fratres dilectissimi, in duobus agris a duobus plantantur agricolis : unam in cordibus bonorum plantat Christus, aliam in cordibus malorum plantat diabolus. Nec de caritatis radice nascitur aliquid mali, nec de radice cupiditatis aliquid boni. Non enim mentitur veritas, quæ in Evangelio, cum de istis duabus radicibus loqueretur,

fruits. » (*Matth.*, VII, 17, 18.) Cette maxime n'est pas de moi, mes Frères; elle est de notre Seigneur lui-même. Qu'il y ait donc en nous une telle abondance d'amour, qu'il ne s'arrête pas seulement à nos amis, mais s'étende à nos ennemis mêmes. Puisque vous avez entendu l'éloge de l'amour et la condamnation de l'envie, que chacun examine attentivement le champ de son cœur; que celui qui y trouve la charité se réjouisse, qu'il cultive avec le plus grand soin les germes saints. Quand à celui qui découvrira dans son cœur la moindre racine d'envie, qu'il l'extirpe, avec le secours de Jésus-Christ, et qu'il y plante la charité. Tant qu'il n'agira pas ainsi, il ne saurait produire de bons fruits; et s'il ne porte pas de bons fruits, c'est pour lui que le Seigneur du ciel et de la terre a dit : « L'arbre qui ne produit pas de bons fruits, sera coupé et jeté au feu. » Si vous ne tenez pas à produire les fruits délicieux de la charité, ne devez-vous pas craindre au moins le feu qui attend les ronces de vos péchés? « Tout arbre, dit-il, qui ne produit pas de bons fruits, sera coupé et jeté au feu. » (*Matth.*, III, 10.) Tant que vous ne changerez pas la racine, vous ne porterez pas des fruits légitimes; votre bouche promet vainement le bien, que vous ne sauriez faire, tant que la racine du bien n'est pas dans votre cœur. Deux ouvriers différents plantent donc, comme je l'ai déjà dit, ces deux différentes racines. Jésus-Christ plante l'une dans le cœur des fidèles, le Démon plante l'autre dans les cœurs orgueilleux; en sorte que l'une croît dans le ciel, l'autre dans l'enfer.

Les cœurs des fidèles sont le ciel. — 4. Mais, dira-t-on, puisqu'elle est plantée dans les cœurs des fidèles, et que les fidèles paraissent en tout être en ce monde, comment peut-elle croître dans le ciel? Vous le demandez? Parce que les cœurs des fidèles sont le ciel, parce qu'ils s'élèvent chaque jour dans les cieux. Quand le prêtre dit : Elevez vos cœurs, ils répondent avec assurance : Nous les tenons élevés vers le Seigneur; selon cette parole de l'Apôtre : « Mais nous, nous vivons déjà dans le ciel. » (*Philip.*, III, 20.) Si donc les fidèles vivent dans le ciel, comme la vraie charité demeure en eux, sa racine croît aussi dans les cieux. Au contraire, la racine de l'envie, qui est dans les cœurs orgueilleux, toujours pleins de terrestres désirs, nourris de terrestres pensées et n'aimant que la terre, croît dans l'enfer,

Les méchants ne doivent pas s'abandonner au désespoir, ni les justes à la présomption. — 5. Quoi qu'il en soit ainsi, les pécheurs orgueilleux ne doivent point désespérer, et les justes humbles ne doivent pas se laisser aller comme à une ombre de présomption de leurs mérites. Si les justes tombaient dans la présomption d'eux-mêmes ils perdraient aussitôt la racine de la charité, et si les pécheurs se convertissent et font pénitence, après avoir arraché l'envie, ils reçoivent aussitôt la plante de l'amour. Par conséquent, que ceux qui sont bons, conservent le don qu'ils ont reçu de Dieu; que ceux qui sont mauvais, s'appliquent à reconquérir ce qu'ils ont perdu pour leur malheur. Que nul, pour faire pénitence et pour retrouver la douceur de l'amour, n'attende à ce temps où il sera près de sortir de cette vie. Qu'il n'attende pas la vieillesse pour avoir recours aux salutaires remèdes de la pénitence; il ignore ce que lui doit apporter le jour qui suivra. Comment peut-

ita definivit dicens : « Arbor bona fructus bonos facit. » Et iterum : « Non potest arbor bona fructus malos facere, neque arbor mala fructus bonos facere. » (*Matth.*, VII, 17, 18.) Hæc sententia non est mea, Fratres, sed Domini. Tanta ergo sit in nobis abundantia caritatis, quæ non solum usque ad amicos, sed etiam usque ad ipsos perveniat inimicos. Et ideo quia audistis et laudem caritatis, et vituperationem cupiditatis, adtendat unusquisque et consideret agrum cordis sui; et qui in se caritatem viderit, gaudeat, et tota cordis vigilantia germina in se sancta custodiat. Qui vero in agro cordis sui qualemcumque stirpem cupiditatis inspexerit, Christo adjuvante, exstirpet cupiditatem, et plantet caritatem. Nam quamdiu hoc facere noluerit, fructus bonos afferre non poterit. Et cum bonos fructus non protulerit, dicit de ipso Christus Dominus cæli et terræ : « Arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur, et in ignem mittetur. » Si te non delectat dulces fructus caritatis afferre, vel spinis peccatorum tuorum ignem non debes metuere? « Omnis, inquit, arbor, quæ non facit fructum bonum, excidetur, et in ignem mittetur. » (*Matth.*, III. 10.) Quamdiu radicem non mutaveris, fructus legitimos afferre non poteris; et sine causa quod bonum est promittis in ore; quia hoc implere non potes, quamdiu radix bonitatis non tenetur in corde. Istas ergo duas radices, sicut supra dixi, duo agricolæ plantare consueverunt. Unam plantat Christus in cordibus fidelium, alteram plantat diabolus in cordibus superborum; ac sic una plantatur in cælo, altera in inferno.

Fidelium corda cælum. — 4. Sed dicit aliquis : Si in cordibus fidelium plantatur, utique fideles adhuc in mundo esse videntur; quomodo ergo radix illa in cælo plantatur? Vis scire quomodo? Quia corda fidelium cælum sunt, quia in cælos quotidie eriguntur. Nam dicente sacerdote : Sursum corda; securi respondent : Habemus ad Dominum; quia ut Apostolus dicit : « Nostra autem conversatio in cælis est. » (*Philip.*, III, 20.) Si ergo fidelium conversatio in cælis est, quia vera caritas in illis est, radix caritatis in cælo plantata est. E contrario radix cupiditatis, quæ in cordibus superborum est, quia semper terram cupiunt, terram sapiunt, terram diligunt, et omnem spem suam in terra constituunt, in inferno plantata est.

Malis cavenda desperatio, justis præsumptio. — 5. Et licet hæc ita sint, attamen nec peccatores superbi debent desperare, nec humiles justi in aliquo quasi de suis meritis superbire; quia et justi si de se præsumpserint, cito perdunt radicem caritatis, et peccatores si ad pœnitentiam convertuntur, evulsa cupiditate, cito plantam recipiunt caritatis. Et ideo qui boni sunt, custodiant quod Dei munere perceperunt; et qui mali sunt, studeant reparare quod infeliciter perdiderunt. Nemo se ad illud tempus reservet, tunc pœnitentiam vel caritatis dulcedinem retinere, quando cœperit de hac luce migrare. Non se ad hoc reservet, ut in senectute ad pœnitentiæ medicamenta confugiat; quia nescit quid superventura pariat dies. Qua fronte salutem suam in tempore senectutis dissimulat, cum unius diei spatio certus esse non possit? Et ideo si mortem timere nolumus, semper parati esse debemus; ut cum nos Dominus de hoc sæculo jusserit vocari, cum secura conscientia,

il renvoyer l'œuvre de son salut au temps de la vieillesse, lorsqu'il ne peut être certain du laps d'un seul jour ? Si nous ne voulons point craindre la mort, soyons-y toujours préparés ; afin que, lorsque Dieu ordonnera de nous appeler hors de ce monde, ce soit avec une conscience tranquille, et non avec désespoir, et ce soit avec joie que nous comparaissions devant le Juge éternel, pour être heureux de nous entendre dire : « Courage, serviteur bon et fidèle ; tu as été fidèle en peu de choses, je t'établirai sur beaucoup ; entre dans la joie de ton Seigneur. » (*Matth.*, xxv, 21.) Puissions-nous être conduits à cette joie par l'amour de notre Seigneur, qui vit et règne dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXIII.

Sur ces paroles de l'Apôtre : « Il est la splendeur de la gloire éternelle, et l'image du Dieu invisible. » Hebr., I, 3 (1).

Ne cherchons en Dieu ni quel il est, ni combien il est grand. — 1. Vous avez entendu comme moi, mes Frères bien-aimés, la lecture de l'Epître, et ces paroles de l'Apôtre sur notre Seigneur Jésus-Christ : « Il est la splendeur de la gloire éternelle, et l'image du Dieu invisible, » comme la lumière du soleil est l'image du soleil dont elle procède. Il est évident que la lumière de la Divinité ne peut être comparée à rien, et ne saurait être comprise ni définie ; je vous préviens donc que vous devez croire simplement en esprit à l'unité de la substance, et connaître le Fils vrai d'après le vrai Père. Vous ne devez point chercher à connaître la qualité de cette substance, parce que Dieu veut que vous croyiez en lui, sans le juger, sans le scruter ; quel il est et combien grand, on ne peut le savoir. Les Prophètes, les Apôtres, ont proclamé cette vérité. Maintenant, selon notre intelligence, selon nos forces, selon notre foi, voyons ce qu'est Dieu, et si quelque chose peut lui être comparé. Certes Dieu est tel que lorsqu'on veut en parler, il échappe à toute expression, lorsqu'on veut l'apprécier, il surpasse toute mesure, lorsqu'on veut le comparer, il est incomparable, lorsqu'on veut le définir, il grandit au-dessus de la définition même ; il est celui dont la main recouvre le ciel et dont le poing fermé contient l'univers ; qu'aucun être ne connaît tout entier, et ne connaît que par la crainte ; dont cet univers sert le nom et la puissance, et que la révolution passagère des éléments qui se succèdent atteste qu'il faut servir.

Divers noms du Fils. — 2. Voyez donc s'il est quelque chose à quoi puissent être comparés le Père et le Fils, car le Fils est en tout semblable au Père. Il ne dirait pas lui-même qu'il est un avec le Père, s'il ne savait pas qu'il est consubstantiel au Père. Il est en quelque sorte la Raison du Père, ce que les Grecs appellent λόγος, distinction de personnes où de noms entre le Père et le Fils, et c'est pourquoi l'on nomme le Fils, la Raison ; mais cette Raison prend des noms divers, tantôt le Verbe, tantôt la Puissance, tantôt la Sagesse, tantôt la Main Droite, tantôt le Bras, tantôt la Perle, tantôt le Trésor, tantôt le Filet, tantôt le Soc, tantôt la Source, tantôt le Rocher, tantôt la Pierre angulaire, tantôt l'Homme, tantôt l'Agneau, tantôt le Veau gras, tantôt l'Aigle, tantôt le Lion, tantôt la Voie, la Vérité et la Vie, alors qu'il est Dieu et tout en toutes choses ; ces dénominations servent à faire connaître les mystères des dispositions divines, et ne montrent pas que la majesté même du Fils de Dieu soit proprement dé-

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Il est extrait du second livre de S. Vigile de Thapse sur la foi, contre l'Arien Palladius, chap. V, VI et VII, édition de François Chiffret, page 516 et suivantes. Les deux premières lignes ont été ajoutées comme avant-propos.

et non cum desperatione, sed cum gaudio ante conspectum æterni Judicis veniamus, ut ibi feliciter audire possimus : « Euge, serve bone et fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam ; intra in gaudium Domini tui. » (*Matth.*, xxv, 21.) Ad quod gaudium nos Dominus pro sua pietate perducat, qui vivit et regnat per cuncta sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXIII (*a*).

De verbis Apostoli, Hebr., I, 3 : *« Splendor est enim lucis æternæ, et imago invisibilis Dei. »*

De Deo qualis aut quantus sit, non dijudicandum. — 1. Apostoli lectionem mecum pariter audistis, Dilectissimi. Ait enim de Domino Jesu Christo : « Splendor est enim lucis æternæ, et imago invisibilis Dei, » eo quod et imago solis lux sua sit, quæ de eodem sole procedit. Quippe cum constet, lumen istud divinitatis æstimari, comprehendi et definiri non posse, ideo præmoneo, ut tantum de unitate substantiæ spiritaliter credatis, et Filium verum de vero Patre cognoscatis. De qualitate autem rei requirere non debetis ; quia Deus credi se voluit non dijudicari, nec examinari ; quia qualis aut quantus sit, sciri non potest. Hoc enim Prophetæ, hoc Apostoli prædicaverunt. Denique pro captu, pro viribus, pro fide nostra intueamur, Deus quid sit ; et videamus an ei possit aliquid comparari. Certe hoc est Deus, quod et cum dicitur non potest dici, cum æstimatur non potest æstimari, cum comparatur non potest comparari, cum definitur ipsa definitione crescit ; qui cælum manu sua cooperit, pugno omnem mundi ambitum claudit, quem totum omnia nesciunt, et metuendo sciunt ; cujus nomini et virtuti famulatur hic orbis, et ipsa sibi elementorum succedentium momentanea vicissitudo (*b*) serviendum testatur.

Filii diversa nomina. — 2. Videte ergo, si potest aliquid esse, cui possit Pater et Filius comparari, quia talis est Filius qualis et Pater. Non enim ipse cum Patre unum se diceret, nisi talem se de Patre, qualis est Pater, sciret. Ratio quædam, quæ apud Græcos λόγος nuncupatur, quæ inter Patrem et Filium personas vel vocabula distinguit, quia et ipse Filius ratio dicitur ; quæ tamen ratio multis nominibus appellatur, modo verbum, modo virtus, modo sapientia, modo dextera, modo brachium, modo margarita, modo thesaurus, modo retia, modo aratrum, modo fons, modo petra, modo lapis angularis, modo homo, modo agnus, modo vitulus, modo aquila, modo leo, modo via, veritas et vita, cum sit Deus omnia in omnibus ; ut per

(*a*) Alias de Tempore, cxc. — (*b*) Istud *ad serviendum*, nec est in Vigilii opere, nec in MS. Remigiano.

finie. Le Fils de Dieu n'est pas autre chose que ce qu'est le Père, c'est-à-dire, Celui par qui toutes choses ont été faites. Il est appelé le Verbe, parce qu'il fut toujours dans le Père, qu'il procède du Père, et que le Père ne fit et n'ordonna rien sans lui. On dit qu'il est la Puissance, parce qu'il procède proprement de Dieu et que tout pouvoir réside en lui. On lui donne le nom de Sagesse, parce que venant au nom du Père même, il a révélé les célestes secrets aux hommes de foi. Il est appelé la Main droite, parce que toutes les œuvres divines ont été parfaites par lui. Il est le Bras, parce qu'il maintient toutes les choses dans l'ordre. On le nomme Perle, pour que rien ne nous semble aussi précieux que lui. Le nom de Trésor lui vient de ce que tous les biens, toutes les richesses du céleste royaume sont cachés en lui. On l'appelle Filet, parce que par lui et en lui la multitude des nations, comme des poissons, est retirée de la mer du siècle au moyen du baptême, pour être réunie dans l'Eglise, où elle apprend à distinguer les vrais des faux biens. Il prend le nom de Soc de charrue, parce que le signe de sa croix défriche les cœurs endurcis, pour les préparer à recevoir la semence nécessaire. Le nom de Source d'eau vive lui vient de ce que l'eau céleste de sa grâce arrose les cœurs altérés. Il est le Rocher, symbole de la force des hommes de foi et de la dureté des incrédules. Il est la Pierre angulaire, parce que lui seul, le médiateur qui les contient en lui-même, réunit les deux murs de l'ancien et du nouveau Testament. Le nom d'Agneau montre l'innocence et la patience du Christ. Il est appelé l'Homme, parce qu'il a daigné naître selon la chair pour nous autres hommes. Il est le Veau du sacrifice, qui a souffert d'être immolé pour notre salut. Il est l'Aigle qui vola de nouveau vers la demeure du Père, après l'adorable résurrection. Nous le nommons Lion, parce qu'il est lui-même le Roi des rois, et que sa force toute-puissante a terrassé la mort et le démon. Il est la Voie, parce que c'est par lui seul que nous arrivons au Père ; la Vérité, parce qu'il ne connaît pas le mensonge ; la Vie, parce qu'il donne la vie. Il est Celui qui signifie toutes choses.

Egalité du Fils et du Père. — 3. Le Père est donc Dieu, immense, éternel, incompréhensible, incomparable. Le Fils pareillement est notre Dieu et notre Seigneur, aussi grand que le Père lui-même, et de la même grandeur : Je procède, dit-il, de Dieu le Père, c'est-à-dire, je viens de lui comme la lumière de la lumière. Qu'un hérétique ne voie pas un prétexte à ses erreurs en ce que je distingue deux noms ou deux personnes, le Père et le Fils, et ne prétende pas que cette distinction établit deux dieux différents ; nous donnons ces noms de Père et de Fils de telle sorte que nous ne voyons qu'un seul Dieu dans ces personnes et en toutes choses. Quoique nous croyions que le Père et le Fils sont deux personnes, ils sont un seul Dieu cependant quant à la substance et à l'intelligence ; l'association de deux personnes inégales serait une offense pour la meilleure, et ce serait faire injure au vrai Dieu que de lui en comparer un autre qui ne serait pas vrai comme lui. On viole la majesté de Dieu, quand on le fait entrer dans une comparaison indigne de lui. Pour moi, quand je distingue le Père du Fils, je n'en reconnais pas moins l'identité d'origine ; et si je la divise en personnes, cette division néanmoins confond de nouveau leurs noms dans l'unité d'un Dieu, unique en vertu d'un lien naturel.

hæc vocabula divinarum dispositionum mysteria cognoscantur, non ut ipsa majestas Filii Dei proprie definita monstretur. Hoc enim Filius Dei, quod Pater est, non aliud, (*a*) id est, per quem omnia facta sunt. Nam et hoc Verbum nuncupatur; quia semper in Patre, et de Patre, et nihil Pater sine eo jussit aut fecit. Virtus dicitur; quia proprie de Deo est, et omnis potestas in ipso consistit. Sapientia appellatur; quia non aliunde quam de Patre veniens, credentibus arcana cælestia reseravit. Dextera nuncupatur; quia per eum omnia divina opera perfecta sunt. Brachium dicitur; quia ab ipso omnia continentur. Margarita appellatur ; ut nihil eo pretiosius habeatur. Thesaurus dicitur ; quia in ipso omnes opes, divitiæ cælestium regnorum reconditæ cognoscuntur. Retia dicitur; quia per ipsum et in ipso de mari sæculi diversarum gentium multitudo, more piscium, per baptismum in Ecclesia congregatur, ubi bonorum malorumque discrimen agnoscitur. Aratrum nuncupatur; quia signo crucis ejus dura pectora (*b*) subjugantur, ut necessario semini præparentur. Fons aquæ vivæ appellatur ; quia ex eo sitientia corda cælestis aquæ gratia irrigantur. Petra dicitur ; quia credentibus fortitudinem , incredulis duritiam præstat. Lapis angularis dicitur; quia utrosque parietes novi et veteris Testamenti ipse unus et mediator in semetipso continens copulavit. Agnus appellatur ; ut innocentia et passio Christi demonstretur. Homo dicitur; quia secundum carnem propter nos homines nasci dignatus est. Vitulus dicitur; quia propter nostram salutem immolari sustinuit. Aquila dicitur; quia post venerabilem resurrectionem ad Patris sui revolavit sedem. Leo est dictus; quia ipse est rex regum, quia mortem ac diabolum virtutis suæ potestate comminuit. Via est; quia per ipsum ad Patrem accessus est. Veritas est; quia mendacium nescit. Vita est; quia dat vitam. Ipse universa significat.

Filii cum Patre æqualitas. — 3. Est ergo Pater Deus, immensus, æternus, incomprehensibilis, inæstimabilis. Est et Filius Deus et Dominus noster tantus quantus est Pater; sed non aliunde quam de Patre ; quia ego, inquit, de Deo Patre exivi, hoc est, lumen de lumine. Sed ne ex eo occasionem aliquam hæreticus capiat, cum duo nomina vel duas personas, id est, Patris et Filii statuo, quasi duos deos ex diversitate confingam ; nos vero Patrem et Filium ita nominamus, ut unum Deum in his personis et in omnibus adsignemus. Porro Pater ac Filius etsi duæ personæ creduntur, ratione tamen et substantia unum sunt ; quia inæqualium societas melioris offensa est, et injuria est ejus qui verus est Deus, si non verus alius comparetur. Deum enim qui injuste comparat, violat. Cum autem ego Patrem et Filium statuo, unitatem generis adsigno ; et si illam in personis divido, discretio tamen personarum rursum eadem nomina in unitatem sui, naturalis fœderis lege, consignat.

(*a*) MS. Remig. *idem*.
(*b*) In Remig. codice, *subiguntur*.

SERMON CXIV.

Sur ces paroles de l'Apôtre : « Puisque nous sommes environnés d'une si grande nuée de témoins;... » Hebræ., XII, 1 (1).

1. La lecture des paroles de l'Apôtre, mes Frères, vient de retentir à nos oreilles; qu'il est à désirer qu'elles se soient gravées dans nos cœurs! Il nous exhortait en effet à combattre avec patience pour remporter la couronne promise; en cet endroit, je l'avoue, il a vivement excité le sentiment de ma faiblesse. Quel est l'homme qui peut lutter à la course avec patience? D'ordinaire, l'acharnement est grand de part et d'autre dans ce combat; chacun s'étudie à ne pas se laisser vaincre par son antagoniste. Comment donc sera-t-il patient, celui qui s'efforce d'obtenir la victoire? S'il est lent, il sera vaincu; s'il court, c'est avec acharnement qu'il lutte, qu'il se couvre de sueur, qu'il combat; quelle patience peut-il conserver? C'est sans doute, mes Frères, qu'il ne s'agit pas ici d'un combat du corps, mais de l'âme; notre partage n'est pas une course d'un lieu à un autre, mais une lutte spirituelle.

Les saints sont une nuée. — 2. Le bienheureux Apôtre a dit plus haut à quel combat il nous appelle. Il énumère l'un après l'autre tous les Saints qui ont lutté, et quand il l'a fait, il ajoute : « Puisque nous sommes entourés d'une si grande nuée de témoins. » Si ce sont des témoins, ils ne sont point obscurs. Comment donc sont-ils une nuée? non par l'obscurité, mais par l'élévation. Il parlait de ceux qui se reposaient déjà avec Dieu et qui d'en haut se cachaient à la terre; et pourtant il dit : « Après avoir combattu, ils attendent, pour ne recevoir qu'avec nous l'accomplissement de leur félicité. » (*Hebræ.*, XI, 39, 40.) Ils ont couru, ils ont atteint le but; et néanmoins ils n'ont point reçu l'effet des promesses, parce qu'ils nous attendent. En cela est la patience, d'attendre « jusqu'à ce que le Seigneur vienne, et qu'il éclaire ce qui est caché dans les ténèbres, et qu'il découvre les plus secrètes pensées des cœurs, afin que chacun reçoive de Dieu la louange qui lui sera due. » (I *Corinth.*, IV, 5.) Alors chacun recevra la louange; que nous faut-il maintenant? le repos et la patience; « puisque nous sommes environnés d'une si grande nuée de témoins, » Abraham, Isaac, Jacob, Joseph, Elie, Elisée, Paul, Jacques. Quel homme en pourrait donner le nombre?

Patience d'Etienne. — 3. Le bienheureux Etienne est au nombre de ces Saints, lui qui courut le premier avec patience, dans la lice de ce monde, et dont le cœur magnanime ne démentit pas cette patience, pendant que les incrédules l'écrasaient sous une pluie de pierres. La foule innombrable des Juifs aveugles s'ameute contre lui, frémissante, et brise ses membres délicats sous les durs cailloux. Pourquoi frémissez-vous, insensés? pourquoi vos yeux en fureur s'attachent-ils sur le saint Martyr? Vous croyez qu'il meurt sous vos coups, et il contemple déjà les secrets asiles du Ciel; il ne redoute plus les tourments que lui préparent vos mains acharnées, puisque Jésus-Christ lui a déjà ouvert les Cieux.

Il faut courir et par conséquent déposer le fardeau du péché. — 4. Nous aussi, mes Frères, courons avec patience dans la lice ouverte à notre foi. — Comment pourrons-nous courir, si nous sommes chargés? Le poids

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Plusieurs docteurs le regardent comme apocryphe; la barbarie du style et la mauvaise interprétation de l'Ecriture font que nous nous rangeons à cet avis.

SERMO CXIV (*a*).

De verbis Apostoli, Hebr., XII, 1 : « *Tantam habentes et nos nubem testium, etc.* »

1. Apostolica lectio, Fratres mei, nuper auribus nostris insonuit; et quantum optatum est cordibus nostri inseri! Hortabatur quippe nos cum patientia ad promissum nobis præmium agonis; in qua parte, fateor, pusillanimitatis meæ animum valde permovit. Quis enim potest cum patientia currere? Solet in agone grande esse certamen; studet unusquisque ab alio non vinci. Quomodo ergo patiens erit, qui superare contendit? Si lentus est, vincitur; si currit, impietas certat, sudat, dimicat; quam patientiam servat? Nisi quia forte, Fratres, certamen hoc nostrum non est corporis, sed animi; currere nostrum non est loci, sed mentis.

Sancti, nubes. — 2. Superius ostendit beatus Apostolus, ad quale nos certamen provocaverit. Enumerat enim omnium sanctorum certamina nominatim, et cum turbam sanctorum enumerasset, ait : « Tantam habentes et nos nubem testium. » Si testes sunt, obscuri non sunt. Quomodo ergo nubes sunt? Non obscuritate, sed celsitudine. De his enim loquebatur, qui jam cum Deo requiescebant, et desuper nos in terra abscondebant; et tamen ait : « Postquam certaverunt, exspectant, ne sine nobis perfecti perficiantur. » (*Hebr.*, XI, 39.) Cucurrerunt, pervenerunt; et tamen nondum acceperunt, quia nos exspectant. Et ibi ergo patientia, « donec veniat Dominus, et illuminet abscondita tenebrarum, et manifestet consilia cordis; et tunc laus erit unicuique a Deo. » (I *Cor.*, IV, 5.) Laus erit tunc. Quid nunc? Requies et patientia. « Tantam ergo habentes nubem testium, » Abraham, Isaac, et Jacob, Joseph, Eliam, Elisæum, Paulum, Jacobum. Et quis numeret tantam nubem testium?

Stephani patientia. — 3. De isto numero sanctorum virorum Stephanus beatissimus erat, qui primus in hujus cucurrit cum patientia stadio sæculi, qui dum ab incredulis saxeo cæderetur crebrius imbre, patientiam sacro non amisit ex corde. Tunc adversus eum excitatur infelix Judæorum innumera multitudo, et fremens in delicatos duros mittit lapides artus. Cur insana Judæa fremis, cur in Martyrem duros oculos figis? Quem putas tuis lapidibus mori, jam secreta cœpit conspicere cæli; nec tuas jam formidat lapidiferas sævire suo in corpore manus, quia cælum jam ei aperuit Christus.

Currendum, et ideo peccati onus deponendum. — 4. Et

(*a*) Alias de Diversis, XCVII.

des péchés nous retarde. Nul ne peut courir avec un fardeau, puisque sans rien porter on n'arrive que couvert de sueur. — Nous sommes appelés, allons ; et de peur de ne pas arriver, courons. Quel est le conseil que Dieu donne à ceux qui sont chargés? « Venez à moi, vous tous, et je vous soulagerai. » (*Matth.*, XI, 28.) Nous le voulons, Seigneur, nous le voulons, et nous ne le pouvons pas ; peut-être même ne voulons-nous pas, et c'est de peur que le fardeau ne nous accable en route que nous ne voulons pas. Aidez-nous, ayez pitié de nous, vous qui avez dit : « Sans moi, vous ne pouvez rien faire. » (*Johan.*, XV, 5.) A cause du fardeau de nos fautes, implorons le secours de Dieu, suivons l'avis de saint Paul. Entendez ce qu'il ajoute bientôt après. En nous montrant une si grande nuée de témoins, il nous force de nous écrier : Qui s'élèvera jusque-là? Qui pourra se joindre à eux? Il voit le fardeau qui nous accable, et il donne cet avis aux faibles, aux infirmes et à ceux qui sont chargés : « Dégageons-nous de tout ce qui appesantit. » Puis, pour bien montrer de quel fardeau il parle, il ajoute : « Et des liens agiles du péché. » Chacun sans doute pourrait éviter le péché, s'il s'imposait lentement. Mais autre chose est éviter le péché agile. Il naît soudain dans la pensée, il en fait les délices ; bientôt il entraîne l'âme. Fatale agilité! Courez contre le péché, qu'il ne puisse vous vaincre; prévenez-le, attendez-le, déjouez ses stratagèmes ; repoussez au dehors son iniquité, ses suggestions, ses attraits. Mais pour y parvenir, implorez celui sans lequel vous ne pouvez rien. Détruisez la force du péché par la vertu des célestes remèdes.

5. Puisque nous courons par la patience, ne soyons pas immobiles, et ne nous précipitons pas non plus ; courons par la patience, qu'est-ce à dire ? S'agit-il de la patience humaine ? Nullement. Ecoutez-le bienheureux martyr Cyprien ; il dit, dans une de ses exhortations : « La patience est un don de Dieu. » Aussi Dieu lui-même dit-il du Saint-Esprit par la voix de David : « Tu es ma patience. » (*Psalm.* LXX, 5.) Et ce prophète, pour montrer quelle carrière il parcourait et quel but il voulait atteindre : « Seigneur, dit-il, vous êtes mon espoir depuis mes plus tendres années. » Saint Paul, après avoir parlé de la grande nuée de témoins qui nous entourent, nous indique le soleil, dont nous devons recevoir la lumière. Il nous dit, comme si nous étions plongés dans les ténèbres : « Jetez les yeux sur Jésus, l'auteur et le consommateur de la foi. » (*Hebræ.*, XII, 2.) S'il est l'auteur, il est le consommateur ; et il en est ainsi, puisque nous ne pouvons rien sans son secours. Qu'a-t-il donc fait, que nous devions faire à son exemple? Puis-je l'imiter en ce qu'il est égal au Père ? En ce qu'il est le Créateur du ciel et de la terre ? Qui pourrait l'imiter en cela? Quand la créature sera-t-elle l'égale du Créateur ? Loin de nous ces pensées insensées ; voici ce que nous devons imiter : « Au lieu de la félicité dont il pouvait jouir, il a souffert la croix. » Les sarments de la souche nous offrent une image de la Passion; toute la partie superflue des sarments doit être retranchée, pour qu'elle porte beaucoup de fruit.

6. Comment, mes Frères, a-t-il souffert la passion, si ce n'est par la patience ? Le premier des martyrs, le bienheureux Etienne, appartenait à cette souche divine, lui qui le premier en partagea le sort. Plein de foi en voyant couler le sang de la souche, il donna son propre sang, et lapidé pour notre Seigneur Jésus-Christ, roi de tous les siècles, il mérita avant tout autre de recevoir l'impérissable couronne du martyre.

nos, Fratres, cum patientia curramus ad propositum nobis fidei agonem. Quomodo currimus, qui onerati sumus? Gravant nos pondera. Nam nemo currit onustus, dum vix cum sudore perveniat levis. Vocamur, veniamus ; et ne non perveniamus, curramus. Quod cousilium oneratis ? « Venite ad me omnes qui laboratis, et onerati estis. » (*Matth.*, XI, 28.) Volumus, ô Domine, volumus ; et non possumus ; aut forte nec volumus, perveniente sarcina gravamur, et nolumus. Adjuva nos, et miserere nostri. Tu dixisti : « Sine me nihil potestis facere. » Propter hoc onus, imploremus Dei auxilium, et audiamus Pauli consilium. Videte enim quod secutus adjunxit. Dum nobis ostenderet tantam nubem testium, quasi cogitantibus et dicentibus, quis illuc surgit, quis ad illos adtingit? Vidit onus et pressuram nostram ; præstitit consilium debilibus et infirmis et gravatis, et ait : « Exponentes onus omne. » Ei ut ostenderet quid sit onus, secutus adjunxit : « Et agile peccatum. » Onus tardum, forte peccatum possit quisque vitare. Quid est vitare agile peccatum? Surgit subito in cogitatione , facit delectationem ; mox trahit mentem. O agilitas certa! Curre contra istum, non te vincat, præveni, exspecta, expone peccatum, projice foras iniquitatem, suggessionem, delectationem. Sed ut hoc possis, implora eum sine quo nihil facere potes. Irrita peccatum, offer medicamentum.

5. Cum patientia curramus, non stemus, sed nec perturbemur ; sed cum patientia. Quid ergo ? tua est patientia ? Absit. Audi beatum martyrem Cyprianum ; in quodam capitulo suo sic ait : Patientia Dei res est. Unde hoc et ipse de Spiritu sancto per David : « Tu es patientia mea. » (*Psal.* LXX, 5.) Et ut ostenderet qua curreret, et quo pervenit : « Domine, inquit, spes mea a juventute mea. » Dicens autem multiplicem nubem testium Paulus, obtulit solem, per quem lumen videre debeamus. Ait enim tamquam in tenebris constitutis : « Respicientibus ad principem fidei, et perfectorem Jesum. » (*Hebr.*, XII, 2.) Si ipse Princeps, ipse perfectio ; verum est, quia sine ipso nihil possumus facere. Quid autem fecit, quod nos imitari debeamus? Numquid quod Deus est? numquid quod Patri æqualis est? Numquid quod creator cæli et terræ est ? Quis hoc imitetur? O homo, quando creatura æquabitur Creatori? Noli superbe sapere, audi quid debeas imitari. « Proposito sibi gaudio, sustinuit crucem ; » ad exemplum Passionis sarmentis obtulit vitem. Quod in sarmentis superfluum est, abscindendum est, ut fructum afferat multum.

6. Carissimi, quomodo sustinuit passionem nisi per patientiam? De tali palmite fuit beatissimus et primus martyr Stephanus, qui primus secutus est cohærens viti. Securus cum videret sanguinem vitis, fudit sanguinem suum, et lapidatus pro Christo Domino, sæculorum rege, primus meruit martyrii sui immarcessibilem coronam accipere.

DEUXIÈME SÉRIE

SERMONS POUR LE PROPRE DU TEMPS

SERMON CXV.

Sur l'avénement de notre Seigneur, I (1).

Se préparer dignement à célébrer la Nativité du Seigneur. — 1. Voici venir, mes très-chers Frères, cette solennité sacrée entre toutes, où notre Sauveur a voulu, dans sa miséricorde, naître parmi les hommes. Examinez avec soin quelle préparation exige l'avénement d'une si grande puissance, afin que nous soyons dignes de recevoir notre roi et notre Seigneur, au sein de la joie et de l'allégresse, et de participer en sa présence au banquet bienheureux des Saints, plutôt que de mériter par notre corruption d'en être chassés et de partager avec les pécheurs la confusion éternelle. Aussi je vous prie, je vous avertis de consacrer toutes vos forces, de travailler avec le secours de Dieu à porter en ce jour à l'autel du Seigneur une conscience pure et sincère, un cœur libre et un corps chaste. Le corps et le sang de Jésus-Christ, il faut être digne de les recevoir, non comme la condamnation, mais bien comme le remède de notre âme. Le corps du Christ est l'élément essentiel de notre vie, comme il le dit lui-même : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. » (*Johann.*, VI, 54.) Changez donc de vie, si vous voulez recevoir la vie ; sans cela vous la recevrez pour votre condamnation ; elle ne servira qu'à vous corrompre davantage, loin de vous guérir ; elle vous donnera la mort, au lieu de vous rendre à la vie, selon cette parole de l'Apôtre : « Quiconque mange ce pain, ou boit la coupe du Seigneur indignement, mange et boit sa propre condamnation. » (I *Corinth.*, XI, 27.)

Il faut purifier sa conscience. — 2. Si, dans tous les temps, les bonnes œuvres sont le seul ornement, la seule parure qui vous convienne, c'est surtout au jour de la Naissance du Seigneur que « vos bonnes œuvres doivent briller aux yeux des hommes, » (*Matth.*, V, 15,) comme il l'a dit lui-même dans l'Evangile. Quand un homme puissant ou noble veut célébrer l'anniversaire de sa naissance ou de celle de son fils, voyez avec quel soin, mes Frères, plusieurs jours à

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Il avait été laissé comme douteux parmi les sermons de S. Augustin dans l'édition des docteurs de Louvain ; plusieurs docteurs le déclarèrent ensuite apocryphe, tant à cause de la simplicité du style, que parce qu'il fut prononcé devant des auditeurs qui n'avaient pas reçu l'usage de communier tous les jours, usage que S. Augustin atteste avoir fleuri de son temps dans l'Église d'Occident, livre II, sur le sermon de N. S. sur la montagne et lettre LIV. Cela ressort du passage où l'orateur engage ses auditeurs à changer de vie, afin qu'ils puissent, le jour de la Nativité de Jésus, s'approcher de l'autel, le cœur pur et le corps chaste. Le style et la méthode de discussion veulent qu'on le restitue à S. Césaire, quoique quelques MSS. l'attribuent à S. Augustin, et le fassent débuter par ces mots : « Propitia divinitate, Fratres dilectissimi, jam advenit dies in quo Natale Domini Salvatoris cum gaudio desideramus celebrare. Et ideo rogo et moneo, ut, quantum possumus, laboremus, » etc. On le trouve édité avec ce même exorde parmi les sermons de S. Ambroise.

SECUNDA CLASSIS

SERMONES DE TEMPORE

SERMO CXV (*a*).

De adventu Domini, I.

Quid præstandum ante celebritatem Natalis Domini. — 1. Appropinquante jam sacratissima solemnitate, qua Salvator noster inter homines nasci misericorditer voluit, Fratres carissimi, adtentius considerate, qualiter oporteat nos in adventu tantæ potentiæ præparari, ut Regem et Dominum nostrum læti atque gaudentes cum gloria et laudibus mereamur suscipere, et in conspectu ejus inter cœtus felices sanctornm gratulando exsultare, magis quam ab eo propter fœditatem nostram repulsi inter peccatores æternam confusionem mereri. Et ideo rogo et moneo, ut quantum possumus, cum Dei adjutorio laboremus, ut in illo die cum pura et sincera conscientia, mundo corde et casto corpore ad altare Domini possimus accedere, et corpus et sanguinem ejus non ad judicium, sed ad remedium animæ nostræ mereamur accipere. In Christi enim corpore vita nostra consistit, sicut et ipse dixit : « Nisi manducaveritis carnem Filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis. » (*Johan.*, VI, 54.) Mutet ergo vitam, qui vult accipere vitam. Nam si non mutet vitam, ad judicium accipiet vitam ; et magis ex ipsa corrumpitur, quam sanetur ; magis occiditur, quam vivificetur. Sic enim dixit Apostolus : « Qui manducat corpus Domini, et bibit sanguinem ejus indigne, judicium sibi manducat et bibit. » (I *Cor.*, XI, 27.)

Mundanda conscientia. — 2. Et licet nos omni tempore bonis operibus ornatos ac splendidos esse conveniat, præcipue tamen in die Natalis Domini, sicut in Evangelio ipse dixit: « Lucere debent hominibus opera vestra. » (*Matth.*, V, 16.) Considerate, quæso, Fratres, quando aliquis homo potens aut nobilis natalem aut suum aut filii sui celebrare desiderat, quanto studio ante plures dies quidquid in domo sua sordidum viderit, ordinat emundari, quidquid ineptum et incongruum projici, quidquid utile et necessarium, præcipit exhiberi ; domus etiam, si subobscura fuerit, dealbatur, pavimenta scopis mundantur, et diversis respersa floribus adornantur ; quidquid etiam ad lætitiam animi et corporis delicias pertinet, omni sollicitudine providetur. Ut quid ista omnia, Fratres carissimi, nisi ut

(*a*) Alias de Tempore, sermo I.

l'avance, s'il aperçoit quelque tache dans sa maison, il ordonne de la purifier ; s'il est quelque chose d'inutile ou d'inconvenant, il l'écarte, pour ne mettre en évidence que ce qui est utile et nécessaire ; sa demeure paraît-elle quelque peu triste, il en fait blanchir les murs et laver les parvis, il l'orne de toutes parts des fleurs les plus rares ; tout ce qui peut donner du plaisir à l'âme et des délices au corps, il se fait un scrupule de le procurer. Et pourquoi tous ces soins, mes très-chers Frères, si ce n'est pour célébrer avec joie la naissance d'un être destiné à la mort ? Si tels sont les préparatifs accordés à l'anniversaire de votre naissance ou de celle de votre fils, quels sont ceux que vous ne deviez pas pour fêter dignement la naissance de votre Seigneur ? Si tels sont vos apprêts pour un mortel, quels ne devront pas être ceux que vous ferez pour l'Eternel ? Le désordre que vous ne voulez pas trouver dans votre demeure, travaillez autant que vous le pouvez à ce que Dieu ne le trouve pas dans votre âme.

Il faut orner son âme de bonnes œuvres.—3. Si un roi ou un père de famille vous invitait à fêter le jour de sa naissance, que de soins ne mettriez-vous pas à vous parer des habits les plus neufs, les plus éclatants, les plus magnifiques, dans la crainte que leur vétusté, leur peu de prix ou leur apparence trop dégradée n'offensât les regards de votre hôte ? Ayez ces soins, dans la mesure de vos forces, et, avec le secours de Jésus-Christ, tâchez d'embellir votre âme de tous les ornements de la vertu, parez-la des perles de la simplicité, des fleurs de la sobriété ; qu'elle approche de cette solennité du Roi éternel, de cette fête de la naissance de notre Sauveur, avec une conscience tranquille, brillante de chasteté, resplendissante de charité, toute belle d'aumônes. Que le Christ notre Seigneur vous remarque ainsi préparé pour fêter le jour de sa naissance, et il daignera venir dans votre âme, la visiter, s'y reposer, et même en faire sa constante demeure, selon qu'il est écrit : « J'habiterai en eux et je marcherai au milieu d'eux ; » (II *Corinth.*, XI, 16.) et ailleurs : « Je suis à la porte, et je frappe : si quelqu'un entend ma voix et m'ouvre la porte, j'entrerai chez lui, et je souperai avec lui, et lui avec moi. » (*Apoc.*, III, 20.) Qu'heureuse est l'âme qui, mettant tout ses soins, avec le secours de Dieu, à bien gouverner sa vie, mérite que le Christ la visite et fixe en elle son séjour ; bien malheureuse, au contraire, et bien digne de toutes nos larmes est la conscience souillée de mauvaises actions qui, loin d'avoir le Christ pour hôte, commence à passer sous le joug du démon ! Que cette âme ne cherche pas un remède dans la pénitence, et la lumière l'abandonne, et les ténèbres l'envahissent ; pour elle plus de douceur, elle s'emplit d'amertume ; la mort s'empare d'elle et la vie s'en éloigne. Toutefois, qu'elle se garde de se défier de la bonté de Dieu, et de s'abîmer dans un mortel désespoir ; elle doit, au contraire, se réfugier dans la pénitence, et hâter, pendant que les blessures sont récentes, l'application des remèdes salutaires. Notre médecin, en effet, c'est le Dieu tout-puissant ; il soigne nos blessures et n'en laisse subsister aucun vestige, dès qu'il les a traitées. Gardez-vous donc de toute souillure, longtemps avant le jour de la Nativité.

Il faut fuir les vices pour se préparer aux solennités. — 4. Ne vous préparez jamais à fêter la nativité du Seigneur ou d'autres solennités, sans fuir la débauche, sans réprimer la colère comme une bête cruelle, sans rejeter la haine de votre cœur comme un poison mortel ; ayez en vous, au contraire, la charité ; étendez-la, non-seulement à vos amis, mais encore à vos

dies natalitius cum gaudio celebretur hominis morituri ? Si ergo tanta præparas in natalitio tuo, aut filii tui, quanta et qualia præparare debes suscepturus natalem Domini tui ? Si talia præparas morituro ; qualia præparare debes æterno ? Quidquid ergo non vis invenire in domo tua, quantum potes, labora ut non inveniat Deus in anima tua.

Ornanda bonis operibus anima. — 3. Certe si te rex terrenus aut quicumque paterfamilias ad suum natalitium invitaret, qualibus vestimentis studeres ornatus incedere, quam novis ac nitidis, quam splendidis ; quorum nec vetustas, nec vilitas, nec aliqua fœditas oculos invitantis offenderet ? Tali ergo studio, in quantum prævales, Christo auxiliante, contende, ut diversis virtutum ornamentis anima tua composita, simplicitatis gemmis, et sobrietatis floribus adornata, ad solemnitatem Regis æterni, id est, ad Natalem Domini Salvatoris cum secura conscientia procedat, castitate nitida, caritate splendida, eleemosynis candida. Christus enim Dominus si te ita compositum natalitium suum celebrare cognoverit, ipse per se venire, et animam tuam non solum visitare, sed etiam requiescere et in perpetuum in illa dignabitur habitare ; sicut scriptum est : « Et inhabitabo in illis, et inambulabo ; (II *Cor.*, VI, 16.) et iterum : « Ecce sto ad ostium, et pulso ; si quis surrexerit et aperuerit mihi, intrabo ad illum, et cœnabo cum illo, et ille mecum. » (*Apoc.*, III, 20.) Quam felix est illa anima, quæ vitam suam ita, Deo auxiliante, studuerit gubernare, ut Christum hospitem et habitatorem mereatur excipere ; sicut e contrario quam infelix est illa conscientia, toto lacrymarum fonte lugenda, quæ se ita malis operibus cruentavit, ut in ea non Christus requiescere, sed diabolus incipiat dominari. Talis enim anima, si medicamentum pœnitentiæ non cito subvenerit, a luce relinquitur, a tenebris occupatur ; vacuatur dulcedine, impletur amaritudine ; a morte invaditur, a vita repudiatur. Non tamen de Domini pietate dissidat qui talis est, nec mortifera desperatione frangatur ; sed magis ad pœnitentiam cito confugiat, et dum adhuc nova sunt et calent peccatorum suorum vulnera, sic sibi adhibeat medicamenta salubria ; quia Medicus noster omnipotens Deus est, et sic consuevit plagas nostras curare, ut nec cicatricum vestigia post ipsius medicamina remaneant. Ideo etiam ab omni inquinamento ante ejus Natalem multis diebus abstinere debetis.

Vitia ante solemnitates cavenda. — 4. Quotiescumque aut Natalem Domini, aut reliquas solemnitates celebrare disponitis, ebrietatem ante omnia fugite, iracundiæ quasi bestiæ crudelissimæ repugnate, odium velut venenum mortiferum de corde vestro repellite ; et tanta sit in vobis caritas, quæ non solum usque ad amicos, sed etiam usque ad ipsos perveniat inimicos ; ut securi possitis dicere in

ennemis, afin de pouvoir dire sans crainte dans l'oraison dominicale : « Remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à nos débiteurs. » (*Matth.*, VI, 12.) Je ne puis comprendre que celui qui a conscience de haïr un seul homme, puisse avec sécurité s'approcher de l'autel, surtout quand j'entends le bienheureux évangéliste Jean proférer cette terrible parole : « Qui hait son frère, est homicide, » (I *Johann.*, III, 15.) A vous de juger si un homicide, avant d'avoir fait pénitence, doit oser recevoir l'Eucharistie. Saint Jean s'écrie encore : «Celui qui hait son frère est dans les ténèbres : il marche dans les ténèbres, et il ne sait ou il va, parce que les ténèbres l'ont aveuglé ; » (*Ibid.*, II, 11.) et ailleurs : « Celui qui n'aime point demeure dans la mort ; » (*Ibid.*, III, 14.) et enfin : « Si quelqu'un dit : J'aime Dieu, et qu'il haïsse son frère, c'est un menteur ; comment celui qui n'aime pas son frère, qu'il voit, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas ? » (*Johann.*, IV, 10.) Aussi, quiconque garde dans son cœur la haine ou la colère, et que l'éclat de cette voix de l'Apôtre n'a ni terrifié, ni réveillé, ne peut plus être regardé comme endormi, il est mort.

5. Ces conseils, mes très-chers Frères, méditez-les tous les jours. Que les bons s'efforcent, avec la grâce de Dieu, de persévérer dans les bonnes œuvres ; ce n'est pas en commençant bien, mais en persévérant jusqu'à la fin qu'on est sauvé. (*Matth.*, x, 22.) Quant à ceux qui se sentent lents à faire l'aumône, prompts à la colère, enclins à la luxure, qu'ils se hâtent, avec le secours de Dieu, de s'arracher au mal pour mériter d'accomplir le bien ; et, quand viendra le jour du jugement, ils ne seront pas confondus avec les impies, mais arriveront, au milieu des justes et des miséricordieux, à la récompense éternelle, avec le secours de Notre Seigneur, qui vit et règne avec le Père et l'Esprit-Saint, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXVI.

Sur l'avénement de notre Seigneur, II (1).

Que la Nativité du Seigneur nous trouve préparés. — 1. La sainte et désirable, l'unique et glorieuse solennité qui approche, la nativité de notre Sauveur, doit être célébrée, mes très-chers Frères, avec la plus fidèle dévotion ; nous devons nous y préparer de toutes nos forces, avec le secours de Dieu. Examinons donc avec soin tous les replis de notre âme, afin de n'y laisser aucune faute cachée, qui, confondant notre conscience et l'accablant de remords, offenserait en outre les regards de la divine majesté. Bien que notre Seigneur soit ressuscité après sa passion et monté aux cieux, il n'en considère pas moins, nous le croyons, et n'en examine pas avec moins de soin les moyens que chacun de ses serviteurs emploie à fuir l'avarice, la colère, l'orgueil et la luxure, pour se préparer dignement à la célébration de sa nativité ; et selon qu'il verra chacun orné de bonnes œuvres, il lui dispensera les grâces de sa miséricorde ; chastes, humbles, charitables, bienveillants et sobres, il nous dispensera par le mi-

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Il était resté parmi les douteux dans l'édition des docteurs de Louvain ; il a été rejeté, de l'avis de plusieurs autres docteurs. On se convaincra, en le comparant aux autres sermons de S. Césaire, qu'il faut le lui restituer, comme l'a fait le MS. de Corbie.

oratione Dominica : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. » (*Matth.*, VI, 12.) Nam qui se scit vel unum hominem odio habere, nescio ad altare Domini quomodo securus possit accedere ; cum præcipue beatus Johannes evangelista terribiliter clamet et dicat : « Qui fratrem suum odit, homicida est. » (I *Johan.*, LIII, 15.) Nam vestrum est judicare, utrum homicida, ante quam pœnitentiam agat, præsumere debeat Eucharistiam accipere. Addit etiam adhuc sanctus Johannes, et clamat dicens : « Qui fratrem suum odit, in tenebris est, et in tenebris ambulat, et nescit quo vadat ; quoniam tenebræ obcæcaverunt oculos ejus. » (*Ibid.*, II, 11.) Et iterum : « Omnis, inquit, qui fratrem suum non diligit, manet in morte. » (*Ibid.*, III, 14.) Et iterum : « Si quis dixerit quia diligo Deum, et fratrem suum odit, mendax est. Qui enim non diligit fratrem suum quem videt, Deum quem non videt quomodo potest diligere ? » (*Ibid.*, 4, 20.) Quicumque ergo odium vel iracundiam servat in in corde, et sub tali tonitruo nec terretur nec expergiscitur, non dormiens, sed mortuus esse credendus est.

5. Hæc ergo, Fratres carissimi, quotidie cogitantes, qui boni sunt, cum Dei gratia contendant perseverare in operibus bonis ; quia non qui cœperit, sed qui perseverarit usque in finem, hic salvus erit. (*Matth.*, x, 22.) Qui vero se ad eleemosynam tardos, et ad iracundiam promptos, et ad exercendam luxuriam præcipites esse cognoscunt, auxiliante Domino, festinent se a malis eruere, ut quæ bona sunt mereantur implere ; ut cum dies judicii venerit, non cum impiis, sed cum justis et misericordibus pervenire ad æterna præmia mereantur ; præstante Domino nostro Jesu Christo, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXVI (*a*).

De adventu Domini, II.

Natalis Domini non inveniat imparatos. — Sanctam et desiderabilem, gloriosam ac singularem solemnitatem, hoc est, nativitatem Domini Salvatoris, Fratres dilectissimi, devotione fidelissima suscepturi, totis viribus nos debemus cum ipsius adjutorio præparare, et omnes latebras animæ nostræ diligenter adspicere ; ne forte sit in nobis aliquod peccatum absconditum, quod et conscientiam nostram confundat ac mordeat, et oculos divinæ majestatis ostendat. Nam licet Christus Dominus noster post passionem suam resurrexerit, et in cælum adscenderit ; considerat tamen, ut credimus, et diligenter adtendit, qualiter se unusquisque servorum ejus sine avaritia, sine ira, sine superbia atque luxuria ad celebrandam ejus nativitatem studeat præparare atque componere ; et secundum quod unumquemque bonis operibus ornatum viderit, ita illi gratiam suæ misericordiæ dispensabit. Si enim viderit caritatis luce vestitum, justitiæ vel misericordiæ

(*a*) Alias de Tempore, II.

nistère de ses prêtres son corps et son sang, non pour notre condamnation, mais pour le bien de nos âmes. S'il trouve au contraire l'adultère, l'ivrognerie, la cupidité et l'orgueil, je crains qu'il ne dise ce qu'il a déjà dit dans l'Evangile: « Mon ami, comment êtes-vous entré ici sans avoir la robe nuptiale ? » (*Matth.*, XXII, 12.) Je redoute (puisse-t-il n'en être pas ainsi !) qu'il n'accomplisse cette terrible menace : «Liez-lui les mains et les pieds, et jetez-le dans les ténèbres extérieures ; là seront les pleurs et les grincements de dents. » (*Ibid.*, 13.) Telle est la terrible sentence que doit subir au jour du jugement celui qui, négligeant de chercher dans la pénitence un remède à ses maux, s'est approché de cette fête du Seigneur, la conscience souillée de vices impurs.

La Nativité est le jour des noces de Jésus-Christ. — 2. Il en est de la nativité, mes très-chers Frères, comme des noces spirituelles, où Jésus-Christ a pris l'Eglise pour épouse. « Alors la vérité est sortie de la terre, alors la justice a regardé du haut du ciel; alors l'époux s'est avancé hors du lit nuptial, » (*Psalm.* LXXXIV, 12,) c'est-à-dire que le Verbe de Dieu est sorti du sein d'une vierge. Il s'est avancé avec l'Eglise son épouse, c'est-à-dire qu'il s'est revêtu de notre chair. Invités à ces noces saintes, et sur le moment de participer au banquet du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint, voyez de quelle parure nous devons nous orner. Purifiez donc, autant que vous le pourrez, avec le secours de Dieu, et votre cœur et votre corps, afin que votre hôte céleste ne surprenne en vous rien de sordide, rien de repoussant, rien d'obscur, et que ses regards n'y voient rien d'indigne de lui. Ces apprêts, mes très-chers Frères, vous devez les accomplir, non à la légère, mais avec l'attention et la crainte les plus grandes. Invitée à ces noces, notre âme elle-même y sera l'épouse, si elle en est digne. Nous sommes conviés à la table, où la nourriture des hommes est remplacée par le pain des Anges. Veillons donc à ce que l'intérieur de notre âme, où doivent resplendir les perles des bonnes œuvres, ne soit revêtu des vieux haillons de nos vices; tandis que la chasteté fera briller aux yeux de Dieu la pureté des justes, la flétrissure des méchants se montrera dans toute sa nudité.

Ce que nous devons faire avant les solennités. — 3. Quand la nativité de Notre Seigneur ou toute autre fête approche, ayez soin, je vous en ai donné le conseil bien souvent déjà, de rompre plusieurs jours à l'avance toute malheureuse fréquentation illégitime, de suspendre même l'œuvre du mariage avec vos propres épouses, de vous tenir en garde contre la colère ; rachetez vos péchés passés par l'aumône et la pénitence; purgez votre cœur de toute haine ; que la justice et la charité distribuent aux pauvres ce que la vanité vous faisait dépenser pour la table; que la piété ramasse pour le ciel ce que la luxure et la gourmandise ont dissipé pour le monde.

Nous devons inviter les pauvres à notre table. —3. Il est toujours de notre devoir de faire l'aumône ; mais surtout faisons la part du pauvre plus large, selon nos moyens, à l'occasion de ces saintes solennités ; appelons-le plus souvent avant tout au banquet de la charité. Il serait injuste que, dans une solennité sainte du peuple chrétien appartenant au même maître, l'abondance fut toute pour les uns, tandis que les autres endurent les

margaritis ornatum, castum, humilem, misericordem, benignum et sobrium, si talem agnoverit, corpus et sanguinem suum ei non ad judicium, sed ad remedium per sacerdotum suorum ministerium dispensabit. Si vero aliquem viderit adulterum, ebriosum, cupidum et superbum, timeo ne hoc illi dicatur, quod in Evangelio Dominus ipse dixit : « Amice, quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem? » (*Matth.*, XXII, 22.) Et, quod avertat Deus, fiat illud quod sequitur : « Ligate illi manus et pedes, et projicite eum in tenebras exteriores ; ibi erit fletus et stridor dentium. » (*Ibid*, 13.) Ecce qualem sententiam in die judicii excipiet, qui sine remedio pœnitentiæ ad festivitatem Domini vitiorum sordibus inquinatus accesserit.

Dies est nuptialis Christi. — 2. In Natali enim Domini, Fratres dilectissimi, quasi in nuptiis spiritalibus, sponsæ suæ Ecclesiæ Christus adjunctus est. « Tunc veritas de terra orta est, tunc justitia de cælo prospexit ; tunc processit sponsus de thalamo suo, » (*Psal.*, LXXXIV, 12,) hoc est, Verbum Dei de utero virginali. Processit enim cum sponsa sua Ecclesia, id est, humanam carnem suscepit. Ad istas ergo tam sanctas nuptias invitati, et ad convivium Patris et Filii et Spiritus Sancti intraturi, videte qualibus indumentis debeamus ornari. Et ideo mundemus, quantum possumus cum Dei adjutorio, corda simul et corpora nostra ; ut cælestis ille invitator nihil in nobis sordidum, nihil fœtidum, nihil obscurum, nihil oculis suis deprehendat indignum. Hæc ergo, Fratres dilectissimi, non transitorie, sed cum ingenti tremore debemus adtendere. Invitati enim sumus ad nuptias, ubi nos ipsi, si bene agimus, sponsæ erimus. Cogitemus ad quales nuptias, consideremus ad qualem sponsum, vel ad quale convivium invitati sumus; invitati enim sumus ad mensam, ubi non invenitur cibus hominum, sed panis ponitur Angelorum. Et ideo videamus ne forte intus in anima, ubi debemus bonorum operum margaritis ornari, ibi appareamus vitiorum pannis veteribus involuti ; et quando eos qui boni sunt in oculis Dei castitas reddet candidos, tunc eos qui mali sunt, reddat luxuria sordidatos.

Ante solemnitates quid agendum. — 3. Et ideo quotiescumque aut dies Natalis Domini, aut reliquæ festivitates adveniunt, sicut frequenter admonui, ante plures dies, non solum ab infelici concubinarum consortio, sed etiam a propriis uxoribus abstinete, ab omni iracundia vos alienos efficite ; peccata præterita per eleemosynam et pœnitentiam redimantur ; contra nullum hominem odium in corde teneatur ; quod solebat vanitas per gulam perdere, incipiat justitia per misericordiam pauperibus erogare ; quod luxuria vel gula dissipavit in mundo, pietas reponat in cælo.

Pauperes ad convivium vocandi. — 4. Et licet hoc expediat, ut semper eleemosynas facere debeamus ; præcipue tamen in sanctis solemnitatibus secundum vires nostras abundantius erogemus, pauperes ante omnia frequentius ad convivium vocemus. Non enim est justum, ut in sancta solemnitate in populo Christiano ad unum Dominum pertinente, illi inebrientur, alii famis periculo crucientur,

tortures de la faim. Et nous et tous les fidèles, nous sommes les serviteurs d'un même Dieu, rachetés au même prix, entrés en ce monde de la même manière et devant en sortir par la même porte ; et si nous faisons bien, nous arriverons un jour à la même félicité. Pourquoi le pauvre ne s'assiérait-il pas à la même table que vous, puisqu'il doit hériter du même royaume? Pourquoi le pauvre ne serait-il pas vêtu au moins d'un vieux manteau, lui qui doit se revêtir comme vous de la blanche robe de l'immortalité? Pourquoi le pauvre ne serait-il pas digne de partager votre pain, puisqu'il a été digne de partager avec vous le sacrement du baptême? Pourquoi serait-il indigne de recueillir les miettes de votre table, lui qui doit s'asseoir avec vous au banquet des Anges? Ecoutez, mes Frères, écoutez ce précepte ; il n'est pas de moi, il est de notre Seigneur lui-même, qui dit dans l'Evangile : « Lorsque vous donnerez à dîner ou à souper, n'y conviez pas vos voisins qui seront riches, de peur qu'ils ne vous invitent aussi à leur tour, et qu'ainsi ils ne vous rendent ce qu'ils avaient reçu de vous ; mais appelez-y les pauvres et les boiteux, et vous serez heureux, parce qu'ils n'auront pas à vous le rendre ; et il vous sera rendu au jour de la résurrection des justes. » (*Luc.*, XIV, 12, 13, 14.)

On peut aussi inviter ses amis, mais plus rarement et à de sobres repas. — 5. Mais dira-t-on, ne pourrons-nous pas inviter nos amis ou nos parents? On peut inviter les parents et les voisins ; mais il faut le faire rarement ; ne leur donnez jamais des repas trop somptueux ni trop délicats ; que la frugalité, la sobriété, l'honnêteté y règnent, et qu'il reste une part pour soulager les pauvres et les indigents. Ainsi, quand viendra le jour du jugement, il ne nous sera pas dit comme aux impies, qui méprisent ici-bas le pauvre : « Loin de moi, maudits, allez dans le feu éternel ; » (*Matth.*, XXV, 41.) mais nous mériterons que Dieu nous dise, comme aux âmes justes et charitables : « Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume ; car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire. » (*Ibid.*, 34, 35.) Puissions-nous entendre aussi ces consolantes paroles : « Courage, bon et fidèle serviteur ; tu as été fidèle en peu de choses, je t'établirai sur beaucoup ; entre dans la joie de ton Seigneur. » (*Ibid.*, 23.)

Récapitulation. — 6. Afin que ces conseils se gravent plus profondément dans vos cœurs, permettez-moi de les rappeler en peu de mots. Puisque la fête de la nativité de notre Seigneur approche, avons-nous dit, purifions-nous de toute souillure, parons-nous de bonnes œuvres, préparons-nous, avec le secours de Jésus-Christ, comme pour un nuptial et céleste festin, répandons d'abondantes aumônes, purgeons nos cœurs des diaboliques poisons de la colère et de la haine. Soyez chastes même avec vos propres épouses ; donnez souvent aux pauvres une part de vos repas ; levez-vous promptement pour de pieuses veilles ; debout dans l'assemblée des fidèles, priez ou récitez des psaumes ; ne prononcez jamais des paroles oiseuses ou mondaines, et reprenez ceux qui voudraient se livrer à de tels discours ; soyez en paix avec tous, et rappelez à la concorde ceux que vous savez être désunis. Si vous suivez fidèlement ces conseils, avec le secours de Jésus-Christ, vous pourrez en cette vie vous appro-

Et nos et omnis populus unius Domini servi sumus, uno pretio redempti sumus, pari conditione in hunc mundum intravimus, simili etiam exitu migraturi sumus ; et si bene agimus, ad unam beatitudinem pariter veniemus. Et quare pauper tecum non capiat cibum, qui tecum accepturus est regnum? Quare pauper non accipiat vel veterem tunicam, qui tecum recepturus est immortalitatis stolam? Quare pauper non mereatur accipere panem tuum, qui tecum meruit accipere baptismi sacramentum? Cur indignus est accipere reliquias ciborum tuorum, qui tecum ad convivium venturus est Angelorum? Audite, Fratres, audite non meum, sed Domini commune præceptum. Sic enim ait in Evangelio : « Cum facis prandium aut cœnam, noli invitare divites, qui te iterum reinvitent, ut fiat tibi retributio ; sed voca pauperes et claudos ; et beatus eris, quia non habent unde retribuant tibi ; retribuetur autem tibi in retributione justorum. » (*Luc.*, XIV, 12, 13, 14.)

Amici etiam invitandi, sed rarius et ad parca convivia. — 5. Sed dicit aliquis : Ergo amicos aut parentes non debeo ad convivium invitare? Rogandi sunt et parentes et vicini ; sed rarius rogandi sunt. Et non nimis sumptuosa et deliciosa, sed tam parca et sobria vel honesta illis debent convivia præparari, ut remaneat unde possint pauperes refici, unde possit aliquid indigentibus erogari ; ut cum dies judicii venerit, non cum impiis, qui nunc pauperes despiciunt, audiamus : « Discedite a me maledicti in ignem æternum ; » (*Matth.*, XXV, 41.) sed cum justis et misericordibus audire mereamur : « Venite benedicti Patris mei, percipite regnum ; esurivi enim, et dedistis mihi manducare ; sitivi, et dedistis mihi bibere ; » (*Ibid.*, 34, 35.) simul etiam nobis illa vox desiderabilis dirigatur : « Euge, serve bone et fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, supra multa te constituam, intra in gaudium Domini tui. » (*Ibid.*, 23.)

Recapitulatio. — 6. Sed ut hæc, quæ suggessimus, sensibus Vestræ Caritatis tenacius inhæreant, breviter quæ dicta sunt iteramus. Hoc enim admonuimus, Fratres, ut quia Natalis Domini imminet, tamquam ad nuptiale et cæleste convivium ab omni luxuria nitidi et bonis operibus adornati nos per Christi adjutorium præparemus, eleemosynas pauperibus erogemus, iracundiam vel odium quasi venenum diaboli de cordibus nostris respuamus. Castitatem etiam cum propriis uxoribus fideliter conservate ; ad convivia vestra frequentius pauperes evocate ; ad (*a*) vigilias maturius surgite ; in ecclesia stantes aut orate aut psallite, verba (*b*) otiosa aut sæcularia nec ipsi ex ore vestro proferte, et eos qui proferre voluerint, castigate. Pacem cum omnibus custodite, et quos discordes agnoscitis, ad concordiam revocate. Hæc si fideliter, Christo adjuvante, volueritis implere, et in hoc sæculo ad altare

(*a*) MS. Vindocin. *ad Vigilias Martyrum*. Corbeiensis vero, *ad Vigilias frequentius*.
(*b*) In Corb. MS. *luxuriosa verba*, Et mox Vindocinensis pro *aut sæcularia* habet *aut jocularia*.

cher de l'autel du Seigneur avec une conscience tranquille, et vous recevrez dans l'autre l'éternelle félicité, par la grâce du même notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXVII.

Sur la Nativité de Notre Seigneur (1).

Grâces de ce jour. — 1. Je vous prie, mes Frères bien-aimés, de recevoir sans contrainte, en ce jour d'allégresse, les enseignements qui vous viendront de Dieu. Aujourd'hui la componction naît, même dans les cœurs infidèles, l'impie se laisse toucher par la miséricorde divine, le repentir attend le pardon, le captif espère la liberté, le blessé soupire après le remède. Aujourd'hui naît l'Agneau qui efface les péchés du monde. Quiconque, en cette fête de de la Nativité, est en repos avec sa conscience, éprouve la joie la plus douce, tandis que le coupable sent redoubler ses terreurs ; le juste prie avec plus d'amour, le pécheur supplie avec plus de ferveur. Douce journée, pleine des seules vraies délices, jour où le repentir est sûr de trouver le pardon ! Je vous le promets, Fils chéris, et vous le promets avec certitude ; quiconque aujourd'hui se repent du fond du cœur, pour ne plus retomber dans la fange du péché, ne demandera rien qui ne lui soit accordé ; c'est assez que le doute n'obscurcisse plus sa foi, qu'il n'écoute plus ses penchants coupables. C'est aujourd'hui que sont effacés tous les péchés du monde, et le pécheur désespérerait ?

Caractères de la vraie pénitence. — 2. Mais n'oubliez pas quels sont les caractères de la pénitence. Beaucoup avouent à toute heure qu'ils sont pécheurs, et le péché continue à faire leurs délices. C'est un aveu, ce n'est pas un amendement ; c'est accuser l'âme, ce n'est pas la guérir ; l'offense est déclarée, elle n'est pas effacée. Hors de la haine du péché et de l'amour de Dieu, il n'y a pas de pénitence sincère. Quand le repentir vous rend amer à l'âme ce qui faisait d'abord le charme de votre vie ; quand ce qui fut le plaisir de votre corps s'est changé en tourment qui déchire votre cœur ; alors vos gémissements s'élèvent jusqu'à Dieu, il entend ce cri : « J'ai péché contre vous seul, et j'ai fait le mal en votre présence. » (*Psalm.* L, 6.) C'est bien dire : « J'ai péché contre vous seul, » ô mon Dieu ; puisque nul homme n'est sans péché, « j'ai péché contre vous seul, » qui êtes seul exempt de toute souillure. Seigneur, faites miséricorde à un misérable, dont vous avez si longtemps souffert les crimes. Que l'humilité de votre repentir obtienne le remède à vos maux, de ce Dieu, que votre longue persévérance dans le péché ne put émouvoir. Que votre cœur lui dise au milieu des larmes : Amour immense, jetez les yeux sur un malheureux ; miséricorde infinie, pardonnez à un ingrat. Désespéré, je me réfugie auprès du Tout-puissant ; blessé, j'accours auprès du Médecin. Gardez-moi le refuge de votre clémence, vous qui avez si longtemps arrêté le glaive de votre justice ; effacez le nombre de mes crimes par la grandeur de vos miséricordes. Ainsi, mes très-chers Frères, la vraie pénitence consiste à se convertir au point de ne plus retourner

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Les Pères de Louvain le regardaient comme douteux, et plusieurs docteurs comme apocryphe. Style simple, plutôt de S. Césaire que de S. Augustin, révélant d'ailleurs un homme grave et pieux.

Dominicum secura conscientia poteritis accedere, et in futuro ad æternam beatitudinem feliciter pervenire ; præstante Domino nostro Jesu Christo, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXVII (*a*).

In Natali Domini, I.

Gratia diei hujus. — 1. Rogo vos, Fratres carissimi, ut libenti animo sermones quos Dominus dabit, suscipiatis in hac dulcissima die, in qua compunctio etiam infidelibus venit, in qua misericordia tangitur impius, veniam sperat compunctus, reditum non desperat captivus, remedium desiderat vulneratus ; in qua nascitur Agnus, qui tollit peccatum mundi. In cujus nativitate qui conscientiam securam habet, dulcius gaudet ; qui miseram, adtentius timet ; qui bonus est, affectuose orat ; qui peccator, devotissime supplicat. Dulcis dies, vere dulcis, et cunctis pœnitentibus veniam portans. Promitto vobis, Filioli, et certus sum, quia in hac die si quis ex corde pœnituerit, et ad vomitum peccati reversus non fuerit, quodcumque petierit, dabitur ei ; tantum in fide non dubitet, delectationem non repetat. Hodie totius mundi peccatum tollitur, et peccator desperat?

Pœnitentiam certam quid faciat. — 2. Sed videte qualis debet esse pœnitentia ; quia multi assidue se dicunt esse peccatores, et tamen adhuc illos delectat peccare. Professio est, non emendatio ; accusatur anima, non sanatur ; pronuntiatur offensa, non tollitur. Pœnitentiam certam non facit, nisi odium peccati, et amor Dei. Quando sic pœnites, ut tibi amarum sapiat in anima, quod ante dulce fuit in vita ; et quod te prius oblectabat in corpore, ipsum te cruciet in corde ; jam tunc bene ingemiscis ad Deum, et dicis : « Tibi soli peccavi, et malum coram te feci. » (*Psal.*, L, 6.) Bene : « Tibi soli peccavi ; » quia nullus hominum sine peccato ; et ideo : « Tibi soli peccavi ; » quia tu solus hominum sine peccato. Da, Domine, misericordiam misero, qui tamdiu pepercisti criminoso. Inclinet ad remedium humilitas pœnitentis, quem permovere non potuit diuturnitas peccatoris. Dic illi in fletu cordis : Adspice infelicem, pietas immensa ; respice crudelem, misericordia publica. Desperatus ad omnipotentem venio, vulneratus ad medicum curro. Serva (*b*) pietatem mansuetudinis, qui tamdiu suspendisti gladium ultionis ; dele numerositatem criminum multitudine misericordiarum. Ista est, Filioli, vera (*c*) pœnitentia, quando sic convertitur quis, ut ad peccatum non revertatur ; quando sic pœnitet, ut non repetat.

Vanitas delectationis transitura. — 3. Sint videamus aliqui vestrum fortes et virtutem animarum exercentes, qui in ista

(*a*) Alias de Tempore, VII.
(*b*) MSS. alii, *serva consuetudinem pietatis :* alii, *serva pietatem consuetudinis.*
(*c*) In MSS. plerisque *libera* pro *vera.*

au péché; à se repentir au point de ne plus le désirer.

Vanité des jouissances passagères. — 3. Qu'il y en ait parmi vous qui se montrent forts, et qu'ils éprouvent ce que peuvent leurs âmes; qu'ils entendent en ce jour ma voix qui veut leur salut, et que, semblables à des combattants, ils luttent virilement contre la mollesse et le vice; en réalité, les plus rudes combats sont ceux qu'on soutient contre soi-même. Qu'ils ouvrent aux préceptes de Jésus-Christ leurs oreilles, qui peut-être ne se sont ouvertes jusqu'ici qu'à de profanes discours. Qu'ils lèvent vers la pure lumière leurs yeux, qui ne se sont ouverts jusqu'ici que sur d'impures images. Que le repentir des crimes pénètre les cœurs que l'attrait des voluptés pénétra seul jusqu'ici. Que l'aide de la vertu relève ceux que les vices ont terrassés. Qu'ils respirent les salutaires ardeurs du remède, ceux qui vivaient au milieu des miasmes du péché. Que celui qui daigne aujourd'hui naître pour nous, ouvre les yeux de votre cœur, afin que vous le voyiez. Combien ce qui nous paraît doux en cette vie éphémère, aura d'amertume dans le feu éternel, quel châtiment terrible et sans fin punira des plaisirs de quelques instants! Le plaisir meurt et passe; il vous a blessé, et il n'est plus; il a fait votre malheur, et il s'est enfui; il vous a perdu, et il vous laisse dans l'abandon. Au contraire, qu'elle est resplendissante l'âme, qu'elle est heureuse la conscience pleine de bonnes œuvres! Celui qui possède ce qu'il doit perdre à la mort peut-il se croire heureux en présence du bonheur de celui qui espère une récompense dont il aura la possession pendant toute l'éternité? Celui qui commande au monde peut-il se dire puissant, puisqu'il ne peut troubler la béatitude de celui dont Dieu habite la conscience pure? N'ayez donc qu'un seul désir, mes très-chers Frères : l'amour de Dieu et du prochain dans un cœur pur. Pécheurs, pardonnez, afin qu'il vous soit pardonné. Justes, ne péchez point, afin que Jésus-Christ demeure toujours en vous.

Offrandes à Dieu naissant. — 4. Puisqu'il en est ainsi, mes très-chers Frères, ne devons-nous pas faire des vœux et des offrandes à notre Seigneur et Rédempteur qui naît aujourd'hui? Il est écrit : « Faites des vœux et offrandes au Seigneur votre Dieu. » (*Psalm.* LXXV, 12.) Faisons ces vœux avec joie et confiance, il nous donnera le moyen de les accomplir; contentons-nous d'attendre de lui tout ce que nous lui promettons. Vous me demanderez peut-être quelles offrandes vous devez faire aujourd'hui. On fait des vœux de diverse nature : l'un promet un tapis, l'autre l'huile des lampes ou la cire des flambeaux; celui-ci s'engage à se priver de vin pendant plusieurs années, celui-là promet de jeûner pendant un temps, tel autre de s'abstenir désormais de viandes. Aucun de ces vœux n'est le meilleur, aucun n'est parfait; je désire mieux encore. Dieu n'a besoin ni de vos ornements, ni de votre huile, ni de vos jeûnes; offrez-lui cela même qu'il vient de racheter en vous aujourd'hui, offrez-lui votre âme. Ne me dites pas : Comment lui offrirai-je mon âme, qu'il a lui-même en son pouvoir? Je vous réponds : Offrez-la par des mœurs saintes, par des pensées chastes, par des œuvres utiles; en vous éloignant du mal pour vous attacher au bien; en haïssant le vice pour aimer Dieu; en aimant le prochain, en vous montrant pleins de miséricorde pour les malheureux, parce que nous étions malheureux nous-mêmes avant d'être rachetés; en pardonnant à ceux qui nous ont offensés, parce que nous avons offensé Dieu; en foulant aux pieds notre orgueil, parce que c'est l'orgueil qui perdit le premier homme; en étouffant l'envie,

die verba mea oro sua salute sic audiant, ut viriliter vitiorum mollitiem abjiciant, tamquam qui pugnant; re vera fortius pugnant, qui contra se pugnant. Aperiant aures suas ad præcepta Christi, quæ fortasse patuerunt huc usque ad audienda ludibria. Aperiant oculos suos ad nitorem, qui huc usque ad ignominiam patuerunt. Compungat pœnitentia criminum, quem huc usque transpunxit delectatio voluptatum. Erigat adjuncta virtus, quem vitia prostraverunt. Aperiant medicamento (*a*) nares suas, quibus illa fœtet consuetudo peccati. Aperiat vobis ille oculos cordis, qui hodie propter nos dignatus est nasci, ut videamus illum. Quod putatur dulce modo satis esse in brevitate temporum, quam amarum erit in igne æterno; quam gravi et perpetua pœna punienda erit brevitas delectationis! Delectatio occidit, et præteriit; vulneravit, et transiit; miserum fecit, et abiit; infelicem reddidit, et reliquit. Quam speciosus est animi nitor, quam felix conscientia bonis operibus plena! Si beatum se credit, qui hoc possidet quod dimissurus est post mortem; quam securus est, qui illud præmium sperat, quod nunquam amissurus est per æternitatem? Si potens dicitur, qui mundo imperat; quam beatus est qui Deum in conscientia pura portat? Et ideo, dulcissimi Filii, concupiscite munditiam cordis, habete dilectionem Dei et proximi. Peccatores, dimittite, ut dimittatur vobis. Justi, non peccate, ut permaneat Christus in vobis. (*b*)

Vovendum Deo nascenti — 4. Quæ cum ita sint, videtur mihi, Carissimi, ut nascenti Domino et Redemptori nostro vota promittamus hodie, et reddamus; sicut scriptum est: « Vovete et reddite Domino Deo vestro. » (*Psal.* LXXV, 12.) Nos dulciter et confidenter voveamus; ille dabit possibilitatem, ut reddere possimus; nos tantum quidquid illi promittimus, de illo speremus. Sed fortasse interrogatis me, quid debeatis hodie vovere vel reddere. Sunt multi qui vovent, alius pallam, alius oleum vel ceram ad luminaria noctis; alius ut vinum non bibat per aliquot annos, alius ut jejunia certo tempore faciat, alius ut carnes non comedat. Non est istud votum optimum nec perfectum; adhuc melius volo. Non eget Deus nec specie tua, nec oleo tuo, nec jejunio tuo; sed hoc quod in te hodie redemit, ipsum offer, hoc est, animam tuam. Et si interrogas me : Quomodo offeram animam meam, quam ipse habet in potestate? Ego tibi respondeo quomodo : Moribus sanctis, cogitationibus castis, operibus fructuosis; divertendo a malo, convertendo in bonum; damnando vitium, amando Deum; diligendo proxi-

(*a*) Addunt hic editi vocem. *pœnitentia*. In iisdem paulo post, *quibus illis fœteat*. MS. secuti sumus.
(*b*) Hic MS. Remig. concludit istum Sermonem per hæc verba, *ipso præstante qui cum Patre*, etc.

parce que c'est par l'envie que le démon trompa le genre humain.

Comment chacun doit offrir de son bien. — 5. Ainsi, élevez tous vos âmes ; qu'il n'y ait nul de vous, esclave, affranchi, homme libre, qui ne promette aujourd'hui et ne porte son offrande à Dieu ; il serait honteux que nous n'eussions rien de nous à donner à Dieu, qui a donné sa vie pour nous, qui vient, tout éternel qu'il est, de se revêtir pour nous de notre chair mortelle. Et maintenant, que quiconque est irrité contre son prochain, lui pardonne pour l'amour de Dieu ; et il aura fait son offrande. Si quelqu'un s'est endurci dans une longue habitude de la luxure, qu'il vienne enfin à résipiscence, et que la componction le purifie de ses souillures, qu'il crie à Dieu du fond de son cœur dans une secrète prière : Dieu très-bon, Dieu très-miséricordieux, c'est assez de vous avoir offensé jusqu'à ce moment, de vous avoir méprisé, d'avoir été l'esclave des honteux appétits de la chair ; maintenant, inspiré par vous, je fais vœu de fuir mon iniquité. Après cette prière, il a fait aussi son offrande. Pareillement, si quelqu'un porte envie à son frère, et s'il a du déplaisir du bonheur d'un autre et de son succès, ce qui est un péché égal à l'homicide ; qu'il promette en son cœur d'imiter les bonnes actions de son prochain, au lieu de les envier ; et celui-ci encore a porté son offrande en faisant cette promesse. Si quelqu'un a le remords d'un homicide, qu'il s'impose lui-même en son cœur sa pénitence, qu'il punisse son forfait en lui-même, qu'il détermine devant Dieu la grandeur et la durée de l'expiation, qu'il dompte par l'abstinence et l'humilité son esprit plein de venin, que l'effusion du sang d'autrui a déjà blessé ; et qu'il n'ait pas la hardiesse de vouloir participer à la communion ; le malheureux se damnerait doublement, en voulant recevoir sans en être digne le corps très-saint de notre Seigneur dans un cœur rempli des plus horribles souillures du crime. Celui qui se reconnaîtrait ainsi coupable et aurait cette horreur de son crime, ferait aussi son offrande à Dieu. Si quelqu'un, ce qui n'est que trop ordinaire, a coutume de déchirer le prochain, et de médire des actions des autres, au lieu de regarder les siennes ; qu'il fasse vœu dans son cœur, et qu'il dise : Jusqu'à ce jour, j'ai médit de mes frères, et je ne me voyais point moi-même ; j'étais le plus misérable de tous, et je les croyais misérables ; c'est assez, ma langue n'a que trop péché, je suis résolu à me corriger dès à présent. Celui qui agit ainsi, porte son offrande. Que celui qui se sent dur de cœur, promette à Dieu d'être miséricordieux ; que l'orgueilleux fasse vœu d'humilité ; que celui qui est trop adonné au vin, fasse vœu de tempérance ; que celui qui a offensé un plus vieux que lui, en demande pardon ; et s'il n'a pas la sagesse de le faire, que celui-ci ne lui pardonne pas moins.

Fruits de ces offrandes. — 6. Agir ainsi, mes très-chers Frères, c'est offrir à Dieu une agréable offrande, c'est payer en quelque sorte le salaire de Jésus-Christ. Cette conduite vous attirera les bénédictions divines, vos vœux seront portés devant le tribunal de ce même Jésus-Christ, et, comme l'a dit Salomon, « Votre monument ne sera pas mis en oubli. » (*Sap.*, II, 24.) Dieu dira de vous : Voici que le peuple que j'ai racheté au prix de mon sang, m'a comblé d'offrandes et m'a en-

mum, impendendo misericordiam miseris, quia et ipsi miseri fuimus, ante quam redimeremur ; dimittendo illis qui in nos peccant, quia et nos omnes sub peccato fuimus ; superbiam calcando, quia per superbiam primus homo deceptus est ; abjiciendo invidiam, quia per invidiam decepit diabolus genus humanum.

Qualiter de suo quisque voveat. — 5. Quæ cum ita sint, erigite omnes animos vestros, et nullus sit, sive liber, sive servus, sive ingenuus, qui non hodie Deo votum offerat simul et reddat ; quia nimis miserum est, ut Deo aliquid non offeramus de nostro, qui animam suam pro nobis posuit, et propter nos, cum esset æternus, carnem suscepit. Nunc itaque quicumque iram contra alterum tenet, tamen propter amorem Dei dimittat ; et obtulit votum. Si quis consuevit jam longa diuturnitate in luxuria voluntari, resipiscat aliquando, et excutiat sordes suas per compunctionem ; et clamet in corde suo in oratione secretius ad Dominum : Piissime Domine, misericordissime Deus, sufficiat mihi quod huc usque peccavi, quod te contempsi, quod fœtoribus carnis meæ satisfeci ; jam nunc, te inspirante, voveo me a nequitia mea conversurum. Cum hæc fecerit, et iste obtulit votum. Iterum si quis invidia tenetur fratris, et felicitate illius aut actione prospera non delectatur, quod est peccatum usque ad mortem ; promittat et ipse in corde suo (*a*), imitaturum se potius actus bonos, quam livorem ejusdem habiturum ; et cum hæc fecerit et ipse obtulit votum. Si quis vero sibi conscius est de homicidio, indicat sibi ipse in corde suo pœnitentiam, et vindicet in se ipso mala sua, et statuat sibi ante Deum cruciatum pœnitentiæ et spatium ; et animum plenum veneno, quem ante effusio sanguinis proximi sauciavit, cruciet per abstinentiam et humilitatem ; et communicare nullatenus præsumat ; ut non dupliciter se infelix damnet, dum in corde criminum horroribus pleno sacratissimum corpus Domini periculose præsumit accipere. Quod si quis se talem agnoscit, et hæc fecerit ; et ipse offert votum. Si quis forte, ut assolet, detrahere semper consuevit, et aliorum actiones obloqui, nec suas respicere ; voveat hodie Deo in corde suo, et dicat : Huc usque de aliis dixi, me non inspexi ; ego eram miserior, et alios miseros existimabam ; et ideo nunc sufficit quod peccavit lingua mea, modo emendare delibero. Ecce qui hæc facit, offert votum. Si quis crudelem se sentit, misericordiam animi voveat Deo ; si quis superbum, voveat humilitatem. Si quis vino nimium est deditus, sobrietatem voveat Deo. Si quis seniori suo peccavit, veniam petat ; et si ille non sapuerit petere, ille tamen dimittat.

Votorum talium fructus. — 6. Et cum hæc omnia feceritis, Carissimi, offertis votum Deo placitum, et quasi remuneratis Christum. Et post hæc veniet vobis benedictio, et vota vestra offerentur ante tribunal Christi, et, sicut dixit Salomon, « monumentum vestrum non accipiet oblivionem, » (*Sap.*, II, 24,) et dicetur de vobis : Ecce populus meus quem adquisivi sanguine meo, saturavit me votis, implevit me odoramentis ; ego ero eis quasi Dominus, et

(*a*) Ita MSS. potiores. Alii cum editis, *meditaturum*.

touré de parfums; je serai leur Seigneur, et ils seront mon peuple, et ils n'auront plus à craindre désormais ni la captivité ni la désolation. Pensons combien il est doux pour le Seigneur de voir les Anges, qui sont les gardiens de notre vie, déposer aux pieds de sa divine Majesté des vœux tels que ceux dont j'ai parlé. Quand nous offrons un présent à un homme voyageur, sur la terre et mortel, nous espérons néanmoins qu'il nous en récompensera largement et deviendra notre appui; quelle sera donc notre récompense, si nous offrons à Dieu quelque amendement dans nos mœurs?

Fruits du souvenir du Christ incarné. — 7. Et maintenant, réjouissons-nous dans le Seigneur et versons des larmes d'allégresse; souvenons-nous de la majesté divine et de notre esclavage. Quiconque est élevé en puissance, qu'il médite l'humilité de Jésus-Christ, afin que cette parole ne retombe point sur lui : « D'où te vient ton orgueuil, toi qui n'es que fange et que poussière? » (*Eccli.*, x, 9.) Que la vue d'un de nos frères malheureux et pauvre nous rappelle la miséricorde de Dieu; que la vue d'un captif nous ramène au souvenir de notre rédemption par le Sauveur. Quand un péché nous charme ou veut se glisser en nous, rappelons-nous que nos péchés ont été déjà effacés une fois. Ne perdons pas le prix du sang de Jésus-Christ, ne souffrons pas que l'iniquité, la rapine ou la concupiscence souillent la robe de notre âme. Nous mordions la poussière, et nous voici debout; nous avions été blessés, et nous sommes guéris. Il n'y aura point d'excuse. Le démon peut nous inviter au mal, il ne peut pas nous y entraîner; il nous en donne le désir, non le pouvoir de nous déterminer; il nous conseille, mais la lutte intérieure ne vient pas de lui.

Ce que les vierges doivent rechercher ou éviter. — 8. Et maintenant, à l'occasion de l'enfantement de la bienheureuse Marie, je dois quelques paroles à tous ceux qui sont vierges, que ce soit hommes ou femmes, ou veuves, ou pénitents, ou pauvres, ou esclaves. Il n'y a devant Dieu d'autres distinctions que celles des mérites. Ecoutez-moi donc, qui que vous soyiez, qui par un don de Jésus-Christ êtes vierges en votre corps. Je m'adresse à tous en général, écoutez-moi. Quiconque reconnaît qu'il est tel que je dis, qu'il s'applique à être vierge de corps et de cœur. Qu'il ne se réjouisse de ce que le corps gagne, qu'en tant que l'âme n'y perd rien. Qu'il se réjouisse pourtant d'un don aussi précieux de Jésus-Christ; mais que sa joie soit humble et tempérée par de pieuses larmes. Qu'il rende grâce à Dieu de ce qu'il lui laisse une aussi grande félicité sans aucun mélange; qu'il soit heureux de pouvoir suivre partout les pas de l'Agneau, pourvu, comme nous le lisons dans l'Apocalypse, qu'il ne se trouve point de mensonge en sa bouche; (*Ap.*, xiv, 4,) qu'il demande la persévérance, afin que quelque désir mondain ou quelque ruse envieuse de Satan ne lui enlève un don si précieux, n'obscurcisse une splendeur si grande, ne souille une blancheur si belle. Qu'il défende vaillamment, pour ne pas le perdre, ce trésor qu'il ne retrouverait plus, que pour un seul instant de plaisir il n'aliène pas cette grâce du corps, que les attraits d'une beauté périssable ne le conduisent pas à la dégradation de son âme, qu'il ne se laisse pas vaincre par la concupiscence. S'il suit mes conseils, il restera vierge; s'il ne les suit pas, il perdra ce don qu'il ne retrouvera plus.

Devoirs des personnes mariées. — 9. Je dois aussi m'adresser à ceux d'entre vous qui vivent dans le mariage, pour leur conseiller la chasteté. Elisabeth,

ipsi erunt mihi in populum, et non erit ultra in eis captivitas aut desolatio. Putemus quam dulce est, quando vota nostra talia, qualia dixi, Angeli qui custodes vitæ nostræ sunt, ante conspectum divinæ majestatis obtulerint. Si aliquid offerimus homini terreno et morituro, et tamen speramus nos ab illo multum recepturos et adjuvandos; si Deo aliquid de nostris moribus offeramus, quantum recipiemus?

Incarnati Christi recordationis fructus. — 7. Nunc itaque exsultemus in Domino, gaudeamus cum fletu, memores simus dignationis divinæ et captivitatis nostræ. Quemcumque potentia elevat, veniat illi in mentem humilitas Christi; ut non dirigatur ad illum sententia ista : « Quid superbis terra et cinis? (*Eccli.*, x, 9.) Quando videmus quemcumque miserum aut egenum, veniat nobis in mentem misericordia Dei; quando captivum, veniat nobis in mentem redemptio Domini nostri. Quando peccatum quodcumque delectat aut subrepit, sit nobis in memoria quod jam deleta sunt peccata nostra. Non perdamus pretium sanguinis Christi, nec maculemus stolam animæ per iniquitatem, aut rapinam, aut concupiscentiam. Jacuimus, jam erecti sumus; vulnerati fueramus, jam sumus sanati. Non erit excusatio qualiscumque. Diabolus potest ad malum invitare, non potest trahere; delectationem infert, non potestatem; consilium ingerit, non conflictum.

Virginibus quid curandum aut cavendum. — 8. Nunc ergo propter partum beatæ Mariæ sit mihi sermo ad virgines, sive ad viros, sive ad feminas, sive viduas, sive pœnitentes, sive pauperes, sive servos. Non est apud Deum nisi meritorum discretio. Audite me itaque, quicumque dono Christi in corpore virgines estis. Generaliter loquor ad omnes, audite me. Quicumque agnoscit se esse quod dico, studeat ut corpore et corde sit virgo. Sic gaudeat de lucro corporis, si non habeat damnum animæ. Gaudeat tamen de tam pretioso dono Christi; gaudeat cum humilitate, fleat cum pietate. Gratias agat, quia tantam felicitatem in integritate portat; lætetur, quia secuturus est Agnum quocumque ierit; si tamen in ore ejus, sicut legimus in Apocalypsi, mendacium non inveniatur. (*Apoc.*, xiv, 4.) Oret perseverantiam, ut non illi qualiscumque delectatio sæculi aut invidia diaboli tantum donum tollat, tantam claritatem innubilet, tantum nitorem infuscet. Teneat fortiter, non perdat rem irreparabilem, non uno momento delectationis amittat gratiam corporis, non contrahat turpitudinem animæ per pulchritudinem formæ corruptæ, non illum concupiscentia vincat. Si me audierit, permanet; quod si non audierit, amissurus est quod nunquam est reparaturus.

Quid conjugatis. — 9. Iterum ad vos mihi sermo est, qui conjuges habetis; moneo ut caste habeatis. Nam et Elisabeth, quæ longævis temporibus caste cum marito vixerat, et ambo fideles ante Dominum fuerant, meruit jam de emortuo semine habere filium, qui et sanctitate parentes

parce qu'elle avait longtemps vécu dans la chasteté avec son mari, et qu'ils étaient restés fidèles l'un et l'autre devant le Seigneur, mérita qu'une semence déjà morte lui donnât un fils, dont la sainteté fit l'ornement de sa famille, et dont les prédications convertirent un grand nombre d'infidèles. Ecoutez aussi, vous qui êtes veuves; gardez la vertu du veuvage, et fuyez les discours inutiles; attendez en silence le Seigneur, qui reçoit l'orphelin et la veuve, celle qui passe la vie dans l'oraison, l'humilité, les aumônes; si vous n'avez pas les moyens de donner, ayez-en la bonne volonté, le désir sincère. Femmes, ne soyez point médisantes, ne jurez point, ne soyez pas trop portées aux discours oiseux. Mes paroles vous paraissent peut-être importunes. Il ne m'est pas permis de me taire; je crains plus Dieu qui veut que je parle, que le Diable qui voudrait m'imposer silence. Et moi je dis : Quiconque reconnaît sa faute, qu'il se corrige; que celui qui n'a pas de reproches à se faire, écoute et garde ces enseignements, afin qu'il puisse les répéter aux autres pour leur salut.

Devoirs des pénitents. — 10. Je dis maintenant aux pénitents, qui ont accepté de faire pénitence dans l'Eglise et qui la font : Persévérez dans cette voie, faites entendre à Dieu les plaintes savantes de la componction. Qu'est-ce à dire, les plaintes savantes ? c'est dire que votre prière ne doit point rechercher les choses temporelles, mais l'éternelle béatitude et la rémission des péchés. Celui qui prie de la sorte, pousse de savants soupirs. Vos larmes ne tomberont point sur la terre, car il est la Vérité même, Celui à qui le prophète a dit : « Vous avez placé mes larmes en votre présence. » (*Psalm.* LV, 9.) Vous devez maintenant aimer Dieu assez pour passer de la crainte à l'amour, puisque l'Evangile nous dit à propos de Madeleine pécheresse : « Celui à qui il est beaucoup pardonné, aime beaucoup. » (*Luc.*, VII, 47.) Vous devez donc beaucoup d'amour à Dieu, dont la patience, en différant le châtiment, a daigné vous conduire à la pénitence.

Apostrophe aux pauvres. — 11. Je m'adresse de nouveau à ceux d'entre vous, qui êtes pauvres. J'appelle pauvres, les mendiants réduits à vivre de l'aumône des chrétiens. Consolez-vous, consolez-vous; vos tribulations seront changées en joie, et votre douleur en allégresse. Ne vous révoltez point de votre état de mendicité, et que votre cœur ne murmure en rien contre Dieu, qui est justice et amour dans toutes ses œuvres. Il vous a faits pauvres afin que par la souffrance d'une indigence passagère vous gagniez la vie éternelle; il a établi les autres riches, afin qu'en vous donnant leur superflu, ils acquièrent un remède à leurs péchés. Pauvres, soyez donc patients, et attendez le Seigneur.

Aux serviteurs. — 12. Je vous dois aussi ma parole, serviteurs, vous tous qui avez des maîtres selon la chair, quel que soit le maître à qui vous devez vos services. « Obéissez à vos maîtres, dans la simplicité de votre cœur, non pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, mais en faisant avec affection leur volonté, » (*Ephes.*, VI, 5, etc.,) parce que le Seigneur les a établis pour que vous leur obéissiez. Servez-les bien en vue de Dieu, sachant que vous recevrez la récompense de vos fidèles services. Si vous êtes bons, vous serez mis au-dessus de vos mauvais maîtres, parce que devant Dieu la différence entre les âmes ne sera point faite d'après la condition ou l'origine de chacun, mais d'après les œuvres et les actions. J'ai donc parlé pour tous, parce que « Jésus-Christ est mort pour tous. » (II *Corinth.*, V, 15.) Gardez-les donc, ces paroles, afin de produire de bons fruits, et

---

ornaret, et prædicatione multos infideles converteret. Iterum vobis loquor, quæ estis viduæ : custodite viduitatem, non estote verbosæ; sed cum silentio exspectate Dominum, qui pupillum et viduam suscipit, sed bonam viduam, sed illam, quæ in oratione, in humilitate, in eleemosynis est prompta; si certe unde faciat non habet, voluntatem bonam et cogitationem sinceram habeat. Mulieres, non maledicite, non jurate, non estote promptæ ad loquendum. Forte dicis importunum esse quod dico. Non mihi tacere licet; plus timeo illum qui jubet, quam illum qui detrahit. Ego dico : Qui agnoscit, emendet; qui in se non recognoscit, audiat et teneat, ut aliis pro salute dicere possit.

Quid pœnitentibus. — 10. Nunc jam ad vos loquor, pœnitentes, qui pœnitentiam in ecclesia accepistis et agitis. Perseverate in fletu, in compunctione docte plangite. Quid est, docte plangite? Id est, ut non quæratis in oratione temporales res, sed æternam beatitudinem et remissionem peccatorum. Qui sic orat, ipse docte plangit. Non cadent ad terram lacrymæ vestræ; quia verax est ille cui Propheta dixit : « Posuisti lacrymas meas in conspectu tuo. » (*Psal.* LV, 9.) Vos modo satis debetis amare Deum, et de timore jam ad dilectionem transire; quia sic legimus in Evangelio de peccatrice illa : « Cui multum dimittitur, multum diligit. » (*Lucæ*, VII, 47.) Et ideo multum debetis diligere Deum, qui vos exspectando, et non puniendo, ad pœnitentiam perducere dignatus est.

Apostrophe ad pauperes. — 11. Nunc iterum ad vos mihi sermo est, pauperes. Vos dico pauperes, qui mendicatis, qui de eleemosyna Christianorum vivitis. Consolamini, consolamini; tribulatio vestra convertetur in gaudium, et dolor vester in lætitiam. Non vobis sit ingratum, quod mendicatis, nec ideo in corde vestro aliquid contra Deum dicatis; quia ille justus et pius est in omnibus operibus suis. Et ideo te fecit pauperem, ut sufferendo brevem inopiam, æternam vitam adquireres; et divitem ideo fecit, ut dum tibi superflua daret, remedium peccatis suis adquireret. Et ideo patientes estote, et exspectate Dominum.

Ad servos. — 12. Etiam sermo mihi est ad vos, servi, quicumque dominos carnales habetis, cuicumque servitii conditionem debetis : « Obedite dominis vestris, diligite ex corde, non ad oculum servientes, sed ministerium ex amore facientes; » (*Ephes.*, VI, 5, etc.) quia et illos Deus constituit ut vobis dominentur, et vos ut serviatis. Bene servite propter Deum, quia de bono servitio mercedem habebitis. Si boni fueritis, meliores eritis dominis malis; quia apud Deum anima uniuscujusque non est discernenda nobilitate, sed opere; nec genere, sed actione. Ideo nunc

de vous voir un jour, dans les célestes greniers où sera recueilli le froment, tous réunis par le Dieu de miséricorde, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXVIII.

Sur la Nativité de Notre Seigneur, II (1).

Le Fils de Dieu ne change pas en se faisant homme. — 1. Aujourd'hui, mes très-chers Frères, nous célébrons la Fête de la nativité dominicale, c'est-à-dire, de la nativité de notre Seigneur Jésus-Christ, qui, quoique égal en divinité, et quoiqu'il ait créé, avec une puissance égale à celle du Père, le ciel, la terre et les mers, et toutes les choses qui s'y trouvent, a daigné naguères naître homme, fils d'un homme, mais en se revêtant de la nature humaine, sans que sa nature divine fût en rien changée. Ce Fils de Dieu en se faisant homme n'a pas cessé un seul instant de posséder sa divinité intacte ; il n'a rien perdu de ce qu'il était, il n'a fait que s'associer ce qui n'était pas auparavant en lui. Le fils de Dieu, invisible quant à sa nature divine, s'est joint la forme visible de l'homme ; il a réuni à la condition immortelle, la condition mortelle, à l'impassibilité la passibilité, et pour tout enfermer en deux mots, l'homme à Dieu. Par conséquent, tout ce que nous lisons des infirmités de Jésus-Christ, qu'il a eu faim ou soif, qu'il a gémi, qu'il a souffert la mort pour nos péchés, rapportons-le à la nature humaine qu'il avait prise pour nous sauver ; la nature divine de celui qui s'est fait homme, c'est-à-dire, du Verbe de Dieu, n'en a reçu nulle atteinte ; il a joint la nature humaine à sa nature divine, de telle sorte qu'après la Passion celle-ci communiquât à l'autre son impassibilité, et non pas de telle sorte que la nature divine elle-même devint sujette à la souffrance. Croire qu'elle y a été sujette serait un crime.

Le Christ est vraiment né, mais non comme les autres enfants. — 2. Quoique, dans le Fils de Dieu, le Dieu et l'homme ne soient qu'une personne, gardez-vous néanmoins de croire, lorsque vous entendez dire que le Fils de Dieu est né de l'homme, qu'il y a ici cette origine commune de la naissance dans l'œuvre du mariage, qui a été établi par Dieu pour la propagation du genre humain. Le principe de cette existence humaine fut tout autre, cette naissance bien différente des autres naissances. Sans doute, Jésus-Christ est né avec un corps semblable à celui que nous recevons de la nature ; mais il n'a pas été conçu, il n'est pas né de la même œuvre du mariage d'où nous venons tous. Tout homme, il est vrai, est le fruit d'une procréation ; mais celle de Jésus-Christ est un mystère admirable. Le mélange légitime de la chair avec la chair peut être exempt de péché aux yeux de Dieu, mais il n'est pas méritoire. Dans la nativité de Jésus-Christ, il n'y a rien de ce mélange ; tout, dans cette procréation, est glorieux et sans souillure. Ainsi notre Seigneur Jésus-Christ, à part la source elle-même de sa naissance, est un homme véritable engendré dans le sein d'une vierge ; il a été conçu et il est né par le même miracle de toute-puissance. Il eut une vierge pour mère, puis

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Les Pères de Louvain ont eu la même opinion de ce sermon que du précédent ; plusieurs autres docteurs l'ont, comme l'autre, jugé indigne de S. Augustin. Il paraît avoir été fait pour exalter la divinité de Jésus-Christ, peut-être par S. Vigile de Thapse, lequel publia sous le nom d'anciens Pères de l'Eglise plusieurs de ses traités contre les Ariens.

ad omnes mihi sermo fuit, quia « Christus pro omnibus mortuus est ; » (II *Cor.*, v. 15.) et ideo servate quæ dixi, ut de vobis fructum habeam, et vos omnes in cælestibus horreis, ubi frumenta congreganda sunt, misericors Dominus intromittat, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXVIII (*a*).

In Natali Domini, II.

Filius Dei non mutatur cum fit homo. — 1. Hodie, Fratres dilectissimi, celebramus Dominicæ nativitatis diem, id est, Domini nostri Jesu Christi ; qui cum æqualem trinitatem cum Patre possideat, qui cum cælum, terram ac maria, et omnia quæ in eis sunt, pari cum Patre virtute firmaverit, in novissimis temporibus homo nasci ex homine dignatus est, sic nostram suscipiendo naturam, ut non permutaret suam. Permanente enim integro divinitatis statu, assumpsit hominem Dei Filius ; nec amisit quod erat, sed sociavit sibi quod in ipso ante non fuerat. Invisibiliis ergo secundum divinitatem Dei Filius visibilem suscepit hominem, immortalis mortalem, impassibilis passibilem, et ut totum breviter comprehendam, Deus hominem. Quidquid ergo infirmitatis legimus in Christo, id est, quod esurivit, quod doluit, quod etiam mortem pro peccatis nostris sustinuit, suscepto hoc pro salute nostra homini deputemus, salva illius qui suscepit, id est, Verbi Dei, reverentia ; qui ita humanitatem divinitati suæ junxit, ut eam post passionem impassibilem faciat ; non autem ut fieret, quod cogitari scelus est, divinitas ipsa passibilis.

Nativitas Christi vera, sed non consueta. — 2. Nam etsi in Dei Filio ex divinitate et humanitate una persona est, cum tamen audis natum ex homine Dei Filium, noli communem hunc ibi credere nativitatis exortum ex opere conjugali, quod quidem a Deo est constitutum, ut humanitas propagetur. Aliter, inquam, ibi fuit humanitatis exortus, longe a nostra nativitate diversus. Nam etsi in eadem, qua nos naturaliter sumus, veritate carnis natus est Christus ; non tamen eo quo nos more conceptus et natus est de conjugio, id est, unde ceteri exorti sumus, licet omnes procreentur homines. Nam et mirabiliter procreatus est. Legitima illa commixtio hominis homini quidem, licet juxta divinam auctoritatem culpa non vacet, non tamen etiam gloriosa est. In Christi vero nativitate sine commixtione propagatio omni prorsus gloria et honore cumulatur. Dominus itaque noster Jesus Christus, ordine nativitatis excepto, homo verus procreatus ex virgine est, eodemque omnipotentiæ signo conceptus et natus. Virginem habuit

(*a*) Alias de Tempore, VIII.

qu'il vécut dans le sein d'une vierge et qu'il sortit de ce sein; cette naissance ne condamne en rien le mariage, elle n'est qu'une glorieuse manifestation de la puissance divine.

Dieu avec nous. —. 3. Le prophète Isaïe avait autrefois prédit le miracle de cette fécondité surnaturelle : « Le Seigneur, dit-il, vous donnera lui-même un signe de sa puissance. Voilà qu'une vierge concevra et enfantera un fils, et le nom de ce fils sera Emmanuel. » (*Isai.*, VII, 14.) Cette prophétie désigne évidemment notre Seigneur Jésus-Christ ; Emmanuel signifie : Dieu avec nous. Et dans le fait, notre Sauveur reçut ce nom afin d'être appelé Dieu avec nous. Et ce Dieu a daigné être avec nous tous, lorsqu'il s'est revêtu de notre chair, afin de pouvoir, au moyen de la nature humaine, qui est visible, vivre sur la terre et converser avec nous. Ainsi l'avait promis le prophète Jérémie, lorsqu'il disait : « C'est lui qui est notre Dieu, et nul autre ne sera devant lui. C'est lui qui a trouvé toutes les voies de la sagesse, et qui les a découvertes à Jacob son serviteur et à Israël son bien-aimé. Après cela, il a été vu sur la terre, et il a conversé avec les hommes.» (*Baruch.*, III, 36-38.) Aussi le Seigneur lui-même dit-il à ses disciples dans l'Evangile : « Il y a si longtemps que je suis avec vous, et vous ne me connaissez pas ? Celui qui me voit, voit aussi mon Père. » (*Johan.*, XIV, 9.) En effet, le Fils de Dieu faisait, en tant qu'homme, des œuvres dont l'éclat annonçait en même temps et la divinité du Père et celle du Fils. Que si nous recherchons avec vous la cause pour laquelle le Seigneur a daigné accomplir entièrement le mystère de l'Incarnation, nous reconnaîtrons alors en toute vérité que l'accomplissement de ce mystère a justifié les prophéties.

Deux motifs de l'incarnation : notre rédemption et notre instruction. — 4. Le Fils de Dieu est devenu le Fils de l'homme pour deux motifs principaux. Le premier, c'est qu'en endurant humainement toutes les souffrances pour nous, il a voulu nous délivrer des liens du péché, selon la prophétie d'Isaïe : « Il a vraiment lui-même porté nos infirmités, il s'est chargé de nos douleurs ; » et plus loin : « Il a été blessé lui-même à cause de nos iniquités ; le châtiment qui doit nous procurer la paix s'est appesanti sur lui ; nous avons été guéris par ses meurtrissures. » (*Isai.*, LIII, 4, 5.) Le second motif, c'est qu'il voulait par sa Passion, où il rachète nos vices et nos crimes au prix de son sang, ne pas nous laisser seulement le secours de sa doctrine et de sa grâce, mais entretenir en nous le désir de la sainteté par son propre exemple ; il a voulu nous faire suivre avec plus d'ardeur le maître, qui ne se contente pas de nous montrer le chemin, nous entraîner d'exemple au faîte de la vertu, et nous faire servir le Dieu très-juste, le Père plein d'amour, pendant que nous imiterions le Fils. C'est ce que nous montre le bienheureux saint Pierre, quand il dit : « Jésus-Christ a souffert pour nous, vous laissant son exemple, afin que vous marchiez sur ses pas ; lui qui n'a commis aucun péché, et dans la bouche duquel le mensonge n'a pas été trouvé. Quand on le maudissait, il ne répondait point par des injures ; quand on le maltraitait, il ne menaçait pas ; mais il s'abandonnait au pouvoir de celui qui le jugeait injustement. C'est lui qui a porté nos péchés en son corps sur la croix, afin qu'étant morts au péché nous vivions pour la justice. » (I *Petr.*, II, 21-23.) Fasse notre Seigneur Jésus-Christ qu'aidés par sa grâce, vous vous hâtiez de marcher sur ses pas. Après être morts à

matrem, cum portaretur in utero virginis, et cum ex utero funderetur ; nec tamen ista nativitas conjugia damnavit, sed potentiam divinitatis honoravit.

Nobiscum Deus. — 3. Olim hujus novæ fecunditatis signum Isaias propheta prædixerat : « Ideo, inquit, dabit Dominus ipse vobis signum. Ecce virgo in utero concipiet et pariet filium, et vocabitur nomen ejus Emmanuel. » (*Isai.*, VII, 14.) Quod signatissime de Christo Domino nostro est prophetatum ; Emmanuel enim interpretatur : Nobiscum Deus. Ergo Salvator noster ab effectu rerum etiam hoc nomen accepit, ut vocaretur Nobiscum Deus. Et ipse tunc Deus cum omnibus nobis esse dignatus est, quando suscepit hanc carnem, ut per hominem, qui visibilis erat, conversari videretur in terris. Sic enim Jeremias propheta promiserat, dicens : « Hic est Deus noster, et non æstimabitur alius ad eum. Hic adinvenit omnem viam disciplinæ, et tradidit illam Jacob puero suo, et Israel dilecto suo. Post hæc in terris visus est, et cum hominibus conversatus est. » (*Baruch.*, III, 36-38.) Unde et ipse Dominus ad discipulos suos in Evangelio dicit : « Tanto tempore vobiscum sum, et non cognovistis me ? Qui videt me, videt et Patrem meum, » (*Johan.*, XIV, 9,) et reliqua quæ sequuntur. Talia enim Dei Filius per assumptum hominem opera faciebat, ut ex ipsa operum claritate et Patris simul et Filii divinitas nosceretur. Quod si diligenter respiciamus ad causam, propter quam Dominus totum hoc sacramentum suscepti hominis implere dignatus est, tunc vere obtinebimus nobis illud impletum esse Propheticum.

Duplex causa incarnationis, reparatio et instructio nostra. — 4. Duplex enim principaliter causa est, ob quam Dei Filius factus est Filius hominis. Una est, ut secundum hominem omnia patiendo pro nobis, a peccatorum nos vinculis liberaret. Sic enim Isaias propheta prædixerat : « Hic peccata nostra portavit, et pro nobis dolet ; » et rursus : « Ipse autem vulneratus est propter peccata nostra. Eruditio pacis nostræ in eo ; livore enim ejus nos sanati sumus. » (*Isai.*, LIII, 4. 5.) Altera vero causa est Dominicæ passionis, ut nos, quos sanguine suo redemit a vitiis atque criminibus, non solum doctrinæ auxilio et gratiæ, sed etiam exemplo suo ad studium sanctitatis accenderet ; ut nos non modo præcipientem Dominum, sed etiam exemplo suo ad virtutis fastigia provocantem, majore alacritate sequeremur, et justissimum Dominum ac pium Patrem, secundum sententiam beati Petri, Filii imitatione coleremus. Sic enim Petrus ait : « Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum ut sequamini vestigia ejus, qui peccatum non fecit, nec dolus inventus est in ore ejus ; qui cum malediceretur, non maledicebat ; cum pateretur, non comminabatur ; tradebat autem judicanti se injuste, qui peccata nostra ipse pertulit in corpore suo super lignum, ut peccatis mortui, justitiæ vivamus. » (I *Petr.*, II, 21-23.) Præstet autem Dominus noster Jesus Christus, ut

tous les péchés, à tous les vices, ne vivez que pour les œuvres de justice, rendant grâces à Dieu le Père, à qui puissance et gloire, en même temps qu'à notre Seigneur Jésus-Christ et à l'Esprit-Saint, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXIX.

Sur la Nativité du Seigneur, III (1).

L'homme superbe est racheté par un Dieu humble. — 1. Nous avons lu, et nous ne pouvons oublier qu'à l'origine même du monde, dans notre premier père, Dieu nous a faits à son image et à sa ressemblance. Voici qu'en ce jour les rôles sont changés : Dieu lui-même est fait à notre image et à notre ressemblance. D'abord il ennoblit notre nature en nous communiquant quelque chose de ce qu'il est ; puis il s'est abaissé en prenant de ce que nous sommes. Quand l'homme goûta du fruit de l'arbre défendu, cet être fragile et téméraire tenta follement d'usurper la divinité de son Seigneur, entraîné qu'il était par ce conseil du diable : « Si vous mangez de ce fruit, vos yeux s'ouvriront et vous serez comme des dieux. » (*Genes.*, III, 6.) Reconnaissons ici l'admirable bonté de notre Père céleste. L'homme, à la sollicitation de l'ennemi, voulut se faire Dieu par orgueil ; et Dieu s'est fait homme par miséricorde. Ainsi se renouvelle en nous d'une certaine manière, par la divinité du Christ, la beauté primitive du monde à son berceau, alors que le premier Adam venait d'être formé du limon de la terre ; car aujourd'hui le second Adam est formé de la chair d'une Vierge, comme d'une terre intacte et élémentaire. Voilà que les lois de la nature étant une autre fois suspendues, un homme nouveau revêt une vie nouvelle par la seule opération de Dieu.

L'opération du Saint-Esprit prouve la sainteté du Christ. — 2. Donc un fils est promis à la Vierge ; il sera conçu du Saint-Esprit. Faut-il s'étonner qu'il naisse sans corruption aucune celui dont telle est la pure conception? Lui qui nous apportait le salut ne pouvait pas assurément détruire la dignité de sa mère seule. « L'Esprit-Saint surviendra en vous. » Il était de toute convenance qu'elle fût sanctifiée par la visite du roi céleste celle qui devait avoir un enfantement royal. N'allons pas croire que notre Seigneur et Sauveur était simplement homme, parce que nous le voyons naître de la nature humaine. On ne peut pas refuser de l'adorer comme Dieu, quand c'est Dieu lui-même qui lui prépare une habitation sur la terre. C'est donc par l'opération de la puissance divine qu'est fécondé le sein d'une femme après qu'elle a fait acte de foi ; l'arbre de vie est enté sur un tronc mortel, la vertu qui porte tout en elle-même est portée par l'infirmité ; celui que la terre, la mer et le ciel ne peuvent contenir, se renferme dans l'étroite enceinte d'un tout petit corps. Le créateur de tous les êtres est enfanté par sa créature, la grande source sort d'un faible ruisseau sorti d'elle-même, la racine de tout naît de son rejeton, la vigne véritable devient le fruit de son propre rameau. Il a paru ce jour si désiré, resplendissant d'une double grâce, illuminé par le rayonnement de sa propre clarté,

(1) On ne saurait dire de quel auteur est ce sermon, et l'école de Louvain le rejette à bon droit ; qu'il renferme en grande partie, comme on le prétend, des sentences tirées des homélies de S. Bernard sur l'évangile *Missus est*, c'est ce qui ne nous paraît pas bien certain.

gratia ejus adjuti, ad vestigia ejus sequenda properetis ; et peccatis omnibus ac vitiis mortificati, ad sola vivatis opera justitiæ exercenda, gratias agentes Patri Deo, cui est gloria et imperium, et Domino nostro Jesu Christo, et Spiritu Sancto in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXIX (a).

In Natali Domini, III.

Reparatur homo superbus per humilem Deum. — 1. Legimus, et fideliter retinemus, quod sub ipso principio nascentis mundi in primo homine fecerit nos Deus ad imaginem et similitudinem suam. Ecce in hac die mutata vice factus est Deus ad imaginem et similitudinem nostram. In primis de suis meliora contulit ; in secundis de nostris inferiora suscepit. Per interdictæ arboris gustum primi hominis incauta fragilitas tentavit appetere ambitione damnabili Domini sui divinitatem, persuadente diabolo et dicente : « Si de ligno hoc gustaveritis, aperientur oculi vestri, et eritis sicut dii. » (*Gen.*, III, 5.) Ideoque agnoscamus pii Patris admirabilem bonitatem. Homo, sollicitante inimico, Deus esse voluit per superbiam ; et Deus homo factus est per misericordiam. Innovatur in nobis quodam modo per Christi divinitatem species illius antiqui et incipientis sæculi, quando primus Adam de limi materia figuratur. Ecce enim nunc secundus Adam, quasi de intacta ac rudi terra, Virginis de carne formatur. Ecce, inquam, iterum cessantibus naturæ legibus, novus homo in novam vitam, solo Deo operante perficitur.

Spiritus Sancti operatio declarat Christi sanctitatem. — 2. Promittitur ergo filius Virgini per visitationem Spiritus Sancti. Quid mirum, si sine corruptione nascitur, qui de sanctificatione concipitur ? Non enim decebat, ut qui nobis afferebat salutem, soli matri præriperet dignitatem. « Spiritus, inquit, Sanctus superveniet in te. » Dignum plane erat, ut regali onustanda partu, prius cælestis regis sanctificaretur ingressu. Unde Dominum et Salvatorem nostrum non ideo simplicem hominem credamus, quia ex homine nasci videmus ; fas non est, ut non Deus credatur, cui descensuro ad terras a Deo habitaculum præparatur. Divina itaque operante potentia credentis viscera fecundantur, et in ligno mortali vitæ arbor inseritur, et portans in se omnia virtus ab infirmitate portatur, et qui terra, mari, cæloque non capitur, intra unius corpusculi membra suscipitur. De creatura sua Creator omnium procreatur, et de rivulo suo fons magnus exoritur ; radix omnium de virgulto suo nascitur, et vitis vera palmitis sui fructus efficitur. Adest ecce exoptatissimus dies, gratia geminata resplendens, candore quidem consueti luminis illustratus, sed præcipue radiantis uteri fulgore coruscus. O dies dierum omnium novitas, lucrum lucis, et dispendium cæcitatis ; in quo æternus sol de summa altitudine claritatis paternæ descendens, vulvæ virginalis aditum re-

(a) Olim de Tempore, IX, et post in Appendice, XXI.

mais surtout par la splendeur du sein qui le projette. O jour le plus beau de tous les jours, merveilleux accroissement de lumière, heureuse fin de tout aveuglement! En ce jour, le soleil éternel, descendant des suprêmes hauteurs de la gloire paternelle, se manifeste en passant par un sein virginal, et fait disparaître par son victorieux éclat les ténèbres du monde entier.

Prophétie sur l'enfantement virginal. — 3. Fidèles du Christ, célébrez les plus joyeuses fêtes; aujourd'hui nous apparaît dans sa perfection et sa nouveauté, le miracle autrefois promis : un enfant suspendu aux mamelles de sa mère, sans que la pudeur virginale ait subi la plus légère atteinte. Voilà l'événement nouveau que Jérémie prophétisait dans ses oracles : « Le Seigneur opèrera sur la terre une chose inouïe. » Et puis, comme s'il allumait le flambeau qui devait commencer à dissiper les ténèbres, il ajoutait : « Une femme renfermera dans son sein un homme. » (*Jerem.*, XXXI, 22.) C'est ici, dit-il, la chose nouvelle que le Seigneur doit opérer sur la terre : « Une femme renfermera dans son sein un homme. » Donnez-moi toute votre attention, mes Frères, ou plutôt que votre pensée me devance. O femme bénie au-dessus de toutes le femmes! elle n'a pas connu l'homme, et cependant elle porte un homme dans son sein; elle est exempte de toute souillure, et cependant elle a les joies de la maternité sans avoir perdu son intégrité virginale. Marie devient mère en croyant à la parole de l'ange; l'homme avait perdu l'homme en croyant à la parole du serpent. « Le Seigneur opèrera sur la terre une chose nouvelle. »

Paroles de l'ange à Marie. — 4. Quand vint donc le temps où cette chose nouvelle devait éclater, un messager céleste fut envoyé à la Vierge. L'ange salue la jeune fille que nul homme n'avait encore saluée ; elle est effrayée de la nouveauté de ce langage. L'ange lui dit : « Ne craignez point, Marie ; vous avez trouvé grâce devant le Seigneur. » Vous n'avez rien à redouter de ma présence, vous la mère de mon Seigneur. Je suis le simple messager de votre conception ; je viens de la part de celui qui doit naître de vous ; lui-même vous annonce la joie par mon ministère, lui qui veut contracter dans votre sein une mystique alliance avec la nature humaine. « Vous avez trouvé grâce devant le Seigneur. Voilà que vous concevrez et que vous mettrez au monde un fils, » non un homme ordinaire, mais le Sauveur du monde entier. « N'ayez aucune crainte, » a-t-il dit. Rejetez loin de vous toutes les terreurs du siècle, étant sur le point de concevoir la joie de l'univers. Repassez dans votre esprit les prophéties antiques; ce n'est pas vous, Marie, qui pourriez ignorer les divines Ecritures, puisque vous allez enfanter la pleine réalisation des oracles rendus par les prophètes. Voyez dans le livre d'Isaie ce que vous avez déjà lu de la Vierge, et réjouissez-vous d'avoir mérité d'être vous-même celle dont il parle. Vous êtes cette Vierge prophétisée ; et voilà que vous concevrez, non d'un homme, mais de l'Esprit Saint ; la gestation n'ôtera rien à votre pureté virginale ; vous mettrez au monde un fils, et vous resterez incorruptible. C'est alors qu'elle répond : « Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. »

Grâce de l'anéantissement du Verbe. — 5. A peine a-t-il reçu le consentement de la Vierge, que le divin messager va rejoindre les habitants des célestes régions, et la puissance infinie descend aussitôt dans le sanctuaire immaculé. Le créateur du monde se renferme dans les étroites limites d'un corps humain, une Vierge

---

seravit, et totius mundi caliginem fulgida coruscatione repressit!

Prophetia de virgineo partu. — 3. Ducite, Fideles Christi, festivissima gaudia, res nobis hodie perfecta est nova, quæ olim fuerat repromissa, ut sine virginei detrimento pudoris, filium lactarent ubera genitricis. Hæc illa est novitas Jeremiæ prophetæ vaticinio nuntiata : « Faciet, inquit, Dominus novum supra terram. » Et quasi quamdam lucernam hujus obscuritatis accendens, continuo subjecit : « Femina circumdabit virum ; » (*Jerem.*, XXXI, 21.) hoc est, inquit, novum quod super terram dico Dominum esse facturum, quia « femina circumdabit virum. » Advertite, Fratres, et me potius vestro intellectu præcedite, « Femina, inquit, circumdabit virum. » O femina super feminas benedicta, quæ et virum non cognovit, et virum in utero circumdedit ; quæ concubitu carnali non tangitur, et tamen carnea prole de spiritali semine gratulatur ! Circumdat Maria virum Angelo fidem dando ; quia Eva perdidit virum serpenti consentiendo. « Faciet, inquit, Dominus novum super terram. »

Angeli ad Mariam allocutio. — 4. Ut igitur exhibendæ hujus novitatis tempus advenit, cælestis ad Virginem præmittitur nuntius. Salutat Angelus puellam viri salutationis ignaram; terretur Virgo novitate verborum. Ad quam Angelus : « Ne timeas, inquit, Maria; invenisti enim gratiam apud Dominum. » Ne, inquit, ad conspectum meum, Mater Domini mei, terrearis ; ego conceptionis tuæ minister adveni ; ipse me misit ad te qui est nasciturus ex te ; ipse tibi per me annuntiat gaudium, cui placuit in utero tuo cum humana natura mysticum sociare conjugium. « Invenisti gratiam apud Dominum. Ecce concipies et paries filium, » non cujuslibet meriti hominem, sed totius mundi Salvatorem. « Ne, inquit, timeas. » Abjice abs te omnem metum sæculi, quæ conceptura es gaudium mundi. Revolve, Maria, Propheticam lectionem ; neque enim te scientia divinorum potest præterire librorum, quæ ipsam plenitudinem paritura es Prophetarum. Recole in libro Isaiæ prophetæ virginem quam legisti ; et gaude quia tu esse meruisti. Tu ibi præsignata es virgo ; tu ecce concipies in utero non de viro, sed de Spiritu Sancto ; et gravida eris, et incorrupta manebis; paries filium, et virginitatis non patieris detrimentum. At illa : « Ecce, inquit, ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum. »

Gratia exinanitionis Verbi. — 5. Mox igitur Angelus, Virginis accepto consensu, cælestis regionis accolas repetit ; et ecce subito secretum Virginis ineffabilis potentia penetravit. Intrat Artifex mundi angustias ventris humani, efficitur gravida mater intacta ; et ecce tanquam sponsus de thalamo, Mariæ Christus procedit ex utero. Occultatur in membris infantis potentia majestatis, Deus pendet ad ubera genitricis. Pannorum vilium squalore contegitur, durissimi suffert præsepis angustias, et totum misericors

sans tache est enceinte et sera mère : comme l'époux sort de la chambre nuptiale, le Christ sort du sein de Marie. Dans les membres d'un petit enfant se cache l'infinie majesté, Dieu se suspend aux mamelles d'une femme; il est à peine couvert de misérables haillons, la dure pierre d'une crèche lui sert de berceau, le tout-miséricordieux souffre dans le silence et l'humilité, jusqu'à ce qu'un monde perdu soit retiré de l'abîme. O bienheureuse enfance, par laquelle est restaurée la vie de l'humanité! O doux et suaves vagissements, qui nous sauvent du grincement de dents et des larmes éternelles! Haillons bénis, qui nous délivrent des souillures du péché! Rayonnante crèche, où s'est trouvée, parmi le foin des animaux, la nourriture des anges. Allaitez votre Créateur, ô Marie, allaitez celui qui devient le pain du ciel et le prix du monde. Abandonnez la mamelle à ses lèvres, et lui-même plus tard livrera sa joue aux soufflets. Qu'il soit nourri de votre lait, celui qui recevra dans l'agonie l'amer breuvage. Portez dans vos mains celui dont les mains seront pour vous clouées à la croix. Enfin, donnez-lui comme mère l'aliment temporel, pour qu'un jour il vous donne et nous donne, en même temps que le Père et le Saint-Esprit, la vie éternelle. Puisse-t-il nous l'accorder, lui qui vit et règne dans la gloire de sa divinité, avec le Père et le Saint-Esprit, pour tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXX.

Sur la Nativité du Seigneur, IV (1).

1. Aujourd'hui « un enfant nous est né, » aujourd'hui « un fils nous a été donné. » (*Isa.*, IX, 6.) Un enfant, non pas tant par la délicatesse de ses membres que par l'inaltérable pureté de sa naissance. En ce jour l'Esprit Saint nous apparaît alliant dans une créature l'innocence avec la fécondité. Oui vraiment, un fils aujourd'hui nous est donné, quoiqu'il soit né avant tous les siècles. C'est l'enfantement de la Vierge qui nous donne ce fils éternellement engendré par le Père, et de sa propre substance. Lors donc que le Dominateur entrait par la porte de la foi dans une humble et servile demeure, l'inviolable Virginité rougit et se troubla. Le voie du sanctuaire ne fut point déchirée; le rayon de la splendeur éternelle brilla tout à coup dans l'intérieur. Qu'ils se réjouissent donc tous les exilés qui composent ce monde; qu'il tressaille ce siècle tout à l'heure captif! Dieu nous envoie son Fils pour qu'il effraie dans sa naissance et qu'il triomphe dans sa mort. En naissant, il terrifiait Hérode. En mourant sur la croix, il a vaincu le diable. Cachez, Seigneur, sous le tissu de la chair les armes de la puissance; jetez pour quelque temps un voile sur la majesté. Dissimulez-vous dans le sein de la sainte Vierge; et puis, sortez de ce pavillon sacré pour combattre. Disposez en secret vos machines de guerre, afin que toute créature soit délivrée. Mais déroulons la cause, exposons la merveille de cette conception et de cet enfantement. Si le monde gisait depuis son origine, dans l'état le plus hideux, sur le fumier de tous les vices, captif déjà dans le paradis, il le devait à la femme; car il est écrit : « C'est de la femme qu'est parti le péché, c'est à cause d'elle que nous mourons tous. » (*Eccli.*, XXV, 33.) L'Apôtre dit encore : « L'homme ne fut pas séduit; c'est la

(1) Ce sermon est mis pour la première fois dans l'Appendice. Douteux pour les docteurs de Louvain, il est absolument rejeté par d'autres. Le P. Petau, dans son traité de l'Incarnation, juge que le style en est trop pompeux. Comparez avec ce sermon le XVIII[e] sur les saints, où l'on retrouve assez souvent jusqu'aux mêmes expressions.

humiliter patitur, dummodo mundus qui perierat, liberaretur. O beata infantia, per quam nostri generis vita est reparata! O gratissimi, delectabilesque vagitus, per quos stridores dentium æternosque ploratus evasimus! O felices panni, quibus peccatorum sordes extersimus! O præsepe splendidum, in quo non solum jacuit fœnum animalium, sed cibus inventus est Angelorum. Lacta, Maria, Creatorem tuum, lacta panem cæli, pretium mundi. Præbe lambenti mamillam, ut pro te ipse præbeat percutienti maxillam. Nutriatur infans lacte tuorum uberum, ut pro te etiam accipiat aceti potum. Ferant eum nunc manus tuæ, ut manus pro te postea figantur in cruce. Postremo tu illi ut mater temporalem ministra substantiam, ut ipse nobis et tibi una cum Patre et Spiritu Sancto vitam tribuat sempiternam. Quod ipse præstare dignetur, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et gloriatur Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXX (*a*).

In Natali Domini, IV.

1. Hodie « puer natus est nobis, » hodie « filius datus est nobis. » (*Isaiæ*, IX, 6.) Puer, in quam, non teneritudine membrorum invalidus, sed inculpabili generatione præclarus. Hodierna enim de genitricis innocentiæ et puritatis Spiritum Sanctum declarat auctorem. Hodie filius datus est nobis. Nunc nobis est datus, qui est ante sæcula natus; datus in partu Virginis, filius de substantia Genitoris. Cum igitur servilem casam per ostium fidei spretus (*b*) quondam Dominator intraret, rubuit inviolata virginitas. Nec pessulum pudoris infregit, et in sacris visceribus radius æternæ claritatis effulsit. Lætetur ergo omne mundi hujus exsilium, exsultet sæculum paulo ante captivum. Misit Deus Filium suum, qui nascatur, et terreat; moriatur, et vincat. Terruit namque Herodem natus, vicit diabolum innocens crucifixus. Cela, Domine, sub pelle carnis arma virtutis, habitum majestatis paulisper occulta. Tege te in utero Virginis; egredere et congredere ex tentorio sacræ Virginis. Apta pro me muscipulam, ubi totam liberes creaturam. Sed tanti hujus conceptus ac partus et causam et miraculum pertractemus. Ut igitur vitiorum sordibus obsoletus horribiliter squalesceret mundus ab origine jam in paradiso captivus, femina causa fuit. Sic enim scriptum est : « A muliere initium factum est peccati, et per illam omnes morimur. » (*Eccli.*, XXV, 33.) Et apostolus Paulus : « Vir, inquit, seductus non est;

(*a*) Alias de Tempore, XXI.
(*b*) Ita MS. German. At editi *speratus*.

femme qui fut séduite et qui tomba dans la prévarication. » (II *Tim.*, II, 14.) Par la femme donc le monde subit une fatale servitude, courbant douloureusement le front sous le joug du diable ; car on devient toujours l'esclave de celui sous lequel on a succombé. Il advint de là que les éléments rompirent leurs antiques barrières, et le déluge détruisit le genre humain sans pouvoir déraciner le crime. Isaac, dont la mère était une femme stérile, mais non une vierge, mérita de porter le symbole anticipé de la croix ; il mérita d'être saisi, d'être chargé de liens, mais non d'être immolé. Moïse est exposé sur les eaux, pour les purifier ; investi d'une mission divine, il arrache à la servitude le peuple juif, et ne délivre pas le monde; il extermina l'Egyptien, et non le péché ; il fait périr le roi Pharaon dans les ondes entr'ouvertes, et ne fait pas disparaître le diable avec ses légions. David reconnaît et déclare qu'il a été conçu dans l'iniquité ; ce n'est donc pas lui qui pouvait ôter le péché du monde. Le monde roulant de la sorte à travers ces révolutions des temps, et personne n'y portant remède ; les fautes s'aggravant de plus en plus, et le monde se précipitant, sous ces coups redoublés, vers la dissolution et la ruine, sans qu'une main secourable lui fût tendue, l'œuvre revient à la femme, la source du mal sera celle de la guérison. Par la Mère du Christ est détruite la cause du péché ; l'origine de l'impiété devient celle de la piété, et la racine de la mort est celle de la vie. Voilà donc pour la cause ; descendons maintenant dans les entrailles mêmes du miracle.

Miracle de l'enfantement virginal. — 2. Une vierge enfante le Sauveur ; la nature change et la faute est effacée. Elle est lacérée par là-même, cette condamnation portée contre la première femme: « Tu enfanteras dans la douleur ; » (*Genes.*, III, 16.) car Marie enfante le Sauveur dans la joie. Celle-là fut dans le deuil, et celle-ci dans la lumière; celle-là portait des larmes, et celle-ci porte l'allégresse dans son sein : d'un côté naît le pécheur ; de l'autre, l'innocence même. Ici c'est l'Esprit, et non la passion ; c'est l'œuvre de Dieu, et non celle de l'homme. Une Vierge avait conçu ; elle enfanta vierge : elle reste immaculée dans l'enfantement, comme elle l'avait été dans la conception. Des deux parts, le miracle, dans la conception comme dans l'enfantement ; la foi avait formé l'union, et la virginité devient féconde.

Examen des paroles de Gabriel. — 3. L'archange Gabriel fut l'intermédiaire de cette alliance. Entendez ce qu'il dit et ce qui lui fut répondu: « Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous. » (*Luc.*, I, 28.) Il commence par saluer, lui qui porte le salut dans sa parole même. Ce n'est plus de la femme qu'il est ici question : loin d'ici le sifflement du serpent doué d'une si funeste éloquence. C'est un ange qui parle à la Mère du Seigneur: « Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous. » La grâce remplace désormais la faute ; Marie est déclarée pleine de cette grâce, et elle l'est en réalité; la faute a disparu. C'est ce que la Vierge vénérée confirme hautement dans son cantique : « Il a comblé de biens les affamés, et renvoyé les riches dans le dénûment. » L'ange a dit : « Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous ; » avec vous dans le cœur, avec vous dans les entrailles, avec vous pour vous secourir. Félicitez-vous, ô Vierge ; de son ciel le Christ notre roi est descendu dans votre sein ; du sein de son Père il a daigné passer dans celui d'une mère ; ou plutôt l'infinie Majesté n'a pas quitté son séjour; en le recevant, le virginal sanctuaire ne l'a pas renfermé. La foi s'est élancée de la terre au ciel ; le Christ l'a prise pour

mulier autem seducta in prævaricatione facta est. » (II *Tim.*, II, 14.) Per hanc ergo mundus ærumnabili servitute depressus, sub jugo diaboli anxia colla submiserat ; a quo enim quis devictus est, huic et servus addictus est. Soluta igitur elementorum fœderata compage, diluvium hominem delevit, crimen delere non potuit. Isaac sterilis, non virginis filius, crucis meruit signa portare ; apprehendi meruit, vinciri meruit ; non tamen meruit et occidi. Moyses ad aquas purificandas exponitur ; agmen eripit, Deo mittente, Judaicum, non totum liberat mundum ; exterminat Ægyptum, non peccatum ; regem Pharaonem freto hiante occidit, non diabolum cum suis legionibus pernecavit. David in iniquitatibus se fatetur esse conceptum, nec ipse ergo mundi potuit offerre peccatum. Cum per has igitur temporum gyrantium rotas mundiale curriculum volveretur, neque quispiam mederetur ; et, ingravescentibus culpis, ruinæ præcipitis ictu et fremitu totius orbis membra pulvescerent, et nemo succurreret ; ad feminam causa revertitur, et origo per originem detruncatur. Origo peccati per Genitricem Christi exstincta est ; prosapies impietatis per prosapiem pietatis ablata est, stirps mortis per stirpem vitæ. Hactenus causam, nunc et opertos obtutus miraculis revelemus.

Virginei partus miracula. — 2. Christum virgo parit ; mutatur natura, deletur et culpa. Præcisum est illud Evæ infelicitatis elogium : « In tristitia paries filios ; » (*Gen.*, III, 16.) quia ista in lætitia Dominum parturivit. Illa enim luxit, ista reluxit ; illa lacrymas, ista gaudium in ventre portavit, quia illa peccatorem, ista edidit innocentem. Spiritus seminavit, non luxus ; Deus sevit, non maritus. Virgo genuit ; quia virgo concepit. Inviolata peperit ; quia in conceptu libido non fuit. Utrobique miraculum, et sine corruptione gravida, et in partu virgo puerpera, matrimonium in fide, partus in virgine.

Gabrielis verba expenduntur. — 3. Gabriel ille horum sponsalium internuntius fuit. Quid dixerit, quid audierit, referat : « Ave, inquit, gratia plena, Dominus tecum. » (*Lucæ*, I, 28.) A salutatione incipit, qui salvationem in lingua portavit. Sileat nunc a feminis, sileat tortuosi serpentis male suadibilis sibilus ; ad Matrem Domini nostri Angelus est locutus : « Ave, inquit, gratia plena, Dominus tecum. » Gratia refertur pro culpa ; plena dicitur, non vacua : impleta est ergo gratia, et evacuata est culpa. Hoc modo et ipsa venerabilis Virgo nostra in suo Cantico plausit : « Esurientes implevit bonis, et divites dimisit inanes. Ave, inquit, gratia plena, Dominus tecum ; » tecum in corde, tecum in ventre, tecum in utero, tecum in auxilio. Gratulare, Virgo, Christus rex e cælo suo venit in uterum tuum. Ex sinu Patris in uterum dignatus est descendere Genitricis ; sed nec regionem suam majestas infinita deseruit, nec eum virginalis aula cum accepisset, inclusit. Fides a terra

siége, et c'est ainsi qu'il est entré dans le temple de la pureté.

La malédiction d'Eve est effacée par Marie. — 4. « Vous êtes bénie entre toutes les femmes, » vous qui avez enfanté la vie pour les hommes et les femmes. Oui, donnez au monde, femme immaculée, l'homme en qui ne saurait exister aucune tache, et vous sauverez ainsi les deux sexes. La mère du genre humain avait introduit le péché dans le monde; la Mère de notre Seigneur y fait entrer le salut. Celle-là est maudite, parce qu'elle a suscité le péché ; et voilà pourquoi la grande et terrible sentence l'a frappée : Maudite êtes-vous entre toutes les femmes. Bénie, par conséquent est celle qui ramène la vertu; et voilà pourquoi le messager céleste la salue ainsi : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes. » Il rappelle ici le sexe tout entier, il le comprend dans une seule parole, sans égard à la distance qu'établit l'intégrité virginale. La première fut le triste auteur de la mort ; la seconde et l'heureux auteur de la vie : celle-ci a réparé le coup funeste que celle-là avait porté. A la révolte s'est substituée l'obéissance, et la fidélité remplace l'infidélité.

5. Que Marie reprenne ses harmonieux instruments et fasse résonner les cymbales sous ses doigts rapides ; que le chant accompagne le jeu de sa main et qu'elle enfante le Christ à travers la mélodie des psaumes. Que les chœurs joyeux répondent à sa voix, et que les doux cantiques alternent et confondent leurs modulations sacrées. Que Marie préside aux mélodieux transports des jeunes vierges, puisque la première elle a fait retentir la divine parole au souffle inspirateur de l'Esprit-Saint dans la terre de Juda, alors que celle-ci préparait des instruments barbares et dressait le bois sur lequel le Christ devait expirer. Aussitôt après, en effet, que la main fébrile du crime eut mêlé des sons discordants, s'éleva de toutes parts cette sauvage et déchirante clameur: « Crucifiez-le, crucifiez-le. » (*Luc.*, XXIII, 21.) Le jour qui vit s'engloutir dans l'abîme la criminelle Egypte, s'étant ainsi renouvelé, la seconde Marie enfante sous le coup d'un nouveau cantique, et laisse se répandre au dehors les triomphantes harmonies de son âme. Or écoutons ce que chantait notre céleste musicienne : « Mon âme glorifie le Seigneur, et mon esprit a tressailli à la pensée de ce Dieu qui donne le salut ; car il a daigné regarder l'humilité de sa servante ; et voilà que toutes les générations me proclameront bienheureuse. Le Tout-puissant a fait en moi de grandes choses. » (*Ibid.*, 47 et seq.) Ainsi donc la merveille de ce nouvel enfantement a triomphé des flots envahissants de l'erreur antique, et les gémissements d'Eve se sont perdus dans les chants de Marie.

Dieu auteur de la fécondité de Marie. — 6. A peine a-t-elle entendu le présage et le triomphe renfermés dans cette salutation, que la Vierge garde le silence et sent un combat intérieur, ne sachant pourquoi elle est ainsi saluée et bénie. Le céleste messager poursuit alors : « Vous avez trouvé grâce auprès de Dieu. Voilà que vous concevrez et mettrez au monde un fils auquel vous donnerez le nom de Jésus. » (*Ibid.*, 30.) Et, sur la demande qu'elle fait, elle apprend que Dieu lui-même sera l'auteur de sa fécondité : « Comment cela pourra-t-il se faire, a-t-elle dit, puisque je ne connais pas d'homme. »(*Ibid.*, 34.) L'ange lui répond : « L'Esprit-Saint descendra en vous, et la puissance du Très-Haut vous couvrira de son ombre. Aussi l'être saint qui naîtra de vous sera-t-il appelé le Fils de

in cælum erecta est ; huic Christus insedit, et per ipsam in templum pudoris intravit.

Evæ maledictio per Mariam deletur. — 4. « Benedicta, inquit, tu inter mulieres, » quæ vitam et viris mulieribus peperisti. Ede, inculpabilis femina, inviolabilem virum ; et sic et feminam salvabis et virum. Mater generis nostri pœnam intulit mundo ; Genitrix Domini nostri salutem et feminæ gessit et viro. Auctrix illa peccati maledicta ; sic enim in eam sententia decreti principalis invehitur : Maledicta tu inter mulieres. Auctrix ergo ergo hæc meriti benedicta ; ita enim ad eam cælestis nuntius infert : « Benedicta tu inter mulieres. » Genere sexuali omnes appellantur equidem communiter mulieres, equidem etiam incorrupta virginitate, pudoris proprietate distantes. Illa occidendo obfuit ; ista vivificando profuit ; percussit illa ; ista sanavit. Pro inobedientia enim obedientia commutatur, et fides pro perfidia compensatur.

5. Plaudat iterum organis Maria, et inter veloces articulos tympana concrepent ; resultent cantus digiti, pariat Christum ludentibus psalmis. Concinant lætantes chori, et alternantibus modis dulcisona carmina misceantur. Musicum Maria inter juvenculas melos exerceat, quia dulce verbum Sancti Spiritus plectris modulantibus parturivit (*a*) in terra Judæa, quæ et ipsa tympanum crudelitatis aptabat, et Christum in ligno tendebat. Postquam enim sceleris errabunda manus incompositis numeris discrepavit, confestim barbarus ille fragor truculenti stridoris infremuit : « Crucifige, crucifige. » (*Lucæ*, XXIII, 21.) Reciprocato igitur die quo criminosa Ægyptus sorberetur, tympanum Mariæ nostræ pulsatum verbum edidit, et suæ linguæ pulsabulo puerpera nostra lætos sui oris cantus effudit. Audiamus igitur quemadmodum tympanistria nostra cantaverit. « Magnificat anima mea Dominum ; et exsultavit spiritus meus in Deo salutari meo ; quia respexit humilitatem ancillæ suæ ; ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes. Quia fecit mihi magna qui potens est. » (*Ibid.*, 47, et seq.) Causam igitur invalescentis errati miraculum novi partus evicit ; et Evæ planctum Mariæ cantus exclusit.

Sobolis auctor Deus. — 6. Denique post illius benedictionis salutationis et præsagium et triumphum, tacita secum Virgo mentis altercatione confligit, qualis esset ista salutatio. Nuntius interim cælestis exsequitur : « Ne timeas Maria ; invenisti enim gratiam apud Deum. Ecce concipies et paries filium, et vocabis nomen ejus Jesum. » (*Ibid.*, 30.) At illa dum sciscitatur modum, audit auctorem sobolis Deum. « Quomodo, inquit, fiet istud, quoniam virum non cognosco ? » (*Ibid.*, 34.) « Spiritus, inquit, Sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi. Ideoque

(*a*) In MS. German. *Intererat, et Judæa.*

Dieu. » (*Ibid.*, 35.) Que la foi maintenant dilate la la tente rayonnante et splendide, que la vertu vienne l'ombrager, que l'Esprit l'anime de son souffle, qu'une brise rafraîchissante passe dans ce sein virginal et dissipe les ardeurs de la nature, qu'une douce rosée lui soit envoyée du ciel, que la Vierge soit couronnée de sa propre modestie. Là doit briller l'incarnat de la rose, la pure blancheur du lis, le doux éclat de la violette; il faut que les plus belles fleurs soient prodiguées, et que la couche nuptiale du Christ soit ornée de toutes les grâces surnaturelles.

Le salut du monde a dépendu du consentement de Marie. — 7. Répondez donc, Vierge sainte, voudriez-vous retarder la vie du monde ? L'ange attend votre consentement; cela seul le retient encore. A votre question : Comment cela pourra-t-il se faire ? il a répondu : « L'Esprit-Saint descendra en vous, et la puissance du Très-Haut vous couvrira de son ombre : » et voilà comment vous deviendrez mère sans perdre la virginité. La porte du ciel , jadis fermée par Adam, a déjà retenti pour donner passage à cet ambassadeur. Dieu se tient sur cette porte, il attend l'ange que vous retardez. O bienheureuse Marie, le monde entier, courbé sous sa chaîne, implore votre consentement; il vous a constitué auprès du Seigneur la caution et le gage de sa foi, il aspire à réparer par vous l'injurieuse déchéance de ses premiers pères. Celui qui fut l'offensé prend l'initiative de la réconciliation, et fait brèche à cette barrière que nous avions iniquement dressée contre le ciel. Consentez à devenir sa mère, et l'accès nous est donné. Vous nous servez en vous servant ; car la peine héréditaire pèse sur vous comme sur nous. C'est dans votre chambre nuptiale que Dieu a préparé les noces de son Fils; dans la joie même des fiançailles, il pardonnera l'offense du monde envers lui. Et vous, esprit céleste, ambassadeur du grand Roi, dépositaire du divin secret, vous qui de la demeure royale où réside l'éternelle majesté, apportez le pardon aux coupables, la vie aux morts, la paix et la délivrance aux captifs, pressez donc cette timide Vierge, qui ne doute certes pas de la munificence de Dieu, mais qu'agite l'immensité du don; venez en aide à l'enfantement de la terre, vous qui connaissez les mystères du ciel. Les autres habitants de la patrie céleste se réjouiront, si vous hâtez par vos soins la grande œuvre du monde. Le glaive de notre impiété nous a séparés de vous; par vous est négocié le traité. Voyez l'état hideux de notre prison, hâtez-vous d'insister auprès de Marie. Jusques à quand, ô Vierge, retarderez-vous le messager pressé de partir ? Considérez Dieu qui m'attend dans le vestibule du ciel. Prononcez une parole, et recevez un fils; ayez confiance, et vous éprouverez l'action de la vertu divine ; donnez accès à la divinité, et vous resterez à jamais vierge : il dépend de votre foi d'ouvrir ou de fermer le ciel à cette heure même.

Union du Christ avec l'homme. — 8. « Voici la servante du Seigneur, » répond-elle ; le Roi peut entrer dans son palais; « qu'il me soit fait selon votre parole. » (*Ibid.*, 38.) Plus de retard ; le messager s'éloigne, et le Christ entre dans la chambre nuptiale ; il revêt notre chair dans le sanctuaire de la Vierge, il se couvre de ce sac dans le trésor de la majesté. Dieu s'unit à l'homme ; il est une récompense pour la chair. Bientôt le Christ se produit au dehors comme un époux sortant de la chambre nuptiale ; gage de notre réconciliation, il s'est élancé dans le champ du monde, il a bondi comme un géant pour parcourir la carrière; il parvient au lit de la croix, il y monte, et là est scellée la nouvelle alliance : sentant

quod nascetur ex te sanctum, vocabitur Filius Dei. » (*Ibid.*, 35.) Expandat nunc fides splendentis uteri pulchra tentoria, obumbret virtus, Spiritus sibilet, naturali calore depulso tenuis virginem aura refoveat, et fluente refrigerio spiramentis cælestibus ventiletur, alvus virginalis sertis verecundiæ coronetur. Flammeus ibi rosæ fulgor anhelet, albens lilium candicet, mollis viola rutilet, purpurei spargantur flores, et vario nitore depictus Christus thalamus exornetur.

Salus mundi pependit ex assensu Mariæ. — 7. Responde jam Virgo sacra; vitam quid tricas mundo? Assensum tuum Angelus præstolatur ; inde est quod nuntius iste moratur. Jam audisti, « quomodo fiet istud ; quoniam Spiritus Sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi, » ut prolem gignas et virginitatem non perdas. Janua cæli quondam per Adam clausa jam sonuit, per ipsam internuntius iste processit. Deus in porta est, Angelum quem moraris exspectat. O beata Maria, sæculum omne captivum, tuum deprecatur assensum; te Domino mundus suæ fidei obsidem fecit, per te (*a*) parentum suorum injurias abstergi deprecatur. Ipse prior qui offensus est misit, claustrum quod iniquitas nostra cælo infixerat reseravit. Est nobis aditus, si assensus tuus fuerit commodatus. Et nobis succurris, et tibi ; quia et nobis pœna successit et tibi. Nuptias Filio suo in tuo thalamo præparavit Deus ; in ipsis sponsalibus gaudiis relaxavit quidquid eum offenderat mundus. O et tu, Angele tanti regis nuntie et secreti divini legate, qui ex palatio imperatoriæ majestatis indulgentiam reis, vitam mortuis, et pacis sacramenta adtulisti captivis, urge virginem non de Dei munere diffidentem, sed de muneris magnitudine cogitantem , fave partibus sæculi, conscius secretorum cæli. Lætabuntur socii tui, si negotium juveris mundi. Nos a vestro consortio impietatis nostræ mucro divisit ; per vos de reditu nostro tractatur. Inspice squalentem nostri carceris miseriam, et loquere festinus ad Mariam : Usquequo moraris, o Virgo, nuntium festinantem? Intuere Deum in cæli me vestibulo sustinentem ; responde verbum, et suscipe filium ; da fidem, et senti virtutem ; pande sinus roseos, Virgo perpetua ; fides tua modo aut aperit cælum, aut claudit.

Christi desponsatio cum homine. — 8. « Ecce, inquit, ancilla Domini ; » introeat rex in cubiculum suum , « fiat mihi secundum verbum tuum. » (*Ibid.*, 38.) Nec mora , revertitur nuntius , et nuptialem thorum ingreditur Christus. Accipit stolam carnis intra thalamum Virginis , intra thesaurum majestatis sacculum

(*a*) MS. German. *per te parens suorum injurias deprecatur.*

la créature exhaler de douloureux soupirs, il se donne pour époux et prend sur lui la peine. Comme diamant il offre une goutte de son sang précieux, et s'unit à jamais à l'épouse qu'il a choisie. « Je vous ai disposée, dit l'Apôtre, comme une vierge immaculée que je dois présenter au Christ. » (II *Corinth.*, x, 2.) Et voilà que désormais la femme repoussante est merveilleusement belle, la captive a conquis la liberté ; et la Juive, autrefois libre, est devenue esclave, parce qu'elle a vu sa vie attachée au gibet, et qu'elle n'a pas cru à son libérateur. Livrons-nous à la joie, mes Frères, dans cette union de Dieu et de l'homme, de l'époux et de l'épouse, du Christ et de l'Eglise, du Sauveur et de la Vierge. Tressaillons dans la foi, à la vue de la Vierge devenue mère ; en épousant un ouvrier, elle s'unissait à l'architecte du ciel. Vénérons le Christ dans la crèche, lui qui remplira de sa foi toutes les parties du monde. Adorons les langes de l'enfant, qui couvriront pour les guérir les plaies de notre nature. Honorez les bergers qui les premiers furent instruits du mystère par les anges. Unissons tous nos voix avec celles de ces esprits célestes, formons avec eux des chœurs sacrés ; annonçons la paix du ciel et de la terre aux hommes de bonne volonté. Rendez gloire à Dieu dans les cieux ; rachetés, croyez à la délivrance des captifs. Soyez des hommes de bonne volonté, et vous mériterez la récompense de la liberté, grâce à celui qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXXI.

Sur la Nativité du Seigneur, V (1).

1. Quelle est l'intelligence assez riche de pensées et d'expressions pour célébrer par de dignes louanges la grâce de ce jour ? S'il n'en est aucune, nous n'avons pas à rougir de ne pouvoir atteindre à cette hauteur par notre éloquence. Cela ne nous empêchera pas néanmoins d'exposer, dans la mesure de nos forces, et l'enfantement de la Vierge immaculée, et l'apparition du Sauveur sur la terre. C'est donc aujourd'hui qu'il a pris naissance, mes bien-aimés, aujourd'hui qu'une nouvelle lumière fut donnée au monde, et que l'immortalité détruite par la prévarication fut rendue aux mortels. Voici le jour où naquit le Sauveur, celui dont l'ange disait aux bergers : « Un Sauveur vient aujourd'hui de naître pour vous ; » (*Luc.*, II, 11.) celui dont Isaïe avait dit : « Un fils nous a été donné, un petit enfant nous est né. » (*Isa.*, IX, 6.) Il vient donc de naître celui qu'un autre prophète déclare le roi des nations, et c'est d'une Vierge qu'il est né, selon qu'il était écrit : « Voilà qu'une vierge concevra dans son sein et mettra au monde un enfant, que vous appellerez Emmanuel ; » (*Isa.*, VII, 4.) ce qui signifie dans la langue hébraïque : Dieu avec nous. (Nous prêchons aujourd'hui le Sauveur né d'une vierge, nous adorons un enfant placé dans une crèche, en nous unissant

(1) Il se retrouve dans les manuscrits avec de singulières variantes. Plusieurs omettent tout ce que nous avons mis entre parenthèses, depuis ces mots : « Nous prêchons aujourd'hui,.....» jusqu'à la fin du n° 3. Les exordes diffèrent également d'un exemplaire à l'autre ; sur quelques-uns est mis en avant le nom de Pierre de Ravenne. Dans le n° 4 on lit des choses, je ne dis pas tout, mais certaines réminiscences d'un discours que Cassien, dans le septième livre sur l'Incarnation, cite comme de S. Ambroise, mais inconnu jusqu'à ce jour, et dont le sujet est également la Nativité du Christ.

carnis. Divinitati sponsatur homo, præmium accipit caro. Procedit Christus quasi sponsus de thalamo suo ; præsagio nuptiarum exiit ad campum sæculi, cucurrit sicut gigas exsultando per viam ; pervenit usque ad crucis thorum, et ibi firmavit adscendendo conjugium ; ubi cum sentiret (*a*) anhelantem in suspiriis creaturam, commercio pietatis se pro conjuge dedit ad pœnam. Tradidit quoque carbunculum, tanquam sui sanguinis gemmam, et copulavit sibi perpetuo jure matronam. « Aptavi vos, inquit Apostolus, uni viro virginem castam exhibere Christo. » (II *Cor.*, XI, 2.) Ecce nunc quæ fuerat fœda, facta est pulchra ; quæ fuerat captiva, facta est libera ; Judæa autem quæ fuerat libera, facta est ancilla ; quia vidit vitam suam in ligno pendentem, et non credidit liberantem. Gaudeamus ergo, Fratres, in commercio Dei et hominis, sponsi et sponsæ, Christi et Ecclesiæ, Salvatoris et Virginis. Exsultemus in fide et ad partum Virginis, quæ dum desponsaretur fabro, cæli nupsit Architecto. Veneremur Christum in præsepi, qui quadrifidum mundum replevit in fide. Adoremus pannos infantiæ, quibus meruimus emplastra naturæ. Honorate pastores, qui primi mysterium ab Angelis didicerunt. Plaudamus cuncti cum cælestibus Angelis officiisque divinis, et cæli ac terræ pacem bonæ voluntatis hominibus nuntiemus. Date gloriam in excelsis Deo ; redempti credite datam pacem esse captivis. Estote homines bonæ voluntatis, ut mereamini præmium libertatis, ipso donante qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXXI (*b*).

In Natali Domini, V.

1. Quis tanta rerum verborumque copia instructus exsistat, qui hujus diei gratiam dignis possit laudibus prædicare? Unde si hujus modi nullus est, non erubescimus etiam, si nobis nitidior dicendi facundia desit ; vel mediocri tamen sermone partum sacræ Virginis, et ortum Dominici corporis disserentes conabimur explicare. Natalis est ergo hodie Salvatoris, Carissimi, in quo lumen additum mundo est, et immortalitas quæ per peccatum perierat, mortalibus reddita est. Natalis est hodie Salvatoris, de quo Angelus pastoribus dicit : « Natus est vobis hodie Salvator; » (*Lucæ*, II, 11.) de quo et Propheta dicit : « Filius datus est nobis, puer natus est nobis. » (*Isai.*, IX, 6.) Nascitur ergo quem regem Gentium alius Propheta testatur, et nascitur ex virgine, sicut scriptum est : « Ecce virgo in utero concipiet, et pariet filium, et vocabitis nomen ejus Emmanuel ; » (*Isai.*, VII, 4.) quod interpretatum est ex Hebraica lingua in Latinum translata, Nobiscum Deus. Prædicamus hodie natum de virgine Salvatorem, et infantem in præsepio positum cum vigilantibus pastoribus moniti ab Angelis adoramus. Exhibeamus fidem virtutibus, reverentiam sanctis testibus præbeamus, et Simeoni cognoscenti, et Annæ

(*a*) In editis, *ubi consentiret alienantem in suppliciis creaturam.*
(*b*) Olim de Tempore, x, et post in Appendice, XXII.

aux vigilants bergers, que les anges viennent d'avertir. Témoignons de notre foi pour les vertus qui se manifestent, rendons hommage aux saints témoins, à Siméon qui reconnaît le Seigneur, à Anne qui le confesse, à Jean qui le baptise, à la purification du Jourdain, à l'Esprit-Saint qui descend, aux cieux ouverts, au témoignage rendu par le Père, à la permanente pureté de la Vierge, à l'étoile qui brille, à la colombe qui vient, au Seigneur lui-même triomphant de toutes les tentations du diable.

Excellence de l'enfantement virginal. — 2. Aujourd'hui donc la Vierge mit au monde un fils, qui devait donner à Dieu d'autres enfants, radier la sentence méritée par notre prévarication, effacer la peine capitale portée contre nous, ouvrir les portes de la vie éternelle à ceux qui croiraient en lui : Mère elle a porté dans son sein un enfant supérieur à la condition humaine ; elle a revêtu d'une forme d'esclave ici-bas celui que les anges reconnaissent pour Maître dans le ciel. Le fruit de ses entrailles a dû la nourrir plutôt qu'être nourri par elle. Dans un sein mortel elle a reçu un hôte immortel : le Roi des cieux a daigné résider dans un asile terrestre. La bienheureuse virginité cesse d'être sujette à la mort, parce qu'elle porte dans l'âme celui que Marie a porté dans le corps. La virginité ne subit aucune servitude, parce qu'elle a donné son affection à celui qui vint donner au genre humain la liberté. Une progéniture céleste se formait dans un sein virginal, et l'environnait d'une gloire éclatante par un merveilleux enfantement. Une créature mortelle soutenait la toute-puissante divinité : la Vierge sainte tenait renfermé dans un étroit espace, dans la demeure de l'innocence, celui que les cieux ne peuvent contenir ; loin de contracter aucune souillure en l'enfantant, elle donnait au monde celui qui devait le purifier de toutes les souillures. Sainte elle avait cru, sainte elle a conçu, elle devient encore plus sainte par suite de l'enfantement.

Enfantement merveilleux. — 3. La Vierge a pour fils celui qu'elle avait pour époux, elle engendre celui qui l'avait engendrée. La foi et l'archange sont les témoins de la fête nuptiale : la mère est l'épouse, le Christ son enfant est l'époux, l'Esprit-Saint a formé l'alliance, l'ange Gabriel en est le héraut, les armées angéliques la chantent, l'étoile la signale par ses rayons. Celui qui doit naître de la Vierge est l'auteur de sa fécondité. Elle s'étonne et s'effraie d'être mère ; Dieu parle par son messager, la parole est le principe de la vie. Que toutes les générations entendent ce qu'elles n'ont jamais entendu. La Vierge épouse par son enfantement même, redouble sa virginité en devenant mère, adore l'enfant qu'elle vient d'engendrer. Que toute sollicitude disparaisse ; le Christ s'est fait notre véritable sécurité. Que toute infirmité disparaisse ; aujourd'hui nous est apparu le Sauveur. Qu'elles disparaissent aussi les guerres et les dissensions ; la vraie paix nous est aujourd'hui descendue du ciel. Plus d'amertume en ce monde ; aujourd'hui les cieux distillent partout le miel. Que la mort prenne la fuite ; car la vie nous est aujourd'hui donnée. Aujourd'hui les anges chantent sur la terre, les archanges sont dans la joie, les prophètes sont glorifiés, les saints prennent part à cette allégresse, les méchants sont dans la confusion, les bons se félicitent, les aveugles recouvrent la vue, les sourds entendent, les boiteux marchent, les lépreux sont purifiés, les âmes tristes se raniment, les infirmes sont guéris, les morts ressuscitent. Seul le diable est saisi de frayeur, avec tous les démons qui l'accompagnent, parce que le genre humain est rétabli sur les ruines de son empire. Le

---

Dominum confitenti, et Johanni baptizanti, et Jordanis purgationi, et Sancto Spiritui descendenti, et cælis apertis, et Patri testimonium perhibenti, et virgini permanenti, et stellæ fulgenti, et columbæ descendenti, et ipsi Domino omnem tentationem diaboli superanti.

Virginei partus præstantia. — 2. Hodie ergo peperit Virgo, qui Deo filios faceret, qui sententiam prævaricationis excluderet, pœnam mortis eriperet, et vitam perpetuam credentibus condonaret. Portavit in utero filium mater omnibus, quæ sunt ante nutrimenta, majorem, et hunc fudit forma servi in terris, quem habent Angeli imperatorem in cælis. Peperit filium mater, a quo ipsa nutriretur potius quam nutriret ; mortali alvo immortalem suscepit hospitem, et in terrestri hospitio cælestem virgo imperatorem suscepit. Beata virginitas desinit esse jam mortis ancilla ; quia illum intra se gestat in mente, quem Maria portavit in ventre. Nulli virginitas servituti succumbit ; quia illum diligit, qui humano generi adtulit libertatem. Cælestis propago germinabat in utero, et in eximio partu virginea viscera coruscabant. Humanis gressibus portabatur vectura deifica, et in angusto pudoris cubiculo eum quem cæli non capiunt, sancta Virgo portabat inclusum ; et peperit eum, non qui nascendo pollueret parientem, sed qui a pollutione sæculum delavaret. Sancta credidit, sancta concepit, sanctior efficitur post partum.

Mirabilis partus. — 3. Exstitit autem ipsi virgini ipse filius qui erat sponsus, ipse genitus qui erat genitor. Illic fuit paranympha credulitas, paranymphus Archangelus ; mater sponsa, et ipse quem peperit Christus sponsus, quem Sanctus Spiritus copulavit, Gabriel angelus nuntiavit, Angelorum exercitus decantavit, et stella fulgida demonstravit. Fecit gravidam virginem ipse, qui erat nasciturus ex virgine. Expavit in partu suo subito mater ; Deus per Angelum loquebatur, et virgo auribus imprægnabatur. Audiat omnis ætas quod nunquam audivit. Virgo partu suo nupsit, virginitatem dum pareret duplicavit, filium quem genuit adoravit. Cesset omnis sollicitudo ; Christus nobis vera securitas advenit. Cesset omnis infirmitas ; hodie Salvator apparuit. Cessent bella, desinant lites ; hodie pax vera de cælo descendit. Cesset omnis amaritudo ; hodie per totum mundum melliflui facti sunt cæli. Fugiat mors ; quia vita nobis hodie de cælo est data. Hodie super terram canunt Angeli, lætantur Archangeli, gloriantur Prophetæ, invitantur sancti, turbantur mali, gratulantur boni, visum cæci recipiunt, auditum surdi, claudi gressum, leprosi mundantur, tristes lætificantur, infirmi sanantur, et mortui resuscitantur. Solus diabolus et omnia cum eo dæmonia contremiscunt ; quia restauratur genus humanum per interitum diaboli. Christus vobis hodie redemptor apparuit.

Christ vous apparaît aujourd'hui comme rédempteur.

La puissance du Seigneur attestée par l'ordre de la naissance. — 4. La puissance du Seigneur est attestée par l'ordre de la naissance. Une vierge conçoit sans la plus légère atteinte portée à la virginité, son sein devient fécond sans l'ombre d'une souillure. Contemplez ce miracle de la divine maternité. Vierge dans la conception, vierge dans la gestation, vierge dans l'enfantement, vierge après qu'elle est devenue mère. Glorieuse est cette virginité, glorieuse cette fécondité. La vertu vient au monde, pas un gémissement; l'enfant est sorti du sein maternel, pas une atteinte à la virginité. Dès que le Seigneur naissait d'une vierge selon la chair, il fallait bien que cette naissance accrût le mérite de la chasteté; il n'était pas possible que l'intégrité fût détruite par l'avènement de celui qui devait porter remède à la corruption. L'enfant est donc né, il est déposé dans une crèche; car tel est le premier berceau du Seigneur, et celui qui règne dans les cieux ne dédaigne pas cette misérable couche. Marie est là debout, heureuse et surprise d'être mère; elle se réjouit d'avoir conçu de l'Esprit-Saint: elle n'est pas effrayée d'avoir enfanté quoique vierge, mais elle est dans l'admiration et l'allégresse d'avoir enfanté. Le moment étant proche, en effet, où le Sauveur devait venir au monde, l'Esprit-Saint était descendu dans la vierge Marie, selon que l'ange l'avait annoncé: « L'Esprit-Saint viendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre; aussi l'être saint qui naîtra de vous sera-t-il appelé le Fils de Dieu. » (*Luc.*, I, 35.) C'est donc avec raison que nous vénérons dans son avènement la puissance divine; car il est manifeste pour nous qu'il est descendu du ciel, qu'il est né pour notre salut par la vertu de Dieu le Père et du Saint-Esprit. Bien des signes avaient annoncé d'avance qu'une nouvelle progéniture nous viendrait du ciel. Vous le voyez donc, mon bien-aimé, la naissance du Sauveur est la vertu même de Dieu, puisque les prophètes en ont parlé et que l'Esprit-Saint le proclame. Quoi de plus éclatant que le message accompli par l'étoile, que la confession formelle des Mages, que la série non interrompue de prophéties non moins formelles? Partout le Seigneur est connu, partout est annoncé l'enfant de la Vierge.

La Bienheureuse Vierge, figure de l'Eglise. — 5. Et maintenant, après avoir parlé de sa naissance selon la chair, disons quels sentiments spirituels cette naissance doit nous inspirer. Voyons d'abord quelle est cette vierge si sainte en qui l'Esprit-Saint a daigné venir, cette épouse si belle que Dieu lui-même a choisie, cette mère si féconde dont l'enfantement remplit l'univers, cette femme si pure pour qu'elle soit restée vierge après avoir enfanté. Est-ce que dans Marie nous ne retrouvons pas la figure et le type de la sainte Eglise? Dans l'Eglise aussi descend l'Esprit-Saint, la vertu du Très-Haut la couvre de son ombre, d'elle sort le Christ revêtu de toute sa puissance. Sa couche est immaculée, son enfantement inépuisable, inaltérable sa virginité; elle conçoit non d'un homme mais de l'Esprit; elle enfante avec joie, et non avec douleur; elle donne, non un lait matériel, mais la saine doctrine. C'est donc ici l'épouse du Christ, la mère des nations, étonnée de sa fécondité, heureuse de son enfantement. En ce jour de la naissance du Sauveur, la lumière est plus éclatante, l'épaisseur des ténèbres diminue. En ce jour, le ciel rayonne pour les âmes croyantes, les inventions du diable sont reléguées dans l'éternelle nuit. En ce jour, la lumière naît de la lu-

Virtus Domini ex ordine nascendi. — 4. Probat virtutem Domini ordo nascendi. Concipit virgo virilis ignara consortii; impletur uterus nullo humano pollutus amplexu. Vide miraculum matris Dominici corporis. Virgo concipit, virgo gravida, virgo cum parturit, virgo post partum. Præclara ergo illa virginitas, et gloriosa fecunditas. Virtus mundi nascitur; et nullus parientis est gemitus; vacuatur uterus, infans excipitur; nec tamen virginitas violatur. Fas enim erat, ut Domino ex virgine secundum carnem nascente meritum cresceret castitatis; ne per ejus adventum violarentur integra, qui veniebat sanare corrupta. Nascitur ergo puer, ponitur in præsepio; hæc sunt enim Domini prima cunabula, nec regnator cæli has dedignatur angustias; stat Maria, et matrem se læta miratur, et de Spiritu Sancto protulisse se gaudet; nec quia peperit innupta, terretur; sed quia genuerit, cum exsultatione miratur. Nam cum sæculo debitus Salvatoris properaret adventus, ad Mariam virginem venit Spiritus Sanctus, ut fuerat ab Angelo ante prædictum dicente: « Spiritus Sanctus veniet super te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi; ideoque et quod nascetur ex te sanctum, vocabitur Filius Dei. » (*Lucæ*, I, 35.) Recte ergo in ejus adventu cælestia veneramur, quem de cælo venisse manifeste cognoscimus, quem natum pro nostra salute Dei Patris et Spiritus Sancti virtute comperimus. Multis enim ante nuntiabatur indiciis nova cælo ventura progenies. Vides ergo, Carissime, Salvatoris ortum, Dei esse virtutem; cum de eo Prophetæ non taceant, et Spiritus Sanctus fateatur. Quid præclarius stellæ nuntio? quid Magorum manifesta confessione? quid Prophetarum tam simili et tam continuata sententia? Ubique notus est Dominus, ubique natus ex virgine nuntiatur.

B. Virgo typus Ecclesiæ. — 5. Et quoniam eum secundum carnem natum ex virgine diximus, nunc ea quæ spiritualiter sentire possumus, disseramus. Videamus ergo quæ est illa Virgo tam sancta, ad quam Spiritus Sanctus venire dignatus est; quæ tam speciosa, quam Deus elegit sponsam; quæ tam copiosa, cujus generationem cunctus orbis excipiat; quæ tam casta, ut possit virgo esse post partum. Nonne in figura Mariæ typum videmus esse sanctæ Ecclesiæ? Ad hanc utique sanctus descendit Spiritus; huic virtus obumbravit Altissimi, hinc potens virtute Christus egreditur. Hæc est immaculata concubitu, fecunda partu, virgo castitate; hæc concipit non viro, sed Spiritu; hæc parit non dolore, sed gaudio; hæc nutrit non ubere corporis, sed lacte doctoris. Hæc est igitur sponsa Christi et Gentium mater, quæ se plenam miratur, et fetam lætatur. In hac ergo die qua Salvator nascitur, splendor lucis augetur, tenebrarum caligo minuitur. In hac die lux cælestis credentibus redditur, et in æterna nocte diabolica figmenta damnantur. In hac die lux crescit ex lumine, virtutum virtus adtollitur, gloria æternitatis erigitur, re

mière, la vertu s'exhausse sur la vertu, la gloire de l'éternité se dégage et domine, le monde est mis en possession de son salut par la naissance du Seigneur selon la chair. Qu'elle soit donc complète la solennité de ce jour, où Dieu, se souvenant de nous, a daigné visiter la terre, et rendre aux mortels par l'éclat de son avénement la lumière qu'ils avaient perdue ; lui, divine splendeur et gloire éternelle, Notre Seigneur Jésus-Christ, à qui honneur et gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXXII.

Sur la Nativité du Seigneur, VI (1).

Bienfaits du Christ naissant. — 1. A l'avénement du Seigneur, mes bien-aimés Frères, sont dissipées toutes les craintes que nous inspirait la prévarication paternelle, et dont notre mortalité se trouvait circonvenue par les fraudes du diable, et cela dès le commencement. Il nous est apparu, le Juge du ciel et de la terre, déchirant l'arrêt de notre condamnation et nous absolvant dans sa miséricorde de toutes nos prévarications. Il est là, ce Maître qui détachera de nos têtes le joug de l'ancienne captivité, et dissipera la tristesse du monde en lui donnant l'éternelle liberté. Il vient, ce Roi plein de mansuétude, qui, parcourant l'univers entier sur les pas de la divine justice, brisera l'orgueilleuse tyrannie de l'ennemi qui nous poursuit de sa rage. C'est aujourd'hui que le Fils de Dieu nous est né par l'intermédiaire d'un mari, afin que, ayant avec nous une source commune, il puisse prodiguer à l'homme, sa créature, et le dévouement paternel et la tendresse fraternelle.

La naissance du Christ prouve qu'il est Dieu et homme. — 2. Mais il est né d'une femme immaculée, afin que cet enfantement humain attestât son humanité, et que cette virginité permanente fût le témoignage de sa divinité ; car, de même que la chair ne pouvait naître que de la chair, de même la chair d'un Dieu ne pouvait naître que d'un sein virginal et d'une femme intacte. Voilà pourquoi l'ange disait à la bienheureuse Marie : « L'Esprit-Saint viendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre ; l'être saint qui naîtra de vous s'appellera le Fils de Dieu. » Remarquez bien, mon Frère, cette intervention de l'Esprit-Saint, cette action de la puissance divine, que la parole de l'ange met sous vos yeux ; et n'allez pas, vous aveuglant par les vains artifices du raisonnement charnel, vous enlever à vous-même, dans ces obscurs détours, le céleste mystère.

Possibilité de cette naissance. — 3. Penseriez-vous qu'il n'a pu former un nouvel enfant dans le sein d'une vierge, celui qui dès le commencement n'eut besoin ni de père ni de mère pour former le premier être humain ? Dites moi donc, vous qui vous posez en juge de la pensée divine et qui la discutez ainsi, ce qui vous semble manifester une plus haute puissance, ou de féconder la virginité, ou de créer un homme parfait avec un peu de terre ? « Le premier homme venant de la terre, dit Paul, est terrestre ; et le second venant du ciel, est céleste. » (I *Corinth.*, XV, 47.) Si vous prétendez qu'il est contraire à la nature d'affirmer qu'une vierge a conçu, quand il s'agit cependant du mystère de la

(1) Les manuscrits et les imprimés l'attribuent à Maxime évêque.

parationem suam Domino secundum carnem nascente mundus amplectitur. Plena fit ergo diei hujus festivitas, in qua Deus nostri memor terrena visitare dignatus est, et amissam mortalibus lucem adventus sui claritate restituit ; quia ipse est splendor et gloria æterna, Dominus noster Jesus Christus ; cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXXII (*a*).

In Natali Domini, VI.

Christi nascentis beneficia. — In adventu Dominico, Fratres carissimi, solutus est omnis paternæ prævaricationis metus, quem diabolicis dudum fraudibus incurrit circumventa mortalitas. Adest enim nobis cæli terræque Judex, qui rescisso chirographo delictorum, reatum nostrum miseratus absolvit. Adest ille Dominus, qui jugum captivitatis antiquæ a nostris cervicibus solvens, mœrorem mundi æterna libertate lætificet. Adest rex ille mansuetus, qui per spatia totius orbis, cælestis justitiæ gressibus incedens, superbientem furentis inimici conterat tyrannidem. Hodie namque, parturiente Maria, natus est nobis Dei Filius ; ut germana carnis nostræ conceptione productus, creato a se homini et pietatem paternam et fraternum largiretur affectum.

Nascendi modus Deum probat et hominem. — 2. Et natus sane ab intacta est femina ; ut cum pariter et hominem testaretur partus humanus, et Deum probaret æterna virginitas. Nam sicut non poterat nisi caro de carne nasci ; ita non poterat Dei caro de femineo utero, nisi sine generante prodire. Propter quod ait Angelus beatissimæ Mariæ : « Spiritus Sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi ; et quod nascetur ex te sanctum, vocabitur Filius Dei. Spiritus, inquit, Sanctus superveniet in te. » Idcirco tibi, Frater, virtutem Sancti Spiritus angelicus sermo prætexit, ne conjecturis carnalis disputationis hebetatus, cæleste tibi ipse mysterium terrena argumentatione confundas.

Modi istius possibilitas. — 3. Aut non putas eum novum puerum in alvo Virginis potuisse formare, qui cum primum conderet hominem, nec semen patris, nec viscera materna quæsivit ? Dic itaque quicumque es supernæ dispensationis arbiter et discussor, quæ tibi videtur virtus eminentior, partum dedisse virgini, aut perfectum hominem creasse de terra ? « Primus enim homo, ut ait Apostolus, de terra terrenus ; secundus homo de cælo cælestis. » (I *Cor.*, XV, 47.) Si contra naturam esse contendis, quod in mysterio redemptionis nostræ sine viro puella asseritur concepisse ; cujus quæso naturæ est, quod in parente generis nostri caro sine carne formata est ? Quæ est ista ratio, immo quam cæca contentio, ut non credatur Deus

(*a*) Olim de Tempore, XI, et post in Appendice, XXIII.

rédemption; comment faites-vous accorder avec la nature que la chair ne soit pas provenue de la chair dans notre premier père? Quelle est cette raison, ou plutôt cet opiniâtre aveuglement qui refuse de croire que Dieu ait pu faire un homme de la femme, bien qu'on soit persuadé qu'il a pu le former d'un peu de poussière? Si vous reconnaissez, ô homme, que telle est ici la volonté du Tout-Puissant, pourquoi doutez-vous de l'œuvre? Il est écrit : « Tout ce que le Seigneur a voulu, il l'a fait au ciel et sur la terre. » (*Psalm.* CXXXIV, 6.) Si vous approfondissez cette question, vous verrez qu'en dehors de la conception naturelle et commune, il est trois sortes de naissances extrêmement admirables opérées par la Trinité. La première, Adam façonné d'un peu de limon; la deuxième, Eve formée d'une côte d'Adam; la troisième, et celle-ci est céleste, le Christ enfanté par une vierge. Est-il rien en cela qui ne soit inouï, qui n'étonne, qui ne défie tous les efforts de l'intelligence humaine, à moins qu'on ne soit guidé par la foi? Si le Fils de Dieu a daigné visiter le monde par cette merveilleuse conception, c'est que l'économie de notre salut l'exigeait ainsi ; il fallait qu'une génération céleste vînt enfin réparer ce que la génération terrestre avait perdu.

A côté de l'abaissement du Christ sont les marques de sa puissance. — 4. Mais peut-être celui que nous déclarons né d'une femme, enveloppé dans de pauvres langes, se contentant d'avoir une crèche pour berceau, vagissant et pleurant, allaité par une mère, ne pouvez-vous le reconnaître comme Dieu. C'est à cela même, mon Frère, que vous le reconnaîtrez : Homme, il a supporté toutes les infirmités pour les infirmes; Dieu, il a fait éclater sa céleste puissance. En effet, couvert de misérables haillons, il est honoré par les présents des Chaldéens; couché dans une humble crèche, il brille au ciel d'une nouvelle étoile; vagissant comme un enfant, il est loué par les concerts des légions angéliques; nourri du lait maternel, il rassasie plusieurs milliers d'hommes avec quelques pains. Ai-je besoin d'ajouter qu'il est proclamé Dieu et vrai Fils de Dieu par Lazare ressuscitant d'entre les morts, par l'aveugle qui recouvre la lumière, par les ondes mêmes de la mer, s'affermissant sous ses pieds, et, ce qui l'emporte sur tout le reste, par la voix même de son Père, retentissant du haut des cieux? Voilà pourquoi, mes bien-aimés, nous devons honorer par de dignes louanges ce grand mystère de la Nativité du Seigneur. Avant tout aimons la chasteté ; car pour montrer combien cette vertu était agréable, le Christ a voulu naître d'un sein virginal. Embrassons la miséricorde, puisque notre salut est l'œuvre de la miséricorde infinie. Observons constamment la justice, puisque le Fils unique de l'homme s'est fait homme pour purifier de toute injustice, en prêchant la vérité, la face entière du monde, frappée par la condamnation.

SERMON CXXIII.

Sur la nativité du Seigneur, VII (1).

Naissance merveilleuse du Christ. — 1. La nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ remplit aujourd'hui le monde entier d'une nouvelle lumière. Aujourd'hui Dieu descend du ciel et s'abaisse vers l'homme, pour

(1) Autrefois classé parmi les sermons de S. Fulgence ; mais les manuscrits l'attribuent tantôt à ce Père, tantôt à Sévérien. Dans ceux que nous avons consultés il porte invariablement le nom d'Augustin, quoique à tort.

facere hominem posse de femina, quem creditur de pulvere fecisse? Si Omnipotentis, o homo, tali in negotio esse perspicis voluntatem, de opere cur retractas? « Omnia enim, sicut legitur, Dominus quæ voluit, fecit in cælo et in terra. » (*Psal.* CXXXIV, 6.) Et si sollicitus perscruteris, præter hunc legitimum humanæ conceptionis usum, tres valde mirabiles nascendi species operatam reperies Trinitatem. Et prima est quidem, quod Adam figuratus ex limo est ; secunda, quod mulier formata de masculo ; tertia, quæ et cælestis est, quod Christus processit ex virgine. Quid horum non novum, quid horum non mirabile, quid horum, nisi fidem sequamur, inquisitio poterit humana complecti? Quod autem mystico hoc conceptu visitare mundum suum Dei dignatus est Filius, nostra hoc salutis necessitas flagitabat ; nimirum ut cælestis tandem generatio repararet, quod nativitas terrena perdiderat.

Christi humilitas potentiæ signis relevatur. — 4. Sed fortassis hunc qui natus prædicatur ex femina, dum vilibus obvolvitur pannis, dum jacere contentus est in præsepi, dum lacrymosis vagitibus concrepat, dum maternis lactatur uberibus, Deum esse diffidis. Immo per ista, Frater, adverte eum, et ut hominem infirma pro infirmis pertulisse, et ut Deum potentiam exercuisse cælestem. Hic namque qui sordentibus circumdatur pannis, regiis per Chaldæos muneribus honoratur. Hic qui in præsepi humilis jacet, lumine novi sideris coruscat e cælo. Hic qui vagitus reddit infantiæ, angelici exercitus vocibus collaudatur. Hic qui femineo lacte nutritur, multa hominum millia parvissimo pane satiavit. Quid illud adjiciam, quod Deum illum et verum Dei esse Filium resurgens a mortuis Lazarus probat, receptus ad lumen cæcus annuntiavit, venerandis ejus calcata vestigiis maris unda testatur, et quod præcellit hæc omnia, resultans e cælo vox paterna confirmat? Propter quod, Dilectissimi, tam magnum hoc nativitatis Dominicæ sacramentum dignis vocibus honoremus. Diligamus præ omnibus castitatem ; quia ut placere hanc sibi Christus ostenderet, pudicitiam uteri virginalis elegit. Sectemur misericordiam; quia pietatis est quod salvamur. Justitiam sollicite teneamus; quia ad hoc Unigenitus Dei effici dignatus est homo, ut veritatem prædicans, universam mundi faciem damnata iniquitate purgaret.

SERMO CXXIII (a).

In Natali Domini, VII.

Christi admiranda nativitas. — 1. Nativitas Domini nostri Jesu Christi totum mundum nova adventus sui hodie luce perfudit. Hodie de cælo Deus descendit ad hominem; ut in cælis hominis præpararet adscensum. Hodie accepi-

(a) Olim de Tempore, XV, et post in Appendice, XXIV.

disposer l'homme à monter au ciel. C'est à pareil jour que nous avons reçu le Fils de Dieu, l'enfant de la Vierge, le Sauveur de tous ceux qui croient, Dieu par son Père, homme par sa mère, Dieu caché, homme manifeste. Et, comme le Diable parlant à Eve par le serpent avait par les oreilles d'Eve introduit la mort dans le monde, Dieu parle à Marie par l'ange, et verse la vie à toutes les générations : l'ange porte la parole, et la Vierge conçoit le Christ. Union sans tache, pouvoir merveilleux, fécondité incomparable! Voilà de quelle splendeur est entourée la conception, de quelle pureté, la naissance du Fils de Dieu. Aucune flétrissure possible dans la gestation, aucune tristesse dans l'enfantement ; celui qui venait dissiper la tristesse du monde ne pouvait pas attrister la première demeure qui l'avait reçu. Le céleste médecin, en passant par le sein d'une vierge, consacra pour jamais sa virginité; celui qui possédait le pouvoir de rétablir chez les autres les membres détériorés ou perdus, ne pouvait-il pas à plus forte raison laisser intact chez sa mère ce qu'il avait trouvé de parfait? Loin de décroître, l'intégrité du corps s'était agrandie par cet enfantement, et la virginité demeurait plus éclatante, loin d'avoir subi quelque altération. Le frêle corps d'une femme porte ce que portent les cieux. La Vierge est sûre de son innocence, et le mystère est accompli; elle peut se livrer sans crainte aux transports de la joie; elle ne sent aucun fardeau : la pure lumière qu'elle renferme dans son sein ne saurait peser sur elle.

Marie fenêtre et échelle du ciel. — 2. Marie est devenue la fenêtre du ciel; c'est par elle que Dieu répand sur les siècles la véritable clarté. Marie est devenue l'échelle du ciel; c'est par elle que Dieu descend sur la terre, et par elle que les hommes mériteront de monter au céleste séjour : cette ascension sera permise à quiconque croira que Dieu nous est venu par la Vierge Marie. Elle est la réhabilitation de la femme; car c'est par elle que son sexe échappe à la ruine déterminée par l'antique malédiction. Trois calamités introduites par Eve sont évidemment réparées par trois sortes de biens importés par Marie. Il fut dit à la première femme : « Vous enfanterez dans les douleurs et la tristesse, vous aurez à vous retourner vers l'homme, il aura l'empire sur vous. » (*Genes.*, III, 16.) A ces trois calamités se soumettent les femmes qui ne suivent pas Marie, à la douleur, à la tristesse, à la servitude. Or, écoutez quels sont, au contraire, les trois grands biens qui distinguent Marie : la salutation de l'ange, la bénédiction de Dieu, la plénitude de la grâce. Vous avez lu comment l'ange la salua : « Je vous salue, Marie, pleine de grâce; vous êtes bénie entre toutes les femmes. » (*Luc.*, I, 28.) Le premier mot, c'est la salutation céleste; cette expression, « pleine de grâce, » montre qu'elle est entièrement exclue, la colère consignée dans la sentence primitive, et qu'elle est pleinement accordée, la grâce qui vient de Dieu; et cette parole enfin, « vous êtes bénie entre toutes les femmes, » rend hommage au fruit de sa virginité; et par là même toute vierge qui persévérera participera désormais à cette bénédiction. « Vous êtes bénie entre toutes les femmes. » Eve avait encouru la malédiction; et nous croyons maintenant que par Marie elle est remontée à la gloire de la bénédiction.

Marie a passé par toutes les conditions de la femme. — 3. Vierges, venez à la Vierge, et soyez dans la joie. Dépouillez la malédiction de la chute primitive, et revêtez la bénédiction du relèvement présent. Rejetez

mus natum Dei, virginis filium, omnium credentium Salvatorem, Deum de patre, hominem de matre, Deum occultum, hominem manifestum. Et quoniam diabolus per serpentem Evæ locutus, per Evæ aures mundo intulit mortem; Deus per Angelum ad Mariam protulit verbum, et cunctis sæculis vitam effudit Angelus sermonem ejecit, et Christum Virgo concepit. O conjunctio sine sordibus facta, ubi maritus sermo est, et uxor auricula! Hoc splendore concipitur Dei Filius, hac munditia generatur. Nulla fieri potuit gravedo concipienti, nulla tristitia parturienti ; qui enim venerat triste lætificare sæculum, ventris non contristavit hospitium. De cælis medicus transiens per virginem, post transitum suum illæsam fecit virginem permanere ; qui enim disrupta corporum membra in aliis poterat redintegrare tangendo, quanto magis in sua matre quod invenit integrum, potuit non violare nascendo? Crevit enim in ejus partu integritas corporis potius quam decrevit, et virginitas ampliata est potius quam fugata. In angusti corporis membro sustinuit, quidquid sustinent cæli. Plena sunt viscera ; et nullum novit (*a*) Virginis conscientia. Cum esset gravida, salubri levitate plaudebat ; lumen enim quod intra se habebat, pondus habere non poterat.

Maria fenestra et scala cæli. — 2. Facta est Maria fenestra cæli; quia per ipsam Deus verum fudit sæculis lumen. Facta est Maria scala cælestis; quia per ipsam Deus descendit ad terras, ut per ipsam homines adscendere mererentur ad cælos ; ipsis enim licebit adscendere illuc , qui Deum crediderint ad terras per virginem Mariam descendisse. Facta est Maria restauratio feminarum ; quia per ipsam a ruina primæ maledictionis probantur esse sustractæ. Tria denique mala Evæ a tribus bonis Mariæ probantur exclusa. Nam Evæ dictum est : « In doloribus et in tristitia paries, et ad virum conversio tua, et ipse dominabitur tui. » (*Gen.*, III, 16.) Tribus ergo his malis se subjugant feminæ quæ Mariam non sequuntur, dolori, tristitiæ, servituti. Maria autem e contrario quam præclarissimis tribus bonis sublimetur ausculta, salutationis angelicæ, benedictionis divinæ, et plenitudinis gratiæ. Sic enim eam legitur Angelus salutasse : « Ave Maria, gratia plena, benedicta tu inter mulieres. » (*Lucæ*, I, 28.) Cum dixisset : « Ave, » salutationem illi cælestem exhibuit ; cum dixit : « Gratia plena, » ostendit ex integro iram exclusam primæ sententiæ, et plenam benedictionis gratiam restitutam ; cum dixit : « Benedicta tu inter mulieres, » virginitatis ejus benedictum fructum expressit; ut ex eo benedicta dicatur inter mulieres, quæcumque perseveraverit virgo. « Benedicta tu inter mulieres ; » maledicta enim Eva fuerat, quam nunc credimus per Mariam ad benedictionis gloriam remeasse.

Maria feminarum omnes status suscepit, — 3. Venite virgines ad virginem, et lætamini. Deponite maledictionem prævaricationis, et benedictionem restaurationis as-

(*a*) Ita MSS. et editi. At tamen in Lov. additur *contagium* ; et in MS. uno a manu recenti, *virum*.

les douleurs humiliantes dont Eve fut redevable au serpent, et participez aux honneurs que Marie reçut par l'intermédiaire de l'ange. Fuyez les tristesses et les gémissements de la maternité, afin de n'avoir pour maître que le Fils de la Vierge. Oui, venez à la Vierge, vous qui avez embrassé la virginité; mais venez aussi, vous qui vous êtes engagées dans le mariage, qui connaissez les douleurs de l'enfantement; mères, venez à la Mère, présentez à son enfant l'enfant que vous suspendez à vos mamelles; et vous, jeunes filles, venez également à celle qui le fut comme vous. Notre Seigneur Jésus-Christ a voulu que Marie passât par toutes ces conditions diverses, pour qu'elle fût le secours et l'appui de toutes les femmes qui se réfugieraient auprès d'elle. C'est ainsi qu'en gardant la virginité, la nouvelle Eve devait réhabiliter tout son sexe, comme relevait tout le ciel le nouvel Adam, le Seigneur Jésus-Christ qui, n'étant qu'un seul Dieu avec le Père et l'Esprit-Saint, vit et règne......

SERMON CXXIV.

Sur la nativité du Seigneur, VIII (1).

1. Pour que je puisse aujourd'hui, mes bien-aimés Frères, célébrer la glorieuse nativité du Seigneur, vous devez obtenir de lui par vos prières qu'il mette lui-même sa parole dans la bouche de son ministre, et qu'après avoir daigné participer à notre chair en ce même jour, il ne dédaigne pas l'office de notre langue. Nous n'avons certes pas la prétention d'expliquer l'ineffable mystère de la génération divine; nous avons seulement le désir d'annoncer l'immense et merveilleuse joie de notre salut, à l'exemple de l'ange : « Voilà que je vous annonce une grande joie, qui sera celle de tout le peuple. » (*Luc.*, II, 10.) Aujourd'hui, mes Frères, ni la conception ni l'enfantement ne doivent effrayer personne. Quand c'est la virginité qui conçoit et l'intégrité qui enfante, la passion n'intervient pas, la puissance divine agit seule. Entendez la parole de l'ange : « L'Esprit-Saint viendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. » Ce n'est pas la divinité qui commence aujourd'hui, mes Frères, c'est l'humanité qui se renouvelle. Aujourd'hui le Christ naît, non pour lui-même, mais pour moi. « Approchez-vous donc de lui, et vous serez illuminés, et la confusion ne se peindra pas sur votre face; » (*Psalm.* XXXIII, 6.) « car en ce jour, comme s'exprime encore le prophète, il a mis son tabernacle dans le soleil. » (*Psalm.* XVIII, 6.)

La virginité n'est jamais nue. — 2. C'est une œuvre divine qui s'accomplit, mes bien-aimés Frères, et non une œuvre humaine. Elle n'est jamais nue, la virginité qui s'est fait une parure de la modestie. L'ange médiateur se présente dans le domicile de la chasteté, pour préparer un palais au Roi, un temple à Dieu, au céleste Epoux une chambre nuptiale. La naissance du Seigneur, loin de détruire la virginité, la consacre. La virginité elle-même engendre son époux, devient la fidèle servante de son gardien : elle est féconde tout en demeurant vierge; elle est vierge tout en devenant mère; sans perdre la pudeur, elle cesse d'être stérile. Là se trouvent la sainteté, la droiture, la modestie, la chasteté, l'intégrité, toutes les vertus en-

(1) Composition d'un auteur incertain.

sumite. Projicite dolores quos Eva per serpentem accepit; et quos per Angelum Maria suscepit honores assumite. Pellite tristitiam (*a*) concipientis, gemitus parturientis abjicite, ut solus vobis iste virginis Filius dominetur. Venite virgines ad virginem, venite concipientes ad concipientem, venite parientes ad parientem, venite matres ad matrem, venite lactantes ad lactantem, venite juvenculæ ad juvenculam. Ideo omnes istos cursus naturæ virgo Maria in Domino nostro Jesu Christo suscepit, ut omnibus ad se confugientibus feminis subveniret ; et sic restauraret omne genus feminarum ad se venientium nova Eva servando virginitatem; sicut omne genus virorum Adam novus recuperat Dominus Jesus Christus, qui cum Patre et Spiritu Sancto unus Deus vivit et regnat, etc.

SERMO CXXIV (*b*).

In Natali Domini, VIII.

1. Ut hodie a me possit, Fratres carissimi, majestas nativitatis Dominicæ prædicari, per vos mihi a Domino facultas est impetranda, quatenus ipse verbum in ore sui constituat sacerdotis, nec nostri oris dedignetur officium, qui nostræ carnis hodie dignatus est inire commercium. Non enim, Fratres, ineffabile divinæ generationis contendimus aperire mysterium; sed nostræ salutis magnum et mirabile gestimus gaudium nuntiare, sicut dixit Angelus : « Ecce annuntio vobis gaudium magnum, quod erit omni populo. » (*Lucæ*, II, 10.) Nullum hodie, Fratres, conceptus, nullum terreat partus. Ubi enim virginitas concipit, integritas parit, Dei est virtus conscia, non voluptas. Audi Angelum dicentem : « Spiritus Sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi. » Hodie, Fratres, non inchoatur deitas, sed humanitas innovatur ; hodie natus est non sibi Christus, sed mihi. « Accedite ergo ad eum et illuminamini, et vultus vestri non erubescent; » (*Psal.* XXXIII, 6.) « quia hodie in sole posuit, sicut dixit Propheta, tabernaculum suum. » (*Psal.* XVIII, 6.)

Virginitas numquam nuda. — 2. Divinum est, Fratres carissimi, quod geritur, non humanum. Numquam est nuda virginitas, quæ (*c*) tegmine pudoris se decoravit. Ad domicilium castitatis Angelus mediator advenit; ut regi aulam, Deo templum, et cælesti sponso thalamum procuraret. Nascente enim Domino non est ablata, sed consecrata virginitas ; quæ ipsa sponsum genuit sui pudoris, ipsa custodi præbet fidele servitium ; feta, sed virgo; virgo, sed mater; sterilitate enim caruit, non pudore. Adstat sanctitas, sinceritas, pudicitia, castitas, integritas, fides, et omnes simul adfuere virtutes ; ut intrepida famula sui uteri portaret auctorem, et cælestem paritura virtutem,

(*a*) Ita Lov. et Er. cum MSS. Navar. et Germ. a manu secunda. Nam German. a manu prima, necnon Remig. et Corb. habent, *concupiscentis*. At Navarr. alter cum Vindo in. *Expellite tristitiam, concupiscentiam abjicite.* — (*b*) Olim de Tempore, XXIV, et post in Appendice, XXVI.
(*c*) Ita MS. Corb. In altero autem Corb. *in æterno pudore suo decoratur*. At in editis, *æterno pudoris sui honore decoratur*.

semble. Servante généreuse et dévouée, elle porte dans son sein l'auteur de son existence, elle enfantera la céleste vertu, elle sera supérieure à son sexe, elle ignorera les douleurs et les gémissements. Fécondité bienheureuse, qui se couronne des honneurs de la maternité, sans perdre la gloire de l'innocence.

Explication des mystères de la naissance du Christ selon la chair. — 3. Il ne dédaigne donc pas d'habiter le temple qu'il a daigné façonner; il ne refuse pas de recevoir en lui cette chair qu'il avait pétrie de sa propre main dans la poussière. Il vient se placer sous vos yeux, ô homme, parce que vous ne pouviez pas paraître en sa présence : l'invisible s'est fait visible pour votre rédemption. Il est venu sollicité par vos ancêtres. Entendez ce cri suppliant : « Montrez votre visage, et nous serons sauvés. » (*Psalm.* LXXIX, 4.) Il est là le témoin de l'innocence, le garant de la pudeur; il ne gémit pas sur la perte d'une épouse, il se glorifie d'avoir reconnu Dieu; ce n'est pas un époux, c'est un serviteur qui fait escorte, et qui se réjouit d'obéir à celui qu'il contemple servi par tous les anges. Le Christ naissant ne trouve pas de place dans une hôtellerie, lui le Créateur de l'espace; il naît comme un étranger, le souverain Maître du monde, afin de nous donner droit de cité dans la patrie céleste. Il est enveloppé de vils lambeaux pour rétablir dans son corps l'unité brisée de la race humaine, pour transporter dans les célestes royaumes le vêtement complet de l'immortalité, resplendissant de la pourpe de son sang. Il naît, mes Frères, pour réhabiliter cette même nature que le premier homme avait dégradée. Il gît dans les langes, mais il règne dans les cieux : il repose sur une humble couche; mais il tonne dans les nuées : il est placé dans une crèche, parce que, selon la parole d'Isaïe, « toute chair n'est que de l'herbe; » (*Isa.*, XL, 6.) herbe dont la fleur céleste se change en pain; et c'est en mangeant de ce pain, mes Frères, que nous parvenons à l'éternelle vie.

SERMON CXXV.

Sur la nativité du Seigneur, IX (1).

Pourquoi Dieu a pris notre humanité dans le sein d'une vierge. — 1. La nativité de notre Seigneur Jésus-Christ selon la chair est si clairement retracée par l'Evangéliste, qu'en le montrant né de l'Esprit-Saint et de la Vierge Marie, il semble avoir voulu confondre les arguties des hérétiques qui prétendent que Dieu n'a pas pris de nature humaine. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que le Seigneur a voulu choisir une demeure virginale pour nous enseigner qu'il faut porter Dieu dans un corps sans tache. En prenant notre humanité, Dieu s'est proposé de communiquer sa divinité, comme il le dit lui-même : « Demeurez en moi, et je demeurerai en vous. » (*Joan.*, XV, 4.) O le sublime et céleste mystère que celui de la nativité du Seigneur? Une vierge conçoit à l'exclusion de l'homme, elle enfante dans les mêmes conditions; et, ce qui glorifie par excellence le nom du Seigneur, elle est mère et vierge après son enfantement. Vierge dans la conception, vierge dans l'enfantement, vierge immaculée dans la suite. Elle tremble devant celui qu'elle porte dans son sein, elle l'adore après l'avoir mis au monde, elle est inférieure à l'enfant qu'elle vient d'engendrer.

(1) Il figure maintenant pour la première fois dans l'Appendice. Les docteurs de Louvain le regardent comme douteux, et plusieurs comme apocryphe On n'y retrouve pas la manière d'Augustin, mais certaines réminiscences du commentaire de S. Ambroise sur S. Luc.

sexus sui victrix, dolorem gemitumque nesciret. Beata fecunditas, quæ et honorem adquisivit maternum, et castitatis præmium non amisit.

Explicantur mysteria nascentis in carne. — 3. Non ergo dedignatur inhabitare, quod est figurare dignatus; nec indignatur in se carnem contingere, quam cælesti manu ante contrectavit in pulvere. Venit ad faciem tuam, o homo; quia tu ad ejus faciem pervenire non poteras; et qui erat invisibilis, factus est pro tua redemptione visibilis. Venit a tuis patribus postulatus. Audi vocem clamantis : « Ostende faciem tuam et salvi erimus. » (*Psal.* LXXIX, 4.) Adstat testis innocentiæ, assertor pudoris, nec amisisse dolet sponsam, sed gloriatur se agnovisse Deum : sequitur non ut maritus, sed ut famulus, et obsequium se ei gaudet impendere, cui conspicit omnes Angelos deservire. Nascens ergo Christus non invenit locum in diversorio, per quem omnis creatus est locus; et velut peregrinus nascitur, qui totius orbis est Dominus; ut nos cælestis patriæ faceret esse municipes. Pannis obvolvitur, ut scissam humani generis unitatem suo redintegraret in corpore, totumque immortalitatis vestimentum purpureo sanguinis colore fulgens in cælestia regna deferret. Nascitur, Fratres; ut ipsam, quam primus homo vitiaverat, melioraret naturam. Jacet in pannis; sed regnat in cælis; humiliatur in cunabulis; sed in nubibus tonat; in præsepi ponitur, « quia omnis caro fœnum, » (*Isa.*, XL, 6,) Isaia dicente, monstratur. O fœnum (*a*), Fratres cujus flos cælestem mutatur in panem, quo vescendo pervenimus ad vitam æternam ?

SERMO CXXV (*b*).

In Natali Domini, IX.

Cur Deus hominem suscepit ex Virgine. — 1. Nativitatem Domini nostri Jesu Christi secundum carnem ita Evangelista apertissime demonstravit, ut ostenderet eum ex Spiritu Sancto et Maria virgine natum, propter hæreticorum astutiam, qui negant Deum hominem suscepisse. Sed ideo Dominus noster virgineum sibi requisivit hospitium, ut nobis ostenderet in casto corpore Deum portari debere. Ad hoc enim Deus hominem suscepit in se, ut et nos Deum suscipiamus in nobis, sicut ipse dicit : « Manete in me, et ego in vobis. » (*Joan.*, XV, 4.) O sacrum et cæleste mysterium in nativitate Domini! Concepit virgo antequam sponsum haberet, parit antequam nubat; et quod ad laudem pertinet nominis Domini, et mater et virgo cœpit esse post partrum. Virgo enim concepit, virgo

(*a*) Ita MS. At editi, *Nos fœnum, Fratres, ejusque flos cælestem emundamur in*, etc.

(*b*) Alias de Tempore, XVII.

La génération du Christ figurée en Adam. — 2. La divine majesté nous avait proposé d'avance un grand mystère dans la figure d'Adam. De même que notre Dieu, quand il voulut créer le premier homme, n'eut pas recours aux moyens qu'il employa plus tard, mais prit un peu de terre et le façonna par son art divin; de même il a voulu que son Fils revêtît une chair mortelle, en dehors des voies connues, dans le sein d'une vierge. Si l'homme a donc pu naître une première fois sans le concours de l'homme, comment ne pouvait-il pas être conçu de la même façon par la Vierge Marie? Comme Adam fut formé d'une terre vierge, nous devons reconnaître que le Christ est né d'une vierge aussi. Le souffle de Dieu fit alors surgir de la terre un homme vivant; et maintenant l'Esprit-Saint a façonné de la substance même de la Vierge Marie le Christ homme, en qui Dieu devait habiter pour la restauration de l'homme. Là, c'est la naissance, ici c'est la rénovation et la résurrection d'Adam dans le Christ. La réparation est donc semblable à la création première. Ce qui s'était accompli dans le sein de la terre, s'est accompli de nouveau dans le sein de la Vierge. O qu'elle est grande la patience du Sauveur! il attend l'heure où devra naître le corps qu'il s'est formé; mais cette naissance a pour but de nous rendre la vie. Dieu se tenait caché dans l'homme; la puissance a paru se restreindre pour l'accroissement de la piété; chose glorieuse pour le nom du Seigneur, il semble que la puissance ait voulu moins qu'elle ne pouvait. Dieu s'est humilié en tant qu'homme, il n'a pas craint de s'unir à l'être qu'il avait formé à son image et à celle de son Père; le Fils de Dieu a daigné volontiers devenir son œuvre même. Notre Dieu a donné mission à son propre Fils de délivrer l'homme afin que celui-là même à qui il avait dit: « Faisons l'homme..... » (*Genes.*, I, 26,) joignît le titre de libérateur à celui de créateur.

Pourquoi le Christ est né de la femme. — 3. Mais pourquoi notre Dieu a-t-il voulu nous redonner la vie en naissant lui-même d'une vierge? C'est pour que, la mort étant entrée dans ce monde par la femme, une femme pure servît à nous rendre le salut. Enfin, quand le Christ ressuscita d'entre les morts le troisième jour, ce furent des femmes qui vinrent les premières l'adorer, averties par un ange. Il leur fut ordonné d'annoncer la résurrection aux Apôtres; comme si l'on eût dit ouvertement aux hommes : Voilà que celle par qui vous êtes tombés dans la mort est justement celle qui vous annonce la résurrection des morts. Ayant la première goûté du fruit défendu, elle est la première à voir la résurrection; et le Livre saint l'atteste, afin qu'elle ne porte pas devant l'homme la flétrissure d'une indélébile culpabilité : elle nous transmet la grâce, comme elle nous avait transmis la faute.

La chasteté est nécessaire à celui qui veut être chrétien. — 4. Enfin, Notre Seigneur est venu sur la terre, en passant par le chaste sein d'une vierge, pour nous montrer que Dieu est l'auteur de la chasteté. De même donc que notre Dieu nous a reçu en lui, recevons Dieu en nous. Portons dans un corps chaste celui que portaient les chastes entrailles de Marie. Le Christ est le maître de la chasteté; quand on n'est donc pas chaste, on ne saurait porter le Christ en soi. Aussi,

peperit, virgo post patrum illibata permansit. Quem cum portaret, timuit; cum pareret, adoravit ; quem cum peperisset, minor erat mater quam filius.

Christi generatio in Adam præfigurata. — 2. Grande nobis mysterium divina majestas in Adæ figura præmisit. Sicut enim Deus noster cum primum Adam facere vellet, non ex conjunctione viri aut mulieris hominem ut esset effecit; sed accipiens terram, unde hominem facit, divina quadam arte formavit ; ita sine viri conjunctione Deum in virginali alvo incorporari dispensavit. Ergo si tunc licuit hominem sine homine nasci, cur non licuit hominem sine homine per Mariam virginem procreari? Quoniam sicut Adam ex terra virgine figuratus est, ita et Christus ex virgine natus agnoscitur. Ibi tunc flatus Dei de terra vivum hominem surgere fecit ad vitam ; hic (*a*) mundo Spiritus Sanctus de Maria virgine Christum hominem figuravit, in quo Deus ad reparationem hominis habitaret. Adam enim ibi tunc nascitur; hic renovatur et resuscitatur in Christo. Fuit ergo similis reparatio, quomodo fuit et hominis creatio. Denique sicut tunc in alvo terræ Salvator Adæ membra composuit; sic etiam nunc in virginis alvo Christus sua membra composuit. O grandis patientia Salvatoris, exspectat nasci sua membra quæ fecit! Sed ideo ille voluit nasci, ut nos iterum viveremus. Deus latebat in homine ; humiliata est virtus, ut pietas augeretur; et quod ad laudem nominis ejus pertinet, visa est potestas minus velle quam possit. Humiliavit se ut homo ; nec horruit Deus hominem induere, quem ad suam Patrisque imaginem figuravit, unde libens Dei Filius voluit hoc esse quod fecit. Nam ideo Deus noster Filium suum misit ad hominem liberandum, ut cui dixerat : « Faciamus hominem, » (*Gen.*, I, 26,) ipse etiam liberator esset, qui fuerat et creator,

Cur Christus ex muliere. — 3. Sed quare Deus noster nascendo per Virginem, nos sic voluit reformare ad vitam? Ut quia per mulierem in hunc mundum mors intravit, salus per Virginem redderetur. Denique et quando Christus tertia die ab inferis resurrexit, primum mulieres per Angelum adorantes occurrunt ; quibus ideo jubetur resurrectionem Apostolis nuntiare, ut hominibus ostenderetur, ecce per quam cecidistis in mortem, per ipsam vobis resurrectio mortuorum nuntiatur. Mulier enim quia prior gustaverat, prior etiam resurrectionem vidisse monstratur, ut non perpetui reatus apud viros opprobrium sustineret; et quæ culpam nobis transfuderat, transfudit et gratiam.

Castitatis necessitas Christianum esse cupienti. — 4. Denique Dominus noster ideo per castæ virginis membra venit ad terras, ut ostenderet Deum castitatis esse auctorem. Ergo sicuti Deus noster nos suscepit in se, et nos suscipiamus Deum in nobis. Portemus ergo et nos Deum in casto corpore, quem virginis casta membra portaverunt. Christus enim magister est castitatis ; et ideo qui castitatem non habet, portare Christum non potest.

(*a*) Ita Corb. MS. At editi, *mundum*. Navarr. autem MS. *mundus per Spiritum sanctum*, etc., *figuravit*, addit, *ad vitam*.

nous qui croyons en Dieu, mes bien-aimés Frères, si nous voulons porter constamment le Christ dans notre cœur, vivons dans l'innocence, montrons-nous purs de tout péché ; et le Christ alors pourra résider en nous. Celui qui n'a pas le Christ en soi ne saurait être appelé chrétien. Que personne ne se flatte de ce nom de chrétien qu'il se donne, si par ses actes il se montre un ennemi. Et comment serait-il chrétien celui qui s'opiniâtre dans un genre de vie contraire à la loi du Christ ? Quant à vous qui servez Dieu et qui gardez ces préceptes, il saura vous donner l'éternelle vie, celui qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXXVI.

Sur la nativité du Seigneur, X (1).

Comparaison des deux générations du Christ. — 1. Elle est digne de tous nos hommages, la nativité du Sauveur : en naissant dans la chair, il devient le type fécond de l'humilité, un profond enseignement de religion, le manifeste appui de l'éternelle espérance. En ce jour il est né d'une mère vierge, celui qui est éternellement engendré par Dieu le Père. Cette génération s'accomplit évidemment sans aucune défaillance; et celle-là n'entraîne non plus aucune corruption. Le Père seul a connu la première dont il est seul le principe ; la Vierge seule, la Mère immaculée, a connu le mystère de la seconde. Dans le Père l'impassibilité, l'incorruptibilité dans la Mère ; dans le Père l'éternelle divinité, l'éternelle virginité dans la Mère. Voici comment le Seigneur parle à Marie par son prophète : « Je t'épouserai, et ce sera pour jamais. » (*Ose.*, II, 19.) Celle qui demeure éternellement épouse, doit par là même demeurer éternelle. « Je t'épouserai, et ce sera pour jamais; » pour jamais elle aura le titre d'épouse, et pour jamais celui de vierge. Invisible est la génération du ciel, visible celle de la terre ; mais ni l'une ni l'autre ne rencontrent nulle part un terme de comparaison : incorruptible est la génération dont Dieu le Père est seul le principe, incorruptible est aussi celle qui s'accomplit dans le sein d'une mère vierge. Dans celle-là, le Fils est coéternel au Père, coéternel à son auteur ; dans celle-ci, il est lui-même l'auteur de sa mère. Il a créé ce sein dans lequel il a daigné descendre ; il en est sorti, tout en le laissant intact ; de telle sorte qu'il eût une mère sur la terre comme il a un Père dans les cieux. Engendré là-haut en dehors du temps, il naît ici-bas dans les limites du temps ; là sa génération n'a pas de terme, ici sa conception est immaculée ; l'une n'a pas de commencement, l'autre n'est indépendante ni de la loi ni de la chair. Invisible comme Dieu, il s'est rendu visible en prenant un corps, en devenant homme : « Le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous. » (*Joan.*, I, 14.) Impassible de sa nature, il a voulu devenir mortel. Des sublimes hauteurs de l'être, il est descendu à la condition de sujet ; il s'est rendu sujet aux outrages de la passion et de la mort, « de la mort même de la croix. » (*Philip.*, II, 8.) A travers tout cela cependant, il jouit toujours de sa gloire céleste, il finit toujours par être victorieux sur la terre.

(1) Il figure pour la première fois dans l'Appendice. Douteux au jugement des docteurs de Louvain, il est apocryphe pour d'autres, qui le regardent comme s'éloignant étrangement du style d'Augustin, surtout au commencement du no 4.

Sed et nos, Carissimi, qui Deo credimus, ut semper Christum in corde nostro portare possimus, castos ac puros nos exhibeamus ab omni peccato ; ut Christus habitare possit in nobis. Qui enim Christum non habet in se, Christianus non potest dici. Nec enim ita se extollere debet unusquisque, ut Christianum se nomine dicat tantum, et factis inimicum ostendat. Quomodo Christianus est, qui contra Christi præcepta vivere contendit? Sed vos qui Deo servitis, et ejus præcepta custoditis, potens est vobis concedere vitam æternam, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXXVI (*a*).

In Natali Domini, X.

Utraque Christi generatio inter se comparatur. — 1. Veneranda nativitas Salvatoris, qui natus in carne est, humilitatis est instrumentum, pietatis mysterium, et æternæ spei remedium manifestum. Hac die est natus ex virgine matre, qui ante sæcula æternus est genitus ex Deo Patre. In illa nativitate ex impassibili nascitur genitore ; in ista ex incorrupta natus est virgine. Illam solus Pater scivit ipse qui genuit ; hanc in se sola Virgo et mater intemerata cognovit, quæ virum in concipiendo non pertulit. In Patre impassibilitas, in Matre incorruptibilitas ; in Patre perpetua divinitas, in Matre æterna virginitas. Sic enim ad eam Dominus loquitur per Prophetam : « Et desponsabo te mihi in æternum. » (*Oseæ*, II, 19.) Semper ergo virgo est, quæ semper sponsa est ; et quæ vocabulo sponsæ non caruit, in æternum virgo permansit. « Et desponsabo te, inquit, mihi in æternum ; » quia quæ sponsa æterna dicitur, æterna virgo probatur. Ex Patre invisibiliter, ex Matre visibiliter ; sed incomparabiliter ex Patre, atque incomparabiliter ex Matre ; quia incorruptibiliter in illa nativitate Patrem Deum habet sine homine matre ; in ista Matrem habet virginem, sed hominem non habet patrem. In illa coæternus est Patris, et coæternus auctoris ; in ista filius est virginis, et auctor est matris. Ipse enim formavit uterum qui descendit in uterum ; exivit de utero, et non corrupit uterum ; ut qui Deum Patrem habet in cælis, virginem matrem haberet in terris. In illo sine tempore genitus, in ista in fine temporum natus. In illo nascitur sine fine, in ista concipitur sine semine. In illo sine initio generationis, in ista sub conditione Legis et carnis. In illo invisibilis Deus, in ista visibilis homo per corpus ; quia « Verbum caro factum est, et habitavit in nobis. » (*Joan.*, I, 14.) In illo impassibilis, in ista mortalis. In illo excelsissimus, in ista subjectus ; subjectus siquidem injuriis passionis et mortis ; « mortis autem crucis. » (*Philipp.*, II, 8.) Sed per hæc omnia est gloriosus in cælis, qui victor in omnibus invenitur in terris.

(*a*) Alias de Tempore, XXII.

Prérogative du jour de la nativité du Christ. — 2. Auteur de tous les jours, il en a choisi un pour sa naissance, et c'est une raison pour nous de mettre au-dessus de tous les jours celui dans lequel Dieu s'est fait homme, selon ce qui nous est enseigné. Il s'est adjoint en ce jour un autre mode d'existence, sa course a paru s'agrandir, quoique nous le reconnaissions comme possédant la gloire même de Dieu. Il fut conçu dans l'équinoxe du printemps, il est né dans le solstice d'hiver. L'époque même de sa conception fut plus tard celle de sa résurrection glorieuse. Dans sa nativité néanmoins, comme dans sa conception, le jour prit un merveilleux accroissement : le rôle du jour et de la lumière s'est accru par la naissance de la lumière véritable. Examinez bien, mes Frères, examinez le mystère du Seigneur. A sa nativité le jour augmente, il disparaît dans sa passion : « A partir de la sixième heure les ténèbres couvrirent le monde entier jusqu'à la neuvième. » (*Matth.*, XXVII, 45.) Mais l'amoindrissement subi dans la passion fut avantageusement compensé dans la résurrection. C'est l'accomplissement de la prophétie : « Le jour annonce la parole au jour et la nuit transmet la science à la nuit ; » (*Psalm.* XVII 3.) le jour de la naissance au jour de la passion, le jour de la passion à celui de la résurrection, et de même ces trois grandes nuits : il naît d'abord, il souffre ensuite; là les transports des anges, ici le deuil de l'univers, et puis, dans la résurrection le triomphe de tous : « Au soir l'abondance des larmes, au matin celle de la joie. » (*Psalm.* XXIX, 6.) Le soir de la passion, il était suivi d'une grande foule, les femmes se lamentaient et gémissaient ; le matin de la résurrection, les femmes revenaient du sépulcre avec des transports de joie, et les disciples y couraient avec la même allégresse.

Mystère du jour croissant dans la nativité du Christ. — 3. Il a donc choisi ce jour pour sa naissance et pour notre bonheur, pour se faire esclave et réjouir notre cœur. Souvenez-vous de ce que l'ange disait aux bergers : « Voilà que je vous annonce une joie qui deviendra celle de toute a terre. » Pouquoi ? Parce qu'aujourd'hui il vous est né un Sauveur qui est le Seigneur Jésus-Christ. » (*Luc.*, II, 10, 11.) C'est donc à bon droit que nous devons aujourd'hui chanter avec le prophète : « Voici le jour que le Seigneur a fait ; soyons dans la joie, tressaillons d'allégresse. » (*Psalm.* CXVII, 24.) Le jour croît à la naissance de cet enfant, en réalité la lumière augmente, le cours de la nuit diminue, et les œuvres de ténèbres diminuent aussi. A la naissance du jour éternel, il fallait bien que le jour temporel éprouvât une diminution. Ce n'est pas que ce jour contribuât à la gloire de cette naissance ; c'est plutôt la naissance qui donne au jour une augmentation de splendeur et de félicité, de telle sorte qu'il devînt une fête pour le monde entier, puisque Dieu s'était fait homme, homme parfait dans la chair.

La puissance du Christ éclate dans son anéantissement. — 4. C'est donc toute une école que cette nativité, une source d'humilité, un modèle de patience, un exercice de vertu. D'abord, parce que l'Immense, le Tout-puissant, le Fils de Dieu, celui dont la grandeur ne connaît pas plus de bornes que la puissance, qui renferme en lui le ciel et le monde entier, qui les embrasse et les dépasse même à l'infini, s'est renfermé lui-même dans un si petit espace, s'est ca-

Diei Natalis Christi prærogativa. — 2. Elegit sibi in qua nasceretur diem, qui fecit omnem diem, et non sine gratia prælationis ceteris est diebus habendus hic dies, in quo Deus in hominem docetur fuisse promotus. Denique ex hodierno dies accepit incrementum, et augmenta sumit cursus sui, qui electus ad gloriam Dei noscitur. Conceptus est enim æquinoctio verno, et natus est solstitio hyberno. Et qua die est conceptus in utero Virginis, in ipsa resurrexit ab inferis cum gloria passionis. Et in conceptu tamen, et in nativitate ejus dies accepit incrementum ; et nascente vera luce, lucis et diei augmentatur officium. Advertite interea, Fratres, advertite Dominicum sacramentum. In nativitate ejus dies proficit, in passione deficit, « quia a sexta hora tenebræ factæ sunt per totam terram usque ad horam nonam. » (*Matth.*, XXVII, 45.) Et quod imminutum est in passione, ampliatum est in resurrectione. Ecce est illud : « Dies diei eructat verbum, et nox nocti indicat scientiam; » (*Psal.* VIII, 3.) dies nativitatis diei passionis, et dies passionis diei resurrectionis; nox nativitatis, nocti passionis et nox passionis nocti resurrectionis annuntiat verbum ; illic natum, hic passum; in illo Angelorum gaudium, in ista totius mundi luctum, sed tamen omnium in resurrectione triumphum ; quia in vesperum abundabit fletus, et ad matutinum lætitia ; » (*Psal.* XXIX, 6.) vesperum passionis, quando sequebatur eum multitudo populi, et mulieres lamentabantur et plangebant ; matutinum resurrectionis, quo mulieres cum gaudio a monumento currebant, et discipuli cum gaudio ad monumentum festinabant.

Mysterium crescentis diei in Natali Christi. — 3. Elegit ergo hunc diem sibi ad nativitatem, nobis ad felicitatem ; sibi ad obsequium, nobis ad gaudium. Sic enim pastoribus Angelus prædicavit : « Ecce, inquit, annuntio vobis gaudium, quod erit universæ terræ. » Quare ? « Quia natus est vobis hodie Salvator, qui est Christus Dominus ; » (*Lucæ*, II, 10, 11.) ut merito a nobis hodie cantandum sit : « Hic est dies quem fecit Dominus, gaudeamus et lætemur in eo. » (*Psal.* CXVII, 24.) Crescit ecce dies cum ortu nascentis, et lucrativo proventu vel successibus momentorum ; noctisque imminuto curriculo defectionem sentiunt opera tenebrarum. Die enim æterno nascente, augmentum debuit dies temporalis accipere ; non ut dies aliquid nascenti conferret, sed ut ex nascente dies prærogativam incrementi vel felicitatis adquireret, et fieret toti mundo festivus, in quo verus Deus homo natus est in carne perfectus.

Potentia Christi elucet in exinanitione sui. — 4. Omnis ergo hujus nativitatis schola, humilitatis est officina, patientiæ massa, virtutis agonia. Primum quia voluit immensus et omnipotens Dei Filius, cujus incapabilis potentia et incomprehensibilis magnitudo cælum simul ac mundum continet, ambit, amplectitur, excedit, tanta se angustia et subtilitate contrahere, ut intra uterum Virginis clausus, et quod habebat in majestate comprimeret, et quod erat in virtute celaret ; tantaque se humilitate deponeret, ut filius

ché dans le sein d'une femme, de manière à voiler sa majesté, à faire disparaître sa puissance, s'abaissant à tel point qu'il a voulu devenir Fils de l'homme, lui qui ne pouvait cesser d'être le Fils de Dieu. Voilà ce que Dieu seul pouvait faire ; cacher ainsi l'infinie grandeur et la puissance infinie, cela n'appartient pas à la faiblesse humaine, c'est l'œuvre de la divine vertu. Nul homme, en effet, ne peut cacher ou dissimuler même ce qu'il est par nature ; et, quoique nous soyons tous mortels, aucun n'est capable de s'enlever plus tard ce qu'il était en naissant. Notre Dieu fait précisément éclater son pouvoir quand il se restreint de la sorte aux limites de notre faible humanité : c'est dans ce mystère surtout qu'il manifeste sa puissance, en soumettant à son action ce qui par sa nature céleste échappe nécessairement à toute sujétion. Le Fils de Dieu, Dieu lui-même, a voulu se faire homme, mais n'a rien perdu de ce qu'il était par son éternelle génération. Voilà comment il a pris notre humanité ; et dès lors l'homme en lui ne pouvait pas rester dans les conditions de sa propre naissance. Cette nature humaine qu'il a puisée dans le sein de la Vierge Marie, sans être altérée dans son essence, se trouve élevée plus tard dans les cieux par la gloire de la résurrection. Les abaissements du Christ deviennent donc la gloire de notre corps ; quand le Seigneur s'humilie, l'homme est exalté ; et le serviteur est exalté de manière à devenir dans le Seigneur ce qu'est le Seigneur lui-même. Le bienheureux Paul déroule ainsi cette vérité : « Il a transfiguré notre corps plongé dans la bassesse, en le rendant conforme à son corps glorieux, selon son opération, pour qu'il pût tout mettre à ses pieds. » (*Philip.*, III, 21.) Il a dit encore : « Possédant la forme même de Dieu, il n'a pas cru commettre d'usurpation en se faisant égal à Dieu ; mais il s'est anéanti lui-même, prenant la forme du serviteur et se revêtant des traits de l'homme, se faisant homme en réalité ; il s'est humilié jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix. Voilà pourquoi Dieu l'a exalté, et lui a donné un nom au-dessus de tout nom. » (*Ibid.*, 2, 6 et seq.)

SERMON CXXVII.

Sur la nativité du Seigneur, XI (1).

1. Cet anniversaire de l'Incarnation du Seigneur et votre réunion si nombreuse nous imposent le devoir de vous adresser la parole. Ainsi donc, mes Frères, frappons à la porte du Seigneur avec une tendre affection, avec un cœur pieux, afin qu'il nous donne, à moi de vous dire des choses utiles, à vous de les recueillir avec fruit. Daigne venir en aide à ses plus humbles serviteurs, ce divin Sauveur, notre Seigneur Jésus-Christ, le maître de l'humilité, le fils de la vierge, l'époux des vierges, né corporellement d'un sein virginal après avoir formé spirituellement une virginale alliance. Aujourd'hui donc a daigné naître celui par qui tout a été créé, demeurant ce qu'il était, vous présentant en lui ce que vous êtes : il reste dans le Père par la divinité, il a pris nos misères par l'humanité. Nous savons qu'il y eut deux sortes de génération dans le Seigneur : l'une divine, l'autre humaine, mais toutes deux admirables ; celle-là sans mère, celle-ci sans père ; l'une éternelle, ce qui lui a permis de créer les êtres temporels ; l'autre temporelle,

(1) Ce sermon, qui figure pour la première fois dans l'Appendice, renferme plusieurs sentences d'un autre sermon, le LII[e] de la série sur divers sujets mais ses sentences ne sont pas ici dans le même ordre, ni toujours intactes. Nous avons ici l'imitation, et non le premier discours.

hominis esse vellet, qui Dei Filius numquam esse cessaret. Sed hoc non nisi Deus posset. Intra magnitudinem enim suam se occultasse cum potens sit, non humanæ infirmitatis, sed divinæ virtutis est. Nemo enim hominum se potest abscondere aut celare quod nascitur ; quia quamquam sit in omnibus natura mortalis, non potest tamen quisquam sibi derogare quod natus est. Deus autem noster in eo potentiam majestatis aperuit, cum se intra terminos humanæ infirmitatis abscondit ; ut omnipotentem se in hoc maxime sacramento monstraret, quo potestati suæ subjiceret id quod per potestatem naturæ cælestis omni subjectione liberum permaneret. Natus enim Deus ex Deo Patre, homo esse voluit ; sed id quod Deus ante natus est, non amisit. Ita enim esse homo voluit ; et ideo quod hominis fuit, non in ea qua natus est, conditione permansit. Suscepit enim ex Maria virgine hominem verum, quem per resurrectionis gloriam levavit in cælum. Humilitas ergo Christi sublimitas est corporis nostri ; quia cum humiliatur Dominus, exaltatus est homo ; et ita exaltatus est servus, ut in Domino simul fieret ipse qui Dominus. Hoc beatissimus Paulus probat, dicens : « Qui transfiguravit corpus humilitatis nostræ conforme corpori gloriæ suæ, secundum operationem, ut posset subjicere sibi omnia. » (*Philipp.*, III, 21.) Et iterum : « Qui cum in forma Dei constitutus esset, non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo ; sed semetipsum exinanivit, formam servi accipiens, in similitudine hominis constitutus, et habitu inventus ut homo, humiliavit se usque ad mortem, mortem autem crucis. Propter quod et Deus illum exaltavit, et donavit ei nomen quod est super omne nomen. » (*Ibid.*, 2, 6 et seq.)

SERMO CXXVII (*a*).

In Natali Domini, XI.

Anniversaria Domini Incarnatio, et Vestræ Fraternitatis tam frequens congregatio, exigit a nobis debitum Sermonis officium. Itaque, Fratres, affectu pio, corde devoto januam Domini pulsemus ; ut et nobis tribuat fiduciam utilia dicendi, et Vestræ Caritati fructum audiendi. Adjuvet itaque nos humillimos suos Salvator et magister humilitatis Dominus noster Jesus Christus, virginis filius, virginum sponsus, virginali utero corporaliter natus, virginali connubio spiritaliter conjugatus. Hodie itaque nasci dignatus est, per quem facta sunt omnia ; manens quod est, exhibens tibi quod es ; manens apud Patrem in divinitate, suscepit nostram infirmitatem in humanitate. Duas namque nativitates Domini accipimus : unam divinam, alteram

(*a*) Alias de Tempore, XXVI.

pour les élever à l'éternité. Celui dont l'Evangéliste a dit : « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu ; » (*Joan.*, I, 1;) puis encore : « Par lui toutes choses ont été faites, et sans lui rien n'a été fait de ce qui existe, » cet être si grand, égal au Père, ayant la forme même de la divinité, ce créateur des temps, lui-même en dehors des temps, ne dérivant d'aucun siècle, antérieur à tous les siècles, juge du siècle, s'est fait si petit qu'il a pu naître d'une femme; mais il est demeuré tellement grand qu'il n'a point été séparé du Père. Lui rendant leur adoration et leur témoignage, comme de faibles lampes au jour qui va se lever, tous les prophètes l'ont annoncé longtemps d'avance, par leur naissance d'abord, par leur foi ensuite. Il fallait que son avénement et ses miracles fussent prophétisés, pour que les intelligences droites le reconnussent dans ces mêmes miracles comme revêtu de notre humanité, petit envers les petits, humble en face des superbes ; instruisant l'homme par sa petitesse même, afin que l'homme se reconnût petit, et qu'il ne s'enorgueillît pas d'une grandeur imaginaire.

2. L'orgueil n'est pas de la grandeur, c'est de l'enflure. Or, ce qui est enflé paraît grand, mais n'est pas sain. Pour guérir cette tumeur de la nature humaine, le Créateur est venu, médecin et remède ; homme il s'est montré parmi les hommes, frappant leurs regards par son humanité, et leur foi par sa divinité. La vue de son abaissement a guéri les infirmes; la contemplation de sa grandeur parle aux âmes fermes. Il y avait donc des hommes qui, dans l'homme, voyaient Dieu, mais non de manière à mettre leur espoir dans l'homme, qui ne mérite pas d'être suivi; il fallait suivre Dieu, qui de lui-même est invisible. Pour que l'homme eût sous les yeux, et celui que l'homme peut voir, et celui que l'homme doit suivre, Dieu s'est fait homme. Vous avez raison de vous croire quelque chose de grand. Cette parole : « Le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous, » vous montre que la Sagesse engendrée de Dieu a voulu devenir parmi les hommes l'objet d'une création. A cela se rapporte ce passage: « Le Seigneur m'a créé dès le principe de ses voies; » (*Prov.*, VIII, 22.) ce principe est la tête de l'Eglise, c'est-à-dire le Christ, homme par qui nous serait donné l'exemple d'une vie pure, la voie qui conduit sûrement à Dieu. Nous ne pouvions revenir que par l'humilité, nous que l'orgueil avait jetés dans le précipice, après ce que le tentateur nous avait dit à l'origine: « Goûtez, et vous serez comme des dieux. » (*Genes.*, III, 5.) Nous avions donc à chercher l'exemple d'une telle humilité, la voie du retour. C'est ce que notre Réparateur a daigné nous montrer en lui-même, lui « qui n'a pas cru se rendre coupable d'usurpation en s'égalant à Dieu, et qui cependant s'est anéanti jusqu'à prendre la forme de l'esclave. » Ainsi fut créé comme homme, dès l'origine de ses voies, le Verbe par qui toutes choses ont été créées. Voilà pourquoi les divines Ecritures proclament Notre Seigneur fils unique et premier né : Fils unique du Père, premier né d'entre les morts. En tant que Fils unique, il n'a pas évidemment de frères; en tant que premier né, il consent à nommer frères tous ceux d'entre nous qui, marchant à sa suite et le reconnaissant pour chef, naissent à la grâce, obtiennent l'adoption filiale, selon l'enseignement qui nous est donné par l'Apôtre. (*Hebr.*, II, 11.) Comme Fils par nature, quoique frère premier né, il est Fils unique,

humanam, tamen utramque mirabilem; illam sine matre, istam sine patre; illam æternam, ut crearet temporales; hanc temporalem, ut præstaret æternos. Ille enim de quo dicit Johannes Evangelista, quia « in principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum, » (*Johan.*, I, 1,) et quia « omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil, quod factum est; » ille tantus, ille in forma Dei æqualis Patri, ille sine tempore fabricator temporum, ille ex nullo sæculo, ante omnia sæcula, judex sæculi, factus est tam parvus, ut de femina nasceretur; sed mansit tam magnus, ut a Patre non separaretur. Præbentes ei obsequium et testimonium, tamquam lucernæ venturo diei, omnes Prophetæ prænuntiantes ante ipsum nascendo venerunt, post credendo adhæserunt. Oportebat enim, ut prænuntiaretur venturus, facturus miracula; quibus miraculis bene intelligentibus appareret homo parvus ad parvos, sed humilis ad superbos ; parvitate sua docens hominem, ut se agnosceret parvum; ne non grandescendo se crederet magnum. Est enim superbia non magnitudo, sed tumor. Quod autem tumet, videtur magnum, sed non est sanum. Ut autem Creator generis humani istum tumorem sanaret, ipse medicus, ipse medicina, non solum medicamentum adhibens apparuit inter homines homo, offerens hominem videntibus, Deum servans credentibus. Adspectus enim humilitatis ejus sanavit infirmos; contemplatio divinitatis ejus quærit firmos. Et (*a*) dum erant homines, qui Deum viderent in homine, nec tamen spem suam ponerent in homine, qui sequi non debet; Deus sequendus erat, qui videri non poterat. Ut ergo exhiberetur homini, et qui ab homine videretur, et quem homo sequeretur, Deus factus est homo. Aliquid te magnum credere debes. Sed quod « Verbum caro factum est, et habitavit in nobis, » eadem Sapientia quæ de Deo genita est, dignata est etiam inter homines creari; ad quod pertinet illud : « Dominus creavit me in principio viarum suarum, » (*Prov.*, VIII, 22,) est enim ejus principium caput Ecclesiæ, quod est Christus, hominem per quem vivendi exemplum nobis daretur, hoc est, via certa qua perveniremus ad Deum. Non enim redire potuimus nisi humilitate, qui per superbiam lapsi sumus ; sicut dictum est primæ nostræ creaturæ : « Gustate, et eritis sicut dii. » (*Gen.*, III, 5.) Hujus igitur humilitatis exemplum, id est, viæ quærendum fuit. Ipse reparator noster in se ipso demonstrare dignatus est, qui « non rapinan arbitratus est esse se æqualem Deo, sed semetipsum exinanivit formam servi accipiens ; » ut crearetur homo in principio viarum ejus Verbum per quod creata sunt omnia. Quapropter unigenitus et primogenitus Dominus noster divinarum Scripturarum auctoritate prædicatur; unigenitus

(*a*) Totus iste locus depravatus, poterit ex cap. I Sermonis alias LII, de diversis corrigi melius, quam ex MSS. Nam alii hic, *Et dum erat inter homines*. Mox alii, *nec tamen spem suam ponere debent in homine*. Tum Vindocin. MS. omissa particula, *qui*, subdit, *sequi non debet Deus : sequendus*, etc. Tres alii omittunt has voces, *qui sequi non debet Deus*.

de la même substance que le Père, étant ce que le Père est lui-même, Dieu de Dieu, lumière de lumière. Quant à nous, nous ne sommes pas lumière par notre nature ; nous ne pouvons être illuminés que par cette lumière incréée, et briller ainsi du doux éclat de la sagesse, grâces à celui qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXXVIII.

Sur la nativité du Seigneur, XII (1).

Comment s'est opérée notre rédemption. — 1. Notre Seigneur Jésus-Christ, mes bien-aimés Frères, étant à jamais le Créateur de tous les êtres, est aujourd'hui devenu, en naissant d'une femme, un Sauveur pour nous. Il a voulu naître aujourd'hui dans le temps, afin de nous faire participer à l'éternité du Père. Dieu s'est fait homme, pour que l'homme devînt Dieu ; pour que l'homme mangeât le pain des anges, le Seigneur des anges s'est fait homme en ce jour. En ce jour s'est accomplie cette prophétie : « Cieux, faites descendre votre rosée, et que les nuées donnent le Juste ; que la terre ouvre son sein, et qu'elle engendre le Sauveur. » (*Isa.*, XLV, 8.) Le Créateur est devenu créature, afin que la créature perdue fût retrouvée. Voici la confession que l'homme fait dans les psaumes : « Avant de subir l'humiliation, j'ai péché ; (*Psalm.* CXVIII, 67.) et puis : « Je me suis égaré comme une brebis perdue. » (*Ibid.*, 176.) L'homme s'est rendu coupable, il est resté sous le coup de la justice ; l'Homme-Dieu est né, afin que le coupable fût délivré. L'homme etait tombé ; mais Dieu est descendu : l'homme était tombé d'une manière misérable ; Dieu est descendu poussé par sa miséricorde : l'homme était tombé par l'orgueil ; Dieu est descendu par la grâce. C'est la parole que la Mère du Seigneur entendit de la bouche de l'ange : « Je vous salue, pleine de grâce ; le Seigneur est avec vous. » (*Luc.*, I, 28.) Celui qui d'abord était né sans mère dans les cieux, naît aujourd'hui sans père sur la terre. Merveilles inouïes, inénarrables prodiges, Frères bien-aimés ! les lois de la nature sont changées dans l'homme ; un Dieu naît, une vierge conçoit en demeurant vierge. C'est la parole de Dieu qui seul est le principe de sa fécondité ; elle réunit le titre de mère à celui de vierge, mère immaculée, vierge ayant un fils, toujours intacte, mais non stérile. Seul il est né sans péché, celui dont la naissance ne doit rien à la concupiscence charnelle, et que l'obéissance de l'âme a seule engendré. Une vierge a conçu, et ce n'est qu'elle qui pouvait donner au monde le remède à nos maux ; parce qu'elle-même dans son pieux enfantement n'a pas connu la blessure traditionnelle.

Le Christ hier et aujourd'hui. — 2. Union merveilleuse, supérieure à l'humanité, inouïe sur la terre ! Dieu, qui est et qui était, prend naissance ; le Créateur devient créature. L'immense est circonscrit ; celui qui donne les richesses se réduit à la pauvreté ; l'incorporel se

(1) Mêmes remarques que sur le sermon précédent. Douteux pour les uns, faux pour les autres, celui-ci se compose en grande partie, mais d'une manière incohérente, de divers passages d'Augustin, et surtout de son V[e] discours sur le temps. Les critiques blâment notamment qu'une parole prononcée par le saint docteur dans son exposition du psaume XXIX, 18, soit ici appliquée au vieillard Siméon. Ajoutons que les manuscrits, à part un petit nombre qui donnent à peine les deux tiers du discours, portent cet exorde : « Vous avez entendu, mes frères, comment le bienheureux Evangéliste nous retrace aujourd'hui le mystère de la génération du Christ.......

de Patre, primogenitus a mortuis. Quapropter secundum id quod unigenitus est, non habet fratres ; secundum id quod primogenitus est, fratres vocare dignatus est omnes, qui post ejus, et per ejus primatum in gratia nascimur per adoptionem filiorum, sicut Apostolica disciplina commendat. (*Hebr.*, II, 11.) Naturalis ergo filius secundum id quod primogenitus est frater, de ipsa Patris substantia unicus natus est, id existens quod Pater est, Deus de Deo, lumen de lumine. Nos autem non lumen naturaliter sumus ; sed ab illo lumine illuminamur, ut sapientia lucere possimus, per eum qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXXVIII (*a*).

In Natali Domini, XII.

Reparationis nostræ remedium. — 1. Dominus noster Jesus Christus, Fratres carissimi, qui in æternum est cunctorum creator, hodie de matre nascendo, factus est nobis salvator. Natus est nobis hodie in tempore per voluntatem, ut nos perducat ad Patris æternitatem. Factus est Deus homo, ut homo fieret Deus. Ut panem Angelorum manducaret homo, Dominus Angelorum hodie factus est homo. Hodie impleta est prophetia illa, quæ dicit : « Rorate cæli desuper, et nubes pluant justum ; aperiatur terra, et germinet Salvatorem. » (*Isai.*, XLV, 8.) Factus est igitur qui fecerat, ut inveniretur qui perierat. Sic enim in Psalmis homo confitetur : « Prius quam humiliarer, ego peccavi ; » (*Psal.* CXVIII, 67.) et iterum : « Erravi sicut ovis quæ periit. » (*Ibid.*, 176.) Peccavit homo, et factus est reus ; natus est homo Deus, ut liberaretur reus. Homo igitur cecidit, sed Deus descendit ; cecidit homo miserabiliter, descendit Deus misericorditer ; cecidit homo per superbiam, descendit Deus cum gratia. Sic namque Mater Domini ab Angelo audivit : « Ave gratia plena, Dominus tecum. » (*Lucæ*, I, 28.) Qui natus est primo sine matre in cælis, hodie natus est sine patre in terris. O miracula, o prodigia, Fratres carissimi ! Naturæ jura mutantur in homine ; Deus nascitur, virgo sine viro gravidatur. Mox viri nesciam sermo Dei maritat ; simul facta est mater et virgo ; mater facta, sed incorrupta ; virgo habens filium, nesciens virum ; semper clausa, sed sed non infecunda. Solus enim sine peccato est natus, quem sine virili complexu non concupiscentia carnis, sed obedientia genuit mentis. Virgo concepit, sola vulneri nostro medicinam parere potuit, quæ non ex peccati vulnere germen piæ prolis emisit.

Christus heri et hodie. — 2. O mira exquisitaque compago ! o nova et inaudita commixtio ! Deus qui est et qui erat, fit ; creator, creatura. Qui immensus est, capitur ; divites constituens, pauper efficitur ; incorporeus carne vestitur, sermo crassescit, videtur invisibilis, palpatur impalpabilis, comprehenditur incomprehensibilis, immortalis occiditur.

(*a*) Alias de Tempore, XIII.

revêt d'une chair, la parole se fait corps, l'invisible se laisse voir, l'impalpable tombe sous la main, l'incompréhensible est compris, l'immortel souffre la mort. Celui que bénissent le ciel et la terre, une étroite crèche le reçoit. Celui qui vit avant tous les siècles compte ses années dans celles du siècle. « Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, il sera dans tous les siècles. » (*Hebr.*, XIII, 8.) Hier indique sa mortalité, aujourd'hui marque son éternité. C'est avec justice qu'en ce jour les cieux ont parlé, les anges ont offert leurs hommages, les bergers se sont réjouis, les mages ont répondu à l'appel céleste, les rois se sont troublés, les martyrs ont été couronnés, les démons mis en fuite. Disons donc avec allégresse à la sainte Vierge Marie, mère de notre Seigneur Jésus-Christ, disons-lui sans crainte : « Allaitez le Christ, ô Mère, notre Seigneur et notre aliment ; allaitez celui qui est le pain descendu du ciel, placé dans la crèche comme pour servir de nourriture à des animaux reconnaissants. C'est là que le bœuf a reconnu son maître, et l'âne la crèche de son possesseur. » (*Isa.*, I, 3.) La circoncision et la gentilité s'attachent ensemble à la pierre angulaire ; les bergers et les mages en ont été les prémices. Allaitez celui qui vous a faite capable de le concevoir en vous, qui dans sa conception vous a donné la fécondité, et qui dans sa naissance ne vous a pas enlevé la virginité ; celui qui, avant de naître, a choisi le sein dans lequel il devait être formé, la cité et le jour même de sa naissance, qui de plus a créé lui-même ce dont il avait fait choix. Et voici comment il était prédit d'avance : « Sion devenue mère dira : Un homme, un homme a été formé dans son sein, et le Très-Haut lui-même l'a fondée. » (*Psalm.* LXXXVI, 5.)

Désirs de Siméon. — 3. O toute-puissance de l'enfant qui vient au monde ! ô magnificence de celui qui descend du ciel sur la terre ! Il était encore porté dans le sein maternel ; et Jean-Baptiste le saluait, lui-même renfermé dans le sein de sa mère. On le présentait au temple ; et Siméon, ce vieillard illustre, accablé par les ans, couronné de sa propre vertu, le reconnaissait. Oui, c'est alors qu'il le reconnut et qu'il l'adora ; c'est alors qu'il prononça ces paroles : « Maintenant, Seigneur, vous renvoyez votre serviteur en paix, parce que mes yeux ont vu votre salut. » (*Luc.*, II, 29, 30.) Il était retenu dans le siècle jusqu'à ce qu'il eût vu né le créateur des siècles. Le vieillard a reconnu l'enfant, et le redevient lui-même. Son cœur déborde de piété et son âge se renouvelle. Le vieillard Siméon portait le Christ enfant, et le Christ dirigeait la vieillesse de Siméon. Le Seigneur avait dit à cet homme qu'il ne goûterait pas la mort avant d'avoir vu le Christ né. Le Christ naît, et le désir du vieillard est rempli dans la vieillesse même du monde. Il vient à la rencontre d'un vieillard celui qui rencontre un monde vieilli. Ce n'est pas que cet homme voulût longtemps rester dans le siècle ; mais dans ce siècle même il désirait voir le Christ ; il chantait avec le prophète : « Montrez-nous, Seigneur, votre miséricorde, et donnez-nous votre salut. » (*Psalm.* LXXXIV, 8.) Enfin, pour que vous n'ignoriez pas que telle fut sa joie, il concluait lui-même en ces termes : « Maintenant vous renvoyez votre serviteur en paix, parce que mes yeux ont vu votre salut. »

Témoignages de la nativité du Christ. — 4. Les prophètes ont chanté que le Créateur du ciel et de la terre viendrait sur la terre avec les hommes ; l'ange a prédit que le Créateur de la chair et de l'esprit paraîtrait dans la chair ; Jean a salué le Sauveur, tandis

Quem cælum et terra benedicit, in præsepio angusto collocatur. Numeratur in sæculo, qui est ante sæcula. « Jesus Christus heri et hodie, idem ipse et in sæcula. » (*Hebr.*, XIII, 8.) Heri dixit propter mortalitatem, hodie propter æternitatem. Merito hodie locuti sunt cæli, gratulati sunt Angeli, pastores jocundati, Magi (*a*) invitati, reges turbati, Martyres coronati, dæmones effugati. Igitur cum gaudio dicamus sanctæ virgini Mariæ matri Domini nostri Jesu Christi ; dicamus, et non confundamur : Lacta mater Christum, et Dominum nostrum et cibum. Lacta panem de cælo venientem, (*b*) et in præsepi positum velut piorum cibaria jumentorum. Illic enim cognovit bos possessorem suum, et asinus præsepe Domini sui ; (*Isai.*, I, 3.) circumcisio scilicet et præputium, cohærendo lapidi angulari, quorum primitiæ fuerunt pastores et Magi. Lacta eum qui talem fecit te, ut et ipse fieret in te, qui tibi et munus fecunditatis adtulit conceptus, et donum virginitatis non abstulit natus ; qui sibi antequam nasceretur, et uterum de quo nasceretur, et civitatem in qua nasceretur, et diem in quo nasceretur, elegit, et ipse condidit quod elegit. Sic namque olim prædictum est : « Mater Sion dicet : Homo, et homo factus est in ea, et ipse fundavit eam Altissimus. » (*Psal.* LXXXVI, 5.)

Simeonis desiderium. — 3. O omnipotentia nascentis! o magnificentia de cælo ad terram descendentis ! Adhuc in utero portabatur ; et ex utero matris a Johanne Baptista salutabatur. In templo præsentabatur ; et a Simeone sene famoso, annoso, probato, coronato agnoscebatur. Tunc cognovit, tunc adoravit, tunc dixit : « Nunc, Domine, dimittis servum tuum in pace ; quoniam viderunt oculi mei salutare tuum. » (*Lucæ*, II, 29, 30.) Differebatur exire de sæculo, ut videret natum per quem conditum est sæculum. Agnovit infantem senex, factus est in puero puer. Innovatus est in ætate, qui plenus orat pietate. Simeon senex ferebat Christum infantem ; Christus regebat Simeonis senectutem. Dictum ei fuerat a Domino, quod non gustaret mortem, nisi videret Christum Domini natum. Natus est Christus ; et impletum est desiderium senis in mundi ipsius senectute. Ipse ad senem hominem venit, qui mundum inveteratum invenit. In isto quidem sæculo diu esse nolebat ; et Christum in hoc sæculo videre cupiebat, cantans cum Propheta, et dicens : « Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam, et salutare tuum da nobis. » (*Psal.* LXXXIV, 8.) Denique ut noveritis ita esse istius lætitiam, conclusit dicens : « Nunc dimittis servum tuum in pace ; quia viderunt oculi mei salutare tuum. »

Testimonia nativitatis Christi. — 4. Prophetæ cecinerunt, Conditorem cæli et terræ in terra cum hominibus futu-

(*a*) MSS. *Magi mutati.*
(*b*) Verba, *et in præsepi positum*, etc., usque ad ista, *Lacta eum*, etc., desunt in MS. German.

que l'un et l'autre étaient encore dans le sein maternel; le vieillard Siméon a reconnu Dieu enfant; la veuve Anne a reconnu la mère vierge. Voilà quels ont été, Seigneur Jésus, les témoignages de votre naissance, avant que les flots de la mer s'affermissent sous vos pieds, obéissent à vos ordres, que le vent se tût à votre voix, que le mort ressuscitât à votre appel, que le soleil pâlît à votre mort, que la terre tremblât à votre résurrection, que le ciel s'ouvrît à votre ascension. Vous étiez encore porté dans les bras de votre mère, et déjà vous étiez reconnu comme le Maître de l'univers.

Le Christ beau partout. — 5. Partout apparaissait beau le Christ notre Seigneur, beau dans le ciel, beau sur la terre ; beau dans le Père, Verbe pur, beau dans la Mère ; chair et Verbe ; beau dans le sein virginal ; car, en prenant la nature humaine, il n'avait pas perdu la divinité ; car, pendant qu'il était là et puis dans les bras de sa mère, les cieux ont parlé, les anges ont manifesté leur joie, l'étoile a guidé les mages. Il fut adoré dans la crèche, lui qui devait être l'aliment des cœurs doux ; il fut adoré dans le temple, lui petit enfant, par le vieillard Siméon, qui tint dans ses bras celui qui le dirigeait. Le Christ est beau dans les miracles, beau dans les tribulations, dans le ministère de la parole, sous les verges, ne craignant pas la mort et ressuscitant les morts ; beau sur la croix, beau dans le ciel, beau dans le sépulcre. Qui donc, Frères bien-aimés, n'adorerait pas celui qui est « le premier et le dernier, le commencement et la fin, l'alpha et l'oméga ? » (*Apoc.*, XXII, 13.) Qui n'adorerait, encore une fois, celui qui a fait lever le jour et disparaître les ténèbres ?

Ce que le Christ nous a acheté, et ce qu'il nous a donné en échange. — 6. Le Souverain est né pour que le pécheur fût pardonné. Il est écrit : « Dieu a choisi ce qu'il y a de faible dans le monde, pour confondre ce qu'il y a de fort. » (I *Corinth.*, I, 27.) En prenant notre chair, et par cette chair même, le Seigneur Jésus-Christ nous a donné une grande espérance, une grande consolation, une grande grâce. Il est né, chose inouïe pour nous ; il a été allaité par une mère, ce qui nous était bien connu. Il est venu nous acheter ce dont nous sommes riches, naître et mourir ; mais ressusciter et vivre à jamais, c'est ce que nous n'avions pas. Il a trouvé parmi nous des marchandises grossières et sans valeur, et il a importé sur la terre des trésors étrangers et venus du ciel. O vous tous qui m'entendez, si la mort du Christ vous saisit d'épouvante, aimez la résurrection du Christ. Beaucoup ont méprisé le Christ dans l'humilité, et n'ont pu parvenir aux sublimes hauteurs du Christ. Ceux qui l'ont adoré dans les abaissements l'ont trouvé dans les grandeurs.

Le bâton d'Elisée, figure de la Loi. — 7. Entendant cela, les Juifs disent : Le Christ est à nous. O Juifs aveugles, si vous l'avez reconnu comme étant à vous, pourquoi l'avez-vous mis à mort ? Il a sans doute reçu la circoncision, mais pour la faire disparaître ; il a reçu l'ombre, mais pour donner la clarté ; il a reçu la figure, mais pour réaliser la vérité. Lui-même vous a donné la loi, mais la loi sous laquelle était Elisée quand il ressuscita le fils d'une femme pieuse : vous voyez la loi dans ce symbole. Voici le fait : Elisée apprend la mort de cet enfant ; il donne allors son bâton à son serviteur, en lui disant : « Va, place le bâton sur l'enfant, et l'enfant revivra. » (IV *Reg.*, IV, 9.) Le serviteur prend le bâton, le place sur l'enfant, et celui-ci ne revient pas à la vie. Les

rum ; Angelus nuntiavit Creatorem carnis et spiritus in carne venturum ; salutavit Johannes ex utero in utero Salvatorem ; Simeon senex Deum agnovit infantem, Anna vidua virginem matrem. Hæc sunt testimonia nativitatis tuæ, Domine Jesu, antequam tibi substernerentur fluctus maris calcanti, cederent imperanti ; antequam ventus te jubente siluisset, mortuus te vocante resurrexisset, sol te moriente palluisset, terra te resurgente tremuisset, cælum te adscendente patuisset. Adhuc enim in manibus matris portabaris ; et jam Dominus orbis cognoscebaris.

Christus ubique pulcher. — 5. Ubique enim Christus Dominus pulcher occurrebat ; pulcher in cælis, pulcher in terris ; pulcher in Patre Verbum, pulcher in Matre caro et Verbum ; pulcher in utero Virginis, ubi non amisit divinitatem, cum suscepit humanitatem ; quia cum hic esset, cum manibus portaretur, locuti sunt cæli, gavisi sunt Angeli, Magos stella direxit. Adoratus est in præsepio cibaria mansuetorum, adoratus est in templo puer Christus a sene Simeone, gestatus est in ulnis, a quo ipse regebatur. Pulcher ergo Christus in miraculis ; in flagellis, in sermonibus, in verberibus pulcher ; non curans mortem, et mortuos suscitans ; pulcher in ligno, pulcher in cælo, pulcher et in sepulcro. Quis igitur, Fratres carissimi, non adoret « primum et novissimum, initium et finem, α et ω ? » (*Apoc.*, XXII, 13.) Quis, inquam, non adoret per quem adspiravit dies, effugatæ sunt umbræ ?

Christus quid a nobis mercatus, quid reddidit. — 6. Natus est imperator, ut absolveretur peccator. Sic enim scriptum est : « Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia, » (I *Cor.*, I, 27.) Dominus enim Jesus Christus per carnem quam suscepit, tribuit nobis magnam spem, magnam consolationem, magnam gratiam. Natus est, quod non noveramus ; lactatus est a matre, suxit quod noveramus. Mercatus est a nobis quod hic abundat, nasci et mori. Resurgere, et in æternum vivere, non hic erat. Invenit hic viles merces terrenas, et terrestribus adtulit peregrinas et cælestes. Si expavescis, o quisquis es auditor, mortem Christi ; ama resurrectionem Christi. Multi quidem contempserunt humilem Christum, et non pervenerunt usque ad altitudinem Christi. Qui autem adoraverunt humilem, invenerunt excelsum.

Legis figura, baculus Elisæi. — 7. Audiunt Judæi, et dicunt : Noster est Christus. O Judæi cæci, si vestrum agnovistis, quare occidistis ? Dominus quidem suscepit circumcisionem, ablaturus ipsam circumcisionem ; suscepit umbram, daturus lucem ; suscepit figuram, impleturus veritatem. Ipse quidem vobis Legem dedit ; sed in qua fuit Elisæus, quando resuscitavit mortuum filium cujusdam religiosæ, in ea figura data est Lex. Hoc factum est. Nuntiatus est Elisæo mortuus infans ; dedit servo suo baculum, et ait illi : « Vade, inquit, et pone baculum super puerum, et reviviscet. » (IV *Reg.*, IV, 9.) Accepit servus

Juifs ont pu de même recevoir la loi, mais non y puiser la vie. O Juif, observe le changement opéré dans la loi, si tu veux changer toi-même ; si tu ne veux pas changer, tu ne peux pas échapper à l'ancienne condamnation. N'aime pas la vieille tunique. Tes pères ont crucifié le Christ ; tu le poursuis de ta haine : eux avec la main, toi avec le cœur, vous accomplissez le même crime. Déteste ce que tes aïeux ont fait ; écoute ce que dit le Seigneur ton Dieu : « Le Père, qui demeure en moi, m'a lui-même prescrit ce que je dois dire, comment je dois parler ; et je sais que son précepte est la vie éternelle. » (*Joan.*, XII, 46, 50.) Si le précepte du père est la vie éternelle, si le Verbe du Père l'est aussi, celui qui parlait était également la vie éternelle. Il n'a donc rien fait de soi, parce qu'il n'est pas même de soi. De qui donc est-il ? Du Père. Le Père est Dieu, mais non de Dieu ; tandis que le Fils est Dieu, et Dieu de Dieu. Voilà pourquoi le Fils, étant engendré de Dieu, et toujours Fils, est engendré de toute éternité, et cependant engendré. Peut-être attendez-vous de moi que je vous explique ces choses ; entendez par moi le prophète : « Qui racontera sa génération ? » (*Isa.*, LIII, 1.) Nous avons néanmoins beaucoup parlé de sa génération, mais de la génération qu'il tient de sa mère. A savoir comment il est engendré par le Père dans le ciel, qui pourrait l'expliquer ? qui pourrait l'exposer et le scruter? Attachons-nous à sa naissance humaine, par laquelle Dieu nous a donné la grâce ; la grâce, entendez-le bien, et non la récompense ; un don gratuit, et non le paiement d'une dette ; car celui qui nous a créés, nous guérit. Par sa grâce il relève celui qui est tombé, par sa grâce il guérit celui qui est malade, par sa grâce il couronne celui qui est victorieux. Telle est la foi, telle est la vérité, tel est le fondement de la doctrine chrétienne : par un homme seul, la ruine ; par un autre homme, le Christ, la réédification. Celui qui n'a pas su demeurer ferme est tombé ; celui qui n'est pas tombé le relève. Celui-là était tombé, pour avoir abandonné l'Etre à jamais stable ; le Christ, tout en demeurant dans le Père, est descendu vers celui qui gisait ici-bas.

Génération divine du Christ. — 8. Le petit enfant est de la race d'Israël, et lui-même est Dieu avec nous, Emmanuel. Quelle doit-être la génération de notre Sauveur, par laquelle il est coéternel au Père qui l'engendre , quand celle qui le fait enfant d'une vierge frappe le monde de stupeur, n'est accepté que par une foi docile, est un objet de dérision pour l'infidélité, triomphe de l'orgueil ? Quelle est cette génération par laquelle, « au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu ; » (*Joan.*, I, 1.) ou plutôt quel est ce Verbe que ne taisait pas antérieurement celui qui devait le prononcer, et qu'il ne tait pas encore après l'avoir dit ? Quel est ce Verbe qui n'a pas besoin du temps, et par qui les temps ont été faits : ce Verbe dont le principe n'ouvre aucune lèvre, et dont la fin n'en ferme aucune ; ce Verbe que ne commence pas à prononcer la bouche de ceux qui parlent, et qui ouvre la bouche des muets ; ce Verbe que les langues éloquentes de la gentilité n'articulent pas, et qui rend éloquentes les langues des petits enfants ? Quelle est cette génération, encore une fois, qui n'a rien à recueillir d'un père mourant, parceque ce père ne l'a pas précédée dans la vie ; cette génération étrangère à toutes les distances de lieux et de temps, qui n'admet aucune de ces différences que nous éprouvons dans les jours et les corps?

Qui veut la méditer, doit élever son esprit au-dessus de toutes les choses créées. — 9. Elevons vers lui nos

baculum, posuit super puerum ; et non resurrexit. Propterea Judæi Legem accipere potuerunt, vivere in illa non potuerunt. O tu, Judæe, audi Legem mutatam, si vis mutari ; si non vis mutari, in vetustate habes damnari ; noli amare veterem tunicam. Pater tuus crucifixit Christum ; tu odisti ; ille manu, tu corde ; ambo facinus implestis. Displiceat tibi quod fecit pater tuus ; audi quod dicit Dominus tuus : « Pater, inquit, in me manens, ipse mihi mandatum dedit, quid dicam, et quid loquar, et scio quia mandatum ejus vita æterna est. » (*Johan.*, XII, 46, 50.) Si mandatum Patris vita æterna est, si Verbum Patris est vita æterna ; qui loquebatur erat vita æterna. Non ergo fecit aliquid a se, quia non est a se. Sed a quo est ? A Patre, Pater enim Deus, sed non de Deo ; Filius autem Deus, sed de Deo : ideo Filius, quia de Deo genitus est, et semper Filius, sine initio genitus, et tamen genitus. Et quomodo hoc intelligatur, audire exspectatis a me ; audite Prophetam per me : « Generationem ejus quis enarrabit? » (*Isai.*, LIII, 1.) Et tamen multa diximus de ejus generatione, sed de ea quæ de matre est. Ceterum quomodo natus est de Patre in cælo, quis potest explicare? quis potest enarrare vel investigare ? Teneamus nos ad istam humanam nativitatem, per quam nobis Deus donavit gratiam. Gratia, inquam, donata, non merces reddita ; quia qui creavit, sanat. Per ipsam levat ruentem, per ipsam curat ægrotantem, per ipsam coronat vincentem. Ipsa est fides, ipsa est veritas, hoc est Christianæ fidei fundamentum, quia unus homo per quem ruina, alius homo Christus per quem structura. Cecidit qui non mansit ; erigit qui non cecidit. Ruit ille, quia dimisit manentem ; manens Christus in Patre descendit ad jacentem.

Generatio Christi divina. — 8. Ipse puer parvulus ex semine Israël, et ipse nobiscum Deus Emmanuel. Quæ est illa nostri generatio Salvatoris, qui gignenti Patri coæternus est ; quando hanc generationem ex virgine mundus expavit, quam pia fides agnovit et tenuit, infidelitas autem irrisit, superbia timuit superata? Quænam est illa generatio, qua « in principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum ; » (*Johan.*, I, 1.) vel quod est hoc Verbum quod dicturus antea non silebat, quo dicto non siluit qui dicebat? Quod est Verbum sine tempore, per quod facta sunt tempora ; Verbum quod labia nullius aperuit cœptum, vel clausit finitum ; Verbum quod initium non habet ex ore loquentium, et aperit ora mutorum ; Verbum quod linguis gentium disertis non fit, et linguas infantium disertas facit ? Quænam est, inquam, illa generatio, cui pater moriendo non cedit ; quia non eam vivendo præcedit, aliena ab omnibus locorum temporumque intervallis, ab omni distentione spatiorum, quam vel in diebus vel in corporibus sentire consuevimus.

âmes, autant que nous le pourrons avec son secours, pour tâcher de comprendre d'une certaine façon, et cette paternité qui ne précède pas l'enfant qu'elle engendre, et cette filiation qui ne suit pas dans l'ordre du temps ; ce Père et ce Fils qui ne peuvent l'un et l'autre réunir ces deux titres, et qui l'un et l'autre sont éternels ; ni générateurs ni engendrés l'un et l'autre, ne vivant pas cependant l'un sans l'autre ; le Père engendrant de toute éternité, le Fils engendré de toute éternité. Comprenons, si cela nous est possible ; si nous ne pouvons pas, croyons. Ce qu'il faut entendre par ce langage n'est pas là devant nous, et toutefois n'est loin d'aucun de nous : « En lui nous avons la vie, le mouvement et l'être. » (*Act.*, XVII, 28.) Franchissons les limites de notre chair, cette vie terrestre où les parents précèdent les enfants, puisqu'ils ne peuvent les engendrer qu'après avoir atteint un certain âge, vieillissant ensuite à mesure que grandissent ceux auxquels ils ont donné la vie. Oui, les parents ont précédé les enfants dans l'existence, parce que les enfants sont destinés à vivre après que les parents sont morts. Franchissons même les horizons de notre âme : elle enfante, elle aussi, par la pensée ce qu'elle garde en soi par la science ; mais elle peut le perdre par l'oubli, parce qu'elle ne le possédait pas en venant au monde. Elevons-nous au-dessus de tout ce qui est corporel, temporel et changeant, si nous voulons apercevoir par delà toutes ces choses Celui qui les a toutes créées. C'est dans notre cœur que s'accomplit cette ascension ; car il est tout près le point que nons devons atteindre, et nous n'en sommes éloignés que par la dissemblance. Qui ressemble à Dieu monte vers Dieu ; cette ressemblance, lui-même l'a faite et refaite en nous. Un regard encore faible ne saisit pas complétement son objet, et ne peut pas fixer l'ineffable clarté de la lumière éternelle. Celui dont l'œil de votre âme ne saurait soutenir la splendeur, pourriez-vous bien « en raconter la génération? » Mais « le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous. » Or, cette génération dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire, par laquelle il a daigné venir dans la race d'Israël, et se faire Emmanuel, Dieu avec nous, mais dans l'infirmité de la chair, et non dans l'iniquité du cœur, s'approchant de nous en participant à notre nature et nous délivrant en demeurant dans la sienne, c'est la seule que nous puissions exposer. En effet, le Seigneur a visité ses visiteurs par l'humaine faiblesse, afin de les affranchir par l'immuable vérité. Voilà donc la génération que notre intelligence peut jusqu'à un certain point comprendre, non celle qui reste en dehors du temps, sans mère, au-dessus de tout, mais uniquement, je le répète, celle qui s'est accomplie dans le temps, au sein de la création. Ce Fils de la Vierge, époux des vierges, né d'une mère immaculée, fruit de l'incorruptible vérité, offrons-lui nos louanges, notre amour, nos adorations, si nous voulons par sa miséricorde triompher des artifices du diable. Venons à lui par la foi, avançons par l'action de grâces, reconnaissons-le par la persévérance. Venons à lui, et soyons d'accord entre nous. Pourquoi sa nativité nous est-elle un sujet de discorde? avons-nous résolu de ne pas écouter le médecin qui nous appelle? O déplorable maladie ! le médecin vient porter le remède, et le malade se livre aux dissensions. Célébrons donc la nativité, mes bien-aimés Frères, célébrons l'avénement de celui qui est Dieu et homme tout ensemble pour qu'il nous soit donné de revenir à Dieu. Oui, solennisons ce jour, non du dévouement humain, mais

Hanc meditanti elevanda mens super omnia creata. — 9. Levemus ad eum, quantum ipso adjuvante possumus, animas nostras, si quomodo capere valeamus, et natum non prævenientem qui gignit, et gignendo non subsequentem qui gignitur ; Patrem et Filium nec pariter patres, nec pariter filios, et pariter æternos; non utrumque generantem, non utrumque nascentem ; sed alterum sine altero non viventem ; et Patrem sempiternum genuisse, et Filium sempiternum natum esse. Cogitemus, si valemus ; si non valemus, credamus. Non est hic quod dicere volumus ; sed tamen non longe positum est ab unoquoque nostrum. « In illo enim vivimus, et movemur et sumus. » (*Act.*, XVII, 28.) Transcendamus carnem nostram, in qua parentes ante filios vivunt ; quia ut filios possent generare, creverunt ; et filiis crescentibus jam senescunt. Nondum natis filiis parentes vixerunt ; quia et parentibus mortuis filii victuri sunt. Transcendamus et animas nostras, pariunt et ipsæ aliquid cogitando, quod secum habent sciendo ; sed possunt amittere obliviscendo, quia et non habebant antea nascendo. Cuncta corporalia et temporalia et mutabilia transcendamus ; ut videamus super omnia, per quem facta sunt omnia. Adscensus noster in corde est ; quia et illud quo adscendimus prope est ; longe autem ab illo sumus, in quantum dissimiles sumus. Adscendit ergo ad eum sua similitudo, quam in nobis et fecit et refecit ; quia nondum perfecte palpitat infirmus adspectus, et ineffabilem candorem lucis æternæ non potest intueri. Cujus ergo fulgorem mentis acies nondum capit : « Generationem ejus quis enarrabit? » Sed « Verbum caro factum est, et habitavit in nobis. » Hanc ergo generationem, cujus hodiernum celebramus diem, hanc in qua dignatus est venire per Israel, et fieri Emmanuel nobiscum Deus in carnis infirmitate, non nobiscum in cordis iniquitate, accedens ad nos per id quod assumpsit ex nostro, et liberans nos per id quod mansit in suo. Visitavit quippe Dominus servos suos per mortalem infirmitatem ; ut eos liberos faceret per incommutabilem veritatem. Hanc ergo generationem, cujus utcumque capax est humana fragilitas, non illam quæ sine tempore manet, sine matre super omnia, sed istam quæ in tempore facta est sine patre inter omnia ; hunc virginis filium et virginum sponsum, de incorrupta matre nascentem, et incorruptibili veritate fetantem laudemus, amemus, adoremus ; ut in ejus misericordia de astutia victa diaboli triumphemus. Veniamus ad eum credendo, proficiamus gratias agendo, agnoscamus perseverando. Veniamus ad illum, et inter nos concordemus. Quare de ejus nativitate litigamus? An ut medicum vocantem non audiamus? O infelix infirmitas! Venit ad ægrotum medicus, et litibus vacat ægrotus. Celebremus ergo natalem Domini, Fratres carissimi, adventum Dei et hominis celebremus ; ut nos ad Deum revertamur. Igitur diem festum celebremus ; non humanæ devotionis, sed divinæ dignationis ; non infir-

de la condescendance divine ; non de l'infirmité, mais de l'éternité ; non de la formation, mais de la réformation de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit...

SERMON CXXIX.

Sur les Calendes de Janvier, I (1).

Ce qu'était Janus. — 1. Ce jour des calendes de janvier, comme on l'appelle, Frères bien-aimés, a reçu ce nom d'un certain Janus, homme pervers et sacrilége. Ce Janus était un chef, une sorte de prince parmi les païens ; et ces hommes incultes, ignorants, le redoutant comme roi, se mirent à l'adorer comme Dieu : c'est la crainte dont les frappait la puissance royale, qui les poussa vers ce culte criminel. Dans leur grossière ignorance, ne connaissant pas le vrai Dieu, ils décernaient les honneurs divins à ceux qu'ils voyaient s'élever au-dessus du reste des hommes. Il advint de là que les honneurs dus au seul vrai Dieu furent disséminés sur un grand nombre de dieux imaginaires, ou plutôt de véritables démons. C'est donc du nom de Janus, comme nous venons de le dire, qu'est dérivé celui des calendes de ce jour ; dans leur résolution de décerner un culte à cet homme, les peuples lui consacraient la fin d'une année et le commencement d'une autre. Comme c'étaient ces calendes de janvier qu'ils regardaient comme le terme d'une année qui finit et d'une année qui commence, ils placèrent là cette figure de Janus, qui semblait ainsi fermer et rouvrir la marche du temps. De là vint encore que ces idolâtres attribuèrent à Janus un double visage : l'un par devant, l'autre par derrière ; l'un regardant en quelque sorte le passé, l'autre l'avenir. Par cette folle imagination de deux visages, tout en voulant faire un dieu, ils firent réellement un monstre. Ces grossiers idolâtres lui donnèrent pour signe distinctif ce qu'on tient pour une horrible difformité chez les bêtes elles-mêmes. Ainsi se trahissait d'une manière évidente l'erreur dont ils étaient le jouet, et leur superstition, prétendant constituer une grande divinité, ne fit que dévoiler un démon.

Superstition des calendes de janvier. — 2. Voilà donc l'origine des ignobles usages suivis en ces jours par les païens ; c'est pour cela que, bouleversant l'ordre des choses, ils se couvrirent de travestissements honteux, les adorateurs se faisant semblables à l'objet de leur adoration. Pendant ces jours, des hommes misérables, et, ce qu'il y a de pire, quelques chrétiens revêtent des formes empruntées et monstrueuses, des dehors qui font rougir, ou plutôt qui font verser des larmes. Qui pourrait se persuader, ayant le sens droit, qu'il se trouve des hommes non atteints de folie qui consentent à se déguiser en bêtes ? Les uns se couvrent de la peau des animaux domestiques, les autres pla-

(1) Rejeté pour la première fois dans l'Appendice. Un ancien manuscrit, qui se trouve maintenant dans la bibliothèque Colbertine, l'attribue à S. Augustin ; mais la diction d'abord, qui rappelle beaucoup mieux le genre de Césaire, ne permet pas de s'en rapporter à cette indication ; et puis une remarque consignée dans le numéro 3 est évidemment d'une époque postérieure : il s'agit du jeûne public prescrit dans toutes les Eglises aux calendes de janvier par les anciens Pères. De plus, un autre manuscrit du collége de Navarre, tranche la question, puisqu'à la suite du Sermon sur la Circoncision, après lequel figure celui-ci, nous lisons : « Ici finit le Sermon sur la Circoncision du Seigneur, et commence le Sermon de S. Maxence sur la Nativité, pour les calendes de janvier. » Puis vient le Sermon suivant. Mais dans ce Sermon, pas un mot sur la Nativité du Seigneur. Les Bollandistes l'impriment sous le nom de l'évêque Faustin, d'après un ancien exemplaire trouvé dans un monastère de Bourgogne.

mitatis, sed æternitatis ; non formationis, sed reformationis Domini nostri Jesu Christi : qui cum Patre et Spiritu Sancto, etc.

SERMO CXXIX (*a*).

De Kalendis Januariis, I.

Janus quis fuerit. — 1. Dies Kalendarum istarum, Fratres carissimi, quas Januarias vocant, a quodam Jano homine perdito ac sacrilego nomen accepit. Janus autem iste dux quidam et princeps hominum paganorum fuit ; quem imperiti homines et rustici dum quasi regem metuunt, colere velut Deum cœperunt ; detulerunt enim ei illicitum honorem, dum in eo expavescunt regiam potestatem. Homines quippe stulti et ignorantes Deum, illos tunc maxime deos existimabant, quos inter homines sublimiores esse cernebant. Ac sic factum est, ut unius veri Dei cultus ad multa deorum vel potius dæmoniorum nomina transferretur. Diem ergo Kalendarum hodiernarum de nomine Jani, sicut jam dictum est, nuncuparunt ; atque ut ei homini divinos honores conferre cupiebant, et finem unius anni et alterius initium deputarunt. Et quia apud illos Januariæ Kalendæ unum annum implere, et alterum incipere dicebantur, istum Janum quasi in principio ac termino posuerunt, ut unum annum implere, alterum incipere diceretur. Et hinc est, quod Idolorum cultores ipsi Jano duas facies figurarunt ; unam ante ipsum, alteram post ipsum ; unam quæ præteritum annum videretur adspicere, alteram quæ futurum ; ac sic homines insipientes duas ei facies deputando, dum eum deum facere cupiunt, monstrum esse fecerunt. Voluerunt in deo suo esse præcipuum Pagani homines, quod est etiam in pecudibus monstruosum. Et ideo optima erroris sui declaratione atque indicio, dum eum religiosa vanitate magnum Deum videri volunt, dæomnium publicarunt.

Superstitio Kal. Januariarum. — 2. Hinc itaque est quod istis diebus Pagani homines perverso omnium rerum ordine obscœnis deformitatibus teguntur ; ut tales utique se faciant qui colunt, qualis est iste qui colitur. In istis enim diebus miseri homines, et quod pejus est, aliqui baptizati, sumunt formas adulteras, species monstruosas, in quibus quidem sunt quæ primum pudenda, aut potius dolenda sunt. Quis enim sapiens poterit credere, inveniri aliquos sanæ mentis qui (*b*) cervulum facientes, in ferarum se velint habitum commutare ? Alii vestiuntur pellibus pecudum ;

(*a*) Alias XIV post homilias ex Carthusia majore in I parte supplem.

(*b*) Hinc illustratur Antissiodorensis anno 578 celebrati Concilii can. I, quo *Non licet Kalendis Januariis vetula aut cervolo facere, vel strenas diabolicas observare*. Legendum *vetulam aut cervulum facere*, ut in S. Eligii vita lib. II, cap. XV, seu Serm. hic infra edito *de rectitudine catholicæ onversationis*. Vide Halitgar. in Pænitent. cap. VI. Burchard. lib. XIX, cap. V, et Bonifacii Episcopi Moguntini Epistolam ad Zachariam P. cap. VI.

cent sur leur tête celle des animaux sauvages; et tous sont heureux et fiers quand ils ont pu tellement se transformer ainsi qu'on ne puisse plus les reconnaître pour des hommes. Ils montrent bien par là qu'ils n'on pas seulement l'extérieur de la bête, mais qu'ils en ont encore les instincts. Ils ont beau vouloir varier ces ressemblances; ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ont le cœur beaucoup plus que la forme des brutes. Une chose non moins honteuse et dégradante, c'est que des hommes s'habillent en femmes, s'avilissant au point de masquer la force et la vigueur sous les traits de la mollesse, ne rougissant pas de glisser dans de légères tuniques des bras faits pour porter le fer : ils veulent qu'on les prenne pour des femmes, alors qu'ils ont des faces velues. Mais non, ils ont réellement perdu la force de l'homme, puisqu'ils ont adopté l'extérieur et les manières de la femme. C'est par un juste jugement de Dieu, faut-il bien le croire, qu'ils ont perdu tout courage militaire dans l'habitude de pareils déguisements.

Autres superstitions. — 3. Et puisque Dieu, prenant pitié de vous, a permis que vous ayez, par amour pour la foi, totalement extirpé de votre ville ces déplorables usages, je vous en prie, mes bien-aimés Frères, qu'il ne vous suffise pas de ne plus tomber, avec le secours de la grâce, dans de semblables travers ; mais, partout ailleurs où vous les verrez subsister encore, poursuivez-les de vos accusations, travaillez à les corriger, et par de salutaires conseils inspirez l'horreur de ce sacrilége à ceux qui sont assez insensés pour s'y livrer. Dans le but de vous prêter entièrement à la divine miséricorde, rejetez de plus, comme un diabolique poison, ces autres observances que beaucoup parmi les chrétiens, chose lamentable, retiennent encore sans pudeur. Il en est qui, pendant ces calendes, sacrifient à la superstition, refusant de donner du feu, par exemple, ou de rendre tout autre service à quiconque vient le leur demander. L'usage des étrennes qu'on donne ou qu'on reçoit, porte aussi des traces de la malice du démon. Certains habitants de la campagne, pendant la nuit qui précède ce jour, dressent des tables qu'ils laissent jusqu'au lendemain chargées de toutes sortes de mets, se persuadant que ce premier jour de l'année leur donnera d'avoir l'année entière des repas non moins abondants ; et, comme il est écrit : « Un peu de levain infecte toute la masse, » (*Galat.*, v, 9,) ayez soin d'exclure de vos maisons ces usages superstitieux et d'autres semblables qu'il serait trop long d'énumérer, et que les ignorants regardent comme peu ou point coupables. Ordonnez que ces calendes ne se distinguent pas sous ce rapport de celles des autres mois. Ceux qui se conforment dans ces jours à certaines habitudes païennes, doivent craindre que le nom de chrétien ne leur soit d'aucune utilité.

Jeûne autrefois prescrit aux calendes de janvier. — 4. Voilà pourquoi les anciens Pères, considérant qu'à pareil jour la majeure partie des hommes s'adonnaient aux appétits grossiers, à la gourmandise, à l'ivresse, à des danses effrénées, à de criminelles folies, ont établi dans toutes les parties du monde un jeûne public qui serait observé par chaque Église. Les misérables mortels pouvaient ainsi mieux comprendre à quel point ils avaient péché, puisque toutes les Églises étaient dans l'obligation de jeûner pour eux. Jeûnons donc en ces jours, mes bien-aimés Frères, et déplorons avec une charité sincère et parfaite les criminelles folies des hommes; peut-être enfin verront-ils leur état en voyant ce jeûne public dont ils sont l'objet et la cause. Il ne faut pas désespérer de leur retour au bien; Dieu peut leur appliquer nos prières et notre pénitence ; il l'a promis dans son ineffable bonté par la bouche d'un apôtre : « Celui qui détourne un pécheur de sa funeste

alii assumunt capita bestiarum, gaudentes et exsultantes, si taliter se in ferinas species transformaverint, ut homines non esse videantur. Ex quo indicant ac probant, non tam se habitum belluinum habere, quam sensum. Nam quamvis diversorum similitudinem animalium exprimere in se velint ; certum est tamen, in his magis cor pecudum esse, quam formam. Jam vero illud quale et quam turpe est, quod viri nati, tunicis muliebribus vestiuntur, et turpissima demum demutatione puellaribus figuris virile robur effeminant, non erubescentes tunicis muliebribus inserere militares lacertos ; barbatas facies præferunt, et videri feminæ volunt. Et merito virilem jam fortitudinem non habent, qui in mulieris habitum transierunt. Justo enim judicio Dei evenisse credendum est, ut militarem virtutem amitterent, qui feminarum se specie deformassent.

Superstitiones aliæ. — 2. Et quia Deus placatus vobis inspirare dignatus est, ut pro amore fidei ista miserabilis consuetudo de hac civitate in integrum tolleretur; rogo vos, Fratres carissimi, ut vobis non sufficiat quod ipsi hoc malum, Deo donante, non facitis; sed ubicumque alibi fieri videritis, arguite, castigate, corripite, et vestro salubri consilio de isto miserabili sacrilegio stultos homines removete. Et ut ad integrum vos divinæ misericordiæ consecretis, etiam illas alias observationes, velut diaboli venena respuite, quas, quod pejus est, plures in populo Christiano observare non erubescunt. Sunt enim qui Kalendis Januariis auguria observant, ut focum de domo sua, vel aliud quodcumque beneficium, cuicumque petenti non tribuant. Diabolicas etiam strenas, et ab aliis accipiunt, et ipsi aliis tradunt. Aliqui etiam rustici, mensulas in ista nocte quæ præteriit, plenas multis rebus, quæ ad manducandum sunt necessariæ, componentes, tota nocte sic compositas esse volunt, credentes quod hoc illis Kalendæ Januariæ præstare possint, ut per totum annum convivia illorum in tali abundantia perseverent. Et quia, sicut scriptum est : « Modicum fermentum totam massam corrumpit, » (*Galat.*, v, 9,) etiam ista, et alia his similia, quæ longum est dicere, quæ ab imperitis aut parva, aut nulla peccata creduntur; a vestris ordinate familiis removeri; et hoc præcipite, ut sic Kalendas istas colant, quomodo aliorum mensium colere solent. Qui enim aliquid de Paganorum consuetudine in istis diebus observare voluerint, timendum est ne eis nomen Christianum prodesse non possit.

Jejunium olim indictum in Kal. Jan. — 4. Et ideo antiqui Patres nostri considerantes maximam partem hominum diebus istis gulæ vel luxuriæ deservire, et ebrietatibus et sacrilegis saltationibus insanire, statuerunt in universum

voie, sauvera son âme de la mort et couvrira la multitude des péchés. » (*Jac.*, v, 20.) Celui qui, pendant ces calendes, accordera le plus léger concours aux insensés qui se livrent à ces jeux profanes, prend sur sa conscience une partie du péché ; qu'il n'en doute pas. Quand on a l'heureuse préoccupation du salut de son âme, on gémit, on pleure sur eux, loin de participer à leurs tristes rires, ou de les encourager par une lâche complaisance. Pour vous, Frères, accoutumés que vous êtes de crier chaque jour vers le Dieu de miséricorde : « Mes yeux regardent constamment le Seigneur ; » (*Psalm.* xxiv, 15.) puis encore : « J'ai levé les yeux vers vous qui habitez dans les cieux ; » (*Psalm.* cxxii, 1.) gardez-vous bien de souiller par le spectacle de ces criminelles folies vos yeux sanctifiés par nos pieuses veilles dans l'église, et par l'assidue contemplation de Dieu. Dédaignez plutôt et foulez aux pieds les œuvres du diable, pour que la charité du Christ demeure intacte en vous. Dites hautement avec le prophète : « Détournez mes yeux, pour qu'ils ne voient pas la vanité. » (*Psalm.* cxviii, 37.) Redoutez cette sentence de l'Apôtre : « Vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur et le calice des démons; vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur et à la table du démon. » (I *Corinth.*, xxx, 20, 21.) J'ai cette confiance en la divine miséricorde que vous parviendrez par vos admonestations à corriger les autres de leur démence ; que vous serez de la sorte doublement récompensés, et pour vos propres mérites, et pour leur amendement, dont vous aurez été les promoteurs par votre exemple. Daigne vous accorder ce bonheur Notre Seigneur Jésus-Christ, à qui gloire et puissance dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXXX.

Sur les Calendes de Janvier, II (1).

L'orgueil et la déception, sources de tous les péchés. — 1. Tout péché, mes très-chers Frères, est introduit par le diable au moyen de l'orgueil ou de la déception; la déception vient de l'ignorance, l'orgueil vient du mépris : et voilà les deux choses qui donnent naissance à tous les péchés. La déception paraît un crime moins grave ; elle comprend le désir des voluptés, l'intempérance de la table, l'amour désordonné du jeu, la recherche des spectacles, les paroles inconsidérées, les idées irréfléchies et présomptueuses ; une déception encore, c'est la vaine observation des présages, le culte des jours consacrés par l'antique superstition, la recherche de l'avenir : et tout cela dégénère en orgueil, quand on y persévère alors que l'illusion n'est plus permise. En observant, en effet, par l'attrait d'une folle joie, le jour des calendes ou tout autre

(1) Ce sermon est bien certainement du même auteur que le précédent, et se trouve pour la première fois rejeté dans l'Appendice. Un très-ancien manuscrit le donne avec ce titre : « Ici commence le sermon de S. Sédat, évêque, sur les calendes de janvier. » Nous ne savons pas s'il ne faudrait pas lire S. Césaire. Il a cependant existé un évêque de Béziers du nom de Sédat, qui souscrivit au troisième concile de Tolède, en 589 ; et plusieurs le regardent comme l'auteur d'une homélie sur l'Epiphanie, imprimée sous ce nom dans le tome XV de la bibliothèque des Pères. Ce qu'il importe d'observer ici, c'est qu'on ne saurait y voir autre chose qu'un amas confus de fragments d'autres sermons. La première partie se retrouve dans le CXXXVIe de la série présente ; la deuxième a figuré plus haut dans le XCe ; et la dernière fera partie du CXXXVe.

mundum, ut per omnes Ecclesias publicum indiceretur (*a*) jejunium. Ut agnoscerent miseri homines in tantum se male facere, ut pro illorum peccatis necesse esset omnibus Ecclesiis jejunare. Jejunemus ergo, Fratres carissimi, in istis diebus ; et cum vera et perfecta caritate stultitiam miserorum hominum lugeamus, ut vel sic intelligant malum suum, dum pro se viderint publicum observari jejunium. Neque enim desperandum est, quod illos Deus possit nostra oratione vel castigatione corrigere, qui per Apostolum suum ineffabili pietate promisit dicens : « Qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ, salvabit animam ejus a morte, et operiet multudiuem peccatorum. » (*Jacobi*, v, 20.) Qui etiam in istis Kalendis stultis hominibus luxuriose ludentibus aliquam humanitatem impenderit, peccati eorum participem se esse non dubitet. Nam qui de salute animæ suæ feliciter cogitat, magis de illis dolere debet vel flere, quam cum illis vel de illis ad infelicem risum suum animum relaxare. Vos vero, Fratres, qui Deo propitio quotidie clamare consuevistis : « Oculi mei semper ad Dominum ; » (*Psal.* xxiv, 15.) et iterum : « Ad te levavi oculos meos, qui habitas in cælis ; » (*Psal.* cxxii, 1.) non oportet ut oculi vestri, qui assidue in ecclesia vigilantes ad Deum sanctificantur, videndo luxuriam stultorum hominum, polluantur. Magis dedignari debetis atque despicere opera diaboli ; ut in vobis integra permaneat caritas Christi. Clamate ergo cum Propheta, dicentes : « Averte oculos meos, ne videant vanitatem ; » (*Psal.* cxviii, 37.) timentes illud quod ait Apostolus : « Non potestis calicem Domini bibere, et calicem dæmoniorum. Non potestis mensæ Domini participes esse, et mensæ dæmoniorum. » (I *Cor.*, xxx, 20, 21.) Sed credo de Dei misericordia, quod ita per vestram castigationem illorum stultitia corrigenda est, ut non solum pro vobis, sed etiam pro illorum correctione qui vestro exemplo proficient, duplicia vobis a Domino præmia repensentur ; præstante ipso Domino nostro Jesu Christo, cui est gloria et honor in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXXX (*b*).

De Kalendis Januariis, II.

Peccatorum omnium fontes superbia et error. — 1. Omne peccatum, Fratres carissimi, aut per superbiam, aut per errorem diabolus intromittit ; errorem per ignorantiam, per contemptum superbiam. Istæ duæ res sunt origines omnium peccatorum. Error est quasi levius crimen, ut est appetitio voluptatum, intemperans gula, procacis joci turpis lætitia, spectaculi ambitus, facilis lingua, incogitata et inordinata præsumptio ; error etiam est

(*a*) De hoc solemni jejunio facit mentionem Concilium Toletan. iv, can. 11, et Turon. ii, can. 17. Jamque olim Augustinus sic in Sermone de Kalendis Januariis, alias inter Sirmondianos vii, populum exhortabatur : *Inebriantur illi, vos jejunate.*

(*b*) Alias xv, post homilias ex Carthus. majore in I parte Suppl.

usage superstitieux, on semble appeler les démons à leurs sacrifices : les transports de l'ivresse et les chants honteux sont comme autant d'évocations. Pour eux, c'est un sacrifice de suave odeur que de nous voir blesser la pudeur, cette amie de la justice, et l'exclure après l'avoir outragée par nos actions ou nos paroles. Quoi de plus insensé, quoi de plus honteux que de prendre les vêtements d'un autre sexe? Quelle plus grande folie que de déformer son visage et d'adopter des traits qui font horreur aux démons eux-mêmes? Quoi de plus dégradant que de chanter avec une impudente satisfaction les louanges du vice par des vers obscènes accompagnés de mouvements effrénés; ou bien encore de revêtir la forme des bêtes, d'emprunter la ressemblance de la chèvre ou du cerf, de telle sorte que l'homme, fait à l'image de Dieu, devienne une victime immolée aux démons? Par de tels artifices, l'artisan de tous nos maux s'introduit dans les âmes, qu'il met sous le joug après les avoir insensiblement captivées par les dehors séduisants du plaisir. Quand de pareilles coutumes prévalent, l'orgueil se glisse à travers, déclarant la guerre à Dieu; inspirant l'oubli de la religion et le mépris des menaces divines, il pousse à la révolte contre les antiques enseignements des saintes Écritures; après cela, furieux d'ambition, enflé de vanité, n'aspirant qu'aux choses déshonnêtes, rejetant toute dignité, entraînant à sa suite le naufrage des mœurs, il se déchaîne comme la plus terrible et la plus désastreuse des tempêtes. De là naît l'envie, racine de tous les maux, que la prospérité d'autrui tourmente à l'égal de ses propres revers, qui torture elle-même les âmes dès la vie présente, par des feux intérieurs et des soucis dévorants : flamme inextinguible comme celle de l'enfer. Et que peut-on imaginer de plus misérable que d'être malheureux du bonheur des autres? Où trouvera-t-il donc un remède, celui qui se fait un tourment du bien d'autrui, qu'il ajoute de la sorte à ses propres peines? De là naît aussi la colère, toujours incapable d'écouter un conseil, et qui ne cesse de creuser la fosse où elle tombera, de tendre les filets où elle se laissera prendre.

Il faut les réprimer. — 2. Pour vous, Frères bien-aimés, à qui le Seigneur a daigné faire des mœurs pleines de réserve et de dignité, tâchez à force de représentations de transmettre cette pureté de conduite dont la grâce vous a favorisés, soit à vos familles, soit même à vos voisins; gardez-vous de leur permettre des propos honteux ou des chants impudiques; car le péché remonte à celui qui ne l'a pas arrêté, quand il le pouvait. Quiconque donc, pendant ces calendes, donne le moindre signe d'approbation à des misérables plutôt emportés par une sacrilége frénésie que se livrant à des amusements convenables, ne doit pas ignorer que ce n'est pas aux hommes, mais aux démons qu'il montre cette complaisance. Si vous ne voulez pas dès lors participer à de telles iniquités, ne permettez pas que le cerf ou la génisse, ou tel autre monstre, vienne s'arrêter devant votre maison. Blâmez énergiquement ces travers, chassez-les avec indignation, si cela vous est possible, afin qu'en vous sauvant vous-mêmes, et de plus en corrigeant les autres, vous obteniez de la justice de Dieu une double récompense. Je vous en conjure donc, Frères bien-aimés, puisque nous avons confiance, grâces à Dieu, dans l'intégrité

inutilis observatio augurum, cultus dierum antiquæ superstitionis, inquisitio futurorum. Sed hæc in superbiam transeunt, cum cognita sine emendatione permanserint. Sic enim fit ut stultæ lætitiæ causa, dum observantur Kalendarum dies aut aliarum superstitionum vanitas, per licentiam ebrietatis et ludorum turpem cantum, velut ad sacrificia sua dæmones invitentur. Illorum est enim suave sacrificium, cum aut dicitur a nobis aliquid, aut fit, quo honestas, quæ est amica justitiæ, improbis actibus violata discedat. Quid enim est tam demens quam virilem sexum in formam mulieris, turpi habitu commutare? Quid tam demens quam deformare faciem, et vultus induere, quos ipsi etiam dæmones expavescunt? Quid tam demens quam incompositis motibus et impudicis carminibus vitiorum laudes inverecunda delectatione cantare? indui ferino habitu, et capreæ aut cervo similem fieri, ut homo ad imaginem Dei et similitudinem factus sacrificium dæmonum fiat? Per hæc ille malorum artifex se intromittit, ut captis paulatim per ludorum similitudinem mentibus dominetur. Ergo cum hæc quæ supra dicta sunt, convaluerint, superbia Deo inimica succedit; hæc per negligentiam religionis et contemptum timoris Dei, contentiones etiam adversus sanctas Scripturas primitus intromittit, deinde ambitione furens, vanitate tumens, inhonestas appetens, honesta despiciens, elationis spiritu in naufragia morum, velut quædam immoderata turbinis procella grassatur. Hinc invidia malorum omnium radix, quæ alieno profectu velut propriis malis uritur, inexstinguibili flamma, velut futurus gehennæ ignis, viventium animas jam nunc secreto ardore consumit, mordacibus curis angit. Quid enim illo esse miserius potest, quem infelicem facit aliena felicitas? Aut ubi remedium inveniat, qui non solum suo malo, sed alieno bono miser est? Hinc ira, quæ semper est inimica consilio, in foveam in quam cadat, et laqueos quibus ipsa capiatur, innectit.

Tales coercendi. — 2. Vos vero, Fratres, carissimi, quibus Deus honestos et sobrios mores donare dignatus est, sanctam conversationem quam divino munere percepistis, vicinis, vel familiis vestris assidua castigatione transfundite, et nolite eis permittere verba turpia aut cantica luxuriosa proferre; quia in illum redundat omne peccatum, qui non vult peccantes prohibere, cum possit. Quicumque ergo in Kalendis Januariis quibuscumque miseris hominibus sacrilego ritu insanientibus, potius quam ludentibus, aliquam humanitatem dederint, non hominibus, sed dæmonibus se dedisse cognoscant. Et ideo si in peccatis eorum participes esse non vultis, cervulum sive (a) juvencam, aut alia quælibet portenta, ante domos vestras venire non permittatis; sed castigate potius atque corripite, et si potestis etiam cum severitate distringite; ut de vestra salute, et de aliorum correctione duplicem mercedem possitis, Deo remunerante, percipere. Rogo autem vos, Fratres dilectissimi, ut quia de fide et de honestate morum vestrorum, Deo propitiante, confidimus, non vobis sufficiat, quod

(a) Vetus codex Floriacensis, *sive anulas*. Ex duobus Navarricis MSS. alter, *sive agniculam*, alter, *sive anniculam*.

de votre foi et l'honnêteté de vos mœurs, ne vous contentez pas d'être vertueux vous-mêmes ; mais appliquez-vous, comme je viens de le dire, à corriger par vos avertissements les négligences des autres ; et vous serez éternellement récompensés des vertus qu'ils auront pratiquées, en même temps que de votre vie sainte. Exhortez donc vos familles à ne pas imiter les habitudes sacriléges des malheureux païens.

Etrennes. — 3. Il en est quelques-uns parmi nous, et c'est là le comble de la dégradation, qui refusent en ce jour d'écouter la prière des voisins ou des étrangers leur demandant du feu. Beaucoup ont aussi coutume de donner ou de recevoir de superstitieuses étrennes. Avant tout, mes Frères, pour confondre les appétits charnels et l'intempérance des idolâtres, jeûnons tous avec le secours de Dieu ; j'en excepte ceux à qui les infirmités ne permettent pas de telles privations ; et ne cessons de prier autant qu'il est en notre pouvoir pour les misérables qui profanent ces calendes par l'excès du boire et du manger. Non contents d'abhorrer leur conduite, nous prierons donc pour eux, afin de mériter la double récompense dont nous avons déjà parlé. Par la divine miséricorde, Frères bien-aimés, vous nous écoutez avec tant de persévérance et de sympathie lorsqu'il s'agit du salut de votre âme, que nous pouvons librement, avec toute confiance, satisfaire notre zèle et notre charité en vous disant ce que nous jugeons nécessaire dans ce but, en vous exposant sans cesse ce que vous devez pratiquer ou fuir. Je vous en conjure encore une fois, mes Frères, après que l'amour de la religion vous a fait renoncer à ces vieilles coutumes païennes, quand vous verrez les autres y rester encore attachés, ne manquez pas de les reprendre avec bonté et mansuétude.

Culte insensé rendu aux planètes. — 4. Plusieurs tombent dans ces funestes erreurs, préoccupés de savoir quel jour ils se mettront en route, rendant de la sorte hommage au Soleil, ou bien à la Lune, à Mars, à Mercure, à Jupiter, à Vénus, à Saturne. Ils ne savent pas, les malheureux, qu'à moins de faire pénitence, ils partageront dans l'enfer le sort de ceux auxquels ils ont rendu de vains honneurs en ce monde. Avant tout, mes Frères, fuyez toutes ces pratiques impies, repoussez-les comme un mortel poison versé par le diable. C'est pour nous, pour notre usage, que Dieu a créé le soleil et la lune, et ce n'est pas pour que nous les adorions comme des dieux. Rendons à celui qui nous a donné ces luminaires les plus grandes actions de grâces que nous pourrons. Mercure fut un homme vil, avare, cruel, impie et orgueilleux. Vénus fut la plus impudente des courtisanes. Tous ces monstres d'iniquité, Mars, Mercure, Jupiter, Venus et Saturne naquirent, selon la tradition, pendant le séjour des enfants d'Israël en Egypte. Si réellement ils sont nés alors, les jours qui portent leurs noms existaient évidemment déjà et se nommaient, d'après l'institution divine, le premier, le deuxième, le troisième, le quatrième, le cinquième et le sixième ; mais les hommes ignorants et misérables qui rendaient à ces êtres souverainement dépravés un culte de crainte beaucoup plus que d'amour, comme nous venons de le faire entendre, consacrèrent par leurs noms chacun des jours de la semaine, leur offrant ainsi de sacriléges honneurs, et se mettant dans l'obligation d'avoir plus souvent à la bouche des noms qui leur rappelaient les impuretés dont leur âme avait fait une religion. Pour nous, mes Frères, qui sommes connus pour avoir placé notre espérance, non en des hommes perdus et plon-

ipsi boni estis ; sed, sicut jam supra sugessi, studete ut per vestram admonitionem aliorum etiam negligentias corrigatis ; ut non solum de sancta vestra conversatione, sed etiam de illorum correctione æterna præmia capiatis. Admonete ergo familias vestras ut infelicium Paganorum sacrilegas consuetudines non observent.

Strenæ. — 3. Sunt enim aliqui, quod pejus est, quos ista observatio inimica subvertit, ut in diem Kalendarum si forte aut vicinis aut peregrinantibus opus sit, etiam focum dare dissimulent. Multi præterea strenas et ipsi offerre, et ab aliis accipere solent. Ante omnia, Fratres, ad confundendam Paganorum carnalem et luxuriosam lætitiam, exceptis illis qui præ infirmitate abstinere non prævalent, omnes auxiliante Deo jejunemus, et pro illis miseris qui Kalendas istas, pro gula et ebrietate, sacrilega consuetudine colunt, Deo, quantum, possumus, supplicemus. Et dum ea quæ ipsi faciunt exhorrescimus, insuper et pro illis oramus ; et de nostra benignitate et de illorum correctione dupliciter, donante Deo, gaudeamus. Propitio Deo, Fratres dilectissimi, ita nos pro salute animæ vestræ fideliter ac libenter auditis, ut nobis libere et cum omni fiducia ea quæ saluti vestræ novimus esse necessaria, studeamus cum caritate suggerere, et quid agere vel quid vitare debeatis ostendere. Et ideo, rogo vos, Fratres, ut quia, Deo inspirante, antiquam Paganorum consuetudinem religionis affectu ipsi despicitis, alios quoscumque observare videritis, cum caritate et mansuetudine castigetis.

Vanus honor Planetis delatus. — 4. Nonnulli enim in hæc mala labuntur, ut diligenter observent, qua die in itinere exeant, honorem præstantes, aut Soli, aut Lunæ, aut Marti, aut Mercurio, aut Jovi, aut Veneri, aut Saturno. Nescientes miseri, quia si se per pœnitentiam non emendaverint, cum illis partem habebunt in inferno, quibus vanum honorem impendere videntur in mundo. Ante omnia, Fratres, universa ista sacrilegia fugite, et tamquam diaboli mortifera venena vitate. Et Solem enim et Lunam Deus pro nobis et nobis profutura constituit, non ut ista duo luminaria quasi deos colamus ; sed illi qui ea nobis dedit, quantas possumus gratias referamus. Mercurius enim homo fuit miserabilis, avarus, crudelis, impius et superbus. Venus autem meretrix fuit impudicissima. Et ista monstruosa portenta, id est, et Mars et Mercurius et Jovis et Venus et Saturnus eo tempore dicuntur nati, quo filii Israel erant in Ægypto. Si tunc nati sunt, utique dies isti, qui illorum nominibus appellantur, illo tempore jam erant ; et secundum quod Deus instituerat, sic nomen habebant, id est prima et secunda et tertia et quarta et quinta et sexta (*a*) feria ; sed miseri homines et imperiti qui istos sordidissimos

(*a*) Vox *feria* hic addita fuisse videtur, cum ejus loco subintelligenda forte esset vox *dies*. In veteri codice Floriac. omittitur, *et quinta et sexta feria*.

gés dans l'impiété, mais en Dieu, le Dieu vivant et vrai, ne consentons à désigner aucun jour par ces appellations diaboliques, ne regardons pas non plus à celui de notre départ pour un voyage, ne laissons jamais tomber de nos lèvres ces noms honteux, ne disons jamais le jour de Mars, le jour de Mercure, le jour de Jupiter, bornons-nous à dire première, deuxième, troisième férie, ainsi qu'il est écrit. Instruisez vos familles sur ces dénominations mêmes. Vous conserverez alors la parfaite santé de l'âme, du moment où par vous auront obtenu le remède spirituel ceux qui gisaient couverts de blessures. Aussi, ne vous bornez pas à reprendre souvent avec sévérité ceux qui vous appartiennent, mais ne cessez pas d'avertir les étrangers eux-mêmes avec charité; et le Seigneur, dans sa bonté et sa miséricorde, vous récompensera doublement dans l'éternité, parce que vous aurez opéré votre salut et contribué à celui des autres; à lui gloire et honneur dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXXXI.

Sur l'Epiphanie du Seigneur, I (1).

Etoile extraordinaire. — 1. Comme le jour présent, par son retour annuel, nous rappelle que notre Seigneur Jésus-Christ fut adoré par les Mages, prémices de la gentilité, nous devons à cette fête de vous parler touchant ce mystère; je prie donc votre charité de recueillir les impressions du jour de la naissance, que nous célébrions en quelque sorte hier, et d'y joindre celles que doit faire naître en nous l'adoration des mages, que nous célébrons aujourd'hui. L'étoile ne pouvait pas leur parler, en effet, et leur dire de quelle part elle venait, quel était celui dont elle annonçait l'excellence; c'était néanmoins un astre extraordinaire et nouveau qui brillait à leurs yeux, et qui dut frapper d'étonnement et de crainte ceux-là mêmes qui faisaient du cours des astres l'objet de leurs constantes observations. Jamais personne ne fut signalé par une pareille étoile, parce qu'il n'était jamais né personne de pareil. Quel était ce personage, où se trouvait-il, de quel peuple était-il roi, l'astre ne le disait point; il se bornait à répandre sa lumière. Mais Dieu, dont la bonté ne manque pas aux cœurs qui cherchent et sollicitent, dut manifester par un autre moyen à leurs prières ce que l'étoile ne pouvait leur indiquer. Ce moyen, l'Ecriture ne le dit pas, mais le donne à comprendre aux esprits réfléchis : c'est dans le tissu même de la narration que nous pouvons l'entrevoir.

2. Les Juifs ayant désigné d'après les Ecritures la ville de Bethléem comme le lieu où le Christ devait naître, mais la maison où se trouvait le Verbe de Dieu fait enfant n'étant pas connue, la même étoile y conduisit les Mages; sa vive clarté les précédait jusqu'à cet humble toit qui abritait le Créateur du

(1) Mêmes observations que pour les précédents. Le style en réalité diffère d'une manière manifeste de celui d'Augustin; la doctrine même est contrair à celle de ce Père en ce qui concerne l'étoile; puisqu'il est dit ici qu'elle apparut aux Mages deux ans avant la naissance du Christ, et que, d'après Augustin, dans ses autres sermons sur l'Epiphanie, elle leur apparut le jour même.

et impiissimos homines, ut supra diximus, timendo potius, quam amando colebant, pro illorum sacrilego cultu, quasi in honore ipsorum, totius septimanæ dies singulis eorum nominibus consecrarunt; ut quorum sacrilegia venerabantur in corde, eorum nomina frequentius habere viderentur in ore. Nos vero, Fratres, qui non in hominibus perditis atque sacrilegis, sed in Deo vivo et vero spem habere cognoscimur, nullum diem dæmonum appellatione dignum esse judicemus, neque observemus qua die itinere proficisci debeamus, sed etiam ipsa sordidissima nomina dedignemur ex ore proferre, et numquam dicamus diem (*a*) Martis, diem Mercurii, diem Jovis; sed primam, et secundam, vel tertiam feriam, secundum quod scriptum est, nominemus. De his etiam nominibus et vestras familias admonete. Tunc enim in vobis perfecta animæ sanitas permanebit, si per vestram admonitionem ad eos qui multis peccatis vulnerati sunt, medicamentum spiritale pervenerit. Unde non solum illos qui vestri sunt, frequenter cum severitate corripite; sed etiam extraneos cum caritate jugiter admonete, ut vobis pius et misericors Dominus, non solum pro vestra, sed etiam pro aliorum salute æterna præmia retribuat, cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXXXI (*b*).

In Epiphania Domini, I.

Stella singularis, — 2. Sicut dies hodiernus anniversario reditu commonet nos, quod Dominum nostrum Jesum adoraverunt Magi, tanquam primitiæ Gentium; ita huic solemnitati de isto tanto mysterio noster etiam sermo debetur. Unde Vestram commoneo Caritatem, recentem diem pristinum recolite, quo Dominus natus est; et huic hodiernum adjungite, quo a Magis adoratus est. Nec eis stella loqui potuit, cujus esset, vel cujus excellentiam præsignaret; novum tamen et singulare sidus effulsit, atque illos etiam qui solent sidera diligenter intueri, novo miraculo exterruit. Nunquam enim tali stella quisquam est significatus; quia nunquam talis est natus. Verum tamen quis esset, ubi esset, quorum rex esset, sidus illud, etsi tacebat, lucebat. Sed quærentia Deus et pulsantia corda non fraudans, alio modo sine dubio petentibus revelavit, quod stella indicare non potuit. Quem modum quidem Scriptura non dicit, sed intelligendum prudentibus dereliquit; atque in ipsa narratione, unde hoc intelligere possimus, ostendit.

2. Cum enim Bethlehem civitas, secundum Scripturas, a Judæis commemorata esset ubi Christum nasci oporteret; quia domus latebat ubi Dei Verbum infans jacebat, eadem stella Magos perduxit ad domum, sub cujus tecto erat qui fecerat mundum, et quem nuntiaverat cælum, huc usque patuit præcedentis sideris fulgor. Sed ut illi ad Herodem regem Judæorum non reverterentur, qui se velle dixerat adorare quem cupiebat occidere, per somnium leguntur admoniti. Ita quod eloqui stella non potuit, alia Deus revelatione monstravit. Sic intelligendum est, non per solam stellam, quamvis oculis suis insolita et inexperta luce fulgentem, Magos in Oriente potuisse

(*a*) Hunc loquendi usum etiam Augustinus improbat in Psal. XCIII. Enarrat. n. 3, cupitque ut Christiani corrigant et Ecclesiastico ritu loquantur.
(*b*) Alias I ex XVII additis a Parisiensibus.

monde, celui que le ciel avait annoncé. Il nous est dit alors qu'ils furent avertis en songe de ne pas revenir vers Hérode roi des Juifs, qui leur avait déclaré cependant vouloir adorer cet enfant, qu'il désirait plutôt mettre à mort. Dieu leur manifesta donc par révélation ce dont il ne pouvait les instruire par l'étoile. On comprend d'après cela que les Mages n'avaient pas pour les guider l'étoile seule dont la lumière insolite et jusqu'à ce jour inconnue brillait à leurs yeux, et qu'ils purent savoir dans l'Orient déjà quel était celui que désignait ce splendide météore, dont l'astre était comme le témoin, de quelle clarté cette clarté était le signe, vers quel point ils devaient diriger leurs pas et leurs recherches pour trouver l'objet de leurs adorations. C'est donc par une révélation différente que fut divinement complétée la tacite signification de cette vive lumière. Ils se demandaient dans leur admiration ce que cela pouvait être, où tendait cette merveille qui venait d'éclater au ciel; ce n'est pas de l'étoile qu'ils l'apprirent : il leur fut manifesté d'une autre façon qui était descendu du ciel, et, tout en régnant au ciel par sa nature divine, gisait dans la chair sous le ciel. On dut comprendre de qui venait l'étoile qu'on apercevait depuis quelque temps déjà, quand fut né celui qu'elle signalait au monde.

L'étoile apparut pendant deux ans. — 3. En effet, elle fut vue pendant deux ans environ, et l'on se demandait ce qu'elle pouvait signifier; mais ensuite, le Christ étant né, quand les Mages apprirent par révélation qu'il fallait cesser d'admirer l'étoile pour aller adorer celui que l'étoile annonçait, et que c'était le roi des Juifs, ils vinrent de l'Orient, et c'est à pareil jour qu'ils adorèrent l'enfant né depuis peu : la mission de cet astre leur fut alors pleinement révélée. Ici quelqu'un nous dira : Comment savons-nous que l'étoile avait paru pendant deux ans? Recueillons les paroles de l'Evangile. Hérode, roi des Juifs, après avoir été joué par les Mages, qui ne voulurent pas revenir vers lui par suite de l'avertissement céleste, pour ne pas lui montrer le lieu où se trouvait le Christ, « fit massacrer les enfants de deux ans et au-dessous. » (*Matth.*, II, 16.) Or, la cause de cette mesure, de ce massacre des enfants de deux ans et au-dessous, l'Evangile ne la tait pas, puisqu'il ajoute : « D'après l'époque dont il s'était informé auprès des Mages. » Voilà comment nous savons que l'étoile n'avait pas brillé pour la première fois à la naissance du Christ, c'est-à-dire peu de jours auparavant, et qu'elle donnait depuis deux ans son rayonnant présage; ils surent de quelle part elle venait, alors qu'ils furent envoyés adorer sur la terre celui dont ils avaient vu le signe précurseur dans le ciel.

Ce que signifie cette apparition de deux ans. — 4. Si quelqu'un nous demande encore pourquoi l'étoile a brillé pendant deux ans pour annoncer le Christ, nous pourrions dire que ces deux années symbolisent les deux grands préceptes, de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain, « préceptes dans lesquels sont compris la loi et les prophètes. » (*Ibid.*, XXII, 40.) Par là, ce qui semblait d'une étendue comme infinie, s'est trouvé réduit à ce double terme; et l'on peut interpréter dans ce sens cette expression du prophète : « Le Seigneur fera sur la terre une parole qu'il consommera et abrégera. » (*Isa.*, X, 23.) Lui-même donc a renfermé dans deux préceptes ce Verbe dont l'étoile a présagé l'avénement pendant deux années. On peut encore y voir une figure des deux Testaments; car l'auteur de la loi, qui frappait l'homme de crainte, n'est pas autre que celui de la grâce, qui le soutient et le réjouit. Voilà pourquoi lui-même disait : « Si

cognoscere, quisnam esset significatione tanti sideris dignus, cujus testis ille fulgor exsisteret, quem clarum tanta claritas nuntiaret, ubi quæreretur, quo eundum esset, uti inventus adoraretur. Sed alia nimirum revelatione divinitus indicatum est, quod luce sideris tacite signabatur. Et cum magna admiratione quærentibus quid sibi vellet, et quo pertineret quod novum apparebat in cælo, non utique loquente ipso sidere, sed aliter intimatum est, quis descendisset de cælo, et divinitate præsidens cælo, jaceret in carne sub cælo. Tunc quippe intelligitur indicatum, cujus esset stella quæ jam diu videbatur, quando natus est qui per illam significabatur.

Stella per biennium apparuit. — 3. Nam ferme biennio visa est mirantibus quid esset. Sed postea quam Christo nato revelatum est Magis, jam non sidus esse mirandum; sed eum qui sidere prænuntiatus fuerat, adorandum, regemque esse Judæorum; ab Oriente venerunt, et hodierno die adoraverunt quem ante paucos dies natum esse, atque illam stellam, quæ sibi per biennium apparuerat, ejus fuisse didicerunt. Hic dicit aliquis : Illam stellam biennio apparuisse unde monstratur? Evangelii verba recolamus. Herodes nempe rex Judæorum, cum a Magis fuisset illusus, quod in somnis moniti ad eum redire noluerunt, ne indicaretur ubi Christus fuisset inventus, « a bimatu et infra occidit infantes. » (*Matth.*, II, 16.) Hoc autem qua causa fecerit, hoc est, quare a bimatu et infra occidi parvulos jusserit, Evangelista non tacens, « secundum tempus, inquit, quod exquisierat a Magis. » Ecce unde ostenditur, non tunc primum apparuisse stellam, quando natus est Christus, hoc est, ante paucissimos dies; sed biennii tempore prænuntiatione fulsisse siderea; quæ tunc est cognita cujus esset, quando missi sunt adorare in terra, quem in cælo jam viderant præsignatum.

Quid biennali apparitione signetur. — 4. Si quis autem quærit, quare per biennium prænuntians Christum stella claruerit, possunt videri duobus annis duo significata præcepta; unum dilectionis Dei, alterum proximi, in quibus « duobus præceptis tota Lex pendet et Prophetæ. » (*Ibid.*, XXII, 40.) Sic enim quod infinite videbatur per multa diffusum, ista est brevitate conclusum; ut hinc intelligatur dixisse Propheta : « Verbum enim consummans et brevians facie, Dominus super teram. » (*Isai.*, X, 23.) Ipse igitur duobus præceptis consummavit verbum, cujus duobus annis stella prænuntiavit adventum. Possunt in his duobus annis etiam duo intelligi Testamenta, vetus et novum. Non enim alius auctor est Legis qua terremur, et alius gratiæ qua juvamur; cum ipse dixerit : « Si crederetis Mosysi, crederetis et mihi; de me enim ille scripsit; » (*Johan.*, V, 46.) et ipse sit sapientia Dei, de qua dictum est : « Legem autem et misericordiam in lingua portat. »

vous croyiez en Moïse, vous croiriez aussi en moi; car il a écrit de moi. » (*Joan.*, v, 46.) De plus, il est lui-même la Sagesse de Dieu, dont il est dit : « Elle porte dans sa langue la loi et la miséricorde. » (*Prov.*, xxxi, 26.) Mais, comme par deux années sont plus naturellement figurées deux époques différentes, nous pouvons mieux entendre par là les deux avénements du Christ, celui qui s'est accompli dans l'humilité et celui qui s'accomplira dans la gloire. Il nous est enfin permis d'y voir nos deux genèses, celui par qui tout a été fait étant l'auteur de l'une et de l'autre : celle par laquelle nous naissons dans la chair, celle par laquelle nous renaissons dans la foi.

Réunion des Juifs et des Gentils. — 5. Réjouissons-nous donc et tressaillons en celui qui fut enveloppé de langes et proclamé par les esprits célestes, qui gisait dans la crèche et brillait parmi les astres; ce Roi des siècles que signalait au culte des nations, non un diadème étincelant de pierreries, mais une étoile rayonnant dans le ciel; cet enfant qui se suspendait à la mamelle, et qui couronnait de la gloire du martyre des enfants allaités comme lui. Reconnaissons cette pierre angulaire sur laquelle viennent se réunir, partant des deux points opposés, le mur de la circoncision et celui de la gentilité, pour ne plus se disjoindre : « Il est lui-même notre paix, et des deux choses il n'en a fait qu'une. » (*Ephes.*, ii, 14.) Vous avez encore entendu de la bouche de Paul : « Il est venu évangéliser la paix à ceux qui étaient loin, la paix à ceux qui étaient proche. » (*Ibid.*, 17.) Ce dernier mot s'applique aux bergers, le premier s'applique aux Mages : les uns et les autres l'ont reconnu, les uns et les autres sont venus l'adorer, les uns et les autres, suivant la parole d'Isaïe, ont trouvé dans la crèche leur aliment comme le bœuf et l'âne. (*Isa.*, i, 3.) Le Christ reçoit leurs hommages, adoptant ainsi les deux peuples, les Juifs et les Gentils; à peine né il reçoit les prémices. Nous avons donc un droit spécial à la joie de cette fête, nous qui venons de la gentilité.

Présents symboliques des Mages. — 6. Les Mages offrirent au Christ, avec leurs adorations, l'or, l'encens et la myrrhe : l'or, parce qu'ils le reconnurent pour roi; l'encens, en l'adorant comme Dieu; la myrrhe, en témoignage de sa passibilité et comme devant servir à sa sépulture. Cette triple signification est pour eux. De notre part, le Christ reçoit l'or, si nous faisons l'aumône; l'encens, si nous répandons des prières; la myrrhe, si nous mourons pour lui. Ainsi donc, comme l'Epiphanie veut dire manifestation dans la langue grecque, et l'enfance cachée du Sauveur ayant, en effet, été révélée par les rayons de l'étoile aux ardents désirs des Mages, suivons à notre tour la voie lumineuse qui nous est tracée par l'Evangile, adorons saintement celui qui nous voit à découvert, afin que, lorsque Dieu viendra d'une manière éclatante, non plus enfant parce qu'il ne gardera plus le silence, nous méritions de paraître à sa droite.

SERMON CXXXII.

Sur l'Ephiphanie du Seigneur, II (1).

Les Juifs unis aujourd'hui avec les Gentils. — 1. L'avénement dans la chair de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ eut un commencement de manifestation pour les Gentils bientôt après son humble naissance

(1) Mêmes observations que sur le précédent, et pour les mêmes raisons.

(*Prov.*, xxxi, 26.) Sed quoniam per duos annos duo tempora significata potius accipi possunt, etiam duos Christi possumus intelligere adventus; unum humilitatis, alterum claritatis; et duas nostras geneses, quia ille per quem facta sunt omnia, utique auctor ambarum est; unam qua in carne nascimur, aliam qua in fide renascimur.

Judæorum et Gentium adunatio. — 5. Exsultemus ergo, et jocundemur in eo, quem panni involverant, et Angeli nuntiabant; qui in præsepi jacebat, et intra astra fulgebat; quem regem sempiternum, Gentibus adorandum, non diadematis gemma, sed cæli stella monstrabat; qui ubera sugebat, et lactentes martyres faciebat. Agnoscamus lapidem angularem, in quo duo parietes de diverso venientes, unus ex circumcisione Judæorum, alter ex præputio nationum, fideli osculo copulantur : « Ipse est enim pax nostra, qui fecit utraque unum. » (*Ephes.*, ii, 14.) « Ipse veniens, sicut audistis per Apostolum, evangelizavit pacem his qui longe, et pacem his qui prope. » (*Ibid.*, 17.) Prope erant pastores; longe erant Magi; utrique agnoverunt, utrique venerunt; et secundum Isaiam prophetam, utrique in præsepi cibaria sua, tamquam bos et asinus invenerunt. Hos enim populos ex Judæis et Gentibus Christus glorificatus assumpsit, primitias natus accepit. Ad nos ergo maxime hujus diei pertinet gratulatio, qui ex Gentibus venimus.

Munera Magorum mystica. — 6. Protulerunt Magi, quando Christum adoraverunt, aurum, thus, et myrrham : aurum, quia regem viderunt; thus, quia Deum intellexerunt. Cognoverunt et carnem passuram; nam et myrrham protulerunt ad sepulturam. Hæc illi secundum considerationem suam. A nobis autem aurum accipit, si eleemosynas faciamus; thus, si orationes fundamus; myrrham, si pro illo moriamur. Proinde quia Epiphania manifestationem verbo Græco indicat, latens quippe Magis Domini infantia cupientibus adorare manifestatur indice stella, nos viam fulgentis Evangelii sequamur et sancte adoremus cui manifesti sumus; ut quando Deus manifeste veniet, nec infans erit, quia non silebit, in dextera ejus apparere mereamur.

SERMO CXXXII (a).

In Epiphania Domini, II.

Hodie copulati cum Gentibus Judæi. — 1. Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi adventus in carne in ipso de Virgine rudi ejus exortu manifestari Gentibus cœpit; cum ad eum adorandum Magi ab Oriente venerunt. Hic dies solemnissimus debita sanctitate est factus Ecclesiæ, maxime quæ crevit ex Gentibus, et angulari lapide alte-

(a) Alias de Tempore, xxxv.

quand les Mages vinrent de l'Orient pour l'adorer. Ce jour, par le caractère même de sa sainteté, est devenu l'un des plus solennels de l'Eglise, qui s'est principalement agrandie des éléments de la gentilité, bâtissant sur la pierre angulaire le second mur dans de plus larges proportions : c'est ainsi que le Christ notre paix de deux choses n'en a fait qu'une, a construit l'Eglise avec la circoncision et l'incirconcision. De là vient qu'il est appelé la pierre angulaire, comme réunissant en lui ceux qui viennent des deux côtés opposés, afin de transformer les uns et les autres en un même corps divin, comme l'attestent à la fois les enseignements des prophètes, des évangélistes et des apôtres. A peine donc le Seigneur était-il né de la Vierge, et nous célébrions tout récemment ce grand jour, que les bergers avertis par les anges, comme le raconte l'évangéliste S. Luc, se rendirent à la crèche du Verbe enfant. Or ces bergers étaient des israélites : voilà figuré le premier mur, celui de la circoncision, qui s'avance vers la pierre angulaire. Peu de jours après, aujourd'hui même, les Mages nous sont présentés accourant de l'Orient, instruits de la grandeur du nouveau-né, et c'est l'évangéliste S. Matthieu qui nous le rapporte : voilà le second mur, celui des nations égarées dans les ténèbres, qui se dirige vers le même point ; et c'est proprement notre image, ce qui double pour nous la joie de cette fête en nous la présentant comme une fête de famille.

L'étoile apparut deux ans auparavant. — 2. Voyant au ciel une étoile jusque là parfaitement inconnue, et la voyant non depuis quelques jours, mais depuis deux ans environ, comme il s'en expliquèrent devant Hérode, qui « fit massacrer tous les enfants de deux ans et au-dessous, d'après l'époque dont il s'était informé auprès des Mages, » ces étrangers étaient dans l'admiration et la surprise, on le conçoit, jusqu'à ce qu'il leur fut donné d'apprendre par une révélation de qui cette étoile était le signe, à savoir du roi des Juifs. A sa naissance, qui leur fut également révélée par une faveur spéciale, ils vinrent l'adorer ; et c'est en ce jour que ce bonheur leur fut accordé. Ils ne s'imaginaient pas certes devoir rendre cet honneur à un roi des Juifs comme les autres, eux habitants d'une contrée lointaine et complétement indépendants de son autorité. Ils savaient d'une manière indubitable qu'en adorant ce nouveau-né, ils obtiendraient le salut qui vient de Dieu. L'âge de ce roi n'était pas tel qu'il dût captiver l'adulation humaine ; l'enfant n'occupait pas un trône royal, la pourpre ne couvrait pas ses épaules, le diadème ne rayonnait pas à son front ; ni la pompe de l'entourage, ni l'aspect terrible d'une armée, ni le bruit de grandes victoires n'avaient attiré de si loin ni rempli d'une semblable déférence des hommes aussi distingués. L'enfant nouveau-né reposait dans une crèche, faible, petit, pauvre et méprisé ; mais, sous cette petitesse se cachait quelque chose de grand, que ces hommes, les prémices de la gentilité, n'ignoraient pas, l'ayant appris du ciel et non de la terre ; c'est ce qui les avait fait accourir en vrais suppliants de leurs contrées lointaines ; s'ils ne le voyaient pas de leurs yeux, ils aspiraient à le mériter par leurs adorations. La reine du Midi était venue des extrémités du monde pour entendre la sagesse de Salomon, mue par les lumières de l'intelligence, et non par les splendeurs de la royauté. Il est vrai que Salomon possédait une science capable d'attirer les esprits désireux d'apprendre, et que la renommée de ses discours s'était répandue dans tout l'univers. Aussi cette reine était-elle venue, non adorer un Dieu caché, mais écouter un homme plein d'éloquence.

rum parietem structura uberiore compegit ; ut ille pax nostra faceret utraque unum, ex circumcisione et præputio condens Ecclesiam. Unde et lapis angularis dictus est, tanquam in se copulans ex diversitate venientes, ut commutaret utrosque in uno corpore Deo, sicut Prophetica et Evangelica et Apostolica doctrina testatur. Nato itaque Domino ex Virgine, quem diem nuperrime celebravimus, pastores admoniti ab Angelis secundum Lucam evangelistam ad infantis Verbi præsepe venerunt ; pastores autem illi Israelitæ fuerunt ; ecce præsignatus est unus paries, ad angularem lapidem de circumcisione percurrens. Paucis diebus inde transactis, hodie Magi ab Oriente venisse creduntur, et illius parvuli magnitudinem cognovisse, quos Matthæus evangelista commemorat. Ecce alius paries ex præputii desperatione concurrens nos proprie figuravit, et diem nobis festum familiari lætitia geminavit.

Stella ante biennium apparuit. — 2. In cælo enim videntes ignotissimam stellam, non ante paucos dies, sed ante ferme biennium, sicut inquirenti Herodi patefecerunt ; unde « a bimatu et infra occidit infantes, secundum tempus, ut scriptum est, quod inquisierat a Magis ; » hanc stellam sicut intelligitur, admirati, cujus etiam esset, consequenti revelatione nosse meruerunt, regis videlicet Judæorum ; eoque nato cum et hoc ejus gratia cognovissent, ad eum adorandum hodie occurrere potuerunt. Non utique regi Judæorum, quales alii esse solebant, hunc tam magnum honorem longinqui alienigenæ et ab eodem regno prorsus extranei a se deberi arbitrabantur ; sed talem natum esse didicerant, in quo adorando se salutem quæ secundum Deum est, consecuturos minime dubitarent. Neque enim ætas erat saltem cui adulatio humana serviret ; non sub poplite sella regalis, non de membris purpura, non de capite diadema fulgebat ; non pompa famulantium, non terror exercitus, non gloriosorum fama præliorum hos ad eum viros ex remotis terris cum tanto voto supplicationis adtraxerat. Jacebat in præsepi puer ortu recens, exiguus corpore, contemptibilis paupertate ; sed magnum aliquid latebat in parvo, quod illi homines primitiæ Gentium non terra portante, sed cælo narrante didicerant, ad quod tam ex longinquo tam supplices veniebant, quod intuendo non videbant, et promereri adorando cupiebant. Regina quidem Austri venerat a finibus terræ audire sapientiam Salomonis ; nec illa regni ejus sublimitate, sed mentis luce commota est. Verumtamen inerat in Salomone doctrina, quæ verbis ejus longissime ac latissime diffamatis ad discendum potuit studiosos animos excitare ; proinde illa non latentem Deum, sed loquentem hominem, non adorare venerat, sed audire. Hic autem qui donaverat illam sapientiam Salomoni, et erat virtus ac sapientia Dei, infirmitate carnis indutus, adhuc perpusillam ætatem ta

Ici celui-là même qui avait donné cette sagesse à Salomon, étant la puissance et la sagesse de Dieu, se trouvait revêtu des infirmités de la chair, et gardait le silence comme un petit enfant sur cette terre, quoiqu'il remplît les cieux de l'éclat de sa majesté.

3. Que crains-tu, Hérode? pourquoi ton âme perverse est-elle troublée? Si tu comprenais les intérêts de ton salut, celui qui vient de naître te montrerait le royaume de Dieu, et tu ne lui disputerais pas la royauté sur les hommes. Pourquoi sévir avec cette rage? pourquoi massacrer des enfants, poursuivre cet âge innocent avec tant d'injustice et de barbarie? Ce n'est pas par la cruauté qu'on se met à l'abri de son glaive, c'est par la piété. Sans doute elle inspire l'horreur cette démence d'Hérode; mais la stupidité des Juifs étonne encore davantage, et c'est pour leur condamnation que l'étoile se dérobe quelques instants, par une disposition divine, aux regards des Mages qui cherchent le Christ. Elle apparaît de nouveau pour montrer le lieu où l'enfant se trouve. Elle aurait donc pu désigner la cité; que le Christ cependant dût naître à Bethléem, ville de Juda, les Juifs devaient l'attester eux-mêmes d'après les livres saints : ils étaient habiles à lire, aveugles pour comprendre, durs à croire. Abondonnons-les donc, nous aussi, à la vétusté de la lettre, et, guidés par leurs propres monuments, sachons qu'il faut adorer le Christ avec ces étrangers.

SERMON CXXXIII.

Sur l'Epiphanie du Seigneur, III (1).

1. L'objet et la raison de la solennité de ce jour, mes bien-aimés Frères, la narration évangélique et cette fête traditionnelle vous en ont souvent instruits. Il n'est donc plus nécessaire de revenir maintenant sur les circonstances qui signalèrent ou suivirent la naissance du Sauveur; je n'ai pas à vous entretenir de l'éclat du nouvel astre, de la personne des Mages et de leurs présents, de la cruauté d'Hérode et du massacre des enfants : vous avez appris à voir dans l'étoile l'image de la grâce divine, dans ces trois personnages celle de la vocation des Gentils, dans ce roi barbare les persécutions des païens, dans le meurtre des enfants la gloire future de tous les martyrs. Comme dans un jour aussi saint, la parole du prêtre doit cependant répondre à votre attente, tâchons autant qu'il est en nous, avec le secours de l'Esprit de Dieu, d'arriver à comprendre que le mystère de la présente solennité s'applique aux fidèles de tous les temps, afin qu'on ne regarde jamais comme quelque chose d'insolite ce que l'économie du plan divin offre à nos adorations dans l'antiquité.

2. Quoique nulle âme chrétienne ne doive rien penser qui soit indigne de la majesté du Fils de Dieu, et que chacune, passant par-dessus les grossiers éléments d'une foi naissante, doive s'élever aux plus sublimes vérités, il faut bien néanmoins avoir égard à la fai-

(1) C'est le huitième de S. Léon, pape, sur le même sujet, d'après tous les manuscrits et tous les imprimés.

cebat in terris, jam per amplissimam majestatem clarebat (*a*) in cælis.

3. Quid times, Herodes? Quid maligna mente turbaris? Si salutem tuam sapias, ille natus est, per quem regnum Dei videas, non cui regnum hominum invideas. Quid sævis? Quid occidis infantes? Quid ætatem innoxiam noxius noxio gladio (*b*) insectaris? A gladio regis hujus nemo erit crudelitate, sed pietate securus. Detestanda ergo regis Herodis insania; sed magis miranda stultitia Judæorum, propter quos judicandos dispositione divina se a conspectu Magorum Christum quærentium parumper illa stella subtraxit. Apparuit namque, ut locum in quo puer fuerat, demonstraret. Poterat utique index etiam civitatis exsistere; sed quod in Bethleem Judæ Christus nasceretur, de Libris sanctis interrogati Judæi proferre debuerunt, parati ad legendum, cæci ad intelligendum, duri ad credendum. Hos ergo etiam nos in vetustate litteræ dimittamus, et ex eorum adjuti codicibus, adorandum Christum cum istis alienigenis agnoscamus.

SERMO CXXXIII (*c*).

In Epiphania Domini, III.

1. Causam, Dilectissimi, et rationem solemnitatis hodiernæ, sæpe vobis et Evangelica narratio, et observantiæ consuetudo patefecit; nec necesse est ita nunc quæ inter Salvatoris nostri humana primordia sunt gesta, replicari, ut de splendore novi sideris, de Magis, Magorumque muneribus, de sævitia Herodis, et de interfectione infantium disseramus; cum, sicut nostis, et in stellæ fulgore Dei gratia, et in tribus viris vocatio Gentium, et in rege impio crudelitas Paganorum, et in occisione infantium, cunctorum Martyrum forma præcesserit. Sed quia in sacratissimo die reddendum exspectationi vestræ est sacerdotalis sermonis officium, nitamur ut possumus adjuvante Spiritu Dei, et per intelligentiæ semitas pervenire, ut cognoscamus sacramentum præsentis festi ad omnium fidelium tempora pertinere; nec ullo modo habeatur insolitum, quod in dispensationum ordine adoratur antiquum.

2. Quamvis ergo omnis anima Christiana nihil indignum debeat (*d*) de Filii Dei majestate sentire, et transcensis insipientis fidei rudimentis, oporteat unumquemque ad sublimiora proficere; necesse est tamen infirmitatem mentis humanæ, dum verum hominem accipit Christum, de ipsa naturæ nostræ communione trepidare, et per initia vel incrementa corporea ad agnitionem unius cum Patre deitatis difficulter accedere. Sed ubi inter caligantes cogitationes radius supernæ lucis refulserit, cunctantis fidei moras splendor veritatis abrumpat; ut cor liberum

(*a*) Ita MSS. omnes. At editi, *clamabat*.
(*b*) In MSS. desunt voces *noxio gladio*.
(*c*) Olim de Tempore, XXXIII, et post in Appendice, XXVIII.
(*d*) Post verbum *debeat*, additur in MSS. *fide*.

blesse de l'intelligence humaine, qui ne peut manquer de trembler, quand on lui dit que le Christ est véritablement homme, à la pensée de cette union de notre nature avec la divinité ; il faut la conduire à travers les éléments corporels, comme par des dégrés successifs, à reconnaître que le Fils a la même nature que le Père. Dès que le premier rayon de la lumière supérieure a brillé parmi les idées nuageuses de l'esprit humain, faisons en sorte que la splendeur de la vérité triomphe des hésitations d'une foi chancelante encore, afin que notre cœur, désormais libre et s'élevant au-dessus des choses visibles, se laisse guider par cette pure clarté comme les Mages par l'étoile. Alors il comprendra cette parole de l'Apôtre : « Le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père ; » (*Philipp.*, II, 11 ;) et celui qu'il vénérait dans son humble berceau, il l'adorera régnant avec le Père, sans admettre aucune inégalité. Or, cette manifestation, mes bien-aimés, qui dissipe les nuages des âmes faibles, et leur fait si bien connaître le Fils de Dieu qu'elles ne soient nullement offusquées de ce qu'il est aussi le fils de l'homme, c'est le trait distinctif et glorieux de la fête présente : l'enfance du Sauveur est elle-même une véritable attestation de sa divinité, la chair se transforme et passe de l'homme à Dieu ; ceux que la vue des infirmités déprimait, sont relevés par le spectacle des prodiges. Il fallait un tel secours, une telle interprétation à notre nature ; l'humilité sans la majesté ne pouvait pas restaurer l'espèce humaine, ni la majesté sans l'humilité.

3. Et puis, lorsque les progrès de chaque fidèle viennent attester l'observation des divins commandements, et que s'accomplit cette parole : « Que votre lumière brille devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux, » (*Matth.*, v, 16,) qui ne sentirait la présence de la divinité, en voyant apparaître la véritable vertu ? La vertu ne saurait exister et ne porte pas l'empreinte divine, quand elle n'est pas animée du souffle de son auteur. Puisque le Seigneur a dit à ses disciples : « Sans moi vous ne pouvez rien faire, » (*Joan.*, xv, 5,) nul doute que l'homme vertueux n'ait par Dieu même, et l'accomplissement de la bonne œuvre et le commencement de la bonne volonté. De là vient que l'Apôtre, dans ses intarissables exhortations, dit aux fidèles : « Opérez votre salut avec crainte et tremblement ; car c'est Dieu qui produit en vous la volonté du bien et l'action conforme à cette volonté. » (*Philipp.*, II, 12.) C'est là pour les saints un sujet de frayeur, ils ont à craindre de s'enorgueillir de leur propre piété, et d'être alors abandonnés de la grâce, livrés aux infirmités de la nature.

Signes de l'habitation de Dieu en nous. — 4. Celui qui désire savoir par expérience si Dieu réside en lui, Dieu dont il est dit « qu'il est admirable dans ses saints, » (*Psalm.* LXVII. 36,) doit discuter l'intérieur de son âme avec la plus sincère attention, et chercher sans illusion par quelle humilité il se défend de l'orgueil, par quelle bienveillance il lutte contre l'envie, à quel point il échappe aux propos des flatteurs et se réjouit du bonheur des autres, s'il n'éprouve pas le désir de rendre le mal pour le mal, s'il aime mieux oublier les injures que laisser altérer en lui l'image et la ressemblance du Créateur, qui ne cesse d'attirer tous les hommes à sa connaissance en généralisant ses dons, « en faisant tomber la pluie sur les justes et les injustes, lever son soleil sur les bons et les méchants. » (*Matth.*, v, 45.) Et pour ne pas étendre cet examen et cette sollicitude sur un grand nombre de points, qu'il

et a visibilibus absolutum, lumen intelligentiæ tanquam ducem stellam sequatur ; quia sicut Apostolus ait : « Dominus Jesus Christus in gloria Dei Patris est ; » (*Philip.*, III, 11.) ut quem venerabatur in cunis humiliter jacentem, ipsum sine differentia adoret cum Patre regnantem. Hæc autem manifestatio, Dilectissimi, quæ hæsitantium nebulas dissolvit animarum, et ita facit innotescere Dei Filium, ut de hoc quod idem est etiam hominis filius, nihil patiantur obstaculi, ad præsentis festi pertinet dignitatem ; et vera est infantia Salvatoris declaratio deitatis, quando carnis sensus ab humanis ad divina transfertur ; ut quos deprimunt experimenta infirmitatum, erigant signa virtutum, quia tali auxilio et natura nostra indigebat, et causa, ut reparare humanum genus nec sine majestate posset humilitas, nec sine humilitate majestas.

3. Jam vero cum singulorum fidelium profectibus, divinorum elucet custodia mandatorum, impleturque quod dictum est : « Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, et magnificent Patrem vestrum qui in cælis est ; » (*Matth.*, v, 16.) quis illic non præsentem intelligat deitatem, ubi veram videt apparere virtutem ? quæ utique sine Deo nulla est, nec proprietatem obtinet deitatis, nisi Spiritu sui vegetetur auctoris. Dicente enim Discipulis suis Domino : « Sine me nihil potestis facere, » (*Johan.*, xv, 5,) dubium non est hominem bona agentem, ex Deo habere et effectum operis, et initium voluntatis. Unde et Apostolus copiosissimus fidelium cohortator : « Cum timore, inquit, et tremore vestram salutem operamini ; Deus est enim qui operatur in vobis et velle et operari pro bona voluntate. » (*Philip.*, II, 12.) Et hæc sanctis causa est tremendi atque metuendi, ne ipsis operibus pietatis elati deserantur ope gratiæ, et remaneant in infirmitate naturæ.

Signa inhabitationis Dei in nobis. — 4. Qui autem experiri cupit, an in ipso Deus habitet, de quo dicitur : « Mirabilis Deus in sanctis suis ; » (*Psal.* LXVII, 36.) sincero examine cordis sui interiora discutiat, et sagaciter quærat qua humilitate repugnet superbiæ, qua benevolentia obluctetur invidiæ, quam non capiatur adulantium linguis, quamque bonis delectetur alienis ; an pro malo non cupiat malum reddere, malitque inultas oblivisci injurias, quam imaginem et similitudinem sui Conditoris amittere, qui omnes ad cognitionem sui generalibus incitans donis, « pluit super justos et injustos, et solem suum oriri facit super bonos et malos. » (*Matth.*, v, 45.) Ac ne in (*a*) multis laboret sollicitæ discretionis inspectio, ipsam matrem

(*a*) MSS. Nav. et Corb. *Ac ne in multis in vanum laboret, sollicite discretionem inspiciat.*

cherche dans le secret de son âme la charité, cette mère de toutes les vertus ; s'il trouve réellement son âme complétement adonnée à l'amour de Dieu et du prochain, de telle sorte qu'elle souhaite pour ses ennemis tout le bien qu'elle souhaite pour elle-même, quiconque est dans ces dispositions n'a pas à douter un instant que Dieu ne réside en lui et ne le dirige. Il le reçoit d'autant mieux qu'il se glorifie, non en lui-même, mais dans le Seigneur ; car, lorsqu'on mérite d'entendre cette parole : « Le règne de Dieu est au dedans de vous, » (*Luc.*, XVII, 21,) on est entièrement soumis à son empire, et dès lors uniquement guidé par son esprit. Sachant donc, mes bien chers Frères, que Dieu est charité, qu'il opère tout en tous, suivez la charité d'une manière invariable ; si bien que les cœurs de tous les fidèles sans exception se réunissent dans un seul et chaste amour. Laissons passer loin de nous les choses vaines, ne leur accordons pas une pensée ; tendons sans cesse par tous nos désirs vers celles qui demeurent éternellement. Oui, le mystère qui fait l'objet de cette fête doit se perpétuer en nous; et réellement nous le célébrerons sans fin si dans tous nos actes apparaît le Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXXXIV.

Sur l'Epiphanie du Seigneur, IV (1).

Diverses traditions sur la fête de l'Epiphanie. — 1. Quoique la tradition des anciens diffère sur la solennité de ce jour, la foi qui doit animer notre dévotion, Frères bien-aimés, demeure absolument la même. D'après les uns, c'est en ce jour que les Mages vinrent de l'Orient, guidés par une étoile, adorer notre Seigneur Jésus-Christ; d'après les autres, il changea l'eau en vin; d'après d'autres encore, il fut baptisé par Jean : pour tous il est le Fils de Dieu, et toujours l'objet de notre fête. S'il fut donné aux Mages, à des Gentils, d'adorer le Seigneur et de lui présenter leurs offrandes, c'est la vocation de la gentilité qui se trouve figurée d'avance. Le changement de l'eau en vin nous laisse entrevoir le grand mystère de la religion. Le baptême de Jésus dans le Jourdain consacre la matière de notre baptême. Il faut donc, mes bien-aimés, que nous vous entretenions un instant de ce baptême, dans la mesure de grâce que le Seigneur nous accordera, pour que vous compreniez tout ensemble et l'humilité de notre Sauveur et la gloire de nos mystères.

Le baptême de Jean n'effaçait pas les péchés. — 2. Jean prêchait dans le désert le baptême de la pénitence à un peuple prévaricateur, non dans le but d'effacer lui-même les péchés commis, mais pour ramener les pécheurs de leurs égarements, la rémission des péchés devant être l'œuvre de la grâce du Christ. Sur les bords du Jourdain affluait donc, entraînée par le désir de cette purification, une immense multitude composée d'hommes dont les actes étaient tellement iniques et la vie si profondément perdue, que le ministre vénéré de ce baptême osait les nommer une race de vipères. C'est parmi de semblables criminels que le Seigneur des vertus célestes, celui

(1) Imprimés et manuscrits l'attribuent à Maxime.

virtutum omnium caritatem in secretis suæ mentis inquirat; et si eam dilectioni Dei et proximi toto intentam corde repererit, ita ut etiam inimicis suis eadem velit tribui, quæ sibi optat impendi; quisquis hujus modi est, Deum et rectorem et habitatorem sui esse non dubitet; quem tanto magnificentius recipit, quanto magis in se, sed in Domino gloriatur; quoniam quibus dicitur : « Regnum Dei intra vos est; » (*Lucæ*, XVII, 21.) nonnisi aguntur illius spiritu, cujus reguntur imperio. Scientes igitur, Dilectissimi, quod caritas Deus est, qui operatur omnia in omnibus; sectamini caritatem, ita ut in unum castæ dilectionis affectum universorum fidelium corda concurrant. Transeant a nobis vana, et, ne nos occupent, constanti desiderio ad ea quæ semper sunt mansura, tendamus. Sacramentum enim præsentis festi oportet in nobis esse perpetuum; quod utique sine fine celebrabitur, si in omnibus actibus nostris Dominus Christus appareat, qui vivit et regnat cum Patre et Spiritu Sancto in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXXXIV (*a*).

In Epiphania Domini, IV.

De Epiphaniæ celebritate diversa traditio. — 1. Licet, Fratres dilectissimi, de solemnitate diei hujus veterum sit diversa traditio; una tamen sanctæ devotionis est fides. Et quamquam nonnulli hodie Dominum nostrum Jesum Christum stella duce venientibus ab Oriente Magis æstiment adoratum; alii autem asserant eum aquas in vina mutasse; quidam vero baptizatum illum a Johanne confirment; in omnibus Dei Filius creditur, in omnibus est nostra (*b*) festivitas. Nam quod Magis, utique Gentilibus, et adorare Dominum, et munera offerre conceditur, Gentium est præfigurata vocatio; quod aquæ transformantur in vinum, religionis nostræ designatur arcanum; quod vero fluentis Jordanis baptizatur Jesus, aquæ nostro baptismati consecrantur. Oportet itaque, Carissimi, ut aliqua nunc de ipso baptismate Sanctitati Vestræ, prout Dominus donaverit, proferamus; ut simul et humilitatem Salvatoris nostri, et mysteriorum gloriam cognoscatis.

Johannis baptismus crimina non delebat. — 2. Prædicabat in deserto Johannes baptismum pœnitentiæ populo (*c*) peccatori, non quo crimina commissa deleret, sed quo emendaret errantes; nam remissio peccatorum Christi gratiæ servabatur. Confluebat ergo ad Jordanem, desiderio lavacri, diversorum copiosissima multitudo, quorum essent tam scelerati actus, vita tam perdita, ut eos venerabilis Baptista vipereo semini compararet. Inter hujusmodi homines ille virtutum cælestium Dominus, ille « qui respicit terram, et facit eam tremere, » (*Psal.* CIII, 32,) Christus Jesus, non dedignatur humilis et quietus ad ser-

(*a*) Olim de Tempore, XXXVII, et post in Appendice, XXIX.
(*b*) Sic MSS. editi, *vera*.
(*c*) In Editis, *populo in remissionem peccatorum*. MSS. secuti sumus.

« qui d'un regard fait trembler la terre, » (*Psalm.* CIII, 32,) le Christ Jésus, ne dédaigne pas de venir demander, humble et calme, le baptême de son humble serviteur. Mais faut-il s'étonner que le Sauveur se courbe avec cette mansuétude sous la main de son précurseur, lui qui se laissera crucifier par ses ennemis?

Témoignage de Jean touchant le Christ. — 3. Comme il approche du fleuve, Jean fait entendre cette parole aux foules qui se pressent autour de lui : « Voici l'agneau de Dieu, voici celui qui ôte les péchés du monde. » (*Joann.*, I, 29.) C'est comme s'il leur disait : Cessez maintenant, cessez de demander mon baptême, qui n'est reçu qu'en signe de pénitence; voici celui qui vous donnera le baptême par lequel les péchés sont remis; ne désirez plus d'être baptisés par un serviteur comme vous. Il est là notre Maître à tous, celui qui donne le baptême de la vie; c'est lui que vous devez suivre, en lui que vous devez croire, de lui que vous devez implorer dans toute la sincérité de votre âme le bain du salut; et moi qui vous baptisais, je veux aussi recevoir son baptême. — Jésus ne repousse pas le témoignage de cette voix; mais, désirant tout accomplir avec ordre, il exige d'être baptisé par Jean. Et celui-ci, considérant avec frayeur la puissance de celui qu'il va baptiser, s'écrie : « C'est moi qui dois être baptisé par vous, et vous venez à moi? » (*Matth.*, III, 14.) je ne suis qu'une créature, et vous êtes le Créateur; je suis un serviteur, et vous êtes le Maître; je suis une simple figure, et vous êtes la Vérité. Mais Jésus lui dit : « Consens pour l'heure; il convient que nous remplissions ainsi toute justice. » Pourquoi maintenant ces excuses? Je dois accomplir mes projets d'abaissement. — Alors celui qui craignait tant la présomption, se hâta d'obéir à cet ordre formel.

Manifestation de la Trinité. — 4. Jésus est donc baptisé, non pour lui-même, mais pour nous; il est baptisé, non pour être purifié par l'eau, mais au contraire pour la sanctifier; le nouvel homme est baptisé, pour établir le sacrement du nouveau baptême. L'Evangile poursuit : « Les cieux s'ouvrirent au-dessus de sa tête. » (*Ibid.*, 16.) Dans ma pensée, ce fut en quelque sorte pour que des régions célestes on pût contempler ce qui s'accomplissait sur la terre, conformément à ce mot de l'Ecriture : « Les anges désirent fixer sur lui leurs regards. » (I *Petr.*, I, 12.) Et comment pouvaient n'être pas dans l'admiration les Vertus des cieux, les Dominations, les Chérubins et les Séraphins, en voyant le Très-Haut baptisé dans un fleuve par un homme? Pour que le témoignage de Jean soit en outre confirmé par celui du ciel même, l'Esprit-Saint est vu sous une forme corporelle, sous celle d'une colombe, descendant et reposant sur Jésus; il entend la voix du Père disant : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances. » Remarquez, mes biens-aimés Frères, que de grâces éclatent pour nous dans le baptême de notre Seigneur Jésus-Christ, de quelle manière subtile et mystérieuse en même temps la Trinité se manifeste en ce jour à l'homme. Le Père est entendu dans la voix, le Fils est vu dans l'homme, l'Esprit-Saint est reconnu dans la colombe. Par quel art merveilleux et divin notre Seigneur Jésus-Christ, avec le seul contact de son corps, ou même par le passage de sa gloire, sanctifie dans un instant, vivifie, illumine toute créature! Il consacre les eaux par son baptême, il purifie la terre par sa sépulture, il ressuscite les morts par sa résurrection, il glorifie les choses célestes en montant au ciel, en s'asseyant à la droite du Père.

vuli sui baptismum properare. Sed quid mirum de mansuetudine Salvatoris, si se Prophetæ manibus inclinavit, qui se ab inimicis suis passus est crucifigi?

Johannis de Christo testimonium. — 3. Quo properante ad fluvium, talem Johannes circumstantibus turbis erupit in vocem : « Ecce agnus Dei; ecce qui tollit peccata mundi; » (*Joan.*, I, 29.) hoc est dicere : Cessate jam, cessate a baptismo meo quo pœnitentia (*a*) suscipitur. Ecce Baptista per quem crimina dimittuntur; desinite ulterius a conservo vestro baptizari velle. Præsens est Dominus omnium nostrum, qui baptizat ad vitam; illum sequimini, illi credite, ab illo lavacrum salutis tota mente supplices postulate, a quo et ego ipse Baptista vester cupio baptizari. Non renuit quidem Jesus testimonium vocis hujus; sed qui per ordinem vellet universa complere, nihilo minus baptizari se expetit a Johanne. Et Baptista devotus baptizandi sui potentia tremefactus ait : « Ego a te debeo baptizari, et tu venis ad me? » (*Matth.*, III, 14.) id est, quoniam ego creatura sum, tu Creator; ego servus, tu Dominus; ego figura, tu Veritas. At Jesus ait : « Sine modo; sic enim decet nos implere omnem justitiam; » id est : Quid nunc ista commemoras? Propositum (*b*) susceptæ humilitatis implendum est. Tunc ille qui præsumere formidabat, velociter paruit præcipientis imperio.

Trinitatis manifestatio. — 4. Baptizatur ergo Jesus non sibi, sed nobis; baptizatur, non ut purificetur aquis, sed ut aquas ipse sanctificet; baptizatur novus homo; ut novi baptismatis constituat sacramentum. « Aperti sunt, inquit, ei cæli; » (*Ibidem.*, 16.) æstimo ut in cælestibus esset miraculum de his quæ gerebantur in terris, sicut ait Scriptura : « In quem concupiscunt Angeli prospicere. » (I *Petr.*, I, 12.) Quomodo enim poterant non mirari Virtutes cælorum et Dominationes, Cherubim et Seraphim, cum viderent Dominum Sabaoth in fluvio ab homine baptizari? Ut autem Johannis adestatio etiam cælesti testimonio confirmetur, videt Spiritum Sanctum corporali specie, quasi columbam descendentem, et manentem super Jesum; audit et Patrem dicentem : « Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi bene complacui. » Advertite, dilectissimi Fratres, quanta nobis in baptismate Domini nostri Jesu Christi patefacta sit gratia, quam subtili sacramento Trinitas se hodie homini revelavit. Pater enim auditur in voce, Filius manifestatur in homine, Spiritus Sanctus dignoscitur in columba. Quam mirifico autem mysterio Dominus noster Jesus Christus vel tactu corporis sui, vel transitu gloriæ suæ omnem ad momentum creaturam sanctificat, vivificat et illustrat? Aquas enim consecrat, dum baptizatur; terram sanctificat, dum sepelitur; mortuos suscitat, dum resurgit; cælestia glorificat, dum adscendit in cælum, et sedet ad dexteram Patris.

(*a*) Editi, *pænitentia incepit*
(*b*) In editis, *Propositum suscepi.* MS. Remig. *Propositum sanctæ humilitatis.*

SERMON CXXXV.

Sur l'Epiphanie du Seigneur, V (1).

1. Il ne nous est pas difficile de comprendre, Frères bien-aimés, à quel point nous sommes redevables envers la grâce du Seigneur Jésus-Christ : en comblant nos vœux il en fait naître d'autres, il multiplie la joie par la joie. Nous tressaillons encore du bonheur de sa naissance, et voilà que nous éprouvons un bonheur nouveau par le baptême qu'il a voulu recevoir pour le salut du genre humain. A peine la fête de sa naissance vient-elle de finir, que nous avons à célébrer celle de son baptême. Hier il naissait pour les hommes, il renaît aujourd'hui par rapport aux sacrements. Oui, c'est en ce jour, quoique plusieurs années se soient écoulées dans l'intervalle, qu'il est consacré dans le Jourdain. Ainsi l'a décidé la sagesse divine, ainsi les vœux s'ajoutent aux vœux, et c'est dans le même temps qu'il naît de la Vierge et qu'il renaît par le mystère ; de telle sorte que sa naissance et son baptême dans la chair ne paraissent former qu'une seule et même fête. De même donc que nous l'admirions naissant d'une mère immaculée, accueillons-le maintenant plongé dans une onde pure. Glorifions-nous dans l'un et l'autre souvenir, et parce que la chasteté de la mère demeure inviolable, et parce que l'onde est sanctifiée par le contact du Christ. Comme après l'enfantement est glorifiée l'innocence de Marie, après le baptême éclate la purification de l'eau. On pourrait même dire que le don fait à l'eau l'emporte sur celui qui est fait à Marie. Celle-ci garde pour elle-même le mérite de la chasteté ; celle-là nous communique la sanctification. L'une a mérité de ne pas pécher ; l'autre efface les péchés commis : l'une repousse toute souillure ; l'autre les fait disparaître par l'action de la divine grâce : à l'une est donnée la virginité, à l'autre la fécondité : l'une n'a donné qu'un fils, en demeurant vierge ; l'autre ne cesse d'engendrer, en demeurant toujours pure : l'une ne connaît pas d'autre enfant que le Christ ; l'autre avec le Christ est la mère des peuples.

Seconde nativité du Christ. 2. — C'est donc aujourd'hui comme une autre nativité du Sauveur. Nous le voyons engendré avec les mêmes signes, avec les mêmes miracles ; mais le mystère de son baptême est encore plus grand. L'Esprit-Saint, qui le forma dans de chastes entrailles, l'enveloppe maintenant de sa gloire dans le sein des eaux : il les sanctifie de même qu'il avait sanctifié Marie : Le Père la couvrait alors de son ombre, il se fait maintenant entendre dans la voix ; et, comme si ses desseins avançaient vers leur réalisation, après avoir donné son ombre à la naissance, il donne son témoignage à la vérité. Vous avez entendus la divine parole : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances. » (*Matth.*, III, 17.) La gloire s'est donc agrandie ; la seconde naissance est assurément plus éclatante que la

(1) Toujours mêmes observations que pour les précédents ; mais ici, ce n'est pas seulement le style qui s'éloigne de celui d'Augustin, comme on le verra dans une foule de locutions, c'est encore la doctrine. Cette doctrine heurte même en certains endroits, du moins quant aux termes, la véritable orthodoxie. Ainsi quand il est dit de Jésus-Christ : « Il renaît dans les sacrements, il est consacré dans le Jourdain, il est engendré par le mystère, » on sent l'hérésie de Félix d'Urgel, si bien réfutée par Alcuin, *Disput.* II, où nous lisons : « Dans le baptême de Jean, que le Christ voulut recevoir, il n'y avait pas de régénération. » Nous avons encore là-dessus cette remarquable sentence d'Augustin, *Epist.* CLXXXVII : « Assurément il était né d'une manière à part Celui qui n'eut pas besoin de renaître. » Le sermon qui nous occupe porte le nom de S. Ambroise dans un exemplaire de la bibliothèque de Reims. C'est à tort, sans doute ; et probablement on l'aura tiré des sermons faussement attribués à ce Père ; peut-être est-il du même auteur que le sermon XVII sur le baptême du Christ, où se trouvent les mêmes expressions défectueuses ; et quelques autres encore qui ne le sont pas moins. La comparaison qu'on établit ici entre Joseph et Dieu le Père, se voit également, en termes presque identiques, dans le sermon X des œuvres de S. Ambroise. On pourrait relever plusieurs autres ressemblances.

SERMO CXXXV (*a*).

In Epiphania Domini, V.

1. Intelligere possumus, Fratres carissimi, quantam gratiam Christo Domino debeamus, qui vota votis accumulat, gaudia gaudiis multiplicat. Ecce enim adhuc exsultamus Christum Dominum natum ; et jam eum lætamur pro salute humani generis baptizatum. Nec dum ortus ejus est expleta festivitas ; et jam baptismatis ejus est celebranda solemnitas. Vix natus est hominibus ; et jam renascitur sacramentis. Hodie enim, licet post multa annorum curricula, consecratus est in Jordane. Ita ergo disposuit Dominus, ut votis vota subjungeret, hoc est, ut uno eodemque tempore et ederetur per Virginem, et per mysterium gigneretur ; essetque continuata festivitas, carnis nativitatis atque baptismatis ; ut quemadmodum tunc eum miramur incorrupta matre progenitum ; ita et nunc suscipiamus illum pura unda submersum ; et gloriemur in utroque facto, quia filium genuit mater, et casta est ; et quia Christum unda lavit, et sancta est. Nam sicut post partum glorificata est Mariæ castificatio ; ita post baptismum aquæ est purificatio comprobata ; nisi quod pene majori munere, quam Maria, unda ditata est. Illa enim sibi tantum meruit castitatem ; ista nobis contulit sanctificationem. Illa meruit ne peccaret ; ista ut peccata purgaret. Illa propria delicta a se repudiat ; ista in se per Dei gratiam aliena condonat. Illi est collata virginitas ; isti donata fecunditas. Illa unum procreavit, et virgo est ; ista generat plures, et pura est. Illa præter Christum nescit alium filium ; ista cum Christo mater est populorum.

Nativitas Christi secunda. — 2. Natalis ergo hodie alter est quodammodo Salvatoris. Nam eisdem eum signis, eisdem miraculis cognoscimus genitum, sed nunc majore mysterio baptizatum. Denique Spiritus Sanctus, qui tunc illi in utero adfuit, modo eum in gurgite circumfulsit ; qui tunc Mariam castigavit, nunc fluenta sanctificat. Pater qui tunc obumbravit in virtute, nunc clamat in voce ; et quasi maturiore consilio, qui tunc umbram præstitit nativitati, modo testimonium perhibet veritati. Ait enim Deus : « Hic est filius meus dilectus, in quo mihi complacui. » (*Matth.*, III, 17.) Hæc prima præclarior. Præclarior plene est secunda quam prima nativitas. Illa enim sine teste, silentio Chris-

(*a*) Alias de Tempore, XXXVI.

première. Là le Christ naissait dans le silence et sans témoins ; ici le Seigneur est baptisé, tandis que Dieu lui-même le proclame. Là, Joseph se défend d'une paternité qu'on lui suppose ; ici, le père qu'on ne croyait pas se déclare lui-même. Là, les soupçons peuvent s'élever contre la mère, à cause de l'obscurité qui plane sur l'enfantement ; ici la mère est comblée de gloire, parce que Dieu proclame son Fils. Cette seconde naissance, encore une fois, est donc plus glorieuse que la première ; car c'est le Dieu de majesté qui se substitue d'une manière éclatante à Joseph l'artisan. Quoique le Seigneur doive à l'Esprit-Saint sa naissance et son baptême, la voix qui descend des cieux honore beaucoup plus que les humiliations subies sur la terre.

Dieu le Père, artisan.— 3. L'artisan Joseph était regardé comme le père du Sauveur ; mais le vrai père, c'est Dieu, l'artisan par excellence. Il est en réalité l'artisan du monde ; il en a construit les ressorts avec une puissance non-seulement admirable, mais encore supérieure à toutes nos pensées. Comme un habile architecte, il a suspendu la voûte légère des cieux, posé les inébranlables fondements de la terre, enchaîné les mers dans leur lit. Maître de son œuvre, il abaisse selon la mesure de l'orgueil les hautes cimes, il relève ce qu'il y a de plus humble en proportion de cette même humilité. Artisan suprême, il retranche de notre vie les œuvres superflues et conserve celles qui sont utiles. C'est cet artisan dont la hache est sur le point de frapper notre racine, comme nous en menaçait Jean-Baptiste ; de telle sorte que tout arbre dont l'exubérance franchit les limites voulues, sera tranché dans ses racines et jeté au feu ; tandisque celui qui se trouvera dans la mesure de la vérité rentrera dans la construction de la maison céleste.

Le Christ en recevant le baptême purifie les eaux. — 4. Aujourd'hui donc le Seigneur est baptisé dans le Jourdain. Mais quel est ce baptême où l'onde est moins pure que celui qu'elle doit purifier, et, loin de recevoir une souillure quelconque, reçoit les plus fécondes bénédictions? Quel est, je le demande encore, ce baptême du Sauveur par lequel les eaux sont purifiées plutôt qu'elles ne purifient ? Chose nouvelle, l'eau ne lave pas, mais elle est lavée. Du moment, en effet, où le Sauveur y fût descendu, tous les fleuves, toutes les fontaines, eurent la mystérieuse vertu de baptiser : et désormais quiconque veut être baptisé au nom du Seigneur, doit demander cette purification à l'eau de la grâce beaucoup plus qu'à l'élément naturel. Pour lui, s'il a daigné recevoir le baptême, ce n'est nullement pour se purifier, c'est pour rendre l'eau capable de produire en nous la purification spirituelle.

Présents symboliques. — 5. Avec cela coïncide l'ambassade des Mages ; elle est conduite au divin berceau par la céleste clarté qui la précède. L'Ethiopie marche avant la Judée, quand il s'agit de dépouiller la noirceur du vice et de revêtir la blancheur de la foi. Merveilleuse condescendance ! il est enveloppé dans les bras de sa mère celui qui lui-même embrasse le ciel et la terre ; il est caché dans le sein maternel celui qui dépasse le royaume du Père. Un simple devoir extérieur révèle le mystère spirituel : l'humanité se montre, la divinité est adorée. Ces étrangers offrent l'or, l'encens et la myrrhe, symboles qui s'étendent bien au delà de ce qu'ils peuvent comprendre. La dignité royale est désignée par l'offrande de l'or, la majesté divine par la vapeur de l'encens, l'humanité sujette à la mort par les propriétés de la myrrhe ; le nombre des présents rappelle aussi la Trinité, et le

tum genuit; ista cum divinitatis professione Dominum baptizavit. Ab illa se Joseph, qui pater putabatur, excusat; in hac se pater, qui non credebatur, insinuat. Ibi laborat suspicionibus mater, quia professioni deerat pater ; hic honoratur genitrix, quia divinitas filium protestatur. Honoratior, inquam, secunda, quam prima nativitas ; siquidem pater hic Deus majestatis inscribitur ; illic Joseph artifex æstimatur. Et licet in utraque Dominus per Spiritum Sanctum et natus sit, et baptizatus ; tamen honoratior est qui de cælis clamat, quam in terris laborat.

Deus Pater, faber. — 3. Joseph ergo faber in terris pater putabatur esse Domini Salvatoris, nec ab hoc opere Deus qui vere est pater Domini nostri Jesu Christi excluditur ; nam est et ipse faber. Ipse enim est artifex, qui hujus mundi machinam non solum mirabili, sed etiam ineffabili potentia fabricatus est ; tanquam sapiens architectus cælum subtilitate suspendit, terram mole fundavit, maria calculis alligavit. Ipse est artifex, qui ad mensuram quamdam superbiæ deponit fastigia, humilitatis extrema sublimat. Ipse est artifex, qui in nostris moribus præcidit superflua opera, utilia quæque conservat. Ipse est artifex, cujus securim ad radicem nostram positam Johannes Baptista comminatur ; ut omnis arbor quæ normam justæ discretionis excesserit, excisa radicitus tradatur incendio ; quæ autem mensuram veritatis habuerit, cælesti fabricæ deputetur.

Christus dum baptizatur, aquas mundat. — 4. Hodie ergo baptizatur Dominus in Jordane. Quale est hoc baptismum, ubi purior est fonte ille qui mergitur, ubi dum susceptum aqua diluit, non sordibus inficitur, sed benedictionibus honoratur? Quale, inquam, Salvatoris est baptismum, in quo purgantur potius fluenta quam purgant? Novo, enim sanctificationis genere Christum non tam lavit unda, quam lota est. Nam ex quo Salvator in aqua se mersit, ex eo omnium gurgitum tractus cunctorumque fontium venas mysterio baptismatis consecravit ; ut ubi quisque in nomine Domini baptizati voluerit, non tam illum mundi aqua diluat, quam Christi unda purificet. Salvator autem ideo baptizari voluit, non ut sibi munditiam adquireret, sed ut nobis fluenta mundaret.

Munera mystica. — 5. Interea (*a*) Magorum beata legatio perducta ad sacra cunabula radium desuper currentem miratur. Judæam præcedit Æthiopia, peccati exuenda nigredine, et fidei induenda candore. Quam stupenda dignatio ! Inter amplexus genitricis includitur, qui cælum terramque complectitur ; in sinu matris latet, qui regnum Patris excedit. Per simplex officium, spiritale revelatur arcanum ; humanitas cernitur, et divinitas adoratur. Exhibent aurum, thus et myrrham, plus in mysteriis quam in conscientiis

(*a*) Hæc desunt in MSS. Reg. et Remig. Habentur autem in editis et in Sermone Sedati, de quo supra ad Sermonem CXXX.

même sentiment de dévotion atteste l'unité. Appliquons-nons donc à diriger vers le ciel une intention toujours vigilante et pure, si nous voulons parvenir au Christ. Que la véritable étoile de la justice nous guide dans les chemins de la vie, et n'oublions pas cette parole: « Tu ne paraîtras pas devant moi les mains vides.» (*Exod.*, XXIII, 15.) Offrons-lui l'or de la foi, l'arôme de la piété, l'holocauste de la chasteté; ayons également en nous la myrrhe spirituelle, et qu'elle soit pour nos âmes un condiment qui les mette à l'abri de la corruption du péché. Daigne nous accorder cette grâce celui qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXXXVI.

Sur l'Epiphanie du Seigneur, VI (1).

Quadruple manifestation en ce jour.—1. Dernièrement, mes bien-aimés Frères, nous célébrions ce mystère de notre rédemption qui nous représente Dieu s'unissant à la nature humaine avec ses infirmités. Nous célébrons aujourd'hui celui qui nous le montre manifestant sa puissance dans l'homme, soit parce qu'une étoile brille au ciel pour proclamer sa naissance, soit parce que dans un festin nuptial, à Cana de Galilée, il change l'eau en vin, soit parce qu'il consacre par son baptême dans le Jourdain, l'usage de l'eau pour la régénération de l'humanité, soit parce qu'il rassasie cinq mille hommes avec cinq pains: et chacun de ces mystères est un principe de joie. Pour nous il est né d'une vierge, et c'est l'étoile qui le publie ; pour nous est établi le bain sacré, et c'est dans les eaux du Jourdain qu'a lieu cette consécration; il nous enseigne par une œuvre miraculeuse l'heureux changement qui doit s'opérer en nous, quand il change l'eau en vin. Aussi, mes bien-aimés Frères, ayons en vue dans toutes nos actions l'étoile de la foi ; célébrons, par notre vigilance à garder la pureté, le baptême du Christ; car cette sorte de régénération est la confirmation de notre foi. L'exemple de cette seconde naissance est un bienfait pour nous; le Christ a pratiqué le premier ce qu'il veut nous voir accomplir ensuite. Nous lisons que les Juifs avaient plusieurs sortes de baptêmes ou de purifications sous la loi; mais aucun de ces baptêmes n'était un remède général au mal de la prévarication. Il était donc nécessaire pour la rédemption du monde entier que les eaux devant servir à la régénération fussent sanctifiées par une grâce céleste. Et, comme le sacrement de baptême était indispensable au salut du genre humain dans toutes les contrées du monde, le Sauveur donna sa bénédiction à toutes les eaux, en descendant une fois avec une bonté si spéciale dans celles du Jourdain. Ce n'est pas que notre Seigneur Jésus-Christ ait alors été lavé, je le répète; c'est l'eau elle-même qui le fut. Par sa naissance le Christ vient pour vous, par sa vie il milite pour vous, pour vous il livre bataille par sa mort: si vous le voyez mourir pour vous, comprenez que c'est pour vous aussi qu'il a reçu le baptême.

(1) Mêmes observations que sur les précédents ; et ce qui les confirme, c'est qu'il est dit ici que le miracle des cinq pains se célèbre le jour de l'Epiphanie. De plus, nous voyons reparaître les expressions défectueuses que nous avons déjà relevées sur l'efficacité du baptême reçu par le Christ. On peut encore saisir plusieurs ressemblances avec deux sermons qui portent, dans la bibliothèque des Peres, le nom de Sédat et d'Eusèbe. Dans l'exemplaire du collége de Navarre ce sermon est assez naturellement divisé en deux, le second commençant au n° 5.

offerentes. In auri munere regia dignitas, in thuris vapore divina majestas, in myrrhæ specie sepelienda demonstratur humanitas ; ac sic Trinitatem oblationum numerus loquitur, unitatem devotio una testatur. Per hoc ergo pervigili intentione cordis cælum semper studeamus adspicere, si ad Christum cupimus pervenire. Dirigat ergo nobis semitas vitæ perfecta stella justitiæ, qui dixit : « Non apparebis in conspectu meo vacuus. » (*Exod.*, XXIII, 15.) Offeramus ei aurum fidei, pietatis aromota, castitatis holocausta. Spiritalem quoque myrrham habeamus in nobis, quæ ita animas nostras condiat, ut illæsas a peccati corruptione custodiat; quod ipse præstare dignetur, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXXXVI (*a*).

In Epiphania Domini, VI.

Quadruplex in hac die Christi manifestatio. — 1. Proxime, Fratres carissimi, ejus modi redemptionis nostræ celebravimus sacramentum, quo Deus hominem cum infirmitatibus induit. Hodie vero illud colimus, quo se in homine Deus virtutibus declaravit, pro eo quod in hac die, sive quod in cælo stella ortus sui nuntium præbuit; sive quod in cana Galilææ in convivio nuptiali aquam in vinum convertit; sive quod in Jordanis undis aquas ad reparationem humani generis suo baptismo consecravit; sive quod de quinque panibus quinque millia hominum satiavit; in quolibet horum salutis nostræ mysteria continentur et gaudia. Nobis enim ex Virgine natus est, quod stella monstravit ; nobis ex baptismo lavacrum concessum est, quod in Jordanis alveo consecravit; nos quoque in melius esse mutandos operis miraculo præmonstravit, quando aquas in vina convertit. Et ideo, Fratres carissimi, in omni actu nostro stellam fidei præparemus ; et in custodia puritatis, Christi baptismum celebremus ; quia hæc Christi regeneratio, nostræ fidei confirmatio est. Insinuavit enim nobis muneris sui beneficium per secundæ nativitatis exemplum, et quod facere voluit, prior ipse fecit. Legimus Judæos diversa sub Lege habuisse baptismata; sed nullum ex his contra prævaricationis malum generalem potuit conferre medicinam. Et ideo pro absolutione totius mundi indigebant regenerationis aquæ (*b*) cælitus sanctificari. Et quia per universum mundum sacramentum baptismi humano generi opus erat, omnibus aquis benedictionem dedit, quando in Jordanis alveum unica ac singulari pietate descendit. Tunc enim Christum Dominum non tam lavit unda, quam lota est. Tibi ergo nascendo Christus advenit, tibi vivendo militavit, tibi moriendo conflixit; quem vides pro te mortuum, pro te intellige baptizatum.

(*a*) Alias de Tempore, XXIX.
(*b*) Ita vetus codex Vindocin. Ceteri cum editis, *aqua*.

2. Il était absolument le même avant de le recevoir; et voilà pourquoi son précurseur, qui doit aussi le baptiser, sur le point d'accomplir ce ministère, lui parle ainsi : « Seigneur, c'est moi qui dois être baptisé par vous, et vous venez à moi ? » (*Matth.*, III, 14.) Quoi de plus clair, quoi de plus fort pour établir la pureté du Christ avant son baptême ? « C'est moi qui dois être baptisé par vous. » Ce qui veut dire : Vous êtes la source même de la pureté, la plénitude de la justice; vous savez donner, n'ayant besoin de personne, et vous ne savez pas recevoir. « C'est moi qui dois être baptisé par vous, » parce que vous portez en vous-même et que vous communiquez le bienfait de la purification, le sacrement du baptême; ce que je pourrai donner par une grâce venant de vous, vous le possédez par nature. L'eau touche le corps, et c'est elle-même qui s'enrichit; le corps ne puise pas dans le fleuve la puissance vivifiante, c'est le fleuve qui l'emprunte au corps. L'onde s'étonne et se réjouit en quelque sorte de voir descendre en elle sa première source; elle conçoit en un instant les remèdes qui mènent au salut éternel; douée d'une fécondité nouvelle, elle enfante Dieu, mais rendant simplement ce qu'elle avait reçue, et s'enrichissant de ce qu'elle ne possédait pas encore. Il faudrait toutefois s'étonner que le Seigneur se soit incliné sous la bénédiction du serviteur, s'il n'avait voulu se soumettre à la croix et à la mort.

Mesurons au remède la gravité du péché. — 3. Il nous a de plus enseigné le prix qu'il attache à l'homme par celui qu'il a payé pour sa rédemption ; de là nous apprenons encore ce que sont aux yeux de Dieu les prévarications des hommes, puisqu'il a fait descendre sur la terre, pour les expier, non un ange ni un archange, mais son propre Fils, Dieu comme lui : la grandeur du remède manifeste ce qu'il y a de grave et d'accablant dans le péché. Ce que sera l'examen après lequel les impies seront condamnés, nous le voyons par la sollicitude avec laquelle les justes sont rachetés. Veillons donc avec tout le soin et toute la diligence dont nous sommes capables, pour que le diable ne nous blesse pas de nouveau après que Dieu nous a guéris; pour que nous ne soyons pas convaincus de rendre à l'ennemi, par la corruption du cœur et les flétrissures du corps, l'obéissance que nous devons au Seigneur. Supposez qu'un homme abusant de sa puissance et se livrant à ses emportements, nous ravisse une partie de nos biens, ne le regarderions-nous pas comme digne d'une haine implacable ? ne nous croirions-nous pas en droit de l'abhorrer ? Pourquoi donc donnerions-nous par le péché notre adhésion au diable, qui veut nous ravir, non les biens que nous possédons, mais la vie; non la terre, mais le ciel; non des champs renfermés dans d'étroites limites, mais les espaces incommensurables de l'éternité ? Après cela, ô homme, si tu veux estimer à son prix la dignité de ton origine et la bonté du Seigneur envers toi, tu n'auras pas à douter que le royaume ne t'appartienne.

La Trinité et l'Incarnation dans les présents des Mages. — 4. Quant aux Mages qui vinrent guidés par l'étoile au berceau sacré du céleste enfant, qu'ont-ils symbolisé par leurs offrandes, si ce n'est notre foi ? Les trois présents semblent un hommage à la Trinité; mais la diversité des choses offertes peut attester aussi l'Unité dans la Trinité. Par l'or l'enfant est reconnu pour roi, par l'encens il est proclamé Dieu, par la myrrhe sont présagées sa mort et sa sépulture, puisque c'est une

2. Talis omnino etiam ante baptismum fuit, et ideo præcursor ejus atque Baptista ita eum cum ad se baptizandus veniret, alloquitur : « Domine, ego a te debeo baptizari, et tu venis ad me? (*Matth.*, III, 14.) Quid evidentius de Christi nondum baptizati puritate, quid fortius? « Ego a te debeo baptizari ; » id est, qui fons es innocentiæ et plenitudo justitiæ, qui nullo indigens dare scis, nescis accipere? Ego, inquit, a te debeo baptizari; quia tecum exhibes, et in te possides puritatis munera et baptismatis sacramenta; et quod ego dabo, te largiente, per gratiam, tu obtines per naturam. Adtactu membra tinguuntur, et fluenta ditantur ; vitalem gratiam non corpus ex flumine, sed flumen mutuatur ex corpore. Descendere in se fontem suum felix unda miratur, sub uno momento remedia æterna concipiens, et nova Deum regenerationis fecunditate parturiens; quod acceperat, hoc reddens; et quod non habebat, accipiens. Inter hæc mirum esset, quod se Dominus servi subdidit benedictioni, nisi et cruci se subdidisset et morti.

Peccati gravitas ex remedio pendenda. — 3. Et ille quidem pretiosum sibi esse hominem pretii ipsius dignitate perdocuit, ut hinc quoque intelligamus quam grandes apud se æstimet Deus noster humanorum criminum causas, propter quas non Angelum, non Archangelum, sed Deum misit ad terras; quam gravis sit peccati et quam dura conditio, prodit remedii magnitudo. Quanta malorum discussio erit qua damnabuntur impii (*a*), sollicitudo indicat qua redimuntur pii. Omni ergo diligentia atque vigilantia caveamus, ne vulneret diabolus quod sanavit Deus; ne per consensum cordis, per flagitium corporis, servitutem quam debemus Domino, magis exhibere probemur inimico. Et quidem si quis violentus ac præpotens aliquid de facultate nostra ac proprietate rapuisset, nonne dignum summo odio duceremus? nonne merito tamquam hostem detestaremur? Cur per peccatum diabolo consentiemus, qui nobis non substantiam vult auferre, sed vitam; non terram fraudare, sed cælum; non fines angustæ possessionis, sed infinita spatia æternitatis? Inter hæc, o homo, si dignitatem facturæ tuæ, si pietatem circa te Domini tui volueris æstimare de pretio, non poteris dubitare de regno.

Fides Trinitatis et Incarnationis in Magorum muneribus. — 4. Ipsi autem Magi, qui ad illa cælestis pueri veneranda cunabula stellæ indicio pervenerunt, quid aliud expresserunt in illis muneribus, nisi fidem nostram ? In eo enim quod tria offeruntur, Trinitas intelligitur; in eo vero quod tres sunt, et singuli singula offerunt, in Trinitate unitas declaratur. Per aurum rex ostenditur, Deus thure dignoscitur; per myrrham, quæ condiendis est apta corporibus, sepultura crucifigendi hominis prædicatur. Secun-

(*a*) Hoc loco *impii*, nec non infra vox *pii* deerat editis. At in MSS. utraque reperitur.

substance qui sert pour embaumer les corps. L'exemple que les Mages nous ont donné, tâchons de l'imiter, mes Frères, mais par des devoirs spirituels. Avant toutes choses, cherchons le Christ jusqu'à ce que nous ayons mérité de le trouver. Que la lumière de la foi, pareille à celle de l'étoile, nous guide dans le chemin; qu'elle nous le montre, non plus vagissant dans une crèche, mais régnant au plus haut des cieux; non plus dans le sein d'une mère, mais recevant les adorations sur le trône paternel; non plus devant être jugé dans l'humiliation, mais devant juger lui-même dans la majesté. Faisons notre triple offrande en confessant parfaitement la Trinité. Croyons à l'Unité, mais sans confondre les Personnes; à la Trinité, mais sans diviser la nature : le Père, le Fils et le Saint-Esprit, un seul Dieu; trois personnes, mais non trois substances. En nous élevant à cette existence supérieure et céleste, nous devons confesser une même divinité dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit, de telle sorte que nous n'admettions pas une personne unique dans la Trinité, pas plus qu'une triple substance dans l'Unité : l'unité doit s'allier à la pluralité sans porter la plus légère atteinte à l'égalité; si dans la divinité nous admettons le nombre, nous n'admettons nullement la diversité. Ainsi donc, le culte de Dieu se développera dans le cœur des fidèles de manière à ne pas briser l'Unité, à ne pas confondre la Trinité.

Nous sommes baptisés dans le baptême du Christ. — 5. Naguère, mes Frères bien-aimés, c'était le jour de la naissance du Seigneur, c'est aujourd'hui celui de son baptême. Il nous engendrait alors à la vie; il nous régénère maintenant pour le salut: il prenait alors Adam déchu; il purifie maintenant le pécheur. Il se présente donc au baptême, ainsi qu'il est écrit; mais que pouvait avoir à laver celui qui était la pureté même? Pur, il avait à laver les impurs. Les eaux courantes baignaient son corps, mais emportaient nos péchés; chaque goutte de son baptême tombait avec un de nos crimes. O miséricorde et puissance de Dieu! nous n'étions pas encore au monde, et nous étions déjà baptisés : en lui notre purification a précédé notre naissance. C'était là l'objet de son baptême, que les eaux devant servir à nous purifier fussent d'abord purifiées par lui. « Quand il fut remonté du fleuve, poursuit le Livre saint, il vit les cieux ouverts. » (*Matth.*, III, 16.) Est-ce alors seulement que les cieux s'ouvrirent devant celui dont les regards pénétraient toutes les profondeurs des cieux? Non; les cieux s'ouvrent pour manifester les mystérieux effets du baptême; quand l'homme vient d'être baptisé, devant lui s'ouvre la porte du céleste séjour.

Pourquoi cette ardente dévotion des Mages. — 6. Une chose à remarquer encore, c'est que les Mages se rendent ou plutôt sont conduits auprès de ce Dieu qui vient de naître; ils le voient gisant dans la crèche, et l'humilité de sa naissance n'arrête ni n'amoindrit le respect qu'ils ont pour sa divinité; ils se prosternent en sa présence, ils l'honorent par leurs offrandes et par leurs hommages. De leurs yeux ils n'aperçoivent que l'homme, par leurs devoirs ils le reconnaissent pour Dieu. Dans cet enfant nouveau-né, ils comprennent qu'il y a plus que l'œil ne saurait voir, et que l'esprit humain peut seul atteindre. Celui qui venait de naître corporellement est le souverain Seigneur par qui naissent tous les êtres. Il était là dans la crèche; mais il régnait dans les cieux: renfermé dans

dum hæc, Carissimi, nos quoque personam Magorum spiritalibus imitemur obsequiis. In primis tamdiu quæramus Christum, donec illum invenire mereamur. Ducatum nobis præbeat, velut stella cæli, lux fidei. Hæc nobis illum ostendat, non jam in præsepi vagientem, sed in summa cæli arce dominantem; nec in matris gremio, sed in solio Patris adorandum; nec ulterius in humilitate judicandum, sed ad judicium cum majestate venturum. Sit quasi trium munerum oblatio, Trinitatis perfecta confessio. Credatur a nobis unitas sine confusione conjuncta, Trinitas sine separatione distincta; Pater et Filius et Spiritus Sanctus unus Deus credantur; tres personæ, sed non tres substantiæ. Quantum autem ad cælestis naturæ ordinem pertinet, in Patre et Filio et Spiritu Sancto ita confitenda est una divinitas, ut nec singularis putetur in Trinitate persona, nec triplex in unitate substantia; sed ita adsignetur pluralitas unitati, ne Trinitati subtrahatur æqualitas. Et licet intromittatur in una deitate numerositas, non sit tamen recipienda diversitas. Ita ergo fidelium cordibus disponendus est Dei cultus, ut non admittatur vel in unitate separatio, vel in Trinitate permixtio.

In Christi baptismo baptizamur. — 5. Proxima enim (*a*) ab hac die, Fratres Carissimi, sacri Natalis die natus est Dominus, nunc baptizatus. Tunc nos genuit ad vitam; nunc regeneravit ad salutem; tunc Adam suscepit perditum; nunc abluit peccatorem. Venit ergo ad baptismum, sicut scriptum est. Sed quid ablueret qui mundus erat? Utique ut mundus ablueret immundos. Illum ergo currentes aquæ tunc infundebant; sed peccata nostra secum portabant. De illo guttæ baptismatis fluebant; sed nostra in guttis crimina defluebant. O misericordia simul et potentia Dei! Necdum eramus in mundo, et jam abluebamur in baptismo; mundati in illo sumus antequam nati. Nam ipsa fuit baptismatis ratio, ut aquæ quæ purgaturæ nos erant, ab illo ante purgarentur. « Et cum adscendisset, inquit Scriptura, de aqua, vidit apertos cælos. » (*Matth.*, III, 16.) Numquid tunc ei cælum apertum fuerat, cujus oculi cælorum interiora cernebant? Sed ideo cælum aperitur, ut mysterium baptismatis in hoc declaretur, quia quando homo de baptismo egreditur, tunc ei janua regni cælestis aperitur.

Unde Magorum tanta devotio. — 6. Illud vero quale est quod Magi veniunt ad Deum natum, immo ducuntur; positum in præsepio vident; nec apud sensus eorum humilitas nativitatis reverentiam divinitatis imminuit; adorant corporibus, honorant muneribus, venerantur officiis. Oculis hominem vident; et Deum obsequiis confitentur. Videbant enim in eo qui natus fuerat, plus esse quod animi hominum, quam quod oculi providerent. Dominus qui tunc corporaliter natus fuerat, per ipsum omnia nata erant. Videbatur quidem in præsepio, sed dominabatur in cælo; intra corpusculum erat, sed intra se omnia continebat.

(*a*) Hic sublata particula *enim*, incipit alter Sermo in MS. Navarr.

un petit corps, il renfermait en lui toutes choses. Une mère l'avait mis au jour; mais lui-même avait créé sa mère. Si les Mages s'humilient donc devant lui, c'est qu'ils le voient gouverner à son gré les astres: il doit nécessairement être Dieu, puisque les corps célestes sont soumis à son empire. Aussi leurs présents eux-mêmes ont-ils une divine signification. Ils ont offert, vous venez de l'entendre, l'or, l'encens et la myrrhe ; et ce triple présent renferme une triple signification par là même : l'encens représente la grandeur de Dieu, l'or est le symbole de la dignité royale, la myrrhe annonce la sépulture du corps. Offrons, nous aussi, mes bien-aimés Frères, de purs et saints présents à notre Dieu: la foi, la patience, la charité, l'humilité de l'âme, la pureté des mœurs, un cœur digne que Dieu l'habite. Voilà les dons qu'il accepte avec faveur; c'est à lui qu'ils sont offerts, c'est à nous qu'ils sont profitables. Il n'a besoin d'aucun présent, rien ne lui manque; il agrée seulement nos offrandes, pour avoir un motif de nous récompenser. Il n'exige pas de nous autre chose, il ne nous demande que notre salut. Il estime que nous avons tout fait pour lui, quand nous nous conduisons de telle sorte qu'il puisse nous tout accorder. Daigne nous concéder cette grâce notre Seigneur Jésus-Christ, à qui revient tout honneur, en même temps qu'au Père et au Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXXXVII.

Sur l'Epiphanie du Seigneur, VII (1).

Le Christ se révéla pour la première fois à son baptême. — 1. La fête de l'Epiphanie tire son nom de la langue grecque ; ce que nous appelons déclaration ou manifestation, les Grecs l'appellent épiphanie. Ce nom vient de ce que notre Seigneur et Sauveur s'est aujourd'hui manifesté sur la terre selon la chair. Quoiqu'il fût né de la Vierge Marie et qu'il eût accompli ses trente ans, il était encore ignoré du monde. C'est quand il se rendit auprès de Jean-Baptiste pour recevoir le baptême dans le Jourdain, qu'il se fit d'abord connaître ; la voix du Père retentit alors du haut du ciel comme le bruit du tonnerre : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances. » (*Matth.*, III, 17.) Après que le Père l'eut ainsi manifesté, l'Esprit-Saint, sous la forme d'une colombe, le montrait à son tour en venant réellement se reposer sur lui, afin que dans le peuple nul autre ne pût être regardé comme le Fils de Dieu. Quoi de plus sublime qu'un tel abaissement, de plus grand que cette petitesse? Il est baptisé par le serviteur, et le Seigneur le déclare son Fils. Il se présente au bain de la pénitence parmi les publicains, les courtisanes et les pécheurs ; et cependant il l'emporte en sainteté sur celui qui le baptise. Il est baptisé par Jean dans la chair ; et lui-même sanctifie Jean dans l'esprit. Les

(1) Il porte le nom d'Augustin dans la plupart des manuscrits. Celui de Corbie cependant, qui remonte au VIII[e] siècle, le donne sans nom d'auteur, après une lettre de S. Jérôme. Celui de Reims l'attribue à S. Ambroise ; on l'a même imprimé parmi les sermons de ce Père avec peu de changements, dont un au début. C'est le XVIII[e] de la série.

Natus quidem ex matre fuerat, sed matrem suam ipse creaverat. Et ideo se ei Magi humiliabant, quia famulari astra cernebant; Deum enim esse cognoscebant, cui cælestia serviebant. Et idcirco etiam ipsa eorum munera divino mysterio plena erant. Aurum namque, ut audistis, et thus, et myrrham obtulerunt. Triplicium ergo munerum numero triplex significatio continetur. In thure signant Dei honorem, in auro regiam dignitatem, in myrrha corporis sepulturam. Offeramus ergo et nos, dilectissimi Fratres, sincera et sancta munera Deo nostro, castitatem, fidem, patientiam, caritatem, mentes humiles, probos mores, animas Deo inhabitatore condignas. Hæc sunt enim placita Deo dona, hæc grata munera, quæ illi quidem offeruntur, sed offerentibus prosunt. Nulla enim re ille, nullo munere eget; sed hoc illi munus optimum est, ut causas habeat munerandi. Nihil a nobis amplius exigit, nihil amplius petit nisi salutem nostram. Omnia enim sibi præstari a nobis putat, si ita nos egerimus, ut nobis ab illo cuncta præstentur; auxiliante ipso Domino nostro Jesu Christo, cui est honor cum Patre et Spiritu Sancto in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXXXVII (*a*).

In Epiphania Domini, VII.

Christus primum innotuit in baptismo suo. — 1. Dies Epiphaniorum Græco nomine sic vocatur. Quod enim nos apparitionem, vel ostensionem dicimus, id Græci epiphaniam vocant. Hoc autem ideo dicimus, quia hodie Dominus noster et Salvator apparuit secundum carnem in terris. Licet enim olim natus esset ex Maria, et triginta jam annorum explesset ætatem; tamen ignorabatur a mundo. Eo tempore cognitus est, quo ad Johannem Baptistam, ut in Jordane baptizaretur, advenit ; et vox de cælo Patris intonantis audita est: « Hic est filius meus dilectus, in quo mihi bene complacui. » (*Matth.*, III, 17.) Quem Pater de cælis voce monstraverat, hunc Spiritus Sanctus verus, quasi in columba, et super caput illius sedens tactu voluit demonstrare ; ne quis alius Filius Dei putaretur ex populo. Quid hac humilitate sublimius, vilitate nobilius? Baptizatur a servo; et a Deo Filius appellatur. Inter publicanos, et meretrices, et peccatores ad lavacrum venit; et sanctior est baptizatore suo. Baptizatur a Johanne in carne; sed ipse Johannem in spiritu lavat. Aquæ quæ cetera mundare consueverant, Domino nostro lavante, mundatæ sunt. Jordanis fluvius, qui eo tempore, quando populum Israel

(*a*) Alias, XIX, post homilias ex Carthus. majore in I parte Supplementi.

eaux, qui ont la propriété de purifier tout le reste, sont elles-mêmes purifiées au contact du corps de notre Seigneur. Ce fleuve du Jourdain qui s'était retiré, laissant son lit à sec, lorsque Jésus, fils de Navé, conduisait le peuple d'Israël et l'introduisit dans la terre promise, eût voulu maintenant, si c'eût été possible, agglomérer sur un point toutes ces eaux, pour toucher le corps du Seigneur. « Le Jourdain, est-il dit, revint en arrière. » (*Psalm.* XCIII, 3.)

Courte explication du psaume XXVIII. — 2. Voyez, mes Frères, comment ce que nous avons lu dans l'Evangile se trouvait annoncé dans le vingt-huitième psaume. « La voix du Seigneur au-dessus des eaux. » (*Psalm.* XXVIII, 3.) Le Fils de Dieu parle à Jean en ces termes: « Obéis en ce moment ; c'est ainsi que nous devons accomplir toute justice. » (*Matth.*, III, 15.) Le Psalmiste poursuit : « Le Dieu de majesté a fait entendre son tonnerre ; » c'est quand le Père rend ce témoignage à son Fils : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances. » Nous lisons encore : « La voix du Seigneur brise les cèdres. » (*Psalm.* XXVIII, 5.) Au baptême du Christ tombèrent les démons, auparavant élevés et fiers. « Le Seigneur les a tranchés à la racine comme les cèdres du Liban, il les a broyés comme de jeunes rejetons ; » (*Ibid.*, 6. ;) de son souffle il en a dispersé les débris, il les a foulés aux pieds. Le contraire est dit du Sauveur : « Mon bien-aimé est comme la tige unique et choisie. » Ce bien-aimé, ce Seigneur et Sauveur, est le Fils de Dieu, tige unique, enfant de la croix, lui dont il est dit dans le cantique d'Habacuc : « De fortes branches sont dans ses mains ; c'est là que sa force est cachée. » (*Habac.*, III, 4.) Après que le bien-aimé eut été crucifié, s'accomplit ce qui vient ensuite dans le même psaume : « La voix du Seigneur éteint la puissance du feu. » Quand il eut reçu le baptême et purifié le monde entier, le feu de la géhenne fut en quelque sorte éteint. « La voix du Seigneur ébranle le désert. » (*Psalm.* XXVIII, 8.) Le désert, c'était l'Eglise, qui n'avait pas encore d'enfants. A la prédication du Christ, l'épouse solitaire fut ébranlée, elle enfanta, et, dans un seul jour, une nation entière lui fut donnée pour famille. Celle qui se nommait jusque là le désert de Cadès, c'est-à-dire désert de sainteté, puisqu'elle n'était pas encore sainte, donna le jour aux cerfs, à d'innombrables troupes de saints, qui tuent les serpents et dédaignent leur venin. C'est quand elle parcourt le monde, prêchant partout l'Evangile du Christ, que « dans son temple tous rendent gloire à Dieu » (*Ibid.*, 9.) Puis vient cette expression : « Le Seigneur répand et stabilise le déluge. Considérons l'univers entier, portons les yeux sur les nations barbares, passons en revue l'empire romain : de toutes parts on croit en Jésus-Christ, de toutes parts on reçoit le baptême en son nom ; ce n'est donc pas un fleuve seul, c'est comme un déluge universel de grâces. C'est pourquoi, mes bien-aimés Frères, le Tabernacle étant désormais achevé, — et c'est le titre de ce psaume, — l'Eglise étant bâtie avec des pierres vivantes, amenons au Seigneur les enfants de Dieu, offrons-lui les petits des béliers, la race des Apôtres et des Saints, imitons notre Sauveur qui, lui-même, porte les noms de pasteur et d'agneau, qui pour nous est immolé en Egypte, qui de plus est retenu dans le buisson pour être mis à la place d'Isaac; et prononçons ce cantique : « Le Seigneur prend soin de ma nourriture, rien ne me manquera ; il m'a fait une demeure au milieu des pâturages, sur le bord des eaux vivifiantes. » (*Psalm.* XXII,

duxit Jesus Nave, et ad terram repromissionis induxit, fuerat exsiccatus; nunc totis, si potuisset, undis in unum locum voluit congregari, ut Domini corpus adtingeret. « Jordanis, inquit, reversus est retrorsum. » (*Psal.* CXIII, 3.)

Psalmi XXVIII *brevis expositio.* — 2. Videte Fratres, quomodo id quod in Evangelio lectum est, in vigesimo et octavo Psalmo fuerat ante prædictum : « Vox Domini super aquas. » (*Psal.*, XVIII, 3.) Locutus est enim Dei Filius ad Johannem : « Sine modo ; sic enim oportet nos dimplere omnem justitiam. » (*Psal.*, III, 15.) Sequitur : « Dominus majestatis intonuit; » quando Pater Filio testimonium reddidit, dicens ; « Hic est Filius meus dilectus in quo mihi complacui. » « Vox Domini confringentis cedros. » (*Psal.* XXVIII, 5.) Baptizatus est enim Christus; et erecti prius atque sublimes dæmones corruerunt. « Succidit eos Dominus quasi cedros Libani, et comminuit eos tanquam vitulos, » (*Ibid.*, 6,) fragmenta arborum ventilans, et calcibus stirpes in diversa dispergens. E contrario de Salvatore quid dicitur? « Et dilectus sicut filius unicornium. » Dilectus Dominus atque Salvator est Filius Dei, Unicornium, (*a*) filius crucis, de quo dicitur in Cantico Habacuc : « Cornua in manibus ejus ; ibi abscondit fortitudinem suam. » (*Habac.*, III, 4.) Postquam autem dilectus iste crucifixus est, impletum est illud quod sequitur in Psalmo : « Vox Domini intercidentis flammam ignis. » Illo enim baptizato, et universo mundo, Christo lavante, mundato gehennæ ignis exstinctus est. « Vox Domini concutientis desertum. » (*Psalm.* XXVIII, 8.) Deserta fuit Ecclesia, quæ prius filios non habebat. Ad prædicationem Christi deserta ista commota est ; et parturivit, et peperit, et nata est in una die gens tota. Simul illa, quæ antea dicebatur desertum Cades, hoc est desertum sanctitatis, siquidem non habuerat sanctitatem, cœpit parere cervos et sanctorum suorum emittere greges, qui serpentes interficiunt, qui venena contemnunt; quibus discurrentibus, et in toto orbe Christi Evangelium prædicantibus : « In templo ejus omnes dicent gloriam Deo. » (*Ibid.*, 9.) Sequitur : « Dominus diluvium inhabitare facit.» Consideremus totum orbem, respiciamus barbaras nationes, romanum quoque mente lustremus imperium ; ubique Christo credunt, ubique in nostrum Dominum baptizantur; et ita fit, ut non una aqua, sed quodam modo sit diluvium baptismorum. Quapropter, Fratres carissimi, quoniam consummatum est Tabernaculum; hoc enim Psalmi istius titulo prænotatur; et quoniam Ecclesia vivis lapidibus constructa est; afferamus Domino filios Dei, afferamus ei filios arietum, Apostolorum atque Sanctorum ; et imitemur Salvatorem nostrum, qui et ipse pastor et agnus appellatur, qui pro nobis immolatur in Ægypto, qui pro Isaac tenetur in sentibus; et dicamus : « Dominus pascit me, et nihil mihi deerit; in loco pascuæ ibi me col-

(*a*) Apud Ambrosium, *estque filius unicornium.*

1.) A lui gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXXXVIII.

Sur l'Epiphanie du Seigneur, VIII (1).

Les hommes égaux aux Anges. — 1. Que toute bouche s'ouvre aujourd'hui, mes bien-aimés Frères, et que toute parole loue le Verbe de Dieu descendu du ciel pour nous éclairer ; que tout âme se réjouisse ; que toutes les langues forment un seul concert, que la terre entière, qui appartient au Seigneur, redise ses louanges ; car aujourd'hui l'enfant de la lumière fait rayonner sa grâce et nous inonde de ses clartés. Que les créatures terrestres unissent leurs voix à celles des habitants des cieux ; que tous les êtres visibles de ce monde chantent une hymne avec les puissances du monde supérieur. En ce jour la vérité nous est apparue avec le Roi céleste. L'avénement du Christ est celui de la vraie lumière et la pleine liberté du monde. Or, remarquez, mon bien-aimé, combien cette éducation de l'Eglise est digne de Dieu, remarquez cette flamme inextinguible du céleste désir, remarquez cette égalité qui s'établit entre la nature du corps et le ministère des anges. Les hommes, en effet, ces êtres formés de la terre, dont la terre est le séjour, que la terre alimente, rivalisent avec les puissances d'en haut; ils méconnaissent la nature corporelle à cause de leur amour pour le Christ, et s'arrogent les fonctions angéliques. Que font les anges dans le ciel, si ce n'est obéir au plus léger signe de la volonté divine? Quel est sur la terre l'œuvre des Saints, si ce n'est mener ici bas la vie des Anges et louer Dieu d'une manière digne de lui? Dès que l'office est le même, on ne saurait douter que l'honneur ne le soit aussi.

Jean, flambeau. — 2. Aujourd'hui donc, mes bien-aimés Frères, notre Seigneur Jésus-Christ est descendu dans le courant du Jourdain, non pour se purifier lui-même, mais pour communiquer à l'eau sa future vertu de sanctification et de vie. Jean remplissait là l'office de prêtre ; le Rédempteur du monde vint à lui, pour être baptisé dans l'eau, lui qui illuminait dans l'Esprit le ministre même du baptême. Le Roi vient à son précurseur, Dieu vient à son prophète. Jean n'ignore certes pas la mystérieuse économie du plan divin, cette régénération de la nature humaine préparée par le Seigneur ; l'enveloppe corporelle n'arrête pas son regard, cette chair visible ne le trompe pas. Aussi le prophète l'appelle-t-il « une lampe pour mon Christ ; » il reconnaît le premier avec la lumière de son cœur, le Fils de Dieu caché dans les nuages de la chair, et le montre du doigt à ceux qui l'ignorent. Le voilà donc ce flambeau merveilleux que regarde cette parole : « J'ai préparé une lampe pour mon Christ. » (*Psalm.* CXXXI, 17.) C'est celui que le Père a préparé pour son Fils ; non que le Verbe de Dieu, vraie lumière et soleil de justice, eût besoin d'une lumière étrangère ; c'est uniquement, comme je viens de le dire, parce que Jean a le premier reconnu le Rédempteur du genre humain.

3. Or, admirez, mon bien-aimé, la grandeur de la majesté divine. Quand le Seigneur a résolu de s'unir à la chair pour venir à nous, quand il a daigné se faire homme par amour pour l'homme, c'était assurément un nouveau prodige, Dieu dans l'humanité, le

(1) Rejeté pour la première fois dans l'Appendice, ce sermon n'est pas jugé digne d'Augustin ; et nous sommes de cet avis.

locavit ; super aquam refectionis educavit me ; » (*Psal.*, XXII, 1.) cui est gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXXXVIII (*a*).

In Epiphania Domini, VIII.

Homines Angelis compares. — 1. Aperiatur hodie omne os, Dilectissimi, et collaudet omne verbum, Dei Verbum quod effulsit de cælo. Lætetur omnis anima, omnis concinat lingua, et terra Domini psallat universa. Hodie enim gratiam lucis, in die lucis, filius lucis irradiat. Consentiant terrena cælestibus, hymnum dicant cum summis Potestatibus cuncta quæ videntur in mundo. Hodie enim effulsit veritas cum rege cælesti. Christi enim præsentia veræ lucis adventus est, et totius mundi plena libertas. Adverte ergo, Carissime, dignam Deo Ecclesiæ disciplinam, adverte cælestis desiderii inexstinguibilem flammam, adverte corporis hanc naturam Angelorum ministeriis coæquari. Homines enim de terra, et habitantes in terra, quos etiam terra nutrit, supernis Potestatibus æmulantur. Negant enim propter caritatem Christi naturam corporis, et ministerium suscipiunt Angelorum. Quid enim aliud agunt Angeli in cælis; nisi quod divinis obtemperant nutibus? Quæ sunt et opera in terra sanctorum; nisi angelicam vitam agere in terris, et dignis Deum laudibus prædicare? Quorum ergo idem est officium, ambiguum non est, quod eadem possit esse et dignitas.

Johannes, lucerna. — 2. Hodie ergo, Carissimi, Dominus noster Jesus Christus in Jordanis fluenta descendit; non ut ipse sanctificaretur; sed ut aquis futuris vitalibus sanctificationem ipse præberet. Johannes ergo implebat habitum sacerdotis. Ad eum Redemptor orbis accessit, ut baptizaretur in aqua, qui baptizantem illuminabat in Spiritu. Venit ergo rex ad præcursorem suum, Deus ad Prophetam. Johannes ergo, Carissimi, non ignorabat dispensationis mysterium, per quod Dominus humano generi remedium præpararet; sed nec eum fefellit corporis habitus, nec caro quæ videbatur elusit. Et ideo lucerna Christo meo dictus est per Prophetam ; quia Filium Dei, qui carnis obscuritate latebat, lumine sui cordis agnovit primus, et ignorantibus digito demonstravit. Hic est ergo lucerna illa mirabilis, de qua illud est : « Paravi lucernam Christo meo. » (*Psal.* CXXXI, 17.) Hunc ergo Pater Filio præparavit, non quod Verbum Dei, quod erat lumen verum et Sol justitiæ, lucernæ lumine indigeret ; sed quia, ut superius diximus, primus agnovit humani generis Redemptorem.

3. Adverte autem, Dilectissime, miraculum Dominicæ majestatis. Quando ad carnem venire disposuit Dominus qui ad nos venit; pro amore hominis etiam homo fieri di-

(*a*) Alias de diversis, LXV.

Seigneur parmi les serviteurs, le créateur parmi les créatures, celui qui sanctifie confondu avec ceux qui doivent être sanctifiés. C'est alors que Jean, homme racheté lui-même, baptisa le Seigneur Jésus, le Rédempteur de tous les hommes, non point en s'arrogeant un droit, mais en accomplissant un précepte. Alors fut accomplie d'une manière éclatante cette double prophétie : « Voix du Seigneur dans le désert, voix du Seigneur sur les eaux. » (*Psalm.* xxviii, 3, 8.) Le messager de la vérité faisait entendre la sienne, et le Dieu de gloire tonnait dans les cieux : tout concordait pour manifester la gloire de l'adorable Trinité. Des hauteurs célestes le Père proclamait le Fils; sur la terre, le Fils exécutait le plan divin; le Saint-Esprit formait l'indissoluble nœud des Personnes divines. Voilà, mes bien-aimés, la Trinité dans l'Unité, l'Unité dans la Trinité. Daigne-t-elle par tant de fêtes nous couvrir de sa protection, nous garder dans la vie présente et dans la vie éternelle, par notre Seigneur Jésus-Christ.

SERMON CXXXIX.

Sur l'Epiphanie du Seigneur, IX. *Comment le peuple peut dignement célébrer cette fête* (1).

1. La solennité de ce jour, mes Frères, a reçu le nom d'Epiphanie, qui veut dire apparition ou manifestation, parce que le Christ se manifesta dans ce jour aux Gentils guidés par l'étoile, parce qu'il fut, selon la tradition, baptisé dans ce même jour, parce qu'il changea l'eau en vin, faisant éclater sa puissance divine. Puissiez-vous, comme les Gentils éclairés par une lumière céleste contemplèrent le Christ notre Rédempteur, le contempler aussi dans le fond de vos âmes pour ne plus le perdre de vue, éclairés que vous serez par de célestes désirs. Puisse-t-il vous accorder, lui qui daigna recevoir le baptême de la main de son serviteur, de pouvoir rester fidèles par la vertu d'humilité aux promesses de votre baptême. Puisse-t-il, lui qui changea l'eau en vin, changer en intelligence spirituelle tout ce qu'il y aurait d'insipide en vous.

Comment nous pouvons imiter les Mages. — 2. Elevez, mes Frères, vos âmes vers Dieu, veillez sur vos cœurs et vos pensées, afin de rendre grâces à Dieu par vos bonnes œuvres, et de rejeter tout mal loin de vous. Imitez ces Mages, et venez toujours à l'église avec ce même zèle et cette même ardeur qu'ils mirent à quitter leur lointaine contrée pour porter au Christ leurs hommages. Eux offrirent de riches présents; vous, offrez-lui vos âmes, en embrassant la foi, l'espérance, la charité, la pénitence, l'humilité, la chasteté ; offrez-lui des victimes douées de raison, vous-mêmes ; car Dieu vous aime beaucoup plus qu'il n'aime vos biens. Il y en a tant qui font l'aumône, et qui pour cela ne laissent pas de pécher : ils offrent à Dieu leurs biens, ils s'offrent eux-mêmes au diable. Dieu ne partage pas avec cet ennemi; aussi, rapine, luxure, orgueil, tout mal quel qu'il soit, rejetez-le avec le secours de la divine grâce, pour que votre créateur vous possède tout entiers. Souvenez-vous qu'Hérode chercha le Christ, mais ne le trouva pas, parce qu'il le cherchait dans de mauvaises intentions: vous cherchez mal le Christ, vous-mêmes, si vous faites vos bonnes œuvres en vue de la gloire humaine. Pre-

(1) Ce sermon est le XIIe parmi ceux de S. Ambroise; mais il faudrait plutôt l'attribuer à S. Césaire.

gnatus est ; et erat novum miraculum, Deus inter homines, Dominus inter servos, Creator inter creaturas, inter sanctificandos sanctificans. Tunc Johannes Dominum Jesum et omnium Redemptorem, homo qui redemptus fuerat, baptizavit, non fiducia provocatus, sed præceptione subjectus. Tunc geminæ voces propheticæ sonuerunt : « Vox Domini in deserto, vox Domini super aquas. » (*Psalm.* xxviii, 3, 8.) Nuntius veritatis clamabat; et Deus gloriæ intonabat ; et erat ibi in unum totius gloria Trinitatis adorandæ. Pater de supernis Filium prædicabat; Filius in terris ordinem sacratissimæ dispositionis implebat ; et Spiritus Sanctus Trinitatis indissolubile mysterium colligabat. Hæc est ergo, Carissimi, Trinitas unitatis, quæ est unitas Trinitatis ; quæ nos per innumeras solemnitates tueatur, atque hic et in æternum custodiat per Dominum nostrum Jesum Christum.

SERMO CXXXIX.

De Epiphania Domini, IX. *Et quomodo solemnitatem ejus populus digne celebrare valeat.*

1. Dies ista et festivitas, quam hodie, Fratres, celebratis, ideo Epiphania, id est, apparitio sive manifestatio appellatur, quia in ea Christus, stella duce, Gentibus est manifestatus, et a Johanne hodie dicitur baptizatus, et aquam in vinum potestate divina eum convertisse narratur. Utinam sicut per stellam novam hodie Christus Redemptor noster ostensus est Gentibus; ita per cæleste desiderium vestris ipse semper manifestum se faciat cordibus ; et qui a servo suo hodie baptizari voluit, donet vobis, ut quod in baptismo promisistis, per humilitatis virtutem servare possitis ; et qui aquas hodie convertit in vinum, quidquid in vobis insipidum est, in spiritalem commutet intellectum.

Magos qualiter imitemur. — 2. Erigite, Fratres, ad Deum animas vestras, et videte corda et cogitationes vestras, ut et pro bonis actibus vestris Deo gratias agatis, et mala vestra longe a vobis projiciatis. Imitemini istos Magos, ut eo studio et ardore semper ad ecclesiam veniatis, quo illi desiderio de longinquis regionibus Christum adorare venerunt. Illi pretiosa munera obtulerunt, et vos offerte illi animas vestras ; si fidem, spem, caritatem, pœnitentiam, humilitatem, et castitatem diligitis ; rationabilia dona illi offeratis, id est, vos ipsos ; quia plus Deus vos ipsos, quam substantiam vestram diligit. Multi enim sunt qui faciunt eleemosynas, et tamen peccare non cessant. Isti quasi sua offerunt Deo, et seipsos diabolo. Nullam habet Deus cum diabolo partem ; et ideo sive furtum, sive luxuriam, sive odium, sive superbiam, et quidquid mali est, a vobis cum Dei adjutorio repellite ; ut totos vos vester Creator possideat. Attendite quia Herodes Christum quæsivit ; sed ideo non invenit, quia male quæsivit ; et vos male Christum quæritis, si bona opera pro humana laude facitis. Cavete ne taliter quærendo, et illum non inveniatis, et vos ipsos perdatis. Magi ad Herodem intrantes, stellam perdiderunt ; et vos si ad diabolum accesseritis peccando, lucem spiritualem non habebitis, nisi forte per confessionem et pœnitentiam de-

nez garde qu'en le cherchant ainsi, vous ne le trouviez pas, et ne vous perdiez vous-mêmes. Dès qu'ils entrèrent chez Hérode, les Mages n'aperçurent plus l'étoile: si par le péché vous entrez en rapport avec le diable, vous n'aurez plus de même la lumière spirituelle, et vous ne la retrouverez qu'en vous éloignant de lui par la confession et la pénitence. Je vous en avertis, n'entrez pas chez Hérode ; mieux vaut prévenir le mal qu'avoir à le corriger. Après que vous aurez cependant, à l'instigation du diable, commis quelque péché, si vous y renoncez par la pénitence avec le secours de Dieu, vous recouvrerez la grâce perdue ; de même que les Mages, dès qu'ils se furent éloignés d'Hérode, méritèrent de voir de nouveau l'étoile qu'ils avaient perdue.

Présents des Mages. — 3. Il est dit que les Mages étaient au nombre de trois; ils offrirent trois sortes de présents, l'or, l'encens et la myrrhe, parce qu'ils reconnurent dans une chair mortelle le Christ comme vrai Dieu, vrai Roi, vrai homme. Et vous aussi, mes Frères, offrez-lui l'or de la céleste sagesse, l'encens d'une prière pure, la myrrhe d'une parfaite mortification. Et, de même qu'ils « revinrent dans leur pays par un autre chemin, » (*Matth.*, II, 12,) efforcez-vous à votre tour après vous être éloignés du paradis par l'orgueil et la désobéissance, en mangeant une nourriture défendue, d'y retourner par l'humilité, la soumission et l'abstinence. Cette vie présente n'est qu'un pèlerinage, le paradis est votre patrie. Ils sont bien insensés ceux qui s'attachent à l'exil comme à la patrie même ; pour vous, méprisez cette vie incertaine et misérable, afin que vous méritiez de parvenir à l'immuable félicité de la patrie céleste. C'est pour cela que le Fils de Dieu est venu du ciel sur la terre ; il veut qu'en suivant le même chemin, vous remontiez de la terre au ciel. Puisse-t-il vous l'accorder lui-même, qui vit et règne sans fin dans les siècles des siècles.

SERMON CXL.

Pour le Carême, I (1).

Le carême salutaire au corps et à l'âme. — 1. Nous voici parvenus, avec le secours de Dieu, mes bien-aimés Frères, au temps de la sainte quarantaine ; je vous prie donc de célébrer ces jours si favorables à la santé des corps aussi bien qu'à la guérison des âmes, par une vie tellement sainte et spirituelle, qu'ils soient pour nous une occasion de progrès, et non un sujet de condamnation. Si nous agissons avec négligence, si nous nous absorbons dans les intérêts matériels, si nous refusons de vivre chastes, si nous ne nous appliquons pas aux jeûnes, aux veilles, à l'oraison, si nous ne lisons pas les divines Ecritures ou n'écoutons pas volontiers ceux qui nous les liront, les remèdes eux-mêmes se changeront pour nous en blessures ; ce qui devait nous conduire au salut aggravera notre jugement.

Pieux exercices du carême. — 2. Je vous en conjure, mes très-chers Frères, quittez plus promptement votre lit pour assister à nos Matines ; venez surtout à Tierce, à Sexte, à None. Que personne ne se dérobe à ce saint devoir, s'il n'est empêché par la maladie, par une utilité publique, ou par une pressante nécessité. Qu'il ne vous suffise même pas d'entendre dans l'église la lecture des Livres saints ; lisez-les vous-mêmes dans vos maisons, ou bien recherchez quelqu'un qui vous les lise, et puis écoutez avec une religieuse atten-

(1) Ce sermon, comme le précédent et le suivant, a les plus grands rapports de ressemblance avec les autres sermons de S. Césaire.

nuo ab illo recesseritis. Moneo ne intretis ad Herodem ; quia melius est peccatum cavere, quam emendare. Nam si diabolo suadente, peccaveritis, per pœnitentiam autem, Deo adjuvante, ab illo recesseritis, gratiam perditam recipietis, sicut et Magi postquam ab Herode recesserunt, stellam quam perdiderant, videre meruerunt.

Magorum munera. — 3. Illi Magi tres reges esse dicuntur, et tria munera, hoc est, aurum, thus, et myrrham obtulerunt; quoniam verum Deum, et Regem, et verum hominem in carne mortali apparuisse cognoverunt. Et vos, Fratres, offerte illi aurum cælestis sapientiæ, et thus mundæ orationis, et myrrham perfectæ mortificationis. Et sicut illi « per aliam viam reversi sunt in regionem suam ; » (*Matth.*, II, 12.) ita et vos, qui a paradiso recessistis superbiendo, inobediendo, et cibum prohibitum comedendo, curate illuc per humilitatem et obedientiam, atque abstinentiam redire. Vita ista præsens peregrinatio est, patria vero vestra paradisus est. Et quia nimis stulti sunt qui exsilium pro patria diligunt, vos despicite hanc miseram et incertam vitam, ut pervenire valeatis ad patriæ cælestis felicitatem certissimam. Ad hoc namque Filius Dei de cælo venit ad terras, ut vos ejus exempla sequendo, possetis de terra in cælum adscendere. Quod ipse vobis concedat, cujus regnum et imperium sine fine permanet in sæcula sæculorum.

SERMO CXL (*a*).

In Quadragesima, I.

Quadragesima corpori et animæ salubris. — 1. Ecce, Fratres carissimi, Deo propitio, tempus Quadragesimæ venit; et ideo rogo, Dilectissimi, ut dies istos corporibus salubres et animæ medicinales ita cum Dei adjutorio sancte ac spiritaliter celebremus; ut observatio sanctæ Quadragesimæ non nobis judicium pariat, sed profectum. Si enim negligenter agimus, si nos nimiis occupationibus implicamus, si castitatem servare nolumus, si jejuniis et vigiliis et orationibus non insistimus, si Scripturas divinas aut ipsi non legimus, aut legentes alios non libenter audimus, ipsa nobis medicamenta convertuntur in vulnera; et inde habebimus judicium, unde potuimus habere remedium.

Pia Quadragesimæ exercitia. — 2. Et ideo rogo vos, Fratres carissimi, ad Vigilias maturius surgite, ad Tertiam, ad Sextam, ad Nonam ante omnia convenite. Nullus se a sancto opere subtrahat, nisi quem infirmitas, aut publica utilitas, aut forte certa et grandis necessitas tenuerit occupatum. Nec solum vobis sufficiat, quod in ecclesia divinas lectiones auditis; sed etiam in domibus vestris aut ipsi legite, aut alios legentes requirite, et libenter audite. Re-

(*a*) Alias de Tempore, LV.

tion. Souvenez-vous, mes Frères, de la sentence de Notre Seigneur : « Que sert à l'homme de gagner le monde entier, s'il vient à perdre son âme ? que donnera-t-il en échange de son âme ? » (*Matth.*, XVI, 26.) Surtout n'oubliez jamais, et redoutez constamment cette autre parole : « Les embarras de ce monde ont causé leur malheur. » Occupez-vous donc dans votre maison de manière à ne point négliger les intérêts de votre âme. Si vous ne faites pas mieux, du moins travaillez pour votre âme autant que vous travaillez visiblement pour votre corps.

La douceur suit les bonnes actions, et l'amertume, les mauvaises. — 3. Après cela, mes bien-aimés Frères, « n'aimez pas le monde, ni les choses qui s'y trouvent ; car le monde passe, et sa concupiscence avec lui. » (I *Joan.*, II, 15, 17.) Que reste-t-il de l'homme, si ce n'est ce qu'il aura fait pour son salut par la lecture, la prière, les bonnes œuvres ; ce qu'il aura déposé dans le trésor de sa conscience ? C'est une triste chose que la volupté, plus triste est encore la cupidité avec la luxure ; par une douceur momentanée elles préparent d'éternelles amertumes ; tandis que l'abstinence, les veilles, la prière et le jeûne mènent par de courtes épreuves aux délices du paradis. La Vérité ne ment pas, elle qui nous dit dans l'Evangile : « Etroite et resserrée est la voie qui conduit à la vie ; peu nombreux sont ceux qui la trouvent. » (*Matth.*, VII, 13.) Non, on ne se réjouit pas longtemps dans la voie large ; on ne souffre pas longtemps non plus dans la voie étroite et abrupte : ceux qui suivent celle-ci, après une tristesse de peu de durée, reçoivent la vie éternelle ; ceux qui suivent celle-là, après des joies éphémères, ont à subir des supplices sans fin.

Pendant le carême, nous devons pourvoir au viatique de notre âme pour toute l'année. — 4. Aussi, mes très-chers Frères, durant ces quarante jours, devons-nous pourvoir au viatique de notre âme pour toute l'année, par nos jeûnes, nos lectures et nos prières. Bien que, pendant le reste de l'année, vous écoutiez, grâces à Dieu, de fréquentes et pieuses lectures, il faut qu'en ces jours, quittant le tumulte et les flots agités du monde, nous demandions au carême un port calme et serein ; que là nous recevions les divins enseignements dans le silence et la paix de notre âme. Retranchant de nos occupations pour mieux nous appliquer avec l'aide de Dieu aux pensées de la vie éternelle, examinons bien ce que notre frêle barque a souffert durant la traversée, où tant de fois l'ont assaillie les tempêtes, les assauts du péché, ce qu'elle a de brisé, de disjoint, de détérioré, de perdu même, afin de tout réparer et consolider avec la plus grande sollicitude. Tant que nous vivons dans ce petit et misérable corps, impossible que nous n'ayons pas à supporter les ouragans et les tourbillons de ce siècle ; quand donc l'ennemi tentera de nous égarer par ces coups violents, ou de nous endormir dans les charmes de la mollesse, qu'il nous trouve toujours prêts à lui résister, avec le secours de la grâce.

Il faut au moins relâcher les occupations du siècle. — 5. Je vous en conjure de nouveau, si vous ne pouvez pas entièrement rompre avec les occupations du siècle, tâchez au moins de les relâcher en partie durant cette sainte quarantaine : vous retrancherez ainsi de grandes occasions de perte et vous recueillerez de glorieux fruits, en dérobant quelques heures aux travaux d'ici-bas, afin de les consacrer à Dieu. Nous sommes un objet de risée pour le monde, quand le monde ne l'est pas pour nous : en

colite, Fratres, sententiam Domini nostri qua dicit : « Si totum mundum lucretur homo, animæ autem suæ detrimentum patiatur ; quam dabit commutationem pro anima sua? » (*Matth.*, XVI, 26.) Et illud ante omnia memoriter retinete, et jugiter expavescite quod scriptum est : « Impedimenta mundi fecerunt eos miseros. » Sic ergo te occupabis in domo tua, ut non negligas animam tuam. Ad extremum si non amplius, vel tantum labora pro anima tua, quantum pro carne tua laborare te consideras.

Opera bona sequitur dulcedo, mala amaritudo. — 3. Et ideo, Fratres carissimi, « nolite diligere mundum, neque ea quæ in eo sunt ; quia mundus transit et concupiscentia ejus. » (I *Johan.*, II, 15, 17.) Quid autem permanet in homine, nisi quod quisque aut legendo, aut orando, aut bona opera faciendo pro animæ salute in thesauro conscientiæ suæ recondiderit? Infelix enim voluptas, infelicior cupiditas atque luxuria, per transitoriam dulcedinem præparant sempiternam amaritudinem ; abstinentia vero, vigiliæ, orationes atque jejunium per brevissimas angustias perducunt ad paradisi delicias ; quia non mentitur Veritas, quæ in Evangelio dicit : « Arcta et angusta via est, quæ ducit ad vitam ; et pauci sunt qui inveniunt eam. » (*Matth.*, VII, 13.) Nec per latam viam diu gaudetur, nec per angustam et asperam longo tempore laboratur ; quia isti post brevem tristitiam accipiunt vitam æternam, et illi post parvum gaudium patiuntur sine fine supplicium.

Quadragesima totius anni cibaria animæ providenda. — 4. Et ideo, Fratres carissimi, in istis quadraginta diebus, quasi totius anni cibaria animæ nostræ jejunando, legendo, vel orando providere debemus. Nam licet per totum annum, Deo propitio, lectiones divinas frequenter et fideliter audiatis ; in istis tamen diebus de pelago et fluctibus mundi hujus quasi ad portum Quadragesimæ confugientes debemus requiescere, et lectiones divinas in exceptorio cordis nostri cum silentio et pace suscipere ; ut Deo propitio pro amore vitæ æternæ vacantes, quidquid in navicula animæ nostræ per totum annum multis tempestatibus, id est, peccatorum fluctibus, aut fractum, aut dissolutum aliquid, aut corruptum, aut perditum est, omni sollicitudine in istis diebus reparare studeamus atque componere. Et quia nos necesse est, dum adhuc in isto corpusculo sumus, procellas et turbines sæculi istius sustinere, quotiescumque nos aut per tempestates durissimas avertere, aut per voluptates mollissimas decipere voluerit inimicus, semper nos, adjuvante Deo, contra se inveniat præparatos.

Occupationes sæculi saltem temperandæ. — 5. Unde iterum rogo, ut occupationes sæculi hujus in istis diebus sanctæ Quadragesimæ, si non potestis abscindere, studeatis vel ex parte aliqua temperare ; ut præciso damno et gloriosissimo fructu hoc sæculum fugientes, subtrahatis aliquas horas occupationi terrenæ, in quibus Deo vacare possitis. Nam iste mundus, aut ridet nos, aut ridetur a

subissant ses caprices, nous subissons ses mépris; en le dédaignant nous acquérons les récompenses éternelles. Nous ne pouvons pas échapper à cette alternative, ou couvrir le monde de notre dédain, ou tomber sous les pieds du monde. Il est mieux vraiment de fouler le monde à nos pieds et de nous en faire comme un escabeau pour nous élancer vers les hauteurs célestes. Si ce que nous vous conseillons, mes bien-aimés Frères, pour votre salut à tous, avec une pleine confiance en votre docilité, vous l'écoutez volontiers selon votre habitude, et si vous l'accomplissez fidèlement, non seulement vous célébrerez avec joie les solennités paschales, mais encore vous aurez le bonheur d'arriver à la vie éternelle. Daigne vous l'accorder celui qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXLI.

Pour le carême, II (1).

Les jours du carême représentent la vie présente, le jour de Pâques, la vie future. — 1. Notre Seigneur et Sauveur, mes bien-aimés Frères, nous enseigne par son prophète dans quelles dispositions nous devons nous présenter après tant de négligences commises; et voici comment il nous exhorte : « Venez, adorons Dieu, prosternons-nous en sa présence, pleurons devant le Seigneur qui nous a faits. » (*Psalm.* XCIV, 6.) Il nous dit encore : « Convertissez-vous à moi de tout votre cœur, dans le jeûne, les larmes et les gémissements. » (*Joel.*, II, 12.) Les jours de la sainte Quarantaine, si vous y faites bien attention, mes très-chers Frères, représentent la vie d'ici-bas, tout comme le jour de Pâques préfigure l'éternelle félicité. De même que nous sommes comme plongés dans la tristesse pendant le carême, pour avoir le droit de nous réjouir à la fête de Pâques ; de même, tant que nous vivons dans le siècle présent, nous devons faire pénitence, afin d'obtenir le pardon de nos péchés dans le siècle futur, et d'entrer en possession des éternelles délices. Chacun doit pleurer ses prévarications, gémir, donner l'aumône, de manière à ne plus retomber durant tout le cours de la vie, avec le secours de la divine grâce. S'il n'est pas possible de se tenir constamment à l'abri des fautes légères, nous pouvons du moins et nous devons, avec ce même secours de Dieu, nous trouver exempts des fautes mortelles.

Le carême est le temps de la moisson et de la vendange spirituelles. — 2. Pour arriver à ce but, sachons rompre les entraves que le monde nous jette en d'autres temps, et, pendant la sainte Quarantaine, méditons nuit et jour, comme il est écrit, (*Psalm.* I, 2,) sur la loi du Seigneur. Remplissons tellement notre âme des suavités de cette divine loi, qu'il n'y reste aucune place dont la vertu ne se soit emparée et qui serait accessible au vice. Dans le temps de la moisson ou celui des vendanges, nous avons soin de recueillir tout ce qui doit servir à l'entretien de notre vie corporelle : ainsi faut-il en ce saint temps, en ce temps de moissons et de vendanges spirituelles, ramasser ce qui est nécessaire à notre âme pour vi-

(1) Ce sermon, jugé de la même manière que les précédents, figure le vingt-cinquième parmi ceux de S. Ambroise; mais les deux manuscrits de Corbie et la parfaite conformité de style doivent plutôt le faire attribuer à S. Césaire.

nobis ; aut adquiescimus et despicimur, aut contemnimus ut æterna præmia consequamur. Ac sic aut contemnis et despicis mundum, aut adquiescis et premeris vel calcaris a mundo. Sed melius est, ut calces mundum, et calcato eo gradum tibi facias, per quem in sublime conscendas. Hæc enim, Fratres carissimi, quæ pro salute communi de vestra obedientia præsumentes suggerimus, si secundum vestram consuetudinem et libenter auditis, et fideliter implere contenditis ; et Pascha cum gaudio celebrabitis, et ad vitam æternam feliciter venietis. Quod ipse præstare dignetur, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXLI (*a*).

In Quadragesima, II.

Dies Quadragesimæ vitam præsentem ; dies Paschæ futuram designant. — 1. Dominus et Salvator noster, qualiter ad eum post multas negligentias venire debeamus, Fratres carissimi, per Prophetam nos hortatur et admonet dicens : « Venite, adoremus et procidamus ante Deum, et ploremus coram Domino qui fecit nos ; » (*Psal.* XCIV, 6.) et iterum : « Convertimini ad me in toto corde vestro in jejunio et fletu et planctu. » (*Joelis*, II, 12.) Dies enim sanctæ Quadragesimæ, Fratres carissimi, si diligenter adtendimus, vitam sæculi præsentis significant ; sicut et dies Paschæ æternam beatitudinem præfigurant. Et quomodo in Quadragesima quasi tristitiam habemus, ut in Pascha ordine legitimo gaudeamus ; sic et in hoc sæculo quamdiu vivimus, pœnitentiam debemus agere, ut in futuro possimus peccatorum indulgentiam accipere, et ad æternum gaudium pervenire. Sed ita debet unusquisque pro suis criminibus suspirare, lacrymas fundere, eleemosynas dare ; ut Deo auxiliante, quamdiu vivit, semper crimina ipsa conetur effugere. Sicut enim sine minutis peccatis nullus unquam aut fuit aut esse poterit ; ita sine capitalibus criminibus, donante et auxiliante Deo, omnimodis esse possumus (*b*) et debemus.

Quadragesima, tempus messis ac vindemiæ spiritalis. — 2. Et ut hæc obtinere possimus, si nos alio tempore impedimenta mundi detinent obligatos, vel in diebus sanctæ Quadragesimæ, in Domini lege, sicut scriptum est, (*Psalm.* I, 2,) die noctuque meditemur ; et ita cor nostrum divinæ legis dulcedine repleamus, ut in nobis nullum locum virtutibus vacuum quem obtinere possint vitia, relinquamus. Sicut enim tempore messium vel vindemiarum, unde caro nostra possit sustentari, colligitur ; ita in diebus Quadragesimæ, quasi in spiritali vindemiarum vel messium tempore, unde anima nostra in æternum possit vivere, congregetur ; quia sicut negligens quisque, si tempore vindemiarum vel messium nihil collegerit, per

(*a*) Alias de Tempore, LVI.

(*b*) In MSS. et apud Ambrosium desideratur *possumus*.

vre éternellement. Quiconque se livre à la négligence et ne recueille rien au temps des vendanges ou de la moisson éprouvera les tortures de la faim pendant l'année entière : ainsi celui qui dans le temps présent aura négligé de recueillir et d'entasser dans le réservoir de son âme, par le jeûne, la lecture et la prière, le froment spirituel et le vin céleste, souffrira dans l'éternité la soif et la faim les plus terribles. Sachez-bien, mes très-chers Frères, qu'une âme qui ne se nourrit pas assidûment de la parole de Dieu, ne diffère pas d'un corps privé de nourriture depuis plusieurs jours ; et, comme le corps dépérit et se dessèche par une telle privation, au point de devenir une sorte de fantôme, l'âme qui ne reçoit pas l'aliment de la parole divine, se dessèche également, perd toute sa force et devient incapable d'accomplir un bien quelconque. Ne perdons pas cela de vue, mes Frères ; si nous remplissons chaque année nos greniers et nos caves pour subvenir aux besoins du corps, combien ne devons-nous pas montrer de prévoyance pour que notre âme vive éternellement?

Changeons nos occupations. — 3. En conséquence, durant ce petit nombre de jours, éloignons de nous les entraves du monde, qui font le malheur, selon la parole de l'Ecriture, de tant d'hommes plongés dans dans la torpeur. Loin de nous les voluptés charnelles, loin de nous les séduisantes délices du monde, pleines d'un mortel poison. Que les joies terrestres soient immolées aux progrès spirituels de l'âme, en considération de ce qui est écrit : « Malheur à vous qui riez en ce monde, parce que vous gémirez et pleurerez ; » (*Luc.*, VI, 25.) et de ceci : « Heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. » (*Matth.*, V, 5.) Le temps que nous enlevait le jeu frénétique de la tablette, consacrons-le désormais à la lecture des Livres saints. Que les vaines conversations, les propos mordants, les traits empoisonnés de la médisance soient remplacés par de pieux entretiens sur les divines Ecritures. Que ces longues heures si souvent perdues au détriment de notre âme soient maintenant remplies par la visite des infirmes et des prisonniers, par les devoirs de l'hospitalité et le soin d'apaiser les discordes. En agissant ainsi, mes Frères, nous trouverons le secret de nous faire un remède de ce qui n'avait servi qu'à nous blesser.

Donnons aux pauvres notre repas du matin. —4. Avant tout, pendant ces jours de jeûne, donnons aux pauvres l'excédant de nos repas habituels ; gardez-vous bien d'avoir une table somptueuse, de vous procurer des mets exquis et des ragoûts succulents, de peur que vous ne paraissiez avoir seulement changé, et non diminué l'objet de vos délices. Il ne sert de rien de jeûner tout le jour, si votre âme doit ensuite être comme accablée par la recherche ou l'excès des aliments. La satiété plonge immédiatement l'esprit dans la torpeur, et cette terre du corps, quand elle est trop arrosée, produit les épines des passions. Que notre nourriture soit donc modérée, ne donnons jamais pleine satisfaction à de grossiers appétits, occupons-nous de la nourriture du cœur bien plus que celle du corps ; car c'est dans l'homme intérieur que nous avons été faits à l'image de Dieu, tandis que dans

totum anni spatium fame torquebitur ; ita qui in hoc tempore spiritale triticum et cæleste mustum jejunando, legendo, orando in horreis animæ suæ providere et congregare neglexerit, in æternum durissimam sitim et crudelem inopiam sustinebit. Certissime scitote, Fratres carissimi, quia qualis est caro quæ post multos dies percipit cibum, talis est anima quæ assidue non pascitur Dei verbo ; et quomodo caro per famem et inopiam tenuis et sicca velut quoddam simulacrum efficitur ; ita et anima, si verbi Dei cibo non pascitur, arida et inutilis et ad nullum opus bonum congrua invenitur. Considerate, Fratres, si et horreum et canavam (*a*) et cellarium annis singulis replemus, unde uno anno cibum habeat caro nostra ; putas quantum debemus recondere, unde in æternum sustentetur anima nostra.

Occupationes commutentur. — 3. Et ideo, Fratres, vel istis paucis diebus recedant impedimenta mundi, quæ secundum Scripturam multos negligentes miseros faciunt. Recedat carnalis lætitia, recedant venenis plena mundi istius blandimenta. Carnis gaudia minuantur, ut animæ lucra spiritalia præparentur ; propter illud quod scriptum est : « Væ vobis qui ridetis nunc ; quia lugebitis et flebitis ; » (*Lucæ*, VI, 25.) et illud : « Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur. » (*Matth.*, V, 5.) Tempus quod nobis furiosus tabulæ ludus (*b*) solebat auferre, lectio divina incipiat occupare. Otiosis fabulis, et mordicibus jocis, et detractionibus venenatis colloquia de Scripturis Sanctis succedant. Horarum spatiis, in quibus solebamus cum damno animæ detineri, visitentur infirmi, requirantur in carcere constituti, peregrini suscipiantur, et discordes ad concordiam revocentur. Hæc si facimus, Fratres, inde nobis parare possumus medicamenta, unde nobis vulnera feceramus.

Prandia pauperibus eroganda. — 4. Ante omnia in diebus jejuniorum quod solebamus prandere, pauperibus erogemus ; ne forte aliquis sibi sumptuosas cœnas, et exquisitis saporibus epulas studeat præparare, et corpori suo magis commutasse, quam subtraxisse ciborum abundantiam videatur. Nihil prodest tota die longum duxisse jejunium, si postea ciborum suavitate vel nimietate anima obruatur. Illico mens repleta torpescit, et irrigata corporis nostri terra spinas libidinum germinabit. Sit ergo tempe-

(*a*) Hic ex MSS. restituimus vocem *canavam*, id est cellam penariam vel vinariam, Gallice *cave*. Qua voce utitur idem ipse Cæsarius in Sermone qui inter Augustinianos alias fuit, LXI, de Tempore ; itemque in suæ ad Virgines regulæ cap. XXX, statuens. *Quæ cellario, sive canavæ, sive vestibus præponuntur*, etc. Vide regulam S. Aureliani ad Monachos, cap. XXI, et Isidorum in Gloss. Victor in lib. II de Persecut. Vandal eam usurpat pro ergastulo seu cavea.

(*b*) Exstat Eliberitani Conc. can. LXXIX, et Constantinop. VI, can. L, de iis qui alea sive tabula ludunt. Fuit etiam aliquando civilibus leg. vetitus tabulæ ludus de quo Novell. Justin. CXXIII. Julianus Antecessor Constit. CXV, c. 439. Narrat tamen Gregorius Turon. in hist. lib. X, n. 16, accusatam, quæ Pictavensi S. Crucis monasterio præerat, abbatissam, quod ad tabulam lusisset, respondisset *nec in regula per Scripturam prohiberi, nec in canonibus*. Ad tabulam ludentes reprehenduntur rursum infra in Serm. CXLVI, n. 4, et in Cæsarii homilia ex editis a Baluz. tertia : sed in eo maxime Tractatu, qui inter Cypriani opera vulgatus est *de aleatoribus*.

notre chair nous avons été formés du limon de la terre. Voyez donc s'il est juste, mes Frères, que cette chair terrestre reçoive sa nourriture deux fois le jour, et que l'âme, qui porte en elle la ressemblance divine, ne reçoive qu'après plusieurs jours la parole de Dieu. Ne nous est-il pas plus avantageux de cultiver en nous cette ressemblance que de flatter notre chair? Ceux dont la chair est l'unique préoccupation, se montrent semblables aux brutes; en agissant ainsi, ils brisent en eux-mêmes l'image de Dieu. Que la chair soit gouvernée comme une servante, et que l'âme soit servie comme la reine légitime. Si cet ordre est renversé, si nous oublions que nous avons été faits à l'image de Dieu, si nous avons à cœur la chair plutôt que l'âme, je crains que ce ne soit à nous que l'Esprit-Saint adresse ces reproches par son prophète: « L'homme était dans l'honneur, et il ne l'a pas compris; il s'est mis au niveau des animaux privés de raison, il leur est devenu semblabe. » (*Psalm.* XLVIII, 13.)

Lecture des Livres saints dans l'église, à la maison, et pendant le repas. — 5. Venez avec empressement entendre dans l'église la lecture habituelle des Livres saints, et relisez-les dans vos maisons. Si quelqu'un est tellement occupé qu'il ne puisse avant son repas se livrer à cette pieuse lecture, qu'il sache s'imposer ce léger travail pendant son repas même; et, tandis que le corps prend son aliment, l'âme se nourrira de la parole de Dieu, de telle sorte que tout l'homme, corps et âme, sorte de là réconforté par une sainte et salutaire réfection. Si la chair seule est restaurée, l'âme restant privée de sa nouriture spirituelle, la servante se rassasie, et la reine est torturée par la faim : or vous ne pouvez pas méconnaître à quel point cette injustice est criante. Aussi, comme je l'ai déjà dit, devez-vous lire ou bien écouter les divines lettres avec une telle application que vous soyez en état d'en parler et d'en instruire les autres, non seulement chez vous, mais encore partout où vous vous trouverez. Ruminez sans cesse la parole de Dieu dans votre pensée, comme des animaux purs, afin d'en extraire un suc utile, je veux dire le sens spirituel, soit pour vous-même, soit pour l'avantage de vos frères, avec le secours de Dieu. En vous se réalisera dès lors cette parole de l'Ecriture: « Qu'il est beau votre calice et qu'il est enivrant! » (*Psalm.* XXII, 5.) Vous accomplirez le conseil et l'exhortation du bienheureux Apôtre : « Que vous mangiez ou que vous buviez, quoi que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu. » (*Corinth.*, X, 31.) A moins que vous ne soyez malade, jeûnez chaque jour; levez-vous d'un cœur joyeux, avec une sainte allégresse, et venez à l'office du matin, conformément à ces divers passages du Livre saint: « Dès la nuit mon esprit veille vers vous, ô mon Dieu... Je vous adresserai mes prières, Seigneur, dès l'aurore ; et vous écouterez ma voix... Je me levais au milieu de la nuit pour louer votre nom, Seigneur.» (*Psalm.* LXII, 2; V, 4; CXVIII, 62.) C'est ce à quoi Notre Seigneur et Sauveur nous exhorte lui-même dans l'Evangile: « Veillez et priez, afin que vous n'entriez pas en tentation. (*Matth.*, XXXVI, 41.) Daigne-t-il nous accorder cette grâce, lui qui possède l'honneur et la domination avec le Père et le Saint-Esprit.....

peratus cibus, et nunquam nimium venter expletus; et plus semper de cibo cordis quam de cibo corporis cogitemus; quia intus in homine interiore facti sumus ad imaginem Dei; in carne autem de limo terræ formati sumus. Et videte, Fratres, si justum est, ut caro nostra de terra facta interdum bis in die capiat cibum; et anima in qua imago Dei est, vix post plures dies accipiat Dei verbum; cum tamen expediat nobis, ut amplius Dei imaginem in nobis, quam nostram carnem honorare debeamus. Qui enim de sola carne cogitant, bestiis et pecoribus similes sunt; et qui ita agunt, jam in se Dei imaginem contriverunt. Caro ergo velut ancilla gubernetur; et anima tanquam domina legitima reficiatur. Nam et si aliter factum fuerit, si nos non agnoscimus ad imaginem Dei factos, et plus de carne quam de anima cogitemus, timeo ne nos Spiritus Sanctus per Prophetam arguat, dicens : « Et homo cum in honore esset, non intellexit; comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis. » (*Psal.* XLVIII, 13.)

Lectiones divinæ in ecclesia, domi, et refectionis tempore. — 5. Lectiones divinas et in ecclesia, sicut consuestis, libenter audite, et in domibus vestris relegite. Si aliquis ita fuerit occupatus, ut ante refectionem, Scripturæ divinæ non possit insistere, non eum pigeat in conviviolo suo aliquid de divinis Scripturis relegere; ut quomodo caro pascitur cibo, sic anima reficiatur Dei verbo, et totus homo, id est, et exterior et interior, de sancto et salubri convivio satiatus exsurgat. Nam si sola caro reficitur, et anima Dei verbo non pascitur; ancilla satiatur, et domina fame torquetur; et hoc quam sit injustum, Sanctitas Vestra non potest ignorare. Et ideo, sicut jam dixi, lectiones divinas illo desiderio et legere et audire debetis, ut de ipsis in domibus vestris, et ubicumque fueritis, etiam loqui et alios docere possitis, et verbum Dei, velut munda animalia, cogitatione assidua ruminantes, utilem succum, id est, spiritalem sensum, et vobis sumere, et aliis, Deo auxiliante, propinare possitis; ut in vobis impleatur illud quod scriptum est : « Et calix tuus inebrians quam præclarus est; » (*Psal.* XXII, 5.) implentes illud quod beatus Apostolus hortatur et admonet, dicens : « Sive manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis, omnia ad gloriam Dei facite. » (I *Cor.*, X, 31.) Si infirmitas non prohibet, quotidie jejunate, ad Vigilias alacri et ferventi devotione consurgite, propter illud quod scriptum est : « De nocte vigilat spiritus meus ad te, Deus; » et iterum : « Ad te orabo, Domine, mane, et exaudies vocem meam. » Et iterum : « Media nocte surgebam ad confitendum nomini tuo, Domine. » (*Psalm.* LXII, 2; V, 4; CXVIII, 62.) Ad quam rem etiam Dominus et Salvator noster in Evangelio hortatur admonet, dicens : « Vigilate et orate, ne intretis in tentationem; » (*Matth.*, XXVI, 41.) quod ipse præstare dignetur, cui est honor et imperium cum Patre et Spiritu Sancto, etc.

SERMON CXLII.

Pour le Carême, III (1).

1. Je vous en avertis et je vous en conjure, Frères bien-aimés, que nul de vous n'ait la témérité de rompre le jeûne pendant ce temps auguste et saint du carême, les dimanches exceptés, si quelque maladie ne vous en dispense. Jeûner en d'autres temps, c'est un remède ou même une récompense : ne pas jeûner dans le carême, c'est un péché. En dehors, le jeûne est un moyen d'obtenir miséricorde : maintenant celui qui ne jeûne pas, le pouvant faire, s'attire un châtiment. Celui qui ne peut pas jeûner doit préparer pour lui seul, ou pour quelque autre malade, s'il en est dans sa maison, la nourriture nécessaire, évitant d'attirer les regards, n'invitant pas à la partager ceux que leur santé ne dispense pas du jeûne. Agir autrement, ce serait montrer à Dieu, et même aux hommes, que c'est par gourmandise, et non par maladie, qu'on ne jeûne pas. C'est bien assez pour le malade de ne pouvoir pas se conformer lui-même à ce précepte ; c'est avec de sincères gémissements et la tristesse au cœur qu'il doit prendre une nourriture dont les autres peuvent s'abstenir. Qu'a-t-il besoin d'inviter à son repas celui qui se porte bien ? veut-il se charger aussi du péché des autres ? Quand on ne peut pas jeûner, on doit donner plus largement aux pauvres afin de racheter par l'aumône les iniquités qu'on ne saurait effacer par le jeûne.

L'aumône meilleure que le jeûne. — 2. Le jeûne est un grand bien, mes Frères, mais l'aumône est un bien plus grand encore ; les deux réunis, c'est le comble du bien : à ne pouvoir pas cumuler, il faut choisir l'aumône. Elle suffit seule, lorsqu'il est impossible de jeûner ; tandis que le jeûne sans l'aumône ne suffit pas. Celui qui ne peut donc pas jeûner a la ressource de l'aumône ; celui qui le peut possède un double avantage. Le jeûne sans l'aumône n'est pas même un bien, à moins qu'on ne soit tellement pauvre qu'on ne puisse absolument rien donner. A celui qui se trouve dans une telle indigence la bonne volonté suffit, selon cette parole de l'Ecriture : « Gloire à Dieu dans les hauteurs célestes, et sur la terre paix aux hommes de bonne volonté. » (*Luc.*, II, 14.)

Personne n'en est dispensé.—3. Qui pourrait cependant se tenir pour dispensé de l'aumône, quand le Seigneur a promis de récompenser celui qui ne donnerait même qu'un verre d'eau froide ? Et pourquoi cette qualification ? Pour que nul ne puisse s'excuser en disant qu'il n'a ni bois ni vase pour faire chauffer l'eau. Dans la manière, enfin, dont le Seigneur nous exhorte et nous instruit à faire l'aumône, il est aisé de voir, mes bien-aimés Frères, que personne à peu près n'est assez pauvre pour s'en excuser ; car il s'exprime en ces termes : « Voici le jeûne qui m'est agréable, dit le Seigneur : Partage ton pain avec celui que la faim tourmente. » (*Isa.*, LVIII, 6, 7.) Il n'oblige pas à donner le pain tout entier, de peur qu'on n'en ait pas un autre. « Partage, » nous a-t-il dit, « serais-tu pauvre au point de

(1) Après les observations ordinaires, disons que ce sermon est le vingt-sixième parmi les apocryphes de S. Ambroise ; mais la bibliothèque des Pères et celle de Lérins l'attribuent avec plus de raison à S. Césaire. Le style ne laisse aucun doute à cet égard, et donne complétement tort à de récents exemplaires, qui l'attribuent à Faustin.

SERMO CXLII (*a*).

In Quadragesima, III.

1. Rogo vos et admoneo, Fratres carissimi, ut in isto legitimo ac sacratissimo Quadragesimæ tempore, exceptis Dominicis diebus, nullus prandere præsumat, nisi forte ille quem jejunare infirmitas non permittit ; quia aliis diebus jejunare, aut remedium, aut præmium est ; in Quadragesima non jejunare peccatum est. Alio tempore qui jejunat, accipiet indulgentiam ; in Quadragesima qui potest, et non jejunat, sentiet pœnam. Et ipse tamen qui jejunare non prævalet, secretius sibi soli, aut si est alius infirmus, cum ipso sibi in domo sua præparet quod accipiat ; et illos qui sani sunt, et jejunare prævalent, ad prandium non invitet ; quia si hoc fecerit, non solum Deus, sed etiam homines intelligere possunt illum non pro infirmitate non posse, sed pro gula jejunare non velle. Sufficiat illi, quod ipse jejunare non prævalet ; et magis cum gemitu et suspirio et animi dolore manducet, pro eo quod aliis jejunantibus, ille abstinere non potest. Quid opus est unicuique infirmo aliquem sanum rogare ad prandium, ut sibi etiam augeat de alterius gula peccatum ? Pro eo tamen quod non potest jejunare, amplius debet erogare pauperibus ; ut peccata quæ non potest jejunando curare, possit eleemosynas dando redimere.

Eleemosyna jejunio melior. — 2. Bonum est jejunare, Fratres ; sed melius est eleemosynam dare. Si aliquis utrumque potest, duo sunt bona ; si vero non potest, melius est eleemosynam dare. Si possibilitas non fuerit jejunandi, eleemosyna sufficit sibi sine jejunio ; jejunium sine eleemosyna omnino non sufficit. Ergo si aliquis jejunare non potest, eleemosyna sine jejunio bonum est ; si vero prævalet, jejunium cum eleemosyna duplex bonum est. Jejunium vero sine eleemosyna, nullum bonum est ; nisi forte ita sit aliquis pauper, ut non habeat omnino quod tribuat. Illi ergo qui non habuerit unde tribuat, sufficit voluntas bona, secundum illud quod scriptum est : « Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis. » (*Lucæ*, II, 14.)

Ab ea nemo facile excusatur. — 3. Sed quis erit qui se possit excusare, cum etiam pro calice aquæ frigidæ mercedem se Dominus redditurum esse promiserit ? Et quare frigidæ dixit ? Ne forte se posset aliquis pauper de lignorum penuria excusare ; aut dicere, se vasculum ubi aquam calefaceret, non habere (*b*). Denique et per beatum Prophetam, Fratres carissimi, Dominus ita hortatur et admonet eleemosynam fieri, ut prope nullus pauper sit qui se valeat excusare. Sic enim ait : « Hoc est jejunium quod elegi, dicit Dominus, frange esurienti panem tuum. » (*Isai.*, LVIII, 6, 7.) Non dixit, ut integrum daret ; cum forte pauper ille alium non haberet ; sed, « frange, » inquit ;

(*a*) Alias de Tempore, LXII.
(*b*) Hic MSS. duo, omissis intermediis, subjungunt, *Omnia enim complevit, qui quod potuit fecit*, etc., quæ habentur versus finem Sermonis.

n'avoir qu'un pain, partage-le avec un autre pauvre : « Introduis dans ta maison l'indigent et celui qui n'a pas un toit pour s'abriter. » Si vous ne pouvez lui donner aucune nourriture, faites du moins un petit lit à l'étranger dans un coin de votre demeure. — Que répondrons-nous à cela, mes Frères, nous qui, possédant des maisons amples et spacieuses, daignons à peine exercer de loin en loin l'hospitalité? Nous semblons ignorer, ou mieux ne plus croire que dans chaque étranger c'est le Christ qu'on reçoit, comme il le dit lui-même : « J'étais étranger, et vous m'avez accueilli..... Ce que vous avez fait au plus petit de ceux-là, c'est à moi que vous l'avez fait. » (*Matth.*, XXV, 35, 40.)

4. Il nous est onéreux et pénible de recevoir chez nous le Christ dans la personne des pauvres : je crains bien qu'il ne nous rende la pareille dans le ciel, et qu'il ne nous reçoive pas dans sa béatitude. Nous le méprisons ici-bas : je tremble qu'il ne nous méprise aussi là-haut, toujours d'après son propre langage : « J'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger j'étais étranger, et vous ne m'avez pas accueilli.... Ce que vous avez refusé de faire pour le dernier de vos frères que voilà, c'est pour moi que vous avez refusé de le faire. » (*Ibid.*, 42.) Que voyons-nous après cela? Daigne le Seigneur détourner de nous cette sentence; car voici ce qui vient ensuite : « Eloignez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel, qui a été préparé pour le diable et ses anges. » N'écoutons pas de telles choses en passant, et qu'elles ne frappent pas seulement nos oreilles; après les avoir fidèlement entendues, enseignons-les aux autres par la parole et l'exemple, afin qu'ils les retiennent et les mettent en pratique.

5. Que dit encore le Seigneur par son prophète? « Si vous voyez un homme nu, donnez-lui des vêtements. » (*Isa.*, LVIII, 7.) Je ne prétends juger personne en rappelant ces jugements; que chacun interroge sa conscience. Je m'accuse cependant et je me condamne moi-même, parce qu'il est peut-être quelquefois arrivé par ma négligence que mes pauvres habits sur lesquels les indigents avaient droit, ont été dévorés par les vers; et je tremble que ces mêmes lambeaux ne me soient présentés en témoignage devant le redoutable tribunal. De là les terribles paroles prononcées par l'apôtre saint Jacques : « A vous maintenant, riches, pleurez et poussez des hurlements dans les misères qui fondront sur vous. Vos richesses sont tombées en pourriture et vos vêtements ont été rongés par les vers; votre or et votre argent se sont couverts de rouille; et cette rouille sera un témoignage contre vous, elle consumera vos chairs comme le feu. Vous avez thésaurisé sur la terre, vous avez engraissé vos cœurs dans les délices pour le jour de l'immolation. » (*Jac.*, IV, 1 et seq.) Bien que toutes ces menaces que le Christ a fait entendre par son apôtre, nous jettent dans une extrême terreur, il ne faut pas, mes bien-aimés Frères, désespérer de la miséricorde de Dieu. Moi-même et les négligents qui me ressemblent, nous pouvons revenir au bien, avec le secours de la divine grâce, si nous le voulons sincèrement, si nous répandons l'aumône avec abondance après l'avoir faite avec tant de parcimonie, si nous implorons dans les gé-

hoc est dicere? Etiamsi tanta paupertas tibi est, ut non habeas nisi unum panem; ex ipso tamen frange, et pauperi tribue. « Et egenum, inquit, ac sine tecto induc in domum tuam. » Si aliquis ita pauper est, ut non habeat unde tribuat pauperi cibum, vel in uno angulo domus suæ peregrino præparet lectulum. Quid nos ad hæc dicturi sumus, Fratres, vel quam excusationem habere poterimus, qui amplas et spatiosas domos habentes, vix aliquando dignamur excipere peregrinum; ignorantes, immo non credentes, quod in omnibus peregrinis Christus excipitur, sicut ipse dicit : « Hospes fui, et suscepistis me; » et : « Quamdiu uni ex minimis istis fecistis, mihi fecistis? » (*Matth.*, XXV, 35, 40.)

4. Laboriosum et fastidiosum nobis est, in pauperibus recipere Christum in patria nostra; timeo ne nobis ille vicem reddat in cœlo, et non nos recipiat in beatitudinem suam. Contemnimus illum in mundo; timeo ne nos ille iterum contemnat in cælo, secundum illud quod ipse dixit : « Esurivi, et non dedistis mihi manducare; » et : « Hospes fui, et non suscepistis me; » et : « Quamdiu non fecistis uni ex minimis istis, nec mihi fecistis. » (*Ibid.*, 42.) Et quid post hæc sequitur, Fratres? Avertat hoc Deus a nobis. Hoc enim postea addidit, dicens : « Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus. » Hæc ergo, Fratres carissimi, non transitorie, nec solis corporis auribus audiamus; sed fideliter audientes, etiam ut alii teneant et impleant, verbo pariter et exemplo doceamus (*a*).

5. Quid ergo post hæc dixit Dominus per Prophetam? « Si videris, inquit, nudum, operi eum. » (*Isa.*, LVIII, 7.) Ego in hac sententia neminem judico; unusquisque adtendat conscientiam suam. Me tamen arguo et reprehendo, quod forte aliquoties evenit, ut per negligentiam vestimenticula mea, quæ debuerunt accipere pauperes devorarentur a tineis; et timeo ne mihi ipsi panni in testimonium proferantur in die judicii; secundum illud quod Jacobus apostolus terribiliter increpat dicens : « Agite nunc, inquit, divites, plorate ululantes in miseriis, quæ advenient vobis. Divitiæ vestræ putrefactæ sunt, et vestimenta vestra a tineis comesta sunt. Aurum et argentum vestrum æruginavit, et ærugo eorum in testimonium vobis erit, et manducabit carnes vestras sicut ignis. Thesaurizastis super terram, et in deliciis enutristis corda vestra in die occisionis. » (*Jacob.*, V, 1 et seq.) Hæc omnia, sicut dixi, Fratres carissimi, quæ per Apostolum comminatus est Christus, licet nos nimium terreant; non tamen de Dei misericordia desperandum est. Adhuc ego et mei similes negligentes cum Dei adjutorio possumus nos emendare, si volumus, si et eleemosynas, quas huc usque parcius fecimus, largius erogemus, et pro peccatis præteritis cum dolore et gemitu, cum spe reparationis, Dei misericordiam deprecemur.

(*a*) Hic Sermo in editis terminabatur clausula, *præstante Domino nostro*, etc. Alteram Sermonis partem, quam exhibent MSS. plures, jam seorsum dederat post Marum Vignorius in Supplemento.

missements de la pénitence le pardon de nos péchés avec l'espoir de les réparer.

Que le jeûne soit accompagné de l'aumône. — 6. Donc, mes très-chers Frères, que nos jeûnes se recommandent, encore une fois, par l'abondance de nos aumônes; car le jeûne sans l'aumône n'est absolument qu'une lampe sans huile. Cette lampe, quand on essaie de l'allumer, fumera seulement, et ne donnera point de lumière : ainsi le jeûne sans aumône tourmentera la chair, mais n'éclairera pas l'âme des rayons de la charité. En ce moment et pour nous occuper des obligations présentes, jeûnons de telle façon, mes Frères, que nos repas habituels deviennent l'aliment des pauvres. Ne renfermons pas dans notre bourse ce que nous eussions dépensé, déposons-le dans les entrailles des indigents; car *la main du pauvre est le trésor du Christ.* Ce qu'il reçoit, il le reporte au ciel, pour que cela ne périsse pas dans la terre : la nourriture que vous donnez au pauvre est sans doute consumée; mais la récompense de la bonne œuvre est à jamais conservée dans le ciel. Si le prix de nos festins est consacré à des mets rares, à de nombreux raffinements pour le repas quadragésimal; si, loin de retrancher à nos délices, nous trouvons le secret de les doubler, l'âme n'obtient aucun avantage, le corps n'en perdant aucun.

Il faut garder la chasteté pendant tout le carême. — 7. Ces craintes me font vous avertir, mes Frères; et ce n'est pas que j'aie de vous de sombres idées. Je sais qu'un grand nombre, grâces à Dieu, vous pratiquez assidûment l'hospitalité, vous donnez largement l'aumône. Ce que je dis doit donc avoir pour effet d'exciter à mieux faire ceux qui sont déjà dans la bonne voie, et d'y ramener ceux qui s'en étaient écartés, d'obtenir enfin que des heures si saintes et si agréables à Dieu deviennent pour vous tous une heureuse habitude. J'ai la persuasion qu'avec le secours de la divine grâce, à l'approche de nos belles solennités, vous gardez constamment la chasteté plusieurs jours d'avance, vous savez vous imposer de généreuses mortifications ; et cependant je vous demande d'aller encore plus haut par une application encore plus constante aux inspirations de la charité, ce que plusieurs font déjà, je le pense : gardez la chasteté pendant toute cette quarantaine jusqu'à la fin des solennités paschales, soutenus par la force même de Dieu; et, dans cette grande fête, revêtus de l'éclat de la charité, tout brillants de vos aumônes, de vos prières, de vos veilles et de vos jeûnes, ornés en quelque sorte de célestes pierreries, de perles spirituelles, ayant la paix, non seulement avec vos âmis, mais avec vos ennemis eux-mêmes, avec une conscience libre et rassurée, vous approcherez de l'autel du Seigneur, vous recevrez son corps et son sang pour la complète guérison de vos âmes, et non pour votre jugement.

Les pauvres, par la bonne volonté, satisfont au précepte de l'aumône. — 8. Quand nous parlons de l'aumône, nous ne voulons pas jeter dans le trouble ceux qui souffrent la gêne et la pauvreté. Il a tout accompli, celui qui fait ce qu'il peut; car la sincère volonté de faire le bien équivaut au bien réalisé. Du reste, la bonne œuvre est déjà faite, quand on a pour tout indigent les mêmes sentiments que pour soi-même, quand on agit envers lui comme on voudrait que les autres agissent envers nous si nous étions dans la même nécessité. Par cette conduite on accomplit les préceptes de l'Ancien et du Nouveau Testament, fidèle qu'on est à cette parole de l'Evangile : « Tout ce que

Jejunium non sit sine eleemosyna. — 6. Ergo, sicut supra suggessi, Fratres carissimi, jejunia nostra eleemosynarum pinguedo commendet; quia tale est jejunium sine eleemosyna, qualis sine oleo lucerna. Nam sicut lucerna, quæ sine oleo accenditur, fumigare potest, lucem habere non potest; ita jejunium sine eleemosyna carnem quidem cruciat, sed caritatis (*a*) lumine animam non illustrat. Interim vel quod ad præsens agitur, Fratres, sic jejunemus, ut prandia nostra pauperibus erogentur ; ut quod pransuri eramus, non in nostris sacculis, sed in visceribus pauperum reponamus; quia *manus pauperis gazophylacium est Christi*, qui quod accipit, ne in terra pereat, in cælo reponit ; quia quamvis cibus quem pauper accipit, consumatur ; merces tamen boni operis in cælo reconditur. Nam si prandia nostra exquisitis saporibus, et multiplicatis ferculis expendere studeamus ad cœnam; si corpori nostro deliciæ non subtrahuntur, sed etiam duplicantur ; sicut modo corpori nihil minuitur, sic animæ nihil augetur.

Castitas per totam Quadragesimam servanda. — 7. Hæc, Fratres, timens magis quam de vobis aliquid sinistrum credens, admoneo. Scio enim plures ex vobis, Deo propitio, et peregrinos assidue excipere, et pauperibus frequenter eleemosynam dare. Et ideo quod suggero, ad hoc proficiat, ut qui faciebat, amplius faciat; qui vero non faciebat, aut forte tardius faciebat, tam sanctam sibi et Deo placitam operationem in consuetudinem mittat. Et licet credam, quod, Deo inspirante, semper supervenientibus festivitatibus, castitatem ante plures dies, etiam cum propriis uxoridus custodiat Caritas Vestra; tamen, licet ex superfluo, etiam quod vos facere credo, caritatis contemplatione commoneo, ut per totam Quadragesimam et usque ad finem Paschæ castitatem, Deo auxiliante, servantes, in illa sacrosancta solemnitate Paschali, caritatis luce vestiti, eleemosynis splendidi, orationibus, vigiliis et jejuniis, velut quibusdam cælestibus et spiritalibus margaritis ornati, non solum cum amicis, sed etiam cum inimicis pacifici, libera et secura conscientia, ad altare Domini accedentes, corpus et sanguinem ejus non ad judicium, sed ad remedium possitis accipere.

Bona voluntate implent pauperes præceptum eleemosynæ. — 8. Sed cum de eleemosynis loquimur, non conturbetur angusta paupertas. Omnia enim complevit, qui quod potuit fecit; quia voluntas perfecta faciendi reputabitur pro opere facti. Sed hoc ille implere poterit, qui omnem pauperem, quasi se ipsum considerare voluerit; ut sic pauperi tribuat, quomodo si ipse in tali necessitate esset, sibi fieri cuperet. Hæc qui fecerit, et novi et veteris Testamenti præcepta complebit, implens illud Evangelicum : « Omnia quæcumque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis similiter; hæc est enim Lex et Prophetæ. »

(*a*) Ita MSS. At apud Cæsarium et Ambrosium, *claritatis*.

vous voulez que les hommes fassent envers vous, faites-le de même envers eux ; là sont la loi et les prophètes. » (*Matth.*, VII, 12.) Daigne dans sa bonté et sous sa protection vous conduire dans cette voie de la charité sincère et parfaite, notre divin Seigneur, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXLIII.

Pour le Carême, IV (1).

Les jours de jeûne déterminés par les exemples des Saints. — 1. Tout le cours de notre vie doit nous apparaître comme un stade ouvert à l'exercice de la vertu ; c'est par là que nous devons tendre de toutes nos forces à la palme des cieux. Mais c'est principalement pendant les saints jours du carême que cela doit s'accomplir : consacrés par l'abstinence et le jeûne, ils concourent d'autant à la vertu de l'âme qu'ils retranchent aux délices du corps. Le nombre de ces jeûnes est déterminé par les plus graves autorités et les plus beaux exemples. Moïse, au moment de recevoir la loi de Dieu, passa quarante jours et quarante nuits sans manger ni boire : il se prépara par le jeûne à devenir le dépositaire de la volonté de Dieu. Après un jeûne de quarante jours, Elie fut transporté de ce monde sur un char de feu vers les régions célestes. Notre Seigneur et Sauveur lui-même avait jeûné le même nombre de jours quand il triompha des tentations du diable, afin d'aborder, étant déjà vainqueur, la prédication de l'Evangile. Voilà pourquoi nous devons nous aussi jeûner pendant quarante jours, marchant sur ces augustes traces.

La vertu rendue plus facile. — 2. Célébrons donc ces jours avec bonheur, dans toute l'allégresse de notre âme ; préférons-les à tous les festins, à tous les plaisirs de la terre. L'esprit s'enflamme pour l'accomplissement de la volonté du Seigneur, alors surtout que la volupté sensuelle s'éteint par l'abstinence. Alors l'âme devenue plus pure se porte avec plus d'agilité vers le Seigneur et ses futures promesses, n'étant appesantie par aucun excès, par aucune satiété de nourriture ou de boisson. De là ce que le Sauveur nous dit dans l'Evangile : « Veillez donc sur vous, pour que vos cœurs ne s'appesantissent pas dans l'ignominie, l'ivresse et les pensées du monde ; de peur que ce jour ne fonde sur vous à l'improviste ; car il tombera comme un lacet sur l'univers entier, et nul ne s'y dérobera. » (*Luc.*, XXI, 34, 35.) Il est encore dans le temps du carême un avantage bien grand, c'est qu'en nous abstenant des choses permises, nous apprenons d'autant mieux à fuir celles qui ne le sont pas. Nous nous abstenons de l'usage de la viande, qui ne nous est nullement interdit les autres jours. Par conséquent, si nous évitons ce qui le reste du temps nous est permis, sachons avant tout éviter le péché, qui nous est interdit en toute circonstance.

Il faut surtout pratiquer le jeûne des vices. — 3. Voulons-nous dignement pratiquer le jeûne des aliments, commençons par nous imposer celui des vices. A quoi sert de priver le corps de nourriture, si nous remplissons l'âme d'iniquités ? A quoi sert de pâlir par suite des privations, quand on est déjà livide de haine et de jalousie ? A quoi sert de s'abstenir de vin, quand on s'enivre du poison de la colère ? A quoi sert de ne

(1) Mêmes réserves et mêmes observations qu'à l'ordinaire.

(*Matth.*, VII, 12.) Ad quam veræ et perfectæ caritatis legem pius vos Dominus sub sua protectione perducat ; qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXLIII (*a*).

In Quadragesima, IV.

Quadragesima Sanctorum exemplis celebrata. — 1. Omne vitæ nostræ tempus, stadium quoddam debemus putare virtutum, et ad cæleste bravium tota virtute contendere. Sed hoc præcipue in Quadragesimæ diebus implendum est, qui abstinentiæ ac jejuniis dedicati, tantum nobis ad virtutem animi conferunt, quantum et de corpore voluptatem decerpunt. Est autem legitimus numerus iste jejunii, et qui his sanctis celebratur exemplis. Moyses Legem accepturus a Deo, quadraginta dies ac noctes absque cibo potuque transegit, et ad suscipiendam Domini voluntatem jejunus præparatus est. Elias post quadraginta dierum jejunia curru igneo de hoc mundo ad superna cælorum translatus est. Ipse quoque Dominus ac Salvator noster quadraginta diebus jejunans de diaboli tentationibus triumphavit, ut ad prædicationem Evangelii jam victor accederet. Merito ergo etiam nos hunc dierum numerum custodire debemus jejuniis, quem per talia exempla legimus consecratum.

Tunc virtus facilior. — 2. Celebremus ergo hos dies cum omni alacritate mentis et gaudio, et eos omnibus epulis, omnibus corporalibus deliciis præferamus. In his enim præcipue diebus ad implendam Domini voluntatem animus accenditur, quando maxime per abstinentiam voluptas carnis exstinguitur. Tunc enim ad Dominum et ejus futura promissa tota mens purior facta festinat, cum nulla crapula, nulla cibi ac potus satietate crassatur. Unde et Salvator in Evangelio dixit : « Adtendite itaque vobis, ne graventur corda vestra in crapula et in ebrietate et in cogitationibus sæcularibus ; et superveniat in vos dies illa tamquam repentina ; tamquam laqueus enim superveniet universo mundo, et nemo effugiet. » (*Lucæ*, XXI, 34, 35.) Sed et illa est in Quadragesimæ diebus grandis utilitas, quod dum etiam a licitis abstinemus, magis ac magis admonemur illicita vitare. Qui enim abstinemus nos a carnibus, quibus aliis diebus uti licet ; qui ergo ista vitamus, quæ aliquando licent ; in primis peccata fugiamus, quæ omnino numquam licent.

Jejunium præcipuum a vitiis. — 3. Itaque si volumus bene jejunare a cibis, ante omnia jejunemus et a vitiis. Quid enim prodest vacuare corpus ab escis, et animam replere peccatis ? Quid enim prodest pallidum esse jejunio, si odio et invidia livescas ? Quid enim prodest vinum non bibere, et iracundiæ veneno inebriari ? Quid prodest abstinere a carnibus ad edendum creatis, et malignis obtrectationibus fratrum membra lacerare ? Quid prodest si absti-

(*a*) Alias de Tempore, LXIV.

pas manger des viandes destinées à nous alimenter, quand par de perfides détractions on déchire les membres de ses frères? A quoi sert de se priver momentanément de ce qui le plus souvent est permis, quand on fait ce qui ne l'est jamais? Dieu couronne de gloire et récompense de son amour ceux qui fuient les choses illicites. Ainsi donc, imposons-nous le jeûne matériel, comme je viens de le dire, de manière à jeûner beaucoup mieux spirituellement, à nous rassasier en quelque sorte d'œuvres saintes ; et dans le siècle à venir nous mériterons d'être rassasiés de la récompense que ces mêmes œuvres nous auront méritée, selon cette parole de l'Évangile : « Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés. » (*Matth.*, v, 6.)

Donnons aux pauvres les aliments dont nous nous abstenons. — 4. Établissons de préférence cette compensation qui consiste à donner aux pauvres et aux infirmes les aliments dont nous nous serons privés, selon cette autre parole : « Heureux ceux qui souffrent volontiers la faim pour nourrir les autres. » L'offrande est toujours agréable à Dieu quand on donne à manger à celui qui est dans l'indigence, un vêtement à celui qui est nu, quand on n'écoute pas l'impulsion de sa colère, quand on ne se réserve pas non plus pour se venger ensuite, quand on ne rend pas le mal pour le mal. Nos jeûnes sont alors favorablement acceptés par Dieu, ces jeûnes tendant à supprimer ceux qu'impose la nécessité. Alors aussi nous mériterons d'entendre de la bouche du Seigneur : « En vérité je vous le dis, tout ce que vous avez fait pour le plus petit de ceux que voilà, c'est pour moi que vous l'avez fait. » (*Matth.*, xxv, 40.) O bonté suprême, et bien capable de dompter l'avarice humaine! le Seigneur déclare recevoir lui-même ce que nous donnons au dernier des pauvres. Que cette divine bonté vous accorde, mes Frères, de servir Dieu dans la pratique du jeûne, de l'aumône et de toutes les bonnes œuvres, afin qu'il vous conduise à l'éternelle et véritable vie, celui qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXLIV.

Pour le Carême, V (1).

L'utilité du jeûne montrée par des exemples. — 1. Voici ce temps si digne de nos respects et si salutaire pour nous, mes très-chers Frères, pendant lequel nous avons à guérir par le jeûne les blessures que nous ont faites nos péchés. Expliquons donc dans une courte allocution, avec l'appui de quelques exemples, quel bien c'est que le jeûne et de quelles grâces il doit nous enrichir. Moïse, le premier, jeûna quarante jours et quarante nuits, se rendant ainsi digne de recevoir la loi du Seigneur, et par là de commander aux peuples. Les jeûnes d'un seul homme obtinrent ce dont avaient fait désespérer les excès d'une nation entière. Remarquons bien le profond abîme qui sépare le jeûne de la satiété, un estomac vide de celui où fermentent les mets entassés. C'est donc parce qu'il avait jeûné, que Moïse mérita de voir le Seigneur : c'est parce qu'il s'était gorgé de viandes et de boissons, que le peuple fabriqua des idoles. Mais pourquoi parler de Moïse et des enfants d'Israël? Tant qu'il jeûna, fidèle au divin précepte, Adam, le chef de la race humaine, resta dans le paradis : il en fut chassé dès qu'il eut mangé. Vierge pendant qu'il avait habité cet heureux séjour, il obéit à la passion après en avoir franchi le seuil. L'intem-

(1) Après les observations ordinaires, disons que le manuscrit de Reims attribue ce sermon à S. Jérôme, tandis que presque tous les autres l'attribuent à S. Augustin, mais à tort, comme le style le prouve. On remarque dans la plupart de ces manuscrits des variantes assez nombreuses, surtout au commencement et à la fin, variantes qui sont à peu près sans importance.

neamus ab his quæ aliquando licent, et faciamus illa quæ numquam licent? Deus enim illos honorat et diligit, qui illicita fugiunt. Sic ergo, ut dixi, jejunemus a cibis, ut multo magis jejunemus et a vitiis, ut sanctorum operum ubertate saturemur; ut et in futuro mereamur ipsorum operum retributione satiari, sicut in Evangelio legimus : « Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam, quoniam ipsi saturabuntur. » (*Matth.*, v, 6.)

De parcimonia pauperes reficiantur. — 4. Illam enim compensationem magis eligere debemus, ut a cibis quibus nos abstinemus, eos pauperibus ac debilibus largiamur ; secundum illud quod scriptum est : « Beati qui contenti sunt esurire, ut alii reficiantur. » Satis Deo acceptum est munus, quando indigens saturatur, quando nudus vestitur, quando ira non perficitur, et iracundiæ tempus non reservatur, quando malum pro malo non redditur. *Tunc grata sunt Deo* nostra jejunia, si illi qui necessitate jejunant, reficiantur a nobis. Tunc illam Domini sententiam audire merebimur : « Amen dico vobis, quamdiu fecistis uni ex minimis istis, mihi fecistis. » (*Matth.*, xxv, 40.) O benignissimum Dominum ad edomandam hominum avaritiam, qui sibi dari dicit, quod vel minimo pauperi donatum fuerit! Vobis autem, Fratres, præstet Domini misericordia, ut ei jejuniis et eleemosynis in bonis operibus serviatis : ut ad æternam et veram vitam vos perducat ipse, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXLIV (*a*).

In Quadragesima, V.

Jejunii utilitas ostenditur exemplis. — 1. Adest nobis venerabile et medicinale Quadragesimæ tempus, Carissimi, per quod jejunantes peccatorum nostrorum vulnera curare debemus. Quantum sit ergo bonum jejunii, quantumque homini gratiæ conferat, brevi sermone exemplis additis differamus. Moyses primus quadraginta diebus ac noctibus cum jejunasset, Legem Domini accipere meruit, per quam populis imperaret. Impetraverunt unius hominis jejunia, quod totius populi saturitas desperaverat. Advertamus ergo quanta sit inter jejunium et saturitatem distantia, inter ventrem vacuum et pulmones epulis æstuantes. Moyses ergo quia jejunavit, Dominum vidit; populus, quia manducavit et bibit, idola fabricatus est. Sed quid de Moyse et

(*a*) Alias de Tempore, LXIV.

pérance conduit toujours à la concupiscence. C'est une corrélation dont le corps humain nous donne le triste enseignement. Le manger nous a donc exclus du paradis : que les privations et le jeûne nous y ramènent. Nous avons dit ce que le pieux Moïse avait mérité en jeûnant, considérons maintenant les autres.

2. Le saint homme Élie par le jeûne commandait aux éléments. Il eut la puissance de tenir le ciel fermé pendant trois ans et six mois ; avec une parole il fit descendre le feu du ciel. Quand la reine Jézabel voulait le mettre à mort, comme il se reposait dans la solitude sous le feuillage d'un arbre, un ange lui fut envoyé, et lui dit : « Prends un peu de pain et d'eau. » (III *Reg.*, XIX, 5.) Voyez mes bien-aimés Frères, combien est grande la bonté de Dieu pour ceux qui jeûnent. Ce ne fut pas assez qu'un ange vînt à lui de la part du Seigneur pour l'engager à prendre de la nourriture ; il lui commanda de plus de s'éloigner encore davantage pour échapper à la persécution. « Prends, lui dit-il, un peu de pain et d'eau ; » car le Prophète devait parcourir à jeûn le désert pendant quarante jours, pour arriver à la montagne de Sinaï. Le Créateur du ciel et de la terre, à qui toute créature appartient, ne pouvait-il pas lui faire parvenir la nourriture dans le désert par le ministère d'un ange, comme il l'envoya plus tard par Habacuc à Daniel dans la fosse aux lions ? Mais Dieu savait que son prophète ne triompherait pas autrement des assauts et des embûches du diable qu'en se formant à l'école du jeûne.

3. Et ce même Daniel, cet homme qui lisait dans l'avenir, qui fut le confident de la venue du Messie, qui prophétisa d'une manière si manifeste la ruine de Jérusalem, ne fut appelé l'homme de désirs que parce qu'il soupirait après la divine nourriture du Christ, au point de dédaigner le pain du désir et l'eau de la concupiscence. Jean, à son tour, le Précurseur du divin Maître, vit dans le désert de sauterelles et de miel sauvage, repoussant la chair des animaux, et surtout celle plus suave des oiseaux. Il eût pu se régaler de poissons, étant sur les bords du Jourdain ; mais, devant prêcher la pénitence, il était dans l'obligation d'enseigner le jeûne et l'austérité beaucoup plus par l'exemple que par la parole. L'Évangile nous apprend qu'un homme possédé du démon fut amené devant le Seigneur ; les Apôtres n'avaient pu le guérir ; le Seigneur interrogé là-dessus leur dit que les démons de cette espèce ne pouvaient être chassés que par la prière et le jeûne. Voyez donc, mes bien-aimés, quelle est la puissance du jeûne : elle va plus loin que celle des Apôtres. Je m'arrête, en recommandant à chacun de vous de bien considérer encore une fois quelle est la différence entre le jeûne et la satiété, entre un estomac vide et celui qui est plein, entre un visage pâle et celui qui est rubicond, entre une bouche à jeûn et des lèvres pendantes sous le poids de l'ivresse, entre une intelligence obscurcie par les vapeurs de la digestion et celle que la sobriété rend plus vive et plus pénétrante.

Ce dont nous devons nous abstenir, et pourquoi. — 4. Je n'accumule pas les semaines, je ne parle pas de jeûnes à doubler ou même à multiplier ; je vous exhorte à passer chaque jour sans excéder dans vos repas. Suspendez les ablutions, l'usage des vins et des viandes. Ce n'est pas que nous jugions mauvaises en elles-mêmes les choses créées par Dieu ; nous disons simplement qu'après avoir vécu toute l'année pour nous, nous devons au moins vivre quelques jours pour Dieu. Mais, pour que nos jeûnes soient pleins

Israelitica multitudine loquar? Princeps ille humani generis Adam, quamdiu jejunavit servans mandatum, in paradiso fuit : Ubi vero comedit, ejectus est de paradiso. Et qui in paradiso Dei virgo fuerat, ejectus de paradiso cognovit uxorem. Semper enim juncta est saturitati lascivia. Vicina sibi sunt venter et genitalia, et pro membrorum ordine ordo vitiorum. Ejecit ergo nos de paradiso cibus ; reducat esuries, reducat jejunium. Diximus ergo quid sanctus Moyses meruit jejunando ; deinde et cunctos videamus.

2. Sancto Eliæ jejunanti etiam elementa famulata sunt. Hic denique tribus annis et sex mensibus cælum clausit ; ad cujus vocem etiam supernum descendit incendium. Et cum eum Jezabel regina vellet occidere, et fessus sub arbore frondosa jaceret in solitudine, Angelus ad eum mittitur, et dicit ei : « Sume paululum panis et aquæ. » (III *Reg.*, XIX, 5.) Videte quanta sit Dei clementia erga jejunantes, Carissimi. Non sufficiebat, quia Angelum ad jejunantem Dominus miserat, qui eum, ut cibum sumeret, admoneret ; sed etiam præcipit, ut longius fugiat persequentem. Ait ergo : « Sume paululum panis et aquæ. » Quadraginta enim dierum jejunio perrecturus erat per desertum usque ad montem Sina. Numquid ei Dominus qui cælum et terram fecerat, cujus omnis est creatura, non potuit in eremo per Angelum prandium mittere, sicut Danieli in lacum leonum per Habacuc misit? Sed sciebat Deus Prophetam suum tentantem diabolum aliter superare non posse, nisi jejuniis eruditus insidiantis inimici tentamenta repelleret.

3. Daniel quoque ille futurorum gnarus, et adventus Domini conscius, et eversionis Jerusalem manifestissimus prædicator, ideo Vir desideriorum appellatus est ; quia panem desiderii non comedit, et potum concupiscentiæ non bibit, quia magis Christum quam epulas desiderabat. Johannes quoque præcursor Domini locustis in eremo et agresti melle nutritur, non animalium carnibus, non volucrum suavitatibus. Poterat utique juxta Jordanem positus piscium sibi exhibere delicias ; sed pœnitentiam prædicaturus, doctrinam rigoris et jejunii exemplo suo magis debuit docere quam voce. In Evangelio quoque cum quidam dæmone plenus Domino fuisset oblatus, quem Apostoli curare nequiverant ; interrogantes audiunt a Domino, istiusmodi genus non posse ejici nisi orationibus et jejuniis. Videte ergo, Carissimi, quanta sit jejuniorum virtus, ut id facere jejunia valeant, quod Apostoli nequiverant. Omitto cetera ; sed unusquisque consideret quanta sit inter jejunium et saturitatem distantia, inter ventrem vacuum et refertum, inter rubentem faciem et ora pallentia, inter os jejunum et labia crapula dissoluta, inter oppressum epulis sensum, et inediæ tenuitate vigilantem.

A quibus abstinendum et quare. — 4. Non dico hebdomadas, non duplicata, non multiplicata jejunia ; sed vel

et comme des victimes engraissées, versons-y l'abondance de la miséricorde ; donnons aux indigents ce qu'aurait absorbé notre table. Ne pensez pas que le jeûne suffise à lui seul pour guérir les blessures que nous avons reçues de nos péchés ; il faut y joindre les vivifiantes énergies de l'aumône. En vous mortifiant, que votre jeûne ranime votre frère ; les restrictions que vous vous imposerez seront ainsi fécondes ; parce qu'elles dilateront votre prochain. *Jeûnez de telle sorte qu'il vous semble avoir fait un agréable repas par la bouche d'un autre.* « Dieu aime celui qui donne d'un air joyeux. » (II *Corinth.*, IX, 7.) Quand le pauvre mange de votre bien, c'est le Christ lui-même qui mange, puisqu'il déclare avoir faim dans la personne du pauvre.

SERMON CXLV.

Pour le carême, VI (1).

La durée du carême ne doit nous inspirer aucun dégoût. — 1. Ces jours de la sainte Quarantaine, nous devons les accepter avec une vénération sans réserve, Frères bien-aimés, et nous tenir en garde contre tout sentiment de crainte et de dégoût lorsque nous en considérons le nombre ; car, plus nombreux sont les jours consacrés au jeûne, plus efficace est le remède qui nous est préparé ; plus l'abstinence est longue, plus est abondante la rédemption, et garanti le salut ; plus sont sérieusement traitées les blessures, plus est assurée la guérison des péchés. Dieu, suprême le médecin de nos âmes, a fixé le temps convenable, le temps qui devait suffire aux justes pour prier, aux pécheurs pour implorer ; aux uns pour demander le calme, aux autres pour demander le pardon. Or, ce nombre de quarante jours nous est sagement mesuré : il n'est pas trop court pour la prière, ni trop long pour l'expiation et le mérite. Pas d'iniquité que le pécheur ne puisse expier dans le cours de ces quarante jeûnes ; quelque grande que soit la sévérité du juge, il a le temps de l'apaiser. Celui-là seul serait tenté de trouver ce temps long et pénible, qui ne saurait ni prier pour ses péchés, ni compter sur la miséricorde. Le désespoir ne connaît ni l'aveu des fautes, ni la confiance dans la bonté du juge. Il est donc également salutaire et saint ce temps du carême pendant lequel le juge revient à l'indulgence, le pécheur au repentir, le juste au repos. Dans ces jours, les sources de la divine miséricorde sont plus abondantes, les péchés plus facilement remis, la justice plus largement acquise. Tout s'ouvre à la fois, le ciel pour l'indulgence, le cœur du coupable pour l'aveu et sa bouche pour la prière.

Le nombre quarante est symbolique. — 2. Ce nombre de quarante est à la fois salutaire et symbolique. Au commencement, quand l'iniquité des hommes couvrait la face de la terre, c'est pendant un égal nombre de jours que Dieu fit tomber la pluie d'où provint le déluge universel. Vous voyez donc que dès cette époque il y avait là quelque chose de figuratif et de mystérieux. De même qu'il envoya la pluie pendant quarante jours pour purifier le monde, de même aujour-

(1) Toujours les mêmes observations. Ajoutons que ce sermon, dans l'exemplaire de Reims, porte le nom de Maxime, et qu'il renferme plusieurs sentences tirées de celui qui figure le trente et unième parmi ceux de S. Ambroise. Mais nous reviendrons sur ce dernier point à propos du sermon CXLVII.

singulos dies absque ciborum luxuria transigamus. Cessent lavacra, vina vel carnes ; non quod creaturam Dei judicemus esse damnandam ; sed qui toto anno nobis viximus, saltem vel paucos dies vivamus et Domino. Sed jejunia nostra ut plena sint et suffarta, misericordiæ pinguetudine saginentur ; demus esurientibus prandium nostrum. Nec putes, jejunia sola sufficere ad sananda vulnera peccatorum, nisi medicamento eleemosynæ recreentur. Jejunium ergo tuum te castiget, sed lætificet alterum ; et ita fructuosæ erunt angustiæ tuæ, si alteri latitudinem præstent. *Sic jejuna, ut in alio manducante prandisse te gaudeas.* « Hilarem enim datorem diligit Deus. » (II *Cor.*, IX, 7.) Nam manducante paupere de bonis tuis, prandet Christus qui se in paupere esurire testatur.

SERMO CXLV (*a*).

In Quadragesima, VI.

Quadragesimæ diuturnitas non fastidienda. — 1. Hos sanctæ Quadragesimæ dies, Fratres carissimi, debemus omni veneratione suscipere, nec longiorem numerum hujus temporis fastidire ; quia quanto plures dies sunt jejunii, tanto major est causa remedii ; quanto prolixior abstinentiæ cursus, tanto redemptio copiosior est salutis ; quanto austerior cura vulnerum, tanto medicina est salubrior peccatorum. Deus enim qui est nostrarum medicus animarum, congruum tempus instituit, quod et justis satis sit ad orandum, et peccatoribus sufficiat ad rogandum ; illis requiem postulantibus, his veniam deprecantibus. Congruum enim tempus est Quadragesimæ, nec breve est ad exorandum, nec longum est ad promerendum. Quadraginta enim dierum jejuniis quævis iniquitas peccatoris exorari potest, et quantavis severitas judicis mitigari. Illi longum et fastidiosum forte sit tempus, qui nec orat de culpa, nec sperat de venia. Desperatio enim nec confiteri de scelere, nec indulgentiam novit sperare de judice. Sanctus igitur et salutaris Quadragesimæ cursus est, quo judex adducitur ad misericordiam, peccator ad pœnitentiam, justus ad requiem. His enim diebus solito amplius et divinitas miseretur, et delinquentia (*b*) deprecatur, et justitia promeretur. Patent enim omnia, et cæli ad indulgendum, et peccator ad confitendum, et lingua ad postulandum.

Quadragenarius numerus mysticus. — 2. Salutaris, inquam, et mysticus est quadragenarius numerus. Nam primum cum mundi faciem iniquitas hominum possideret, tot dierum curriculo Deus effusis de cælo imbribus universam terram diluvio superfudit. Vides ergo jam illo tempore mysterium in figura dispositum. Nam sicut tunc quadraginta diebus pluit ad purgandum mundum ; ita et nunc quadraginta diebus miseretur ad hominem purificandum. Quamquam et illius temporis diluvium miseri-

(*a*) Alias de Tempore, LXIX.
(*b*) MS. Navarr. *et diligentia deprecatur.* Remigianus vero, *et deprecatio justi requiem promeretur.*

d'hui pendant quarante jours il fait descendre sa miséricorde pour purifier nos âmes. On peut dire cependant que ce premier déluge fut aussi de la miséricorde, puisqu'il avait pour but de conserver la justice en exterminant l'iniquité. Sauver les justes et mettre les méchants dans l'impossibilité de pécher plus longtemps, c'était vraiment une œuvre de miséricorde. Elle éclate à nos yeux; car le déluge fut comme un baptême qui renouvela la face de l'univers : il était souillé par les crimes d'une race perverse; il refleurit sous l'action de la grâce, repeuplé par le bienheureux Noé; d'un séjour de prostitution il devint un temple de sainteté.

Le déluge, image de notre baptême et du jeûne du carême. — 3. Le déluge, encore une fois, fut l'image de notre baptême. Alors fut accompli ce qui s'accomplit chaque jour encore : le débordement des eaux mit les vices en péril et fit régner la justice seule; les péchés furent précipités au fond et la sainteté était portée vers le ciel. Je le répète, alors s'accomplissait ce que nous voyons maintenant s'accomplir dans l'Eglise du Christ. Comme, après la submersion de tous les vices, l'arche de Noé flottait en liberté sur les eaux, ainsi l'Eglise, soulevée par les ondes du baptême, est rapprochée du ciel; toutes les superstitions de l'idolâtrie étant renversées, la foi règne sur la terre, et la foi procède de l'arche du Sauveur. Elle est donc sainte et sacrée cette Quarantaine, qui commença dès l'origine du monde à discerner les justes des impies, à prononcer la séparation entre les bons et les méchants. Le même trait nous frappe encore dans la quarantaine que nous célébrons. Maintenant aussi les méchants sont séparés des bons : le luxurieux, de l'homme chaste; l'intempérant, de l'homme sobre; le gentil, du chrétien. Oui, le méchant est séparé du bon, le pécheur se distingue du juste, le diable s'éloigne du saint, l'hérétique n'a plus rien de commun avec le fidèle. Repoussant tous ces genres de perversité, à l'exemple de ce qui s'était passé dans le naufrage du monde par le déluge, l'Eglise seule monte vers les hauteurs avec toutes ses vertus, renouvelant le spectacle de l'arche.

L'Eglise, arche à trois compartiments. — 4. Et nous aussi, quoique pécheurs, marchant sur les traces du saint homme Noé, nous vous annonçons la ruine future du monde; et nous vous déclarons que ceux-là seuls échapperont au danger, que l'arche à triple enceinte renfermera dans son sein. L'Eglise est une arche à triple enceinte, parce qu'elle porte en elle le mystère de la Trinité. Lorsque l'Ecriture nous représente la première arche divisée en doubles et triples compartiments, elle fait allusion à celle qui serait revêtue d'une triple grâce par la divinité. Donc nous annonçons comme Noé le futur naufrage du monde, et nous exhortons tous les hommes à se réfugier dans cette enceinte. Comme Noé reçut ses enfants dans l'arche, nous désirons aussi recevoir nos enfants dans cette arche nouvelle. Quiconque veut habiter cette maison avec nous devient par là même notre enfant. On me dira peut-être que l'Ecriture ne conserve absolument aucun trait de la prédication de Noé. Ecoutez, je vous prie : Noé ne prononçait pas de paroles, et parlait par l'action; il imposait silence à sa langue, et ne cessait d'élever la voix par sa construction. En se livrant, en effet, à cette œuvre nouvelle, inouïe dans les temps passés, il avertissait bien tous les hommes qu'un nouvel asile était préparé en vue de nouveaux périls. Oui certes, il parlait par son œuvre, il pronon-

cordia dicenda est, quo iniquitas oppressa est, et justitia conservata. Pro misericordia enim factum est, ut et justi evaderent, et iniqui amplius non peccarent. Pro misericordia plane videmus illud fuisse diluvium, quo, veluti baptismo quodam, totius mundi facies est innovata; scilicet ut qui perditorum hominum scelere sordebat ad crimina, beati Noe habitatione floreret ad gratiam; et qui iniquitatis erat prostibulum (*a*) tunc, modo fieret domicilium sanctitatis.

Diluvium, nostri similitudo baptismi nec non Quadragesimalis jejunii. — 3. Diluvium, inquam, illud hujus nostri fuit similitudo baptismatis. Hoc enim tunc gestum est, quod nunc agitur; hoc est, ut exuberantibus aquarum fontibus periclitarentur vitia, justitia sola regnaret, mergerentur in profundum peccata, sanctitas vicina cælo portaretur. Tunc enim, sicut dixi, hoc agebatur, quod nunc agitur in Ecclesia Christi. Nam sicut Noe arca submersis omnibus vitiis peccatorum adulta ferebatur; ita baptismatis fonte cælo vicina portatur Ecclesia, et deletis omnium superstitionibus idolorum, fides regnat in terris, quæ de Salvatoris arca procedit. Sanctum ergo et sacratum Quadragesimæ tempus est, quod statim ab initio cœpit inter justos injustosque discernere, bonos a malis quodam udicio separare. Quod quidem similiter fieri etiam in hac nostra Quadragesimæ observatione perspicimus. Nam per hos quadraginta dies separantur mali a bonis; hoc est, luxuriosus a casto, a jejuno intemperans (*b*), a Christiano gentilis; separatur, inquam, malus a bono; hoc est, peccator a justo, diabolus a sancto, hæreticus a fideli. Relictis enim his omnibus ad similitudinem diluvii tamquam in naufragio sæculi, sola ad instar arcæ illius in altum cum suis virtutibus elevatur Ecclesia.

Ecclesia, arca tricamerata. — 4. Nam et nos, etsi peccatores, ad imitationem sancti Noe annuntiamus vobis mundi futurum esse excidium; et illos tantummodo dicimus periculum evasuros, quos triplex arca intra se gremio religionis incluserit. Triplex enim arca est Ecclesia; quia Trinitatis continet sacramentum. Nam cum dicit Scriptura, bicameratam et tricameratam eam fuisse, utique demonstrat triplici divinitatis illam gratia esse distinctam. Annuntiamus igitur sicut Noe, mundi futurum esse naufragium, et ad hanc domum confugere omnes homines admonemus. Et sicut Noe filios suos in arca recepit; ita et nos filios nostros optamus in ista arca suscipere. Quisquis enim in hac domo vult habitare nobiscum, noster est filius. Sed dicit aliquis, sancti Noe prædicationis vocem in Scripturis minime esse descriptam. Audi igitur : Noe etsi tacebat voce, opere loquebatur; silebat lingua, fabricatione cla-

(*a*) Ita duo MSS. At editi, *purgatorium*. Remigianus autem MS. *pyraterium*.
(*b*) In MS. Remig. *prandens*.

çait longtemps auparavant cette parole du Seigneur dans l'Evangile : « Si vous ne me croyez pas, croyez du moins à mes œuvres. » (*Joan.*, x, 38.) En croyant vous pourrez échapper au danger, par le secours de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXLVI.

Pour le carême, VII (1).

Le jeûne inutile à ceux qui ne s'éloignent pas de l'iniquité. — 1. Dimanche dernier nous avons dit que la première œuvre de notre foi pendant cette sainte quarantaine consistait à jeûner avec une profonde piété, que la manière dont nous observerons l'abstinence contribuera puissamment à notre salut. Aussi devons-nous, mes Frères, examiner quelle est la forme de ce jeûne, afin de comprendre quelle en est l'utilité. Il est un jeûne stérile et vain qui, tout en refusant au corps la satiété qu'il demande, en le soumettant même à de rudes privations, n'est cependant pas agréable à Dieu, parce qu'il ne délivre pas notre âme et nos sens intérieurs des chaînes de l'iniquité. A quoi sert de faire jeûner l'estomac, quand on se livre avec excès au plaisir de la chasse ; de s'abstenir d'aliments, et de s'enfoncer dans le désordre ; de châtier le corps par des privations, et d'accorder toute satisfaction aux appétits désordonnés de l'âme ; de s'interdire jusqu'à l'usage du vin, alors qu'on s'enivre de pensées perverses? L'état d'un homme qui se gorge de viandes et de boissons n'est-il pas encore moins alarmant que celui de l'homme qu'on voit allier le jeûne à la perversité? Il y a des interruptions dans les péchés de l'un, quand du moins il s'endort dans son ivresse ; l'autre n'interrompt pas ses égarements, et, tenu constamment en éveil par le jeûne, il ne cesse de faire le mal. Oui, ce jeûne est illusoire qui débilite le corps en lui retranchant la nourriture, sans affranchir l'âme de la perdition. C'est de ce jeûne que le saint prophète disait au nom du Seigneur : « Pourquoi jeûnez-vous ainsi pour moi? ce n'est pas là le jeûne que j'ai choisi. » (*Isa.*, LVIII, 5.)

A ceux qui ne s'adonnent pas aux exercices de piété. — 2. Pensez-vous qu'il jeûne en réalité, mes Frères, celui qui de grand matin ne se rend pas à l'église pour y veiller, ne vient pas visiter les monuments augustes des bienheureux martyrs, mais qui, sitôt levé, réunit ses domestiques, dispose ses filets, fait sortir ses meutes, et va parcourir les campagnes et les bois? Il traîne après lui ses domestiques, qui peut-être aimeraient mieux venir prier dans l'église ; à ses propres péchés il ajoute les péchés d'autrui, ne songeant pas qu'il sera responsable de la perte de ses serviteurs, en même temps que de la sienne. Il consacre donc tout le jour à ce plaisir de la chasse, tantôt poussant des cris désordonnés, tantôt gardant et faisant garder un profond silence ; dans des transports de joie, s'il a trouvé quelque chose ; dans des accès de fureur, s'il perd ce qu'il n'avait pas encore : il est là tellement absorbé qu'on

(1) Rejeté dans l'Appendice pour la première fois comme les autres, ce sermon porte le nom de S. Ambroise dans un vieux manuscrit de Reims, et les dernières éditions le donnent parmi ceux de ce Père, soit comme le quarante et unième, soit comme le vingt-neuvième, avec quelques légères modifications au début et dans la suite ; mais le style rappelle beaucoup plus celui de S. Césaire ; et puis ce docteur à la fin d'une homélie, la troisième dans l'édition de Baluze, touche à ce qui est dit ici d'une manière plus large et plus véhémente concernant les chasseurs.

mabat. Nam utique cum operaretur opus novum, et nulli aliquando compertum, admonebat cunctos, novis periculis nova tabernacula præparari. Loquebatur ergo opere, et dicebat illud Evangelicum Domini dictum : « Si mihi non creditis, operibus credite ; (*Johan.*, x, 38.) et credendo periculum evadere poteritis ; præstante Domino nostro Jesu Christo, qui vivit et regnat cum Patre et Spiritu Sancto in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXLVI (*a*).

In Quadragesima, VII.

Jejunium inutile : Ab iniquitate non recedentibus. — 1. Superiore Dominica diximus, hoc esse fidei nostræ opus primum, ut horum quadraginta dierum curriculo, devotissime jejunemus, et istam esse causam salutis nostræ, si hoc tempore abstinentiæ operam commodemus. Atque ideo, Fratres dilectissimi, inspicere debemus quanta sit ejus utilitas. Est enim interdum inutile et inane jejunium, quod licet ventrem et omnia viscera succo saturitatis exhauriat, non tamen acceptum est Deo ; quia mentem et intimos sensus minime a vinculo iniquitatis evacuat. Quid enim prodest jejunare visceribus, et luxuriare venatibus ; abstinere a cibis, et errare peccatis ; castigare corpus inedia, mentem exercere nequitia ; vinum forte non bibere, et ebrium cogitatione malignitatis incedere? Nisi quod facilior est causa saturi sive temulenti, quam iniqui pariter et jejuni. Ille enim peccare aliquando desinit, qui ebrius aliquando obdormit ; hic autem errare non cessat, qui exercitatus malo, jejuniis semper invigilat. Inutile et inane est tale jejunium, quod inedia membra debilitat, et animam a perditione non liberat. De quo jejunio dicit sanctus Propheta ex persona Domini : « Ut quid mihi jejunatis? Non tale jejunium elegi, dicit Dominus. » (*Isai.*, LVIII, 5.)

Piis exercitiis non vacantibus. — 2. An putatis illum jejunare, Fratres, qui primo diluculo ad ecclesiam non vigilat, non beatorum Martyrum loca sancta perquirit, sed surgens congregat servulos, disponit retia, canes producit, saltus silvasque perlustrat ; servulos, inquam, secum pertrahit, fortasse magis ad ecclesiam venire cupientes ; et voluptatibus suis peccata accumulat aliena, nesciens reum se futurum tam de suo delicto, quam de perditione servorum? Tota igitur die venatibus immoratur, nunc clamorem immoderatum efferens, nunc silentium latenter indicens ; lætus si aliquid repererit, iratus si id quod non habebat, amiserit ; et tanto studio gerit, quasi ideo indictum jejunium fuerit, ut venetur. In his ergo luxuriis, Fratres, dicite quis cultus sit Dei, quæ mentis possit esse devotio ; qui propterea jejunat, non ut Deo aut orationibus vacet, sed ut tota die otiosus et liber proprias exerceat voluptates? Quamvis igitur qui hujusmodi es, Frater,

(*a*) Alias ex Vignerianis, XIII.

dirait le jeûne établi tout exprès pour la chasse. Au milieu de ces entraînements, dites-moi, mes Frères, où se trouve le culte de Dieu, comment pourrait exister la dévotion de l'âme : on jeûne, non pour donner son temps à Dieu dans l'exercice de la prière, mais pour rester tout le jour sans occupation, ne cherchant que son plaisir. Vous, mon Frère, qui vous conduisez de la sorte, quoique vous ne mangiez qu'au déclin du soleil, quand vous rentrez le soir dans votre maison, vous n'avez pas jeûné pour le Seigneur, vous n'avez observé que la lettre du précepte : ne faisant que votre volonté, vous ne pouvez point paraître avoir fait la volonté de Dieu; car Dieu veut que nous jeûnions par rapport au péché comme par rapport à la nourriture. En réalité, nous imposons le jeûne au corps, afin que l'âme puisse mieux s'abstenir du vice; un corps mortifié, c'est un frein pour les exubérances de l'âme. Quiconque jeûne sans cesser de pécher semble faire un bénéfice sur ses repas plutôt qu'obtenir un gain pour le salut; remplir son cellier par cette épargne, et non engraisser son âme de vertus.

Méchanceté des maîtres envers leurs domestiques. — 3. Plusieurs oublient à un tel point les divins préceptes, et comprennent de telle façon leur pouvoir sur leurs domestiques et leurs autres subordonnés, qu'ils ne craignent pas ces jours-là de les frapper de verges, de leur infliger de rudes châtiments, de les mettre aux fers; si par hasard un serviteur se retarde à leur table, ils le déchirent de coups, comme s'ils voulaient se rassasier du sang d'un homme avant de goûter le plaisir du repas. Ces sortes de jeûne sembleraient avoir pour objet, non d'attirer la miséricorde de Dieu, mais d'exciter les cris plaintifs d'une famille. Or, quiconque veut mériter la divine miséricorde, doit lui-même commencer par être miséricordieux; car il est écrit : « La mesure que vous aurez faite aux autres, c'est celle qu'on vous fera. » (*Luc.*, VI, 38.) Une chose plus déplorable encore, cette inflexible rigueur est exercée dans de telles circonstances par un maître chrétien à l'égard d'un esclave chrétien comme lui, ne considérant pas que, si cet homme est son esclave par la condition à laquelle il se trouve réduit, il est son frère par la grâce. Il a comme vous revêtu le Christ, il participe aux mêmes sacrements, comme vous il a Dieu pour père : expliquez-moi comment il ne vous aurait pas pour frère. Il en est beaucoup qui, revenus de leurs chasses, ont plus soin de leurs chiens que des serviteurs : ils font manger et même dormir ces animaux à côté d'eux, s'assurant par eux-mêmes qu'on leur donne la nourriture accoutumée; tandis qu'ils ignorent si leurs esclaves ne meurent pas de faim; et, ce qui révolte davantage, si les premiers ne sont pas servis, l'homme est puni pour le chien. Dans certaines maisons, vous voyez courir des chiens gras et reluisants, alors que les hommes sont d'une pâleur extrême et peuvent à peine se traîner. Auront-ils jamais pitié des pauvres, ceux qui sont impitoyables pour leurs propres serviteurs?

Le jeûne agréable à Dieu. — 4. Sachons donc, mes Frères, que le jeûne est agréable à Dieu, quand il ne se borne pas à mortifier le corps par l'abstinence, et qu'il revêt l'âme d'humilité. Soyons doux pour ceux qui nous servent, bienveillants pour les étrangers, miséricordieux pour les pauvres, pacifiques envers tous. Nous levant avant l'aurore, rendons-nous à l'église, pour rendre grâces à Dieu, implorer le pardon de nos péchés, et demander, avec cette indulgence pour le passé, la force et la prudence pour l'avenir. Occupons-nous

vespere ad domum redeas, quamvis declinante jam sole manduces ; potes videri tardius refecisse, non tamen Domino jejunasse. Nec enim potes videri voluntatem tuam exercens, fecisse Domini voluntatem. Hæc enim voluntas est Domini, ut jejunemus a cibis pariter et peccatis. Abstinentiam indicamus corpori, ut a vitiis magis animam abstinere possimus. Frenum enim quoddam est luxuriantis animæ corpus exhaustum. Quisquis enim jejunat et peccat, lucrum escarum fecisse videtur, non salutis; et parcendo copiis replesse cellarium, non mentem saginasse virtutibus.

Dominorum in servos nequitia. — 6. Nonnulli autem divinorum immemores præceptorum, ita circa servos suos et subditos sibi potestatem dominationis exercent, ut in his diebus non dubitent flagris eos cædere, pœnis afficere compedibus præpedire ; et si forte cum ad reficiendum venitur, tardius minister adfuerit, statim eum verberibus laniare, et prius se satiare servuli sanguine, quam convivii voluptate. Horum tale jejunium est, quasi ideo jejunatum est, non ut divinitatis misericordiam provocaret, sed ut clamorem familiæ ingemiscentis effunderet. Quisquis autem Dei misericordiam promereri cupit, ipse debet prior esse misericors. Scriptum est enim : « Qua mensura mensi fueritis , eadem mensura remetietur vobis. » (*Lucæ*, VI, 38.) Et quod magis dolendum est, Christianus dominus Christiano in his diebus servo non parcit, minime respiciens quod etsi servus est conditione, gratia tamen frater est. Etenim similiter Christum induit, iisdem participat sacramentis, eodem quo et tu, utitur Deo Patre ; cur te non utatur ut fratre? Sunt enim plerique, qui de venationibus redeuntes, magis canum quam servorum gerunt curam, qui faciunt eos juxta se vel adcumbere vel dormire, quotidianum illis cibum sua præsentia ministrantes, qui utrum servi eorum fame moriantur, ignorant; et, quod est gravius, si diligenter his præparatum non fuerit, pro cane servus afficitur. Vides etiam in nonnullorum domibus nitidos et crassos canes discurrere; homines autem titubantes et pallantes incedere. Isti ergo miserebuntur pauperibus aliquando, qui minime servis suis miserentur?

Jejunium Deo acceptum. — 4. Scire igitur debemus, Fratres, acceptum esse Deo jejunium, non solum ut abstinentia corpora castigemus, sed etiam humilitate animas induamus. Simus ad servulos mites, blandi ad extraneos, ad egenos misericordes, pacifici ad omnes. Surgentes primo diluculo ad ecclesiam festinemus, referamus Deo gratias, peccatis veniam postulemus, rogantes præteritis delectis indulgentiam, futuris cautelam. Tota die sit nobis assidua vel oratio, vel lectio. Qui litteras nescit, sanctum magistrum perquirens, ejus confabulatione pascatur. Nulli actus sæculi, actus divinitatis impediant; non ludus tabulæ mentem avocet, non voluptas canum sensus abducat, non

fréquemment dans le jour de la prière ou de la lecture. Celui qui ne sait pas lire doit chercher un maître pieux, pour trouver dans ses entretiens une nourriture spirituelle. Il ne faut pas que les affaires du siècle soient un obstacle à nos devoirs de religion, que le jeu de la tablette distraie notre esprit : que les goûts cynégétiques n'absorbent pas vos sens, que les préoccupations des affaires ne pervertissent pas votre âme par la cupidité. Quoi que vous fassiez, hors la volonté de Dieu, vous avez beau garder l'abstinence, vous ne jeûnez pas. Le jeûne vraiment salutaire consiste à réprimer les penchants dépravés de l'âme, en privant le corps d'une nourriture délicate.

Donnons aux pauvres notre repas du matin. — 5. Une autre chose qui contribue essentiellement à la perfection du jeûne, et que nous ne devons point passer sous silence, c'est de donner aux pauvres la valeur des repas que nous nous interdisons. C'est de l'équité véritable qu'un autre se rassasie par suite de votre faim volontaire, qu'il prie le Seigneur pour vous par un sentiment de reconnaissance, pendant que vous implorez vous-même le pardon de vos péchés. Vos privations et la satisfaction goûtée par l'indigent vous seront également profitables. D'ailleurs, celui qui jeûne sans que les pauvres en retirent aucun bien, semble chercher un avantage dans ce jeûne même, et son abstinence prend l'air d'une spéculation. Il s'abstient, non pour plaire à Dieu, mais pour dépenser moins; et c'est pour cela que l'aumône complète admirablement le jeûne. Oui, c'est une sorte de spéculation de l'emporter par l'exiguité de ses repas sur les moines et les ecclésiastiques. Il y a toujours cette différence qu'on poursuit un gain, tandis que le salut est notre but unique. Ces hommes débilitent leur âme dans un intérêt matériel : et nous châtions notre corps pour le bien de l'âme.

SERMON CXLVII.

Pour le carême, VIII (1).

La quarantaine consacrée par le Christ. — 1. Si vous vous en souvenez bien, mes Frères, dans notre prédication de dimanche dernier, nous vous avons dit que le Seigneur avait consacré cette sainte quarantaine en jeûnant lui-même, en ne prenant absolument aucune nourriture dans l'espace d'autant de nuits et de jours, de manière à n'en faire qu'un seul et même jeûne. Prétendre l'imiter en tout, ce serait un sacrilége; ne pas suivre en partie son exemple, c'est un péché. Ne se proposant que notre salut, il voulait en cela nous donner un enseignement utile, non-seulement par le discours, mais encore et surtout par l'exemple; de telle sorte qu'en avançant vers la foi, nous fussions également obligés d'avancer dans l'abstinence. Mais voyons de plus près pour quelle raison le Sauveur s'est imposé le jeûne, lui, le premier médecin de notre faible humanité. Un bon médecin porte d'abord à ses lèvres la coupe qu'il doit offrir au malade, afin d'expérimenter par lui-même et de démontrer la sûreté de son art, afin que le malade, encouragé par cette expérience, prenne le breuvage avec sécurité et compte mieux sur sa guérison. Examinons aussi le lieu dans lequel il institua ce temps de jeûne; car l'Evangéliste dit expressément que le Seigneur passa quarante jours et quarante nuits, sans prendre de nourriture, dans le désert.

(1) Ce sermon figure le trente-neuvième parmi ceux de S. Ambroise, et probablement il est du même auteur que le cent quarante-cinquième de cet Appendice. Il porte aussi quelques traits de ressemblance avec le trente-unième de S. Ambroise, comme nous l'avons déjà remarqué; dans le début, par exemple, et puis dans certaines expressions, comme celle-ci : « Un corps à jeûn est une sorte de désert. »

negotii compendium animum aviditate pervertat. Quidquid enim aliud præter mandatum Dei feceris, quamvis abstineas, non jejunas. Hoc est enim jejunium salutare, ut sicut abstinetur corpus ab epulis, ita et anima refrenetur a vitiis.

Prandia pauperibus eroganda. — 5. Illud etiam, Fratres, ad perfectionem jejunii tacendum non est, ut qui abstinemus, et minime prandemus hoc tempore prandia nostra pauperibus erogemus. Hæc enim est vera justitia, si te esuriente, de tuo cibo alius saturetur; et tu pro delictis tuis Dominum roges, et ille pro te satiatus exoret. Utrumque tibi proficiet, et tua fames, et saturitas mendicorum. Ceterum qui sic abstinet, ut nihil pauperibus de suis epulis largiatur, videtur quæstum sibi fecisse suum jejunium, et negotiationem exercuisse parcendo. Ad hoc enim abstinuit, non ut placeret Deo, sed ne amplius erogaret; et ideo bona est eleemosyna cum jejunio. Quasi enim quoddam negotiationis genus est, ut tam parce vivat, ut abstinentia sua monachos clericosque præcedat. Nisi hoc interest, quod illi hoc quæstus causa faciunt, nos salutis; illi pecuniæ compendio animas suas macerant; nos propter animarum lucrum nostra corpora castigamus.

SERMO CXLVII (*a*).

In Quadragesima, VIII.

Quadragesima a Christo consecrata. — 1. Si bene retinet, Fratres, Vestra Dilectio, hoc superiore Dominica prædicavimus, quod sanctam Quadragesimam abstinendo ipse Dominus consecraverit, et tot dierum noctiumque curriculo cibum omnino non capiens, unum ac solidum jejunii corpus (*b*) effecerit; quod in totum non observare, sacrilegium est, ex parte autem violare, peccatum est. Hoc enim fecit causa salutis nostræ, ut rem utilem non solum doceret verbis, sed etiam exemplis instrueret; ut iisdem vestigiis quibus ad fidem currimus, ad abstinentiam grademur. Sed videamus quæ causa exstiterit, ut jejunia sibi Salvator indiceret, et ipse primus bonus humani generis medicus jejunaret. Bonus enim medicus poculum quod ægro daturus est, ipse prius gustat, ut peritiam artis suæ ante in se ipse demonstret; ut experimentum æger accipiens, securus sit de poculo, securior de salute. Deinde quo loco hoc ipsum tempus jejunii procurarit. Dicit enim

(*a*) Olim de Tempore, LXXVII, et post in Appendice, XXXVIII.
(*b*) In prius editis Augustinianorum Serm. *tempus*.

Raison de son institution. — 2. Le jeûne s'explique, à mon avis, par cette considération que le premier Adam, établi dans le paradis terrestre, perdit la gloire de l'immortalité par un péché d'intempérance, et que Jésus-Christ, le second Adam, a voulu par l'abstinence nous ramener à cette même immortalité. En désobéissant au divin précepte, en goûtant du fruit défendu, l'homme était devenu sujet à la mort par son crime; en jeûnant maintenant selon le précepte du Seigneur, il se rend digne de la vie par la justice. Le Sauveur agit ainsi pour que les péchés soient effacés par les mêmes choses qui les ont fait commettre : c'est en mangeant que l'homme avait péché, c'est en s'abstenant qu'il répare sa faute ; la gourmandise l'avait conduit à la volupté, le jeûne le ramène à la continence. Adam et Eve n'eurent des enfants qu'après leur désobéissance. Tant qu'ils s'abstinrent de la nourriture défendue, ils gardèrent une inviolable pureté : leur jeûne fut aussi durable sous un rapport que sous l'autre. La sobriété sauvegarde la virginité et détourne de la luxure ; tandis que la satiété porte atteinte à la première et sert d'aliment à la seconde. Ainsi donc, le Seigneur a voulu, comme je viens de le dire, que l'homme fut affranchi du péché par la suppression des causes qui l'ont entraîné dans le mal. C'est pour cela qu'il a revêtu dès sa naissance toutes les formes de la vie d'Adam, afin de détruire tous les péchés dans cette même ressemblance. Adam était né d'une terre vierge, et le Christ a reçu le jour d'une mère vierge aussi; le sein de la terre était intact, intact était de même celui de Marie ; Adam fut façonné d'un peu de limon par les mains de Dieu, et le Christ le fut par l'Esprit-Saint d'une substance encore plus pure : l'un et l'autre procèdent donc de Dieu le Père, l'un et l'autre ont une vierge pour mère, l'un et l'autre sont nommés fils de Dieu, selon le témoignage de l'Ecriture; mais Adam n'est que l'œuvre de Dieu, et le Christ en est la substance.

Pourquoi le Christ jeûna dans le désert. — 3. Le Seigneur agit ainsi comme un second Adam : ce que le premier homme avait perdu par l'intempérance, le second en sera le restaurateur par le jeûne, et la loi d'abstinence donnée dans le paradis, il l'observera dans le désert. Il sait que le divin précepte n'est pas circonscrit par un lieu, et qu'il doit s'étendre au monde entier. Il n'importe guère à Dieu que vous observiez sa loi dans la maison ou dans les champs, puisqu'il est lui-même partout. C'est donc dans le désert que le Sauveur accomplit ce précepte, afin de sauver Adam dans la région même où celui-ci fut relégué, à sa sortie du paradis. Exclu de cet heureux séjour, il dut habiter les parties incultes du monde. C'est donc encore dans le le désert que le salut est rouvert à l'homme, parce que là ne sont ni les mets recherchés, ni les délices, ni cette cause principale de tous les maux, la femme. Adam aurait pu demeurer inébranlable dans la félicité du paradis, s'il n'avait pas eu la compagnie d'Eve enlacée dans les ruses du démon. Oui, le désert convient au salut ; car il éloigne des séductions et des flatteries de la femme. Remarquez ceci : dans le paradis Adam est en butte aux attaques du diable, dans le désert le diable vient encore attaquer le Christ. Partout il tend ses embûches à l'homme, il le combat partout; mais il remporte la victoire quand il a la femme pour auxiliaire,

Evangelista abstinuisse Dominum Quadraginta diebus et noctibus in deserto.

Institutionis illius ratio. — 2. Arbitror itaque causam hanc esse jejunii, ut quia primus Adam in paradiso constitutus per intemperantiam gulæ, gloriam immortalitatis amiserat, eamdem immortalitatem secundus Adam Christus per abstinentiam repararet. Et quia contra mandatum Dei gustans de interdicta arbore peccatum mortis inciderat; nunc secundum mandatum Domini jejunans vitæ justitiam mereretur. Hoc enim agit Salvator, ut eisdem vestigiis, quibus admissa fuerant delicta, purgentur; hoc est, ut quia homo manducando deliquerat, corrigat abstinendo; vel, quia epulando mulierem cognoverat, nunc eadem jejunando despiciat. Adam enim Evam nonnisi intemperantia provocante cognovit. Quamdiu autem mansit in illis intemerata parcitas, mansit et impolluta virginitas; et quamdiu jejunaverunt ab interdictis epulis, tamdiu et a pudendis jejunavere peccatis. Fames enim amica virginitatis est, inimica lasciviæ; saturitas vero castitatem prodigit, nutrit illecebram. Igitur, sicut dixi, hoc agit Dominus, ut iis præjudiciis, quibus homo obnoxius peccatis fuerat, liberetur. Propterea namque per omnia secundum similitudinem Adæ nasci voluit, ut secundum similitudinem Adæ omnia hominis peccata dissolveret. Adam enim de terra virgine natus est; et Christus de Maria virgine procreatus. Illius maternum solum necdum rastris scissum fuerat; istius maternum secretum nunquam concupiscentia violatum. Adam Dei manibus plasmatur e limo; Christus Dei Spiritu formatur in utero. Uterque ergo oritur Deo Patre, uterque virgine utitur matre, uterque, sicut Evangelista dicit, filius Dei est; sed Adam creatura est Dei, Christus vero substantia.

Cur Christus in deserto jejunavit. — 3. Hoc ergo agit Dominus sicut Adam secundus; ut quod prior homo manducando perdiderat, hoc alter jejunando recipiat, ac legem in paradiso abstinentiæ datam in deserto custodiat. Sciebat enim præceptum Dei non unius loci legem esse, sed mundi. Non enim interest divinitatis mandatum utrum domi an in agro custodias; cum ubique sit qui præcepit. In deserto itaque Salvator implet mandatum Dei; ut ibi Adam servaret errantem, ubi fuerat de paradisi possessione projectus. Adam enim expulsus de paradiso, inculta mundi deserta sustinuit. In deserto ergo primum hominis salus refunditur, ubi desunt epulæ, ubi desunt deliciæ, ubi, quod est omnium malorum causa, deest et mulier. Potuerat enim Adam inter illas paradisi delicias inconcussus stare, si Eva ibidem cum diabolicis insidiis (*a*) non fuisset. Conveniens ergo est desertum saluti, ubi non est Eva quæ persuadet, non est mulier quæ blanditur. Videte rem miram, in paradiso cum Adam diabolus decertat, in deserto cum Christo diabolus dimicat; ubique insidiatur homini, ubique congreditur; sed ubi mulierem invenit, vincit; ubi mulierem non invenit, victus abscedit.

Desertum quoddam corpus jejunum et castum. — 4. For-

(*a*) Apud Ambrosium, *illecebris*.

et là où la femme n'est plus, il subit une honteuse défaite.

Le corps à jeûn et chaste est comme un désert. — 4. Dans ce trait Dieu nous donne une leçon ; il nous montre que dans le temps du jeûne, nous devons en quelque sorte habiter le désert, nous abstenant des plaisirs de la table et de tous les autres, tenant Eve éloignée, de peur qu'elle n'ébranle nos pieuses observances et nos chastes résolutions. Il paraît en réalité s'être relégué dans le désert, celui qui passe la sainte quarantaine dans le jeûne et la chasteté. Le corps même du chrétien nous offre d'une certaine manière l'image d'un désert, quand il demeure sans nourriture, quand il n'est pas arrosé par la boisson, quand il est laissé comme inculte et désolé. Notre corps est un désert, je le répète, desséché par les privations, pâle et flétri, abandonné sans culture, n'ayant rien de ce qui fait l'éclat de la vie humaine. C'est alors que le Seigneur Jésus-Christ se retire dans le désert de notre cœur ; il a de nouveau trouvé une terre aride où règnent la faim et la soif; et la parole du prophète David se réalise: « Comme dans une terre déserte, sans route et sans eau, j'ai paru devant vous dans votre sanctuaire. » (*Psalm.* LXII, 3.) Nous ne pouvons pas autrement paraître devant Dieu dans son sanctuaire qu'en tenant la terre de notre corps libre des mondaines délices, inaccessible aux concupiscences excitées par le démon, d'une complète aridité pour les entraînements des passions. Le Sauveur vient alors habiter ce désert, y triomphe de tous les assauts du diable, et tient sa demeure à l'abri de toutes les pensées du siècle comme un asile sacré ; si bien que, désormais établis au dedans de nous-mêmes ainsi que dans une profonde solitude, nous n'avons plus devant les yeux que le ciel et la terre, dans la pensée que le souverain Seigneur du céleste royaume, l'auteur de la résurrection qui doit s'accomplir sur la terre.

SERMON CXLVIII.

Pour le carême, IX (1).

Il faut travailler continuellement à sa rénovation. — 1. L'Apôtre nous enseigne et nous exhorte, mes bien-aimés, à « dépouiller le vieil homme avec tous ses actes,» (*Ephes.*, IV, 22.) pour nous renouveler de jour en jour dans l'exercice d'une vie sainte. Si nous sommes en réalité le temple de Dieu, si l'Esprit-Saint habite dans nos âmes, selon cette autre parole de Paul : « Vous êtes le temple du Dieu vivant;»(I *Corinth.*, VI, 19.) nous avons à déployer la plus grande vigilance et de constants efforts pour que notre cœur ne soit pas une demeure indigne d'un tel hôte. De même que nous devons veiller avec soin à retablir dans nos maisons d'une manière prompte et complète ce qui serait détérioré par l'infiltration de la pluie, par une violente tempête, ou simplement par la vétusté ; de même devons-nous prendre toutes nos précautions pour qu'il n'y ait rien de désordonné ni rien d'impur dans nos âmes. Sans doute notre édifice ne saurait subsister sans l'appui de son auteur, et la construction ne restera pas intacte si lui-même ne continue pas à la protéger ; mais, comme nous sommes des pierres douées de raison, une matière vivante, la main du créateur nous a bâtis de telle façon qu'il faut notre concours à son action réparatrice. Que l'obéissance de l'homme ne se refuse donc pas à la grâce de Dieu ;

(1) C'est le cinquième pour le Carême de S. Léon, pape, et les manuscrits le lui attribuent.

mam igitur dedit nobis Deus in hoc facto, ut jejuniorum tempore tamquam desertum habitantes, abstineamus epulis, voluptate (*a*), muliere ; nec conjungatur nobis Eva, ne nos a casta observatione, illecebrosa persuasione subvertat. In deserto enim quodam modo videtur habitare, qui Quadragesimæ tempore jejunus et castus est. Desertum plane quoddam ipsum corpus est Christiani, cum non repletur cibis, non poculis irrigatur, sed arentis inediæ squalore negligitur. Desertum, inquam, est corpus nostrum, cum abstinentia marcescit caro, siti pallor obducitur, et contemptu rerum totius hominis species inculta sordescit. Tunc Christus Dominus habitat desertum pectoris nostri, cum terram nostram fame squalidam ac siti aridam esse reperit; secundum quod ait Propheta David : « Sicut in terra deserta et invia et inaquosa, sic in sancto apparui tibi. » (*Psal.* LXII, 3.) Aliter enim sicut in sancto ei apparere non possumus, nisi terra corporis nostri fuerit deserta mundanis deliciis, invia diabolicis concupiscentiis, et inaquosa libidinosis illecebris. Tunc habitans Salvator hoc desertum corporis nostri, omnes ibi diaboli factiones exsuperat, et secretum ac securum a cogitationibus sæculi esse suum fecit habitaculum ; ut deinceps nos intra nosmetipsos velut in solitudine constituti, nonnisi cælum respiciamus et terram ; hoc est, non cogitemus alium, nisi cælestis regni Dominum, et terrenæ resurrectionis auctorem.

SERMO CLXVIII (*b*).

In Quadragesima, IX.

Renovationi suæ jugiter incumbendum. — 1. Apostolica, Dilectissimi, doctrina nos admonet, ut « deponentes veterem hominem cum actibus suis, (*Ephes.*, IV, 22,) de die in diem sancta conversatione renovemur. Si enim templum Dei sumus, et mentium nostrarum Spiritus Sanctus habitator est, dicente Apostolo : « Vos enim estis templum Dei vivi ; » (I *Corinth.*, VI, 15.) multa nobis vigilantia laborandum est, ut cordis nostri receptaculum tanto hospite non sit indignum. Et sicut in domibus manufactis laudabili diligentia providendum est, ut si quid aut infusione imbrium, aut turbine procellarum, vel ipsa fuerit antiquitate corruptum, cita in integrum cura restituat ; ita jugi oportet sollicitudine præcaveri, ne quid in nostris animis incompositum, ne quid inveniatur immundum. Quamvis enim ædificium nostrum sine ope sui non subsistat artificis, nec fabrica nostra possit esse incolumis, nisi ei protectio præfuerit conditoris ; tamen quia rationabiles lapides sumus,

(*a*) MS. Lugdunensi, *voluptate mulieris.*
(*b*) Olim de Tempore, LXIII, et post in Appendice, XXXVI.

que l'homme ne manque pas au bien sans lequel il ne saurait être bon lui-même. S'il rencontre dans l'accomplissement des divins préceptes quelque chose d'impossible ou de trop ardu, qu'il retourne à celui qui seul peut l'aider, et qui donne le précepte pour exciter le désir et venir ensuite au secours, selon cette recommandation du prophète : « Jetez vos sollicitudes dans le Seigneur, et lui-même vous nourrira. » (*Psalm.* LIV, 23.) Quelqu'un par hasard en serait-il venu dans son orgueil à ce degré d'insolence de se croire assez intègre, assez immaculé, pour n'avoir nul besoin de rénovation. Cette présomption serait bien illusoire; il serait bien enfoncé dans la vanité celui qui se persuaderait pouvoir traverser les tentations de cette vie sans y recevoir aucune blessure.

Cette vie est pleine de périls. — 2. Tout est plein de périls, tout est semé de piéges ; les convoitises nous aiguillonnent, les plaisirs nous tendent leurs filets, le gain nous attire et la perte nous repousse, intolérables sont les langues des médisants, et pas toujours vraies les louanges qu'on nous donne. De là se déchaînent les inimitiés, de là partent les flatteries qui nous trompent; il est même plus facile d'éviter les coups d'un ennemi déclaré que de se tenir en garde contre les ruses d'un hypocrite, Dans la pratique même des vertus, la mesure est chose si délicate et qui demande un si rare discernement, qu'on a beau se tenir avec toute la vigilance et toute la réserve possible sur les extrêmes limites du bien et du mal ; il est bien difficile que cette délicatesse de conscience nous dérobe aux morsures de la calomnie, que cet amour de la justice échappe aux outrages des méchants. Si notre pensée se porte sur les incessantes variations des choses temporelles, que de ténèbres surgissent à nos yeux, que d'opinions perverses et trompeuses, que de contradictions et par suite quelles luttes. Il est vrai que toutes les âmes sincèrement attachées à la foi ont l'invariable persuasion que la divine providence agit partout et toujours dans le monde, que les événements humains ne dépendent nullement de l'influence des étoiles, influence purement imaginaire, que tout est conduit par la sagesse, la justice et la bonté suprêmes du souverain Roi, d'après cette parole de l'Ecriture : « Toutes les voies du Seigneur sont miséricorde et vérité ; » (*Psalm.* XXIV, 10.) cependant, comme les choses ne tournent pas toujours au gré de nos désirs, comme l'injuste l'emporte le plus souvent sur le juste par l'erreur des jugements humains, il n'est que trop conforme à notre nature et trop dangereux que de telles anomalies ébranlent même les grandes âmes et les poussent à de coupables murmures. Il n'est par jusqu'à cet homme éminent, le prophète David, qui ne déclare avoir été troublé, mis en péril par ces agitations du monde; et voici comment il s'exprime: « Mes pieds ont chancelé, ils se dérobaient presque sous moi, parce que j'étais transporté de zèle contre les pécheurs, en voyant la paix dont ils jouissent. » (*Psalm.* LXXII, 2.) Aussi, la véritable fermeté n'étant le partage que d'un petit nombre, au point de n'être ébranlé par aucun de ces assauts de l'iniquité, et la plupart des fidèles subissant les atteintes, non-seulement de la mauvaise, mais encore de la bonne fortune, il faut s'appliquer sans retard à guérir les blessures qui tombent sur notre faible humanité. Voilà pourquoi j'ai voulu signaler en quelques paroles les périls dont ce monde est rempli ; afin que, selon ce mot de l'Ecriture : « Qui se glorifiera d'avoir un cœur

et viva materies, sic nos auctoris nostri exstruit manus, ut cum opifice suo etiam is qui reparatur, operetur. Gratiæ igitur Dei obedientia se humana non subtrahat, nec ab illo bono, sine quo non potest bona esse, deficiat ; ac si quid sibi impossibile aut arduum in mandatorum effectibus experitur, non in se remaneat, sed ad adjuvantem recurrat ; qui ideo præceptum dat, ut excitet desiderium, et præstet auxilium, dicente Propheta : « Jacta cogitationem tuam in Domino, et ipse te enutriet. » (*Psal.* LIV, 23.) An forte quisquam tam insolenter superbit, et ita se illæsum, ita immaculatum esse præsumit, ut nullius jam renovationis indigeat? Fallitur prorsus ista persuasio, et nimia vanitate veterascit, qui inter tentationes istius vitæ ab omni se vulnere credit immunem.

Vita hæc plena periculis. — 2. Plena sunt omnia periculis, plena omnia laqueis ; incitant cupiditates, insidiantur illecebræ ; blandiuntur lucra, damna deterrent ; amaræ sunt obloquentium linguæ, nec semper veracia sunt ora laudantium. Inde sævit odium, hinc decipit mendax officium ; ut facilius sit vitare discordem, quam declinare fallacem. In ipsis autem virtutibus obtinendis tam dubius modus et tam incerta discretio est, ut si quisquam inter bonorum malorumque confinia subtilissimi discriminis potuerit servare mensuras, difficile sit ut bene sibi consciam probitatem obtrectantium lingua non mordeat, et iniquorum evadat opprobria, cui est amica justitia. Jam cum ad ipsas rerum temporalium varietates cogitatio humana convertitur, quantæ se opponunt caligines, quanti pravarum opinionum oboriuntur errores ; ut de objectu contrariorum sumatur materia querelarum. Nam licet omnium fidelium corda non dubitent, nullis mundi hujus partibus nullisque temporibus providentiam abesse divinam, nec de stellarum potestate, quæ nulla est, sæcularium negotiorum pendere proventus, sed æquissimo et clementissimo summi regis arbitrio cuncta disponi ; quoniam sicut scriptum est : « Universæ viæ Domini misericordia et veritas ; » (*Psal.* XXIV, 10.) tamen cum quædam non secundum desideria nostra procedunt, et sub humani errore judicii superior est plerumque iniqui causa quam justi, vicinum nimis atque contiguum est, ut etiam magnos animos ista concutiant, et in aliquod illicitæ causationis murmur impellant ; siquidem istis varietatibus etiam excellentissimus propheta David usque ad periculum se turbatum profitetur et dicit : « Mei autem pene moti sunt pedes, pene effusi sunt gressus mei ; quia zelavi in peccatoribus, pacem peccatorum videns. » (*Psal.* LXXII, 2.) Unde quia paucorum est tam solida fortitudo, ut nulla iniquitatum perturbatione quatiantur, et multos fidelium non adversa tantum, sed etiam secunda corrumpant ; sanandis vulneribus, quibus humana infirmitas sauciatur, diligens est adhibenda curatio. Ideo enim de periculis, quibus mundus hic plenus est, quædam breviter percurri ; ut dicente Scriptura : « Quis gloriabitur castum se habere cor, aut mundum se esse a peccato ? « (*Proverb.*, XX, 9.)

chaste, d'être pur de tout péché. » (*Prov.*, xx, 9,) tous comprennent que le pardon de leurs iniquités et le remède de la réparation leur sont nécessaires.

La pénitence à tous nécessaire. — 3. Mais quand est-ce, mes bien-aimés, que nous pourrons mieux recourir aux divins remèdes que dans un temps où les sacrements de notre rédemption nous sont imposés comme un devoir? Préparons-nous donc par ce jeûne de quarante jours ; il n'est pas de moyen plus salutaire : c'est ainsi que nous serons dignes d'y participer. Ceux qui doivent être régénérés par le baptême, recevoir une nouvelle vie par le mystère de la mort et de la résurrection du Christ, n'obtiendront pas d'eux cette grâce; tous les hommes sont dans l'obligation et la nécessité de s'appliquer les mêmes moyens de sanctification : les uns, pour posséder ce qu'il n'avaient pas encore; les autres, pour conserver les dons reçus, fidèles à cette leçon de l'Apôtre : « Que celui qui est debout prenne garde de tomber. » (I *Corinth.*, x, 12.) Nul n'est assez ferme pour compter absolument sur sa stabilité. Mettons donc à profit, mes très-chers frères, les vénérables institutions de cet heureux temps, et redoublons de zèle pour purifier le miroir de notre cœur. Quelque chaste et sobre que nous menions cette vie mortelle, elle est toujours plus ou moins souillée par la poussière que soulève le siècle où nous vivons : l'éclat des âmes faites à l'image de Dieu n'est jamais tellement à l'abri des fumées de la vanité qu'il n'en reçoive pas quelque atteinte, et que nous n'ayons sans cesse besoin de le raviver. Or, si c'est un impérieux devoir pour les âmes les plus vigilantes, combien plus ne doit-on pas l'exiger de celles qui peut-être ont passé l'année tout entière ou dans une excessive sécurité ou dans une coupable négligence? Aussi les avertissons-nous avec toute la charité dont nous leurs sommes redevables, pour qu'elles ne se flattent pas dans la pensée que toutes les consciences ne sauraient nous être ouvertes; car les yeux de Dieu qui voient en même temps toutes choses ne sont arrêtés ni par la profondeur des retraites, ni par l'épaisseur des murs : Dieu connaît non-seulement ce que nous avons déjà fait ou pensé, mais encore ce que nous devons penser ou faire. Telle est la science du souverain Juge, telle est la redoutable puissance de son regard, qui pénètre les corps les plus solides et dévoile les plus profonds secrets, pour qui la nuit est la lumière, à qui le mutisme répond et le silence parle, jusque dans les derniers replis où se dérobe la pensée. Que personne, parce que ses péchés resteront impunis, n'insulte à la patience et ne méprise la bonté de Dieu : qu'on se garde bien de croire qu'il n'est pas offensé, parce qu'on n'a pas encore éprouvé sa colère. Elle n'est jamais bien prolongée cette trêve d'une vie mortelle; elle est de courte durée la liberté dont abusent les folles passions, puisqu'elle conduit à des peines éternelles, si toutefois, pendant cette suspension de la juste sentence, n'est pas cherché le remède du repentir.

Combien est dangereuse la prière qui demande vengeance. — 4. Réfugions-nous donc dans le sein de la divine miséricorde, qui s'offre à nous de toutes parts, et que les cœurs de tous les fidèles se sanctifient, pour que la Pâque sainte du Seigneur soit dignement célébrée. Que les rigueurs s'apaisent, que les ressentiments tombent, que tous se pardonnent réciproquement leurs torts, et qu'il ne se montre pas implacable celui qui lui-même implore le pardon. Nous disons à Dieu : « Remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons nous-mêmes à nos débiteurs. » (*Matth.*, vi, 12.) C'est nous lier des plus terribles chaînes, si nous

omnes sibi intelligant delictorum indulgentiam et reparationis necessariam esse medicinam.

Pœnitentia omnibus necessaria. — 3. Quando autem, Dilectissimi, opportunius ad remedia divina decurrimus, quam cum ipsa nobis sacramenta redemptionis nostræ temporum lege referuntur ? Quæ ut dignius celebremus, saluberrime nos quadraginta dierum jejunio præparemus. Non enim hi tantum qui per mortis Christi resurrectionisque mysterium in novam vitam baptismo sunt regenerandi, sed etiam omnes populi renatorum utiliter sibi et necessarie præsidium hujus sanctificationis assumunt; illi, ut quæ nondum habent accipiant ; isti, ut accepta custodiant ; dicente Apostolo : « Qui stat, videat me cadat. » (I *Cor.*, x, 12.) Nemo tanta est firmitate suffultus, ut de stabilitate sua debeat esse securus. Utamur igitur, Dilectissimi, saluberrimi temporis venerabilibus institutis, et sollicitiore cura cordis nostri specula tergamus. Quantumlibet enim caste et sobrie mortalis hæc vita ducatur, quodam tamen pulvere terrenæ conversationis adspergitur ; et nitor mentium ad Dei imaginem conditarum non ita a fumo totius vanitatis alienus est, ut nulla possit sorde fuscari, et non semper indigeat expoliri. Quod si etiam cautissimis animis necessarium est, quanto illis amplius est expetendum, qui tota forte anni spatia aut securius aut negligentius transegerunt ? Quos caritate debita commonemus, ut non ideo sibimet blandiantur, quia nobis conscientiæ singulorum patere non possunt ; cum oculos Dei simul universa cernentis non abdita locorum, non parietum septa secludant; nec solum ei acta et cogitata, verum et agenda et cogitanda sint cognita. Ista ergo scientia summi judicis, iste est tremendus adspectus, cui pervium est omne solidum, et apertum omne secretum ; cui obscura clarent, muta respondent ; silentium confitetur, et sine voce mens loquitur. Nemo patientiam bonitatis Dei de peccatorum suorum impunitate contemnat ; nec ideo illum æstimet non offensum, quia necdum est expertus iratum. Non sunt longæ mortalis vitæ induciæ, nec diuturna est licentia insipientium voluptatum in æternarum dolorem transitura pœnarum, si dum justitiæ sententia suspenditur, pœnitentiæ medicina non quæritur.

Quam periculose orat cupidus ultionis. — 4. Confugiamus ergo ad præsentem ubique misericordiam Dei, et ut sanctum Pascha Domini digna observantia celebretur, cunctorum fidelium corda sanctificentur. Mitescat sævitia, mansuescat iracundia ; remittant sibi omnes culpas invicem suas, nec exactor sit vindictæ qui petitor est veniæ. Dicentes enim : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris ; » (*Matth.*, vi, 12.) durissimis nos vinculis alligamus, nisi quod profitemur

n'accomplissons pas ce que nous professons. N'avons-nous pas pleinement observé jusqu'ici le pacte sacré renfermé dans cette prière, que du moins aujourd'hui chacun reconnaisse l'état de sa conscience, et qu'en pardonnant les péchés des autres, il obtienne le pardon de ses propres péchés. Le Seigneur a dit : « Si vous pardonnez aux hommes leurs péchés, votre Père qui est dans les cieux vous pardonnera les vôtres. » (*Matth.*, VI, 14.) Nous ne sommes donc pas loin de posséder ce que nous demandons, puisque de la bienveillance du suppliant dépend la sentence du juge. Ecoutant avec miséricorde et justice à la fois les prières des hommes, il impose à son équité notre douceur pour mesure, se dépouillant du droit de traiter avec rigueur ceux qu'il ne trouverait pas insatiables de vengeance. L'ampleur convient aux cœurs doux et cléments. Rien n'est plus beau pour l'homme que d'imiter son auteur, et d'accomplir l'œuvre divine dans les limites de ses moyens. Quand les affamés reçoivent leur nourriture, les pauvres nus un vêtement, et les malades les soins qui leur sont nécessaires, est-ce que la main du serviteur ne donne pas le secours du Maître, et la bonté de l'un n'est-elle pas le don de l'autre? Dieu n'avait certes pas besoin d'auxiliaire pour atteindre aux fins de son amour compatissant; mais il a voulu tempérer l'action de sa toute-puissance de telle sorte que les peines des hommes fussent soulagées par d'autres hommes, et qu'il lui fût justement rendu grâces pour des œuvres de miséricorde accomplies au dehors par l'intermédiaire des serviteurs. Voilà pourquoi le Seigneur disait aux disciples : « Que votre lumière brille aux yeux des hommes si bien que, voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père qui est dans les cieux ; » (*Matth.*, v, 16.) par le Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

SERMON CXLIX.

Sur la Cène du Seigneur; de ces paroles de l'Evangile : « Il se leva de table et déposa ses vêtements. » Joan., XIII, 4 (1).

Nous devons laver les pieds de nos hôtes, à l'exemple du Seigneur. — 1. Aujourd'hui, mes très-chers frères, nous devons écouter ces paroles de l'Evangéliste : « Après s'être levé de table, le Seigneur déposa ses vêtements, se ceignit d'un linge, et se mit à laver les pieds de ses disciples. » Que dirons-nous là-dessus, mes bien-aimés? Quelle excuse pourrons-nous faire valoir, nous qui refusons de rendre à nos hôtes un devoir que le divin Maître daigna rendre à ses serviteurs ? Peut-être ne voit-on que des hommes nobles et puissants, ou de délicates matrones, qui refusent de se pencher sur les pieds des saints voyageant en ce monde ; mais non, ce ne sont pas eux seulement qui ne daignent pas laver les pieds de leurs hôtes ; ils ne commandent même pas à quelqu'un des leurs de le faire à leur place. Ils rougissent donc ces hommes élevés, elles craignent ces femmes chrétiennes de toucher de leurs mains délicates les pieds des saints, pensant que cela répugne à la noblesse de leur extraction : fausse noblesse, qui par l'orgueil rend ignoble aux yeux de Dieu. Donc ils rougissent ces puissants et ces nobles de laver en ce monde les pieds des saints et des étran-

(1) Les observations ordinaires s'appliquent toutes à ce sermon. La fin du numéro 1 n'est certainement pas d'Augustin, puisqu'il y est dit que le lavement des pieds efface, non seulement les fautes légères, mais encore les péchés capitaux ; il s'en était expliqué d'une manière tout autrement sage dans son sermon sur le Décacorde. Ici se trouvent néanmoins plusieurs traits du saint Docteur : c'est une pièce qui se compose de divers morceaux.

impleamus. Unde si orationis hujus sacratissimum pactum non tota sui conditione servatum est, nunc saltem conscientiam suam unusquisque cognoscat, et alienis ignoscendo delictis, abolitionem suorum obtineat peccatorum. Dicente namque Domino : « Si dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet et vobis Pater vester qui in cœlis est ; » (*Matth.*, VI, 14.) non longe est ab unoquoque quod poscit; cum de benignitate supplicis sententia pendeat judicantis. Qui humanarum precum misericors et justus auditor, æquitati suæ de nostra lenitate præscribit, ut non haberet in eos jus severitatis, quos non invenisset cupidos ultionis. Clementes autem et mites animos etiam largitas decet. Nihil enim dignius est, quam ut homo sui auctoris sit imitator, et secundum modum propriæ facultatis divini sit operis executor. Nam cum aluntur esurientes, vestiuntur nudi, foventur infirmi, nonne auxilium Domini manus explet ministri, et benignitas servi munus est Domini ? Qui cum ad effectus misericordiæ suæ adjutore non egeat, ita suam omnipotentiam temperavit, ut laboribus hominum per homines subveniret, et merito Deo gratiæ referrentur de pietatis officiis, cujus opera videntur in famulis. Propter quod ipse Dominus discipulis ait : « Sic luceat lumen vestrum coram hominibus, ut videntes opera vestra bona, magnificent Patrem vestrum qui in cælis est ; » (*Matth.*, v, 16.) per Christum Dominum nostrum. Amen.

SERMO CXLIX (*a*).

In cœna Domini. De eo quod scriptum est in Evang. Johan., XIII, 4 : « *Surgit a cœna, et ponit vestimenta sua, etc.* »

Lotio pedum peregrinis exemplo Domini exhibenda. — 1. Hodie, Fratres carissimi, audituri sumus (*b*) Evangelistam dicentem : « Quia cum surrexisset a cœna Dominus, posuit vestimenta sua, et præcinxit se linteo, et cœpit lavare pedes discipulorum suorum. » Quid nos, Dilectissimi, hoc loco dicturi sumus? Quam excusationem prætendere poterimus, qui dedignamur impendere peregrinis, quod ille dignatus est impendere servis suis? Sed sunt forte aliqui viri potentes et nobiles, sunt aliquæ delicatæ matronæ, quæ dedignantur se inclinare usque ad vestigia sanctorum in hoc mundo peregrinantium; hospitum pedes non solum ipsi non dignantur abluere, sed nec suorum quidem cuiquam, ut pro se faciant, imperare. Erubescunt forsitam nobiles delicatis manibus viri, vel mulieres Christianæ in hoc mundo sanctorum contrectare

(*a*) Alias de Tempore, CXXVII.
(*b*) Sic MSS. Editi vero, *audivimus*.

gers; mais, s'il ne reviennent pas à de meilleurs sentiments, ils auront bien plus à rougir dans l'autre monde, quand ils se verront séparés d'eux; ils subiront une tout autre torture. Leur douleur n'aura plus le remède de la pénitence alors que sous leurs yeux les hommes qu'ils avaient méprisés prendront possession du royaume, récompense de l'humanité, et qu'ils seront eux-mêmes voués à l'éternel supplice, châtiment de l'orgueil. Craignons, mes frères, ce que craignit le bienheureux apôtre Pierre, quand il entendit le Seigneur lui dire : « Si je ne te lave pas, tu n'auras point part à ma béatitude; » craignons qu'après avoir refusé de laver les pieds des saints, nous ne soyons exclus de leur partage. N'hésitons pas à nous incliner sur les traces de leurs pas; car si nous accomplissons ce devoir avec une humilité sincère, en touchant de nos mains leurs pieds, nous effaçons par cette humilité même, basée sur la foi, toutes les souillures de notre âme ; nous expions, non-seulement les fautes légères, mais encore les péchés capitaux.

Sacrements institués le jour de la cène.—2. Réjouissez-vous donc, mes très-chers Frères, et tressaillez dans le Seigneur, qui consacre en ce jour le plus consolant des mystères. D'où vient qu'il nous a transmis son corps et son sang? d'où, si ce n'est de son humilité? Supposez qu'il ne fût pas l'humilité même, il ne serait ni mangé ni bu. Remarquez son élévation : « Au commencement était le Verbe. » Voilà quel est l'éternel aliment. Les anges s'en nourrissent, les vertus d'en haut, les célestes esprits le mangent, ils le mangent, ils en sont comme repus, et ce qui les rassasie, ce qui les remplit d'allégresse demeure à jamais intact. Or quel est l'homme qui pourrait s'élever jusqu'à cet aliment? L'homme ne pouvant donc pas monter jusqu'à saisir ce pain, le pain lui-même a daigné descendre jusqu'à l'homme. Et cela s'est accompli avec une inénarrable bonté, il fallait que le mets des anges devînt un lait et fût mis à la portée des petits enfants. C'est ce qu'a fait la divine sagesse, ainsi nous a-t-elle nourris du pain céleste en prenant notre chair : « Et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous. » Là vous apparaît l'humilité, puisque l'homme a mangé le pain des anges; l'homme a mangé ce Verbe éternel, égal au Père, que les anges ont pour aliment.

Ne comptons sur rien que par le secours de Dieu. — 3. Aussi, mes bien-aimés Frères, puisque le Seigneur nous a, de la sorte, instruits par sa patience, délivrés du châtiment, rachetés par sa mort, espérons sans cesse dans le Seigneur, ne comptons sur rien que par notre obéissance et son secours. Vous savez avec quelle téméraire confiance le bienheureux Pierre s'était engagé vis à vis du Christ: « Quand bien même tous seraient scandalisés à cause de vous, pour moi je ne me scandaliserai pas. » (*Matth.*, XXVI, 33.) Le Seigneur, qui connaissait la fragilité de l'homme, sachant d'ailleurs que la vertu consiste dans la réalisation et non dans la promesse, lui répondit : « En vérité je te le dis, cette nuit même avant que le coq ait chanté, tu me renieras trois fois. » (*Ibid.*, 34.) Et Pierre de reprendre : « Me faudrait-il souffrir la mort avec vous, je ne vous renierai pas. » (*Ibid.*, 35.) Examinez, mes Frères, la protestation de l'Apôtre, et comprenez qu'elle est dictée par l'amour. Mais, comme dans sa promesse il s'appuyait sur l'ardeur de ce sentiment

vestigia; quia hoc natalium prærogativa non patitur. Mala nobilitas, quæ per superbiam apud Deum reddit ignobilem. Erubescunt ergo nobiles et potentes sanctis et peregrinis abluere pedes in hoc sæculo ; sed si se non correxerint, plus habent erubescere et dolere, cum ab illorum consortio separati fuerint in futuro. Tunc sine ullo pœnitentiæ remedio affligentur, cum illos quos despexerant, propter humilitatem viderint accipere regnum, se propter superbiam meruisse supplicium. Timeamus ergo, Fratres, illud quod beatus apostolus Petrus timuit, quando audivit Dominum dicentem : « Si non lavero te, non habebis partem mecum; » ne (*a*) forte et nos, si sanctorum pedes dedignamur abluere, partem cum illis non mereamur habere. Inclinemus nos potius ad sanctorum vel peregrinorum vestigia; quia cum hoc sancta humilitate complemus, illorum quidem pedes manibus nostris tangimus, sed animarum nostrarum sordes et maculas per fidem et humilitatem abluimus, et non solum minuta, sed etiam capitalia peccata purgamus.

Mysteria in die cœnæ instituta. — 2. Gaudete (*b*) ergo, Dilectissimi, et exsultate in Domino, qui nobis in die salutiferæ consolationis mysteria consecravit. Unde autem commendavit Dominus corpus et sanguinem suum? unde nisi de humilitate sua? Nisi enim esset humilis, nec manducaretur, nec biberetur. Respice altitudinem ipsius; In principio erat Verbum. Ecce qualis est cibus sempiternus. Sed manducant Angeli, manducant supernæ virtutes, manducant cælestes spiritus, manducant et saginantur; et integrum manet quod eos satiat et lætificat. Quis autem homo posset ad illum cibum adscendere? Quia ergo ad illum panem homo non poterat adscendere, dignatus est panis ipse descendere ad hominem ; et hoc cum ineffabili pietate factum est; quia oportebat ut mensa illa Angelorum lactesceret, et ad parvulos perveniret. Sic ergo fecit Sapientia Dei, sic nos per carnis assumptionem pavit pane cælesti; quia « Verbum caro factum est, et habitavit in nobis. » Vide ergo humilitatem, quia panem Angelorum manducavit homo; id est, Verbum illud, unde pascuntur Angeli, sempiternum, quod est æquale Patri, manducavit homo.

Nihil nisi de adjutorio Dei præsumendum. — 3. Et ideo, Fratres carissimi, quia nos Dominus noster patientia docuit, pœna liberavit, morte redemit, speremus semper in Domino, et nihil sine ejus voluntate et adjutorio præsumamus. Nostis enim quid temere beatus Petrus promiserit Christo : « Et si omnes, inquit, scandalizati fuerint in te, ego nunquam scandalizabor. » (*Matth.*, XXVI, 33.) Dominus qui noverat fragilitatem humanam, et sciebat non esse in promissione, sed in consummatione virtutem : « Amen, inquit, dico tibi, quod in hac nocte, antequam gallus cantet, ter me negabis. » (*Ibid.*, 34.) Dicit ei beatus Petrus : « Etiamsi me mori oportuerit tecum, non te negabo. » (*Ibid.*, 35.) Videte, Fratres, responsionem discipuli,

(*a*) Hic in editis additur, *Et dum Petrus recusat, negat illi Christus regnum, nisi accepisset obsequium :* quod abest a MSS.

(*b*) Quæ sequuntur usque ad finem n. 3. desunt in MSS. et in his ad superiora verba *peccata purgamus*, proxime subjungitur *Unde dilectissimi Fratres.*

sans y faire rentrer le secours de la divine grâce, l'homme seul ne put pas accomplir ce qui dépendait de la divinité. La volonté n'était pas douteuse, la vertu ne fut pas suffisante ; et le Seigneur le lui dit bien : « L'esprit est prompt, la chair est faible. »(*Ibid.*, 41.) Ailleurs il disait : « Sans moi vous ne pouvez rien faire. » (*Joan.*, xv, 5.) L'homme avait promis d'être fidèle jusqu'à la mort, et puis il renia sous l'impression de la crainte : admirable eût été sa confession, s'il avait eu la force de la maintenir jusqu'au bout.

Purifions notre conscience de tout péché. — 4. Aussi, mes bien-aimés Frères, je vous en avertis et je vous en conjure, que chacun ait recours au véritable témoin, à sa propre conscience, et, s'il trouve là des blessures faites par le péché, qu'il emploie le remède des larmes ; qu'il se repente de ce qu'il a fait, qu'il se mette avec tout le zèle possible à guérir le mal déjà commis, à fuir celui qui le menace encore, à prévoir l'avenir, pour s'y soustraire avec le secours de Dieu. Nul ne sait combien de temps il pourra vivre en ce monde, et pas d'autre moyen de se dérober au châtiment qu'en faisant pénitence avant de quitter la terre. Par-dessus tout, mes très-chers Frères, pensez au grand devoir qui pèse sur les fidèles seuls, pensez avec une foi profonde, avec une entière dévotion de cœur, que vous approcherez de l'autel du Seigneur notre Dieu. Fouillez dans les plus secrets recoins de votre conscience, de peur qu'il ne reste là quelque péché qui n'ait pas encore été guéri par l'aumône et le jeûne ; redoutez cette sentence de Paul : « Celui qui mangera le corps du Seigneur et boira son sang sans en être digne, sera coupable de ce corps et de ce sang. Que l'homme s'éprouve donc lui-même, et qu'il mange ainsi de ce corps, qu'il boive de ce calice. » (I *Corinth.*, xii, 27, 28.) Que nul de vous ne garde au fond de son cœur un sentiment de haine contre son prochain, afin que vous puissiez dire en toute sécurité : « Remettez-nous nos dettes comme nous les remettons à nos débiteurs. » Sauvegardez avant tout la chasteté, mettez un frein à la gourmandise, fuyez l'ivresse, faites l'aumône aux pauvres selon l'étendue de vos moyens.

Persévérons dans les bonnes œuvres. — 5. En tête de mes prières, Frères bien-aimés, je vous demande de compléter demain, au jour de la passion du Seigneur, la joie que vous nous avez donnée jusqu'ici par votre dévotion. Ce n'est pas celui qui commence, c'est « celui qui persévère jusqu'à la fin, dont le salut est assuré. » (*Matth.*, xxiv, 17.) Aussi devez-vous agir de telle manière que vous ne perdiez pas par un jour de négligence ce que vous avez gagné pendant quarante jours. Voilà cependant ce qui vous arriverait si, après avoir jeûné, prié, chanté les divins cantiques pendant toute la Quarantaine, vous veniez, dans ce jour sacré de la passion du Sauveur, à disparaître de l'église : vous seriez comme le laboureur qui cultive la terre avec le plus grand soin et les plus rudes labeurs, sans mériter ensuite de recueillir la moisson. Je vous en supplie, que nul ne manque à l'église, si j'en excepte celui que retient une grave infirmité, ou qu'un intérêt public d'une extrême importance absorbe complétement. On ne peut pas légitimement prendre part au bonheur de la solennité paschale, quand on s'est soustrait à l'assemblée sainte le jour de la passion du Seigneur. Si vous écoutez volontiers mon exhortation présente, j'ai la certitude que Dieu vous en récompensera magnifiquement dans ce monde et dans l'autre. Daigne vous accorder cette récompense celui qui vit

et intelligite dilectionis esse quod dixit. Sed quia per solum sui amoris studium, non addito etiam adjutorio Domini, voluit esse promissum, stare non potuit per hominem, quod sub divinitate pendebat. Fuit quidem in voluntate, sed non fuit in virtute, sicut ipse Dominus dicit : « Spiritus promptus est, caro autem infirma. » (*Ibid.*, 41.) Et iterum : « Sine me nihil potestis facere. » (*Johan.*, xv, 5.) Usque ad mortem promisit, et in timore negavit. Habuerat confessionem mirabilem, si habuisset in consummatione virtutem.

Conscientia a pe catis expurganda. — 4. Unde, dilectissimi Fratres, rogo et admoneo vos, ut unusquisque recurrat ad testem idoneum, id est, conscientiam suam ; et si ibi aliqua vulnera invenerit peccatorum, confugiat ad remedium lacrymarum ; pœniteat se fecisse quod fecit, incipiat vigilantissimo corde præterita curare, præsentia vitare, futura prospicere, et Deo auxiliante, repellere ; quia quamdiu quis in hoc sæculo vivere possit ignorat ; nec licet evadere, nisi pœnitentia præcurrente. Illud ante omnia, dilectissimi Fratres, quod specialiter pertinet ad fideles, pia fide et tota animi devotione cogitate, accessuros vos ad altare Domini Dei nostri. Inspicite universa latibula cordis vestri ; ne forte sint ibi aliqua peccata, quæ necdum curata sint eleemosynis atque jejuniis ; et timete illud Apostoli : « Qui manducaverit corpus Domini et biberit sanguinem ejus indigne, reus erit corporis et sanguinis Domini. Probet autem se ipsum homo, et sic de corpore illo edat, aut de calice bibat. » (I *Cor.*, xii, 27, 38.) Nullus ex vobis contra ullum hominem odium reservet in corde suo ; ut securi possitis dicere : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. » Castitatem autem ante omnia custodite, gulam refrenate, ebrietatem fugite, pauperibus secundum quod vires suppetunt, eleemosynas date.

Perseverandum in piis operibus. — 5. Et hoc ante omnia rogo, Fratres carissimi, ut gaudium, quod nobis huc usque de vestra devotione fecistis, in die crastina, id est, in Passione Domini compleatis. Non enim qui cœperit, sed « qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. » (*Matth.*, xxiv, 17.) Et ideo sic agere debetis, ne per unius diei negligentiam perdatis, quod per totam Quadragesimam adquisistis. Sic est enim tota Quadragesima abstinere, orare vel psallere, et in passione Domini, id est, in Parasceve de ecclesia se subtrahere ; quomodo si quis cum grandi labore studeat terram colere, et messem non mereatur accipere. Et ideo rogo vos, ut nullus de ecclesia se subtrahat, nisi forte quem aut corporis infirmitas, aut grandis et publica necessitas tenuerit occupatum. pse enim in Paschali solemnitate legitimum gaudium poterit celebrare ; qui in Passione Domini se noluerit de ecclesiæ conventu subtrahere. Qui me in hac suggestione libenter audierit, confido quod illi Deus et in hoc sæculo et in

et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CL.

Sur la Passion du Seigneur, I (1).

1. « Tous, dit le Seigneur Jésus, vous serez scandalisés cette nuit. » (*Matth.*, XXVI, 31.) Les disciples sont effrayés de cette parole ; Judas seul n'est pas ébranlé par la pensée d'un tel crime. Apôtres, consultez le Seigneur ; disciples, interrogez le Maître. « Celui qui met sa main dans le plat, a-t-il répondu, c'est celui-là qui doit me trahir. » (*Ibid.*, 23.) O front endurci ! voilà ce que le traître entend dire de lui, et il peut encore se plaire à cette table ; sa conscience est dévoilée, et cependant il a le courage de mettre la main dans le plat. « Serait-ce moi, Maître ? » (*Ibid.*, 25.) O Judas, à qui fais-tu cette question : « Serait-ce moi, Maître ? » Dis-lui donc : C'est moi. S'il ne va pas jusqu'à te nommer, ce n'est pas ignorance, c'est miséricorde et bonté. La cupidité te possède, mais rien en toi n'échappe à l'œil de la divinité. Malheur à toi dès que tu n'as plus de sentiment humain. « Vous serez tous scandalisés cette nuit, » dit Jésus ; et Pierre : « Alors même que tous seraient scandalisés en vous, pour moi je ne le serai pas. » Une sorte de contestation commence entre le médecin et le malade : celui-ci ne croit pas à sa maladie ; celui-là voit sa guérison prochaine. Le Seigneur semble lui dire : Isolons-nous un peu, jusqu'à ce que les preuves soient faites. Encore une parole de Judas : « Celui que j'embrasserai, c'est lui, saisissez-le. » (*Ibid.*, 48.) O sacrilége signal, ô témoignage horrible ! c'est donc par un baiser qu'est déclarée la guerre, c'est par une marque de paix qu'est rompu le pacte sacré de la paix. Ils se rendent au jardin ceux qui dès l'origine ont perdu le paradis ; ils vont à la recherche du Seigneur Jésus ; ils sortent pour le chercher à cette heure, eux qui auparavant étaient venus à sa rencontre. Jésus est là devant eux, et ils disent : « Nous cherchons Jésus. » Le Sauveur les regarde, ils sont précédés de Judas, qui les guide dans les ténèbres. Il guide leurs pas, et ne voit pas son Maître, sans que Jésus ait pu changer, puisqu'il est ce qu'il est. Ils vont donc cherchant la lumière dans les ténèbres, mais les ténèbres ne sauraient comprendre la lumière. Entendons celle-ci disant à ces êtres ténébreux qui viennent avec des lanternes : « Qui cherchez-vous ? » (*Joan.*, XVIII, 4.) Ils lui disent : « Jésus. » (*Ibid.*, 5.) Et Jésus de leur répondre : « C'est moi. » A cette parole, ils reculent épouvantés et tombent la face contre terre. Mais comme la lumière brille dans la nuit, elle les rappelle des ombres de la mort. Une seconde fois il leur demande : « Qui cherchez-vous ? « Jésus, » ont-ils dit encore. Et lui de même : « C'est moi. » (*Ibid.*, 7.) O Juifs insensés ! vous avez fait la question, et vous êtes tombés ; vous avez été relevés, et vous persistez dans votre ingratitude. Quel ne sera pas votre ébranlement sous le coup de la menace et du supplice, quand la parole seule a suffi pour vous jeter à terre ? Réponds, Israël, es-tu venu me charger de liens parce que je t'ai défendu contre tes persécuteurs ? Ah ! puisses-tu me tenir, et ne pas te perdre toi-même. Je t'ai fait passer entre les eaux comme entre deux murs ; j'ai dressé pour t'éclairer une colonne rayonnante, j'ai frappé les Egyptiens d'aveugle-

(1) D'un auteur inconnu.

futuro gloriosa præmia repensabit. Quod ipse præstare dignetur, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CL (*a*).

De Passione Domini, I.

1. « Omnes, inquit Dominus Jesus, scandalum patiemini in hac nocte. » (*Matth.*, XXVI, 31.) Discipuli terrentur tali auditu ; et Judam non terret tanti sceleris cogitatus. Consulite Apostoli Dominum, interrogate discipuli Magistrum. « Qui mecum, inquit, mittit manum in paropside, ipse traditurus est me. » (*Ibid.*, 23.) O induratam frontem ! Talia de se audit, et adhuc delectatur accumbere ; videt publicari suam conscientiam, et adhuc manum porrigit ad buccellam. « Numquid ego sum, Rabbi ? » (*Ibid.*, 25.) O Juda, cui dicis : « Numquid ego sum, Rabbi ? » jam dic : Ego sum. Non est oblivio nescientis, sed pietas miserantis. Tu Juda quem possedit cupiditas, omnia in te novit divinitas ; sed væ tibi in quo semel periit humanitas. « Omnes, inquit, scandalum patiemini in hac nocte. » Et Petrus : « Et si omnes scandalizati fuerint in te, ego tamen non scandalizabor. » Cœperunt altercari medicus et ægrotus ; ille sine ægritudine se esse putabat, ille futuram accessionem videbat. Cui Dominus ait : Paululum sequestremur, donec rei exitum comprobemus. Et Judas. « Quem osculatus fuero, ipse est, tenete eum. » (*Ibid.*, 48.) O signum sacrilegum, o placitum fugiendum, ubi ab osculo incipitur bellum, et per pacis indicium pacis rumpitur sacramentum ! Venerunt ad hortum, qui jam antea perdiderant paradisum, quærentes Dominum Jesum Christum ; egrediuntur quærentes, qui ante prævenerant venientes. Stat Jesus, et dicunt : « Jesum quærimus. » Adspicit eos ipse Salvator, quos præcedebat Judas tenebrosus ducator. Ducatum præbebat, et Magistrum non videbat, non quia Jesus mutabilis erat ; erat quod erat. Lucem in tenebris quærebant ; sed lucem tenebræ non comprehenderunt. Sed audiamus vocem lucis, qui dicit tenebris venientibus cum laternis : « Quem quæritis ? » (*Johan.*, XVIII, 4.) Illi dixerunt : « Jesum. » (*Ibid.*, 5.) Respondit Jesus : « Ego sum ; » audita voce abierunt prostrati in faciem cæcitatis. Sed quia lucet lux in tenebris, excitat elisos a mortuis. Iterum dicit eis : « Quem quæritis ? Jesum, » inquiunt. Et ait illis : « Ego sum. » (*Ibid.*, 7.) O insensati Judæi ! Interrogastis et cecidistis ; levati estis, et ingrati estis. Qua vos concutiemini comminatione vel terrore, qui ad solam cecidistis simplicem vocem ? Dic Israel : Venisti tenere me ; quia ego defendi te a persequentibus te ? Utinam teneres me, et non perderes

(*a*) Olim de Tempore, CXXI, et post in Appendice, XLVI.

ment, toute une nuit j'ai combattu pour toi, au retour de l'aurore tu as traversé la mer sans danger. Tu me cherches dans de mauvaises intentions, et voilà pourquoi tu tombes. Ainsi tombent ceux qui cherchent mal le Seigneur.

Chute de Pierre. — 2. Le Seigneur, cependant, est saisi pour être conduit au prince des prêtres. Or, comme les disciples se dispersaient, Pierre, qui venait de faire de si magnifiques promesses, se mit à suivre de loin et parvint à la maison du pontife; pressé par le froid, il fit en sorte d'approcher du feu. Cet homme qui se persuadait n'avoir aucune infirmité, se place avec précaution à portée d'entendre la parole du médecin. Dans sa frayeur il renie le Christ, après avoir fait serment de donner pour lui son âme, Une pauvre servante décrépite le jette à bas, comme l'eût fait une ardente fièvre. Un léthargique sommeil s'empare de lui ; mais l'infatigable chanteur du matin le réveille. Il entend le chant du coq, et le disciple se voit coupable envers le Seigneur. Une misérable femme l'avait fait tourner et sombrer, et nul ne lui venait en aide, si le Seigneur ne l'avait regardé de l'intérieur du prétoire. La nuit venait de franchir le milieu de son cours ; le coq chante, et le naufragé respire. Il aperçoit l'anse ouverte de la foi, il peut y pousser son navire, et trouve au milieu des écueils le port des larmes. Ce navire de son cœur, il le voit complètement vide ; il se met à pleurer amèrement, parce que l'amour de son Seigneur renaît dans son âme. Jésus effraie le navigateur au milieu des flots, et Pierre attend son salut du pilote. Seigneur, dit l'Apôtre, où m'avez-vous abandonné? J'aperçois votre lumière ; mais vous, je ne vous vois pas encore. Naguère vous avez lavé mes pieds, vous les avez essuyés avec un linge; maintenant avec votre lumière dessillez mes yeux. Comment pourrai-je vous voir, si vous ne me regardez ? — Il resta plongé dans ces larmes amères jusqu'à ce que le Seigneur revint des portes de l'enfer. Pierre versa donc des larmes de confusion, et Judas avait donné le baiser de la trahison.

Prix de la vente du Christ. — 3. « Priez, disait le Sauveur aux disciples, pour que vous n'entriez pas en tentation. » (*Matth.*, XXVI, 41.) Une nuit agitée met les pècheurs en fuite. Le Pasteur est pris, et Pierre se trouble. Le Pasteur lui-même est attristé, le trouble s'est emparé de son âme ; mais la divinité possède une joie que rien n'ébranle. Jésus prie jusqu'à trois fois. Tel que l'aigle, il protége son nid de ses ailes étendues; après chacune de ses prières, il revient à ses petits, pour lesquels il est dans la tristesse. Les Juifs avaient offert trente pièces d'argent. A ce prix devait être acheté celui dont rien n'égale le prix. Vous avez réellement, ô synagogue, pesé les trente pièces, quand vous avez suspendu le Fils de Dieu. Judas s'éloigne et va se pendre. Vois, Judas, la sentence de la majesté divine, qui n'a pas voulu que tu fusses puni par des mains étrangères. Te voilà pendu, et ton argent est sur le pavé du temple. Négoce réprouvé de tous; car le prix même dénonce le sacrilége. « Il n'est pas permis de le déposer dans le trésor, parce que c'est le prix du sang. » (*Ibid.*, XXVII, 6.) La perversité des Juifs condamne donc le fait, mais sans condamner le sacrilége. S'il n'est pas permis de recevoir l'argent du traître, pourquoi vous hâtez-vous de compléter son œuvre par la mort? Quoi, vous ne pouviez déposer dans le trésor le prix du sang innocent, et vous pouviez mettre à mort l'innocent lui-même? « Ils en achetèrent un champ ponr la sépulture des étrangers. » (*Ibid.*,

te. In aquis parietes construxi, faculam columnæ micantis erexi, Ægyptios cæcitate percussi, tota nocte pro te pugnavi ; factum est mane, et transisti incolumis mare. Male me quæritis ; ideo cecidistis. Ecce qualiter cadunt qui male Dominum quærunt.

Petri lapsus — 2. Tenetur interea Dominus ad sacerdotum principem perducendus ; et cum discipulis laberentur, Petrus promissor egregius cœpit ambulare longius, pervenit ad principis domum. Et quia Petrum frigus urgebat, calefaciendus sollicitus adsistebat. Ecce ille, qui nihil infirmitatis se putabat habere, paulatim cœpit ad verba medici pervenire. Negat territus Christum, qui se promiserat animam pro eo positurum. Prostravit eum anicula decrepita, quasi gravis febricula. Pressit eum lethargicus somnus, et cepit eum præco impiger matutinus. Audit gallum cantantem, et vidit se discipulus Dominum offendisse. Sub ancilla cœpit pondere vergi atque demergi ; non erat qui adjuvaret, nisi de interioribus prætorii Petrum Dominus respexisset. Cum nox media declinatum subito teneret incursum, gallus cantavit, et nocte naufragus respiravit. Contum invenit fidei liberalem, quo usque impelleret navem, ut in medio scopulorum portum quæreret lacrymarum. Vidit navim cordis sui sine mercibus nudam ; flere cœpit amare ; quia Dominum suum cœpit amare. Jesus pelago navigatorem terrebat, Petrus de gubernatore securitatem sperabat. Domine, inquit Petrus, ubi me dimisisti ? Lumen tuum video, te adhuc non video. Lavasti pedes meos, tersisti linteo tuo; lumine tuo aperi oculos meos ; quando possum videre te, nisi respexeris me ? Ita permansit in amaritudine lacrymarum, quo usque Dominus de portis erumperet inferorum. Petrus lacrymas fudit confessionis, et Judas osculum porrigit falsitatis.

Venditionis Christi pretium. — 3. « Orate, inquit discipulis, ne intretis in tentationem. » (*Matth.*, XXVI, 41.) Inquieta nox in fugam compulit piscatores. Pastor tenetur, et Petrus turbatur. Ipse pastor tristis erat, anima ejus turbatur, divinitas inconcussa lætatur. Orat semel, orat et iterum, tertioque precatur. Tanquam aquila tegebat nidum suum velamento pennarum, et sollicitus cum oraverat ad pullos revertebatur, propter quos tristitiam patiebatur. Obtulerunt Judæi triginta argenteos. Ille tali pretio debet comparari, cui non potest aliquid æstimari. Bene, Synagoga, triginta stateres argenti pensati, dum Dei Filium suspendisti. Abiit ergo Judas, et laqueo se suspendit. Vide, Juda, sententiam divinæ majestatis, quæ te puniri noluit manibus alienis. Pendes in laqueo, et argentum jacet in templo. Nullus gratulatur de tali commercio; quia sacrilegum pronuntiat pretium. « Non licet mitti in corbonam, quoniam pretium sanguinis est. » (*Matth.*, XXVII, 6.) Ecce Judæorum improbitas condemnat admissum, et non condemnat sacrilegium. Si tollere non licet pretium, cur im-

7.) Leur esprit aveuglé trouve enfin un remède; le prix du Sauveur, ils l'emploient au dernier repos des étrangers. Sans qu'ils le comprennent, ils concourent à l'établissement du mystère.

4. Pilate interroge Jésus : « Tu es donc le roi des Juifs? » Et Jésus répond : « Vous l'avez dit. » (*Ibid.*, 11.) Le juge s'adresse au peuple : « Qui voulez-vous que je délivre, Barrabas ou Jésus? » (*Ibid.*, 21.) Et le peuple s'écrie : « Qu'il soit crucifié. » (*Ibid.*, 23.) Etrange perversité d'un homme qui rend la justice! il reconnaît l'innocence de l'accusé, et il laisse le choix à la foule. Sa femme lui mande : « J'ai beaucoup souffert cette nuit à cause de ce juste. » (*Ibid.*, 19.) Au berceau du monde, la femme entraîne l'homme à la mort : dans la passion du Christ, elle l'appelle au salut. L'astuce du serpent avait précipité la chute : une terreur angélique tend désormais à la relever; en sorte que le pardon commence par où le péché s'était introduit. Pilate se lave les mains, en disant : « Je suis pur du sang de ce juste. » (*Ibid.*, 24.) Le mystère de l'eau jette comme un reflet dans l'esprit du juge, il proclame la justice du Christ et fait retomber le crime sur le peuple. Tu t'en réserves néanmoins la plus grande part. Voilà que le juge s'excuse parce qu'il estime l'accusé; et le traître se condamne lui-même avec les Juifs. Tous les éléments sont dans le trouble; le ciel ne saurait se tenir en repos, quand le visage du Seigneur est meurtri de soufflets. La cour céleste ne peut pas ne point participer à cette commotion générale. Les luminaires des cieux chancellent et pâlissent, les étoiles perdent leur éclat et se détachent du firmament. Le bois s'enfonce dans le Golgotha, les marteaux et les scies résonnent, les rochers de la montagne sacrée se déchirent. Pierre seul auparavant établi sur la pierre, s'en est détaché pour aller échouer sur le sable. Le larron implore son pardon et l'obtient de la divine munificence. Il demande qu'on se souvienne de lui, et le Sauveur lui promet de le prendre avec lui dans le paradis.

SERMON CLI.

Sur la passion du Seigneur, II (1).

Pourquoi le Christ est triste. — 1. Le Seigneur a pris nos tristesses, afin de nous prodiguer ses joies. Sur nos traces il est descendu jusqu'aux angoisses de la mort, afin de nous ramener sur les siennes jusqu'aux splendeurs de la vie. « Je frapperai le pasteur, est-il dit dans l'Evangile, et les brebis seront dispersées. » (*Matth.*, XXVI, 31.) Il était triste, parce qu'il nous laissait encore tout petits. Cette tristesse de son âme n'était pas causée par sa passion, mais bien par notre dispersion. Il accepta sans résistance le baiser du traître, non qu'étant Dieu Fils de Dieu il pût avoir à craindre la mort, mais bien parce qu'il ne voulait pas même que les méchants périssent pour lui. « Judas, vous trahissez le Fils de l'homme par un baiser. » (*Luc.*, XXII, 48.) Vous aviez l'enseignement de la vertu, et vous êtes devenu le disciple de l'iniquité. Vous versez le sang sous l'apparence d'un pieux devoir; en feignant de donner un gage d'amour, vous infligez une blessure; sous le masque de la paix vous donnez la mort; serviteur, vous livre

(1) Composé de divers lambeaux de S. Ambroise sur S. Luc.

plere festinas homicidium? Aut pretium innocentis sanguinis in corbonam non licebat mittere, ipsum innocentem licebat occidere? « Emerunt, inquit, agrum in sepulturam peregrinorum. » (*Ibid.*, 7.) Invenit tandem mens cæca remedium. Ad requiem peregrinorum Salvatoris deputant pretium. Licet non agnoscant, impletur tamen mysterii sacramentum.

4. Interrogavit Pilatus Jesum : « Tu es rex Judæorum? » Et Jesus : « Tu dixisti. » (*Ibid.*, 11.) Qui ait vulgo : « Quem vultis dimittam vobis, Barrabam, an Jesum? » (*Ibid.*, 21.) Vulgus clamat : « Crucifigatur. » (*Ibid.*, 23.) O inordinata nequitia judicantis! Pronuntiat innocentem; et eligendi tribuit facultatem. « Multa enim sum passa pro justo isto hac nocte, » (*Ibid.*, 19,) ejus mulier mandat. In nativitate mundi uxor ducit virum ad mortem; in passione Christi uxor provocat ad salutem; illic serpentis subtilitas præcipitat; hic terror angelicus revocat; ut inde inciperet venia, unde videntur prorupisse peccata. Aqua manus lavat, dicens : « Innocens sum a sanguine hujus justi. » (*Ibid.*, 24.) Illuminatur per aquæ mysterium judicis sensus, et Christum pronuntiat justum, ut populum faceret reum. Magnum tibi delicti vendicas principatum. Ecce judex Salvatoris se amore excusat; et traditor se cum Judæis propria voce condemnat. Omnia sunt elementa permota, cælum non est quietum, cum caput Dominicum colaphis verberatur. Non curia cælestis cælo contenta permansit, quia in commotione fuerunt. Cæli luminaria conturbantur, et de stationibus suis stellæ sulphureæ cadunt in lapsum. Ligni cuspide rumpitur Golgotha, resonant mallei securesque cædentes, scinduntur montis sacrati petræ; ille solus Petrus qui fuerat super petram, tanquam in mollem tenuemque arenam solvebatur ex petra. Latro veniam petiit, deitate largiente percepit. Ille sui meminisse rogavit; Salvator in paradiso secum venisse promisit.

SERMO CLI (*a*).

De Passione Domini, II.

Christus cur tristis. — 1. Suscepit Dominus tristitiam nostram, ut nobis largiretur lætitiam suam. Et vestigiis nostris descendit usque ad mortis ærumnam, ut nos suis vestigiis revocaret ad vitam. « Percutiam, inquit, pastorem, et dispergentur oves gregis. » (*Matth.*, XXVI, 31.) Tristis erat; quia nos parvulos relinquebat. Anima tristis erat non pro sua passione, sed pro nostra dispersione. Proditorem (*b*) osculo libenter suscepit; non quia Deus Dei Filius mortem timebat, sed quia nec malos pro se perire volebat. « Juda, osculo Filium hominis tradis? » (*Lucæ*, XXII, 48.) Fungebaris disciplina virtutis, et discipulus factus es consilii

(*a*) Olim de Tempore, CXVII, et post in Appendice, XLIII.
(*b*) Horum loco, *Proditorem osculo*, etc., in Ambrosii commentariis legitur, *Transfer hunc calicem a me non quia Deus*, etc.

le Seigneur ; disciple , vous trahissez le Maître. « Meilleures sont les blessures d'un ami que les baisers empressés d'un ennemi. » (*Prov.*, XXVII, 6.) Au signal donné, Jésus est saisi par ceux qui étaient venus armés de bâtons. Cette tourbe porte la main sur lui, il est chargé de liens, la justice est couverte de dérision et vendue par l'injustice.

Pourquoi Pierre frappe l'oreille. — 2. En ce moment, Pierre frappe un serviteur du grand-prêtre. Pourquoi Pierre? Parce qu'il avait reçu les clés du royaume des cieux, ainsi que le pouvoir de lier et de délier. L'oreille de ce serviteur sourd aux bonnes inspirations et n'écoutant pas intérieurement le Christ, est tranchée; il n'a pas voulu que le Christ fût regardé comme un prophète, et lui-même sera la preuve qu'il est le Fils de Dieu. Le limon reconnaît celui qui l'avait d'abord façonné, la chair suit la main créatrice. Le Sauveur eût pu simplement commander; il aime mieux agir ; il avait formé notre corps du limon de la terre, et maintenant il ne permet pas que ses ennemis restent blessés. Ceux-ci le destinent à la mort, et lui guérit les blessures des persécuteurs. « Pierre suivait de loin. » (*Luc.*, XXII, 55.) S'il se fût tenu plus près du Seigneur Jésus, il n'aurait pas été dans la possibilité de le renier. « Tu me renieras trois fois, » lui avait dit le divin Maître. (*Ibid.*, 34.) Le feu était allumé dans la maison du prince des prêtres, et là Pierre se tenait caché. Le froid règne où le Christ n'est pas. Intimidé par une servante, Pierre le renie. Je me résigne plutôt au reniement de Pierre qu'à la trahison de Judas. On lui dit : « Et vous aussi, vous êtes de ceux qui suivaient le Galiléen. » (*Ibid.*, 56.) Il n'est pas question de celui qui était au commencement. Pierre renie l'homme, il se défend de ses rapports avec l'homme; mais ce n'est pas de l'homme qu'il était l'apôtre, le disciple du Christ.

Larmes de Pierre. — 3. « Il pleura donc amèrement, » (*Ibid.*, 63.) il accusa lui-même son péché, afin de réparer par l'aveu la faute si grave de son mensonge. Je parle de ses larmes, sans prétendre qu'il ait satisfait. Pierre a renié pendant la nuit, il confesse pendant le jour. Pierre a des larmes à répandre, et c'est avec une pieuse émotion qu'il les répand : le traître n'a pas de larmes pour laver son crime ; celui-ci est condamné par son propre jugement, tandis que celui-là expie sa coupable faiblesse. Judas a dit cependant : « J'ai péché en livrant le sang du juste. » (*Matth.*, XXVII, 4.) Et les Juifs lui répondent : « Que nous importe ? cela ne regarde que toi. » Par leur haine obstinée, ils aggravent sur leur tête la responsabilité du sang, au moment où le traître vient leur en rapporter le prix sacrilége. Ce prix du sang repoussé du trésor des Juifs, et ce champ du potier qu'on achète avec l'argent du Christ pour la sépulture des étrangers, c'est l'accomplissement des prophéties, c'est le mystère de l'Eglise naissante. Donc avec le prix du sang le monde est racheté; car le Christ est venu pour sauver le monde. Le monde toutefois ne l'a pas connu, celui qui était pur au milieu du monde.

Le Christ, ver et scarabée sur la croix. — 4. Jésus est accusé, et il garde le silence. Il a raison de se taire celui qui n'a pas besoin de se défendre : qu'ils aient à cœur de présenter leur défense ceux qui craignent de succomber à l'accusation. Son silence

iniquitatis. Officio (*a*) sanguinem fundis? pro pignore amoris vulnus infligis? pacis argumento mortem immittis? servus Dominum tradis, discipulus magistrum prodis? « Utiliora sunt vulnera amici, quam voluntaria oscula inimici. » (*Prov.*, XXVII, 6.) Signo dato, ab his qui cum fustibus venerant, detinetur. Injicit manus turba, nectuntur vincula, deridetur justitia, et traditur ab injustitia.

Petrus quare percutit aurem. — 2. Percussit ergo Petrus aurem pueri principis. Quare Petrus? Quia ipse accepit regni cælorum claves, et solvendi (*b*) ligandique ipse adeptus est potestatem. Abscissa est pueri auricula male audientis, aure interiore Christum male intelligentis, qui non est passus Christum Prophetam æstimari, sed Dei Filium docuit fideli confessione signari. Limus suum agnoscit operatorem, et caro suam sequitur operatricem. Jubere potuit; operari maluit, qui e limo terræ corporis membra formavit, qui hostes suos non passus est vulnerari. Illi justo mortem inferebant; persecutorum vulnera iste sanabat. « Petrus sequebatur a longe; » (*Luc.*, XXII, 55.) neque enim negare potuisset, si Christo Domino adhæsisset. « Ter me, inquit, negabis. » (*Ibid.*, 34.) In domo principis sacerdotum ignis ardebat, ubi Petrus occultus sedebat. Frigus erat, ubi Christus non erat. Petrus ab ancilla proditus negat. Mallem (*c*) Petrum Dominum negasse, quam Judam Dominum vendidisse. Interrogatus Petrus: « Et tu, inquit, ex illis es qui cum Galilæo erant. » (*Ibid.*, 56.) Non enim erat (*d*) qui in principio erat. Hominem negavit, hominum consortium refutavit; non enim hominis erat Apostolus, qui fuerat Christi discipulus.

Petri fletus. — 3. Ergo « flevit amare ; » (*Ibid.*, 63.) maluit ipse suum accusare peccatum, ut justificaretur fatendo, quam gravaretur negando. Lacrymas lego, satisfactionem non lego. Petrus negavit in nocte ; sed confitetur in die. Habebat lacrymas Petrus, quas pio fundebat affectu ; non habebat proditor fletus, quibus culpam ablueret; ut dum reus suo judicio damnatur, spontaneum (*e*) facinus expietur. « Peccavi, inquit, quod tradiderim sanguinem justum. » Et Judæi : « Quid ad nos? tu videris. » (*Matth.*, XXVII, 4.) Pertinacibus studiis funestam sibi vindicant sanguinis auctionem, cum refunderet venditor sacrilegii mercedem. Dum pretium sanguinis a Judæorum gazophilacio separatur, et ager figuli Christi pecunia comparatur, locus humandis peregrinorum reliquiis; prophetiæ testimonium adimpletur, et surgentis Ecclesiæ mysterium revelatur. Ergo pretio sanguinis emitur mundus ; venit enim ut salvetur mundus. Non enim cognovit mundus eum, qui fuerat in mundo mundus.

Christus in cruce vermis, et scarabæus. — 4. Accusatur,

(*a*) Ambrosius, *Caritatis officio.*
(*b*) Nec videtur abs re hic omissa Ambrosii referre verba : *Ille condemnat, qui et absolvit, quoniam idem et ligandi*, etc.
(*c*) Ambrosius sic : *Ponamus negasse Petrum, quia dixit Dominus: Ter me negabis malo negasse ; Petrum, quam fefelisse Dominum.*
(*d*) Ambrosius, *Verbum æternitatis refugit..... ille solus erat, qui in principio, erat.*
(*e*) Apud Ambrosium, *et spontaneo supplicio facinus expiatur, pietas Domini, qui se ipse nollet ulcisci, et divinitas probaretur, qui conscientiam mentis invisibili potestate interrogaret.*

n'est pas une manière de s'excuser; il dédaigne les faux témoins en ne les réfutant pas. Pilate lave ses mains, mais non son crime. Sa femme est tourmentée la nuit, et le fait avertir dès que le jour est venu. La vérité souffre la persécution, et le Seigneur est condamné par l'esclave. On lui tresse une couronne d'épines, on la place sur sa tête, on l'adore par dérision. Il est salué comme roi, couronné comme vainqueur, adoré comme Dieu. Il monte admirablement sur la croix, il se présente au jugement en vainqueur. Voilà comment il monte, se préparant à vaincre le monde. On met cette inscription : « Celui-ci est Jésus, roi des Juifs. » (*Luc.*, XXVIII, 38.) Le ver est sur la croix, le scarabée est sur la croix : ver bienfaisant que celui qui s'attache au bois; scarabée qui promet le bonheur, que celui qu'on entend de la croix. Que crie-t-il? « Ne leur imputez pas ce péché. » (*Ibid.*, 34.) Il implore donc le pardon pour ceux qui l'accablent d'outrages. « Aujourd'hui, dit-il encore, tu seras avec moi dans le paradis. » (*Ibid.*, 43.) Il ne faut pas s'étonner s'il pardonne au pécheur repentant, puisqu'il accorde son indulgence à ceux qui continuent à l'outrager. « Ils lui donnèrent à boire du vinaigre. » (*Matth.*, XXVII, 48.) Pour que tout soit consommé, la corruption de ce qui était pur doit aussi disparaître. Le vinaigre est donc bu; on ne boit pas du vin avec du fiel : l'amertume ne se mêle pas avec la pureté; le Seigneur ne pouvait pas être crucifié pour nous avec un péché quelconque. « Père, a-t-il encore dit, je remets mon âme entre vos mains. » (*Luc.*, XXIII, 46.) Le mot est juste : il la remet, il ne la perd pas. L'âme est remise au Père, afin que les liens du péché soient rompus. Le soleil se dérobe au sacrilége, pour que le spectacle demeure caché. Les rochers se fendent, et les cœurs des Juifs s'endurcissent de plus en plus. Les éléments se dispersent, la terre est ébranlée, le juge condamne, le soldat veille, les sépulcres sont ouverts, la perfidie des Juifs est mise à nu.

Pourquoi Joseph demande secrètement le corps de Jésus. — 5. Les disciples ne se livrent pas au sommeil, qui ferme obstinément leurs yeux fatigués de larmes. Pourquoi voulez-vous tant savoir, ô Juifs, où se trouve déposé le corps crucifié? Il apparut dans les flammes avec les trois enfants, celui qui dans la suite a daigné naître enfant lui-même. Là se tenaient les femmes contemplant ces choses; là se tenait aussi la Mère du Seigneur, recevant le témoignage de son Fils. Joseph et Nicodème, celui-là un homme juste, celui-ci un homme sans artifice, ensevelissent le Christ. Si les Apôtres s'étaient chargés de ce devoir, on n'aurait pas manqué de dire qu'ils ne l'avaient pas réellement enseveli, tout comme on a dit qu'ils l'avaient enlevé. Nicodème était venu pendant la nuit, à cause de la crainte que lui causaient les Juifs; il était simple, et ne cherchait point l'éclat. Ce n'est pas précisément le danger que le juste redoute, puisqu'il ne craint pas de rendre les derniers honneurs au corps du condamné; ce n'est pas pour se mettre à l'abri lui-même qu'il le demande en secret, et le dépose en secret aussi dans le sépulcre. Les femmes se tenaient à distance, observant avec soin le lieu. Le sexe est faible, mais la dévotion est pleine d'ardeur; et, tandis que les disciples succombent à la fatigue, elles méritent seules d'être encouragées par les avertissements des anges. « Ne me touche pas, dit Jésus à Marie Magdeleine, car je ne suis pas encore remonté à mon Père. » (*Johan.*, XX, 17.) Pour toi je ne suis pas encore remontée, puisque tu cherches un vivant parmi les morts. Pourquoi une femme le voit-elle la première? C'est la femme qui dès l'origine avait an-

et tacet. Bene tacet, qui defensione non eget ; ambiant defendi, qui timent vinci. Non ut reus excusat se tacendo, sed despicit falsidicos non refellendo. Manus quidem Pilatus lavit; sed facta non lavit. Uxor verberatur in nocte, admonet virum in die. Veritas fatigatur, et a servo Dominus judicatur. Coronam de spinis annexam compungentes, caput ejus coronant, et illudentes adorant. Ut rex salutatur, ut victor coronatur ; et quasi Deus et Dominus adoratur. Pulchre crucem adscendit, judicio victor adsistit. Talis ergo adscendit, qui sæculum vincere parat. Posuerunt titulum scriptum : « Hic est Jesus, rex Judæorum. » (*Lucæ*., XXVIII, 38.) Vermis in cruce, scarabæus in cruce. Bonus vermis, qui hæsit in ligno; bonus scarabæus, qui clamavit e ligno. Quid clamavit? « Ne statuas (*a*) illis hoc peccatum. » (*Ibid.*, 34.) Illis utique petebat veniam, a quibus accipiebat injuriam. « Hodie, inquit, mecum eris in paradiso. » (*Ibid.*, 43.) Nec mirum, si converso culpam ignoscebat, qui insultantibus veniam relaxabat. « Potaverunt eum aceto. » (*Matth.*, XXVII, 48.) Bene ad consummanda omnia corruptio sinceritatis hauritur. Itaque acetum bibitur, vinum cum felle non bibitur. Sinceritati non debuit amaritudo misceri; quia (*b*) pro nobis Dominum sine peccato docuit crucifigi. « Pater, inquit, in manus tuas commendo spiritum meum. » (*Lucæ*, XXIII, 46.) Bene tradidit, qui non amisit. Spiritus Patri commendatur ; ut peccatorum vincula resolvantur. Sed occidit sacrilegis, ut spectaculum obumbraret funestis; finduntur petræ, et Judæorum corda durantur. Elementa fugiunt, terra concutitur; judex arguit, miles custodit, monumenta referantur, et Judæorum perfidia denudatur.

Cur Joseph occulte petit corpus Jesu. — 5. Discipuli vigilant, et fletibus oculos mœstos somnus invidus captat. Judæi, quid curiosi estis, ubi caro crucifixa remansit? In flammis cum tribus pueris apparuit, qui postea parvulus dignatus est nasci. Stabant tamen mulieres hæc videntes, stabat et mater Domini suo filio testimonium perhibente. Joseph et Nicodemus Christum sepeliunt, unus justus, alter in quo dolus non erat. Nam si Apostoli sepelirent, dicerent non sepultum, quem Judæi nuntiaverunt raptum. Nicodemus nocte venit propter metum Judæorum. Simplicitas enim quæritur, non ambitio desideratur. Quomodo justus latebras periculi timeret, qui corpus non timuit sepelire? Ideo occulte postulavit, ut corpus celaret (*c*), non ut periculum præcaveret. Mulieres longe stabant, quæ diligenter locum servabant. Sexus nutat, devotio calet. Et cum discipuli fatigarentur, solæ tamen ab Angelo ne

(*a*) Apud Ambros. *Pater, dimitte illis, hoc est, ne statuas*, etc.
(*b*) Recedit exscriptor ab Ambrosio, a quo mysterii alia ratio profertur, *ut ostenderetur*, inquit, *sine amaratudine immortalitas resurgentium futura.*
(*c*) Ambrosius, *impetraret.*

noncé la mort, c'est la femme qui maintenant annonce aux hommes la vie. Femme, pourquoi pleures-tu? Elle voit le Christ; mais elle s'imagine voir le jardinier : elle tient l'homme, et ses adorations s'adressent à Dieu. Jésus permet donc que la femme vienne à lui, et tous n'ont pas le droit de le toucher après sa résurrection, bien qu'ils eussent auparavant touché son corps mortel.

SERMON CLII.

Sur la Passion du Seigneur, III, *et sur Susanne* (1).

Pourquoi le Christ accusé se tait. — 1. Peut-être vous semble-t-il étonnant, mes Frères, que le Seigneur étant accusé au tribunal de Pilate par les princes des prêtres, n'en ait confondu aucun par ses réponses; car enfin, pour détruire une fausse accusation, faut-il bien y répondre. Vous êtes donc étonnés, je le comprends, que le Sauveur soit accusé et qu'il se taise. Le silence est généralement pris pour un consentement; il paraît confirmer ce qu'on lui reproche, celui qui ne veut pas répondre aux questions posées. Le silence du Seigneur n'est cependant pas un témoignage en faveur de ses ennemis; il dédaigne seulement de les combattre. Il se tait à propos celui qui n'a pas besoin de défense. Qu'on ait à cœur de repousser l'accusation quand on craint d'être confondu, qu'on se hâte de parler quand on redoute la défaite, cela se comprend; mais le Christ triomphe quand il est condamné, son jugement est une victoire, comme le prophète l'avait dit : « Afin que vous soyez justifié dans vos paroles, et que vous soyez victorieux lorsqu'on vous jugera. » (*Psalm.* L, 6.) Quel besoin avait-il de parler avant le jugement, lui dont le jugement devait être une pleine victoire? Le Christ est donc victorieux lorsqu'on le juge; car c'est ainsi que son innocence est manifestée. De là cette parole de Pilate : « Je suis pur du sang de ce juste. » (*Matth.*, XXVII, 24.) La cause est donc bien meilleure quand elle est gagnée sans être défendue; la justification est plus complète, quand elle repose sur la réalité, au lieu d'être échafaudée sur des paroles. La langue n'a plus qu'à rester dans l'inaction, dès que la vérité se protége elle-même ; une bonne cause ne réclame pas son concours, les mauvaises seules peuvent en profiter. Il ne faut pas que la justice se défende comme a coutume de se blanchir l'iniquité. Si le Christ remporte la victoire, c'est par la vertu, et non par le discours. Etant la sagesse même, il savait comment il vaincrait par le silence, comment il triompherait des accusations en n'y répondant pas : il aime donc mieux compter sur sa cause que la plaider. Et quelle raison aurait-il d'élever la voix quand le silence lui suffit pour vaincre? La crainte seule de ne pas opérer le salut eût pu le forcer à rompre le silence; mais c'était là précisément le fondement assuré de sa victoire. Il se sacrifia lui-même pour obtenir le salut de tous ; il voulut subir la défaite, pour que tous fussent victorieux.

Suzanne défendue par la chasteté. — 2. Mais pourquoi parler du Christ qui était Dieu? Suzanne, une

(1) Les manuscrits l'attribuent à Maxime, ainsi que les éditeurs de Louvain. C'est la première de ses homélies après le dimanche des Rameaux, et l'homélie suivante la rappelle. Il y a là cependant quelques traits épars tirés de S. Ambroise sur S. Luc.

timeant admonentur. « Noli me, inquit, tangere ; nondum enim adscendi ad Patrem meum. » (*Johan.*, XX, 17.) Nondum tibi adscendi, quæ viventem cum mortuis quæris. Quare primum mulieri? Per mulierem mors antea est nuntiata, per mulierem vita hominibus reparatur. Mulier quid ploras? Mulier Christum videbat, sed hortulanum putabat. Deus est qui adoratur, homo est qui tenebatur. Non renuit tangi a femina; quia non omnes possunt Christum tangere resurgentem, quem tetigerant in corpore commorantem.

SERMO CLII (*a*).

De Passione Domini, III, *et de Susanna*.

Cur Christus accusatus silet. — 1. Forsitan mirum videtur vobis, Fratres, cur Dominus apud præsidem Pilatum a principibus sacerdotum accusetur, nec aliquem jam eorum responsione convincat; cum utique ingratam accusationem nonnisi repellere solet subsecuta defensio. Mirum, inquam, sit, Fratres, quod arguatur Salvator, et taceat. Taciturnitas enim pro consensu habetur; videtur namque confirmare quod objicitur, cum non vult respondere quod quæritur. Accusationem ergo suam Dominus tacendo non firmat, sed despicit non repellendo. Bene enim tacet, qui defensione non indiget. Ambiat defendi, qui metuit superari. Festinet loqui, qui timet vinci. Christus autem cum condemnatur, exsuperat; cum judicatur, vincit, sicut ait Propheta : « Ut justificeris in sermonibus tuis, et vincas cum judicaris. » (*Psal.*, L, 6.) Quid ergo opus erat ei loqui ante judicium, cui ipsum judicium erat plena victoria? Vincit ergo, cum judicatur Christus; quia sic innocens approbatur; unde ait Pilatus : « Innocens ego sum a sanguine hujus justi. » (*Matth.*, XXVII, 24.) Melior est igitur causa, quæ non defenditur, et probatur; plenior justitia, quæ non verbis adstruitur, sed veritate fulcitur. Taceat lingua necesse est, ubi ipsa veritas sibi adest; taceat lingua in bono negotio, quæ in malas causas obtinere consuevit. Nolo sic defendi justitiam, sicut solet iniquitas excusari. Quod vincit Christus, non orationis est, sed virtutis. Scivit enim Salvator, qui est sapientia, quomodo tacendo vinceret, quomodo non respondendo superaret; atque ideo causam suam maluit comprobare, quam dicere. Quæ enim res illum compelleret ad loquendum, cum silentio satis sufficeret ad vincendum? Fortasse metus eum cogeret, ne salutem perderet, nisi quod ipsa erat tota causa victoriæ. Suam enim salutem perdidit, ut salutem omnium lucraretur. In se vinci maluit; ut victor esset in cunctis.

Susanna castitate defensa. — 2. Sed quid de Deo Christo loquar? Susanna mulier inimicos suos tacuit (*b*) et vicit. Non enim apud Danielem judicem verborum se ratione defendit, non patrocinii sermone tutata est; sed in sancta

(*a*) Olim de Tempore, CXVIII, et post in Appendice, XLIV.
(*b*) MS. Vindocin. a secunda manu, *tacendo vicit*. Ambrosius autem omittit, *inimicos suos*.

faible femme, triompha de ses ennemis en se taisant. Ce n'est pas avec d'habiles paroles qu'elle se défendit auprès de Daniel constitué juge, elle n'eut pas le secours d'une parole étrangère ; mais, tandis que la langue se taisait, la chasteté parlait pour cette sainte femme. La chasteté de Suzanne l'assista dans son jugement comme elle l'avait défendue dans le jardin : en sauvegardant l'honneur, elle opérait le salut de la chaste héroïne ; elle la mettait à l'abri de l'humiliation et de la souillure. Dans le jardin elle avait confondu les vieillards impudiques, au jugement elle triomphe de leurs fausses accusations, et deux fois victorieuse elle les convainc de mensonge et d'adultère. Enfin, la chasteté mérite d'avoir pour juge le tout jeune Daniel, un adolescent à peine. Rien ne montre mieux quelle est auprès de Dieu sa puissance, puisqu'elle obtient un juge vierge. La chasteté ne peut pas manquer de remporter la victoire quand la sentence doit être prononcée par la virginité. Un homme sans tache pouvait seul instruire un tel procès; il fallait dans une cause aussi délicate que la pudeur n'eût à courir aucun danger.

Même jugement de Daniel et de Pilate. — 3. Daniel, après avoir bien formé sa conviction sur l'affaire de Suzanne, voyant qu'une foule aveuglée par de mensongères dépositions voulait la condamner, dit aussi : « Quant à moi, je suis pur du sang de cette femme. » (*Dan.*, XIII, 46.) Cette exclamation fut un trait de lumière qui rappela le peuple de son erreur. Voilà donc que Daniel dit à l'égard de Suzanne ce que Pilate dira plus tard à l'égard du Seigneur ; et vous avez entendu le mot de Pilate : « Je suis pur du sang de ce juste. » La même sentence absout la pudeur et reconnaît la justice. Que Pilate cependant est loin de Daniel : celui-ci ne condamne pas le sang innocent, et le délivre ; celui-là reconnaît l'innocence de l'accusé, et le livre. De quoi servait ce témoignage rendu à l'innocent, quand il le condamnait comme coupable? le crime n'en était que plus grand, puisqu'il abandonnait à la scélératesse ce même juste qu'il venait de proclamer tel. Il témoigne lui-même de son iniquité, celui qui condamne par faiblesse quand il absout par conviction. Que Pilate se lave les mains, il ne se lavera pas de son crime ; il a beau se persuader qu'il efface de son corps le sang du juste, son âme garde la tache de ce sang. En livrant le Christ à la rage homicide, lui-même le met à mort. Un juge droit et ferme, pour ne pas livrer le sang innocent, ne se laisse dominer ni par la jalousie ni par la crainte. Daniel est donc bien au-dessus de Pilate. L'un ramène à la raison un peuple égaré ; l'autre favorise les sacriléges fureurs de la synagogue.

SERMON CLIII.

Sur la Passion du Seigneur, IV (1).

Le monde entier racheté. — 1. Nous sommes excités, mes très-chers Frères, à célébrer la solennité de la passion du Seigneur par la pensée même qu'elle fut

(1) Ce sermon est probablement du même auteur que la plupart de ceux qui portent le nom d'Eusèbe. Rien là de plus solennel que cette apostrophe à l'homme que nous voyons reparaître ici dans les mêmes termes ; elle a pour but de lui rappeler ce qu'il est dans l'estime du Créateur, et par là même combien il lui doit. Remarquez ce passage de l'homélie II sur la Pâque : « Comprends, ô homme, ce que tu vaux, et pèse la grandeur de ta dette. Comprends ce que tu vaux, et cesse enfin de t'avilir en toi-même ; qu'un sentiment de pudeur te fasse au moins secouer le joug du vice. » Nous retrouvons la même pensée dans les homélies I et II sur le Symbole, à propos de cet article : « D'où il viendra juger..... » Enfin, dans l'homélie VI sur la Pâque, nous lisons : Comprenons à quel point il devait aimer son serviteur avant la faute, puisqu'il le glorifie d'une telle façon après la chute. » Les mêmes paroles nous frapperont dans ce sermon et le suivant.

femina tacente lingua, pro ea castitas loquebatur. Castitas enim Susannæ adfuit in judicio, quæ eam defendit in paradiso ; ibi enim pudori ejus consuluit, hic saluti ; ibi ne macularetur pudicitia, hic ne innocentia damnaretur. Castitas enim Susannæ et presbyteros impudicos convicit in paradiso, et in judicio falsos accusatores obtinuit, bisque victrix reos facit testimonii, quos reos fecerat adulterii ; atque tandem judicem meretur castitas Danielem puerum juniorem, necdum pubescentis ætatis. Multum igitur de Deo pudicitia consequitur, cum judicem virginem promeretur. Secura enim est de victoria castitas, cui est judicatura virginitas. Pudicitiæ autem causas nisi vir pudicus audire non debuit. Talem enim arbitrum meretur castimonia, apud quem non periclitetur verecundia.

Danielis et Pilati idem judicium. — 3. Cognito igitur Daniel Susannæ negotio, cum eam falsis accusationibus vellet plebs imperita damnare, ait idem : « Mundus ego sum a sanguine hujus. » (*Dan.*, XIII, 46.) Quo dicto, peccantis populi revocavit errorem. Hac ergo voce circa Susannam Daniel utitur, quæ circa Dominum usus est Pilatus. Ait enim Pilatus : « Mundus ego sum a sanguine hujus justi. » (*Matth.*, XXVII, 24.) Eadem igitur sententia absolvitur pudicitia, qua est et absoluta justitia. Sed Daniel melius quam Pilatus ; ille enim pudicum sanguinem nec condemnat, et liberat ; hic autem justi sanguinem confitetur, et tradit. Quid enim profuit testimonium perhibuisse innocentiæ, et velut reum addixisse nequitiæ ; nisi quod gravius peccatum est unum eumdemque et pronuntiare justum, et tradere criminosis? Ipse enim iniquitatis suæ testis est, qui ore absolvit, et corde condemnat. Laverit licet manus suas Pilatus ; tamen sua facta non diluit ; quamvis abstergere se putaverit justi sanguinem de suis membris ; eodem tamen sanguine mens ejus tenetur infecta. Ipse enim occidit Christum, qui eum tradidit occidendum. Judex enim bonus et constans, ne sanguinem innocentis addiceret, nec invidiæ cedere debuit, nec timori. Daniel ergo melius quam Pilatus. Ille peccantis populi revocavit errorem ; hic autem furentis Synagogæ sacrilegium confirmavit.

SERMO CLIII (*a*).

De Passione Domini, IV.

Mundus totus redemptus. — 1. Admonet nos, Fratres carissimi, ad solemnitatem Dominicæ passionis ipse, in quo eam nec muta elementa tacuerunt. Celebret eam lux fidei linguis hominum, quam conclamaverunt etiam silentia te-

(*a*) Olim de Tempore, CXIV, et post in Appendice, XLI.

proclamée par les éléments insensibles et muets. Que la lumière de la foi la fasse retentir par la langue des hommes, après que le silence des ténèbres l'a jadis acclamée. En ce jour notre Seigneur a pesé dans la balance de la croix le prix de notre salut; par une mort seule il a délivré le monde entier, restaurateur de tous les hommes, comme il en était l'auteur. Croyons sans hésiter qu'il a racheté le monde, puisqu'il a donné plus que le monde ne pouvait valoir. Oui, la valeur de la rançon l'emporte infiniment sur celle de l'objet racheté. Entre le rédempteur et celui qui rachète, il n'existe aucune proportion, c'est une œuvre de condescendance. Celui qui n'avait aucun péché pouvait seul effacer les péchés des autres : victime dévouée, il est seul tombé pour tous, afin que tous fussent relevés. Comme il était seul à n'avoir pas de dette, il a stipulé pour les débiteurs le don gratuit de sa miséricorde. Songez avec cela quel intérêt il exigera de nous, quand pour nous il a versé cette somme inappréciable. En ce jour donc se trouve vérifiée cette prophétique parole : « J'ai livré mon corps à ceux qui le frappaient, mes joues à ceux qui m'arrachaient la barbe, je n'ai pas détourné mon visage qu'ils couvraient de hideux crachats. » (*Isa.*, L, 6.) Il a pris sur lui nos maux, afin de nous prodiguer ses biens.

Combien l'homme est cher à Dieu; ce qu'il vaut et combien il doit. — 2. Comprenons dès lors combien il aimait l'homme avant la faute, puisqu'il l'aime d'une telle façon après la chute. Reconnais, ô homme, ce que tu vaux et combien tu dois; ayant sous les yeux la valeur infinie de ta rançon, sache comprendre et sentir la honte du péché. Voilà donc la piété flagellée pour l'impiété, la sagesse tournée en dérision pour la démence, la vérité mise à mort pour le mensonge, la justice condamnée pour l'iniquité, la miséricorde accablée pour la cruauté, la pureté même abreuvée de vinaigre pour la dépravation, la douceur remplie de fiel, l'innocence traînée au supplice pour les coupables, la vie expirant pour les morts. Le crime des hommes frappe d'effroi la nature des choses, et celui que la créature rebelle n'a pas reconnu, la terre ébranlée le proclame Maître du monde, et le soleil nous dérobant ses rayons le confesse Roi du ciel. On le revêt d'une chlamyde de pourpre; ainsi l'Eglise est ornée du sang de ses martyrs. On lui met sur la tête une couronne d'épines; car nos péchés sont comparés à des épines aiguës qui ne produisent que la souffrance, et la gloire du Rédempteur consiste à les avoir expiés. Faisons en sorte maintenant que la vie des membres devienne la couronne de la tête. En disant sur la croix que la soif le tourmente, Jésus manifeste le désir de voir ce peuple incrédule embrasser la foi; mais, au contraire, on lui présente le vinaigre de la perversité; ce vin de la sagesse que les Juifs ont reçu de Dieu, ils l'ont corrompu par le péché. Le voile du temple se déchire, parce que la synagogue est dépouillée de son honneur, que les antiques observances vont disparaître; ainsi s'annonce également l'unité de l'Eglise. Les tombeaux sont ouverts, parce que l'empire de la mort est surmonté par un autre empire. Les barrières des profondes demeures de la nuit sont renversées et détruites par le Seigneur de l'univers, et celui que les hommes repoussent, les enfers le reconnaissent pour Dieu.

Mystère de Judas rendant le prix de la vente du Christ. — 3. Que le traître s'en aille reporter les trente pièces de monnaie, cela signifie que le prix de son pacte sacrilége ne saurait être d'aucune utilité pour lui, tandis que son crime sera pour les autres une occasion de salut. Voyons à quel achat fut consacré cet

nebrarum. Hodie Dominus noster in statera crucis pretium nostræ salutis appendit, et una morte universum mundum, sicut omnium conditor, ita omnium reparator absolvit. Indubitanter enim credamus, quod totum mundum redemit, qui plus dedit quam totus mundus valeret. Meritum enim redemptæ mercedis dignitas insignis pretii supergressa est. Inter redemptum et redimentem dispensatio fuit, compensatio non fuit. Qui ergo non habebat peccata propria, digne delevit aliena; solus hic pia victima pro omnibus cecidit, ut omnes levaret. Et quia debitum solus non habuit, recte fœnus misericordiæ, pro debitoribus erogavit. Perpende inter hæc qui talem pro nobis dedit pecuniam, qualem a nobis sit exacturus usuram. In hac itaque die fidès Propheticæ annuntiationis impleta est, ita dicentis : « Corpus meum dedi percutientibus, et genas meas vellentibus; faciem meam non averti a fœditate sputorum. » (*Isa.*, L, 6.) Suscepit mala nostra, ut tribueret bona sua.

Homo quam Deo carus, quantum valeat, quantum debeat. — 2. Hinc intelligamus, quantum hominem diligere dignatus sit ante culpam, quem sic diligit post ruinam. Agnosce, homo, quantum valeas, et quantum debeas; et dum tantam redemptionis tuæ perspicis dignitatem, ipse tibi indicito peccandi pudorem. Ecce pro impio pietas flagellatur, pro stulto sapientia illuditur, pro mendace veritas necatur, damnatur justitia pro iniquo, misericordia afficitur pro crudeli, pro misero repletur sinceritas aceto, inebriatur felle dulcedo, addicitur innocentia pro reo, moritur vita pro mortuo. Expavit scelus hominum natura rerum, et quem creatura rebellis non agnoscit, eum mundi Dominum tremens terra testatur, et cæli regem sol fugiens confitetur. Chlamyde coccinea induitur; quia sanguine Martyrum suorum Ecclesiæ corpus ornatur. Corona spinea capiti ejus imponitur; quia punctio peccatorum nostrorum, quorum remissione Redemptoris gloria struitur, aridis tribulis comparatur. Studeamus nunc e diverso, ut membrorum vita capitis sit corona. Quod vero sitire se in cruce positus dicit, fidem incredulæ gentis concupiscit; sed e contra acetum malitiæ porrigunt; quia vinum sapientiæ, quod a Deo acceperant, peccando corruperant. Velum templi scinditur; quia Synagoga honore nudatur; observatio antiqua dissolvitur; Ecclesiæ unitas præmonstratur. Monumenta aperiuntur; quia mortis jura jure superantur. Laxata sede tartarea a Domino rerum profundæ noctis claustra reserantur, et quem homines non recipiunt, inferi Deum esse cognoscunt.

Mysterium Judæ venditi Christi pretium refundentis. — 3. Quod autem triginta argenteos Judas venditor profanus refudit; indicabat nihil sibi Christi pretium profuturum, sed salutis beneficium scelere suo aliis conferendum. Vi-

argent, selon les saints Livres. « Ils en achetèrent le champ d'un potier pour la sépulture des étrangers. » Le potier, c'est le Christ, le champ, c'est l'Eglise; ces étrangers pour qui l'acquisition est faite, c'est le peuple des Gentils. Nous n'avons, mes très-chers Frères, qu'à devenir les zélés et constants cultivateurs de ce champ inépuisable ; ensemençons-y les bonnes inspirations de la conscience, afin que, lorsque sera venu le temps de la moisson, la fin de notre vie, le jour de rendre nos comptes, nous emportions avec bonheur et sécurité les gerbes des bonnes œuvres, et qu'après avoir passé dans le repentir les jeûnes de cette quarantaine, portant la robe blanche de la vertu, rayonnant de l'éclat de l'innocence, nous nous avancions vers les futures solennités, vers la Pâque éternelle, pour la célébrer avec la société des saints, par la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne...

SERMON CLIV.

Sur la Passion du Seigneur, V, *et du bienheureux larron* (1).

But du Christ dans les mystères de la chair. — 1. Nous avons souvent entendu, mes très-chers Frères, ces paroles du bienheureux apôtre Paul : « Dieu était dans le Christ, se réconciliant le monde. » (II *Corinth.*, v, 19.) Cela revient à dire : La divinité opérait dans le corps, l'humanité se montrait dans la faiblesse et la majesté dans la vertu. Il a donc vécu dans la chair avec nous, pour mettre sous nos yeux l'exemple de la justice; il a souffert la mort pour nous, afin de nous transmettre les dons de la vie éternelle. Il a revêtu l'humanité pour nous instruire, il l'a livrée pour nous racheter, il l'a reprise pour la conduire à Dieu. Il s'est laissé dépouiller de la vie pour la donner; il est mort pour vaincre; il a succombé comme un serviteur à cette mort, qui devra lui rendre son empire, parce qu'il lui commande comme Seigneur. Ni les portes de l'enfer ne retiendront son âme, ni le sépulcre ne pourra garder son corps : pendant ces trois jours la chair ne subissait pas la corruption mortelle, parce que dans le même temps l'âme allait dans l'enfer détruire le règne de la mort.

Grande considération de Dieu pour l'homme. — 2. Que rendrons-nous au Seigneur pour une telle munificence, pour une si généreuse bonté? Descendant des hauteurs célestes, l'auteur s'est anéanti dans son œuvre, le potier est passé dans le vase qu'il avait façonné, le Roi du ciel a milité pour l'homme. Il a milité, ai-je dit; la croix retrace la lutte, la résurrection manifeste le triomphe. Qui pourrait raconter une telle miséricorde? « Il s'est élancé du sommet des cieux, » (*Psalm.* XVIII, 7,) et il est descendu jusqu'aux dernières profondeurs de l'abîme. Comme l'humanité et la divinité se montrent à la fois dans une seule et même personne! Devant pénétrer dans l'enfer, il s'est fait reconnaître comme homme dans cet abaissement; il a prouvé qu'il était Dieu par son retour. Pour racheter les impies, pour racheter les malfaiteurs, comme

(1) Ce sermon figure dans la Bibliothèque des Pères sous le nom d'Eusèbe ; et là, comme dans les manuscrits, il commence par ces paroles : « Dieu était dans le Christ..... » On pourrait l'attribuer au sémi-pélagien Faustus ; en parcourant le traité de libre arbitre de ce dernier, I, 7; II, 6, vous retrouveriez les mêmes expressions que vous allez lire ici.

deamus quid hoc refuso pretio emptum esse eloquia divina testantur. « Emeruut, inquit, ex eo agrum figuli in sepulturam peregrinorum. » Figulus Christus est, ager Christi Ecclesia, adquisitio peregrinorum populus Gentium. Superest, Carissimi, ut agri hujus quotidiani atque perpetui studeamus esse cultores ; seminemus in eo frugem bonæ conscientiæ, ut cum tempus messis, id est, consummationis, et dies reddendæ rationis advenerit, cum securitate et exsultatione bonorum operum manipulos reportemus, et post contritionem jejuniorum præsentis Quadragesimæ, laudabilium actuum candore vestiti, et indumento castitatis ornati, ad festa futura procedamus, et Pascha illud æternum piorum inserti conciliis celebremus ; præstante D. N. J. C. qui cum Patre, etc.

SERMO CLIV (*a*).

De Passione Domini V, *et de beato latrone.*

Scopus Christi in mysteriis carnis. — 1. Frequenter audivimus, Fratres dilectissimi, beatum Paulum apostolum dicentem : « Deus erat in Christo, mundum reconcilians sibi ; » (II *Cor.*, v, 19.) id est, divinitas operabatur in corpore ; apparebat in fragilitate humanitas, et in virtute majestas. Ad hoc itaque nobiscum vixit in carne, ut præferret nobis exempla justitiæ ; ad hoc pro nobis mortem subiit, ut conferret munera salutis æternæ. Hominem ad hoc induit, ut erudiret ; ad hoc tradidit, ut redimeret ; ad hoc resumpsit, ut in Deum sumeret. Vitam ad hoc deposuit, ut donaret ; mortem ad hoc suscepit, ut vinceret ; cui tamen morti præsumptum dominium reddituræ, quasi servus quidem succubuit, sed quasi Dominus imperavit. Siquidem nec animam inferni porta, nec corpus tenere potuit sepultura ; quæ per illud triduum nequaquam carnem mortali corruptione violabat ; quia in inferno sub eadem mora regnum mortis anima destruebat.

Immensa Dei in hominem dignatio. — 2. Quid retribuemus Domino pro muneribus tantæ dignationis ? De plenitudine cælesti in facturam se suam factor exinanivit, figulus in figmentum suum transiit, et Rex cæli homini militavit. Militavit, dixi ; crux enim pugnantem indicat, resurrectio triumphantem. Quis (*b*) tantam possit narrare pietatem ? « A summo cælo egressio ejus, » (*Psal.* XVIII, 7,) et usque ad inferni profunda descensio. In una eademque persona quam bene manifestantur humana pariter et divina ? Nam sedem Tartari penetraturus, hominem se confessus est dum descenderet ; Deum se prodidit dum rediret. Ut redimeret impios, sicut ait sermo divinus, ut redimeret iniquos, « inter iniquos reputatus est, » (*Isai.*, LIII, 12,) inter duos, quos dextera levaque legimus pependisse. Se ipsum confusioni et opprobrio crucis tradidit, ut latronem glorificaret. Sed si bene respicimus, non illi soli

(*a*) Olim de Tempore, CXX, et post in Appendice, XLV.
(*b*) Verba, *Quis tantam possit narrare pietatem,* desunt in MS. et apud Euseb.

s'exprime la divine Ecriture, « il s'est confondu avec les malfaiteurs; » (*Isa.*, LIII, 12.) et nous lisons que dans son supplice il en avait deux à ses côtés, l'un à droite, l'autre à gauche. Il s'est soumis à l'humiliation, à l'approbre de la croix, pour glorifier un larron. Si nous examinons cependant les choses de plus près, nous voyons que ce n'est pas pour cet homme seul. En relaxant ce criminel insigne, en remettant à ce débiteur une aussi lourde dette, il a souscrit la sécurité du genre humain; de telle sorte que l'absolution de ce seul désespéré devient la consolation et l'espérance de tout le peuple, que ce don particulier se transforme en un bienfait universel. Nous ne devons donc pas hésiter à croire qu'il s'est penché vers ce larron dans le double but d'accréditer sa foi et de confirmer notre espérance en procurant notre bien. L'immense bonté de Dieu se montre si prodigue, parce qu'elle se propose le bonheur de tous. Appuyé sur une telle clémence, si quelqu'un de nous condamne ses crimes en changeant de vie, s'il adhère au Christ de tout son cœur, qu'il sache bien que le ciel s'ouvre maintenant pour lui dans la personne du larron. Que ne fait pas pour le salut des hommes la grandeur de la foi, la profondeur des richesses de la divine miséricorde? Voilà un homme couvert de forfaits et que la châtiment ramène à l'innocence, que les fautes passées conduisent à la gloire. Celui que sa faute avait perdu pour le salut, la perdition le retrouve, la torture l'absout, la condamnation le conserve.

Le larron obtient justement son salut , en croyant au Christ. — 3. Ce n'est pas sans cause ni sans mérite qu'il obtient de telles faveurs. Voyons dans quelles circonstances il fait éclater sa foi. Il était arrivé que, parmi les signes et les prodiges, quand les miracles attestaient et proclamaient la vérité, l'âme des disciples, après avoir acquis un certain degré de force, avait néanmoins chancelé : ici, quand les supplices du Christ semblaient élever une voix contraire, le larron demeure inébranlable dans une conviction qui vient de naître. Pendant le cours même de la passion, l'un des disciples, le bienheureux Pierre, que le Christ a spécialement aimé, interrogé par une servante a répondu : « Je ne connais pas cet homme. » (*Matth.*, XXVI, 72.) Et le larron, qui ne le connaissait en aucune manière, s'écrie : « Souvenez-vous de moi, Seigneur, quand vous serez rentré dans votre royaume. » (*Luc.*, XXIII, 42.) Quelle sublime, quelle étonnante confiance! le criminel professe la foi dans le temps même où l'élu la renie. C'est donc plus louable, c'est plus magnifique pour le larron de reconnaître Dieu dans un homme condamné à mort et qui s'éteint dans la torture, que s'il l'avait cru parmi les œuvres de sa puissance. Ce n'est donc pas sans cause et sans mérite qu'il est ainsi récompensé.

En confessant Dieu, quand Dieu souffre. — 4. Mais considérons encore avec plus d'attention le moment dans lequel il confesse le Seigneur. Les persécuteurs sont dans le paroxysme de l'injustice, l'impiété se déchaîne en blasphèmes; les meurtrissures, la lividité, les blessures et le sang ne montrent que l'homme dans le Christ. Les mains étendues et clouées sur l'arbre de la croix, réprouvant les mains d'Adam et d'Eve qui s'étaient portées sur l'arbre défendu par une transgression à jamais déplorable, ces membres tranpercés affirmaient de toute façon l'infirmité de l'homme. Cette lance enfoncée dans le flanc jette un voile sur la divinité pour ne laisser paraître que la nature humaine. Pendant que les Apôtres tombent dans le dé-

hoc præstitum deprehendimus. Nam dum tam insignem reum relaxat, dum tanto debitori refundit immanis debiti cautionem, humano generi conscripsit securitatem ; ut consolatio ac spes fieret totius populi, absolutio unius desperati, et privatum donum in publicum cresceret beneficium. Quare indubitanter credendum est, quod latroni illi ad commendationem fidei suæ, etiam causa spei nostræ et utilitatis accesserit. Immensa enim Dei nostri bonitas libenter tribuit, quæ etiam generaliter profutura prænoscit. Et ideo juxta fiduciam tantæ clementiæ, si quis nostrum crimina sua probabili conversatione damnaverit, et Christum toto corde crediderit, etiam nunc latroni (*a*) in semetipso ingressum paradisi aperuisse se noverit. Quantum agit in spe (*b*) salutis humanæ magnitudo fidei, et altitudo divitiarum misericordiæ Dei (*c*)? Ecce hominem in sceleribus involutum pœna misit ad innocentiam, et offensa perduxit ad gloriam. Quem saluti culpa perdiderat, perditio invenit, cruciatus absolvit, damnatio consecravit.

Latro salutem merito obtinet, Christum credens. — 3. Sed non sine causa tantum meruit. Videamus quo tempore fidelis apparuit. Ecce inter signa atque virtutes adtestantibus miraculis et acclamantibus, aliquoties in discipulis mens jam robusta titubavit; et nunc Christi suppliciis quodam modo contradicentibus in latrone fides novella convaluit. Sub ipso passionis tempore ab ancilla interrogatus unus ex discipulis beatus Petrus, peculiarius Christo cognitus, ita respondit : « Non novi hominem istum ; » (*Matt.*, XXVI, 72.) et iste qui ante non noverat, exclamat : « Memento mei, Domine, cum veneris in regnum tuum. » (*Lucæ*, XXIII, 42.) Quam singularis et quam stupenda devotio! Sub illo tempore credidit reus, quo negavit electus. Laudabilius hoc itaque in latrone ac magnificentius fuit, quod hominem addictum et inter extrema deficientem supplicia, Deum credidit, quam si inter virtutum opera credidisset. Non itaque sine causa tantum meruit.

Deum confitens dum patitur. — 4. Advertamus plenius, quo tempore Dominum confitetur. Fervebat iniquitas persequentium, exsultabat impietas blasphemantium, contritio, livores et vulnera solum Christum hominem demonstrabant. Sacrarum manuum in ligno crucis extensio, et reverenda confixio, quæ condemnabat Adæ et Evæ manus ad interdictum ligni cibum ingemiscenda sæculis transgressione porrectas; hæc, inquam, confixio per omnia infirmitatem hominis afferebat. Illisæ per latus lanceæ tre-

(*a*) Ita MSS. et Eusebius. Ad editi, *etiam cum latrone*.
(*b*) Editi Augustiani, *Quantum sit in spe*, etc.
(*c*) In editis hic addebatur, *et patientiæ magnitudo, ostenditur cum hominem*, etc. Eusebium et MSS. secuti sumus.

sespoir après avoir vu s'opérer tant de miracles, seul il ne succombe pas au scandale de la croix et de la mort; seul il se fait le témoin de la majesté, comme il est le compagnon des souffrances : pris dans le filet de ses larcins, il voit déjà l'invisible beauté de Dieu, à l'exemple des esprits angéliques. Il était illuminé dans sa foi naissante, pourrait-on penser, par la présence plus immédiate de la divinité, rayonnant à côté de lui dans le corps même du Christ, objet de cette même foi, et qui semblait se répandre avec plus d'abondance au moment d'accomplir la rédemption.

Foi de sa prière. — 5. Examinons encore les termes de sa prière et de sa confession : « Souvenez-vous de moi, Seigneur, quand vous serez rentré dans votre royaume. » Il n'a pas dit : Si vous êtes Dieu, délivrez-moi de ce supplice ; mais bien : Parce que vous êtes Dieu, délivrez-moi du jugement à venir. Comme les leçons de l'Esprit-Saint l'ont vite et pleinement éclairé! Se représentant le compte qu'il devra rendre, il a beau sentir d'intolérables douleurs, il sent encore plus vivement ses craintes. Il prêche à tous les siècles le Juge et le Roi des siècles. Il n'est pas encore appelé, qu'il est élu déjà ; avant d'être serviteur, il est ami ; il n'a pas été disciple, et le voilà maître ; de larron il est tout à coup devenu confesseur. « Souvenez-vous de moi. » Cette voix généreuse tempère les tourments présents. Elle les tempère, avons-nous dit; car la peine commencée dans un larron se transforme et se consomme dans un martyr. Il crie du haut de la croix ; mais il a déjà dans la pensée le temps de la récompense.

6. Voyons maintenant ce que répond là-dessus la bonté si riche et si généreuse de Dieu, elle qui joint la grâce au mérite, tout comme elle dépasse nos désirs. « Aujourd'hui même, » a-t-elle dit ; ce qui peut ainsi s'expliquer : Pourquoi penses-tu devoir te borner, ô mon fidèle compagnon, ô témoin unique d'un si grand triomphe, à me demander de me souvenir de toi au jour de mon jugement ? Pourquoi, lorque je suis prêt à te récompenser sur l'heure, veux-tu que je retarde jusqu'à cette époque éloignée ? Pourquoi renvoyer aux siècles à venir la récompense d'une foi déjà parfaite? « Aujourd'hui même tu seras avec moi dans le paradis. » Ce séjour héréditaire et paternel, resté fermé pour tant de peuples, après l'expulsion d'Adam, après que les deux en furent exclus, va donc se rouvrir pour toi. Entres-y le premier ; et ton entrée sera plus heureuse que celle du père de ta race. Entre dans le paradis, mais pour ne plus voir l'enfer comme Adam. Tu n'auras plus à craindre là ni funeste nourriture, ni loi, ni fruit défendu ; j'y serai ton aliment et ta vie. Pour que tu n'aies pas à redouter l'approche d'un ennemi, les embûches du spoiliateur antique, dans cet heureux séjour, c'est moi qui t'introduirai et qui t'assurerai cette possession. Loin donc l'infidélité, qui ne reconnaît ni Dieu ni l'homme. Comme le diable exclut du paradis, Dieu y ramène.

Les deux larrons prouvent la divinité du Christ sur la croix. — 7. D'après cela, mes bien-aimés Frères, par toute la suite des faits, reconnaissons l'action de Dieu sous la figure de l'homme. Placé sur le gibet comme un arbitre entre les deux condamnés, il repousse celui qui nie, il accueille celui qui confesse, abandonnenant l'un à l'enfer, envoyant l'autre au royaume. A cette vue, croyons qu'il viendra juger dans l'éclat de sa puissance, celui qui sur la croix exerce en même

menda percussio quantum ostendebat hominem, tantum abscondebat Deum. Apostolis post divina miracula desperantibus, solus hic non adquiescit scandalo crucis et mortis; solus hic testis est majestatis, qui socius probatur doloris ; et ideo adhuc in latrociniis positus, invisibilem Deum angelicis jam oculis videt. Illuminaverat, credo, nascentem fidem lateri jam credentis in Christum propius corpore admota divinitas, quæ se largius sub momento illo peragendæ redemptionis infuderat.

Orationis illius fides. — 5. Videamus autem qualis fuerit ipsa deprecatio confitentis. « Memento, inquit, mei, Domine, cum veneris in regnum tuum. » Non dixit : Si Deus es, de præsenti supplicio eripe me ; sed magis : Quia Deus es, de futuro judicio libera me. Quam cito eum replevit Spiritus Sancti eruditio, per quam futuri examinis diem cogitans, etsi intolerabile probat esse quod sentit, gravius tamen intelligit esse qued metuit. Prædicat sæculis judicem regemque sæculorum ; nondum vocatus, et jam electus ; nondum famulus, et jam amicus ; nondum discipulus, et jam magister, atque ex latrone confessor. « Memento, inquit, mei. » Gloriosa voce præsentes temperat cruciatus. Temperat, diximus ; quia etsi pœna cœperat in latrone, novo genere consummatur in martyre. De ligno crucis clamat; sed jam tempora retributionis cogitat.

6. Videamus quid inter ista respondeat dives et larga Dei bonitas ; quæ sicut excedit vota, ita gratiam adjungit ad merita. « Hodie, » inquit; tanquam si diceret : Quid me, inquit, o fidelissime comes et unice tanti testis triumphi, quid me tantopere exorandum putas, ut in die judicii mei meminerim tui ? Quid me ad præsentem retributionem paratum in tempora tam longa dissimulas? Quid in futura sæcula fidem in te perfectam fatigas ? « Hodie mecum eris in paradiso. » Ergo tanquam hereditaria et paterna sedes, quæ expulso Adam, quæ expulsis duobus, clausa est innumeris populis, te introeunte reserabitur. Ingredere illuc primus ; sed ingressu feliciore quam primus. Intra paradisum, nequaquam ultra cum Adam visurus infernum. Nullum illic cibum lethalem, nullam jam legem, nullam arborem pertimescas ; ego tibi illic ero victus et vita. Et ne forte verearis, ne tibi aliquis hostis in illo beato nemore, ne antiquus ille latro insidietur, possessio tibi illic me introducente firmabitur. Recedat ergo infidelitas, quæ Deum et hominem non recognoscit. Nam sicut diabolus est, qui de paradiso expulit ; ita Deus est, qui reducit.

Latrones Christum in cruce Deum testantur. — 7. Secundum hæc, Carissimi, per omnem gestorum ordinem, Deum sub homine agnoscamus operantem. Positus in patibulo velut arbiter in medio damnatorum, negantem repulit, suscepit confitentem ; hunc deputat regno, illum relinquit inferno. Per hæc ergo credamus in majestate judicaturum, quem jam in cruce et misericordiam (*a*) vide-

(*a*) In MSS. et apud Eusebium desiderantur voces, *et misericordiam*, adjectæ hic forte contra mentem auctoris Pelagianistæ.

temps le jugement et la miséricorde. Croyons à la gloire que Dieu, par sa seule longanimité, tandis que l'homme le voue à la mort de la croix, promet encore à l'homme, faisant servir à le racheter tous ces outrages et toutes ces plaies dont son corps est accablé. Toute créature rend par des mouvements insolites témoignage à Dieu ; dans la passion de notre divin Sauveur, les choses du ciel et celles de la terre sont dans le trouble, le jour se mêle avec la nuit, les éléments sont bouleversés et désertent leurs fonctions primitives. La nature est visiblement ébranlée ; on dirait qu'elle s'arme pour venger la gloire de son auteur. La terre elle-même se secoue dans ses fondements, comme si c'était un fardeau trop lourd pour elle que la croix du Seigneur, comme si elle frémissait sous le poids de son propre crime. Le jour en perdant sa clarté prend en quelque sorte le deuil et se revêt d'un habit de ténèbres. De même que l'aspect tout entier du ciel attesta par une nouvelle lumière la gloire de la naissance du Seigneur, de même il atteste et réprouve par une obscurité sans exemple l'injure de la croix. Quelle est donc la dureté du cœur humain? Malheur à ceux qui ne croient pas en présence de pareils témoignages, alors que la créature inanimée incapable d'éprouver le sentiment de la foi, prouve néanmoins son obéissance et confesse Dieu ; alors que, le Christ étant seulement mort pour l'homme, le reste de l'univers, auquel ne peuvent s'étendre les bienfaits de sa passion, proclame cependant sa divinité.

Ce que l'homme vaut et combien il doit. — 8. Les choses étant ainsi, mes très-chers Frères, que l'homme reconnaisse ce qu'il vaut, et combien il est redevable à Dieu par la nature et par la grâce ; que l'homme reconnaisse combien le Seigneur attend de lui, à quel point il le veut irréprochable et grand dans la vie, après l'avoir comblé de tant de preuves d'amour. Que l'homme reconnaisse ce qu'il vaut et ce qu'il doit ; qu'en songeant à sa noblesse, il cesse de s'avilir, et songe plutôt à payer de retour son divin Sauveur par le bien même qu'il en a reçu, qu'il lui paye la dette de la reconnaissance par son propre salut. Conservons donc avec sollicitude ce que le Christ a conquis pour nous au prix de tant de sueurs. Il ne se charge pas d'une légère dette, il est responsable du sang de Jésus-Christ, celui qui profane et souille une âme purifiée par ce sang divin et par les tortures de la passion : il est blasphémateur, homicide, contempteur de la charité ; trois choses qui donnent infailliblement la mort. Nous signalons à votre pieuse attention les causes des maux éternels. Ce n'est pas seulement le blasphémateur et l'homicide, c'est encore celui qui blesse en lui-même la chasteté, ou qui l'attaque chez les autres, celui qui transgresse les saintes lois du mariage et va cherchant ailleurs des poisons mortels, qui sera passible de la mort éternelle, parce qu'il a méprisé le sang du Rédempteur. Souvenons-nous de ce cri de l'Apôtre : « Ni les voleurs, ni les adultères ne posséderont le royaume de Dieu. » (I *Corinth.*, VI, 10.) N'étendons pas nos mains sur le bien d'autrui, ne portons pas nos yeux sur la femme étrangère, n'outrageons pas dans notre corps celui que le Christ a pris de la même nature. Gardons-nous bien de laisser le crime ou le péché s'emparer de notre vie, de peur que ne nous soit appliquée cette terrible sentence du prophète : « Il n'a pas Dieu devant lui, ses voies sont constamment souillées, vos jugements ne sont

mus exercere et judicium. Credamus, quam, Deum, vel ex sola virtute patientiæ, qui dum ab homine cruci et neci traditur, sic quoque homini gloriam pollicetur ; qui illas ipsas injurias et plagas congestas in corpus suum, convertit in pretium nostrum. Sed et ipsa totius mundi rationabilis creatura motibus suis Deum loquitur. Nam in media passione Domini Salvatoris cælestia et terrena turbantur, lux cum nocte miscetur, elementa quatiuntur, et ab antiquis ministeriis effugantur. Aperte rerum natura perspicitur commoveri, velut in vindictam auctoris sui velit armari. Terra ipsa concussa a fundamentis suis, quasi quæ (*a*) crucem Domini vix sustineat, tanquam ad scelus proprium contremiscit. Dies refugo lumine, quo modo potest, sumit lamentum, et fusco tristium tenebrarum habitu, more lugentis, induitur ; et sicut tota cæli facies Dominicæ nativitatis gloriam nova luce testatur ; ita crucis injuriam novis tenebris detestatur. Et quæ duritia cordis humani? Væ eis qui inter ista non credunt ; quando quidem creatura insensibilis, quæ recipere non potest credulitatis affectum, dat tamen Deo confessionis obsequium ; et cum pro solo homine Christus mortuus sit, perhibet ei tamen etiam pars illa mundi testimonium divinitatis, ad quam non pervenerunt beneficia passionis.

Quantum homo valeat et debeat. — 8. Quæ cum ita sint, Carissimi, agnoscat homo quantum valeat, et quantum illum Deo obnoxium faciat vel natura vel gratia. Agnoscat homo quantum ab illo exspectet Deus ; et quem tanta dignatione habuit carum, quam velit esse in conversatione pretiosum. Agnoscat homo quantum valeat, et quantum debeat ; et dum pretium suum cogitat, vilis sibi esse desinat, et potius vicem muneris Salvatori ex ipso bono suo, id est, de conservata salute restituat. Custodiamus ergo sollicite quod tanti sudoris commercio Christus redemit. Reus itaque erit non parvi pretii, sed sanguinis Christi, qui violat et commaculat animam, Christi sanguine et passione mundatam ; blasphemus, homicida, castitatis proditor. Hæc tria capitaliter occidunt. Contestamur Caritati Vestræ causas æternorum malorum. Blasphemus, homicida, proditor castitatis suæ, expugnator alienæ, id est, qui legitimi cubilis jura transgreditur, qui extra conjugem suam per mortiferos errat amplexus, reus erit æternæ mortis ; quia vilem in se habuit sanguinem Redemptoris. Et quia clamat Apostolus : « Neque rapaces, neque adulteri regnum Dei possidebunt ; » (I *Cor.*, VI, 10.) abstineamus manus ab alienis, oculos ab aliena femina caveamus ; ne corpori illi quod de nostro Christus assumpsit, injuriam faciamus in nostro corpore. Caveamus ita peccatis et criminibus vitam prodere ; ut ad nos non respiciat prophetia illa terribilis : « Non est, inquit, Deus in conspectu ejus, polluuntur viæ ejus in omni tempore, auferuntur judicia tua a facie ejus. » Irremediabile periculum est, sic aliquem vitiis et cupiditatibus frena laxare,

(*a*) Eusebius, *quasi quæ super crucem Deum vix sustineat.*

pas en sa présence. » (*Psalm*. IX, 5.) Il est dans un irrémédiable danger l'homme qui lâche le frein à ses vices et à ses concupiscences, de manière à ne plus se souvenir du compte qu'il devra rendre à Dieu ; et je regarde déjà comme un grand châtiment du péché d'avoir perdu la crainte et la mémoire du jugement à venir. N'aimons pas tant les dépouilles des pauvres, puisqu'elles doivent plus tard nous causer de si profondes amertumes. Fuyons aussi, comme nous l'avons dit tout à l'heure, les funestes attraits de la volupté, les feux dévorants des passions impures. Ceux qui s'y laissent entraîner, mes très-chers Frères, allument pour eux-mêmes des feux éternels, alimentent des vapeurs qui ne se dissiperont jamais, avec la paille et le bois de leurs iniquités. La vie n'est pas tellement précieuse que l'homme doive consumer une éternité tout entière dans les quelques années de cette vie, accumulant ainsi sur sa tête des tourments qui n'auront pas de fin.

Que l'exemple du larron ne soit pas pour nous un prétexte au relâchement. — 9. Il ne faudrait pas, mes bien-aimés, que le bonheur de cette foi si prompte fût pour quelqu'un de vous un principe de négligence ou de fausse sécurité ; il ne faudrait pas se dire en soi-même : Je n'ai pas tant à me tourmenter des reproches de ma conscience, à m'attrister des désordres de ma vie, puisque je vois le larron obtenir en un instant le pardon de ses crimes ; je puis à mon tour les expier de même. — Nous devons d'abord considérer, au sujet de ce larron, non-seulement la la fervente et soudaine explosion de sa foi, mais encore les circonstances où cela s'accomplissait, ce moment où nous voyons chanceler la perfection même des justes. Puis, commencez par me montrer cette foi du larron, et je vous permettrai de compter sur son bonheur. Le diable vous jette dans la sécurité, pour assurer votre perte ; impossible de dénombrer les jouets et les victimes de cette folle espérance. Puisse nous en détourner la pensée de tant de peuples qui, dans une telle sécurité, sont restés vides de biens, pleins de maux, et sont ainsi descendus dans la tombe.

Il est très-dangereux de différer le temps du salut. — 10. Redoutons chaque jour l'heure incertaine de notre passage et de notre départ; il y a là quelque chose qui nous surprend toujours et qui demeure à jamais sans remède. Il faut prévenir ce jour qui nous trompe sans cesse. Il se séduit lui-même, il joue avec sa propre mort, celui qui se tient ce langage : Je puis obtenir le pardon au moment suprême. Erreur, rien de plus dangereux que cette sécurité qu'on fait reposer sur la dernière heure, et rien de plus insensé que de s'en remettre pour des intérêts éternels sur les garanties d'une vie fragile et périssable. C'est une chose abominable devant Dieu que l'homme pèche avec plus de liberté parce qu'il se réserve de faire pénitence dans la vieillesse. Croyez-moi, mes bien-aimés, de pareilles ruses ne méritent pas d'obtenir une heureuse fin ; l'artifice ne sert de rien pour le salut aux yeux de Celui qui sonde les cœurs. Quant à cet heureux larron dont nous avons parlé, heureux, je le répète, parce qu'il ne dresse plus ses embûches sur les grands chemins, et que, marchant sur la voie même du Christ, il ravit en un clin d'œil les richesses de la vie, emportant de nouvelles dépouilles au prix de sa mort, ce n'est pas sciemment, ni de propos délibéré qu'il a retardé l'heure de sa conversion ; ce n'est pas un misérable calcul chez lui, s'il n'a recours au remède qu'à la dernière extrémité, s'il ne se tourne vers l'espérance que

ut se rationem Deo non meminerit redditurum ; quia puto magna sit jam peccati pœna, metum ac memoriam futuri perdidisse judicii. Non nobis ita dulcia sint pauperum spolia postmodum nimis amaricatura. Nihilominus, sicut dictum est, refugiamus carnis alienæ abominanda contagia, vitemus obscœna inimicæ voluptatis incendia. Hæc qui agit, Carissimi, de stipula ac lignis iniquitatum perpetuos sibi succendit ignes, et nunquam exstinguendos concinnat vapores. Non tanti est vita, si ad hoc vivat homo, ut in paucis hujus vitæ annis consumat æternos, et sub brevi fine congreget sibi pœnas sine fine mansuras.

Latronis exemplum ne remissioris vitæ sit occasio. — 9. Sed ne forte, Carissimi, aliquem nimis securum faciat aut remissum tam nova felicitas credulitatis, ne forte dicat aliquis in corde suo : Non me usque adeo conturbet et cruciet rea conscientia, non me usque adeo contristet culpabilis vita, video sub momento, video sub exiguo spatio latroni crimina sua donata, et mihi resoluta mente concipiuntur (*a*). Primum consideranda est in latrone illo non solum credulitatis compendiosa devotio, sed temporis illius, sub quo hæc agebantur, occasio, quo justorum legitur titubasse perfectio. Deinde ante mihi fidem latronis ostende, et tunc tibi latronis beatitudinem pollicere. Immittit diabolus securitatem, ut inferat perditionem ; neque dinumerari possunt, quantos hæc inanis spei umbra deceperit. Deterreant, quæso, nos ab hac persuasione innumerabiles populi sub tali securitate nudi et vacui bonis, et malis pleni, ex hac luce prærepti.

Salutis tempus differre, periculosissimum. — 10. Quotidie expavescenda transitus nostri et commigrationis incerta hora ; quæ et modo vel insperata vel subita sunt, et in æternum remediis caritura sunt. Præveniendus est dies, qui prævenire consuevit. Ipse se seducit, et de morte sua ludit, qui hoc cogitat : Potest mihi extremi temporis indulgentia subvenire. Non est hoc ; primum, quia periculosissima est in ultimum diem promissa securitas ; deinde, stultissimum est, ut causa quæ de necessitatibus agitur æternis, inutilitatibus vitæ deficientis committatur extremis. Odibile est apud Deum, quando homo sub fiducia pœnitentiæ in senectutem reservatæ liberius peccat. Credite, Carissimi, difficile est ut callida dissimulatio ordinandæ consummationis obtinere digna sit facultatem ; apud illum cordis interpretem ars non admittitur ad salutem. Ille autem, de quo locuti sumus, beatus latro, beatus, inquam, non jam juxta viam insidias tendens, sed viam ipsam in Christo tenens, ac vitæ prædam subito rapiens, immutato genere et nova spolia de morte propria repor-

(*a*) Forte legendum, *concedantur*. Aut certe abundant verba, *et mihi resoluta mente concipiuntur*. Et ipsa quidem omittunt cum Eusebio MSS.

dans un moment en quelque sorte désespéré ; il ne connaissait auparavant ni la religion ni le Christ. S'il les avait connus, peut-être eût-il été du nombre des Apôtres, et non le dernier, puisqu'il arrive le premier au royaume. Aussi, dans cette extrémité même, est-il agréable à Dieu ; au fond, ce n'était pas la dernière heure pour acquérir la foi, c'était la première. Il faut donc que l'homme se prémunisse par sa conduite de chaque jour, pour s'assurer une bonne fin ; il faut que notre vie tout entière soit telle que nous méritions d'être libres quand elle se terminera. Méditons sans cesse sur le moment de notre départ, sur l'heure de notre jugement ; ne cessons pas de nous écrier avec le larron : « Souvenez-vous de moi, Seigneur, quand vous serez rentré dans votre royaume. »

SERMON CLV.

Sur la passion du Seigneur, VI, *ou bien sur la croix et le larron* (1).

La croix devenue glorieuse. — 1. En ce jour notre Seigneur fut suspendu à la croix ; et nous sommes autour d'une heureuse table, afin d'apprendre que le gibet du Christ est le signe des fêtes et des réunions spirituelles. Auparavant la croix était un instrument de supplice, elle est maintenant un glorieux étendard ; elle était dressée pour la malédiction, elle s'élève pour le salut. Cette croix est devenue pour nous une source intarissable de biens : elle nous a délivrés de l'erreur, illuminés au sein des ténèbres, arrachés au diable notre vainqueur, et réconciliés avec Dieu ; d'étrangers que nous étions elle nous a ramenés dans la famille, elle nous a rappelés de notre éloignement, d'ennemis elle nous a faits citoyens. Elle marque la fin des discordes, elle affermit la paix, elle est pour nous le trésor de toutes les grâces. Nous devons à la croix de ne plus errer dans les solitudes, d'avoir reconnu le chemin de la vérité ; nous ne sommes plus hors du royaume, et la porte du Roi s'est ouverte devant nous ; nous ne craignons plus les traits enflammés du diable, et nous avons trouvé cette fontaine de vie dans laquelle ils viennent s'éteindre. Grâces à la croix, nous ne sommes plus dans le veuvage, et nous avons retrouvé l'époux ; le loup ne nous inspire plus de crainte, parce que nous avons le bon pasteur. Lui-même a prononcé cette parole : « Je suis le bon pasteur. » (*Johan.*, x, 14.) Le tyran ne nous est plus redoutable, puisque nous sommes attachés au Roi. Voilà pourquoi ce jour de fête : nous célébrons la mémoire de la croix.

La fête de la croix instituée par saint Paul. — 2. Voici comment le Docteur des Nations nous enseigne que la fête annuelle est établie en l'honneur de la croix : « Faisons un festin, non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice et de la corruption, mais avec les azymes de la sincérité et de la vérité. » Puis il ajoute la cause pour laquelle cette solennité doit être célébrée : « Car le Christ s'est immolé pour nous, devenant ainsi notre Pâque. » Il n'y a pas immolation

(1) C'est une homélie de Chrysostome, mais tronquée, et bien différente de l'ancienne version qui se trouve dans les manuscrits et dans les premières éditions de ce saint Docteur ; elle est de beaucoup inférieure et moins conforme au texte grec.

tans, ille nec salutis tempora sciens distulit, nec remedia status sui in momenta ultima infelici fraude posuit, nec redemptionis suæ spem in desperationis novissimum reservavit ; nec religionem ante, nec Christum scivit. Quod si scisset, fuisset forsitan inter Apostolos non postremus in numero, qui prior factus est in regno. Ergo etiam ex hoc in extremo placuit Deo ; quia ad consequendam fidem non fuit extrema hora illa, sed prima. Opus est ergo, ut sibi homo quotidiano actu provideat, et procuret bonam consummationem ; opus est, ut tota vita nostra talis sit in conversatione, ut liberi mereamur esse in fine. Incessabiliter diem transitus nostri et tempus judicii cogitantes, nos quoque cum latrone jugiter proclamemus : « Memento mei Domine, cum veneris in regnum tuum. »

SERMO CLV (*a*).

De Passione Domini, VI, *seu de Cruce et Latrone.*

Crux jam gloriosa. — 1. Hodierna die Dominus noster pependit in cruce, et nos epulamur (*b*), ut discamus quoniam crux Christi feriæ sunt et nundinæ spiritales. Antea namque crux nomen condemnationis erat, nunc vero facta est res honoris ; prius in damnatione maledicti stabat, nunc in occasione salutis erecta est. Hæc enim crux innumerabilium nobis bonorum exstitit causa ; hæc nos de erroribus liberavit, hæc nos sedentes in tenebris illuminavit, hæc nos a diabolo expugnatore reconciliavit Deo, et ex alienatis restituit in domesticos, de longinquis proximos fecit, de peregrinis reddidit cives. Hæc est enim inimicitiarum interemptio, pacis firmamentum, et omnium nobis bonorum thesaurus. Propter hanc jam non erramus in solitudinibus ; viam enim veritatis agnovimus ; nec jam extra regnum sumus ; januam enim regis intravimus ; jam ignitas diaboli sagittas non timemus ; fontem enim vitæ, quo exstinguerentur, invenimus. Propter hanc jam in viduitate non sumus ; sponsum enim recepimus ; non expavescimus lupum ; quia bonum pastorem invenimus ; dicit enim : « Ego sum pastor bonus. » (*Johan.*, x, 14.) Propter hanc non formidamus tyrannum ; regi enim adhæremus ; proptes hanc diem festum agimus, crucis memoriam celebrantes.

Crucis festivitas a Paulo instituta. — 2. Ita et Magister Gentium (*c*) docet, propter crucem annualem festivitatem constitui. « Epulemur, inquit, non in fermento veteri, neque in fermento malitiæ et nequitiæ, sed in azymis sinceritatis et veritatis. » Deinde causam agendæ solemnitatis adjiciens, ait : « Quoniam Pascha nostrum pro nobis immolatus est Christus. » Ubi autem sacrificium, ibi et interemptio peccatorum ; ubi reconciliatio

(*a*) Olim de Tempore, cxxx, et post in Appendice, xlix.

(*b*) Ita editi cum duobus MSS. At versio altera in MSS. et antiquioribus Chrysostomi impressis, *festivitatem nimia lætitia celebramus*. Græca editio, ἑορτὴν ἄγομεν. Vertit Gretserus, *festum agimus*.

(*c*) Apud Chrysostomum, Παῦλος ἑορταζειν παραινεῖ, Gretserus, *Paulus monet ut festivitatem agamus*. Alia versio antiqua, *Paulus præcepit propter crucem festivitatem celebrari*. Mox addit, *Diem itaque festum celebremus*, ubi Græc. ἑορτάζωμεν, et Gretserus, *feriemur*. Melius sane quam, *epulemur*.

qu'il n'y ait destruction du péché ; le péché n'est pas détruit sans qu'il y ait réconciliation avec Dieu ; et, dès que cette réconciliation est faite, « voix d'allégresse et de salut dans les tabernacles des justes. » Que la terre entière prenne part à notre joie : « Le Christ s'est immolé pour nous, devenant notre Pâque. » Et cette immolation s'est accomplie, devez-vous dire, au haut de la croix. Nouveau certes est l'autel de ce sacrifice ; c'est que nouvelle est aussi l'immolation, et pleinement admirable. Lui-même est à la fois victime et prêtre, victime selon la chair, prêtre selon l'esprit: lui-même selon l'esprit présentait l'offrande, et selon la chair il était l'offrande même. Or, écoutez maintenant de quelle façon Paul manifeste ces deux choses: « Tout pontife, pris d'entre les hommes, est constitué pour les hommes; aussi faut-il nécessairement qu'il possède en lui ce qu'il doit offrir. » (*Hebr.*, v, 1.) Le voilà donc s'offrant lui-même. Plus loin il est dit : « Le Seigneur s'est une fois offert en sacrifice, pour effacer désormais les péchés du grand nombre ; et puis il apparaîtra sans péché à ceux qui l'attendent pour leur salut. » (*Ibid.*, IX, 28.) Le voilà donc offert, et s'offrant lui-même : vous avez vu comment il est devenu victime et prêtre ; et la croix était l'autel.

Pourquoi le Christ est immolé en plein air, et non dans un temple. — 3. Pour quelle raison cette hostie n'est-elle pas offerte dans un temple, et l'est-elle hors de la cité, hors de l'enceinte. Pour l'accomplissement de ce qui était écrit : « Il a été confondu avec les scélérats. » (*Isa.*, LIII, 12.) Pour quelle raison encore est-il immolé sur une croix en plein air, au lieu de l'être dans l'intérieur de l'édifice ? C'est qu'il a voulu purifier la nature même de l'air ; voilà pourquoi la victime n'est pas sacrifiée sur un autel, sous un toit, mais bien sous la voûte céleste. Oui, l'air était purifié, pendant qu'elle expirait sur la hauteur; la terre était purifiée de même, recevant les gouttes du sang divin. C'est pour cela, je le répète, qu'elle ne meurt pas dans une enceinte fermée, dans le temple des Juifs; il ne fallait pas que ce peuple pût s'approprier le sacrifice offert pour le salut de tous. N'allez pas croire, en effet que cette hostie n'était offerte que pour une seule nation ; aussi devait-elle l'être hors de la cité, hors des murailles, pour mieux me faire comprendre qu'elle appartient au genre humain tout entier. Commune est la purification, et non partielle et restreinte, comme l'était celle des Juifs. Si Dieu leur avait ordonné de quitter le reste de la terre, pour accomplir leurs vœux et faire leurs sacrifices en un seul lieu, c'est que la terre entière était alors souillée par la fumée des victimes impures brûlées sur les autels, et par les autres profanations dont le culte idolâtrique était accompagné. Pour nous, du moment où le Christ est venu purifier toute la terre, il n'est pas de lieu qui ne soit un oratoire. De là vient que le bienheureux Paul nous demande et nous prescrit de prier toujours et partout : « Je veux que les hommes prient en tout lieu, levant au ciel des mains pures. » (I *Tim.*, II, 8.) Voyez-vous comment toutes les contrées de l'univers ont été purifiées ? Nous pouvons désormais lever partout des mains pures, parce que la terre entière est sanctifiée; elle est même plus sainte que cette partie réservée de l'ancien temple, alors appelée le saint des saints. Là c'était une brebis, un animal privé de raison, qu'on immolait ; ici c'est une hostie spirituelle. Or, plus grande est l'oblation, plus la sanctification

Dei, ibi « vox lætitiæ et salutis in tabernaculis justorum. » Sed et omnis terra lætetur : « Pascha nostrum pro nobis immolatus est Christus. » Et ubi immolatus est, dicito. In altitudine crucis. Novum est altare sacrificii hujus ; quoniam et immolatio nova et admirabilis. Ipse enim et hostia erat et sacerdos ; hostia quidem secundum carnem, sacerdos vero secundum Spiritum. Idem ipse et offerebat quidem secundum Spiritum ; offerebatur vero secundum carnem. Audi igitur nunc quomodo utraque hæc manifestaverit Paulus : « Omnis, inquit, Pontifex, qui ex hominibus accipitur, pro hominibus constituitur ; unde necessarium est, ut et ipse habeat quod offerat. » (*Hebr.*, v, 1.) Ecce ipse offerebat se ipsum. Alibi vero dictum est : « Quoniam Dominus (*a*) semel oblatus est pro oblatione sui ; deinceps ut multorum auferat peccata ; secundo vero sine peccato videbitur his, qui exspectant eum in salutem. » (*Ibid.*, IX, 28.) Ecce isthic oblatus est, ibi seipsum obtulit. Vidisti quomodo simul et hostia et sacerdos factus est, et altare erat crux.

Cur sub dio immolatus, non in templo. — 3. Et cujus rei causa non in templo offertur hæc hostia, sed extra civitatem et extra muros? Ut illud impleretur quod scriptum est : « Quoniam inter iniquos deputatus est. » (*Isai.*, LIII, 12.) Cujus igitur rei causa in altitudine crucis immolatur, et non sub tegimine ædificii? Ob hoc scilicet, ut aeris naturam mundaret, propterea non in altari, nec tecto superposito, sed sub cælo. Aer enim purgabatur, cum in altitudine immolaretur ovis; terra etiam purgabatur, quia stillabat sanguis Domini super eam. Ideo non sub tegmine, neque in templo Judæorum; ut non subtraherent sacrificium salutare Judæi (*b*). Neque existimes pro illa tantummodo gente hanc hostiam offerri; propterea enim extra civitatem et extra muros ; ut intelligas quoniam communis est hostia pro genere humano oblata ; et ideo communis est purificatio, non ex aliqua parte, quemadmodum fuerat in Judæis. Nam Judæis ideo præcepit Deus relinquere universam terram, et in uno loco offerre sacrificia, et vota reddere ; quoniam immunda erat tunc universa terra fumo ararum et nidore bustorum, ceterorumque inquinamentorum eorum quæ de profanis Gentilium sacrilegiis inferebantur super eam. Nobis vero jam quoniam Christus adveniens universam terram expiavit, omnis locus oratorium factus est. Et idcirco beatus Paulus hortatur et præcipit sine intermissione orare ubique, dicens : « Volo orare viros in omni loco, levantes manus sanctas. » (I *Tim.*, II, 8.) Vides quomodo mundatus est orbis terrarum? Et ideo ubique sanctas manus levare possumus, quoniam universa terra sanctificata est ; ut sanctior sit quam illa in interioribus templi veteris sancta sanctorum. Ibi namque irrationabile animal ovis offerebatur ; hic autem spiritalis

(*a*) Versio vetus, *Christus semel oblatus abstulit multorum peccata. Ecce hic oblatus, ibi*, etc. Ita fere Chrysostomus.
(*b*) Addit hic versio vetus jam laudata, *et sibimet vindicarent.*

est éminente ; et de là cette solennité dont la croix du Sauveur est l'objet.

La croix a ouvert le paradis. — 4. Voulez-vous apprendre un autre bienfait émané de la croix? Le paradis, qui nous était fermé depuis cinq mille ans et plus peut-être, elle nous l'a ouvert en ce jour. En ce jour même, à cette même heure, le Christ opère deux grands biens : il introduit le larron dans le paradis, il ouvre le paradis pour nous. En ce jour il nous a rendu notre patrie véritable, il nous a ramenés dans la cité de nos pères, il a redonné la maison éternelle au genre humain. « Aujourd'hui même tu seras avec moi dans le paradis. » Qu'osez-vous dire ? Vous êtes crucifié, transpercé de clous, et vous promettez le paradis? — Oui, je le promets, afin que dans la croix vous reconnaissiez ma puissance. Comme ce n'était là qu'un symbole de douleur, je veux que vous détourniez les yeux de ce bois infâme, pour ne voir que la puissance du crucifié. Voilà le miracle opéré sur la croix : ce n'est plus en ressuscitant les morts, en calmant les flots et les vents par une seule parole, en chassant les démons, qu'il fait maintenant éclater son pouvoir sans bornes; c'est sur la croix, conspué, sanglant, transpercé. Pendant qu'il est lui-même accablé d'injures et de malédictions, de dérisions et de mépris, il trouve le moyen de changer cette âme endurcie par la longue habitude du crime : des deux côtés vous voyez ainsi rayonner sa vertu. Dans le temps même de sa passion, quand il est attaché à la croix, il ébranle toute créature, il brise les rochers, il fait plus, il attire et relève une âme plus dure que les rochers, en lui disant : « Aujourd'hui même tu seras avec moi dans le paradis. » Le Chérubin gardait le paradis sans doute; mais le Seigneur remplace ici le Chérubin. Le glaive de feu s'agite encore; seulement le Christ tient en son pouvoir la flamme, la géhenne, la vie et la mort.

L'entrée du larron dans le ciel rend le Seigneur encore plus admirable. — 5. Jamais un roi n'osa permettre qu'un voleur, ou tel autre scélérat insigne, marchât à côté de lui quand il faisait son entrée dans une ville ; c'est ce que le Christ a fait, après avoir vaincu la mort et le diable; il introduit avec lui le larron dans la patrie même de la sainteté ; et par cet acte de miséricorde, il ne rabaisse pas le paradis, il l'honore ; au lieu de l'obscurcir en y faisant entrer le larron, il le couvre de gloire. La gloire du paradis, en effet, est d'avoir un roi capable de rendre un larron même digne de la possession et des délices du paradis. Tel est le Roi des cieux ; en admettant dans son royaume des courtisanes et des publicains, il a fait qu'ils fussent jugés dignes de la grâce et de la gloire qu'implique cette admission. De même que nous admirons surtout un médecin, quand nous le voyons guérir les maladies les plus difficiles, et conjurer par son art les approches de la mort; de même nous devons admirer le Christ quand il guérit les blessures incurables de l'âme et du corps, quand il amène un publicain ou bien une courtisane à cet état de santé qui leur donne des droits ostensibles au céleste royaume.

Mérite du larron. — 6. Et qu'avait donc fait de pareil ce larron, pour qu'après avoir subi le supplice dont il s'était après tout rendu digne, il ait aussitôt mérité d'entrer dans le paradis ? — Voulez-vous que je vous

oblata est. Et quanto major est oblatio, tanto et eminentior sanctificatio; idcirco festivitas epulationis est crux Christi.

Crux paradisum reseravit. — 4. Vis discere et aliud crucis beneficium? Paradisum ante quinque millia vel amplius fere annorum clausum, hodie nobis aperuit. In hac enim die et in hac hora latronem introducens Christus, duplex beneficium operatus est; unum quidem quia paradisum aperuit, aliud vero quia latronem introduxit. Hodie reddidit nobis patriam principalem, hodie reduxit nos in civitatem paternam, et æternam domum redonavit communi hominum naturæ. « Hodie, inquit, mecum eris in paradiso. » Quid dicis? Crucifixus es, et clavis confixus, et paradisum promittis? Ita, inquit; ut in ipsa cruce virtutem meam agnoscas. Quoniam res hæc tristitiæ videbatur, ut non in crucis lignum adtendas, sed virtutem ejus qui crucifixus est, discas ; in cruce hoc miraculum operatus est, unde maxime potentiam suam declarat omnipotens, non mortuum resuscitans, non mari et ventis imperans, non dæmones ejiciens, sed crucifixus et consputus in facie, clavisque confixus; cum injurias et maledicta susciperet, derisus atque contemptus malignam illam atque longo scelerum usu obduratam latronis mentem immutare prævaluit, ut ex utroque virtutem ejus inspicias. In eodem enim tempore passionis crucifixus universam creaturam turbavit, et saxa dirupit ; duriorem vero lapidibus animam adtraxit pariter et honoravit, dicens : « Hodie mecum eris in paradiso. » Et certe Cherubim custodivit paradisum; sed hic etiam Cherubim Dominus est. Flammea rhomphæa ibi volvitur ; sed ipse et flammæ, et gehennæ, et vitæ, et mortis potestatem habet.

Latronis in cælum ingressus Dominum valde commendat. — 5. Et quidem nemo regum aliquando passus est latronem hominem, aut quempiam alium ejusdem naturæ conservum secum assumens ita in civitatem introducere; sed Christus hoc fecit, qui mortis et diaboli victor, et sacratissimam ingrediens patriam secum latronem introducit, non conculcans paradisum istius pietatis opere, sed honorans; neque confundens latronis introitu, sed illustrans. Honor namque paradisi est, talem Dominum habere, qui etiam latronem dignum facere possit paradiso deliciarum. Etenim cum publicanos et meretrices introduceret in regnum cælorum, non confudit, sed extulit regnum cælorum ; neque dejecit, sed potius honoravit paradisum. Honor enim, ut diximus, est paradisi, talem habere Dominum, qui et latronem dignum facere possit deliciis et possessione paradisi. Talis est enim Domini regnum cælorum, ut et meretrices et publicanos ita probabiles reddat, ut digni appareant gratia et gloria quæ illic est. Quemadmodum enim medicum tunc maxime admiramur, cum viderimus eum difficiles hominum valetudines curantem, mortisque pericula medendi arte vincentem ; ita et Christum admirari justum est, quando insanabilia vulnera in corporibus et mentibus curat, quando publicanum et meretricem ad tantam sanitatem perducit, ut etiam cælo dignos ostendat.

Latronis meritum. — 6. Et quid tale egerat latro, ut post crucem quam meruerat, repente paradiso dignus ju-

dise en peu de mots combien fut grande la foi de cet homme ? Alors que Pierre reniait là-bas, lui confessait là-haut. Si je parle de la sorte, ce n'est pas pour accuser le bienheureux Pierre, loin de moi cette pensée ; c'est pour mieux montrer la magnanimité du larron. Le disciple ne soutint pas les menaces d'une misérable servante : et le larron, voyant cette foule immense qui l'entourait avec des cris de rage, qui lançait des blasphèmes insensés, des sarcasmes et des malédictions, ne fit aucune attention à ces choses, ne songea pas à l'apparente abjection du crucifié ; mais, s'élevant au-dessus de tout par les yeux de la foi, franchissant et laissant derrière lui tous ces obstacles ; comme de faibles barrières en face de la vérité, il reconnut le souverain Maître du ciel, et s'écria : « Souvenez-vous de moi, Seigneur, quand vous serez rentré dans votre royaume. » Ne passons pas trop rapidement sur un pareil larron, ne rougissons pas d'accepter pour maître celui que notre Seigneur n'a pas rougi d'introduire le premier dans le paradis. Non, ce n'est pas une honte de suivre les leçons d'un homme qui mérita de précéder dans le royaume des cieux le genre humain tout entier. Examinons en détail chaque circonstance, afin de reconnaître la vertu de la croix. Le Seigneur ne lui dit pas comme à Pierre : « Viens après moi, je te ferai pêcheur d'hommes. » (*Matth.*, IV, 19.) Il ne lui dit pas comme aux douze disciples choisis : « Vous serez assis sur douze trônes, jugeant les douze tribus d'Israël. » (*Ibid.*, XIX, 28.) Il ne lui dit rien de semblable ; il n'opéra devant lui aucun prodige, ni mort ressuscité, ni démon chassé, ni mer obéissante ; il ne lui parla ni du royaume des cieux, ni des tourments de la géhenne. Le larron le confessa tout d'abord, et cela pendant que l'autre l'insultait ; car l'autre larron se livrait à des outrages.

Larron et larron. — 7. Avez-vous remarqué cette différence entre deux larrons : l'un et l'autre sont attachés à la croix ; l'un et l'autre ont exercé la même profession infâme ; l'un et l'autre sont partis du même point pour arriver au même supplice ; mais déjà leurs dispositions sont opposées, ainsi que leurs mérites. Le royaume devenait le partage de l'un, l'autre était précipité dans la géhenne. Même séparation s'était accomplie la veille parmi les disciples. Ici, Judas, l'un des des douze ; et là, tous les autres. Ceux-ci disaient au Seigneur : « Où voulez-vous que nous vous préparions la Pâque ? » (*Matth.*, XXVI, 17.) Celui-là se disposait à trahir le Seigneur, et voici quel était son langage : « Que voulez-vous me donner, et je me charge de vous le livrer ? » (*Ibid.*, 15.) Les premiers désiraient donc remplir un saint ministère, et le second se jetait dans la trahison. Il y avait également deux larrons sur le Calvaire ; mais l'un se répandait en insultes, et l'autre en adoration ; l'un blasphémait, et l'autre rendait gloire, reprenant même le blasphémateur, et disant : « Ni toi non plus, tu ne crains pas Dieu ? » Vous avez vu la confiance du larron, vous avez vu sa volonté libre sur la croix, vous avez vu sa philosophie dans la souffrance, et sa crainte respectueuse pour Dieu dans les horreurs du supplice. Alors que dans son corps il était percé de clous, il conservait son intelligence intacte, et le fer n'avait pas pénétré jusqu'à ses sentiments : qui ne

dicaretur ? Vis breviter dicam virtutem fidei ejus ? Quando Petrus negavit deorsum, tunc ille confessus est sursum. Et hæc non ut accusans beatissimum Petrum locutus sum, absit ; sed latronis magnanimitatem ostendere volens. Nam ille discipulus minas abjectæ puellæ non sustinuit ; latro vero multitudinem totius populi videns circumstantem et clamantem, insanas blasphemias et opprobria atque maledicta jaculantem, non adtendit illis, non cogitavit visibilem abjectionem ejus qui crucifigebatur ; sed oculis fidei hæc cuncta transcurrens, et ut abjecta et levia veritatis impedimenta præteriens et relinquens, cognovit Dominum cæli, et ait dicens : « Memento mei, Domine, in regno tuo. » Ne ergo brevi commemoratione dimittamus latronem istum, neque confundamur doctorem accipere, quem Dominus noster non erubuit primum in paradisum introducere ; ne, inquam, erubescamus magistrum habere hominem, qui ante omnem generis humani naturam meruit dignus haberi regno cælorum ; sed singula intentius disquiramus, ut virtutem crucis agnoscamus. Non dixit ad eum Dominus quemadmodum ad Petrum : « Veni post me, faciam te piscatorem hominum. » (*Matth.*, IV, 19.) Nec dixit ad eum quemadmodum ad duodecim discipulos : « Quoniam sedebitis super duodecim thronos judicantes duodecim tribus Israel ; » (*Ibid.*, XIX, 28.) sed nec qualecumque verbum dignatus est ei dicere, nullum miraculum ostendit, non mortuum resuscitatum, non dæmonem expulsum, non mare obediens, non denique aliquid aut de regno cælorum ei locutus, aut de gehenna comminatus est ; et prior omnium latro confessus est eum, et hoc alio exprobante. Improperabat enim ei ille alius latro.

Latro et latro — 7. Vidisti latronem et latronem ; ambo in cruce, ambo ex conversatione latronum, ambo ex eadem malignitate venientes ; sed jam non ambo in eisdem mentibus et meritis constituti. Nam alius quidem regnum adipiscebatur, alius vero in gehennam mittebatur. Ita et pridie in discipulis simile discrimem fuit. Nam et Judas quidem discipulus, et illi undecim ; sed illi quidem dicebant Domino : « Ubi vis paremus tibi Pascha manducare ? » (*Matth.*, XXVI, 17.) iste vero se ad tradendum Dominum præparabat, et dicebat : « Quid vultis mihi dare, et ego vobis eum tradam ? » (*Ibid.*, 15.) et illi quidem ad ministerium divinum se præparabant, hic autem ad tradendum festinabat. Ita et in hoc loco latro et latro ; sed unus quidem improperabat, alius adorabat ; alius blasphemabat, alius laudabat, et blasphemantem corripiebat, dicens : « Nec tu times Dominum tuum ? » Vidisti fiduciam latronis, vidisti liberam voluntatem in cruce ; vidisti philosophiam in tribulatione, et reverentiam (*a*) divini timoris in supplicio. Quod enim in semetipso erat, et clavis confixus non saucium intellectum, neque confixum sensum habebat, quis non admiretur et compungatur ? Etenim non solum quod in ipso erat, sed et ea quæ circa se ipsum erant relinquens, de altero curam

(*a*) Versio vetus, *et in pœna prudentiam.* Tum subdit, *Quod enim sui memor fuit, quod mente sana vigilabat clavorum confixione constrictus, quis*, etc., Chrysostomi autem posterior interpres, *Quod enim sibi præsens fuerit, quod de statu mentis non sit dejectus, etsi clavis affixus*, etc. Utrobique autem deest vox *compungatur*.

serait frappé d'admiration et touché jusqu'au fond de l'âme ? Oubliant ce qui l'entourait, s'oubliant lui-même, quoique crucifié, il prenait soin d'un autre ; il était devenu docteur et moraliste : « Et toi non plus, tu ne crains pas Dieu ? » (*Luc.*, XXIII, 40.) Ne fais aucune attention à ce jugement qui nous a condamnés ici-bas ; il est un juge invisible. Tu n'as donc pas à te préoccuper de la sentence d'un juge terrestre et mortel ; tels ne sont pas les jugements d'en haut ; devant les tribunaux de la terre, les justes sont parfois condamnés et les pervers échappent ; les coupables sont absous et les innocents punis : qu'ils le veuillent ou ne le veuillent pas, les juges se trompent souvent. Dans leur ignorance de la vraie justice , ils sont entraînés ; et, quand ils la connaissent, ils se laissent corrompre par cupidité, ils vendent le sang innocent. Rien de pareil dans la vie supérieure ; le juge est plein d'équité, le jugement part comme un trait de lumière, sans aucun mélange d'ignorance ou d'obscurité. — Pour que l'autre n'ait pas à lui dire qu'il est déjà condamné par les tribuuaux humains, qu'il subit déjà sa peine, il le transporte au jugement supérieur, il lui représente ce tribunal redoutable : il semble se dire à lui-même : Lève les yeux, et tu ne seras pas frappé d'une condamnation éternelle, tu n'auras aucune part au sort des juges corrompus, puisque je n'ai plus en perspective que ce futur jugement dont le salut sera la conséquence. Vous avez vu la philosophie du larron, vous avez vu son intelligence et son enseignement ; tout d'un coup, en un clin d'œil, il s'est élancé de la croix au ciel. Il a déjà reçu la justice avec une telle abondance qu'il peut adresser une sévère leçon à celui qui partage sa torture après avoir partagé ses forfaits : « N'as-tu pas honte, vu que nous subissons le même jugement, » la même condamnation ? N'es-tu pas, lui dit-il, cloué sur la même croix ? En insultant au compagnon de ta peine, ne te déclares-tu pas coupable comme lui. De même que le pécheur, s'il ose accuser les autres, se condamne avant tout lui-même ; ainsi le malheureux, s'il reproche aux autres leur malheur, oubliant qu'il en est également la victime, commence par insulter à son propre sort : « Puisque nous subissons le même jugement. »

Confession du larron et fruit de cette confession. — 8. Que faites-vous, ô larron ? Dès votre premier pas dans la pénitence, vous vous donnez le Seigneur pour associé ? — Non, répond-il, et je me hâte par les mots suivants de corriger une semblable opinion. Pour que vous n'alliez pas croire, en effet, qu'il veut associer le Seigneur à ses crimes, parce qu'il est sous le coup de la même condamnation, il ajoute aussitôt : « Quant à nous, c'est justice ; nous souffrons ce que nous avons mérité par nos actions. » (*Luc.*, XXIII, 41.) C'est une confession parfaite, vous le voyez : c'est ainsi que sur la croix il se dépouille de ses crimes. Avoue le premier tes iniquités, s'est-il dit, afin d'être justifié. Pas de contrainte extérieure, rien de forcé ; il s'est déclaré lui-même, lui-même s'est condamné : « Quant à nous, c'est justice ; nous souffrons ce que nous avons mérité ; mais lui n'a rien fait de mal. Souvenez-vous de moi, Seigneur, quand vous serez rentré dans votre royaume. » Cette demande, il n'a pas osé la faire avant de s'être débarrassé du fardeau de ses iniquités par une confession sincère. Quelle grande chose que la confession ! Il se confesse, et le paradis lui est ouvert ; il se confesse, et cet aveu lui donne

gerebat in cruce, doctor effectus, et corripiens, et dicens : « Nec tu times Dominum tuum ? » (*Lucæ*, XXIII, 40.) Noli, inquit, adtendere judicio huic quod deorsum est ; alius judex invisibilis est. Ne ergo consideres, quia deorsum a judice mortali condemnatus est ; non enim talia sunt superna judicia. Hic autem in terreno judicio et justi condemnantur, et injusti effugiunt ; et rei dimittuntur, et innocentes puniuntur ; volentes namque et nolentes multum errant qui judicant. Ignorantes enim justitiam seducuntur ; vel certe scientes per avaritiam corrumpuntur, ut sanguinem innocentem vendant. In supernis vero nihil tale. Judex enim justus est, et judicium ejus tamquam lumen prodiit, non habens tenebras neque ignorantiam. Ut ergo non diceret, quoniam damnatus deorsum in terris, et adjudicatus est pœnæ, perduxit eum ad judicium supernum, commemoravit tribunal illud horribile, tantum non dicens sibi : Respice, et non portabis sententiam damnationis æternæ, nec stabis in sorte (*a*) judicum corruptorum, respiciens ad salutem futurum in supernis judicium. Vidisti philosophiam latronis, vidisti intellectum et doctrinam, subito in ictu oculi de cruce in cælum transilivit ; ita jam ex abundantia receptæ justitiæ proximum illum vel socium quondam suum arguens, ut diceret ei : « Non times, inquit, quoniam in ipso judicio sumus, » id est, in eadem condemnatione ? Nonne, inquit, et tu in ipsa cruce es ? Quamobrem in quo socium increpas pœnæ, te ipsum pro illo reum statuis ? Quemadmodum enim is qui in peccatis est, si alios audeat accusare, seipsum ante illos accusat ; ita et is qui in ærumna positus est, si aliis eam sui oblitus exprobrat, sibi ante illos dicit opprobrium : « Quoniam, inquit, in ipso judicio sumus. »

Latronis confessio ejusque fructus. — 8. Quid agis, o latro ? satisfacere incipiens, socium tibi Dominum fecisti ? Non, inquit ; emendo hanc de me opinionem in subsequentibus. Nam ne æstimes quod propter damnationis consortium, criminis quoque consortem fecerit Dominum, subtexuit emendationem, dicens : « Et nos quidem juste ; digna enim patimur his quæ commisimus. » (*Luc.*, XXIII, 41.) Vidisti confessionem perfectam, vidisti quomodo in cruce se exuit a peccatis. Dic, inquit, tu iniquitates tuas prior, ut justificeris. Nemo compulit, nemo vim fecit ; sed ipse se divulgavit, ipse condemnavit, dicens : « Et nos quidem juste ; digna enim factis recipimus ; hic autem nihil mali gessit. Memento mei, Domine, in regno tuo. » Non est ausus ante dicere : « Memento mei, Deus, » quam per confessionem iniquitatis præteritæ, sarcinam peccatorum deponeret. Vides quanta res sit confessio. Confessus est, et paradisum aperuit ; confessus est, et tantæ fiduciæ robur accepit, ut de latrocinio regnum deposce-

(*a*) MSS. Corb. versio. *Nec stabis infra cum corruptis judicibus ; sed excipies sursum verum judicium*, ὠδὲ στήσῃ μετά τῶν κάτω ἀνθρωπων, ἀλλὰ θαυμάσεις και ἀποδέξῃ τὴν ἄνωθεν κρῖσιν.

une si ferme confiance qu'au sortir de ses larcins il demande le céleste royaume, comprenant de quels biens la croix est pour nous le principe.

La croix, insigne de la royauté. Le Christ l'a portée de la terre au ciel. — 9. Dis-moi, larron, tu demandes le royaume ; et que vois-tu de pareil dans celui à qui tu le demandes. Dis-le moi ; car tu ne peux rien voir ici, rien ne te frappe, que les clous et la croix. — Mais cette croix elle-même, répond-il, est l'insigne de la royauté ; j'appelle Jésus roi, précisément parce que je le vois crucifié. Le propre d'un roi, c'est de donner sa vie pour ceux qu'il gouverne ; et de là ce que lui-même a dit : « Le bon pasteur donne son âme pour ses brebis. » (*Joan.*, x, 11.) Un roi bon doit également donner la sienne pour ses sujets. C'est donc parce qu'il a donné son âme que je le reconnais pour roi, que je l'appelle Seigneur : « Souvenez-vous de moi, Seigneur, quand vous serez rentré dans votre royaume. » Vous avez remarqué de quelle façon la croix est l'insigne de la royauté. Il est encore possible de vous le montrer autrement. Jésus ne laisse pas sa croix sur la terre, il l'emporte avec lui dans les cieux. Comment le savons-nous ? C'est qu'elle doit le précéder encore dans son second et glorieux avénement ; ce qui vous montre une fois de plus les merveilles et les magnificences de la croix. De là vient que l'Apôtre l'a proclamée glorieuse, en y faisant consister sa propre gloire.

Il la rapportera à son second avénement. — 10. Mais voyons pour quelle raison il doit venir avec sa croix ; car il importe aussi de développer ce point. « Si l'on vient vous dire : Voici que le Christ est au milieu des foules, voici qu'il est dans le désert, ne le croyez pas. » (*Matth.*, xxiv, 26.) C'est lui-même qui s'exprime de la sorte à cause des faux christs, des faux prophètes et de l'Antéchrist ; il parle de sa seconde manifestation, qui doit avoir lieu dans sa gloire, et son but est de prévenir de funestes erreurs. Comme l'Antéchrist doit paraître avant que le Sauveur revienne ici-bas, il faut prendre les plus sages mesures, de peur qu'en cherchant le pasteur, on ne tombe sur le loup. De là ses prédictions, pour que vous puissiez reconnaître la venue du vrai pasteur. Comme son premier avénement s'est fait dans l'obscurité, il vous a donné ce signe, de peur que ne vous pensiez que le second se fera de même. Telle a été sa volonté, que son premier avénement fût sans gloire ; il venait chercher ce qui avait péri. Le second sera tout autre : « Comme l'éclair parti de l'Orient projette sa lumière en Occident, ainsi sera l'avénement du Fils de l'homme. (*Ibid.*, 27.) Il paraîtra subitement aux yeux de tous, et personne n'aura besoin de demander où se trouve le Christ. De même que, lorsque l'éclair a brillé, nous ne demandons pas s'il tonne ; de même, quand il aura manifesté sa présence dans tout son éclat, il ne sera plus nécessaire de demander si le Christ est venu. Cherchons cependant s'il doit revenir avec la croix. C'était la question à résoudre, et je n'ai pas oublié ce que je vous avais promis. Ecoutez donc les paroles qui suivent : « Alors, quand il sera sur le point de venir, le soleil s'obscurcira et la lune ne donnera plus sa lumière. » (*Ibid.*, 29.) Telle sera la splendeur qui rayonnera dans le Christ, que les plus éclatantes lumières du ciel seront éclipsées par cette lumière divine. Alors « les étoiles tomberont, » dès que se sera montré le signe du Fils de l'homme dans le ciel. Vous avez vu quelle est la puissance de ce signe, c'est-à-dire de la croix : « Le soleil s'obscurcira et la lune ne donnera plus sa lumière. » La croix resplendira seule, les luminaires du ciel étant rejetés dans les ténèbres et les

ret, considerans quantorum bonorum nobis causa sit crux.

Crux, insigne regni. Hinc Christus in cœlum tulit. — 9. Dicito mihi, latro, regnum petis ; quid in eo tale vides a quo petis ? Dic mihi, nam quod in conspicuo est, clavos et crucem cernis. Sed hæc, inquit, crux, ipsa regni insigne est ; et propterea Jesum regem appello, quia video crucifixum. Opus enim regis est, vitam suam pro his quibus regnat opponere ; unde et ait, quia « pastor bonus animam suam ponit pro ovibus ; » (*Johan.*, x, 11.) igitur et rex bonus animam suam ponit pro his quorum princeps est. Quoniam igitur animam suam posuit, ideo eum regem cognosco, et Dominum appello. « Memento mei, inquit, Domine, in regno tuo. » Considerasti quomodo et regni insigne sit crux. Quod si aliunde vis discere hoc ipsum, non reliquit eam super terram, sed adtraxit in cælum. Unde hoc ipsum scire potes ? Quia pariter cum ipso veniet in secundo et glorioso ejus adventu ; ut discas quomodo mira et magnifica est crux. Unde et gloriosam eam dixit, in ea gloriante Apostolo.

Ipsam referet in adventu secundo. — 10. Sed videamus quomodo cum cruce veniet ; necessarium est enim et hoc ipsum ostendere. « Si dixerint, inquit, ecce in promptuariis est Christus, ecce in solitudine est, nolite credere ; » (*Matth.*, xxiv, 26.) de secunda præsentia suæ gloriæ dicens propter pseudo-christos, et propter falsos prophetas, et propter antichristum ; ne aliquis errore præventus in falsos incidat christos. Quoniam Christi Salvatoris adventum præveniet antichristus, ideo sollicite præcavendum est, ne quis pastorem quærens, lupum inveniat ; ob hoc prædico tibi, unde dignoscas veri pastoris adventum. Nam quia primus adventus ejus latenter factus est, ne æstimes quoniam secundus adventus ejus talis erit, hoc dedit signum. Hæc enim fuit voluntas ejus, ut primus adventus latenter fieret, et quæreret quod perierat ; secundus vero adventus non ita erit ; sed : « Quemadmodum, inquit, fulgur exiens ab Oriente apparet in Occidente, ita erit adventus Filii hominis. » (*Ibid.*, 27.) Subito omnibus apparebit, nec erit indigens quisquam interrogare, sive hic, sive illic est Christus. Quemadmodum enim cum fulgur emicuerit, non egemus inquirere, si facta sit coruscatio ; ita cum revelatio præsentiæ ejus effulserit, non indigebimus interrogare, an venerit Christus. Sed quod quæritur, si cum cruce veniet, requiramus ; nec enim promissæ expositionis oblitus sum. Audi igitur subsequentia : « Tunc, inquit, quando venturus est, sol obscurabitur, et luna non dabit lumen suum. » (*Ibid.*, 29.) Tanta enim erit eminentia splendoris in Christo, ut etiam clarissima cæli luminaria præ fulgore luminis divini abscondantur. Tunc « stellæ cadent, » quando apparuerit signum Filii hominis in

étoiles étant tombées. Cela vous apprend que la croix est plus brillante que la lune et plus lumineuse que le soleil, puisque la divine clarté dont elle rayonne l'emportera sur leur éclat. De même que, lorsqu'un monarque fait son entrée dans la ville, l'armée marche devant lui, portant sur ses épaules les insignes et les étendards de la royauté, l'annonçant par cette pompe guerrière ; de même, quand le Seigneur descendra du ciel, l'armée des anges le précèdera portant en triomphe ce signe glorieux, cet instrument de sa victoire, annonçant à la terre frémissante l'arrivée du Roi des cieux. « Alors les vertus célestes seront ébranlées. » Il parle des anges, qui seront saisis d'une religieuse frayeur. Et pour quelle raison, dites-moi ? C'est que ce jugement sera si terrible que les anges eux-mêmes en seront effrayés. Le genre humain tout entier sera traduit devant le redoutable juge, et sa cause s'instruira. De là ce tremblement qui s'emparera des anges. Mais encore pourquoi? eux ne devront pas être jugés. Quand le prince monte sur son tribunal, ce n'est pas seulement les coupables, c'est encore les innocents, les exécuteurs même de ses ordres, qui frémissent et tremblent à son aspect : quand le genre humain comparaîtra devant l'éternelle justice, ses exécuteurs célestes seront également saisis d'une profonde terreur, à la vue de cet appareil effroyable.

Pourquoi la croix paraîtra au jugement. — 11. J'insiste : Pour quelle raison la croix paraîtra-t-elle en ce moment, pour quelle raison le Seigneur se fera-t-il précéder de ce signe? Cette raison n'est pas difficile à trouver : c'est pour manifester la portée de leur crime à ceux qui crucifièrent le Dieu de gloire; par ce signe sera confondue l'impudente iniquité des Juifs. Et que telle soit la raison pour laquelle il doit venir avec la croix, lui-même l'atteste dans l'Evangile quand il dit : « Alors éclateront en gémissements toutes les tribus de la terre ; » voyant là leur accusateur, la croix les accusant elle-même, ils reconnaîtront leur iniquité, mais trop tard, ils avoueront leur aveuglement impie, mais en vain. Et pourquoi vous étonneriez-vous qu'il doive venir avec la croix, lui qui montrera même ses blessures? « Ils verront alors celui qu'ils auront transpercé. » (*Joan.*, XIX, 37.) Ce qu'il fit à l'égard de Thomas, pour retirer le disciple de son incrédulité et pour corroborer la foi de tous les hommes, en lui permettant de voir et de toucher les cicatrices laissées par les clous : « Mets ici ta main, et vois ; un esprit n'a pas d'os ni de chair, comme vous voyez que j'en ai; » (*Luc.*, XXXIV, 39.) c'est alors qu'il montrera ses blessures et fera rayonner sa croix, pour bien attester que c'est lui-même qui fut crucifié.

Prière du Christ sur la croix, pour ses ennemis. — 12. Ce n'est pas de sa croix seule, c'est encore des paroles qu'il prononça sur la croix, que nous pouvons conclure l'immensité de sa miséricorde. Etant attaché à la croix, il disait : « Père, remettez-leur ce péché; car ils ne savent pas ce qu'ils font. » (*Ibid.*, XXIII, 34.) Crucifié, il priait pour ceux qui l'avaient crucifié; eux disaient au contraire : » Si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix. » (*Matth.*, XXVII, 40.) C'est précisément parce qu'il est le Fils de Dieu, qu'il ne descend pas de la croix; s'il est venu sur la terre,

cælo. Considerasti quanta virtus sit signi, hoc est, crucis : « Sol obscurabitur, et luna non dabit lumen suum ; » crux vero fulgebit, et obscuratis luminaribus cæli, delapsisque sideribus, sola radiabit; ut discas, quoniam crux et luna lucidior et sole erit præclarior, quorum splendorem divini luminis illustrata fulgore superabit. Quemadmodum enim ingredientem regem in civitatem, exercitus antecedit, præferens humeris signa atque vexilla regalia, et ambitu præparationis armisonæ annuntiat regis introitum; ita Domino descendente de cælis præcedet exercitus Angelorum, qui signum illud, id est triumphale vexillum sublimibus humeris præferentes, divinum regis cælestis ingressum terris trementibus nuntiabunt. « Tunc, inquit, commovebuntur virtutes cælorum ; » de Angelis dicit; tremor enim illos apprehendet, et timor magnus. Cujus igitur rei causa, dic mihi? Quia tunc tam terribile erit judicium illud, ut etiam ab Angelis timeatur. Omnis enim natura generis humani incipiet judicari, et adstare terribili judici (*a*). Quamobrem ergo tunc Angeli contremiscent, et unde tremor apprehendet eos? non enim illi habent judicari. Sed quemadmodum principe judicante, non solum rei, sed et officia quæ nihil sibi conscia sunt, timore et tremore comprehenduntur propter judicis terrorem; ita et tunc cum genus humanum judicabitur, etiam cælestes ministri pavebunt, et terribilem apparatum judicis intuentes, horrenda formidine contremiscent.

Cur crux in judicio apparebit. — 11. Sed quare crux apparebit tunc, et quam ob causam in ejus prælatu Dominus adveniet? Ratio perspicua est, ut agnoscant consilium iniquitatis suæ, qui Dominum majestatis crucifixerunt; per hoc enim signum, impudens Judæorum redarguitur impietas. Et quomodo propter hoc ipsum habens crucem veniet, audi ipsum in Evangelio protestantem, quia « tunc plangent omnes tribus terræ, » videntes (*b*) accusatorem suum, id est, ipsam crucem, et ipsa arguente cognoscent peccatum suum sero, et frustra fatebuntur impiam cæcitatem. Quid autem miraris, si crucem afferens veniet, ubi et ipsa vulnera ostendet? « Tunc videbunt, inquit, in quem compunxerunt. » (*Johan.*, XIX, 37.) Quemadmodum enim in Thoma fecit, volens incredulitatem discipuli erroremque corrigere pro multorum fide, et ingerens ostendit illi signa clavorum, et ipsa de clavis vulnera ; « Mitte manum tuam, et vide; quoniam spiritus ossa et carnem non habet, quemadmodum me videtis habere; » (*Lucæ*, XXIV, 39.) tunc ostendet vulnera, et crucem manifestabit; ut ostendat, quoniam ipse est qui crucifixus est.

Christi in cruce pro inimicis oratio. — 12. Non solum autem de cruce, sed de verbis ipsis quæ in cruce habuit, immensam pietatem ejus possumus considerare. Nam cum adhuc in cruce confixus esset, dicebat : « Pater, dimitte illis peccatum; non enim sciunt quid faciunt. » (*Ibid.*, XXIII, 34.) Et crucifixus pro illis qui crucifixerant orabat; et quidem illi e diverso dicebant : « Si Filius Dei es, descende de cruce. » (*Matth.*, XXVII, 40.) Sed propter hoc non descendit de cruce, quoniam Filius Dei est. Propter hoc enim venit, ut crucifigeretur pro nobis. « Descende, inquiunt,

(*a*) In MSS. id est vox, *judici*, cujus loco apud Chrysostomum, βήματι, *tribunali*.
(*b*) Versio MSS. Corb. juxta Crucem, *Videntes accusatorem, et agnoscentes peccatum , et quid miraris si*, etc.

c'est dans le but d'être sacrifié pour nous. « Descends de la croix, lui disent-ils encore, et nous croirons en en toi. » (*Ibid.*, 42.) Ce sont là des prétextes pour rester dans l'incrédulité. Il a plus fait que s'il était descendu de la croix. Et n'est-ce pas beaucoup plus en réalité de revenir à la vie, après qu'on a placé la pierre sur le sépulcre? Quand il rappelait même Lazare, quatre jours après sa mort, dans le travail même de la décomposition, il opérait une plus grande chose qu'en descendant de la croix. Ses ennemis disaient aussi : « Si tu es le Fils de Dieu, sauve-toi toi-même. » (*Marc.*, XV, 29.) Et lui supportait tout, afin de sauver ses bourreaux. « Pardonnez-leur ce péché. » Dieu leur eût pardonné, s'ils avaient voulu faire pénitence. Supposez qu'il ne leur eût pas accordé le pardon, Paul n'eût pas les honneurs de l'apostolat après avoir persécuté l'Eglise. Dans ce cas également, ni les trois mille, ni les cinq mille, ni tant d'autres n'eussent embrassé la foi, aussitôt après son ascension. « Plusieurs milliers de Juifs, est-il écrit, embrassèrent la foi. » (*Act.*, IV, 4.) Ecoutez de plus ce qui fut dit à l'apôtre Paul : « Vous voyez, Frère, combien de milliers de Juifs ont embrassé l'Evangile? » (*Ibid.*, XXI, 20.)

Imitation du Christ. — 13. Nous devons donc imiter le soleil et prier pour nos ennemis à son exemple : crucifié, il demandait à son Père de pardonner à ceux qui l'avaient crucifié. — Et comment puis-je imiter le Seigneur? — Vous le pouvez, si vous le voulez. Si cette imitation nous était impossible, comment eût-il dit : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur? » (*Matth.*, XI, 29.) Si cette imitation, encore une fois, était impossible, Paul n'eût jamais dit non plus : « Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même du Christ. » (*Corinth.*, XI, 1.) Si vous n'osez pas vous proposer le Seigneur pour modèle, proposez-vous Etienne, son serviteur, que volontiers j'appellerais un apôtre; il retraça l'exemple du Seigneur. De même que le Christ au milieu des bourreaux oubliait son supplice et la haine dont il était l'objet, pour s'occuper de prier son Père pour eux; de même le serviteur, au milieu de ceux qui le lapidaient, sous la grêle de pierres, et les coups incessants de la douleur, eut le courage de dire : « Seigneur, ne leur imputez pas ce péché. » (*Act.*, VII, 59.) Remarquez la conformité de ce langage avec celui du divin Maître. Jésus avait dit : « Père, pardonnez-leur ce péché; car ils ne savent ce qu'ils font; » et le disciple : « Seigneur ne leur imputez pas ce péché. » Vous voyez même là de quelle tendre sollicitude sa prière est animée : « Ayant fléchi les genoux, il priait en ces termes : Seigneur, ne leur imputez pas ce péché, » vous qui vivez et régnez dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CLVI.

Sur la passion du Seigneur, VII (1).

Bienfait de notre rédemption. — 1. Mes très-chers Frères, Notre-Seigneur Jésus-Christ est venu nous porter le salut, mais sans éprouver aucun amoindrissement dans sa nature divine. Rendons grâces à sa bonté, puisque de l'humanité qu'il avait prise il a fait à notre infirmité un remède de vie. Glorifions-le, puisqu'en nous secourant il ne perd rien de sa puissance. Vrai-

(1) Pour la première fois dans l'Appendice, douteux pour les uns, apocryphe pour les autres, ce sermon, que nous avons vainement cherché dans les manuscrits, nous semblerait devoir être rejeté comme n'ayant rien de commun avec le style d'Augustin.

de cruce, et credimus in te. » (*Ibid.*, 42.) Hæc verba sunt occasiones incredulitatis. Nam plus fecit, quam si de cruce descendisset. Multo enim majus fuit lapide ad monumentum apposito resurgere, quam de cruce descendere. Lazarum etiam quatriduanum jam funere fœtidum de sepulcro resuscitasse majus fuit, quam de cruce descendere. Et illi quidem dicebant ; « Si Filius Dei es, salva temetipsum ; » (*Marc.*, XV, 29.) iste autem omnia sustinebat, ut illos liberaret qui crucifixerunt. « Dimitte, inquit, illis peccatum.» Utique dimisit, si vellent pœnitere. Si enim non dimisisset illis peccatum, nec Paulus post Ecclesiæ persecutionem apostolus exstitisset; si non dimisisset illis peccatum, non utique statim post assumptionem ejus tria millia et quinque millia et multa millia credidissent. « Quoniam, inquit, multa millia Judæorum crediderunt. » (*Act.*, IV, 4.) Audi quid dicunt Paulo apostolo. « Vides, inquit, fratrer, quot millia sunt Judæorum qui crediderunt? » (*Ibid.*, XXI, 20.)

Imitatio Christi. — 13. Imitatores ergo Domini esse debemus, et pro inimicis orare exemplo ipsius, qui cum esset crucifixus, pro crucifigentibus se Patrem postulabat, ut dimitteret illis peccatum. Et quomodo, inquis, possum Dominum imitari? Si volueris, poteris. Si enim impossibile erat imitari eum, quomodo dicebat : « Discite a me, quoniam mitis sum, et humilis corde? » (*Matth.*, XI, 29.) Nam si impossibile esset imitari eum, numquam Paulus dixisset : « Imitatores mei estote, sicut et ego Christi. » (I *Cor.*, XI, 1.) Quod si Dominum imitari non vis, imitare servum ejus Stephanum, quem et Apostolum dico; nam et ille Dominum imitatus est. Et quemadmodum Christus inter crucifigentes se relinquens crucem, relinquens propriam persecutionem, pro crucifigentibus se deprecabatur Patrem; ita et servus ejus inter lapidantes se, suscipiens jacula saxorum et dolores qui ex ipsis fiebant, dicebat; « Domine ne statuas illis peccatum hoc. » (*Act.*, VII, 59.) Audisti quomodo secundum Dominum locutus servus. Ille ait : « Pater, dimitte illis peccatum; nesciunt enim quid faciunt. » At iste dicit, Domine, ne statuas illis peccatum hoc. Et ut discas, quoniam cum omni sollicitudine oravit : « Positis, inquit, genibus orabat dicens : Domine, ne statuas illis peccatum hoc, » qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CLVI (*a*).

De Passione Domini, VII.

Redemptionis nostræ beneficium. — 1. Dilectissimi Fratres, Dominus noster Jesus Christus nobis salutem exhibuit; divinæ vero naturæ nihil minuit. Gratias ergo agamus pietati ejus, qui infirmitati nostræ de homine suo vitale

(*a*) Alias de Tempore, CXXII.

ment miséricordieux, Sauveur véritable, il a tellement aimé son œuvre, estimé si haut son serviteur, le genre humain tout entier, qu'il en a expié les crimes par ses propres tourments, et guéri les blessures par les siennes. L'homme pèche, et le Christ est puni; celui-là prévarique, et celui-ci est crucifié. Qui jamais eût cru cela possible, qui l'eût pensé? Eussions-nous établi cette compensation, le Seigneur mourant pour les serviteurs? et pour quels serviteurs encore? Pour des pervers, pour des impies. Que pourra vous rendre, Seigneur, votre œuvre rendue au bien par vous, dégradée par sa volonté, relevée par votre miséricorde? Qu'exigez-vous d'elle pour tant de bienfaits? Avez-vous besoin de quelque chose qui lui appartienne, ou lui demandez-vous ce qu'elle n'aurait pas reçu de votre bonté? Serait-ce trop exiger d'elle que de lui demander qu'elle vous laisse la disposer à recueillir les preuves de votre indulgence, la rendre digne de participer à votre immortalité, de faire un bien que vous puissiez à jamais couronner?

Comment Dieu a pu secourir la terre et satisfaire à la justice — 2. Qu'avez-vous reçu de nous, pour nous traiter de la sorte? Une chose quelconque? Non, absolument rien. Que Dieu pardonne à cette misérable terre, si ce peu de terre et de cendre ose manifester quelque prétention. Qu'il n'en repousse pas la folie, qu'il en accueille l'aveu sincère. La terre dira-t-elle à son Seigneur, l'homme dira-t-il à celui qui l'a créé: Vous avez reçu de moi quelque chose qui n'était pas en vous? Oui, certes; voulant secourir cette terre, sans dépasser toutefois les bornes de la justice, vous avez résolu de racheter par votre mort une créature mortelle, mais vous n'aviez pas en vous la possibilité de mourir. Vous êtes tout-puissant, et je suis pauvre; vous êtes immortel, et je suis mortel; vous avez donc reçu de moi l'indigence de la poussière et la mortalité de la chair; puis, vous avez donné pour moi le prix de ma rédemption. Quel prix inestimable que celui de tant d'êtres perdus! « A ceux que le Seigneur a rachetés, qu'il a délivrés des mains de l'ennemi, de s'écrier maintenant: Louez le seigneur parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde s'étend à tous les siècle. » (*Psalm.* CVI, 1, 2.) A cette terre rachetée, à cette terre arrosée, rachetée par le sang, arrosée par le baptême, de s'écrier: Grande est mon iniquité, plus grande est votre rédemption.

Le diable déjoué et abattu. — 3. Que l'ennemi du genre humain entende la voix de mon Seigneur, et qu'il cesse de s'élever en lui-même; car Jésus-Christ notre divin Maître a subi le supplice de la croix pour expier la prévarication du monde entier. « C'est maintenant le jugement du monde, disait-il, maintenant le prince de ce monde sera jeté dehors. Et moi, quand je serai élevé au-dessus de la terre, j'attirerai tout à moi. » (*Joan.*, XII, 31, 32.) Quel heureux coup, ô diable, tu as frappé dans ton aveugle emportement! ton impitoyable malice nous a sauvés en te perdant: tu t'es frappé toi-même en voulant nous exterminer tous. Le péché d'un seul t'avait soumis tous les hommes; et la justice d'un seul les a tous délivrés. Pour avoir envahi celui qui courbait volontairement la tête, pensais-tu pouvoir tuer impunément celui qui ne t'offrait aucune prise! Tu as répandu le sang innocent; rends la race condamnée. C'est toi qui t'arrogeais dans ton orgueil la puissance divine; et te voilà maintenant terrassé par un homme divin. Faut-il s'étonner que Dieu t'ait donné l'existence?

composuit medicamentum. Magnificemus eum, quia nullum divinæ virtutis, dum nobis subvenit, fecerit detrimentum. Vere pius, vere Salvator, qui in tantum dilexerit opus suum, qui in tantum reputaverit servum suum, id est, humanum genus universum; ut culpam ejus suo verbere expiaret, vulnera ejus suo livore sanaret. Denique ille peccat, hic vapulat; ille prævaricatur, iste crucifigitur. Quis hoc existimet, et quis cogitet? Quis compenset Dominum pro servis mori dignatum? Et hoc pro quibus? Pro sceleratis, pro impiis. Quid tibi, Domine, retribuet opus tuum bonum a te factum, propria voluntate perversum, sed tua miseratione reparatum? Quid ab eo pro tantis beneficiis expetis? Numquid aliquid ejus eges, aut ab eo quod ei non dedisti, requires? An forte, imo hoc quæris, ut aptum facias cui miserearis, ut dignum constituas quem immortalitatis tuæ participem reddas, ut facias bonum quem corones in æternum?

Ars Dei ut terræ subveniret, et justitiæ faceret satis. — 2. Sed quid a nobis, ut hoc retribueres, accepisti? Nihil certe, an aliquid? Indulgeat Dominus terræ miseræ, si quidpiam terra et cinis præsumpserit dicere. Non repudiet insipientem, sed respiciat confitentem. Dicat terra Domino suo, dicat homo factori suo: Nempe accepisti aliquid ex me, quod non habuisti in te. Volens enim subvenire terræ, sed excedere nolens modum justitiæ, mortalem morte tua redimere cogitabas; sed unde mori posses ex te nihilominus non habebas. Tu omnipotens, ego egens; tu immortalis, ego mortalis; accepisti ex me egestatem pulveris, sumpsisti de me mortem carnis; fudisti pro me pretium redemptionis. O pretiosum pretium perditorum! « Dicant nunc qui redempti sunt a Domino, quos liberavit de manu hostis: Confitemini Domino, quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus. » (*Psal.* CVI, 1, 2.) Dicat ei terra redempta, terra irrigata; redempta sanguine, irrigata baptismate: Magna iniquitas mea, sed major est redemptio tua.

Hinc diabolus elusus et prostratus. — 3. Audiat ergo vocem Domini mei humani generis adversarius, et nihil jam sibi applaudat elatus; quia pro totius mundi facinore in cruce pependit Dominus noster Jesus Christus. « Nunc, inquit, judicium est mundi, nunc princeps hujus mundi mittetur foras. Et ego, cum exaltatus fuero a terra, omnia traham ad me ipsum. » (*Johan.*, XII, 31, 32.) O quam bene te tuo impetu, diabole, percussisti! Crudelitas tua tibi exitium, nobis adtulit commodum; dum nulli parcis, te ipsum tandem interimis. Per unius delictum omnes captivasti; per unius justitiam omnes nihilominus amisisti. Si illum qui tibi consenserat invasisti, istum in quo nihil inveneras cur indebite occidisti? Effudisti innoxium sanguinem; redde damnatam progeniem. Tu certe ille es, qui tibi divinitatis similitudinem arrogabas elatus; nunc ab homine divino prosterneris superatus. Et quid mirum, si te, utpote creaturam suam, virtus divina fecisset? Sed hoc est magnum atque mirificum, ut de pulvere assumeret, unde

N'es-tu pas sa créature comme nous? Ce qu'il y a d'étonnant et d'admirable, c'est qu'il ait tiré de la poussière de quoi vaincre et briser ta méchanceté; c'est que tu sois abattu par la chair, quand tu t'élevais fièrement au-dessus des astres. Le sang répandu par toi est la cause de ta défaite et de mon affranchissement. J'ai même le droit de le boire, et désormais sauvé je ne crains plus ton mortel poison. Vainqueur dans le paradis, te voilà vaincu sur un gibet. Que m'opposes-tu ce glaive de feu qui m'empêche de rentrer dans le paradis? L'eau sortie du flanc de celui qui fut exalté sur la croix a éteint cette flamme menaçante. C'en est fait, le paradis est ouvert à la race humaine, puisque Jésus-Christ vient d'y ramener le larron pénitent.

Le paradis est ouvert. — 4. O le profond mystère! fermé au prévaricateur, le paradis s'ouvre au larron. Faut-il voir dans ce larron l'humanité tout entière, ou même le premier père du genre humain? Et dans le fait, si celui qui s'était rendu coupable de quelque homicide, était appelé larron, à combien plus juste titre mérite un tel nom celui qui par son péché fut en quelque sorte l'inventeur de la mort, puisqu'elle n'existait pas encore? Or le Christ dit au larron: « Aujourd'hui même tu seras avec moi dane le paradis. » (*Luc.*, XXIII, 43.) Qui jamais regardera la conversion comme trop tardive, mes bien-aimés, quand la confession d'un larron sur le gibet et près de rendre l'âme, n'est pas repoussée? O que la miséricorde du Seigneur est inépuisable, oubliant ainsi les crimes d'un malfaiteur, acceptant si promptement sa pénitence, faisant un élu d'un scélérat condamné à mort, et pour cette mort dont il était redevable, lui donnant l'éternelle vie! La foi de ce larron n'arrivait sans doute qu'à la dernière heure; mais elle n'était pas d'un infime degré, puisqu'elle mérita, pour ainsi dire, de reconnaître et de confesser le Seigneur dans un moment où, loin de ressusciter les morts, il mourait lui-même pour les coupables. Pierre, troublé par l'appareil effrayant de la passion, le renie comme homme, et le larron l'adore crucifié. Le Seigneur ramène Pierre par un regard, mais il donne la béatitude au larron en le prenant avec lui dans la gloire. O que ce larron est digne d'être loué, admiré, imité: frappant avec le glaive, faisant violence au ciel; âpre à la rapine, fervent dans la foi! « Ce changement est l'œuvre de la droite du Très-Haut. » (*Psalm.* LXXVI, 11.) Le Christ a voulu rendre la pareille au diable: de même que celui-ci pervertissant le premier homme l'avait tiré du paradis; de même le Christ obtenant la confession du larron l'arrache de l'enfer. L'un avait trompé l'homme en lui faisant porter une main téméraire sur l'arbre défendu; l'autre le rachète sur l'arbre même du supplice.

Nous devons nous approprier la parole du larron. — 5. Approprions-nous, mes Frères, la parole de ce larron, si nous ne voulons pas descendre à son premier état. Disons nous aussi: « Souvenez-vous de moi, Seigneur, quand vous serez rentré dans votre royaume. » Cette confession du larron sanctifié, que nous avons déjà faite dans nos chants et formulée dans nos réponses, prononçons-la, mes très-chers Frères, avec une solide piété; parlons de manière à être entendus, confessons de manière à être sauvés. Que la foi nous inspire, que le cri parte du cœur. Notre Seigneur Jésus-Christ l'entendra sans nul doute, s'il voit dans notre âme une complète dévotion. Daigne-t-il nous conduire lui-même à l'arbre de vie, en nous retirant du gouffre de la misère. Qu'il nous ouvre les portes du paradis, après avoir brisé celles de l'enfer. Qu'il délivre son peuple

tuam nequitiam prosterneret atque contereret; ut qui supra sidera superbus erigebaris, nunc a carne supereris. Ille igitur sanguis quem effudisti, te vicit, me redemit. Denique illum bibo; et veneni tui perniciem salvatus ultra non timeo. Prævaluisti in paradiso; sed victus es de patibulo. Quid mihi circumjectam paradiso igneam rhomphæam opponis? Ecce exaltati Crucifixi profluens unda restinxit versatilem flammam. Jamjam patet humano generi paradisus, in quo latronem confitentem reduxit Dominus Jesus Christus.

Hinc paradisus reseratus. — 4. O quam grande mysterium! Paradisus qui clausus fuerat prævaricatori, jam reseratur latroni. An forte et in hoc latrone totum hominem, vel illum etiam primum generis humani parentem advertere convenit? Si enim is qui aliis interficiendo intulerat mortem, latronis accepit nomen; quanto magis qui ipsam mortem, quæ non erat, peccando invenit, latronis non immerito crimen incurrit? Christus autem ait latroni: « Hodie, inquit, mecum eris in paradiso. » (*Lucæ*, XXIII, 43.) Cui aliquando, Carissimi, tarda videatur esse conversio, cum latronis jam pendentis, jam morientis non fuerit repudiata confessio? O ampla Domini miseratio, obliviscentis injusti crimen, suscipientis pœnitentis fidem; pro scelere damnatum facientis electum, mortis debitorem reddentis æternitatis vitæ participem! Sed plane hujus latronis extrema quidem, sed non minima fides, qui Dominum tunc non suscitantem mortuos, sed morientem pro peccatoribus prope modum agnoscere et confiteri promeruit. Solus denique Petrus passionis timore perterritus, quasi hominem denegat, latro crucifixum adorat; sed Petrum Dominus correxit respiciendo, latronem vero beatificavit in gloria assumendo. O latronem laudabilem, mirabilem, imitabilem, sævientem gladio, violentum cælo, rapinis inhiantem, fide ferventem! Sed « hæc mutatio dexteræ excelsi est; » (*Psal.* LXXVI, 11.) ut versam vicem redderet diabolo Christus; videlicet ut quemadmodum diabolus primum depravando hominem abstulerat de paradiso, sic Christus latronem confitentem erueret de inferno. Ille præsumentem de interdicto ligno decepit; iste pendentem de pœnali ligno redemit.

Latronis vox nobis usurpanda. — 5. Etenim, Fratres, assumamus et nos vocem latronis hujus, si non volumus esse latrones. Dicamus et nos: « Memento nostri, Domine, cum veneris in regnum tuum. » Hanc ergo confessionem illius sancti latronis, Fratres carissimi, quam decantando protulimus, et respondendo propria voce fecimus, devotione certissima proferamus; et sic dicamus, ut audiamur; sic confiteamur, ut salvemur. Fide ergo dicamus, corde clamemus. Ipse autem Dominus noster Jesus Christus audiet profecto vocem nostri clamoris, si integram devotionem approbaverit mentis. Ipse perducat nos ad arborem vitæ, qui eruit nos de lacu miseriæ. Ipse aperiat nobis

des verges qu'il a voulu subir au tribunal de Ponce Pilate. Qu'il introduise dans son royaume ceux qui le louèrent, après avoir daigné, étant l'innocence même, souffrir pour les impies ; et que le nom du Seigneur soit béni dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CLVII.

Pour la veille de Pâque, I, sur ces paroles : « Au commencement Dieu fit le ciel et la terre. » Gen., I, 1 (1).

1. Cette solennité de Pâque renferme de grands et nombreux mystères, qui se trouvent consignés dans les Livres saints et conservés par les vieilles traditions des Juifs ; la profonde liaison, la foi pure, la religion vraie de ces mystères étaient comme enveloppées d'un voile, et dérobaient leur sainteté dans les profondeurs du sanctuaire ; les anciens pontifes n'apercevaient la vérité que dans les figures, et ne l'exprimaient que par des immolations sanglantes. L'Artisan suprême l'a représentée, non avec des couleurs terrestres, mais avec de célestes vertus, sur le rayonnant bouclier d'or de la dévotion, il l'a gravée d'une manière indélébile et solennelle dans le temple même du corps humain, pour y rattacher l'âme, distribuer aux sens leurs fonctions respectives, en allumer l'amour dans le cœur. Ce Maître souverain du mouvement des astres, de la succession des jours, de l'effusion de la lumière, ce Créateur de l'univers, qui fait germer et mûrir toutes les semences, après avoir accompli le cours de l'année et la marche des saisons, nous a formés à célébrer cette grande fête. Les innombrables biens qu'ont répandus sur nous les merveilleux triomphes de la passion du Seigneur, une voix mortelle ne saurait les proclamer, ni une intelligence humaine les saisir en détail. Parmi tant de bienfaits dont nous a comblés la divine munificence, je me borne à prendre un grain de foi, qui du reste est un principe inépuisable de vie, pour le déposer au sein de la sagesse ; et dans ce sillon, fécondé par la rosée céleste, recouvert par d'abondantes prières, il produira de merveilleux fruits, malgré la ténuité de la tige.

Création de la lumière, en rapport avec la capacité de l'œil corporel. — 2. « Au commencemeut Dieu créa le ciel et la terre. » D'un mot l'auteur sacré donne l'exclusion à toutes les erreurs qui perdent les hommes : il nous montre là Dieu le Père imposant sa volonté, et Dieu le Fils donnant l'existence à tous les êtres. « Que la lumière soit ; et la lumière fut. Or Dieu vit la lumière et la jugea bonne. » (*Genes.*, I, 3, 4.) Ce n'est pas à dire que Dieu ne connût pas déjà la lumière, et qu'il eût besoin de la voir pour la louer ; il est lui-même et lui seul la lumière universelle, selon ce témoignage qu'il se rend dans l'Evangile : « Je suis la lumière du monde ; » (*Joan.*, VIII, 21.) et l'Apôtre dit à son tour : « Il habite une lumière inaccessible, que nul homme n'a vue, ni ne peut voir. » (*Tim.*, VI, 16.) Il est ici question de la lumière créée, bonne pour l'homme, mais non pour Dieu. Dieu ne la donne pas avec autant d'abondance qu'il le pour-

(1) Mêmes observations que sur les précédents. Les critiques observent que S. Augustin, dans ses Confessions, XIII, 6-9, et dans d'autres livres, affirme absolument ce qui se trouve nié dans ce sermon, à savoir que l'Esprit porté sur les eaux était Dieu. Lui-même, dans son Livre à Simplicien, II, 1, blâme d'une manière directe l'opinion de ceux qui voyaient là l'Esprit par lequel « cette masse matérielle du monde est comme animée, ainsi qu'ils s'expriment, et qui préside au développement et maintient la distinction de tous les germes corporels. »

januas paradisi, qui confregit portas inferni. Ipse populum suum eruat a flagello, qui se contineri permisit ante præsidem Pontium Pilatum. Ipse in regnum suum perducat confitentes, qui pati dignatus est pro impiis innocens ; ut sit nomen Domini benedictum in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CLVII (*a*).

In Vigilia Paschæ, 1, *de verbis Genes.*, I, 1 : « *In principio fecit Deus cælum et terram*, » *etc.*

1. Multa sunt et magna venerandæ Paschæ mysteria, quæ divinis libris sunt consecrata, et in antiquis Judæorum archivis fuerant reservata, quorum admirabilis ratio et mira, fides pura, religio sincera, veluti quodam velamine tecta, suam sanctitatem in abditis occulebant, et prisc antistites adumbrata cernebant, et sacrificia cruenta muneribus offerebant. Hanc artifex non terrenis coloribus, sed cælestibus virtutibus, clypeo devotionis auro coruscante depinxit, et animum tenaciter diligens in ipso templo humani corporis dedicavit, integris et acerrimis sensibus officia distribuit, et amorem in ejus corde conclusit. Et cum ille clarus rector astrorum, poli genitor, dux diei, luminis imperator, interjector germinis, autumni temperies, anni cursum et quadripartita temporum spatia compleverit, diei hujus solemnitatem nos docuit celebrare. Quanta nobis bona Dominicæ passionis admirabiles triumphi contulerint, mortali et humana voce nec prædicare, nec memoriter valeo enumerare. Ex illo itaque beneficiorum acervo, quæ cælestis munificentia humano generi largita est, unum granum fidei, quod in se continet multiplicem vitæ rationem, in gremio sapientiæ collocabo ; ut in ipso prudentiæ sulco coalescat divini sermonis imbre satum, magnaque et admiranda ex modica præbeat stirpe, et orationis opacitate exuberantia præstet.

Lux creata, quantam potuit mortalis oculus capere. — 2. « In principio, inquit, fecit Deus cælum et terram. » Exclusit omnium infelicium errores ; unum imperatorem Deum Patrem ostendit, unum conditorem universitatis Filium indicavit. « Fiat lux ; et facta est lux. Et vidit Deus lucem, quia bona est ; » (*Gen.*, I, 3, 4.) non quod Deus lucem ante non nosset, quam nonnisi visam laudaret, cum sit lux solus omnium ipse, sicut Evangelista testatur : « Ego sum lux mundi ; » (*Johan.*, VIII, 21.) et Apostolus : « Qui habitat lucem inaccessibilem, quam nemo hominum vidit, nec videre potest. » (I *Tim.*, VI, 16.) Hanc lucem dixit in sæculo, quia bona est secundum hominem, non secundum Deum. Deus enim non tantam hanc lucem tribuit, quam poterat ipse largiri ; sed quantum mortalis oculus capere potuit. Nec qui universum orbem illuminat, tribueret splendorem, nisi quem mortalis capere aut sustinere utique posset.

(*a*) Alias de Tempore, CXXXIV.

rait ; il la proportionne à la force visuelle d'un œil mortel. Illuminant le monde entier, il devait mesurer ce don à la capacité de celui qui devait le recevoir. « La terre était invisible et sans forme. » (*Genes.*, I, 2.) Il n'était pas cependant possible que la terre restât cachée ; et pour qui l'était-elle ? Pour les anges? Mais une telle masse ne pouvait se dérober à leurs regards. Pour les hommes? Mais l'homme n'existait pas encore. Le Créateur avait établi la terre sur les eaux ; et la moitié des eaux fut placée au-dessus du ciel, l'autre moitié précipitée dans les abîmes ; aussi les mers se fermèrent, et la terre parut. « Et Dieu dit : Qu'un firmament se produise entre les eaux et les eaux; et ce firmament, Dieu l'appela ciel. » (*Ibid.*, VI, 8.) Vous le voyez donc, il suspendit une partie de l'eau sur le firmament du ciel, et la terre se montra par suite de cette séparation; la retraite des eaux la mit à découvert. S'il est dit qu'elle était invisible et sans forme, c'est quelle n'avait pas encore reçu cet arrangement, et qu'elle ne se couvrait pas de fruits.

L'esprit porté sur les eaux n'était pas Dieu, mais une chose venant de Dieu. — 3. « Les ténèbres s'étendaient sur les abîmes, et l'esprit de Dieu était porté sur les eaux. » (*Ibid.*, 2.) Si vous allumez une torche dans les ténèbres, tout sera immédiatement illuminé ; à plus forte raison ne pouvaient exister les ténèbres là où Dieu se trouvait. Cet esprit était une chose venant de Dieu sans doute ; mais on ne saurait y voir Dieu lui-même. Le nom d'esprit ne prouve pas le contraire, puisque tout esprit n'est pas Dieu. On dit esprit de Dieu comme on dit ange de Dieu, chose de Dieu ; mais, encore une fois, un esprit de Dieu n'est pas Dieu lui-même. Cet esprit porté sur les eaux fomentait les germes de la créature qui devait être animée, De là vient que la terre et l'eau ne tardèrent pas à paraître sur l'ordre même de Dieu. Ni l'eau ni la terre n'auraient de vie, ne produiraient rien, sans le souffle vivifiant de l'esprit de Dieu : c'est par lui que la terre a produit ses plantes, et la mer ses poissons. L'Apôtre distingue deux esprits, celui de Dieu et celui du monde : « Pour nous, désormais nous n'avons plus l'esprit de ce monde, mais bien l'esprit qui vient de Dieu. » (*Corinth.*, II, 12.) Cela nous apprend à ne pas confondre l'esprit qui est Dieu avec l'esprit qui anime tout en ce monde. Le prophète Amos, parlant d'un être créé, qui dès lors ne pouvait pas être appelé Dieu, dit qu'il condense le tonnerre et qu'il donne naissance au vent.

Explication allégorique. — 4. « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. » Le ciel représente l'âme, et la terre figure le corps : c'est l'homme spirituel formé dans le principe, c'est-à-dire dans le Christ. Les Juifs lui firent cette question : « Qui dis-tu que tu sois? » Il répondit : « Je suis le principe, moi qui vous parle. » (*Joan.*, II, 25.) « La terre était invisible et sans forme. » Comme le Christ devait plus tard revêtir la chair humaine, elle est déclarée sans forme. Elle n'était pas encore entièrement formée, parce qu'elle n'avait pas reçu la visite de l'ange Gabriel, qu'elle n'était pas illuminée de cet éclat que lui donnerait l'ascension du Seigneur, qu'elle ne s'était pas couverte de l'ample moisson des vertus. La division des eaux représente celle des Juifs et des chrétiens, selon cette parole de l'Apocalypse. « Les eaux que tu as vues, ce sont les peuples et les nations. » (*Apoc.*, XVII, 15.) Les eaux placées au-dessus du ciel symbolisent d'avance le peuple chrétien. Le troisième jour, la terre produit les plantes chacune

« Terra erat invisibilis et incomposita. » (*Gen.*, I, 2.) Sed terra invisibilis esse non poterat; cui ergo invisibilis erat? Si Angelis ; ubi tanta moles abscondi poterat? si hominibus ; adhuc homo non erat. Deus quippe fundavit terram super aquas, et medietatem aquarum super cælos imposuit, et medietatem abyssis demersit, et in maria congregavit, et sic terra apparuit. « Et dixit Deus : Fiat firmamentum inter aquam et aquam. Et vocavit Deus firmamentum, Cælum. » (*Ibid.*, VI, 8.) Videtis, quia aquam super firmamentum cæli imposuit, et per separationem aquarum arida terra apparuit, et recedentibus aquis visibilem significavit? Quod autem invisibilis et incomposita, necdum fuerat ordinata, necdum diversis fructibus plena.

Spiritus super aquas non Deus, sed res Dei. — 3. « Tenebræ, inquit, erant super abyssos, et Spiritus Dei ferebatur super aquas. » (*Ibid.*, 2.) Si enim faculam in tenebris inferas, continuo illuminantur universa; quanto magis ubi Deus erat, tenebræ esse non poterant? Hic spiritus quidem res est Dei ; non tamen ipse Deus intelligetur esse. Nam etsi spiritus dicitur, non omnis spiritus Deus est. Sic enim spiritus Dei dictus est, quomodo et Angelus Dei ; hoc est, res Dei ; non tamen ipse Deus, qui spiritus Dei. Hic ergo spiritus qui superferebatur aquas, seminarius est animandæ conditionis ; unde et aquæ et terræ mox jussu Dei emerserunt ; quia nec aqua nec terra viveret, aut aliquid generaret, nisi hoc Dei spiritus animaret ; unde et terra fruges, et aqua produxit pisces. Duos autem spiritus esse, unum Dei, alterum hujus mundi, Apostolus dicit : « Nos jam non habemus spiritum hujus mundi, sed spiritum qui ex Deo est ; » (I *Cor.*, II 12.) ut ostenderet alterum esse spiritum Dei, qui Deus est; alterum spiritum hujus mundi, quo animantur universa. Amos propheta dicit : « Qui solidat tonitruum, et condidit spiritum ; » eum utique qui Deus dici non poterat, generatus.

Expositio allegorica. — 4. « Fecit ergo in principio cælum et terram ; » cælum spiritum, terram carnem, hoc est, hominem spiritalem, in principio, hoc est, in Christo. Interrogaverunt eum Judæi : « Quem te dicis ? » Respondit : Principium, qui et loquor vobis. » (*Johan.*, II, 25.) « Terra, inquit, invisibilis et incomposita. » Quia carnem hominis Christus assumere disponebat, incomposita dicebatur. Composita necdum erat ; quia necdum Gabrielis angeli annuntiatione composita, necdum assumptione Domini visibilis facta, necdum virtutum frugibus plena. Divisio aquarum, Judæorum populorum et Christianorum, sicut Apocalypsis : « Aquas quas vidisti, populi sunt et nationes. » (*Apoc.*, XVII, 15.) Cum aquas dicit super cælos impositas, Christianum populum nuntiat. Tertia die germinat terra herbam pabuli secundum suum genus, et omne lignum faciens fructum. Cum igitur terram germinare jubet, in Ecclesia catechumeni sunt quasi herbæ ; cum credunt, velut in culmos se erigunt. Fideles quoque in spica maturi

d'après son espèce, et tout arbre donnant du fruit. Cette germination de la terre s'accomplissant par l'ordre de Dieu, les catéchumènes la réalisent dans l'Eglise : par la foi, ils s'élèvent comme une riche moisson, les fidèles sont les épis mûrs ; et c'est pour cela que les saints sont recueillis dans les greniers célestes. Les arbres donnant des fruits sont l'image des divers ordres de saints. Les tourbillons de la cupidité ne déracinent pas ces arbres, ni les flammes d'une concupiscence effrénée ne les consumment. « Qu'il soit fait un luminaire plus grand pour présider au jour, un luminaire moindre pour présider à la nuit. » (*Ibid.*, 16.) Le Christ est le soleil, l'Eglise est la lune parcourant l'univers et constamment éclairée par les rayons du soleil. Là brillent aussi les étoiles, tant de milliers de saints, les apôtres, les patriarches, les martyrs, les vierges, les prêtres, tous les justes et tous les fidèles, illuminant le monde de l'éclat de leurs vertus. Le cinquième jour, furent produits les poissons et les oiseaux. Les poissons sont encore une image des saints, qui trouvent la vie dans les eaux du baptême. Voilà pourquoi les poissons furent les premiers bénis, le sacrement de baptême devant nécessairement être la première bénédiction. Le sixème jour, Dieu fit l'homme à son image et à sa ressemblance.

SERMON CLVIII.

Pour la veille de Pâques, II (1).

1. Lorsque la Passion de notre Seigneur Jésus-Christ eut été consommée, nous voyons paraître, au moment de sa résurrection, qui est le couronnement de notre foi, un homme du nom de Joseph, qui avait aimé Jésus, dont il était le disciple, et qui l'ensevelit secrètement après sa mort, en raison des périls qu'auraient opposés à la manifestation publique de sa piété les haines déchaînées contre le Messie. L'évangéliste Jean raconte ainsi ce fait : « Joseph, mais en secret, parce qu'il craignait les Juifs, demanda à Pilate qu'il lui permît d'enlever le corps de Jésus, et Pilate le permit. » (*Joann.*, XIX, 38.) Comme son esprit pieux était partagé entre la crainte et le dévouement, Joseph imagina aussitôt un biais qui donnait satisfaction à sa foi comme à ses craintes ; il demanda le corps en secret, pour pouvoir inhumer son maître, tout en échappant à la fureur des Juifs. Quant à Pilate, il a les mêmes dispositions envers Jésus mort, qu'il a montrées quand il l'interrogea ; c'est malgré lui qu'il l'avait livré à ses bourreaux, c'est avec empressement qu'il permet de l'ensevelir. Dès que Jésus eut reçu la sépulture du corps, aussitôt il reprit cette puissance, en vertu de laquelle sa divine majesté s'était faite l'hôte passager de cette vie. Sa naissance l'avait montré Fils de l'homme, sa mort le manifesta Dieu.

Pierre instruit, avant la croix, de la résurrection du Christ. — 2. Marie-Madeleine, pleine du souvenir du Sauveur, mais dont les regrets et les larmes avaient obscurci la foi, vint au sépulcre, dont elle vit la pierre ôtée, et comme elle n'y trouva pas le corps, elle se prit à gémir avec plus d'amertume, se lamentant de l'avoir perdu même après son trépas. Bientôt elle accourut vers Pierre, l'un des disciples, le plus affligé de la mort de son maître, soit qu'il eût plus de mérite,

(1) Ce sermon est d'un auteur inconnu, que les PP. de Louvain et d'autres docteurs accusent de se tromper, quand il dit que Pierre « savait, avant la Passion, que notre Seigneur devait ressusciter, » et que le même Pierre, « qui était venu plein d'inquiétude, s'en revint l'âme tranquille, quand il eut vu que la résurrection du Fils de Dieu qu'il avait prédite, s'était accomplie. » Ce que l'orateur raconte de Marie-Magdeleine réprimandée par l'Ange est presque la reproduction de l'exorde du Sermon LVI de S. Ambroise, sur la sépulture de notre Seigneur, édité aussi sous le nom de S. Maxime. Une grande partie de notre sermon est prise du commentaire de S. Ambroise sur S. Luc.

accrescunt; unde et sanctorum grana in horreis cælestibus reconduntur. Lignum enim fructiferum, diversa sunt genera sanctorum. Quas arbores nec turbines cupiditatum possunt evertere, nec ardentis libidinis flammæ exurere. « Fiat, inquit, luminare majus in inchoatione diei, et luminare minus in inchoatione noctis. » (*Ibid.*, 16.) Sol Christus est; Luna Ecclesia in orbe completa, solis claritate quotidie illustrata. Stellæ quoque lucentes, Sanctorum sunt millia, id est, Apostoli, Patriarchæ, Martyres, Virgines, Sacerdotes, cuncti justi pariter et fideles virtutum suarum flamma radiantes. Quinta die fetus suos pisces et aves factum est ut producerent. In comparatione piscium sanctos dicimus, qui in aqua baptismatis vivunt. Ideo pisces benedictionem primo consequi meruerunt, quia fideles in sacramento baptismatis benedici potuerunt. Sexta vero die fecit Deus hominem ad imaginem et similitudinem suam.

SERMO CLVIII (*a*).

In Vigilia Paschæ, II.

1. Peracta Passione Domini nostri Jesu Christi, et resurrectionem qua fidei nostræ omnis summa consistit, emergit quidam Joseph, olim quidem amator et discipulus Domini, et qui pro ratione temporis defuncto exsequias occultas impendebat; quia et noti misericordiam furor persequentium prohibebat. Quod factum ita Johannes Evangelista narravit : « Rogavit, inquit, Pilatum Joseph occulte, propter metum Judæorum, et petivit corpus Jesu, et permisit Pilatus. » (*Johan.*, XIX, 38.) Cum in animo religioso metus cum devotione certaret, excogitavit statim quod et fidei satisfaceret et timori, occulte postulans ; ut et humo mandaret occisum, et declinaret insaniam Judæorum. Judex vero eumdem servat animum mortuo, quem impendit audito ; nam quem coactus dederat pœnæ, libens tradit sepulturæ. Postquam vero corpus Jesu humatum est, statim potentiam suam repetit, qua venerat reditura majestas. Nam cujus nativitas hominis ostenderat Filium, mors prodidit Deum.

Petrus Christi resurrectionis ante crucem conscius. — 2. Cum enim Maria Magdalene venisset ad monumentum, quam memorem Salvatoris, amissa fide, devotio in lacrymas compellebat, videns revolutum a foribus lapidem, cum non invenisset in sepulcro Dominum, cœpit acrius dolere, quod perdiderat et defunctum. Mox autem ad Pe-

(*a*) Alias de Tempore, CXXXI, et post in Appendice, L.

soit qu'il eût plus de foi; elle lui annonce que le sépulcre est vide ; elle se plaint de l'enlèvement du corps. Pierre savait, avant la Passion, que le Fils de Dieu, qui avait prédit le sacrifice de la Croix, avant de le souffrir, devait ensuite ressusciter. La nouvelle qu'annonce Madeleine n'est une cause pour lui ni de plaintes ni de larmes ; mais fidèle à sa coutume devant les manifestations de la puissance divine, il se hâte de vérifier ce qu'il a cru. Il court donc vers le sépulcre de notre Seigneur, pour en revenir plus joyeux, s'il n'y trouve pas celui qu'on y cherche. Le bienheureux Evangéliste prouve par les événements qui suivirent, la puissance du Sauveur ressuscité. « Simon-Pierre, dit-il, vint et entra dans le sépulcre ; » il n'y trouva pas le corps de Jésus, et « vit les linceuls à terre, et le suaire qu'on lui avait mis sur la tête. » (*Johan.*, xx, 6, 7.) Dieu se manifeste donc, quand, pour enlever au ciel le corps qui l'a ressuscité, il le dérobe à la mort et au sépulcre. Sa majesté revêtue du corps qu'anime déjà la vie nouvelle, laisse à terre les dépouilles de la mort, avec ce linceul qui le couvrit après le trépas. Pierre vit que la résurrection prédite par le Fils de Dieu, était accomplie, et quand il s'éloigna, l'assurance avait remplacé l'inquiétude qu'il avait en venant.

Marie réprimandée par l'Ange. — 3. Marie, ne sachant pas que Jésus devait ressusciter, persistait dans les larmes; elle ignorait que la gloire du corps de notre Seigneur était dans l'événement qu'elle croyait être une injure pour lui. L'Ange réprimande cette vaine douleur, plutôt qu'il ne la console ; c'est ce qu'atteste l'Evangéliste : « Marie, dit-il, pourquoi pleurez-vous? » (*Ibid.*, 13.) L'Ange par ces paroles, si vous en saisissez l'intention en esprits prudents, ne s'enquiert pas de la cause de ces larmes comme quelqu'un qui l'ignore, mais réprimande des pleurs inopportuns. « Marie, dit-il, pourquoi pleurez-vous? » Ce sépulcre est vide, grâce au mérite de Celui qui est ressuscité, non parce que cette tombe a été violée ; ce n'est point un crime qui a ôté de là le corps de Jésus, qu'il a revendiqué lui-même par sa propre puissance. Il reproche à Marie de verser des larmes au moment même où elle devrait se réjouir. « Pourquoi pleurez-vous, » et qui cherchez-vous? Elle ignore la résurrection, et l'Ange veut lui donner le salutaire avis de ne pas chercher dans le sépulcre Celui qui est vivant. Et comme cet avis ne suffit pas pour lui faire comprendre que celui qu'elle pleure est ressuscité, ses larmes superflues sont bientôt arrêtées par le témoignage du ressuscité lui-même. Jésus, en effet, adresse les mêmes paroles à Marie : « Femme, pourquoi pleurez-vous ? qui cherchez-vous ? (*Ibid.*, 15.) C'est dire : Puisque je vis, sur quel mort versez-vous des larmes? ou bien : Puisque me voici, qui cherchez-vous ? Et Marie, au second appel retrouve vivant, par l'œuvre de la puissance divine, celui dont elle cherchait la dépouille mortelle, notre Seigneur Jésus-Christ, à qui appartient la gloire dans le Père, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CLIX.

Sur la Pâque, I (1).

Ce jour plus pur que les autres. — 1. Mes lèvres sont

(1) Les PP. de Louvain le rapportent parmi les sermons d'Eusèbe ; mais on n'y en retrouve que les pensées. Il est textuellemeni rapporté dans le tom. IX de S. Jérome, avec les opuscules réputés apocryphes.

trum ejus discipulum pervolat, quem pro meriti qualitate vel fidei, major de ejus obitu cura tangebat ; nuntiat inane sepulcrum ; quæritur corpus ablatum. Petrus vero resurrectionis Filii Dei et ante crucem conscius, quam prædixerat ipse passurus, sub tali nuntio non flevit aut doluit ; sed morem suum in divinis virtutibus servans, properat experiri quod credidit. Ad sepulcrum itaque Domini celeri cursu festinat, lætior rediturus, si non inveniret quem quærebat. Beatus autem Evangelista et ex consequentibus probat potentiam resurgentis. « Venit, inquit, Simon Petrus, et introivit in monumentum ; » et cum non invenisset Dominum, « vidit linteamina posita, et sudarium quod fuerat super caput ejus. » (*Johan.*, xx, 6, 7.) Jam manifestus Deus, perlaturus quem vivificaverat in cælum, et mortem vacuat et sepulcrum. Nam linteamine, quo funus tegebatur, exposito, reliquit terræ mortis exuvias, vitali jam corpore induta majestas. Petrus igitur videns resurrectionem, quam Dei Filius prænuntiaverat, impletam, qui sollicitus venerat, securus abscessit.

Maria ab Angelo objurgata. — 3. Maria tamen resurrectionis ignara non cessat lacrymas fundere, nesciens hanc esse Dominici corporis gloriam, quam putabat injuriam. Cujus inanem mœrorem Angelus magis prohibet quam consolatur, ut etiam Evangelista testatur : « Maria, inquit, quid ploras ? » (*Ibid.*, 13.) Si spiritali prudentia intentionem divini sermonis intelligas, lacrymarum causam non tanquam ignarus interrogat, sed importunos fletus dolentis objurgat. « Maria, inquit, quid ploras, » cum vacuo monumento, non damno funeris, sed merito resurgentis, Jesu Christi corpus virtus sibi, non facinus vindicasset ? Culpat eodem tempore a Maria lacrymas fundi, quo debuit gloriari. « Quid ploras, » aut quem quæris? Angelus instruit nescientem sano consilio, ne viventem quæreret in sepulcro. Quæ mulier, quia revixisse quem flebat, nec correpta cognovit, a superfluis postmodum lacrymis revocatur vocibus resurgentis. Similibus etenim Jesus Mariam verbis alloquitur : « Mulier, inquit, quid ploras, aut quem quæris ? » (*Ibid.*, 15.) Hoc est dicere : Me jam vivente, pro quo mortuo lacrymas fundis? aut : Me præsente, quem quæris? At illa Jesum secundo appellata cognoscens, divinæ majestatis operante potentia vivum invenit, quem quærebat occisum, Jesum Christum Dominum nostrum ; cui semper in Patre gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CLIX (*a*).

De Pascha, I.

Hæc dies ceteris lucidior. — 1. Non queo, Fratres carissimi, quod mente concipio, ore proferre ; et cordis mei

(*a*) Olim de Tempore, CXXXVI, et post in Appendice, LI.

impuissantes, mes très-chers Frères, à traduire ma pensée; ma langue ne saurait peindre la joie de mon cœur. Et je ne souffre pas seul de ne pouvoir satisfaire le désir d'exprimer ce que j'éprouve; mon embarras est le vôtre, et vos discours ne sont que le pâle reflet de l'allégresse de vos consciences. Il me semble que ce jour est plus pur que les autres jours, qu'un soleil plus resplendissant l'illumine, que les astres mêmes et que tous les éléments sont dans l'ivresse. Pendant la passion de notre Seigneur, ils avaient voilé leur lumière, pour ne point voir leur Créateur crucifié ; maintenant qu'il ressuscite, vainqueur de la mort, ils prodiguent à son triomphe les flots de leurs renaissantes clartés. Le ciel croit en lui, la terre croit en lui, et le filet qui n'avait pu retenir les Juifs, a pêché l'univers entier. « Voici le jour que le Seigneur a fait; passons-le dans le transport d'une sainte joie. » (*Psalm.* CXVII, 14.) De même que la vierge Marie est au-dessus de toutes les femmes, de même ce jour occupe le premier rang entre tous. Je dis une chose nouvelle, mais que justifient les témoignages de l'Ecriture, ce jour est l'un des sept, et il est hors des sept; c'est lui qui est appelé le huitième jour; de là vient ce titre de quelques psaumes : Pour l'octave. C'est en ce jour que la Synagogue finit et que naît l'Eglise; il est le huitième, et huit âmes furent sauvées dans l'arche de Noé. Qu'ai-je besoin de parcourir une série de preuves sans nombre? La nuit arriverait, que je n'aurais pas fini d'exposer le mystère de cette journée.

2. Je dis seulement que toutes les grâces du sabbat, que tout cet antique appareil de fête du peuple juif s'est changé en la solennité de ce jour. Les Juifs, pendant le sabbat, ne faisaient aucune œuvre servile ; nous faisons de même pendant le jour du Seigneur, c'est-à-dire de sa résurrection, en ce sens que nous secouons le joug des péchés et des vices, parce que « quiconque commet le péché est esclave du péché. » (*Joann.*, VIII, 34.) Les Juifs ne sortaient pas de leurs maisons; ne sortons donc pas de la demeure de Jésus-Christ, c'est-à-dire du sein de l'Eglise. Les Juifs n'allumaient pas de feu, le jour du sabbat; nous, au contraire, allumons en nous le feu de l'Esprit-Saint, et faisons consumer le bois mort du péché; c'est de ce feu que le Seigneur a dit : « Je suis venu mettre le feu sur la terre; et je ne veux autre chose, sinon qu'il soit allumé. » (*Luc.*, XII, 49.) Le Seigneur veut, selon l'Apôtre, que nous soyons fervents en esprit, c'est-à-dire que l'Esprit-Saint brûle en nous, afin que l'amour de Dieu ne s'y refroidisse pas. Les Juifs ne se mettaient pas en route le jour du sabbat, et ils perdirent en effet celui qui a dit : « Je suis la voie. » (*Joann.*, XIV, 6.) Nous disons au contraire : « Heureux ceux qui suivent la voie de l'innocence et qui marchent dans la loi du Seigneur; » (*Psalm.* CXVIII, 1.) et encore : « J'ai choisi la voie de la vérité; » et plus loin : « Enseignez-moi, Seigneur, la voie que doit suivre le juste. » (*Ibid.*, 30.) Les Juifs couronnèrent Jésus d'épines; mais nous, si nous savons être des pierres précieuses, nous couronnons notre Sauveur. Le diadème orne le front des rois de ce monde; et nous, nous sommes placés sur la tête de notre roi, afin que cette tête devienne notre ornement. Les Juifs ne reçurent point le Christ, ils recevront l'Antéchrist; nous, qui avons reçu le Fils de Dieu venu dans l'hu-

lætitiam lingua non explicat. Hoc autem non solum ego patior, qui cupio narrare quæ sentio ; sed etiam vos mecum patimini, plus exsultantes in conscientia, quam in eloquio proferentes. Videtur mihi hæc dies ceteris diebus esse lucidior, sol mundo clarior illuxisse, astra quoque, et omnia elementa lætari ; et quæ patiente Domino proprium lumen retraxerant, et noluerunt Creatorem suum adspicere crucifixum, ecce nunc victorem illum, et ab inferis resurgentem novo claritatis suæ prosequuntur (*a*) obsequio. Credit cælum, credit terra, et sagena quæ totum mundum piscata est, Judæos tenere non potuit. « Hæc est dies quam fecit Dominus, exsultemus et lætemur in ea. » (*Psal.* CXVII, 14.) Quomodo Maria virgo mater Domini inter omnes mulieres principatum tenet ; ita et inter ceteros dies hæc omnium dierum mater est. Rem novam dico, sed quæ Scripturarum vocibus comprobatur. Hæc dies et una de septem, et extra septem est ; hæc est dies quæ appellatur octava ; unde et in quibusdam Psalmorum titulis superscribitur : Pro octava. Hæc est dies in qua Synagoga finitur, et Ecclesia nascitur; hæc in cujus numero octo animæ servatæ sunt in arca Noe. Et quid mihi necesse est infinita replicare ? Dies me deficiet, si voluero omne diei istius exponere sacramentum.

2. Hoc tantum dico, quod universa Sabbati gratia et antiqua illa festivitas populi Judæorum diei istius solemnitate mutata est. Illi in Sabbato non faciebant opus fervile ; nos in die Dominica, hoc est, in die resurrectionis, opus servile non facimus ; quia peccatis et vitiis non servimus : « Qui enim facit peccatum, servus est peccati. » (*Johan.*, VIII, 34.) Illi de domibus suis non egrediebantur ; et nos de domo Christi non egrediamur (*b*) ; sumus enim in Ecclesia. Illi non accendebant ignem in die Sabbati ; nos e contrario accendamus in nobis ignem Spiritus Sancti, et omne vitium excoquamus peccatorum ; de quo igne Dominus ait : « Ignem veni mittere in terram ; et quid volo, nisi ut ardeat ? » (*Lucæ*, XII, 49.) Desiderat Dominus istum ignem ardere in nobis, secundum Apostolum, id est, Spiritum Sanctum fervere, ut non refrigescat caritas Dei. Illi per diem Sabbati non ambulant in itinere ; perdiderunt enim eum qui dixit : « Ego sum via ; » (*Joan.*, XIV, 6.) nos autem dicimus : « Beati immaculati in via, qui ambulant in lege Domini ; » (*Psal.* CXVIII, 1.) et iterum : « Viam veritatis elegi, » et : « Viam justificationum tuarum doce me. » (*Ibid.*, 30.) Illi de spinis Dominum coronaverunt ; nos autem si fuerimus lapides pretiosi, nostrum Dominum coronamus. Caput imperatorum sæculi istius ornant diademata ; nos ideo in capite (*c*) nostri regis imponimur, ut ornemur a capite. Illi non receperunt Christum, et suscepturi sunt antichristum ; nos recepimus humilem Filium Dei, ut habeamus postea triumphantem.

(*a*) Ita MSS. uno excepto Corb. in quo, *protestantur*. In editis autem, *venerantur*.
(*b*) MS. Corb. addit, *Id est, a mandatis ejus non declinemus ;* nec habet, *sumus enim in Ecclesia*.
(*c*) In Corb. MS. *nos ideo in capitibus nostris signaculum nostri regis imponimus, ut ornemur a Christo*.

milité, nous devions jouir plus tard de son triomphe. En dernier lieu, notre bouc est immolé sur l'autel devant le Seigneur; leur bouc, l'Antéchrist, honni et maudit, est chassé dans la solitude. Notre larron est entré dans le paradis avec le Seigneur; leur larron, homicide et blasphémateur, meurt dans son péché. Le scélérat Barrabas est délivré pour eux ; le Christ est mis à mort pour nous.

La porte du ciel ouverte en ce jour. — 3. Pour tous ces bienfaits, mes très-chers Frères, chantons d'une voix unanime. : «Voici le jour que le Seigneur a fait; passons-le dans le transport d'une sainte joie. » Ce glaive de feu, que nul n'avait pu briser, aujourd'hui Jésus-Christ suivi du larron l'a brisé, et il nous a ouvert la porte du paradis. Aujourd'hui, Jésus-Christ a dit aux Anges : « Ouvrez-moi la porte de la justice, et quand j'en aurai franchi le seuil, je louerai le Seigneur. » (*Psalm.* CXVII, 19.) Une fois ouverte, cette porte le sera toujours pour ceux qui croient. Depuis le temps de la passion de notre Seigneur jusques à maintenant, elle est ouverte et fermée à la fois : fermée aux pécheurs et aux incrédules, ouverte aux justes et aux hommes de foi. Par elle est entré Pierre, par elle est entré Paul, par elle sont entrés tous les saints et tous les martyrs, par elle entrent chaque jour les âmes des justes de tout l'univers. Il y a deux portes, en effet, celle du paradis et celle de l'Eglise, et c'est par celle-ci que nous entrons dans l'autre. Nous devons donc vivre de telle sorte que nous ne soyons point rejetés de l'Eglise et dévorés par les bêtes, après en avoir été rejetés; c'est de ces bêtes que le Prophète se souvient avec effroi, quand il dit ailleurs : « Seigneur, ne livrez point aux bêtes l'âme qui vous loue. » (*Psalm.* LXXIII, 19.) Et voilà que maintenant Jésus-Christ, debout à la porte du paradis, s'adresse à nous qui sommes rassemblés dans sa demeure, et nous dit : « C'est ici la porte du Seigneur, par où entreront les justes. » (*Ibid.*, CXVII, 20.) Daigne nous accorder cette faveur le même Jésus-Christ notre Seigneur qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CLX.

Sur la Pâque, II (1).

Comment le Christ a librement agi. — 1. Tous les livres de l'Ancien Testament, mes très-chers Frères, prédisaient bien avant David la passion et la résurrection de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ; et néanmoins l'Esprit-Saint l'annonce évidemment en ces termes par la bouche de ce Prophète : « Le Seigneur Dieu des vengeances, le Dieu vengeur a fait selon sa volonté. » (*Psalm.* XCIII, 1.) Seul il s'est conduit selon sa volonté, et ce qu'il a fait, il nous le montre aujourd'hui. Il a librement agi, lui dont les Prophètes avaient dès longtemps annoncé qu'il deviendrait « sans aucun secours comme un homme libre au milieu des morts. » Voulez-vous cependant savoir ce qu'il a fait? Le voici : Sans nulle contrainte, par sa propre volonté, il a permis qu'on le suspendît à la croix, il a vu son corps percé par le fer et les clous, il a rendu l'âme et souffert la mort,

(1) Mauvais amalgame de S. Grégoire et d'Eusèbe. Nous avons mis entre parenthèses des passages qu'on ne trouve pas dans les MSS. En les supprimant, on donnerait plus d'unité au reste du discours.

Et ad extremum, noster hircus ante Dominum immolatur in altari; illorum hircus antichristus consputus et maledictus projicitur in solitudinem. Noster latro cum Domino ingressus est paradisum; illorum latro homicida atque blasphemus moritur in suo peccato. Illis Barabbas latro dimittitur; nobis Christus occiditur.

Hodie cæli porta reserata. — 3. Pro quibus universis, Fratres carissimi, consona pariter voce cantemus : « Hæc est dies quam fecit Dominus, exsultemus et lætemur in ea. » Igneam illam rhomphæam et paradisi januam, quam nullus potuit effringere, hodie Christus cum latrone reseravit. Hodie dixit Christus ad Angelos : « Aperite mihi portas justitiæ, ingressus in eas confitebor Domino; » (*Psal.* CXVII, 19.) quæ cum semel aperta est, nunquam credentibus clauditur. Ex eo tempore quo passus est Dominus usque ad præsentem diem, hæc porta et clausa est et reserata; clausa est peccatoribus et incredulis, reserata est justis et credentibus. Per hanc ingressus est Petrus, per hanc ingressus est Paulus, per hanc omnes Sancti et Martyres intraverunt, per hanc quotidie de toto mundo justorum animæ ingrediuntur. Duæ enim sunt portæ, porta paradisi, et porta Ecclesiæ; per portam Ecclesiæ intramus in portam paradisi. Ita ergo debemus vivere, ne ejiciamur de domo illa, et ejecti foras a bestiis devoremur; quas in alio loco Propheta formidans commemorans ait : « Ne tradas bestiis animam confitentem tibi. » (*Psal.* LXXIII, 19.) Ecce nunc Dominus stans in paradisi janua loquitur ad nos qui sumus in domo ipsius congregati, et dicit : « Hæc est porta Domini; justi intrabunt per eam. » (*Ibid.*, CXVII, 20.) Quod ipse præstare dignetur (*a*), qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CLX (*b*).

De Pascha, II.

Christus quomodo libere egit. — 1. Passionem vel resurrectionem Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi, Fratres dilectissimi, licet omnia veteris Testamenti volumina multa ante prædixerint; tamen etiam per os David prophetæ Spiritus Sanctus evidenter ostendit, dicens : « Deus ultionum Dominus, Deus ultionum libere egit. » (*Psal.* XCIII, 1.) Solus etenim ipse libere egit, qui nobis hodie ostendit quid egerit. Libere enim egit, de quo multo ante fuerat prophetatum, quia « factus est sicut homo sine adjutorio inter mortuos liber. » Vultis tamen scire quid egerit? Audite quid fecerit. Nulla necessitate, sed propria voluntate in ligno se suspendi permisit, clavis corpus suum perforari

(*a*) MSS. plerique subjungunt, *Quod ipse præstare dignetur, qui vivit*, etc. Corb. autem : *Festinemus ergo, Fratres mei, monente Apostolo, in illam requiem ; ne quis errando incidat in tentationem et laqueum diaboli ; sed ad æterna præmia festinemus, quæ ipse promisit, qui pro nobis mortuus est et resurrexit; cui est honor et potestas in sæcula sæculorum. Amen.*

(*b*) Alias de Tempore, CXXXVII, et post in Appendice, LII.

il a laissé sa forme humaine dans le sépulcre, et, suivi de son âme, il est descendu aux enfers. Par lui les élus, qui, quoique dans le sein de la paix, languissaient pourtant aux portes de l'enfer, ont été ramenés dans le délicieux séjour du paradis. Ce qu'il avait dit avant sa passion, notre Seigneur l'accomplit dans sa résurrection : « Quand j'aurai été élevé de la terre, j'attirerai tout à moi. » (*Johan.*, XII, 32.) Il attire tout en effet, lui qui ne laisse aucun de ses élus auprès des enfers; il emporte tout, c'est-à-dire, ce qui est digne de son choix. Sa résurrection ne procure pas le pardon de Dieu aux infidèles, ni à ceux que leurs crimes avaient condamnés aux supplices éternels; il tire des portes de l'enfer ceux que lui recommandent leurs œuvres et leur foi. De là cette belle parole qu'il avait dite par la bouche d'Osée : « Mort, je serai ta mort; enfer, tu sentiras ma morsure. » (*Os.*, XIII, 14.) Tuer, c'est détruire entièrement l'existence; mordre, c'est enlever une partie et laisser l'autre. Puisque le Christ a complétement tué la mort dans ses élus, il en est résulté la mort de la mort; et de ce qu'enlevant une partie de l'enfer il a laissé l'autre, il suit qu'il ne l'a pas entièrement détruit et n'a fait que le mordre. Il dit : « Mort, je serai ta mort; » comme s'il ajoutait : Puisque je te détruirai complétement dans mes élus. « Enfer, tu sentiras ma morsure; » parce qu'en t'enlevant les miens, je te diminue d'une partie. Alors en effet notre Seigneur Jésus-Christ lia le prince des ténèbres et de la mort, et mit en fuite ses légions; il brisa les lourds verroux de l'enfer, délivra tous les justes que retenaient les liens du péché originel, et rappela les captifs à leur liberté primitive, inondant de lumière resplendissante leurs yeux meurtris par les ténèbres des péchés.

Cris des enfers à l'arrivée du Christ. — 2. Vous l'entendez, ce que le Dieu vengeur a fait de son propre mouvement pour nous défendre. Quand il eut été élevé, c'est-à-dire quand les Juifs l'eurent crucifié, j'abrége, dès qu'il eut rendu le dernier soupir, il unit son âme à sa divinité et descendit dans les profondeurs des enfers. Lorsqu'il arriva sur la limite du royaume des ténèbres, comme un conquérant glorieux et terrible, les légions impies du démon, qui l'aperçurent, furent frappées de terreur et s'interrogeaient en tremblant. (Quel est ce guerrier terrible et tout resplendissant d'éclatante splendeur? Notre Tartare n'en vit jamais un comme lui, le monde n'en vomit jamais un de pareil en nos cavernes. C'est un envahisseur, non un tributaire; un maître, non un esclave; un juge, non un suppliant. Il vient commander, il ne vient pas obéir; il vient enlever, il ne vient pas demeurer avec nous. Nos sentinelles dormaient donc, quand ce guerrier ébranlait nos portes? Si c'était un coupable, il ne serait pas aussi puissant. Si quelques péchés obscurcissaient sa splendeur, elles ne dissiperaient point nos ténèbres. S'il est Dieu, pourquoi vient-il? S'il est homme, que prétend-il? S'il est Dieu, que fait-il dans le sépulcre? S'il est homme, comment peut-il délivrer les pécheurs? Aurait-il fait alliance avec notre roi, ou peut-être est-ce après l'avoir vaincu qu'il a pénétré dans notre royaume? Il était mort cependant, il était cependant vaincu. On s'est joué de notre prince, qui n'a pas su voir quel désastre cet adversaire causerait à l'enfer. Maudite croix, qui trompe nos espérances et produit notre ruine! Un bois fut l'origine de notre fortune, le bois est l'instrument de notre perte ; notre puissance, si longtemps redoutable aux peuples, succombe. Aucun vivant n'a

non renuit, animam ponendo mortem sustinuit, carnem in sepulcro reposuit, et comitante secum anima ad inferna descendit. Per hanc electi, qui quamvis in tranquillitatis sinu, tamen apud inferni claustra tenebantur, ad paradisi amœnà reducti sunt. Quod ante passionem dixit, in resurrectione sua Dominus implevit : « Si exaltatus fuero, inquit, a terra, omnia traham ad me. » (*Johan.*, XII, 32.) Omnia etenim traxit, qui de electis suis apud inferos nullum reliquit; omnia abstulit, utique electa. Neque enim infideles quosque et pro suis criminibus æternis suppliciis deditos, ad veniam Dominus resurgendo reparavit; sed illos ex inferni claustris rapuit, quos suos in fide et actibus recognovit. Unde recte etiam per Oseam dicitur : « Ero mors tua, o mors, ero morsus tuus, inferne. » (*Oseæ*, XIII, 14.) Id namque quod occidimus, agimus ut penitus non sit; ex eo autem quod mordemus, partem abstrahimus, partemque relinquimus; quia ergo in electis suis funditus occidit mortem, mors mortis exstitit; quia vero ex inferno partem abstulit, et partem reliquit, non occidit funditus, sed momordit infernum. Ait ergo; « Ero mors tua, o mors; » ac si aperte dicat: Quia in electis meis te funditus perimo. « Ero morsus tuus, inferne; » quia sublatis meis te in parte transigo. Tunc enim Dominus noster Jesus Christus illum tenebrarum et mortis principem colligavit, legiones illius perturbavit; portarum inferni vectes ferreos confregit, omnes justos, qui originali peccato adstricti tenebantur, absolvit, captivos in libertatem pristinam revocavit, peccatorum tenebris obcæcatos splendida luce perfudit.

Voces tartari ad adventum Christi. — 2. Ecce audistis, quid defensor noster ultionis Dominus libere egisse describitur. Postquam enim exaltatus, id est, a Judæis in cruce suspensus est, ut hæc breviter cuncta perstringam, mox ut spiritum reddidit, unita suæ divinitati anima ad inferorum profunda descendit. Cumque tenebrarum terminum quasi quidam deprædator splendidus ac terribilis adtigisset, adspicientes eum impiæ ac tartareæ legiones, territæ ac trementes inquirere cœperunt dicentes : (Quisnam est iste terribilis, et niveo splendore coruscus? Numquam noster talem excepit tartarus, nunquam in nostram cavernam talem evomuit mundus. Invasor iste, non debitor; exactor est, non precator; judicem videmus, non supplicem. Venit jubere, non succumbere; eripere, non manere. Ubinam janitores nostri dormierunt, cum iste bellator claustra vexabat? Hic si reus esset, tam potens non esset. Si eum aliqua peccata fuscarent, nunquam nostra tartara nos dissiparet fulgore. Si Deus, ut quid venit? Si homo, quid præsumpsit? Si Deus, quid in sepulcro facit? Si homo, quare peccatores solvit? Numquid cum auctore nostro fœdus composuit; aut forte congressus et ipsum vicit, et sic ad nostra regna adscendit? Certe mortuus erat, certe victus erat. Illusus est præliator noster, nescivit quam

pénétré jusqu'ici dans ce lieu, nul n'y a frappé les bourreaux de terreur, jamais si douce lumière n'est apparue au milieu de nos ténèbres toujours humides, toujours noires, toujours profondes. Le soleil a-t-il quitté le monde? Mais nous ne voyons point de voûte céleste ni d'astres, et l'enfer est éclairé cependant. Nous sommes impuissants à défendre contre ce guerrier l'entrée de notre prison. Nos ombres ne nous protégent plus, nous n'avons pu voiler l'éclat de cette puissante lumière, et nous avons à craindre notre propre ruine.)

Apostrophe des enfers à leur prince. — 3. Quelle est la patrie de ce guerrier si radieux, si fort, si étonnant, si terrible? Le monde notre esclave, qui nous a toujours payé son tribut de mort, n'en a jamais envoyé comme celui-ci; jamais les enfers n'ont reçu du monde semblable présent. Quel est-il donc celui qui franchit nos frontières en intrépide conquérant, et non content de braver nos supplices, délivre des captifs chargés de nos chaînes? Serait-il peut-être Celui-là même dont la mort, nous disait naguères notre prince, allait nous donner l'empire du monde entier? Si c'est lui-même, les espérances de notre roi sont renversées, et la victoire qu'il attendait est changée en défaite sans espoir. Maître, est-ce là celui dont vous attendiez la mort avec joie? Celui dans la croix de qui vous croyiez trouver la soumission du monde entier à vos lois? Celui dont la perte nous assurait, disiez-vous, les plus riches dépouilles? Qu'avez-vous fait? Que prétendiez-vous faire? Voilà qu'un rayon de sa gloire a dissipé toutes vos ténèbres; il a brisé vos cachots, délivré les captifs, fait tomber leurs chaînes, changé en joie leur douleur. Voilà que des âmes qui gémissaient sous nos tortures, nous prodiguent l'insulte, maintenant qu'elles ont reçu le salut; non-seulement elles ne nous redoutent plus, elles nous menacent même. Jamais encore les morts n'avaient eu tant d'arrogance, jamais les captifs n'avaient montré tant de joie. Qu'avez-vous donc voulu entraîner en ce lieu celui dont la venue comble d'allégresse ceux qui languissaient jusqu'ici dans le désespoir? On n'entend plus déjà leurs lamentations et leurs gémissements accoutumés. (Les captifs jouissent des bénéfices de la rédemption.) Prince, ces richesses que vous aviez acquises quand l'homme perdit le paradis, la croix vient de vous les ravir; plus de fêtes pour vous, vos joies se sont changées en tristesse. En suspendant le Christ à la croix, vous n'avez pas vu quels désastres vous prépariez à l'enfer. Ne pouviez-vous le prévoir, puisque vous conduisiez à la mort sans aucun grief celui qui devait renverser votre puissance? Si vous aviez prévu l'événement, vous auriez voulu qu'il fût coupable. Puisque vous aviez reconnu son innocence, pourquoi le conduisiez-vous dans notre patrie? Vous avez amené cette âme libre, et vous avez perdu tous vos esclaves.

Instantes prières des justes au Christ. — 4. Après ces plaintes amères des ministres infernaux, les lourds verroux se brisèrent sur l'heure à la voix de notre Sauveur; et voilà que tout à coup d'innombrables foules de Saints, que la mort tenait captifs, se jettent aux genoux de leur Libérateur et supplient au milieu des larmes : Rédempteur du monde, disent-ils, vous êtes

hic stragem procuraret inferno. Crux illa fallens gaudia nostra, parturiens damna nostra. Per lignum ditati sumus, per lignum evertimur; perit potestas illa semper populis formidata. Nullus hic vivus intravit, nemo carnifices terruit, nunquam huic cœnolento loco et nigra semper caligine cæcato jocundum lumen apparuit. Aut forte sol de mundo migravit? Sed nec cælum nobis astraque apparent, et tamen infernus lucet. Defendere contra ipsum custodiam carceris nostri non valemus. Male intravimus (*a*), lumen tantum obtenebrare nequivimus; insuper et de nostro interitu formidamus) (*b*).

Tartari ad suum principem apostrophe. — 3. Unde est iste tam splendidus, tam fortis, tam præclarus, tamque terribilis? Mundus ille qui nobis subditus fuit, semperque nostris usibus mortis tributa persolvit, nunquam nobis talem misit, nunquam talia inferis munera destinavit. Quis ergo iste est, qui sic intrepidus nostros fines ingreditur; et non solum nostra supplicia non veretur, insuper et alios de vinculis nostris absolvit? An forte ipse est ille, de quo princeps noster paulo ante dicebat, quod per ejus mortem, totius mundi acciperet potestatem? Sed si iste est, in contrarium est nostri præliatoris versa sententia; et dum sibi vincere visus est, ipse potius victus atque postratus est. O princeps noster, hic ne est ille, de cujus tibi semper futura morte plaudebas? Ipse ne est, in cujus cruce omnem mundum tibi subjugandum esse credebas? Ipse ne est, in cujus exitu nobis tanta spolia promittebas? Quid est quod egisti? Quid est quod facere voluisti? Ecce jam totas tibi tenebras suo splendore fugavit, et omnes tuos carceres fregit, captivos ejecit, ligatos solvit, luctus eorum in gaudium commutavit. Ecce ipsi qui sub nostris solebant suspirare tormentis, insultant nobis de perceptione salutis; et non solum jam nihil verentur, insuper et minantur. Numquam hic ita superbierant mortui, nec aliquando sic potuerunt læti esse captivi. Ut quid huc istum adducere voluisti, quo veniente omnes sunt lætitiæ restituti, qui ante fuerant desperati? Nullus hic jam solitus eorum mugitus auditur, nullus resonat gemitus. (Factum est autem captivis redemptionis commercium.) O princeps noster, illas tuas divitias, quas primum adquisieras per paradisi amissionem, nunc perdidisti per crucem; perit omnis lætitia tua, in luctum conversa sunt gaudia tua. Dum tu Christum suspendis in ligno, ignoras quanta damna sustineas in inferno. Prævidere non poteras, quia eversorem regni tui in mortem sine reatu aliquo perducebas? Si adtenderes causam, requireres culpam. In quo nihil mali cognoveras, quare eum ad nostram patriam perducebas? Istum liberum adduxisti; et totos obnoxios perdidisti.

Justorum ad Christum obsecratio. — 4. Post istas crudelium ministrorum infernalium voces, sine aliqua mora ad imperium Domini ac Salvatoris nostri omnes ferrei confracti sunt vectes; et ecce subito innumerabiles sanctorum populi, qui tenebantur in morte captivi, Salvatoris sui genibus obvoluti, lacrymabili eum obsecratione deposcunt, dicentes : Advenisti Redemptor mundi; advenisti, quem

(*a*) Apud Euseb. *nigrati sumus*; et sic forte corrigendi MSS. in quibus, *intrati sumus*.

(*b*) Hic in excusis desinit Eusebii homilia : sed in MSS. nostris, quorum unus Eusebii nomen præfert, longe prolixior est, et plerasque continet sententias, quæ sic deinceps exponuntur.

venu, vous qu'appelaient nos espérances de chaque jour, et dont la Loi et les Prophètes nous avaient annoncé l'avénement ; vous êtes venu, portant le pardon aux pécheurs qui vivent encore de la vie de la terre. Délivrez aussi les morts captifs en enfer. (Nous avons versé bien des larmes dans l'attente de votre avénement ; brisez nos chaînes, vous qui seul avez souffert pour nous. Créateur du ciel, vous avez daigné descendre aux enfers, où vous appelaient nos soupirs, où vous attendaient nos plaintes incessantes ; c'était notre seule espérance dans notre désespoir, notre seule consolation en nos douleurs. Votre venue a fait tomber nos fers et dissipé nos ténèbres. Devant la vie qui paraît la mort expire, et les bourreaux cessent leurs tortures. Les damnés eux-mêmes forment des vœux d'espoir ; leur Créateur commande, non le despote usurpateur, qui se voit à son tour chargé de chaînes et torturé lui-même après avoir tout torturé. Délivrez, Rédempteur du monde, les morts captifs en enfer,) où vous êtes descendu pour nous ; ne nous abandonnez pas, puisque vous allez remonter aux cieux. Vous avez imprimé le sceau de votre gloire sur la terre, imprimez sur l'enfer celui de votre victoire.

Ils retournent contre leurs bourreaux les tourments qu'ils ont soufferts. — 5. A peine le Seigneur a-t-il entendu cette confuse prière des innombrables captifs, il ordonne aussitôt, et tous les anciens justes recouvrent leurs droits et leur puissance, et retournent à l'instant contre leurs bourreaux les tortures souffertes, tandis que leurs voix, pleines d'ineffable allégresse, supplient humblement le Seigneur : Elevez-vous, Seigneur Jésus, emportez les dépouilles de l'enfer; après avoir chargé de chaînes l'auteur de la mort, hâtez-vous de rendre le monde à la joie. Qu'ils se réjouissent en votre ascension, vos fidèles, à la vue des cicatrices de votre corps. Voilà, nous l'avons déjà dit, ce que le Christ a fait. Après avoir dépouillé l'enfer, il sortit vivant de la tombe ; il s'est ressuscité lui-même par sa propre puissance, il s'est de nouveau revêtu d'une chair immaculée. Il apparaît à ses disciples, afin de ne laisser aucun sujet de doute ; il montre les blessures faites par les clous, afin de détruire d'avance les erreurs des Manichéens. Il but et mangea aux yeux de tous ; plus tard encore il apparut devant une grande assemblée de peuple. Puis, il est monté aux cieux dans un nuage, et s'est assis à la droite du Père, d'où le Verbe ne s'était jamais éloigné. Qu'ils soient donc dans l'allégresse, les peuples chrétiens, pour lesquels le Christ a versé son sang. Réjouissons-nous tous dans le Seigneur, nous qui célébrons solennellement en Jésus-Christ la résurrection de la chair. Que l'Eglise catholique se livre à la joie dans le monde entier ; notre Seigneur Jésus-Christ, sans rien perdre de sa divinité, a délivré l'homme, son ouvrage. Au milieu de ces transports, supplions-le avec humilité, puisqu'il a tant souffert pour nous, quand il est venu dans le monde, de daigner nous délivrer des mains du démon pour nous élever dans le ciel avec lui, à qui honneur et gloire, en même temps qu'au Père et au Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

---

desiderantes quotidie sperabamus ; advenisti, quem nobis futurum Lex nuntiaverat et Prophetæ ; advenisti donans in carne vivis indulgentiam peccatoribus mundi ; solve defunctos et captivos inferni. (Venisti post longas lacrymas, eripe solus qui passus es pro nobis. Cæli conditor, ad inferos intrare dignatus es ; te enim nostra vocabant suspiria, te larga requirebant lamenta ; unde spes desperatis, unde consolatio in tormentis. In adventu tuo catena nostra cecidit, nox effugit. Vita veniente mors moritur, nec tortor instat, nec percussor. Damnati vota capiunt ; Creator imperat, non invasor. In tyranno catena innectitur ; et tortor noster pœna torquetur. Solve, Redemptor mundi, defunctos et captivos inferni.) Descendisti pro nobis ad inferos ; noli nobis deesse, cum fueris reversurus ad superos. Posuisti titulum gloriæ in sæculo (*a*), pone signum victoriæ in inferno.

Tormenta sua in tortores convertunt — 5. Nec mora, postquam audita est postulatio atque altercatio innumerabilium captivorum, statim a Domini jussu omnes antiqui justi jura potestatis accipiunt, atque in suos tortores ipsi protinus tormenta convertunt, humili supplicatione cum ineffabili gaudio clamantes Domino, atque dicentes : Adscende Domine Jesu spoliato inferno, et auctore mortis vinculis irretito, redde jam lætitiam mundo. Jocundentur in adscensu tuo fideles tui, adspicientes cicatrices corporis tui. Fecit hoc Christus, sicut jam superius dictum est. Facta præda in inferno, vivus exiit de sepulcro ; ipse se sua potentia suscitavit, et iterum se immaculata carne vestivit. Discipulis suis apparuit ; ut dubitationem auferret incredulis ; clavorum vulnera demonstravit ; ut nullam suspicionem relinqueret Manichæis. Manifeste manducavit et bibit ; postea vero in conspectu multorum apparuit. Per nubem in cælos adscendit, et se in sede sua ad Patris dexteram, unde nunquam Verbum discesserat, collocavit. Exsultent ergo populi Christiani, pro quibus sanguis effusus est Christi. Jocundemur omnes in Domino, qui resurrectionem carnis solemniter celebramus in Christo. Omnis per totum mundum catholica gratuletur Ecclesia ; quia Christus Dominus et de sua divinitate nihil minuit, et hominem quem fecerat liberavit. Unde exsultantes voce humili supplicemus, ut pro quibus ista pertulit, cum venit in mundum, liberatos nos de manu inferi adtollere secum dignetur in cælum ; cui est honor et gloria cum Patre et Spiritu Sancto in sæcula sæculorum. Amen.

(*a*) MSS. fere omnes, *in cælo*.

SERMON CLXI.

Sur la Pâque, III (1).

Effets de la descente du Christ aux enfers. — 1. Livrons-nous dignement en Jésus-Christ à de pieux transports, mes très-chers Frères, en cette solennité, qui nous ramène, le troisième jour, riche des dépouilles de l'enfer, le Très-Haut du fond de l'abîme, la lumière du sein des ténèbres, la vie d'entre les morts. Voilà combien, pour le salut des brebis égarées, l'affectueuse sollicitude du bon pasteur se multiplie. En un seul et même temps, il daigne rappeler l'homme jusque dans le paradis, et poursuivre la mort jusque dans les enfers, pour l'enchaîner avec plus de gloire dans son propre royaume, pour en triompher avec plus d'éclat dans sa propre demeure. Le Seigneur du ciel descend aux enfers, dont les profondeurs s'ouvrent devant ses pas, et les ténèbres éternelles s'étonnent de la lumière inconnue qui les visite. Ce n'est pas du spectacle soudain des morts qui la peuplent que s'épouvante la nuit; c'est sa propre mort qu'elle redoute. Il était là, Celui qui naguères avait dit par son Prophète : « Mort, je serai ta mort; enfer, tu souffriras ma morsure. » (*Ose.*, XIII, 14.) Aussi, loin de trouver en lui rien dont elle put s'emparer, elle dut le voir, en témoin impuissant, lui ravir son ancienne proie vers le ciel. Elle attendait un tributaire, et ce fut un conquérant; un captif qu'elle allait charger de l'infernale chaîne, et ce fut un libérateur, qui s'en retourna bientôt à ses yeux étonnés avec les autres captifs dont il avait brisé les fers. Elle n'avait vu qu'un homme en lui, quand il descendait; elle reconnut Dieu, quand il remonta.

L'homme pouvait, mais ne devait pas être délivré sans l'incarnation du Verbe. — 2. Assurément, mes très-chers Frères, notre Seigneur aurait pu terrasser l'ennemi du genre humain par l'effet de sa seule puissance, sans s'humilier jusqu'à l'incarnation, sons soutenir le combat de la croix; mais l'homme, qui gémissait sous le joug comme coupable de désobéissance volontaire, et qui avait encouru la servitude par sa faute, ne devait pas être délivré par la force, il devait être racheté par la miséricorde. Dieu, la justice et l'équité même, est à lui-même sa loi; quant à l'homme, doué de jugement et de volonté, d'activité volontaire et libre, dès que sa chute avait été volontaire, il n'était pas juste qu'il fût relevé malgré lui. Il a été plus équitable et plus salutaire, puisque le démon s'était servi de son orgueil pour l'entraîner à la mort, que Dieu le rappelât à la vie au moyen de l'humilité. L'astuce funeste du serpent ne poussa pas l'homme à sa perte, il se laissa séduire; par une juste conséquence, la sagesse favorable du Rédempteur ne le contraint pas au salut, elle l'y conduit. Sa chute ayant été l'effet de sa volonté, il ne pouvait être réhabilité que de son plein consentement, pour qu'il y eût place au mérite et à la récompense. Jésus ne nous entraîne donc point de force, c'est par une juste bienveillance qu'il nous sollicite à la vie et nous l'enseigne. La bienveillance de celui qui exhorte veut le mérite

(1) Ce sermon est la neuvième homélie, parmi celles d'Eusèbe, de la première collection sur le temps pascal. Le style et les idées montrent qu'il est du même auteur qu'un grand nombre d'homélies sur la Nativité de notre Seigneur, celle qui les suit sur le bon larron, et bien d'autres. Cet auteur, selon nous, est le sémipélagien Faustus. Il est évident que plusieurs sermons de ce Faustus ont été rapportés dans cette collection, sous le nom d'Eusèbe; telle est la 4e homélie sur l'Epiphanie, et d'autres. Dans ce sermon même, l'hérésie sémipélagienne perce en plusieurs endroits.

SERMO CLXI (*a*).

De Pascha, III.

Descensus Christi ad inferos effectus. — 1. Digne, Fratres carissimi, piis studiis exsultemus in Christo sub præsenti solemnitate, in qua nobis inferorum dives spoliis tertia dies reddita est, celsitudo de profundis, lux de tenebris, vita de mortuis. Ecce quantum pro salute ovium perditarum benigna pii pastoris sollicitudo discurrit. Sub uno eodemque tempore et hominem usque ad paradisum revocare dignatur, et mortem usque ad inferna persequitur, gloriosius captivandam in regno suo, et magnificentius in suis sedibus triumphandam. Ad descensum itaque cælestis Domini profundum inferi panditur, peregrinum sibi lumen inferni nox æterna miratur. Expavit ergo nox subito non suum mortuum, imo expavit mortem suam. Aderat enim ille, qui dudum per Prophetam suum dixerat : « O mors, ero mors tua; ero morsus tuus, inferne. » (*Oseæ*, XIII, 14.) Et ideo non solum in eo invenire non potuit quod teneret; sed etiam quos antea retinebat, revocari ad superos se nolente conspexit; et quem debitorem suum putabat, exactorem potius experta est; et quem quasi captivum inferni vinculis adstringendum esse credebat, quasi liberatorem cum recepta captivitate redire mirata est; ac sic quem descensione hominem judicaverat, Deum regressione cognovit.

Sine incarnatione Verbi potuit homo liberari ; at non decuit. — 2. Potuerat quidem Dominus noster, Fratres carissimi, hostem humani generis sola majestate prosternere sine incarnationis humilitate, sine certamine passionis ; sed homo, qui proprio transgressionis crimine tenebatur obnoxius, qui per culpam suam incurrerat servitutem, non violentia liberandus fuit, sed misericordia redimendus. Et quia Deus æquitas et justitia est, ipse sibi lex est; et quia homo judicii et juris sui ac liberi arbitrii præditus voluntate; qui voluntarius ruerat, injustum erat ut erigeretur invitus. Æquius et salubrius fuit, ut qui per superbiam a diabolo persuasus fuerat ad mortem, a Deo per humilitatem sollicitaretur (*b*) ad vitam. Justo ergo ordine qui per calliditatem malevoli serpentis, non impulsus, sed seductus fuerat ad perditionem, rursum per sapientiam benevoli Redemptoris non compellitur, sed ducitur ad salutem; ut qui cum sua voluntate corruisse videbatur, cum sua rursus voluntate repararetur; ut esset virtuti ac remunerationi locus. Non ergo eum præripit per violentiam; sed potius per justam benevolentiam; sollicitat et erudit ad vitam; quia benignitas provocantis

(*a*) Olim de Tempore, CLVI, et post in Appendice, LIV.
(*b*) Ita MSS. potiores. Navarr. *suscitaretur*. Editi, *solidaretur* ; et infra *solidat et eruit ad vitam*.

de celui qui consent, et la sollicitude du meilleur médecin demande l'assentiment du malade. La lecture de l'Evangile de ce jour nous a fait voir l'ineffable empressement du Sauveur à nous instruire.

Le Christ né de la Vierge put entrer, les portes closes. — 3. Il dit, vous l'avez entendu : « Quand le soir du même jour fut venu, c'était le premier de la semaine, et les portes étant fermées, Jésus vint et se tint debout au milieu des disciples. » (*Johan.*, xx, 19.) Quoi d'étonnant que notre Seigneur ait introduit son corps glorieux au milieu des disciples, les portes étant closes, puisque, sans la moindre atteinte à la virginité de sa mère, il franchit le seuil de cette vie, lui dont la conception fut tout étrangère à la nature. Ne soyez point surpris de le voir exercer sa puissance au sein de son triomphe, quand vous reconnaissez les merveilles de sa naissance. Que répondront ici les Juifs, plaçant des gardes autour du sépulcre de Jésus et scellant la pierre, avant de s'éloigner? Comment aurait pu l'arrêter la frêle épaisseur d'une porte, lui que n'arrêta par l'énorme pierre du sépulcre? Comment une maison close pouvait-elle l'exclure, quand la porte de la mort n'avait pu l'empêcher de sortir? Quoi d'étonnant qu'il ait introduit un corps, matériel comme le nôtre, à travers les portes closes, quand lui sont toujours ouvertes les mystérieuses retraites des cieux, familières aux anges seuls.

Thomas ne doute pas, mais il veut être renseigné. — 4. Les autres disciples ayant dit à Thomas : « Nous avons vu le Seigneur, » Thomas leur répondit : « Si je ne vois dans ses mains la marque des clous, et si je ne mets mon doigt dans la plaie des clous, et ma main dans son côté, je ne le croirai point. » (*Ibid.*, 25.) Utile ignorance, qui enseigne les ignorants et qui instruit les incrédules! Salutaire infidélité, qui milite en faveur de la foi des siècles! « Si je ne vois dans ses mains la marque des clous. » Cette parole interroge, elle ne nie pas. S'il s'exprime ainsi, c'est qu'il veut être instruit, qu'il désire être renseigné. Aussi le Seigneur lui dit-il : « Porte ici ton doigt et regarde mes mains; approche ta main, et mets-la dans mon côté. » (*Ibid.*, 27.) Par cette réponse bienveillante et modérée il montre la sollicitude de Jésus pour l'Apôtre, non un doute contre lui. Parce que dans ce temps-là la nouveauté d'un si grand mystère s'était répandue, l'insistance d'une question curieuse n'est pas condamnable. Il arrive que, dans ces paroles de l'Apôtre, il s'agit de l'utilité de tous les hommes; l'interrogation que pose un seul est faite pour l'instruction de tous. Jésus montre donc ses mains et son côté. Il était nécessaire que la vue irrécusable des cicatrices du corps crucifié assurât la foi, parce que la splendeur d'une lumière nouvelle avait voilé la vérité primitive; cette éblouissante clarté en avait en quelque sorte obscurci la notion. A la vue des cicatrices, Thomas répondit, et lui dit : « Mon Seigneur et mon Dieu. » (*Ibid.*, 28.) Les traces des blessures fournissent un témoignage d'un nouveau genre à la divinité du Christ; le corps blessé dont il était vêtu, était le temple de Dieu. Admirez ici les deux substances en Jésus-Christ. Thomas voit les plaies du corps, et proclame la majesté de Dieu.

Nous ressusciterons avec les mêmes corps. — 5. Où sont-ils ceux qui disent que les âmes doivent être revêtues de corps nouveaux, dans lesquels elles n'auront

---

etiam meritum desiderat adquiescentis, et dignantissimi medici studium, infirmi requirit assensum. Cujus ineffabilem ad erudiendos nos dignationem etiam præsens Evangelii lectio declaravit.

Christus de Virgine natus potuit januis clausis intrare.— 3. Ait enim, sicut audistis : « Cum esset sero die illo, una Sabbatorum, venit Jesus januis clausis, et stetit in medio discipulorum. » (*Johan.*, xx, 19.) Quid mirum, si Dominus ad discipulos glorificatum corpus claustris stupentibus intromisit, qui illæso materni pudoris signaculo, januam mundi hujus intravit, cujus ortum natura nescivit. Non dubites, si potentiam exercere videas triumphantem, quem tam stupenda perspicis egisse nascentem. Quid hic respondebunt Judæi, sepulto Domino discedentes, et signantes lapidem cum custodibus? Quæ cum ita sint, quomodo eum repellere potuit objectus repaguli, quem non coercuerat pondus sepulcri? Imo quomodo eum obserata domus excludere potuit, quem includere mortis porta non potuit? Quid mirum, si substantiam corporis nostri per clausa ostia transmisit, cui etiam penetralia supernorum et solis Angelis familiare secretum patere consuevit.

In Thoma non dubitantis, sed inquirentis affectus. — 4. Cum ergo dixissent alii discipuli : « Vidimus Dominum; » respondit Thomas, et dixit eis : « Nisi videro, inquit, in manibus ejus fixuram clavorum, et mittam digitum meum in locum clavorum, et mittam manus meas in latus ejus, non credam. » (*Ibid.*, 25.) Quam bona ignorantia, quæ erudivit ignaros, quæ instruxit incredulos! Quam bona infidelitas, quæ sæculorum fidei militavit! Nisi videro, inquit, in manibus ejus fixuram clavorum. Vox ista inquirentis est, non negantis. Dum hoc dicit, doceri voluit, confirmari desideravit; et ideo ad eum Dominus ita ait : « Infer digitum tuum huc, et vide manus meas ; et affer manum tuam, et mitte in latus meum. » (*Ibid.*, 27.) Dum benignum præbet Veritas ac moderatum responsum, in Apostolo suo non dubitationis vitium, sed sollicitudinis instruxit affectum. Quia ergo illo in tempore tanti mysterii novitas versabatur, merito curiosæ perscrutationis non est exclusa sedulitas. Accedit, quod in his Apostoli verbis mundi utilitas agitur; unius interrogatio, universitatis est instructio. Ostendit ergo manus et latus. Necessarium enim erat, ut manifestarum præsens expressio cicatricum crucifixi corporis faceret fidem; quia splendor novæ lucis pristinam obduxerat veritatem, et cognitionem quodam modo claritas obscuraverat. Visis ergo cicatricibus, respondit Thomas, et dixit : « Dominus meus, et Deus meus. » (*Ibid.*, 28.) Novo genere vestigia vulnerum divinitati perhibent testimonium; quia templum erat Dei indumentum corporis vulnerati. Duas hoc loco in Christo mirare substantias. Fixuram perspicit corporis; et Deum prædicat majestatis.

Cum iisdem corporibus resurgemus. — 5. Ubi sunt qui dicunt animas novis, in quibus antea non vixerint, corporibus induendas? Ecce in resurrectionis auctore hoc ipsum vides resurrexisse quod cecidit; et ideo mortui

pas vécu. Voilà que dans l'auteur de la résurrection, je vois que cela même qui avait succombé, c'est ce qui ressuscite; aussi le Prophète dit-il que la mort est un sommeil : « Est-ce que celui qui dort, ne s'est pas couché pour se relever. » (*Psalm.* XL, 9.) Pourquoi fait-il la mort semblable au sommeil? Est-ce parce qu'il y aurait dans un seul et même homme un homme qui se plonge dans le sommeil, un autre qui se réveille après le même sommeil? Nullement; mais il faut croire sans aucun doute que les mêmes membres qui s'étaient endormis, sont ceux qui se réveillent. De même la mort formera de nouveau chaque corps de la même matière qu'elle a réduite en cendres; et l'âme rentrera dans son enveloppe, non point inerte, mais rendue à la vie. C'est pourquoi l'Apôtre, expliquant la résurrection dans ses moindres effets, la compare au grain de froment : « Ce que vous semez, dit-il, ne prend point vie, s'il ne meurt auparavant. » (I *Corinth.*, XV, 36.) Lorsque, selon la coutume, le laboureur, dans l'espoir d'une abondante moisson, a confié le grain à la terre préparée, est-ce autre chose ce qui est enseveli comme semence, autre chose ce qui reparaît dans le germe verdoyant? Seulement, aucun corps ne vient de rien; chacun est produit par sa propre semence, et les nouveaux renaissent des anciens. Par ces paroles de l'Apôtre sur la résurrection : « Ce que vous semez ne prend point vie, s'il ne meurt auparavant, » vous voyez que la mort rend ce qu'elle a reçu. « Chaque semence, ajoute-t-il, produit le corps qui lui est propre, « non pas étranger à son espèce, mais propre à cette espèce et fait exactement de la même matière. L'âme et le corps réunis seront donc rappelés à leur cohabitation primitive, les liens de leur parenté subsisteront sans fin dans les siècles. A nous d'avoir recours à la grâce de notre Créateur et Rédempteur, pour parvenir au rang de ceux dont l'Apôtre dit : « Nous serons enlevés avec eux sur les nuées pour aller dans les airs au-devant de Jésus-Christ; et ainsi nous serons éternellement avec le Seigneur. » (I *Thessal.*, IV, 16.) Dieu a voulu, en effet, que les deux substances, celle du corps et celle de l'âme, qui sont sœurs, après avoir servi Jésus-Christ sur la terre, pussent régner ensemble avec lui dans le ciel.

SERMON CLXII.

Sur la Pâque, IV (1).

Le doute de Thomas a confirmé la foi de tous. — 1. Votre sainte assemblée, mes Frères, n'a pas mis en oubli ce que nous avons dit de l'apôtre Thomas, dans le précédent entretien: pour confirmer la foi catholique, après la résurrection du corps de notre Seigneur, il toucha ses membres, et pour lever les doutes de tous, il voulut mettre le doigt dans les plaies. Ce n'est point pour lui seul qu'agit ainsi le bienheureux Apôtre; ce qu'il fit pour lui-même fut à l'avantage de tout l'univers. Par sa sollicitude, il confirma la croyance universelle. Qui désormais douterait de la résurrection du Sauveur, quand l'œil a constaté sa présence, après son retour des enfers, quand les mains l'ont touché, quand le doigt a sondé ses blessures? L'homme ayant la foi la plus pauvre, l'esprit chrétien le plus étroit n'aurait point poussé les minuties d'in-

(1) Il est probablement du même auteur que le Sermon précédent, que semble désigner l'exorde de celui-ci, qui le suit également dans le MS. de Corbie.

dormire dicuntur juxta Prophetam : « Numquid qui dormit, non adjiciet ut resurgat? » (*Psal.* XL, 9.) Quare mortem somno assimilavit? Quia in uno eodemque homine numquid alter est qui in somno resolvitur, alter vero qui in ejusdem somni stupore ad vigilandi officia suscitatur? Non utique; sed ipsa absque dubio membra evigilasse credenda sunt, quæ dormitionis stupore laxata sunt. Ita mors corporis, quod in pulverem confectura susceperit, idem ipsum discussa restituet; nec rude, sed redivivum vas cognatus spiritus recognoscet. Et propterea mysterium resurrectionis etiam de minimis exponens ita Apostolus loquitur, resurrectionem grano tritici comparans : « Etenim tu quod seminas, non vivificatur, nisi prius moriatur. » (I *Cor.*, XV, 36.) Si quando, ut moris est, fruges putribus sulcis agricola fœnerante creduntur, numquid aliud est quod sepelitur in semina, aliud quod virescit in germina? Sed singula quæque corpora non de nihilo; sed de sui origine producuntur, et recentia de veteribus innovantur. Cum autem de resurrectione loqueretur Apostolus, dicens : « Quod seminas, non vivificatur, nisi prius moriatur; » vides quia mors quod susceperit, hoc refundit? Et « unicuique, inquit, seminum proprium corpus; » non utique genere suo alienum, sed naturæ suæ proprium, et de materiæ suæ qualitate reparatum. Revocabitur ergo in contubernium pristinum animæ et corporis unitas, et nullis umquam sæculis dissocianda germanitas. Nostrum est gratia Auctoris et Redemptoris inniti; ut ad illorum numerum pertinere videamur, de quibus Apostolus dicit : « Simul rapiemur obviam Christo in aera et in nubibus, et sic semper cum Domino erimus. » (I *Thess.*, IV, 16.) Dignum enim esse judicavit, ut germana corporis animæque substantia cum Christo simul regnet in cælis, quæ Christo servivit in terris.

SERMO CLXII (*a*).

De Pascha, IV.

Thomæ sollicitudo fidem omnium firmavit. — 1. Retinet Sanctitas Vestra, Fratres, superiorem Tractatum, in quo scripsimus sanctum Thomam apostolum, ad confirmandam fidem omnium, post resurrectionem Dominici corporis membra palpasse, et ad repellendam ambiguitatem universorum, vulnerum ejus cicatrices scrutari voluisse. Non enim propter se tantum hoc operatus est beatus Apostolus; sed quod sibi gessit, cunctis profecit. Cum suam enim exercuit sollicitudinem, fidem omnium confirmavit. Quis enim ex hoc dubitet rediisse a mortuis Salvatorem, cujus post inferos præsentiam agnoscat oculus, adtrectet manus, digitus perscrutetur? Quamvis igitur modicæ fidei homo,

(*a*) Olim de Tempore, CLXI, et post in Appendice, LVI.

vestigation aussi loin que Thomas. Après avoir reconnu le Sauveur, lui avoir parlé, avoir entendu sa parole, nul n'aurait osé s'assurer encore, en le touchant, de Jésus-Christ sur Jésus-Christ lui-même, chercher le corps de l'homme dans l'homme qu'il voyait, et doutant de sa résurrection malgré le glorieux témoignage des miracles, en demander la preuve aux outrages de sa passion. Thomas, qui était saint, fidèle et juste, s'enquit de toutes ces preuves avec sollicitude; non point qu'il eût lui-même le moindre doute, mais pour réduire à néant les soupçons des incrédules. Il lui suffisait, pour sa propre foi, d'avoir vu son Maître qu'il connaissait; c'est pour nous qu'il a touché celui qu'il voyait; si nous étions tentés de dire que ses yeux furent abusés, nous ne saurions prétendre que ses mains ont fait erreur. A propos d'une résurrection, on peut douter du témoignage des yeux; on ne le peut pas, de celui des mains. L'évidence même atteste donc que le Sauveur est ressuscité d'entre les morts.

Le Christ, premier-né des morts. — 2. Qui ne mettrait son espérance en Jésus-Christ? Qui ne placerait sa confiance en Dieu, puisque c'est par la foi que Jésus est ressuscité d'entre les morts, qu'il ressuscitera lui-même? Le bienheureux Apôtre a dit: « Si les morts ne ressuscitent point, Jésus-Christ n'est donc pas ressuscité. » (I *Corinth.*, xv, 13.) Par conséquent, la résurrection des morts est la conséquence de celle du Sauveur; les esclaves recouvreront la vie, puisque le Maître l'a recouvrée, lui qui, selon l'expression de l'Apôtre, « est le premier-né d'entre les morts. » (*Coloss.* I, 18.) Comme il est au ciel le premier-né d'entre les élus, il l'est aux enfers d'entre les morts. On appelle quelqu'un le premier-né, parcequ'il est engendré avant ceux qui doivent venir après lui. Jésus porte donc le nom de premier-né d'entre les morts, parce que la résurrection l'enfanta, pour ainsi dire, le premier des ténèbres de l'enfer à la lumière. Il y a véritable enfantement, lorsque, par une transformation, l'âme meurt à la manière d'être du tartare, pour renaître à l'usage d'un corps redevenu vivant. Naître en ressuscitant chez les vivants, c'est en quelque sorte mourir aux morts.

Comment la mort peut mourir. — 3. D'où la mort elle-même souffre, pour ainsi dire, la mort, puisqu'on lui ravit un grand nombre de ceux qui vivent de la vie de ceux qui ne sont plus. C'est ainsi que l'Apôtre dit: « La mort sera le dernier ennemi qui sera détruit; » (I *Corinth.*, xv, 26.) et plus loin: « La mort a été absorbée par la victoire. » (*Ibid.*, 54.) Puisque la mort est absorbée par la victoire, on peut dire qu'elle périt, détruite dans sa défaite. Or elle est défaite, en ce que tous ceux qui ressuscitent sont soustraits à sa puissance. Recherchons pourquoi l'Apôtre dit qu'elle est absorbée par la victoire. Elle l'est assurément, et dans sa propre victoire, puisqu'en soumettant le Christ aux lois de l'enfer, alors qu'elle semble le vaincre en le faisant mourir, elle s'écrase elle-même. Dès qu'elle possède celui qu'elle croyait avoir vaincu, il ressuscite et la terrasse elle-même. Nous devons donc avoir une foi sans mesure dans la gloire de la résurrection, et n'en espérer que plus la vie future par l'exemple de notre Seigneur, selon ces paroles de l'Apôtre: « Si l'espérance que nous avons en Jésus-Christ n'est que pour cette vie, nous sommes les plus misérables de tous les hommes. » (*Ibid.*, 19.) Celui-là donc qui n'espère en Jésus-Christ que pour la vie présente, est misérable; il l'est certainement, et son espérance s'évanouit bien

quamvis imbecillis ingenii Christianus, nunquam sollicitudinem suam inquisitioni Thomæ æquiparare potuisset. Numquam enim post agnitionem, conversationem, loquelam ausus esset petere, ut etiam tactu Christum perscrutaretur in Christo, et in ipso homine quem cerneret, hominis corpus inquireret, et resurrectionem ejus non tam mirabilium gloria crederet, quam passionis injuria comprobaret. Thomas ergo cum esset sanctus, fidelis et justus, hæc omnia sollicite requisivit; non quod ipse aliquid dubitaret, sed ut omnem suspicionem incredulitatis excluderet. Nam suffecerat illi ad fidem propriam, vidisse quem noverat; sed nobis operatus est, ut tangeret quem videbat; ut si forte diceremus delusos esse ejus oculos, non possemus dicere manus illius fuisse frustratas. In resurrectionis enim manifestatione de adspectu ambigi potest, de tactu non potest dubitari. Constat enim veritatis ipsius testimonio, rediisse ab inferis Salvatorem.

Primogenitus ex mortuis Christus. — 2. Quis non spem suam in Christo collocet? Quis non fidem suam ponat in Domino; ut dum illum credit ab inferis, ipse resurgat a mortuis? Dicit beatus Apostolus: « Si enim mortui non resurgunt, neque Christus resurrexit. » (I *Cor.*, xv, 13.) Quia ergo surrexit Christus, suscitabuntur et mortui; quia resurrexit Dominus, et servuli reviviscent. Ipse enim est, sicut ait Apostolus, « primogenitus ex mortuis. » (*Coloss.*, I, 18.) Sicut enim est apud superos idem primogenitus in multis fratribus, ita et ab inferis est primogenitus ex defunctis. Primogenitus autem dicitur quis, ex eo quod secuturis aliis primus gignitur. Primogenitus ergo Christus vocatur ex mortuis, quod primum illum ex inferni tenebris in lucem resurrectionis partus ediderit. Partus enim dicendus est, ubi permutatione quadam anima tartari legibus moritur, ut redivivo corporis usui renascatur. Nativitas enim resurrectionis apud superos, mors quædam est inferorum.

Qui mors moriatur. — 3. Unde ipsa mors mortem quodammodo patitur, dum ei in vitam defunctorum multitudo subtrahitur. Nam sic beatus Apostolus dicit: « Novissima autem inimica destruetur mors. » (I *Corinth.*, xv, 26.) Et iterum: « Absorpta est mors in victoria. » (*Ibid.*, 54.) Cum ergo absumitur mors in victoria, defectionis quadam suæ internecione destruitur. Defectionem autem patitur, cum potestas ejus cunctis resurgentibus vacuatur. Videamus autem quid sit quod ait: Mortem in victoria esse consumptam. Consumpta est plane mors in victoria sua, dum Christum inferni legibus subjiciens, ipse se, cum eum vincit, obruit. In eo enim, in quo illum quem se superasse credebat, possedit, ab eo victa est cum resurrexit. Totam ergo fidem nostram in resurrectionis gloria collocare debemus, et in futura magis vita sperare de Domino. Sic enim ait beatus Apostolus: « Si in hac vita tantum in Christo speramus, miserabiliores sumus omnibus hominibus. » (*Ibid.*, 19.) Miser

vite, comme bien vite s'évanouit cette existence d'un jour. Son espérance est éphémère et passe, comme l'éphémère douceur des voluptés. C'est d'elle que l'Apôtre dit: « Quand on voit ce qu'on a espéré, ce n'est pas de l'espérance. » (*Rom.*, VIII, 24.) N'espérons donc en Dieu que pour la vie future, qui ne passe pas, qui est éternelle. Ainsi nous ne serons point les plus misérables des hommes, mais nous pourrons être les meilleurs, par notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CLXIII.

Sur la Pâque, V (1).

Preuves de la divinité du Christ. — 1. Réjouissez-vous, mes très-chers Frères, le prix de notre rédemption est payé. Et nous ne coûtons pas peu, nous dont la rançon a été celui-là même qui nous a rachetés. Le Christ, notre Maître et notre Sauveur, né pour nous instruire, est mort pour notre salut. La croix, instrument de la mort du Messie, a été l'instrument de la délivrance des chrétiens. Le Sauveur, dans sa résurrection, a manifesté tous les caractères de sa divinité. Une étoile le suivit après sa naissance, la gloire le suit après sa sépulture. Il est, à son retour, gardé par l'Ange, qui avait annoncé sa venue. L'enfer rend son vainqueur, et les hauts lieux le reçoivent en triomphe. Par sa naissance, il enleva le péché; par sa mort, il a foulé la mort aux pieds, et rappelé des enfers l'homme qu'il avait créé; sa croix a porté notre rançon et notre royaume. La créature revient à la lumière avec son Seigneur. Vous avez mérité de recevoir de la lumière la lumière que vous aviez perdue quand Jésus ferma les yeux. Que les hauts lieux rejettent les ténèbres, qui ont été dissipées dans les enfers mêmes par notre Sauveur. Que les éléments changent leurs plaintes en allégresse ; le Christ, sans rien perdre de sa divine majesté, a délivré l'homme, son ouvrage.

2. Les Juifs cependant avaient scellé la pierre du tombeau, pour que Jésus n'en pût sortir ; mais lui, que le monde ne peut contenir, comment le sépulcre pourrait-il le garder ? Il y est descendu, mais il règne en tout lieu. Peut-il être difficile de revivre, pour Celui qui rappelait les autres à l'existence avant sa résurrection ? Il ne pourrait pas renaître du sépulcre, quand il a pu naître des entrailles immaculées d'une Vierge ? Il trompa les gardes, il sortit du tombeau, il apparut à ses disciples, les portes étant fermées. Il sort de la tombe scellée, il entre dans une maison close. Le mystère de sa mort contient donc le secret de son immense majesté. Le divin crucifié revient des enfers, et triomphe. Portez votre main, Thomas, au côté du Sauveur; touchez les blessures faites par nos péchés; cherchez d'où coula le sang devenu pour nous le breuvage du salut. Voyez, Thomas, le prix de notre délivrance, examinez avec soin les traces des clous, reconnaissez dans ces blessures mêmes le remède et le trésor du genre humain. Si Jésus n'avait souffert sur cet arbre, le crime venu de l'autre arbre n'aurait point été lavé. Il a voulu qu'on le frappât

(1) L'auteur en est incertain. Nous y trouvons plusieurs pensées d'Eusèbe, soient qu'elles aient été portées des Sermons d'Eusèbe en celui-ci, soit de celui-ci en ceux d'Eusèbe.

ergo est qui in hac tantum vita sperat in Domino. Miser plane est ; quia cito spes ejus subducitur, dum cito hæc brevis vita finitur. Nam spes illius caduca efficitur, dum temporali transitu dulcedinis ejus voluptas elabitur. De tali enim spe dicit Apostolus : « Spes autem quæ videtur, non est spes. » (*Rom.*, VIII, 24.) In futura igitur vita speremus in Domino, quæ solida est atque perpetua ; ut non miserabiliores cunctis hominibus, sed meliores esse possimus, per Dominum nostrum Jesum Christum, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CLXIII (*a*).

De Pascha, V.

Christi divinitatis indicia. — 1. Gaudete, Fratres carissimi, quia redemptionis nostræ pretium persolutum est. Non modica quantitate constamus, pro quibus ipse factus est pretium qui redemit. Christus enim Dominus et Salvator ideo natus est, ut doceret ; ideo mortuus est, ut sanaret (*b*). Crux fuit mortifera Christo, sed salutifera Christiano. Surrexit Salvator cunctis divinitatis suæ manifestus indiciis. Nam secuta est eum stella post uterum, gloria post sepulcrum. Regressum custodit Angelus, qui nuntiaverat nasciturum. Reddunt inferna victorem, et superna suscipiunt triumphantem. Tulit errorem natus, mortem calcavit occisus, revocavit ab inferis quem creavit ; in illius cruce et pretium nostrum pependit et regnum. Redit in lucem creatura cum Domino (*c*). Lumen enim ex lumine suscipere meruisti, quod cum Christus oculos clauderet, perdidisti. Projiciant superi tenebras, quas Salvator noster etiam inferis denegavit. Congaudeant hic elementa quæ planxerant; quia Christus de sua majestate nihil perdidit, et hominem quem fecerat liberavit.

2. Judæi tamen perfidi monumentum lapide signaverunt, ut non haberet Christus egressum ; sed si eum mundus non capit, sepultura quomodo custodit ? Tenetur (*d*) ibi, sed ubique regnat. Difficile surgeret, si non antequam resurgeret alios suscitaret. Nam quomodo de sepulcro exire non posset, qui ex incorruptis visceribus salva virginitate processit ? Fefellit custodes, exsilivit de sepulcro, apparuit discipulis januis non apertis. Inde clausus exiit, huc exclusus intravit. Immensæ majestatis arcanum fecit etiam in morte mysterium. Crucifixus redit ab inferis, et triumphat. Infer manum tuam, Thoma, lateri Salvatoris ; tange vulnera, quæ nostra peccata fecerunt ; scrutare unde sanguis effluxit, ut nobis sanitatis poculum propinaret. Intuere, Thoma, pretium nostrum, signa clavorum diligenter attende ; et in ipsis vulneribus medicamentum vel thesaurum humani generis recognosce. Nisi hoc ligno figeretur, ligni illius prævaricatio minime tolleretur. Sed ideo se ille percuti voluit, ne nos diutius peccata percuterent ; in-

(*a*) Olim de Tempore, CXXXVIII, et post in Appendice, LIII. — (*b*) Addit MS. Corb. *resurrexit ut muneraret.*
(*c*) Et hic in eodem MS. additur, *quæ olim fuerat tenebrata piaculo.* — (*d*) MS. idem. *Quomodo tenetur in tumulo qui ubique regnat.*

ainsi, afin que le péché ne put nous frapper plus longtemps ; il s'est livré innocent pour absoudre l'homme coupable. Qui pourrait dignement exprimer un aussi grand amour ? L'innocent est poursuivi pour la délivrance du coupable ; Dieu donne la vie de son Fils pour le rachat de son esclave. Il fait comme un roi généreux et fort, quand il montre les cicatrices qu'il a reçues pour le salut de son peuple.

Pourquoi le Christ garda ses plaies. — 3. Voyez, Pharisiens, ce sépulcre vide, confessez votre impiété sacrilége. Nos yeux retrouvent les blessures de vos clous, et nous adorons celui que vous avez mis à mort. Voici le corps que vous avez percé. Le Seigneur, en ressuscitant, pouvait effacer les empreintes de ces clous ; ils les a gardées, afin que ceux qui commirent le sacrilége voient et soient confondus. Pharisiens, voilà les marques de votre perfide impiété. Un seul a souffert la mort pour en délivrer tout le genre humain. Mais Jésus, en acceptant la mort, n'a rien senti de sa corruption, de même que sa naissance n'avait porté nulle atteinte à la virginité de sa mère. Hâtez-vous, disciples du Christ, héritez de sa puissance et volez par tout l'univers. Qu'ils renaissent de l'Esprit, ceux qui étaient nés de la chair ; que l'eau sainte efface toutes les souillures de la prévarication. Baptisez toutes les nations au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, afin que s'accomplissent ces paroles de l'Ecriture : « Si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, il ne peut voir le royaume de Dieu. » (*Johan.*, III, 5.) Et nous, mes très-chers Frères, indignes par nos mérites intérieurs d'être délivrés des cachots de l'enfer et des ténèbres de l'éternelle nuit, appliquons-nous à vivre désormais dans la chasteté, dans la piété ; que la luxure ne ternisse en rien l'éclatante blancheur de notre robe de baptême ; présentons-nous au céleste banquet de noces de l'éternel époux, resplendissants de charité, ornés pour notre bonheur de la parure des bonnes œuvres, avec le secours de notre Seigneur Jésus-Christ qui vit et règne avec le Père et l'Esprit-Saint, dans les siècles des siècles. Ainsi-soit il.

SERMON CLXIV.

Sur la Pâque, VI (1).

La figure de l'agneau légal est réalisée. — 1. L'agneau de la loi, dont l'immolation délivra jadis le peuple des Hébreux de la servitude d'Egypte, contient figurément, sous un grand nombre de voiles, l'hostie véritable de la sainte Eglise. Cette vérité se justifie surtout par l'événement, quand « est immolé Jésus-Christ notre agneau pascal ; » (I *Corinth.*, V, 7.) « conduit à la mort comme un agneau, muet comme une brebis devant celui qui la tond, il n'a pas ouvert la bouche. » (*Isai.*, LIII, 7.) Cet agneau, vivante hostie au suave parfum offerte pour nous à Dieu le Père sur l'autel de la croix, nous a ouvert le passage du pays des ombres de la mort à la terre promise. Cet agneau, dis-je, victime et prêtre à la fois, dont la rayonnante clarté révéla toute l'ombre de l'ancien sacerdoce et du sacrifice primitif, a mis fin aux voiles, aux figures : il a commencé, pour le peuple nouveau de l'Eglise, un nouveau sacerdoce avec un sacrifice nouveau, comme on met du vin nouveau dans les vases neufs. (*Matth.*, III, 17.)

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Les PP. de Louvain le regardent comme douteux, d'autres docteurs comme apocryphe. Il s'éloigne beaucoup du genre de S. Augustin, tant par le style, que par les applications des Ecritures.

nocentem tradidit, ut reum absolveret. Quis tantam digne illius pietatem ? Innocens affligitur, ut noxius liberetur ; ut redimatur servus, occiditur filius (*a*). Utitur pii et fortissimi regis officio, dum cicatrices, quas pro salute populi sui excepit, ostendit.

Cur Christus cicatrices servavit. — 3. Adspicite, Pharisæi, vacuum monumentum, et impietatis vestræ cognoscite sacrilegium. Clavos quos fixeratis agnoscimus, et quem occidistis adoramus. Videte quem compunxistis. Poterat clavorum suorum fixuras Dominus resurrectione sua componere ; sed ideo reservantur, ut qui hoc sacrilegium commiserant, videant et confundantur. O Pharisæi, impios vos videmus et perfidos (*b*). Uni mors data est, ut omnibus tolleretur. Sed Christus Dominus quando mortem suscepit, ita corruptionem non sensit, quomodo quando natus est, integritatem virginitas non amisit. Properate discipuli, et accepta potestate per omnes gentes excurrite. Renascantur in Spiritu, qui nascuntur in carne ; aqua lavacri diluat, quidquid prævaricatio sordidavit. Baptizentur omnes gentes in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti ; ut impleatur illud quod scriptum est : « Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu Sancto, non potest intrare in regnum Dei. » (*Johan.*, III, 5.) Nos vero, Carissimi, qui nullis præcedentibus meritis de inferni carcere et de tenebris æternæ noctis meruimus liberari, ita sobrie, caste ac pie vivere studeamus, ut stolam baptismi sine aliqua luxuriæ macula integram illibatamque servantes, ad æterni sponsi thalamum, et ad illud cæleste ac nuptiale convivium caritate splendidi, bonorum operum margaritis ornati feliciter veniamus ; ipso adjuvante qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CLXIV (*c*).

In Pascha, VI.

Agni legalis figura impletur. — 1. Agnus ille legalis, cujus immolatione antiquus Hebræorum populus Ægyptiæ servitutis jugum abjecit, quomodo multimodis sacramentis veriorem sanctæ Ecclesiæ hostiam in figura sui contineat, tunc potissimum ipsa rerum veritate probatum est, quando « Pascha nostrum immolatus est Christus ; (I *Cor.*, V, 7.) qui « sicut ovis ad occisionem ductus est, et sicut agnus coram tondente se sine voce, sic non aperuit os suum. » (*Isai.*, LIII, 7.) Iste est agnus qui in altari crucis hostia viva Deo Patri pro nobis in odorem suavitatis oblatus, transitum nobis de regione umbræ mortis ad terram repromissionis patefecit. Iste est, inquam, qui simul victima et

(*a*) Verbis, *occiditur filius*, subjungunt MSS. *Adspicite Pharisæi.*
(*b*) MSS. uno excepto, *providos.*
(*c*) Alias de Tempore, CL.

Tout renaît, tout sourit. — 2. Si le grain de blé, après qu'on l'a jeté en terre et qu'il est mort, porte miraculeusement tant de fruit, (*Johan.*, XII, 24,) à plus forte raison peut-il, quand il a retrouvé la vie en lui-même, tout féconder avec son grain qui s'est multiplié. Or, la Providence, à cette époque de l'année, non-seulement donne une croissance plus grande aux germes spirituels dans les âmes, mais elle la donne aussi aux semences terrestres. C'est pourquoi la face de la terre, s'ouvrant de toutes parts à la végétation, se couvre de parures riantes et variées, et toute la nature, qui dormait comme morte jusqu'à ce jour, ressuscite en même temps que son Seigneur ; la gracieuse renaissance des arbres et des plantes, diverse selon les germes divers, est une dans la manifestation de sa joie et de l'appareil de fête avec lequel elle se prépare à cette solennité, belle entre toutes. Que dirai-je de la face du ciel, jusqu'ici voilée d'une certaine tristesse et si joyeuse maintenant? Couverte quelque temps d'un épais rideau de nuages, elle avait jeté le trouble dans les vastes régions des airs. Et soudain, comme si du haut des cieux la justice avait regardé la terre, (*Psalm.* LXXXIV, 12,) une admirable sérénité sourit au monde, et dans une même joie se confondent l'espérance de la terre et du ciel, dont le commun transport fête la venue de Jésus, homme et Dieu, qui vient leur apporter la paix commune et renversant l'obstacle qui les sépare, de deux les a faits un. (*Ephes.*, II, 14.) Le soleil, foyer de tous les astres, déride son front et lui rend toute sa splendeur ; semblable à un grand roi, le jour de son avénement ou de son mariage, il répand, en ce jour de joie pour lui, de plus abondantes largesses de sa lumière sur les autres étoiles, comme sur son cortége. La lune elle-même, depuis son dernier retour, placée dans la nécessité de se prodiguer, pour ainsi dire, plus que de coutume, réserve néanmoins sa pleine lumière pour les joies de cette solennité. Disons tout en peu de mots : la volonté divine ayant soumis toutes choses créées à l'empire de l'homme, le salut de l'homme leur fait à toutes un devoir d'un commun appareil de fête. Puisque c'est pour l'homme que toute créature donne d'aussi grandes marques de sa joie, il est juste que les témoignages d'une joie semblable ne manquent pas de notre part.

La résurrection du Christ figurée dans Adam. — 3. La résurrection de Jésus-Christ a été prophétiquement figurée en notre premier père Adam ; de même qu'à son réveil il reconnut Eve tirée de l'une de ses côtes, de même le Sauveur revenant d'entre les morts fit sortir l'Eglise de la blessure faite à son côté. A son tour, le patriarche Noé, après avoir planté la vigne et s'être endormi dans l'ivresse au lieu le plus secret de sa tente, lorsqu'à son réveil il imposait avec sa malédiction une perpétuelle servitude à son fils qui lui avait ostensiblement manqué de respect, fut un emblème de notre Seigneur; Jésus fit de l'Eglise sa vigne, et s'étant enivré pour l'amour d'elle au calice de la Passion, après s'être dépouillé de l'enveloppe charnelle qu'il avait prise, il ressuscita d'entre les morts, comme il le dit lui-même dans le livre des Cantiques : « Comment me revêtirai-je de ma tunique, dont je me suis dépouillé? » (*Cant.*, v, 3.) Quant à Jonas, l'Evangile nous montre clairement en lui l'i-

sacerdos, omnem veteris sacerdotii et sacrificii umbram clara luce revelando, figuris et ænigmatibus finem imposuit; novo autem Ecclesiæ populo novum sacerdotium et novum sacrificium initiavit; ut videlicet « novum vinum in utres novos mitteretur. » (*Matth.*, IX, 17.)

Innovantur et arrident omnia. — 2. Quod si granum frumenti cadens in terram et mortuum tam mirabiliter omnia innovavit; (*Johan.*, XII, 24.) multo magis in se ipso redivivum cum fructu multiplicato resurgens cuncta fecundavit. Et non solum spiritualibus rationabilis terræ incrementis, sed et ipsis quoque terrenis seminibus hoc tempore ampliorem proventum dedit. Unde modo in germina erumpentis terræ tota hilarior facies vario suorum fructuum ornatu, omnem hactenus quasi mortuam rerum naturam, resurgenti suo Domino conresuscitat; ubi arborum et herbarum grata venustas, diverso quidem germinum munere, pari tamen gestu lætitiæ, singulari huic solemnitati festiva occurrit. De cæli autem nunc usque quodammodo tristi, tandem vero læta facie quid dicam, quæ aliquandiu jam densa caligine nubium adoperta aeris hujus spatium omne turbavit? Et ecce repente, quasi justitia de cælo in terram prospiciente, (*Psal.* LXXXIV, 12,) mira serenitas mundo arridet, et in unam lætitiam cæli et terræ vota concurrunt; ut Deum et hominem Christum communi exsultatione excipiant, qui communem utriusque pacem afferre venerat, et medium parietem maceriæ solvens, fecit utraque unum. (*Ephes.*, II, 14.) Hinc astrorum omnium fomes, splendor ille solaris suam frontem admodum rugatam jamjamque expurgat; et quasi rex conspicuus in diademate capitis sui, in die desponsationis suæ, et in die lætitiæ cordis sui, ceterisque stellis velut comitibus suis largiora luminis sui dona impendit. Luna enim ab ipso ortus sui die semper in quodam sui dispendio posita, ad paschalia gaudia pleno se lumine parat. Et ut cuncta breviter perstringam, sicut omne quod in rebus subsistit, divina dispensatione hominis imperio servit; sic de salute humana omnibus una exsultatio incumbit. Cum igitur pro homine omnis creatura tantis indiciis sua gaudia monstret, consequens est, ut ab hominibus ipsis testimonia tali lætitiæ non desint.

Resurrectio Christi præfigurata in Adam. — 3. Præfigurata est in protoplasto Adam Christi resurrectio; quia sicut ille post soporem surgens, Evam de latere suo fabricatam agnovit; ita Christus a morte resurgens ex vulnere lateris sui ædificavit Ecclesiam. Noe quoque vir agricola, cum plantasset vineam, et inebriatus vino obdormisset, et disco opertus jaceret in tabernaculo suo, expergefactus a somno, filio suo verecundiam suam non celanti maledictum perpetuæ servitutis imponens, Christum significavit; qui vineam suam fecit Ecclesiam, cujus amore poculo passionis inebriatus, et assumptæ carnis tegmine nudatus a mortuis resurrexit, sicut ipse ait in Canticis : « Exspoliavi me tunica mea, quomodo induar illa? » (*Cant.*, v, 3.) Jonas vero qualiter et ipse in se Domini mortem et resurrectionem expresserit, Evangelicus sermo aperte declarat.

Paschæ spiritalis celebratio. — 4. Quia igitur, Fratres, omnis creatura quodam caritatis officio nostræ saluti con-

mage de la mort et de la résurrection du Sauveur.

Fête de la Pâque spirituelle. — 4. Aussi, mes Frères, de ce que toute créature, par une sorte de devoir d'affection, se réjouit de notre salut, nous devons tirer quelque utilité pour notre manière de vivre; il ne faut pas que cette commune joie reste sans influence sur nous, qui en sommes l'unique objet. Et d'abord, en tant que brebis du bercail du Seigneur, enflammés du feu de l'amour divin, offrons a Dieu, sur l'autel de notre cœur, nos corps eux-mêmes comme une hostie vivante, sainte, agréable à ses yeux; (*Rom.*, XII, 1.) et faisant mourir, par les pains azymes de la continence, « les membres de l'homme terrestre qui est en nous; la fornication, l'impureté, » (*Coloss.*, III, 5,) extirpons les racines de tous les vices, et fixons notre séjour sur la terre ferme des vertus. Renoncez aux œuvres mortes; comme la meilleure terre, produisez les meilleurs fruits; à l'exemple du bon arbre, portez les fruits du bien et de la justice. De peur que la clarté du Soleil éternel ne fasse défaut à votre vie, « que votre lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux. » (*Matth.*, V, 16.) Si le moment suprême nous trouve dans cette voie, la résurrection des corps sera un jour notre récompense; « lorsque Jésus-Christ, qui est notre vie, viendra à paraître, nous paraîtrons aussi dans la gloire avec lui, » (*Coloss.*, III, 4,) le Dieu qui vit et règne dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CLXV.

Sur la Pâque, VII (1).

La mort et la résurrection du Seigneur diversement figurées. — 1. La divine Providence, mes très-chers Frères, a voulu faire précéder, sur la route du temps, par des figures diverses et par les oracles des Prophètes, comme par des jalons, le mystère de la résurrection de notre Seigneur; elle l'a fait afin qu'en suivant le cours des âges l'espérance des saints n'eût d'autre but que celui-là seul qui est l'attente de toutes les nations. C'est pour cela que, dès la naissance du monde, Eve, mère de tous les vivants, lorsqu'elle est formée d'une côte d'Adam endormi, est la figure de l'Eglise, mère des fidèles, issue du flanc du Christ mourant sur la croix; de même, le réveil d'Adam est l'image de la résurrection de notre Seigneur. Aussi l'Apôtre dit-il : « Adam, le premier homme, a été créé avec une âme vivante; et le second Adam a été rempli d'un esprit vivifiant. » (I *Corinth.*, XV, 45.) Noé, qui dans la construction de l'arche et dans son nom lui-même signifie le repos de Dieu dans les saints, représente surtout notre Rédempteur, en ce que, cultivant la terre, il plante la vigne, et s'étant enivré, s'endort tout nu dans sa tente. Cet événement se rapporte à Celui qui s'endormit dans l'ivresse du calice de la Passion et fut dépouillé pour un temps du vêtement du corps; mais il s'éveille bientôt en sa résurrection, pour bénir ceux qui adorent le mystère de sa Passion, et maudire avec justice ceux qui n'ont pas craint de le railler. C'est de ce calice du Calvaire que le Psalmiste a dit : « Qu'il est admirable, le calice où j'ai trouvé l'ivresse ; » (*Psalm.* XXII, 5.) et Jésus dans l'Evangile : « Le calice que mon Père m'a donné, ne le boirai-je pas? » (*Johan.*, XVIII, 11.)

2. La verge de Moyse jetée à terre et changée en serpent, quand il le prit par la queue, se changea de nouveau en verge, parce que le Dieu tout-puissant,

(1) Il prend place pour la première fois dans l'Appendice. Il était resté comme douteux dans l'édition de Louvain; plusieurs docteurs l'ont absolument rejeté des œuvres de S. Augustin. Il n'est pas sans quelque ressemblance avec le Sermon qui précède.

gaudet, nostrum est ex hoc nobis in usum vivendi aliquid trahere ; ne communis omnium lætitia jus suum in nobis amittat, quos causæ totius summa in capite spectat. Et primum quidem, velut oves pascuæ Domini, in ara cordis, igne caritatis assati, nosmetipsos offeramus hostiam viventem, sanctam, Deo placentem ; (*Rom.*, XII, 1.) et azymis continentiæ, mortificata jam habentes « membra nostra quæ sunt super terram, id est, fornicationem, immunditiam, » (*Coloss.*, III, 5,) et cetera vitiorum ergastula declinemus, et in statione virtutum sedem nobis aptemus ; mortuis quoque operibus abrenuntiantes, fructum optimum, ut terra bona, afferamus, exemploque bonæ arboris in omni bonitate et justitia fructificemus. Ne vero et claritas solis nostræ desit conversationi, « luceat lux nostra coram hominibus, ut videant opera nostra bona, et glorificent Patrem nostrum qui in cælis est. » (*Matth.*, V, 16.) Si igitur ita agentes ultimus nos dies invenerit, erit nobis quandoque in præmio ipsa quoque corporum resurrectio ; ubi « cum Christus apparuerit vita nostra, tunc et nos apparebimus cum ipso in gloria, » (*Coloss.*, III, 4,) qui vivit et regnat Deus per omnia sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CLXV (*a*).

In Pascha, VII.

Mors et resurrectio Domini varie præsignatæ. — 1. Sacramentum, Dilectissimi, Dominicæ resurrectionis divina voluit providentia variis figuris rerum et Prophetarum oraculis aliquoties præsignari ; quatenus per omnes sæculi labentis ætates omnis sanctorum spes ad illum tenderet solum, qui est exspectatio omnium gentium. Unde illud quod in ipso mundi nascentis exordio mater omnium viventium Eva de costa viri dormientis est producta, matrem credentium Ecclesiam ex latere Christi in cruce morientis monstrat exortam ; sicut in actu evigilantis Adæ, figura est Domini resurgentis a morte. Unde dicit Apostolus : « Factus est primus homo in animam viventem, secundus homo in spiritum vivificantem. » (I *Cor.*, XV, 45.) Noe vero qui in opere arcæ et ipso suo nomine requiem Dei in sanctis significat, in eo vel maxime Redemptoris nostri figuram repræsentat, quod cum esset agricola, vineam plantavit, et vini poculo ebriatus, in suo tabernaculo est denudatus. Quæ res ad illum proprie spectat, qui calice passionis adeo factus est ebrius, ut ipso

(*a*) Alias de Tempore, CLIII.

descendant pour nous du ciel sur la terre, devait se faire homme, et retourner ensuite s'asseoir à la droite de son Père, après avoir accompli la mission pour laquelle il s'était incarné. Jonas, rejeté sain et sauf sur le sable par le poisson qui l'avait avalé, est évidemment l'image de de notre Seigneur; « comme Jonas fut trois jours et trois nuits dans le ventre de la baleine, ainsi le Fils de l'homme devait être trois jours et trois nuits dans le sein de la terre. » (*Matth.*, XII, 40.) Il existe sur cette solennité, la plus auguste de toutes, un grand nombre d'autres saintes prophéties, que corrobore cette coïncidence des temps qui fixe le retour annuel de la Pâque à l'équinoxe du printemps, à la seule condition d'attendre la pleine lune de mars. Comme le soleil, qui s'élève de plus en plus, fait alors pour la première fois les nuits égales aux jours, et semble en agrandissant sa carrière rendre plus pleine la lumière de la lune; ainsi le soleil de justice remonta des enfers pour embellir de ses clartés l'Eglise jusque là plongée dans les ténèbres.

La mort et la résurrection du Christ à imiter. — 3. Telles sont les joies de ce jour trois fois saint, de cette solennité prédite à travers tous les siècles et toujours avidement attendue. Nous devons toujours en adorer en esprit le mystère, dont il est juste que nous fassions le constant modèle de nos œuvres, selon cette parole de saint Jean : « Celui qui dit qu'il demeure en Jésus-Christ doit marcher lui-même comme Jésus-Christ a marché. » (I *Johan.*, II, 6.) Il a été momentanément crucifié pour nous ; notre devoir est de porter chaque jour la croix, et de le suivre. Il est mort momentanément; « nous devons faire mourir sans cesse les membres de l'homme terrestre qui est en nous : la fornication, l'impureté, » (*Coloss.*, III, 5,) et les autres vices. Il est ressusité d'entre les morts ; notre joie est de ressusciter d'entre les vices, à la voix de l'Apôtre : « Levez-vous, vous qui dormez, et sortez d'entre les morts, et Jésus-Christ vous éclairera. » (*Ephes.*, V, 14.) Si, dans ce monde, nous avons crucifié pour Jésus notre chair avec ses péchés et ses concupiscences, si, faisant mourir nos passions, « nous avons été entés en lui par la ressemblance de sa mort, » (*Rom.*, VI, 5,) lorsque Jésus-Christ, qui est notre vie, viendra à paraître, nous paraîtrons aussi dans la gloire avec lui,» (*Coloss.*, III, 4,) qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CLXVI.

Sur la Pâque, VIII (1).

Rançon du salut des hommes. — 1. Le salut des hommes, mes très-chers Frères, la résurrection de la liberté du monde n'est pas le fruit d'une modique rançon ; le sang du Christ en est le prix. Aussi, autant les fidèles ont retiré de joie du bienfait de cet auguste jour, autant il a porté la ruine et le deuil aux incrédules. Il est pour la foi des Chrétiens une source de bonheur ; les Juifs, désespérant d'effacer le crime de la croix, y

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Les Pères de Louvain le regardent comme douteux, et plusieurs docteurs comme apocryphe. Ni le style, ni la version du Psaume CXVII, 24, ne conviennent à S. Augustin.

tegmine corporis nudaretur ad tempus; et statim in resurrectione evigilans, illis daret benedictionem, qui in mysterio venerantur ejus passionem, irrisoribus autem suis dignam maledictionem. De quo calice dicit Psalmista ; « Calix meus inebrians quam præclarus est ; » (*Psal.* XXII, 5.) et in Evangelio Dominus : « Calicem quem dedit mihi Pater, non bibam illum? » (*Johann.*, XXIII, 11.)

2. Virga quoque Moysi in terram projecta, et in draconem conversa, cum teneretur per caudam rediit iterum in virgam ; quia illa potestas divinæ majestatis de cælo descendens ad terram pro nobis voluit esse mortalis ; sed post peractam carnis assumptæ dispensationem, recepit se ad paternæ dexteræ sedem. De Jona quem absorptum piscis evomuit illæsum in aridam, evidentem habemus ipsius Domini sententiam, quod sicut ille fuerit in ventre ceti tribus diebus et tribus noctibus, ita foret hominis Filius in corde terræ. (*Matth.*, XII, 40.) Exstant et alia quam plurima de hac solemnitate solemnitatum sancta præconia, quibus omnibus adstipulatur et ipsa temporum ratio, quæ Paschalem terminum vernali dedicavit æquinoctio, exspectato dumtaxat sequente primi mensis plenilunio ; ut, sicut ab inferioribus sol in altum proficiens, primo nunc adæquat longitudine noctes, luna etiam per diurna suæ lucis incrementa videtur esse plenissima ; ita resurgens ab inferis Sol justitiæ, Ecclesiam eatenus in tenebris constitutam suo illustraret lumine.

Mors et resurrectio Christi imitanda. — 3. Hæc sunt sacrosancta hujus diei Paschalia gaudia, hæc sæculis omnibus desiderata et prædicata solemnia ; quæ nos semper animo venerari, semper opere pro modulo nostro justum est imitari, sicut dicit apostolus Johannes : « Qui dicit se in Christo manere, debet, sicut ille ambulavit, et ipse ambulare. » (I *Johan.*, II, 6.) Et ille quidem pro nobis ad tempus crucifixus ; nos quotidie crucem tollere, et ipsum sequi oportet. Mortem ille ad horam gustavit ; « nos semper debemus mortificare membra nostra, quæ sunt super terram, fornicationem, immunditiam, » (*Coloss.*, III, 5,) et cetera. Resurrexit ille a mortuis ; resurgere nos jubemur a vitiis, dicente Apostolo : « Surge qui dormis, et exsurge a mortuis, et illuminabit te Christus. » (*Ephes.*, V, 14.) Quod si modo carnem nostram pro Christo cum vitiis et concupiscentiis crucifixerimus, « complantati etiam similitudini mortis ejus mortificatione vitiorum fuerimus, » (*Rom.*, VI, 5,) « cum Christus apparuerit vita nostra, tunc et nos apparebimus cum ipso in gloria, » (*Coloss.*, III, 4,) qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CLXVI (*a*).

In Pascha, VIII.

Salutis humanæ taxatio. — 1. Salutis humanæ, Fratres carissimi, et mundi rediviva libertas non modica taxatione requiritur; sed Christi sanguine temperatur. Sed quantum venerabilis diei hujus officium credentibus contulit gaudium, tantum incredulis interitum portavit et luctum. Confert lætitiam Christianis ex fide ; ingerit pœnam Judæis desperantibus ex cruce. Illis injuria Filii Dei æternam contulit mortem ; nobis ad perpetuam proficit salutem.

(*a*) Alias de Tempore, CXLII.

trouvent leur châtiment. L'injure faite au Fils de Dieu les a plongés dans la mort éternelle, tandis qu'elle sert à notre salut éternel. Quel n'est point, je le demande, l'excès du dévouement du Sauveur pour nous, et quelle plénitude de son amour ne nous montre-t-il pas ? Dieu a daigné descendre du ciel pour l'homme perdu, non afin de recevoir des honneurs en monde, mais pour être attaché à la croix. Pour nous arracher aux liens de la mort, il n'a pas dédaigné de la subir. Et quelle mort? La plus ignominieuse qui pût exister. C'est ce qu'attestent ces paroles de l'Apôtre : « Il s'est humilié jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix. » (*Philip.*, II, 8.) Aussi la résurrection victorieuse lui était-elle réservée. Écrions-nous, mes Frères : « Voici le jour qu'a fait le Seigneur ; asseyons-nous au joyeux banquet qui le fête. » (*Psalm.* CXVII, 24.) C'est Jésus-Christ, notre agneau pascal que nous adorons ; c'est sur ses traces que nous marchons ; c'est lui qui ramène le passé, et que Dieu réserve à l'avenir.

SERMON CLXVII.

Sur la Pâque, IX (1).

Pourquoi l'agneau fut immolé sur le soir. — 1. Le Dieu de miséricorde et de justice est aujourd'hui ressuscité d'entre les morts par la puissance de son Père, selon cette parole de saint Paul : « Son Père l'a ressuscité d'entre les morts ; » (*Galat.*, I, 1.) et celle-ci du Prophète : « Il est libre parmi les morts. » (*Psalm.* LXXXVII, 6.) C'est en lui que nous ressusciterons tous un jour, et que nous vivrons. Puisqu'il nous guide vers son royaume, nous devons à notre tour préparer sa voie, c'est-à-dire pratiquer l'humilité, l'amour de Dieu et du prochain, la justice, la bonté, la probité, la patience, la charité, la prudence, l'innocence, la piété. Le Seigneur, sous la figure de l'agneau, nous a fait un précepte de toutes ses vertus par ses propres exemples. (Demandera-t-on pourquoi l'agneau de la loi fut immolé sur le soir, non en plein jour? La raison en est manifeste. Notre Seigneur et Sauveur a souffert vers la consommation des siècles, selon ce que dit saint Jean: « Mes petits enfants, voici la dernière heure. ») (I *Johann.*, II, 18.) Aujourd'hui la foi de l'Eglise a été confirmée en Jésus-Christ, et toutes les nations ont été bénies dans la race d'Abraham ; le Sauveur du monde a paru ; il apporte une joie sans mélange aux anges et aux hommes, en se montrant plein de vie après sa Passion, ainsi qu'il en avait fait la promesse.

Mystères accomplis le jour du Seigneur. — 2. C'est avec raison qu'on associe le jour du Seigneur à la résurrection du Seigneur. Ce jour auguste entre tous, puisqu'il appartient a Dieu ; il est le premier et le plus parfait ; il est glorieux ; c'est un dimanche que la lumière apparut pour la première fois au monde ; que le peuple Israélite traversa la mer Rouge à pied sec ; que la manne tomba dans le désert ; que Jésus, fut baptisé dans le Jourdain ; qu'il changea l'eau en vin aux noces de Cana ; qu'il fit la multiplication des cinq pains dont il rassasia cinq mille hommes ; qu'il

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Les Pères de Louvain le regardent comme douteux, et plusieurs docteurs comme apocryphe ; il n'est pas prouvé pour ceux-ci, ce que l'auteur avance sans en donner des témoignages, que tous les miracles ont eu lieu un dimanche, à savoir, le passage de la mer Rouge, le baptême de Jésus-Christ dans le Jourdain, le changement de l'eau en vin, la multiplication des cinq pains, etc. Les passages mis entre parenthèses sont pris d'un sermon attribué à S. Jérôme, et qui a pour titre : « Sur le repas fait de l'Agneau la veille de la Pâque. » Il commence par ces mots : Hodie, Fratres carissimi, populus Israel. Nous croyons ces passages, rapportés ici, extraits de ce Sermon, où ils ont plus de cohérence avec le reste du discours.

Quis, rogo, divinæ pietatis excessus est, vel quanta amoris plenitudo monstratur? Ad hoc Deus propter hominem perditum de cælo voluit descendere, non ut honorem in mundo accipere videretur, sed ut suspenderetur in cruce. Et dum voluit deceptum laqueis mortis eximere, ipsam subire non dedignatus est mortem. Et qualem mortem? Quæ detestabilior omni morte exstitisset. Hoc Apostolus asseverat, dicens : « Humiliavit, inquit, se usque ad mortem ; mortem autem crucis. » (*Philipp.*, II, 8.) Unde post mortem victrix resurrectio parabatur. Dicamus, Fratres : « Hæc est dies quam fecit Dominus, gaudeamus et epulemur in ea ; » (*Psal.* CXVII, 24.) hoc est Pascha quod colimus ; in hoc peregrinamur, hoc præteritum redit, hoc volvitur in futurum.

SERMO CLXVII (*a*).

In Pascha, IX.

Quare agnus ad vesperam immolatus. — 1. Deus misericordiæ et justitiæ hodie resurrexit a mortuis per potentiam Patris, ut Paulus ait : « Qui suscitavit eum a mortuis. » (*Gal.*, I, 1.) Et Propheta : « Inter mortuos liber est. » (*Psal.* LXXVII, 6.) In quo et nos omnes post resurgemus, et vivemus. Quia enim præstitit nobis ducatum ad regnum suum, jubemur et nos præparare viam Domino, hoc est, humilitatem, dilectionem Dei et proximi, justitiam, bonitatem, integritatem, patientiam, caritatem, prudentiam, pietatem et innocentiam. Hæc omnia præcepit nobis Dominus per semetipsum exemplis, qui per agnum significatur. (Quæritur ergo, quare agnus iste non die, sed ad vesperam immoletur? Hæc causa manifesta est. Dominus enim noster ac Salvator in consummatione sæculorum passus est, ut Johannes ait : « Filioli mei, novissima hora est. ») (I *Johan.*, II, 18.) Hodie fides Ecclesiæ confirmata est in Christo, et in semine Abrahæ omnes gentes benedicuntur, ac Salvator mundi innotuit, et plenam supernis civibus et hominibus lætitiam contulit, cum vivum se post passionem suam præbuit juxta promissum suum.

Dominicus dies quot mysteriis clarus. — 2. Bene quoque Dominicus sermo ac resurrectio Domini conjunguntur. Venerabilis est hic dies, qui Dominicus dies et dies primus atque perfectus est, et dies clarus, in quo visa est prima lux, in quo transgressi sunt filii Israel mare rubrum siccis pedibus, et in quo pluit manna filiis Israel in deserto, et quo Dominus baptizatus est in Jordane. Quo vinum de aqua in Cana Galilææ factum est, quo benedixit Dominus quinque panes, quibus satiavit quinque millia hominum.

(*a*) Alias de Tempore, CLIV.

ressuscita d'entre les morts; qu'il entra dans la maison fermée, où les disciples étaient assemblés à cause de la crainte des Juifs. C'est un dimanche que le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres et que notre Seigneur viendra, croyons-nous, pour le jugement dernier. C'est un dimanche que toute la création sera merveilleusement transformée, afin que le soleil et la lune aient sept fois plus de lumière, et que les Saints reçoivent de Dieu la vie éternelle, en récompense de leur bonne obéissance.

SERMON CLXVIII.

Sur la Pâque, X (1).

1. La Pâque du Christ, mes très-chers Frères, c'est le royaume du ciel, le salut du monde, la vie des fidèles, la mort de l'enfer, la gloire des cieux, la résurrection des morts, le témoignage de la miséricorde divine, le salaire de la rédemption de l'homme, l'anéantissement de la mort. Cette solennité, qu'un divin mystère consacre et rend universelle, proclame par la voix des anges les vertus de la résurrection du Seigneur, les manifeste par celle des Apôtres, les multiplie par le saint concours des cœurs fidèles. « Voici » donc, mes très-chers Frères, « le jour que le Seigneur a fait; » (*Psalm.* CXVII, 14.) il est, vous venez de l'entendre, le plus glorieux, le plus magnifique de tous; le Seigneur, en ressuscitant, y a conquis un nouveau peuple régénéré par son esprit, et veut que nous le passions dans la joie et les saints transports de l'âme. Le jour de la résurrection des morts est donc la vie des morts, le pardon des pécheurs, la gloire des saints; par l'effet de ses vertus, il arrache à l'abîme, il élève au-dessus de la terre, il établit dans le ciel; il donne la perfection aux justes, il affermit les esprits chancelants, il condamne les incrédules. Le Christ est ressuscité aujourd'hui, pour nous montrer une image de notre résurrection future. Aussi le peuple de Dieu, à l'exemple de son maître, en recouvrant la vie dans les eaux du baptême, illumina des blanches clartés de l'innocence notre naissante Eglise.

Le baptême, image de la résurrection future. — 2. Nous devons rendre graces à Dieu de ce qu'en célébrant la sainte solennité de Pâques, nous voyons déjà une image de notre résurrection future. Le genre humain, qui doit ressusciter après la mort à la consommation des temps, retrouve maintenant la vie dans le baptême; le peuple de Dieu sera alors réveillé du sommeil de la tombe, il l'est maintenant de celui de l'infidélité; il doit être alors délivré du joug de la mort, il l'est maintenant des ténèbres de l'ignorance; il renaîtra à la vie éternelle, il renaît à son salut. Tous ceux qui ont reçu le baptême en Jésus-Christ n'ont point conservé leur robe sans taches; qu'ils n'abandonnent pas cependant l'espoir d'une sainte conduite. Souvent sous des dehors répréhensibles se cache une âme qui n'a pas perdu toute pureté; le point le plus important n'est pas d'avoir gardé sans taches la robe du baptême. Tel fut le larron qui, crucifié à côté du Sauveur, s'écria, dit l'Evangile : « Souvenez-vous de moi, Seigneur, quand vous sere zentré dans votre royaume. » (*Luc.*, XXIII, 43.)

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. L'édition des docteurs de Louvain le regarde comme douteux; plusieurs docteurs le condamnent comme apocryphe. Il a été augmenté de deux parties, dont la dernière rappelle celui de S. Césaire. Les manuscrits ne concordent pas sur cette dernière partie. La plupart, après ces paroles : Adtendite ergo, Carissimi, et videte, etc., placent une discussion qui a de nombreuses variantes.

In quo resurrexit Dominus a morte, quo intravit Dominus in domos clausas, ubi erant discipuli congregati propter metum Judæorum; in quo Spiritus Sanctus descendit in Apostolos, et in quo speramus Dominum nostrum Jesum Christum ad judicium venturum; in quo die omnis creatura reformabitur in melius; ut sol et luna septuplum lumen accipiant, et sancti homines vitam æternam propter merita bonæ obedientiæ recipiant a Deo.

SERMO CXVIII (*a*).

In Pascha, X.

1. Pascha Christi, Fratres dilectissimi, regnum est cæli, salus mundi, vita credentium, occasus inferi, gloria supernorum, resurrectio mortuorum, testimonium miserationis divinæ, præmium redemptionis humanæ, contritio mortis abolitæ. Quæ festivitas Dei sacrata mysterio et cognita sacramento, virtutem Dominicæ resurrectionis per Angelos indicat, per Apostolos manifestat, per corda credentium bona multiplicat. Hic igitur est dies, Dilectissimi, « quem fecit Dominus, » (*Psal.* CXVII, 14,) ut audistis, excelsior cunctis, lucidior universis, in quo Dominus resurrexit, in quo sibi novam plebem, ut ipsi videtis, regenerationis spiritu conquisivit, in quo singulorum mentes gaudio et exsultatione perfudit. Hic ergo dies resurrectionis Christi, defunctis vita, peccatoribus venia, sanctis est gloria; siquidem operatione virtutum elevat de imis, suscitat de terrenis, collocat in excelsis, consummat justos, firmat dubios, damnat incredulos. Ad hoc enim Dominus hodie resurrexit, ut imaginem nobis futuræ resurrectionis ostenderet; et ideo hodie vitali lavacro resurgens Dei populus ad instar resurrectionis Ecclesiam nostram splendore nivei candoris illuminat.

Baptismus futuræ resurrectionis imago. — 2. Gratias Deo nostro agere debemus, quod dum sancti Paschæ sollemnitatem colimus, futuræ resurrectionis speciem jam videamus. Resurrecturum est enim humanum genus in sæculi consummatione post mortem, nunc resurgit in baptismo; suscitandus est tunc Dei populus post soporem, nunc suscitatur post infidelitatem; liberandus est tunc a mortali conditione, nunc liberatur ab ignorantiæ cæcitate; renasciturus est ad æternitatem, tunc renascitur ad salutem. Omnes enim qui olim in Christo baptizati, assumere non possunt candidam vestem, conversationem saltem candidam non relinquant. Solet sub nigro habitu anima satis pura latitare; nec multum interest, si non habet quis candidam vestem. Talis latro fuit ille in Evangelio, qui crucifixus cum Salvatore clamasse dicitur : « Memento mei Domine, dum veneris in regnum tuum. » (*Lucæ*, XXIII, 43.) Adtendite ergo, Carissimi, et videte, quid fidelis obtinet, quid meretur? Regnum Salvatoris latro poscit in cru-

(*a*) Alias de Tempore, CLXIII.

Voyez-vous, mes très-chers Frères, voyez-vous ce qu'obtient la foi, quelle est sa récompense ? Ce larron snr la croix demande le royaume du Sauveur ; et dès qu'il a satisfait à la justice humaine, il entre en possession des récompenses éternelles. Imitons sa confiante ferveur, imitons son amour de Jésus-Christ ; ce que le bon larron demande au moment de la mort, appliquez-vous à l'obtenir par une bonne vie. Sa foi lui ouvre le paradis, et nos espérances nous montrent la stabilité des récompenses éternelles. Livrons-nous donc aux transports d'une sainte joie en ce jour, où le résurrection du Seigneur terrasse la mort et nous apporte le salut.

Devoir des parrains et des marraines. — 3. Je vous en avertis, mes très-chers Frères : les parrains et les marraines se sont faits devant Dieu les garants des fils spirituels qu'ils ont acceptés auprès des fonts baptismaux ; qu'ils les entourent donc sans cesse de la sollicitude d'un véritable amour. Qu'ils leur conseillent de rester chastes et vierges jusqu'au mariage ; de fuir la médisance et le parjure, les chants déshonnêtes ou lascifs ; de rejeter de leurs cœurs l'orgueil, l'envie, la colère et la haine ; d'éviter les pratiques superstitieuses, de ne point suspendre et de ne pas permettre à leurs proches de suspendre à leurs cous des amulettes et des insignes diaboliques, et de fuir les devins, qui sont des ministres de Satan ; de garder la foi catholique, de fréquenter assidûment l'église, et de rompre avec les conversations oiseuses pour accorder toute leur attention à de pieuses lectures ; d'accueillir les étrangers, et d'exercer les devoirs de l'hospitalité selon le précepte qui leur en a été fait au baptême ; d'être fidèles à la paix, de tâcher de rétablir la concorde entre ceux qui sont désunis, d'honorer et d'aimer leurs pasteurs et leurs parents avec une affection véritable. Si tels sont les conseils que vous donnez à vos filleuls et à vos filleules, vous parviendrez avec eux à l'éternelle félicité.

Chacun est tenu à l'édification du prochain.— 4. Que personne ne se fasse illusion, mes très-chers Frères : nul homme ne vit ni ne meurt pour lui seul ; je vous l'ai dit bien souvent, chacun recevra le céleste salaire avec ceux et selon le nombre de ceux qu'il aura édifiés par l'exemple d'une sainte vie, et chacun, sachez-le bien, devra rendre compte selon le nombre de ceux qu'il aura scandalisés par l'exemple d'une mauvaise conduite, quand même ils ne l'auront pas imité. Nous devons donc, je le répète, nous devons à nos néophytes, avec le secours de Dieu et dans la mesure de nos forces, l'exemple d'une bonne vie, si nous ne voulons pas porter la peine de leur perte, mais être dignes en les édifiant d'obtenir le pardon de nos péchés, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CLXIX.

Sur la Pâque, XI (1).

L'entrée du Christ, les portes étant closes, est un miracle. — 1. L'Evangile qui vient de nous être lu, mes très-chers Frères, rapporte un grand miracle. Quoique notre Seigneur soit partout, ce miracle nous révèle par quel bienfait spécial il transmit l'Esprit-Saint

(1) On n'en connaît pas l'auteur. Il a pris des passages de la lettre CXXXVII de S. Augustin, adressée à S. Volusien.

ce ; et dum pœnæ multitudinem patitur, ad præmia æterna perducitur. Imitamini ergo ejus devotionem, imitamini amare Christum ; quod poscit latro moriendo, vos desiderate bene vivendo. Illius credulitati paradisus aperitur, et nostræ spei æternorum monstratur firmitas præmiorum. Lætemur ergo et exsultemus in hac die, in qua Dominus resurgens perculit mortem, intulit salutem.

Fidejussorum officium. — 3. Hoc itaque admoneo, Fratres dilectissimi, ut quoties Paschalis solemnitas venit, quicumque viri, quæcumque mulieres de sacro fonte filios spiritaliter exceperunt, cognoscant se pro ipsis fidejussores apud Deum exstitisse ; et ideo semper illis sollicitudinem veræ caritatis impendant. Admoneant, ut castitatem custodiant, virginitatem usque ad nuptias servent, a maledicto vel perjurio linguam refrenent, cantica turpia vel luxuriosa ex ore non proferant ; non superbiant, non invideant, iracundiam vel odium in corde non teneant ; auguria non observent, phylacteria vel characteres diabolicos nec sibi nec suis aliquando suspendant, præcantatores velut ministros diaboli fugiant ; fidem catholicam teneant, ad ecclesiam frequentius currant, contempta verbositate lectiones divinas adtentis auribus audiant ; peregrinos excipiant, et secundum quod ipsis in baptismo dictum est, hospitum pedes lavent ; pacem et ipsi teneant, et discordes ad concordiam revocare contendant, sacerdotibus et parentibus honorem et amorem veræ caritatis impendant. Hæc ergo omnia et his similia si filios et filias vestras admonere contenditis, cum ipsis ad æternam beatitudinem feliciter pervenietis.

Ad ædificationem proximi quisque tenetur. — 4. Nemo se circumveniat, Fratres carissimi, nullus homo sibi soli vivit, aut sibi soli moritur ; sed sicut frequenter suggessi, quantoscumque aliquis exemplo sanctæ vitæ ædificaverit, cum tantis et pro tantis mercedem beatæ retributionis accipiet ; et quantiscumque exemplum malæ conversationis, etiamsi non eum illi sequantur, præbuerit, pro tantis se malis rationem noverit redditurum. Et ideo, sicut jam supra suggessi, neophytis nostris, auxiliante Domino, exemplum bonæ conversationis, quantum possumus, debemus ostendere ; ut non pro illorum destructione pœnam recipere, sed potius pro ædificatione ad indulgentiam peccatorum mereamur pervenire ; præstante Domino nostro Jesu Christo, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CLXIX (*a*).

In Pascha, XI.

Introitus Christi per ostia clausa miraculum est. — 1. Lectio Evangelica, Fratres carissimi, quæ nuper auribus nostris insonuit, continet magnum miraculum. Quamvis ubique sit Dominus, ipsius miraculum continet beneficium,

(*a*) Olim de Tempore, CLIX, et post in Appendice, LV.

à ses disciples. Le fait surnaturel, c'est notre Seigneur Jésus-Christ, revêtu d'un corps véritable, pénétrant jusqu'à ses disciples à travers les portes closes. Peut-être voudriez-vous une explication armée de ses preuves. Si c'était, direz-vous, un corps véritable qui était ressuscité, comment entra-t-il jusqu'aux disciples, les portes étant fermées? Ainsi nos oreilles croiront à ce fait sans exemple, qu'un corps a pu s'introduire à travers une porte fermée? Rendez-nous raison de ce récit.

On n'en peut donner ni raison, ni exemple. — 2. Ce ne serait plus un miracle, mon Frère, si je pouvais l'expliquer ; s'il s'en trouvait un exemple, il n'aurait plus rien de surnaturel. Mais ne croyez-vous pas que Jésus a marché sur les flots de la mer comme sur une terre ferme? Assurément, vous le croyez. Pourquoi me dire alors : Si le Christ est entré à travers les portes closes, que devient la substance matérielle de son corps? Laissons ici de côté la dimension et l'impénétrabilité ; il s'agit d'un acte de Celui à qui rien n'est impossible. Voudriez-vous que Jésus-Christ, qui a pu faire sortir son corps du tombeau, n'ait pas pu pénétrer jusqu'à ses disciples, à travers les portes closes ? Quand vous entendez le récit d'un miracle, contentez-vous de croire; ne demandez pas la raison d'un miracle. L'apôtre Thomas faillit choir, pour avoir manqué de foi ; il fallut la main du Seigneur pour le soutenir. Les autres disciples lui dirent : Nous avons vu le Seigneur. Mais il leur répondit : « Si je ne vois dans ses mains la marque des clous, et si je ne mets mon doigt dans son côté, je ne le croirai point. » (*Johan.*, xx, 25.) Il savait qu'on avait cloué ses mains et ses pieds à la croix, il savait qu'on avait percé son côté ; puisqu'il exigeait ces preuves, c'est qu'il ne croyait pas. Il voulait toucher les mains et le côté ; et pendant que sa curiosité scrutait les blessures, il laissait la mort surprendre sa foi. Eh quoi ! Thomas, Jésus-Christ a pu ressusciter Lazare à vos yeux, et vous lui refusez le pouvoir de se ressusciter lui-même? Vous cherchez la marque des clous ; vous avez donc oublié les étonnants miracles qu'il a faits ? N'a-t-il pas devant vous rendu la vue aux aveugles, la force aux paralytiques, la santé aux lépreux? Vous avez donc, en trois jours, perdu à ce point le souvenir du divin Maître, que vous ne croyez plus à la sa puissance ? La mort de Jésus-Christ selon la chair doit être votre vie selon la foi. Oui, vous avez vu qu'on perçait son côté d'un coup de lance ; mais vous n'avez pas vu ce coup pénétrer dans la puissance de Dieu.

3. Et voilà que Jésus vient une seconde fois, afin que son disciple ne périsse point, et il dit à Thomas : « Porte ici ton doigt, et regarde mes mains ; approche ta main, et mets-la dans mon côté ; et ne sois plus incrédule, mais fidèle. » (*Ibid.*, 27.) Admirable amour du Sauveur ! il ne dédaigne pas de montrer la plaie de ses blessures. Thomas répondit, et lui dit : « Mon Seigneur et mon Dieu. » (*Ibid.*, 28.) Il est maintenant votre Seigneur et votre Dieu, parce qu'il a daigné vous faire voir, afin que l'incrédulité ne perdît pas votre âme. Jésus lui dit à bon droit : « Tu as cru, Thomas, parce que tu m'as vu ; heureux ceux qui n'ont point vu, et qui ont cru. » (*Ibid.*, 29.) Un Apôtre hésita : l'Eglise croit sans avoir vu. Heureux et méritants sommes-nous, mes Frères, si nous gardons la foi de l'Eglise catholique. Nous en recevrons la récompense là où la vraie foi est gardée et connue. C'est cette Eglise que Jésus-Christ a établie par sa résurrection ; c'est en elle qu'il a placé les récompenses éternelles. Ayez la foi, mes Frères ; celui-là peut espérer la vie, qui ne s'est pas séparé de sa racine, c'est-à-dire de ce même Jésus-

in quo acceperunt discipuli Spiritum Sanctum. Miraculum est, quod Dominus noster Jesus Christus in carne vera intraverit ad discipulos per ostia clausa. Requiris a me forsitan rationem, et argumentum requiris. Si vera, inquies, caro fuerat quæ resurrexit, quomodo ipsa clausis januis ad discipulos introivit? Itane vero, inquies, cujuspiam capit auditus, quod non observat opus, et intrare quisquam limen in corpore potuit. Redde mihi, inquis, rationem.

Hinc non datur ratio vel exemplum. — 2. O homo, si rationem a me poscis, non erit mirabile ; si exemplum quæritur, non erit singulare. Credis nempe Dominum Christum super aquas maris firmis gressibus ambulasse? Credis utique. Dicis igitur mihi : Si per ostia clausa Christus intravit, ubi est corporis pondus? Recedant paulisper modus et pondus; ille hæc fecit, cui nihil impossibile est. Christus qui carnem suam potuit de sepulcro producere, non potuit clausis januis ad discipulos introire? Quando audis miraculum, serva fidem, non inquirat animus rationem. Hinc est quod et Thomas discipulus titubavit, nec credidit ; sed eum Dominus postea confirmavit. Dixerant enim ei condiscipuli ejus : « Vidimus Dominum. » Ille autem : « Nisi videro, inquit, in manibus ejus fixuram clavorum, et mittam digitum meum in latus ejus, non credam. » (*Johann.*, xx, 25.) Sciebat enim clavis in cruce confixum, sciebat lancea latus percussum ; hæc signa quærebat, ideo non credebat. Manus quærebat et latus ; et dum curiosus exsistit in vulnere, mortem incurrerat in fide. O beate Apostole, ante oculos tuos Christus Lazarum potuit suscitare, et ipse non poterat de sepulcro surgere? Quæris loca clavorum, et oblitus es miracula tanta signorum? Nonne ante oculos tuos cæcos illuminavit, paralyticos sanavit, leprosos mundavit? Sic perdidisti in triduo memoriam magistri, ut potentiæ non crederes Christi? Mors Christi in carne, vita tua debet esse in fide. Vidisti quidem percutientem lancea ; sed divinam non penetravit potentiam.

3. Ecce iterum venit Dominus, ne periret discipulus ; et dicit Thomæ : « Infer digitum tuum huc, et vide manus meas ; et affer manum tuam, et mitte in latus meum, et noli esse incredulus, sed fidelis. » (*Ibid.*, 27.) O pietas Salvatoris, quæ non dedignatur locum ostendere cicatricis ! « Respondit Thomas, et dixit : Dominus meus et Deus meus. » (***Ibid.***, 28.) Modo est Dominus et Deus tuus ; quia voluit ut videres, ne incredulitate animam perderes. Merito ad eum Dominus sic loquitur : « Quia vidisti me, credidisti ; beati qui non viderunt, et crediderunt. » (***Ibid.***, 29.) Ecce discipulus trepidavit ; Ecclesia quod non vidit credit. Beatum meritum nostrum, Fratres, si in Ecclesia Catholica teneatur acceptum. Hic accipitur merces, ubi vera tenetur et cognoscitur fides. Hanc igitur Ecclesiam Christus sua resurrectione constituit, in hac æterna præmia collocavit.

Christ, à qui honneur et gloire dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CLXX.

Sur la Pâque, XII (1).

1. Marie Madeleine recherche le Seigneur dans le jardin du terrestre souvenir ; l'Eglise affligée le recherche à travers le désert d'un exil nécessaire, afin du moins de le trouver un jour comme consolateur dans le céleste paradis, puisqu'elle n'a pas encore mérité de le voir fécondant de ses mains les arides solitudes de la terre. C'est dans la résurrection de notre Seigneur que l'Eglise cherche son divin colon. Jésus ressuscite dans un jardin de délices que les morts renaissant avec lui peuplent de leurs rejetons. Les Saints sont les hauts cèdres, les Prophètes sont les vignes fertiles de ce jardin de la résurrection, où les pins et les palmiers, et les arbres qui portent l'amande et l'olive, sont les Abel, les Enoch, les Elie, les Zacharie, les Abraham, les Isaac, les Jacob. Aussi, dans ce séjour aride de la terre, l'Eglise soupire-t-elle après le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob. Qui ne serait heureux, après les ennuis de l'abandon, à travers des solitudes dont aucune plante, aucune fleur ne cache l'affreuse nudité, d'entrer dans les jouissances d'un ravissant paradis, de jouir, après les jours de sécheresse où les arbres pleurent leurs bourgeons et leurs dépouilles brûlées qui jonchent le sol, de s'enivrer des plus suaves parfums, au milieu des fraîches grenades, et des fleurs blanches et rouges de l'amandier et du pêcher ? Tel est le spectacle qu'admiraient avec délices les deux Anges dans un coin de l'Eden, c'est-à-dire dans l'agréable sépulcre de Jésus où ils étaient assis, l'un à la tête, l'autre aux pieds. Au dehors, comme une luxuriante treille couvre un jardin, les bienheureux, qui ressuscitaient, couvraient le monde. Les Anges se réjouissaient en ce jour de la résurrection, parce qu'il avait apporté la paix sur toute la terre. Ils s'enivraient comme d'amome et de cinamome, du suave et nouveau parfum de la résurrection, où les odorantes blessures du Christ faisaient pleuvoir sur les morts leur rosée embaumée. La rose empourprée de sang divin charmait les blanches fleurs de ce paradis, qui gardaient en renaissant les pâles couleurs de la mort. Et Madeleine, inclinant sur le sépulcre sa tête éplorée, arrosait des pieuses larmes de l'affection les funèbres linceuls, épars à terre comme les larges feuilles tombées d'un platane. Elle regarda: elle vit le lac qu'avait formé la source de la vie en jaillissant des flancs de la mort, et, au-dessus de ce lac, comme de verdoyantes toisons d'herbes inégales, que nourrissaient les eaux.

2. En arrêtant ses regards aux linceuls et au suaire, elle ne trouva pas la fontaine de vie ; sa soif, loin d'être apaisée, devint plus ardente au contraire, et rendit ses regrets plus amers. Les Anges ne purent la consoler entièrement ; elle avait le désir de voir le premier-né d'entre les morts. Les Anges lui dirent : « Femme, pourquoi pleurez-vous? » (*Johan.*, XX, 13.) Que ne pouvons-nous aussi, au milieu des larmes de notre exil, les entendre nous dire : Serviteurs de Dieu, pourquoi pleurez-vous? Ce serait pour nous le réveil de

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Il n'a rien de l'esprit de S. Augustin, de l'avis même du docteur, qui le publia le premier dans le Supplément aux œuvres de l'évêque d'Hippone.

Credite, Fratres, ille speret requiem, qui non discesserit a radice ; cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CLXX (*a*).

In Pascha, XII.

1. In horto voluptatis Dominum requirit Maria, in necessitate desertionis Christum mœsta requirit Ecclesia ; ut in paradiso saltem inveniat consolatorem, quia in campis arentibus videre necdum meruit plantatorem. Ubi Dominus surgit, ibi pium plantatorem Ecclesia tristis inquirit. Resurgit Dominus in horto deliciarum propaginatis secum plantariis mortuorum. Et depictus est ille resurrectionis hortus excelsis Sanctorum cedris, botris Prophetarum, pinetis cum Palmatis, fructibus amigdalæ, olivæ, Abel, Enoch, Eliæ, Zachariæ, Abrahæ, Isaac, Jacob. Et in campo arescente requirit Ecclesia Deum Abraham, Deum Isaac, et Deum Jacob. Quis enim non delectetur post deformitatem desertionis per campos nullis vestitos aristarum florentibus comis intrare paradisum voluptatis? intueri post dies siccitatis arefactis corticibus gemmas arbores terræ plangentes ; intueri mella fragrantia, malo-granata roscidantia, lacteos et coccineos amigdalarum et persicorum flores adtendere ; quos Angelos delectabat adspicere in illa horticuli casa, id est, illo amæno sepulcro, ubi sedebant Angeli, unus ad caput, alter ad pedes? Foris per hortum tegebant mundum vineæ resurgentium Beatorum. Angeli delectabantur in illo resurrectionis die ; quia totam pacaverat terram. Delectabat eos velut amomum et cinamomum, resurrectionis novus odor suavitatis ex mortuis, ubi fragrabant balsama rorantia, vulnera Christi mortuos irrigantia. Oblectabat rosa sanguinis emicantis lilium a morte porrectum campi florentis. Illo Maria caput anxium declinabat, et linteis Dominicæ sepulturæ, velut latissimis platani foliis in plateis, suos tergebat flebilis oculos a lacrymis pietatis. Adspexit ; vidit lacum fontis de morte surgentis, et quasi herbas virides de illo lacu, quæ nutrientibus aquis per lacunea vellera contexuntur.

2. Illa syndonem cum sudario contemplata fontem non invenit, et non est sitiens saiata ; sed ardentiore sitiens deplorat affectu. Nec plane solatium recepit Angelorum ; quia videre cupiebat primogenitum mortuorum. Dicunt ei Angeli : « Mulier, quid ploras? » (*Johan.*, XX, 13.) Utinam et nobis dicerent inter lacrymas necessitatis nostræ : Servi Dei quare ploratis? Esset nobis renovatio gaudiorum in monumento, esset nobis et amænitas in campo, et securitas in pelago, et munimen in castro. Atque utinam et ipse nos interroget, qui dixit Mariæ : « Mulier, quid ploras, et quid quæris? » sic et nobis diceret : Quem quæritis, et quare ploratis?

(*a*) Alias ex Vignerianis, XX.

la joie dans le sépulcre de la vie; ce serait l'oasis dans le désert, l'apaisement des flots après la tempête, la sécurité derrière un inexpugnable rempart. Heureux surtout s'il nous interrogeait, Celui qui dit à Marie : « Femme, pourquoi pleurez-vous? Qui cherchez-vous?» S'il nous disait de même : Qui cherchez-vous, et pourquoi pleurez-vous ? Seigneur, lui répondrions-nous, l'objet de nos larmes et de nos recherches, c'est vous-même, hors de qui nous ne pouvons rien et qui êtes pour nous la vie et le mouvement, puisque nous sommes en vous seul. C'est vous que nous cherchons : pourquoi repousseriez-vous les vivants, vous qui avez ressuscité les morts ? La géhenne épouvantée a vu votre résurrection tirer de son sein d'innombrables fleurs ; laisserez-vous la terre languir dans la stérilité ? Les morts ressuscités ont percé de leurs rejetons la pierre du tombeau, tandis que les entrailles endurcies de la terre ne connaissent point la parure des saintes moissons. C'est vous, Seigneur, que nous cherchons, comme vous nous avez cherchés vous-même, parce que notre joie s'est changée en deuil et nos cantiques en lamentations. La crainte des surprises du démon arrête sur nos lèvres le chant de l'alléluia, qui fait les délices des Anges ; nos harpes ne rendent plus qu'un son lugubre mêlé à nos sanglots de détresse, au milieu des funérailles de nos morts enveloppées d'impénétrables ténèbres.

3. Et nous aussi, disons avec Marie : « On a enlevé le Seigneur du sépulcre, et je ne sais où on l'a mis. » (*Ibid.*, 13.) Demandez-nous, Seigneur, pourquoi nous pleurons; vos questions nous consolent Un médecin qui dit au malade: Ne pleurez pas, ne lui donne-t-il point l'assurance d'une facile guérison ? Où sont vos Anges ? Qu'ils nous disent : Pourquoi pleurez-vous? Si nous ne répondons pas : On a enlevé notre Seigneur, nous répondrons : On a enlevé notre père, notre pasteur, notre médiateur. Comme Marie était accablée de tristesse d'être séparée de Jésus ; ainsi l'Eglise gémit en l'absence de son vrai pasteur. Et celui qui dit à Marie-Madeleine: « Allez, dites à mes disciples qu'ils aillent m'attendre en Galilée, » (*Matth.*, XXVIII, 10,) nous dira de même : Annoncez à mon peuple qu'il doit me précéder à l'église ; il y trouvera la présence de mon Père, et le pardon de ses péchés.

SERMON CLXXI.

Sur la Pâque, sur la résurrection des morts, XIII (1).

Certitude de la résurrection. — 1. La promesse divine de la résurrection des morts est une certitude pour la foi chrétienne. Cette promesse, c'est la Vérité même qui l'a faite, et la vérité ne peut mentir; si elle le pouvait, elle ne serait plus elle-même. Il est donc absolument vrai que les corps ressusciteront, selon qu'il a été promis, parce que la Vérité, qui ne connaît pas le mensonge, doit nécessairement remplir tous ses engagements. Le Seigneur lui-même a daigné nous montrer par son exemple que le futur retour des morts à la vie est chose des plus certaines. Jésus-Christ est ressuscité, afin qu'aucun chrétien ne puisse douter qu'il en fera de même un jour. Ce qui a eu lieu pour la tête, aura lieu pareillement pour les autres membres.

Deux morts. — 2. Nous devons savoir mes très-chers-Frères, qu'il y a deux morts et deux résurrec-

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Les Pères de Louvain le regardaient comme douteux ; il est apocryphe aux yeux de plusieurs docteurs ; ils font observer que la division de la première mort en deux phases est étrangère à la doctrine de S. Augustin.

Diceremus : Domine, nos plangimus, et te quærimus, sine quo nihil valemus; quia in te vivimus, movemur, et sumus. Te quærimus; quare vivos repulisti, qui mortuos suscitasti? Floruit resurgente te cum tremore gehenna; et marcescit sine fructibus terra. Petræ ecce proruperunt plantariis mortuorum; et sulci terrarum induratis visceribus, segetum nesciunt ornamentum. Te, Domine, quærimus, a quo quæsiti sumus; quia conversi sunt dies festi nostri in luctum, et cantica in lamentationem. Alleluia, quæ est delectatio Angelorum, cum timore canitur pyratarum ; cythara nostra facta est lugubre canticum inter lacrymas esurientium, et obscurata super caliginem funera mortuorum.

3. Dicamus et nos cum Maria : « Sustulerunt Dominum de monumento, et nescio ubi posuerunt eum. » (*Ibid.*, 13.) Dic nobis, Domine : Quid ploratis? quia interrogatio tua est consolatio nostra ; quomodo si dicat medicus ægrotanti : Noli flere ; nonne enim dat ei securitatem de facili sanitate? Ubi sunt Angeli tui? Dicant nobis : Quid ploratis? Et si non dicimus : « Sustulerunt Dominum » nostrum; dicamus : Sustulerunt patrem, sacerdotem, mediatorem nostrum. Sicut enim sine Domino erat mœsta Maria; ita sine proprio sacerdote tristis gemit Ecclesia. Sed qui dixit Mariæ : « Vade, dic discipulis meis, præcedant me in Galilæam; » (*Matth.*, XXVIII, 10.) ipse nobis dicet: Nuntiate populis meis, ut me præveniant ad ecclesiam, ut cito videant patris præsentiam, et in ea percipiant indulgentiam.

SERMO CLXXI (*a*).

In Pascha, XIII, *de resurrectione mortuorum.*

Certissima resurrectionis fides. — 1. Certissima est fiducia Christianorum, divinitus promissa resurrectio mortuorum. Hanc enim Veritas ipsa promisit; Veritas autem mentiri non potest; alioquin veritas non est, si mentiri potest. Vera est igitur de resurrectione corporum promissa veritas; quia Veritas mentiri non novit, totum necesse est ut impleat quod promisit. Hanc enim resurrectionem corporum, ut futuram certissime noverimus, ipse Dominus nobis in suo corpore dignatus est demonstrare. Resurrexit Christus, ut resurrecturum se non dubitet Christianus. Quod enim præcessit in capite, sequetur in corpore.

Mortes duæ. — 2. Nosse enim debemus, dilectissimi Fratres, duas esse mortes et duas esse resurrectiones. Dicitur enim mors prima, dicitur et secunda. Porro primæ mortis duæ sunt partes : una qua peccatrix anima per culpam discessit a Creatore suo, altera qua judicante Deo, exclusa

(*a*) Alias de Tempore, CLXII.

tions. L'Ecriture nous parle d'une première et d'une seconde mort. La première a deux phases : l'une, quand la faute sépara de son Créateur l'âme pécheresse; l'autre, quand, selon la sentence de Dieu, cette âme, pour son châtiment, est exclue, de son corps. La seconde est la punition même du corps et de l'âme pendant toute l'éternité; par elle, l'âme du méchant seul subit avec son corps le châtiment éternel. Ces deux morts tenaient l'une et l'autre tout homme sous leur dépendance ; la désobéissance du premier homme nous fait tous naître sujets du péché. Mais le Fils de Dieu, immortel et et juste, est venu sur la terre, afin d'y mourir pour nous ; et comme la chair qu'il prit ne pouvait avoir aucune atteinte du péché, il supporta la peine de ce péché sans en être coupable. Le Fils de Dieu n'accepta donc pour nous que la seconde phase de la première mort, c'est-à-dire, la mort du corps seul, par laquelle il nous délivra de la domination du démon et de la peine du châtiment éternel. Le premier effet de la miséricorde de Jésus-Christ sur ses fidèles est donc de les ressusciter en leur âme, par le don de la foi, afin qu'ils aient une croyance droite, et par celui de la charité, afin qu'ils persévèrent volontiers dans les bonnes œuvres. En second lieu, il daignera ressusciter les corps, au jour du jugement, afin d'accorder aux justes l'éternelle béatitude.

3. Ainsi, mes très-chers Frères, ressuscités en notre âme par la foi, vivons avec justice, pour renaître également un jour en notre corps à l'éternelle joie. Eloignons-nous des œuvres mauvaises, qui font mourir l'âme, même pendant que le corps est vivant, afin qu'ils méritent l'un et l'autre d'arriver aux biens qui ne finiront pas. Conservons les avantages de la première résurrection, que Jésus-Christ nous a donnés par le moyen de la foi, et quand nous ressusciterons avec le corps, nous mériterons de régner sans fin avec notre Sauveur. Alors « la mort sera absorbée par la victoire ; » (I *Corinth.*, xv, 54 .) alors les fidèles entreront dans la vie véritable et dans la vraie joie ; alors il recevront, pour les mérites de leur foi et de leurs bonnes œuvres, le royaume des cieux de la libéralité de Jésus-Christ, qui vit et règne, Dieu tout-puissant comme le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il

SERMON CLXXII.

Le dimanche dans l'octave de Pâques ; aux néophytes (1).

1. Le temps pascal finit avec la fête de ce jour, et les néophytes changent aujourd'hui de vêtement, de telle sorte cependant que leur cœur garde toujours la blancheur de la robe qu'ils quittent. Puisque c'est le temps pascal, c'est-à-dire un temps d'indulgence et de pardon, notre premier devoir est, en cette sainte journée, comme il l'a été pendant toutes les autres de la même solennité, de ne pas permettre que le relâchement du corps obscurcisse la pureté de l'âme. Abstenons-nous de tout luxe, de toute intempérance, de toute immodestie, pour nous appliquer à la sobriété, au renoncement, à une sainteté sincère, afin d'obtenir par la pureté de l'âme ce que les mortifications de la chair n'ont pu nous procurer jusqu'ici. Nos paroles sont dues en général à tous ceux qu'embrasse notre sollicitude

(1) Beaucoup de Bréviaires le donnent pour ce jour sous le nom de S. Augustin. Il est vrai que l'exorde, dont l'auteur est inconnu, se rapporte à ce jour ; mais le reste du Sermon, à partir de ces paroles : « Nous avons d'ailleurs des Prophètes, dont la certitude, etc., » a été pris du Sermon que nous rapportons ailleurs, le 74e sur des sujets divers, et dans lequel S. Augustin traite du jeûne quadragésimal ; on n'y a presque rien changé, si ce n'est dans l'ordre des mots et des phrases.

est per pœnam de corpore suo. Mors autem secunda, ipsa est corporis et animæ punitio sempiterna ; per mortem vero secundam anima solius mali hominis in æternum cum corpore suo cruciatur. Utraque ergo mors omnem hominem tenebat obstrictum ; quia naturæ transgressio unumquemque peccatis propagat obnoxium. Venit autem Dei Filius immortalis et justus, ut moreretur pro nobis ; in qua carne quia nullum potuit habere peccatum, sine reatu pertulit peccati supplicium. Secundam itaque primæ mortis partem, id est, solius corporis mortem, Dei Filius pro nobis accepit, per quam a nobis et dominationem peccati, et pœnam æternæ punitionis exclusit. Hoc ergo Christus in suis fidelibus misericorditer operatur, ut hic eos primo in anima resuscitet, donans fidem, ut recte credant ; tribuens caritatem, ut bonis operibus libenter insistant ; in novissimo vero die ad hoc eis corpora resuscitare dignabitur, ut eis æternam beatitudinem largiatur.

3. Resuscitati ergo in anima per fidem, dilectissimi Fratres, cum justitia vivamus, ut etiam corpore ad æternam lætitiam resurgamus. Discedamus ab operibus malis, quæ mortificant animam, etiam dum vivit corpus ; ut in æternis bonis et anima nostra mereatur esse et corpus. Servemus primæ resurrectionis munus, quod nobis per fidem largitus est Christus ; ut cum resurrexerimus corpore, mereamur cum Christo Salvatore sine fine regnare. Tunc « absorbebitur mors in victoria ; » (I *Cor.*, xv, 54.) tunc dabitur fidelibus vera vita, veraque lætitia ; tunc Deus pro meritis fidei atque bonorum operum dabit suis fidelibus regnum cælorum ; qui vivit et regnat cum Patre et Spiritu Sancto in virtute Deus, etc.

SERMO CLXXII (*a*).

Dominica in octavis Paschæ, ad Neophytos.

1. Paschalis solemnitas hodierna festivitate concluditur ; et ideo hodie Neophytorum habitus commutatur ; ita tamen, ut candor, qui de habitu deponitur, semper in corde teneatur. In qua primum quidem in nobis agendum est, ut quia Paschales dies sunt, id est, indulgentiæ ac remissionis, ita a nobis sanctorum dierum festivitas agatur, ut relaxatione corporum puritas mentis non obfuscetur ; sed potius abstinentes ab omni luxu, ebrietate, lascivia, demus operam sobriæ remissioni ac sanctæ sinceritati ; ut quidquid modo corporali abstinentia non adquirimus, mentium puritate quæramus. Ad omnes quidem pertinet sermo ,

(*a*) Olim de Tempore, CLVII, et post in Appendice, LXXXVI.

pastorale ; aujourd'hui toutefois, en terminant la célébration des mystères de la Pâque, nous nous adressons à vous surtout, néophytes, tendres rejetons, saintes âmes régénérées par l'eau et l'Esprit, germes pieux, jeune essaim, fleurs les plus belles de notre parure, et fruits les plus doux de notre labeur ; vous êtes « ma joie et ma couronne, vous tous qui marchez devant le Seigneur. » (*Phil.*, IV, 1.) Je vous adresse les paroles de l'Apôtre : « La nuit est déjà avancée, et le jour s'approche. Quittez donc les œuvres de ténèbres, et revêtez-vous des armes de lumière. Marchez avec pudeur, comme durant le jour, et non dans la débauche et dans les festins, dans les impudicités et dans les dissolutions, dans les querelles et dans les jalousies ; mais revêtez-vous de notre Seigneur Jésus-Christ. » (*Rom.*, XIII, 12.)

2. « Nous avons d'ailleurs, » dit Saint Pierre, « des prophètes dont la certitude est encore mieux établie, sur lesquels vous faites bien d'arrêter les yeux comme sur un flambeau qui luit dans un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour commence a paraître, et que l'étoile du matin se lève dans vos cœurs. » (II *Petr.*, I, 19.) « Que vos reins soient entourés d'une ceinture, et que vos lampes brûlent en vos mains, comme des serviteurs qui attendent que leur maître revienne des noces. » (*Luc.*, XII, 35.) Le jour s'approche, au sujet duquel le le Seigneur a dit : « Encore un peu de temps,» etc.... (*Johann.*, XVI, 16.) La lampe spirituelle répand d'autant plus de clartés, que l'âme qui les produit, est plus élevée au-dessus des appétits de la chair. Moyse, qui donna la Loi, jeûna quarante jours ; quarante, Elie, le plus excellent des Prophètes ; quarante, le Seigneur lui-même, suivant, d'après l'exemple des Prophètes, le précepte de la Loi, quoiqu'il vint établir le baptême au-dessus d'elle. Jean, en effet, baptisa Jésus-Christ, en s'avouant bien inférieur à lui ; et Jésus-Christ, qui s'est montré bien supérieur à Jean lui-même, baptise le Chrétien. De même la circoncision n'est plus en usage parmi les Chrétiens, quoique Jésus ait été circoncis. C'est que le mystère de la résurrection du Sauveur est de beaucoup plus efficace, etc.... Quand il vit s'approcher l'heure de sa mort, il dit à Pierre : « Satan a désiré te passer au crible comme le froment ; et moi j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas ; et toi, quand tu seras converti, affermis tes frères. » (*Luc.*, XXII, 31, 32.) Et certainement le Seigneur s'est servi de cet Apôtre pour nous affermir ; par exemple en se montrant à lui sur la montagne, accompagné de Moyse et d'Elie, ces deux observateurs du jeûne de quarante jours. Et nous, puisque nous nous sentons incapables de garder le jeûne aussi longtemps et de passer, comme eux, tant de jours et de nuits dans une complète abstinence ; du moins, faisons selon nos forces, et les jours exceptés pendant lesquels la coutume de l'Eglise nous le défend, pour des raisons déterminées, soumettons-nous, pour l'amour de Dieu, à des jeûnes fréquents ou même quotidiens. Mais la privation du boire et du manger ne peut se continuer longtemps ; aussi, à cause des erreurs des hommes, qui, par leurs vains propos, les séductions, les mauvaises habitudes ne cessent de m'inspirer la plus grande crainte pour vous, je vous ai recommandé, autant que je l'ai pu, de profiter de ce temps pour humilier vos âmes. Car il y a des Chrétiens qui observent la Quadragésime, plutôt dans un but de délices, que par religion, et.... Demandez-vous, mes Frères, s'il est digne du nom de Chrétien, celui qui, en ce temps solennel, ne veut pas mettre fin à des inimitiés, qu'il n'aurait dû jamais avoir.

quos cura nostra complectitur ; verumtamen hodie terminata sacramentorum solemnitate vos alloquimur, novella germina, sanctitas regenerata ex aqua et Spiritu, germen pium, examen novellum, flos nostri honoris et fructus laboris ; « gaudium et corona mea, omnes qui statis in Domino. » (*Phil.*, IV, 1.) Apostolicis verbis vos alloquor : « Ecce nox præcessit, dies autem appropinquavit ; abjicite opera tenebrarum, et induite vos arma lucis, sicut in die, honeste ambulemus ; non in comessationibus et ebrietatibus, non in cubilibus et impudicitiis ; non in contentione et æmulatione ; sed induite Dominum Jesum Christum. » (*Rom.*, XIII, 12.)

2. « Habemus, inquit, certiorem propheticum sermonem, cui benefacitis intendentes, tanquam lucernæ in obscuro loco, donec dies lucescat, et lucifer oriatur in cordibus vestris. » (II *Pet.*, I, 19.) « Sint ergo lumbi accincti, et lucernæ ardentes, et vos similes hominibus exspectantibus dominum suum, quando veniat a nuptiis. » (*Lucæ*, XII, 35.) Ecce dies adveniunt, in quibus Dominus dicit : « Pusillum,» (*Johan.*, XVI, 16,) inquit, etc... Tanto magis autem spiritali opere funditur, quanto magis animus, qui eam fundit, a carnali voluptate suspenditur. Quadraginta diebus jejunavit Moyses Legis administrator, quadraginta Elias Prophetarum excellentissimus, quadraginta ipse Dominus testimonium habens a Lege et Prophetis, per quem baptismus illis præponitur. Johannes enim baptizavit Christum, cum se Christo profiteretur minorem. Christus autem baptizat Christianum, qui se ostendit et Johanne majorem ; sicut circumcisionem carnis, quamvis eam et Christus accepit, sed nemo Christianus jam accipit. Melius namque multo est sacramentum resurrectionis Christi, etc... Unde adveniente jam mortis suæ tempore Petro dixit : « Postulavit Satanas vexare vos sicut triticum ; sed ego oravi pro te, Petre, ne deficiat fides tua ; unde et tu conforta fratres tuos. » (*Lucæ*, XXII, 31, 32.) Et plane confortavit nos per Apostolum ; vel quando ei cum his duobus jejunii hujus celebratoribus, Moyse videlicet et Elia, in monte se ostendit. Nos autem quia tam longum jejunium perpetuare non possumus, ut per tot dies et noctes nihil alimentorum, sicut illi, accipiamus ; saltem, quantum possumus, faciamus, et exceptis diebus, per quos certis de causis mos Ecclesiæ prohibet jejunare, Domino Deo nostro vel quotidiana a nobis crebro jejunia exigamus. Sed licet sicut a cibo et potu abstinentia per tot dies non possit esse continua ; tamen propter hominum errores, qui per vaniloquia, et seductiones, et pravas consuetudines nobis molestam pro vobis curam inferre non cessant, tempus humiliandæ animæ, quantum potui, commendavi. Sunt enim quidam observatores Quadragesimæ deliciosi potius, quam religiosi, etc... Considerate, Fratres, utrum Christianus sit dicendus, qui his diebus inimicitias non vult finire, quas nunquam debuit exercere.

SERMON CLXXIII.

Sur les Rogations, I (1).

Les jours des traitements spirituels. — 1. Nous touchons, mes très-chers Frères, aux jours des spirituels traitements propres à soulager nos âmes; quiconque veut guérir les blessures de ses péchés, ne doit point rejeter les remèdes salutaires. En pareille occasion, celui-là seul qui ne se sent point malade, ne cherche pas de médecin. Et quel est celui d'entre nous, mes très-chers Frères, qui peut se flatter de combattre dans l'arène de ce monde sans recevoir nulle blessure de la part du démon? Quelle âme toujours sous les armes aurait soutenu nuit et jour les attaques de ses innombrables ennemis, sans jamais avoir été victime de leurs piéges? Qui pourrait, je ne dis pas compter, mais imaginer les ruses et les stratagèmes de l'antique ennemi, dont il est écrit qu'il a mille noms et mille expédients pour nuire? Ainsi, mes très-chers Frères, de même qu'il nous guette sans cesse de toutes parts pour nous blesser, de même chacun de nous, avec le secours de Dieu, doit faire tous ses efforts pour déjouer ses embûches. Ce n'est pas seulement par de rudes coups qu'il cherche à nous réduire, mais aussi par les séductions; nous n'en recevons pas seulement d'amères blessures, mais d'autres aussi dont l'apparente douceur ne les rend que plus dangereuses. Nous devons donc, autant que le permet la munificence divine, tenir en réserve les remèdes spirituels, c'est-à-dire les bonnes œuvres. Ecoutons le conseil de l'Apôtre, et soyons toujours pourvus d'armes spirituelles contre les embûches du démon. « Prenez, dit-il, le bouclier de la foi, la cuirasse de la justice, le casque du salut, et l'épée spirituelle, qui est la parole de Dieu. » (*Ephes.*, VI, 16, 17.) Quel mal pourra le Diable contre celui qui se sera revêtu d'une semblable armure? Aux coups de l'incrédulité opposez le bouclier de la foi; aux assauts de l'orgueil, l'héroïsme de l'humilité; aux provocations de la luxure, les dédains de la chasteté; aux attaques de l'injustice, la fermeté dans la justice; aux suggestions vers la colère, une inébranlable patience. Veut-il vous perdre par l'avarice? c'est l'aumône qu'il faut pratiquer; par la gourmandise? que l'abstinence soit votre refuge. Ainsi, en toutes choses, appliquons-nous toujours à repousser les malices du démon par les vertus opposées, et ses trames criminelles ne sauraient jamais nous surprendre. Que si nous voulons atteindre ce but, avec le secours de la grâce divine, et terrasser le plus fourbe des ennemis, les jeûnes, les veilles et la prière sont les armes dont nous ne devons jamais nous départir.

L'Eglise entière célèbre les trois jours des Rogations. — 2. Cette conduite, vous le voyez, nous est en tout temps nécessaire; toutefois, surtout en ces trois jours, que l'Eglise célèbre régulièrement dans le monde entier, nul ne doit se soustraire à nos saintes réunions; nul ne doit, pour de terrestres occupations, abandonner le saint lieu qui est comme l'école du céleste médecin. Que nul ne déserte le camp du Seigneur. Nous savons, nos très-chers Frères, que si, sous l'empire de la peur, un sol-

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. C'est, dans la Bibliothèque des Pères, la 37e homélie de S. Césaire, à qui l'attribuent également le MS. de la chartreuse des Portes et d'autres MSS. Quelques éditeurs l'ont donné avec des mutilations et des interpolations dans le Supplément aux œuvres de S. Augustin.

SERMO CLXXIII (*a*).

De Letania, I.

Dies medicinales. — Ecce, Fratres dilectissimi, dies sancti et spiritales adveniunt, et animabus nostris medicinales; et ideo quicumque voluerit peccatorum suorum sanare vulnera, non despiciat medicamenta salubria. Ipse enim non requirit in diebus talibus medicum, qui se non sentit ægrotum. Et quis est, Fratres dilectissimi, qui sic se in arena mundi istius gaudeat repugnare, ut nullum possit a diabolo vulnus excipere? Quis enim contra millia dæmonum die noctuque ita stare potuit semper armatus, ut numquam fuerit diaboli calliditate percussus? Quis enim vel cogitare, non dicam enumerare, prævaleat dolos et insidias hostis antiqui, de quo scriptum est: Cui nomina mille, et mille nocendi artes? Et ideo, Fratres carissimi, quomodo ipse ex omni parte nos semper vulnerare conatur; ita unusquisque nostrum cum Dei adjutorio contra illius insidias totis viribus præparetur; et quia nos non solum per dura, sed etiam per blanda contendit elidere, et vulnera ab ipso inflicta non solum amara, sed etiam, quod pejus est, male dulcia frequenter excipimus; medicamenta spiritalia, id est, omnia bona opera, quantum Domino largiente possumus, parata semper habere debemus. Audiamus ergo consilium beati Apostoli, et contra diaboli insidias, armis nos semper spiritalibus muniamus. « Sumite, inquit, scutum fidei, loricam justitiæ, et galeam salutis, et gladium spiritus, quod est verbum Dei. » *Ephes.*, VI, 16, 17.) Quid enim mali a dialolo sustinere poterit, qui se talibus armis instruxerit? Consurgit ille cum infidelitate; tu resiste illi cum fide. Ille pugnat cum superbia, tu cum humilitate; ille exhibet luxuriam, tu retine castitatem. Apprehendit ille nequitiam, tu justitiam tene; ille suggerit iracundiam, tu sectare patientiam. Ille immittit avaritiam, tu exerce misericordiam; ille gulam, tu abstinentiam. Similiter et in ceteris rebus semper contraria adversus nequitias diaboli studeamus arma proponere; et nunquam nos poterunt illius machinamenta decipere. Ut ergo hæc possimus, Deo auxiliante, complere, et hostem callidissimum, opitulante divina gratia, revincere; jejuniorum, vigiliarum atque orationum armis, nobis debemus jugiter providere.

Tres Letaniarum dies universa celebrat Ecclesia. — 2. Quæ licet nobis omni tempore necessaria esse probentur; præcipue in istis tribus diebus, quos regulariter in toto mundo celebrat Ecclesia, nullus se a sancto conventu subducat; nullus ecclesiam quasi cælestis Medici scholam, occupatus terrenis actibus derelinquat, nullus castra spiri-

(*a*) Alias ex Vignerianis, XXIII.

dat au service d'un roi de la terre déserte le drapeau qu'il devait suivre au combat, outre qu'il perd la gloire et les récompenses réservées au courage, il voit aussi sa lâcheté punie de mort. On appelle déserteur celui qui abandonne le drapeau d'un roi de la terre; c'est assurément le même nom qui doit flétrir celui qui, pendant ces trois jours, abandonne l'Église de Jésus-Christ. Et par conséquent, quiconque, sans être infirme ou sans dispense légitime, se séparera, pendant ces trois jours, des assemblées du peuple de Dieu, recueillera dans l'autre vie, qu'il le sache bien, non la récompense, mais le châtiment, non la gloire, mais l'ignominie; lâche déserteur du camp de Jésus-Christ, il subira l'éternelle flétrissure et le supplice mérité par son crime. Mais loin de moi, mes très-chers Frères, de tels soupçons à votre égard ; je parle ainsi, non parce que je crois à ce sinistre avenir pour vous, mais plutôt par esprit de crainte et de prévoyance. Confiant en votre zèle, j'ai la certitude que, semblables à de prudentes abeilles, vous vous réunirez avec un pieux empressement dans la ruche de Jésus-Christ, afin de savourer le miel spirituel des saintes doctrines, et de vous écrier avec le Prophète : « Seigneur, votre parole a plus de douceur pour moi que le miel le plus exquis n'en a pour ma bouche. »

Comment il faut célébrer les jours des Rogations. — 3. Puisque, pendant toute l'année, mes très-chers Frères, les blessures du péché peuvent nous atteindre par surprise, profitons de ces trois jours pour venir à l'église, le corps humble et le cœur contrit, implorer la divine miséricorde; que le remède de la componction ferme ces plaies, et que notre âme recouvre sa santé d'autrefois. Gardez-vous de vous chercher quelque occupation de votre état, fuyez surtout les conversations oiseuses; ce serait ajouter de nouvelles blessures aux anciennes, au moment même où vous auriez pu les guérir. On doit, pendant ces trois jours, s'abstenir rigoureusement de viandes et de toute liqueur, si ce n'est dans le cas d'une maladie très-grave. Suivons, pour notre nourriture, le même régime frugal qu'en temps de carême; donnons à nos âmes le spirituel aliment des pieuses lectures, de la récitation des psaumes et de la prière, plutôt que de rechercher les délices du corps. Soyons tout à Dieu seul, implorons humblement sa miséricorde; il guérira nos infirmités, il effacera nos crimes, il nous délivrera des ravages des eaux et de la tempête. Nous devons croire fermement, mes très-chers Frères, que si nous cessions de pécher, la bonté divine mettrait aussitôt une fin aux fléaux qui nous punissent. C'est la promesse qu'il a daigné nous faire lui-même, quand il dit par la voix du Prophète : « Revenez à moi, et je reviendrai à vous, » (*Zach.*, I, 3,) et encore : « Tournez vos cœurs vers moi, et vous serez sauvés. » (*Isai.*, XLV, 22.) Guérissons donc nos plaies, dont les remèdes sont en nos mains; que nos bonnes œuvres ramènent à la miséricorde le Dieu d'amour et de clémence irrité par nos crimes, afin qu'il daigne lui-même, selon la coutume de son cœur paternel, en nous délivrant de ce qui nous est nuisible, nous accorder ce qui nous est utile et favorable,

Comment on fréquente l'église avec fruit. — 4. Je prie, je conjure ceux qu'une ardente dévotion fait se presser à l'église, comme vers leur ruche, ai-je déjà dit, pour y savourer le délicieux nectar du Seigneur, de

talia deserat. Scientes enim, Fratres carissimi, quia qui terreno regi militat, si se de acie pugnaturus timore compellente subtraxerit, non solum gloriam vel præmia parata non accipiet, sed etiam præsentis vitæ periculum non evadet; qualis ergo est ille, qui terreni regis exercitum deserit, sine dubio talis judicandus est et ille, qui in istis tribus diebus Christi ecclesiam derelinquit. Quicumque ergo sine aliqua infirmitate, aut certa occupatione, in istis diebus Dei populum deseruererit, in illo cælesti regno non præmium sed opprobrium, non gloriam sed ignominiam recepturum se esse noverit; et quidem talis quasi fugitivus et desertor castrorum cælestium, æternam confusionem et dignum meritis suis supplicium sustinebit. Sed absit, Fratres carissimi, ut de vobis talia suspicemur. Unde timens hoc potius, quam de vobis sinistrum aliquid credens, præsumo suggerere; magis enim de vestra devotione confidens credo, velut apes prudentissimas ad alvearium Christi fideliter festinare; ut dulcedinem spiritalis mellis ex divinis lectionibus possitis accipere, et cum Propheta dicere : « Quam dulcia faucibus meis eloquia tua, Domine, super mel et favum ori meo. »

Letaniarum dies qualiter celebrandi. — 3. Et quia per totum annum, Fratres carissimi, nobis peccatorum vulnera subrepunt, in istis tribus diebus fideliter ad ecclesiam curramus, et contrito corde vel humiliato corpore Dei misericordiam deprecemur; ut omnium peccatorum nostrorum vulnera, isto triduano compunctionis medicamento ad sanitatem pristinam revocemus. Nemo ergo sibi ex industria aliquas occupationes studeat providere, nemo se otiosis fabulis occupare ; ne inde sibi vulnera faciat, unde sibi parare medicamenta potuerat. Nemo in istis tribus diebus aut sanguinem tollat, aut potionem accipiat; nisi forte hoc infirmitas nimium periculosa compellat. Conviviola nobis etiam quadragesimali ordine præparemus, et magis legendo, psallendo vel orando, animabus nostris spiritales epulas, quam corporales delicias requiramus; ut ad integrum Deo vacantes, et misericordiam illius suppliciter exorantes, et a cunctis infirmitatibus sanari, et a peccatis omnibus erui, et de tam frequenti inundatione aquarum mereamur per Dei misericordiam liberari. Pro certo enim credere debemus, Fratres carissimi, quia si peccata nostra cessarent, statim flagella nobis debita divina misericordia removeret. Sic enim ipse per Prophetam promittere dignatus est, dicens: « Convertimini ad me, et convertar ad vos. » (*Zach.*, I, 3.) Et iterum: « Cum conversus ingemueris, tunc salvus eris. » (*Isai.*, XLV, 22.) Convertamur ergo ad meliora, dum in nostra sunt potestate remedia, et pium ac misericordem Dominum quem peccando irritavimus, bonis operibus ad misericordiam provocemus ; ut ipse secundum suam consuetudinem, et adversa repellere, et prospera nobis dignetur pro sua pietate concedere.

Qualiter ecclesia cum fructu colatur. — 4. Iterum atque iterum rogo, ut qui ad ecclesiæ alvearium, sicut jam dixi, quasi ad dulcissimum Christi favum, plena devotione concurrunt, velut apes prudentissimæ de diversis

composer au dedans d'eux-mêmes, comme feraient de prudentes abeilles, avec les diverses fleurs des divines Ecritures, les alvéoles qui doivent recevoir le céleste miel de la sainteté. Quant à ceux qui viennent tard et s'éloignent vite, n'attendant pas que les divins mystères soient célébrés jusqu'à la fin, ils ne peuvent être regardés comme faisant partie de l'essaim de Jésus-Christ. Au lieu de composer le miel spirituel avec leurs bonnes mœurs, ils en sont empêchés par leur dédaigneux orgueil, et leurs exemples et leurs coupables paroles détournent le prochain de cette œuvre méritoire. Ainsi, mes très-chers Frères, quiconque aime le Seigneur en vérité, quiconque vient de bonne heure à l'église pour en sortir tard, doit persévérer dans ce zèle louable, et, repoussant les discours oiseux et mondains, comme un poison mortel, s'appliquer au chant des psaumes et à la prière, mépriser les satisfactions amères du monde, pour demander à nos saintes réunions les douces joies qui viennent de Jésus-Christ. S'il y en a parmi vous de négligents, qui viennent tard à l'église, qui s'en éloignent avant la fin de nos mystères, qui tiennent des propos frivoles même dans ce saint lieu, ne suivant pas les psaumes et ne permettant pas à leurs voisins de les suivre ou de prier; s'il y en a qui soient ainsi, qu'ils s'amendent au plus tôt, de peur de s'occasionner la mort là même où ils devraient trouver la vie. Je remplis mon devoir en vous donnant ces avis ; que celui qui méprise le héraut redoute le juge. Le traitement du médecin est sévère, mais il rend la santé; les caresses du monde, qui paraissent si douces, ne font qu'aggraver le mal. Ecoutez, mes Frères, je vous en prie, ces conseils paternels; écoutez-les, afin que Dieu vous accorde la santé du corps, l'abondance des fruits et la rémission des péchés en ce monde, et vous fasse heureusement parvenir dans l'autre aux éternelles récompenses. Que le Dieu de bonté daigne diriger nos actions et gouverner nos âmes de telle sorte qu'à l'heure de recevoir le salaire, votre bienveillante obéissance à mes avis vous obtienne la couronne, en même temps que la charité que je mets à vous les donner me rendra digne du pardon; par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui honneur et puissance dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CLXXIV.

Sur les Rogations, II (1).

Evitons, par une courte tristesse, une tristesse éternelle.

1. Nous devons savoir, mes très-chers Frères, que ces trois jours sont un temps de pénitence et de componction, et qu'il nous importe d'éviter une hilarité trop grande et surtout les excès d'un rire inconvenant et coupable, de peur que le Seigneur ne nous dise avec l'Evangile : « Malheur à vous qui riez maintenant, car vous gémirez et vous pleurerez !» (*Luc.*, XXV, 6,) et que le sage n'ait écrit pour nous : « L'extrême joie et la douleur se touchent » (*Prov.*, XIV, 13.) Quelques-uns me taxeront de rigorisme, en ce que je semble vous convier à la tristesse et à la plainte plus qu'à la joie. Mais remarquez-le bien, mes Frères, le Seigneur, dans tous les Livres Saints, nous conseille et nous prescrit d'être dans la sollicitude en ce monde, afin de pouvoir possé-

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Les docteurs de Louvain le regardaient comme douteux ; d'autres docteurs, comme apocryphe. C'est absolument le style de S. Césaire, dont on retrouve les locutions habituelles : « In omnibus scripturis divinis. Et licet omni tempore. Cum ingenii rugitu vel gemitu. Inde sibi faciunt crudelia vulnera, unde habere poterant medicamenta salubria. Credo, ou, Credimus de Dei misericordia, etc.

divinarum Scripturarum floribus intra se cellulas præparent, ubi sancta et cælestia mella suscipiant. Qui vero et tarde veniunt et cito discedunt, nec contenti sunt exspectare, donec divina mysteria compleantur, non sunt inter Christi examina reputandi; quia non bonis moribus spiritalia mella conficiunt, sed per superbiam et contemptum et se impediunt, et alios exemplo malæ conversationis evertunt. Et ideo, Fratres carissimi, quicumque Dominum in veritate diligunt, et ad ecclesiam cito veniunt, et tarde discedunt, perseverent in opere bono, et otiosas vel sæculares fabulas, velut venenum mortiferum respuentes, magis psallere et orare conentur ; et contemnentes amaritudinem mundi, in ecclesia requirant, unde accipiant dulcedinem Christi. Qui vero negligentes sunt, et ad ecclesiam non solum tarde veniunt, sed etiam prius quam mysteria compleantur, abscedunt; et in ipsa ecclesia otiosis fabulis vacantes, nec ipsi psallunt, nec alios psallere vel orare permittunt; qui tales sunt, cito se corrigant; ne sibi in eo loco præparent mortem, ubi invenire poterant vitam. Ego quod meum est admoneo ; qui despicit præconem, timeat judicem. Dura quidem sunt medici vulnera ; sed sanos faciunt ; dulcia videntur mundi oblectamenta, sed male decipiunt. Audite ergo me, Fratres, rogantem, audite paterna pietate admonentem ; ut vobis Deus et in hoc sæculo sanitatem corporum, ubertatem fructuum, et peccatorum indulgentiam tribuat, et in futuro ad æterna præmia feliciter pervenire concedat. Sic ergo divina pietas moderetur actus nostros, et animas nostras gubernare dignetur ; ut cum tempus retributionis advenerit, et ego qui vos cum caritate admoneo, obtinere merear veniam, et Caritas Vestra pro benigna obedientia perveniat ad coronam; præstante Domino nostro Jesu Christo, cui est honor et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CLXXIV (*a*).

De Letania, II.

Tristitia brevi cavenda est æterna. — 1. Scire debemus et intelligere, Fratres carissimi, quia dies compunctionis et pœnitentiæ celebramus; et ideo non nos oportet nimio risu vel in aliquo minus cauto et congruo cachinno dissolvi; timentes illud quod Dominus in Evangelio dixit : « Væ vobis qui ridetis, quia lugebitis et flebitis ; » (*Lucæ*, XXV, 6.) et illud quod alibi scriptum est : « Extrema gaudii luctus occupat. » (*Prov.*, XIV, 13.) Nec aliquibus durum esse videatur; quod magis ad tristitiam vel planctum, quam

(*a*) Alias de Tempore, CLXXIII.

der la sécurité dans l'autre, selon la parole du Psalmiste : « Ceux qui sèment dans les larmes récolteront dans la joie, » (*Psalm.*, CXXV, 5,) et celle de l'Evangile : « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés ! »(*Matth.*, V, 5.) « Elle est petite la porte et la voie est étroite, qui conduit à la vie ; elle est large la porte et spacieuse la voie qui conduit à la perdition. » (*Ibid.*, VII, 14, 13.)Il vaut mieux après quelques angoisses parvenir à l'éternelle béatitude, qu'après une courte joie tomber dans les abîmes de l'enfer. Aussi devons-nous faire tous nos efforts afin d'éviter le châtiment du mauvais riche, et de parvenir à la félicité du pauvre Lazare. De quoi servit cet orgueil à ce riche ? il s'est repu pendant un temps bien court des délices du luxe, et maintenant il sera sans fin la pâture des flammes de l'enfer. Il vaut donc bien mieux que j'excite en vous une salutaire tristesse pendant un court espace de temps pour mériter de parvenir ensuite avec vous à l'éternelle joie, au lieu de vous conseiller la recherche d'une jouissance fausse et passagère, qui nous conduirait les uns et les autres aux tourments d'une amertume sans fin.

Exercice et but de ces jours. — 2. Sans doute, mes très-chers Frères, il vous importe en tout temps de chercher la miséricorde de Dieu par les mortifications de la chair et par la contrition sincère, et de solliciter avec foi le pardon de vos fautes ; mais en cette circonstance privilégiée, nous devons, à cause de la terrible et juste punition de nos fautes si près de nous atteindre, implorer la clémence divine avec des sanglots et des gémissements, des prières plus assidues et des aumônes plus abondantes, afin que le Seigneur daigne nous purifier dans les eaux célestes de la grâce, nous rendre la paix de l'âme, nous pardonner nos erreurs, et nous faire une part dans les prospérités que tient en réserve son cœur paternel. Efforçons-nous, en ces trois jours principalement, de mettre fin aux conversations inutiles, pour nous appliquer selon nos forces à la prière et au chant des psaumes. Ne nous dissimulons pas que le seul moyen pour nous d'avoir la paix en ce monde, c'est de l'avoir avec le prochain. Si vous désirez sincèrement la défaite du démon, votre ennemi, réconciliez-vous avec votre frère. N'ayez de colère contre personne, et le courroux de Dieu contre vous s'apaisera aussitôt, selon cette promesse du Sauveur lui-même : « Si vous remettez aux hommes leurs fautes, votre Père céleste vous remettra vos péchés. (*Matth.*, VI, 14.)

Il faut fréquenter l'église. — 3. Nul ne doit chercher dans sa profession quelque prétexte qui le détourne de nos réunions à l'église. Il aime assurément les blessures faites par le péché, celui qui, pendant ces trois jours, ne cherche pas des remèdes spirituels dans le jeûne, dans la prière, dans le chant des psaumes. Elles sont nombreuses, elles sont trop nombreuses les négligences où nous sommes tombés dans l'espace de toute une année ; du moins pendant ces trois jours, appliquons-nous à ce qu'il convient de faire pour le progrès ou pour la guérison de notre âme. Ne vous affranchissez pas de l'obligation d'assister à nos saintes assemblées : elles ne se prolongent pas au point de ne pouvoir en soutenir la durée. Le chrétien qui se conforme à ces six heures de présence à l'église, s'assure un salutaire remède aux maux de son âme ; au con-

ad lætitiam, vos provocare videmur. Si enim diligenter adtenditis, Fratres, in omnibus Scripturis hoc Dominus hortatur et admonet, ut sic in hoc sæculo debeamus esse solliciti, ut in futuro possimus esse securi, sicut ait Psalmista : « Qui seminant in lacrymis, in gaudio metent ; » (*Psal.* CXXV, 5.) et in Evangelio : « Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur ! » (*Matth.*, V, 5.) quia « arcta et angusta via est, quæ ducit ad vitam ; lata et spatiosa quæ trahit ad mortem. » (*Ibid.*, VII, 14, 13.) Melius est nobis post paucas angustias ad æternam beatitudinem pervenire, quam post brevem lætitiam ad inferni profunda descendere. Unde totis viribus elaborare debemus, ut pœnam purpurati divitis possimus evadere, et ad beatitudinem pauperis Lazari pervenire. Quid enim illi profuit superbia diviti, quod hic parvo tempore luxuriosus pascebatur deliciis suis, et nunc sine ullo termino inferni flammam pascit medullis suis ? Melius est ergo, ut vos parvo tempore ad salubrem tristitiam provocemus, et postea vobiscum ad æternam lætitiam pervenire mereamur ; quam si vobis ad tempus falsam dulcedinem velimus ingerere, et postea vobiscum perpetuam amaritudinem sentire.

Dierum istorum exercitia et finis. — 2. Et licet omni tempore, Fratres carissimi, vobis oporteat Dei misericordiam corpore contrito et corde compuncto requirere, et ab illo indulgentiam peccatorum fideliter postulare ; nunc tamen propter imminentem peccatis nostris debitam et gravissimam severitatem, cum ingenti rugitu vel gemitu, assiduis orationibus et largioribus eleemosynis debemus Dei misericordiam implorare ; ut ipse nobis misericordiam et benedictionem aquarum cælestium tribuat, pacem reddere dignetur, peccatorum indulgentiam dare, et prospera dignetur pro sua pietate concedere. In his diebus præcipue otiosis fabulis finem conemur imponere ; et, quantum vires suppetunt, orare studeamus et psallere. Et si pacem temporum desideramus accipere, non dissimulemus pacem cum proximis custodire. Si enim in veritate vis ut vincatur diabolus inimicus tuus, cito tibi reconcilietur proximus tuus. Contra nullum hominem desæviat ira tua ; et cito a te indignatio divina cessabit, secundum illam promissionem Domini et Salvatoris : « Si, inquit, dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet et vobis Pater vester cælestis peccata vestra. » (*Matth.*, VI, 14.)

Ecclesia frequentanda. — 3. Nullus sibi de industria aliquas occupationes inquirat, per quas se de ecclesiæ conventu subducat. Sine dubio peccatorum suorum vulnera diligit, qui in istis tribus diebus jejunando, orando et psallendo medicamenta sibi spiritalia non requirit. Abundant, et nimium abundant negligentiæ, quas per totum anni spatium congregavimus ; et ideo vel in istis tribus diebus, quod ad nitorem vel purgationem animæ pertinet, agere studeamus. Nolite vos de ecclesiæ conventu subtrahere ; quia non tam longo spatio fatigamur, ut hoc sustinere non valeamus. Sicut qui in istis sex horis de conventu ecclesiæ non subducit se, magnum remedium animæ suæ noscitur providere ; ita e contrario qui aut per cupiditatem, aut pro alia qualibet minus necessaria

traire, celui qui s'y soustrait, par amour du gain ou pour toute raison illégitime, accroît le nombre et la profondeur de ses blessures, au moment même où lui en était offerte la guérison; il rend son fardeau plus lourd, quand se présentait l'occasion de l'alléger. Mais j'ai pleine confiance en la miséricorde divine; elle daignera vous éloigner de la négligence de vos fautes, pour vous faire parvenir, par la componction, le jeûne, la prière, les chants pieux et les aumônes, au remède du pardon, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui honneur et gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CLXXV.

Sur les Rogations, III (1).

Il faut pratiquer surtout le jeûne des vices. — 1. Puisque nous sommes en un temps de jeûne, mes très-chers Frères, c'est sur le jeûne et sur la manière de l'observer qu'il convient d'édifier vos âmes. Le Chrétien en effet doit jeûner plutôt selon l'esprit que selon la chair. Abstenons-nous donc surtout de tout péché, afin que le Seigneur ne réprouve point nos jeûnes, comme il réprouva ceux des Juifs, comme il réprouve celui de tout imposteur, qui ne s'abstient des mets que Dieu créa, que pour se rassasier de la graisse du péché. « Est-ce là, dit-il, un jeûne choisi par moi, que l'homme courbe sa tête comme un jonc, et qu'il dorme dans un cilice et sur la cendre? Est-ce là un jeûne qui me soit agréable? » Et quel est celui de son choix? « Rompez, continue-t-il, les liens de l'iniquité, portez les fardeaux de ceux qui sont accablés, donnez des consolations aux affligés, brisez les liens des captifs. » (*Isai.*, LVIII, 5, 6.) Ainsi, il ne faut pas seulement s'abstenir du péché, il faut encore faire le bien. « Partagez votre pain, ajoute-t-il, avec celui qui a faim, et recevez sous votre toit ceux qui n'ont point d'asile; lorsque vous voyez un homme nu, couvrez-le. » (*Ibid.*, 7.) Nos abstinences doivent aussi répondre à ce précepte de notre Seigneur dans l'Evangile: « Lorsque vous jeûnez, ne soyez point tristes comme les hypocrites, car ils montrent un visage exténué afin que leurs jeûnes paraissent devant les hommes. En vérité je vous le dis, ils ont reçu leur récompense. Mais vous, quand vous jeûnez, parfumez votre tête et lavez votre visage, afin que les hommes ne voient point que vous jeûnez: et votre Père, qui est présent dans le secret, vous le rendra. » (*Matth.*, VI, 16-18.) Vous le voyez donc, mes Frères, vos abstinences ne plairont à Dieu, qu'autant qu'elles seront conformes aux préceptes qu'il en a donnés.

Le jeûne sans la pureté de la conscience est désagréable à Dieu. — 2. Je vous dis avec l'Apôtre: « Il ne m'est pas pénible et il vous est avantageux que je vous fasse connaître ces choses, » (*Philip.*, III, 1,) et avec notre Seigneur dans l'Evangile: « Tout scribe qui a la science du royaume des cieux, est semblable à un homme père de famille, qui tire son trésor des choses nouvelles et anciennes. » (*Matth.*, XIII, 52.) Ainsi, mes Frères, pour que vous ayez cette science, il ne faut pas seulement vous dire les choses nouvelles

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Les Pères de Louvain le regardaient comme douteux, et plusieurs docteurs comme apocryphe, à cause de la dureté du style. Il a été certainement prononcé à l'occasion d'un temps de jeûne, mais on ne saurait dire si c'est à l'occasion de celui que nous appelons les Rogations, quoique les éditeurs et les MSS. le placent avant la fête de l'Ascension.

occupatione adesse noluerint, inde sibi faciunt crudelia vulnera, unde habere poterant medicamenta salubria; et inde se gravant, unde sublevare potuerant. Sed credo de Dei misericordia, quod ita vobis inspirare dignabitur, ut non negligentiam peccatorum adquirere, sed magis per compunctionem jejunando, orando, psallendo, et eleemosynas faciendo ad remedium possitis indulgentiæ pervenire; præstante Domino nostro Jesu Christo, cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CLXXV (*a*).

De Letania, III.

Jejunandum præsertim a vitiis. — 1. Quoniam jejuniorum tempus est, Fratres carissimi, de jejunio cum Sanctitate Vestra tractandum est; ut sciatis quemadmodum jejunetis. Jejunia enim Christianorum spiritaliter potius quam carnaliter exercenda sunt. Unde a peccatis principaliter jejunemus; ne jejunia nostra, sicut Judæorum jejunia, a Domino respuantur. Quale est enim ut a cibis quos Dominus creavit, nescio quis impostor abstineat; et peccatorum sagina pinguescat? « Non tale jejunium ego elegi, dicit Dominus. Nam si flectas, inquit, ut circulum cervicem tuam, cicilium autem et cinerem substernas; nec sic vocabo, inquit, jejunium acceptum. » Sed quid? « Solve, inquit, omnem nodum iniquitatis, et obstinationem malorum. Dimitte afflictos in requiem, et omnem iniquam conventionem dissipa. » (*Isa.*, LVIII, 5, 6.) Parum est enim jejunium abstinere tantummodo a peccatis, nisi addamus et bona. « Frange, inquit, esurienti panem tuum, et egenos sine tecto induc in domum tuam. Si videris nudum, vesti eum. » (*Ibid.*, 7.) Porro autem jejuniis nostris etiam illud oportet accedere, quod Dominus in Evangelio præcepit: « Cum jejunatis, inquit, nolite fieri sicut hypocrytæ tristes; exterminant enim facies suas, ut pareant hominibus jejunantes; amen dico vobis, receperunt mercedem suam. Vos autem cum jejunatis, unguite capita vestra, ne pareatis hominibus jejunantes; et Pater vester qui videt in occulto, reddet vobis in palam.» (*Matth.*, VI, 16-18.) Quare, Fratres, pervidet Sanctitas Vestra, aliter jejunia acceptari non posse, nisi contingerit legaliter jejunare.

Jejunium sine sanctitate Deo ingratum. — 2. Secundum Apostoli dictum: « Fratres, me quidem hæc eadem vobis dicere non piget, vobis autem tutissimum. » (*Philip.*, III, 1.) Sed et Dominus in Evangelio: « Omnis, inquit, scriba doctus in regno cælorum, similis est homini patrifamilias, qui profert de horreo suo nova et vetera. » (*Matth.*, XIII, 52.) Ut ergo sciat Sanctitas Vestra, Fratres, non solum nova dicenda sunt, sed et vetera repetenda. Legimus Spiritum Sanctum per Isaiam prophetam taliter

(*a*) Alias de Tempore, CLXXII.

mais encore vous rappeler les anciennes. Nous lisons que l'Esprit-Saint gourmandait ainsi les imparfaits par la bouche d'Isaïe : « Je souffre avec peine vos néoménies et votre sabbat et votre grand jour, dit le Seigneur. » (*Isai.*, I, 13.) Ce que veut le Très-Haut, c'est le jeûne où, ne vous bornant pas à des privations pour le corps, vous vous appliquez à fuir les mauvaises actions. Veillez à ce que le poids du péché n'accable point votre âme, à ce que les attraits du vice ne séduisent point votre cœur; et vous aurez fait une abstinence agréable à Dieu. Au contraire, de longs jeûnes auraient-ils exténué votre corps, à qui vous enlevez sa nourriture; si vous ne l'arrachez pas au vice, si vous persévérez dans le mal, loin de plaire à Dieu, vous allumez son courroux. On fait un jeûne agréable à Dieu, lorsqu'on purifie sa conscience par des œuvres saintes. Pourquoi condamner à la faim ce corps, auquel vous prodiguez les honteuses flatteries du péché ? L'important, c'est de ne soumettre le corps aux macérations qu'après avoir sevré l'âme du mal. Puisque le jeûne est une privation spirituelle, de quoi sert de se priver de nourriture, si l'on ne s'adonne que plus au péché ? Quiconque veut infliger à son corps un jeûne utile au salut qu'il renonce d'abord au vice, qu'il étouffe les ardeurs de ses désirs, qu'il dompte les révoltes de son cœur, qu'il terrasse ses passions, qu'il éteigne les feux dévorants de l'avarice, que l'amour divin se dilate dans ses œuvres, qu'il prodigue à la nourriture du pauvre ce qu'il retranche d'un luxe coupable.

Il ne peut obtenir de Dieu l'accomplissement de nos vœux. — 3. Nous devons donc mettre un frein à tous les penchants funestes du corps, afin que sa sainteté devienne un secours pour l'âme. Nous verrons nos vœux exaucés, lorsque, avec une âme pure dans un corps chaste, nous nous attacherons à l'accomplissement des devoirs de la sainteté dans les pratiques extérieures de la religion. Ainsi nous nous concilierons le paternel amour de Dieu, ainsi nos prières auront toujours accès auprès de lui pour en obtenir la sainteté. Hors de là, quand même vous courberez la tête et la couvririez de cendres, quand même vous inclinerez votre cou comme un jonc, inondant vos yeux de larmes pour implorer la clémence divine, vous agirez en vain. Vous ne sauriez émouvoir la miséricorde de Dieu, vous qui refusez au prochain l'amour qui lui est dû ; car il est écrit : « Est-ce là un jeûne choisi par moi, que l'homme courbe sa tête comme un jonc, et qu'il dorme dans un cilice et sur la cendre ? Est-ce là un jeûne agréable au Seigneur ? Rompez les liens de l'iniquité, portez les fardeaux de ceux qui sont accablés, donnez des consolations aux affligés, brisez les liens des captifs. Partagez votre pain avec celui qui a faim, et recevez sous votre toit ceux qui n'ont point d'asile ; lorsque vous voyez un homme nu, couvrez-le, et ne méprisez point la chair dont vous êtes formés. Alors votre lumière brillera comme l'aurore ; et je vous rendrai la santé, et votre justice marchera devant vous, et vous serez environnés de la gloire du Seigneur. Alors vous invoquerez le Seigneur, et il vous exaucera ; à votre premier cri le Seigneur répondra : Me voici. » (*Isai.*, LVIII, 5-9.) C'est par ses vertus que l'homme obtient souvent ce qu'il demande, sans s'abstenir de nourriture, et, quand il jeûne, reçoit de plus grandes récompenses de sa sainteté.

Quels sont les jeûnes agréables à Dieu. — 4. Un tel jeûne plaît à Jésus-Christ. Le Dieu tout-puissant se montre favorable à l'homme qui ne cherche pas à cou-

imperfectos increpantem : « Neomenias vestras et sabbatum et diem magnum non sustineo, dicit Dominus. » (*Isaiæ*, I, 13.) Jejunium est quod probat Altissimus, non solum intermissa corporis refectio, verum etiam a malis actibus facta discessio. Itaque cura ne mens tua gravetur oppressa peccatis, neque animus tuus vitiorum illecebris delectetur; et digna Deo exsolvisti jejunia. Ceterum si corpus tuum jejunia longa consumpserint, atque illi subtraxeris cibum; cum non detrahis vitia in malis perseverans, magis horres quam placeas Deo. Tunc erunt Deo accepta jejunia, si operibus sanctis fuerit expiata conscientia. Cur enim corpus fame discrucias, cui turpiter peccando blandiris? Principaliter ergo animus jejunet a malis ; et sic corpus subèat exercenda jejunia. Nam cum sit jejunium animæ humiliatio, quale est humiliari cibo, et augeri peccato ? Qui igitur corpori suo jejunia devotus indicit, principaliter renuntiet vitiis, cupiditatum fomites comprimat, frangat impetus mentis, libidines vincat, faces avaritiæ ardentis exstinguat, latiusque factis vim dilectionis extendat, atque in alimenta pauperum abrupti apparatus impendia largiatur.

Nec Deum movet ad vota impetranda. — 3. Omnia ergo corporis nefanda peccata animi virtute calcentur; ut et anima sanctitate corporis adjuvetur. Tunc enim et impetrari poterit quod optatur, si corpus castum animusque devotus ad officia sanctitatis implenda per curam observationis incedat. Hæc sunt quæ divinam commovent pietatem, quæ ad impetrandam precibus sanctitatem semper aditum faciunt. Ceterum si caput substernas, atque cineres desuper spargas, si denique collum tuum velut circulum torqueas, atque ad exorandam clementiam Dei largos fletus effundas, nihil proficies. Commovere enim divinam non poteris pietatem, qui circa proximos tuos neglexisti debitam caritatem ; scriptum est enim : « Non tale jejunium ego elegi, dicit Dominus. Nam si flectas ut circulum cervicem tuam, cilicium autem et cinerem substernas ; nec sic vocabo, inquit, jejunium acceptum. Sed solve omnem nodum iniquitatis et obstinationem malorum ; dimitte quassatos in requiem, et omnem iniquam conventionem dissipa ; frange esurienti panem tuum, et egenos sine tecto induc in domum tuam ; si videris nudum, vesti eum, et domesticos semini tui ne despicias ; tunc erumpet (*a*) temporaneum lumen tuum, et vestimenta tua cito orientur, et præibit ante te justitia tua, et claritas Dei circumdabit te ; tunc exclamabis, et Deus exaudiet te ; dum adhuc loqueris, dicet : Ecce adsum. » (*Isa.*, LVIII, 5-9.) Hæc sunt enim quibus homo et refectus cibo frequenter impetrat quod exoptat, et jejunans majora præmia consequitur sanctitatis.

Quæ Deo accepta jejunia. — 4. Tale jejunium delectat Christum, tali denique delectatur omnipotens Deus, quem ad jejunandum non immanium delictorum frequens reatus

(*a*) MS. Navarr. *Tunc erumpet quasi mane lumen tuum, et sanitas tua citius orietur.*

vrir ses honteuses passions du manteau des austérités, enflammé qu'il est du vain désir d'une renommée temporelle, ou de l'accroissement de son patrimoine terrestre; il aime celui qui brûle sans cesse d'amour et de zèle ardent pour la religion. Si à ce zèle se joignent les pratiques d'une piété sans réserve, que cet homme est fort et que ses progrès sont rapides ! Par cette conduite, il mérite que Dieu l'exauce et réponde à son premier cri : Me voici. Soyez donc miséricordieux, et vous avez sanctifié vos jeûnes. Nourrissez le pauvre, et votre âme s'engraisse des dons de la sainteté. Couvrez celui qui est nu, et vos péchés seront couverts. Recevez sous votre toit celui qui n'a point d'asile, afin que Dieu vous reçoive vous-même dans le royaume des cieux.

SERMON CLXXVI.

Sur l'Ascension de notre Seigneur, I (1).

Miracles du Seigneur pour nous. — 1. Tous les miracles, mes très-chers Frères, qu'a faits en ce monde notre seigneur Jésus-Christ, revêtu de notre fragile nature, ont été faits pour notre utilité. Quand il a porté cette nature humaine au-dessus des astres, il a voulu montrer que le ciel est ouvert aux fidèles ; quand il l'a élevée aux cieux après l'avoir rendue victorieuse de la mort, il a fait voir où nous le suivrons à notre tour, si nous sommes vainqueurs. L'ascension de notre Seigneur fut donc la confirmation de la foi catholique. Par elle, nous devons croire fermement que nous obtiendrons un jour pour nous-mêmes la faveur de ce miracle, dont un exemple nous a déjà fait comprendre l'effet; et le fidèle, qui comprend une aussi grande merveille et reconnaît les bienfaits que nous avons reçus, se fortifie dans l'espérance des biens futurs; il regarde comme le gage de leur avénement les bontés présentes et passées de son Dieu. Un corps fait d'un peu de terre devient l'hôte du ciel, des ossements renfermés naguères dans un étroit sépulcre sont élevés jusque dans l'assemblée des Anges, la nature mortelle est transportée dans le sein de l'immortalité. C'est ce qu'atteste le récit sacré des Actes des Apôtres : « Quand il eut dit ces paroles, ils le virent s'élever. » (*Act.*, I, 9.) Si vous entendez qu'il était soutenu, il vous faut reconnaître en cela l'empressement de la milice céleste. Dès lors, la solennité de ce jour nous montre le mystère de l'Homme-Dieu. Dans une seule et même personne, celui qui élève vous montre la puissance divine, et celui qui est élevé, la nature humaine.

Erreur d'Eutychès. — 2. On ne saurait donc trop détester les poisons de l'erreur d'Eutychès, novateur impie, qui n'a pas craint d'affirmer que le Fils de Dieu et le Fils de l'homme ont une même nature. Il y a là une double erreur : prétendre que le Christ n'a été qu'un homme, c'est nier la gloire du Créateur; dire qu'il a été Dieu seulement, c'est nier la miséricorde du Rédempteur. En sorte qu'un Arien, pour qui le Fils de Dieu est tantôt l'égal, et tantôt l'inférieur de son Père, ne peut atteindre à la vérité de l'Evangile. En effet, celui dont la funeste croyance est qu'il n'y a qu'une seule nature en notre Seigneur, est forcé de

(1) Le Bréviaire romain le rapporte pour l'octave de l'Ascension, sous le nom de S. Augustin. Les Pères de Louvain l'ont retranché, parce qu'on le trouve parmi ceux d'Eusèbe, le second sur cette Fête. Il contient bon nombre de maximes du Livre I de Faustus sur le Libre Arbitre, et d'une lettre du même au diacre Grégoire. On trouve aussi plusieurs raisonnements de ce Livre et de cette lettre dans la première homélie sur la Nativité de notre Seigneur. Cette circonstance corrobore notre opinion que c'est ici un sermon d'Eusèbe ; beaucoup de traits y indiquent l'œuvre de ce docteur semi-pélagien.

impellit, non denique adipiscendæ gloriæ temporalis, vel cumulandi patrimonii cupiditas inanis incendit; sed urget semper religionis affectus et devota sinceritas ; quam cum fuerint comitata plenæ pietatis officia, quantum ille valebit, quantum ille proficiet? Taliter agendo merebitur statim præsentem Dominum propitiumque sentire. Imple ergo miserationis officia; et sanctificasti jejunia. Sagina pauperum viscera; et anima tua muneribus sanctitatis pinguescit. Vesti nudum; et tua peccata contecta sunt. Peregrinum hospitio tuo contende suscipere ; ut et te Deus in cælorum regna suscipiat.

SERMO CLXXVI (*a*).

In Adscensione Domini, I.

Miracula Domini propter nos. — 1. Omnia, Carissimi, quæ Dominus Jesus Christus in hoc mundo sub fragilitate nostra miracula edidit, nobis proficiunt; qui dum humanam conditionem sideribus importavit, credentibus cælum patere posse monstravit; et dum victorem mortis in cælestia elevavit, victoribus quo sequantur ostendit. Adscensio ergo Domini, catholicæ fidei confirmatio fuit; ut securi in posterum crederemus miraculi illius donum, cujus jam in præsenti percepissemus effectum; et fidelis quisque cum jam tanta perceperit, per ea quæ cognoscit præstita, discat sperare promissa, ac Dei sui præteritam præsentemque bonitatem, quasi futurorum teneat cautionem. Super excelsa ergo cæli terrenum corpus imponitur, ossa intra sepulcri augustias paulo ante conclusa, Angelorum cœtibus inferuntur, in gremium immortalitatis mortalis natura transfunditur ; et ideo sacra Apostolicæ lectionis tes atur historia : « Cum hæc dixisset, inquit, videntibus illis elevatus est. » (*Act.*, I, 9.) Dum audis elevatum, agnosce militiæ cælestis obsequium. Unde hodierna festivitas hominis nobis et Dei sacramenta manifestat. Sub una eademque persona, in eo qui elevat divinam potentiam; in eo autem qui elevatur, humanam cognosce substantiam.

Eutychetis error.— 2. Ideoque omnibus modis detestanda sunt venena Orientalis erroris, qui impia novitate præsumit asserere, Filium Dei ac Filium hominis unius esse naturæ. In alterutra enim parte, vel qui solum hominem fuisse dixerit, negabit conditoris gloriam; vel qui solum Deum, negabit misericordiam redemptoris. Quo genere non facile Arianus Evangelicam poterit habere veritatem, ubi Filium Dei nunc æqualem legimus, nunc minorem. Qui enim unius naturæ Salvatorem nostrum mortifera persuasione crediderit, aut solum hominem de cælo missum, aut

(*a*) Olim de Tempore, CLXXVI, et post in Appendice, LVIII.

n'y voir, ou qu'un homme envoyé du ciel, ou qu'un Dieu crucifié. Mais il n'en est point ainsi. S'il eût été Dieu seulement, le Christ n'aurait pu souffrir la mort; il n'aurait pu la vaincre, s'il n'eût été qu'un homme. Reconnaissons donc en lui une double nature, deux natures : l'une divine, la même que celle de son Père; et l'autre humaine, qu'il tenait de sa mère. Prouvons sur le champ par ses propres témoignages qu'il les réunit toutes deux en un seul et même Rédempteur. En tant qu'homme, il disait : « Mon Père est plus grand que moi; » (*Johann.*, XIV, 28.) mais en tant que Dieu : « Moi et mon Père sommes un. » (*Ibid.*, X, 30.) En tant qu'homme, il disait encore : « Mon âme est triste jusqu'à la mort; » (*Matth.*, XXVI, 38.) mais en tant que Dieu : « J'ai le pouvoir de donner ma vie, et j'ai le pouvoir de la reprendre de nouveau. » (*Johann.*, X, 18.) C'est Jésus homme qui était suspendu à la croix; c'est Jésus Dieu qui donnait au larron le céleste royaume. Les Ariens, par une confusion de leur entendement, ne savent pas faire une distinction absolue entre les deux substances; ces impies attribuent à Dieu ce qui est le fait de l'homme, et croient reconnaître une divinité de second ordre à des paroles qui prouvent simplement l'union de la faiblesse humaine à la nature divine. Parce qu'ils ne mettent aucune différence entre ce qui est du ciel et ce qui est de la terre, parce qu'ils ne savent pas distinguer le Dieu de l'homme, ils ont divisé la substance divine; et, comme ils s'arrêtent aux seules paroles de l'homme, ils ne pénètrent pas, à la clarté de l'intelligence, jusqu'au Dieu qu'elles cachent. Pour nous, je l'ai déjà dit, nous croyons qu'il y a deux substances en Jésus-Christ, la substance divine et la substance humaine, mais qu'il n'y a qu'une seule personne en lui.

Erreur de Valentin. — 3. Fuyons aussi, fuyons cette funeste erreur qui ne veut voir qu'un Dieu dans le fils de la bienheureuse Marie, osant assurer que notre Sauveur se serait créé je ne sais quel corps céleste dans le sein de sa mère, et serait ainsi passé par ce même sein, comme à travers une substance étrangère. Quand le Seigneur a dit par la bouche du Prophète : « Le Christ boira au torrent des afflictions; c'est pourquoi notre tête sera élevée au plus haut point de gloire, » (*Psalm.* CIX, 7.) s'il n'est pas un corps comme le nôtre, comment peut-il être notre tête? Ailleurs, le Prophète rappelle « qu'un petit enfant est né pour nous. » (*Isai.*, IX, 6.) Il ne serait pas né pour nous, s'il n'avait rien pris de nous-mêmes; s'il n'avait rien reçu de ce qui est à nous, il ne nous a rien rendu. Ainsi, mes très-chers Frères, s'il n'a pas triomphé du démon dans un corps semblable au nôtre, il n'a combattu que pour lui, il n'a pas vaincu pour nous; s'il n'est pas ressuscité dans un corps comme le nôtre, il n'a rien changé à notre condition, en ressuscitant. Raisonner ainsi, c'est ne voir la cause ni de l'incarnation ni de l'ascension, c'est n'en pas comprendre le développement, c'est en méconnaître l'utilité. Si le Sauveur n'a pas voulu guérir les infirmités de notre nature, il a donc voulu uniquement se soumettre à l'humiliation de naître fils de l'homme. Chassons loin de notre esprit une aussi dangereuse croyance. Ce que Jésus-Christ a pris appartient à notre nature, ce qu'il nous a donné appartient à la sienne. J'atteste que ce qui a succombé est mien, afin que ce qui est ressuscité m'appartienne. J'affirme que ce qui a été mis dans le tombeau est à moi, afin que ce qui est monté aux cieux soit à moi. C'est donc dans un corps semblable au nôtre que la mort du Sauveur nous a

solum Deum cogitur dicere crucifixum. Sed non ita est. Mortem enim nec solus Deus sentire, nec solus homo superare potuisset. Nos ergo noverimus duplicem in Christo geminamque substantiam; de Patre cælestem, de matre terrenam. Quam utramque in uno eodemque Redemptore suis promptum est testimoniis explicare. Quasi homo dicebat : « Quia Pater major me est; » (*Johan.*, XIV, 28.) sed idem quasi Deus pronuntiabat : « Ego et Pater unum sumus. » (*Ibid.*, X, 30.) Quasi homo dicebat : « Tristis est anima mea usque ad mortem; » (*Matth.*, XXVI, 38.) sed quasi Deus fiducialiter loquebatur : « Potestatem habeo ponendi animam meam, et potestatem habeo iterum sumendi eam. » (*Johan.*, X, 18.) Quasi homo in cruce pendebat; sed quasi Deus regnum cæleste donabat. Ariani autem confusa mente distinctas substantias penitus non videntes, quæ erant hominis, ad Deum impie retulerunt, credentes quod minor loqueretur divinitas, ubi juncta Deo hominis demonstrabatur infirmitas. Nullam itaque facientes inter cælestia et terrena rationem, dum inter Deum et hominem distinguere nesciunt, Dei substantiam diviserunt; et dum ad sola hominis verba respiciunt, Deum sine intellectus lumine perdiderunt. Nos vero, ut præfati sumus, Dei et hominis duplicem substantiam, sed simplicem noverimus esse personam.

Valentini error.—3. Ille etiam error valde refugiendus est, qui impie asserit, quod beata Maria solum Deum pepererit, eo quod sibi Salvator noster cælestem nescio quam carnem intra viscera materna perfecerit, et ita transierit per Virginis uterum, quasi per corpus alienum. Sed cum dicat per Prophetam sermo divinus : « De torrente in via bibet; propterea exaltabit caput; » (*Psal.* CIX, 7.) si non est corpus nostrum, quomodo est caput nostrum? Et cum alio loco Propheta commemorat : « Parvulus natus est nobis; » (*Isaiæ*, IX, 6.) non nobis natus est, si nihil sumpsit ex nobis; si nihil de nostro suscepit, nihil nobis præstitit. Proinde, Carissimi, si non in nostra carne diabolum triumphavit, se exercuit, non nobis vicit; si non in nostro corpore resurrexit, conditioni nostræ resurgendo nihil contulit. Hæc qui dicit, susceptæ et assumptæ carnis non intelligit rationem, confundit ordinem, evacuat utilitatem; si non in nostra carne peregit medicinam, solam ergo ex homine nascendi elegit injuriam. Recedat a sensibus nostris tam periculosa persuasio. De nostro est quod apprehendit (*a*), de suo est quod donavit. Meum testor esse quod cecidit, ut meum sit quod resurrexit. Meum testor esse quod jacuit intra tumulum, ut meum sit quod adscendit in cælum. In illo itaque nostri generis corpore nos Christi mors vivificavit, nos resurrectio erexit, nos adscensio consecravit. In illo

(*a*) Ita Faustus citata epist. ad Greg. Ad editi, *appendit*.

rendu la vie, que sa résurrection nous a ressuscités, que son ascension nous a élevés. C'est dans un corps d'origine identique à la nôtre qu'il nous a donné la garantie de notre entrée future dans le céleste royaume.

Elevons-nous après le Christ. — 4. Que tous nos efforts tendent au même but, mes très-chers Frères; de même que le Seigneur est monté aux cieux en ce jour avec un corps semblable au nôtre, de même élevons-nous après lui, sur les ailes de l'espérance, et que nos cœurs le suivent dans la mesure de leurs forces. Que nos aspirations et nos progrès spirituels nous élèvent sur ses traces même au moyen des vices et des passions. Je dis bien, au moyen des passions. Si chacun de nous s'étudie à les dompter en toute circonstance, s'il s'habitue à les dominer, il s'en fait comme autant de degrés par lesquels il peut monter vers les hauteurs célestes. Les passions nous élèvent si elles sont au-dessous de nous. Nos vices nous servent d'échelle, pour ainsi dire, si nous les foulons aux pieds. La malice ne saurait monter sur les traces de la bonté par excellence, ni l'orgueil sur celles de l'humilité même, ni sur celles du Fils de la Vierge la luxure et l'impureté. Le vice, dis-je, ne peut suivre les pas du père de toutes les vertus, ni le péché les pas du Juste, ni les infirmités et les maladies les pas du Médecin. Si nous voulons entrer dans le royaume de ce même Médecin, commençons par guérir nos blessures. Assurons et maintenons en nous l'équilibre des deux substances, afin que le corps n'entraîne pas en enfer la partie la plus noble de l'homme, qui est l'âme, mais que l'âme plutôt élève avec elle au ciel le corps sanctifié pour l'y revêtir d'une nature plus glorieuse, par la grâce de Celui qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CLXXVII.

Sur l'Ascension de notre Seigneur, II (1).

Comment on peut monter avec le Christ. — 1. Notre Sauveur, mes très-chers Frères, est monté aux cieux; soyons donc en paix sur la terre. Elevons nos âmes dans le ciel, et nous aurons le repos ici-bas. Que nos cœurs montent maintenant avec Jésus-Christ; nos corps le suivront aussi, lorsque le jour promis sera venu. Sachez-le cependant, mes Frères : avec Jésus-Christ ne montent ni l'orgueil, ni l'avarice, ni la luxure; aucune de nos infirmités ne suit les traces du divin Médecin. Si nous désirons le suivre dans son ascension, nous devons d'abord déposer le fardeau de nos péchés. Ils nous chargent, pour ainsi dire, de chaînes, ils veulent nous retenir captifs dans leurs filets. Ainsi, avec le secours de Dieu, « brisons leurs liens, » (*Psalm.* II, 3,) comme dit le Psalmiste, afin de pouvoir nous écrier en toute assurance : « Seigneur, vous m'avez délivré de mes fers, je vous offrirai le sacrifice d'actions de grâces. » (*Psalm.* CXV, 16, 17.) La résurrection de notre Seigneur est notre espérance, son ascension est notre glorification.

Elevons notre cœur de deux manières. — 2. Nous célébrons aujourd'hui la solennité de l'Ascension ; faites-le comme il convient, avec foi, avec dévotion, avec sainteté, avec piété, vous monterez aux cieux avec lui,

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Dans le Bréviaire romain et dans quelques autres, on le lit au Dimanche avant l'octave de l'Ascension. Les Pères de Louvain le regardaient comme douteux, d'autres docteurs comme apocryphe. Il a quelques rapports avec le premier sermon et le second d'Eusèbe sur l'Ascension ; mais beaucoup plus avec celui de S. Augustin, qui était ailleurs le douzième des Sermons sur divers sujets.

nostræ originis corpore cælestibus regnis arram nostræ conditionis imposuit.

Adscenditur post Christum. — 4. Elaboremus ergo, Carissimi, ut quemadmodum Dominus in hac die nostro cum corpore ad superna conscendit, ita nos post illum, quomodo possumus, spe adscendamus ; et corde sequamur. Ipso affectu pariter et profectu adscendamus post illum, etiam per vitia ac passiones nostras. Quomodo per passiones nostras? Si utique unusquisque nostrum subdere eas sibi studeat, ac super eas stare consuescat, ex ipsis sibi gradum construit, quo possit ad superiora conscendere. Elevabunt nos, si fuerint infra nos. De vitiis nostris scalam nobis facimus, si vitia ipsa calcamus. Nam cum bonitatis auctore non adscendit malitia, nec cum magistro humilitatis superbia, nec cum Filio Virginis libido atque luxuria. Non, inquam, adscendunt vitia post virtutum parentem, peccata post justum, nec infirmitates ac morbi possunt ire post medicum. Igitur si intrare ipsius medici regnum volumus, prius vulnera nostra curemus. Ordinemus et custodiamus in nobis statum utriusque substantiæ ; ne animam, nobiliorem utique hominis portionem, tartaro pars devolvat inferior; sed secum potius cælo sanctificatum corpus adquirat natura gloriosior; ipso adjuvante, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

(a) Alias de Tempore, CLXXV.

SERMO CLXXVII (*a*).

In Adscensione Domini, II.

Qualiter cum Christo adscendatur. — 1. Salvator noster, dilectissimi Fratres, adscendit in cælum; non ergo turbemur in terra. Ibi sit mens, et hic erit requies. Adscendamus cum Christo interim corde; cum dies ejus promissus advenerit, sequemur et corpore. Scire tamen debemus, Fratres, quia cum Christo non adscendit superbia, non avaritia, non luxuria, nullum vitium nostrum adscendit cum Medico nostro. Et ideo si post Medicum desideramus adscendere, debemus vitia vel peccata deponere. Omnes enim quasi quibusdam compedibus nos premunt, et peccatorum nos retibus ligare contendunt; et ideo cum Dei adjutorio, secundum quod ait Psalmista : « Dirumpamus vincula eorum ; » (*Psal.* II, 3.) ut securi possimus dicere Domino : « Dirupisti vincula mea, sacrificabo hostiam laudis. » (*Psal.* CXV, 16, 17.) Resurrectio Domini spes nostra est, adscensio Domini glorificatio nostra est.

Sursum cor dupliciter. — 2. Adscensionis hodie solemnia celebramus; si ergo recte, si fideliter, si devote, si sancte, si pie adscensionem Domini celebramus, adscendamus cum illo, et sursum corda habeamus. Adscendentes

et vos cœurs seront élevés. Mais ne nous enorgueillissons pas de cette élévation, comme si elle était le fruit de nos seuls mérites. Si nos cœurs doivent s'élever, c'est vers Dieu seul. Toute autre élévation du cœur s'appelle orgueil, tandis que celle-ci est le port du salut. Remarquez ce merveilleux phénomène, mes Frères. Dieu, qui est le Très-Haut, s'éloigne de celui qui s'élève, et descend vers celui qui s'abaisse. Comment cela? C'est que « du haut des cieux il jette un regard favorable sur les humbles, et regarde de loin les superbes. » (*Psalm.* CXXXVII, 6.) Il jette un regard favorable sur les humbles, pour les attirer à lui; il regarde de loin les superbes, pour les humilier. Le Christ est ressuscité pour nous faire espérer que l'homme qui meurt ressuscitera un jour; il a voulu nous délivrer de la crainte désespérante que tout finit pour nous à la mort. Nous étions inquiets sur le sort de l'âme elle-même; et Jésus-Christ en ressuscitant nous à donné la certitude de la résurrection de la chair.

Le cœur purifié par la foi attire Dieu à lui. — 3. Ayez donc la foi, et vous serez purifié. Il faut que vous commenciez par avoir la foi, qui vous rendra digne de voir un jour le Seigneur dans le ciel. Vous voulez le voir sans nul doute ; écoutez sa parole : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. » (*Matth.*, v, 8.) Songez donc tout d'abord à purifier votre cœur; ôtez-en tout ce qui peut y déplaire à Dieu, qui veut descendre vers vous, comme il le dit lui-même : « Nous viendrons à lui, mon Père et moi, et nous ferons en lui notre demeure. » (*Johann.*, XIV, 23.) Telle est la promesse divine. Si je vous promettais d'aller en votre maison, tout humble mortel que je suis, vous n'hésiteriez pas à l'approprier, à y mettre de l'ordre, à faire les apprêts nécessaires; et quand Dieu veut venir en votre cœur, vous hésitez à rendre cette demeure digne de lui? Tous les vices lui sont odieux; pour le recevoir dignement, chassez-les donc, avec le secours de sa grâce. Il ne saurait habiter avec l'avarice immonde, sordide, insatiable, que tant d'hommes impies voudraient servir, tout en désirant de voir Dieu. Purifiez votre cœur ; faites, s'il se peut, obtenez que Jésus le purifie lui-même pour s'y établir. Priez, suppliez, humiliez-vous; il est écrit : « Dieu résiste aux superbes. » (I *Petr.*, v, 5.) Soyez humble, afin que le Seigneur repose en vous; Jésus-Christ est à la fois votre voie et votre patrie : votre voie comme homme, votre patrie comme Dieu. Si vous marchez dans la foi, vous marchez en lui, et vous parviendrez à lui. La voie éternelle a pris à votre condition ce qu'elle n'était pas, sans rien perdre de ce qu'elle était. Demandons à sa miséricorde de nous accorder, pour l'accomplissement des bonnes œuvres, une foi droite, et la science de lui plaire. Puisse-t-il nous accorder cette grâce, Lui qui vit et règne dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CLXXVIII.

Sur l'Ascension de notre Seigneur, III (1).

1. C'est aujourd'hui le saint jour, le jour solennel de l'Ascension de notre Seigneur Jésus-Christ; passons-le dans le transport de la joie. Jésus était descendu aux enfers, et les enfers s'étaient ouverts devant lui; il monte aux cieux, et les cieux brillent d'une clarté nouvelle. Le Christ au tombeau fait mentir la vigi-

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Les Pères de Louvain le regardaient comme douteux ; d'autres docteurs ne le jugent pas entièrement indigne de S. Augustin. Plusieurs passages sont marqués au coin de ce grand évêque, mais non tous cependant.

autem non extollamur, nec de nostris quasi de propriis meritis præsumamus. Sursum autem corda habere debemus ad Dominum. Sursum enim cor non ad Dominum, superbia vocatur ; sursum autem cor ad Dominum, refugium vocatur. Videte, Fratres, magnum miraculum. Altus est Deus; erigis te, et fugit a te; humilias te, et descendit ad te. Quare hoc? « Quia excelsus, et humilia respicit, et alta de longe cognoscit. » (*Psal.* CXXXVII, 6.) Humilia de proximo respicit, ut adtollat; alta, id est, superba de longe cognoscit, ut deprimat. Resurrexit enim Christus, ut spem nobis daret, quia surgit homo qui moritur; ne moriendo desperaremus, et vitam nostram in morte finitam putaremus, securos nos fecit. Solliciti enim eramus de ipsa anima ; et ille nobis resurgendo de carnis resurrectione fiduciam dedit.

Fide cor mundatum Deum ad se allicit. — 3. Crede ergo, ut munderis. Prius te oportet credere; ut postea per fidem Deum merearis adspicere. Deum enim videre vis? Audi ipsum : « Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt. » (*Matth.*, v, 8.) Prius ergo cogita de corde mundando; quidquid ibi vides quod displicet Deo, tolle. Venire ad te vult Deus; audi ipsum dicentem. « Ego et Pater veniemus, et mansionem apud eum faciemus. » (*Johan.*, XIV, 23.) Ecce quid promittit Deus. Si ego qualiscumque fragilis homo, venturum me ad domum tuam promitterem, sine dubio mundares eam, superflua projiceres, quæ erant necessaria præparares; Deus ad cor tuum venire vult, et piger es ei domum mundare? Omnia vitia inimica sunt Deo; et ideo ipsi auxiliante projice illa, si vis excipere Deum. Non enim amat Deus habitare cum avaritia immunda, sordida et insatiabli, cui infideles homines servire volunt, et Deum videre cupiunt. Et tu ergo munda cor tuum. Si potes, id age, id operare, ut Christus mundet ubi maneat. Roga, supplica, humiliare; audi Scripturam dicentem : « Deus superbis resistit. » (I *Petr.*, v, 5.) Esto humilis, ut in te requiescat Deus. Idem ipse Christus tibi est via et patria; secundum hominem via, secundum Deum patria. Si fideliter curris, per ipsum vadis, et ad ipsum pervenies. Etenim tibi æterna via assumpsit quod non erat, non amisit quod erat. Ipsius ergo misericordiam deprecemur, ut nobis fidem rectam et intellectum sibi placitum ad exercenda opera bona concedat; quod ipse præstare dignetur, qui vivit et regnat per omnia.

SERMO CLXXVIII (*a*).

In Adscensione Domini, III.

1. Adscensionis Domini nostri Jesu Christi sanctus et solemnis dies hodie illuxit, exsultemus et jocundemur in eo. Christus descendit; inferiora patuerunt; Christus adscendit;

(*a*) Alias de Tempore, CLXXVII.

lance de ses gardes; en enfer, il a délivré les justes qui l'attendaient; il est remonté aux cieux, que toutes les nations croient en lui. Il doit être l'unique sujet de cet entretien, lui qui nous a fait don de notre salut. Et de qui vous parlerions-nous, si ce n'est de Celui qui tout à l'heure parlait à nous tous dans son Evangile? Au moment de remonter vers son Père, il disait à ses disciples : « Je vous ai dit ces choses demeurant encore avec vous. Mais le consolateur, l'Esprit-Saint que mon Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous rappelera tout ce que je vous ai dit. Que votre cœur ne se trouble point, et qu'il ne craigne point. Vous avez entendu que je vous ai dit : Je vais à mon Père, car mon Père est plus grand que moi. » (*Johann.*, XIV, 25-28.) Lorsqu'il avait annoncé qu'il allait retourner à son Père, les disciples s'étaient attristés de ce qu'il allait se séparer d'eux selon la chair; aussi ajoute-t-il : « Parce que j'ai dit : Je vais à mon Père, votre cœur c'est rempli de tristesse. Si vous m'aimiez, vous vous réjouiriez de ce que je vais à mon Père, car mon Père est plus grand que moi. » (*Ibid.*, 28) C'est comme s'il disait : Je dérobe à vos yeux cette forme d'esclave, eu égard à laquelle mon Père est plus grand que moi, afin que, lorsque les yeux de votre corps ne verront plus le serviteur, ceux de votre esprit puissent voir le Seigneur.

La nature divine et la nature humaine dans le Christ. — 2. C'est avec vérité qu'à l'occasion de cette véritable forme d'esclave qu'il avait prise, il a dit : « Mon Père est plus grand que moi; » (*Ibid.*, 28.) puisque Dieu est assurément plus grand que l'homme. C'est aussi avec vérité qu'à l'occasion de la véritable substance divine dans laquelle il existe avec son Père, il a dit : « Moi et mon Père nous sommes un. » (*Johann.*, X, 30.) Il est donc monté, en tant qu'homme, vers son Père, dans lequel il n'avait cessé de demeurer en tant que Dieu; il ne s'en était pas éloigné, en venant parmi nous selon la chair. Il est monté, dis-je, vers le Père, le Verbe qui a été fait chair et qui a habité parmi nous; (*Johann.*, I, 14.) et il nous a promis de nouveau sa présence par ces paroles : « Voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du siècle. » (*Matth.*, XXVIII, 20.) L'apôtre saint Jean dit de lui en tant que Dieu : « C'est lui qui est le vrai Dieu et la vie éternelle; » (I *Johann.*, V, 20.) et l'apôtre saint Paul dit de lui en tant qu'homme : « Lui qui, ayant la nature de Dieu, n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation de s'égaler à Dieu, et qui s'est cependant anéanti lui-même en prenant la forme d'esclave. » (*Philip.*, II, 6.) Jésus dit de lui-même en tant que Dieu : « Mon Père et moi sommes un; » (*Johann.*, X, 30.) et en tant qu'homme : « Mon âme est triste jusqu'à la mort. » (*Matth.*, XXVI, 38.) D'un côté, l'assurance, de l'autre, le trouble, celle-là fondée sur la substance divine, celui-ci né de la participation volontaire aux infirmités de notre nature. Tels sont, mes très-chers Frères, la prudente intelligence et le discernement qu'il faut apporter à la lecture des Livres saints; et malgré ce discernement, de peur encore de tomber dans l'erreur, demandons de nouvelles lumières à notre Seigneur Jésus-Christ lui-même, à qui honneur et gloire sont dus dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

superiora claruerunt. Christus in sepulcro; mentiantur custodes; Christus in inferno; visitentur quiescentes. Christus in cælo; credant omnes gentes. Ipse ergo debet esse auctor nostri sermonis, qui est largitor nostræ salutis. Nam de quo aliquid loquamur vobis, nisi de illo qui modo ex Evangelio loquebatur omnibus nobis? Adscensurus enim ad Patrem dicebat discipulis suis : « Hæc locutus sum vobis, cum adhuc essem vobiscum. Paracletus autem Spiritus Sanctus, quem mittet Pater in nomine meo, ille vos docebit omnia, et commonebit vos omnia quæcumque dixi. Non turbetur cor vestrum, neque formidet. Audistis quia dixi vobis : Vado ad Patrem meum; quia Pater major me est. » (*Johan.*, XIV, 25-28.) Adscensurum enim se dixit ad Patrem, et contristati sunt discipuli, quod eos corporali forma desereret; et ait illis : « Quia dixi vobis : Vado ad Patrem, tristitia implevit cor vestrum. Si diligeretis me, gauderetis utique, quia vado ad Patrem; quia Pater major me est;» (*Ibid.*, 28.) hoc est, ac si diceret, ideo subtraho vestris oculis istam servi formam, in qua Pater major me est, ut ab oculis carnis servi forma remota Dominum spiritaliter videre possitis.

In Christo divina et humana natura. — 2. Ergo et propter veram formam servi quam susceperat, verum dixit : « Pater major me est; » (*Ibid.*, 28.) quia utique homine major est Deus; et propter veram formam Dei in qua permanet cum Patre, verum dixit : « Ego et Pater unum sumus. » (*Johan.*, X, 30.) Adscendit ergo ad Patrem per id quod homo erat; sed mansit in Patre per id quod Deus erat; quia in carne ad nos processit, et a Patre non recessit. Adscendit, inquam, ad Patrem Verbum quod caro factum est, ut inhabitaret in nobis; (*Johan.*, I, 14.) et suam præsentiam repromisit, dicens : « Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi. » (*Matth.*, XXVIII, 20.) Secundum formam servi, dicit de illo Johannes apostolus : « Ipse est verus Deus, et vita æterna; » (*Johan.*, V, 20.) secundum Dei formam dicit de illo apostolus Paulus : « Qui cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo; sed semetipsum exinanivit, formam servi accipiens. » (*Philipp.*, II, 6.) Secundum formam Dei ipse de se loquitur : « Ego et Pater unum sumus; » (*Johan.*, X, 30.) secundum formam servi dicit : « Tristis est anima mea usque ad mortem. » (*Matth.*, XXVI, 38.) Unde illa fiducia, unde ista formido? Illa utique vox ex proprietate substantiæ; ista vero ex participatione infirmitatis assumptæ. Hæc ergo, Carissimi, prudenter intelligentes de Scripturis sanctis, dum legimus discernamus; sed dum discernimus, ne fortasse erremus, intellectum ab ipso Domino postulemus, cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMON CLXXIX.

Sur l'Ascension de notre Seigneur, IV (1).

Etat des esprits des Apôtres à l'ascension du Christ. — 1. Dans le magnifique et royal mystère de son ascension, notre Seigneur Jésus-Christ a élevé la terre jusqu'au ciel ; aussi l'univers entier célèbre-t-il dans le transport d'une sainte joie le triomphe du Sauveur, « qui a relevé le pauvre de la poussière, l'indigent de la fange, » (*Psalm.* CXII, 7,) pour l'élever jusqu'à son Père. Et quel autre aurait pu le premier franchir ainsi l'espace, que celui qui fut sans péché? La croix n'a donc pas été un revers, elle a été une victoire ; Jésus-Christ y a terrassé pour nous son ennemi, qui n'a pu le vaincre lui-même. Ni le sépulcre ni l'enfer n'ont pu soumettre la chair victorieuse. Dieu fait pour l'homme ce qu'il avait résolu et l'attire à lui selon sa volonté. Les Apôtres assistent à ce spectacle, tremblants, frappés de crainte, et leurs yeux étonnés le suivent pendant qu'il s'élève peu à peu de lui-même vers le ciel, jusqu'à ce que la nuée s'ouvre pour le laisser entrer dans le jour éternellement serein, et le cache aux regards des hommes qui ne pourraient soutenir l'éclat de la splendeur divine. Dès que les disciples, éblouis de clarté, ne le voient plus, et que son étincelante auréole le dérobe aux yeux curieux qu'elle frappe, deux anges se détachent aussitôt du cortége triomphant et consolent en ces termes les Apôtres accablés de douleur et d'effroi : « Hommes de Galilée, pourquoi demeurez-vous là regardant le ciel? Ce Jésus qui, du milieu de vous, s'est élevé dans le ciel, viendra ainsi que vous l'avez vu y monter. » (*Act.*, I, 11.) Il viendra, disent-ils, d'une manière manifeste, comme il monte maintenant au-dessus des astres. Les lieux invisibles reçoivent celui qu'ils rendront un jour.

Etat de l'air, du ciel et des habitants des cieux. — 2. L'espace immense est sanctifié par le divin cortége ; la foule empressée des Anges suit en son essor l'ascension de Jésus-Christ; la voûte éthérée s'étonne, les astres s'arrêtent devant ce concours inattendu de célestes soldats, dont le visage est comme l'éclair. Cette armée voit son roi remonter au ciel avec la nature humaine, dépouilles opimes remportées sur l'ennemi vaincu; ils reconnaissent les nobles blessures gagnées au combat, ils en adorent les cicatrices sur ce corps, où n'ont pu s'attacher les empreintes flétrissantes du péché, où le dragon n'a pu laisser aucune trace des poisons virulents qu'il vomit sans cesse ; la dent du serpent avait en vain essayé d'enfoncer sa morsure dans la pierre. Les célestes phalanges applaudissent, les trompettes résonnent, l'ivresse du triomphe s'exhale en chœurs mélodieux. Et la céleste cour quitte aussitôt ses palais éternels ; jusqu'aux profondeurs les plus mystérieuses de l'immensité où les hymnes sans fin résonnent autour du trône de Dieu, s'ouvrent de toutes parts les portes du ciel plein de lumière et les barrières de la voûte étoilée. L'air divisé se retire de part et d'autre, et les flans escarpés des cieux immenses demeurent suspendus aux deux bords de la route. Un jour unique se lève sans le secours d'aucun astre qui l'engendre, il s'illumine de clartés sans rivales, et les chœurs répètent tour à tour ces joyeux accents de

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Les Pères de Louvain veulent qu'on le regarde comme douteux; d'autres docteurs le proscrivent des œuvres de S. Augustin, montrant que c'est l'œuvre plutôt d'un inepte poëte que d'un orateur érudit.

SERMO CLXXIX (*a*).

In Adscensione Domini, IV.

Apostolorum animus ad adscensum Christi. — 1. Adscensionis ergo Dominicæ inclytum et regale mysterium, quod Christus terram levavit ad cælum, canit etiam totus mundus, et festis agit gaudiis triumphos Domini sui ; quia « erexit a terra inopem, et de stercore exaltavit pauperem, » (*Psal.* CXII, 7,) eumque levavit ad Patrem. Quis igitur illuc potest adscendere, et aereos dæmones transire, nisi ille solus qui peccatum non potuit habere? Crux ergo illa non obfuit, sed profuit; quia et nobis Christus vicit, et in ille ea superari non potuit. Non sepulcra, non inferi victricem domuere carnem ; expendit Deus pro homine quod decreverat, et rapuit quem volebat. Vident hoc præsentes Apostoli, et paulatim semetipsum ad superna tollentem, pectore pavidi, mente confusi, oculis trepidi consequuntur, donec ultro solutam nubem serena dies exciperet, et fulgore corusco vallatum humanis conspectibus occultaret. Cum ergo eum discipuli tanto lumine perculsi non viderent, et curiosos oculos jubar rubidum coruscis ictibus evitaret, confestim ex victoribus Angeli directi duo, metu et dolore prostratos Apostolos verbis talibus consolantur : « Viri Galilæi, quid statis adspicientes in cælum ? Iste Jesus qui assumptus est a vobis in cælum, ita veniet quemadmodum vidistis eum euntem in cælum. » (*Act.*, I, 11.) Sic veniet, inquiunt, manifestus, quemadmodum nunc extollitur super astra præclarus ; et poli secreta suscipiunt quem refundant.

Aeris, cæli Cælitumque affectio. — 2. Sanctificatur divino comitatu immensus aer, et omnis illa volitans turba per auras Christo adscendente transtringit, pavet omne cælum, mutantur astra, concurrit confestim fulmineus ille militiæ cælestis exercitus. Vident regem suum vivæ carnis manubias reportare, atque hoste debellato hominem in superna conscendere ; agnoscunt in cicatricibus signa bellorum, adorant in carne vulnera jam sanata, ubi nihil peccati macula exstinxerat, nec quidpiam sua virulentia gravidus ille veneni draco vomuerat ; serpens enim vestigium in petra non figebat. Plaudunt agmina, tubæ sonant, lætis se miscentia blanda modulamina choris funduntur. Ecce confestim splendidus ille senatus cælestis ex regnis solvitur. Namque in imis poli læta carminibus regia ampla Dei reseratur, undique siderei repagula cæli, atque astriferi orbis arcana soluta penitus compage patescunt. Recessit in geminam arcem divisus aer, et lati ardua cæli latera concisis marginibus dependerunt. Fit unus ibi sine cælo dies, et claris titubat fulgoribus, et tunc alternis inter se ita resonant obsequia læta carminibus : « Tollite portas

(*a*) Alias de Tempore, CLXXVIII.

l'hymne de victoire : « Princes, ouvrez vos portes; portes éternelles, ouvrez-vous ; et le roi de gloire entrera. » (*Psalm.* XXIII, 7.) Il montait couvert de sang, couronné des lauriers de la victoire.

Admiration des Anges. — 3. Les habitants du ciel virent tous les glorieuses blessures de Jésus-Christ et les dépouilles qu'il rapportait du camp ennemi ; ils admiraient son étendard ennobli par tant de courage, et le conduisaient en triomphe au milieu des chants de joie : « Quel est ce roi de gloire ? » disaient ceux-ci; et d'autres répondaient : « Ce roi de gloire est le Seigneur des armées. » (*Ibid.*, 10.) C'est la fleur blanche et rose, le rejeton qui s'est élevé entre tous en présence de Dieu ; il n'a ni éclat ni beauté ; (*Isai.*, LIII, 2.) faible contre le persécuté, fort contre le persécuteur ; dénué de force corporelle, invincible au combat; méprisé dans sa mort, glorifié dans sa résurrection ; blanc pour être né d'un sein virginal, rougi de sang sur la croix; obscurci par les opprobres, rayonnant dans le ciel. Qui aurait jamais reconnu, mes Frères, qu'un Dieu se cachait en ce corps, que la majesté divine habitait en cette chair, et qu'il soutenait en ce monde un combat capable de faire qu'il enlevât ce corps dans les cieux bientôt après avoir été enseveli? Il est vrai pourtant : une nuée a reçu la majesté divine et la chair qu'elle habita, les airs ont appris à porter le corps de l'homme, l'espace s'est courbé sous les pieds de Jésus pour le servir. Elle est ouverte maintenant la porte qu'Adam avait fermée ; elle a été brisée, la barrière que l'iniquité avait mise entre nous et le ciel. Quiconque s'attache à Jésus, et reconnaît que la nature divine est une en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, entrera certainement comme Jésus-Christ lui-même, dans le royaume éternel. Ainsi soit-il.

SERMON CLXXX.

Sur l'Ascension de notre Seigneur, V (1).

1. De quel appareil de victoire, de quelle allégresse resplendit aujourd'hui la céleste cité ! Les Anges ont vu s'accomplir leurs vœux formés depuis longtemps, et chantent l'hymne joyeux. Les portes s'ouvrent et la lumière du ciel inonde le seuil par où le Christ, sortant du lit nuptial, va remonter pour aller s'asseoir sur son trône. Aussi le saint prophète David a-t-il transporté sa harpe à l'entrée des cieux, où il entonne un cantique nouveau, parce que « celui qui est descendu est le même qui est monté au dessus de tous les cieux. » (*Ephes.*, IV, 10.) David fait vibrer la harpe sous ses doigts enthousiastes; il chante le triomphe du Roi des rois, vêtu non point d'or et de pierres précieuses, mais de la blanche toison des nuages : « Il s'élève, dit-il, sur les nuages étendus sous ses pieds, il marche sur les ailes des vents, » (*Psalm.* CIII, 3,) « après avoir marché sur l'aspic et le balisic, et terrassé le lion et le dragon » (*Ibid.*, XC, 13,) sous les pieds de sa mort et sous la gloire de sa résurrection. Et nos yeux admirent l'auréole de son ascension, resplendissante des rayons de sa puissance : il est assis sur la nuée diaphane, et répand sur ses Apôtres, comme une rosée, l'héritage de la paix et l'amour de ses derniers préceptes : « Je vous laisse la paix, » dit-il ; « je vous donne ma paix. » (*Johann.*, XIV, 27.)

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Les Pères de Louvain le regardent comme douteux, d'autres docteurs comme apocryphe. Le style et l'argumentation diffèrent peu de ceux du Sermon précédent. Il y a quelques années, il a été édité par erreur sous le nom de S. Fulgence, avec le Sermon qui suit.

principes vestras, et elevamini portæ æternales, et introibit rex gloriæ. » (*Psal.* XXIII, 7.) Adscendebat enim cruoris rubore perfusus, a trophæis victricibus laureatus.

Angelorum admiratio. — 3. Viderunt cælites cuncti speciosum vulneribus Christum, spolia castris tyrannicis reportata ; et admirantes fulgentia divinæ virtutis vexilla, talibus concrepant hymnis, deducuntque lætantes : « Quis est, inquiunt, iste rex gloriæ? » Et aiunt : « Dominus virtutum ipse est rex gloriæ. » (*Ibid.*, 10.) Hic est ille candidus et roseus, compunctus a multitudine; hic est ille qui non habuit speciem neque decorem, (*Isai.*, LIII, 2,) infirmus in laqueo, fortis in spolio ; vilis in corpusculo, armatus in prælio ; fœdus in morte, pulcher in resurrectione ; candidus ex Virgine, rubicundus in cruce ; fuscus in opprobrio, clarus in cælo. Quando id quispiam, Fratres, nosset, ut Deus lateret in carne, majestas habitaret in corpore ; et ita in mundo gereret prælium, ut ipsum corpus post sepulcra mox levaret ad cælum? Recepit igitur se intra velamina divina cum carne majestas, didicit cælum portare hominem, atque sub pedibus Christi famulantia æthera jacuerunt. Ecce jam porta patet, quam clauserat Adam ; claustrum quod cælo iniquitas infixerat, reseratum est. Si quis se ad Christum tenuerit, et unius substantiæ Patrem et Filium et Spiritum Sanctum confessus fuerit, cæli januas per ipsum securus intrabit. Amen.

(*a*) Alias de Tempore, CLXXIX.

SERMO CLXXX (*a*).

In Adscensione Domini, V.

1 Quantis ornatibus gaudiorum refulsit hodie aula cælorum? Angeli enim vota sua sperata diutius receperunt, et hymnum dixerunt. In allevatione portarum lux in cælis, splendor in januis ; quia Christus rursum adscendit procedens de thalamo suo, adscensurus in throno suo. Unde sanctus David posuit organum suum in foribus cælorum, cantans canticum novum ; quoniam « qui descendit, ipse est qui adscendit super omnes cælos. » (*Ephes.*, IV, 10.) Lætioribus ergo plectris organum tangens resultat, et dicit protoferum æterni consulis cernens non auro gemmisque decorum, sed nubium glacie candidatum : « Qui ponit, inquit, nubem adscensum suum, qui ambulat super pennas ventorum. » (*Psal.* CIII, 3.) « Jam enim super aspidem et basiliscum ambulavit, et conculcavit leonem et draconem, » (*Ibid.*, XC, 13,) pede mortis, plausu resurrectionis. Mirabilis in oculis nostris, clarificatus coruscat adscensionis virtutibus, sedens super nubem levem, compluens Apostolos pacis hereditate et testamentaria caritate : « Pacem, inquit, meam do vobis, pacem relinquo vobis. » (*Johan.*, XIV, 27.)

Prière des Apôtres affligés. — 2. Au milieu du concert des lyres éternelles, les Apôtres suivent en esprit Jésus qui les y convie, jusqu'au sein de la céleste assemblée, pour y demander la grâce de la bénédiction divine; ils s'avancent avec le Seigneur afin de recevoir le Saint-Esprit en présent de noces. « Jésus, ayant élevé les mains, les bénit, » (*Luc.*, XXIV, 50,) et leur donna comme présent de noces d'une inestimable valeur une chaîne non point faite d'or ou ornée de diamants, mais tressée avec les anneaux de la charité, afin que, liés par cette même chaîne, ils le suivent vers l'épouse de l'Agneau, vers la céleste Jérusalem, leur éternelle patrie. Seigneur, disent-ils, pourquoi nous abandonner et monter seul, vous qui nous avez choisis en venant au devant de nous sur la rive? Seigneur, quand répandrez-vous encore sur nous votre parole plus douce que le miel le plus exquis? Quand savourerons-nous le nectar de la grâce tombant, comme une délicieuse rosée, de vos lèvres divines? Ou dites-nous où vous allez, ou ne nous délaissez pas en partant seul; hors du bouclier de votre bonté, nous sommes dépouillés de tout vêtement protecteur, comme des poussins privés de l'aile protectrice de leur mère. Quand reviendrez-vous à nous, vous qui nous avez rachetés? Notre péché causa votre mort, que votre ascension soit le gage du pardon, de peur qu'une tristesse trop grande ne nous plonge dans le désespoir, après que vous nous avez tirés des angoisses de l'enfer.

Leur consolation. — 3. Notre Seigneur, en son Ascension, vit du haut de la nuée la tristesse de ses disciples, et leur envoya pour les consoler des Anges, qui, en leur annonçant son départ vers son Père, leur laissèrent l'espérance de son retour ici-bas : « Hommes de Galilée, disaient-ils, que demeurez-vous là regardant le ciel? Ce Jésus qui, du milieu de vous, s'est élevé dans le ciel, viendra ainsi que vous l'avez vu y monter. » (*Act.*, I, 11.) « Il viendra ainsi; » ce sera le même appareil, la même attitude sur une nuée, la même douceur de visage, mais consolante pour les bons et redoutable pour les méchants. Son retour ne sera pas terrible pour vous, que son ascension console. « Il viendra ainsi, » montrant les blessures des clous toujours ouvertes et les lèvres saignantes de ses plaies. Lorsqu'il apparaîtra aux fils de l'époux, le front ceint de la céleste couronne, il ne changera rien aux blessures souffertes sur la croix, puisque là doit resplendir ce signe du Fils de l'homme. Les Apôtres, après avoir reçu de lui, au moment de son ascension, la promesse qu'il allait leur envoyer le don précieux du Saint-Esprit, (*Luc.*, XXIV, 49,) persévéraient unanimement dans la prière, (*Act.*, I, 14,) afin que la couronne de feu apportant la force d'en haut les trouvât tous réunis. Persévérons donc unanimement dans les louanges du Seigneur, mes Frères, et marchant avec concorde dans sa maison, attendons-y l'avénement de sa paix; chantons tous en son temple, afin que le feu de la grâce vienne aussi se reposer sur nos têtes. Ainsi soit-il.

SERMON CLXXXI.

Sur l'Ascension de notre Seigneur, VI (1).

1. Il est doux de voir Jésus-Christ notre Seigneur s'élever sur la nuée qui le porte, quand, après sa résurrection d'entre les morts, il remonte aux cieux, d'où il

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Les Pères de Louvain le regardent aussi comme douteux, et d'autres docteurs comme apocryphe. Quelques MSS. l'attribuent à S. Fulgence; mais il faut le rapporter au même auteur que les deux précédents.

Apostolorum mœrentium obsecratio. — 2. Ad hanc melodiam sonantium organorum, ante aulam regiam cælorum invitati sequuntur Apostoli, benedictionis gratiam petituri; gradiuntur cum Domino filii sponsi pignus accepturi Spiritus Sancti. « Levans autem manus suas benedixit eos, » (*Lucæ.*, XXIV, 50,) dedit eis arram sponsalem muneris pretiosam, non auro gemmisque distinctam, sed caritatis ansulis contextam catenam, qua alligati sequantur eum ad sponsam Agni Jerusalem patriam sempiternam. Domine, inquiunt, quare nos derelinquis adscendens, qui nos elegisti in ripa præcedens? Domine, quando sumus verba tua super mel et favum eminus percepturi, et stillantis rorantisque gratiæ balsamum de tuis labiis ac faucibus libaturi? Aut instrue quo adscendis, aut ne deseras cum adscendis; quasi scuto benignitatis tuæ remansimus in aperto nudati, tamquam pulli matris amplectentis pennatæ velamine destituti. Quando venies ad nos, qui redemisti nos? Mors tua fuit peccatum nostrum, sit adscensus tuus pignus nostrum; ne nimis absorpti mœrore mergamur, quos elevasti de gemitibus inferorum.

Eorum consolatio. — 3. Adscendens ergo Dominus alumnorum suorum tristitiam excelsa de nube suspiciens, emittit consolatores mœroris, nuntios adscendentis, et indices revertentis. « Viri, inquiunt, Galilæi, quid statis adspicientes in cælum? hic Jesus qui assumptus est a vobis in cælum, sic veniet quemadmodum vidistis eum euntem in cælum. » (*Act.*, I, 11.) « Sic veniet; » una erit evectio, una lectica nubifera, una species mansueta; sed justis clarifica, et peccatoribus metuenda. Non vos terrebit adventus, quos consolatur ejus adscensus. « Sic veniet, » clavorum vulnera illæsa demonstrans, et foraminum cruenta monilia. Vobis filiis sponsi cum coronam cælestis exhibebit imperii, crucis vulnera non mutabit; quia signum Filii hominis fulgebit. Accepto ergo Apostoli adscendentis mandato, desuper venturo Sancti Spiritus pignore pretioso, (*Lucæ*, XXIV, 49,) in templo erant unanimes collaudantes Dominum, (*Act.*, I, 14,) ut una eos inveniret corona ignea adventantium gratiarum. In templo ergo, Fratres, semper unanimes demoremur, et in domo Domini ambulantes cum concordia pacis ejus speremus adventum, et in templo ejus omnes dicamus gloriam; ut etiam ignis gratiæ insidat super nos. Amen.

SERMO CLXXXI (*a*).

In Adscensione Domini, VI.

1. Delectat adspicere Christum Dominum portatoriis nu-

(*a*) Alias de Tempore, CLXXX.

était venu pour sauver le genre humain. Qui sont ceux qui le regardent s'élever ? Les mêmes yeux qui ont vu sa résurrection après avoir fui le spectacle de la croix, contemplent maintenant son ascension. Objet de crainte sur la croix, objet d'amour dans la nuée, il fait dans les airs les délices de leur vue. Que son amour pour nous fut grand quand il descendit des cieux ! Et qu'il est admirable à voir quand il y remonte ! Il étend les mains en signe d'adieu, il bénit ses disciples dans la paix. Ceux-ci se recommandent à lui ; et il leur laisse la grâce de sa bénédiction. Il les bénit en étendant les mains, et il pose le pied sur la nuée prête à le recevoir pour son ascension. Il a fini de parler, il remonte déjà vers les cieux. En effet, les disciples virent soudain s'éloigner le blanc nuage, venu là pour le recevoir, et dans lequel il était entré tout d'abord, lui « qui rassemble les nuages depuis l'extrémité de la terre. » (*Psalm.* CXXXIV, 7.) Il voulait captiver leurs regards par cet admirable spectacle, et répandre sur eux, comme une rosée, l'ineffable souvenir de son ascension, afin de ne pas les laisser en proie au seul regret et aux vaines inquiétudes de l'absence.

Les Anges, messagers des mystères. — 2. Le récit authentique des Actes des Apôtres nous dépeint d'une manière saisissante les regards des disciples suspendus, pour ainsi dire, à l'ascension du Sauveur, et nous montre comment il les console. Il envoie aussitôt deux célestes messagers pour apaiser leurs craintes et changer leurs larmes en transport de joie. Il fallait que ces célestes consolateurs fussent envoyés, afin que les pêcheurs d'âmes ne demeurassent point dans l'anxiété. Lorsqu'un souverain va d'une ville à l'autre et qu'on fait connaître son passage, il envoie de ses serviteurs, officiers de son palais, pour annoncer aux chefs des provinces son arrivée ou son retour. Ainsi quand notre Seigneur remonta aux cieux, on vit paraître des Anges, ses serviteurs, dont la mission était de rassurer les âmes des pasteurs, qu'il avait établis comme des préfets de province. Lorsque, après le sacrifice du Calvaire, Jésus ressuscite, il désigne pareillement des Anges, ses serviteurs, chargés d'annoncer du haut des nues ou dans le sépulcre même que le Dieu du ciel est ressuscité. De même pendant son ascension, deux dignitaires de la céleste cour sont choisis dans le chœur des Puissances qui le précède et parmi le cortége des Anges qui font retentir l'air de leurs chants, et ils vont sécher les larmes des Apôtres en leur répétant l'hymne du triomphe divin.

Comment le Christ reviendra. — 3. Pêcheurs d'âmes, disent-ils, « hommes de Galilée, que regardez-vous Jésus s'élevant dans le ciel ? Il viendra un jour ainsi que vous l'avez vu y monter. » (*Act.*, I, 11.) Il part emportant vos regrets, son retour ne saurait être à redouter pour vous. Il s'élève sur une nuée, il descendra de même. Il monte couvert de blessures ; il rapportera ces mêmes blessures. Il emporte la croix dans son triomphe, il vous apparaîtra dans le ciel avec ce signe du Fils de l'homme. « Il viendra ainsi, » dans le même corps, sur la même nuée, avec la même réalité humaine ; il viendra, objet d'amour pour vous, de terreur pour les impies. Heureux ceux à qui s'adressent vraiment ces paroles : « Il viendra ainsi que vous l'avez vu monter dans le ciel. » Viendra-t-il ainsi aux yeux des pécheurs ? Ce sera avec la même évidence ; mais la sécurité sera loin d'être la même. Ce sera le jour du jugement redoutable, la venue des Anges, la résurrection des morts. Les Anges viendront, le son éclatant de la trompette frappera les sépulcres

bibus adscendentem, cum resurgens a mortuis reverti cœpit ad cælum, unde venerat salvare genus humanum. Qui sunt qui exspectant adscendentem? Qui viderunt resurgentem, fugerunt pendentem, et sequuntur oculis adscendentem. Timor in cruce, amor in nube, visus delectabilis in aere. O dulcis descendentis affectus ! o delectabilis evolantis adspectus ! Facit vale, et benedicit in pace. Illi se commendant ; et ille benedictionis gratiam relinquit. Benedicit eos extensis manibus, et præparatis in occursum imponitur nubibus. Finit eloquium, et jam repetit cælum. Candida enim subito apparuit nubis evectio, parata in cælo. Apparuit nubes, intravit in eam, « qui educit nubes ab extremo terræ ; » (*Psal.* CXXXIV, 7.) ut oblectaret oculos eorum nubis amœnitas, et irroraret eos adscendentis de cælo suavitas, ne sola desiderantium inanis remaneret anxietas.

Angeli mysteriorum nuntii — 2. Ecce in clypeo Actuum Apostolorum pendentium vivunt picta lumina piscatorum ; adest consolator qui adscendit salvator. Mittit continue duos cælestes prætores ; ut alumnos suos securos redderet metuentes, et in gaudium converteret lacrymantes. Oportebat enim cælestes mitti consolatores, ne remanerent trepidi piscatores. Nam et cum imperator de urbe transit ad urbem, et ejus nuntiatur adventus, non mittuntur nisi domestici, prætores ac palatini, ut nuntient provincialibus, quod est regis adventus aut reditus ; ita et Domino adscendente prætorum cælestium turba resplenduit decantantium, ut tanquam provincialium respirare facerent a timore corda pastorum. Quando etiam patitur ac resurgit, domestici Angeli destinantur, ut a nube ac prætorio monumenti resurrexisse nuntiarent Dominum cæli ; et nunc cum adscendit, de choro præcedentium Potestatum et multitudine cantantium in aere castrorum, duo palatini cælestis imperii diriguntur ; ut et flebilia requiescerent lumina piscatorum, hymnum cælestem recitant.

Qualis rediturus est Christus. — 3. Piscatores viri, inquiunt, Galilæi, qui adspicitis in Jesum euntem in cælum ? « sic veniet quemadmodum vidistis eum euntem in cælum. » (*Act.*, I, 11.) Profectus est desiderabilis, non veniet vobis terribilis ; nubes in occursu, nubes in reditu. Vulnera portavit ; ipsa iterum reportabit. Crucem retulit cum triumpho, signum Filii hominis vobis parebit in cælo. « Sic veniet, » in ipso corpore, in ipsa nube, in ipsa veritate ; vobis in amore, impiis in tremore. Beati quibus vere dicitur : « Sic veniet quemadmodum vidistis eum euntem in cælum. » Numquid sic veniet oculis peccatorum ? Ipsa erit veritas ; sed non erit ipsa securitas. Dies erit tremendi judicii, descensus Angelorum, resurrectio mortuorum. Adscendent Angeli, et quodam digito tubæ sonantis tangent sepulcra terræ trementis ; ut pignora restituant throno igneo judicantis. Adscendent Angeli ad sepulcra Prophetarum et ipsorum Apostolorum omnium-

de la terre ébranlée, ils amèneront, devant le trône de feu du grand Juge, les morts, gages de la rédemption. Les Anges iront aux sépulcres des Prophètes, des Apôtres eux-mêmes et de tous les saints, et leur diront : Il est là Celui qui vient ainsi qu'il monta aux cieux. Nous vous disions alors : « Il viendra un jour ainsi que vous l'avez vu monter ; » vous qui avez assisté à son départ, recevez-le à son retour. Cette parole n'est pas renfermée dans la Version des Septante ; mais là, ils sont appelés nuages qui donnent la pluie, qui se concentrent en une douce rosée, ceux dont la conscience ne renferme aucun doute. Ainsi, demandons à Dieu, nous qui célébrons aujourd'hui la pieuse solennité de l'Ascension, d'être trouvés dignes, quand il viendra, des faveurs de son vigilant amour, et de pouvoir lui dire : « Je vous adorerai dès le matin, Seigneur ; dès le matin je me mettrai en votre présence pour vous contempler. » (*Psalm*. v, 4, 5.)

SERMON CLXXXII.

Sur la Pentecôte, I (1).

Le Saint-Esprit, Dieu. — 1. Après l'unique et décisive victoire, remportée par l'athlète du genre humain pour l'univers entier, au nom duquel il combattait ; après que, non content d'avoir arraché notre fragile nature au joug de l'enfer, il l'a élevée jusqu'aux hauteurs de son royaume ; Jésus-Christ aujourd'hui, selon sa promesse, lui fait don du Saint-Esprit, dont il dit à ses Apôtres : « Je prierai mon Père, et il vous donnera un autre consolateur. » (*Johann.*, XIV, 16.) C'est dire, un autre non moins grand, un autre consolateur égal en gloire, ayant même nature et même substance divine. Il veut que la foi de ses disciples, préparée par sa parole infaillible à l'attente d'un don aussi grand, sache bien que Celui que le Père doit envoyer à la place d'un Dieu, est vrai Dieu lui-même. « Un autre consolateur ; » il participe donc à la majesté divine, puisqu'il lui est comparé. « Je prierai mon Père, et il vous donnera un autre consolateur. » Comme, dans les termes de cette promesse, il distingue les trois personnes de la Trinité ! La prière doit être adressée au Père, le Fils l'adressera, et le Saint-Esprit est promis comme devant être envoyé par le Père. Qu'il est grand, qu'il est ineffable l'amour du Rédempteur ! Il a élevé l'homme jusque dans le ciel, il a envoyé un Dieu sur la terre. Qu'il est grand le soin que prend le Créateur de la réhabilitation de sa créature ! voilà qu'il envoie encore un nouveau remède du haut du ciel ; voilà que la majesté divine daigne visiter une seconde fois elle-même son malade. La divinité, par le Paraclet qui tient la place du Rédempteur, se mêle encore aux destinées humaines, afin de consommer par la force spéciale du Saint-Esprit les bienfaits commencés par le Sauveur. Ce que l'un a racheté, l'autre le sanctifiera ; ce que l'un a conquis, l'autre le conservera. Ainsi l'unité divine a sa preuve dans l'unité de la grâce et du bienfait, et l'Esprit-Saint doit être adoré avec une égale piété, comme étant le même que Dieu quant à la substance, mais une personne distincte de la Trinité divine, trois personnes égales en miséricorde, qui sont un seul Dieu.

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Les Pères de Louvain l'avaient maintenu comme douteux ; d'autres docteurs affirment qu'il est apocryphe, soit à cause du défaut d'unité dans le style, soit parce que le mot « gladiatores » est employé à tort dans ce passage « in traditorem et gladiatores gladium stringit. » On trouve quelques traits de ce Sermon dans les homélies d'Eusèbe, tels que celui-ci dans la première sur le Symbole : « Rogabo Patrem, Filius est qui intelligitur rogaturus, Pater est qui indicatur rogandus, Spiritus Sanctus qui promittitur a Patre mittendus ; » et d'autres encore dans l'homélie sur la Pentecôte.

que Sanctorum, et dicent eis : « Ecce est qui sic iterum redit quomodo adscendit. Nos diximus, quia « sic veniet quomodo eum vidistis euntem in cælum ; » qui deduxistis euntem, suscipite redeuntem. Ista allocutio non est linguarum septuaginta ; sed patenter nubes dicuntur pluviales, ut occurrant in rore et refrigerosa amœnitate, qui conscientiæ non continent quæstionem. Petamus ergo a Domino Deo nostro, ut sicut hodie Adscensionis celebramus tempus et diem, ita revertentis mereamur matutinam suscipere pietatem ; ut dicamus ei : « Mane adorabo, Domine, mane adstabo tibi, et contemplabor te. » (*Psal.* v, 4, 5.)

SERMO CLXXXII (*a*).

In Pentecoste, I.

Spiritus Sanctus Deus. — 1. Post illam singularem insignemque victoriam, qua publicus propugnator mundo et militavit et vicit, postquam fragilitatem conditionis nostræ non solum de inferis eruit, sed etiam in regni sui excelsa subvexit, in hac die juxta verbum suum Sanctum Spiritum donavit, de quo jam Apostolis suis dixerat : « Et ego rogabo Patrem, et alium Paracletum dabit vobis. » (*Johan.*, XIV, 16.) Alium utique non minorem ; alium Paracletum, id est, similis gloriæ vel naturæ, ejusdemque substantiæ ; ut discipulorum fides veridica sponsione ad exspectationem tanti muneris præparata, illum quem sibi a Domino in locum Dei promissum esse meminisset, verum Deum esse cognosceret. « Et alium, inquit, Paracletum ; » majestatis intellige socium, quem majestati perspicis comparatum. « Et ego rogabo, inquit, Patrem, et alium Paracletum dabit vobis. » Quam bene sub titulo promissionis, distinctionem applicuit Trinitatis ? Pater est qui indicatur rogandus ; Filius est qui intelligitur rogaturus ; Spiritus Sanctus qui promittitur a Patre mittendus. Quanta et quam ineffabilis pietas Redemptoris ! Hominem portavit ad cælum, et Deum misit ad terras. Quanta est auctori cura pro instauratione facturæ suæ ! Ecce iterum nova de supernis medicina mittitur ; ecce iterum infirmos suos per se ipsam majestas visitare dignatur. Ecce iterum humanis divina miscentur, id est, vicarius Redemptoris ; ut beneficia quæ Salvator Dominus inchoavit, peculiari Spiritus Sancti virtute consummet ; et quod ille redemit, iste sanctificet ; quod ille adquisivit, iste custodiat ; ac sic unitas deitatis per unitatem gratiæ ac muneris approbatur, ut Spiritus Sanctus Deus in substantia unus, in persona alius, æquali miseratione unicus, æquali reverentia sit colendus.

(*a*) Alias de Tempore, CLXXXV.

Ce n'est plus un hôte, mais un habitant éternel. — 2. Le Saint-Esprit, qui descend en ce jour, comme une rosée sanctifiante, dans les temples que ses Apôtres lui ont préparés en leurs cœurs, n'y vient donc pas comme un hôte de passage, mais comme le consolateur éternel qui les a toujours habités. De même que Jésus avait dit de lui-même à ses Apôtres : « Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du siècle ; » (*Matth.*, XXVIII, 20.) de même il dit du Saint-Esprit : « Le Père vous donnera un consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous. » Il était donc en ce jour au milieu de ses fidèles, non-seulement comme un visiteur et pour l'œuvre qu'il venait accomplir, mais encore par l'effet de son éternelle présence divine. Ce ne fut pas le seul parfum, ce fut la substance même du baume divin qui coula dans les vases ; quant au parfum, il devait remplir toute l'étendue du monde, afin que ceux qui s'approcheraient de ces vases et respireraient la doctrine qui y était contenue, devinssent eux-mêmes capables de contenir Dieu et de participer à sa gloire. Il se posa donc sur la tête de chacun d'eux en forme de langue de feu, selon le témoignage du Sauveur : « Je suis venu mettre le feu sur la terre ; » (*Luc.*, XII, 49.) Il a été d'ailleurs écrit de lui : « Notre Dieu est un feu qui consume. » (*Deut.*, IV, 24.) Il répandit donc sur ses Apôtres des flots de vive lumière, afin qu'eux-mêmes fussent ensuite pour l'univers entier les douze rayons du soleil éternel, les douze lampes de vérité ; afin qu'ils pussent arroser et remplir du vin nouveau, dont ils étaient enivrés, les cœurs altérés de tous les peuples.

Ce que la venue du Saint-Esprit ajouta à la perfection des Apôtres. — 3. Recherchons ici quelle perfection nouvelle peut apporter aux Apôtres la venue du Saint-Esprit, après la résurrection et l'ascension de notre Seigneur. Ils avaient, il est vrai, la foi ; mais il leur manquait la constance dans la foi. Ils auraient pu sans doute prêcher Jésus-Christ dans tout l'univers, mais non combattre pour lui jusqu'à la mort ; aussi la palme du martyre ne couronna-t-elle aucun des disciples avant la venue du Saint-Esprit. En outre, leurs yeux ne voyaient plus le Divin Maître, dont la prédication visible les fortifiait auparavant, et qui les édifiait par ses miraculeuses vertus. Pendant qu'ils étaient avec lui, ils croyaient aisément à ce qu'ils voyaient ; la foi avait les sens pour auxiliaires, elle était affermie par le témoignage des œuvres, alimentée par les signes et les miracles. Mais après que Jésus, après s'être élevé à leurs yeux, eut disparu dans le ciel, leurs intelligences étonnées et pleines de crainte ne pouvaient plus par elles seules se préoccuper dignement des choses éternelles ; leurs cœurs étroits ne suffisaient plus aux grands mouvements des émotions divines ; ils n'auraient pu comprendre comment le Christ est le Verbe Dieu avec Dieu. C'est ce que notre Seigneur lui-même, quand il était encore présent de corps ici-bas, voulut leur faire entendre par ces mots : « J'ai encore beaucoup de choses à dire, mais vous ne pouvez pas les porter à présent ; lorsque l'esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité. (*Johann.*, XVI, 12, 13.) Vous le voyez : après l'éloignement de l'adorable et souveraine Vertu, les esprits des disciples furent agrandis jusqu'à pouvoir contenir les immenses trésors de la lumière divine et l'intelligence de la vérité. Or, il n'y a que Dieu dont la munificence puisse ainsi accumuler la grâce, aug-

Non jam visitator, sed habitator æternus. — 2. Ergo Spiritus Sanctus in hac die ad præparata sibi Apostolorum suorum templa, velut imber sanctificationis illapsus est, non jam visitator subitus, sed perpetuus consolator, et habitator æternus. Nam sicut de semetipso Apostolis suis dixerat : « Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi ; » (*Matth.*, XXVIII, 20.) ita etiam de Spiritu Sancto : « Paracletum, inquit, dabit vobis Pater, qui vobiscum sit in æternum. » Adfuit ergo in hac die fidelibus suis non jam per gratiam visitationis et operationis, sed per ipsam præsentiam majestatis ; atque in vasa non jam odor balsami, sed ipsa substantia sacri defluxit unguenti, ex cujus fragrantia latitudo totius orbis impleretur, et appropinquantes ad eorum doctrinam, Dei fierent capaces atque participes. Sedit ergo super singulos quasi ignis, de quo Salvator noster testatur : « Ignem veni mittere in terram ; » (*Lucæ*, XII, 49.) de quo dictum est : « Deus noster ignis consumens est. » (*Deut.*, IV, 24.) Ipse itaque Apostolos suos vivæ lucis fonte perfudit ; ut ipsi postmodum universum mundum tanquam duodecim solis radii ac totidem lampades veritatis illuminent, et inebriati novo vino repleant atque irrigent sitientia corda populorum.

Apostolorum perfectioni quid adjecit adventus Spiritus Sancti. — 3. Inquiramus hoc loco post resurrectionem vel adscensionem Domini, quid adhuc adjici possit Apostolorum perfectioni per participationem Spiritus Sancti. Erat quidem in eis fides ; sed fiduciæ constantia deerat. Jam quidem Christum per universa poterant prædicare ; sed adhuc pro Christo usque ad mortem certare non poterant ; usque adeo ut nullum ex discipulis coronaverit palma martyrii ante adventum Spiritus Sancti. Præterea jam recesserat ex oculis eorum Dominus Jesus, qui eos prædicatione visibili os ad os loquens corroborabat, et virtutum miraculis instruebat ; et dum cum eo erant, facile credebant quæ videbant ; fides adjuvabatur adspectibus, præsentibus confirmabatur operibus, signis ac virtutibus pascebatur. Postquam vero Dominus Jesus sublatus ex oculis eorum recessit in cælum, non sufficiebant adtonitæ ac trepidæ eorum mentes, ut dignum erat, cælestia et æterna cogitare ; nec prævalebant adhuc portare angusta eorum pectora divinorum sensuum magnitudinem ; ut possent intelligere Christum quomodo erat Verbum Deus apud Deum, sicut eis ipse Dominus adhuc in corpore constitutus evidenter insinuat, dicens : « Multa habeo vobis dicere, sed non potestis ea portare modo ; cum autem venerit Spiritus veritatis, ipse vos docebit omnem veritatem. » (*Johan.*, XVI, 12, 13.) Vides quod post discessionem adorandæ summæque Virtutis discipulorum pectora dilatata sunt, ad sustinendam magnitudinem divini luminis et intelligentiam veritatis? Deus itaque est qui potest post munificentiam suam accumulare gratiam, augere sapientiam, confirmare constantiam.

Apostolorum status ante et post adventum Spiritus

menter la sagesse et rendre la constance inébranlable.

Etat des Apôtres avant et après la venue du Saint-Esprit. — 4. Appliquons-nous à discerner ce qui manquait aux Apôtres de grandeur d'âme et de perfection, avant la descente du céleste consolateur. Auparavant, en le voyant marcher sur la mer, dont les flots courroucés s'apaisaient devant lui, et dont la surface mouvante portait docilement ses pieds comme un chemin sur la terre ferme, « ils se troublèrent, disant : C'est un fantôme ; et dans leur frayeur, ils crièrent. » (*Matth.*, XIV, 26.) Après avoir été remplis de l'Esprit-Saint, ils ne s'écrient plus : C'est un fantôme ; ils disent : « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était avec Dieu, et le Verbe était Dieu ; (*Johan.*, I, 1.) et encore : « C'était la véritable lumière, qui illumine tout homme venant en ce monde ; » (*Ibid.*, 9) et l'Apôtre à son tour : « Il est avant tout, et toutes choses subsistent par lui. » (*Coloss.*, I 17.) L'un des disciples, Thomas, avant d'avoir reçu le don du Saint-Esprit, cherche Dieu dans les blessures de la chair sur le corps de Jésus déjà glorifié, sur ce corps qui habite déjà le ciel, et tant qu'il n'a pas le témoignage des traces des clous et des cicatrices pour le contraindre à croire à l'incorruptible divinité, il s'écrie : « Si je ne vois dans ses mains la marque des clous, et si je ne mets ma main dans son côté, je ne croirai point. » (*Johan.*, XX, 25.) Au contraire, un autre des disciples, rempli de la science du Saint-Esprit, s'écrie avec confiance : « Nous vous annonçons la parole de vie, qui était dès le commencement, que nous avons ouïe, que nous avons vue de nos yeux, que nous avons considérée, et que nos mains ont touchée ; nous vous annonçons la vie éternelle qui était dans le Père et qui nous est apparue. » (I *Johan.*, I, 1, 2.) Ailleurs l'apôtre saint Paul, après avoir été enrichi des dons du divin consolateur, dit en toute assurance : « Si nous avons connu Jésus-Christ selon la chair, nous ne le connaissons plus maintenant. » (II *Corinth.*, V, 16.) Comme la Passion de notre Seigneur était proche, le bienheureux Pierre, que n'avait pas encore affermi le souffle du divin Paraclet, ne veut pas être séparé corporellement de Jésus ; il tire l'épée contre Judas et ceux qui le suivent, et croit qu'il faut repousser la violence par la violence. Saint Etienne, au contraire, plein de l'Esprit-Saint, ne cherche plus Jésus-Christ sur la terre, mais voit la gloire de Dieu dans le ciel ouvert à ses yeux ; loin de songer à la vengeance, il prie pour ses bourreaux, il s'écrie : « Seigneur, ne leur imputez point ce péché. » (*Act.*, VII, 59.) Avant la venue du Saint-Esprit, au temps même de la Passion du divin Maître, de ses disciples, les uns s'enfuient, les autres sont effrayés par la voix d'une servante, et la peur s'emparant de leurs âmes, ils vont jusqu'à renoncer leur Dieu. Mais quand le Saint-Esprit les eut illuminés et affermis dans la foi, torturés par le bourreau, battus de verges, ils allaient, se réjouissant de ce qu'ils étaient dignes de souffrir l'ignominie pour le nom de Jésus-Christ ; eux qui avaient nié, jurant qu'ils ne connaissaient point cet homme, ils se font gloire maintenant des supplices endurés pour lui, et sous l'action du Saint-Esprit, ils pensent que c'est peu, ce qu'ils supportent pour l'amour du Christ. Avant, il suffisait de la parole pour les effrayer ; maintenant les persécutions et les tortures les fortifient ; ce ne sont pas seulement leurs paroles, ce sont leurs actes qui confessent le Seigneur, et ils donnent leur sang pour prouver la grandeur de

Sancti. — 4. Videamus ergo ante visitationem cælestis consolatoris, quantum eis de magnaminitate, quantum de perfectione defuerit. Nam primum cum eum supra tumentia maris dorsa vidissent substratis fluctibus ambulantem, et cum aquarum iter instabile sub divinis solidaret unda famula vestigiis, turbati sunt dicentes : « Phantasma est, » (*Matth.*, XIV, 26,) et præ timore clamaverunt. Post infusionem vero Spiritus Sancti jam non dicunt quia phantasma est ; sed : « In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum ; » (*Johan.*, I, 1.) et iterum : « Erat, inquit, lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum ; » (*Ibid.*, 9.) et Apostolus dicit : « Quia ipse est ante omnes, et omnia per ipsum constant. » (*Coloss.*, I, 17.) Unus autem ex discipulis Thomas nondum hujus muneris benedictione ditatus, cum in corpore jam glorificato, in corpore jam cælesti per carnis vulnera Deum quæreret, et ad credendam incorruptibilem divinitatem fixuris clavorum et cicatricum testimoniis indigeret : « Nisi videro, inquit, in manibus ejus fixuram clavorum, et mittam manum meam in latus ejus, non credam. » (*Johan.*, XX, 26.) Alius vero jam sancti Spiritus eruditione repletus confidenter exclamat : « Quod erat ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis nostris, quod perspeximus, et manus nostræ palpaverunt de verbo vitæ, et annuntiamus vobis vitam æternam, quæ erat apud Patrem, et apparuit nobis. » (I *Johan.*, I, 1, 2.) Et iterum alio loco Paulus apostolus tantæ majestatis locupletatus illapsu fiducialiter protestatur : « Etsi cognovimus secundum carnem Christum, sed nunc jam non novimus. » (II *Cor.*, V, 16.) Beatus Petrus Domini passione jam proxima, nondum divina Paracleti inspiratione fundatus, nolens a se Christum corporaliter separari, in traditorem et gladiatores (*a*) gladium stringit, et vim vi æstimat repellendam. Stephanus autem plenus Spiritu Sancto jam non in terra Christum requirit, sed aperto cælo vidit gloriam Dei ; neque jam de vindicta cogitat, sed pro persecutoribus suis exorat et supplicat : « Domine, ne statuas illis hoc peccatum. » (*Act.*, VII, 59.) Ante adventum vero Spiritus Sancti sub ipso crucis Dominicæ tempore, alii ex discipulis effugantur, alii unius ancillæ voce terrentur, et metu corda trepida penetrante, Dominum suum negare coguntur. Post illustrationem vero et confirmationem Spiritus Sancti, custodiis excruciati, verberibus afflicti, ibant gaudentes, quia digni essent pro Christi nomine contumeliam pati ; et qui ante negaverant cum juramento, quia non novimus hominem istum ; nunc propter eum in suppliciis gloriantur, et operante in se Spiritu Sancto, parum putant esse quod pro Christi amore patiuntur. Et qui ante verbis deterrebantur, nunc pœnis et cruciatibus roborantur, et Christum Dominum non jam vocibus, sed moribus confi-

(*a*) A MS. Vindocin. abest, *et gladiatores.*

leur affection; soutenus au milieu des tortures par le vin généreux de la charité divine, ils s'écrient : « Les souffrances de la vie présente n'ont aucune proportion avec la gloire qui doit éclater un jour en nous. » (*Rom.*, VIII, 18.) Aussi les bienheureux Apôtres, brûlants de cette ardeur de la foi, dont notre Seigneur lui-même a dit : « Je suis venu mettre le feu sur la terre; et je ne veux autre chose, sinon qu'il soit allumé, » (*Luc.*, XII, 49,) étaient accusés par la multitude railleuse d'être ivres; on disait d'eux : « Ils sont pleins de vin nouveau. » (*Act.*, II, 13.) Ils l'étaient en effet; ils avaient été renouvelés par l'Esprit-Saint, et en eux apparaissait ce qu'avait dit le Seigneur lui-même : « On met du vin nouveau dans des vases neufs. » (*Matth.*, IX, 17.)

Les Apôtres n'ont pas été seuls enivrés du vin de l'Esprit-Saint. — 5. Et ne croyons pas que les Apôtres seuls aient reçu ce vin nouveau. Cette liqueur enflamme aussi, cette coupe généreuse enivre chaque jour les cœurs des fidèles et les âmes qui se convertissent. Et nous sommes souvent témoins de ces conversions. Ce sont des hommes que le désir de leur salut pousse à fuir leurs parents et leur patrie ; ils sortent volontairement de leur pays et de leur famille, et morts à ce monde, ils cherchent selon l'esprit d'autres parents pour leurs âmes, libres ils viennent sous le joug, et peu auparavant élevés et célèbres selon le monde, ils recherchent l'humilité, ils dédaignent le faste, ils désirent être ce qu'ils avaient méprisé, et ce qu'ils étaient, ils le haïssent; étrangers en ce monde et pleins de l'image de l'autre, ils foulent aux pieds les faux biens de la terre et soupirent après l'éternelle patrie. Enivrés de ce vin nouveau qui les transforme, ces hommes préfèrent l'abstinence aux délices, les veilles au doux sommeil, aux richesses la pauvreté; ils pensent qu'il n'y a pas de plus exquises voluptés que les fatigues de la lutte contre les vices. Ce que le monde croit vil est précieux à leurs yeux, et ce qu'ils avaient regardé comme précieux leur paraît vil. Ils aiment leurs ennemis et rendent le bien pour le mal, ils ne sont pas ébranlés par les persécutions, ils ne s'irritent pas contre les opprobres, ils ne se laissent point abattre par l'injustice; pleins du feu de l'Esprit-Saint et du désir de la récompense éternelle, ils ne sentent aucun de ces maux. Ce vin spirituel soutenait les martyrs, quand, repoussant, rejetant toutes les séductions de ce siècle, ils allaient au devant des tortures, oublieux de leurs biens et de leurs affections, de leurs patrimoines et de leurs familles; ils surmontaient la pitié qu'éveillaient en eux les sanglots de leurs petits enfants, les cris de leurs parents qui couvraient leurs têtes de poussière, et la désolation des mères s'arrachant les cheveux et déchirant leurs poitrines. Comme enivrés du vin spirituel, les martyrs ne voyaient rien de tout cela, ils ne connaissaient pas leurs proches; sous l'influence de l'Esprit-Saint répandu dans tout leur être, ils volaient aux tortures, aux supplices, comme à des consolations et à des couronnes.

Comment nous devons chaque jour attirer en nous l'Esprit-Saint. — 6. Il est vrai, nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire de la descente du Saint-Esprit; mais nous devons agir de telle sorte, que chaque jour nos œuvres chastes et nos chastes âmes l'engagent à se fixer en nous. Par la pureté de nos sens et de nos pensées, par une constante vigilance sur nos paroles et sur nos cœurs, nous devons être toujours dignes de sa venue

tentur, ac dilectionis magnitudinem sanguinis effusione testantur; et inter hæc calefacti et accensi mero Dominicæ caritatis exclamant : « Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis. » (*Rom.*, VIII, 18.) Ergo beati Apostoli illo fidei igne ferventes, de quo ipse Dominus dicit : « Ignem veni mittere in terram, et quid volo, nisi ut accendatur, » (*Lucæ*, XII, 49,) ab impia multitudine putabantur ebrii et musto pleni; et dicebant ad invicem : « Quia musto pleni sunt isti. » (*Act.*, II, 13.) At vero novo vino repleti erant; quia Spiritu Sancto jam fuerant innovati, et apparebat in eis quod ipse Dominus dixerat : « Novum vinum in utres novos mittendum est. » (*Matth.*, IX, 17.)

Non soli Apostoli Spiritus Sancti musto inebriati. — 5. Istud vero novum vinum non putemus solos tunc Apostolos suscepisse. Hoc musto inflammantur, et hoc præclaro poculo quotidie inebriantur etiam corda fidelium, et animæ convertentium. Quod frequenter fieri videmus, quando pro desiderio salutis suæ parentes et patriam suam fugiunt; exeunt nullo compellente de terra et de cognatione sua, et mortui huic mundo, alios spiritaliter animarum inquirunt parentes, et liberi sub jugo veniunt, et paulo ante clari atque sublimes humilia affectant, superba fastidiunt, et cupiunt esse quod ante despexerant, et odisse incipiunt quod fuerant; præsentium hospites, futurorum appetitores, æternam illam patriam contempta temporalium falsitate (*a*) suspirant. Hoc itaque multo spiritales animæ inebriatæ et penitus commutatæ abstinentiam deliciis, vigilias dulcibus somnis, paupertatem divitiis anteponunt; arduum contra vitia laborem, jocundissimam computant voluptatem. Dulcescunt eis vilia, et quæ prius fuerant pretiosa, vilescunt. Diligunt inimicos suos, et benefaciunt his qui se oderunt; non convincuntur indignantibus, non irritantur in opprobriis, non franguntur in injuriis; prorsus horum nihil sentiunt propter fervorem Spiritus Sancti et propter æternam retributionem. Hoc spiritali mero calebant Martyres, quando abjicientes et post se jactantes omnia sæculi blandimenta, ibant ad passiones, obliviscentes facultates et affectiones, patrimonia ac matrimonia sua; et vincentes armatam contra se parvulorum pignorum fletibus pietatem, vociferantes quidem parentes, pulverem mittentes in capita sua, et matres facies suas avulsis crinibus dilacerantes. Sed illi hæc omnia, tanquam ebrii, non videbant, nec cognoscebant suos; quia infuso præcordiis suis Spiritu Sancto, ad dolores, ad supplicia, tanquam ad consolationes et ad præmia festinabant.

Quomodo quotidie invitandus apud nos Spiritus Sanctus. — 6. Itaque anniversarium quidem diem celebramus de adventu Spiritus Sancti; sed nos ita agamus, ut quotidie eum ad nos castis operibus et castis pectoribus invitemus. Ita enim puri atque purgati sensibus et cogitationibns esse debemus; ita nos oportet ori et cordi adhibere

(*a*) MS. Vindocin. *felicitate.*

et de ses lumières, et lui paraître exempts de toute souillure intérieure; « les mauvaises pensées séparent de Dieu. » (*Sap.*, I, 3.) Appliquons-nous à nous affranchir de tout sentiment d'envie et de malice; « la sagesse n'entre pas dans une âme malicieuse, elle n'habite pas dans un corps esclave du péché. » (*Ibid.*, 4.) Les âmes qui négligent de se confier à la garde et à la protection de l'Esprit-Saint, deviennent la proie de la colère et de l'orgueil. Ainsi, n'attristons pas le consolateur par ces sortes de passions; engageons-le plutôt à s'établir dans notre cœur par notre humilité, par notre amour de la paix et faisons sa joie par nos œuvres et par nos progrès. Il a dit lui-même : « Où est le lieu de mon repos, si ce n'est sur le cœur brisé et repentant qui tremble à mes paroles? » (*Isai.*, LXVI, 1.) 2.) Que si nous désirons être dignes de recevoir un tel hôte, purifions d'abord la demeure de notre âme des coupables appétits de la concupiscence de la chair, des détestables mouvements de l'orgueil, des immondices de la vanité, du péché de tiédeur, dont le Seigneur a dit lui-même : « Plût à Dieu que tu fusses froid ou chaud! mais parce que tu es tiède, je te vomirai de ma bouche, » (*Apoc.*, III, 15, 16,) c'est-à-dire, je te rejetterai de mon cœur. Que la demeure de notre âme soit prête chaque jour à recevoir son roi; ornons-la des diverses fleurs des mœurs irréprochables. Remplissons-la des suaves et rares parfums de la chasteté, de l'encens de la foi et de la componction, du baume de la bienveillance, des senteurs de la charité; retranchons les vices, greffons les vertus; détruisons en nous la demeure du démon, et changeons-nous en un temple de Dieu; que cet hôte incomparable, charmé par la beauté de ce séjour, s'y établisse à jamais. Il est descendu vers nous, afin que nous puissions nous élever jusqu'à lui, à qui est due toute gloire, en même temps qu'au Père et au Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CLXXXIII.

Sur la Pentecôte, II (1).

1. Nous célébrons aujourd'hui, mes très-chers Frères, l'anniversaire solennel du jour où notre Seigneur Jésus-Christ envoya l'Esprit-Saint, selon la promesse qu'il en avait faite à ses disciples. Il avait dit : « Si je ne m'en vais point, le Consolateur ne viendra point à vous. » (*Johan.*, XVI, 7.) Le quarantième jour après sa résurrection a eu lieu son ascension au ciel, dont nous avons célébré la fête il y a dix jours; il s'y est souvenu de sa promesse; il envoie aujourd'hui le Saint-Esprit, dont furent d'abord remplis les cent-vingt disciples, qui étaient demeurés réunis, et qui attendaient dans la prière l'accomplissement de la promesse divine. L'Ecriture dit : « Soudain un bruit s'entendit du ciel, pareil à un vent violent qui s'approche. Et ils virent comme des langues de feu qui se partagèrent, et se reposèrent sur chacun d'eux. Et ils commencèrent à parler en diverses langues, selon que l'Esprit-Saint leur donnait des paroles. » (*Act.*, II, 2.) Ce vent violent emporte l'édifice de paille élevé dans leur cœur charnel; ce feu consumait l'édifice de foin

(1) Il a été fait sur des pensées de S. Augustin.

custodiam, ut nos dignos semper ejus visitatione et illuminatione faciamus, et videamur liberi esse ab omni immunditia cogitationum; quia ut dixi, « perversæ cogitationes separant a Deo. » (*Sap.*, I. 3.) Studeamus liberi esse ab omni obtrectatione omnique malitia; quia « in malevolam animam non ingreditur sapientia, nec habitabit in corpore subdito peccatis. » (*Ibid.*, 4.) Per iram ac superbiam, animæ negligentium Spiritus Sancti custodia et protectione nudantur. Non ergo per hujus modi passiones contristemus Spiritum Sanctum; sed potius eum ad sedem cordis nostri per gratiam humilitatis et pacis mansuetudinem evocemus, ac lætificemus eum operibus et profectibus nostris; quia ipse dicit : « Super quem requiescam, nisi super humilem et quietum, et trementem sermones meos. » (*Isa.*, LXVI, 1, 2.) Si ergo promereri cupimus tanti visitatoris ingressum, mundemus primum domum animæ nostræ ab indignis carnalis concupiscentiæ passionibus, a superbiæ abominatione, a fœtore jactantiæ, a teporis horrore, de quo ipse Dominus dicit : « Utinam, inquit, frigidus esses aut calidus; nunc vero quia tepidus es, incipiam te evomere ex ore meo, » (*Apoc.*, III, 15, 16,) id est, ex visceribus intimi cordis exspuere. Præparemus itaque hanc domum quotidie ad sacri regis adventum, eamque diversis probabilium morum floribus adornemus. Repleamus eam jocundis pretiosisque odoribus castitatis, fidei et compunctionis incenso, balsamo benevolentiæ, et thymiamate caritatis; ut amputatis vitiis, et virtutibus insertis, destructa in nobis habitatione diaboli, mutemur in templum Dei; ut tam beatus hospes nitido delectatus hospitio, stabilem ac perpetuam in nobis faciat mansionem. Propter hoc enim ad nos ille descendit, ut nos ad illum possemus adscendere; cui est gloria cum Patre et Spiritu Sancto in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CLXXXIII (*a*).

In Pentecoste, II.

1. Fratres carissimi, hodierna die anniversaria solemnitas agitur, qua die Dominus noster Jesus Christus Spiritum Sanctum misit, quem discipulis ante promiserat. Dixerat enim : « Non potest ille venire, nisi ego abiero. » (*Johan.*, XVI, 7.) Quadragesimo itaque die post resurrectionem suam, cujus solemnitatem ante dies decem egimus, adscendit in cælum, nec immemor pollicitationis suæ hodie misit Spiritum Sanctum, quo impleti sunt prius centum viginti, qui simul fuerant congregati, eamdemque Domini promissionem fideliter exspectabant. Scriptum est enim : « Subito de cælo sonus factus est, quasi ferretur status vehemens; et visæ sunt illis linguæ divisæ sicut ignis, qui et insedit super unumquemque illorum; et cœperunt linguis omnibus loqui, quomodo Spiritus Sanctus dabat eis pronuntiare. » Flatus ille à carnali palea corda mundabat; ignis ille fœnum veteris concupiscentiæ con-

(*a*) Olim de Tempore, CLXXXVIII, et post in Appendice, LXI.

de l'antique concupiscence. Il plut à Dieu de marquer alors la présence de son Esprit divin, en accordant à ceux qui le recevaient le don de parler toutes les langues.

Pourquoi l'Esprit ne pouvait venir, si le Christ ne s'en allait. — 2. Attachons-nous d'abord à expliquer en peu de mots pourquoi, lorsqu'il promit de l'envoyer, il dit : « Si je ne m'en vais point, le Consolateur ne viendra point à vous. » L'Esprit-Saint, en effet, ne saurait être séparé du Fils de Dieu, et, puisqu'il ne s'en sépare jamais, il ne pouvait venir pendant que Jésus-était sur la terre. Mais le Seigneur était encore revêtu aux yeux de ses faibles disciples de la nature d'esclave, dans laquelle le Verbe a été fait chair et a habité parmi nous ; hommes charnels, ils ne voyaient encore que la nature charnelle, parce que la nature de Dieu, eu égard à laquelle il n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation de s'égaler à Dieu, ne saurait être visible qu'aux yeux de l'âme ; aussi dit-il : « Si je ne m'en vais point, le Consolateur ne viendra point à vous ; » comme s'il disait : Aussi lontemps que vo-attachement charnel est préoccupé de mon corps, la vue de votre âme ne saurait apercevoir ma divinité. Il leur avait donc promis que le don du Saint-Esprit les mettrait en possession de toute vérité, selon cette parole : « Ayant purifié leurs cœurs par la foi. » (*Act.*, xv, 9.) « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. » (*Matth.*, v, 8.) La nature corporelle du Sauveur se déroba aux yeux de leur corps, afin que la divinité du même Sauveur apparut à leurs cœurs par la venue du Saint-Esprit.

Le don des langues , signe de la présence de l'Esprit-Saint. — 3. Recherchons encore pourquoi le signe de la présence du Saint-Esprit fut que ceux qui le reçurent parlèrent toutes les langues. Maintenant, quand le Saint-Esprit se donne, on ne reçoit pas avec lui la faculté de parler aussitôt plusieurs langues, miracle évident par lequel il se révélait en ce temps-là. Il faut s'en souvenir ici, mes bien chers Frères : c'est par l'Esprit-Saint que l'amour de Dieu se répand dans nos cœurs. Et comme cet amour devait former l'Eglise universelle de la réunion des divers peuples du monde, il fallait qu'un seul homme reçût alors avec le Saint-Esprit le don de parler divers langages, comme aujourd'hui qu'elle est établie, l'Église universelle en son ensemble les parle tous. Par conséquent, si l'on disait à quelqu'un de nous : Vous qui avez reçu le Consolateur, vous ne parlez pas toutes les langues ? il devrait répondre : Je les parle toutes assurément, puisque je fais partie du corps de Jésus-Christ, c'est-à-dire, de l'Eglise qui les parle toutes. Evidemment, le miracle qui s'accomplit alors signifiait que, par la présence du Saint-Esprit, l'Eglise de Dieu parlerait un jour toutes les langues. La promesse divine s'est donc réalisée : « On ne met pas du vin nouveau dans de vieux vases ; mais on met du vin nouveau dans les vases neufs, et le vin et les vases se conservent. » (*Matth.*, ix, 17.) Il ne faut donc pas s'étonner de ce que, en les entendant parler diverses langues, quelques-uns disaient : « Il sont pleins de vin nouveau. » (*Act.*, ii, 13.) Et vraiment, ils étaient devenus des vases neufs par l'opération du don de la sainteté, afin que le vin nouveau, c'est-à-dire la grâce du Saint-Esprit, après les avoir remplis, leur fit acquérir par sa fermentation le pouvoir de parler toutes les langues, miracle qui était le signe incontestable de la propagation de l'Eglise catholique parmi toutes les nations. Aussi croyons-nous à bon droit que les hérétiques

sumebat. Ita quippe tunc Deo placuit Sancti Spiritus sui significare præsentiam, ut qui eum accepissent, linguis omnibus loquerentur.

Cur Spiritus venire nequibat, nisi Christus abiret. — 2. Prius itaque breviter videamus, quare dixit quando eum promisit : « Non potest ipse venire, nisi ego abiero. » Neque enim separabilis est a Filio Dei Spiritus Sanctus, aut impotens erat eo præsente venire, a quo non potest omnino discedere. Sed quoniam discipulis adhuc infirmis formam servi Dominus demonstrabat, in qua verbum caro factum est, et habitavit in nobis ; carnem vero Domini etiam carnales poterant intueri ; forma autem Dei, in qua non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo, non potest a spiritalibus cogitari ; propterea dixit : « Non potest ille venire, nisi ego abiero ; » tanquam diceret, quamdiu circa carnem meam occupatur vester carnalis affectus, tamdiu meam divinitatem non suscipit spiritalis vester obtutus. Dono enim Spiritus Sancti promiserat eos introducendos in omnem veritatem, sicut scriptum est : « Fide mundans corda eorum. » (*Act.*, xv, 9.) « Beati autem mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt. » (*Matth.*, v, 8.) Abscessit itaque corporalis forma Domini a corporalibus oculis eorum ; ut per Spiritum Sanctum divinitas Domini insinuaretur cordibus eorum.

Linguarum munus Spiritus Sancti præsentiæ signum. — 3. Nunc deinde videamus, quare tunc hoc erat signum præsentiæ Spiritus Sancti, ut qui cum accepissent, linguis omnibus loquerentur. Neque enim etiam nunc cum datur Spiritus Sanctus, qui eum accipiunt, loquuntur linguis omnibus, quo evidenti miraculo se illo tempore demonstrabat. Hic intelligendum est, Fratres carissimi, hunc esse Spiritum Sanctum, quo caritas Dei diffunditur in cordibus nostris. Et quoniam caritas Ecclesiam Dei congregatura fuerat toto orbe terrarum, quod tunc etiam unus homo peterat, ut Spiritum Sanctum accipiens linguis omnibus loqueretur, tunc Spiritu Sancto congregata ipsa unitas Ecclesiæ linguis omnibus loquitur. Proinde si quisquam dixerit alicui nostrum : Accepisti Spiritum Sanctum ; qua re non linguis omnibus loqueris? Respondere debet : Loquor sane omnibus linguis ; quia in eo Christi corpore, hoc est, in Ecclesia sum, quæ loquitur omnibus linguis. Quid enim tunc aliud significavit Deus, nisi Spiritus Sancti præsentia Ecclesiam suam linguis omnibus locuturam? Impletum est itaque quod promiserat Dominus : « Nemo mittit vinum novum in utres veteres ; sed vinum novum in utres novos mittit, ut utraque conserventur. » (*Matth.*, ix, 17.) Merito ergo cum audirentur linguis omnibus loqui, nonnulli dicebant : « Hi musto pleni sunt. » (*Act.*, ii, 13.) Nam facti fuerant utres novi, sanctitatis gratia renovati, ut vino novo, hoc est, gratia Spiritus Sancti repleti, linguis omnibus loquendo ferverent, et Ecclesiam catholicam per omnium gentium linguas futuram evidentissimo illo miraculo præ-

n'ont pas le Saint-Esprit, puisqu'ils sont séparés du corps, qui a été proclamé dans toutes les langues de l'univers.

Quels sont ceux qui célèbrent ce jour en esprit. — 4. Célébrez donc ce jour, mes bien chers Frères, comme il convient à des membres de la grande unité chrétienne. Vous ne le célébrez pas en vain, si vous adhérez fermement à cette même unité catholique, dont nous fêtons aujourd'hui l'origine, à cette Eglise que le Seigneur, qui la remplit de l'Esprit-Saint, reconnaît à son extension dans le monde entier, et dont il est reconnu comme l'époux l'est de l'épouse ; nul ne perd sa propre épouse, parce qu'il ne saurait la confondre avec celle d'autrui. A vous-mêmes établis sur toutes les nations, c'est-à-dire à l'Eglise de Jésus-Christ, aux membres, au corps, à l'épouse de Jésus-Christ, l'Apôtre adresse ces mots : « Supportez-vous les uns les autres avec charité, ayant soin de conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix. » (*Ephes.*, IV, 2, 3.) Voyez qu'en nous prescrivant de nous supporter les uns les autres, il nous en montre le moyen dans la charité, et qu'il place l'unité d'un même esprit dans le lien de la paix. La paix est la maison de Dieu, faite de pierres vivantes, demeure dont le grand Père de famille se plaît à faire son séjour, mais où les ruines de la division ne doivent point blesser ses yeux.

SERMON CLXXXIV.

Sur la Pentecôte, III (1).

1. Près de quitter la terre et de monter aux cieux, le Sauveur, mes très-chers Frères, promit à ses Apôtres de leur envoyer le Saint-Esprit, quand il serait retourné lui-même auprès de son Père. Il dit à ses disciples ces paroles que vous venez d'entendre : « Lorsque le Consolateur sera venu, cet Esprit de vérité qui procède du Père, et que je vous enverrai de la part de mon Père, rendra témoignage de moi. » (*Joann.*, XV, 26.) La promesse du Sauveur est accomplie, mes Frères. Jésus est monté aux cieux, le Saint-Esprit en est descendu. Il reste à faire que l'un et l'autre de ces mystères s'accomplissent en nous, c'est-à-dire que nous ayons le Saint-Esprit qui descend, et que, par une vie exemplaire, nous méritions de suivre Jésus dans son ascension. Le Sauveur nous a envoyé l'Esprit-Saint, selon la promesse qu'il en avait faite à ses disciples, en ces termes : « Il vous est bon que je m'en aille ; car, si je ne m'en vais point, le Consolateur ne viendra point à vous ; mais, si je m'en vais, je vous l'enverrai. » (*Ibid.*, XVI, 7.) N'allez pas croire qu'il s'exprime ainsi : « Je l'enverrai, » comme il dirait d'un inférieur : « J'enverrai ; » et, comme prétendent certains hérétiques, que l'Esprit-Saint n'est qu'un sujet, un serviteur de Dieu, obéissant à ses ordres. Loin de vous un tel doute. Dans la Trinité, il n'y a rien de moindre ou de plus grand; dire qu'en Dieu il y a quelque chose d'inférieur à lui-même, c'est nommer un Dieu imparfait.

2. Je vous en conjure, mes Frères, qu'une foi irrépréhensible vous montre un seul Dieu dans la Trinité, et trois personnes en un seul Dieu; que les pieds de votre entendement ne boitent pas, que ses yeux ne s'obscurcissent point, que ses mains ne se dessèchent

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Les Pères de Louvain le tiennent pour douteux ; d'autres docteurs, pour apocryphe et sans valeur. Un recueil l'attribue à S. Maxime, d'autres à Léon ; mais il y a erreur de part et d'autre.

signarent; ac per hoc recte creduntur hæretici Spiritum Sanctum non habere, qui dividuntur a corpore, quod per omnes gentes linguis omnibus meruit personare.

Diem hanc qui spiritaliter celebrent. — 4. Hunc itaque diem, Dilectissimi, sic celebrate tanquam membra unitatis corporis Christi. Non enim frustra celebratis, si hoc estis quod celebratis, illi Ecclesiæ cohærentes, quam Dominus implens Spiritu Sancto toto mundo crescentem cognoscit suam, et agnoscitur a sua tanquam sponsus a sponsa ; non perdit propriam, quia nemo supponit alienam. Vobis enim in omnibus gentibus constitutis, hoc est Ecclesiæ Christi, membris Christi, corpori Christi, sponsæ Christi Apostolus dicit :« Sufferentes invicem in dilectione, studentes servare unitatem spiritus in vinculo pacis. » (*Ephes.*, IV, 23.)Videte quia ubi præcepit ut sustineamus invicem, ibi posuit dilectionem; ubi spiritum nominavit unitatis, ibi ostendit vinculum pacis. Hæc est domus Dei de vivis lapidibus fabricata, in qua talem patrem-familias delectat habitare, cujus oculos ruina divisionis non debet offendere.

SERMO CLXXXIV (*a*).

In Pentecoste, III.

1. Discessurus e mundo isto, et adscensurus in cælum Dominus noster atque Salvator, Fratres carissimi, promisit Apostolis suis, quod Spiritum Sanctum ad eos mitteret, quando ad Deum Patrem ipse remeasset. Sic enim, ut nunc audistis, ad discipulos suos locutus est, dicens : « Cum autem venerit Paracletus, quem ego mittam vobis Spiritum veritatis, qui a Patre procedit, ille testimonium perhibebit de me. » (*Johan.*, XV, 26.) Impleta est, Carissimi, promissio Salvatoris. Adscendit Dominus Jesus Christus ; descendit Spiritus Sanctus. Superest ut hoc utrumque impleatur in nobis, id est, ut habeamus Spiritum Sanctum qui descendit, et per bonam vitam Christum sequamur qui adscendit. Misit ergo nobis Salvator Spiritum Sanctum, sicut discipulis suis ipse promisit, dicens : «Expedit vobis, ut ego vadam ; si enim non abiero, Paracletus non veniet ad vos ; si autem abiero, mittam eum ad vos. » (*Ibid.*, XVI, 7.) Quod dixit : « Mittam eum ; » ne forte aliquid vestrum cogitet, quod quasi de inferiore dixerit : « Mittam ; » vel, sicut hæretici dicunt, quod Spiritus Sanctus quasi subjectus ac serviens Deo, pareat imperanti. Absit a vobis ista suspicio. In Trinitate enim non minus aliquid, aut majus; quia si in Deo aliquid minus dicitur, imperfecta divinitas accusatur.

2. Unde obsecro vos, Carissimi, ut fide integra unum Deum in Trinitate, et Trinitatem in unitate credatis ; ne pedes vestrorum sensuum claudicent, aut oculi parum videant, aut manus aridæ fiant. Omnis enim qui fidem ca-

(*a*) Alias de Tempore, CLXXXIV.

pas. Celui qui ne marche pas dans la voie droite de la foi catholique, est boiteux; celui qui ne voit pas la lumière de la vérité, est aveugle; celui qui ne recueille pas le fruit des miséricordes divines, a les mains desséchées. Employez donc tous vos efforts à ce qu'aucun de vos membres ne soit atteint d'infirmité spirituelle ; à ce que Dieu n'ait horreur de votre gourmandise, ne déteste votre avarice, ne réprouve votre tiédeur. Que notre conscience innocente et pure devienne sa maison, et que le consolateur, dont l'Ecriture vous a fait connaître la venue, daigne demeurer toujours en vous, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CLXXXV.

Sur la Pentecôte, IV (1).

1. Vos âmes pieuses, mes très-chers Frères, doivent déjà connaître cette solennité qu'appelaient vos vœux. La célébration annuelle de cette fête nous apprit quels soins nous lui devons, et pourquoi nous les devons. A mesure que le temps, en son cours, emporte et ramène un anniversaire solennel, nous devenons d'autant plus instruits, que nous l'avons célébré plus souvent. C'est donc aujourd'hui la Pentecôte, c'est-à-dire, le cinquantième jour depuis la résurrection de notre Seigneur. Mais ce n'est pas en ce jour, comme certains l'ont dit, que le Sauveur est monté aux cieux. Après sa résurrection, il s'entretint plusieurs fois avec ses Apôtres, et c'est le quarantième jour qu'il alla s'asseoir à la droite de son Père, comme le dit l'évangéliste saint Luc : « Après sa passion, en diverses manières, il se montra lui-même vivant à ses Apôtres, leur apparaissant durant quarante jours. » (*Act.*, I, 3.) Ainsi, c'est bien dans un intervalle de quarante jours que le Sauveur se montra plusieurs fois à ses disciples. Il a voulu sans doute que nous nous réjouissions du bienfait de sa résurrection pendant un temps égal à celui pendant lequel nous avons pleuré sur les opprobres de sa passion; que l'aliment réparateur de sa présence nous fut accordé pendant un temps égal à celui pendant lequel nous avons jeûné en son absence. Ce n'est donc point aujourd'hui que Jésus-Christ est monté aux cieux ; mais aujourd'hui le Saint-Esprit en est descendu, comme l'avait promis notre Seigneur lui-même : « Lorsque je serai remonté auprès de mon Père, je vous enverrai le Consolateur, l'Esprit de vérité, qui vous enseignera toute vérité. » (*Johann.*, passim.) Faveur insigne, double joie : nous ne perdons point Jésus qui s'en va, et nous possédons le Saint-Esprit qui vient. Nous conservons l'un par les mérites de la foi, l'autre par l'acquisition de la sainteté.

La venue de l'Esprit établit le règne du Christ. — 2. « Lorsque, dit-il, je serai allé à mon Père, je vous enverrai le Consolateur. » Nous croyons donc que le Fils est arrivé à la droite de son Père, puisque nous voyons que le Consolateur est descendu sur les Apôtres. Nous croyons, dis-je, que Jésus règne dans le ciel, puisque nous voyons s'accomplir ses bienfaisantes promesses sur la terre, selon cette parole de l'Ecriture : « En montant aux cieux, il emmena la cap-

(1) Un recueil l'attribue à tort à S. Ambroise, en même temps que trois autres, que les autres MSS. mettent sous le nom de S. Maxime. Ce sont en effet les trois homélies de S. Maxime sur la Pentecôte ; on en trouve deux imprimées parmi les Sermons de S. Ambroise.

tholicam non bene sequitur, pedes debiles habet ; qui veritatis lucem non videt, oculorum caliginem patitur; qui misericordiæ fructum non habet, manuum ariditate siccatur. Id ergo agite, id elaborate, ne aliqua membrorum vestrorum portio hac debilitate vitietur, ne aut gula in vobis horreat, aut avaritia displiceat, aut infidelitas langueat; ut emundati penitus ac purificati, habitaculum Dei efficiamini, et Spiritus Sanctus qui descendisse hodie legitur, in vobis semper esse dignetur ; præstante (*a*) Domino nostro Jesu Christo, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CLXXXV (*b*).

In Pentecoste, IV.

1. Sanctitati Vestræ, Carissimi, votorum jam nota debet esse festivitas. Quid enim, qua ratione curemus, ex ipsa annua celebritate cognoscimus. Nam cum in vestigia sua iterum revolvitur transacta solemnitas, doctiores efficimur, dum eamdem sæpius celebramus. Pentecostes ergo (*c*) curatur hodie, hoc est, quinquagesima dies a resurrectione Dominica; non quod hac die, sicut plerique putant, ad cælos Salvator adscenderit. Nam post resurrectionem cum Apostolis conversatus, quadragesima die ad Dei Patris dexteram remeavit, sicut Lucas evangelista ait : « Quibus etiam exhibuit se ipsum vivum post passionem suam, per dies quadraginta apparens eis. » (*Act.*, I, 3.) Quadraginta ergo dierum curriculo conversationem suam discipulis Salvator exhibuit ; scilicet ut tanto numero resurrectionis ejus gratia lætaremur, quanto et passionis ejus injurias fleveramus, totidemque dierum spatio eo reficeremur præsente, quo jejunaveramus absente. Non igitur hodie Christus adscendit ad cælum ; sed Christi Spiritus descendit de cælo, sicut ipse Dominus promittens ait : « Cum autem adscendero ad Patrem, mittam vobis Paracletum, Spiritum veritatis, et ipse vos docebit omnia. » (*Johan.*, passim.) Magna plane gratia, duplex gaudium ; quod et abeuntem Christum non amisimus, et venientem Spiritum possidemus. Nam illum retinemus fidei merito, hunc sanctificationis accessu.

Christum regnantem adstruit Spiritus adveniens. — 2. « Cum iero, inquit, ad Patrem, mittam vobis Paracletum. » Credimus ergo ad Patrem pervenisse Filium, cum videmus ad Apostolos descendisse Paracletum. Credimus eum, inquam, regnare in cælis, quem cernimus munera donare in terris ; sicut scriptum est per Prophetam : « Adscendens in altum, captivam duxit captivitatem, dedit dona homi-

(*a*) In MS. desunt verba, *præstante*, etc.
(*b*) Olim de Tempore, CLXXVIII, et post in Appendice, LX.
(*c*) Editi, *Pentecosten ergo agamus.* MSS. autem, *curatur*, id est, *celebratur*. Quæ vox et eo sensu in homiliis Maximi I et III, in Pentecoste usurpatur.

tivité en esclavage, et répandit ses dons sur les hommes. » (*Psalm.* LXVII, 19.) Un triomphateur répand autour de lui les récompenses et les largesses. Ainsi, Jésus vainqueur, après avoir triomphé du démon, enrichit de sa bénédiction ceux mêmes dont il a brisé les chaînes Il nous a délivrés, en nous ouvrant la voie par laquelle nous devons ressusciter d'entre les morts; il nous a enrichis, en nous faisant ouvrir par le Consolateur le céleste royaume, comme notre héritage. Nous avons appris du Sauveur à remonter de la mort à la vie, comme par degrés, en progressant dans la vertu; nous apprenons maintenant à nous élever de la terre au ciel, selon qu'il est écrit : « Il vous enseignera lui-même toute vérité. » Que nous enseigne le Saint-Esprit? assurément la voie de la sainteté. Que nous enseigne le Consolateur? sans nul doute ce dont parle le Sauveur, quand il dit : « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez pas les porter à présent; quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité. » (*Johann.*, XVI, 12, 13.) Le Consolateur est donc le meilleur des maîtres, puisqu'il nous apprend ce que Jésus n'avait pu nous montrer. L'Esprit-Saint nous révèle les vérités que notre Seigneur avait encore à nous dire; excellent maître, dis-je encore, puisqu'il achève l'enseignement commencé par le Sauveur. Il a donc nécessairement une même substance divine avec Jésus-Christ, dont il complète la doctrine.

3. Purifions-nous donc, mes Frères, de toute souillure de la chair, pour nous rendre dignes de recevoir le Saint-Esprit. Si nous renonçons au monde, nous ne recevrons pas un Consolateur semblable à celui que le Père envoya aux Apôtres, c'est-à-dire, l'Esprit de vérité, parce qu'il n'y a pas auprès de Dieu le Père d'acception de personnes. Mais les promesses faites aux Apôtres deviennent notre héritage, si nous ressemblons aux Apôtres en pensées, en paroles et en actions. Si nous gardons les commandements de Dieu, si nous convertissons nos âmes à sa loi toute pure, nous devenons héritiers de Dieu; nous nous assurons une part avec Jésus-Christ à la vie éternelle et à la cohabitation avec les Anges. Puissions-nous obtenir cette grâce du même Jésus-Christ notre Seigneur, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CLXXXVI.

Sur la Pentecôte, V (1).

Ce jour a été célébré en tout temps. — 1. Aujourd'hui a brillé dans tout son éclat la munificence éternelle, quand le Saint-Esprit est descendu sur la sainte Congrégation des disciples. Il y a dix jours, nous avons célébré la glorieuse ascension de notre Seigneur; voici maintenant le cinquantième jour après sa résurrection, la Pentecôte, que l'Esprit divin illumina des rayons de son amour. Les Patriarches et les Prophètes entouraient ces solennités d'une sainte vénération; mais ils célébraient celle-ci avec plus de piété que toutes les autres. Il y a, dans ce nombre cinquante, beaucoup de mystères de sainteté; on l'appelle l'année de Rémission, apportant aux esclaves les bienfaits de la liberté. Le bienheureux Paul se rendait à Jérusalem pour célébrer cette fête, qu'il savait être riche plus que toute autre en grâces merveilleuses. En ce

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Il n'a rien de S. Augustin.

nibus. » (*Psal.* LXVII, 19.) Victor utique muneratur, victor dona largitur. Unde et Salvator victor, diabolicum post triumphum, quos de captivitate liberavit, etiam benedictione ditavit. Liberavit autem nos, cum ad resurgendum per se ipsum tartara nobis aperuit; ditavit, cum ad regnandum per Paracletum nobis cælestia reseravit. Quibusdam enim quasi profectum gradibus tunc de morte ad vitam didicimus remeare; modo autem de terris ad cælos docemur adscendere, sicut scriptuum est : « Ipse vos docebit omnia. » Quid docet Spiritus Sanctus? Utique hoc novit docere quod sanctum est. Quid docet nos Paracletus? Illud utique quod dixit Salvator : « Multa habeo vobis dicere, non potestis portare modo; cum venerit ille Spiritus veritatis, ipse vos docebit omnia. » (*Johan.*, XVI, 12, 13.) Bonus igitur magister est Paracletus, quia docet quæ Christus dicenda servavit. Hoc enim docet Spiritus Sanctus, quod Dominus dicendum habere se dixit. Bonus plane magister est, qui præceptorum exsecutor est Salvatoris. Necesse est igitur ut unius sit cum Christo substantiæ, quem videmus unius cum Christo esse doctrinæ.

3. Et ideo (*a*), Carissimi, mundemus nos ab omni inquinamento carnis; ut Spiritum Sanctum promereri et accipere possimus. Si hunc mundum relinquimus, non similem Paracletum, sicut Apostoli, id est, Spiritum veritatis quem mittet nobis Pater, accipiemus; quoniam non est personarum acceptio apud Deum Patrem; sed promissa Apostolorum nobis proficiunt, si opera et desideria et actus gerimus quos Apostoli fecerunt. Si vero legem Domini immaculatam et convertentem animas implendo mandata ejus perficiamus, nosmetipsos heredes Domini et coheredes Christi ad hereditatem sempiternam, et ad commorationem Angelorum cum gratia Christi committimus; quod ipse præstare dignetur, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CLXXXVI (*b*).

In Pentecoste, V.

Dies iste omni ævo solemnis. — 1. Perpetui muneris refulsit hodie ornamentum, quando Congregatio sancta discipulorum accipere meruit Spiritum Sanctum. Ante hos decem circiter dies celebravimus Domini Christi pium adscensum; Dominicæ resurrectionis quinquagesimus hodie dies eluxit, in quo die Spiritus Dei flammata caritate radiavit. Patriarchæ omnes et Prophetæ solemnitatem istorum festorum dierum sancta veneratione deputabant; sed istum diem præ omnibus solemniter celebrabant. In isto

(*a*) Conclusio hæc abest a Theodericensi MS.
(*b*) Alias inter Sermones Tom. I Supplem. Augustino adscriptos.

jour, au temps prescrit, Moyse reçut la loi sur le mont Sinaï, et donna aux Israélites les commandements de Dieu. Là, Dieu vint sur la montagne; ici, le Saint-Esprit descend sous la forme de langues de feu. Là, retentissent les éclats des tonnerres et des voix; ici, les Apôtres sont couronnés de traits de feu différents, selon le récit du livre sacré, que vous venez d'entendre : « Quand les jours de la Pentecôte furent accomplis, » etc. (*Act.*, II, 1.)

Les Apôtres sont dits avec raison pleins de vin nouveau. — 2. Quelle est belle, mes Frères, la réciprocité d'amour, qui garde à Dieu un cœur toujours prêt à le recevoir ! Il en fut ainsi pour les Apôtres, et les rayons de la divinité les inondèrent d'une splendeur sans égale. Voici le feu divin : il ne brûle pas, il illumine; il ne consume pas, il éclaire. Il a trouvé la pureté dans le tabernacle de leurs cœurs, et sa munificence leur prodigue gratuitement les trésors de la grâce. Dès qu'il a vu ces vases exempts de toute souillure, il a daigné les remplir de vin nouveau. Et le vin fermenta bientôt dans ces vases, où résonnèrent les accents de toutes les langues humaines. Comment n'auraient-ils pas eu la connaissance de toutes les langues du monde, ceux qui reçurent en eux le vin du Saint-Esprit et le feu caché de sa grâce? Pendant que beaucoup admiraient un aussi grand miracle, d'autres disaient en raillant : « Ils sont pleins de vin nouveau. » (*Act.*, II, 13.) Ils disaient bien sans le savoir; la vendange en fermentation rejette, en effet, les résidus immondes, pour ne garder que le parfum et l'arôme cachés. Les vases neufs avaient reçu le vin nouveau, afin que ce vin s'y conservât toujours pur, et qu'eux-mêmes demeurassent toujours neufs dans le Saint-Esprit, dont le Prophète disait : « Envoyez votre Esprit, Seigneur, et ils seront créés de nouveau, et vous renouvellerez la face de la terre. » (*Psalm.* CIII, 30.) La face de la terre a vraiment été renouvelée, elle s'est transformée merveilleusement, quand la langue pleine de grâce y a chanté les louanges de la puissance divine avec les accents de Dieu lui-même. Le même Prophète dit encore de l'Esprit-Saint : « Les cieux ont été affermis par la parole du Seigneur, ils ont reçu toute leur force du souffle de sa bouche. » (*Psalm.* XXXII, 6.) Il embrasa les cieux, celui qui les avait créés; il envoya la divine flamme, et prépara sa lyre pour se chanter lui-même. Célébrons donc ce jour, mes Frères, dans la crainte de Dieu, puisque nous avons mérité d'y recevoir le pardon avec le Saint-Esprit.

SERMON CLXXXVII.

Sur la Pentecôte, VI (1).

La loi écrite et la loi de grâce. — 1. Le Saint-Esprit trouva les Apôtres réunis dans le cénacle, et grava la loi dans leurs âmes, lui qui, sur la montagne, l'avait écrite sur les dix tables; il l'avait alors gravée sur la pierre, à cause de la dureté des cœurs des Juifs; maintenant il l'écrit dans les âmes des Apôtres, où règnent la crainte et l'amour. Là, il traça la loi avec la flamme de l'éclair ; ici, c'est un feu caché qui délia

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Il n'est pas de S. Augustin, mais d'un auteur médiocre, comme le reconnaît l'éditeur lui-même qui l'a publié dans le tome II de son Supplément.

numero quinquagenæ supputationis multa sunt mysteria sanctitatis ; qui annus vocatur Remissionis, propinans servis munera libertatis. Paulus beatus festinabat istum diem Jerosolymis celebrare, quem sciebat præ omnibus diebus sacramentis mirificis eminere. In isto die, tunc dictis jam temporibus in monte Sinai Moyses Legem accepit, et mandata Dei populo propalavit. Ibi Deus in mentem descendit; hic Spiritus Sanctus igneis linguis demonstratus advenit. Ibi tonitrua, et voces; hic flammati linguis variis emicant Piscatores. Sicut modo divina pagina loquebatur : « Cum complerentur, inquit, dies Pentecostes, » etc. (*Act.*, II, 1.)

Apostoli bene dicuntur musto pleni. — 2. Quam pulchra est, Fratres, caritatis conjunctio, quæ paratum cor semper exhibet Deo ! Invenit eos concordia caritatis ; et collustravit eos inundans divinitas deitatis. Advenit ignis divinus, non comburens, sed illuminans; non consumens, sed lucens. Invenit cordium receptacula munda; et tribuit gratis carismatum dona. Vidit sanctorum vasorum purissimum sinum ; et vinum mittere dignatus est novum. Cœperunt vasa eorum vinum bulliendo ructare, et linguis omnium gentium resonare. At quomodo non cunctarum nationum haberent notitiam linguarum, qui in sese susceperunt Sancti Spiritus mysterium, et ignis gratiæ sacramentum? Dum multi de tam magno arcano mirarentur, alii deridentes dicebant : « Quia musto repleti sunt. » (*Act.*, II, 13.) Bene quidem nescientes dicebant; quia mustum ebulliendo omnes sordes projicit foris; ut et odorem custodiat, et suavitatem abscondat. Utres novi vinum novum suscèperunt; ut et vinum illæsum reservarent, et ipsi in novitate Sancti Spiritus ambularent. De isto Spiritu Sancto Propheta dicebat : « Emitte Spiritum tuum, et creabuntur, et renovabis faciem terræ. » (*Psal.* CIII, 30.) Renovata est vere terræ facies, innovata in meliori, quando lingua eucharis laudes decantavit potentiæ cælestis, et melos insonuit deitatis. De isto Spiritu Sancto idem Propheta dixit : « Verbo Domini cæli firmati sunt, et Spiritu oris ejus omnis virtus eorum. » (*Psal.* XXXII, 6.) Ignivit cælos, qui fecerat cælos ; misit flammam divinam, et præparavit ad cantandum organa sua. Ergo, Fratres, istum diem cum timore Dei celebremus, quando indulgentiam accipere Spiritus Sancti meruimus.

SERMO CLXXXVII (*a*).

In Pentecoste, VI.

Lex scripta et Lex gratiæ. — 1. In superioribus cænaculi invenit Apostolos, et scripsit Legem in mentibus eorum, qui in alto monte legem in tabulis scripserat; in tabulis lapideis propter duritiam cordis Judæorum; at nunc in mentibus Apostolorum; quia ibi terror,

(*a*) Alias inter Sermones Tom. II Supplem.

la langue des Apôtres. Les Israélites fuyaient loin de la montagne, pour ne point entendre la terrible voix de Dieu ; ici, les nations de l'univers, loin de fuir, accourent pour écouter les suaves accents du Consolateur. Vous avez entendu les noms des Parthes, des Mèdes, des Indiens, des Perses, des Crétois, des Arabes, et d'autres encore que désignent les Actes des Apôtres ; le monde entier était là ; le jour de l'Ascension de notre Seigneur, le quarantième après Pâques, les avait tous rassemblés ; parce que le nombre dix, qui est celui des commandements, renferme toute l'autorité des Ecritures sur l'univers entier. Ainsi, quatre dizaines font quarante ; reste une autre dizaine, qui est le denier de la vie éternelle, la récompense que les Pêcheurs d'âmes doivent recevoir, et dont le Saint-Esprit sera le gage. Il est trouvé, ce gage ; la promesse divine a reçu son accomplissement. La dîme, qui est les arrhes du grand mystère, la dîme du précieux denier est donnée ; il nous reste la grâce promise et la parfaite joie de la Pentecôte. Le temps pascal est clos, l'Alléluia se tait, mais non pour faire place à la tristesse, puisque nous avons reçu le gage précieux du Saint-Esprit ; il habite en nous, il est notre consolation de chaque jour, afin que nous vivions avec Jésus-Christ, par qui nous parviendrons sains et saufs à la Pâque de la vie future.

TROISIÈME SÉRIE

SERMONS POUR LE PROPRE DES SAINTS

SERMON CLXXXVIII.

Sur la fête de saint Vincent (1).

1. Une même foi, mes très-chers Frères, fait un devoir à tous les chrétiens de confondre dans les mêmes honneurs et de vénérer sans distinction les glorieuses souffrances des martyrs, dont les pays les plus divers ont mérité de recevoir la semence ; néanmoins, ils sont dignes des égards d'une vénération toute particulière, ceux qui contribuèrent entre tous, par leurs enseignements et leurs efforts, à l'établissement et aux progrès de l'Eglise de Dieu. Les honneurs des fervents catholiques s'adressent à juste titre, parmi ces derniers, au bienheureux lévite Vincent, confesseur et martyr, qui, nous le savons, prêcha courageusement Jésus-Christ aux infidèles. Vincent, afin de rendre plus recommandable à Dieu le zèle de ses serviteurs et plein des inspirations les plus sublimes de la charité, s'offrit lui-même

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Des éditions revues le rangeaient parmi ceux de S. Léon, d'autres parmi ceux de S. Augustin, à qui l'attribuaient presque tous nos MSS. Mais le style ne permet de le rapporter ni à l'un ni à l'autre, de l'avis du père Quesnel, OEuvres de S. Léon, tom. I, page 384. Et vraiment, l'auteur lui-même déclare, dans l'exorde, qu'il est Espagnol ; par ces mots surtout : « Ses compatriotes surtout doivent vénérer un saint, que les étrangers mêmes admirent, » il indique qu'il célèbre S. Vincent devant des hommes qui habitent les lieux illustrés et consacrés par la prédication du Saint, par son martyre ou par son tombeau.

et hic amor. Ibi scripsit Legem cum fulgore præmicante ; hic instruxit Apostolicas linguas in igne refrigerante. De monte illo fugiebant populi, ne vocem Dei terribiliter loquentis audirent ; hic omnes de toto sæculo nationes non fugiunt, sed conveniunt audire loquentem in organis suis Spiritum Sanctum. Audistis nominatos Parthos, Medos, Indos et Persas, Cretes et Arabes, ac ceteros quos lectio Actuum Apostolorum nominavit ; totus mundus ibi erat, quadragesima dies adscensionis Domini eos congregaverat ; quia decem præceptorum numerus totam auctoritatem Scripturarum complectitur in orbe terrarum. Ideo quatuor deni faciunt quadraginta, superest alius denarius, qui est vitæ æternæ denarius, ut mercedem de pignore Sancti Spiritus acciperent Piscatores. Inventum est ; impletum est quod promissum est. Data est denarii pretiosi decima sacramenti arra ; superest quinquaginta dierum gratia promissa, et perfecta lætitia. Conclusum est Pascha, tacet Alleluia, sed non cum mœstitia ; quia pignus Sancti Spiritus accepimus pretiosum ; ut quotidie habeamus ipso habitante solatium, ut cum Christo vivamus, et per ipsum ad Pascha venturi temporis incolumes iterum veniamus.

TERTIA CLASSIS

SERMONES DE SANCTIS

SERMO CLXXXVIII (*a*).

In festo S. Vincentii.

Cunctorum licet, Dilectissimi, gloriosas Martyrum passiones, quos distincta regionibus loca meruerunt, una fides faciat omnibus indiscreto honore venerabiles ; propriam tamen sibi in hoc venerationis obsequio illi vindicant dignitatem, qui Ecclesiam Dei et documentis præ ceteris erexerunt, et patrociniis adjuverunt. Inter quos juste beatum levitam Vincentium, cujus confessione et morte Christum incredulis prædicatum incunctanter agnoscimus, catholicis studiis celebramus. Qui ut fidelium devotionem Deo studiosius commendaret, altiori caritatis flammescens affectu, morti sese tandem fideliter obtulit ; quo videlicet robur fidei in solidissima petra Christo fundatum, sequacibus imitandum daretur ; necnon et semen Apostolicæ

(*a*) Alias de Sanctis, XIII.

à la mort pour la vérité ; il voulait laisser après lui l'exemple d'une invincible foi fondée sur la pierre inébranlable de Jésus-Christ, et recueillir enfin dans le céleste grenier les fruits de la semence apostolique répandue par sa parole sur des âmes nombreuses, ces fruits dont son entremise assurait la moisson, et qu'il avait conduits à leur maturité parfaite pour le ciel. Ses compatriotes surtout doivent donc vénérer un saint, que les étrangers mêmes admirent ; il répandra ses bienfaits avec plus d'abondance sur ceux dont l'allégresse lui témoigne un plus grand amour, et la pompe joyeuse déployée dans la célébration de sa fête produira parmi nous de nouveaux progrès dans la foi.

Le lévite, ministre du sang du Seigneur. — 2. Son âme brilla du plus pur éclat de toutes les vertus. Tout entier aux labeurs du saint ministère, lui qui devait imiter le Fils de Dieu jusque dans sa passion, il offrait d'abord pour le salut des fidèles le calice du Sauveur. Heureux et l'âme enivrée de sang divin, il aborda sans crainte l'ennemi dont la rage insensée sévissait contre Jésus-Christ ; il soutint sa fureur avec une modeste assurance ; il ne la redoutait point, se sachant prêt à lui résister, bien qu'il ne se connût pas la force de le vaincre. Mais le secours de Jésus, dont les armes spirituelles soutenaient Vincent dans le combat, lui donna la force de rester invincible à tous les tourments que sut inventer le courroux impie de son persécuteur ; la patience courageuse du martyr vainquit le bourreau. Ni les lames rougies au feu, ni les chevalets, ni les ongles et les mains de fer, ni l'acharnement cruel de ceux qui le battaient de verges, ni le bruit des flammes, ni le sel pétillant injecté dans ses entrailles entr' ouvertes, rien ne put le faire fléchir un seul instant devant l'ordre de Dacien. Aussi, la rage orgueilleuse du tyran croissait-elle de plus en plus ; dans la fièvre de l'exaltation, il se promettait de vaincre par les douleurs ou par la mort celui qu'il livrait à tant de tortures. Vain espoir ! en cela même où il crut paraître vainqueur, il fut couvert de la honte de la défaite ; plus était barbare la torture qu'il infligeait au martyr de Dieu, et plus était grande et glorieure la constance du saint confesseur.

L'œuvre du diable dans Dacien, et celle du Christ dans Vincent. — 3. Je le vois, mes Frères, vous désirez que je vous montre ou que je vous rappelle les dernières péripéties de cette Passion. Que vos âmes pieuses considèrent donc à quelles extrémités Satan par ses ruses poussa son ministre, et comment Jésus-Christ protégea jusqu'à la fin son serviteur. Assurément, il est admirable de voir que, dans Vincent, l'homme intérieur se dilatait d'autant plus dans la joie, que son corps en lambeaux était plus étroitement martysé par toutes sortes de supplices ; au contraire, Dacien, plus il déployait de jactance extérieure dans l'emploi de sa puissance temporelle, plus il se sentait étreindre dans son for intérieur par la rage de se sentir mépriser. Sous le poids de ce mépris, il sévissait, et ne trouvait plus déjà sur qui décharger sa vengeance. Les bourreaux étaient las, leurs mains trouvaient sur leur victime plus de plaie que de corps. Il ne restait qu'une âme pleine de vie, qui montrait d'autant plus la folie de son persécuteur, qu'elle avait pour guide la vérité même. Le tyran crut qu'il ferait disparaître la cause de sa confusion, s'il faisait la solitude autour de celui qui le bravait, et que Dacien aurait moins à rougir, si le peuple ne voyait pas Vincent ; il ordonna de l'emporter loin des regards. Mais le supplice n'en con-

prædicationis per eum pluribus disseminatum, ope suæ intercessionis tutum ac perfectæ consummationis fruge refertum, in cælestibus demum horreis conderetur. Hunc ergo amplius propria venerentur, quem etiam peregrina mirantur ; quatenus eis se largiorem exhibeat in beneficiis, quibus se amabiliorem cognoscet in gaudiis ; fiatque in ejus solemnitate uberior lætitiæ ambitus, de quo fidei crevit effectus.

Levita sanguinis Dominici minister. — 2. Hujus denique spiritus tanto virtutum munere claruit, ut sacri ministerii fultus officio, qui Filium Dei Dominum nostrum secuturus esset in passione, ejusdem Christi calicem credentibus prius ministraret in salutem. Cujus haustu feliciter mente debriatus, rabidi hostis atque in Christum sævientis insaniam interritus adiit, modestus sustinuit, securus irrisit ; sciens paratus esse ut resisteret, nesciens elatus esse quod vinceret ; quia cujus amore spiritalibus armis præmunitus resistebat, ejus adjutorio quidquid pœnarum in illum furentis ira excogitabat, insuperabilis fortiter patiendo vincebat. Ideo hunc non laminæ ignitæ sartaginis, non equulei, non ungulæ ferreæque manus, non vires pavendæ cædentium, nec dolor scissorum membrorum, non foci fragor et strepentis in patentibus visceribus salis injectio Daciani quiverunt aliquatenus subdere jussioni ; sed dum in tantum ejus vecordiæ tumor excresceret, ut tantis passionum subactum doloribus aut vicisse aut interemisse se lætabundus extolleret, suscepta spe frustratus, unde victor visus est apparere, inde victus compulsus est erubescere ; quoniam quo Dei Martyr duriori urgebatur pœna, eo ampliori confessionis exsultabat constantia.

Operatio diaboli in Daciano, Christi in Vincentio. — 3. Unde ipsius passionis vel ultima pervidere seu memorari, Fratres, evidentius placet ; quatenus animadvertat Sanctitas Vestra, quo diabolus suum perduxerit dolis ministrum, vel quomodo Christus suum in finem usque servaverit famulum. Ex quo illud sane erat mirabile, quia quantum iste extrinsecus multiplici pœnarum genere contritus arctabatur, tantum intrinsecus exsultante interiori homine dilatabatur ; quantumque ille exterius jactantia temporalis potentiæ inflabatur, tantum interius despici se perpendens, interiori vexatus homine præfocabatur. Contemni igitur se videns sæviebat, nec in quem jam vindictam inferret inveniebat. Videbat namque desævientium manus carnificum plus in eo invenire vulneris quam corporis ; solumque vigentem spiritum eo stultitiam exprobrare suam, quo provocabat veritatis norma. Quapropter credens quod causam confusionis averteret, si personam quæ se spreverat, absentaret, minusque Dacianus erubesceret, si Vincentium populus non videret, jussit eum a publico removeri. Sed ne sic quidem careret supplicio, contusa quo jacebat testa substernitur ; ut vis acuminis

tinua pas moins; Vincent fut étendu sur des débris de vase, afin que le tranchant des tessons déchirât encore davantage les chairs brisées, et que la pointe aiguë des fragments entrât profondément dans les membres endoloris.

4. Tant d'aveugle cruauté devait échouer dans son espérance de vaincre. La divine bonté, soutenant de plus en plus son pupille dans sa lutte pour la foi, répand dans les ténèbres une lumière nouvelle, et transforme son obscur cachot en un tabernacle resplendissant. La main amie de Dieu met un baume invisible sur ses plaies douloureuses, dont il compense les ravages par une recrudescence de force. L'éclat insolite de cette mystérieuse clarté frappa de stupeur les sicaires du tyran ; et les voix des Anges, dont l'hymne montait vers Dieu, émurent d'effroi l'âme tremblante du geôlier. Hors de lui, ce satellite court vers son maître sur qui cette nouvelle tombe comme un tranchant d'épée. Le juge, à qui son valet ne peut cacher les merveilles dont il a été le témoin, frémit de crainte et de douleur ; une rage sourde le dévore. Dacien ne veut pas que Vincent soit vainqueur des tortures et y remporte la palme du martyre : Cours! dit-il. Qu'on le tire de son cachot; pendant que nous nous attachons à punir un rebelle, il ne nous faudrait point paraître lui céder la couronne de la victoire. On tire Vincent du gouffre souterrain où il avait été jeté ; les attraits de la vertu l'ont paré d'une beauté nouvelle : il serait plus fort, s'il avait à lutter encore. Le persécuteur comprend qu'aucune torture, aucun genre de mort n'est capable de subjuguer cette âme enflammée du désir d'arriver à l'éternel royaume. Par un raffinement de l'envie, il ordonne de placer le martyr sur une molle couche, où viendra le visiter un agréable repos. Il voulait sans doute, en éloignant le bourreau, que s'il venait à expirer en cet état paisible, on dît qu'il était mort et n'avait pas été supplicié. Mais Vincent périt assurément victime de ses supplices, puisque son trépas seul en marqua la fin.

5. Cependant la céleste cour reçoit le bienheureux martyr, et lui fait don de l'éternelle félicité. Les anges fêtent sa venue par de joyeux concerts, et l'assemblée des saints, citoyens du ciel comme lui, le félicite unanimement de son triomphe. Et nous, Seigneur Jésus, nous vous rendons grâces de ce que cette âme digne de votre société, endurant les tortures avec constance, demeura pure de toute honteuse bassesse ; la rage du persécuteur fit sa joie, loin qu'elle s'abaissât à lui demander quelque adoucissement. Quand il apprit que sa sainte victime avait cessé de vivre, l'insensé Dacien, qui ne voyait pas que le Christ avait vaincu dans ce martyr, se promit le plaisir de la vengeance en faisant exposer le cadavre de celui dont la vertueuse énergie lui infligeait l'opprobre de la défaite. Dans l'exaltation de son orgueil jaloux, il ordonne à ses licteurs de jeter le corps en pâture à la dent avide des chiens et des bêtes. Il fournissait ainsi une proie à la voracité des brutes, dont il avait les instincts.

6. Alors la protection divine se montre avec plus d'éclat encore; elle accorde à Vincent la grâce d'une victoire bien plus étonnante ; un de ces oiseaux de proie qui se plaisent à se repaître des cadavres, un corbeau fend les airs et défend contre la voracité des autres bêtes ce corps qu'il respecte lui-même. Que ce miracle, mes Frères, vous fasse comprendre de combien d'égards Dieu entoure les mérites. Autrefois Elie, dont la prudence fuyait les mains impies d'Achab et

concisam molem superjecti corporis plus discinderet, atque reddita tormentis membra quæ secarent, obvia susciperent fragmina.

4. Fallitur tamen vincendi opinione cæca crudelitas. Nam divina bonitas dilectum suum amplius in confessione comitata infert novam tenebris lucem, et tabernaculum splendidum obscurum reddit ergastulum. Fovebat laceros artus medica Dei manus, et venustiori pristinæ sanitatis augmento fossi lateris damna supplebat. Insolita igitur hujus luminis claritate perculsi obstupuere custodes; quin et vocem Angelis hymnum Deo concinentibus, mens pallidi janitoris expavit. Currit exanimis minister ad præsidem, quem gravius relatio nuntii, quam ictus erat percussura gladii ; et cum non posset ex magnitudine rei tacere quod viderat, tremor judicem occupat, dolor lacerat, furor inflammat. Et ne in pœnis vincens Vincentius gloriam martyrii obtineret : Citius, inquit Dacianus, producatur e carcere; ne dum insistimus rebellem punire, videamur eum potius victoria coronare. Profertur itaque ex illo tetri carceris barathro, cælesti quidem gratia pulchrior, et si adhuc esset passurus, robustior. Sed ubi desiderium ad regni vocationem tendentis nullo pœnarum vel mortis genere frangendum intelligit, jubet invida mens lenioris strati fulcra substitui, ac blandiori eum requie confoveri; scilicet ut si amoto paululum carnifice animam quietus exhalaret, diceretur non esse occisus, sed mortuus ; quasi non eum pœna peremerit, cum quo et pœna simul perierit.

5. Interea beatum Vincentium cælestis aula suscipit, ac beatæ felicitatis munere donat. Ad cujus ingressum angelici lætantur spiritus, omnesque simul concives gratulantur sancti. Nosque tibi gratias agimus, Domine Jesu, quod anima tuo digna consortio, quæ pertinax tulit supplicium, mendax fugit obsequium; et quæ fuit contenta persecutor quod fureret, sit dedignata quod parceret. Cognito igitur sancto ejus abscessu judex insanus, et quia Christus vicisset in Vincentio nesciens Dacianus, illius sibi promittit cadaveris expositione vindictam, cujus gemit ex virtute victoriam. Feris namque et canibus cœpta furoris superbia absumendum projici mandat lictoribus ; ut tali pastu eorum impleret ventrem, quorum ipse gerebat mentem.

6. Sed ut divinis excrescentibus beneficiis majoris victoriæ Vincentio gratia conferatur, mittitur corvus, avis inimica cadaveribus, expositas corporis dapes servatura jejuna. Hinc, Fratres dilectissimi, hinc advertite distincta meritorum obsequia. Elias quondam impias Achab vel Jezabelis manus caute declinans, in deserto corvis ministrantibus pascitur; assertor autem veritatis Vincentius Daciani rabie peremptus, feris exponitur consumendus, sed corvo famulante servatur illæsus. Obtinuit ergo Elias divino nutu, corvis præstantibus, quo aleretur ; præstitum

de Jézabel, fut nourri par les corbeaux dans le désert; Vincent, confesseur de la vérité, après avoir été mis à mort par Dacien, est exposé en pâture à la dent des bêtes, mais un corbeau défend son corps et le conserve intact. C'est par le ministère des corbeaux que la divine Providence nourrit Elie; c'est par la protection d'un corbeau qu'elle empêche que le corps de Vincent ne devienne la proie des bêtes. L'oiseau, pour montrer qu'il tenait de Dieu le mission de garder ce corps, repoussait ses pareils avec toute l'énergie d'un gardien fidèle; un loup même, un loup énorme s'avance, dont la sacrilége audace semble vouloir ravir au corbeau le trésor qui lui est confié, et l'aile et le bec de la vigilante sentinelle le mettent bientôt en fuite. Mais le loup, pour montrer qu'il n'était point venu faire injure à ces saintes dépouilles, mais augmenter l'éclat du miracle opéré en leur faveur, s'éloignait comme un agneau, sans même essayer de se défendre. O comble de la fureur, ô démence aveugle! Un corbeau protége ces restes sacrés, un loup les vénère, et Dacien les poursuit encore; le féroce tyran n'a pas honte de chercher encore la perte d'un cadavre, que défend la férocité des brutes elles-mêmes changée en douceur.

7. Dacien, pour détruire la gloire du martyr, ne se confie plus au désert, il choisit les abîmes des flots, pensant que la mer seule ne laisserait rien échapper de cette renommée qu'il voulait étouffer dans son sein; comme si cet élément n'obéissait pas à ce même Dieu, par qui naguères les profondeurs du cachot de Vincent s'étaient illuminées d'une céleste lumière. Des marins reçoivent le corps pour l'ensevelir dans les flots, chargés d'être les auxiliaires d'une vengeance impie, que rien sur la terre n'avait voulu servir contre le vaillant athlète de Jésus-Christ. Le navire coupable s'est avancé jusqu'aux gouffres de la pleine mer, où la main toute-puissante de Dieu, qui l'a suivi, reçoit le cadavre qu'on vient de jeter dans les vagues prêtes à l'engloutir; cette main, qui avait porté l'âme de Vincent dans le ciel, rend son corps au rivage et le dépose dans le tombeau. Ainsi, mes très-chers Frères, le confesseur de la Foi n'a été vaincu ni par les plus atroces tortures, ni par les ténèbres épaisses et les angoisses des cachots; la dent des bêtes respecte son cadavre, que ne veulent pas engloutir les flots, qui le rendent au rivage, d'où sa gloire se répandra dans le monde entier. Celui qui avait confessé en vérité le nom de Dieu, devait éprouver en vérité la présence de la protection et de la bonté divines. Les glorieuses vertus de sa vie reçurent un tel éclat de la grâce de sa mort précieuse, que la constance de cette mort rendit indestructibles les enseignements de sa vie. Il était juste que cet admirable trépas le conduisît en la présence de celui, qu'il avait attesté sans cesse ici-bas par ses paroles et par ses œuvres, sachant que du mépris de la vie présente naît la gloire de la béatitude éternelle, avec le secours de notre Seigneur Jésus-Christ, qui étant Dieu, vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CLXXXIX.

Sur la fête de la conversion de saint Paul (1).

La prophétie de Jacob touchant Benjamin s'accomplit en Paul. — 1. La lecture des Actes des Apôtres nous

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Il est composé de fragments de Sermons divers. L'exorde est pris du Sermon, rapporté ailleurs le trente-quatrième sur des sujets divers, auquel est empruntée aussi la conclusion de celui-ci. Le milieu, à partir de ces mots : « Percutiens eum et sanans, occidens et vivificans, etc. » appartient à un Sermon sur l'apôtre S. Paul. C'est le même arrangement que celui du Sermon rapporté ailleurs le quatorzième sur les Saints, et qu'on lit, dans le Bréviaire romain et quelques autres, le jour de la fête de la conversion de S. Paul. Le Sermon qui était le trente-cinquième sur des sujets divers, ne différait en rien de celui-ci dans la première partie et dans le milieu; mais la dernière partie en différait en ce que ces mots : « Audito ejus nomine non conturbati, etc. » étaient suivis de près par ceux-ci comme conclusion : « O beata anima, merito in timorem te dares, » etc., qu'on peut lire plus loin à la fin du Sermon 204.

est Vincentio, obsequente quoque corvo, ne comederetur. Qui ut cælitus se custodem designatum ostenderet, adventantes reliquas aves eminus non segni impetu perturbabat; inter quas immanem quoque lupum propius accedentem, veluti qui commissum thesaurum sacrilega audacia adtaminare præsumeret, pennis et alis diverberans procul abegit. Sed ille quod non tam ad inferendam venisset injuriam, quam ad augendam miraculi pompam, quadam sui habitudine stupidus indicabat. O impudens furor, et stulta vesania! Corvus obsequitur, lupus veneratur, Dacianus persequitur, nec erubescit velle se adhuc ferox perdere, quem mansuefacta bestialis feritas satagebat protegere.

7. Unde ad occulendam Martyris laudem non jam secretum, sed profundum elegit; credens sibi ad delitescendam ejus gloriam non claustra fidem servatura, sed maria; quasi non idem elementi Dominus esset, per quem dudum ei carceris abdita cælesti fulgore radiata micuissent. Datur nautis mergendum corpus in fluctibus; ut ad auxilium saltem æquora proficerent, cui ad vincendum Christi militem terra defecisset. Enavigatis itaque magna ex parte freti gurgitibus, projectum inter sorbentes undas præpotens est Dei dextera consecuta, et quæ spiritum intulerat in cælum, corpus mox retulit ad sepulcrum. Sic prædicator veritatis, Carissimi, nec tormentorum vincitur pœnis, nec tenebrosi carceris superatur angustiis. Non bestiis projectus dilaniatur, non profundo celatur; sed littori redditur, præconio diffamatur; ut qui vere confessus fuerat nomen deitatis, in veritate sibi adesse experiretur divinæ suffragia bonitatis. Cujus gloriosam virtutum vitam ita pretiosæ mortis gratia decoravit, ut quod vivendo docuit, moriendo constanter adstruxerit; eratque consequens quatenus ad ejus visionem per mortem adtingeret, quem probabilis vitæ conversatione semper adtestatus fuisset, sciens quod de contemptu præsentis vitæ gloria surgit beatitudinis æternæ; præstante Domino nostro Jesu Christo, qui vivit et regnat Deus in sæcula sæculorum. Amen.

(a) Alias de Sanctis, XIV, et de Diversis, XXXV.

SERMO CLXXXIX (a).

In Festo Conversionis S. Pauli.

Prophetia Jacob de Benjamin in Paulo impletur. — 1.

apprend aujourd'hui comment saint Paul, le persécuteur des chrétiens, devint un zélé propagateur du Christ. Jésus terrassa son ennemi, pour en faire un docteur de l'Eglise; il le frappait pour le guérir, il lui donnait la mort pour lui rendre la vie. L'agneau tua le loup, en transformant le loup en agneau. Ainsi l'avait annoncé la remarquable prophétie, où le patriarche Jacob, qui bénit ses fils, prévoit l'avenir en parlant du présent; il avait prédit ce qui s'est accompli dans saint Paul. L'Apôtre était, il le déclare lui-même, de la tribu de Benjamin. (*Philip.*, III, 5.) Or, lorsque Jacob, bénissant ses fils, fut arrivé à Benjamin, il dit de lui : « Benjamin est un loup ravisseur. » (*Gen.*, XLIX, 27.) Qu'est-ce à dire ? s'agit-il d'un loup toujours avide ? Non certes; mais d'un loup « qui ravira sa proie le matin, et vers le soir répartira la pâture. » Ces paroles se sont accomplies en saint Paul, et c'est de lui qu'elles avaient été dites. Laissez-moi donc vous montrer cet Apôtre ravissant sa proie le matin, et le soir répartissant la pâture.

Paul, loup qui ravit sa proie le matin. — 2. Ces mots : le matin et le soir, sont employés dans le sens de ceux-ci : d'abord et ensuite. Lisons donc de cette manière : D'abord ravisseur, il répartira ensuite la pâture. Voici le ravisseur. « Saul, » dit l'Ecriture, « après avoir reçu des lettres des princes des prêtres, était en route, afin que, s'il trouvait quelques chrétiens, il les amenât à Jérusalem, » (*Act.*, IX, 2,) où ils seraient punis. Il allait respirant la menace et le meurtre; c'est bien là le ravisseur matinal. Lorsque saint Etienne, premier martyr, fut lapidé pour le nom de Jésus-Christ, Paul était évidemment au nombre des bourreaux; et il y était en homme pour qui ce n'aurait pas été assez de le lapider de ses propres mains. Pendant qu'Etienne était entre les mains des lapidateurs, il gardait les vêtements de tous; (*Ibid.*, VII, 57.) il sévissait beaucoup plus, étant l'auxiliaire de chacun d'eux et de tous, que s'il eût lui-même jeté sa pierre. Vous voyez comment il fut d'abord ravisseur; recherchons comment il répartit la pâture sur le soir.

Le soir il répartit la pâture — 3. Terrassé par la voix de Jésus-Christ, et recevant d'en haut la défense de persécuter encore, il tomba la face contre terre. Il fallait qu'il fût terrassé d'abord, pour être élevé ensuite; frappé, avant d'être guéri : Jésus-Christ n'aurait pas pu vivre en lui plus tard, s'il n'était mort auparavant à sa mauvaise vie passée. Qu'entend-il, lorsqu'il est la face contre terre? « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu? Il t'est dur de regimber contre l'aiguillon. » (*Ibid.*, IX, 4, 5.) Et lui : « Qui êtes-vous, Seigneur? » Et la voix du ciel : « Je suis Jésus de Nazareth, que tu persécutes? » (*Ibid.*, 5.) Les membres étant encore sur la terre, la tête criait du haut du ciel, elle ne disait pas : Pourquoi persécutes-tu mes fidèles; elle disait : « Pourquoi me persécutes-tu? » Et Saul : « Seigneur que voulez-vous que je fasse? » (*Ibid.*, 6.) Il est maintenant prêt à l'obéissance, lui qui tout à l'heure ne respirait que la persécution. Déjà le persécuteur se change en apôtre, le loup en agneau, l'ennemi en soldat fidèle; il écoute ce qu'il faut qu'il fasse. Assurément il devint aveugle, afin que son corps s'illuminât d'une lumière intérieure. Le persécuteur fut privé pour un temps de la vue des yeux du corps, qui devait être rendue à l'Apôtre ; et néanmoins, pendant

Hodie de Actibus Apostolorum lectio hæc pronuntiata est, ubi Paulus apostolus ex persecutore Christianorum annuntiator factus est Christi. Prostravit (*a*) enim Christus persecutorem, ut faceret Ecclesiæ doctorem; percutiens eum et sanans, occidens et vivificans. Occidit agnus lupum (*b*), faciens agnum de lupo. Ita enim erat in præclara prophetia, cum Jacob patriarcha benediceret filiis suis, præsentia tangens, futura prospiciens. Prædictum erat, quod in Paulo contigit. Erat autem Paulus, sicut ipse testatur, de tribu Benjamin. (*Philip.*, III, 15.) Cum autem Jacob benedicens filios suos, venisset ad benedicendum Benjamin, ait de illo : « Benjamin lupus rapax. » (*Gen.*, XLIX, 27.) Quid ergo? Lupus rapax semper? Absit; sed « qui mane rapiet prædam, ad vesperam dividet escas. » Hoc in apostolo Paulo impletum est; quia et de illo dictum erat. Jam, si placet, audiamus illum mane ra ientem, ad vesperam escas dividentem.

Paulus, lupus mane rapiens. — 2. Mane et vespere posita sunt pro eo, ac si diceretur, prius et postea. Sic ergo accipiamus : Prius rapiet, postea dividet escas. Adtendite raptorem. « Saulus, inquit, acceptis epistolis a principibus sacerdotum ibat, ut ubicumque inveniret Christianos (*c*), ad sacerdotes adtraheret et adduceret, » (*Act.*, IX, 2,) utique puniendos. Ibat spirans et anhelans cædes; hic est mane rapiens. Nam et quando lapidatus est Stephanus primus martyr pro nomine Christi, evidentius aderat et Saulus; et sic aderat lapidantibus, ut non ei sufficeret, si tantum suis manibus lapidaret. Ut enim esset in omnium lapidantium manibus, ipse omnium vestimenta servabat; (*Ibid.*, VII, 57.) magis sæviens omnes adjuvando, quam suis manibus lapidando. Audivimus, mane rapiet ; videamus ad vesperam qualiter dividat escas.

Ad vesperum dividit escas. — 3. Voce Christi de cælo prostratus, et accipiens desuper interdictum jam sæviendi, cecidit in faciem suam; prius prosternendus, postea erigendus; prius percutiendus, postea sanandus; non enim in illo postea Christus viveret, nisi occideretur in eo quod male ante vixisset. Quid ergo prostratus audit? « Saule, Saule, quid me persequeris? Durum est tibi contra stimulum calcitrare. » (*Ibid.*, IX, 4, 5.) Et ille : « Quis es, Domine? » Et vox desuper : « Ego sum Jesus Nazarenus, quem tu persequeris. » (*Ibid.*, 5.) Membris adhuc positis in terra caput clamabat in cælo, et non dicebat : Quid persequeris fideles meos; sed : « Quid me persequeris? » Et ille : « Quid me jubes facere? » (*Ibid.*, 6.) Jam parat se ad obediendum, qui prius sæviebat ad persequendum. Jam formatur ex persecutore prædicator, ex lupo ovis, ex hoste miles; audit quid facere debeat. Cæcus sane factus est; ut interiore luce fulgeret cor ejus. Exterior lux ad tempus subtracta est persecutori, ut redderetur prædicatori; et tamen eo tem-

(*a*) Hic MSS., omissis, *Prostravit enim*, etc., subjiciunt, *Percutiens eum Christus*, etc.
(*b*) Ita MSS. At editi, *occisus agnus a lupis, faciens agnos de lupis.*
(*c*) Sirmondus e MSS. Reg. et Vict. *viæ Dei sectatores.*

le temps qu'il ne voyait point, il voyait Jésus. C'est ainsi que sa cécité était une figure de cette autre cécité des hommes de foi, qui, parce qu'ils croient en Jésus-Christ, ne doivent voir spirituellement que lui seul, et n'avoir de pensée pour aucune créature. Plus on méprise la créature, plus on trouve doux le Créateur. Revenons à Saul.

Terrible renommée de Saul. — 4. Il fut mené vers Ananias; Ananias veut dire brebis. Voici que le loup ravisseur est mené vers la brebis, qu'il doit suivre, au lieu de la ravir. Et de peur qu'il ne soit pour la brebis un objet d'épouvante, le céleste pasteur, qui préside à tout, annonce à celle-ci que le loup doit venir, mais qu'elle n'en a rien à craindre. Toutefois, une si détestable renommée a précédé ce ravisseur, que la brebis ne peut que se troubler en entendant son nom. Aussi, quand Ananias eut reçu de Jésus l'ordre d'aller trouver Saul, venu à Damas pour embrasser la foi, il dit: « Seigneur, j'ai appris de plusieurs combien de maux cet homme a faits à vos saints ; et il a même reçu des princes des prêtres le pouvoir de charger de fers tous ceux qui invoquent votre nom. Et le Seigneur lui dit : Va; je lui montrerai combien il faut qu'il souffre pour mon nom. » (*Ibid.*, 13, 15, 16.) C'est une admirable et grande chose qui vient de s'accomplir ; il a été ordonné au loup de ne plus être cruel; il a été conduit prisonnier à la brebis. Mais telle était la renommée qui le précédait, que son nom seul faisait trembler la brebis même sous la main du pasteur. Celui-ci l'encourage ; elle doit cesser de voir un ennemi dans un être devenu inoffensif, elle n'a plus à le craindre. C'est l'agneau qui est mort pour les brebis qui la rassure au sujet de ce loup.

Quelles que soient nos souffrances, nos espérances l'emportent. — 5. « Je lui montrerai, » dit-il, « combien il faut qu'il souffre pour mon nom? » Celui qui semait la terreur devient un instrument de salut. Celui qui voulait détruire le nom du pasteur, souffre pour ce nom. Il fut moins cruel qu'il n'est devenu miséricordieux. Vous l'avez vu aiguiser le fer; il s'en servira pour sonder les plaies, non pour les faire; pour guérir, non pour donner la mort. Jésus-Christ disait : « Je lui montrerai combien il faut qu'il souffre pour mon nom. » Dans quel but? Le témoignage de celui-là même qui souffrait, va nous l'apprendre : « Je crois que les souffrances de la vie présente n'ont aucune proportion avec cette gloire qui doit un jour éclater en nous. » (*Rom.*, VIII, 18.) C'est comme s'il disait : Sévissent les hommes, frémisse le monde ; qu'il déchaîne la calomnie, qu'il lève toutes ses armes contre moi, qu'il me livre à toutes les persécutions imaginables; que peut-il contre l'héritage qui m'est promis? Je compare mes souffrances à mes espérances ; j'endure les unes, je crois aux autres; et cependant ce que j'espère est de beaucoup au-dessus de ce que je souffre. Toutes les persécutions des hommes, qui ne donnent pas la mort du corps, peuvent être supportées pour le nom de Jésus-Christ. Si elles donnent le trépas, elles se bornent à nous faire sortir de ce monde ; loin de la détruire, elles nous font posséder plus tôt la douce récompense, qui sera sans fin, quand nous l'aurons obtenue. Les souffrances ont un terme; notre récompense n'en aura pas. L'ouvrier manquerait de forces pour achever sa tâche, s'il n'était soutenu par l'espoir du salaire. L'attente du salaire promis vous fera mépriser toutes les souffrances, et vous estimerez qu'elles n'ont aucune proportion avec ce que vous devez recevoir. Vous vous étonnerez qu'il doive vous être donné autant pour un si petit labeur. Jésus-Christ

pore quo cetera non videbat, Jesum videbat. Ita et ex ipsa cæcitate ejus informabatur mysterium credentium, quod qui in Christum credit, ipsum intueri debet, cetera nec nata computare. Creatura vilescat, ut Creator in corde dulcescat. Videamus ergo.

Sauli immanis fama. — 4. Adductus est ad Ananiam, et Ananias interpretatur ovis. Ecce lupus rapax adducitur ad ovem sequendam, non rapiendam. Sed ne rapientem ovis expavesceret lupum, ipse pastor de cælo qui omnia faciebat, nuntiavit lupum venturum ovi, sed non sæviturum. Et tamen tam immanis fama lupum illum præcesserat, ut non posset ovis audito ejus nomine non conturbari. Nam cum Dominus Jesus eidem Ananiæ nuntiasset Saulum venisse, jam ut crederet, et ad eum Ananiam ire debere; ait Ananias : « Domine, audivi a multis de viro hoc, quod multa mala sanctis tuis operatus est; et nunc litteras accepit a principibus sacerdotum, ut ubicumque invenerit tui nominis sectatores, pertrahat. Dominus autem ad illum : Sine; ego illi ostendam quanta illum oporteat pati pro nomine meo. » (*Ibid.*, 13, 15, 16.) Mira et magna res geritur; lupo sævitia interdicitur; lupus ad ovem captivus ducitur. Tanta autem præcesserat fama lupi raptoris, ut ejus nomine audito timeret ovis etiam sub manu pastoris. Confortatur; ne jam putet sævientem, ne timeat timentem. Ab agno pro ovibus mortuo, fit ovis secura de lupo.

Quantumvis patiamur, præponderat quod speramus. — 5. « Ego, inquit, illi ostendam quanta illum oporteat pati pro nomine meo. » Ubi terror, ibi salus (*a*). Qui faciebat contra nomen pastoris, patitur pro nomine pastoris. O sævitia! o misericordia! Vides illum præparare ferrum; secaturus est, non perempturus; curaturus, non occisurus. Christus dicebat : « Ego illi ostendam quanta illum oporteat pati pro nomine meo. » Sed quo fine? Ipsum qui patiebatur audite. « Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis; » (*Rom.*, VIII, 18.) ac si dicat : Sæviat mundus, fremat mundus, increpet linguis, coruscet armis, quidquid potest faciat; quid faciet ad id quod accepturi sumus? Appendo quod patior contra id quod spero; hoc sentio, illud credo ; et tamen plus est quod credo, quam quod sentio. Quidquid est sævit pro nomine Christi, si potest vivi (*b*), tolerabile est; si non potest vivi, migrare hinc facit; non exstinguit, sed accelerat ipsum præmium, ipsam dulcedinem; quæ cum venerit, sine fine erit. Opus cum fine, merces sine fine. Nam et operarius deficeret in via, nisi adtenderet quid accepturus esset. Cum enim adtenderis quid sis accepturus, omnia tibi erunt vi-

(*a*) Ita in MSS. nonnullis et in Serm. alias de Diversis XXXVI. At in MS. de Cultura, *Ubi error, ibi salus*. In Michaelino. *Ubi terror, ubi Saulus*?
(*b*) Ita MSS. At editi hic et mox, *vinci*.

est notre voie, il nous faut la suivre d'un pas ferme. Il vint pour souffrir, mais aussi pour être glorifié; pour être méprisé, mais aussi pour être élevé ; pour mourir, mais aussi pour ressusciter.

Fruit de la conversion de Paul. — 6. Ces pensées, mes très-chers Frères, nous sauveront du désespoir; nous sommes pécheurs, il est vrai, mais nous avons un grand médecin, et c'est lui-même qui nous dit : « Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs. » (*Matth.*, IX, 13.) C'est là le fruit que nous devons tirer de la conversion de saint Paul ; il nous le rappelle lui-même dans ses Epîtres. J'ai reçu, dit-il, le pardon de tous mes péchés, afin que personne ne s'abandonne au désespoir ; quelle que soit la grandeur de ses fautes, quel que soit l'abîme de ses crimes, le pardon ne lui est-il pas assuré, à la seule condition de tourner un œil repentant vers Celui qui, étendu sur la croix, pria pour ses persécuteurs eux-mêmes : « Mon Père, » disait-il, « pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font? » (*Luc.*, XXIII, 34.) De persécuteur, saint Paul ne devint-il pas l'apôtre et la lumière des Gentils? « Moi qui, » dit-il, « étais autrefois un blasphémateur, un persécuteur, un véritable ennemi. » (I *Tim.*, I, 13.) Vous voyez quel châtiment il méritait. Et néanmoins, au lieu de ce châtiment, il obtient le plus généreux pardon. C'est que nous sommes affranchis de la peine due à nos péchés par les grâces que répand sur nous notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXC.

Sur la chaire de saint Pierre, I (1).

Raison de cette fête. — 1. L'institution de la solennité de ce jour a reçu de nos ancêtres le nom de chaire, parce qu'il est de tradition que Pierre, prince des Apôtres, fut mis en possesion, à pareil jour, de son siége épiscopal. Les fidèles célèbrent donc à juste titre l'origine de ce siége, dont l'Apôtre fut investi pour leur salut par ces paroles de notre Seigneur : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. » (*Matth.*, XVI, 18.) Dieu appelle Pierre le fondement de l'Eglise, et celle-ci vénère avec justice ce fondement sur lequel repose tout l'édifice. C'est bien à Pierre que s'appliquent ces paroles du Psaume qui vous a été lu : « Qu'on l'exalte dans l'assemblée du peuple, et que les vieillards sur leurs siéges disent ses louanges; » (*Psalm.* CVI, 32.) et c'est avec raison que Dieu prescrit de l'exalter dans l'assemblée des fidèles ; il est juste, je le répète, que l'Eglise vénère le fondement grâce auquel elle s'élève jusqu'au ciel. En fêtant aujourd'hui l'origine de la chaire de saint Pierre, nous rendons honneur au ministère du sacerdoce. Les divers troupeaux de fidèles se rendent ces mutuels égards, sentant qu'ils croissent d'autant plus en dignité, que les fonctions sacerdotales reçoivent plus d'honneurs.

Superstition introduite. — 2. C'est à juste titre qu'un

(1) OEuvre anonyme. L'auteur n'est pas S. Augustin, d'après les Pères de Louvain, quoiqu'on lise ce Sermon en ce jour sous son nom, dans le Bréviaire romain. D'autres Docteurs le rejettent pareillement des œuvres de S. Augustin. Sans doute, l'évêque d'Hippone, cela résulte de nombreux passages de ses écrits, avait vu les Africains apporter des mets et du vin sur les tombeaux, usage que l'orateur réprouve en ce discours; mais dans quelques MSS., après ces paroles : « Quanto sacerdotale officium plus honoris, » il n'est nullement question de cet usage, et tout ce qui est dit en suite a trait à la fête du jour. En outre, cette solennité paraît avoir été inconnue aux Africains à l'époque de S. Augustin ; on ne la trouve même pas dans le plus récent calendrier de Carthage.

lia quæ pateris, nec digna æstimabis pro quibus illud accipias. Miraberis tantum dari pro tantillo labore. Via nostra Christus est, Christum adtendite. Pati venit, sed et glorificari ; contemni, sed etiam exaltari ; mori, sed etiam resurgere.

Pauli conversionis utilitas. — 6. Ista cogitantes, Fratres carissimi, non desperemus ; quia etsi peccatores sumus, magnum medicum habemus; ipsum Medicum audite : « Non veni, inquit, vocare justos, sed peccatores ad pœnitentiam. » (*Matth.*, IX, 13.) Utilitas autem rei gestæ hujus hæc est ; Apostolus ipse commemorat in epistolis suis. Dicit enim ad hoc sibi veniam datam omnium peccatorum suorum, ut nemo de se desperet, qui fuerit magnis peccatis involutus, et in magnis sceleribus irretitus; quasi veniam non sit accepturus, si conversus fuerit ad eum, qui pendens in cruce et pro persecutoribus oravit, dicens : « Pater ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt. » (*Lucæ*, XXIII, 34.) Factus est ille ex persecutore prædicator et doctor Gentium. « Qui prius, inquit, fui blasphemus, et persecutor et injuriosus. » (I *Tim.*, I, 13.) (*a*). Vides meritum cui pœna debebatur? Ergo pœna non redditur, sed misericordiam pro pœna consequitur. Gratia enim salvi efficimur de peccatis nostris ; largiente ipso Domino nostro Jesu Christo, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXC (*b*).

In Cathedra S. Petri, I.

Festivitatis ratio. — 1. Institutio solemnitatis hodiernæ a senioribus nostris Cathedræ nomen accepit, ideo quod primus Apostolorum Petrus hodie episcopatus cathedram suscepisse referatur. Recte ergo Ecclesiæ Natalem sedis illius colunt, quam Apostolus pro Ecclesiarum salute suscepit, dicente Domino : « Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. » (*Matth.*, XVI, 18.) Petrum itaque fundamentum Ecclesiæ Dominus nominavit; et ideo digne fundamentum hoc Ecclesia colit, supra quod ecclesiastici ædificii altitudo consurgit. Unde convenienter Psalmus qui lectus est, dicit : « Exaltent eum in Ecclesia plebis, et in cathedra seniorum laudent eum. » (*Psal.* CVI, 32.) Bene autem eum Deus in Ecclesia exaltari præcepit ; quia dignum est, ut fundamentum hos in Ecclesia honoretur, per quod ad cælum conscenditur. Quod Natalis ergo cathedræ hodie colitur, sacerdotale honoratur officium. Sibi hoc Ecclesiæ (*c*) præstant, quibus necesse est ut tanto

(*a*) Inserit hic MS. de Cultura : *Sed misericordiam consecutus sum. Hæc misericordiæ dona fuerunt, non debita meritorum. Ut ergo eum Dominus sic vocaret, quæ merita ejus præcesserant? Non dico quæ præcesserant coronandum sed quæ damnandum. Ecclesiæ persecutorem fecit pacis prædicatorem. Ecce, Fratres, cui debebatur pœna, corona debetur. Qui, inquit, fui blasphemus, et persecutor, et injuriosus. Vides*, etc.

(*b*) Olim de Sanctis, XV, et post in Appendice, LXXIV.

(*c*) Sic MSS. At editi, *Sibi hæc Ecclesiæ invicem, præstant ; quia tanto necesse plus habet Ecclesia dignitatis*, etc.

religieux usage a introduit cette solennité dans nos églises. Je m'étonne donc des proportions toujours croissantes qu'a prises une pernicieuse erreur toute païenne, qui consiste à porter aujourd'hui des mets et des vins sur les tombeaux des morts ; comme si les âmes qui ont quitté leurs corps réclamaient ces aliments propres à la chair. Seule, celle-ci a besoin d'une semblable nourriture pour réparer ses forces ; l'esprit, l'âme n'en a que faire. J'entends dire qu'ils préparent ces mets pour ceux qui leur furent chers, quand ils les dévorent eux-mêmes ; ce qu'ils donnent à leur gourmandise, ils l'imputent à l'affection. Renoncez, mes Frères, à cette grossière erreur, qui ne convient qu'aux Gentils. Les âmes saintes, qui, dans ce monde, ont conservé la pureté d'une vie sans taches, ou donné satisfaction de leurs péchés par la pénitence, sont reçues dans le sein de notre Sauveur; nous devons croire qu'elles cohabitent avec lui, selon la parole de l'Apôtre : « J'ai un ardent désir d'être dégagé des biens du corps et d'être avec Jésus-Christ. » (*Philip.*, I, 23.) Les âmes de nos frères et de nos parents ne sauraient donc prendre aucun plaisir à des mets propres au corps ; c'est plutôt les offenser que de les leur offrir, puisqu'elles habitent les éternelles demeures, et vous semblez croire qu'elles sont encore sur la terre. Eloignez-vous, je le répète de ces erreurs, et, selon le précepte de l'Ecriture, « n'ayez de goût que pour les choses du ciel, et non pour celles de la terre. » (*Coloss.*, III, 2.) Vous répudierez ainsi des superstitions contraires à la vraie foi, vous ne ferez que ce qui plaît à Dieu, et vous pourrez ainsi être un jour avec Jésus-Christ dans l'éternité. Puisse-t-il vous accorder cette grâce, ce même Jésus-Christ, qui vit et règne, etc.

SERMON CXCI.

Sur la chaire de saint Pierre, II (1).

Cette fête coïncide avec le carême. — 1. C'est à juste titre que nous célébrons avec pompe la fête de ce jour ; en fêtant l'origine de la chaire de l'Apôtre saint Pierre, nous vénérons son épiscopat. En outre, puisque cette solennité tombe dans le temps de la Quadragésime, le respect dû à ces saints jours doit nous la rendre plus chère. La sagesse divine a fait concorder l'inauguration de cette chaire de saint Pierre avec l'époque où nos jeûnes commencent, afin que ce jour, autrefois consacré à l'intempérance, le soit désormais à la sobriété ; il l'était à la gourmandise, il doit l'être à l'abstinence ; il l'était au péché, qu'il le soit à la sainteté. Et comme il se trouve des incrédules que cette superstition entraîne encore, sous le prétexte de la piété envers les morts, je veux leur montrer comment ils peuvent avec plus de fruit venir en aide aux âmes de leurs parents défunts.

Comment on peut secourir les morts. — 2. Qu'ils prient chaque jour pour ceux qui leur furent chers ; qu'ils insistent auprès de Dieu avec larmes, afin qu'il leur accorde le pardon de leurs erreurs, la rémission de leurs fautes ; qu'ils nourrissent en leur nom ceux qui ont faim, qu'ils couvrent ceux qui sont nus ; si,

(1) Il est écrit dans le même style, et s'élève contre le même usage ou superstition qu'attaque le Sermon précédent, qu'il suit immédiatement dans les vieux livres, et même avec lequel on le trouve réuni en un seul discours dans quelques MSS.

plus habeant dignitatis, quanto sacerdotale officium plus honoris.

Superstitio hac die inducta. — 2. Cum solemnitatem hanc Ecclesiis merito religiosa observatio introduxerit, miror cur apud quosdam infideles (*a*) hodie tam perniciosus error increverit, ut super tumulos defunctorum cibos et vina conferant ; quasi egressæ de corporibus animæ carnales cibos requirant. Epulas enim et refectiones caro tantum requirit ; spiritus autem ei anima his non indigent. Parare aliquis suis caris dicit, quod ipse devorat ; quod præstat ventri, imputat pietati. Cessate ergo, Fratres, ab hoc gentili infidelitatis errore. Animæ enim sanctæ, quæ in hoc sæculo aut per vitæ innocentiam puræ sunt, aut pœnitentiæ satisfactione purgantur, a Salvatore nostro recipiuntur, et cum eo esse credendæ sunt, secundum Apostoli dictum : « Cupio dissolvi, et esse cum Christo. » (*Philipp.*, I, 23.) Animæ ergo fratrum parentumque nostrorum minime cibis carnalibus delectantur ; offendi his magis possunt quam delectari, si cum illæ in sacris sedibus maneant, vos eas in terra esse credatis. Cessate ergo ab his erroribus, et sicut scriptum est : « Quæ sursum sunt sapite, non quæ super terram ; » (*Coloss.*, III, 12.) ut superstitiones fidei nostræ contrarias repudiantes, dum ea quæ Deo placita sunt facitis, etiam vos cum Christo in æternum esse possitis. Quod ipse præstare dignetur, etc.

SERMO CXCI.

In Cathedra S. Petri, II.

Concurrit festum hoc cum Quadragesima. — 1. Quamvis solemnitas festivitatis hodiernæ a nobis merito honoretur ; quia dum Natalem Cathedræ colimus, episcopatum Petri apostoli veneramur ; tamen quandocumque intra Quadragesimæ dies hæc solemnitas venerit, facere eam nobis debet sanctorum dierum reverentia gratiorem. Bene enim Natalem Cathedræ inter ipsa jejuniorum initia nobis Deus præstitit ; ut dies quæ prius erat intemperantiæ, nunc sit sobrietatis, quæ erat gulæ, sit abstinentiæ ; quæ erat peccati, sit sanctitatis. Et quia increduli homines videntur ad superstitionem hanc specie esse pietatis adtracti, ostendam eis qua ratione animas defunctorum suorum juvare utilius possunt.

Quibus modis defunctis subveniatur. — 2. Orent quotidie pro caris suis, interpellent Dominum voce flebili,

(*a*) MS. Remig. *fideles*. Alii cum editis, *infideles*, id est, *incredulos*, uti vocantur Ser. seq. n. I. Ab iis porro, quæ hic reprehenduntur, observationibus in hac festivitate deterreri fideles Turonense II Conc. anni 567. can. 22. jubet : *Sunt etiam qui in festivitate Cathedræ domui Petri apostoli cibos mortuis offerunt, et post Missas redeuntes ad domos proprias, ad Gentilium revertuntur errores :* ad ritus nimirum quos observabant Pagani in Feralibus, quæ in prisco Kalendario Romano incipiunt die 20 Februarii, et durant fere usque ad finem ejusdem mensis : in quibus Manes placabantur, eorum tumulis cibo quo vescerentur apposito. Unde Varro l. V de lingua Latina, *Feralia*, inquit, *ab inferiis et ferendo ; quod ferunt tum epulas ad sepulcrum, quibus jus ibi parentare.*

par négligence, ceux qui ne sont plus ont fait trop peu pour la charité, la foi des vivants y suppléera. Que chacun assure à ces chères âmes les prières des saints, qu'il fasse offrir le saint sacrifice et qu'il les recommande à Dieu par le ministère du prêtre. Que si l'on nous demande sur quoi nous fondons ces conseils, comme cette doctrine n'est pas la nôtre, mais celle de l'Eglise, et par conséquent celle de Dieu lui-même, qui est le maître de l'Eglise universelle, nous répondrons avec lui : C'est par là que vous pouvez soulager les âmes de vos parents, ce sont les rafraîchissements qu'aiment ceux qui reposent, les remèdes salutaires à ceux qui ne sont plus.

Les mets déposés sur leurs tombes ne leur servent de rien. — 3. Quant aux mets et aux vins qu'on porte sur leurs tombeaux, si les morts ont quelque souci de cette superstition, c'est pour s'en offenser, au lieu d'y prendre plaisir. Si vous offrez du vin à un homme que vous savez tourmenté de la passion de la boisson et de la table, c'est plutôt une injure qu'un trait d'humanité, un affront fait à sa faute qu'une charitable prévenance. C'est ainsi qu'un pécheur défunt trouve dans cette superstition des siens, non un soulagement apporté par la charité, mais un surcroît de tortures pour sa conscience. Voilà pour les pécheurs. Que si celui pour qui vous faites ces apprêts est un saint, ils n'ont rien qui le concerne. Ainsi, que chacun de vous suive les conseils que nous avons donnés d'abord ; par la prière, par les aumônes, par les sacrifices, par les offrandes, il sera utile à la fois et aux morts et à lui-même : aux morts, s'il agit ainsi pour des pécheurs, puis qu'il allégera le fardeau de leurs péchés ; à lui-même, s'il offre ses sacrifices pour des saints, puisqu'il méritera d'être éternellement avec eux, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui honneur et gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXCII.

Sur la chaire de saint Pierre, III (1).

Pierre mit à profit ses erreurs. — 1. Vous n'ignorez pas, mes très-chers Frères, que le bienheureux saint Pierre mit à profit ses propres erreurs dans la Passion divine, et qu'après avoir renoncé le Seigneur, il fut jugé le plus excellent auprès de lui. Il devint plus fidèle quand il eut pleuré sur la foi qu'il avait trahie ; aussi recueillit-il des grâces plus abondantes que celles qu'il avait perdues. Dieu lui confia son troupeau pour le conduire en bon pasteur ; lui qui avait été la faiblesse même, devait être désormais le soutien de tous ; après avoir succombé devant une seule question, il fallait qu'il établît les autres sur le fondement inébranlable de la foi. Aussi est-il appelé la pierre fondamentale de la piété des fidèles, selon cette parole du divin Maître : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. » (*Matth.*, XVI, 18.) Ce nom lui fut donné, parce que, le premier, il posa les fondements de la foi parmi les nations, parce qu'il est le rocher indestructible sur lequel reposent les assises et l'ensemble de

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Les Pères de Louvain l'avaient conservé comme douteux ; d'autres docteurs le rejettent comme apocryphe. Il a été relégué au nombre des sermons de S. Ambroise et de Maxime, sauf un changement d'exorde. Un MS. le rapporte à S. Ambroise, sous ce début : « Instruximus superiore Dominica sanctum Petrum in salvatoris passione suis erroribus profecisse, » etc. On ne saurait décider si ces mots désignent l'homélie III de S. Maxime sur la pénitence de Pierre, ou le Sermon de S. Ambroise ayant pour exorde : « Sæpius diximus, » etc. Sermon qu'un vieux recueil écrit avant l'an mil, attribue à tort à S. Augustin. La conclusion de ce Sermon est : « Vide ergo quantum fletus profuerit Petro. Antequam fleret, » etc. Comparez avec S. Ambroise, commentaires sur S. Luc, chap. XXII.

precentur eis errorum veniam, lapsuum remissionem ; pascant esurientes, vestiant nudos ; ut si quid defunctorum negligentia minus factum est, fide viventium impleatur. Adhibeat quoque unusquisque pro caris suis sanctorum preces, sacrificia offerat, et sacerdotali eos prosecutione Domino commendet. Quod quidem a nobis si forte requiratur unde dicatur ; cum hoc non nostra doctrina sit, sed Ecclesiarum ; et si Ecclesiarum, utique Dei quia magister Ecclesiarum est omnium Deus ; ita illius verbis respondebimus : Hæc sunt quæ caros vestros juvare possunt, hæc sunt refrigeria quiescentium, hæc remedia defunctorum.

Dapes sepulcris appositæ nihil eis prosunt. — 3. Cibi autem et pocula, quæ sepulcris superponuntur, si qua superstitionis istius cura ad defunctos pertinet, lædi his magis quam delectari possunt. Huic si aliquis vinum offerat, quem sentit pro vini et gulæ nimietate torqueri, contumelia hoc magis est quam humanitas, exprobratio criminis, non officium caritatis. Ita fit ut videantur defunctis peccatoribus a caris suis non tam amoris solatia tribui, quam conscientiæ tormenta cumulari. Hæc de peccatoribus diximus. Si autem sanctus est cui hæc parantur, nihil quidem ad eum pertinent. Illud unusquisque vestrum agat quod superius diximus, ut per orationes, per eleemosynas, per sacrificia, per oblationes et defunctis suis prosit, et ipse sibi ; id est, ut si peccator est pro quo hæc agit, alleventur peccata ejus ; si autem sanctus est pro quo sacrificia Deo offert, in æternum cum Sanctis esse mereatur ; præstante ipso Domino nostro Jesu Christo, cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXCII (*a*).

In Cathedra sancti Petri, III.

Petrus suis erroribus profecit. — 1. Nostis, Fratres carissimi, beatissimum Petrum in Salvatoris passione suis erroribus profecisse, et postea quam negavit Dominum, fuisse apud Dominum meliorem. Fidelior enim factus est postea quam fidem se perdidisse deflevit ; atque ideo majorem gratiam reperit quam amisit. Tanquam bonus enim pastor tuendum gregem accepit ; ut qui sibi antea infirmus fuerat, fieret omnibus firmamentum ; et qui interrogationis tentatione nutaverat, ceteros fidei stabilitate fundaret. Denique pro soliditate devotionis Ecclesiarum petra dicitur, sicut ait Dominus : « Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. » (*Matth.*, XVI, 18.) Petra enim dicitur, eo quod primus in nationibus fidei fundamenta posuerit, et tanquam saxum immobile totius operis Christiani compagem molemque contineat. Petra ergo pro de-

(*a*) Alias de Sanctis, XVI.

l'édifice de Jésus-Christ. C'est pour sa piété que le prince des Apôtres est comparé à la pierre, tandis que notre Seigneur doit ce nom à sa puissance, selon ce que dit saint Paul : « Ils buvaient de l'eau de la pierre mystérieuse qui les suivait, et cette pierre était Jésus-Christ. » (I *Corinth.*, x, 4.) Il méritait de partager un même nom avec le Sauveur, l'Apôtre qui avait été jugé digne d'être le principal coopérateur à son œuvre. Ils ont construit ensemble le même édifice, et c'est Pierre qui bâtit le fondement. C'est Pierre qui plante, c'est le Seigneur qui donne l'accroissement, et qui procure ceux qui doivent arroser. Pierre mit donc à profit les tentations qui l'éprouvèrent; ses larmes furent la source de sa joie; il grandit dans les périls.

Marche de Pierre sur les eaux. — 2. Ainsi, lorsque, téméraire voyageur, il s'avance sur les ondes, sa démarche chancelle, mais son affection s'affermit; son corps périclite, mais sa piété ne se dément pas; ses pieds enfoncent, mais il s'attache à la main de Jésus-Christ. La foi le soutient pendant qu'il sent les flots s'ouvrir; troublé par la tempête, il se rassure dans son amour pour le Sauveur. Pierre marche sur la mer, porté plutôt par son affection que par ses pieds. Il ne regardait pas sur quoi se poseraient ses pieds; il voyait où s'imprimaient les traces de son amour. De la barque, où il était en sûreté, il a vu son Maître; et, guidé par l'affection, il descend dans la mer. Il ne songe point à la mobilité des vagues qui ne résisteront pas au poids de son corps; il ne voit plus la mer, c'est Jésus seul qu'il voit; la foi lui dit que ses pieds trouveront un chemin sûr au milieu des flots eux-mêmes. La mer peut se soulever en courroux, les vents peuvent en remuer les abîmes; Pierre ne se détourne pas du sillon qui conduit au Seigneur. Il marche sur l'eau, et l'élément liquide ne cède point sous ses pas. Nous lisons, dans l'Ancien Testament, que le peuple Israélite traversa la mer Rouge à pied sec, et que, pour leur sécurité, afin que l'eau ne les engloutît pas, elle devint, en quelque sorte, solide. Combien le miracle est plus grand en cette occasion, où l'eau ne s'ouvre pas, quoique rien ne soit changé dans sa nature! elle ne devient pas solide, et pourtant elle ne cède point au poids. Miracle bien plus grand, ai-je dit, puisqu'il s'agit d'un liquide qui garde sa mobilité, et sur lequel l'homme marche; c'est toujours le même gouffre, qui pourrait engloutir, mais qui obéit. Là, pour livrer passage aux Hébreux, la mer avait perdu momentanément sa fluidité naturelle ; ici, elle porte Pierre au-dessus de ses flots, qui coulent comme ils coulaient d'abord.

La foi lui manque et l'onde se dérobe sous ses pas. — 3. Téméraire voyageur, l'Apôtre s'achemine sur cette voie nouvelle; tantôt il gravit jusqu'au sommet de la vague, tantôt il descend dans le pli qu'elle forme, et sa marche à travers la surface des flots en suit les ondulations diverses. Mais dès que, troublé par la force du vent, étourdi par la tempête, la crainte commence à voiler sa foi, le gouffre s'ouvre, l'onde se dérobe sous ses pas. La foi faiblit, et l'eau faiblit comme elle. Il crie alors : « Seigneur, sauvez-moi ! » (*Matth.*, xiv, 30.) Aussitôt Jésus, étendant la main, le délivre, et lui dit : « Homme de peu de foi, pourquoi doutez-vous? » (*Ibid.*, 32.) c'est-à-dire : Avez-vous assez peu de foi, que vous n'ayez pu y persévérer pour traverser la mer jusqu'ici, alors que les flots vous avaient porté d'abord, parce que vous croyiez en moi? N'est-il pas écrit : « Celui qui persévérera jusqu'à la fin, sera sauvé? » (*Matth.*, x, 22.) L'hésitation et le doute ont seuls été cause que le chemin s'est dérobé sous vos pas. Pourquoi donc, je le répète, n'avez-vous pas eu assez de foi pour arriver jusqu'au but en vous appuyant sur

votione Petrus dicitur; et petra pro virtute Dominus nuncupatur, sicut ait Apostolus : « Bibebant autem de spiritali sequente eos petra; petra autem erat Christus. » (I *Cor.*, x, 4.) Recte consortium meretur nominis, qui consortium meretur et operis. In eadem enim domo Petrus fundamentum ponit, Petrus plantat, Dominum incrementum dat, Dominus irriguum subministrat. Petrus ergo tentationibus suis proficit, fletibus suis gaudet, periculis suis crescit.

Petri gressus super aquas. — 2. Sic namque in mare dum super undas temerarius viator ingreditur, nutat incessu, sed convalescit affectu ; periclitatur corpore, sed devotione non labitur ; mergitur pedibus, sed Christi dextera sustentatur. Sustentabat enim fides, quem unda mergebat; et quem fluctuum procella turbabat, Salvatoris dilectio confirmabat. Ambulabat enim in mari Petrus magis dilectione, quam pedibus. Non enim videbat ubi pedum vestigium figeret; videbat autem ubi figeret vestigium caritatis. In navi enim positus considerat Dominum; et amore ejus ductus descendit in mare. Non cogitat labentes aquas, non fluenta currentia ; et dum Christum respicit, non respicit elementum; credit fidem etiam inter undas solidum invenire vestigium. Jactetur licet fluctibus mare, ventis pelagus conturbetur; non tamen Petri turbatur semita, quæ ducit ad Dominum. Ambulat igitur super aquas Petrus, et sub pedibus ejus mollis unda non cedit. Legimus in veteri Testamento, filios Israel per mare rubrum siccis itineribus ambulasse, et ad securitatem gradientium, ne laberetur unda, in soliditatem quamdam fuisse mutatam. Quanto hic melius, quando ambulante Petro nec mutatur unda, nec labitur; nec solidatur aqua, nec refugit? Melius, inquam, est, ubi eadem unda quæ fluctuat, et sustentat; ubi idem gurges qui mergit, et famulatur. Illic ut portaretur per mare populus Israel, meatum suum natura perdiderat; hic portatur in aquis Petrus, et cursum suum fluenta non perdunt.

Deficiente fide deficit semita. — 3. Temerarius ergo viator Apostolus novi itineris viam carpit, modo curvati gurgitis molem adscendit, modo subsidentis undæ sinus descendit, et inter marinos fluctus adscensus illi itineris descensusque non deest. Sed ubi turbatus ventis, exagitatus procellis, incipit timere quod credidit; statim ei gurges subtrahitur, unda subducitur. Mox enim defatiscenti fide, defatiscit et semita. Tunc exclamans ad Dominum Jesum, salvum se fieri deprecatur. (*Matth.*, xiv, 30.) Quem apprehensum manu Salvator liberat, et subjungit dicens : « Modicæ fidei, quare dubitasti? » (*Ibid.*, 32.) Hoc est : Cur tam parvæ fidei es, ut qui credendo in mare ambulare cœperas, non id perseverando transires? scriptum est enim : « Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. » (*Matth.*, x, 22.) Sed dum cunctaris et dubitas, iter quod

elle, comme vous aviez commencé de le faire? Sachez à l'avenir que cette foi seule vous soutenait sur les flots, où le doute a failli vous perdre. Ainsi, mes Frères, saint Pierre doute un instant, il enfonce, il va périr, mais il se sauve in invoquant le Seigneur, et nous montre qu'il veut arriver à Jésus-Christ même à travers les périls. Or, ce monde est une mer dont le démon soulève les flots, où les tentations multiplient les naufrages ; nous ne pouvons nous sauver qu'en criant vers le Sauveur, qui étendra la main ponr nous prendre. Invoquons-le donc sans cesse, il ne nous refusera pas le secours accoutumé, ce Dieu bon, Jésus-Christ qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXCIII.

Sur l'Annonciation de notre Seigneur, I (1).

Comme le diable avait trompé l'homme, ainsi il est déjoué par le Christ. — 1. C'est aujourd'hui, mes Frères bien-aimés, le glorieux jour où le Sauveur a pris la nature humaine dans le sein de la Vierge. Il a daigné se revêtir de cette humble nature, pour délivrer nos âmes du joug du péché. La désobéissance du premier homme avait plongé le monde entier dans un tel abîme, qu'il n'y avait d'autre espoir de salut que la venue de Jésus-Christ sur cette terre. L'infernal dragon se réjouissait d'avoir empoisonné le genre humain dès sa naissance ; mais le Rédempteur est descendu dans le sein de la Vierge, pour s'y revêtir d'un corps humain, qu'il devait livrer à la croix, afin de donner la mort à l'antique dragon. Satan, dans sa perversité, s'était caché sous la figure d'un serpent, pour séduire la femme sans être reconnu. Sa ruse a été mise à néant par le Fils de Dieu, Dieu lui-même, descendu du ciel pour prendre la nature humaine, grâce à laquelle il a fait tomber dans le piége de la mort le tentateur trompé par la vue de la chair. Celui-ci croyait ne s'approcher que d'un homme; il ignorait que ce corps cachait le Seigneur. Il voyait la chair, et n'apercevait pas la majesté divine; rien ne lui révélait la divinité voilée par cette enveloppe fragile. Sa confusion fut grande, lorsque dans l'homme lui apparut l'Eternel. C'est ainsi que le Fils était descendu d'auprès de Dieu le Père, sans jamais le quitter néanmoins. Il était sur la terre, mais il n'avait pas quitté le ciel, comme il le dit lui-même : « Personne n'est monté au ciel, sinon celui qui en est descendu, le Fils de l'homme, qui est au ciel. » (*Johan.*, III, 13.) Sur la terre, comme homme il parlait aux hommes; mais il proclame qu'il était au ciel comme Dieu. Sa nature divine ne perd rien d'elle-même, lorsqu'elle se revêt de notre faiblesse; elle prend ce qu'elle n'était pas, et reste ce qu'elle était au commencement, c'est-à-dire Dieu. Il s'est fait homme pour notre seul avantage, sans s'amoindrir en rien. Il voila toute la nature divine sous l'humble forme humaine qu'il avait prise; il resta toujours égal au Père.

Mérite et prérogatives de Marie. — 2. La Vierge a

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Les Pères de Louvain le croient douteux; il est apocryphe aux yeux d'autres Docteurs, dont l'un reproche aux éditions antérieures de l'avoir à tort rapporté à la Nativité de Jésus-Christ, « ce qui, dit-il, est en opposition avec l'exorde et le discours tout entier, » dans lequel c'est de l'Incarnation qu'il s'agit. Mais tous les MSS. le rangent parmi les Sermons sur la Nativité de Notre-Seigneur.

ingressus fueras perdidisti. Cur, inquam, tam modicæ fidei es, ut non ea fide qua venire cœperas, pervenires? Intellige ergo, quia in mari credulitas te portabat, perfidia submergebat. Igitur, Fratres, sanctus Petrus dum fluctuat, dum mergitur, dum periclitatur, sic pervenit ad Dominum ; ostendens nobis quod nonnisi per pericula properatur ad Christum. Multi enim diabolici fluctus sunt in hoc mundo, tentationum multa naufragia, a quibus ita liberari possumus, si clamantibus manum suam Salvator extenderit. Nos ergo clamare ad Dominum non cessemus, ille auxilium solitum non negabit (*a*) Jesus Dominus noster, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXCIII (*b*).

De Annuntiatione Dominica, I.

Diabolus ea arte qua hominem deluserat, a Christo delusus. — 1. Fratres dilectissimi, hodie dies illuxit, in quo Christus ex Virgine carnem suscepit. Humilitatis voluit induere formam, ut a peccatis liberaret animas nostras. Transgressio illius primi hominis totum deceperat mundum; ut nullum esset salutis remedium, nisi Christus adveniret e cælo. Gaudebat teterrimus draco, quia venenum præparaverat homini novo ; sed ad hoc descendit Christus in uterum Virginis, ut exinde humana susciperet membra, quæ traderet cruci, et mortem induceret antiquo draconi. Usus enim fuerat diabolus consilio malo, ut per serpentem mulieri loqueretur, et diabolus non agnosceretur. Sed hinc ad nihilum redegit illum Deus Dei Filius, qui de cælo descendit, ut humanum susciperet corpus, tendens ei laqueum mortis, per visionem videlicet carnis ; ut quasi ad hominem solum tentator accederet, et Dominum penitus ignoraret. Videbat carnem, sed ignorabat Domini majestatem ; cernebat infirmitatem, et non videbat deitatem. Remansit confusus diabolus, dum in homine apparuit Dominus. Sic a Deo Patre descendit, unde numquam discessit. In terris erat ; et cælos non deserebat, sicut ipse Dominus ait: « Nemo adscendit in cælum, nisi qui de cælo descendit, Filius hominis qui est in cælo. » (*Johan.*, III, 13.) In terris ut homo loquebatur hominibus ; et in cælo se esse fatebatur ut Deus. Deitas enim non minoratur, cum infirmitas assumitur ; et illud quod non erat accepit, et Deus mansit quod ab initio fuit. Quod enim homo fuit, nobis profuit, sibi nihil minuit. Exinanivit plenitudinem deitatis, formam suscepit humilitatis , et Patri mansit æqualis.

Mariæ meritum et prærogativæ. — 2. Talis eligitur Virgo, de toto scilicet mundo, quæ tantum haberet meritum, ut Dei Filium in semetipsa susciperet, et post partum omni modo virgo permaneret. « Ave, inquit, Maria,

(*a*) In MS. Theodoricensi clauditur Sermo per Verba, *non negabit.*
(*b*) Alias de Tempore, XIV.

été choisie entre toutes les femmes et dotée de tant de mérites, qu'elle fut digne de recevoir en elle le Fils de Dieu, et qu'elle demeura vierge immaculée après l'avoir mis au monde. « Je vous salue, Marie, pleine de grâce, » dit l'Ange; car « voilà que vous concevrez en votre sein, et vous enfanterez un fils, et vous l'appellerez du nom de Jésus; c'est lui-même qui rachètera les péchés de son peuple. » (*Luc.*, I, 28, 31.) Vous conserverez tous les privilèges de la virginité, vous mettrez au monde un fils, et vous ne perdrez point le nom de Vierge. Telle est, en effet, la divine puissance; par elle, vous deviendrez mère, sans cesser d'être vierge sans tache. Vous êtes donc bénie entre toutes les femmes, puisque vous concevrez par l'opération du Saint-Esprit en dehors de toute œuvre de la chair, par la seule présence de la vertu du Très-Haut. En allaitant votre propre fils, vous verserez le lait de votre sein au Créateur, qui vous rassasiera de célestes aliments. Vous recouvrirez de langes un enfant, qui vous fera don d'une robe immortelle. Vous poserez dans une crèche les membres délicats de celui qui marque votre place au céleste banquet. Vous lui prodiguerez tous les soins affectueux d'une tendre nourrice; il daignera vous admettre avec un filial empressement à l'héritage qu'il a promis à ses saints. Que dirais-je encore? Soyez glorieuse, Vierge sainte, de la grande nouvelle que vient de vous annoncer l'Ange du Seigneur. Gabriel s'est éloigné, et votre sein vient de recevoir pour hôte le Dieu, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXCIV.

Sur l'Annonciation de notre Seigneur, II (1).

Tort causé par Eve et bienfaits de Marie. — 1. Voici, mes très-chers Frères, un jour consacré à la bienheureuse et toujours vénérable Vierge Marie. Que la terre, glorieuse d'une aussi grande solennité, la célèbre dans un transport de joie. Marie est la fleur des champs, d'où est sorti le lys précieux de la vallée, dont la naissance change la nature et rachète la faute de nos premiers parents. Pour elle est abrogée cette malheureuse sentence, où il est dit à Eve : « Tu enfanteras dans la douleur; » la Vierge enfanta notre Seigneur dans la joie. Eve fut dans la souffrance, Marie dans l'allégresse; Eve portait en son sein la cause des larmes, et Marie, la source de la joie; l'une fut la mère du pécheur, et l'autre fut la mère du juste. Celle-ci demeura vierge après comme pendant l'immaculée conception, qui ne pouvait avoir que des suites sans tache comme elle. Par un double miracle, ni la descente du Sauveur dans le sein de sa mère, ni son passage à la lumière, ne corrompirent la virginité de Marie. A l'origine de notre rédemption, un Ange envoyé par Dieu le Père, descendit du ciel pour

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Les Pères de Louvain le donnent comme douteux, et disent que certains auteurs l'attribuent à S. Fulgence. D'autres docteurs le rejettent entièrement comme apocryphe. Ce n'est pas sans raison, bien qu'on le lise dans le Bréviaire romain et d'autres, le premier et le second jour de la solennité annuelle instituée pour célébrer la Nativité de la sainte Mère de Dieu. En effet, s'il a été composé sur la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie, comme le disent tous nos MSS., celui de Corbie excepté, l'auteur est nécessairement postérieur à S. Augustin, qui atteste, dans ses Sermons sur la Nativité de S. Jean-Baptiste, que, de son temps, l'Eglise n'avait coutume de célébrer que la Nativité de ce Saint et celle de notre Seigneur. Quelle que soit la fête de la bienheureuse Vierge Marie, à laquelle on rattache l'exorde de notre Sermon, il est certain, comme le prouve un ancien calendrier de Carthage, qu'aucune fête de la Sainte Vierge ne fut usitée dans cette église jusqu'à la mort de S. Augustin, consignée dans ce même calendrier. En outre, ce qui est ici froidement allégué des Sabelliens, qu'ils prétendent que Marie n'enfanta pas Jésus neuf mois après avoir conçu, mais qu'elle trouva par hasard un petit enfant, n'est pas réfuté en cet endroit, et n'a jamais été réfuté ou même signalé ailleurs par S. Augustin; d'après lui, au contraire, dans son Sermon LII, les Sabelliens disaient que le Père était né d'une femme. Notons aussi que, dans deux MSS. de l'abbaye de S. Germain, ce Sermon porte le nom de S. Jérôme, dont il est évidemment indigne. Il est certainement l'œuvre de quelque compilateur maladroit, qui entasse ici des arguments pris des précédents Sermons, CXIX, CXX, CXXI, et du Sermon sur l'Assomption de la Bienheureuse Marie, qui suivra en son lieu.

gratia plena, Dominus tecum ; benedicta tu inter mulieres; » quia « ecce concipies et paries filium, et vocabis nomen ejus Jesum ; ipse enim salvum faciet populum suum a peccatis eorum. » (*Lucæ*, I, 28, 31.) Virginitatis jura servabis, filium habebis, et nomen virginis non amittes. Tanta est enim illa divina potentia, ut et matrem reddat fecundam, et virginem servet illæsam. Ideo benedicta tu inter mulieres, quia ex Spiritu Sancto concipies, ubi non est carnalis maritus, sed divina dignoscitur virtus. Lactabis infantem proprium, Creatori succum porriges lactis, et cibis cælestibus satiaberis. Pannis involves puerum, qui tibi immortale condonabit indumentum. In præsepio pones infantilia membra, qui cælestem tibi præparabit mensam. Omnia quæ nutricis causa debentur circa puerum celebrabis, ut quod ipse promisit sanctis suis, et tu ipsa libentius consequaris. Quid multa? Exsulta Virgo de tanto promisso, nuntius discessit Angelicus ; et ventris hospitium ingreditur Deus, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXCIV (*a*).

De Annuntiatione Dominica, II.

Evæ damna, et Mariæ beneficia.— 1. Adest nobis, Dilectissimi, optatus dies beatæ ac venerabilis semper virginis Mariæ ; ideo cum summa exsultatione gaudeat terra nostra, tantæ Virginis illustrata die solemni (*b*). Hæc est enim flos campi, de qua ortum est pretiosum filium convallium, per cujus partum mutatur natura, protoplastorumque deletur et culpa. Præcisum est in ea illud Evæ infelicitatis elogium quo dicitur : « In tristitia paries filios ; » quia ista in lætitia Dominum parturivit. Eva enim luxit, ista exsultavit; Eva lacrymas, Maria gaudium in ventre portavit ; quia illa peccatorem, ista edidit innocentem. Virgo quippe genuit, quia virgo concepit; inviolata peperit, quia in conceptu libido non fuit. Utrobique miraculum, et sine corruptione gravida, et in partu virgo puerpera. Descendit Angelus de cælo missus a Patre Deo in nostræ re-

(*a*) Alias de Sanctis, XVIII.

(*b*) Ita editi. Accedunt Germanenses duo, in quibus, *solemnitate*. Corbeiensis autem habet, *conceptu*. Alter item Corb. cum Fossat, *excessu*. Michaelinus vero *Natali*.

saluer la bienheureuse fiancée de Joseph : « Je vous salue, Marie, pleine de grâce, » dit Gabriel, « le Seigneur est avec vous. » (*Luc.*, I, 28.) La grâce, dont Marie était pleine, purifiait Eve de la tache du péché. La malédiction tombée sur Eve se change en bénédiction pour Marie. « Je vous salue, Vierge pleine de grâce, le Seigneur est avec vous; » il est avec vous, dans votre cœur, dans votre sein, dans tout votre être; il est avec vous pour le salut du monde.

2. Réjouissez-vous, bienheureuse Vierge; le Christ, le roi du ciel, hôte divin de vos saintes entrailles, a daigné descendre du sein de son Père dans votre sein maternel. « Vous êtes bénie entre toutes les femmes, » vous qui avez mis au monde la vie de tout le genre humain. Notre première mère avait apporté la damnation à l'univers, auquel la mère du Sauveur apporte le salut. Eve est la source du péché; Marie est la source du bien. Eve nous nuit et cause notre mort; Marie nous sert et nous donne la vie. L'une blesse, l'autre guérit. La révolte se change en obéissance, la foi rachète la trahison. Aussi est-elle grande, la joie de Marie dans son enfant; avec quel transport elle embrassera ce fils, qu'elle est heureuse de porter celui qui l'a portée! Ce tendre nourrisson, elle ne l'aura pas trouvé d'aventure, comme osa l'inventer depuis l'impiété des Sabelliens; c'est au délai fixé par la nature pour tout enfantement, que Jésus est né. Que Marie maintenant saisisse la harpe sacrée, que l'heureuse mère la fasse vibrer sous sa main joyeuse. Que les chœurs à l'envi s'unissent à ses chants, qu'ils y mêlent tour à tour leur entraînante harmonie. Ecoutez, écoutez l'hymne de notre sainte cantatrice; elle dit : « Mon âme rend gloire au Seigneur, et mon esprit s'est exalté dans le Dieu mon Sauveur. Il a regardé l'humilité de sa servante. Voici que désormais toutes les nations me diront bienheureuse, tant celui qui est puissant a fait pour moi de grandes choses! » (*Luc.*, I, 46-49.) La source de cette joie qui grandit ainsi en son cœur, c'est le miracle nouveau, c'est la maternité de Marie qui remplace la maternité d'Eve, c'est la plainte d'Eve qui s'efface sous le chant de Marie.

Le salut du monde dépend du consentement de Marie. — 3. Quand l'ange Gabriel eut dit : « Vous êtes bénie, » comme la Vierge, silencieuse et l'esprit en suspens, se demandait quelle était cette salutation, le céleste messager poursuit ainsi : « Marie, ne craignez point; vous avez trouvé grâce devant Dieu. Voilà que vous conecvrez en votre sein, et vous enfanterez un fils, que vous appelerez du nom de Jésus. Or, Marie dit à l'Ange : « Comment se fera ceci, puisque je ne connais point d'homme? Et l'Ange répondant lui dit : Le Saint-Esprit viendra en vous, et le Très-Haut vous couvrira de son ombre; c'est pourquoi le saint qui naîtra de vous s'appellera le Fils de Dieu. » (*Ibid.*, 30, 35.) Vous avez entendu, Vierge sainte, « comment se fera ceci; » vous ne sauriez hésiter à répondre; d'où pourrait encore venir votre trouble? Vous avez entendu que « ceci se fera » par la venue du Saint-Esprit en vous, afin que vous enfantiez sans cesser d'être vierge; qu'un fils naisse de vous, et que vous restiez immaculée. Bienheureuse Marie, le monde entier attend de vous son salut; soyez auprès de Dieu le garant de sa foi. Que tardez-vous? faites à l'Ange la réponse que Dieu attend, accueillez pour hôte son Fils; engagez votre foi, et vous sentirez la vertu du Très-Haut. « Voici, » dit-elle, « la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. » (*Ibid.*, 38.)

demptionis exordium, ad beatam salutandam Mariam : « Ave, inquit Angelus ad eam, gratia plena, Dominus tecum. » (*Lucæ*, I, 28.) Impleta est ergo Maria gratia, et Eva vacuata est a culpa. Maledictio Evæ in benedictionem mutatur Mariæ : « Ave gratia plena, Dominus tecum. » Tecum Dominus in corde, tecum in ventre, tecum in utero, tecum in auxilio.

2. Gratulare beata Virgo, Christus rex e cælo suo venit in uterum tuum, ex sinu Patris in uterum dignatur descendere matris. « Benedicta, inquit, tu, in mulieribus, » quæ vitam et viris et mulieribus peperisti. Mater generis nostri pœnam intulit mundo. Auctrix peccati Eva; auctrix meriti Maria. Eva occidendo obfuit; Maria vivificando profuit. Illa percussit; ista sanavit. Pro inobedientia enim obedientia commutatur, fides pro perfidia compensatur. Læta igitur Maria gestat infantem, exsultans amplexatur filium, portat a quo portabatur. Nec fortuitu, ut fingunt Sabelliani, reperit parvulum; sed decursis novem mensibus peperit Christum. Plaudat nunc organis Maria, et inter veloces articulos tympana puerperæ concrepent. Concinant lætantes chori, et alternantibus modulis dulcisona carmina misceantur. Audite igitur quemadmodum tympanistria nostra cantaverit; ait enim : « Magnificat anima mea Dominum; et exsultavit spiritus meus in Deo salutari meo, quia respexit humilitatem ancillæ suæ; ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes. Quia fecit mihi magna qui potens est. » (*Luc.*, I, 46-49.) Causa igitur tantæ invalescentis (a) lætitiæ erat miraculum novum. Novus Mariæ partus partum Evæ evicit, et Evæ planctum Mariæ cantus exclusit.

Mundi salus ex Mariæ assensu pendet. — 3. Denique post illius benedictionis præsagium, dum tacita secum Virgo mentis altercatione confligeret, qualis esset ista salutatio; nuntius interim cælestis exsequitur : « Ne timeas Maria, invenisti gratiam apud Dominum; ecce concipies in utero et paries filium, et vocabis nomen ejus Jesum. At illa : Quomodo, inquit, fiet istud, quoniam virum non cognosco? Et Angelus ad eam : Spiritus, ait, Sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi. Ideoque quod nascetur ex te sanctum, vocabitur Filius Dei. » (*Ibid.*, 30-35.) Jam audisti quomodo fiet hoc, responde nunc verbum; ut quid turbaris (b) modo? Audisti « quomodo fiet hoc, » quia « Spiritus Sanctus superveniet in te, » ut prolem gignas, et virginitatem non perdas; filium proferas, et post partum incorrupta permaneas. O beata Maria, sæculum omne captivum tuum deprecatur assen-

(a) Ita Corbeiensis MS. et Michaelinus, nisi quod in hoc est *errati*, pro, *lætitiæ*. In editis autem, *Causam igitur invalescentis errati miraculum novi partus evicit.*

(b) Et hic MSS. Corb. secuti sumus; cum in aliis libris sit quomodo supra Ser. n. 7. *Vitam quid tricas mundo?*

L'Ange s'envole aussitôt, et Jésus prend possession de sa mère. Marie est devenue la mère de Dieu, et toutes les générations la diront bienheureuse. (Cette conception toute pure est le fruit de la foi d'une Vierge en la parole divine ; l'œuvre de l'homme n'est en rien ici, où tout s'est fait sans qu'elle ait pu laisser la plus légère souillure. Pendant et après la conception, pendant et après l'enfantement, la Vierge est demeurée vierge. Virginité miraculeuse, et glorieuse fécondité ! c'est dans le transport de la joie que Marie admire la merveille que le Saint-Esprit a faite en elle, elle ne s'effraie point d'avoir conçu hors des lois du mariage, elle est dans le ravissement d'avoir conçu.) Et nous aussi, mes Frères, réjouissons-nous en ce jour qui lui est consacré, de ce qu'étant l'épouse d'un artisan, elle s'est unie au céleste architecte. (L'Ange lui promet Dieu le Fils par la venue du Saint-Esprit en elle. Dès qu'elle entend cette promesse, elle en désire l'accomplissement. Et qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'il naisse d'une Vierge qui reste immaculée, celui qui est le fruit de la sainteté même ? Il ne convenait pas que Jésus, qui nous apportait le salut, ternît en rien la dignité de sa mère. N'était-ce pas assez que celui que la terre, la mer et le ciel ne peuvent contenir, consentît à s'enfermer dans les membres d'un faible corps comme le nôtre? Tel est le prodige qu'avait prophétisé la voix de Jérémie : « Le Seigneur, » dit il, « a créé sur la terre un nouveau prodige : La femme environnera l'homme. » (*Jerem.*, XXXI, 22.) Elle est donc bénie par-dessus toutes les femmes, celle qui, tout en demeurant étrangère à tout homme, a environné l'homme de son sein ! Marie accomplit ce prodige en ajoutant foi à la promesse de l'Ange, parce que Eve avait perdu l'homme en écoutant les paroles du serpent.

Paroles de l'ange à Marie. — 4. L'Ange salue la Vierge qui ne connaît pas la salutation d'un homme; et celle-ci s'effraie d'abord de la nouveauté de ce discours. Mais Gabriel, nous l'avons rapporté déjà : « Marie, » dit-il, « ne craignez point; vous avez trouvé grâce devant Dieu. » Mère de mon Seigneur, que ma présence ne vous trouble pas. Je suis venu vous annoncer que vous concevrez en votre sein; votre virginité n'a rien à redouter de ma présence; je viens au nom du fils lui-même qui doit naître de vous. « Vous concevrez en votre sein, et vous enfanterez un fils, » non point comparable à tout autre homme; vous mettrez au monde le sauveur de l'univers. Souvenez-vous, Marie, de la page du prophète Isaïe, où vous avez lu qu'une vierge serait mère ; réjouissez-vous et triomphez, vous avez mérité d'être cette vierge. C'est vous que désigne cette prophétie; vous qui concevrez en votre sein par la seule opération du Saint-Esprit, sans que le moindre souffle corrupteur vous effleure même de son aile. Vous mettrez au monde un fils, et votre virginité n'en éprouvera nulle atteinte.) Vous concevrez, dis-je, et vous serez à la fois mère et vierge sans tache. Vos entrailles bénies porteront un fruit, sans que s'effeuille le lys de votre chasteté. Le lait nourricier épanouira vos seins maternels, sans que votre corps toujours pur ait subi l'ordinaire loi de la nature. Et Marie dit alors : « Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. » Heureuse obéissance, grâce insigne ! En faisant à Dieu l'humble offrande de sa

sum; te, Domina, mundus suæ fidei obsidem fecit. Noli morari, Virgo ; nuntio festinanter responde verbum, et suscipe filium; da fidem, et senti virtutem. « Ecce, inquit, ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum. » (*Ibid.*, 38.) Nec mora, revertitur nuntius, et virginalem thalamum ingreditur Christus. Efficitur subito prægnans beata Dei genitrix, et cuncta per sæcula prædicatur hinc felix. (Concepit mox ad credulitatem verbi, virilis ignara consortii ; impletur uterus nullo humano pollutus amplexu. Exstat itaque virgo cum concipit, virgo gravida, virgo cum parit, et virgo post partum. Præclara ergo illa virginitas, et gloriosa fecunditas ! Exsultat Maria, et matrem se læta miratur, et de Spiritu Sancto se peperisse gaudet ; nec quia peperit innupta, terretur; sed quia genuerit, cum exsultatione miratur.) Gaudeamus ergo et nos, Fratres, in die tantæ Virginis (*a*), quæ dum desponsaretur fabro, cæli nupsit architecto. (Promittitur enim ei Filius per visitationem Sancti Spiritus. Hæc illa audiens gaudet, cupitque effici mater. Quid igitur mirum, si sine corruptione nascitur, qui de sanctificatione concipitur? Non enim decebat, ut ille qui nobis afferebat salutem, matri præriperet integritatis dignitatem. Nam qui terra, mari cæloque non capitur, intra unius corpusculi membra suscipitur. Hæc est illa novitas Jeremiæ prophetæ vaticinio prænuntiata : « Faciet, inquit, Dominus novum super terram, femina circumdabit virum. » (*Jerem.*, XXXI, 22.) O femina super feminas benedicta, quæ virum omnino non novit, et virum suo utero circumdedit ! Circumdat virum Maria Angelo fidem dando ; quia Eva perdidit virum serpenti consentiendo.

Angeli ad Mariam verba. — 4. Salutat Angelus puellam viri salutationis ignaram; terretur Virgo novitate verborum. Ad quam Angelus, ut superius protulimus, dixit : « Ne timeas Maria ; invenisti enim gratiam apud Dominum. » Ne, inquit, a conspectu meo, mater Domini mei, terrearis ; ego conceptionis tuæ minister (*b*) adveni, non ut virginitatem amitteres interveni, ipse me misit ad te, qui est nasciturus ex te. « Concipies enim et paries filium, » non cujuslibet meriti hominem, sed totius sæculi Salvatorem. Recole, Maria, in libro Isaiæ prophetæ virginem quam parituram legisti ; et gaude atque exsulta, quia tu esse meruisti. Tu ibi præfigurata es Virgo, tu ecce concipies in utero, non de viro, sed de Spiritu Sancto ; et gravida eris, et incorrupta permanebis. Paries quidem filium, et virginitatis non patieris detrimentum.) Efficieris gravida, et eris mater semper intacta. Senties pondera ventris, et pudorem non perdes castitatis. Intumescent ubera tua, et intacta manent genitalia tua. At illa dixit : « Ecce ancilla Domini, fiat mihi sucundum verbum tuum. » O felix obedientia, o insignis gratia, quæ dum fidem humiliter dedit, cæli in se opificem corporavit ! Implevit in ea Dominus, quod dudum prædixerat : « Obedientiam malo

(*a*) Hic editi contra fidem MSS. loco *tantæ Virginis*, substituebant, *annuntiationis quæ per Angelum hodie facta est ad aures Virginis*.
(*b*) In MS. Michaelino, *nuntius*.

foi, la Vierge mérite d'entourer en son sein le créateur du ciel. Le Seigneur accomplit en elle l'antique prophétie : « J'aime mieux l'obéissance que le sacrifice, la science de Dieu que tous les holocaustes. » (*Ose.*, VI, 6.) Celle-ci fut vraiment l'obéissance plus agréable à Dieu que tous les sacrifices, l'adhésion qu'il préfère à tous les holocaustes. Ainsi Marie mérita la gloire, dont elle ne tarde pas à s'applaudir : « Voici que désormais toutes les générations me diront bienheureuse. » (*Luc.*, I, 48.)

Prière à la Bienheureuse Vierge. — 5. Vierge bienheureuse, comment vous rendre des actions de grâces dignes de vous? (Qui chantera dignement vos louanges, quand votre soumission exemplaire a sauvé le monde de sa perte? La faiblesse humaine pouvait-elle vous payer un tribut de gloire suffisant, alors qu'elle doit à vous seule d'avoir trouvé la voie du salut? Recevez-les cependant, nos actions de grâces, quelque imparfaites qu'elles soient; quoiqu'elles soient bien au-dessous de vos mérites, n'en faites pas moins un favorable accueil à nos vœux, intercédez toujours pour nous auprès de votre divin fils. Prêtez, prêtez une oreille bienveillante à nos prières, et obtenez-nous un salutaire pardon. Que Dieu ne nous impute pas l'insuffisance de nos dons, en faveur de votre main qui les présente; faites-nous accorder les grâces que sollicite notre foi sincère. Agréez nos offrandes, exaucez nos vœux; ayez pitié de nos craintes. (Vous êtes l'unique refuge du pécheur; sur votre seule intercession se fonde l'espérance de l'oubli de nos fautes, sur vous seule repose notre foi aux récompenses du ciel.) Sainte Marie, soulagez nos misères, soutenez notre faiblesse, séchez nos larmes; priez pour le peuple des fidèles, intercédez pour ses pasteurs, soyez l'égide de nos mères et de nos sœurs. Qu'ils éprouvent tous l'appui de votre bras, ceux qui célèbrent vos solennités.) Laissez monter jusqu'à vous la prière qui vous implore, et faites-en obtenir à chacun l'effet qu'il désire. Daignez intercéder sans cesse pour le peuple de Dieu, mère bénie du divin Rédempteur de tous les hommes, qui vit et règne dans siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXCV.

Sur l'Annonciation de notre Seigneur, III (1).

1. Il me serait possible de pénétrer les chastes mystères du sein de Marie et de l'incomparable berceau du Sauveur dans les entrailles bénies de l'épouse vierge, je louerais dignement et sans réserve les intimes replis de ce lys dont le sceau de la pudeur ferme le calice, si je pouvais ramasser la moisson qui n'est pas le fruit de mon labeur, contrairement à cette parole de l'Apôtre : « L'homme ne recueillera que ce qu'il aura semé. « (*Gal.*, VI, 8.) Mais cette parole est vraie, absolument vraie pour tout homme ; Dieu seul est affranchi de cette loi commune, et le Fils de la Vierge a pu dire quelque part dans l'Evangile : « Je moissonne ce que je n'ai pas semé, je recueille le grain que je n'ai pas répandu. » Qu'il parle ainsi, c'est à bon droit; le Fils de Marie seul, né de la vierge, peut dire à sa mère dont il est l'époux : « Je moissonne

(1) Il est d'un auteur sans érudition, au sentiment des Pères de Louvain. On le trouve dans des recueils assez anciens ; c'est à tort que l'un d'eux, celui de Corbie, l'attribue à S. Ambroise, et que presque tous les autres le rapportent à S. Augustin.

quam sacrificium, et scientiam Dei plus quam holocausta.» (*Oseæ*, VI, 6.) Hæc fuit vera obedientia omni sacrificio gratior, hæc voluntas cunctis hostiis acceptior; hinc promeruit gloriam, quam ipsa postmodum plausit : « Ecce, ait, ex hoc beatam me dicent omnes generationes. » (*Lucæ*, I, 48.)

Ad B. Virginem precatio. — 5. O beata Maria, quis tibi digne valeat jura gratiarum ac laudum præconia impendere, quæ singulari tuo assensu mundo succurristi perdito? (Quas tibi laudes fragilitas humani generis persolvat, quæ solo tuo commercio recuperandi aditum invenit? Accipe itaque quascumque exiles, quascumque meritis tuis impares gratiarum actiones; et cum susceperis vota, culpas nostras orando excusa. Admitte nostras preces intra sacrarium exauditionis, reporta nobis antidotum reconciliationis. Sit per te excusabile quod per te ingerimus; fiat impetrabile quod fida mente poscimus. Accipe quod offerimus, redona quod rogamus; excusa quod timemus. (Quia (*a*) tu es spes unica peccatorum, per te speramus veniam delictorum, et in te, beatissima, nostrorum est exspectatio præmiorum.) Sancta Maria succurre miseris, juva pusillanimes, refove flebiles, ora pro populo, interveni pro clero, intercede pro devoto femineo sexu. Sentiant omnes tuum juvamen, quicumque celebrant (*b*) tuam commemorationem.) Assiste parata votis poscentium, et repende omnibus optatum effectum. Sit tibi studium assidue orare pro populo Dei, quæ meruisti benedicta pretium (*c*) ferre mundi, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum.

SERMO CXCV (*d*).

De Annuntiatione Dominica, III.

1. Castissimum Mariæ virginis uterum, sponsæ virginis clausum ventris cubiculum, signatum pudoris cænaculum merito plenissime collaudarem, si messem meterem quam non seminarem, de qua sic Apostolus dicit : « Quæcumque seminaverit homo, hæc et metet. » (*Gal.*, VI, 8.) Verum est omnino, verum est, hoc omnem hominem metere quod seminavit; Deus solus potest metere quod non seminavit, sicut ipse Filius Virginis in quadam lectione Evangelii ait : « Meto ubi non seminavi, et colligo ubi non sparsi. » Dicat, dicat; solus dicat natus ex Virgine,

(*a*) Quæ parenthesi clauduntur, desunt in MSS. et in Ser. de Assupmtione.
(*b*) Ita MS. Corb. cum editis. Alii vero, *tuum Natale*, et infra in Sermone de Assumptione, *tuum nomen*.
(*c*) Editi, *Redemptorem*. MS. Michaelinus, *prolem*. Unus ex Germ. *benedictam prolem proferre mundo*. Alter Germ. *benedictam precem proferre mundo* : per quæ verba in iisdem MSS. Sermo clauditur. Secuti sumus MS. Corb. in quo hæc insuper additur clausula, *præstante Dei et hominis Filio, quem portasti in utero Redemptorem ac Dominum N. J. C. qui cum Patre ac Spiritu Sancto unus Deus in Trinitate vivit et regnat per omnia sæcula sæculorum. Amen.*
(*d*) Olim de Sanctis, XVIII, et post in Appendice, XXV.

ce que je n'ai pas semé, je recueille le grain que je n'ai pas répandu. » Que Marie dise à son tour : C'est moi qui vous ai mis au monde comme un fils, sans perdre aucun privilége de ma virginité ; celle-ci est demeurée sans cesse souveraine en moi, et j'ai pourtant donné le jour au roi de la chasteté; le Fils du Très-Haut est entré dans mon sein, il en est sorti comme d'un palais, et cependant ma main n'a jamais quitté la clef de la céleste pudeur. Je suis devenue la porte du ciel, le seuil qu'a franchi le fils de Dieu. Mais je suis devenue cette porte fermée, qu'une divine révélation montrait au prophète Ezéchiel, et dont il dit, en prédisant ma destinée : « Je vis, dans la maison du Seigneur, une porte fermée. Et l'Ange me dit : Cette porte demeurera fermée, et nul homme n'y passera, parce que le Seigneur seul entrera par cette porte, et sortira ensuite ; puis, elle sera fermée pour l'éternité. » (*Ezech.*, XLIV, 1, 2.) Admirable vision du Prophète, mais plus admirable accomplissement de sa prophétie! Que signifie cette porte close dans la maison du Seigneur, si ce n'est que la Vierge Marie sera toujours sans tache? Que veulent dire ces mots : « Nul homme n'y passera, » si ce n'est que Joseph ne connaîtra pas Marie? Qu'est-ce encore : Le Seigneur seul en franchira le seuil pour entrer et pour sortir, si ce n'est qu'elle concevra par l'opération du Saint-Esprit, et que d'elle naîtra le Roi des Anges? Que faut-il entendre par ces paroles : « Elle demeurera éternellement fermée, » si ce n'est que Marie sera vierge avant, pendant et après l'enfantement? Que Marie dise donc : Je suis devenue la porte du ciel, le seuil qu'a franchi le Fils de Dieu; je suis devenue la porte close qu'a franchie Celui qui vint au milieu de ses disciples, les portes étant fermées; Celui qui fut le fruit de mes entrailles, sans que la maternité m'imprimât sa souillure. Mon sein entoura sa divine nature, et conserva néanmoins toute sa chasteté. Il est passé en moi venant accomplir en ce monde sa sublime mission, et son passage n'a rien emporté de ma pudeur. J'ai conçu sans tache, j'ai enfanté sans douleur. Elle est admirable et digne de louanges entre toutes les femmes, elle en qui l'Ange a salué la virginité, restée la même et toute pure dans tous les temps de la vie maternelle. Aussi l'Ange lui disait-il : « Je vous salue, Marie, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous. » (*Luc.*, I, 28.) Heureuse chasteté, que ne flétrit jamais aucun commerce humain ! Vierge bienheureuse, je considère votre immaculée conception, et ma pensée se trouble, comme elle hésite et craint en présence de votre enfantement; mais j'adore votre divin Fils, et je reviens à la vie.

2. Révélez-nous, je vous en conjure, comme vous avez mérité d'être adoptée par Dieu et de devenir l'épouse de son Fils. Qu'une telle question ne vous offense point, et pardonnez-moi de ce que j'ose la faire ; oubliez la hardiesse d'un serviteur, qui est loin d'être au nombre des bons, qui peut-être est parmi les inutiles, et par conséquent au rang des mauvais, et qui cependant vous parle sans crainte; il ose interroger l'épouse de son Seigneur, il vous demande comment vous avez pu devenir la mère du Fils de Dieu. Ecoutez, mes Frères, écoutez Marie qui daigne nous répondre ; ce n'est pas son corps qui est devant nous, mais nous la voyons en esprit; elle détourne son doux visage que colore la pudeur virginale, elle nous dit comment le Créateur l'a visitée. J'étais née, dit-elle, fille de la tribu de Juda, de la race du roi David. Parvenue à l'adolescence, je fus prise en mariage, et

Filius Mariæ, dicat sponsæ matri suæ : « Meto ubi non seminavi, et colligo ubi non sparsi. » Dicat et Maria : Et ego te filium generavi; sed virginatem meam non violavi ; regnum tenui virginitatis et regem genui castitatis; ingredientem et egredientem habui in palatio ventris Filium imperatoris, et de manibus meis non amisi clavem regii pudoris. Porta facta sum cæli ; janua facta sum Filio Dei. Illa porta facta sum clausa, quam in visione divina Ezechiel vidit propheta, de qua in me dicit prophetizans : « Vidi portam in domo Domini clausam ; et dixit ad me Angelus : Porta hæc quam vides, non aperietur, et homo non transiet per eam ; quoniam Dominus solus intrabit, et egredietur per eam, et clausa erit in æternum. » (*Ezech.*, XLIV, 1, 2.) O mirabilis Prophetæ visio; sed mirabilior prophetiæ adimpletio ! Quid est porta in domo Domini clausa, nisi quod Maria virgo semper erit intacta ? Et quid est : « Homo non transiet per eam, nisi Joseph non cognoscet eam? Et quid est : « Dominus solus intrabit et egredietur per eam, » nisi Spiritus Sanctus impraegnabit eam, et Angelorum Dominus nascetur per eam? Et quid est : « Clausa erit in æternum, » nisi quia erit Maria virgo ante partum, virgo in partu, virgo post partum? Dicat ergo Maria : Porta facta sum cæli, janua clausa, qui post suam resurrectionem ingressus est ad discipulos suos per ostia clausa; qui natus de ventre meo, me matrem dimisit intactam, adimplevit ventrem meum divinitate, et uterum meum non evacuavit castitate ; exivit de ventre meo giganteo cursu magnificus, et venter meus non est pudore evacuatus, nec in conceptione inventa sum side pudore, nec in parturitione inventa sum cum dolore. O mira et laudabilis inter feminas, in qua ab Angelo est salutata virginitas, sola imprægnata nec vitiata, exonerata nec evacuata ; quia sic est ab Angelo salutata : « Ave, inquit, gratia plena, Dominus tecum! » (*Lucæ*, I, 28.) Felix umbilicus castitatis, quem amplexus non tetigit maritalis ! Considero conceptum tuum, beata Virgo, et expavesco ; intueor partum tuum, et contremisco ; adoro Filium tuum, et revivisco.

2. Enarra, obsecro, mihi, quomodo meruisti dici nurus Domini, et sponsa Filii Dei ? Quod rogo, indica mihi ; sed tamen colloquenti tecum ignosce mihi ; ignosce, inquam, mihi, quod audeam servus, atque utinam vel bonus, et non etiam inutilis et malus servus, et ideo malus servus, quia non tecum cum tremore loquor ut servus ; ignosce ergo mihi, quod audeam cum sponsa Domini mei confabulari ; et tamen indica mihi quomodo potuerit Dei Filius per te generari. Audite, Fratres, audite Mariam nobiscum loquentem ; carne absentem, et spiritu præsentem ; verecundia virginitatis vultum avertentem a collocutore, et indicantem quomodo imprægnata sit a Creatore. Eram, inquit Maria, in domo mea, puella Judæa, ex semine David regis generata ; adulta facta sum, et despon-

j'ai pu, sans adultère, charmer un autre que mon époux, par la seule intervention du Saint-Esprit. Mon mari était un homme de la tribu de Juda, et j'ai plu à l'Homme-Dieu ; je fus la fiancée d'un Hébreu, et c'est le Dieu Jésus-Christ qui m'entoura de son affection. Mon époux Joseph, dans l'ignorance de ce mystérieux attachement, eut d'abord contre moi d'injurieux soupçons. A l'insu de Joseph, le Christ envoya vers moi un de ses plus grands ambassadeurs ; ce n'était ni le prince des Patriarches, ni le plus illustre des Prophètes ; c'était l'Archange Gabriel. Son visage comme l'éclair, son vêtement comme la neige, sa démarche majestueuse, son aspect terrible, tout me troubla dans son apparition. Il me salua, et je conçus. Il dit : « Je vous salue, Marie, le Seigneur est avec vous ; » avec vous, plus qu'il n'est avec moi ; avec vous, autrement qu'il n'est avec moi. Bien que le Seigneur soit en moi, c'est lui qui m'a créé ; c'est de vous au contraire qu'il doit naître. « Le Seigneur est avec vous, » Marie, de telle sorte qu'il est dans tout votre être, dans votre âme comme dans votre corps, et qu'il doit sortir de vous comme un époux de sa chambre nuptiale, comme un roi de sa couche, comme un monarque de son palais. Votre virginité n'aura rien à souffrir de son passage.

3. Et Marie lui dit : Comment se fera-t-il que je conçoive sans tache hors des lois du mariage, « puisque je ne connais point d'homme ? » (*Luc.*, I, 34.) Je suis fiancée à un homme juste ; s'il ne me visite point, comment pourrai-je devenir mère ? S'il peut arriver que je conçoive et que j'enfante, sans que le sceau de la virginité soit levé, faites-le-moi connaître, et vous trouverez mon âme prête à l'obéissance. Mon vœu le plus cher est d'être toute à mon Dieu, et de lui donner ce fils, pourvu que ma pudeur reste intacte. L'ange Gabriel lui fait connaître que cette miraculeuse conception s'accomplira par la seule parole du Sauveur. Marie, dit-il, vierge de Dieu, épouse de Dieu, bien-aimée de Dieu, fille de Dieu, mère de Dieu, si vous demandez que je dise comment vous demeurerez toujours vierge en devenant la mère du Tout-puissant, et comment celui qui vous a créée fera de grandes choses en vous, écoutez-moi sans vous troubler : « Le Saint-Esprit viendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. » (*Ibid.*, 35.) Cette ombre vous sauvera de toute atteinte de l'impureté, et vous serez mère du Créateur.

Joseph est troublé. — 4. Joseph, l'époux de Marie, ignore le mystérieux événement. Il arrête ses yeux sur Marie avec la familiarité d'un époux ; tout en elle, l'altération des traits, le maintien, la démarche, lui révèle son état. Cet homme juste se trouble ; depuis qu'il avait pris Marie dans le temple du Seigneur, il l'avait scrupuleusement respectée, et voici qu'elle était profanée ; elle était un objet de confusion pour lui, avant même qu'il eût pu s'en glorifier comme époux. Son esprit agité flotta entre mille pensées : Comment peut-il se faire ?... Qu'est-il arrivé ? Je lui suis demeuré toujours étranger ; je n'ai donc point produit ce changement en elle. Hélas ! hélas ! qu'est-il donc survenu ? Quel est-il, je me le demande, l'auteur d'une telle chute ? Quel est-il celui dont l'affection plus que la mienne a captivé Marie ? Et moi, que le mariage avait investi de ses droits, je respectais la pudeur de

sata sum conjugi, et placui alteri non interveniente adulterio, sed intercedente Spiritu Sancto. Desponsata sum homini Judæo, et placui homini Deo ; desponsavit me vir Judæus, et adamavit me Christus Deus. Ignoravit quidem sponsus meus Joseph quod me adamasset Deus meus, et putavit quod adulterio imprægnatus esset venter meus. Namque ignorante Joseph sponso meo, venit ad me quidam magnus Christi paranymphus, non patriarcha primus, aut propheta egregius ; sed Gabriel ille Archangelus, facie rutilans, veste coruscans, incessu mirabili, adspectu terribili, visitavit et perturbavit me, salutavit et gravidavit, dixitque mihi : « Ave gratia plena, Dominus tecum. Dominus, inquit, tecum ; » sed plus quam mecum. « Dominus tecum ; » sed non sicut mecum. In me enim licet sit Dominus, memetipsum creavit Dominus ; per te autem nasciturus est. Ita est enim, Maria, « Dominus tecum, » ut sit in corde tuo, sit in utero tuo ; adimpleat mentem tuam, adimpleat ventrem tuum ; procedat formosus de utero tuo, tamquam sponsus de thalamo suo ; egrediatur rex ex intimo ventre tuo, tanquam rex de cubiculo suo ; procedat princeps ex aula regali ; ita ut virginitatem tuam non faciat violari.

3. Dixitque ei : « Quomodo fiet istud, » ut utero gravescam pudico, et immunis sim a marito ; « quoniam virum penitus non cognosco? » (*Lucæ*, I, 34.) Desponsata namque sum homini justo, si cum illo non convenero, unde erit quod generabo ? Sed si potest fieri ut et concipiam intacta, et generem clausa ; indica modum, et paratum invenies animum meum. Omnibus enim me modis exopto ego Deo meo ; ut et habeam prolem, et non perdam pudorem. Refert angelus Gabriel modum conceptionis, quod in verbo fieret Salvatoris. O, inquit, Maria virgo Dei, sponsa Dei, dilecta Dei, filia Dei, mater Dei, si hunc a me modum requiris, quomodo virgo concipias, virgo parias, et post partum virgo permaneas, vel quomodo fiet in te qui fecit te ; audi me, et ne perturberis in te : « Spiritus Sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi. » (*Ibid.*, 35.) Ita te virtus Altissimi obumbrabit, ut nec æstum patiaris libidinis, et mater sis Creatoris.

Joseph turbatur. — 4. Nescit interea Joseph Mariæ sponsus, quid cum ea egerit Angelus. Subito Joseph intuitu familiari et licentia maritali adspicit Mariam conjugem suam ; vidit in ea tumescentes venas in gutture, et adtenuari faciem, postremum vidit eam gressibus gravari ; intellexit Mariæ uterum gravidari. Turbatur Joseph homo justus, quod Mariam quam de templo Domini acceperat, et nondum cognoverat, gravidam sentiebat (*a*), et quam non meruerat in conjugii honore, jam haberet in confusione ; secumque diu æstuans ac disputans, dicit : Unde hoc contigit, quid evenit? Non cognovi, non tetigi ; si non tetigi, non violavi ; si non violavi, non gravidavi. Heu, heu quid contigit, quid putas evenit, per quem Maria sic cecidit, quem sibi plus quam me adulantem invenit? Ego enim cum licentiam haberem maritalem, ante thorum

(*a*) MSS. potiores post verbum *sentiebat*, subdunt, *secumque diu*, etc., omissis verbis intermediis.

cette jeune fille. Je ne pouvais, sans une vive crainte, envisager cette sentence de la loi de Moyse, que toute vierge qui souille la maison paternelle par un adultère, doit être lapidée, et que doit l'être pareillement le jeune homme, qui ne rapporte pas à son père sa robe d'innocence et qui est convaincu de commerce illégitime. Moyse a donc voulu que les deux coupables fussent frappés et qu'ils périssent ensemble. Il dit : « Vous garderez la maison d'Israël pure de tout opprobre. Que chacun entende ce précepte avec crainte, et il ne tombera pas dans l'impiété. » (*Deut.*, XXII, 21.) Ce précepte de Moyse m'inspirait la prudence ; je réprimais en moi les désirs de la chair, entourant d'égards la fille de David, auprès de qui je voulais garder une réserve digne d'un sang royal. Mais rien de surprenant, de nouveau, de caché n'arrive, qu'il ne soit enfin révélé ; le plus secret événement se découvre un jour. La fille du roi David ne me rappelle que trop l'histoire de son ancêtre. David abusa de sa position de roi pour séduire Bethsabée, femme d'Uri, sans aucun respect pour les liens sacrés du mariage ; Marie, issue de ce sang, cède à un entraînement de jeune fille, sans aucun souci de l'honneur de sa famille. Que faire, quel parti prendre ? L'inquiétude me dévore, je gémis, je me plains, je cours, je cherche une résolution, et je ne sais en prendre aucune sans réserve. Dévoilerai-je ce mystère, garderai-je le silence ? Je ne sais sortir de mon indécision. Ferai-je connaître cet adultère, ou le passerai-je sous silence pour éviter la honte qu'il me réserve ? Si je le dénonce, je ne suis pas complice de la faute, mais j'encours le reproche de cruauté, puisque je sais qu'elle doit être lapidée, conformément à la loi de Moyse. Si je me tais, je prête la main au mal, je suis de connivence avec les adultères. Je serais coupable de me taire, mais plus coupable encore de parler. Je ne provoquerai point un homicide ; je la renverrai en secret. « Joseph résolut, » dit l'Evangile, « de renvoyer en secret son épouse Marie. » (*Matth.*, I, 19.) Il voulait agir comme envers une femme coupable, quand il s'agissait d'un mystère, d'une œuvre où la passion terrestre n'était rien, et qui venait toute de la foi.

5. Mais Marie n'a rien à craindre ; et comme en David la grâce du prophète avait porté le pardon au repentir du grand roi, ainsi l'ange du Sauveur délivre la Vierge sans tache. Venez, Mère chaste de notre Seigneur, qu'aucun lien de l'homme n'a touchée, en qui tout est l'œuvre du Saint-Esprit, que le Juif Joseph n'a point connue, que le Dieu tout-puissant a seul visitée, et qui ne vous êtes donnée, ni à votre époux, ni à personne de la terre, pour n'appartenir qu'au Très-Haut. Invoquez, Vierge sainte, David votre père, non celui qui se souilla d'un adultère et du meurtre d'Uri, mais celui dont le bras courageux repoussa longtemps les attaques du démon. Que le Seigneur se lève pour votre défense, que du haut des cieux il envoie son ange à votre époux endormi. Qu'il suspende l'effet de la sentence de Moyse, afin que Joseph ne se venge pas de vous comme d'une adultère, et qu'il ne cherche plus le moment où il pourra vous renvoyer en secret.

Joseph est rassuré par l'ange. Explication des pro-

nuptiarum puellarem non vexavi pudorem. Timui, multumque pertimui, quod in illo Mosaico libro Legis sententiali est verbo præfixum ; quod quæcumque virgo paternam domum fœdaverit adulterio ; morienda lapidibus subjacebit ; similiter et vir, qui pudoris vestimentum patri non detulerit, coramque testibus replicaverit, pudorisque signaculum non demonstraverit, moriendum et ipsi cum virgine erit. Utrosque ergo libidinarios hac Moyses sententia feriri voluit, simulque adulteros perire mandavit. Sic namque ait : « Auferetis opprobrium de domo Israel ; et omnis qui audierit, timebit, et non aget impie. » (*Deut.*, XXII, 21.) Hanc Moysi sententiam præcavebam, ipsamque luxuriam in meo corpore refrenabam, maxime quia et David filiam esse, et regali (*a*) me functum sacerdotio prænoscebam. Sed quoniam nihil mirum est, nihil novum, nihil absconsum quod non reveletur, et occultum quod non in publicum veniat, in David regis filia aliquando recolo historiam. David regem in Bersabee Uriæ Cethæi mulierem audacia extulit regalis, nec eum timor terruit maritalis ; Mariam David regis filiam cogitatio impulit puellaris, nec eam tenuit terror parentalis. Quid ergo faciam, quid agam ? Anxior, gemo, doleo, curro, consilium quæro, nec plenum invenio. Prodo adulterium, aut taceo ? Quid faciam penitus nescio. Prodo adulterium, aut taceo propter opprobrium ? Si prodidero, adulterium quidem non consentio, sed nævum (*b*) crudelitatis incurro ; quia secundum librum Moysi lapidandam esse cognosco. Si tacuero, malum consentio, et cum adulteris portionem meam pono. Quoniam ergo tacere malum est, adulterium prodere pejus est ; ne per me fiat homicidium, dimittam tacite conjugium. « Cogitavit, inquit, Joseph, » sicut Evangelium dicit, « occulte dimittere Mariam conjugem suam. » (*Matth.*, I, 19.) Cogitavit ut esset alterius, cum jam esset alterius (*c*), non mentis refragatione, sed fidei conceptione.

5. Sed non timeat Maria David illius magni regis filia, quoniam sicut in David veniam contulit sermo Prophetalis, sic Mariam liberat Angelus Salvatoris. Veni jam, Mater Domini casta, in qua non fuit virilis appetitio, sed Spiritus Sancti adimpletio ; quam non violavit Joseph vir Judæus, sed solus imprægnavit omnipotens Deus ; quæ non es commixta Joseph sponso tuo, nec cognita alicui viro, sed soli omnipotenti Deo. Invoca, Virgo sancta, Dominum tuum David patrem tuum, non illum David adulterio fuscatum, et Uriæ Cethæi homicidio divulgatum ; sed illum dico David forti manu præliatum, diu cum diabolo altercatum. Surgat Deus in adjutorium tuum, mittat de cælo Angelum suum, et visitet in somnis sponsum tuum. Suspendat judicium Moyses suum, ne Joseph vindicet in adulterium tuum. Parat itaque Joseph animum in tempore quo Mariam possit occulte dimittere.

Per Angelum Joseph pacatur. Prophetiæ de Maria explicantur. — 6. Ecce iterum Virginis ille paranymphus,

(*a*) In MSS. nonnullis, *et regale sacerdotium prænoscebam* : In editis autem, *quia David filium me esse sciebam, et regali*, etc.
(*b*) MSS. vetustiores, *necem*. Navarr. *nefas*.
(*c*) Ita MSS. potiores. Quidam alii, *ut esset adultera*. Editi, *adulterii rea*. In Navarr. cod. *ut esset adulterium , cum jam esset mysterium*.

phéties concernant Marie. — 6. Et voici que le même ambassadeur qui était venu vers la Vierge, non point un homme, mais l'ange Gabriel, au visage comme l'éclair, fidèle messager du Très-Haut, suspend son vol, au milieu de la nuit, au-dessus de la couche de Joseph, et lui dit en songe : Joseph, fils de David, d'où vient ce trouble, pourquoi cette tristesse qui vous inonde de sueur pendant le sommeil, et qui vous fait passer vos jours dans l'accablement? Devez-vous nourrir un coupable soupçon contre Marie qui doit mettre au monde votre Sauveur? Dépouillez-vous de cet esprit de jalousie. Elle est mère par l'œuvre de l'enfant lui-même qui doit naître d'elle. Votre âme est triste, Joseph, parce que vous n'avez pas compris en quoi les prédictions des Prophètes s'appliquent à Marie. Toutes vos inquiétudes viennent de ce que vous ne connaissez pas encore votre épouse; vous ne savez voir dans son état que l'effet d'un adultère. Joseph, fils de David, né de race sacerdotale, ou plutôt rejeton du sang des rois, fils des Prophètes, égal des Scribes, sachez que le Seigneur, qui a écrit des merveilles dans sa loi, a fait des merveilles dans votre épouse. Les merveilles de Dieu sont-elles autre chose que ce que l'homme ne saurait faire? Pourquoi, vous qui avez lu les prodiges rapportés dans la loi, ne les avez-vous point compris? Certes, ces préceptes que vous admirez chaque jour, ont été gravés sur les tables de pierre sans le secours d'aucun instrument. Voyez encore, avec l'œil de l'intelligence, comment, dans le désert, la terre produisit du pain, dont aucun laboureur ne lui avait confié la semence. De même la verge d'Aaron, desséchée depuis longtemps, reverdit sans être arrosée, et sous le toit du temple, où elle était enfermée, se couvrit de fleurs et de fruits. Celui qui n'emprunta le secours d'aucun outil pour graver la loi sur les dix tables, est le même qui a visité Marie par l'opération du Saint-Esprit; lui qui fit produire au désert du pain sans semence, a lui-même fécondé la Vierge sans corruption ; lui qui a fait reverdir la verge sans eau, a fait lui-même que la fille de David puisse produire un fruit sans semence. Fils de David et des Prophètes, n'avez-vous pas lu enfin ce que dit, ce qu'a écrit le prince des Prophètes, Isaïe : « Voici qu'une vierge concevra en son sein, et enfantera un fils, et il s'appellera du nom d'Emmanuel? » (*Isai.*, VII, 14.) Ce que vous avez lu dans vos livres, que vos yeux en voient l'accomplissement en Marie, et vous pourrez dignement entonner le cantique de votre père David : « Ce qui nous a été dit, nous l'avons vu s'accomplir dans la cité du Seigneur Dieu des vertus, dans la cité de notre Dieu. » (*Psalm.* XLVII, 9.) Gardez donc Marie votre épouse, toujours sûr de sa fidélité; bannissez toute crainte; le fruit de ses entrailles bénies n'est pas l'œuvre du péché, il est l'œuvre du Saint-Esprit; celui qui naîtra d'elle ne sera pas appelé fils de Juif, mais Fils de Dieu. Partagez, Joseph, partagez la virginité de Marie, puisque de cette vierge va naître la Vertu des Anges. Que Marie soit l'épouse du Christ, sans aucune atteinte pour sa pureté; soyez, vous aussi, le père du Christ en vous faisant le gardien de la chasteté, en vous associant à l'honneur de la virginité de Marie. Par cette union immaculée, vous donnerez au monde chrétien l'époux de la virginité et le mari de la chasteté, chef commun de ceux qui sont vierges et de ceux qui sont dans le mariage; vous nous donnerez celui en qui toute jalousie s'éteint, puisque la salutation de l'Ange a fécondé la virginité de Marie. Glorieuse virginité, mes Frères : la salutation de l'Ange la féconde, Jean la salue dès le sein maternel, les Anges célèbrent aujourd'hui la génération de son fruit, dont une étoile, éclairant du

non homo, sed angelus Gabriel ille conspicuus, cæli cursor æquissimus, medio noctis libramine dicit ad Joseph in visione : Joseph inquit, fili David, cur tantum tribularis, quid multum contristaris, cur in somno cogitando desudas, cur vigilando tristis ambulas, cur de Maria malam tibi ingeris suspicionem, cum ipsa tibi generatura sit Salvatorem? Aufer zelotypiæ animum ; qui nascetur ex ea, ipse est qui imprægnavit eam. Ideo enim, Joseph, tristis est anima tua, quia quæcumque legisti in prophetia, non intellexisti in Maria. Hinc est omnis tristitia tua, quod sponsam tuam nondum cognoveris, et gravidam sentis, nec aliud in ea nisi adulterium suspicaris. Joseph, fili David, natus ex genere sacerdotali, non solum sacerdotali, verum etiam et regali, filius Prophetarum, socius Scribarum ; ille Deus qui scripsit mirabilia in Lege sua, ipse fecit mirabilia in conjuge tua. Quid autem sunt Dei mirabilia, nisi quæ hominibus sunt impossibilia ? Mirabilia ergo Dei in Lege non legisti? Quod si etiam legisti, quare non intellexisti? Ipsa certe, Lex quam quotidie legis, sine graphio scripta est in tabulis lapideis. Lege et intellige quod panem in eremo terra produxerit, cujus semen in terra arator nullus induxit. Virga etiam Aaron annis sicca quam plurimis sine aqua revixit, in templo floruit, nucesque clausa sub tecto produxit. Ergo qui scripsit lapideas tabulas sine stilo ferreo, ipse gravidavit Mariam Spiritu Sancto ; et qui produxit panem in eremo sine seminatore, ipse fecundavit Virginem sine corruptione ; et qui fecit virgam sine pluvia germinare, ipse fecit filiam David sine semine generare. Postremo, Joseph filius David, filius Prophetarum, non legisti Isaiam eximium Prophetarum, quid dixerit, quemadmodum scripserit : « Ecce virgo in utero accipiet, et pariet filium, et vocabitur nomen ejus Emmanuel ? » (*Isai.*, VII, 14.) Quod ergo legisti in libris tuis, adspice in Maria oculis tuis; ut digne dicas canticum David patris tui : « Sicut audivimus, ita et vidimus in civitate Domini virtutum, in civitate Dei nostri. » (*Psal.* XLVII, 19.) Accipe ergo Mariam conjugem tuam, semper de ea securus, et in nullo sis sollicitus; quia quod conceptum est in ejus utero, non est de peccato, sed de Spiritu Sancto ; et qui nascetur ex ejus utero, non vocabitur filius Judæi, sed vocabitur Filius Dei. Habe ergo, Joseph, cum Maria conjuge tua communem virginitatem membrorum ; quia de virginibus membris Virtus nascitur Angelorum. Sit Maria sponsa Christi carnis suæ virginitate servata; sis autem et tu pater Christi cura castitatis, et honorificentia virginitatis ; ut de virginibus membris generetis sæculis Christianis sponsum virginitatis et maritum castitatis, communem singulis virginibus et maritatis, in quo nulla sit zelotypia; quia virginitas salutione imprægnata est in Maria. Magnum meritum virginitatis, Fratres. Virginitas Mariæ An-

haut des cieux la route suivie par les Mages chargés de présents, annoncera l'éclosion. Réjouissez-vous donc, Joseph, réjouissez-vous donc de l'immaculée conception de Marie ; seul vous avez été digne d'avoir une vierge pour épouse. C'est par les mérites de la virginité de Marie que vous avez été éloigné de toute œuvre du mariage, afin que le monde vous appelât le frère du Sauveur, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXCVI.

Sur la Nativité de Saint Jean-Baptiste, I (1).

Jean, figure de la loi. — 1. La nativité de saint Jean-Baptiste est la seule que l'Eglise solennise à côté de l'anniversaire trois fois sacré de la naissance de notre Seigneur. Pour les autres saints, pour les autres élus de Dieu, nous avons appris à fêter le jour où la vie présente les enfanta aux joies éternelles, après la consommation de leur tâche, leur victoire et leur triomphe sur le monde ; c'est la fin glorieuse qui consacre leurs mérites que nous célébrons en eux, quand nous honorons avec pompe l'entrée de saint Jean dans la vie. Cela vient sans nul doute de ce que notre Seigneur fit annoncer par lui sa venue prochaine, de peur que les hommes ne le reconnussent point s'il arrivait à l'improviste. Jean fut la figure de l'Ancien Testament, l'emblème de la Loi ; aussi fut-il le précurseur du Messie, comme la Loi avait précédé la grâce. De ce qu'avant de naître il prophétisa dans le sein de sa mère, de ce qu'il fut le témoin de la vérité avant d'avoir vu la lumière, il nous faut induire que le Testament caché sous le voile, sous la chair de la lettre, prédisit le rédempteur au monde par son esprit, et proclama notre Seigneur comme du sein de la Loi. Et parce que les Juifs « étaient tombés dans l'erreur, parce qu'ils avaient dit le mensonge avant de naître, » (*Psalm.* LVII, 4,) c'est-à-dire dans le sein de la Loi qui portait le Christ, « Jean vint pour rendre témoignage à la lumière. » (*Joan.*, I, 8.) Lorsque, de sa prison, Jean envoie ses disciples vers Jésus-Christ, il transmet à l'Evangile la Loi qui, semblable à Jean, gisait dans une obscurité profonde, comme dans l'ignorance, en sorte que l'intelligence des Juifs, captive sous la lettre, était frappée de cécité.

Lampe ardente. — 2. L'Evangile dit de saint Jean-Baptiste : « Il était une lampe ardente ; » (*Johan.*, V, 35.) c'est-à-dire, qui brillait du feu du Saint-Esprit pour montrer la lumière du salut au monde plongé dans la nuit de l'ignorance ; pour précéder, au milieu des ténèbres les plus épaisses, d'un rayon de sa lumière le soleil resplendissant de la justice. Jean disait de lui-même : « Je suis la voix de celui qui crie dans le désert. » (*Matth.*, III, 3.) « Dans le désert » signifie : Au milieu des nations. » On compare à la triste nu-

(1) On le lit aujourd'hui dans le Bréviaire romain, sous le nom de S. Augustin ; mais c'est à bon droit que les Pères de Louvain et d'autres docteurs le jugent indigne de lui. Il a de nombreux rapports, quant au sens et quant aux paroles, avec divers écrits de Faustus, par exemple avec l'homélie attribuée à Eusebe et que nous avons assignée à Faustus, au Sermon CLXXVI, laquelle est la première sur la Nativité du Sauveur, et où l'on explique de la même manière comment le Verbe procède du Père. On trouve encore ici la même distinction des deux sortes d'abstinences que dans la première lettre de Faustus à Félix et dans sa sixième lettre à Rubicius, d'autres passages rappellent le chap. IX de son traité « du Libre arbitre, » ou la seconde homélie sur la Nativité de S. Jean, que l'on attribue à Eusèbe, et que nous croyons être de Faustus, surtout d'après cette pensée : « Scivit quod non sufficeret eligentis gratia, nisi invigilaret collaborantis industria, » pensée que l'on retrouve dans le livre I « sur le Libre arbitre. » Disons enfin que la seconde homélie d'Eusèbe aux Moines contient une grande partie de ce Sermon, surtout à partir de ces mots : « Novimus quia familiariter mens humana in diversis hujus mundi illecebris, » etc.)

geli salutatione est imprægnata, a Johanne de utero est salutata, et generans virginitas Mariæ ab Angelis est hodie collaudata, et lactans virginitas Mariæ per stellam de cælo est prædicata, et a Magis muneribus honorata. Gaude itaque, Joseph, nimiumque congaude virginitati Mariæ, quia solus meruisti virginale possidere conjugium ; quia per meritum virginitatis ita separatus es a concubitu uxoris, ut pater dicaris Salvatoris, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXCVI (*a*).

In Natali Johannis Baptistæ, I.

Johannes typus Legis. — 1. Post illum sacrosanctum Domini natalem diem, nullius hominis nativitatem legimus celebrari, nisi solius beati Johannis Baptistæ. In aliis sanctis et electis Dei novimus illum diem coli, quo illos post consummationem laborum, et devictum triumphatumque mundum in perpetuas æternitates præsens hæc vita parturiit ; in aliis consummata ultimi die merita celebrantur ; in hoc etiam prima dies et ipsa etiam hominis initia consecrantur ; pro hac absque dubio causa, quia per hunc Dominus adventum suum, ne subito homines insperatum non agnoscerent, voluit esse testatum. Johannes autem figura fuit veteris Testamenti, et in se formam prætulit Legis ; et ideo Johannes prænuntiavit Salvatorem, sicut Lex gratiam precucurrit. Quod autem nondum natus de secreto materni uteri prophetavit, et expers lucis jam testis est veritatis ; hoc est intelligendum, quod latens sub velamine et carne litteræ, et redemptorem mundo spiritu prædicavit, et nobis Dominum nostrum de quodam Legis utero proclamavit. Ergo quia Judæi erraverunt a ventre, id est, a Lege quæ Christo gravida erat : « Erraverunt a ventre, locuti sunt falsa ; » (*Psal.* LVII, 4.) ideo « hic venit in testimonium, ut testimonium perhiberet de lumine. » (*Johan.*, I, 8.) Quod autem Johannes in carcere constitutus ad Christum discipulos suos ordinat, Lex ad Evangelia transmittit. Quæ Lex juxta typum Johannis quasi ignorantiæ clausa carcere, in obscuro et in occulto jacebat, et Judaicæ cæcitatis sensus intra litteram tenebatur inclusus.

Lucerna ardens. — 2. De hoc beatus Evangelista proloquitur : « Ille erat lucerna ardens, » (*Johan.*, V, 35.) id est, Spiritus Sancti igne succensus, ut mundo ignorantiæ nocte possesso, lumen salutis ostenderet, et quasi inter densissimas delictorum tenebras, splendidissimum justitiæ solem lucis suæ radio demonstraret, de se ipso dicens : « Ego

(*a*) Olim de Sanctis, XX, et post in Appendice, LXXVI.

dité d'un désert les cœurs vides de la crainte de Dieu et privés du Saint-Esprit. Et ce monde était bien une solitude étrangère à toute culture de la foi et de la crainte de Dieu; couvert des ronces du péché, il était affreux à voir, comme une terre sans culture, que n'a jamais embellie la moisson des bonnes œuvres, jamais arrosée l'eau spirituelle de la grâce. Saint Jean est envoyé; sa parole de prophète et d'apôtre, en annonçant la pénitence, ouvrira ce sol stérile, le rendra fécond en le cultivant, y sèmera les divins préceptes, le préparera pour que Dieu y moissonne le fruit mûr, c'est-à-dire la grâce de la régénération.

Ce qu'il révèle dans sa naissance. — 3. Il y a un bien grand signe de gloire en ce que Jean est promis à Zacharie déjà vieux et à Elisabeth stérile par le même ange Gabriel qui annonce à Marie la naissance de notre Seigneur; semblable en quelque manière à notre Seigneur, le fils de la femme stérile est le précurseur du fils de la Vierge, prédisant par sa propre nativité un miracle plus grand encore. La vieillesse est dotée d'une postérité inespérée, parce que la virginité devait être enrichie par une miraculeuse conception. Jean est le précurseur de Jésus-Christ, comme l'Ancien Testament du Nouveau, afin que le jour explique la parole du jour, et que les mystères de la doctrine nouvelle dissipent l'obscurité profonde des figures anciennes. Dieu envoie donc la lampe avant le soleil, le serviteur avant le maître, l'ami avant l'époux, le héraut avant le juge, la voix avant la parole. Aussi Jean dit-il : « Je suis la voix de celui qui crie dans le désert. » Pourquoi dit-il qu'il est la voix? parce qu'il annonce, parce qu'il précède le Verbe.

Ce que c'est que la parole et que la voix. — 4. Recherchons attentivement ici quelle est la différence entre la parole et la voix. Les Saintes Ecritures définissent la parole, ce que nous concevons dans le silence de notre esprit, la pensée même retenue encore dans les replis cachés de la conscience; elles définissent la voix, le moyen par lequel la parole se produit au dehors. La voix est le son, indice de la pensée; la parole, c'est la pensée même. Nous concevons la parole au dedans de nous, et la voix en est comme le véhicule nécessaire; mais quoique le son de la bouche transmette à autrui notre pensée même, celle-ci n'en demeure pas moins tout entière en nous, au siége même de son origine, comme si elle avait été séparée de la voix par une barrière infranchissable. C'est ainsi que le Père tout-puissant, voulant nous faire connaître la sagesse, et le Verbe qui « au commencement était avec Dieu, et qui était Dieu lui-même, » (*Johan.*, I, 1,) selon son propre témoignage : « Mon cœur a produit la bonne parole, » (*Psalm.* XLIV, 2,) le Père tout-puissant choisit saint Jean-Baptiste comme la voix par laquelle devait se manifester son Verbe; celui-ci descendit du ciel au milieu de nous de telle sorte qu'il n'en demeura pas moins dans le sein, c'est-à-dire, dans le cœur du Père; il visitait la terre, mais il n'avait pas quitté le ciel.

Gloire de Jean entre les autres prophètes. — 5. Saint Jean-Baptiste ne précéda pas cette gloire de loin, comme les autres prophètes; il la devança de très-près. Ceux-là annoncèrent la venue du Roi bien longtemps avant; les uns disaient : Un jour il viendra; les autres : Il va bientôt venir. Lui, au contraire, montra que celui dont il prédisait l'arrivée était venu, et sa prophétie s'accomplit en présence même de celui

vox clamantis in deserto. » (*Matth.*, III, 3.) Videamus in quo deserto, id est, in Gentium populo. Vacua enim timore Dei pectora, et Spiritu Sancto carentia, deserto squalentis eremi comparantur. Desertus enim erat hic mundus ab omni cultura fidei et timoris Dei, et peccatorum spinis obsitus squalebat tanquam ager incultus, et nullam penitus bonorum operum fecunditatem adtulerat, nullum imbrem gratiæ spiritalis acceperat. Mittitur beatus Johannes, qui eum per propheticam atque apostolicam prædicationem, annuntiando pœnitentiam, quasi rudem campum proscinderet, fecundaret et excoleret, divini verbi seminibus impleret; et ad maturam frugem, id est, ad generationis gratiam præpararet.

Quæ suo in ortu revelet. — 3. Jam illud quantæ gloriæ est, quod Zachariæ sacerdoti seni et Elisabeth sterili a Gabriele, id est, ab illo Angelo promittitur, a quo Mariæ nativitas Domini nuntiatur; et quasi ex aliquo similis Domini, præmittitur filius sterilis ante filium Virginis, nescio quod majus miraculum ipsa nativitate declarans. Insperata prole posteritas muneratur; quia novo partu erat muneranda et ditanda virginitas. Præmittitur ante Jesum Christum Johannes, quasi Testamentum vetus ante novum; ut dies diei eructet verbum, et sacramentorum obscura profunditas evidentioribus novæ doctrinæ mysteriis reveletur. Præmittitur ergo lucerna ante solem, servus ante Dominum, amicus ante sponsum, præco ante judicem, vox ante verbum. Et ideo de se dicit : « Ego vox clamantis in deserto. » Quid est quod beatus Johannes vocem se esse dixit? id est, quia Verbi annuntiator et prædicator erat.

Verbum quid sit, quid vox. — 4. Hic jam sollicite requiramus, quid inter verbum sit et vocem. Scripturæ sanctæ verbum esse definiunt, quod intra animi silentium mente concipimus, verbum esse definiunt ipsam cogitationem, quæ adhuc intra conscientiæ secreta retinetur; vocem vero, per quam verbum profertur in medium. Vox, sonus est index cogitationis; verbum vero ipsa cogitatio. Sicut enim quando verbum corde concipimus, necessaria est vox quasi quoddam vehiculum verbi; et quamlibet verbum ipsum per oris sonum ad alium transferamus, tamen illud integrum etiam intra nos, id est, clausum a loquente transfertur, ut tamen in sua sede teneatur; ita et omnipotens Pater innotescere nobis volens, Sapientiam et Verbum illud quod « in principio erat Deus apud Deum, » (*Johan.*, I, 1,) sicut ipse testatur : « Eructavit cor meum verbum bonum, » (*Psal.* XLIV, 2,) beatum Johannem, quasi vocem per quam ad nos Verbum suum proferret, assumpsit. Quod quidem Verbum de illa sede ita ad nos descendit, ut in sinu, id est, in profundo Paterni pectoris permaneret, terrena visitans, et cælestia non relinquens.

Johannis præ ceteris prophetis gloria. — 5. Hanc itaque gloriam beatus Johannes Baptista non de longinquo, sicut reliqui Prophetæ; sed vicinus et proximus antecessit. Illi adventum regis ante multa tempora prædicaverunt; alii dixerunt : Quandoque venturus est; alii : Ecce cito venit;

qu'elle annonçait. Aussi fut-il visité par le Saint-Esprit quand il était encore dans le sein de sa mère, et fut-il prophète avant de naître ; comme notre Seigneur, il fut sanctifié avant sa naissance ; il tressaillit dans les entrailles qui le portaient, il annonça par la voix de sa mère l'arrivée du Sauveur. Véritable lampe ardente, où brilla la grâce de l'élection divine au point qu'il raconta la présence du Sauveur par la langue d'Elisabeth, et que, n'étant pas encore en vue de hommes, il le leur montra par elle comme par un reflet de sa clarté. Il est le médiateur admirable entre l'Ancien et le Nouveau Testament, le digne héraut de l'Agneau glorieux ; il mérita et d'annoncer et de voir son Seigneur ; sa naissance est à la fois la limite où finit l'ancienne alliance et où commence la nouvelle.

La violence qu'il faut se faire pour le royaume des cieux. — 6. L'Evangile atteste ainsi sa mission : « Depuis les jours de Jean-Baptiste jusqu'à présent, le royaume des cieux souffre violence. » (*Matth.*, XI, 21.) (L'âme humaine, nous le savons, embarrassée d'ordinaire au milieu des séductions et des concupiscences sans nombre de ce monde, évite la fatigue, recherche la volupté, et ne renonce qu'avec peine aux habitudes acquises ; mais dès qu'elle vient à songer à la nécessité de la mort, au fardeau du jugement dernier, l'âme, excitée et stimulée par l'espoir de la récompense ou par la crainte du châtiment, déclare volontairement la guerre aux passions, fait violence à ses penchants habituels, et fait d'énergiques efforts pour se vaincre soi-même. Ce n'est pas en effet sans violence qu'elle peut passer de l'abondance et des délices à la faim et à la soif, aux privations et à la croix ; qu'elle peut imposer les macérations et les veilles à ce corps avide jusque là de plaisirs et d'oisiveté. Je le répète, il ne peut se faire sans violence que chacun change la colère en douceur, l'orgueil en humilité ; que l'amour de la pauvreté lui fasse surmonter les appâts des richesses et de la domination ; qu'il condamne l'intempérance par la sobriété, par la chasteté la luxure ; que d'homme il devienne héros et en quelque sorte un autre homme. Ce sont de tels héros qui conquièrent le ciel par violence.

Deux sortes d'abstinence. — 7. Il y a deux sortes d'abstinence, de mortification : l'une corporelle, l'autre spirituelle. L'une consiste à pratiquer la frugalité dans le boire et le manger, à mettre un frein aux appels de la gourmandise vers les plaisirs trop efféminés de la table, à détourner nos sens, à les détacher avec violence des choses qui nous séduiraient par le toucher, par le goût, par la vue. L'autre genre d'abstinence et de mortification est plus rare et plus sublime : gouverner les mouvements de l'âme, contenir ses agitations dans le moule toujours égal de la modestie, dompter la colère et l'orgueil comme on dompte des bêtes féroces, lutter sans cesse contre ses vices, se gourmander avec l'austérité censoriale de la vertu, faire en quelque sorte son procès à l'homme intérieur.) C'est une rare et glorieuse croix devant Dieu, que savoir dominer les mauvaises pensées, faire abnégation de ses propres volontés, les discuter en son for intérieur et les soumettre à son propre empire, s'abstenir de toute parole et de toute action qui souille l'âme non moins que de toute nourriture nuisible, et puiser dans la tempérance spirituelle la sobriété des sens, qui les garde contre tout ce qui est contraire au salut. (L'homme qui agit ainsi, emporte d'assaut le rempart des passions et monte violemment jusqu'au royaume des cieux.) L'âme doit donc se faire violence, pour enle-

iste autem quem venturum prædixit, venisse monstravit, et prophetiam suam ipso quem annuntiabat assistente complevit. Adhuc itaque in utero matris suæ Spiritu Sancto est repletus, et suam ipsius nativitatem prophetando prævenit ; ad similitudinem Domini sanctificatus antequam natus, intra viscera exsultans, et Salvatoris adventum materno ore protestans. Vere lucerna ardens, in quo tam singularis gratia divinæ dignationis effulsit, ut jam jamque adfore Redemptorem sanctæ genitricis voce narraret ; et per eam, velut per quamdam veritatis lucernam, nondum in lucem prolatus ostenderet. Hic est ille novi et veteris Testamenti idoneus mediator, et gloriosi Agni dignus ostensor ; qui Dominum suum et annuntiare uno tempore meruit et videre, una eademque suæ nativitatis ætate et nova incipiens, et vetera concludens.

Vis facienda propter regnum cælorum. — 6. De persona hujus Evangelista testatur : « A diebus, inquit, Johannis regnum cælorum vim patitur. » (*Matt.*, XI, 21.) (Novimus quia familiariter mens humana in diversis hujus mundi illecebris et concupiscentiis devicta fugit laborem, expetit voluptatem, et vix adducitur ut consuetudinem a se vitæ prioris excludat ; sed cum cœperit cogitare ultimi diei necessitatem, ac futuri judicii pondus, incitata et stimulata vel spe præmii vel timore supplicii, voluntarium bellum indicit passionibus, et vim facit pristinis suis desideriis, et violenter se vincere ipsa contendit. Non enim sine violentia fieri potest, ut de abundantia et deliciis ad famem et sitim, ad abstinentiam et crucem transeat ; ut somno prius atque otio amicam carnem contritione vigiliisque conficiat. Non, inquam, sine violentia fieri potest, ut unusquisque iracundiam patientia, superbiam humilitate commutet ; amore paupertatis divitiarum ac sufficientiæ affluentiam superet ; vinolentiam sobrietate, luxuriam castitate condemnet ; et homo subito in virum transformetur perfectum, et quodam modo alter reddatur ex altero ; ac sic a talibus per violentiam regnum cæleste diripitur.

Duo abstinentiæ genera. — 7. Duo autem sunt abstinentiæ et crucis genera, unum corporale, aliud spiritale. Unum a potu atque epulis temperare, appetitum gulæ a delectationibus et mollissimis suavitatibus coercere, ab his quæ per tactum et gustum visumque decipiunt, sensum viriliter revocare, ac violenter abstrahere. Alterum abstinentiæ et crucis genus est pretiosius atque sublimius, motus animi regere, et perturbationes illius modestiæ tranquillitate placare, iræ ac superbiæ impetus quasi feram bestiam refrenare, litigare quotidie contra vitia sua, increpare se quadam censoria austeritate virtutis, et rixam quodam modo cum homine interiore conserere.) Pretiosa hæc in conspectu Dei et gloriosa crux, cogitationes malas in potestatem redigere, voluntates proprias abnegare, easque interiori examinatione discutere, et regentis imperio subjugare ; a sermone atque opere quo anima læditur, tan-

ver de vive force la palme de ses travaux, que de nombreux ennemis s'efforcent de lui ravir. Ce n'est qu'au prix des plus grandes fatigues qu'on peut conquérir sur ce monde la palme du salut; il faut, grâce à une bravoure vigilante et hardie, cueillir, en quelque sorte, des fruits entourés d'ennemis toujours en éveil, et revenir chargé des dépouilles de la vie, comme d'une proie conquise au milieu des flammes.

L'Eglise ravit son royaume à la Synagogue. — 8. Il est un autre genre de spoliation, quand on ravit aux autres ce qui leur avait été promis et offert. Le Sauveur s'était fait homme surtout pour justifier le peuple juif, comme il le dit lui-même dans l'Evangile : « Je ne suis envoyé que vers les brebis perdues de la maison d'Israël. » (*Math.*, xv, 24.) Mais plus tard ses disciples réprimandaient ainsi le peuple incrédule de la Synagogue : « C'était à vous qu'il fallait annoncer premièrement la parole de Dieu; mais, puisque vous vous jugez vous-mêmes indignes de la vie éternelle, voilà que nous allons vers les Gentils. » (*Act.*, xiii, 46.) Pendant que les Juifs rejetaient un bienfait préparé pour eux, les Gentils, les publicains et les pécheurs croyaient; et c'est ainsi que l'Eglise ravit son royaume à la Synagogue. Car notre royaume, c'est Jésus-Christ que nous leur ravissons quand ils le mettent à mort et que nous lui donnons la sépulture. Ils le perdent pendant leur sommeil, comme ils l'avouent eux-mêmes dans l'Evangile : « Dites que ses disciples sont venus vers la nuit, et l'ont enlevé pendant que vous dormiez. » (*Matth.*, xxviii, 12.) Qu'il se réveille donc, celui qui dort, de peur de perdre Jésus-Christ par négligence, pendant que son âme est plongée dans la torpeur de l'infidélité. Le royaume des cieux passe à de nouveaux possesseurs, lorsque ceux qui en sont les héritiers le rejettent, et que des étrangers l'adorent. Il est enlevé, lorsqu'il est envoyé pour le salut des uns, et que d'autres le trouvent; lorsque les siens renoncent à lui, et que des étrangers s'en emparent; lorsque ses possesseurs le persécutent, et que ses ennemis l'adoptent; lorsque ses habitants émigrent, et que de nouveau-venus s'y fixent; lorsque le fils le répudie, et que l'esclave le reconnaît. Le royaume des cieux souffre encore violence, quand les hommes l'acquièrent après que des Anges l'ont perdu; quand d'humbles enfants adoptifs y montent pour y occuper la place des orgueilleux habitants qui en sont déchus. Nous vivons donc au milieu d'ennemis invisibles qui nous entourent des piéges de l'envie et de la fraude; quels ne doivent pas être nos labeurs pour conquérir le royaume des cieux ! Assurément, nul n'y parviendra, si ce n'est par l'obéissance aux pasteurs qui l'enseignent, par la résistance aux vices et aux injustices qui naissent des mauvais désirs, et par le repentir sincère de ses péchés, qu'il doit racheter par le jeûne et l'aumône.

SERMON CXCVII.

Sur la Nativité de saint Jean-Baptiste, II (1).

On ne célèbre la Nativité que du Seigneur et de saint Jean. — 1. Nous célébrons aujourd'hui, mes très-chers

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Les Pères de Louvain le regardaient comme douteux; d'autres docteurs l'ont absolument rejeté. Il se compose de fragments pris dans le Sermon qui précède, dans deux homélies d'Eusèbe sur la même fête, dont la seconde de S. Ambroise sur cette solennité, enfin dans deux sermons de S. Augustin. Le style de la conclusion est de S. Césaire.

quam a cibis noxiis abstinere, et sensum ab his quæ contraria sunt, spiritali temperantia sobrium custodire. (Hæc qui facit, perrupto passionis muro violenter ad cælorum regna conscendit.) Vim itaque sibi factura est anima, ut palmam laborum, quam sibi subtrahi multis inimicis adversantibus sentit, viribus contendat eripere. Necesse ergo est cum summo labore ex hoc mundo rapere palmam salutis, et quasi excubantibus circumjectis hostibus obsessos pervigili intentione fructus decerpere, et prædam a thesauro vitæ velut de medio abreptam sæculi hujus incendio reportare.

Rapit Ecclesia Synagogæ regnum. — 8. Est et aliud direptionis genus, quando aliis promissa et oblata diripimus. Salvator ad hoc vel maxime suscepta incarnatione descenderat, ut Judæorum populum justificaret; sicut ipse in Evangelio loquitur : « Non sum, inquit, missus, nisi ad oves quæ perierunt domus Israel. » (*Matth.*, xv, 24.) Sed et discipuli ita incredulam Synagogæ plebem coarguebant : « Vobis, inquiunt, prius oportuerat verbum Dei loqui; sed quia vos indignos judicastis æternæ vitæ, ecce convertimur ad Gentes. » (*Act.*, xiii, 46.) Ergo cum Judæi munera sibi parata respuerent, publicani et peccatores ex Gentibus crediderunt; ac sic rapit Ecclesia Synagogæ regnum. Regnum enim nostrum Christus est. Rapimus itaque eum, cum a Judæis occiditur, sepelitur a nobis. Rapimus autem eum illis dormientibus, sicut ipsi in Evangelio confitentur : « Dicite, inquiunt, quia discipuli ejus nocte venerunt, et furati sunt eum vobis dormientibus. » (*Matth.*, xxviii, 13.) Surgat ergo qui dormit; ne forte Christum per negligentiam resolutus amittat, dum mens ejus in infidelitate et in torpore dormitat. Rapitur itaque regnum cælorum, dum negatur a domesticis, et a Gentibus adoratur. Rapitur, cum aliis ad salutem mittitur, ab aliis invenitur; cum sui eum recusant, suscipiunt alieni; insectantur proprii, complectuntur inimici; quando hereditatem civis respuit, peregrinus invadit; filius repudiat, servus recognoscit. Adhuc et alio ordine regnum cœlorum vim patitur, quando illud homines adquirunt quod Angeli perdiderunt, quando illuc adoptati humiles adscendunt, unde superbi incolæ ceciderunt. Ergo cum inter tantos invidos, inter tantos latrones et invisibiles insidiatores vivamus, quibus tandem viribus cælorum regna captemus? Quis, inquam, nisi obediendo doctoribus, et vitiis et injustitiis ex cupiditate nascentibus resistendo, deflendo peccata, et ea jejuniis atque eleemosynis redimendo?

SERMO CXCVII (*a*).

In Natali Johannis Baptistæ, II.

Solius Domini et Johannis Nativitas celebratur. — 1. Natalem sancti Johannis, Fratres carissimi, hodie celebra-

(*a*) Alias de Sanctis, xxi.

Frères, la nativité de saint Jean-Baptiste. Il est encore le seul, parmi les saints, à qui l'Eglise ait rendu cet honneur. Le jour de la naissance de notre-Seigneur et celui de la naissance de saint Jean-Baptiste sont seuls en vénération dans tout l'univers catholique. C'est que l'un est le fils d'une femme stérile, et l'autre d'une vierge. Un miracle féconde la stérilité d'Elisabeth; un miracle change, dans la bienheureuse Marie, la loi naturelle de la conception. L'enfant qui naquit d'Elisabeth, fut l'œuvre du mariage; Marie conçut par le seul fait de sa foi aux paroles de l'Ange. Elisabeth conçut un homme, comme Marie, mais un homme seulement, tandis que le fils de Marie était Dieu et homme tout ensemble. Comment donc saint Jean-Baptiste partage-t-il seul avec le Sauveur l'honneur d'avoir une telle solennité, et de l'avoir le premier? C'est qu'il est un bien grand saint, lui dont Jésus-Christ lui-même attestait la grandeur, quand il dit : « Nul ne s'est élevé d'entre les enfants des femmes plus grand que Jean-Baptiste. » (*Matth.*, XI, 11.) Il les surpasse tous, il est au-dessus de tous; il est le premier parmi les Prophètes, il a le pas sur les Patriarches, et quiconque est né d'une femme, est inférieur à lui. Peut-être dira-t-on : Puisqu'il est le plus grand entre les enfants des femmes, il est plus grand que le Sauveur. Nullement. Jean-Baptiste est né d'une femme, Jésus est né d'une vierge; l'un est un fruit corruptible engendré au sein de la corruption, l'autre est le fruit d'une fleur immaculée. Si l'Eglise fête la nativité de saint Jean-Baptiste, comme elle fête celle de notre Seigneur, c'est afin que celui-ci ne nous paraisse pas hors de la vérité de la condition humaine. Si nous comparons Jean aux autres hommes, il nous apparaît comme précurseur de Dieu. La grâce lui donnait une telle supériorité, qu'il put être pris pour le Messie. Mais que dit-il de ce Messie? « Nous avons tous reçu de sa plénitude. » (*Johann.*, I, 16.) Qu'est-ce à dire : « Nous tous? » que les Prophètes, les Patriarches, les Apôtres et tous les saints, que tous ceux qui ont été les précurseurs de son incarnation ou qu'il a envoyés après, nous avons tous reçu de sa plénitude; nous sommes les vases, il est la source.

La naissance de Jean, comme celle du Christ, pleine de mystère. — 2. Si nous comprenons ce mystère, mes Frères, nous y voyons que Jean est un homme, que Jésus-Christ est Dieu; que l'homme s'abaisse donc, et que Dieu soit exalté, selon ce que Jean-Baptiste lui-même a dit de notre Seigneur : « Il faut qu'il croisse et que je diminue. » (*Johann.*, III, 30.) Pour montrer la nécessité de cette humiliation de l'homme, le précurseur naît le jour même où les jours commencent à décroître; pour prouver que Dieu doit être exalté, le Christ est né le jour où ils commencent à croître. C'est là un signe divin, mes très-chers Frères. Nous célébrons la naissance de saint Jean-Baptiste, comme celle de Jésus, parce que sa naissance est pleine du mystère de notre humilité, comme celle de Jésus est pleine du mystère de notre élévation. Diminuons donc dans l'homme, afin de croître en Dieu; soyons humiliés en nous-mêmes, afin d'être exaltés en lui; que l'humaine présomption s'abaisse, afin que croisse la divine miséricorde. La figure de cette vérité s'est retrouvée même dans leurs passions. La décollation de saint Jean montre que l'homme doit être diminué; l'érection du Christ sur l'arbre de la croix montre que Dieu doit être exalté.

Pourquoi Jean est appelé lampe, et envoyé avant le Christ. — 3. Pourquoi le Sauveur a-t-il dit que le bienheureux Jean-Baptiste était une lampe, et pour-

mus, quod nulli unquam Sanctorum legimus fuisse concessum. Solius enim Domini et beati Johannis dies nativitatis in universo mundo celebratur et colitur. Illum enim sterilis peperit; istum virgo concepit. In Elizabeth sterilitas vincitur; in beata Maria conceptionis consuetudo mutatur. Elizabeth virum cognoscendo filium genuit; Maria Angelo credidit, et concepit. Hominem concepit Elisabeth, et hominem Maria; sed Elisabeth solum hominem, Maria Deum et hominem. Quid sibi vult ergo Johannes? Unde interpositus, unde præmissus? (Magnus igitur Johannes, cujus magnitudini etiam Salvator testimonium perhibet, dicens : « Non surrexit inter natos mulierum major Johanne Baptista. » (*Matth.*, XI, 11.) Præcellit cunctis, eminet universis; antecellit Prophetas, supergreditur Patriarchas, et quisquis de muliere natus est, inferior est Johanne. Dicit fortasse aliquis : Si inter natos mulierum Johannes major est, major est Salvatore. Absit. Johannes enim natus mulieris, Christus autem virginis natus est; ille corruptibilis uteri finibus effusus est, iste impollutæ vulvæ flore progenitus. Ideo autem cum Johannis nativitate Domini generatio deputatur, ne Dominus extra veritatem videatur conditionis humanæ.) Si comparetur hominibus Johannes, præmissus est ante Deum. Tanta in illo excellentia erat, tanta gratia, ut ipse putatus sit Christus. Quid ergo dixit de Christo? « Nos omnes de plenitudine ejus accepimus. » (*Johan.*, I, 16.) Quid est, « nos omnes? » Ergo Prophetæ, Patriarchæ, Apostoli, quotquot sancti, et ante incarnationem præmissi, vel ab incarnato missi, omnes nos de plenitudine ejus accepimus; nos vasa sumus, ille fons est.

Ut Christi, sic Johannis nativitas plena mysterio. — 2. Si ergo intelleximus mysterium, Fratres mei, Johannes homo est, Christus Deus est; humilietur homo, et exaltetur Deus, secundum illud quod de Domino ipse Johannes dixit : « Illum oportet crescere, me autem minui. » (*Johan.*, III, 30.) Ut humiliaretur homo, eo die natus est Johannes, quo incipiunt decrescere dies; ut exaltetur Deus, eo die natus est Christus, quo incipiunt crescere dies. Magnum sacramentum, Fratres carissimi. Ideo celebramus Natalem Johannis, sicut et Christi, quia et ipsa nativitas plena est mysterio. Quo mysterio, nisi humilitatis nostræ; sicut nativitas Christi plena est mysterio altitudinis nostræ? Ergo in homine minuamur, ut in Deo crescamus; in nobis humiliemur, ut in illo exaltemur; humilietur humana præsumptio, ut crescat divina miseratio. Nam hujus rei sacramentum etiam in passionibus amborum impletum est. Ut minueretur homo, caput Johannis absciditur; ut exaltetur Deus, Christus in ligno suspenditur.

Cur Johannes lucerna dictus, et ante Christum præmissus. — 3. Quare autem beatum Johannem Dominus et

quoi s'est-il fait précéder par lui ; c'est ce que je désire, avec votre agrément, vous exposer en peu de mots. Le précurseur fut envoyé comme la voix avant la parole, l'aube avant le soleil, le héraut avant le juge, l'esclave avant le maître, l'ami avant l'époux. Les ténèbres et la nuit de l'incrédulité couvraient le monde entier des pécheurs, qui n'auraient pu soutenir l'éclat du soleil de justice; Jean-Baptiste est envoyé au devant, comme la lampe qui doit habituer par sa faible lumière les yeux du cœur, qu'ont fatigués les voiles de l'iniquité et que la grande et vraie lumière aurait éblouis; elle dissipe peu à peu le nuage du péché et de l'incrédulité, et lorsque vient Jésus-Christ, cette céleste lumière fait la joie des hommes, au lieu de faire leur tourment. Montrez à des yeux malades une faible clarté, vous les excitez à voir ; présentez-leur une forte lumière, vous augmentez leurs souffrances. Ainsi notre Seigneur, qui est la vraie lumière : s'il n'avait d'abord fait briller le bienheureux Jean comme une lampe, le monde n'aurait pu soutenir son éclat. Que le persécuseur parle, qu'il dise : « Je suis la voix de celui qui crie dans le désert. » (*Johann.*, I, 23.) Il était la voix, parce qu'il était rempli de l'esprit du Verbe de Dieu. Comme la parole se transmet par le ministère de la voix de celui qui la prononce à celui qui l'écoute ; ainsi Jean, qui annonçait Jésus-Christ, était l'intermédiaire du Verbe divin. Jean fut une figure de la Loi qui contenait depuis longtemps des signes de la venue de Jésus-Christ; aussi lui envoya-t-il deux de ses disciples ; deux, sans doute, pour désigner les deux peuples, dont l'un serait les Juifs et l'autre les Gentils. Jean dirige vers le Sauveur, la Loi conduit à la grâce, la foi évangélique couronne l'édifice de l'ancienne vérité.

4. Et nous, mes très-chers Frères, afin de célébrer une aussi sainte solennité, non-seulement dans la joie du corps, mais encore dans celle de l'âme, répandons les aumônes selon nos moyens et gardons la paix avec tous nos frères. Eloignons-nous de tout entretien frivole ou déshonnête; éloignons-en de tout notre pouvoir, par amour et par zèle pour Dieu, notre famille et tous ceux qui nous concernent. Ne souffrons pas que des libertins souillent ce saint jour par des chants obscènes. Alors saint Jean pourra obtenir que toutes nos demandes soient exaucées, s'il voit que nous passons sa fête dans la paix, la sobriété, la chasteté, loin de tout entretien déshonnête. Ces avis, mes très-chers Frères, nous les puisons dans notre paternelle sollicitude pour vos âmes ; j'attends de votre piété, secondée par le secours du ciel, que vous vous conserverez chastes et sobres, et avec vous, tous ceux qui vous touchent de près. Aussi, rendant grâces à Dieu, qui vous a fait la faveur de vous guider dans la voie des saintes œuvres, je le prie de vous accorder le bonheur d'y persévérer, par la grâce de Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Salvator noster lucernam esse dixerit, et quare eum mitti ante se voluerit, breviter, si jubetis, Caritatis Vestræ auribus cupimus intimare. Præmissus est enim velut vox ante verbum, lucerna ante solem, præco ante judicem, servus ante dominum, amicus ante sponsum. Et quia universum mundum peccatorum tenebræ et nox infidelitatis oppresserat, et solem justitiæ adspicere non valebat; beatus Johannes quasi lucerna præmittitur, ut cordis oculi, qui lippitudine iniquitatis oppressi magnum et verum lumen videre non poterant, ad lumen lucernæ primum quasi tenuem splendorem videre consuescerent ; et paulatim peccatorum nubilo remoto, et infidelitatis humore digesto, adveniente Christo, ab illo cælesti lumine lætificari possent potius quam torqueri. Sicut enim lippientes oculos ad videndum provocas, si exiguum splendorem lucernæ ostenderis ; et amplius crucias, si lumen magnum ingesseris ; ita Dominus et Salvator noster, qui est lumen verum, nisi prius beatum Johannem velut lucernam præmitteret, claritatem illius totus mundus sustinere non posset. (Loquatur Johannes, et dicat : « Ego vox clamantis in deserto. » (*Johan.*, I, 23.) Vox erat (*a*); quia Verbi Dei spiritu replebatur. Sicut sermo vocis quodammodo ministerio ac vehiculo ad audientem a loquente transmittitur; ita ille Christum sonans, Verbi erat minister et portitor.) Sanctus, inquam, Johannes typum in se Legis, quæ Christum longe per signa et indicia monstrabat, ostendit; et ideo misit ad Christum duos de discipulis suis. Isti duo discipuli a Johanne ad Christum missi, forte duo populi sunt, quorum unus ex Judæis credidit, alter ex Gentibus. Johannes dirigit ad Christum ; Lex mittit ad gratiam, et per Evangelii fidem, veterem desiderat adstrui veritatem.

4. Nos vero, Fratres carissimi, ut tam sanctam festivitatem non solum corporali, sed etiam spiritali cum gaudio celebrare possimus, secundum vires nostras ad dandas eleemosynas, et ad tenendam cum omnibus pacem nostros animos præparemus ; et ab omni scurrilitate vel turpiloquio non solum nosmetipsos, sed et omnem familiam nostram et universos ad nos pertinentes pro amore Dei et zelo sanctæ disciplinæ prohibere totis viribus laboremus, nec permittamus voluptuosos quosque solemnitatem sanctam cantica luxuriosa proferendo polluere. Tunc enim pro nobis sanctus Johannes quidquid petierimus poterit obtinere, si nos festivitatem suam pacificos, sobrios, castos, absque ullo turpiloquio cognoverit celebrare. Hæc ergo, Fratres carissimi, pro paterna sollicitudine suggero ; nam Deo propitio ita de vestra devotione confido, quod non solum vosipsos, sed etiam omnes qui ad vos pertinent, cum omni honestate castos sobriosque conservetis. Unde Deo gratias agens supplico, ut qui vobis dedit ea quæ sancta sunt fideliter incipere, concedat vobis felicem perseverantiam custodire, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

(*a*) Ita editi et Eusebius. At MSS. duo Corb. *vox erat ; quia Verbum præibat : clamabat, quia Spiritu Sancto plenus erat.*

SERMON CXCVIII.

Sur la Nativité de saint Jean-Baptiste, III (1).

La fête de saint Jean est une fête toute particulière. — 1. Nous fêtons aujourd'hui, mes très-chers Frères, l'anniversaire de la naissance de saint Jean, précurseur de notre Seigneur Jésus-Christ. Nul autre, parmi les saints, n'est l'objet d'un semblable honneur. C'est donc une fête unique et digne d'un éclat particulier. La voix de l'homme ne saurait porter assez haut la gloire d'un tel saint ; répétons le témoignage que Jésus-Christ a rendu de lui : « Nul ne s'est élevé d'entre les enfants des femmes plus grand que Jean-Baptiste. » (*Matth.*, XI, 11.) Ainsi parle le divin Maître lui-même ; la dignité de celui qui loue vous montre la grandeur de l'éloge ; quand il nous affirme que Jean-Baptiste est le plus grand d'entre les enfants des femmes, il nous donne à comprendre que la mesure commune aux mérites des autres hommes ne saurait convenir aux mérites de celui-ci.

Le Christ croît et Jean diminue. — 2. « Je suis la voix de celui qui crie dans le désert; » (*Isai.*, XL, 3.) c'est-à-dire : Je ne suis pas le Verbe qui, au commencement, était Dieu avec Dieu ; je suis la voix, ministre du Verbe, et je le transmets aux oreilles des hommes. Aussi Jean-Baptiste, toujours humble, ajoute-t-il : « Il faut qu'il croisse et que je diminue. » (*Johan.*, III, 30.) « Il faut qu'il croisse ; » en effet, l'Evangile de Jésus-Christ se répandra dans le monde entier ; « et que je diminue ; » car c'est Jean qui finit les prophéties. « (Il faut qu'il croisse, » lui qui doit être élevé sur la croix ; « et que je diminue, » moi dont la tête doit être retranchée.) Jean finit les prophéties, puisque celui qu'elles annonçaient était arrivé. Il fut donc dans sa naissance et dans sa vie une figure du Messie. Jean naît dans la vieillesse de son père ; Jésus-Christ naît d'une mère vierge dans la vieillesse du monde, en un temps qui ne produit plus ni la foi ni les œuvres. Jean vient à la vie par la fécondité miraculeuse d'une femme stérile ; le Christ par la fécondité plus surnaturelle encore d'une Vierge. L'un annonce le salut, l'autre l'apporte. L'un baptise dans la pénitence, l'autre régénère dans la grâce.

Liberté de ses réprimandes. — 3. Saint Jean-Baptiste osa condamner publiquement la conduite impie du roi Hérode qui avait enlevé la femme d'un frère vivant encore ; à cause de cette justice, il perdit la vie, mais il acquit la vraie gloire. Et nous cependant, pour capter la faveur des hommes ou pour éviter leur vengeance, nous flattons leurs vices, nous vendons la vérité, (mettant en oubli cette terrible parole de l'Ecriture : « Si tu n'annonces pas à l'impie son iniquité, je redemanderai son sang à ta main. » (*Ezech.*, III, 18.) Parfois néanmoins les docteurs de l'Eglise suspendent leurs réprimandes, non par négligence envers les pécheurs, mais parce qu'ils craignent en les réprimandant de les pousser à des impiétés plus grandes. Quand c'est pour ce motif que se taisent les ministres du Seigneur, on ne peut incriminer leur silence ; comme l'homme de bien est souvent corrigé par de sévères

(1) C'est à tort qu'un MS. l'attribue à S. Maxime. Ce Sermon est la première homélie d'Eusèbe sur cette fête, mais avec des mutilations et des interpolations. Nous avons mis entre parenthèses tout ce qui n'appartient pas à cette homélie, et que nous croyons devoir reporter à S. Césaire.

SERMO CXCVIII (*a*).

In Natali Johannis Baptistæ, III.

Johannes singulari celebritate colitur. — 1. Hodie, dilectissimi Fratres, Johannis qui Domini præcucurrit adventum, natalem diem colimus, quod nulli sanctorum meminimus adtributum ; hodie, inquam, natalem diem unica ac singulari celebritate veneramur. Unde quia eum recte extollere non valemus humanæ vocis officio, prædicemus Dominicæ adtestationis oraculo, proloquente Christo, quia « inter natos mulierum non est major Johanne Baptista. » (*Matth.*, XI, 11.) Ipse hoc dicit ; et ideo cognosce magnificentiam laudis ex dignitate laudantis ; ac sic dum nemo illo esse major asseritur in natis mulierum, datur intelligi, quod Johannes humanorum (*b*) fugit mensuram meritorum.

Christo crescente minuitur. — 2. « Ego vox clamantis in deserto ; (*Isai.*, XL, 3.) hoc est dicere : Non sum ego Verbum quod erat in principio Deus apud Deum ; sed vox potius, id est, minister sum Verbi, ut per me ad auditus hominum sensusque perveniat. Unde beatus Baptista pari humilitate pronuntiat : « Illum oportet crescere ; me autem minui. » (*Johan.*, III, 30.) « Illum, inquit, oportet crescere ; » quia per omnem mundum Christi Evangelium dilatatur ; « me autem minui, » quia Johannis prophetia finitur. (« Illum oportet crescere, » qui erit exaltandus in cruce ; « me autem minui, » qui sum truncandus in capite.) Johannis enim prophetia finem accepit ; quia is qui prophetabatur, advenit. Johannes ergo formam venturi Domini nativitate (*c*) et conversatione signavit. Johannes nascitur de sene patre ; Christus de matre virgine in mundi senescentis ætate ; ætate, inquam, illa quæ erat fide et operibus infecunda. Johannes venit desperata generatione per sterilem ; et Christus natura obstupescente per Virginem. Ille salutem prædicavit ; hic contulit. Ille baptizavit in pœnitentiam ; iste regeneravit in gratia.

Libertas illius in arguendo. — 3. Hic est enim Johannes qui impietatem regis Herodis, qui uxorem fratris viventis invaserat, publica auctoritate condemnans, propter justitiam perdidit vitam, sed lucratus est gloriam. Et nos interdum pro gratia hominum vel timore offensionum præferimus adulationem, et vendimus veritatem, (non timentes illud quod terribiliter scriptum est : « Si non annuntiaveris iniquo iniquitatem suam, sanguinem ejus de manu tua requiram. » (*Ezech.*, III, 18.) Solent tamen aliquoties doctores Ecclesiæ non pro negligentia peccantium ab increpa-

(*a*) Olim de Sanctis, XXXVI, et post in Appendice, LXXXIV.
(*b*) Ita apud Eusebium. At in MSS. *humanorum fuit mensura meritorum*. In editis autem, *supra humanorum fuit mensuram meritorum*.
(*c*) MS. German. *nativitatem et conversationem*.

avis, ainsi au contraire le blâme le plus léger peut parfois faire glisser l'orgueil plus avant sur la pente du précipice. S'il arrive que les prédicateurs de l'Eglise ne reprennent pas toujours sévèrement les pécheurs, ce n'est pas qu'ils n'aient pas la volonté de le faire, c'est par nécessité ; au point qu'on peut les voir, pour faire accepter les remèdes spirituels et par un artifice de la charité, accorder même des louanges imméritées à des hommes superbes, qui rougissent alors de voir que ce qu'on leur dit d'eux-mêmes est mensonger, et passent de leur vie de désordres à la vie des bonnes œuvres, selon qu'il est écrit : « Le pécheur est loué dans les désirs de son âme, et celui qui fait le mal est béni. » (*Psalm.* x.) Rappelons-nous cette pensée si juste du sage : La louange méritée est un ornement, les éloges immérités sont un reproche. Il n'est pas impossible à Dieu de donner l'amour et l'habitude du bien à ceux qui ne commencèrent à pratiquer les bonnes œuvres que pour s'attirer les louanges des hommes. N'a-t-il pas été dit : Prenez de bonnes habitudes, vous rougirez ensuite de les violer ; et encore : Parlons bien, et bientôt nous n'aimerons qu'à bien parler. Le bienheureux Jean néanmoins aima mieux souffrir volontairement une mort injuste que de ne pas faire de justes remontrances.) Aussi le même saint, dans l'Evangile, presse-t-il vivement nos cœurs dans l'intérêt de notre salut : « Je suis la voix de celui qui crie dans le désert : Préparez la voie du Seigneur, rendez droits ses sentiers. » (*Luc.*, III, 4.) Gardons en nous la parole de vérité, l'amour de la justice, et nous aurons préparé la voie par où Jésus entre dans le cœur de l'homme. Aussi dit-il : « Je suis la voix qui crie. » La voix du héraut annonce de près le juge, et son cri nous menace du jugement.

La condition heureuse ou malheureuse doit changer un jour. — 4. Aussi ajoute-t-il : « Les vallées seront remplies, les montagnes et les collines seront abaissées, » (*Ibid.* 5,) et l'Evangéliste dit en d'autres termes : « Celui qui s'élève sera abaissé. » (Un temps viendra, mes très-chers Frères, où celui qui ne veut pas s'humilier maintenant dans l'intérêt de son salut, se repentira, mais trop tard, de son orgueil passé. Un temps viendra où les humbles seront élevés dans le ciel, et les superbes engloutis dans les abîmes de l'enfer. Un temps viendra où tous les avares regretteront d'avoir été riches, eux qui se rient aujourd'hui des pauvres de Jésus-Christ. L'ordre, qui préside maintenant aux destinées humaines, ne sera pas toujours suivi ; la faim ne torturera pas toujours Lazare, et le mauvais riche ne se gorgera pas toujours de biens dans les délices ; il arrivera soudain que l'indigent sera élevé de son fumier au paradis, tandis que l'avare, qui a refusé l'aumône, à moins d'avoir fait pénitence, sera arraché de son banquet somptueux pour être précipité dans la géhenne ; il a refusé la miette de sa table à la faim du pauvre, et l'enfer refusera la goutte d'eau à sa soif ; il n'a pas voulu nourrir le pauvre d'un peu de son superflu, il nourrira de la moëlle de ses os les flammes éternelles.) Pour nous, mes Frères, et ceci doit être l'unique but de nos efforts, que notre humilité, notre douceur aplanissent les montagnes et les collines nées de notre orgueil ; que la justice redresse les sentiers rendus tortueux par l'iniquité ; que la bonté répare les chemins dégradés par notre malice. Il faut

tione cessare ; sed quia eos timent ex ipsa castigatione ad pejora mala prorumpere. Quando pro hac re non prædicant sacerdotes, non possunt habere de taciturnitate reatum ; quia sicut viri boni interdum ex dura increpatione corriguntur ; ita econtra omnes etiam superbi lenissima admonitione ad pejora præcipitia provocantur. Nam in tantum prædicatores Ecclesiæ aliquoties non ex voluntate, sed ex necessitate peccatores non arguunt ; ut interdum spiritali medicamento et caritatis artificio superbos quosque etiam indignis laudibus prosequantur ; ut dum erubescunt falsa esse quæ de eis dicuntur, ad emendationem vitæ et bona opera provocentur ; secundum illud quod scriptum est : « Quoniam laudatur peccator in desideriis animæ suæ, et qui iniqua gerit, benedicitur. » (*Psal.* x.) Et quia vera est illa sapientis viri sententia : Sicut vera laus ornat, ita falsa castigat ; non est tamen impossibile apud Deum, ut etiam illi qui humanis laudibus invitati bona opera exercere cœperint, Deus illis hoc in amorem et consuetudinem vertat ; secundum illud quod de sapientibus quidam dixit : Bene consuescere, pudebit dissuescere ; et iterum : Bona loquamur, transiet sermo in affectum. Beatus tamen Johannes plena et perfecta libertate maluit injusta sustinere, quam justa non dicere.) Unde Evangelico beatus ipse Johannes alloquio corda nostra salutifero pulsat oraculo dicens : « Ego vox clamantis in deserto : Parate viam Domini, rectas facite semitas Dei nostri. » (*Lucæ*, III, 4. Si teneamus in nobis verbum veritatis, affectum justitiæ ; erit in nobis illa via, per quam humanum pectus Christus ingreditur. Ideo autem dicit : « Ego vox clamantis. » Vox præconis judicem loquitur, clamor judicium comminatur.

Status miseriæ vel felicitatis quandoque mutandus. — 4. Et consequenter annuntiat : « Omnis vallis implebitur, et omnis mons et collis humiliabitur. » (*Ibid.*, 5.) Hoc est ergo, quod aliis verbis Evangelista commemorat : « Qui se exaltat humiliabitur. » (Veniet tempus, Fratres dilectissimi, ut se superbum fuisse sine ullo remedio doleat, qui se nunc salubriter humiliare dissimulat. Veniet tempus, ut humiles eleventur in cælos, et superbi in inferni profunda mergantur. Veniet tempus ut se avari omnes fuisse divites doleant, a quibus nunc Christi pauperes irridentur. Non semper iste qui nunc est, humanæ consuetudinis ordo servabitur ; non semper Lazarus fame torquebitur, nec semper avarus dives deliciarum abundantia perfruetur ; sed cito et ille de sterquilinio ab Angelis elevabitur in paradisum, et ille qui eleemosynam noluit dare, si pœnitentia non subvenerit, de luxurioso convivio rapietur in tartarum ; ut qui in hoc sæculo pauperi noluit dare micam, in inferno non mereatur accipere guttam ; et qui pauperem pascere noluit de deliciis suis, pascat flammas de medullis suis.) Nos vero, Fratres, quantum possumus, laboremus, ut quod superbia tumidum elatumque reddiderat, humilitate et mansuetudine complanetur, quod iniquitas depravaverat, directione justitiæ corrigatur, quod malitia exasperaverat, bonitatis gratia temperetur. Inter hæc studia inveniat nos Christus Dominus ; quia ipse conferre dignatus est viam, per quam nos per

que Jésus-Christ nous trouve adonnés tout entiers à cette tâche, puisqu'il a daigné nous apporter lui-même la voie qui nous conduit à la patrie. Alors il pourra dire : « Je marcherai et j'habiterai en eux, et je serai leur Dieu. » (*Levit.*, XXVI. 12.) S'il marche en nous dans ce monde, il habitera en nous dans l'autre, lui qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CXCIX.

Sur la Nativité de saint Jean-Baptiste, IV (1).

1. Ceux qui retirent l'or des entrailles de la terre, dès qu'ils trouvent une riche veine, dépensent à l'exploiter tous leurs moyens et tout leur travail. Et nous aussi, mes Frères, puisque nous reconnaissons qu'un céleste trésor est caché dans le saint homme Zacharie, concentrons sur lui, moi toutes mes paroles, vous toute votre attention, en sorte que nous retirerons un gain commun de ce que nous aurons acquis par un commun travail. « Dans les jours d'Hérode, roi de Judée, il y eut un prêtre nommé Zacharie, et sa femme descendait des filles d'Aaron, et elle avait nom Elisabeth. Et tous deux étaient justes devant Dieu, marchant dans tous les commandements du Seigneur, sans aucune plainte. » (*Luc.*, I, 5, 6.) Heureux, mes Frères, ceux qu'ici-bas aucune faute ne flétrit, ceux qu'aucun crime ne souille. Heureux surtout ceux dont la Providence n'entendit jamais les murmures; ceux qui « marchent dans tous les commandements du Seigneur, sans aucune plainte. » S'ils passèrent, sans murmurer, l'enfance, la jeunesse, l'âge mûr, où d'ordinaire l'on se plaint de tout, quelle ne dut pas être leur vieillesse? Il dut être bien pur, le soir de leur vie dont l'aurore avait été si belle.

Elisabeth stérile. — 2. « Ils n'avaient aucun fils, » dit l'Evangile, « parce qu'Elisabeth était stérile. » (*Ibid.*, 7.) Le texte ne dit pas : Ils n'avaient point d'enfants; mais : « Ils n'avaient aucun fils; » parce que celui que de tels parents mettront au jour devait exceller entre tous, puisque notre Seigneur dira de lui : « Nul d'entre les enfants des femmes ne s'est élevé plus grand que Jean-Baptiste. » (*Matth.*, XI, 11.) « Elisabeth était stérile. » Il s'agit de son corps; quant à son âme, elle était féconde en vertus. Elisabeth était rebelle à la génération, non rebelle à Dieu; sa stérilité même n'était que temporaire; il ne lui était pas interdit d'enfanter, elle était réservée pour un grand mystère. Mes Frères, sainte Elisabeth n'avait pas perdu sa fécondité; celle-ci avait été différée seulement, jusqu'à ce que se fussent éteints tous les appétits de la chair, qui troublent la conscience humaine et qui sont un pesant fardeau pour elle. Ce long retard purifiait la maison du sacrifice, l'asile de la sainteté fait à la mesure de Jésus-Christ qui mesure toutes choses, la demeure de l'Ange, le palais de l'Esprit-Saint, le temple de Dieu. « Vous êtes le temple de Dieu, » dit l'Apôtre, « et l'Esprit de Dieu habite en vous. » (I *Corint.*, III, 16.) Enfin, quand se fut apaisée toute révolte du corps, quand les membres des deux époux ne connurent plus aucun murmure, soudain la stérilité cesse, la vieillesse est rajeunie, la foi conçoit, la chasteté enfante, le plus grand des hommes naît, l'égal des Anges, la trompette céleste, le héraut du Christ, le se-

(1) C'est une homélie de Pierre Chrysologue, évêque de Ravennes; ici cependant, quelques phrases après l'exorde, elle a été raccourcie.

ducat ad patriam ; ut de nobis dicere dignetur : « Et inambulabo et inhabitabo in eis, et ero illorum Deus. » (*Levit.*, XXVI, 12.) Si in isto sæculo ambulaverit in nobis, illic habitabit in nobis, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CXCIX (*a*).

In Natali Johannis Baptistæ, IV.

1. Aurum de terra legere qui noverunt, ubi divitem senserunt venam, ibi quidquid est artis, quidquid laboris est, impendunt. Et nos, Fratres, quia in sancto Zacharia cælestem videmus latere thesaurum, in ipso totum quod sermonis est nostri, quod vestri auditus est, occupemus; quatenus commune lucrum sit, quod fuerit communi labore adquisitum. « Fuit, inquit, in diebus Herodis regis Judææ, sacerdos quidam nomine Zacharias, et uxor ejus nomine Elizabeth de filiabus Aaron. Et erant, inquit, ambo justi ante Deum, incedentes in omnibus mandatis et justificationibus Domini sine querela. » (*Lucæ*, I, 5, 6.) Beati igitur, Fratres, quos in sæculo isto aliqua culpa non percutit, nullum vulnerat crimen. Beati plane isti, quos ulla non potuit aliquando tangere querela. « Incedentes, inquit, in omnibus mandatis et justificationibus Domini sine querela. » Si pueritia, si adolescentia, si juventus eorum exstitit sine querela, ubi totum maxime solet esse querela ; qualis esse potuit eorum senectus? Si tale fuit initium, qualis esse potuit finis ?

Elizabeth sterilis. — 2. « Et non erat, inquit, illis filius, eo quod esset Elizabeth sterilis. » (*Ibid.*, 7.) Non dixit : Non erant illis filii, sed : « Non erat illis filius; » quia singularis futurus erat, qui de talibus erat nasciturus. Audi Dominum dicentem : « Non est major inter natos mulierum Johanne Baptista. » (*Matth.*, XI, 11.) « Eo quod esset Elizabeth sterilis. » Erat quidem Elizabeth sterilis corpore, sed fecunda virtutibus; tarda soboli, sed non tarda Deo; non germine clausa, sed tempore; non negata pignoribus, sed servata mysterio. Fratres, Elizabeth sanctæ partus non ablatus est; sed dilatus, donec pertransiret tempus carnis, passio corporis, conjugii necessitas, voluptatis causa, cupiditatis sensus, et totum quod humanam confundit, gravat, onerat conscientiam. Mundabatur enim longo tempore sacrificii domus, sanctitatis hospitium, metatum metatoris Christi, Angeli domicilium, aula Spiritus Sancti, Dei templum. « Templum Dei estis, » inquit Apostolus, « et Spiritus Dei habitat in vobis. » (I *Cor.*, III, 16.) Denique ubi tota corporis sedata est querela, et in totum facti sunt sine querela, mox sterilitas fugit, reviviscit senectus, fides concipit, parit castitas, nascitur major homine (*b*), par Angelis, tuba cæli, præco Christi, arcanum Patris, Filii nuntius, signifer superni regis, peccatorum venia, Judæorum correctio, vocatio Gentium, et ut proprie dicam, Legis et gratiæ fibula, quæ diploidem summi sa-

(*a*) Olim de Sanctis, XXII, et post in Appendice, LXXVII. — (*b*) In MSS. *hominum*.

cret du Père, le précurseur du Fils, le porte-étendard du royaume des cieux, le pardon des pécheurs, le châtiment des Juifs, la vocation des Gentils, et pour mieux dire, l'agrafe de la loi et de la grâce, qui retenait sur le Père le manteau du sacerdoce éternel. L'Evangile décrit les vertus du père et de la mère de Jean, afin de nous faire connaître la beauté du rejeton par les mérites de la souche, et nous prouver qu'il était le plus grand des hommes, celui dont la naissance était au-dessus de la loi commune à tous les hommes. Puisque Jean doit naître, qu'il se hâte donc; la nativité de notre Seigneur est proche. Que l'étoile du matin se lève; le globe du vrai soleil va paraître. Que le héraut se fasse entendre, le juge est près d'arriver; que la trompette résonne, voici venir le roi. Dieu s'avance; que son Ange le précède.

Combien est magnifique la prophétie de l'Ange sur saint Jean. — 3. La langue humaine ne saurait raconter les merveilles qui sont au-dessus de l'homme; c'est un Ange qui nous dira la vertu de l'Ange qui vient de naître. « Zacharie, dit-il, ne crains point, parce que ta prière est exaucée, et ta femme Elisabeth t'enfantera un fils, et tu l'appelleras du nom de Jean. Il sera ta joie et ton allégresse, et plusieurs se réjouiront en sa naissance. Car il sera grand devant le Seigneur; il ne boira ni vin ni liqueur enivrante, et il sera rempli du Saint-Esprit dès le sein de sa mère. Il convertira plusieurs des enfants d'Israël au Seigneur leur Dieu. Il ira devant lui, dans l'Esprit et la vertu d'Elie, afin de convertir les cœurs des pères aux enfants, et les incrédules à la prudence des justes, pour préparer au Seigneur un peuple parfait. » (*Luc.*, I, 13-17.) Ici, mes Frères, la parole humaine s'arrête; les commentaires de celui qui médite se taisent, quand c'est la voix d'un Ange qui entonne ce sublime panégyrique de la gloire, de la vertu, des mérites de saint Jean; l'homme ne peut rien ajouter à cet éloge, qui vient tout entier de Dieu. « Il sera, dit-il, rempli du Saint-Esprit dès le sein de sa mère. » Vous voyez, mes Frères, comment saint Jean est parvenu au ciel, avant même d'avoir touché la terre; il a reçu l'Esprit de Dieu avant celui de l'homme; il a reçu les trésors divins avant les membres du corps; il a commencé de vivre en Dieu avant de vivre en lui-même; bien plus, il a vécu pour Dieu avant même que Dieu vécût en lui, selon cette parole de l'Apôtre : « Ce n'est pas moi qui vis, mais c'est Jésus-Christ qui vit en moi. » (*Gal.*, II, 20.) Le sixième mois, il tressaille de joie dans le sein de sa mère, et il annonce que le Christ est descendu dans le sein de la Vierge. Messager plein de zèle, puisqu'il n'attend pas de vivre pour répandre la bonne nouvelle. Général extraordinaire, qui combat pour son roi avant même de naître, qui revêt son armure avant de se revêtir de ses membres, qui s'élance à la mêlée avant d'avoir vu le jour, qui pour mieux vaincre le monde commence par vaincre la nature. Il n'a pas d'entrailles, et il agite celles de sa mère; le corps tardait à venir, il remplit sa mission d'apôtre avec l'esprit seul. Que dirai-je, mes Frères ? Jean, avant d'être le prédécesseur de Jésus-Christ, fut le prédécesseur de lui-même. Le même Esprit-Saint remplit les cœurs du père, de la mère et du fils, afin qu'un même cantique, qu'une seule hymme proclame la sainteté de la nativité de notre Seigneur.

---

cerdotis sancto Patri jungebat in corpore. Evangelista ergo virtutes patris matrisque describit; ut ex generantium meritis dignitas germinis nosceretur; et probaretur major homine, qui ortu suo excedebat legem nativitatis humanæ. Sed si processurus est, jam nascatur Johannes; quia instat nativitas Christi. Surgat novus lucifer; quia jubar jam veri solis erumpit. Det vocem præco, quia adest judex; clamet tuba, quia venit rex; et quia processurus est Deus, Angelus jam præcedat.

Quam illustris Angeli de Johanne prophetia. — 3. Verum quia quod supra hominem est, homo referre non sufficit; virtutem nascentis Angeli Angelus jam loquatur. « Dixit, inquit, Angelus ad Zachariam: Ne timeas, Zacharia, exaudita est obsecratio tua, et Elizabeth uxor tua pariet tibi filium, et vocabis nomen ejus Johannem, et erit gaudium tibi et exsultatio, et multi in nativitate ejus gaudebunt. Erit enim magnus coram Domino; vinum et siceram non bibet, et Spiritu Sancto replebitur adhuc ex utero matris suæ, et multos filiorum Israel convertet ad Dominum Deum ipsorum. Et ecce præcedet ante illum in spiritu et virtute Eliæ convertere corda patrum in filios, et incredulos ad prudentiam justorum, parare Domino plebem perfectam. » (*Lucæ*, I, 13-17.) Vacat hic, Fratres, humanus sermo, silet prædicatio tractatoris, quando Angelico præconio Johannis gloria prædicatur, virtus insonat, laus collaudatur; nec est quod illi jam adjiciat homo, cui Deus contulit totum. « Spiritu, inquit, Sancto replebitur adhuc ex utero matris suæ. » Videtis, Fratres, quemadmodum Johannes ante pervenit ad cælum, quam tangeret terram; ante accepit divinum Spiritum, quam humanum; ante suscepit divina munera, quam corporis membra; ante cœpit vivere Deo, quam sibi; immo ante vixit ille Deo, quam Deus viveret illi, juxta illud Apostoli : « Jam non ego vivo, sed vivit in me Christus. » (*Gal.*, II, 20.) Sexto, inquit, mense suæ matris exsultat in utero, et in uterum Virginis venisse nuntiat Christum. Fervens nuntius, qui ante gestivit nuntiare quam vivere. Impatiens dux, qui antequam perveniret ad corpus, pervenit ad regem, ante rapuit arma quam membra, ante aciem petit quam lucem, et ut vinceret mundum, vicit ante naturam. Ipse enim sine visceribus viscera matris exsuscitat; et quia tardabat corpus, solo spiritu implet evangelizantis officium. Quid dicam, Fratres? Johannes ante quam Christum præcederet, se ipsum præcessit. Patris, matris, filii corda unus atque idem implet Spiritus Sanctus; ut uno sanctitatis organo resonet nativitatis Dominicæ cantilena.

SERMON CC.

Sur la Nativité de saint Jean-Baptiste, V (1).

1. Le Roi du ciel et de la terre, avant qu'il daignât nous visiter, avait été prédit par les oracles des Prophètes. Dès l'origine du monde, avait été annoncée la venue du Sauveur. Le Verbe ne pouvait descendre ici-bas sans y être précédé par la voix des hérauts. Les Prophètes publièrent d'avance que Jésus-Christ se ferait homme parmi nous ; saint Jean, dont nous devons célébrer aujourd'hui la nativité, non-seulement prophétisa la naissance du Verbe, mais encore le fit voir à l'univers. C'est à bon droit qu'il est appelé grand entre tous les Prophètes, lui qui prophétisa, montra et baptisa le Messie. Jean-Baptiste est au-dessus de tous, non toutefois au point que le disciple soit avant le Maître, le serviteur avant son Seigneur : « Nul ne s'est élevé d'entre les enfants des femmes, plus grand que Jean-Baptiste. » (*Matth.*, XI, 11.) « Des femmes, » est-il dit; le Dieu, créateur et souverain de l'univers, celui qui est né de la Vierge est seul Seigneur...

2. Un Ange fut envoyé dans le temple vers Zacharie, pour lui annoncer qu'il aurait un fils dans sa vieillesse. De même, ce fut un Ange qui descendit vers Marie. Mais la Vierge crut aux paroles du messager, dont Zacharie se défia. A cause de ce doute, il fut frappé de mutisme, tandis que la foi de la fille de David eut l'honneur des plus hautes louanges... O bienheureuse mère d'un tel fils, qui fut le précurseur du Fils de Dieu et lui donna le baptême! Elisabeth fut lavée de l'opprobre de stérilité; elle mit au jour un fils promis par le ciel, qui méprisa les richesses de ce monde, pour conquérir le céleste royaume. Pour aller devant le Verbe, dans l'esprit et la vertu d'Elie, il salua, étant encore dans le sein de sa mère, la présence de la mère de notre Seigneur. Il rend témoignage à celui qui vient, et l'Ecriture dit : « Dès que la voix de votre salutation est parvenue à mes oreilles, l'enfant a tressailli en mon sein. » (*Luc.*, I, 44.) C'est lui qui me fait connaître que vous êtes la mère de mon Seigneur, vous qui venez à moi. Il a été mon maître avant d'être mon fils ; il m'a nourri de sa science avant que je l'aie nourri de mon lait dont il ne sait pas encore trouver la source, quand il sait instruire ma conscience. Il n'a vu encore ni le ciel ni la terre, et, caché dans mes entrailles, il a reconnu le Dieu du ciel et de la terre. Quel est ce messager qui, du fond des ténèbres, voit le Seigneur? Du fond des ténèbres, il raconte un mystère, il annonce un miracle.

3. « D'où me vient, » dit l'enfant, « que la mère de mon Seigneur s'approche de moi? D'où me vient cet honneur? » (*Ibid.*, 43.) Il est Dieu, je ne suis qu'un homme; il est le Maître, je ne suis qu'un esclave ; il est le Créateur, je ne suis qu'une créature ; il m'a créé dans les entrailles de ma mère, lui qui s'est créé lui-même dans le sein de sa mère. « D'où me vient donc tant d'honneur? » Je n'ai pas de mérite et je suis déjà comblé de bienfaits divins. Les deux mères invincibles de la vertu, mes Frères, sont une femme stérile et une vierge. Elles sont comme deux mystérieux navires

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Il est mutilé, rempli de fautes; il ne peut soutenir la comparaison avec les Sermons de de S. Augustin.

SERMO CC (*a*).

In Natali Johannis Baptistæ, V.

1. Imperator cœli et terræ qui nos fuit visitare dignatus, Prophetarum oraculis olim est prædicatus. Ab ipso quippe exordio mundi prædicatus est nobis adventus Domini Salvatoris. Non enim potuit venire Verbum in terram sine voce præconis. Prædixerunt Prophetæ, qui venturum Dominum Christum nuntiaverunt in carnem ; sanctus vero Johannes, cujus hodie celebrandus Natalis illuxit, non solum Verbum prophetavit, sed ceteris demonstravit. Merito inter ceteros Prophetas major appellatur, qui non solum prædicavit et monstravit, sed etiam baptizavit. Major Johannes Baptista dictus est ; ut tamen non sit discipulus supra Magistrum, neque servus super Dominum : « In natis, inquit, mulierum non surrexit major Johanne Baptista. » (*Matt.*, XI, 11.) « Mulierum, » dicit ; nam qui ex Virgine natus conditor et rector mundi est et dominus...

2. Missus est Angelus in templum ad Zachariam, qui suscepturum eum filium in senectute nuntiavit; Virgini etiam Mariæ Angelus nuntius fuit ; sed Maria credidit, Zacharias diffidit. Et qui diffidit, silentio condemnatur; quæ credit, laudibus honoratur... O beata mater, quæ talem portavit natum, qui Dei Filium præcurrens nuntiavit, atque baptizavit! Caruit Elizabeth sterilitatis opprobrio, quæ genuit filium de cælo promissum, qui mundi divitias contemnens, cælestia regna quæsivit. Ut præiret Verbum in virtute et Spiritu Eliæ, adhuc in utero positus, Matris Domini adesse præsentiam cognovit. Venientis testis est fidelis, Scriptura dicente : « Ut facta est vox salutationis tuæ in auribus meis, exsultavit infans præ gaudio in utero meo. » (*Lucæ*, I, 44.) Ipse mihi demonstravit, quia tu es mater Domini mei, quæ venisti ad me. Ante mihi magister factus est quam filius ; ante me ipse docuit, quam ego eum lactarem; nondum scit pulsare ubera mea, et novit instruere conscientiam meam; cælum et terram nondum vidit, et intra viscera mea Deum cæli ac terræ cognovit. Qualis est iste nuntius, qui de occultis cognoscat Dominum? In occultis loquitur mysterium, nuntiat miraculum.

3. « Unde, inquit, mihi, ut veniat ad me Mater Domini? » (*Ibid.*, 43) « Unde hoc, inquit, mihi? » Ipse enim Deus, ego homo; ille Dominus, ego autem servus; ille Creator, ego creatura; ipse me plasmavit intra viscera, qui suæ matris implevit viscera. « Unde hoc, inquit, mihi? » Nulla sunt merita, et præcedunt mihi divina beneficia. Duæ invictæ virtutis sunt matres, sterilis et virgo. Duæ naves oneratæ de cælo ; una fert promissum de viro, alia portat Verbum ex Deo ; una præmisit præconem, alia tulit judicem; una lucerna illuminatur, alia sole ; virgo portat sponsum, sterilis fert amicum. Nam, et temporibus distinctis paruerunt certissima signa sanctitatis. Johan-

(*a*) Alias inter Vignerianos Supplementi Tom. II.

chargés d'une céleste cargaison : l'une porte le fruit promis de l'homme, l'autre le Verbe de Dieu; l'une donne au monde le héraut, l'autre le juge ; l'une brille des feux de la lampe, l'autre resplendit des feux du soleil ; la vierge porte son époux, la femme stérile porte l'ami de l'époux. Les temps eux-mêmes furent des signes incontestables de cette sainteté. Jean naît quand les jours décroissent, et quand ils croissent naît Jésus, pour marquer que la chair doit diminuer et l'esprit grandir. Il faut donc, mes très-chers Frères, en nous réjouissant de ces grands miracles, croire que Dieu fit la virginité de sa mère et rendit féconde la femme stérile. C'est lui qui sauvegarda la chasteté de sa mère ; il prit le nom du lys, sans lui rien ôter de sa blancheur ; il respecta la pudeur de la vierge, et fit sortir la lumière du mystère. Il s'est livré volontairement à la mort pour nous ; puisse-t-il nous accorder la grâce du salut, lui qui vit et règne dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCI.

Sur la Nativité des saints Apôtres Pierre et Paul, I (1).

Pierre par ses miracles et Paul par ses lettres, connus en tous lieux. — 1. C'est aujourd'hui, mes Frères, vous ne l'ignorez pas, et l'univers entier le sait, la nativité des bienheureux Pierre et Paul. Une aussi grande dévotion ne saurait être inconnue en aucun lieu du monde, puisqu'on peut dire de ces deux Apôtres avec le Prophète David : « Leurs noms sont parvenus chez toutes les nations, et leurs paroles jusqu'aux confins du globe. » (*Psalm.* XVIII, 5.) La vertu de saint Pierre s'est répandue en tous lieux, et les Epîtres de saint Paul ont pénétré chez les nations les plus lointaines. A qui n'a-t-on point raconté que le bienheureux Pierre rendit l'usage des pieds à un homme boiteux dès le sein de sa mère et qu'on plaçait à la porte du temple appelée la Belle ; en sorte que la grâce de l'Apôtre put donner à cet infirme ce que la nature lui avait refusé? Ce boiteux, qui demandait l'aumône, espérait recevoir quelque chose de Pierre, quand celui-ci lui dit : « Je n'ai ni or ni argent ; mais ce que j'ai, je vous le donne : Au nom de Jésus-Christ de Nazareth, levez-vous et marchez. » (*Act.*, III, 6.) Heureuse munificence, qui donne à ce pauvre, au lieu de l'argent qu'il mendie, la guérison qu'il n'attend pas ! Admirable largesse, qui n'offre pas un peu d'or de son superflu, mais un salutaire remède ! Heureux aussi cet infirme, qui n'attend qu'une pièce d'argent, et qui reçoit les trésors de la santé ! Les Apôtres lui donnèrent gratuitement un bien qu'aucun médecin n'aurait pu lui vendre, même au poids de l'or. Le premier miracle de saint Pierre fut la guérison de ce boiteux. Nous avons répété souvent la parole où Jésus-Christ le compare au rocher : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. » (*Matth.*, XVI, 18.) Puisqu'il est la pierre sur laquelle l'Eglise est bâtie, c'est à bon droit qu'il commence par délivrer un boiteux. De même qu'il affermit les pieds, qui sont le fondement du corps humain, de même il établit le fondement de la foi dans le corps des fidèles ; il est raisonnable qu'il rende d'abord la santé aux pieds du chrétien, afin qu'au lieu de demeurer faible et chancelant sur la pierre de l'Eglise, il puisse s'avancer avec elle robuste et fort. Quand à saint Paul, où ses Epîtres ne sont-elles point lues? Quel lieu n'en a la reproduction écrite, quel cœur ne les retient, quelle conduite ne s'applique à les obser-

(1) On le trouve aussi publié parmi les Sermons de S. Ambroise ; il est plus vraisemblablement de lui que de S. Augustin.

nes nascitur die deficiente ; Dominus nascitur die crescente ; ut caro deficiat, spiritus convalescat. Oportet ergo, Fratres carissimi, in tantis mirabilibus gaudentes, ut credamus et de Adam facere, et fecundam reddere sterilem. Qui matris servavit pudorem, assumpsit nomen floris, non amisit candorem ; pudorem servavit virginis, mysterii lumen exhibuit. Qui seipsum tradidit pro nobis, præstet et etiam prospera nobis. Qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCI (*a*).

In Natali apostolorum Petri et Pauli, I.

Petrus per signa, Paulus per epistolas ubique clarus. — 1. Notum vobis omnibus est, Fratres, et universo mundo notissimum, quod beatissimorum Petri et Pauli Natalis est hodie, nec aliquam partem orbis latere potest tanta devotio ; siquidem cum de his dicat David propheta : « In omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum ; » (*Psal.* XVIII, 5.) in omnem terram mirabilis Petri virtus diffusa est, et in fines orbis terræ epistolarum Pauli verba penetrarunt. Quis enim non audivit, quod primum (*b*) beatus apostolus Petrus sedenti ad speciosam portam templi claudo, et ex matris suæ ventre olim jam debili, pedum restituerit firmitatem ; ut quod natura minus contulerat, Apostolica gratia repararet? Cum enim claudus ille stipem rogans, aliquid pecuniæ se ab Apostolis crederet accepturum, ait illi apostolus Petrus : « Argentum et aurum non habeo ; sed quod habeo, hoc tibi do ; in nomine Domini nostri Jesu Christi Nazareni, surge et ambula. » (*Act.*, III, 6.) Beata plane largitas, quæ petenti argentum quidem non contulit, sed contulit sanitatem ? Beata largitas, quæ de thesauris aurum non protulit, sed protulit medicinam ! Beatus et ille claudus, qui dum stipem quærit pecuniæ, divitias incolumitatis accepit. Hoc enim ab Apostolis donatum meruit, quod nullis thesauris a medicis redimere potuisset. Primum ergo signum mirabilium suorum Petrus fecit, claudo pedum restituendo vestigia. Diximus frequenter, ipsum Petrum petram a Domino nuncupatum, sicut ait : « Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. » (*Matth.*, XVI, 18.) Si ergo Petrus petra est supra quam ædificatur Ecclesia, recte prius pedes sanat ; ut sicut in Ecclesia fidei

(*a*) Olim de Sanctis, XXVI, et post in Appendice, LXXVIII.
(*b*) Editi Augustiniani, *primus ;* repugnantibus Ambrosianis et MSS.

ver? Dieu appelle saint Paul un vase d'élection. Admirable vase, qui renferme les précieux préceptes des commandements de Jésus-Christ; vase pur, de la plénitude duquel découle sans cesse pour tous les hommes la substance de la vie, et qui demeure toujours plein. Assurément, les deux noms les plus excellents pour des Apôtres sont ceux de pierre et de vase, objets indispensables au temple du Sauveur. Toute maison veut être construite en pierres solides, tout sanctuaire orné de vases choisis. La pierre donne au fidèle la fermeté dans la foi; le vase est son asile contre les tentations.

Il convenait qu'ils souffrissent tous deux le même jour. — 2. Personne n'ignore combien saint Pierre et saint Paul sortirent glorieusement de ce monde. Ils eurent ce premier bonheur de souffrir tous deux le martyre le même jour; une même foi les avait liés au service du Seigneur, un même jour leur apporta l'immortelle couronne. Ils ont souffert chacun un genre de mort différent; mais ils y ont obtenu l'un et l'autre d'abondantes et saintes grâces. Pierre expira sur la croix, comme le Sauveur, et son dévouement fut semblable à celui de son Maître jusque dans sa fin; il imita dans sa passion celui qu'il avait imité dans sa foi. Quant à saint Paul, on rapporte que, lorsque le glaive du bourreau eut détaché sa tête du tronc, il en coula comme du lait, au lieu de sang; ce miracle montrait, jusque dans la mort, que le saint Apôtre avait conservé toujours pure la grâce du baptême. Et ce miracle n'a rien d'étonnant en saint Paul. N'a-t-il pas nourri l'Eglise, et ne dit-il pas lui-même aux Corinthiens: « Je vous ai nourris de lait, et non de viandes solides. » (I *Corinth.*, III, 2.) Il est assurément la terre promise, dont Dieu parlait à nos pères, quand il disait : « Je vous donnerai une terre où coulent le lait et le miel. » (*Exod.*, III, 17.) Dieu ne désignait pas ainsi la terre de ce globe, qui mêle aux eaux qui l'arrosent les immondices et la fange; mais la terre de Paul et de ceux qui lui sont semblables, terre où coulent sans cesse des sources pures et délicieuses. Quelle épître de saint Paul n'est plus douce que le miel, plus pure que le lait? Ces épîtres sont les fécondes mamelles où les Eglises boivent le lait du salut. Voilà pourquoi, au lieu de sang, c'est du lait qui coule du cou de l'Apôtre. N'a-t-il pas écrit lui-même « que la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu. » (I *Corinth.*, XV, 50.) Aussi saint Paul possède-t-il ce royaume, lui qui n'a pas eu de ce sang qui empêche d'y entrer. Pendant qu'il était encore sur la terre, il avait acquis la substance que les saints ont dans le ciel.

3. Ainsi, mes très-chers Frères, toutes les fois que nous célébrons les mémoires des Martyrs, nous devons, oubliant toutes les affaires du siècle, nous rendre sans aucun retard à la maison de Dieu, et honorer ces héros qui ont conquis notre salut au prix de leur sang, dont ils ont offert à Dieu le sacrifice sacré pour nous obtenir sa miséricorde. N'oublions pas que le Tout-puissant a dit à ses saints : « Qui vous honore m'honore, et qui vous rejette me rejette. » (*Luc.*, X, 16.) Quiconque donc honore les Martyrs, honore aussi Jésus-Christ; et quiconque méprise les saints, méprise aussi

fundamentum continet, ita et in homine membrorum fundamenta confirmet; recte, inquam, primum in Christiano pedes curat; ut jam non trepidus nec imbecillis possit supra petram Ecclesiæ stare, sed robustus et fortis incedere. Ubi autem verba Pauli apostoli non leguntur? Quis locus ea litteris non inscribit, corde retinet, conversatione custodit? Qui Paulus a Domino vas electionis est nominatus. Bonum vas, in quo pretiosa mandatorum Christi præcepta conduntur; bonum vas, de cujus plenitudine substantia vitæ populis semper erogatur, et plenum est. Optima Apostolorum nomina, petra et vasculum, necessaria domui Salvatoris. Domus enim petrarum fortitudine construitur, utilitate vasis ornatur. Petra ad firmitatem, ne labantur, sustentat populos; vas ad custodiam, ne tententur, operit Christianos.

Quam congruat quod una die passi. — 2. Exitus vero eorum de hoc sæculo quam beatus fuerit, nemo qui nesciat. Nam prima hæc in illis beatitudo est, quod ambo una die passi esse noscuntur, scilicet ut quos una fides servitio devinxerat, una dies martyrio coronaret. Deinde ipsa passio diversa licet in singulis fuerit, tamen quanta referta est gratiæ sanctitate? Nam Petrus crucis, sicut Salvator, exitum tulit, et Dominicæ devotionis similitudine nec in morte discerptus est; scilicet ut quem imitatabatur fide, imitaretur et passione. De Pauli vero cervice, cum eam persecutor gladio percussisset, dicitur fluxisse magis lactis unda, quam sanguinis, et mirum in modum sanctum Apostolum baptismi gratia in ipsa cæde exstitisse splendidum potius quam cruentum. Quæ quidem res in sancto Paulo stupenda non est. Quid enim mirum, si abundat lacte nutritor Ecclesiæ? sicut ipse ad Corinthios ait : « Lac vobis potum dedi, non escam. » (I *Cor.*, III, 2.) Hæc est plane repromissionis illa terra, quam patribus nostris promisit Deus, dicens : « Dabo vobis terram fluentem lac et mel. » (*Exodi*, III, 17.) Non enim de hac terra locutus est, quæ manantibus aquis cœnum involvit, lutumque permiscet; sed de illa terra Pauli et similium Pauli, quæ jugiter purum suaveque distillat. Quæ enim Pauli epistola non melle dulcior est, lacte candidior? Quæ epistolæ tanquam ubera, Ecclesiarum populos enutriunt ad salutem. De cervice ergo Apostoli pro sanguine lac manavit. Legimus in epistola ipsius, quoniam « caro et sanguis regnum Dei non possidebunt. » (I *Cor.*, XV, 50.) Jam igitur Paulus possidet regnum; quoniam caret sanguine, qui impedire dicitur regnaturos. Adhuc ergo Paulus in terris positus, etiam in regni cælestis substantiam transformatur.

3. Ideo (*a*), Fratres carissimi, quotiescumque Martyrum memorias celebramus, prætermissis omnibus sæculi actibus sine aliqua dilatione concurrere debemus ad domum Dei, reddere illis honorificentiam, qui nobis salutem effusione sui sanguinis pepererunt, qui tam sacratam hostiam pro nostra propitiatione Domino se obtulerunt; præsertim cum dicat ad sanctos suos omnipotens Deus : « Qui vos honorat, me honorat, et qui vos spernit, me spernit. » (*Lucæ*, X, 16.) Quisquis ergo honorat Martyres,

(*a*) Hæc clausula abest a MS. Theodericensi, nec videtur cohærere cum superioribus.

notre Seigneur, qui, étant Dieu, vit et règne en l'unité du Père et du Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCII.

Sur la Nativité des saints Apôtres Pierre et Paul, II (1).

Les Apôtres égaux entre eux, mais inférieurs cependant à Pierre et à Paul. — 1. Tous les Apôtres ont également obtenu de Dieu le don de sainteté ; il semble toutefois que saint Pierre et saint Paul surpassent tous les autres par une grandeur toute particulière de leur foi envers le Sauveur. Et cette opinion, nous pouvons la fonder sur le jugement de notre Seigneur lui-même. A Pierre, comme au meilleur des intendants, il a confié les clefs du céleste royaume ; à Paul, comme au docteur le plus capable, il a donné la mission de fonder la doctrine de l'Eglise. Ceux que les leçons de l'un ont conduits au salut, l'autre les reçoit dans le lieu de paix ; aux âmes de ceux dont les enseignements de l'un ont ouvert les cœurs, l'autre ouvre les demeures éternelles. En quelque manière, saint Paul avait reçu de Jésus la clef de la science. Sa parole est la clef qui ouvre à la foi les cœurs endurcis, les replis secrets de l'intelligence, et qui découvre au jour de la vraie raison tout ce qu'enferme le for intérieur de l'homme. Cette parole, dis-je, est la clef qui ouvre la conscience à l'aveu de sa faute, et la grâce au mystère du salut éternel. Tous deux reçurent donc du Seigneur une clef, l'un celle de la science, l'autre celle de la puissance. Pierre est le dispensateur des richesses immortelles ; Paul, des trésors de la sagesse, dont il est écrit : « En Jésus-Christ sont renfermés tous les trésors de la sagesse et de la science. » (*Coloss.*, II, 3.) Pierre et Paul sont donc illustres entre tous les Apôtres, ils les surpassent tous par une sorte de prérogative particulière.

Pierre et Paul égaux en mérites. Pourquoi ils ont souffert le même jour, en un même lieu et sous le même tyran. — 2. Lequel des deux faudrait-il placer au premier rang, je ne saurais le décider. Je crois qu'ils sont égaux en mérites, eux qui furent égaux devant le supplice pour Jésus-Christ ; le même dévouement à la foi dut animer leur vie, puisque nous les voyons parvenir dans le même temps à la gloire du martyre. Ce n'est pas, croyons-nous, sans un dessein secret de la Providence qu'ils subirent la sentence d'un même tyran, le même jour et dans le même lieu. Ils souffrirent le même jour, parce qu'ils devaient arriver ensemble à Jésus-Christ ; dans un même lieu, afin qu'aucun des deux ne fût étranger à l'église romaine ; par un même persécuteur, afin qu'ils fussent victimes d'une égale cruauté. Le jour fut assigné par Dieu pour montrer la parité de mérites, le lieu pour montrer la parité de gloire, le persécuteur pour montrer la parité de vertu. Et n'oublions pas qu'ils souffrirent le martyre dans la ville de Rome, qui est la reine et la tête du monde ; sans doute, afin que là où était la tête de la superstition, reposât également la tête de la sainteté ; que dans le lieu qu'habitaient les princes des Gentils, mourussent les princes de l'Eglise. Combien grands ont été les mérites des bienheureux Pierre et Paul ? Représentons-nous, pour le compren-

(1) Dans des éditions revues, on le trouve au nombre des Sermons de S. Ambroise, et aussi de S. Maxime. Parmi les MSS, quelques-uns l'attribuent à S. Augustin, d'autres à S. Ambroise, le plus grand nombre à S. Maxime.

honorat et Christum ; et qui spernit sanctos, spernit Dominum nostrum, qui vivit et regnat cum Patre et Spiritu Sancto Deus, etc.

SERMO CCII (*a*).

In Natali apostolorum Petri et Pauli, II.

Apostoli inter se pares, Petro tamen et Paulo inferiores. — 1. Cum omnes beati Apostoli parem gratiam apud Dominum sanctitatis obtineant, nescio quo tamen pacto Petrus et Paulus videntur præ ceteris peculiari quadam in Salvatore fidei virtute præcellere. Quod quidem ex ipsius Domini judicio possumus approbare. Nam Petro, sicut bono dispensatori, clavem regni celestis dedit ; Paulo, tanquam idoneo doctori, magisterium ecclesiasticæ institutionis injunxit ; scilicet ut quos iste erudierit ad salutem, ille suscipiat ad quietem ; ut quorum corda Paulus patefecerit doctrina verborum, eorum animabus Petrus aperiat regna cælorum. Clavem enim quodam modo a Christo scientiæ et Paulus accepit. Clavis enim dicenda est qua ad fidem pectorum (*b*) dura corda reserantur, mentium secreta panduntur, et quidquid intrinsecus clausum tenetur, in palam rationabili manifestatione producitur. Clavis, inquam, est quæ et conscientiam ad confessionem peccati aperit, et gratiam ad æternitatem mysterii salutaris includit. Ambo igitur claves a Domino perceperunt ; scientiæ iste, ille potentiæ. Divitias immortalitatis ille dispensat ; scientiæ thesauros iste largitur. Sunt enim thesauri scientiæ, sicut scriptum est : « In quo sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ absconditi. » (*Coloss.*, II, 3.) Ergo beati Petrus et Paulus eminent inter universos Apostolos, et peculiari quadam prærogativa præcellunt.

Petrus et Paulus meritis æquales. Cur uno die, uno in loco, sub uno tyranno passi. — 2. Verum inter ipsos quis cui præponatur, incertum est. Puto enim illos æquales esse meritis, qui æquales sunt passione ; et simili eos fidei devotione vixisse, quos simul videmus ad martyrii gloriam pervenisse. Non enim sine causa factum putemus, quod una die, uno in loco, unius tyranni toleravere sententiam. Una die passi sunt, ut ad Christum pariter pervenirent uno in loco, ne alteri Roma deesset ; sub uno persecutore, ut æqualis crudelitas utrumque constringeret. Dies ergo pro merito, locus pro gloria, persecutor decretus est pro virtute. Et in quo tandem loco martyrium pertulerunt ? In urbe Romana, quæ principatum et caput obtinet nationum ; scilicet, ut ubi caput superstitionis erat, illic caput quiesceret sanctitatis ; et ubi Gentilium principes habitabant, illic Ecclesiarum morerentur principes. Cujus autem meriti

(*a*) Olim de Sanctis, XXVII, et post in Appendice, LXXIX
(*b*) Ita in Augustinianis et Ambrosianis editis et nonnullis MSS. In aliis autem et apud Maximum, *peccatorum dura corda.*

dre, que notre Seigneur, après avoir illustré l'Orient par sa propre Passion, a daigné, à la place de son sang, arroser l'Occident de celui de ses deux Apôtres, afin que tout fût égal ici-bas. Bien que sa Passion suffise à notre salut, il nous accorda leur martyre comme un précieux exemple.

Cause de leur mort. — 3. C'est donc en ce jour que les deux Apôtres donnèrent leur sang pour Jésus. Considérons maintenant quel fut le prétexte de leur martyre. C'est surtout, entre autres miracles, pour avoir amené par leurs prières la chute terrible de Simon le Magicien à travers les airs. Ce Simon se disait le Christ; il assurait que, comme Fils de Dieu, il pourrait s'élever en volant vers son Père; en effet, il s'éleva un moment dans les airs par la magie; alors Pierre tombe à genoux, prie le Seigneur, et la sainteté de sa demande reste victorieuse des ruses de l'enfer. Le vol de la prière fut plus rapide que celui de la magie; la demande du juste devança la présomption du méchant. Pierre, demeuré sur la terre, se vit exaucé avant que Simon eût atteint les célestes régions vers lesquelles il tendait. Alors l'Apôtre, après l'avoir comme enchaîné, l'entraîna du haut des airs comme en un précipice, et brisa ses jambes contre un rocher. Ce fut là l'opprobre de Simon; il avait tenté de s'élever aux cieux, et soudain il ne put se mouvoir sur la terre; il avait pris des ailes, et tout à coup il perdit ses pieds. Et qu'on ne s'étonne pas de ce qu'en présence de l'Apôtre, ce magicien s'éleva un moment dans les airs: la patience de Pierre le voulut ainsi. Il permit qu'il montât plus haut, afin que la chute fût plus terrible. Il le laissa s'élever devant tout le monde, afin que tous les yeux le vissent tomber honteusement. Telle est l'élévation du méchant; il aspire à des hauteurs interdites à l'homme, il s'y élance ; une sainte prière suffit pour amener la chute ignominieuse de son orgueil et de sa vanité.

SERMON CCIII.

Sur la Nativité des saints Apôtres Pierre et Paul, III (1).

Pierre choisi pour le salut des Juifs, Paul pour celui des Gentils. — 1. L'Eglise joyeuse célèbre aujourd'hui la fête de deux fondateurs du nom chrétien, qui furent élus pour le salut des deux peuples : Pierre pour celui des Hébreux, Paul pour celui des Gentils; Pierre, afin qu'il réparât le vieux champ de la Judée, changé en désert, qu'il le fécondât par la grâce, qu'il assainît par la foi ce guéret que l'ombre de la Loi rendait stérile en lui dérobant la chaleur du soleil de la vérité ; Paul, envoyé vers les Gentils afin qu'il ouvrît avec la charrue de la croix, la terre vierge qui n'avait pas encore donné de moisson, qu'aucun cultivateur n'avait ameublie, et qu'infatigable ouvrier, il fît germer dans ce sol rebelle encore la semence de Jésus-Christ. Pierre renouvelle la vigne là où elle était déjà ; Paul la plante aux lieux où elle n'avait jamais été. Pierre,

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Les Pères de Louvain le regardent comme douteux, d'autres docteurs comme apocryphe. Il suffit de le comparer à l homélie d'Eusèbe sur cette fête, pour comprendre, d'après les expressions et l'arrangement des discours, que les deux Sermons sont du même auteur, c'est-à-dire, du sémi-Pélagien Faustus, si je ne me trompe. Assurément, elle est d'un Pélagien, la pensée suivante : « Dans l'œuvre même du persécuteur, il prévoyait la foi de l'Apôtre; et parce qu'il avait la prescience de son zèle, il honora d'avance son affection. » Ce sermon contient des traits caractéristiques de celui de S. Ambroise sur SS. Nazaire et Celse. La conclusion paraît n'être qu'une pièce de rapport, et ne rappelle en rien S. Augustin, sous le nom de qui le Bréviaire romain la donne, le jour de la fête de S. Pierre-ès-liens.

sunt beatissimi Petrus et Paulus, hinc possumus intelligere, quod cum Dominus Orientis regionem propria illustraverit passione, Occidentis plagam, ne quid minus esset, vice sui Apostolorum sanguine illuminare dignatus est. Et licet illius passio nobis sufficiat ad salutem, tamen etiam horum martyrium nobis contulit ad exemplum.

Mortis eorum causa. — 3. Hodierna igitur die beati Apostoli sanguinem profuderunt; sed videamus causam quare ista perpessi sunt ; scilicet quod inter cetera mirabilia etiam magnum illum Simonem orationibus suis de aeris vacuo præcipiti ruina prostraverint. Cum enim idem Simon se Christum diceret, et tanquam filium ad Patrem assereret volando se posse conscendere, atque elatus subito magicis artibus volare cœpisset ; tunc Petrus fixis genibus precatus est Dominum, et precatione sancta vicit magicam levitatem. Prior enim adscendit ad Dominum oratio quam volatus, et ante pervenit justa petitio quam iniqua præsumptio. Ante, inquam, Petrus in terris positus obtinuit quod petebat, quam Simon perveniret ad cælestia quo tendebat. Tunc igitur Petrus velut vinctum illum de sublimi aere deposuit, et quodam præcipitio in saxo elidens ejus crura confregit ; et hoc in opprobrium facti illius ; ut qui paulo ante volare tentaverat, subito ambulare non posset; et qui pennas assumpserat, plantas amitteret. Sed ne forte hoc mirum videatur, quod magus iste præsente Apostolo per aerem aliquandiu volitaverit, hoc patientia Petri fecit. Permisit enim illum sublimius adscendere, ut altius caderet. Voluit eum in excelsum levari ad conspectum omnium, ut ruentem illum de excelso oculi omnium pervideren. Hæc igitur est iniquitatis elatio, ut in altum se ferat, in sublime se erigat; sed sancta oratio omnem humiliat superbiam, universam dejicit vanitatem.

SERMO CCIII (*a*).

In Natali apostolorum Petri et Pauli, III.

Petrus ad Judæorum, Paulus ad Gentium salutem electus. — 1. Hodie duos Christiani nominis fundatores exsultantis Ecclesiæ festa concelebrant. Hi enim duo electi sunt ad duorum populorum salutem; Petrus ad Judæorum, Paulus ad Gentium; Petrus, ut in Judæa veterem ac desertum repararet agrum, atque eum sub umbra Legis infructuosum et a calore veri solis absconditum, fidei salubritate et gratiæ fecundaret; Paulus vero ad Gentes mittitur, ut terram novam, quæ nullam antea dederat frugem, nullum fuerat experta cultorem, aratro Dominicæ crucis proscinderet, et in rudi campo Christi novellam infatigabilis operarius excitaret. Petrus itaque vineam ubi jam fuerat reparat; Paulus plantat ubi non erat. Petrus in Ju-

(*a*) Alias de Sanctis, XXIX.

dans les Hébreux, cultive en sa racine un arbre dégénéré de son antique vigueur; Paul greffe sur ce tronc les Gentils, comme des rameaux étrangers. Pierre, chez les Hébreux, retranche les sarments parasites de la souche ; Paul, chez les Gentils, recueille les raisins sur les sarments qu'on n'a jamais taillés. Pierre rebâtit un édifice sur des ruines ; Paul élève le sien sur des fondements nouveaux. Pierre corrige, dans les Juifs, une fécondité vicieuse; Paul, dans les Gentils, féconde ce qui n'a pas encore été cultivé. Pierre émonde l'olivier israélite ; Paul greffe le Christ sur l'olivier sauvage des Gentils. Pierre amollit l'endurcissement des Juifs; Paul éclaire l'ignorance des Gentils. Pierre rend à la lumière les yeux fermés par la maladie ; Paul guérit les aveugles-nés. Par des moyens différents ils enrôlent des peuples innombrables sous les étendards d'un même roi; tous deux chefs glorieux, Pierre ramène à Jésus-Christ une armée de vétérans, Paul en forme une autre de jeunes soldats.

Ce sont deux commerçants. — 2. Ils parcourent donc l'univers, ces illustres commerçants ; ils offrent aux Gentils, aux rois et aux fils d'Israël les précieuses marchandises de la foi : les aromates de la justice, l'encens de la dévotion, les parfums de la componction, le baume de la chasteté. Ils sont le sel de la prudence spirituelle, et c'est d'eux qu'il est dit : « Vous êtes le sel de la terre, » (*Matth.*, v, 13,) qui doit assaisonner les âmes et les préserver de l'éternelle corruption du péché. Intendants spirituels, ils répandent par toute la terre les richesses du salut et les trésors de la sainteté. Pères affectueux des âmes, différents par les caractères de leur mission, mais égaux en mérites, ils cherchent ceux qu'ils pourront entraîner au ciel avec eux.

Ils sont égaux sous bien des rapports. — 3. Ils sont égaux, ils sont semblables, malgré la diversité de leurs vertus. Pierre, il est vrai, vécut avec Jésus-Christ sur la terre; mais le Sauveur ne dédaigna pas, du haut du ciel, de parler à Paul, (même alors que celui-ci le persécutait encore. Mais dans l'œuvre du persécuteur il prévoyait la foi de l'Apôtre ; et parce qu'il avait la prescience de son zèle, il honora d'avance son affection. C'était avec l'intention de plaire au ciel que Paul était poussé au crime ; aussi, dès qu'il fut éclairé, s'empressa-t-il de rechercher pieusement la grâce.) Paul ne s'est point entretenu avec le Sauveur encore en son corps ; mais Jésus n'en a pas moins parlé en saint Paul qui dit lui-même : « Est-ce que vous voulez éprouver la puissance de Jésus-Christ qui parle par ma bouche? » (II *Corinth.*, XIII, 3.) L'Apôtre portait en son cœur le Dieu que publiait sa bouche. Que pouvait-il donc manquer à sa sainteté? Le Seigneur caché en lui, comme en un sanctuaire de prédilection, rendait par sa voix des oracles salutaires à tous les peuples. Pierre, partageant un privilége dû à Dieu seul, put marcher sur les eaux, et devant la nature frappée de stupeur, suspendant ses pas au-dessus d'un chemin interdit à l'homme, fouler aux pieds la crête blanchissante des vagues ; mais Paul ne lui fut pas inférieur, lui qui, selon son propre témoignage, passa un jour et une nuit au fond de la mer. (II *Corinth.*, XI, 15.) Il ne lui fut pas inférieur, ce Jonas du nouveau Testament, que les flots agités, après l'avoir englouti une nuit et un jour dans leurs abîmes, rendirent à la terre, comme un dépôt sacré qu'ils n'avaient osé violer. L'onde soumise avait gardé sain et sauf dans son sein l'Apôtre dont les nations attendaient la parole.

4. Pierre fut le plus remarquable des disciples du

dæis arborem ab antiqui germinis nobilitate degenerem in radice sua excolit; Paulus vero in alieno fomite peregrinos Gentium ramos inserit. Petrus in Judæis de vite spinas resecat; Paulus in Gentibus uvam de rubeto vindemiat. Petrus domum reædificat in ruinosis; Paulus novis erigit fundamentis. Petrus in Judæis male fecunda excolit; Paulus in Gentibus nondum culta fecundat. A Petro in Judæis olea reparatur; a Paulo in Gentibus oleaster inseritur. Petrus in Judæis mollit duritiam; Paulus in Gentibus illuminat ignorantiam, Petrus tenebras vitiatis pellit ex oculis; Paulus reddit oculos a nativitate cæcatis. Vario ac diverso genere innumeri populi ad unius regis militiam congregantur; ac sic duo potentissimi duces Petrus antiquum de veteribus reducit, Paulus novum de tyronibus Christi conducit exercitum.

Negotiatores sunt. — 2. Discurrunt itaque per universum mundum duo splendidissimi negotiatores, portantes coram Gentibus et regibus et filiis Israel pretiosa fidei mercimonia. Circumferunt aromata justitiæ, thura divinæ venerationis, incensum compunctionis, balsamum castitatis. Illi igitur sal prudentiæ spiritalis, de quibus dicitur : « Vos estis sal terræ ; » (*Matth.*, v, 13.) quibus utique animæ condiantur, et inviolatæ ab æterna peccati corruptione serventur. Erogant per omnem terram spiritales dispensatores pretia salutis, thesauros sanctitatis. Quærunt quos secum ad cælum adtrahant piissimi animarum parentes, dispares partium studiis, operum meritis pares.

In multis æquales. — 3. Æquales enim illos ac similes per varia ac diversa virtutum genera dixerim. Nam etsi cum Petro Christus vixit in terris; sed Paulum compellare non dedignatur e cælis, (adhuc (*a*) etiam persequentem. Sed in opere persequentis Apostoli fidem prævidebat; et ideo quia prospexit zelum, honoravit affectum. Et quia sub proposito placendi Deo, agebatur ignarus ad culpam; statim post admonitionem cucurrit devotus ad gratiam.) Quamobrem etsi in corpore non est locutus cum Christo Paulus, non minus illud est quod locutus est Christus in Paulo, dicente eodem : « An experimentum quæritis ejus qui in me loquitur Christus? » (II *Cor.*, XIII, 3.) Ac sic (*b*) quem foris prædicationibus proferebat, intus corde gestabat. Nescio igitur quid ei defuerit sanctitatis, de cujus pectore Dominus, quasi de peculiari templo suo, salutaria populis reddebat oracula. Petrus ambulare super aquas debita soli Deo potestate præsumpsit, et rerum obstupescente natura per insueti itineris novas vias pendulum inferens gressum, tumentia maris dorsa calcavit; sed non minor Paulus, qui, sicut ipse de se dicit, nocte et die in profundo maris fuit. (II *Cor.*, XI, 25.) Non minor, inquam, Paulus, quem velut novi Testamenti Jonam, die ac nocte per maris profunda jactatum absorbuit fluctus, et reddidit, quasi

(*a*) Quæ clauduntur ansulis, omittit MS. Floriacensis.

(*b*) MS. Floriac. *Ac sic quidem* (forte *quem*) *lingua prædicans hominibus præferebat.*

divin Maître. Le premier de tous, il fut capable, après avoir recueilli les paroles de vie des lèvres du Christ, de trouver par la puissance de l'Evangile les brebis égarées d'Israël. Interprète de la Loi, héraut de la grâce, destructeur de la Synagogue, fondateur de l'Eglise, il rappelle à l'héritage ceux qui en avaient été exclus. Seul parmi les Apôtres, il fut digne d'entendre ces paroles : « En vérité je te le dis, tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise ; » (*Matth.*, XVI, 18.) digne en effet d'être la pierre fondamentale de l'édifice de Dieu construit avec tous les peuples, d'en être la colonne inébranlable, d'être la clef du royaume. C'est de lui que l'Ecriture a dit : « Ils apportaient leurs malades, afin que, Pierre venant, son ombre au moins passât sur quelqu'un d'eux. » (*Act.*, V, 15.) Si l'ombre de son corps pouvait être alors salutaire, combien plus maintenant peut l'être la plénitude de sa puissance ! Si le vent, en quelque sorte, de son passage soulageait alors ceux qui l'imploraient, combien plus nous soulagera sa grâce, maintenant qu'il est fixé parmi nous !

Sur les liens de Pierre. — 5. C'est à bon droit que toutes les églises de Jésus-Christ regardent le fer des liens de Pierre comme plus précieux que l'or. Si son ombre quand il passait, rendait la santé du corps, combien plus ses chaînes doivent donner la santé de l'âme. « Afin, dit-il, que, Pierre venant, son ombre au moins touchât quelqu'un d'eux. » Puisqu'une vaine image put avoir en elle la vertu de donner le salut, combien plus les liens de fer que leur poids avait fait entrer dans les membres endoloris du captif méritèrent de garder quelque chose de la sainteté de son corps ! Puisque avant le martyre il fut un si puissant secours pour ceux qui l'imploraient, combien ce secours doit-il être plus efficace après le triomphe ! Heureux liens, dont les anneaux allaient se changer en immortelle couronne ! Leur contact fit de l'Apôtre un martyr. Heureuses chaînes qui pressaient ses os presque nus, et sur cette chair meurtrie se rougirent des vives empreintes de son sang ! L'instrument de son supplice est sanctifié au contact de ses membres, et plus il augmente ses tortures, plus il sert à sa gloire. Heureux anneaux qui conduisirent leur captif jusqu'à la croix de Jésus-Christ, moins pour assurer l'exécution d'une sentence, que la consécration du martyre ! Se croyant indigne d'imiter en tout le sacrifice du Rédempteur, Pierre voulut être crucifié la tête en bas. Sublime exemple d'humilité ! il ne se croyait pas digne d'un supplice pareil à celui du Sauveur ; lui qui ne refusait pas les souffrances de la croix, il redoutait la similitude du triomphe.

SERMON CCIV.

Sur la Nativité des saints Apôtres Pierre et Paul, IV (1).

Paul recherche Pierre qui le craint. — 1. Mes chers

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Les Pères de Louvain le conservent, quoique douteux ; d'autres docteurs le rejettent entièrement. Un vieux recueil de Corbie l'attribue à S. Léon, d'autres l'assignent à S. Augustin ; mais il est assurément indigne de l'érudition et de la gravité de ces saints. Le style diffère peu des Sermons CLXXXVII et CXCV, qui précèdent. Il a aussi quelques tournures de celui qui va le suivre immédiatement.

sacrum depositum violare non audens, quasi famulo eum sinu unda custodiens illæsum populorum prædicationibus reservabat (*a*).

4. Hic est quoque beatus Petrus in illa cælestium discipulorum schola præcipuus, ac primus idoneus qui verba vitæ ex Christi ore suscipiens, per Evangelii potestatem Judæorum gentem perditam quæreret, et abdicatos ad hereditatem vocaret, interpres Legis, assertor gratiæ, destructor Synagogæ, Ecclesiæ reparator ; et ideo solus inter Apostolos meruit audire : « Amen dico tibi, quia tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam ; » (*Matth.*, XVI, 18.) dignus certe qui ædificandis in domo Dei populis lapis esset ad fundamentum, columna ad sustentaculum, clavis ad regnum. De hoc ait sermo divinus : « Et ponebant, inquit, infirmos suos, ut umbra saltem transeuntis Petri obumbraret eos. » (*Act.*, V, 15.) Si tunc opem ferre poterat umbra corporis, quanto magis nunc plenitudo virtutis? Si tunc supplicantibus proderat aura quædam pertranseuntis, quanto magis gratia nunc permanentis ?

Vinculorum Petri commendatio. — 5. Merito per omnes Christi Ecclesias auro pretiosius habetur ferrum illud pœnalium vinculorum. Si tam medicabilis fuit obumbratio visitantis, quanto magis catena vincientis? « Ut umbra, inquam, transeuntis Petri obumbraret eos. » Si inanis quædam species vacuæ imaginis habere potuit in se vim salutis, quanto plus de corpore meruerunt adtrahere salubritatis ferreo pondere sacris impressa membris vincula passionis? Si ad præsidia supplicantium tam potens fuit ante martyrium, quanto magis efficax post triumphum. Felices illi nexus qui de manicis et compedibus in coronam mutandi, Apostolum contingentes martyrem reddiderunt. Felices catenæ, quæ nudatis pene ossibus inhærentes, vivas reliquias de sanguinis sudore jam adtrita carne rapuerunt, tactusque membrorum cruciatus sui sanctificat instrumentum, in quo dum afflictio crescit ad pœnam, causa pœnæ proficit ad gloriam. Felicia vincula, quæ reum suum usque ad Christi crucem non tam condemnatura, quam consecratura miserunt. In illa itaque cruce imitari metuens sacrificium Redemptoris, capite in terra demergi elegit. O virtus humilitatis ingenitæ, honorari etiam supplicii genere pertimescit ; et qui non recusat Dominici tormenta patibuli, similitudinem expavescit triumphi !

SERMO CCIV (*b*).

In Natali apostolorum Petri et Pauli, IV.

Petrus a Paulo quæritur et timet. — 1. Filioli mei, au-

(*a*) Quæ sequuntur non habet MS. Floriacensis, sed eorum loco hæc subjicit, quæ et aptius cohærent superioribus, et Eusebianos ex dicta homilia sensus magis exhibent. *Petrus igitur regni cælestis claves meruit ; et Paulo adhuc in corpore constituto cælorum claustra patuerunt, sicut ipse dicit : « Scio hominem in Christo, sive in corpore sive extra corpus, Deus scit, raptum usque ad tertium cœlum. » Quæ cum ita sint, non solum beati Aposloli Petrus et Paulus, sed etiam multi cum eis et per eos cælestes illas claves tenere arbitrandi sunt qui sibi piis laboribus, invitante et cooperante Christo, illius sæculi januam patefaciunt, qui sibi portas justitiæ introducente gratia reserant spirituali felicium meritorum ; regnante Domino nostro Jesu Christo, cui est honor et gloria in sæcula sæculorum.*

(*b*) Alias de Sanctis, XXV.

Fils, écoutez-nous, et délivrez-vous. Courez pour vous dans la carrière, et nous partagerons avec vous la victoire. Votre joie sera la nôtre, si nous vous voyons revêtir de Jésus-Christ. Jeunes hommes et jeunes vierges, enfants et vieillards, que tous sehâtent vers la grâce ; cette mère nous enfante au salut sans distinction d'âges. Elle est la mère de Pierre et de tous les Apôtres, et Paul est son fils, au point que d'un loup elle en fit un agneau. Né sous la forme de Saul, il grandit et devint Paul le grand. Il reçut de sa mère le baptême, du Père la lumière. Il voulut alors voir Pierre; et celui-ci craignait d'autant plus, que Paul cherchait davantage à le voir, parce qu'on lui avait dit: Saul vous cherche. Pierre, ne craignez point; ce n'est point Saul qui vous cherche, c'est Paul, le vase d'élection, qui veut vous voir. Bénissez Dieu, accueillez le frère qui va devenir avec vous le champion de la grâce. Que la conversion de Saul ne vous étonne plus; ce que vous êtes, il le sera comme vous, et vous n'aurez qu'une même nativité. Celui qui de Saul a fait Paul est le même Jésus qui de Simon avait fait Pierre. C'est lui qui vous honora, et c'est de lui que vous recevrez la couronne. Il a changé le persécuteur comme il changea le pêcheur, et si vous avez été le premier changé, il n'en a pas moins fait le même honneur à vous deux. Venez, saint Paul, venez suivre les traces de Pierre; il va vous instruire, et non vous fuir. Il fuyait, quand il ne vous connaissait pas.

La prière d'Etienne mérita le salut de Paul. — 2. Les bienheureux Paul, nous l'avons appris par le récit des Actes des Apôtres, fut terrassé par une voix du ciel. Pendant que ce loup plein de rage rôde autour des bergeries, pendant qu'il s'acharne après l'innocent Agneau dont il hait le nom, pendant qu'il cherche à dévorer on à disperser le troupeau, il entend une voix venue des cieux : « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? » (*Act.*, IX, 4.) Pourquoi t'acharnes-tu en vain contre mon nom, et donnes-tu la mort à mon martyr ? J'avais résolu de te perdre ; mais Etienne a prié pour toi. Et Saul : « Qui êtes-vous, Seigneur? Et le Seigneur : Je suis Jésus de Nazareth que tu persécutes. » (*Ibid.*, 5.) La tête, du haut du ciel, crie en faveur des membres. Le corps est tourmenté, et le Christ s'écrie : « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? » Comment se fait-il que les mystérieuses profondeurs des cieux résonnent, et que la céleste milice se plaint de la cruauté de Paul, si ce n'est afin que celui-ci, qui n'avait pas cru à la résurrection de Jésus, crût maintenant à sa présence dans le ciel ? En effet, il est bientôt dit à Ananie : « Va vers lui, et marque-le de mon sceau, car il doit souffrir beaucoup pour mon nom. Ananie répondit : Seigneur, j'ai appris de plusieurs combien de maux cet homme a faits à vos saints. Et le Seigneur lui dit : Va, car cet homme est un vase d'élection. » (*Ibid.*, 12-16.)

Paul souffre les maux qu'il avait fait souffrir. — 3. Bienheureux Ananie, vos craintes seraient bien légitimes, si celui pour qui vous combattez n'était le Tout-puissant. Mais il a terrassé l'orgueil du persécuteur, pour élever la sainteté de l'Apôtre. Ananie vint donc et baptisa Saul qui devint Paul. Il baptisa le loup qui fut changé en agneau : et celui qui était naguères l'ennemi du Sauveur, est maintenant le champion de la foi. Il commence à prêcher Jésus-Christ, celui qui lui avait résisté jusque-là ; il est prêt à souffrir pour ce Dieu qu'il avait d'abord tant à cœur de combattre. Paul souffre ce que Saul a fait souffrir. Saul avait lapidé ; Paul est lapidé. Saul avait

dite nos, et liberate vos. Currite pro vobis, et nobis præstatis et vobis. Commune erit gaudium nostrum, si vos viderimus induere Christum. Juvenes et virgines, seniores cum jejunioribus ad gratiam festinent ; mater nostra pariendo non discernit ætates. Ipsa genuit Petrum, ipsa genuit Apostolos omnes, ipsa genuit Paulum, ut ex lupo fieret agnus. Tamquam natus est Saulus, crevit, et factus est magnus. Baptizatus est a matre, illuminatus a Patre; et cœpit velle Petrum videre ; et cum quæreret eum valde videre, magis eum Petrus cœpit timere. Audivit enim Petrus, quia Saulus eum quæreret. Noli timere, beate Petre; quia non Saulus te quærit, sed Paulus vas electionis te cupit videre. O sancte Petre, benedic Patrem, et suscipe fratrem; et habes cum quo possis defendere matrem. O beate Petre, quia conversus est Saulus, miraris ; qualis es tu, erit et ipse talis, et unus vobis erit Natalis. Qui fecit ex Saulo Paulum, ipse fecit ex Simone Petrum. Unus vos honoravit, unus vos coronabit. Mutavit persecutorem, mutavit et piscatorem; etsi te priorem, illum posteriorem ; tamen ambobus unum donavit honorem. Veni, sancte Paule, veni, sequere Petrum; sed docentem, non fugientem. Fugiebat, quando te nesciebat.

Pauli salutem oratio meruit Stephani. — 2. Nam iste beatissimus Paulus, sicut in lectione Actuum Apostolorum, cum recitaretur, audivimus, cælesti voce prostratus est. Dum furit ad caulas lupina rabie, dum exosum sibi nomen innocentis Agni persequitur, dum quærit discerpere aut vexare gregem, audivit altisonam vocem : « Saule, Saule, quid me persequeris ? » (*Act.*, IX, 4.) Quid frustra insanisti contra nomen meum, et occidisti Martyrem meum ? Olim quidem debui perdere te ; sed Stephanus meus oravit pro te. Et ille : « Quis es, Domine? » Et Dominus ad illum : « Ego sum, inquit, Jesus Nazarenus, quem tu persequeris. » (*Ibid.*, 5.) Caput de cælo clamat pro membris. Inquietatur corpus ; et de cælo intonat Christus : « Saule, inquit, Saule, quid me persequeris? » Quid est quod rugientis poli mugit arcanum, et contra sævitiam Pauli militia conqueritur cæli, nisi ut qui non crediderat resurgentem, saltem crederet in cælo sedentem? Nam dicitur Ananiæ : « Accede ad eum, et signa eum charactere meo; multa enim patietur pro nomine meo. » Et ille : « Domine, audivi a multis de viro hoc, quia multa mala fecit sanctis tuis. » Ait illi Dominus : « Vade, quoniam vas electionis est mihi. » (*Ibid.*, 12-16.)

Paulus patitur quæ infligebat mala. — 3. O beate Anania, merito in timore trepidares, si fortis manu non esset cui militares. Nam ideo prosternitur superbia, ut erigatur sanctitas. Venit ergo Ananias, baptizavit Saulum, et fecit Paulum. Baptizavit lupum, et fecit agnum; et cœpimus habere prædicatorem, quem habuimus persecutorem. Denique cœpit prædicare Christum, cui antea resistebat ; paratus pati pro eo, contra quem antea pugnabat. Patitur

battu de verges les chrétiens ; Paul reçoit pour Jésus-Christ cinq fois trente-neuf coups de fouet. Saul avait persécuté l'Eglise de Jésus-Christ ; Paul se sauve dans une corbeille. Saul avait enchaîné ; Paul est chargé de chaînes. C'est pendant que Saul en fureur cherchait à diminuer le nombre des chrétiens, qu'il fut mis lui-même au rang des confesseurs de la foi. Il portait la mort aux autres ; c'est lui qui la recevra pour Jésus-Christ. Il était loup ravisseur en entrant dans la bergerie, et soudain il y a été changé en brebis. Qui désormais pourrait s'abandonner au désespoir à cause de la grandeur de son crime ou de la bassesse de sa condition ? Les plus grands princes se prosternent maintenant à deux genoux devant saint Pierre, l'ancien pêcheur ; l'assemblée universelle des fidèles vénère saint Paul qui fut d'abord le plus terrible persécuteur de la foi. Ces merveilleux changements sont l'œuvre de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne, en l'unité du Père et du saint Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCV.

Sur la Nativité des saints Apôtres Pierre et Paul, V (1).

Vocation de Pierre. — 1. Le concours d'une double solennité nous fait aujourd'hui célébrer avec une dévotion particulière le jour deux fois saint, où Pierre le pêcheur échappa aux filets du siècle, et, plus tard, où Paul de persécuteur de Jésus-Christ devint confesseur de la foi. Voici que Dieu s'est choisi deux hommes, l'un un pêcheur, et l'autre un bandit. Il appelle l'un du rivage, il crie à l'autre du haut des cieux ; il fait abandonner la mer au premier, il terrasse le second du haut du ciel. Tandis que Pierre jetait à l'eau des filets de lin, Jésus mettait un filet en ses paroles. L'un et l'autre firent une capture, Jésus d'un disciple et Pierre d'un petit poisson. Tandis que le pêcheur cherchait à prendre des poissons, il fut pris lui-même. « Jésus, » dit l'Evangile, « vit en passant deux frères, Simon appelé Pierre, et André son frère, qui jetaient leurs filets dans la mer, car ils étaient pêcheurs ; et il leur dit : Suivez-moi, et je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes. Et ceux-ci aussitôt, quittant leurs filets, le suivirent. » (*Matth.*, IV, 18-20.) Pierre, penché sur le gouffre mobile, au-dessus des sombres abîmes de la mer agitée, cherchait par la ruse la nourriture qu'il n'avait pas. Il hésitait entre les vagues toutes semblables pour y pouvoir rencontrer une proie. Il s'éloigne et se rapproche du bord, immobile dans sa mobile nacelle, qui suit le mouvement des flots. Il scrute les sombres replis des vagues, et cherche à deviner sa proie à travers l'onde obscure. Il jette dans les eaux une mouvante prison, il déroule et tend un piége, il élève sous l'onde une barrière de mailles, d'invisibles embûches se dressent dans la mer au devant des poissons. Et pendant que Pierre tend ces piéges aux troupeaux marins, il tombe lui-même dans les filets du Sauveur. Le ravisseur devient la proie, le pêcheur est pêché, le pirate est capturé lui-même. « Suivez-moi, » dit le Sauveur, « et je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes. Et ceux-ci aussitôt, quittant leurs filets, le suivirent. »

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. D'après les Pères de Louvain, il est douteux ; d'autres docteurs le tiennent pour apocryphe. Il n'est pas d'un style meilleur que le Sermon précédent, avec lequel il a des pensées et des expressions communes.

Paulus quod fecerat Saulus. Saulus lapidavit ; Paulus lapidatus est. Saulus Christianos virgis affecit ; Paulus pro Christo quinquies quadragenas una minus accepit. Saulus persecutus est Ecclesiam Dei ; Paulus submissus est in sporta. Saulus vinxit ; Paulus vinctus est. Et dum Saulus sæviens quærit minuere numerum Christianorum, etiam ipse accessit ad numerum confessorum. Et dum infert aliis necem, suscepit ipse pro Christo mortem. Dum intrat lupus rapax in stabula pecudis, subito et ipse factus est ovis. Itaque quis jam desperet de magnitudine criminis, aut de humilitate generis ? Nam beatissimum Petrum piscatorem modo genibus provolutis adorat excellentia imperatorum ; immanem Credentium persecutorem Paulum veneratur Gentium multitudo credentium, per Dominum nostrum Jesum Christum, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCV (*a*).

***In Natali apostolorum Petri et Pauli*, V.**

Petri vocatio exponitur. — 1. Piscatoris et persecutoris sacratissimum diem, geminæ festivitatis occursu, devotione præcipua hodie celebramus, ille quo retia evasit sæculi, iste quo, ex prædone confessor factus est Christi. Eligit ecce duos unum piscatorem, alterum grassatorem. Illum vocat ex littore, ad istum clamat ex æthere ; illum accersit ex ponto, istum terret de cælo. Dum enim Petrus linea castra laxaret in freto, Christus retia misit in verbo. Cepit Christus, cepit et Petrus ; Christus discipulum, Petrus pisciculum ; et dum circumdat gentem squameam, ipse incidit in retia. « Præteriens, inquit, Jesus vidit duos fratres, Simonem qui dicitur Petrus, et Andræam fratrem ejus, retia mittentes in mare ; erant enim piscatores. Quibus Christus sic ait : Venite, inquit, post me, et faciam vos fieri piscatores hominum. At illi relictis retibus, secuti sunt eum. » (*Matth.*, IV, 18-20.) Stabat Petrus mobilitate gurgitis pendulus, et inter obscuras aquas inquieti maris, victum quem non habebat, artificio requirebat. Nutabat super ambiguam undam, ut posset indagare capturam. Vario fertur referturque vestigio, stat mobilis, et movetur stabilis. Rimatur inter cæcos marini germinis fluctus, et sub obscura unda fugitivam insequitur prædam. Conclusus aqua carcer jactatur in pelagus, disposita prætenditur muscipula, erigitur maculosus sub unda paries, fit cæca piscibus in mari custodia ; et dum insidiatur Petrus gregibus æquoris, ipse in retia incidit Salvatoris. Fit de prædone præda, de piscatore piscatio, de pirata captivitas. « Venite, inquit, post me, et faciam vos fieri piscatores hominum. At illi relictis retibus suis ; secuti sunt eum. » Dum enim Petrus in hamo quærit concludere piscem, hamum verbi misit Christus, et ipsum tenuit piscatorem.

Alia de Sanctis, XXVIII.

Pendant que Pierre s'efforce d'enfermer le poisson dans ses mailles, le Christ lance les mailles de sa parole, et s'empare du pêcheur lui-même. Pierre déroulait en sinueux replis le réseau de lin; et pendant qu'il poursuit les habitants de la mer toujours peuplée, il devient la proie du Sauveur qui suivait le rivage. Il entraînait, et il était entraîné; il faisait violence à l'hôte des mers, et lui-même souffrait violence en son âme. L'artifice change de but; le piége qui menaçait le poisson, c'est le poisson qui le tend. Car ce poisson, qui sortit lui-même du fleuve vers Tobie, c'est Jésus lui-même dont le cœur par ses paroles au milieu de la passion mit le démon en fuite, et dont le fiel amer a guéri la cécité de l'homme, c'est-à-dire, illuminé le monde. Pierre, dis-je, fut attiré du poisson qu'il prenait au poisson qui le prit, de son filet à celui de l'Eglise, de la mer à la source de vie; de ravisseur il devint la proie. Il abandonna la mer, pour marcher à la suite du poisson éternel. La ressemblance des professions enflamme son désir, il a jeté jusque-là ses mailles de lin dans les flots, il jettera maintenant par le monde les filets de sa parole. Il prenait des poissons; ce sont maintenant des hommes qu'il pêchera.

Conversion de Paul. — 2. Paul devint grand devant Dieu, de petit qu'il était. Pendant qu'il se nommait Saul, il fut précipité du haut de son audace par l'éclat d'une voix céleste, afin qu'il semât la doctrine dans le monde, après avoir été élevé de nouveau. « Saul, Saul, » dit la voix, « pourquoi me persécutes-tu? » (*Act.*, IX, 4.) Saul cheminait alors emporté par sa fureur comme par un cheval indompté, son cœur respirait un venin mortel, il avait soif du sang des saints, il avait lâché les rênes à sa folie qui l'entraînait à travers toute la Judée, où il cherchait à déchirer les membres de Jésus-Christ. Un faux zèle pour l'erreur en fait le cruel bourreau de l'innocence. Il parcourt en tous sens cette criminelle Judée qui devait exercer sa rage contre le corps, après avoir sévi contre la tête. Saul avait en effet reçu des princes des prêtres le pouvoir de mettre à mort les disciples de Jésus, et de ravager le champ où naissaient les germes de la foi. Pendant que Saul prépare sa sanglante épée contre les soldats du Christ, un trait de feu le blesse du haut du ciel; il cherchait à frapper, et il est frappé; il poursuivait les saints, et l'éblouissant rayon de la céleste lumière le prive de la vue. Celui que le soufle de l'orgueil élevait contre Dieu, est terrassé par l'éclat terrible de cette divine parole : « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu? » La tête, du haut du ciel, crie pour les membres. Le corps est tourmenté, et Jésus-Christ s'écrie : « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu? » Comment se fait-il que les mystérieuses profondeurs du pôle résonnent, que l'immensité se plaint de la cruauté de Paul, si ce n'est afin que celui-ci, qui n'avait pas cru à la résurrection de Jésus, crût maintenant à sa présence dans le ciel? Le persécuteur avait affirmé que cette résurrection n'était qu'une imposture de la part des Apôtres; le ressuscité lui-même lui donnait du haut des cieux la preuve de son existence. « Saul, Saul, dit-il, pourquoi me persécutes-tu? » Jeté soudain à terre par le trait de cette interpellation divine, il perd sa rage avec le mouvement; sa férocité tombe, et la cécité frappe ses yeux; il est conduit par ceux qui l'avaient suivi jusque-là.

3. Où courais-tu, Paul, quand ta vue te guidait?

Distendebat Petrus sinuoso (*a*) lini volumine vacuam cortinam; et dum insequitur gravidi semper æquoris prolem, captorem suum fecit in littore Christum Salvatorem. Trahebat, et trahebatur; exercebat in æquore violentiam, et patiebatur in mente capturam. O aquigenum pirata reptilium, deseruisti artificium hoc, mutasti de pice ad piscem. Est enim Christus piscis ille, qui ad Tobiam adscendit de flumine vivus; cujus jecore per prunas passionis affato, fugatus est diabolus; et per amaritudinem fellis afflatus est cæcus, et illuminatus est mundus. De pisce, inquam, ad piscem, de reti ad Ecclesiam, de mari ad fontem, de captore factus est captura. Reliquit enim falsum fluctuans, et cœpit ambulare post piscem. Similitudo artis inflammat desiderium audientis; ut qui ante captorium jaciebat in salo, verbi nunc retia spargat in mundo. Tunc enim pisces induxit; nunc autem homines sagenis spiritalibus irretivit.

Pauli conversio. — 2. Paulus autem parvus, sed ex parvo magnus, dum diceretur Saulus, sidereæ vocis tuba conterritus, cadit elisus audacia, ut seminet erectus in mundo doctrinam. « Saule, inquit, Saule, quid me persequeris? » (*Act.*, IX, 4.) Ibat enim Saulus furiæ equis invectus, dirum toto pectore virus efflabat, sanctorumque sanguinem sitiens, per totam Judæam insaniæ ferebatur habenis, ut Christi membra laniaret in terris. Fit vana religione crudelis et quæstionarius innocentium. Per campos sceleratissimi aggeris evagatur; ut Judæa quæ jam primo sævierat in capite, crudelitatem exerceret in corpore. Acceperat enim Saulus potestatem a principibus sacerdotum, ut homines fidei nostræ occideret, et germinantem fidei campum manu nefaria detruncaret. Dum ergo portat Saulus funereum contra milites Christi gladium, fulmineum de cælo accipit telum; dum grassatur, percutitur; dum Christi sanctos persequitur, violento radio cælestis luminis cæcatur; et qui sufflatorio superbiæ adversus Deum erigebatur, divinæ vocis terribilitate prosternitur : « Saule, inquit, Saule, quid me persequeris? » Caput pro membris clamat. Inquietatur corpus; et intonat Christus in cælis : « Saule, Saule, quid me persequeris? » Quid est quod rugientis poli (*b*) mugit arcanum, et contra sævitiam Pauli provincia conqueritur cæli; nisi ut qui non crediderat resurgentem, saltem crederet in cælis sedentem; et qui defuncto Apostolorum Domino asseveraverat ex sepulcro mendacium, de cælo viventis acciperet testimonium? « Saule, inquit, Saule, quid me persequeris? » Subito igitur hasta divinæ increpationis prostratus ad terram, et sævitiam perdit et semitam; deponit feritatem, et incurrit oculorum cæcitatem; cœpit habere ducatores, quos habuerat ante secutores.

3. Ubinam Paule currebas, quando videbas? Ecce nunc oberrans quæris locum; et qui persequebaris Christum,

(*a*) Ita MSS. Reg. et Cerman. At Floriacensis, *sinuosa volumina, et vocat cohortem.* In editis autem, ut alii quam plures hujus Sermonis loci, sic et iste vitiose reddebatur in hunc modum : *sinum lini, volvit in se vacuam cortinam.*

(*b*) Editi, *mugit populus.* Reg. MS. *rugiente populo :* et mox, *militia conqueritur*, pro, *provincia.* MS. Floriac. secuti sumus.

Voici que maintenant tu cherches à tâtons la place de tes pieds; tu persécutais Jésus-Christ, et c'est vers lui que tu te fais mener par la main. Saul, tu étais le loup ravisseur qui dévore les brebis ; un peu de temps encore, et tu seras la proie de l'Agneau dont tu déchirais les membres. Tu crois donc, Saul, tu crois en ce Dieu que tu accusais de perfidie? Le Seigneur ne souille jamais ses mains dans le sang, sans quoi tu serais depuis longtemps devenu sa victime. C'était peu pour ta race impie d'avoir crucifié le Christ; elle n'a pas craint d'élever des menaces contre le ciel. Quoiqu'on eût attaché son corps à la croix, malgré les gardes placés à l'entrée du sépulcre, Jésus est remonté vers son Père; et la férocité de ta patrie n'est pas encore à bout. Terre de Juda, le sang des Prophètes, dont tu es ivre encore, n'a donc pu te rassasier? Depuis le meurtre d'Abel jusqu'à celui de Zacharie, les eaux rougies de tes fleuves racontent tes crimes, et tu n'es pas encore lasse de tant d'iniquité? Depuis l'origine du monde, tu bois le sang, et tu en as soif encore? Le flot n'a pas encore emporté la tache de ton crime contre Jésus-Christ, et déjà le lit de ta scélératesse est altéré? Tu viens de clouer le Sauveur à la croix, et tu brûles du désir d'immoler de nouvelles victimes? Mais Dieu terrasse le persécuteur qui se relève saint. Le soldat du démon tombe, pour se relever porte-étendard du Christ.

Martyre de Pierre et de Paul. — 4. Pierre jette ses filets dans la mer du siècle; Paul porte à travers les nations l'étendard divin. L'un pêche des hommes, l'autre marque les Gentils du signe de la croix. Ils courent l'un et l'autre à la palme du martyre, et tous deux parviennent à la couronne, non point après avoir couru le même temps, mais toutefois le même jour. Pierre est crucifié la tête en bas; Paul est décapité par le bourreau. Pierre dirigeait ses pieds vers Jésus-Christ, et tournant les yeux vers le ciel, y laissait monter son âme bienheureuse; Paul, en courbant le cou sous la hache, présentait le sommet de la tête à la couronne. Pierre meurt sur la croix; Paul périt par le glaive. Les deux Apôtres se partagent les deux genres de supplice réunis en notre Seigneur. L'un est crucifié; l'autre sent la blessure du fer, comme Jésus l'avait sentie au côté. Le pêcheur est suspendu au hameçon de la croix; le persécuteur est rapetissé par la hache du persécuteur. Aujourd'hui, les genoux des rois fléchissent pour honorer la mémoire du pêcheur; les fronts ornés d'un vrai diadème sont ceux-là seuls sur lesquels Pierre répand ses grâces. D'un pêcheur Dieu fit le prince des Apôtres; d'un persécuteur, un confesseur de la foi. Le martyre les réunit, après qu'ils eurent également partagé les fatigues apostoliques. Vénérons donc les plus grands pasteurs du troupeau, si nous voulons entrer dans les bergeries du pasteur éternel.

SERMON CCVI.

Sur la Nativité de saint Laurent, I (1).

Laurent enflamme le monde de l'amour du martyre. — 1. Vous connaissez la Passion du bienheureux martyr saint Laurent dont nous célébrons aujourd'hui la na-

(1) Ce Sermon mérite de fixer l'attention, d'après le jugement des Pères de Louvain. On le trouve dans un recueil de Sermons attribués à S. Ambroise, et il est désigné sous son nom dans les manuscrits de Corbie. Comparez-le avec ses commentaires sur S. Luc, et avec ses autres Sermons, qui concordent presque toujours avec ces mêmes commentaires. Du reste, la péroraison depuis les mots : « Quant à nous, mes très-chers Frères, nous voulons », etc., est tirée du Sermon de S. Césaire sur les Martyrs que nous citons plus loin.

cæcus curris ad manum. O Saule rapax lupe, comedisti; sed exspecta paululum, et digerens (*a*) digereris. Credis ergo, o Saule, in Deo, adhibes fidem perfido? Non solent istæ manus in sanguine pollui, si non te adhuc ab eis videris cruciari. Parum erat generi tuo, quod crucifixerat Christum, insuper et manus mittere non formidavit in cælum. Impressit patibulo carnem, posuit ad ostium sepulcri custodes. Jam Christus adscendit ad Patrem; et adhuc genitrix tua non caruit feritate. O Judæa Prophetarum sanguine temulenta, necdum satiata es? A sanguine Abel usque ad sanguinem Zachariæ flumina tui sceleris spumant; et te adhuc usque non satiant? Ab origine mundi sanguinem bibis, et adhuc sitis? Necdum tui facinoris in Christo unda siccavit; et jam alveus tui sceleris sitit? Modo Christum patibulo confixisti; et tam cito cupiditate sanguinis aruisti? Sed ecce prosternitur crudelitas, ut erigatur sanctitas. Cadit miles diaboli, ut surgat signifer Christi.

Petri et Pauli martyrium. — 4. Mittit Petrus in salum retiaculum; circumfert Paulus Dominicum in mundo vexillum. Et ille piscatur homines, et iste titulo Christi signat Gentiles. Currunt utrique ad palmam martyrii, et utrique perveniunt ad coronam; non quidem eodem temporis cursu, sed eodem anni revertentis occursu. Petrus pro Christo capite deorsum in ligno suspenditur; Paulus pro Christo pugione truncatur. Ille propriis gressibus proficiscebatur ad Christum, oculisque superiora respiciens, beatum spiritum deducebat ad cælum; iste cervicem curvabat ad pœnam, et offerebat verticem capitis ad coronam. Petrum crux necat; Paulum gladius immolat. Duo genera suppliciorum Domini et Christi, in duobus Apostolis Christi. Petrus patitur crucem; Paulus sentit Dominici lateris pugionem. Piscatorem suspendit hamus crucis; persecutorem mucro minuit persecutoris. Nunc ad memoriam piscatoris flectuntur genua imperatoris. Ibi radiant gemmæ diadematis, ubi fulgent (*b*) beneficia piscatoris. Ex piscatore fecit Dominus Apostolorum principem; ex persecutore fecit Apostolicum confessorem. Præstitit passio socios, quos fecerat fidei prædicatio copulatos. Veneremur ergo principes gregis, si volumus æterni caulas intrare pastoris.

SERMO CCVI (*c*).

In Natali sancti Laurentii, I.

Laurentius mundum inflammat ad martyrium. — 1. Beatissimi Laurentii martyris, cujus Natalem hodie celebramus, passionem nosse vos credo; et quanta in persecutione

(*a*) MS. Reg. *digeres.* Floriac. *digereris.* Mox uterque *adhibes ergo fidem video*, vel potius, *Judæo.*
(*b*) In MS. Reg. *fulget supplicium.*
(*c*) Olim de Sanctis, XXX, et post in Appendice, LXXX.

tivité, et, je n'en doute pas, mes très-chers Frères, vous connaissez aussi quelles grandes persécutions il a souffertes. La gloire de son martyre fut si grande, que l'éclat en a rejailli sur le monde entier. Saint Laurent éclaira l'univers de cette lumière dont il était lui-même pénétré ; il réchauffa le cœur de tous les chrétiens à la chaleur des flammes qui le dévorèrent. Qui ne voudrait, à son exemple, devenir la proie du feu, afin d'être avec lui couronné par Jésus-Christ lui-même? Qui ne supporterait le feu passager qui le consuma, pour ne pas devenir la proie des flammes éternelles? Ainsi, l'exemple de saint Laurent nous provoque au martyre, allume notre foi, attire notre dévotion. Ce ne sont point les flammes du bûcher, ce sont celles d'une foi vive qui nous consument. Notre corps n'est pas brûlé pour la cause de Jésus-Christ, mais notre âme est transportée des ardeurs de son amour: le persécuteur n'avive pas le brasier au-dessous de mes membres, mais mon cœur brûle d'amour pour Jésus. Le Sauveur lui-même, en son Evangile, n'a-t-il pas dit de ce feu sacré : « Je suis venu mettre le feu sur la terre, et je ne veux autre chose, sinon qu'il soit allumé? » (*Luc.*, XII, 49.) Amahus et Cléophas en éprouvaient les effets, quand ils dirent : « Notre cœur n'était-il pas embrasé en nous, lorsqu'il nous parlait dans le chemin et qu'il nous découvrait les Ecritures? » (*Luc.*, XXIV, 32.) Et c'est aussi grâce à cet embrasement intérieur que saint Laurent demeure insensible à l'incendie qui l'entoure ; il brûle du désir d'être avec Jésus, et ne sent pas les tortures du gril rougi. Plus l'ardeur de la foi croît en lui, plus la violence du supplice lui semble se refroidir, et moins il souffre des tortures qui déchirent ses membres. L'amour de Jésus Christ embrase son âme, pendant que la flamme du bûcher dévore son corps ; mais la force du brasier divin allumé dans son cœur apaise les ardeurs du brasier attisé par le bourreau. Quoique ses chairs se dissolvent et s'évaporent en fumée, l'énergie de sa foi reste entière ; son corps souffre de terribles ravages, mais son âme s'enrichit de la certitude du salut.

Il souffre un long supplice. — 2. Le martyre de saint Laurent, mes Frères, n'est pas un supplice prompt, un supplice unique. Celui que frappe le glaive meurt à l'instant ; celui qu'on jette dans une fournaise ardente est délivré presque aussitôt. Saint Laurent, au contraire, est soumis à de longues et nombreuses épreuves, en sorte que sa mort ne puisse faire défaut au supplice, mais qu'elle lui fasse assez défaut pour en éloigner la fin. Vous n'ignorez pas que le barbare persécuteur ordonna de l'étendre et de l'attacher sur un gril de fer sous lequel étaient entassés des charbons ardents. Il voulait qu'on le consumât à petit feu, en sorte que les flammes ne pussent amener sa prompte délivrance, et que l'action du brasier prolongeât ses atroces tortures. Dès que la braise eut exercé tous ses ravages d'un côté, par l'ordre du tyran, le saint fut retourné sur l'autre. Nous lisons que les bienheureux enfants Ananias, Azarias et Misaël, que Nabuchodonosor avait fait jeter dans la fournaise ardente, marchèrent au milieu du feu, et foulèrent aux pieds les charbons embrasés. (*Dan.*, III, 24.) La gloire de saint Laurent n'est pas moins grande. Ils marchent au milieu des flammes, il demeure étendu au-dessus du brasier ; ils foulent aux pieds les charbons ardents, il les amortit sous ses

pertulerit, Dilectionem Vestram scire posse non dubito. Tanta enim ejus martyrii gloria exstitit, ut passione sua mundum illuminaverit universum. Illuminavit plane mundum Laurentius eo lumine quo ipse succensus est; et flammis quas ipse pertulit, omnium Christianorum corda calefecit. Quis enim hoc exemplo nolit pro Christo ardere cum Laurentio, ut possit a Christo cum Laurentio coronari? Quis nolit ad horam sustinere Laurentii ignem, ut æternum gehennæ non patiatur incendium? Beati igitur Laurentii exemplo provocamur ad martyrium, accendimur ad fidem, incalescimus ad devotionem. Etsi nobis persecutoris flamma deest; fidei tamen flamma non deest. Non ardemus quidem corpore pro Christo, sed ardemus affectu ; non subjicit mihi persecutor ignem, sed suggerit mihi ignem desiderium Salvatoris. Esse autem Salvatoris ignem legimus in Evangelio, dicente eodem Domino : « Nescitis quia veni ignem mittere in terram ; et quid volo, nisi ut accendatur? » (*Lucæ*, XII, 49.) Quo igne succensi Amahus et Cleophas (*a*) dixerunt : « Nonne cor nostrum ardens erat in nobis, dum loqueretur in via, et aperiret nobis Scripturas? » (*Lucæ*, XXIV, 32.) Hoc igitur igne etiam beatus Laurentius accensus, flammarum non sentit incendia; et dum Christi ardet desiderio, persecutoris pœna non ardet. In quantum enim in illo fidei ardor fervet, in tantum supplicii flamma frigescit. Corporali enim beatus Laurentius laborat incendio ; hinc amore Christi succenditur, inde persecutoris flamma torquetur ; sed divinus Salvatoris ardor materialem tyranni restinguit ardorem. Quamvis enim in favilla membra solvantur, fidei tamen fortitudo non solvitur ; corporis quidem detrimentum sustinet, sed lucrum salutis adquirit.

Diuturnum patitur supplicium. — 2. Non enim, Fratres, beatus Laurentius cita vel simplici passione perimitur. Nam qui gladio percutitur, semel moritur ; qui in flammarum camino mergitur, uno impetu liberatur ; hic autem longa et multiplici pœna cruciatur ; ut mors ei non desit ad supplicium, et desit ad finem. Dicitur enim ab illo sævissimo persecutore hæc beato Laurentio constituta pœna, ut ardentium exposita mole carbonum, insuper eum ferrea crate distentum lenta flamma consumeret ; ut non tam inflammando cito interimeret hominem, quam diu exurendo torqueret ; ita ut cum unum latus exustum persecutor cerneret, aliud latus ignibus objiceret exurendum. Legimus Ananiam, Azariam et Misaelem beatissimos pueros a rege in camino ignis inclusos, in pœnarum suarum deambulasse flammis, et igneos globos pedibus conculcasse. (*Dan.*, III, 24.) Unde et beatus Laurentius non minori est gloria præferendus ; si quidem illi in pœnarum suarum flammis ambulabant ; hic et in ipso supplicii sui igne discumbit ; illi vestigiis pedum conculcaverunt in-

(*a*) Editi, *duo illi discipuli dixerunt*. At Corbeiensis MS. *Amahus et Cleophas dixerunt* : quomodo etiam habet idem Sermo apud Ambrosium. Accedit codex Theodericensis, in quo *Emahus et Cleophas;* et sic jam supra in Ser. LXXXVI. ad eumdem locum. Ambrosius porro in Lucæ caput. XXIV. eosdem discipulos *Amaonem et Cleopham* vocat.

chairs qui se dissolvent. Eux, dis-je, se tenant debout au milieu de la fournaise, levaient les mains pour prier le Seigneur ; lui, étendu sur l'instrument de son supplice, priait de toutes les parties de son corps.

Il demande à être brûlé d'un double feu. — 3. Saint Laurent est une troisième fois retourné, le dos exposé au brasier, afin que s'accomplît la prophétie du Psalmiste sur ce saint martyr : « Eprouvez-moi, Seigneur, tentez-moi ; brûlez à la fois mes reins et mon cœur. » (*Psalm.* xxv, 2.) Il désire être embrasé d'une double flamme. S'il voulait ne parler que du feu d'ici-bas, il aurait suffi de dire : Brûlez mes reins. Quant au cœur, le feu divin seul l'embrase. Aussi saint Laurent, pour montrer à Dieu quel est son zèle, désire être doublement consumé ; il veut que cette lutte prouve que l'amour de Jésus-Christ a plus d'empire en lui que la fureur du tyran. Honorons, mes Frères, ce bienheureux martyr ; sa foi victorieuse des tortures inventées par la persécution nous fait voir que les ardeurs de cette même foi sont au-dessus des torrents de feu de la Géhenne, et qu'avec la dévotion au Sauveur, on attend sans crainte le jour du jugement.

4. Pour nous, mes Frères, si nous voulons arriver à la commune possession du royaume avec les Martyrs, songeons à les imiter. Il faut qu'ils reconnaissent en nous, etc.,... afin que nous puissions, dans l'autre vie, recueillir les fruits de nos bonnes œuvres, dans une joie sans fin, par la grâce de Jésus-Christ notre Seigneur, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCVII.

Sur la Nativité de saint Laurent, II (1).

Ce que nous devons aux Martyrs. — 1. Nous n'hésitons pas à rendre des honneurs dignes d'eux à tous les saints Martyrs dont nos pères nous ont légué le culte. Toutefois, nous devons surtout célébrer de tout notre cœur le triomphe de saint Laurent. Je dois plus de respect à celui dont les actes s'emparent de ma conviction, qu'à celui dont les paroles seules m'exhortent à la foi. Je dois plus d'affection à celui qui, par les mérites qu'il me montre en lui, me fait croire à des mérites que je ne vois pas. Sur un simple récit, certains faits nous paraissaient impossibles ; nous commençons à croire qu'ils ont pu avoir lieu, dès que nous avons été témoins de faits semblables. De là vient que les souffrances dont nous sommes les témoins, ont le rare avantage de conformer notre croyance à celle de nos devanciers. Aussi devons-nous aimer de tout notre cœur le bienheureux Laurent. Il a donné pour Jésus son sang précieux ; il nous a obtenu une prérogative non moins grande auprès de notre Seigneur, en nous montrant quelle doit être la foi du chrétien ; enfin, tels ont été les mérites de sa vie entière, qu'il a conquis en temps de paix la couronne du martyre.

2. Lorsque les Gentils eurent vu saint Laurent mettre tant de sainteté au service du nom de Jésus-Christ, et détruire sous le marteau de la raison leurs gros-

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. D'après les Pères de Louvain, son authenticité est incertaine ; d'après d'autres docteurs, il serait apocryphe. La dernière partie, à partir de ces paroles : « Les exemples des SS. Martyrs doivent nous suffire », etc., est le commencement d'une homélie de S. Maxime sur les Martyrs. La première partie, qui a peu de rapports avec le martyre de S. Laurent, paraît, non sans raison, avoir été prise ailleurs.

cendia ; iste laterum suorum diffusione restinguit. Illi, inquam, stantes in pœna elevatis manibus orabant Dominum ; hic autem prostratus in sua pœna, toto corpore Dominum deprecatur.

Igne duplici se rogat exuri. — 3. Iterum ergo beatus Laurentius in dorsum supinus vertitur, et renes ejus ignibus exuruntur ; ut impleretur Psalmi prophetia, quæ dicit ex persona Laurentii : « Proba me Domine, et tenta me ; ure renes meos et cor meum. » (*Psal.* xxv, 2.) Duplici se utique postulat igne comburi. Nam si de solo mundi igne loqueretur, sufficeret renes tantum exurendos incendiis obtulisse. Cor autem nisi Christi flamma non uritur ; atque ideo ad comprobandam devotionem suam geminum sibi ignem postulat ; ut luctamine habito ostendat in se plus posse amorem Christi, quam pœnam tyranni. Honoremus igitur, Fratres, beatum Laurentium, qui dum fide sua persecutoris flammas vicit, ostendit nobis per ignem fidei gehennæ incendia superare, et amore Christi diem judicii non timere.

4. Nos vero, Fratres dilectissimi, si ad consortium sanctorum Martyrum pervenire volumus, de imitatione Martyrum cogitemus. Debent enim in nobis, etc... ut in futuro sæculo bonorum fructus colligere cum gaudio et exsultatione possimus, præstante Domino nostro Jesu Christo, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCVII (*a*).

In Natali sancti Laurentii, II.

Martyribus quid debeamus. — 1. Cum omnes beatos Martyres, quos nobis antiquitas tradit, honorificentia digna miremur ; præcipue tamen beati Laurentii martyris triumphum debemus tota devotione suscipere. Majorem ergo affectum ibi debeo, ubi credulitatem meam cogit contemplatio, quam ubi fidem meam hortatur opinio. Majorem, inquam, affectum ibi debeo, ubi per ea quæ vidi, compellor devotione credere etiam illa quæ non vidi. Nam cum audio, aliquanta mihi impossibilia videbantur ; sed cœpi ea credere potuisse fieri, dum similia facta esse conspexi. Et ideo temporis nostri passio, hanc nobis tribuit conferre gratiam, ut fidem præteritam confirmaret. Supradictum igitur virum beatum tota debemus devotione suscipere ; primum, quia pretiosum sanguinem suum propter Dominum tradidit ; deinde quod prærogativam nobis apud Dominum nostrum non minimam tribuit, ostendens qualis esse debeat in Christianis fides ; tertio, quod idem tam sanctæ conversationis fuerit, ut coronam martyrii tempore pacis invenerit.

2. Sed cum sanctitate tanta beatum Laurentium pro

(*a*) Alias de Sanctis, xxxii.

sières erreurs, ils le saisirent, et dans l'ivresse de la fureur le vouèrent à la mort la plus atroce : on étendit au-dessus d'un brasier, sur un gril, le corps de ce héros du Christ. Heureux corps en effet ! ni les ravages du feu, ni les tortures ne purent vaincre en lui la foi ; son inébranlable constance lui valut la couronne du repos éternel. Les flammes, loin d'ébranler la grandeur d'âme du martyr, étaient le creuset qui devait montrer la pureté de son amour pour Jésus-Christ. Le supplice n'a pas été pour lui une condamnation, il a été une consécration. On peut appliquer ici cette parole de l'Apôtre : « Il sera sauvé, mais comme par le feu. » (I *Corinth.*, III, 15.) C'est au milieu de ces tortures que saint Laurent, confesseur de la vérité, conquit la palme du salut. Si Dieu permit qu'un aussi saint homme fût victime de la mort la plus cruelle, c'est qu'il voulait nous exciter à suivre son exemple. Cet exemple a produit des fruits si précieux, que la foi de Laurent convertit toute la contrée, theâtre de son héroïsme, dès qu'il eut rendu le dernier soupir. Les persécutions que Jésus souffrit alors en la personne de son confesseur sont maintenant la joie de tout le peuple chrétien.

Les Martyrs ont dû être martyrs avant leur martyre. — 3. Les exemples des saints Martyrs doivent nous suffire pour nous porter à faire notre salut. Afin d'obtenir la céleste couronne, ils ont gardé les commandements de Dieu, ils se sont soumis en toutes choses aux lois du Sauveur, et c'est en récompense de leurs mérites passés qu'ils ont obtenu la gloire du martyre. Ils firent plus qu'exécuter les préceptes du Seigneur, lorsqu'ils souffrirent la mort pour leur croyance ; ils avaient nécessairement vécu d'abord selon l'Evangile, puisqu'ils eurent la force d'endurer les persécutions pour Jésus-Christ. Il fallait, dis-je, qu'ils eussent bien commencé, ceux qui eurent la plus glorieuse de toutes les fins ; ils ne furent pas seulement martyrs du Christ au moment de leur Passion, ils le furent encore durant toute leur vie de chrétiens. Au mot grec martyr correspond le mot latin témoin. Toutes les fois donc que nous accomplissons un commandement de Dieu avec les dispositions requises, nous rendons témoignage de Jésus-Christ. Aussi appelons-nous croix, non-seulement l'instrument de ce nom qui se dresse pour le supplice, mais aussi les épreuves qu'impose à notre vie la pratique des vertus. C'est de ces dernières que le Sauveur a dit : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il prenne sa croix et me suive. » Est-ce que tous les Martyrs, qui ont suivi notre Seigneur, ont été crucifiés? Peut-on dire que tous les cœurs vierges, qui, selon l'Apocalypse, suivent l'Agneau de Dieu, ont été crucifiés avant de le suivre? L'apôtre saint Paul avait-il été crucifié, quand il disait : « Mais pour moi, à Dieu ne plaise que je me glorifie en rien autre chose qu'en la croix de notre Seigneur Jésus-Christ, par qui le monde est crucifié pour moi, et par qui je suis crucifié pour le monde ! » (*Gal.*, VI, 14.) Il ne s'agit pas dans ces paroles d'un instrument de supplice, mais des luttes de la vie et de la vertu. La vie entière du chrétien, s'il vit selon l'Evangile, est une croix, un martyre.

Christi nomine vidissent certare Gentiles, erroresque eorum manifestos rationabili castigatione convinceret ; tunc illi inebriati furore rapuerunt eum, et cæde crudelissima sauciarunt; tunc beati viri corpus flammis in craticula tradiderunt. Vere beatum corpus, quod non ad pœnam funestus ignis, vel tormenta a fide Christi immutaverunt ; sed ad requiem Dominicam sancta religio coronavit. Sed et ipsa flamma ideo suscepit Martyrem ; non ut eum a fide sua ignis mutaret, sed ut probatum Domino suo redderet. Tali enim incendio beata consecrata sunt viscera, non condemnata. Convenit huic passioni quod ait Apostolus : « Ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem. » (I *Cor.*, III, 15.) Salvus enim iste factus est, dum venerabilis confessionis est incendio concrematus. Hæc est tota causa passionis, Fratres, propter quam morti addictus est sanctus vir, quod sui similes ceteros hortaretur. Nam exhortatio illa in tantum profecit, ut illo a sæculo recedente, fides ejus regionis ipsius loca universa pervaserit. Ita Christus tunc in beato martyre suo Laurentio persecutiones passus est ; nunc illic plurimi Christianorum exsultant in populis.

Martyres ante martyrium martyres fuisse necesse est. — 3. Sufficere nobis debent ad profectum salutis nostræ Martyrum exempla sanctorum, qui propter adipiscendam cælestem coronam, omnibus se mandatis Dominicis subdiderunt, et ita cunctis devinxerunt se legibus Salvatoris, ut propter ante actam vitam mererentur ad hanc martyrii gloriam pervenire. Non enim illo in tempore tantum perfecerunt præceptum Domini, quo confessionis supplicium pertulerunt ; sed necesse fuit illos prius secundum Evangelium vixisse, ut Christi passionibus potirentur. Necesse est, inquam, ut initia bona fuerint, quorum finis est optimus subsecutus ; et martyres eos non solum fuisse cum passi sunt, sed etiam tunc martyres Christi esse cum viverent. Martyr enim Græce, Latine Testis dicitur. Igitur quotiescumque bonis affectibus (*a*) mandatum Christi facimus, toties Christo testimonium perhibemus. Unde et crux Domini non tantum illa dicitur, quæ passionibus tempore ligni affixione construitur, sed et illa quæ totius vitæ curriculo cunctarum disciplinarum virtutibus coaptatur. De qua mihi videtur Salvator dicere : « Qui vult post me venire, tollat crucem suam, et sequatur me. » (*Matth.*, XVI, 24.) Numquid enim omnes Martyres, qui secuti sunt Dominum, crucifixi sunt (*b*) cum Domino? Numquid omnes virgines, qui juxta Apocalypsim sequuntur Agnum Dei, crucifixi sunt ut sequantur? Numquid Paulus apostolus crucifixus fuerat, cum dicebat : « Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi, per quem mihi mundus crucifixus est, et ego mundo ? » (*Gal.*, VI, 14.) Hoc autem dicit, ut intelligas crucem non ligni esse patibulum, sed vitæ virtutisque propositum. Tota igitur vita Christiani hominis, si secundum Evangelium vivat, crux est atque martyrium.

(*a*) Apud Maximum, *actibus.*
(*b*) Abundat, *cum Domino ;* nec est apud Maximum.

SERMON CCVIII.

Sur l'Assomption de la B. Marie (1).

C'est une fête très-grande et justement célébrée. — 1. Voici, mes très-chers Frères, un jour auguste entre tous, et qui surpasse de beaucoup les solennités consacrées au reste des saints; le jour admirable et glorieux où la Vierge Marie quitta la terre. Que l'univers, partageant son triomphe, entonne avec transport les louanges de la Vierge incomparable ; honte à nous, si nous pouvions ne pas attacher le plus grand honneur à cet anniversaire trois fois saint, quand c'est par elle que nous avons mérité d'être sauvés par l'auteur de la vie ! Il serait peu raisonnable, alors que nous célébrons les victoires des saints Martyrs, de ne pas fêter de préférence celle qui a mis au monde le Prince des Martyrs. C'est à bon droit que la bienheureuse Marie s'écrie en ce jour, en s'adressant à son céleste époux : « Vous avez pris ma main pour me diriger dans votre volonté, et vous m'avez enlevée vers vous avec gloire. » (*Psalm.* LXXII, 24.) Aujourd'hui encore le Seigneur, son fils et son époux, lui dit admirablement : « L'hiver a fini, les pluies ne sont plus de saison; levez-vous, ma sœur, mon épouse, ma colombe, et venez. » (*Cant.*, II, 11.)

Opinion de l'Eglise sur l'assomption de Marie. — 2. Si nous parlons ainsi, mes Frères, c'est qu'il est de tradition reçue dans toute l'Eglise, que la Vierge Marie fut enlevée au ciel à pareil jour. Mais de quelle manière passa-t-elle de ce séjour dans l'éternel royaume, aucune histoire catholique n'en fait le récit. Quant aux écrits aprocryphes, la véritable Eglise fait plus que les rejeter, elle les tient pour inconnus. Il existe sans doute quelques traités sur l'Assomption, sans nom d'auteur; ils sont en telle suspicion, qu'il n'est même pas permis de les lire pour chercher à découvrir la vérité. Quelques-uns s'étonnent de ce qu'on n'a pu retrouver les dépouilles mortelles de Marie, alors que cependant aucune histoire catholique, comme l'a fait un écrit apocryphe, ne rapporte qu'elle ait été enlevée au ciel avec son corps. Nous nous contentons de répondre que si les restes de Moyse, avec qui Dieu parla face à face, ne se retrouvent pas sur la terre, il y aurait démence à chercher ceux de la Vierge par laquelle le même Dieu de majesté illumina le monde après son incarnation. Pourquoi montrer cette inquiète curiosité pour le corps de celle que nous croyons fermement élevée au-dessus des Anges, où elle règne avec Jésus-Christ? C'est assez en connaître à son égard en ce monde, que de la proclamer reine des cieux, puisqu'elle a donné le jour au roi des Anges.

Aucun écrivain latin n'a parlé de son genre de mort. — 3. On ne trouve chez les Latins aucun récit circonstancié de sa mort. Quant à ces paroles de Siméon à la mère de Dieu, dans l'Evangile : « Un glaive percera votre âme, » (*Luc.*, II, 35,) saint Ambroise dit : Ni l'histoire ni les lettres sacrées n'enseignent que Marie ait fini sa vie par le glaive. Isidore à son tour :

(1) On n'en connaît pas l'auteur, de beaucoup postérieur à S. Augustin, puisqu'il cite l'ouvrage de S. Isidore sur la Vie et la Mort des Saints. Dans nos recueils MSS. ce sermon ne porte pas de nom d'auteur. Mais les Pères de Louvain font remarquer que dans plusieurs de leurs MSS. il est attribué à S. Fulbert, évêque de Chartres. On y retrouve un grand nombre de pensées de quelques-uns des Sermons sur la Sainte Vierge, que nous avons déjà rapportés.

SERMO CCVIII (*a*).

In festo Assumptionis B. Mariæ.

Solemnitas hæc præcipua et jam merito accepta. — 1. Adest nobis, dilectissimi Fratres, dies valde venerabilis, dies omnium Sanctorum solemnitates præcellens. Adest, inquam, dies inclyta, dies præclara, dies in qua e mundo migrasse creditur virgo Maria. Et ideo cum summa exultatione laudes intonet universa terra tantæ Virginis illustrata excessu ; quia indignum valde est, ut illius recordationis solemnitas sit apud nos sine maximo honore, per quam meruimus auctorem vitæ suscipere ; satisque præposterum judicandum est, ut cum sanctorum celebremus victorias Martyrum, illius solemnitatem illis non præferamus, quæ huic mundo edidit Principem Martyrum. In hac siquidem die competenter sponso illi cælesti proclamat beata virgo Maria : « Tenuisti manum dexteram meam ; et in voluntate tua deduxisti me, et cum gloria assumpsisti me. » (*Psal.* LXXII, 24.) Hodie, inquam, et ipsa a sponso filio et Domino congrue audivit : « Jam hiems transiit, imber abiit et recessit, surge proxima mea, sponsa mea, columba mea, et veni. » (*Cant.*, II, 11.)

De Mariæ assumptione quid sentiat Ecclesia. — 2. Hoc idcirco dicimus, Fratres, quia sicut jam in consuetudinem Christi suscepit Ecclesia, hodierna die ad cælos assumpta fuisse traditur virgo Maria. Sed quo ordine hinc ad superna transierit regna, nulla catholica narrat historia. Non solum autem respuere apocrypha, verum etiam ignorare dicitur hæc eadem Dei Ecclesia. Et quidem sunt nonnulla sine auctoris nomine de ejus assumptione conscripta; quæ, ut dixi, ita caventur, ut ad confirmandam rei veritatem legi minime permittantur. Hinc sane pulsantur nonnulli, quia nec corpus ejus in terra invenitur, nec assumptio ejus cum carne, ut in apocrypha legitur, in catholica historia reperitur. Quibus dicendum est, quia si Moysi corpus ab homine non invenitur in terris, cum quo locutus est Deus facie ad faciem ; illius quærere dementiæ est, per quam idem majestatis Deus incarnatus effulsit in terris. Neque enim dignum est de corporis ejus notitia sollicitum quempiam esse, quam non dubitat super Angelos elevatam cum Christo regnare. Sufficere debet tantum notitiæ humanæ hanc vere fateri reginam cælorum, pro eo quod regem peperit Angelorum.

De genere mortis illius nullus Latinorum scripsit. — 3. Sed nec invenitur apud Latinos aliquis tractatorum de ejus morte quidpiam aperte dixisse. Nam illum Evangelii versiculum quem Simeon dixit ad Domini Matrem : « Et tuam ipsius animam pertransibit gladius, » (*Lucæ*, II, 35.) beatæ recordationis Ambrosius cum tractaret, ait : Nec historia nec litteræ docent, Mariam gladio vitam finisse.

(*a*) Olim de Sanctis, XXXV, et post in Appendice, LXXXIII.

On ne saurait décider si l'Apôtre a voulu parler d'un glaive spirituel ou du glaive de la persécution. Mais pourquoi citerais-je les Ambroise et les Isidore, lorsque celui-là même qui, avant la Passion de notre Seigneur, la reçut dans sa famille, lorsque l'Evangéliste saint Jean n'a rien consigné pour la postérité dans ses écrits à ce sujet? Nul n'aurait pu en témoigner avec plus de fidélité, que celui qui accepta la charge de la nourrir, et devenu son fils d'adoption, n'abandonna jamais sa mère; nul, si Dieu n'avait point voulu nous en faire un mystère. Quel parti prendre? Il ne faut pas que l'homme prétende audacieusement connaître ce que Dieu a voulu nous cacher. La véritable opinion sur l'Assomption est qu'elle fut enlevée au-dessus des Anges, mais nous ignorons, comme dit l'Apôtre, si ce fut avec son corps, ou sans son corps.

Marie au-dessus de toute louange. — 4. Passons outre à ces considérations, pour vous entretenir des louanges de la très-sainte Vierge. Mais nous, si humbles, si petits en nos actions, comment ferons-nous son éloge? Alors même que toutes les langues humaines s'uniraient en un même concert, ce ne serait point assez pour la louer. Elle est au-dessus du ciel, celle dont nous parlons; elle est plus loin que le fond de l'abîme, celle que nous nous efforçons de célébrer. Elle entoura de son sein immaculé le Dieu qu'aucune créature ne peut comprendre. Seule, elle a mérité le nom de mère et d'épouse du Sauveur; c'est elle qui a réparé la faute de notre première mère, c'est elle qui a transmis la rédemption à l'homme déchu. Notre première mère avait apporté la damnation à l'univers, auquel la mère du Sauveur apporta le salut. Eve est la source du mal, Marie est la source du bien. Eve nous nuit et cause notre mort, Marie nous sert et nous donne la vie. L'une blesse, l'autre guérit. Marie, par un inestimable miracle, engendra le Sauveur d'elle-même et de toutes choses. Quelle est cette vierge si sainte que l'Esprit-Saint daigne visiter? si belle, que Dieu l'a choisie pour son épouse? si chaste, qu'elle peut devenir mère sans cesser d'être vierge? Elle est le temple du Dieu vivant, la source scellée, la porte fermée de la demeure du Seigneur. Le Saint-Esprit descendit vers elle, et la vertu du Très-Haut la couvrit de son ombre. Sa conception est sans tache, sa fécondité miraculeuse; vierge et mère à la fois, elle nourrit les Anges et les hommes. Aussi voudrions-nous trouver pour elle un hymne de louanges unique comme le mystère qu'elle rappelle. En un mot, elle s'est élevée si haut dans le ciel, qu'elle en a rapporté du sommet le plus inaccessible le Verbe qui dès le commencement était avec Dieu.

5. Heureuse Marie, digne des plus magnifiques louanges! mère glorieuse, mère sublime, dont les entrailles sacrées ont été le sanctuaire du Créateur du ciel et de la terre. Ineffables baisers déposés aux lèvres de votre divin nourrisson, lorsque, au milieu des ébats de la frêle enfance, il jouait sur vos genoux comme joue avec sa mère un enfant selon la nature, parce qu'il le voulait ainsi, lui qui est le vrai Dieu, Fils unique du Père! Vous l'avez conçu et mis au monde dans le temps, lui qui fut votre Créateur au commencement du temps. Heureux enfantement, qui fut la joie des Anges, qui combla les désirs des saints, qui assura le salut des pécheurs, qui releva les courages abattus! Après avoir subi de nombreux outrages dans le corps dont il s'était revêtu, il se laisse enfin frapper de verges, abreuver de fiel, clouer à la croix, pour prouver, en souffrant comme un homme vérita-

Hinc et Isidorus: Incertum est, inquit, per hoc dictum, utrum gladium spiritus, an gladium dixerit persecutionis. Sed quid de his de quibus loquor dicam; cum nec ipse qui hanc accepit ante crucem Domini in sua, id est, Johannes evangelista, de hoc posteris aliquid retinendum scriptis mandaverit? Nullus enim hoc fidelius narrare potuit, si illud Deus manifestari voluisset, quam ille utique qui hanc nutriendam suscepit, nec contra morem filius matrem reliquit. Restat ergo, ut homo mendaciter non fingat apertum, quod Deus voluit manere occultum. Vera autem de ejus assumptione sententia hæc esse probatur, ut secundum Apostolum, sive in corpore, sive extra corpus ignorantes, assumptam super Angelos credamus.

Maria omni laude major. — 4. His igitur prætermissis, loquamur aliquid in laudibus sacratissimæ Virginis. Sed quid nos tantilli, quid actione pusilli, quid in ejus laudibus referemus, cum etsi omnium nostrum membra verterentur in linguas, eam laudare sufficeret nullus? Altior enim cælo est, de qua loquimur, abysso profundior cui laudes dicere conamur. Deum enim quem omnis creatura non capit, ipsa immaculato utero clausum gestavit. Hæc est enim quæ sola meruit mater et sponsa vocari, hæc primæ matris damna resolvit, hæc homini perdito redemptionem adduxit. Mater enim generis nostri pœnam intulit mundo; Genitrix Domini nostri salutem edidit mundo. Auctrix peccati Eva; auctrix meriti Maria. Eva occidendo obfuit; Maria vivificando profuit. Illa percussit; ista sanavit. Hæc enim mirabili atque inæstimabili modo omnium rerum et suum peperit Salvatorem. Quæ enim hæc virgo tam sancta, ad quam venire dignaretur Spiritus Sanctus? Quæ tam speciosa, ut eam sibi Deus eligeret sponsam? Quæ tam casta, ut esse posset virgo post partum? Hæc est Dei templum, fons ille signatus, et porta in domo Domini clausa. Ad hanc namque, ut dixi, Spiritus Sanctus descendit, huic virtus Altissimi obumbravit. Hæc est immaculata coitu, fecunda partu, virgo lactans, Angelorum et hominum cibum nutriens. Merito itaque beata singulari a nobis præconio extollitur, quæ singulare commercium mundo præbuit. Denique tantum se ad cæli fastigia sublevavit, ut Verbum in principio apud Deum de superna cæli arce susciperet.

5. O felix Maria, et omni laude dignissima! O Genitrix gloriosa! O sublimis puerpera, cujus visceribus auctor cæli terræque committitur! O felicia oscula lactentis labris impressa, cum inter crebra indicia reptantis infantiæ, ut pote verus ex te filius tibi matri alluderet; cum verus ex Patre Deus Dei unigenitus imperaret! Nam auctorem tuum ipsa concipiens edidisti in tempore puberem, quem habebas ante tempora conditorem. O felix puerperium, lætabile Angelis, optabile sanctis, necessarium perditis, congruum profligatis! Qui post multas assumptæ carnis injurias, ad ultimum verberatus flagris, potatus felle, af-

ble, que vous êtes véritablement sa mère. Quelles expressions demander à mon faible esprit? toute parole est au-dessous des louanges dont vous êtes digne. Si je dis ciel, vous êtes au-dessus ; mère des Nations, vous êtes davantage ; temple du Dieu vivant, ce n'est point encore assez ; reine des Anges, vos mérites sont encore au-dessus. Comment parler dignement de vous, comment rappeler la grandeur de vos mérites, qu'aucune langue humaine ne peut traduire ? Que nos lèvres n'essaient donc pas de balbutier les louanges qui montent vers vous du sanctuaire de nos âmes. Remplissez vous-même nos oreilles charmées du haut de votre triomphe. Que Marie maintenant saisisse la harpe sacrée, que l'heureuse mère la fasse vibrer sous sa main joyeuse, Que les chœurs célestes à l'envi s'unissent à ses chants, qu'ils y mêlent tour à tour leur entraînante harmonie.

Glorifier se dit de deux manières. — 6. Ecoutez, écoutez, mes Frères, dans un pieux recueillement, l'hymne de notre sainte cantatrice. Ecoutons, et que nos mœurs répondent à ce sublime enseignement. Après que l'Ange l'eut proclamée bénie entre toutes les femmes, pleine du Saint-Esprit, nourrie de la plénitude de Dieu, elle vint à la demeure d'Elisabeth sa cousine, où, après que Jean eut tressailli dans le sein de sa mère et qu'Elisabeth eut admiré la venue auprès d'elle de la Mère du Seigneur, la Vierge entonna ce magnifique chant de louanges : « Mon âme rend gloire au Seigneur, et mon esprit s'est exalté dans le Dieu mon Sauveur. » (*Luc.*, I, 46, 47.) Il est utile de rechercher ici que veut dire glorifier Dieu ; la créature en effet, ne saurait rien ajouter à la gloire du Créateur. Nous devons savoir que le mot glorifier s'entend de deux manières : ajouter à la gloire de quelqu'un, ou la publier avec admiration. Dieu est glorifié par nous quand il lui est agréable de l'être. Mais pourrait-il être glorifié en nous, comme il le fut en Marie dans le sein de laquelle il se revêtit de la nature humaine pour nous sauver ? « Je vous salue, » dit l'Ange, « je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toute les femmes. Le Saint-Esprit descendra vers vous, et le Très-Haut vous couvrira de son ombre. C'est pourquoi le saint qui naîtra de vous s'appellera le Fils de Dieu. » (*Luc.*, I, 28, 35.) Pour vous, âmes saintes, qui ne pouvez posséder en vous le Verbe que par la foi, obéissez-lui par la prédication, glorifiez-le par votre amour. Aussi le prophète David s'écrie-t-il : « Rendez gloire au Seigneur avec moi, exaltons à l'envi son saint nom ; » (*Psalm.* XXXIII, 4.) comme s'il disait : Chantez, publiez avec moi la grandeur de Dieu, annoncez hautement les vertus de son nom. Et encore : « Mon Seigneur et mon Dieu, vous êtes hautement glorifié ; » (*Psalm.* XC, 1.) et, pour marquer d'où lui vient sa gloire en nous, le même Prophète ajoute : « Votre miséricorde a été exaltée jusqu'aux cieux. » (*Psalm.* CVII, 5.)

Il faut principalement glorifier Dieu du bienfait de la rédemption. — 7. Rien n'est aussi désirable que de voir notre âme rendre gloire au Seigneur en toutes choses, posséder le Verbe de Dieu, l'enfanter, en quelque sorte, et le nourrir, se souvenant avec une reconnaissance profonde comment, par le mystère de la Rédemption, elle a été délivrée de son iniquité sans y avoir aucun droit par ses mérites passés. Rappelons-nous que notre salut est l'œuvre de la bonté seule de

---

fixus patibulo, ut te veram matrem ostenderet, verum se hominem patiendo monstravit. Sed quid dicam pauper ingenio ; cum de te quidquid dixero, minor laus est, quam dignitas tua meretur? Si cælum te vocem, altior es. Si matrem Gentium dicam, præcedis. Si formam Dei appellem, digna exsistis. Si dominam Angelorum vocitem, per omnia esse probaris. Quid ergo de te digne dicam, quid referam ; cum non sufficiat lingua carnis tuas enarrare virtutes? Has interim laudes sileat lingua carnis, quam semper ardenter intus profert animus. Nunc nostras peto ut aures doctrinarum tuarum demulceas organis. Plaudant nunc tympanis sanctæ manus, et inter veloces articulos harmonia puerperæ concrepet. Concinant lætantes chori, et alternantibus modulis dulcisona carmina misceantur.

Magnificare dicitur duobus modis. — 6. Audiamus, Fratres, audiamus pio mentis affectu, audiamus quemadmodum tympanistria nostra doctrinis concrepet Virgo Maria. Audiamus, inquam ; et huic harmoniæ moribus respondeamus. Denique cum hæc mulier beatissima ab Angelo jam salutata, Spiritu Sancto repleta, plenitudine divinitatis afflata, ad domum Elisabeth venisset cognatæ, post exsultationem Johannis in utero matris, post admirationem Elisabeth de adventu ejusdem Domini Matris, hoc Domino decantavit canticum laudis : « Magnificat anima mea Dominum ; et exsultavit spiritus meus in Deo salutari meo. » (*Lucæ*, I, 46, 47.) Primo igitur hoc in loco quærendum est, quid sit magnificare Dominum ; neque enim magnus fit a creatura Creator. Sed sciendum nobis est, duobus modis dici magnificare, id est, aut magnum facere, aut magnum adorare magnumque admirari. Magnificatur enim Deus a nobis, cum magnificari dignatur a nobis. Sed numquid sic in nobis sicut in Maria unde carnem assumpsit pro nobis ? « Ave, » inquit ad eam Angelus, « gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu inter mulieres. Spiritus Sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi. Ideoque et quod nascetur ex te sanctum, vocabitur Filius Dei. » (*Lucæ*, I, 28, 35.) Quæcumque tamen anima sancta Verbum concipere potes credendo, pare prædicando, magnifica amando. Unde et David propheta dicit : « Magnificate Dominum mecum, et exaltemus nomen ejus in invicem ; » (*Psal.* XXXIII, 4.) ac si diceret : Magnitudinem Domini mecum decantate, prædicate, et nominis ejus præconia magna voce adtollite. Hinc iterum dicit : « Domine Deus meus, magnificatus es vehementer. » (*Psal.* CX, 1.) Unde autem magnificetur in nobis, idem Propheta ait : « Magnificata est usque ad cælos misericordia tua. » (*Psal.* CVII, 5.)

Magnificandus in primis Deus de redemptionis munere. — 7. Sic namque optandum est, ut in singulis nostra (*a*) anima magnificet Dominum, concipiat Dei Verbum, pariat et nutriat, recordetur salvationis suæ pia commercia, quomodo nullis suis præcedentibus meritis sit ab iniquitate

(*a*) In MSS. *Mariæ anima.*

Dieu, au prix du sang de Jésus, et nous nous écrierons: « Mon âme rend gloire au Seigneur. » (*Luc.*, I, 45.) « Dieu a tellement aimé le monde, » dit l'Evangile, « qu'il a donné son Fils unique. » (*Johann.*, III, 16.) Et l'Apôtre à son tour : « Il n'a pas épargné son propre Fils, et l'a livré à la mort pour nous tous. » (*Rom.*, VIII, 32.) Admirable effet, précieux élan d'un amour sans bornes! Qui pourrait voir sans étonnement les munificences de cet amour ? Qui pourrait ne pas l'adorer dans la crainte? Quelqu'un aurait-il attendu que Celui qui était avec Dieu avant le temps, se revêtirait de la nature humaine et naîtrait dans le temps pour le salut des hommes? Aussi est-il écrit: « Lorsque les temps ont été accomplis, Dieu a envoyé son Fils, formé d'une femme et soumis à la loi, afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi, et que nous devinssions ses enfants adoptifs. » (*Gal.*, IV, 4, 5.) Quel homme aurait imaginé que Celui qui porte l'univers serait porté par des bras de femme, que le pain des Anges serait nourri, que la toute-puissance céleste serait ébranlée, que la vie de toutes choses mourrait ? Que l'âme de Marie et que notre âme rendent gloire à Dieu pour ces merveilles. Admirons, aimons, louons, adorons, rendons grâces, puisque la mort de notre Rédempteur nous a rappelés des ténèbres à la lumière, de la mort à la vie, de la corruption à l'incorruptibilité, de l'exil à la patrie, de la douleur à la joie, de la terre au céleste royaume.

Mépris des richesses de ce monde. Joie sainte, joie coupable. — 8. Toute âme sainte adonnée à de tels désirs ne convoite rien de terrestre, rien de passager, rien de ce qui sourit une heure, rien de ce qui charme la vie présente; elle voit la douleur à travers les rires mondains, et la joie des hommes se change à ses yeux en tristesse ; captive ici-bas, sa demeure est au ciel; pour elle le monde est sans attraits; elle n'aspire qu'aux délices cachées au sein de Celui qui est au-dessus de toute créature. Aussi, dans le saint cantique, la glorieuse Vierge, après ces paroles : « Mon âme rend gloire au Seigneur, et mon esprit s'est exalté, » (*Luc.*, I, 47,) ajoute-t-elle ces mots significatifs : « Dans le Dieu mon Sauveur; » comme pour dire : Mon âme, qui rend gloire au Seigneur, s'exalte dans celui-là seul qu'elle glorifie en l'aimant. Elle n'ignore pas qu'il existe une manière blâmable de se réjouir, et que c'est en se réjouissant que le monde court à sa perte, selon cette parole de Salomon : « Ils sont dans la joie en faisant le mal, ils s'exaltent dans leurs iniquités. » (*Prov.*, II, 14.) Aussi l'Apôtre fait-il remarquer que les cœurs des saints n'ont de satisfaction que dans le Saint-Esprit. Et David, après avoir dit : « Justes, réjouissez-vous, » ajoute : « Dans le Seigneur; » (*Psalm.* XXXII, 1.) ailleurs, en s'adressant à Dieu : « Mes lèvres seront joyeuses de chanter, » il ajoute encore : « Vos louanges. » (*Psalm.* LXX, 23.) A cette allégresse demeure étranger tout homme qui s'exalte dans les choses du siècle et n'aspire pas à la possession des biens éternels; pour lui, l'exil c'est la patrie, la mort c'est la vie, il se fait un dieu de son ventre, il se pare de riches vêtements, et non de vertus ; quand on le loue, il s'épanouit d'orgueil; quand on le blâme, il s'irrite et regimbe contre l'aiguillon; loin de s'abaisser avec les humbles, il s'élève sur les degrés de l'orgueil et regarde

salvata, sed sola Dei bonitate gratuita Christi sanguine redempta, et dicat : « Magnificat anima mea Dominum. » (*Lucæ*, I, 46.) « Sic enim dilexit Deus mundum, » ait Evangelium, « ut Filium suum unigenitum daret. » (*Johan.*, III, 16.) Hinc et Apostolus : « Qui proprio, inquit, Filio non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum. » (*Rom.*, VIII, 32.) O miræ pietatis affectus! o inæstimabilis ardor caritatis! Quis ante tantæ pietatis divitias obstupescat? Quis ante tam ineffabilem caritatem non contremiscat? Quis unquam posset sperare, ut ex Deo ante tempora natus nasceretur pro hominibus in tempore ex femina homo factus? unde scriptum est : « Cum venit plenitudo temporis, misit Deus Filium suum factum ex muliere, factum sub Lege, ut eos qui sub Lege erant redimeret, ut adoptionem filiorum reciperemus. » (*Gal.*, IV, 4, 5.) Quis, inquam, posset æstimare, ut portaretur manibus femineis portator orbis, panis Angelorum aleretur, virtus cælorum infirmaretur, vita omnium moreretur? Magnificet ergo in his anima Mariæ Dominum; magnificet et nostra. Admiremur, gratulemur, amemus, laudemus, adoremus, gratias illi agamus, quoniam per eamdem Redemptoris nostri mortem de tenebris ad lucem, de morte ad vitam, de corruptione ad incorruptionem, de exsilio ad patriam, de luctu ad gaudium, de terris ad cæleste regnum vocati sumus.

Hac veritate imbutus terrena despicit. Quæ bona quæ prava exsultatio. — 8. Quæcumque igitur anima sancta talibus fuerit incitamentis occupata, nihil concupiscit terrenum, nihil transitorium, nihil quod ad tempus arridet, nihil quod ad præsens delectat; quæ risum luctum computat, et gaudium in mœrorem commutat; cui mundus carcer, cælum vero habitatio est; cui exsultatio in præsentibus nulla est, quia in illo tantum gaudere appetit, qui super omnes est. Unde in sancto Cantico, cum diceret Virgo gloriosa : « Magnificat anima mea Dominum; et exsultavit Spiritus meus; » signanter addidit : « In Deo salutari meo; » (*Luc.*, I, 47.) ac si diceret : Anima mea quæ magnificat Dominum, non in quolibet alio, sed in illo tantum exsultat, quem amando magnificat. Noverat autem esse aliam vituperabilem exsultationem, quia mundus gaudere dicitur tendens ad luctum, de quibus Salomon ait : « Lætantur cum male fecerint, et exsultant in rebus pessimis. » (*Prov.*, II, 14.) Hinc et Apostolus non quodlibet gaudium in sanctorum cordibus esse describit, sed in Spiritu Sancto. Hinc David cum diceret : « Gaudete justi; » subjunxit : « In Domino. » (*Psal.* XXXII, 1.) Hinc cum Domino diceret : « Gaudebunt labia mea, dum cantavero; » addidit, « tibi. » (*Psal.* LXX, 23.) Hac enim exsultatione nullus eorum gaudet, quisquis de præsentibus tantum exsultat, æternisque bonis interesse non concupiscit; cui exsilium patria esse creditur, et mors vita æstimatur; cujus Deus venter est, et ornatus non in moribus, sed in amictu (*a*) est; qui cum laudatur, extollitur; et cum vituperatus fuerit, magnis iracundiæ stimulis agitatur;

(*a*) Ita MSS. Editi autem, *in actu.*

les autres hommes comme du haut d'une montagne.

Quelle est la joie en Jésus-Christ. — 9. Mais qui se flatterait d'avoir terrassé les passions si bien qu'elles ne puissent plus le distraire un seul instant de la joie qu'il goûte en son Dieu, alors que l'Ecriture a dit : « Le corps sujet à corruption est un fardeau pour l'âme, et le séjour de la terre empêche l'essor de la pensée? » (*Sap.*, IX, 15.) Ames saintes qui vous exaltez en Dieu, s'il arrive que vous soyez détournées de ce ravissement, dites avec douleur : « Seigneur, ne me rejetez pas de votre présence, et ne me retirez pas votre Esprit-Saint; rendez-moi la joie de votre assistance salutaire, et fortifiez-moi de votre esprit souverain. » (*Psalm.*, L, 13, 14.) Recherchons maintenant avec soin quelle doit être notre joie. Le mot hébreu Jésus signifie Sauveur. Se réjouir en Jésus, est-ce autre chose que le contempler tel qu'il viendra dans sa gloire? Et sachons bien que ceux qui marchent ici-bas sur les traces de leur Rédempteur, brilleront seuls dans le ciel des rayons de cette gloire? Nous lisons que le Christ a gémi, qu'il a pleuré, qu'il a été couvert d'opprobres et d'ignominies, qu'il a souffert les crachats, la flagellation, la croix ; nous ne lisons nulle part qu'il ait partagé les rires et les prospérités de ce monde. Et par conséquent, c'est dans leurs espérances que se réjouissent les élus, lorsqu'ils sont las des adversités de la terre, lorsque aucun de ses fragiles bonheurs ne saurait les tromper, lorsqu'ils ont la certitude que la voie qu'ils suivent est la seule qui puisse les conduire au ciel. Voilà pourquoi notre Seigneur disait à ses disciples : « Vous serez heureux lorsque les hommes vous maudiront et vous persécuteront, et diront toute sorte de mal de vous à cause de moi. Réjouissez-vous alors et soyez remplis de joie, parce que votre récompense est grande dans les cieux. » (*Matth.*, V, II, 12.) Mais, au milieu de ces tribulations et de ces angoisses, on ne saurait vivre et surtout se réjouir, à moins d'être vraiment humble devant Dieu et devant les hommes. Aussi le divin Maître dit-il ailleurs : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes; » (*Matth.*, XI, 29.) et encore : « Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre. » (*Ibid.*, V, 4.)

Eloge de l'humilité. Humilité hypocrite. — 10. Et c'est encore pourquoi la glorieuse Vierge Marie annonce que toutes les générations l'appelleront bienheureuse, parce que Dieu a regardé son humilité. Elle ajoute, en effet : « Le Seigneur a regardé l'humilité de sa servante; et voici que désormais toutes les générations me diront bienheureuse. » (*Luc.*, I, 48.) Admirable humilité de celle qui donne un Dieu aux hommes, qui porte la vie aux mortels, qui renouvelle les cieux, qui ouvre le paradis, qui délivre nos âmes des enfers! Humilité vraiment merveilleuse de Marie, qui devient la porte du paradis, l'échelle du ciel! Assurément elle est l'échelle du ciel cette humilité du ciel par laquelle Dieu est descendu sur la terre. « Il a regardé, » dit-elle, « l'humilité de sa servante; et voici que toutes les générations me diront bienheureuse. » Qu'est-ce à dire : « Il a regardé, » si ce n'est : Il approuve mon humilité, elle lui plaît? Aussi le Seigneur dit-il par la bouche du Prophète : « J'entendrai les soupirs du cœur brisé et repentant qui tremble à mes paroles; » (*Isai.*, LXVI, 2.) et David : « Vous avez regardé mon humilité, vous avez sauvé mon âme dans les périls. » (*Psalm.* XXX, 8.) Beaucoup s'abaissent hypocritement devant les hommes, afin que

qui cum mansuetis non humiliatur, sed in superbiæ fascibus elevatur, et quasi ex alto montis supercilio contemplatur.

Quid sit lætari in Jesu. — 9. Sed quis hæc ad plenum ita potest calcare, ut ab hac exsultatione, iisdem vitiis interpellantibus, nec ad momentum se credat posse abstrahi ; cum Scriptura pronuntiet : « Corpus quod corrumpitur aggravat animam, et deprimit terrena inhabitatio sensum multa cogitantem ? » (*Sap.*, IX, 15.) Ingemiscens ergo, o anima sancta quæcumque in Domino exsultas, quoties te ab hac exsultatione abstractam esse videris, dicito : « Ne projicias me, Domine, a facie tua, et Spiritum Sanctum tuum ne auferas a me ; redde mihi lætitiam salutaris tui, et spiritu principali confirma me. » (*Psal.* L, 13.) Et hic adtentius intuere, quam exsultationem petierit. Quod enim Hebraice Jesus, hoc Latine Salutaris dicitur. Quæ enim hæc lætitia est Jesu, nisi contemplatio ejus, qualis venturus est in gloria sua ? Sciendum vero est, quia illi tunc hac claritate potientur, qui hic positi Redemptoris sui vestigia imitantur. Et quidem Dominum Jesum legimus doluisse, flevisse, ex itinere fatigatum fuisse, opprobria et contumelias sustinuisse, sputa, flagella, crucem suscepisse ; nunquam tamen legimus eum risisse, prosperatum in præsenti fuisse. Hinc plane, hinc in spe gaudent omnes electi, cum cœperint adversitatibus mundi fatigari, et nullis ejus prosperitatibus fallaciter decipi ; scientes procul dubio aliam viam non superesse, per quam possint cælos penetrare. Hinc est quod idem Dominus ait discipulis suis : « Beati estis cum vos maledixerint homines, et persecuti vos fuerint, et dixerint omne malum adversum vos mentientes propter me. Gaudete in illa die et exsultate ; ecce enim merces vestra multa est in cælis. » (*Matth.*, V, 11, 12.) Sed in his pressuris atque angustiis nequaquam possent subsistere, et quod his majus est, gaudere, nisi veraciter in conspectu Dei et hominum humiles essent. Quibus Dominus eorumait : « Discite a me, quia mitis sum, et humilis corde, et invenietis requiem animabus vestris. » (*Matth.*, XI, 29.) Hinc iterum dicit : « Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram. » (*Ibid.*, V, 4.)

Humilitatis commendatio. Humilitas fucata. — 10. Hinc etiam hæc Virgo gloriosa beatam se dici ab omnibus generationibus manifestat, eo quod ejus humilitatem Deus respexit. Nam subdit : « Quia respexit humilitatem ancillæ suæ ; ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes. » (*Lucæ*, I, 48.) O vere beata humilitas, quæ Deum hominibus peperit, vitam mortalibus edidit, cælos innovavit, mundum purificavit, paradisum aperuit, et hominum animas ab inferis liberavit ! O vere, inquam, gloriosa Mariæ humilitas, quæ porta paradisi efficitur, scala cæli constituitur! Facta est certe humilitas Mariæ scala cælestis, per quam descendit Deus ad terras. « Quia respexit, inquit, hu-

les hommes les glorifient. Le Seigneur ne regarde pas cette humilité, qui n'est qu'un masque de l'orgueil. S'ils étaient vraiment humbles, ils ambitionneraient les louanges des hommes pour Dieu, non pour eux-mêmes ; leur esprit ne s'exalterait pas dans les choses de ce monde, mais dans le Dieu leur Sauveur ; ils ne rechercheraient pas les regards des hommes, ils rechercheraient ceux du Très-Haut pour leur vertu. La Vierge continue ainsi le saint cantique : « Celui qui est puissant a fait pour moi de grandes choses, et son nom est saint. » (*Luc.*, I, 47.) Quelles sont-elles, Vierge admirable, ces grandes choses, qui vous ont fait appeler bienheureuse ? Ces merveilles, mon esprit les découvre, ma foi les adore : créature vous avez porté le Créateur, servante vous avez enfanté le Seigneur ; c'est par vous que Dieu a racheté le monde, qu'il l'a illuminé, qu'il l'a rappelé à la vie.

Prière à la Sainte Vierge. — 11. Jusqu'ici, glorieuse Vierge, vous nous avez fait voir en vous-même ce qui doit nous enflammer d'amour pour Dieu ; vous avez ensuite prophétisé l'avenir du genre humain. Mon dessein a été de n'emprunter à ce cantique admirable que les passages qui ont trait à vos louanges. Et ces louanges, même racontées par votre bouche, ne sauraient être égales à vos mérites. Quels seront donc les honneurs que peut vous rendre notre fragile nature, qui n'a dû son salut qu'à votre union avec Dieu. Agréez toutefois nos actions de grâces, quelque imparfaites, quelque au-dessous de vos mérites qu'elles soient ; soyez propice à nos vœux, intercédez pour le pardon de nos fautes. Portez nos prières au pied du trône éternel, et rapportez-nous la grâce de la réconciliation. Obtenez-nous la clémence du Juge, devant qui nous vous faisons notre avocate ; obtenez-nous ce que nous demandons avec une ferme confiance par votre intermédiaire. Agréez nos offrandes, faites exaucer nos vœux, apaisez le courroux que nous craignons ; qui pourrait par ses mérites apaiser cette colère aussi bien que vous, qui avez été digne d'être la mère du Rédempteur, du souverain Juge ? Secourez-nous dans le malheur, soutenez-nous dans nos défaillances, consolez-nous dans les larmes, priez pour les fidèles, demandez la grâce pour les prêtres, intercédez pour les moines, protégez ces faibles et pieuses femmes ; qu'ils éprouvent tout votre appui, ceux qui glorifient dévotement votre saint nom. Soyez compatissante à nos afflictions, aimez-nous comme une mère pendant notre voyage loin du ciel. Vous qui êtes dans la joie éternelle, portez, nous vous en conjurons, portez nos larmes aux pieds de Dieu, parlez-lui en notre faveur, comme une mère parle à son fils. Nous sommes encore sur cette terre, affligés, persécutés, en butte aux injustices, couverts d'opprobres, souffrant la faim, la soif, le manque de sommeil ; nous sommes retenus en captivité. Vous, au contraire, dans les célestes royaumes, vous régnez au-dessus de tous les chœurs des vierges, et vous marchez partout sur les traces de l'Agneau. Ces chœurs des vierges qui n'ont pas connu les ardeurs des voluptés mensongères, ils vont sur vos pas, à travers les lys et les roses en fleurs, s'abreuver aux sources éternelles de la vie. La première en dignité au milieu de la céleste cour, quand vous parcourez les

militatem ancillæ suæ ; ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes. » Et quid est dicere : « Respexit, » nisi approbavit, placuit ei humilitas mea ? Unde per Prophetam Dominus dixit : « Ad quem respiciam, nisi ad pauperculum et humilem, et trementem sermones meos ? » (*Isai.*, LXVI, 2.) Hinc David Domino dicit : « Quia respexisti humilitatem meam, salvasti de necessitatibus animam meam. » (*Psal.* XXX, 8.) Multi si quidem videntur in conspectu hominum humiles esse, ut ab eis beatificentur ; sed eorum humilitas a Domino non respicitur, quia falso, et non vere de humilitate gloriantur. Si enim veraciter humiles essent, Deum ab hominibus, et non se vellent laudari ; non in hoc mundo eorum spiritus exsultaret, sed in Deo salutari ; humilitatem suam nod ab hominibus conspici, sed a Deo exoptarent. Sequitur in hoc sancto Cantico : « Quia fecit mihi magna qui potens est, et sanctum nomen ejus. » (*Lucæ*, I, 47.) Quæ tibi magna fecit, quæso, gloriosa Virgo, ut dici beata merearis ? Puto enim, immo veraciter credo, ut creatura ederes Creatorem, famula Dominum generares ; ut per te Deus mundum redimeret, per te illuminaret, per te ad vitam revocaret.

Precatio ad B. Virginem. — 11. Huc usque, o Virgo beata, de te ipsa quæ nos ad amorem Dei accenderent fideliter protulisti ; ea vero quæ sequuntur, humano generi prophetasti. Meum autem votum exstitit ea tantum inde transcurrere, quæ ad tui laudem nominis pertinerent. Sed hæc quæ de te ipsa narrasti, neque ut dignitas tua meretur, dicere potuisti. Quas ergo tibi laudes fragilitas humani generis persolvet, quæ solo tuo commercio recuperandi aditum invenit ? Accipe itaque quascumque exiles, quascumque meritis tuis impares gratiarum actiones ; et cum susceperis vota, culpas nostras orando excusa. Admitte nostras preces intra sacrarium exauditionis, et reporta nobis gratiam reconciliationis. Sit per te excusabile, quod per te ingerimus ; sit impetrabile, quod fida mente poscimus. Accipe quod offerimus, impetra quod rogamus, excusa quod timemus ; quia nec potiorem meritis invenimus ad placandam iram Judicis quam te, quæ meruisti esse mater Redemptoris et Judicis. Succurre ergo miseris, juva pusillanimes, refove flebiles, ora pro populo, interveni pro clero, intercede pro monachorum choro, exora pro devoto femineo sexu ; sentiant omnes tuum levamen, quicumque devote celebrant tuum nomen (*a*). Sit tibi compassio super afflictis, sit pius affectus super cælorum peregrinis ; et cum te semper lætantem adspicis, fletus nostros, quæsumus, ipsa ad Deum admittas, eumque ut proprium filium pro nobis interpelles. Nos enim adhuc in hac terra affligimur, persequimur, injuriis lacessimur, opprobriis afficimur, esurimus, sitimus, somnum patimur, in carcere retinemur. Tu vero in cælestibus regnis prælata es cunctis Virginum choris, tu Agnum quocumque perrexerit sequeris. Tu virgineos choros et ab incentivæ carnis illecebris alienos per albentia lilia rosasque vernantes ad fontes perennis vitæ potandos invitas. Tu in illa Beatorum felicissima regia, primi ordinis dignitate indepta, plantis roscidis oberrans, inter paradisi amœnitatem

(*a*) ic editi. At MS. Corbiensis cum Michaelino, *tuum Natale*. Vindocinensis autem, *tuam Assumptionem*.

délicieuses retraites de l'éternel paradis, votre pied léger effleure à peine l'humide gazon émaillé de fleurs, pendant que votre main joyeuse y cueille d'impérissables violettes. Mariant vos accords aux chœurs des Anges et des Archanges, vous chantez l'hymne sans fin, où votre voix ne se lasse jamais d'acclamer le Saint des Saints. Ornée des précieuses parures de l'impérissable félicité, vous entrez dans la chambre nuptiale du royal époux. Les Anges préparent votre trône à côté de celui du Très-Haut, et le Roi des rois lui-même vous appelle auprès de lui et vous prodigue l'affection d'un fils véritable et d'un tendre époux. Il n'est pas étonnant que le Souverain des cieux se fasse une joie de vous chérir, quand vous le couvrîtes tant de fois de vos baisers maternels, après qu'il se fut fait homme. Dotée de toutes les félicités, attachez-vous à nous délivrer de nos misères.

Culte de la Sainte Vierge. — 12. Pour nous, mes très-chers Frères, confions-nous de toute notre âme à l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie, implorons tous son appui de toutes nos forces; et pendant que nos voix suppliantes s'élèveront vers elle, elle daignera nous recommander avec instance au Roi des cieux. Il est hors de doute qu'ayant mérité de nous apporter notre rançon, elle peut, plus qu'aucun autre saint, nous être un puissant auxiliaire après notre délivrance. Mais que nous sert de lui adresser nos prières, si nous ne suivons point les exemples de son humilité ? Que tous nos soins, mes très-chers Frères, puisque nous avons le désir de célébrer ce saint jour, tendent à y paraître revêtus d'humilité et de charité. Que l'envie ne nous fasse point un tourment da la félicité du prochain, que la colère ne nous divise pas, que la soif de posséder ne bannisse point Jésus de nos cœurs, que les afflictions terrestres ne nous abattent point, que les trompeuses jouissances du monde ne nous séduisent pas, que la luxure et l'impureté ne nous souillent point, que la présomption et l'orgueil ne puissent pas nous corrompre. Si la bienheureuse Mère de Dieu nous voit assister à cette fête, parés de vertus, unis par la charité, fondés sur l'humilité, elle mettra bien plus d'empressement à intercéder pour nous auprès de son Divin Fils, notre Seigneur, notre Dieu, notre Sauveur, qui réserve à ses saints la gloire des immortelles couronnes. Il est lui-même l'éternelle louange et l'espérance de ses élus; il a la gloire, la vertu, la puissance, l'éternité, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCIX.

Sur la Fête de la Toussaint (1).

1. Aujourd'hui, mes très-chers Frères, nous célébrons la fête de tous les Saints dans la joie d'une solennité commune. Leur assemblée est la parure du ciel, leur patronage fait le bonheur de la terre, leurs triomphes sont les couronnes de la sainte Eglise. Plus leur témoignage s'est montré fort au milieu des supplices, plus il mérite d'honneurs; la gloire de celui qui lutte

(1) On le trouve publié parmi les opuscules publiés sous le nom d'Alcuin et parmi ceux de Béda. Ce qui plaide en faveur de ce dernier, c'est que les Bréviaires rapportent cette homélie sous son nom, le jour de la Toussaint. Dans nos MSS. ce sermon ne porte pas de nom d'auteur. Quel qu'il soit, il a fait ici un tout, comme le faisaient souvent Alcuin et Béda, d'extraits des anciens orateurs chrétiens; quelques traits de S. Augustin, plusieurs de Chrysostôme, le plus grand nombre de S. Cyprien, Epitre IX aux Martyrs, LXXVII à Némésien et à d'autres fidèles condamnés aux mines, et traité des œuvres et des aumônes.

gramineosque crocos tenero poplite pergis, felicique palma violas immarcescibiles carpis. Tu concinis sine fine choris conjuncta summis, Angelis Archangelisque sociata, indefessa voce Sanctus clamare non cessas. Tu in cubiculo regis beatitudinum gemmis ac margaritis ornata assistis. Tibi thronus regius ab Angelis collocatur in aula æterni regis, teque ipse Rex regum ut matrem veram et decoram sponsam præ omnibus diligens amoris amplexu sibi associat. Nec mirum, si dignetur tibi adgaudere Deus regnans in cælis, quem tu parvulum ex te hominem natum toties osculata es in terris. Has ergo tuas felicitates possidens, convertere ad nostrarum miseriarum salutem.

B. Virgo quomodo colenda. — 12. Inter hæc igitur, Fratres carissimi, cum toto mentis affectu beatissimæ Virginis nos intercessionibus committamus, omnes ejus patrocinia omni nisu imploremus; ut dum nos supplici eam obsequio frequentamus in terris, ipsa nos sedula prece commendare dignetur in cælis. Neque enim dubium quæ (*a*) meruit pro liberandis proferre pretium, posse plus Sanctis omnibus, liberatis impendere suffragium. Sed quid nobis prodest hanc interpellare vocibus, nisi etiam humilitatis ejus exempla teneamus ? Curemus ergo, dilectissimi Fratres, ut qui hujus diei festivitati interesse cupimus, vestimentis humilitatis atque caritatis induti appareamus. Non nos invidia alienæ felicitatis torqueat, non ira usque ad divisionem dilaniet, non cupiditas Christum a nobis excludat, non sæculi tristitia exurat, non prosperitas ejus incaute decipiat, non luxuria inquinet, non immunditia polluat, non elatio corrumpat, non superbia inflet; ut dum nos virtutibus ornatos, caritate conjunctos, humilitate fundatos beata Dei Genitrix suæ nos interesse festivitati perspexerit, ardentius nobis subvenire festinet apud Filium et Dominum suum Jesum Christum, Deum et Salvatorem nostrum, qui coronis perennis regni glorificat sanctos suos, et est æterna laus et exspectatio omnibus electis ejus; ipsi gloria, virtus, potestas, æternitas, et nunc et semper per immortalia sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCIX (*b*).

In festo omnium Sanctorum.

1. Hodie, Dilectissimi, omnium Sanctorum sub una solemnitatis lætitia celebramus festivitatem, quorum societate cælum exsultat, quorum patrociniis terra lætatur, quorum triumphis Ecclesia sancta coronatur; quorum confessio quanto in passione fortior, tanto est clarior in honore; quia dum crevit pugna, crevit et pugnantium gloria, et

(*a*) In MS. *quod.*

(*b*) Olim de Sanctis, XXXVII, et post in Appendice, LXXXV.

s'accroît à mesure que croissent les périls; chaque souffrance nouvelle ajoute un nouveau fleuron à la couronne du martyre, et la récompense s'embellit en raison de la cruauté des tortures. Notre mère l'Église catholique répandue sur la surface du monde entier, a été instruite par l'exemple de son propre chef Jésus-Christ à ne pas craindre les ignominies et la mort de la croix; aussi n'est-ce point dans la résistance, mais surtout dans la patience qu'elle a puisé sa force. Tous les champions de la foi, admirable phalange aux prises avec les persécutions des hommes, c'est la perspective de la gloire du triomphe qui les fit rivaliser d'ardeur au combat. Elle est une mère vraiment heureuse, l'Eglise, qu'illumine ainsi l'éclat d'une divine auréole; elle dont le sang glorieux des martyrs vainqueurs est la plus belle parure; elle revêtue de la blanche robe des témoins incorruptibles. Ni les roses ni les lys ne manquent à son diadème de fleurs. Que chacun, mes très-chers Frères, ambitionne les honneurs dus à la bravoure, les lys de la virginité, ou les roses des tribulations. Dans le céleste camp croissent les fleurs de la paix destinées aux couronnes des soldats de Jésus-Christ.

Brièveté du combat, éternité de la récompense. — 2. Ainsi l'a voulu l'ineffable, l'immense bonté de Dieu; le temps des fatigues et des combats eût excédé nos forces, s'il s'était prolongé trop longtemps; il l'a circonscrit à cette vie courte et passagère, il en a fait l'affaire d'un instant, tandis qu'il a réservé l'éternité pour les récompenses de nos mérites. Dieu veut que nos travaux aient le moins de durée possible, et que leur salaire soit éternel. Aux ténèbres de ce monde succèdera la plus éclatante lumière ; la béatitude qui nous attend est bien au-dessus de toutes les épreuves d'ici-bas, selon le témoignage de l'Apôtre, qui dit : « Les souffrances de la vie présente n'ont aucune proportion avec cette gloire qui doit un jour éclater en nous. » (*Rom.*, VIII, 18.) Avec quelle joie la céleste cité s'ouvre pour ceux qui reviennent du combat, et comme on se presse au devant des vainqueurs chargés des dépouilles de l'ennemi! Le même triomphe réunit aux hommes les femmes qui ont vaincu le siècle et leur sexe, et aussi les vierges et les saints adolescents associés dans la gloire d'avoir couronné de vertus leurs jeunes années. Avec eux entre dans la céleste cour la foule des fidèles qui ont conservé leur foi toujours pure et sont demeurés unis dans la pratique des commandements. Courage donc, mes Frères; entrons dans le vrai chemin de la vie, celui qui conduit à la céleste Sion, où la Providence nous a inscrits au nombre des citoyens. « Nous ne sommes plus des étrangers et des hôtes; nous sommes de la cité des saints et de la maison de Dieu, » (*Ephes.*, II, 19,) les héritiers de ce Dieu, cohéritiers avec Jésus-Christ. La force d'âme nous ouvrira les portes de cette cité, et la confiance en notre Père nous en rendra l'accès facile.

Peinture de la vie heureuse. — 3. Envisageons donc le bonheur qu'on y goûte, autant qu'il est humainement possible de l'imaginer. Tel qu'il est, aucune parole ne saurait suffire à la peindre. Il est écrit quelque part qu'on n'y connaîtra ni douleur ni tristesse ni gémissement. Quoi de plus heureux que cette vie? Les maladies et la pauvreté n'y sont pas à craindre; la médisance, la colère, l'envie, la convoitise y sont inconnues; on n'y sent ni les besoins du corps ni les mouvements de l'orgueil et de l'ambition. On n'y craint ni le démon, ni ses embûches, ni les supplices de l'en-

martyrii triumphus multiplici passionum genere adornatur, perque graviora tormenta, gratiora fuere et præmia. Dum catholica mater Ecclesia per totum orbem longe lateque diffusa, in ipso capite suo Christo Jesu edocta est contumelias crucis et mortem non timere, magis magisque roborata est non in resistendo, sed in perferendo. Universos autem quos agmine inclyto carcer pœnalis inclusit, pari et simili calore virtutis ad gerendum certamen gloria triumphalis inspiravit. O vere beata mater Ecclesia, quam sic honor divinæ dignationis illuminat, quam vincentium gloriosus Martyrum sanguis exornat, quam inviolatæ confessionis candida induit virginitas! Floribus ejus nec rosæ, nec lilia desunt. Certent nunc, Carissimi, singuli ad utrosque honores, amplissimas accipere dignitatum coronas, vel de virginitate candidas, vel de passione purpureas. In cælestibus castris pax et acies habent flores suos, quibus milites Christi coronantur.

Certaminis tempus breve, bravium sine fine. — 2. Dei enim ineffabilis et immensa bonitas etiam hoc providit, ut laborum quidem tempus et agonis non extenderet, nec longum faceret aut æternum; sed breve et, ut ita dicam, momentaneum; ut in hac brevi et exigua vita agones essent et labores; in illa vero quæ æterna est, corona et præmia meritorum; ut labores quidem cito finirentur, meritorum vero præmia sine fine durarent ; ut post hujus mundi tenebras visuri essent candidissimam lucem, et accepturi majorem passionum cunctarum acerbitatibus beatitudinem, testante hoc Apostolo, ubi ait : « Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad superventuram gloriam quæ revelabitur in nobis. » (*Rom.*, VIII, 16.) Quam læto sinu de prælio revertentes civitas cælestis excipit, de hoste prostrato trophæa ferentibus occurrit! Cum triumphantibus viris et feminæ veniunt, quæ cum sæculo sexum quoque vicerunt, et geminata gloria militiæ virgines cum pueris teneros annos virtutibus transeuntes. Sed et cetera fidelium turba aulæ perpetuæ regiam intravit, qui sinceritatem fidei inconcussis præceptorum cælestium disciplinis unita pace observaverunt. Ergo agite nunc, Fratres, aggrediamur iter vitæ, revertamur ad civitatem cælestem, in qua scripti sumus et cives decreti. « Non sumus hospites, sed cives sanctorum et domestici Dei; » (*Ephes.*, II, 19.) etiam illius heredes, coheredes autem Christi. Hujus nobis urbis januas aperiet fortitudo, et fiducia latum præbebit ingressum.

Vitæ beatæ descriptio. — 3. Consideremus ergo inclytam urbis illius felicitatem, in quantum considerare possibile est. Ut enim vere est, comprehendere nullus sermo sufficiet. Dicitur de ea in quodam loco sic, quod aufugiet ibi dolor et tristitia et gemitus. Quid hac vita beatius? Ibi non est paupertatis metus, non ægritudinis imbecillitas ; nemo læditur, irascitur nemo, nemo invidet, cupiditas nulla exardescit, nullum cibi desiderium, nulla honoris

fer; la mort ne peut y atteindre ni le corps ni l'âme, et la vie y est immortelle dans un bonheur éternel. Là, plus de discorde jamais; tout est union, harmonie dans la concorde qui est la même pour tous les Saints; tout est paix, tout est joie, tout est inaltérable repos. On vit au sein d'une clarté constante, bien différente de celle d'ici-bas, et d'autant plus riche qu'on jouit d'un bonheur plus grand. « Cette ville, » est-il écrit, « n'a pas besoin du soleil pour l'éclairer, parce que la gloire de Dieu l'éclaire et que l'Agneau en est le flambeau. » (*Apoc.*, XXI, 23.) Les Saints y brilleront éternellement comme des étoiles, et ceux qui enseignent la justice à leurs Frères y auront la splendeur du firmament. Il n'y aura donc point de nuit, point de ténèbres, point de nuages, point d'alternatives de chaud et de froid; toutes choses y auront une perfection telle que «nul œil n'a vu, nulle oreille n'a entendu, nul cœur n'a jamais conçu » (I *Corinth.*, II, 9,) rien de pareil, excepté l'œil, l'oreille et le cœur de ceux qui sont jugés dignes d'en jouir, dont les noms sont écrits au livre de vie, et qui, ayant lavé leurs robes dans le sang de l'Agneau, sont devant le trône de Dieu qu'ils servent nuit et jour. Là, point de vieillesse chargée d'incommodités, puisque tous ont trouvé la perfection et la plénitude de l'être en Jésus-Christ. Mais au-dessus de tous ces bonheurs est le bonheur de vivre en la société des Anges et des Archanges, des Trônes et des Dominations, des Principautés et des Puissances; de jouir de tous les priviléges accordés aux Vertus des cieux; de contempler les phalanges des Saints plus resplendissants que des astres, des Patriarches rayonnants de foi, des Prophètes radieux d'espérance, des Apôtres jugeant l'univers dans les douze tribus d'Israël, des Martyrs aux fronts desquels brille la couronne de la victoire; d'admirer les chœurs des blanches vierges entrelaçant leurs bras dans leurs célestes rondes. Quant au roi assis dans sa gloire au milieu de cette immortelle cour, quelle voix oserait en essayer le portrait. Il échappe à toute parole humaine; le cœur de l'homme ne saurait concevoir tant d'éclat, tant de beauté, tant de vertu, tant de gloire, tant de magnificence, tant de majesté. La gloire la plus grande des saints est de jouir de sa présence incomparable, de refléter les rayons de son ineffable majesté. Nous devrions accepter sans hésitation toute une vie de tourments et même pour un temps les épreuves de la Géhenne, ne serait-ce que pour voir Jésus-Christ venant dans sa gloire et pour être comptés au nombre de ses Saints; n'est-il donc pas juste que nous partagions toutes ses souffrances, nous qui sommes appelés à partager l'inestimable héritage de sa gloire?

4. Et qui peindrait, mes très-chers Frères, cette gloire des justes, cette joie immense des Saints, où la face de chacun « resplendira comme le soleil, » (*Matth.*, XIII, 43,) quand le Seigneur fera, dans le royaume de son Père, le recensement de son peuple, et distribuera les récompenses promises aux mérites et aux œuvres de chacun; quand il donnera les biens éternels et magnifiques du ciel en échange des biens périssables et vils de la terre; quand il conduira les Saints en la présence glorieuse du Père, les établissant dans l'éternelle Sion, afin que Dieu soit tout en eux tous; quand à ceux qui l'aiment il accordera l'éternité, l'immortalité, qu'il leur a conquise en les régénérant dans son sang; quand il leur ouvrira le paradis, le royaume des cieux dû à leur foi dans la vérité de ses promesses? Telles sont les vérités auxquelles doit s'attacher fermement notre intelligence

pulsatio, aut potestatis ambitio. Nullus ibi diaboli metus, insidiæ dæmonum nullæ, terror gehennæ procul, mors neque corporis neque animæ, sed immortalitatis munere vita jocunda. Nulla erit tunc usquam discordia; sed cuncta consona, cuncta convenientia; quia omnium Sanctorum una concordia; pax cuncta et lætitia continet, tranquilla sunt omnia et quieta. Jugis splendor, non iste qui nunc est, sed tanto clarior, quanto felicior; quia « civitas illa, » ut legitur, « non egebit lumine solis, sed Dominus omnipotens illuminabit eam, et lucerna ejus est Agnus; » (*Apoc.*, XXI, 23.) ubi Sancti fulgebunt ut stellæ in perpetuas æternitates, et sicut splendor firmamenti qui ad justitiam erudiunt multos. Quapropter nox ibi nulla, nullæ tenebræ, concursus nubium nullus, nec frigoris ardorisve asperitas ulla; sed talis quædam erit rerum temperies, quam « nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis adscendit, » (I *Cor.*, II, 9,) nisi illorum qui ea perfrui digni inveniuntur, quorum nomina scripta sunt in libro vitæ, qui et laverunt stolas suas in sanguine Agni, et sunt ante sedem Dei, serviuntque ei die et nocte. Non est senectus ibi, nec senectutis miseria, dum omnes occurrunt in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi. Verum super hæc omnia est consociari Angelorum et Archangelorum cœtibus, Thronis etiam et Dominationibus, Principatibus et Potestatibus, omniumque cælestium supernarumque Virtutum contuberniis perfrui, et intueri agmina Sanctorum splendidius sideribus micantia, Patriarcharum fide fulgentia, Prophetarum spe lætantia, Apostolorum in duodecim tribubus Israel orbem judicantia, Martyrum purpureis victoriæ coronis lucentia, Virginum quoque choros candentia serta gestantes inspicere. De rege autem qui horum medius residet, dicere vox nulla sufficit. Effugit enim omnem sermonem, atque omnem sensum humanæ mentis excedit decus illud, illa pulchritudo, illa virtus, illa gloria, illa magnificentia, illa majestas. Ultra enim omnem Sanctorum est gloriam, ipsius inæstimabilem adspicere conspectum, et splendore majestatis ejus irradiari. Si enim quotidie oporteret nos tormenta perferre, si ipsam gehennam parvo tempore tolerare, ut Christum videre possemus in gloria venientem et Sanctorum ejus numero sociari; nonne erat dignum pati omne quod triste est, ut tanti boni tantæque gloriæ participes haberemur?

4. Quæ erit illa, Fratres carissimi, justorum gloria, quam grandis Sanctorum lætitia, cum unaquæque facies « fulgebit ut sol, (*Matth.*, XIII, 43.) cum ordinibus distinctis populum suum Dominus in regno Patris sui cœperit recensere, et meritis atque operibus singulorum præmia promissa restituere; pro terrenis cælestia, pro temporalibus sempiterna, pro modicis magna præstare; adducere Sanctos in visionem Paternæ gloriæ, et facere in cælestibus considere, ut sit Deus omnia in omnibus, æternitatemque

dont la foi doit nous convaincre pleinement, que nous devons aimer de tout notre cœur; tels sont les biens que nous devons acquérir par la grandeur constante de nos œuvres. Et cette grandeur des œuvres est au pouvoir de chacun de nous; le royaume des cieux veut qu'on lui fasse violence; c'est-à-dire, mon Frère, que le royaume des cieux ne demande qu'à vous posséder vous-même. Il vaut d'autant plus que vous grandissez davantage; il suffit de vous donner à lui, pour que vous le possédiez. Que vous inquiétez-vous de ce que sera la récompense? Le Christ s'est livré lui-même, afin de vous posséder dans le royaume de son Père; donnez-vous de même à Jésus, soyez son royaume; que l'Esprit, non le péché, règne sur votre corps mortel, et vous conduise à la vie. Qu'il fasse sa joie de s'abreuver à cette source des œuvres du salut, quiconque désire obtenir les récompenses qui nous sont promises dans la vie éternelle.

Couronne de roses des Martyrs, couronne blanche des justes. — 5. Entrons volontiers, mes Frères, entrons sur-le-champ dans la carrière, et combattons pour la justice sous les yeux de Dieu et de Jésus-Christ. Nous sommes maintenant au-dessus du siècle et du monde; qu'aucun regret du monde et du siècle ne retarde nos pas. Si nous sommes vaillants, si nous sommes agiles, si le jour suprême nous trouve occupés à ce saint combat, le Seigneur et ses récompenses ne feront point défaut à nos mérites. Lui qui, dans les temps de persécution, a couronné ses héros des roses du martyre, couronnera pareillement de lis les fidèles observateurs de la justice dans les temps de paix. Ni Abraham, ni Isaac, ni Jacob n'ont été mis à mort; et pourtant les mérites de leur foi et de leur justice leur ont mérité le premier rang parmi les Patriarches; quiconque sera fidèle et juste et digne de louanges, partagera les honneurs qu'ils ont reçus. Ne l'oublions pas : nous devons faire la volonté de Dieu, non la nôtre; celui qui fait la volonté du Seigneur vivra éternellement, comme le Seigneur lui-même. Ainsi, mes très-chers Frères, que notre âme soit pure, notre foi inébranlable, notre vertu robuste, notre charité parfaite; soyons prêts à faire en toutes choses la volonté de Dieu, à ne jamais violer ses commandements. Gardons l'innocence dans la simplicité, la concorde dans la charité, la modestie dans l'humilité; soyons diligents pour notre salut, prompts à secourir ceux qui souffrent, miséricordieux envers les pauvres, constants dans la défense de la vérité, observateurs rigoureux d'un règlement de vie; que toutes nos actions fassent de nous de parfaits exemples de sainteté.

Combien il faut désirer la vie éternelle. — 6. Telle est la voie par laquelle les Saints nous ont devancés dans la patrie; si nous marchons sur leurs traces, nous parviendrons comme eux à la joie éternelle. Le paradis qui est leur patrie, est aussi la nôtre. Les Patriarches sont nos vrais aïeux; que ne hâtons-nous notre retour vers la patrie, où nous pourrons saluer tant d'êtres chers qui nous y attendent : des parents, des frères, des fils spirituels en grand nombre qui nous tendent les bras, qui sont entrés déjà dans le céleste port et qui n'ont d'autre inquiétude que notre salut. Les retrouver, nous jeter dans leurs bras, quelle joie ineffable et pour eux et pour nous! Qu'il est grand le bonheur de ceux qui attendent dans le ciel d'être réunis à ceux qui servent et serviront encore fidèlement Jésus sur la terre! Comment peindre leur félicité éternelle et sans mélange? Là règne dans la gloire le chœur des Apôtres, et dans la joie la troupe illustre

amatoribus suis et immortalitatem largiri, ad quam eos sanguinis sui vivificatione reparavit, denuo ad paradisum reducere, regna cælorum fide et veritate suæ pollicitationis aperire? Hæc inhæreant firmiter sensibus nostris, hæc intelligantur plena fide, hæc toto corde diligantur, hæc indesinentium operum magnanimitate adquirantur. Reposita est in potestate facientis; quia « regnum cælorum vim patitur. » Res ista, o homo, id est regnum cæleste aliud non quærit pretium quam te ipsum. Tantum valet quantum es tu; te da, et habebis illud. Quid turbaris de pretio? Christus semetiptum tradidit, ut adquireret te in regnum Deo Patri; ita et tu teipsum da, ut sis regnum ejus ac non regnet peccatum in mortali tuo corpore, sed spiritus in adquisitionem vitæ. Ad hanc igitur operum salutarium delectetur currere palmam, quicumque desiderat præmia repromissa in æterna sæcula.

Corona Martyrum purpurea, juste viventium candida. — 5. Libenter igitur, Fratres, ac prompte certemus, omnes in agone justitiæ Deo et Christo spectante curramus; et qui sæculo et mundo majores esse cœpimus, cursum nostrum nulla sæculi et mundi cupiditate tardemus. Si expeditos, si celeres, si in hoc operis agone currentes dies ultimus invenerit, nusquam Dominus meritis nostris ad præmium deerit remunerator. Qui coronam in persecutione purpuream pro passione donavit, ipse in pace viventibus pro justitiæ meritis dabit et candidam. Nam nec Abraham, nec Isaac, nec Jacob occisi sunt; et tamen fidei et justitiæ meritis honorati inter Patriarchas primi esse meruerunt; ad quorum congregatur convivium, quisquis fidelis et justus et laudabilis invenitur. Memores esse debemus voluntatem non nostram, sed Dei facere debere; quia qui fecerit ejus voluntatem, manet in æternum, quomodo et ille manet in æternum. Quapropter, Carissimi, mente integra, fide firma, virtute robusta, caritate perfecta parati ad omnem voluntatem Dei simus, conservantes fortiter Dominica mandata. In simplicitate servate innocentiam, in caritate concordiam, modestiam in humilitate, diligentiam in administratione, vigilantiam in adjuvandis laborantibus, misericordiam in fovendis pauperibus, in defendenda veritate constantiam, in disciplinæ veritate censuram; ne aliquid ad exemplum bonorum factorum desit in nobis.

Quam exoptanda vita æterna. — 6. Hæc sunt enim vestigia quæ nobis Sancti quique revertentes in patriam reliquerunt; ut illorum semitis inhærentes, sequeremur ad gaudia. Patriam quoque nostram paradisum cum illis computemus. Parentes Patriarchas jam habere cœpimus; ut quid non properamus et currimus, ut patriam nostram videre, et parentes salutare possimus? Magnus illic nos carorum numerus exspectat, parentum, fratrum, filiorum frequens nos et copiosa turba desiderat, jam de sua incolumitate secura, adhuc de nostra salute sollicita. Ad eorum

des Prophètes. Là, reçoit la couronne de la victoire la multitude innombrable des Martyrs; là, l'essaim des Vierges goûte des joies inaltérables; là, recueille de justes louanges la force d'âme des confesseurs. Là enfin paraît la récompense de tous ceux qui, fidèles aux préceptes du Seigneur, ont dédaigné les biens de la terre pour gagner les trésors du ciel. Hâtons-nous, mes très-chers Frères, de marcher sur leurs traces et d'imiter leur zèle, afin qu'il nous soit donné d'habiter bientôt avec eux et avec Jésus-Christ. Nous aurons pour guide dans cette voie l'auteur du salut, le prince de la lumière, le dispensateur de la joie, ce même Jésus-Christ notre Seigneur, qui vit et règne, avec Dieu le Père tout-puissant et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCX.

Sur la nativité de saint Etienne, premier martyr, I (1).

Etienne donné en exemple à toute l'Eglise. Son incorruptible chasteté. — 1. C'était hier la nativité de notre Sauveur; nous vénérons aujourd'hui avec une grande piété la mort de saint Etienne, martyr. Hier, nous étions rachetés à la vie éternelle; aujourd'hui, nous avons un exemple pour y parvenir. C'est donc avec raison que ces deux solennités se succèdent de près, l'une pour nous conduire à la vie par la foi, l'autre à la couronne par la persévérance. Saint Etienne a été un don de Dieu pour l'édification de l'Eglise entière. Encore laïque, il mérita d'être investi du diaconat; lévite, il eut l'honneur d'être le premier martyr. Quoique mêlé au commun des fidèles, il était déjà remarquable par ses vertus. Il suppléait à la noblesse du nom par celle de la foi. Disciple par le rang, il devint maître par l'exemple. Ceux dont il suivait les traces avec l'humilité de la foi, il les devança dans la voie du martyre. Il est écrit de lui dans les Actes des Apôtres, qu'il fut délégué par les Apôtres pour le service des veuves. Cela même qu'il fut préposé au soin des femmes, est un témoignage de son incorruptible chasteté. Il sera donc heureux, mes très-chers Frères, celui qui marchera sur ses traces et l'imitera, puisqu'il obtiendra la palme et la couronne du martyre.

Pourquoi Etienne dit qu'il voyait le Fils de l'homme, non le Fils de Dieu. — 2. Le passage des Actes des Apôtres qui vient de nous être lu et qui le concerne, outre l'admiration qu'il excite pour les faits en eux-mêmes, contient un sens caché plein de sublimes enseignements. « Voilà, » dit le bienheureux Etienne, « que je vois les cieux ouverts, et le Fils de l'homme debout à la droite de Dieu. » (*Act.*, VII, 55.) Remarquez-le bien, mes très-chers Frères : lorsque le bienheureux martyr a vu notre Seigneur Jésus-Christ debout à la droite de Dieu le Père, il atteste qu'il voit le Fils de l'homme, et il ne dit pas le Fils de Dieu. Il aurait paru cependant honorer davantage notre Seigneur en déclarant qu'il voyait le Fils de Dieu, qu'en disant : « Je vois le Fils de l'homme. » Mais un des-

(1) La plupart des MSS. le donnent sous le nom de S. Maxime. Toutefois, plusieurs de ces éditions le partagent en deux Sermons, et n'attribuent à S. Maxime que le dernier, qui commence ici à ces mots : « Le passage des Actes des Apôtres qui vient de nous être lu », etc., et que l'on trouve publié au nombre des Sermons de ce Saint. D'ailleurs, la dernière partie et la plus importante, à partir de ces paroles : « Imitons donc en quelque chose, mes très-chers Frères », etc., paraît être de S. Césaire, d'après les autres homélies de ce Père lui-même.

complexum et conspectum venire, quanta illis et nobis in commune lætitia est? Qualis illic cælestium voluptas conservorum societatem exspectantium? Quam summa et perpetua felicitas? Illic Apostolorum gloriosus chorus, illic Prophetarum exsultantium numerus insignis. Ibi Martyrum populus innumerabilis ob certaminum victoriam coronatur; illic clarissima Virginum turba lætatur; illic etiam Confessorum fortitudo laudatur. Ibi et illorum remuneratio censetur, qui præcepta Dominica servantes, ad cælestes thesauros terrena patrimonia transtulerunt. Ad hos, Dilectissimi, avida cupiditate properemus; ut cum his cito esse, et cito ad Christum venire contingat, eumque hujus itineris ducem habeamus, salutis auctorem, lucis principem, lætitiæ largitorem, qui vivit et regnat cum Deo Patre omnipotente et Spiritu Sancto in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCX (*a*).

In Natali S. Stephani Protomartyris, I.

Stephanus toti Ecclesiæ datus ad exemplum. Stephani sincerissima castitas. — 1. Hesterno die Natalem habuimus Domini Salvatoris; hodie summa devotione veneramur sancti martyris Stephani passionem; hesterno, redimimur ad præmium; hodierno, provocamur ad exemplum. Bene ergo hesternæ solemnitati festivitas hodierna conjuncta est; ut illa credentes eveheret ad vitam, hæc confitentes duceret ad coronam. Omni ergo Ecclesiæ beatus Stephanus datus est ad profectum. Adhuc laicus diaconii meruit electionem, et levita martyrii obtinuit principatum. In plebe adhuc positus erat; sed jam virtutibus eminebat. Humilis erat loco; sed celsus fide. Discipulus erat ordine; sed factus est magister exemplo. Quos sequebatur devotione fidei, præcessit velocitate martyrii. Scriptum est enim de eo in Actibus Apostolorum, quod ad ministerium viduarum sit ab Apostolis deputatus. In hoc etiam quod præpositus est feminis, testimonium meruit sincerissimæ castitatis. Beatus ergo erit, carissimi Fratres, qui hunc sectatus, qui hunc imitatus fuerit; et pudicitiæ enim palmam, et martyrii consequetur coronam.

Cur Filium hominis, non Filium Dei videre se testatus est. — 2. De quo et lectio Actuum Apostolorum, quæ nobis hodie lecta est, dilectissimi Fratres, cum plurimum habeat in ipsa specie admirationis, non minus tamen continet in mysterio dignitatis. «Ecce,» inquit beatus Stephanus, «video cælos apertos, et Filium hominis stantem a dextris Dei.» (*Act.*, VII, 55.) Considerate adtentius, dilectissimi Fratres, cum beatus Martyr Dominum Jesum Christum ad dexteram Dei Patris stare vidisset, cur sese Filium hominis videre testatus est, et non potius Filium Dei; cum utique plus delaturus Domino honoris videretur, si se Dei potius quam hominis Filium videre dixisset? Sed certa ratio postulabat, ut hoc ita et ostenderetur in cælo, et prædicaretur in

(*a*) Olim de Sanctis, v, et post in Appendice, LXXI.

sein providentiel voulait que ce mystère fut ainsi montré dans le ciel et révélé sur la terre. Les Juifs, en effet, se scandalisaient uniquement de ce que notre Seigneur Jésus-Christ, étant Fils de l'homme selon la chair, est en même temps appelé Fils de Dieu. C'est donc avec raison que l'Ecriture divine rappelle que le Fils de l'homme est assis à la droite de Dieu le Père. C'est pour confondre l'incrédulité des Juifs que Jésus se montrait au saint martyr dans le ciel tel que des impies le niaient sur la terre; la céleste vérité lui rendait le témoignage que des imposteurs lui refusaient ici-bas.

S'il y a une différence entre les Martyrs, Etienne est le premier de tous. — 3. Quoique, d'après le psaume qui a été lu, la mort des Saints du Seigneur soit précieuse devant ses yeux, (*Psalm.*, cxv, 15,) s'il peut exister quelque distinction entre les martyrs, la première place doit être donnée à celui qui fut le premier. Après avoir été élu diacre par les Apôtres, saint Etienne devança les Apôtres eux-mêmes dans une mort bienheureuse et triomphante; ainsi lui qui leur était inférieur par le rang, devint le premier grâce à sa Passion; de disciple qu'il était, il devint maître par le martyre, accomplissant les paroles du Prophète dans le même psaume : « Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens qu'il m'a faits? » (*Psalm.*, cxv, 12.) Le premier de tous, le martyr Etienne voulut rendre au Seigneur ce qu'il avait reçu de lui comme tout le genre humain. Le premier, il rendit au Sauveur la mort qu'il a daigné souffrir pour tous les hommes.

Admirable charité d'Etienne. — 4. L'Ecriture Sainte ajoute ensuite : « S'étant mis à genoux, il jette un grand cri, disant : Seigneur, ne leur imputez point ce péché. » (*Act.*, vii, 59.) Voyez, mes très-chers Frères, la grandeur d'âme du héros chrétien et son admirable charité. Au milieu de la persécution, il prie pour ses persécuteurs; sous cette grêle de pierres, quand un autre eût peut-être oublié les êtres les plus chers, il intercède auprès de Dieu pour ses ennemis. Que disait-il en effet pendant qu'on le lapidait? « Seigneur, ne leur imputez point ce péché. » Il s'affligeait donc plus en ce moment de leur péché que de ses propres blessures; plus de leur impiété que de sa mort. Et c'était avec raison, d'ailleurs ; leur impiété était à plaindre de tout point, tandis qu'il n'y avait en son trépas aucun motif de tristesse. Leur impiété était suivie de la mort éternelle ; sa mort, de la vie qui ne finit point. Imitons donc en quelque chose, mes très-chers Frères, la foi d'un si grand maître, la charité d'un si glorieux Martyr. Ayons, au moins pour nos frères en Jésus-Christ, cet amour qu'il montra pour ses ennemis ; tandis que, ce qui est le pire de tout, non contents de ne pas être charitables envers nos ennemis, parfois nous n'avons point pour nos amis une affection sincère.

Pardonner à ses ennemis. — 5. Je ne saurais, dira quelqu'un, aimer un ennemi, dont j'endure chaque jour les plus dangereuses attaques. Qui que vous soyez, vous qui parlez ainsi, pendant que vous voyez ce que vous fait cet homme, considérez-vous ce que vous faites à Dieu ? Quand vous avez commis envers Dieu de bien plus graves offenses, pourquoi ne pardonnez-vous pas un peu à votre prochain, afin que Dieu daigne vous pardonner beaucoup? Souvenez-vous de la promesse que la Vérité elle-même vous a faite dans l'Evangile, du gage qu'elle a voulu, en quelque sorte, vous donner, du pacte qu'elle a fait avec vous : « Si vous remettez aux hommes leurs fau-

mundo. Omne enim Judæorum scandalum in hoc erat, cur Dominus noster Jesus Christus, qui secundum carnem erat filius hominis, esse etiam Dei Filius diceretur. Ideo ergo pulchre Scriptura divina Filium hominis ad dexteram Dei Patris stare memoravit, ut ad confutandam Judæorum incredulitatem ille Martyri ostenderetur in cælo, qui a perfidis negabatur in mundo ; et illi testimonium cælestis Veritas daret, cui fidem terrena impietas derogaret.

Si distant inter se Martyres, præcipuus est Stephanus — 3. Unde licet juxta Psalmum qui lectus est, pretiosa sit in conspectu Domini mors sanctorum ejus, (*Psal.* cxv, 15,) si quid tamen distare inter Martyres potest, præcipuus videtur esse, qui primus est. Nam cum sanctus Stephanus ab Apostolis diaconus ordinatus sit, Apostolos ipsos beata ac triumphali morte præcessit; ac sic qui erat inferior ordine, primus factus est passione ; et qui erat discipulus gradu, magister cœpit esse martyrio, complens illud quod beatus Propheta in Psalmo qui lectus est dixit : « Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi ?» (*Psal.* cxv, 12.) Retribuere enim primus voluit Stephanus martyr Domino, quod cum omni humano genere accepit a Domino. Mortem enim quam Salvator dignatus est pro omnibus pati, hanc ille primus reddidit Salvatori.

Mira Stephani caritas. — 4. Post hæc subjecit Scriptura sacra, et ait : « Positis genibus clamavit dicens : Domine, ne statuas illis hoc peccatum. » (*Act.*, vii, 59.) Videte, dilectissimi Fratres, affectum beati viri, videte magnam et admirabilem caritatem. In persecutione positus erat, et pro persecutoribus deprecabatur ; atque in illa lapidum ruina, quando alius oblivisci poterat etiam carissimos suos, ille Domino commendabat inimicos. Quid enim dicebat cum lapidaretur ? « Domine, ne statuas illis hoc peccatum. » Plus itaque tunc illorum dolebat peccata, quam sua vulnera; plus illorum impietatem, quam suam mortem dolebat. Et recte plus; in illorum quippe impietate erant multa quæ plangi, in illius autem morte non erat quod debuisset doleri. Illorum impietatem mors sequebatur æterna ; hujus autem mortem vita perpetua. Imitemur ergo in aliquo, dilectissimi Fratres, tanti magistri fidem, tam præclari Martyris caritatem. Diligamus nos hoc animo in Ecclesia fratres nostros, quo ille tunc dilexit inimicos suos. Sed, quod pejus est, aliquoties non solum inimicos non diligimus, sed nec amicis quidem fidem integram custodimus.

Inimicis indulgere. — 5. Sed dicit aliquis: Non possum diligere inimicum meum, quem quotidie velut hostem patior crudelissimum. O quicumque ille es, adtendis quid tibi fecerit homo, et non consideras quid tu feceris Deo? Cum enim tu multum graviora in Deum peccata commiseris, quare non dimittis homini parum, ut tibi Deus dignetur dimittere multum? Recole quid tibi in Evangelio Veritas ipsa promiserit, et quam tibi quodammodo cau-

tes, votre Père céleste vous remettra aussi vos péchés; mais si vous ne les remettez point aux hommes, votre Père ne vous remettra point non plus vos péchés. » (*Matth.*, VI, 14, 15.) Vous voyez, mes très-chers Frères, que la grâce divine a mis en notre pouvoir de mériter la récompense ou le châtiment. « Si vous pardonnez, » dit-il, « il vous sera pardonné. » Je l'ai dit souvent, et souvent encore je dois le répéter, afin que nul ne s'y trompe et ne se fasse illusion : Celui qui a de la haine ici-bas, ne serait-ce que contre un seul homme, perd entièrement le fruit de ses bonnes œuvres aux yeux de Dieu. Saint Paul ne ment point, quand il dit : « Distribuerais-je toutes mes richesses pour nourrir les pauvres, et livrerais-je mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, tout cela ne me sert de rien. » (I *Corinth.*, XIII, 3.) Le bienheureux saint Jean confirme ainsi ce précepte : « Celui qui n'aime point son frère demeure dans la mort; » (I *Johann.*, III, 14.) et plus loin : « Tout homme qui hait son frère est homicide. » (*Ibid.*, 15.) Il faut ici par le mot frère entendre tout homme, puisque nous sommes tous frères en Jésus-Christ. Ainsi quiconque n'a pas la charité, qu'il n'attende rien de sa virginité, qu'il ne mette point sa confiance ni dans les aumônes, ni dans les jeûnes, ni dans les prières; tant qu'il gardera une haine en son cœur, il ne pourra, ni par ces bonnes œuvres, ni par d'autres, apaiser le courroux de Dieu contre lui. S'il veut se rendre Dieu propice, qu'il ne repousse pas un bon conseil; qu'il écoute, non ma parole, mais celle du Seigneur lui-même : « Si vous présentez, » dit-il, « votre offrande à l'autel, et que là vous vous souveniez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez-là votre offrande devant l'autel, et allez d'abord vous réconcilier avec votre frère, et alors revenant vous présenterez votre offrande. » (*Matth.*, V, 23.) Et nous, portant des divisions en nous-mêmes et des embûches en nos cœurs, comme si nous avions la conscience en paix, nous osons nous approcher de l'autel, sans trembler devant cette parole de l'Ecriture : « Celui qui mange de ce pain et boit de cette coupe indignement, mange et boit sa propre condamnation. » (I *Corinth.*, XI, 29.)

Difficulté de pardonner, mais grandeur de la récompense obtenue. On souffre l'offense par espoir d'un gain terrestre ou par crainte d'autrui; combien plus doit-on la souffrir par amour de Dieu. — 6. C'est une œuvre bien difficile, dira quelqu'un, que d'aimer ses ennemis, de prier pour ses persécuteurs. Je ne le nie point, mes Frères : c'est une œuvre bien difficile en cette vie, mais à laquelle est réservée une bien glorieuse récompense en l'autre. En aimant votre ennemi, vous devenez l'ami de Dieu; plus encore, vous devenez son fils, selon la parole du Seigneur lui-même : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, afin que vous soyez les enfants de votre Père qui est dans les cieux. » (*Matth.*, V, 44, 45.) Si quelque homme riche de ce monde voulait vous faire son fils d'adoption, comme vous lui seriez soumis, quelles indignités de la part de ses serviteurs, quelles dures charges, et parfois même quels honteux reproches ne supporteriez-vous pas, afin d'obtenir un héritage caduc et fragile? Ce qu'un autre endure en vue de quelques biens terrestres, souffrez-le pour obtenir la vie éternelle. La raison nous montre avec la dernière évidence que nous pouvons, mais que nous ne voulons pas souffrir les injures par amour de Dieu. Qu'une personne puissante nous offense, qu'elle nous outrage en face; loin de lui rendre la pareille, nous n'o-

tionem fecerit, vel quale pactum tecum inierit : « Si enim, inquit, dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet et vobis Pater vester cælestis peccata vestra. Si autem non dimiseritis, nec Pater vester dimittet debita vestra. » (*Matth.*, VI, 14, 15.) Videtis, Fratres, quia cum Dei gratia in potestate nostra positum est, qualiter a Domino judicemur. « Si, inquit, dimiseritis, dimittetur vobis. » Nam sæpe dixi, Fratres, et frequentius dicere debeo, nemo se circumveniat, nemo se seducat. Qui vel unum hominem in hoc mumdo odio habet, quidquid Deo in operibus bonis obtulerit, totum perdit; quia non mentitur Paulus apostolus, dicens : « Si dedero omnes facultates meas in cibos pauperum, et si tradidero corpus meum, ita ut ardeam; caritatem autem non habuero, nihil mihi prodest. » (I *Cor.*, XIII, 3.) Quam rem etiam beatus Johannes confirmat, dicens : « Omnis enim qui non diligit fratrem suum, manet in morte; » (I *Johan.*, III, 14.) et iterum : « Qui fratrem suum oderit, homicida est. » (*Ibid.*, 15.) Hoc loco fratrem, omnem hominem oportet intelligi; omnes enim in Christo fratres sumus. Nemo itaque sine caritate de virginitate præsumat, nemo de eleemosynis, nemo de jejuniis, nemo de orationibus confidat; quia quandiu inimicitiam in corde tenuerit, neque istis, neque aliis quibuslibet bonis operibus placare sibi Dominum poterit. Sed si vult sibi habere propitium Dominum, non dedignetur audire consilium bonum. Audiat non me, sed ipsum Dominum suum : « Si offers, inquit, munus tuum ad altare, et ibi recordatus fueris quia frater tuus habet aliquid adversum te, relinque ibi munus tuum ante altare, et vade prius reconciliari fratri tuo; et tunc veniens offeres munus tuum. » (*Matth.*, V, 23.) Et nos pugnas habentes intrinsecus, et dolos in corde versantes, quasi qui bonam conscientiam habeamus, præsumimus accedere ad altare, non timentes quod scriptum est : «Qui manducat et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit. » (I *Cor.*, XI, 29.)

Difficultatem quidem habet, sed et ingens præmium. Id observatur ob terrenam spem, vel propter timorem; quanto magis per amorem. — 6. Sed dicit aliquis : Grandis labor est, inimicos diligere, pro persecutoribus supplicare. Nec nos negamus, Fratres, non parvus quidem labor est in hoc sæculo; sed grande erit præmium in futuro. Per amorem hominis inimici efficieris amicus Dei; immo non solum amicus, sed etiam filius; sicut ipse Dominus dixit : « Diligite inimicos vestros, benefacite his qui vos oderunt; ut sitis filii Patris vestri, qui in cælis est. » (*Matth.*, V, 44, 45.) Si te aliquis homo dives in hoc sæculo vellet adoptivum filium facere, quomodo servires, quas indignitates etiam servorum ejus, quæ servitia durissima et aliquoties turpissima sustineres convitia, ut ad caducam et fragilem hereditatem ipsius pervenires? Quod ergo alius sustinet propter substantiam terrenam, tu sustine propter vitam æternam.

sons même pas lui répondre avec dignité. Pourquoi? de peur que ce puissant personnage ne nous fasse essuyer des humiliations plus grandes encore. La résignation qu'un homme arrache à notre crainte, Jésus-Christ était en droit de l'exiger de notre amour. Quand c'est un homme puissant qui sévit contre nous, nous gardons le silence, nous n'osons souffler mot; quand au contraire c'est un égal ou parfois un inférieur qui nous blesse même légèrement, nous nous redressons, comme un animal en courroux ; toute patience, tout souvenir de Dieu s'efface; ou nous vengeons sur l'heure l'offense reçue, ou nous nous préparons assurément à une éclatante revanche. Pourquoi tant de patience, quand l'injure vient d'en haut, et tant de colère, quand elle vient d'en bas? Là, nous craignons un homme ; ici, nous ne voulons pas craindre le Seigneur. Ainsi, je vous en conjure, mes Frères, autant qu'il est en nous, avec le secours de Dieu, accoutumons nos cœurs à la patience; appliquons-nous à remplir le rôle de médecins à l'égard de tous les méchants; ne haïssons pas l'homme lui-même, n'ayons de haine que pour sa malice. Prions pour les bons, afin qu'ils deviennent meilleurs; pour les pervers, afin qu'ils aient recours aux remèdes de la pénitence et qu'ils se corrigent de leurs défauts. Qu'il daigne exaucer nos prières, celui qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXI.

Sur la Nativité de saint Etienne, II (1).

CHAP. I. *Etienne signifie couronne.* — 1. C'était hier une bien grande fête, la nativité radieuse de notre Sauveur Jésus-Christ ; c'est aujourd'hui le glorieux anniversaire du martyre de saint Etienne. Le monde entier connaît les mérites de ce héros de la foi, qui mourut pour elle dès les premiers temps de l'Eglise, dans la ville même de Jérusalem. C'est là qu'il remplit le ministère de diacre, et là que, dans la fleur de la jeunesse, et paré de toutes les grâces de son âge, il fit le sacrifice de son sang. Sa Passion est glorieuse et bien digne d'admiration. Quand tout à l'heure les Actes des Apôtres nous en faisaient le récit, elle n'a pas seulement ému nos oreilles, et nous l'avons contemplée avec les yeux de la foi. Le chef des Martyrs Jésus-Christ a souffert le premier pour nous, nous laissant son exemple, afin que nous marchions sur ses traces. Le bienheureux Etienne a été le premier à le suivre dans la voie de sa Passion en confessant la foi; lapidé par les Juifs, il mérita la couronne que semblait lui présager son nom venu du grec où il signifie couronne. Il s'appelait couronne, il portait d'avance en son nom la palme du martyre. Quand on le lapidait, non content de ne pas désirer de tirer vengeance de ses persécuteurs, il demandait à Dieu de leur pardonner. Il se souvenait de ces paroles de

(1) On le lit sous le nom de S. Augustin, dans le Bréviaire romain, le jour de l'octave de S. Etienne. Les Pères de Louvain l'ont pourtant rejeté; ils affirment qu'on en trouve une grande partie dans le Sermon d'Eusèbe qui commence ainsi : « Quoties caritatem vestram. » Nous avons vainement cherché, parmi les Sermons d'Eusèbe, cet exorde, tandis qu'on trouve ici des extraits de S. Augustin, Sermon XXXIV, chap. x.

Convincimur enim certissima ratione, quia propter Deum possumus quidem, sed nolumus injurias sustinere. Denique si nobis aliqua potens persona injuriam facit, si nos etiam in faciem maledicit; nec respondere aliquid asperum, non dicam vicem reddere audemus. Quare hoc ? Ne ab illa persona potente adhuc majora quam pertulimus, patiamur. Quod a nobis extorquet hominis timor, debuerat a nobis exigere Christi amor. Si ergo potens persona contra nos sævit, tacemus, et nihil dicere ausi sumus; si vero æqualis aut forte inferior vel levem nobis contumeliam fecerit, quasi feræ bestiæ, sine ulla patientia ac sine aliqua Dei contemplatione consurgimus ; et aut in præsenti nostram injuriam vindicamus, aut certe ad majorem vicem reddendam nostrum animum præparamus. Quid est hoc, quod quando potens persona nobis injuriam infert, patienter accipimus ; quando inferior, nimio furore succendimur? Quia ibi timuimus hominem; hic Deum timere nolumus. Unde rogo vos, Fratres, quantum possumus, cum Dei adjutorio cor nostrum ad patientiam præparemus, et in omnibus malis hominibus medicorum vicem agere studeamus, et non ipsos homines, sed ipsorum malitiam odio habeamus. Pro bonis oremus, ut cito ad emendationem vitæ per pœnitentiæ medicamenta confugiant. Quam rem orantibus vobis ipse præstare dignetur, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCXI (*a*).

In Natali sancti Stephani, II.

CAP. I. *Stephanus corona.* — 1. Post hesternum festivissimum diem, quo Salvatoris nostri Christi nativitas illuxit, etiam hodiernus dies beati martyris Stephani corona illustratur. Martyris illius merita nulla pars orbis ignorat; passus est enim in ipsi principio Ecclesiæ, in ipsa urbe Jerosolyma. Ibi et diaconus ministravit, et in ipso juventutis flore decorem ætatis suæ sanguine purpuravit. Passio ejus insignis est, atque mirabilis valde. Hanc modo de libro Actuum Apostolorum, cum legeretur, non solum audimus, sed etiam oculis fidei exspectavimus. Christus ergo caput Martyrum prior passus est pro nobis, relinquens nobis exemplum ut sequamur vestigia ejus. Cujus passionis vestigia prior secutus beatissimus Stephanus confitendo Christum, lapidatus a Judæis coronam meruit, tanquam suo sibi nomine impositam. Stephanus enim Græce, Latine Corona appellatur. Jam corona nomen habebat ; et ideo palmam martyrii suo nomine præferebat. Qui cum lapidaretur, non solum non expetebat de persecutoribus reportare vindictam; sed eis potius a Deo veniam postulabat. Meminerat enim dixisse Dominum : « Mihi vindictam, ego retribuam, dicit Dominus; » (*Deut.*, XXXII, 35.) et iterum : « Ne dixeris : Ulciscar me de inimicis meis, sed exspecta Dominum, ut tibi auxilium sit. » (*Proverb.*, XX, 22.) Exspec-

(*a*) Olim de Sanctis, II, et post in Appendice, LXX.

Dieu : « Je me vengerai moi-même, a dit le Seigneur ; » (*Deut.*, XXXII, 35.) et ailleurs : « Ne dites point : Je me vengerai de mes ennemis ; mais attendez que le Seigneur vous vienne en aide. » (*Prov.*, XX, 22.) Dieu nous ordonne d'attendre, afin que nous soyons vengés avec les saints Martyrs au jour de la justice à venir. Heureux ceux qui attendent le Seigneur, parce qu' « ils posséderont la terre en héritage, » (*Psalm.* XXXVI, 9,) je veux parler de cette terre dont la possession est assurée aux justes.

CHAP. II. *L'homme avide de vengeance sera châtié. Saint Etienne aime et corrige en même temps.* — 2. Vous cherchez, chrétien, à vous venger de votre adversaire pour quelque injure qu'il vous a faite ; vous êtes bouillant de colère, vous respirez la vengeance, vous avez hâte de l'exercer. Contemplez Jésus, le médecin de vos maux, contemplez le Rédempteur de votre âme. Pour vous il a été cloué à la croix, et il n'est pas encore vengé ; et vous avez soif de vengeance, ne voulant pas imiter un si grand maître ? S'il a voulu souffrir, c'est pour vous donner sa patience en exemple. Voyez-le sur cette croix, où il prépare à vos défaillances le remède de son sang. Voyez-le suspendu à ce bois sacré, du haut duquel il vous enseigne comme du haut de son tribunal. Entendez-le prier : « Mon Père, » dit-il, « pardonnez-leur ; car ils ne savent ce qu'ils font. » (*Luc.*, XXIII, 34.) Jésus-Christ, dites-vous, a pu parler ainsi, et je ne saurais le faire ; je ne suis qu'un homme, il est l'Homme-Dieu. De quoi sert que Dieu se soit fait homme, si l'homme ne se corrige point ? Mais je vous parle comme à un homme. Puisque vous ne sauriez imiter votre Seigneur, jetez les yeux sur Etienne, son serviteur comme vous. Etienne était un grand saint ; mais était-il Dieu ? il n'était absolument qu'un homme comme vous ; seulement, ce qu'il fit, il n'aurait pu le faire, sans la grâce du Dieu que vous priez comme lui. Ce qu'il fit, le voici : il aimait et il corrigeait en même temps les Juifs auxquels il parlait. Je dois montrer comment il corrigeait et comment il aimait. Ecoutez-le quand il corrige : « Hommes à la tête dure, » s'écrie saint Etienne parlant aux Juifs, « hommes à la tête dure, incirconcis de cœur et d'oreilles, vous résistez toujours au Saint-Esprit. Lequel des Prophètes vos pères n'ont-ils pas persécuté ? » (*Act.*, VII, 51.) Vous entendez comment il châtie ; voyez maintenant comment il aime. Les Juifs s'irritent, ils grincent des dents, ils vont rendre le mal pour le bien, ils s'arment de pierres et lapident le serviteur de Dieu. C'est ici que se montrent la patience et l'amour de saint Etienne ; c'est ici qu'apparaissent sa victoire et son triomphe sur le démon. Nous l'avons entendu sévir contre les Juifs qui se taisaient ; voyons s'il les aime quand ils se déchaînent contre lui. Nous avons vu son zèle à les réprimander ; admirons son amour pour eux, qui le lapident.

CHAP. III. *Debout, il pria pour lui-même ; à genoux, il pria pour ses ennemis.* — 3. Représentons-nous la lapidation de saint Etienne. Il est là, devant nos yeux : voilà le membre de Jésus-Christ, voilà l'atlhète de Jésus-Christ. Représentons-nous en même temps Celui qui fut cloué à l'arbre du salut. L'un est crucifié ; l'autre, lapidé. Celui-là dit : « Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » (*Luc.*, XXIII, 34.) Et celui-ci, que dit-il ? Ecoutons-le, et que tous nos efforts tendent à l'imiter. D'abord saint Etienne se tenant debout prie pour lui-même en ces termes : « Seigneur Jésus, recevez mon esprit. » Il se met en-

tare nos jubet Deus, ut in die futuræ retributionis cum sanctis Martyribus vindicemur. Beati enim qui exspectant Dominum, quoniam ipsi « hereditate possidebunt terram ; » (*Psal.* XXXVI, 9.) illam scilicet terram, quæ justis est sine dubio præparata.

CAP. II. *Vindictæ cupidus coercetur. Stephanus et sævit et diligit.* — 2. Tu autem, o Christiane, quæris vindicari de adversario tuo qui tibi forsitan injuriam fecit ; æstuas, furis, anhelas, festinas vindicari. Adtende Christum medicum ægritudinis tuæ, adtende redemptorem animæ tuæ. Propter te pependit in ligno, et nondum est vindicatus ; et tu vis vindicari, et non vis tantum et talem magistrum imitari ? Ideo pati voluit, ut tibi patientiæ suæ demonstraret exemplum. Vide pendentem, et tibi languenti de suo sanguine medicamentum conficientem. Vide pendentem, et tibi de ligno tanquam de tribunali præcipientem. Audi precantem : « Pater, inquit, ignosce illis ; quia nesciunt quid faciunt. » (*Lucæ*, XXII, 34.) Sed potuit hoc Christus, dicis mihi ; ego non possum ; ego enim homo sum, ille Deus homo. Deus ergo ut quid homo, si non corrigitur homo ? Sed ecce tibi loquor, o homo. Multum est ad te imitari Dominum tuum ; adtende Stephanum conservum tuum. Certè Stephanus sanctus homo erat, an Deus ? Plane homo erat, hoc erat quod tu ; sed quod fecit, non fecisset, nisi donante illo quem rogas et tu. Vide tamen quid fecerit ; loquebatur Judæis, sæviebat et diligebat. Utrumque debeo demonstrare, et sævientem et diligentem. Audi sævientem : « Dura cervice, » verba sunt sancti Stephani, quando loquebatur Judæis, « Dura cervice, et non circumcisi corde et auribus, vos semper Spiritui Sancto restitistis. Quem Prophetarum non occiderunt patres vestri ? » (*Act.*, VII, 51.) Audisti sævientem ; audi et diligentem. Irati illi facti et gravius inardescentes, et mala pro bonis reddentes, ad lapides cucurrerunt, et Dei famulum lapidare cœperunt. Hic probemus sancti Stephani patientiam et dilectionem ; hic victorem diaboli triumphatoremque cernamus. Audivimus sævientem adversus tacentes ; videamus si diligat sævientes. Sæviebat adversus tacentes ; videamus si diligat lapidantes,

CAP. III. *Pro se stans oravit ; pro inimicis genu flexo.* — 3. Ecce Stephanus lapidatur, sic constitutus quasi ante oculos nostros. Ecce membrum Christi, ecce athleta Christi. Inspice illum qui primo pependit in ligno. Crucifigebatur ille ; iste lapidabatur. Ille dixit : « Pater, ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt ; » (*Lucæ.*, XXIII, 34.) iste quid dicit ? Audiamus illum, si forte vel ipsum possimus imitari. Primo beatus Stephanus stans oravit pro se, et ait : « Domine Jesu, accipe spiritum meum. » Deinde genu flexit, et flexo genu, ait : « Domine ne statuas illis hoc peccatum ; et hoc dicto obdormivit. » (*Act.*, VII, 58, 59.) O felix somnus et quies vera ! Ecce quid est requiescere, pro inimicis suis orare. Sed paululum, quæso te, sancte Stephane, expone nobis nescio

suite à genoux, et s'écrie : « Seigneur, ne leur imputez point ce péché. Et quand il eut dit cela, il s'endormit. » (*Act.*, VII, 58, 59.) Sommeil heureux, véritable repos! Se reposer, c'est prier pour ses ennemis. Mais je vous en prie, glorieux Martyr, montrez-nous la raison de cette différence : Vous restez debout, quand vous priez pour vous-même, tandis que vous vous mettez à genoux afin de prier pour vos ennemis. Etienne répondrait assurément ce que nous avons déjà compris : Je suis resté debout quand je priais pour moi-même, parce qu'il ne m'était d'aucune fatigue d'invoquer pour moi le Dieu que j'ai fidèlement servi. Celui qui prie pour le juste n'éprouve aucune fatigue, et c'est pourquoi Etienne demeura debout quand il priait pour lui-même. Quand il en vient à invoquer Dieu pour les Juifs, pour les meurtriers de Jésus-Christ, pour les meurtriers des Saints, pour ses propres lapidateurs, il sent que leurs impiétés sont si nombreuses et si grandes, qu'il est difficile d'en obtenir le pardon; il se met donc à genoux, et dit : « Seigneur, ne leur imputez point ce péché. » Ainsi, mes bien chers Frères, si vous ne pouvez imiter Jésus-Christ, imitez du moins son serviteur, imitez saint Etienne, imitez tous les saints Martyrs. Ils étaient des hommes, des serviteurs de Dieu comme vous, nés comme vous à cette vie; ils étaient nés comme vous, mais ils ont été couronnés par Jésus-Christ.

SERMON CCXII.

Sur la Nativité de saint Etienne, III (1).

1. Que le Seigneur me fasse la grâce de vous adresser quelques considérations utiles au salut, lui qui fit à saint Etienne la grâce de prononcer de si courageuses paroles, etc... Il vit Jésus-Christ, en confessant Jésus-Christ, en mourant pour lui, en s'empressant de retourner à lui. Le Seigneur sur la croix prie ainsi pour ses persécuteurs : « Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. »(*Luc.*, XXIII, 34.) Etienne, etc.... Comment celui-ci pourrait-il ne pas être au ciel, où est celui qu'il a suivi, celui qu'il a imité? Il a triomphé, il a reçu la couronne.

CHAP. III. *Le salut du peuple est la couronne et la joie du prêtre. Le prêtre dispense les choses de Dieu, les fidèles les reçoivent.* — 2. Assurément votre édification est notre couronne, et votre salut est notre joie; je dis votre salut à la fois temporel et éternel. « Nous avons en effet, » selon la parole de l'Apôtre, « la promesse de la vie présente et de la vie future. » (I *Timoth.*, IV, 8.) Mais Dieu départit la santé en ce monde aux hommes et aux bêtes, aux méchants comme aux bons. Ce bien-être de la vie présente, les Martyrs l'ont méprisé pour obtenir le salut éternel. Vous vous réjouissez sans doute de voir notre santé florissante; à notre tour, nous nous réjouissons en Jésus-Christ de ce que vous possédez le même bien. Mais surtout conduisez-vous de telle sorte, que vous fassiez notre joie au jour du jugement. Ce que l'Apôtre a dit au sujet de son administration, si grande et si vaste que c'est de bien loin que nous marchons sur ses traces, ce qu'il disait au peuple de Dieu qu'il édifiait, il le disait pour nous « Ma joie et ma couronne. » (*Philipp.*, IV, 1.) Tous ceux dont les progrès en Jésus-Christ sont les fruits de nos labeurs, tous sont notre joie et notre couronne. Notre

(1) Il paraît pour la première fois dans l'Appendice. Les PP. de Louvain le regardaient comme douteux; d'autres docteurs l'ont absolument rejeté. La première partie ne diffère en rien du sermon de S. Augustin sur S. Etienne, qui est ailleurs le LI[e] sur divers sujets. La fin, quoiqu'elle ne paraisse avoir aucun rapport avec la fête de ce jour, est dans le style de S. Augustin.

quid quare pro te stans orasti, et pro inimicis genu flexisti. Responderit fortasse quod intelligimus : Pro me stans oravi, quia pro me, qui recte Deo servivi, orando et impetrando non laboravi. Quia qui pro justo orat, non laborat, ideo pro se stans oravit. Ventum est ut oraret pro Judæis, pro interfectoribus Christi, pro interfectoribus sanctorum, pro lapidatoribus suis; adtendit tam multam et magnam esse impietatem ipsorum, quæ difficile donari posset; genu flexit, et ait : « Domine, ne statuas illis hoc peccatum. » Ergo, Carissimi, si non potestis imitari Dominum, imitamini conservum, imitamini sanctum Stephanum, imitamini omnes Martyres sanctos. Homines erant, conservi tui erant, sicut tu nati erant, sicut tu nati, sed a Christo sunt coranati.

SERMO CCXII (*a*).

In Natali sancti Stephani, III.

I. Donet mihi Dominus pauca dicere salubriter, qui donavit sancto Stephano tanta dicere fortiter, etc. Vidit Christum, confitens Christum, moriturus pro Christo, perrecturus ad Christum. Dominus in cruce pendens pro inimicis suis ait : « Pater, ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt. » (*Luc.*, XXIII, 34.) Stephanus, etc. Quomodo non posset ibi iste esse, ubi erat quem secutus est, ubi erat quem imitatus est? Triumphavit, coronatus est.

CAP. III. *Sacerdotis gaudium et corona salus populi. Sacerdotis est dispensare res Dei, populi suscipere.* — 2. Sane corona (*b*) nostra est ædificatio vestra, et gaudium nostrum salus vestra; salus et temporalis et sempiterna. « Promissionem enim habemus, » sicut dixit Apostolus, « vitæ præsentis et futuræ; » (I *Tim.*, IV, 8.) sed salutem præsentem donat Deus et hominibus et pecoribus, donat Deus et bonis et malis. Hanc autem salutem temporalem, pro æterna salute Martyres contempserunt. Gaudetis sine dubio, quia salvos nos videtis; et nos in Christo de vestra salute gaudemus; sed satagite (*c*) ut etiam in illo die de vobis gaudeamus; quia quod ait Apostolus pro sua dispensatione tam magna et ampla, ut ejus vix vestigia consectemur, hoc nobis loquebatur (*d*), quod populo Dei quem ædificabat, dicebat : « Gaudium et corona mea. » (*Philipp.*, IV, 1.) Quicumque ergo proficiunt in Christo de laboribus nostris, gaudium sunt et corona nostra; quia nostrum est fideliter

(*a*) Alias de Sanctis, III.
(*b*) MS. Navarr. *cura.*
(*c*) Laudatus MS. *satis etiam in illo die vobiscum gaudebimus.*
(*d*) In eodem MS. *hoc est quod nobis loquebatur, qui ædificabat et dicebat.*

ministère consiste à vous départir avec fidélité, non pas nos propres biens, mais les trésors du Seigneur; votre devoir est de les recevoir avec soin et avec reconnaissance. Je suis dispensateur, je ne dois pas être dilapidateur; et je ne dois pas dispenser comme s'il s'agissait de mon propre bien, mais comme on dispense le bien de Dieu, d'où je vis moi-même. Nous sommes tous membres d'une même grande maison, le Seigneur est notre père de famille commun. Il a de vastes greniers, dont les ressources peuvent suffire à notre existence et à la vôtre. Demandons-lui surtout d'éloigner de nos cœurs les dégoûts de la satiété; que plutôt il nous donne la faim, et que son pain nous nourrisse. De la parole dont je vis je tire pour vous ma parole; ma nourriture est la même que celle que je vous sers. Je suis pauvre avec vous. Dieu est notre commune richesse, notre vie commune est l'éternité bienheureuse. Ainsi, que « celui qui se glorifie ne se glorifie que dans le Seigneur,» (I *Corinth.*, I, 31,) qui vit et règne dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXIII.

Sur la Nativité de saint Etienne, IV (1).

Biens que les Martyrs gagnent pour eux-mêmes, biens qu'ils gagnent pour tous les fidèles. — 1. Quand on étudie avec soin les actions des saints Martyrs, on y découvre sans cesse de nouveaux sujets d'admiration. Ces bienheureuses souffrances acquièrent le royaume des cieux à ceux qui les endurent, et nous lèguent en héritage de glorieux exemples à suivre. En quoi la reconnaissance des serviteurs est-elle digne des bontés si grandes de notre Seigneur, s'il est évident qu'il a plus souffert pour ses serviteurs que ceux-ci n'ont souffert pour lui? Il importe donc que nous vous fassions admirer et vénérer le zèle avec lequel le martyr saint Etienne, dont nous célébrons aujourd'hui le triomphe, suivit les exemples de notre Seigneur, avec quelle constance il supporta la mort. De quel profond étonnement, de quelle religieuse admiration n'est-on pas saisi, quand on le voit trouver tant de douceurs dans les coups des pierres, tant de délices au milieu des tortures de la lapidation; au point que, le crâne ouvert, le corps tout en sang, ses membres demeuraient insensibles à la douleur? Alors, embrassant en son cœur avec amour la croix, trophée de Jésus-Christ, il comparait le remède aux blessures. Aussi désirait-il être délivré de la lumière d'ici-bas, pour entrer à l'appel de Dieu dans les resplendissantes demeures de l'éternité, où l'attendait, en échange des souffrances d'une heure, une joie éternelle et qui ne doit jamais vieillir, parce qu'il est éternel lui-même, notre Seigneur Jésus-Christ, qui a daigné couronner ses Martyrs de la gloire impérissable de son royaume.

SERMON CCXIV.

Sur la Nativité de saint Etienne, V (2).

Chap. I. *Les brebis sont au milieu des loups, et pourquoi.* — 1. Notre Seigneur Jésus-Christ, ce pasteur

(1) Il paraît pour la première fois dans l'Appendice. Les PP. de Louvain le regardent comme douteux, d'autres docteurs comme apocryphe. Il n'est rapporté, sous le nom de S. Augustin, dans aucun de nos MSS.

(2) Il paraît pour la première fois dans l'Appendice. Plusieurs docteurs montrent qu'il est attribué à tort à S. Augustin, vu l'ignorance avec laquelle l'auteur y raconte que, quand Jésus-Christ eut dit, *du haut de la Croix :* « Je vous déclare qu'un jour vous verrez les cieux ouverts, etc., » Caïphe répondit : « Il a blasphémé. » On y relèverait encore beaucoup d'autres fautes, qui ne permettent pas de l'attribuer même à Fulgence, sous le nom de qui le donne le MS. de Corbie. Il est peut-être de ce même déclamateur, à qui nous avons rapporté les Sermons CCIV et CCV de cet Appendice.

dispensare non nostram, sed Dominicam pecuniam; vestrum est cum cura et sollicitudine suscipere. Ego enim possum esse dator, non exactor; et dator non quasi meæ rei, sed Dei, unde et ego vivo; quia ad unam domum magnam omnes pertinemus, unum patrem familias Domimum habemus. Cellarium habet amplum, unde et nos et vos vivere possimus. Tantum eum rogemus, ut fastidium detergat; prius donet esuriem, et sic porrigat panem. Unde vivo, inde dico; unde pascor, hoc ministro. Nam vobiscum pauper sum. Divitiæ communes nostræ Deus noster, vita omnium nostrum beata est et æterna. Ergo « qui gloriatur, in Domino glorietur, » (I *Cor.*, I, 31,) qui vivit et regnat per omnia sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCXIII (*a*).

In Natali sancti Stephani, IV.

Martyres quid sibi, quid aliis pariant. — 1. Si quis sollicitus sanctorum Martyrum gesta percurrat, semper in eis quod plus miretur inveniet. Beatæ enim passiones cælestia tolerantibus regna parturiunt, et hereditarium nobis bonum quod imitemur ostendunt. Quid enim dignum tam pio Domino famulorum reddit obsequium, si majora constat pro servis Dominum, quam servos pertulisse pro Domino? Oportet nos ergo cum omni veneratione narrare, qua devotione beatus Stephanus martyr, cujus Natalem hodie celebramus, Domini fuerit exempla secutus, qua patientia mortem pertulerit. Quis non magno stupore et nimia admiratione teneatur, cum tam dulces impetus habuisse saxorum, et tam mitia resultantium tormenta petrarum; ut colliso capite, fluente cruore, omnia sui corporis membra perfusa torperent? Tunc ille Christi devotione trophæum gestans in corde, medicinam pro vulneribus computabat. Eximi enim se ab hac luce cupiebat, ut ad illa clara æternitatis habitacula Domino jubente transiret, ubi ei parabatur unius horæ exitio gaudium sempiternum et nulla vetustate periturum; quia æternus est Dominus noster Jesus Christus, qui Martyres regni sui æternitatis gloria coronare dignatus est.

SERMO CCXIV (*b*).

In Natali sancti Stephani, V.

Cap. I. *Lupis oves miscet Dominus, et quare.* — 1. Do-

(*a*) Alias de Diversis, XCVIII.

(*b*) Alias de Diversis, XCIX.

bon, doux et dévoué, permet que ses brebis soient en ce monde mêlées aux loups, afin de leur venir en aide du haut de son trône. Voulez-vous voir, serviteurs du Christ, notre Seigneur mêlant ses brebis aux loups? Il s'écrie lui-même dans l'Evangile que nous venons de lire : « Voilà que je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. » (*Matth.*, x, 16.) Voulez-vous ensuite voir notre Seigneur sauvant ses brebis de la dent des loups? Lui-même il s'écrie : « Je suis le bon pasteur ; le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. » (*Johann.*, x, 11.) Le loup est détruit, quand le pasteur est tué ; la brebis est sauvée, quand le pasteur est mis en croix. Les brebis n'ont pas lieu de craindre parce qu'elles sont au milieu des loups ; elles y sont, non point afin d'y acquérir la malice de leurs ennemis, mais afin que leurs ennemis se convertissent à leur innocence. Mais s'ils veulent être changés en agneaux, ils ne doivent ravir aucune des brebis qui suivent l'Agneau qui efface les péchés du monde.

Chap. II. *Etienne est la première brebis. Il apparaît comme un Ange. Il est marqué du sceau de la Trinité.* — Chap. III. *Il ouvre le ciel avec les clefs de la foi.* — 2. Voyez comment saint Etienne, cette première brebis du bon pasteur, repousse les loups qui hurlent contre lui, et voit le ciel s'ouvrir à ses yeux? Il est la première brebis luttant au milieu des loups ; il suit le Seigneur, qu'il ne peut atteindre encore ; mais il est déjà l'ami des Anges. N'est-il pas l'ami, le familier des Anges, lui qui, au milieu des loups, apparaît comme un Ange? C'est que les cieux s'étant ouverts, le confesseur de la foi fut transfiguré ; le soleil de la justice le vêtait, en quelque sorte, de rayons; il resplendissait au point de ne plus paraître un simple mortel aux cieux qui le regardaient et à ses persécuteurs eux-mêmes. Il était au milieu des loups, et « son visage était comme le visage d'un Ange, » (*Act.*, vi, 15.) debout au milieu des Juifs. Que faites-vous, Juifs insensés? Ne craignez-vous point cette brebis de Jésus-Christ, la première qui marche sur ses traces? A son front est gravé le nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. C'est là le signe qui vous a fait voir le visage d'Etienne resplendissant comme le visage d'un Ange. Les cieux virent ce signe, et ils s'ouvrirent; comme sur un mot d'ordre, les portes des cieux s'ouvrirent et lui donnèrent le visage d'un Ange. Saint Etienne en effet était venu avec les clés de la foi; il ouvrit lui-même ce ciel auquel il croyait fermement, et put le contempler en liberté. Ce qu'il vit, il ne le laissa point ignorer. « Voilà, » dit-il, « que je vois les cieux ouverts, et le Fils de l'homme debout à la droite de Dieu. » (*Act.*, vii, 55.)

Il y voit Jésus-Christ et les Anges. — 3. Les cieux étant ouverts, que désirait-il y voir, si ce n'est celui qui était monté aux cieux, son Seigneur, son Sauveur? Les cieux, nous les voyons tous, mais fermés et non ouverts; parsemés d'étoiles, non resplendissants d'Anges. Mais Etienne n'était déjà plus un homme, il était un Ange lui-même. Il ne voit plus, comme l'homme, la céleste demeure de son Seigneur fermée, il la voit ouverte ; il ne voit pas les Anges, mais les Archanges, si tant est qu'il arrête ses regards sur eux; il annonce Celui dont il est le témoin; il proclame Celui dont il est l'athlète invincible dans le combat. Quelle est incomparable la grâce accordée à saint Etienne! Il voyait les célestes milices rangées dans le ciel, il voyait le Fils de l'homme assis à la droite du Père. Voilà qu'il voit Dieu, au moment de quitter la terre pour aller à lui ; son témoignage pour la foi le rend digne de con-

minus noster Jesus Christus pastor bonus, mitis et pius, oves suas miscet inter lupos in hoc sæculo ; ut eas adjuvet de throno suo. Videre vis, quicumque es Chistianus, Dominum Jesum Christum oves inter lupos miscentem? Ipse in præsenti Evangelii lectione clamabat, dicens : « Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum. » (*Matth.*, x, 16.) Vis iterum videre Dominum Jesum Christum oves suas de luporum manibus educentem? Ipse clamat et dicit : « Ego sum pastor bonus. Bonus pastor animam suam ponit pro ovibus suis. » (*Johan.*, x, 11.) Lupus destruitur, quando pastor occiditur ; ovis redimitur, quando pastor crucifigitur. Non enim timere debent oves misceri in medio luporum ; ad hoc enim lupis miscentur, non ut in ipsorum malitiam commutentur ; sed ut lupi in innocentiam ovium convertantur. Sed si volunt fieri agni, oves non deficiant sequentes Agnum qui tollit peccatum mundi.

Cap. II. *Stephanus ovis prima. Paret ut Angelus, ob Trinitatis signaculum.* Cap. III. *Cujus fidei clavibus cælum aperit.* — 2. Ecce enim prima ovis sanctus Stephanus, quomodo testimonio fidei lupos excutit proclamantes, et oculis suis cælos cernit patentes? O prima ovis pugnans in medio luporum, sequens, non adhuc perveniens ad Dominum ; et jam amicus est Angelorum ! Quam manifeste familiaris Angelis erat amicus, qui in medio luporum ut Angelus parebat. Adapertis etenim cælis, adspectus mutatus est confessoris ; et cæpit tanquam sole illustratus justitiæ ita splendere, ut humanam speciem non haberet ipsis patentibus cælis, ipsis testantibus inimicis. Nam stabat in medio luporum, et « erat facies ejus tanquam facies Angeli » (*Act.*, vi, 15) stantis in medio Judæorum. Quid agitis, o Judæi? Non timetis ovem Christi primam pedissequam, quæ habet in fronte sua nomen Patris et Filii et Spiritus Sancti? Ipsum est signum quod vobis in Stephani fronte lucebat. Hoc signum viderunt cæli, et patefacti sunt; et tanquam ostenso signaculo, in specie Angelorum patefactæ sunt portæ cælorum. Venit enim sanctus Stephanus cum clavibus fidei; et ipse sibi aperuit quod fideliter credidit, et libenter adspexit. Quod ergo vidit, non tacuit. « Ecce, inquit, video cælos apertos, et Filium hominis stantem a dextris Dei . » (*Act.*, vii, 65.)

Ibi videt Christum et Angelos. — 3. Sed quid restabat ut cælis patefactis videret ; nisi ipsum qui in cælos adscenderat, Dominum Salvatorem ? Nam istos cælos omnes videmus ; sed clausos, non patefactos ; lucentes in stellis, non micantes in Angelis ; iste autem jam non homo, sed Angelus. Homo sedem palatii Domini sui non adspicit clausam, sed patefactam ; non videt Angelos, sed Archangelos ; siquidem et ipsos adspicit ; sed ipsum prædicat, cui testis erat ; ipsum præconatur, cui est famulus in agone perfectus. Nam quanta fuerat sancto Stephano gratia condonata? Videbat exercitum cælestis militiæ stantem, videbat hominis Filium ad dexteram Patris sedentem. Ecce videt Deum,

templer l'assemblée des Puissances célestes, au moment où il allait sortir de cette vie pour entrer dans l'autre. Mais c'est au milieu des habitants de l'autre monde qu'il s'écriait, lui qui brillait de leur éclat : « Voilà que je vois les cieux ouverts, et le Fils de l'homme debout à la droite de Dieu. »

Chap. IV. *Etienne est condamné, comme Jésus-Christ, parce qu'il rend témoignage à Dieu.* — Chap. V. *Il annonce ce qu'il voit, mais il n'est point écouté.* — 4. Que ses amis se réjouissent, si ses ennemis blasphèment. Que le témoignage de la brebis ne cesse de se faire entendre, au milieu des clameurs blasphématoires des loups. « Ils fermèrent leurs esprits et dirent : Il a blasphémé. » (*Act.*, vi, 11.) Caïphe aussi, le prince des prêtres, dit la même parole du Fils de l'homme abreuvé d'outrages et de souffrances. En effet, lorsque notre Seigneur Jésus-Christ, étendu sur la croix, eut prononcé ces paroles : « Je vous déclare que vous verrez bientôt les cieux ouverts et le Fils de l'homme debout à la droite du Père ; » (*Matth.*, xxvi, 64.) Caïphe s'écria : « Il a blasphémé. » Caïphe déchira ses vêtements, parce qu'il fallait que son péché fût mis à nu ; les ennemis d'Etienne fermèrent leurs oreilles, montrant ainsi leur persévérance dans l'entêtement. Miracle insigne ! les portes du ciel s'ouvrent, et les Juifs ferment leurs esprits impies. Mais saint Etienne ne se taira point : il parle, il ne cède en rien aux blasphémateurs. Il donne toute son attention au spectacle que lui montrent les yeux de son cœur. « Voilà, » dit-il, « que je vois les cieux ouverts, et le Fils de l'homme debout à la droite du Père. » (*Act.*, vii, 55.)

Chap. VI. — 5. Pourquoi, semble-t-il dire aux Juifs, vous irritez-vous contre moi à cause d'un si grand témoignage ? Est-ce par mon ordre ou mon pouvoir que les cieux se sont ouverts ? Ils se sont ouverts, non point pour faire paraître ma gloire, mais pour manifester le secours insigne que je reçois de mon pasteur. Voyez, voyez bien combien je suis loin des cieux, étant avec vous sur la terre. Ai-je pu atteindre aux portes du ciel, et les ouvrir ? Le Roi des Anges m'a lui-même ouvert son palais. C'est à bon droit, en quelque manière, que je vois ces merveilles ; et je ne cache point ce que je vois. Je n'ai point méprisé le Fils de l'homme suspendu à la croix ; aussi m'est-il donné de le voir assis à la droite du Père. Ce témoignage sur les choses du ciel vous est offert ; mais si vous n'y croyez point, que vous ai-je fait ? Les cieux ouverts racontent la gloire de Dieu, et moi je tairais la miséricorde de Jésus-Christ mon Sauveur ? Je vois Jésus-Christ assis dans sa gloire se lever pour mon salut ; il rend lui-même témoignage de moi dans le ciel ; ne lui rendrai-je point témoignage sur la terre ? « Si je le confesse devant les hommes, à son tour il me confessera devant ses Anges ; mais si je le renonce sur la terre, il me reniera dans le ciel. » (*Luc.*, xii, 8, 9.) Et vous, à cause de ces témoignages fidèles et si grands, vous me lapidez, vous fermez vos esprits, vous ne voulez pas entendre un homme dont les paroles sont la vérité et l'évidence même.

Chap. VII. *Prière de saint Etienne pour lui-même.* — 6. Ecrasez, écrasez-moi de pierres à cause de ma confession ; j'ai mon soutien à la droite du Père. Vous brisez ma tête, je lui remets mon âme. « Seigneur Jésus, recevez mon esprit. » (*Act.*, vii, 58.) Les Juifs me maudissent ; Seigneur, bénissez-moi. Ils me persécutent, recevez celui qu'ils persécutent. Ce n'est point sans cause, mon doux Jésus, mon Seigneur, que vous

qui jam migrabat ad Deum ; confessionisque merito adspicit congregationem cælestium Potestatum, qui jam migraturus erat ad provinciam mortuorum. Sed inter mortuos clamabat, qui inter eos coruscabat. « Ecce, inquit, video cælos apertos, et Filium hominis stantem a dextris Dei. »

Cap. IV. *Ut Christus, sic Stephanus Deum confitens damnatur. Nec tamen tunc tacet ; sed non auditur.* — 4. Gaudeant amici, si blasphemant inimici. Non taceat ovis testificando, etsi lupi clament blasphemando. « Concluserunt enim mentes suas et dixerunt : Blasphemavit. » (*Act.*, vi, 11.) Hoc dixit et Cayphas princeps sacerdotum de Filio hominis patiente, et omnia tolerante. Cum enim diceret Dominus noster Jesus Christus suspensus in cruce : « Amen dico vobis, a modo videbitis cælos apertos et Filium hominis stantem ad dexteram Patris ; » clamavit Cayphas dicens : « Blasphemavit. » (*Matth.*, xxvi, 64.) Cayphas conscidit vestes ; isti ipsas clauserunt mentes ; Cayphas, ut nudus remaneret ; isti, ut in sua duritia permansissent. O magnum miraculum ! Cæli januæ aperiuntur ; et Judæi mentes impias concluserunt ; sed sanctus Stephanus non tacuit, non defecit, nec blasphemantibus cessit. Ibi adtendebat, ubi oculos cordis aperiebat. « Ecce, inquit, video cælos apertos, et Filium hominis stantem a dextris Dei. » (*Act.*, vii, 55.)

Cap. VII. 5. Sed quid mihi irascimini pro tanta testificatione, Judæi ? Numquid mea jussione aut potestate patefacti sunt cæli ? Patefacti sunt ; non ut meam gloriam proderent, sed ut pastorem meum in me ostentantem adjutorium demonstrarent. Considerate igitur et videte, quantum longe sim a cælis, positus vobiscum in terris. Numquid ego adtingere potui, et januas aperire cælorum ? Palatium suum ipse mihi aperuit Dominus Angelorum. Merito quodam modo video ; et quod video non taceo. Non enim contempsi in cruce pendentem ; ideo video ad dexteram Patris sedentem. Vobis istud datum est de cælestibus testimonium ; sed si non creditis, ego quid feci vobis ? Cæli aperti enarrant gloriam Dei ; et ego taceam misericordiam Christi mei ? Video Christum in sua gloria sedentem, pro mea salute adstantem ; ipse mihi testis est in cælis ; ego ei non ero testis in terris ? « Si eum fuero confessus coram hominibus, confitebitur etiam ipse me coram Angelis suis ; si autem negavero eum in terris, et ipse me negabit in cælis. » (*Luc.*, xii, 8, 9.) Sed pro tantis fidelibus testimoniis lapides jactatis, mentem clauditis, integra vobis et manifesta dicentem audire non vultis.

Cap. VII. *Stephani ad Christum precatio pro se.* — 6. Cædite, cædite lapidibus confitentem ; habeo meum Patris ad dexteram adjutorem. Vos cæditis caput meum ; ego illi commendo spiritum meum. « Domine, inquit, Jesu, suscipe spiritum meum. » (*Act.*, vii, 58.) Isti maledicunt ; tu benedic ; isti persequuntur, tu suscipe persecutum. Non sine causa, Jesu meus, Domine meus, pro me ad dexteram Patris dignaris adstare quem novi et credo ad dexteram Patris sedere. Pro me est quod stare dignaris, qui stando

daignez vous lever pour moi à la droite du Père, vous que je sais et que je crois y être assis. Vous daignez vous lever pour ma défense, vous que nul ne peut ébranler, vous qui n'abandonnez jamais ceux que vous secourez. C'est vous, mon Seigneur, qui m'avez envoyé au milieu de mes ennemis, vous qui avez daigné faire de moi votre premier martyr après votre ascension; si vous voulez que je reste fort dans votre cause, secourez-moi. Que ma mort arrête ce supplice, de peur que la force des membres ne vienne à défaillir en moi. Vous plaidez ma cause, mon Seigneur, à la droite du Père. J'entends votre intercession; je crois que vous intercédez en ma faveur auprès du Père, je reçois cette faveur, je reconnais votre secours, afin que ma foi ne vienne pas à défaillir en marchant sur vos traces. Que dites-vous, ô Jésus, mon Seigneur, en intercédant pour moi auprès du Père? Mon Père, celui-ci est le premier qui me suit, il inaugure en mon nom l'arène du monde; faites-lui miséricorde, afin que j'obtienne la victoire. Que ma brebis se sente secourue, afin qu'elle ne pense pas que je la délaisse au milieu des loups. Voilà, dit-elle, que je vois mon pasteur debout, et je présume qu'il intercède pour moi. C'est pourquoi, Seigneur, qui voyez mon combat, recevez mon esprit. Puisque je ne redoute point ceux qui me lapident, recevez, Seigneur, mon esprit dans le repos éternel. J'ai été envoyé au milieu de ces persécuteurs comme la brebis du sacrifice; recevez-moi auprès de vous dans le lieu de rafraîchissement et de paix. Les Juifs lapidaient Etienne, les Juifs brisaient sa tête, il recommandait son esprit.

Chap. IX. *Etienne prie pour ses ennemis.* — Chap. XI. *Résultat de cette prière.* — 7. Dès qu'Etienne fut en repos au sujet de son esprit, il se fit l'avocat de ses ennemis. Et pour ses ennemis il ne s'adressait pas à Dieu comme lorsqu'il priait pour lui-même. Il était debout, quand il voyait Jésus-Christ; il se mit à genoux pour prier pour ses persécuteurs. Une défense en forme était nécessaire pour de si grands et de tels ennemis. Il savait que Jésus ne pouvait l'exaucer aussitôt, non par dédain de son mérite, mais à cause de leur péché. C'est donc à cause de la grandeur de l'iniquité des Juifs qui le lapidaient qu'il se mettait à genoux, et qu'il répandait des larmes en disant: « Seigneur ne leur imputez pas ce péché. » Voyez, chrétiens, comment la brebis suit en toutes choses l'Agneau, comment elle imite le Pasteur. Notre Seigneur Jésus-Christ étendu sur la croix s'écriait: « Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains; » (*Luc.*, XXIII, 46.) Etienne dit: « Seigneur, recevez mon esprit. » (*Act.*, VII, 58.) Notre Seigneur s'écriait en faveur de ses ennemis : « Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font; » (*Luc.*, XXIII, 34.) Etienne disait : « Ne leur imputez pas ce péché. » (*Act.*, VII, 59.) Or, mes Frères, parmi ces lapidateurs, était présent le futur apôtre saint Paul, et c'était le plus exalté de tous. Si le ciel avait alors vengé saint Etienne de celui qui le lapidait, comment l'Eglise aurait-elle possédé un tel docteur? Quand il eut prononcé ces paroles, Etienne rendit l'esprit, monta au ciel, obtint le pardon de ses ennemis, et mérita de se réjouir dans les cieux de l'amitié de Paul qui marcha depuis sur ses traces et sur celles du Seigneur, « qui rend féconde l'épouse stérile, et lui donne la joie d'être mère d'une nombreuse postérité. » (*Psalm.* CXII, 9.) Voilà ce qu'obtint la prière de saint Etienne qui voyait debout le Fils de l'homme, que nous savons être assis à la droite du Père. Demandons-lui d'intercéder pour nous, de prier pour nos péchés; de nous

non deficis, qui tuos adjuvando non deseris. Tu me, Domine meus, misisti in medio inimicorum meorum, me dignatus es facere primum martyrem post tuam adscensionem; si vis ut non deficiam a te, adjuva me. Cesset contusio petrarum, ne deficiat in me fortitudo membrorum. Pro me enim Domine meus appelas dum stas. Vocis tuæ legationem audio; credo, suscipio, cognosco pro me apud Patrem postulantem, donantem, et adjuvantem; ne mea fides deficiat sequendo te. Quid dicis, Jesu meus, Domine meus, petendo pro me apud Patrem? Pater, ecce hic est primus pedissequus, novam pro me mundi intravit palæstram; dona misericordiam, ut perveniam ad victoriam. Sentiat ovis mea se adjuvantem; ne me inter lupos existimet traditorem. Ecce, inquit, video stantem, præsumo pro me postulantem. Et ideo, Domine meus, qui exspectas certamen meum, suscipe spiritum meum. Verum quia non timeo, Domine, lapidantem membra, suscipe spiritum meum in requie sempiterna. Inter istos sum deputatus tanquam ovis occisionis; apud te ponar in requie suavitatis et pacis. Judæi lapidabant, iste igemiscebat; Judæi cædebant caput, iste commendabat spiritum.

Cap. IX. *Precatio ejusdem pro inimicis.* Cap. XI. *Quid profuit hæc precatio.* — 7. At ubi de spiritu commendato cœpit esse securus, pro inimicis factus est advocatus. Et non sicuti pro se petebat, ita pro inimicis interpellabat. Hic stabat, quando Christum videbat; hic genua figebat, quando pro inimicis orabat. Ipsa enim necessaria advocatio, pro tantis ac talibus inimicis. Sciebat namque quod eum Dominus Jesus non cito posset audire; sed pro ipsorum peccato, non pro merito suo. Ideo pro tanta iniquitate lapidantium Judæorum genua figebat, lacrymas effundebat, dicens: « Domine, ne statuas illis hoc ad peccatum. » Vide quicumque es Christianus, quomodo ovis ista in omnibus Agnum sequitur, et Pastorem imitatur. Dominus Jesus Christus suspensus in cruce clamabat : « Pater, in manus tuas commendo spiritum meum ; » (*Lucæ*, XXXIII, 46.) iste dicit : « Domine, suscipe spiritum meum. » (*Act.*, VII, 58.) Dominus Jesus Christus pro inimicis clamabat : « Pater, ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt ; » (*Lucæ*, XXIII, 34.) iste dicit: « Ne statuas hoc illis in peccatum. » (*Act*, VII, 59.) Et manifeste, Fratres mei, in medio lapidantium istorum qui amplius sæviebat beatus apostolus Paulus præsens erat. Si ergo tunc daretur Stephano de lapidante vindicta, quomodo talem magistrum habuisset Ecclesia? His dictis emisit spiritum, adscendit in cælum, veniam meruit inimicis, gaudere meruit in cælis de amicitiis beati Pauli subsequentis; quia ipse est Dominus, « qui facit habitare sterilem in domo matrem filiorum lætantem. » (*Psal.* CXII, 9.) Ecce hoc meruit sanctus Stephanus qui videbat Filium hominis stantem, quem novimus ad dexteram Patris sedentem. Petamus eum, ut interpellet pro nobis, et pro peccatis nostris ; et eruat nos a tan-

arracher aux périls et aux souffrances sans nombre qui nous menacent, par les mérites de sa piété, effaçant les taches de notre conscience. Quelles abondantes eaux en effet ne faudrait-il point pour éteindre la flamme de nos péchés? Qu'il daigne lui-même ensevelir nos crimes ; comme il confia pour peu de temps ses membres à un sépulcre neuf, qu'il ensevelisse ainsi nos péchés dans la source même du pardon, afin que nous nous réjouissions toujours avec vous dans la sainte Eglise. Ainsi soit-il.

SERMON CCXV.

Sur la Nativité de saint Etienne, VI (1).

Chap. I. *Effets de la nativité de Jésus-Christ.* — 1. Nous avons célébré hier la Noël, jour où le roi des Martyrs est entré en ce monde ; nous célébrons aujourd'hui le jour où le premier des Martyrs est sorti de ce monde. Il fallait que d'abord l'Immortel se revêtît de la chair pour les mortels, afin qu'un mortel eût la force de soutenir la mort pour celui qui ne meurt pas. Ainsi, le Seigneur est né, afin de mourir pour le serviteur, de peur que le serviteur ne craignît de mourir pour son Dieu. Jésus-Christ est né sur la terre, afin qu'Etienne naquît dans les cieux. Le Seigneur est entré dans le monde, afin qu'Etienne entrât dans le ciel. Le Très-Haut est descendu vers les humbles, afin que les humbles montent aux célestes hauteurs. Le Fils de Dieu s'est fait Fils de l'homme, afin de faire des fils des hommes les enfants de Dieu. Jésus-Christ fit des miracles, Etienne en fit aussi ; mais Jésus les fit sans Etienne, et celui-ci qu'aurait-il fait sans Jésus-Christ? Etienne vivait de Jésus-Christ, comme le sarment vit de la souche. Vous admirez le fruit que porte le sarment? n'oubliez point que le sarment sort de la souche.

Etienne lapidé comme confesseur de Jésus-Christ. — 2. Courage, Etienne! parlez à ces Juifs, afin que vous soyiez lapidé, et que vous puissiez être couronné. Lancez vos paroles, et recevez les cailloux. Parlez des cœurs incirconcis, et vous mourrez écrasé de pierres. Parlez de Celui dont ils ne veulent pas entendre le nom. Qu'ils rougissent et qu'ils s'irritent, « que leurs lèvres trompeuses deviennent muettes. » (*Psalm.* xxx, 18.) Dites-leur où vous voyez vivant Celui dont ils se sont ri sur la croix. Dites-leur où vous le voyez, et vous ne vivrez point en ce monde, mais vous aurez une meilleure vie auprès de lui. Dites-leur que ce qu'ils ont fait n'est rien, qu'il vit Celui qu'ils ont mis à mort. Dites-leur que vous voyez debout à la droite du Père Celui dont ils se sont ri quand il était attaché à la croix. Et saint Etienne dit : « Voilà que je vois les cieux ouverts, et le Fils de l'homme debout à la droite de Dieu. Alors, élevant la voix et criant, ils fermèrent leurs oreilles. » (*Act.*, vii, 55, 56.) Ils fermèrent leurs oreilles, et ramassèrent des pierres ; ils se précipitèrent tous ensemble, et lapidèrent Etienne, qui invoquait le Seigneur et disait : « Mon âme s'est attachée à vous suivre, puisque ma chair est lapidée pour vous. » (*Psalm.* lxii, 9.) Recevez mon esprit, et rendez-moi selon votre promesse.

(1) Il paraît pour la première fois dans l'Appendice. Les PP. de Louvain qui font remarquer que certains MMS. l'attribuent à l'évêque Fulgence, le regardent comme douteux et ne le donnent pas sous le nom de S. Augustin. Quelques docteurs estiment qu'il n'est en rien indigne de S. Augustin. Pour nous, le style nous paraît plus souvent moins noble et plus concis que celui du S. évêque. Le passage qui commence à ces paroles : « Afin de reconnaître, mes très-chers Frères, quelle a été la puissance de la prière, » etc. se retrouve dans le sermon autrefois le ive, sur les Saints; on retrouve également quelques autres traits dans d'autres Sermons.

tis periculis et parturitionibus universis, pro pietate sua, non pro conscientia nostra. Nam qui aut quanti fontes peccati nostri flammam possunt exstinguere? Ipse dignetur nostra crimina sepelire ; ut sicut in monumento novo ad modicum commendavit membra sua ; sic in fonte indulgentiæ sepeliat peccata nostra, ut vobiscum semper gaudeamus in Ecclesia sacrosancta. Amen.

SERMO CCXV (*a*).

In Natali sancti Stephani, VI.

Cap. I. *Nativitatis Christi effectus.* — 1. Hesterno die celebravimus Natalem, quo rex Martyrum natus est in mundo ; hodie celebramus Natalem quo primicerius Martyrum migravit ex mundo. Oportebat enim, ut primum immortalis pro mortalibus susciperet carnem ; et sic mortalis pro immortali sustineret mortem. Et ideo natus est Dominus, ut moreretur pro servo ; ne servus timeret mori pro Domino. Natus est Christus in terris, ut Stephanus nasceretur in cælis. Ingressus est Dominus mundum, ut Stephanus ingrederetur in cælum. Altus ad humilia descendit, ut humiles ad alta adscenderent. Filius Dei factus est hominis filius, ut filios hominum faceret filios Dei. Fecit Christus miracula ; fecit et Stephanus ; sed Christus fecit sine Stephano ; numquid Stephanus potuit facere sine Christo? Vivebat Stephanus de Christo, sicut sarmentum de vite. Miraris fructum de sarmento pendentem? Vide sarmentum de vite manantem.

Ob Christi confessionem lapidatur Stephanus. — 2. Eia, sancte Stephane, dic aliquid Judæis, ut incipias lapidari, et possis coronari. Jaculare verba, et excipe saxa. Dic aliquid de incircumcisis cordibus, et morieris lapidibus. Dic aliquid de eo cujus nomen nolunt audire. Erubescant et sæviant, « muta efficiantur labia dolosa. » (*Psal.* xxx, 18.) Dic eis ubi vides vivum, quem irriserunt crucifixum. Dic eis ubi eum vides, et hic non vives ; sed cum illo melius vives. Dic eis quia nihil est quod fecerunt ; vivit quem occiderunt. Dic eis quia vides ad dexteram Patris stantem, quem irriserunt in cruce pendentem. Et ille inquit : « Ecce video cælos apertos, et Filium hominis stantem ad dexteram Dei. At illi clamantes continuerunt aures suas. » (*Act.*, vii, 55, 56.) Aures clauserunt, et ad lapides cucurrerunt, impetumque fecerunt omnes in eum, et lapidabant Stephanum invocantem Dominum, et dicentem : « Adhæsit anima mea post te, quia lapidatur

(*a*) Alias de Sanctis, i.

A l'exemple du Sauveur, il prie pour ses ennemis. — 3. Jésus-Christ pria pour ceux qui le crucifiaient; Etienne, pour ceux qui le lapidaient. Notre Seigneur pria étendu sur la croix; Etienne pria à genoux. Il était debout quand il remit son esprit à Dieu; il se mit à genoux, quand il l'invoqua pour le crime des Juifs. Il intercédait pour ses ennemis comme un ami, disant: Voilà que je souffre, que je suis lapidé, qu'ils sévissent et grincent des dents contre moi; mais « ne leur imputez pas ce péché, » (*Act.*, VII, 59,) puisque la prière que je vous adresse pour eux, je vous l'ai entendu faire pour vos persécuteurs. Je suis votre serviteur et je souffre; mais la distance est grande entre vous et moi. Vous êtes le Seigneur, je suis le serviteur; vous êtes le Verbe, je suis l'auditeur de votre parole; vous êtes le Maître, je suis le disciple; vous êtes le Créateur, je suis la créature; vous êtes Dieu, je suis un homme. Il y a donc aussi une grande différence entre le péché de ceux qui me lapident, et le crime de ceux qui vous ont crucifié. Quand vous avez dit: « Mon Père, pardonnez-leur, car il ne savent ce qu'ils font, » (*Luc.*, XXIII, 34,) vous avez demandé grâce pour un grand forfait, et vous m'avez enseigné à intercéder pour un moindre. « Seigneur, » dit Etienne, « ne leur imputez pas ce péché; » (*Act.*, VII, 59.) comme s'il disait: Je souffre en mon corps; que leur âme ne périsse point. Ils l'écrasaient de pierres, et lui se répandait en prières pour eux. Grande piété, mes Frères, sublime clémence. Du reste, il sert dans son propre festin les mets dont il s'est nourri à la table du Seigneur. Il est écrit en effet: « Vous vous êtes assis devant une table magnifique, sachez que vous devez préparer des mets semblables. » (*Eccles.*, XXXI, 12.) Il fit donc paraître dans sa prière les aliments dont il s'était nourri à la table du Seigneur. Notre Seigneur Jésus-Christ s'écria: « Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font; » (*Luc.*, XXIII, 34.) et saint Etienne: « Ne leur imputez pas ce péché. Après avoir dit cela, il s'endormit dans le Seigneur. » (*Act.*, VII, 59.) O sommeil de la paix! Quelle tranquillité, quel repos comparable à ce sommeil? Qu'il devait aimer les amis qu'il allait retrouver, celui qui chérissait ainsi ses ennemis!

Conversion de Saul due à la prière d'Etienne.—4. Afin de reconnaître, mes très-chers Frères, quelle a été la puissance de la prière du saint Martyr, pensez avec nous à ce jeune persécuteur, nommé Saul, dont la lecture des Actes des Apôtres vous a fait entendre le nom. Pendant qu'on lapidait saint Etienne, Saul veillait à la garde des vêtements de tous les bourreaux, comme pour paraître le lapider par les mains de tous, lui qui les mettait tous à l'aise pour le lapider. Or, peu après, « comme il était en chemin, soudain une lumière du ciel l'environna; et, tombant à terre, il entendit une voix du ciel qui lui dit: Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu? Il t'est dur de regimber contre l'aiguillon. Il répondit: Qui êtes-vous, Seigneur? Et le Seigneur: Je suis Jésus de Nazareth que tu persécutes. » (*Act.*, IX, 3-5.) Qu'y a-t-il entre toi et moi? Pourquoi te lèves-tu contre moi pour ton mal, au lieu de t'humilier pour ton bien? A cause de tout le mal que tu avais commis contre moi, j'avais d'abord résolu de te perdre; mais mon serviteur Etienne a intercédé pour toi. « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu? » Pourquoi t'irrites-tu contre mon nom; je ferai de toi mon serviteur.

caro mea pro te. » (*Psal.* LXII, 9.) Accipe spiritum meum, et redde mihi promissum tuum.

Christi ad exemplum pro inimicis orat. — 3. Oravit Christus pro suis crucifixoribus; oravit et Stephanus pro suis lapidatoribus. Dominus Jesus oravit affixus ligno; Stephanus genu flexo. Qui stando suum spiritum commendavit Domino, pro illorum delicto fixo genu oravit; Orabat Dominum pro inimicis, ut amicus, dicens: Ecce ego patior, ego lapidor, in me sæviunt, et in me fremunt, sed « ne statuas illis hoc peccatum; » (*Act.*, VII, 59.) quia, ut hoc dicam tibi, a te primo audivi. Ego servus tuus patior; sed multum interest inter me et te. Tu Dominus, ego servus; tu Verbum, ego auditor verbi; tu Magister, ego discipulus; tu Creator, ego creatura; tu Deus, ego homo. Multum interest inter peccatum istorum qui lapidant me, et illorum qui crucifixerunt te. Quando ergo dixisti: « Pater, ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt; » (*Lucæ*, XXIII, 34.) pro magno peccato petisti, et me pro minimo petere docuisti. « Domine, inquit, ne statuas illis hoc peccatum; » (*Act.*, VII, 59.) tanquam diceret: Ego patior in carne; isti non pereant in mente. Illi lapides mittebant; et sanctus Stephanus orationes fundebat. Magna pietas, Fratres, magna clementia. Prorsus qualia in mensa Domini sui comedit, talia et ipse in suo convivio præparavit. Scriptum est enim: « Ad magnam mensam sedisti, scito quoniam talia te oportet præparare. » (*Eccli*, XXXI, 12.) Talia ergo in oratione exhibuit, qualia in sui Domini mensa comedit. Dominus Jesus Christus dixit: « Pater ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt; » (*Lucæ*, XXIII, 34.) sanctus Stephanus dixit: « Ne statuas illis hoc peccatum; et hoc dicto obdormivit. » (*Act.*, VII, 59.) O somnum pacis! Quid illo somno tranquillius? Quid illo somno quietius? Qualis ibat ad amicos, qui sic diligebat inimicos?

Orationi Stephani debetur conversio Sauli. — 4. Nam ut noverit Sanctitas Vestra, quantum valuerit oratio sancti Stephani martyris, recurrite nobiscum ad illum adolescentem persecutorem, nomine Saulum, sicut ex libro Actuum Apostolorum, dum legeretur, audivimus; qui cum sanctus Stephanus lapidaretur, et ab ipso omnium lapidantium vestimenta servabantur, ut tanquam in manibus omnium ipse lapidare videretur, qui ad lapidandum omnes exertos reddebat. « Hic cum iret in via, subito circumfulsit illum lux de cælo; et cadens in terram audivit vocem de cælo dicentem sibi: Saule, Saule, quid me persequeris? Durum est tibi contra stimulum calcitrare. » Et ille dixit: « Tu quis es, Domine? » Et Dominus ad eum: « Ego sum Jesus Nazarenus, quem tu persequeris. » (*Act.*, IX, 3-5.) Quid mihi et tibi? Quare te erigis contra me malo tuo; et non potius te humilias bono tuo? Ad tanta mala quæ commisisti in me, olim quidem debui perdere te; sed Stephanus servus meus oravit pro te. « Saule, Saule, quid me persequeris? » Sed quia insanis contra nomen meum, ego te faciam servum meum.

Pardon accordé au crime de Saul et en même temps vengeance qui en est tirée. — 5. Saul, loup ravisseur, tu as dévoré ; encore un peu de temps, et tu digèreras ; pour parler sans figure, le fils de perdition a été brisé, et il a été changé en vase d'élection. Si saint Etienne n'avait pas adressé sa prière à Dieu, l'Eglise n'aurait pas eu le grand apôtre Paul. Paul a été élevé, parce que saint Etienne à genoux fut exaucé. Ce que Saul a fait, Paul le souffrira ; ce que le persécuteur a fait, l'apôtre le supportera ; ce que le loup a fait, l'agneau l'endurera : c'est ainsi que le ciel se vengera d'un tel homme. Qu'il apprenne à souffrir ce qu'il faisait aux autres, qu'il subisse les épreuves qu'il imposait aux autres. Notre Seigneur Jésus-Christ dit à Ananie : Va vers lui et marque-le de mon sceau ; car « il souffrira beaucoup de choses pour mon nom. » (*Act.*, IV, 16.) Ananie obéit, baptisa Saul, et le changea en Paul ; il baptisa le loup, et en fit un agneau ; il baptisa le persécuteur, et en fit un apôtre. Nous avons eu pour apôtre celui que saint Etienne eut pour lapidateur. C'est ainsi que saint Etienne fut exaucé ; par sa prière fut effacé le péché que Saul avait commis. Recommandons-nous donc aux prières de saint Etienne. Sa prière pour ceux qui l'honorent sera certainement entendue, puisque Dieu l'exauça quand il intercédait pour ses meurtriers.

SERMON CCXVI.

Sur la Nativité de S. Etienne, VII (1).

Etienne encore en ce monde vit la sainte Trinité. — 1. La magnificence avec laquelle l'Eglise fête les Martyrs nous excite, mes très-chers Frères, à répandre sur vous la précieuse semence de la parole divine. Préparez donc vos cœurs à recevoir la céleste rosée, afin que cette semence y germe et produise en ce monde des fruits au centuple. Nous célébrons aujourd'hui le saint jour, non de la naissance du bienheureux martyr saint Etienne, mais de son entrée au ciel après sa lapidation. Il mérita d'être comblé des dons de l'éloquence sacrée, afin qu'il rendît son ministère de lévite agréable à Dieu et qu'il parvînt à la gloire du martyre. Son âme, selon la parole de Salomon, reçut dans le ciel la double sanctification de la grâce, parce qu'il vécut saintement pour Dieu sur la terre. La voix de l'Apôtre nous dit : « Je vous ai fiancés à l'époux unique, à Jésus-Christ, pour vous présenter à lui comme une vierge toute pure. » (II *Corinth.*, XI, 2.) Le bienheureux Etienne mérita d'aimer Jésus-Christ, au point d'être digne de le voir dans le ciel du fond de cette terre, comme il le dit lui-même : « Voilà que je vois les cieux ouverts, et le Fils de l'homme debout à la droite du Père. » Cœur pur, qui connaît bien son Dieu ! Maintenant est accomplie cette parole évangélique sur la pierre qui avait été réprouvée : « Celui-ci est devenu

(1) Il paraît pour la première fois dans l'Appendice. Les PP. de Louvain le regardent comme douteux, d'autres docteurs comme apocryphe. Rien n'y rappelle S. Augustin, et beaucoup de pensées ne peuvent lui convenir, telles que celle-ci sur Etienne : « Maintenant est accomplie cette parole, évangélique sur la pierre qui avait été réprouvée : Celui-ci est devenu la pierre angulaire ; » et cette autre : « Revêtu encore du corps de l'homme il mérite de voir la Trinité elle-même. » Enfin le style n'a ni pureté ni propriété.

Sauli crimen et indulgetur et vindicatur. — 5. O Saule lupe rapax, comedisti ; exspecta paulululum, et digeres. Dicam plane, elisus est filius perditionis ; et erectus est vas electionis. Nam si sanctus Stephanus sic non orasset, Ecclesia Paulum hodie non haberet. Sed ideo erectus est Paulus ; quia in terra inclinatus exauditus est sanctus Stephanus. Ergo quod fecit Saulus, patietur Paulus ; quod fecit persecutor, patietur prædicator ; quod fecit lupus, patietur agnus ; sic enim est in tali homine vindicandum. Discat pati quod faciebat, sentiat et ipse quod aliis inferebat. Dicitur Ananiæ a Domino Jesu Christo : Vade ad eum, et signa eum charactere meo ; « multa enim patietur pro nomine meo. » (*Ibid.*, 16.) Abiit Ananias, baptizavit Saulum, et fecit Paulum ; baptizavit lupum, et fecit agnum ; baptizavit persecutorem, et fecit prædicatorem. Cœpimus habere prædicatorem, quem sanctus Stephanus habuit lapidatorem. Sic ergo exauditus est sanctus Stephanus, ut ejus orationibus deleretur peccatum quod commiserat Saulus. Commendemus ergo nos orationibus ejus. Multo magis enim nunc exaudietur pro veneratoribus suis, qui sic exauditus est tunc pro lapidatoribus suis.

SERMO CCXVI (*a*).

In Natali sancti Stephani, VII.

Stephanus hic degens Trinitatem vidit. — 1. Magnifica Martyrum solemnitas compellit affectionem nostram, verbi divini vobis tradere semina pretiosa. Unde rogamus ut pluviæ cælesti corda vestra præparetis ; ut jactantes semina vestra, fructum centesimum afferatis. Pium ergo diem beatissimi martyris Stephani hodie celebramus ; non quo natus est mundo, sed quo per passionem migravit ad cælum. Magnum decus meruit verbi divini, ut et leviticum honorem placitum exhiberet, et egregium martyrium consummaret. Duplicem gratiæ sanctimoniam accepit in cælestibus regnis, quia sancte Deo vixit in terris, anima ejus secundum sententiam Salomonis. Beati Apostoli vocem audivimus : « Despondi enim vos, » dicit Christianis, « uni viro, virginem castam exhibere Christo. » (II *Cor.*, XI, 2.) Beatus autem Stephanus Christum meruit diligere ; ut meruisset eum de terra in cælo videre, sicut dicit : « Ecce video cælos apertos, et Filium hominis stantem a dextris Dei. » O cor mundum, quod bene novit Deum ! Nunc illud Evangelicum quod dicitur de lapide qui reprobatus fuerat : « Hic factus est in caput anguli, completum est præconium. » (*Psal.* CXVII, 22.) Et iterum :

(*a*) Alias de Diversis, XCVI.

la pierre angulaire ; » (*Psalm.* CXVII, 22.) et encore : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. » (*Matth.*, v, 8.) Songez combien grande a dû être dans l'autre monde la récompense de saint Etienne, puisque, encore revêtu du corps de l'homme, il mérita de contempler la Trinité même.

2. Alors les Juifs, ennemis de la vie des saints, résolurent de lapider le bienheureux Etienne. Les Juifs lapidaient l'homme de Dieu, et celui-ci priait en contemplant Jésus-Christ. Il contemplait la divinité, tandis que ses persécuteurs exerçaient leur fureur contre lui. Les pierres tombaient sur lui comme une grêle, et le martyr à genoux priait pour les péchés de ce peuple scélérat. Saint Etienne priait pour les péchés de ces hommes qui n'avaient aucune pitié pour lui. Saul que faites-vous ? futur martyr, que lapideront aussi des mains étrangères, pourquoi sévissez-vous contre ce martyr ? Les Juifs lapidaient Etienne et Paul gardait les vêtements des témoins. Le bienheureux Etienne ne cessait de prier pour leurs iniquités, lui qui avait reçu du ciel un nom qui annonçait la glorieuse couronne du martyre. Etienne, en langue grecque, signifie couronne, ce qui est le signe de la vie éternelle. Implorez donc avec moi ce bienheureux martyr de Jésus-Christ ; il demandera pour nous, par ses mérites, la couronne de la vie éternelle, afin que nous habitions avec lui dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXVII.

Sur la Nativité de S. Etienne, VIII (1).

1. Je vois les tablettes où sont écrites mes instructions ; mais comme il ne convient nullement que je vous les lise, aidez-moi, je vous prie, de vos prières auprès de ce saint martyr, que révéla Gamaliel revêtu de l'étole de l'enseignement, que Paul dépouillé de son vêtement lapida, et que Jésus-Christ revêtu de langes enrichit et couronna de pierres précieuses. C'est un bien grand jour, mes très-chers Frères, un jour de triomphe que la fête du saint martyr Etienne. Condamné à mort par les lapidateurs, il fut entraîné hors de la ville où son corps fut mis en sang et sa tête blessée, fracassée à coups de pierres, ce qui lui valut la gloire d'être couronné de la pierre angulaire. Le serviteur brillait de la beauté de son Maître ; en toutes choses Etienne était beau, d'âme et de corps. Le psalmiste chante ainsi la beauté du Maître : « Votre beauté est bien au-dessus de celle des enfants des hommes, et la grâce est répandue sur vos lèvres ; » (*Psalm.* XLIV, 3.) et nous chantons nous-mêmes avec le Psalmiste : « Levez-vous dans votre incomparable beauté, avancez-vous rayonnant et régnez. » (*Ibid.*, 5.) Le martyr Etienne avait donc la beauté du corps, les charmes de l'âge, le don d'une parole éloquente, la sagesse d'une âme pleine de sainteté, la force de la grâce divine. Les Juifs avaient contre lui une grande haine parce qu'il avait confessé hautement Jésus-Christ.

(1) Il paraît pour la première fois dans l'Appendice. Les PP. de Louvain nous laissent dans l'incertitude sur son authenticité. D'autres docteurs prouvent qu'il est apocryphe d'après le style et les pensées de l'auteur. La chose est évidente. Quelques recueils, disent les PP. de Louvain, l'attribuent à Fulgence. Nous en trouvons quelques-uns qui l'attribuent à S. Maxime, mais à tort.

« Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt. » (*Matth.*, v, 8.) Videte quid meruit beatissimus Stephanus post exitum corporalem, qui hic adhuc corpore positus Trinitatem meruit ipsam videre.

2. Tunc Judæi alienati a vita Sanctorum, lapidare cogitaverunt beatum Stephanum. Judæi virum Dei lapidabant ; ille rogabat adspiciens Deum. Ille adspiciebat divinitatem ; et propriam exercebant Judæi feritatem. Veniebant super eum lapides quasi nimbi ; et ille fixis genibus orabat pro delictis populi scelerati. Beatus Stephanus orabat pro peccatis eorum ; et illi pietatem nullam ponebant in eum. Quid agis, Saule, quid Martyr in Martyrem sævis ; quia et tu lapidaberis manibus alienis ? Judæi lapidabant ; et Saulus servabat vestes eorum. Beatus Stephanus Deum exorabat pro iniquitatibus eorum ; qui a Domino Christo tale accepit vocabulum, unde corona martyrii depingat triumphum. Sic enim per linguam Græcam nomen accepit corona, quod Latine interpretatur vita perpetua. Et ideo conversi mecum deprecemur beatissimum Martyrem Christi ; ut meritis ipsius nobis imploret coronam in vita perpetua, ut cum eo simus in sæculorum sæcula. Amen.

SERMO CCXVII (*a*).

In Natali sancti Stephani, VIII.

1. Quoniam video nostras disputationes graphio ceraque ligari, et nequaquam sumus idonei lectitare ; adjuvate me ipsum, quæso, intercessu vestro apud Martyrem istum, quem Gamaliel stolatus revelavit, Saulus spoliatus lapidavit, et Christus pannis involutus ditavit, et pretioso lapide coronavit. Triumphalis est dies iste, Beatissimi, triumphalis est dies sancti Stephani martyris. A lapidantibus morte condemnatus, extra civitatem lapide est præcipitatus, corpore pernecatus, capite vulneratus, lapide conquassatus, et angulari lapide coronatus. Pulcher erat minister, quia pulcher erat et Magister ; pulcher erat ubique Stephanus iste, in corde et corpore. De Magistri pulchritudine cantatur in Psalmo : « Speciosus forma præ filiis hominum, diffusa est gratia in labiis tuis ; » (*Psal.* XLIV, 3.) et ipsi cantamus in Psalmo : « Specie tua et pulchritudine tua intende, prospere procede et regna. » (*Ibid.*, 5.) Stephano ergo martyri et pulchritudo erat corporis, et flos ætatis, et eloquentia sermocinantis, et sapientia sanctissimæ mentis, et operatio divinitatis. Invidia magna exstiterat Judæis ob Christianæ causam professionis.

(*a*) Alias de Sanctis, VI.

Envie et fureur des Juifs. — 2. Les Juifs voyaient Etienne, Juif comme eux, au milieu des Juifs, dans la cité métropolitaine de leurs ancêtres, discutant contre la religion des Juifs, contre leurs sacrifices, contre leur Loi, contre la Circoncision, contre le Sabbat. Se levant dans leur colère et pleins des poisons de la haine, ils se disaient les uns aux autres : Qu'est ceci? Quel est ce scandale ? Qu'entendons-nous ? Que faisons-nous ? Que disons-nous ? Que veut cet homme et jeune et beau, plein d'éloquence et de sagesse ? Cet homme accomplit de grands et d'étonnants prodiges, et il ne nous sert de rien d'avoir mis à mort l'homme appelé le Christ. Venez, disent-ils, rassemblons-nous, tenons conseil, qu'il soit convaincu par de faux témoignages. Nous l'avons fait contre le Maître ; faisons-le également contre le serviteur. Nous avons dit contre le maître : « Il est bon qu'un seul homme meure plutôt que toute la nation ; » (*Johann.*, XVIII, 14.) disons contre le serviteur : « Retranchons-le de la terre des vivants, et que son nom soit à jamais effacé de toute mémoire. » (*Jerem.*, XI, 15.) Quand nous tînmes conseil contre Jésus, nous devions nous être grandement utiles, puisque nous avons eu l'avantage. Nous l'avons entouré, nous avons donné, nous avons reçu, nous l'avons lié, nous l'avons livré, nous l'avons vaincu, nous l'avons opprimé, nous l'avons crucifié. A la cupidité de Judas nous avons donné l'argent que nous avions puisé dans le trésor de l'iniquité. Nous avons lié le fils insaisissable de la virginité, nous avons livré au juge le juge de l'équité, nous avons dompté celui qui dompte le pouvoir de l'orgueil, nous avons opprimé celui qui opprime l'arrogance dans l'épreuve, nous avons conspué la face de la sainteté, nous avons poussé l'aveuglement jusqu'à mettre en croix le Fils de la majesté. Nous l'avons mis à mort, nous l'avons enseveli, nous avons scellé son sépulcre de notre anneau ; mais nous avons trouvé le sépulcre descellé par l'Ange. Les soldats, à qui nous avions confié la garde du tombeau, ayant été témoins du miracle de la résurrection, nous leur avons donné de l'argent pour payer leur mensonge devant Pilate, et nous avons produit leurs faux témoignages. Grâce à notre vigilance, nous avons échappé à la confusion.

3. Mais à présent, continuent-ils, qu'arrive-t-il, que faisons-nous, que disons-nous ? Nous avons mis a mort un seul Christ, et nous voyons s'élever un grand nombre de chrétiens ? Voici que, pour un Christ que nous avons mis à mort, nous sommes entourés de la foule de ses disciples. Notre prêtre Nicodème a déserté notre cause pour la sienne ; et trois et cinq mille hommes ont couru leur demander le baptême. Ils ont baptisé beaucoup de nations de la Judée, de la Grèce et du dehors, et les ont préposées au culte de leurs mystères. En outre, ce qui est encore plus désavantageux pour nous, ils ont ordonné sept diacres, dont l'un qui s'appelle Etienne, jeune, beau, éloquent, sage, se distingue entre tous, et répand autour de lui de nombreux miracles. Par ces miracles, il attirera nécessairement notre peuple à lui ; à notre grande confusion, tous les Juifs vont le glorifier, à moins que nos mains ne le lapident. Pourquoi donc, disent-ils, hésiter encore, et qu'attendons-nous ? Pourquoi ces lenteurs ? Cet Etienne, qui nous couvre publiquement de confusion, traînons-le publiquement au conseil, enfermons-le au milieu des nôtres, troublons-le par la présence du synode des prêtres , écrasons-le d'un témoi-

Rabida Judæorum invidia. — 2. Videbant enim Stephanum Judæi Judæum, in medio Judæorum, in civitate metropolitana parentum suorum disputantem contra sacra Judæorum, et contra sacrificia, et contra Legem, et contra Circumcisionem, contraque Sabbata. Exsurgentes in iracundiam, et concipientes venenata sensa, loquebantur ad invicem sibi talia verba : Quid est istud ? quid est hoc ? quid agimus ? quid facimus ? quid dicimus ? quid vult sibi iste homo et juvenis et pulcher, et eloquentissimus et sapientissimus homo ? Nam signa magna et mirabilia facit iste homo, et sine causa Christus mortuus est homo. Venite, inquiunt, Fratres, simulque conveniamus in unum, faciamus consilium, confirmemus falsum testimonium. Fecimus contra Dominum ; faciamus et contra famulum. Diximus contra Dominum : « Expedit ut unus moriatur, quam tota gens pereat ; » (*Johan.*, XVIII, 14.) dicamus contra famulum : « Exterminemus eum de terra viventium, et nomen ejus non memoretur amplius. » (*Jerem.*, XI, 15.) Quando consilium contra Jesum fecimus, multum nobis profuimus ; quia prævaluimus. Circumvenimus, dedimus, accepimus, ligavimus, tradidimus, superavimus, oppressimus, crucifiximus. Amatori cupiditatis dedimus pecuniam, quam de mammona iniquitatis distraximus unusquisque. Ligavimus incapabilem filium virginitatis, tradidimus judici judicem æquitatis, superavimus superantem imperium vanitatis, oppressimus opprimentem superbiam calamitatis, conspuimus faciem sanctitatis, et crucifiximus cæci Filium majestatis. Occidimus, sepelivimus, ejusque sepulcrum annulo nostro signavimus ; sed ab Angelo resignatum invenimus. Sepulcrum signatum custodientibus custodibus tradidimus, et miraculum resurrectionis videntibus pecuniam, ut Pilato mentirentur, contulimus, testimoniaque produximus ; et confusione vigilantes caruimus.

3. Sed et nunc, inquiunt sibi, o viri, quid agimus, quid facimus, quid dicimus, qui unum Christum occidimus, et multos Christianos conspicimus? Ecce, inquiunt, in uno Christo a nobis occiso, ducenti sunt discipuli ejus. De ipso numero nostro et Nicodemus sacerdos noster est, et tria et quinque millia hominum ad eorum baptismum cucurrerunt ; multas Judæas et Græcas et barbaras nationes baptizaverunt, et suis sacrariis præposueruut. Ecce adhuc, quod est nobis pejus ac deterius, septem diaconos ordinaverunt, inter quos unus qui vocatur Stephanus, et juvenis et pulcher et eloquentissimus et sapientissimus est præ omnibus, signis miraculorum est plenus ; et si est plenus, necesse est ut confluat ad eum noster populus, et in nostram confusionem apud omnes Judæos sit magnificatus, nisi nostris manibus fuerit lapidatus. Cur ergo, inquiunt, adhuc stamus ? Quem exspectamus ? Quare tardamus ? Stephanum istum nostræ confusionis demonstratorem publicum rapiamus ad concilium, in nostrum eum statuamus medio, pontificali perturbemus synodo, testimonio opprimamus falsissimo, faciamus ministro quod fecimus et ma-

gnage mensonger, faisons au serviteur ce que nous avons fait à son maître. Quand nous n'avons pas hésité à percer le flanc du maître, nous ne devons pas hésiter à lapider Etienne. Et tous les Juifs, hommes impies toujours prêts à l'homicide, ont consenti. Ils entraînent Etienne, ils le conduisent à leur conseil. On le tourmente, on veut le troubler, on l'interroge, on l'écoute, on le regarde. On entend le plus sage des hommes, on voit un visage d'Ange.

4. O Juifs, toujours ennemis de Dieu, soyez attentifs, vous qui jugez injustement. « Si nos paroles sont conformes à la justice, fils des hommes, jugez-les avec justice. » (*Psalm.* LVII, 2.) Soyez tous attentifs, pontifes et serviteurs, prêtres et peuple ; regardez, si vous le pouvez, le visage du serviteur de Dieu, le visage d'Etienne. Moyse, à cause de votre aveuglement, mit un voile sur sa face ; Etienne pour votre confusion annonce devant votre conseil le mystère de la résurrection. O Juifs, envieux des Prophètes, perfides envers les Martyrs, nous ne nous étonnons point de ce que vous êtes conséquents dans vos iniquités. Vous aviez méprisé la face de votre législateur, et vous vous emparez de la personne de votre accusateur. Et soit que vous dédaigniez le visage de Moyse, soit que vous vous empariez de votre plus terrible accusateur, vous augmentez toujours votre honte et votre crime. Moyse, quand il recouvrit d'un voile son visage saint, ne voulait pas voir votre front criminel ; Etienne transfiguré contemplait dans le ciel la gloire du Fils de Dieu. Aussi les Juifs virent-ils son visage comme le visage d'un Ange.

5. Et maintenant, Etienne, bienheureux martyr, dédaignez la terre et contemplez les cieux ; méprisez ce pontife, et contemplez le Père ; méprisez ces Juifs, prêtres et peuple, pour admirer dans le ciel le Père et le Fils et le Saint-Esprit. Révélez toutefois à ces impies ce que vous admirez ainsi dans les cieux. « Voilà, » dit Etienne, « que je vois les cieux ouverts, » (*Act.*, VII, 55,) et Jésus que vous avez crucifié, dont vous avez ri quand il expirait, que vous avez enseveli dans un sépulcre scellé, je le vois debout à la droite du Père. De quoi vous a donc servi de crucifier le Fils de Dieu? Et vous lapidez maintenant un Martyr du Fils de Dieu? Vous succombez doublement : vous perdez votre ville et vous perdrez le prince des lapidateurs ; votre plante a été arrachée de la cité sainte. Cette terrible malédiction de David s'accomplit sur la Judée : « Dieu te détruira enfin ; il t'arrachera, il te repoussera de son tabernacle, il retranchera ta racine de la terre des vivants. » (*Psalm.* LI, 7.) Le silence s'était fait dans la foule des Juifs ; pleins d'une haine coupable contre Etienne, ils grincent des dents ; la vue du martyr déchire leurs cœurs comme le serpent du remords ; ils l'entraînent hors de leur ville, criant les témoignages et répétant le mensonge. Furieux, ils se dépouillent, jettent leurs vêtements aux pieds de Paul, courent armés de pierres, lèvent leurs bras, mesurent leurs coups, lancent les pierres. Ces hommes d'iniquité lapident le juste à genoux, qui priait, disant : Jésus, mon Seigneur, mon témoin, mon défenseur, pour qui j'endure la fureur de ces hommes dépouillés de leurs vêtements, écoutez-moi ; écoutez-moi, Dieu saint, Fils de la Vierge, Pierre vivante, qui pour m'exaucer pouvez faire qu'il y ait au moins un des persécuteurs qui croie ; tournez vos yeux sur moi, dit-il, sur moi qu'ont

gistro. Si enim non dubitavimus magistrum lanceare, non debemus dubitare Stephanum lapidare. Consenseruntque omnes Judæi impietatis viri, ad homicidium semper parati. Rapiunt Stephanum, ad suumque perducunt concilium. Exagitant et perturbant, et interrogant, audiunt et adtendunt. Audiunt sapientissimum, et conspiciunt speciosissimum.

4. O Judæi semper inimici Dei, intendite bene, qui judicatis non bene. « Si vere ergo justitiam loquimini, recta judicate filii hominum. » (*Psal.* LVII, 2.) Intendite simul pontifices et ministri, sacerdotes et populi, omnes simul Judæi intendite faciem ministri Dei, intendite faciem Stephani, si potestis. Moyses enim propter excæcationem vestram contra faciem suam posuit velamentum ; Stephanus vero ad confusionem vestram contra vestrum conventum resurrectionis annuntiat sacramentum. Sed, o Judæi Prophetis invidi, Martyribus perfidi, nullatenus miramur in vobis, quod per multa congruitis iniquitatibus vestris. Quid enim faciem despicitis legislatoris, personam suscipitis delatoris. Qui despexistis faciem Moysi legislatoris, personam, Judæi, suscepistis crudelissimi delatoris, et ad dedecus vestrum semper additis crimen vestrum. Et Moyses vester, quando velamentum posuit contra sanctam faciem suam, nolebat videre criminosam faciem vestram ; Stephanus vero revelata facie sua speculabatur in cælum gloriam Filii Dei ; ideo videbant vultum ejus Judæi tanquam vultum Angeli Dei.

5. Et nunc, beate martyr Stephane, terram despice, cœlum conspice ; pontificem sperne, Patrem adtende ; despice Judæum et sacerdotem et populum ; conspice in cælo Patrem et Filium et Spiritum Sanctum. Indica tamen Judæo, quid sit illum quod diu contemplaris in cælo. « Ecce, » inquit Stephanus, « video cælos apertos, » (*Act.*, VII, 55,) et Jesum quem crucifixistis, quem illusistis morientem, quem signato sepulcro posuistis jacentem, video ego ad dexteram Patris stantem. Quid ergo vobis profuit, Judæi, quia crucifixistis Filium Dei, et Filii Dei Martyrem lapidatis ? Ecce duplo labefacti estis ; quia civitatem vestram amisistis, et ipsum lapidatorum principem perdidistis, et de civitate sancta eradicata est vestra planta. Impleta est enim in Judæa maledicta maledictio illa Davidica : « Propterea Deus destruet te in finem ; evellet te, et emigrabit te de tabernaculo tuo, et radicem tuam de terra viventium. » (*Psal.* LI, 7.) Silentium autem fecerunt turbæ Judæorum, damnabili animositate super martyrem Stephanum dentibus colubrinis stridebant, quem quasi serpentem in corde habebant, præcipitantque sanctum Martyrem extra suam civitatem, præmittentes testimonia, dicentes falsitatem. Furunt, spoliant, projiciuntque vestimenta ante Sauli vestigia, et currunt cum lapidibus, ulnas erigunt, brachia dirigunt, petras jaciunt. Lapidantque justum injusti procumbentem, orantem atque dicentem : Domine Jesu meus, ostensor meus, defensor meus, propter quem sævit in me nudus lapidator meus ; exaudi me, exaudi sancte meus, Virginis Filius, lapis vivus, qui ad exaudiendum me, unus ut credat lapidator est minus ;

purifié les eaux de votre piscine, que la grâce de votre salut a fait sans tache, qui suis dépouillé pour votre nom, que les mains des hommes lapident, mais ne séparent pas de mon amour pour Paul; voyez, et miséricordieux jusqu'à la fin, « ne leur imputez pas ce péché. » Ainsi saint Etienne mourant s'endormit dans l'éternelle paix avec Jésus-Christ, qui vit et règne, en même temps que le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXVIII.

Sur la Nativité des SS. Innocents, I (1).

1. Jésus-Christ étant né, selon la promesse des prophéties, à Bethléem de Juda, au temps du roi Hérode, quelques hommes de la nation des Mages, venus des lointaines contrées de l'Orient, s'informent auprès d'Hérode du lieu où se trouve le roi des Juifs qui vient de naître; ils affirment qu'ils ont vu son étoile en Orient, et qu'elle n'a cessé de les guider durant leur voyage; ils disent que le motif de leur empressement est leur désir d'adorer et de vénérer le roi qui vient de naître. A cette nouvelle, Hérode se trouble grandement, dans la crainte que sa puissance ne soit bientôt ébranlée. Il appelle en toute hâte les docteurs de la Loi, et leur demande avec instances où doit naître le Christ. Dès que, d'après la prophétie de Michée, Bethléem a été désigné comme devant être le lieu de cette naissance, le roi, par un édit, ordonne de mettre à mort tous les enfants à la mamelle, non-seulement dans Bethléem, mais dans tous les lieux d'alentour; « tous les enfants âgés de deux ans et au-dessous, selon le temps indiqué par les Mages. » (*Matth.*, II, 16.) Il essayait ainsi de détruire Jésus avec ceux de son âge. Mais les embûches du roi avaient été prévenues; l'enfant avait été emporté en Egypte par ses parents, avertis par un Ange des projets sanguinaires du tyran.

Bonheur des saints Innocents. — 2. Le perfide Hérode, trompé par les Mages, envoya à Bethléem et dans tous les lieux d'alentour l'ordre de mettre à mort tous les enfants âgés de deux ans et au-dessous. Ces nourrissons sont tués pour Jésus-Christ, l'innocence meurt pour la justice. Heureux âge, qui ne peut encore prononcer le nom du Christ, et mérite déjà de mourir pour lui; âge non encore exposé aux blessures, et déjà digne de la passion. Qu'ils sont nés heureusement, eux au devant de qui la vie éternelle vient sur le seuil même de cette vie! Leur existence, il est vrai, est en péril et finit dès qu'ils viennent de la recevoir; mais avec cette fin même commence pour eux l'éternité. Ils ne semblent pas mûrs pour la mort; mais ils meurent heureusement pour vivre. A peine ont-ils goûté la vie présente, qu'ils passent aussitôt dans la vie future; à peine étaient-ils au berceau, et déjà ils sont parvenus à la couronne. Ils sont arrachés aux embrassements de leurs mères; mais c'est pour être rendus à ceux des Anges.

Erreur d'Hérode et sa folle terreur. — 3. Tyran cruel,

(1) Il paraît pour la première fois dans l'Appendice. Les PP. de Louvain le regardaient comme douteux : d'autres docteurs l'ont entièrement rejeté. Si vous retranchez la première partie du sermon, ce qui reste, depuis ces mots : « Le perfide Hérode, etc., » appartient à l'homélie d'Eusèbe sur l'Epiphanie. On trouve ce sermon beaucoup plus étendu dans le MS. de Corbie, où l'on raconte la punition d'Hérode, meurtrier des SS. Innocents.

intende, inquit, me ipsum tui fontis lavacro mundatum, tui salutaris gratia sine macula consecratum, pro tuo nomine spoliatum, humanis manibus lapidatum, sed ab amore Sauli non separatum ; et ne statuas illis hoc peccatum misericors usque in finem. Sic Stephanus sanctus moriens in æterna pace dormivit, cum Christo Jesu, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCXVIII (*a*).

In Natali sanctorum Innocentium, I.

1. Christo igitur secundum prophetiæ fidem nato in Bethleem Judæ, temporibus Herodis regis, de Orientis partibus adventantes quidam viri ex Magorum gente, percontantur ab Herode, ubinam esset rex qui nuper natus est Judæorum; affirmantes vidisse se stellam ejus in Oriente, quæ sibi etiam dux itineris exstitisset; causam vero tantæ properationis adorandi ac venerandi nuper editi regis esse. Quibus ille auditis incredibiliter deterretur, timens et verens ne status sui periclitaretur imperii. Advocatis ergo accersitisque Legis doctoribus, requirens percontatur ubinam Christum nasci sperarent. Ubi vero ex Michææ oraculis locus nativitatis ejus apud Bethleem designatus est, uno præcepto rex omnes lactentes pueros, non solum apud Bethleem, sed et in omnibus ejus finibus « a bimatu et infra, secundum tempus quod exploraverat à Magis » (*Matth.*, II, 16), occidi et interimi jubet; si quomodo etiam Jesum cum æquævis posset exstinguere. Sed prævenit regis insidias puer abductus in Ægyptum, parentibus de dolo regis Angelo prænuntiante commonitis.

Innocentium felicitas. — 2. Deceptor itaque Herodes rex illusus a Magis, mittit in Bethleem et in omnes fines ejus, ut interficiantur pueri « a bimatu, et infra. » Occiduntur pro Christo parvuli, pro justitia moritur innocentia. Quam beata ætas, quæ necdum Christum potest loqui, et jam pro Christo meretur occidi; nondum opportuna vulneri, et jam idonea passioni. Quam feliciter nati, quibus in primo nascendi limine æterna vita obvia venit! Incurrunt quidem inter ipsa primordia acceptæ lucis periculum et finem salutis; sed de ipso protinus fine capiunt principia æternitatis. Immaturi quidem videntur ad mortem; sed feliciter moriuntur ad vitam. Vix dum gustaverant præsentem, statim transeunt ad futuram; nondum ingressi infantiæ cunas, jam perveniunt ad coronas. Rapiuntur quidem a complexibus matrum; sed redduntur gremiis Angelorum.

Herodis error fatuusque terror. — 3. Nihil ergo egisti, ferocissimæ austeritatis (*b*) audacia; potes Martyres fa-

(*a*) Alias de Sanctis, IX.

(*b*) In MSS. *auctoritatis.* Apud Eusebium in homil. de Epiphania, *impietatis.* In altera Eusebii homil. de septem fratribus, *Nihil ergo egisti ferocissime, impietatis audacia potes Martyres facere*, etc.

ton audace impie a donc été vaine ; tu peux faire des Martyrs, tu ne trouveras point le Christ. Il pensait, ce tyran insensé, que la venue du Sauveur allait le renverser de son trône. Il n'en était rien. Le Christ n'était point venu pour s'emparer de la gloire d'autrui, mais pour donner la sienne. Il n'était point venu pour usurper un royaume terrestre, mais pour apporter celui du ciel. Il n'était point venu pour s'arroger la puissance et les dignités, mais pour souffrir les outrages et les injures. Il n'était point venu pour parer son front divin d'un diadème de pierreries, mais pour l'offrir à la couronne d'épines. Il n'était point venu, en un mot, pour s'appuyer sur un sceptre magnifique, mais pour être crucifié au milieu des ignominies.

Trouble, déception d'Hérode. — 4. La naissance du Seigneur trouble Hérode et tout Jérusalem avec lui. Quoi d'étonnant, si la piété qui naît trouble l'impiété? Voilà qu'un roi en armes craint un enfant dans une crèche, que le superbe redoute l'humble, que la pourpre se préoccupe des langes. Hérode dissimule en parlant aux Mages : « Allez, dit-il, informez-vous soigneusement de l'enfant ; et lorsque vous l'aurez trouvé, dites-le-moi, afin que moi aussi je vienne et je l'adore. » (*Matth.*, II, 8.) Il feignait de vouloir adorer celui qu'il projetait de faire mourir. Mais la Vérité ne craint point les piéges du mensonge. Aveugle cruauté, qui croyait pouvoir prendre Dieu à ses ruses ! Voilà celui de qui la terre et le ciel déclarent la venue, qui n'est point caché pour des bergers naïfs, que des Mages venus du fond de l'Ethiopie méritent de connaître ; et ce roi sacrilége ne peut arriver jusqu'à lui par ses stratagèmes. Elle est donc trompée, la fureur de ce tyran insensé. Le perfide ne découvrira point le Christ, parce que ce n'est point par la cruauté, mais par la foi, qu'il faut chercher le Dieu qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXIX.

Sur la Nativité des SS. Innocents, II (1).

Unité de Dieu. Les SS. Innocents sont des victimes dues à Dieu qui naît. — 1. Nous croyons aux traditions des Juifs, parce que Dieu fut autrefois connu en Judée ; et ils nient cela même qui fait que nous croyons en eux, puisqu'ils n'ont pas connu le Père ceux qui nient le Fils. La commune Nature, par l'unité du monde, atteste l'unité de Dieu. La foi proclame un seul Dieu, parce que la foi de l'ancien et du nouveau Testament est la même. La grâce atteste l'unité du Saint-Esprit en Dieu, parce qu'il n'y a qu'un baptême au nom de la Trinité. Les Prophètes disent Dieu, les Apôtres le proclament. Les Mages crurent en un seul Dieu, et portèrent en suppliants de l'or, de l'encens et de la myrrhe au berceau du Christ. Les bergers glorifient Dieu, les Mages lui apportent un triple présent ; le cruel Hérode aiguise son glaive, afin d'arroser les autels éternels du sang de victimes sans taches. Là où les petits enfants sont immolés, les malheureuses mères se lamentent. Avec la naissance du Seigneur, le deuil commence, non pour le ciel, mais pour le monde. Elle apporte la désolation aux mères, aux Anges l'al-

(1) Il paraît pour la première fois dans l'Appendice. Il était douteux pour les PP. de Louvain ; il est apocryphe pour d'autres docteurs. Il ne rappelle pas S. Augustin, qui n'est pas le seul à qui l'attribuent les MSS.; on le trouve encore sous les noms de Béda et de Chrysostôme. Le Bréviaire romain le donne le jour de l'octave des SS. Innocents. L'exorde est extrait de S. Ambroise.

cere, Christum non potes invenire. Putabat se infelix tyrannus Domini Salvatoris adventu regali solio detrudendum. Sed non ita est. Non ad hoc venerat Christus, ut alienam gloriam invaderet, sed ut suam donaret. Non ad hoc venerat, ut regnum terrestre præriperet ; sed ut cæleste conferret. Non venerat ad potestates dignitatesque rapiendas ; sed ad contumelias et injurias perferendas. Non ad hoc venerat, ut sacrum illud caput ad diadema gemmarum, sed ut ad coronam spineam præpararet. Non, inquam, ad hoc venerat, ut constitueretur supra sceptra magnificus ; sed ut crucifigeretur illusus.

Perturbatio. Deceptio. — 4. Nascente ergo Domino conturbatur Herodes, et omnis Jerosolyma cum eo. Quid mirum, si pietate nascente perturbetur impietas ? Ecce jacentem in præsepio pertimescit armatus, contremiscit humilem rex superbus, obvolutum pannis metuit purpuratus. Cum simulatione alloquitur Magos. « Ite, inquit, requirite de puero ; et cum inveneritis, renuntiate mihi, ut et ego veniens adorem eum. » (*Matth.*, II, 8.) Simulabat adorare se velle, quem conabatur occidere. Sed non timet Veritas falsitatis insidias. Quam cæca feritas, quæ credebat quod deprehendere Deum fraudibus posset ! Ecce cujus terra cælumque ostendebat adventum, qui pastorum non latebat simplicitati, quem Magi de extrema venientes Æthiopiæ parte merentur agnoscere, dolis suis ad illum non potest rex sacrilegus pervenire. Fallitur ergo stulti furor tyranni. Christum non potest invenire perfidia ; quia Deus non crudelitate, sed credulitate quærendus est ; qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCXIX (*a*).

In Natali sanctorum Innocentium, II.

Deus unus. Innocentes nascenti Deo debentur victimæ. — 1. Credimus Judæis, quia notus aliquando in Judæa Deus ; et hoc ipsum negant, propter quod credimus, quia non noverunt Patrem qui Filium negant. Unum Deum communis natura testatur ; quia unus est mundus. Unum Deum fides significat ; quia una est fides novi et veteris Testamenti. Unum Spiritum Sanctum gratia testatur ; quia unum baptismum in nomine Trinitatis. Deum Prophetæ dicunt, Apostoli prædicant. Unum Deum Magi crediderunt ; et aurum, thus et myrrham supplices ad Christi cunabula detulerunt. Pastores Deum glorificant, Magi munera tria deferunt ; Herodes crudelissimus machæram acuit, ut cruentis victimis infantium æterna repleantur altaria. Ubi enim parvuli victimantur, matres miseræ lamentantur. Nascente Domino, luctus cœpit, non cælo, sed mundo. Indicitur matribus lamentatio,

(*a*) Alias de Sanctis, VIII.

légresse, aux enfants le changement de demeure. Celui qui vient de naître est Dieu; des victimes sans taches sont dues à Celui qui vient condamner la malice du monde. On lui doit immoler des agneaux à l'Agneau qui sera crucifié pour effacer les péchés du monde.

Deuil des mères. — 2. Mais les brebis, les mères jettent de longs cris de douleur, en perdant leurs agneaux qui ne poussent encore que d'inintelligibles vagissements. Miracle insigne, et déchirant spectacle. Le glaive est levé, sans aucun motif, dirigé par la seule envie, puisque Celui qui est né ne fait violence à personne. Et nous voyons les mères se lamentant sur leurs agneaux immolés. « Une voix a été entendue sur les hauteurs, voix de lamentation, de deuil et de larmes. » (*Jerem.*, XXXI, 15.) Les enfants ne sont pas confiés au sein de leurs mères, ils y sont créés; ils n'y sont pas déposés, mais exposés. Témoin la nature elle-même qui combattait contre les Martyrs pendant que le tyran persécutait ces enfants. La mère, qui perdait l'ornement de son front, arrachait sa flottante chevelure. De combien de manières ne cherchait-elle pas à cacher son fils? et le petit enfant se dévoilait lui-même. Il ne savait pas se taire, parce qu'il n'avait pas encore appris à connaître le danger. La mère le disputait au bourreau, le retenant, quand il le lui ravissait. La mère criait au bourreau : Pourquoi sépares-tu de moi celui que j'ai engendré de ma propre substance? Il est le fruit de mes entrailles, il ne demandait pas à vivre; est-ce en vain que mon sein s'est gonflé de lait? Je le portais avec tant de précautions, et ta main cruelle le déchire sans pitié. Mes entrailles viennent de le mettre au jour, et tu l'écrases contre terre. Une autre mère, pressée par les sicaires d'Hérode, s'écriait : Immole la mère avec l'enfant; pourquoi me renvoyer dépouillée? S'il y a faute, c'est moi qui l'ai commise; s'il n'en existe pas, fais notre mort commune, et délivre sa mère. Une autre disait : Que cherchez-vous? Vous cherchez un enfant, et vous en tuez un grand nombre; mais celui que vous cherchez, vous ne pouvez l'atteindre, parce qu'il est le seul qui est un. Une autre encore s'écriait : Viens enfin, viens, Sauveur du monde, depuis si longtemps attendu. Tu n'as personne à redouter; que ces soldats te voient, et ne massacrent plus nos enfants.

Triste sort d'Hérode au jour du jugement. — 3. Les mères mêlaient leurs lamentations, et l'offrande des SS. Innocents montait au ciel. Celui qui tenta l'Agneau se servit aussi d'Hérode pour mettre à mort les petits agneaux. Le supplice mérité par un tel ministère attend celui qui l'a rempli; le jugement du démon attend Hérode, au jour de la résurrection de ses victimes. Que répondras-tu, Hérode, quand les voix innombrables de ces enfants t'accuseront devant le tribunal suprême? Ils auront alors une langue sans liens, une grande voix, et tous, vêtus de blanc, ils seront « à l'âge de l'homme parfait et de la plénitude de Jésus-Christ. » (*Ephes.*, IV, 13.) Tu les verras debout devant Celui que tu voulais atteindre, et pour qui ils ont répandu leur sang précieux; tu le verras lui-même assis sur son trône de feu; ils entoureront le tribunal de leur Seigneur, resplendissants de l'éclat du lys et de la rose, pour rappeler l'innocence de leur âge et le sang de leur martyre. Que feras-tu, que diras-tu? Tu garderas le silence sous le poids de ton crime, pendant que cette phalange de Saints chantera : « Vengez, Seigneur, le sang de vos serviteurs, qui a été répandu.

Angelis exsultatio, infantibus transmigratio. Deus est qui natus est; innocentes illi debentur victimæ, qui venit damnare mundi malitiam. Agni illi debent immolari, qui Agnus futurus est crucifigi, qui tollit peccata mundi.

Luctus matrum. — 2. Sed oves ululant matres; quia agnos perdunt sine voce balantes. Grande miraculum, crudele spectaculum. Eximitur machæra, et nulla intervenit causa; sed sola stridet invidia; cum qui natus est, nulli faciat violentiam. Sed oves cernimus matres super agnos lugentes. « Vox in Rama audita est, ploratus et ululatus multus. » (*Jerem.*, XXXI, 15.) Pignora sunt non credita, sed creata; non deposita, sed exposita. Testis est ipsa natura, quæ pugnabat in Martyres, cum tyrannus jactaret infantes. Mater crines capitis dissipabat, quæ ornamentum capitis amittebat. Quantis modis infantem volebat abscondere; et ipse se infantulus publicabat? Nesciebat tacere; quia necdum didicerat formidare. Pugnabat mater et carnifex; ille trahebat et illa tenebat. Ad carnificem mater clamabat : Quid separas a me, quem genui ex me? Uterus genuit, non mansit ille (*a*), cum vixit, ubera mea frustra lacte replentur. Caute portavi quem a te video manu crudeli jactari. Modo eum effuderunt viscera mea; et tu elidis ad terram. Alia clamabat mater, cum exactor latronum compelleret: Simul occide cum parvulo matrem; ut quid me dimittis inanem? Si culpa est, mea est; si non est crimen, junge mortem, et libera matrem. Alia dicebat : Quid quæritis? Unum quæritis, et multos occiditis; et ad unum qui unus est adtingere non potestis. Alia contra clamabat: Veni jam, veni, Salvator mundi, quandiu quæreris? Nullum times; videat te miles, et nostros non occidat infantes.

Quam tristis Herodis sors in die judicii. — 3. Miscebatur lamentatio matrum, et ad cœlum transibat oblatio parvulorum. Sed ille qui Agnum tentavit, ipse per Herodem agnulos jugulavit. Manet auctori ministerii supplicium, et Herodi diaboli judicium, cum istorum resurrectio cœperit mortuorum. Herodes quid putas acturus eris, quando contra te tantorum classes infantium judiciale cœperint exercere litigium? Invenies claram linguam, vocem magnam, mensuram perfectam, omnes juvenes candidatos, « in mensuram ætatis plenitudinis Christi fulgentes; » (*Ephes.*, IV, 13.) cum stare cœperint ante eum, quem putaveras occidendum, pro quo fuderunt sanguinem pretiosum; ipsum videbis throno igneo præsidentem; illos solium Dominicum circumdantes, candore rubeo resplendentes, propter candidam ætatem et sanguinem passionis. Quid acturus es, quid dicturus? Tacebis reus, dum tantus cantabit exercitus Sanctorum :

(*a*) In MSS. Regio et Navarræo, *nomen stili,* (sive *stile*) *conjunxit.* Paulo post loco *replentur,* quod ex MSS. reponimus, erat in editis *contorquet.*

Que la plainte des persécutés soit admise en votre présence ; » (*Psalm.* LXXVIII, 11.) Secourez-nous, vous qui vivez et régnez, avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXX.

Sur la Nativité des SS. Innocents, III (1).

La haine d'Hérode plus profitable aux SS. Innocents que son amitié. Ils sont les fleurs des Martyrs. — 1. Aujourd'hui, mes très-chers Frères, nous célébrons la fête de ces enfants que la cruelle tyrannie d'Hérode fit mettre à mort, comme l'atteste le récit de l'Evangile. Que notre terre se réjouisse donc et tressaille d'allégresse, pour avoir été la mère féconde de ces célestes héros et de leurs sublimes vertus. Certes, les faveurs de leur persécuteur impie n'eussent pu jamais être aussi profitables à ces bienheureux enfants, que le fut sa haine. Ce jour de fête, cette solennité si religieuse montre que la grâce de la bénédiction divine eut d'autant plus d'éclat en eux que l'iniquité les poursuivit avec plus d'acharnement. Heureuse Bethléem, heureuse terre de Juda; puisque vous avez souffert la cruauté d'Hérode dans le massacre des SS. Innocents, puisque vous avez été dignes d'offrir à Dieu en peu de jours tout un peuple innocent d'enfants inoffensifs. C'est avec raison que nous célébrons la Nativité par laquelle le monde les fit naître au royaume des cieux, plus heureuse pour eux que celle où le sein de leurs mères les mit au jour d'ici-bas, puisqu'ils obtinrent la gloire de la vie éternelle, avant d'avoir connu l'usage de la vie présente. Eux que l'impiété d'Hérode arracha au sein maternel, c'est à bon droit qu'on les nomme les fleurs des Martyrs ; ils étaient éclos au milieu des rigueurs de l'infidélité, les premières perles de l'Eglise semblaient s'épanouir en eux, quand le vent glacé de la persécution vint les flétrir. Il est donc juste que nous entourions d'honneurs ces enfants morts pour Jésus-Christ, et que nous leur payions un tribut de joyeuses cérémonies, non de regrets, de prières et de vœux, non de larmes, puisque de Celui qui fut la source de leurs souffrances, leur vinrent aussi leurs couronnes; si Jésus fut le motif de la haine qui les frappa, il fut la cause de la récompense qu'ils ont obtenue. Or, comme Hérode méditait le massacre des SS. Innocents, un Ange avertit Joseph d'emporter notre Seigneur Jésus-Christ en Egypte, pays peuplé d'idoles. Déjà, devant la persécution des Juifs et ce consentement d'un peuple infidèle à mettre à mort le Messie, Jésus-Christ daigne se transporter chez les Gentils livrés au culte des idoles; il quitte la Judée, on le porte au monde ignorant qui doit l'adorer.

Le méchant se fait plus de mal qu'il n'en fait aux autres. La pensée de la mort contient la cupidité. La mort est terrible au méchant et propice au bon. — 2. Les saintes Ecritures, mes très-chers Frères, nous apprennent que de tout temps les hommes bons et justes ont souffert la persécution des méchants. Un examen attentif nous montre que le persécuteur souffre un mal plus grand que celui qu'il fait. On reconnaît en effet que tout homme qui en persécute un autre quant au corps, en-

(1) C'est un assemblage d'extraits de S. Augustin, sermons VIII et XLVIII, de S. Ambroise, sermon sur SS. Nazaire et Celse, et d'autres fragments qui portent l'empreinte de S. Césaire. Dans le Bréviaire romain, on le lit le jour de la fête des SS. Innocents.

« Vindica sanguinem servorum tuorum ; qui effusus est. Introeat in conspectu tuo gemitus compeditorum. » (*Psal.* LXXVIII, 11.) Ipso juvante, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCXX (*a*).

In Natali sanctorum Innocentium, III.

Innocentibus Herodes plus odio profuit quam obsequio profuisset. Innocentes Martyrum flores. — 1. Hodie, Fratres carissimi, Natalem illorum infantium colimus, quos ab Herode crudelissimo rege intersectos esse, Evangelii textus eloquitur. Et ideo cum summa exsultatione gaudeat terra nostra, cælestium militum et tantarum parens fecunda virtutum. Ecce profanus hostis numquam beatis parvulis tantum prodesse potuisset obsequio, quantum profuit odio. Nam sicut sacratissimum præsentis diei festum manifestat, quantum contra beatos parvulos iniquitas abundavit, tantum in eis gratia benedictionis effulsit. Beata es, o Bethleem terra Juda, quæ Herodis regis immanitatem in puerorum exstinctione perpessa es, quæ sub uno tempore candidatam plebem imbellis infantiæ Deo offerre meruisti. Digne tamen Natalem illorum colimus, quos beatius æternæ vitæ mundus edidit, quam quos maternorum viscerum partus effudit, siquidem ante vitæ perpetuæ adepti sunt dignitatem, quam usum præsentis acceperint. Aliorum quidem pretiosa mors Martyrum laudem in confessione promeruit; horum in consummatione complacuit : quia incipientis vitæ primordiis ipse eis occasus initium gloriæ dedit, qui præsentis terminum imposuit. Quos Herodis impietas lactentes matrum uberibus abstraxit, qui jure dicuntur Martyrum flores, quos in medio frigore infidelitatis exortos, velut primas rumpentes Ecclesiæ gemmas quædam persecutionis pruina decoxit. Et ideo dignum est interfectis pro Christo infantibus honores impendere; cæremonias, non dolores, sacramentis dare vota non lacrymas ; quia ipse illis fuit causa pœnæ, qui exstitit et coronæ ; ipse odii causa, qui præmii. Parante autem Herode parvulis necem, Joseph per Angelum admonetur, ut Christum Dominum nostrum in Ægyptum transferat, Ægyptum idolis plenam. Jam post Judæorum persecutionem et ad occidendum Christum profanæ plebis assensum, Christus ad Gentes idolis deditas transire dignatur, et Judæam relinquens ignoranti sæculo colendus infertur.

Injuriam sustinet majorem ipse qui infert. Mortis cogitatio cupiditatem coercet. Tunc nulli malo bene, nulli bono male. — 2. Et quia in Scripturis divinis, Fratres carissimi, bonos et justos viros persecutionem malorum semper sustinuisse cognoscimus, si diligenter consideramus, invenimus illos majora supplicia sustinere qui faciunt. Omnis enim homo qui alium in corpore perse-

(*a*) Olim de Sanctis, x, et post in Appendice, LXXII.

dure lui-même une persécution en son cœur. Alors même qu'il ravirait à sa victime quelques-uns de ses biens, il se cause à lui-même un dommage plus grand; nul ne possède un gain injuste sans une juste compensation. Ce gain ne va pas sans une perte; le gain est dans le coffre-fort, la perte est dans la conscience. Il enlève un vêtement, et il perd la foi; il acquiert de l'argent, et il perd la justice. Les hommes agissent ainsi, parce qu'ils ne songent pas au grand jour. Si la pensée de la mort les occupait sans cesse, ils éloigneraient leur âme de toute cupidité et de toute malice. Mais cette issue, dont ils rejettent maintenant la pensée salutaire, ils seront plus tard dans la nécessité de la subir sans aucun remède. Il viendra pour eux, le jour suprême, il viendra, le jour du jugement, où il ne sera en leur pouvoir ni de faire pénitence, ni de se racheter de la mort éternelle par leurs bonnes œuvres; le pécheur est frappé même de ce châtiment, qu'il s'oublie lui-même au moment de la mort, comme il avait oublié pendant sa vie. Il viendra, le jour du jugement, où les montagnes seront arrachées de leurs fondements, où le feu consumera la terre tout entière, où les cieux en flammes seront dissous, où le soleil s'obscurcira, où la lune ne donnera plus sa lumière, où les étoiles tomberont du firmament, où les pécheurs et les impies seront précipités dans la mer de feu, d'où la fumée de leurs tortures s'élèvera dans les siècles des siècles, au milieu des pleurs et des grincements de dents. Il viendra ce temps, mes Frères, où les bons ne souffriront plus aucun mal, où les méchants n'auront plus aucun succès. Il viendra, je le répète, ce jour suprême, où l'homme pieux sera discerné de l'impie, le juste de l'injuste, celui qui loue Dieu de celui qui le blasphème. Il viendra, et c'est alors, comme il a été dit, qu'ils seront séparés de telle sorte qu'ils ne puisse arriver aucun mal aux bons, aux méchants aucun bien.

La vie présente elle-même meilleure pour les bons que pour les méchants. — 3. Pourquoi n'en est-il pas ainsi dès maintenant? Peut-être bien en est-il ainsi. Mais ce qui maintenant est un secret pour nous, sera alors tout évidence. Lisez l'Ecriture sainte, entrez avec moi, s'il est possible, dans le sanctuaire de Dieu; là peut-être pourrai-je vous montrer, ou plutôt, vous apprendrez avec moi de celui qui m'instruit moi-même, que cette vie elle-même n'est pas bonne pour les pervers qu'elle est meilleure pour les bons que pour les méchants, quoique ce ne soit pas encore l'heure de la félicité parfaite pour les uns, et du châtiment sans remède pour les autres. Si vous étudiez attentivement la loi de Dieu, peut-être comprenez-vous avec moi que cette vie n'est pas bonne pour les pervers. Dites-moi, je vous prie, en quoi elle est mauvaise pour vous? Vous vous hâtez de répondre : Les besoins me pressent, les difficultés m'écrasent, les maladies m'accablent, la crainte de mes ennemis me dévore. Ainsi la vie serait mauvaise pour vous, parce que vous souffrez des maux, et elle serait bonne pour ce méchant, qui est le mal lui-même? La distance est grande entre être le mal et le souffrir. Vous n'êtes pas ce que vous souffrez; vous endurez le mal, mais vous n'êtes pas méchant; lui, il ne souffre point ce mal, mais il est méchant. Ne vous y trompez donc point. Il ne peut se faire que ce soit un mal pour vous de supporter les maux, un bien pour lui d'être pervers. S'il est pervers, pensez-vous qu'il ne souffre pas le mal, puisqu'il se souffre lui-même? Peut-il vous être mauvais d'endurer en votre corps un mal étranger; peut-il lui

quitur, prius ipse in corde persecutionem sustinere cognoscitur. Nam si etiam illi quem persequitur aliquid de substantia sua tulerit, majus sibi ipse dispendium facit; quia nemo habet injustum lucrum sine justo damno. Ubi lucrum, ibi et damnum; lucrum in arca, damnum in conscientia. Tollit vestem, et perdit fidem; adquirit pecuniam, et perdit justitiam. Sed hoc homines ideo faciunt, quia diem novissimum adtendere nolunt. Si enim diem mortis suæ cogitare jugiter vellent, animum suum ab omni cupiditate et malitia cohiberent. Sed quod modo nolunt salubriter cogitare, necesse habent postea sine ullo remedio sustinere. Veniet enim illis dies novissima, veniet dies judicii, quando eis nec pœnitentiam licebit agere, nec bonis operibus se ab æterna morte poterunt redimere; quia percutitur etiam hac animadversione peccator, ut moriens obliviscatur sui, qui dum viveret oblitus est Dei. Veniet dies judicii, quando movebuntur fundamenta montium, et ardebit terra usque ad inferos deorsum; quando cæli ardentes solventur, quando sol obscurabitur, et luna non dabit lumen suum, quando stellæ cadent de cælo; quando peccatores et impii mittentur in stagnum ignis, et fumus tormentorum illorum adscendet in sæcula sæculorum, ubi erit fletus et stridor dentium. Veniet tempus, Fratres carissimi, quando nulli bono erit male, nulli malo erit bene. Veniet, inquam, novissima dies, quando discernuntur pii ab impiis, justi ab injustis, laudatores Dei a blasphematoribus Dei. Veniet et quando discernuntur, ut nulli, sicut dictum est, bono sit male, nulli malo sit bene.

Sed et nunc melius est bonis quam malis. — 3. Quare ergo modo non sic? Forte et modo sic. Sed quod nunc est in occulto, tunc erit in manifesto. Lege Scripturam divinam, ingredere mecum, si potes, in sanctuarium Dei; forte ibi, si possum, docebo te, immo disce mecum ab eo qui docet me, etiam nunc non esse malis bene, et melius esse bonis quam malis, quamvis nondum venerit bonorum plena felicitas, nondumque venerit malorum pœna novissima. Si legem Dei diligenter adtendis, forte intelligis mecum non esse bene malis. Rogo enim te, et quæro abs te: Tibi quare male est? Responsurus es : Egestas angit, premit difficultas, dolor fortasse membrorum, timor ab inimico. Tibi ideo male est, quia pateris mala, et bene est illi, qui est ipsum malum? Multum interest inter malum pati, et malum esse. Tu quod pateris non es; malum enim pateris, sed tu malus non es; ille hoc malum non patitur, et malus est. Noli ergo falli. Non potest fieri, ut tibi male sit, qui pateris malum; et illi bene sit, qui est malus. Cum enim malus est, putas quia non patitur malum, cum patitur se ipsum? Tibi male est, quia malum alienum pateris in corpore tuo; et illi bene est,

être bon d'endurer en son cœur sa propre perversité ? Peut-il vous être mauvais de posséder, par exemple, un mauvais champ, et peut-il lui être bon d'avoir une âme mauvaise ? Soyez bons vous qui avez les vrais biens.

Les richesses bonnes pour ceux qui font le bien. Bonnes de leur nature, elles sont mauvaises pour les méchants. — 4. Les richesses sont bonnes, l'or est bon, l'argent est bon, le grand nombre des serviteurs est bon, tout ce que l'on possède est bon. Toutes ces choses sont des biens, mais qui vous donnent les moyens de faire le bien, et qui ne vous rendent pas bon. Quels sont ceux, dites-vous, qui peuvent me rendre ainsi ? Faites votre salut et soyez juste. Ce que vous possédez est bon, faites votre salut et soyez juste. Vous aussi soyez bon, au milieu des bonnes choses que vous avez. Rougissez de vos biens ; soyez bon, vous qui devez demeurer, tandis que ces biens sont périssables. Rougissez de vos biens ; ne soyez pas pervers au milieu d'eux de peur de périr avec eux. Ainsi Dieu, créateur et conservateur de toutes choses, a départi l'or et l'argent aux hommes, de telle manière qu'ils sont bons de leur nature, mais que leur abondance ne doit pas corrompre les hommes de bien, comme aussi leur perte ne doit pas les abattre. Quant aux pervers, la possession des richesses les aveugle, et la privation de ces biens fait leur tourment ; ce qu'ils acquièrent leur apporte une fausse joie, ce qu'ils perdent leur laisse une tristesse véritable.

Vraies et fausses richesses. La cupidité est toujours indigente. — 5. Sachons aimer les vraies richesses, la chasteté, la justice, la paix, la miséricorde. Ce sont là les richesses justes, parce qu'elles sont le partage des œuvres bonnes et justes. Je les appelle les vraies richesses, parce que quiconque les possède ne manque de rien, puisque, selon l'expression de l'Apôtre, ayant de quoi se nourrir et de quoi se vêtir, il est content. (I *Tim.*, VI, 8.) Quant aux biens de la terre, c'est se tromper que de les croire des richesses, puisqu'ils ne tarissent pas les besoins, quand on les aime ; on est d'autant plus dévoré de la soif insatiable inhérente à l'avarice, qu'on en possède davantage. En quoi sont-ils donc des richesses, puisque la pénurie croît avec eux ; puisque si grands qu'ils soient, loin d'apporter la satiété à leurs adorateurs, ils les enflamment d'une cupidité nouvelle ? Il est donc vrai que votre indigence serait moins grande si vous possédiez moins. Aussi l'a-t-on dit avec justesse : L'amour de l'argent croît avec l'argent lui-même, puisque la fureur de la cupidité grandit proportionnellement aux richesses. L'avarice, la cupidité est semblable à l'hydropisie. Comme l'hydropique a d'autant plus soif qu'il boit davantage, ainsi l'avare devient de plus en plus insatiable en agrandissant son avoir.

6. Pour nous, mes Frères, songeons que nous ne sommes que des voyageurs et des hôtes en ce monde ; contentons-nous, pour le voyage de cette vie, d'avoir de quoi nous nourrir et de quoi nous vêtir ; autant qu'il est en notre pouvoir, marchons vers la béatitude éternelle en faisant l'aumône aux pauvres. De la sorte, quand, au jour du jugement, les cupides et les avares, dépouillés de toutes bonnes œuvres, entendront cette terrible parole : « Allez, maudits, loin de moi, dans le feu éternel, » (*Matth.*, XXV, 41,) il pourra nous être dit à cause de nos mérites : « Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde ; car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous

---

qui malum se ipsum patitur in corde suo ? Tibi male est, qui forte malam habes villam ; et bene est illi, qui malam habet animam ? Esto bonus qui habes bona.

Divitiæ bonæ ; quibus fiat bene. Bonæ natura sed malis malæ. — 4. Bonæ sunt divitiæ, bonum est aurum, bonum est argentum, bonæ familiæ, bonæ possessiones. Omnia ista bona sunt ; sed unde facias bene, non quæ te faciant bonum. Habeto bona, quæ te faciant bonum. Quæ sunt, inquis, ista ? Fac judicium et justitiam. Bona sunt quæ habes, fac judicium et justitiam. Esto et tu bonus inter bona tua. Erubesce bonis tuis ; esto bonus mansurus inter bona peritura. Erubesce bonis tuis ; noli esse malus in eis, ne pereas cum eis. Ita ergo aurum et argentum distribuit hominibus Conditor rerum et administrator Deus, ut ipsum per se natura et genere suo bonum sit ; copia vero ejus non extollat bonos, nec elidat inopia. Malus autem homo, et cum offertur, excæcatur ; et cum aufertur, excruciatur ; quia et cum adquiruntur divitiæ, falsam lætitiam tribuunt ; et cum perduntur, veram tristitiam derelinquunt.

Divitiæ veræ et falsæ. Cupiditas semper eget. — 5. Discamus amare veras divitias, id est, castitatem et justitiam, pacem et misericordiam. Istæ enim justæ dicuntur divitiæ ; quia bonis meritis justisque tribuuntur. Illæ veræ dicuntur divitiæ ; quia quisquis eas habuerit, non egebit, dum juxta Apostolum, habens victum et vestitum his contentus est. (I *Tim.*, VI, 8.) Istas vero terrenas divitias, injustum est putare divitias, quæ non auferunt egestatem. Tanto enim magis quisque ardebit egestate avaritiæ, quanto magis eas diligens majores habuerit. Quomodo ergo sunt divitiæ, quibus crescit inopia, quæ amatoribus suis quantum fuerint ampliores, non afferunt satietatem, sed inflammant cupiditate divitem ? Tu putas qui minus indigeres, si minus haberes. Unde bene quidam dixit : Crescit amor nummi, quantum ipsa pecunia crescit ; cum pecuniæ enim incremento rabies cupiditatis augetur. Nam omnes avari vel cupidi velut hydropis morbo ægrotare videntur. Quomodo enim hydropicus, quantum plus bibit, tantum amplius sitit ; ita avarus vel cupidus adquirendo non satiatur.

6. Nos vero, Fratres, cogitantes peregrinos et hospites esse in hoc sæculo, hoc tantum quod ad victum et vestitum opus est, nobis in itinere vitæ istius reservemus, et quantum possumus, in æternam beatitudinem per eleemosynam pauperum dirigamus ; ut cum in die judicii cupidi et avari pro sterilitate bonorum operum audire meruerint : « Discedite à me maledicti in ignem æternum ; » (*Matth.*, XXV, 41.) nos pro bonis operibus audire possimus : « Venite benedicti Patris mei, percipite regnum quod vobis paratum est ab origine mundi ; quia esurivi, et dedistis mihi manducare ; sitivi, et dedistis mihi bibere ; nudus eram, et operuistis me. »

m'avez donné à boire; j'étais nu, et vous m'avez revêtu. » (*Ibid.*, 34-36.) Puisse vous conduire à cette bénédiction la grâce du Seigneur, à qui honneur et gloire soient rendues dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXXI.

Sur la Nativité des SS. Innocents, IV, *et sur ces paroles de l'Apocalypse : « Je vis sous l'autel les âmes de ceux qui ont donné leur vie. » etc., Apoc.*, VI, 9 (1).

Le Sauveur loué dans le culte des Martyrs. Combien il est convenable que les Martyrs soient sous l'autel de Dieu. Les SS. Innocents prient plus que les autres Martyrs. — 1. Toutes les fois, mes Frères, que nous célébrons les martyres des Saints, nous louons le Sauveur; toutes les fois que nous affirmons leurs souffrances, nous proclamons la gloire de Jésus-Christ. Nous ne regardons pas en effet ce qu'ils ont souffert, mais nous admirons Celui pour qui ils ont souffert. Ce n'est pas leur supplice qu'on loue, c'est leur foi qui est en honneur. Nous glorifions donc les Martryrs, et surtout ceux qui, à la naissance du Christ, à l'origine même de la foi, le confessèrent, non par leurs paroles, mais par leur mort, et devancèrent tous les autres dans le royaume éternel. Et de quelle place ne doivent-ils pas être dignes chez les hommes, eux qui sont dignes auprès de Dieu de reposer sous son autel. L'Ecriture sainte dit en effet : « Je vis sous l'autel les âmes de ceux qui ont donné leur vie pour la parole de Dieu et pour lui rendre témoignage; et ils criaient à haute voix, » etc. (*Apoc.*, VI, 9.) « Je vis, » dit-il, « sous l'autel les âmes de ceux qui ont donné leur vie. » Que peut-il être dit de plus respectueux, de plus honorable que de les montrer reposant sous cet autel sur lequel est célébré le divin sacrifice, sur lequel sont offertes les hosties, et dont le Seigneur est le ministre, ainsi qu'il est écrit : « Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech? » (*Psalm.* CIX, 4.) Il est bon que les âmes des justes reposent sous l'autel, puisque c'est sur l'autel qu'est offert le corps de notre Seigneur. C'est à bon droit que les justes demandent que leur sang soit vengé là même où le sang du Christ est répandu pour les pécheurs. Il était équitable que, par une certaine participation, la sépulture des Martyrs fût établie là même où la mort de notre Seigneur est célébrée chaque jour, ainsi qu'il le dit lui-même : « Toutes les fois que vous ferez ceci, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne. » (I *Corinth.*, XI, 26.) Ceux qui étaient morts à cause de sa mort devaient reposer sous le mystère de son sacrement. C'est à bon droit, disais-je, que par une certaine participation ceux qui ont donné leur vie pour lui ont été ensevelis là même où sont posés les membres de la divine victime, afin que ce lieu les réunît avec Jésus dans une même vénération puisqu'il lui avaient été unis dans les mêmes souffrances. Nous lisons que la plupart des justes reposent dans le sein d'Abraham, que d'autres goûtent les délices du paradis; mais aucun n'a mérité une aussi grande faveur que les Martyrs, je veux dire de reposer sous l'autel, dont Jésus-Christ est à la fois l'hostie et le prêtre; sans doute afin qu'ils aient part aux grâces attachées à l'oblation de l'hostie, et qu'ils reçoivent la bénédiction et les remerciements du prêtre. Entre tous les Mar-

(1) Il est d'un auteur incertain, qui a glané quelques maximes dans les œuvres du pape S. Grégoire.

(*Ibid.*, 34-36.) Ad istam benedictionem vos Dominus sub sua protectione perducat; cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCXXI (*a*).

In Natali sanctorum Innocentium, IV, *et de verbis Apoc.*, VI : *« Vidi sub ara Dei animas occisorum, » etc.*

In Martyrum cultu Salvator laudatur. Quam congrue Martyres sub ara Dei. Innocentes plus cæteris exorant. — 1. Quotiescumque, Fratres, Sanctorum martyria celebramus, toties laudes Salvatoris edicimus; et quoties eorum asserimus passiones, toties Christi gloriam prædicamus. Non enim suspicimus quod passi sunt; sed propter quem passi sunt admiramur. Igitur non pœna in laude, sed fides est in honore. Magnificamus ergo Martyres, sed præcipue illos, qui nascente Christo, in ipso exordio non loquendo, sed moriendo confessi ad regna perpetua cæteros prævenerunt. Videte autem quem iidem locum apud homines mereantur, qui apud Deum locum sub altari meruerunt. Dicit enim Scriptura sancta : « Vidi enim sub ara Dei animas occisorum propter verbum Dei, et propter testimonium Jesu quod habebant, et clamabant, » (*Apoc.*, VI, 9,) et reliqua. « Sub ara, inquit, Dei vidi animas occisorum. » Quid reverentius, quid honorabilius dici potest, quam sub illa ara requiescere, in qua Deo sacrificium celebratur, in qua offeruntur hostiæ, in qua Dominus est sacerdos, sicut scriptum est : « Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech? » (*Psal.* CIX, 4.) Recte sub altari justorum animæ requiescunt; quia super altare corpus Domini offertur. Nec immerito illic justi vindictam sanguinis postulant, ubi etiam pro peccatoribus Christi sanguis effunditur. Convenienter igitur, et quasi pro quodam consortio ibi Martyribus sepultura decreta est, ubi mors Domini quotidie celebratur, sicut ipse ait : « Quotiescumque hæc feceritis, mortem Domini annuntiabitis, donec veniat; » (I *Cor.*, XI, 26.) scilicet ut qui propter mortem ejus mortui fuerant, sub sacramenti ejus mysterio requiescant. Non immerito, inquam, consortio quodam illic occisis tumulus constituitur, ubi occisionis Dominicæ membra ponuntur; ut quos cum Christo unius passionis causa devinxerat, unius etiam loci religio copularet. Legimus plerosque justorum Abrahæ sinibus refoveri, nonnullos paradisi amœnitate lætari; nemo tamen melius præter Martyres meruit, hoc est, ibi requiescere, ubi et hostia Christus est et sacerdos; scilicet ut et propitiationem de oblatione hostiæ consequantur, et benedictionem functionemque sacerdotis accipiant. Inter cæteros igitur Martyres, quos sub ara Dei consistere prædicamus, etiam beati illi

(*a*) Olim de Sanctis, XI, et post in Appendice, LXXIII.

tyrs, qui reposent sous l'autel de Dieu, nous exaltons surtout ces bienheureux enfants à la mamelle, prémices des Martyrs pour Jésus-Christ, qui méritèrent leurs couronnes en confessant Dieu, non par leurs discours, mais par leur mort. On n'en saurait douter, ils prient plus que tous les autres dans le martyre, eux qui les y ont tous précédés.

Comment les Saints demandent vengeance. — 2. « Et, » dit saint Jean, « ils criaient à haute voix : Seigneur, vengez notre sang. Et on leur donna à chacun une robe blanche. Il leur fut dit de se reposer encore un peu de temps, jusqu'à ce que le nombre de leurs frères et de ceux qui servaient Dieu comme eux fût accompli. » (*Apoc.*, VI, 10, 11.) On se demande ici pourquoi les Saints, déjà fixés auprès de Dieu, demandent vengeance de leurs ennemis, quand le Seigneur dit dans l'Evangile : « Aimez vos ennemis, et priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient. » (*Matth.*, V, 44.) N'oublions pas que ces Saints, déjà établis en la présence de leur Créateur, voient sa volonté ; ils en reçoivent ce qu'ils connaissent qu'il veut faire, ils étanchent en lui la soif qui leur vient de lui. Ils demandent vengeance de leurs ennemis de deux manières, et toujours sous l'inspiration de la charité : que ceux qui sont prédestinés à la vie éternelle, se convertissent du mal au bien ; et que ceux qui, d'après la prescience divine, doivent être damnés, meurent et cessent de pécher, afin qu'ils aient ainsi dans l'enfer un moindre châtiment, où chacun subira des expiations différentes suivant la qualité de ses œuvres. Ils demandent vengeance contre les réprouvés, parce qu'ils désirent la venue du jugement dernier et qu'ils attendent la résurrection de leurs corps. « Et on leur donna à chacun une robe blanche. » Par ces robes blanches nous devons entendre la récompense du baptême, le prix du martyre, le salaire éternel et les joies de la céleste patrie. Les Saints ont donc chacun une robe avant la résurrection, parce que leur âme seule jouit encore des éternelles béatitudes. Plus tard ils recevront une seconde robe, quand, après avoir repris leurs corps, ils seront immuables en leurs âmes, incorruptibles en leurs corps. A ce sujet Isaïe : « Dans leur terre, dit-il, ils posséderont un double vêtement. » (*Isai.*, LXI, 7.)

Comment Dieu parle aux Saints. — 3. « Il leur fut dit de se reposer encore un peu de temps, jusqu'à ce que le nombre de leurs frères, et de ceux qui servaient Dieu comme eux, fût accompli. » (*Apoc.*, VI, 11.) Cette réponse est le souffle divin, qui porte dans leurs esprits désireux du jour du jugement, la vertu de la patience, afin qu'ils supportent patiemment toutes choses, attendant le nombre de ceux qui doivent souffrir la mort aussi bien qu'eux pour Jésus-Christ et qui doivent ensuite régner avec eux, et afin que leur désir de recouvrer leurs corps soit tempéré par la joie de voir croître le nombre de leurs frères. C'est ainsi que le Dieu tout-puissant parle aux Saints, en bon père de famille ayant de nombreux enfants qui, revenant des vignes les uns après les autres, lui demandent de leur faire servir leur repas ; il répond : Votre repas est prêt sans doute ; mais attendez vos frères, afin que, lorsque vous serez tous réunis, vous mangiez en commun et dans la joie ; ceux qui viendront doivent mourir martyrs, soit publiquement, soit hors de la vue des hommes. Ainsi, il est dit aux Saints qui demandent vengeance après avoir reçu le don du ciel, de se reposer et d'attendre, jusqu'à ce que soit accompli le nombre de ceux qui servent Dieu comme eux.

---

infantes lactentes, pro Christo primitiæ Martyrum, non loquendo sed moriendo confessi, coronas meruerunt. Neque enim dubitandum est, eos in martyrio plus præ cæteris exorare, qui in martyrio cæteros præcesserunt.

Vindictam quomodo rogent Sancti. — 2. « Et clamaverunt, » inquit Johannes, « voce magna : Vindica, Domine, sanguinem nostrum. Et datæ sunt illis singulæ stolæ albæ ; et dictum est illis ut quiescerent tempus adhuc modicum, donec impleretur numerus fratrum et conservorum eorum. » (*Apoc.*, VI, 10, 11.) Oritur quæstio in hoc loco, cur Sancti jam cum Domino manentes vindictam de inimicis expetant, cum Dominus in Evangelio dicat : « Diligite inimicos vestros, et orate pro persequentibus et calumniantibus vos. » (*Matth.*, V, 44.) Sed sciendum, quia illi Sancti jam in conspectu Creatoris sui consistentes vident voluntatem illius ; et ideo ab ipso accipiunt quod eum velle facere noverunt, et de ipso bibunt quod de ipso sitiunt. Petunt autem vindictam de inimicis duobus modis, et hoc causa caritatis ; ut scilicet qui ad vitam æternam prædestinati sunt, convertantur a malo ad bonum ; qui vero præsciente Deo damnandi sunt, moriantur, et peccare desistant ; ut per hoc minorem pœnam in inferno habeant, ubi unusquisque secundum qualitatem operum sustinebit magnitudinem pœnarum. Petunt autem de reprobis vindictam ; quia optant venire diem extremi judicii, et resurrectionem suorum corporum præstolantur. « Et datæ sunt illis singulæ stolæ albæ. » Per stolas albas debemus intelligere mercedem baptismi, præmium martyrii, mercedem æternorum, et gaudium cælestis patriæ. Habent ergo ante resurrectionem Sancti singulas stolas, quia in sola anima adhuc æternis beatitudinibus perfruuntur ; postea autem accepturi sunt binas, quando receptis corporibus immutabiles erunt in anima, et incorruptibiles in corpore. De hoc Isaias : « In terra sua duplicia possidebunt. » (*Isaiæ*, LXI, 7.)

Quomodo Deus loquatur Sanctis. — « Et dictum est illis, ut quiescerent tempus adhuc modicum, donec impleatur numerus conservorum et fratrum eorum. » (*Apoc.*, VI, 11.) Dictio ista inspiratio est divina, qua mentibus eorum desiderantibus diem judicii, immittitur virtus patientiæ, ut patienter ferant omnia, exspectantes numerum illorum qui similiter interficiendi sunt pro Christo, cum eis postmodum regnaturi ; ut qui desiderant recipere sua corpora, gaudeant ex numero colligendorum fratrum. Tali modo loquitur Deus omnipotens Sanctis, veluti quilibet pater familias habens multos filios, singulisque de agro revertentibus et rogantibus, ut cibum sibi tribuat, respondet : Refectio quidem vestra parata est ; sed exspectate fratres vestros, ut cum in unum positi fueritis, omnes in commune comedatis, et epulemini gaudentes ; quia interficiendi sunt et illi, vel aperto scilicet martyrio, vel occulto. Dicitur ergo illis vindictam postulantibus post datum mu-

4. Vous voyez comment à cause de nous la vengeance des Martyrs est différée. Pendant que nous nous attardons, leur sang demeure sans vengeance. Tel est le résultat de notre négligence à nous qui, comme il a été dit, ne vivons pas selon la religion et dont les œuvres ne sont pas conformes à la piété. Si la justice de nos bonnes œuvres nous devançait devant Dieu, déjà le nombre des serviteurs qu'il attend serait accompli. Personne ne met en doute d'ailleurs que les Martyrs, qui sont honorés des célestes récompenses même avant le jugement, seront vengés après. Il importe donc, mes très-chers Frères, que nous, qui célébrons dans la fête de ce jour les précurseurs des Martyrs, nous songions assidûment à la joie des Martyrs dans le ciel. Marchons sur leurs traces, selon nos forces; appliquons-nous à devenir dignes de participer à leurs joies dans le ciel, puisque l'Apôtre nous atteste que, si nous avons part aux mêmes souffrances, nous aurons part à la même consolation; au lieu de déplorer leur mort, réjouissons-nous de ce qu'ils ont justement reçu la palme. Sans doute lorsque chacun d'eux était arraché à cette vie au milieu des tortures, Rachel désolée, c'est-à-dire, l'Eglise a gémi, et s'est plongée dans le deuil et les larmes ; mais, à peine avaient-ils été bannis de ce monde, la céleste Jérusalem, qui est la mère commune de tous les hommes, les faisait accueillir dans l'autre vie par des messagers de fête, qui les ont introduits dans la joie de leur Seigneur pour y être éternellement couronnés.

5. Aussi saint Jean dit-il : « Ils étaient debout devant le trône et devant l'Agneau, revêtus de robes blanches, avec des palmes en leurs mains. » (*Apoc.*, VII, 9.) Ils sont maintenant debout et couronnés devant le trône de Dieu, ceux qui jadis étaient courbés sous le poids des fers et des souffrances devant les tribunaux des juges de la terre. Ils sont debout en présence de l'Agneau; rien ne saurait maintenant les empêcher de contempler la gloire de Celui dont ils n'ont jamais abandonné l'amour au milieu des supplices. Ils sont revêtus de robes blanches, avec des palmes en leurs mains, parce qu'ils sont recompensés dans leurs œuvres, en attendant que la résurrection leur rende pleins de gloire ces corps qu'ils ont livrés pour le Seigneur à la fureur des flammes, à la dent des bêtes, aux meurtrissures du fouet, à la pente des précipices, aux morsures des ongles de fer, aux tourments des supplices de toute sorte. « Et ils criaient, » dit-il, « à haute voix, disant : Le salut vient de notre Dieu, qui est assis sur le trône, et de l'Agneau. » (*Ibid.*, 10.) Ils proclament à haute voix que le salut vient de Dieu, et reconnaissent, dans leurs sublimes actions de grâces, que ce n'est point par leur propre vertu, mais par le secours de ce même Dieu qu'ils sont sortis vainqueurs de leur lutte contre les tribulations.

Les persécutions blanchissent les robes des Martyrs au lieu de les souiller. Le service du Seigneur est doux. — 6. Saint Jean dit encore, parlant de leurs combats passés et de leurs couronnes éternelles : « Ce sont ceux qui sont venus après de grandes afflictions, et qui ont lavé et blanchi leurs robes dans le sang de l'Agneau. » (*Ibid.*, 14.) Les Martyrs ont lavé leurs robes dans le sang de l'Agneau, quand, en donnant leur sang pour Jésus-Christ, ils ont purifié de toutes les impuretés leurs membres que les blessures des supplices semblaient souiller aux yeux d'hommes insensés, et qu'ils les ont rendus dignes de l'heureuse lumière de l'immortalité. C'est en cela que leurs ro-

---

nus, ut quiescant atque sustineant, donec compleatur numerus conservorum illorum.

4. Videtis igitur quoniam propter nos Martyrum vindicta differtur. Dum enim nos retardamus, horum sanguis inultus est. Sed hoc contingit nostra desidia, qui non, sicut dictum est, religiose vivimus; qui non pie, sicut congruit, operamur. Nam si bonorum operum ad Dominum justitia nostra præcederet, jam conservorum numerus qui exspectatur, esset completus. Nulli autem dubium est, vindictam post judicium Martyres percepturos, qui etiam ante judicium præmiis cælestibus honorantur. Unde oportet, Fratres carissimi, ut qui primitias Martyrum hodierna festivitate veneramur, de æterna quæ in cælis est Martyrum festivitate sedule cogitemus, eorumque vestigia, in quantum possumus, sequendo, et ipsi ejusdem festivitatis supernæ participes existere curemus, testante Apostolo : Quia si socii passionum fuerimus, simul et consolationis erimus; nec tam de morte eorum lugeamus, quam de justa palmæ perceptione lætemur. Siquidem singulos eorum cum per tormenta pellerentur ex hac vita, Rachel gemebunda, id est, Ecclesia gemit, luctu lacrymisque prosecuta; sed jam hinc expulsos superna Jerusalem, quæ est mater omnium nostrum, mox in aliam vitam obviis lætitiæ ministris excepit, atque in gaudium Domini sui perpetuo coronandos introduxit

5. Unde dicit Johannes : « Stabant ante thronum in conspectu Agni amicti stolis albis, et palmæ in manibus eorum. » (*Apoc.*, VII, 9.) Stant enim modo ante thronum Dei coronati, qui quondam ante thronum judicum terrenorum jacebant pœnis adstricti. Stant in conspectu Agni nulla ratione illic a contemplenda ejus gloria separandi, a cujus hic amore nec per supplicia poterant separari. Stolis fulgent albis, et palmas in manibus habent; quia præmia in operibus habent, dum corpora quæ pro Domino ignibus ustulari, ac bestiis dilacerari, flagris absumi, per præcipitia dissolvi, ungulis abradi, omnimodo pœnarum genere passi sunt dissipari, per resurrectionem glorificata recipiunt. « Et clamabant, inquit, voce magna dicentes : Salus Deo nostro, qui sedet super thronum, et Agno. » (*Ibid.*, 10.) Magna voce salutem Deo decantant; qui magna gratiarum actione recolunt, non sua se virtute, sed ipso auxiliante, tribulationum impugnantium superasse certamina.

Stolæ eorum dum putantur fœdari dealbantur. Servitus Dei. — 6. Dicit iterum eorum et præteritos agones et coronas describens perpetuas : « Hi sunt qui venerunt de tribulatione magna, et laverunt stolas suas, et dealbaverunt eas in sanguine Agni. » (*Ibid.*, 14.) Stolas quippe Martyres in sanguine Agni laverunt, dum membra sua, quæ oculis insipientium visa sunt pœnarum squalore fœdari, sic potius fuso pro Christo sanguine ab omnibus mundavere contagiis, insuper et beata immortalitatis luce digna reddidere;

bes ont été lavées dans le sang de l'Agneau. « C'est pourquoi, » dit-il, « ils sont devant le trône de Dieu, et ils le servent jour et nuit dans son temple. » (*Ibid.*, 15.) Loin d'être pénible, il est aimable et doux, le service de Dieu et le soin de chanter sans fin ses louanges. Jour et nuit ne marquent pas ici le retour alternatif des ombres et de la lumière ; ces mots signifient proprement pendant toute l'éternité. Il n'y a pas de nuit à la cour de Jésus-Christ ; le jour y règne sans cesse, meilleur que mille de nos jours réunis. Là, Rachel ne pleure point ses enfants, « mais Dieu essuie toutes les larmes de leurs yeux, » (*Ibid.*, 17,) et il leur donne la voix de la joie et du salut éternel dans les demeures des justes, lui qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXXII.

Sur les saints Apôtres (1).

Les Apôtres sont des béliers. — 1. S'il doit nous être agréable, mes très-chers Frères, de fêter tous les saints Martyrs, combien plus devons-nous avoir à cœur la fête de ceux qui ont été les premiers à suivre les traces du Prince des Martyrs? Si nous devons glorifier les agneaux, à plus forte raison les béliers. Tous ceux qui dans la suite confessèrent le Christ jusqu'à mourir pour lui, sont devenus leurs fils, non pas selon la chair, mais par l'imitation de leur vertu. Les enfants des Gentils immolèrent ceux que le Psalmiste avait prophétiquement chantés, quand il disait : « Apportez au Seigneur les fils des béliers. » (*Psalm.* XXVIII, 1.) Mais auparavant notre Seigneur, lorsqu'il exhortait les Apôtres à confesser son nom, outre qu'il leur promit de les couronner après la victoire, leur promit aussi d'être leur soutien dans le combat ; d'ailleurs, il avertissait également en eux leurs imitateurs, puisqu'il laissait ses paroles pour être transmises par écrit à la postérité. Il exhortait donc ainsi les Apôtres : « Lorsqu'ils vous feront comparaître devant les rois et devant les magistrats, ne vous inquiétez pas comment vous parlerez, ni de ce que vous direz ; car ce n'est pas vous qui parlez, mais l'esprit de votre Père qui parle en vous. » (*Matth.*, X, 19, 20.) Il leur défendit toute préparation, leur prescrivant d'avoir confiance. Il aima mieux supprimer la présomption humaine, et leur donner la grâce divine, afin qu'ils fussent timides envers eux-mêmes, et audacieux devant le monde. Aussi dans un autre psaume la voix des Martyrs dit-elle, comme craignant de son côté la fragilité humaine: « Otez-moi du milieu de mes ennemis, mon Dieu, et délivrez-moi de ceux qui se sont levés contre moi ; » (*Psalm.* LVIII, 2.) mais, peu après, pleine de confiance dans le secours divin, elle s'écrie : « Je conserverai ma force auprès de vous. »

Les Apôtres sont au-dessus des autres fidèles. — 2. Le Seigneur, pour montrer que ses Apôtres sont au-dessus de la foule des autres fidèles, et aussi des anciens justes et des Prophètes, leur dit : « Heureux vos yeux, parce qu'ils voient, et vos oreilles, parce qu'elles entendent. Beaucoup de justes et de Prophètes ont désiré voir ce que vous voyez, et ne l'ont pas vu, et entendre ce que vous entendez, et ne l'ont point entendu. » (*Matth.*, XIII, 16, 17.) Et ailleurs : « Je ne vous appellerai plus

(1) Il paraît pour la première fois dans l'Appendice. Les PP. de Louvain le regardent comme douteux ; d'autres docteurs comme apocryphe. Le style n'est pas de S. Augustin ; ce qui prouve que l'auteur est d'une époque plus récente, c'est que ce sermon paraît avoir été composé de manière pouvoir s'appliquer également à n'importe quelle fête des Apôtres.

quod est etiam lotas habuisse stolas in sanguine Agni. « Ideo sunt, inquit, ante thronum Dei, et serviunt die ac nocte in templo ejus. » (*Ibid.*, 15.) Non est laboriosa, sed amabilis et optanda servitus in Dei laudibus perpetuo assistere. Dies quippe et nox non vicissitudinem temporis proprie, sed perpetuitatem tropice significant. Nox enim non erit illic ; sed dies una melior in atriis Christi super millia. In qua non plorat Rachel filios suos, sed « absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum, » (*Ibid.*, 17,) datque vocem lætitiæ et salutis æternæ in tabernaculis justorum, qui vivit et regnat Deus, etc.

SERMO CCXXII (*a*).

De sanctis Apostolis.

Apostoli arietes. — 1. Si omnium sanctorum Martyrum grata nobis debet esse solemnitas, Fratres carissimi, quanto gratior eorum qui præsentem secuti sunt Principem Martyrum? Si agnorum, quanto magis arietum? Illorum enim filii non generatione carnis, sed imitatione virtutis facti sunt omnes, qui posterius usque ad mortem confessi sunt Christum. Hos obtulerunt populi Gentium, de quibus Psalmus ante cantavit, dicens : « Afferte Domino filios arietum. » (*Psal.* XXVIII, 1.) His primum Dominus, cum ad confessionem sui nominis hortaretur, non solum se promisit victoriæ coronatorem, sed et certaminis adjutorem ; etiam in ipsis et posteros admonebat, quoniam quod dicebat, scriptum posteris relinquebat. Illis ergo ait exhortans eos : « Cum autem adducent vos ad principes et potestates, nolite cogitare quid respondeatis, vel quid loquamini ; non enim vos estis qui loquimini, sed spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis. » (*Matth.*, X, 19, 20.) Meditari vetuit, et confiteri præcepit. Maluit enim auferre præsumptionem humanam, et gratiam dare divinam ; ut in semetipsis timidi, et mundo essent audaces. Unde et in alio Psalmo vox Martyrum dicit, quasi ex parte humanæ fragilitatis verendo : « Eripe me de inimicis meis, Deus meus, et ab insurgentibus in me libera me ; » (*Psal.* LVIII, 2.) et paulo post de auxilio divino confidens dicit : « Fortitudinem meam ad te custodiam. »

Fideles cæteros superant. — 2. Supra cæteras enim turbas fidelium, necnon antiquorum justorum et Prophetarum eminentes Apostolos suos volens Dominus ostendere, dixit ad eos : « Beati oculi qui vident quæ vos videtis, et aures quæ audiunt quæ vos auditis ; multi enim Prophetæ et justi voluerunt videre quæ vos videtis, et non viderunt ; et audire quæ auditis, et non audierunt. » (*Matth.*, XIII,

(*a*) Alias de Sanctis, XLIII.

serviteurs, parce que le serviteur ne sait pas ce que fait son maître ; mais je vous ai donné le nom d'amis, parce que je vous ai fait connaître tout ce que j'ai appris de mon Père. » (*Johan.*, xv, 15.) Et encore : « Tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel. » (*Matth.*, xviii, 18.) Ailleurs encore, à Pierre qui demandait de quoi lui servirait à lui et à ses compagnons d'avoir tout quitté pour suivre le Rédempteur, il répond : « En vérité je vous dis que vous qui m'avez suivi, lorsqu'au temps de la régénération le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire, vous aussi vous serez assis sur douze trônes, jugeant les douze tribus d'Israël. » (*Matth.*, xix, 28.)

Ils sont la lumière du monde, le sel de la terre, les fondements et les portes de l'Église. — 3. Les Apôtres sont la lumière du monde, parce que c'est par eux que le Seigneur révéla d'abord au monde les clartés de la foi et de la vraie science, et qu'il arracha les Gentils et les peuples aux ténèbres de l'erreur et du péché. Ils sont le sel de la terre, parce que par eux les hommes ont connu la saveur de la vie éternelle, qui les a portés à mettre un frein aux appétits de la chair, et à se conserver purs des souillures du péché et de la gangrène du vice. Ils sont les pierres précieuses, sur lesquelles, d'après la description de saint Jean dans l'Apocalypse, repose le céleste édifice, parce que leur prédication posa les fondements de l'Église. Aussi saint Paul dit-il : « Vous êtes de la cité des saints et de la maison de Dieu, comme un édifice bâti sur le fondement des Apôtres et des Prophètes. » (*Ephes.*, ii, 19, 20.) Ils sont les douze portes de la Jérusalem nouvelle, qui est descendue du ciel, parce que par eux d'abord nous avons franchi le seuil de la foi et nous avons été comptés dans la cité des saints.

Leurs vertus. Manière d'aimer ses amis et ses ennemis. — 4. Rappelons donc ici, mes très-chers Frères, ce que ces grands pasteurs du peuple nous ont enseigné, et appliquons-nous à conformer nos œuvres à leurs préceptes. Apprenons à leur exemple à mépriser les richesses terrestres, à ne pas aimer les plaisirs de cette vie, à désirer le céleste royaume, à ne rien préférer à Jésus-Christ, à lui obéir au contraire en tous ses commandements, à chérir la privation des biens de ce monde, à posséder les richesses de la vertu, à désirer le trésor de la sagesse, à rechercher les délices spirituelles, à ne porter envie à personne, mais à aimer tous les hommes, nos amis en Dieu et nos ennemis pour Dieu, parce que telle est l'unique et véritable affection. L'amour charnel et vicieux entraîne au précipice, il est le frère de la haine ; aussi est-il écrit : « L'amour de ce monde est une inimitié contre Dieu. » (*Jacob.*, iv, 4.)

Amour du Créateur et de la Créature. — 5. Parce que nos chefs les Apôtres furent parfaits dans leur amour de Dieu et pleins de charité pour le prochain, ils purent vaincre les attaques du monde et dompter ce siècle de sang ; en toutes choses ils n'aimèrent rien en dehors de la volonté de Dieu. Comme eux, mes Frères, n'aimons à faire en toutes choses que la volonté divine ; aimons notre Créateur pour lui-même, et la Créature en vue du Créateur. C'est ainsi que nous aurons une charité parfaite, parce que « Dieu est amour, » (I *Johan.*, iv, 16,) et que celui qui aime cette charité, aime Dieu. Si nous l'aimons ainsi, Dieu nous aime à son tour, et les saints Apôtres qui sont nos juges nous

16, 17.) Item alibi : « Jam, inquit, non dicam vos servos, quia servus nescit quid faciat dominus ejus ; vos autem dixi amicos, quia omnia quæcumque audivi a Patre meo, nota feci vobis. » (*Johan.*, xv, 15.) Item ait idem alio loco : « Quæcumque alligaveritis super terram, erunt ligata et in cælo ; et quæcumque solveritis super terram, erunt soluta et in cælo. » (*Matth.*, xviii, 18.) Item alibi sciscitanti Petro quid sibi et sociis suis profuisset reliquisse omnia et sequi Redemptorem, respondit dicens : « Amen dico vobis, quod vos qui secuti estis me, in regeneratione cum sederit Filius hominis in sede majestatis suæ, sedebitis et vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israel. » (*Matth.*, xix, 28.)

Lux sunt mundi. Sal terræ. Fundamenta et portæ Ecclesiæ. — 3. Isti sunt lux mundi ; quia per ipsos lumen fidei et veræ scientiæ primum Dominus huic mundo tradidit, et ab errorum ac peccatorum tenebris Gentes et populos eruit. Isti sunt sal terræ ; quia per eos terrigenæ condimentum saporis vitæ æternæ perceperunt, ut restringerent carnis lasciviam, ut a putredine peccatorum et vitiorum vermibus servarentur illæsi. Isti sunt lapides pretiosi, quos in fundamento cælestis ædificii positos Johannes in Apocalypsi sua describit ; quia prædicatio eorum Ecclesiæ fundamenta locavit. Unde et Paulus ait : « Vos estis cives Sanctorum et domestici Dei, superædificati super fundamentum Apostolorum et Prophetarum. » (*Ephes.*, ii, 19, 20.) Isti sunt duodecim portæ Jerusalem novæ, quæ de cælo descendit ; quia per ipsos januam fidei primum intravimus, et inter cives Sanctorum annumerati sumus.

Eorum virtutes proponuntur. Modus diligendi amicos et inimicos. — 4. Hic ergo considerantes, Fratres carissimi, quæ tanti duces populi nos docuerunt, studeamus factis implere quæ illi jusserunt. Discamus eorum exemplo mundi divitias contemnere, presentis sæculi voluptatem non amare, regnum cæleste desiderare. Christo nihil præponere ; sed ejus mandatis in omnibus obedire, paupertatem præsentium rerum diligere, virtutum divitias habere, sapientiæ thesaurum appetere, spiritales delicias quærere. nulli invidere, sed omnes homines diligere, amicos in Deo. et inimicos propter Deum ; quia hæc est vera et sola dilectio. Nam amor carnalis et vitiosus in præcipitium trahit, et comparabitur odio ; unde scriptum est : « Qui vult amicus esse hujus sæculi, inimicus Dei constituitur. » (*Jacobi*, iv, 4.)

Creatorem et creaturam. — 5. Isti ergo principes nostri in amore Dei perfectissimi, et in proximorum dilectione repleti, hinc potuerunt mundi impetum vincere, et cruentum sæculum domare ; quia nihil amaverunt in omni re, nisi Dei voluntatem. Ita et nos, Fratres, diligamus in omnibus rebus Dei facere voluntatem, et Creatorem nostrum amemus in semetipso, creaturam vero in Conditore suo ; et sic habebimus ordinatissimam caritatem ; quia « Deus caritas est, » (*Johan.*, iv, 16,) et qui diligit hanc dilectio-

aiment et prient pour nous, afin qu'au jour du jugement universel de Jésus-Christ nous soyons couronnés pour toujours avec eux. Qu'il daigne vous faire cette grâce, notre Juge et Seigneur, qui vit et règne, avec le Père et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXXIII.

Sur un saint Martyr (1).

Deux choses à considérer dans le combat des Martyrs. — 1. Nous célébrons aujourd'hui le glorieux anniversaire du triomphe du bienheureux martyr N. ; l'Église, qui le glorifie dans de saints transports de joie, se propose en même temps son exemple à suivre. En effet, si nous avons part à ses souffrances, nous aurons part également à sa gloire. (*Rom.*, VIII, 17.) La lutte admirable qu'il a soutenue donne lieu à deux considérations principales, la cruauté impitoyable du bourreau et la patience invincible du Martyr : la cruauté du bourreau, afin que nous l'ayons en horreur; la patience du Martyr, afin que nous l'imitions. Écoutez le Psalmiste s'élevant contre la méchanceté : « Gardez-vous d'imiter les hommes malfaisants, parce qu'ils seront promptement desséchés comme du foin. » (*Psalm.* XXXVI, 1.) Quant à la patience dont il faut s'armer contre les persécutions, l'Apôtre nous la conseille en ces termes : « La patience vous est nécessaire, afin que vous obteniez l'effet des promesses divines. » (*Hebræ.*, X, 36.) La patience du bienheureux Martyr a donc été couronnée; l'incorrigible méchanceté du persécuteur est devenue l'esclave des éternels supplices.

Combien l'espérance de l'éternelle gloire enflamme les Martyrs. — 2. Soutenu par ces pensées dans sa lutte glorieuse, l'athlète de Jésus-Christ n'eut aucune crainte des chaînes; à l'exemple de son chef, il supporta les opprobres, il endura les dérisions, il ne trembla point devant le fouet; autant de supplices il souffrit avant sa mort pour Jésus-Christ, autant de fois il s'offrit lui-même en sacrifice à Dieu. Il était tout pénétré de la liqueur qu'il avait bue à la source apostolique; il croyait que « les souffrances de la vie présente n'ont aucune proportion avec cette gloire qui doit éclater un jour en nous; » (*Rom.*, VIII, 18.) et que « les afflictions si courtes et si légères de la vie présente produiront pour nous le poids éternel d'une sublime et incomparable gloire. » (II *Corinth.*, IV, 17.) Détaché des choses terrestres par l'amour de cette promesse, et plein d'un indicible avant-goût des douceurs du ciel, il disait avec le Psalmiste : « Qu'est-ce qui m'attend dans le ciel, Seigneur, et qu'ai-je voulu de vous sur la terre? Mon corps et mon cœur succombent à cette pensée, ô Dieu de mon cœur, Dieu qui êtes mon héritage pour l'éternité. » (*Psalm.* LXXII, 25, 26.) Il voyait, en effet, autant que la faiblesse humaine permet aux yeux de l'âme de pénétrer le voile qui enveloppe l'éternité, combien sont grandes les joies de la céleste cité; impuissant à les raconter, il s'écriait en son admiration : « Qu'est-ce qui m'attend dans le ciel? » comme s'il disait : Il est au-dessus de mes forces, au-dessus du pouvoir de mon éloquence, au-dessus des bornes de

(1) Il paraît pour la première fois dans l'Appendice. Conservé comme douteux par les PP. de Louvain, il a été rejeté par d'autres docteurs. Le Bréviaire romain l'attribue à S. Augustin. Mais le style et le raisonnement s'y opposent. Dans un vieux MS. de l'abbaye de S. Germain, il est au milieu de sermons édités sous le nom d'Ivon de Chartres.

nem, diligit Deum. Et si ita dilexerimus, diligit nos ipse Deus, diligunt nos et sancti Apostoli judices nostri, et exorant pro nobis, ut in universali judicio Christi cum ipsis in perpetuum coronemur. Quod præstare dignetur ipse judex et Dominus noster, qui cum Patre et Sancto Spiritu vivit et regnat Deus per omnia sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCXXIII (*a*).

De uno sancto Martyre.

Martyrum in agone duo consideranda. — 1. Triumphalis beati martyris N. dies hodie nobis anniversaria celebritate recurrit; cujus glorificationi sicut congaudet Ecclesia, sic ejus sibi proponit sequenda vestigia. Si enim compatimur, et conglorificabimur. (*Rom.*, VIII, 17.) In cujus glorioso agone duo nobis præcipue consideranda sunt, indurata videlicet tortoris sævitia, et Martyris invicta patientia; sævitia tortoris, ut eam detestemur; patientia Martyris, ut eam imitemur. Audi Psalmistam adversus malitiam increpantem : « Noli æmulari in malignantibus, quoniam tanquam fœnum velociter arescent. » (*Psal.* XXXVI, 1.) Quod autem adversus malignantes patientia exhibenda sit, audi Apostolum suadentem : « Patientia vobis necessaria est, ut reportetis promissiones. » (*Hebr.*, X, 36.) Coronata est itaque beati Martyris patientia; mancipata est æternis cruciatibus tortoris incorrecta malitia.

Quantum Martyres accendat spes æternæ gloriæ. — 2. Hoc adtendens in agone suo gloriosus Christi athleta, non exhorruit carcerem; ad imitationem capitis sui toleravit probra, sustinuit irrisiones, flagella non timuit; et quot ante mortem pro Christo pertulit supplicia, tot ei de se obtulit sacrificia. Quod enim propinante Apostolo biberat, alte retinebat : « Quia non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis; » (*Rom.*, VIII, 18.) et « quia momentaneum hoc et leve nostræ tribulationis æternum gloriæ pondus operatur in cælis. » (II *Cor.*, IV, 17.) Hujus igitur promissionis amore a terrenis suspensus, et prægustata supernæ suavitatis dulcedine ineffabiliter affectus, dicebat cum Psalmista : « Quid mihi est in cælo, et a te quid volui super terram? Defecit caro mea, et cor meum, Deus cordis mei, et pars mea Deus in æternum. » (*Psal.* LXXII, 25, 26.) Contemplabatur enim, quantum in ænigmate infirmitas humana oculum mentis in æternitate figere potest, quanta sint supernæ civitatis gaudia; et ea enarrare non sufficiens admirando clamabat : « Quid mihi est in cælo? » quasi diceret : Excedit vires meas, excedit facultatem eloquentiæ meæ, transcendit capacitatem intelligentiæ meæ illud decus, illa gloria, illa celsitudo, qua nobis a conturbatione hominum remotis

(*a*) Alias de Sanctis XLIV.

mon intelligence de dire cet éclat, cette gloire, cette grandeur, par lesquels, quand il nous aura retirés des troubles humains pour nous mettre en sa présence dans sa mystérieuse demeure, notre Seigneur Jésus-Christ transformera notre humble corps à la clarté divine de son corps. Dans la contemplation de cette liberté parfaite, le saint Martyr n'évitait aucun danger, ne redoutait aucun supplice ; et dût-il souffrir mille morts, il ne croyait pas que c'eût été encore assez mériter cette liberté. Les malades supportent avec patience que les médecins coupent, brûlent et les soumettent à bien d'amères épreuves, afin d'être enfin rendus à la santé du corps ; combien plus l'heureux héros chrétien supportait avec grandeur d'âme les douleurs de tortures passagères, afin d'être couronné dans la miséricorde et la grâce, et rassasier enfin son désir au milieu des vrais biens.

Progrès des Martyrs. — 3. Il se laissa donc broyer dans le pressoir, afin d'être changé en vin comme le raisin mûr, et de produire pour son bien-aimé la généreuse liqueur, grâce à laquelle les âmes pieuses, comme dans une sainte ivresse, foulent virilement aux pieds les choses de la terre, et ne détachent jamais leurs regards et leurs désirs des choses éternelles. Après avoir en ses premières armes méprisé les richesses du monde, mis un frein aux appétits de la chair, notre héros chrétien, à mesure qu'il avançait dans la milice sainte, supporta toutes les ignominies, ne s'accordant rien à lui-même, pour que son sacrifice fût parfait, et s'offrit enfin lui-même en holocauste, buvant ce calice précieux, que, lorsqu'il était assis au grand banquet des lectures sacrées, il avait vu son hôte boire lui-même avant tous ses convives. La mort de ce Martyr peut paraître méprisable à des yeux réprouvés ; elle est précieuse aux yeux de Celui qui règne dans l'admiration des Saints. C'est lui qui l'avait appelé d'abord sous ses étendards, lui qui l'a justifié, lui qui l'a couvert de gloire ; c'est lui qui l'a conduit au combat, et lui qui lui a donné la victoire.

Milice du monde et milice de Dieu. — 4. La milice du Christ est bien différente de la milice du monde, où l'on regarde comme vainqueurs ceux qui parviennent au but de leurs mauvais désirs, « qui se réjouissent quand ils ont fait le mal, et qui font leur joie de l'iniquité. » (*Prov.*, II, 14.) Dans la lice chrétienne au contraire, la souffrance présente est manifeste, la victoire est cachée, selon le Psalmiste, qui s'écrie, d'après le rôle des Martyrs : « Seigneur, vous nous avez repoussés, et vous ne vous montrerez point dans nos armées. Donnez-nous votre secours dans la tribulation, parce que le salut qui vient de l'homme est vain. C'est en Dieu que nous serons forts. » (*Psalm.* LIX, 3, 13.) Comme s'il disait : Notre victoire, notre gloire est intérieure et non extérieure ; Dieu, qui dédaigne en nous l'homme extérieur, aime l'homme intérieur. Aussi l'Eglise, aux heures d'angoisses, fortifie ses membres les plus faibles en disant : « Ne vous arrêtez pas à considérer que je suis noire. » (*Cant.*, I, 6.) C'est ce que l'Apôtre explique à ses auditeurs en termes dépouillés d'allégorie : « Gardez-vous à cause de vous-mêmes de défaillir dans mes tribulations. » Et la Vérité prévient à son tour ses disciples : « Vous aurez de grandes tribulations dans le monde, mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde. » (*Johann.*, XVI, 33.) Mais comment a-t-il vaincu le monde? « Il s'est rendu obéissant à son Père jusqu'à la mort. » (*Phil.*, II, 8.) Et qu'advint-t-il de sa mort? « C'est pourquoi Dieu l'a élevé et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom. » (*Ibid.*, 9.) Un chrétien doit désirer remporter la même victoire que Jésus remporta, afin que le chétien mérite d'habiter là

in abscondito faciei suæ Jesus Christus Dominus noster reformabit corpus humilitatis nostræ configuratum corpori claritatis suæ. Hujus perfectæ libertatis contemplatione nullum vitabat periculum, nullum horrebat supplicium ; et si millies posset mori, non putabat se hanc digne posse aliqua ratione promereri. Patienter enim permittunt ægroti se a medicis secari, uri, et variis amaritudinum confectionibus anxiari, ut temporali tandem restituantur sanitati ; quanto magis vir beatus longanimiter toleravit omnem acerbitatem tormentorum temporalium, ut coronaretur in misericordia et miserationibus, et tandem in bonis satiaretur desiderium suum?

Martyrum progressus. — 3. In torculari itaque conculcari voluit, ut tanquam uva matura in vinum deficeret, et vinum malorum granatorum dilecto suo propinaret, quo mentes religiosæ debriatæ, sciunt terrena viriliter conculcare, et ad æterna irretortis oculis anhelare. Qui ergo in tyrocinio suo mundanas contempsit divitias, qui corporales etiam refrenavit illecebras, qui in provectu militiæ suæ multas est perpessus injurias, in perfectione sacrificii nil sibi reservans, seipsum obtulit holocaustum, bibens illum calicem pretiosum, quem sedens ad magnam mensam sacræ lectionis sibi prius ab invitatore suo viderat appositum. Cujus mors quantumcumque videatur in conspectu reproborum despicabilis ; in oculis tamen ejus est pretiosa, qui in sanctis suis est mirabilis. Ipse enim primo vocavit militem suum, ipse justificavit, ipse magnificavit ; ipse dedit ei pugnare, ipse dedit ei et vincere.

Militia mundana et Christiana. — 4. Longe est dissimilis hæc militia mundanæ militiæ, in qua victores existimantur, qui quod male desiderant assequuntur, « qui lætantur cum male fecerint, et exsultant in rebus pessimis.» (*Prov.*, II, 14. In Christiano vero agone manifesta est pœna, occulta victoria, secundum quod ex persona Martyrum clamat Psalmista : « Deus tu repulisti nos, et non exibis in exercitibus nostris. Da nobis auxilium de tribulatione ; quia vana salus hominis. In Deo faciemus virtutem ; » (*Psal.* LIX, 3, 13.) tanquam si dicerent : Victoria nostra, gloria nostra intus, non foris est ; foris despecti, intus dilecti. Hinc est quod Ecclesia in pressuris posita infirmiora membra sua confortat, dicens : « Nolite me considerare quod fusca sum. » (*Cant.*, I, 6.) Quod aliis verbis Apostolus apertius auditoribus suis exponit dicens : « Nolite deficere in tribulationibus meis pro vobis. » Hinc Veritas discipulos suos præmonet dicens : « In mundo pressuram habebitis sed nolite timere, pusillus grex, quia ego vici mundum. » (*Johan.*, XVI, 33.) Sed quomodo vicit mundum ? « Factus est obediens Patri usque ad mortem.» (*Philip.*, II, 8.) Quid autem de morte? « Propter quod et Deus illum exaltavit, et donavit illi nomen quod est super omne nomen. »

où habite Jésus-Christ. Entends, persécuteur de la milice du Christ, le Christ lui-même intercédant en ces termes pour ses soldats : « Mon Père, je désire que là où je suis, ceux que vous m'avez donnés soient aussi avec moi. » (*Johann.*, XVII, 24.)

SERMON CCXXIV.

Sur les Martyrs, I (1).

Deux sortes de martyre. — 1. Les Martyrs ne sont pas seulement ceux qui donnent leur sang pour Jésus; la palme ne s'obtient pas seulement dans les tortures du bûcher. Non-seulement le sacrifice, mais aussi le mépris du corps conduit à la couronne. En dehors des saints morts dans les supplices des persécutions, il est un grand nombre de Martyrs, qui l'ont été pour avoir mortifié la chair, dompté leurs passions, résisté à l'avarice, triomphé du monde. Pour nous, mes bien chers Frères, si nous voulons arriver à partager la félicité des Martyrs et des confesseurs, songeons à marcher et à suivre leurs exemples. S'ils reconnaissent en nous l'image de leurs vertus, ils daigneront supplier Dieu pour nous. Peut-être ne pouvons-nous endurer les tourments que les saints ont soufferts; du moins, avec leur intercession, luttons contre nos mauvais penchants. Chaque jour nous payons notre tribut au péché, mais chaque jour aussi nous pouvons remédier à ses maux.

La vraie joie n'est pas de ce monde, où Jésus-Christ ne nous a promis que des tristesses. — 2. Que personne ne croie avoir la félicité, la vraie joie en ce monde. On peut préparer ici-bas son bonheur, on ne peut le posséder. Deux temps se succèdent à l'heure marquée, le temps des larmes et celui de l'allégresse. Que personne ne se fasse illusion, mes Frères, le temps de l'allégresse n'est pas de ce monde. Je sais, mes Frères, que le désir de tout homme est de se réjouir; mais tous ne cherchent pas la joie à sa véritable source. La vraie joie n'a pas été, n'est pas et ne sera jamais de ce monde; le Seigneur lui-même en avertit ainsi ses disciples dans l'Evangile : « Vous aurez de grandes tribulations dans le monde; » (*Johan.*, XVI, 23.) et encore : « Le monde sera dans la joie, et vous serez dans la tristesse; mais votre tristesse se changera en joie. » (*Ibid.*, 20.) Ainsi, en cette vie, faisons le bien, avec le secours de Dieu, dans le travail et la douleur, afin que dans le siècle futur nous puissions recueillir les fruits de nos bonnes œuvres dans la joie et l'allégresse, selon qu'il est écrit : « Ceux qui sèment dans les larmes, moissonneront dans la joie. » (*Psalm.* CXXV, 5.)

Exil en cette vie. — 3. En ce monde, mes très-chers Frères, nous avons été chassés de l'heureux séjour du paradis par la faute du premier homme, et comme envoyés en exil; cette terre n'est donc point notre patrie. Aussi l'Apôtre dit-il : « Pendant que nous habitons dans ce corps, nous voyageons loin du Seigneur hors de notre patrie. » (II *Corinth.*, V, 6.) Par conséquent, ne cherchons point la joie en ce monde, parce que, nous l'avons déjà dit, on peut ici-bas préparer la vraie joie, on ne peut la posséder. Ne cherchez point pendant le voyage ce qui vous est réservé dans la patrie. Puisqu'il vous faut combattre chaque jour

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Les PP. de Louvain le regardaient comme douteux; d'autres docteurs comme apocryphe. En réalité, le style n'est pas de S. Augustin, mais de S. Césaire.

(*Ibid.*, 9.) Quomodo ergo vicit Christus, vincere appetat Christianus ; ut ubi est Christus, esse mereatur et Christianus. Audi, Christianæ militiæ persecutor, ipsum Christum pro militibus suis sic orantem : « Volo, Pater, ut ubi ego sum, illic sit et minister meus. » (*Johan.*, XVII, 24.)

SERMO CCXXIV (*a*).

De Martyribus, I.

Martyrium duplex. — Non martyrium sola effusio sanguinis consummat, nec sola dat palmam exustio illa flammarum. Pervenitur non solum occasu, sed etiam contemptu carnis ad coronam. Absque injuria Sanctorum in persecutionibus defunctorum dicere liceat : carnem afflixisse, libidinem superasse, avaritiæ restitisse, de mundo triumphasse, pars magna martyrii est. Si vero, Fratres dilectissimi, ad consortium Martyrum vel sacerdotum volumus pervenire, de imitatione Martyrum cogitemus. Debent enim in nobis aliquid recognoscere de suis virtutibus, ut pro nobis dignentur Domino supplicare. Si enim tormenta quæ sancti Martyres pertulerunt, sufferre non possumus; vel contra malas concupiscentias ipsis intercedentibus repugnemus. Et quia non desunt quotidiana peccata, non desunt etiam quotidiana remedia.

Gaudium verum non est hic, ubi Christus nil nisi tristia promisit. — 2. Nemo se credat aliquam felicitatem aut aliquod verum gaudium in hoc sæculo possidere. Beatitudo hic parari potest, possideri non potest. Duo sibi tempora ordine suo succedunt, tempus flendi et tempus ridendi. Nemo se circumveniat, Fratres, non est in hoc mundo tempus ridendi. Scio, Fratres, quod omnis homo gaudere desiderat; sed non toti ibi quærunt gaudium, ubi oportet inquiri. Verum gaudium in hoc mundo nec fuit, nec est, nec esse poterit; sic enim ipse Dominus in Evangelio suos discipulos admonuit, dicens : « In mundo pressuram habebitis ;» (*Johan.*, XVI, 23.) et iterum : « Mundus gaudebit, vos autem tristes eritis ; sed tristitia vestra convertetur in gaudium. » (*Ibid.*, 20.) Ac sic in hac vita cum labore et dolore quod bonum est, auxiliante Domino, faciamus, ut in futuro sæculo bonorum fructus colligere cum gaudio et exsultatione possimus, secundum illud : « Qui seminant in lacrymis, in gaudio metent. » (*Psal.* CXXV, 5.)

Ubi sumus in exsilio. — 3. In hunc itaque, Fratres carissimi, mundum per peccatum primi hominis de beata paradisi sede projecti, et quasi in exsilium missi sumus ac sic in hoc sæculo patriam non habemus. Sic et Apostolus dicit : « Dum sumus in corpore, peregrinamur a Domino. » (II *Cor.*, V, 6.) Non ergo requiramus gaudium in hoc mundo; quia sicut supra dictum est, verum gaudium comparari hic potest, possideri non potest. Non quæras in via, quod tibi servatur in patria. Et quia contra diabolum, Christo duce, quotidie tibi pugnare necesse est, præ-

(*a*) Aliis de Sanctis, XLVI.

contre le démon, sous les étendards du Christ, ne recherchez point pendant le combat la récompense qui vous attend dans le royaume des cieux. Ne cherchez point pendant la lutte ce qui vous est réservé dans l'autre vie, alors que votre victoire sera parfaite; prêtez plutôt la plus grande attention à ces paroles de l'Apôtre : « Tous ceux qui veulent vivre avec piété en Jésus-Christ, seront persécutés; (II *Tim.*, III, 12.) et ailleurs : « C'est par beaucoup d'afflictions qu'il nous faut entrer dans le royaume de Dieu. » (*Act.* XIV, 21.)

La pensée que nous allons vers des concitoyens qui désirent notre venue, soulage nos fatigues. Au plus grand travail la plus grande récompense. — 4. Nous devons nous conduire de telle sorte que nous soyons dignes de retourner heureusement dans notre vraie patrie, où nos ancêtres spirituels les Patriarches, les Prophètes et les Apôtres désirent ardemment de nous accueillir ; où nos concitoyens les Anges et toute la céleste Jérusalem, et Jésus roi de cette cité, nous attendent, ouvrant vers nous les bras de la charité, afin que nous revenions heureusement auprès d'eux, chargés de bonnes œuvres, après avoir terrassé le démon. Vous savez, mes Frères, que quiconque est adonné aux affaires, à la vie des affaires lointaines, est dans la sollicitude durant tout son voyage, afin de pouvoir vivre ensuite en sécurité dans sa patrie, et qu'il ne goûte une joie réelle que lorsqu'il a pu rentrer dans sa patrie avec de grands bénéfices. De même nous, mes très-chers Frères, préparons ici-bas nos âmes à la joie qui nous attend, quand nous aurons mérité de parvenir auprès de Jésus-Christ. Cependant réjouissons-nous en espérance, nous qui devons plus tard posséder en réalité la véritable allégresse. Le pire est qu'un grand nombre, changeant les rôles, croient à leur bonheur dans les plaisirs, les délices et la luxure de ce monde. Ils paraissent semer dans la joie, ils moissonneront nécessairement dans le deuil et dans les larmes. Il ne saurait mentir, Celui qui dit dans l'Evangile : « Malheur à vous qui riez maintenant, car vous gémirez et vous pleurerez. » (*Luc.*, VI, 25.) Ainsi fit ce malheureux riche vêtu de pourpre et de lin. Après avoir eu la joie de ce monde, il fut précipité dans les flammes de l'enfer. Lazare qui gisait à sa porte eut la tristesse ici-bas, mais il recueillit la vraie joie dans la patrie.

Demander que le désir de la patrie croisse toujours en nous. — 5. Pour nous, mes très-chers Frères, selon nos forces, implorons la miséricorde divine, afin qu'elle daigne nous inspirer l'amour de la vie éternelle, au point que nous aimions la patrie plus que la route, et que nos pensées s'attachent beaucoup plus au siècle à venir qu'au siècle présent. Appliquons-nous à nous conduire toujours, dans l'exil de ce monde, de telle sorte que nous puissions parvenir au jugement, la conscience libre et sereine, ornée de nos bonnes œuvres, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui honneur et gloire sont dues, en même temps qu'au Père et au Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXXV.

Sur les Martyrs, II (1).

Le culte le plus vrai des Martyrs consiste à les imiter.

(1) Il paraît pour la première fois dans l'Appendice. Les PP. de Louvain le regardent comme douteux; d'autres docteurs le rejettent absolument. Il rappelle quelque peu S. Augustin; mais l'ensemble n'en dénote pas moins S. Césaire; il n'est nullement étranger à sa tournure d'esprit et à sa manière de s'approprier les paroles des docteurs qui l'ont précédé. On le lit dans le Bréviaire romain sous le nom de S. Augustin.

mium non requiras in prælio, quod tibi servatur in regno. Non quæras in pugna, quod tibi servatur in futuro, cum fuerit perfecta victoria; magis illud adtende quod Apostolus dicit : « Omnes qui volunt pie vivere in Christo. persecutionem patiuntur ; » (II *Tim.*, III, 12.) et iterum : « Per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei. » (*Act.*, XIV, 21.)

Laborem solatur quod ad cives nostri cupidos tendimus, et laboris majoris major est merces. — 4. Ita ergo agere debemus, ut ad principalem patriam redire feliciter mereamur; ubi nos parentes nostri Patriarchæ, Prophetæ, et Apostoli suscipere vel videre desiderant ; ubi etiam concives nostri Angeli, et civitas illa cælestis Jerusalem, et rex civitatis illius Christus expansis nos brachiis caritatis exspectant ; ut ad ipsos, prostrato diabolo, pleni bonis operibus feliciter redeamus. Scitis enim, Fratres, quia omnes negotiatores et quicumque alia agentes, interim in via sunt solliciti, ut in patria possint esse securi, et tunc habent veram lætitiam, quando cum magno lucro pervenire mereantur ad patriam ; ita et nos, dilectissimi Fratres, tunc animum nostrum præparemus ad gaudium, quando pervenire merebimur ad Christum. Interim modo gaudeamus in spe, verum gaudium postea habituri in re. Quod pejus est, multi sunt qui perverso ordine de voluptate et deliciis et luxuria sæculi hujus gaudere se credunt ; sed quod in gaudio videntur serere, necesse illis erit cum luctu et lacrymis recipere ; quia non mentitur ille qui in Evangelio dixit : « Væ vobis qui ridetis nunc, quia lugebitis et flebitis. »(*Lucæ*, VI, 25.) Sic fecit et ille infelix dives, qui purpura induebatur et bysso. Gaudium quidem habuit in mundo ; sed flammas invenire meruit in inferno. Lazarus qui jacebat ad januam ejus, tristitiam habuit in via ; sed verum gaudium recepit in patria.

Orandum ut patriæ desiderio plus teneamur. — 5. Nos vero, Fratres carissimi, quantum possumus, Dei misericordiam deprecemur ; ut nobis ita amorem vitæ æternæ inspirare dignetur, ut plus patriam velimus amare quam viam, et amplius de futuro quam de præsenti sæculo cogitemur ; et sic semper in exsilio mundi hujus agere studeamus, ut ad futurum judicium cum libera et secura conscientia ornati bonis operibus pervenire possimus ; præstante Domino nostro Jesu Christo, cui est honor et gloria cum Patre et Spiritu Sancto in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCXXV (*a*).

De Martyribus, II.

Martyres vere colunt, qui eos imitantur. — 1. Quotiescumque, Fratres carissimi, sanctorum Martyrum solem-

(*a*) Alias de Sanctis, XLVII.

— 1. Toutes les fois, mes très-chers Frères, que nous célébrons les fêtes des saints Martyrs, attachons-nous à obtenir de Dieu dans le temps, par leur intercession, les grâces nécessaires pour marcher sur leurs traces et mériter ainsi de recevoir un jour les biens éternels. Le vrai culte des Martyrs consiste en effet à suivre leurs exemples. Les solennités qui leur sont consacrées nous exhortent, par le souvenir de leurs vertus, à ne pas craindre d'imiter des œuvres que nous glorifions avec bonheur; tandis que nous voulons nous réjouir avec les saints, et nous nous refusons à supporter avec eux les tribulations du monde. Or, celui qui n'imite pas les Martyrs autant qu'il le peut ne saurait partager un jour leur béatitude. Ainsi le proclame l'apôtre saint Paul, quand il dit : « Si nous avons part à leurs souffrances, nous aurons part également à leur consolation; » et notre Seigneur dans l'Evangile: « Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous. » (*Johann.*, XV, 18.) Il renonce à être l'un des membres du corps, celui qui ne veut point souffrir la haine qu'endura la tête.

On peut imiter les Martyrs et Jésus-Christ lui-même. — 2. Peut-être quelqu'un dira-t-il : Qui pourrait se flatter de suivre les traces des bienheureux Martyrs? Je lui réponds que, si nous le voulons bien, nous pouvons imiter, je ne dis pas les Martyrs seulement, mais notre Seigneur lui-même avec son secours. Ecoutez, non mes paroles, mais celles du divin Maître lui-même criant aux hommes: « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. » (*Matth.*, XI, 29.) Entendez encore les avis de l'apôtre saint Pierre: « Jésus-Christ a souffert pour nous, nous laissant son exemple, afin que nous marchions sur ses traces. » (I *Petr.*, II, 21.) L'apôtre saint Paul s'écrie pareillement: « Soyez les imitateurs de Dieu, comme ses enfants bien-aimés. » (*Ephes.*, V, 1.) Que répondre à cela, mes très-chers Frères, et quelle excuse pourrons-nous avoir? Si quelqu'un vous disait que vous devez imiter les actes de puissance de notre Seigneur, vous seriez valablement excusables, parce qu'il n'est pas donné à tout le monde de faire des miracles; mais il est au pouvoir de tous, avec le secours de Dieu, d'avoir une vie juste et chaste et de garder avec tous la charité. Le Seigneur en effet ne dit pas: Apprenez de moi à ressusciter les morts, à marcher sur les eaux à pied sec. Il ne parle pas ainsi; que dit-il donc? « Apprenez que je suis doux et humble de cœur; » et ailleurs: « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent; (*Matth.*, XII, 29.) et encore : « Soyez parfaits, comme est parfait votre Père céleste qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants. » (*Matth.*, V, 44.) Nous devons imiter Dieu et les saints Martyrs en bien des choses; les deux principales sont: être doux et humble de cœur, aimer nos ennemis de toutes nos forces.

Aimons surtout nos ennemis. Les deux pieds de la charité. — 3. Rien, mes très-chers Frères, ne saurait valablement nous dispenser d'aimer nos ennemis. J'admets que l'on me dise: Je ne peux pas jeûner, je ne peux pas veiller; mais peut-on dire: Je ne peux pas aimer? On dira: Je ne saurais distribuer tous mes biens aux pauvres, et servir Dieu dans un monastère; mais peut-on dire: Je ne peux pas chérir? Vous prétendez que vous ne sauriez vous abstenir de vin et de viandes, nous vous croyons ; mais si vous prétendez que vous ne pouvez pardonner à ceux qui vous offensent, nous refusons de vous croire. Nous n'avons aucune raison pour ne pas faire cette aumône, puisque

nia celebramus, ita ipsis intercedentibus exspectemus a Domino consequi temporalia beneficia, ut ipsos Martyres imitando accipere mereamur æterna. Ab ipsis enim in veritate sanctorum Martyrum solemnia celebrantur, qui ipsorum Martyrum exempla sequuntur. Solemnitates enim Martyrum exhortationes sunt martyriorum; ut imitari non pigeat, quod celebrare delectat. Sed nos volumus gaudere cum Sanctis ; et tribulationem mundi nolumus sustinere cum ipsis. Qui enim sanctos Martyres, in quantum potuerit, imitari noluerit, ad eorum beatitudinem non poterit pervenire. Sic et apostolus Paulus prædicat, dicens : « Si fuerimus socii passionum, erimus et consolationum; » (II *Cor.*, I, 7.) et Dominus in Evangelio : « Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit. » (*Johan.*, XV, 18.) Recusat esse in corpore, qui odium non vult sustinere cum capite.

Nec Martyrum nec Christi imitatio impossibilis. — 2. Sed dicit aliquis : Et quis est qui possit beatorum Martyrum vestigia sequi ? Huic ego respondeo, quia non solum Martyres, sed etiam ipsum Dominum cum ipsius adjutorio, si volumus, possumus imitari. Audi non me, sed ipsum Dominum generi humano clamantem : « Discite a me, quia mitis sum et humilis corde. » (*Matth.*, XI, 29.) Audi et beatum Petrum apostolum admonentem : « Christus passus est pro nobis, relinquens nobis exemplum, ut sequamur vestigia ejus. » (I *Petr.*, II, 21.) Similiter Paulus apostolus clamat : « Imitatores Dei estote, sicut filii carissimi. » (*Ephes.*, V, 1.) Quid ad hæc respondebimus, Fratres carissimi, vel quam excusationem habere poterimus? Si tibi aliquis dicat, ut virtutes quas fecit Dominus debeas imitari ; justa potest esse excusatio tua ; quia virtutes et mirabilia facere non omnibus datum est, juste et caste vivere, et caritatem cum omnibus custodire, cum Dei adjutorio promptum est. Non enim ipse Dominus dicit: Discite a me mortuos suscitare, super aquas siccis pedibus ambulare ; non hoc dicit; sed quid ait? « Quia mitis sum et humilis corde ; » et iterum : « Diligite inimicos vestros benefacite his qui oderunt vos ; » (*Matth.*, XII, 29.) et iterum : « Estote perfecti, sicut et Pater vester cælestis perfectus est, qui solem suum oriri facit super bonos et malos. » (*Matth.*, V, 44.) Et licet sint alia multa, in quibus debeamus et Deum et beatos Martyres imitari ; ista tamen duo præcipua sunt, id est, ut mites simus et humiles corde, et inimicos nostros totis viribus diligamus.

Præsertim in inimicorum dilectione. Caritatis duo pedes. — 3. De dilectione inimicorum, Fratres carissimi, nullus unquam in veritate se poterit excusare. Potest mihi aliquis dicere : Non possum jejunare, non possum vigilare ; numquid potest dicere : Non possum amare? Potest dicere : Non possum res meas totas pauperibus donare, et in monasterio Deo servire ; numquid potest dicere : Et non possum diligere? Si dixeris quia non possis a vino

ce n'est pas de notre bien, mais de notre cœur qu'il nous est ordonné de la tirer; c'est pourquoi, afin d'être dignes de parvenir à l'éternelle patrie par la route de ce monde, outre nos amis, aimons aussi nos ennemis. Ces deux préceptes, l'amour de Dieu et l'amour du prochain, sont comme les deux pieds spirituels sur lesquels nous pourrons marcher dans la voie de la vraie charité et parvenir heureusement à l'éternelle demeure. C'est avec ces pieds que courait l'apôtre saint Paul, quand il disait: « Je cours et je ne cours pas au hasard. » (I *Corinth.*, IX, 26.)

Celui qui aime ses ennemis est le fils de Dieu; celui qui ne les aime pas est homicide et demeure dans les ténèbres. — 4. En celui qui aime ses ennemis s'accomplit cette parole du Seigneur: « Aimez vos ennemis, afin que vous soyez les fils de votre Père qui est dans le ciel. » Choisissez maintenant. Si vous aimez vos ennemis, vous mériterez d'être, non seulement l'ami, mais encore le fils de Dieu. Si vous refusez de les aimer, Dieu ne saurait vous être propice, puisqu'il est écrit: « Celui qui hait son frère, est homicide, » (I *Johan.*, III, 15,) et encore: « Celui qui n'aime pas demeure dans la mort; » (*Ibid.*, 14.) et encore: « Celui qui hait son frère est dans les ténèbres; il marche dans les ténèbres et il ne sait où il va, parce que les ténèbres l'ont aveuglé; » (I *Johann.*, II, 11.) et ailleurs il est écrit: « L'impie qui rend le mal pour le mal, marche dans la mort. » Ces paroles viennent-elles de moi, mes très-chers Frères? elles sont prises des saintes Ecritures, des livres canoniques. Afin donc de n'être pas homicides, de ne pas demeurer dans les ténèbres, appliquons-nous à aimer et nos amis et nos ennemis, et nous parviendrons auprès du Seigneur avec une conscience libre, selon sa promesse même.

Pardonnons les offenses qui nous sont faites, élevons-nous contre les offenses faites à Dieu. En nous est le remède à nos péchés. — 5. Le Seigneur a dit lui-même: « Si vous remettez aux hommes leurs fautes, votre Père céleste vous remettra aussi vos péchés; mais si vous ne les remettez point aux hommes, votre Père non plus ne vous remettra point vos péchés. » (*Matth.*, VI, 14, 15.) Remarquez bien, mes très-chers Frères, que pécher contre Dieu et pécher contre un homme sont deux choses différentes. Quand les hommes nous offensent, si nous n'accordons pas le pardon à leur repentir, nous tombons dans le péché; au contraire, quand c'est Dieu qu'ils offensent, si nous voulons être indulgents sans une grande sévérité, nous devenons les complices de leur faute. Aussi le Seigneur a-t-il dit: « Si vous remettez aux hommes leurs fautes, votre Père céleste vous remettra vos péchés. » Je vous le demande, mes Frères, que peut-il être dit de plus délicat, de plus bienveillant? Il a mis en notre pouvoir d'éviter ou d'encourir notre damnation. Il ne dit pas: Allez en Orient, et cherchez la justice; traversez les mers jusqu'en Occident, afin de recevoir le pardon; comment s'exprime-t-il? Remettez à votre ennemi, et il vous sera remis à vous-même; pardonnez, et il vous sera pardonné; donnez, et vous recevrez. Il ne nous demande rien autre chose. Dieu vous tourne vers vous-même et vers votre conscience; il a mis en vous ce qu'il demande. Vous n'avez aucun

vel carnibus abstinere, credimus tibi; si autem dixeris quod non possis in te peccantibus indulgere, omnino non credimus. Et quia nulla nobis remansit excusatio; dum non de cellario, sed de corde istam eleemosynam jubemur implere; ut per viam vitæ ad æternam mereamur patriam pervenire, non solum amicos, sed etiam inimicos diligamus. His enim duobus præceptis, id est, diligendo Deum et diligendo proximum, quasi duobus spiritalibus pedibus per viam veræ caritatis valebimus currere, et ad æternam patriam poterimus feliciter pervenire. Istis pedibus currebat apostolus Paulus, quando dicebat: « Ego autem sic curro, non quasi in incertum. » (I *Cor.*, IX, 26.)

Inimicos amans est filius Dei. Non diligens homicida est et in tenebris. — 4. Qui ergo dilexerit inimicos suos, illud in eo impletum erit quod Dominus dixit: « Diligite inimicos vestros, ut sitis filii Patris vestri qui in cælis est. » Elige modo quod tibi placuerit. Si inimicos dilexeris, non non solum amicus, sed etiam filius Dei esse mereberis. Si vero inimicos amare nolueris, propitium Deum habere non poteris: quia scriptum est: « Qui odit fratrem suum, homicida est; » (I *Johan.*, III, 15.) et iterum: « Qui non diligit, manet in morte; » (*Ibid.*, 14.) et iterum: « Qui odit fratrem suum, in tenebris est, et in tenebris ambulat, et nescit quo vadat; quoniam tenebræ obcæcaverunt oculos ejus; » (I *Johan.*, II, 11.) et iterum alibi scriptum est: « Itinera impiorum, qui injuriam retinent malefacti (*a*) in mortem. » Numquid hæc verba mea sunt, fratres carissimi? De Scripturis sanctis et canonicis proferuntur. Ut ergo nec homicidæ simus, nec in tenebris remaneamus, studeamus non solum amicos, sed etiam inimicos diligere; ut pium et misericordem Dominum possimus secundum cautionis suæ vinculum libera conscientia convenire.

Quæ in nos peccantur, indulgenda; quæ in Deum, punienda. In nobis est peccatorum remedium. — 5. Ipse enim dixit: « Si dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet vobis Pater vester cælestis peccata vestra; si non dimiseritis, nec Pater vester dimittet vobis debita vestra. » (*Matth.*, VI, 14, 15.) Diligenter adtendite, Fratres carissimi, et scitote aliud esse in Deum peccare, aliud in hominem. Quando enim in nos peccant homines, si pœnitentibus veniam non indulgeamus, peccatum incurrimus; quando autem aliquis in Deum peccaverit, si sine grandi districtione (*b*) indulgere voluerimus, participes nos peccatis ejus efficimus. Dixit ergo Dominus: « Si dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet vobis Pater vester cælestis peccata vestra. » Rogo vos, Fratres, quid delicatius, quid benignius dici potest? In potestate nostra posuit, qualiter in die judicii judicemur. Non dixit: Vade in Orientem, et quære justitiam; naviga usque ad Occidentem, ut accipias indulgentiam; sed quid dicit? Dimitte inimico tuo, et dimittetur tibi; indulge, et indulgebitur tibi; da, et dabitur sibi. Nihil a te extra te quærit. Ad te ipsum et ad conscientiam tuam te Deus dirigit; in te enim posuit quod requirit. Non enim medicamenta vulneribus tuis longe opus habes inquirere; peccatorum tuo-

(*a*) MS. Germanensis, *reddunt in mala facta, sunt in morte.*

(*b*) Ita MS. Germanensis, et apud Cæsarium homil. XXXII. At in editis Am. Er. et Lov. *discretione.*

besoin d'aller chercher au loin des remèdes à vos blessures ; vous trouverez, si vous le voulez bien, le pardon de vos fautes dans votre propre cœur.

Celui qui considère combien grande est sa dette envers Dieu, pardonne facilement. — 6. Mon ennemi, dites-vous, m'a obligé de supporter tant de maux que je ne puis l'aimer en aucune façon. Vous voyez ce que vous a fait cet homme, et vous ne voyez pas ce que vous avez fait à Dieu? Si vous fouillez avec soin dans votre conscience, il n'y a pas de compensation possible, et vous avez commis beaucoup plus de péchés envers Dieu que cet homme n'en a commis envers vous. De quel front demandez-vous que Dieu daigne vous remettre le plus, quand vous ne consentez pas à remettre le moins? Nous l'avons déjà dit, si vous acceptez volontiers les remèdes spirituels, comme vous avez accoutumé de le faire par l'inspiration de Dieu, et que vous gardiez avec le plus grand soin ces préceptes dans votre conscience, avec le secours de ce même Dieu, vous ne craindrez point les poisons du démon, qui ne pourra blesser vos âmes ni par la haine, ni par la colère, ni par quoi que ce soit. Au cas où ces poisons se glisseraient en vos cœurs, la charité vous ramènerait promptement dans la voie du salut, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui, étant Dieu, vit et règne, avec le Père et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXXVI.

Sur les Martyrs, III (1).

Jésus-Christ souffre dans les Martyrs. Leur supplice est leur passage dans le ciel. — 1. Les combats des Martyrs, dont nous célébrons l'avénement à la gloire, et leur triomphe doivent nous donner des forces nouvelles et affermir notre foi dans sa lutte contre les passions, en nous montrant que Jésus-Christ prend part aux souffrances de tous ses athlètes, que leur corps trouve de grandes joies dans ces épreuves et qu'ils sont aussitôt transportés dans le royaume des cieux. Tandis que l'homme du siècle, malade, tremble devant la mort, le Martyr obtient dans sa mort même un éternel héritage. Pour lui le supplice n'est pas la fin de la vie, mais le passage à la vie. C'est là, Seigneur, la science secrète que nous puisons dans les exemples de vos élus, et non dans d'éloquents discours. De vos saints Martyrs, comme d'une source divine, coulent les vertus, grâce auxquelles « Jésus-Christ est la vie et mourir est un gain.» (*Philip,*, I, 21,) puisqu'ils triomphent en Jésus-Christ, en qui leur mort rachète leurs péchés, et que celui qui souffre en lui ne meurt nullement. Celui qui le confesse ne meurt pas; au contraire, il hérite de la vie. Le martyre est l'anéantissement des péchés, le faîte des vertus, la preuve de la justice, l'imitation de la Passion du Seigneur. O bienheureux Martyrs ! renonçant au siècle, ils ont estimé que les biens du ciel valent mieux que ceux de la terre, et c'est à bon droit que la perte des uns commence leur avénement aux autres.

Le démon procure malgré lui des couronnes aux Martyrs. — 2. Par votre volonté divine, Dieu tout-puissant, les glorieux Martyrs ont mérité d'être les témoins de Jésus-Christ. Grâce à l'espoir de la victoire, ils ont confessé Jésus-Christ sous le fouet, dans les prisons, dans le monde, dans la solitude. La con-

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Les PP. de Louvain le regardent comme douteux, d'autres docteurs comme apocryphe. Inutile d'insister sur ce point.

rum indulgentiam, si vis, intus in cellario cordis tui poteris invenire.

Facile indulget qui adtendit quanta Deo debet. — 6. Sed dicis : Tanta mala me inimicus meus compulit sustinere, ut eum nulla possim ratione diligere. Adtendis quid tibi fecerit homo, et non adtendis quæ tu feceris Deo? Si conscientiam tuam diligenter discutis et inquiris, sine ulla compensatione multo plura tu peccata commisisti in Deum, quam in te commiserit homo. Et qua fronte petis ut tibi Deus dignetur dimittere multum, cum tu non adquiescas dimittere parum? Si hæc, quæ supra diximus, spiritalia medicamenta, sicut Deo propitiante consuevistis, libenter accipitis, et in armario sanctæ conscientiæ vestræ reconditum diligentissime custodieritis; auxiliante Domino, venena diaboli non timebitis, et per odium vel iracundiam aut nunquam vobis animarum vulnera ingerentur ; aut si forte subrepserint, per caritatem cito ad pristinam salutem revocantur; præstante Domino nostro Jesu Christo, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat Deus per omnia sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCXXVI (*a*).

De Martyribus, III.

Christus in Martyribus patitur. Passio eorum translatio est ad cælum. — 1. Certamine universorum Martyrum fulciri atque eorum victoria, quorum Natalis victricis gloriæ celebratur, quo robusta fides sit ad agonem et passionis congressus, roborari debemus ; certo scientes, quod in omnibus Christus patitur, et quod ad regnum cælorum statim cum exsultatione corporis transferuntur ; et cum Gentes horreant in ægritudine mortem, hi in ipsa morte consequantur perpetuam hereditatem. Per passionem vero translationem magis credunt esse quam finem. Hæc est arcana sapientia, quæ in electis tuis, Domine, non persuasione colligitur; sed de tuis Martyribus et de fonte divino virtutes oriuntur, quibus « vivere Christus est et mori lucrum,» (*Phil.*, I, 21,) triumphantes in Christo, sua morte peccata lucrantes; quanquam qui in illo patitur, omnino non moritur. Confessionis enim mors non est, sed hereditas vitæ. Martyrium est igitur indulgentia criminum, virtutum caput, occasio justitiæ, Dominicæ passionis imitatio. O felicissimi Martyres ! renuntiantes sæculo maluerunt meliora novissima quam prima. Quorum denique consummatio justum initium fecit.

Diabolus nolens Martyribus præstat coronas. — 2. Divino tuo nutu, omnipotens Deus, gloriosissimi Martyres Christi testes esse meruerunt. Victoriam quoque meditati, confessi sunt Christum in flagellis, in carceribus, in ergastulis, in solitudine. Justorum enim comes semper debet esse con-

(*a*) Alias de Sanctis, XLIX.

fession en effet doit être en tous lieux la compagne du juste. Ames illustres, glorieuse victoire des Martyrs, parmi lesquels d'héroïques femmes ont vaincu leur sexe et le siècle! Dans leur lutte avec le démon, elles se montrèrent plus fortes que leurs persécuteurs, elles qui rendaient grâces à la cruauté du bourreau. Dieu tout-puissant attend de tous la foi plutôt que la mort; mais le démon, qui hait les confesseurs, procure, malgré lui, leurs couronnes aux confesseurs. Il les fait Martyrs en leur donnant la mort; il s'efforce de vaincre les serviteurs de Dieu, mais ceux-ci méprisent ses persécutions. Ainsi, mon Dieu, votre libéralité nous a donné les exemples du martyre, afin que l'adversaire qui vainquit Adam, fût constamment terrassé par les fils d'Adam. Vous avez voulu, non seulement que l'homme pût se délivrer de la puissance du démon par la foi, mais qu'il eût encore à son tour la force de le fouler aux pieds, afin que nous, que le sang du Sauveur a rappelés de la mort à la joie, nous rendions notre délivrance plus facile par le martyre en Jésus-Christ, et nous obtenions plus tard la couronne du triomphe, par le même Jésus-Christ notre Seigneur, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXXVII.

Sur les Martyrs, IV (1).

1. Il est doux de voir les champs que couvrent les moissons de Martyrs et de Confesseurs et qu'admirent les Anges. Ce sont les épis en fleur nés du sang de l'Agneau de Dieu, qui efface les péchés du monde. Sur le sol ingrat du siècle se sont formés les champs verdoyants des Martyrs, arrosés, non par des sources terrestres, mais par des ruisseaux de larmes. Qu'ils sont abondants et beaux, ces épis des confesseurs, grands et petits, vieillards et jeunes hommes, vierges et frêles enfants, tous nourris par les flots du sang divin! Mais ils sont tous égaux aux yeux de Dieu, ils reçoivent tous des Puissances du ciel une égale protection. Jetons les yeux sur tous également, sur les vieillards et sur les jeunes hommes, sur les vierges et sur les frêles enfants; ils sont tous Confesseurs. Voici Eléazar, vieillard nonagénaire, mais aussi intrépide lutteur que, s'il était à la fleur de l'âge. Ce sont ensuite ces sept jeunes frères, nés du même sein, égaux par la grâce et le courage, unis dans le même supplice, épis de la même gerbe. Ils savaient « combien il est bon, combien il est doux pour des frères d'habiter ensemble. » (*Psalm.* CXXXII, 1.) Qui donc arrosa ces épis sur le sol mouvant du siècle ? Une mère, qui souffrait et qui prenait part à leurs souffrances, arrosait des eaux toutes issues de la même source de ses prières ces épis destinés à lui rendre témoignage, et le Seigneur, commun secours de la mère et des fils, donnait l'accroissement. Voici également de tendres épis, les trois enfants dans la fournaise; plus loin, d'autres moissons encore, les Innocents massacrés sous Hérode et dotés à leur insu de la joie du martyre. Le monde entier est donc couvert de riches moissons de Martyrs. Le bienheureux David, couronné des roses de la victoire, parcourt ces champs fertiles; il repaît ses yeux de ce spectacle qui fait sa joie, et chante avec l'accent de la piété : « Ceux qui sèment dans les larmes, moissonneront dans la joie. »

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Il était faussement attribué à S. Augustin dans quelques MSS. romains. C'est ce même sermon, naguère imprimé, que Baronius rappelle dans ses Notes sur le Martyrologe I du mois de novembre.

fessio. O inclytæ beatorum animæ, et gloriosa victoria Martyrum, inter quos devotissimæ feminæ simul sæculum sexumque vicerunt; præliantes cum diabolo, fortiores viris torquentibus exstiterunt, quæ carnifici gratias agentes erant sævienti! Ab omnibus enim fidem exspectat Deus omnipotens magis quam mortem; sed diabolus qui confitentes odit, coronas præstat invitus. Facit martyres quos occidit; et cum Dei servos vincere contendit, contemnitur ipse, dum sævit. Liberalitas ergo tua, Deus, hactenus nobis martyria proposuit; ut adversarius quo Adam elisus est, a filiis Adæ constanter elidi monstraretur. Voluisti enim hominem non tantum de diaboli potestate eruere per fidem; sed inculcatorem ejus interficere per virtutem; ut qui gaudemus Christi sanguine mortui, facilius liberati ducentes martyria in Christo, postea triumphemus coronati; per ipsum Dominum nostrum Jesum Christum, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCXXVII (*a*).

De Martyribus, IV.

1. Delectat videre campos segetum Martyrum et Confessorum, ubi oculi adspiciunt Angelorum. Floruit spica corporis Agni Dei, qui tollit peccata mundi. In campo sæculi cœperunt virescere campi Martyrum, irrigati non fluentis aquarum, sed fluminibus lacrymarum. Quales et quantæ istæ spicæ sunt Confessorum? Majores et minores, senes et juvenes, virgines et lactantes, sanguineo nutriti flumine Dei. Sed in judicio Dei non sunt majores, vel minores; quia simul omnes protegunt angelicæ Potestates. Jam videamus senes et juvenes, virgines ac lactantes pariter, et Confessores. Vide Eleazarum nonaginta annorum senem, super juvenes luctatorem. Intuere juvenes illos septem fratres de utero consimiles, de fortitudinis gratia compares, de cruore concordes, quales spicæ floruerunt in unum? Quia « ecce quam bonum, et quam jocundum habitare fratres in unum. » (*Psal.* CXXXII, 1.) Quis rigavit istas spicas in campo sæculi fluctuantis? Mater patiens et compatiens spicas testimonii sui consanguineo precum suarum fonte rigabat; et Dominus incrementum dabat, qui matrem et filios adjuvabat. Adspice et pueriles spicas Martyrum, tres pueros in camino flammarum. Vide et alias segetes, sub Herode peremptos infantes et martyres sine detrimento gaudentes. Plantatur ergo totus mundus spicis Martyrum purpurantibus. Ambulabat beatus David inter istos purpureos campos rosea victoria coronatus; lætatur, pascitur oculis, et cantat vocibus

(*a*) Alias ex homiliis Tom. I, Supplem. Augustino adscriptis, XVIII.

(*Psalm.* cxxv, 5.) Ce sont donc ceux qui ont jeté la semence, qui recueilleront aussi la moisson, mais par les mains des Anges.

Les reliques des Martyrs sont des épis épars, qui seront mis en gerbe par la résurrection. — 2. Ces épis sont dispersés en bien des endroits, puisqu'on transporte en tous lieux les reliques des Martyrs pour le soulagement des infirmes, pour la guérison des aveugles, pour la piété des fidèles, pour la propagation de la miséricorde divine. Leurs ossements sont maintenant séparés, mais leur couronne est parfaite et ne saurait être rompue désormais. Les restes des Martyrs sont comme des épis plantés dans le monde entier, (dépôt sacré de nos églises, jusqu'au jour de la céleste moisson, c'est-à-dire de la résurrection. Alors seront rassemblés) les épis chacun à sa gerbe ; alors les glorieuses phalanges des Martyrs ne seront plus dispersées sur toute la face de la terre, mais réunies dans l'éternelle patrie. Dans les cieux renouvelés et sur la terre renouvelée, ils brilleront comme des lampes dans les mains des Anges. Quand des juges impies les livraient aux flammes cruelles, n'étaient-ils pas mis en cendres comme de la paille? Où sont maintenant ces cendres? Le Seigneur les réunira, qui a édifié Jérusalem et rassemblé Israël dispersé. Témoin ce champ plein d'ossements que vit le Prophète. N'étaient-ils point comme des épis, la tête et les mains, les pieds et les os, les articulations et les nerfs, les chairs et la peau? Pendant qu'Ezéchiel prophétisait, une trompette se fit entendre ; et les restes de chaque mort s'étant rapprochés, il se fit, en présence du ciel et de la terre étonnés, une seule moisson d'épis que recueillaient, comme avec les faucilles de la joie, les chants des Anges devenus beaucoup plus sonores. Les restes mortels seront recueillis de partout, de la terre et de la mer, de la plaine et de l'abîme, des forêts et des eaux, de la gueule des bêtes et du ventre des monstres. Alors la terre et la mer rendront leurs morts, les os se réuniront aux os, les tiges aux épis, et la précieuse moisson paraîtra dans Jérusalem, formée de ceux qui ont lavé et blanchi leurs robes dans le sang de l'Agneau.

3. Au sujet de ce champ, le bienheureux David s'écriait : « Ceux qui sèment dans les larmes, moissonneront dans la joie. » (*Psalm.* cxxv, 5.) Ils pleuraient en vérité, quand ils s'apitoyaient sur les chutes du prochain, quand ils aidaient les infirmes de leurs larmes. Rosée salutaire qne celle de leur sang, puisque les tourments les plus cruels ne pouvaient faire choir le grain de l'épi. On les lapide, et le grain, au lieu de choir, résiste dans son enveloppe et ne se nourrit que mieux. Voyez lapider saint Etienne ; son corps est la tige de froment dont aucun grain ne se détache. Les pierres pleuvent, et lui lève la tête vers les cieux ouverts ; là brille le pain de vie, et là le témoignage épanouit sa fleur sur la tige d'Etienne. Son sang coule ; mais sa constance ne faiblit point, et sa langue n'est point confondue, parce qu'il tire sa force du fondement de l'Evangile. Voyez encore : la dent de la scie coupe le corps du prophète Isaïe, comme une tige de blé, et l'épi, que resserre la constance de la foi, ne laisse échapper aucun grain. En effet, lorsque les moissonneurs lient bien les javelles qu'ils ont coupées, la gerbe ne s'éparpille point et parvient tout entière sur le charriot. Ainsi les corps des saints sont élevés sur le char de Jésus-Christ comme des gerbes où ne manque aucun épi. C'est ainsi qu'ils vont au devant de Jésus-Christ dans les nues, et qu'ils règneront dans la splendeur avec lui, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

pietatis : « Qui seminant, inquit, in lacrymis, in gaudio metent. » (*Psal.* cxxv, 5.) Vide ipsos seminatores, ipsos pariter et messores ; sed per angelicas potestates.

Martyrum reliquiæ, velut spicæ sparsæ. Per resurrectionem adunabuntur. — 2. Quantis in locis spicæ dispersæ sunt, quando ubique tranferuntur reliquiæ Martyrum ad medicinam infirmorum, et lumen cæcorum, et solemnitatem populorum, et ad misericordiam indigentium? Solvuntur modo gremia ; sed non solvitur consummata corona. Velut spicæ sunt reliquiæ Martyrum, quæ plantantur per totum mundum, (repositæ in cimiliarchiis donec venit messis cælestis, momentum scilicet resurrectionis. Tunc congregabuntur) spicæ ad manipulos suos ; et videbis exercitus pretiosos, non dispersos in terra, sed collectos in patria sempiterna. In cælo novo et in terra nova lucebunt velut lampades in manibus Angelorum. Nonne quando eos impii judices crudeli incendio concremabant, non quasi spicæ solvebantur? Modo ubi sunt? Collegit eos, qui ædificavit Jerusalem Dominus, et dispersiones Israel congregavit. Testis est ille campus de exercitu mortuorum. Nonne quasi spicæ erant caput et manus, pedes et ossa, articuli et nervi, carnes et cutes? Sonuit Prophetæ clamantis una tuba ; et collectis articulis, aristis facta est seges una, stupente cælo et terra, multo clarius vocibus Angelorum, quasi falcibus gaudiorum. Colligentur de singulis locis, de terra et mari, de campo et profundo, de silvis et aquis, de faucibus bestiarum et de ventre belluarum ; quando mare et terra reddent mortuos suos, et colligentur ossa ad ossa, spicæ ad gremia et apparebit in Jerusalem messis pretiosa ; quia ipsi sunt, qui laverunt stolas suas, et candidas eas fecerunt in sanguine Agni.

3. De isto campo clamabat beatus David : « Qui seminant in lacrymis, in gaudio metent. » (*Psal.* cxxv, 5.) Vere flebant, quando lapsos lugebant, et infirmos lacrymis adjuvabant. Bona sanguinis rigua, ubi non cadunt grana per infinita tormenta. Lapidantur, et solidantur ; nec grana decidunt, sed melius nutriuntur. Vide segetem corporis sancti Stephani lapidari, et grana fructus ejus penitus non quassari. Lapides illisi sonabant, et ille ad cælos apertos caput levabat ; ubi panis vitæ fulgebat, ibi calamus Stephani testificando florebat. Sanguis fundebatur ; sed constantia non solvebatur ; nec lingua confundebatur, quia in fundamento Evangelii fortis inveniebatur. Vide, spica Isaiæ prophetæ serra acuta secabatur ; et non solvebatur spica corporis, fidei constringente constantia. Quando enim messorum manibus gremia defecta bene cinguntur, manipuli non solvuntur, sed integri jactantur ad carrum. Sic et corpora Sanctorum gremia integra ad carrucam carnis Christi levantur ; sic occurrunt Christo in nubibus, et regnabunt in splendoribus Sanctorum cum eodem, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMON CCXXVIII.

Sur la Fête des Vierges, d'après le texte évangélique (1).

Que faut-il entendre par vierges sages et par vierges folles. — 1. Nous venons d'entendre, mes très-chers Frères, dans l'Evangile qui nous a été lu, ces paroles du Seigneur : « Le royaume de Dieu est semblable à dix vierges, qui prirent leurs lampes et s'en allèrent au-devant de l'époux et de l'épouse. » (*Matth.*, xxv, 1.) Ces mots pris à la lettre seraient trop durs et trop pénibles. Loin de nous cette pensée que, même de la famille du plus pauvre des Chrétiens, un si petit nombre de personnes obtiendront la vie éternelle. En aucune façon ce texte ne peut être pris à la lettre, et le Seigneur lui-même a le soin de nous prévenir que c'est une figure ; recherchons donc ce qu'il faut entendre par ces cinq vierges sages et par ces cinq vierges folles. Celles-ci représentent tous les saints qui doivent régner avec Jésus-Christ, les cinq folles au contraire nous semblent être la figure des mauvais chrétiens qui négligent les bonnes œuvres et n'ont du chrétien que le nom dont ils se parent. Il est dit cinq vierges de chaque sorte, parce que tout homme, nous le savons, a cinq sens : la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat et le toucher. Parce que c'est par les sens, comme par des sortes de portes ou de fenêtres, que la vie ou la mort entre dans notre âme, selon cette parole du Prophète : « La mort est entrée par vos fenêtres, » (*Jerem.*, ix, 21,) l'Evangile appelle sages les vierges qui usent bien des sens, et folles celles qui reçoivent par ces mêmes sens la mort au lieu de la vie.

Comment les cinq sens, semblables à cinq vierges, perdent ou gardent leur pureté. — 2. Recherchons avec soin comment les cinq sens, semblables à cinq vierges, perdent ou gardent leur pureté. Quand un homme ou quand une femme voit un jeune homme ou une jeune fille, ou un serviteur, ou une servante, et les enveloppe de regards pleins de concupiscence, une des cinq vierges est corrompue, parce que par les yeux, c'est-à-dire par les fenêtres du corps, le poison de la mort s'est glissé dans le fond du cœur. Lorsque une personne, soit du clergé, soit laïque, écoute volontiers des médisances, des paroles inutiles, des chants lascifs ou immoraux, et qu'elle y arrête son oreille avec plaisir, une autre des cinq vierges est corrompue. N'est-on pas content d'une table frugale, recherche-t-on les délices des festins somptueux, s'applique-t-on à mal parler sans cesse ; le goût dépravé a corrompu la troisième vierge. Cette personne du sexe a-t-elle recours aux parfums provoquants, pour plaire aux hommes et les induire à la luxure, la quatrième vierge a perdu sa pureté. Quant à la cinquième vierge, elle est corrompue lorsque les mains se sont adonnées à des attouchements coupables, ou lorsque notre âme efféminée nous a poussés à la recherche des vêtements moelleux. C'est ainsi que les cinq sens, semblables à cinq vierges, se corrompent dans l'homme. Au contraire, quand les âmes saintes éloignent de toute pra-

(1) Il avait été d'abord édité sans nom d'auteur. Mais dans un vieux recueil de la Chartreuse des Portes et dans celui de l'abbaye de S. Germain, il porte le nom de S. Césaire, et le style lui convient entièrement. On trouve, par une erreur de copistes, la dernière partie de ce sermon rattachée à une lettre de S. Césaire, reproduite dans la Bibliothèque des Pères.

SERMO CCXXVIII.

In festivitate Virginum de lectione Evangelica.

Quid prudentibus virginibus, quid fatuis intelligendum. — 1. In lectione, quæ nobis recitata est, Fratres dilectissimi, audivimus Dominum dixisse : « Simile est regnum cælorum decem Virginibus, quæ acceptis lampadibus exierunt obviam sponso et sponsæ. » (*Matth.*, xxv, 1.) Hoc si secundum litteram tantum intelligimus, nimium durum videtur et asperum. Absit hoc a sensibus nostris, ut vel de domo cujuscumque etiam pauperis Christiani tam parvus numerus veniat ad vitam æternam. Et ideo quia nulla ratione secundum litteram intelligi debet, et revera ipse Dominus similitudinem esse dixit, requiramus quare quinque dictæ sunt fatuæ et quinque prudentes. Illæ enim quinque prudentes significant omnes Sanctos, qui cum Christo sunt regnaturi ; et e contrario illæ quinque fatuæ figuram videntur habere Christianorum malorum, qui sine operibus bonis de solo tantum Christiano nomine gloriantur. Ideo autem et illæ fatuæ quinque, et illæ prudentes quinque dicuntur quia quinque sensus in omnibus hominibus esse probantur : visus, auditus, gustus, odoratus, et tactus. Et quia per istos sensus velut per quasdam januas, vel fenestras, aut vita aut mors ingreditur ad animam nostram ; de quibus et Propheta dixit : « Intravit mors per fenestras vestras ; » (*Jerem.*, ix, 21.) ideo et ibi quinque virgines dicuntur prudentes, quæ istis sensibus bene utuntur ; et ibi quinque fatuæ, quæ per istos quinque sensus magis mortem quam vitam excipiunt.

Sensus quinque velut quinque virgines, qui corrumpantur, aut integritatem conservent. — 2. Quomodo autem isti quinque sensus, velut quinque virgines, aut virginitatem custodiant, aut corruptioni subjaceant, diligentius requiramus. Si aliquis vir, aut aliqua mulier viderit aut filium, aut filiam, aut alienum servum, aut ancillam, et ad concupiscentiam diligenter adspexerit ; corrupta est una virgo ; quia per oculos, id est, per fenestras corporis in secretum cordis venenum mortis intravit. Si vero aliquis sive religiosus sive laicus homines detrahentes, sermones etiam otiosos, et cantica luxuriosa vel turpia proferentes libenter audierit, et cum delectatione placido auditu susceperit ; corrupta est alia virgo. Si autem non sit contentus mediocribus cibis, sed sumptuosas delicias quærat, si semper male loqui studeat ; per iniquum gustum corrupta est tertia virgo. Quod si etiam odores peregrinos, ut hominibus ad luxuriam placere possit, diligenter inquirit ; quarta virgo est violata. Si vero manibus suis aut filios aut filias alienas cum delectatione propter libidinem tangere voluerit, et vestimenta nimis mollia animo voluptuoso quæsierit ; jam etiam quinta virgo corrupta est. Hoc enim ordine isti quinque sensus velut quinque virgines in hominibus corrumpuntur. Et e contra, dum animæ sanctæ istos quinque sensus, id est, visum, auditum, gustum, odoratum et tactum, ab omnibus illicitis rebus refrenant, linguam suam ad ea quæ sunt licita vel legitima sobrie

tique impure ces cinq sens, la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat et le tact, quand la langue sobre et chaste ne connaît que ce qui est permis et légitime, la virginité des cinq sens est assurée. C'est pourquoi cinq vierges désignent les hommes de bien, et cinq autres vierges les méchants.

La virginité seule ne sert de rien. — 3. Et vraiment, mes très-chers Frères, qu'importe qu'un homme ou une femme, clerc, moine ou laïque, conserve la virginité du corps, quand par ses désirs déréglés il viole la pureté de son cœur? Qu'importe qu'un seul membre soit chaste, si tous les autres sont corrompus? Si vous considérez attentivement les âmes vierges qui suivent l'Agneau, vous verrez qu'elles ne le suivent point pour avoir conservé la seule virginité du corps. Après avoir dit : « Ceux-ci ne se sont pas souillés avec les femmes ; » (*Apoc.*, XIV, 4.) l'Apocalypse ajoute : « Il ne s'est point trouvé de mensonge en leur bouche, parce qu'ils sont purs. » (*Ibid.*, 5.) Que ceux donc qui se glorifient de la seule virginité du corps y prennent garde ; s'ils aiment le mensonge, ils ne pourront suivre le Christ avec ces âmes vierges. Qu'aucune vierge ne se repose donc sur la virginité du corps ; si elle est insoumise et ne maîtrise point sa langue, elle sera exclue, qu'elle le sache bien, du lit nuptial du céleste époux. Quoique la vierge soit élevée au centième degré, et que la femme mariée ne soit qu'au trentième, une mère de famille humble et chaste vaut cependant beaucoup plus qu'une vierge orgueilleuse. Celle-là, en servant son mari humblement et avec chasteté, conserve toujours le trentième rang ; la vierge orgueilleuse descendra même au-dessous du plus bas échelon ; et dans l'une et dans l'autre s'accomplit cette parole du Psalmiste : « Vous ferez le salut des humbles, et vous humilierez les yeux des superbes. » (*Psal.* XVII, 28.)

Tout fidèle est une vierge épouse de Jésus-Christ. — 4. L'Apôtre appelle vierge toute l'Eglise catholique ; il n'y considère pas seulement ceux qui sont vierges de corps, il désire que les âmes de tous soient pures, et il dit : « Je vous ai fiancés à cet unique époux, qui est Jésus-Christ, pour vous présenter à lui comme une vierge toute pure. » (II *Corinth.*, XI, 2.) Que non-seulement les âmes des célibataires, mais celles aussi de tous les hommes et de toutes les femmes soient persuadées d'être les épouses de Jésus-Christ, s'ils conservent la chasteté du corps et la virginité des cinq sens. Il faut entendre que Jésus-Christ est l'époux des âmes, non des corps. C'est pourquoi, mes très-chers Frères, tant les hommes que les femmes, tant les jeunes gens que les jeunes filles, s'ils conservent la virginité du corps jusqu'au mariage, et ne corrompent point ensuite leurs âmes, mais font un bon usage de la vue, de l'ouïe, du goût, de l'odorat et du toucher, tous, au jour du jugement, après que les portes auront été ouvertes, seront dignes d'entrer dans l'heureux gynécée de l'époux. Quant à ceux qui corrompent leurs corps avant le mariage par un commerce adultère, et plus tard ne cessent, durant la vie entière, de souiller leurs âmes en faisant mal, en écoutant le mal, en tenant des discours mauvais, s'ils ne se sauvent par les fruits d'une pénitence sincère, ils crieront en vain, trouvant la porte fermée : « Seigneur, Seigneur, ouvrez-nous, » et il leur sera justement répondu : « Je vous le dis en vérité, je ne vous connais point. » (*Matth.*, XXV, 12.) Si, mes Frères, que nous soyons clercs, laïques, moines, célibataires ou mariés, nous

et casta relaxant, quinque sensuum virginitatem custodiunt. Ideo quinque virgines homines bonos significant ; et aliæ quinque eos qui mali sunt præfigurant.

Virginitas sola nihil prodest. — 3. Et re vera, Fratres carissimi, quid prodest viro vel feminæ, clerico vel Monacho, vel sanctimoniali, si in corpore virginitas custoditur, quando per malas concupiscentias cordis integritas violatur? Quid prodest in uno membro præferre castitatem, et in omnibus habere corruptionem ? Nam et illi virgines qui Agnum sequuntur, si diligenter adtenditis, non propter hoc sequuntur Agnum, quia solam virginitatem corporis servaverunt ; denique cum dixisset : « Hi sunt qui se cum mulieribus non inquinaverunt ; » (*Apoc.*, XIV, 4.) secutus adjunxit : « Et non est inventum in ore eorum mendacium, sine macula sunt. » (*Ibid.*, 5.) Qui ergo de sola corporis virginitate glorientur, diligenter adtendant, quia si mendacium diligunt, cum illis sanctis virginibus Christum sequi non poterunt. Nulla ergo virgo de sola corporis virginitate præsumat ; quia si inobediens fuerit aut linguosa, ab illo thalamo cælestis se noverit excludendam. Cum ergo virgo centesimum gradum teneat, et mulier conjugata tricesimum ; melior tamen est casta et humilis conjugata, quam virgo superba, illa enim caste et humiliter marito serviens tricesimum gradum possidet ; virgini superbæ nec unus remanebit ; et in utrisque impletur quod ait Psalmista : « Tu populum humilem salvum facies, et oculos superborum humiliabis. » (*Psal.* XVII, 28.)

Fidelis quisque virgo est et sponsa Christi. — 4. Et quia totam Ecclesiam catholicam beatus Apostolus virginem vocavit, non solas in ea considerans corpore virgines, sed incorruptas omnium desiderans mentes, ita dicit : « Aptavi vos uni viro, virginem castam exhibere Christo ; » (II *Cor.*, XI, 2.) non solum sanctimonialium, sed etiam omnium virorum vel mulierum animæ, si et castitatem in corpore, et in illis supradictis quinque sensibus virginitatem servare voluerint, sponsas se Christi esse non dubitent. Non enim corporum, sed animarum sponsus intelligendus est Christus. Et ideo, Fratres carissimi, tam viri, quam feminæ, tam pueri quam puellæ ; si virginitatem usque ad nuptias servant, et per istos quinque sensus, id est, visum, auditum, gustum, odoratum, vel tactum, dum eis bene utuntur, suas animas non corrumpunt ; in die judicii apertis januis ad æternum sponsi thalamum feliciter merebuntur intrare. Illi vero, qui et corpora sua ante nuptias adulterina conjunctione corrumpunt, et postea per totam vitam suam male vivendo, male audiendo, male loquendo, animas suas violare non desinunt ; si eis dignæ fructus pœnitentiæ non subvenerit, clausis januis sine causa clamabunt : « Domine, Domine, aperi nobis. » Et audire merebuntur : « Amen dico vobis, nescio vos unde sitis. » (*Matth.*, XXV, 12.) Hæc ergo, Fratres, si et clerici, et laici, et monachi, et sanctimoniales, et in conjugiis positi fideliter et diligenter adtendimus, et cum castitate corporis etiam integritatem cordis auxiliante

observons avec soin et fidèlement ces préceptes, et si, avec le secours de Dieu, nous conservons la chasteté du corps et la virginité du cœur, nous ne serons point jetés avec les vierges folles dans les ténèbres extérieures; nous serons admis avec les vierges sages aux noces spirituelles, et il nous sera dit : « Courage, bon et fidèle serviteur; entre dans la joie de ton Seigneur. » C'est la grâce que je vous souhaite.

SERMON CCXXIX.

Sur la Dédicace de l'Eglise ou la consécration de l'autel, I (1).

Ce qui se passe dans les temples a son complément spirituel en nous. — 1. Toutes les fois, mes très-chers Frères, que nous célébrons la fête de l'autel ou d'un temple, si nous sommes dans les dispositions requises, si nous vivons avec justice et sainteté, tout ce qui se fait dans les temples élevés par les mains des hommes, se complète en nous par une édification spirituelle. Il n'a pas menti celui qui dit : « Le temple de Dieu est saint, et c'est vous qui êtes ce temple; » (I *Corinth.*, III, 17.) et encore : « Ne savez-vous pas que vos corps sont le temple du Saint-Esprit. » (I *Corinth.*, VI, 15.) Mais comme c'est à la grâce divine, non à nos mérites antérieurs, que nous devons d'être devenus le temple de Dieu, travaillons selon nos forces, avec son secours, afin que notre Seigneur ne trouve en son temple, c'est-à-dire en nous-mêmes, rien qui puisse blesser ses regards et sa majesté. Que la demeure de notre cœur soit purifiée de tous les vices et ornée de vertus; qu'elle soit fermée au démon, ouverte à Jésus-Christ; conduisons-nous de telle sorte que nous puissions nous ouvrir la porte du royaume des cieux avec la clef de nos bonnes œuvres. De même que les actions illicites font que la porte de la vie nous est fermée comme avec des serrures et des verrous; de même sans nul doute les bonnes œuvres nous en procurent l'entrée.

Préparation à la sainte communion. — 2. Que chacun, mes très-chers Frères, examine sa conscience, et, quand il y reconnaît la tache de quelque péché, qu'il s'applique d'abord à l'y effacer par les prières, les jeûnes et les aumônes; qu'il se détermine alors seulement à recevoir l'Eucharistie. Si, devant la conscience de sa faute, il se condamne lui-même à l'éloignement de l'autel, il parviendra promptement au pardon de la miséricorde divine, parce que, de même que « celui qui s'élève sera abaissé, » de même « celui qui s'abaisse sera élevé. » Ainsi, je le répète, celui qui, se reconnaissant coupable, aura l'humilité de s'éloigner humblement de l'autel pour amender sa vie, ne saurait craindre d'être excommunié plus tard de l'éternel et céleste banquet.

Crime de ceux qui communient indignement, et châtiment de ce crime. — 3. Je vous en prie, mes Frères, pensez-y bien. Puisque nul n'ose s'approcher de la table d'un homme puissant avec des vêtements déchirés et souillés, combien plus on doit s'éloigner avec un humble respect du banquet du Roi éternel, c'est-à-dire de l'autel du Seigneur, quand on est plein du

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. On le lit, sous le nom de S. Augustin, dans le Bréviaire romain, le jour de la Dédicace. Toutefois, les PP. de Louvain le regardaient comme douteux, et d'autres docteurs comme apocryphe. Ceux-ci, dans ce sermon, et dans le suivant, reprennent certains passages, innocents certainement et exempts de fautes, à les juger d'après l'esprit et la manière de S. Césaire, qui en est le véritable auteur, ce que les docteurs ignoraient.

Domino custodiamus, non cum fatuis projiciemur in tenebras exteriores, sed cum sapientibus ad spiritales nuptias intromissi audire merebimur : « Euge, serve bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui. » (*Math.*, XXV, 21.) Quod ipse præstare dignetur.

SERMO CCXXIX (*a*).

In dedicatione ecclesiæ vel altaris consecratione, I.

Quod in templis manu factis, id spiritaliter completur in nobis. — 1. Quotiescumque, Fratres carissimi, altaris vel templi festivitatem colimus, si fideliter ac diligenter adtendimus, et sancte ac juste vivimus, quidquid in templis manu factis agitur, totum in nobis spiritali ædificatione completur. Non enim mentitus est ille qui dixit : « Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos ; » (I *Cor.*, III, 17.) et iterum : « Nescitis, quia corpora vestra templum sunt Spiritus Sancti. » (I *Cor.*, VI, 15.) Quia vero nullis præcedentibus meritis, sed per gratiam Dei meruimus fieri templum Dei ; quantum possumus, cum ipsius adjutorio laboremus, ne Dominus noster in templo suo, hoc est, in nobis ipsis, inveniat quod oculos suæ majestatis offendat ; sed habitaculum cordis nostri evacuetur vitiis, et virtutibus repleatur ; claudatur diabolo, et aperiatur Christo ; et ita laboremus, ut nobis bonorum operum clavibus januam regni cælestis aperire possimus. Sicut enim malis operibus, quasi quibusdam seris ac vectibus, vitæ vobis janua clauditur ; ita absque dubio bonis operibus aperitur.

Debita ad sacram synaxim præparatio. — 2. Et ideo, Fratres carissimi, unusquisque consideret conscientiam suam ; et quando se aliquo crimine vulneratum esse cognoverit, prius orationibus, jejuniis vel eleemosynis studeat mundare conscientiam suam ; et sic Eucharistiam præsumat accipere. Si enim agnoscens reatum suum, ipse se a divino altari subduxerit, cito ad indulgentiam divinæ misericordiæ perveniet ; quia sicut « qui se exaltat humiliabitur, » ita e contrario « qui se humiliat, exaltabitur. » Qui enim, sicut dixi, agnoscens reatum suum, ipse se humiliter ab altari ecclesiæ pro emendatione vitæ removere voluerit, ab æterno illo et cælesti convivio excommunicari penitus non timebit.

Crimen eam indigne percipientium. Criminis hujus pœna. — 3. Rogo vos, Fratres, diligenter adtendite, si ad mensam cujuscumque potentis hominis nemo præsumit cum vestibus conscissis et inquinatis accedere ; quanto magis a convivio æterni regis, id est, ab altari Domini debet se unusquisque invidiæ vel odii veneno percussus, iracundiæ furore repletus, cum reverentia et humilitate subtrahere,

(*a*) Alias de Tempore, CCLII.

poison de l'envie ou de la haine et du fiel de la colère, à cause de ce qui est écrit : « Allez d'abord vous réconcilier avec votre frère, et revenant ensuite vous apporterez votre offrande ; » (*Matth.*, v, 24.) et encore : « Mon ami, comment êtes-vous entré ici, n'ayant point un vêtement de noces? » L'Evangile, en effet, nous dit qu'un roi qui faisait les noces de son fils entra pour voir ceux qui étaient à table, et voyant un homme qui n'était point vêtu de la robe nuptiale, il lui dit : « Mon ami, comment êtes vous entré ici sans avoir la robe nuptiale? » (*Matth.*, XXII, 12.) Comme celui-ci se taisait, le roi dit à ses serviteurs : « Liez-lui les mains et les pieds, et jetez-le dans les ténèbres extérieures ; là seront les pleurs et les grincements de dents. » (*Ibid.*, 13.) Telle est la sentence qu'il encourt, celui qui ne craint pas de se présenter au repas des noces, c'est-à-dire à l'autel du Seigneur, étant ivre ou adultère, ou ayant la haine dans le cœur. Que Dieu nous détourne de tels crimes, mes très-chers Frères ; qu'il nous accorde de ne jamais commettre de semblables péchés, ou si nous les avons commis, de nous appliquer à les guérir sans aucun retard dans la pénitence et la paix, et à les effacer aussitôt par d'abondantes aumônes, de peur que, si nous nous présentions avec leurs blessures devant le tribunal du juge éternel, nous ne fussions bannis à jamais de l'Eglise éternelle et de la céleste Jérusalem.

Excommunication temporelle et éternelle. Peines éternelles. — 4. Je vous prie de considérer, mes Frères, quelle grande douleur et quelles tribulations éprouve l'âme de celui qui, pour quelque crime, est exclu en ce monde de la communion des fidèles. Si c'est une douleur intolérable que d'être banni de l'Eglise de ce monde, quand l'excommunié, s'il ne peut ni manger ni boire ni converser avec les fidèles, a du moins l'espoir de mériter qu'on l'admette de nouveau dans l'Eglise, songeons quelle sera la douleur de celui qui sera séparé pour ses crimes de l'Eglise qui est dans le ciel et de la société des Anges et de tous les Saints. Le châtiment de celui-ci ne se bornera pas à ce bannissement sans retour ; en outre, il sera précipité dans les ténèbres extérieures pour y être dévoré par les flammes éternelles. Celui qui aura mérité d'être banni de la céleste Jérusalem, non-seulement subira la peine de ne pouvoir ni manger ni boire, mais encore endurera sans fin le feu de l'enfer ; là sont les pleurs et les grincements de dents, les cris, les lamentations et les repentirs inutiles ; là est le ver qui ne meurt pas, le feu qui ne s'éteint jamais ; là les damnés cherchent sans cesse la mort sans pouvoir la trouver. Pourquoi dans l'enfer cherche-t-on la mort sans pouvoir la trouver? parce que ceux à qui la vie est offerte en ce monde et qui la dédaignent, doivent en enfer chercher inutilement la mort. Là règne une nuit sans lendemain, une amertume que rien n'adoucit, une obscurité qui ne se dissipera point ; là ni les richesses, ni les parents, ni les époux, ni les enfants, ni les amis ne seront d'aucun secours ; là le pécheur ne retrouvera que ce qu'il y aura amassé par d'abondantes aumônes et une vie chaste et juste en ce monde.

Récompense de ceux qui communient dignement. Pureté requise. Les méchants n'aiment pas leur âme. — 5. Dans cette pensée, mes très-chers Frères, appliquons-nous à nous approcher de cet autel, avec le secours de

propter illud quod scriptum est : « Vade prius reconciliari fratri tuo ; et tunc veniens offeres munus tuum ; » (*Matth.*, v, 24.) et iterum : « Amice, quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem ? » Sic enim habet textus Evangelicæ lectionis, quod quidam fecerit nuptias filio suo, et intraverit ut videret simul recumbentes ; et videns ibi hominem non habentem vestem nuptialem, dixit ad eum : « Amice, quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem ? » (*Matth.*, XXII, 12.) Et illo obmutescente, dixit ministris : « Ligate illi manus et pedes, et projicite eum in tenebras exteriores ; ibi erit fletus et stridor dentium. » (*Ibid.*, 13.) Ecce qualem sententiam merebitur audire, qui ad convivium nuptiale, id est, altare Domini, aut ebriosus, aut adulter, aut odium in corde retinens præsumit accedere. Avertat hoc Deus a nobis, Fratres carissimi, et concedat ut mala ista aut nunquam velimus admittere ; aut si admissa fuerint, sine ulla mora pœnitentia vel pace studeamus sanare, et largioribus eleemosynis festinemus abluere ; ne forte, si cum peccatorum vulneribus ante tribunal æterni Judicis venerimus, ab illa æterna Ecclesia, et ab illa cælesti Jerusalem perpetua excommunicatione separemur.

Excommunicatio temporaria et æterna. Pœnæ æternæ. — 4. Considerate, rogo vos Fratres, si hodie aliquis a conventu Ecclesiæ hujus pro aliquo crimine projiciatur foras, in quanto dolore vel tribulatione erit anima sua? Et si intolerabilis dolor est de ista sancta Ecclesia foras projici ; ubi ille qui projicitur, et manducare et bibere et cum hominibus loqui non (*a*) potest, et habet spem ut iterum mereatur ad Ecclesiam revocari ; putamus quantus dolor erit, si aliquis pro criminibus suis ab illa Ecclesia, quæ in cælis est, a conventu Angelorum vel Sanctorum omnium congregatione fuerit separatus ; cui nec hoc solum sufficiet ad pœnam, quod foris projicitur, sed insuper in tenebris exterioribus æterno incendio concremandus includitur ? Qui enim ab illa cælesti Jerusalem excommunicari meruerit, non solum hanc pœnam habebit, quod nec manducare vel bibere poterit ; sed etiam flammas infernales sine ullo termino sustinebit, ubi est fletus et stridor dentium, ubi ululatus, lamentatio et pœnitentia sine ullo remedio ; ubi est vermis ille qui non morietur, et ignis qui non exstinguetur ; ubi mors quæritur, et non invenitur. Quare in inferno mors quæritur, et non invenitur? Quia quibus in hoc sæculo vita offertur, et dedignantur accipere, in inferno quærent mortem, et non poterunt invenire. Ibi erit nox sine die, amaritudo sine dulcedine, obscuritas sine lumine ; ubi nec divitiæ, nec parentes, nec conjuges, nec filii, nec vicini poterunt subvenire ; ubi nihil peccator inveniet, nisi quod de hoc sæculo caste et juste vivendo per eleemosynarum largitatem transmiserit.

Merces digne communicantium. Mundities ad id requisita. Iniqui probantur animam non amare. — 5. Hæc ergo cogitantes, Fratres carissimi, tam casti, tam sobrii, et tam

(*a*) In editis nec non in MS. Corbiensi desideratur particula, *non*, quæ in aliis MSS. reperitur. Excommunicati quippe a populi totius colloquio et convivio excludebantur, ut patet ex Can. 49 Concil. II. Arelat. et Can. 38 et 39 Concil. Antissiodorensis.

Dieu, si chastes, si sobres, si pacifiques, que nous ne méritions point d'être rejetés du céleste autel. Celui qui vient ici-bas à ce sanctuaire avec un corps chaste, un cœur pur, une conscience droite et tranquille, parviendra par un heureux passage à l'autel qui est dans les cieux. En somme, mes très-chers Frères, ce que je recommande n'est ni difficile ni pénible; je vous conseille ce que je vous vois faire souvent. Tous les hommes, quand ils doivent s'approcher de la sainte table, purifient leurs mains, et toutes les femmes se revêtent de robes décentes et propres, pour recevoir le corps de Jésus-Christ. Ce que je recommande n'est pas difficile, mes Frères; comme les hommes purifient leurs mains dans l'eau, ils doivent purifier leurs âmes par les aumônes. Pareillement, comme les femmes se revêtent d'une robe décente et propre quand elles communient, elles doivent avoir le corps chaste et le cœur pur pour recevoir avec une bonne conscience le sacrement eucharistique. Je vous le demande, mes Frères, est-il parmi vous quelqu'un qui consentirait à mettre son vêtement dans une armoire pleine d'immondices? Et si l'on n'enferme point un bel habit dans une armoire pleine d'immondices, comment se peut-il qu'on ose recevoir l'Eucharistie dans une âme souillée par le péché? Et puisque nous parlons par comparaison, j'en invoque une autre que vous connaissez bien. Je ne pense pas qu'il existe un homme assez insensé pour porter un charbon enflammé dans l'endroit où sont enfermés ses plus riches vêtements. Pourquoi, mes Frères? c'est qu'il craindrait de voir se consumer les habits dont il se pare dans les jours solennels. Je vous le demande, mes Frères; comment se fait-il que, ne voulant pas enfermer du feu dans son armoire, on ne craigne pas d'attiser en son âme les flammes de la colère? Comment cela se fait, nous le comprenons clairement et sans peine. Nous ne portons pas le feu dans notre armoire, parce que nous aimons notre vêtement; nous n'éteignons pas la flamme de la colère, parce que, non contents de ne pas aimer notre âme, nous l'avons en haine, selon cette parole de l'Ecriture : « Quiconque aime l'iniquité, hait son âme. » (*Psalm.* x, 6.)

6. Ainsi, mes très-chers Frères, méditons assidûment ces exemples. Appliquons-nous, selon nos forces, avec le secours divin, à veiller sur nos consciences avec le plus grand soin, afin qu'au jour du jugement nous n'apparaissions pas dans cette éternelle et bienheureuse Eglise, où le méchant ne saurait habiter, et d'où les bons ne sortiront jamais, avec de vieux haillons qui nous feraient rejeter dans les ténèbres extérieures, mais avec la robe de l'immortalité, rehaussée des pierres précieuses de la chasteté et de la justice, et de l'éclat des aumônes, pour y entendre dire : « Venez, les bénis de mon Père; recevez le royaume qui a été préparé pour vous dès l'origine du monde; » (*Matth.*, xxv, 34,) et encore : « Courage, bon et fidèle serviteur; entrez dans la joie de votre Seigneur. » Puisse-t-il vous conduire à cette joie sous sa protection, le Seigneur qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

pacifici ad istud altare, Deo auxiliante, studeamus accedere, ut ab illo æterno altari non mereamur excludi. Qui enim ad istud altare casto corpore et mundo corde, cum munda et secura conscientia venerit; ad illud altare quod in cælis est, felici transmigratione perveniet. Ad extremum, Fratres carissimi, non est grave nec laboriosum quod suggero; hoc dico quod vos frequenter facere adspicio. Omnes viri, quando ad altare accessuri sunt, lavant manus suas, et omnes mulieres nitida exhibent (*a*) linteamina, ubi corpus Christi accipiant. Non est grave quod dico, Fratres; quomodo viri lavant aqua manus suas; sic eleemosynis lavent animas suas. Similiter et mulieres quomodo nitidum exhibent linteolum, ubi corpus Christi accipiant; sic corpus castum et cor mundum exhibeant, ut cum bona conscientia Christi sacramenta suscipiant. Rogo vos, Fratres, numquid est aliquis, qui in arca sordibus plena velit mittere vestem suam? Et si in arca sordibus plena vestis non mittitur pretiosa, qua fronte in anima peccatorum sordibus inquinata Christi Eucharistia suscipitur? Et quia istis verissimis exemplis loqui cœpimus, etiam et hoc quod bene nostis insinuo. Non puto esse aliquem hominem, qui in arca sua, ubi pretiosas vestes habet repositas, adquiescat aut carbonem vivum aut qualemcumque scintillam includere. Quare hoc, Fratres? Quia timet ne comburantur vestimenta, quibus in festivitate induitur. Rogo vos, Fratres, qui in arca sua non vult scintillam ignis includere, quare in anima sua flammam iracundiæ non timet accendere? Sed quare hoc fiat, manifeste et evidenter cognoscimus. Ideo enim in arcam ignem non mittimus, quia diligimus vestem nostram; flammam vero iracundiæ ideo non exstinguimus, quia non solum non diligimus, sed etiam odio habemus animam nostram, secundum id quod scriptum est : « Qui diligit iniquitatem, odit animam suam. » (*Psal.* x, 6.)

6. Et ideo, Fratres carissimi, exempla ista adtentius cogitantes, arcellas interiores, id est, conscientias nostras, quantum possumus, cum Dei adjutorio custodire diligentius studeamus, ut cum dies judicii venerit, in illa æterna et beata Ecclesia, ubi nunquam habitare poterit malus, et unde nunquam exiturus est bonus, non cum pannis veteribus foras in tenebras exteriores excludendi appareamus; sed stola immortalitatis induti, castitatis et justitiæ gemmis ornati, et eleemosynarum luce vestiti, audire mereamur : « Venite benedicti Patris mei, percipite regnum quod vobis paratum est ab origine mundi; » (*Matt.*, xxv, 34.) et illud : « Euge serve bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui. » Ad quod gaudium vos Dominus sub sua protectione perducat, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

(*a*) Ita editi et MSS. excepto tamen Floriacensi codice, qui hic et infra habet, *induunt linteamina, cum corpus Christi accipiunt.* De hoc ritu Concilium Antissiodorense anni 578, Can. 16. *Non licet mulieri nuda manu Eucharistiam accipere*, et Can. 42. *Ut unaquæque mulier, quando communicat, Dominicalem suum accipiat : quod si qua non habuerit, usque in alium diem Dominicum non communicet.*

SERMON CCXXX.

Sur la Dédicace de l'Eglise ou la consécration de l'autel, II (1).

Cette solennité célébrée dans la joie. — 1. Vous ne l'ignorez pas, mes Frères, nous célébrons aujourd'hui la consécration de l'autel; et c'est à bon droit que nous nous réjouissons de solenniser une fête, où fut ointe et bénie la pierre sur laquelle le divin sacrifice est offert pour nous. Mais en célébrant cette fête, mes très-chers Frères, nous devons nous appliquer avec soin et travailler de toutes nos forces à faire que le culte visiblement manifesté dans les temples ou sur les autels, s'accomplisse invisiblement en nous. Quelque saints que soient les temples visibles faits de bois et de pierre, aux yeux de Dieu cependant sont plus précieux encore les temples de notre cœur et de notre corps, parce que les premiers sont l'œuvre de la main des hommes, tandis que les autres sont celle du Créateur du monde. Les temples de bois et de pierre sont élevés par l'adresse humaine, ceux de nos corps créés par le céleste architecte lui-même, ainsi qu'il est écrit : « Vos mains, Seigneur, m'ont créé et façonné; » (*Psalm.* CXVIII, 73.) et encore : « Avant de t'avoir formé dans les entrailles de ta mère, je t'ai connu. » (*Jerem.*, I, 5.) De même que nous illuminons les sanctuaires, de même au contraire la lumière de la charité, si nous la négligeons dans notre cœur qui en est plein, ne tarde pas à s'éteindre, et les mauvais désirs s'y allument. Ainsi, que celui qui est tombé dans le mal ne désespère point, parce qu'il peut ressusciter promptement, et que celui qui pratique le bien ne tombe pas dans la négligence et ne s'enorgueillisse pas de sa vertu, de peur que sa joie ne se change en tristesse.

Pas de vraie joie sans la pureté du cœur et la chasteté du corps, puisqu'on est la demeure du démon. — 2. Appliquons-nous donc, mes très-chers Frères, autant qu'il est en nous, à conserver, avec l'aide de Dieu, la chasteté du corps et la pureté du cœur. C'est ainsi, en effet, que le feu de la charité s'allume et se nourrit sans cesse en nous. Celui qui ne garde ni la chasteté de son corps ni la pureté de son âme, jouit d'une joie toute extérieure, quand viennent les jours des saintes solennités, et ne célèbre en son cœur que la tristesse. Quelle joie pourrait-il avoir, lui dont Satan, au lieu de Jésus-Christ, habite l'âme abandonnée à tous les vices? Quelle joie peut avoir une âme que brûlent les feux de la colère, que les ombres des mauvais désirs obscurcissent, qu'inonde le fiel amer de l'orgueil, que le venin de l'envie dévore, que souillent les impuretés de la luxure?

Désir de Dieu d'habiter en nous. — 3. Pour nous, mes très-chers Frères, quoique le péché parfois ait coutume de se glisser en nos cœurs, appliquons-nous selon nos forces, avec le secours divin, par les jeûnes, par les veilles, par les prières, par les aumônes, à laver nos souillures, à réparer nos chutes, à reconstruire le temple du Dieu vivant, afin que le Seigneur venant en nous n'y trouve rien qui puisse offenser les regards de sa majesté; car c'est de lui qu'il est écrit : « Je suis à la porte, et je frappe; si quelqu'un entend ma voix et m'ouvre la porte, j'entrerai chez lui, et je m'assiérai à sa table, et lui avec moi; » (*Apoc.*, III, 20.) et ail-

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Les PP. de Louvain le regardent comme douteux ; d'autres docteurs comme apocryphe. Il est du même auteur que le sermon précédent. Comparez avec les autres sermons de S. Césaire

SERMO CCXXX (*a*).

In Dedicatione ecclesiæ vel altaris consecratione, II.

Festivitas hæc in gaudiis celebrata. — 1. Sicut optime novit Sanctitas Vestra, Fratres, consecrationem altaris hodie celebramus; et juste ac merito gaudentes celebramus festivitatem, in qua benedictus vel unctus est lapis, in quo nobis divina sacrificia consecrantur. Sed quando festivitates istas colimus, Fratres carissimi, diligenter debemus adtendere, et totis viribus laborare, ut quod in templis vel altaribus visibiliter colitur, in nobis invisibiliter compleatur; quia quamvis sancta sint templa quæ videmus de lignis et lapidibus fabricari, tamen plus apud Deum pretiosa sunt templa cordis et corporis nostri; quia illa fiunt ab homine carnali, ista ab artifice mundi. Templa de lignis et lapidibus humano ingenio componuntur; templa corporum ipsius cælestis artificis manu fabricantur; sicut scriptum est : « Manus tuæ fecerunt me et plasmaverunt me ; » (*Psal.* CXVIII, 73.) et iterum : « Priusquam te formarem in utero, novi te. » (*Jerem.*, I, 5.) Nam quod templa succenduntur ; ita e contrario qui caritatis luce repletus est, si negligens fuerit, cito refrigescit caritas, et cupiditas inardescit. Ergo nec ille desperet qui malus est; quia cito potest resurgere ; nec ille qui bonus est, aut negligens remaneat, aut aliquid de sua virtute præsumat; ne gaudium suum convertatur ad luctum.

Gaudium ei non est verum cui nec cor purum nec corpus castum; est enim diaboli domicilium. — 2. Et ideo, dilectissimi Fratres, castitatem corporis, puritatem cordis, cum Dei adjutorio, servare quantum possumus studeamus. His enim rebus ignis in nobis caritatis vel compunctionis semper accenditur et nutritur. Qui enim nec castitatem custodit in corpore, nec puritatem tenet in mente, quoties sanctæ solemnitates adveniunt, in corpore videtur habere gaudium, in corde non celebrat nisi luctum. Quale enim gaudium potest habere, in cujus anima multis vitiis occupata magis diabolus probatur habitare quam Christus? Quale gaudium potest habere anima, quæ iracundiæ furore succenditur, cupiditatis nigredine obscuratur, superbiæ amarissimo felle repletur, invidiæ veneno percutitur, luxuriæ sordibus inquinatur.

Deus in nobis habitare desiderat. — 3. Nos vero, Fratres carissimi, etiamsi nobis aliqua, ut solet fieri, peccata subrepunt, quantum possumus, cum Dei adjutorio laboremus, jejuniis, vigiliis, orationibus, eleemosynis mundare sordida, lapsa construere, templum Dei vivi reædificare; ut veniens Dominus in nobis nihil inveniat, quod oculos suæ majestatis offendat; quia de ipso scriptum est : « Ecce sto ad ostium et pulso; si quis surrexerit, et aperuerit mihi,

(*a*) Alias de Tempore, CCXLV.

eurs : « Mon Père et Moi nous viendrons à lui, et nous ferons en lui notre demeure. » (*Johann.*, xiv, 23.) Qu'elle est heureuse l'âme dans laquelle viennent le Père et le Fils, où ils demeurent, où ils daignent se nourrir! Quant à cette promesse : « Je m'assiérai à sa table, et lui avec moi, » nous en connaissons la certitude, et l'Apôtre nous l'explique, quand il dit : « Le temple de Dieu est saint, et c'est vous qui êtes ce temple. » (I *Corint.*, iii, 17.) Et le Seigneur nous dit par le Prophète : « J'habiterai en eux, et je marcherai en eux. » (*Levit.*, xxvi, 12.) Puisque, comme vous le voyez, mes Frères, Dieu désire habiter et marcher en nous, faisons en sorte, avec son secours, que les bonnes pensées soient l'ornement incessant de notre cœur, et que nos corps purs et chastes soient toujours exempts de toute atteinte de la luxure, afin que Dieu se réjouisse de demeurer en nous.

Les deux autels du temple de Salomon. Double sacrifice que Dieu exige de nous. — 4. Nous lisons que Salomon éleva deux autels dans le temple qu'il fit bâtir, l'un au dehors, l'autre au dedans. Sur celui de l'extérieur, on célébrait les sacrifices des animaux; sur l'autel de l'intérieur, on offrait l'encens. Remarquons donc, mes Frères, que deux autels ont également été établis en nous, je veux dire celui du corps et celui du cœur. Par conséquent, Dieu nous demande un double sacrifice; l'un est la chasteté du corps, et l'autre la pureté du cœur. Offrons sur l'autel extérieur de notre corps les bonnes œuvres, et que les saintes pensées répandent leur suave encens dans notre cœur. Faisons toujours, sur cet autel de notre cœur, ce qui est agréable à Dieu. Nous suivons dans la joie le rit légitime de la consécration de l'autel, quand les autels de notre cœur et de notre corps se conservent purs en la présence de la majesté divine. Je ne sais comment il ose en conscience se réjouir de la consécration de l'autel, celui qui ne s'applique pas à maintenir la pureté sur l'autel de son cœur. Pour nous, mes très-chers Frères, soyons attentifs à nous conduire de telle sorte que nous soyons toujours dignes de fêter cette double solennité; comme nous avons la joie de cette consécration de l'église, méritons aussi d'avoir l'invisible joie spirituelle que donnent la chasteté du corps et la pureté de l'âme.

Deux feux, celui de la charité et celui des passions. — 5. Remarquez, mes Frères, que sur l'autel élevé par Salomon brûlait un feu sans cesse renouvelé; puisse l'amour divin brûler de même en nous! Aussi n'est-ce pas seulement par les prières que nous devons apaiser Dieu, mais encore par nos bonnes œuvres, afin que sur l'autel de notre cœur il entretienne sans cesse lui-même son propre feu, dont il a dit : « Je suis venu mettre le feu sur la terre, et je ne veux autre chose, sinon qu'il soit allumé. » (*Luc.*, xii, 49.) C'est qu'il y a deux sortes de feu, celui des passions et celui de la charité; l'un qui vient de Dieu, et l'autre, du démon; l'un dévorant tous les maux, et l'autre consumant tous les biens. Que chacun examine sa conscience, et s'il reconnaît que le feu des passions brûle en lui, qu'il se hâte de l'éteindre, avec le secours de Dieu, parce que rien de bon ne saurait demeurer en celui que dévorent les ardeurs des passions, comme au contraire rien de mauvais en celui que purifient les flammes de la charité. L'incendie des passions, dévorant tout bien

intrabo et cœnabo cum illo, et ille mecum; » (*Apoc.*, iii, 20.) et iterum : « Ego et Pater veniemus, et mansionem apud eum faciemus. » (*Johan.*, xiv, 23.) Quam beata est illa anima, in qua Pater et Filius venientes non solum habitare vel manere, sed etiam cœnare dignantur! Quod autem dixit : « Cœnabo cum illo, et ille mecum, » scimus evidenter; quia apostolus Paulus ostendit, dicens : « Templum Dei sanctum est, quod estis vos. » (I *Cor.*, iii, 17.) Et per Prophetam Dominus dicit : « Et habitabo, inquit, in eis, et inambulabo. » (*Levit.*, xxvi, 12.) Et quia, sicut ipsi vidistis, Fratres, habitare et inambulare desiderat in nobis Deus, cum ipsius adjutorio ita cor nostrum studeamus bonis semper cogitationibus occupare, et corpora nostra ab omni sorde luxuriæ munda vel casta jugiter custodire; ut Deum in nobis delectet habitare.

Duo altaria in templo Salomonis. Sacrificium duplex a nobis exigit Deus. — 4. In templo enim a Salomone ædificato legimus duo altaria fuisse constituta, unum foris, aliud intus. In illo quod foris erat, animalium celebrabatur sacrificium; in illo vero altari quod intus erat, thymiamatis offerebatur incensum. Videamus ergo, Fratres, ne forte in nobis duo sint altaria constituta, corporis scilicet et cordis nostri. Denique duplex a nobis sacrificium quærit Deus; unum ut simus casto corpore, aliud ut mundo corde esse debeamus. Ergo in exteriore altari, id est, in corpore nostro offerantur opera bona; in corde odorem suavitatis redoleat cogitatio sancta. In altari cordis nostri jugiter quod est Deo placitum operemur. Tunc enim ordinem legitimum consecrationis altaris cum gaudio celebramus, quando altaria cordis vel corporis nostri munda et pura in conspectu divinæ majestatis offerimus. Nam nescio, qua fronte aut qua conscientia optat in altaris consecratione gaudere, qui in cordis sui altari non studet munditiam custodire. Nos vero, Fratres carissimi, ita agere studeamus, ut semper festivitatem duplicem celebrare mereamur; et quomodo de templi vel altaris consecratione gaudemus, sic invisibiliter de corporis castitate vel animæ puritate spiritale gaudium habere mereamur.

Ignes duo, caritatis et cupiditatis. — 5. Et hoc considerate, Fratres, quod in illo altari, quod a Salomone legimus dedicatum, jugiter quotidianus ignis ardebat; quod utinam et in nobis pietas divina perficiat. Unde non solum orationibus, sed etiam bonis operibus placandus est Deus; ut in altari cordis nostri ignem suum semper accendat illum, de quo ipse dixit : « Ignem veni mittere in terram; et quid volo nisi ut accendatur? » (*Lucæ*, xii, 49,) quia duo sunt ignes, cupiditatis scilicet, et caritatis; et unus de parte Dei, alter de parte diaboli; unus devorans omnia mala, alter universa bona consumens. Consideret unusquisque conscientiam suam, et si in se videt ignem cupiditatis ardere, cum Dei adjutorio festinet exstinguere; quia nihil in illo boni remanere poterit, quem ignis cupiditatis accenderit; sicut e contrario nihil in eo mali remanebit, in quo ignis arserit caritatis. Flamma enim cupiditatis in corde peccatorum, velut in altari sacrilego, devorans omnia bona, diabolo odorem suavitatis exhalat; in anima

dans le cœur des pécheurs, comme sur un autel sacrilége, exhale une odeur agréable au démon; dans l'âme sainte au contraire, comme sur un autel trois fois saint, les flammes de la charité, détruisant tout mal qui s'y glisse, exhalent un parfum agréable à Dieu.

Le cœur de chacun est l'autel de Dieu ou l'autel du démon. Le prêtre est l'ambassadeur des pauvres. — 9. Le cœur de chacun de nous est ou l'autel de Dieu, ou l'autel de l'ennemi de Dieu. Je le répète donc, que chacun examine sa conscience, et si le feu des passions le dévore, qu'il l'éteigne au moyen des aumônes, selon qu'il est écrit : « Comme l'eau éteint la flamme, ainsi l'aumône éteint le péché. » (*Eccli.*, III, 33.) Que celui que les passions consument, s'arrache aux mauvaises œuvres et s'efforce de pratiquer le bien. Quant à celui qui possède le feu de la charité, qu'il l'accroisse sans cesse par les bonnes œuvres, qu'il y entretienne ce feu que Jésus-Christ daigne allumer en lui. L'homme que dévorent les ardeurs des passions n'a qu'à s'éloigner de toute œuvre mauvaise pour sentir s'allumer en lui le feu de la charité. Cela veut dire que, si nous prêtons à Dieu en ce monde par nos bonnes œuvres, il nous récompensera dans l'autre de ses dons, selon cette promesse de l'Evangile : « Venez, les bénis de mon Père, et recevez le royaume ; car j'ai eu faim, et vous m'avez nourri; » (*Matth.*, XXV, 34.) et encore : « Chaque fois que vous l'avez fait, » etc. — Afin que nous méritions d'échapper à cette terrible sentence : « Allez, maudits, loin de moi brûler dans les flammes éternelles, » et que nous puissions entendre ce consolant appel : « Venez, les bénis de mon Père, entrez dans le royaume, » conservons en nous la pureté du cœur et la chasteté du corps, et distribuons aux pauvres d'abondantes aumônes, parce qu'il ne saurait avoir menti, Celui qui dit : « Bienheureux les miséricordieux parce que eux-mêmes obtiendront miséricorde. » (*Matth.*, V, 7.) Je ne cesserai de vous recommander, mes très-chers Frères, les besoins des voyageurs et des pauvres, espérant que mes supplications en leur faveur prévaudront auprès de vous, et que mes conseils et ma prédication ne seront point sans fruit. C'est par l'ordre de Jésus-Christ que nous sommes auprès de vous les ambassadeurs des pauvres ; et si votre charité écoute favorablement mes prières pour les pauvres, Jésus-Christ m'exaucera certainement quand je le prierai pour vous. Dieu m'a placé comme un médiateur entre les pauvres et vous ; il me paraît que, comme vous accueillerez ma requête en faveur des indigents et des voyageurs, ainsi Jésus-Christ accueillera vos demandes, comme il l'a promis lui-même, quand il dit : « Remettez, et il vous sera remis ; donnez, et il vous sera donné. » (*Luc.*, VI, 37.) Puisse-t-il vous accorder cette grâce, ce même Jésus-Christ notre Seigneur, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXXXI.

Sur la Dédicace de l'Eglise ou la consécration de l'autel, III, *et sur ces paroles de l'Ecriture : « La reine de Saba, instruite par la renommée de la gloire de Salomon, » etc,* III *Reg.*, X (1).

Diverses figures de l'Eglise. — 1. C'est à bon droit que ceux qui se reconnaissent pour fils de l'Eglise, célèbrent la fête de l'Eglise. Elle est la mère de tous

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Les PP. de Louvain le regardent comme douteux ; d'autres docteurs le rejettent entièrement. La Bibliothèque des Pères le range parmi les sermons d'Eusèbe ; mais elle le donne avec plus d'étendue.

vero sancta, velut in sacrosancto altari, flamma caritatis quæcumque supervenerint mala consumens, Deo odorem suavitatis exhibet.

Cujusque cor aut altare Dei, aut diaboli. Sacerdos legatus pauperum. — 6. Et quia uniuscujusque cor altare est aut Dei, aut adversarii ; sicut jam dixi, adtendat unusquisque conscientiam suam, et si cupiditatis igne consumitur, eleemosynarum refrigerio mitigetur; quia scriptum est : « Sicut aqua exstinguit ignem, ita eleemosyna exstinguit peccatum. » (*Eccli.*, III, 33.) Qui ergo cupiditate consumitur, subtrahat a se opera mala, et quod bonum est exercere conetur. Qui vero flamma caritatis accenditur, semper bonis operibus augeatur, et nutriat in se ignem quem in eo Christus dignatur accendere (*a*). Sicut ille in quo cupiditatis ignis ardet, si ab opere malo cessavit, cito caritatis igne exardescit; hoc significat, quod si Deum in hoc mundo reficimus bonis operibus nostris, ille nos in futuro sæculo reficiet muneribus suis; secundum illud quod in Evangelio scriptum est : « Venite benedicti, percipite regnum ; quia esurivi, et dedistis mihi manducare ; » (*Matth.*, XXV, 34.) et : « Quamdiu fecistis, » etc. Ut ergo ab auditu malo, quo dicendum est : « Discedite a me maledicti in ignem æternum, » liberari mereamur, et illam desiderabilem vocem audire possimus : « Venite benedicti, percipite regnum ; » in nobis ipsis pacem cordis, vel castitatem corporis conservemus, et pauperibus largiores eleemosynas erogemus ; quia non mentitur ille qui dixit : « Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur. » (*Matth.*, V, 7.) Iterum atque iterum, Fratres carissimi, miseriam vobis peregrinorum et pauperum, sperantes ut apud vos pro illis prævaleat supplicatio ista, et non sit inanis admonitio vel prædicatio nostra. Jubente enim Christo legationem pauperum apud vos agimus ; et si me pro pauperibus supplicantem Caritas Vestra libenter audierit, orantem me pro vobis sine dubio Christus exaudiet. Inter vos et pauperes quasi mediatorem me posuit Deus ; videtur mihi quod qualiter a vobis pro peregrinorum inopia audita fuerit deprecatio mea, taliter a Christo exaudietur oratio vestra; sicut et ipse promisit, dicens : « Dimittite, et dimittetur vobis ; date, et dabitur vobis. » (*Lucæ*, VI, 37.) Quod ipse præstare dignetur, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCXXXI (*b*).

In Dedicatione ecclesiæ vel altaris consecratione, III, *et de verbis* III *Reg.*, X : *« Sed et regina Saba audita fama Salomonis, » etc.*

Ecclesiæ variæ figuræ. — 1. Recte festa Ecclesiæ colunt, qui se Ecclesiæ filios esse recognoscunt. Hæc enim omnium credentium mater est, quæ natos ad mortem, rege-

(*a*) Hic Sermo in editis clauditur. Quæ vero sequuntur, ex MS. Vindocinensi tamquam a Cæsario non aliena exscripsimus.
(*b*) Alias de Tempore, CCLIII.

les fidèles; elle régénère pour le salut l'homme né pour la mort. Elle a été appelée après la Synagogue, mais elle a été promise avant la Synagogue, puisque Dieu l'avait déjà figurée dans le premier homme. Comme Eve fut formée d'une côte d'Adam, ainsi croît l'Eglise rachetée par le corps et les blessures de Jésus-Christ. Sauvée avec l'arche des eaux du déluge, elle présageait le bienfait de la croix et le mystère du baptême. Sara, chagrine de sa stérilité, la prédit en mettant au monde un fils unique dans sa vieillesse; l'Eglise a, comme elle, enfanté dans la vieillesse du siècle un peuple unique, c'est-à-dire chéri de Dieu. Elle est cette reine dont il est dit au Seigneur : « Debout à votre droite se tenait une reine, avec une robe tissue d'or et rehaussée de diverses pierres précieuses, » (*Psalm.* XLIV, 10,) c'est-à-dire une reine entourée de l'éclat incomparable des différentes vertus.

La reine de Saba la représente de différentes manières. Les dogmes de l'Eglise viennent de Jésus-Christ — 2. L'Eglise est cette reine qui vint du fond de l'Ethiopie pour entendre la sagesse de Salomon. Mais ce n'est pas d'un seul pays, c'est plutôt de toutes les contrées du monde que vient cette mère future des rois, ainsi que le rappelle l'Evangéliste : « La reine du Midi vint des extrémités de la terre pour écouter la sagesse de Salomon. » (*Matth.*, XII, 42.) L'Eglise est venue vers son rédempteur, vers son précepteur, afin de se dépouiller de l'ignorance de l'erreur et de recevoir la doctrine de la vérité. C'est de l'Eglise évidemment, comme nous l'avons vu, que parle le Livre des Rois, quand il dit : La reine étant entrée à Jérusalem avec une suite nombreuse et d'immenses richesses, avec des chameaux chargés d'aromates, d'or en quantité trop grande, et de pierres précieuses, vint trouver Salomon et lui raconta toutes les pensées qui étaient en son cœur. » (III *Reg.*, X, 2.) L'Eglise vint donc, sous la figure de cette reine, d'au milieu des Gentils et des extrémités de la terre, mettant fin aux passions et aux vices terrestres, afin d'écouter la sagesse de Salomon, c'est-à-dire de notre Seigneur Jésus-Christ notre paix, qui de deux n'a fait qu'un, en détruisant dans sa propre chair les inimitiés entre Dieu et les hommes. (*Ephes.*, II, 14.) Elle est venue, après les anciennes et profanes superstitions, écouter et apprendre la vérité sur la lumière de la foi, le jugement dernier, l'immortalité de l'âme, l'espoir de la résurrection et de la gloire. Elle est venue à Jérusalem « avec une suite nombreuse, » c'est-à-dire, non plus avec la seule nation des Juifs, comme auparavant la Synagogue qui n'avait que les Hébreux seuls, mais avec les peuples du monde entier. Elle vient offrant des présents dignes de Jésus-Christ; beaucoup d'or et de pierres précieuses, portés par des chameaux, c'est-à-dire, venant des Gentils, que la laideur du vice, le poids du mal, la dépravation du péché avaient rendus monstrueusement difformes. Avec ces présents, cette pacifique reine se présenta au pacifique roi Jésus-Christ, offrant l'or de la foi, les parfums exquis de la pureté, l'éclat des pierres précieuses, c'est-à-dire la sainteté des mœurs et la parure des vertus. « Et elle lui fit connaître toutes les pensées qui étaient en son cœur; » c'est-à-dire, qu'elle lui ouvrit son cœur, qu'elle lui manifesta sincèrement les secrets de sa conscience et le repentir de ses fautes passées.

L'Eglise admire la sagesse de Jésus-Christ dans l'œuvre du monde, dans la demeure qu'il a construite par son incarnation et dans les mets de sa table; quels sont ces

nerat ad salutem. Hæc est post Synagogam quidem vocata; sed ante Synagogam promissa. Hæc enim jam in primo homine præfigurata est. Nam sicut ex Adæ latere fabricata est Eva; ita ex Christi corpore et vulnere redempta crevit Ecclesia. Hæc intra arcam diluvio exundante servata, crucis beneficium et baptismatis mysterium præsignavit. Hanc Sara sterilis et desperata in senectute unico pignore fecunda præcecinit; Ecclesia enim unicum, id est, dilectissimum Deo populum sæculo jam senescente progenuit. Hæc est regina illa, de qua ad Dominum dicitur : « Adstitit regina a dextris tuis in vestitu deaurato, circumamicta varietate, » (*Psal.* XLIV, 10,) id est, diversarum circumdata pretioso decore virtutum.

Eam Regina Saba multimodis repræsentat. Dogmata Ecclesiæ a Christo tradita. — 2. Hæc est illa regina, quæ venit a partibus Æthiopiæ audire sapientiam Salomonis. Sed hæc non tam ex una regione, quam ex universis mundi partibus reges paritura convenit, sicut etiam Evangelista commemorat : « Regina austri venit a finibus terræ audire sapientiam Salomonis. » (*Matth.*, XII, 42.) Venit Ecclesia ad redemptorem et eruditorem suum; ut de stultitia erroris doctrinam perciperet veritatis; de qua plenius, sicut audivimus, Regnorum scripsit historia, ita dicens : « Et ingressa regina Jerusalem cum multo comitatu et divitiis, cum camelis portantibus aromata, et aurum infinitum nimis, et gemmas pretiosas, venit ad Salomonem, et locuta est ei universa quæ habebat in corde suo. » (III *Reg.*, X, 2, etc.) Ergo in figura reginæ hujus Ecclesia venit ex Gentibus et a finibus terræ, imponens finem cupiditatibus vitiisque terrenis; ut audiret sapientiam Salomonis, id est, veri pacifici Domini nostri Jesu Christi, qui fecit utraque unum, solvens inimicitias inter Deum et hominem in carne sua. (*Ephes.*, II, 14.) Venit post veteres et profanas superstitiones audire et discere de fidei illuminatione et judicio futuro, de animæ immortalitate, de spe resurrectionis et gloriæ. Venit ergo in Jerusalem « cum multo comitatu, » id est, non jam cum una tantum gente Judæorum, sicut prius Synagoga solos habuit Hebræos; sed totius mundi gentibus diversisque nationibus. Venit ergo exhibens munera digna Christo, aurum et gemmas pretiosas; et hoc camelis portantibus, id est, ex Gentili populo venientibus, qui prius fuerant ex vitiorum fœditate distorti, et malorum onere curvi, ac peccatorum pravitate deformes. Cum his tanquam muneribus regina hæc ingreditur ad pacificum regem Christum; exhibens fidei aurum, puritatis incensa pretiosa, splendoresque gemmarum, morum scilicet insignia et ornamenta virtutum. « Et locuta est ei universa quæ habebat in corde suo; » id est, aperuit ei cor suum, manifestavit ei occulta conscientiæ suæ in confessione et pœnitudine præcedentium delictorum.

Ecclesia miratur Christi sapientiam, in opificio mundi, in domo quam per incarnationem construxit, in cibis mensæ suæ; et qui Christi cibi. — 3. Videamus quid agat hæc regina. « Videns, inquit, regina Saba omnem sapientiam Salomonis, et domum quam ædificaverat, et cibos mensæ

mets. — 3. Que fait cette reine? « La reine de Saba, » dit l'Ecriture, « voyant toute la sagesse de Salomon, la maison qu'il avait édifiée, les mets de sa table, et les holocaustes qu'il offrait dans la maison du Seigneur, restait anéantie dans son admiration. » D'où vient cette si grande admiration d'une reine des plus puissantes pour la somptuosité d'une maison et pour les mets d'une table royale? Il nous faut voir en ces choses l'image de choses plus grandes. L'Eglise formée de la réunion des Gentils vit la sagesse de Jésus-Christ; c'est-à-dire, après des institutions charnelles, après la doctrine humaine et animale des philosophes, elle reçut l'intelligence du salut et de la vie, elle contempla les merveilles des richesses spirituelles, elle reconnut le véritable architecte du ciel et de la terre et le tout-puissant Créateur du genre humain, dont la sagesse est ainsi louée : « Vous avez établi toutes choses dans la mesure, dans le poids et dans l'ordre. » (*Sap.*, XI, 21.) Elle vit aussi la maison qu'il avait édifiée, c'est-à-dire l'incarnation de Dieu fait homme, dans laquelle habite corporellement toute la plénitude de la divinité. Elle vit encore les mets de la table de Salomon, c'est-à-dire, ceux dont le Seigneur disait : « Ma nourriture est que je fasse la volonté de mon Père qui m'a envoyé. » (*Johan.*, IV, 34.) En effet, notre salut est la nourriture de Jésus-Christ; nos progrès dans la vertu sont les mets divins qui lui plaisent. Nous sommes sa nourriture, depuis qu'après avoir été conquis par l'Eglise, nous sommes devenus ses membres et son corps. Ou sa nourriture consiste dans les divins mystères de l'autel, dont il est dit : « Il leur a donné le pain du ciel, l'homme s'est nourri du pain des Anges. » (*Psalm.* LXXVII, 24, 25.) Elle vit enfin ses holocaustes, évidemment les mystères de la prière et des supplications. Et la reine fut anéantie d'admiration, quand elle vit les richesses de son Seigneur.

Quand l'Eglise verra la gloire de Jésus-Christ, elle reconnaîtra qu'elle est au-dessus de toute parole. — 4. « Et la reine dit au roi : On ne m'avait fait en mon royaume que de vrais récits sur tes discours et sur ta sagesse; et je n'y croyais pas, avant d'être venue, d'avoir vu de mes yeux et d'avoir éprouvé qu'on ne m'avait pas annoncé la moitié de la vérité. Ta sagesse et tes œuvres sont bien au-dessus des récits qui m'ont été faits. » (III *Reg.*, X, 6, 7.) Or, quand cette reine, — qu'il s'agisse ici de l'Eglise ou de toute âme sainte, — sera parvenue dans l'éternelle Jérusalem, c'est-à-dire au séjour de la paix, et quand elle sera entrée dans le bienheureux repos et dans la gloire des divines promesses, elle verra toutes ces choses environnées d'une magnificence bien plus grande qu'elle ne l'imagine ici-bas d'après les prédic-dictions des Prophètes et des Apôtres dans les saintes Ecritures. Elle les voit maintenant comme dans un miroir, ou plutôt comme à travers un voile, tandis que alors elle les admira de ses yeux, et face à face. Alors l'âme bienheureuse et resplendissante, fixée au milieu des éblouissantes richesses de son rémunérateur, pourra se servir auprès de Dieu des paroles étonnées de cette reine, et lui dire : « On ne m'avait fait sur la terre que de vrais récits sur vos promesses; vos œuvres sont de beaucoup au-dessus du tableau qui m'en avait été fait. » Assurément, les biens que Dieu réserve à ceux qui l'aiment ne sauraient être compris par la foi, devinés par l'espérance, conçus par la charité, égalés par nos désirs et nos souhaits; on peut les gagner, on ne peut pas les apprécier. L'âme sainte en recueillera les fruits, sans que le dégoût naisse jamais de la satiété. Puissiez-vous parvenir à ces biens par la grâce de celui qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

ejus, et holocausta quæ offerebat in domo Domini, non habebat ultra spiritum. » Quid erat rationis, ut præpotens regina domum, expensas, et cibos regios tantopere miraretur? Ergo hoc loco aliqua majora nos oportet inquirere. Vidit ergo Ecclesia ex Gentibus congregata sapientiam Christi; id est, post carnalia instituta Gentilium, post humanam et animalem doctrinam philosophorum, accepit intellectum salutis et vitæ, inspexit spiritalium mirabilia bonorum, agnovit verum fabricatorem cæli ac terræ, et potentissimum humani generis Conditorem; de cujus sapientia dicitur: « Omnia in mensura et pondere et numero constituisti. » (*Sap.*, XI, 21.) Vidit et domum quam ædificaverat, id est incarnationem hominis assumpti, in quo habitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter. Vidit et cibos mensæ Salomonis, id est, illos de quibus Dominus dicebat : « Meus cibus est, ut faciam voluntatem ejus qui me misit Patris. » (*Johan.*, IV, 34.) Cibus enim Christi est salus nostra; reficitur cælestibus epulis, profectibus nostris. Cibus ejus sumus, dum adquisiti Ecclesiæ in membra ejus corpusque transimus. Vel cibus ejus altaris sacramenta cælestia sunt, de quibus dicitur : « Panem cæli dedit eis, panem Angelorum manducavit homo. » (*Psal.* LXXVII, 24, 25.) Vidit et holocausta ejus, orationum sine dubio supplicationumque mysteria; et obstupuit, ubi vidit inæstimabiles divitias domini sui.

Gloriam cum viderit, dictis fatebitur majorem. — 4. « Dixitque ad regem : Verus est sermo quem audieram in terra mea super sermonibus tuis et super sapientia tua; et non credebam narrantibus, donec ipsa veni, et vidi oculis meis, et probavi quod media pars nuntiata mihi non fuisset. Majora sunt sapientia et opera tua, quam rumor quem audivi. » (III *Reg.*, X, 6, 7.) Cum ergo pervenerit regina hæc sive Ecclesia, sive quæcumque anima sancta in æternam Jerusalem, id est, visionem pacis, et ingressa fuerit beatam requiem et gloriam cælestium promissorum; multo plura et magnificentiora perspiciet, quam ei sunt in hac terra per sacra eloquia, per Prophetas atque Apostolos nuntiata. Nunc enim tamquam in speculo et in ænigmate; tunc autem oculis suis videbit, id est, facie ad faciem. Tunc beata et illustris anima inter stupendas remuneratoris sui constituta divitias, ineffabilibus reginæ hujus verbis uti ad Deum poterit, dicens : « Verus est sermo quem audivi in terra mea super sermonibus tuis; majora sunt opera tua, quam rumor quem audivi. » Et revera id quod parat Deus diligentibus se, fide non comprehenditur, spe non adtingitur, caritate non capitur, desideria et vota transgreditur; adquiri potest, æstimari non potest. Habebit de perceptione fructum, non habebit de satietate fastidium. Ad quæ vos bona perducat, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

QUATRIÈME SÉRIE

SERMONS SUR DIVERS SUJETS

SERMON CCXXXII.

Sur la sainte Trinité (1).

Danger des discussions sur la sainte Trinité. Nous savons une chose au sujet de Dieu, c'est que nous ne le connaissons pas. — 1. J'apprends, mes Frères, que certains discutent pour savoir comment le Père et le Fils et le Saint-Esprit sont trois et ne sont qu'un. La question elle-même vous montre les dangers d'une telle discussion. La boue pétrie, le vase d'argile raisonne au sujet du Créateur; il ne peut s'élever à la raison de sa propre nature, et sa curiosité cherche à sonder le mystère de la Trinité, que les Anges dans le ciel ne peuvent connaître eux-mêmes. Que disent en effet les Anges dans le ciel? « Quel est ce roi de gloire? Le Seigneur Dieu des vertus est lui-même le roi de gloire. » (*Psalm.* XXIII, 10.) Pareillement il est dit dans Isaïe : « Qui est celui qui vient d'Edom, beau dans sa blanche parure? » (*Isai.*, LXIII, 1.) Vous entendez leurs paroles; ils proclament sa beauté, ils se taisent sur sa nature. Et nous aussi contentons-nous de parler comme eux. Vous voulez connaître la nature de Dieu, vous voulez savoir ce qu'est Dieu? Sachez une chose, c'est que vous n'en savez rien; et ne vous attristez point de cette ignorance, que partagent les Anges, et avec eux toutes les créatures.

Cette science nous élève au-dessus des Philosophes et des Gentils. — 2. Comment donc, dira quelqu'un, croire en ce que j'ignore. Comment suis-je Chrétien, moi qui ne sais pas comment je suis Chrétien? Je réponds simplement, avant de citer aucun texte des Ecritures. Chrétien, qui croyez ne rien savoir, quand vous savez que vous ne savez point, n'est-ce pas en cela même que vous paraîtrez aux autres avoir plus de science? Un Gentil voit une pierre, et il la croit Dieu; les philosophes voient le ciel, et ils le croient Dieu; d'autres voient le soleil, et ils le croient Dieu; mais vous, voyez combien votre science est au-dessus de leur science, dès que vous dites : Une pierre ne peut être Dieu, le soleil ne peut être Dieu, puisqu'ils obéissent à une impulsion étrangère. Comprenez-vous que l'aveu même de votre ignorance prouve que vous savez davantage, et que l'ignorance des Gentils consiste en leur prétention même de savoir, puisque les connaissances qu'ils ont sont fausses. N'oubliez pas d'ailleurs que vous portez le nom de fidèle, non celui de rationaliste. Enfin, après que le baptême est reçu, nous disons : Il est devenu, ou Je suis devenu fidèle. Je crois que j'ignore, et c'est en cela que consiste ma

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Douteux pour les PP. de Louvain, il était apocryphe aux yeux d'autres docteurs. Il porte dans un MS. le nom de S. Jérôme. Mais il n'a rien du style de ce saint; au contraire, il s'adapte presque, ou plutôt il s'adapte entièrement à la manière de S. Vigile de Tapse, à qui nous avons rapporté le CXIII[e] Sermon de cet Appendice, sermon qui, dans le MS. précité et dans ceux qui l'ont précédé, suit de près celui-ci.

QUARTA CLASSIS

SERMONES DE DIVERSIS

SERMO CCXXXII (*a*).

De sancta Trinitate.

De Trinitate periculosa disputatio. Hoc scimus de Deo, quod eum nesciamus. — 1. Audio, Fratres, quod quidam inter se disputant, quomodo Pater et Filius et Spiritus Sanctus et tres sunt, et unum sunt. Videtis ex quæstione, quam periculosa sit disputatio. Lutum et vas fictile de Creatore disputat, et ad naturæ suæ rationem non potest pervenire, et curiose quærit scire de mysterio Trinitatis, quod Angeli in cælo scire non possunt. Quid enim dicunt Angeli in cælo? « Quis est iste rex gloriæ? Dominus virtutum ipse est rex gloriæ. » (*Psal.* XXIII, 10.) Similiter in Isaia dicitur : « Quis est iste qui adscendit de Edom, candida vestimenta ejus? » (*Isai*, LXIII, 1.) Vide quid dicunt : pulchritudinem prædicant, et de natura tacent. Ergo et nos simpliciter dicamus. Vis scire naturam Dei, vis scire quid sit Deus? Hoc scito, quod nescias; nec in hoc contristeris quia nescias; quia et Angeli nescierunt, et omnes similiter creaturæ.

Hac scientia Philosophos et Gentiles superamus. — 2. Sed dicit aliquis : Quomodo ergo credo quod nescio? quomodo Christianus sum, qui nescio quomodo sum Christianus? Dicam simpliciter, ante quam aliqua de Scripturis proferam. O Christiane, qui tibi videris nihil scire, si scias hoc ipsum, quod nescias; nonne magis plus videris a ceteris scire? Gentilis homo videt lapidem, et Deum putat, philosophi vident cælum, et Deum putant; alii vident solem, et Deum putant; tu vero vide quantam super istos habeas scientiam, qui dicis : Deus lapis esse non potest, sol Deus esse non potest; quia alterius imperio currit. Vides quia in eo quod dicis nihil te scire, magis nosti? Gentiles autem in eo quod se dicunt scire, nesciunt; quia falsa sunt quæ noverunt. Simulque considera quod voceris fidelis, non rationalis. Denique accepto baptismo hoc dicimus : Fidelis factus est, sive factus sum. Credo quod

(*a*) Alias de Tempore, CLXXXIX.

science, puisque je sais que je ne sais pas ce que j'ignore.

Condamnation, non point de celui qui ne connaît pas la nature de Dieu, mais de celui qui affirme témérairement la connaître. — 3. Vous n'expliquez point, dira quelqu'un ; vous fuyez l'explication. Nous savons et nous n'avons jamais douté de cette science, qu'il y a des choses que nous ignorons ; vous disiez que nous savons ce que nous ignorons. — Mon devoir n'est-il pas de confesser avec piété mon ignorance, plutôt que de m'arroger témérairement la science? Au jour du jugement, je ne serai pas condamné pour avoir dit : Je ne connais point la nature de Dieu ; mais si j'avance quelque opinion téméraire, cette présomption sera punie, tandis que l'ignorance m'aurait assuré le pardon. Parlons maintenant d'après les Ecritures qui ne suivent pas la raison, mais l'autorité de notre Seigneur Jésus-Christ. Le Sauveur, au moment de remonter aux cieux, s'adresse aux Apôtres qu'il instruit en qualité de maître et de Seigneur ; assurément nul ne saurait être à même de parler de la nature divine comme lui qui est Dieu ; qu'il nous suffise donc de savoir au sujet de la sainte Trinité ce que le Seigneur a daigné nous en faire connaître. Que dit-il donc aux Apôtres? « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » (*Matth.*, XXVIII, 19.) J'entends trois noms, et c'est un seul nom qui est prononcé. Il n'a pas dit : Aux noms, mais : « Au nom. » Il dit trois noms, comment n'en annonce-t-il qu'un seul : « Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit? » Le nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit est un seul nom ; mais la Trinité est le nom qui est dit dans le nom du Père Dieu, dans le nom du Fils Dieu, dans le nom du Saint-Esprit Dieu le Père et le Fils et le Saint-Esprit est l'unique nom de la divinité.

Quelle connaissance de la Trinité suffit au Chrétien. Le Juif est Sabellien. Les personnes divines sont distinctes par leurs attributions, et non par leur nature. — 4. Vous me demandez comment trois personnes sont appelées d'un seul nom. Je l'ignore ; et je reconnais librement que j'ignore une chose que Jésus-Christ n'a pas voulu me révéler. Je sais seulement que je suis Chrétien en cela même que je confesse un seul Dieu dans la Trinité. Si je disais qu'il n'y a qu'une même personne dans le Père et le Fils et le Saint-Esprit, je serais appelé Sabellien, je ne serais plus Chrétien, je serais Juif, parceque les Juifs, qui reconnaissent l'unité de Dieu, ne se conforment pas au mystère de la Trinité, puisqu'ils ne savent pas distinguer le Père et le Fils et le Saint-Esprit. Par conséquent, si nous reconnaissons l'unité de Dieu, de manière à exclure le Père et le Fils et le Saint-Esprit du mystère de la Trinité, nous devenons Juifs. Ainsi, je le proclame librement, non d'après mes lumières, mais d'après l'enseignement du Sauveur, c'est une scandaleuse pensée qui naît dans l'esprit de l'auditeur quand il se demande comment trois personnes sont un seul Dieu, comment le Père et le Fils et le Saint-Esprit ne se distinguent pas en divinité, et se distinguent en personnes. Quand je prononce ce dernier mot, ne croyez pas, je vous en prie, que je l'entends dans le sens de personnes humaines ; je suis loin de parler des personnes du Père et du Fils et du Saint-Esprit comme des personnes des hommes. Je dis la personne du Père en tant que père, du Fils en tant que fils, et du Saint-

nescio, et propterea scio ; quia me scio nescire quod nescio.

Damnabitur, non ignarus naturæ Dei, sed temerarius assertor. — 3. Sed dicit aliquis : Hoc non est exponere, sed expositionem fugere. Et nos sciebamus scire quod nesciebamus ; tu nos dicebas scire quod ignoramus. Nonne meum est pie ignorantiam confiteri, quam temere mihi scientiam vindicare? In die judicii non damnor, quia dicam : Nescivi naturam Creatoris mei ; si autem aliquid temere dixero, temeritas pœnam habet, ignorantia veniam promeretur. Dicamus aliquid de Scripturis, rationem non sequentes, sed auctoritatem Domini Salvatoris. Christus dicit adscensurus in cælum ad Apostolos loquens, quibus prædicat ut magister et Dominus ; nemo sic novit de natura sua dicere, quomodo ipse qui Deus est ; nobis autem sufficiat scire de Trinitate, quod Dominus exponere dignatus est. Quid ergo dicit ad Apostolos? » Ite et baptizate omnes gentes in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. » (*Matth.*, XXVIII, 19.) Tria nomina audio, et unum dicitur nomen. Non enim dixit : In nominibus ; sed : « In nomine. » Tria nomina dicit, et quomodo unum ponit : « In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti? » Nomen Patris et Filii et Spiritus Sancti unum est ; sed Trinitas est nomen quod dicitur in nomine Patris Dei, in nomine Filii Dei, in nomine Spiritus Sancti Dei, Pater et Filius et Spiritus Sanctus unum nomen est divinitatis.

Quæ de Trinitate cognitio Christiano sufficiat. Judæus est Sabellianus. Personæ proprietatibus, non natura, distinguuntur. — 4. Sed requiris à me quomodo uno nomine tres appellantur. Nescio ; et libere me nescire profiteor, quod Christus noluit indicare. Hoc solum scio, quia in hoc Christianus sum, quia unum Deum in Trinitate confiteor. Si autem dixero unam personam esse Patris et Filii et Spiritus Sancti, Sabellianus appellabor, et incipio non esse Christianus, sed Judæus ; quia et Judæus unum Deum dicit ; et quia Patrem nescit et Filium et Spiritum Sanctum, propterea mysterium non tenet Trinitatis. Ergo si sic dicimus unum Deum, ut Patrem et Filium et Spiritum Sanctum excludamus a mysterio Trinitatis, Judæi efficimur. Ego libere dico non ex me, sed ex sententia Salvatoris, scandalum esse quod in animo nascitur auditoris, quomodo tres unum sint, quomodo Pater et Filius et Spiritus Sanctus non dividantur in divinitate, sed in personarum qualitate. Quandocumque personas appello, rogo vos ne me putetis personas hominum dicere ; ego personas in Patre et Filio et Spiritu Sancto non dico quasi personas hominum. Patris personam dico, quia pater est ; et Filii, quia filius est ; et Spiritus Sancti, quia spiritus sanctus est. Non est Pater filius, nec Filius pater, nec Spiritus Sanctus pater aut filius. Dividuntur enim proprietatibus ; sed natura sociantur. Videte, hoc ipsum scandalum Philippus quondam apostolus sustinebat, quando dixit ad

Esprit en tant que Saint-Esprit. Le Père n'est pas fils ; ni le Fils, père ; ni le Saint-Esprit, père ou fils. En effet, ils sont distincts par leurs attributions, mais ils sont réunis dans une même essence. Voyez : l'apôtre Philippe trébuchait un jour à cette pierre d'achoppement, quand il dit au Seigneur lui-même : « Seigneur, montrez-nous votre Père. Jésus lui répondit : Il y a si longtemps que je suis avec vous, et vous ne connaissez pas mon Père ? Celui qui me voit, voit aussi mon Père. » (*Johan.*, XIV, 8, 9.) Quoi? est-il lui-même le Père et le Fils en même temps? il serait impie de le croire. Mais il dit : En ce que vous voyez le Fils, comprenez le Père ; en effet, il ne peut s'appeler fils qu'à la condition d'avoir eu un père. Quand on appelle quelqu'un père, on ne lui donne pas ce nom, à moins qu'il n'ait eu un fils.

Quelle doit être l'émulation des Chrétiens. — 5. Beaucoup d'autres considérations pourraient être faites ; mais qu'il suffise à des fidèles d'avoir entendu ces quelques paroles sur le mystère de la Trinité. Je vous en conjure, luttons surtout d'émulation dans nos combats contre l'ennemi commun, dans nos jeûnes, dans le repentir de nos fautes, dans les satisfactions dues pour l'énormité de notre crime, dans la pratique des aumônes, dans les moyens d'éviter que nos pensées ne nous entraînent sous le joug des passions, dans la patience à supporter les injures, dans le pardon des offenses que nous fait notre frère. Soyons vainqueurs de nous-mêmes dans l'humilité que nous avons apprise de Jésus-Christ « qui, lorsqu'il souffrait, ne menaçait point. » S'il nous venait jamais la pensée de nous demander ce qu'est Dieu et quelle est la raison de la Trinité, qu'il nous suffise de croire que Dieu est, et ne cherchons pas témérairement la raison de la Trinité. Nous devons craindre et prier sans cesse le Seigneur ; ne montrons en ce monde notre science qu'à lui seul, en chantant nuit et jour les louanges de Celui à qui toute gloire est due dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXXXIII.

Sur la foi catholique, I (1).

1. Nous croyons en un seul Dieu, Père et Fils et Saint-Esprit, qui a fait toutes les choses visibles et invisibles, qui est le Créateur de toutes choses dans le ciel et sur la terre ; qu'il est seul Dieu, et qu'il n'y a qu'une seule Trinité du nom divin, consistant en ce que : Le Père n'est fils de personne, mais a un fils qui n'est père de personne; le Fils n'est père de personne mais est né Fils de Dieu; et le divin Paraclet n'est ni père ni fils de personne, mais procède d'un père et d'un fils. Le Père n'a donc pas été engendré, tandis que le Fils a été engendré; le Paraclet n'a pas été engendré, mais il procède d'un père et d'un fils. C'est la voix du Père qui se fit entendre ainsi du haut des cieux : « Celui-ci est mon fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances. » (*Matth.*, XVII, 5.) C'est le fils qui dit : « Je suis sorti de mon Père, et je suis venu dans le monde. » (*Johan.*,

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. L'édition des PP. de Louvain le regarde comme douteux ; d'autres docteurs le condamnent comme apocryphe. A l'exception des quatorze anathèmes de la fin, qui ont été pris, pour être rattachés ici, de la Confession de la foi catholique de S. Damase à Paulin d'Antioche, ce n'est autre chose qu'un petit traité sur la foi, inscrit ainsi au Recueil des Canons de l'Eglise romaine, chap. LX : « Petit traité de S. Augustin sur la foi catholique contre tous les hérétiques, » que l'on trouve également inséré dans les Actes du premier concile de Tolède, en 400, avec quelques variantes dans les anathèmes. C'est sans doute d'après le Recueil romain des Canons que certains docteurs rapportent ce traité à S. Augustin. Dans les MSS., il n'apparaît nulle part au nombre des sermons et des opuscules du saint évêque. Et vraiment, certaines manières de parler nous paraissent étrangères à S. Augustin : « Hanc unam esse divini nominis Trinitatem, » et d'autres, comme aussi le mot « Paraclet » employé çà et là pour « Esprit-Saint. » Certains docteurs inclinent à penser que cet écrit est l'œuvre d'un auteur entaché de Nestorianisme, erreur à laquelle peuvent s'accommoder quelques traits, surtout dans le cinquième anathème.

ipsum Dominum : « Domine, ostende nobis Patrem. » Cui respondens Dominus ait : « Philippe, tanto tempore vobiscum sum, et ignoras Patrem? Qui me videt, videt et Patrem. » (*Johan.*, XIV, 8, 9.) Quid? ipse pater est, ipse filius? Hoc impium est dicere ; sed hoc dicit : In eo quod Filium vides, intellige Patrem ; non enim potest appellari filius, nisi habuerit patrem. Quando dicitur pater, non dicitur, nisi habuerit filium.

Qualis Christiani æmulatio esse debeat. — 5. Multa sunt quæ dici possunt ; sed sufficiat fidelibus pauca de mysterio Trinitatis audisse. Rogo vos, hoc magis inter nos certamen sit, quomodo adversarium superemus, quomodo jejenemus, quomodo peccata nostra plangamus, quomodo pro tanto scelere satisfaciamus, quomodo eleemosynis insistamus, quomodo cogitatio nostra non nos captivos in libidinem trahat, quomodo patientiam contra omnem injuriam habeamus, quomodo fratri injuriam facienti non resistamus ; sed vincamus eum in humilitate, quam a Christo didicimus, « qui cum pateretur, non comminabatur. » Si quando venerit cogitatio, et proposuerit quid est Deus, et quæ est ratio Trinitatis ; nobis sufficiat credere quia est, et non temere rationem quærere Trinitatis; sed timere et orare Dominum semper debemus, et ei soli scientiam nostram in hac parte exhibeamus, ut diebus ei ac noctibus laudes canamus, cui sit gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCXXXIII (*a*).

De fide catholica, I.

1. Credimus in unum Deum, Patrem et Filium et Spiritum Sanctum, visibilium et invisibilium factorem, per quem creata sunt omnia in cælo et in terra. Hunc unum Deum, et hanc unam esse divini nominis Trinitatem ; Patrem non esse filium, sed habere filium qui pater non sit ; Filium non esse patrem, sed Filium (*b*) Dei esse natum ; sanctum quoque Paracletum esse, qui nec pater sit ipse, nec filius, sed a patre filioque (*c*) procedat. Est ergo ingenitus Pater, genitus Filius ; non genitus Paracletus, sed à patre et filio procedens. Pater est cujus

(*a*) Alias de Tempore, CXXIX.
(*b*) In Romano canonum codice, *sed filium de ejus natura.*
(*c*) Canonum cod. hic non habet *filioque*, nec paulo post *et filio*.

xvi, 28.) C'est du Paraclet que le Fils a dit : « Si je ne m'en vais point à mon Père, le consolateur ne viendra point à vous. » (*Ibid.*, 7.) Nous croyons en cette Trinité distincte par les personnes, indivisible à tout autre égard ; hors d'elle, il n'existe aucune nature divine ; il n'y a pas de nature d'ange, ou d'esprit, ou de vertu quelconque que l'on puisse croire être Dieu. Nous croyons donc que le Fils de Dieu est Dieu, qu'il est né du Père sans avoir eu de commencement, que son Père l'a béni dans le sein de la vierge Marie, et qu'il a été engendré par elle, homme véritable formé sans aucun concours humain ; c'est-à-dire que notre Seigneur Jésus-Christ s'est revêtu d'un corps matériel, et non d'une apparence n'ayant que la forme d'un corps. Nous croyons que Jésus eut faim, qu'il eut soif, qu'il a éprouvé de la douleur, qu'il a pleuré, qu'il a soutenu tous les travaux du corps. Nous croyons qu'il a été crucifié, qu'il est mort, qu'il a été enseveli, qu'il est ressuscité le troisième jour, qu'il a conversé depuis avec ses disciples, qu'il leur a envoyé le Saint-Esprit après être monté aux cieux, et qu'on le nomme maintenant le Fils de l'homme. Nous croyons a la résurrection véritable de la chair de l'homme. Nous croyons que l'âme humaine n'est point une substance divine ou une partie de Dieu, mais qu'elle est une créature et qu'elle est l'œuvre de la volonté divine.

2. Si quelqu'un dit et croit que ce monde et tout ce qui est dans le monde n'est point l'œuvre de la toute-puissance divine, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit et croit que Dieu le Père est le même que le Fils et que le Saint-Esprit, qu'il soit anathème Si quelqu'un dit et croit que Dieu le Fils est le même que le Père ou le Saint-Esprit, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit et croit que l'Esprit-Saint est le Père ou le Fils, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit et croit que le Fils de Dieu ne s'est point revêtu de la nature humaine en Jésus-Christ, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit et croit que le Fils de Dieu a souffert en tant que Dieu, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit et croit que Jésus-Christ, en tant qu'homme, n'a pas souffert, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit et croit que le Dieu de l'ancienne Loi n'est pas le même que celui des Evangiles, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit et croit que le monde a été fait par un autre Dieu que celui dont il est écrit : « Au commencement Dieu fit le ciel et la terre, » (*Gen.*, i, 1,) et qui seul est le vrai Dieu, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit et croit que les corps des hommes ne doivent point ressusciter après la mort, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit et croit que l'âme humaine est une parcelle de Dieu ou qu'elle est une substance divine, qu'il soit anathème. Si quelqu'un ajoute foi à des Ecritures autres que celles qu'admet l'Eglise catholique, ou croit qu'il faut leur accorder quelque autorité, qu'il soit anathème.

3. Si quelqu'un ne dit pas que le Père est de toute éternité, que le Fils est de toute éternité, que le Saint-Esprit est de toute éternité, qu'il soit anathème. Si quelqu'un ne dit pas que le Fils est né du Père, c'est-à-dire de la substance paternelle, qu'il soit anathème. Si quelqu'un ne dit pas que le Verbe de Dieu est Fils

vox hæc est audita de cælis : « Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi bene complacui. » (*Matth.*, xvii, 5.) Hic Filius est qui ait : « Ego a patre exivi, et veni in hunc mundum. » (*Johan.*, xvi, 28.) Paracletus est ipse de quo Filius ait : « Nisi abiero ad patrem, Paracletus non veniet ad vos. » (*Ibid.*, 7.) Hanc esse Trinitatem personis distinctam (*a*), indifferentem ; præter illam nullam divinam esse naturam vel angeli, vel spiritus, vel virtutis alicujus, quæ Deus esse credatur. Hunc igitur Filium Dei Deum, natum à patre (*b*), et esse principium, patremque illum sanctificasse in utero Mariæ virginis, atque ex ea verum hominem sine viri semine generatum ; id est, suscepisse Dominum nostrum Jesum Christum non imaginarium corpus, aut forma sola compositum, sed solidum. Atque hunc esurisse, et sitisse, et doluisse, et flevisse, et omnia corporis exercitia sensisse. Postremo crucifixum, mortuum et sepultum, tertia die resurrexisse, conversatum postmodum cum discipulis, quibus sanctum Paracletum misit dum ad cælos adscendisset ; hunc filium hominis nunc vocari. Resurrectionem veram humanæ credimus carnis. Animam hominis non divinam esse substantiam vel Dei partem ; sed creaturam divina voluntate (*c*) prolapsam.

2. Si quis ergo dixerit atque crediderit, a Deo omnipotente mundum hunc factum non fuisse atque ejus omnia instrumenta, anathema sit. Si quis dixerit atque crediderit Deum Patrem eumdem filium esse vel paracletum, anathema sit. Si quis dixerit atque crediderit Deum Filium eumdem esse patrem vel paracletum, anathema sit. Si quis dixerit atque crediderit Paracletum spiritum esse patrem vel filium, anathema sit. Si quis dixerit atque crediderit hominem Jesum Christum a filio Dei assumptum non fuisse, anathema sit. Si quis dixerit atque crediderit Filium Dei Deum passum fuisse, anathema sit. Si quis dixerit atque crediderit hominem Jesum Christum hominem impassibilem fuisse, anathema sit. Si quis dixerit atque crediderit alterum Deum esse priscæ Legis, alterum Evangeliorum, anathema sit. Si quis dixerit atque crediderit ab altero Deo mundum fuisse factum, quam ab illo de quo scriptum est : « In principio fecit Deus cœlum et terram, » (*Gen.*, i, 1.) qui solus verus Deus est, anathema sit. Si quis dixerit atque crediderit corpora humana non resurrectura post mortem, anathema sit. Si quis dixerit atque crediderit animam humanam Dei portionem vel Dei esse substantiam, anathema sit. Si quis aliquas Scripturas præter eas quas catholica Ecclesia recepit, vel in auctoritate habendas esse crediderit, vel fuerit veneratus, anathema sit.

3. Si quis non dixerit, semper Patrem, semper Filium, et semper Spiritum Sanctum esse, anathema sit. Si quis non dixerit Filium natum esse de patre, id est, de substantia paterna, anathema sit. Si quis non dixerit Verbum Dei filium Dei esse, et Deum patrem ejus, et

(*a*) Quædam hic desunt, supplenda ex canonum codice, qui addit *substantiam unam, virtutem, potestatem, majestatem indivisibilem.*
(*b*) Romanus canonum cod. *natum a patre ante omne omnino principium, sanctificasse uterum Mariæ virginis.*
(*c*) Legendum ut in Roman. can. codice, *divina voluntate factam, non de cælo lapsam.*

de Dieu, que Dieu est le Père du Verbe, que le Verbe peut toutes choses, qu'il connaît toutes choses, et qu'il est égal au Père, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu fait homme, quand il était sur la terre, n'était point aux cieux avec son Père, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit que pendant la Passion le Fils de Dieu souffrait en tant que Dieu, et non point en tant que corps uni à une âme, et sous la forme d'esclave dont il s'était volontairement revêtu, (*Philip.*, II, 7,) comme nous l'apprend l'Ecriture, qu'il soit anathème. Si quelqu'un ne dit pas qu'il est assis à la droite du Père dans ce même corps dont il s'est revêtu et dans lequel il doit venir juger les vivants et les morts, qu'il soit anathème. Si quelqu'un ne dit pas que le Saint-Esprit est vraiment et proprement, comme le Fils, de la même substance divine que le Père, et qu'il est vrai Dieu, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit que le Saint-Esprit a été créé, ou qu'il a été fait par le Fils, qu'il soit anathème. Si quelqu'un ne dit pas que le Père a fait toutes choses visibles et invisibles, en union avec le Saint-Esprit, qu'il soit anathème. Si quelqu'un ne dit pas que la divinité du Père et du Fils et du Saint-Esprit est la même, que leur puissance et leur majesté sont égales, que leur gloire, leur domination, leur royaume et leur volonté sont les mêmes, qu'il soit anathème. Si quelqu'un ne dit pas que les trois personnes du Père et du Fils et du Saint-Esprit sont véritables, égales, éternelles, gouvernant toutes choses visibles et invisibles, toutes-puissantes, jugeant toutes choses, vivifiant toutes choses, faisant toutes choses, sauvant toutes choses qui doivent être sauvées, qu'il soit anathème. Si quelqu'un ne dit pas que le Saint-Esprit doit être adoré par toute créature, comme le Fils et le Père, qu'il soit anathème. Si quelqu'un croit comme il convient au Père et au Fils, et n'a pas une foi droite dans le Saint-Esprit, il est hérétique. Tous les hérétiques qui sont dans l'erreur sur le Fils de Dieu et sur le Saint-Esprit, tombent dans la perfidie des Juifs et des Gentils. Si quelqu'un souffre que Dieu le Père et Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit soient appelés dieux, au lieu de Dieu, à cause de la divinité et de la puissance que nous croyons et que nous savons être les mêmes dans le Père et dans le Fils et dans le Saint-Esprit, qu'il soit anathème. Si quelqu'un, omettant ou le Fils ou le Saint-Esprit, pense que le Père seul doit être Dieu, ou croit qu'il est seul Dieu, qu'il soit anathème.

SERMON CCXXXIV.

Sur la foi catholique, II (1).

Les deux nativités et les deux substances de Jésus-Christ. — 1. «Au commencement était le Verbe, et le Verbe était avec Dieu, et le Verbe était Dieu. » (*Johan.*, I, 1.) Lui qui était au commencement renferme en lui tout commencement. Au contraire, il eut un commencement dans le sein de sa mère, comme nous

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Les PP. de Louvain le regardaient comme douteux ; d'autres docteurs, comme apocryphe. Il embrasse deux extraits, l'un d'un opuscule de Faustus, intitulé : « De la raison de la Foi, réponse à quelques objections, » l'autre du livre de S. Vigile de Tapse sur la Trinité. L'opuscule de Faustus, édité à Paris en 1586 avec les écrits de quelques vieux théologiens des Gaules, commence en ces termes : « Que faut-il répondre à ceux qui, lisant dans l'Évangile : Mon père est plus grand que moi, entendent par là que le Fils est moindre en divinité, et blasphèment ? Réponse : Selon l'autorité de toutes les Écritures, il y a deux nativités en Jésus-Christ : l'une, comme Fils du Père, avant tout commencement, puis que nous lisons (et en cet endroit suivent les paroles qui sont ici) « Au commencement était, etc. »

omnia posse, et omnia nosse, et patri æqualem, anathema sit. Si quis dixerit, quod in carne constitutus Filius Dei cum esset in terra, in cælis cum patre non erat, anathema sit. Si quis dixerit, quod in passione crucis dolorem sentiebat Filius Dei Deus, et non caro cum anima, quam induerat et formam servi sibi acceperat, (*Phil.*, II, 7.) sicut ait Scriptura, anathema sit. Si quis non dixerit, quod in carne quam assumpsit, sedet in dextera patris, in qua venturus est judicare vivos et mortuos, anathema sit. Si quis non dixerit Spiritum Sanctum de patre esse vere ac proprie, sicut filium de divina substantia et Deum verum, anathema sit. Si quis dixerit Spiritum Sanctum facturam, aut per filium factum, anathema sit. Si quis non dixerit, omnia per filium et spiritum sanctum patrem fecisse, id est, visibilia et invisibilia, anathema sit. Si quis non dixerit Patris et Filii et Spiritus sancti unam divinitatem, parem majestatem, potentiam, unam gloriam, dominationem, unum regnum atque unam voluntatem, anathema sit. Si quis tres personas non dixerit veras, Patris et Filii et Spiritus Sancti, æquales, semper viventes, omnia continentes visibilia et invisibilia, omnia potentes, omnia judicantes, omnia vivificantes, omnia facientes, omnia quæ salvanda sunt salvantes, anathema sit. Si quis non dixerit adorandum Spiritum Sanctum ab omni creatura, sicut Filium et Patrem, anathema sit. Si quis de Patre et Filio bene senserit, de Spiritu autem Sancto non recte habuerit, hæreticus est. Quod omnes hæretici de Filio Dei et Spiritu Sancto male sentientes, in perfidia Judæorum et Gentilium inveniuntur. Quod si quis patiatur Deum Patrem et Deum Filium et Deum Spiritum Sanctum deos dici, et non Deum, propter divinitatem et potentiam unam, quam credimus esse et scimus Patris et Filii et Spiritus Sancti, anathema sit. Si quis subtrahens aut Filium, aut Spiritum Sanctum, ita solum existimet esse Deum Patrem dici, aut credi unum Deum, anathema sit.

SERMO CCXXXIV (*a*).

De fide catholica, II.

Christi nativitates duæ. Duæ substantiæ. — 1. « In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum. » (*Johan.*, I, 1.) Qui in principio erat, intra se concludit omne principium. Ex matre vero initium sumpsit, sicut legimus per Isaiam : « Ecce virgo in utero accipiet, et pariet filium, et vocabitur nomen ejus Emmanuel, » (*Isa.*, VII, 14.) quod est interpretatum : « Nobiscum Deus, » (*Matth.*, I, 23.) id est, latens in humana fragilitate majestas, sicut in Johanne evangelista legimus : « Et Verbum caro factum est, et habi-

(*a*) Alias de Tempore, VI.

l'apprend Isaïe : « Voilà qu'une vierge concevra, et elle enfantera un fils, et il sera appelé Emmanuel, » (*Isai.*, VII, 14,) ce qui veut dire : « Dieu avec nous, » (*Matth.*, I, 23,) c'est-à-dire, la majesté divine cachée sous la fragilité humaine, selon cette parole de l'évangéliste Saint Jean : « Le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous ; » (*Johan.*, I, 14.) « parmi nous » signifie dans un corps fragile comme le nôtre. De même Ezéchiel dit de la conception de la Vierge Marie : « La porte était fermée, et elle le demeurera. » (*Ezech.*, XLIV, 1, 2.) Comme s'il se demandait pourquoi elle ne sera pas ouverte, il ajoute : « Parce que le Seigneur est entré par cette porte. » (*Ibid.*, 2.) La « porte fermée » indique l'intégrité du sceau de la pudeur, l'enfantement immaculé. Cet enfantement en effet ne pouvait ternir celle que la conception avait sanctifiée davantage. De même il est dit de la double substance de Jésus-Christ comme Dieu et comme homme : « Ils ne formeront tous deux qu'une seule chair, » (*Gen.*, II, 28,) c'est-à-dire, Dieu et l'homme ne formeront qu'un seul Jésus-Christ. C'est ce que l'Apôtre veut nous faire comprendre dans l'union de Jésus-Christ avec l'Eglise, qui est le corps de Jésus-Christ, quand il dit : « L'homme et la femme ne formeront tous deux qu'une seule chair : ce sacrement signifie Jésus-Christ et l'Eglise. » (*Ephes.*, V, 32.) C'est ce qu'il explique clairement aux Romains : « Nos pères, » dit-il, « de qui est sorti Jésus-Christ selon la chair. » (*Rom.*, IX, 5.) Il vient de montrer la nature humaine ; dans les paroles qui suivent, il affirme la nature divine : « Jésus-Christ même, qui est le Dieu au-dessus de toutes choses et béni daus tous les siècles. » (*Ibid.*, 5.) Il proclame dans le Fils une telle perfection d'attributs, qu'on ne peut la déclarer plus grande dans le Père. Si le Fils avait un commencement, il ne serait pas au-dessus de toutes choses, mais parmi les choses, qui en tant que créatures ont toutes commencé ; au lieu que le Fils, qui est égal au Père, n'est soumis à aucune loi ni de temps, ni d'âge. Evidemment l'Apôtre annonce aussi aux Philippiens les deux nativités et les deux substances de Jésus-Christ, quand il dit : « Lui qui, ayant la nature de Dieu, a pris la nature d'esclave. » (*Philip.*, II, 7.) Les livres de l'ancien et du nouveau Testament sont pleins de cette doctrine. Le grand prophète Job annonce pareillement cette union en ces termes : « Je verrai Dieu dans ma chair, » (*Job*, XIX, 26,) prophétie qui s'applique au temps où la divinité de Jésus-Christ s'est revêtue de notre nature.

Jésus-Christ parle et agit tantôt comme homme et tantôt comme Dieu. — 2. Puisque, comme nous l'avons dit : « Le Verbe s'est fait chair, » et que Dieu et l'homme ne forment évidemment tous deux qu'une seule chair en lui, il parle à son Père tantôt comme homme et tantôt comme Dieu ; tantôt comme fils visible de sa mère, et tantôt comme fils invisible de son Père. Quelles sont les paroles de l'homme? Il dit lui-même dans l'Evangile : « Le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. » (*Luc.*, IX, 58.) Que le Fils de l'homme en sa pauvreté montre maintenant ses richesses dans la gloire de la divinité : « Tout ce qui est à mon Père, » dit-il, « est à moi. » (*Johan.*, XVI, 15.) Ce mot : « Tout, » fait voir qu'il n'y a rien qu'il ne possède autant que son Père. « Tout, » c'est-à-dire, la puissance, la subtance, la majesté de la même divinité. Qui ne craindrait de dire qu'il est moindre que son Père, quand en son véridique témoignage il s'égale à lui d'une manière générale et pour toutes choses, selon ces paroles de l'Evangile : « C'est pourquoi les Juifs cherchaient à le faire mourir, parce qu'il disait que

tavit in nobis, » (*Johan.*, I, 14.) « in nobis, » id est, in fragilitate corporis nostri. Item de Mariæ virginis generatione : « Et porta erat clausa, et non est aperta. » (*Ezech.*, XLIV, 1.) Tanquam si interrogaretur, cur aperta non esset, adjecit : « Quia Dominus transivit per eam. » (*Ibid.*, 2.) « Porta clausa, » id est, signaculum pudoris, immaculatæ carnis integritas. Non enim est violata partu, quæ magis est sanctificata conceptu. Item de Christi gemina Dei hominisque substantia : « Et erunt, inquit, duo in carne una, » (*Gen.*, II, 28.) id est, Deus et homo unus Christus. Quod Apostolus de Christo et Ecclesia, id est, Christi corpore præcepit intelligi, sicut ait : « Et erunt duo in carne una ; ego autem dico in Christo et in Ecclesia. » (*Ephes.*, V, 32.) Quod aperte exposuit ad Romanos ; « Patres nostri, ex quibus Christus secundum carnem. » (*Rom.*, IX, 5.) Carnem asseruit hominis ; consequenter asserit proprietatem Dei, dicens : « Qui est super omnia Deus benedictus in sæcula. » (*Ibid.*, 5.) Tam perfecta Filii eminentia declaratur, ut dici de Patre majora non possint. Nam si initium haberet, non esset super omnia, sed inter omnia, quæ pro conditione facturæ intra initium continentur. Sed Christus qui æqualis est Patri, nulla temporis, nulla ætatis lege concluditur. Evidenter et ad Philippenses Apostolus duas Christi nativitates et duas substantias prædicat, dicens : « Qui cum in forma Dei esset, formam servi accepit. » (*Philip.*, II, 7.) Quibus regulis plena sunt volumina novi et veteris Testamenti. Similiter et Job prædicat eximius Propheta : « Et in carne mea videbo Deum ; » (*Job*, XIX, 26.) quod de illo tempore prophetavit, quando Christi deitas habitu nostræ carnis induta est.

Christus quædam loquitur et agit ut homo, quædam ut Deus. — 2. Quia ergo, ut præfati sumus : « Verbum caro factum est, » et duos esse constat hominem et Deum in carne una ; modo homo loquitur Patri, modo Deus ; modo visibilis ex matre, modo invisibilis ex Patre. Da verba hominis. Ipse in Evangelio dicit : « Filius hominis non habet ubi caput suum reclinet. » (*Lucæ*, IX, 58.) Ostendat hic pauper filius hominis divitias suas in gloria divinitatis : « Omnia, inquit, quæ Pater habet, mea sunt. » (*Johan.*, XVI, 15.) Dum dicit. « Omnia, » nihil hic reliquit quod minus haberet à Patre. « Omnia, » id est, unius deitatis potentiam, substantiam, majestatem. Quis eum minorem dicere non contremiscat, qui se Patri generaliter et per omnia veridicus testis exæquat ; sicut de eo Evangelista pronuntiat : « Ideo volebant eum Judæi interficere, quia Patrem suum dicebat

Dieu était son propre père, se faisant égal à Dieu ; » (*Johan.*, v, 18.) et celles de l'épître aux Philippiens : « Il ne croyait point que ce fût pour lui une usurpation de s'égaler à Dieu ; » (*Philip.*, II, 6.) ce qui veut dire que cette égalité avec Dieu, que l'Ange rebelle voulut usurper, Jésus-Christ la possède par sa nature.

3. Puisque vous croyez Jésus lorsqu'il se dit inférieur au Père en tant qu'homme, croyez-le lorsqu'il se dit égal à lui en tant que Dieu. C'est le Fils de l'homme qui dit : « Mon Père est plus grand que moi ; » (*Johan.*, XIV, 28.) et le Fils de Dieu : « Moi et mon Père sommes un. » (*Ibid.*, x, 30.) Homme, il a faim ; Dieu, par amour pour sa créature, il rassasie avec cinq pains cinq mille hommes qui avaient faim. Homme, il est attaché à la croix ; Dieu, il fait passer de la croix en paradis un voleur dont le monde entier raconte les méfaits, en lui disant : « Je te dis en vérité, aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis. » (*Luc.*, XXIII, 43.) Pendant que le corps du Seigneur était dans le sépulcre, et que son âme était aux enfers, sa divinité était dans le paradis, au ciel et partout, embrassant en elle toutes choses sous l'œil de sa majesté, dans son immensité sublime. Comme homme, il est inférieur à Dieu, quand il est saisi, flagellé, crucifié, mis à mort, enseveli ; comme Dieu, par la vertu de sa résurrection, il s'élève dans les cieux. En raison de sa double nature, il est tantôt pauvre et tantôt riche, tantôt inférieur et tantôt égal à Dieu, tantôt maître et tantôt esclave. Croyons donc qu'il est inférieur à son Père, quand, lui qui est le Créateur des Anges, il s'abaisse un peu au-dessous des Anges, comme nous l'apprend le Psaume huitième : « Vous l'avez mis un peu au-dessous des Anges. » (*Psalm.* VIII, 6.) Disons qu'il est inférieur à son Père, quand on nous apprend qu'il a pris la forme d'esclave, (*Philip.*, II, 7,) quand on le voit plus jeune que sa mère, quand il dit lui-même de soi dans le vingt et unième Psaume : « Ils ont percé mes mains et mes pieds, ils ont compté tous mes os. » (*Psalm.* XXI, 18.) L'Ecriture atteste par d'innombrables témoignages que le Fils est inférieur au Père selon la chair et comme homme.

Divinité de Jésus-Christ. — 4. L'Apôtre dit à Tite, au sujet de la Divinité de Jésus : « La grâce de Dieu notre Sauveur s'est révélée à tous les hommes ; » (*Tit.*, II, 11.) et encore : « Nous attendons toujours la félicité que nous espérons, et l'avénement glorieux du grand Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ. » (*Ibid.*, 13.) C'est un énorme sacrilége que les blasphèmes d'un homme impie mettent au-dessous de Dieu Celui que la vérité même appelle le grand Dieu. L'apôtre Thomas lui-même, d'après l'Evangile selon saint Jean, dès que, après la résurrection, il eut reconnu aux empreintes des clous le corps de l'homme crucifié, Thomas confessa par la prédication evangélique le Dieu caché sous les voiles de l'humanité, quand il s'écria : « Mon Seigneur et mon Dieu. » (*Johan.*, XX, 28.) Les yeux de la foi voient clairement pourquoi les livres sacrés nous montrent Jésus-Christ tantôt inférieur et tantôt égal à son Père, selon qu'il l'a dit lui-même : « Je suis le commencement et la fin. » (*Apoc.*, I, 8.) Reconnaissez sans aucune hésitation que Celui qui est le commencement n'a personne qui lui soit antérieur. Et encore : « Je suis l'alpha et l'oméga. » Comme aucune lettre ne précéde l'alpha, ainsi est-il évident que le Fils de Dieu n'est venu après aucun autre, parce qu'il est Dieu.

Réponse à ceux qui prétendent que l'Esprit-Saint est une créature. — 5. Que répondre à ceux dont la mons-

Deum, æqualem se faciens Deo ; » (*Johan.*, v, 18.) et ad Philippenses : « Non rapinam arbitratus est, esse se æqualem Deo ; » (*Philipp.*, II, 6.) id est, æqualitatem divinitatis, quam rebellis Angelus assumere voluit per rapinam, Christus possedit per naturam ?

3. Cum ergo credas ei cum se in hominis substantia dicit minorem, crede ei cum se in divinitatis substantia profitetur æqualem. Loquatur Filius hominis : « Pater, inquit, major me est. » (*Johan.*, XIV, 28.) Loquatur Filius Dei : « Ego et Pater unum sumus. » (*Johan.*, x, 30.) Quasi homo esurit ; quasi Deus quinque millia esurientium quinque panibus obsequio creaturæ suæ exsatiat. Quasi homo in cruce pendet ; quasi Deus in paradisum de cruce latronem gestis per omnem mundum loquentibus introducit, dicens : « Amen dico tibi, hodie mecum eris in paradiso. » (*Lucæ*, XXIII, 43.) Quo tempore corpus Domini in tumulo fuit, anima in inferno, divinitas in paradiso, et in cœlo et ubique intra se omnia supereminenti suæ majestatis immensitate complectens. Secundum hominem minor dicitur, quando comprehenditur, flagellatur, crucifigitur, moritur, sepelitur ; secundum Deum per virtutem resurrectionis in cælestia sublimatur. Quasi homo suscepta morte ; quasi Deus super mortem. Secundum hanc regulam modo pauper est, modo dives ; modo minor, modo æqualis ; modo dominus, modo servus. Tunc ergo minor credatur Patre, quando Angelorum Conditor paulo minus ab Angelis minoratur, sicut in octavo Psalmo legimus : « Minorasti eum paulo minus ab Angelis. » (*Psal.* VIII, 6.) Tunc ergo Patre minor dicatur, quando servi formam suscepisse perscribitur, quando etiam matre junior invenitur, quando ipse de se in vicesimo primo Psalmo dicit : « Foderunt manus meas et pedes meos ; dinumeraverunt omnia ossa mea. » (*Psal.* XXI, 18.) Quod ergo minor Patre secundum carnem et secundum hominem nuncupetur, innumeris Scripturarum testimoniis declaratur.

Christi divinitas. — 4. De ejus divinitate ita ad Titum Apostolus dicit : « Apparuit gratia Dei Salvatoris nostri ; » (*Tit.*, II, 11.) et iterum : « Exspectantes beatam spem, et adventum gloriæ magni Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi. » (*Ibid.*, 13.) Immane piaculum est, ut per infidelis hominis blasphemias minor esse dicatur, quem magnum Deum ipsa veritas profitetur. Nam et Thomas apostolus in Evangelio Johannis, ubi post resurrectionem corpus hominis crucifixi per clavorum signa cognovit, Deum qui intra hominem latebat, Apostolica et Evangelica auctoritate confessus est, ita dicens : « Dominus meus et Deus meus. » (*Johan.*, XX, 28.) Si fides adsit, aperta est ratio, qua Christus nunc minor, nunc æqualis Patri sacris voluminibus asseratur ; sicut ipse de se dicit : « Ego primus et novissimus. » (*Apoc.*, I, 8.) Indubitanter agnosce, quod priorem non potest habere qui primus est. Item : Ego sum α et ω. Et sicut α littera nulla præcedit ; ita et Filium Dei nulli secundum constat esse, quia Deus est.

trueuse impiété prétend que le Saint-Esprit est inférieur à Dieu, ou, ce qui est plus criminel encore, qu'il est plutôt un serviteur de Dieu que Dieu lui-même? Eh quoi ! ils appellent créature Celui que tous les témoignages nous montrent comme créateur du Fils dans le sein de Marie, selon qu'il est dit : « Il a été conçu du Saint-Esprit, il est né de la vierge Marie? » (*Luc.*, I, 35.) Jésus-Christ en effet n'a pas été conçu de la substance, mais de la puissance du Saint-Esprit; il n'a pas été engendré par lui, il a été conçu par son ordre et sa bénédiction. Il a été destiné par le Saint-Esprit, comme par le Père, à la rédemption de nos péchés, ainsi qu'il le dit lui-même par la bouche d'Isaïe : « J'ai été envoyé par mon Père et par son Esprit. » (*Isai.*, XLVIII, 16.) Comment croire que le Saint-Esprit est inférieur à Dieu, quand le Fils atteste qu'il est envoyé par le Saint-Esprit comme par le Père? L'Esprit-Saint a parlé lui-même par les Apôtres, il a lui-même inspiré les Prophètes, selon le témoignage de l'apôtre Pierre en son épître : « Ce n'est point de la volonté des hommes que sont venues les prophéties, mais c'est par le mouvement du Saint-Esprit que les hommes sanctifiés par Dieu ont parlé. » (II *Petr.*, I, 21.) Et le Sauveur en saint Matthieu dit de même à ses disciples : « Ce n'est pas vous qui parlez, mais l'esprit de votre Père qui parle en vous. » (*Matth*, X, 20.) Pareillement David, plein de l'Esprit-Saint, reconnaît manifestement quel est celui qui parle en lui : « J'écouterai ce que le Seigneur Dieu dit en moi. » (*Psalm.* LXXXIV, 9.)

6. Telle est la voie de la lumière, et la foi en cette route ouvre la porte du salut. Aussi ceux qui entrent dans cette profession de foi, parviennent à la félicité promise. La béatitude est à celui qui confesse Dieu, Père et Fils et Saint-Esprit; à celui qui confesse que Dieu, Père et Fils et Saint-Esprit, est seul Dieu. La béatitude est à celui qui confesse que Dieu, Père et Fils et Saint-Esprit, est seul tout-puissant. La béatitude est à celui qui confesse que Dieu, Père et Fils et Saint-Esprit, est seul souverain. La béatitude est à celui qui confesse que Dieu bon, Père et Fils et Saint-Esprit, est seul éternel. La béatitude est à celui qui confesse que la substance du Père et du Fils et du Saint-Esprit est indivisible. La béatitude est à celui qui dans sa confession n'ajoute rien à l'unité ou ne retranche rien de l'unité divine du Père et du Fils et du Saint-Esprit. La béatitude est à celui qui confesse que tous les biens sont l'œuvre du Père et du Fils et du Saint-Esprit. La béatitude est à celui qui confesse l'égalité parfaite du Père et du Fils et du Saint-Esprit dans l'éternelle plénitude de la divinité. La béatitude est à celui qui confesse que les trois personnes propres de la Trinité sont distinctes seulement selon chaque nom, de Père, de Fils et de Saint-Esprit.

7. Il importe aussi de montrer les fruits qu'ils cueilleront dans leur voie, et les malédictions qu'ils encourent, tous ceux dont la foi n'est point droite, selon ces paroles de l'Ecriture : « Maudit sera quiconque n'écoutera point les paroles de ce livre, afin de les accomplir en son cœur. » (*Deut.*, XXVII, 26.) Maudit celui qui ne croit point que la substance du Père et du Fils et du Saint-Esprit est une et éternelle. Maudit celui qui dit qu'il y a dans la Trinité trois substances divisées selon les trois personnes. Maudit celui qui croit qu'il y a trois principes dans l'éternelle unité de leur divinité. Maudit celui qui ne croit pas que le Père est le

Quid respondendum iis qui Spiritum Sanctum creaturam dicunt. — 5. Quid respondebimus eis qui Spiritum Sanctum aut minorem dicunt, aut, quod sceleratius est, ministerialem magis quam Deum abrupta impietate pronuntiant? Quomodo creatura dicitur, qui Domini creator ex Maria comprobatur, sicut legimus : « Conceptus de Spiritu Sancto, natus ex Maria virgine ? » (*Lucæ*, I, 35.) Christus enim non de substantia Spiritus Sancti, sed de potentia; nec generatione, sed jussione et benedictione conceptus est. Et sicut a Patre, ita etiam a Spiritu Sancto ad redemptionem nostræ militiæ destinatus est, ipso de se per Isaiam loquente : « Misit me Pater et Spiritus ejus. » (*Isai.*, XLVIII, 16.) Si Spiritus Sanctus minor creditur, quomodo se Filius sicut a Patre, ita etiam a Spiritu Sancto missum esse testatur ? Spiritus Sanctus ipse locutus est in Apostolis, ipse efferbuit in Prophetis dicente beato apostolo Petro in epistola sua : « Non, inquit, ex hominibus allata est prophetia, sed Spiritu Sancto inspirati locuti sunt sancti Dei homines. » (II *Pet.*, I, 21.) Et Salvator in Matthæo ita ait ad discipulos suos : « Non vos estis qui loquimini, sed Spiritus Sanctus. » (*Matth.*, X, 20.) Similiter et David plenus Spiritu Sancto, quis per eum loqueretur, manifesta voce pronuntiat, dicens : « Audiam quid loquatur in me Dominus Deus. » (*Psal.* LXXXIV, 9.)

6. Hæc est, inquam, via lucis, cujus confessione aperitur ostium salutis. Itaque qui in hanc possessionem ingrediuntur, beatitudinem ejus adipiscuntur. Beatitudo ei qui confitetur Deum Patrem et Filium et Spiritum Sanctum. Beatitudo ei qui confitetur solum Deum Patrem et Filium et Spiritum Sanctum. Beatitudo ei, qui confitetur unum omnipotentem Deum Patrem et Filium et Spiritum Sanctum. Beatitudo ei, qui confitetur unum summum Deum Patrem et Filium et Sanctum Spiritum. Beatitudo ei, qui confitetur unum Deum bonum Patrem et Filium et Sanctum Spiritum sempiternum esse. Beatitudo ei qui confitetur indivisam esse substantiam Patris et Filii et Sancti Spiritus. Beatitudo ei qui nihil addiderit vel minuerit in confessione unitæ naturæ deitatis Patris et Filii et Sancti Spiritus. Beatitudo ei qui confitetur omnia bona facta fuisse a Patre et Filio et Sancto Spiritu. Beatitudo ei qui confitetur unam æqualitatem in sempiterna plenitudine deitatis, esse Patris et Filii et Sancti Spiritus. Beatitudo ei qui secundum singula nomina Trinitatis, id est, Patris et Filii et Sancti Spiritus, proprias tantum personas distinctas esse confitetur.

7. Unde oportuit nos ostendere eis, quos edent viæ suæ fructus, et maledictiones omnium male credentium, sicut scriptum est : « Maledictus omnis qui non obaudierit verba libri hujus, ut faciat ea in corde suo. » (*Deut.*, XXVII, 26.) Maledictus qui Patris et Filii et Sancti Spiritus unam sempiternam substantiam esse non confitetur. Maledictus qui secundum tres personas tres divisas substantias in his esse confitetur. Maledictus qui tria principia in hac eorum unitate sempiterna deitatis esse

seul vrai Dieu, que le Fils est le seul vrai Dieu, que le Saint-Esprit est le seul vrai Dieu. Maudit celui qui ne croit pas qu'il n'y a qu'un seul nom dans la Trinité divine. Maudit celui qui ne croit pas à l'indivisibilité divine du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Maudit celui qui, à cause des noms des trois personnes, croit qu'il y a deux ou trois Dieux ou trois Seigneurs ou trois Esprits. Maudit celui qui ne croit pas que les trois personnes de la Trinité sont distinctes seulement selon les trois noms de Père et de Fils et de Saint-Esprit. Maudit celui qui croit qu'il n'y a qu'une seule personne en ces trois dénominations. Maudit celui qui dit que la personne qui désigne le Père est la même qui désigne le Fils. Maudit celui qui croit que le Père est né ou qu'il s'est incarné, ou qu'il a souffert. Maudit celui qui ne croit pas que le Fils est né véritablement de la substance du Père par un mystère incompréhensible. Maudit celui qui croit que cette naissance a été faite ou créée ou façonnée. Maudit celui qui prétend que le Fils est l'œuvre de la volonté du Père, et n'en a pas reçu une naissance véritable. Maudit celui qui dit : Le temps existait quand le Fils n'existait pas. Maudit celui qui ne croit pas que cette naissance ne vient d'aucune cause antérieure, ἐξ οὐκ ὄντων comme, disent les Grecs. Maudit celui qui prétend que la divinité du Fils de Dieu a eu un commencement dans le temps; que celui qui n'est issu de rien a reçu d'un autre comme un nom d'adoption. Maudit celui qui ne croit pas que Dieu seul a été engendré par Dieu seul, le Fils par le Père. Maudit celui qui ne croit pas que le Fils est né du Père, exempt de toutes souffrances. Maudit celui qui dit : Le Père a existé dans un temps sans le Fils. Maudit celui qui ne croit pas que le Fils a été avec le Père avant toute origine et tout commencement. Maudit celui qui ne croit pas à l'immortelle divinité du Fils de Dieu. Maudit celui qui dit du Fils éternel : Il n'était pas avant de naître de la vierge Marie. Maudit celui qui croit que l'unité divine du Père et du Fils et du Saint-Esprit résulte seulement des liens de l'amour, au lieu de consister dans cette unité divine elle-même. Maudit celui qui ne confesse pas cette unité divine dans les trois personnes de la Trinité. Maudit celui qui ose croire, contrairement à l'autorité certaine des divines Ecritures, que l'Esprit consolateur, vrai Dieu, est Fils du Père, ou même une créature du Père. Maudit celui qui ne croit pas que le Fils de Dieu, vrai Dieu et vrai homme, est né de la vierge Marie pour notre salut, Maudit celui qui croit que le Fils de l'homme n'est simplement qu'un homme pur. Maudit celui qui prétend que Dieu Fils éternel de Dieu a commencé de l'être naguères en se revêtant de la nature humaine. Maudit celui qui croit que la divinité de Jésus a souffert. Maudit celui qui croit que l'incomparable divinité de la Trinité ressemble proprement aux personnes humaines, quand nous trouvons écrit qu'aucun Dieu n'est semblable à ce Dieu, ni dans le ciel, ni sur la terre. (III *Reg.*, VIII, 23.)

confitetur. Maledictus, qui solum verum Deum Patrem, et unicum verum Deum Filium, et unicum verum Deum Sanctum Spiritum non confitetur. Maledictus qui unicum nomen in deitate Trinitatis esse non confitetur. Maledictus qui indivisam deitatem Patris et Filii et Sancti Spiritus non confitetur. Maledictus qui propter tria nomina personarum tres deos aut tres dominos aut tres spiritus confitetur. Maledictus qui secundum singulas personas trina nomina tantum distincta Patris et Filii et Sancti Spiritus non confitetur. Maledictus qui unam personam eorum esse confitetur. Maledictus qui quem Patrem dicit, hunc eumdem et Filium esse designat. Maledictus qui Patrem natum, aut incarnatum, aut passum esse confitetur. Maledictus qui inenarrabiliter Filium et vere natum de substantia Patris esse non confitetur. Maledictus qui hanc nativitatem factam vel creatam vel conditam esse confitetur. Maledictus qui verum Filium Dei ex voluntate tantum dicit esse, et non potius de nativitate. Maledictus qui dicit : Erat tempus quando non erat Filius. Maledictus qui hanc nativitatem ex nullis exstantibus non confitetur, quod Gæci ἐξ οὐκ ὄντων appellant. Maledictus qui divinitatem Filii Dei dicit initium habere de tempore, ortum ex nihilo, nomen quasi adoptionis ex altero. Maledictus qui unum de uno, Filium de Patre generatum non confitetur. Maledictus qui impassibiliter Filium natum de Patre non confitetur. Maledictus qui dicit : Fuit aliquando Pater sine Filio. Maledictus qui non confitetur ante omne principium vel initium semper fuisse Filium cum Patre. Maledictus qui immortalem deitatem Filii Dei non confitetur. Maledictus qui de sempiterno Filio dicit : Non erat antequam de Maria nasceretur. Maledictus qui unitam deitatem Patris et Filii et Sancti Spiritus, ex caritate concordiæ tantum esse profitetur, et non magis per hanc ipsam unitam divinitatem. Maledictus qui unitam deitatem in tres has personas esse non confitetur. Maledictus qui adversus vigorem et censuram divinæ Scripturæ, hunc Deum verum Spiritum Paracletum (*a*), aut Filium Patris, vel certe facturam usurpat debere confiteri. Maledictus qui Filium Dei Deum verum et hominem verum de Maria virgine nuper natum pro nostra salute non confitetur. Maledictus qui Filium Dei hominem tantummodo solitarium vel purum tantummodo confitetur. Maledictus qui Deum Dei Filium sempiternum de assumptione hominis nuper hoc principium habere assignat. Maledictus qui deitatem ejus passam esse confitetur. Maledictus qui incomparabilem deitatem Trinitatis proprie ad hominis lineamenta esse confitetur, dum scriptum inveniamus : quia non sit illi similis quisquam Deus in cœlo sursum, et in terra deorsum. (III *Reg.*, VIII, 23.)

(*a*) Apud Vigilium, *Patrem aut Filium vel certe*, etc.

SERMON CCXXXV.

Sur la foi catholique, III (1).

Dieu est un, il n'est pas solitaire. L'Esprit-Saint procède du Père et du Fils. Le Fils est engendré du Père selon la nature, non selon la volonté. — 1. Nous croyons en un seul Dieu, le Père tout-puissant, et en Jésus-Christ, son Fils unique, Dieu et Seigneur, notre Sauveur, et au Saint-Esprit, notre Dieu. Nous n'adorons pas trois dieux, mais nous confessons un seul Dieu, Père et Fils et Saint-Esprit. Nous croyons que Dieu est un, mais non solitaire, ni tel enfin qu'il soit à lui-même son propre père et son propre fils ; nous croyons que le Père a vraiment engendré un fils véritable, c'est-à-dire : Dieu de Dieu, lumière de lumière vrai Dieu de vrai Dieu, tout-puissant de tout-puissant, vie de la vie, perfection de la perfection, tout de tout, plénitude de la plénitude ; qui n'a pas été créé, mais engendré, non de rien, mais du Père ; consubstantiel au Père, ce que les Grecs expriment par le mot ὁμούσιος. Nous croyons au Saint-Esprit, vrai Dieu, qui n'est pas inné, ni engendré, ni créé, ni fait ; mais procédant du Père et du Fils, Esprit du Père et du Fils, toujours dans le Père et dans le Fils, et que nous adorons et confessons comme coéternel, égal au Père et au Fils, et leur coopérateur. C'est pourquoi nous confessons un seul Dieu au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ; Dieu est le nom de la puissance, non des attributions propres. Le nom propre au Père, c'est père ; le nom propre au Fils, c'est fils ; le nom propre au Saint-Esprit, c'est esprit saint. Nous croyons que cette Trinité est un seul Dieu, parce qu'elle est d'après le Père seul, elle l'est avec le Père, ayant la même nature, la même substance et la même puissance. Le Père a engendré le Fils, non par volonté, non par nécessité, mais par nature.

Les deux natures de Jésus-Christ. — Naguères le Fils, par qui toutes choses ont été faites, dans les cieux et sur la terre, visibles et invisibles, est venu d'auprès du Père pour notre salut et pour accomplir les Ecritures ; nous croyons qu'il n'a jamais cessé d'être avec le Père, qu'il a été conçu par l'opération du Saint-Esprit, et qu'il est né de la Vierge Marie ; que le Verbe s'est fait chair, sans aucun changement dans sa nature, mais restant toujours Dieu ; qu'il est né homme véritable, non supposé, corporel, non apparent, charnel, non sans réalité, ayant des os, du sang, des sens et une âme, c'est-à-dire homme parfait, vrai homme, et vrai Dieu ; comme nous ne doutons en rien qu'il est vrai Dieu, nous ne doutons en rien qu'il a été vrai homme. Il n'a point perdu ce qu'il était, il a commencé à être ce qu'il n'était pas, de manière à être parfait en sa nature, et à se revêtir véritablement de la nôtre. Il était Dieu et il s'est fait homme ; et après sa naissance comme homme, il agit comme Dieu ; et lui qui agit comme Dieu, il meurt comme homme ; et lui qui meurt comme homme, il ressuscite comme Dieu ; puisque, après avoir vaincu l'empire de la mort, c'est

(1) C'est presque le Symbole inscrit par S. Damase dans le tome IX des œuvres de S. Jérôme ; il a seulement été développé d'après le petit traité de la Foi que contient le chap. XXXIX du Recueil des Canons de l'Eglise romaine. Le savant Quesnel prouve que ce traité n'est ni de S. Athanase, dans les œuvres de qui on le trouve également rapporté, ni de S. Vigile de Tapse, à qui d'autres ont voulu l'attribuer, ni enfin de S. Grégoire de Naziance chez lequel il est le Traité ou Discours L ; mais de S. Grégoire, évêque de Bétique, ou plutôt d'Elibéris, parce qu'il paraît qu'il faut lui attribuer aussi le discours XLIX rapporté dans S. Grégoire de Naziance et cité par S. Augustin dans la CXLVIII[e] Lettre. Ce discours XLIX est évidemment du même auteur que le discours L, qui en est le développement, et où l'auteur revendique, comme lui appartenant, les expressions du premier. Or, ici le mot « filioque, » à l'endroit où il s'agit de la manière dont le Saint-Esprit procède, a été ajouté et ne se trouve point dans le traité de la Foi du Recueil romain.

SERMO CCXXXV (*a*).

De fide catholica, III.

Deus unus non solitarius. Spiritus Sanctus a Patre et Filio. Filius a Patre natura non voluntate genitus. — 1. Credimus in unum Deum, Patrem omnipotentem, et unigenitum Filium ejus Jesum Christum, Deum et Dominum salvatorem nostrum, et Spiritum Sanctum Deum. Non tres deos, sed Patrem et Filium et Spiritum Sanctum unum Deum colimus et confitemur. Non sic unum Deum quasi solitarium ; nec eum denique qui ipse sibi pater sit, ipse et filius ; sed Patrem verum, qui genuit filium verum, id est, Deum de Deo, lumen de lumine, Deum verum de Deo vero, omnipotentem de omnipotente, vitam ex vita, perfectum ex perfecto, totum a toto, plenum a pleno ; non creatum, sed genitum ; non ex nihilo, sed ex Patre ; unius substantiæ cum Patre, quod Græce dicitur ὁμούσιον. Spiritum vero Sanctum Deum non ingenitum neque genitum, non creatum neque factum ; sed de Patre procedentem et Filio, Patris et Filii Spiritum, semper in Patre et Filio, Patri et Filio coæternum, et coæqualem, et cooperatorem confitemur et veneramur. Ideoque in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti unum confitemur Deum ; quia Deus nomen est potestatis, non proprietatis. Proprium nomen est Patri pater, et proprium nomen est Filio filius, et proprium nomen est Spiritui Sancto spiritus sanctus. Hanc Trinitatem unum Deum credimus ; quia ex uno Patre (*b*) quod est, unius cum Patre naturæ est, uniusque substantiæ, et unius potestatis. Pater Filium genuit, non voluntate, non necessitate, sed natura.

Christi duæ naturæ. — 2. Filius ultimo tempore, per quem omnia facta sunt, quæ in cælis et quæ in terra, visibilia et invisibilia, ad nos salvandos et ad implendas Scripturas venit a Patre, qui nunquam desiit esse cum Patre, quem credimus conceptum de Spiritu Sancto, et natum de virgine Maria ; Verbum carnem factum, non demutatum, sed Deum permanentem ; hominem natum non putative, sed vere ; non aereum, sed corporeum ; non phantasticum, sed carneum ; ossa, sanguinem, sensum, et animam habentem ; hoc est, perfectum hominem, verum hominem, et verum Deum intelligimus ; ut verum Deum, verum hominem fuisse nullo modo ambi-

(*a*) Olim de Tempore, CXV, et post in Appendice, XLVII.
(*b*) Editi, *Et unum esse Deum Patrem, et ex uno Patre Filium qui est unius cum Patre naturæ*, etc. Codices MSS. secuti sumus.

avec ce corps dans lequel il est né, il a souffert et il est mort, qu'il est ressuscité pour remonter à son Père, à la droite de qui il est assis dans la gloire, qu'il posséda et qu'il possède toujours. Nous croyons qu'il nous a régénérés par sa mort et dans son sang, qu'il nous ressuscitera au dernier jour dans ce corps, le même que nous avons et dans lequel nous vivons maintenant, et que nous recevrons, ou la vie éternelle comme récompense de nos bonnes œuvres, ou les tourments de l'éternel supplice dû à nos péchés. Pensez-y bien, enchaînez vos âmes à cette foi, afin de recevoir de notre Seigneur Jésus-Christ la récompense du royaume des cieux. Ainsi soit-il.

SERMON CCXXXVI.

De la foi catholique, IV (1).

Efforts des Ariens. Prière pour l'Eglise. Foi de nos pères. — 1. Les hérétiques Ariens ont osé souvent élever beaucoup de fausses doctrines contre les serviteurs de Dieu, qui maintiennent leur foi droite et catholique; souvent ils ont essayé de persécuter les orthodoxes. En ces derniers temps surtout ils ont multiplié leurs efforts contre la foi au point de corrompre plusieurs d'entre vous, et d'émouvoir vos oreilles, afin de déchirer vos âmes. Ils savent cacher la perfidie de leur hérésie criminelle; mais il ne leur sera pas permis de se déguiser plus longtemps. En effet, le Seigneur, qui a souffert la mort pour nous tous, veille au gouvernement de ses églises. Aussi devons-nous le prier sans cesse, mes très-chers Frères, de faire que la sainte Eglise catholique du Seigneur, délivrée de toutes dissensions et de toute hérésie, conserve en tous lieux l'unité d'esprit dans le lien de la charité ; il est juste qu'il lui accorde le secours, l'union, le salut et la paix dans une foi droite et dans une vie sans tache, à la prière de tous les fidèles, et surtout des évêques qui sont à la tête des églises. Prions-le encore de faire que la règle de l'Eglise, la sainte tradition de nos pères et ses décrets demeurent toujours fermes et inébranlables. Or voici quelle est la foi de nos pères.

Sur le Père, sur le Fils, et sur le Saint-Esprit. — 2. Nous croyons en Dieu le Père tout-puissant, créateur de toutes choses visibles et invisibles. Nous croyons aussi en notre Seigneur Jésus-Christ, par qui toutes choses ont été créées, vrai Dieu, Fils unique, vrai Fils de Dieu, qui n'a pas été fait ni adopté, mais engendré, consubstantiantiel au Père, ce que les Grecs désignent par le mot ὁμοούσιος ; et par conséquent égal en toutes choses à Dieu le Père, en sorte qu'il ne peut lui être inférieur ni par le temps, ni par le rang, ni par la puissance ; et nous confessons que celui qui a été engendré est aussi grand que celui qui l'a engendré. Et quoique nous disions que le Fils a été engendré par le Père, nous n'assignons pas une époque à cette divine et inexprimable génération; mais nous disons que le Père et le Fils n'ont jamais commencé ni l'un ni l'autre. Nous ne pouvons en effet confesser que le Père est éternel, sans confesser aussi que le Fils lui

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Les PP. de Louvain le regardent comme douteux ; d'autres docteurs le rejettent complétement. Ce n'est pas, en effet, autre chose que la profession de foi adressée au Siége apostolique par Pélage, et contenue dans le tome IX des œuvres de S. Jérôme ; elle a reçu ici la forme d'un sermon par l'addition d'un exorde et des changements dans la forme de la conclusion.

gamus. Non enim amisit quod erat, sed cœpit esse quod non erat ; ut perfectus sit in suis, et verus sit in nostris. Nam qui Deus erat, homo factus est ; et qui homo natus est, operatur ut Deus ; et qui operatur ut Deus, ut homo moritur ; et qui ut homo moritur, surgit ut Deus ; qui devicto mortis imperio, cum ea carne qua natus et passus et mortuus fuerat, resurrexit, adscendit ad Patrem, sedetque ad dexteram ejus in gloria, quam semper habuit, habetque. In ejus morte et sanguine credimus nos emundatos, et ab eo resuscitandos die novissima in hac carne in qua nunc vivimus, et quam habemus, consecuturos nos aut vitam æternam pro præmio boni meriti, aut pœnas pro peccatis æterni supplicii. Hæc retinete, huic fidei animas subjugate, a Christo Domino præmia consecuturi regni cœlorum. Amen.

SERMO CCXXXVI (*a*).

De fide catholica, IV.

Arianorum conatus. Auctoris pro Ecclesia preces. Fides Patrum. — 1. Multa quidem et frequenter ausi sunt Ariani hæretici adversus servos Dei, qui fidem rectam et catholicam custodiunt, per adulterinam doctrinam asserere, et orthodoxos persequi tentaverunt. In tantum autem nunc exsurrexerunt contra fidem ; ita ut multos ex vobis polluerint, et aures vestras commoverint, ut animas laniarent. Sceleratæ autem hæresis suæ perfidiam tegunt ; sed non diutius hæc illis facere permissum est. Est enim gubernator Ecclesiarum suarum Dominus, qui pro omnibus nobis mortem sustinuit. Et ideo indeficiens nobis est oratio, dilectissimi Fratres ; primo, ut sancta Domini et catholica Ecclesia dissensionibus omnibus et hæresibus carens, unitatem spiritus in vinculo caritatis ubique conservet, quam per fidem rectam et vitam immaculatam tenere, amplecti, servare, custodire omnibus invocantibus Dominum est quidem justum, præcipue tamen episcopis, qui ecclesiis præsunt ; secundo, ut Ecclesiæ regula sanctaque patrum traditio atque judicia in perpetuum firma solidaque permaneant. Est autem patrum nostrorum fides hæc.

De Patre, de Filio, de Spiritu Sancto. — 2. Credimus in Deum Patrem omnipotentem, cunctorum visibilium et invisibilium conditorem. Credimus et in Dominum nostrum Jesum Christum, per quem creata sunt omnia, verum Deum, unigenitum verum Dei Filium, non factum aut adoptivum ; sed genitum, unius cum Patre substantiæ, quod Græci dicunt ὁμοούσιον ; atque ita per omnia æqualem Deo Patri, ut nec tempore, nec gradu, nec potestate esse possit inferior ; tantumque esse confitemur illum qui est genitus, quantus est ille qui genuit. Non autem quia dicimus genitum a Patre Filium, divinæ et ineffabili generationi aliquod tempus adscribimus. Sed nec Patrem dicimus aliquando cœ-

(*a*) Alias de Tempore, CXCI.

est coéternel. On est appelé père en tant que l'on a un fils; et celui qui fut père de toute éternité, eut un fils de toute éternité. Nous croyons également au Saint-Esprit, vrai Dieu qui procède du Père, égal en toutes choses au Père et au Fils, en nature, en volonté, en puissance, en éternité, en substance.

Ils sont un seul Dieu, par leur nature, mais ils se distinguent par leurs attributions. — 3. Mais il n'y a absolument aucun rang dans la Trinité, rien qui puisse être regardé comme inférieur ou comme supérieur. C'est pourquoi toute la divinité est égale en sa perfection, en sorte que, en faisant abstraction des termes qui indiquent les attributions des personnes, tout ce qui est dit d'une d'elles peut être justement compris des trois personnes. Et comme nous disons, à l'encontre d'Arius, qu'il n'y a qu'une seule et même substance de la Trinité, et reconnaissons un seul Dieu en trois personnes, ainsi, repoussant l'impiété de Sabellius, nous distinguons expressément trois personnes d'après leurs attributions propres; nous ne disons pas que Dieu est à lui-même son propre Père, son propre Fils, son propre Saint-Esprit, mais que la personne du Père est distincte, que celle du Fils est distincte, que celle du Saint-Esprit est distincte. Nous ne confessons donc point des termes seulement, mais aussi les propriétés attachées à ces termes, c'est-à-dire les personnes. Le Père n'exclut jamais la personne du Fils ou du Saint-Esprit; le Fils à son tour n'entre jamais en possession du nom ou de la personne du Père; mais le Père est toujours père, le Fils est toujours fils, le Saint-Esprit est toujours saint-esprit. Par conséquent, ils sont un seul Dieu par la substance; ils se distinguent comme personnes et par les noms de ces personnes.

Du mystère de l'incarnation. Erreur de quelques-uns, de Photin et d'Apollinaire, et d'autres. — 4. Nous disons que le Fils de Dieu lui-même, qui avant tout commencement possède l'éternité avec le Père et le Saint-Esprit, s'est revêtu complètement, à la fin des siècles, de notre nature humaine dans le sein de Marie toujours vierge, et que le Verbe s'est fait chair, mais en prenant la nature humaine, sans changer sa nature divine. Et nous ne disons pas, selon l'opinion si criminelle de quelques impies, que l'Esprit-Saint a tenu lieu de semence charnelle, mais que le mystère de l'incarnation s'est opéré par la puissance et par la vertu du Créateur. Nous confessons l'unité de la personne du Fils de manière à dire qu'il y a en lui deux substances parfaites et complètes, celle de la divinité et celle de l'humanité, qui se composent d'une âme et d'un corps. De même que nous condamnons Photin, qui ne reconnaît en Jésus-Christ que la seule nature humaine; de même nous anathématisons Apollinaire et ses pareils, qui disent que le Fils de Dieu ne s'est pas complètement revêtu de la nature humaine, et que l'homme en Jésus-Christ, soit dans la chair, soit dans l'âme, soit dans la raison, a été différent des autres hommes pour qui il est né, tandis que nous faisons profession de croire qu'il a été semblable en tout aux autres hommes, hors la souillure du péché, qui ne fait point partie de la nature humaine. Nous avons pareillement en horreur le blasphème de ceux qui par une erreur nouvelle s'efforcent de faire croire que, depuis le temps de l'incarnation, tout ce qui était de nature divine descendit du ciel dans l'homme Jésus-Christ, et qu'à leur tour tous les éléments de la nature humaine s'y mêlèrent avec Dieu, en sorte que par cette confusion la nature divine et la nature humaine furent

pisse, nec Filium. Non enim possumus aliter confiteri æternum Patrem, nisi confiteamur etiam et Filium coæternum. Ex filio pater dicitur; et qui semper pater fuit, semper filium habuit. Credimus et in Spiritum Sanctum, Deum verum ex Patre procedentem, æqualem per omnia Patri et Filio, natura, voluntate, potestate, æternitate, substantia.

Natura unum sunt, sed proprietatibus distinguuntur. — 3. Nec est prorsus aliquis in Trinitate gradus, nihil quod inferius superiusque dici possit. Ideo tota deitas sua perfectione æqualis est, ut, exceptis vocabulis quæ proprietatem personarum indicant, quidquid de una persona dicitur, de tribus dignissime possit intelligi. Atque ut confutantes Arium, unam eamdemque dicimus Trinitatis esse substantiam, et unum in tribus personis fatemur Deum; ita impietatem Sabellii declinantes, tres personas expressas sui proprietate distinguimus; non ipsum sibi Patrem, ipsum Filium, ipsum Spiritum Sanctum esse dicentes; sed aliam Patris, aliam Filii, aliam Spiritus Sancti esse personam. Non enim nomina tantummodo, sed etiam nominum proprietates, id est, personas confitemur. Nec Pater Filii aut Spiritus Sancti personam aliquando excludit; nec rursus Filius aut Spiritus Sanctus Patris nomen personamque recipit; sed Pater semper pater, Filius semper filius, Spiritus Sanctus semper spiritus sanctus. Itaque subtantia unum sunt; personis ac nominibus distinguuntur.

De incarnationis mysterio. Error quorumdam; Photini et Apollinaris; aliorum. — 4. Ipsum autem Dei Filium, qui absque initio æternitatem cum Patre et Spiritu Sancto possidet, dicimus in fine sæculorum perfectum naturæ nostræ hominem suscepisse ex Maria semper virgine, et Verbum carnem esse factum; sed assumendo hominem, non permutando deitatem. Nec, ut quidam sceleratissime opinantur, Spiritum Sanctum dicimus fuisse pro semine, sed potentia et virtute creatoris operatum. Sic autem confitemur in Christo unum Filii esse personam, ut dicamus duas perfectas atque integras esse substantias, deitatis scilicet et humanitatis, quæ ex anima constat et corpore. Atque ut condemnamus Photinum, qui solum et nudum hominem confitetur in Christo; ita anathematizamus Apollinarem et ejus similes, qui dicunt Dei Filium minus aliquid de humana suscepisse natura, et vel in carne, vel in anima, vel in sensu assumptum hominem his, propter quos assumptus est, fuisse dissimilem, quem absque sola peccati macula, quæ naturalis non est, nobis confitemur fuisse conformem. Illorum quoque similiter exsecramur blasphemiam, qui novo sensu asserere conantur, a tempore suscepte carnis, omnia quæ erant divinitatis, in hominem demigrasse; et rursum quæ humanitatis erant, in Deum esse transfusa; ut, quod nulla unquam hæresis ausa est dicere, videatur hac confusione utraque exinanita esse substantia, et deitatis scilicet et humanitatis; et amisso proprio statu, in aliud esse mutata;

détruites l'une et l'autre, monstruosité qu'aucune hérésie n'avait osé jamais émettre, et perdant leur essence propre, formèrent une nature nouvelle. Ainsi, nous qui proclamons dans le Fils le Dieu et l'homme également parfaits, nous ne le croirions ni vrai Dieu ni vrai homme.

Jésus-Christ a souffert véritablement, mais selon la chair. Foi à la résurrection. Récompenses des justes et châtiments des méchants. — 5. Pour nous, nous disons que le Fils de Dieu a pris notre nature passible, de manière toutefois à demeurer impassible comme Dieu. Le Fils de Dieu en effet a souffert en réalité et non figurément toutes les épreuves que l'Écriture atteste, la faim, la soif, la fatigue, la douleur, la mort, et les maux semblables; mais il a souffert en tant qu'il pouvait souffrir, c'est-à-dire, non pas selon la nature qui se revêtit, mais selon la nature dont il s'était revêtu. Le Fils de Dieu, en tant que Dieu, est impassible comme son Père, invisible comme son Père, incorruptible comme son Père. Et quoique la personne du Fils, c'est-à-dire le Verbe de Dieu, ait pris véritablement la nature passible de l'homme, elle l'a prise de telle sorte qu'en y faisant sa demeure le Verbe n'a rien souffert selon sa nature divine, comme aussi la Trinité, que nous sommes obligés de proclamer impassible, n'a rien souffert. Le Fils de Dieu est donc mort selon la même nature de la chair, dans laquelle il est né, dans laquelle il a souffert, et dans laquelle il est ressuscité. La nature humaine de Jésus-Christ n'a pas été anéantie; elle a été glorifiée et demeure éternellement avec sa divinité. Il doit venir ainsi pour juger les vivants et les morts, pour récompenser les justes et punir les pécheurs. Nous croyons à la résurrection et nous disons que chacun retrouvera toutes les parties du corps qu'il a maintenant, et qu'il restera éternellement tel qu'il aura été formé de nouveau après la résurrection. Nous croyons qu'il n'y a qu'une vie des siècles à venir, la même pour tous les saints, mais que les récompenses sont différentes selon les œuvres, comme aussi les supplices des pécheurs sont proportionnés à leurs crimes. Nous confessons un seul baptême, qui doit être administré aux enfants comme aux adultes avec les mêmes paroles sacramentelles. Nous croyons que l'homme, qui pèche après le baptême, peut se sauver, d'abord par la réconciliation, ensuite par la pénitence.

Erreurs sur la nature et l'origine de l'âme. Sur les préceptes de Dieu. Erreurs des Manichéens et des Cataphrygiens sur le mariage. Autres sur Jésus-Christ. De Jovinien sur les mérites. De Manès et de Jovinien sur le libre arbitre. — 6. Nous admettons l'ancien et le nouveau Testament au nombre des livres que recommande l'autorité de la sainte Église catholique. Nous croyons que Dieu nous donne nos âmes, qu'il les fait lui-même, et nous anathématisons ceux qui prétendent qu'elles sont des parcelles de Dieu et qui leur attribuent la nature divine. Nous condamnons aussi l'erreur des impies qui disent que les âmes ont ou commis le péché, ou vécu dans le ciel, avant d'avoir été envoyées dans nos corps. Nous détestons l'impiété de ceux qui prétendent que l'accomplissement de tous les préceptes de Dieu est impossible à un homme, et que ses commandements, qui ne peuvent être observés tous par un seul homme, le sont par les efforts réunis du genre humain. Nous réprouvons ceux qui condamnent les premières noces, comme les Manichéens, ou les secondes

ut qui tam Deum perfectum in Filio quam hominem confitemur, nec Deum vere, nec hominem tenere (*a*) credamur.

Christus passus est vere, sed secundum hominem. Resurrectionis fides. Præmia justorum et injustorum supplicia diversa. — 5. Nos autem ita dicimus susceptum a Dei Filio passibile nostrum, ut Deus tamen impassibilis permaneret. Passus est etenim Dei Filius non putative, sed vere omnia quæ Scriptura testatur, id est, esuriem, sitim, lassitudinem, dolorem, mortem, et cætera hujusmodi; sed secundum illud passus est quod pati poterat, id est, non secundum illam substantiam quæ assumpsit; sed secundum illam quæ assumpta est. Ipse enim Dei Filius secundum deitatem suam impassibilis est ut Pater, invisibilis ut Pater, inconvertibilis ut Pater, incorruptibilis ut Pater. Et quamvis proprie persona Filii, id est, Dei Verbum susceperit passibilem hominem; ita tamen ejus inhabitatione secundum suam substantiam deitas Verbi nihil passa est, ut tota Trinitas, quam impassibilem esse necesse est confiteri. Mortuus est ergo Dei Filius eadem natura carnis, in qua natus et passus est, in qua etiam resurrexit. Non enim exinanita est humanitatis substantia, sed glorificata in æternum cum deitate mansura. Venturus est ad judicium vivorum et mortuorum; ut et justos remuneret, et puniat peccatores. Resurrectionem carnis ita credimus, ut dicamus nos in eadem in qua nunc sumus, veritate membrorum esse reparandos; qualesque semel post resurrectionem fuerimus effecti, in perpetuum permansuros. Unam esse vitam sanctorum omnium, sed præmia pro labore diversa; et e contrario pro modo delictorum, peccatorum quoque esse supplicia. Baptisma unum tenemus, quod iisdem sacramenti verbis in infantibus, quibus etiam in majoribus dicimus esse celebrandum. Hominem, si post baptismum lapsus fuerit, primo per reconciliationem, deinde per pœnitententiam credimus posse salvari.

Errores de animarum substantia et origine. De præceptis Dei. Manichæorum et Cataphrygum de nuptiis. Aliorum de Christo. Joviniani de meritis. Manetis et Joviniani de libero arbitrio. — 6. Novum et vetus Testamentum recipimus in illo librorum numero, quem sanctæ Ecclesiæ catholicæ tradit auctoritas. Animas a Deo dari credimus, quas ab ipso factas dicimus; anathematizantes eos, qui animam, quasi partem Dei, divinæ dicunt esse substantiæ. Eorum quoque condemnamus errorem, qui eas ante peccasse, vel in cælo conversatas esse dicunt, quam in corpora mitterentur. Exsecramur etiam blasphemiam eorum, qui dicunt, impossibile aliquid homini a Deo esse præceptum; et mandata Dei non a singulis, sed ab omnibus in commune posse servari; vel qui primas nuptias cum Manichæo, vel secundas cum Cataphrygis damnant. Anathematizamus etiam illos qui Dei Filium necessitate carnis

(*a*) Ita MS. At editi, *temere credamus*. Pelagius autem apud Hieronymum, *Qui tam Deum imperfectum in Filio quam hominem confitentur, ut nec Deum vere nec hominem tenere credantur.*

noces, comme les Cataphrygiens. Nous anathématisons ceux qui prétendent que le Fils de Dieu a commis le mensonge par faiblesse de la chair, et que la nature humaine qu'il avait prise l'empêcha de faire tout ce qu'il aurait voulu. Nous condamnons l'erreur de Jovinien, d'après laquelle tous les mérites seront égaux dans l'autre vie, où nous aurons des vertus que nous aurons négligé d'avoir en ce monde. Nous confessons le libre arbitre, mais en reconnaissant que nous avons toujours besoin du secours de Dieu ; et nous disons que ceux qui veulent avec Manès que l'homme ne puisse éviter le péché se trompent non moins que ceux qui affirment avec Jovinien que l'homme ne peut pas pécher; les uns et les autres détruisent le libre arbitre. Pour nous, nous disons que l'homme peut, en toute circonstance, pécher ou ne pas pécher, et nous confessons ainsi notre libre arbitre. Telle est la foi, mes très-chers Frères, que nous avons apprise dans l'Église catholique, que nous avons toujours gardée, que nous gardons encore, et que, nous en avons l'espérance, vos âmes faites pour le bien sauront garder dans l'avenir.

SERMON CCXXXVII.

Sur le Symbole, I, *et sur la Divinité et la toute-puissance du Père* (1).

Preuves de la toute-puissance de Dieu. Grandeur de ses œuvres. — 1. Nous avons montré, mes très-chers Frères, vous en avez certainement le souvenir, que Dieu en qui vous avez promis de croire et en qui vous croyez, est vrai Dieu, qu'il est aussi vrai Père, et qu'il est de même tout-puissant. Tel est en effet l'ordre suivi par le Symbole. Quoique sans doute l'esprit conçoive la toute-puissance de Dieu, dès que l'on a prouvé qu'il est vrai Dieu, il est cependant plus utile au progrès de la foi de voir comment cette même toute-puissance est affirmée par les saintes Écritures. L'âme qui croit acquiert une plus grande confiance, lorsqu'elle reconnaît qu'il peut toutes choses. Le plus frappant témoignage de cette toute-puissance est dans les œuvres mêmes du Seigneur notre Dieu, qui a tiré le monde entier du néant, et composé de rien le vaste et magnifique ensemble de cet univers, et les formes admirables des choses. C'est de lui que l'Écriture sainte a dit : « Au commencement Dieu fit le ciel et la terre ;» (*Gen.*, I, 1.) et encore : « La mer lui appartient, et c'est lui-même qui l'a créée. » (*Psalm.* XCIV, 5.) Qui donc oserait nier cette toute-puissance qui s'est révélée par des œuvres merveilleuses.

Facilité avec laquelle Dieu a créé. Création des choses invisibles. — 2. Mais on la proclame bien plus haut encore, quand on reconnaît avec quelle facilité il a créé. Le Prophète s'exprime ainsi dans le Psaume : « Il dit, et toutes choses furent faites; il ordonna, et toutes choses furent créées. » (*Psalm.* XXXII, 9.) Sans aucun effort, sans la moindre difficulté, il enfanta toutes choses par sa parole ; tout ce que l'homme admire n'a coûté à Dieu qu'un ordre, sans aucun travail. Sa volonté seule a donné l'existence à toutes les choses, dont aucune n'était auparavant. Tant de merveilles tirées de rien annoncent un auteur tout-puissant. Et Dieu n'a pas seulement créé les choses visibles; ses œuvres invisibles attestent des richesses plus grandes

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Les PP. de Louvain le regardaient comme douteux; d'autres docteurs comme apocryphe. Il est du même auteur que les deux suivants. Lorsqu'il dit dans l'exorde qu'il a déjà montré que le Dieu en qui nous croyons, est le vrai Dieu, il ne fait pas allusion au Traité qui précède, comme l'ont pensé quelques critiques, mais à un autre qui nous est inconnu.

mentitum esse dicunt, et eum propter assumptum hominem non omnia facere potuisse quæ voluit. Joviniani quoque damnamus errorem, qui dicit nullam in futuro meritorum esse distantiam; nosque eas ibi habituros esse virtutes, quas hic habere neglexerimus. Liberum sic confitemur arbitrium, ut dicamus nos Dei semper indigere auxilio; et tam illos errare, qui cum Manichæo dicunt, hominem peccatum vitare non posse, quam illos qui cum Joviniano asserunt hominem non posse peccare; uterque enim tollit arbitrii libertatem. Nos vero dicimus hominem semper et peccare, et non peccare posse; ut nos liberi confiteamur esse arbitrii. Hæc est fides, dilectissimi Fratres, quam in catholica didicimus Ecclesia, quamque semper tenuimus et tenemus, quam credimus et a Vestra Bonitate deinceps posse teneri.

SERMO CCXXXVII (*a*).

De Symbolo, I, *ac de deitate et omnipotentia Patris.*

Omnipotentia Dei evincitur. Ex operum magnitudine. — 1. Ostendimus, Fratres dilectissimi, ut Vestra certe Dilectio recordatur, Deum in quem vos credere promisistis et creditis, verum esse Deum, ita etiam verum Patrem, hunc vero eumdem etiam omnipotentem. Hic enim Symboli ordo esse monstratur. Nam licet hoc ipso quo verus Deus probatur, sine dubio omnipotens intelligatur; tamen magis hoc fidei proficit, sicut Scripturis sanctis omnipotentia ejus asseritur. Maxima enim credentibus oritur confidentia, cum agnoscunt illum omnia posse quem credunt. Omnipotentem ergo Dominum ac Deum nostrum ipsa in primis ejus opera testantur, qui fecit hunc mundum totum de nihilo, et totam, quæ magna est, pulchritudinem, tanquam speciosas rerum formas, ex nulla materia exstante composuit. De ipso enim dicit Scriptura divina : « In principio fecit Deus cælum et terram ; » (*Gen.*, I, 1.) et rursus: « Quoniam ipsius est mare, et ipse fecit illud. » (*Psal.* XCIV, 5.) Quis ergo neget omnipotentem esse, quem tam clara cognoscit operatum ?

Ex facilitate qua facta sunt. Ex creatione rerum invisibilium. — 2. Sed multo magis eum esse omnipotentem fatebitur, cum hæc ipsa quam facile sit operatus agnoverit. Propheta loquitur in Psalmo : « Ipse dixit, et facta sunt ; ipse mandavit, et creata sunt. » (*Psal.* XXXII, 9.) Absque ullo labore, absque difficultate aliqua verbo res condidit; quidquid ratio humana miratur, non labore Deus, sed jussione reformavit. Imperio ejus exstiterunt omnia, quæ ante non fuerant ; cum ex nihilo tanta procedunt, omnipotentem loquuntur auctorem. Neque vero a Deo ista sola creata sunt quæ videmus ; sed majores potentiæ

(*a*) Alias de Tempore, CXCII.

encore de la puissance divine, puisqu'elle a tiré du néant toutes les puissances angéliques que nous ne voyons pas sans doute, mais qui, nous le savons par les saintes Écritures, forment les milices de Dieu que servent les Trônes, les Dominations, les Vertus, les Puissances et tous les Esprits. « Dieu fait des vents ses Anges, et du feu dévorant son Ministre. » (*Psalm.* CIII, 4.) Aussi le Prophète parlant de l'armée magnifique d'un si grand roi : « Mille millions le servaient, » dit-il, « et dix mille millions étaient devant lui. » (*Dan.*, VII 10.)

Gouvernement du monde. Fin du monde. Résurrection des hommes. — 3. Ces rapides considérations nous ont montré la toute-puissance divine dans la création des choses visibles et invisibles ; étudions maintenant cette même vertu dans la sagesse de la Providence. Lorsque, au temps de Noé, pour punir les crimes du monde entier, Dieu déchaîne le déluge, lorsqu'il détruit plus tard Sodome et Gomorrhe sous une pluie de feu, lorsqu'il ouvre un chemin à pied sec à travers la mer à son peuple délivré de la servitude d'Egypte, que prouve-t-il, si ce n'est sa toute-puissance ? Ne montre-t-il pas qu'il a fait la mer, lui qui la dessèche à l'endroit de son choix ? Lorsque, pendant quarante ans, dans le désert, il nourrit son peuple du pain céleste de la manne, n'affirme-il pas l'indicible force de sa divinité, « afin de montrer que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu ? » (*Deut.*, VIII, 3.) Je passe sous silence, en ce peu de mots, d'innombrables preuves de la toute-puissance divine. Elle éclate lorsque, brisant les lois de l'enfer, Dieu ressuscite d'entre les morts son Fils dont il avait permis la mort selon la chair pour notre salut ; il le ressuscite pour nous montrer qu'il est en Jésus-Christ par qui les hommes mortels ont été créés et qui change sa mort en immortalité. Ce sera un acte de sa toute-puissance de rendre au néant à la fin des siècles ce monde qu'il en a tiré un jour. Aussi le Prophète s'écrie-t-il : « Les cieux se rouleront comme un livre, et tous les astres tomberont, comme en automne la feuille de la vigne et du figuier ; » (*Isai.*, XXXIV, 4.) et le Seigneur dans l'Evangile : « Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point. » (*Matth.*, XXIV, 35.) C'est sa même toute-puissance qui ressuscitera, au jour du jugement, tous les hommes qui sont morts et qui mourront à la fin des temps, « pour rendre à chacun selon ses œuvres, » (*Psalm.* LXI, 13,) d'après la parole du Prophète, admettant les uns à partager la félicité des Anges dans le royaume des cieux, et réunissant les autres au démon dans l'éternel supplice de la Géhenne.

Crainte qui doit naître de la foi en un Dieu si grand. — 4. Puisque, mes très-chers Frères, vous croyez en ce Dieu tout-puissant, juste, sévère, et bon seulement à l'égard de ceux qui évitent le péché par la crainte de sa sévérité, puisque, dis-je, vous croyez en Dieu, « ayez soin de travailler à votre salut avec crainte et tremblement, » (*Philip.*, II, 12,) selon l'expression de l'Apôtre ; éloignez-vous de tout péché, de tout crime et de tout vice, pour n'accomplir avec empressement que les œuvres de justice, et, comme l'ordonne le Sauveur, « marchez pendant que vous avez la lumière, afin que les ténèbres ne vous surprennent point. » (*Johan.*, XII, 35.) Gardez-vous de la fréquen-

divinæ divitias invisibilia illius opera testantur ; si quidem ab ipso creatæ sunt omnes angelicæ Potestates ; quæ quamvis non videantur a nobis, tamen, ut in Scripturis divinis agnoscimus, Deo militant, et ipsi serviunt Throni, Dominationes ac Virtutes omnes, et spiritalis substantiæ Potestates. « Qui facit Angelos suos spiritus, et ministros suos ignem urentem. » (*Psal.* CIII, 4.) Unde angelicum tanti regis exercitum Propheta describens : « Millia, inquit, millium ministrabant ei, et decies millies centena (*a*) millia assistebant ei. » (*Dan.*, VII, 10.)

Ex mundi gubernatione. Ex ejusdem dissolutione. Ex hominum suscitatione. —3. Certe si breviter agnovistis ex creatione ista visibilium et invisibilium omnipotentiam Dei ; nunc etiam eamdem ejus virtutem ex administratione cognoscite. Cum enim toto sub Noe peccante mundo diluvium inducit, cum Sodomam et Gomorrham pluvia ignis exurit, cum populo suo de Ægyptiorum servitute liberato siccam in mari præbet viam ; quid aliud quam se omnipotentem testatur ; et se ipsum esse qui mare fecit, qui illud etiam siccavit ex ea parte qua voluit ? Cum vero ipsum populum per quadraginta annos in solitudine cælesti cibo aluit, id est, manna ; nonne ineffabilem virtutem suæ divinitatis asseruit ; « ut ostenderet, quia non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei ? » (*Deut.*, VIII, 3.) Et ut innumeras virtutes Dei pauca commemorando prætercam, ostendit etiam tunc omnipotentiam suam Deus, cum Filium suum, quem secundum hominem mori voluit pro salute nostra, solutis inferni legibus a mortuis suscitavit ; ut in Christo ostenderet se esse, a quo mortales homines sunt creati, qui etiam immortalem fecit ex mortuo. Ad ipsius omnipotentiæ virtutem pertinet, ut istum mundum, quem aliquando fecit ex nihilo, in fine sæculorum dissolvat. Unde Propheta : « Cælum, inquit, plicabitur revolutum ut liber, et omnia sidera cadent ut folia de vite, et sicut folia cadunt de ficu ; » (*Isai.*, XXXIV, 4.) et Salvator in Evangelio : « Quia cælum et terra transibunt, verba autem mea non transibunt. » (*Matth.*, XXIV, 35.) Eadem quoque omnipotentia omnes homines qui sunt mortui, quique morientur in finem, ad diem judicii suscitabit, ut Propheta dicit : « Reddet unicuique juxta opera sua ; » (*Psal.* LXI, 13.) et alios quidem in cælorum regno consortio copulabit Angelorum, alios vero in gehennæ supplicio diabolo junget.

Fides tanti Dei incutere debet timorem. — 4. In hunc credentes Deum, dilectissimi Fratres, omnipotentem, justum, severum, et his tantum benignum, qui hic severitatem ejus timendo peccata vitaverunt ; in hunc, inquam, credentes Deum, « cum omni timore et tremore, » ut ait Apostolus, « vestram salutem operamini ; » (*Philipp.*, II, 12.) et ab omni peccato, et ab omnibus criminibus et vitiis recedentes, ad sola opera justitiæ festinate ; « ambulantes, » sicut Salvator ait, « in luce, dum habetis lucem, ne

(*a*) MS. Remigianus, *dena*.

tation et des entretiens des méchants; que les oreilles des fidèles ne s'ouvrent que pour entendre la parole de Dieu, et que la langue qui parle ne se meuve que pour exprimer de saintes pensées, afin que les bonnes œuvres naissent de l'audition et de l'expression du bien. Puisse cette grâce, dont toute notre bonne volonté s'applique à vous rendre dignes, nous être accordée par notre Seigneur Jésus-Christ, à qui sont dus honneur et gloire, en même temps qu'au Père et au Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXXXVIII.

Sur le Symbole, II, *ou sur Jésus-Christ, qui était avant tout commencement avec le Père selon sa nature divine, lui qui selon la nature humaine est né pour nous de la Vierge à une époque certaine* (1).

Une seule personne et deux natures en Jésus-Christ. — 1. Nous avons parlé jusqu'ici, mes très-chers Frères, de Dieu le Père en qui vous croyez, et nous avons établi, d'après le témoignage des saintes Ecritures, qu'il est vrai Dieu, qu'il est vrai père, qu'il est tout-puissant; maintenant, en suivant l'ordre du Symbole, nous passons au Fils. Après que nous avons dit dans le Symbole : « Je crois en Dieu le Père tout-puissant, » nous continuons : « Et en Jésus-Christ son fils unique, qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie. » Que dès à présent l'auditeur attentif s'attache à reconnaître qu'il n'y a qu'une seule personne du Fils de Dieu, qui ne change point après qu'il est réellement revêtu de la nature humaine. Quand nous disons : Je crois en Jésus-Christ Fils de Dieu, qui est né de la Vierge Marie, nous ne confessons pas seulement notre foi en Jésus vrai homme, mais encore en Jésus vrai Dieu qui s'est réellement revêtu de la nature humaine. Notre Seigneur Jésus-Christ en effet est un et toujours lui-même; il est le Verbe de Dieu, engendré avant tout commencement par le Père et né de la Vierge Marie, vrai homme, à la fin des siècles.

Apollinaire et Arius adversaires de cette foi. — 2. Sur ce point, une double hérésie s'efforce de nous combattre par des raisons opposées : d'un côté Apollinaire, de l'autre Arius. Celui-ci ne voit en Jésus-Christ que le plus parfait de tous les hommes, et nie en lui le Dieu parfait, puisqu'il prétend limiter le Verbe même de Dieu par un commencement dans le temps, et le faire descendre du rang de Créateur à celui de créature. Apollinaire au contraire voit en Jésus-Christ Dieu tellement parfait qu'il craint de lui associer une nature humaine véritable, redoutant que l'infirmité de cette nature ne ternît la dignité de celui qui la prend. Pour nous, catholiques, opposant à l'un et à l'autre le témoignage des saintes Ecritures, nous défendons contre Arius la vraie et parfaite divinité du Verbe, et contre Apollinaire la réalité et la perfection de la nature humaine en Jésus-Christ. Par conséquent, de même que nous avons affirmé contre Arius, dans le précédent discours, la perfection de la nature divine, de même à présent nous prouvons la plénitude de la nature humaine en Jésus-Christ.

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Douteux pour les PP. de Louvain, il a été rejeté par d'autres docteurs. Au début, l'auteur paraît indiquer le Sermon précédent, où l'on ne trouve pas cependant ce qu'il rappelle ensuite dans celui-ci : « Nous avons affirmé contre Arius dans le précédent Traité, la perfection de la nature divine en Jésus-Christ. » Comparez avec les Sermons CXVIII et CXXXVI de l'Appendice.

tenebræ vos comprehendant. » (*Johan.*, XII, 35.) Cavete a malorum consortiis atque colloquiis, et ad sola Dei verba audienda fidelium præparetur auditus, et ad res sanctas solas loquendas lectorum lingua moveatur, ut auditum bonum et sermonem bonum bona opera subsequantur. Quod Dominus noster Jesus Christus in nobis secundum bonæ voluntatis studium perficere dignetur; cui est honor et gloria cum Patre et Spiritu Sancto in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCXXXVIII (*a*).

De Symbolo, II, *seu de Domino Jesu Christo, quod absque initio sit cum Patre secundum deitatem, qui secundum hominem nobis a certo initio natus est ex Virgine.*

In Christo persona una, duæ naturæ. — 1. Hucusque, Fratres dilectissimi, de Deo Patre, in quem creditis, locuti sumus ; et quod ipse sit verus Deus, quod verus pater, quod omnipotens, divinarum Scripturarum auctoritate monstratur ; nunc vero juxta ordinem Symboli transimus ad Filium. Postquam diximus in Symbolo : « Credo in Deum Patrem omnipotentem; » sequitur : « Et in Jesum Christum Filium ejus, qui natus est de Spiritu Sancto ex Maria virgine. » Hic jam sollicitus auditor adtendat, ut sciat unam Filii Dei eamdemque personam, juxta suscepti hominis veritatem. Hic enim quod dicimus, credere nos in Christum Filium Dei, qui natus est ex Maria virgine ; non eo modo dicimus, ut in hominem tantum verum nos fidem habere fateamur, sed in Deum verum qui suscepit hominem verum. Unus enim et idem est Dominus noster Jesus Christus, qui et Verbum Dei est, et sine initio genitus ex Patre, et homo verus in fine sæculorum natus ex Virgine.

Hanc fidem Apollinaris et Arius impugnant. — 2. Gemina enim in hoc loco hæresis contrariis nos nititur impugnare sententiis ; inde Apollinaris, hinc Arius. Arius sic in Christo hominem perfectum suscipit, ut Deum illum neget esse perfectum ; dum ipsum Dei Verbum principio temporum conatur includere, et eum non creatorem, sed creaturam fatetur. Apollinaris vero ita Dei Filium e contrario perfectum credit esse Deum, ut ei verum hominem timeat copulare ; dum metuit ne suscipientis dignitatem suscepti hominis obfuscet infirmitas. Nos autem catholici contra utrumque divinarum Scripturarum auctoritate muniti, adversus Arium veram et perfectam Verbi divinitatem ; adversus Apollinarem perfectam hominis in Christo defendimus veritatem. Itaque sicut contra Arium superiori tractatu perfectionem deitatis asseruimus, ita nunc contra Apollinarem perfectum hominem comprobamus.

(*a*) Alias de Tempore, CXCIII.

Contre Apollinaire; preuves de la nature humaine de Jésus-Christ. — 3. Le témoignage de l'Apôtre est des plus clairs pour nous : « Dieu a envoyé son fils formé d'une femme. » (*Gal.*, IV, 4.) Le mot « formé » distingue surtout la nature humaine de la divinité du Verbe. En effet, les mots formé ou créé ne peuvent absolument pas se dire du Verbe de Dieu, par qui toutes choses ont été faites, comme le dit saint Jean : « Toutes choses ont été faites par lui, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui. » (*Johann.*, I, 3.) « Dieu a, » dit l'Apôtre, « envoyé son fils formé d'une femme. » Quand il dit « formé, » il montre qu'il ne parle pas en cet endroit de la divinité. Lorsqu'il ajoute « d'une femme, » il désigne la substance véritable de l'homme, de manière que la nature de l'homme formé soit semblable à celle de la femme d'où il a été formé, c'est-à-dire, de manière à ce que nous croyions que la nature de Jésus-Christ, qui a été formé dans le sein de la Vierge, a été semblable à la nature de la Vierge, dans le sein de laquelle il a été formé et dont il est né. De là vient que le même Apôtre dit ailleurs du Fils de Dieu : « Lequel est né de la race de David selon la chair. » (*Rom.*, I, 3.) Quoique la coopération de l'homme n'ait eu aucune part à la conception de la Vierge, comme cependant Jésus-Christ a été formé de la chair qui résulte de cette coopération, il est dit qu'il « est né de la race de David. » Ainsi, de même que, selon la divinité, le Père et le Fils ont une même nature, de même, selon l'humanité, la mère et le fils, Marie et Jésus ont une même nature. Dans cette union de l'une et de l'autre substance, divine et humaine, il n'y a qu'un seul et même Fils de Dieu notre Seigneur Jésus-Christ, vrai homme comme il est vrai Dieu, d'après le témoignage de l'Apôtre : « Les patriarches, de qui est sorti selon la chair Jésus-Christ même, le Dieu au-dessus de toutes choses et béni dans tous les siècles ; » (*Rom.*, IX, 5.) et ailleurs : « Il n'y a qu'un Dieu et un médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme. » (I *Tim.*, II, 5.)

En Jésus-Christ, Dieu ne se change point en homme, mais l'homme est uni à Dieu. Bienfaits de Jésus-Christ. — 4. Ces témoignages de l'Apôtre et de nombreux témoignages des Ecritures nous prouvent que le seul et même Jésus-Christ notre Seigneur est vrai Dieu et vrai homme. Quoique égal au Père en impassibilité et en immortalité, il a pris cependant, pour notre salut, la nature humaine passible et mortelle, non de telle sorte que Dieu ait été changé en homme, mais que la nature humaine a été unie à la nature divine. C'est selon la réalité de cette union faite homme, que le Fils de Dieu, conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie pour notre Rédemption. Aussi l'Ange dit-il à Marie dans l'Evangile : « Le Saint-Esprit viendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre ; c'est pourquoi le Saint qui naîtra de vous s'appellera le Fils de Dieu. » (*Luc.*, I, 35.) Le prophète Isaïe avait autrefois prédit cette admirable naissance : « Le Seigneur lui-même vous donnera ce signe. Voilà qu'une vierge concevra, et elle enfantera un fils, et il sera appelé Emmanuel, » (*Isai.*, VII, 14,) nom que l'Evangéliste interprète ainsi : « Dieu avec nous. » (*Matth.*, I, 23.) La réalité des événements a montré combien ce nom convient à notre Seigneur Jésus-Christ, qui a daigné prendre la nature humaine et habiter parmi nous ; qui a tout fait pour nous ; qui a souffert pour nous tous les maux, la faim, la soif, la fatigue, les larmes, la douleur, la mort enfin, qui, flagellé par l'ordre de Ponce Pilate, a été crucifié, est

Christus probatur verus homo contra Apollinarem. — 3. Lucidissima pro nobis est Apostoli auctoritas dicentis : « Misit Deus Filium suum factum ex muliere. » (*Gal.*, IV, 4.) In primis dicendo, « factum, » distinguit humanam a verbi divinitate substantiam. Factum enim vel creatum Dei Verbum dici omnino non potest, per quod omnia facta sunt, sicut beatus Johannes ait : « Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil. » (*Johan.*, I, 3.) « Misit, inquit, Deus Filium suum factum ex muliere. » Cum ergo dicit : « Factum, » ostendit non se hic de divinitate tractare. Cum autem addidit, « ex muliere, substantiam veri hominis expressit ; ut hæc sit natura facti hominis, quæ fuit ipsius unde factus est ; id est, ut ea credatur esse natura Christi, qui factus est ex virgine, quæ fuit natura Virginis, ex qua Christus formatus et natus est. Inde est quod alibi idem Apostolus de Dei Filio dicit : « Qui factus est ei ex semine David secundum carnem. » (*Rom.*, I, 3.) Nam etsi non intercessit semen hominis in conceptione Virginis ; tamen quia ex ea carne Christus formatus est, quæ constat ex semine, dicitur « factus ex semine. » Quemadmodum ergo secundum divinitatem una est Patris et Filii natura ; ita etiam juxta humanitatem eadem est matris et filii, id est, Mariæ Christique natura. Ex utraque substantia et divinitatis et humanitatis unus atque idem est Dei Filius Dominus noster Jesus Christus, ut Deus verus, ita etiam homo verus : adtestante Apostolo atque dicente : « Ex quibus Christus secundum carnem, qui est super omnia Deus benedictus in sæcula ; » (*Rom.*, IX, 5.) et alibi : « Unus est enim Deus, unus est mediator Dei et hominum, homo Christus Jesus. » (I *Tim.*, II, 5.)

In Christo non mutatur Deus in hominem, sed homo Deo sociatur. Et hoc et omnia quæ egit, pro nobis. — 4. Unum ergo atque eumdem Dominum nostrum Jesum Christum cum ex aliis, tum ex his Apostolicis sententiis, et Deum verum et hominem comprobamus. Qui cum æqualem impassibilitatem et immortalitatem cum Patre possideat ; propter nostram tamen salutem, passibilem atque mortalem suscepit hominem ; non ut permutaretur in humanitatem divinitas, sed ut divinitati sociaretur humanitas. Secundum ergo hujus hominis veritatem, Dei Filius ad redemptionem nostram natus est ex Virgine et Spiritu Sancto. Sic enim ad Mariam in Evangelio Angelus loquitur : « Spiritus Sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi ; et propterea quod nascetur ex te sanctum, vocabitur Filius Dei. » (*Lucæ*, I, 35.) Quam mirabilem nativitatem olim Isaias propheta prædixit : « Ipse, inquit, Dominus dabit vobis signum. Ecce virgo in utero accipiet, et pariet Filium, et vocabitur nomen ejus Emmanuel, » (*Isai.*, VII, 14,) quod interpretatur ab Evangelista : « Nobiscum Deus. » (*Matth.*, I, 23.) Nam hoc quoque ex effectu rerum Dominus noster Jesus Christus nomen acceptat ;

mort et a été enseveli. Juste, il a été condamné à la place de l'homme injuste, et lui qui était sans péché, il a supporté le châtiment dû aux pécheurs, afin de délivrer du châtiment les hommes pour qui il le supportait, et d'effacer leurs crimes. Il est mort d'une mort courte et passagère, afin que nous ne subissions point la mort éternelle.

Résurrection de Jésus-Christ pour nous. — 5. C'est en ce moment que finit en Jésus-Christ l'infirmité de la nature humaine. Il a souffert jusqu'à la mort, mais il a repris dès ce moment la gloire de l'incorruptibilité ; tel fut le privilége de Jésus-Christ en sa chair que, conformément à la prophétie de David, son corps sans vie et enseveli depuis trois jours, n'éprouva cependant aucune corruption. En effet, la personne de Jésus-Christ dit à son Père par la bouche du Psalmiste : « Seigneur, vous ne laisserez pas mon âme dans le séjour de la mort, et vous ne permettrez pas que votre saint éprouve la corruption. » (*Psalm.* xv, 10.) et saint Pierre : « Jésus de Nazareth, homme de Dieu, fameux par les merveilles, les prodiges et les miracles que Dieu a faits par lui au milieu de vous, comme vous le savez, a été livré par le conseil et la providence de Dieu, et vous l'avez crucifié par la main des méchants et l'avez mis à mort ; mais Dieu l'a ressuscité, le délivrant des douleurs de l'enfer, et il n'était pas possible qu'il y fût retenu. » (*Act.*, II, 22-24.) Jésus-Christ est mort pour nous, mais c'est pour nous qu'il est ressuscité le troisième jour. Si sa mort est arrivée pour nous, combien plus il vit pour nous ? Après la résurrection, ayant repris auprès de son Père la puissance sur toutes choses, il console ses disciples, et dit : « Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre ; » (*Matth.*, XXVIII, 18.) et ailleurs : « Allez dans tout le monde, prêchez l'Evangile à toute créature ; celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné. » (*Marc.*, XV, 16.) Ensuite il daigna demeurer pendant quarante jours au milieu de ses disciples ; immortel, il ne dédaigna point de s'entretenir avec des mortels, sans doute afin de compléter l'instruction des Apôtres sur les vérités de la foi, qui devaient nous parvenir par leur témoignage.

Jugement dernier. — Après avoir confirmé les disciples dans la foi, il s'éleva dans le ciel, et vainqueur à la fois du péché et de la mort, il remonta auprès de son Père ; c'est ce que nous lisons clairement dans l'Evangile : « Le Seigneur, après leur avoir parlé, fut élevé dans le ciel, et il est assis à la droite de Dieu. » (*Ibid.*, XV, 19.) Ces mots ne signifient pas qu'il y a maintenant des membres humains en Dieu ; ils expriment l'honneur avec lequel le Père reçut Jésus-Christ. Aussi croyons-nous qu'il doit en descendre pour juger les vivants et les morts, non point avec le corps sujet aux infirmités dont il était revêtu en ce monde, mais avec le corps impassible qu'il a maintenant. Il est venu dans les souffrances pour nous racheter, il viendra dans la puissance pour nous juger. C'est ainsi que nous lisons dans les Actes des Apôtres : « Comme ils le contemplaient montant dans le ciel, voilà que deux hommes se présentèrent devant eux avec des vêtements blancs, lesquels dirent : Homme de Galilée, pourquoi demeurez-vous là regardant le ciel ? Ce Jésus, qui du milieu de vous s'est élevé dans le ciel, viendra ainsi que vous l'avez vu y monter. » (*Act.*, I, 10, 11.) Soyons donc prêts à cette venue de notre Seigneur

qui assumpto naturæ nostræ homine nobiscum esse dignatus est ; qui pro nobis fecit omnia ; qui pro nobis passus est omnia, esuriem, sitim, lassitudinem, fletum, dolorem, ad extremum etiam mortem ; qui a Pontio Pilato præside flagellatus atque crucifixus, et mortuus est ac sepultus. Condemnatus est enim justus pro injustis, et pœnam quæ peccatoribus debebatur, sine peccato ipse suscepit ; ut illorum pro quibus punitus est, et pœnam auferret, et peccata deleret. Mortuus est morte brevi ac temporali ; ne nos mortem subiremus æternam.

Christi quoque resurrectio pro nobis. — 5. Sed usque ad hanc rerum seriem in Christo naturæ humanæ infirmitas intelligatur. Nam qui fuit passibilis usque ad mortem, incorruptionis gloriam ex tempore mortis (*a*) accepit ; si quidem hoc jam in carne Christi pretium, quod juxta David prophetiam, caro exanimis et usque ad tertium diem sepulta, tamen incorrupta permansit. Sic enim ex persona Christi legimus in Psalmo dicentis ad Patrem : « Quoniam non derelinques in inferno animam meam, nec dabis sanctum tuum videre corruptionem. » (*Psal.* XV, 10.) Unde et beatus Petrus : « Jesum, inquit, Nazarenum virum approbatum a Deo in vobis in virtutibus et prodigiis, et signis, quæ per illum fecit Deus in medio vestri, sicut vos scitis ; hunc definito consilio et præscientia Dei traditum in manus iniquorum affigentes interemistis ; quem Deus suscitavit solutis doloribus inferni, juxta quod impossibile erat teneri illum ab illo. » (*Act.*, II, 22-24.) Mortuus est Jesus Christus pro nobis ; sed pro nobis etiam die tertia resurrexit. Nam si mors quoque ejus pro nobis facta est, quanto magis ejus vita pro nobis est ? Qui post resurrectionem accepta a Patre omnium potestate, discipulos consolatur, et dicit : « Ecce data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra ; » (*Matth.*, XXVIII, 18.) et alibi : « Euntes inquit, in mundum universum, prædicate Evangelium omni creaturæ ; qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit ; qui vero non crediderit, condemnabitur. » (*Marci*, XV, 16.) Post hæc per quadraginta dies inter discipulos esse dignatus est, et immortalis mortalium tamen non est aspernatus habere consortium ; utique ut docendo Apostolos fide et veritate compleret, quæ ad nos illorum quoque testimonio pervenirent.

Judicium extremum. — 6. Confirmatis vero discipulis elevatus est in cælum, et tam de peccatis quam etiam de morte ad Patrem victor adscendit ; quod manifeste in Evangelio legimus : « Et Dominus quidem Jesus postquam locutus est eis, adscendit in cælum, et sedet a dextris Dei. » (*Ibid.*, XV, 19.) Quo sermone non humana in Deo membra significantur ; sed honor quo Christum Pater suscepit, exprimitur. Unde illum descensurum esse credimus ad vivorum mortuorumque judicium, non jam in infirmitate quam habuit (*b*), sed in sublimitate quam possidet. Qui enim in infirmitate venit ut redimeret, in potestate venturus

(*a*) Sic Remigianus MS. At editi, *et ipsius mortis imperium.* — (*b*) MS. Remigianus, *qua caruit.*

Jésus-Christ, mes très-chers Frères, et faisons tous nos efforts pour qu'il nous trouve tels qu'il désire nous trouver ; qu'il nous trouve, lui qui a souffert tous les maux pour nous, tels qu'il n'ait pas à nous infliger des supplices, mais à nous accorder d'éternelles récompenses. Qu'il daigne vous conduire à ces récompenses, avec le secours de sa grâce, le Seigneur et Dieu qui possède la gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXXXIX.

Sur le Symbole, III, *ou que le Saint-Esprit a la même nature que le Père et le Fils*, *et qu'il est Dieu comme eux* (1).

Preuves de la divinité du Saint-Esprit par les témoignages de Jésus-Christ, *de Pierre et de Paul.* —Attachons-nous, mes très-chers Frères, avec le secours de Dieu, à épuiser le Symbole, dans l'ordre où il résume toutes les vérités fondamentales de notre foi. J'espère avoir suffisamment montré, autant que le demande votre instruction, et vous vous rappelez, j'en suis convaincu, ce que nous devons croire de Dieu le Père, et pareillement de Dieu le Fils. Il nous reste maintenant à vous entretenir aussi de la divinité du Saint-Esprit. Tel est en effet l'ordre du Symbole ; après y avoir confessé la personne du Père et celle du Fils, on y confesse la personne du Saint-Esprit. Après avoir cru en Dieu Père et Fils, il importe de croire au Saint-Esprit avec la même vénération. Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même a fondé cette règle de notre sainte foi, et quiconque n'est pas impie n'a aucun doute sur un principe de la foi catholique, dicté par celui que nous devons croire. Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même, après être ressuscité d'entre les morts dans la gloire, au moment de retourner aux cieux auprès de son Père, a confié à ses disciples, c'est-à-dire aux Apôtres les fondements de la foi. Il leur dit : « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et leur enseignant à garder tout ce que je vous ai confié. » (*Matth.*, XXVIII, 19.) La conséquence naturelle de ce précepte est que nous devons croire à la puissance de trois personnes en un seul Dieu, et comme le Père, au nom de qui nous sommes baptisés, est Dieu, ainsi le Saint-Esprit, au nom de qui nous sommes baptisés, est Dieu. Saint Pierre se prononce assurément de la manière la plus formelle sur le Saint-Esprit, quand il dit à Ananias : « Pourquoi Satan a-t-il tenté votre cœur pour mentir au Saint-Esprit ? » et peu après : « Vous n'avez pas menti aux hommes, mais à Dieu. » (*Act.*, V, 3, 4.) Il donne très-clairement le nom de Dieu à celui qu'il vient d'appeler le Saint-Esprit. Et l'Apôtre saint Paul : « Personne ne peut dire : Jésus est le Seigneur, sinon par le Saint-Esprit. Or, il y a diversité de dons spirituels, mais il n'y a qu'un même Esprit; il y a diversité de ministères, mais il n'y a qu'un même Seigneur ; il y a aussi diversité d'opérations, mais il n'y a qu'un même Dieu qui opère tout en tous. » (I *Corinth.*, XII, 3-6.) Là pareillement c'est avec la dernière évidence que le vase d'élection affirme que celui qu'il

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Douteux pour les PP. de Louvain, il est apocryphe pour d'autres docteurs. C'est le même orateur qui continue et achève l'exposition du Symbole commencée dans les précédents Sermons.

est ut judicet. Sic enim legimus in Actibus Apostolorum : « Cumque intuerentur in cælum euntem illum, ecce duo viri steterunt juxta illos in vestibus albis ; qui et dixerunt : Viri Galilæi, quid hic statis adspicientes in cælum ? hic Jesus qui assumptus est a vobis in cælum, sic veniet quemadmodum vidistis eum euntem in cælum. » (*Act.*, I, 10, 11.) Ad hunc ergo adventum Domini nostri Jesu Christi parati simus, Fratres dilectissimi, et timeamus ne ille nos non tales inveniat, quales voluit invenire ; qui omnia pro nobis est passus, ut nos inveniret tales, quibus non supplicia inferret, sed præmia redderet sempiterna. Ad quæ vos Dominus ac Deus gratia sua adjutos dignetur adducere ; cui est gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCXXXIX (*a*).

De Symbolo, III, *seu de Spiritu Sancto*, *quod ejusdem sit substantiæ atque deitatis*, *cujus est Pater et Filius.*

Spiritus Sanctus probatur esse Deus testimoniis Christi, *Petri*, *Pauli.* — 1. Ordinem Symboli, Fratres dilectissimi, in quo totius fidei nostræ sacramenta consistunt, nos adjuvante Deo perseveramus absolvere. Et, quod bene vos meminisse arbitror, quid de Patre Deo, quid etiam de Filio æque Deo sentire debemus, quantum instructioni vestræ, ut puto, opus est, sufficienter ostendimus ; nunc restat ut etiam de Sancti Spiritus deitate dicamus. Hic enim est ordo Symboli, ut post Patris Filiique personam Sancti Spiritus confessio subsequatur. Tunc enim prodest in Patrem et Filium credidisse, cum etiam Spiritum Sanctum eadem fidei veneratione credideris. Hanc siquidem sanctæ fidei normam ipse Dominus noster Jesus Christus instruxit, et nemo nisi impius de ea fidei catholicæ regula dubitat, quam ille dictavit, cui fides ipsa debetur. Ipse ergo Dominus noster Jesus Christus, cum jam glorificatus resurrexit a mortuis, in cælum adscensurus ad Patrem, hæc sacramenta fidei discipulis, id est, Apostolis dereliquit Ait enim : « Euntes baptizate omnes gentes in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. » (*Matth.*, XXVIII, 19.) Rerum ipsarum dictat effectus, ut trium in una deitate personarum potentiam credamus ; et quemadmodum Pater, in cujus nomine baptizamur, Deus est ; ita etiam Spiritus Sanctus, in cujus nomine baptizamur, Deus est. De quo certe beatus Petrus apostolus absolutissime pronuntiavit dicens ad Ananiam : « Cur tentavit Satanas cor tuum, mentiri te Spiritui Sancto ? » (*Act.*, V, 3, 4,) et paulo post : « Non es mentitus homini, sed Deo. » Apertissime quem Spiritum Sanctum dixerat, hunc postea Deum nominavit. Et beatus apostolus Paulus : « Nemo potest dicere : Dominus Jesus, nisi in Spiritu Sancto. Divisiones gratiarum sunt, idem autem Spiritus ; et divisiones ministrationum sunt, idem vero Dominus ; et divisiones operationum sunt, idem vero Deus qui operatur omnia in omnibus. » (I *Cor.*,

(*a*) Alias de Tempore, CXCIV.

a nommé le Saint-Esprit, est le même que Dieu et le Seigneur, opérant tout ce qu'il veut par sa propre puissance.

Le Saint-Esprit, qu'il est si grave d'offenser et qui procède du Père, n'est pas moins grand que le Fils. — 2. Le Saint-Esprit est tel que le péché commis contre lui est un sacrilége qui n'est remis ni en ce monde, ni dans l'autre. C'est ainsi que l'enseigne notre Seigneur Jésus-Christ lui-même dans l'Evangile : « Quiconque parle contre le Fils de l'homme, il lui sera remis ; mais si quelqu'un parle contre le Saint-Esprit, il ne lui sera remis ni dans ce siècle, ni dans le siècle à venir. (*Matth.*, XII, 32.) C'est ce même Esprit-Saint que notre Seigneur, au moment de retourner à son Père, promettait en ces termes à ses disciples : « Lorsque le Consolateur sera venu, cet Esprit de vérité qui procède du Père, et que je vous enverrai de la part de mon Père, rendra témoignage de moi ; » (*Johan.*, XV, 26.) et c'est de lui qu'il avait dit précédemment : « Le consolateur, l'Esprit-Saint que mon Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses. » (*Johan.*, XIV, 26.) Il suit évidemment de là que ce même Saint-Esprit, que le Père envoie au nom du Fils, a la même nature divine que le Père et le Fils.

Ascension de Jésus nécessaire pour la descente du Saint-Esprit. — 3. Et remarquez bien encore ces paroles du Seigneur à ses disciples : « Il vous est bon que je m'en aille ; car, si je ne m'en vais point, le Consolateur ne viendra point à vous ; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai. » (*Johan.*, XVI, 7.) Gardons-nous de croire que ce mot « j'enverrai » indique que le Saint-Esprit lui est inférieur ; il fait voir simplement et sans détours l'unité et l'accord parfait de la volonté. Remarquez donc bien ces paroles : « Il vous est bon que je m'en aille ; car, si je ne m'en vais point, le Consolateur ne viendra point à vous. Comment serait-il bon pour les disciples que Jésus s'éloignât d'eux pour aller a son Père, si celui qui doit être envoyé aux disciples à sa place, lui était inférieur ? Il importe aux disciples que Jésus s'en aille, parce que l'Esprit-Saint, dont la venue est promise aux disciples, est égal au Père et au Fils. Quant au nom de « Paraclet » donné au Saint-Esprit, il exprime la qualité propre de son opération. Paraclet est un mot grec, que nous traduisons par Consolateur. Et réellement il est envoyé par Jésus-Christ à ses disciples, afin de les consoler au milieu de toutes les tribulations qu'ils devaient souffrir en confessant le Sauveur. Ainsi, mes très-chers Frères, instruits par ces témoignages des saintes Ecritures, confessons avec une entière foi que le Saint-Esprit est égal au Père et au Fils. Les divines Ecritures nous enseignent que le Père est Dieu, que le Fils est Dieu, que le Saint-Esprit est Dieu ; nous ne pouvons pas plus révoquer en doute la divinité du Saint-Esprit que celle du Père et du Fils.

Trois termes et trois personnes dans la Trinité, mais un seul Dieu. — 4. Loin des âmes chrétiennes cette impie et profonde erreur des Gentils, qui nous ferait croire à trois dieux, au lieu de confesser trois personnes en un seul Dieu. Fermons, dis-je, fermons nos âmes pieuses à cette impiété. Nous l'avons établi d'après le témoignage des saintes Ecritures, nous ne faisons dans la Trinité qu'une distinction de personnes par les termes ; mais nous confessons un seul Dieu indivisible ; la divinité est la même dans le Père, la même dans le Fils, la même dans le Saint-Esprit, une

XII, 3-6.) Hic quoque quam evidenter vas electionis, quem Spiritum Sanctum nominaverat, eumdem esse Deum dixit ac Dominum, operantem ex propria potestate quod vult.

Non est Filio minor cujus offensa tam gravis, qui et a Patre procedit. — 2. Hic est Spiritus Sanctus, in quem peccare usque adeo sacrilegum est ; ut nec hic, nec in futuro judicio remittatur. Sic enim ipse Dominus noster Jesus Christus in Evangelio loquitur : « Quicumque dixerit verbum contra Filium hominis, remittetur illi ; qui autem dixerit contra Spiritum Sanctum, non remittetur illi neque in hoc sæculo, neque in futuro. » (*Matth.*, XII, 32.) Hic est Spiritus Sanctus, quem Dominus noster adscensurus ad Patrem discipulis suis repromittit, dicens : « Cum autem venerit Paracletus, quem ego mittam vobis a Patre spiritum veritatis, qui a Patre meo procedit, ipse testimonium perhibebit de me ; » (*Johan.*, XV, 26.) de quo superius ait : « Paracletus autem Spiritus Sanctus, quem mittet Pater in nomine meo, ipse vos docebit omnia. » (*Johan.*, XIV, 26.) Ipse ergo Spiritus Sanctus, quem mittit Pater in nomine meo, qui ex Patre procedit, ostenditur unius cum Patre et Filio esse substantiæ.

Cujus ob adventum expedit Christi discessus. — 3. Et diligenter adtendite, quod ad discipulos suos rursus idem Dominus ait : « Expedit vobis ut ego vadam ; nam si non abiero, Paracletus non veniet ad vos ; si autem abiero, mittam eum ad vos. » (*Johan.*, XVI, 7.) Hoc quod dicitur, « mittam, » non minorem, quod absit, indicat Spiritum Sanctum ; sed simpliciter absque adulatione unitatem atque concordiam indicat voluntatis. Adtendite autem quod dixit : « Expedit vobis ut ego vadam ; nam si non abiero, Paracletus non veniet ad vos. » Quomodo expedit discipulis, ut ab illis Christus adscendat ad Patrem, si minor est ille qui pro Christo ad discipulos est mittendus ? Sed expedit discipulis, ut ab eis Christus adscendat ; quia æqualis est Patri et Filio Spiritus Sanctus, qui ad discipulos venturus esse promittitur. Quod autem « Paracletus » dicitur Spiritus Sanctus, proprietas operationis ejus exprimitur. Paracletus enim Græcum verbum est, quod Latine dicitur Consolator. Et bene ipse pro Christo ad discipulos mittitur, ut eos consoletur inter omnes tribulationes, quas Christi erant confessione passuri. His ergo, Fratres dilectissimi, divinarum Scripturarum testimoniis instructi, Spiritum Sanctum esse æqualem Patri et Filio, tota fidei perfectione fateamur. Quia enim Deum Patrem, Deum Filium, Deum Spiritum Sanctum in Scripturis divinis legimus ; quemadmodum non possumus de Patris et Filii, ita nec de Sancti Spiritus deitate dubitare.

In Trinitate tria nomina, tres personæ, deitas una. — 4. Absit autem et longe a Christianis mentibus polluta Gentilis erroris impietas, ut trium in una deitate personarum confessione tres deos videamur fateri. Absit hoc, inquam, et procul a piorum mentibus excludatur. Et nos enim juxta sanctæ, ut ostendimus, Scripturæ auctoritatem, nominum tantummodo ac personarum distinctionem in

et parfaite. Nous ne disons donc point qu'il y a trois dieux, nous qui proclamons une seule et même nature divine. Nous n'avons pas oublié ces paroles des Livres saints : « Ecoute, Israël, et sache que le Seigneur ton Dieu est seul Dieu; » (*Deut.*, VI, 4.) et encore : « Le Seigneur est Dieu en haut dans le ciel et en bas sur la terre, et il n'y a pas d'autre Dieu que lui. » (*Deut.*, IV, 39.) Nous n'avons donc point oublié qu'il n'y a qu'un seul Dieu, que nous a fait connaître l'Ecriture par de nombreux témoignages. Mais entre deux erreurs et deux hérésies capitales nous marchons dans la vérité de la foi, de manière à ne pas admettre avec les Gentils la division de la divinité, et à ne pas nier avec les Juifs le mystère de la Trinité. Nous croyons que le Père existe, que le Fils existe, que le Saint-Esprit existe dans la qualité des personnes, et nous vénérons l'unité de Dieu dans la Trinité, c'est-à-dire que nous confessons en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, un seul Dieu, à qui honneur et gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXL.

Sur le Symbole, IV (1).

Ce que chaque Apôtre a composé du Symbole. Les sept rémissions des péchés. — 1. Le dixième jour après l'ascension, les disciples étant assemblés en un même lieu dans la crainte des Juifs, le Seigneur envoya le Consolateur promis; dès sa venue, les Apôtres, embrasés comme le fer incandescent, et remplis de la science de toutes les langues, composèrent le Symbole. Pierre dit : « Je crois en Dieu le Père tout-puissant. » Quand il dit le Père, on comprend aussi le Fils, on comprend également le Saint-Esprit; en effet, la nature de chacune de ces trois personnes est inséparable de celle des autres. Il dit « tout-puissant, » en ce sens que, rien ne lui étant impossible, il ne peut pas vouloir faire le mal; s'il le pouvait, il ne serait pas tout-puissant. « Créateur du ciel et de la terre, » signifie que la création est l'œuvre du Père. André dit : « Et en Jésus-Christ son Fils. » Le nom propre de Jésus s'interprète par Sauveur; l'appellation Christ se traduit de l'hébreu par le mot oint; en effet, on avait coutume d'oindre les Prophètes et les rois. « Unique notre Seigneur. » Il dit « unique » selon la nature; Adam et Eve sont aussi enfants de Dieu, mais par adoption. Jacques dit : « Qui a été conçu du Saint-Esprit, » non que l'Esprit ait été son Père, mais parce que c'est par le ministère du Saint-Esprit et par sa coopération qu'il a été conçu dans la foi de Marie. « Est né de la Vierge Marie; » elle qui fut vierge dans la conception, fut également vierge dans l'enfantement, et demeura toujours vierge. Jean dit : « A souffert sous Ponce-Pilate. » Il s'exprime ainsi, afin que nous ne croyions en aucun autre Christ qu'en celui qui a souffert au temps de Pilate ; car, ainsi que Jésus nous en prévient, beaucoup de faux Christs diront : « Moi, je suis le Christ. » (*Matth.*, XXIV, 5.) « A été crucifié, est mort et a été enseveli, » selon la

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. L'orateur fait des Apôtres les auteurs du Symbole, en leur assignant successivement un article à chacun. Dans cette attribution des articles, il n'est pas d'accord avec l'auteur du Sermon qui suit, si ce n'est pour Thomas, Thaddée et Matthias. Il enseigne que Christ en hébreu signifie oint. D'ailleurs, on ne retrouve pas dans ce Sermon les qualités de S. Augustin.

Trinitate facimus; deitatem vero unam indivisibilem confitemur; ipsa est in Patre, ipsa in Filio, ipsa in Spiritu Sancto una et perfecta divinitas. Non ergo tres deos dicimus, qui unam in divinitatem fatemur. Non enim obliti sumus divinam Scripturam dicentem : « Audi Israel, Dominus Deus tuus Deus unus est; » (*Deut.*, VI, 4.) et rursus : « Dominus Deus hic est in cælo sursum, et in terra deorsum et non est alius nisi ipse. » (*Deut.*, IV, 39.) Non, inquam, obliti sumus unum Deum esse, quem utique Scriptura testante cognovimus. Sed inter duos errores et maximos hæreticos ad fidei veritatem dirigimur, ut nec Gentilibus numerum in deitate faciamus, nec cum Judæis mysterium in Trinitate negemus; sed exsistere Patrem, exsistere Filium, exsistere Spiritum Sanctum in personarum proprietate credentes, unitatem deitatis in Trinitate veneremur; id est, ut tres personas, Patris scilicet et Filii et Spiritus Sancti, unum esse dicamus Deum; cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCXL (*a*).

De Symbolo, IV.

Quid quisque Apostolus de Symbolo composuit. Remissiones peccatorum septem. — 1. Decimo die post adscensionem discipulis præ timore Judæorum congregatis, Dominus promissum Paracletum misit; quo veniente ut candens ferrum inflammati, omniumque linguarum peritia repleti Symbolum composuerunt. Petrus dixit : « Credo in Deum Patrem omnipotentem. » Ubi dicit Patrem, intelligitur Filius, intelligitur et Spiritus; utriusque etenim harum trium personarum substantia inseparabilis. « Omnipotentem » dicit, quia cum ei nihil sit impossibile, malum non potest; quia si posset, omnipotens non esset. « Creatorem cæli et terræ; » per Patrem omnia significat. Andreas dixit : « Et in Jesum Christum Filium ejus. » Jesus nomen proprium interpretatur Salvator; Christus appellativum, Hebraice dicitur unctus; ungui enim Prophetæ et reges solebant. « Unicum Dominum nostrum; Unicum » dicit secundum naturam; Adam et Eva etiam Dei filii sunt, sed adoptivi. Jacobus dixit : « Qui conceptus est de Spiritu Sancto; » non quod Spiritus pater ejus fuerit; sed quod per administrationem Spiritus Sancti, et eo cooperante in fide Mariæ conceptus est. « Natus ex Maria virgine; » quæ virgo concepit, et virgo peperit, virgoque permansit. Johannes dixit : « Passus sub Pontio Pilato; » hoc dicit, ne in alium Christum credamus, nisi in illum, qui in tempore Pilati passus est; nam multi, sicut ait, antichristi falso dicent : « Ego sum Christus. » (*Matth.*, XXIV, 5.) « Crucifixus, mortuus, et sepultus, » secundum carnem; ad hoc natus est ut crucifigeretur, ad hoc crucifixus ut moreretur, ad hoc mortuus ut resurgeret, ad hoc resurrexit ut nos justificaret. Thomas dixit : « Descendit ad inferna; » id est, in anima comitante divinitatem, corpore vero in se-

Alias ex homiliis I partis Supplementi Augustino adscriptis, XIII.

chair; il est né afin qu'il fût crucifié, il a été crucifié afin qu'il mourût, il est mort afin de ressusciter, il est ressuscité afin de nous justifier. Thomas dit : « Est descendu aux enfers ; » c'est-à-dire qu'il y est descendu en son âme accompagnant sa divinité, tandis que son corps reposait dans le sépulcre. « Le troisième jour est ressuscité d'entre les morts, » afin de nous donner un exemple de la résurrection et de nous en enseigner la foi. Jacques dit: « Est monté aux cieux; » il est ressuscité et il est monté aux cieux après sa victoire, revêtu de la même chair dans laquelle il est né et a souffert. « Est assis à la droite Dieu le Père tout-puissant. » La droite du Père signifie la félicité de la vie éternelle; la gauche, les peines de l'enfer. Philippe dit : « D'où il viendra juger les vivants et les morts; » il viendra nous juger avec le même corps dans lequel il est monté aux cieux, et séparera les justes des pécheurs. Barthelémy dit: « Je crois au Saint-Esprit » dont le Père et le Fils, en leur œuvre ou dans la foi catholique, ne peuvent être séparés en aucune façon. Mathieu dit: « La sainte Eglise catholique. » « Catholique, » c'est-à-dire universelle, hors de laquelle il n'y a pas de rémission des péchés, et qui, repoussant l'impiété de tous les hérétiques, s'étend de l'Orient à l'Occident. « La communion des saints; » parce que les dons du Saint-Esprit, qui sont en cette vie différents dans chacun de nous, seront communs à tous dans l'éternité, en sorte que chacun des saints aura part dans la vertu des autres aux grâces qu'il a eues en moins. Simon dit: « La rémission des péchés. » Il y a sept rémissions des péchés : celle du baptême, celle de la pénitence, celle de l'amour divin, celle qu'on obtient par le pardon des injures, celle que procure la vraie charité, celle que l'on gagne en faisant l'aumône, et celle que mérite la prédication pour la conversion des âmes égarées. Thaddée dit : « La résurrection de la chair; » c'est-à-dire que nous ressusciterons avec le corps dans lequel nous vivons, et qui, sans changer de sexe, sera désormais impérissable. Les saints, qui maintenant ont chacun une robe blanche, c'est-à-dire dont les âmes sont en paradis, en recevront deux alors, c'est-à-dire qu'ils seront récompensés dans leurs corps et dans leurs âmes. Quant aux pécheurs, ils recevront un double châtiment, en sorte qu'ils subiront dans l'autre monde en corps et en âme les peines qui ont été méritées en ce monde par leur corps et leur âme réunis. Mathias dit: « La vie éternelle, » qu'aucune fin ne terminera, qu'aucun vice ne souillera, qu'aucune souffrance n'attristera.

2. Les Apôtres, éprouvés comme l'or par le feu du Saint-Esprit, s'indignant contre eux-mêmes d'avoir différé jusque-là, sortirent avec confiance pour prêcher, selon l'ordre du Seigneur, « l'Evangile à toute créature, » (*Marc.*, xv, 15,) rappeler à la vie les brebis égarées, et baptiser ceux qui croyaient. Pour nous, mes très-chers Frères, conservons fidèlement et avec fermeté la foi et l'Evangile qui nous ont été transmis par les successeurs des Apôtres; gardons-nous de violer le pacte que nous avons fait avec le Seigneur dans le baptême; si nous tombons dans le péché, appliquons-nous à nous relever aussitôt par la pénitence. C'est ainsi que nous attendrons en toute sécurité l'heureuse venue de Jésus-Christ, plus désirable pour ceux qui ont fait le bien que ne le peut concevoir le cœur de l'homme, tandis qu'elle sera formidable et terrible pour ceux qui ont fait le mal.

pulcro quiescente. « Tertia die resurrexit a mortuis; » ut nobis exemplum et fidem resurrectionis ostenderet. Jacobus dixit : « Adscendit ad cælos; » in ipsa carne, in qua natus est et passus, in ipsa resurrexit et victor cælos adscendit. « Sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis. » Dextera Patris prosperitatem vitæ nostræ; sinistra autem significat pœnam inferni. Philippus dixit : « Inde venturus est judicare vivos et mortuos; » in quo adscendit corpore, venturus est ad judicium, justos a peccatoribus separabit. Bartholomæus dixit : « Credo in Spiritum Sanctum, » a quo Pater et Filius in suo opere, vel in catholica fide separari nullo modo possunt. Matthæus dixit : « Sanctam Ecclesiam catholicam; Catholicam, » id est, universalem, in qua tantum peccata remittuntur, quæ omnium hæreticorum pravitate repulsa, ab ortu solis usque ad occasum diffunditur. « Sanctorum communionem; » quia dona Sancti Spiritus licet in hac vita diversa sint in singulis, in æternitate tamen erunt communia in universis; ut quod quisque Sanctorum minus habuit in se, hoc in aliena virtute participet. Simon dixit : « Remissionem peccatorum. » Septem sunt remissiones peccatorum: prima baptismi, secunda pœnitentiæ, tertia divinæ pietatis, quarta venia per indulgentiam inimicorum, quinta per veram caritatem, sexta per eleemosynam, septima per prædicationem qua errantes convertuntur. Thaddæus dixit : « Carnis resurrectionem; » id est, in ipsa carne in qua vivimus, resurgemus; non sexum, sed fragilitatem mutantes. Tunc sancti qui nunc habent singulas stolas, id est, præmium vitæ, tunc binas accipient, id est, corporis et animæ pretium; peccatores vero duplicem pœnam accipient, ut quæ in hac vita corpus simul et anima promeruerunt, pariter in illa percipiant. Matthias dixit : « Vitam æternam, » quam nullus finis terminabit, nullum vitium fœdabit, ægritudo nulla contristabit.

2. Apostoli itaque Sancti Spiritus igne tanquam aurum examinati, et hactenus se tenuisse indignati, fiducialiter exierunt evangelizare, sicut Dominus præceperat, « omni creaturæ, » (*Marci*, xv, 15,) errantes ad vitam revocare, credentes baptizare. Nos autem, Fratres carissimi, fidem et Evangelium Apostolorum per successores eorum nobis traditum, fideliter, firmiterque teneamus; pactum etiam, quod cum Domino in baptismate fecimus, inviolatum custodiamus; aut si peccando cadimus, pœnitendo cito surgere studeamus; ut securi exspectemus adventum Christi secundum, his qui bona egerunt, plus quam in cor hominis possit adscendere, desiderabilem; illis vero qui mala egerunt, formidabilem nimis atque terribilem.

SERMON CCXLI.

Sur le Symbole, V (1).

Le Symbole abrégé de la foi. Pourquoi ce nom de Symbole. Ce que chaque Apôtre en a composé. — 1. Le Symbole que nous devons vous expliquer, mes très-chers Frères, est un résumé parfait de notre foi, simple, court, complet; simple afin de convenir à toutes les intelligences, court pour faciliter la mémoire, complet dans l'intérêt de la doctrine. En effet, ce que les Grecs appellent Symbole, les Latins le nomment « Collatio, » réunion. Or, le Symbole est une réunion, en ce sens qu'il embrasse en sa briéveté toute la loi catholique réunie en un résumé de la foi, dont nous allons, avec la permission de Dieu, vous rapporter le texte Pierre dit : « Je crois en Dieu le Père tout-puissant. » Jean dit : « Créateur du ciel et de la terre. » Jacob dit :« Je crois aussi en Jésus-Christ son Fils unique notre Seigneur. » André dit : « Qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie. » Philippe dit: « A souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli. » Thomas dit: « Est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité d'entre les morts. » Barthélemy dit: « Est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant. » Mathieu dit: « D'où il viendra juger les vivants et les morts. » Jacques, fils d'Alphée : « Je crois au Saint-Esprit, la sainte Eglise catholique. » Simon Zelotes : « La communion des Saints, la rémission des péchés. » Judas, fils de Jacques: « La résurrection de la chair. » Mathias acheva: « La vie éternelle. Ainsi soit-il. »

2. Prêtez l'oreille, mes très-chers Frères, à la voix de notre Rédempteur, qui vous dit par le Prophète: « Venez, mes fils, écoutez-moi, je vous enseignerai la crainte du Seigneur. » (*Psalm.* XXXIII, 12.) Il appelle ses fils ceux qu'il établit dans le sein de l'Eglise. Elle ne peut être appelée mère, qu'en tant qu'elle a engendré des enfants. Sachez donc, mes très-chers Frères, que vous êtes destinés à l'éternelle récompense, vous qui avez avec ferveur reçu du ciel la faveur d'être purifiés par l'eau de la vie, ou qui attendez, pour que le Saint-Esprit se répande sur vous avec l'eau céleste du salut, d'être parvenus à la sainte piscine, c'est-à-dire à la vraie pénitence. Proclamons hautement, mes très-chers Frères, le mystère de notre régénération tel que la foi nous l'a fait concevoir et que notre cœur y croit. « Je crois en Dieu le Père tout-puissant, » et le reste du Symbole. Ce ne sont point de mobiles paroles humaines; ce sont les formules divines et sacramentelles qui doivent, avec le secours de la miséricorde de Dieu, se graver ineffaçablement en vos cœurs, afin que vous soyez comblés jusqu'à la fin des dons de la grâce incorruptible et sans tache. Répétons encore le Symbole, mes très-chers Frères, pour plus de conformité avec le mystère de la Trinité.

Un seul Dieu en trois personnes distinctes par les attributions des personnes. La foi comprend la virginité de Marie, les paroles ne l'expliquent pas. — 3. « Je crois en Dieu. »

(1) Il est d'un auteur incertain, qui écrit trois fois le Symbole, « afin, » dit-il, « de s'accorder au mystère de la Trinité. » En cela il est d'accord avec l'auteur du Sermon suivant, mais non avec S. Augustin, qui, dans son Sermon CCXIV écrit sur le Symbole, se déclare presque empêché par un respect religieux de retracer par écrit même une seule fois les termes du Symbole.

SERMO CCXLI (*a*).

De Symbolo, V.

Symbolum fidei est comprehensio. Quare sic dictum. Quid ex illo Apostolus quisque composuit. — 1. Symbolum quod vobis traditari sumus, Fratres carissimi, comprehensio est fidei nostræ atque perfectio, simplex, breve, plenum; ut simplicitas consulat audientium rusticitati, brevitas memoriæ, plenitudo doctrinæ. Quod enim Græce Symbolum dicitur, Latine Collatio nominatur. Collatio ideo, quia collata in unum catholicæ legis fides Symboli colligitur brevitate, cujus textum vobis modo, Deo annuente, dicemus. Petrus dixit : « Credo in Deum Patrem omnipotentem. » Johannes dixit : « Creatorem cæli et terræ. » Jacobus dixit : « Credo et in Jesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum. » Andreas dixit : « Qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria virgine. » Philippus ait : « Passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus et sepultus. » Thomas ait : « Descendit ad inferna, tertia die resurrexit a mortuis. » Bartholomæus dixit : « Adscendit ad cælos, sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis. » Matthæus dixit : « Inde venturus judicare vivos et mortuos. » Jacobus Alphæi : « Credo et in Spiritum Sanctum, sanctam Ecclesiam catholicam. » Simon Zelotes : « Sanctorum communionem, remissionem peccatorum. » Judas Jacobi : « Carnis resurrectionem. » Matthias complevit : « Vitam æternam. Amen. »

2. Audite ergo, Fratres carissimi, Redemptoris nostri vocem per Prophetam dicentem : « Venite, Filii, audite me, timorem Domini docebo vos. » (*Psal.* XXXIII, 12.) Filios vocat, quos in gremio Ecclesiæ collocat. Nec enim potest mater vocari, nisi Filios procreaverit. Ergo, Carissimi, ad perenne præmium vos invitari cognoscite, qui fideliter cum Dei adjutorio lavacrum aquæ vitalis accepistis, vel qui expetitis ut cum ad sacrum fontem vel veram pœnitentiam perveneritis, per Spiritum Sanctum salutaris et cælestis vos unda perfundat. Ideo, Carissimi, hujus mysterii sacramentum sicut fide concepimus, et corde credimus, perfectis vocibus declaremus. « Credo in Deum Patrem omnipotentem, » et reliqua sicut supra. Ergo, Dilectissimi, hæc verba non humana, sed Domini sunt cælestia sacramenta, quæ in vestris cordibus ipsius misericordia præstante resideant, ut gratiam Domini incorruptam et immaculatam usque ad finem percipiatis. Repetimus adhuc, Carissimi, Symbolum, ut cum mysterio conveniat Trinitatis.

Personarum distincta proprietas, una majestas. Mariæ virginitatem fides adtingit, non sermo. — 3. « Credo in Deum. » Credendum nobis est, Fratres carissimi, in Deum Patrem, ita et in Jesum Christum Filium ejus. Pater sine

(*a*) Olim de Tempore, CXV, et post in Appendice, XLII.

Nous devons croire, mes très-chers Frères, en Dieu le Père, et pareillement en Jésus-Christ son Fils unique. On ne peut croire au Père sans croire au Fils; quoique la qualité propre des personnes soit distincte en eux, toutefois leur nature divine est une et inséparable. Comme le Père a toujours été tout-puissant, ainsi le Fils peut toujours toutes choses. « Qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la vierge Marie. » Ces mots affirment le mystère de l'incarnation, en sorte que celui qui fut engendré par le Père, avant l'origine des temps, est à la fin du siècle conçu dans le sein de la vierge Marie, par l'opération du Saint-Esprit. Aussi l'Ange Gabriel dit-il à la mère du Seigneur : « Le Saint-Esprit viendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. » (*Luc.*, I, 35.) Pour recevoir ici-bas la majesté de Dieu, il fut nécessaire que le secours divin vînt en aide à la faiblesse humaine. Comme la sainte Vierge Marie resta vierge dans la conception, elle resta vierge dans l'enfantement. Comment s'accomplit ce mystère et comment la virginité de Marie put demeurer intacte, la foi nous l'enseigne, mais les paroles ne sauraient le traduire. Il faut ici beaucoup de foi, peu de paroles. « A souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli, est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité d'entre les morts, est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père. » Il est dit qu'il est assis à la droite du Père, non pour indiquer qu'il est plus grand, mais pour montrer qu'il lui est égal. On nous donne tous ces témoignages de la Passion du Seigneur, afin que nous croyions que Jésus-Christ est véritablement ressuscité et a véritablement triomphé, de même qu'il a réellement souffert et qu'il est réellement mort. En cela notre Seigneur Jésus-Christ a voulu, par son exemple, que, ne doutant point de sa résurrection et de sa vie après sa naissance et sa mort, nous sachions aussi que, de même que notre naissance et notre mort sont évidentes pour nous, notre résurrection après la mort et notre triomphe dans la vie éternelle sont évidents. Nous ajoutons : « D'où il viendra juger les vivants et les morts. »

L'Eglise catholique est seule sainte. — 4. « Je crois aussi au Saint-Esprit, » de manière à ce que l'égalité de croyance montre l'égalité de puissance du Père et du Fils et du Saint-Esprit. « Je crois la sainte Eglise catholique. » C'est à bon droit que le Symbole appelle sainte l'Eglise catholique; il y a de nombreuses églises hérétiques, mais il n'y a que la seule Eglise catholique qui puisse être appelée sainte. Suivent les mots : « La communion des Saints. » Vous croyez la sainte Eglise catholique et vous avez la communion des Saints, parce que là où la foi est sainte, là aussi est la communion sainte; il importe donc que vous croyiez également la résurrection des corps et la rémission des péchés. Tout le sacrement du baptême tend à ce que nous croyions que la résurrection des corps et la rémission des péchés nous seront accordées par Dieu. Le complément de votre foi est d'attendre chaque jour la venue de celui dont vous connaissez la Passion et l'Ascension et qui doit être votre Juge.

SERMON CCXLII.

Sur le Symbole, VI, *à ceux qui en ont l'usage* (1).

Le Symbole est explicite et court à la fois. — 1. Je vous prie, mes très-chers Frères, d'écouter avec recueil-

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Douteux dans l'édition des PP. de Louvain, il est apocryphe pour d'autres docteurs. Il ne rappelle en rien S. Augustin, sinon dans la conclusion qui est prise du Sermon CCXII. Pour le reste, il a des rapports avec les Sermons d'Eusèbe sur le Symbole, transcrits peut-être par Faustus.

filio credi non potest; quia licet distincta sit in eis personarum proprietas, tamen una est et indiscreta majestas. Sicut totum ergo potuit semper Pater, ita totum potest semper Filius. « Qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria virgine. » Sacramentum hic suscepti corporis demonstratur; ut quem ante sæcula Pater genuit, in fine jam sæculi Maria virgo, Spiritu Sancto inspirante, conceperit. Et ideo de ipsa Domini Matre angelus Gabriel dicit : « Spiritus Sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi. » (*Lucæ*, I, 35.) Ad excipiendum enim Dominicæ majestatis adventum, necesse fuit ut humanæ infirmitati divinum adesset auxilium. Sancta enim Maria ut virgo peperit, ita virgo concepit. Qualiter hæc aut quomodo salva virginali integritate perfecta sint, credere magis quam enarrare possumus. Fidei in his plurimum licet, sermoni parum. « Passus » ergo « sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus et sepultus. Descendit ad inferna, tertia die resurrexit a mortuis. Adscendit ad cælos ; sedet ad dexteram Dei Patris. » Sedere ad dexteram Patris dicitur, non ut dicatur major, sed ut ostendatur æqualis. Hæc omnia testimonia sunt Dominicæ passionis, ut Dominum Jesum Christum sicut vere passum, et vere mortuum, sic vere resurrexisse et triumphasse credamus. In quo nobis Christus Dominus reliquit exemplum, ut sicut eum non dubitamus natum et mortuum, et resurrexisse et vivere ; ita nos quoque sicut natos et mortuos esse novimus, sic post mortem resurrecturos, et in æternum esse victuros noscamus. Sequitur : « Inde venturus est judicare vivos et mortuos. »

Sola Ecclesia catholica sancta est. — 4. « Credo et in Spiritum Sanctum ; » utique ut æqualis credulitas Dei Patris et Filii et Spiritus Sancti æqualem ostenderet potestatem. « Credo sanctam Ecclesiam catholicam. » Bene Symbolum Ecclesiam catholicam nominavit et sanctam, quia multæ Ecclesiæ hæreticorum sunt, sed quæ non est catholica, nec sancta dici potest. Sequitur : « Sanctorum communionem. » Credentes ergo sanctam Ecclesiam catholicam, sanctorum habentes communionem, quia ubi est fides sancta, ibi est et sancta communio, credere vos quoque in corpore resurrectionem et remissionem peccatorum oportet. Omne sacramentum baptismi in hoc constat, ut resurrectionem corporum et remissionem peccatorum nobis a Deo præstanda credamus. Superest ut cujus audistis passionem, audistis adscensionem, audistis judicium, quotidie exspectetis adventum.

SERMO CCXLII (*a*).

De symbolo, VI, *ad Competentes.*

Symbolum breve est et diffusum. — 1. Quæso vos, Fra-

(*a*) Alias de Tempore, CXXXI.

lement l'exposition du Symbole que nous allons vous faire. La doctrine du Symbole est la force des sacrements, la lumière de l'âme, la plénitude de la foi; puisqu'on nous y enseigne et que nous y apprenons l'unité de la Trinité, la distinction des personnes divines, la puissance du Créateur et la rédemption par la Passion. C'est lui qui brise les liens du péché, qui ouvre la porte de la vie, qui montre la gloire de la confession. Le Symbole, mes très-chers Frères, est court en paroles, mais grand par les mystères qu'il renferme; il offre peu d'étendue, mais il contient tout en sa brièveté. Il est court, afin de ne pas surcharger la mémoire; il est explicite, afin de satisfaire l'intelligence et de nous confirmer tous dans la perfection de la foi, dans le désir de la confesser et dans la certitude de la résurrection. Aussi est-ce avec raison que, pour entendre le Symbole, vous venez plus recueillis, plus nombreux que de coutume et plus purs relativement aux mœurs de ce temps. Tout ce qui avait été figuré par avance dans les Patriarches, tout ce qui avait été annoncé dans les Ecritures, tout ce qui avait été prédit par les Prophètes, ou sur Dieu non engendré, ou sur Dieu Fils unique de Dieu, ou sur l'Esprit-Saint, de quelques voiles que cela ait été enveloppé, ou sur le mystère de Dieu fait homme, ou sur celui de la mort et de la résurrection du Seigneur; le Symbole contient et résume toutes les vérités de la foi, conformément aux oracles des Prophètes. Dieu nous a fait la grâce, mes très-chers Frères, de connaître et de garder ce résumé de la foi, de graver en nos mémoires cette divine règle de notre profession; rappelons le texte sacramentel de ce Symbole de notre profession, ainsi conçu.

Dieu veut que nous croyions à ses décrets, sans les discuter. — 2. « Je crois en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre; et en Jésus-Christ son Fils unique, notre Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la vierge Marie, a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli, est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité d'entre les morts, est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant, d'où il viendra juger les vivants et les morts. Je crois au Saint-Esprit, la Sainte Eglise catholique, la communion des Saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle. Ainsi soit-il. » Reprenons, mes très-chers Frères, les termes de ce Symbole, afin de les mieux graver dans vos esprits tels que nous les comprenons : « Je crois en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre. » Il est partagé en trois périodes, afin que la foi puisse embrasser dans un coup d'œil d'ensemble les vérités contenues dans chaque partie. Et comme la règle souveraine de notre foi réside dans la Trinité, le contenu du Symbole doit être parcouru trois fois dans l'ordre indiqué, afin que le nombre des répétitions concorde avec le signe de la Trinité. Avant tout, mes très-chers Frères, remarquez bien l'expression qui ouvre le Symbole, analysez avec le plus grand soin ce début. Le premier mot est celui-ci : « Je crois. » Vous voyez que notre Seigneur ne nous permet pas de discuter les décrets divins, mais nous ordonne de croire; nous ne devons pas raisonner, mais faire preuve d'une foi simple et inébranlable. « En Dieu le Père. » Le nom Dieu le Père est réuni dans cette confession, pour montrer qu'il n'a pas commencé par être Dieu et père ensuite, mais qu'il est toujours Dieu et père sans aucun commencement. Et puisqu'il a été père de toute éternité, il a eu

tres carissimi, ut nobis reserantibus expositionem Symboli adtentius audiatis. Quæ doctrina Symboli virtus est sacramenti, illuminatio animæ, plenitudo credentium; in eo quod docetur aut discitur et unitas Trinitatis, et Trinitas distincta personis, et opulentia Creatoris, et redemptio passionis. Hoc nexus infidelitatis absolvitur, hoc vitæ janua panditur, hoc gloria confessionis ostenditur. Symbolum, Dilectissimi, breve est verbis, sed magnum est sacramentis; parvum ostendens imminutione latitudinis, sed totum continens compendio brevitatis. Exiguum est, ut memoriam non obruat; sed diffusum, ut intelligentiam supercedat; confirmans omnes perfectione credendi, desiderio confitendi, fiducia resurgendi. Digne ergo et adtentiores et frequentiores, et pro ratione temporis ipsius puriores ad audiendum Symbolum convenistis. Quidquid præfiguratum est in Patriarchis, quidquid nuntiatum est in Scripturis, quidquid prædictum est in Prophetis vel de Deo ingenito, vel ex Deo Dei unigenito, vel de Spiritu Sancto, quamvis latenter ostensum sit, vel de suscipiendi hominis sacramento, vel de morte Domini resurrectionisque mysterio; totum hoc breviter, juxta oraculum Propheticum, Symbolum in se continet confitendum. Tenendo ergo, Fratres carissimi, collationem fidei et gratiam, professionis mysterium memoriæ commendatum, jam ad istius Symboli professionis sacramentum textumque veniamus, quod in hunc modum incipit.

Judicia sua credi a nobis vult Deus, non discuti. — 2. « Credo in Deum Patrem omnipotentem, creatorem cæli et terræ; et in Jesum Christum Filium ejus unicum, Dominum nostrum; qui conceptus est de Spiritu Sancto; natus ex Maria virgine, passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus, et sepultus. Descendit ad inferna, tertia die resurrexit a mortuis. Adscendit ad cælos, sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis; inde venturus judicare vivos et mortuos. Credo in Spiritum Sanctum, sanctam Ecclesiam catholicam. Sanctorum communionem, remissionem peccatorum, hujus carnis resurrectionem, vitam æternam. Amen. » Repetendus est nobis, Dilectissimi, sermo Symboli hujus, qualiter ea quæ dicimus, vestris sensibus melius inseramus. « Credo in Deum Patrem omnipotentem creatorem cæli et terræ. » Tertia igitur vice repetitur; ut ad reliqua capienda fideli cursu pervenire possimus. Et quia lex fidei nostræ in Trinitate consistit; ut ipse numerus repetitionis cum signo veniat Trinitatis, tertia vice ordo Symboli recensendus est. In primis, Dilectissimi, qualis sermo sit, in capite Symboli diligenter advertite et quali principio inchoetur, sollicitius pertractate. Ergo in primo habet: « Credo. » Vide quod Dominus noster non nos jubet discutere divina judicia, sed credere; nec rationem requirere, sed fidem simpliciter et immobiliter exhibere. « In Deum Patrem. » Advertite, quod cum Dei Patris nomen in confessione conjungit, ostendit quod non ante

le Fils de toute éternité. Nous disons « tout-puissant, » parce que, en effet, rien n'est impossible à celui qui créa par le seul empire de sa parole, non par quelque opération manuelle, le ciel, la terre, la mer, les hommes, les animaux et les reptiles. Qu'il ne nous vienne pas en l'esprit de savoir comment ont pu se faire toutes ces choses, puisqu'il nous est enjoint de confesser Dieu tout-puissant. « Créateur du ciel et de la terre, » c'est-à-dire, parce qu'il a, je le répète, fait toutes choses par la seule puissance de sa parole.

Pourquoi il est fait mention de Pilate. — 3. « Je crois aussi en Jésus-Christ son Fils. » Remarquez-le, comme nous devons croire au Père, ainsi nous sommes obligés de croire au Fils. Il est l'égal du Père en divinité, et nous ne lui devons pas moins d'honneur et moins d'obéissance. « Jésus-Christ. » Jésus signifie Sauveur; Christ est dit de Chrême, parce que, de même que les anciens rois étaient oints d'huile sainte par le prêtre, de même notre Seigneur Jésus-Christ fut rempli du Saint-Esprit qui le pénétra. « Qui a été conçu du Saint-Esprit. » Elles ne pouvaient concevoir d'un autre que de Dieu, les entrailles bénies qui furent dignes de porter Dieu. « Né de la vierge Marie. » Elle eut nécessairement une conception immaculée, elle qui demeura vierge après l'enfantement. « A souffert sous Ponce Pilate. » Ce Pilate était un juge de ce temps-là, établi en Judée par l'empereur, sous lequel le Seigneur a souffert; le Symbole fait mention de lui pour préciser l'époque, non en considération de sa dignité personnelle. « A été crucifié, est mort. » Cette croix sur laquelle fut attaché son corps, nous la portons sur nos fronts. « A été enseveli. » Comme il était réellement né, ainsi il est mort et a été enseveli réellement. « Le troisième jour est ressuscité. » C'est la désignation évidente de ces trois jours de sépulture, pendant lesquels le corps de Jésus reposa dans la tombe, tandis que son âme triomphait de l'enfer. « Est monté aux cieux, » c'est-à-dire qu'il a placé au-dessus des cieux, à la droite de Dieu le Père, la manière d'être de notre nature qu'il prit en naissant d'une mère d'espèce humaine. « D'où il viendra juger les vivants et les morts. » Il viendra pour juger revêtu du même corps dans lequel il est monté aux cieux. Il jugera les Chrétiens et les Païens, les justes et les pécheurs, les fidèles et les impies.

Nécessité de confesser la Trinité. — 4. « Je crois aussi au Saint-Esprit. » Vous le voyez, de la même manière que nous devons croire au Père, nous sommes aussi obligés de croire au Fils et au Saint-Esprit. Quiconque ne croirait pas en une seule des personnes de la Trinité, n'aurait aucun profit d'avoir cru aux deux autres. « La sainte Eglise catholique. » Il est à remarquer que nous devons croire l'Eglise, non en l'Eglise, parce que l'Eglise n'est pas Dieu, mais la maison de Dieu. « Catholique » dit qu'elle est répandue dans tout l'univers. Les églises des diverses hérésies ne peuvent être appelées catholiques, parce qu'elles sont locales et limitées à certaines contrées. Notre Eglise répand sur la terre entière, de l'Orient à l'Occident, les splendeurs de la foi. « La communion des Saints; » c'est-à-dire, ayons la ferme espérance de la société et de la communion des Saints qui sont morts dans la foi dont nous avons reçu l'héritage. « La rémission des péchés. » Il importe en effet qu'après la rémission qui nous est accordée dans le baptême, par une pure faveur du Rédempteur, nous gardions une foi entière à sa miséricorde. « La résurrection de la chair. » Nous devons croire que la chair, dont nous

Deus esse cœperit, et postea pater ; sed sine ullo initio et Deus semper et pater est. Quia ergo semper fuit pater, semper habuit filium cui pater est. « Omnipotentem » vero ideo dicit, quia omnipotens est, eique nihil impossibile est qui cælum, terram, mare, homines, atque omnia animalia et reptilia non aliquo operis actu, sed solo verbi creavit imperio. Et ideo non nobis veniat in cogitationem quomodo hoc aut illud potuit fieri, qui omnipotentem præcipimur confiteri. « Creatorem cæli et terræ. » Hoc ait quod superius dixi, quia omnia sola verbi potestate perfecit.

Pilati cur fiat mentio. — 3. « Credo et in Jesum Christum Filium ejus. » Advertite, quod quomodo in Patrem, sic et in Filium credendum sit. Et quia cum Patre æqualis est majestate, tantum ipsi quantum et Patri honoris nos debere novimus, et servitutis obsequium. « Jesum Christum. » Jesus Salvator interpretatur, Christus vero a Chrismate dicitur ; quia sicut antiqui reges a sacerdotibus oleo sacro perfundebantur, sic Dominus noster Jesus Christus Spiritus Sancti infusione repletus est. « Qui conceptus est de Spiritu Sancto. » Non poterat aliunde quam de Deo concipere, quæ Deum meruit procreare. « Natus ex Maria virgine. » Non potuit non talem habere conceptum, quæ virgo erat permansura post partum. « Passus est sub Pontio Pilato. » Iste Pilatus judex erat in illo tempore, ab imperatore positus in Judæa, sub quo Dominus passus est ; cujus mentio ad temporis significationem, non ad personæ illius pertinet dignitatem. « Crucifixus et mortuus. » Crucem illam in qua ille crucifixus est in corpore, nos gestamus in fronte. Sepultus est. Sicut in veritate natus, ita in veritate mortuus et sepultus. « Tertia die resurrexit. » Triduana sepulturæ mora evidenter ostendit, quod dum corpus in sepulcro jacuit, anima illa de infernis triumphavit. « Adscendit ad cælos ; » id est, conditionem naturæ nostræ quam de homine matre natus assumpsit, super cælos in dexteram Dei Patris collocavit. « Inde venturus judicare vivos et mortuos. » In ipso corpore venturus est ad judicium, in quo adscendit ad cælum. Christianos judicat et Paganos, justos et peccatores, fideles et impios.

Trinitatis confessio necessaria. — 4. « Credo et in Spiritum Sanctum. » Advertite, quod sicut in Patrem, ita et in Filium et in Spiritum Sanctum sit credendum. Nam qui vel in unam de Trinitate personam non crediderit, in duabus illi credidisse non proderit. « Sanctam Ecclesiam catholicam. » Sciendum est, quod Ecclesiam credere, non tamen in Ecclesiam credere debeamus ; quia Ecclesia non est Deus ; sed domus Dei est. « Catholicam » dicit toto orbe diffusam ; quia diversorum hæreticorum ecclesiæ ideo catholicæ non dicuntur, quia per loca atque per suas quasque provincias continentur ; hæc vero a solis ortu usque ad occasum unius fidei splendore diffunditur. « Sanctorum communionem ; » id est, cum illis Sanctis qui in hac quam suscepimus fide defuncti sunt, societate

sommes revêtus en cette vie sous la condition de mourir, ressuscitera immortelle et rendra compte de sa cohabitation terrestre avec l'âme. « La vie éternelle. » Nous n'hésitons pas à proclamer que nous obtiendrons la vie éternelle, si nous gardons fidèlement les préceptes qui viennent d'être exposés et si nous les cimentons par nos bonnes œuvres.

5. Je vous ai consacré cet entretien, qui vous était dû, sur l'ensemble du Symbole, etc.

SERMON CCXLIII.

Sur le Symbole, VII (1).

Dieu est notre père. — 1. Il importe, mes très-chers Frères, de reconnaître combien grand est l'amour de Dieu pour le genre humain. Le Dieu tout-puissant, créateur et conservateur des Anges et des hommes, de toute créature invisible et visible, a voulu que l'homme l'appelât son Père, adoptant ainsi pour enfants ceux qu'il a faits d'un peu de terre. Si donc vous croyez en Dieu, séparez-vous du démon; si vous voulez suivre Dieu, faites en sorte d'éviter tout ce qui déplaît à Dieu. Réjouissez-vous dans un saint transport de ce que celui qui est votre Dieu est en même temps votre Père; adorez-le, aimez-le, faites sa volonté. N'ayez aucune pensée pour le culte des idoles ou les superstitions païennes parce que Dieu qui est tout-puissant peut accomplir toutes les promesses qu'il vous a faites.

Marie toujours vierge, avant et après l'enfantement. — 2. « Et en Jésus-Christ son fils unique, notre Seigneur. » Si vous ne croyez point et si vous ne proclamez point de toute votre âme et sans aucune hésitation que le même qui est le Fils de Dieu est aussi Jésus-Christ, Fils de l'homme, il ne vous est bon à rien de confesser le Père. Croyez donc en Jésus-Christ Fils unique de Dieu engendré par le Père qui n'a pas été engendré, vie née de la vie, vrai Dieu de vrai Dieu, coéternel et consubstantiel, tout-puissant et égal au Père en toutes choses; et vous mériterez de parvenir aux joies éternelles avec lui-même et avec tous ses saints. « Qui a été conçu de l'Esprit-Saint, est né de la Vierge Marie. » Dès qu'on vous annonce que cette admirable nativité s'est accomplie par l'opération du Saint-Esprit, ne doutez en rien qu'une vierge ait pu concevoir. Pourquoi ne croiriez-vous point que Dieu a pu visiter le sein d'une vierge sans le souiller, quand vous devez croire qu'il a fait l'homme d'un peu de terre? Et ne doutez point que Marie soit demeurée vierge après l'enfantement. Sans doute la parole de l'homme ne saurait expliquer ce mystère que son esprit ne peut concevoir; mais Dieu le Père a voulu que son Fils égal et semblable à lui en toutes choses, prît la nature humaine pour le salut des hommes, afin de faire don de la gloire et de la vie éternelles à tous ceux qui croient en lui et qui font sa volonté. L'homme fait à son image s'était laissé tromper par le démon envieux, et avait été banni du royaume éternel; Dieu a voulu que son Fils unique, en se revêtant de la chair et de la

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Douteux pour les PP. de Louvain, il est apocryphe pour d'autres docteurs. Au début, l'orateur s'adresse à plusieurs, usant de l'appellation : « Mes très-chers Frères, » qui est consacrée dans les Sermons ordinaires; ensuite, il s'adresse à une seule personne indéterminée. Il n'imite pas S. Augustin dans l'explication du Symbole.

et spei communione teneamur. « Remissionem peccatorum. » Oportet enim, ut post remissionem quæ nobis præstatur munere Redemptoris in baptismo, plenæ credulitatis teneamus affectum. « Carnis hujus resurrectionem. » Carnem quam in hac vita sub mortali conditione portamus, resurrecturam esse immortalem, ac rationem reddituram pro animæ consortio credamus. « Vitam æternam. » Absque ulla dubitatione fatemur, nos vitam æternam consecuturos, si hæc quæ vobis exponimus sacramenta fideliter teneatis, ac bonis actibus conservetis.

5. Hunc brevem Sermonem de universo Symbolo vobis debitum reddidi, etc.

SERMO CCXLIII (*a*).

De Symbolo, VII.

Ipse qui Deus, ipse pater noster. — 1. Oportet adtendere, Fratres carissimi, quanta Dei pietas sit erga humanum genus. Omnipotens Deus creator et conditor Angelorum et hominum, omnis creaturæ visibilis et invisibilis, Patrem se voluit vocari ab homine, et pro filiis habere quos fecit ex limo terræ. Si ergo credis Deo, dæmonem relinque ; si Deum sequi volueris, quidquid Deo non placeat devitare procura. Gaude et exsulta, quia unum eumdemque Deum habes et patrem ; ipsum cole, ipsum dilige, ipsius fac voluntatem. Nihil de idolorum cultu vel superstitionibus Paganorum cogites ; quia Deus est omnipotens, qui omnia quæ tibi promittit, potens est reddere.

Mariæ virginitas ante et post partum unde credatur. — 2. « Et in Jesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum. » Nisi enim eumdem Dei Filium, eumdemque Christum filium hominis tota mente absque illa hæsitatione credideris atque confitearis, nec Patrem tibi proderit confiteri. Crede ergo Filium Dei unigenitum ab ingenito Deo Patre, vitam a vita, verum Deum de Deo vero, coæternum et coessentialem, omnipotentem et coæqualem per omnia Patri ; et ad æterna cum eo et cum omnibus sanctis ejus gaudia mereberis pervenire. « Qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria virgine. » Cum Spiritum Sanctum ministratorem tantæ nativitatis audieris, nullatenus dubites virginem potuisse concipere. Cur non credis eum in utero incorruptæ Virginis potuisse figurare, quem credere debes hominem fecisse de limo terræ ? Nec dubites Mariam virginem mansisse post partum, quia qualiter hoc factum sit, non humanus sermo neque sensus potest comprehendere ; quoniam Deus Pater voluit Filium suum coæqualem sibi per omnia in nulloque dissimilem, humanam pro hominibus suscipere carnem ; ut omnibus sibi credentibus ejusque obsequentibus voluntati æternam vitam largiretur et gloriam ; ut hominem ad imaginem Dei factum, et per invidiam deceptum diaboli,

(*a*) Alias de Tempore cxxiii.

nature humaine, l'arrachât au joug de Satan et le rétablît dans le royaume des cieux.

Jésus a souffert pour notre rédemption; sa gloire est l'œuvre de sa puissance. — 3. « Qui a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli. » Lui qui s'était revêtu pour vous d'un corps corruptible, il a daigné, pour votre rédemption et votre salut, souffrir la Passion de la croix dans cette même nature humaine qu'il avait prise. Sa Passion est notre vie, sa mort est notre délivrance. « Le troisième jour est ressuscité d'entre les morts. » Si ces trois jours de sépulture du Seigneur vous troublent, que sa glorieuse résurrection vous raffermisse dans la foi. Tout ce qui tient de la faiblesse en Jésus-Christ était nécessaire pour notre rédemption; tout ce qui tient de la gloire est l'œuvre de sa propre puissance. Il est mort pour nous régénérer; il est ressuscité pour nous ressusciter à la vie éternelle. « Il est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant. » S'il vous paraît grand et généreux que le Fils de Dieu ait souffert la croix pour vous, et admirable qu'il soit monté aux cieux, combien plus devez-vous admirer qu'il soit mort et qu'il ait été enseveli pour vous, puisqu'il descendit des cieux, afin de souffrir pour votre salut les maux qui répugnent à la faiblesse humaine, et de vous conduire avec lui à l'éternelle et céleste gloire. « D'où il viendra juger les vivants et les morts. » Il a été condamné à mort par l'iniquité des impies, et c'est lui qui décernera la gloire aux bons et aux justes, et qui frappera tous les impies d'un juste châtiment.

Croire à la résurrection est nécessaire au salut. — 4. « Et au Saint-Esprit. » De la même manière que vous avez cru en Dieu le Père tout-puissant et en son Fils unique, croyez avec une foi et une vénération égales que le Saint-Esprit est avec eux un seul Dieu, égal et semblable en toutes choses au Père et au Fils. « La sainte Eglise catholique, la communion des saints, la rémission des péchés. » Quiconque, dans l'Eglise, aura été régénéré par l'eau et l'Esprit-Saint, recevra le pardon éternel de tous ses péchés; hors de l'Eglise, il n'y a que des injustes et des impies, tous réservés aux éternels supplices. « La résurrection de la chair et la vie éternelle. » Ce que vous avez vu s'accomplir dans la glorieuse résurrection de Jésus-Christ, s'accomplira de même en vous au jour du jugement dernier, en sorte que la résurrection de la chair vous rétablira pour toujours tel que vous êtes. Si vous ne croyez point que vous devez être ainsi rétabli après la mort, vous ne sauriez parvenir à la récompense de la vie éternelle ; si vous le croyez, vous entrerez dans les joies sans fin, par Jésus-Christ notre Seigneur, qui vit et règne, avec le Père et le Saint-Esprit, maintenant et toujours, et dans l'éternité de tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXLIV.

Sur la foi du Symbole et sur les bonnes mœurs (1).

La bienheureuse Vierge Marie toujours exempte de la tache du péché. — 1. Je vous prie, mes très-chers Frères, d'écouter cet avis : quiconque veut être sauvé doit

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Douteux comme les autres pour les PP. de Louvain, il a été complétement rejeté par d'autres docteurs. Au reste, on y reconnaît S. Césaire et non S. Augustin.

atque a regno expulsum æterno, per unicum Filium suum carnem assumendo et humanam naturam suscipiendo erueret a diabolo, et regno restitueret æterno.

Quidquid infirmitatis in Christo, propter nos; quidquid gloriæ est propriæ potestatis. — 3. « Qui passus est sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus, et sepultus. » Qui propter te humanæ carnis accepit corruptionem, ipse pro tua redemptione et salute in humanitate quam accepit, crucis pertulit passionem ; quia passio illius nostra est vita, mors illius est liberatio nostra. « Tertia die resurrexit a mortuis. » Si te triduana Domini sepultura conturbat, resurrectio gloriosa confirmet. Quidquid enim infirmitatis audis in Christo, nostræ hoc necessitatis, nostræ redemptionis est causa; quidquid gloriæ, ejus est propriæ potestatis. Qui ideo mortuus est, ut nos reviviisceret; ideo resurrexit, ut nos ad vitam resuscitaret æternam. « Adscendit ad cælum, sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis. » Si tibi magnum et pretiosum videtur, quod pro te Filius Dei pependit in cruce, illudque sublime quod adscendit in cælum, illud te multo magis stupere oportet, quod pro te mortuus est et sepultus ; quia ad hoc descendit, ut ea quæ humanæ displicent infirmitati pro tua salute sufferret, et te ad æternam et ad cælestem gloriam secum perduceret. « Inde venturus est judicare vivos et mortuos. » Ipse qui ab iniquis et impiis judicatus est ad mortem, ipse omnes bonos et justos judicaturus est ad gloriam, omnesque impios detrusurus ad pœnam.

Resurrectionis fides ad salutem necessaria. — 4. « Et in Spiritum Sanctum. » Sicut credidisti Deum Patrem omnipotentem, et Filium ejus unigenitum, pari fide et veneratione crede Spiritum Sanctum unum Deum esse, Patri Filioque coæqualem in omnibus, in nulloque dissimilem. « Sanctam Ecclesiam catholicam, sanctorum communionem, remissionem peccatorum. » In qua omnis qui renatus fuerit ex aqua et Spiritu Sancto, æternam omnium percipiet indulgentiam peccatorum, extra quam omnes iniqui et impii ad supplicia deputantur æterna. « Carnis resurrectionem et vitam æternam. » Quod in Christi gloriosa resurrectione audisti completum, hoc in te omnino in futuro judicio crede esse complendum; ut carnis tuæ resurrectio te reparet in æternum. Nisi enim credideris, reparandum te esse post mortem, ad præmium vitæ æternæ pervenire non poteris ; si autem credideris, æternis gaudiis insereris; per Christum Dominum nostrum viventem et regnantem cum Patre et Spiritu Sancto nunc et semper, et in omnes æternitates sæculorum sæculi. Amen.

SERMO CCXLIV (*a*).

De Symboli fide et bonis moribus.

B. Virgo absque macula peccati perduravit. — 1. Rogo et admoneo vos, Fratres carissimi, ut quidcumque vult salvus esse, fidem rectam ac catholicam discat, firmiter

(*a*) Alias de Tempore, cxcv.

s'instruire de la vraie foi, de la foi catholique, y demeurer inébranlable, et la conserver intacte. Il importe donc de rappeler à chacun qu'il doit croire au Père, qu'il doit croire au Fils, qu'il doit croire au Saint-Esprit. Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit ne sont point cependant trois dieux, mais un seul et même Dieu. Tel est le Père, tel est aussi le Fils et tel est pareillement le Saint-Esprit. Toutefois, tout fidèle doit croire que le Fils est égal au Père selon la nature divine, mais qu'il lui est inférieur selon la nature humaine qu'il a prise semblable à la nôtre, et que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Croyez donc, mes très-chers Frères, en Dieu le Père tout-puissant, et croyez pareillement en Jésus-Christ son Fils unique, notre Seigneur. Croyez qu'il a été conçu du Saint-Esprit, et qu'il est né de la Vierge Marie, qui fut toujours vierge, avant et après l'enfantement, et demeura toujours exempte de la contagion et de la souillure du péché. Croyez qu'il a souffert sous Ponce Pilate pour nos péchés, croyez qu'il a été crucifié, croyez qu'il est mort et a été enseveli, croyez qu'il est descendu aux enfers, qu'il y a enchaîné le démon, qu'il a délivré les âmes des saints que celui-ci retenait sous sa garde, et qu'il les a conduites avec lui dans la céleste patrie. Croyez que le troisième jour il est ressuscité d'entre les morts, nous laissant ainsi un exemple de la résurrection future. Croyez qu'il est monté aux cieux revêtu de la chair qu'il avait prise semblable à la nôtre. Croyez qu'il est assis à la droite du Père; croyez qu'il doit venir juger les vivants et les morts. Croyez au Saint-Esprit; croyez la sainte Eglise catholique, croyez la communion des saints, croyez la résurrection de la chair, croyez la rémission des péchés, croyez enfin la vie éternelle.

Humilité hypocrite de plusieurs. Ce que Jésus-Christ a fait pour nous. — 2. Quiconque veut être disciple de Jésus-Christ doit observer ses commandements et apprendre l'humilité, comme il le prescrit lui-même : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. » (*Matth.*, XI, 29.) Qu'il prie Dieu du fond du cœur ; beaucoup d'hommes paraissent humbles au dehors, et sont intérieurement gonflés des vapeurs de l'orgueil. Le Christ s'est humilié pour nous jusqu'à prendre la nature d'esclave et à se faire obéissant à son Père jusqu'à la mort, et la mort de la croix. Pour nous, mes Frères, pour effacer nos péchés, il a pris la nature humaine, il est né de la Vierge, il a été couché dans la crèche, il a été recouvert de langes, il a été réprouvé par les Juifs, persécuté par eux, pris et flagellé, souillé de crachats, couronné d'épines, percé de clous, blessé par la lance, suspendu à la croix, abreuvé de fiel et de vinaigre, et mis au nombre des scélérats. Toutes ces souffrances, mes très-chers Frères, il les endura pour nous délivrer des abîmes de l'enfer. Ainsi, mes très-chers Frères, si le Seigneur a souffert tant de maux et de si grands maux pour nous, il nous faut, pour parvenir à lui, marcher sur ses traces et imiter les exemples des Saints. Le Seigneur dit dans l'Evangile : « Si quelqu'un veut venir à moi, qu'il se renonce soi-même et qu'il porte sa croix tous les jours et me suive ; » (*Luc.*, IX, 23.) et ailleurs : « Allez, vendez ce que vous possédez et donnez-le aux pauvres, puis venez, et suivez-moi. » (*Matth.*, XIX, 21.) Les saints Martyrs, mes très-chers Frères, ont suivi les traces de Jésus-Christ; ils ont bu le calice de la Passion, qu'il avait bu lui-même. L'apôtre saint Pierre a été crucifié pour le nom de Jésus-Christ, Paul a été décapité, Etienne lapidé ; et combien d'autres ont souffert pour son nom !

teneat, inviolatamque conservet. Ita ergo oportet unicuique observare, ut credat Patrem, credat Filium, credat Spiritum Sanctum. Deus Pater, Deus Filius, Deus et Spiritus Sanctus; sed tamen non tres dii, sed unus Deus. Qualis Pater, talis Filius, talis et Spiritus Sanctus. Attamen credat unusquisque fidelis, quod Filius æqualis est Patri secundum divinitatem, et minor est Patre secundum humanitatem carnis, quam de nostro assumpsit; Spiritus vero Sanctus ab utroque procedens. Credite ergo, Carissimi, in Deum Patrem omnipotentem, credite et in Jesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum. Credite eum conceptum esse de Spiritu Sancto, et natum ex Maria virgine, quæ virgo ante partum, et virgo post partum semper fuit, et absque contagione vel macula peccati perduravit. Credite eum pro nostris peccatis passum sub Pontio Pilato, credite crucifixum, credite mortuum et sepultum, credite eum ad inferna descendisse, diabolum obligasse, et animas sanctorum, quæ sub custodia detinebantur, liberasse, secumque ad cælestem patriam perduxisse. Credite eum tertia die a mortuis resurrexisse, et nobis exemplum resurrectionis ostendisse. Credite eum in cælis cum carne, quam de nostro assumpsit, adscendisse. Credite quod in dextera sedet Patris ; credite quod venturus sit judicare vivos et mortuos. Credite in Spiritum Sanctum, credite sanctam Ecclesiam catholicam, credite Sanctorum communionem, credite carnis resurrectionem, credite remissionem peccatorum, credite et vitam æternam.

Humilitas multorum est fucata. Quid Christus pro nobis egit. — 2. Igitur si quis vult discipulus Christi esse, mandata sua custodiat, humilitatem discat, ut ipse ait: « Discite a me, quia mitis sum, et humilis corde. » (*Matth.*, XI, 29.) Deum corde roget ; quia multi sunt qui foris videntur se humiliare, intus autem pleni sunt tumore superbiæ. Christus pro nobis humiliavit se, formam servi accepit, obediens Patri usque ad mortem, mortem autem crucis. Pro nobis, Fratres, ut peccata nostra deleret, carnem humanam assumpsit, natus est ex Virgine, positus in præsepio, pannis involutus, a Judæis reprobatus, ab ipsis persecutus, comprehensus, et flagellatus, sputis sordidatus, spinis coronatus, clavis transfixus, lancea perforatus, cruci appensus, aceto cum felle potatus, et inter iniquos reputatus. Et hæc omnia, Fratres carissimi, sustinuit, ut nos de faucibus inferni liberaret. Ergo, Fratres carissimi, dum tanta et talia Dominus pro nobis sustinuit, si ad eum volumus pervenire, vestigia ejus debemus sequi, et exempla sanctorum imitari. Dominus in Evangelio dicit: « Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me ; » (*Lucæ*, IX, 23.) et alibi dicit : « Vade, vende omnia quæ habes, et da pauperibus, et veni, sequere me. » (*Matth.*, XIX, 21.) Sancti Martyres, Fratres carissimi, Christi vestigia secuti sunt, et calicem passionis, quem ipse bibit, biberunt. Petrus apostolus pro nomine Christi crucifixus est, Paulus decollatus, Stephanus lapidatus, et reliqui quam plures pro nomine ipsius sic passi sunt

Que devons-nous faire à notre tour. — 3. Ainsi, mes Frères, crucifiez et mortifiez vos membres qui sont sur la terre afin d'être agréables à Celui qui vous a créés. Que l'orgueilleux devienne humble ; l'incrédule, fidèle ; le libertin, chaste ; l'homme rapace, serviable ; l'intempérant, sobre ; le paresseux, vigilant ; l'avare, généreux ; le fourbe, loyal ; le détracteur ou l'envieux, pur et bienveillant. Que celui qui montrait peu d'empressement à fréquenter les églises, les visite maintenant avec assiduité. Que chacun se rachète par l'abondance de ses aumônes ; parce que « comme l'eau éteint le feu, ainsi l'aumône éteint le péché. » (*Eccles.*, III, 33.) Réservez pour les les églises et pour les pauvres le dixième des fruits que vous recueillez tous les ans. Aimez le jeûne, fuyez les excès du manger et du boire. Nourrissez ceux qui ont faim, donnez à boire à ceux qui ont soif, vêtez ceux qui sont nus, visitez les prisonniers et les malades. Recueillez les voyageurs dans votre maison, lavez leurs pieds, essuyez leur sueur, donnez-leur le baiser de paix et préparez leur couche. Que nul ne commette l'homicide, ni le vol, ni l'adultère, ni le parjure, ni le faux témoignage. Honorez vos pères et vos mères, afin de vivre longuement. Aimez Dieu plus que vous-mêmes, aimez votre prochain comme vous-mêmes. Si quelqu'un est tombé dans le péché, qu'il s'amende promptement, qu'il se confesse de ses fautes, qu'il en fasse une pénitence sincère, et ses péchés lui seront remis. Si vous suivez ces exhortations, mes Frères, vous mériterez la rémission des péchés et vous obtiendrez la vie éternelle, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXLV.

Sur le msytère de la Trinité et de l'Incarnation, I (1).

La Trinité est un seul Dieu en trois personnes. — 1. L'Ecriture nous apprend que Moyse donnant ses instructions au peuple de Dieu, lui dit : « Le Seigneur ton Dieu est le seul et unique Dieu. » (*Deut.*, VI, 4.) Dieu ne peut être plus grand ni plus petit qu'il n'est ; il ne peut être mesuré, selon cette parole du prophète David : « Le Seigneur notre Dieu est grand, et sa puissance est grande, et sa sagesse est incommensurable. » (*Psalm.* CXLVI, 5.) Vous connaissez parfaitement ces choses, mes très-chers Frères, vous dont les cœurs sont fermement attachés à la vérité catholique ; écoutez néanmoins ce que je me propose, avec l'aide de Dieu, de vous exposer en peu de mots. Le seul et unique Dieu est Père, le seul et unique Dieu est Fils, le seul et unique Dieu est Saint-Esprit ; ce ne sont point trois Dieux, mais un seul et même Dieu ; trois personnes dans les termes, ils sont un seul Dieu dans la même nature divine.

Au seul Jésus-Christ appartient la chair de Dieu fait

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Douteux pour les PP. de Louvain, il est apocryphe pour d'autres docteurs. Dans le MS. de Corbie, il commence en ces termes : « Notre Seigneur nous exhorte à la fois et nous avertit en ces termes : Ecoute, Israël, le Seigneur ton Dieu est seul Dieu. Un tel Dieu ne peut être ni apprécié, ni diminué, ni mesuré, selon cette parole du prophète David : Le Seigneur est grand, etc. » C'est, du reste, un Sermon beaucoup plus étendu. Après les mots : « Il associa par l'intermédiaire de la Croix, » suit, dans le même style, une discussion contre ceux « qui disent qu'il ne peut se faire que Jésus-Christ soit né de la Sainte Vierge, affirmant, etc., » l'orateur prend ensuite à partie ceux « qui prétendent que Marie aurait eu des enfants de Joseph après la naissance de Jésus. » Là, il dit entre autres choses : « Marie, ô hérétique, put être mère, mais ne put être femme, » ce qui ne concorde pas avec la doctrine de S. Augustin, disant avec l'Apôtre : « Dieu a envoyé son Fils fait d'une femme. » (*Gal.*, IV, 4.) Nous passons sous silence d'autres passages de ce Sermon étrangers au génie de S. Augustin.

Quid vicissim agere debemus. — 3. Ergo, Fratres, crucifigite et mortificate membra vestra quæ sunt super terram ; ut possitis placere illi qui vos creavit. Qui fuit superbus, sit humilis ; qui fuit incredulus, sit fidelis ; qui fuit luxuriosus, sit castus ; qui fuit latro, sit idoneus ; qui fuit ebriosus, sit sobrius ; qui fuit somnolentus, sit vigil ; qui fuit avarus, sit largus ; qui fuit bilinguis, sit boniloquus ; qui fuit detractor aut invidiosus, sit purus et benignus ; qui aliquando ad ecclesiam tarde veniebat, modo frequentius ad eam currat. Eleemosynarum copia unusquisque se redimat ; quia « sicut aqua exstinguit ignem, ita eleemosyna peccatum. » (*Eccli.*, III, 33.) Decimas annis singulis de omni fructu quod colligitis Ecclesiis et pauperibus erogate. Jejunium amate, voracitatem et crapulam vini devitate. Esurientes pascite, sitientes potate, nudos vestite, et qui positi sunt in carcere requirite. Infirmos visitate, hospites in domos vestras colligite, et pedes eorum lavate. linteo extergite, ore exosculamini, et lecta ipsorum præparate. Nullus homicidium faciat, non furtum, non adulterium, non perjurium, non falsum testimonium dicat. Honoret patrem et matrem, ut sit longævus super terram. Diligat Deum plus quam se, amet proximum sicut semetipsum. Quicumque, de his supradictis commisit, cito emendet, confessionem donet, veram pœnitentiam agat, et remittentur ei peccata sua. Si hæc quæ suggessi, Fratres, implere volueritis, remissionem peccatorum promerebimini, et vitam æternam consequemini ; præstante Domino nostro Jesu Christo, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCXLV (*a*).

***De mysterio Trinitatis et Incarnationis*, I.**

Tres personæ Trinitatis unum sunt. — 1. Legimus sanctum Moysen populo Dei præcepta dantem, ubi dixit : « Audi Israel, Dominus Deus tuus, Deus unus est. » (***Deut.***, VI, 4.) Non potest esse major, non potest esse minor, non potest numerari, dicente David propheta : « Magnus Dominus noster, et magna virtus ejus, et sapientiæ ejus non est numerus. » (*Psal.* CXLVI, 5.) Optime nostis ista, Fratres carissimi, qui corde fortiter tenetis catholicam veritatem ; audite tamen breviter quod, adjuvante Domino, proposui explanandum. Deus unus est Pater, Deus unus est Filius, Deus unus est Spiritus Sanctus ; non tres dii, sed unus est Deus ; tres in vocabulis, unus in deitate substantiæ.

Ad solum tamen Christum pertinet caro. Illustratur exemplis, animæ, solis, et citharæ. — 2. Sed dicit mihi hæreticus : Ergo si unum sunt, omnes sunt incarnati. Non.

(*a*) Alias de Tempore, III.

homme. Explications tirées de l'âme, du soleil, de la lyre. — 2. Mais s'ils sont un même Dieu, dit un hérétique, ils se sont incarnés tous les trois. Nullement. Le seul Jésus-Christ s'est revêtu de la nature humaine. Ne savons-nous pas que l'âme est une chose, et la raison une autre? et cependant la raison est dans l'âme, et l'âme est une. Mais l'âme fait une chose, et la raison fait autre chose : l'âme vit, la raison conçoit l'absolu ; la vie est le propre de l'âme, la sagesse est le propre de la raison. Quoiqu'ils soient un seul être, l'âme seule est le réservoir de la vie, la raison seule celui de la sagesse ; et pourtant il n'y a pas d'âme sans raison, ni de raison sans âme. De même, quoique le Père et le Fils soient un seul, quoique le Père et le Fils soient le même Dieu, Jésus-Christ seul s'est revêtu de la chair ; tout comme la raison seule se revêt de la sagesse, sans se séparer de l'âme. Voici un autre exemple : La chaleur et la lumière sont dans un même rayon de soleil ; mais la chaleur dessèche, la lumière éclaire ; la fonction de la chaleur est tout autre que celle de la lumière. Et quoique la chaleur et la lumière soient inséparables l'une de l'autre, la lumière est la source de la clarté, non de l'incandescence ; la chaleur produit l'incandescence, non la clarté. Réunies elles forment un rayon ; distinctes, elles font autre chose ; et cependant elles ne se séparent pas tour à tour. C'est ainsi que le Fils s'est revêtu de la chair, sans abandonner le Père, sans se séparer du Père. Le Fils, dis-je, se revêtit de la chair personnellement, et néanmoins le Dieu Père et Saint-Esprit n'a pas quitté sa nature divine. Egalité de nature divine et possession de la chair par le Fils seul, mais sans que la divinité du Père ou du Saint-Esprit se soit jamais séparée du Fils. Puisque Dieu est un, puisqu'il y a unité de divinité, le Père et l'Esprit-Saint ont certainement rempli la chair de Jésus-Christ, mais de leur majesté, et sans la prendre eux-mêmes. Faut-il vous prouver que le Père était avec lui? « Je ne suis pas seul, » dit le Seigneur Jésus-Christ ; « mais mon Père est avec moi. » (*Johan.*, XVI, 32.) Et pour vous assurer que le Saint-Esprit était également avec lui, l'Evangéliste rapporte que « Jésus s'en revint du Jourdain plein de l'Esprit-Saint. » (*Luc.*, IV, 1.) Voilà comment Jésus-Christ seul se revêtit de la chair, sans que le Père et le Saint-Esprit fussent séparés de lui quant à la nature divine. Si le Père remplit le ciel et la terre, le Saint-Esprit les remplit aussi ; ils ne pouvaient pas ne pas être dans le corps de Jésus-Christ, quand ils étaient toujours un même Dieu avec lui. Prenez encore l'exemple d'une lyre. Afin que le musicien produise la mélodie par des sons harmonieux, trois choses paraissent également nécessaires, l'art, la main et la corde ; et vous n'entendez néanmoins qu'un son. L'art inspire, la main touche, la corde résonne. Les trois opèrent également ; mais la corde seule rend le son que vous entendez ; ni l'art, ni la main ne rendent ce son, quoiqu'ils y contribuent également avec la corde. Ainsi le Père et le Fils ne s'étaient pas revêtus de la chair, et cependant ils agissaient avec lui. La corde seule rend le son ; Jésus-Christ seul se revêtit de la chair. L'opération résulte des trois ; mais comme la reddition du son appartient à la corde seule, ainsi l'incarnation appartient à Jésus-Christ seul.

Conception de la Vierge prouvée contre les Juifs. — 3. Il est contre nature, disent les Juifs, qu'une vierge ait pu enfanter ; et l'exécrable Manès : Si Jésus était chair, sa mère n'a pu rester vierge, et si une vierge l'a enfanté, il ne fut qu'un fantôme. Il faut répondre aux uns et à l'autre. Je puise dans l'histoire de l'ancien Tes-

Ad solum Christum pertinet caro. Nempe aliud est anima, aliud est ratio ; et tamen in anima est ratio, et una est anima. Sed aliud anima agit, aliud ratio ; anima vivit, ratio sapit ; et ad animam pertinet vita, et ad rationem pertinet sapientia. Et cum unum sint, anima sola suscipit vitam, ratio sola suscipit sapientiam ; et tamen nec anima sine ratione, nec ratio sine anima. Sic et Pater et Filius, licet unum sint et unus Deus sit, ad Christum solum pertinet caro ; sicut ad solam rationem pertinet sapientia, licet non recedat ab anima. Ecce iterum aliud. In sole calor et splendor in uno radio sunt ; sed calor exsiccat, splendor illuminat ; aliud suscipit calor, aliud splendor. Et licet calor et splendor ab invicem non queant separari, suscipit splendor illuminationem, non fervorem ; suscipit calor fervorem, non illuminationem. Aliud simul, aliud singulares agunt ; et tamen ab invicem non separantur. Sic et Filius suscepit carnem ; et non deseruit Patrem, nec se divisit a Patre. Suscepit, inquam, Filius carnem in proprietate ; sed tamen et Pater et Spiritus Sanctus non defuit majestate. In divinitate æqualitas, in carne sola Filii proprietas ; non autem ab eo Patris aut Spiritus Sancti recessit aliquando divinitas. Cum ergo una sit deitas, una sit divinitas, implevit quidem carnem Christi et Pater et Spiritus Sanctus ; sed majestate, non susceptione. Vis scire quia cum eo fuit et Pater? « Non sum, » inquit Dominus Christus, « solus ; sed Pater mecum est. » (*Johan.*, XVI, 32.) Audi et de Spiritu Sancto, quia cum eo erat ; Evangelista refert, quia « Jesus plenus Spiritu Sancto regressus est ab Jordane. » (*Lucæ*, IV, 1.) Ecce quomodo solus Jesus Christus suscepit carnem ; et tamen et Pater et Spiritus Sanctus non defuit majestate. Si cælum et terram implet Pater, implet et Spiritus Sanctus ; carnem Christi deserere non potuerunt, quando in divinitatis unitate manserunt. Adhuc citharam respice. Ut musicum melos sonis dulcibus reddat, tria pariter adesse videntur, ars, manus et chorda ; et tamen unus sonus auditur, ars dictat, manus tangit, resonat chorda. Tria pariter operantur ; sed sola chorda personat quod auditur ; nec ars nec manus sonum reddunt, sed ea cum chorda pariter operantur. Sic nec Pater nec Spiritus Sanctus susceperunt carnem ; et tamen cum Filio pariter operantur. Sonum sola chorda excutit ; carnem solus Christus suscepit. Operatio in tribus constat ; sed quomodo ad solam pertinet chordam soni redditio, sic pertinet ad solum Christum carnis humanæ susceptio.

Judæus evincitur Virginem potuisse parere. — E contra Judæus : Contra naturam, inquit, parere virgo non potuit ; et detestandus Manichæus : Si caro erat, virgo esse non potuit ; si virgo peperit, phantasma fuit. Utrisque respondendum est. Profero de historia veteris Testa-

tament un exemple incontestable pour un Juif, et qui s'est si manifestement vérifié pour nous en Jésus-Christ. Le Seigneur ordonne à Moyse de prendre douze verges portant chacune le nom du chef d'une des douze tribus. On apporte les douze verges, dont l'une portait écrit le nom d'Aaron; elles sont placées par Moyse dans le tabernacle devant l'arche. Le lendemain on trouva que la verge d'Aaron avait poussé soudain des fleurs et des feuilles, et qu'elle avait produit des amandes. Nous aimons, nos chers Frères, à opposer avec vous à la perfidie des Juifs ce miracle qui est une figure évidente du mystère de l'incarnation. Voilà que la verge produit ce qu'elle n'a jamais porté, et qu'elle le produit sans racines plantées en terre, sans la moindre culture, sans aucune sève, sans aucune semence fécondante; et quoique toutes les lois de la nature fussent violées, la verge n'en produisit pas moins des fleurs, des feuilles et des fruits qui ne lui étaient fournis évidemment ni par une semence, ni par des racines. Ainsi une verge a pu contre nature produire des amandes ; et vous voulez que la Vierge n'ait pu enfanter le Fils de Dieu contrairement aux lois de la nature? Que le Juif incrédule m'explique comment ce rejeton de bois mort a donné des feuilles, des fleurs et des fruits; et je lui dirai comment une vierge a pu concevoir et enfanter. Mais assurément il ne pourra expliquer ni la fructification de la verge, ni l'enfantement de la Vierge. Qu'il vienne à l'Eglise, et ses doutes seront éclaircis ; il reconnaîtra où est la véritable succession des phénomènes naturels. La Vierge remplit les délais de la conception, tandis que la verge n'avait pas eu le temps de germer. (La Vierge eut le temps nécessaire pour concevoir, tandis que la verge produisit en un jour ce que la nature ne lui avait pas donné.) L'une enfanta après neuf mois révolus; la verge produisit en un jour ce que la nature n'avait pu lui donner. La nature, disent les Juifs, ne souffre pas qu'une vierge enfante. Dieu qui, d'après le livre des Nombres, fit parler une ânesse, contrairement à toutes les lois de la nature, a voulu que, par un mystère inconcevable, Jésus-Christ naquît d'une vierge.

Contre Manès. — 4. Que le fourbe Manichéen entende un autre emblême. Le rayon de soleil pénètre le vitrail, et traverse ce corps solide sans y laisser aucune trace de son passage; et vous le voyez tel en dedans qu'il est au dehors. C'est pourquoi, mes Frères, quand il pénètre le vitrail, il ne lui fait pas violence, et quand il en sort, il ne l'a pas altéré; ni par l'entrée, ni par la sortie du rayon, le vitrail n'a rien perdu de ses qualités propres. Ce rayon ne le brise donc point. Et vous voudriez que la pureté de la Vierge ait été ternie par l'entrée ou la sortie de Dieu? Mais pourquoi m'arrêter si longtemps à ces considérations?

La verge d'Aaron, figure de la Vierge Marie. L'amande de la verge, figure du Sauveur. — 5. Que le Chrétien comprenne ce que le Juif où le Manichéen ne veulent pas comprendre, et pendant que ceux-ci succombent dans leur endurcissement, qu'il progresse vers le salut par la foi. Cette verge d'Aaron, dont je parlais, était la figure de la Vierge Marie, qui a conçu et mis au monde pour nous le vrai prêtre Jésus-Christ, que David célèbre en ces termes : « Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech; » (*Psalm.* CIX, 4.) après qu'il vient de dire : « Le Seigneur fera sortir de Sion la verge de votre puissance. » (*Ibid.*, 2.) Et le prophète Isaïe désigne plus clairement encore la Vierge Marie en ces termes : « Une verge sortira de la racine de Jessé, et sa racine lui fera produire une fleur, et

menti necessarium exemplum contra Judæum, quod modo sonuit in auribus nostris manifestissimam veritatem. Dominus Moysi sancto præcepit, de singulis tribubus virgas afferri. Allatæ sunt duodecim virgæ, inter quas etiam una erat quæ Aaron fuerat sacerdotis; positæ sunt a sancto Moyse in tabernaculo testimonii. Virga autem Aaron post alterum diem invenitur subito produxisse flores et frondes, et peperisse nuces. Delectat hoc mysterium cum Caritate Vestra contra perfidiam Judaicam commiscere, ubi maxime figura intervenit sacramenti. Virga ecce protulit quod ante non habuit, non radicata plantatione, non defossa sarculo, non animata succo, non fecundata seminario; et tamen cum illic deessent universa jura naturæ, protulit virga quod nec semine suggeri potuit, nec radice. Virga ergo potuit contra naturam nuces educere ; Virgo non potuit contra naturæ jura Dei Filium generare? Dicat igitur mihi Judæus incredulus, quemadmodum arida virga floruit et fronduit et nuces protulit; et ego dicam illi quemadmodum virgo conceperit et pepererit. Sed profecto Judæus nec conceptum poterit virgæ explicare, nec virginis partum. Veniat ad ecclesiam, exponatur illi; ut agnoscat verum ordinem officii naturalis. Virgo peregit tempora pariendi; virga autem non habuit tempora germinandi. (Virgo habuit tempora pariendi; virga autem alio die quod natura non habuit protulit.) Illa enim decursis novem mensibus peperit; virga alia die quod natura non habuit germinavit. Virginem, dicit Judæus, parere natura non patitur. Deus enim qui in Numeris mirabile signum ostendit contra naturam, ut asina loqueretur, ipse mirabilius facere voluit, ut Christus de virgine nasceretur.

Virginis partus contra Manichæum similitudine monstratur. — 4. Audiat et versutus ille Manichæus aliud sacramentum. Solis radius specular penetrat, et soliditatem ejus insensibili subtilitate pertrajicit; et talis videtur intrinsecus, qualis exstat extrinsecus. Itaque, Fratres, nec cum ingreditur violat, nec cum egreditur dissipat; quia ad ingressum ejus specular integrum perseverat. Specular ergo non rumpit radius solis ; integritatem Virginis ingressus aut egressus vitiare potuit deitatis? Sed quid ulterius immoror ?

Virga Aaron Deiparam figuravit, et nuces ex ea ortæ, Salvatorem nostrum. — 5. Audiat Christianus quod non vult audire Judæus aut Manichæus; ut hic proficiat in fide redemptus, ille aut ille deficiat induratus. Virga illa, unde agebamus, Aaron virgo Maria fuit, quæ nobis Christum verum sacerdotem concepit et peperit, de quo modo David cecinit : « Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech; » (*Psal.* CIX, 4.) superiori namque versu jam dixerat : « Virgam virtutis tuæ emittet Dominus ex Sion. » (*Ibid.*, 2.) Et Isaias propheta

l'Esprit du Seigneur, l'Esprit de sagesse et d'intelligence se reposera sur elle. » (*Isai.*, XI, 1.) La noix que produisit la verge est l'image du corps de notre Seigneur. La noix, en effet, réunit en son ensemble une triple union de substance, la peau, la coque, et le cerneau. La peau de la noix figure la chair du corps, la coque figure les os, et le cerneau figure l'âme qui est intérieure. Comme la peau de la noix est amère, la chair du Sauveur eut l'amertume de la Passion. Le cerneau représente la douceur intérieure de sa nature divine qui donne aux hommes le pain du salut et leur apporte la lumière. La coque figure le bois de la croix qui ne sépara point le corps de la divinité de Jésus, mais unit les choses terrestres aux choses du ciel par sa médiation, selon cette parole de l'Apôtre : « Il rétablit la paix entre le ciel et la terre par le sang qu'il répandit sur la croix, » (*Coloss.*, I, 20,) lui qui, étant Dieu, vit et règne en l'unité du Père et du Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXLVI.

Sur le mystère de l'Incarnation et de la Trinité, II (1).

Objection des Ariens. Réponse. Deux natures en Jésus-Christ, unies, mais non confondues. — 1. Vous connaissez, mes Frères, les paroles de notre Seigneur à ses disciples : « Que votre cœur ne se trouble point, » etc... Qui pourrait aimer assez peu Jésus-Christ, pour ne point se réjouir de voir sa propre nature devenue immortelle en Jésus-Christ, et ne pas espérer qu'il aura lui-même ce don de l'immortalité par Jésus-Christ? Les Ariens, affirmant que le Fils de Dieu n'est qu'une créature, nous font cette objection : Comment se fait-il que Salomon pense comme nous de la personne de Jésus-Christ, puisqu'il dit : « Le Seigneur m'a créé au commencement de ses voies parmi ses œuvres, il m'a établi avant le siècle, avant de faire la terre au commencement, avant que les sources des eaux aient jailli, avant qu'aient été affermies les montagnes; il m'a engendré avant toutes les collines? » (*Prov.*, VIII, 12.) Nous leur répondons. Un grand nombre de savants docteurs affirment que ces paroles s'appliquent à la personne morale de cette sagesse que Salomon avait reçue pour juger et gouverner le peuple. Mais puisque les Ariens s'obstinent à prétendre contre nous qu'elles s'appliquent à la personne de Jésus-Christ, nous y consentons sans difficulté; forts du secours de la vérité même, nous les suivrons partout où il leur plaira de nous conduire. Et d'abord, nous l'avons déjà dit, quoique nous croyions une seule personne en Jésus-Christ, nous y distinguons cependant deux substances, c'est-à-dire deux natures, la nature divine et la nature humaine, celle qui prend et celle qui est prise, celle du créateur et celle de la créature; en outre, ces deux substances ne sont point confondues, mais unies, inséparables dans une seule et même personne, et demeurant toujours en sa possession. C'est pourquoi, à chaque substance il faut toujours rapporter les qualités et les effets qui lui sont propres : les souffrances à l'humanité qui a été créée; les signes et les miracles à la divinité qui a créé. Ces deux natures sont en effet

(1) La première partie est le Traité LXXVIII de S. Augustin sur l'Evangile de S. Jean. La dernière, à partir de ces mots : « Les Ariens nous font cette objection, etc., » est d'un auteur incertain.

apertius Mariam sanctam designat, dicens : « Exiet virga de radice Jesse, et flos de radice ejus adscendet, et requiescet super eum spiritus Domini, spiritus sapientiæ et intellectus. » (*Isaiæ*, XI, 1.) Quod ergo hæc virga nuces produxit, imago Dominici corporis fuit. Nux enim trinam habet in suo corpore substantiæ unionem, corium, testam et nucleum. In corio caro, in testa ossa, in nucleo interior anima comparatur. In corio nucis carnem significat Salvatoris, quæ habuit in se asperitatem vel amaritudinem passionis. In nucleo interiorem declarat dulcedinem deitatis, quæ tribuit pastum, et luminis subministrat officium. In testa, lignum interserens crucis, quod non discrevit id quod foris et intus fuit, sed quæ terrena et cælestia fuerunt mediatoris ligni interpositione sociavit, dicente beato Apostolo : « Quia ipse per sanguinem crucis suæ pacificavit omnia quæ in cælis sunt, et quæ in terris; » (*Coloss.*, I, 20.) qui vivit cum Patre in unitate Spiritus sancti Deus in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCXLVI (*a*).

De mysterio Trinitatis et Incarnationis, II.

Objiciunt Ariani de Sapientia dictum. Respondetur : Duas in Christo naturas, unitas quidem, sed non confusas. — 1. Accepimus, Fratres, verba Domini dicentis ad discipulos suos : « Non turbetur cor vestrum, » etc. Quis non sic diligat Christum, ut et suam naturam jam immortalem gratuletur in Christo, atque id se speret futurum esse per Christum? Objiciunt nobis Ariani, creaturam Dei Filium asserentes : Quid est quod Salomon ad hoc ex persona Christi consentit et dicit : « Dominus creavit me in principio viarum suarum in opera sua, ante sæculum fundavit me initio priusquam terram faceret, priusquam prodirent fontes aquarum, priusquam montes stabilirentur; ante omnes autem colles genuit me? » (*Prov.*, VIII, 12.) Adversus quos ita respondemus : Multi quidem doctissimi viri, hoc ex persona illius sapientiæ dictum asserunt, quam Salomon ad judicandum regendumque populum acceperat. Sed quia vos animo pertinaci hoc a nobis ex Christi persona dictum exigitis, non reluctamur, neque renitimur; sed ipsius veritatis auxilio roborati, ubicumque duxeritis sequimur. Primo quidem, ut superius diximus, licet unam personam in Christo credamus, duas tamen substantias, id est, naturas esse fatemur, divinitatis scilicet et humanitatis, assumptricis et assumptæ, creatricis et creatæ; quæ tamen substantiæ non sunt confusæ, sed unitæ, atque in una eademque persona inseparabiles, et in sua semper proprietate manentes. Quapropter unicuique substantiæ propria utique aptanda sunt, id est, infirmitates humanitati, quæ creata est; signa vero vel mirabilia divinitati, quæ creavit. In tantum enim hæ duæ naturæ sibimet unitæ sunt atque conjunctæ; ut idem atque idem Christus Deus et homo aliquando res aut agat

(*a*) Olim de verbis Domini, LVIII, et post in Appendice, VIII.

simplement unies et jointes ensemble, de manière à ce que Jésus-Christ Dieu et homme toujours le même fasse ou dise, tantôt des choses humaines et tantôt des choses divines; comme d'être le même qui dort dans la barque et qui commande aux vents et à la mer, qui a faim et qui rassasie cinq mille hommes de cinq pains et de deux poissons, enfin qui meurt et qui a pu, par l'autorité de sa parole divine, rappeler à la vie Lazare mort depuis quatre jours.

Nature humaine créée, nature divine incréée. — 2. Qu'on ne s'étonne donc point de ce que Jésus-Christ a dit de sa nature humaine : « Le Seigneur m'a créé au commencement de ses voies parmi ses œuvres ; » puisque immédiatement après, passant à sa nature divine, il montre ce qui lui convient en ces termes : « Il m'a fondé avant le siècle, avant de faire la terre au commencement, avant de créer les abîmes, avant de faire jaillir les sources des eaux, avant d'affermir les montagnes sur leurs bases; il m'a engendré avant toutes les collines. » C'est dire : Sans doute Dieu m'a créé, parce que je devais montrer par l'Evangile le commencement de ses voies et de se ses œuvres ; mais « avant le siècle, » c'est-à-dire, avant le commencement, avant que le ciel, ou la terre, ou les temps fussent faits, « il m'a engendré. » Il montrait ainsi qu'il avait été engendré par le Père en dehors du temps et sans aucun commencement. Car, pour tout dire en peu de mots, Jésus-Christ Fils de Dieu, Dieu et homme, a été, selon la nature divine, engendré par le Père avant le temps, sans commencement, d'une manière inénarrable, selon cette parole d'Isaïe : « Qui racontera sa génération ? » (*Isai.*, LIII, 8.) Puis, selon la nature humaine, il a été créé à la fin du siècle. La divinité, survenant dans le sein de la Vierge Marie, en vertu de cette puissance avec laquelle, dans le paradis, elle forma Adam d'un peu de terre, se façonna de la substance de Marie elle-même une chair qu'elle prit pour notre salut. De cette union de la chair à Dieu est né l'Homme-Dieu. C'est cette génération que saint Mathieu raconte en ces termes : « Voici quelle fut la génération de Jésus-Christ, » etc...

Fut-il engendré, disent les Ariens, avant d'être ou pendant qu'il était? Réponse. — 3. Les Ariens ont encore coutume d'aiguiser contre nous ce syllogisme empoisonné : Si vous croyez le Fils coéternel au Père, répondez-nous : A-t-il été engendré pendant qu'il était ou pendant qu'il n'était pas? Si quand il était, ils furent donc deux qui n'étaient pas engendrés et qui existaient auparavant, et l'un engendra l'autre par la suite ; ou s'il fut engendré, comme la vraie raison le permet, pendant qu'il n'était pas encore, avouez qu'il est assurément postérieur au Père. Devant cet argument, nous n'avons qu'une conduite à tenir ; c'est de repousser une aussi grande malice des hérétiques par les exemples des Apôtres, qui brisent facilement la science du siècle. A leur argument nous répondons : Comme nous reconnaissons que le Père seul a été non engendré de toute éternité, ainsi nous confessons le Fils toujours et de toute éternité engendré du Père. Et il n'y a pas autre chose qui établisse entre eux la division des personnes, sinon que l'un est non engendré et que l'autre est engendré, c'est-à-dire que l'un est le Père et l'autre le Fils, parce que le Père est toujours père et jamais fils, n'ayant, nous l'avons dit, jamais été engendré, mais ayant engendré, et parce que le Fils est toujours fils et jamais père, n'ayant pas engendré, mais ayant été engendré lui-même.

aut loquatur humanas, aliquando vero divinas ; sicut est illud quod dormit in navi, et imperat ventis et mari ; aut quod esurierit, et quod quinque millia hominum de quinque panibus et duobus piscibus saturaverit, postremo quod moritur, et quod Lazarum quatriduanum auctoritate divina jubeat a mortuis revocari.

Ratione humanæ naturæ se creatum dicit; ratione autem divinæ ante omnem creaturam. — 2. Ex quo mirari non debes, si Christus de humanitate sua dixerit : « Dominus creavit me initio viarum suarum in opera sua ; » quia subsequens dictum, quid divinitati conveniebat, priori præmisso ostendit dicens : « Ante sæculum fundavit me initio priusquam terram faceret, et priusquam abyssos faceret, priusquam prodirent fontes aquarum, priusquam montes stabilirentur ; ante omnes autem colles genuit me. » Hoc est dicere : Licet creaverit me Deus, ut initium viarum atque operum ejus per Evangelium demonstrarem; sed « ante sæculum, » id est, ante initium, antequam cælum, vel terra, vel tempora fierent, « genuit me; » hoc est, ut sine tempore, et sine initio se a Patre genitum demonstraret. Nam ut totum breviter comprehendam, Christus Filius Dei, Deus et homo, secundum divinitatem ante tempora, sine initio, inenarrabiliter a Patre genitus est, sicut Isaias dicit : « Generationem ejus quis enarrabit? » (*Isai.*, LIII, 8.) Novissimo autem tempore secundum humanitatem creatus est. Adveniens enim divinitas in uterum virginis Mariæ, auctoritate illa qua in paradiso Adam de limo formavit, carnem sibi ex substantia ipsius Mariæ fabricavit ; quam pro salute nostra suscipiens, et sibi coadunans natus est Deus et homo. Quam generationem Matthæus enarrat dicens : « Christi autem generatio sic erat, » etc.

Rogant : Genitus est dum erat, aut dum non erat? Respondetur. — 3. Item solent adversum nos hujusmodi venenatum componere syllogismum, dicentes : « Si coæternum Patri creditis Filium, dicite quæsumus, dum esset genitus est ; an dum non esset? Si dum esset, duo ergo ingeniti ante fuerunt, et postmodum unus alterum generavit ; aut si, ut ratio vera permittit, dum non esset genitus est, erit utique Patre posterior. Ad quam rem nobis non aliud agendum est, nisi ut tam grandi hæreticorum malitiæ exemplis Apostolicis resistamus, quibus facile sapientia sæcularis eliditur. Dum ergo nobis memorata superius objecerint, dicimus : Nos sicut solum Patrem semper, et sine initio ingenitum novimus, ita Filium semper et sine initio ex Patre genitum confitemur. Nec alia aliqua causa est quæ divisionem faciat personarum, nisi quod hic ingenitus est, et ille genitus, id est, hic Pater est et ille Filius : quia Pater semper pater est, nunquam filius; quia, ut diximus, non est genitus, sed ipse genuit ; et Filius semper filius est, nunquam pater ; quia non genuit, sed genitus est.

Comparaison tirée de la lumière. — 4. C'est pourquoi nous ne saurions mieux faire que de faire parler l'Apôtre lui-même, qui, prévoyant la fourberie d'Eunome et d'Arius, s'est efforcé d'expliquer, autant qu'il l'a pu et que le mystère le permettait, par des exemples pris des choses visibles, une chose invisible, inénarrable, incompréhensible. Que dit-il du Fils dans son épître aux Hébreux? « Il est, » dit-il, « la splendeur de sa gloire et le caractère de sa substance. » (*Hebr.*, I, 3.) Voyons donc pour quel motif il donne au Fils le nom de splendeur. Nous ne disons proprement splendeur, si je ne me trompe, qu'en parlant du soleil, ou de la lune, ou de toute autre lumière. Qu'est-ce à dire? Serions-nous assez insensés pour croire que l'Apôtre ait assimilé au soleil ou au feu l'incomparable beauté de Dieu? Loin de là; seulement il a voulu nous faire comprendre par cet exemple que le Fils a été engendré de la substance du Père comme la splendeur naît de la substance du soleil. Le soleil n'est pas antérieur à sa splendeur, qui pourtant naît de lui, et dès que le soleil parut, sa splendeur parut en même temps avec lui, sans qu'on puisse dire qu'elle lui est postérieure, quand cependant, je le répète, elle naît de lui. Puis donc qu'on trouve une chose créée qui naît et qui n'est point postérieure à celle qui l'engendre, comment se fait-il que des hérétiques prétendent qu'il ne peut pas en être ainsi du Créateur? Voici encore une autre comparaison sur cet objet. Comme la splendeur née du soleil remplit l'univers, et cependant ne se sépare et ne s'éloigne jamais de l'astre qui l'engendre, ainsi le Fils engendré du Père demeure sans cesse et en tous lieux dans le Père. Et comme la splendeur est substantiellement dans le soleil et le soleil dans la splendeur, ainsi le Père est substantiellement dans le Fils et le Fils dans le Père. Et comme encore le soleil et la splendeur qui n'ont qu'une même substance ne sont pas une même personne, puisque nous ne disons pas que le soleil soit la splendeur, ni la splendeur le soleil, sachant que le soleil a engendré la splendeur, et que la splendeur est née du soleil; ainsi le Père et le Fils, qui sont consubstantiels, ne sont pas cependant une même personne, comme nous l'avons déjà rappelé précédemment. Et comme enfin le soleil par le moyen de la splendeur, chauffe, illumine, sèche, dissout, embrase, noircit, remplit, en un mot, toutes les fonctions qu'il a reçu de Dieu la mission de faire; ainsi, comme nous l'apprend l'Ecriture, le Père a fait toutes choses par son Fils unique.

Si Jésus-Christ était créé, au lieu d'être engendré, il serait esclave; on ne devrait pas l'adorer. Culte du corps de Jésus-Christ. — 5. Le Fils, disent les Ariens, a été créé par le Père, il n'a pas été engendré. Répondons en peu de mots. S'il est une créature, il a une nature d'esclave, puis qu'il est nécessaire que toute créature serve le créateur; et si le Fils est esclave, comment aurait-il quitté la nature de Dieu, pour prendre une nature d'esclave? L'esclave, en effet, ne peut recevoir une nature d'esclave, puisqu'il l'a. Ils ajoutent que le Fils n'a pas la nature divine, et qu'il est créé. A ces sortes d'objections on répond d'habitude que, si le Fils n'est pas Dieu par sa nature, et s'il a été créé, on ne lui doit aucun culte, aucune adoration, en tant que Dieu, selon la parole de l'Apôtre : « Ils ont adoré et servi la créature, plutôt que le créateur qui est béni dans tous les siècles; » (*Rom.*, I, 25.) et dans l'épître aux Galates : « Lorsque vous ne connaissiez point Dieu,

Id per splendoris exemplum illustratur. — 4. Qua de re non alius quam Apostolus ipse in medio provocandus est, qui prævidens Eunomii et Arii malitiam, exemplis rerum visibilium, invisibilem, et inenarrabilem, et incomprehensibilem rem, in quantum potuit vel res ipsa permisit, explanare conatus est. Quid enim scribens ad Hebræos de Filio dicit? « Qui est, inquit, splendor gloriæ, et figura substantiæ ejus. » (*Hebr.*, I, 3.) Videamus ergo quid causæ est, quod Filium splendorem nominavit. Splendorem enim, nisi fallor, non dicimus nisi aut solis, aut lunæ, aut cujuslibet certi luminis. Quid ergo est? Numquid tam insani sumus, ut Apostolum putemus inæstimabilem illam divinitatis speciem soli aut igni assimilasse? Absit; sed ut exemplo illo intelligamus, quia sicut splendor ex substantia solis nascitur, ita et Filium ex substantia Patris genitum. Sic et non est sol aut ignis prior splendore suo, licet ex illo nascatur; sed ex quo sol aut ignis processit, simul et cum eo splendor ejus apparuit; nec dici potest splendor sole vel igne posterior; cum tamen, ut dixi, ex ipso nascatur. Si ergo in creaturis aliquid invenitur, quod et nascatur, et posterius non sit a genitore suo; cur hoc, hæretice, a Creatore fieri posse desperes? Accipe etiam hujus rei aliam similitudinem. Sicut splendor ex sole natus replet orbem terrarum; et tamen a genitore suo non absciuditur aliquando, nec recedit; ita Filius ex Patre genitus ubique dum sit, in Patre semper permanet. Et sicut substantialiter splendor in sole est, et sol in splendore, ita substantialiter Pater in Filio, et Filius in Patre est. Et sicut soli et splendori una substantia dum sit, non tamen est una persona; quia nec solem splendorem esse, nec splendorem dicimus solem; quia scimus quod sol genuit splendorem, splendor vero natus ex sole est; ita et Pater et Filius, cum sint unius essentiæ, non tamen sunt unius personæ, sicut jam superius ad plenum memoravimus. Et sicut sol per splendorem et calefacit, et illuminat, et siccat, et solvit, et excandidat, et denigrat, et omnia quæ ei a Deo injuncta sunt operatur; ita et Patrem per unigenitum Filium suum omnia legimus fuisse operatum.

Reponunt creatum esse non genitum. Si ita esset, foret servus, nec colendus esset. Christi Corporis adoratio. — 5. Creatum inquiunt esse Filium a Patre, non genitum. Ad quod breviter respondendum est; si creatus est, utique et servus; quia omne quod creatum est, necesse est ut Creatori deserviat; et si servus est Filius, quomodo in forma Dei constitutus formam servi accepit? Servus enim servi formam accipere non potest. Item dicunt non natura esse Dei Filium, sed creatum. Adversus hujusmodi quæstiones solito respondendum est: quia si natura Deus non est Filius, sed creatura, nec colendus est omnino, nec ut Deus adorandus, dicente Apostolo : « Et coluerunt et servierunt creaturæ potius quam Creatori, qui est benedictus in sæcula; » (*Rom.*, I, 25.) et ad Galatas : « Sed

vous serviez des Dieux qui ne le sont pas véritablement. » (*Gal.*, IV, 8.) Mais les hérétiques reprennent et disent : D'où vient qu'en même temps que sa divinité vous adorez son corps, qui, de votre aveu, est une créature, et que vous lui êtes soumis non moins qu'à la divinité ? J'adore le corps de notre Seigneur, ou plutôt la perfection de la nature humaine en Jésus-Christ, parce que cette nature a été prise par Dieu et unie à sa divinité, en sorte que je confesse, non point Dieu en certains cas et l'homme en d'autres, mais toujours un seul et même Fils de Dieu, Dieu et homme tout ensemble. Si vous séparez en Jésus-Christ l'homme de Dieu, comme Photin ou Paul de Samosate, je ne crois et ne sers jamais Jésus-Christ. Croyez-vous, si quelqu'un trouvait dans la poussière la pourpre royale ou le diadème, qu'il voulût lui rendre hommage ? Mais quand le roi s'en est revêtu, celui qui négligerait de les respecter en même temps qu'il respecte le roi, encourrait la mort. C'est ainsi que quiconque néglige d'adorer en notre Seigneur Jésus Christ, non pas la nature humaine seule et nue, mais unie à la divinité, le seul Fils de Dieu, vrai Dieu et vrai homme, subira la peine de la mort éternelle.

SERMON CCXLVII.

Pourquoi Jésus-Christ est né et a souffert (1).

La sagesse divine aurait pu ramener l'homme par la force ; elle a mieux aimé le faire par la douceur. D'où, incarnation de Dieu, qui ne le diminue pas. — 1. Le péché d'origine et les crimes actuels avaient corrompu le monde ; la Providence, toujousr admirable en ses secrets desseins, a daigné, par le mystère du Verbe incarné, relever le monde de sa chute ; la même parole, qui avait pu tirer toutes choses du néant, pouvait seule sauver ce qui était perdu. « Il dit, et toutes choses furent faites; il ordonna, et l'univers fut créé. » (*Psalm.* XXXII, 9.) Nous ne croyons point que la puissance ait été jamais changée ou amoindrie en Dieu, « en qui il n'y a ni changement, ni ombre, ni révolution; » (*Jacob.*, I, 17.) il n'a donc pas été ni moins puissant ni moins sage en réformant, qu'il ne le fut en créant. Le tout-puissant ouvrier, « dont toutes les voies sont miséricordieuses et vraies, » (*Psalm.* XXIV, 10,) et dont la main avait anobli un peu de limon pétri en le dotant d'une nature raisonnable, voulut de même réparer les ruines de ce vase fragile, de manière à ne pas laisser impuni, dans sa justice, le crime de l'homme, et à ne pas le laisser sans remède, parce qu'il est miséricordieux. S'il n'était que juste, lui dont la sagesse « atteint d'une extrémité à l'autre avec une force toute-puissante, et règle toutes choses avec douceur, » (*Sap.*, VIII, 1,) il aurait pu n'opposer que sa force au séducteur du genre humain, et ramener au troupeau, dans son bercail, la brebis égarée. Mais il n'aurait ainsi montré que la supériorité de sa vertu, sans faire éclater sa misérirorde salutaire de rédempteur; nous ne verrions point avec quel amour le créateur aime sa créature, dont il a désiré se faire aimer en la comblant de bienfaits, au point que l'homme misérable obtient par ses mérites, avec le secours de

(1) Un vieux Recueil le rapporte parmi les Sermons d'Ivon de Chartres, sous le nom de qui il avait été auparavant édité.

tunc ignorantes Deum, his, qui natura non sunt dii, serviebatis. » (*Gal.*, IV, 8.) Sed illi ad hæc replicabunt et dicent : Quid quod carnem ejus, quam creaturam esse non negas, simul cum divinitate adoras, atque ei non minus quam divinitati deservis ? Ego Dominicam carnem, immo perfectam in Christo humanitatem, propterea adoro, quod a divinitate suscepta, atque deitati unita est ; ut non alium atque alium, sed unum eumdemque Deum et hominem Dei Filium esse confitear. Denique si hominem separaveris a Deo (*a*), ut Photinus, vel Paulus Samosatenus ; illi ego nunquam credo, nec servio. Velut si quis nostrum aut purpuram, aut diadema regale jacens inveniat, numquid ea conabitur adorare ? Cum vero ea rex fuerit indutus, periculum mortis incurrit, si ea simul cum rege quis adorare contempserit ; ita etiam in Christo Domino humanitatem non solam aut nudam, sed divinitati suæ unitam, unum Dei Filium, Deum verum, et hominem verum si quis adorare contempserit, æternæ mortis pœnam patietur.

SERMO CCXLVII (*b*).

Quare natus et passus sit Christus.

Sapientia potuit per potentiam hominem ad se reducere; maluit præstare suaviter. Hæc illi hominis assumendi causa; nec tamen ideo imminuitur. — 1. Corruptum peccatis originalibus et actualibus mundum mundi Conditor secreto et mirabili consilio per mysterium Verbi incarnati, ejusdem mundi lapsum voluit reparare, qui eo verbo quo potuit de nihilo cuncta creare, potuit quæ perdita fuerant reformare. « Ipse namque dixit, et facta sunt; ipse mandavit, et creata sunt. » (*Psal.* XXXII, 9.) Hanc ejus potentiam non credimus minoratam, non credimus immutatam, « apud quem non est transmutatio nec vicissitudinis obumbratio, » (*Jacobi.*, I, 17,) quo minus esset potens et sapiens in reformando, quam fuerat in plasmando. Omnipotentis quippe figuli manus, « cujus universæ viæ misericordia et veritas, » (*Psal.* XXIV, 10,) quæ lutum de terra levatum rationalis naturæ dignitate sublimaverat, sic voluit ruinam vasis fragilis reformare ; ut nec peccatum hominis dimitteret impunitum, quia justus est; nec insanabile, quia misericors est. Si tantum justus esset, cujus sapientia « adtingit a fine usque ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter ; » (*Sap.*, VIII, 1.) potuit sua fortitudine adversus seductorem generis humani contendere, et ovem perditam ad gregem reductam suo dominio restituere. Sed hoc modo videretur eminentiam tantum suæ ostendisse virtutis, non medicinalem misericordiam impendisse redemptis ; nec appareret quanta caritate Creator creaturam diligebat, a qua se diligendum esse multiplici beneficio expetebat ; quatenus miser homo, præcedente gratia, obtineret etiam per me-

(*a*) Hic addunt aliquot MSS., *ut vestrorum quidam, ut Photinus*, etc.
(*b*) Olim de Sanctis, XIX, et post in Appendice, LXXV.

la grâce, ce qui lui était accordé gratuitement quand il eut démérité. Ainsi, ce que la sagesse divine aurait pu faire par sa seule force toute-puissante, elle voulut le faire avec douceur, en s'unissant la faiblesse de notre chair, afin de la guérir d'abord en lui-même, et de rendre le genre humain à la santé grâce à cette sorte de composition médicinale. Ce n'est pas qu'il n'y eût point d'autre remède possible, eu égard à l'habileté et à la puissance du Médecin ; mais il ne voyait pas d'antidote plus approprié à la complexion du malade. En effet, « ce qui paraît en Dieu une faiblesse est plus fort que les hommes, et ce qui paraît en Dieu une folie est plus sage que les hommes. » (I *Corint.*, I, 25.) Tel nous paraît être le motif déterminant pour lequel le Fils de Dieu a voulu se revêtir de la nature humaine et vivre parmi les hommes, afin de vaincre dans sa mort la mortalité qu'il avait prise de nous, et, donnant à notre nature réhabilitée une dignité supérieure à celle qu'elle avait reçue de sa primitive origine, de l'entraîner avec lui à l'immortalité, en sorte que l'humble brebis suivît le Très-Haut son Pasteur, là où il l'avait précédée. Tel le rayon de soleil dessèche la vapeur qu'il absorbe, et néanmoins la force de sa chaleur et de son éclat n'est ni amoindrie, ni changée. Tel le feu change en feu le bois qu'il prend, sans rien changer à sa nature propre, et sans en rien perdre. A plus forte raison ce feu, dont il est dit : « Notre Dieu est un feu qui consume, » (*Deut.*, IV, 24,) prit en lui et y absorba notre mortalité et notre passibilité. C'est ainsi que la santé de la grâce put rétablir le corps tout entier. Admirable remède, incomparable remède, dont le médecin voulut faire l'épreuve sur lui-même, pour en montrer les effets, dans sa propre maladie, aux malades qui devaient y puiser leur salut.

Jésus-Christ n'a rien ajouté à lui-même. — 2. En cela se montre son incomparable amour pour nous. En cherchant les déserteurs de ses drapeaux, en s'emparant de la race d'Abraham, en ramenant les hommes égarés, en guérissant leurs blessures, il n'acquit rien pour lui-même ; il ne devint ni plus grand, ni plus heureux. Toute l'œuvre de la réparation eut pour but notre utilité, et combattit pour notre salut, sans rien ajouter à la puissance divine. En effet, alors même que nous étions des vases d'ignominie, nous ne pûmes pas éviter la main du Potier tout-puissant ; il se servait de ces vases de colère comme il voulait pour la manifestation de sa gloire ; c'est ainsi qu'il était dit à Pharaon : « Je t'ai poussé à tes fautes, afin de faire éclater en toi ma vertu, et pour que mon nom fût annoncé par toute la terre. » (*Exod.*, IX, 16.) Et les démons, chassés par le Seigneur du corps des possédés, ne le glorifiaient-ils point, quand ils disaient : « Qu'y a-t-il entre toi et nous, Jésus, Fils du Dieu vivant? Pourquoi est-tu venu nous tourmenter avant le temps? » (*Matth.*, VIII, 29.) Ces raisons et bien d'autres établissent clairement que notre salut n'était pas nécessaire à la vertu divine ; nous le devons à la bonté, qui avait été l'instigatrice de notre création. Quant aux moyens de guérison, Dieu consulta moins sa force que sa douceur, pour les appliquer, afin que la complexion du malade pût

Jésus-Christ habile médecin. — 3. Les médecins expérimentés ont coutume, en présence des maladies dont ils entreprennent la guérison, de traiter les unes homéopathiquement et les autres allopathiquement. C'est ce que fit notre Seigneur Jésus-Christ. Sa pauvreté nous enrichit, son humilité nous éleva, son infirmité nous guérit, sa mort nous rendit la vie. De même en médecine on oppose le sec à l'humide, l'humide au sec,

ritum, quod ei male merito rependebatur indebitum. Quod ergo Dei sapientia potuit facere sapienter et fortiter, voluit facere suaviter, uniens sibi infirmitatem carnis nostræ, quam primo in se sanaret ; et per hanc quasi medicinalem confectionem generi humano sanitatem restitueret ; non quod non potuerit aliter fieri, quantum ad peritiam et potentiam Medici ; sed quia non potuit commodius antidotum procurari, quantum ad complexionem ægroti. « Quod enim infirmum est Dei, fortius est hominibus ; et quod stultum est Dei, sapientia est hominibus. » (I *Cor.*, I, 25.) Hæc causa nobis specialis esse videtur, cur Dei Filius hominem induere voluerit, et inter homines conversari, ut mortalitatem quam a nobis accepit, moriendo superaret, et naturam nostram supra primæ originis dignitatem reparatam secum ad immortalitatem revocaret ; ut eo sequeretur humilitas gregis, quo præcessit celsitudo pastoris. Sic radius solis humorem quem ad se trahit exsiccat ; ipse tamen virtutem sui caloris et splendoris nec minorat nec immutat. Sic ignis materiam quam assumit in se convertit ; naturam vero suam ideo nec mutat, nec minuit. Multo fortius ille ignis, de quo dicitur : « Deus noster consumens est, » (*Deut.*, IV, 24,) mortalitatem et passibilitatem nostram in se assumpsit, et absumpsit ; et inde gratia sanitatis totum corpus resumpsit. Mirabile et incomparabile genus medicinæ, propter quam medicus voluit ægrotare, et ægrotos, quibus salutis remedium procurabat, sua decrevit infirmitate sanare.

Nec sibi quidquam addidit. — 2. In hoc apparet, quam incomparabili caritate nos dilexerit ; quia in eo quod desertores suos quæsivit, semen Abrahæ apprehendit, errantes reduxit, socios curavit ; nihil sibi addidit, non est inde factus altior, non est factus inde beatior. Tota hæc dispensatio nostræ utilitati consuluit, nostræ saluti militavit ; divinæ potentiæ nil contulit. Nam et cum essemus vasa contumeliæ, omnipotentis figuli manum effugere non potuimus ; utebatur vasis iræ prout volebat ad manifestationem suæ gloriæ ; sic enim dictum est Pharaoni : « In hoc ipsum excitavi te, ut ostendam in te virtutem meam, et annuntietur nomen meum in universa terra. » (*Exod.*, IX, 16.) Nonne et dæmones, cum a Domino ejicerentur de corporibus obsessis, Dominum glorificabant, quando dicebant : « Quid nobis et tibi, Jesu Fili Dei vivi ? quid venisti ante tempus torquere nos ? » (*Matth.*, VIII, 29.) Constat ergo ex his et hujusmodi aliis, quia divina virtus nostra reparatione non eguit ; sed tamen ea bonitate qua nos condidit, eadem nos reformare voluit ; et ad hoc medicamentum non quam forte potuit, sed quam lenius complexioni ægrotantis competere perspexit, apposuit.

Analogia Christi cum perito medico. — 3. Solent quippe medicinæ periti ægritudines, quas curandas suscipiunt, aliquando curare per contraria, aliquando per similia. Hoc fecit Dominus noster Jesus Christus, sua paupertate nos ditans, sua humilitate nos sublevans, sua infirmitate nos

le chaud au froid ; et des affections moins fortes sont vaincues par des affections plus fortes et contraires, qu'on excite. Pareillement, on combat certains symptômes en produisant des symptômes analogues, lorsqu'on mesure la longueur ou la largeur des remèdes externes à l'importance des blessures ou des tumeurs. Ainsi encore les chairs de scorpion cuites dans l'huile servent de remède aux piqûres des scorpions ; ainsi la thériaque, faite avec la chair des serpents, guérit les morsures des serpents, et prise comme potion détruit les effets du poison qu'on a bu. De même notre médecin guérit par la mort de sa chair la mort de notre chair, causée par le serpent, et la régénéra pour qu'elle fût complétée à l'image de son immortalité, au jour de la résurrection. C'est encore le lieu de remarquer avec soin que le bois, qui avait été l'instrument de la mort, fût aussi l'instrument de la victoire sur la mort. Et la forme elle-même de ce bois a pris la figure de la longueur, de la largeur et de la hauteur du corps humain, afin que, de même que le corps tout entier s'était mu quand les mains s'étendirent vers le fruit défendu, de même le corps fût étendu sur la croix en tous ses membres, et que tout ce qui avait été réellement ébranlé dans le crime originel, fût consolidé par l'application du remède. Mais à ce remède par analogie s'ajoutait le traitement par les contraires. Le Sauveur guérit par l'obéissance ce que la désobéissance avait corrompu ; et ce qu'avaient souillé les délices coupables de la gourmandise, il le purifie par les souffrances de la croix.

Figure mystique de la croix. — 4. Cette figure de la croix renferme le mystère le plus profond ; mais plus il a de profondeur, et plus il faut le sonder avec soin. Les bras de la croix nous représentent l'amour du prochain, qui ne doit pas seulemeut s'étendre aux amis, mais également aux ennemis. Sa longueur indique la patience longue et persévérante que nous devons déployer, pendant ce voyage où nous soupirons vers la céleste patrie, au milieu des travaux et des persécutions que nous coûtent l'amour du prochain et la pratique des bonnes œuvres. La hauteur de la croix figure l'élévation de l'espérance, pénétrant au delà des voiles les plus retirés. Là jouissent de la vision de la paix ceux qui sont diversement éprouvés par l'iniquité des habitants de la terrestre Babylone, en attendant d'être délivrés, dans la glorieuse liberté des enfants de Dieu, de la servitude corrompue du siècle. Notre Seigneur Jésus-Christ sur la croix représente la charité sans bornes, quand il tourne sa tête vers l'Orient, pendant que ses pieds sont assujettis vers l'Occident, et que ses mains s'étendent l'une vers le Nord et l'autre vers le Midi. Ainsi s'accomplissait ce qu'il avait prédit de lui-même avant la Passion : « Quand j'aurai été élevé de la terre, » c'est-à-dire, quand j'aurai été crucifié, « j'attirerai tout à moi, » (*Johan.*, XII, 32,) c'est-à-dire, j'appellerai à moi le monde entier. Par ce mystère de la croix, Élisée ressuscita et rendit vivant à sa mère le fils de la Sunamite, quand il appliquait en priant ses lèvres aux lèvres et ses mains aux mains de l'enfant. (IV *Reg.*, IV, 34.) Par la vertu de ce même mystère, Moyse dans le désert frappa deux fois le rocher de sa verge, et fit sortir de la pierre l'eau qui désaltéra le peuple. (*Num.*, XX, 11.) Cette double percussion est la figure des deux pièces de bois dont l'assemblage forme la croix. La pierre est donc frappée deux fois, lorsque le Sauveur, dont l'Apôtre a dit : « Cette pierre était Jésus-Christ, » (1 *Corint.*, X, 4,) est percé de la lance, pendant qu'il

sanans, sua morte nos vivificans. Sic ratione medicinæ sicca humidis, humida siccis, calida frigidis opponuntur ; et minus fortia contraria a fortioribus contrariis supervenientibus superantur. Simili ratione similia similibus apponuntur, cum secundum quantitatem vulnerum vel tumorum commensuratur longitudo vel latitudo epithematum. Sic scorpionis carnes oleo coctæ percussionibus medentur scorpionum ; sic theriaca de serpentis carne confecta morsibus serpentinis occurrit, et potiones veneno infectas in potu sumpta expellit. Ad hanc similitudinem Medicus noster mortem carnis nostræ de serpente venientem carnis suæ morte sanavit, et ad immortalitatis suæ speciem in tempore restitutionis complendam reformavit. Ubi diligentius adtendendum est, quod mors quæ per lignum venit, lignum superata est. Et ipsa ligni forma longitudini et latitudini et altitudini humani corporis configurata est ; quo sicut totum corpus motum est, ut manus ad vetitum extenderentur ; ita corpus per omnia membra sua in cruce distenderetur, et totum quod reatu paterni delicti confractum fuerat, hujus emplastri malaxatione consolidaretur. Sed huic medicamento per similia composito, admixtum est etiam medicamentum factum per oppositum. Nam hic sanavit obedientia, quod ibi corruperat inobedientia ; et quod ibi contaminaverat gulæ oblectamentum, hic reformat crucis tormentum.

Figura crucis mystica. — 4. Continetur in hac crucis figura altius sacramentum ; quod quanto est altius, tanto est adtendendum diligentius. Intelligitur namque in latitudine crucis dilectio proximi, quæ non tantum usque ad amicos, sed etiam extendenda est usque ad diligendos inimicos. Intelligitur quoque in ejusdem longitudine longa et perseverans laborum et persecutionum sustinentia, quam patienter ferre debet ad patriam suspirans nostra peregrinatio, tam pro dilectione proximorum quam pro exhibitione omnium bonorum operum. Figuratur simili ratione in altitudine ejus eminentia spei, penetrans usque ad interiora velaminis ; ubi visione pacis perfruentur, qui hic a civibus Babyloniæ multipliciter exercentur, donec in libertatem gloriæ filiorum Dei a servitute corruptionis hujus liberentur. Significavit hanc caritatis latitudinem Dominus Jesus in cruce caput ad Orientem subrigens, pedes ad Occidentem submittens, manus ad Aquilonem et Austrum extendens ; ut adimpleret quod de se ante passionem suam prædixerat : « Cum exaltatus fuero a terra, » id est, cum crucifixus fuero, « omnia traham ad me ipsum, » (*Johan.*, XII, 32,) id est, convocabo ad me totum mundum. Hoc sacramento crucis sanctus Elisæus Sunamitis filium os ori, manus suas manibus ejus applicans orando suscitavit, et vivum matri restituit. (IV *Reg.*, IV, 34.) Ejusdem virtute sacramenti Moyses in deserto bis silicem virga percussit ; et sitienti populo aquam de petra produxit. (*Num.*, XX, 11.) Bina quippe percussio duum si-

est étendu sur les deux bois de la croix. De cette pierre l'eau jaillit, lorsque le sang de la rédemption et l'eau du baptême, par lesquels nous sommes transformés en l'homme nouveau, coulèrent du côté de notre Seigneur.

Mystère de notre régénération. Dieu juste quand il punit, miséricordieux quand il sauve. Il ne pouvait sans injustice régénérer l'homme impénitent. — 5. En étudiant les dimensions de la croix, il faut surtout chercher le sens de sa profondeur dans le sol. Il est profond en effet le mystère de cette croix, dans l'abîme duquel s'est perdu le génie de tant d'hommes comptés parmi les plus savants. Ils ont osé reprendre ce que ne pouvait comprendre la raison humaine. Comment, disent-ils, le Verbe, qui est coéternel au Père, qui contient tout, qui remplit tout, se serait-il tout entier renfermé dans l'homme dont il s'était revêtu, et n'aurait-il point cessé cependant de gouverner, de remplir et de contenir le monde entier? Ils n'ont pas assez considéré que ce qui est vrai dans les petites choses, l'est à plus forte raison dans les grandes. Un mot sort un et entier de la bouche qui parle, et parvient tout entier aux oreilles de chacun des hommes d'une assemblée. Que ceux qui veulent fouiller trop minutieusement ces questions, et qui tâtonnent le long des parois d'une maison hermétiquement close, écoutent d'abord cette parole de l'Apôtre : « Homme, qui êtes-vous pour contester avec Dieu? » (*Rom.*, IX, 20.) Qu'ils s'apaisent ensuite et qu'ils frappent avec piété, afin qu'il leur soit ouvert. Ils comprendront la justice de Dieu quand il punit, et sa miséricorde quand il rachète, et qu'il ne pouvait guérir sans miséricorde ce que la justice du Tout-puissant avait condamné à bon droit. La conséquence leur dévoilera pourquoi la toute-puissance divine, après avoir dans le paradis frappé d'une juste sentence l'homme coupable, s'est humiliée jusqu'à la pauvreté de la nature humaine qu'elle a prise et jusqu'à l'ignominie de la croix. En effet, lorsque le Seigneur reproche au premier homme sa coupable désobéissance, celui-ci ne s'accuse point humblement, comme l'exigeait sa faute; il en fait orgueilleusement remonter la responsabilité jusqu'à Dieu en ces mots : « La femme que vous m'avez donnée pour compagne, m'a offert de ce fruit, et j'en ai mangé. » (*Gen.*, III, 12.) Il croyait s'excuser ainsi, en inculpant le Créateur de qui était l'œuvre la femme qui l'avait entraîné au péché. S'il s'était humblement accusé, s'il n'avait pas retourné sa faute contre son auteur, il n'aurait pas été banni du paradis. Or, il eût été contre la justice de Dieu de rétablir dans sa dignité primitive ce coupable impénitent, et de ne le point amener à faire une pénitence convenable, par les moyens qu'il lui plairait de choisir. La sentence divine le livra donc à la mort, et, chassé du paradis avec toute la postérité qui devait sortir de lui, il fut condamné au plus misérable exil. Puisque sans repentir il lui était impossible de recouvrer son état primitif, il devait être exhorté et poussé à la pénitence, qui devait guérir, dans une humilité et une obéissance volontaires, ce qu'avait corrompu son orgueilleuse et funeste iniquité. Il ne convenait point que l'homme fût entraîné malgré lui à la pénitence, puisqu'il avait volontairement mérité le châtiment; il aurait pu payer d'ingratitude le bienfait de sa régénération, comme il avait payé d'ingratitude celui de sa condition primitive.

La grâce prépare l'homme à la pénitence. — 6. La

gnorum figurate intelligitur in cruce facta compactio. Bis ergo petra percutitur, cum Christus, de quo dicit Apostolus : « Petra autem erat Christus, » (I *Cor.*, X, 4,) in duobus lignis crucis extensus lancea perforatur. De hac petra aqua profluxit, cum sanguis redemptionis et aqua baptismatis, quibus in novum hominem transformamur, de latere Christi manavit.

Præsertim profunditas. De reparationis nostræ mysterio. Deus in damnando homine justus, in redimendo misericors. Injustus fuisset, si impœnitentem reparasset. — 5. Præterea inter has crucis dimensiones solerter adtendenda est crucis profunditas; quia profundum est mysterium crucis, in quo multorum, qui sapientes dicebantur, ingenia defecerunt; quod hoc ausi sunt reprehendere quod non potuerunt humana ratione comprehendere ; videlicet cur Verbum Deo Patri coæternum, omnia continens, omnia implens, in assumpto homine totum se concluserit; et tamen totum mundum regere, complere et continere non desierit; non satis considerantes quod valet in minori, multo magis posse valere in majori; cum vox una et tota de ore loquentis prodeat, et tota ad multorum hominum aures perveniat. Qui de hac quæstione scrupulosius disputant, et tanquam clauso ostio ad parietem palpant, audiant primum dicentem Apostolum : « O homo, tu quis es qui respondeas Deo? » (*Rom.*, IX, 20.) Deinde mitescant, et cum pietate pulsent, ut aperiatur eis; et intelligent justum fuisse Conditorem in condemnando, et misericordem in redimendo; nec potuisse sanari sine misericordia, quod juste condemnaverat Omnipotentis justitia. Hinc consequenter advertent, cur usque ad captivati hominis paupertatem et crucis ignominiam se humiliaverit divina omnipotentia, quæ in paradiso reum hominem justa condemnaverat sententia. Cum enim de perpetrata a Domino argueretur inobedientia, non se humiliter, ut culpa exigebat, accusavit; sed auctorem superbe accusavit dicens : « Mulier quam dedisti mihi, dedit mihi de fructu, et comedi. » (*Gen.*, III, 12.) Hæc dicendo se putavit excusatum, et Creatorem mulieris conditorem, quæ ad peccandum virum traxerat, inculpatum. Qui si humiliter se accusasset, et in auctorem suum culpam non retorsisset, a paradiso non exsulasset. Erat autem contra divinam justitiam, si reum impœnitentem in pristinum gradum restitueret, et non usque ad dignum pœnitentiæ fructum qua vellet ratione compelleret. Divina itaque sententia morti est adjudicatus, et cum tota posteritate, quæ de lumbis ejus erat processura, ejectus est de paradiso, et ærumnoso condemnatus exsilio. Et quia sine pœnitentia in statum suum redire non poterat, movendus et admonendus erat ad pœnitentiam ; ut reformaret voluntaria et subjecta humilitas, quod corruperat male erecta iniquitas. Non enim conveniens erat, ut invitus traheretur ad pœnitentiam, qui spontaneus corruerat in pœnam; ne itidem ingratus exsisteret suæ reformationi, sicut ingratus exstiterat primæ conditioni.

Providence ménage donc au malade le remède le plus salutaire, tel que la dure tumeur de l'orgueil se résout d'elle-même et laisse échapper le virus de la mort, selon cette parole du Psalmiste : « Laissez vos cœurs couler en sa présence ; » (*Psalm.* LXI, 9.) par la confession, rejetez toutes les souillures hors de vos consciences. Tant que l'homme n'agit point ainsi, il resta immonde. Pour amener cette régéneration, notre médecin se fit précéder de hérauts et de témoins, de législateurs et de Prophêtes, qui préparaient les cœurs à la pénitence, et qui devaient lui rendre témoignage au temps venu de la grâce. Quand les temps furent accomplis, le médecin vint lui-même et annonça lui-même le motif de sa venue, enseignant le remède et disant : « Faites pénitence, le royaume des cieux approche ; » (*Matth.*, III, 2.) et encore : « Celui qui croira et qui sera baptisé, sera sauvé. » (*Ibid.*, XVI, 16.) Un grand nombre suivirent le conseil du médecin, un grand nombre le méprisèrent ; à ceux-ci plaisait encore plus le dard meurtrier du serpent que la parole persuasive du médecin rédempteur ; mais son enfant d'adoption l'écouta ; il obéit à la voix de ses promesses, lui qui n'avait pas obéi dans le paradis au commandement qui le menaçait de mort. Après avoir dispensé les trésors de sa doctrine, et comme l'aveuglement persistait dans une partie d'Israël, Jésus se montra médecin, et se donna lui-même comme remède ; il se montra prêtre, et il s'offrit lui-même pour victime ; afin de remplir la mission pour laquelle il était venu, et de prouver de quel amour sans bornes il aimait ceux pour lesquels il offrait son propre corps sur l'autel de la croix. Aussi avait-il dit antérieurement dans l'Évangile : « Nul n'a un plus grand amour que de donner sa vie pour ses ennemis. » (*Johan.*, XV, 13.) De là les paroles de l'Apôtre : « Mais Dieu a fait éclater son amour envers nous, en ce que, lors même que nous étions encore ses ennemis, nous avons été réconciliés avec lui par la mort de son Fils. » (*Rom.*, V, 8, 10.) Et comme il est naturel que les hommes aiment ceux qui les aiment, la dureté du monde s'est, pour ainsi dire, fondue devant tant d'humilité et de charité, en sorte qu'il a reconnu le bienfait de sa régénération, lui qui n'avait pas reconnu celui de sa condition primitive. D'où le Psalmiste : « Lorsque l'homme était en honneur, il ne le comprit point ; il fit comme l'animal sans raison, et il lui devint semblable. » (*Psalm.* XLVIII, 13.) Mais après être revenu à lui-même et quand l'amour du Rédempteur, son enseignement et ses avis lui eurent fait connaître de quel faîte de gloire il était déchu et pour tomber au fond de quel abîme de misère, il sentit qu'il avait besoin de la plus grande miséricorde ; et ce fut l'accomplissement des paroles du Psalmiste : « Leurs infirmités se sont multipliées, mais ils ont repris les forces et marché avec rapidité. » (*Psalm.* XV, 4.)

Usage et vertu de la croix. — 7. Dès lors la vertu de la croix fut annoncée dans le monde entier, et ses quatre parties se sont étendues jusqu'aux extrémités des quatre parties de l'univers qu'elle a couvert entièrement, comme un remède salutaire. Les hommes sauvés par tant d'amour ne pouvaient désormais se montrer tous ingrats. Notre divin Crucifié est ressuscité d'entre les morts; il est monté aux cieux, nous laissant la croix en mémoire de sa Passion, nous lais-

Qualiter ad hanc eum gratiam præpararit. — 6. Provisum est igitur tale medicamentum, quale conveniebat ægroto ; quod duritiam tumoris sic emolliret, ut mollefactus sponte mortiferum virus effunderet, dicente Psalmista : « Effundite coram illo corda vestra ; » (*Psal.* LXI, 9.) id est, per confessionem ejicite de conscientiis vestris omnia immunda. Quod quamdiu tardavit facere mundus, tamdiu remansit immundus. Ut ergo hoc fieret, misit Medicus noster præcones et testes suos ante se, legislatores et Prophetas, qui corda auditorum ad pœnitentiam præpararent, et ei in tempore gratiæ testimonium perhiberent. Venit ipse Medicus in tempore plenitudinis, publice prædicavit causam adventus sui, factus doctor medicinæ, dicens : « Pœnitentiam agite ; appropinquabit enim regnum cælorum ; » (*Matth.*, III, 2.) et item : « Qui crediderit, et baptizatus fuerit, salvus erit. » (*Marci*, XVI, 16.) Hoc consilium medicinæ acceperunt multi, contempserunt multi ; contemptoribus placuit adhuc magis sibilus serpentis perimentis, quam persuasio Medici redimentis ; filius vero adoptionis audivit, et obaudivit voci promittentis, qui in paradiso non obedierat præcepto mortem comminantis. Expleta dispensatione doctrinæ suæ, et cæcitate in Israel ex parte perdurante, tandem exhibuit se medicum, et fecit de se ipso medicamentum ; exhibuit se sacerdotem, et fecit se ipsum sacrificium ; ut compleret ad quod venerat, et probaret quanta dilectione dilexerat eos, pro quibus corpus suum in ara crucis offerebat. Unde et in Evangelio suo ante prædixerat : « Majorem caritatem nemo habet, quam ut animam suam ponat quis pro amicis suis. » (*Johann.*, XV, 13.) Hinc est quod Apostolus dicit : « Commendat caritatem suam Deus in nobis ; quia cum inimici essemus, reconciliavit nos sibi per mortem Filii sui. » (*Rom.*, V, 8.) Et quia naturale est, ut homines diligentes se diligant, hac humilitate et caritate humiliata est et liquefacta duritia mundi ; ut agnosceret beneficium suæ reparationis, quæ non agnoverat excellentiam suæ conditionis. Unde Psalmista : « Homo cum in honore esset, non intellexit ; comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis. » (*Psal.* XLVIII, 13.) Postquam vero ad se reversus est, et per dilectionem redimentis et eruditionem admonentis cognovit de quanta corruisset gloria, et in quanta versaretur miseria, expertus est quod magna indigeret misericordia ; et impletum est quod dicit Psalmista : « Multiplicata sunt infirmitates eorum, postea acceleraverunt. » (*Psal.* XV, 4.)

Crucis usus ac virtus. — 7. Prædicata est exinde virtus crucis per universum mundum, quæ partibus suis per quatuor mundi partes est extensa, et totum mundum sua malaxatione complexata. Nec jam potuit mundus ex toto esse ingratus, qui tanta fuerat caritate sanatus. Crucifixus noster a morte surrexit, cælos adscendit, crucem nobis in memoriam suæ passionis reliquit, crucem reliquit ad sanitatem. Hoc signo dæmones fugantur, hoc antidoto sanitates perficiuntur. Hoc signum præsidium est amicis, obstaculum inimicis. Hujus crucis mysterio rudes catechizantur, eodem mysterio fons regenerationis consecratur,

sant la croix comme gage de salut. Ce signe met les démons en fuite, ce remède rend à la vie. Ce signe est l'égide de l'amitié, l'écueil de l'inimitié. Par le mystère de cette croix les ignorants sont catéchisés, ce même mystère consacre les eaux de la régénération, et ceux qui sont baptisés reçoivent les dons de la grâce dans le signe de la croix, par l'imposition des mains. Le même signe de la croix dédie les basiliques, consacre les autels, rend parfait le sacrement de l'autel avec la récitation des paroles dominicales; c'est lui qui élève les prêtres et les lévites aux ordres sacrés. En un mot, tous les sacrements de l'Eglise s'accomplissent par sa vertu. Que celui qui veut traverser sans naufrage cette grande et vaste mer du monde, peuplée de monstres sans nombre, suive la croix, se guide sur la croix, qu'il ne l'abandonne point, jusqu'à ce qu'il soit entré dans le port désiré du salut. Elle dirige notre course, elle nous prépare au combat, elle nous soutient pendant la lutte, elle nous procure la victoire, elle nous conduit à la couronne, elle détruit la malice des hommes, et réduit à néant toutes les embûches des démons. Les biens que procurait la présence du corps de Jésus-Christ sur la terre, l'insigne mémoire de la croix victorieuse peut nous les donner, en y ajoutant une fidèle invocation du nom de ce même Jésus-Christ. Il serait trop long d'énumérer toutes les vertus de la croix. Celui qui, en ses angoisses, porte la croix du Sauveur, éprouvera ses salutaires effets bien plus que toute parole ne peut le dire et notre pensée le concevoir.

SERMON CCXLVIII.

Sur le Sépulcre de Notre Seigneur (1).

Le Sépulcre du Seigneur est comme le sein d'une mère, d'où il naît plus glorieux encore que du sein de la Vierge Marie. — 1. Recherchons, mes Frères, ce que devient le corps de notre Seigneur, après avoir été descendu de la croix. Il fut reçu par Joseph d'Arimathie, homme juste, dit l'Evangéliste, « qui l'ensevelit dans un sépulcre nouveau où personne n'avait encore été mis. » (*Johan.*, XIX, 41.) Heureux donc le corps de notre Seigneur Jésus-Christ, qui lorsqu'il naît est engendré du sein d'une vierge, et lorsqu'il meurt, est confié au sépulcre d'un homme juste. Corps bienheureux entre tous, qu'enfanta la virginité et sur lequel veilla la justice. Le tombeau de Joseph le conserva sans corruption, comme le sein de Marie l'avait gardé sans taches. Ici nulle souillure ne l'atteint, là ne le dégrade pas la destruction de la mort. Partout est réservée à ce bienheureux corps la sainteté, partout la virginité. Un sein immaculé le conçoit, un tombeau neuf le conserve. Le premier berceau du Seigneur est vierge, et vierge son sépulcre. Bien plus, j'appellerais volontiers ce sépulcre sein maternel; la ressemblance est grande. Le Seigneur sortit vivant du sein de Marie, et vivant par sa résurrection, du sépulcre de Joseph. Il est né de l'un pour annoncer le royaume des cieux, il renaît de l'autre pour évangéliser; et cette dernière naissance est encore plus glorieuse que la première, puisque

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Il est douteux pour les PP. de Louvain. D'autres docteurs font voir qu'il est formé de plusieurs pièces, de la dernière partie du Sermon LII de S. Ambroise, sur la Croix, et de l'entier Sermon LIII du même, sur le Sépulcre de notre Seigneur. Ces deux Sermons ont été également publiés sous le nom de S. Maxime : on y retrouve quelques pensées de S. Ambroise, commentaires sur S. Luc.

ejusdem crucis signo per manus impositionem baptizati dona gratiarum accipiunt. Cum ejusdem crucis charactere basilicæ dedicantur, altaria consecrantur, altaris sacramenta cum interpositione Dominicorum verborum conficiuntur; sacerdotes et levitæ per hoc idem ad sacros ordines promoventur. Et universaliter omnia ecclesiastica sacramenta in ejus virtute perficiuntur. Qui hoc mare magnum et spatiosum, in quo sunt reptilia quorum non est numerus, absque naufragio transire desiderat, crucem sequatur, crucem teneat, et eam non deserat, donec ad optatum salutis portum perveniat. Hæc cursum nostrum dirigit, hæc ad agonem nos instruit, hæc in luctamine adjuvat, hæc ad victoriam provehit, hæc ad coronam pervehit, hæc maleficia destruit, et omnia dæmonum machinamenta ad nihilum redigit; et quod faciebat in terris corporalis Christi præsentia, hoc facit cum fideli invocatione nominis Christi victoriosæ crucis insignita memoria. Longum est per singula virtutem crucis exponere. Qui vero in angaria Christi crucem portat, poterit plura de ejus virtute experimenta cognoscere, quam possit sermo retexere, vel humana cogitatio comprehendere.

SERMO CCXLVIII (*a*).

De sepultura Domini.

Sepulcrum Domini quasi vulva. Inde gloriosior quam de matre nascitur. — 1. Videamus, Fratres, de Domini corpore, postea quam de cruce deponitur, quid geratur. Accepit illud Joseph ab Arimathia, vir justus, sicut ait Evangelista, et in novo suo sepelivit monumento, « in quo nondum quisquam positus fuerat. » (*Johan.*, XIX, 41.) Beatum ergo corpus Domini nostri Jesu Christi quod cum nascitur ex utero virginis gignitur; cum recedit, justi tumulo commendatur. Beatum plane corpus, quod virginitas peperit, et justitia custodivit. Custodivit enim illud Joseph tumulus incorruptum, sicut servavit illud Mariæ uterus illibatum. Sicut enim pollutione ibi non tangitur, sic mortis corruptione non læditur. Ubique beato corpori defertur sanctitas, ubique virginitas. Novus illud venter concepit, novus tumulus conclusit. Dominica ergo est virgo vulva, et virgo est sepultura. Quin potius ipsam sepulturam vulvam dixerim; est enim similitudo non parva. Sicut enim Dominus de matris vulva vivus exivit; ita et de Joseph sepultura vivus surrexit. Et sicut de utero

(*a*) Alias de Tempore, CXXXIII.

la première engendre un corps mortel, tandis que celle-ci produit un corps immortel. Après sa naissance à Bethléem, Jésus descend sur la terre ; après sa résurrection, il monte aux cieux. Assurément, cette seconde naissance est plus magnifique que la première. L'une retient pendant neuf mois dans le sein maternel le Seigneur du monde entier ; l'autre ne le garde que trois jours dans le repos de la tombe. L'une produisit lentement l'espérance de tous ; l'autre donna sans retard le salut de tous.

Analogie de Joseph avec la mère du Seigneur. — 2. Peut-être, au sujet du précédent discours sur la nativité de notre Seigneur, dans lequel nous avons avancé qu'il n'y a pas moins de gloire en ce que le sépulcre de Joseph ressuscita le Sauveur, qu'en ce que le sein virginal de Marie l'enfanta, quelqu'un dira-t-il : Peut-on comparer la sein de Marie à ce sépulcre, alors qu'elle conçut son fils en ses entrailles mêmes, tandis que celui-ci a fourni seulement un lieu de sépulture? Mais j'ajoute que l'affection de Joseph ne fut pas moindre que celle de Marie ; elle conçut Jésus en son sein, il le conçut en son cœur ; elle lui donna l'asile de ses membres, il lui donna celui de son cœur ; elle l'enveloppa de langes quand il fut né, il l'enveloppa du suaire quand il fut mort ; elle oignit d'huile son corps sacré, il le parfuma de myrrhe et d'aloès. Des deux parts, déférences égales, égale affection, et par conséquent mêmes mérites, si ce n'est que l'Ange fut l'instigateur des soins de Marie, tandis que la seule justice inspira ceux de Joseph. Joseph mit donc le Seigneur en son sépulcre.

Joseph ensevelit Jésus plutôt en son cœur que dans le monument. Sépulcre spirituel de Jésus-Christ. — 3. Nous lisons dans le Prophète : « Leur gosier est un sépulcre béant. » (*Psalm.* v, 11.) S'il est vrai que le gosier des hommes soit un sépulcre béant, ne serait-il pas vrai de dire, d'après cette ressemblance, que Joseph plaça moins le Seigneur dans un tombeau terrestre, qu'il ne le recueillit dans le monument de son cœur, afin d'en confier le dépôt, non pas à la mémoire fragile de l'homme, mais à la sainte mémoire de la vertu. En effet, elle est fidèle la mémoire de la vertu qui, contenant en elle Jésus-Christ, ne souffre pas qu'il soit souillé par le contact corrupteur des hérésies. C'est de cette mémoire que le Seigneur dit dans les saintes Ecritures : « Toutes les fois que vous le ferez, faites-le en mémoire de moi, jusqu'à ce que je vienne. » (I *Corinth.*, xi, 24.) Aussi, toutes les fois que nous prononçons le nom de Jésus-Christ, nous l'accueillons plus intimement dans notre mémoire plus sanctifiée. C'est donc avec raison que le Prophète appelle le gosier de l'homme un sépulcre béant. La bouche bienheureuse des Evangélistes était le sépulcre ouvert de Jésus-Christ, et c'est par lui qu'ils l'ensevelirent dans l'éternel trésor des Ecritures. Et ce sépulcre est dit ouvert, parce que celui qui veut parvenir au mystère de Jésus-Christ, n'y arrive qu'en passant par l'entrée religieuse des Evangiles. Le Seigneur a été confié à l'asile des lettres sacrées, comme à une sorte de tombe neuve. Quiconque donc désire le voir trouvera dans ces livres le mystère de sa Passion et y reconnaîtra la gloire de sa résurrection. Le cœur des Saints est donc ouvert. Aussi l'Apôtre dit-il aux Corinthiens : « O Corinthiens, ma bouche s'ouvre vers vous. » (II *Corinth.*,

tunc ad prædicandum natus est; ita et nunc ad evangelizandum renatus est de sepulcro; nisi quod gloriosior est ista, quam illa nativitas. Illa enim corpus mortale genuit ; hæc edidit immortale. Post illam nativitatem ad inferos descenditur, post hanc remeatur ad cælos. Religiosior est plane ista, quam illa nativitas. Illa enim totius mundi Dominum novem mensibus in utero clausum tenuit ; hæc autem triduo tantum tumuli gremio custodivit. Illa cunctorum spem tardius protulit ; hæc omnium salutem citius suscitavit.

Analogia Joseph cum Domini matre. — 2. Fortasse quis dicat de priori Dominicæ nativitatis prædicatione, in qua prædicavimus, non minorem esse gloriam, quod tumulus Joseph suscitaverit Dominum, quam quod eum sanctæ Mariæ uterus procrearit. Quæ comparatio ventris et tumuli, cum ex intimis visceribus illa ediderit filium, hic autem solummodo locum præstiterit sepulturæ ? At ego dico, non minorem Joseph affectum fuisse, quam Mariæ ; siquidem illa utero Dominum, hic corde concepit ; illa Salvatori membrorum suorum præstitit, hic secretum sui cordis non negavit ; illa Dominum pannis involvit cum natus est, hic linteis cum recessit ; illa perunxit beatum corpus oleo, hic aromatibus honoravit. Conveniunt ergo sibi obsequia, convenit et affectus ; inde necesse est etiam meritum convenire ; nisi quod Mariam ad obsequium Angelus admonuit, Joseph autem justitia sola persuasit. Igitur Joseph in suo sepulcro posuit Dominum.

Joseph magis in monumento cordis Dominum collocat. Sepulcrum Christi spiritale. — 3. Legimus in Propheta : « Sepulcrum patens est guttur eorum. » (*Psal.* v, 11.) Si ergo sepulcrum patens est guttur hominum, vide ne forte secundum hanc similitudinem Dominum Joseph non tam in terrena posuerit sepultura, quam in monumento sui cordis collocaverit, et custodiendum illum susceperit, non tam memoria fragili moriturorum, quam memoria sancta virtutum. Hæc enim virtutum fidelis est memoria, quæ intra se continens Christum, lædi eum hæreticorum corruptione non patitur, De qua memoria in sacramentis Dominus dicit : « Quotiescumque hoc feceritis, in memoriam mei facietis, donec veniam.» (I *Cor.*, xi, 24.) Quotiescumque enim Christum loquimur, toties eum sanctiori memoriæ commendamus. Sepulcrum ergo patens guttur hominum recte plane dicit Propheta. Sepulcrum enim Christi patens est Evangelistarum beatum guttur, per quod illud æterno litterarum thesauro condiderunt. Patens autem sepulcrum ideo dicitur, quia qui vult ad Christi pervenire mysterium, non ingreditur ad illud, nisi per Evangelicæ Scripturæ secretum. In litterarum enim secreto, quasi quodam novo vasculo commendatus est Dominus ; quisquis igitur illum videre desiderat, ibi et passionis ejus sacramentum inveniet, et resurrectionis gloriam recognoscet. Patens ergo guttur sanctorum est. Unde Apostolus ad Corinthios ait : « Os nostrum patet ad vos, o Corinthii, » (II *Cor.*, vi, 11,) invitans eos ut per prædicationis suæ apertam januam ingrediantur Christi secreta mysteria. In hac igitur pec-

vi, 11.) Il les invite à diriger leurs cœurs vers les secrets mystères de Jésus-Christ par la porte ouverte de sa prédication. C'est donc en cette mémoire du cœur que le Seigneur est déposé par Joseph, afin que le Fils de l'homme, accueilli dans la demeure de la justice, ait où reposer la tête.

Le Seigneur enseveli dans la tombe d'autrui. — 4. Voyons maintenant pourquoi le Seigneur est mis dans la tombe d'autrui, et n'a pas un tombeau qui lui appartienne. Il en est ainsi, parce qu'il était mort pour le salut des autres. Cette mort ne retombe pas sur lui, c'est à nous qu'elle sert; ce n'est pas à lui qu'elle est portée, c'est lui qui nous l'apporte. Qu'avait-il besoin d'une sépulture qui fût sa propriété, lui à qui sa mort n'était point personnelle? A quoi bon un tombeau sur la terre, pour lui que sa place attendait au ciel? A quoi bon, pour lui qui, pendant un court espace de trois jours, fut moins un mort enfermé dans son sépulcre qu'un voyageur se reposant sur un lit? La brièveté même du délai indique plutôt le sommeil que la mort; et la tombe est la demeure de la mort. Cette demeure n'était nullement nécessaire à Jésus-Christ, qui est la vie; lui qui ne cesse point de vivre n'avait aucun besoin de l'asile des trépassés. Pour nous, c'est avec raison que nous mettons Jésus-Christ avec nous dans notre sépulcre, afin que cette vie vivifie notre mort, et que nous ressuscitions avec elle d'entre les morts.

Madeleine prophétise à son insu. — 5. Aussi Marie Madeleine est-elle réprimandée de chercher le Seigneur dans le sépulcre parmi les autres défunts, et lui est-il dit : Pourquoi cherchez-vous un vivant parmi les morts? c'est-à-dire : Pourquoi cherchez-vous dans la tombe celui que vous devez adorer dans le ciel? Pourquoi cherchez-vous vers les enfers, celui qui est évidemment remonté vers les hauteurs célestes? Et Madeleine, qui ne comprend pas et ne reconnaît pas Jésus, répond : « Seigneur, si c'est vous qui l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis, et je l'emporterai. » (*Johann.*, xx, 15.) Elle croyait, dit l'Ecriture, s'adresser au jardinier. Sainte et naïve femme, qui s'enquiert de Jésus-Christ auprès de Jésus-Christ; dans le zèle de son âme, elle prophétise à son insu. Quand elle demande au Seigneur au sujet de lui-même : « Si c'est vous qui l'avez enlevé, dites-le-moi, » elle dit avec raison : « Si c'est vous qui l'avez enlevé. » En effet, il a lui-même enlevé son corps, puisqu'il l'a retiré du sépulcre; il a lui-même enlevé son corps, puisqu'il l'a rappelé à lui avec son souffle, pendant qu'il dormait dans ce caveau; il a lui-même enlevé son corps, puisqu'il l'a porté aux cieux, plein de la gloire divine. Madeleine fait donc sagement de demander : « Si c'est vous qui l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis; » comme si elle disait : En l'enlevant de ce sépulcre l'avez-vous transporté en paradis? Elle avait en effet entendu le Sauveur dire au bon larron : « Aujourd'hui, tu seras avec moi dans la paradis. » (*Luc.*, xxiii, 43.) Ou l'auriez-vous placé d'ici-bas à la droite du Père, selon la parole de l'Apôtre : « Recherchez ce qui est dans le ciel, où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu? » (*Coloss.*, iii, 1.) Heureux celui qui cherche le Seigneur Jésus-Christ avec la croyance qu'il est dans le paradis, qu'il est fixé dans le ciel Quant à celui qui le cherche aux enfers ou dans la tombe, il lui est dit : Pourquoi cherchez-vous la vie parmi les morts.

toris memoria collocatur Dominus a Joseph, ut in justitiæ sede requiescat, et habeat Filius hominis ubi caput reclinet.

Cur alieno in tumulo condatur Dominus. — 4. Videamus igitur quare Salvator in aliena sepultura ponatur, ac suam non habeat sepulturam. Ideo in aliena sepultura ponitur, quia pro aliorum moriebatur salute. Mors enim ista non illi accidit, sed nobis proficit; mors ista non illi illata est, sed nobis delata. Ut quid ergo ei propria sepultura, qui in se mortem propriam non habebat? Ut quid illi tumulus in terris, cujus sedes manebat in cælis? Ut quid illi sepultura, qui tridui tantum temporis spatio non tam in sepulcro mortuus jacuit, quam veluti in lecto conquievit? Ipsa enim temporis brevitas declarat potius somnum fuisse, quam mortem. Sepulcrum autem mortis est habitaculum. Necessarium ergo non erat mortis habitaculum Christo, qui vita est; nec opus habebat semper vivens habitaculo defunctorum. Recte autem hanc vitam nos in nostro sepulcro condimus; ut vivificet mortem nostram, ut cum ipso a mortuis resurgamus.

Maria Magdalene prophetat nesciens. — 5. Unde et illa Maria Magdalene, quæ Dominum inter cæteros defunctos in sepulcro requirebat, arguitur, et dicitur illi : Quid quæris viventem cum mortuis? Hoc est : Quid quæris in tumulo, quem adorare debes in cælo? Quid quæris apud inferos, quem redisse jam constat ad superos ? Quem illa adhuc non intelligens nec cognoscens, respondit illi : « Domine, si tu sustulisti eum, dicito mihi ubi posuisti eum, et ego eum tollam. » (*Johan.*, xx, 15.) Æstimabat enim eum, sicut dicit Scripiura, hortulanum esse. Sancta ergo et simplex femina Christum requirit a Christo, ac devotione mentis prophetat, et nescit. Ait enim Domino de semetipso : « Si tu sustulisti eum, dicito mihi. » Recte interrogat : « Si tu sustulisti eum ; » ipse enim tulit corpus suum, qui illud protulit de sepulcro ; ipse tulit corpus qui illud jacens et dormiens sua adspiratione colligit; ipse tulit corpus suum, qui illud divinitatis virtute gestans portavit ad cælos. Atque ideo mulier sapienter interrogat et requirit : « Si tu sustulisti eum, dicito mihi ubi posuisti eum ; » hoc est : Si illud auferens de sepulcro ad paradisum transtulisti. Audierat enim illum dicentem latroni : « Hodie mecum eris in paradiso. » (*Lucæ*, xxiii, 43.) Aut certe si de inferno in Patris dextera collocasti, sicut ait Apostolus: « Quæ sursum sunt quærite, ubi Christus est in dextera Dei sedens. » (*Coloss.*, iii, 1.) Beatus ergo qui ita quærit Christum Dominum, ut credat eum et in paradiso constitutum, et in cælestibus collocatum. Nam qui eum in inferno requirit aut in tumulo, dicitur ei : Quid quæris viventem cum mortuis?

SERMON CCXLIX.

Sur le jugement dernier, I (1).

Que le prêtre ne cherche point à prêcher sur des sujets agréables aux auditeurs; qu'il imite les médecins. — 1. Je vous prie, mes très-chers Frères, et je vous avertis en toute humilité d'être sans prévention contre moi et de ne point m'accuser de pessimisme et de diffusion, quand je m'efforce de vous inspirer une crainte salutaire par de fréquents entretiens sur le jour terrible du jugement dernier. S'il est quelqu'un à qui je déplaise en cela, qu'il songe à ma responsabilité, et qu'il entende cette redoutable menace que le Seigneur adresse au prêtre par la bouche du Prophète : « Si tu n'annonces pas à l'impie son impiété, je redemanderai son sang à ta main; » (*Ezech.*, III, 18.) et ailleurs : « Crie avec force, ne te lasse point; fais retentir ta voix comme les éclats de la trompette ; annonce à mon peuple ses crimes. » (*Isai.*, LVIII, 1.) Mais pourquoi, dira-t-on peut-être, nous prêcher sans cesse d'aussi dures vérités? Parce qu'il vaut mieux supporter ici-bas un peu d'amertume, et parvenir plus tard aux éternelles douceurs, que d'avoir en ce monde une fausse joie, et d'endurer dans l'autre un supplice sans fin. Ecoutez, mes Frères, non ma parole, mais celle du Seigneur dans l'Evangile : « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés, » (*Matth.*, V, 5,) et « malheur à vous qui riez maintenant, car vous gémirez et vous pleurerez! » (*Luc.*, VI, 25.) Remarquez, mes Frères, que les médecins du corps, toutes les fois qu'ils sont appelés auprès des malades, empêchent tout ce qui leur paraissait agréable, et leur interdisent complètement tout ce qui leur est doux. Tantôt ils leur ordonnent de se garantir de la fraîcheur qui leur plairait, tantôt ils les obligent de boire les potions les plus amères, tantôt ils font dans leurs plaies les plus douloureuses incisions. Ce que font ces médecins pour la santé du corps, les médecins spirituels s'efforcent de le faire pour le salut des âmes.

Le prêtre rendra compte de son salut et de celui de son troupeau. — 2. Dans ces pensées, mes très-chers Frères, et n'ignorant pas que je rendrai un compte non moins rigoureux de votre salut que du mien devant le tribunal du juge éternel, je fais choix pour vous de médicaments rudes, mais salutaires, afin d'être digne de jouir plus tard avec vous du bonheur éternel dans la société des Anges. Je suis loin d'insister sur ces sujets, dans la pensée que vous ne recevez pas volontiers mes réprimandes ; mais, comme il m'est nécessaire, pour votre salut et pour le mien, de vous adresser de fréquentes exhortations, je m'applique à faire naître en vos esprits la crainte du jugement et le désir de la récompense, afin que vous prépariez fidèlement, avec le secours de Dieu, comme vous l'avez toujours fait, vos cœurs pieux à recevoir la vendange spirituelle. Quand donc nous faisons entendre de dures réprimandes, ce n'est point dans le soupçon que vous êtes coupables de telles fautes, mais dans l'espoir, en vous les dénonçant quoique vous ne les commettiez point, que nos avis vous empêcheront de les commet-

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Douteux pour les PP. de Louvain, il est apocryphe pour d'autres docteurs. Il n'y a aucun doute pour nous qu'il est de S. Césaire, et non de S. Augustin.

SERMO CCXLIX (*a*).

De extremo judicio, I.

Sacerdos ne quærat placita prædicare. Medicorum more se gerat. — 1. Rogo vos, Fratres carissimi, et cum grandi humilitate admoneo, ut mihi nullus ex vobis succenseat, aut forte incongruum me superfluumque judicet, quare vobis tam frequenter tremendum et utiliter expavescendum diem judicii insinuare contendo. Si quis enim est, cui forte in hac parte displiceam, consideret periculum meum, et audiat Dominum per Prophetam sacerdoti terribiliter comminantem : « Si non annuntiaveris iniquo iniquitatem suam, sanguinem ejus de manu tua requiram. » (*Ezech.*, III, 18.) Et iterum : « Clama, inquit, ne cesses ; quasi tuba exalta vocem tuam, et annuntia populo meo scelera eorum. » (*Isa.*, LVIII, 1.) Sed forte aliquis dicit : Quare nobis tam dura assidue prædicantur ? Quia melius est hic parvam amaritudinem sustinere, et postea ad æternam dulcedinem pervenire ; quam hic habere falsum gaudium, et illic sustinere sine fine supplicium. Audite, Fratres, non me, sed Dominum in Evangelio dicentem : « Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur ; » (*Matth.*, V, 5.) et : « Væ vobis qui ridetis nunc, quia lugebitis et flebitis. » (*Lucæ*, VI, 25.) Et hoc adtendite, Fratres, quia omnes carnales medici, quoties ad eos qui in corpore ægrotare videntur veniunt, omnia quæ eis delectabilia esse videbantur abscindunt, et quod dulce est ad integrum interdicunt. Aliquoties etiam frigidum accipere non permittunt ; interdum et amarissimas potiones bibere cogunt, et asperrimis ferramentis eorum vulnera frequenter incidunt. Hoc ergo quod pro sanitate corporum carnales medici faciunt, pro animarum salute spiritales medici exercere contendunt.

De sua populorumque salute rationem redditurus. — 2. Hæc ego cogitans, Fratres carissimi, et tam pro mea quam pro vestra salute rationem me redditurum esse ante tribunal æterni Judicis non ignorans, eligo aspera quidem, sed salubria vobis medicamenta ingerere ; ut vobiscum postea in Angelorum consortio perpetua mereat incolumitate gaudere. Et hæc quidem non ideo suggero, quod vos admonitiones nostras senserim non libenter accipere ; sed quia me necesse est et pro vestra et pro mea salute frequentius prædicare, studeo vestros animos et ad timendum judicium, et ad desiderandum præmium excitare ; ut exceptoria sancti pectoris vestri ad recondendam spiritalem vindemiam, sicut semper fecistis, auxiliante Domino fideliter præparetis. Quoties vobis durum aliquid prædicamus, non hoc ideo dicimus, quod a vobis tale aliquid fieri suspicemur ; sed ideo iterum illa quæ non facitis denuntiamus, ut illa in quibu-

(*a*) Alias de Tempore, LXVII.

tre plus tard, et vous sauveront. L'homme a coutume de se tenir promptement en garde contre les moindres accidents, quand il redoute de grandes calamités. Comme on boit la thériaque, pour neutraliser dans le corps les effets du poison, vous devez puiser dans nos austères prédications des antidotes contre les poisons de l'âme.

On se défend du péché par le souvenir des bienfaits de Dieu. — 3. Il est certain, mes très-chers Frères, que si nous pensons assidûment aux bienfaits de notre Dieu, que nous n'avons point provoqués par nos mérites antérieurs, ou le péché n'a pas d'empire sur nos âmes, ou s'il parvient à s'y glisser, nous l'en chassons bien vite par la pénitence. Qui pourrait, je ne dis pas exprimer en paroles, mais concevoir en son cœur de quels grands et nombreux bienfaits notre Dieu nous entoure? Il nous a créés, quand nous n'étions pas; il nous a sauvés, quand nous avions péri. Il a daigné mourir, il nous a rachetés au prix de son sang, il est descendu aux enfers, il nous a arrachés aux abîmes de la mort éternelle, il nous a promis les récompenses du ciel. Arrêtons sans cesse sur tous ces biens notre pensée pieuse et reconnaissante; appliquons-nous, selon nos forces et avec le secours de Dieu lui-même, à payer ses bienfaits de retour. Ne rendons pas le mal pour le bien; autant qu'il est en nous, attachons-nous à faire fidèlement sa volonté. Faisons tous nos efforts pour trouver le remède à nos maux dans l'observation de ses préceptes, au lieu d'encourir la damnation en les transgressant.

Compte à rendre au jugement dernier. — 4. Que deviendrons-nous en effet, mes très-chers Frères, au jour terrible du jugement, lorsque, devant le monde saisi de crainte, le Seigneur, au bruit éclatant des trompettes des Anges, au milieu des éclatantes milices du ciel, s'assiéra sur son trône, dans sa majesté, et que là, après avoir ressuscité le genre humain du sein de la terre et de son antique poussière, devant le témoignage de la conscience de chacun, le pécheur face à face avec le châtiment et le juste avec la récompense, le juge sévère, dont la bonté ne tempérera plus la justice, accusera ceux qui auront criminellement méprisé sa miséricorde, leur disant : Homme coupable, ce sont mes mains qui t'ont fait d'un peu de limon, c'est moi qui animai de mon souffle l'argile de tes membres, moi qui daignai te faire à notre image et à notre ressemblance, moi qui t'avais placé au milieu des délices du paradis ; et toi, méprisant mes préceptes qui donnent la vie, tu as mieux aimé suivre ton décepteur que ton Dieu? Lorsque, chassé du paradis en punition de ta faute, tu languissais dans les liens de la mort, j'entrai dans le sein d'une vierge sans aucune atteinte à sa pureté, je fus étendu dans une crèche et enveloppé de langes, j'ai souffert les faiblesses de l'enfance et les douleurs humaines, qui me faisaient semblable à toi, dans le seul but de te rendre semblable à moi-même, j'ai accepté les rameaux et supporté les crachats de ceux qui me raillaient, j'ai été abreuvé de fiel et de vinaigre ; flagellé, couronné d'épines, attaché à la croix, percé d'un coup de lance, j'expirai au milieu des tourments pour t'arracher à la mort. Voici la marque des clous qui m'ont attaché à la croix. Voici la blessure de la lance à mon côté. Je me suis chargé de tes douleurs pour te donner la gloire; je suis mort pour toi, afin de t'obtenir la vie éternelle. J'ai été enfermé dans un sépulcre pour te donner le droit de régner dans le ciel. Pourquoi as-tu perdu le gain que j'avais amassé pour toi? Pourquoi

forte præventi fueritis, sanare possimus. Solet enim fieri, ut dum majora timentur, minora celerius caveantur. Quomodo enim theriaca bibitur, ne corporibus possint prævalere venena; hoc austera prædicatione geritur, unde animarum præparentur antidota.

Beneficiorum Dei memoria munimen est contra peccata. — 3. Certum est, Fratres carissimi, quod si semper beneficia Dei nostri, quæ nobis nullis præcedentibus meritis nostris collata sunt, assidue cogitamus; peccata nostra nobis aut non dominantur, aut si forte subrepserint, cito per pœnitentiam corriguntur. Quis enim vel mente concipere, non dicam verbis possit exponere, quanta circa nos sint Dei nostri beneficia? Fecit enim nos, cum non essemus, reparavit nos postea, cum perissemus. Mortem suscepit, pretioso nos sanguine liberavit, ad inferna descendit, de faucibus nos æternæ mortis eripuit, cælorum nobis etiam præmia promisit. Hæc omnia, Fratres dilectissimi, pio et benigno animo cogitantes, quantum possumus, cum ipsius adjutorio beneficiis suis vicem rependere festinemus. Non reddamus mala pro bonis; sed quantum possumus, voluntati illius obtemperare fideliter studeamus, totis viribus innitentes, ut præcepta ipsius magis nobis pariant de sequacitate remedium, quam de trangressione judicium.

Quæ de iis ratio in judicii die repetenda. — 4. Nam quid faciemus, Carissimi, in illo metuendo judicii die, cum tremente mundo Dominus, præcinentibus Angelorum buccinis, in illo majestatis suæ throno circumdatus cælestis militiæ luce consederit; ibique de terræ gremio et antiquo pulvere suscitato humano genere, adstante testimonio conscientiæ singulorum, positis in conspectu peccatorum pœnis justorumque præmiis, rationem vitæ cœperit postulare, et plus jam justus quam misericors, severitate judicis contemptæ misericordiæ reos cœperit accusare, et dicere : Ego te, o homo, de limo manibus meis feci, ego terrenis artubus infudi spiritum, ego tibi imaginem nostram similitudinemque conferre dignatus sum, ego te inter paradisi delicias collocavi; tu vitalia mandata contemnens, deceptorem sequi quam Deum maluisti? Cum expulsus de paradiso jure peccati mortis vinculis tenereris, virginalem uterum sine dispendio virginitatis pariendus introivi, in præsepio expositus et pannis obvolutus jacui, infantiæ contumelias humanosque dolores, quibus tibi similis fierem, ad hoc scilicet ut te mihi similem facerem, pertuli, irridentium palmas et sputa suscepi, acetum cum felle bibi : flagellis cæsus, vepribus coronatus, cruci affixus, vulnere perfossus, ut tu eripereris morti, animam in tormentis dimisi. En clavorum vestigia, quibus affixus pependi. En perfossum vulneribus latus. Suscepi dolores tuos, ut tibi gloriam darem; suscepi mortem tuam, ut in æternum viveres. Conditus jacui in sepulcro, ut tu re-

ton ingratitude a-t-elle renié les bienfaits de ta rédemption? Je ne te demande point compte de ma mort; mais rends-moi ta vie, pour laquelle j'ai donné la mienne. Rends-moi ta vie, que tu n'as cessé de perdre par les blessures du péché. J'avais purifié ton cœur pour y faire ma demeure; pourquoi la luxure l'a-t-elle souillé? Pourquoi tes vices honteux ont-ils profané mon corps? Pourquoi tes crimes m'ont-ils fait souffrir une croix plus douloureuse que celle où je fus autrefois attaché? Cette croix de tes crimes, où tu me suspends contre ma volonté, est bien plus douloureuse pour moi que celle où, par miséricorde pour toi, je suis monté pour tuer ta mort. J'étais exempt de toute souffrance, et j'ai daigné souffrir pour ton salut. Mais toi, tu as méprisé ton Dieu dans ma nature humaine, dans ma faiblesse ton salut, dans ma voie ton retour, dans mon jugement ta grâce, dans ma croix ta vie, dans mes supplices ta guérison. Et parce que, après tous tes crimes tu n'as pas voulu recourir aux remèdes de la pénitence, tu ne mérites point d'être affranchi de la terrible sentence.

Supplice des damnés. Pénitence en ce monde. — 5. Qu'il y aura de grincements de dents alors! Après que la foule des Saints, destinée à la gloire, sera rangée à la droite de Dieu, le peuple des pécheurs, précipité dans les profondeurs de l'enfer sans aucun espoir de miséricorde et de pardon, se verra séparé par les ténèbres de la bienheureuse lumière des Saints, et descendant sans fin dans l'abîme sans fond, la tête opposée la première au puits béant, il sera face à face avec l'éternel supplice et avec la mort éternelle, lui qui ne doit jamais mourir. En vain implorera-t-il la pitié du pauvre qu'il méprise en cette vie; en vain suppliera-t-il Lazare de poser sur ses lèvres brûlantes le bout du doigt pour les rafraîchir. Comme il voudrait, ce malheureux, lorsqu'il verra la gloire du pauvre, avoir autrefois enduré les rudes épreuves de l'indigence, avoir souffert en cette vie les maux qui meurent avec elle ; il n'aurait point mérité de subir les supplices éternels. C'est pourquoi, afin de n'entendre pas plus tard, devant le tribunal du Juge éternel, prononcer contre nous l'irrévocable et terrible sentence, sondons nos consciences, pendant qu'il nous est encore permis de le faire, avec le secours de Dieu. Si nous y reconnaissons la domination de quelque crime, de quelque faute capitale, que n'aient point encore effacé nos aumônes et nos prières, hâtons-nous, avec l'aide de Jésus-Christ, de surmonter les flots du péché, et d'entrer dans le port de la pénitence. Si, dans la nacelle de notre âme, au milieu des nombreuses tempêtes du péché, l'orgueil, l'avarice ou la luxure ont fait quelque avarie, hâtons-nous encore de la réparer ou de la fermer par nos bonnes œuvres. Appliquons-nous sans relâche à purifier l'égout des vices. Les fautes passées cessent d'être nuisibles, dès que les péchés actuels n'ont plus d'attraits pour nous. Comme la justice ne suffit pas au juste, s'il ne persévère point jusqu'à la fin, ainsi l'iniquité passée ne pourra nuire au pécheur si, avant de sortir de ce corps, il a recours aux remèdes de l'aumône ou de la pénitence.

Ne différer jamais au lendemain. Extérieur religieux. — 6. Nous ne pouvons savoir quand et à quelle heure nous serons arrachés de ce monde ; sans aucune hésitation, sans le moindre retard, hâtons-nous de fuir de la gauche à la droite. Il ne faut se fier ni à la santé, ni à l'âge. Nous ne devons pas tarder sans cesse

gnares in cælo. Cur quod pro te pertuli perdidisti? Cur, ingrate, redemptionis tuæ munera renuisti? Non te ego de morte mea quæro; redde mihi vitam tuam, pro qua meam dedi. Redde mihi vitam tuam, quam vulneribus peccatorum indesinenter occidis. Cur habitaculum, quod mihi in te sacraveram, luxuriæ sordibus polluisti? Cur corpus meum illecebrarum turpitudine maculasti? Cur me graviore criminum tuorum cruce, quam illa in qua quondam pependeram, afflixisti? Gravior enim apud me peccatorum tuorum crux est, in qua invitus pendeo, quam illa in qua tui misertus mortem tuam occisurus adscendi. Cum essem impassibilis, pro te pati dignatus sum; sed tu despexisti in homine Deum, in infirmo salutem, in via reditum, in judice veniam, in cruce vitam, in suppliciis medicinam. Et quia post omnia mala tua ad medicamenta pœnitentiæ confugere noluisti, ab auditu malo non mereberis liberari.

Damnatorum supplicium. Pœnitentia, dum hic sumus obeunda. — 5. Qui tunc erit stridor dentium, cum Sanctorum multitudine ad dexteram regis et ad gloriam segregata, peccati populus in profunda Tartari sine ulla miserationis ac veniæ spe demersus, excludi se tenebris suis a beata Sanctorum luce viderit, et in profundi sinum sine fine descendens, urgente os suum puteo, æterna supplicia et perpetuam mortem non moriturus adspexerit? Frustra autem a paupere, quam in hac vita despexit, misericordiam postulabit; frustra extremum Lazari digitum, quo ardens refrigeretur, ardentibus labiis rogabit apponi. Quam vellet miser, cum pauperum gloriam viderit, duris quondam paupertatis subjacuisse laboribus, et in illa vita quæ cum vita morerentur mala portasse; ne ad illa æterna mereretur supplicia pervenire. Ut ergo hæc tam dura et tam terribilia ante illud tribunal æterni Judicis audire non mereamur, dum adhuc licet, et cum Dei adjutorio in potestate nostra est, consideremus conscientias nostras; et si aliqua crimina vel peccata capitalia necdum eleemosynis et orationibus purgata nobis adhuc dominari cognoscimus, portum pœnitentiæ, devictis peccatorum fluctibus, Christo juvante festinemus intrare; et si quid in navicula animæ nostræ multis tempestatibus peccatorum, aut per superbiam fractum, aut per avaritiam ruptum, aut per luxuriam resolutum esse cognoscimus, componere vel reparare bonis operibus festinemus. Studeamus jugiter vitiorum exhaurire sentinam. Non enim nocent peccata præterita, si non placent præsentia. Sicut enim nulli justorum sufficit justitia sua, si non perseveraverit usque in finem; ita nulli peccatorum nocere poterit iniquitas sua, si antequam de corpore isto discedat, ad eleemosynarum remedia vel ad pœnitentiæ medicamenta confugerit.

Nec ulli procrastinanda. Religionis habitus. — 6. Sed quia quando vel qua hora de hoc sæculo rapiemur, scire non possumus; sine ulla dilatione vel mora de sinistra fugere festinemus ad dexteram. Non sanitati, non ætati

à prendre le remède du salut, nous qui sommes sans cesse incertains sur la durée de la vie. Dieu, qui nous a donné l'assurance que « si le pécheur se convertit, toutes ses anciennes iniquités seront oubliées, » (*Ezech.*, XVIII, 21, 22,) nous recommande la vigilance en ces termes : « Ne tardez point de vous convertir au Seigneur, et ne différez pas de jour en jour. » (*Eccles.*, V, 8.) Pendant que je vous exhorte tous en général à la pénitence, peut-être quelqu'un de vous dit-il en lui-même: Moi qui suis jeune mari, comment puis-je sacrifier ma chevelure et me vêtir avec une austérité monacale ? Ce n'est point ce que nous disons, mes très-chers Frères ; nous ne recommandons point que les jeunes maris changent plutôt leurs vêtements que leurs mœurs. En quoi peut-il vous nuire, quoique vous soyez mariés, de renoncer à des mœurs perverties pour pratiquer les bonnes œuvres et l'honnêteté, et de mettre tous vos soins à cicatriser par l'aumône, le jeûne et la prière, les blessures de votre âme ? Une conversion sincère suffit, sans modifications extérieures ; tandis que les vêtements austères sans les bonnes œuvres, non-seulement ne sauraient être considérés comme un mérite, mais encore subiront la juste condamnation de Dieu. Devenons donc meilleurs, pendant que les remèdes sont en notre pouvoir ; éteignons ici-bas la mort en mourant au péché, acquérons la vie par les mérites de notre vie, avec le secours de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui honneur et puissance appartiennent, comme au Père et au Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCL.

Sur le jugement dernier, II (1).

Soucis d'une vie dissolue. Parabole de l'ivraie. — 1. Rappelons-nous, mes très-chers Frères, tout le mal que nous avons fait ; effrayés par les menaces du Juge éternel, nous nous appliquerons du moins à faire enfin le bien. Aussi le Seigneur dit-il dans l'Evangile : « Tous ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur, n'entreront point dans le royaume des cieux ; mais celui qui fait la volonté de mon Père, qui est aux cieux, celui-là entrera dans le royaume des cieux. » (*Matth.*, VII, 21.) Pensons-y bien, mes très-chers Frères, en ce jour-là, Dieu rendra à chacun selon ses œuvres, le bien pour le bien, le mal pour le mal ; il enverra les bons à la vie éternelle, et les méchants au feu éternel. Malheur à l'homme qui sera rejeté dans la demeure de Satan ! Songeons que le royaume terrestre finit un jour, et que le royaume de Dieu n'a pas de fin. La vie de ce monde, laborieuse, caduque et fragile, pleine de scandales et d'envie, que cherche-t-elle autre chose que les festins, la boisson, l'intempérance, la luxure, les calomnies ? Nous devons assurément nous hâter vers la patrie où nous voulons fixer notre demeure. Nous sommes voyageurs en ce monde, mes Frères ; tournons-nous vers le Seigneur qui nous a créés. Vous avez entendu, mes Frères, que la vengeance de Dieu aura son jour, et qu'il enverra les

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Douteux dans l'édition des PP. de Louvain, il est apocryphe pour d'autres docteurs. La diction se rapproche beaucoup plus du style de S. Césaire que de celui de S. Augustin.

credendum est. Non in remedium (*a*) salutis suæ semper tardandus est, qui vitæ suæ semper incertus est ; quia qui nos securos fecit dicendo : « Peccator in qua die conversus fuerit, omnes iniquitates illius oblivioni tradurtur ; » (*Ezech.*, XVIII, 21, 22.) ipse nos etiam cautos esse voluit dicens : « Nolite tardare converti ad Dominum, nec differatis de die in diem. » (*Eccli.*, V, 8.) Si forte quando generaliter omnes ad pœnitentiam provocamus, aliquis intra se cogitet dicens : Ego juvenis homo uxorem habens, quomodo possum aut capillos minuere, aut habitum religionis assumere ? Nec nos hoc dicimus, Fratres carissimi, non hoc prædicamus, ut juvenes qui conjugia habere videntur, habitum magis quam mores habeant commutare. Quid enim homini uxorem habenti nocet, si mores perditos voluerit ad opera bona vel honesta convertere, si peccatorum suorum vulnera eleemosynis, jejuniis et orationibus ad sanitatem pristinam studeat revocare ? Vera enim conversio sine vestimentorum commutatione sufficit sibi ; vestimenta vero religiosa sine bonis operibus non solum remedium habere non poterunt, sed etiam justum Dei judicium sustinebunt. Convertamur ergo ad meliora, dum in nostra sunt potestate remedia ; hic exstinguamus mortem moriendo peccatis, hic vitam vitæ meritis adquiramus ; præstante Domino nostro Jesu Christo, cui est honor et imperium cum Patre et Spiritu Sancto in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCL (*b*).

De judicio extremo, II.

Vitæ depravatæ studia. Parabolæ zizaniorum explicatio. — 1. Recogitemus, Fratres carissimi, cuncta mala quæ fecimus ; ut minis æterni Judicis perterriti, ad ultimum saltem studeamus bona facere. Unde Dominus in Evangelio dicit : « Non omnis qui dicit mihi: Domine Domine, intrabit in regnum cælorum ; sed qui facit voluntatem Patris mei qui est in cælis, ipse intrabit in regnum cælorum. » (*Matth.*, VII, 21.) Hoc etiam, Fratres carissimi, cogitare debemus, quia in illa die reddet Deus unicuique secundum opera sua, bonis bona, malis mala ; bonos mittet in vitam æternam, malos in ignem æternum. Væ illi homini, qui cum diabolo mansionem habebit. Pensemus quod istud regnum finem habet ; regnum Dei finem non habet. Ista vita laboriosa, caduca et fragilis, plena scandalis, invidiosa, quid aliud quærit nisi manducare, bibere, inebriari, luxuriari, detractiones facere ? Certe ubi volumus permanere, illuc debemus festinare. Fratres, nos peregrini sumus in hoc mundo ; convertamur ad Dominum qui fecit nos. Fratres, audistis quod Dominus vindicare veniet, et peccatores mittet in ignem æternum, sicut in Psalmo dicit : « Exsurgat Deus, et dissipentur inimici ejus. » (*Psal.* LXVII, 2.) Quid autem suis dicturus sit in

(*a*) Forte legendum ut infra Serm. CCLX, n. 2, *Nam in remedium salutis suæ semper tardus est, qui*, etc., sive ut illic habet MS. Theodericensis, *In remedium salutis suæ non sit semper tardus, qui de vita sua*, etc.
(*b*) Alias de Sanctis, XXXIX.

pécheurs aux flammes éternelles, selon la parole du Psalmiste : « Que Dieu se lève, et que ses ennemis soient dispersés. » (*Psalm.* LXVII, 2.) Que dira-t-il aux siens en ce jour ? écoutons-le : « Venez, les bénis de mon père. » (*Matth.*, XXV, 34.) Les justes règneront sans fin avec Jésus-Christ ; « les justes, » est-il dit, « s'assiéront au banquet, et seront dans la joie en présence de Dieu. » (*Psalm.* LXVII, 4.) Mais « Seigneur, n'avez-vous pas semé une bonne semence dans votre champ ? D'où vient donc qu'il y a de l'ivraie ? Il leur dit : L'homme ennemi a fait cela. Arrachez d'abord l'ivraie, et liez-la en gerbes pour la brûler. » (*Matth.*, XIII, 27.) Cette moisson est le genre humain réuni devant son Juge à la consommation des siècles ; les pieds d'ivraie sont les pécheurs ; l'homme ennemi, c'est le démon qui a semé les péchés dans le champ ; les moisonneurs sont les Anges, qui séparent les justes des pécheurs. « Liez-les en gerbes, » c'est-à-dire, les hommes de rapine avec les hommes de rapine, les adultères avec les adultères, les fornicateurs avec les fornicateurs, les homicides avec les homicides, les avares avec les avares, les colères avec les colères, les faux témoins avec les faux témoins, les voleurs avec les voleurs, les médisants avec les médisants, chacun avec ses pareils. Ce sont là les gerbes destinées aux flammes. « Mais amassez le froment dans mon grenier, » (*Ibid.*, 30,) c'est-à-dire, envoyez les justes au paradis.

Exhortation à la pénitence et aux bonnes œuvres. Confession et pénitence imposée par le prêtre. Rapines servant aux aumônes. — 2. Nous devons, mes Frères, songer avec effroi à la satiété si courte des plaisirs du monde, quand la faim sera éternelle dans l'autre ; aux ténèbres qui ne finiront pas, quand la lumière d'ici-bas passe si vite. Pendant qu'il en est temps, convertissons-nous au Seigneur qui nous a créés, afin d'être dignes d'entrer dans la lumière, au lieu d'être précipités dans les ténèbres. Puisque tout homme est le fils de ses œuvres, si nous faisons les œuvres de Dieu, nous sommes enfants de Dieu. Nous devons nous amender en toute hâte des péchés que nous commettons, et ne point ajouter la faute à la faute. D'où le Psalmiste : « Laissez-les amasser iniquité sur iniquité, et qu'ils n'entrent point dans la voie de votre justice. » (*Psalm.* LXVIII, 28.) Approchons-nous de la confession avec un cœur pur, et satisfaisons à la pénitence imposée par le prêtre. Ne cachez point la colère en vos cœurs ; quand nous portons la colère en nous, Dieu ne reçoit ni notre offrande, ni notre prière. Faites l'aumône, accueillez le voyageur sous votre toit, lavez ses pieds et préparez sa couche ; consolez les affligés. Ne méprisons point les voyageurs, puisque nous sommes voyageurs nous-mêmes. Ne trompez point votre frère en aucune transaction ; Dieu est votre juge. N'opprimez point le pauvre, la veuve ou l'orphelin. Ne faites pas l'aumône au moyen de vos rapines ; vous attristez celui qui perd, pour réjouir celui qui reçoit ; mais pour un gain d'argent vous perdez votre âme, considérant ainsi le gain que vous faites, mais ne voyant pas la perte. Appliquons-nous, mes Frères, avec le secours de Dieu, pendant qu'il en est temps encore, à l'expiation de nos fautes par le jeûne, par les aumônes, par les veilles, par la prière, par la charité, afin d'être dignes de parvenir au royaume des cieux, où est l'apaisement de la faim sans faim, la lumière sans ténèbres, la jeunesse sans vieillesse, le repos sans travail, la joie qui ne finit jamais. Que celui qui nous a créés nous vienne en aide, afin que nous méritions de parvenir à ce royaume des cieux, par notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

die illa, audiamus : « Venite benedicti Patris mei. » (*Matth.*, XXV, 34.) Et justi regnabunt sine fine cum Christo sicut dicit : « Et justi epulentur, et exsultent in conspectu Dei, » (*Psal.* LXVII, 4.) et : « Domine, nonne bonum semen seminasti in agro tuo, unde ergo mixtum est zizania ? Et ait illis : Inimicus homo hoc fecit ; primum colligite zizania, et alligate per fasciculos ad comburendum. » (*Matth.*, XIII, 27.) Messis hæc est genus humanum in consummatione sæculi ad judicium congregandum ; zizania, peccatores ; inimicus homo, diabolus qui superseminavit peccata ; messores sunt Angeli, qui eligunt justos a peccatoribus. « Ligate fasciculos, » hoc est, rapaces cum rapacibus, adulteros cum adulteris, fornicatores cum fornicatoribus, homicidas cum homicidis, avaros cum avaris, iracundos cum iracundis, falsos testes cum falsis testibus, fures cum furibus, derisores cum derisoribus, similes cum similibus. Hi sunt fasciculi ad comburendum. « Triticum autem congregate in horreum meum, » (*Ibid.*, 30,) id est, mittite justos in paradisum.

Ad pœnitentiam et bona opera exhortatio. Confessio et pœnitentia a Sacerdotibus imposita. Eleemosynæ de rapinis. — 2. Fratres, expavescere et timere debemus de tam brevi satietate, de tam longa fame ; de tam longis tenebris, de tam brevi luce. Dum tempus habemus, convertamur ad Dominum qui fecit nos ; ut non mereamur introire in illas tenebras, sed in lucem ; quia omnis homo cujus opera facit, ejus filius est. Si opera Dei facimus, filii Dei sumus. Quod modo peccamus, cito emendare debemus, et non addere peccata peccatis. Unde Psalmista : « Appone iniquitatem super iniquitatem eorum, et non intrent in justitiam tuam. » (*Psal.* LXVIII, 28.) Confessionem quæramus puro corde, et pœnitentiam donatam a sacerdotibus perficiamus. Nolite iram recondere in cordibus vestris ; quia quando iram portamus, nec oratio a Deo recipitur. Date eleemosynam, recipite peregrinos in domibus vestris, pedes eorum lavate, et lectos ipsorum præparate ; dolentes consolamini. Nolite despicere peregrinos ; quia ipsi peregrini estis. Non circumvenias fratrem tuum in negotio ; quia Deus judex est. Pauperes et viduas et orphanos nolite opprimere. Nolite de rapinis pauperum eleemosynas facere ; tristatur qui perdit, gaudet qui adquirit ; lucratur pecuniam, et perdit animam ; adtendit quid adquirit, et non adtendit quid perdit. Fratres, cum Domini adjutorio, dum tempus habemus, laboremus, quatenus a malis simus pœnitentes aut per jejunium, aut per eleemosynas, aut per vigilias, aut per orationes, aut per caritatem ; ut mereamur pervenire ad regna cælestia, ubi est satietas sine fame, ubi est lux sine tenebris, juventus sine senectute, requies sine labore, gaudium sine fine. Ipse qui nos creavit, nos adjuvet, ut ad cælestia regna mereamur pervenire, per Christum Dominum nostrum. Amen.

SERMON CCLI.

Sur le jugement dernier, III (1).

1. Que nous devons craindre, mes très-chers Frères, ce jour où Jésus-Christ, Seigneur et Rédempteur de tous les hommes, doit venir avec une flamme qui dévorera ses ennemis et ceux qui font l'iniquité. « Alors toutes les tribus de la terre pleureront, et elles verront le Fils de l'homme venant sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande majesté. » (*Matth.*, XXIV, 30.) « L'univers entier sera ébranlé par sa présence, les pécheurs périront, le ciel se pliera comme un livre, la mer sera desséchée, les montagnes fondront comme la cire, et la terre sera consumée jusqu'aux enfers. » (*Psalm.* XCVI, 5.) « Le soleil s'obscurcira, et la lune ne répandra plus sa lumière, les étoiles tomberont du ciel, et les vertus des cieux seront ébranlées. » (*Matth.*, XXIV, 29.) Alors paraîtra dans le ciel le signe du Fils de l'homme ; ce signe est la croix, devant les splendeurs de laquelle le monde entier ne sera que ténèbres. Alors les Saints voleront au-devant de Jésus-Christ dans les airs, et seront désormais ainsi toujours auprès du Seigneur, tandis que les pécheurs seront confondus et périront. Alors aura lieu le jugement. Alors viendra notre Seigneur Jésus-Christ, « et il enverra ses Anges, et ils rassembleront ses élus des quatre vents, depuis une extrémité du ciel jusqu'à l'autre. » (*Ibid.*, 31.) Alors le Seigneur séparera ses saints d'avec les pécheurs, et les enverra dans les célestes demeures; les pécheurs au contraire iront dans la fournaise ardente préparée par le démon et ses ministres, et là il y aura des pleurs et des grincements de dents. Malheur à ceux qui seront rejetés dans la demeure de Satan. « La fumée de leurs tourments s'élèvera dans les siècles des siècles. » (*Apoc.*, XIV, 11.) « Leur ver ne mourra pas, et leur feu ne s'éteindra point. » (*Isa.*, LXVI, 24.) Là, toute voix sera un gémissement; là, nul repos et toujours le feu; là, nul rafraîchissement et toujours les flammes ; là, nulle lumière et toujours les ténèbres; et Dieu n'aura jamais pour eux un souvenir. Leurs tourments sont leur nourriture, leur demeure est avec le démon, et les ténèbres seules les visitent. Hommes qui désirez posséder le royaume de Dieu, expiez le mal que vous avez fait, pendant que vous le pouvez encore ; pendant qu'il en est temps encore, criez vers le Dieu tout-puissant; pendant que le loisir vous en est laissé, versez des larmes; repentez-vous, pendant qu'il vous est permis; hâtez-vous, pendant que vous le pouvez; frappez votre poitrine, pendant que votre âme habite encore votre corps; pendant que vous vivez encore, accomplissez votre guérison, avant de tomber dans le filet profond du châtiment, avant de devenir la proie de l'enfer, où il n'y a plus d'indulgence, nul recours à la confession, nul retour au pardon. Puisse nous délivrer de ces tourments l'amour de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne, avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

---

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Douteux pour les PP. de Louvain, il est apocryphe aux yeux d'autres docteurs. C'est en partie le Sermon XXXIII de S. Ambroise sur le Jugement dernier, deuxième série après le premier dimanche de la Quadragésime. Il a été aussi placé le LXIIIe parmi les Sermons aux Frères du désert. Il paraît être du même auteur que le Sermon précédent.

SERMO CCLI (*a*).

De judicio extremo, III.

1. O fratres carissimi, quam timendus est nobis dies ille, in quo Dominus noster Jesus Christus ac redemptor omnium proposuit venire cum flamma ignis, qui inflammabit adversarios suos, et eos qui faciunt iniquitatem. « In illa die plangent super se omnes tribus terræ, et videbunt Filium hominis venientem in nubibus cæli cum virtute magna, et majestate excelsa, » (*Matth.*, XXIV, 30,) et « commovebuntur ante eum omnes fines terræ, et peccatores peribunt, et cælum plicabitur, et mare siccabitur, et montes sicut cera ardebunt, et terra ardebit usque ad inferos. » (*Psal.* XCVI, 5.) Sol convertetur in tenebras, et luna non dabit lumen suum, et stellæ cadent de cælo in terram, et Virtutes cœlorum commovebuntur. » (*Matth.*, XXIV, 29.) Tunc apparebit signum Filii hominis in cælo, quod est crux Christi, in cujus lumine tenebrabitur totus mundus. Tunc Sancti volabunt obviam Christo in aera, et sic semper cum Domino erunt ; peccatores autem confundentur et peribunt. Et tunc fiet judicium. Et tunc veniet Dominus noster Jesus Christus, « et mittet Angelos suos a quatuor angulis terræ, et congregabunt electos ejus a summo cælorum usque ad terminos eorum. » (*Ibid.*, 31.) Et tunc separabit Dominus Sanctos suos de inter peccatores, et mittet eos in mansiones cælestes ; peccatores autem in caminum ignis ardentis, qui præparatus est diabolo et angelis ejus, ibi erit fletus et stridor dentium. Væ illis hominibus qui habebunt mansionem cum diabolo. « Et adscendet fumus tormentorum in sæcula sæculorum. » (*Apoc.*, XIV, 11.) « Quorum vermes non morientur, et ignis non exstinguetur. » (*Isai.*, LXVI, 24.) In qua nulla vox nisi gemitus ; ubi nulla requies nisi ignis ; ubi nullum refrigerium nisi flamma ; ubi lux nunquam videbitur nisi tenebræ, et non venient unquam in memoriam apud Deum. Quorum cibus cruciatus, et mansio eorum cum diabolo est, ubi nulla visitatio nisi tenebræ. O homo qui desideras regnum Dei possidere, quod male fecesti, dum potes, emenda ; dum tempus habes, clama ad omnipotentem Deum ; dum datur spatium, luge ; dum licentia est, pœnite ; festina, dum potes ; plange, dum adhuc anima tua versatur in corpore ; dum adhuc vivis, remedium tibi adquire, priusquam te profundus absorbeat laqueus pœnarum, priusquam te infernus rapiat, ubi nulla datur indulgentia, ubi nullus est ad confessionem recursus, nullus est ad veniam regressus ; de qua pœna nos pius Dominus eripere dignetur, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

(*a*) Alias de Sanctis, XL.

SERMON CCLII.

Exhortation à louer Dieu, non-seulement de bouche, mais aussi par nos mœurs et par nos œuvres, parce que nos actions ressemblent à nos pensées, dont elles sont les fruits. — Sur les peines du Purgatoire et sur l'abîme de l'Enfer (1).

Agissons toujours bien en ce monde, de peur d'avoir un jour à nous repentir d'avoir mal agi. — 1. La résurrection et la glorification de notre Seigneur Jésus-Christ, mes très-chers Frères, nous montrent quelle vie nous devons reeevoir, quand il viendra, etc......... Si vous avez ici-bas le gémissement, l'épreuve, la tribulation, espérez, au milieu de peines transitoires, ce jour à venir où nous serons glorifiés à jamais. En attendant que vienne ce jour, où nous serons admis à louer Dieu, de concert avec les Anges, sans fatigue et sans fin, appliquons-nous, selon nos forces, à la pratique des bonnes œuvres, afin que nous puissions parvenir à cet ineffable joie, et faisant chaque jour un sévère examen de nos consciences, si nous découvrons que la robe de notre âme ait été décousue par la négligence, souillée par la luxure, brûlée par la colère, déchirée par l'envie, noircie par l'avarice, hâtons-nous, avec l'aide de Dieu, pendant que nous en avons le pouvoir, de guérir les endroits lacérés, de réparer ce qui est perdu, de rendre à ce qui a été terni la blancheur de la justice, de peur que si nous venions à paraître devant le tribunal du Juge éternel, dépouillés de bonnes œuvres, sous les haillons sordides du vice, cette terrible sentence ne fût dirigée contre nous : « Allez loin de moi, maudits, dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges. » (*Matth.*, XXV, 41.) C'est pourquoi, selon nos forces, appliquons-nous à produire des fruits de justice, tremblants devant cette parole de notre Seigneur : « Tout arbre qui ne produit pas de bons fruits, sera coupé et jeté au feu. » (*Matth.*, III, 10.) Cette sentence montre évidemment qu'on ne sera pas seulement condamné pour avoir fait le mal, mais encore pour ne pas avoir fait le bien. C'est pourquoi, ne cessons point de méditer les considérations que nous venons de faire de peur que nous ne finissions par un repentir inutile en présence du feu éternel, qui interrogera la moelle de nos os et nos pensées les plus intimes. Combien alors chacun des réprouvés voudrait n'avoir jamais convoité la femme d'autrui, n'avoir jamais profané le manteau de la chasteté, n'avoir jamais souillé la robe précieuse du baptême, n'avoir jamais négligé de suivre les sages exhortations des prêtres. Si le péril est grand pour le prêtre qui ne reprend pas les vices d'autrui, il sera bien plus grand pour celui qui n'aura pas voulu corriger ses propres défauts, et qui, non content de ne pas les vaincre, les aura même excusés, entassant ainsi faute sur faute.

Peines éternelles. — 2. Ainsi, dans l'autre vie, tous

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Les PP. de Louvain l'ont laissé parmi les écrits de S. Augustin, tout en doutant de son authenticité ; d'autres docteurs veulent qu'on l'en retranche, tout en lui reconnaissant de bonnes qualités. La dernière partie appartient à S. Césaire, la première à S. Augustin, Sermon sur le Psaume CXLVIII, d'où elle a été extraite, croyons-nous, par les soins du même S. Césaire. En effet, le titre de notre Sermon répondant à la fois aux deux parties est dans la manière de S. Césaire. Et d'ailleurs, l'histoire nous apprend de S. Césaire qu'il remplit la mission apostolique du prédicateur, non-seulement par lui-même, autant qu'il lui fut possible, mais en ordonnant aux prêtres et aux diacres de lire dans les églises les homélies de S. Ambroise, de S. Augustin et ses propres discours. Bien plus, il fournit à beaucoup de provinces des Gaules et hors des Gaules de nombreux discours sur des sujets divers.

SERMO CCLII (*a*).

Admonitio ut non solum lingua, sed et moribus et operibus laudetur Deus ; quia quale est quod cogitatur in corde, tale est quod procedit in opere ; et de purgatoriis pœnis et inferni puteo.

Hic jugiter bene agendum, ne male egisse frustra quandoque pœniteat. — 1. Resurrectio et glorificatio Domini nostri Jesu Christi, Fratres carissimi, ostendit nobis vitam quam accepturi sumus, cum venerit retribuere digna dignis, etc. Et si est adhuc gemitus, tentatio, tribulatio ; spera transitoria omnia, et illum venturum diem in quo sine defectu laudabimus. Interim donec veniat ille dies, in quo conjuncti Angelis Deum sine ulla fatigatione et sine ullo fine laudare mereamur, ut ad illud ineffabile gaudium venire possimus, quantum possumus, bonis operibus studeamus insistere ; et quotidie conscientias nostras intus adspicientes, si aliquid in stola animæ nostræ aut per negligentiam dissutum, aut per luxuriam sordidatum, aut per iracundiam combustum, aut per invidiam conscissum, aut per avaritiam tenebrosum esse cognoscimus, dum adhuc in potestate nostra est, cum Dei adjutorio festinemus vulnerata curare, reparare perdita, et ad candorem justitiæ ea quæ obscurata fuerint revocare ; ne forte si bonis operibus nudi, et vitiorum pannis sordentibus involuti, ante tribunal æterni Judicis venerimus, illa ad nos terribilis sententia dirigatur : « Discedite a me maledicti in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus. » (*Matth.*, XXV, 41.) Et ideo, quantum possumus, fructus justitiæ studeamus afferre, timentes illud quod Dominus dixit : « Omnis arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur et in ignem mittetur. » (*Matth.*, III, 10.) Hæc sententia evidenter ostendit, quod non solum malum fecisse, sed etiam bonum non egisse damnabile erit. Et ideo ista quæ diximus, adtentis cordibus jugiter cogitemus ; ne nos tarde pœniteat sub conspectu ignis æterni, qui interrogabit medullas, ossa et cogitationes nostras. Quantum tunc unusquisque puniendus optabit, ne unquam mulierem alienam concupisset, ne unquam corporis sui vestem, ne unquam baptismi holosericam maculasset, ne unquam præterisset consilia et monita sacerdotum. Nam si sacerdotibus grande periculum est, aliena peccata non arguere ; quanto periculosius erit propria noluisse corrigere ; atque ea non solum non emendasse, verum etiam defendisse, et defendendo accumulasse ?

Pœnæ æternæ. — 2. Et ideo expiatura erit illic inexstinguibilis concrematio, quidquid hic medicabilis satis-

(*a*) Alias ex 50 homiliis, XVI

les maux cachés, qu'un traitement suffisant, qu'une conversion salutaire n'auront pas entièrement guéris, deviendront la proie du feu qui ne s'éteint jamais. Le gouffre ardent de l'enfer s'ouvrira, d'où ne reviennent jamais les victimes. Là seront précipités pour toujours ceux qui se sont dépouillés du vêtement de la foi pour mourir du péché mortel. Ils seront jetés dans les ténèbres extérieures où ne les visitera point l'Éternel, enfermés dans les ténèbres extérieures où le malheur de leur captivité croîtra sans cesse. C'est de ce puits de l'enfer que parle le Prophète en sa prière : « Que je ne sois pas englouti dans les abîmes, et que le puits où l'on me jette ne se referme pas sur moi. » (*Psalm.* LXVIII, 16.) Il a dit : « Que le puits ne se ferme pas sur moi, » parce que lorsqu'il aura reçu les malheureux pécheurs morts dans l'impénitence finale, il se fermera vers le haut et s'ouvrira vers le bas, croissant toujours en profondeur. Aucun soupirail, aucune fissure ne seront laissés à la pierre qui pèsera sur l'entrée. Ils y seront plongés, ils auront dit à toute la nature un éternel adieu. Ils seront à jamais inconnus à Dieu, eux qui ne voulurent pas connaître Dieu ; ils seront morts à la vie, et ils vivront éternellement dans la mort. Heureux ceux qui vivent ici-bas selon le bien, contents de leur condition et du nécessaire pour eux-mêmes, généreux envers le prochain, sévères à eux-mêmes, charitables envers tous ; ils se rachètent des flammes ténébreuses de ce puits sans fond. Ce châtiment est réservé à ceux qui périront à jamais pour avoir perdu les fruits du baptême et ne les avoir pas reconquis par la pénitence ; pour eux il est dit : « Il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra point. » (*Matth.*, III, 12.)

Peines du purgatoire. Leur durée. — 3. Quant à ceux dont les fautes n'ont mérité que des peines temporaires, et dont l'Apôtre dit : « Celui dont l'ouvrage sera consumé par le feu, en souffrira la perte ; il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, mais comme par le feu ; » (*Corint.*, III, 15.) ils traverseront le fleuve de feu dont parle le Prophète : « Et un fleuve de feu courait devant lui ; » ils traverseront le fleuve de feu et ses ondes embrasées. Le temps du passage sera d'autant plus long, que la matière du péché aura été plus grave. Autant l'exigera la faute, autant la flamme, mesurant pour ainsi dire son ardeur, tirera vengeance du pécheur. Le châtiment, clairvoyant en quelque sorte, ira jusqu'où sera allée l'aveugle iniquité. Et puisque les Livres saints comparent quelque part l'âme pécheresse à un pot d'airain, et disent : « Mettez le vase vide sur les charbons ardents, afin qu'il s'échauffe, que l'airain se brûle, que ses souillures se fondent au dedans et que sa rouille se consume, » (*Ezech.*, XXIV, 11,) là se fondront les discours oiseux et les pensées injustes ou déshonnêtes, et la multitude des péchés véniels, qui auront terni la dignité de notre nature ; là se consumera la rouille des diverses fautes légères, qui auront obscurci l'image divine ; toutes fautes dont nous aurions pu en ce monde purifier nos âmes par les aumônes et par les larmes. C'est ainsi qu'il demandera raison à l'homme, Celui qui s'est donné lui-même pour l'homme, et s'est laissé percer de clous pour l'affranchir de la mort. Puisqu'il en est ainsi, mes très-chers Frères, souvenons-nous que, pour éviter les intolérables supplices des flammes éternelles, il est nécessaire d'éteindre en nous ici-bas le feu de la concupiscence et de toutes les passions. C'est pourquoi, mes très-chers Frères, travaillons à devenir meilleurs, pendant que les remèdes sont en notre pouvoir. Marchons pendant qu'il fait jour et ne négligeons pas de profiter pour le salut du temps qui nous échappe. Tuons ici-bas la mort en mou-

factio, quidquid hic salutifera dissimulaverit sanare conversio. Ardens enim inferni puteus aperietur, descensus erit, adscensus non erit. Illic fidei veste nudati, et capitaliter mortui, in perpetuum demergentur, ejiciendi in tenebras exteriores, ubi non visitabit æternus, in tenebras exteriores infeliciter inclusi, infelicius includendi. De hoc puteo Propheta orat atque commemorat : « Neque absorbeat me profundum, neque urgeat super me puteus os suum. » (*Psal.* LXVIII, 16.) Ideo autem dixit : « Neque urgeat super me puteus os suum ; » quia cum sine pœnitentiæ remedio infelices peccatores exceperit, claudetur sursum, aperietur deorsum, ac dilatabitur in profundum. Nullum spiramen, nullus liber anhelitus, claustris desuper urgentibus relinquetur. Detrudentur illuc, valedicentes rerum naturæ. Ultra nescientur a Deo, qui Deum scire noluerunt, morituri vitæ, et morti sine fine victuri. Felices qui nunc bene viventes facultatibus vel corpori suo necessariis contenti, et de suo largi, in se casti, in alios non cruenti, ab hujus putei profundi flammea nocte se redimunt. Hæc pœna illos manebit, qui amisso et non reparato per pœnitentiam baptismo, in æternum peribunt ; ad quos dicitur : « Paleas autem comburet igni inexstinguibili. » (*Matth.*, III, 12.)

Purgatoriæ pœnæ. Illarum duratio. — 3. Hi vero qui temporalibus pœnis digna gesserunt, de quibus Apostolus dicit : « Si cujus opus arserit, detrimentum patietur ; ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem ; » (*Cor.*, III, 15.) per fluvium igneum de quo Propheticus sermo commemorat : « Et fluvius igneus currebat ante eum ; » per fluvium igneum et vada ferventibus globis horrenda transibunt. Quanta fuerit peccati materia, tanta et pertranseundi mora. Quantum exegerit culpa, tantum sibi ex homine vindicabit quædam flammæ rationabilis disciplina. Et quantum stulta iniquitas gesserit, tantum sapiens pœna desæviet. Et quia sermo divinus quodam loco æneæ ollæ animam peccatricem comparans dicit : « Pone ollam super prunas vacuam, donec concalescat æs ejus, et omne stagnum ejus defluat ; » (*Ezech.*, XXIV 11.) illic sermones otiosi et cogitationes iniquæ vel sordidæ, illic multitudo levium peccatorum, quæ puritatem nobilis naturæ infecerant, exsudabunt ; illic stagnum vel plumbum diversorum subrepentium delictorum, quæ divinam imaginem obscuraverunt, consumentur ; quæ omnia hic ab anima separari per eleemosynas et lacrymas compendiosa transactione potuissent. Ecce sic exigere habet ab homine rationem, qui seipsum pro homine dedit, et confixus clavis legis morti se junxit. Quæ cum ita sint, Dilectissimi, intelligamus quia effugere intoleranda supplicia et incendia æterna non poterunt, nisi qui prius in se ignem carnalis concupiscentiæ ac multimodæ cupiditatis exstinxerint. Et ideo, Fra-

rant au péché, acquérons la vie par les mérites de notre vie.

SERMON CCLIII.

De la Confession des péchés. Le démon désire que nous ne fassions pas l'aveu de nos fautes et que nous soyons coupables au moment de paraître devant le tribunal du Juge éternel; Dieu, au contraire, veut que nous fassions en ce monde l'humble aveu de nos fautes, afin que nous soyons libres de tout châtiment dans l'autre (1).

Précepte de la confession. Pourquoi Dieu l'ordonne-t-il. Efforts du démon pour nous en détourner. — 1. Dans tous les Livres saints, mes très-chers Frères, nous sommes avertis, dans l'intérêt de notre salut, que nous devons toujours faire l'humble aveu de nos péchés, non pas seulement à Dieu, mais à des hommes saints et craignant Dieu. C'est ainsi que l'Esprit-Saint nous y exhorte par la bouche de l'apôtre Jacques : « Confessez vos péchés les uns aux autres, et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez sauvés.» (*Jacob.*, v, 16.) Et le Psalmiste : « Confessez-vous au Seigneur parce qu'il est bon ; » (*Psalm.* CXVII, 1.) et encore : « J'ai dit : Je confesserai contre moi mon iniquité au Seigneur ; et vous m'avez remis l'iniquité de mon péché. » (*Psalm.* XXXI, 5.) Nous ne pouvons être jamais à l'abri des blessures du péché ; nous ne devons donc jamais négliger les remèdes de la confession. Ce n'est point parce que Dieu ne pourrait pas connaître nos péchés par lui-même, qu'il veut que nous les confessions. Mais comme le démon, afin d'avoir matière à nous opposer devant le tribunal du Juge éternel, s'efforce de faire que nous cherchions plutôt à nous excuser qu'à nous accuser de nos fautes ; Dieu, de son côté, dans son amour et sa miséricorde, veut que nous en fassions l'aveu en ce monde, afin que nous ne soyons pas confondus dans l'autre. Si nous nous accusons, Dieu nous épargne ; si nous reconnaissons nos fautes, il les oublie. Il ne fut pas dit au premier homme : Confesse ton péché, puisqu'il n'en n'avait point commis dont il eut a faire l'aveu ; mais il lui fut recommandé de ne point pécher. Il n'obéit point, il succomba. Et nous sommes nés mortels en raison du lien du péché ; notre misère s'est propagée avec l'héritage de la fragilité humaine ; et il nous est dit : Faites l'aveu de vos fautes. Le serpent qui mit alors tout en œuvre afin que l'homme ne gardât pas le commandement qui lui avait été fait de ne point pécher, use maintenant de toutes ses ruses, afin que l'homme viole le précepte nouveau : Confesse ton péché. Il fut alors l'auteur de la chute, il s'efforce maintenant d'empêcher la réhabilitation. Armons-nous donc contre les mensonges et les embûches, au moyen desquels il veut s'opposer à notre retour, armons-nous de ce précepte salutaire contre lui qui veut nous détourner de l'aveu de nos fautes, parce qu'il sait que nous ne pouvons revenir que par l'humilité après être tombés par orgueil. Il a été lui-même notre guide vers l'orgueil ; retournons maintenant à l'humilité sur les traces de Jésus-Christ.

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Douteux pour les PP. de Louvain, il est apocryphe aux yeux d'autres docteurs. Les PP. de Louvain remarquent que certains attribuent la première partie à Eradius ou Eraclius, postérieur à S. Augustin. Le style, de l'exorde jusqu'à la fin, est complétement dans le genre de S. Césaire. La doctrine est le plus souvent de S. Augustin, extraite de ses Sermons sur les Psaumes.

tres carissimi convertamus nos ad meliora, dum in nostra sunt potestate remedia. Curramus dum lucem habemus, nec prætereuntia salutis tempora negligamus. Hic exstinguamus mortem moriendo peccatis, hic vitam vitæ meritis comparemus.

SERMO CCLIII (*a*).

De confessione peccatorum, et quia hoc desiderat diabolus ut peccata nostra minime confitentes, rei ante tribunal æterni judicis appareamus; Deus e contrario vult ut mala nostra humiliter confiteamur in hoc sæculo, ut ab eis liberari mereamur in futuro,

Confessionis præceptum. Cur Deus jusserit. Diaboli conatus ne impleamus. — 2. In omnibus Scripturis divinis, Fratres dilectissimi, utiliter ac salubriter admonemur, ut peccata nostra debeamus jugiter et humiliter non solum Deo, sed etiam sanctis et Deum timentibus confiteri. Sic enim per Jacobum apostolum nos admonet Spiritus Sanctus, dicens : « Confitemini alterutrum peccata vestra, et orate pro invicem, ut salvemini. » (*Jacobi*, v, 16.) Et Psalmista: « Confitemini Domino quoniam bonus ; » (*Psal.* CXVII, 1.) et iterum : « Dixi, pronuntiabo adversum me injustitias meas Domino, et tu remisisti impietatem cordis mei. » (*Psal.* XXXI, 5.) Quomodo enim nobis peccatorum vulnera nunquam deesse possunt; sic et confessionis medicamenta deesse non debent. Non enim ideo vult Deus, ut confiteamur peccata nostra, quod ea ipse scire non possit ; sed quia diabolus hoc desiderat, ut inveniat quod nobis ante tribunal Judicis æterni objiciat ; ideo vult ut magis defendere, quam accusare peccata nostra velimus. E contrario autem Deus noster, quia pius est et misericors, vult ut ea confiteamur postmodum in futuro. Si enim nos confitemur, ille parcit; si nos agnoscimus, ille ignoscit. Primo homini non est dictum : Confitere peccatum ; quia non fecerat quod fateretur ; sed dictum est ei, ut non peccaret. Non obtemperavit, peccavit. Nati sumus mortales ex vinculo peccati; propagata est miseria nostra per successionem fragilitatis humanæ ; et dicitur nobis : Fatemini peccata. Serpens autem ille quomodo tunc institit, ut non servaret homo quod illi dictum est, ne peccaret ; sic nunc instat, ut non servet homo quod ei dictum est : Confitere peccatum. Quomodo enim tunc fecit, ut caderet qui stabat; sic nunc agit, ne surgat qui cecidit. Itaque adversus incantationes ejus et insidias, quibus nunc impedire vult reditum nostrum, suscipiamus præcepta saluberrima adversus eum, qui impedire vult nobis confessionem peccati ; quia scit non nos posse aliter redire, qui per superbiam lapsi sumus. Dux nobis ipse fuit ad superbiam ; modo ad humilitatem ducem Christum sequamur.

(*a*) Alias ex 50 homil., XII.

Erreur des Astrologues, des Manichéens et d'autres. — 2. Le serpent s'est servi des Astrologues et des Manichéens pour dissuader l'homme de la confession. Il raisonne ainsi par la bouche des Astrologues : Est-il vrai que l'homme pèche ? D'après la conjonction des étoiles, l'homme doit fatalement pécher. Il dit par conséquent, au moyen de ces Astrologues, que l'homme commet la faute sous l'influence d'une étoile, et qu'il ne la commet point par lui-même. C'est ainsi qu'il tourne le mensonge contre Dieu, qui est le Créateur des astres ; et l'homme pour ne point s'accuser de l'action qu'il a faite, accuse Dieu de ce qu'il fait lui-même. Pareillement le démon souffle ainsi l'impiété par la bouche des Manichéens : Tu ne pèches point, ce sont les anges des ténèbres qui pèchent ; pour toi tu es sans péché. C'est ainsi qu'il parle à l'âme, et pour l'enfler d'orgueil, lui persuade qu'elle est impeccable. Ce n'est point effacer le péché, c'est le rendre double. Plusieurs répugnent tellement à l'aveu de leurs fautes, qu'ils vont jusqu'à les rejeter sur Satan, pour ne pas reconnaître qu'ils ont mal agi eux-mêmes. Quand on les reprend et qu'on leur dit : Pourquoi se conduire de la sorte ? ils répondent : C'est le fait du démon. Cet aveu de l'homme que Satan l'a fait tomber dans le mal, est la plus grande joie qu'il puisse lui faire. Quand le coupable dit : C'est le démon qui l'a fait, il ne s'accuse point; et pendant qu'il s'efforce de dissimuler son crime, il se rend indigne du pardon. Il vous répond donc : C'est le démon qui l'a fait, comme si réellement Satan l'avait entraîné et lui avait fait violence. Il peut conseiller, engager ; il ne peut en rien obliger.

Le démon pousse au mal par les conseils, non par violence. Libre arbitre. — 3. Puisque, avec le secours divin, vous êtes libre de suivre ou de ne pas suivre Satan, pourquoi hésitez-vous à obéir à Dieu plutôt qu'à Satan? Si le diable seul vous conseillait et que Dieu se tût, vous auriez une excuse. Mais Jésus-Christ et votre conscience sont les constants adversaires du démon, et les saintes Ecritures vous crient sans cesse en nos églises que vous ne devez pas faire le mal. Pourquoi donc choisissez-vous la mort et désertez-vous la vie, et préférez-vous suivre Satan vers vos passions, que d'obéir à Jésus-Christ qui vous convie à la vie éternelle? Je vous le demande, mes très-chers Frères, pourquoi le démon vous entraîne-t-il au péché, alors que Dieu a donné à l'homme le pouvoir de résister au démon? A droite, en quelque sorte, est Dieu qui prescrit, à gauche Satan qui cherche à séduire, et l'homme est placé au milieu. Pourquoi son cœur penche-t-il vers Satan? Que ne l'élève-t-il plutôt vers Dieu? Le démon ne nuit point par violence, mais par ruse; il ne nous arrache pas notre consentement, il le demande. Ne lui aidons pas nous-mêmes, et nous serons vainqueurs. Il donne des conseils, il est vrai ; mais, avec le secours de Dieu, nous sommes libres de les suivre ou de les repousser.

On ne guérit pas le péché par des prétextes, mais par des remèdes. — 4. Expliquons-nous davantage. Quand un homme dit : J'ai été séduit par Satan, par cet aveu même il confesse en partie sa faute ; il nie cependant l'avoir commise, puisqu'il prétend qu'il n'a rien fait et que Satan a tout fait. Ce fut là ce qu'Adam s'efforça de dire ; il voulut rejeter sa faute sur la femme, qui voulait à son tour la rejeter sur le serpent. Mais le Seigneur Dieu, qui donna le libre arbitre à l'homme, et qui l'avait prévenu contre les poisons du serpent

Peccatum regerunt Mathematici in stellas, Manichæi in gentem tenebrarum, multi in diabolum. — 2. Dicit homini serpens ille per Mathematicos et Manichæos, ne confiteatur homo peccatum. Per Mathematicos sic loquitur : Numquid homo peccat ? Stellæ sic sunt positæ, necesse est ut faciat homo peccatum. Dicit ergo per Mathematicos, quia stella facit ut homo peccet; nam ipse non peccat. Sic blasphemias convertit in Deum. Creator enim stellarum Deus est ; et dum non vult homo se accusare in eo quod fecit, Deum accusat a quo factus est homo. Item per quosdam Manichæos ita suggerit : Non tu peccas, gens tenebrarum peccat; tu non habes peccatum. Dicit hæc animæ, et erigit eam in superbiam, ut putet quia non peccat. Non est hoc tollere, sed geminare peccatum. Item multi sic confessionem peccati fugiunt, ut ipsum satanam accusent; se nihil mali fecisse dicant. Et cum castigantur aliqui, et dicitur eis. Quare hoc fecistis? respondent : Quia diabolus hoc fecit. Non est enim unde plus gaudeat diabolus, nisi quando homo dicit, quod ipse fecerit ut peccaret. Quando enim dicit : Diabolus hoc fecit, non se accusat; et dum peccata sua dissimulat confiteri, indulgentiam non meretur accipere. Respondet ergo et dicit : Diabolus hoc fecit ; quasi revera traxerit eum diabolus, aut violentiam fecerit. Suadere enim et sollicitare potest ; cogere omnino non potest.

Diabolus suadet, non cogit ad peccandum. Liberum est homini consentire. — 3. Et ideo cum per Dei adjutorium in potestate tua sit, utrum consentias diabolo ; quare non magis Deo, quam ipsi obtemperare deliberas ? Si enim solus diabolus daret consilium, et Deus taceret ; haberes quod excusare posses. Cum vero Christus tibi et conscientia tua contradicat, et per Scripturas divinas audias in ecclesia, quod non debeas facere malum ; quare eligis mortem, et deseris vitam ; et magis vis sequi diabolum ad luxuriam, quam obtemperare Christo qui te invitat ad vitam æternam? Rogo ergo vos, Fratres carissimi, quare Satanas seducit ad peccandum, cum Deus posuerit homini in potestate non consentire Satanæ ? Est enim a dextris quodam modo præcipiens Deus, a sinistris seducens Satanas, homo in medio constitutus. Cor suum quid inclinat ad diabolum ? Quare non potius erigat ad Deum ? Non enim diabolus cogendo, sed suadendo nocet ; nec extorquet a nobis consensum, sed petit. Nos diabolum non adjuvemus (*a*) ; et vincimus. Dat quidem ille consilium ; sed, Deo auxiliante, nostrum est vel eligere, vel repudiare quod suggerit.

Excusationes in peccatis non ea tollunt, sed ipsorum medicinam. — 4. Adtendite et aliud. Quando dicit homo quod seductus est a Satana, quando dicit se seductum, confitetur ex parte ; sed tamen negat se fecisse, et dicit : Ego nihil feci, diabolus fecit. Conatus est dicere illud Adam ; ipse enim excusare se voluit de muliere ; mulier excusare se voluit de serpente ; Dominus autem Deus, qui

(*a*) MS. Remig. *Diabolo non consentiamus.*

par son précepte, n'écouta pas ces excuses, parce que la femme avait été donnée à l'homme pour qu'il l'instruisît et non pour l'instruire. Les deux volontés d'Adam et d'Eve avaient été assorties de telle sorte et le libre arbitre ainsi formé, que si Adam n'avait pas voulu consentir aux séductions du serpent, celui-ci se serait retiré, couvert de confusion par son propre mensonge, et que l'homme serait demeuré affermi en son Créateur. Les prétextes dont nous couvrons nos fautes sont des fautes eux-mêmes, parce que le rôle actuel du serpent est de nous pousser à pallier nos péchés. Quand il vous a fait faire ce dont vous pouvez vous accuser, il veut vous pousser à nier votre action. Dieu prêt à vous accorder le pardon, ouvrait, pour ainsi dire, son sein à votre aveu; en niant, vous vous fermez son sein, vous renfermez le péché en vous-même, vous excluez le pardon du péché. Voilà ce que vous avez fait; votre crime n'est pas effacé, je vous en ai donné la preuve, et Dieu vous en a retiré le remède. Il voulait vous guérir en vous pardonnant; et vous cherchez sur qui rejeter la faute, quand il ne cherche point qui punir à votre place.

La confession est le commencement de la guérison. — 5. Ecriez-vous donc du fond de votre cœur repentant, comme je vous y engageais tout à l'heure : « J'ai dit : Seigneur, ayez pitié de moi. » (*Psalm.* XL, 5.) Pourquoi ajoute-t-il : « J'ai dit ? » A cause des Manichéens qui disent : Je ne pèche pas. Ecriez-vous : « J'ai dit : Seigneur, ayez pitié de moi; guérissez mon âme, parce que j'ai péché contre vous. » Dieu veut vous guérir; seulement, avouez que vous êtes blessé. Vous êtes sous la main du médecin, implorez patiemment son secours. Il fomente, il brûle, il coupe; souffrez tout avec constance; mais ne différez jamais votre guérison, et vous l'obtiendrez, si vous vous présentez au médecin; non parce qu'il ne vous voit point, si vous vous cachez, mais parce que la confession est le premier pas vers la guérison de votre âme.

Douceur de Dieu quand il reprend. — 6. « Le juste me reprendra et me corrigera avec bonté; mais l'huile du pécheur ne parfumera pas ma tête. » (*Psalm.* CXL, 5.) Qu'est-ce à dire? Qu'il est bon pour moi que le juste, quand il voit mon péché, me reprenne sans faiblesse, me reproche ma faute, et sévisse contre elle, afin de m'en délivrer. Ses réprimandes paraissent amères; mais il est en lui-même plein de douceur en sa miséricorde. Aussi est-il dit : « Le juste me reprendra et me corrigera avec bonté. » Quand le juste corrige, quand il tonne, quand il sévit, c'est qu'il a pitié; ses reproches naissent de la bonté d'un père, non de la méchanceté d'une ennemi. Il vous aime d'autant plus que son scalpel coupe plus profondément les racines du péché, qui vous donnerait la mort. C'est qu'il ne veut pas que la gangrène du vice se communique aux autres parties de l'âme. Il plonge le fer; mais soyez sans crainte, ne pâlissez pas; il est le médecin. Ce n'est point contre vous que le fer est tourné, c'est contre votre plaie. C'est pourquoi il est écrit : « Le juste me reprendra et me corrigera avec bonté; mais l'huile du pécheur ne parfumera pas ma tête. »

Les adulations de ceux qui flattent nos vices sont l'huile du pécheur. — 7. Qu'est l'huile du pécheur, autre chose que les caresses de ceux qui flattent nos vices? Celui qui vous réprimande avec véhémence, qui s'élève contre votre péché, qui vous montre librement le mal commis, peut vous entraîner à suivre son exemple, et à vous irriter contre votre faiblesse en même temps que contre lui. Aussi est-il écrit : « Met-

---

liberum arbitrium dedit homini, et eum præcepto suo adversus serpentis venena firmaverat, non audivit istas excusationes; quia et mulier propterea data erat, ut doceretur a viro, non ut doceret virum; et sic erat constituta voluntas amborum, sic erat fabricatum liberum arbitrium, ut si nollet consentire serpenti, discederet serpens in sua falsitate confusus, et remaneret homo in Domino creatore firmatus. Ipsa sunt mala verba quæ diximus; quia modo serpens vult suadere excusationes peccatorum. Tunc fecit quod accuses; modo autem vult facere quod excuses. Deus confitenti tanquam in apertum sinum indulgentiam paratus erat dare; excusas, claudis sinum, includis peccatum, excludis indulgentiam peccati. Ecce quid fecisti; non ut tolleretur peccatum, ut dixi jam dudum; sed ut intercluderetur medicina peccati. Sanare te habebat Deus per indulgentiam, si fatereris; quæris per quem excuses; sed non quærit ille quem pro te puniat.

Confessio initium sanitatis. — 5. Dic ergo devoto corde quod dixi paulo ante : « Ego dixi, Domine, miserere mei.» (*Psal.* XL, 5.) Quare addidit : « Ego dixi ? » Propter Manichæos, qui dicunt non tu peccas. Clama : « Ego dixi : Domine, miserere mei; sana animam meam, quoniam peccavi tibi. » Sanat te Deus; confitere tantum vulnus tuum. Jaces sub manibus medici, patienter implora auxilium. Fovet, urit, secat, æquanimiter tolera; tantum noli adtendere, nisi ut saneris. Sanaberis autem, si ostendas te medico; non quia ille non videt, si tu te abscondas; sed ipsa confessio initium sanitatis est.

Corripientis sævitia lenis. — 6. « Emendabit me justus in misericordia, et arguet me; oleum autem peccatoris non impinguet caput meum. » (*Psal.* CXL, 5.) Quid hoc est? Melius est mihi, ut quando videt justus peccatum meum, emendet me, non mihi parcat, dicat quia peccavi, sæviat in peccatum meum, ut me liberet a peccato. Videtur acerbe clamare; sed intus lenis est in misericordia. Ideo dixit: « Emendabit me justus in misericordia, et arguet me. » Quando ergo arguit, et quando clamat, et quando justus sævit, miseretur; et totum illud de misericordia paterna est, non de sævitia inimici. Magis autem quando non vult te mori sub peccato, magis amat, quia secat. Non vult enim putredine peccati cetera membra tua contabescere. Ferrum profert; sed noli timere, noli pallescere; medicus est. Ferrum non contra te fertur, sed contra vulnus tuum. Ergo sic ait : « Emendabit me justus in misericordia, et arguet me; oleum autem peccatoris non impinguet caput meum. »

Adulantis blandimentum, oleum peccatoris. — 7. Quid est autem oleum peccatoris, nisi blandimentum adulatoris? Si quis aliquem vehementer objurget, videtur sævire in peccatum ejus, et libere ei dicat mala quæ commisit; et ille si imitatur fortasse objurgatorem suum, simul cum illo irascitur peccato suo. Quare dictum est : « Irascimini

tez-vous en colère, mais ne péchez pas; pleurez, dans le repos de vos lits, les mauvais desseins de vos cœurs. » (*Psalm.* IV, 5.) Il arrive donc parfois que nous usons de rigueur envers celui qui nous dit la vérité. Vienne au contraire quelqu'un qui nous approuve par flatterie et qui dise : Certes votre action est louable, c'est qu'il se souvient « que le pécheur est loué dans les désirs de son âme, et qu'on flatte ainsi celui qui commet l'iniquité. » (*Psalm.* IX.) Péchez-vous par trop de paroles? il dit que vous êtes un causeur aimable. Etes-vous avare? c'est que vous savez conserver votre bien. Tirez-vous vengeance de vos ennemis, quoiqu'il soit écrit : « Pardonnez et il vous sera pardonné? » (*Luc.*, VI, 37,) vous avez de l'énergie de caractère, dit le flatteur. Remarquez bien comment, en toutes choses, la flatterie sait travestir nos défauts sous des louanges trompeuses. Voilà l'huile du pécheur. Mais écoutons le Prophète : « Mon peuple, ceux qui vous appellent heureux vous trompent et détournent vos pieds du droit chemin. » Lorsque quelqu'un a librement repris le péché du prochain, tandis qu'un autre l'a pallié, si vous interrogez un tiers sur leur conduite, ne répond-il pas d'habitude : Celui-là lui a dit la vérité, il ne l'a point flatté? S'il en est ainsi, qu'a donc fait l'autre? Il a parfumé de son huile la tête du coupable, et il s'est éloigné. Quant à nous, mes Frères, si nous sommes de vrais médecins de vos âmes, pleins du désir de leur apporter un remède efficace, nous ne devons ménager personne, ni vous, ni nous-mêmes. Confessons nos péchés, ne les pallions pas; vous avez fait, vous êtes coupable; faites-en l'aveu, et il vous sera pardonné. Mais si vous dites : Je ne l'ai point fait, tant que vous persistez à vous disculper, le péché demeure en vous, vous êtes coupable, et coupable non seulement de la faute commise, mais encore du crime d'orgueil, puisque vous ne voulez point avouer. Puisse nous délivrer d'un tel crime notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLIV.

Sur la confession des péchés et sur la pénitence (1).

Nécessité de la confession et son utilité. — 1. L'Ecriture sainte nous exhorte souvent à recourir au remède de la Confession, non que notre aveu soit nécessaire à Dieu, à qui sont toujours présentes toutes nos pensées, toutes nos paroles et toutes nos actions; mais nous ne saurions être sauvés autrement qu'en confessant avec un repentir sincère les iniquités, fruits de nos négligences. Le démon, au jour du jugement, ne pourra élever aucun grief contre celui qui s'accuse lui-même ici-bas de ses péchés, si toutefois il efface ce qu'il a fait par la confession et le repentir, et qu'il ne retombe pas dans ses fautes. « Confessez vos péchés les uns aux autres, » dit l'apôtre saint Jacques, « et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez sauvés. » (*Jacob.*, V, 16.) De même saint Paul : « Il faut confesser de bouche pour le salut. » (*Rom.*, X, 10.) Et Salomon encore a dit de la confession : « Celui qui cache ses crimes ne réussira point, mais celui qui les confesse et s'en retire obtiendra miséricorde. » (*Prov.*, XXVIII, 13.) C'est un grand moyen de salut de ne pas

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Les PP. de Louvain le regardaient comme douteux. D'autres docteurs font remarquer qu'il est accru de considérations prises des chap. XII et XIII d'Alcuin sur les vertus et les vices.

et nolite peccare; quæ dicitis in cordibus vestris, et in cubilibus vestris compungimini. » (*Psal.* IV, 5.) Ergo dicat ille vera; forte corrigitur. Alius vero veniat ad eum, et assentetur et dicat : Imo laudabiliter fecisti; « quoniam laudatur peccator in desideriis animæ suæ, et qui iniqua gerit, benedicitur; » (*Psal.* IX.) diffluit, lætus vocatur. Avarus est; et dicitur de eo, quia servat rem suam. Vindicat se de inimico, cum dictum sit : « Dimitte ut dimittatur tibi; » (*Lucæ*, VI, 37.) et fortis vocatur. Sic considera cetera, quemadmodum assentatores, id est, adulatores habeant verba fallacia, habeant nomina laudis; ipsa est unctio peccatoris. Nos autem audiamus Prophetam dicentem : « Populus meus, qui vos felices dicunt, in errorem vos mittunt, et conturbant semitas pedum vestrorum. » (*Isai.*, III, 12.) Ergo si dicatur ab aliquo libere peccatum alicujus, et ab alio palpetur; si videat aliquis tertius et interrogetur quid sit factum, nonne ita solet respondere : Ille dixit ei vera, et non blanditus est? Quid ille alter? Quid fecit? Unxit ei caput, et discessit. Nos vero, Fratres, si vere spiritales medici sumus, et de animarum vestrarum remedio adtentius cogitemus, non debemus palpare quemquam, nec nos nec vos. Confiteamur peccata nostra, non excusemus; tu fecisti, tu reus es; tu confitere, tibi ignoscitur. Si autem dicis : Non ego feci; ubicumque verba (*a*) excusare volueris, peccatum tuum manet in te, peccati reus es; et non illius peccati tantum quod fecisti, sed hujus etiam superbiæ, quod confiteri noluisti. De quo peccato nos Dominus liberare dignetur; qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLIV (*b*).

De confessione peccatorum, et pœnitentia.

Confessionis necessitas. Quam utilis sit, et quibus — 1. Hortatur nos sæpius sancta Scriptura ad medicamenta fugere confessionis, non quod Deus indigeat confessione nostra, cui omnia præsto sunt quæ cogitamus, loquimur aut agimus; sed nos aliter salvi fieri non possumus, nisi confiteamur pœnitentes, quod inique gessimus negligentes. Qui se ipsum accusat in peccatis suis, hunc diabolus non habet iterum accusare in die judicii; si tamen confitens pœnitendo diluit quæ fecit, nec iterum renovat quæ egit. « Confitemini, » dicit Jacobus apostolus, « alterutrum peccata vestra, et orate pro invicem ut salvemini. » (*Jacobi*, V, 16.) Item beatus Apostolus. « Ore autem confessio fit ad salutem. » (*Rom.*, X, 10.) Sed et Salomon de confessione peccatorum dixit : « Qui abscondit scelera sua, non diri-

(*a*) In MS. German. a secunda manu, sed antiqua, *qualicumque verbo*.
(*b*) Alias de Tempore, LXVI.

retomber dans les impiétés passées, et de ne pas rouvrir les cicatrices de nos anciennes blessures. Nous lisons dans la première épître de saint Jean : « Si nous confessons nos péchés, Dieu est fidèle et juste pour nous les remettre, et pour nous purifier de toute iniquité. » (I *Johan.*, I, 9.) Et pareillement le Psalmiste : « J'ai dit : Je confesserai contre moi-même mon injustice au Seigneur, et vous m'avez remis l'impiété de mon péché. » (*Psalm.* XXXI, 5.)

La pénitence des damnés est inutile au salut. Double tourment. Double repentir dans la pénitence. — 2. Que le pécheur confesse ses fautes en cette vie ; aux enfers, la confession ne porte aucun fruit, et l'expiation n'y est d'aucune utilité pour le salut. « Voici maintenant le jour du salut, voici maintenant le temps favorable. » (II *Corint.*, VI, 2.) C'est maintenant le temps de la rémission pour ceux qui font pénitence ; après la mort, ce sera le temps de la vengeance contre ceux qui auront négligé de confesser leurs méfaits. Tous les impies font en enfer une amère expiation dans les tourments ; mais elle ne sert en rien à la rémission, et les remords de la conscience accroissent au contraire les tourments qu'ils endurent. Ils auraient pu par la confession se prémunir contre ces terribles tortures, ils ont négligé de le faire ; les flammes intérieures dévorent leur conscience comme les flammes extérieures leur corps. Comment le médecin pourrait-il guérir la blessure que le malade rougit de lui montrer? Dieu désire notre confession, afin d'avoir une occasion légitime de nous pardonner. Celui qui cache ses péchés, et rougit de les déclarer dans l'intérêt du salut, éprouvera un jour la vengeance de Dieu témoin de son endurcissement. Que l'homme se juge sévèrement en cette vie, de peur d'être frappé par Dieu de la damnation éternelle. Tout pécheur doit faire entrer un double repentir en sa pénitence : d'avoir négligé de faire le bien, et d'avoir osé faire le mal. Il n'a pas fait ce qu'il fallait faire, et il a fait ce qu'il ne fallait pas. La confession justifie, la confession assure le pardon des péchés ; toute espérance de pardon réside dans la confession. La confession est l'œuvre de la miséricorde divine, le salut du malade, l'unique réparatrice de nos forces avec la pénitence. Le Sauveur lui-même atteste ainsi sa vertu dans l'Evangile : « Faites pénitence, car le royaume des cieux est proche ; (*Matth.*, IV, 17.) et Jean-Baptiste : « Faites de dignes fruits de pénitence. » (*Luc.*, III, 8.) Les dignes fruits de pénitence consistent à pleurer nos péchés passés, et à ne pas les commettre de nouveau, selon cette parole de l'Ecriture : « N'entassez pas le péché sur le péché. » (*Eccle.*, V, 5.) « Lavez-vous, » dit le Seigneur par le prophète Isaïe, « et soyez purs. » (*Isai.*, I, 16.) Il est lavé et purifié celui qui regrette les erreurs commises et qui ne les commet plus. Il est lavé et il n'est pas purifié, celui qui regrette les erreurs commises sans cesser de les commettre, et n'essuie ses larmes que pour retourner à la cause de ses pleurs. Ceux qui sortent de leur repentir pour revenir à leurs vices, saint Pierre, avec une énergie terrible, les appelle « des chiens qui retournent à leur vomissement. » (II *Petr.*, II, 22.) « Mon Fils, » est-il dit dans l'Ecriture sainte, « n'ajoutez pas une nouvelle faute à la faute que vous avez commise, mais priez afin que vos péchés passés vous soient remis. » (*Eccles.*, XXI, 1.)

La vraie pénitence ne se mesure pas au temps, mais à la contrition. — 3. La vraie pénitence ne se mesure pas au nombre des années, mais à la contrition ressentie.

getur; qui autem confessus fuerit, et reliquerit ea, misericordiam consequetur. » (*Prov.*, XXVIII, 13.) Magnum est salutis medicamentum non iterare quæ impie gessimus, nec priorum cicatrices vulnerum resauciare. Sicut autem dicit Johannes evangelista : « Si confiteamur peccata nostra, fidelis est Deus et justus, ut remittat nobis peccata nostra, et emundet nos ab omni iniquitate. » (I *Johan.*, I, 9.) Similiter et Psalmista ait : « Dixi : Confitebor adversum me injustitiam meam Domino, et tu remisisti impietatem peccati mei. » (*Psal.* XXXI, 5.)

Damnatorum pœnitentia infructuosa. Tormentum duplex. Duplex sit pœnitentis fletus. — 2. Vivens confiteatur peccator quæ fecit; quia non est fructuosa confessio apud inferos, nec pœnitentia ad salutem proficiens. « Ecce nunc tempus salutis, ecce nunc tempus acceptabile Deo. » (II *Cor.*, VI, 2.) Tempus est nunc remissionis pœnitentibus; sed tempus erit post mortem vindictæ negligentibus confiteri scelera sua. Omnes enim impii amaram habent in tormentis pœnitentiam ; sed non proficit eis pœnitentia ad remissionem, sed conscientia torquet eos ad augmentum pœnarum quas patiuntur. Potuerunt enim sibi per confessionem præcavere tormentorum immanitatem, et neglexerunt; ita sicut foris flammis, ita intus conscientia propria torquentur. Quomodo potest medicus vulnus sanare, quod ægrotus ostendere erubescit? Deus confessionem nostram desiderat; ut justam habeat ignoscendi causam. Qui peccata sua occultat, et erubescit salubriter confiteri, Deum quem testem habet iterum habebit eum ultorem. Optime se judicet homo in hac vita ; ne judicetur a Deo damnatione perpetua. Duplicem habere debet fletum in pœnitentia omnis peccator ; sive quia per negligentiam bonum non fecit, seu quia per audaciam malum perpetravit. Quod enim oportuit non gessit, et quod non oportuit egit. Confessio justificat, confessio veniam peccatis donat ; omnis spes veniæ in confessione consistit. Confessio opus est misericordiæ, salus ægroti, unicum est viribus nostris medicamentum cum pœnitentia. Cujus ipse Salvator in Evangelio virtutem ostendit, dicens : « Pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum cælorum ; » (*Matth.*, IV, 17.) et Johannes Baptista: « Facite fructus dignos pœnitentiæ. » (*Luc.*, III, 8.) Fructus dignus est pœnitentiæ, transacta flere peccata, et eadem iterum non agere, sicut Scriptura ait : « Ne adjicias peccatum super peccatum. » (*Eccli.*, V, 5.) « Lavamini, » dicit Dominus per Isaiam prophetam, « et mundi estote. » (*Isa.*, I, 16.) Lavatur itaque et mundus est, qui et præterita plangit et iterum non admittit. Lavatur et non est mundus, qui plangit quod gessit, nec deserit ; et post lacrymas hæc quæ fleverat repetit. De his qui post lacrymas ad delicta revertuntur priora, beatus Petrus terribiliter ait : « Canis reversus ad vomitum suum. » (II *Petr.*, II, 22.) « Fili peccasti, » dicitur in Scriptura sancta, « ne adjicias iterum ; sed de pristinis deprecare ut remittantur tibi. » (*Eccli.*, XXI, 1.)

Pœnitentia vera non annis, sed cordis contritione cense

Aussi saint Pierre obtint-il aussitôt la rémission de sa faute, parce qu'il pleura amèrement son triple renoncement. Quoique la pénitence soit de courte durée, elle n'est point rejetée de Dieu, ce juge équitable qui lit au fond de nos cœurs, pourvu qu'elle naisse d'un amer repentir. Dieu recherche moins la longueur du temps, qu'il ne pèse la douleur sincère du pénitent. Celui dont la confiance en Jésus-Christ est inébranlable, sera récompensé de sa foi par la vie éternelle, bien qu'il soit mort souvent dans le péché, selon cette parole de notre Seigneur lui-même en son Evangile : « Je suis la résurrection et la vie; celui qui croit en moi, encore qu'il soit mort, vivra, et qui vit et croit en moi ne mourra jamais. » (*Johan.*, XI, 25, 26.) Il parle de la mort de l'âme, suite de la maladie du péché. Dieu est essentiellement bon et prêt à sauver par miséricorde ceux qu'il ne parvient pas à sauver par sa justice; il veut le salut de tous les hommes, sans exception, (I *Tim.*, II, 4,) lui qui dit par le Prophète : « A quelque moment que se convertisse le pécheur, il vivra de la vie et ne mourra point. » (*Ezech.*, XVIII, 21.) Quelque pécheur, quelque impie que l'on soit, si l'on fait pénitence, on n'a pas à douter de pouvoir obtenir son pardon de la miséricorde divine. Cette miséricorde vient en aide à ceux qui font pénitence en ce monde; mais en l'autre, le repentir ne servira de rien et nous aurons à rendre un compte rigoureux de nos actions. Il ne nous est permis de faire pénitence qu'en cette vie ; après la mort, il ne sera plus temps de se corriger.

SERMON CCLV.

Sur la Pénitence (1).

Beaucoup s'éloignent de la communion parce qu'ils ont la conscience de leurs fautes. Ils devraient travailler à s'en rendre dignes par une prompte et sincère pénitence. Pénitence in extremis. — 1. Nous voyons souvent, mes très-chers Frères, que plusieurs d'entre vous s'abstiennent du pain eucharistique ; ils me paraissent agir ainsi, parce qu'ils ont conscience du nombre et de la gravité de leurs péchés. Je vous en avertis, mes très-chers Frères, une telle conduite ne fait qu'aggraver votre mal; ceux qui agissent ainsi ne font qu'accroître le fardeau de leurs fautes et perdent le bénéfice du salut éternel; c'est, dis-je, aggraver la culpabilité, et fuir le remède. Ainsi, mes très-chers Frères, toutes mes exhortations, tous mes conseils tendent à ce que, si quelqu'un a conscience de ses fautes et se croit indigne de la communion, il s'en rende digne. Vous demandez comment se peut atteindre ce résultat? Comment, sinon en abandonnant ses erreurs primitives, pour se réfugier dans la pénitence, afin que celui qui a été souillé par les immondices de ses crimes, soit purifié en satisfaisant par la confession. Et ne comptez point, pour vous repentir, sur les dernières heures de votre vie, alors qu'il ne vous serait plus possible de faire pénitence. Ce serait, mes très-chers Frères, se bercer d'un vain espoir. C'est peu que le pécheur se repente; il faut encore qu'il expie. L'aveu

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Douteux pour les PP. de Louvain, il est apocryphe aux yeux d'autres docteurs. Par la pensée et par le style, il s'éloigne beaucoup de S. Augustin et peu de S. Césaire.

tur. — 3. Pœnitentia vera non annorum numero censetur, sed amaritudine animi. Unde beatus Petrus mox a Domino indulgentiam recepit ; quia amarissime flevit trinæ negationis culpam. Pœnitentia quamvis sit exigui temporis, si intima cordis amaritudine agitur, non despicitur apud judicem justum Deum, qui cordis secreta considerat. Non enim longitudinem temporis tantum requirit Deus quantum affectum sinceritatis pœnitentis pensat. Qui enim in Christo tota mente confidit, etiamsi multis moriatur peccatis, fide sua vivet in æternum; sicut ipse Dominus in Evangelio dicit : « Ego sum resurrectio et vita; qui credit in me, etiamsi mortuus fuerit, vivet; et omnis qui vivit et credit in me, non morietur in æternum. » (*Johan.*, XI, 25.) De morte animæ dixit, quæ propter peccatorum ægritudinem eveniet illi. Deus in natura misericors est, paratus est salvare per misericordiam, quos non invenit salvare per justitiam ; qui vult omnes homines salvos fieri, (I *Tim.*, II, 4,) et neminem perire ; qui per Prophetam ait : « In quacumque die conversus fuerit peccator, vita vivet, et non morietur. » (*Ezech.*, XVIII, 21.) Quamvis quisque sit peccator et impius, si ad pœnitentiam convertitur, consequi se posse veniam per Dei misericordiam non dubitet. In hoc sæculo pœnitentiam facientibus Dei misericordia subvenit; in futuro autem pœnitentia non proficit, sed rationem nostrorum operum reddituri sumus. In hac vita tantum pœnitentiæ patet libertas ; post mortem vero nulla correctionis est licentia.

(*a*) Alias de Tempore, LVII.

SERMO CCLV (*a*).

De Pœnitentia.

Criminum conscii a communione se subtrahunt. Præstaret ut ea dignos se exhiberent, per citam scilicet pœnitentiam et laboriosam. Quid de pœnitente in extremis sentiendum. — 1. Sæpe advertimus, dilectissimi Fratres, nonnullos ex vobis communionem ecclesiasticam declinare ; et hoc intelligo fieri ex conscientia gravium atque ingentium peccatorum. Unde admoneo vos, dilectissimi, quod pravum est hoc insalubri consilio duplicatur ; quia homines ista facientes, et delictorum sarcinam cumulant et munus æternæ salutis amittunt; hoc est enim reatum congregare, et remedium devitare. Ergo vos, dilectissimi Fratres, hortor atque commoneo, ut si quis ex vobis conscius criminum suorum, indignum se communione ecclesiastica putat, dignum se esse faciat. Dicitis quomodo aliquis dignum se facere possit? Quomodo, nisi ut errores pristinos relinquat, et pœnitentiam petat ; ut qui criminum suorum sorde pollutus est, exomologesis satisfactione mundetur. Nec ad illud se servet, ut in extremo vitæ suæ tempore tunc pœnitentiam petat, quando jam agere non possit. Inutilis est enim, Dilectissimi, ista persuasio. Parum est, peccatorem pœnitere, nisi pœnitentiam peregerit. Ad emendanda enim crimina vox pœnitentis sola non

de la faute ne suffit pas en lui-même pour l'effacer ; pour que la satisfaction soit valable, après de grands péchés, Dieu veut plus que des paroles ; il veut des actes. Le repentir in extremis ne nous est point refusé, et ne pouvait pas l'être au libre arbitre ; mais nous ne saurions affirmer que celui qui meurt ainsi a mérité le pardon. Comment fait-il pénitence en cet état désespéré ? Comment fait-il pénitence, quand il se sent sur l'extrême limite de la vie ? Comment pourrait-il faire pénitence, dans l'impossibilité où il se trouve d'accomplir par lui-même aucune œuvre de satisfaction? La pénitence que l'on impose à la faiblesse est faible comme elle. Je crains bien que la pénitence qui vient d'un mourant ne meure elle-même. C'est pourquoi, mes très-chers Frères, que tout homme qui veut trouver la miséricorde de Dieu fasse pénitence en ce monde, lorsqu'il est sain et sauf, afin de pouvoir être sain et sauf dans l'autre.

SERMON CCLVI.

Exhortation qui montre la différence qu'il y a entre la pénitence que ne cessent d'accomplir les bonnes œuvres, et celle qui n'a lieu que dans les maladies ou dans les derniers moments de la vie (1).

Le repentir in extremis obtient-il le pardon. Pardon assuré à celui qui a toujours pratiqué les bonnes œuvres. — 1. Beaucoup de nos frères et de nos fils se demandent avec sollicitude si tout homme qui, après avoir en état de maladie reçu l'absolution du prêtre, est mort aussitôt, peut parvenir à une entière rémission, et ce n'est pas sans une vive animosité qu'ils agitent cette question. Les uns disent que ce pénitent de la dernière heure est entièrement délivré ; les autres, que cette réparation tardive lui sert de peu. Je veux, en peu de mots, mes très-chers Frères, vous exposer mon sentiment à cet égard, d'après les doctrines des Saints Pères. On peut croire, non sans raison, qu'on parvient à cette subite absolution dans trois situations différentes. La première et la plus importante est celle du chrétien qui n'a pas commis de péché mortel, ou qui, s'il arrive qu'il en ait commis, en a éprouvé un tel regret et les a si bien effacés par les bonnes œuvres, qu'il n'est plus revenu plus tard aux mêmes erreurs ; du chrétien qui a rendu la dîme de tous ses biens, et, distrayant des neuf autres parties tout ce qui ne lui était pas strictement nécessaire, l'a fait servir au rachat des omissions légères qui se glissent tous les jours dans notre conduite ; du chrétien fidèle à cette charité qui ne se contente pas d'aimer ses amis, et s'étend aux ennemis eux-mêmes. Celui qui a fidèlement marché dans cette voie, encore qu'il n'ait pas reçu de pénitence, sortira heureusement de ce monde, parce qu'il y a sans cesse fait une pénitence réelle et fructueuse. Que s'il la reçoit à l'heure de la mort, et qu'il ait fait de ses biens la part de ses enfants et celle de Jésus-Christ, non seulement, croyons-nous, il obtiendra le pardon de ses fautes, mais encore les éternelles récompenses du ciel.

A quelles conditions peut obtenir miséricorde celui qui a vécu dans le péché. — La seconde situation est celle de celui qui, dans le cours de sa vie, outre les

(1) On le trouve le second parmi les Sermons de S. Césaire publiés d'après un MS. de la Bibliothèque royale par les soins de V. C. Etienne Baluze. Nos MSS. l'attribuent également à S. Césaire.

sufficit; nam in satisfactione ingentium peccatorum non verba tantum, sed opera quæruntur. Datur quidem etiam in extremis pœnitentia, quia non potest denegari ; sed auctores tamen esse non possumus, quod qui sic petierit, mereatur absolvi. Quomodo enim agit pœnitentiam lapsus? Quomodo agit pœnitentiam in extremis vitæ finibus constitutus? Quomodo pœnitentiam agere possit, qui nulla jam pro se opera satisfactionis operari potest? Et ideo pœnitentia quæ ab infirmo petitur, infirma est. Pœnitentia quæ a moriente tantum petitur, timeo ne ipsa moriatur. Et ideo, dilectissimi, quicumque invenire vult misericordiam Dei, sanus agat pœnitentiam in hoc sæculo, ut sanus esse valeat in futuro.

SERMO CCLVI.

Admonitio per quam ostenditur quid intersit inter illam pœnitentiam quæ cum bonis operibus semper agitur, et illam quæ in infirmitate vel fine vitæ accipitur.

An pœnitentia accepta moriens veniam obtineat. Obtinet qui se in pœnitentia et bonis operibus jugiter exercuit. Multi de fratribus vel filiis nostris solliciti sunt, utrum omnis homo in infirmitate positus, si pœnitentiam accipit, et statim defunctus fuerit, ad plenam possit indulgentiam pervenire ; et dum hæc inquirunt, non sine parva inter se animositate contendunt. Alii enim dicunt eum qui sic acceperit, ad integrum liberari ; alii autem parum prodesse confirmant. Quid tamen de hac re nobis secundum sanctorum patrum regulas videatur, breviter Caritati Vestræ volo suggerere. Non incongrue potest credi tribus modis ad istam subitaneam pœnitentiam perveniri. Primus et præcipuus modus est, ut Christianus crimina capitalia non admittat ; aut si forte admiserit, sic pro illis pœniteat, et ea bonis operibus diluat, ut postea ad peccata ipsa non redeat ; de omnibus fructibus decimas reddat, et de novem partibus quidquid suis necessitatibus superfuerit, minuta peccata quæ quotidie subrepunt redimat, et illam caritatem teneat quæ non solum amicos, sed ipsos diligit inimicos. Qui hæc fideliter implere voluerit, etiamsi pœnitentiam non accipiat ; quia semper illam fructuose et fideliter egit, bene hinc exiet ; et si eo tempore quo moriturus est, eam acceperit, et partem sibi et Christo ad substantiam suam cum filiis fecerit ; non solum eum veniam peccatorum credimus obtinere, sed etiam præmia æterna percipere.

Obtinet et qui vixit in peccatis, sed qua lege. — 2. Secundus modus est supradictæ pœnitentiæ, ut etiamsi aliquis, quamdiu vixerit, non solum parva, sed forte etiam capitalia committat peccata ; et tamen mala ipsa ignoretur (*a*) qua spe pœnitentiæ agat, nec ideo animam suam ad

(*a*) Sic Laudunensis codex. At Regius, *ignoranter quasi spe pœnitentiæ agat.*

fautes légères, a commis même des péchés mortels, ne se fondant point toutefois, pour commettre le mal, sur un espoir de pénitence à la dernière heure, et n'abandonnant point son âme au péché, parce qu'il comptait sur cette absolution finale ; de celui qui, pendant son voyage ici-bas, cherche la pénitence avec toute l'humilité d'un cœur contrit, et dans les gémissements et les larmes ; de celui qui avait le ferme propos, s'il sortait de son crime, d'en faire, pendant le reste de ses jours, de tout son cœur et de toutes ses forces, une pénitence fructueuse; de celui qui rend tout ce qu'il a retenu par fraude, et qui restitue ses rapines, selon la parole du Prophète; de celui qui, du fond du cœur, est plein d'indulgence pour ses ennemis; de celui qui fait deux parts de son bien, l'une pour Jésus-Christ et l'autre pour lui-même et ses enfants, à qui dans son infirmité, autant qu'il le peut, il fait un précepte de répandre d'abondantes aumônes. Si le désir de son cœur humble et contrit a été de marcher fidèlement dans cette voie, nous pouvons, nous devons croire que Dieu daignera lui remettre tous ses péchés, selon cette parole du Prophète : « A quelque moment que le pécheur se convertisse, toutes ses iniquités seront mises en oubli ; » (*Ezech.*, XVIII, 21, 22.) et encore : « En quelque jour que l'impie se convertisse, son impiété ne lui nuira point. » (*Ezech.*, XXXIII, 12.)

Qu'arrive-t-il de celui qui ne montre point le repentir dans ses œuvres. — 3. Quelques-uns rangent dans une troisième catégorie l'homme qui a toujours mal vécu, différant le repentir jusqu'aux derniers instants de la vie, et péchant avec l'espérance de se voir remettre, dans cette tardive absolution, tous les crimes qu'il ajoutait les uns aux autres; qui, après avoir reçu cette absolution, ne rend pas ce qu'il a mal acquis même à sa simple valeur; qui n'a point pardonné à ses ennemis du fond de son cœur; qui n'a jamais formé le ferme propos, s'il sortait du péché, de consacrer le reste de ses jours à faire pénitence avec une humble et grande componction; qui, pour le rachat de ses péchés, n'a pas fait deux parts de son bien, l'une pour Jésus-Christ et l'autre pour ses enfants et lui-même. L'absolution ainsi reçue, qu'arrive-t-il de cet homme, qui sort de cette vie sans avoir mis en œuvre aucun des remèdes que nous avons indiqués? Nous pouvons hésiter à répondre; mais le Seigneur s'est formellement prononcé à cet égard, en son Evangile : « Si vous ne remettez point leurs fautes aux hommes, votre Père non plus ne vous remettra point vos péchés; » (*Matth.*, VI, 15.) et encore : « Donnez, et il vous sera donné, remettez, et il vous sera remis. » (*Luc.*, VI, 37, 38.) Comment pourra-t-il être remis à ce pécheur, qui n'a pas voulu remettre lui-même? Comment lui sera-t-il donné, puisqu'il n'a pas donné ? Et puisque le Seigneur doit dire de ceux qui n'ont point fait l'aumône : « Allez loin de moi, maudits, dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges ; car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger, » (*Matth.*, XXV, 41.) etc. si celui qui n'a pas donné de son propre bien est envoyé au feu éternel, qu'arrivera-t-il de ce coupable qui, non seulement n'a pas fait l'aumône, mais encore n'a pas voulu restituer à leur simple valeur les biens d'autrui dont il s'était emparé? Si l'homme qui est en cet état de l'âme me demande l'absolution, et s'il a l'âge auquel on peut ou l'on doit la donner, je puis la lui donner,

peccata relaxet, ut ad illam subitaneam pœnitentiam se reservet ; et in transitu suo cum grandi humilitate et cordis contritione, cum rugitu vel gemitu ipsam pœnitentiam petat ; et hoc definitissime in corde suo deliberet, ut si evaserit, quamdiu vixerit, toto corde et totis viribus fructuosam pœnitentiam agat; et quidquid se male tulisse cognoscit, ad integrum reddat, ut secundum illud propheticum rapinam restituat, et omnibus inimicis suis toto corde indulgeat, et de substantia sua unam portionem Christo et sibi cum filiis suis faciat, et in ipsa infirmitate sua, quantum potest, largas eleemosynas erogare præcipiat; si hæc fideliter humili et contrito corde implere voluerit, et possumus et debemus credere quod ei Dominus omnia dignetur peccata dimittere, secundum illud propheticum : « Peccator in quacumque die conversus fuerit, omnes iniquitates ejus oblivioni tradentur ; » (*Ezech.*, XVIII, 21, 22.) et illud : « In quacumque die conversus ingemueris, salvus eris. » (*Ezech.*, XXXIII, 12.)

Id ægre sentiatur de eo qui operibus pœnitentiam non ostendit. — 3. Tertius modus pœnitentiæ aliquibus esse videtur, si aliquis semper male vivens, in exitu vitæ se reservet ad pœnitentiam, et ea spe peccet ut per ipsam subitaneam pœnitentiam et cuncta conjuncta æstimet peccata dimitti; et tamen postquam eam acceperit, et illud quod male rapuit nec in simplo reddat, nec inimicis suis toto corde indulgeat, nec in corde suo deliberet, ut si evaserit, quamdiu vivit, cum grandi compunctione et humilitate pœnitentiam agat, nec portionem sibi et Christo pro redemptione peccatorum de substantia sua cum filiis suis faciat. Sic accepta pœnitentia, si sine istis remediis quæ supra memoravimus, exierit de hac vita ; quid de eo futurum sit, licet nos dicere dubii simus, Dominus tamen in Evangelio definitissime dixit : « Si, inquit, non dimiseritis hominibus peccata eorum nec Pater dimittet vobis peccata vestra; » (*Matth.*, VI, 15.) et illud : « Date, et dabitur vobis ; dimittite et dimittetur vobis. » (*Lucæ*, VI, 37, 38.) Quomodo peccatori illi dimitti poterit, qui dimittere noluit? Aut quomodo ei dabitur, qui non dedit? Et quia Dominus de illis qui eleemosynas non dederunt dicturus est; » Discedite a me maledicti in ignem æternum, qui præparatus est diabolo et angelis ejus ; quia esurivi, et non dedistis mihi manducare. » (*Matth.*, XXV, 41.) etc. si ille in ignem mittitur, qui de propria facultate non erogavit ; quid de isto pœnitente facturus est qui non solum de proprio nihil dedit, verum etiam res alienas, quos male tulerat, nec in simplo reddere voluit? Qui talis est, si a me pœnitentiam petierit, et est illi ætas (*a*) cui aut dari possit aut debeat; pœnitentiam illi dare possum, integram securita-

(*a*) Non enim omni ætati concedebatur pœnitentia. Hinc Synodus Agatheensis, cui Cæsarius præfuit, can. XV. *Juvenibus etiam pœnitentia non facile committenda est, propter ætatis fragilitatem.* Concilium Aurelianense III, can. XXIV. *Ut ne quis benedictionem pœnitentiæ juvenibus personis credere præsumat. Certe conjugatis, nisi ex consensu partium et ætate jam plena, eam dare non audeat.*

mais je ne puis en même temps lui assurer une entière sécurité. Dieu toutefois, qui connaît toutes les consciences, et qui jugera chacun selon ses œuvres, Dieu sait avec quelle foi et dans quelle intention cette pénitence a été demandée. Mais je crains qu'un tel pénitent n'ait pas en sa conscience des sentiments qu'il ne montre point en ses œuvres. Si nous ne pouvons voir le fond de son cœur, néanmoins, selon l'Evangile, « nous pouvons le juger d'après ses fruits, » (*Matth.*, VII, 16,) alors que nous ne lui voyons point accomplir les préceptes dont nous avons parlé. Puisqu'il en est ainsi, d'où pouvons-nous être empêchés de croire qu'un homme, qui ne s'est point fait connaître par ses œuvres, est sorti de cette vie dans l'impénitence finale? Je vous ai dit, mes très-chers Frères, toute ma pensée sur la pénitence reçue au moment de la mort. Si nos paroles ont fait naître quelque doute en l'âme de quelqu'un de nos auditeurs, notre plus vif désir est qu'il nous demande en toute charité de lui en donner raison.

La pénitence la plus sûre est celle de tous les instants. Heure incertaine de la mort. En quoi consiste la pénitence de tous les instants. — 4. Pour nous, mes très-chers Frères, ne nous arrêtant point à ce qui est incertain ou douteux, consacrons toutes nos forces et toute notre attention à cette pénitence, que les bons chrétiens pratiquent pendant leur vie entière, qui n'admet jamais les fautes capitales, et qui rachète sans relâche les plus légères. Si nous lui consacrons notre existence, en même temps qu'aux bonnes œuvres, nous pouvons être en toute sécurité sur la miséricorde de Dieu. Nous voyons que tous les hommes, à la fin de leur vie, voudraient obtenir la rémission des péchés, et que bien peu l'obtiennent, quoiqu'ils l'aient désirée ; si nous faisons pénitence chaque jour, n'est-ce point afin de nous délivrer de ce qui est incertain et douteux par la possession de ce qui est certain? Combien qui pensaient recevoir l'absolution à la fin de leur vie, et que la mort a subitement surpris, dans la chute d'un édifice, au milieu d'un naufrage, sur un fleuve, sous le fer d'un assassin, ou sous le coup foudroyant d'une apoplexie, si bien que, non seulement ils n'ont pu demander cette absolution, mais faire un signe de croix ou dire l'oraison dominicale! Quand la fragilité humaine est exposée à tant d'accidents, c'est être follement présomptueux que de remettre la pénitence à un temps éloigné, puisque nous ne sommes pas maîtres d'un seul jour de vie. C'est pourquoi, écoutons dans la plus grande crainte les avis et les exhortations de Dieu par la bouche du Prophète : « Ne tardez point à vous convertir au Seigneur, et gardez-vous de différer de jour en jour. » (*Eccle.*, V, 8.) Celui qui a dit : « A quelque moment que vous vous convertissiez, vous serez sauvé, » (*Ezech.*, XXXIII, 12,) est le même qui a dit : « Convertissez-vous sans retard au Seigneur. » Cette conversion, nous pouvons l'obtenir avec l'aide de Dieu, si nous le supplions sans cesse de nous inspirer une prompte horreur pour tout ce qui est le mal, et de nous accorder le don d'être infatigables dans la pratique du bien ; d'éloigner de nous la convoitise des biens d'autrui, de nous préserver de tout péché mortel, et quant aux péchés véniels, que nous ne pouvons éviter, de les racheter chaque jour, selon nos forces, par le pardon des injures et par les aumônes; de pratiquer souvent, dans une parfaite charité, les jeûnes, les veilles et la prière, de visiter les malades, de consoler les prisonniers, d'accueillir les voyageurs, non-

tem dare non possum; Deus tamen, qui omnium conscientias novit, et unumquemque secundum suum meritum judicabit, ipse scit qua fide aut qua intentione animi pœnitentiam petiit. Ego vero timeo ne forte iste talis pœnitens nec in conscientia sua habuerit, quod in operibus non ostendit; quia etsi cor videre non possimus, tamen secundum Evangelicam sententiam, « ex fructibus eorum cognosceti eos, » (*Matth.*, VII, 16,) dum ea quæ supra scripta sunt implere penitus non videmus. Cum hæc ita sint, quis nos poterit prohibere, ut eum credamus non bene de hac luce migrasse, quem bona opera cognoscimus non fecisse. Ecce, quid mihi de subitanea pœnitentia videtur, Caritati Vestræ exposui. Si quis est, cui ex his quæ diximus aliqua dubitatio nascatur ; et optamus, et desideramus, ut dari sibi a nobis rationem cum perfecta caritate requirat.

Tutius est pœnitentiam jugiter agere. Mortis enim hora incerta. In quibus consistat jugis illa pœnitentia. — 4. Nos tamen, Fratres carissimi, ea quæ sunt incerta vel dubia relinquentes, totis viribus de illa pœnitentia, quæ per omnem vitam a bonis Christianis agitur, per quam omnia et capitalia crimina damnantur, et minora peccata jugiter redimuntur, adtentius cogitemus; quæ, si quandiu vivimus cum bonis operibus agimus, plenam nobis securitatem de Dei misericordia pollicetur. Cum enim omnes homines pœnitentiam velint in finem vitæ suæ accipere, et vix paucos videamus eam, secundum quod desiderant, promereri : quare non quotidie ipsam pœnitentiam agimus, ut rem certam tenentes, de rebus incertis et dubiis liberemur? Quanti enim qui se ad extremum vitæ suæ pœnitentiam accepturos esse credebant, aut subita ruina oppressi, aut forte per naufragium demersi sunt, aut flumine interfecti, aut sanguinis ictu, aut illa infirmitate, quæ apoplexia dicitur, ita percussi sunt, ut non solum pœnitentiam petere, sed etiam signare se aut orationem Dominicam dicere omnino non possent? Cum enim tantis casibus fragilitas humana subjaceat; nimis periculosa præsumptio est, ut nos in longa tempora ad agendam pœnitentiam reservemus, qui unius diei vitam in potestatem habere non possumus. Et ideo cum timore et tremore audiamus Dominum per Prophetam dicentem, et pia nos exhortatione monentem : « Nolite tardare converti ad Dominum, nec differatis de die in diem. » (*Eccli.*, V, 8.) Qui enim dixit : « In quacumque die ingemueris, salvus eris, » (*Ezech.*, XXXIII, 12,) ipse dixit : « Nolite tardare converti ad Dominum. » Et hoc obtinere Deo auxiliante possumus, si jugiter supplicemus, ut nobis pius Dominus inspirare dignetur omnia mala velociter fugere, et ea quæ bona sunt infatigabiliter exercere; res alienas non concupiscere, capitalia crimina non admittere, minuta peccata, sine quibus esse non possumus, per indulgentiam inimicorum et eleemosynam pauperum indesinenter redimere, secundum vires nostras jejuniis, vigiliis et orationibus cum perfecta caritate frequenter insistere

seulement de leur laver humblement les pieds, mais encore de pourvoir à tous leurs besoins selon nos ressources ; enfin de conserver la paix avec tous nos frères, et de ramener à la concorde ceux qui sont tombés dans la désunion. Si nous occupons fidèlement à ces saintes œuvres tous les jours de notre passage en ce monde, alors même, je l'ai déjà dit, que la mort nous rencontrerait avant l'accomplissement d'une pénitence imposée, nous sortirons de ce monde en toute sécurité ; nous pourrons, non-seulement éviter la damnation, mais encore heureusement parvenir à la vie éternelle, par la grâce de notre Seigneur. Ainsi soit-il.

SERMON CCLVII.

Exhortation à sortir des habitudes criminelles pour recourir sans feinte aucune au sacrement de pénitence (1).

Présomption et désespoir au sujet du pardon. — 1. Toutes les fois que quelqu'un, mes bien-aimés Frères, sera tombé dans quelque grave péché ou même dans un crime, comme on peut le redouter de la faiblesse humaine, il ne doit ni désespérer en pensant à la justice de Dieu, ni se tenir dans une trompeuse sécurité en pensant à sa miséricorde. Il ne faut pas que la crainte paralyse l'espoir, et la confiance ne doit pas non plus faire entièrement disparaître la crainte ; car plus le Seigneur attend notre conversion avec longanimité, plus il se venge avec rigueur, si notre conversion est trop tardive. Le cataplasme ou la suture s'applique efficacement aux blessures encore chaudes; la cicatrice se forme d'une manière assez rapide, quand la négligence ne laisse pas arriver la putréfaction. Quelqu'un dira peut-être : Lorsque je serai devenu vieux, j'aurai recours au remède de la pénitence. — Comment l'humaine fragilité peut-elle avoir une pareille prétention, quand elle n'a pas en son pouvoir un seul jour de sa vie ? Que d'hommes qui comptaient vivre longtemps, et qu'une mort soudaine est venue surprendre, de manière à ne pas leur laisser la possibilité de recourir à cette pénitence instantanée ! Nous rougissons maintenant d'une pénitence trop courte, et nous ne craignons pas d'affronter des supplices qui n'auront pas de fin. Malheureux homme, tu n'as pas honte de la plaie, tu n'as honte que de la ligature ! Le péché, c'est la plaie ; la pénitence, c'est la ligature. Toi qui refuses de faire pénitence, tu refuses par là même d'appliquer le médicament à la plaie ; et tu ne comprends pas que c'est une chose plus honteuse et plus repoussante d'avoir une plaie nue que de la porter enveloppée d'une compresse qui doit en amener la guérison.

La pénitence nécessaire à tous. La divine miséricorde pouvant seule nous sauver. — 2. Considérez encore, mes Frères, que, n'eussiez-vous pas de crimes capitaux à vous reprocher, les fautes réputées légères, dont nous ne tenons aucun compte ou que nous estimons un pur néant, quand elles viennent à s'entasser, ne sauraient guère, je le crains, être contrebalancées par les bonnes œuvres dont nous pouvons être capables. Songeons combien de fois nous avons offensé Dieu, depuis que nous avons la connaissance, par les jurements, les parjures, les malédictions, les calomnies, les paroles oiseuses, les ressentiments, la colère, l'envie, la con-

(1) Les manuscrits attribuent ce sermon à S. Césaire, et c'est sous ce nom qu'il est imprimé dans la Bibliothèque des Pères, sermon XIII.

infirmos visitare, in carcere positos requirere, peregrinos excipere, et eis humiliter non solum pedes abluere, sed etiam in quantum vires suppetunt necessaria largiri, pacem non solum ipsi cum omnibus custodire, sed etiam illos qui discordes sunt ad concordiam revocare. Si nos tam sanctis operibus dies transitus nostri fideliter occupatos invenerit, sicut jam dixi, etiamsi in hora mortis nostræ pœnitentiam accipiamus, securi de hac luce migrabimus ; et non solum pœnam evadere, sed etiam ad æternam vitam poterimus Domino donante feliciter pervenire. Amen.

SERMO CCLVII (*a*).

Admonitio ut pro capitalibus criminibus sine aliqua dissimulatione ad medicamentum pœnitentiæ recurratur.

De venia præsumptio et desperatio. — 1. Quoties evenerit, Fratres carissimi, ut in quocumque gravi peccato aut etiam crimine aliquis, ut se habet humana fragilitas, cadat ; nec quia Deus justus est, desperare, nec quia misericors est, debet nimia securitate confidere ; sed sic timeat justitiam, ut quærat misericordiam ; sic de misericordia confidat, ut tamen justitiam contremiscat ; quia quantum nos Deus diutius exspectat ut corrigamur, tantum gravius vindicat, si de conversione tardius cogitemus. Optime enim malagma vel fibula calidis adhuc vulneribus apponitur ; et cito vulnus ad sanitatem reducitur, quod putrescere diuturna abusione non sinitur. Sed dicit aliquis : Cum ad senectam venero, tunc ad pœnitentiæ medicamenta confugiam. Quare hoc de se fragilitas humana præsumat ; cum unum diem vitæ suæ in potestate sua non habeat ? Quam multi sese credebant longo tempore vivere ; et ita illos mors repentina subtraxit, ut nec ad illam momentaneam possent pœnitentiam pervenire ? Erubescimus modo parvo tempore pœnitentiam agere ; et non timemus sine ullo termino æterna supplicia sustinere. O infelix homo, de ipso vulnere non erubescis ; et de ligatura vulneris erubescis ! Peccatum enim vulnus est, pœnitentia ligatura vulneris est ; tu qui pœnitentiam non vis agere, sine dubio dissimulas medicamenta tuis vulneribus adhibere ; et non agnoscis, quia plus fœdum est, et majorem horrorem generat vulnus deopertum, quam si esset medicamentis appositis involutum.

Pœnitentia omnibus necessaria est. Sola Dei misericordia redimi possunt peccata. — 2. Et hoc considerate, Fratres, quia etiamsi vobis capitalia crimina non subreperent ; ipsa minuta peccata, quæ, quod pejus est, aut non adtendimus, aut certe pro nihilo computamus, si simul omnia congregentur, nescio quæ bonorum operum abundantia illis præponderare sufficiat. Cogitemus ex quo sapere cœpimus quid pro juramentis, quid pro perjuriis,

(*a*) Alias de Tempore, CXXIX.

cupiscence, la gourmandise, l'apathie, les pensées impures, les regards lascifs, les discours ou les chants qui flattent l'oreille; songeons combien souvent nous avons exaspéré les pauvres, avec quelle peine et quelle lenteur nous avons visité le Christ dans la prison, avec quelle négligence nous avons exercé l'hospitalité, omis de laver les pieds de nos hôtes, oubliant les promesses de notre baptême; souvenons-nous aussi de notre paresse à visiter les malades, du peu de zèle que nous avons mis à rétablir la concorde entre nos frères, des jeûnes que nous avons rompus quand ils étaient observés par les fidèles, des inutiles entretiens que nous avons engagés dans l'église pendant qu'on lisait les Livres saints, des pensées étrangères auxquelles nous nous sommes livrés dans la prière ou la psalmodie, des propos voluptueux que nous avons plus d'une fois tenus à table, loin d'y parler toujours de choses édifiantes. Si de ces fautes et d'autres semblables, qu'il serait impossible d'énumérer ou même de connaître, nous formons un seul faisceau, en y comprenant tout depuis que nous avons l'usage de la raison, laisseriez-vous de côté les crimes capitaux, où sont les bonnes œuvres assez abondantes pour réparer tout le mal commis? ne faut-il pas qu'avec le secours prépondérant de la divine miséricorde, nous tâchions d'apaiser par une pénitence humble et sincère, en y joignant d'aussi larges aumônes que nous le pourrons, le courroux et la justice du ciel? Quand donc les fautes que j'ai signalées et qui sont comme inhérentes à la vie humaine, nous pressent de toutes parts; quand peut-être se glissent là de graves péchés ou même de grands crimes, je ne sais pas comment nous pouvons nous endormir dans une aussi périlleuse sécurité, sous quels déplorables prétextes nous négligeons de recourir à cet unique remède de la pénitence; comment, ballottés par tant de flots dans la mer orageuse de ce monde, nous renvoyons à des temps éloignés le soin de nous réfugier dans cet heureux port. Ignorons-nous que de la multitude des péchés naît le désespoir, que le désespoir à son tour lâche le frein à toutes les passions et détruit la pudeur elle-même? Alors s'accomplit cette parole de l'Ecriture : « Quand l'impie a roulé jusqu'au fond de l'abîme du mal, il méprise. » (*Prov.*, XVIII, 5.)

A qui sert la pénitence tardive. Combien il est injuste et périlleux de la retarder — 3. Quelqu'un dira : Lorsque je serai parvenu à la vieillesse ou saisi par une maladie désespérée, j'aurai recours à la pénitence. Nous ne prétendons pas qu'une telle pénitence ne sert de rien; il est même sûr qu'elle sauve, pourvu qu'on l'accompagne d'amples et généreuses aumônes, qu'on pardonne à tous ses ennemis, en demandant soi-même pardon de tous les torts dont on pourrait être coupable; pourvu qu'on ait la ferme résolution, dans le cas où l'on échapperait, d'y rester fidèle en toute humilité, de toutes ses forces, pendant toute sa vie, sans interrompre ses gémissements et ses largesses. Considérez cependant, en jugeant tout cela par la simple sagesse humaine, s'il est juste que vous restiez toute votre vie l'esclave de la corruption et du péché, pour ne vous secouer et vous occuper de l'éternelle récompense que lorsque vous serez à demi-mort. Accepteriez-vous cette conduite de la part de votre serviteur? le laisseriez-vous rendre service à vos ennemis tant qu'il est fort et jeune, sauf à rentrer dans le devoir quand il sera devenu vieux? Ce que vous ne souffririez pas d'un homme placé sous vos ordres, est-il juste que vous le

quid pro maledictis, quid pro detractionibus, quid pro otiosis sermonibus, quid pro odio, quid pro ira, quid pro invidia, quid pro concupiscentia mala, quid pro gula, quid pro somnolentia, quid pro sordidis cogitationibus, quid pro concupiscentia oculorum, quid pro voluptuosa delectatione aurium, quid pro exasperatione pauperum, quid pro eo quod aut tarde aut difficile Christum in carcere visitavimus, quod peregrinos negligenter excepimus, quod secundum promissionem nostram in baptismo, hospitibus pedes lavare negleximus, quod infirmos tardius quam oportuit visitavimus, quod discordes ad concordiam non toto et integro animo revocavimus, quod Ecclesia jejunante prandere voluimus, quod in ipsa ecclesia stantes, dum sanctæ lectiones legerentur, otiosis fabulis occupati fuimus, quod aut psallendo aut orando aliquoties aliud quam oportuit cogitavimus, quod in conviviis non semper quæ sancta, sed aliquoties quæ sunt luxuriosa locuti sumus. Hæc ergo et his similia, quæ vix sciri vel numerari possunt, si eo ex tempore quo sapere cœpimus, in unum cumulum colligantur; etiamsi capitalia crimina non addantur, quantis et qualibus bonorum operum copiis redimi poterunt, nisi præponderante divina misericordia, per humilem et compunctam pœnitentiam additis secundum vires nostras largioribus eleemosynis Dei severitas vel justitia fuerit mitigata? Cum ergo et ista quæ dixi, sine quibus nullus hominum potest esse, nos nimium premant, et forte etiam capitalia nobis crimina et peccata subrepant; nescio qua conscientia periculosam nobis securitatem inducimus, et remedium pœnitentiæ quærere mortifera dissimulatione negligimus; et cum in pelago mundi hujus innumerabilibus fluctibus fatigemur, ad expetendum portum pœnitentiæ post longa nos temporum spatia reservamus, non intelligentes quod de multitudine peccatorum desperatio nascitur, ex desperatione vero absque ulla reverentia peccatorum frena laxantur; et impletur illud quod scriptum est : « Impius cum venerit in profundum malorum, contemnet. » (*Prov.*, XVIII, 5.

Pœnitentia sera quibus prosit. Quam injuste exspectetur; quam periculose. — 3. Sed dicit aliquis : Cum ad senectam venero, aut aliqua nimia infirmitate fuero desperatus, tunc pœnitentiam petam. Non quidem dicimus, pœnitentiam illam prodesse non posse; certum est quia prodest, si cum grandi et larga eleemosyna illam unusquisque accipiat, et omnibus inimicis indulgentiam tribuat, et quibuscumque fecit injuriam, veniam petat; et ita toto corde deliberet, ut si evaserit, quandiu vixerit, totis viribus illam cum rugitu et gemitu et cum multis eleemosynis humiliter ac fideliter agat. Et tamen tu homo sapiens inter ista omnia considera, si justum est ut per totam vitam tuam vitiis et peccatis servias, et ad adquirendam vitam jam semivivus assurgas. Numquid tibi hoc fieri vis a servo tuo, ut quandiu fortis ac juvenis fuerit, inimicis tuis serviat; et cum ad senectam venerit, tunc demum ad tuum servitium redire velit? Quod ergo non vis pati a servo

fassiez envers votre Seigneur? Nous en avons connu beaucoup qui ne cessaient de dire, étant sains et vigoureux, qu'ils désiraient de tout cœur faire pénitence, et qui sont néanmoins partis de ce monde sans un tel secours, parce qu'ils ne se sont pas mis immédiatement à l'œuvre. Le pécheur est frappé de ce châtiment : Dieu permet qu'à la mort il s'oublie lui-même, parce qu'il a oublié Dieu pendant la vie. Qui n'a pas voulu chercher le remède de l'âme quand il le pouvait, ne méritera pas sans doute de l'obtenir quand il le voudra.

Il faut sans cesse expier les graves péchés et les fautes légères. — 4. Aussi, mes bien-aimés Frères, pensons au jour du jugement, au compte que nous aurons à rendre; la sagesse et notre intérêt nous en font un devoir. Déplorons les graves péchés, les crimes que nous avons commis, par des gémissements et des larmes inépuisables; rachetons par de continuelles prières et d'abondantes aumônes les péchés plus légers dont nous avons été ou dont nous nous rendons encore incessamment coupables. C'est chaque jour que nous recevons de telles blessures; c'est chaque jour aussi que nous devons nous appliquer le remède de la prière et de l'aumône. En nous traitant nous-mêmes avec sévérité, nous prévenons la sentence que prononcerait le souverain Juge. Qui ne ménage pas ses propres péchés, méritera promptement que Dieu lui pardonne : s'il s'interdit maintenant la communion, obéissant à la voix de sa conscience, il ne sera pas plus tard écarté de l'autel qui s'élève dans les cieux, selon cette parole : « Déclarez le premier vos iniquités, et vous serez justifié. » (*Prov.*, XVIII, 17.) Quand vous les reconnaissez, Dieu les ignore. Que personne ne se laisse aller au désespoir; mais que personne non plus ne se berce d'une fausse espérance. C'est un coupable désespoir de penser qu'on n'obtiendra pas la divine miséricorde, alors même qu'on ferait pénitence de ses péchés : c'est une coupable espérance de renvoyer à des temps éloignés le repentir et la guérison. Il est dit à ceux qui s'abandonnent au désespoir : « En quelque jour que le pécheur se convertisse, toutes ses iniquités seront oubliées. » (*Ezech.*, XVIII, 21, 22.) Il est dit à ceux qui s'endorment dans de trompeuses espérances : « Ne tardez pas de vous convertir au Seigneur. » (*Eccli.*, V, 8.) Voilà, mes bien-aimés Frères, sur quoi nous devons tous méditer, hommes et femmes, religieux et laïques, vieillards et jeunes gens, enfants des deux sexes. Secouant avec résolution une mortelle sécurité, redoublons de zèle pour appliquer chaque jour le remède de la pénitence à nos péchés quotidiens, nous souvenant avec frayeur de cette parole : « La mort ne tarde pas. » (*Ibid.*, XIV, 12.) Fidèles à cette conduite, nous viendrons au tribunal du Juge éternel, non pour entendre la sentence de condamnation, mais pour recevoir dans les transports de l'allégresse, dans l'extase de la félicité, les immortelles récompenses, avec la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLVIII.

Sur le même sujet (1).

Qu'il faut se relever aussitôt après sa chute. Combien il est dangereux d'ajouter les péchés aux péchés. — 1. Je

(1) Ce sermon figure dans l'Appendice pour la première fois, douteux pour les uns, apocryphe pour les autres. C'est une homélie de S. Césaire, la quatorzième dans la Bibliothèque des Pères, portant du reste ce nom dans tous nos manuscrits.

tuo, non est justum ut facias Domino tuo. Cum tamen multos noverimus, dum sani essent, frequenter dixisse pœnitentiam se toto corde desiderare ; sed tamen quia illam statim agere noluerunt, sine ipsius remedio de hoc sæculo recesserunt. Percutitur enim etiam hac animadversione peccator, ut moriens obliviscatur sui, qui vivens oblitus est Dei. Nam qui remedium animæ suæ, quando potuit, noluit quærere ; postea etiamsi velit, dubium est utrum mereatur accipere.

Et minuta et gravia peccata continuo redimantur. — 4. Et ideo, Fratres carissimi, tempus judicii et diem reddendæ rationis sapienter et utiliter cogitemus, et crimina vel peccata majora cum gemitibus et suspiriis, quandiu vivimus, lugeamus ; et illa minuta delicta vel quæ ante fecimus, vel quæ indesinenter admittimus, assiduis orationibus et largioribus eleemosynis redimamus. Et quomodo non desunt quotidiana peccatorum vulnera, sic nunquam desint eleemosynarum vel orationum remedia. Si enim nosmetipsos propria severitate distringimus, sententiam futuri judicis prævenimus. Qui enim pro peccatis sibi ipsi non parcit, Deus cito illi indulgentiam retribuit; et qui se ipsum modo a communione pro reatu suspendit, ab illo altari quod est in cælo removeri non poterit; secundum illud : « Dic tu prior iniquitates tuas, ut justificeris. » (*Prov.*, XVIII, 17.) Iniquitatem tuam si tu agnoscis, Deus ignoscit. Nemo ergo desperet; sed nemo male speret. Male desperat, qui credit quod etiamsi pœnitentiam agat pro peccatis suis, divina misericordia non indulgeat. Male autem sperat, qui se post multa tempora ad pœnitentiæ medicamenta reservat. Quomodo enim male desperantibus dicitur : « Peccator in quacumque die conversus fuerit, omnes iniquitates illius oblivioni tradentur ; (*Ezech.*, XVIII, 21, 22.) sic male sperantibus dicitur : « Nolite tardare converti ad Dominum » (*Eccli.*, V, 8.) Hæc ergo, Fratres carissimi, tam viri quam feminæ, tam religiosi quam laici, tam senes quam juvenes, tam pueri quam puellæ, adtentius cogitemus ; et sine ulla dissimulatione securitatem mortiferam respuentes, quotidianis diebus peccatis nostris pœnitentiæ medicamenta apponere studeamus ; timentes illud quod dictum est : « Memento quoniam mors non tardat. » (*Ibid.*, XIV, 12.) Si enim hæc fideliter agimus, ante tribunal æterni Judicis, non damnationis sententiam suscepturi, sed æternis præmiis remunerandi cum gaudio et exsultatione feliciter veniemus ; adjuvante Domino nostro Jesus Christo, qui vivit et regna in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLVIII (*a*).

Unde supra.

Ut lapsus cito resurgat. Quam periculosum peccata pecca-

(*a*) Alias de Tempore, LVIII.

vous en conjure, mes Frères bien-aimés, si quelqu'un d'entre vous, surpris par les ruses du diable, ce qui n'est que trop dans la condition de notre fragilité, se trouve enveloppé de péchés graves, ayant ainsi, selon l'expression de l'Apôtre, « profané et ruiné le temple de Dieu, » (II *Corint.*, VI, 15,) qu'il ne désespère pas de la divine miséricorde ; mais qu'il se hâte d'échapper à l'abîme de son iniquité, de peur que l'habitude du mal ne l'ensevelisse sous ses propres ruines. Ce n'est pas seulement celui qui a commis le péché, c'est celui qui persévère dans le désordre qui devient pour Dieu un objet de haine et d'abomination. Pour que personne n'ait à douter du divin pardon, le Seigneur, comme le plus tendre des pères, nous console ainsi par son Prophète : « Je ne veux pas la mort du pécheur, je veux qu'il se convertisse et qu'il vive ; » (*Ezech.*, XXXIII, 11.) il ajoute aussitôt : « L'impiété de l'impie ne lui sera plus funeste, en quelque jour qu'il se détourne de son impiété. » (*Ibid.*, 12.) Toute grande cependant que soit cette miséricorde, elle ne nous est appliquée que dans le cas où nous ne tardons pas à nous convertir au Seigneur, où nous n'ajoutons pas les crimes aux crimes. Dans les blessures et les fractures du corps, nous voyons une image fidèle des infirmités de l'âme. S'il arrive à quelqu'un de se casser le bras ou la jambe, ce n'est pas sans peine qu'il peut revenir à son travail accoutumé ; mais, si le même accident se renouvelle une ou plusieurs fois aux mêmes membres et au même endroit, vous comprenez combien la guérison est longue ou douloureuse, que difficilement même les membres pourront être rétablis dans leur premier état. Ainsi devons-nous raisonner des fractures et des blessures de l'âme. Quand un homme a commis un ou deux péchés, s'il a franchement recours au remède de la pénitence, il rentrera sans délai dans son premier état ; s'il accumule au contraire les péchés, s'il laisse la putréfaction dans les blessures de l'âme en les gardant et les dissimulant, au lieu de les avouer et d'en faire pénitence, il est bien à craindre que la parole de l'Apôtre ne s'accomplisse en lui : « Ignorez-vous que la bonté de Dieu vous rappelle à la pénitence? et vous par la dureté de votre cœur, par votre obstination dans le mal, vous formez contre vous-même un trésor de colère, pour le jour de la colère et de la manifestation, au juste jugement de Dieu. » (*Rom.*, II, 4, 5.)

Que l'homme le plus coupable ne doit pas désespérer de la miséricorde de Dieu, mais doit plutôt se hâter de l'attirer sur lui. — 2. Quelqu'un pensera peut-être qu'il a commis de trop graves péchés pour mériter que Dieu lui fasse miséricorde. Loin de tous les pécheurs une semblable pensée. O homme, qui que vous soyez, vous ne songez qu'à la multitude de vos crimes, et vous ne faites pas attention à la toute-puissance du céleste médecin. Comme Dieu veut avoir pitié de nous parce qu'il est tout-puissant, celui-là ferme devant lui les portes de la divine miséricorde, qui se persuade que Dieu ne veut on ne peut pas le prendre en pitié, et qui par là révoque en doute sa bonté ou sa puissance infinie. Que personne donc ne désespère de la divine miséricorde, aurait-il commis des centaines ou des milliers de crimes. Que cette espérance cependant soit acaccompagnée de regrets pour se rendre Dieu propice ; de peur que le péché dégénérant en habitude ne vous mette dans l'impossibilité de sortir des filets du diable. David, quoique devenu prophète et roi par un effet de la bonté divine, méconnut à tel point cette

tis cumulare. — 1. Rogo vos, Fratres carissimi, ut si forte aliquis ex vobis, ut se habet humana fragilitas, calliditate diaboli superatus, et capitalibus criminibus involutus, secundum quod Apostolus ait, templum Dei in se violando destruxerit, (II *Cor.*, VI, 15.) de Dei misericordia non desperet; sed cito de malo iniquitatis suæ consurgat, ne consuetudine peccandi in ipsis se ruinis speliat. Non enim qui peccaverit, sed qui in peccatis perseveraverit, odibilis et abominabilis Deo erit. Nam ut de indulgentia divina nemo diffidat, Dominus nos per Prophetam velut piissimus pater consolatur, dicens : « Nolo mortem peccatoris, sed ut convertatur, et vivat; » (*Ezech.*, XXXIII, 11.) et illud : « Impietas impii non nocebit ei, in quacumque die conversus fuerit ab impietate sua. » (*Ibid.*, 12.) Sed licet sit ista tam magna misericordia; tamen tunc nobis prodest, si non tardamus converti ad Dominum, nec crimina criminibus superaddimus. Denique etiam in ipsis vulneribus vel fracturis corporum infirmitates cognoscere possumus animarum. Si enim alicui pes frangatur aut manus, cum labore solet ad pristinum officium revocari. Si vero secundo ac tertio et adhuc frequentius in eodem loco membra ipsa frangantur, potest intelligere Caritas vestra cum quantis doloribus vulnera ipsa curanda sunt; et tamen post longas et multas curas vix erit ut ad pristinum statum membra ipsa valeant revocari. Similis ratio in animarum fracturis seu vulneribus esse credenda est. Si semel aliquis vel secundo peccaverit, et sine aliqua dissimulatione ad pœnitentiæ medicamenta confugerit; pristinam incolumitatem sine aliqua mora (*a*) recipiet. Si vero peccata peccatis cœperit addere, et animarum vulnera tegendo vel defendendo putrescere, quam confitendo et pœnitentiam agendo curare maluerit, timendum est, ne in illo impleatur illud quod Apostolus dixit : « An ignoras, quia benignitas Dei ad pœnitentiam te adducit ? Tu autem secundum duritiam cordis tui et cor impœnitens, thesaurizas tibi iram in die iræ et revelationis justi judicii Dei. » (*Rom.*, II, 4, 5.)

Ut nemo quantumvis reus de misericordia Dei desperet, sed sine mora eam sibi conciliare festinet. — 2. Sed forte cogitat aliquis tam gravia se admisisse peccata, ut jam Dei misericordiam promereri non possit. Absit hoc a sensibus omnium peccatorum. O homo, quicumque ille es, peccatorum multitudinem adtendis, et omnipotentiam cœlestis Medici non adtendis. Cum enim Deus velit misereri quia bonus est, et possit quia omnipotens est; ipse contra se divinæ misericordiæ januam claudit, qui Deum sibi misereri aut non velle aut non posse credit, et eum aut bonum aut omnipotentem esse diffidit. Nemo ergo nec post centum peccata, nec post mille crimina de misericordia divina desperet. Sic tamen non desperet, ut sine ulla mora Deum

(*a*) Hic addunt Lov. Am. et Er. *et forsitan sine aliqua fœditate* : quæ Cæsarius Eligius et MSS. non habent.

double faveur qu'il se rendit en même temps coupable d'adultère et d'homicide ; mais il ne renvoya pas aux dernières années de sa vie le devoir de se relever en recourant au remède de la pénitence ; il se prosterna devant Dieu, revêtu d'un cilice et couvert de cendre, poussant de profonds soupirs et comme des rugissements, conformément à ce qu'il avait dit lui-même dans ses psaumes : « Chaque nuit j'arroserai ma couche et je la baignerai de mes larmes ; » (*Psalm.* VI, 7.) « Je mangeais la cendre comme du pain, et je mêlais des larmes à ma boisson. » (*Psalm.* X, 10.) Comme il ne différa pas sa pénitence et ne s'endormit pas dans une mortelle sécurité, il attira bientôt sur lui la divine miséricorde ; il mérita de recevoir la grâce de l'Esprit-Saint, bien loin d'être dépouillé de son royaume. Tel dira : J'exerce le métier des armes, je suis marié ; comment pourrais-je me livrer aux exercices de la pénitence ? — Lorsque nous vous exhortons à l'embrasser, vous disons-nous de retrancher vos cheveux ou vos funestes habitudes, de changer de vêtement ou de conduite ? Celui qui cherche à se tromper par de semblables prétextes, doit considérer que David ne fut détourné de la pénitence ni par l'honneur ni par l'éclat de la royauté.

Pénitence d'Achab, de Manassès, de la courtisane. — 3. Voyez de plus Achab, ce roi sacrilége, dont l'Écriture a dit qu'il n'en exista point de pareil, que nul autre ne descendit plus bas dans le mal, dans la lutte avec le Seigneur : dépravé par sa femme Jézabel et devenu abominable devant Dieu, ayant fait lapider Naboth pour avoir sa vigne, dès qu'il fut réprimandé par le saint prophéte Elie, il déchira ses vêtements, se couvrit d'un cilice, et courba le front dans la pénitence. Aussi Dieu fit-il immédiatement entendre cette parole à son Prophète : « As-tu vu l'humiliation d'Achab ? Puisqu'il s'est humilié par respect pour moi, je ne déchaînerai pas le fléau pendant son règne. » (III *Reg.*, XXI, 29.) Celui-là non plus, vous l'entendez, mes Frères, tout sacrilége qu'il était, ne renvoya pas à des temps éloignés le soin de faire pénitence ; il se hâta d'offrir à Dieu le sacrifice d'un cœur contrit et humilié. S'il eût persévéré dans les mêmes sentiments, jamais Dieu n'eût retiré de lui sa miséricorde. Souvenez-vous aussi de Manassès, ce roi tellement impie et sacrilége qu'il avait inondé Jérusalem, selon l'expression de l'Écriture, (II *Paralip.*, XXXIII, 9,) de toute sorte d'iniquités. Après cela cependant, conduit en captivité, jeté dans une prison, il s'humilie profondément et fait pénitence ; ce qui lui mérite à tel point la grâce du pardon qu'il est désormais compté au nombre des amis de Dieu. Et cette courtisane qui lava de ses larmes les pieds du Seigneur et les essuya de ses cheveux, dès qu'elle sut l'arrivée du céleste médecin, ne vint-elle pas d'elle-même dans la maison et sans en être priée ? Cette hardiesse qu'elle avait montrée pour se perdre, elle la montra plus grande encore pour se sauver ; et c'est ainsi qu'elle mérita d'entendre que tous ses péchés lui étaient pardonnés. Elle non plus ne renvoya pas sa pénitence aux dernières années de sa vie ; elle voulut quitter le péché quand elle pouvait pécher encore, afin que ce fut la volonté et non l'impossibilité qui l'arrachât à ses adultères.

sibi repropitiare festinet; ne forte, si consuetudinem peccandi fecerit, etiamsi velit, jam se a diaboli laqueis liberare non possit. David enim qui et rex et propheta divino munere fieri meruit, post tantam gratiam ita præventus est, ut non solum adulterium committeret, sed etiam homicidium perpetraret; nec tamen se ad hoc reservavit, ut in senectute sua ad pœnitentiæ medicamenta confugeret; sed statim cilicio prostratus et conspersus cinere, cum ingenti rugitu et gemitu pœnitentiam agens, implevit illud quod ipse in Psalmis dixerat : « Lavabo per singulas noctes lectum meum, lacrymis meis stratum meum rigabo ; » (*Psal.* VI, 7.) et iterum : « Cinerem sicut panem manducabam, et potum meum cum fletu miscebam. » (*Psal.* X, 10.) Et quia pœnitentiam agere mortifera securitate non distulit, cito in se Dei misericordiam provocavit; ut non solum regnum non amitteret, sed etiam gratiam Sancti Spiritus recipere mereretur (*a*). Sed forte est aliquis qui dicat : Ego in militia positus sum, uxorem habeo; et ideo pœnitentiam agere quomodo possum ? Quasi nos, quando pœnitentiam suademus, hoc dicamus, ut unusquisque magis sibi capillos studeat auferre, et non peccata dimittere; et vestimenta potius evellat, quam mores. Qui hac dissimulatione decipere se magis quam excusare conatur, adtendat, quia regem David nec honor regni nec dignitas vestimenti ad pœnitentiam agendam potuit impedire.

Exemplo Achab, Manassæ et meretricis. — 3. Achab quoque rex sacrilegus, de quo Scriptura dicit, quod non fuerit alius talis, qui venumdatus sit ut faceret malum contra Dominum ; postea quam depravatus ab uxore Jezabel et abominabilis Deo factus est, interfecto et lapidato Naboth Jezraelita, cum vineam ejus vellet invadere, castigatus a sancto Elia, scissis vestibus cilicio indutus est, et inclinato capite pœnitentiam egit. Pro qua re statim sermo Dei ad Eliam factus est dicens : « Vidisti humiliatum Achab ? Quia, inquit, humiliatus est mei causa, non inducam malum in diebus ejus. » (III *Reg.*, XXI, 29.) Considerate, Fratres, quia et ipse quamlibet esset sacrilegus, non reservavit ut post longa tempora pœnitentiam ageret; sed statim sacrificium contriti et humiliati cordis Deo offerre non distulit. Qui utique si postea in illa humilitate qua cœperat perdurasset, nunquam ab illo Dei misericordia discessisset. Manasses quoque rex, ut in Scripturis legimus, tam sacrilegus et impius fuit, ut de illo scriptum sit, quod totam Jerusalem omni iniquitate repleverit ; (II *Paralip.*, XXXIII, 9.) et tamen post hæc in captivitatem ductus, et in carcerem missus, cum grandi humilitate pœnitentiam agens, ita gratiam Dei obtinuit, ut mereretur inter Dei amicos postmodum numerari. Meretrix quoque illa, quæ pedes Domini lacrymis lavit, et capillis extersit, ubi cælestem Medicum venisse cognovit, ultro se ingessit in domum ubi rogata non fuerat ; et quæ prius frontosa fuerat ad perditionem, postea frontosior facta est ad salutem ; et ideo audire meruit, quod ei omnia fuerint peccata dimissa. Nec ipsa se ad hoc reservavit, ut in fine vitæ suæ

(*a*) Reliqua hujus numeri verba desiderantur in MSS. et in Bibliotheca Patrum ; ab ejus tamen ingenio non sunt aliena. Vide Serm. CCXLIX, n. 6.

4. Nous eussions pu trouver dans les divines Écritures l'exemple de beaucoup d'autres pécheurs qui, faisant pénitence après des crimes sans nombre, attirèrent sur eux la miséricorde du Seigneur, et qui, non-seulement revinrent à leur premier état, mais remontèrent encore plus haut. Je serais entraîné trop loin, si je voulais tous les retracer ; les quatre que nous avons signalés suffisent abondamment pour nous faire reconnaître que notre Dieu, qui pardonna David après un si grand crime, qui ne déchaîna pas sa colère contre le sacrilége Achab, qui reçut Manassès coupable de tant de désordres, mais alors repentant, au nombre de ses amis, qui fit pleinement grâce à cette courtisane dont les larmes avaient arrosé ses pieds et dont les cheveux les avaient essuyés, est toujours prêt à nous pardonner comme il pardonna à tant d'insignes pécheurs, pourvu que notre conversion soit sincère ; et non content de nous remettre nos péchés, il nous donnera l'éternelle béatitude. Avec de telles pensées, mes très-chers Frères, redoublons d'efforts pour ne pas permettre, Dieu aidant, que de graves péchés se glissent dans notre âme. Si quelqu'un est tombé dans ce malheur, entraîné par les ruses du diable, qu'il se hâte de recourir au remède, sous le coup même de la nécessité, avant que le mal ne soit corroboré par l'habitude ; qu'il travaille à se réconcilier avec Dieu par ses gémissements et ses larmes. Qui n'a pas rougi de commettre des actes regrettables, ne doit pas rougir de les regretter ; qu'il se mette immédiatement à l'œuvre pour restaurer en lui l'image de Dieu, pour mériter que le Père le reconnaisse pour son enfant. C'est ainsi qu'il évitera d'être exclu de cette éternelle béatitude, d'être chassé de la salle du festin, et précipité, pieds et poings liés, dans les ténèbres extérieures, où seront les pleurs et les grincements de dents ; il méritera plutôt par l'efficacité de la pénitence, de la componction et de l'humilité, de recouvrer sa santé première, de paraître orné de ses bonnes œuvres comme d'autant de pierreries, et d'entendre cette parole : « Courage, serviteur bon et fidèle, entre dans la joie de ton Seigneur. » (*Matth.*, xxv, 23.) Ainsi soit-il.

SERMON CCLIX.

Exhortation à faire sans cesse pénitence pour les péchés qui se renouvellent sans cesse; que personne ne doit renvoyer imprudemment sa conversion au dernier temps de la vie, de peur de recevoir la pénitence, au lieu de la faire volontairement (1).

Personne ici-bas ne doit renoncer à faire pénitence, puisque nous péchons tous les jours. — 1. Je vous conjure, Frères bien-aimés, non-seulement de supporter avec patience, mais encore d'accepter avec empressement mes exhortations, comme du reste vous en avez l'habitude, à l'exemple de vos pères ; car vous m'êtes témoins qu'avec le secours de Dieu je m'efforce, uniquement par amour pour vous, et non en vue d'aucun gain terrestre, de vous persuader en toute humilité, avec crainte même, ce que je dois vous enseigner, ce qu'il vous importe d'entendre. Or, comme nous sommes sans cesse assiégés, jour et nuit, par de graves péchés aussi bien que par les fautes légères, ne renvoyons pas notre conversion à l'heure de la mort, appliquons-nous à faire pénitence tous les jours de notre vie. Clercs et laïques, prêtres et religieux, nous

(1) Les manuscrits attribuent ce sermon à S. Césaire ; il figure au nombre de ses homélies, et c'est la troisième dans l'édition d'Etienne Baluze.

pœnitentiam ageret ; sed dum adhuc peccare poterat, sic voluit peccata deserere ; ut illam de adulteriis suis non impossibilitas subtraheret, sed voluntas.

4. Multos adhuc in Scripturis divinis poteramus invenire, qui post infinita crimina pœnitentiam agentes, Dei in se misericordiam provocaverint ; et non solum ad priorem, sed etiam ad meliorem statum redierint. Sed quia longum est me omnes recitare, isti quatuor quos nominavimus satis abundeque sufficiunt, ut agnoscamus, quod Deus noster, qui et David post tam grave peccatum indulsit, et Achab sacrilego regi pepercit, et Manassen post innumerabilia peccata pœnitentiam agentem inter amicos suos reputavit, et meretrici quæ lacrymis pedes rigaverat et capillis suis terserat, totum indulsit ; qui istis tantis ac talibus peccatoribus veniam dedit, paratus est et nobis, si in veritate convertimur, non solum peccata dimittere, sed etiam æternam beatitudinem dare. Hæc ergo cogitantes, Fratres carissimi, quantum possumus, cum Dei adjutorio laboremus, ne nobis aliqua crimina vel capitalia peccata subrepant. Si vero in hoc malum fuerit aliquis diabolica calliditate prostratus, priusquam crimina ipsa per consuetudinem convalescant, remedium sibi in die necessitatis adquirat, et cum ingenti rugitu et gemitu Deum sibi reconciliare contendat. Nec erubescat pœnitentiam agere, qui non erubuit pœnitenda committere ; sed cito in se bonis operibus contendat Dei imaginem reparare, ut inter filios mereatur agnosci a Patre ; ne ab illa æterna beatitudine exclusus, et a convivio nuptiali projectus, ligatis manibus et pedibus projiciatur in tenebras exteriores, ubi est fletus et stridor dentium ; sed magis medicamentis pœnitentiæ, humilitatis vel compunctionis, ad sanitatem pristinam revocatus, et bonorum operum margaritis ornatus audire mereatur : « Euge, serve bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui. » (*Matth.*, xxv, 23.) Amen.

SERMO CCLIX (*a*).

Admonitio ut quia semper peccata subrepunt, semper pro illis pœnitentia agatur, et nemo ad extremum vitæ suæ pœnitentiam accipere magis quam agere periculosa dissimulatione reservet.

Pœnitentia hic a nemine debet dimitti, cum quotidie peccemus. — 1. Rogo vos, Fratres carissimi, ut paterna consuetudine, quomodo consuevistis, non solum patienter, sed etiam libenter accipiatis ; quia et ipsi Deo propitio nostis, quod non pro aliquo lucro terreno, sed pro perfecto erga vos amore, quod et mihi expedit dicere et vobis oportet audire, cum grandi humilitate ac timore insinuare contendo. Et quia nobis, dilectissimi Fratres, non solum

sommes tous dans l'obligation constante de mettre en pratique cette leçon. Que l'évêque, dont la pénitence n'est jamais interrompue, prie pour moi. Que celui qui néglige de faire pénitence, présumant de sa vertu ou de sa dignité, se demande qui devra prier pour lui. Comme il nous est impossible de passer un seul jour sans pécher, quelle raison avons-nous de croire que ces fautes légères, telles que des gouttes d'eau tombant sans interruption, ne forment pas enfin un immense gouffre? De la multitude des péchés s'entassant pendant un temps considérable, naît le désespoir, selon cette parole de l'Écriture : « Quand l'impie est tombé dans les dernières profondeurs du mal, il méprise. » (*Prov.*, XVIII, 3.) Vous savez tous qu'il est plus facile de déraciner un jeune arbre que de le renverser quand il a pris tout son développement.

Quelques exemples familiers pour persuader la pénitence quotidienne. — 2. Prenons pour exemple les choses que nous avons constamment sous les yeux. Quel est l'homme assez négligent pour ne pas veiller à ce que sa maison soit balayée chaque jour? Quel est celui qui laissera ses chevaux croupir dans le même fumier? Je vous en prie, mes Frères, de petites choses apprenez à tirer de grandes leçons. Vous ne devez pas trouver inconvenant que nous parlions du soin de balayer la maison; le Seigneur en a bien lui-même parlé dans l'Évangile, a propos de cette femme qui balaya sa maison pour retrouver la drachme qu'elle avait perdue, et qui mérita de la retrouver aussitôt. (*Luc.*, XV, 8.) La drachme est une pièce de monnaie, et sur la monnaie est l'effigie de l'empereur. De même donc qu'en balayant la maison on voit reparaître cette effigie sur la drachme; de même, quand la souillure des vices disparaît de notre âme par l'efficacité de la pénitence, apparaît de nouveau l'image du Créateur. Donc, comme je le disais tout à l'heure, reconnaissez, mes bien-aimés Frères, qu'il n'y a rien de trop pénible ni de trop laborieux dans le conseil que je vous donne; il a pour but de vous engager à purifier votre âme de toutes ses fautes, avec le secours de Dieu, pour qu'elle plaise aux regards des anges, tout comme nous purifions notre maison pour qu'elle ne choque pas les yeux de nos amis. Les anges viennent visiter la maison de notre âme, le Seigneur des anges daigne également y venir; il le dit lui-même : « Voici que je me tiens devant la porte et que je frappe ; si quelqu'un se lève pour venir ouvrir, j'entrerai chez lui, et je prendrai place à sa table, et il mangera avec moi. » (*Apoc.*, III, 20.) Il a dit encore : « Mon Père et moi nous viendrons, et nous établirons chez lui notre demeure. » (*Joan.*, XIV, 23.) Heureuse l'âme qui s'efforce de purifier sa maison des souillures du péché, et qui s'applique aux œuvres pieuses et saintes, de telle façon que le Seigneur aime à l'habiter. N'hésitons donc pas à faire pour nos âmes ce que nous exigeons pour nos maisons et même pour nos étables. Si nous voulons, et certes avec raison, que les étables soient nettoyées chaque jour, de peur que nos chevaux n'aient à souffrir, ce serait une chose par trop inique et cruelle que nous eussions plus soin des animaux que des âmes.

Heureux fruits d'une telle pénitence. Le pécheur ne saurait habiter en lui-même. De là ses aberrations et l'accroissement de ses inquiétudes. — 3. Si j'insiste sur ce point, que votre charité ne repousse pas ma parole;

minuta peccata, sed etiam crimina majora diu noctuque conantur obrepere, non nos ad illam pœnitentiam quæ in finem accipitur reservemus; sed omni die, quandiu vivimus, pœnitentiam agere studeamus. Quam rem non solum laici et clerici, sed etiam ipsi monachi et sacerdotes debent jugiter exercere. Episcopus enim qui quotidie pœnitentiam agit, oret pro me. Qui vero de honore vel sanctitate præsumens dissimulat pœnitentiam agere, quærat sibi qui pro ipso debeat supplicare. Cum enim nullum diem possimus sine peccato transigere, quæ ratio est ut dum paulatim minuta peccata congerimus, de parvissimis guttis infinitos gurgites faciamus? De multitudine peccatorum, quæ longo tempore congeritur, desperatio generatur, secundum quod scriptum est : « Impius cum venerit in profundum malorum, contemnet. » (*Prov.*, XVIII, 3.) Omnes enim nostis, quia facilius possumus tenera evellere, quam robusta succidere.

Pœnitentia quotidiana suadetur familiaribus exemplis. — 2. Et ut de rebus quæ quotidie in oculis habemus capiamus exemplum, quis hodie invenitur ita inutilis vel ignavus, qui non omni die domum suam scopis mundari faciat? Quis est, qui equos suos super stercora sua semper stare permittat? Rogo vos, Fratres, de minimis magna conjicite; nec vobis incongruum videatur quod de scopanda domo facimus mentionem; quia de hac re ipse Dominus in Evangelio dixit, quod mulier illa quæ drachmam perdiderat, ubi domum suam scopis mundavit, statim drachmam quam perdiderat invenire promeruit. (*Luc.*, XV, 8.) In drachma nummus intelligitur, in nummo imago imperatoris agnoscitur; quomodo ergo quando domus scopatur, imago imperatoris invenitur in drachma; sic anima, quando vitiorum sordibus per fructuosam pœnitentiam liberatur, imago imperatoris in illa agnoscitur. Ergo, sicut jam supra dixi, Fratres carissimi, agnoscite quia non est durum nec laboriosum quod suggero; hoc enim rogo, ut quomodo scopis mundamus domum nostram, ut placeat oculis amicorum nostrorum; ita cum Dei adjutorio ab omnibus peccatis mundemus animam, ut non displiceat oculis Angelorum. Ad domum animæ nostræ non solum Angeli, sed etiam Dominus Angelorum venire dignatur; sicut et ipse dixit : « Ecce sto ad ostium, et pulso; si quis surrexerit, et aperuerit mihi, intrabo ad illum, et cœnabo cum illo, et ille mecum; » (*Apoc.*, III, 20.) et illud : « Ego et Pater meus veniemus, et mansionem apud eum faciemus. » (*Johan.*, XIV, 23.) Quam felix illa anima, quæ ita domum cordis sui de peccatorum sordibus voluerit emundare, et sanctis ac justis operibus adimplere, ut in ea Dominum delectet habitare. Non ergo nos pigeat facere in animabus nostris, quod fieri jubemus in domibus vel stabulis nostris. Nam quomodo stabula justum est ut quotidie mundari faciamus, ne equi nostri patiantur injuriam; sic nimis et injustum et satis crudele est, si majorem curam habeamus de animalibus quam de animabus nostris.

Pœnitentiæ illius fructus. Peccator in se nequit habitare. Hinc aberrationes quærit. Sed inde inquietudinem

je veux vous offrir une image frappante de la vérité que nous exposons. De même encore que nos maisons et nos étables, quand on les nettoie chaque jour, ne nous causent ni répulsion ni peine ; de même les fautes légères que nous commettons, quand nous les expions chaque jour, ne pourront jamais nous pousser au désespoir, nous jeter dans de vives angoisses. De même aussi que les étables négligées, où se sont entassées longtemps les ordures, engendrent la putréfaction et se remplissent d'une odeur tellement fétide qu'elles sont inabordables pour les hommes, et que les animaux eux-mêmes ne peuvent les habiter; de même l'homme négligent qui laissera longtemps s'accumuler dans son âme les souillures du péché, sans s'occuper de les effacer par de continuelles bonnes œuvres, non-seulement ne recevra pas la visite de son Dieu, mais encore ne pourra pas résider en lui-même. Enfin, tous ces êtres indolents dont le cœur est lacéré par d'innombrables péchés comme par autant de bêtes féroces, et transpercé par les épines les plus vénéneuses, ont coutume de dire à ceux qui leur ressemblent : Vous savez bien que nous vivons dans la tristesse et l'anxiété ; venez donc, étourdissons-nous en allant au cirque ou bien au théâtre, en nous asseyant à la table de jeu, en nous livrant à l'exercice de la chasse. De tels hommes demandent une consolation au monde extérieur, parce qu'ils sont indignes de recevoir celle que Dieu verse intérieurement dans l'âme. Quand, de leurs calomnies ou de leurs rapines sans cesse renouvelées, de leurs tristes spectacles et de leurs chasses qui ne sont pas toujours sans danger, ils reviennent à leur conscience, dont ils ont aggravé les ennuis par de tels exercices, plutôt qu'ils ne les ont allégés, il leur est absolument impossible de trouver un repos ou de se supporter en eux-mêmes, leurs péchés ne cessent de les bouleverser. L'orgueil les déchire comme un lion furieux, l'envie les mord au cœur comme une vipère, la colère allume dans leur sein un cruel incendie, ils tombent dans des haines implacables, leurs injustices se retournent contre eux comme des loups affamés, ils roulent dans leurs impuretés et leurs ivresses comme dans les cloaques les plus infects; et, passant ainsi des tortures du théâtre à celles plus terribles encore de la conscience, tombant d'un mal dans un mal plus grand, ils n'ont jamais ni paix ni trêve. Combien ne seraient-ils pas plus heureux si, fatigués de ce déchirement du vice, ils s'appliquaient à la lecture des Livres saints, où sans doute ils trouveraient la vraie connaissance d'eux-mêmes et la parfaite consolation; s'ils fréquentaient les sanctuaires des saints, pour implorer leur protection contre le péché ; s'ils persévéraient dans les jeûnes, les prières et les aumônes, pour châtier et dompter leurs mauvais penchants, au lieu de les entretenir ? Chassant alors de leur cœur l'impitoyable légion des vices, et recourant sans détour et sans réserve à Jésus-Christ, source du vrai repos, ils l'entendraient leur dire d'uue voix pleine de miséricorde : « Venez à moi, vous tous qui succombez sous la fatigue et le fardeau, et vous trouverez le repos de vos âmes. » (*Matth.*, XI, 28.)

Les fautes légères elle-mêmes doivent être expiées avec soin. — 4. Ceux qui voudront agir ainsi humblement et fidèlement, passeront d'une horrible tempête à la plus douce sérénité, du tumulte affreux des vices à la paix de la vertu. Quant à ceux qui pensent être à l'abri

auget. — 3. Etiam et hoc suggero, ut non fastidiose suscipiat sancta Caritas Vestra ; volo enim vobis de ipsis rebus quas loquimur evidentem similitudinem dare. Quomodo enim domos vel stabula nostra, si quotidie emundantur, nec horrorem nobis faciunt nec laborem ; ita minora peccata, si quotidie redimantur, nec desperationem nec dolorem poterunt generare. Si vero ad purgandum negligentes esse volumus, quomodo stabula, quæ longo tempore non mundantur, ita computrescunt et fœtorem horribilem reddunt stercora ipsa, ut ibi non solum homines habitare, sed nec ipsa animalia stare possint; ita quicumque negligens in animam suam peccatorum sordes malis actibus longo tempore congregare voluerit, et quotidie bonis operibus emendare neglexerit, non solum Deus illum non dignabitur visitare, sed ipse peccator non poterit in seipso consistere. Denique omnes negligentes, quorum corda multis peccatis, velut a quibusdam bestiis lacerantur, et tanquam a spinis venenosissimis compunguntur, hoc solent ad sibi similes dicere : Noveritis nos tristes esse vel anxios ; et ideo venite, dissimulemus nos, aut ad circum aut ad theatrum euntes, aut ad tabulam ludentes, aut in aliquibus nos venationibus exercentes. Isti tales ideo a foris mundi consolationem quærunt; quia illam quæ a Deo intus in anima datur, accipere non merentur. Quando enim de multis calumniis vel rapinis ac de illis infelicibus spectaculis et periculosis venationibus revertuntur ad conscientias suas, quia ibi per illam excitationem mœrorem addiderunt potius quam tulerunt, habitare in se vel requiescere omnino non possunt, sed peccatorum litibus vertuntur. Per superbiam enim quasi a leonibus lacerantur, per invidiam tanquam viperarum morsu percutiuntur, per iracundiam crudeli incendio concremantur, per crudelitatem morsu sævitiæ disrumpuntur; in rapinis velut luporum dentibus comeduntur, in luxuriis et ebrietatibus tanquam in immundissimis cloacis volutantur; ac sic dum de crudelissimis theatris ad crudeliores conscientias quasi de malis ad pejora redeunt, requiem habere non possunt. Sed quantum melius vitiorum stimulis fatigati, divinis lectionibus studerent, ubi veram dissimulationem et integram consolationem poterant invenire; Sanctorum etiam limina frequentantes, contra ipsa peccata ipsorum adjutorium postularent; et jejuniis et orationibus sive eleemosynis insistentes, magis punire quam nutrire vel addere peccata ipsa contenderent ; ut effugato de cordibus suis crudelissimo exercitu vitiorum, ad veram requiem, id est, ad Christum, toto corde recurrerent, et audirent eum misericordissima sibi voce clamantem : « Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et invenietis requiem animabus vestris. » (*Matth.*, XI, 28.)

Peccata etiam minuta sollicite expianda. — 4. Qui hæc humiliter ac fideliter agere voluerint, de gravi tempestate ad tranquillitatem, et de crudelissimo vitiorum barbarico ad veram pacem poterunt pervenire. Si qui autem sunt, qui se a supradictis malis immunes esse confidunt, et pro

des maux que nous avons énumérés, parce qu'ils ne commettent pas de graves péchés, et qui se glorifient d'une trompeuse sécurité comme s'ils étaient irréprochables, ils ont à redouter que la multitude même des fautes légères, comme une irruption d'insectes malfaisants, ne les afflige et ne les tourmente au point qu'ils ne puissent pas habiter en eux-mêmes. Aussi n'avons-nous pas seulement horreur des animaux féroces qui peuvent nous donner la mort avec une seule morsure, et craignons-nous avec raison les bestioles affamées qui nous deviennent un suppllice. Rachetons donc par des aumônes et des prières quotidiennes, et surtout par l'amour sincère de nos ennemis, et les péchés mortels dont nous sommes coupables, et les fautes légères qui sont le triste apanage de notre vie. Si nous renvoyons à nos derniers moments l'obligation de faire pénitence, de racheter nos grands et nos petits péchés, nous avons à craindre d'être surpris par une mort inopinée, qui ne nous laissera pas ces quelques instants que nous nous étions promis dans notre folle confiance. Tremblons devant cette parole de l'Ecriture : « Ne tardez pas de vous convertir au Seigneur, et ne différez pas de jour en jour. » (*Eccli.*, v, 8.) O homme, pourquoi ces délais incessants? ne craignez-vous pas que votre dernier jour, ce ne soit aujourd'hui peut-être. Si vous acceptez nos conseils avec votre soumission habituelle, avec un saint empressement, mes bien-aimés Frères, si vous les méditez constamment avec autant de sollicitude que de vigilance, vous vivrez ici-bas avec le calme de la conscience, et vous parviendrez là-haut à l'éternelle félicité, par la grâce de notre Seigeur Jésus-Christ, à qui gloire et puissance dans les siècles......

SERMON CCLX.

Exhortation tirée des livres des anciens Pères : celui qui se sent coupable de crimes capitaux doit recourir au remède de la pénitence avec une complète sincérité (1).

La confession, planche de salut après le naufrage. L'âme est ressuscitée par les larmes, et non pas seulement par l'aumône. — 1. Les avertissements que je vous ai si souvent donnés, mes bien-aimés Frères, je vous les renouvelle encore, et j'insiste plus que jamais : celui qui, emporté loin du rivage de la continence par le souffle impétueux de la passion, se voit ballotté dans l'océan de la luxure, après le naufrage de sa chasteté, doit s'attacher à la confession sans retard aucun, comme on saisit une planche du navire brisé par la tempête, afin d'échapper par ce moyen à l'abîme prêt à l'engloutir, et d'arriver au port de la pénitence, dans lequel il pourra jeter en sûreté l'ancre de l'espérance, et réparer son salut perdu. Il faut que chacun élève des lamentations sur lui-même comme on le fait sur un mort et pousse de profonds gémissements sur une âme éteinte. Ainsi qu'une mère se répand en cris plantifs sur le corps de son fils unique, nous devons laisser retomber tout le poids de notre douleur sur notre âme unique, exterminée par le glaive du péché ; peut-être que ces larmes ramèneront en elle la chaleur de la foi. Avant toute chose, comme je vous en ai fréquemment avertis, que tout pécheur prenne garde de tomber en contradiction avec lui-même, en faisant l'aumône pour ses péchés sans cesser de les commettre ; qu'il redoute ce mot de

(1) C'est la dix-septième homélie de S. Césaire, dans la Bibliothèque des Pères, et les manuscrits portent en tête ce même nom.

eo quod capitalia crimina non admittunt, periculosa securitate quasi de innocentia gloriantur ; timeant ne eos abundantia minutorum peccatorum, tanquam durissima scabies muscarum vel pulicum, ita affligat et cruciet, ut etiam ipsi in se habitare non possint. Unde et sicut crudeles ac mortiferas bestias, quæ uno morsu solent interficere, timemus, et minutas bestiolas, quæ nos cruciare possunt, horrescimus ; cum Dei adjutorio et capitalia crimina ac minuta peccata, sine quibus esse non possumus, quotidianis eleemosynis vel orationibus, præcipue dum inimicos nostros diligimus toto corde, redimamus. Nam, si nos in extremo vitæ nostræ tempore ad agendam pœnitentiam vel ad redimenda peccata vel crimina reservemus, timere debemus ne forte nos mors inopinata præveniat, et ad illud subitaneum tempus pœnitentiæ non sinat pervenire, ad quod nos mortifera securitate volumus reservare. Et ideo timeamus illud quod scriptum est : « Nolite tardare converti ad Dominum, nec differatis de die in diem. » (*Eccli.*, v, 8.) O homo, quare differs de die in diem ; et non magis times ne forte hodie habeas ultimum diem? Hæc ergo quæ suggessimus, Fratres carissimi, si secundum vestram consuetudinem sanctam libenti animo accipitis, et sollicito ac vigilanti corde jugiter cogitatis ; et in hac vita cum conscientia bona vivere poteritis, et in futuro sæculo ad æternam beatitudinem feliciter pervenietis ; præstante Domino nostro Jesu Christo, cui honor et imperium, in sæcula, etc.

SERMO CCLX (*a*).

Admonitio excerpta de libris antiquorum Patrum, ut qui se crimina capitalia fecisse cognoscit, ad pœnitentiæ medicamenta sine aliqua dissimulatione confugiat.

Confessio tabula post naufragium. Anima mortua, lacrymis suscitatur ; non autem solis eleemosynis. — 1. Unde vos frequenter admonui, Fratres carissimi, iterum atque iterum admoneo et contestor, ut qui se cognoscit de littore continentiæ, tempestate libidinis, in pelagum luxuriæ fuisse jactatum, et castitatis incurrisse naufragium, peccatorum confessionem, velut tabulam fractæ navis velociter apprehendat ; ut per ipsam de abysso ac profundo luxuriæ possit evadere, et ad portum pœnitentiæ pervenire ; ubi jam tutiori loco spei anchoram figere, et salutem perditam valeat reparare. Oportet enim unumquemque super seipsum quasi super mortuum conclamare, et magnos super exstinctam animam dare planctus. Et quomodo solet mater super mortuum unicum filium toto pectore lamentari ; sic oportet super unicam animam nostram criminis gladio interfectam, totum pondus doloris effundi ; si forte possit lacry-

Paul : « Quand même je distribuerais tous mes biens pour nourrir les pauvres, si je n'ai pas la charité, cela ne me servirait de rien. » (I *Corinth.*, XIII, 3.)

Aumônes du pécheur. — 2. Quelqu'un dira peut-être : Comment se persuader qu'il n'a pas la charité, celui qui donne tant au pauvres. A cela je réponds : Comment aurait-il la charité pour les autres, celui qui se donne à lui-même la mort, qui se montre impitoyable pour son âme ? L'Esprit-Saint ne ment pas quand il dit : « L'âme qui pèche, c'est celle-là qui mourra. » (*Ezech.*, XVIII, 20.) Si, chaque fois que nous commettons l'adultère ou l'homicide, nous frappons notre âme de mort, que nous sert d'être bons envers les autres, dès que nous sommes pour nous-mêmes sans pitié ? En faisant l'aumône, nous subvenons à la vie matérielle du prochain ; mais nous tuons notre âme en commettant de graves péchés ; il faut donc, je le répète encore, que nous fassions l'aumône pour expier ces péchés mortels avec la ferme résolution de ne plus nous en rendre coupables. On ne doit compter ni sur la vigueur ni sur la jeunesse. On est toujours en retard pour travailler au salut de son âme, quand on est incertain de sa vie. Si nous consacrions le temps à la pénitence aussitôt qu'il est en notre pouvoir, aurions-nous jamais à regretter de l'avoir perdu ?

3. Nous donc à qui le temps est donné, quoique toujours avec cette incertitude du lendemain, pour effacer nos souillures, expier nos péches, réparer le passé, disposer l'avenir, combler de funestes lacunes et défaire le mal, travaillons de toutes nos forces à ce que chaque heure de notre vie s'ajoute à la vie véritable, et ne serve pas à la mort, au lieu de servir au salut. Que nos gémissements soient tellement efficaces qu'ils aillent chercher le désordre jusque dans la moelle de nos os, afin de l'y détruire. Que les larmes ne laissent rien à laver, que la salutaire douleur de la pénitence guérisse tout ce qui pourrait s'élever contre nous au jour de la discussion des consciences, et qui serait là comme un nouveau grief se dressant tout à coup en face de notre âme après tant de siècles écoulés. Hâtons-nous d'offrir au Seigneur une vie pure, avant qu'elle nous soit enlevée. Triomphons de la mort sur la terre en mourant à nos péchés ; donnons-nous des droits à la vie par les mérites de la vie présente ; ne renvoyons pas notre conversion, encore une fois, au temps de la vieillesse. Celui qui nous a dit : « En quelque jour que le pécheur se convertisse dans les larmes, toutes ses iniquités seront livrées à l'oubli, » (*Ezech.*, XVIII, 21, 22,) a dit lui-même : « Ne tardez pas de vous convertir au Seigneur. » (*Eccli.*, V, 8.) Si la promesse vous inspirait de la sécurité, que l'exhortation vous jette dans la sollicitude. Ecoutez encore ces paroles du Livre saint : « Souvenez-vous, mon fils, que la mort ne tarde pas ; » (*Ibid.*, XIV, 12.) et ces autres : « Ne dites pas que la miséricorde du Seigneur est grande, et qu'il pardonnera la multitude de vos péchés ; car la miséricorde et la colère se tiennent de près en lui, et sa colère veille sur les pécheurs, » (*Ibid.*, V, 6, 7,) sur ceux qui persévèrent dans le péché. Si nous méditons ces choses avec autant d'assiduité que d'attention, si nous recourons sans retard au remède de la pénitence, nous échapperons aux châtiments éternels, et nous parviendrons heureusement aux éternelles récompenses, par la grâce de notre Seigneur, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

marum fomentis calore fidei suscitari. Ante omnia, sicut frequenter admonui, caveat et observet unusquisque peccator, ne pro suis criminibus ita eleemosynam tribuat ut ipsa crimina non relinquat ; timens illud quod Apostolus dixit : « Si distribuero in cibos pauperum omnes facultates meas, caritatem autem non habuero, nihil mihi prodest. » (I *Cor.*, XIII, 3.)

Eleemosynæ peccatoris.— 2. Sed dicit aliquis : Quomodo caritatem non habere judicabitur, qui pauperibus tanta largitur ? Cui ego respondeo : Quomodo in aliis caritatem custodit, qui seipsum interficit, qui in animam suam crudelis exsistit ? Non enim mentitur Spiritus Sanctus, qui dicit : « Anima quæ peccaverit, ipsa morietur. » (*Ezech.*, XVIII, 20.) Si enim quoties aut adulteria, aut homicidia committimus, animas nostras occidimus ; quid nobis prodest quod in aliis benigni sumus, et in nobisipsis impii esse cognoscimur ? Eleemosynas dando alienam carnem pascimus, et crimina committendo nostram animam jugulamus. Et ideo, sicut frequenter admonui, sic pro majoribus peccatis eleemosynas demus, ut nunquam ad ipsa crimina redeamus. Non sanitati credendum est, non ætati. In remedium salutis suæ semper tardus est, qui vitæ suæ incertus est. O si tempus pœnitentiæ sic disponeretur, quando est in potestate positum, quomodo desidereratur amissum ?

3. Nos ergo quibus adhuc, etsi sub incerta brevitate conceditur curare maculas, lavare culpas, subvenire præteritis, consulere futuris, et facere infecta de factis ; totis viribus laboremus, ut quod vivimus ad vitam possit apponi, ut quod vivimus non morti proficiat sed saluti. Sint tam efficaces gemitus, qui peccata in ossibus perscrutentur, qui in medullis crimina persequantur. Nihil intactum fletus, nihil incuratum medicabilis pœnitentiæ dolor relinquat, quod contra nos in die discussionis assurgat, quod post vetera sæcula repente novum in reatum malæ conscientiæ mentis appareat. Festinemus emendatam vitam Domino, antequam auferatur, offerre. Hic exstinguamus mortem moriendo peccatis ; hic vitam vitæ meritis adquiramus, nec nos in tempore senectutis ad pœnitentiæ remedia reservemus. Qui enim dixit : « Peccator in quacumque die conversus ingemuerit, omnes iniquitates illius oblivioni tradentur ; » (*Ezech.*, XVIII, 21.) ipse etiam dixit : « Noli tardare converti ad Dominum. » (*Eccli.*, V, 8.) Si te faciebat promissio illa securum ; faciat te contestatio ista sollicitum ; et audi Scripturam dicentem : « Memento, fili, quia mors non tardat ; » (*Ibid.*, XIV, 12.) et illud : « Ne dixeris quia miseratio Dei magna est, multitudini peccatorum meorum ignoscet. Misericordia et ira apud ipsum sunt, et in peccatores. » (*Ibid.*, V, 6, 7.) id est, in peccatis perseverantes, « respicit ira ejus. » Si enim hæc fideliter et diligenter adtendimus, et ad pœnitentiæ medicamenta sine aliqua dilatione confugimus ; et pœnam perpetuam evadere, et ad præmia æterna possumus feliciter pervenire ; adjuvante Domino nostro, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMON CCLXI.

Exhortation concernant ceux qui demandent la pénitence publique (1).

Pourquoi la pénitence publique est demandée. Vêtement du pénitent ; prière. — 1. Toutes les fois, mes bien-aimés, que nous voyons l'un de nos frères ou l'une de nos sœurs demander la pénitence publique, nous pouvons et nous devons, par l'inspiration de Dieu, sentir s'allumer en nous la crainte et la componction. Qui ne serait heureux et reconnaissant, qui ne rendrait à Dieu les plus vives actions de grâces, à la vue d'un pécheur s'indignant contre ses péchés, élevant publiquement la voix contre lui-même, accusant enfin pour son bonheur ce qu'il avait jusque-là défendu avec tant d'impudence? Dès ce moment il commence à s'unir à Dieu; aussi ne veut-il plus excuser ses désordres, mais plutôt les poursuivre d'une haine implacable. Dieu hait le péché; par conséquent, dès que le pécheur conçoit cette haine, condamne sa vie passée, il se sépare du crime et s'unit à Dieu. Celui qui reçoit la pénitence publique, eût pu certainement la faire en particulier; je pense donc que, frappé du nombre et de la gravité de ses fautes, il n'espère pas pouvoir seul les expier, et qu'il veut implorer dès lors le concours de tout le peuple. Tel un homme qui par sa longue négligence a laissé sa vigne dans l'abandon, appelle à son aide ses proches et ses voisins, afin de réparer en un jour, avec le secours de tant de bras, d'aussi tristes ravages: tel celui qui consent à demander la pénitence publique, réunit ostensiblement un grand nombre d'ouvriers, tout le peuple fidèle, afin de pouvoir arracher les ronces et les épines de ses iniquités, secondé qu'il sera par tant de prières. Ainsi pourra s'élever, Dieu aidant, l'abondante moisson des bonnes œuvres ; ainsi la vigne de son cœur qui ne donnait plus que des épines au lieu de raisins, produira de nouveau le doux vin spirituel. Il ne faut pas non plus regarder comme une chose indigne de votre attention, Frères bien-aimés, ce cilice dont le pénitent est revêtu. Comme le cilice est un tissu de poils de chèvre, comme aussi la chèvre fut de tout temps le symbole du péché, celui qui reçoit la pénitence publique professe ouvertement qu'il est un bouc et non un agneau ; par cet appareil même, il semble s'écrier : Considérez-moi bien, et répandez tous des larmes de pitié sur ce misérable ; ce que vous me voyez au dehors, je le suis au dedans. Je ne veux plus paraître juste et cacher en moi les iniquités et les rapines. Tel que le Publicain, penché vers la terre, je n'ose plus lever les yeux au ciel ; je présente humblement au céleste Médecin mes blessures à guérir. Voilà pourquoi je vous conjure d'appeler tous sur moi sa miséricorde, afin qu'il daigne extirper jusqu'au vif la gangrène de mes plaies et me rendre la santé véritable. Je crains de voir s'accomplir en moi ce que le Seigneur a dit des hypocrites : « Ils viennent à vous sous la peau des brebis; mais au fond ils sont des loups ravisseurs. » (*Matth.*, VII, 15.) Aussi je le répète, je me montre tel que je suis en réalité. Jusqu'ici je me couvrais d'habits splendides, tandis que la lèpre du péché défigurait mon âme ;

(1) Première homélie de S. Césaire dans l'édition de Baluze, et nos manuscrits l'attribuent au même auteur.

SERMO CCLXI.

Admonitio de illis qui publicam pœnitentiam petunt.

Pœnitentia publica cur petatur. Pœnitentis indumentum. Supplicatio. — 1. Quotiescumque, Fratres carissimi, aliquem de fratribus vel sororibus nostris pœnitentiam publice videmus petere, magnam in nobis ipsis Deo inspirante compunctionem divini timoris possumus et debemus accendere. Quis enim non gratuletur et gaudeat, et quantas potest Deo gratias agat, videns peccatorem contra peccata sua irascentem, publica voce clamantem; ut quæ solebat imprudentissima fronte defendere, salubriter incipiat accusare? Jam enim se cœpit Deo adjungere; et ideo peccatorum suorum non vult defensor, sed persecutor exsistere. Et quia Deus odio habet peccata; statim ubi negligens quisque peccata sua odio habere cœperit, et a suis criminibus separatur, et Deo conjungitur. Et ille quidem qui pœnitentiam publice accepit, poterat eam secretius agere; sed, credo, considerans multitudinem peccatorum suorum, videt se contra tam gravia mala solum non posse sufficere; ideo adjutorium totius populi cupit expetere. Quomodo solet fieri, ut cujus vinea per negligentiam deserta remanserit, roget vicinos et proximos suos, et una die multitudinem hominum congregans, quod per se solum non potuit, multorum manibus adjutus, id quod desertum fuerat reparet; ita ergo et ille qui publice pœnitentiam vult petere, quasi corrogatum dignoscitur congregare, ut totius populi orationibus adjutus, et spinas et tribulos peccatorum suorum possit evellere; ut in eo bonorum messis valeat Deo auxiliante consurgere; et vinea cordis sui, quæ non uvas sed spinas consueverat dare, dulcedinem spiritalis vini incipiat exhibere. Et illud, Fratres carissimi, non otiose considerandum est, quod ille qui pœnitentiam accipit, cilicio cooperitur. Et quia cilicium de pilis caprarum texitur, et capræ peccatorum similitudinem habere videntur, et ille qui pœnitentiam accipit, non se agnum sed hœdum publice profitetur, rebus ipsis clamans et dicens : Videte me, omnes populi, et pro me misero omnes lacrymas pietatis effundite; et qualis sum foris, talem me intus esse agnoscite. Jam enim me nolo foris quasi justum ostendere, et iniquitates vel rapinas intra animam meam abscondere. Jam velut ille publicanus incurvatus in terram oculos ad cælum levare non audeo; sed vulnera peccatorum meorum illi cælesti Medico curanda humiliter offero. Et ideo rogo, ut omnes pro me illius misericordiam supplicetis; ut putredines peccatorum meorum usque ad vivum curare et ad veram sanitatem revocare dignetur. Timeo enim ne in me impleatur illud quod Dominus de hypocritis dixit : « Veniunt ad vos in vestimentis ovium; intrinsecus autem sunt lupi rapaces. » (*Matth.*, VII, 15.) Et ideo, sicut jam dixi, qualem me intus esse cognosco, talem foris ostendo.

c'est pour cela que, revêtu d'un cilice et demandant la pénitence avec une complète sincérité, j'implore le secours de vos prières en vue d'obtenir d'être délivré de cette paralysie morale. Puisque Dieu vous inspire de pleurer avec ceux qui pleurent, je ne me lasserai pas d'implorer votre commisération, vos larmes et vos gémissements; car j'ai cette ferme croyance que vos saintes prières inclineront le cœur de ce juge miséricordieux à me pardonner.

Ne point être ému de cette prière, c'est de l'inhumanité. Dieu ne repousse pas les prières de l'Eglise pour le pénitent. — 2. Je vous le dis en vérité, mes bien-aimés Frères, celui qui ne compatit pas au fidèle qui demande ainsi la pénitence, et qui ne s'efforce pas d'apaiser Dieu de tout son cœur, mérite qu'on le regarde comme un cruel et un impie. Le Seigneur a dit dans l'Evangile : « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux; en cela consiste la loi et les prophètes.» (*Ibid.*, 12.) Ainsi donc, ce que nous attendons des autres, quand nous nous disposons à demander la pénitence publique, hâtons-nous de le faire pour eux, avec toute l'attention et toute la sympathie dont nous sommes capables. Que voulons-nous en pareil cas, si ce n'est que tout le peuple implore en notre faveur la divine miséricorde ? Faisons donc pour eux avec une charité parfaite ce que nous attendons de leur charité, nous souvenant de cette parole : « Confessez les uns aux autres vos péchés, et priez les uns pour les autres, afin d'être sauvés; » (*Jac.*, v, 16.) et de celle-ci : « Le frère venant au secours de son frère sera glorifié. » Si nous agissons de la sorte, avec cette constance et cette charité, nous pouvons et nous devons avoir la ferme espérance que l'ineffable bonté du Seigneur daignera nous exaucer. Il a dit encore lui-même : « Si deux ou trois se réunissent sur la terre pour prier, tout ce qu'ils demanderont leur sera donné. » (*Matth.*, XVIII, 19.) Si le Seigneur, tout bon et tout miséricordieux, promet d'exaucer deux ou trois personnes, pourrait-il bien rester sourd aux prières de tout un peuple en faveur d'un pénitent ? Loin de nous la plus légère défiance à l'égard de son ineffable miséricorde. Nous sommes obligés à croire de tout notre cœur que Dieu nous exauce dans son infinie bonté quand nous le prions pour nos frères pénitents, puisqu'il nous invite lui-même à le prier; entendez comment il s'exprime dans l'Evangile : « Demandez et vous recevrez. » (*Joan.*, XVI, 24.) Et remarquez, mes Frères, qu'en demandant la pénitence, on demande l'excommunication; car, dès qu'on l'obtient, on est repoussé de l'église avec un cilice pour vêtement. On demande l'excommunication parce qu'on se juge soi-même indigne de recevoir la divine Eucharistie. On consent à se voir éloigné quelque temps de cet autel, pour mériter de se présenter en toute confiance à l'autel qui s'élève dans les cieux. Si l'on veut encore être privé, comme un criminel et comme un impie, quoique pénétré d'une vénération profonde, de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, c'est qu'on espère approcher plus tard, en vertu de cette humilité même, de l'autel trois fois saint.

Il ne doit pas néanmoins cesser de s'adonner aux bonnes œuvres. La viande et le vin lui sont interdits. — 3. Et cet homme, mes Frères bien-aimés, qui demande la pénitence d'un cœur si sincère et si contrit, ne doit compter sur l'intercession de tout le peuple qu'en s'ap-

Et quia huc usque pretiosis vestibus me foris ornabam, et intus in anima mea peccatorum lepra perfusus eram; ideo cilicio indutus et toto corde pœnitentiam petens rogo, ut vestris orationibus a peccatorum meorum paralysi merear liberari. Unde iterum atque iterum precor, ut quia, Deo vobis inspirante, nostis flere cum flentibus, pro remissione peccatorum meorum ad fletus vel gemitus Vestra Pietas provocetur : credo enim quod apud illum misericordissimum judicem sanctæ orationes vestræ mihi possint indulgentiam obtinere.

Hac prece non moveri inhumanum. Nec Deus Ecclesiæ pro pœnitente preces despicit. — 2. Vere dico, Fratres carissimi, quia si est aliquis qui taliter pœnitentiam petenti non condolet, nec toto corde Deo supplicare contendit, nimis inhumanus et impius judicandus est. Et quia Dominus dixit : « Omnia quæcumque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis similiter; hæc est enim Lex et Prophetæ; » (*Ibid.*, 12.) et nos quod nobis ab aliis fieri volumus, quando pœnitentiam publice petere disponimus, hoc aliis toto corde et toto animo impendere festinemus. Quid enim voluimus quando ad pœnitentiæ remedium pervenire meruimus, nisi ut omnis populus pro nobis intenderet divinam misericordiam exorare? Quod ergo nobis desideramus ab aliis fieri, hoc et aliis cum perfecta caritate debemus impendere, propter illud quod scriptum est : « Confitemini alterutrum peccata vestra, et orate pro invicem ut salvemini; » (*Jacobi*, v, 16.) et illud : « Frater fratrem adjuvans exaltabitur. » (*Prov.*, XVIII, 19.) Hæc ergo si cum perfecta caritate fideliter volumus agere, certissime et possumus et debemus credere, quod nos Domini dignabitur ineffabilis pietas exaudire. Et quia ipse dixit : « Si duo vel tres consenserint super terram, quidquid petierint, fiet illis; (*Matth.*, XVIII, 19.) pius et misericors Dominus, qui duos aut tres se exaudire promittit, potest fieri ut totum populum pro unius pœnitentis indulgentia non exaudiat? Absit a nobis, ut hoc vel leviter de illius ineffabili misericordia cogitemus. Toto enim corde credere debemus, quod nos pro pœnitentibus fratribus nostris benigno ac pio animo supplicantes exaudiat, qui ut rogetur invitat; sicut ipse in Evangelio dixit : « Petite, et accipietis. » (*Johan.*, XVI, 24.) Et hoc adtendite, Fratres, quod qui pœnitentiam petit, excommunicari se supplicat. Denique ubi accepit pœnitentiam, coopertus cilicio foris ejicitur. Ideo enim se excommunicari rogat quia ad percipiendam Eucharistiam Domini indignum esse se judicat. Et propterea aliquandiu se ab isto altari alienum vult fieri, ut ad illud altare quod in cælo est, mereatur cum secura conscientia pervenire. Propterea se a communione corporis et sanguinis Christi quasi reum et impium cum grandi reverentia vult removeri, ut per ipsam humilitatem tandem aliquando ad communionem mereatur sacrosancti altaris accedere.

Non ideo tamen a bonis operibus vacet. Vinum et carne ei interdicuntur. — 3. Et tamen, Fratres carissimi, hic

pliquant de toutes ses forces à la pratique du bien, en se tenant toujours en sollicitude pour le salut de son âme, en mettant son espoir en Dieu; il ne faut pas qu'il se dise à lui-même : Voilà que tout le peuple s'est mis en prières pour implorer le pardon de mes iniquités; je puis et je dois désormais me tenir tranquille. — Que le pénitent se garde bien, je ne dis pas d'un tel langage, mais même d'une telle pensée. Sa confiance dans la prière des autres ne doit pas aller jusqu'à l'empêcher de s'adonner au jeûne, à l'aumône, à l'oraison, à l'humilité, à la charité, à toute sorte de bonnes œuvres, sans jamais exclure le secours divin; visitant les malades, réconciliant les ennemis, exerçant l'hospitalité, lavant humblement les pieds des saints, s'abstenant de la médisance et de tout mauvais propos. S'il est assez valide, qu'il ne prenne pas de vin; s'il ne peut pas s'en priver à cause de son âge ou de ses défaillances, qu'il se souvienne de ce précepte de Paul : « Usez d'un peu de vin à cause de votre estomac. » (I *Tim.*, v, 23.) Il y a des pénitents auxquels il tarde d'avoir l'absolution pour se remettre à manger de la viande. Celui-là bien certainement ne montre pas une componction suffisante, qui désire ou se permet de tels aliments sans que l'infirmité l'y contraigne. Aussi le pénitent même après sa réconciliation, doit-il s'interdire la viande, soit chez lui, soit chez les autres, quand il peut avoir des herbes ou des légumes ou quelque peu de poisson. Je dis cela, parce que, chose lamentable, on voit parfois des pénitents qui se jettent sur les viandes avec une extrême avidité, qui boivent même du vin jusqu'à l'ivresse. Il faut subvenir aux besoins de notre misérable corps avec beaucoup de prudence, de peur que l'excès du boire ou du manger ne nous entraîne de nouveau dans des péchés tels que la pénitence dont on nous a vus suivre les exercices, ne nous soit d'aucune ou de presque aucune utilité. Travaillons de toutes nos forces, et toujours avec le secours de Dieu, à ce que nos blessures guéries et cicatrisées par sa miséricorde, ne se rouvrent pas par notre négligence. Daigne nous en préserver Celui qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXII.

De la Pénitence (1).

Effets de la pénitence. Elle doit être proportionnée aux péchés. Pénitence publique. — 1. Il nous est dit quelque part dans les divines Ecritures : « Aux jours de vos solennités, affligez vos âmes. » (*Levit.*, xvi, 29.) Pourquoi cette recommandation? Parce que les jeûnes, les veilles et les saintes mortifications humilient et macèrent le corps, mais rendent l'innocence au cœur souillé; débilitent les membres, mais donnent à la conscience une nouvelle beauté. La contrition intérieure rachète les désordres des passions, et par les rudes exercices de la croix sont expiés les égarements et les plaisirs de la chair; la mortification présente détourne en la prévenant la future sentence de mort; l'auteur de la faute étant humilié, la faute elle-même s'efface; quand on se punit soi-même, quand on s'impose volontairement un châtiment intérieur, le courroux du redoutable juge est apaisé; un léger labeur

(1) C'est la première homélie de S. Césaire dans la Bibliothèque des Pères, et la dixième allocution d'Eusèbe aux moines.

ipse qui tam fideliter compuncto et contrito corde pœnitentiam petit, sic de intercessione totius populi debet esse securus, ut totis viribus in bonis operibus se exercens cum Dei adjutorio de sua sit salute sollicitus; ne forte dicat in corde suo : Ecce totus populus pro meis iniquitatibus supplicavit; jam ergo et possum et debeo esse securus. Absit ut hoc vel in cogitatione, non dicam in sermone, habeat ille qui pœnitentiam agit; sed cum Dei adjutorio, quantum potest, sic de oratione aliorum confidat, ut sive in jejuniis, sive in eleemosynis, sive in orationibus, in humilitate et caritate, sive in opere sancto se exercere contendat; infirmos etiam visitando, discordes ad concordiam revocando, peregrinos excipiendo, sanctorum peregrinantium pedes humiliter abluendo, a detractione vel maliloquio abstinendo. Vinum, si permittit infirmitas, non accipiat; si vero hoc propter senectutem vel propter dolorem stomachi non potest, audiat Apostolum dicentem : « Vino modico utere propter stomachum tuum. » (I *Tim.*, v, 23.) Sunt enim aliqui pœnitentes, qui ideo cito reconciliari volunt, ut carnes accipiant. Certum est quod non satis compuncte pœnitentiam accipit, qui carnes nulla infirmitate cogente aut desiderat aut præsumit accipere. Et ideo (*a*) etiam reconciliatus pœnitens, ubicumque aut in suo aut in alieno convivio olera aut legumina aut pisciculos invenire potuerit, aliam carnem non debet accipere. Hoc ideo dico, quia, quod pejus est, sunt aliqui pœnitentes, qui et carnes cum grandi aviditate accipiunt, et vinum forte aliquoties usque ad ebrietatem bibunt. Cum grandi enim cautela sustinendum est corpusculum nostrum, ne per ebrietatem et gulam iterum nos talia sollicitet peccata committere, ut aut parum aut nihil prosit, quod pœnitentiam visi sumus egisse. Sic ergo cum Dei adjutorio totis viribus laboremus, ut quidquid de peccatorum nostrorum vulneribus per Dei misericordiam ad sanitatem reducitur, non iterum per negligentiam vulneretur. Quod ipse præstare dignetur, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLXII.

De Pœnitentia.

Pœnitentiæ effectus. Delictis commensuretur. Pœnitentiæ publicæ obnoxia crimina. — 1. Ait quodam loco sermo divinus : « In diebus solemnitatum vestrarum affligite animas vestras. » (*Levit.*, xvi, 29.) Quare hoc dixit? Quia jejunia ac vigiliæ et sanctæ afflictiones humiliata corpora macerant, sed maculata corda purificant; membris subtrahunt fortitudinem, sed conscientiis addunt nitorem. Nihilo minus de contritione animi redimuntur crimina

(*a*) In Theoderic. MS. *ut jam reconciliatus fuerit*, etc.

acquitte d'immenses dettes qu'auraient à peine réparées les feux éternels. Avisant à l'affaire de notre salut, agissons envers nous-mêmes, comme les médecins ont coutume d'agir. Quand une lésion ou bien une déchirure se produit à la surface du corps, ils se contentent d'appliquer un doux médicament; mais si la blessure atteint les os, si le mal est caché dans le fond des entrailles, ils ont recours à des moyens plus actifs et plus pénétrants. Même marche à suivre pour les maladies de l'homme intérieur : si les fautes sont légères, telles une parole peu mesurée, une volonté faible et languissante, un regard imprudent, un mouvement subit du cœur, ces paroles et ces pensées se guérissent avec la prière de chaque jour, doivent être effacées par un acte privé de repentir sincère; il n'en est plus ainsi quand, interrogeant sa conscience, on se trouve avoir commis un grave péché, comme serait d'avoir trahi sa foi par un faux témoignage, d'avoir profané le saint nom de la vérité par un parjure, d'avoir souillé dans la fange du vice la tunique de son baptême ou le voile éclatant de la virginité, d'avoir par un meurtre tué le nouvel homme en soi, de s'être mis sous le joug du diable en consultant les augures et les devins ou par d'autres pratiques superstitieuses : ces péchés et tous ceux de même nature ne sauraient être expiés par une satisfaction ordinaire, par un acte secret de contrition. Les causes importantes réclament des soins manifestes et publics : quand en se perdant on a causé la perte de plusieurs autres, il faut de même les édifier en se relevant. Un homme se trompe lui-même, si, lorsqu'il sent le mal fermenter dans la moelle de ses os, il se borne à répandre un doux liniment sur son épiderme.

Nécessité des larmes sur la mort de l'âme. — 2. Des maux aussi graves doivent être déplorés avec de profonds gémissements et des larmes intarissables ; en versant de telles larmes, il faut s'écrier avec le Prophète : « Je rugissais à cause des gémissements de mon cœur ; » (*Psalm.* XXXVII, 9.) « Chaque nuit j'inonderai ma couche; » (*Ibid.*, VI, 7.) « Pour moi je mangeais la cendre comme le pain, et je mêlais des larmes à ma boisson. » (*Ibid.*, CI, 10.) Que personne ne méprise cette humilité ; c'était un grand roi qui se conduisait et parlait de la sorte. Comme on pousse des cris plaintifs sur un mort, on doit aussi faire entendre des lamentations sur une âme morte. Comme une mère restée seule gémit du fond de ses entrailles déchirées sur la perte de son fils unique, nous devons éprouver au sujet de notre unique une profonde affliction, mais avec l'espoir de la voir ressusciter. Voici comment le Prophète s'exprime là-dessus : « Arrachez mon âme au glaive, mon Dieu, et mon unique de la dent du chien. » (*Psalm.* XXI, 21.) Pourquoi l'appelle-t-il unique? Ou bien parce qu'il faut l'aimer comme une chose unique, ou bien parce qu'elle devra seule, isolée, sans protection et sans appui, rendre ses comptes au divin tribunal. Il faut donc, je le répète, laisser tomber tout le poids de sa douleur sur cette unique transpercée par le glaive du péché; peut-être que ranimée par ses larmes abondantes, elle sentira renaître la chaleur de la foi. Il faut allumer la componction et rendre les prières plus intenses à la pen-

voluptatum, et per duræ crucis exercitia, deceptæ dudum carnis gaudia puniuntur; ac sic mortificatione præsenti futuræ mortis sententia prævenitur ; et dum culpæ auctor humiliatur, culpa consumitur, dumque exterior afflictio voluntariæ districtionis infertur, tremendi Judicis offensa sedatur ; et ingentia debita labor solvit exiguus, quæ vix consumpturus erat ardor æternus. Tractantes ergo causam salutis nostræ, faciamus intra nos quod circa nos medici facere solent. Si læsura aliqua vel querela in prima corporis cute sentitur, curatio medicamenti blandioris apponitur; si vero in ossibus vulnus absconditum, aut in viscerum profunda demersum est, austeriorem ac violentiorem poscit vis occulta medicinam. Similis ratio in ægritudine interioris hominis adhibenda est. Si levia sunt fortasse delicta, verbi gratia, si homo vel in sermone, vel in aliqua reprehensibili voluntate, si oculo peccavit aut corde; verborum et cogitationum maculæ quotidiana oratione curandæ, et privata compunctione tergendæ sunt. Si vero quisque conscientiam suam interrogans, facinus aliquod capitale commisit, ut si fidem suam (*a*) falso testimonio expugnavit ac prodidit, aut sacrum Veritatis nomen perjurii temeritate violavit, si veram baptismi tunicam, et speciosam virginitatis holosericam, cœno commaculati pudoris infecit; si in semetipso novum hominem nece hominis occidit, si per augures et Divinos atque incantatores captivum se diabolo tradidit ; hæc et ejusmodi commissa expiari penitus communi et mediocri vel secreta satisfactione non possunt; sed graves causæ graviores et acriores et publicas curas requirunt ; ut qui cum plurimorum destructione se perdidit, simili modo cum plurimorum ædificatione se redimat. Homo enim ipse se decipit, si cum in medullis fervere sibi sentiat morbum, per superficiem corporis molle deducat unguentum.

Adjungendæ lacrymæ, ob interitum unicæ suæ. — 2. Hæc itaque principalia mala ingenti rugitu et gemitu et fonte indigent lacrymarum ; atque per lacrymas clamandum est cum Propheta : « Rugiebam a gemitu cordis mei ; » (*Psal.* XXXVII, 9.) et : « Lavabo per singulas noctes lectum meum ; » (*Ibid.*, VI, 7.) et iterum : « Ego autem cinerem sicut panem manducabam, et potum meum cum fletu miscebam. » (*Ibid.*, CI, 10.) Nemo despiciat hanc humilitatem ; summus rex erat, qui ista faciebat et dicebat. Oportet itaque sicut super mortuum conclamatum, ita magnos super exstinctam animam dare planctus. Et quomodo solet mater orbata super amissione unici sui fracto pectore lamentari ; ita convenit super unicam suam, sed cum spe reparationis, affligi. De qua unica sermo Propheticus dicit : « Erue a framea, Deus, animam meam, et de manu canis unicam meam. » (*Psal.* XXI, 21.) Quare unicam dixit? Sive quia tanquam unica diligenda est, sive quia ipsa sola et singularis ante tribunal cæleste rationem, remotis omnibus solatiis, redditura est. Ita, inquam, necesse est super hanc

(*a*) Istorum criminum reos, scilicet, *homicidas et falsos testes a communione Ecclesiastica submovendos*, Synodus Agathensis can. XXXVII, præsidente Cæsario sancivit, *nisi pœnitentiæ satisfactione crimina admissa diluerint*. Idemque can. XLII, de sortilegis vel auguratoribus statuit. De perjuris vide Concil. Matiscouense I, can. XVII.

sée du jugement à venir, et de plus y joindre les œuvres de miséricorde. Ecoutons la sentence du Prophète, mais écoutons-la d'une oreille attentive et docile : « Ecoutez mon conseil, ô roi, et rachetez vos péchés par vos aumônes. » (*Dan.*, IV, 24.) Considérons aussi l'exemple de cet homme dont il est parlé dans l'Evangile, comme si c'était pour notre rédemption qu'il fût écrit : « Voilà, Seigneur, que je donne la moitié de mes biens aux pauvres. » (*Luc.*, XIX, 8.) Nous avons également entendu dans l'Evangile le Seigneur disant avec une condescendance et une charité ineffables : « Ce que vous aurez fait à l'un de ces petits, c'est à moi que vous l'aurez fait. » (*Matth.*, XXV, 24.) Ces paroles nous recommandent les effets de l'aumône avec l'autorité même de Dieu.

Jusqu'où va le pouvoir des pauvres. Pourquoi Dieu permet qu'il y ait des pauvres. — 3. Quand nous parlons de l'efficacité de l'aumône, peut-être causons-nous une sorte d'épouvante à la stricte vérité. Il ne doit pas en être ainsi, mes bien-aimés Frères. Souvenez-vous plutôt que les deux oboles furent préférées aux trésors des riches; car notre Dieu n'est pas seulement nourri par l'abondance du don, il l'est encore et surtout par les généreux sentiments de celui qui donne. Pour moi, je me persuade, mes bien-aimés, que Dieu permet qu'il y ait des pauvres en ce monde pour éprouver en eux la foi des riches, pour fournir à ceux-ci l'occasion de faire le bien et de se racheter eux-mêmes; de telle sorte que leur opulence tirât de l'indigent d'immenses avantages : merveilleux et suprême négoce, le bienfait temporel que l'indigent reçoit se trouve compensé par une richesse éternelle. Donnons cette direction à notre vie, concentrons sur ce point toutes nos forces, mettons-nous entièrement à pratiquer la bienveillance, la justice et la miséricorde.

Les œuvres de miséricorde ne peuvent plus s'exercer après la mort. Les mérites des saints sont un vêtement glorieux. — 4. « Courons tant que nous possédons la lumière de la vie, avant que nous soyons surpris par les ténèbres; (*Joan.*, XII, 35.) car dans le siècle futur il ne sera plus possible de se corriger ou de se racheter, selon cette divine parole : « Il n'est personne dans la mort qui se souvienne de vous. » (*Psalm.* VI, 6.) De même qu'on n'aura plus à craindre là de perdre ses mérites, on ne pourra plus obtenir le pardon de ses péchés; désormais aucun moyen d'exercer une bonne œuvre. Pourrait-on là nourrir l'indigent, lorsqu'il ne sera plus besoin de nourriture? ni l'impie dans les flammes de l'enfer, ni le juste dans les délices du paradis n'auront plus besoin de manger ou de boire. Aurait-on l'occasion de vêtir l'homme nu, quand le vêtement ne sera plus nécessaire au corps, sous l'action de ce froid dont le Prophète a dit : « Qui sera capable de résister à ce froid qu'il déchaînera? » (*Psalm.* CXLVII, 17.) Là restera pour jamais nu celui qui ici-bas aura perdu la robe nuptiale. Là le méchant sera revêtu des ténèbres d'une conscience souillée, et le juste portera le manteau de l'immortelle béatitude, le vêtement de ses propres mérites, conformément à cette parole du Seigneur : « Les justes brilleront comme le soleil; » (*Sap.*, III, 7.) et à celle-ci du Prophète : « Que vos prêtres aient la justice pour vêtement; » (*Psalm.* CXXXI, 9.) et à cette autre : « La reine s'est tenue debout à votre droite avec un vêtement d'or. » (*Psalm.* XLIV, 11.) Là donc où l'éclat d'une lumière

unicam criminum mucrone confossam totum pondus doloris effundi; si forte possit lacrymarum vivificata fontibus, calore fidei suscitari. Accendenda est compunctio, corroborandæ sunt preces futuri recordatione judicii, atque misericordiarum operibus adjuvandæ. Audienda est Prophetæ sententia, sed audienda obedientiæ aure, dicentis : « Accipe, inquit, o rex, consilium meum, et peccata tua eleemosynis redime. » (*Dan.*, IV, 24.) Exemplum etiam illius Evangelici viri ita est audiendum, quasi vere pro nostra redemptione conscriptum : « Ecce dimidium bonorum meorum, Domine, do pauperibus; » (*Lucæ*, XIX, 8.) de quibus audivimus in Evangelio Dominum ineffabili dignatione et caritate dicentem : « Qui fecit uni ex minimis istis, mihi fecit; » (*Matth.*, XXV, 24.) quæ verba eleemosynarum nobis effectus cælesti auctoritate commendant.

Et hæc perficere pauperes possunt. Pauperes cur permisit Deus. — 3. Sed forte quando de eleemosynis loquimur, expavescit angusta paupertas. Non ita est, Carissimi. Meminerit potius æra minuta divitum thesauris fuisse prælata; quia Deus noster non solum copia largitatis, sed benevolentia pascitur largientis. Ego autem puto, Carissimi, quod ita Deus noster pauperes in hoc mundo esse permiserit, ut in pauperibus divitum fidem probaret; vel in pauperum misericordia divitibus misereretur, ut abundantibus boni operis ac redemptionis suæ occasio non deesset, ut benevolum locupletem etiam inopia aliena ditaret, et opulentior quisque ingentia de egente lucra reciperet; et mirifico summoque commercio, dum inopi misericordia temporaria largitate confertur, inde æternus thesaurus compensetur. Dirigamus ergo actus nostros, et quidquid possumus, et quidquid valemus, in exercitia bonæ voluntatis, in studia justitiæ ac misericordiæ conferamus.

Operibus misericordiæ post vitam non est locus. Indumenta Beatorum merita. — 4. « Curramus dum lucem vitæ habemus, priusquam nos tenebræ comprehendant; » (*Johan.*, XII, 35.) quia jam in illo sæculo emendationi ac redemptioni prospicere non licebit, sicut dicit sermo divinus : « Quoniam non est in morte qui memor sit tui. » (*Psal.* VI, 6.) Sicut ergo ibi nulla timebitur meritorum amissio, ita nulla retribuetur remissio peccatorum; nulla ibi jam exercendi boni operis licentia concedetur. Numquid illic pascere aliquis esurientem poterit, ubi edendi necessitas non erit, ubi cibo et potu nec impius inter inferni flammas, nec pius inter paradisi delicias indigebit? Numquid ibi algentem vestire continget, ubi omnino tegendi corporis cura cessabit, ubi sub illo frigore, de quo Propheta dicit : « Ante faciem frigoris ejus quis subsistet? » (*Psal.* CXLVII, 17.) ubi in perpetuum nudus erit, qui hic indumentum nuptiale perdiderit; ubi malus maculosæ conscientiæ tenebris, bonus vero pallio immortalitatis et beatitudinis vestietur; ubi indumenta merita erunt, sicut Dominus dicit : « Justi fulgebunt sicut sol; » (*Sap.*, III, 7.) et Propheta : « Sacerdotes tui induantur justitiam; » (*Psal.*

éternelle servira de musique au corps des saints, un vêtement à jamais immuable fera comme partie du corps, et deviendra même une récompense ; cette robe angélique ne sera plus un vêtement, un objet extérieur; elle sera confondue avec la nature elle-même. L'avare, le riche qui ne put pas se décharger de ses trésors, aura-t-il désormais la possibilité de faire du bien aux autres, alors que lui-même n'obtiendra pas une goutte d'eau dans cet étang de feu? Il n'aura rien emporté de ce qu'il croyait avoir en propre, comme le Prophète l'a dit : « Quand il mourra, il ne prendra pas avec lui ses biens, et la gloire de sa maison ne descendra pas avec lui. » (*Psalm.* XLVIII, 18.) Il entendra parmi ses interminables supplices : « J'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire. » (*Matth.*, XXV, 42.) Comprenons à quel point on sera puni pour avoir spolié le pauvre, puisque c'est un si grand crime de ne l'avoir pas nourri. Quant à celui qui sur la terre opprime le petit et l'indigent, sans égard aux jugements de Dieu, celui-là sera surpris par le grand jour, comme a dit quelqu'un, et vainement alors il désirerait avoir respecté le pauvre, ne l'avoir pas dépouillé ; il ne lui restera plus que sa haine pour ce même jour. C'est une douleur intolérable de s'être jeté dans la mort par les mêmes choses qui devaient nous conduire aux joies de la vie. Ne méprisez donc pas le pauvre; s'il est pauvre pour lui-même, il peut vous enrichir. Enlevons de ce siècle, par la ferveur de notre piété, tout ce que nous pourrons. Nos années passent vite; puissent-elles se bien passer. Oui, ravissons à ce siècle tout ce qu'il a de bon, rendant grâces à Celui dont la sagesse a disposé nos deux vies de telle façon que celle des labeurs et des luttes fût de courte durée, et que celle des honneurs et des récompenses durât éternellement.

SERMON CCLXIII.

Exhortation à ceux qui se persuadent qu'il suffit pour mériter la vie éternelle de ne pas faire le mal, et qu'on n'est pas tenu de faire le bien (1).

Il ne suffit pas de s'abstenir du mal. — 1. Il y en a beaucoup, mes bien-aimés Frères, qui s'imaginent qu'il leur suffira pour arriver à l'éternelle vie de n'avoir pas fait le mal. S'il en est parmi vous qui se bercent de cette trompeuse sécurité, ils doivent savoir une fois pour toutes qu'il ne suffit nullement au chrétien de n'avoir pas fait le mal, s'il n'a de plus fait le bien dans la mesure de ses forces; car celui qui nous a dit : « Eloignez-vous du mal, » n'a pas manqué d'ajouter : « Et faites le bien. » (*Psalm.* XXXIII, 15.) Lui-même nous fait entendre ce terrible avertissement dans l'Evangile : « Tout arbre qui ne produit pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu. » (*Matth.*, III, 10.) Il n'a pas dit : Qui produit de mauvais fruits; mais bien : « Qui ne produit pas de bons fruits. » Vous pouvez comprendre par là quel espoir reste à celui qui fait le mal, quand celui qui ne fait pas le bien sera retranché et précipité dans le feu. D'où ce que le Seigneur dit encore : « Celui qui connaît mes commandements et qui

(1) Les manuscrits l'attribuent à S. Césaire ; c'est la quatrième de ses homélies dans les quatorze éditées par Baluze.

CXXXI, 9.) vel illud : « Adstitit regina a dextris tuis in vestitu deaurato. » (*Psal.* XLIV, 11.) Ubi ergo pro sanctorum corporum tunica lux fulgebit æterna, ibi vestitus nullis unquam sæculis exuendus convertetur in corpus; ibi indumentum transibit in præmium; ibi Angelica illa stola non jam erit amictus, non jam erit habitus, sed natura. Numquid ibi jam avarus aut tenax de abundantia sua bene facere alteri poterit, ubi nec sibi unam guttam in medio stagni æstuantis voluntas inveniet? Nihil enim secum de his, quæ propria habere se credidit, portaturus est, sicut dixit Propheta : « Non enim cum morietur, accipiet omnia, neque simul descendet cum eo gloria domus ejus ; » (*Psal.* XLVIII, 18.) auditurus inter indefessa supplicia : « Esurivi, et non dedistis mihi manducare ; sitivi, et non dedistis mihi bibere. » (*Matth.*, XXV, 42.) Intelligamus quid damnationis erit spoliasse pauperem, quem summum crimen est non pavisse. Huic ergo qui tenuem atque egenum sine ulla futuri judicii consideratione nunc opprimit; huic, inquam, sicut quidam dixit, adveniet tempus magnum, cum optaverit a se fuisse intactum pauperem, et non spoliatum, diemque illam oderit. Intolerabilis dolor erit, si quisque causas mortis incurrat, unde vitæ gaudia comparare potuisset. Noli ergo despicere inopem, qui cum sibi pauper sit, facere te divitem potest. Rapiamus ergo de præsenti sæculo, ferventi devotione, quod possumus. Cito transeunt dies nostri ; utinam bene transeant. Rapiamus ergo quod possumus de hoc sæculo, gratias agentes illi, qui ita dispensavit utramque vitam, ut laborum et agonum tempora cito finirentur ; honorum vero et præmiorum gaudia sine fine durarent.

SERMO CCLXIII.

Admonitio ad eos qui putant quod illis ad vitam æternam sufficiat, si male non fecerint, etiamsi bona implere noluerint.

A malo abstinere non sufficit. — 1. Multi sunt, Fratres carissimi, qui putant quod eis hoc solum ad vitam æternam sufficiat, si opera mala non fecerint. Et ideo si qui forte sunt, qui se ista falsa securitate decipiunt, definitissime cognoscant, quia nulli Christiano sufficit si tantummodo malum non fecerit, nisi, quantum potuerit, etiam illa quæ sunt bona compleverit; quia ille qui dixit : « Diverte a malo ; » ipse dixit : « Et fac bonum. » (*Psal.* XXXIII, 15.) Ipse enim in Evangelio terribiliter nos admonet dicens : « Omnis arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur et in ignem mittetur. » (*Matth.*, III, 10.) Non dixit, quæ facit malum fructum ; sed, « quæ non facit fructum bonum. » Hinc enim potestis agnoscere quam spem habere poterit qui mala fecerit, quando ille qui bona non fecerit, excidetur et in ignem mittetur. Unde et ipse Dominus dicit : « Qui habet mandata mea et facit ea, ille est qui diligit me ; » (*Johan.*, XIV, 21.) et illud : « Quid prodest quod

les met en pratique, celui-là m'aime véritablement; » (*Joan.*, XIV, 21.) et de plus ceci : « A quoi sert que vous me disiez, Seigneur, Seigneur, si vous ne faites pas ce que je vous ordonne? »

Aura-t-il quelque sécurité au jugement celui qui n'a pas ravi le bien des autres. — 2. Quelqu'un dira : Si je n'ai pas donné de mon bien, je n'ai du moins rien pris à personne; je pourrai donc me présenter avec confiance au divin tribunal. — Redoublez ici d'attention, et ne vous endormez pas dans une trompeuse sécurité. Qu'a dit le Seigneur? « Quand le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, toutes les nations seront rassemblées devant lui; alors il séparera les hommes les uns des autres, comme un pasteur sépare les brebis du bouc. Il dira à ceux qui se trouveront à sa droite : Venez les bénis de mon Père, recevez le royaume; car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire. Il dira à ceux qui seront à sa gauche : Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel; car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger, j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire. » (*Matth.*, XXV, 31 et seq.) Examinez bien ces paroles : Il n'a pas dit : « Venez à moi vous qui êtes bénis, recevez le royaume, » parce que vous n'avez pas ravi le bien d'autrui. Ce qu'il ajoute revient à dire : Parce que de votre bien vous avez fait l'aumône. De même, en s'adressant à ceux de gauche, il ne dira pas : « Eloignez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel, » parce que vous avez commis la fraude. Non; parce que vous n'avez pas fait part aux pauvres de ce que vous possédiez. Je vous en prie, mes Frères, pesez avec soin les termes de cette sentence; et, comme je vous en ai déjà priés, gravez-la dans votre mémoire. S'il est jeté dans le feu celui qui n'a pas fait part de son bien aux pauvres, où sera précipité, je vous le demande, celui qui s'est emparé du bien d'autrui par toute sorte de fraudes? S'il est jeté dans le feu celui qui n'a pas vêtu l'indigent nu, à vous de voir où sera jeté celui qui a spolié les autres? A cet homme donc qui s'imagine avoir fait assez en évitant le mal, quoiqu'il n'ait pas accompli le bien, je voudrais demander s'il tolérerait de la part de son serviteur la conduite qu'il tient lui-même envers son souverain Maître. Est-ce qu'il entend que son serviteur ne lui rende absolument ni bon ni mauvais office? Mais nous voulons tous que nos serviteurs, non-seulement ne fassent pas ce que nous leur défendons, mais accomplissent encore les devoirs que nous leur imposons. Oui, votre serviteur sera très-coupable s'il vous dérobe les animaux confiés à sa garde; sera-t-il toutefois innocent s'il laisse ces mêmes animaux dépérir par sa faute? Nous ne pouvons pas sans une injustice essentielle tenir à l'égard de notre Seigneur une conduite qui de la part de notre serviteur nous paraît intolérable. Nous n'avons pas après tout donné l'existence à nos serviteurs, nous ne les nourrissons pas comme de notre substance; eux et nous avons été créés et sommes nourris par le même Dieu : nous voulons cependant qu'ils nous servent avec la plus grande attention ces êtres que nous n'avons pas créés. Il est donc éminemment juste que nous reconnaissions notre légitime Seigneur, nous qui montrons de telles exigences vis à vis de nos subordonnés. Je vous ai dit tout cela, mes Frères, afin de vous apprendre par vos propres serviteurs qu'il ne nous suffit pas d'éviter le mal, si nous négligeons de faire le bien.

Peut-on justement désirer d'être au jour de la mort tel qu'on était au jour du baptême? Quelques exemples. —

dicitis mihi, Domine, Domine, et non facitis quæ dico? »

An in judicio securus futurus sit qui aliena non tulit. — 2. Sed dicit aliquis : Etsi de rebus meis non dedi, tamen res alienas non abstuli; securus esse potero in die judicii. Diligenter adtendite, et nolite vos falsa securitate decipere. Quid est enim quod Dominus dicit? « Cum venerit Filius hominis in claritate sua, congregabuntur ante eum omnes gentes, et segregabit eos ab invicem, quemadmodum segregat pastor oves ab hœdis. Tunc dicet his qui a dextris erunt : Venite, benedicti Patris mei, percipite regnum; quia esurivi, et dedistis mihi manducare; sitivi, et dedistis mihi bibere. Sinistris autem dicet : Discedite a me maledicti in ignem æternum; quia esurivi, et non dedistis mihi manducare; sitivi, et non dedistis mihi bibere. » (*Matth.*, XXV, 31 et seq.) Diligenter adtendite quid dixit. Non enim ait : « Venite benedicti, percipite regnum; » quia res alienas non tulistis; sed, quia de rebus vestris eleemosynas erogastis. Sicut et ipsis a sinistris positis non erit dicturus : « Discedite a me maledicti in ignem æternum, » quia fraudem fecistis, sed quia de substantia vestra pauperibus non dedistis. Rogo vos, Fratres, diligenter sententiam istam adtendite; et sicut vos admonui, etiam memoriter retinete. Si in ignem mittitur qui pauperibus substantiam suam non dedit; putas ubi mittendus erit qui per quaslibet fraudes res alienas invasit? Si in ignem mittitur qui non vestivit nudum; vos videte ubi mittendus erit qui exspoliavit vestitum? Ille ergo qui credit quod illi sufficiat malum non fecisse, etiamsi bona non fecerit, vellem ut mihi diceret, si sibi hoc vult a servo suo, quod ipse facit Domino suo? Numquid enim vult ut ei servus suus nec bonum faciat omnino nec malum? Omnes enim hoc volumus, ut servi nostri non solum non faciant mala quæ prohibemus, sed etiam impleant opera quæ eis jubemus. Quamvis enim servus tuus graviter reus sit, si animalia tua furto abstulerit; tamen nec ille sine culpa erit, qui animalia illa negligenter servare voluerit. Non est justum ut faciamus Domino nostro, quod fieri nolumus a servo nostro. Servos enim nostros nec fecimus, nec quasi de nostra substantia pascimus; et nos enim et ipsos Deus noster creavit et pascit; et tamen servi, quos ipsi non fecimus, ut nobis cum grandi diligentia serviant volumus. Unde justum est ut agnoscamus legitimum Dominum, qui sic exercemus in subditis dominatum. Hoc totum, Fratres, ideo diximus, ut de ipsis servis nostris possimus agnoscere, quod nobis non sufficiat mala non facere, si bona noluerimus implere.

An juste se quis optet talem in die mortis, qualis erat in die baptismi. Exemplis illustratur. — 3. Illi enim qui sibi putant sufficere si mala non fecerint, solent et hoc dicere : Utinam in diem mortis talis merear inveniri, qualis de baptismi sacramento processi. Bonum quidem est ut unusquisque in die judicii purgatus inveniatur ab omnibus

3. Ceux dont nous avons combattu l'erreur ont encore coutume de dire : Puissé-je au jour de ma mort me trouver tel que je sortis des fonts du baptême. Il est à désirer sans doute que chacun au jour du jugement soit trouvé purifié de tout mal ; mais c'est un mal assez grave déjà que de n'avoir fait aucun progrès dans les bonnes œuvres. Pour celui qui meurt immédiatement après avoir reçu le baptême, et qui dès lors n'a pas eu le temps de pratiquer le bien, il suffit de se présenter dans cet état ; pour celui dont la vie s'est prolongée, et qui pouvait ainsi s'exercer dans les bonnes œuvres, ce n'est pas assez qu'il soit exempt de tout mal, s'il l'est encore de tout bien. Je voudrais que le fidèle dont l'ambition se borne à ne pas avoir trahi, quand il mourra, les serments de son baptême, quoique ce soit assurément un bien de n'avoir commis aucun mal, ce qui n'empêche pas que l'absence des bonnes œuvres ne soit un mal très-grand, que ce chrétien me dît s'il se tiendrait pour satisfait de trouver après dix ans une vigne qu'il aurait plantée, dans le même état que le premier jour. Disons la même chose d'un olivier. S'il avait un enfant, voudrait-il qu'après cinq ans, par exemple, cet enfant fût aussi chétif, aussi frêle qu'en venant de naître. Puisqu'il n'est donc personne à qui cela puisse convenir, quand il s'agit d'un objet qu'on possède, faudrait-il au moins que ce sentiment pénible qu'on éprouverait à la vue d'une vigne, d'un olivier, d'un enfant, qui ne se développeraient pas, on l'éprouvât en se considérant soi-même, s'il arrive qu'on n'ait fait aucun progrès depuis le jour de sa régénération dans le Christ. Une chose indubitable, c'est que, comme nous voulons voir croître et prospérer tout ce qui nous appartient, troupeaux et moissons, Dieu l'exige sans nul doute et l'attend de nous. Que le peuple chrétien, sa plantation nouvelle et privilégiée, produise donc des raisins, et non des épines ; de peur qu'on ne dise de cette plantation ce que vous avez souvent répété dans le cantique : « J'ai planté une vigne, et j'attendais qu'elle donnât des raisins ; elle n'a produit que des raisins sauvages. » (*Isa.*, v, 2.) Mais, puisque nous avons été, selon l'expression de l'Apôtre, entés sur l'olivier franc, alors que nous étions des rejetons sauvages, (*Rom.*, xi, 24,) nous devons avec le secours de Dieu nous appliquer aux bonnes œuvres, afin de pouvoir dire avec le Prophète : « Pour moi, tel qu'un olivier qui fructifie dans la maison de Dieu, j'ai mis mon espérance en la divine miséricorde. » (*Psalm.*, li, 10.)

Récapitulation. — 4. Ainsi donc, d'après ce que nous avons dit jusqu'ici, je vous en conjure, mes Frères, que nul de vous ne pense avoir assez fait en s'abstenant des mauvaises actions ; que chacun s'éloigne du mal et s'adonne au bien de toutes ses forces ; qu'il écoute ce que le Seigneur dit dans l'Evangile : « A quoi vous sert de me dire, Seigneur, Seigneur, si vous ne faites pas ce que je commande ? » Et puis : « Si vous m'aimez, observez mes préceptes. » Or, les préceptes que le Christ nous a donnés dans l'Evangile, vous les connaissez parfaitement, grâces à Dieu. « Aimez vos ennemis, nous a-t-il dit, faites du bien à ceux qui vous haïssent, afin que vous soyez les dignes enfants de votre Père ; » (*Matth.*, v, 44.) et ceci : « Du reste, faites l'aumône, et tout sera pur pour vous. » (*Luc.*, xi, 41.) Là-dessus entendons encore le bienheureux Jacques s'écriant en toute liberté : « De même que le corps est mort sans l'âme, de même la foi est morte sans les œuvres. » (*Jac.*, ii, 26.) Faisons donc le bien de tout notre pouvoir, mes bien-aimés Frères ; et qu'il ne nous suffise pas d'être tels que nous étions

malis ; sed grave malum est, si profectum non habuerit in operibus bonis. Ipsi enim soli sufficit talem esse qualis de baptismi sacramento processit, qui statim post acceptum baptismum de hac luce migraverit, non habuit spatium in quo se bonis operibus exerceret ; ille vero qui et longum tempus vivendi, et ætatem posse bene operandi habuit, non ei sufficit otiosum esse a malis, si etiam a bonis voluerit esse otiosus. Vellem ut mihi diceret ille, qui talis vult in transitu suo inveniri, qualis fuit eo tempore quo baptismi meruit sacramenta suscipere, licet bonum est ut sit semper purgatus a malis, sed grave malum si non proficiat in bonis, si plantavit novellam in agro suo vineam, utrum velit eam post decem annos talem esse, qualis fuit illa die quando plantata est. Si inseruit olivetum, videamus si ei placeat ut post plures annos tale sit, quale fuit quando insertum est. Si illi natus est filius, consideret si hoc vult, ut post annos quinque in ea qua natus est modicitate infantiæ atque ætate perduret. Cum ergo nullus sit cui hoc placeat de rebus suis ; quomodo dolet aliquis de vinea et oliveto vel filio si nullum augmentum habuerint, sic doleat si seipsum, ex eo tempore quo in Christo renatus est, nihil profecisse cognoverit. Certissimi enim nosse debemus, quia quomodo volumus ut quidquid ad nos pertinet, sive in gregibus, sive in quibuscumque agrorum fructibus, in omni bono crescant atque proficiant ; hoc sine dubio et Deus noster de nobis et desiderat et exspectat. Populus ergo Christianus quasi propria et peculiaris novella sua uvas potius afferat quam spinas ; ne de ea dicatur ita, sicut in Cantico sæpe cantastis : « Vineam, inquit, plantavi, et exspectavi ut faceret uvas ; fecit autem labruscas. » (*Isai.*, v, 2.) Sed quia, sicut dicit Apostolus, cum essemus oleastri, inserti sumus in bonam olivam ; (*Rom.*, xi, 24.) ita cum Dei adjutorio bonis operibus insistere debemus, ut cum Propheta possimus dicere : « Ego autem sicut oliva fructifera in domo Dei, speravi in misericordia Dei mei. » (*Psal.* li, 10.)

Recapitulatio. — 4. Et ideo per ea quæ supra suggessimus, rogo vos, Fratres, ut nullus ex vobis credat quod ei solum hoc sufficiat si opera mala non fecerit ; sed quantis potest viribus sic divertat a malo, ut faciat bonum, et audiat Dominum dicentem in Evangelio : « Quid prodest quod dicitis mihi, Domine, Domine, et non facitis quæ dico ? » et illud : « Si diligitis me, mandata mea servate. » Quæ autem sunt quæ in Evangelio facienda præceperit Christus, Deo propitio bene nostis. « Diligite, inquit, inimicos vestros, bene facite eis qui vos oderunt, ut sitis filii Patris vestri ; » (*Matth.*, v, 44.) et iterum : « Veruntamen date eleemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis. » (*Lucæ*, xi, 41.) De qua re audiamus et beatum Jacobum libera voce clamantem : « Sicut enim corpus sine anima mortuum est, ita et fides sine operibus mortua est. » (*Jac.*, ii, 26.) Totis ergo viribus, Fratres carissimi,

après avoir reçu le sacrement de baptême. Le baptême nous a purifiés de tout mal; nous avons ensuite à nous remplir de tout bien avec le secours de la grâce; de peur que, si nous nous confions au seul sacrement de baptême sans y joindre les bonnes œuvres, l'esprit immonde, dont la grâce du Christ nous avait délivrés, ne revienne, et, s'il nous trouve vides de bonnes œuvres, n'amène avec lui sept autres esprits pires que lui-même, si bien que notre dernier état soit plus lamentable que le premier. Si vous acceptez cette exhortation, mes bien-aimés Frères, avec votre empressement accoutumé, et si vous la méditez avec une religieuse attention, ne comptant plus sur la foi seule, et vous donnant de plus les bonnes œuvres pour appui, vous fuirez désormais le mal de telle façon qu'avec le secours du Christ, vous vous exercerez constamment dans le bien; et vous mériterez ainsi d'entendre avec des transports de bonheur, dans les ravissements de l'éternelle joie, cette grande et douce parole : « Venez, vous qui êtes bénis, recevez le royaume qui vous a été préparé depuis l'origine du monde. » (*Matth.*, XXV, 34.) Daigne vous l'accorder celui qui vit et règne dans les siècles...

SERMON CCLXIV.

Exposition de la foi, interprétation de ce mot (1).

Tous font l'éloge de la foi. Etymologie de ce mot. — 1. Les Livres saints, mes bien-aimés Frères, ne cessent de faire l'éloge de la foi, et le genre humain tout entier la loue comme les divines Ecritures. Plût à Dieu que la vie s'accordât avec la langue pour faire cet éloge, que la foi fût dans les cœurs aussi bien que sur les lèvres, et que les promesses consignées dans les discours fussent réalisées dans les œuvres. Telle est la puissance de la foi que ceux-là mêmes qui l'ont perdue, ne craignent pas d'en faire ressortir le mérite. Rien de plus juste au fond qu'un pareil éloge; car sans la foi, pas une bonne œuvre qu'on puisse accomplir ou même commencer, selon cette parole de l'Apôtre : « Impossible sans la foi que quelqu'un plaise à Dieu. » (*Hebr.*, XI, 6.) De là ce mystérieux langage que le Christ adresse à l'Eglise : « Viens, ma bien-aimée, du principe de la foi. » Le bienheureux Paul, dans cette longue énumération des saints de l'ancienne Alliance, la fait rentrer dans l'éloge de chacun : « C'est par la foi qu'Abel, par la foi qu'Hénoch, par la foi que Noé, par la foi qu'Abraham se rendirent agréables à Dieu. » (*Hebr.*, XI.) Le Seigneur lui-même a dit de cette vertu dans l'Evangile : « Ta foi t'a sauvé, » (*Luc.*, XVII, 20,) puis encore : « Si vous avez de la foi comme un grain de sénevé, vous direz à cet arbre : Déracine-toi, va te transporter ailleurs, et cela s'accomplira sur votre parole. » (*Matth.*, XVII, 19.) Quoique le bien renfermé dans la foi nous soit recommandé par de si magnifiques louanges, beaucoup ignorent le sens propre de ce nom. Le mot foi vient du verbe faire, être fait; et c'est dans la foi que consiste la réalisation de toutes les choses divines et humaines. Aussi, de quelques serments qu'on s'entoure pour affirmer une croyance, si l'on refuse de manifester par des faits ce qu'on affirme en paroles, ce n'est pas de la foi, le nom de cette vertu venant du fait même, comme je l'ai dit.

(1) La plupart des manuscrits attribuent ce sermon à S. Césaire; c'est la douzième des homélies publiées sous son nom par Etienne Baluze.

quod bonum est operemur; nec nobis sufficiat si tales sumus, quales fuimus eo tempore quo baptismi sacramenta accepimus. Per baptismum enim vacuati sumus ab omnibus malis; sed Dei gratia bene agendo debemus repleri omnibus bonis; ne forte si sine operibus bonis de solius baptismi sacramento confidimus, spiritus immundus, qui de nobis per gratiam Christi expulsus est, revertatur; et si nos a bonis operibus invenerit vacuos, adducat secum septem spiritus nequiores se, et fiant novissima nostra pejora prioribus. Hæc ergo, Fratres carissimi, si secundum sanctam vestram consuetudinem libenter accipitis et adtentius cogitatis, non de sola fide sed etiam et de bonis operibus confidentes, a malis actibus ita abstinere poteritis, ut Christo auxiliante in operibus bonis vos jugiter exerceatis; ut illam beatam et desiderabilem vocem cum exsultatione et gaudio feliciter audire mereamini : « Venite benedicti; percipite regnum quod vobis paratum est ab origine mundi; » (*Matth.*, XXV, 34.) quod ipse præstare dignetur, qui vivit et regnat in sæcula, etc.

SERMO CCLXIV.

Expositio fidei, et interpretatio nominis ejus.

Fidei laudes ab omnibus celebrantur. Fides a fit nuncupatur. — 1. In omnibus divinis lectionibus, Fratres carissimi, fides multis præconiis collaudatur; quam non solum divinæ Scripturæ, sed etiam totum genus humanum laudare non cessat. Atque utinam quomodo laudatur lingua, sic laudaretur et vita; quomodo prædicatur ex ore, sic et teneatur ex corde; et quomodo labiis promittitur, sic operibus impleatur. Tanta enim est virtus fidei, ut etiam illi eam laudare præsumant, qui eam servare dissimulant. Et vere merito laudatur fides, sine qua nihil unquam boni operis inchoatur atque perficitur, secundum illud quod scriptum est : « Sine fide impossibile est quemquam placere Deo. » (*Hebr.*, XI, 6.) De ipsa enim ex persona Christi et Ecclesiæ dicitur : « Veni proxima mea, ab initio fidei. » Ipsam etiam beatus apostolus Paulus, in illo catalogo ubi omnes antiquos sanctos collaudavit, per singulos commendavit dicens : « Fide Abel, fide Enoch, fide Noe, fide Abraham placuerunt Deo, » etc. (*Hebr.*, XI.) De hac etiam ipse Dominus in Evangelio dixit : « Fides tua te salvum fecit; » (*Lucæ*, XVII, 20.) et illud : « Si habueritis fidem sicut granum sinapis, dicetis huic arbori moro : Eradicare et transplantare, et fiet vobis. » (*Matth.*, XVII, 19.) Cum ergo tantis laudibus bonum fidei prædicetur, a multis tamen nominis ejus proprietas ignoratur. Fides enim a fit, id est, ab eo quod fiat, nomen accepit, quia in ipsa omnium non solum divinarum, sed etiam humanarum rerum firmitas continetur. Unde quibuslibet verbis etiamsi cum multis juramentis dicat se aliquis fidem habere, si id quod se dicit credere verbis, implere noluerit factis, non est fides, quia, sicut dixi, fides a fit nomen accepit.

Pour que la foi soit intègre, il faut croire aux menaces comme aux promesses de Dieu. Pour qu'elle soit vraie, il faut agir de manière a éviter les unes et à mériter les autres. — 2. Voyons maintenant ce que doit faire celui qui veut garder l'intégrité de la foi : c'est là sans nul doute l'inébranlable fondement de la religion chrétienne, regarder comme absolument certain ce que Dieu promet et ce dont il nous menace. On comprend le nom de la foi, on en possède le sens intime, quand on a ces deux choses devant les yeux, la vie éternelle pour récompense, les feux éternels pour châtiment. Comme il ne sert de rien de croire l'une, tandis qu'on doute de l'autre, que chacun interroge avec soin son propre cœur pour s'assurer qu'il croit à l'une comme à l'autre ; s'il reconnaît que sa foi sur ces deux points est inébranlable, s'il est profondément convaincu que les justes posséderont la gloire, pour prix de leurs vertus, et que les méchants en punition de leurs vices subiront des peines sans fin; si de plus il s'efforce de toute son âme de pratiquer le bien en vue de parvenir à la récompense, et d'éviter le mal pour échapper à la peine, qu'il soit heureux comme ayant la véritable foi, qu'il rende grâces à Dieu, et qu'avec son secours il persévère dans sa ligne de conduite. En méditant là-dessus, mes Frères, vous comprendrez de plus en plus la signification et la puissance de la foi. L'origine de ce mot étant celle que nous avons dite, vous auriez beau dire que vous avez la foi, si vos actes ne répondent pas à vos paroles, vous ne possédez nullement ce trésor. Oui, vous aurez beau prétendre que vous croyez aux biens promis ainsi qu'aux supplices annoncés, si vous ne faites rien, je le répète encore, pour vous dérober aux châtiments éternels et parvenir aux éternelles récompenses, absolument vous n'avez pas la foi. Loin qu'il vous soit avantageux de vous dire fidèle, cela vous nuit beaucoup; car mieux vaut ne rien promettre que ne pas tenir ce qu'on a promis. La foi seule ne pourra pas vous délivrer; vous seriez même doublement coupable, comme je vous l'ai déjà dit, puisque vous n'auriez pas tenu votre promesse; l'Esprit-Saint vous crie par la voix d'un Apôtre : « La foi sans les œuvres est frappée de mort. » (*Jac.*, II, 26.)

Il faut surtout accomplir les promesses du baptême. — 3. Quoiqu'un homme doive tenir tout ce qu'il a promis, du moment où c'est en son pouvoir, nous devons cependant d'une manière spéciale et par-dessus tout accomplir avec le secours de Dieu ces premières et magnifiques promesses que nous fîmes lors de notre régénération dans le baptême. On nous a demandé là si nous renoncions au diable, à ses pompes et à ses œuvres; et nous avons librement répondu que nous y renoncions. Or, comme les enfants ne peuvent pas faire cette profession par eux-mêmes, ce sont les parents qui se présentent pour garants. Si nous sommes fidèles à ce premier engagement, base de toute la vie chrétienne, il est certain que nous pourrons accomplir tout le reste, toujours avec l'appui de la grâce. Si nous ne tenons pas ce que nous avons promis à Dieu, j'ignore comment nous pourrons tenir les engagements contractés envers les hommes; et, s'il est dangereux de manquer à ses promesses envers un homme investi du pouvoir, combien plus ne l'est-il pas de manquer aux promesses faites à Dieu ? Nous

Ut integra sit, credatur et quod promittit et quod minatur Deus. Ut sit vera, agendum unde et hoc caveatur, et illud adquiratur. — 2. Videamus quid sit quod debeat facere, qui fidem vult integram custodire ; hoc sine dubio in quo fundamentum Christianæ religionis firmissime continetur ; ut et quod promittit Deus et quod minatur, toto corde verum esse confidat. Tunc enim et nomen fidei intelligere, et virtutem ejus plenius poterit agnoscere, si ista duo sibi ante oculos suos proponat, id est, præmium vitæ æternæ, et supplicium pœnæ perpetuæ. Et quia unum credere, et de alio dubitare nihil prodest, cum grandi diligentia unusquisque interroget cor suum, si utrumque fideliter credit ; et si in istis duabus rebus veram fidem se habere cognoverit, corde firmissimo retinens, quod et justi post bona opera accepturi sint gloriam, et injusti post mala perpetuam passuri sint pœnam, cum hæc fideliter crediderit, si toto animo contendit bona opera facere per quæ possit ad præmium pervenire, et mala non agere ut pœnam possit evadere, fidem rectam se tenere congaudeat, et Deo gratias agat, et cum ipsius adjutorio in ipso opere perseverare contendat. Hæc ergo, Fratres, si diligenter vultis adtendere, et nomen fidei et virtutem ejus plenius poteritis agnoscere. Et quia fides a fit, sicut superius dixi, nomen accepit, si te melius dicas fidem habere, et quod verbis promittis, operibus implere nolueris, penitus non est fides. Et si te asseras credere præmium quod promittit Deus, et supplicium quod minatur ; et tamen, ut sæpe jam dictum est, agere nolueris ut pœnam perpetuam possis evadere, et ad præmia æterna pervenire, omnino non est in te fides ; et non solum te nihil adjuvat, quod te verbis fidelem dicis, sed et multum tibi etiam nocet ; quia melius est cuiquam non promittere, quam quæ promiserit implere non velle. Solum enim nomen fidei te liberare non poterit ; quin potius, sicut jam dictum est, inde dupliciter reus eris ; quia quod verbis promisisti implere noluisti ; et clamat tibi per Jacobum Spiritus Sanctus : « Fides sine operibus mortua est. » (*Jac.*, II, 26.)

Ideo quæ præsertim in baptismo promissa sunt implenda. — 3. Et licet totum quidquid homo promiserit, si potest, debeat operibus adimplere ; illam tamen primam et præclaram promissionem, quam eo tempore quo in baptismo renascimur, Deo promittimus, specialiter cum ipsius adjutorio servare debemus. Interrogamur enim in baptismo, utrum abrenuntiemus diabolo, pompis et operibus ejus , et abrenuntiaturos nos voce libera respondemus. Quod quia infantes per se minime profiteri possunt, parentes ipsorum pro eis fidejussores exsistunt. Si ergo hoc quod primum est, et in quo fundamentum Christianæ religionis consistit, fideliter conservamus ; certum est quod reliqua cum ipsius adjutorio implere poterimus. Si vero hoc quod Deo promittimus, implere negligimus ; nescio si illam fidem quæ inter homines agitur servare possimus. Si enim homini cuilibet potestatem habenti periculose aliquid promittimus, si hoc implere negligamus ; quantum periculosius est Deo promittere, et non reddere ? Sed ideo hominem veremur, quia aut mortem, aut dam-

redoutons l'homme, parce que nous craignons la mort et que nous sommes attachés à la vie corporelle ; nous négligeons de nous acquitter envers Dieu, parce que nous ne craignons nullement la mort de l'âme. Qu'avons-nous fait de ce passage de l'Evangile : « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps ; craignez plutôt celui qui peut, après nous avoir donné la mort, nous précipiter dans la géhenne ? » (*Matth.*, x, 28.) Commençons donc par faire ce que nous avons promis à Dieu, et puis viendra ce que nous avons promis à l'homme. Que chacun examine sa conscience, et s'il reconnaît avoir rempli ses engagements, avoir renoncé au diable et à ses pompes, non en paroles seulement, mais encore par les œuvres, qu'il se réjouisse : il a gardé l'intégrité de la foi. Sa sécurité pour le passé ne doit pas cependant détruire sa sollicitude pour l'avenir ; car ce n'est pas celui qui commence, c'est celui « qui persévérera jusqu'à la fin, dont le salut est assuré. » (*Ibid.*, 22.) Il ne faut pas que quelqu'un se persuade que les crimes capitaux peuvent seuls éteindre la foi ; qu'importe qu'on se donne la mort avec un glaive plus ou moins grand ? Que celui dont telle serait la persuasion remarque bien que la foi peut être mise en péril par de simples paroles oiseuses, puisque le Seigneur nous déclare que nous en rendrons compte au jour du jugement. Il a dit encore : « Celui qui dira à son frère, racca ou bien insensé, sera passible de la géhenne. » (*Matth.*, v, 22.)

Les pompes du diable. — 4. Que chacun réfléchisse, encore une fois, à ce qu'il a promis dans le baptême. Comme il a fait un pacte avec le Seigneur, à lui de voir s'il ne l'a violé sur aucun point. C'est après lui avoir posé cette question : Renoncez-vous au diable, à ses pompes et à ses œuvres ? que le prêtre lui a présenté le pacte à souscrire. C'est après avoir répondu : J'y renonce, qu'il a souscrit. Si nous n'accomplissons pas, je le répète, ce que nous avons promis à Dieu, je ne sais pas comment nous serons fidèles à notre parole envers les hommes. Nous avons promis de renoncer au diable, à ses pompes et à ses œuvres. Tout le monde à peu près sait en quoi consistent les pompes du diable ; il est nécessaire cependant que nous en disions quelque chose. Tous les spectacles, cruels et sanglants, ou bien lascifs, sont des pompes du diable. Tout ce qui contribue à rendre une malheureuse âme esclave de la gourmandise ou de l'ivresse, de la mollesse ou de la luxure, rentre indubibablement dans les pompes du diable ; car en de telle choses on se propose la volupté. Pour ce qui regarde les adultères et les homicides, les rapines ou les faux témoignages, à quoi bon rappeler qu'il faut les ranger parmi les pompes ou plutôt les œuvres du diable ? Est-il un homme qui puisse l'ignorer ? Observer les augures, consulter les devins, recourir aux sortiléges, tout cela, pompes ou bien œuvres du diable, n'en doutez pas. Or, comme on en trouverait peu qui pourraient se flatter d'être dégagés de toutes ces choses, que chacun, comme je l'ai déjà recommandé, scrute sa conscience ; et, tandis que son âme est encore dans ce misérable corps, qu'il se hâte d'expier ou de corriger ce qu'il pourrait trouver en lui de pareils vices ; qu'il fasse pénitence, qu'il répande des aumônes, et surtout qu'il pardonne à ses ennemis : c'est ainsi qu'avec le secours de la grâce il tâchera de guérir ses anciennes blessures, et de ne rien faire désormais qui puisse les renouveler.

num corporis expavescimus ; Deo ideo reddere dissimulamus quod promittimus, quia mortem animæ omnimodis non timemus. Et ubi est illud Evangelicum : « Nolite timere eos qui occidunt corpus ; sed potius eum timete qui postquam occiderit, habet potestatem mittere in gehennam ? » (*Matth.*, x, 28.) Fiat ergo in primis quod Deo promittitur, ut id quod hominibus promissum fuerit impleatur. Consideret unusquisque conscientiam suam ; et, si se implesse viderit quod promisit, abrenuntiasse diabolo et pompis illius non solum verbis, sed etiam et operibus recognoscat, fidem integram se servasse congaudeat. Sic tamen sit securus de præteritis, ut sit sollicitus de futuris ; quia non qui cœperit, sed « qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. » (*Ibid.*, 22.) Sed ne forte aliquis credat, quod fides per capitalia tantum crimina frangi possit, quid interest utrum se majori an minori gladio unusquisque percutiens interficiat ? Qui hoc dicit, adtendat etiam de otioso sermone fidem periclitari posse, de quo Dominus in die judicii rationem dixit esse reddendam ; et illud : « Qui dixerit fratri suo, Racha sive Fatue, reus erit gehennæ ignis. » (*Matth.*, v, 22.)

Pompæ diaboli. — 4. Consideret ergo unusquisque, sicut jam dictum est, quod in baptismi sacramento promisit. Et quia pactum cum Domino fecit, videat si id ex nulla parte violavit. Quando enim interrogatus est : Abrenuntias diabolo, pompis et operibus ejus ? tunc ei sacerdos subscribendum pactum obtulit. Quando autem respondit : Abrenuntio, tunc subscripsit. Si ergo, sicut jam supra dictum est, quod Deo promisimus non implemus ; nescio si hominibus fidem servare possimus. Promisimus enim nos abrenuntiaturos diabolo, pompis et operibus ejus. Quæ autem sunt pompæ diaboli prope nullus ignorat ; tamen ex parte aliqua dicere nobis necesse est. Omnia spectacula vel furiosa vel cruenta, vel turpia, pompæ diaboli sunt. Gulæ vel ebrietati servire, libidini vel luxuriæ infelicem animam subjugare, ad pompam diaboli certum est pertinere ; quia in talibus actibus illius voluptas impletur. De adulteriis vero vel homicidiis, rapinis vel testimoniis falsis quid opus est ut dicantur ad pompam vel ad opera diaboli pertinere, cum hoc nullus possit hominum ignorare ? Nam et auguria observare, et præcantatores adhibere, et caragios sortilegos inquirere, totum hoc ad pompam vel ad opera diaboli non est dubium pertinere. Et ideo quia pauci inveniri possunt, qui se ex his omnibus liberos esse congaudeant ; unusquisque, sicut jam dixi, recurrat ad conscientiam suam ; et dum adhuc anima ejus in hoc corpusculo continetur, quidquid in se de supradictis malis aut fuisse aut esse cognoscit, per pœnitentiam et eleemosynam et præcipue per indulgentiam inimicorum suorum redimere vel emendare festinet ; et sic cum Dei adjutorio præterita vulnera studeat curare, ut nunquam postea unde iterum vulnerari possit præsumat admittere.

Fides sine operibus. Desperanti aut præsumenti non est

La foi sans les œuvres. Le désespoir et la présomption détruisent la foi. — 5. Que nul ne se trompe gratuitement lui-même, en disant : J'espère de la divine miséricorde ne jamais perdre la foi, ni le baptême que j'ai reçus. — Votre confiance est légitime, si vous tenez ce que vous aviez promis. Oui, si vous avez été fidèle au pacte fait avec le Seigneur, soyez tranquille ; ni votre foi ni votre baptême ne périront. Mais, si vous avez négligé d'accomplir les promesses que vous avez faites, de quel front, avec quelle conscience prétendrez-vous que votre baptême n'a pas péri, quand vous en avez trahi les engagements ? Ecoutez le Seigneur vous dire : « De quoi vous sert de me répéter sans cesse, Seigneur, Seigneur, si vous ne faites pas ce que je vous commande ? » puis encore : « Celui qui connaît mes commandements et qui les observe, m'aime en réalité ; » (*Joan.*, XVI, 16.) et de plus : « Tous ceux qui me disent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas dans le royaume des cieux ; ceux-là seulement y seront admis qui font la volonté de mon Père céleste. » (*Matth.*, VII, 21.) Pesez donc bien la valeur des propositions émises : il ne sert de rien à l'homme d'affirmer qu'il a la foi, s'il ne réalise pas dans sa conduite le langage qu'il tient, conformément à cette sentence de l'Ecriture : « Si vous avez solennellement promis à Dieu, ne tardez pas à vous acquitter ; car il voit avec déplaisir une promesse vaine et faite à la légère. Mieux vaut ne pas faire de vœu que ne pas l'accomplir après l'avoir prononcé. » (*Eccli.*, V, 3, 4.) Nous pouvons vérifier cela d'une manière évidente, soit envers nous, soit envers nos serviteurs : Que quelqu'un me dise s'il lui suffit que son serviteur l'appelle maître tout le long du jour, et ne cesse de lui prodiguer des louanges, tandis qu'il néglige de remplir la tâche qui lui est imposée. Si nous-mêmes donc nous ne nous contentons pas des paroles sans les actions, à combien plus forte raison la foi sans les œuvres ne nous suffira-t-elle pas auprès de Dieu ? Il est avant tout à craindre qu'on ne compte sur la miséricorde de Dieu au point de ne pas redouter sa justice : une pareille exagération, ce n'est plus la foi. Elle n'existe pas davantage quand on a de la justice une telle frayeur qu'on désespère de la miséricorde. Ainsi donc, puisque Dieu est en même temps miséricorde et justice, embrassons ces deux choses dans notre foi ; ne craignons pas la justice, je vous le dis de nouveau, de manière à désespérer de la miséricorde, et ne comptons pas sur celle-ci de manière à ne plus nous occuper de celle-là : il ne faut ni mal espérer, ni désespérer sans cause. Il espère mal celui qui pense obtenir la miséricorde sans pénitence et sans bonnes œuvres ; il tombe dans un coupable désespoir celui qui ne croit pas obtenir miséricorde après avoir accompli de bonnes œuvres. Voilà pourquoi nous devons considérer et craindre avant tout le danger que nous courons à nous en reposer sur une foi stérile. Tremblons devant cette parole de l'apôtre Jacques : « De même que le corps est mort sans l'âme, de même la foi sans les œuvres est frappée de mort ; » (*Jac.*, II, 26.) et cette autre : « Vous croyez sans doute à l'unité de Dieu ? Vous faites bien. Les démons aussi croient, et tremblent. » (*Ibid.*, 19.) Vous le voyez, mes Frères, celui qui croit et n'agit pas, n'a d'autre foi que celle des démons, au témoignage de l'Apôtre. Si celui qui croit et ne fait pas est déclaré semblable aux démons, à vous de juger quelle espérance peut avoir celui qui ne croit même pas. Les démons croient en Dieu, mais

fides. — 5. Nec se inaniter circumveniat dicens : Credo de Dei misericordia quod nunquam peritura sit fides vel baptismus meus quem accepi. Bene credis, si fecisti quod promisisti. Si pactum quod cum Domino inieras conservasti, securus esto, quia non peribit nec fides nec baptismus tuus. Si vero quod verbis promisisti, operibus implere dissimulasti, qua fronte vel qua conscientia scis quod non perierit baptismus tuus, cum non custodieris pactum ? Audi Dominum dicentem : » Quid prodest quod dicitis mihi, Domine, Domine, et non facitis quæ dico ? » et iterum : « Qui habet mandata mea, et facit ea, ipse est qui diligit me ; » (*Johan.*, XIV, 16.) et iterum : « Non omnes qui dicunt mihi, Domine, Domine, intrabunt in regnum cælorum ; sed qui faciunt voluntatem Patris mei, qui in cælis est. » (*Matth.*, VII, 21.) Diligenter adtendite, quia secundum supra scriptas sententias nihil prodest homini quod se fidem habere dicit, si quod verbis promittit, operibus implere neglexerit, secundum illud Scripturæ : « Si quid vovisti Deo, ne moreris reddere ; displicet enim ei infidelis et stulta promissio. Multo melius est non vovere quam post votum promissa non reddere. » (*Eccli.*, V, 3, 4.) Et ut hæc etiam erga nos vel famulos nostros possimus agnoscere evidenter, dicat mihi aliquis si ei sufficit ut eum servus suus tota die dominum dicat esse, et multis cum laudibus prædicare non desinat ; et tamen opera quæ jusserit implere dissimulet. Si ergo nobis sine operibus verba non placent, quanto magis apud Deum fides sine operibus prodesse non poterit ? Ante omnia timendum est, ne se aliquis sic credat accepturum Dei misericordiam, ut non expavescat justitiam ; quam rem si fecerit non est fides. Et iterum si sic expavescit justitiam, ut desperet de misericordia, non est fides. Et ideo quia Deus non solum misericors, sed et justus est, utrumque credamus ; nec justitiam metuentes, de misericordia desperemus ; nec sic amemus misericordiam, ut justitiam negligamus. Ergo nec male sperandum est, nec male desperandum. Male sperat qui se sine pœnitentia et bonis operibus putat promereri misericordiam ; et male desperat, si post bona opera non se credit recepturum esse misericordiam. Unde ante omnia considerandum est et timendum, ne nobis sine bonis operibus credamus fidem posse sufficere. Sed timeamus illud Jacobi apostoli : « Sicut corpus sine anima mortuum est, ita fides sine operibus mortua est ; » (*Jac.*, II, 26.) et illud : « Tu, inquit, credis quia Deus unus est ? Bene facis. Et dæmones credunt, et contremiscunt. » (*Ibid.*, 19.) Videte, Fratres, quia qui credit et non facit, dæmonum credulitatem eum Apostolus habere dixit. Si enim qui credit et non facit dæmonibus similis dicitur, qui non credit, quam spem habeat vestrum est judicare. Quia dæmones credunt esse Deum, et non faciunt quæ jubet Deus ; iste in eo probatur non credere, quia quod verbis videtur promittere, non vult operibus adimplere.

Recapitulatio. — 6. Et ut plenius opera fidei et virtu-

ne font pas ce que Dieu commande ; cet homme demeure convaincu de ne pas croire, parce qu'il n'accomplit pas dans sa vie ce qu'il promet par ses paroles.

Récapitulation. — 6. Pour que vous reconnaissiez mieux quelles sont les œuvres et la puissance de la foi, je veux tout résumer sous vos yeux d'une manière succincte. Ce qui concerne la foi me paraît consister en deux choses : l'une, comme nous l'avons souvent dit, c'est de tenir absolument pour vrai ce que Dieu nous a promis ; l'autre, c'est de ne jamais douter de la vérité de ses menaces. Si vous croyez, en effet, de tout votre esprit et de tout votre cœur, que les bonnes œuvres vous conduiront à la récompense promise ; si vous croyez également sans hésitation que vous aurez à subir un éternel supplice si vous n'avez pas fait le bien, vous devez reconnaître que vous possédez l'intégrité de la foi ; à cette condition cependant que vous réaliserez par vos œuvres ce que vous croyez dans votre cœur, et que vous vous éloignerez promptement du mal, pour vous attacher au bien. En vous éloignant du mal, vous professez la vérité du supplice ; en vous appliquant au bien, vous professez la vérité de la récompense. N'oubliez pas qu'il ne vous servirait de rien de croire à l'une de ces choses, tandis que vous douteriez de l'autre. Celui-là gagne à fuir le mal qui simultanément s'attache au bien ; pratiquer le bien ne sert non plus que lorsqu'on s'abstient du mal. Cela regarde le nombre si considérable de ceux qui semblent faire l'aumône avec le fruit de leurs rapines et de leurs fraudes, sans cesser de s'y livrer. Pour vous, mes bien-aimés Frères, n'oubliez jamais qu'il ne vous sera d'aucun avantage d'éviter le mal, si vous ne faites encore ce qui vous rend agréables à Dieu. C'est alors que vous pourrez compter avec assurance sur la rémunération méritée par vos bonnes œuvres ; c'est alors qu'avec le secours de Dieu, vous vous abstiendrez réellement des mauvaises actions. Si vous faites en même temps le bien et le mal, à quoi sert d'édifier d'une main, quand on démolit de l'autre ; de dépouiller celui-ci pour vêtir celui-là ? C'est à de tels hommes que le Seigneur crie dans l'Evangile : « Ou rendez l'arbre bon, et les fruits bons ; ou rendez l'arbre mauvais, et les fruits mauvais. » (*Matth.*, XII, 33.) Salomon avait dit : « Comme un chien est horrible quand il revient à son vomissement, ainsi l'est un pécheur quand il revient à son péché ; » (*Prov.*, XXVI, 11.) et le Prophète : « Malheur au pécheur qui marche sur la terre par un double chemin. » (*Eccli.*, II, 14.) Il est dit aussi dans l'Evangile : « Personne ne peut servir deux maîtres. » (*Matth.*, VI, 24.) Ainsi, la foi tirant son nom du verbe faire, être fait, comme nous l'avons souvent répété déjà, on a raison d'affirmer qu'on croit quand on suit dans la pratique la croyance dont on fait profession ; et de plus, comme nous l'avons dit encore, la substance même de la foi consiste à croire aux menaces aussi bien qu'aux promesses de Dieu. Si nous voulons donc que la foi parfaite soit en nous, fuyons les actions mauvaises par crainte du châtiment, appliquons-nous de toutes nos forces à faire le bien par le désir de la récompense. Nous n'aurons pas de la sorte à subir l'éternel supplice avec les incrédules et les impies ; nous pourrons parvenir à l'éternel royaume avec les fidèles qui persévèrent dans le bien. Daigne nous accorder cette grâce Celui qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

tem ejus possitis agnoscere, breviter Caritati Vestræ volo suggerere. Tota enim virtus fidei in duabus rebus videtur consistere. Una sæpe jam dicta est, ut certissime credamus verum esse quod promittit Deus ; alia, ut apud nos diffinitum sit, non esse falsum quod minatur Deus. Si enim toto corde et toto animo credis, te post bona opera accepturum præmium quod promittitur ; similiter absque ulla hæsitatione, si mala opera egeris, credis te sine fine passurum esse supplicium, agnosce te fidem integram retinere ; ea tamen conditione, ut quod corde credis, operibus impleas, et sine aliqua mora divertas a malo, et facias bonum. In eo quod divertis a malo, credis esse supplicium ; in eo quod facis bonum, credis te perventurum ad præmium. Scito tamen nihil tibi prodesse si unam rem volueris credere, et de alia dubitare. Illi enim prodest quod divertit a malo, qui statim fecerit bonum ; et illi prodest quod facit bonum, qui ad integrum divertit a malo. Hoc ideo dixi, quia multi sunt qui de rapinis et fraudibus videntur eleemosynam dare ; et tamen ab ipsis malis non volunt desinere. Vobis enim, Fratres carissimi, tunc, sicut jam dixi, prodest quod malum non facitis, si ideo quod Deo placere nostis impleveritis. Et tunc de bonis operibus vestris mercedem vobis reddendam poteritis fideliter credere, quando vos cum Dei adjutorio cœperitis ad integrum a malis actibus abstinere. Nam si et bona simul et mala opera facere vultis, quid prodest ex una parte ædificare, ex alia vero destruere ; et unum exspoliare, alium vero vestire ? Istis talibus clamat in Evangelio Dominus : « Aut facite arborem bonam, et fructus ejus bonos ; aut facite arborem malam, et fructus ejus malos ; » (*Matth.*, XII, 33.) et Salomon : « Sicut canis odibilis est quando redit ad vomitum suum ; ita et peccator, quando revertitur ad peccatum suum ; » (*Prov.*, XXVI, 11.) et Propheta : « Væ peccatori terram ingredienti duabus viis ; » (*Eccli.*, II, 14.) et illud : « Nemo potest duobus dominis servire. » (*Matth.*, VI, 24.) Ergo, sicut jam sæpius supra suggessimus, quia fides a fit, id est, ab eo quod fiat, nomen accepit, et ipse se fiducialiter dicit credere, qui quod se credere dixerit, implere operibus voluerit ; et, sicut jam dictum est, ipsa est tota virtus fidei ut credamus utrumque esse, quod promittit Deus, et quod minatur ; ac si volumus ut in nobis perfecta fides maneat, et timentes supplicium, opera mala non faciamus, et desiderantes præmium, ea quæ bona sunt agere totis viribus laboremus ; ut non cum incredulis et impiis æternum cogamur supplicium sustinere ; sed cum fidelibus et in bonis operibus perseverantibus ad perpetuum regnum valeamus pervenire. Quod ipse præstare dignetur, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMON CCLXV.

Du nom chrétien avec une conduite non chrétienne (1).

Le nom chrétien ne suffit pas. Le signe du Christ. — 1. Je vous en conjure, mes Frères bien-aimés, étudions avec soin pourquoi nous sommes chrétiens, pourquoi nous marquons sur notre front le signe du Christ. Il nous importe de savoir que ce n'est pas assez pour nous de porter ce nom de chrétien que nous avons reçu, si nous n'accomplissons pas des œuvres chrétiennes. Souvenons-nous de ce que le divin Maître a dit : « De quoi sert que vous me disiez, Seigneur, Seigneur si vous ne faites pas ce que je commande? » Vous avez beau vous dire soldat chrétien, tracer incessamment sur vous le signe de la croix ; si vous ne faites pas l'aumône dans la mesure de vos ressources, si vous ne gardez pas la charité, la justice et la chasteté, ce nom de chrétien ne pourra vous être d'aucun avantage. C'est une grande chose assurément que le signe du Christ, la croix du Christ; mais aussi faut-il ne marquer de cet inappréciable sceau qu'une chose grave et précieuse elle-même. Appliqueriez-vous l'anneau d'or sur une enveloppe qui ne renfermerait qu'une paille putride? A quoi bon porter au front et sur les lèvres le signe du Christ, si nous cachons au fond de notre âme des crimes et des péchés? Celui qui pense mal n'opérera le bien ni par ses paroles ni par ses actes; et, s'il n'a pas l'intention de s'amender quand il se signe, son péché augmente, loin de diminuer. Beaucoup, lorsqu'ils vont commettre le vol ou l'adultère, s'ils risquent de tomber, font le signe de la croix, et ne reviennent pas cependant de leur exécrable dessein. Ils ignorent, les misérables, qu'au lieu d'exclure les démons, ils les retiennent plus fortement au dedans d'eux-mêmes. Quant à celui qui avec le secours de la grâce repousse les vices et les péchés, s'efforçant de penser et d'accomplir le bien, il peut en toute justice former sur ses lèvres le signe de la croix; car sa conduite mérite de porter ce signe divin. Or, comme il est écrit : « Le royaume de Dieu ne gît pas dans la parole, mais bien dans la vertu; » (I *Corinth.*, IV, 20.) et de plus : « La foi sans les œuvres est morte ; » (*Jac.*, II, 26.) si nous voulons que le nom chrétien soit pour nous un remède et non une cause de condamnation, revenons à la pratique des bonnes œuvres, pendant que les remèdes sont encore en notre pouvoir.

Fonctions du chrétien. Pères de famille; juges. — 2. Pour que vous puissiez, Dieu aidant, accomplir ces choses, ayez d'abord la paix, et puis ramenez à la concorde ceux qui sont divisés. Fuyez le mensonge, éloignez-vous du parjure comme d'une éternelle mort. Avant tout, je le répète, faites l'aumône aux pauvres dans la mesure de vos ressources, fournissez aux oblations qui doivent être consacrées sur l'autel. L'homme qui n'est pas dans le dénûment doit rougir de communier avec l'oblation d'autrui. Ceux qui le peuvent doivent offrir aussi des cierges ou de l'huile pour les lampes. Sachez vous-mêmes le symbole et l'oraison dominicale, enseignez-les à vos enfants. Je ne sais de quel front peut se dire chrétien celui qui néglige d'apprendre les quelques versets qui composent ces deux prières. Pour les enfants que vous avez tenus sur les

(1) Encore un sermon faussement attribué à S. Augustin, et qui convient plutôt à S. Césaire, soit pour le fond, soit pour la forme. Les prédications de ce dernier contre les superstitions païennes et les désordres affreux qui en étaient la conséquence, sont connues de tous ceux qui ont lu sa vie. On les retrouve en substance dans quelques Sermons qui portent le nom d'Eligius.

SERMO CCLXV (*a*).

De Christiano nomine cum operibus non christianis.

Christianum nomen non sufficit. Signum Christi. — 1. Rogo vos, Fratres carissimi, ut adtentius cogitemus quare Christiani sumus, et crucem Christi in fronte portamus. Scire enim debemus, quia non nobis sufficit quod nomen Christianum accepimus, si opera Christiana non fecerimus, sicut ipse Dominus in Evangelio dixit : « Quid prodest quod dicitis mihi, Domine, Domine, et non facitis quæ dico? » Si te militem Christianum dicas, et jugiter cruce Christi te signes, et eleemosynam secundum vires tuas non feceris, caritatem et justitiam vel castitatem habere nolueris ; nihil tibi prodesse poterit Christianum nomen. Magna res est signum Christi et crux Christi ; et ideo de isto tam pretioso signaculo res magna et pretiosa signari debet. Quid enim prodest si de annulo aureo sigillum facias ; et putridas paleas intus recondas? Quid prodest si signum Christi in fronte et in ore gestamus, et intus in anima crimina et peccata recondimus? Qui enim male cogitat, male loquitur, male operatur, si se emendare noluerit, quando se signat, peccatum illius non minuitur, sed augetur. Multi enim dum ad furtum aut ad adulterium vadunt, si pedem impegerint, signant se, et tamen de malo opere non revocant se ; et nesciunt miseri, quia includunt in se magis dæmones quam excludunt. Qui autem a se cum Dei adjutorio vitia et peccata repellit, et quod bonum est cogitare simul et implere contenderit ; juste signum crucis labiis suis apponit; quia talia opera conatur agere, quæ signum Christi mereantur accipere. Et quia scriptum est : « Regnum Dei non est in sermone, sed in virtute ; » (I *Cor.*, IV, 20.) et iterum : « Fides sine operibus mortua est ; » (*Jac.*, II, 26.) ut nomen Christianum non ad judicium sed ad remedium habeamus, convertamus nos ad opera bona, dum in nostra sunt potestate remedia.

Officium Christiani, patris familias, judicis. — 2. Et ut hæc, Deo auxiliante, possitis implere, pacem et ipsi habete, et eos qui discordes sunt ad concordiam revocate. Mendacium fugite, perjurium velut mortem perpetuam nolite facere. Ante omnia, sicut jam supra dictum est, secundum vires eleemosynam pauperibus exhibete, oblationes quæ in altario consecrentur offerte. Erubescere debet homo idoneus, si de aliena oblatione communicaverit. Qui possunt, aut cereolos aut oleum quod in cicindilibus (*b*) mittatur, exhibeant. Symbolum vel orationem Dominicam et ipsi tenete, et filiis vestris ostendite. Nam nescio qua fronte se

(*a*) Alias de Tempore, CCXV.

(*b*) *Cicindile* proprie *lampyris*, Gallice *ver luisant*. Quæ vox inde ad lychnum olearium translata est.

fonts du baptême, n'oubliez pas que vous répondez d'eux auprès de Dieu. Ne cessez donc pas de les reprendre et de les corriger comme vos propres enfants, afin qu'ils mènent une vie chaste, juste et sobre. Agissez ainsi vous-mêmes; et vos enfants alors, en marchant sur vos traces, ne tomberont pas avec vous dans les feux éternels, mais parviendront avec vous à l'éternelle récompense. Que les juges rendent exactement la justice; qu'ils ne reçoivent pas de présents pouvant tourner contre l'innocence, parce que les présents aveuglent le cœur des sages et transforment les discours des justes : en gagnant de l'argent, ils risqueraient de perdre leur âme. Personne, en effet, ne réalise un injuste gain sans éprouver une juste perte. La perte et le gain se suivent infailliblement : le gain enfle la bourse, la perte blesse la conscience. Qu'on se garde de s'enivrer ou d'entraîner un convive à boire au delà des bornes; car cette double ivresse perd deux âmes à la fois.

Jour du Seigneur. Des églises. Des maladies. — 3. Réunissez-vous chaque dimanche dans l'église. Si les malheureux Juifs célèbrent leur sabbat avec tant de zèle, et s'abstiennent ce jour-là de tout travail corporel, combien plus les Chrétiens doivent-ils s'occuper de Dieu seul pendant le jour qui lui est consacré, et se réunir dans l'église pour travailler au salut de leur âme ? Quand vous êtes réunis dans le lieu saint, implorez le pardon de vos péchés. Ne vous livrez pas à des querelles, ne suscitez pas des discussions, ne donnez pas le scandale. Celui qui dans l'église se laisse entraîner à des discussions, se blesse lui-même dans un lieu où le remède lui devait être donné par la prière. Ne vous livrez pas même à la loquacité quand vous êtes dans l'église; écoutez avec attention et dans le silence la lecture des Livres saints. Celui qui cause là, devra répondre pour lui-même et pour les autres, puisqu'il n'écoute pas la parole de Dieu et qu'il ne permet pas aux autres de l'écouter. Payez exactement aux églises la dîme de vos récoltes. Que l'orgueilleux soit humble, que l'impudique devienne chaste, que l'avare et le voleur donnent désormais de leur propre bien aux pauvres, que l'envieux soit plein de bienveillance, que l'auteur d'une injure se hâte de demander pardon, et que la victime pardonne avec un égal empressement. Quand survient une maladie, que le malade reçoive le corps et le sang du Christ; que les onctions soient faites sur son misérable corps, conformément à ces prescriptions de l'Ecriture : « Quelqu'un est-il malade, qu'il fasse appeler les prêtres, qui devront prier sur lui en l'oignant avec l'huile; et la prière de la foi sauvera le malade, le Seigneur allégera son mal; et, s'il est en état de péché, tout lui sera pardonné. » (*Jac.*, v, 14, 15.) Remarquez, mes Frères, que le malade pouvant se rendre à l'église méritera d'obtenir et la guérison de son corps et le pardon de ses péchés. Alors donc qu'on peut trouver un double bien dans l'église, comment des hommes malheureux consentent-ils à multiplier leurs maux en recourant aux incantations, au culte des fontaines et des arbres, aux bandelettes diaboliques, aux signes cabalistiques, aux aruspices, aux devins, aux sorciers ?

Christianum dicat, qui paucos versus in Symbolo vel in oratione Dominica parare dissimulat. Filios quos in baptismo excipitis, scitote vos fidejussores pro ipsis apud Deum exstitisse. Et ideo tam illos qui de vobis nati sunt, quam illos quos de fonte excipitis, semper castigate atque corrigite, ut caste et juste et sobrie vivant. Et vos ipsi ita agite; ut si vos filii vestri imitari voluerint, non vobiscum in igne ardeant, sed simul vobiscum ad præmia æterna perveniant. Qui causas audiunt, juste judicent; nec munera super innocentes accipiant, quia munera excæcant corda sapientium, et immutant verba justorum; ne forte dum adquirunt pecuniam, perdant animam suam. Nemo enim habet injustum lucrum sine justo damno. Ubi lucrum, ibi et damnum; lucrum in arca, damnum in conscientia. Nullus se inebriet, nemo in convivio suo cogat alium amplius bibere quam oportet; ne per ebrietatem et suam et illius animam perdat.

Dominico die. In ecclesiis. In morbis. — 3. Omni die Dominico ad ecclesiam convenite. Si enim infelices Judæi tanta devotione celebrant sabbatum, ut in eo nulla opera terrena exerceant, quanto magis Christiani in die Dominico soli Deo vacare, et pro animæ suæ salute debent ad ecclesiam convenire? Quando ad ecclesiam convenitis; pro peccatis vestris orate. Nolite rixas committere, nolite lites et scandala concitare; qui ad ecclesiam veniens hæc fecerit, ibi se litigando vulnerat, ubi se orando sanare potuerat. In ecclesia stantes nolite verbosari, sed lectiones divinas patienter audite. Qui enim in ecclesia verbosari voluerit, et pro se et pro aliis redditurus est rationem, dum verbum Dei nec ipse audit, nec alios audire permittit. Et decimas de fructibus vestris ecclesiis reddite. Qui fuit superbus, sit humilis; qui erat adulter sit castus; qui solebat furtum facere vel res alienas invadere, etiam de propria substantia incipiat pauperibus erogare. Qui fuit invidus, sit bonivolus. Qui fecit injuriam, cito veniam petat; cui injuria facta est, cito dimittat. Quoties aliqua infirmitas supervenerit, corpus et sanguinem Christi ille qui ægrotat accipiat; et inde corpusculum suum unguat; ut illud quod scriptum est impleatur in eo : « Infirmatur aliquis, inducat presbyteros, et orent super eum unguentes eum oleo; et oratio fidei salvabit infirmum, et alleviabit eum Dominus; et si in peccatis sit, dimittentur ei. » (*Jac.*, v, 14, 15.) Videte, Fratres, quia qui in infirmitate ad ecclesiam cucurrerit, et corporis sanitatem recipere, et peccatorum indulgentiam merebitur obtinere. Cum ergo duplicia bona possint in ecclesia inveniri, quare per præcantatores (*a*), per fontes et arbores et diabolica phylacteria, per characteres et haruspices et divinos vel sortilegos multiplicia sibi mala miseri homines conantur inferre?

In colloquiis. Balationes ante basilicas Sanctorum. — 4.

(*a*) Hæc in Sermonibus sequentibus sæpius reprehenduntur vitia, quibus *fidem catholicæ religionis maxime infestari,* dicit Concil. Agathense, can. XLII, et eorum reos *ab Ecclesia haberi extraneos statuit.* De iisdem Concil. Antisiodorense, can. IV. *Non licet ad sortilegos vel ad auguria respicere non ad caragios, nec ad sortes quas Sanctorum vocant*, etc. *Non licet compensos in domibus propriis nec pervigilias in festivitatibus Sanctorum facere, nec inter sentes, aut arbores sacrivos vel ad fontes vota exsolvere.* Insignis est etiam ea de re canon. XXII. Concil. II. Turon.

Des entretiens. Des danses devant les basiliques des saints. — 4. Comme je vous l'ai déjà recommandé, mes Frères, ne cessez d'exhorter vos enfants et tous les membres de votre famille à mener une vie chaste, juste et sobre ; ne vous bornez pas à leur parler, donnez-leur aussi l'exemple. Avant tout, où que vous soyez, dans votre maison, en route, dans les repas, dans les réunions, ne laissez jamais tomber de vos lèvres un propos honteux ou lascif; exhortez plutôt vos voisins et vos proches à ne jamais tenir eux-mêmes que des propos édifiants et honnêtes ; de peur que, par leurs détractions, leurs paroles malséantes, leurs amusements profanes dans nos saintes solennités, leurs chants voluptueux ou même obscènes, se servant pour le mal d'une langue qu'ils avaient reçue pour louer Dieu, ils ne s'infligent de mortelles blessures. Ces hommes misérables autant que malheureux qui ne craignent ni ne rougissent d'étaler leurs parades et leurs danses devant les basiliques des saints, s'ils sont chrétiens en venant à l'église, ils en sortent païens ; car ces usages sont un reste de paganisme. Qu'est-ce donc que ce chrétien qui vient dans l'église pour prier, et qui, laissant la prière, prononce sans pudeur des paroles sacriléges et païennes. Jugez vous-mêmes, Frères bien-aimés, s'il est juste que de la bouche d'un chrétien, où le corps du Christ daigne entrer, sorte un chant déshonnête, un vrai poison diabolique ? Avant tout, ce que vous exigez des autres, faite-le pour eux, et ne faites à personne ce que vous ne supportez pas d'autrui. En vous conformant à ce principe, vous pouvez affranchir votre âme de tout péché; car celui-là même qui ne sait pas lire, gardera facilement dans sa mémoire cette double prescription, et doit, avec le secours de Dieu, l'observer dans sa conduite.

Restes des superstitions païennes. — 5. Quoique j'aime à penser que ces funestes usages qui dérivent des anciennes pratiques du paganisme, soient déracinés de nos contrées par suite de nos efforts et de l'action surtout de la grâce, si vous reconnaissez cependant que quelques-uns s'adonnent encore à de pareilles ignominies, reprenez-les avec force, afin qu'ils se repentent d'avoir commis un vrai sacrilége. S'il en est qui se livrent à de folles clameurs lorsque la lune se cache, s'imaginant qu'ils la défendent ainsi d'une sorte de maléfice, alors que cet astre ne fait que suivre les phases régulières déterminées par le Créateur, avertissez-les de même et montrez-leur qu'ils se rendent coupables d'un grave péché. Si vous rencontrez des hommes accomplissant des vœux envers les fontaines ou les arbres, comme je l'ai déjà dit, ou bien allant consulter les sorciers, les devins et les enchanteurs, portant des bandelettes ou des légendes diaboliques, employant pour eux-mêmes ou pour les autres certaines herbes ou certains sucs, réprimandez sans pitié les coupables; car quiconque commet un si grave mal perd la grâce du baptême. Nous apprenons que des hommes et même des femmes se laissent circonvenir par les ruses du diable au point de s'abstenir dans la cinquième férie de faire les travaux qui les concernent. Eh bien, en présence de Dieu et de ses saints anges, nous déclarons que les observateurs de ces pratiques, à moins qu'ils ne réparent une telle impiété par une longue et rude pénitence, seront condamnés à brûler avec le diable dans l'enfer. Les misérables, les infortunés qui s'abs-

Sicut jam supra diximus, filios et omnes familias vestras admonete, Fratres, semper, ut caste et juste ac salubriter vivant ; nec solum eos verbis, sed etiam exemplis ad bona opera provocate. Ante omnia, ubicumque fueritis, sive in domo, sive in itinere, sive in convivio, sive in consessu, verba turpia et luxuriosa nolite ex ore vestro proferre ; sed magis vicinos et proximos vestros jugiter admonete, ut semper quod bonum est et honestum loqui studeant ; ne forte detrahendo, male loquendo, et in sanctis festivitatibus choros ducendo, cantica luxuriosa et turpia proferendo de lingua sua, unde debuerant Deum laudare, inde sibi vulnera videantur infligere. Isti enim infelices et miseri homines, qui balationes et saltationes ante ipsas basilicas Sanctorum exercere nec metuunt nec erubescunt, etsi Christiani ad ecclesiam venerint, Pagani de ecclesia revertuntur; quia ista consuetudo balandi de Paganorum observatione remansit. Et jam videte qualis est ille Christianus qui ad ecclesiam venit orare, et neglecta oratione, sacrilega verba Paganorum non erubescit ex ore proferre. Videte tamen, Fratres carissimi, si justum est ut ex ore Christianorum, ubi corpus Christi ingreditur, luxuriosum canticum quasi venenum diaboli proferatur ? Ante omnia, quidquid vultis vobis ab aliis fieri, hoc aliis facite ; quod vobis ab aliis non vultis fieri, nulli alii feceritis. Quam rem si volueritis implere, ab omni peccato potestis vestras animas liberare ; quia et qui litteras non novit, istas duas sententias memoriter teneat, et cum Dei adjutorio operibus et potest et debet implere.

Ethnicarum superstitionum reliquiæ — 5. Et licet credam quod illa infelix consuetudo, quæ de Paganorum profana observatione remansit, jam nobis castigantibus et de locis istis fuerit, Deo inspirante, sublata ; tamen si adhuc agnoscatis aliquos illam sordidissimam turpitudinem de hinnicula vel cervula exercere, ita durissime castigate, ut eos pœniteat rem sacrilegam commisisse. Et si, quando luna obscuratur, adhuc aliquos clamare cognoscitis, et ipsos admonete denuntiantes eis quod grave sibi peccatum faciunt, quando lunam, quæ Deo jubente certis temporibus obscuratur, clamoribus suis a maleficiis sacrilego ausu se defensare posse confidunt. Et si adhuc videtis aliquos ad fontes aut ad arbores vota reddere, et, sicut jam dictum est, sortilegos etiam et divinos vel præcantatores inquirere, phylacteria etiam diabolica et characteres, aut herbas, vel succos sibi aut suis appendere ; durissime tanta eorum peccata increpantes dicite, quia quicumque fecerit hoc malum, perdit baptismi sacramentum. Et quia audivimus, quod aliquos viros vel mulieres ita diabolus circumveniat, ut quinta feria nec viri opera faciant, nec mulieres lanificium; coram Deo et sanctis Angelis ejus contestamur, quia quicumque hoc observare voluerint, nisi per prolixam et duram pœnitentiam tale sacrilegium emendaverint, ubi arsurus est diabolus, ibi et ipsi damnandi sunt. Isti enim infelices et miseri, qui in honore Jovis in quinta feria opera non faciunt, non dubito quod ipsa opera die Dominico facere nec erubescunt nec metuunt. Et ideo quoscumque tales esse cognoveritis, durissime castigate ; et, si emen-

tiennent de travailler le jeudi en l'honneur de Jupiter, ne rougissent ni ne craignent de faire le même travail le dimanche. A mesure donc que vous rencontrerez de semblables prévaricateurs, réprimandez-les de la manière la plus rigide; et, s'ils n'écoutent pas vos avertissements, ne leur permettez ni conversation ni repas avec vous. Allez jusqu'à les punir des verges, s'ils sont soumis à votre pouvoir; qu'ils redoutent au moins le châtiment corporel, s'ils ne veulent pas s'occuper du salut de leur âme. Pour nous, mes bien-aimés Frères, en songeant à vos dangers, nous vous avertissons avec une paternelle sollicitude. Si vous nous écoutez avec docilité, vous nous procurerez une grande joie, et vous parviendrez heureusement au céleste royaume. Daigne vous accorder ce bonheur Celui qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXVI.

Ce que sont les bons chrétiens, ce que sont les mauvais (1).

Pourquoi nous sommes chrétiens. Celui dont toutes les pensées ont pour objet la vie présente, est semblable aux bêtes. — 1. Nous nous réjouissons, mes bien-aimés Frères, et nous rendons grâces à Dieu de ce que nous vous avons trouvés comme nous le désirions dans un état d'intégrité parfaite. Et vraiment un père se réjouit à bon droit quand il retrouve ses enfants possédant la santé corporelle, et pleins d'amour pour Dieu. Puisque la bonté divine a daigné nous accorder une double joie, à l'occasion de votre salut et du nôtre, nous devons suggérer à votre charité ce qui peut contribuer au progrès de vos âmes. Il faut, mes très-chers Frères, que nous nous appliquions de tout notre pouvoir à rechercher et à comprendre pourquoi nous sommes chrétiens, pourquoi nous portons sur notre front la croix du Christ. Reconnaissez et comprenez bien, mes Frères, que nous n'avons pas été faits chrétiens pour concentrer toute notre sollicitude sur cette vie; souvenons-nous de ce qu'a dit l'Apôtre: « Si nous n'espérons dans le Christ que pour la vie présente, nous sommes les plus à plaindre de tous les hommes. » (I *Corinth.*, xv, 16.) Celui qui ne s'occupe que du temps présent est semblable aux bêtes brutes. Les animaux ne veulent autre chose que le boire et le manger, le plaisir et le sommeil. Tels se montrent ceux qui pensent plus à leur corps qu'à leur âme, qui mettent dans leurs affections la gourmandise et la luxure au-dessus de la justice et de la chasteté. Vous ne pouvez ignorer, mes très-chers Frères, que nous avons été faits chrétiens pour avoir sans cesse devant les yeux le siècle à venir et l'éternelle béatitude, pour nous occuper de l'âme beaucoup plus que du corps; car celui-ci ne doit subsister en ce monde que peu d'années, tandis que celle-là, si nous accomplissons le bien, règnera sans fin dans le ciel. Si nous faisons le mal, ce qu'à Dieu ne plaise, si nous cherchons le plaisir avec plus de sollicitude que le salut, je crains fort que nous ne soyons précipités dans la géhenne, chose horrible à penser, pendant que les bons chrétiens posséderont la vie éternelle avec les Anges.

Quel est le vrai chrétien. — 2. Il ne suffit pas, mes

(1) Après les observations ordinaires, disons que ce sermon figure parmi ceux de S. Ambroise sur l'Ascension; ajoutons que là il est un peu plus développé vers la fin, et qu'il offre une légère variante dans les premiers mots de l'exorde. Au fond, il est du même auteur que le précédent, de S. Césaire d'Arles.

dare noluerint, nec ad colloquium nec ad convivium vestrum eos venire permittite. Si vero ad vos pertinent, etiam flagellis cædite; ut vel plagam corporis timeant, qui de animæ suæ salute non cogitant. Nos enim, Fratres carissimi, cogitantes periculum vestrum, paterna vos sollicitudine admonemus. Si nos libenter auditis, et nobis facietis gaudium, et vos feliciter pervenietis ad regnum. Quod ipse præstare dignetur, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLXVI (a).

Quales sint Christiani boni, et quales mali.

Quare Christiani simus. Cujus tota cogitatio de hac vita, bestiis est similis. — 1. Gaudemus, Fratres carissimi, et Deo gratias agimus, quia vos secundum desideria nostra incolumes invenire meruimus. Et vere, Fratres, juste et merito pater gaudet, quoties filios suos et corpore sanos et in Dei timore devotos invenerit. Et quia tam de vestra quam de nostra salute duplicatum nobis gaudium nunc pietas divina concessit, quod ad profectum animarum vestrarum pertinet, debemus Caritati Vestræ suggerere. Oportet, Fratres carissimi, ut tota mentis intentione inquirere vel intelligere studeamus, quare Christiani sumus, et quare crucem Christi in fronte portamus. Agnoscite et intelligite, Fratres, quod non ideo Christiani facti sumus, ut de ista tantummodo vita solliciti simus, sicut dicit Apostolus: « Si enim in hac vita tantum in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus. » (I *Cor.*, xv, 16.) Qui enim non cogitat nisi de ista tantummodo vita, animalibus et pecoribus similis est. Quid enim quærunt animalia, nisi manducare et bibere, luxuriari atque dormire? Tales sunt qui plus cogitant de carne sua quam de anima; qui plus diligunt gulam ac luxuriam, quam castitatem atque justitiam. Scire debetis, Fratres carissimi, quia ideo Christiani facti sumus, ut semper de futuro sæculo, et de æterna beatitudine cogitemus, et plus pro anima quam pro corpore laboremus; quia caro nostra paucis annis erit in mundo, anima autem nostra, si bene agimus, sine fine regnabit in cælo. Si vero, quod Deus non patiatur, et mala opera exerceamus, et plus pro carnis luxuria quam pro salute animæ laboremus; timeo ne quando boni Christiani cum Angelis accipiunt vitam æternam, nos, quod absit, præcipitemur in gehennam.

Quis vere Christianus. — 2. Non nobis sufficit, Fratres, quod Christianum nomen accepimus, si opera christiana non fecerimus. Illi enim prodest, quod Christianus dicitur,

(a) Alias de Tempore, ccxvi.

Frères, que nous ayons reçu le nom chrétien, si nous n'accomplissons pas des œuvres chrétiennes. Il n'est profitable qu'à celui qui aime la chasteté, qui fuit l'ivresse, qui déteste l'orgueil et rejette l'envie comme un poison diabolique. Celui-là est vraiment chrétien qui ne se rend coupable ni de vol, ni de faux témoignage, ni de mensonge, ni de parjure, qui s'éloigne de l'adultère et fréquente l'église, qui ne goûte pas des fruits qu'il a recueillis avant d'en offrir quelque chose à Dieu, qui réserve chaque année la dîme de ses revenus destinée aux pauvres, qui rend aux prêtres l'honneur qui leur est dû, dont l'affection s'étend à tous les hommes, et qui n'a de haine pour aucun. Non-seulement il est chrétien, mais il a le Christ habitant en lui, le fidèle qui redoute les balances frauduleuses et les inégales mesures comme le glaive même du démon. Il est bon chrétien celui qui, venant à l'église fournit aux oblations qui doivent être placées sur l'autel, et qui donne dans la mesure de ses ressources de l'argent ou des aliments aux pauvres ; celui qui recueille les étrangers dans sa maison, qui lave les pieds à ses hôtes, et qui, loin d'exciter les querelles, réconcilie les ennemis ; celui qui s'acquitte envers les anciens et les parents du double devoir de la vénération et de l'amour, qui mène lui-même une vie chaste, et de plus s'efforce par ses discours autant que par ses exemples d'amener à ce même genre de vie ses enfants et ses proches. Il est bon chrétien celui qui plusieurs jours avant nos solennités saintes respecte même sa femme légitime, pour communier avec plus de sécurité, pour s'approcher de l'autel avec une conscience pure et tranquille, avec la pureté du corps et de l'âme ; celui qui sait par cœur le symbole et l'oraison dominicale, qui les enseigne en outre à ses fils et à ses filles.

Quel est le chrétien indigne de ce nom. — 3. Vous avez entendu, mes Frères, quels sont les bons chrétiens. Travaillons donc de toutes nos forces, avec le secours de Dieu, à faire que le nom chrétien ne soit pas en nous vide de sens, et que les sacrements du Christ ne soient pas profanés quand nous les recevrons; ayons toujours dans le cœur les principes de la vie chrétienne, et conformons-y notre conduite. Peut-on l'appeler chrétien celui qui paraît à peine quelquefois dans l'église, et qui lorsqu'il s'y rend, au lieu de s'y tenir avec respect et d'implorer le pardon de ses péchés, y discute ses affaires, y soulève des querelles et des rixes ; celui qui, lorsque l'occasion se présente, boit jusqu'au vomissement, et puis, étant ivre, se lève comme un insensé, comme un frénétique, dansant et sautant sous l'impulsion du diable, vociférant des paroles lascives et des chants obscènes. Un pareil homme n'hésite pas à commettre le vol, l'adultère, le faux témoignage, la détraction, le parjure. Or, tous ceux qui commettent de tels péchés, hommes ou femmes, reçoivent pour leur condamnation, et non pour leur salut, le sacrement de baptême avec le nom chrétien ; et, s'ils ne font pas pénitence, leur éternelle perte est assurée. Nous vous avons donc montré, mes Frères, quels sont les bons chrétiens, et quels les mauvais. Imitez les uns dès que vous les rencontrez ; quant aux autres, dès que vous les découvrez, reprenez-les sans relâche, efforcez-vous de les corriger, afin que vos progrès dans le bien et leur amendement vous méritent une double récompense. Que les bons, les fidèles, chastes et sobres, humbles et généreux, persévèrent avec le divin secours

qui castitatem diligit, ebrietatem fugit, superbiam detestatur, invidiam velut venenum diaboli respuit. Ille vere Christianus est, qui furtum non facit, qui falsum testimonium non dicit, qui nec mentitur nec perjurat, qui adulterium non committit, qui ad ecclesiam frequentius venit, qui de fructibus suis non gustat, nisi prius ex ipsis Deo aliquid offerat, qui decimas annis singulis erogandas pauperibus reddit, qui sacerdotibus suis honorem impendit, qui omnes homines sicut seipsum diligit, qui nullum hominem odio habet. Ille vero non solum Christianus est, sed et ipse Christus in illo habitat, qui stateras dolosas et mensuras duplices velut gladium diaboli pertimescit. Ille bonus Christianus est, qui quando ad Ecclesiam venit, et oblationes quæ in altario mittantur exhibet, et pauperibus secundum quod vires habet argentum porrigit aut buccellam ; qui peregrinos in domum suam excipit, qui hospitibus pedes lavat, qui non solum lites non concitat, sed etiam discordes ad concordiam revocat; qui majoribus et parentibus honorem et amorem veræ caritatis impendit, qui et ipse caste vivit, et filios vel vicinos suos ut caste et sobrie vivant, et verbis admonet et exemplis docet. Ille bonus Christianus est, qui quoties sanctæ solemnitates veniunt, ut securius communicet, ante plures dies castitatem cum propria uxore custodit; ut sincera et secura conscientia ad altare Domini casto corpore et mundo corde præsumat accedere; qui Symbolum et orationem Dominicam memoriter tenet, et filios vel filias suas, ut et ipsi teneant, fideliter docet.

Quis christiano indignus nomine. — 3. Ecce audistis, Fratres, quales sint Christiani boni. Et ideo, quantum possumus, cum Dei adjutorio laboremus, ut nomen christianum non sit falsum in nobis, nec in nobis Christi sacramenta patiantur injuriam ; sed semper opera christiana et cogitemus in corde, et impleamus in opere. Nam ille Christianus qualis est, qui vix aliquando ad ecclesiam venit; et, quando venerit, non stat ut oret pro peccatis suis, sed aut causas dicit, aut lites et rixas concitat; et, si locum invenerit, usque ad vomitum bibit, et postquam se inebriaverit, surgit velut phreneticus et insanus balare diabolico more, saltare, verba turpia et amatoria vel luxuriosa cantare. Iste talis non dubitat furtum facere, adulterium non timet admittere, falsum testimonium dicere, maledicere, perjurare. Sive viri sive mulieres, qui talia opera faciunt, non ad remedium, sed ad judicium, Christianum nomen et baptismi sacramenta suspiciunt; et nisi pœnitentiam egerint, in æternum peribunt. Ecce, Fratres, ostendimus vobis quales sint Christiani boni, et quales sint mali. Et ideo quos bonos videtis, imitamini; quos vero malos cognoscitis, castigate semper, increpate, corrigite; ut de profectu vestro et de illorum perfectione duplicem mercedem habere possitis. Qui ergo boni sunt, casti et sobrii, humiles et benigni, Deo auxiliante, perseverent in operibus bonis. Qui vero opera mala faciunt, cito se corrigant, antequam illorum animæ de hac luce discedant; quia si sine pœnitentia mortui fuerint, non veniunt ad vitam, sed præcipitantur ad mortem. De qua pœna nos

dans la pratique de la vertu. Que les malheureux livrés aux mauvaises habitudes, se relèvent promptement, avant que leur âme ne s'éloigne de ce monde; car, s'ils meurent sans pénitence, ils ne vont pas à la vie, ils sont précipités dans la mort. Daigne dans sa miséricorde nous préserver de ce malheur Celui qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXVII.

Exhortation aux catéchumènes près de recevoir le baptême (1).

1. Aujourd'hui, mes bien-aimés Frères, c'est spécialement aux catéchumènes sur le point d'être baptisés, que s'adresse notre humble parole. Et quoiqu'elle puisse s'appliquer à tous les fidèles baptisés, quoique chacun puisse en tirer son profit, s'il se préoccupe du salut de son âme, nous voulons exhorter d'une manière toute spéciale ceux qui veulent recevoir le sacrement de baptême. Il faut qu'ils sachent d'abord pour quelle raison on les nomme Compétents. Ce mot en latin comprend ceux qui demandent ensemble. Le verbe modifié de la même façon représente également ceux qui siégent, ou qui parlent, ou qui courent ensemble : de là le mot Compétents. Les voilà donc informés de la signification du nom qu'ils portent. Maintenant ceux qui demandent ensemble doivent savoir de plus ce qu'ils demandent. Que demandent donc les catéchumènes qui désirent recevoir le baptême? Et que demanderaient-ils, si ce n'est de devenir les instruments du Christ, après avoir été les instruments du diable? Toute action spirituelle s'accomplit en nous par le ministère des Anges.

Qui sont ceux qui se préparent réellement. Ils doivent renoncer à toute haine et restituer le bien mal acquis. — 2. Aussi je vous en avertis et je vous en conjure, vous tous qui demandez, j'insiste sur cet avertissement et cette prière, pendant ces jours qui nous séparent encore de la Pâque, examinez avec le secours de Dieu, scrutez votre conscience, voyez s'il est un homme seul contre lequel vous gardiez quelque sentiment de haine. Si celui qui doit être baptisé cache dans son cœur un reste d'animosité, je ne sais de quel avantage lui sera la divine grâce. Il est dans l'obligation de dire à Dieu : « Remettez-nous nos dettes comme nous les remettons à nos débiteurs. » (*Matth.*, VI, 12.) Si cela se réalise en celui qui prie, il est manifeste que la justice divine lui pardonnera de la même manière qu'il aura pardonné aux autres, selon ce que le Seigneur lui-même a dit : « Donnez et il vous sera donné; remettez et il vous sera remis. » (*Luc.*, VI, 37, 38.) Ainsi donc celui qui ne pardonne pas, ferme devant lui la porte de la divine miséricorde en disant : « Remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons. » Qu'à l'approche du baptême nos catéchumènes examinent bien s'ils ont pour quelqu'un un sentiment de haine. De plus, qu'ils interrogent leur conscience, s'ils ont fait injure à quelqu'un, chose si commune, qu'ils se hâtent de demander pardon. Enfin s'ils ont porté préjudice soit par un vol direct, soit par un faux témoignage, ou par des manœuvres déguisées, ou même en employant des balances trompeuses ou deux sortes de mesures, qu'ils rendent la valeur du bien dérobé, en supposant qu'ils ne puissent rendre le quadruple, à

(1) Mêmes observations que sur les précédents.

pius Dominus liberare dignetur, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat Deus in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLXVII (*a*).

Ad Competentes exhortatorius.

1. Hodie, Fratres carissimi, specialiter ad Competentes humilitatis nostræ sermo dirigitur. Et quamvis omnibus etiam fidelibus baptizatis admonitio nostra conveniat, et unusquisque qui de animæ suæ salute sollicitudinem gerit, unde proficere possit credimus quod in ista humili suggestione nostra reperiat; peculiariter tamen eos qui nunc baptismi sacramenta desiderant, volumus admonere. Primum ergo Competentes isti, quare hoc nomine vocentur, agnoscant. Competentes dicuntur simul petentes; quomodo consedentes nihil est aliud, nisi simul sedentes; et colloquentes nihil aliud est, nisi simul loquentes; concurrentes sine dubio non intelliguntur, nisi simul currentes; ita et Competentes non possunt aliud intelligi, nisi simul petentes. Ecce jam quare hoc nomen Competentes habeant, didicerunt; nunc vero isti qui simul petunt, debent scire quid petunt. Quid ergo petunt qui baptismi sacramenta desiderant? Quid utique, nisi ut qui erant vasa diaboli, mereantur effici vasa Christi? Totum in nobis spiritaliter impletur ministeriis Angelorum.

Ad id obtinendum qui se præparent. Injuste possessa restituant. — 2. Ideo rogo vos et commoneo, omnes Competentes, et contestor simul et annuntio, ut cum Dei adjutorio in istis diebus usque ad Pascha, diligenter perscrutemini conscientias vestras, ne forte sit vel unus homo contra quem odium in corde teneatis. Si enim ille qui baptizandus est, iracundiam vel odium in corde reservat, nescio si in eo gratia divina proficiat. Dicturus est enim : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. » (*Matth.*, VI, 12.) Et si hoc in eo futurum est quod ipse orat; quid superest, nisi ut quomodo ipse dimiserit, sic ei justitia divina dimittat secundum illud quod Dominus ipse dixit : « Date, et dabitur vobis; dimittite, et dimittetur vobis; » (*Lucæ*, VI, 37, 38.) ac sic qui non dimiserit, ipse contra se januam divinæ misericordiæ claudit, dicendo : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus. » Primo ergo hoc specialiter Competentes attendant, ne ullum hominem odio habeant. Secundo interrogent conscientias suas, et si alicui, ut evenire solet, fecerunt injuriam, cito veniam petant. Tertio si aut per furtum, aut per falsum testimonium, aut per aliquam calliditatem, aut per stateras dolosas vel mensuras duplices cuicumque aliquid abstulerunt; si secundum exemplum Zachæi non possunt in quadruplum, vel simplo restituant. Nam nescio qua fronte gratiam divinæ misericordiæ se

(*a*) Alias de Tempore, CXVI.

l'exemple de Zachée. Je ne sais de quel front prétend obtenir la grâce du divin pardon, celui qui refuse de restituer les choses mal acquises.

Qu'ils fassent pénitence pour leurs péchés. — 3. Peut-être faut-il représenter encore aux catéchumènes dont nous parlons, qu'ils doivent implorer dans les larmes de la componction la miséricorde de Dieu, s'ils reconnaissent avoir commis, à la persuasion du diable, le vol, l'homicide ou l'adultère: si quelque femme en particulier a pris des potions sataniques pour se procurer l'avortement, si par d'autres moyens elle a fait périr, chose horrible à dire, ses enfants nés ou à naître; que la purification du repentir prépare ainsi celle du baptême. Ceux qui voient en eux de tels péchés, doivent surtout s'appliquer avant le baptême à garder la chasteté, et s'absenir encore après l'avoir reçu des plaisirs sensibles.

Ce qu'ils doivent éviter. — 4. Qu'ils fuient le poison de l'envie, de peur qu'ils ne soient regardés comme des imitateurs du diable, dont il est écrit : « Par l'envie du diable la mort est entrée dans ce monde; et ceux qui se rangent de son parti marchent sur ses traces. » (*Sap.*, II, 24.) Qu'ils s'efforcent aussi de fuir l'orgueil, par lequel est tombé le diable lui-même; car le Christ, qu'ils désirent suivre, fut doux et humble de cœur. Voici de plus une sentence assez redoutable : « Dieu résiste aux superbes, et donne sa grâce aux humbles. » (*Jac.*, IV, 6.) Que le mensonge ne sorte jamais de leur bouche, à cause de cette parole : « Vous perdrez tous ceux qui profèrent le mensonge; » (*Psalm.* V, 7.) et de celle-ci : « La bouche qui ment donne la mort à l'âme. » (*Sap.*, I, 11.) Qu'ils s'abstiennent, non-seulement du parjure, mais encore du jurement; car il ne trompe pas celui qui nous a dit : « L'homme qui multiplie les jurements sera rempli d'iniquités, et les fléaux ne s'éloigneront pas de sa demeure. » (*Eccli.*, XXIII, 12.) Qu'ils boivent peu de vin pendant ces jours; et quand seront venues les fêtes de Pâques, qu'ils se gardent avec un redoublement d'attention de tout excès dans le boire et le manger; de telle sorte que l'illumination reçue dans le baptême avec la pureté, n'aille pas s'éteindre dans les flots de l'intempérance. Quelqu'un voudrait-il, par une amitié qui serait une véritable inimitié, les forcer à boire, qu'ils résistent d'une manière invincible, qu'ils triomphent de pareils entraînements; qu'ils respectent, dans le boire et le manger, les bornes imposées au chrétien. Et, comme tous ces catéchumènes sont conçus, par l'inspiration du Christ dans le sein de notre mère l'Eglise, ils ne doivent rien faire d'injuste ou de malséant, ils déchireraient autrement le sein maternel; ils seraient plutôt rejetés que mis au jour par cette auguste et sainte mère. Que tous se montrent bienveillants, humbles, doux et sobres, afin que, se présentant avec les dispositions requises au sacrement de baptême, de boucs ils soient changés en agneaux, de la gauche ils passent à la droite, et qu'ils entendent avec les élus cette heureuse et désirable parole : « Venez les bénis de mon Père, recevez le royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde. » (*Matth.*, XXX, 34.)

5. Si vous prêtez à ce discours votre attention accoutumée, vous pouvez reconnaître qu'il peut, malgré sa destination spéciale, s'appliquer à tous les fidèles baptisés. Aussi, nous qui depuis longtemps déjà avons été régénérés dans le Christ, devons-nous donner l'exemple d'une conduite irréprochable à ceux qui vont être baptisés ; et de la sorte, s'ils veulent nous imiter, ils ne seront pas traînés à la mort en suivant

---

credit posse accipere, qui res alienas, quas male abstulit, dissimulat reformare.

Pœnitentiam pro delictis agant. — 3. Sed forte hoc etiam oportet Competentibus observare, ut si agnoscunt se, persuadente diabolo, furtum, homicidium, aut adulterium commisisse; aut si aliqua mulier Competens potiones diabolicas aliquando ad aborsum accepit, et filios suos adhuc in utero positos, aut etiam natos occidit, quia satis grave peccatum est, pro omnibus his cum gemitu et compunctione Dei misericordiam quærant, et ad baptismi sacramenta per pœnitentiam mundati perveniant. Et hoc ante omnia quicumque se has culpas habere vident, observent, ut castitatem et ante baptismum custodiant, et post baptismum non parvo tempore se a voluptate custodiant.

Quæ vitare debeant. — 4. Venenum invidiæ fugiant; ne imitatores diaboli esse videantur, de quo scriptum est : « Invidia diaboli mors intravit in orbem terrarum; imitantur autem eum qui sunt ex parte illius. » (*Sap.*, II, 24.) Superbiam etiam, per quam ipse diabolus cecidit, vitare contendant; quia Christus quem sequi desiderant, mitis fuit et humilis corde; et satis timendum est illud quod scriptum est : « Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam. » (*Jacobi*, IV, 6.) Mendacium etiam de ore suo non proferant, propter illud quod scriptum est : « Perdes omnes qui loquuntur mendacium; » (*Psal.* V, 7.) et iterum : « Os quod mentitur, occidit animam. » (*Sap.*, I, 11.) Nec solum a perjurio, sed etiam a juramento abstineant; quia non mentitur qui dixit : « Vir multum jurans implebitur iniquitate, et non discedet de domo illius plaga. » (*Eccli.*, XXIII, 12.) Vinum vero et istis diebus parum accipiant, et cum dies Paschæ venerint, cum grandi se cautela a crapula vel ebrietate custodiant; ne forte quod per sacramentum baptismi mundatum vel illuminatum fuit, si crapula subrepserit, per intemperantiam obscuretur. Et ideo etiamsi aliquis eos per inimicam amicitiam ad bibendum cogere voluerit, omnino refugiant, et nunquam penitus adquiescant; sed quod decet et expedit Christianis, in cibo vel in potu percipiant. Et quia omnes Competentes uterus matris Ecclesiæ, Christo inspirante, concepit, nihil injustum aut inhonestum exerceant; ne forte male agendo viscera materna concutiant, et ante legitimum partum velut aborsum eos mater sancta projiciat; sed magis omnes Competentes benigni sint, humiles, mansueti, sobrii ; ut, ad salutaris baptismi sacramentum ordine legitimo convenientes, de hædis convertantur ad agnos, de sinistra transferantur ad dexteram, cum illis qui ad dexteram erunt, illam desiderabilem vocem feliciter audituri : « Venite benedicti Patris mei, percipite regnum quod vobis paratum est ab origine mundi.» (*Matth.*, XXV, 34.)

5. Si secundum consuetudinem suam Caritas Vestra diligenter adtendat, agnoscere potestis admonitionem nos-

la voie large et spacieuse, mais parviendront à la vie en remontant l'étroit et rude sentier. Ce n'est pas seulement par vos exemples, c'est encore par vos discours que vous devez les engager à toute œuvre de bien. Ceux principalement qui désirent recevoir avec une religieuse affection des fils ou des filles, ne doivent cesser de les instruire et de les exhorter, soit avant, soit après le baptême, à pratiquer la chasteté, l'humilité, la sobriété et la concorde; ils ne sauraient ignorer qu'ils deviennent leurs garants. Ils répondent à leur place, en effet, qu'ils renoncent au diable, à ses pompes et à ses œuvres. Ceux donc qui tiennent et ceux qui sont tenus sur les fonts sacrés, c'est-à-dire, les pères comme les enfants, sont dans l'obligation de garder fidèlement le pacte qu'ils souscrivent avec le Christ dans le baptême, de ne rien désirer des pompes du diable, ou des funestes amusements de ce monde. C'est ainsi qu'avec le secours de Dieu, les premiers donnant l'exemple de la justice et de la pureté, les seconds s'efforçant de marcher sur leurs traces, comme nous l'espérons, les uns et les autres parviendront aux éternelles récompenses. Daigne vous l'accorder notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXVIII.

Qu'il faut observer les commandements de Dieu (1).

Que le disciple et le maître doivent observer à l'envi les commandements de Dieu. — 1. Comme c'est pour nous un devoir de parler, et pour vous d'écouter avec bienveillance, quoi de plus nécessaire et de plus rationnel que d'observer dans la pratique les enseignements religieux qui tombent de nos lèvres pour aller à votre cœur? Si c'est un avantage de les répandre, une perte de les tenir cachés, combien plus les avantages en seront-ils grands, quand la conduite réalisera ce qu'exprime la divine parole? Le prédicateur et l'auditeur sont également dans l'obligation rigoureuse de rendre à la doctrine le témoignage des faits. Quoiqu'il y ait entre eux une réelle différence, leur respect pour les saintes lois doit être le même : séparés par les fonctions, ils s'unissent par le genre de vie; l'œuvre est identique, si le nom est différent; si les vocations sont diverses, les préceptes forment des liens indissolubles et sacrés. D'où il résulte que, par des voies divergentes, ils arrivent nécessairement au même but, et que les actes établissent l'unité qui semblerait rompue par les noms. C'est une chose grave pour le prédicateur, de dire et de ne pas faire, de méconnaître les enseignements qu'il transmet aux autres; il n'est pas moins grave pour l'auditeur, d'entendre ce qu'il ne veut pas accomplir, de prêter une oreille attentive et de refuser l'accès de sa volonté. Celui qui fait ce qu'il enseigne, qui remplit ses propres commandements, le Seigneur déclare qu'il sera grand dans le royaume céleste. (*Matth.*, v, 19.) Quant à celui qui néglige ce qu'il apprend, qui dédaigne les leçons reçues, il encourt la perte de son salut; n'en venant pas à la pratique, il n'évite aucun danger. On aime la mort lorsqu'on n'accepte pas les préceptes de la vie; on s'éloigne de la vie, lorsqu'on se jette en désespéré dans les péchés qui mènent à la mort. Comme la vie s'acquiert par

(1) D'après la plupart des manuscrits, il serait d'Augustin; ceux de Corbie, mieux autorisés, l'attribuent à Chrysostôme.

tram, licet ad Competentes dicta sit, posse tamen omnibus baptizatis fidelibus convenire. Et ideo nos qui jam ante multa tempora in Christo renati sumus, istis qui baptizandi sunt exemplum sanctæ conversationis in omnibus præbeamus; ut, si nos imitari voluerint, non per latam et spatiosam viam trahantur ad mortem, sed per arctam et angustam pervenire mereantur ad vitam. Et ideo non solum exemplis, sed etiam verbis eos ad omne opus bonum admonere debetis; præcipue tamen qui filios aut filias excipere religioso amore desiderant, et antequam baptizentur, et postea quam baptizati fuerint, de castitate, de humilitate, de sobrietate vel pace eos admonere vel docere non desinant; et agnoscant se fidejussores esse ipsorum. Pro ipsis enim respondent, quod abrenuntient diabolo, pompis et operibus ejus. Et ideo tam illi qui excipiunt, quam qui excipiuntur, id est, tam patres quam filii, pactum, quod cum Christo in baptismi sacramento conscribunt, custodire contendant; nec unquam aliquid de diaboli pompis vel mundi istius luxuriosis oblectationibus concupiscant; ut Deo adjuvante, et illi qui filios suscipiunt, si caste et juste vixerint, et illi qui excipiuntur, si eos imitari voluerint, sicut credimus, pariter ad præmia æterna perveniant; præstante Domino nostro Jesu Christo, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLXVIII (*a*).

De mandatis Dei servandis.

In mandatis Dei servandis discipulus et doctor æque consentiant. — 1. Cum nobis pro officio competat dicere, vobis autem conveniat pro devotione audire; quid tam necessarium tamque pertinens poterit utrisque contingere, quam ut quod religiose dicitur, et devote auditur, obsequiis competentibus teneatur? Nam, si religiosa non tacere, lucrum est, tacere dispendium, quanto itaque potiora lucra poterunt provenire, cum operationis effectu monstratur, quidquid magisteriis cælestibus et discitur et tenetur? Par enim causa et dicentem et audientem constringit, ut utriusque professio factorum testificatione signetur. Et quamvis dissimile sit doctoris discentisque officium, tamen utriusque par esse debet sanctarum legum obsequium; ut jungantur factis, qui separantur officiis; copulentur opere, qui diversi sunt nomine; et quos vocabula ab invicem separant, eos observantia præceptorum fideliter ac devote conjungat. Quare sic fit, ut utriusque diversus sit actus, sed observantiæ par sit necessarius in utrisque effectus; ut factorum in ambobus conspiret assensus, quibus diversus est in vocabulis sonus. In doctore enim molesta est causa, dicere, nec facere; præcipere, nec observare; in discente vero audire velle quod nolit implere;

(*a*) Olim de verbis Domini, III. et post in appendice, I.

l'observation de la loi, le mépris obstiné de ces mêmes préceptes nous fait trouver la mort, selon cette parole du Seigneur : « Si vous voulez parvenir à la vie, observez les commandements. » (*Matth.*, XIX, 17.) Le vrai docteur restera dégagé vis-à-vis de son disciple ; mais celui-ci sera sans excuse, ayant dédaigné d'accomplir ce qu'il avait appris. D'un autre côté, le docteur est puni d'une manière plus sévère, à cause du bon exemple qu'il a vainement reçu de son disciple, quand lui-même n'accomplit pas ce qu'il prescrit aux autres; il n'a pas su, par un heureux échange, s'instruire au spectacle de la vertu, en instruisant par sa doctrine. La perfection ne gît pas dans la simple connaissance de la loi, puisqu'il est écrit : « Ce ne sont pas les auditeurs de la loi qui sont justes auprès de Dieu, mais bien ceux qui l'accomplissent. » (*Rom.*, II, 13.) Non, je le répète, celui-là n'est pas religieux et saint qui connaît la loi sans en pratiquer les actes ; mieux vaut faire qu'enseigner; qui n'agit pas se condamne par son propre enseignement.

Bonté de Dieu envers l'homme. Il attire à lui par ses menaces autant que par ses promesses. — 2. « Vous êtes mes amis, dit l'Evangile, si vous faites ce que je vous commande. » (*Johan.*, XV, 14.) Oh! qu'elle est grande la bonté de Dieu! alors que nous lui devons toute obéissance par notre condition même, comme des esclaves envers leur maître, des serviteurs envers Dieu, des sujets envers le souverain, des hommes rachetés envers leur rédempteur, il nous promet son amitié pour récompense, pour nous obliger à lui rendre les devoirs qui lui sont dus, et nous engage ainsi par l'espoir de ses bienfaits, quand notre volonté résiste et s'éloigne, se proposant d'enchaîner nos âmes par ses libéralités. Et pourquoi nous attire-t-il si souvent par ses promesses, ou nous effraie-t-il de ses menaces, si ce n'est sous l'impulsion de sa bonté, afin de sauver l'homme qu'il a créé, et de le prémunir après l'avoir racheté? Ne pouvant le détourner du péché par la crainte, il veut y parvenir par l'espérance. Il désire secourir même les coupables, exercer sa miséricorde envers les pécheurs. Si quelqu'un a prévariqué, qu'il fasse ostensiblement de dignes fruits de pénitence. C'est à contre-cœur qu'il frappe les criminels, et quand ils dédaignent encore la divine indulgence. Il aime à voir les pécheurs se corriger, lui qui dans le principe a fait les hommes non pour la mort, mais pour la vie. Celui-là se donne la mort à lui-même, qui ne veut pas des remèdes offerts par le Seigneur. « Revenez à moi, nous dit-il dans l'Ecriture, et je reviendrai à vous ; » (*Malach.*, III, 6.) puis encore : « Je ne veux pas la mort du mourant, mais plûtot qu'il se convertisse et qu'il vive. » (*Ezech.*, XVIII, 32.) Non, le Seigneur ne veut pas que quelqu'un soit destiné à la mort, il ne veut pas qu'il subisse la peine, cet homme qu'il a créé pour la vie. C'est l'homme lui-même qui se rend digne de mort en n'obéissant pas à la loi. Celui qui repousse les divins préceptes hait la vie. Le Seigneur, en effet, a manifesté clairement à l'homme ce qu'il voulait et ce qu'il ne voulait pas de lui, proposant la vie à l'obéissance, et la mort à la révolte obstinée. De la révolte ne saurait provenir la vie, ni de l'obéissance la mort; de la sorte il dépend de l'homme de mériter ce qu'il aura choisi, et

aures quidem auditui accommodare, et ab opere voluntatem avertere. Ceterum qui facit quod docet, et qui quod imperat complet, maximus in cælestibus sententia Domini declaratur. (*Matth.*, V, 19.) At vero qui quod discit negligit, et qui quod audit contemnit, salutis reus exsistit; quia observanda contempsit, et pericula non vitavit. Amat enim mortem, qui vitæ præcepta non servat; et horret vitam, qui peccata morti debita desperata mente frequentat. Ut enim per observantiam legis vita adquiritur; ita per contemptum mors a contumacibus invenitur, dicente Domino : « Si vis in vitam venire, serva mandata. » (*Matth.*, XIX, 17.) Ita enim perfectus doctor liber est a discente, quem docuit, ut discipulus contemptor inexcusatus erit, qui facienda didicit, et contempsit. Nam et doctor e contrario gravius affligitur, et obsequentis discipuli exemplo plectitur, qui facienda aliis tradidit, quæ ipse non fecit ; ut nec a discipulis quos docuit potuisset ediscere ; ut quibus doctrinæ tradiderat magisterium, ab iisdem factorum mutuaretur exemplum. Neque enim perfectio in legum est notitia constituta, cum sit scriptum : « Non enim auditores Legis justi sunt apud Deum, sed factores Legis justificabuntur. » (*Rom.*, II, 13.) Neque enim, inquam, is religiosus et sanctus est, qui novit legem cessantibus factis; cum expediat facere quam docere nec facere ; quia molestum est docere, et non facere.

Benignitas Dei in hominem, quem minis ad se allicit et promissis. — 2. « Vos amici mei estis, inquit, si feceritis quæ mando vobis. » (*Johan.*, XV, 14.) O magna bonitas Dei, cui cum pro conditione reddere debeamus obsequia, utpote servi Domino, famuli Deo, subjecti potenti, mancipia redemptori ; amicitiarum nobis præmia repromittit, ut a nobis obsequia debita servitutis extorqueat, ut quos nolle servire conspicit sponte, suorum beneficiorum possit promissionibus invitare ; et quorum voluntates a se conspicit alienas, eorum mentes præmiorum liberalitatibus constituat suas ! Nam unde frequenter aut invitat præmio, aut terret supplicio, nisi ut benignitatis consilio, a se formato homini consulat, redempto provideat ; ut qui non terretur supplicio, invitetur præmio ; et quem metus a peccato revocare non possit, promissionum benignitas possit? Cupit enim etiam nocentibus (*a*) subvenire ; desiderat misereri peccantibus. Si quis peccaverit, dignos fructus exhibeat pœnitentiæ. Invitus enim in reos vindicat, si Dei indulgentiam miserentis contemnant (*b*). Amat enim corrigi peccatores, qui in vitam, non in mortem, a principio constituit homines. Ipse enim sibi infert interitum, qui medentis Domini contemnit consilium. « Revertimini, inquit, ad me, et revertar ad vos ; » (*Malach.*, III, 6.) et iterum : « Nolo mortem morientis, tantum revertatur et vivat. » (*Ezech.*, XVIII, 32.) Non vult Dominus in quemquam dominari mortem, non vult in pœnam deduci hominem, quem in vitam constituit. Ceterum homo ipse se dignum efficit mortis, qui non paruerit legi. Odit vitam, qui divinam contempserit disciplinam. Nam cum Dominus

(*a*) MSS. Corbeienses prætulimus ceteris MSS. et editis, in quibus, *nolentibus*.
(*b*) Sic potiores MSS. At editi, *si Dei indulgentiam miserantis non contemnant*.

d'être jugé selon ses mérites : tout repose sur sa volonté, c'est par sa conduite qu'il détermine son propre sort. Après avoir donc bien pesé ces choses, et ce qui conduit au salut, et ce qui nous fait péricliter, attachons-nous à cela d'un cœur généreux et fidèle, éloignons-nous de ceci avec une sage et ferme prévoyance; afin que le Seigneur nous ayant vus constants dans le bien, inébranlables contre le mal, daigne nous récompenser avec tous les saints durant les siècles éternels. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXIX.

Exhortation à la charité : qu'il faut la garder avec une constance invincible; que nul ne pourra véritablement s'excuser et prétendre qu'il ne pouvait pas avoir la vraie charité. Nous avons cru devoir insérer dans ce sermon, selon qu'il nous semblait opportun, quelques sentences d'une homélie de saint Augustin sur le même sujet (1).

Il est doux de posséder la charité, facile de l'acquérir. C'est l'Esprit-Saint qui la répand dans le cœur des chrétiens. Ce bien de la vraie charité que nous ne cessons de vous recommander, mes bien-aimés Frères, est surtout produit par le précepte spécial du Seigneur, le plus doux qu'on puisse entendre, et celui dont l'accomplissement est le plus heureux et le plus facile. Ici tout se passe dans notre âme, où l'iniquité ne saurait trouver accès, à moins que la volonté ne l'introduise; et si la cupidité, racine de tous les maux, ne s'y trouve pas, la charité, racine de tous les biens, ne peut manquer de s'y trouver. Une des premières et des plus éclatantes preuves de la divine miséricorde, c'est que l'Esprit-Saint répand la charité dans le cœur de tous les chrétiens avec une telle abondance qu'il leur suffit de vouloir pour la conserver à jamais et pour en goûter sans cesse les ineffables douceurs. Or, comme les contraires s'excluent et que rien n'est aussi contraire à la charité, base de tous les biens, je le répète, que la cupidité, source également de tous les maux; ces deux choses ne pouvant se trouver ensemble, puisque la douceur est incompatible avec l'amertume, la lumière avec les ténèbres la vie avec la mort, quiconque sent dominer en lui, la racine de la cupidité, doit implorer le secours de Dieu pour extirper cette mauvaise racine et la remplacer par la charité. En agissant de la sorte, on accomplira tous les divins préceptes avec des transports de joie et de bonheur; car, toutes les fois que le siècle présent nous versera quelque amertume, la douceur de la charité ne la laissera pas prévaloir en nous; la vraie charité nous donne la douceur des biens célestes, de manière à nous faire supporter toutes les amertumes de la terre avec une noble générosité. La seconde preuve est que le fardeau de la charité, loin de peser sur nous, nous soulage, tant il est léger. Celui qui voudra la garder telle qu'il l'a reçue du Christ, toujours avec son aide, n'éprouvera point de fatigue, soit qu'il marche à pied, soit qu'il travaille de ses mains, soit qu'il porte une

(1) Ce sermon figure parmi ceux de S. Césaire, soit dans les manuscrits, soit dans les imprimés; il vient après la quarantième homélie dans la Bibliothèque des Pères, c'est la dixième dans l'édition donnée par Baluze.

quid vellet (*a*) quidve nollet homini demonstraret; quæ observanti vitam, contemnenti afferunt mortem. Ita enim de contemptu vita non poterit provenire, ut de observantia mors evenire non poterit; ut jam homo quod voluerit mereatur, et ex eo quod meruerit judicetur; et hoc totum in voluntate hominis consistit, qui sibi ex qualitate vitæ meritum quod haberet invenit. Quare his sollicite perpensis, id est, unde salus, et unde periculum enascatur, salutis commoda diligenti observantia teneamus, et periculorum incommoda de legis contemptu ut providi caveamus; ut dum tenentes prospera et repellentes adversa in conspectu Domini invenimur, ab ipso cum omnibus sanctis in æterna sæcula muneremur. Amen.

SERMO CCLXIX.

Exhortatio ad tenendam vel custodiendam caritatem. Ostendit etiam admonitio ista quod nullus se unquam in veritate poterit excusare quod veram caritatem habere non possit. Aliquas etiam sententias de homilia sancti Augustini, quam de caritate scripsit, prout nobis opportunum visum est, huic Sermoni credimus inserendas.

Caritatis possessio dulcis et adquisitio facilis. Quam Christianorum omnium cordibus Spiritus Sanctus infundit. — 1. Quod vobis veræ caritatis bonum tam frequenter insinuamus, Fratres carissimi, illa vel maxime res facit, quia præcipuum ac peculiare ipsius Domini mandatum est, et nihil est quod dulcius haberi, et cum Dei adjutorio facilius vel felicius possit impleri. In animo enim nostro res agitur; in quo si aliquid mali non intromittat voluntas, locum invenire nescit iniquitas; et ubi si radix omnium malorum cupiditas non fuerit, radix omnium bonorum caritas deesse non poterit. Prima et singularis divinæ misericordiæ causa est, quod per Spiritum Sanctum ita ipsa caritas diffunditur in cordibus omnium Christianorum, ut eam, si velint, possint jugiter custodire, et dulcedine ipsius incessabiliter satiari. Et quia contrariis solent sanari contraria, et nihil ita est adversum vel contrarium caritati, quæ fundamentum est omnium bonorum, quam cupiditas, quæ radix est omnium malorum, et istæ duæ simul esse nullatenus possunt; quia re vera dulcedini non convenit cum amaritudine, nec luci cum tenebris, nec vitæ cum morte; quicumque in se radicem cupiditatis dominari cognoscit, imploret Dei adjutorium. t possit exstirpare cupiditatem, et plantare caritatem. H c enim qui fideliter fecerit, omnia Dei præcepta cum gaudio et exsultatione implebit; quia quoties ei aliqua amaritudo sæculi supervenerit, prævalere eam in illo caritatis dulcedo penitus non permittet, et sic ei vera caritas insinuat dulcedinem omnium bonorum cælestium, ut eum patienter faciat tolerare amaritudinem terrenorum. Se-

(*a*) Ita Corbeienses codices. At editi, *cum Dominus vellet homini demonstrare*, etc., postque verba, *afferunt mortem*, additum fuerat, *invitavit præmio, terruit supplicio* : cujus additamenti loco in Gemeticensi habebatur, *si vis habere vitam, serva mandata*, cum hac ad libri oram admonitione, *Sic lege, donec melius inveneris.*

lourde charge sur ses épaules; bien qu'il s'exerce par charité aux plus rudes labeurs, la douceur de cette charité même le met à l'abri de tout accablement : une charge intolérable pour celui qui n'aime pas, est suave et légère pour celui qui aime.

Les goûts et les œuvres de la charité. — 2. Que chacun donc ait toujours la bonne volonté, qu'il aime tous les hommes comme lui-même, qu'il leur désire tout le bien dont il veut être gratifié par eux. Qu'il prie pour les bons, afin que Dieu les garde tels; pour les médiocres, afin qu'ils deviennent meilleurs; pour les pervers, afin qu'ils ne tardent pas à se corriger. Ce n'est pas l'homme qu'il doit détester dans le pécheur, c'est le vice, tout comme un bon médecin fait la guerre à la maladie, et non au malade. Celui qui, dans les pécheurs ou dans ses ennemis quelconques, a l'homme en aversion plutôt que le vice, désire les voir malheureux dans le présent, ou condamnés aux flammes éternelles dans l'avenir. Vous ne pouvez certes pas ignorer combien ce sentiment est abominable et mérite d'exécration. Les chrétiens vraiment dignes de ce nom désirent l'amendement de tous leurs ennemis plutôt que leur perte; en vue de l'ineffable bonté, ils se gardent bien de les maudire, eux et les autres se souvenant de ce qui est écrit : « Les médisants ne posséderont pas le royaume de Dieu. » (II *Corinth.*, VI, 10.) Ils ne se gardent pas moins de jurer, parce qu'il est écrit encore : « L'homme qui multiplie les jurements sera rempli d'iniquités, et les fléaux ne s'éloigneront pas de sa demeure. » (*Eccli.*, XXIII, 12.) La demeure dont il s'agit ici n'est pas la maison matérielle; cela doit s'entendre de l'âme, qui est le temple de Dieu. Ils s'appliquent à ne jamais mentir, à cause de cette parole : « La bouche qui ment donne la main à l'âme; » (*Sap.*, I, 11.) et de celle-ci : « Vous perdrez ceux qui commettent le mensonge. » (*Psalm.* V, 7.) Ils s'efforcent d'observer en tout la justice, puisqu'il est dit : « Heureux ceux qui gardent le jugement et qui sont en tout temps fidèles à la justice. » (*Psalm.* CV, 3.) Ils doivent enfin respecter de tout cœur la chasteté, parce que la chasteté nous rend semblables aux anges. Tous mes conseils sont ainsi formulés d'une manière succincte, pour qu'on puisse aisément les graver dans sa mémoire; ils sont suaves et doux, faciles par là même à mettre en pratique, avec le secours de Dieu.

Rien ne peut nous en dispenser. Tous les biens sont renfermés dans la charité. — 3 Dans toutes ces œuvres de la charité parfaite, il n'est nullement question, nous l'avons déjà dit, d'un travail des pieds ou des mains, et nul ne peut prétexter l'impossibilité ou l'infirmité. La cupidité étant la plus amère de toutes les amertumes, et la charité la plus douce de toutes les douceurs, comment se fait-il que les hommes consentent à porter le joug accablant de l'avarice avec tant de fatigues et de périls, et rejettent le léger fardeau, le joug suave du Christ? Contre ce que vous venez d'entendre, nul ne saurait faire valoir une excuse tant soit peu plausible, et prétendre qu'il ne peut pas accomplir ce qu'on lui prescrit. On ne lui dit pas : Jeûne, veille au delà de tes forces. On ne lui défend pas l'usage du vin ou de la viande, si l'infirmité corporelle ne lui permet pas de s'en abstenir. S'il n'a pas le courage d'aspirer à la perfection, on ne l'oblige

cunda causa est, quia tam levis est sarcina caritatis, ut non premere sed levare consueverit. Qui enim illam, quomodo a Christo accepit, cum ipsius adjutorio servare voluerit, nec pedibus currendo nec manibus operando fatigationem sentire, nec in humeros suos aliquas graves sarcinas portando poterit laborare; quia et quandiu se in aliquibus duris operibus pro amore caritatis exercet, dulcedo amoris ipsius eum laborare non sinit; quia quidquid non amanti grave est, amanti suave ac leve est.

Studia et opera illius. — 2. Teneat ergo unusquisque bonam voluntatem, et omnes homines sicut seipsum diligat; et quod sibi ab aliis fieri optat, hoc aliis fieri velit. Pro bonis oret, ut a Domino custodiantur; pro mediocribus, ut meliores fiant; pro malis, ut cito se corrigant; et in omnibus peccatoribus vitia potius quam ipsos homines odio habeat; et ad vicem bonorum medicorum, morbum oderit, non ægrotum. Nam qui in peccatoribus vel in quibuscumque inimicis suis magis ipsos quam vitia eorum odio habet, aut in præsenti eos desiderat puniri, aut in futuro æterno incendio concremari. Quæ res quam execranda et abominabilis sit, evidenter sancta Caritas Vestra cognoscit. Boni vero Christiani omnes inimicos suos magis corrigi quam perire desiderant, et pro ineffabili bonitate student nec illis nec aliis maledicere, propter illud quod scriptum est : « Neque maledici regnum Dei possidebunt; » (II *Cor.*, VI, 10.) nunquam jurare; quia scriptum est : « Vir multum jurans implebitur iniquitate, et non discedet de domo illius plaga. » (*Eccli.*, XXIII, 12.) Quod autem dicit de domo illius non discedere plagam, non de domo terrena, sed de anima ejus intelligendum est, quæ templum est Dei. Studeat etiam nunquam mentiri; quia scriptum est : « Os quod mentitur occidit animam; » (*Sap.*, I, 11,) et : « Perdes eos qui loquuntur mendacium. » (*Psal.* V, 7.) Justitiam tenere contendat propter illud : « Beati qui custodiunt judicium et faciunt justitiam in omni tempore. » (*Psal.* CV, 3.) Castitatem tenere toto corde festinet; quia castitas Angelis facit consimiles. Hæc ergo omnia quæ suggessi, et brevia sunt, ut possint memoriter teneri; et tam suavia vel dulcia, ut debeant Deo auxiliante operibus adimpleri.

Ab his excusatio nulla est. In caritate omnia bona. — 3. Ecce in his omnibus veræ ac perfectæ caritatis operibus, sicut jam dictum est, nihil aut manibus aut pedibus agitur, ut se aliquis per impossibilitatem aut infirmitatem excusare conetur. Cum enim et cupiditas omni amaritudine amarior, et caritas omni dulcedine dulcior sit, quare durum et asperum jugum avaritiæ cum tantis periculis ac laboribus homines portare volunt, et dulce onus Christi et suave jugum ipsius de cervicibus suis excutiunt? Contra ista quæ Caritati Vestræ suggessi, nullus qualemcumque vel verisimilem poterit excusationem prætendere, ut se dicat ea non posse perficere. Non enim ei dicitur : Jejuna plus quam potes, vigila plus quam prævales; nec hoc ei imponitur ut a vino vel a carnibus abstineat, si hoc infirmitas corporis sui non toleret. Et si forte non prævalet esse perfectus, non cogitur vendere omnia sua et dare

pas à vendre tous ses biens pour les donner aux pauvres. S'il n'a pas la force d'embrasser la virginité, on ne lui défend pas non plus le mariage. Pour tout ce qui peut devenir une fatigue corporelle il n'est pas fait violence à la volonté du chrétien. Celui qui se sent capable de supporter ce travail, doit en rendre grâces à Dieu; dans le cas contraire, qu'il s'attache à la vraie charité : en la possédant, il possédera tous les biens. Les bonnes œuvres énumérées plus haut, la charité les remplace; et ces mêmes œuvres ne peuvent jamais remplacer la charité, ni nous être sans elle d'aucun avantage. Je vous dis cela, je ne cesse de vous le dire, Frères bien-aimés, pour vous faire mieux comprendre que nul ne saurait se dispenser des divins commandements sous prétexte qu'ils sont impossibles; car alors même qu'on pourrait s'excuser de ceux qui demandent un travail corporel, on restera toujours sans excuse par rapport à ceux qui consistent dans la vertu de l'âme, et surtout par rapport à la charité : il n'est rien à cet égard qu'on ne puisse accomplir avec le secours de Dieu. Ainsi donc, l'homme qui ne veut pas garder la vraie charité, n'a rien à reprocher aux autres, c'est à lui-même qu'il doit tout imputer.

Sans la charité, nul bien. — 4. Tenez, par conséquent, mes bien-aimés Frères, ce doux et salutaire lien de la charité, sans lequel le riche est pauvre, avec lequel le pauvre devient riche. Que possède le riche qui n'a pas la charité? Que ne possède pas le pauvre qui possède la charité? Et comme, selon la parole du bienheureux évangeliste Jean, « Dieu est charité, » (I *Joan.*, IV, 16,) de quoi pourrait manquer le pauvre, s'il mérite par la charité de posséder Dieu? et de quoi serviront au riche ses possessions terrestres, s'il ne mérite pas d'avoir Dieu? Aimez donc et gardez la charité, mes bien-aimés Frères, sans laquelle nul ne verra jamais Dieu. Ne vous flattez pas sans cette vertu, eussiez-vous du reste accompli d'autres bonnes œuvres; tremblez au souvenir de ce qui est écrit : « Celui qui aurait observé toute la loi, s'il vient à manquer en un point, s'est rendu coupable de tous les autres. » (*Jac.*, II, 10.) Quel est ce seul point, si ce n'est la véritable et parfaite charité? Paul dit à son tour : « Toute la loi s'accomplit en vous par une seule parole : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. » (*Galat.*, V, 14.) Il est si vrai que les bonnes œuvres sans la charité ne servent de rien, que l'Apôtre s'écrie librement et sans détour : « Quand même je distribuerais tous mes biens pour nourrir les pauvres, et livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas la charité, cela ne me serait d'aucun avantage. » (I *Corinth.*, XIII, 3.) Or, comme la vraie charité s'étend à tous les hommes sans exception, celui qui reconnaît avoir de la haine pour un seul, doit se hâter de rejeter cette funeste amertume, s'il veut recevoir la douceur de la charité; car sans cette vertu, ni les jeûnes ni les veilles, ni les prières ni les aumônes, ni la foi ni la virginité ne peuvent être d'aucun secours pour un homme. L'Apôtre ayant dit dans une de ses exhortations : « Soyez enracinés et fondés dans la charité, » (*Ephes.*, III, 17,) la charité de plus étant la racine de tous les biens, il est évidemment incontestable qu'un chrétien quel qu'il soit sera comme un arbre agréable et magnifique à la vue, se couvrant de fleurs et de fruits, destiné cependant à perdre toute sa beauté, s'il a perdu la vigueur de ses racines; il aura beau déployer comme des rameaux verdoyants les autres bonnes œuvres, et se nourrir là-dessus de gran-

pauperibus. Et si virgo esse non potest, non ad hoc premitur ut uxorem non permittatur accipere. In his enim omnibus quæ ad corporis fatigationem pertinent, nullus Christianorum invitus cogitur, sed qui potest implere, Deo gratias agat; qui vero non potest implere, caritatem veram teneat, et in ipsa habebit omnia; quia sine istis bonis operibus, quæ supra commemorata sunt, caritas sufficit sibi; illa vero bona opera sine caritate prodesse omnino non poterunt. Hoc totum ideo iterum atque iterum dico vobis, Fratres carissimi, ut plenius possitis agnoscere quia nullus se poterit excusare, quod Dei præcepta non possit implere; quia quando se de illis in quibus corpus laborat excusare tentaverit, ab illis quæ in animi virtute consistunt, et præcipue a caritate, in qua continentur omnia bona, nihil poterit prætendere, quod jam non possit Deo auxiliante perficere. Et ideo qui veram caritatem noluerit tenere, non invenit quod in veritate aliis, sed quod sibi debeat imputare.

Sine illa nullum bonum. — 4. Tenete ergo, Fratres carissimi, dulce ac salubre vinculum caritatis, sine qua dives pauper est, et cum qua pauper dives est. Dives si caritatem non habet, quid habet? Pauper si caritatem habet, quid non habet? Et quia, sicut dicit beatus Johannes evangelista, « caritas Deus est; » (I *Johan.*, IV, 16.) quid pauperi deesse poterit, si per caritatem Deum habere meruerit? et e contra, quid diviti terrena facultas proderit, si Deum habere non meruerit? Amate ergo et tenete caritatem, Fratres carissimi, sine qua nullus unquam Deum videbit. Nolite vobis sine caritate blandiri, etiamsi reliqua bona opera perfeceritis; sed timete illud quod scriptum est : « Qui universam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus.» (*Jacobi*, II, 10.) Quod est hoc unum, nisi vera et perfecta caritas; de qua iterum Apostolus dixit : « Omnis lex in uno sermone implebitur in vobis : Diliges proximum tuum sicut te ipsum?» (*Gal.*, V, 14.) Nam in tantum reliqua opera sine caritate nihil prosunt, ut libera voce clamet Apostolus : « Si distribuero in cibos pauperum omnes facultates meas, et si tradidero corpus meum ut ardeam, caritatem autem non habuero, nihil mihi prodest. » (I *Cor.*, XIII, 3.) Et ideo, quia ipsa est vera caritas quæ omnes homines diligit, qui se cognoscit vel unum hominum odio habere, festinet amaritudinem fellis evomere, ut dulcedinem in se caritatis mereatur excipere; quia sine illa nec jejunia, nec vigiliæ, nec orationes, nec eleemosynæ, nec fides atque virginitas ullum hominem adjuvare valent. Et quia de caritate nos admonens Apostolus dixit : « In caritate radicati et fundati, » (*Ephes.*, III, 17,) et radix omnium bonorum est caritas, evidentissime constat quod quomodo quælibet arbor pulchra et amœna, et floribus ac fructibus plena, si in ea radix viva non fuerit, omnis ejus pulchritudo marcescit; ita et quilibet Christianus, si reliqua bona

des espérances ; s'il n'a pas la racine de la charité, il restera complétement stérile.

Eloge de la charité. — 5. La vraie charité donne la patience dans les revers et la modération dans la prospérité ; elle est forte dans les souffrances, heureuse dans la pratique du bien, inébranlable dans la tentation, pleine de douceur parmi les frères dignes de ce nom, et de longanimité parmi les faux frères ; elle a le calme de l'innocence au milieu des piéges qui lui sont tendus, elle gémit sur les iniquités de la terre, elle respire dans la vérité ; en Susanne elle est chaste envers un époux, envers le mort dans Anne, d'une manière absolue dans Marie ; elle est humble dans Pierre et pleine de soumission, libre dans Paul quand il s'agit de reprendre, humaine dans les chrétiens et leur dictant l'aveu sincère, divine dans le Christ et l'inclinant au pardon. La vraie charité, mes bien-aimés Frères, est l'âme de toutes les Ecritures, la force des prophèties, le fondement de la science, le fruit de la foi, la richesse des pauvres, la vie des mourants. Gardez-la donc avec fidélité, aimez-la de tout votre cœur et de toute l'énergie de votre âme, ne vous en séparez jamais. Le Seigneur est plein de suavité, il l'emporte sur ce qu'il y a de plus doux au monde ; à vivre avec lui, point d'amertume, aucune déception à redouter. Si vous aimez la charité sans réserve, elle vous fera dans le siècle présent accomplir avec joie les divins préceptes, et parvenir plus tard aux éternelles récompenses. Daigne vous accorder ce bonheur, celui qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXX.

Qu'il faut aimer la charité et haïr la cupidité ; que le royaume des cieux s'achète, non-seulement avec les deux oboles, mais encore avec la bonne volonté ; que les raisins et les olives doivent passer sous le pressoir (1).

Que la charité et la cupidité ne sauraient exister ensemble. — 1. Le bienheureux apôtre Paul, mes bien-aimés Frères, pour mieux nous recommander la charité parfaite, nous a fait sentir l'amertume de la cupidité ; comme un habile médecin spirituel, il nous montre ce que nous devons fuir et ce que nous devons rechercher. Or, comme la cupidité est la racine de tous les maux, et la charité la racine de tous les biens, comme les deux ne peuvent pas exister ensemble, il faut nécessairement déraciner l'une, si l'on veut implanter l'autre. C'est en vain qu'on s'efforcerait de retrancher les rameaux ; il faut aller à la racine. Voici comment l'Apôtre exprime la même pensée : « La cupidité est la racine de tous les maux, et c'est en la suivant que plusieurs ont fait naufrage dans la foi, se jetant dans une interminable série de souffrances. Pour vous, homme de Dieu, fuyez ces choses. » (I *Tim.*, VI, 10, 11.) Ecoutons le conseil de cet homme, en qui parlait le Seigneur Jésus-Christ ; repoussons de toutes nos forces l'amertume de la cupidité, si nous voulons parvenir à la douceur de la charité.

Ce que le riche doit faire de ses richesses. — 2. Quand nous parlons du mépris des biens d'ici-bas, un riche nous dira peut-être : J'ai appris à ne pas mettre mon

(1) Après les observations ordinaires, disons que l'auteur de ce sermon imite ou copie le plus souvent Augustin, mais qu'il fait aussi quelques emprunts à S. Césaire.

opera tanquam in ramis se habere monstraverit, et de ipsis sine caritate præsumens, radicem ipsius caritatis habere noluerit, sine ullis fructibus sterilis remanebit.

Caritatis encomium. — 5. Vera enim caritas in adversitatibus tolerat, in prosperitatibus temperat, in duris passionibus fortis, in bonis operibus hilaris, in tentatione tutissima, inter veros fratres dulcissima, inter falsos patientissima, inter insidias innocens, inter iniquitates gemens, in veritate respirans ; casta in Susanna in virum, in Anna post virum, in Maria præter virum ; humilis in Petro ad obediendum, libera in Paulo ad arguendum, humana in Christianis ad confitendum, divina in Christo ad ignoscendum. Vera enim caritas, Fratres carissimi, anima est omnium Scripturarum, prophetiæ virtus, scientiæ solidamentum, fidei fructus, divitiæ pauperum, vita morientium. Hanc ergo fideliter retinete, hanc toto corde et tota animi virtute diligite, huic jugiter adhærete. Suavis enim est Dominus et omni dulcedine dulcior. Societas ipsius non habet amaritudinem, conversatio ipsius non habet dolum. Si illam volueritis ex integro corde tenere, et in hoc sæculo vos faciet cum gaudio Dei præcepta perficere, et in futuro ad præmia æterna pervenire. Quod ipse præstare dignetur, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLXX (*a*).

De dilectione caritatis et odio cupiditatis ; et quod regnum cælorum non solum duobus minutis, sed etiam bona voluntate emi possit ; et de tribulatione uvarum et olivarum.

Caritas et cupiditas simul esse nequeunt. 1. — Beatus apostolus Paulus, Fratres carissimi, ut nobis veræ ac perfectæ caritatis dulcedinem commendaret, amaritudinem cupiditatis nobis exposuit ; et velut peritissimus ac spiritalis medicus, quid fugere et quid expetere debeamus, ostendit. Et quia radix omnium malorum est cupiditas, et radix omnium bonorum est caritas, et simul ambæ esse non possunt ; nisi una radicitus evulsa fuerit, alia plantari non poterit. Sine causa ergo aliquis conatur ramos incidere, si radicem non contendit evellere. Sic enim idem ait Apostolus : « Radix omnium malorum est cupiditas, quam quidam appetentes naufragaverunt a fide, et inseruerunt se doloribus multis ; tu autem, homo Dei, hæc fuge. » (*Tim.*, V, 10, 11.) Audiamus ergo consilium illius, in quo Christus Dominus loquebatur ; et quantum possumus, studeamus amaritudinem avaritiæ fugere, si volumus ad caritatis dulcedinem pervenire.

Diviti quid agendum de divitiis suis. — 2. Sed quando

(*a*) Alias VIII ex homiliis 50.

espoir dans les biens incertains, je n'ai pas désiré d'être riche, de peur de tomber dans la tentation; mais, puisque je le suis, que dois-je faire des richesses qui me sont échues? L'Apôtre poursuit et répond: « Qu'ils donnent avec facilité, qu'ils communiquent. » (*Ibid.*, 18.) Que signifie cette dernière expression? Qu'ils mettent leur fortune en commun avec celui qui n'a pas. Si vous adoptez cette communication, vous ne serez pas l'homme injuste et rapace qui guette le nécessaire des pauvres comme une proie. En leur faisant part de votre bien, vous êtes loin de désirer le leur, vous vous constituez leur économe. Vous prenez sur vous le soin de rassurer le pauvre en lui faisant parvenir les aliments, et par là vous exercez la miséricorde. C'est un honneur que Dieu vous confère; c'est comme s'il vous disait: Dans ce bien commun prends ce qui doit suffire à ta famille, et donne le reste au Christ. A vous s'adresseront ces paroles: « Venez les bénis de mon Père, recevez le royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde; car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger. » (*Matth.*, xxv, 34.) Peut-être méprisiez-vous tel pauvre ou tel indigent; ne méprisez pas le Christ assis sur son trône dans le ciel, mais indigent sur la terre; il viendra avec la double remunération, la vie éternelle et les feux éternels. Occupé de semblables pensées, vous pouvez garder l'espérance jusqu'au sein des richesses. Si vous aspirez à devenir plus riche; si, ne vous contentant pas du superflu que vous possédez, vous ne voulez rien donner aux indigents, et désirez plutôt augmenter votre patrimoine, c'est que sans doute vous mettez votre espoir dans la rapine. Vous me direz peut-être: Dieu sait que je n'entends pas augmenter mon patrimoine par un semblable moyen. — Comment donc voulez-vous l'augmenter? Par des achats? Et vous croyez ainsi n'être pas coupable? Vous ne l'êtes pas en fait, vous l'êtes par vos désirs cupides. Que quelqu'un vienne vous dire: Vends-moi tes biens; vous voilà saisi d'horreur et d'épouvante, vous regardez cela comme une malédiction. Mais, quand vous désirez acheter, ne désirez-vous pas par là même que les autres vous vendent leurs biens? Comment pourriez-vous acheter, si les autres ne sont pas dans la triste nécessité de vendre?

Il y a moins de peine à faire le bien qu'à faire le mal. — 3. Remarquez encore, mes Frères, quel pénible labeur on entreprend à vouloir dépouiller ses frères, et combien c'est chose aisée de vêtir un homme nu. Celui qui possède, présente et donne simplement; pour celui qui n'a rien, il lui suffit devant Dieu d'avoir la bonne volonté. Donc pas de fatigue, quand on a; et quand on n'a pas, comme on possède au fond ce qu'il y a de plus nécessaire, on est riche dans sa conscience, bien qu'on ait la bourse vide; pauvre dans sa maison, on est opulent dans son âme. Est-ce que par hasard vous ne posséderiez rien quand vous avez la bonne volonté? Entendez les Anges s'écriant à la naissance du Seigneur: « Gloire à Dieu dans les hauteurs célestes, et sur la terre paix aux hommes de bonne volonté. » (*Luc.*, II, 14.) Que le royaume des cieux nous est offert bon marché, qu'une pareille possession exige peu de dépense! Avec la terre vous pouvez acheter le ciel; avec le temps vous pouvez acquérir l'éternité. Il ne vous est pas permis de dire: Je n'ai pas de quoi payer cette acquisition; elle est tellement grande que je ne saurais en trouver le prix. — Est-ce qu'elle coûte autant que vous pouvez avoir? Vous avez du superflu. Combien

de contemptu divitiarum loquimur, respondet mihi aliquis dives: Didici non sperare in incerto divitiarum, nolo dives esse, ne incidam in tentationem; sed, quia jam sum, quid facturus sum de his quæ habere mihi jam contigit? Sequitur Apostolus: « Facile tribuant, communicent. » (*Ibid.*, 18.) Quid est communicare? Communem rem tuam facere cum illo qui non habet. Si ergo communicare cœperis, non eris ille prædo et ille raptor, qui necessariis pauperum tanquam rebus alienis incubat. Etenim communem fecisti rem tuam cum his qui non habent, et amplius præstas, qui etiam prærogator pauperum factus es. Tu aliquantam curam geris, ut ad securum pauperem victus perveniat, et in hoc misericordiam prærogas; et propterea defert tibi Deus honorem, et quasi tibi dicit: Prior de re communi tolle quod sufficit necessitatibus domus tuæ: quod reliquum est, da Christo. Para te audire: « Venite benedicti Patris mei, percipite regnum quod vobis paratum est ab initio mundi; esurivi enim, et dedistis mihi manducare. » (*Matth.*, xxv, 34.) Forte contemnebas nescio quem pauperem aut egenum; noli contemnere Christum in cælo sedentem, in terra egentem; veniet cum retributione, et vita æterna, et igne æterno. Hoc ergo cogitans potes cum aliqua spe etiam dives esse. Si autem adhuc vis fieri dives, et non solum ea quæ superflua tibi jacent, non vis erogare indigentibus, sed etiam augere vis patrimonium tuum, forte et de rapinis aliquam spem habes. Nisi forte hoc dicas: Scit Deus quia non de rapinis volo augere patrimonium meum. Unde vis augere? Emendo. Innocens tibi videris, quia emendo vis augere? Rapina non es malus, sed voto malus es. Si quis tibi dicat: Vende res tuas; exhorrescis, expavescis, maledictum putas. Cum ergo emere cupis, nonne hoc optas, ut res suas alii vendant? Nam quomodo poteris emere, si alius non compulsus fuerit venumdare?

Minor ad bonum quam ad malum labor. — 3. Et hoc videte, Fratres, quantum laboret qui exspoliare vult vestitum; et quam sine labore sit ille qui vestire vult nudum. Si enim habet, profert et dat; si non habet, sufficit ei coram Deo voluntas bona. Ecce non laborat si habet; quia quod valde necessarium est habet, pauper est in arca, sed dives est in conscientia; pauper est in domo, sed dives est in animo. An forte nihil habes, quia bonam voluntatem habes? Audi nato Domino clamantes Angelos: « Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis. » (*Lucæ*, II, 14.) Quam parvo constat regnum cælorum, quam vili pretio tanta possessio proponitur! Proponitur enim in terra, quod possideas in cælo; proponitur in tempore, quod possideas in æternum. Non potes dicere: Non habeo unde emere possim, quia tanta est illa possessio, ut pretium congruum invenire non possim. Nonne tantum valet, quantum habere potueris? Et hoc superfluum. Quantum valuit Zachæo?

coûta-t-elle à Zachée? Il était riche, et il donna la moitié de son patrimoine. « Je donne aux pauvres, dit-il, la moitié de mes biens. » (*Luc.*, XIX, 8.) Mais, comme il a d'abord acheté, peut-être n'avez-vous pas la possibilité d'acheter encore, puisque c'est bien le royaume des cieux dont il fit l'acquisition? Oui sans doute, il l'acheta, et vous pouvez l'acheter encore tout entier. Ne craignez pas d'être resserré par un copropriétaire; ce que possède la charité n'est restreint pour personne. Avec deux oboles une veuve acheta le royaume des cieux. C'est ce qu'elle mit dans le trésor du temple. « En vérité, en vérité, je vous le dis, nul ne versa plus dans la maison de Dieu que cette veuve, les autres donnaient de leur abondance, elle donna tout ce qu'elle avait. » (*Marc.*, XII, 42, 43.) Comme le Seigneur lui donnait déjà sa nourriture, elle regarda comme un superflu pour le jour ces deux petites pièces de monnaie. Aussi, en les jetant dans le trésor du temple, acheta-t-elle le royaume des cieux. Voilà donc que ce qui vous paraissait trop cher et disproportionné à vos ressources, ne vaut que deux oboles. Si vous étiez effrayé du prix qu'en donna Zachée, rassurez-vous en voyant ce qu'en a donné cette veuve. Je vais plus loin, mes bien-aimés, et je déclare qu'il coûte moins; car un verre d'eau froide, et la simple bonne volonté, c'est moins sans doute; écoutez de nouveau le cantique des Anges: « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. » Peut-être n'avons-nous pas bien dit en estimant si peu de chose la bonne volonté. Elle est au contraire ce qu'il y a de plus précieux; on a tout quand on a la bonne volonté; en donnant la moitié de ses biens, Zachée n'eût rien donné, s'il n'avait pas eu la bonne volonté. Elle est la charité même. Que dit l'Apôtre: « Alors même que je distribuerais tous mes biens aux pauvres, si je n'ai pas la charité, cela ne me sert de rien. » (I *Corinth.*, XIII, 3.) Il a donc tout, je le répète, celui qui a la bonne volonté. Tout le reste viendrait à manquer, qu'elle suffit seule: que seule elle vienne à manquer, toutes les possessions sont inutiles. Dès que vous l'avez, rien ne manque: rien ne sert dès que vous ne l'avez pas. Si vous gardiez dans votre maison des trésors dont vous seriez sûr, vous seriez dans la joie et l'allégresse; vous avez dans votre cœur la bonne volonté, et vous êtes triste? Vous pourriez craindre les voleurs pour votre coffre; vous n'avez rien à redouter pour la bonne volonté renfermée dans votre cœur.

Qui désire la justice doit s'attendre à souffrir de la part des méchants. — 4. Quelqu'un pourra penser et dire: Si je me mets à donner mon bien aux pauvres, à ne plus me venger de mes adversaires par amour pour Dieu, à vouloir vivre dans la mansuétude et l'humilité, il me sera dès lors impossible d'échapper aux persécutions des hommes pervers. — Vous qui ressentez de telles craintes, n'avez-vous donc pas lu que « nous devons passer par mille tribulations pour entrer dans le royaume de Dieu? » (*Act.*, XIV, 21.) n'avez-vous pas entendu ces paroles de l'Ecriture: « Mon fils, en vous présentant au service de Dieu, tenez-vous dans la justice et la crainte, préparez votre âme à la tentation? » (*Eccli.*, II, 1.) Rien de plus vrai; car, dès que vous commencerez à chercher réellement Dieu, vous aurez nécessairement à subir les injustices des orgueilleux et des méchants. Ceux-là ne servent pas le Christ comme on le leur enseigne chaque jour; tout ce qu'ils désirent, tout ce qu'ils demandent à Dieu, ils veulent le consumer dans la

Dimidium patrimonium; erat enim dives. « Dimidium rerum mearum, dixit, do pauperibus. » (*Lucæ*, XIX, 8.) Sed quia prior emit, forte tu non invenis quod emas? emit enim regnum cælorum. Et ille emit, et tibi integrum servatur quod emas. Noli timere ne angustet te compossessor; omnibus latum est quod caritas possidet. Duobus minutis emit quædam vidua regnum cælorum. Misit in gazophylacium duos nummos: « Amen, amen dico vobis, nullus amplius misit in domum Dei quam ista vidua; illi enim de abundantia sua miserunt, hæc autem totum quod habuit misit. » (*Marci*, XII, 42, 43.) Quia enim præbebat ei Dominus victum, jam ei duo nummi superflui restiterant ad victum ejus diei; ideo misit illos in domum Dei, et emit sibi regnum cælorum. Ecce quod timebas ne carum esset, et non esses idoneus, en duobus nummis valet. Si terrebat te pretium quod dedit Zachæus, consoletur te hoc pretium quod dedit hæc vidua. Plus addo, Carissimi, valet et vilius. Vilior est calix aquæ frigidæ, vilior est sola bona voluntas; audi clamantes Angelos: « In terra pax hominibus bonæ voluntatis. » An forte non bene diximus viliorem bonam voluntatem? Imo ipsa est omnibus carior, et totum habet qui bonam voluntatem habet; quia et in dimidio rerum suarum Zachæus, si bonam voluntatem non haberet, nihil dedisset. Bona enim voluntas, ipsa dicitur caritas. Et quid ait Apostolus? « Si distribuero omnia mea pauperibus, caritatem autem non habeam, nihil mihi prodest. » (I *Cor.*, XIII, 3.) Totum ergo habet, qui bonam voluntatem habet. Ipsa est quæ potest sufficere, si cætera non sint; si autem sola desit, nihil prodest quidquid habitum fuerit. Sola sufficit, si adsit; cætera omnia nihil prosunt, si sola caritas desit. Si haberes in domo tua thesauros unde securus esses, gauderes et exsultares; in corde habes bonam voluntatem, et tristis es? In arca posses timere furem, in corde habens (*a*) bonam voluntatem nihil times.

Justitiam appetenti imminet a malis pati. — 4. Forte aliquis cogitat, et dicit: Si res meas pauperibus dare cœpero, et de adversariis meis pro Dei amore me vindicare noluero, et humilis ac mansuetus esse contendero, statim mihi necesse erit persecutiones hominum malorum sustinere. Qui hæc times, non legisti, quia « per multas tribulationes oportet nos introire in regnum Dei? » (*Act.*, XIV, 21.) non audisti Scripturam dicentem: « Fili, accedens ad servitutem Dei, sta in justitia et timore, et præpara animam tuam ad tentationem? » (*Eccli.*, II, 1.) Verum est, quia ubi Deum in veritate cœperis quærere, necesse tibi erit superborum vel malorum hominum nequitias sustinere; quia non sic ab illis colitur Christus, quomodo eis quotidie prædicatur; quoniam et quidquid volunt, quidquid petunt a Deo, in luxuriis suis et in conviviis volunt consumere, in spectaculis, in nugis, in for-

(*a*) Ita MSS. at editi, *in corde tuo quem times? Te noli pati hostem in corde tuo, habens bonam voluntatem*, etc.

mollesse et la gourmandise, dans les spectacles et les amusements, dans la fornication et l'ivresse. Tout doit être consacré à ce qu'ils souhaitent avoir avec abondance ; Dieu leur paraît bon alors seulement qu'il leur fournit de quoi se corrompre.

Les persécutions accélèrent le progrès. Les méchants sont le pressoir où passent les raisins et les olives. Il faut prier pour eux. — 5. On dit encore : Voilà que les temps sont durs, et qu'ils le deviendront davantage. — C'est à travers ces aspérités que l'Eglise progresse de plus en plus, et que progressent aussi ceux dont le cœur est élevé ; quant à ceux dont le cœur manque d'élévation et rampe douloureusement sur la terre, ils en viennent à lui conseiller de changer de place, afin qu'il gagne de plus hautes régions et qu'ils puissent chanter avec nous : « Seigneur, j'ai levé vers vous mon âme. » (*Psalm.* XXIV, 1.) Quand on dit que les temps sont durs, c'est comme si l'on disait que les temps sont durs pour l'olive quand on la recueille, parce qu'elle doit être mise sous le pressoir. Lorsqu'elle pendait à l'arbre, les temps étaient joyeux apparemment ; et l'on ne songe pas qu'elle avait alors ses éléments grossiers Le temps devient plus sévère, arrive l'heure du pressoir, les tribulations augmentent. C'est par les péchés et les crimes des orgueilleux, par l'avarice et la luxure des pervers, que les oppressions ont lieu pour la nature humaine. Oui, les méchants et les amis du monde sont tous comme des pressoirs. De même que le raisin et l'olive passent sous le pressoir pour que le vin et l'huile aillent remplir les récipients ; de même, par l'iniquité des méchants, les bons et les justes sont accablés de tribulations dans leur corps, afin que leur âme mérite d'être déposée dans les réservoirs de l'éternelle béatitude. Ne désespérez donc jamais de la miséricorde ou de la justice, quand vous serez en butte à d'iniques persécutions ; considérez plutôt que vos persécuteurs sont entre les mains de Dieu comme des pressoirs ou des meules, et que vous êtes l'olive ou le raisin choisi, que vous devez par là même subir pour un peu de temps la pression des perversités humaines, mais que plus tard les rôles seront changés, et que vous irez jouir du royaume, tandis qu'un éternel opprobre pèsera sur vos ennemis. Affranchis de tous les maux, vous pourrez alors dire avec le Prophète : « Nous avons passé par le feu et l'eau, et vous nous avez introduits dans le lieu de rafraîchissement. » (*Psalm.* LXV, 12.) Pour mériter de parvenir à cette béatitude, priez pour ceux qui vous persécutent ; car Dieu peut les ramener au bien, et ceux qui sont aujourd'hui la paille ou l'ivraie peuvent devenir le pur froment, et de vils résidus être changés en huile ; les iniques persécuteurs du moment seront peut-être persécutés eux-mêmes pour la justice ; ceux qui maintenant ont recours aux moyens les plus barbares pour s'emparer des biens d'autrui, répandront le leur avec miséricorde sur les indigents. Si la bonté divine accomplit cette heureuse transformation par un effet de vos prières et selon sa propre inspiration, vous recevrez une double récompense dans l'éternelle félicité, pour avoir contribué au salut des autres en vous sauvant vous-mêmes. Daigne vous accorder cette faveur le Dieu qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

nicationibus, in ebrietatibus. In his volunt consumere, quo desiderant abundare ; et tunc putant quia bonus est Deus, quando illis præstat unde corrumpantur.

Inde magis proficit. Mali torcularia unde uva premitur et oliva. Pro ipsis orandum. — 5. Sed dicit aliquis : Ecce tempora aspera sunt, et asperiora erunt. Per ista asperiora proficit magis Ecclesia, proficiunt illi qui sursum cor habent ; et illi qui sursum cor non habent, tumultuatur eis cor in terra, et dicunt cordi suo locum mutare, ut etiam ipsi sursum cor habeant, cantantes nobiscum : « Ad te Domine levavi animam meam. » (*Psal.* XXIV, 1.) Tale est dicere : Severiora sunt tempora ; quale si quis dicat, severiora esse tempora olivæ, cum fructus colligitur ; quia in torcular mittitur. Quando enim pendebat in arbore, læta tempora videbantur ; et non adtendunt quia amurca plena erat. Venit quasi asperius tempus, venit tempus torcularis, veniunt majores pressuræ. Per peccata enim et crimina superborum, per avaritiam luxuriamque malorum majores pressuræ fiunt generi humano. Omnes enim mali et amatores mundi quasi torcularia sunt. Sicut enim in torcularibus et uva premitur et oliva, ut vinum et oleum reponatur in canava (*a*) ; ita per nequitiam malorum hominum, qui boni et justi sunt, multis tribulationibus corporaliter fatigantur, ut animæ eorum tanquam oleum ac vinum recondi in æterna beatitudine mereantur. Noli ergo de Dei misericordia vel justitia desperare, quoties te videris ab iniquis hominibus fatigari ; sed considera quod illi qui te persequuntur, apud Deum velut molæ ac torcularia deputantur ; tu vero tanquam oliva, et quasi uva legitima, parvo tempore pressuram malorum hominum sustinere cogeris ; sed postea illis sine fine remanebit opprobrium, tu felici commutatione transibis ad regnum. Et tunc liberatus ab omnibus malis, cum Propheta poteris dicere : « Transivimus per ignem et aquam, et induxisti nos in refrigerium. » (*Psal.* LXV, 12.) Sed ut ad istam merearis beatitudinem pervenire, ora pro illis qui te persequuntur ; quia potens est Deus ut illos convertat ad bonum ; et qui nunc paleæ esse videntur, de zizaniis in triticum, de amurca in oleum transeant ; et qui modo alios per nequitiam persequuntur, ipsi postea persecutionem pro justitia patiantur ; et qui nunc res alienas crudeliter volunt rapere, res suas incipiant pauperibus misericorditer erogare. Quam rem si, orantibus vobis, secundum suam consuetudinem pietas divina præstiterit, non solum de vestra, sed et de aliorum salute duplicem mercedem in æterna beatitudine, remunerante Deo, capietis ; quod ipse præstare dignetur, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat Deus per omnia sæcula sæculorum. Amen.

(*a*) Sic Am. Er. et Germanensis MS. At Lov. *carea*. Remig. *camera*. V. Serm. CXLI, n. 2.

SERMON CCLXXI.

Qu'il faut aimer non-seulement les amis, mais encore les ennemis ; que par ce moyen les ennemis peuvent devenir les amis (1).

Qu'il faut aimer les ennemis, par la raison que Dieu nous a aimés quand nous étions ses ennemis. — 1. Nous avons fréquemment entendu, mes très-chers Frères, le Seigneur disant dans l'Evangile : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent. » (*Matth.*, v, 44.) Pourquoi le Seigneur nous ferait-il une semblable recommandation si nous n'avions pas d'inimitiés à subir ? Quelqu'un dira peut-être : Qui peut donc aimer un ennemi ? Mais votre Dieu vous a lui-même aimé quand vous étiez un impie, bien qu'il soit si contraire à l'impiété. Quant à vous, si vous n'êtes plus à cette heure un impie, vous êtes cependant forcé de reconnaître que vous l'étiez un jour, puisque personne ne devient juste qu'en sortant de l'état de péché, selon cette expression fréquemment répétée du cantique : « Heureux ceux dont les iniquités sont remises. » (*Psalm.* xxxi, 1.) Il n'est pas dit : Heureux ceux qui n'ont pas commis de péchés ; mais bien : « Heureux ceux dont les iniquités sont remises. » Vous aurez beau chercher quelqu'un qui n'en soit pas coupable, vous ne le trouverez pas. Comment dès lors peut-on être heureux ? Par la rémission, par l'anéantissement des péchés qu'on a commis. Or, quand vous avez obtenu ce pardon, vous êtes persécuté par celui qui n'est pas encore rentré dans la justice. Et vous-même, avant d'être justifié, vous persécutiez les autres. Vous aviez péri, et vous avez été retrouvé ; votre persécuteur actuel sera retrouvé de la même manière, et désormais il ne persécutera plus. N'allez pas croire que vous êtes devenu juste par vos mérites ; c'est la grâce de Dieu qui vous a fait tel. A bien examiner les choses, vous verrez quelle est la puissance de Dieu, qui va jusqu'à rendre tel aussi celui que vous croiriez pouvoir haïr avec justice.

Combien il est inique de désirer la mort des méchants. — 2. Vous dites, vous tenant déjà pour un juste : Qu'elle est grande la patience de Dieu, qui laisse vivre tel homme. — Et puissiez-vous ne dire que cela ; mais je crains que vous n'alliez jusqu'au reproche, et que vous n'ajoutiez : Comment Dieu peut-il épargner de tels êtres ? comment des hommes qui font tant de mal vivent-ils ? Un autre pourra dire : O Dieu, pourquoi vit-il celui qui prononce d'aussi téméraires paroles, et qui ne craint pas d'accuser votre justice ? Il ne fait pas attention à ce qu'il dit, ne s'occupant que de ce que font les autres. Celui qui vous déplaît ne récrimine pas peut-être et n'outrage pas Dieu comme vous le faites. Supposez que Dieu, se conformant à vos désirs, n'épargne aucun coupable ; que fera-t-il de vous qui ne sauriez être sans péché ? Ne voyez-vous pas dans quel état il vous trouverait ? Priez-le donc de vous épargner vous-même en épargnant les autres. C'est, mes Frères, le trait caractéristique de tous les méchants : ils veulent que Dieu ne pardonne pas aux méchants, ne remarquant pas ce qu'ils sont eux-mêmes, et déjà parce que telle est leur volonté. — Mais je suis juste, me direz-vous. — Si Dieu ne vous avait pas épargné quand vous étiez dans l'iniquité, comment seriez-vous parvenu à la justice ? Ne vouliez-vous

(1) Ce que nous avons dit du précédent sermon s'applique exactement à celui-ci.

SERMO CCLXXI (*a*).

De dilectione non solum amicorum, sed etiam inimicorum ; et quia potest fieri ut qui inimici sunt, ita ad amicitiam revocentur.

Inimici diligendi. Dilexit enim nos Deus, etiam inimicos. — 1. Frequenter in Evangelio, Fratres carissimi, audivimus Dominum dicentem : « Diligite inimicos vestros, bene facite his qui vos oderunt. » (*Matth.*, v, 44.) Quare autem Dominus dixit : « Diligite inimicos vestros, » nisi quia passuri eramus inimicos ? Sed dicit aliquis : Quis potest diligere inimicos ? Prius te dilexit impium Deus tuus, qui nunquam fuit impius ; tu autem etiamsi jam non es impius, fuisti tamen aliquando ; quando nemo fit justus nisi ex peccatore, sicut frequenter cantavimus : « Beati quorum remissæ sunt iniquitates. » (*Psal.* xxxi, 1.) Non dixit : Beati qui non fecerunt peccata ; sed : « Beati quorum remissæ sunt iniquitates. » Si enim quæris qui non fecerit, non invenies. Unde ergo quisquam erit beatus ? Si remittatur quod fecit, si tegatur quod commisit. Si ergo jam tibi peccatum dimissum est, ille te insequitur qui nondum est justus. Et tu antequam justificareris, alios persequebaris. Perieras, et inventus es ; et ille qui tibi adversatur, invenietur, et non persequetur. Noli cogitare, quod tuis meritis talis factus sis ; quia gratia Dei te talem fecit. Et bene considerans videbis potentem esse Deum, qui talem faciat eum, quem juste (*b*) videris odisse.

Quam injuste malorum optetur interitus. — 2. Dicis enim tu tibi quasi justus : Magna est patientia Dei, quæ illum talem vivere sinit. Atque utinam hoc solum dicas ; sed timeo ne insuper reprehendas, dicens : Quid placuit Deo talibus parcere ? Quare tanta mala faciunt homines, et vivunt ? Sic dicat alius : O Deus, quare vivit iste qui tanta dicit, et tuam justitiam reprehendit ? non enim adtendit quid ipse dicat, sed adtendit quid alius faciat. Qui tibi displicet, fortassis non reprehendit, nec effundit istas contumelias in Deum, quomodo tu facis. Ecce puta quia Deus, quomodo tu vis, nulli malo velit parcere ; quid de te facturus est qui sine peccato esse non potes ? Non adtendis ubi te inveniat ? Roga ergo, ut non solum aliis, sed etiam et tibi parcat. Hoc itaque, Fratres, habent quasi proprium omnes iniqui : nolunt ut parcat Deus iniquis, et non vident quid ipsi sint, etiam ex hoc ipso quod ita volunt. Sed ego justus sum, inquis. Si tibi non parceret Deus cum esses iniquus, quomodo ad justitiam pervenis-

(*a*) Alias vi ex 50 homil.
(*b*) Germanensis MS. *quem injustum tibi videris vidisse.* Remigianus, *quem injuste ibi videris vixisse.*

pas que Dieu se montrât patient envers vous jusqu'à ce que vous eussiez obtenu votre justification? Il a jeté le pont de la miséricorde, pour vous permettre de passer; et vous voulez qu'il l'enlève maintenant, de peur qu'un autre ne passe?

Celui qui est méchant aujourd'hui, demain sera peut-être meilleur que nous. — 3. Aimons donc nos ennemis, mes bien-aimés Frères. Votre ami du moment présent peut venir à commettre de tels péchés qu'il ne soit pas avec vous dans la vie éternelle ; vous ignorez ce qui peut arriver demain. Et par contre, celui qui maintenant est votre ennemi peut si bien faire pénitence qu'il mérite d'être votre concitoyen dans la Jésusalem céleste, et même dans un rang supérieur. Cela ne doit point vous paraître difficile. Interrogeons les Livres saints, et nous y reconnaîtrons ce trait d'une manière évidente. L'apôtre Paul fut d'abord un implacable ennemi des chrétiens, il ravageait et dévastait l'Eglise sans pitié. Voilà où il en était quand fut lapidé le martyr Etienne. Lui-même le lapidait par les mains de tous, les siennes ne suffisant pas à satisfaire sa rage ; car, pour qu'ils ne fussent pas empêchés par leurs vêtements, pour que leurs mains fussent plus libres, il gardait ces vêtements, et son crime s'accomplissait par les autres. Cet homme cependant, vous le voyez, sur une seule parole du Seigneur, de persécuteur devenir apôtre. Il s'élève au-dessus de ceux qu'il poursuivait de sa fureur; tous les chrétiens n'étaient certes pas tels qu'il fut alors lui-même; tous ne remplissaient pas les fonctions de l'apostolat. Il est donc manifeste que l'ennemi d'hier non seulement soit demain votre ami, votre frère dans la grâce, mais s'élève même au-dessus de vous par sa vertu.

4. Pensez-vous, mes Frères, que tous ces chrétiens que persécutait Saul ne priaient pas? Ils priaient sans nul doute, puisqu'ils connaissaient le Christ, puisqu'ils étaient chrétiens, puisqu'ils savaient que le Seigneur Jésus était lui-même mort pour les impies. Il n'est pas mort pour les fidèles; il est mort pour en multiplier le nombre. Je vous en prie, mes Frères, redoublez ici d'attention : si notre Seigneur et Sauveur a voulu mourir pour les infidèles, qui dira ce que les fidèles doivent espérer de lui? Considérez encore que les disciples persécutés par Saul, n'ignoraient en aucune manière que la miséricorde de Dieu pouvait faire de ce persécuteur un prédicateur de l'Evangile. Aussi prièrent-ils pour lui, et leur prière fut exaucée. Cet homme les persécutait; mais eux remportèrent la victoire. Ils lui donnèrent la mort beaucoup plus qu'ils ne la reçurent en intercédant pour lui. Comment cela se réalisa-t-il? Il suffit d'une parole pour terrasser le persécuteur. Il se releva, non plus persécuteur, mais prédicateur. Le persécuteur venait donc d'être tué. Cherchez-le désormais, et vous ne le trouverez plus; car il s'est relevé. Celui qui donne la mort, c'est donc plutôt celui qui prie que celui qui persécute. Priez donc vous aussi, mes Frères, priez pour vos ennemis de telle façon que Dieu les extermine, c'est-à-dire, qu'il détruise leur malice, seule cause de leur inimitié. Alors il ne détruit pas ce qu'il a créé, mais bien ce dont ils sont eux-mêmes les auteurs. Homme et pécheur sont deux dénominations diverses. Sous ces dénominations, cherchez ce qu'a fait Dieu, cherchez ce qu'a glissé le diable. L'homme est l'œuvre de Dieu; et l'homme a fait le péché, à la persuasion du diable. Quel est celui des deux qui vous persécute? Si vous pratiquez la vertu, vous n'êtes persécuté que par le méchant : ce n'est donc pas l'homme,

ses? An forte volebas, ut Deus usque ad te patiens esset, quousque tu pervenires ad justitiam? Quia Deus extendit pontem misericordiæ suæ, ut tu transire posses ; hoc vis ut jam subducat, ne alius transeat?

Qui hodie malus, forte cras nobis erit melior. — 3. Diligamus ergo, Fratres carissimi, inimicos nostros. Forte qui hodie est amicus tuus, talia peccata facturus est, ut in vita æterna tecum esse non possit; non enim scis quid pariat crastinus dies. Et e contra qui inimicus est, forte sic ad pœnitentiam convertetur, ut in illa cælesti Jerusalem civis tuus esse mereatur, et forte etiam major efficiatur. Non vobis hoc difficile videatur. Interrogemus Scripturas, et in ipsis hoc evidentius agnoscere poterimus. Paulus apostolus prius sceleratus erat inimicus Christianorum, rapiebat, vastabat, sæviebat. Ibi erat quando lapidatus est martyr Stephanus. Parum illi erant manus suæ, manibus omnium lapidabat ; quia ut illi non impedirentur vestimentis suis, sed liberis manibus saxa projicerent, omnium vestimenta servabat ; ac sic in omnium manibus scelus operabatur. Videte virum una voce Domini ex persecutore factum prædicatorem. Præcessit eos quos oderat ; illi enim omnes Christiani quos insequebatur, tales non erant, qualis ipse factus est. Non enim omnes illi Apostoli erant, quod ipse factus est. Videtis fieri posse, ut inimicus qui erat hodie, sit non solum amicus et frater in gratia, sed etiam præcedat et melior fiat.

4. Ergo Fratres mei, Christiani illi omnes quos persequebatur Saulus, putatis quia non rogabant? Utique, si noverant Christum, si Christiani erant, si noverant ipsum Dominum Jesum pro impiis mortuum. Non enim mortuus est pro fidelibus; sed mortuus est ut faceret fideles. Rogo vos, Fratres, diligenter adtendite, Dominus et Salvator noster, qui mortem suam præstitit infidelibus, quale sit illud quod servat fidelibus? Et hoc considerate, quia quos persequebatur Paulus apostolus, bene noverant misericordiam Dei, et sciebant quod Saulus ille persecutor poterat fieri prædicator; et ideo oraverunt pro illo, et exauditi sunt. Ille persequebatur ; sed illi vicerunt. Illi eum magis occiderunt et interfecerunt rogando pro eo. Quomodo? Ecce una voce prostratus est persecutor. Surrexit enim jam non persecutor, sed prædicator ; qui ergo persequebatur mortuus est. Quære persecutorem, et non invenies jam ; quia surrexit. Ergo illi potius occiderunt eum orando, quam ille persequendo. Et vos ergo, Fratres, sic orate pro inimicis vestris, ut occidat eos Deus, id est, ut eorum malitiam, quæ vobis inimicatur, occidat. Sic enim non occidit quod creavit, sed quod ipsi sibi fecerunt. Homo enim et peccator, duo nomina sunt. In ipsis duobus nominibus quære quid fecerit Deus, quære quid suaserit diabolus. Homo a Deo factus est ; peccatum, suadente diabolo, ab homine factum est. Quis horum duorum te persequitur? Si enim tu bene vivis, non te persequitur, nisi qui malus est ; non

c'est le pécheur qui s'acharne après vous. Priez pour l'homme, afin que Dieu fasse mourir le pécheur. Le pécheur étant mort, plus rien ne vous sera contraire ; ou mieux, vivant il vous consolera celui qui vous persécutait mort dans le péché.

Dans le pardon est toute notre espérance. Le plus grand sacrifice que nous puissions offrir à Dieu. — 5. Ne craignez pas de reconnaître, je vous en conjure parla miséricorde même du Seigneur, que nous n'avons pas d'autre espérance qu'à pardonner tout le mal que peuvent nous avoir fait les hommes. Ne nous y trompons pas, il n'est pas de plus grand sacrifice que nous devions offrir à Dieu que de faire, même aux hommes méchants, aux hommes toutefois, tout le bien dont nous sommes capables. Dieu vous dit : Je ne te dois rien, et c'est par moi que tu subsistes ; je demande un sacrifice qui soit profitable à l'homme ; ce qui te sert s'élève vers moi. Tu peux me dire : Je n'ai pas de quoi donner à l'indigent, je ne puis pas fréquemment jeûner, m'abstenir de vin ou de viande. Me diras-tu qu'il t'est impossible d'avoir la charité ? C'est un bien qui s'accroît à mesure qu'on le dépense. Abandonne donc ce que tu possédais, de peur qu'il n'ait prise sur toi celui à qui tu ne saurais rien remettre. « Pardonnez, et il vous sera pardonné ; donnez, et il vous sera donné. » (*Luc.*, VI, 37, 38.) Sachez, mes bien-aimés Frères, qu'il y a deux sortes d'aumônes, l'une de cœur, l'autre d'argent. La première consiste à remettre les torts qu'on peut avoir envers vous. Parfois vous voudriez bien donner quelque chose au pauvre, vous ne l'avez pas ; vous avez toujours à votredisposition d'inépuisables trésors d'indulgence. Vous pouvez bien n'avoir pas d'or, d'argent, de vêtement, de froment, de vin ou d'huile à donner à ceux qui sont dans le besoin ; mais rien ne saurait vous dispenser d'aimer tous les hommes, de faire aux autres ce que vous exigez d'eux, de pardonner à ceux qui vous haïssent : votre cellier et votre grenier peuvent être vides, le trésor de votre cœur fournira toujours à votre charité. Seraitelle seule, la bonne volonté suffit pour aimer tous les hommes, et l'aumône du cœur est bien supérieure à l'aumône corporelle ; qui pourrait donc faire valoir l'ombre même d'un prétexte ? N'oubliez donc pas, mes Frères, que l'aumône du cœur peut se passer du don matériel ; tandis que ce don est tout à fait insuffisant si la bonté du cœur ne l'accompagne. Vous le voyez, mes bien-aimés Frères, pour la rémission des péchés, serait-on dénué de tout bien terrestre, c'est assez, c'est plus qu'il ne faut d'avoir la charité et d'aimer ses ennemis : il ne nous restera donc aucune excuse au jour du jugement, et nul ne pourra dire qu'il n'a pas eu de quoi racheter ses iniquités.

6. Ayons donc soin d'aimer tous les hommes de tout notre cœur, demandant à Dieu que les bons deviennent meilleurs et persévèrent dans la vertu ; que les méchants se convertissent au plus vite, et tremblent devant cette menace du Seigneur : « Si vous ne remettez pas aux hommes leurs péchés, votre Père ne vous remettra pas non plus les vôtres. » (*Matth.*, VI, 15.) Faisons mieux, travaillons avec son secours à réaliser en nous cette parole : « Donnez, et il vous sera donné ; pardonnez, et il vous sera pardonné. » (*Luc.*, VI, 37, 38.) Comme, d'après cette sentence : « Si vous remettez aux hommes leurs péchés, votre Père céleste vous remettra les vôtres, » le jugement que nous recevrons au dernier jour, dépend de nous, pardonnons à tous nos ennemis ; et nous pourrons avec une conscience libre dire à Dieu dans l'oraison qu'il nous a lui-même

ergo homo, sed peccator te insequitur. Roga pro homine, ut exstinguat Deus peccatorem. Cum enim mortuus fuerit peccator, nihil tibi adversabitur ; imo consolabitur vivens, qui te in peccatis mortuus persequebatur.

In dimittendo omnis spes nostra. Maximum Deo offertur sacrificium — 5. Non vobis ergo grave sit, per ipsius Domini nostri misericordiam vos obtestor, quia spes nobis alia non est, nisi dimiserimus quidquid nos læserint homines. Nemo nos fallat. Aliud majus sacrificium non est quod debeamus Deo, nisi quidquid boni est, etiam malis hominibus, sed tamen hominibus fecerimus. Dicit tibi Deus : Ergo non ex te cresco, sed tu ex me ; sacrificium volo quod prosit homini ; sic ad me pervenit quod tibi prosit. Potes mihi dicere : Non habeo quod tribuam indigenti, non possum jejunare frequenter, et a vino vel carnibus abstinere non possum. Numquid potes mihi dicere, caritatem te habere non posse ? Ipsa est cujus possessio tanto plus augetur, quanto amplius erogatur. Dimitte ergo quod tenebas ; ne adversus te ille teneat aliquid, cui non habes quod dimittas. « Dimittite, et dimittetur vobis ; date, et dabitur vobis. » (*Lucæ*, VI, 37, 38.) Scitote, Fratres carissimi, quia duæ sunt eleemosynæ : una cordis, alia pecuniæ. Eleemosyna cordis est, dimittere quod læsus es. Nam dare aliquid indigenti aliquando quæris, et non habes ; indulgere peccanti, quantum volueris, redundat tibi. Aurum, argentum, vestem, frumentum, vinum et oleum potest fieri ut aliquoties non habeas, unde pauperibus tribuas ; ut autem omnes homines diligas, et hoc aliis quod tibi ipse velis, et ut inimicis tuis indulgeas, nunquam te poteris excusare ; quia si in cellario vel in horreo non habes quod dare possis, de thesauro cordis tui potes proferre quod tribuas. Et cum omnibus hominibus, etiamsi sola sit, bona voluntas sufficiat, et eleemosyna cordis multo major sit, quam eleemosyna corporis ; quis est qui vel umbram excusationis possit prætendere ? Et illud attendite, Fratres, quia caritatis eleemosyna sine terrena substantia sufficit sibi ; illa vero quæ corporaliter datur, si non benigno corde tribuitur, omnino non sufficit. Et quia, sicut ipsi videtis, Fratres carissimi, ad remissionem omnium peccatorum, si substantia terrena non fuerit, caritas et dilectio inimicorum satis abundeque sufficiunt ; nulla nobis excusatio de hac re in die judicii remanebit, nec dicere aliquis poterit non se habuisse unde sua peccata redimeret.

6. Et ideo omnes homines studeamus toto corde diligere ; orantes ut qui boni sunt, meliores fiant, et in opere bono permaneant ; qui mali sunt, cito se corrigant, timentes illud quod Dominus comminatus est dicens : « Si non dimiseritis hominibus peccata eorum, nec Pater vester dimittet vobis peccata vestra. » (*Matth.*, VI, 15.) Sed magis cum ipsius adjutorio laboremus, ut illud in nobis possit impleri : « Date, et dabitur vobis ; dimittite, et dimittetur vobis. »

enseignée : « Remettez-nous nos dettes comme nous les remettons à nos débiteurs. » (*Matth.*, VI, 12.) Daigne nous accorder cette grâce Celui qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXXII.

De l'amour des ennemis (1).

Dans les divines Ecritures se trouvent des ornements pour les saints, des remèdes pour les malades. Un principal remède, c'est l'amour des ennemis. — 1. Le Saint-Esprit a voulu, mes bien-aimés Frères, que les Livres saints fussent un trésor inépuisable d'ornements pour ceux qui possèdent la santé, et de remèdes spirituels pour les malades. Sachant cela par un effet de la grâce divine, j'ai tâché de vous procurer un remède singulièrement efficace, l'antidote spirituel de vos âmes. Or, le remède capital pour un homme malade, c'est qu'il possède la douceur de la charité, qu'il aime sans réserve, non seulement les amis, mais encore les ennemis, se souvenant de cette parole : « Si vous remettez aux hommes leurs péchés ; votre Père céleste vous remettra les vôtres. » (*Matth.*, VI, 14.) Pour que cette admirable charité se grave dans votre mémoire, et, Dieu aidant, se réalise dans vos œuvres, nous avons extrait des Livres saints un petit nombre de sentences, qui suffiront, pourvu qu'elles soient acceptées d'une foi docile et sans esprit de contention, pour procurer à chacun, toujours avec le secours de Dieu, la rémission des péchés et la béatitude éternelle.

Combien les saints l'ont pratiquée. Joseph, Moyse, Job. — 2. Il faut considérer avant tout et imiter de toutes ses forces la courageuse charité des saints qui nous ont précédés, envers les ennemis mêmes. Le bienheureux Joseph paya, non par l'amertume de la haine, mais par la douceur de la charité, le crime dont ses frères dans leur impiété s'étaient rendus coupables envers lui. Non content de ne leur faire aucun mal, il ne cessa de les combler de biens et de leur témoigner une véritable affection fraternelle, soit du vivant de son père, soit après sa mort. Le bienheureux Moyse, alors que le peuple avait si souvent méprisé son autorité, et même tenté de le lapider, ne se souvenant que de l'amour de Dieu pour cette race, adressait au Seigneur cette ardente supplication : « Si vous ne pardonnez pas le péché de ce peuple, effacez-moi du livre que vous avez écrit. » (*Exod.*, XXXII, 32.) Nous lisons dans dans ce même Ancien Testament : « La voie de ceux qui gardent la mémoire d'une injure ou d'un préjudice, conduit à la mort ; » (*Levit.*, XIX, 18.) à quoi s'ajoute ce précepte : « Ne vous souvenez pas de l'injure que vous avez reçue de votre prochain. » Nous lisons encore : « Si vous voyez l'âne de votre ennemi gisant dans la boue, ne passez pas sans l'avoir relevé. » (*Exod.*, XXIII, 5.) Chacun de vous doit considérer avec attention que, s'il n'est pas permis de laisser l'âne d'un ennemi dans le bourbier, bien moins faut-il haïr ou dédaigner l'homme fait à l'image de Dieu. Le bienheureux Job

(1) Pour la première fois dans l'Appendice ; douteux pour les uns, apocryphe pour les autres, ce sermon ne diffère pas de la XI[e] homélie de S. Césaire dans la Bibliothèque des Pères.

(*Lucæ*, VI, 37, 38.) Cum ergo secundum præfatam Domini sententiam, qui dixit : « Si dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet vobis Pater vester cælestis peccata vestra,» in potestate nostra positum sit, qualiter in die judicii judicemur ; dimittamus omnibus inimicis, ut libera conscientia possimus in oratione Dominica dicere : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. » (*Matth.*, VI, 12.) Quod ipse præstare dignetur, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLXXII (*a*).

De diligendis inimicis.

In Scripturis et ornamenta sanis et ægris medicamenta. Medicamentum præcipuum inimicorum dilectio. — 1. In divinis voluminibus, Fratres carissimi, ita dispensavit Spiritus Sanctus, ut et sanis ornamenta, et ægrotis spiritalia medicamenta deesse non possint. Quam rem ego, Domino donante, cognoscens, unicum ac singulare animarum remedium, tanquam spiritale antidotum studui providere. Primum ac principale medicamentum est animæ ægrotanti, ita caritatis dulcedinem retinere, ut non solum amicos, sed etiam inimicos velit toto corde diligere; propter illud quod scriptum est : « Si dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet vobis Pater vester cælestis peccata vestra. » (*Matth.*, VI, 14.) Ut ergo tam præclaram dilectionem et memoriter tenere, et operibus possitis, Deo auxiliante perficere ; pauca capitula de Scripturis sanctis excerpsimus, quæ unusquisque si non discutiendo sed credendo susceperit, et peccatorum suorum indulgentiam accipiet, et ad æternæ vitæ beatitudinem Deo auxiliante perveniet.

Hanc coluere Sancti. Joseph, Moyses, Job. — 2. In primis consideranda est et totis viribus imitanda benigna etiam erga inimicos antiquorum Sanctorum caritas. Nam beatus Joseph pro parricidii crimine impiis et inimicis fratribus suis non odii amaritudinem, sed caritatis dulcedinem recompensavit. Osculabatur enim singulos, et per singulos flebat. Quibus non solum nihil mali rependens, sed etiam omnia bona retribuens, tam vivo quam mortuo patre germano semper amore dilexit. Beatus quoque Moyses, cum frequenter eum populus rebellis non solum contemnere, sed etiam lapidare voluisset, divinæ caritatis memor ita pro illis Domino supplicabat, ut clamaret et diceret : « Si non dimiseris peccatum populi tui, dele me de libro quem scripsisti. » (*Exod.*, XXXII, 32.) In ipso enim veteri Testamento legimus scriptum : « Itinera eorum qui injuriam retinent malefacti in mortem. » (*Levit.*, XIX, 18.) Et iterum : « Ne memor, inquit, sis injuriæ proximi tui. » Et iterum : « Si videris asinum inimici tui in luto jacentem, non præteribis nisi prius alleves eum. » (*Exod.*, XXIII, 5.) Quo loco diligenter unusquis-

(*a*) Alias de Tempore, CLXVIII.

pratiquait à tel point la véritable et parfaite charité envers les ennemis, qu'il disait avec joie et en pleine sécurité de conscience : « Me suis-je réjoui de la chute de mon ennemi, ai-je triomphé de ce qu'il était tombé dans le malheur, ai-je dit en moi-même : C'est bien? »

Combien cela fut profitable à David. — 3. Quoique le bienheureux David possédât les vertus les plus belles, aucune cependant ne l'unit à Dieu d'une manière plus intime que son affection pour ses ennemis. Son ennemi le maudissant en face, il aima mieux l'épargner et le laisser au jugement de Dieu, que d'en tirer vengeance. Son affection était si sincère et si vraie, qu'il priait même pour ses adversaires et qu'il frappait sans pitié ceux qui leur donnaient la mort. Aussi disait-il avec une entière sécurité dans l'un de ses psaumes : « Si j'ai rendu le mal pour le mal, que je m'éloigne de mes ennemis les mains vides, je l'aurai mérité, que l'ennemi poursuive mon âme, qu'il saisisse et piétine à terre ma vie, qu'il réduise ma gloire en poussière. » (*Psalm.* VII, 5, 6.) Voilà de quelles malédictions se charge lui-même celui qui, méprisant les divins préceptes touchant l'amour des ennemis, ne craint pas de garder la haine dans son cœur. Demandons-nous de quel front ou bien avec quelle conscience pourra prononcer ce verset l'homme qui rend le mal pour le mal à ses ennemis. L'Esprit Saint s'écrie encore par la bouche de Salomon : « Quand votre ennemi sera tombé, ne vous réjouissez pas, de peur que Dieu ne s'en aperçoive, ne vous condamne, et ne détourne sa colère de votre ennemi. » (*Prov.*, XXIV, 17.) Et dans le fait, en détournant sa vengeance, il la fait retomber sur celui qui se réjouit de la ruine de son ennemi, selon cette parole : « Qui trouve un sujet de joie dans la ruine d'un autre, ne restera pas sans châtiment. » (*Ibid.*, XVII, 5.) Nous lisons encore : « L'homme demeure implacable pour l'homme, et puis il demande sa guérison à Dieu. Il est sans pitié pour son semblable ; quoiqu'il soit une chair mortelle, il garde son ressentiment, et ne craint pas d'implorer le divin pardon? Qui intercédera pour la rémission de ses péchés ? » (*Eccli.*, XXVIII, 3.)

Dans quel sens il faut entendre : « Vous haïrez votre ennemi. » — 4. Sans doute, il est dit dans l'Ancien Testament : « Vous aimerez votre prochain, et vous haïrez votre ennemi. » (*Matth.*, V, 43.) Quiconque cependant désire comprendre le véritable sens du Livre saint, doit interpréter ainsi cette sentence : Que tout homme aime son prochain, et réserve sa haine pour le diable, son ennemi. Cela peut également s'entendre de l'homme seul quand il est pervers ; car en lui vous avez tout ensemble le prochain et l'ennemi. En tant qu'homme, il est votre prochain ; en tant que pervers, non seulement il est votre ennemi, mais il est encore le sien. Aimez donc en lui le corps et l'âme, votre prochain tel que Dieu l'a fait ; ayez en haine sa malice dont le diable est la cause avec son consentement. Et vous conformant à ce principe avec un cœur pur et pieux, vous remplissez le rôle du céleste Médecin, puisqu'en détestant la maladie vous aimez le malade.

Ce qu'il faut entendre par cette parole : « Vous entasserez des charbons ardents... » — 5. L'Esprit-Saint dit de même par la bouche de Salomon : « Si votre ennemi souffre de la faim, donnez-lui à manger ; s'il a soif, donnez-lui à boire ; en agissant ainsi vous entasserez des charbons ardents sur sa tête. » (*Prov.*, XXV,

que vestrum consideret, quod si asinum inimici non licet in luto dimitti ; quanto magis homo ad imaginem Dei factus non debet odio haberi nec negligi? Beatus quoque Job ita veram et perfectam caritatem etiam cum inimicis fideliter retinebat, ut gaudens et libera conscientia ad Dominum diceret : « Si gavisus sum ad ruinam inimici mei, et exsultavi eo quod invenisset eum malum, vel si in corde meo dixi : Bene. » (*Job.*, XXXI, 29.)

David, et quem inde fructum cepit. — 3. Beatus quoque David, licet virtutibus multis fuerit exornatus, nulla tamen eum actio familiarius Deo conjunxit, quam dilectio inimicorum suorum. Cui cum inimicus suus in faciem malediceret, maluit tamen parcere et Dei judicio reservare, quam suæ iracundiæ satisfacere. Et in tantum non fuit simulata nec falsa sua dilectio, ut ipsos etiam adversarios suos fleret, et in illis qui eos occidere præsumpserant vindicaret. Ideo securus dicebat in Psalmis illud, quod omnes homines satis adtento et trementi animo dicere debent : « Si reddidi, inquit, retribuentibus mihi mala, decidam merito ab inimicis meis inanis ; persequatur inimicus animam meam, et comprehendat et conculcet in terra vitam meam, et gloriam meam in pulverem deducat. » (*Psal.* VII, 5, 6.) Ecce quali maledicto seipsum condemnat, qui de inimicis diligendis Dei præcepta contemnens, odium in corde servare non metuit. Unde considerandum est, qua fronte vel qua conscientia versiculum istum ex ore suo proferre poterit, qui inimicis suis mala pro malis retribuit. Per Salomonem quoque Spiritus Sanctus clamat et dicit : « Cum ceciderit inimicus tuus, ne gaudeas ; ne forte videat Deus, et displiceat illi, et avertat iracundiam suam ab eo. » (*Prov.*, XXIV, 17.) Et utique cum ab eo averterit, ad illum dirigit qui de inimici ruina congaudet, secundum illud : « Qui in ruina lætatur alterius, non erit impunitus. » (*Ibid.*, XVII, 25.) Item inibi : « Homo homini reservat iram ; et a Deo quærit medelam? » Et : « In hominem similem sibi non habet misericordiam. Ipse cum caro sit, reservat iram ; et propitiationem quærit a Deo? Quis exorabit pro delictis ipsius ? » (*Eccli.*, XXVIII, 3.)

Quo sensu dicatur : Odio habebis inimicum. — 4. Dicitur quidem in veteri Testamento : « Diliges proximum tuum, et odio habebis inimicum tuum. » (*Matth.*, V, 43.) Sed qui sano intellectu Scripturæ divinæ sensum agnoscere cupit, sententiam istam hoc modo intelligat, ut diligat omnem hominem proximum suum, et odio habeat diabolum inimicum suum. Quod etiam in uno homine malo impleri potest. In ipso enim uno qui malus est, et proximum habes et inimicum. Nam quod homo est, proximus tuus est ; quod malus est, non solum tuus, sed etiam suus inimicus est. Dilige ergo in eo carnem et animam, hoc est, proximum tuum quem Deus fecit ; et odio habe malitiam, quam ipso consentiente diabolus intromisit. Quod cum sancto et pio animo feceris, vices cælestis Medici agis, odio habens morbum, et diligens ægrotum.

21, 22.) Il faut examiner ce passage avec le plus grand soin, de peur que par une fausse interprétation nous ne fassions du remède un poison. Plusieurs s'emparent de ce précepte pour satisfaire leur fureur. Ils se disent en eux-mêmes : Voilà que je nourris mon ennemi pour qu'il brûle éternellement. — Que Dieu daigne éloigner de nos âmes cette manière de comprendre sa parole. Le vrai sens nous est transmis par les anciens Pères, qui l'ont eux-mêmes appris de l'Esprit Saint. « Si votre ennemi a faim, est-il donc écrit, donnez-lui à manger;.... en agissant ainsi vous accumulez des charbons ardents sur sa tête. » La tête représente dans l'homme l'intelligence ou la raison; or, quand la charité se refroidit dans l'âme, quand la glace gagne le cœur, d'où cette parole : « Parce que les iniquités ont abondé, se refroidira la charité d'un grand nombre, » (*Matth.*, XXIV, 12,) l'homme ne peut avoir que des idées contraires au salut, être l'ennemi de ce qu'il devrait aimer. C'est pour amener la guérison d'un tel frénétique que le Saint-Esprit adresse ce langage à ceux qui sont enflammés du feu de la charité : « Entassez des charbons ardents sur sa tête. » Si vous ne cessez de faire du bien à votre ennemi avec une tendre compassion, quelque impie et cruel qu'il puisse être, irait-il jusqu'à la soif du sang, il finira par éprouver le malaise et la honte, un repentir du mal qu'il a commis. Dès qu'il aura commencé à faire pénitence, le feu de la charité s'allumera dans son âme, que la tête figure ici; et cet homme si froid, ce frénétique qui gardait contre vous une aussi profonde haine, désormais touché par votre bonté, sentira naître une chaleur spirituelle et vous aimera bientôt de tout son cœur. Voilà comment les saints Pères nous ont expliqué ce passage de l'Ecriture. Loin de l'enseignement catholique la pensée qu'en faisant du bien à son ennemi, on puisse se proposer de le plonger sous le poids de ce bienfait dans les flammes éternelles. Gardons-nous donc et craignons avec une foi vigilante de suivre la lettre qui tue; attachons-nous plutôt à l'esprit qui vivifie.

La Jérusalem céleste ; elle a des murailles de paix, infranchissables à qui n'aime pas la paix. — 6. Nous devons encore, Frères bien-aimés, considérer avec une religieuse frayeur les terribles paroles que l'Esprit Saint nous adresse dans un psaume. Comme il excite la céleste Jérusalem, la réunion des saints qui doivent régner avec le Christ, à louer le Seigneur; après avoir ainsi commencé : « Jérusalem, loue le Seigneur, » il ajoute : « Il a fait de la paix ton enceinte. » (*Psalm.* CXLVII, 12, 14.) Donc, comme vous le voyez, cette Jérusalem céleste a des murailles construites avec la paix. Celui qui tient à la paix et qui possède la charité au point d'aimer tous les hommes, de prier pour que les bons deviennent meilleurs et d'implorer la prompte conversion des méchants, trouvera toujours ouvertes devant lui les portes de la Jérusalem céleste, de quelque côté qu'il veuille entrer ; mais celui qui ne pratique pas la charité telle que le Christ l'a prescrite et que l'Apôtre l'a enseignée, trouvera ces mêmes portes de toutes parts fermées. Ayant refusé de se procurer l'huile de la charité, il sera repoussé de la chambre nuptiale et méritera d'entendre avec les vierges folles cette terrible sentence : « En vérité je vous le dis, j'ignore d'où vous venez. » (*Matth.*, XXV, 12.) De même qu'aux cinq autres vierges, qui se trouvèrent munies de cette huile de la charité, l'époux ouvrira les portes de la Jérusalem céleste, afin qu'elles entrent dans la joie de leur Sei-

Et illud : Carbones ignis congeres, etc. — 5. Item per Salomonem loquitur Spiritus Sanctus : « Si esurierit inimicus tuus, ciba illum; si sitit, potum da illi; hoc enim faciens carbones ignis congeres super caput ejus. » (*Prov.*, XXV, 21, 22.) Hoc ergo loco cum grandi diligentia observandum est, ne forte dum eum non bene intelligimus, de medicamentis nobis vulnera faciamus. Solent enim nonnulli hoc præcepto uti, quasi ad satiandum furorem suum. Dicunt enim apud se : Ecce cibo inimicum meum, ut ardeat in æternum. Avertat Deus hujusmodi intelligentiam ab animis nostris. Qualiter ergo accipi debeat locus iste, sancti et antiqui Patres, revelante Spiritu Sancto, definierunt. « Si esurierit inimicus tuus, ciba illum, etc.; hoc enim, inquit, faciens carbones ignis congeres super caput ejus. » Caput in homine, sensus rationalis intelligitur; qui sensus cum a fervore caritatis recedens factus fuerit frigidus, unde scriptum est : « Quia abundavit iniquitas, refrigescet caritas multorum, » (*Matth.*, XXIV, 12,) necesse est ut quod est saluti contrarium sapiat, et cui deberet esse amicus, inimicus exsistat. Ad sanandum ergo talem phreneticum, homines sanctos et caritatis igne accensos hortatur Spiritus Sanctus, dicens : « Carbones ignis congeres super caput ejus. » Cum enim inimico tuo pio animo frequentius bene feceris ; quamlibet sit impius et crudelis, barbarus et cruentus, tamen tandem aliquando erubescit et dolet, et pœnitere incipit quod admisit. Jam cum pœnitentiam cœperit agere, sensus rationalis, hoc est, caput ipsius, incipit caritatis igne succendi; et qui prius quasi frigidus et phreneticus contra te consueverat iracundiam retinere, spiritali calore de tua bonitate succensus incipit te toto corde diligere. Ecce quomodo sancti Patres hunc Scripturæ locum intelligendum esse dixerunt. Nam absit a sensu catholico, ut eo animo quisque boni aliquid inimico suo conetur impendere, ut eum pro hoc beneficio velit æterno incendio concremari. Unde cum grandi cautela fidei considerandum est et timendum, ne sequamur litteram occidentem; sed magis vivificantem spiritum diligamus.

Jerusalem cælestis. De pace muros habet, pacem non tenenti impervios. — 6. Et illud, Fratres carissimi, cum grandi tremore considerare debemus, quod in Psalmo terribiliter Spiritus Sanctus dixit. Cum enim illam cælestem Jerusalem, id est, congregationem omnium sanctorum, quæ cum Christo est regnatura, ad laudandum Dominum provocaret; cum dixisset : « Lauda, Jerusalem, Dominum, » addidit : « Qui posuit fines tuos pacem. » (*Psal.* CXLVII, 12, 14.) Ergo, ut ipsi videtis, Jerusalem illa cælestis muros de pace habet constructos. Qui enim talem pacem et talem caritatem habet, ut omnes diligat, et pro bonis orat ut meliores fiant, pro malis supplicat ut cito se corrigant ; de qua parte voluerit intrare, illius cælestis Jerusalem portas apertas merebitur invenire. Qui autem non vult habere talem caritatem, qualem et Christus præcepit, et Apostolus docuit,

gneur; de même il les fermera à ceux qui se présentent sans la charité, les condamnant à une séparation éternelle; et de la sorte s'accomplira ce que le psalmiste dit de Jérusalem : « Car il a renforcé les serrures de tes portes. « (*Psalm.* CXLVII, 13.) Les portes étant fermées et les serrures consolidées, l'ami ne sortira plus, et l'ennemi ne pourra jamais entrer : comme le juste ne quittera plus la gloire, ainsi le pécheur ne sera plus affranchi du châtiment.

Que rien ne nous sépare de la charité. — 7. Si nous voulons donc que la divine miséricorde nous préserve de ces maux, si nous voulons mériter d'être admis dans l'heureux séjour de la Jérusalem céleste, travaillons de tout notre pouvoir à nous mettre en état de dire avec l'Apôtre : « Qui nous séparera de la charité du Christ? Sera-ce la tribulation, l'angoisse, la persécution, la faim, le péril, le glaive?... Je suis certain que ni la mort ni la vie, ni les anges ni les principautés, ni les puissances ni la hauteur, ni la profondeur, ni une créature quelconque ne pourra nous séparer de la charité divine, qui est dans le Christ Jésus notre Seigneur. » (*Rom.*, VIII, 35 et seq.) Voilà donc, comme vous venez de l'entndre, que les choses les plus graves et les plus terribles ne pouvaient pas séparer de la charité de Dieu les Apôtres et les hommes apostoliques. C'est là pour nous un grand sujet de douleur qu'ils aient bravé toutes les tortures pour rester unis à Dieu, et qu'il suffise parfois d'une légère parole pour nous en séparer. Oui, la plus petite injure, une détraction venant d'un misérable mortel, et c'en est assez; nous abandonnons la charité, nous restons plusieurs jours, plusieurs mois, des années entières sans vouloir lui parler ou nous trouver à la même table, et nous ne songeons pas qu'en nous poursuivant ainsi d'une haine réciproque, nous fermons devant nous les murs de la céleste cité, de manière à ce qu'il nous soit impossible d'y trouver un accès. Comme Dieu lui-même habite cette cité, comme en outre, selon l'expression de Jean, « Dieu est charité, » (I *Joan.*, IV, 16.) de quel front, avec quelle conscience celui qui ne veut pas avoir la charité, osera-t-il se présenter au Seigneur, la charité par essence?

8. En revenant si souvent sur une telle exhortation avec le sentiment de l'amour paternel, je dégage ma conscience vis-à-vis de Dieu. Jamais personne, mes Frères bien-aimés, ne pourra prétendre avec quelque ombre de vérité, je le répète, qu'il n'était pas en son pouvoir de garder la paix véritable et la véritable charité. Implorons donc de toutes nos forces la bonté de Dieu, pour qu'il daigne nous donner et graver dans nos âmes cette charité sans laquelle nul ne le verra jamais, pour que nous ne nous laissions séparer de lui par aucune souffrance, aucune perte, aucune tribulation. Si vous le voulez bien, nous n'avons pas à prolonger ce discours et votre fatigue. Ce que nous avons dit jusqu'à ce moment doit vous suffire; ruminez dans vos saintes méditations, comme des animaux purs, des conseils qui doivent vous rendre agréables à Dieu, et cherchez en vous-mêmes comment vous pourrez, avec son secours, les mettre en pratique. Ce qui découle de cet amour pour les ennemis, vous l'entendrez avec plus de profit et moins de lassitude, ou demain, ou très-certainement dimanche. Daigne nous accorder cette grâce notre Seigneur Jésus-Christ,

ex omni parte Jerusalem portas clausas inveniet. Et quia oleum caritatis habere noluit, clausis januis sponsi, cum illis fatuis virginibus illam metuendam audiet vocem : « Amen dico vobis, nescio vos unde sitis. » (*Matth.*, XXV, 12.) Quomodo enim illis quinque virginibus, quæ caritatis oleum habuerunt, illa cælestis Jerusalem aperiet januas suas, ut intrent in gaudium Domini sui; sic illis e contrario qui sine caritate veniunt claudet, et æterna a se separatione repellet; et implebitur illud quod in Psalmo dicitur de Jerusalem : Quoniam, inquit, confortavit seras portarum tuarum. » (*Psal.* CXLVII, 13.) Clausis portis et confirmatis seris, nunquam exiet amicus, nunquam intrare poterit inimicus; quia quomodo justus nunquam est exiturus a gloria, ita et peccator nunquam poterit liberari a pœna.

Nihil nos a caritate separet. — 7. Et ideo, si volumus ut ab istis malis nos dignetur divina pietas liberare, ut feliciter in illam cælestem Jerusalem mereamur intrare, totis viribus laboremus ut in nobis impleatur illud quod Apostolus dixit : « Quis nos separabit a caritate Christi? Tribulatio, an angustia, an persecutio, an fames, an periculum, an gladius? » et illud : « Certus sum enim, quia neque mors, neque vita, neque Angeli, neque principatus, neque potestates, neque altitudo, neque profundum, neque instantia, neque futura, neque creatura aliqua poterit nos separare a caritate Dei, quæ est in Christo Jesu Domino nostro. » (*Rom.*, VIII, 35 et seq.) Ecce, sicut audistis, beatum Apostolum et apostolicos viros tanta ac tam terribilia a caritate Dei separare non poterant. Unde nimis dolendum est, quod cum illi a caritate Dei nec tormentis poterant separari, nos interdum otiosis fabulis separemur, ei nonnunquam propter parvissimum convicium et cujuscumque miseri hominis detractionem ita derelinquimus caritatem, ut cum eo non solum multis diebus, sed etiam mensibus fortassis et annis nec loquamur nec ad convivium venire velimus; et non adtendimus quia, dum nos invicem odio habemus, ita muros civitatis Jerusalem contra nos claudimus, ut nullus nobis aditus remaneat, per quem intrare possimus. Et quia civitas illa habitatorem Deum habet, et dicente Johanne evangelista, « Deus caritas est; » (I *Johan.*, IV, 16.) qui caritatem habere noluerit, qua fronte vel qua conscientia ad Dominum, qui est caritas, præsumet accedere?

8. Hæc omnia, Fratres carissimi, dum vobis paterna pietate frequenter insinuo, absolvo apud Deum conscientiam meam. Et quia nullus unquam erit, qui se in veritate excusare valeat, quod veram pacem et veram caritatem tenere non possit, totis viribus misericordiam Dei deprecemur, ut nobis illam caritatem, sine qua nullus unquam Deum videbit, insinuare et donare dignetur, ut nullis nec tormentis nec damnis ac persecutionibus ab illius dilectione vel dulcedine separetur. Si jubetis, jam non est opus ut prolixiori vos sermone diutius fatigemus; et ideo jam ista quæ ad præsens dicta sunt, Vestræ Caritati sufficiant, ut hæc Deo placita, quæ accepistis, sanctis cogitationibus velut munda animalia assidue ruminetis, et qualiter ea cum Dei adjutorio possitis adimplere, in vestris animis definiatis. Ea quæ sequuntur de amore inimicorum,

à qui honneur et gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXXIII.

Sur l'amour envers ses ennemis, II (1).

La charité, remède efficace contre le péché. Tout homme peut la posséder, avec le secours de Dieu, puisqu'elle dépend de la bonne volonté. — 1. Je sais et je crois que votre charité comprend et goûte les motifs qui me portent à vous donner de si fréquents avis au sujet de l'amour accompli. J'agis de la sorte, parce que je ne connais aucun remède si salutaire, si effiacce contre les blessures de tous les péchés. En outre, à cette grande efficacité de l'amour vraiment accompli s'ajoute la certitude qu'il n'y a pas d'homme qui ne puisse le pratiquer, avec le secours de Dieu. Quand il s'agit de faire d'autres bonnes œuvres, on peut parfois alléguer certaines excuses ; quand il s'agit d'affection, nul n'est excusable de ne pas en avoir. Qu'on nous dise : Il m'est impossible de jeûner, nous l'admettrons peut-être ; mais si l'on dit : Il m'est impossible d'aimer, pouvons-nous y souscrire? Nous vous laissons dire : A cause de ma faible santé, je ne saurais m'abstenir de vin ou de viandes ; mais que vous disiez : Je ne saurais avoir de l'amour, pouvons-nous le souffrir ? Si l'on prétend qu'on n'a pas la force de garder sa virginité, de vendre ses biens et de les distribuer aux pauvres, je le conçois ; mais puis-je concevoir qu'on me dise : Il m'est impossible d'aimer mes ennemis, de pardonner à ceux qui m'ont offensé ? Que personne ne se fasse illusion, mes très-chers Frères ; car Dieu ne trompe personne. Il y a bien des choses dans notre faible nature, dont les liens du corps interdisent à l'âme l'accomplissement; mais nous pouvons, si nous en avons le désir sincère, posséder en nos cœurs la charité, qu'y porte le souffle divin ; aucun doute n'est permis à cet égard. Il y a telles ressources dont nous ne saurions parfois priver notre grenier, notre cellier ou notre bourse ; mais il serait par trop honteux, par trop vil de prétendre, sous un prétexte quelconque, fermer à autrui le trésor de notre cœur. En ceci, les pieds ne se lassent point à courir, les yeux à voir, les oreilles à écouter, les mains à opérer; en vain s'efforcerait-on d'alléguer la fatigue. On ne nous dit pas : Allez vers l'Orient, et cherchez la charité ; voguez vers l'Occident, et vous trouverez l'amour. Il nous est prescrit de rentrer en nos propres cœurs, d'où la colère nous bannit d'habitude, et le Prophète nous dit : « Rentrez dans votre cœur, violateurs de la loi. » (*Isai.*, XLVI, 8.) Je le répète, ce n'est point en de lointains climats qu'on trouve ce que le Seigneur nous demande ; c'est à notre for intérieur qu'il nous renvoie. Il a mis en nous ce qu'il exige de nous, puisque toute la perfection de la charité consiste à être bon et à vouloir l'être. C'est de cette bienveillance que les Anges dirent aux bergers : « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. » (*Luc.*, II, 14.) Puis donc que, devant le tribunal de Jésus-Christ, il ne saurait y avoir pour nous aucune excuse à cet égard, que tous nos efforts, appuyés sur la grâce, tendent à faire prévaloir en nos âmes la bonté

(1) C'est la première fois qu'il figure dans l'Appendice. Les docteurs de Louvain le tiennent pour douteux ; d'autres affirment qu'il est apocryphe. Il est le septième parmi les Sermons de Césaire, imprimés par les soins d'Etienne Baluze, d'après le recueil de la Bibliothèque Royale. Dans d'autres vieilles éditions, que nous avons consultées, il porte également le nom de Césaire ; en outre, dans les mêmes MSS., il suit de près le Sermon précédent, vers la fin duquel Césaire promettait d'aborder très-prochainement les considérations que contient celui-ci.

aut die crastino, aut certe die Dominico, absque aliqua lassitudine corporis opportunius audietis; præstante Domino nostro Jesu Christo, cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLXXIII (*a*).

De diligendis inimicis, II.

Caritas magnum peccatorum remedium. A nemine non potest cum Dei adjutorio haberi ; cum in bona voluntate sit. — 1. Scio et credo Caritatem Vestram sapienter intelligere, non esse sine causa quod vos de vera et perfecta caritate tam frequenter admoneo. Hoc enim ideo facio, quia ad omnium peccatorum vulnera nullum medicamentum tam salubre et tam efficax esse cognosco. Additur et hoc quod, cum tam magnum sit veræ et perfectæ caritatis remedium, nullus tamen invenitur qui eam cum Dei adjutorio habere non possit. In reliquis operibus bonis interdum potest aliquis qualemcumque excusationem prætendere; in habenda autem dilectione nullus se poterit excusare. Potest mihi dicere aliquis: Non possum jejunare; numquid potest dicere : Non possum amare ? Potest dicere : Propter infirmitatem corporis mei non possum a vino vel a carnibus abstinere ; numquid potest dicere : Non possum diligere? Potest dicere se virginitatem non posse servare, non posse res suas vendere et pauperibus erogare ; numquid potest dicere : Non possum inimicos meos diligere, et eis qui in me peccaverint indulgere ? Nemo se circumveniat, Fratres carissimi ; quia Deus neminem fallit. Cum enim multa sint, quæ propter fragilitatem humanam corporaliter non possumus implere, caritatem tamen in corde nostro, Deo inspirante, si in veritate volumus, sine aliqua dubitatione habere poterimus. Multa enim sunt quæ de horreo vel canava vel cellario aliquoties proferre non possumus ; de thesauro vero cordis nimis fœdum et turpe est, si aliquam excusationem prætendere videamur. Non enim ibi aut pedes laborant currendo, aut oculi videndo aut aures audiendo, aut manus operando lassantur, ut nos per ipsam fatigationem excusare conemur. Non nobis dicitur : Ite ad Orientem, et quærite caritatem ; navigate ad Occidentem, et invenietis dilectionem. Intus in corda nostra, unde nos iracundia excludere solet, redire jubemur, dicente Phopheta : « Redite, prævaricatores, ad cor. » (*Isaiæ*, XLVI, 8.) Non enim, sicut jam dixi, in longinquis regionibus invenitur quod a nobis Dominus repetit; intus ad cor nostrum nos mittit. In nobis enim posuit quod requirit, ubi tota caritatis perfectio in animi bonitate vel voluntate consistit ; de qua voluntate vel bonitate pastoribus Angeli clamaverunt : « Pax in terra hominibus bonæ

(*a*) Alias de Tempore, LXI.

sur la malice, la patience sur la colère, la bienveillance sur l'envie, l'humilité sur l'orgueil; et pour tout dire en peu de mots, que la douceur de la charité remplisse notre être tout entier, au point de n'y pas laisser la moindre place à l'amertume de la haine.

On est mal fondé à prétendre qu'on ne peut aimer ses ennemis. — 2. En aucune manière, dira quelqu'un, je ne puis aimer mes ennemis. Dieu, dans toutes les Ecritures, vous dit : Tu le peux; et vous répondez : Impossible. Lequel, je vous le demande, lequel devons-nous croire, de vous ou de Dieu? Et puisque la Vérité ne peut mentir, que votre fragile raison renonce à ses vaines excuses. Celui qui est la justice même n'a pu vous commander rien d'impossible; il ne saurait condamner l'homme pour les imperfections qu'il ne dépendait pas de lui d'éviter. Pourquoi raisonner dans le vide? Nul ne connaît mieux jusqu'où vont nos forces, que celui-là même qui nous les a données. Quoi! tant d'hommes, tant de femmes, tant d'enfants, tant de vierges si délicates ont courageusesement affronté pour Jésus-Christ le feu, le fer, les bêtes, et nous prétendons qu'il nous est impossibe d'endurer les railleries de quelques hommes gonflés de sottise! et pour le tort le plus léger qui nous vient de l'injustice des méchants, nous mettons tout notre pouvoir à poursuivre notre vengeance contre eux, dût-elle amener leur mort! Après cela, je ne sais de quel front nous osons désirer d'avoir part avec tous les saints à l'éternelle béatitude, quand nous ne consentons pas à suivre leurs exemples, même dans les moindres choses.

Fausse application d'un passage de l'Ecriture, qui vise surtout l'amour de Dieu pour nous. Amour de Dieu pour ses ennemis eux-mêmes. Imitons-le. — 3. Quelques-uns vont jusqu'à vouloir trouver dans l'Ecriture sainte un témoignage en faveur de leurs haines. Il est écrit, disent-ils : « Mon âme aime celui qui l'aime. » C'est ainsi que par une fausse interprétation du témoignage divin, ils se blessent au fer qui devait les guérir. Comment ce passage doit et peut être entendu, votre bienveillante attention va le comprendre. « Mon âme, » est-il dit, « aime celui qui l'aime. » Quoique, au sens littéral, on puisse appliquer ces mots à tout homme, il est plus sûr néanmoins de les rapporter à Dieu, parce que nul ne nous aime mieux que lui. Or, s'il fallait n'avoir d'affection que pour les bons, que dirait notre Dieu, dont-il est écrit : « Il a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique? » Quel bien avait donc fait le monde, pour que Dieu l'ait aimé à ce point? Notre Seigneur Jésus-Christ trouva les hommes, non seulement méchants, mais encore frappés de la mort du péché originel. Et néanmoins, en cet état, il nous a aimés j'usqu'à se livrer lui-même pour nous. En cela, il n'a pas aimé seulement ceux qui l'aimaient; comme le fait remarquer l'apôtre saint Paul : « Jésus-Christ est mort pour les impies, » (*Rom.*, v, 6,) et c'est par une ineffable affection qu'il a donné cet exemple à tout le genre humain, disant : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. » (*Matth.*, xi, 29.) C'est ce même précepte que nous donne l'apôtre saint Pierre en son Epître : « Jésus-Christ a souffert pour nous, vous laissant son exemple, afin que vous marchiez sur ses pas. » (I *Petr.*, ii, 21.) Quel exemple de notre Seigneur devons nous suivre? Est-ce de ressusciter les morts? Est-ce de mar-

voluntatis. » (*Lucæ*, ii, 14.) Et ideo quia nulla nobis ante tribunal Christi excusatio esse poterit, cum Dei adjutorio totis viribus laboremus ut in animis nostris plus prævaleat bonitas quam malitia, plus patientia quam iracundia, plus benignitas quam invidia, plus humilitas quam superbia; et, ut totum brevi sermone concludam, sic totum cor nostrum obtineat caritatis dulcedo, ut in nobis amaritudo odii locum habere non possit.

Frustra dicit quis se inimicos diligere non posse. — 2. Sed dicit aliquis : Nulla ratione possum inimicos meos diligere. In omnibus Scripturis Deus tibi dixit, quia potes; tu e contrario non posse respondes. Considera nunc, utrum Deo an tibi debeat credi. Et ideo quia mentiri non potest Veritas, jam vanas excusationes suas relinquat humana fragilitas; quia nec impossibile aliquid potuit imperare qui justus est, nec damnaturus est hominem pro eo quod non potuit vitare, qui pius est. Quid tergiversamur in casum? Nemo enim quantum possumus melius novit, quam qui nobis ipsum posse donavit. Tot viri, tot mulieres, tanti pueri, tantæ et tam delicatæ puellæ flammas, et ignes, et gladios, et bestias pro Christo æquanimiter pertulerunt; et nos stultorum hominum convicia dicimus tolerare non posse; et interdum pro parvissimis damnis, quæ nobis malorum hominum nequitia inferuntur, si possumus, etiam usque ad mortem illorum nostras injurias vindicamus. Unde nescio qua fronte vel qua consciencia cum omnibus Sanctis in æterna beatitudine partem habere desideramus; quorum exempla sequi nec in rebus minimis adquiescimus.

Scripturæ locum in sui gratiam afferunt. Sed hoc præcipue Dei amor innuitur. Deus amavit non amantes, et in hoc vult nos ipsum imitari. — 3. Sed sunt aliqui qui testimonium Scripturæ divinæ iracundiæ suæ æstimant suffragari. Dicunt enim scriptum esse : « Amat anima mea amantem se; » et dum auctoritatem divinam male intelligunt, de medicamentis sibi vulnera faciunt. Qualiter autem hoc et debeat et possit intelligi, adtendat Caritas Vestra. « Amat, inquit, anima mea amantem se. » Licet et de omnibus secundum litteram sentiri debeat, tamen certius de Deo intelligi debet, quia nullus nos melius quam ipse diligit. Nam si boni tantummodo amandi sunt, quid dicimus de Deo nostro, de quo scriptum est : « Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret? » (*Johan.*, iii, 16.) Quid enim boni fecerat mundus, ut illum sic diligeret Deus? Omnes enim homines non solum malos, sed etiam originali peccato mortuos Christus Dominus noster invenit. Et tamen etiam cum tales essemus, dilexit nos, et tradidit semetipsum pro nobis; ac per hoc amavit etiam non amantes, sicut et Paulus apostolus dicit : « Christus pro impiis mortuus est, » (*Rom.*, v, 6,) et per ineffabilem pietatem universo humano generi hoc exemplum dedit, dicens : « Discite a me, quia mitis sum et humilis corde. » (*Matth.*, xi, 29.) Quod et beatus Petrus apostolus in epistola sua similiter

cher comme lui sur les flots ? Nullement ; mais d'être doux et humbles de cœur ; de ne pas seulement aimer nos amis, mais encore d'aimer nos ennemis, « afin », dit-il, « de marcher sur ses pas. » C'est également le précepte de l'évangéliste saint Jean : « Celui qui dit qu'il demeure en Jésus-Christ, doit marcher lui-même comme Jésus-Christ a marché. » (I *Joan.*, II, 6.) Comment Jésus-Christ a-t-il marché ? Sur la croix, il a fait cette prière pour ses ennemis : « Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » (*Luc.*, XXIII, 34.) C'est que nos ennemis ont le délire ; l'esprit du mal les possède, ils souffrent de la part du diable une persécution plus grande que celle qu'ils nous infligent ; aussi est-ce leur délivrance, et non leur damnation, que nous devons demander à Dieu. Telle fut la conduite de saint Etienne, qui marcha si glorieusement le premier sur les traces de Jésus-Christ. Sous une grêle de pierres meurtrières, il se tint debout, quand il priait pour lui-même ; mais ce fut à genoux qu'il jeta un grand cri, priant pour ses ennemis : « Seigneur ne leur imputez point ce péché. » (*Act.*, VII, 59.) Si nous croyons ne pouvoir pas imiter notre Seigneur, imitons du moins celui qui était son serviteur comme nous. Imitons aussi le bienheureux S. Jacques qui, pendant que les Juifs le lapidaient, se mit pareillement à genoux et pria pour ses persécuteurs.

L'amour envers nos ennemis n'est pas un conseil, c'est un précepte. — 4 Le Seigneur en son Evangile a fait plus que nous conseiller d'aimer nos ennemis, il nous en a fait un précepte. Or, un conseil et un précepte ne sont pas la même chose. C'est un conseil qu'il est bon de garder la virginité, de s'abstenir de vin et de viandes, de vendre tous ses biens et de les distribuer aux pauvres. C'est un précepte qu'il faut observer la justice, que tout homme doit se détourner du mal et faire le bien. Il est dit de la virginité : « Que celui qui peut entendre, entende ; » (*Matth.*, XIX, 12.) tandis qu'on ne dit pas de la justice : que celui qui peut faire, fasse ; mais : « Tout arbre qui ne portera pas de bon fruit, sera coupé et jeté au feu. (*Matth.*, III, 10.) Celui qui écoute volontiers les saints conseils et s'y conforme, aura une plus grande gloire. Celui qui ne remplit pas le précepte, périra à moins d'avoir fait pénitence de cette transgression. Or, voici le précepte du Seigneur : » Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient. » (*Matth.*, V, 44.) Voulez-vous savoir la récompense qui vous est promise ? écoutez ce qui suit : « Afin que vous soyez les enfants de votre Père qui est dans les Cieux. » (*Ibid.*, 45.) Remarquez bien que, si nous n'aimons pas nos ennemis, nous ne saurions être enfants de Dieu. Et de quel front disons-nous alors dans la prière : « Notre Père qui êtes aux cieux, » (*Matth.*, VI, 9,) et pouvons-nous ajouter en bonne conscience : « Remettez-nous nos dettes, comme nous remettons à ceux qui nous doivent. » (*Ibid.*, 12.)

N'aimer que ceux qui nous aiment, c'est ressembler aux bêtes. La vraie charité. — 5. Je fais, dira quelqu'un, ce que prescrit l'Ecriture : « Mon âme aime celui qui l'aime. » Cet homme prétend aimer ses enfants et ses parents. Un voleur les aime, le serpent les aime, les

præcepit, dicens : « Christus passus est pro nobis, relinquens vobis exemplum, ut sequamini vestigia ejus. » (I *Petr.*, II, 21.) Quod exemplum Domini secuturi sumus ? Numquid ut mortuos suscitemus ? Numquid ut supra mare pedibus ambulemus ? Non utique ; sed ut simus mites et humiles corde ; et non solum amicos, sed etiam adversarios diligamus : « Ut sequamini, inquit, vestigia ejus. » Dixit hoc etiam beatus evangelista Johannes : « Qui dicit se in Christo manere, debet quomodo ille ambulavit, et ipse ambulare. (I *Johan.*, II, 6.) Quomodo Christus ambulavit ? In cruce enim positus pro inimicis oravit, dicens : « Pater ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt. » (*Lucæ*, XXIII, 34.) Phrenetici enim sunt, et a contrario spiritu possidentur, et ut nos persequantur, majorem persecutionem a diabolo patiuntur ; et ideo magis ut liberentur quam ut damnentur orare debemus. Sic enim fecit beatus Stephanus, qui gloriosissime primus Christi vestigia secutus est. Cum enim duris saxorum imbribus cæderetur, pro se stans oravit ; pro inimicis vero suis positis genibus totis viribus clamavit et dixit : « Domine, ne statuas illis hoc peccatum. » (*Act.*, VII, 59.) Si ergo putamus nos non posse imitari Dominum nostrum, imitemur saltem conservum nostrum. Imitemur etiam et beatum Jacobum, qui et ipse cum a Judæis lapidaretur, flexis genibus pro suis persecutoribus supplicavit.

Inimicorum dilectio non est consilium sed præceptum. — 4. Dominus quoque in Evangelio ut inimicos diligere debeamus non dedit consilium, sed præceptum. Aliud est consilium, aliud præceptum. Consilium datur, ut virginitas conservetur, ut a vino et a carnibus abstineatur, ut vendantur omnia, et pauperibus erogentur. Præceptum vero datur, ut justitia custodiatur, ut omnis homo divertat a malo, et faciat bonum. Denique de virginitate dicitur : « Qui potest capere, capiat ; » (*Matth.*, XIX, 21.) de justitia vero non dicitur : Qui potest facere, faciat ; sed : « Omnis arbor quæ non facit fructum bonum excidetur, et in ignem mittetur. » (*Matth.*, III, 10.) Consilium qui libenter audierit et fecerit, majorem gloriam habebit. Præceptum qui non impleverit, nisi pœnitentia subvenerit, evadere pœnam non poterit. Sic enim præcepit Dominus : Diligite inimicos vestros, bene facite his qui oderunt vos, et orate pro persequentibus vestris et calumniantibus vobis. » (*Matt.*, V, 44.) Et si quæris quam mercedem accipies, audi quod sequitur : « Ut sitis filii Patris vestri qui in cælis est. » (*Ibid.*, 45.) Advertite, quia si inimicos non diligimus, filii Dei esse non possumus. Et qua fronte dicimus in Oratione : « Pater noster qui es in cælis ? » (*Matth.*, VI, 9.) Aut qua conscientia dicere poterimus : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus. » (*Ibid.*, 12.)

Qui nonnisi se amantes amat, ab ethnicis et bestiis non distat. — 5. Sed dicit aliquis : Ego audio Scripturam dicentem : « Amat anima mea amantem se. » Amas filios et parentes ? Amat et latro, amat et draco, amant et lupi, amant et ursi. Si enim amantes non diligimus, si filios vel parentes despicimus, pejores leonibus et supradictis

loups les aiment, les ours les aiment. Ne pas rendre affection pour affection, dédaigner ses enfants ou ses parents, ce serait être pire que les lions et les autres animaux; si nous nous contentons de rendre affection pour affection, nous ne différons en rien de ces mêmes animaux. C'est ainsi que le Seigneur dit lui-même : « Si vous aimez ceux qui vous aiment, quelle récompense aurez-vous? Les publicains ne le font-ils pas aussi? Et si vous ne saluez que vos frères, que faites-vous? Les païens ne le font-ils pas aussi? » (*Matth.*, v, 46.) Vous le voyez donc vous-mêmes, ceux qui n'ont d'affection que pour leurs amis, sont semblables encore, en cela, aux publicains et aux Gentils. Nous ne sommes supérieurs aux païens et aux bêtes que par notre amour envers nos adversaires et nos ennemis. Redoutons cette parole du Seigneur dans l'Evangile : « Serviteur méchant, je t'ai remis toute ta dette, parce que tu m'en as prié; ne fallait-il pas que toi aussi tu eusses pitié de ton compagnon, comme j'ai eu pitié de toi? » Et qu'est-il dit ensuite? « Il le livra au bourreau, jusqu'à ce qu'il payât toute sa dette. « Ainsi, » ajoute le Seigneur, « mon Père céleste fera envers vous, si chacun de vous ne pardonne à son frère du fond du cœur. » (*Matth.*, xviii, 32-34.) Ailleurs notre Seigneur dit encore : « Tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres; » (*Johan.*, xiii, 35.) et encore : « Quiconque ayant gardé toute la loi la viole en un seul point, est coupable comme s'il l'avait violée tout entière. » (*Jacob.*, ii, 10.) Y a-t-il là rien autre chose que ce que nous avons déjà dit : « Je vous donne un commandement nouveau, de vous aimer les uns les autres? » (*Johan.*, xiii, 34.) Y a-t-il rien autre chose, dis-je, que cette parole de l'Apôtre : « Toute la loi est renfermée dans ce seul précepte : Vous aimerez votre prochain comme vous-même? » (*Gal.*, v, 14.) Et si quelqu'un prétendait que ce passage doit être entendu différemment, qu'il écoute la voix sublime de l'Apôtre interprétant encore ce commandement : « Quand je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, tout cela ne me sert de rien. » (I *Corinth.*, xiii, 3.) La véritable et fraternelle charité est celle qui ne s'arrête pas aux amis, et qui embrasse pareillement nos ennemis; c'est ainsi que notre Seigneur entoure le genre humain d'un tel amour qu'il donne les bienfaits de la pluie, non seulement aux bons, mais encore aux méchants, et qu'il permet à son soleil de se lever chaque jour pour tous.

6. C'est avec un grand respect et une grande crainte que nous devons retenir et méditer ces paroles de notre Seigneur dans l'Evangile : « Si vous remettez aux hommes leurs fautes, votre Père céleste vous remettra aussi vos péchés; mais si vous ne les remettez point aux hommes, votre Père ne vous remettra point non plus vos péchés. » (*Matth.*, vi, 14.) La sentence qui nous attend au jour du jugement est en nos mains. Pour moi, je ne vois aucun moyen d'obtenir le pardon de ses péchés, pour celui qui ne veut point pardonner les offenses à ses ennemis, selon le précepte de Dieu. L'Apôtre le proclame à son tour : « Ne rendez à personne le mal pour le mal. » (*Rom.*, xii, 17.) « Bénissez ceux qui vous persécutent, bénissez-les, et gardez-vous de les maudire jamais; » (*Ibid.*, 14.) et encore : « Ne vous laissez pas vaincre par le mal, mais triomphez du mal par le bien; » (*Ibid.*, 21.) et ailleurs : « Ne rendez point le mal pour le mal, ni l'outrage pour l'outrage; mais au contraire bénissez ceux qui vous maudissent. » (I *Petr.*, iii, 9.) En outre

bestiis sumus; si vero amantes tantum diligimus, nihil ab ipsis bestiis distare videmur. Sic et ipse Dominus dixit : « Si enim diligitis eos qui vos diligunt, quam mercedem habebitis? Nonne et pulicani hoc faciunt? Et si salutaveritis fratres vestros tantum, quid amplius facietis? Nonne et ethnici hoc faciunt? » (*Matth.*, v, 46.) Qui ergo solos amicos diligunt, sicut ipsi videtis, adhuc in hac parte publicanis et gentibus similes sunt. Ut ergo superiores et gentibus et bestiis simus, etiam inimicos et adversarios diligamus; et timeamus illud quod Dominus in Evangelio dixit : « Serve male, omne debitum dimisi tibi, quia rogasti me; nonne et te oportuit misereri conservo tuo, sicut et ego tui misertus suum? » Et quid postea? « Tradidit eum tortoribus, donec redderet universum debitum. Sic, » inquit Dominus, « Pater meus cælestis faciet vobis, si non dimiseritis unusquisque fratri suo de cordibus vestris. » (*Matt.*, xviii, 32-34.) Et iterum ipse Dominus ait : « In hoc cognoscent omnes quia mei disciipuli estis, si vos invicem diligatis. » (*Johan.*, xiii, 35.) Et iterum : « Qui universam legem complevit, offendat autem in uno, factus est omnium reus. » (*Jacobi*, ii, 10.) Quod est hoc unum, nisi quod supra diximus : « Mandatum novum do vobis, ut vos invicem diligatis? » (*Johan.*, xiii, 34.) Quod, inquam, est hoc unum, nisi illud quod Apostolus dicit : « Omnis lex in uno sermone completur : Diliges proximum tuum sicut teipsum? » (*Gal.*, v, 14.) Sed ne forte aliquis dicat, locum hunc non sic debere intelligi, audiat de hoc mandato iterum Apostolum sublimi voce clamantem : « Si tradidero corpus meum ut ardeam, caritatem autem non habeam, nihil mihi prodest. » (I *Cor.*, xiii, 3.) Ipsa est vera et germana caritas, quæ non solum usque ad amicos, sed etiam usque ad ipsos pervenit inimicos : sicut et Dominus noster tantam circa genus humanum cognoscitur habere caritatem, ut non solum supra bonos, sed etiam supra malos pluviam dare, et solem suum quotidie oriri concedat.

6. Etiam et illud ante omnia cum grandi reverentia et timore recolere et retinere debemus, quod Dominus in Evangelio dixit : « Si dimiseritis, inquit, hominibus peccata eorum, dimittet et vobis Pater vester cælestis peccata vestra; si non dimiseritis, nec Pater vester cælestis dimittet vobis peccata vestra. » (*Matth.*, vi, 14.) (In potestate nostra positum est, qualiter in die judicii judicemur. Unde nescio qua fronte indulgentiam peccatorum suorum ante tribunal Christi obtinere poterit, qui Deo præcipiente inimicis suis veniam dare non adquiescit.) Apostolus etiam prædicat dicens : « Nemini malum pro malo reddentes. » (*Rom.*, xii, 17.) Benedicite persequentibus vos; benedicite, et nolite maledicere. » (*Ibid.*, 14,) et iterum : « Noli vinci a malo, sed vince in bono malum; » (*Ibid.*, 21.) et iterum : « Non reddentes malum pro malo, nec maledictum pro maledicto, sed e contrario benedicentes. »

l'Evangéliste saint Jean, qui pendant la cène se reposa sur le sein du Seigneur, nous avertit ainsi en son Epître : « Tout homme qui hait son frère est homicide, et vous savez que nul homicide n'a la vie éternelle en lui; » (I *Johan.*, III, 15.) et encore : « Celui qui croit demeurer dans la lumière et qui hait son frère, est dans les ténèbres; il marche dans les ténèbres et il ne sait où il va, parce que les ténèbres l'ont aveuglé. » (I *Johan.*, II, 11.) Il faut donc regarder tout homme comme notre frère. Le même saint Jean nous dit, en effet : « Si quelqu'un dit : J'aime Dieu, et qu'il haïsse son frère, c'est un menteur; comment celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas. » (I *Johan.*, IV, 20.) Bornons-nous à ces témoignages, si vous le voulez bien. Il y a une infinité de passages, et du nouveau et de l'ancien Testament, qui corroborent avec la plus haute autorité la thèse que nous défendons; mais ce serait fatiguer votre bienveillante attention que de les rapporter tous. Ainsi, mes bien-aimés Frères, n'oubliez pas ce qui vous a été dit souvent, que « toute la loi est renfermée en nous dans ce seul précepte : Vous aimerez votre prochain comme vous-même; » que votre amour embrasse donc et vos amis et vos ennemis, puisque à tous ceux qui ne veulent point accomplir ce précepte, les autres bonnes œuvres ne peuvent servir de rien. Pardonnez, pardonnez à tous vos ennemis, afin de pouvoir dire en toute sécurité de conscience, quand vous priez : « Remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à ceux qui nous doivent. » (*Matth.*, VI, 12.) Daigne vous accorder cette grâce, Celui qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXXIV.

Cette exhortation démontre que le Dieu de bonté et de miséricorde a mis en notre pouvoir notre sentence au jour du jugement, que l'amour envers nos ennemis est un remède unique, infaillible contre tous nos péchés, et que nul ne saurait être valablement admis à prétendre qu'il lui est impossible d'aimer ses ennemis (1).

La Providence nous a ménagé de faciles remèdes contre le péché. Deux sortes d'aumône. — 1. Le Dieu de bonté et de miséricorde, qui sait que la fragilité de notre nature ne nous permet pas de parcourir le chemin de la vie présente sans tomber parfois dans le mal, a daigné nous nantir de remèdes tels, que les pauvres puissent, non moins que les riches, les appliquer aux blessures causées par le péché. Ces remèdes, quels sont-ils? Assurément les deux que le Seigneur indique en ces termes : « Donnez et il vous sera donné, remettez et il vous sera remis. » (*Luc.*, VI, 37, 38.) Le précepte : « Donnez et il vous sera donné, » concerne l'aumône faite à ceux qui ont faim, qui sont nus ou qui sont captifs; le précepte : « Remettez et il vous sera remis, » concerne l'aumône au moyen de laquelle nous pardonnons à tous nos ennemis. Le pauvre est valablement excusable de ne

(1) C'est la neuvième homélie de Césaire dans l'édition de Baluze; on la trouve en outre dans la Bibliothèque des Pères, insérée dans la huitième homélie d'Eligius.

(I *Petr.*, III, 19.) Beatus quoque evangelista Johannes, qui supra pectus Domini in cœna recubuit, in epistola sua ita nos admonet, dicens : « Qui odit fratrem suum, homicida est; et scitis, quia omnis homicida non habet in se vitam æternam manentem; » (I *Johan.*, III, 15.) et iterum : « Qui dicit se in lumine manere, et fratrem suum odit, in tenebris est, et in tenebris ambulat, et nescit quo vadat; quia tenebræ obcæcaverunt oculos ejus. » (I *Johan.* II, 11.) Hoc loco fratrem omnem hominem debemus accipere. Dicit etiam ipse beatus Johannes : « Si quis dixerit : Diligo Deum, et fratrem suum odit, mendax est; qui enim non diligit fratrem suum quem videt, Deum quem non videt quomodo potest diligere? » (I *Johan.*, IV, 20.) Sed etiam, si jubetis, ista sufficiant. Sunt enim innumerabilia tam in novo quam in veteri Testamento, quæ causam, de qua loquimur, validissimis testimoniis confirmare videntur, quæ omnia longum est ut nunc Caritatis Vestræ auribus intimentur. Sed a sanctis animabus etiam parva pro magnis accipiuntur; quia et re vera cui parva, sed tamen magna non prosunt, plura prodesse nihil poterunt. Ergo, Fratres carissimi, considerantes illud quod jam sæpe dictum est, quia « omnis lex uno sermone impletur » in nobis, id est : « Diliges proximum tuum sicut teipsum, » non solum amicos, sed etiam inimicos diligite; (quia quicumque hoc implere nolunt, reliqua illis opera bona prodesse non poterunt. Et ideo ita omnibus inimicis vestris dimittite,) ut cum secura conscientia possitis in oratione dicere : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. » (*Matth.*, VI, 12.) Quod ipse præstare dignetur, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLXXIV.

Admonitio ista continet quomodo pius et misericors Dominus in potestate nostra posuerit qualiter in die judicii judicemur, et quod unicum ac singulare medicamentum sit contra omnia peccata, et quod nullus unquam in veritate se poterit excusare quod non possit diligere inimicos suos.

Facilia cuique Deus providit medicamenta. Præcipua sunt duo eleemosynarum genera. — 1. Pius et misericors Dominus sciens fragilitatem generis humani sine qualibuscumque peccatis præsentem vitam non posse transigere, talia medicamenta dignatus est providere, quæ non solum divites, sed etiam pauperes possint peccatorum suorum vulneribus adhibere. Quæ autem sunt ista medicamenta ? Illa utique duo de quibus Dominus dixit : « Date et dabitur vobis, dimittite et dimittetur vobis, Date et dabitur vobis, » (*Lucæ*, VI, 37, 38,) pertinet ad eleemosynam quæ datur esurientibus, nudis atque captivis; « Dimittite, et dimittetur vobis, » pertinet ad eleemosynam per quam indulgetur omnibus inimicis. Si se pauper voluerit quisque excusare quod esurientem pascere, nudum vestire, cap-

pas nourrir celui qui a faim, vêtir celui qui est nu, délivrer celui qui est captif; mais il n'est nullement recevable à prétendre justement qu'il lui est impossible de pardonner à ses ennemis et adversaires, en sorte qu'il récite en toute sécurité, dans l'oraison dominicale, ces paroles dictées par la sagesse du céleste Législateur : « Remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à ceux qui nous doivent; » (*Matth.*, VI, 12.) et qu'il entende sans aucune crainte ce précepte évangélique : « Si vous remettez aux hommes leurs fautes, votre Père céleste vous remettra aussi vos péchés; mais si vous ne les remettez point aux hommes, votre Père ne vous remettra point non plus vos péchés. » (*Ibid.*, 14, 15.) C'est user envers nous d'une grande générosité que de nous donner ainsi le pouvoir d'obtenir telle ou telle sentence, au jugement dernier. Si vous remettez, dit-il, il vous sera remis; si vous ne remettez pas, il ne vous sera point remis non plus.

Le souvenir des bienfaits de Dieu nous rend facile le pardon des offenses. Nous ne pouvons acquitter autrement nos dettes envers lui. Obligation absolue pour tous de s'acquitter envers Dieu. — 2. Je ne puis, dira quelqu'un, pardonner à mes ennemis. Si vous pouviez être sûr que Dieu n'eût aucune offense à vous pardonner, ce qui serait une miraculeuse exception, alors peut-être vous serait-il permis de dire que vous ne voulez pas être indulgent envers le prochain. Mais quand il n'y a pas de comparaison possible entre le nombre de vos péchés contre Dieu et des fautes d'un homme à votre égard, pourquoi, selon l'ordre du Seigneur, ne remettez-vous point une petite dette, afin qu'une dette considérable vous soit remise? Le Souverain Arbitre ne vous a point ordonné de jeûner et de vous abstenir de vin et de viandes, au delà de vos forces, de vous infliger des veilles trop fréquentes, de vous ouvrir une route vers l'Orient ou vers l'Occident, au milieu de labeurs et de périls sans nombre. Il ne nous impose rien de tout cela; seulement, il exige que nous sondions avec le plus grand soin, les replis de notre conscience, pour n'y laisser de haine contre aucun de nos semblables, et que nous accomplissions ici-bas son précepte : « Tout ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-le-leur aussi. » (*Matth.*, VII, 12.) Puisqu'il n'y a personne qui n'ait le désir de se voir remettre ses fautes tant envers Dieu qu'envers son semblable, pourquoi ne ferions-nous pas à autrui ce que nous voudrions qu'il nous fût fait à nous-mêmes, selon ce qu'a dit l'Apôtre : « Toute la loi est renfermée dans ce seul commandement : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. » (*Gal.*, V, 14.) Aussi est-il nécessaire que nous ne nous endormions point dans une fausse sécurité, par l'espérance de mériter et de recevoir le pardon de nos erreurs, alors que nous aurons refusé de remettre leurs fautes aux autres hommes. C'est dans la plus grande crainte que nous devons envisager cette terrible et redoutable sentence prononcée par notre Seigneur contre le serviteur cruel : « Serviteur méchant, je t'ai remis toute ta dette, parce que tu m'en as prié; ne fallait-il pas que toi aussi tu eusses pitié de ton compagnon, comme j'ai eu pitié de toi? » Et qu'est-il dit ensuite? « Il le livra au bourreau, jusqu'à ce qu'il payât toute sa dette. » (*Matth.*, XVIII, 32-34.) Et pour se faire entendre des esprits même les plus lents, il ajoute : « Ainsi mon Père céleste fera envers vous, si chacun de vous ne pardonne à son frère du fond du cœur. » (*Ibid.*, 35.) Puisque, en pardonnant à nos frères du fond du cœur et sans la moindre fatigue corporelle, nous pouvons mériter le pardon de tous

tivum liberare non possit; nullatenus in veritate poterit dicere non posse suis inimicis vel adversariis indulgere, ut preces quas nobis judex peritus cælestis dictavit, securus in oratione Dominica dicat : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris; » (*Matth.*, VI, 12.) et illam evangelicam sententiam sine aliquo metu audiat : « Si dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet et vobis Pater vester cælestis peccata vestra; si autem non dimiseritis, nec Pater vester dimittet peccata vestra. » (*Ibid.*, 14, 15.) Satis nobiscum delicate agitur, quando in nostra potestate ponitur qualiter in die judicii judicemur. Si dimiseritis, inquit, dimittetur vobis; si non dimiseritis, non dimittetur vobis.

Inimico facile ignoscit memor quid Deo debeat. Ea porro debita aliter solvi nequeunt. Nec excusari queunt non solventes. — 2. Sed dicit aliquis : Non possum indulgere inimicis meis. Si non habes peccatum quod tibi indulgeat Deus, licet tamen forte, potes dicere quod non velis indulgere proximo tuo. Si vero incomparabititer plus peccasti tu Deo quam in te peccaverit homo, quare jubente Domino non dimittis parum, ut tibi Deus dignetur dimittere multum? Non enim præcepit vobis Deus jejunare plus quam potestis, et a vino vel a carnibus abstinere, vigiliis vos frequentius affligere, ad Orientem vel ad Occidentem cum infinitis laboribus vel periculis navigare : nihil horum nobis imponitur; sed hoc nobis jubetur, ut adtentius arcam conscientiæ nostræ considerantes, nullum hominem in hoc mundo odio habeamus, implentes illud quod ipse Dominus ait : « Omnia quæcumque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite eis similiter. » (*Matth.*, VII, 12.) Et quia nullus est qui quod aut in Deum aut in hominem peccaverit, sibi dimitti non velit; quare non facimus aliis, quod nobis fieri volumus, ut fiat in nobis illud quod ait Apostolus : « Omnis lex in uno sermone impletur : Diliges proximum tuum sicut teipsum? » (*Gal.*, V, 14.) Unde opus est ut nosmetipsos minime falsa securitate decipiamus, credentes quod si noluerimus proximis nostris dimittere, peccatorum nostrorum indulgentiam mereamur accipere. Cum grandi enim tremore consideranda est illa terribilis et metuenda Domini nostri sententia, quam servus ille crudelis meruit audire : « Serve male, debitum dimisi tibi, quoniam rogasti me; nonne ergo oportuit et te misereri conservo tuo, sicut et ego tui misertus sum? » Et quid post hæc? « Tradidit eum tortoribus, donec redderet omne debitum. » Et ut hoc etiam tardioribus insinuaret, adjecit : « Sic et Pater meus cælestis faciet vobis, si non dimiseritis unusquisque fratri suo de cordibus vestris. » (*Matth.*, XVIII, 32-34.) Cum enim absque ullo labore corporis, si toto corde dimittimus fratribus nostris, possimus indulgentiam pro omnibus peccatis nostris promereri; quam excusationem in die

nos écarts, comment serons-nous excusables, au jour du jugement, d'avoir négligé d'accomplir un précepte que le secours de Dieu nous rend si facile? Assurément, notre Seigneur alors, selon sa parole, nous jugera selon que nous aurons jugé, et la mesure dont nous nous serons servis avec le prochain, il s'en servira avec nous. (*Matth.*, VII, 2.) Celui qui ne veut pas obéir au commandement divin, se ferme la porte de la miséricorde divine.

Toutes les œuvres de ceux qui ne pardonnent pas sont des œuvres mortes. — 3. Quelques bonnes œuvres qu'un homme ait faites, elles ne lui seront comptées pour rien, s'il n'a pas eu en lui la vraie charité, celle qui ne s'arrête pas aux amis, mais qui s'étend aux ennemis eux-mêmes. L'apôtre saint Paul, par la bouche duquel Jésus-Christ a parlé, ne saurait mentir, lorsqu'il dit : « Quand je distribuerais toutes mes richesses pour nourrir les pauvres, et que je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, tout cela ne me sert de rien. » (I *Corint.*, XIII, 3.) Puisque « l'avarice est la racine de tous les maux, » (I *Tim.*, VI, 10,) et la charité la racine de tous les biens, de quoi sert à un homme d'être un arbre aux mille rameaux avec les fleurs ou les fruits les plus beaux et les plus riants à voir, s'il n'a pas la vraie racine, celle qui assure la vie? Arrachez les racines d'un arbre, tous les rameaux ne tardent pas à se dessécher, à périr; et si la haine et la colère font mourir en vous la racine de la charité, il ne restera rien qui puisse vous faire arriver à la vie éternelle.

Aumônes vaines. Pourquoi Dieu veut que nous fassions l'aumône. — 4. Que celui qui garde la haine en son cœur et croit pouvoir racheter ses péchés par de nombreuses aumônes, entende ces paroles du Seigneur dans l'Evangile : « Si vous présentez votre offrande à l'autel et que là vous vous souveniez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre offrande devant l'autel, et allez d'abord vous réconcilier avec votre frère, et alors revenant vous présenterez votre offrande. » (*Matth.*, V, 23, 24.) La conséquence évidente est que les offrandes et les aumônes ne servent de rien auprès de Dieu, à moins d'être précédées de la réconciliation avec nos ennemis. Dieu n'écoutera point notre prière, si nous persistons à garder la haine en notre cœur; il le dit lui-même en son Evangile : « Celui qui a mes commandements et les garde, c'est celui-là qui m'aime. » (*Johan.*, XIV, 21.) Et « de quoi sert que vous me disiez : Seigneur, Seigneur, si vous ne faites pas ce que je dis? » Qu'est-ce que le Seigneur affirme nous avoir plus particulièrement recommandé? Assurément ce qui a trait à la paix et à la concorde : « Aimez vos ennemis, et bénissez ceux qui vous haïssent; » (*Matth.*, V, 44.) et encore : « Tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres. » (*Johan.*, XIII, 35.) Si nous répandons d'abondantes aumônes, et que nous n'ayons pas d'indulgence pour nos ennemis, conformément au précepte de Jésus-Christ, nous mettons notre âme sous le joug du démon, au même instant où nous faisons une offrande à Dieu. Vous voyez que ce partage n'est pas juste et ne saurait plaire au Seigneur, qui désire bien moins recevoir nos biens, que de nous posséder nous-mêmes. C'est parce qu'il sait que nous sommes très-attachés aux choses de la terre, qu'il veut que nous lui offrions ces objets de nos affections, afin que, selon ce précepte, notre cœur aille là où notre trésor l'a

judicii habere poterimus, si hoc quod ipso adjuvante facillime possumus, implere negligimus? Ubi sine dubio sententiam in nobis impleturus est Dominus noster ; ut in quo judicio judicaverimus, in eo judicio judicetur de nobis, et secundum mensuram per quam proximis nostris indulgentiam dederimus, remittatur nobis. (*Matth.*, VII, 2.) Qui enim hæc implere noluerit, ipse sibi januam divinæ misericordiæ claudit.

Horum alia opera inania sunt. — 3. Quamlibet aliqua opera bona quisque fecerit, omnia evacuabuntur, si in eo caritas vera non fuerit, quæ non solum ad amicos, sed etiam usque ad ipsos perveniat inimicos; quia non mentitur beatus Paulus apostolus, in quo Christus locutus est, dicens : « Si distribuero in cibos pauperum omnes facultates meas, et si tradidero corpus meum ut ardeat, caritatem autem non habuero, nihil mihi prodest. » (I *Cor.*, XIII, 3.) Et quia « radix omnium malorum est cupiditas, » (I *Tim.*, VI, 10,) et radix omnium bonorum est caritas ; quid prodest homini si mille ramos aut cum floribus aut cum pomis pulcherrimis et amœnissimis habeat, si radix in eo viva et vera non fuerit? Quomodo enim evulsa radice cupiditatis, omnes rami protinus arescunt et pereunt ; ita qui per odium et iracundiam radicem in se caritatis exstinxerit, nihil in eo unde ad vitam æternam perveniat remanebit.

Eleemosynæ inanes. Cur velit Deus eleemosynam fieri. — 4. Ille vero qui supradicta mala in corde servat, et credit se multis eleemosynis peccata ipsa posse redimere, audiat Dominum in Evangelio dicentem : « Si offers munus tuum ad altare, et ibi recordatus fueris quia frater tuus habet aliquid adversum te, relinque ibi munus tuum, et vade prius reconciliari fratri tuo; et tunc veniens offeres munus tuum. » (*Matth.*, V, 23, 24.) Sententia ista evidenter ostendit, quod sacrificium offerre vel eleemosynam dare nihil proderit nisi prius reconciliatio inimici præcesserit. Nam quod etiam orationem nostram Deus non velit audire, si odium voluerimus in corde servare, ipse in Evangelio dixit : « Qui habet mandata mea hæc, et facit ea, ipse est qui diligit me. » (*Johan.*, XIV, 21.) Et : « Quid prodest quod dicitis mihi : Domine, Domine, et non facitis ea quæ dico? » Quæ sunt ista quæ Dominus specialiter se dixisse asseruit? Illa utique quæ ad pacem et concordiam pertinent : « Diligite inimicos vestros, bene facite iis qui vos oderunt ; » (*Matth.*, V, 44.) et illud : « In hoc cognoscent omnes, quia discipuli mei istis, si dilectionem habueritis ad invicem. » (*Johan.*, XIII, 35.) Nam si eleemosynas largius damus, et secundum Christi præcepta inimicis nostris non indulgemus ; substantiam Deo offerimus, et animam nostram adversario subjugamus. Etiam videte si justa ac Deo placita possit esse ista divisio. Non enim tam res nostras, quam nos ipsos desiderat Deus. Nam quia nos scit multum amare terrenam substantiam, ideo vult sibi offerri quod amamus ; ut secundum illius præceptum, ubi præcesserit thesaurus noster, illuc sequatur et cor nostrum, et sacer-

précédé, et que, aux paroles du prêtre : « Elevez-vos cœurs, » nous puissions répondre en toute sécurité de conscience : « Nous les tenons élevés vers le Seigneur. »

Récapitulation. — 5. Quel est le chrétien que ne font point trembler ces paroles de l'apôtre saint Jean, que nous avons souvent mises sous vos yeux et que nous devons vous rappeler sans cesse ? « Tout homme qui hait son frère, est homicide ; » (I *Johan.*, III, 15.) et encore : « Celui qui prétend être dans la lumière, et qui hait son frère, est encore dans les ténèbres ; » (I *Johan.*, II, 9.) et ailleurs : « Celui qui hait son frère est dans les ténèbres ; il marche dans les ténèbres et il ne sait où il va, parce que les ténèbres l'ont aveuglé ; » (*Ibid.*, 11.) et enfin : « Les sentiers de ceux qui se souviennent d'une offense sont maudits et marchent dans la mort. » Les preuves nombreuses que nous venons de donner, ne nous laissent pas l'ombre d'une excuse ; par conséquent, tous nos efforts, aidés de la grâce, doivent tendre à l'accomplissement des préceptes de Dieu, afin que nous méritions de recevoir l'effet de ses promesses. Et pour que nous ne perdions pas les bénéfices de toutes les autres bonnes œuvres dont le ciel nous inspire la pratique, puisse la même inspiration divine nous conserver fidèles à la charité, qui est la mère de tout bien. Mon désir est que les considérations qui précèdent puissent vous paraître de la dernière évidence ; aussi ai-je cru devoir vous rapporter ici quelques passages du traité de saint Augustin sur la même matière, afin qu'il vous soit prouvé d'une manière invincible, que nul homme ne peut mériter la miséricorde divine, si, méprisant les deux principes de la charité, il néglige de pardonner à ses ennemis du fond du cœur.

Sens mystique du nombre quarante. Débilité de celui qui n'a que le nombre trente-huit. Amour de Dieu. Amour du prochain. — 6. Voici ce que dit le saint évêque Augustin de ce paralytique, infirme depuis trente-huit ans: Le nombre quarante, mes bien chers Frères, désigne mystiquement, dans les saintes Ecritures, la durée de notre passage en ce monde. Ainsi, c'est parce que le temps antérieur à la Pâque, est l'emblème de la vie présente, que nous jeûnons alors pendant quarante jours, afin de pouvoir célébrer avec joie la Pâque, qui est l'image de la vie éternelle. De même Moyse jeûna pendant quarante jours, Elie pendant le même temps, et notre Seigneur Jésus-Christ voulut encore observer un jeûne de quarante jours ; et le peuple israélite séjourna quarante ans dans le désert, après sa délivrance de la servitude d'Egypte. La conséquence, mes bien chers Frères, est que ce nombre quarante est la figure du chrétien fidèle et de tous les saints. Quant à ce paralytique, que l'Evangile nous montre gisant par terre, il nous paraît être le type du genre humain. Puisqu'il y avait trente-huit ans qu'il languissait en son infirmité, puisqu'il était encore de deux au-dessous de quarante, voyons quelles sont ces deux choses qui manquaient au nombre consacré. Et que pourraient être ces choses, mes Frères, si ce n'est les deux préceptes de la charité, c'est-à-dire, l'amour de Dieu et l'amour du prochain, qui sont tels que sans eux tout le reste ne sert de rien ? Aurait-il accumulé toutes les bonnes œuvres, serait-il vierge ou martyr, celui qui n'observe pas « ces deux commandements, qui renferment toute la loi et les prophètes, » (*Matth.*, XXII, 40,) est un infirme, un paralytique gisant par terre. Jésus-Christ est donc venu et par la grâce du Saint-Esprit nous a apporté ces deux choses : l'amour de Dieu et

dote dicente « sursum corda, » cum secura conscientia respondere possimus, nos habere ad Dominum.

Recapitulatio. Quis enim non contremiscat illam, quam et frequenter suggessimus et jugiter insinuare debemus, beati Johannis apostoli sententiam ? « Qui, inquit, odit fratrem suum, homicida est ; » (I *Johan.*, III, 15.) et iterum : « Qui dicit se in luce esse, et fratrem suum odit, in tenebris est usque adhuc ; » (I *Johan.*, II, 9.) et : « Qui odit fratrem suum in tenebris est, et in tenebris ambulat, et nescit quo eat ; quoniam tenebræ obcæverunt oculos ejus ; » (*Ibid.*, 11.) et illud : « Itinera eorum qui injuriam retinent, malefacti in morte. » Et quia, secundum hæc quæ supra suggessimus, nulla nobis vel umbra alicujus excusationis remanet, totis viribus cum Dei adjutorio laboremus implere quod præcepit, ut mereamur accipere quæ promisit. Et ut reliqua opera bona, quæcumque inspirante Deo facimus, non perdamus, caritatem velut matrem bonorum omnium fideliter Domino inspirante servemus. Et ut hæc quæ supra suggessimus, plenius et evidentius possitis agnoscere, parum aliquid de opere sancti Augustini ad rem de qua suggessimus pertinentem credidi adjungendum, quo manifestissime probetur nullum hominem posse Dei misericordiam promereri, qui duo præcepta caritatis contemnens inimicis suis neglexerit toto corde dimittere.

Quadragenarii numeri mysterium. Languet qui duo minus habet. Dilectio Dei. Dilectio proximi. — 6. Sanctus Augustinus Episcopus, cum de illo paralytico, qui triginta et octo annos habebat in infirmitate sua, tractaret, sic ait. Quadragenario numero, Fratres carissimi, cursus vitæ nostræ et conversatio nostra in Scripturis divinis mystice designatur. Ideo enim et ante Pascha, quod præsentem vitam significat, quadraginta dierum jejunium observamus ut Pascha, quod æternæ vitæ imaginem gerit, cum gaudio celebrare possimus. Ideo et Moyses quadraginta diebus jejunavit, et Elias similiter quadraginta, et Dominus ac Salvator noster quadragenarium jejunium consecravit ; et in eremo populus Israeliticus quadraginta annis demoratus est, postquam meruit de Ægypto liberari. Unde sicut videtis, Fratres carissimi, quadragenarius iste numerus bonorum Christianorum et sanctorum omnium figuram significare videtur. Languidus vero ille, de quo in Evangelio legimus quia jacebat, typum generis humani habere videbatur. Quod autem triginta et octo annos in languoribus positus erat, de illo quadragenario, numero quem supra diximus, duo minus habens ; videamus quæ sunt ista duo quæ deerant illi numero consecrato. Et quæ erunt, Fratres, nisi duo præcepta caritatis, dilectio videlicet Dei et dilectio proximi ; quæ duo talia sunt, ut sine ipsis reliqua nihil prosint ? Etsi quæ sint opera bona, et virginitatem vel martyrium quis habeat, si « ista duo, in quibus tota Lex pendet et Prophetæ, » (*Matth.*, X, 40.) non habuerit, languidus et paraliticus jacet. Venit ergo Christus, et per gra-

l'amour du prochain. Il a donné les deux deniers pour celui qui était tombé entre les mains des voleurs, (*Luc.*, x, 35,) et il est demeuré deux jours avec les Samaritains, (*Johan.*, IV, 40,) afin de les établir dans l'amour de Dieu et du prochain. Et encore la veuve, qui figure l'Eglise, mit deux oboles dans le tronc du trésor, (*Luc.*, XXI, 2,) et notre Seigneur envoya les disciples deux à deux devant lui pour prêcher la charité, (*Luc.*, x, 1,) dont le monde, nous l'avons dit, ne méritait pas de connaître les deux préceptes avant la venue du Messie. Remarquez, mes Frères, que le Sauveur, en guérissant le paralytique, lui dit de toute manière les deux choses qui lui manquent : « Lève-toi, prends ton lit. » (*Johan.*, v, 8.) Là sont les deux choses qui manquaient à cet infirme. Que veut dire : « Lève-toi, » si ce n'est : Aime Dieu ? Quiconque aime Dieu, tient son cœur élevé vers lui. Et qu'est ceci : « Prends ton lit, » sinon : Aime ton prochain ? L'amour du prochain est figuré dans le fait de porter son lit. L'Apôtre a dit : « Portez les fardeaux les uns des autres, et vous accomplirez ainsi la loi de Jésus-Christ. » (*Gal.*, VI, 2.) Si donc vous êtes plus favorisé que votre frère, portez-le ; qu'il vous soutienne, si vous êtes moins favorisé que lui. Levez-vous donc, aimez Dieu, et portez votre lit. Aimez votre prochain, c'est-à-dire, portez le fardeau sur lequel vous puissiez vous reposer. Telles étaient les deux choses nécessaires au genre humain. Mais l'homme ne pouvait les trouver entièrement en lui-même, puisque « la charité a été répandue dans nos cœurs, » non par notre initiative, mais « par le Saint-Esprit qui nous a été donné, » (*Rom.*, v, 5,) grâce au secours de Celui qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXXV.

Pourquoi des hommes saints et justes ont en ce monde tiré vengeance de certains pécheurs (1).

Pourquoi, dans l'ancien Testament, des pécheurs châtiés en leur corps. Moyse courroucé sans colère ; son zèle pour Dieu, son amour pour le peuple. Même témoignage rendu à Phinées. — 1. Les jugements de Dieu, mes bien chers Frères, quoique souvent cachés, ne sont jamais injustes. Nous lisons, dans l'ancien Testament, que de saints hommes ont en ce monde tiré vengeance de certains pécheurs ; pourquoi ? c'est ce que nous devons examiner avec la clairvoyance la plus scrupuleuse de la foi. Quand on trouve, sous l'ancienne Loi, des péchés frappés de peines corporelles, on doit voir des exemples donnés à tous dans les supplices justement infligés à quelques-uns. Et ce n'était pas tout homme qui pouvait user de telles représailles, selon les caprices de sa colère ; c'étaient des chefs ou des juges, qui châtiaient avec la plus exacte équité, afin d'inspirer au reste de la nation une crainte salutaire. Ainsi le bienheureux Moyse, quand il apprend, après être descendu de la montagne, que les Israélites ont sacrifié aux idoles, ordonne de mettre à mort trois mille d'entre eux ; (*Exod.*, XXXII, 23.) non qu'il voulût satisfaire sa colère, mais il vengeait l'injure faite à Dieu ; et le reste du peuple, témoin d'un tel châtiment, se

(1) Les manuscrits l'attribuent à Césaire ; il est la dernière des homélies publiées par Etienne Baluze, sous le nom de cet évêque.

tiam Spiritus Sancti exhibuit nobis ista duo, ut diligeremus Deum, diligeremus et proximum. Denique et pro illo qui inciderat in latrones duos denarios dedit, (*Lucæ*, x, 35,) et apud Samaritanos duos dies transegit ; (*Johan.*, IV, 40.) uti eos in caritate Dei et proximi confirmaret. Et vidua illa in typum Ecclesiæ, duo æra misit in gazophylacium, (*Lucæ*, XXI, 2,) et Dominus ad prædicandum caritatem binos discipulos destinavit. (*Lucæ*, x, 1.) Ista enim duo, ut diximus, ante adventum Christi humanum genus habere non meruit. Adtendite, Fratres, quia et Dominus duo dixit, illa utique ei deesse videbantur : « Surge, tolle grabatum tuum. » (*Johan.*, v, 8.) Ista duo languidus ille minus habebat. Quid est, « surge, » nisi, Dominum dilige ? Omnis enim qui Deum diligit, sursum cor habet. Et quid est hoc : « Tolle grabatum tuum, » nisi : Dilige proximum tuum ? quæ dilectio proximi in portando grabatum designatur. Apostolus dixit : « Invicem onera vestra portate, et sic implebitis legem Christi. » (*Gal.*, VI, 2.) Si ergo præventus fuerit in aliquo frater tuus, portetur a te ; et si tu præventus fueris, sustineat te. Ergo surge, dilige Deum, et tolle grabatum tuum. Dilige proximum tuum, id est, porta onus in quo requiescas. Ista duo humano generi necessaria erant. Sed habere ea in se omnino non poterant ; quia « caritas Dei diffusa est in cordibus nostris, » non ex nobis, sed « per Spiritum Sanctum, qui datus est nobis ; (*Rom.*, v, 5.) ipso adjuvante qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLXXV (*a*).

Quare sancti viri et justi in hoc sæculo in peccatoribus vindicaverint.

Cur in veteri Lege peccata corporaliter punita. Ira Moisi sine iracundia. Ardet zelo Dei et dilectione populi. Idem de Phinees sentiendum. — 1. Judicia Dei, Fratres carissimi, plerumque sunt occulta, nunquam tamen injusta. Et quia in Lege de quibusdam peccatoribus legimus a sanctis viris in præsenti sæculo vindicatum ; qua ratione factum sit, subtilissima fidei puritate debemus adspicere. Quia enim in veteri Testamento peccata puniri corporaliter videbantur, omnibus præbebantur exempla, quoties aliquibus irrogabantur digna supplicia. Quod tamen non quisque ut voluisset de populo secundum suam iracundiam exercebat ; sed præpositi vel judices, ut ceteri metum haberent, justissime vindicabant. Denique beatus ille Moyses, de quo legimus quod mitis fuerit super omnes homines, descendens de monte, quia populum idolis sacrificasse cognovit, tria millia de populo jussit interfici ; (*Exodi*, XXXII, 23.) non ut iracundiæ suæ satisfaceret, sed ut Dei injuriam vindicaret ; et ut ceteri videntes, nunquam talia peccata exercere præsumerent. Et ut intelligamus quo animo hoc fieri jusserit, regressus ad Dominum supplicavit dicens : « Si non dimiseris populo tuo peccatum suum, dele me de libro tuo quem

(*a*) Alias ex Vignerianis, XXXVIII.

gardait de tomber à l'avenir dans de semblables écarts. Pour bien comprendre en quel esprit Moyse donna cet ordre, écoutons sa prière, à son retour sur la montagne : « Seigneur, si vous ne remettez pas à votre peuple son péché, effacez-moi du livre que vous avez écrit. » (*Ibid.*, 32.) Voilà la vraie, l'intègre charité. Il ordonne la mort de quelques-uns pour la délivrance de six cent mille, sans compter les femmes et les enfants; si, mû par le zèle de Dieu, il ne l'eût vengé sur un petit nombre, la justice divine les eût tous perdus. De même le saint prêtre Phinées perça de sa propre main un des chefs de la tribu de Siméon qui hantait une Madianite. Le Seigneur lui-même justifie par son témoignage la conduite du prêtre, et dit : « Phinées a détourné ma colère de dessus les enfants d'Israël, parce qu'il a été animé de mon zèle. » (*Num.*, xxv, 11.) C'est que Phinées n'agit point ainsi par un sentiment de colère humaine, mais poussé par l'ardeur de l'amour divin ; non pour se venger lui-même, mais pour délivrer le peuple du courroux du Seigneur.

Elie poussé par l'Esprit-Saint à demander que le feu du ciel consumât des coupables et à ordonner la mort des prêtres. — 2. Telle fut encore la conduite du bienheureux Elie, lorsque le plus orgueilleux et le plus impie des rois le faisait rechercher par un capitaine et cinquante hommes, lui enjoignant de venir à sa cour. Le saint prophète, affligé de la dépravation du peuple, qu'un prince sacrilége avait poussé à l'adoration des idoles, demanda dans le Saint-Esprit que le feu du ciel descendît et consumât ces soldats, afin qu'eux étant frappés en leurs corps, le reste d'Israël fût guéri en son cœur. Mais ce remède spirituel n'eut d'abord aucun résultat ; un autre officier et cinquante hommes vinrent encore avec la même arrogance, et le Saint-Esprit par la bouche d'Elie punit de mort ces soldats comme les premiers. L'humilité du capitaine qui vint en troisième lieu, fait voir la justice du Saint-Esprit et le zèle d'Elie, en cette circonstance. Cet officier est la preuve évidente que, si la fragilité de l'homme s'était d'abord humiliée, la miséricorde divine l'aurait aussitôt entourée d'indulgence. Il ne faut point croire que la mission de ces soldats était de tuer Elie ; ils devaient seulement l'amener au roi. Le saint prophète ne cède donc point à sa propre colère ; il venge l'injure faite à Dieu. Il n'agit pas autrement contre les prêtres des idoles, sur le mont Carmel, quand il les fit tous mettre à mort ; il voulait rendre à la vraie religion sa place dans les cœurs des Israélites, en éteignant la fausse religion dans le sang de ses ministres. Nous devons croire qu'Elie ne fit pas ces choses par sa propre puissance, mais par celle du Saint-Esprit. Au reste, si vous désirez connaître Elie livré à lui-même, lorsque, pour l'éprouver, la grâce divine se retirait quelque peu, sachez qu'il ne put soutenir les menaces d'une reine adultère, et qu'il s'enfuit et marcha quarante jours pour se réfugier dans le désert. Lui qui, nanti de la grâce divine par le Saint-Esprit, avait pu fermer le ciel, lui qui avait pu en faire descendre des flammes vengeresses, ne résista pas aux paroles d'une femme perdue de vices. J'entre dans ces détails pour faire bien voir que c'était moins Elie qui agissait, que le Saint-Esprit par l'intermédiaire d'Elie. Il serait donc illégitime de penser que le saint prophète voulut se venger, quand il fit mettre à mort des hommes coupables.

Que représente Elisée poursuivi de railleries. Pourquoi il demande vengeance. — 3. Nous devons porter un ju-

scripsisti. » (*Ibid.*, 32.) Ecce veram et integram caritatem. Paucos interfici jussit, ut sexcenta millia, exceptis mulieribus et parvulis, liberaret; quia nisi ille zelo Dei commotus in paucos vindicasset, cunctos Dei justitia perdidisset. Beatus quoque sacerdos Phinees unum de principibus cum alienigena concumbentem manu propria gladio interfecit. Et quo animo hoc egerit, Dominus ipse testimonium dedit, dicens : « Phinees zelo meo commotus placavit iram meam, ut non disperderem populum meum. » (*Num.*, xxv, 11.) Hoc enim fecit Phinees non carnali odio, sed zelo et amore divino ; non ut se vindicaret, sed ut populum de Dei iracundia liberaret.

Nec alius Eliæ animus, et dum milites igne cælesti consumuntur, et dum sacerdotes occidi jubet. — 2. Quam rem et beatum etiam Eliam fecisse cognoscimus, ad quem cum superbissimus et sacrilegus rex Quinquagenarium cum suis militibus destinasset, mandans ei ut ad se venire deberet; beatus Elias dolens de perditione populi sui, quem impius ad idola colenda persuaserat, in Spiritu Sancto dixit ut descenderet ignis de cælo, et consumeret eos, ut istis percussis in corpore, alii sanarentur in corde. Sed quia nihil apud eos medicamentum spiritale prævaluit, etiam et alium Quinquagenarium, qui et ipse cum superbia venerat, Spiritus Sanctus per os Eliæ cum suis interfici jussit. Quam rem qua pietate Spiritus Sanctus, vel quo animo Elias fecerit, humilitas illius Quinquagenarii, qui tertio loco venit, ostendit. In quo evidenter agnovimus, quod si se prius humiliasset fragilitas humana, statim indulgentiam dedisset divina misericordia. Neque enim credendum est quod illi ideo ad Eliam missi fuerint, ut illum interficerent, sed potius ut ad regem vocarent. Et ideo beatus Elias non iracundiæ suæ satisfecit, sed Dei potius injuriam vindicavit. Hoc etiam de sacerdotibus idolorum de monte Carmelo exercuit, quando omnes interfici jussit; scilicet ut falsa religio cum suis exstincta doctoribus veræ religioni locum in humanis cordibus daret. Quod totum beatus Elias non sua virtute, sed potentia Sancti Spiritus exercuisse credendus est. Denique si vis scire solus ipse Elias qualis fuerit, quando eum paulisper Sancti Spiritus gratia, ut eum probaret, deseruit, unius meretricis minas ferre non potuit, sed fugit in deserto viam quadraginta dierum. Ille ergo, qui suppeditante gratia Dei per Spiritum Sanctum cælum verbo clauserat, et ultrices flammas de supernis venire fecerat, unius meretriculæ sermones sustinere non potuit. Hoc ideo dixi, ut agnoscamus quia totum illud non tam Elias, quam Spiritus Sanctus exercuit per Eliam. Et ideo nefas est credere, quod beatus Elias in his quos fecit interfici, se voluerit vindicare.

Elisæus irrisus quid repræsentet. Cur vindictam petierit. — 3. Hoc etiam de beato Elisæo sentire debemus, cui cum luxuriantes pueri clamarent: « Adscende, calve, adscende,

gement semblable sur le bienheureux Elisée. Comme une troupe d'enfants lui criaient, en se moquant de lui : « Montez, chauve, montez, » (IV *Reg.*, II, 23,) l'Esprit-Saint, qui habitait en son âme, fit sortir d'un bois deux ours, qui en déchirèrent quarante-deux. Ce miracle contient un mystère; il représente la Passion de Jésus-Christ, quand les Juifs s'écriaient en raillant : Crucifiez-le, crucifiez-le ; comme les enfants avaient crié : « Montez, chauve, montez ; » c'est-à-dire, montez sur la croix, au Calvaire. Néanmoins, le fait en lui-même montre encore qu'un petit nombre étaient frappés pour le salut de beaucoup; les Juifs ne se contentaient pas de dédaigner les vrais Prophètes, ils les tournaient en dérision; cet événement les obligeait de reconnaître la puissance du Saint-Esprit. Et comme ils ne voulurent pas se corriger, l'Esprit-Saint lui-même leur criait ailleurs par la bouche du Prophète : « J'ai frappé vos fils, et vous avez été indociles à mes châtiments. » (*Jerem.*, II, 30.) Puisque le Saint-Esprit agissait lui-même, il serait injuste d'imputer cet acte à Elisée. Il est certain d'ailleurs qu'un homme dénué du secours de Dieu, n'aurait pas eu un tel pouvoir. Accuser Elisée, c'est vouloir contrôler un juste jugement de Dieu.

Zèle divin de saint Pierre. — 4. Et ne pensons pas qu'il en ait été ainsi sous l'ancienne Loi seule ; nous connaissons la grande clémence de l'apôtre saint Pierre, et vous savez comment le Saint-Esprit se servit de lui pour sévir contre Ananias et contre Saphira. (*Act.*, v, 5.) Assurément ceci n'arriva point par une vengeance personnelle de l'Apôtre, qui n'avait souffert aucun tort de leur part; le Saint-Esprit par sa bouche frappa dans la racine un genre d'infidélité pernicieuse dont les exemples se multipliaient. Devant ces considérations inspirées par la foi, gardons-nous d'élever le moindre soupçon injurieux contre le zèle saint des justes. Daigne nous accorder cette sagesse notre Sauveur et Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne dans siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXXVI.

Sur l'amour envers les parents et sur la dîme (1).

Obligation d'honorer et d'aimer les parents, et de les secourir dans le besoin. Il y a des hommes qui dédaignent leurs parents pauvres qui sont peut-être meilleurs qu'eux-mêmes. — 1. Le Seigneur, mes bien chers Frères, nous avertit par la voix du Prophète que nous devons sans cesse honneur et amour à nos parents, et que nous sommes obligés, si quelque adversité les éprouve, de soulager leurs besoins selon notre fortune. Il est écrit en effet : « Lorsque vous voyez un homme nu, couvrez-le, et ne méprisez point la chair dont vous êtes formés. » (*Isai.*, LVIII, 7.) Par ces mots : « La chair dont vous êtes formés, » il a voulu nous faire entendre nos parents. Y a-t-il, dira quelqu'un, un homme qui haïsse ses parents ? Etait-il nécessaire que le Seigneur nous avertît aussi hautement par le Prophète ? Le Saint-Esprit, mes Frères, n'ignorait pas assurément que quelques hommes, après être parvenus à des dignités et à des richesses acquises par tous les moyens, dédaignent leurs parents pauvres, au point de ne vouloir pas souffrir même leur présence. Que ces hommes n'en doutent pas; ce mépris est plus qu'un péché, il est un grand crime. Peut-être

(1) Il porte dans les MSS. le nom de Césaire, dont il est la vingt-unième homélie dans la Bibliothèque des Pères.

calve ; » (IV *Reg.*, II, 23.) Spiritus Sanctus qui in ipso habitabat, imperavit ut adscenderent duo ursi, et lacerarent quadraginta duos pueros. Quod licet in mysterio factum fuerit, et significaverit Domini passionem, quando irridentes Judæi clamaverunt : Crucifigatur, crucifigatur, sicut illi clamaverant : « Adscende, calve, adscende, calve ; » id est, adscende in crucem in loco Calvariæ ; tamen etiam secundum litteram, ideo pauci percussi sunt, ut plurimi sanarentur ; ut quia Prophetas Judæi non solum contemnebant, sed etiam irridebant, tali plaga percussi agnoscerent potentiam Spiritus Sancti. Sed quia emendare se noluerunt, clamat ipse Spiritus Sanctus alibi per Prophetam : « Percussi filios vestros, et disciplinam non recepistis. » (*Jerem.*, II, 30.) Si ergo hoc Spiritus Sanctus operatus est, nefas est beato Elisæo aliquid imputari ; quia et re vera tantam potentiam solus homo sine Spiritu Sancto habere non potuit. Nam si sancto Elisæo aliquid imputamus, quasi de Dei justo judicio disputare præsumimus.

Zelus idem in Petro. — 4. Et ne forte hoc in solo veteri Testamento factum fuisse putemus ; adtendite illum beatissimum ac mitissimum apostolum Petrum, et videte quid per eum de Anania et Sapphira fuerit Spiritus Sanctus operatus. (*Act.*, v, 5, etc.) Quod utique non ideo factum est ut se beatus Apostolus vindicaret, qui nullam ab eis pertulisse injuriam videbatur ; sed Spiritus Sanctus per os ejus pullulans exemplum pessimum infidelitatis in ipsa radice succidit. Hæc ergo omnia spiritaliter et fideliter cogitantes, nihil sinistrum de sancto justorum zelo vel judicio suspicemur ; quam rem nobis ipse Dominus et Salvator noster præstare dignetur, qui vivit et regnat Deus per omnia sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLXXVI.

De dilectione parentum et de decimis.

Parentibus debetur honor, amor et in penuria subsidium. Pauperes parentes nonnulli despiciunt, ipsis forte meliores. — 1. Legimus, Fratres carissimi, monente nos Domino per Prophetam, parentibus nostris et honorem semper et amorem impendere ; et si forte evenerit ut aliqua paupertate laborent, necessitates eorum secundum quod possumus sublevare. Sic enim ait : « Si videris, inquit, nudum, cooperi eum, et domesticos seminis tui ne despexeris. » (*Isai.*, LVIII, 7.) Hoc loco « domesticos seminis, » parentes nostros intelligi voluit. Sed dicit aliquis : Quis est qui parentes suos odio habeat, ut hoc pro magno Dominus admonuerit per Prophetam ? Sine dubio, Fratres, scivit Spiritus Sanctus nonnullos homines, qui cum ad aliquos honores aut divitias undecumque adquisitas pervenerint, ita parentes suos pauperes despiciunt, ut eos nec videre dignentur. Quod si fecerint, non solum peccatum, sed etiam grave crimen se

arrive-t-il que ce parvenu, qu'aveuglent ses richesses et son orgueil, tombe dans les fautes et dans les crimes les plus noirs, tandis que ses parents gardent la justice, à cause de leur pauvreté même, de leur humilité, de leur simplicité; de quel front ose-t-il donc refuser un regard à ces justes sans tache, lui, le péché même, lui, l'impiété même? Ainsi, que l'homme qui est dans l'aisance, et qui a quelques parents pauvres, pourvoie avant tout à ce qui leur est le plus nécessaire; il remplit ainsi l'obligation de faire l'aumône à l'indigence d'autrui. Si vous ne donnez pas au reste des pauvres, quelque autre leur donnera; si vous n'accordez rien à vos parents pauvres, il est difficile qu'un autre vienne à leur secours.

Ordre légitime des aumônes. Ce qui est et ce qui n'est pas notre part dans nos richesses. — 2. Tel est l'ordre juste et légitime des aumônes, que vous devez en premier lieu procurer aux vôtres et à vous-même une nourriture suffisante, un vêtement simple, évitant en tout la dépense et le luxe qui corrompt; vous devez ensuite, comme je l'ai dit, soulager, selon vos ressources, les besoins de vos parents pauvres; après cela, ne permettez point que vos serviteurs et vos servantes endurent la faim ou le froid; enfin, ces obligations une fois remplies, et la nourriture et le vêtement assurés ainsi qu'il a été indiqué, n'enfouissez pas le superflu que Dieu vous laisse, dans la terre où fouille la main des voleurs, et versez-le dans le trésor du ciel, afin que là où sera votre bien, soit aussi votre cœur, et que, lorsque le prêtre s'écriera : Elevez vos cœurs, nous puissions répondre en toute assurance : Ils sont élevés vers Dieu. La part des revenus de votre profession ou de votre champ que Dieu vous accorde, en sus d'une condition simple et raisonnable, ne vous a pas été donnée comme une propriété véritable, mais comme un dépôt dont vous êtes comptable envers les pauvres. Si vous refusez de leur donner cette part, sachez que vous retenez le bien d'autrui à votre escient, puisque, je le répète, cela seul nous appartient, qui suffit raisonnablement à nos besoins et à ceux de nos parents, et que, je le répète de même, le reste n'est qu'un dépôt, qui nous est confié par Dieu pour le transmettre aux pauvres.

On refuse injustement la dîme, puisque rigoureusement on devrait les neuf dixièmes. — 3. Ainsi, non-seulement nous devons la dîme, mais encore tout ce qui reste des neuf autres parties; après avoir acquitté l'impôt et prélevé notre strict nécessaire, nous devons fidèlement le mettre à part, comme devant être transmis à l'indigent. Si nous agissons ainsi, les aumônes faites deviennent notre propriété ; dans le cas contraire, ce que nous retenons n'est pas véritablement à nous, et nous cessons de nous appartenir nous-mêmes, pour l'avoir retenu. Je ne puis comprendre, mes Frères, comment nous osons refuser le dixième à Celui de qui nous avons tout reçu. Dieu nous dirait, s'il entrait en compte avec nous : La terre que tu cultives, c'est moi qui l'ai faite ; je t'ai fait toi-même qui la cultives, et tes serviteurs, et j'ai créé les animaux qui t'aident à la remuer ; c'est moi qui t'accorde la chaleur du soleil, moi qui te dispense la pluie en temps opportun, moi qui te donne la semence ellemême que tu répands. Si tu te conformes au calcul de la justice, tu dois réserver le dixième devers toi, et me donner les neuf autres parts. Mais je demande moins, je veux être miséricordieux ; à mon exemple, aie pitié du pauvre, comme j'ai eu pitié de toi. Si donc, mes Frères, Dieu nous opposait ce calcul légitime, que pourrions-nous répondre ? Dieu nous avertit à ce sujet en bien des endroits des saintes Ecritures; mais

admisisse non dubitent. Et forte evenit, ut ille per divitias et superbiam crimina grandia vel peccata committat, et parentes sui pro ipsa paupertate et humilitate et simplicitate justitiam teneant ; et qua fronte dedignatur adtendere parentes suos innocentes et justos, cum sit ipse peccator et impius ? Si quis ergo idoneus est, si aliquos parentes habuerit pauperes, ipsis prius necessaria tribuat, et sic indigentibus extraneis eleemosynam faciat ; quia reliquis pauperibus si tu non dederis, dabit alius ; parentibus vero tuis pauperibus, si tu nihil largitus fueris, difficile est ut alius largiatur.

Eleemosynarum ordo legitimus. De opibus nostris, quid nostrum, quid alienum. — 2. Ipse est eleemosynarum ordo justus atque legitimus, ut prius tibi et tuis victum et vestitum sufficientem et mediocrem, non pomposum nec deliciosum provideas ; deinde, sicut dixi, si qui sunt pauperes de parentibus tuis, quantum prævales largiaris ; deinde servos et ancillas tuas nec esurire neque algere permittas ; et post hæc quidquid tibi Deus, sicut dixi, excepto victu et vestitu dederit, non in terreno ubi fures effodiunt et furantur, sed in cælesti thesauro recondas, ut ubi fuerit thesaurus tuus, ibi sit et cor tuum ; et cum sacerdos clamaverit : Sursum corda, securi et in veritate respondeamus : Habemus ad Dominum. Quæcumque enim Deus, excepto mediocri et rationabili victu et vestitu, sive de quacumque militia, sive de agricultura contulerit, non tibi specialiter dedit, sed per te pauperibus eroganda transmisit ; si nolueris dare, noveris te res alienas auferre ; quia, sicut dixi, hoc solum nostrum est, quod nobis vel nostris rationabiliter sufficit. Quidquid superfuerit, Deus noster, sicut dixi, pauperibus erogandum transmisit.

Decimæ injuste denegantur, cum ex jure novem partes deberentur. — 3. Ac sic non solum decimas dare debemus, sed etiam de novem partibus, quidquid solutis tributis vel expletis sumptibus nostris remanserit, quasi aliis transmissum fideliter erogare debemus. Quod tamen si fecerimus, vere nostra sunt quæ donamus ; si vero non facimus, nec illa nostra sunt quæ servamus, nec nos ipsi nostri sumus qui servare videmur. Et tamen, Fratres, non video qua fronte illi non offerimus decimum, a quo accepimus totum. Si velit Deus rationem facere nobiscum et dicere : Terram quam colis ego feci, teipsum qui colis et servos tuos ego feci, animalia quæ te ad colendum adjuvant ego condidi, calorem solis ego tribuo, pluviam temporibus suis ego dispenso, ipsam sementem quam spargis ego concedo ; si ad justitiæ rationem adtendis, tibi debes decimam reservare, et mihi novem partes dare. Nec hoc quæro, misericors esse volo ; exemplum tibi præbeo, ut quomodo misertus sum tui, sic miserearis tu pauperis. Si ergo, Fratres, justam rationem nobiscum voluerit facere Deus,

il le fait surtout par la bouche de l'Apôtre, quand il dit: « Ayant de quoi nous nourrir et de quoi nous couvrir, nous devons être contents. Ceux qui veulent devenir riches, tombent dans la tentation et dans le piége du diable, et en plusieurs désirs inutiles et pernicieux, qui précipitent les hommes dans l'abîme de la perdition et de la damnation ; car l'avarice est la racine de tous les maux, et quelques-uns en étant possédés se sont égarés de la foi et se sont jetés dans de grandes douleurs. Mais vous, homme de Dieu, fuyez ces choses, et suivez en tout la justice, la piété, la foi. » (I *Timot.*, VI, 8-11.) Nous pouvons, mes Frères, passer sous silence les autres témoignages des Ecritures; ces paroles de l'Apôtre suffisent à l'édification de tout chrétien. En vérité, je vous le dis, mes Frères, celui que cet éclat de foudre n'arrache pas au sommeil de l'avarice, est plus qu'endormi; nous devons croire qu'il est mort.

Nécessité et moyens de recourir à la miséricorde divine. Celui qui ne donne pas le superflu retient le bien d'autrui. — 4. Notre nature est fragile, mes Frères ; l'innombrable essaim des péchés nous enveloppe, ils nous obsèdent, ils enfoncent leurs dards en nos âmes. Nous sommes à la merci des tourments et des tempêtes de ce monde ; hâtons-nous vers le port de la miséricorde divine. Peut-être nous demanderez-vous le chemin qui conduit à ce port. Ecoutez Jésus-Christ lui-même : « Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde ; » (*Matth.*, V, 7.) et ailleurs: « Donnez l'aumône, et tout sera pur en vous. » (*Luc.*, XI, 41.) Par conséquent, pour échapper à la mer de ce monde, nous devons avoir sans cesse devant les yeux le précepte de l'Apôtre. Qu'il nous suffise d'avoir de quoi nous nourrir et de quoi nous vêtir sans faste et sans mollesse, et ne refusons aux pauvres rien de ce que Dieu nous donne en sus, puisqu'il est certain que ce superflu doit leur être transmis par notre ministère. Que si nous refusons la moindre part de ce superflu, nous usurpons le bien d'autrui ; autant nous laisserons de pauvres mourir de faim à notre escient, autant nous aurons d'accusateurs devant le tribunal de Jésus-Christ.

Deux sortes d'aumônes, qui ne sont efficaces que l'une par l'autre. — 5. Il y a deux sortes d'aumônes : faire la part des pauvres dans nos biens, et pardonner à ceux qui nous ont offensés. Pratiquons-les l'une et l'autre, avec le secours de Dieu, parce que l'une sans l'autre ne sert de rien. Si vous faites l'aumône au pauvre, et que vous ne pardonniez pas à celui qui vous offense, vous n'avez rien fait. Au contraire, si vous remettez les fautes aux hommes, et que vous refusiez de secourir les indigents selon vos moyens, l'une des deux vertus, je le répète, ne vous servira de rien sans le secours de l'autre. Pour nous, mes Frères, faisons-nous de ces deux sortes d'aumônes comme deux ailes spirituelles; mystiques colombes, entièrement affranchis de tout terrestre désir, dirigeons notre essor vers notre unique patrie, vers la céleste Jérusalem; c'est ainsi que nous y parviendrons heureusement, comme David désirait et demandait d'y parvenir: « Qui me donnera les ailes de la colombe? et je volerai, et je me reposerai. » (*Psalm.* LIV, 7.)

Se relâcher parfois des affaires du siècle. — 6. Assurément, mes Frères, ce n'est qu'en faisant tous nos efforts pour affranchir les ailes de notre âme des appâts, des obstacles et des piéges des péchés et du monde, que

numquid est quod respondere possimus ? Et licet in multis sanctarum Scripturarum locis nos de his rebus admoneat Deus ; tamen per Apostolum specialiter clamat et admonet dicens : « Habentes victum et vestitum his contenti simus. Nam qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem, et in laqueum diaboli, et desideria multa inutilia et nociva, quæ mergunt homines in interitum et perditionem ; quia radix omnium malorum est cupiditas, quam quidam appetentes naufragaverunt a fide, et inseruerunt se doloribus multis. Tu vero, homo Dei, hæc fuge; sectare vero justitiam, pietatem et fidem. » (I *Tim.*, VI, 8-11.) Rogo vos, Fratres, ut de Scripturis reliquis taceamus, sententia ista apostolica unicuique Christiano sufficit. Vere dico, Fratres, quod qui sub tali tonitruo de avaritiæ sommo non surgit, non dormiens, sed mortuus esse credendus est.

Necessitas et modus ad Dei misericordiam fugiendi. Superfluum non dans invadit alienum — 4. Et ideo, Fratres, quia pro ista fragilitate carnali multis peccatis, tanquam circumvolantibus muscis, assidue inquietamur atque compungimur, ad portum misericordiæ Dei inter procellas et tempestates mundi istius festinemus. Forte aliquis interrogat, quomodo ad hunc portum valeat pervenire. Audiat Christum dicentem: « Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur , » (*Matth.*, v, 7,) et iterum ; « Date eleemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis. » (*Lucæ*, XI, 41.) Ergo istam Apostoli sententiam, si evadere de pelago mundi hujus volumus, ante oculos semper habere debemus. Sufficiat nobis habere victum et vestitum, non pomposum, non deliciosum ; et quidquid amplius Deus dederit, non negetur usibus pauperum ; quia per nos ipsis probatur esse transmissum. Et si id quod nobis superfluum est non dederimus, res alienas invasimus ; et quanti pauperes cum nostra scientia fame mortui fuerint, causas nobiscum ante tribunal Christi dicturi sunt.

Eleemosynarum duo genera. Sine se invicem nihil prosunt. — 5. Et quia duo sunt eleemosynarum genera, unum quod pauperibus erogamus, aliud quod vicinis vel fratribus nostris, quotiescumque in nobis peccaverint, indulgemus, utrumque Deo auxiliante faciamus ; quia unum sine alio nihil prodest. Si pauperi porrigis eleemosynam, et in te peccanti non tribuis veniam; nihil tibi prodest. Sicut e contrario, si peccantibus tibi indulseris, et esurientibus quantum vales dare nolueris; sicut dixi, una virtus sine altera tibi prodesse non potest. Nos vero, Fratres, ista duo eleemosynarum genera nobis quasi spiritalium alarum remigia præparemus, ut ad principalem patriam et illam cælestem Jerusalem, ab omni terrena cupiditate expediti ac liberi, virtutum pennis, tanquam spiritales columbæ, volare feliciter ac venire possimus ; secundum illud quod Psalmista desiderat, et supplicat dicens : « Quis dabit mihi pennas sicut columbæ ? et volabo, et requiescam. » (*Psal.* LIV, 7.)

Sæculi negotia interdum remittere. — 6. Certum est,

nous pourrons nous élever jusqu'au véritable repos. Que s'il nous est impossible, mes Frères, d'éviter avec le secours divin, tous les obstacles de ce monde, travaillons à paralyser leurs funestes effets, à nous soustraire parfois à leur influence, de manière à nous réserver quelques heures pour vaquer à la lecture et à la prière. Si les occupations terrestres absorbent tout notre temps, il est à craindre que ne s'accomplisse en nous cette parole : « Les liens du monde les ont faits malheureux. » Que tous nos efforts, bénis de Dieu, tendent plutôt à vérifier en nous cette parole écrite au sujet de l'homme heureux : « Il médite nuit et jour la loi du Seigneur. » (*Psalm.* I, 2.) Daigne accorder cette grâce à votre charité la miséricorde de notre Seigneur Jésus-Christ, qui possède l'honneur et la puissance, avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXXVII.

Sur l'obligation de payer la dîme (1).

L'offrande de la dîme nous est avantageuse. La dîme est l'impôt payé aux pauvres. Obligation de la payer sur les fruits de son industrie. — 1. Le temps est proche, mes bien chers Frères, où, grâce à la libéralité de Jésus-Christ, nous recueillerons les fruits de la terre ; c'est pourquoi, rendons grâces à Dieu qui donne les moissons, et méditons ensemble le saint usage d'offrir la dîme, je dis plus, le devoir de la payer. La bonté du Tout-puissant nous a tout donné ; s'il veut que nous lui rendions la dîme, ce n'est point pour lui-même, mais assurément pour notre propre avantage. Il nous l'a promis ainsi par la bouche du Prophète : « Apportez, » dit-il, « toute la dîme dans mes greniers, afin que la nourriture soit dans ma maison ; vous éprouverez après si je n'ouvre pas toutes les sources du ciel, et si je ne répands par sur vous les biens en abondance. » (*Malach.*, III, 10.) Nous éprouverons donc que la dîme est plus avantageuse à nous-mêmes qu'à Dieu. Aussi est-il écrit ailleurs : « La terre et toutes les choses de la terre, l'univers et tous les êtres qui l'habitent appartiennent au Seigneur. » (*Psalm.* XXIII, 1.) Si « la terre et toutes les choses de la terre » sont à lui, nous sommes à la fois ses serviteurs et ses ouvriers, et je suis étonné de voir que tant d'hommes ne reconnaissent pas leur maître. Il a dit en effet : « Le bœuf et l'âne reconnaissent le maître de leur étable ; mais Israël ne m'a point connu, et mon peuple ne m'a pas compris. » (*Isai.*, V, 2.) Hommes insensés, Dieu vous ordonne-t-il le mal, que vous dédaigniez de l'écouter? Il a dit : « Vous ne différerez point à m'offrir les dîmes et les prémices de vos biens. » (*Exod.*, XXII, 29.) S'il y a péché à les offrir trop tard, il y a donc péché plus grand à ne les payer jamais. Il dit encore : « Honorez le Seigneur en lui faisant part de vos biens, et donnez-lui les prémices de tous vos fruits ; alors vos greniers seront remplis de blé, et vos pressoirs regorgeront de vin. » (*Prov.*, III, 9, 10.) Vous ne faites pas un prêt gratuit, puisqu'il vous sera bientôt rendu

(1) Ce sermon figure pour la première fois dans l'Appendice. Les docteurs de Louvain le tiennent pour douteux ; d'autres affirment qu'il est apocryphe, pour cette raison surtout qu'il est permis d'inférer des écrits de S. Augustin lui-même, sermon III sur le psaume CIII, sermon III, numéro 9, sur le psaume CXLVI et développement du même psaume, numéros 16 et 17, que la dîme, du temps d'Augustin, n'était ni payée aux prêtres, ni établie en leur faveur. Ce sermon rappelle plutôt Césaire que S. Augustin.

Fratres, quod nisi quisque de peccatorum glutino et nimiis impedimentis ac laqueis mundi hujus animæ suæ pennas contenderit expedire, ad veram requiem nunquam poterit pervenire. Nos vero, Fratres, adjuvante Deo, impedimenta mundi hujus, si a nobis ad integrum substrahere non possumus, vel ita ea quantum vires suppetunt, temperare, vel aliquid ab eis rescindere studeamus, ut nobis remaneant aliqua horarum spatia, in quibus lectioni vel orationi vacare possimus. Nam si totum nobis occupatio terrena subtraxerit, timendum est ne nobis veniat illud quod scriptum est : « Impedimenta mundi fecerunt eos miseros. » Magis ergo adjuvante Domino laboremus, ut et in nobis vel ex parte aliqua impleatur illud quod de beato viro scriptum est : « In lege Domini meditabitur die ac nocte. » (*Psal.* I, 2.) Quam rem Dominus sanctæ Caritati Vestræ pro sua misericordia præstare dignetur, cui est honor et imperium cum Patre et Spiritu Sancto in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLXXVII (*a*).

De reddendis decimis.

Decimarum oblatio nobis proficit. Decimæ tributa egentium. De laboris fructu reddendæ sunt. — 3. Propitio Christo, Fratres carissimi, jam prope sunt dies in quibus messes colligere debeamus ; et ideo gratias agentes Deo qui dedit, de offerendis, imo de reddendis decimis cogitemus. Deus enim noster, qui dignatus est totum dare, decimam a nobis dignatur repetere, non sibi, sed nobis sine dubio profuturam. Sic enim per Prophetam ipse promisit, dicens : « Inferte, inquit, omnem decimam in horreis meis, ut sit cibus in domo mea ; et probate me in his, dicit Dominus ; si non aperuero vobis catractas cæli, et dedero vobis fructum usque ad abundantiam. » (*Malach.*, III, 10.) Ecce probavimus quomodo nobis decimæ magis quam Deo proficiant. Et propterea alibi scriptum est : « Domini est terra et plenitudo ejus, orbis terrarum et universi qui habitant in eo. » Si ergo « Domini est terra et plenitudo ejus, » (*Psal.* XXIII, 1,) servi Domini sumus pariter et coloni, et nescio quomodo non omnes agnoscimus possessorem. Dicit enim : « Agnovit bos possessorem suum, et asinus præsepe domini sui ; Israel autem me non cognovit, et populus meus me non intellexit. » (*Isai.*, V, 2.) O homines stulti, quid mali imperat Deus, ut non mereatur audiri? Sic enim dicit : « Primitias areæ tuæ et torcularis tui non tardabis offerre mihi. » (*Exodi*, XXII, 29.) Si tardius dare peccatum est, quanto pejus est non dedisse? Et iterum dicit : « Honora Dominum Deum tuum de tuis justis laboribus, et deliba ei de fructibus justitiæ tuæ ; ut repleantur horrea tua frumento, vino quoque torcularia tua

(*a*) Alias de Tempore, CCXIX.

au centuple. Vous demandez peut-être à qui profite ce que Dieu reçoit pour vous le rendre bientôt? Vous demandez ainsi à qui profite ce que l'on donne à des pauvres? Si vous croyez en profiter vous-même, le don que vous faites est un gain pour vous; si vous en doutez, il est une perte. La dîme est un tribut dû à l'indigence. Payez donc votre tribut au pauvre, offrez les prémices aux prêtres. Vous pouvez ne pas avoir des fruits de la terre, comme le cultivateur; mais toute industrie, qui vous nourrit, appartient à Dieu qui demande le dixième des revenus qui sont vos moyens d'existence. La solde du soldat, la recette du négociant, le salaire de l'artisan doivent cette dîme qui réprésente le loyer de notre place sur la terre, comme l'autre part est celle de nos besoins de chaque jour. Homme, payez donc, puisque vous possédez une place ici-bas; payez, puisque vous avez mérité de naître; le Seigneur a dit : « Chacun donnera la rançon de son âme, et il sera exempt de maladies et de chutes. » (*Exod.*, xxx, 12.) Voilà que les Ecritures saintes vous montrent l'engagement par lequel Dieu vous promet que, si vous acquittez les dîmes, vous recevrez, outre l'abondance des fruits, la santé du corps. « Alors, dit-il, vos greniers seront remplis de blé, vos pressoirs regorgeront de vin, » (*Prov.*, III, 10,) « et vous serez exempts de maladies et de chutes. » (*Exod.*, xxx, 12.) Quand en payant ces dîmes vous pouvez acquérir et les biens de la terre et ceux du ciel, d'où vient que vous vous frustrez vous-même par avarice de cette double bénédiction.

Celui qui refuse la dîme, Dieu ne lui laisse que la dîme. C'est par bonté qu'il n'exige pas les neuf dixièmes. — 2. Ecoute donc, mortel indévot. Tout ce que tu recueilles est à Dieu, tu ne saurais l'ignorer, et tu refuses une part de son bien au Créateur de toutes choses? Le Seigneur ne connaît pas le besoin; ce n'est pas un don qu'il recherche, mais un hommage; aussi n'exige-t-il pas que tu retranches de ce qui t'est nécessaire. Il demande la dîme et les prémices, et tu les refuses? Avare, que ferais-tu, s'il s'était réservé neuf parts, ne te laissant que la dixième? Il le fait assurément, lorsqu'il retire à tes blés les bénédictions des pluies et les rend improductifs; lorsque la grêle frappe tes raisins; lorsque les frimas consument tes fruits. D'où viennent ces maux, calculateur avide? S'il t'a retiré les neuf parts, c'est que tu n'avais pas voulu lui donner la dixième. Evidemment, en cette circonstance, vous n'avez pas donné; mais Dieu n'en a pas moins exigé. Ainsi fait d'habitude sa souveraine justice; si vous refusez la dîme, elle ne vous laisse que la dixième part. Il est écrit : « La dîme de vos récoltes et les prémices des fruits vous ont été confiées, dit le Seigneur. » Je vous vois, vous cherchez à me tromper; la ruine fondra sur vos biens et sur vos demeures. La guerre et le pillage vous raviront ce que vous ne voulez pas donner au prêtre. « Revenez à moi, dit le Seigneur tout-puissant, » (*Malach.*, III, 7,) afin que j'ouvre les cataractes du ciel, pour vous arroser de mes bénédictions; « et les fruits de vos terres ne seront point consumés, la vigne ne sera pas stérile dans vos champs, et toutes les nations vous diront bienheureux. » (*Ibid.*, 11, 12.) La main de Dieu est toujours pleine de bienfaits; mais la malice des hommes empêche qu'elle s'ouvre, quand ils veulent,

redundent. » (*Prov.*, III, 9, 10.) Non præstas hoc gratis, quod cito recipias magno cum fœnore. Quæris forte, cui proficiat quod Deus accipit redditurus? Quæris iterum, cui proficiat quod pauperibus datur? Si credis, tibi proficit; si dubitas, perdidisti. Decimæ enim tributa sunt egentium animarum. Redde ergo tributa pauperibus, offer libamina sacerdotibus. Quod si decimas non habes fructuum terrenorum, quod habet agricola; quodcumque te pascit ingenium, Dei est, et inde decimas expetit, unde vivis. De militia, de negotio, de artificio redde decimas. Aliud enim pro terra dependimus, aliud pro usura vitæ pensamus. Redde ergo, homo, quia possides; redde, quia nasci meruisti; sic enim dicit Dominus : « Dabunt singuli redemptionem animarum suarum, et non erunt in eis morbi neque casus. » (*Exodi*, xxx, 12.) Ecce habes in Scripturis sanctis cautionem Domini tui, per quam tibi promisit, quod si decimas dederis, non solum abundantiam fructuum recipies, sed etiam sanitatem corporis consequeris. « Replebuntur, inquit, areæ tuæ frumento, vino quoque torculariat ua redundabunt; » (*Prov.*, III, 10.) « et non erunt in eis morbi neque casus. » (*Exodi*, xxx, 12.) Cum enim decimas dando et terrena et cælestia possis munera promereri, quare per avaritiam duplici te benedictione defraudas?

Decimam negantem Deus ad solam decimam redigit. Indulgentia est quod novem partes non exigat. — 2. Audi ergo, indevota mortalitas. Nosti, quia Dei sunt cuncta quæ percipis, et de suo non accomodas rerum omnium Creatori? Non eget Dominus Deus, non præmium postulat, sed honorem, non de tuo aliquid exigit quod refundas. Primitias rerum et decimas petit, et negas? Avare, quid faceres, si novem partibus sibi sumptis, tibi decimam reliquisset? Quod certe jam factum est, cum messis tua pluviarum benedictione subtracta jejuna defecit, et vindemiam tuam aut grando percussit, aut pruina decoxit. Quid est, avide supputator? Novem tibi partes retractæ sunt, quia decimam dare noluisti. Constat quidem, quod ipse non dederis, sed tamen Deus exegit. Hæc enim est justissima Domini consuetudo, ut si tu decimam illi non dederis, tu ad decimam revoceris; scriptum est enim : « Hæc dicit Dominus : Quia decima agri tui et primitiæ terræ vobiscum sunt. » Video vos, et fallere me existimatis, intus in thesauris vestris (*a*) et in domibus vestris erit direptio. Dabis impio militi, quod non vis dare sacerdoti. « Convertimini ad me, dicit Dominus omnipotens; » (*Malach.*, III, 7.) ut aperiam vobis cataractas cæli, et effundam vobis benedictionem meam desuper; « et non vobis corrumpentur fructus terræ, neque languebit vitis in agro vestro, et beatos vos dicent omnes gentes. » (*Ibid.*, 11, 12.) Benefacere Deus semper paratus est; sed hominum malitia prohibetur; quia a Domino Deo sibi dari vult omnia, et non de his quæ possidere

(*a*) MS. Colbert, *non solum in terris vestris, sed etiam in domibus*, etc. Vaticani autem, *Annus consumptus est et decimas meas intulistis thesauris vestris. Erit enim direptio in domibus vestris.*

après que Dieu leur a tout donné, ne lui rien offrir de ces biens dont ils n'ont que la possession apparente. Le Créateur ne pourrait-il pas nous dire : Homme, je t'ai donné l'être et tu es à moi ; le champ que tu cultives est à moi ; à moi, la semence que tu y répands ; à moi, l'animal dont tu te sers ; à moi, le nuage et la pluie ; à moi, le souffle des vents ; à moi, le chaud rayon de soleil ; et quand tous les éléments de vie sont à moi, toi qui n'es que mon ouvrier, méritais-tu plus que la dîme ? Mais comme le Dieu tout-puissant est jaloux de notre bien-être, il nous a réservé le plus gros salaire, quoique notre travail soit bien moindre ; il ne s'est attribué qu'une part sur dix, et nous a fait don de tout le reste.

Faire un bon usage des biens de la terre. Vaine sollicitude pour les héritiers. Ne pas payer la dîme, c'est usurper le bien d'autrui. Usage qu'on doit faire des neuf autres parts. — 3. Trompeur ingrat et perfide, c'est la parole divine que t'apporte ma bouche. L'année touche à sa fin ; paie au Seigneur ta dette pour la pluie qu'il t'a donnée. Homme, paie ta dette en ce monde ; paie toi-même, pendant que tu le peux ; paie, pendant que tu as la somme en tes mains ; paie, de peur que la mort impitoyable ne te surprenne, et ne te fasse perdre à la fois la vie et la somme. Ce bien usurpé, c'est en pure perte pour toi que tu le lègues à cette épouse, qui prendra peut-être un autre mari. Et toi, femme, c'est également en pure perte que tu lègues à ce mari, qui déjà peut-être brûle d'avoir une autre épouse. En vain compteriez-vous sur vos parents et sur vos proches pour acquitter votre dette ; après votre mort, nul ne s'inquiétera d'y faire honneur, puisque vous avez négligé de le faire vous-même pendant votre vie. Allégez-vous dès à présent du fardeau de l'avarice, brisez ce joug implacable et cruel d'une dure tyrannie, qui ne vous permet pas de porter le joug si doux de Jésus-Christ. Celui-là courbe vos têtes vers l'enfer, celui-ci les élève vers le ciel. Oui, si l'on vous demande la dîme, c'est que vous la devez ; celui qui s'y soustrait, retient un bien qui ne lui appartient pas. Autant le besoin tuera de pauvres autour du lieu qu'habite ce débiteur de mauvaise foi, autant d'homicides seront reprochés devant le tribunal éternel à ce criminel, qui s'est emparé pour son usage d'un dépôt destiné aux pauvres par la Providence. Ainsi l'homme qui désire mériter le pardon de ses fautes et la vie éternelle, doit payer les dîmes et réserver aux aumônes quelque peu des autres neuf parts ; en sorte qu'après avoir pris de quoi se nourrir sans faste et de quoi se vêtir raisonnablement, tout ce qui reste, au lieu d'être dissipé dans le luxe, soit amassé pour le trésor du ciel au moyen des bienfaits répandus sur l'indigence. Rien de ce que Dieu nous donne en sus du nécessaire n'est un pur don ; c'est un dépôt que nous devons transmettre au prochain ; ne pas le transmettre, c'est s'emparer du bien d'autrui.

Se préparer à la Saint Jean. Eviter à cette occasion la coutume des ablutions païennes. — 4. Si nous désirons célébrer avec joie la fête de saint Jean-Baptiste, comme à l'approche d'autres fêtes, puisque nous sommes près de cette si remarquable solennité, observons tous, quelques jours auparavant, la chasteté et l'honnêteté les plus rigoureuses ; c'est ainsi que nous participerons tous à la joie de ce saint jour, et que nous mériterons de nous approcher de l'autel avec une conscience libre et pure. En outre, voici un conseil que je vous prie, que je vous adjure, au nom du redoutable tribunal de Dieu, de donner à tous vos voisins, à toute

videtur vult ei offerre. Quid si diceret Deus : Nempe meus es, homo, quem feci, mea est terra quam colis, mea sunt semina quæ spargis, mea animalia quæ fatigas, mei sunt imbres et pluviæ, ventorum flamina mea sunt, meus est solis calor ; et cum omnia mea sint elementa vivendi, tu qui manus accomodas, solam decimam merebaris ? Sed quia pie nos pascit omnipotens Deus, amplissimam tribuit minus laboranti mercedem ; sibi tantum decimam vindicans, nobis omnia condonavit.

De bonis hic bene agendum. Frustra aliis hæc cura servatur. Decimas non dans res invadit alienas. Aliarum novem partium usus. — 3. Ingrate fraudator ac perfide, divina te voce convenio. Ecce annus jam finitus est, redde Domino pluenti mercedem. Redime te, homo, dum vivis ; redime te ipsum, dum potes ; redime te, dum pretium in manibus habes ; redime te, ne dum te mors amara prævenerit, vitam simul et pretium perdas. Sine causa hoc dimittis uxori, quæ forsitan alterum habebit maritum. Sine causa hoc marito dimittis, mulier, qui forte aliam sine mora cupit habere uxorem. Frustra parentibus ac propinquis curam tuam injungis ; nemo post mortem tuam te fideliter redimet ; quia in vita tu te redimere noluisti. Depone jam de cervicibus tuis avaritiæ sarcinam, contemne crudelissimam dominam ; quæ dum te jugo durissimo premit, jugum Christi suscipere non permittit. Sicut enim ugum avaritiæ in infernum premere, ita jugum Christi in cælum levare consuevit. Decimæ enim ex debito requiruntur ; et qui eas dare noluerit, res alienas invasit. Et quanti pauperes in locis, ubi ipse habitat, illo decimas non dante fame mortui fuerint, tantorum homicidiorum reus ante tribunal æterni judicis apparebit ; quia rem a Domino pauperibus delegatam suis usibus reservavit. Qui ergo sibi aut præmium comparare, aut peccatorum desiderat indulgentiam promereri, reddat decimas, et de novem partibus studeat eleemosynam dare ; ita tamen, ut de ipsis novem partibus quidquid, excepto victu mediocri et vestitu rationabili superfuerit, non luxuriæ reservetur, sed in thesauro cælesti per eleemosynam pauperum reponatur. Quidquid enim nobis Deus plus quam opus est dederit, non nobis specialiter dedit, sed per nos aliis erogandum transmisit ; si non dederimus, res alienas invasimus.

Ad festum Johannis se parare. Hoc die ethnica lavacra cavere. — 4. Et quia Natale sancti Johannis Baptistæ cum gaudio cupimus celebrare, sicut reliquis festivitatibus supervenientibus, ita imminente ista tam præclara solemnitate ante plures dies castitatem et honestatem omnes omnino custodiant ; ut festivitatem istam possint omnes cum gaudio celebrare, et ad altare Domini cum libera et sincera conscientia mereantur accedere. Hoc etiam deprecor et per tremendum diem judicii vos adjuro, ut omnes vicinos vestros, omnes familias, et cunctos ad vos perti-

votre famille, à tous vos proches; exhortez-les avec beaucoup de zèle, avec la plus grande sévérité, à renoncer, le jour de la Saint Jean, à ce malheureux usage, qui est un reste des pratiques du paganisme, de se laver, dès le matin, dans les fontaines, les marais ou les fleuves. On n'encourt pas seulement la mort de l'âme, mais encore celle du corps, ce qui est pire en ce sens qu'on ne peut plus faire pénitence; au reste, que ceux qui ne songent pas au salut de leur âme, redoutent du moins la perte de cette vie. Mais nous espérons de la miséricorde divine que, grâce à vos remontrances, peu de personnes oseront, peut-être personne n'osera-t-il commettre cette faute à l'avenir. Avertissez également toute votre famille, mes Frères, qu'il faut s'abstenir de chants honteux, immoraux, ennemis de la chasteté et de l'honnêteté ; il n'est pas juste que de ces lèvres, qui s'ouvrent pour le pain eucharistique, sortent des chansons immorales ou passionnées. Si, selon votre coutume, vous suivez volontiers ces avis, et que vous vous efforciez de les pratiquer, avec l'aide de Jésus-Christ, purs de cœur et chastes de corps en ce monde, vous y célébrerez avec joie les solennités des Saints, et vous aurez part à leur félicité dans l'autre, par la grâce de Celui qui possède honneur et gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXXVIII.

Sur les présages (1).

Fuir les sortiléges. Leur pratique fait perdre la grâce du baptême. Pratiques superstitieuses. — 1. Bien souvent, vous ne l'ignorez pas, mes très-chers Frères, je vous ai suppliés, je vous ai avertis avec douceur de renoncer à des pratiques sacriléges du paganisme qui sont contre votre devoir. On me rapporte cependant de nombreuses particularités qui prouvent que mes exhortations ont eu peu d'effet sur quelques-uns d'entre vous. Si ma parole ne vous instruisait pas, j'aurais, au jour du jugement, à rendre compte pour vous et pour moi du mal que vous faites, et je serais nécessairement condamné avec vous aux éternels supplices; je m'innocente donc devant Dieu, quand je renouvelle sans cesse auprès de vous mes avis et mes prières, afin que nul n'ait recours aux nécromans, aux devins, aux sorciers, et ne les interroge au sujet de quelque affaire ou de quelque maladie. Eloignez-vous de ces pratiques du démon; quiconque commet le crime d'en user devient aussitôt sacrilége et païen; s'il ne se rachète par d'abondantes aumônes, par une rigoureuse et longue pénitence, la mort éternelle est devenue son partage. Gardez-vous pareillement de consulter le vol des oiseaux, de vous arrêter dans les chemins pour écouter le chant de certains d'entre eux, et de tirer ensuite de ces chants des pronostics diaboliques. Que nul ne s'inquiète de sortir de sa maison ou d'y rentrer tel jour plutôt que tel autre; l'Ecriture vous enseigne que tous les jours sont l'œuvre de Dieu; qu'il a fait également le premier, le second, le troisième, le quatrième, le cinquième, le sixième et le jour de repos; et que « toutes les œuvres de

(1) Boniface, évêque de Mayence, surnommé l'Apôtre des Germains, cite ce sermon, dans sa lettre au pape Zacharie, comme étant de S. Augustin. Les docteurs de Louvain, non à tort, le relèguent dans l'Appendice ; ils font observer que Juste Lipse soupçonnait le style d'être de Sévérien. Il nous paraît de tout point être de Césaire.

nentes admoneatis, et cum zelo Dei severissime castigetis; ne ullus in festivitate sancti Johannis aut in fontibus, aut in paludibus, aut in fluminibus, nocturnis aut matutinis horis se lavare præsumat; quia ista infelix consuetudo adhuc de Paganorum observatione remansit. Cum enim non solum animæ, sed etiam, quod pejus est, corpora frequentissime in illa sacrilega lavatione moriantur; vel de corporis morte timeant, qui de animæ suæ salute non cogitant. Sed credimus de Dei misericordia, quod, castigantibus vobis, aut pauci, aut forte nullus hoc malum de reliquo audebit admittere. Etiam et hoc admonete, Fratres, ut cantica turpia et luxuriosa, castitati et honestati inimica, familiæ vestræ ex ore non proferant; quia non est justum ut ex illo ore, ubi Eucharistia Christi ingreditur, canticum luxuriosum vel amatorium proferatur. Hæc enim si secundum vestram consuetudinem libenter auditis, et Christo auxiliante implere contenditis; et in hoc sæculo Sanctorum solemnitates mundo corde et casto corpore cum gaudio celebrabitis, et in futuro sæculo ad ipsorum consortium feliciter venietis, ipso præstante cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLXXVIII (*a*).

De auguriis.

Contentio auctoris ut a sortilegis populos avocet. Hos adhibens perdit baptismum. Observationes superstitiosæ. — 1. Bene nostis, Fratres carissimi, me vobis frequentius supplicasse, et paterna sollicitudine commonuisse pariter et contestatum esse, ut illas sacrilegas Paganorum consuetudines observare minime deberetis; sed quantum ad me multorum relatione pervenit, apud aliquos parum profecit admonitio mea. Quia si vobis ego non dixero, et pro me et pro vobis malam sum reddituros rationem in die judicii, et vobiscum mihi erit necesse æterna supplicia sustinere; ego me apud Deum absolvo, dum iterum atque iterum admoneo pariter et contestor, ut nullus ex vobis caragos, vel divinos, vel sortilegos requirat, nec de qualibet eos aut causa aut infirmitate interroget. Nullus sibi præcantatores adhibeat; quia quicumque fecerit hoc malum, statim peribit baptismi sacramentum, et continuo sacrilegus et Paganus efficitur; et nisi grandi eleemosyna, dura et prolixa pœnitentia subvenerit, statim in æternum peribit. Similiter et auguria observare nolite, nec in itinere positi aliquas aviculas cantantes adtendite, nec ex illarum cantu diabolicas divinationes annuntiare præsumite. Nullus ex vobis observet qua die de domo exeat, qua die iterum revertatur; quia omnes dies Deus fecit, sicut Scriptura dicit, et factus est primus dies, et secundus dies, et tertius, similiter et quartus, et quintus, et sextus, et Sabbatum; et illud : « Fecit Deus omnia bona valde. » (*Gen.*, I, 31.) Illas vero non solum sacrilegas, sed etiam ridiculosas sternutationes considerare et observare nolite;

(*a*) Olim de Tempore, CCXII, et post in Appendice, LXVIII.

Dieu sont très-bonnes. » (*Gen.*, I, 31.) Accordez encore moins d'attention aux éternuements; en cela, le ridicule se joint au sacrilége. Toutes les fois qu'il vous sera nécessaire d'arriver promptement, faites le signe de la croix, et récitant avec foi le Symbole ou l'oraison dominicale, poursuivez votre route avec la certitude du secours divin.

Malices du diable envers ceux qui méprisent ses ruses. Dieu éprouve ainsi ses fidèles. — 2. C'est avec dépit que le diable verra naître, sous l'inspiration divine, votre éloignement et votre dédain pour toutes ces pratiques sacriléges. En vous voyant rompre toute alliance avec lui et mépriser ces superstitions dans lesquelles il vous méprisait, il inventera contre vous différentes malices ; c'est une infirmité qui se déclare, un animal qu'on perd, une maladie qui survient, un chemin qui égare. Dieu permet ces épreuves, pour reconnaître si vous êtes revenus à lui de bonne foi, si vous détestez du fond du cœur les machinations de Satan, si votre amour pour votre Seigneur ne se laisse pas ébranler par la perte d'un animal quelconque. Si vous méprisez sincèrement du fond de l'âme ces malices du diable une première ou une seconde fois, Dieu daignera vous délivrer ensuite si bien de toute hostilité du malin, que ses ruses ne pourront plus vous tromper. Beaucoup d'hommes sont négligents et mobiles; leur zèle est languissant, leur foi paresseuse; ils entreprennent les bonnes œuvres, et n'y persévèrent pas longtemps. A peine se sont-ils sevrés des superstitions, à peine ont-ils enduré quelque malice du diable, qu'ils se repentent aussitôt de l'avoir abandonné pour se convertir à Dieu. Ils reviennent à la pratique des augures, comme les chiens à leur vomissement. Mais vous, qui avez reçu de Dieu la sagesse et la vraie foi, méprisez bien vite du fond du cœur les stratagèmes du diable, convertissez-vous sincèrement au Seigneur, et supportez patiemment et avec constance les persécutions que vous envoie Satan, afin que vous puissiez dire avec le bienheureux Job : « Le Seigneur me les avait donnés, le Seigneur me les a ôtés; il a été fait comme il a plu au Seigneur; » (*Job.*, I, 21.) et encore répéter avec l'Apôtre du fond d'un cœur ferme et convaincu : « Qui donc nous séparera de l'amour de Jésus-Christ? Sera-ce l'affliction, ou les angoisses, ou la faim, ou la nudité, ou les périls, ou les persécutions, ou le glaive? » (*Rom.*, VIII, 35.) Les tourments mêmes ne sauraient séparer de Jésus-Christ les bons chrétiens, tandis que les tièdes et les négligents s'en détachent pour quelques vaines fables; la plus légère contrariété les scandalise, ils n'hésitent pas aussitôt à murmurer contre Dieu, à revenir à des superstitions funestes et détestables.

D'où vient que les prédictions des devins se réalisent parfois; d'où vient qu'on évite alors le danger par leurs avis. Les interroger est une faute grave. — 3. Mais, dira quelqu'un, nous ne sommes en rien en ce que les augures, les nécromans ou les devins nous prédisent fréquemment la vérité. A ce sujet, l'Ecriture nous exhorte et nous avertit en ces mots : Quoique leurs prédictions se réalisent parfois, vous ne devez pas croire à leurs paroles; « car alors c'est Dieu qui vous éprouve, afin qu'il paraisse si vous l'aimez ou non. » (*Deut.*, XIII, 3.) Vous dites encore : Parfois, sans le secours des magiciens, plusieurs auraient eu à souffrir ou seraient morts peut-être de la morsure d'un serpent ou d'une infirmité quelconque. Il est vrai, mes très-chers Frères, Dieu permet que le diable opère ces prodiges; c'est qu'il veut, je le répète, éprouver le Chrétien, et

sed quoties vobis in quacumque parte fuerit necessitas properandi, signate vos in nomine Jesu Christi, et Symbolum vel orationem Dominicam fideliter dicentes, securi de Dei adjutorio iter agite.

Fraudes suas spernentes diabolus infestat. Hinc sibi vere adhærentes Deus probat. — 2. Et quia quando supradicta omnia sacrilegia, Deo vobis inspirante, et contemnere vel despicere cœperitis, moleste hoc accepturus est diabolus; quia vos videt de amicitia vel societate sua discedere, et sacrilegia per quæ vos decipiebat contemnere, aliquas nequitias vobis facturus, aut infirmitatem aliquam immissurus est, aut aliquod animal, aut per morbum, aut per evagationem est ablaturus. Quia ad vos probandos permittit hoc fieri Deus, ut agnoscat utrum ad ipsum fideliter veniatis, et si toto corde diaboli machinamenta despiciatis, et utrum plus valeat apud vos amor suus, quam cujusquam animalis amissio. Sed si semel aut secundo nequitias quas diabolus immiserit, cum animo et tota fide contempseritis, ita ipsum diabolum postea a vestra infestatione Deus dignabitur repellere, ut nunquam vos possit sua calliditate decipere. Homines enim negligentes et faciles, languida desideria et fidem desidem habentes, et ideo etiamsi incipiant, non diu perseverant in operibus Dei; sed ubi se in ante dictis sacrilegiis abstinuerunt, et vel unam nequitiam diaboli pertulerunt, statim se pœnitent ad Dominum conversos esse, et machinamenta diaboli reliquisse, iterum revertuntur ad observationes auguriorum, velut canes ad vomitum suum. Vos vero quibus Deus et sapientiam contulit, et veram fidem dedit, ita cito corde circumventiones diaboli despicite, et fideliter vos ad Deum convertite, et quæcumque diabolus voluerit immittere, patienter et fortiter toleretis; ut cum beato Job dicere possitis : « Dominus dedit, Dominus abstulit; sicut Domino placuit, ita factum est; » (*Job.*, I, 21.) similiter et cum Apostolo firmo et integro corde dicatis : « Quis nos separabit a caritate Christi? Tribulatio, an persecutio, an angustia, an fames, an nuditas, an gladius, an periculum? » (*Rom.*, VIII, 35.) Boni enim Christiani nec tormentis separantur a Christo; tepidi vero et negligentes interdum otiosis fabulis separantur, et si vel leve damnum pertulerint, continuo scandalizantur, et contra Deum murmurare præsumunt, et ad nefanda et detestanda auguria redeunt.

Cur divini frequenter vera nuntient. Cur nisi per eos periculum sæpe non vitetur. Hos adhibere grave peccatum est. — 3. Sed forte dicit aliquis : Quid facimus, eo quod auguria ipsa, et caragi, vel divini frequenter nobis vera annuntiant? De hac re Scriptura nos contestatur et monet, dicens : Etiamsi qua vera vobis dixerint, nolite credere illis. « Tentat enim vos Dominus Deus vester, utrum timeatis eum, an non. » (*Deut.*, XIII, 3. Sed iterum dicis : Aliquoties si præcantatores non fuerint, aut de morsu serpentis, aut de alia qualibet infirmitate prope

voir s'il ne se laisse pas entraîner trop facilement à croire au démon, parce qu'il aura trouvé quelque soulagement à son infirmité dans de sacriléges pratiques et qu'il aura reconnu quelque ombre de vérité dans de telles prédictions. Celui qui désire garder la religion chrétienne dans toute son intégrité, doit mépriser ces superstitions de toute la force de son âme, et craindre ce reproche de l'Apôtre : « Vous observez les jours et les mois, les saisons et les années; je crains d'avoir peut-être travaillé en vain parmi vous. » (*Gal.*, IV, 10, 11.) Voilà que l'Apôtre le déclare : celui qui observe les augures, reçoit en vain la doctrine sainte. Fuyez donc, autant que vous le pouvez, les piéges du démon.

Le diable ne peut nous nuire sans la permission de Dieu, qui a deux raisons de le permettre. — 4. Sachez avant tout, mes Frères, que le diable ne peut nuire, ni à vous-mêmes, ni à vos proches, ni à vos animaux, ni à vos biens, ni dans les moindres choses, que dans la mesure du pouvoir qu'il en a reçu de Dieu. C'est ainsi qu'il n'osa consommer la ruine du saint homme Job qu'avec la permission de Dieu. Nous lisons dans l'Evangile que les démons, chassés du corps des possédés, prièrent Jésus de les envoyer du moins dans un troupeau de porcs. (*Matth.*, VIII, 31.) Puisque les démons n'osèrent entrer dans de vils animaux, sans en avoir d'abord obtenu l'assentiment de Dieu, qui serait assez impie pour admettre qu'ils pourraient nuire à de bons Chrétiens, si Dieu dans sa sagesse ne le voulait ainsi? Dieu a deux raisons de permettre que le diable nous tente : ou bien il nous éprouve, si nous sommes justes; ou bien il se propose de nous corriger, si nous sommes pécheurs. Si nous nous soumettons patiemment à la volonté de Dieu, si, je le répète, quand nous subissons une perte, nous nous écrions : « Le Seignenr me l'avait donné, le Seigneur me l'a enlevé, et il a été fait comme il lui a plu; que son saint nom soit béni, » (*Job.*, I, 21,) à cause de cette patience agréable au Créateur, nous méritons la couronne si nous sommes justes, le pardon si nous sommes pécheurs. Remarquez, mes Frères, que lorsque le diable eut ruiné toute la fortune de Job, celui-ci ne dit pas : Le Seigneur me l'avait donné, le diable me l'a enlevé ; mais : « Le Seigneur me l'avait donné, le Seigneur me l'a ôté. » Le saint homme ne voulut pas reconnaître à Satan la gloire de pouvoir enlever une chose que le Seigneur ne lui aurait pas permis d'enlever. Puisque le Malin Esprit ne put toucher ni aux enfants, ni aux esclaves, ni aux chameaux, ni aux ânes de Job que lorsque Dieu l'y eut autorisé, devons-nous croire qu'il peut faire contre des Chrétiens plus que l'éternelle Providence ne le permet en sa secrète et divine sagesse.

Croire aux nécromans et aux devins est un péché mortel. — 5. Croyons donc avec toute la fermeté de la foi, que nous ne pouvons éprouver le moindre dommage, à moins que telle ne soit la volonté de Dieu; reposons-nous entièrement sur sa miséricorde, repoussons sincèrement toute pratique sacrilége, en toute circonstance attendons tout de son secours. En vain celui qui croit aux superstitions dont je parle, aux nécromans, aux devins, aux aruspices, aux magiciens, à n'importe quelle sorcellerie, pratique-t-il le jeûne et la prière, vole-t-il à toute heure à l'église, répand-il d'abondantes aumônes, soumet-il son corps à toutes les mortifications; tout cela ne lui sert de rien, aussi longtemps que dure son erreur; il suffit de son observance impie pour

usque ad mortem multi periclitantur. Verum est, Fratres carissimi, quia permittit hoc Deus diabolo, sicut jam supra dixi, ad probandum Christianum; ut cum interdum per illa sacrilegia aliqua remedia in illa infirmitate percipere, et aliquid verum potuerint agnoscere, facilius propterea diabolo credant. Sed qui totam christianam religionem desiderat custodire, oportet ut hæc omnia tota animi virtute contemnat, timens illud quod ait Apostolus increpans : « Dies, et menses, et tempora observatis; timeo ne sine causa laboraverim in vobis. » (*Gal.*, IV, 10, 11.) Ecce Apostolus dicit, quod qui auguria observaverit, sine causa doctrinam ejus suscipiet; et ideo, quantum potestis, circumventiones diaboli fugite.

Sed nec diabolus lædere poterit nisi permissus. Duabus ex causis id permittit Deus. — 4. Et illud ante omnia scitote, Fratres, quod nec vos ipsos, nec eos qui ad vos pertinent, nec animalia vestra, nec reliquam substantiam vel in parvis rebus diabolus potest lædere, nisi quantum a Deo potestatem acceperit; quomodo nec sancto Job facultatem ausus fuit subvertere, nisi Domino permittente. Et, sicut in Evangelio legimus, quando ab hominibus expulsi sunt dæmones, rogaverunt ut vel in porcos ire permitterentur. (*Matth.*, VIII, 31.) Si in porcos non sunt ausi intrare dæmones, nisi a Deo permissionem acciperent; quis ita erit infidelis, ut eos bonos Christianos credat posse lædere, nisi Deus propria dispensatione permitteret? Permittit autem hoc Deus ex causis duabus : ut aut nos probet, si boni simus; aut corrigat, si peccatores. Sed qui patienter dispensationem Domini toleraverit, et, sicut jam dixi, quando aliquid perdiderit, dixerit : « Dominus dedit, Dominus abstulit, sicut Domino placuit, ita factum est; sit nomen Domini benedictum; » (*Job.*, I, 21.) » pro ista Deo placita patientia aut coronam accipit, si justus est, aut indulgentiam, si peccator. Et hæc adtendite, Fratres, quia cum omnem substantiam diabolus evertisset beati Job, non dixit Job : Dominus dedit, diabolus abstulit; sed : « Dominus dedit, Dominus abstulit. » Vir enim sanctus noluit istam gloriam diabolo dare, ut aliquid potuisset tollere quod Dominus non permisisset auferre. Cum enim nec filios, nec pueros, nec camelos, nec asinos beati Job, ante quam Dominus permitteret, diabolus lædere potuisset; quare credimus quod Christianis amplius aliquid faciat, quam quod deifico ac secreto judicio suo divina potentia permiserit?

Divinis, caragis, etc., credere peccatum mortale. — 5. Et ideo certissime credentes, quod nihil possumus perdere, nisi quantum nobis Deus permittit auferri, toto corde nostro ad illius misericordiam eamus, et sacrilegas observationes fideliter relinquentes, de illius adjutorio semper præsumamus. Nam qui prædictis malis, id est caragis et divinis, aruspicibus vel phylacteriis, et aliis quibuslibet auguriis crediderit; etsi jejunet, etsi oret, etsi jugiter ad Ecclesiam currat, etsi largas eleemosynas faciat, etsi corpusculum in omni afflictione suum cruciaverit, nihil ei proderit, quan-

paralyser, pour ruiner toutes ses bonnes œuvres. Oui, si vous partagez cette erreur, toutes vos bonnes œuvres sont vaines, selon cette parole si vraie de l'Apôtre : « Un peu de levain aigrit la pâte; » (I *Corint.*, v, 6.) et cette autre : » Vous ne pouvez pas boire la coupe du Seigneur et la coupe des démons; vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur et à la table des démons; » (I *Corint.*, x, 20, 21.) et celle du divin Maître dans l'Evangile : « Personne ne peut servir deux maîtres à la fois. » Par conséquent, les Chrétiens ne doivent pas adresser leurs vœux à des arbres, à des fontaines, s'ils veulent se délivrer de l'éternel supplice par la grâce de Dieu. Quiconque en son champ, en sa villa, auprès de sa villa garde un arbre, un autel, un vain simulacre, au pied desquels des hommes aveugles ont coutume de déposer des vœux, participe sans nul doute aux sacriléges qui se commettent là, à moins de détruire ou de brûler l'arbre ou l'autel. Pourquoi, quand tombent les arbres au pied desquels on rend ces vœux, nul ne veut en jeter le bois aux flammes? Et voyez la misère ou la sottise des hommes, qui honorent ce bois mort et méprisent les préceptes du Dieu vivant; ils n'osent pas brûler ces branches, et par leur sacrilége ils se vouent aux flammes de l'enfer. Ainsi, que celui qui n'a pas observé jusqu'à ce jour ces pratiques, se réjouisse, rende grâces à Dieu, et persévère fidèlement dans les bonnes œuvres. Quant à celui que cette observance a rendu jusqu'ici l'esclave du démon, qu'il fasse pénitence de tout son cœur, et qu'il fuie, qu'il méprise, qu'il abhorre ces sortes d'erreurs, afin que Dieu daigne lui accorder le pardon, et le faire parvenir à la béatitude éternelle pour la gloire de son nom.

Manger d'une victime sacrifiée aux idoles, c'est tuer son âme. — 6. Un autre fait est venu à ma connaissance. Quelques-uns, par simplicité, par ignorance, ou, ce qui est plus croyable, par gourmandise, ne craignent pas, n'ont pas honte de manger des viandes sacrifiées selon les sacriléges usages du Paganisme. Je vous prie devant Dieu et devant ses Anges, je vous adjure de ne pas vous rendre à ces festins impies qui se font dans des lieux consacrés pour des idolâtres. Si quelques mets de ce repas vous étaient apportés, repoussez-les avec horreur, comme si vous voyiez le diable lui-même, proscrivez-les, ne souffrez pas qu'une trace de ce sacrilége puisse s'introduire en votre demeure, souvenez-vous de la parole de l'Apôtre que j'ai déjà dite : « Vous ne pouvez pas boire la coupe du Seigneur et la coupe des démons, vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur et à la table des démons. » (I *Corinth.*, x, 20, 21.) Quelques-uns disent : Je ne touche à ces viandes qu'après avoir fait le signe de la Croix. Il importe peu. Faire le signe de la Croix et manger ensuite d'un mets sacrilége, c'est faire le signe divin d'une main sur la bouche, et de l'autre plonger un poignard dans son cœur. Comme le fer tue le corps, cet aliment réprouvé tue l'âme. Mon espérance est que la miséricorde de Dieu daignera vous inspirer de ne faire que ce qui est saint. Les ruses du diable seront impuissantes à vous faire tomber dans aucune de ses pratiques de magie, dans aucune des superstitions dont j'ai parlé. Vous mettrez tout votre espoir en Dieu

diu illa sacrilegia non reliquerit; quia impia illa sacrilegii observatio, ista omnia bona obruit et evertit. Et qui cum his malis etiam aliqua opera bona exercere voluerint, eis prodesse nihil possunt; quia verum est quod dixit Apostolus : « Modicum fermentum totam massam corrumpit; » (I *Cor.*, v, 6.) et illud : « Non potestis calicem Domini bibere, et calicem dæmoniorum. Non potestis mensæ Domini participes esse, et mensæ dæmoniorum; » (I *Cor.*, x, 20, 21.) et Dominus in Evangelio : « Nemo potest duobus dominis servire. » Pro qua re nec ad arbores debent Christiani vota reddere, nec ad fontem orare, si se volunt per gratiam Dei de æterno supplicio liberari. Et ideo quicumque in agro suo, aut in villa, aut juxta villam aliquas arbores, aut aras, vel quælibet vana habuerit, ubi miseri homines solent aliqua vota reddere; si eas non destruxerit atque succiderit, in illis sacrilegiis, quæ ibi facta fuerint, sine dubio particeps erit. Nam et illud quale est, quod quando arbores illæ ubi vota redduntur ceciderint, nemo ex illis arboribus lignum ad focum affert? Et videte miseriam vel stultitiam generis humani; arbori enim mortuæ honorem impendunt, et Dei viventis præcepta contemnunt; ramos arboris non sunt ausi mittere in focum, et se ipsos per sacrilegium præcipitant in infernum. Et ideo qui hoc malum huc usque non observat, gaudeat, et Deo gratias agat, et fideliter in bonis operibus perseverare contendat; qui vero in istis diabolicis rebus huc usque captivandum diabolo tradidit se, toto corde pœnitentiam agat, et illa sacrilegia supradicta cum omni horrore fugiat et contemnat; ut illi Deus et indulgentiam dignetur dare, et ad æternam beatitudinem ob gloriam nominis sui faciat pervenire.

Idolothytis vescentes animam occidunt. — 6. Et quia etiam et hoc pervenit ad me, quod aliqui aut per simplicitatem, aut ignorantiam, aut certe, quod plus credendum est, per gulam de illis sacrilegiis, vel sacrificiis, vel sacrilego cibo, quæ adhuc secundum Paganorum consuetudinem fiunt, manducare nec timeant nec erubescant; contestor vos coram Deo et Angelis ejus, ac denuntio, ut nec ad illa diabolica convivia, quæ aut ad fanum fontesque, aut ad aliquas arbores fiunt, veniatis. Et si vobis inde aliquid transmissum fuerit, tanquam si ipsum diabolum videatis, perhorrescite et respuite, et ita repudiate, ut nec in domum vestram permittatis de illo sacrilego convivio aliquid exhiberi; propter illud Apostoli quod jam dictum est : « Non potestis calicem Domini bibere et calicem dæmoniorum, neque mensæ Domini participare, et mensæ dæmoniorum. » (I *Cor.*, x, 20, 21.) Et quia solent aliqui dicere : Ego me signo, et sic manduco, nullus hoc facere præsumat; quia sic est qui se signat, et aliquid de sacrilego cibo manducat, quomodo qui se signat in ore, et gladium sibi mittit in pectore; quia quomodo gladio corpus occiditur, ita de illo cibo sacrilego anima occiditur. Sed credimus de Domini misericordia, quia vobis agere quæ sancta sunt inspirare dignabitur; et nunquam vobis nec in auguriis, nec in aliis, quæ supra dictæ sunt, sacrilegis observationibus vel divinationibus diaboli possit nequitia subrepere; sed totam spem vestram in Domino posituri, quatenus ut nunquam ad illa nefanda mala, quæ superius

seul, vous ne reviendrez plus à ces péchés abominables, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui possède honneur et puissance dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXXIX.

Sur les Martyrs (1).

La lecture de l'Epître nous apprend que les amis et serviteurs de Dieu, dont le monde n'était pas digne, ont souffert avec le courage de la foi des persécutions imméritées, mais glorieuses. Rappelons le texte divin : « Ils ont souffert les outrages, les fouets, les chaînes et les prisons; ils ont été lapidés, ils ont été sciés, ils sont morts par le tranchant du glaive. » (*Hebr.*, XI, 36, 37.) Vous l'entendez : aux uns les tortures de la captivité ; aux autres, à mesure que la persécution grandit, le trépas sous une grêle de pierres homicides, au milieu des outrages d'une foule impie ; à d'autres la décollation par un fer consacré à des vengeances sacriléges. Ceux-ci, dans le ciel, ont été grandis de la tête éternelle. « Lapidés, » est-il dit, « et sciés. » Un tigre à face humaine s'arme d'un glaive de forme nouvelle pour introduire la mort au travers des chairs avec une horrible lenteur ; les dents nombreuses de la scie vont et viennent au milieu des héroïques entrailles qu'elles mordent simultanément. Le spectacle inouï de cette torture inconnue jusqu'alors fit éclater la persévérance de la foi et les incomparables mérites des Martyrs.

Pourquoi les saints sont livrés aux impies. Possibilité de vaincre le mal en ce monde, non de l'éviter. De nos jours aussi, nous pouvons remporter la palme du martyre. — 2. Peut-être quelqu'un dit-il en sa pensée : Comment se fait-il que les bons, que les saints soient ainsi livrés aux impies? Vous le demandez? C'est que « la vie de l'homme sur la terre est une tentation continuelle. » (*Job.*, VII, 1.) C'est pourquoi les justes, ruisselants de la sueur du combat de la vie, sont passés au creuset de l'épreuve, qui met en lumière leurs mérites dignes de la récompense qui les attend. Aussi, toutes les fois que le diable l'a demandé, les saints ont-ils été livrés à son pouvoir ; Dieu lui a permis, non de porter atteinte à la vertu de leur âme, mais de les tourmenter dans la faiblesse de leur corps, sachant qu'ils ne succomberaient point, que la crainte du Seigneur en ferait des héros de la foi, et que l'épreuve même serait l'occasion de leur gloire. Le Seigneur lui-même ne fut-il pas livré aux mains des pécheurs ; un juge impie, au temps de la Passion, ne lui adressa-t-il point cette parole : « Ne sais-tu pas que j'ai le pouvoir de te faire crucifier, et que j'ai le pouvoir de te délivrer? » (*Johan.*, XIX, 10.) Jésus lui répondit : « Vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, s'il ne vous avait été donné. » (*Ibid.*, 11.) C'est pour nous instruire et nous affermir contre l'épreuve, que le Sauveur a daigné se revêtir des infirmités de notre nature et les vaincre ; son exemple nous montre que nous ne pouvons pas éviter les maux de ce monde, mais que nous pouvons les vaincre avec le secours de Dieu. Les fidèles de Jésus-Christ peuvent donc obtenir une part dans la gloire des Martyrs, si la crainte du Seigneur leur fait supporter avec patience et courage les misères de cette vie. Aussi la sainte Ecriture nous dit-elle : « Si vous avez part à la souffrance, vous aurez part à la consolation. » (II *Corinth.*, I, 7.)

(1) C'est pour la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Il y aurait perte de temps à démontrer combien est mal fondé l'éditeur qui l'attribue à S. Augustin. On retrouvera la pensée et le style de Césaire dans la dernière partie, surtout numéros 5 et 6.

comprehensa sunt, redeatis ; præstante Domino nostro Jesu Christo, cui honor et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLXXIX (*a*).

De Martyribus vel Phylacteriis.

1. Audivimus per Apostolicam lectionem servos et amicos Dei, quibus dignus non erat mundus, indigna quidem, sed gloriosa mala fidei virtute tolerasse, sicut ait Sermo divinus : « Alii ludibria et verbera experti, insuper et vincula et carceres ; lapidati sunt, secti sunt, in occisione gladii mortui sunt. » (*Hebr.*, XI, 36, 37). Legimus ergo alios carceribus cruciatos, alios invalescente persecutione, turbine impiæ tempestatis confectos, et duris saxorum imbribus grandinatos, alios hostili ferro a sacrilegis consecrato capite diminutos, sed in regno æterni capitis sublimatos. « Lapidati, inquit, et secti sunt, » lentas novo gladio sector horrendus per viscera moras traxit, numerosi ferarum dentium morsus per viscera triumphantia cucurrerunt ; ac sic fide perseverante pondus prodidit meritorum, novitas inaudita pœnarum.

Cur Sancti tradantur impiis. Mala hic vincere possumus, non vitare. Martyrii palma etiam nunc potest adquiri. — 2. Sed forte aliquis secum cogitat et dicit : Quid est quod boni et sancti viri in manibus impiorum traduntur? Interrogas quid est hoc? Quia « tentatio est vita humana super terram. » (*Job.*, VII, 1.) In agone itaque mundi istius desudantes tentantur ut probentur, probantur ut remunerentur. Et ideo aliquoties diabolus sanctos potestati suæ cum petiisset, obtinuit, permittente sic Domino ; non ut eos in animæ virtute læderet, sed ut in corporis infirmitate vexaret; ut minime succumbentibus ac per timorem Domini fideliter repugnantibus, tentatio injuriæ gloriæ esset occasio. Sed et ipse Dominus traditus est in manus peccatorum, et ita eum impius judex sub tempore passionis alloquitur : « Nescis quia habeo potestatem occidendi et dimittendi te? » (*Johan.*, XIX, 10.) Cui Dominus : « Non haberes, inquit, potestatem, nisi tibi data fuisset desuper. » (*Ibid.*, 11.) Ille ergo ad informandos et confirmandos nos, infesta mundi hujus incommoda suscepit et vicit ; ut et nos intelligamus mala hujus sæculi non posse nos fugere, sed cum Dei adjutorio posse superare. Est ergo fidelibus Christi aliqua cum sanctis Martyribus portio, si ea quæ hic mundus imponit, præ timore Dei patienter et fortiter tolerent. Et ideo dicit nobis Sermo divinus : « Si fueritis socii passionum, eritis et consolationum. » (II *Cor.*, I, 7.)

(*a*) Alias ex Vignerianis, XXIX.

Les persécutions ne font pas défaut de nos jours. — 3. Peut-être dites-vous : Il n'y a plus de persécuteur de la religion, d'adversaire implacable de la piété; je n'ai pas d'ennemi à combattre, comment puis-je avoir part à la consolation des Martyrs? Erreur, mes très-chers Frères; nous serions trop heureux de pouvoir partager votre confiance. Si nous n'avons pas la tentation publique, nous avons la tentation occulte. Laissez-moi vous signaler seulement quelques-unes des tentations cachées, des embûches artificieuses de l'ennemi. Lorsque, par exemple, quelqu'un vous engage à commettre une fraude, à porter un faux témoignage, à faire quelque gain illicite, n'est-ce point la voix de l'antique serpent qui siffle par sa bouche? Et lorsque les conseils déshonnêtes et les caresses corruptrices d'un pressant séducteur vous tendent les piéges de l'impudicité et vous entraînent aux abîmes de la luxure, n'est-ce point l'ennemi qui vous enveloppe de ses ruses cachées?

Consulter les devins, c'est sacrifier au diable et violer le baptême; c'est abdiquer Jésus-Christ pour faire alliance avec Satan. — 4. Souvent, mes Frères, le persécuteur qu'envoie le diable vient trouver un malade et lui dit : Si vous aviez consulté tel magicien, vous seriez déjà guéri; si vous aviez voulu suspendre à votre cou tel talisman, vous auriez déjà recouvré la santé. — Si vous écoutez ce persécuteur, vous sacrifiez au démon; si vous le méprisez, vous acquérez la gloire du martyre. — Un autre viendra peut-être, qui dira : Envoyez vers tel devin, faites-lui porter votre ceinture ou votre jarretière, qu'il la mesure et qu'il l'examine; il vous dira ce que vous avez à faire et comment vous échapperez à ce mal. Un troisième dit encore : Un tel est très-habile dans l'art des fumigations; quiconque l'a fait opérer en sa demeure, s'en est aussitôt trouvé soulagé, l'épreuve est sortie de sa maison. — Tout homme qui suit de pareils avis, viole le sacrement de baptême. C'est par ces sortes de ruses que le diable a coutume de tromper les Chrétiens négligents et tièdes. Quelqu'un a-t-il été victime d'un vol? le terrible persécuteur lui envoie un de ses amis, qui lui dit : Viens secrètement en tel lieu, et je t'aboucherai avec une personne qui te fera connaître le voleur de ton argent; mais si tu veux être instruit, quand tu seras arrivé là, garde-toi de faire le signe de la Croix. — Voilà les dangers que courent les âmes faibles qui, pour recouvrer la santé en ce monde, ne craignent pas de commettre de si exécrables sacriléges. Celui qui prête l'oreille à ces funestes avis, répudie l'héritage de Jésus-Christ pour faire alliance avec Satan. Il arrive aussi que les femmes conseillent les unes aux autres de suspendre au cou des enfants malades certaines amulettes, que la foi catholique réprouve. C'est encore un piége de la part du démon.

Remèdes plus salutaires. — 5. Combien il serait plus raisonnable et plus salutaire de courir à l'église, d'y recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ, de s'oindre avec foi d'huile bénite eux et leurs proches; ils recevraient, selon la parole de l'apôtre saint Jacques, non pas seulement la santé du corps, mais encore la rémission de leurs péchés. C'est ainsi en effet que le Saint-Esprit l'a promis par cet Apôtre : « Quelqu'un parmi vous est-il malade, qu'il appelle les prêtres de l'église, et qu'ils prient sur lui en l'oignant d'huile au nom du Seigneur; et la prière de la foi sauvera le malade, et s'il a commis des péchés, ils lui seront

Nec jam deest persecutor. — 4. Sed fortè dicis : Deest religionis insectator, nullus pietatis imminet persecutor; quomodo sine hoste partem possim habere cum Martyre? Non ita est, Carissimi; utinam fides adsit. Nam etsi deest tentator publicus, non deest tentator occultus. Aliqua, si placet, de occultis et male blandis tentationibus inimici, ac de ejus strictim proferamus insidiis. Verbi gratia, ad fraudem te aliquis, vel ad falsum testimonium, aut quælibet alia lucra iniqua sollicitat? Per os ejus vox antiqui serpentis insibilat. Inhonestis te consiliis et lenocinantibus blandimentis ad impudicitiæ flagitium perpetrandum tuis seductor illaqueat, et ad luxuriæ prærupta sollicitat? Secretæ tibi ab inimico tenduntur insidiæ.

Divinos qui consulunt, diabolo sacrificant, baptismum violant; Christo abdicato cum diabolo pactum ineunt. — 4. Solet fieri, Fratres, ut ad aliquem ægrotantem veniat persecutor ex parte diaboli, et dicat: Si illum præcantatorem adhibuisses, jam sanus esses; si characteres illos tibi voluisses appendere, jam poteras sanitatem recipere. Huic persecutori si consenseris, diabolo sacrificasti; si contempseris, martyrii gloriam adquisisti. Venit forte et alius qui dicat : Mitte ad illum Divinum, transmitte ad illum cingulum aut fasciam tuam, mensuretur et adspiciat; et ipse tibi dicit quid facies, aut utrum evadere possis. Dicit et alius : Ille bene novit fumigare; nam cuicumque hoc fecit, statim melius habuit, omnis tentatio de domo illius discessit. Et istis omnibus quicumque adquieverit, sacramentum baptismi violavit. Solet etiam diabolus in hac parte decipere negligentes et tepidos Christianos, ut si aliquis furtum pertulerit, instiget de amicis suis ille crudelissimus persecutor, et dicat ei : Veni secreto ad illum locum, et ego tibi excitabo personam, quæ tibi dicat quis est qui tibi furatus est argentum aut pecuniam tuam; sed si hoc cupis agnoscere, quando ad locum illum venis, noli te signare. Ecce ad quæ mala perducantur tepidi Christiani, qui dum volunt temporalem sanitatem recipere, non expavescunt sacrilegia tam nefanda committere. Istis enim talibus diaboli consiliariis quicumque consenserit, repudiato Christo pacem cum diabolo se fecisse non dubitet. Solent etiam mulieres sibi invicem persuadere, ut ægrotantibus filiis suis fascinum aliquod, quod fidei catholicæ non conveniat, debeant adhibere. Et ista deceptio de parte diaboli est.

Salubriora malorum remedia. — 5. Quantum rectius et salubrius erat, ut ad ecclesiam currerent, corpus et sanguinem Christi acciperent, oleo benedicto et se et suos fideliter perunguerent; et secundum quod Jacobus apostolus dicit, non solum sanitatem corporum, sed etiam remissionem acciperent peccatorum. Sic enim per eum promisit Spiritus Sanctus : « Si quis infirmatur, inducat presbyteros Ecclesiæ, et orent super eum unguentes oleo in nomine Domini, et oratio fidei salvabit infirmum, et si in peccatis sit, dimittuntur ei. » (*Jacobi*, v, 14, 15.) Sed forte dicit aliquis : Quid est quod nos tam frequenter de

remis. » (*Jacob.*, v, 14, 15.) Pourquoi, dira peut-être quelqu'un, notre évêque nous donne-t-il de si fréquents avis à ce sujet ? C'est, mes Frères, parce que de nombreuses informations nous apprennent que malgré nos fréquents avis, quelques personnes s'adonnent encore à ces pratiques sacriléges. Je vous en prie : que celui qui en est demeuré jusqu'à ce jour exempt, ne s'y livre jamais ; et que celui qui s'en est souillé, se hâte le plus possible de donner de dignes fruits de pénitence.

Préparation aux fêtes des Martyrs. — 6. Pour nous, mes bien chers Frères, toutes les fois que nous désirons célébrer la fête d'un saint ou d'un Martyr, préparons-nous, faisons tous nos efforts, avec le secours de Dieu, pour nous parer de bonnes œuvres. Quiconque, au fond de sa conscience, se reconnaît véritablement chaste, sobre, humble et miséricordieux, peut se réjouir et rendre grâces à Dieu ; mais qu'il consacre toutes ses forces appuyées sur la grâce, non seulement à conserver en lui les divines faveurs, mais à les augmenter encore. Que celui qui se reconnaît, au contraire, négligent, intempérant, colère, envieux, superbe, souillé peut-être des impuretés de la luxure, se hâte de recourir aux remèdes de la pénitence. Pécheur, avant que ton âme pleine de ténèbres quitte ce malheureux corps, qu'elle ait la santé du salut en vue du jour du jugement ; répands d'abondantes aumônes, pleure, gémis, jeûne, veille, prie sans cesse, afin que ton âme, je le repète, avant d'être ravie à cette chair fragile et pécheresse, soit sauvegardée contre les peines éternelles par les remèdes de la contrition et de l'humilité de cœur. « Dieu ne méprise pas un cœur contrit et humilié. » (*Psalm.*, L, 29.) Sous la main du médecin tout-puissant, il ne sied pas qu'un pécheur quel qu'il soit désespère. Il a d'inépuisables trésors de miséricorde ; non content d'accorder le pardon au repentir sincère, il lui permet encore d'obtenir les récompenses de l'éternité.

S'il ne faut pas désespérer, il ne faut pas espérer à tort. — 7. Nous ne devons ni désespérer, ni nous bercer d'espérances illégitimes. Le désespoir consiste à croire que Dieu ne saurait pardonner à l'homme chargé de trop de crimes, alors même qu'il fait pénitence. Il se berce d'une espérance illégitime, celui qui pense pouvoir obtenir grâce devant Dieu, quoiqu'il demeure volontairement dans le péché jusqu'au terme de sa vie. Notre Dieu récompense la vertu, sans doute ; mais il punit aussi le crime. S'il a dit : « En quelque jour que tu te convertisses, tu seras sauvé, » (*Ezech.*, XXXIII, 12,) il a dit aussi : « Ne différez point à vous convertir au Seigneur, et ne remettez point de jour en jour. » (*Eccli.*, v, 8.) Crains, ô homme, la justice de Celui dont tu espères la miséricorde ; sa vengeance est d'autant plus terrible, quand on retarde volontairement son retour à lui, qu'il a plus longtemps attendu ce retour. En ce monde, Dieu prolonge sa miséricorde ; il exercera sa justice dans l'autre. Il nous prête ici-bas ses avis et sa patience, dont il nous réclamera là-haut les intérêts avec usure ; alors s'accomplira ce qui est écrit : « Je rendrai à chacun selon ses œuvres. » (*Matth.*, XVI, 27.) Il ne dit pas : Selon ma miséricorde ; il dit : « Selon ses œuvres. » C'est ce que l'Apôtre confirme en ces mots : « Nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites pendant qu'il était revêtu de son corps. » (II *Corint.*, v, 10.) Dieu aidant, mes Frères, conduisons-nous donc de telle

---

hac re admonet episcopus noster ? Hoc ideo, Fratres, quia licet tam frequenter admoneamus, adhuc tamen ab aliquibus hominibus fieri sacrilegia ista multorum relatione cognoscimus. Et ideo rogo vos ut qui nondum fecit, non aliquando committat ; qui vero fecit, quantum potest, acceleret ut dignam pœnitentiam agat.

Ad Martyrum solemnia qualis exigatur præparatio. — 6. Nos vero, Carissimi, quotiescumque Sanctorum ac Martyrum solemnia cupimus celebrare, quantum possumus cum Dei adjutorio, præparare nos et ornare bonis operibus studeamus. Quicumque ergo considerans conscientiam, castum se, sobrium, humilem et misericordem in veritate esse cognoverit, gaudeat et Deo gratias agat, et totis viribus cum Dei adjutorio divina in se munera, non solum servare, sed etiam augere contendat ; qui vero se negligentem aut ebriosum, iracundum, invidum et superbum, forte et luxuriæ sordibus viderit inquinatum, cito ad pœnitentiæ medicamenta confugiat ; et antequam anima illa tenebrosa, de infelicissimo suo corpore discedat, remedium sibi in die necessitatis adquirat ; et tam largas eleemosynas faciat, et ita cum rugitu vel gemitu, vigiliis, jejuniis et orationibus frequenter incumbat, ut antequam anima illius, sicut jam dixi, de corpusculo peccatis obnoxio rapiatur, medicamenta sibi contriti et humiliati cordis in æternum profutura provideat ; quia « cor contritum et humiliatum Deus non spernit. » (*Psal.* L, 29.) Sub manu enim omnipotentis Medici, nulli unquam peccatori expedit desperare. Tanta est enim misericordiæ multitudo, ut in veritate correctis non solum peccatorum veniam tribuat, sed etiam ad æterna præmia pervenire concedat.

Nec desperare nec male sperare. — 7. Et ideo nec desperare, nec male sperare debemus. Desperat, qui putat quod Deus multis criminibus obsessis, etiamsi pœnitentiam egerint, non indulgeat. Male autem sperat, qui credit, quod etiamsi usque ad finem vitæ in peccatis voluerit permanere, Dei possit misericordiam promereri. Deus enim noster, sicut novit remunerare merita, ita novit punire peccata. Qui enim dixit : « Cum conversus ingemueris, salvus eris ; » (*Ezech.*, XXXIII, 12.) ipse etiam dixit : « Nolite tardare converti ad Dominum, nec differatis de die in diem. » (*Eccli.*, v, 8.) Time enim, o homo, justitiam, cujus quæris misericordiam ; quanto enim te diutius exspectat ut corrigaris, tanto gravius vindicat, si te celerius emendare nolueris. Deus enim in hoc mundo progorat misericordiam; in futuro exercet justitiam. Hic erogat admonitionis vel patientiæ suæ pecuniam, illic exacturus erit usuram ; et implebitur illud quod scriptum est : « Tunc reddet unicuique secundum opera sua. » (*Matth.*, XVI, 27.) Quod etiam et apostolus Paulus confirmat dicens : « Omnes adstabimus ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis, prout gessi

sorte qu'il retrouve en nous, quand il nous jugera, tous les bienfaits qui nous viennent du jugement qu'il a daigné subir. Que les fêtes solennelles des Saints Martyrs ne produisent pas notre damnation, mais bien notre salut. Si nous agissons ainsi, dans la mesure de nos forces, après avoir honoré les Saints en ce monde, nous mériterons d'avoir part dans le ciel à leur société bienheureuse ; par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXXX.

Sur la célébration pieuse du Dimanche et des autres solennités (1).

Qui a établi le repos du Dimanche, et dans quel but. — 1. Il importe que vous sachiez, mes bien chers Frères, pourquoi les saints Pères de l'Eglise ont établi et commandé que les Chrétiens garderaient le repos et s'abstiendraient de toute œuvre servile les jours de fêtes des Saints et principalement le Dimanche ; c'est afin que nous soyons mieux disposés et plus prompts au culte divin, étant affranchis de tout obstacle qui nous en détourne. En renonçant pendant ce temps à toute sollicitude terrestre, il nous est bien plus facile de nous appliquer à faire la volonté de Dieu. Le Seigneur lui-même a dit par la bouche du Prophète : « Dégagez-vous de soins et voyez que je suis votre Dieu. » (*Psalm.* XLV, 11.) Les hommes, sans cesse embarrassés de soucis et d'affaires, qui méprisent cette recommandation du Seigneur et ne veulent point vaquer à la contemplation de Dieu, recevront je le crains, cette réponse, quand, au jour du jugement, ils frapperont à la porte dans l'espoir de se faire ouvrir : « Je vous le dis en vérité, je ne vous connais point. » (*Matth.*, XXV, 12.) « Loin de moi, vous tous qui êtes des ouvriers d'iniquité. » (*Psalm.* VI, 9.) Ils négligent maintenant de chercher Dieu, qui les repoussera à son tour. Ainsi, mes Frères, qu'il ne vous soit pas à charge de vous donner tout entiers au culte divin, le Dimanche et les jours de fête consacrés aux Saints.

D'où vient le nom de Dimanche. — 2. Les Apôtres et leurs successeurs ont décidé que le Dimanche doit être l'objet d'une religieuse solennité, parce que c'est le jour ou notre Rédempteur est ressuscité d'entre les morts ; il est appelé jour du Seigneur, afin que nous nous abstenions d'œuvres terrestres et que nous nous affranchissions des liens du monde, pour nous livrer sans réserve au service divin. L'honneur et la vénération que nous accordons au Dimanche naît de ce qu'il est le gage de notre propre résurrection. Comme notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts, ainsi nous avons nous-mêmes l'espoir que nous ressusciterons à la consommation du siècle. Les saintes Ecritures nous font voir la grandeur de ce jour. Il a été le premier au commencement du temps, il a vu former les éléments du monde, il a vu créer les Anges, il a vu la résurrection de Jésus-Christ, il a vu la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, il vit dans le désert la manne tomber du ciel pour la pre-

(1) Ce sermon figure pour la première fois dans l'Appendice. Douteux aux yeux des Pères de Louvain, il est apocryphe selon d'autres docteurs. Ce sont des fragments d'Alcuin et de Césaire réunis par un auteur quelque peu versé dans la règle de S. Benoit, dont on retrouve ici quelques paroles.

sive bonum, sive malum. » (II *Cor.*, v, 10.) Nos ergo, Fratres, auxiliante Domino sic agamus, ut quidquid in nobis contulit judicatus, integrum inveniat judicaturus, et solemnitates vel patrocinia sanctorum Martyrum non nobis judicium pariant, sed profectum. Et ita, quantum possumus, agere studeamus, ut quorum festivitates celebrabimus in mundo, eorum consortium obtinere mereamur in cælo. Præstante Domino nostro Jesu Christo, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLXXX (*a*).

De Dominica et aliis diebus festis pie celebrandis.

Festorum et Dominicæ otium a quibus et quare sancitum. — 1. Sciendum est, Fratres carissimi, quod ideo a sanctis Patribus nostris constitutum est Christianis et mandatum, ut in solemnitatibus Sanctorum, et maxime in Dominicis diebus otium haberent, et a terreno negotio vacarent ; ut paratiores et promptiores essent ad divinum cultum, cum non haberent quod eos inde retardaret incommodum ; relinquerentque eo tempore terrenam sollicitudinem, quo facilius possent Dei intendere voluntatem. Inde ipse Dominus per Prophetam dicit : « Vacate et videte, quoniam ego sum Deus. » (*Psal.* XLV, 11.) At hi qui diversis curis ac negotiis implicati, hanc sententiam Dei spernunt, et divinæ contemplationi vacare nolunt, timeo quod in futuro judicio illis januam Domini pulsantibus atque aperiri poscentibus, Dominus respondeat : « Amen dico vobis, nescio vos. » (*Matth.*, XXV, 12.) « Discedite a me omnes qui operamini iniquitatem. » (*Psal.* VI, 9.) Et qui modo Deum quærere negligunt, ab ipso tunc respuuntur. Idcirco, Fratres mei, non sit vobis molestum, in Dominicis diebus et in natalitiis Sanctorum divino studere cultui.

Cur dictus Dominicus dies. — 2. Dominicum ergo diem Apostoli et Apostolici viri ideo religiosa solemnitate habendum sanxerunt, quia in eodem Redemptor noster a mortuis resurrexit ; quique ideo Dominicus appellatur, ut in eo a terrenis operibus vel mundi illecebris abstinentes tantum divinis cultibus serviamus ; dantes scilicet diei huic honorem et reverentiam, propter spem resurrectionis nostræ, quam habemus in illa. Nam sicut ipse Dominus Jesus Christus et Salvator resurrexit a mortuis ; ita et nos resurrecturos in novissimo die speramus. Apparet autem hunc diem etiam in Scripturis sanctis esse solemnem. Ipse enim est primus dies sæculi, in ipso formata sun, elementa mundi, in ipso creati sunt Angeli, in ipso quoque a mortuis resurrexit Christus, in ipso de cælis Spiritus Sanctus super Apostolos descendit, manna in eodem in eremo primum de cælo datum est. His enim speciebus ac talibus indiciis, Dominica dies exstat insignis. Ac ideo

(*a*) Alias de Tempore, CCLI.

mière fois. Tels sont les signes glorieux qui recommandent le Dimanche entre tous les autres jours. Aussi les saints docteurs de l'Eglise ont-ils décidé de transporter au Dimanche tout l'éclat du sabbat des Juifs, afin que nous célébrions en vérité ce dont ils ne célébraient que la figure, et parce que nous serons parvenus au véritable repos, lorsque notre résurrection sera consommée et que nous aurons été récompensés dans notre corps et dans notre âme réunis.

Observation du Dimanche. — Observons donc le Dimanche, sanctifions-le, selon le précepte que le Législateur avait autrefois donné à propos du sabbat : « Gardez les jours de sabbat d'un soir à l'autre. » (*Levit.*, XXIII, 32.) Veillons à ce que notre repos ne soit pas inutile; du soir du samedi à celui du Dimanche, libres de tout travail de la terre et de toute affaire du monde, vaquons sans réserve au service de Dieu. C'est ainsi que nous sanctifierons comme il convient le jour du Seigneur qui a dit lui-même : « Vous ne ferez en ce jour aucune œuvre servile. » (*Ibid.*, 35.) Que tous ceux qui le peuvent assistent à la réunion des fidèles à l'église, le samedi soir, qu'ils y viennent prier pour le pardon de leurs fautes. Ceux qui ne peuvent pas y assister, doivent du moins prier en leur maison, et ne point négliger d'offrir leurs vœux au ciel et de faire acte de serviteur soumis. Le Dimanche, nul ne peut se dispenser d'être présent à la Messe, soit pour demeurer oisif en sa demeure, quand le reste des fidèles se presse dans l'église, soit pour s'adonner à la chasse ou à toute autre occupation qui le fait esclave de Satan. Convient-il d'errer ainsi par monts et par vaux, et de faire entendre ses cris et ses rires, quand on devrait gémir et faire monter vers Dieu du fond du cœur les paroles de la prière?

Jeux, discussions, querelles. — 4. D'autres encore, ce qui est plus détestable, viennent auprès de l'église et n'y entrent pas ; ils ne s'anéantissent pas dans la prière, ils n'attendent pas en silence la célébration de la sainte Messe. Pendant qu'on lit à l'intérieur les saintes paroles, ils sont au dehors, tout occupés d'affaires temporelles, même de calomnies de toute sorte, ou tout absorbés par des jeux de hasard, par d'autres amusements non moins inutiles. Le pire est que parfois on se laisse aller à la colère, et de la colère à des rixes funestes. On va jusqu'à s'armer de bâtons, jusqu'à commettre l'homicide. De tels événements n'ont guère lieu que parmi des gens dont le cœur est plein d'envie et de haine, et que le diable pousse à se mêler à la foule qui se rend à l'église; ils ne viennent pas chercher le secours nécessaire à leur âme, mais nuire au prochain. Si ces hommes périssent dans ces rixes, ou sont enlevés par une mort subite, peuvent-ils aller ailleurs que dans le lieu des éternels supplices, avec celui dont ils ont suivi les traces? N'agissez pas ainsi, mes Frères, ne vous trahissez point vous-mêmes, ne laissez point de place au diable parmi vous, quand vous vous rendez au saint lieu; préparez plutôt vos cœurs à recevoir Jésus, leur hôte divin. Ne vous arrêtez pas au dehors à d'oisives conversations, venez dans l'église vous appliquer au chant des psaumes et aux prières. Gardez-vous de toute entretien dans le saint lieu ; soyez-y pleins de recueillement. Certains fidèles, quelques femmes surtout, parlent, bavardent dans l'église au point de ne pas entendre elles-mêmes les divines lectures et d'empêcher les autres de les entendre. Une assemblée doit-elle avoir si peu d'ordre dans la maison du Seigneur? Est-ce ainsi que l'on doit être en présence de Dieu et de ses Anges?

sancti Doctores Ecclesiæ decreverunt omnem gloriam Judaici sabbatismi in illam transferre, ut quod ipsi in figura, nos celebraremus in veritate ; quia tunc erit requies nostra vera, quando resurrectio fuerit perpetrata, et remuneratio in anima et corpore simul perfecta.

Qualiter observandus. — 3. Observemus ergo diem Dominicam, Fratres, et sanctificemus illam, sicut antiquis præceptum est de Sabbato, dicente Legislatore : « A vespere usque ad vesperam celebrabitis Sabbata vestra. » (*Levit.*, XXIII, 32.) Videamus ne otium nostrum vanum sit; sed a vespera diei Sabbati usque ad vesperam diei Dominici, sequestrati a rurali opere et ab omni negotio, soli divino cultui vacemus. Sic quoque sanctificamus rite Sabbatum Domini, dicente Domino : « Omne opus non facietis in eo. » (*Ibid.*, 35.) Veniat ergo, cuicumque possibile sit, ad vespertinam atque nocturnam celebrationem, et oret ibi in conventu Ecclesiæ pro peccatis suis Deum. Qui vero hoc non possit, saltem in domo sua oret, et non negligat Deo solvere votum, ac reddere pensum servitutis. In die vero nullus se a sacra Missarum celebratione separet, neque otiosus quis domi remaneat cæteris ad ecclesiam pergentibus, neque in venatione se occupet et diabolico mancipetur officio, circumvagando campos et sylvas, clamorem et cachinnum ore exaltans non gemitum, nec orationis verba ex intimo pectore ad Deum proferens.

Ludi, joci, lites et rixæ. — 4. Adhuc quoque, quod detestabilius est, ad ecclesiam aliqui venientes non intrant, non insistunt precibus, non exspectant cum silentio sanctarum Missarum celebrationem ; sed quando lectiones divinæ intus leguntur, tunc ipsi foris aut causas dicere, aut diversis student calumniis impugnare, aut videlicet in alea vel in jocis inutilibus insudare. Aliquoties enim, quod pejus est, aliqui nimia iracundia succenduntur, et amarissime rixantur; ita ut armis se vel fustibus alterutrum impetant, et sæpe homicidium perpetrent ; et hoc ab illis maxime fit, qui pleni invidia et odio, diabolo ductore, in conventum ecclesiæ pergunt, non ut semetipsos adjuvent, sed ut alios lædant. Tales etiamsi homicidio ibi pereunt, aut subita morte rapiuntur, quo alias, nisi cum ipso, cujus secuti sunt vestigia, vadunt in æterna tormenta ? Nolite hæc facere, Fratres mei, nolite vosmetipsos decipere, nolite in conventu vestro locum dare diabolo ; sed magis vosmetipsos præparate hospitium Christo. Non ergo foris fabulis, sed intus psalmodiæ et orationibus studete. Nolite invicem in Ecclesia verbosari; sed quieti estote. Sunt enim plurimi, et præcipue pleræque mulieres, quæ ita in ecclesia garriunt, ita verbosantur, ut lectiones divinas nec ipsæ audiant, nec alios audire permittant. Numquid talis conventus cum tali ordine in domo Dei debet fieri, aut taliter decet in conspectu Dei et sanctorum Angelorum ejus assistere?

Potentes Missam cogunt abbreviari. Judicia in festivita-

Ceux qui veulent que le prêtre abrége la messe. Jugements rendus, festins donnés les jours de fête. — 5. Encore un fait des plus regrettables et que je veux déplorer avec vous. Certains fidèles, surtout parmi les puissants de ce monde, ne sont pas, quand ils viennent à l'église, dévoués tout entiers à la célébration des louanges de Dieu ; ils exigent au contraire que le prêtre abrége la Messe et la chante à leur gré. Il est empêché de se conformer au rit ecclésiastique à cause de leur gourmandise ou de leur avarice, qui ne veulent accorder que le moins de temps possible à l'office divin, afin de donner à leurs satisfactions le reste du temps et la nuit ensemble. Gardez-vous, mes Frères bien-aimés, d'une semblable conduite et de toute approbation à ceux qui la mènent ; on se perd, non-seulement par ses propres fautes, mais encore en approuvant les fautes d'autrui. Ainsi, les jours de fête, ne soyez ni partie ni arbitre dans aucune cause; différez à un autre jour, et soyez toujours justes en ces sortes d'affaires ; gardez-vous de recevoir des dons qui vous porteraient à fausser la justice dans les jugements, parce que, d'après le précepte du Seigneur, « vous serez jugés selon que vous aurez jugé. » (*Matth.*, VII, 2.) Qu'aucun de vous ne s'adonne à la boisson ; l'ivresse est la sœur de la folie. Gardez-vous, par un tel excès en ce monde, d'effacer votre nom du livre du ciel. Il se fait pire encore : beaucoup ne se contentent pas de s'enivrer eux-mêmes ; ils circonviennent, ils pressent les autres pour les faire boire plus qu'il ne convient ; et de là de fréquentes querelles, parfois des meurtres. En cela, mes Frères, de qui pensez-vous que ces hommes suivent la volonté ? « Ni les ivrognes, » dit l'Apôtre, « ni les homicides ne posséderont le royaume de Dieu. » (I *Corint.*, VI, 10.) Je vous en conjure, mes Frères bien-aimés, pères, mères, frères, sœurs, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, au non du jugement dernier et du royaume à venir, « de vous séparer de tous ceux qui se conduisent d'une manière déréglée, » (II *Thessal.*, III, 6,) « et de vivre d'une manière digne de votre vocation ; » (*Ephes.*, IV, 1.) ne négligez point votre honneur, et ne croyez pas de peu de prix la rédemption qui est en Jésus-Christ. Vous êtes devenus enfants de Dieu, parce que le vrai Fils de Dieu vous a délivrés. Appliquez-vous à plaire par vos bonnes mœurs à ce Père excellent en toutes choses ; au lieu de vous livrer au feu éternel comme de mauvais serviteurs, il vous conduira dans la céleste patrie comme des enfants bien-aimés, afin que vous soyez les cohéritiers de son Fils Jésus-Christ, avec lequel il vit et règne en l'unité du Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXXXI.

Exhortation pour engager tout fidèle à demeurer pieusement dans l'Eglise tout le temps qu'on y célèbre les saint mystères (1).

Ceux qui parlent dans l'église. — 1. Je vous en prie, mes Frères bien-aimés, et je vous y exhorte avec l'a-

(1) C'est l'homélie de Césaire, que la Bibliothèque des Pères rapporte la douzième. Ce sermon et le suivant, sur le même sujet, montrent combien S. Césaire s'indignait de voir des fidèles quitter l'église avant la fin de la Messe. Les biographes constatent cette particularité en ces termes, liv. I, n. 14 : « Un jour, des marches de l'autel, il aperçut quelques fidèles qui sortaient de l'Eglise après l'Evangile, dédaignant la prédication qui allait se faire. Il courut aussitôt au-devant d'eux, criant au peuple : « Que faites-vous, chers fils? Quelle coupable pensée vous entraîne hors du saint lieu? Au nom de vos âmes, demeurez pour entendre la parole qui avertit ; écoutez-la dans le recueillement. Il ne vous sera plus permis de le faire au jour du Jugement. Je vous avertis, je crie, je supplie, » etc. Les biographes ajoutent que, pour ce motif, il avait ordonné de fermer les portes après l'Evangile, Baronius se fonde là-dessus, non à tort, pour regarder Césaire comme ayant été, en 506, l'auteur des canons du Synode d'Agde sur cette matière, et principalement du XLe : « Nous prescrivons par un ordre spécial à tous les laïques d'assister, le dimanche, à la Messe entière, en sorte que le peuple se garde de quitter l'église avant la bénédiction du prêtre. Que ceux qui font différemment soient publiquement confondus par l'évêque. » Deux conciles d'Orléans, le premier, can. XXVI, et le troisième, can. XXIX, ne tardèrent pas à décréter la même mesure.

tibus habita. Comessationes. — 5. Adhuc quoque, quod valde dolendum est, conqueri vobiscum volo, quia sunt aliqui, et maxime potentes istius mundi, qui cum veniunt ad ecclesiam, non sunt devoti ad laudes Dei celebrandas ; sed cogunt presbyterum ut abbreviet Missam, et ad eorum libitum cantet ; nec ei licet morem ecclesiasticum sequi propter illorum gulam et avaritiam, quatenus unus punctus diei ad Dei officium, et reliquum diurnum spatium cum nocte simul ad eorum deputetur voluptates. Nolite, Fratres mei dilectissimi, hæc facere, nolite hæc facientibus consentire ; quia non solum qui hæc faciunt, sed etiam qui consentiunt facientibus, pereunt. Ante omnia ergo causas in festivitatibus nolite dicere neque audire, sed alio tempore et cum justitia ; nec munera accipiendo subvertatis justa judicia ; quia, secundum Domini sententiam : « Quocumque judicio judicaveritis, judicabitur de vobis. » (*Matth.*, VII, 2.) Nullus se vestrum inebriet, quia ebrius insano simillimus est. Nolite in hominibus bibendo nomina vestra delere de cælo. Sunt quidem multi, quod pejus est, qui non solum se ipsos inebriant, sed etiam alios cogunt et adjurant, ut amplius quam expedit bibant ; et inde sæpe inter eos nascuntur jurgia et homicidia. Numquid perpenditis, Fratres, cujus isti in hoc sequantur voluntatem? « Ebriosi enim, » ait Apostolus, « et homicidæ regnum Dei non possidebunt. » (I *Cor.*, VI, 10.) Obsecro vos, Dilectissimi, patres et matres, fratres et sorores, per nomen Domini nostri Jesu Christi, et per regnum venturum ejus ac judicium, « ut subtrahatis vos ab omni homine ambulante inordinate, » (II *Thess.*, III, 6,) « et digni ambuletis vocatione qua vocati estis, » (*Ephes.*, IV, 1,) nec negligatis honorem vestrum, neque parvipendatis redemptionem quæ est in Christo Jesu. Filii Dei nuncupati estis, quia verus Filius Dei vos liberavit. Studete bonis moribus tanto parenti placere, quatenus vos non ut nequissimos servos perpetuam tradat ad pœnam, sed ut carissimos filios supernam ducat ad patriam ; ut sitis coheredes filii ejus Jesu Christi, cum quo vivit et regnat Deus in unitate Spiritus Sancti, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLXXXI.

Admonitio per quam suadetur, ut omnis populus, donec divina mysteria celebrantur, in ecclesia fideliter exspectet.

Garrientes in ecclesia. — 1. Rogo vos, Fratres carissimi,

mour d'un père : quand vous assistez aux messes du dimanche ou des grandes fêtes, qu'aucun de vous ne se retire de l'église, avant la fin des divins mystères. Sans doute, la foi et la dévotion du plus grand nombre font notre joie ; mais plusieurs, moins préoccupés de la pensée du salut, aussitôt après la lecture du saint Evangile, désertent le saint lieu ; même pendant cette lecture, certains d'entre eux, en se livrant à des conservations oiseuses et mondaines, n'écoutent pas eux-mêmes et ne laissent pas les autres écouter. Nous les trouverions moins coupables de ne pas venir à nos assemblées ; assurément, leur faute est plus grave quand ils offensent Dieu dans l'église, où ils pouvaient obtenir le pardon de leurs péchés.

A quel moment a lieu la messe. L'oraison dominicale à la messe. Quelques-uns disent cette prière pour leur condamnation. Bien que produit la Messe. — 2. Ainsi, mes Frères, je vous prie d'accueillir, non avec patience seulement, mais encore avec bonne volonté nos avis d'humble pasteur. Après examen attentif, vous reconnaîtrez que la Messe n'a pas lieu quand on vous lit dans l'église les passages des livres sacrés, mais au moment de l'oblation des présents, de la consécration du corps et du sang de Jésus-Christ. Les passages des Prophètes, des Apôtres et des Evangélistes, vous pouvez les lire vous-mêmes en vos demeures, ou les entendre lire par d'autres ; la consécration du corps et du sang de notre Seigneur, vous ne sauriez l'entendre ou la voir ailleurs que dans la maison de Dieu. Par conséquent, celui qui veut célébrer la Messe avec profit assuré pour son âme, doit demeurer à l'église, le corps humble et le cœur plein de componction, jusqu'à ce que l'oraison dominicale ait été récitée et la bénédiction donnée au peuple. Quand la plupart des assistants, quand presque tous, ce qui est déplorable, se retirent après les saintes lectures, à qui le prêtre dira-t-il : « Elevez vos cœurs ? » Comment répondront-ils qu'ils les tiennent élevés vers le Seigneur, ceux qui sont descendus et de corps et de cœur sur la place publique ? Pourront-ils s'écrier avec une crainte mêlée de joie : « Saint, saint, saint ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ? « Et quand le prêtre dit l'oraison dominicale, qui d'entre eux, du fond d'un cœur humble et sincère, jettera ce cri : « Remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à ceux qui nous doivent ? » (*Matth.*, VI, 12.) Même ceux qui sont demeurés dans l'église, s'ils ne pardonnent pas à ceux qui les ont offensés, prononcent des lèvres l'oraison dominicale plutôt pour leur damnation que pour leur salut, puisqu'ils ne la pratiquent point en leurs œuvres ; et c'est à tort qu'ils disent : « Délivrez-nous du mal, » (*Ibid.*, 13,) puisqu'ils ne cessent eux-mêmes de rendre le mal pour le mal. Quand ceux qui fréquentent pieusement l'église courent de tels dangers, s'ils ne tiennent pas leurs engagements, que doivent-ils penser d'eux-mêmes, ceux qu'une insatiable cupidité ou l'amour des choses du monde tiennent si bien embarrassés dans leurs filets, qu'ils ne sauraient rester l'espace d'une heure dans une église ? Ils n'ont pas assez de toute la semaine pour vaquer à leurs affaires, disons plus vrai, aux soins de leur passion dominante ; le Dimanche, l'église les voit une heure, rarement deux, présents de corps plus que de cœur ; puis, tournant le dos à l'autel du Seigneur et à ses prêtres, ils reviennent en toute hâte aux satisfactions de leur plaisirs favoris. Ils ne savent pas ce qu'ils cherchent et ce qu'ils abandonnent ; pour suivre les ténèbres, ils désertent la lu-

et paterna pietate commoneo, ut quoties aut in die Dominico, aut in aliis majoribus festivitatibus Missæ fiunt, nullus de ecclesia discedat, donec divina mysteria compleantur. Et quamvis multi sint de quorum fide et devotione gaudeamus, sunt taman plures minus de salute animæ suæ cogitantes, qui lectis divinis lectionibus statim de ecclesia foris exeunt ; cum tamen etiam dum ipsæ lectiones leguntur, aliqui ex illis ita otiosis et sæcularibus fabulis occupantur, ut eas nec ipsi audiant, nec alios audire permittant. Isti tales minus a nobis culparentur, si ad ecclesiam non venirent ; quia ibi probantur amplius Deum lædere, ubi peccatorum poterant indulgentiam promereri.

Missæ quandonam fiant. Oratio Dominica in Missis. Ad judicium quidam audiunt. Quantum boni in Missis agatur. — 2. Unde rogo vos, Fratres, ut humilitatis nostræ suggestionem non solum patienter, sed etiam libenter accipiatis. Si enim diligenter adtenderitis, cognoscetis, quia non tunc fiunt Missæ quando divinæ lectiones in ecclesia recitantur, sed quando munera offeruntur, et corpus vel sanguis Domini consecratur. Nam lectiones sive propheticas, sive evangelicas etiam in domibus vestris aut ipsi legere, aut alios legentes audire potestis ; consecrationem vero corporis vel sanguinis Domini non alibi, nisi in domo Dei, audire vel videre poteritis. Ideo qui vult Missas ad integrum cum lucro animæ suæ celebrare, usque quo oratio Dominica dicatur et benedictio populo detur, humiliato corpore et compuncto corde se debet in ecclesia continere. Cum enim maxima pars populi, imo, quod pejus est, pene omnes, recitatis lectionibus exeunt de ecclesia, cui dicturus est sacerdos : « Sursum corda ? » Aut quomodo sursum se habere corda respondere possunt, qui deorsum in plateis et corpore simul et corde discedunt ? Vel qualiter cum tremore simul et gaudio clamamabunt : « Sanctus, Sanctus, Sanctus, benedictus qui venit in nomine Domini ? » Aut quando oratio Dominica dicitur, quis est qui humiliter et veraciter clamet : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris ? » (*Matth.*, VI, 12.) Cum enim etiam illi qui in ecclesia se continent, si non dimiserint debita debitoribus, ad judicium magis quam ad remedium orationem Dominicam proferunt ex ore, quam implere non probantur in opere ; et sine causa dicunt : « Libera nos a malo, » (*Ibid.*, 13,) quando ipsi non desinunt reddere malum pro malo. Si ergo etiam illi periclitantur qui intus sunt, si implere noluerint quod promittunt ; quid de se cogitant illi quos aut insatiabilis cupiditas, aut amor sæculi istius ita detinet implicatos, ut eos unius horæ momento stare in ecclesia non permittat ? Quibus non sufficit quod per totam hebdomadam aut pro necessitate, aut forte, quod verius est, pro cupiditate jugiter occupantur ; adhuc insuper post unius aut duarum horarum

mière ; pour embrasser une ombre, ils dédaignent la vérité ; ils renoncent aux douceurs de Jésus-Christ pour s'abreuver aux amertumes du monde ; ils embrassent le mensonge, ils aiment un fantôme. Il ignore de quelles abondantes grâces la Messe est la source, celui qui se hâte ainsi de déserter l'église.

Sortir ainsi, à moins d'y être obligé par une infirmité ou par une charge publique, c'est manquer de respect envers Dieu. — 3. Je suppose qu'un monarque ou quelque puissant personnage eût invité ces hommes à sa table, et je voudrais bien savoir s'ils oseraient s'en éloigner avant la fin du repas ; si ce n'étaient les égards dus à la personne, ce serait leur gourmandise qui les retiendrait. Pourquoi ne quittons-nous pas cette table avant la fin du repas, si ce n'est que nous voulons donner à notre ventre plus qu'il ne faudrait peut-être, et que nous redoutons de blesser notre hôte ? Et pourquoi désertons-nous si vite le divin banquet ? J'hésite à le dire, de crainte d'éveiller quelques colères, et cependant il faut que je le dise tant pour mon salut que pour le vôtre : nous agissons ainsi..... et par indifférence pour le mets sacré de l'âme, et par défaut de crainte de Dieu, et par mépris de la dignité humaine. Heureusement, par une faveur de Dieu, tous ne sont pas coupables de cette faute ; on trouve encore de nombreux fidèles qui attendent, dans un pieux recueillement, pour quitter l'église, que la bénédiction ait été donnée au peuple, et qui ne cessent d'y prier, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour leurs frères. A ceux-ci, qu'il a dotés de cette piété et de cette persévérance dans le saint lieu, le Seigneur donnera la récompense, comme il frappera d'une juste sentence ceux qui sont négligents pour sa maison. Avertissez donc, mes Frères, ceux qui refusent de dire l'oraison dominicale et de recevoir la bénédiction ; reprenez-les sans cesse ; dites-leur bien, en les menaçant, s'il le faut, des peines éternelles, qu'il ne leur sert de rien d'entendre la lecture des Livres saints, s'ils se retirent avant la fin des divins mystères. Mais nous ne pouvons ni ne devons imputer cette faute à ceux qu'une charge publique ou quelque infirmité mettent dans l'obligation de sortir. Toutefois, qu'ils voient eux-mêmes en leur conscience s'ils obéissent à la nécessité, ou bien à leur propre volonté.

Le Dimanche doit être consacré tout entier à la lecture et à la prière. — 4. C'est pourquoi, je vous en prie, je vous en prie encore et je vous en conjure : que jamais le Dimanche et surtout les jours de grande solennité, nul de vous ne sorte de l'église avant la fin du divin sacrifice, si ce n'est, comme nous venons de le dire, celui qu'une fonction publique ou une infirmité empêche de rester tout le temps. Vraiment, mes Frères, c'est une honte et une impiété trop grandes que des Chrétiens soient moins religieux observateurs du Dimanche, que des Juifs ne le sont du sabbat. Quand ces âmes aveugles observent le sabbat au point de n'y faire aucun œuvre servile, combien plus nous tous, qui n'avons pas été rachetés par l'or ou par l'argent, mais par le précieux sang de Jésus-Christ, » (*Petr.*, I, 18,) devons-nous songer au prix que nous avons coûté, et consacrer à Dieu le jour de la Résurrection, en tournant toutes nos pensées vers le salut de notre âme ! Et par conséquent, puisque c'est un péché grave de ne pas consacrer le saint jour du Dimanche tout entier aux pieuses lectures et à la prière, n'est-ce pas un péché plus grave de n'avoir en-

spatium, quo videntur magis corpore quam corde ad ecclesiam convenire, mittentes dorsa sacrificiis vel sacerdotibus Dei ad amplexandam voluptatem sæculi hujus sine mora aliqua revertuntur. Qui non agnoscentes quid exspectant, quid relinquant, sequuntur tenebras, et deserunt lucem ; amplectuntur umbram, et despiciunt veritatem ; dimittunt dulcedinem Christi, et requirunt amaritudinem mundi ; diligentes vanitatem et quærentes mendacium. Vere ignorat quantum boni in celebrandis Missis agitur, qui de ecclesia festinus egreditur.

Irreverentia iis non finitis discedentium. A culpa eximit infirmitas vel publica necessitas. — 3. Cum tamen istos tales si aut rex aut aliqua potens persona vocasset ad prandium, velim scire si præsumerent discedere, nisi prius totum prandium compleretur; etiamsi persona non teneret, gula teneret. Quare de convivio hominis nisi perexpletum fuerit non discedimus; nisi quia et ventrem forte plus quam expedit implere volumus, et hominem lædere formidamus ? Quare de spiritali et divino convivio cito discedimus? Timeo dicere, ne forte aliqui irascantur ; sed tamen tam propter meum quam propter vestrum periculum dicturus sum ; hoc ideo facimus, quia nec de cibo animæ curamus, nec Deum timemus, nec hominem reveremur. Et quia, Deo propitio, non sunt omnes in hac parte culpabiles, sed multi inveniuntur, qui cum grandi compunctione, usque quo benedictio super populum detur, de ecclesia non discedunt, et humiliter orare non solum pro se, sed et pro aliis non desistunt ; illis quibus tantam compunctionem Deus dedit, ut in ecclesia perseverent, retribuet mercedem ; eos vero qui negligentes sunt, justo judicio damnabit. Et ideo, Fratres, monete eos qui nec orationem Dominicam dicere, nec benedictionem accipere volunt ; et non desinatis castigare, dicentes et definitissime comminantes, quia nihil eis prodest quod divinas lectiones audiunt, si ante quam divina mysteria compleantur abscedunt. Illis tamen qui in publicis necessitatibus occupantur, et eis qui aliqua infirmitate prohibente exspectare non possunt, imputare non possumus nec debemus. Ipsi tamen videant in conscientia sua, utrum eos necessitas retrahat, an voluntas.

Lectioni vel orationi toto die Dominico vacandum. — 4. Unde iterum atque iterum rogo pariter et contestor, ut omni die Dominico, et præcipue in majoribus festivitatibus, donec divina mysteria compleantur, nullus de ecclesia discedat ; nisi forte quos supra diximus, quos aut gravis infirmitas, aut publica necessitas stare diutius non permittit. Vere dico, Fratres, satis durum et prope nimis impium est, ut Christiani non habeant reverentiam diei Dominico, quam Judæi observare videntur in sabbato. Cum enim ipsi infelices ita sabbatum observent, ut in eo nihil terreni operis exercere præsumant ; quanto magis illi, qui non auro, non argento, sed pretioso sanguine Christi redempti sunt, (I *Petr.*, I, 18,) debent adtendere pretium suum, et Resurrectionis die Deo vacare, et de salute animæ suæ adtentius cogitare ? Ad extremum si toto die

core pas la patience de rester une ou deux heures dans l'église pendant la célébration des saints mystères? Le malheur plus grand, c'est que la passion des choses du siècle nous enivre au point que l'ombre d'une éphémère félicité, que les appats des passions du siècle nous entraînent sans cesse vers de vaines et fausses joies, mères des véritables douleurs.

6. Laissez-moi finir comme j'ai commencé, en vous priant de ne jamais quitter l'église avant la fin de la Messe. Soyez ici pleins de recueillement; que nul ne se laisse aller à des conversations oiseuses ou mondaines. Je vous donne humblement les avis qu'il est de mon devoir de donner et que vous devez entendre, et je vous conjure de les suivre; celui qui méprise le héraut, trouvera le juge. A celui qui m'écoute volontiers et qui s'efforcera de suivre mes exhortations, la miséricorde divine, j'en ai la ferme croyance, accordera de glorieuses récompenses et dans cette vie et dans l'autre; et celui qui dédaigne mes paroles ne pourra pas prétendre devant le tribunal de Jésus-Christ que de continuelles exhortations n'ont pas essayé de le détourner du mal pour l'inviter aux œuvres saintes et agréables à Dieu. Mais la miséricorde divine nous fait espérer que la sentence ne vous frappera point pour avoir méprisé nos conseils, et que vous parviendrez, au contraire, par votre bienveillante obéissance, aux joies de l'éternel royaume, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXXXII.

Exhortation pour que les fidèles entendent les Messes en entier (1).

Il se plaint amèrement de ce qu'on n'attend pas la fin de la Messe. — 1. Si vous vouliez, mes très-chers Frères, reconnaître et constater avec soin quelle douleur, quelle amertume est en mon âme, quand je vois que vous vous plaisez à quitter les Messes avant la fin, vous auriez pitié certainement et de vous et de moi. Le fidèle qui comprend ce qui se passe en nos églises quand on y célèbre les divins mystères, voit combien est grand le mal que font ceux qui, sans une absolue nécessité, sortent du saint lieu pendant que le prêtre est encore à l'autel. C'est pourquoi, si vous avez à cœur de délivrer mon âme de l'affliction, et d'effacer vos péchés, ne dédaignez pas ma prière, vous souvenant avec crainte de cette parole du Seigneur au sujet des prêtres : « Celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous méprise, me méprise. » (*Luc.*, x, 16.) Ainsi, celui qui se hâte de fuir nos assemblées sans honte et sans crainte avant que la bénédiction ait été donnée, commet une double faute: celle de déserter le divin sacrifice, et celle de contrister par son mépris le prêtre qui l'entoure de sa sollicitude. Si notre humble parole vous invitait à l'exécution de quelque servile et pénible labeur, votre charité, nous en sommes convaincu, n'hésiterait pas à nous obéir. Ce n'est pas aux œuvres de la terre, mais à celles du ciel, ce n'est pas aux occupations temporelles, mais à des occupa-

(1) C'est la huitième des homélies publiées par Etienne Baluze sous le nom de Césaire, à qui nos MSS. l'attribuent également.

Dominico lectione insistere et Deo supplicare negligimus, non leviter in Deum peccamus; quantum mali est, si vel unius vel duarum horarum spatio, dum divina mysteria celebrantur, in ecclesia standi patientiam non habeamus? Sed quod pejus est, ita nos amor sæculi hujus inebriat, ut nos umbra volaticæ falsitatis ad vana et falsa gaudia, quæ veros dolores pariunt, et voluptas mundialium cupiditatum jugiter trahant.

5. Unde iterum rogo, ut nullus ex vobis de ecclesia discedat, nisi cum divina mysteria ad integrum fuerint celebrata. Et ita vos in ecclesia continete, ut nullus ex vobis otiosis aut terrenis se fabulis studeat occupare. Ego quod et mihi expedit dicere et vobis audire, humiliter admoneo pariter et contestor; qui contemnit præconem, sentiet judicem. Ille autem qui me libenter audierit, et quod supplicavi implere contenderit, credo de Dei misericordia quod illi et in hoc sæculo et in futuro repensabuntur præmia gloriosa. Ille vero qui contemnere voluerit, non se poterit ante tribunal Christi excusare, dicendo se nec a malis prohibitum, nec ad ea quæ sunt sancta et Deo placita admonitione assidua provocatum. Sed credimus de Dei misericordia, quod non de contemptu incursuri estis judicium; sed magis pro benigna obedientia pervenietis ad regnum, præstante Domino nostro Jesu Christo, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLXXXII.

Admonitio ut populus ad integrum Missas perexspectet.

Acriter dolet Missarum finem non exspectari. — 1. Si velletis agnoscere et diligenter adtendere, Fratres carissimi, quantus dolor et quanta amaritudo sit in animo meo, quando vos video Missas ad integrum perexspectare non velle; et in vobis et in me poteratis habere misericordiam. Qui enim intelligit quid in ecclesia agitur quando divina mysteria celebrantur, agnoscit quantum malum faciunt illi qui de ecclesia, non expletis Missis, sine aliqua grandi necessitate discedunt. Et ideo si et me de tribulatione animæ liberare, et vos de peccato vultis absolvere, nolite me contemnere supplicantem; timentes illud quod de sacerdotibus Dominus dixit: « Qui vos audit, me audit; et qui vos spernit, me spernit. » (*Lucæ*, x, 16.) Nam qui de ecclesia, non perexspectatis Missis, cito discedere nec metuit nec erubescit; dupliciter se peccare non dubitet, dum divina mysteria deserit, et sacerdotem pro se sollicitum constristat et despicit. Si ad exercenda aliqua terrena et laboriosa opera vos invitaret humilitas nostra, credimus quod nobis obedientiam præstaret Caritas Vestra. Cum vero non ad terrena, sed ad cælestia, nec ad temporalia, sed in æternum animæ profutura vos studia provo-

tions qui doivent faire le bonheur éternel de votre âme, que nous vous appelons ; nous ne cherchons point pour vous quelque gain éphémère, et nous vous offrons une part dans les trésors de l'autre vie. Considérez à présent en quels périls demeurent ceux qui refusent d'être dociles à notre voix. Pour moi, mes Frères, si j'éprouve une si profonde douleur, quand vous désertez nos cérémonies, ce n'est pas que cela puisse me nuire selon la chair; mais je désirerais vous voir parfaits dans la vertu, et vous m'obligez à reconnaître que vous êtes de grands pécheurs devant Dieu.

Excellence du mystère de la Messe. En quel esprit il faut recevoir la bénédiction. — 2. Laissez-vous donc toucher par ma prière. Tels que nous sommes et malgré notre indignité, nous sommes les imitateurs de Jésus-Christ, et quand vous vous assemblez en sa demeure, nous ne vous invitons pas à l'un de ces repas de la terre, où l'on sert les mets des hommes, mais au banquet spirituel, au céleste festin où l'on se nourrit du pain des Anges. N'hésitez point, ne faites pas mépris de la table de votre Seigneur, afin qu'il ne vous méprise pas à son tour dans la béatitude de son royaume. Vous devez redouter cette sentence de l'Evangile, où le Seigneur déclare que « ceux qui avaient été appelés au festin des noces et qui refusèrent d'y venir, en ont été indignes, » et ordonne d'en inviter d'autres. (*Matth.*, XXII, 8.) Et ce n'est pas sans inquiétude, c'est avec crainte qu'il faut remarquer que ceux qui refusèrent de venir pour aller à leurs affaires terrestres, ont été déclarés indignes par l'arrêt du Seigneur lui-même. Afin que cet arrêt ne puisse pas être tourné contre nous, faisons preuve d'une pieuse patience pendant l'espace d'une heure ou deux, tandis que la nourriture des âmes est servie sur cette table spirituelle, et que les espèces mystiques sont consacrées. Et puisque, quand l'oraison dominicale a été récitée, la bénédiction ne vous vient pas d'un homme, mais de Dieu par l'intermédiaire d'un homme, recevez-en la divine rosée avec une âme pieuse et reconnaissante, dans l'humiliation de votre corps et la componction de votre cœur, afin que, selon la promesse du Seigneur, il se fasse en vous une source d'eau vive jaillissant dans la vie éternelle.

Prétexte pour quitter la Messe. Tout fidèle doit réprimander ceux qui agissent ainsi. — 3. Des causes et des occupations différentes font que tous les fidèles ne peuvent pas s'astreindre à rester dans l'église. Les uns en sont empêchés par une infirmité corporelle, les autres par une fonction publique; d'autres sont liés et traînés comme des esclaves par une passion. Combien en ce moment même qui discutent ou qui traitent de leurs affaires, sur les places publiques et sous les porches des basiliques? Combien qui s'occupent à des médisances et à des discours oiseux, sous ces mêmes porches ou dans des réunions particulières, et parmi lesquels il n'est pas rare de rencontrer des clercs, au milieu de laïques et de femmes? Quel profit peuvent retirer des saintes écritures des gens de cette sorte, qui ne laissent même pas les paroles de l'Ecriture parvenir jusqu'à leurs oreilles? En eux s'accomplit ce qui est écrit : « comme des aspics fermant leurs oreilles à la voix des enchanteurs, ils ferment leurs orreilles à la voix des Ecritures. » (*Psalm.*, LVII, 5.) Mais vous à qui Dieu daigna donner et son amour et sa crainte, et qui vous assemblez à l'église avec une grande componction, reprenez fréquemment ceux qui

camus, nec aliqua lucra transitoria requirimus, sed ad cælestes thesauros vos invitamus ; considerate in quo periculo remaneant, qui nobis obedientiam accommodare dissimulant. Ego vero, Fratres carissimi, non ideo tantum doleo, quando de ecclesia disceditis, quod mihi damni aliquid corporaliter faciatis ; sed quia vos perfectos esse desidero, tam graviter in Deo peccare cognosco.

Mysterii hujus excellentia. Quo situ et affectu benedictio excipienda. — 2. Unde iterum atque iterum rogo, ut quia nos qualescumque, etsi minus digni, imitatores Domini sumus, et, quando ad ecclesiam convenitis, non ad terrenum vos convivium invitamus, in quo ministratur cibus hominum, sed ad cæleste ac spiritale, in quo panis ponitur Angelorum ; nolite fastidire, nolite despicere convivium Domini vestri, ut vos ille non despiciat in beatitudine regni sui. Timere enim debetis illam evangelicam sententiam, per quam illos qui ad nuptias invitati fuerant, et venire contempserant, indignos convivio suo ipse Dominus dixit, et alios invitare præcepit. (*Matth.*, XXII, 8.) Et non otiose considerandum est, sed timendum quod illi qui propter impedimenta mundi noluerunt venire, ore ipsius Domini indigni sunt judicati. Et ideo ne etiam et de nobis hoc dici possit, sicut jam supplicavi, unius aut duarum horarum spatio patientiam præbeamus, donec in illa spiritali mensa animarum cibus apponitur, et sacramenta spiritalia consecrantur. Et quia, præmissa oratione Dominica, benedictio vobis non ab homine sed per hominem datur, grato et pio animo, humiliato corpore et corde compuncto, rorem divinæ benedictionis accipite ; ut, secundum promissionem Domini, fiat in vobis fons aquæ salientis in vitam æternam.

Quid quemque detineat ne in ecclesia permaneat. Qualiter ab unoquoque sint corripiendi. — 3. Ut enim se omnes non possint in ecclesia continere, diversæ et variæ occupationes faciunt. Alios enim tenet corporis infirmitas, alios publica necessitas ; alios ligat et quasi captivos trahit cupiditas. Quanti etiam tunc in plateis vel in atriis basilicarum aut litigant, aut negotiis vacant ? Quanti in porticibus basilicarum, vel in secretariis, detractionibus aut otiosis sermonibus occupantur, inter quos non parvus solet esse etiam numerus clericorum, vel laicorum seu feminarum ? Isti tales qualem de divinis Scripturis profectum habere poterunt, qui nec ipsum sonum Scripturæ ad aures suas pervenire permittunt ? sed impletur in eis illud quod scriptum est : « Sicut aspides surdæ obturantes aures suas, ut non exaudiant » Scripturarum « vocem incantantium. » (*Psal.* LVII, 5.) Et ideo vos, quibus Deus et timorem et amorem suum conferre dignatus est, et cum grandi compunctione ad ecclesiam convenitis, eos qui venire huc usque aut noluerunt, aut forte non potuerunt, frequentissime castigate, monentes eos et salubre consilium dantes, ut illud timeant quod scriptum est :

ne veulent pas ou qui n'ont pu y venir peut-être ; avertissez-les, donnez-leur le salutaire avis de redouter cette parole de l'Ecriture : « Les empêchements du monde ont fait leur malheur. » Nous ne disons pas qu'ils ne doivent point s'inquiéter d'avoir de quoi se nourrir et de quoi se vêtir ; mais nous leur demandons de se maintenir dans l'église une heure ou deux, pendant la lecture des livres saints et la célébration des divins mystères ; de faire au moins autant pour leur âme qu'ils ont coutume de faire pour leur corps. Il serait nécessaire de se préoccuper bien moins du corps que de l'âme, puisque celle-ci, qui est faite à l'image de Dieu, est de beaucoup supérieure à celui-là qui fut formé d'un peu de terre ; toutefois, nous nous contentons tout d'abord de les engager à rétablir l'équilibre entre ces deux parties d'eux-mêmes ; qu'ils assurent au corps le nécessaire pour le court espace de cette vie, à l'âme ce qui lui est indispensable pour l'éternité.

Prosélytisme ; l'Ecriture nous en fait un devoir. — Laissez-moi, mes très-chers Frères, vous demander une grâce, à vous, qui faites un bienveillant accueil aux avis que nous donnons par l'inspiration de Dieu : partout où vous serez, à vos voisins et à vos parents qui ne peuvent pas être assidus comme vous à nos assemblées, ou qui, ce qui est plus déplorable, ne le veulent point peut-être, et à ceux qui s'en éloignent aussitôt après y être venus, rapportez avec beaucoup de zèle tout ce que vous venez d'entendre. Comme je serais coupable de ne point vous donner ces conseils, ainsi le seriez-vous de ne les point graver en votre mémoire pour les transmettre à vos frères ; vous devez craindre d'avoir un jour à rendre compte de ne les avoir pas repris. Efforcez-vous avec l'inspiration de Dieu d'accomplir le précepte de l'Apôtre : « Si quelqu'un est tombé par surprise en quelque péché, vous qui êtes spirituels, ayez soin de le relever dans un esprit de douceur ; » (*Gal.*, VI, 1.) et celui-ci que le même Apôtre ne donne pas seulement aux ecclésiastiques, mais encore aux laïques et aux femmes : « Reprenez ceux qui sont inquiets, consolez les pusillanimes, soutenez les faibles. » (I *Thessal.*, V, 14.) Si vous voulez vous reprendre mutuellement dans vos fautes avec charité, l'ennemi ne se glissera jamais ou ne se glissera que difficilement jusqu'à vos âmes ; et s'il y parvient, le mal qui aura été fait sera bien vite guéri. En vous s'accomplira cette parole de l'Ecriture : « Le frère relèvera le frère en lui venant en aide ; » (*Prov.*, XVIII, 19.) et celle-ci : « Celui qui convertira un pécheur et le retirera de son égarement, sauvera son âme de la mort et couvrira la multitude de ses péchés. » (*Jacob.*, V, 20.) Daigne vous accorder cette grâce notre Seigneur Jésus-Christ, qui possède honneur et puissance avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXXXIII.

Exhortation sur le recueillement nécessaire à la prière, et sur les discours oiseux (1).

Exhortation à fréquenter les prières matinales. — 1. Grâce à Dieu, mes bien chers Frères, nous avons beaucoup à louer en votre conduite, et vos progrès nous sont bien souvent un sujet de joie. Toutefois, je dois encore quelques avis à votre charité. Ces avis, accueil-

(1) C'était, dans la Bibliothèque des Pères, la trente-troisième homélie de Césaire, dont ce sermon porte également le nom dans nos manuscrits.

« Impedimenta mundi hujus fecerunt eos miseros. » Non enim dicimus ut non debeant esse solliciti de victu et vestitu suo ; sed hoc rogamus, ut unius aut duarum horarum spatio, dum lectiones leguntur, vel divina mysteria celebrantur, de ecclesia non discedant ; et vel tantum laborent pro anima sua, quantum pro carne sua laborare contendunt. Et quamvis multo amplius animæ quam carni debeant providere ; quia melior est illa quæ ad imaginem Dei facta est, quam illa quæ de limo terræ formata est ; nos tamen ad præsens hoc suademus, ut eis vel æqualiter quod opus habent providere contendant ; carni præparent quod parvo tempore sufficiat in hoc mundo, et animæ quod sine fine opus est in æternum.

Et auditis in concionibus informandi. Hæc obligatio Scripturis ostenditur. — 4. Et ideo rogo vos, Fratres carissimi, ut quod in istis prædicationibus, Domino inspirante, libenter accipitis, ubicumque fueritis, vicinis vel proximis vestris, qui vobiscum ad ecclesiam convenire aut non possunt, aut, quod pejus est, forte nec volunt, et illis qui venientes cito discedunt, totum quod audistis cum grandi studio referatis. Nam sicut ego reus ero si vobis ista non dixero ; ita et vos, si id quod audistis non ita memoriter tenueritis, ut etiam aliis insinuare possitis, timere debetis, ne vobis necesse sit pro illis reddere rationem. Et ideo Domino vobis inspirante implere contendite illud quod Apostolus ait : « Si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spiritales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis ; » (*Gal.*, VI, 1.) et illud quod non solum clericis, sed etiam laicis et feminis idem Apostolus prædicat, dicens : « Corripite inquietos, consolamini pusillanimes, suscipite infirmos. » (I *Thess.*, V, 14.) Si enim in quocumque peccato vos invicem cum caritate castigare volueritis, aut difficile aut nunquam vobis subrepere poterit inimicus ; aut si subrepserit, cito malum quod factum fuerit emendabitur atque corrigetur ; et implebitur illud in vobis quod scriptum est : « Frater fratrem adjuvans exaltabitur ; » (*Prov.*, XVIII, 19.) et illud : « Qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ, salvabit animam ejus a morte, et operiet multitudinem peccatorum. » (*Jacobi*, V, 20.) Præstante Domino nostro Jesu Christo, cui est honor et imperium cum Patre et Spiritu Sancto in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLXXXIII.

Admonitio orandum esse attente, et de sermonibus otiosis.

Hortatur ut maturius ad vigilias veniatur. — 1. Licet in multis rebus, Fratres carissimi, nos Deo propitiante conversatio vestra lætificet, et de vestris profectibus frequentius gaudeamus ; tamen sunt aliqua de quibus Vestra Caritas debeat admoneri ; et ideo rogo ut suggestionem

lez-les, je vous en prie, avec faveur, comme vous avez coutume de faire. Je me réjouis, mes Frères bien-aimés, et je rends grâces à Dieu, de voir votre constant empressement à venir entendre la lecture des divines Ecritures. Maintenant, si vous désirez mettre le comble à vos progrès et à notre joie, venez dès le matin. Les nuits sont si longues, que celui qui n'a pas l'excuse d'une infirmité, est assurément coupable envers son âme de se rendre trop tard à l'église. Je vous le demande, mes Frères, quand des cordonniers, des orfèvres, des forgerons, des artisans de tout état se lèvent dès l'aurore, afin de pourvoir aux besoins de la vie corporelle, ne devons-nous pas courir avant le jour au pied des autels, afin d'être dignes d'y recevoir le pardon de nos fautes? Quand les hommes de négoce ont coutume de veiller pour réaliser un gain d'argent, pourquoi ne veillons-nous point par amour de la vie éternelle? Il se trouve des hommes qui affrontent les vents et les tempêtes, qui naviguent d'Orient en Occident et d'un bout du monde à l'autre, qui traversent mille dangers, qui parfois endurent les plus amères souffrances de la soif et de la faim, en un mot, qui souffrent avec patience toutes les épreuves pour gagner des biens périssables; d'où vient donc qu'il nous en coûte tant de veiller pour obtenir la vie éternelle? Ainsi, je vous en prie, venez de meilleure heure, et quand vous serez venus, appliquez-vous à la prière et au chant des psaumes, non à des conversations oiseuses ou mondaines. Celui qui ne se rend à nos réunions que pour y parler avec ses voisins, ferait mieux de n'y pas venir; pendant qu'il s'occupe à ces entretiens inutiles, il ne prie pas lui-même, et il empêche les autres de prier et d'écouter les lectures saintes. L'homme qui fait ainsi vient à l'église peut-être avec un léger fardeau sur la conscience, mais il retourne en sa maison avec un fardeau bien plus lourd, parce qu'il s'est fait à lui-même de nouvelles blessures par sa verbosité, dans le lieu même où il pouvait se pourvoir de remèdes contres ses anciennes blessures et contre celles du prochain.

Comment il faut prier.—2. Avant toutes choses, mes Frères bien-aimés, toutes les fois que nous nous mettons en prière, c'est dans le silence et le calme que nous devons supplier Dieu; quiconque voudrait prier à haute voix, ravirait à tous ceux qui l'entourent le fruit de l'oraison. Qu'on n'entende que les soupirs et les gémissements étouffés. Nous devons prier comme, au rapport des Livres saints, le faisait sainte Anne, mère du bienheureux Samuel. Elle priait en répandant des larmes, dit l'Ecriture; « on voyait seulemeut remuer ses lèvres, mais on n'entendait aucune parole. » (I *Reg.*, I, 11, 13.) Imitons tous cette sainte; imitez-la surtout, vous qui ne craignez pas de gazouiller vos prières avec un tel murmure de voix, que vous empêchez vos voisins de prier de leur côté. Je le répète, qu'on n'entende que nos soupirs et nos sanglots étouffés, selon cette parole du Prophète: « Le cri de mon cœur est comme un rugissement entrecoupé. » (*Psalm.* XXXVII, 9.) Ne prions point, dis-je, à grand bruit de paroles; crions vers Dieu du fond de notre conscience.

Distractions pendant la prière; elles sont une injure faite à Dieu. — 3. Quand nous sommes en oraison, mes bien chers Frères, joignons tous nos efforts au secours divin pour empêcher qu'aucune pensée étrangère ne se glisse en nos âmes. Les paroles que prononcent nos lèvres doivent traduire les sentiments de notre cœur, et pendant que la langue s'adresse à

---

nostram, sicut consuevistis, libenter accipiatis. Gaudeo, Fratres dilectissimi, et Deo gratias ago, quia vos ad audiendas lectiones divinas video ad ecclesiam fideliter currere; sed si et profectum vestrum et gaudium nostrum complere ad integrum vultis, maturius convenire debetis. Nam in tam prolixis noctibus, quem non infirmitas detinet, non sine reatu animæ suæ tardius ad ecclesiam venit. Rogo vos, Fratres, si sutores, aurifices, fabri, vel reliqui artifices maturius vigilant, ut possint corporis necessaria providere; nos non debemus ante lucem ad ecclesiam surgere, ut peccatorum indulgentiam mereamur accipere? Si negotiatores vigilare solent pro lucro pecuniæ; nos quare non vigilemus pro amore vitæ perpetuæ? Interdum aliqui ventis se tempestatibusque committunt, et navigant ab Oriente usque ad Occidentem, et ab Occidente usque ad Orientem, sustinentes pericula multa, interdum etiam famen ac sitim amarissime tolerantes; sed hæc omnia illi patienter sufferunt propter substantiam perituram; et nos quare pigeat vigilare propter vitam æternam? Et ideo rogo vos, ut et maturius veniatis, et cum veneritis, magis orare vel psallere, quam otiosis vos vel sæcularibus studeatis fabulis occupare. Qui enim ad ecclesiam veniens verbosari voluerit, melius illi fuerat non venisse; quia, dum se infructuosis fabulis occupat, nec ipse psallit, nec alios psallere aut lectiones audire permittit. Qui talis est, etsi cum parvo peccato ad ecclesiam venit, cum majori ad domum propriam redit; quia ibi se verbosando studuit vulnerare, ubi psallendo vel orando et sibi et aliis medicamenta potuit providere.

Qualiter orandum. — 2. Ante omnia, Fratres carissimi, quoties orationi incumbimus, cum silentio et quiete supplicare Deo debemus; quia quicumque voluerit cum alta voce orare, omnibus juxta se stantibus orationis fructum videtur auferre. Rugitus tantum et suspiria vel gemitus audiantur. Nam oratio nostra talis esse debet, qualis fuisse legitur sanctæ Annæ matris beati Samuelis. Sic enim de illa scriptum est, quia flens orabat, et « labia ejus tantummodo movebantur, et vox penitus non audiebatur. » (I *Reg.*, I, 11, 13.) Audiant hæc omnes et imitentur, præcipue illi qui ita alta garrulitate sine ulla verecundia cum strepitu vocis orant, ut juxta se alios orare non permittant. Oremus ergo, sicut dixi, cum suspirio, rugitu vel gemitu, secundum illud propheticum: « Rugiebam a gemitu cordis mei. » (*Psal.* XXXVII, 9.) Oremus, inquam, non voce sonante; sed conscientia ad Deum clamante.

Evagationes mentis in oratione; Deum summe lædunt. — 3. Orantes autem, Fratres carissimi, quantum possumus, adjuvante Domino laboremus, ut nulla nobis extranea cogitatio subrepere possit; ne forte aliud habeamus in corde, et aliud proferamus ex ore; ne forte dum lingua Deum rogat, cogitatio in rebus variis occupata ab oratione sensu discedat; et inde adquirat peccatum, unde potuit habere

Dieu, l'imagination ne doit pas se séparer de la prière pour s'occuper de toute autre chose. Ce serait blesser notre âme à l'instrument qui doit produire son salut. Quand vous voulez intéresser un puissant personnage à quelque affaire importante pour vous, ne croiriez-vous pas, en vous détournant de lui tout à coup, en interrompant votre discours pour vous occuper de quelque bagatelle, lui faire une injure grossière ? Chercheriez-vous à vous attirer ainsi son courroux ? Puisque, pour parler à un homme, nous mettons toute notre attention à repousser toute pensée étrangère qui pourrait nous entraîner à lui faire injure, d'où vient, lorsque nous parlons à Dieu dans la prière, et que nous avouons les misères de notre âme pécheresse devant tant de majesté, d'où vient que nous n'avons pas honte et que nous ne rougissons pas de laisser notre cœur et notre âme errer en esclaves à la suite de frivoles pensées qui les détachent de la présence du Seigneur ? Il faut donc, avant de nous mettre en prière, rejeter hors de notre mémoire, Dieu aidant, toutes les pensées mondaines, afin que notre âme, embrasée des ardeurs du Saint-Esprit, détruise tout ce qui tient du vice dans le feu de la componction et de l'oraison. Aucune vanité, aucun mensonge terrestre ne doit nous distraire ; il ne doit y avoir place en nos cœurs que pour les saintes méditations et les inspirations de la vertu.

Dans la méditation profonde nous adorons, pour ainsi dire, l'objet de nos pensées. Objet unique de nos méditations pendant la prière. — 4. Tout homme, mes très-chers Frères, fait son Dieu de l'objet auquel s'attachent toutes ses pensées pendant le temps de l'oraison ; on peut dire qu'il regarde cet objet comme son Dieu, qu'il l'adore comme son Seigneur. Aussi, mes Frères bien-aimés, éprouvé-je parfois une douleur sans égale, une crainte indicible, quand je songe que notre esprit, même quand il est tendu par la prière, peut se laisser distraire par de mondaines préoccupations. Il fait alors autre chose que prier, sa pensée est loin de Dieu à qui parlent ses lèvres ; comme s'il pouvait y avoir un objet plus digne que Dieu de nos méditations. Quand nous nous entretenons avec Dieu, l'unique pensée que nous devons avoir, c'est qu'il nous faut lui demander, de tout notre cœur, de tout notre esprit et de toute notre âme, miséricorde et pardon pour nos fautes. Par exemple, arrive-t-il à quelqu'un, pendant l'oraison, d'être au forum par la pensée ; puisqu'il pense au forum, c'est le forum qu'il adore. Lui arrive-t-il de voir en esprit la maison qu'il bâtit ou qu'il répare ; ce qu'il a devant les yeux, c'est ce qu'il adore. Peut-être songe-t-il à ses vignes, à son jardin, à toute autre chose ; ce qu'il contemple avec les yeux de son cœur, c'est ce qu'il adore en sa prière. Je me tais sur les pensées mauvaises, peut-être même honteuses et déshonnêtes. Remarquez, mes très-chers Frères, voyez bien, je vous en prie, quel dur esclavage il y a là, puisque la langue semble parler à Dieu, tandis que toute l'attention de l'esprit est dirigée vers la terre, vers des murs, vers des pierres. Ce sont choses auxquelles, en tout autre moment, il peut être légitime de penser, mais c'est une impiété de le faire pendant l'oraison. Quant aux choses, dont la pensée nous est interdite toujours, songez quel crime ce doit être de laisser leur image se glisser devant notre esprit, pendant que nous prions ; c'est-à-dire, de contempler avec les yeux de son cœur, pendant qu'on est à genoux, des fantômes de cupidité, de haine, de colère, de luxure, d'adultère et d'autres fléaux de l'âme ! Ainsi, mes très-chers Frères, quand nous prions

remedium. Si enim apud aliquam potentem personam velles aliquam causam necessariam allegare, et subito aversus ab illo, media interlocutione disrupta, aliquibus te velles occupare scurrilitatibus ; qualem te putas injuriam illi personæ cum qua loquebaris, inferre? quomodo contra te illius iracundiam commoveres? Si ergo cum homine loquentes, tota intentione animi laboramus, ne aliud cogitantes illi cum quo loquimur injuriam facere videamur ; cum Deo in oratione loquentes, et ante tantam majestatem peccatorum nostrorum miserias allegantes, non nos pudet et non erubescimus, captivis sensibus huc illucque discurrere, et infelicem mentem multis occupationibus a conspectu divinæ majestatis abstrahere ? Et ideo unusquisque, antequam in oratione procumbat, omnes cogitationes superfluas ab animi sui intentione, Deo auxiliante, repellat ; ut anima nostra Sancti Spiritus fervore succensa, omne vitium compunctionis vel orationis igne consumat, et vagas ac volaticas cogitationes longe dispergat ; ut solæ virtutes tantum et sanctæ meditationes in cordibus nostris locum semper inveniant.

Hoc enim quasi adoratur, quod adtentius cogitatur. Quid tum unice cogitandum. — 4. Omnis enim homo, Fratres carissimi, quod tempore orationis adtentius cogitat, hoc sibi pro Deo constituit, et hoc quasi Deum habere et quasi Dominum videbitur adorare. Quæ res, Dilectissimi, nimium mihi aliquoties intolerabilem dolorem incutit et tremorem, cum in ipsa orationis intentione mens ad diversas occupationes sæculi rapitur ; et cum videtur aliud agere, longe alibi cognoscitur cogitatione discedere ; quasi sit aliquid, quod plus cogitare debeamus. Quando cum Deo loquimur, nil nobis aliud est cogitandum, nisi ut toto corde et toto animo et tota mente peccatorum indulgentiam et Dei gratiam debeamus expetere. Verbi gratia, cuicumque forte in oratione subripitur ut forum cogitet; si forum cogitat, forum adorat. Subripitur illi ut domum, quam fabricat aut reparat, ante oculos proponat ; quod ante oculos habuerit, hoc adorat. Forte vineas aut hortum aut aliud aliquid cogitat ; quod ante oculos cordis proposuerit, hoc in illa oratione adorat. Taceo de malis et forte etiam turpibus cogitationibus vel immundis. Considerate, Fratres carissimi, quæso vos, et videte quam sit dura ista captivitas, ut lingua quasi cum Deo loquatur, et tota animi intentio ad terram et parietes vel lapides dirigatur. Et si ista quæ licite alio tempore vel cogitare possumus vel videre, nimis durum est ut nobis in oratione subrepant ; putas illa quæ etiam alio tempore illicite cogitantur, quantum mali erit, si ea in oratione positi cogitemus ; id est, si cupiditatem, si odium, si iracundiam, aut luxuriam, vel adulteria et cætera his similia inclinati ad orationem ante cordis nostri oculos proponamus ? Unde, Fratres carissimi, totis

Dieu, que les moindres replis de notre conscience s'ouvrent vers lui, afin qu'il empêche le démon de s'y cacher pour se jouer de nous et qu'il puisse nous accorder le pardon de nos fautes.

Pour qui faut-il prier, et que doit-on demander. — 5. Je ne saurais trop insister sur ce point, mes Frères bien-aimés. Peut-être ne pourrez-vous pas échapper entièrement à ces distractions; du moins, selon nos forces, avec le secours divin, efforçons-nous de n'y céder que le plus tard possible, de peur que notre négligence, si notre pensée est loin de notre prière, ne soit une offense à Dieu, dont nous aurions pu gagner les faveurs. Ne prions pas seulement pour nous, mes Frères, mais aussi pour tous les Chrétiens, en quelque lieu qu'ils soient; implorons la miséricorde divine, non moins pour nos ennemis que pour nos amis. Puisque le saint Apôtre a dit : « Nous ne savons rien demander comme il faut dans la prière, » (*Rom.*, VIII, 26,) ne cessons de demander pour nous et pour nos frères que Dieu daigne nous accorder ce qu'il sait être utile à nos âmes. Que l'oraison dominicale, mes Frères, soit la principale de nos prières ; Dieu sans nul doute exauce volontiers cette oraison qu'il a daigné nous enseigner lui-même, dans son ineffable bonté. Si Dieu veut, mes très-chers Frères, que, selon votre coutume, vous accueilliez nos conseils avec bonne volonté, vous ferez notre joie, et vous préparerez pour vous la possession de l'éternel royaume, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXXXIV.

Sur une nouvelle coutume de chanter les psaumes, le jour de l'Epiphanie (1).

Sa joie au sujet de la nouvelle coutume de chanter les psaumes. — 1. Je ne saurais vous peindre la joie que le Seigneur a daigné me faire en votre sainte et persévérante dévotion. Depuis plusieurs années, l'une de mes plus contantes sollicitudes, l'un de mes vœux les plus ardents était de vous voir adopter, par l'inspiration de Dieu, cette coutume de chanter les psaumes. Aussi, je bénis le Seigneur, et je lui rends grâces, selon mes forces, de ce qu'il a daigné réaliser mon désir. Je souhaitais de vous voir psalmodier comme on le fait dans les cités voisines; et voilà que vos âmes ont été si bien dirigées par Dieu vers ce but, qu'avec son secours, vous faites mieux qu'ailleurs. Au milieu de notre joie, que convient-il de faire, si ce n'est de supplier ardemment le Seigneur qu'il daigne conduire lui-même à bonne fin cette œuvre, dont il nous a donné l'heureux commencement ; et que son amour, qui nous a inspiré cette sainte dévotion de le louer en nos chants, nous accorde la persévérance dans ce salutaire usage? Il ne suffit pas de bien commencer, il faut persévérer jusqu'à la fin pour être sauvé. Entre-

(1) Sirmond pense que ce sermon est apocryphe et le rejette, non à tort, dans l'Appendice qui suit les quarante sermons qu'il a publiés sous le nom d'Augustin. Il n'est pas de ce dernier, à qui l'attribue le recueil de la Bibliothèque Royale, mais de Césaire, saint évêque, dont les soins et les efforts pour perfectionner le culte de Dieu dans le chant des psaumes et des hymnes et dans d'autres rites sacrés, sont attestés, soit par les canons du IIe concile de Valence, dont il est l'auteur, soit par ses biographes, qui lui rendent ce témoignage en divers endroits et surtout livre I, numéro 11, où il est dit : « Il exhorta même les laïques et les hommes du peuple à faire entendre les psaumes et les hymnes, et à chanter, soit en grec, soit en latin, à haute voix et en chœur, à l'instar des ecclésiastiques, les proses et les motets. » Le titre signifie probablement que ce sermon a été dit le jour de l'Epiphanie.

medullis conscientiæ Dominum deprecemur, ut nos ab ista ludificatione dæmonum liberare, et peccatorum nobis indulgentiam donare dignetur.

Pro quibus et quid orandum. — 5. Et ideo, dilectissimi Fratres, iterum atque iterum rogo, si fieri non potest ut istas captivitates animæ ad integrum possitis evadere; vel quantum possumus, auxiliante Domino laboremus, ut eas vel tardius incurrere videamur; ne forte per negligentiam, dum orantes aliud cogitamus, inde apud Deum inveniamus offensam, unde potueramus adquirere gratiam. Oremus ergo, Fratres, non solum pro nobis, sed etiam pro omnibus, ubicumque sint, Christianis; nec solum pro amicis, sed etiam pro inimicis Dei misericordiam deprecemur. Et quia beatus Apostolus dicit : « Quid oremus sicut oportet nescimus; » (*Rom.*, VIII, 26.) hoc semper et pro nobis et pro omnibus aliis supplicemus, ut nobis Deus hoc dignetur concedere, quod novit nostræ animæ convenire. Ante omnia, Fratres, orationem Dominicam in oratione dicamus; quia sine dubio libenter orationem exaudit, quam ipse pro ineffabili sua benignitate instituit. Hæc ergo, Fratres carissimi, si Deo inspirante, sicut consuevistis, libenter accipitis, et nobis facietis gaudium, et vobis præparabitis regnum; præstante Domino nostro Jesu Christo, qui regnat cum Patre et cum Spiritu Sancto in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLXXXIV (*a*).

De quadam psallendi consuetudine, in die Epiphaniæ.

Gaudium ipsius de nova psallendi consuetudine. — 1. Gaudium, quod mihi Dominus de vestra sancta et fideli devotione concessit, verbis non prævaleo explicare. Plures enim erant anni, quod pro hac re æstuabat animus meus, et tota cordis intentione desiderabam, ut istam psallendi consuetudinem vobis pius Dominus inspiraret. Unde benedico Dominum meum, et quantas possum jugiter gratias ago, qui dignatus est implere desiderium meum. Cum enim vos ego ita psallere desiderarem, quomodo in aliis vicinis civitatibus psallebatur; taliter Deus præparavit animum vestrum, ut hoc etiam melius, adjuvante Domino, compleatis. Quid nunc inter ipsa gaudia nostra agere convenit, nisi ut totis viribus Domino supplicemus, ut quomodo dedit initium, etiam consummationem dare dignetur; et quibus tam sanctam psallendi contulit devotionem, etiam felicissimam perseverantiam pro sua pietate concedat? Et quia non cœperit, sed qu perseveraverit, salvus erit; et vos quantum potestis, jug oratione et cordis compunctione ignem in vobis divini amoris accendite; ne forte flamma caritatis, quæ in vobis

(*a*) Alias v, in Appendice ad Sirmondianos.

tenez donc en vous le feu de l'amour divin, autant que vous pourrez le faire, par votre assiduité dans l'oraison et par la componction de votre cœur; il ne faut pas que la moindre négligence amortisse cette flamme de la charité, que la foi vient d'allumer en vous.

Accord des paroles avec les mœurs. Chanter de cœur comme de bouche. — 2. Avant tout, demandez à Dieu la grâce de n'avoir que de saintes pensées, en sorte que vos mœurs soient l'application fidèle des paroles que vous chantez, et que le Saint-Esprit, qui résonne en vos bouches, daigne habiter au fond de vos cœurs. Sans doute, il est bon, il est agréable à Dieu que la langue célèbre ses louanges; mais le vrai bien consiste en ce que la conduite soit d'accord avec la langue. Que vos mœurs soient le miroir de vos chants, de peur que la sainteté de ces chants ne soit un témoignage contre le dérèglement des mœurs, et que votre langue elle-même ne vous condamne. Si la bouche dit une chose et que vos œuvres en réalisent une autre, la conduite mauvaise détruit ce que la langue avait édifié. Quant à vous, mes Frères, ne vous attachez pas à la seule douceur du chant, et pénétrez-vous aussi du sens des mots, afin que, de même que l'harmonie est la fête de vos oreilles, de même vos cœurs goûtent le miel des divines maximes, puisqu'il est écrit : « Combien vos oracles sont pour moi pleins de douceur ! » (*Psalm.* CXVIII, 103.) et encore : « Les oracles du Seigneur sont dignes de recherche plus que l'or et les pierres précieuses, et plus doux que le miel le plus exquis. » (*Psalm.* XVIII, 11.) Celui qui, dans le chant des psaumes est seulement flatté de la précision des voix, de la délicatesse des sons, et qui ne se préoccupe point des idées, ne laisse arriver que jusqu'à ses oreilles, comme aux lèvres de l'âme, la parole de Dieu, qui est notre nourriture spirituelle; il est semblable à un homme qui rejetterait le nectar d'un gâteau de miel pour n'en dévorer que la cire.

Intelligence des psaumes à mesure qu'on les chante. — 3. Appliquez-vous avant tout, mes Frères, comme je l'ai déjà dit, à vous pénétrer des vertus des psaumes. Si quelqu'un de vous chante ce verset : « Que les superbes soient confondus pour m'avoir persécuté injustement, » (*Psalm.* CXVIII, 78,) qu'il s'efforce de fuir l'orgueil, afin d'échapper à l'éternelle confusion. Quand nous disons : « Vous perdrez tous ceux qui prostituent leurs hommages à d'autres qu'à vous, » (*Psalm.* LXXII, 27,) appliquons-nous à nous affranchir de toute mauvaise concupiscence. Quand nous chantons : « Heureux l'homme qui médite la loi du Seigneur le jour et la nuit, » (*Psalm.* I, 2,) repoussons comme un poison du diable les occupations frivoles, les médisances, les discours inutiles ou déshonnêtes, et nourrissons-nous fréquemment de la lecture des Livres saints, ou, si nous ne pouvons les lire nous-mêmes, ayons le soin d'écouter volontiers et souvent ceux qui les lisent. Que de fois aussi nous chantons : « Si je rends le mal à ceux qui me le font, que je tombe justement sous les coups de mes ennemis; que l'ennemi poursuive mon âme, qu'il s'empare de ma vie et la brise contre terre, et qu'il réduise ma gloire en cendres. » (*Psalm.* VII, 5.) Quand nous prononçons ces paroles, que ce ne soit point pour tourner contre nous-mêmes une aussi terrible malédiction; ne rendons jamais le mal pour le mal à qui que ce soit, afin de pouvoir dire en toute sécurité de conscience : « Remettez-nous nos dettes, comme nous remettons à ceux qui nous doivent. » (*Matth.*, VI, 12.) Et comme ce que nous avons dit de

---

fervere fideliter cœpit, per aliquam negligentiam refrigescat.

Linguæ concinant mores. Vocibus consonent affectus pii. — 2. Et hoc ante omnia non solum orationibus, sed etiam sanctis cogitationibus studete, ut quod verbis psallitis, actionibus impleatis, et Spiritus Sanctus, qui vobis sonat in ore, ipse etiam habitare dignetur in corde. Bonum quidem est et satis acceptabile Deo, quando lingua fideliter psallit; sed tunc est vere bonum, quando linguæ concordat etiam vita. Consentiant simul voces et mores; ne forte bonæ voces contra malos mores testimonium ferant, et ipsa vos lingua vestra redarguat. Si enim aliud sonat in ore, et aliud apparet in opere ; quod lingua videtur ædificare, incipit conversatio mala destruere. Vos vero, Fratres, non solum suavitas vocis, sed etiam sensus ipsius lectionis teneat occupatos; ut quomodo sonus vocis delectat in auribus, sic virtus ipsius lectionis dulcescat in cordibus, secundum illud quod scriptum est : « Quam dulcia faucibus meis eloquia tua, Domine! » (*Psal.* CXVIII, 103.) et iterum : « Eloquia Domini desiderabilia super aurum, et lapidem pretiosum multum, et dulciora super mel et favum. » (*Psal.* XVIII, 11.) Qui enim quando psallit, suavitatem tantummodo vocis et compositionem cujusque soni adtendit, et quid in ipsis intelligi debeat non adtendit, aures ejus accipiunt transitorium cibum, sed ad animam ejus non pervenit Dei verbum ; ac si velut ceram quodammodo quis ruminat, et de mellis dulcedine omnino non gustat.

Qualiter inter psallendum concipiantur. — 3. Vos vero, Fratres, sicut jam supra suggessi, ante omnia virtutes Psalmorum intus adtendite. Quando quisque vestrum psallit versiculum Psalmi, ubi ait : « Confundantur superbi, quia injuste iniquitatem fecerunt in me; » (*Psal.* CXVIII, 78.) conetur superbiam fugere, ut æternam confusionem mereatur evadere. Quando psallimus : « Perdes omnes qui fornicantur abs te ; » (*Psal.* LXXII, 27.) omnes malas concupiscentias studeamus evadere. Quando psallimus, quod « beatus est vir, qui in lege Domini meditabitur die ac nocte; » (*Psal.* I, 2.) superfluas occupationes et mordaces jocos, otiosos luxuriososque sermones, quasi venenum diaboli respuamus, et lectionem divinam aut ipsi frequentius relegamus, aut si nos ipsi legere non possumus, illos qui legunt libenter et frequenter audire studeamus. Quoties psallimus : « Si reddidi retribuentibus mihi mala, decidam merito ab inimicis meis inanis ; persequatur inimicus animam meam, et comprehendat et conculcet in terra vitam meam, et gloriam meam in pulverem reducat. » (*Psal.* VII, 5.) Quando ista et alia dicimus, ne ipsi contra nos tam duram maledictionem proferre videamur, nulli unquam hominum malum pro malo reddamus; ut cum secura conscientia possimus dicere : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus

ces trois ou quatre péchés, l'orgueil, la fornication et la haine, il serait trop long de le répéter pour les autres, ayons la même aversion pour tous les vices. Toutes les fois que, dans les psaumes, les pécheurs sont maudits, appliquons-nous à fuir le péché, afin de ne point nous maudire nous-mêmes par notre bouche. Toutes les fois que, dans les psaumes, les justes, les miséricordieux, les sobres, les chastes ou les humbles sont joués, efforçons-nous, avec le secours de la grâce, de leur devenir semblables, afin que la bénédiction, qui leur est destinée, s'étende jusqu'à nous par une faveur de Dieu. Je ne saurais donc trop vous en prier : toutes les fois que vous chantez les Psaumes, recherchez avec le plus grand soin le sens intrinsèque des expressions, et pratiquez ces préceptes, afin que, pendant que votre voix loue le Seigneur, la bénédiction divine parvienne jusqu'à vos âmes, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXXXV.

Comment il faut chanter les psaumes, etc. (1).

Fléchir les genoux pour prier. Faire suivre de la prière le chant des psaumes. — 1. Je vous demande en grâce, mes bien chers Frères, de suivre un avis que m'inspire mon affection paternelle : toutes les fois qu'il est prescrit de prier, si quelque infirmité vous empêche de vous mettre à genoux, courbez le dos ou fléchissez la tête sans différer.... De quoi vous sert-il de chanter fidèlement les psaumes, si, lorsque les chants sont finis, vous refusez de vous prosterner devant Dieu? Que chacun de vous, quand il a cessé de psalmodier, prie et supplie le Seigneur en toute humilité, afin qu'il mérite d'accomplir en ses œuvres, avec le secours divin, les préceptes que vient de proclamer sa bouche. Le chant des psaumes, mes Frères, est comme une semence qu'il faut recouvrir avec la charrue de la prière. Comme un semeur doit enfouir les grains qu'il a répandus, s'il ne veut pas que les oiseaux viennent et enlèvent tout ce qui paraissait avoir été semé ; ainsi celui qui sème la parole de Dieu dans le champ de son cœur, où il la répand par les psalmodies ou par la lecture, s'il ne l'enfouit pas ensuite avec la charrue de la prière et s'il ne l'ensevelit pas, en quelque sorte, verra les oiseaux, c'est-à-dire les pensées de ce monde, volages, vaines et affamées, lui ravir tout ce qu'il avait semé dans son cœur. Par conséquent, dès que quelqu'un de vous cesse de psalmodier, qu'il ne cesse pas de prier, s'il veut voir la moisson de la divine miséricorde croître en son âme.

Ne pas prier debout. — 2. Je demande aussi, mes Frères, que vousincliniez vos têtes, toutes les fois qu'on prie à l'autel, de peur que, si vous voulez prier debout, comme le Pharisien, ce qui a été écrit de lui ne s'accomplisse en vous ; le Publicain, qui se prosternait pour s'accuser de ses fautes, fut beaucoup plus agréable au Seigneur, que le Pharisien debout louant ses propres mérites. Et faites en sorte, mes Frères, pendant que les uns prient, que d'autres ne se laissent aller à des conversations oiseuses, et changeant le

(1) Il suit immédiatement le Sermon qui précède, dans le recueil de la Bibliothèque Royale, avec ce titre : « Sur le même sujet, » comme l'a fait remarquer un éditeur. Il n'a pas moins que le précédent le cachet et les idées de Césaire.

nostris. » (*Matth.*, VI, 11.) Et quia longum est omnia replicare, quæ de istis tribus aut quatuor peccatis, id est, superbia, fornicatione vel odio diximus, hoc de reliquis omnibus vitiis sentiamus. Et quotiescumque in Psalmis peccatores maledicuntur, studeamus peccatum fugere ; ne ipsi nos videamur ore proprio maledicere. Quoties in Psalmis justi, misericordes, sobrii, casti vel humiles collaudantur, tales esse cum Dei adjutorio laboremus; ut benedictio, quæ ad illos dirigitur, etiam ad nos divino munere proferatur. Iterum atque iterum rogo atque supplico, ut quotiescumque psallitis, quid in ipsis Psalmis intrinsecus intelligi vel observari debeat, adtentius cogitetis ; ut dum lingua vestra Dominum laudat, ad animam vestram benedictio divina perveniat; præstante Domino nostro Jesu Christo, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLXXXV (*a*).

De ritu psallendi, etc.

Ad orationem genua flectantur. Hæc Psalmorum cantum consequatur. — 1. Supplico, Fratres carissimi, et paterna pietate commoneo, ut quotiescumque oratio indicitur, qui forte pro aliqua infirmitate non potest genua flectere, et dorsum incurvare, vel cervicem humiliare non differat. Quid tibi prodest quod fideliter psallis, si postea quam psallere desinis, Deo supplicare nolueris ? Et ideo unusquisque, quando psallere cessaverit, cum omni humilitate oret et supplicet Domino ; ut quod verbis protulit ex ore, Deo auxiliante, implere mereatur in opere. Sic est psallere, Fratres, quomodo sementem iterum orando sepelire vel tegere. Sicut enim qui seminat in agro, si arando cooperire dissimulaverit, venient volucres, et totum quod seminatum esse videbatur diripient ; ita qui in agro cordis sui seminaverit verbum Dei, et psallendo vel legendo adsperserit, nisi postea orando in corde suo recondiderit, et quodam modo sepelierit, venient volucres, id est, cogitationes sæculi hujus, volatiles, inanes et vacuæ, et rapient quod in corde fuerat seminatum. Et ideo ubi cessaverit aliquis psallere, non cesset orare, si vult in agro cordis sui messem divinæ misericordiæ proficere.

Ne stando fiat. — 2. Rogo vos, Fratres, quoties in altario oratur, et vos inclinate capita vestra ; ne forte si stantes vultis orare, impleatur in vobis illud quod de Pharisæo scriptum est qui stans orabat; plus enim placuit Deo Publicanus, qui incurvatus accusabat peccata sua, quam ille Pharisæus qui stans laudabat merita sua. Et illud observate, Fratres, ne forte dum alii orant, alii otiosis fabulis occupentur ; ne de medicamentis sibi vulnera faciant, et inde se perdant unde se liberare potuerant. Qui hæc faciunt, et pro se et pro aliis quos impediunt, malam rationem sunt in die judicii reddituri. Et

(*a*) Alias ex Vignerianis, VIII.

remède en poison, ne trouvent leur perte en cela même qui devait produire leur salut. Ceux qui agissent ainsi, rendront compte, au jour du jugement, du tort qu'ils font à eux-mêmes et à ceux qu'ils détournent. Un autre avis encore, mes Frères, c'est qu'il ne doit pas vous en coûter de courber la tête, toutes les fois qu'on vous annonce la bénédiction, que vous devez recevoir en toute humilité ; vous ne vous humiliez pas devant un homme, mais devant Dieu.

Contre ceux qui viennent trop tard à l'église et négligent la parole divine, qui est la pluie et la lumière de nos âmes. — 3. Quoique je trouve de nombreuses joies, mes bien chers Frères, dans l'ardeur de votre dévotion, toutefois quelques-uns viennent trop tard et se retirent en toute hâte dès que la prédication va commencer ; avertissez-les, je vous en prie, et par vos saints et salutaires conseils, pressez-les de suivre votre exemple. Quel temps, mes Frères, demandons-nous donc qu'ils nous accordent? Vous savez vous-mêmes que c'est à peine une demi-heure, puisque, pour ne pas retarder de leurs occupations les ouvriers pauvres et les autres artisans, toutes les fois qu'un sermon doit avoir lieu, nous faisons dire plus tôt le psaume cinquante, afin qu'on ne sorte pas de l'église plus tard, mais toujours à l'heure accoutumée. Je vous en fais juges, mes Frères : puisque nous n'hésitons pas, au milieu de nos occupations si nombreuses et si pénibles, de parcourir les différents volumes des Livres saints, pour préparer avec le plus grand zèle les remèdes de vos âmes, d'où vient que quelques fidèles trouvent fatigant de les recevoir, quand nous ne nous ménageons en rien pour vous les procurer? Les sermons qu'on vous fait serviront au salut des âmes soumises, mais seront la damnation de celles qui négligent de les entendre ; aussi chacun agira-t-il sagement, s'il reçoit volontiers dans le champ de son cœur la rosée de la parole divine, de peur que s'il refuse de prendre le remède du salut, il ne lui soit nécessaire plus tard de solliciter une goutte d'eau pour rafraîchir ses lèvres au milieu des flammes de l'enfer. Je dis, mes Frères bien-aimés, que nous devons désirer cette rosée, dont Moyse a dit : « Attendez les oracles du Seigneur comme une pluie bienfaisante. » (*Deut.*, XXXII, 2.) Il est certain, mes très-chers Frères, que telle est une moisson terrestre, lorsque la pluie ne l'arrose que trop tard, après plusieurs mois, et telle l'âme qui néglige d'entendre souvent la parole de Dieu. Et comme la loi divine est notre lumière, non moins qu'une rosée bienfaisante, selon qu'il est écrit : « Votre parole, Seigneur, est la lampe qui guide mes pas, » (*Psalm.* CXVIII, 105,) que celui qui dédaigne de recevoir cette lumière, craigne d'être obligé d'avoir à souffrir les éternelles ténèbres. Mais la miséricorde divine nous fait espérer que, par de saints avis et des réprimandes agréables à Dieu, vous communiquerez aux plus négligents l'ardeur de votre foi, afin que nous puissions avoir la double joie et de leur salut et du vôtre, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXXXVI.

Que l'on doit fléchir le genou pour prier, et fuir les paroles inutiles (1).

Fléchir le genou pour prier, ou courber le dos et la tête, quand on ne peut se mettre à genoux. Le Publicain

(1) Les MSS. donnent ce sermon parmi ceux de Césaire, dont il est la trente-quatrième homélie dans la Bibliothèque des Pères.

hoc admoneo simul et rogo, Fratres, quoties clamatum fuerit, ut vos benedictioni humiliare debeatis, non vobis sit laboriosum capita inclinare ; quia non vos homini, sed Deo humiliatis.

Dolet ad vigilias tardius venientes, et verbum Dei negligentes. Verbum Dei pluvia. Verbum Dei lumen est. — 3. Et licet, Fratres carissimi, de vestra ferventi devotione multum gaudeam; tamen quia sunt aliqui, qui tardius ad vigilias veniunt, et ubi verbum Dei recitari cœperit, cito discedunt, rogo ut eos admoneatis, et vestro sancto ac salubri consilio ut vos imitari debeant provocetis. Quantum est hoc, Fratres mei, quod eos, occupatos tenere videmur? Et ipsi videtis, quia vix est dimidiæ horæ spatium ; cum tamen, ut pauperes homines vel quosque artifices de suis non retardemus operibus, quoties Sermo futurus est, maturius faciamus Psalmum quinquagesimum dici, ut non tardius, sed semper hora consuetudinaria de ecclesia exeatur. Et rogo vos, Fratres, si nobis inter tantas occupationes et intolerabiles labores non piget per diversa volumina Scripturarum excurrere, et cum grandi studio vobis medicamenta spiritalia providere ; quare alicui est nostris laboriosum sit accipere, cum nobis non pigeat erogare? Et quia Sermo qui recitatur, obedientibus erit in remedium, negligentibus in judicium ; bene faciet unusquisque, si verbi Dei pluviam in agro cordis sui libenter exceperit ; ne forte si dissimulaverit remedium salutis accipere, postea necesse sit illi guttam refrigerii inter inferni flammas inquirere. Illam pluviam dico, Fratres carissimi, nos desiderare debere, de qua Moyses dicit : « Exspectetur sicut pluvia eloquium meum. » (*Deut.*, XXXII, 2.) Certum est enim, Fratres dilectissimi, quia qualis est messis ista terrena, quoties pluviam aut tarde aut post multos menses acceperit, talis est anima quæ verbum Dei frequentius audire noluerit. Et quia lex Dei non solum pluvia, sed et lumen est, secundum quod scriptum est : « Lucerna pedibus meis verbum tuum, Domine ; » (*Psal.* CXVIII, 105.) qui lumen verbi Dei dedignatur accipere, timeat ne ei necesse sit æternas tenebras sustinere. Sed credimus de Dei misericordia, quod per sanctam admonitionem et Deo placitam castigationem vestram, etiam negligentes ad fervorem sunt vestræ fidei suscitandi; ut et de vestra et illorum salute duplex gaudium habere possimus ; præstante Domino nostro Jesu Christo, qui cum Deo Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen,

SERMO CCLXXXVI.

Ut genua flectantur in oratione, et de verbis otiosis vitandis.

Ad preces genua flectantur, aut præ infirmitate dorsum et caput inclinentur. Id observans Publicanus auditur.

exaucé, le Pharisien rejeté. — 1. Je vous prie, mes bien chers Frères, et je vous conseille, toutes les fois que les clercs prient auprès de l'autel, ou que le diacre annonce à haute voix une prière, d'incliner votre corps, comme vous humiliez votre cœur. J'examine avec soin et souvent l'assemblée (c'est mon devoir), lorsque le diacre crie : Fléchissons les genoux, et je vois la majeure partie des fidèles dressés à mes yeux comme des colonnes. Cela n'est pas permis et ne convient nullement à des Chrétiens, pendant qu'on prie dans l'église; c'est pour vous, non pour nous, que le diacre crie. Et puisque cet avertissement est destiné au peuple, et surtout aux négligents, il est juste que vous vous y conformiez avec ponctualité. Cette obéissance sera pour ceux qui l'ont une garantie de salut, puisque les autres s'entendront reprocher leur désobéissance, selon qu'il est écrit : « Maudit celui qui se montre négligent dans l'accomplissement de l'œuvre de Dieu. » (*Jerem.*, XLVIII, 10.) Il ne faut pas moins craindre, mes Frères, et remplir fidèlement ce précepte de l'Apôtre : « Persévérez et veillez dans la prière; » (*Coloss.*, IV, 2.) et encore : « Priez sans cesse, rendez grâces à Dieu en toutes choses ; » (I *Thessal.*, V, 17.) et celui de notre Seigneur : « Veillez et priez, afin que vous n'entriez pas en tentation; » (*Matth.*, XXVI, 41.) et ailleurs : « Il faut toujours prier et ne se lasser jamais. » (*Luc.*, XVIII, 1.) C'est pourquoi, celui qui ne peut fléchir les genoux à cause d'une infirmité, doit au moins courber le dos, incliner la tête. C'est par cette humilité, sachez-le, que le Publicain obtint la miséricorde divine. Il n'osait pas lever les yeux au ciel; la tête inclinée vers la terre, il frappait sa poitrine, il frappait, comme un juge sévère de lui-même, les péchés qu'elle renfermait. Aussi a-t-il mérité que le Seigneur dît de lui : « Ce Publicain revint dans sa maison justifié, et non pas le Pharisien; car quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaisse sera élevé. » (*Luc.*, XVIII, 14.) Il faut aussi considérer avec crainte l'exemple du Pharisien, de peur que ce ne soit parce qu'il se tint debout en priant qu'il ne mérita pas d'être exaucé.

Ceux qui croient n'être pas de grands pécheurs. — 2. Peut-être quelques-uns ne veulent-ils pas fléchir les genoux, parce qu'ils ne croient pas être de grands pécheurs. Que Dieu éloigne cette présomption de toute âme chrétienne. C'est celui qui ne croit pas être un grand pécheur qui tombe dans les péchés les plus graves; c'est quand il s'imagine être en sécurité, que le démon prépare contre lui ses coups les plus terribles. Quel est l'homme, direz-vous, qui ne croit pas être pécheur? Sans doute il ne croit pas l'être en matière grave, celui qui ne veut pas se prosterner ou se courber pour obtenir un remède aux blessures de son âme. Peut-être y en a-t-il qui craignent d'endommager leurs beaux vêtements. S'ils craignent de souiller leurs vêtements en priant, qu'ils redoutent davantage de laisser leur âme souillée en ne priant pas. Notre âme doit être plus précieuse à nos yeux que toutes les étoffes; il faut songer avec effroi que pour garder un habit sans taches, nous nous exposons à laisser les souillures des négligences et du péché se multiplier sur notre âme.

Humble maintien des Saints en prière et de Jésus-Christ lui-même. — 3. Je voudrais bien savoir de ceux qui ne veulent ni fléchir le genou ni courber la tête, si, pour obtenir d'un juge ou d'un puissant personnage quelque importante faveur, ils la solliciteraient debout et le front haut, avec négligence et froideur. Quand

Id negligens Pharisæus despicitur. — 1. Rogo et admoneo vos, Fratres carissimi, ut quotiescumque juxta altare a clericis oratur, aut oratio diacono clamante indicitur, non solum corda, sed etiam corpora fideliter inclinetis. Nam dum frequenter, sicut oportet, et diligenter adtendo, diacono clamante : Flectamus genua; maximam partem velut columnas erectas stare conspicio; quod Christianis dum in ecclesia oratur, omnino nec licet nec expedit, non enim propter nos, sed propter vos diaconus clamat. Et ideo quia ad vos specialiter vox illa, vel maxime ad negligentes dirigitur, justum est ut a vobis fideliter impleatur. Sit ergo vox illa obedientibus in remedium ; quia inobedientibus erit in testimonium, propter illud quod scriptum est : « Maledictus qui facit opus Dei negligenter; » (*Jerem.*, XLVIII, 10.) Sed et illud timendum est, Fratres, quod Apostolus dixit, et omnimodis observandum : « Instate orationi vigilantes in ea; » (*Coloss.*, IV, 2.) et iterum : « Sine intermissione orate, in omnibus gratias agite. » (I *Thess.*, V, 17.) Et Dominus : « Vigilate, inquit, et orate, ne intretis in tentationem, » (*Matth.*, XXVI, 41,) et iterum : « Oportet semper orare et non deficere. » (*Lucæ*, XVIII, 1.) Et ideo qui pro aliqua infirmitate non potest genua flectere, vel dorsum curvare, vel caput non pigeat inclinare; considerans per hanc humilitatem Publicanum illum Dei misericordiam consecutum, qui ad cœlum oculos levare non audebat, sed inclinato in terram capite pectus tundebat, et peccata intus inclusa quasi judex severissimus verberabat; et ideo meruit ut de eo Dominus dicere dignaretur : « Descendit hic Publicanus justificatus in domum suam magis quam ille Pharisæus ; quia omnis qui se exaltat, humiliabitur; et qui se humiliat, exaltabitur. » (*Lucæ*, XVIII, 14.) Exemplum etiam ipsius Pharisæi considerandum est et timendum; ne pro eo quod stans oraverit, ideo non meruerit exaudiri.

Hic negat in se peccatum esse grave. — 3. Sed forte sunt aliqui, qui ideo genua nolunt flectere, quia se credunt peccata gravia non habere. Avertat hoc Deus a sensibus Christianis. Ille periculosius peccat, qui se graviter peccare non putat; et tunc maxime impugnationem sustinet, quando se impugnari non sentit. Sed dicit aliquis : Quis est qui se peccatorem esse non credat? Sine dubio ille se peccatum grave habere non credit, qui prostratus aut incurvatus animæ suæ remedium non quærit. Sed forte timet aliquis ne pretiosis vestimentis suis injuriam faciat. Qui timet ne orando inquinentur vestimenta sua, plus timeat ne non orando sordida remaneat anima sua. Plus enim apud nos valere debet anima nostra, quam tunica; et valde timendum est ne dum vestis nitida custoditur, multis peccatis ac negligentiis anima sordidetur.

Eam in precibus exhibuerunt Sancti, et ipse Christus. — 3. Vellem tamen scire de illis qui nec genua flectunt, nec inclinare capita volunt, si aliquid sibi satis necessa-

nous sollicitons une grâce terrestre d'un homme fait d'un peu de terre, nous nous inclinons humblement, presque jusqu'au sol; et pour demander à Dieu la rémission de nos péchés et le repos éternel, nous ne daignons même pas courber nos têtes. Ce n'est pas ce que l'Ecriture nous apprend d'Elie, d'Elisée et des autres Saints ; nous lisons qu'ils se prosternaient souvent pour prier avec la plus sincère contrition. L'Evangile rapporte que notre Seigneur lui-même se mit à genoux pour prier, et qu'une sueur se répandit sur lui, comme des gouttes de sang. (*Luc.*, XXII, 41, 44.) Que manquait-il à Jésus-Christ, pour qu'il suppliât de la sorte? Il n'avait aucun besoin, mais il nous préparait par son exemple les salutaires voies de la prière. Il prie, Celui qui est la miséricorde même, quand un misérable ne veut pas prier; il prie, Celui qui est la charité même, quand un homme pétri d'iniquités ne veut pas prier. Pour prier, le Médecin se prosterne, tandis que le malade refuse de courber la tête. Il prie, Celui qui est l'innocence, et l'homme plein de méchanceté ne prie pas; il prie, Celui qui ne connaît pas le péché, Celui dont le mensonge n'a jamais souillé la bouche, et l'homme sujet à tous les péchés ne se prosterne pas; le Juge prie et désire pardonner, tandis que le coupable dédaigne de prier pour mériter d'obtenir le pardon; Celui qui jugera tous les hommes prie, et celui qui doit être jugé ne veut pas prier. Ainsi, point de coupable indifférence; à moins d'infirmité, prosternons-nous tous, humilions-nous

On ne boit pas autrement à la source de la grâce. — 4. Nous devons nous rendre à l'Eglise, mes Frères, comme à la source vive, au fleuve spirituel, où l'on puise cette eau dont le Seigneur a dit : « Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et qu'il boive; qui croit en moi, suivant ce que dit l'Ecriture, des fleuves d'eau vive couleront dans son sein; (*Johan.*, VII, 37, 38.) et encore : « Celui qui boira de l'eau que je lui donnerai, n'aura plus soif à jamais; mais cette eau deviendra en lui une fontaine qui rejaillit pour la vie éternelle. » (*Johan.*, IV, 14.) Le fidèle qui fréquente l'église, court pour son bonheur à cette source. Mais comme nul ne peut boire l'eau d'une source terrestre et d'un fleuve d'ici-bas, s'il ne veut pas se baisser; ainsi nul ne peut puiser l'eau vive de Jésus-Christ ni celle de l'Esprit-Saint, à moins de consentir à s'incliner humblement; en effet, il est écrit : « Dieu résiste aux superbes, et donne sa grâce aux humbles. » (*Jac.*, IV, 6.)

On ne recueille pas autrement la rosée de la bénédiction divine. — 5. Je vous en avertis pareillement, mes Frères bien-aimés : lorsque le diacre vous prévient que vous devez vous humilier pour recevoir la bénédiction, inclinez avec respect vos corps et vos têtes; la bénédiction vous est donnée par l'intermédiaire d'un homme, mais elle ne vous vient pas d'un homme. Et ne considérez point si cet intermédiaire est négligent, ne voyez que le Seigneur qui vous fait cette grâce; la bénédiction qui vous est donnée est la rosée céleste et la divine pluie. C'est ainsi que Moyse a dit : « Attendez ma bénédiction comme la pluie, et mes paroles comme la rosée. » (*Deut.*, XXXII, 2.) Or, vous n'ignorez pas, mes Frères, que si la pluie rencontre une sommet trop abrupt, elle s'écoule aussitôt dans la vallée. Ceux qui, pour recevoir la bénédiction, s'inclinent humblement, forment une sorte de vallée où s'arrête la divine pluie. En eux s'accomplit la parole de l'Ecriture : « Les vallées seront remplies, les

rium aut a judice aut ab aliqua potenti persona expeterent, utrum stantes et erecto capite negligenter et tepide supplicarent. Rem terrenam ab homine terreno quærimus, et prope usque ad terram nos humiliter inclinamus ; et a Deo remissionem peccatorum et æternam requiem inquirentes, nec capita nostra inclinare dignamur. Non ita legimus de beato Elia et Elisæo vel cæteris Sanctis, de quibus legitur, quod frequenter prostrati in terram, ad Deum cum omni contritione oraverint. Et de ipso Domino nostro in Evangelio scriptum est, quod procidens in terram ita oraverit, ut ab eo guttæ sanguinis stillarent. (*Lucæ*, XXII, 41, 44.) Quid enim indigebat Christus, ut taliter supplicaret? Non ille quidquam indigebat, sed nobis exemplo suo orationis remedia præparabat. Orat misericordia, et non orat miseria ; orat caritas, et non orat iniquitas. Prostratus in terra orat Medicus, et non inclinatur ægrotus. Orat innocentia, et non orat nequitia; orat qui peccatum non fecit, nec dolus inventus est in ore ejus ; et non prosternitur multis peccatis obnoxius. Orat Judex, et desiderat parcere; et non orat reus, ut indulgentiam mereatur accipere; orat judicaturus, et orare dissimulat judicandus. Non ergo pigeat, si infirmitas non prohibet, ut se unusquisque in terram prostratus humiliet.

Aliter nequit de fonte gratiæ bibi. — 4. Ad ecclesiam, Fratres, quasi ad fontem vivum et ad spiritalem fluvium, convenire debemus, ut accipiamus aquam illam vivam, de qua Dominus dixit : « Qui sitit, veniat et bibat; qui credit in me, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ ; » (*Johan.*, VII, 37.) et iterum : « Qui biberit aquam quam ego dabo, non sitiet umquam; sed fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam. » (*Johan.*, IV, 14.) Ad istum ergo fontem feliciter currit, qui ad ecclesiam fideliter venit. Sed sicut de fonte terreno et corporali fluvio non potest aliquis bibere, si se noluit inclinare; ita et de vivo fonte Christo et Sancti Spiritus fluvio nemo aquam vivam haurire poterit, nisi se humiliter inclinare voluerit; propter illud quod scriptum est : « Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam. » (*Jac.*, IV, 6.)

Aut benedictionis divinæ ros percipi. — 5. Et illud similiter admoneo, Fratres carissimi, quoties diaconus clamaverit ut vos ad benedictionem humiliare debeatis, et corpora et capita fideliter inclinetis ; quia benedictio vobis, licet per hominem, non tamen ab homine datur. Nec adtendatis si forte negligens est qui exhibet, sed Dominum respicite qui transmittit; benedictio enim quæ vobis datur, ros et pluvia cælestis esse cognoscitur. Sic enim et Moyses ait : « Exspectetur sicut pluvia eloquium meum, et sicut ros verba mea. » (*Deut.*, XXXII, 2.) Et optime nostis, Fratres, quia pluvia si montem nimis erectum invenerit, cito in vallem decurrit. Et ideo qui se ad accipiendam benedictionem humiliter inclinantes, quasi valles faciunt, ipsi pluviam divinæ benedictionis accipiunt; et impletur in eis illud quod scriptum est : « Omnis vallis implebitur, et

montagnes et les collines seront abaissées. » (*Luc.*, III, 5.) Qu'est-ce à dire : « Toute vallée sera remplie, » si ce n'est : « Tout homme qui s'abaisse, sera élevé ? » Qu'est-ce à dire : « Les montagnes et les collines seront abaissées, » si ce n'est : « Celui qui s'élève sera abaissé ? » Et ceux qui refusent de fléchir le genou pour prier, ou de courber la tête pour la bénédiction, ce sont les mêmes qui aiment mieux se livrer à d'inutiles entretiens que de suivre le chant des psaumes.

A l'Eglise, il faut prier ou chanter les psaumes. Double faute de ceux qui babillent. — 6. Je vous en conjure, mes Frères, accueillez favorablement nos avis, ou plutôt nos prières, selon votre coutume. Venant à l'église, n'y faites que ce qu'il convient d'y faire, c'est-à-dire, ou prier, ou chanter les louanges de Dieu, afin de gagner le pardon de vos fautes par la prière, et, par les chants sacrés, de parvenir à la joie spirituelle. Celui qui s'occupe en ce saint lieu de fables ineptes, inconvenantes, apporte, pour ainsi dire, du poison à ses frères et les perce d'un glaive, alors qu'en n'entendant pas lui-même la parole divine, il empêche les autres de l'écouter. Cet homme, au jour du jugement, rendra compte de sa perte et de celle de ses victimes. Comme les fidèles qui louent Dieu et le supplient avec humilité, seront récompensés et pour leurs mérites et pour le bien fait à ceux qu'ils auront édifiés par leur exemple ; ainsi les impies qui, au lieu d'être des exemples d'édification, sont des exemples de ruine, seront punis pour le mal fait à eux-mêmes et pour celui qu'ils font aux autres. Que celui qui ne veut pas suivre le chant des psaumes se taise du moins et nous accorde le silence, afin que, s'il ne travaille pas à l'édifice de sa vertu, son mauvais exemple ne soit pas en outre une cause de ruine pour celui de son frère. Qu'il tremble devant cette parole du Seigneur, en son Evangile : « Toute parole oiseuse que les hommes auront proférée, ils en rendront compte au jour du jugement. » (*Matth.*, XII, 36.) Je vous le demande, mes Frères, puisque c'est un mal de s'occuper à des discours oiseux hors de l'église, quel est donc le péché de celui qui s'y livre dans l'église ?

A quels moments surtout le démon nous attaque. Récapitulation. — 7. Le démon, mes bien chers Frères, a coutume de nous attaquer surtout lorsqu'il reconnaît que nous allons nous revêtir des armes spirituelles. S'il ne peut obtenir que nous soyons corporellement absents de l'assemblée des fidèles, il s'applique à nous occuper dans l'église à des entretiens infructueux ; il tente de nous enlever le fruit des divines lectures et le remède de la prière pas ces conversations frivoles et vaines, peut-être même médisantes, et par des pensées déshonnêtes. Il fait ainsi que nous sommes présents de corps dans le saint lieu, mais que notre cœur et notre pensée sont loin de la présence divine. C'est pourquoi, que tous nos efforts, sanctifiés par le secours du Seigneur, tendent à déjouer les ruses du démon, dont l'apôtre saint Pierre a dit : « Votre ennemi tourne autour de vous comme un lion rugissant, cherchant quelqu'un qu'il puisse dévorer ; résistez-lui en demeurant fermes dans la foi. » (I *Petr.*, v, 8.) Souvenons-nous de cet autre précepte de l'Ecriture : « Soyez assujettis à Dieu, mais résistez au démon, et il fuira loin de vous. » (*Jacob.*, IV, 7.) Ainsi, mes Frères bien-aimés, travaillez, je vous en conjure, autant que vous le pouvez, avec le secours de la grâce, à vous affranchir de ces funestes liens de l'âme ; fuyons principalement dans l'église, comme des poisons de l'enfer, les paroles oiseuses que nous savons être un

omnis mons et collis humiliabitur » (*Lucæ*, III, 5.) Quid est : « Omnis vallis implebitur, » nisi : « Omnis qui se humiliat, exaltabitur ? » Quid est : « Mons et collis humiliabitur, » nisi : « Qui se exaltat, deprimetur ? » Ipsi tamen in oratione genua flectere, vel capita sua benedictioni dissimulant inclinare, qui stantes in ecclesia magis eligunt verbosari quam psallere.

In ecclesia vel orandum vel psallendum. Garrientium duplex culpa. — 6. Unde rogo vos, Fratres, admonitiones imo preces nostras, libenter, sicut consuevistis, accipite ; et venientes ad ecclesiam hoc solum quod in ecclesia fieri expedit, agite ; id est aut orate aut psallite ; ut et orando peccatorum veniam accipere, et psallendo ad spiritalem possitis lætitiam pervenire. Qui enim in ecclesia ineptis et incongruis fabulis occupatur, quasi venenum et gladium reliquis hominibus ingerere vel præbere cognoscitur, dum verbum Dei nec ipse audit, nec alios audire permittit. Qui enim talis est, et pro sua et pro aliorum destructione in die judicii redditurus est rationem. Sicut enim fideliter psallentes et humiliter supplicantes, et pro se et pro aliis, quibus exemplum vitæ præbuerint, accepturi sunt gloriam ; ita illi qui e contrario non ædificationis, sed destructionis exempla præbuerint, et pro se et pro aliis passuri sunt pœnam. Qui psallere dissimulat, vel taceat et silentium præbeat, ut si se non ædificat, vel alios exemplo malo non destruat ; quia timendum est illud quod Dominus in Evangelio dicit : « Omne verbum otiosum quodcumque locuti fuerint homines, reddent de eo rationem in die judicii. » (*Matth.*, XII, 36.) Rogo vos, Fratres, si extra ecclesiam occupari otiosis sermonibus malum est ; putatis in ecclesia verbosari quale peccatum est ?

Diabolus maxime contra se instructos impugnat. Recapitulatio. — 7. Diabolus enim, Fratres carissimi, tunc maxime impugnare nos consuevit, quando nos contra se spiritalibus armis præparatos esse cognoverit ; et quia nos non potest corporaliter de Ecclesiæ conventu repellere, in ipsa ecclesia infructuosis nos studet sermonibus occupare ; ut nobis per inanes et vacuas, aut forte etiam mordaces collocutiones ac sordidas cogitationes, divinæ lectionis fructum vel orationis remedium possit auferre ; ut corpore tantum videamur in ecclesia stare, et corde vel cogitatione longe a conspectu divinæ majestatis abscedere. Et ideo quantum possumus, cum Dei adjutorio contra illius insidias repugnemus, secundum illud quod ait beatus apostolus Petrus : « Adversarius vester diabolus tanquam leo rugiens circuit quærens quem devoret ; cui resistite fortes in fide. » (I *Petr.*, v, 8.) Et illud quod scriptum est : « Subditi estote Deo ; resistite autem diabolo, et fugiet a vobis. » (*Jac.*, IV, 7.) Quapropter, Fratres carissimi, rogo vos ut contra istas durissimas captivitates animæ, auxiliante Domino, quantum possumus repugnemus ; et otiosas fabulas, quas etiam extra ecclesiam noxias esse novimus, præcipue intra ecclesiam

péché, même hors de l'église. Toutes les fois que le diacre criera de fléchir les genoux pour la prière, ou de courber la tête pour recevoir la bénédiction, faites-le avec obéissance, avec foi, avec une humilité sincère, afin que par la prière vous délivriez votre âme de tous ses maux, et qu'en recevant la bénédiction vous méritiez d'être comblés de biens spirituels, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui possède l'honneur et la puissance avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXXXVII.

Sur le danger que courent les prêtres et sur la correction de la rapine (1).

Fardeau du sacerdoce. Devoir de la prédication. Contradicteurs des prêtres. — 1. Si vous y regardez de près, mes bien chers Frères, vous reconnaîtrez que, non seulement les évêques, mais encore les prêtres et tous les ministres des autels ont de grands périls à traverser. Le Saint-Esprit, en effet, leur donne cet ordre : « Crie avec force, ne te lasse point; fais retentir ta voix comme les éclats de la trompette ; annonce à mon peuple ses crimes, à la maison de Jacob ses prévarications ; » (*Isai.*, LVIII, 1.) et ailleurs : « Si tu n'annonces pas à l'impie son iniquité, je redemanderai son sang à ta main. » (*Ezech.*, III, 18.) L'Apôtre dit à son tour : « Obéissez à vos conducteurs et soyez-leur soumis, parce qu'ils veillent pour le bien de vos âmes, comme devant en rendre compte. » (*Hebr.*, XIII, 17.) Quand c'est à peine si chacun, mes bien chers Frères, pourra rendre compte pour lui-même, qu'adviendra-t-il des prêtres, qui seront comptables de tout le troupeau ? Voyez donc nos dangers, et priez pour nous, afin que nous conduisions sans cesse dans les plus gras pâturages les brebis qui nous sont confiées, et que nous méritions d'en rendre compte. Saisissez bien ma pensée, mes très-chers Frères : je voudrais obtenir de votre charité des prières qui me rendront digne peut-être du secours de Celui devant qui je tremble. Entre autres préceptes, le bienheureux Apôtre enseigne qu'un évêque « doit être capable d'exhorter selon la saine doctrine, et de convaincre ceux qui le combattent. » (*Tit.*, I, 9.) Œuvre pleine de grandeur, mais fardeau bien lourd. J'espère cependant que Dieu, grâce au secours de vos prières, « nous délivrera des filets du chasseur et de la langue des méchants. » (*Psalm.* XC, 3.) Il n'y a rien qui refroidisse le dispensateur de la saine doctrine en son zèle contre ses contradicteurs, comme la crainte de la langue des méchants. Nous craignons les calomnies, les sarcasmes, les injures de la part des hommes superbes, nous appréhendons d'être persécutés en notre corps, et, dans cette crainte de dommages temporels, nous n'avons pas toute l'ardeur désirable pour la prédication des vérités éternelles ; pendant qu'il nous paraît à craindre que leur méchanceté ne nous soit trop nuisible en ce monde, nous négligeons d'opposer les remèdes spirituels aux blessures de leurs péchés. De là notre effroi d'avoir à rendre, au jour du jugement, un compte terrible et pour nous et pour eux, que les liens qui nous retiennent à la terre nous empêchent de reprendre avec sévérité. Voyons donc ce

(1) Ce sermon a été pris du CLXXVIIIe de S. Augustin, dont il ne diffère presque pas, sauf dans l'exorde et dans la conclusion, que, pour ce motif, nous rapportons ici.

quasi venena diaboli fugiamus. Et quotiescumque diaconus clamaverit ut aut in oratione genua flectere, aut benedictioni inclinare capita debeatis, obedienter hoc et fideliter cum vera humilitate faciatis ; ut et orando pectora vestra ab omnibus malis liberari, et benedictionem accipiendo bonis spiritalibus mereantur impleri ; præstante Domino nostro Jesu Christo, cui est honor et imperium cum Patre et Spiritu Sancto in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLXXXVII (*a*).

De periculo Sacerdotis et de raptorum correptione.

Sacerdotum onera. Tenentur prædicare. Contradicentes qui. —1.Si diligenter adtenditis, Fratres carissimi, omnes sacerdotes Domini, non solum episcopos, sed etiam presbyteros et ministros Ecclesiarum, in grandi periculo esse cognoscitis. Ipsis enim contestatur Spiritus Sanctus dicens : « Clama, ne cesses ; quasi tuba exalta vocem tuam, et annuntia populo meo scelera eorum, et domui Jacob peccata eorum ; » (*Isa.*, LVIII, 1.) et iterum : « Si non annuntiaveris iniquo iniquitatem suam, sanguinem ejus de manu tua requiram. » (*Ezech.*, III, 18.) De ipsis etiam Apostolus dicit : « Obedite præpositis vestris et subjacete eis ; ipsi enim pervigilant tanquam rationem reddituri de animabus vestris. » (*Hebr.*, XIII, 17.) Si pro se, Fratres carissimi, unusquisque vix poterit in die judicii rationem reddere, quid de sacerdotibus futurum est, a quibus sunt omnium animæ requirendæ ? Et ideo considerantes periculum nostrum, orate pro nobis, ut commissis nobis gregibus ita spiritalia pascua studeamus jugiter providere, ut pro eis rationem bonam reddere mereamur. Considerate ergo, Fratres carissimi, quid sit quod volo Vestræ Dilectioni suggerere ; si tamen orantibus vobis merear, ut adjuvet me qui terret me. (Inter cetera præcepta sua beatus Apostolus hoc etiam ait, Episcopum « potentem esse debere in doctrina sana contradicentem redarguere. » (*Tit.*, I, 9.) Magnum opus, sed gravis sarcina. Sperabo tamen in Deum, quoniam adjuvantibus vobis in oratione pro nobis, « liberabit nos de laqueo venantium et a verbo aspero. » (*Psal.* XC, 3.) Nulla enim causa est, quæ magis faciat dispensatorem Dei pigriorem ad arguendos contradicentes, quam timor verbi asperi.) Dum enim timemus detractiones, irrisiones et opprobria hominum superborum, dumque ab eis in terrena substantia metuimus prægravari, timentes perdere temporalia, minus quam oportet prædicamus æterna ; et dum per illorum nequitiam aliquid mundanum perdere formidamus, peccatorum suorum vulnera medicamentis spiritalibus curare negligimus. Unde timendum est, ne et pro nobis et pro illis, quibus pro amore terrena-

(*a*) Olim VII ex 50 homiliis, et post in Appendice, XV.

que c'est que convaincre ceux qui nous combattent. Il faut comprendre qu'on ne nous combat point que d'une seule manière. Bien peu nous contredisent en paroles, un très-grand nombre sont nos adversaires par leur mauvaise conduite..... Je vous écouterais et je vous croirais, si vous rendiez au Chrétien ce que vous avez dérobé au Juif.

2. Peut-être quelqu'un se dit-il à lui-même au fond de sa pensée : Il y a beaucoup de chrétiens riches, avares et cupides ; je ne commets pas de péché, si je leur dérobe, et que je donne ensuite aux pauvres ; avec ces ressources, dont ils ne se servent pas pour faire le bien, je puis bien mériter de Dieu, si je fais des aumônes. — Encore en ceci, que chacun ait pitié de son âme ; une pensée de cette nature est une suggestion de l'Esprit Malin. Donnerait-on tout ce qu'on a pris ainsi, que loin de diminuer ses péchés, on les accroît au contraire. Nous avons parlé seulement contre le vice de la rapine..... Si, selon votre coutume, mes Frères, vous suivez ces avis fidèlement et avec soin, vous pourrez échapper aux inspirations impies de l'avarice et de l'impiété, et par vos œuvres de miséricorde parvenir heureusement aux éternelles récompenses, par la grâce de notre Seigneur.....

SERMON CCLXXXVIII.

Réprimande adressée aux maris qui ne rougissent ni ne craignent de commettre des adultères, et qui entretiennent un commerce illégitime avant ou après le mariage (1).

Quatre vertus nécessaires. — 1. Je vous en prie, mes Frères, faisons de sérieuses réflexions sur le salut, afin que nous puissions échapper aux conséquences terribles que l'Ecriture nous fait prévoir dans le jugement dernier, et que nous méritions de parvenir à la béatitude qui nous est promise. Dépensons toutes les forces de notre âme, appliquons tous ses efforts, en les appuyant sur la grâce, à garder la charité, la justice, la miséricorde, et en même temps la chasteté, afin que ce quadruple attelage spirituel nous emporte au céleste jardin de l'éternelle patrie. Habitons-la dès maintenant par le cœur, et le jour du jugement venu, nous y entrerons aussi avec notre corps, afin que s'accomplisse en nous cette parole de l'Apôtre : « Nous vivons déjà dans le ciel ; » (*Philip.*, III, 20.) et celle-ci : « Lorsque Jésus-Christ, qui est votre vie, viendra à paraître, vous paraîtrez aussi avec lui dans la gloire. » (*Coloss.*, III, 4.) Qu'aucune de ces quatre vertus ne nous soit donc moins chère qu'il ne le faut. De quoi vous sert d'avoir la charité, si vous violez la justice ? De quel secours vous sera de pouvoir dire que vous êtes miséricordieux, si, n'ayant pas la cha-

(1) Ce sermon figure pour la première fois dans l'Appendice. Un éditeur l'a donné sous le nom d'Augustin ; mais le sujet et le style sont contre cette opinion, que combattent aussi les vieux manuscrits que nous avons consultés et qui l'attribuent à Césaire ; ainsi fait le MS. de la Bibliothèque de l'église de Loudun, celui de l'abbaye de Luçon, etc.

rum rerum non loquimur, duram rationem in die judicii reddere compellamur. Videamus ergo quid sit, contradicentes redarguere. Contradicentes non uno modo intelligendi sunt. Paucissimi enim nobis contradicunt loquendo, plurimi male vivendo, etc. Audirem et crederem, si quod abstulisti Judæo, redderes Christiano.

2. Forte et hoc secum cogitat aliquis, et dicit : Multi sunt Christiani divites, avari vel cupidi ; non habeo peccatum, si illis abstulero, et pauperibus dedero ; unde enim illi nihil boni faciunt, mercedem habere potero, si ego eleemosynas dedero. Etiam in hac re parcat unusquisque animæ suæ ; quia hujusmodi cogitatio ex diaboli calliditate suggeritur. Nam etiamsi totum tribuat quod abstulerit, addit potius peccata sua, non minuit. Diximus contra unum vitium rapinarum, etc. Habeto facultatem, et ibi laudabo domitam cupiditatem. Hæc ergo, Fratres, si, secundum vestram consuetudinem, fideliter et diligenter adtenditis, et impietatem avaritiæ vel cupiditatis poteritis evadere, et pro operibus misericordiæ ad æterna præmia feliciter pervenire, præstante Domino nostro, etc.

SERMO CCLXXXVIII (*a*).

Castigatio ad eos qui uxores habent, et adulteria committere nec erubescunt nec metuunt, aut ante uxores, aut post uxores concubinas infelici consortio voluerunt adhibere.

Virtutes quatuor necessariæ. — 1. Rogo vos, Fratres, ut adtentius cogitemus causam salutis nostræ, ut et illa omnia quæ de futuro judicio scripta sunt, possimus evadere, et ad illam beatitudinem quæ nobis promissa est, mereamur feliciter pervenire. Quantis possumus viribus, cum Dei adjutorio, caritatem, justitiam, misericordiam, tantum simul et castitatem servare tota intentione studeamus ; ut ista cælesti et spiritali quadriga ad paradisi principalem patriam rapiamur. Eamus illuc interim corde ; et cum dies judicii venerit, sequemur et corpore ; ut in nobis impleatur illud quod Apostolus dixit : « Nostra autem conversatio in cælis est ; » (*Philipp.*, III, 20.) et illud : « Cum Christus apparuerit vita vestra, et vos cum illo apparebitis in gloria. » (*Coloss.*, III, 4.) Nullam ergo de istis virtutibus quatuor minus quam expedit diligamus. Quid enim tibi prodest, si caritatem habere videaris, et justitiam habere non velis ? Aut quid te adjuvare poterit, si misericordiam habere te dicas, et castitatem non habendo, te ipsum odio habeas, secundum illud quod scriptum est : « Qui diligit iniquitatem, odit animam suam. » (*Psal.* X, 6.)

Castitas rara. Adulteri multi. Sæpe ab episcopo admonentur. Sed et ab unoquoque debent corripi, alias peccatorum fit particeps. Correpti et non correcti ad episcopum deferantur. Ob sceleratum unum quandoque punitur Respublica. — 2. Et quia castitatem valde paucos servare velle cognoscimus, de ipsa castitate adtentius admonemus, propter illud quod scriptum est : « Neque fornicarii, neque molles, neque masculorum concubitores regnum Dei possidebunt ; » (I *Cor.*, VI, 9.) et illud : « Neque

(*a*) Alias ex Vignerianis, XXXVII.

rité, vous êtes à vous-même un objet d'aversion, selon ce qui est écrit : « Celui qui aime l'iniquité, hait son âme. » (*Psal.* x, 6.)

Rareté de la chasteté, fréquence des adultères. Réprimandes nombreuses de l'évêque. Tout fidèle doit faire de semblables réprimandes pour n'être pas complice du péché d'autrui. En cas d'insuccès de ces réprimandes, recours à l'évêque. Le crime d'un seul entraîne parfois la punition de tout un peuple. — 2. Il est avéré que bien peu gardent la chasteté. Aussi nous appliquons-nous à vous édifier au sujet de cette vertu, parce qu'il est écrit : « Ni les fornicateurs, ni les efféminés, ni les abominables ne seront héritiers du royaume de Dieu ; » (I *Corinth.*, vi, 9.) et encore : « Ni les adultères, ni les ivrognes ne posséderont le royaume de Dieu. » Mais le comble du mal, c'est que même des hommes mariés, à l'instigation du diable, violent la chasteté ; avec leurs servantes ou des servantes étrangères, avec la femme ou la fille du prochain, embrasés des coupables fureurs d'une passion criminelle, ils ne rougissent pas d'afficher leurs adultères, au mépris de la crainte de Dieu et du respect dû aux hommes. Cependant, mes Frères, il aurait été juste que nos avis, si souvent réitérés pendant tant d'années, eussent porté quelque fruit auprès de ces grands coupables. Ne comprennent-ils donc pas qu'ils se font un poison de ce qui devait être leur remède, qu'ils se blessent volontairement à l'instrument qui pouvait leur rendre la santé, puisque la réprimande du prêtre, comme elle procurera la gloire à ceux qui s'y soumettent, assurera la damnation de ceux qui refusent de lui obéir ? Mais, je l'ai dit, ils ne craignent ni Dieu ni les hommes. Vous donc, mes Frères, que Jésus-Christ inspire et qui gardez la foi et la charité, s'il vous arrive de connaître quelqu'un qui commette de tels sacriléges, reprenez-le une première fois, une seconde, une troisième, et s'il ne vous écoute point, rompez avec lui tout commerce de paroles, que votre table ne l'ait jamais pour convive et ne vous asseyez jamais à la sienne, selon le précepte de l'Apôtre : « Ne mangez pas même avec lui. » (I *Corinth.*, v, 11.) De la sorte peut-être finira-t-il par rougir de se voir l'exécration des honnêtes gens qui ont la crainte de Dieu. Et n'hésitez point à suivre cet avis. Quiconque sait que son frère ou son voisin est adultère, et ne le réprimande point, accepte une part dans son péché, puisqu'il est écrit : « Si tu voyais un voleur, tu ne te détournais pas de sa route, et tu partageais ton repas avec l'adultère ; » (*Psalm.* xlix, 18.) et que l'Apôtre a dit : « Non seulement ceux qui font de telles choses méritent la mort, mais encore ceux qui approuvent ceux qui les font. » (*Rom.*, i, 32.) Ceux qui ne reprennent pas les adultères, et qui ne les déclarent pas aux prêtres, nous font soupçonner, puisqu'ils ne les reprennent pas, qu'ils commettent eux-mêmes de telles actions. Il suffit pour mon salut que je crie contre ces péchés avec force et avec douleur. Pour vous, si vous voulez vous délivrer de vos fautes et de celles du prochain, gardez-vous d'être indulgents envers de tels coupables ; avertissez-les en secret et souvent, et s'ils refusent, portez les faits à la connaissance de votre évêque, selon le précepte de l'Evangile : « Reprenez votre frère entre vous et lui seul ; s'il vous écoute, vous aurez gagné votre frère ; mais s'il ne vous écoute point, dites-le à l'église ; » (*Matth.*, x, viii, 15, 17.) c'est-à-dire, faites connaître son péché au ministre qui la représente. « S'il n'écoute pas l'église, qu'il vous soit comme un païen et comme un publicain. » Mais le mal va plus loin encore ; non seulement on ne reprend pas ceux qui commettent un tel crime, mais il se trouve des gens pour les flatter et leur faire gracieux accueil ; c'est les encourager

adulteri, neque ebriosi regnum Dei possidebunt. » Sed, quod pejus est, multi sunt qui etiam cum uxores videantur habere, persuadente diabolo castitatem dissimulant custodire ; sed aut cum suis aut alienis ancillis, vel etiam uxoribus aut filiabus extraneis libidinis furore succensi, ita adulteria committere nec metuunt nec erubescunt, ut nec Dominum timeant, nec homines revereantur. Sed justum erat, Fratres, ut apud illos qui tales sunt, deberent tam frequentes et tot annorum admonitiones nostræ proficere ; ut nec de medicamentis sibi vulnera facerent, nec inde se occiderent, unde se vivificare poterant ; quia castigatio sacerdotis, sicut obedientibus ad gloriam, ita inobedientibus erit ad pœnam. Et quia illi, sicut jam dixi, neque Dominum reverentur, nec homines metuunt ; vos qui Christo inspirante et fidem et caritatem fideliter custoditis, si quando aliquos tam sacrilega peccata committere cognoveritis, et semel et secundo et tertio castigate ; et si vos audire noluerint, nec colloquium cum eis habete, nec ad vestrum convivium eos revocate, nec in illorum mensis cibum cum eis sumite, secundum illud quod Apostolus ait : « Cum hujusmodi nec cibum sumere ; » (I *Cor.*, v, 11.) ut vel sic erubescant, dum se vident ab honestis et Deum timentibus exsecrari. Si enim quod suggero non fuerit factum, quicumque ille est qui fratrem suum aut vicinum suum adulteria committere novit, si illum arguere noluerit, in peccatis ejus particeps illius erit, secundum illud quod scriptum est : « Si videbas furem, simul currebas cum eo, et cum adulteris portionem tuam ponebas ; » (*Psal.* xlix, 18.) et illud quod ait Apostolus : « Non solum qui faciunt ea, sed etiam qui consentiunt facientibus. » (*Rom*, i, 32.) Illi autem qui adulteros nec ipsi arguunt, nec in notitiam sacerdotibus sacrilegos ponunt, suspicionem nobis faciunt, quod ideo illos non arguunt, quia et ipsi talia peccata committunt. Mihi enim sufficit, quod grandi dolore animi et infinito gemitu clamo. Vos vero si a vestris et ab alienis peccatis liberi esse vultis, nolite parcere talibus ; et si vos secretius et frequentius admonentes audire noluerint, facite hoc ad humilitatis nostræ notitiam pervenire, secundum illud quod in Evangelio dicitur : « Corripe illum inter te et ipsum solum ; si te audierit, lucratus eris fratrem tuum ; si autem te non audierit, dic Ecclesiæ ; » (*Matth.*, xviii, 15, 17.) id est, pone in notitia sacerdotis. « Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi tanquam ethnicus et publicanus. » Sed quod pejus est, dum illi qui tantum malum committunt, ab aliquibus non solum non corripiuntur, verum etiam palpantur et

dans la voie du sacrilége, et ils ne tardent pas à se dépouiller de toute crainte et de toute pudeur pour l'accomplir. Ne devons-nous pas redouter ce qui est écrit d'Achan, qui avait dérobé une règle d'or parmi le butin de Jéricho ? A cause du péché d'un seul, la colère de Dieu sévit contre tout Israël, et son courroux ne se retira du peuple que lorsque le coupable eut été exterminé, selon l'ordre du Seigneur. (*Josue*, VII, 2.)

Certains hommes pensent que l'adultère leur est permis ; il n'est permis à aucun sexe. — 3. Les hommes dont nous parlons veulent cependant que leurs épouses soient chastes. Par quelle dépravation de la conscience peuvent-ils se persuader qu'il leur est permis de faire ce qui ne l'est pas à des personnes d'un autre sexe, comme si Dieu eût donné des préceptes aux hommes et d'autres préceptes aux femmes ? Mais qu'ils nous disent donc à l'ombre de quelle loi se réfugie leur conduite, quand les lois divines et humaines punissent également l'adultère ? Ce n'est pas d'ailleurs parce qu'il est fréquent que ce crime est prohibé. Seulement, moins les hommes sont sévères contre lui, et plus la justice divine en tire une terrible vengeance. Je le répète donc, comment peut-on avoir l'impudence de prétendre que de telles monstruosités sont permises aux hommes et défendues aux femmes ? Ne voit-on pas que les femmes ont été rachetées par le sang de Jésus-Christ tout comme les hommes, qu'elles ont été régénérées comme eux par le même baptême, qu'elles viennent comme eux à l'autel recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ, et qu'il n'y a pas devant Dieu de distinction de sexes ni d'acception de personnes ? Ce qui est illicite pour les femmes n'a pu jamais et ne pourra jamais être licite pour les hommes. Mais un injuste usage qui s'est introduit veut que la femme trouvée avec son serviteur soit punie, tandis que le mari, qui se roule dans un cloaque d'impuretés avec plusieurs servantes, non seulement n'est point puni, mais reçoit même les éloges de ses semblables. Quand ils conversent entre eux, ils s'avouent ces turpitudes au milieu de rires stupides, et le plus coupable est le héros de la réunion. Mais, au jour du jugement, ces rires seront changés en larmes, et ce qu'ils regardent à présent comme un jeu sera leur plus profonde blessure. Quand on se conduit de la sorte, c'est qu'on ne croit point au jugement dernier, c'est qu'on ne le redoute pas.

L'adultère est un péché mortel. Circonstances où c'est un péché de connaître même son épouse. — 4. Je crie du fond de ma conscience et j'atteste que le mari qui commet l'adultère, si la pénitence persévérante et d'abondantes aumônes ne lui viennent en aide, s'il ne se sépare pas de son péché, et, ce qui arrive souvent, s'il meurt de mort subite, périra pour l'éternité ; le nom de Chrétien ne lui servira de rien, parce que, non content de ne pas exécuter les commandements de Jésus-Christ, il a fait ce que Jésus-Christ défend. Quand c'est une faute de fréquenter sa propre épouse hors du désir d'accroître sa famille, que doivent-ils penser d'eux-mêmes et quel espoir peuvent-ils se promettre, ces maris sans foi qui courent vers l'enfer par le chemin de l'adultère, et qui ferment l'oreille à ce que dit l'Apôtre : « Le temps est court ; ainsi il faut même que ceux qui ont des femmes soient comme s'il n'en avaient point ; » (I *Corinth.*, VII, 29.) et encore : « Que chacun de vous sache posséder le vase de son corps saintement et honnêtement, ne suivant point les mouvements de la concupiscence, comme font les Gentils qui

blande accipiuntur ; ipsi ideo sacrilegia et crimina nutriunt, et sine ullo timore ac verecundia perpetrant. Sed nos timere illud debemus quod de Achan, qui de Jericho regulam auream furatus fuerat, scriptum est ; quando pro unius hominis peccato super omnes ira Dei desæviit, et non requievit furor Dei a populo, donec ille qui malum fecerat, Domino jubente, contereretur. (*Josue*, VII, 2.)

Adulteria sibi putant viri licere. Non eis magis licent quam feminis. — 3. Cum enim illi de quibus loquimur uxores suas castas esse velint, qua conscientia nefanda committunt, et dicunt sibi licere quod eis omnino non licet ; quasi alia præcepta viris Deus dederit, alia feminis ? Dicat quicumque ille est, qua lege permittente crimina ista committat ; cum et divina et humana lege omnia adulteria puniantur. Ideo tamen hoc malum non prohibetur, quia a multis committitur. Sed quanto ab hominibus minus distringitur, tanto divino judicio gravius vindicatur. Nam illud quale est, quod in hanc impudentiam prorumpunt, ut dicant hæc tam crudelia mala viris licere, et feminis non licere ? Nec adtendunt quod viri et feminæ æqualiter sint Christi sanguine redempti, et simul sacrosancto lavacro sint abluti, et altare Domini accedentes, corpus et sanguinem Domini simul accipiunt, et non est apud Deum discretio masculi et feminæ, nec est personarum acceptor Deus ? Ergo quod feminis non licet, similiter et viris non licuit unquam nec licere poterit. Sed infelix consuetudo intromissa est, ut si uxor inventa fuerit cum servo suo, puniatur ; si autem vir cum multis ancillis in libidinis cloaca volutetur, non solum non puniatur, verum etiam a suis similibus collaudatur ; et sibi invicem loquentes, quis hoc amplius fecerit, cum risu et cachinno stultisismo confitentur. Sed istorum risus in die judicii vertetur in planctum, et eorum joca convertentur in vulnera. Et hoc illi faciunt, qui futurum Dei judicium nec credunt, nec metuunt.

Peccata sunt mortalia. Quandoque etiam uxorem cognoscere non est sine peccato. — 4. Ego cum libera conscientia clamo pariter et contestor, quod quicumque habens uxorem, adulteria commiserit, nisi pœnitentia prolixa et uberes eleemosynæ subvenerint, et a peccato ipso cessaverit et si quomodo solet fieri, subito mortuus fuerit, in æternum peribit, nec illi nomen Christianum proderit ; quia non solum non fecit quod Christus jussit, verum etiam quod Christus prohibuit perpetravit. Cum enim etiam uxorem cognoscere, excepto desiderio filiorum, peccatum sit ; quid de se cogitare aut quam spem sibi promittere possunt, qui conjugia habentes, per adulterium hoc sibi præparant, unde in infernum descendant, nec volunt audire Apostolum dicentem : « Tempus breve est, superest ut et qui habent uxores, tanquam non habentes sint ; » (I *Cor.*, VII, 29.) et illud : « Ut sciat unusquisque suum vas possidere in honore et sanctificatione, non in passione desiderii, sicut gentes quæ spem non habent. »

ne connaissent point Dieu. » (I *Thess.*, IV, 4.) Remarquez que ceux qui ont des femmes, et qui, hors du désir d'accroître le nombre de leurs enfants, ne sont pas comme s'ils n'en avaient point, ne peuvent être sans péché, s'ils ne répandent sans cesse d'abondantes aumônes. Voilà ce que dit l'Ecriture pour le mariage légitime. Qu'arrivera-t-il donc au jour du jugement de ceux qui, sans aucune considération de Dieu, croient pouvoir commettre des adultères publics ou cachés, et dont il est écrit : « Le Seigneur jugera les pécheurs et les adultères ; » (*Hebr.*, XIII, 4.) et cette parole de l'Apôtre que nous avons déjà citée : « Les adultères ne seront point héritiers du royaume de Dieu. (I *Corinth.*, VI, 9.) Qui que tu sois, malheureux pécheur, de quoi te sert le nom de Chrétien, si ce crime de l'adultère te déshérite du royaume de Dieu ?

Fréquentations coupables, qu'on ne croit pas des péchés, et qui sont des péchés plus grands que l'adultère. Coutume romaine. — 5. J'ai à vous adresser, mes Frères bien-aimés, une autre prière et un autre avis : que les célibataires gardent la virginité jusqu'au mariage; puisqu'il n'est personne qui voulût accepter une épouse violée, nul ne doit aussi se souiller avant le mariage par quelque fréquentation coupable. Mais le mal est plus grand, et plusieurs, avant de se marier, vivent publiquement dans un commerce illégitime. Le nombre en est si grand que l'évêque ne peut les excommunier tous; il gémit, il soupire, il souffre, il attend, espérant que la miséricorde du Dieu de bonté leur accordera de faire de dignes fruits de pénitence et de parvenir au pardon. Ce mal est si bien passé à l'état de coutume, qu'on ne le regarde pas comme un péché. Et voilà que, devant Dieu et devant les Anges, je proclame que l'homme qui vit avec une femme étrangère, soit avant, soit après le mariage, commet un adultère; ou plutôt, un péché plus grand qu'un adultère, parce que, lorsqu'aucun motif ne rend licite la publicité d'une telle vie, on a coutume de l'afficher sans pudeur comme si quelque loi la consacrait. Ce qui prouve la grandeur du péché, c'est que les enfants issus de semblables unions ne naissent pas libres, mais esclaves. Bien plus, s'ils sont affranchis, aucune loi ne les autorise à briguer l'héritage paternel à aucun titre. Et comment n'y aurait-il pas une grande faute dans une condition où toutes les prérogatives du sang sont tellement anéanties que ce sont des esclaves qui naissent des hommes les plus nobles. La faute est si considérable, qu'à Rome, celui qui veut se marier ne peut prétendre à la bénédiction nuptiale, s'il est avéré qu'il n'a pas gardé la virginité. Voyez quelle honte ; il ne mérite pas de recevoir la bénédiction avec celle qu'il désire prendre pour femme.

Un sermon est comme un miroir. — 6. Je vous donne ces avis, et je crains que quelques-uns ne s'irritent contre nous plutôt que contre eux-mêmes. Et pourtant, mes bien chers Frères, notre sermon est semblable à un miroir. Quand une matrone, devant son miroir, remarque quelque chose de défectueux en elle, elle le corrige, au lieu de briser le conseiller qui le montre. C'est ainsi que, toutes les fois que quelqu'un d'entre vous reconnaît ses vices dans un sermon, son devoir est de se corriger, et non de s'irriter contre le prédicateur qui lui présente le miroir. Ainsi ceux qui reçoivent quelques blessures corporelles, se hâtent de les soigner, au lieu de mépriser les remèdes. Ce serait donc pécher doublement que de repousser avec colère les remèdes spirituels, et nos paroles doivent être accueillies , non seulement avec patience, mais avec

(I *Thess.*, IV, 4.) Considerate quod qui uxoribus, excepto desiderio filiorum, utuntur, si assiduas eleemosynas non dederint, sine peccato esse non possunt. Et si hoc de matrimonio legitimo dicitur, putas quid de illis futurum sit in die judicii, qui aut publica aut occulta adulteria committere sine ulla divini timoris consideratione præsumunt, de quibus scriptum est : « Peccatores et adulteros judicabit Dominus; » (*Hebr.*, XIII, 4.) et illud Apostoli quod jam supra dictum est : « Neque adulteri regnum Dei possidebunt? » (I *Cor.*, VI, 9.) Quid tibi prodest, infelix quicumque es ille, quod Christianus vocaris, si peccato adulterii a regno Dei excludi merueris?

Concubinatus valde frequens. Peccatum non putatur. Adulterio pejus peccatum est. Consuetudo Romæ circa nubentes non virgines. — 5. Et hoc rogo, Fratres carissimi, et admoneo Caritatem Vestram, ut quicumque uxores accepturi sunt, virginitatem usque ad nuptias servent; quia quomodo nullus est, qui sponsam violatam velit accipere, sic nullus se debet ante nuptias adulterina commixtione corrumpere. Sed, quod pejus est, plures sunt qui sibi concubinas adhibent, antequam uxores accipiant; et quia grandis multitudo est, excommunicare omnes non potest episcopus, sed cum gemitu et suspiriis multis tolerat et exspectat, si forte pius et misericors Dominus det illis fructuosam pœnitentiam, per quam possint ad indulgentiam pervenire. Et quia hoc malum in consuetudinem est missum, ut putetur non esse peccatum; ecce coram Deo et Angelis ejus profiteor, quod sive ante uxorem, sive post uxorem, quicumque sibi concubinam adhibuerit, adulterium committit; et ex hoc pejus adulterium, quia, cum nulla ratione liceat publice, hoc sine ulla verecundia quasi ex lege committat. Denique etiam ex hoc agnoscimus non leve esse peccatum, ut quoscumque ipsæ conceperint, non liberi, sed servi nascantur. Unde etiam et post acceptam libertatem, hereditatem patris nulla lege et nullo ordine accipere permittuntur. Etiam vide utrum sine peccato esse possit, ubi decus generosi sanguinis ita humiliatur, ut de hominibus nobilissimis servi nascantur. Nam in tantum grave peccatum est, ut in civitate Romana qui voluerit uxorem ducere, si se virginem non esse cognoscit, ad accipiendam benedictionem nuptialem venire penitus non præsumat. Etiam videte quam durum sit, ut cum illa quam optat ducere, benedictionem non mereatur accipere.

Concio quasi speculum. — 6. Sed quando ista suggessimus, timeo ne sint aliqui, qui nobis potius quam sibi velint irasci. Sermo enim noster quasi speculum Caritati Vestræ proponitur; et ideo quomodo matrona, quando speculum adtendit, in se potius quod tortum vidit corrigit, et non speculum frangit; ita et unusquisque vestrum quoties in aliqua prædicatione cognoscit fœditatem suam, justum est ut magis se corrigat, quam contra prædicatorem, velut contra speculum velit irasci. Sic et illi qui ali-

bonne volonté. Celui qui se montre reconnaissant de ce qu'on lui fait de salutaires remontrances a déjà mis un pied hors de la voie du mal ; déjà le bien commence à plaire à celui qui déteste ses erreurs, et plus il s'éloignera désormais de ses vices, plus il se rapprochera des vertus. Puisse leur faire cette grâce notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCLXXXIX.

Sur la chasteté (1).

La verdeur de l'âge n'excuse pas l'incontinence. La droite justice condamne les maris infidèles. — 1. Lorsque, mes bien chers Frères, nous recommandons la chasteté, à cause de ses avantages et de son caractère obligatoire, peut-être se trouve-t-il des célibataires et des maris, encore dans la verdeur de l'âge, qui disent : Nous sommes de jeunes hommes, la continence nous est impossible. Nous pouvons et nous devons leur répondre que, si la chasteté leur paraît si difficile à garder, c'est peut-être parce qu'ils ont une nourriture plus copieuse qu'il ne faut, parce qu'ils font un usage immodéré des liqueurs excitantes, parce qu'ils n'évitent pas soigneusement les relations familières avec l'autre sexe, parce qu'ils n'ont ni crainte ni honte d'entretenir avec lui des rapports suspects. Que ceux qui sont ainsi écoutent la voix de l'Apôtre : « Fuyez la fornication, » (*Corinth.*, VI, 18,) et encore : « Ne vous livrez pas aux excès du vin, d'où naît la dissolution ; » (*Ephes.*, V, 18.) et celle de Salomon : « Le vin et les femmes font tomber les sages mêmes, et jettent dans l'opprobre les hommes sensés. » (*Eccli.*, XIX, 2.) Que ces hommes qui disent : Il nous est impossible de garder la chasteté, nous apprennent s'ils sont mariés ou célibataires. S'ils ont des femmes, pourquoi n'observent-ils pas le précepte que la Vérité nous donne dans l'Evangile : « Tout ce que vous voulez que les autres vous fassent, faites-le-leur aussi ; » (*Matth.*, VII, 12.) et pourquoi ne sont-ils pas fidèles à leurs épouses, comme ils désirent que celles-ci leur soient fidèles ? En latin, le mot *vir*, homme, dérive de *virtus*, force ; et le mot *mulier*, femme, de *mollities*, mollesse, c'est-à-dire faiblesse. De quel droit chacun veut-il que sa femme triomphe du plus redoutable de tous les monstres, la concupiscence, lorsqu'il se laisse lui-même terrasser par le premier coup de cet adversaire ?

Le célibat n'est pas une excuse. — 2. Ici peut-être les célibataires croient pouvoir se disculper en disant que, si la continence leur est impossible, du moins ils n'ont pas de femmes à qui le mariage les oblige à demeurer fidèles. Fausse et misérable excuse, qu'ils allèguent en vain ; on peut et l'on doit leur répondre avec justice qu'ils doivent, plus que les autres, éviter les moyens illicites de satisfaire des désirs qu'ils pouvaient satisfaire par des moyens légitimes. Il est permis de prendre une épouse, tandis que l'esprit et la lettre de toutes les Ecritures opposent à l'adultère une prohibition absolue. Pourquoi donc, au lieu de suivre la voie permise, avec l'agrément de Dieu, l'offensez-vous en suivant la voie qu'il interdit ? Je vou-

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. L'édition de Louvain, tout en le donnant parmi les Sermons d'Augustin, le signale comme douteux ; d'autres docteurs le rejettent entièrement comme apocryphe. Il est assurément du même auteur que le précédent.

quas plagas accipiunt, magis volunt vulnera curare, quam medicamenta contemnere. Ne ergo etiam ex hoc aliquis dupliciter peccet, si contra spiritalia medicamenta irasci voluerit, non solum patienter, sed etiam libenter accipiat quæ dicuntur ; quia jam ex aliqua parte a malo cognoscitur declinare, qui salubrem castigationem voluerit libenter accipere ; et cui mala sua displicent, jam illi ea quæ bona sunt placent, et sic quanto se a vitiis separaverit, tanto virtutibus propinquabit. Quod ipse præstare dignetur qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCLXXXIX (*a*).

De castitate.

Juvenum incontinentiam non excusat ætas. Damnat justitiæ lex, si conjugati sint. — 1. Quandocumque castitatem, Fratres carissimi, secundum quod decet et expedit, commendamus, forte adolescentes et adhuc in viridi ætate positi dicunt : Juvenes homines sumus, continere non valemus. Quibus nos respondere et possumus et debemus, ne forte ideo castitatem custodire non possint, quia amplius manducant quam expedit, et vinum amplius accipiunt quam oportet, familiaritatem mulierum vitare nolunt, atque earum suspectam societatem habere nec metuunt nec erubescunt. Qui tales sunt, audiant Apostolum dicentem : « Fugite fornicationem ; » (I *Cor.*, VI, 18.) et illud : « Nolite inebriari vino, in quo est luxuria ; » (*Ephes.*, V, 18.) et illud Salomonis : « Vinum et mulieres apostatare faciunt sapientes, et arguunt sensatos. » (*Eccli.*, XIX, 2.) Illi vero qui dicunt quod castitatem servare non possint, respondeant nobis utrum uxores habeant, an non. Si habent, quare non adtendunt illud quod Veritas in Evangelio ait : « Omnia quæcumque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis similiter ; » (*Matt.*, VII, 12.) et quare non servant fidem uxoribus suis, quam sibi ab eis servari desiderant ? Cum enim vir a virtute nomen acceperit, et mulier a mollitie, id est, fragilitate ; quare contra crudelissimam bestiam libidinem vult unusquisque uxorem suam victricem esse, cum ipse ad primum libidinis ictum victus cadat ?

Imo etiamsi nondum conjugati. — 2. Hoc loco forte qui adhuc uxoribus non sunt conjuncti, dicunt se excusare posse, quia conjugia non habent, quibus fidem servare debeant ; et propterea continere non possint. Istis qui istam falsam et miserabilem excusationem conantur prætendere, justissime responderi et potest et debet, quia nullus magis illicita vitare debet, quam qui respuit quæ licebant. Cum uxorem accipere liceat, et contra omnium Scripturarum auctoritatem adulterium committere nunquam liceat ; quare cum Dei gratia non accipis quod licet, et cum Dei offensa præsumis quod non licet ? Velim tamen scire, si illi qui uxores non habent, et prius quam conjugiis co-

(*a*) Alias de Tempore, c. XLIII.

drais bien savoir si ces célibataires, qui commettent l'adultère sans crainte et sans honte, avant le mariage, apprendraient avec satisfaction que leurs femmes, avant de leur être unies, ont elles-mêmes été la proie de quelque libertin? Et puisque nul ne fait bon marché de ses prétentions à cet égard, pourquoi ne pas conserver à la femme qu'on doit épouser autant de pureté qu'on en désire trouver en elle? De quel droit prétendez-vous la prendre sans tache, quand vous-même vous êtes corrompu? D'où vient que vous osez aspirer à la possession d'une âme vivante, quand l'adultère a déjà fait un cadavre de la vôtre, puisqu'il est écrit : « L'âme qui a péché mourra elle-même ? « (*Ezech.*, XVIII, 20.) Entendez plutôt ce terrible cri de l'Apôtre : « Dieu jugera les fornicateurs ; » (*Hebr.*, XIII, 4.) et encore : « Les adultères ne seront point héritiers du royaume de Dieu ; » (I *Corinth.*, VI, 9.) et celui du Prophète : « Le cœur de l'adultère est une fournaise, qui ne se repose qu'après avoir dévoré sa pâture. » (*Oseæ*, VII, 4.)

La fornication est-elle permise aux hommes, interdite aux femmes ? Les deux sexes soumis aux mêmes lois. — 3. Peut-être quelques uns pensent-ils qu'avant le mariage, l'œuvre de la chair est interdite aux femmes et permise aux hommes. Et voilà comment le plus pernicieux des sacriléges, digne de tous les supplices, peut être commis par beaucoup d'hommes sans aucune crainte de Dieu, ce qui est le comble du malheur; voilà comment ces hommes ont pu s'en faire une habitude, le regardant comme une faute si commune et si légère, qu'ils ne sauraient la mettre au nombre des crimes les plus abominables. Ce que la foi catholique défend aux femmes, elle l'interdit absolument aux hommes. Une même rançon, qui est le sang précieux de Jésus-Christ, a racheté les hommes et les femmes indistinctement: les deux sexes sont appelés à la même foi, ils ne forment ensemble qu'un seul et même corps, qui est l'Eglise; ils reçoivent également les grâces du baptême, ils s'approchent également de l'autel pour avoir part au corps et au sang de Jésus-Christ, les mêmes préceptes ont été donnés à l'un et à l'autre. Quand il en est ainsi, de quel front et par quelle dépravation de la conscience certains hommes croient-ils que leur sexe seul a le droit de faire impunément ce que ni l'un ni l'autre ne doit faire? Que ceux qui s'attribuent cette licence aient pour certain que, s'ils ne s'amendent pas sur l'heure, s'ils ne font pas de dignes fruits de pénitence, et si la mort vient subitement leur ravir la lumière d'ici-bas, ils seront voués sans retour aux tortures éternelles de l'enfer.

Ménages illégitimes ; ils furent toujours prohibés ; ils sont plus criminels que l'adultère. — 4. Que dire maintenant de cette foule de libertins qui ne rougissent pas de s'associer, avant le mariage, des femmes de plaisir, qu'ils renvoient quelques années plus tard pour prendre des épouses légitimes? Ceux-ci se proposent intérieurement d'amasser d'injustes richesses et des gains scandaleux, fruits de la calomnie et de la rapine, afin d'obtenir plus tard, contrairement au cours habituel du monde, des femmes plus nobles ou plus riches qu'eux. Et voilà qu'ils tombent dans les filets des plus grands péchés, et qu'ils deviennent les misérables esclaves, non pas de la luxure seule, mais encore de l'avarice et de la cupidité. Aussi j'atteste devant Dieu et les Anges et je proclame que le Seigneur réprouva toujours de telles unions et qu'il les eut toujours en horreur ; surtout, sous la loi chrétienne, elles n'ont jamais été permises et ne le seront jamais. Le

---

pulentur, adulteria committere nec metuunt nec erubescunt, utrum velint sponsas suas, antequam ad nuptias veniant, ab aliquibus adulteris violari? Cum enim nullus sit qui hoc patienter accipiat, quare unusquisque sponsæ suæ non servat fidem, quam sibi ab ipsa servari desiderat? Quare uxorem virginem optat accipere, cum ipse sit corruptus? Quare viventi uxori desiderat copulari, cum per adulterium in anima jam ipse sit mortuus, secundum illud quod scriptum est: « Anima quæ peccaverit, ipsa morietur ; » (*Ezech.*, XVIII, 20.) et illud quod terribiliter clamat Apostolus : « Fornicatores judicabit Deus ; » (*Hebr.*, XIII, 4.) et illud : « Neque adulteri regnum Dei possidebunt ; (I *Cor.*, VI, 9.) et iterum : « Omnes adulterantes et adulteri tanquam clibanus corda eorum? » (*Oseæ*, VII, 4.)

Fornicatio putatur viris licere, non feminis. Sexus uterque iisdem legibus tenetur. — 3. Sed forte putant aliqui, quod feminis ante nuptias fornicari non liceat, sed viris liceat. Ista punienda, et nimium gravia mala, quod pejus est, ideo a multis viris sine ullo timore Domini committuntur ; quia ita a pluribus in consuetudinem missa sunt, et ita vilia vel levia ducuntur ut nec jam inter gravia crimina putentur. Nam in fide catholica quidquid mulieribus non licet, omnino nec viris licet. Uno enim pretio, id est, Christi pretioso sanguine redimuntur et viri simul et feminæ ; in unam fidem vocantur, et in uno Ecclesiæ corpore congregantur; simul baptismi sacramenta percipiunt, simul ad altare ad accipiendum corpus et sanguinem Christi accedunt, simul utrique sexui præcepta donata sunt. Cum hæc ta sint, qua fronte vel qua conscientia quod et viris simul et mulieribus non licet agere, soli viri se credunt impune committere? Sed et illi qui hoc facere præsumunt, pro certo cognoscant, quod si cito se non emendaverint, et eis fructuosa pœnitentia non subvenerit, et sic subito de hac luce rapti fuerint; æterna illos flamma sine ullo remedio cruciabit.

Concubinatus nunquam licuit. Adulterio sceleratior est. — 4. Et illud quale est, quod multi virorum ante nuptias concubinas sibi assumere non erubescunt, quas post aliquot annos dimittant, et sic postea legitimas uxores accipiant? Tractant enim apud se, ut prius de multis calumniis et rapinis et injustas divitias et iniqua lucra conquirant; et postea contra rationem plus nobiles quam ipsi sunt vel ditiores uxores accipiant. Ecce quantis malis se obligant, qui non solum luxuriæ, sed etiam avaritiæ vel cupiditati infeliciter servire desiderant. Unde coram Deo et Angelis contestor, atque denuntio ista mala et semper prohibuisse, et nunquam ei placita fuisse ; quia præcipue temporibus Christianis concubinas habere nunquam licuit, nunquam licebit. Sed quod pejus est, faciunt hoc multi viri jure fori, non jure cæli ; non justitia jubente, sed libidine dominante. Cum enim Apostolus conjugia habentibus dicat : « Tempus breve est, et superest, ut qui habent uxores,

comble du mal est que ces hommes font en vertu de la tolérance humaine, ce que la loi divine leur interdit de faire ; ils étouffent le cri de la justice pour obéir à la voix de leur passion. En effet, l'Apôtre, qui dit aux maris : « Le temps est court, et il faut même que ceux qui ont des femmes, soient comme s'ils n'en avaient point, » (I *Corint.*, VII, 29,) et encore : « Refusez-vous l'un à l'autre pour un temps, afin de vaquer à la prière, » (*Ibid.*, 5,) ne permet pas évidemment de faire ainsi de l'adultère une sorte d'institution, lui qui fait aux maris eux-mêmes un précepte de la chasteté. Laissez-moi donc vous crier et vous crier encore sans réticence aucune que l'homme qui ne craint pas, avant le mariage légitime, de s'associer une femme de plaisir, fait un péché plus grand encore que celui qui commet le simple adultère. Celui-ci cherche l'ombre pour y cacher l'énormité de sa faute, il craint la honte d'un scandale ; l'autre au contraire, qui vit publiquement dans une union illégitime, a l'impudence de se montrer convaincu, aux yeux de tous, qu'il est dans son droit de faire la chose la plus exécrable du monde.

Le grand nombre des coupables empêche qu'ils soient excommuniés. Cette impureté rend indigne de la bénédiction nuptiale. — 5. Peut-être les fidèles exempts de cette souillure disent-ils : D'où vient que de tels pécheurs ne sont pas frappés d'excommunication temporaire ? — Si les foudres de l'Eglise ne tirent pas vengeance d'un tel forfait, c'est parce que le nombre des coupables est trop grand. S'il ne s'agissait que d'un, de deux, de quatre, de cinq délinquants, on pourrait et l'on devrait, non seulement les frapper d'excommunication temporaire, mais encore les exclure de la conversation et du repas avec tout chrétien, selon cette parole de l'Apôtre : « Ne mangez pas même avec eux. » (I *Corint.*, V, 11.) Mais, je le répète, le nombre des coupables est si grand qu'il n'est pas possible aux prêtres d'établir une telle distinction. Toutefois, les pasteurs zélés font ce qu'ils peuvent ; dans leur charité profonde ils opposent à la contagion leurs prières et leurs soupirs incessants, leurs gémissements et leurs lamentations de tous les jours ; ces libertins, que leur multitude soustrait à la discipline sévère de l'Eglise, ils essaient de les provoquer, s'il se peut, à la pénitence par de fréquents avis et des prières à leur intention. C'est pourquoi, je ne cesse de vous en prier et de vous en avertir, que celui qui se destine au mariage conserve lui-même la pureté qu'il désire trouver dans son épouse. S'il la perd, il ne mérite pas de recevoir la bénédiction nuptiale avec sa fiancée, et cette parole de l'Ecriture s'accomplit en lui : « Dieu éloignera sa bénédiction de celui qui l'a méprisée. » (*Psalm.* CVIII, 18.) Vous voyez ce qu'il adviendra de ce coupable, s'il n'a recours au remède de la pénitence, et quelle terrible sentence il devra subir au jugement éternel, lui qui en ce monde déjà n'est pas digne d'être béni avec sa fiancée.

Les adultères n'ont pas la foi. — 6. Méditez encore ceci, mes Frères. Si des célibataires courent de si grands dangers, quand ils contractent des unions illégitimes ou commettent l'adultère, que doivent penser d'eux-mêmes ces malheureux maris qui violent la foi conjugale, et que la fureur insensée d'une aveugle passion dépouille de leurs espérances dans le jugement de Dieu ? Ils ont également perdu la crainte des supplices de l'enfer et le désir des récompenses éternelles. S'ils y croyaient, ils croiraient aussi en Dieu, ils redouteraient le jugement à venir. Leur conduite prouve qu'ils ont le respect humain, et qu'ils n'ont

tanquam non habentes sint ; » (I *Cor.*, VII, 29.) et illud : « Abstinete ad tempus, ut vacetis orationi ; » (*Ibid.*, 5.) quomodo adulteras concubinas permittit habere, qui castitatem servare et in conjugiis positis præcepit? Pro qua re iterum atque iterum voce libera clamo, quia qui ante legitimas nuptias concubinam sibi adhibere præsumit, pejus peccatum facit, quam qui adulterium committit ; quia qui adulterat, adhuc tam grave malum secrete vult agere, in publico autem aut metuit aut erubescit committere ; ille vero qui publice concubinam habere voluerit, fronte impudentissima rem exsecrabilem, toto populo vidente, licenter se putat admittere.

A multis admittitur, et ideo excommunicatione non punitur. Benedictionem nuptialem non meretur qui virgo non est. — 5. Sed forte illi qui isto peccato non sunt maculati, dicunt : Quare qui hoc agunt a communione non suspenduntur ? Ideo enim tantum scelus a sacerdotibus minime vindicatur, quia a multis admittitur. Si enim unus aut duo aut quatuor vel quinque mala ista facere præsumerent ; et poterant et debebant, non solum a communione suspendi, sed etiam a colloquio et convivio Christiani populi separari, secundum illud Apostoli : « Cum hujusmodi nec cibum quidem sumere ; » (I *Cor.*, V, 11.) multitudo tamen peccantium, sicut jam dictum est, prohibet sacerdotes Domini in illis distinguere. Faciunt tamen boni sacerdotes quod possunt, et cum perfecta caritate contendunt orare et suspirare jugiter, et gemitus ac rugitus effundunt ; ut in quibus propter infinitam multitudinem non possunt severitatem vel disciplinam ecclesiasticam exercere, monendo vel orando pro eis possint eos vel aliquando ad pœnitentiam provocare. Unde iterum atque iterum rogo pariter et contestor, ut qui uxorem optat accipere, sicut illam virginem invenire desiderat, ita ipse usque ad nuptias virgo sit ; quia si non fuerit, benedictionem accipere cum sponsa sua non merebitur, et impletur in eo quod scriptum est : « Noluit benedictionem, et elongabitur ab eo. » (*Psal.* CVIII, 18.) Jam vide si pœnitentiæ remedium non subvenerit, quid de illo erit, vel qua sententia eum necesse erit in futuro judicio subjacere, qui jam in sæculo benedictionem cum sponsa sua non fuit dignus accipere.

Adulteris deest fides. — 6. Et illud adtendite, Fratres, si in tam gravi periculo sunt qui uxores non habent, et aut concubinas sibi adhibent, aut adulteria admittunt ; quid de se infelices illi cogitant, qui forte conjugia habentes adulterant, et insano furore vel crudeli infelicitate de judicio Dei desperant ; qui nec supplicia inferni formidant, nec desiderant præmia æterna ? Si enim fidem haberent, utique Deo crederent, et venturum judicium cum tremore metuerent. Probatur enim quia hominibus credunt, et Deo non credunt ; ut publice, ubi homines vident, adulteria timeant, et secrete, ubi Deus videt, omnino non timeant. Si qualemcumque scintillam fidei haberent, sicut non permit-

plus la foi en Dieu, puisqu'ils dérobent leurs adultères aux regards des hommes, tandis qu'ils n'hésitent pas à les consommer dans l'ombre, où l'Invisible les voit. S'ils avaient la moindre étincelle de foi, de même qu'ils ne souffrent pas que leurs serviteurs pèchent en leur présence, de même ils n'oseraient pas à leur tour commettre ce crime abominable sous l'œil du Seigneur. A de tels hommes, le Saint-Esprit crie par la bouche du Prophète : « L'insensé a dit en son cœur : Il n'y a pas de Dieu. » (*Psalm.*, XIII, 1.) Assurément il est athée celui qui fait dans les ténèbres ou le mystère, en présence de Dieu, ce qu'il n'ose pas faire publiquement, à la face des hommes; il ne sait pas, l'infortuné, que « le regard du Seigneur est attaché sur ceux qui font l'iniquité, et qu'il effacera leurs noms de la mémoire des vivants. » (*Psalm.* XXXIII, 17.)

Une longue absence n'excuse pas l'adultère, qui damne toujours. — 7. Peut-être quelqu'un dira-t-il : Voilà qu'une affaire impérieuse, qu'un ordre du roi me retient loin de ma femme depuis tant de mois ou d'années; comment pourrais-je garder la chasteté? — On peut lui répondre à bon droit : Retournez auprès de votre épouse. Mais si je le fais, le négociant me dira qu'en renonçant à son affaire, il perd ses moyens d'existence; le militaire, qu'en abandonnant l'armée, il encourt le courroux du roi. En vérité, répondrai-je, si par crainte du roi vous ne revenez pas auprès de votre femme, vous ne devez point usurper celle d'autrui, par crainte de Dieu. Comme le roi peut ordonner la mort du soldat qui déserte le drapeau pour retourner auprès de sa femme, ainsi Dieu peut condamner à la mort éternelle celui qui couvre son adultère du prétexte de l'éloignement. Pourrait-on me dire, mes Frères bien-aimés, pourquoi, lorsque les nécessités d'une affaire ou les ordres du prince séparent, même pour longtemps, un mari de sa femme, ce mari ne garde pas la chasteté, par respect de Dieu et dans l'intérêt de son âme? L'affaire ou l'ordre du roi mérite donc qu'on passe ce long espace de temps sans voir sa compagne légitime ; et l'amour et le commandement de Dieu ne méritent pas qu'on respecte la compagne de son prochain? L'appât du gain ou l'obéissance au prince ont donc plus d'empire sur eux que les préceptes divins? Qu'ils sachent, ceux qui font ainsi, que, si la pénitence n'efface pas leur souillure, ils ne sauraient, lorsqu'ils paraîtront devant le tribunal de Jésus-Christ, échapper à la terrible sentence, et qu'il leur sera dit : « Allez loin de moi, maudits, dans le feu éternel. » (*Matth.*, XXV, 41.)

L'incontinence des soldats est blâmée. — 8. D'où vient que parfois l'homme le plus courageux, après avoir dans la mêlée mis à mort dix ennemis peut-être, s'il arrive que la victoire mette une jeune fille en ses mains, assouvit sur elle une passion adultère, et plonge lui-même en son âme le glaive du péché? La luxure doit être un mal bien funeste, puisqu'elle pousse cet homme à donner la mort à son âme, cruauté plus grande que celle d'immoler ses adversaires à la soif d'une terrestre victoire. Il est vraiment triste et déplorable que cette bravoure qui a vaincu dix ennemis, soit terrassée par une faible femme; que celui qui a tué les corps de tant d'ennemis, soit mis à mort en son cœur par une débile jeune fille. Le mal est vraiment grave, quand on voit un homme courageux que le fer ne peut vaincre, se laisser terrasser par la concupiscence; et les charmes trompeurs des voluptés charger de chaînes celui que ne pourraient abattre les plus rudes travaux. Il ne se résignerait

tunt servos suos in præsentia sua peccare; ita nec illi in conspectu Domini sui adulterare præsumerent. Sed de talibus clamat per Prophetam Spiritus Sanctus : « Dixit, inquit, insipiens in corde suo : Non est Deus. »(*Psal.* XIII, 1.) Certum est enim quia non credit Deum esse, qui in tenebris et in occulto illa præsente Deo facit, quæ publice facere præsentibus hominibus pertimescit; nescit infelix, quia « vultus Domini super facientes mala, ut perdat de terra memoriam eorum. » (*Psal.* XXXIII, 17.)

Excusant se quos negotia diu ab uxoribus separant. Inde se damnant. — 7. Sed forte dicit aliquis : Ecce compellente negotio aut jubente rege ab uxore tot mensibus aut annis separatus, quomodo castitatem servare possim? Cui justissime responderi potest, ut redeat ad uxorem suam. Sed cum hoc negotiatori dixero, potest mihi dicere, quia si negotium dimiserit, non habeat unde vivat. Militans dicit : Si exercitum dimisero, iracundiam regis incurro. Istis talibus veraciter dici potest, si timet regem, et ideo non redit ad uxorem suam propriam; debet timere Deum, ut non tangat alienam. Nam quomodo illum, qui non jussus relicto exercitu revertitur ad uxorem suam, rex potest occidere; sic et illum qui longe positus adulterat, potest Deus perpetua pœna damnare. Rogo vos, Fratres carissimi, si propter negotii necessitatem et regis jussionem unusquisque ab uxore sua interdum etiam longo tempore separatur; quare propter Deum et animam suam tam longo spatio temporis castitas non servatur? Meretur ergo negotium, meretur regis jussio, ut tantis diebus non agnoscatur uxor propria; et non meretur amor et jussio Dei, ut non contingatur aliena? Sed qui hoc propter negotiandi lucrum et regis imperium servant, et propter Deum servare dissimulant; sciant qui talia agunt, quod si eis non pœnitentia subvenerit, cum ante tribunal Christi stare cœperint, ab auditu malo liberari non poterunt; sed dicetur illis : « Discedite a me maledicti in ignem æternum. » (*Matth.*, XXV, 41.)

Militum petulantia reprimitur. — 8. Et illud quale est, quod aliquoties vir fortissimus procedens ad prælium forte non minus decem inimicos occiderit, et ex ipsa victoria aliquam puellam de præda accipiens, dum cum illa per adulterium jungitur, anima sua peccati gladio interficitur ? Et videte quantum malum sit, ut aliquis crudelior existat in se, suam animam occidendo per luxuriam, magis quam per carnalem victoriam adversariorum corpora trucidando. Vere lugendum est et dolendum, ut ille qui, sicut jam dixi, decem adversarios vicit, ab una muliere superetur; et qui tot inimicos occidit in corpore, ab una puella juguletur in corde. Vere nimis grave malum est, ut vir fortis qui ferro non vincitur, libidine superetur; et eum mollia aut blanda subvertant, quem dura non superant; et qui esse captivus vel servus hominibus dedignatur, servus esse peccati mereatur; cum indignius sit

pas à subir la servitude de la part d'un homme, il se résigne à l'esclavage du péché, selon cette parole de l'Ecriture : « Celui qui a été vaincu devient l'esclave de celui qui l'a vaincu. » (II *Petr.*, II, 19.) Et pourtant l'esclavage de l'âme est plus flétrissant que celui du corps.

9. Si je ne vous donnais pas ces avis, mes bien chers Frères, j'aurais à rendre compte pour vos âmes au jour du jugement. Quiconque aimera mieux s'irriter contre moi que de s'amender, ne pourra pas du moins prétexter de son ignorance, devant le tribunal du Juge éternel; il ne prétendra pas qu'il n'a point été averti, qu'on ne l'a pas détourné du mal, que des réprimandes et des exhortations fréquentes ne l'ont pas sollicité vers les œuvres agréables à Dieu. Mais la miséricorde divine daignera, nous l'espérons, changer, dans les âmes négligentes, en aversion contre leurs péchés la colère qu'elles auraient contre les ministres de l'Evangile. Comme le malade demande au médecin la santé du corps, on nous demandera les remèdes qui donnent la santé de l'âme. Le Dieu de bonté nous accordera, c'est là notre ferme confiance, la joie de voir les pécheurs, par leur sincère conversion, se rendre dignes de parvenir heureusement à l'éternelle récompense; par la grâce de notre Seigneur.....

SERMON CCXC.

Sur la continence (1).

Nécessité de la continence. — 1. La loi divine, mes bien chers Frères, nous exhorte à fuir la concupiscence de ce monde, pour nous attacher à la pratique d'une salutaire continence, de peur que l'appât des voluptés ne nous entraîne, à travers les mauvais désirs, dans les filets du péché, où nous trouverions la mort, et d'où nous serions précipités dans les abîmes de l'enfer. La Sagesse dit à l'homme : « Ne marchez pas sur les traces de vos mauvais désirs, et détournez votre volonté de leur voie; si vous donnez à votre âme la satisfaction de sa concupiscence, elle fera de vous la joie de vos ennemis. » (*Eccli.*, XVIII, 30, 31.) Aimer ce monde, c'est se faire l'ennemi de Dieu; aussi est-il écrit : « Quiconque veut être ami de ce monde, se rend ennemi de Dieu. » (*Jacob.*, IV, 4.) L'apôtre saint Jean ne l'ignore pas, et nous le persuade en ces termes : « N'aimez point ce monde, ni ce qui est dans le monde; si quelqu'un aime le monde, l'amour du Père n'est point en lui; car tout ce qui est dans le monde est ou concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de l'esprit. » (I *Johan.*, II, 15, 16.) L'apôtre saint Paul nous donne à son tour le même conseil : « Que ceux qui achètent soient comme s'ils ne possédaient point, et ceux qui usent des choses de ce monde, comme s'ils n'en usaient point; car la figure de ce monde passe. » (I *Corinth.*, VII, 30, 31.) Aussi le Sauveur lui-même en sa parabole montre-t-il que les richesses et les voluptés de ce siècle étouffent la parole, qui ne porte pas son fruit; (*Matth.*, XIII, 22.) et ailleurs il donne ce précepte : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, et prenne sa croix, et me suive; » (*Matth.*, XVI, 24.) et encore : « Celui d'entre vous qui ne renonce pas à

(1) Il paraît pour la première fois dans l'Appendice. Les docteurs de Louvain le regardent comme douteux; d'autres docteurs, comme apocryphe. L'auteur est incertain; il était versé dans la règle de S. Benoît. Le style diffère peu du sermon suivant.

mente servire quam corpore, secundum quod scriptum est : « A quo enim quis vincitur, hujus et servus efficitur. » (II *Petr.*, II, 19.)

9. Hæc ergo, Fratres carissimi, si vobis ego non dixero, rationem pro animabus vestris in die judicii redditurus ero. Quicumque autem magis mihi irasci, quam se emendare voluerit, non habet unde per ignorantiam se possit ante tribunal æterni Judicis excusare; ut dicat se non fuisse admonitum, nec a malis prohibitum, nec ad ea quæ sunt Deo placita castigatione et admonitione frequentissima provocatum. Sed credimus de Domini misericordia, quod ita negligentibus quibusque inspirare dignabitur, ut sibi magis vel peccatis suis quam medicamentis sacerdotalibus irascantur; et quomodo ægrotantes a carnalibus medicis requirunt sanitatem corporum, sic a spiritalibus medicamenta desiderent animarum. Sed confidimus quia præstabit hoc divina misericordia, quod ita nobis de sua emendatione studebunt gaudium facere, ut ad æternum mereantur præmium feliciter pervenire; præstante Domino nostro, etc.

SERMO CCXC (*a*).

De continentia.

Continentiæ præcepta et necessitas. — Admonet nos lex divina et exhortatur, Fratres carissimi, ut concupiscentiam hujus mundi devitantes, continentiæ salubri operam demus; ne nos illecebra voluptatum per varia ducat desideria, et laqueo mortis irretitos, in præcipitium et voraginem tradat inferni. Loquitur Sapientia homini, et dicit : « Post concupiscentias tuas non eas, et a voluntate tua avertere; si præstas animæ tuæ concupiscentiam ejus, faciet te in gaudium inimicis tuis. » (*Eccli.*, XVIII, 30 et 31.) Amor enim istius mundi parit inimicitiam Dei; unde scriptum est :«Qui vult amicus esse hujus sæculi, inimicus Dei constituitur. » (*Jacobi*, IV, 4.) Hoc enim apostolus sciens Johannes, persuadet nos, et dicit : « Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt; si quis dilexerit mundum, non est caritas Patris in illo; quia omne quod in mundo est, concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia spiritus. » (II *Johan.*, II, 15 et 16.) Hoc et coapostolus ejus Paulus rursus monet, et dicit : « Qui emunt, sic sint quasi non possidentes; et qui hoc mundo utuntur, quasi non utantur; præterit enim figura hujus mundi.» (I *Cor.*, VII, 31.) Unde et ipse Salvator in parabola sua ostendit, quod divitiæ et voluptates sæculi suffocant verbum; ita ut non referat fructum; (*Matth.*, XIII, 22.) et alibi præcepit, dicens : « Qui vult venire post me, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me; » (*Matth.*, XVI, 24.) et item : « Qui non renuntiaverit, inquit, omnibus quæ possidet, non potest meus esse disci-

(*a*) Alias de Tempore, CCXLVIII.

tout ce qu'il possède, ne peut être mon disciple. » (*Luc.*, XIV, 23.) Arrêtez-vous à ces pensées, mes très-chers Frères; songez combien la continence vous est nécessaire, puisqu'elle vous rend dignes disciples de Jésus-Christ, et peut vous faire parvenir avec lui au règne éternel.

En quoi consiste la continence. — 2. La continence, la sobriété ne consiste pas seulement dans la pureté de la chair; elle participe encore du vêtement, des soins extérieurs du corps, du genre de vie, des mœurs. Chacun doit s'abstenir de toute chose illicite, et n'user qu'avec modération et sobriété de celles qui sont licites. Il ne convient pas que le Chrétien, à qui le royaume du ciel est promis, convoite les avantages temporels; sa continence doit lui faire une vie digne du Seigneur, afin qu'il puisse un jour se réjouir avec lui dans l'éternité. Il doit aimer la chasteté et fuir la fornication; ne pas sacrifier à l'avarice, mais être content d'avoir de quoi se nourrir et de quoi se vêtir; ne pas s'enfler d'orgueil, ni fonder ses espérances sur des richesses éphémères, mais être humble de cœur, et mépriser les pompes mondaines. Il ne doit être ni vaniteux, ni arrogant, ni menteur, ni dur, ni double, ni médisant, ni calomniateur; mais la vérité doit sortir de son cœur et de ses lèvres, et sa langue parler peu et avec sagesse, parce qu'il est écrit : « Quiconque parle beaucoup ne sera pas exempt de péché. » (*Prov.*, X, 19.) Il doit fermer ses yeux à la vanité, et ses oreilles aux discours oiseux, au mensonge, à toute parole mauvaise; ne point aimer le rire immodéré; défendre son palais contre les appâts de la gourmandise, et son odorat contre la tentation des parfums agréables, pour ne rechercher que l'odeur salutaire des vertus; veiller avec soin sur ses mains, sur ses pieds et sur tous ses membres, de peur qu'ils ne deviennent des armes d'iniquité pour le péché, tandis qu'ils doivent servir à Dieu d'armes de justice pour terrasser l'ennemi du salut.

Le chrétien doit surtout veiller sur son cœur. — 2. Il importe surtout au soldat du Christ de faire bonne garde sur son cœur, de crainte qu'il ne s'enfle d'orgueil, que la colère ne l'enflamme, que l'envie ne le blesse, que l'avarice ne le corrompe, que la concupiscence ne le brûle, que la tristesse ne l'abatte, qu'il ne succombe sous le faix de l'engourdissement et de la lâcheté; de crainte enfin que l'hérésie, par l'attrait de nouveautés funestes, ne le divise contre lui-même, ce qui serait la pire des calamités. Celui qui sait par la continence maintenir la paix en son for intérieur, n'éprouve aucune difficulté pour détourner extérieurement ses membres de toute œuvre d'iniquité. Il est écrit : « Appliquez-vous avec tout le soin possible à la garde de votre cœur, parce qu'il est la source de la vie; » (*Prov.*, IV, 23.) et ailleurs : « La mort vous attend à l'entrée de la volupté; » et le Sauveur dans l'Evangile : « L'homme bon tire de bonnes choses du bon trésor de son cœur, et l'homme mauvais tire de mauvaises choses du mauvais trésor de son cœur; » (*Matth.*, XII, 35.) et encore : « Du cœur viennent les mauvaises pensées, les homicides, les adultères, les fornications. » (*Matth.*, XV, 19.) Puisque, mes Frères, le cœur est la racine qui produit les bons et les mauvais fruits, c'est lui que nous devons purifier d'abord; nous dompterons ensuite la chair par les jeûnes, par les veilles, par un utile travail, afin que les mauvais désirs ne puissent souiller notre âme. Il est

pulus. » (*Lucæ*, XVI, 33.) Hæc igitur considerantes, Fratres carissimi, perpendite quantum necessaria vobis sit continentia, per quam Christi discipulatu condigni, ad regnum potestis cum eo venire perpetuum.

In quibus consistat. — 2. Continentia vero et sobrietas non in sola integritate carnis consistit; sed etiam in cultu et ornatu, vita pariter et moribus consistit. Debet enim unusquisque continens esse ab omnibus illicitis; his autem quæ licita sunt, debet cum modestia et sobrietate uti. Non enim decet Christianum sæculi lucris inhiare, cui promissum est regnum cæleste; sed suo Domino per continentiam condigne vivere, ut possit cum eo in perpetuum gaudere. Castitatem debet amare, et fornicationem fugere; non avaritiæ studere, sed victu et vestitu contentus esse; non superbire, neque sperare in incerto divitiarum, sed humiliter sentire, et mundi pompam contemnere. Non debet esse vaniloquax et arrogans, non mendax neque injuriosus, neque bilinguis, non susurro neque detractor; sed veritatem debet ex ore et corde proferre, linguam suam a multiloquio temperare; quia scriptum est : « In multiloquio non effugies peccatum; » (*Prov.*, X, 19.) oculos contra vanitatem claudere, auditum a scurrilitate et falsitate, imo ab omni eloquio malo avertere; risum excelsum et excussum non amare; guttur et nasum ad illecebram dulcium ciborum et suavium odorum non libenter adhibere, sed magis bonum et suavem odorem virtutum appetere; manus et pedes et omnia membra corporis sollicite custodire; ne fiant arma iniquitatis peccato, sed magis potentiæ arma Deo ad destruendum spiritalem inimicum.

Præcipua illius pars cordis custodia. — 3. Cor quoque debet miles Christi ante omnia sollicita custodia servare; ne forte illud jactantia extollat, ira inflammet, invidia perforet, avaritia infestet, libido exurat, tristitia gravet, torpor et ignavia oneret; et ne illud, quod cunctis gravius est, per novitatum præsumptiones hæresis scindat. Qui enim cordis occulta per continentiam quieta servare intus contendit, utique et membra corporis facilius contra pravos actus foris custodit; scriptum est enim : « Omni custodia serva cor tuum, quia ex ipso vita procedit; » (*Prov.*, IV, 23.) item alibi (*a*) : « Mors tecum in introitu delectationis posita est; » et Salvator in Evangelio : « Bonus, inquit, homo de bono thesauro cordis sui profert bonum, et malus homo de malo thesauro cordis sui profert malum; » (*Matth.*, XII, 35.) et item : « De corde, ait, exeunt cogitationes malæ, homicidia, adulteria, fornicationes. » (*Matth.*, XV, 19.) Cum ergo, Fratres, de cordis radice fructus sive boni sive mali exeant; necesse est ut primum cor mundemus, deinde carnem nostram per jejunia et vigilias ad laborem utilem castigemus, ne carnis libido mentem maculet. Difficile est enim, ut in die deliciis viventes mundum cor habeant. Unde dixit Apostolus : « Castigo cor-

(*a*) Hunc ipsum locum reperies in Benedictinæ Regulæ cap. 7. in Bernardi Ser. 3. de Nativit. Domini, necnon in Actis S. Sebastiani, cap. 4.

difficile, en effet, que ceux qui vivent dans les délices du monde aient le cœur pur. Aussi l'Apôtre dit-il : « Je châtie rudement mon corps et le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois réprouvé moi-même ; » (I *Corint.*, IX, 27.) et ailleurs : « Ceux qui appartiennent à Jésus-Christ ont crucifié leur chair, avec leurs passions et leurs désirs déréglés. » (*Gal.*, V, 24.) « Vivons dans le siècle avec tempérance et avec piété, attendant la félicité que nous espérons et l'avénement glorieux du grand Dieu et de notre Seigneur Jésus-Christ, qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, de nous purifier, et de faire de nous un peuple consacré à son service et fervent dans les bonnes œuvres. » (*Tit.*, II, 12-14.) Ainsi, quand il viendra dans sa majesté au milieu des Anges innombrables, pour nos bonnes œuvres et notre vie sainte, il nous accordera les récompenses de l'éternelle vie, au lieu de punir de châtiments sans fin notre mollesse et nos déréglements en ce monde. Il est écrit en toute vérité que chacun recevra selon ses œuvres (*Matth.*, XVI, 26) de la justice de Jésus-Christ, qui, étant Dieu, vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXCI.

Sur la chasteté et la pureté (1).

Eloge de la chasteté. — 1. La chasteté, la pureté, mes bien chers Frères, occupe une noble et glorieuse place parmi les autres vertus, puisque elle seule conduit les âmes pures des hommes au bonheur de voir Dieu. Aussi la Vérité même a-t-elle dit : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu ; » (*Matth.*, V, 8.) c'est comme s'il était ajouté par opposition : Malheureux au contraire ceux dont les cœurs sont souillés par la concupiscence de la chair, parce qu'ils seront la proie des peines éternelles. Une vie chaste est une vie angélique. Cette vertu jointe à l'humilité fait de l'âme la demeure du Saint-Esprit, tandis que l'impureté des passions l'éloigne de nous, selon la parole de l'Ecriture : « L'Esprit-Saint fuit le corps esclave des pêchés. » (*Sap.*, I, 4.) Nos membres doivent être consacrés à Dieu, non à la fornication. L'homme doit opposer aux désirs déréglés de la chair la crainte des flammes éternelles. Que l'adolescent se fasse une habitude de la chasteté, afin d'être digne de la sagesse divine. Le corps impur est la demeure de l'esprit de Satan, qui se plaît surtout dans la corruption de notre chair. Toutes les impuretés déplaisent à Dieu, surtout celles qui sont contre nature.

2. L'Ecriture sainte nous donne ce prudent avis : « Ne marchez point sur les traces de vos concupiscences, et détournez votre volonté de leur voie ; si vous donnez à votre âme la satisfaction de sa concupiscence, elle fera de vous la joie de vos ennemis. » (*Eccli.*, XVIII, 30, 31.) Voici comment encore le sage Salomon exhortait à se tenir en garde contre l'impureté : « Les lèvres de la femme de plaisir sont comme le rayon d'où coule le miel, et ses paroles sont plus douces que l'huile ; mais la fin en est amère comme l'absinthe, et perçante comme une épée à deux tran-

(1) Ce sermon figure pour la première fois dans l'Appendice. L'édition de Louvain le donnait comme douteux ; d'autres docteurs le tiennent pour apocryphe, d'autant plus qu'il contient le chapitre dix-huitième d'Alcuin, sur les vertus et les vices.

pus meum, et in servitutem subjicio ; ne forte cum aliis prædicem, ipse reprobus efficiar ; » (I *Cor.*, IX, 27.) et item : « Qui autem Christi sunt, ait, carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis. » (*Gal.*, V, 24.) « Sobrie, » quippe, « et pie vivamus in hoc sæculo, exspectantes beatam spem, et adventum gloriæ magni Dei, et Salvatoris nostri Jesus Christi, qui dedit semetipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et mundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum, » (*Tit.*, II, 12.) ut cum venerit in majestate sua cum sanctorum Angelorum millibus, pro bonis laboribus et sancta conversatione reddat nobis præmia vitæ æternæ potius, quam pro desidia et voluptate præsentis vitæ cruciatum retribuat sempiternum ; quia veraciter de eo scriptum est, quod reddat singulis secundum opera, (*Matth.*, XVI, 27.) Jesus videlicet Christus, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regna Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCXCI (*a*).

De castitate et munditia.

Castitatis laus. — 1. Gloriosum et insignem inter ceteras virtutes castitas et munditia locum tenet, Fratres carissimi, quia ipsa sola est quæ mundas mentes hominum præstat videre Deum. Unde ipsa Veritas ait : « Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt ; » (*Matth.*, V, 8.) ac si e contrario diceret : Illi vero miseri sunt, quorum corda sunt carnali concupiscentia polluta ; quia æternas merguntur in pœnas. Castitas enim angelica est vita. Castitas cum humilitate Spiritus Sancti merebitur habitationem, quam expellit immunditia libidinum, dicente Scriptura : « Corpus peccatis subditum Spiritus Sanctus effugiet. » (*Sap.*, I, 4.) Membra nostra debent Deo esse dicata, non fornicationi. Opponat homo desiderio carnis suæ æternorum flammas tormentorum. Assuescat juvenis castitatem ; ut sit dignus sapientia Dei. Ubi immunditia est corporis, ibi habitatio diabolici spiritus, qui maxime gaudet in inquinatione carnis nostræ. Omnes immunditiæ Deo displicent, et maxime quæ non sunt naturales.

2. Admonet itaque nos Scriptura sancta, dicens : « Post concupiscentias tuas non eas, et a voluntate tua avertere ; si præstas animæ tuæ concupiscentias ejus, faciet te in gaudium inimicis tuis venire. » (*Eccli.*, XVIII, 30, 31.) Ejus quoque modi Salomon sapientissimus proferebat sententias de cavenda immunditia, dicens : « Favus distillans labia meretricis, et nitidius oleo guttur ejus ; novissima autem illius amara quasi absynthium, et acuta quasi gladius biceps. Pedes ejus descendunt ad mortem,

(*a*) Alias de Tempore, CCXLIX.

chants. Ses pieds descendent vers la mort, et ses pas s'enfoncent jusqu'aux enfers; ils ne marchent pas dans la voie de la vie, et se détournent à droite et à gauche dans les égarements. Ecoutez-moi donc, mon fils, et ne vous détournez pas des paroles de ma bouche. Eloignez-vous de la femme de plaisir, et n'approchez point de la porte de sa maison. » (*Prov.*, v, 3-5.) Ces paroles de Salomon ne s'appliquent pas seulement aux amours impures, mais encore à toute concupiscence de la chair, qui sollicite le consentement de l'âme à ses mauvais désirs. Mais la prudence doit dompter les appétits des sens, et mettre un frein à leur soif de voluptés iniques. Le même sage, qui vient d'interdire toute fréquentation illicite avec les femmes, dit encore à l'adolescence : « Un homme peut-il cacher du feu dans son sein sans que ses habits soient brûlés? On peut-il marcher sur des charbons ardents sans se brûler la plante des pieds? Ainsi celui qui convoite la femme du prochain, aura perdu la pureté dès qu'il l'aura touchée. » (*Prov.*, vi, 27.) Le saint Apôtre nous avertit à son tour : « Il est avantageux à l'homme de ne s'approcher d'aucune femme; » (I *Corint.*, vii, 1.) comme si le seul contact renfermait un danger.

3. C'est que la chasteté pudique de la jeunesse est belle, que Dieu l'aime et qu'elle est l'auxiliaire du bien. L'homme qui a des enfants selon l'esprit ou selon la chair, doit les élever dans la chasteté pour Dieu, non dans la fornication pour Satan. De quoi sert à un homme d'avoir un fils, de le nourrir, de l'entourer de caresses, s'il le nourrit pour les tourments éternels? Ceux qui vivent dans la chasteté ont sur la terre une vie semblable à celle des Anges. La chasteté unit l'homme au ciel, et le fait concitoyen des Anges. Que celui qui a une femme légitime en use légitimement en temps opportun, afin de pouvoir vaquer à la prière, (*Ibid.*, 5,) et d'être digne de recevoir la bénédiction que Dieu donne à ses enfants. Nul ne doit prétendre qu'il lui est impossible de fuir la fornication. « Dieu est fidèle, » dit l'Apôtre, « et il ne permettra pas que vous soyez tenté au delà de vos forces; mais il vous fera profiter de la tentation. » (I *Corint.*, x, 13.) C'est ainsi que la tentation est donnée à tout homme, soit dans les désirs de la chair, soit dans les ambitions du siècle, soit dans les tribulations de toute autre épreuve; il peut vaincre à sa gloire, ou succomber avec opprobre. La chasteté est indispensable à tous, mais surtout aux ministres des autels du Christ, dont la vie doit être l'exemple de celle des autres, c'est-à-dire une prédication continuelle du salut. Il convient que le Seigneur ait des ministres que ne corrompe aucune contagion de la chair, et qui, couronnés de l'auréole de la chasteté, fassent resplendir sur le peuple les exemples de toutes les vertus. Le Seigneur leur a dit par la bouche de Moyse : « Soyez saints comme je le suis moi-même, moi qui suis le Seigneur qui vous sanctifie. » (*Levit.*, xix, 2.) Dieu est la lumière, il ne peut pas y avoir en lui de ténèbres, et nulle souillure ne peut lui être unie. C'est pourquoi, mes bien chers Frères, hommes, femmes, clercs, laïques, selon la remontrance de l'Apôtre : « Purifions-nous de tout ce qui souille le corps et l'esprit, achevant l'œuvre de notre sanctification dans la crainte de Dieu. » (II *Corint.*, vii, 1.) Faisons tous nos efforts pour plaire à Celui qui nous a appelés à sa gloire éternelle, afin que nous puissions avec lui

et ad inferos gressus illius penetrant; per semitam vitæ non ambulant, vagi sunt gressus illius et investigabiles. Nunc ergo, fili, audi me, et ne recedas a verbis oris mei; longe fac ab ea viam tuam, et ne appropinques foribus domus ejus. » (*Prov.*, v, 3-5.) Hoc siquidem non solum de meretricum immunditia dixit, sed etiam de omni carnis concupiscentia, quæ sollicitat animam suam consentire suis desideriis. Sed ratio mentis prohibere debet impetus carnis, et refrenare voluptates ejus iniquas. Item ille qui supra prohibens cohabitationem feminarum juvenibus dicit : « Numquid abscondere potest homo ignem in sinu suo, ut vestimenta illius non ardeant; aut ambulare super prunas, et non comburentur plantæ ejus? Sic qui ingreditur ad mulierem proximi sui, non erit mundus cum tetigerit eam. » (*Prov.*, vi, 27.) Similiter et beatus Apostolus admonet nos : « Bonum est, » inquiens, « mulierem non tangere; » (I *Cor.*, vii, 1.) quasi statim in tactu periculum esset.

3. Pulchra est enim casta juvenum pudicitia, et Deo amabilis, et ad omne bonum utilis. Qui filios habet spirituales vel carnales, nutriat illos in castitate Deo, non in fornicatione diabolo. Quid prodest homini filium habere, nutrire, amare, si æternis eum nutriat tormentis? Qui in castitate vivunt, angelicam habent in terris conversationem. Castitas hominem cælo conjungit, Angelis facit civem. Qui melierem habet legitimam, legitime utatur ea temporibus opportunis, ut secundum Apostolum possit vacare orationi, (*Ibid.*, 5.) et benedictionem mereatur filiorum a Deo accipere. Nemo dicat, a fornicatione se custodire non posse. « Fidelis enim est Deus, » dicit Apostolus, « qui non permittit nos tentari supra id quod portare possumus; sed faciet cum tentatione proventum. » (I *Cor.*, x, 13.) Talis unicuique homini tentatio datur sive in carnis desiderio, sive in ambitione sæculi, vel etiam in quacumque tentationis molestia, qualem aut cum laude vincere, aut cum opprobrio succumbere poterit. Omnibus enim castitas pernecessaria est, sed maxime ministris Christi altaris, quorum vita aliorum debet esse eruditio, et assidua salutis prædicatio. Tales enim decet Dominum habere ministros, qui a nullo carnis contagio corrumpantur, sed potius continentia castitatis splendeant, et totius honestatis fulgeant in populo exemplis; quibus Dominus per Legislatorem dicit : « Sancti estote, quia et ego sanctus sum Dominus Deus vester. » (*Levit.*, xix, 2.) Deus enim lux est, et tenebræ in eo non sunt ullæ; nec aliqua fœditas ei sociari potest. Et ideo, Fratres carissimi, sive viri, sive feminæ, sive clerici, sive laici, secundum Apostoli admonitionem : « Mundemus nos ab omni inquinamento carnis et spiritus, perficientes sanctificationem in timore Dei. » (II *Cor.*, vii, 1.) Studeamus, ut ei qui ad æternam suam gloriam nos vocavit, placeamus; quatenus cum eo feliciter in æternum regnare possimus, præstante Domino nostro Jesu Christo, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat, etc.

régner dans la béatitude sans fin, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit.....

SERMON CCXCII.

Sur la chasteté dans le mariage (1).

Paix et justice véritables. Pour qui les Martyrs intercèdent. Chasteté avant le mariage. — 1. J'éprouve une bien grande joie, mes très-chers Frères, quand je vous vois accourir à l'église avec le saint empressement de la foi pour y fêter la gloire des Martyrs. Mais si vous désirez, avec l'aide de Dieu, mettre le comble à vos progrès spirituels et à notre bonheur, conservez au milieu de vous, sous l'inspiration divine, la paix et la charité, au point de n'avoir de haine en votre cœur contre aucun de vos frères. Priez pour les bons, afin qu'ils progressent encore dans la vertu, suppliez Dieu sans cesse à l'intention des méchants, pour obtenir leur prompte conversion, et, selon le précepte divin, « tout ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-le-leur aussi. » (*Matth.*, VII, 12.) Parmi nous, en effet, règnent en vérité la paix, la justice et la miséricorde, lorsque, non contents de ne point faire de mal à personne, nous cherchons à venir en aide à nos semblables partout où nous le pouvons. Si la grâce nous donne la force d'être fidèles à cette conduite, nous serons, par ces vertus, les imitateurs des Martyrs dans les principales et les plus remarquables de leurs œuvres, et nous pourrons avoir part avec eux à l'éternelle béatitude. Les saints Martyrs, on ne saurait en douter, intercèdent pour nous, quand ils reconnaissent en nous les traces de leurs vertus. Avant toutes choses, grâce au secours divin, gardez la chasteté, parce qu'il est écrit : « Les adultères ne posséderont point le royaume de Dieu ; » (I *Corint.*, VI, 9.) et encore : « Dieu jugera les fornicateurs et les adultères. » (*Hebr.*, XIII, 4.) Que les jeunes gens ou les jeunes filles, qui se destinent au mariage, se conservent purs jusque-là. S'ils se laissent corrompre par l'adultère, ils sont sans doute vivants de corps quand ils s'unissent, mais il est certain qu'ils sont morts en leurs âmes, puisqu'il est écrit : « L'âme qui aura péché, mourra elle-même. » (*Ezech.*, XVIII, 20.)

Pratiques criminelles de quelques femmes. — 2. Les femmes doivent se bien garder de contrarier la nature par l'absorption de remèdes, qui produiraient en leur sein des infanticides non moins criminels, qu'ils ne le sont après la naissance des enfants ; sachez-le, celle qui ferait ainsi, aurait à rendre un compte terrible devant le tribunal de Jésus-Christ. Il y a d'ailleurs d'autres traitements diaboliques que les femmes doivent également s'interdire. Celle qui se rend impropre à la génération par de tels moyens, est coupable d'autant d'homicides qu'elle aurait pu mettre d'enfants au monde. Je voudrais bien savoir si la matrone, qui contrarie ainsi les desseins de la Providence, permettrait une telle conduite à ses servantes ou aux femmes des colons. Par conséquent, de même qu'elle désire voir naître des serfs pour le service de sa maison, de même elle doit nourrir elle-même, ou faire nourrir par un lait étranger, tous les

(1) Il figure pour la première fois dans l'Appendice. Les docteurs de Louvain le tiennent pour douteux ; il est apocryphe pour d'autres docteurs. On y reconnaît évidemment Césaire, mais avec des altérations. Des interpolations semblent parfois interrompre et contrarier l'ordre du discours.

SERMO CCXCII (a).

De castitate conjugali.

Pax et justitia vera. Pro quibus Martyres intercedant. Virginitas ante nuptias. — 1. Magnum mihi gaudium facitis, Fratres carissimi, dum in solemnitatibus Martyrum tanta devotione fidei ad ecclesiam convenitis. Sed si vultis, Deo auxiliante, et vestrum profectum et nostrum gaudium spiritaliter adimplere, ita inter vos et pacem et caritatem, inspirante Domino, conservate, ut contra hominem nullum odium habeatis in corde. Pro bonis orate, ut semper ad meliora proficiant, pro malis assidue supplicate, ut cito se corrigant ; et secundum præceptum Domini : « Quæcumque vultis ut faciant vobis homines, hæc et vos facite omnibus. » (*Matth.*, VII, 12.) Tunc enim in veritate pax et justitia et misericordia custoditur, quando non solum nullis hominibus malum facimus, sed etiam ubicumque potuerimus, adjuvare contendimus. Si ergo hæc Christo adjuvante fideliter agamus, beatos Martyres in his quæ supra diximus, præcipuis et præclaris operibus imitantes, partem cum illis in æterna beatitudine habere poterimus. Et tunc pro nobis absque ulla dubitatione sancti Martyres intercedunt, quando in nobis aliquid de suis virtutibus recognoscunt. Castitatem ante omnia cum Dei adjutorio custodite, propter illud quod scriptum est : « Neque adulteri regnum Dei possidebunt ; » (I *Cor.*, VI, 9.) et illud : « Fornicatores et adulteros judicabit Deus. » (*Hebr.*, XIII, 4.) Pueri vel puellæ qui in conjugio conjungendi sunt virginitatem usque ad nuptias servent. Nam si ante legitimam conjunctionem per adulterium corrupti fuerint, ad nuptias corpore quidem vivi veniunt, sed in anima mortui comprobantur ; quia scriptum est : « Anima quæ peccaverit, ipsa morietur. » (*Ezech.*, XVIII, 20.)

Nil mulier ad abortum accipiat. Quam rea quæ facit unde non possit concipere. — 2. Nulla mulier potationes ad abortum accipiat, nec filios aut conceptos aut jam natos occidat ; quia quæcumque fecerit hoc, ante Christi tribunal sciat se illic eorum causam quos occiderit esse daturam. Sed nec alias diabolicas potationes mulieres debent accipere. Mulier autem quæcumque fecerit hoc per quod jam non possit concipere, quantoscumque parere poterat, tantorum homicidiorum se ream esse cognoscat. Mulier autem ingenua, quæ mortiferas potationes accipit ut non concipiat, velim scire si hoc ancillas vel colonas suas facere velit. Et ideo sicut unaquæque vult, ut sibi mancipia nascantur quæ illi serviant ; ita illa quantoscumque conceperit, aut ipsa nutriat, aut nutriendos aliis tradat ; ne forte illos aut concipere nolit, aut, quod

(a) Alias de Tempore, CCXLIV.

enfants qu'elle conçoit, de peur qu'en se refusant à la conception, ou, ce qui est plus criminel encore, en commettant l'infanticide, elle n'enlève peut-être à Dieu de bons Chrétiens.

3. Toutes les fois qu'à l'occasion de quelque solennité, vous venez à l'église avec le désir de recevoir le corps de notre Seigneur, que ce soit après vous y être préparés depuis plusieurs jours par la continence, afin de pouvoir, en toute sécurité de conscience, vous approcher de l'autel de Dieu. Soyez fidèles à la même règle pendant toute la sainte Quarantaine et jusqu'à la veille de Pâques, afin que cette grande fête vous trouve chastes et purs. Un bon chrétien ne se contente pas de garder la continence pendant quelques jours, avant de venir à la sainte table; hors du désir d'accroître sa postérité, il est avec sa femme comme s'il n'en avait point, parce qu'il a contracté le mariage, non pour la satisfaction de ses passions, mais pour l'accroissement de l'espèce humaine. D'ailleurs les actes de mariage eux-mêmes constatent qu'on s'unit dans le but d'obtenir des descendants légitimes. Je le demande, mes bien chers Frères, si l'homme incontinent dans le mariage labourait et ensemençait son champ, dans la même année, toutes les fois qu'il se laisse vaincre par la luxure, quelle moisson pourrait-il recueillir ? Que ceux qui sont incontinents labourent et ensemencent, toutes les fois qu'ils tombent dans leur péché, le champ qu'ils avaient ensemencé déjà, ils n'en retireront assurément aucun fruit; vous n'ignorez pas qu'une terre ne saurait donner de moisson, si vous l'ensemencez journellement. Pourquoi donc faire en son corps ce que qu'on ne fait point en son champ ?

Causes de l'incontinence. Remèdes ; le principal est l'aumône. — 4. Je suis jeune, dira quelqu'un ; il m'est impossible de vivre dans la continence. Peut-être ne gardez-vous point cette vertu, parce que vous avez une nourriture plus copieuse qu'il ne faut, et parce que vous faites un usage immodéré du vin. Peut-être aussi occupez-vous votre esprit à des pensées coupables, et n'avez-vous ni honte ni crainte de dire et d'écouter volontiers et souvent des paroles déshonnêtes. Commencez, avec le secours divin, par mettre un frein aux mauvais désirs de la gourmandise, et par n'occuper sans cesse votre esprit et votre langue que de pensées et de discours décents ; vous reconnaîtrez alors qu'il vous est possible, Dieu aidant, de pratiquer la chasteté. N'hésitez pas, à moins d'en être empêché par la maladie, à faire des jeûnes fréquents, et à vous rendre à l'église dès le matin ; c'est ainsi que vous défendrez votre âme contre les souillures de la concupiscence. Si, malgré cette règle de conduite, vous êtes encore en butte aux révoltes de la chair, et si parfois, hors du désir légitime d'accroître votre postérité, vous vous sentez entraîner à connaître votre femme, ayez recours, selon vos moyens, à la pratique quotidienne de l'aumône. Il est écrit : « Comme l'eau éteint le feu, ainsi l'aumône expie le péché. » (*Eccli.*, III, 33.) Voici encore un autre grand et salutaire remède contre tous les désordres de l'âme : Accordez une indulgence entière à ceux qui vous offensent. C'est ainsi que les souillures de l'incontinence seront effacées par les jeûnes, par les aumônes, et surtout par le pardon accordé à vos ennemis.

5. Ce ne peut être un péché, dites-vous, de connaître sa femme autrement que dans le désir de se donner des enfants. — C'est un péché, si grave, que le Prophète repentant s'écrie : « J'ai été conçu dans

gravius, occidere velit, qui boni Christiani poterant fieri generati.

3. Quoties ad ecclesiam in qualibet solemnitate venitis, et sacramenta Christi percipere volueritis, ante dies plures castitatem servate ; ut cum secura conscientia ad altare Dei possitis accedere. Quam rem etiam per totam Quadragesimam, et usque ad clausulam Paschæ fideliter custodite ; ut vos solemnitas paschalis castos et puros inveniat. Qui enim bonus Christianus est, non solum ante dies plures quam communicet, castitatem servat ; sed et uxorem suam, excepto desiderio filiorum, non agnoscit ; quia uxor non propter libidinem, sed propter filiorum procreationem accipitur. Denique et ipsæ tabulæ matrimoniales hoc continent : Liberorum, inquit, procreandorum causa. Videte quia non dixit libidinis causa ; sed liberorum procreandorum. Velim tamen scire, Fratres carissimi, ille qui uxore sua incontinenter utitur, si quoties se luxuria victum agnovit, toties suum agrum in uno anno araverit vel seruerit, qualem messem coligere possit. Qui ergo se continere nolunt, si toties terram quamdam suam, quam jam seminaverant, iterum arent et seminent, videamus qualiter de ejus fructu gaudebunt ; quia, sicut optime nostis, nulla terra poterit dare legitimum fructum, in qua frequenter in uno anno fuerit seminatum. Quod ergo non vult aliquis in agro suo, quare facit in corpore suo ?

Incontinentiæ fomenta. Remedia. Præcipuum est eleemosyna. — 4. Sed dicet aliquis : Homo juvenis sum, continere non possum. Ne forte ideo te non contines, quia plus manducas quam expedit, et plus vinum accipis quam oportet. Forte etiam turpibus cogitationibus occupas mentem tuam, et luxuriosa verba non solum libenter, sed etiam frequenter aut ipse dicere, aut, aliis dicentibus, audire nec metuis nec erubescis. Incipe cum Dei adjutorio gulæ concupiscentias refrenare, castis cogitationibus et honestis sermonibus mentem vel linguam tuam jugiter occupare ; et videbis quia Deo auxiliante castitatem poteris custodire. Nec te pigeat, si corporis infirmitas non prohibet, frequentius jejunare, ad ecclesiam maturius surgere ; ut possis tuam animam a libidinosis maculis nitidam custodire. Et si hoc non infideliter faciens vides te adhuc carnis impugnationibus fatigari, et forte aliquoties, excepto filiorum desiderio, ad cognoscendam uxorem propriam vinci ; secundum vires tuas quotidianas eleemosynas adde ; quoniam scriptum est : « Sicut aqua exstinguit ignem, ita eleemosyna exstinguit peccatum. » (*Eccli.*, III, 33.) Et illud quod contra omnia peccata magnum est et salubre medicamentum. Omnibus qui in te peccaverint, plenam indulgentiam tribue ; ut quod per incontinentiam inquinatur, jejuniis, eleemosynis, ac præcipue per inimicorum indulgentiam diluatur.

5. Sed dicis : Uxorem excepto desiderio filiorum agnoscere, peccatum non est. In tantum peccatum est, ut Pro-

l'iniquité, et ma mère m'a engendré dans le péché. » (*Psalm.* L, 7.) De même, nous lisons dans l'ancien Testament qu'au moment où le peuple juif allait approcher du mont Sinaï, il lui fut dit sur l'ordre de Dieu : « Purifiez-vous, afin d'être prêts pour le troisième jour, et ne vous approchez point de vos épouses ; » (*Exod.*, XIX, 15.) et cette autre parole : « Si quelqu'un a été souillé par un songe pendant le sommeil, qu'il ne mange point des viandes du sacrifice salutaire, de peur que son âme ne périsse. » (*Deut.*, XXIII, 10.) Puisque, après une souillure aussi involontaire, il ne nous est pas permis de communier, que nous ne l'ayons effacée par la componction et l'aumône, et par le jeûne même, à moins de maladie, quelqu'un peut-il prétendre que l'œuvre de la chair, faite hors du sommeil et de notre pleine volonté, n'est pas un péché ? Il est interdit aux femmes, qui reçoivent leurs maris en pareil cas, d'entrer dans l'église dans les trente jours qui suivent ; et les hommes devraient observer la même règle.

Sans être un péché capital, cet acte, par sa fréquence, souille l'âme et dénature l'image de Dieu. — 6. Mais vous dites : C'est une faute, mais une faute légère. Nous ne disons pas que ce soit un péché capital ; seulement, s'il se répète trop souvent, et si les jeûnes et les aumônes ne le rachètent pas, il rend l'âme très-impure. De ce que les fautes sont légères, gardez-vous bien de les voir sans alarmes. La pluie qui tombe goutte à goutte remplit les fleuves, entraîne les rochers et roule les grands arbres arrachés du sol. La faute est légère, dites-vous ; toutes les fois que vous la commettez, consentiriez-vous à laisser percer légèrement quelqu'un de vos membres, à laisser faire une tache ou quelque déchirure à votre habit ? Et puisque vous ne sauriez accepter ces blessures sur votre corps, ou ces déchirures et ces taches à votre vêtement, d'où vient que votre conscience ne vous reproche pas de traiter votre âme de la même manière ? Ainsi, quand vous suivez cette conduite, vous préférez à votre âme votre vêtement ou votre corps. Nous sommes faits à l'image de Dieu, et toutes les fois que nous prononçons une parole déshonnête ou que nous commettons un acte impur, nous souillons cette image de Dieu. Voyez donc s'il est utile et convenable qu'il en soit ainsi. En vérité, je vous le dis, mes bien chers Frères, Dieu ne devait pas attendre de nous que son image fût ainsi profanée. Quand il n'est personne qui veuille venir à l'église avec un vêtement dégradé, je ne puis comprendre qu'on ose s'approcher de l'autel avec une âme souillée par la luxure, et qu'on ne craigne pas cette parole de l'Apôtre : « Quiconque mange le corps ou boit la coupe du Seigneur indignement, se rend coupable de crime contre le corps et le sang du Seigneur. » (I *Corint.*, XI, 27.) Si nous appréhendons de toucher la divine Eucharistie avec des mains souillées, nous devons redouter bien davantage de la recevoir dans une âme impure. Notre âme, ai-je dit, est faite à l'image de Dieu. Si votre image était gravée sur le bois ou sur la pierre, et que quelque impudent se permît de la briser à coups de pierre ou la couvrir d'immondices, ne seriez-vous pas ému de colère contre lui ? Puisque l'insulte faite à ce tableau sans vie vous émeut à ce point, songez à l'indignation légitime de Dieu, quand la luxure souille en nous son image ? Si donc nous n'avons point pitié de nous pour nous-mêmes, ayons pitié de nous parce que nous sommes faits à la ressemblance de Dieu.

pheta pœnitens clamet : « In iniquitatibus conceptus sum, et in delictis peperit me mater mea. » (*Psal.* L, 7.) Et sic in veteri Testamento legimus, quando populus Judæorum accessurus erat ad montem Sinai, ex præcepto Domini dicebatur eis : « Sanctificamini et estote parati in diem tertium, et ne appropinquetis uxoribus vestris ; » (*Exod.*, XIX, 15.) et illud : « Si quis nocturno pollutus fuerit sommo, non manducet carnes sacrificii salutaris ; ne pereat anima sua de populo. » (*Deut.*, XXIII, 10, etc.) Si post pollutionem quæ nobis nolentibus fieri solet, nobis communicare non licet, nisi prius præcedat compunctio et eleemosyna, et si infirmitas non prohibet, etiam jejunium; quis est qui potest dicere illud, quod vigilantes et volentes facimus, non esse peccatum? (Denique mulieres quando maritos accipiunt, per triginta dies intrare in ecclesiam non præsumant; quod etiam similiter viri observare deberent.)

Non quidem capitale. Si tamen frequens immundam animam facit. Imaginem Dei deformat. — 6. Sed dicis : Peccatum quidem est; sed tamen parvum est. Nec nos dicimus quia capitale peccatum est ; sed tamen si frequentius exerceatur, et jejuniis vel eleemosynis non redimatur, nimis immundam animam facit. Noli despicere peccata tua, quia parva sunt. Nam et pluviarum guttæ sunt; sed flumina implent, et moles trahunt, et arbores cum suis radicibus tollunt. Tu qui dicis, quia parvum peccatum est; velim scire quoties tale peccatum admittis, si tot parvulas plagas in corpore, et tot maculas aut scissuras in vestibus tuis fieri velis? Cum ergo in corpore tuo plagas, nec in veste tua scissuras vel maculas fieri adquiescis; qua conscientia hoc facere in anima tua non metuis ? Ac sic quicumque hoc fecerit, plus amat vestem et carnem suam quam animam. Cum enim ad imaginem Dei facti simus, quoties aliquid turpe aut loquimur aut facimus, toties Dei imaginem sordidamus. Etiam videte, si hoc vos deceat aut oporteat. Vere dico vobis, Fratres carissimi, quia non hoc de nobis Deus meretur, ut in nobis imago ipsius per malas concupiscentias injuriam patiatur. Et cum nullus homo velit cum tunica sordibus plena ad ecclesiam convenire, nescio qua conscientia cum anima, quæ per luxuriam sit inquinata, præsumit ad altare accedere ; non timens illud quod Apostolus dixit : « Qui enim manducat corpus, et sumit sanguinem Domini indigne, reus erit corporis et sanguinis Domini. » (I *Cor.*, XI, 27.) Si erubescimus ac timemus Eucharistiam manibus sordidis tangere ; plus debemus timere ipsam Eucharistiam in anima polluta suscipere. Et quia, sicut dixi, in anima nostra facti sumus ad imaginem Dei; si in tabula aut lignea aut lapidea faceres imaginem tuam, et aliquis impudens homo vellet illam imaginem aut lapidibus frangere, aut aliquibus sordibus inquinare, velim scire si contra eum non moveretur animus tuus. Rogo te, si imaginem pictam in tabula mortua sic zelaveris, putas qualem injuriam patitur

En quelles circonstances surtout il faut fuir l'incontinence. — 7. Avant tout, le Dimanche ou le jour d'une solennité religieuse, que nul ne connaisse son épouse. Il doit agir de même, au temps qui ramène le flux mensuel, selon le précepte du Prophète : « Ne vous approchez point de votre femme au jour de sa souffrance. » (*Ezeh.*, XVIII, 6.) Tout homme qui la voit alors, ou le Dimanche, ou le jour de toute autre solennité, s'expose à voir naître les enfants ainsi conçus, ou lépreux, ou épileptiques, ou même peut-être démoniaques. Remarquez que les lépreux viennent d'habitude, non des hommes prudents, qui gardent la chasteté le Dimanche et les autres jours prescrits, mais surtout des paysans, qui ne savent point être continents. Et vraiment, mes Frères, quand les animaux sans intelligence ne s'accouplent qu'à des époques invariables et limitées, à combien plus forte raison l'homme, fait à l'image de Dieu, doit-il observer cette loi. Mais le mal va plus loin encore ; il se trouve des hommes dépravés ou que la boisson met hors d'eux-mêmes, au point de ne pas même épargner leurs femmes en état de grossesse. Qu'ils se jugent eux-mêmes ; s'ils ne se corrigent point, ne sont-ils pas au-dessous de la brute. C'est à ces coupables que l'Apôtre crie : « Que chacun de vous sache posséder le vase de son corps saintement et honnêtement, ne suivant point les mouvements de la concupiscence, comme font les Gentils, qui ne connaissent point Dieu. » (I *Thess.*, IV, 4.) Puisqu'un grand nombre n'observent pas, dans le mariage, la continence prescrite, qu'ils fassent, je le répète, d'abondantes aumônes et qu'ils pardonnent à tous leurs ennemis, afin que ces aumônes assidues effacent les souillures de la concupiscence.

8. Accordez-moi, mes Frères, toute votre indulgence, c'est pour le salut de votre âme que je vous donne ces avis, avec crainte et la rougeur au front. Mon devoir était de parler, le vôtre de m'entendre. C'est pourquoi, méditez ces remontrances, propagez-les parmi vous, appliquez-les avec charité. Si j'avais gardé le silence, j'aurais été coupable devant le tribunal de Jésus-Christ; vous devez craindre à votre tour, si vous négligez d'avertir vos frères qui sont dans ces péchés, d'avoir à rendre pour eux un compte terrible. Mais nous avons foi en la miséricorde divine ; elle inspirera notre conduite ; nous ne nous contenterons point d'être agréables à Dieu par notre propre conversion, et nous travaillerons aussi au salut du prochain, pour obtenir du Seigneur une double récompense en ce monde et dans l'autre. Ainsi soit-il.

SERMON CCXCIII.

Sur les dangers de la familiarité avec les femmes des autres (1).

La paix a ses Martyrs. Nous devons tous fuir la familiarité avec les femmes. — 1. Que personne, mes bien chers Frères, ne prétende que les luttes du martyre ne sont pas de notre époque; la paix a ses Martyrs.

(1) C'est la première fois qu'il paraît dans l'Appendice. Douteux pour les docteurs de Louvain, il est apocryphe pour d'autres. Il avait été placé d'abord dans le tom. IX avec ce titre : « De la réserve avec les femmes. » Le style est entièrement de Césaire, qui est assurément l'auteur du 10e Canon du Concile d'Agde sur la même matière.

Deus, quando in nobis imago sua per luxuriam sordidatur? Et ideo si nobis non parcimus propter nosmetipsos, parcamus nobis vel propter imaginem Dei ad quam facti sumus.

Quando præsertim ab uxore abstinendum. — 7. Ante omnia ut quoties dies Dominicus aut aliæ festivitates veniunt, uxorem suam nullus agnoscat. Et quoties fluxum sanguinis mulieres patiuntur, similiter observandum est propter quod ait Propheta : « Ad mulierem menstruatam non accesseris. » (*Ezech.*, XVIII, 6.) Nam qui uxorem suam in profluviis positam agnoverit, aut in die Dominico, aut in alia qualibet solemnitate, se continere noluerit; qui tunc concepti fuerint, aut leprosi, aut epileptici, aut etiam forte dæmoniaci nascentur. Denique quicumque leprosi sunt, non de sapientibus hominibus, qui et in aliis diebus et in festivitatibus castitatem custodiunt, sed de rusticis maxime, qui se continere non sapiunt, nasci solent. Et re vera, Fratres, si animalia sine intellectu non se contingunt, nisi certo et legitimo tempore; quanto magis homines, qui ad imaginem Dei facti sunt, hoc observare deberent. Sed quod pejus est, sunt aliqui ita luxuriosi vel ebriosi, qui aliquoties nec prægnantibus uxoribus parcunt. Et ideo si se non emendaverint, ipsi videant si non pejores animalibus judicandi sint. Istis talibus clamat Apostolus, dicens : « Ut sciat unusquisque suum vas possidere in honore et sanctificatione, non in passione desiderii, sicut et gentes quæ spem non habent. » (I *Thess.*, IV, 4.) Et quia sunt multi qui legitimam non custodiunt castitatem cum suis uxoribus ; sicut supra dixi, largas eleemosynas faciant, et omnibus inimicis suis indulgeant; ut, sicut jam dictum est, quod luxuria sordidum effecit, assiduis eleemosynis ablatur.

8. Rogo vos, Fratres, ut mihi indulgeatis, quia pro salute animæ vestræ cum grandi timore et cum verecundia de talibus rebus vos admonere videor; quia et hoc mihi expedit dicere, et vos oportet audire. Et ideo omnia quæ a nobis auditis, ubicumque fueritis invicem vobis dicite, et cum caritate vos admonete. Sicut enim reus ero ante tribunal Christi, si vobis non dixero; ita et vos si invicem quoscumque negligentes agnoscitis, admonere nolueritis, timere debetis, ne vobis necesse sit pro illis reddere rationem. Sed credimus de Dei misericordia , quod ita nobis agere inspirabit, ut nobis non solum de nostra Deo placita conversatione, sed et pro aliorum salute et in hoc sæculo et in futuro duplicata a Deo præmia repensentur. Amen.

SERMO CCXCIII (*a*).

De incauta familiaritate extranearum mulierum.

Martyres habet pax. Mulierum familiaritas omnibus fugienda. 1. —. Nemo dicat, Fratres carissimi, quod temporibus nostris Martyrum certamina esse non possint; habet

(*a*) Olim tomo IX, et post tomo X Ser. de Tempore, CCL.

Nous vous l'avons dit bien souvent : dompter la colère, fuir la concupiscence, observer la justice, mépriser l'avarice, dominer son orgueil, sont une grande partie de l'héroïsme chrétien. Et ce n'est pas sans raison qu'il a été dit : Mépriser l'avarice, dompter la colère, fuir les mauvais désirs. Nous devons, en effet, fouler aux pieds la cupidité, qui ne nous accorde des gains injustes que pour nous faire ses esclaves. Nous serions nos maîtres, si elle n'était avec nous. Elle est méprisable, dis-je, l'avarice, qui, semblable au feu, devient d'autant plus dévorante qu'on l'alimente davantage. Il faut aussi dompter la colère, dont la première victime est celui qui la ressent. Pour ce qui est de l'obligation de fuir les mauvais désirs, elle nous est évidemment enseignée par l'Apôtre, qui, après avoir montré que nous devons résister à tous les vices, ne dit plus : Résistez, quand il parle de la concupiscence, mais : « Fuyez la fornication. » (I *Corinth.*, VI, 18.) Ainsi, à tous les autres vices nous devons, avec le secours de Dieu, opposer en ce monde une persévérante résistance; mais c'est en les fuyant que nous vaincrons les mauvais désirs. Aussi lisons-nous ailleurs dans les Ecritures : « N'arrêtez point vos regards sur une fille, de peur que sa beauté ne devienne pour vous un sujet de chute. » (*Eccli.*, IX, 5.) Voyez Joseph ; pour échapper à l'impudicité de la femme de Putiphar, il a abandonné le manteau qu'elle avait saisi, et s'enfuit. C'est pourquoi, quand la concupiscence vous attaque, prenez la fuite, si vous voulez remporter la victoire. Et n'ayez pas honte de fuir, puisque la palme de la chasteté est à ce prix. Remarquez, mes Frères, avec quelle prudence tous les Chrétiens, et surtout les moines et les ecclésiastiques, doivent éviter une indigne et déshonnête familiarité avec les personnes de l'autre sexe. C'est que, pour celui qui ne veut pas se soustraire à l'intimité des femmes, la ruine est certaine.

Dangers que court la chasteté au milieu de telles relations. — 2. Peut-être quelqu'un de ceux dont la négligence ne s'inquiète guères du salut de l'âme, répond et dit : Je fréquente journellement les femmes des autres, et je n'en garde pas moins le trésor de la chasteté. — Présomption funeste et pleine de dangers. Beaucoup sont vaincus au moment où ils se croyaient vainqueurs. — Un autre ajoute : Je recherche l'intimité des femmes, tout en ayant le ferme projet de vivre dans la continence, parce que je veux avoir l'occasion de vaincre. — Qu'est-ce à dire : Je veux avoir l'occasion de vaincre, si ce n'est : Je veux avoir l'occasion de périr ? — Mais la concupiscence est mon adversaire, et je prétends le retenir sans cesse dans les chaînes. — Veillez à ce que ce ne soit pas la concupiscence qui vous enchaîne ; cette lutte, où vous pensiez trouver le triomphe, pourrait être pour vous une source d'opprobe. Entre toutes les guerres que soutient le chrétien, la plus redoutable est celle qu'il livre pour sa chasteté ; chaque jour a son combat, et la victoire est bien rare. C'est un terrible ennemi que la concupiscence ; terrassée chaque jour, elle n'en est pas moins à craindre. Je le répète donc : que personne ne s'endorme dans une fausse sécurité ; au lieu de nous faire illusion sur nos forces, à nos risques et périls, écoutons plutôt la voix de l'Apôtre, qui nous crie : « Fuyez la fornication. » (I *Corin.*, VI, 18.) David, un des hommes les plus saints, arrêta ses regards sur une femme, et ne tarda pas à commettre l'homicide et l'adultère. Ceux qui prétendent trouver des occasions de triomphe dans l'intimité des femmes, ignorent-t-ils qu'ils sont doublement coupables aux yeux

enim pax martyres suos. Nam, sicut jam diximus frequenter, iracundiam mitigare, libidinem fugere, justitiam custodire, avaritiam contemnere, superbiam humiliare, pars magna martyrii est. Non incongrue dictum est, avaritiam contemnere, iracundiam mitigare, libidinem fugere. Contemnenda est enim cupiditas, (quæ nobis ideo iniqua lucra procurat, ut suos faciat nos. Nostri enim essemus, si illa nostra non esset. Contemnenda est, inquam, avaritia) quæ, velut ignis, quanto magis acceperit, tanto amplius quærit. Iracundia vero mitiganda est, quæ prius nocituris nocet quam nocendis. Quod autem libidinem fugiendam esse diximus, Apostolo doctore evidenter didicimus ; qui cum omnibus vitiis resistendum prædixerit, contra libidinem non ait : Resistite, sed dixit : « Fugite fornicationem. » (I *Cor.*, VI, 18.) Ac sic contra reliqua vitia, Deo auxiliante, debemus in præsenti resistere ; libidinem vero fugiendo superare. Sic et alibi in Scirpturis legimus : « Noli, inquit, in faciem virginis adtendere, ne te scandalizet vultus ejus. » (*Eccli.*, IX, 5.) Et beatus Joseph ut impudicam posset evadere dominam, pallium quo apprehensus fuerat reliquit, et fugit. Ergo contra libidinis impetum apprehende fugam, si vis obtinere victoriam. Nec sit tibi verecundum fugere, si castitatis palmam desideras obtinere. Videte, Fratres, quomodo ab omnibus Christianis, præcipue tamen a monachis seu clericis indigna et inhonesta familiaritas fugienda est ; quia sine ulla dubitatione qui familiaritatem vitare non vult mulierum, cito dilabitur in ruinam.

Inter quas valde periclitatur castitas. — 2. Sed forte negligens quisque et minus de animæ suæ salute sollicitus respondet et dicit : Ecce ego et familiaritatem habeo mulierum extranearum, et tamen castitatis ornamenta custodio. Infelix est ista et nimium periculosa præsumptio. Multi enim dum se putabant vincere, victi sunt. Sed adhuc addit et dicit aliquis : Ego inter mulieres extraneas habito, et continentiam teneo, et volo habere quod vincam. Quid est hoc dicere : Volo habere quod vincam, nisi : Volo habere quomodo peream ? Sed ego, inquit, libidinis impetum tanquam adversarium meum volo captivum jugiter retinere. Vide ne contra te incipiat ipsa captivitas prævalere, et unde te putabas obtinere triumphum, inde in æternum incurras opprobrium. Inter omnia enim Christianorum certamina sola duriora sunt prælia castitatis ; ubi quotidiana est pugna, et rara victoria. Gravem namque castitas sortita est inimicum, qui quotidie vinci tur, et timetur. Et ideo, sicut jam dictum est, nemo se falsa securitate decipiat, nemo de suis viribus periculose præsumat ; sed audiat Apostolum dicentem : « Fugite fornicationem. » (I *Cor.*, VI, 18.) David enim ille sanctissimus in mille passus mulierem nudam vidit ; et statim homicidium fecit et adulterium. Et qui cum mulieribus habitantes putant se castitatis obtinere triumphum, igno-

de Dieu, puisqu'ils cherchent volontairement le danger, et qu'ils sont pour le prochain des exemples d'une familiarité réprouvée. Beaucoup d'autres, imitant cette sotte présomption, perdent la parure de la chasteté dans des relations déshonnêtes, et Dieu, au jour du jugement, demandera compte de toutes ces âmes à ceux qui leur ont montré la voie de la perdition.

Quels sont maintenant les persécuteurs, et quels sont les martyrs de Jésus-Christ. — 3. C'est pourquoi, mes Frères bien-aimés, contre les mortels appâts des voluptés, et contre ces suppôts du démon, qui entretiennent sans crainte et sans honte des familiarités suspectes, et dont les exemples pourraient nous séduire, invoquons sans cesse le secours de Dieu, afin qu'il nous délivre du filet des chasseurs, nous qui savons que dans toutes les luttes, dont nous venons de parler, le chrétien peut gagner chaque jour une part de la gloire du martyre. Jésus-Christ étant la chasteté, la vérité et la justice, celui qui dresse des embûches à ces vertus est le persécuteur de Jésus-Christ; et celui qui les défend dans les autres et les garde en lui-même, est un martyr. Aussi, le chrétien qui, non content de consacrer toute son âme et tout son amour à la vérité, à la justice et à la chasteté, s'applique à les faire aimer aux autres par ses paroles et par ses œuvres, se fait de lui-même leur champion, autant qu'il le peut, partout où l'ennemi les attaque, et s'attache à les défendre selon ses forces, ne recevra pas une seule, mais plusieurs couronnes de la munificence du Dieu rémunérateur. Et pour nous rendre dignes d'obtenir ces couronnes avec le secours de la grâce, ce n'est pas seulement l'intimité des femmes du dehors, qu'il faut éviter avec soin, mais aussi les conversations clandestines de nos servantes et de toutes les femmes qui nous entourent, pupilles ou autres. La chute est d'autant plus facile, que ces femmes sont d'une condition moins élevée. C'est contre de telles relations que Salomon veut nous prémunir en ces paroles : « Un homme peut-t-il cacher du feu dans son sein sans que ses habits soient brûlés? ou peut-il marcher sur des charbons ardents sans se brûler la plante des pieds? » (*Prov.*, VI, 27,) et encore : « La femme corrompue vaut à peine le prix de la moitié d'un pain; et cette femme prend à l'homme son âme, le plus précieux des trésors. » (*Ibid.*, 26.) Quelle iniquité, quelle perversité déplorable! Cette âme, que Jésus-Christ a rachetée au prix de son sang, l'homme luxurieux la vend et la livre au démon, en échange d'un moment d'ivresse coupable. Vraiment, c'est un marché qui mérite les regrets et les larmes; le plaisir qu'on reçoit s'évanouit aussitôt, et laisse après lui les tortures de l'éternité. Un moment emporte le transport de la passion, et l'opprobre de l'âme malheureuse demeure pour toujours.

La guérison est-elle facile. — 4. Je suis jeune encore, dira quelqu'un; je suis d'abord le plaisir, sauf à faire pénitence plus tard. C'est comme s'il disait : Je me passe un glaive à travers le corps, sauf à voir le médecin ensuite. Ne sait-il pas qu'une blessure se fait en un instant, et qu'il faut de bien longs jours pour recouvrer la santé? Pourquoi celui qui commet l'adultère, sauf à faire pénitence plus tard, ne craint-il pas que la mort ne l'enlève soudain? Alors, plus de délai pour faire pénitence, il ne reste que l'éternelle damnation. C'est, croyons-nous, de cette funeste passion de la concupiscence que parle le Prophète, quand il dit : « Comment est rompu et brisé le marteau de toute la terre? » (*Jer.*, L, 23.) Or, quoique, après la venue de notre Sei-

rant dupliciter se apud Deum reos exsistere, dum et se ipsos in periculum mittunt, et aliis exemplum perversæ familiaritatis ostendunt. Quanticumque enim illorum stultitiam imitantes per inhonestam familiaritatem castitatis ornamenta perdiderint, illorum animæ ab illis in die judicii requirentur, qui eis exemplum perditionis ostendunt.

Qui nunc sint Christi persecutores et Martyres. — 3. Et ideo, Fratres carissimi, contra mortifera blandimenta, et contra adjutores diaboli, qui familiaritatem suspectam habere nec metuunt nec erubescunt, ne nos exemplo suo decipiant, Dei adjutorium jugiter imploremus; ut nos de laqueo venantium liberare dignetur; scientes, quod in malis omnibus, quæ supra diximus, Christianis quotidiana martyria deesse non possunt. Sicut enim castitas et veritas et justitia Christus est; sic et ille qui eis insidiatur, persecutor Christi est; ille autem qui et in aliis ista defendere, et in se custodire voluerit, martyr erit. Et ideo qui hæc tota animi virtute et in se diligit, et ut alii diligant, verbis simul et exemplis ostendit, et ubicumque veritas vel justitia sive castitas laborant, quantum prævalet se etiam ultro ingerit, et secundum quod vires habuerit defendere contendit; non unam, sed plures coronas, Deo remunerante, percipiet. Et ut hæc obtinere cum Dei adjutorio mereamur, non solum extranearum mulierum, sed etiam ancillarum nostrarum vel quarumcumque vicinarum, aut filiæ, aut alumnæ, aut ancillæ unusquisque familiaritatem, vel secretam collocutionem vitare contendat; quia quanto earum vilior conditio, tanto facilior ruina est. De familiaritate enim talium Salomon nos admonet, dicens : « Numquid alligabit quis ignem in sinu suo, et vestimenta ejus non ardebunt? Aut ambulabit quis super prunas, et non comburentur plantæ ejus? » (*Prov.*, VI, 27.) Et illud : « Pretium meretricis vix dimidium est panis; mulier autem pretiosam viri animam capit. » (*Ibid.*, 26.) Et quanta iniquitas et quam lugenda perversitas, ut animam, quam Christus sanguine suo redemit, luxuriosus quisque propter unius momenti delectationem libidinis diabolo vendat ac tradat? Vere enim nimium plangenda et miseranda conditio est, ubi cito præterit quod delectat, et permanet sine fine quod cruciat. Sub momento enim libidinis impetus transit, et permanet sine fine infelicis animæ opprobrium.

An facile resarciatur. — 4. Sed dicit aliquis : Juvenis homo sum, facio quod me delectat modo, et postea pœnitentiam ago. Quomodo si dicat : Percutio me crudeli gladio, et postea vado ad medicum; et nescit quod unius horæ puncto vulnus accipitur, et vix longo tempore ad sanitatem pristinam revocatur. Qui enim adulterans dicit se postea pœnitentiam acturum, quare non timet ne eum subitanea febricula superveniens rapiat; et pereat dilatio, et succedat æterna damnatio? Et quia de infelici libidine,

gneur Jésus-Christ, ce marteau paraisse avoir été brisé, pour ainsi dire, par les saints reclus des monastères, par les prêtres et même par des laïques, qui pratiquent fidèlement la chasteté ; encore cependant, et c'est là le mal, il existe beaucoup plus d'hommes que ce marteau écrase chaque jour, qu'il n'y en a qui échappent à ses coups, mortels pour l'âme. C'est pourquoi je je vous crie et je vous crie encore de rentrer en vous-mêmes, et de méditer avec toute la crainte dont vous êtes capables cette parole du Seigneur dans l'Evangile : « Quiconque aura regardé une femme pour la convoiter, a déjà commis l'adultère dans son cœur. » (*Matth.*, v, 28.)

Comment la mort entre par les fenêtres. — 5. Je le répète donc, il ne suffit pas d'éviter l'intimité des femmes du dehors ; il faut encore se tenir en garde contre les familiarités secrètes avec ses propres servantes et contre l'imprudente faiblesse des regards, de peur que ne se réalise en nous ce terrible cri du Prophète : « La mort est entrée dans vos âmes par vos fenêtres. » (*Jerem.*, IX, 21.) Par quelles fenêtres en effet la mort peut-elle entrer en nos âmes, si ce n'est par les yeux ou par les oreilles? Si votre langue ordonne à votre ami ou à votre serviteur de vous amener une femme corrompue, c'est par votre bouche que le glaive de la mort éternelle s'introduit en votre âme. Si vous écoutez volontiers un mauvais conseil, et si vous ne fuyez point l'homme qui médit, ou qui profère des paroles indécentes et des chants déshonnêtes, c'est par vos oreilles, comme par des fenêtres, que la mort est entrée dans votre âme. Et puisque le Seigneur a dit : « Quiconque aura regardé une femme pour la convoiter, a déjà commis l'adultère dans son cœur ; » il est évident que l'intention arrêtée d'agir sera comptée comme action accomplie. C'est ainsi que lorsqu'on regarde une femme avec convoitise, le poison de la mort se glisse jusqu'en son cœur par les fenêtres du corps. Une telle pensée, dont un obstacle imprévu empêche seul la réalisation désirée, encourt devant Dieu la condamnation due au crime lui-même. Et par conséquent, la femme avec qui ce libertin voulait assouvir sa coupable passion, n'a pas cessé d'être chaste, tandis qu'il est déjà réputé adultère en son cœur. Aussi l'Ecriture dit-elle : « Appliquez-vous avec tout le soin possible à la garde de votre cœur ; » (*Prov.*, IV, 23.) et encore : « Détournez mes yeux des objets de la vanité. » (*Psalm.* CXVIII, 37.) Comme, lorsque quelqu'un saisit un charbon ardent, il n'en éprouve aucun mal, s'il le rejette aussitôt, tandis qu'il est blessé quand il le rejette, s'il a voulu le tenir trop longtemps ; ainsi l'homme, qui regarde une femme avec convoitise et par là même permet que le poison de la concupiscence se répande dans ses pensées, ne peut empêcher que son âme, s'il veut ensuite la délivrer de ces pensées, n'en ait déjà reçu une profonde blessure. Ecrions-nous donc sans cesse avec le Prophète : « Je ne cesse de tenir mes yeux élevés vers Dieu, sachant qu'il détournera lui-même mes pieds des embûches, » (*Psalm.* XXIV, 15,) par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ.....

unde supra diximus, credendum est illud dictum esse quod ait Propheta : « Quomodo confractus est malleus universæ terræ? » (*Jer.*, L, 23.) quamvis post adventum Domini nostri Jesu Christi per universa monasteria, et per clericos vel etiam laicos castitatem servantes quasi confractus esse malleus ille videatur ; adhuc tamen, quod pejus est, multo plures sunt, qui ab illo malleo quotidie confringuntur, quam illi qui de ruina vel collisione ipsius liberantur. Unde iterum atque iterum rogo, ut diligentius consideremus, et quantum possumus timeamus illud quod Dominus in Evangelio dixit : « Qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam mœchatus est eam in corde suo. » (*Matth.*, v, 28.)

Quomodo mors intret per fenestras. — 5. Pro qua re, sicut jam dictum est, non solum ab extraneis mulieribus, sed etiam ab ancillis propriis refrenanda est et secreta familiaritas, et oculorum incauta fragilitas, ne illud eveniat nobis quod Dominus per Prophetam terribiliter clamat dicens : « Mors intravit in animas vestras per fenestras vestras. » (*Jer.*, IX, 21.) Per quas enim fenestras mors intrat ad animas nostras, nisi per visum oculorum, et auditum aurium? Si per linguam amico aut servo tuo jusseris ut ad te meretrix adducatur ; per os tuum ad animam tuam gladius æternæ mortis ingreditur. Si autem consilium malum libenter audieris, si detrahentem, vel aliquid luxuriose loquentem, aut cantica turpia proferentem non respuis ; per aurium tuarum fenestras mors intravit ad animam tuam. Et quia Dominus dixit : « Qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam mœchatus est eam in corde suo ; » (*Matth.*, v, 28.) intelligitur quod voluntas perfecta faciendi reputabitur pro opere facti. Ac sic dum aliquis mulierem libidinoso animo considerat, per fenestram corporis sui ad secretum cordis venenum mortis instillat. Talis enim cogitatio, etiamsi aliquo impediatur casu, ut non impleat voluntatem suam ; nihilo minus actionis crimine condemnatur a Domino ; ac sic et illa casta est cum qua libidinis malum voluit exercere, et ille jam adulter tenetur in corde. Et ideo audiamus Scripturam dicentem : « Omni custodia serva cor tuum ; » (*Prov.*, IV, 23.) et illud : « Averte oculos meos, ne videant vanitatem. » (*Psal.* CXVIII, 37.) Quomodo enim si aliquis carbones ignis apprehendat, si eos cito projecerit, nihil ei nocebunt ; si vero diutius tenere voluerit, sine vulnere eos jactare non poterit ; ita et ille qui ad concupiscendum oculorum defixerit adspectum, et libidinis malum in corde suscipiens moras in cogitationibus suis habere permiserit, excutere eas a se sine animæ plaga non poterit. Et ideo jugiter cum Propheta clamemus : « Oculi mei semper ad Dominum, quoniam ipse evellet de laqueo pedes meos ; » (*Psal.* XXIV, 15.) præstante Domino nostro Jesu Christo, etc.

SERMON CCXCIV.

Exhortation à fuir avec le plus grand soin les excès de boisson (1).

On ne regarde même pas l'ivrognerie comme un péché. — 1. Vous avez le don de la grâce, mes bien chers Frères ; je suis donc persuadé que vous avez horreur des excès de boisson comme de l'enfer lui-même. Non contents de les fuir pour vous-mêmes, vous vous gardez avec soin d'exhorter ou de contraindre qui que ce soit à s'y livrer. Mais, sans nul doute, il se trouve encore quelques hommes négligents, qui refusent de pratiquer la sobriété. Ainsi, que les fidèles, qui donnent l'exemple d'une vie toujours frugale, ne regardent point comme une atteinte à leur dignité des remontrances nécessaires, qui ne s'adressent qu'aux hommes d'orgie. L'abus des boissons, mes bien chers Frères, est un vice des plus funestes, un vice exécrable aux yeux de Dieu; et néanmoins, bien des gens dans le monde s'en sont fait une telle habitude, que ceux qui ne veulent point connaître les divins préceptes, ne font pas difficulté de croire qu'il n'est pas un péché. Si bien que dans leurs orgies, ils se rient des convives qui ont la force de boire avec modération, et que ces amis ennemis ne rougissent pas d'exciter les autres à les imiter dans leurs excès. Or, celui qui fait tomber son frère dans l'ivresse, en le poussant à boire plus qu'il ne faut, eût été moins criminel en plongeant un glaive dans son corps, qu'il ne l'est en donnant la mort à son âme par le funeste effet des boissons.

Les gens de vin comparés à des marais. — 2. Notre corps, qui a été fait de terre, est semblable à un champ. Comme, lorsqu'une forte pluie de trop de durée tombe sur votre champ, elle en détrempe la surface au point de rendre toute culture impossible ; ainsi, lorsque l'excès de la boisson a ramolli le corps, toute culture spirituelle devient impossible, et la chair ne saurait produire les fruits nécessaires à l'âme. Tout cultivateur désire ne voir tomber sur son champ qu'une pluie suffisante, afin de pouvoir le labourer utilement et se réjouir ensuite de l'abondance des moissons. Pareillement, nous ne devons répandre sur le champ de notre corps que la boisson qui lui est nécessaire, de peur que la terre dont il est formé ne se change dans l'ivresse en une sorte de marécage, plus propre à engendrer les vers et les reptiles des vices, qu'à produire les fruits des bonnes œuvres. Les gens de vin sont, en effet, semblables à des marécages infects. Vous n'ignorez pas, mes Frères bien-aimés, que tout ce qui naît dans ces bourbiers insalubres n'est d'aucune utilité pour l'homme. Là, naissent des couleuvres et des reptiles sans nom; là, grouillent de hideux crapauds et des vers immondes ; là, tout est objet de répulsion, et nous n'y saurions rien trouver qui puisse nous fournir quelque aliment salutaire. Les herbes mêmes et les arbres, qui croissent d'habitude dans ces marais fétides ou sur leurs bords, paraissent avoir si peu d'utilité, qu'on les livre chaque année aux flammes. Vous voyez comment les fruits de l'ivrognerie sont destinés au feu éternel.

Tableau de l'orgie. — 3. Ils sont semblables à ces

(1) Ce sermon figure pour la première fois dans l'Appendice. Les docteurs de Louvain veulent qu'il soit douteux ; d'autres docteurs, qu'il soit apocryphe. C'est la cinquième homélie de Césaire dans l'édition de Baluze. Quelques-uns de nos MSS. attribuent également ce sermon à S. Césaire.

SERMO CCXCIV (*a*).

Admonitio ut ebrietatis malum totis viribus caveatur.

Ebrietas nec peccatum putatur. — 1. Licet propitio Christo, Fratres carissimi, credam vos ebrietatis malum velut inferni foveam expavescere, et non solum ipsi non velitis amplius bibere, sed nec alios adjurare vel cogere plus quam oportet accipere; tamen quia non potest fieri, ut non sint aliqui negligentes, qui sobrii esse non velint, vos qui semper convivia sobria exhibetis, nolite ad vestram injuriam revocare, quia nobis necesse est alios ebriosos arguere. Cum enim, Fratres carissimi, ebrietatis malum nimium sit grave vitium et Deo odibile ; ita per universum mundum a pluribus in consuetudinem missum est, ut ab illis qui Dei præcepta cognoscere nolunt, jam nec putetur aut credatur esse peccatum ; in tantum ut in conviviis suis irrideant eos qui minus bibere possunt, et per inimicam amicitiam adjurare homines non erubescant, ut potum amplius quam oportet accipiant. Qui enim alterum cogit ut se, plus quam opus est bibendo, inebriet ; minus malum ei erat si carnem ejus vulneraret gladio, quam animam ejus per ebrietatem occideret.

Ebriosi paludibus comparantur. — 2. Et quia corpora nostra terrena sunt, quomodo quando pluvia nimium grandis et diuturna fuerit, ita terra infunditur et in lutum resolvitur, ut nulla in ea cultura possit fieri ; sic et caro nostra, quando nimio potu fuerit inebriata, nec spiritalem culturam accipere, nec fructus animæ necessarios poterit exhibere. Et ideo quomodo omnes homines ita sufficientem pluviam in agris suis accipere desiderant, ut et culturam valeant exercere, et de fructuum ubertate gaudere ; ita et in agro corporis hoc tantum deberent bibere quod oportet; ne per nimiam ebrietatem ipsa corporis terra velut in paludem conversa, magis vermes et serpentes vitiorum generare, quam fructus bonorum operum possit afferre. Omnes enim ebriosi tales sunt, quales paludes esse videntur. Quid enim in paludibus nascatur, non ignorat Caritas Vestra; totum enim quod ibi nascitur, nullum fructum habere cognoscitur. Nascuntur ibi serpentes, sanguisugæ ; nascuntur ibi ranæ et diversa genera vermium, quæ magis horrorem possunt generare, quam aliquid quod ad victum proficiat exhibere. Istæ enim herbæ vel arbores, quæ aut in ipsis paludibus aut circa ripas earum nasci solent, nihil utilitatis habere videntur, in tantum ut annis singulis incendio concrementur. Videte quia quod de ebrietate nascitur, igni præparatur.

Depinguntur. — 3. Tales enim sunt, sicut jam dixi, omnes ebriosi, quorum prandia ducuntur usque ad noc-

(*a*) Alias de Tempore, CCXXXI.

bourbiers, je le repète, tous ces idolâtres de l'intempérance, dont les libations se prolongent du matin au soir, et que l'aube surprend encore autour de leurs nocturnes orgies; qui sont incapables, même quand ils sont à jeûn, de maintenir leurs membres en équilibre; dont les idées sont lentes, alourdies, obtuses, et semblent sortir, pour ainsi dire, des ténèbres d'un tombeau. Souvent, dans l'ivresse, ils perdent tout sentiment d'eux-mêmes et des autres; ils ne peuvent ni se mouvoir, ni se tenir debout, ils sont incapables de dire ou d'entendre rien de raisonnable. Souvent encore ils n'ont pas honte d'engloutir de la boisson jusqu'à ce que l'estomac la rejette avec effort; la coupe mesure en vain, ils boivent outre mesure. On les voit en effet se pourvoir de coupes plus grandes, et former une sorte de tournoi à qui boira le plus; le vainqueur tire sa gloire de sa force dans le crime. Et de ces orgies naissent souvent des disputes et des rixes, presque toujours des danses indécentes et désordonnées, souvent les adultères, et parfois même l'homicide. La plupart, vaincus par l'excès, tombent foudroyés par une sorte de paralysie; leurs pieds refusent de les porter, et des mains étrangères les traînent, dans le plus dégradant affaissement, jusqu'à quelque couche voisine. Un nuage épais s'étend devant leurs yeux; ils ont le vertige; la tête est lourde et souffrante, la face injectée, le corps plein de frissons; l'âme et l'intelligence sont frappées de stupidité. En eux s'accomplit cette parole de l'Ecriture : « A qui dira-t-on : Malheur? Au père de qui dira-t-on : Malheur? pour qui seront les querelles et les blessures sans cause? pour qui la rougeur et l'obscurcissement des yeux, sinon pour ceux qui passent leur temps à boire du vin et qui mettent leur plaisir à vider les coupes? » (*Prov.*, XXIII, 29, 30.)

N'excitez point votre hôte à boire. Les grands buveurs, prodigues envers leurs pareils, sont durs envers les pauvres. — 4. La plupart des grands buveurs couvrent leur conduite d'un bien misérable prétexte : Mon ami, disent-ils, me saurait mauvais gré de ne pas lui verser à boire autant qu'il le désire, chaque fois que je l'appelle à ma table. — Eh bien! qu'il cesse d'être votre ami, cet homme qui veut faire de vous l'ennemi de Dieu, cet homme qui est votre ennemi et le sien. Si vous succombez à l'ivresse vous et votre convive, vous gardez les bonnes grâces d'un homme, et vous perdez l'amitié du Seigneur; examinez sagement s'il est juste que vous vous sépariez de Dieu, pour faire alliance avec un ivrogne. D'ailleurs, vous pouvez ne pas le prier de boire, ne pas l'y exciter. Laissez en son pouvoir de vider autant de coupes qu'il lui plaira; s'il succombe à l'ivresse, du moins il périra seul, et votre âme ne mourra pas avec la sienne. Mais la nature humaine est si dépravée! Ils ne sont pas rares, ceux qui contraignent de grands buveurs et des hommes de luxure à boire au delà du besoin, et qui refusent un verre d'eau au mendiant mourant de soif à leur porte. Cette boisson, qu'ils prodiguent à des convives corrompus, ils ne songent pas qu'il faudrait la distribuer à Jésus-Christ dans ses pauvres, puisqu'il a dit : « Toutes les fois que vous l'avez fait pour l'un des moindres de mes frères, vous l'avez fait pour moi. » (*Matth.*, XXV, 40.) Ils sont ainsi faits; pendant qu'ils gorgent leur convive, ils répondent au pauvre qui les prie : Vas, vas devant toi, Dieu te donne. — Assurément, le Seigneur guidera les pas de l'indigent, et lui donnera. Mais que signifient ces paroles du méchant : Vas devant toi, et Dieu te donnera; sinon : Vas trouver l'homme qui possède Dieu, et c'est de lui que tu recevras du secours? Ainsi, lui-même il avoue qu'il n'a pas en son cœur ce Dieu qui lui inspirerait de faire la part de

---

tem, quorum cœnas lucifer videt; qui stare non possunt etiam cum videntur esse jejuni; quorum sensus tardi, graves, obtusi, et quodam modo jam sepulti. Denique frequenter in ipsa ebrietate nec se ipsos nec alios recognoscunt, nec ambulare valent nec stare; dicere aliquid vel audire quod ad rationem pertineat, omnino non possunt. Frequenter etiam usque ad vomitum ingurgitare se non erubescunt, et ad mensuram sine mensura bibere. Majora enim pocula providentur, certa bibendi lege contenditur; qui potuerit vincere, laudem meretur ex crimine. Inde lites et rixæ nascuntur, inde diversis et horrendis saltationibus membra torquentur, inde adulteria et nonnunquam homicidia perpetrantur. Et quoties nimium potum accipiunt, tanquam in paralysim resoluti, dum suis pedibus ambulare non possunt, fœdissima latura aliorum manibus portantur ad lectos. Et est in illis oculorum caligo, vertigo, fatigatio et dolor capitis, suffusio vultus, membrorum omnium tremor, animæ ac mentis stupor. In talibus impletur illud quod scriptum est : « Cui væ? cujus patri væ? cui rixæ? cui sine causa vulnera? cui suffusio oculorum? Nonne his qui morantur in vino, et student calicibus epotandis? » (*Prov.*, XXIII, 29, 30.)

Conviva ad bibendum ne cogatur. Ebriosi in sui similes prodigi, in pauperes parci. — 4. Sed illi qui tales esse volunt, miserabiliter se excusare conantur, dicentes : Ingratum habeo amicum meum, si quoties illum ad convivium vocavero, potum ei quantum voluerit ipse non dedero. Et non sit tibi amicus, qui te Deo vult facere inimicum, qui et tuus et suus est inimicus. Si et te et alium inebriaveris, hominem amicum habebis, et Deum inimicum; et ideo sapienter considera, si justum sit ut te a Deo separes, dum te ebrioso conjungis. Ad extremum tu eum noli adjurare, noli cogere; sed in potestate illius dimitte ut quantum ipsi placuerit bibat; ut si se inebriare voluerit, vel solus pereat, et non ambo pereatis. O infelicitas generis humani! Quam multi inveniuntur qui ebriosos et luxuriosos amplius quam oportet cogunt bibere; et ante ostium pauperibus petentibus vel unum calicem dissimulant dare; nec adtendunt, quia illud quod luxuriosis videntur ingerere, Christus in pauperibus deberet accipere, qui dixit : « Quandiu fecistis uni ex minimis meis, mihi fecistis. » (*Matth.*, XXV, 40.) Sed quia tales sunt qui quando alios in nimio potu sepeliunt, pauperi eleemosynam petenti dicunt : Vade, vade in ante, dat tibi Deus; et utique cum ambulaverit homo, ei daturus est. Quid est ergo quod dicit : Vade in ante, et dat tibi Deus; nisi : Vade ad illum hominem qui habet Deum, quia ipse tibi daturus est? Ac sic ore suo ipse confitetur, apud se Deum non esse, quo inspirante possit ali-

l'indigence. Je vous en prie, mes bien chers Frères, souvenez-vous bien de ce que font les chevaux et les bœufs, quand on les mène à l'abreuvoir ; dès que leur soif est satisfaite, quelque temps qu'on les tienne dans l'eau, ils ne veulent ni ne peuvent boire davantage, parce que leur soif est satisfaite. Que les grands buveurs nous disent s'il ne méritent pas d'être jugés plus sévèrement que ces animaux, qui ne veulent prendre que l'eau qui leur est nécessaire, tandis qu'eux-mêmes absorbent deux et trois fois plus de boisson qu'il ne leur en faut. Il y avait là de quoi ranimer raisonnablement leurs forces pendant trois ou quatre jours ; ils s'appliquent criminellement à le perdre en un seul jour, plutôt que d'en user avec sobriété; et plût au ciel qu'en perdant la boisson, ils ne se perdissent pas eux-mêmes !

Exemples et préceptes de l'Ecriture contre l'abus des boissons. — 5. Le juste Loth lui-même fut un évident exemple des pernicieux effets de l'abus des boissons. Etant devenu ivre, il entra, sans le savoir, dans la couche de ses propres filles. (*Genes.*, XIX, 33, 35.) Pharaon était en cet état, lorsqu'il fit attacher à la croix le grand panetier. (*Genes.*, XL, 20, 22.) Les Israélites, dont il est écrit : « Ils s'assirent pour manger et pour boire, et ils se levèrent pour danser, » (*Exod.*, XXXII, 6,) demandèrent qu'on leur fît de faux dieux, après avoir bu plus de vin qu'il ne fallait ; puis ils se levèrent pour danser en l'honneur de ces idoles, et se livrèrent à toutes sortes de contorsions frénétiques. Pareillement, Hérode était dans les fumées du vin, quand, à la demande d'une jeune danseuse, il donna l'ordre de mettre à mort saint Jean-Baptiste. D'ailleurs le Saint-Esprit, par la bouche de Salomon, nous apprend de quels maux l'ivresse est la source : « Le vin et les femmes font tomber les sages mêmes, et jettent dans l'opprobre les hommes sensés ; » (*Eccli.*, XIX, 2.) et encore : « Ne regardez point le vin lorsqu'il brille dans le verre ; il entre agréablement, mais il mord à la fin comme un serpent, et il répand son venin comme un basilic ; c'est lui qui montre aux yeux la femme corrompue, et fait sortir du cœur des paroles perverses. » (*Prov.*, XXIII, 31.) L'Apôtre saint Paul nous avertit aussi en ces termes : « Ne vous livrez pas aux excès du vin, d'où naît la dissolution. » (*Ephes.*, V, 18.) Que ceux qui aiment ce vice prêtent l'oreille ; nous trouvons à chaque pas, dans les saintes Ecritures, des témoignages qui montrent évidemment les maux dont l'ivresse est la source. Salomon écrit : « Celui qui aime le vin et la bonne chère ne s'enrichira point ; » (*Prov.*, XXI, 17.) et encore : « Ne donnez point de vin aux rois, parce que l'ivresse trahit tous les secrets, et de peur qu'ayant bu, ils n'oublient la justice, et n'oppriment les faibles au lieu de les protéger. » (*Prov.*, XXXI, 4.) Il dit ailleurs : « L'ouvrier sujet au vin ne deviendra jamais riche ; » (*Eccli.*, XIX, 1.) et encore : « Si vous buvez du vin avec modération, vous serez sobre ; » (*Eccli.*, XXXI, 32.) et plus loin : « Le vin a été créé dès le commencement pour réjouir l'homme, et non pas pour l'enivrer. Pris modérément, il est la joie de l'âme et du cœur ; bu avec excès, il engendre la maladie de l'âme et du corps, et produit la colère, l'emportement et les querelles. L'intempérance dans le boire est la source de bien des amertumes pour l'âme ; elle inspire l'audace, elle ôte le sens et les forces, elle est cause de bien des blessures. » (*Ibid.*, 35-38.)

6. Peut-être nos remontrances excitent-elles la co-

quid pauperibus erogare. Rogo, Fratres carissimi, diligenter adtendite et videte, quia quando equi vel reliqua animalia ducuntur ad aquam, ubi satiaverint sitim suam, etiamsi super ipsam aquam diutius teneantur, repleta siti bibere nolunt omnino nec possunt. Considerent ebriosi, si non pejores animalibus judicandi sunt. Cum enim animalia amplius quam eis opus est bibere nolint, illi et duplum et triplum quam eis oportet potum accipiunt. Et unde tribus aut quatuor diebus refectionem rationabilem poterant habere, uno die cum grandi peccato suo contendunt perdere potius, quam expendere ; atque utinam vel potum tantummodo perderent, et non etiam ipsi perirent.

Ebrietatis mala exemplis et verbis Scripturæ declarantur. — 5. Quantum mali in se habeat ebrietas, etiam in Loth et filiabus ejus evidenter ostensum est. Nam vino inebriatus cum ipsis filiabus suis nesciens concubuit. (*Gen.*, XIX, 33, 35.) Pharao quoque inebriatus magistrum pistorum in cruce appendi fecit. (*Gen.*, XL, 20, 22.) Populus autem Judæorum, de quo scriptum est : « Sedit populus manducare et bibere, et surrexerunt ludere, » (*Exodi*, XXXII, 6,) postea quam vinum plus quam oportebat accepit, idola sibi fabricari petiit, et in honore ipsorum idolorum cœpit choros ducere, et more phrenetico diversis saltationibus membra torquere. Herodes quoque, ubi nimio vino concaluit, ad unius puellæ saltationem sanctum Johannem Baptistam interfici jussit. Quid adhuc de ebrietatis malo nascatur, Spiritus Sanctus per Salomonem testatur, dicens : « Vinum, inquit, et mulieres apostatare faciunt sapientes, et arguunt sensatos; » (*Eccli.*, XIX, 2.) et iterum : « Ne intuearis vinum quando flavescit, cum splenduerit in vitro color ejus. Ingreditur enim blande ; sed in novissimo mordebit ut coluber, et quasi regulus venena suffundet. Oculi tui videbunt extraneas, et cor tuum loquetur perversa. » (*Prov.*, XXIII, 31.) Paulus etiam Apostolus contra ebrietatis malum nos admonet, dicens : « Nolite inebriari vino, in quo est luxuria. » (*Ephes.*, V, 18.) Iterum atque iterum quid mali in se ebrietas habeat, eis qui illam diligunt sanctarum Scripturarum testimoniis evidenter ostendimus. In Salomone scriptum est : « Qui amat vinum et pinguia, non ditabitur. » (*Prov.*, XXI, 17.) et iterum : « Noli regibus dare vinum, quia nullum secretum est ubi regnat ebrietas ; ne forte bibant, et obliviscantur judiciorum Dei, et mutent causam filiorum pauperum. » (*Prov.*, XXXI, 4.) Item illic ait : « Operarius ebriosus non locupletabitur ; » (*Eccli.*, XIX, 1.) et iterum : « Vinum si bibas moderate, eris sobrius. » (*Eccli.*, XXXI, 32.) Item illic : « Vinum in jocunditatem creatum est, non in ebrietatem ab initio. Exsultatio animæ et cordis, vinum moderate potatum ; infirmitas animæ et corporis vinum multum potatum ; irritationem, et iram, et ruinas multas facit. Amaritudo animæ vinum multum potatum, ebrietatis animositas, imprudentis offensio, minorans virtutem. et faciens vulnera. » (*Ibid.*, 35-38.)

6. Sed quando ista suggerimus, forte irascuntur contra

lère et les murmures des esclaves de cette honteuse passion. Qu'importe la colère de ceux-là, puisque Dieu, dans sa bonté, permettra qu'un grand nombre accueillent favorablement nos salutaires avis, et, dans sa miséricorde, les délivrera d'un aussi grand péché? Quant à ceux qui ne veulent pas souffrir les critiques dirigées contre l'ivrognerie, leur compagne et leur idole, voici ce que je dois leur dire sans détours : Quiconque, aimant les excès de boisson, au lieu de faire pénitence de son crime, y persévérera jusqu'à la mort, sera certainement voué à la damnation éternelle; le Saint-Esprit, qui ne ment pas, l'a dit par la bouche de l'Apôtre : « Les ivrognes ne seront point héritiers du royaume de Dieu. » (I *Corint.*, VI, 10.) Aussi seraient-ils plus sages de s'irriter contre eux-mêmes, et non pas contre nous. Qu'ils s'appuient sur l'aide de la grâce pour s'arracher à leur fange immonde, à leur cloaque impur : pendant que les remèdes de la pénitence leur sont accessibles encore, qu'ils unissent au secours de Dieu tout ce qui leur reste de forces, qu'ils se relèvent, et qu'avec le Prophète repentant ils crient de toute leur âme vers le Seigneur : « Tirez-moi de cet abîme de boue, afin que je n'y demeure pas enfoncé ; » (*Psalm.* LXVIII, 15.) et encore : « Que je ne sois pas submergé par la tempête, que je ne sois pas englouti dans les abîmes, et que le puits où l'on me jette ne se ferme pas sur moi. » (*Ibid.*, 16.) L'ivrognerie, pour celles de ses victimes qui ne font pas de dignes fruits de pénitence et ne se hâtent pas de se convertir, est semblable au puits de l'enfer ; elle s'empare si bien de sa proie, qu'elle ne lui permet plus de remonter des ténèbres de l'abîme vers la lumière de la chasteté et de la pureté.

Retour à la sobriété. — 7. Avant tout, nous savons et nous devons nous rappeler que le vice de la boisson ne s'empare pas d'un homme en un seul jour. A la sollicitation et sur les instances d'hommes, qui sont, non pas leurs amis, mais leurs plus cruels ennemis, ils ajoutent de jour en jour un ou deux verres de plus à ce qu'ils avaient coutume de boire précédemment. Puis, dès que l'excès s'est changé pour eux en usage, le feu dévorant de leur passion les consume tellement, qu'ils en éprouvent une soif inextinguible. Que fera donc celui qui veut se guérir de ce vice? De même qu'en ajoutant de jour en jour un verre à l'autre, il est tombé dans les ténèbres de son mal ; de même, en diminuant peu à peu sa boisson, il retrouvera la lumière de la sobriété. S'il retranche en une seule fois tout le superflu qu'il prenait, il ressent à peine les ardeurs d'une soif trop grande, qu'il s'écrie avec amertume : J'aime mieux mourir ; qu'on dise coutume de boire ou de s'enivrer, je ne puis m'en guérir. Il ne conçoit même pas la pensée que la mort du corps lui serait plus avantageuse que la mort de l'âme par le péché. Mais il peut s'épargner cette ardeur intolérable, et parvenir néanmoins à la guérison de son mal, en retranchant de jour en jour, comme il a été dit, un peu de la boisson qu'il prend en trop, jusqu'à ce qu'il soit revenu à l'habitude de ne boire qu'avec tempérance. Je le répète, celui qui voudra s'astreindre à ces diminutions successives, se guérira de sa passion, sans ressentir les ardeurs d'une soif excessive.

8. En vous donnant ces avis, mes bien chers Frères, je m'absous devant Dieu. Quiconque, méprisant mes paroles, persistera dans son intempérance et par ses sollicitations et ses instances poussera ses convives à l'imiter, sera coupable, au jour du jugement, et de leur faute et de la sienne. Il y a plus, et quelques

nos et murmurant ebriosi. Et quamvis non desint qui irascantur, Deo tamen propitio multi erunt, qui libenter salubre consilium audientes, de isto tam gravi peccato per Dei misericordiam liberabuntur. Ipsi tamen qui contra coalumnam et amicam suam ebrietatem loquentibus irascuntur, libera a nobis voce audiant : Quia quicumque ebriosus pœnitentiam pro ipsa ebrietate non egerit, sed usque ad mortem suam in ipsa ebrietate permanserit, in æternum profecto peribit; quia non mentitur Spiritus Sanctus per Apostolum dicens : « Neque ebriosi regnum Dei possidebunt. » (I *Cor.*, VI, 10.) Et ideo quicumque sunt ebriosi, melius faciunt, ut non nobis sed sibi potius irascantur, et cum Dei adjutorio de luto fœcis se excutere, vel de cloaca ebrietatis, dum adhuc tempus pœnitentiæ est, festinent quanta possunt celeritate, Deo auxiliante, consurgere; et totis animæ viribus cum Propheta supplicantes Domino dicant : « Eripe me de luto, ut non inhæream; » (*Psal.* LXVIII, 15.) et illud : « Non me demergat tempestas aquæ, neque absorbeat me profundum, neque urgeat super me puteus os suum. » (*Ibid.*, 16.) Ebrietas enim quasi inferni puteus, quoscumque susceperit, nisi digna subvenerit pœnitentia, et emendatio fuerit subsecuta, ita fortiter sibi vindicat, ut eosdem ipsos de tenebroso inferni puteo ad castitatis vel sobrietatis lucem redire penitus non permittat.

Qua ratione ab ebriositate desuefiant. — 7. Sed hoc ante omnia intelligere et scire debemus, quia non una die efficiuntur homines ebriosi ; sed dum paulatim adjurantibus et cogentibus crudelissimis inimicis potius quam amicis, per singulos dies, singulos sibi aut binos calices ad potum consuetudinarium addunt. At ubi hoc in usum miserint, ita eos ipsius ardor ebrietatis occupat, ut illos semper sitire compellat. Sed qui ab hoc malo desiderat liberari, quomodo sibi per intervalla dierum potum addendo ab ebrietatis tenebras pervenit ; ita paulatim subtrahendo ad sobrietatis lucem redeat; quia si semel totum quod amplius accipiebat subtraxerit, ubi nimia siti cœperit exardescere, cum grandi amaritudine clamat et dicit : Malle se mori, quam sibi bibendi vel inebriandi consuetudinem tollere ; nec adtendit quod tolerabilius erat illi in carne mori, quam animam per ebrietatem interficere. Et ideo ut nec ardorem nimium patiatur, et de tam gravi peccato liberetur; sicut jam dictum est, per intervalla dierum sibi aliquid de nimietate potus subtrahat, quo usque ad rationabilem bibendi consuetudinem redeat. Qui hoc ita, ut diximus, per partes subducere voluerit, et de ebrietate liberabitur, et illum intolerabilem ardorem non patietur.

8. Ego, Fratres carissimi, dum hæc suggero, me absolvo apud Deum. Quicumque me audire contempserit, et ad bibendum aut ipse pronus fuerit, aut convivas suos adjurare vel cogere voluerit; et pro se et pro illis in die judicii reus erit. Et quia, quod pejus est, aliqui etiam clerici, qui

clercs, oubliant que leur devoir est de prohiber ces excès, vont eux-mêmes jusqu'à pousser certaines personnes à l'abus de la boisson. Qu'ils se corrigent sur l'heure, et qu'ils se hâtent de reprendre les autres, afin de ne pas encourir, devant le tribunal de Jésus-Christ, le châtiment de leur intempérance et de celle d'autrui, et de parvenir à l'éternelle récompense par les mérites de leur propre conversion, de leur zèle et de leur prédication auprès des autres. Surtout, lorsque vous vous conviez à la table les uns des autres, je vous prie et je vous adjure au nom du jugement terrible, de bannir de vos repas, comme une institution diabolique, ce honteux usage par lequel trois hommes, bon gré mal gré, buvaient outre mesure pour lutter à qui boirait le plus à pleines rasades. Ce malheureux usage est un reste des mœurs païennes. Quiconque consent à cela, à sa table ou à celle d'autrui, consent à sacrifier au démon. De tels excès causent la mort de l'âme, et ruinent les forces du corps. Mais j'attends tout de la miséricorde divine. Elle daignera vous inspirer, elle vous pénétrera d'une horreur sans égale pour ce péché non moins funeste que honteux, et vous ne souffrirez plus qu'il se commette, afin que ce qui se perdrait dans la pernicieuse satisfaction du vice, serve désormais au soulagement de l'indigence; par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, Dieu avec eux dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXCV.

Remontrances contre le péché d'ivrognerie (1).

Les ivrognes semblables à des vaisseaux naufragés. — 1. Dans ma paternelle affection, mes Frères bien-aimés, j'ai souvent donné le conseil à vos âmes pleines de charité d'éviter et de fuir comme l'enfer lui-même les désordres de l'ivrognerie. Tel est en effet votre devoir. Plusieurs ont profité de nos remontrances. Toutefois, un grand nombre encore n'ont ni la crainte de Dieu, ni le respect des fidèles honnêtes et sobres; ils se gorgent tellement de boisson, que leur estomac trop plein en vient nécessairement à la rejeter avec effort. Semblables à l'épave d'un vaisseau naufragé, ils sont ballottés par les flots tumultueux de l'ivresse au point de ne plus reconnaître en quel endroit ils se trouvent, et d'être incapables de dire ou d'entendre aucun conseil de la raison. Après cela, comment peut-il se faire que ces malheureux buveurs, quand ils se livrent à leurs excès, raillent et blâment les convives qui ne veulent boire que selon le besoin, et leur disent : Rougissez, rougissez de honte; vous ne pouvez pas boire autant que nous. Et ils leur disent qu'ils ne sont pas des hommes. Voyez le sens misérable de ces buveurs. Ils se vantent d'être des hommes, eux qui gisent dans le cloaque de l'ivrognerie ; et ce titre, ils le refusent à ceux qui sont inébranlables dans une honnête sobriété. Ceux qui gisent dans la fange sont

(1) Encore un sermon qui figure ici pour la première fois. Les docteurs de Louvain le tiennent pour douteux; d'autres pensent qu'il est apocryphe, comme le précédent. L'un de ces docteurs prétend avec raison qu'il s'agit de l'un de ces deux sermons dans les mots suivants du Testament du comte Evrard, écrit au temps de Louis le Pieux, en l'an de Jésus Christ 837 (*Glanes*, tom. XII, pag. 494.): « Nous voulons que Judith ait un Missel, et un livre qui commence par le sermon de S. Augustin sur l'ivrognerie. » Certains sermons de Césaire ont été depuis longtemps cités sous le nom d'Augustin; cette remarque a déjà été faite au sujet du Sermon CCLXXVIII. Sur le témoignage du recueil de la Bibliothèque royale, avec lequel sont d'accord en cela quelques-uns de nos MSS., V. C. Etienne Baluze restitue ce sermon à S. Césaire, et le range le sixième des quatorze qu'il a publiés naguères.

hoc deberent prohibere, ipsi cogunt aliquos plus quam expedit bibere, a modo incipiant et se ipsos corrigere, et alios castigare ; ut cum ante tribunal Christi venerint, nec de sua nec de aliorum ebrietate incurrant supplicium; sed magis dum et ipsi se emendant, et alios castigare non cessant, pervenire ad æternum præmium mereantur. Et illud ante omnia rogo, et per tremendum diem judicii vos adjuro, ut quotiescumque vobis invicem convivia exhibetis, illam fœdam consuetudinem, per quam grandi mensura sine mensura tres homines aut volentes aut inviti solebant bibere, tanquam venenum diaboli de vestris conviviis respuatis ; quia ista infelix consuetudo adhuc de Paganorum observatione remansit. Et quicumque hoc in suo convivio aut alieno fieri adquieverit, diabolo se sacrificasse non dubitaverit. De qua bibitione non solum anima occiditur, sed etiam corpus debilitatur. Sed credo de Dei misericordia, quod ita vobis inspirare dignabitur, ut tam lugendum et etiam erubescendum malum ita vobis in horrorem veniat, ut illud nunquam fieri permittatis ; sed quod in illa ebrietate periturum erat, in pauperum refectionem proficiat; præstante Domino nostro Jesu Christo, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat Deus in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCXCV (*a*).

Admonitio contra ebrietatis malum.

Ebriosi velut naufragæ naves. — 1. Frequenter Caritatem Vestram, Fratres carissimi, paterna pietate admonui, ut ebrietatis malum tanquam inferni foveam vitare vel fugere deberetis. Et licet apud plures profecerit castigatio nostra; multi tamen sunt qui nec Deum timent, nec eos qui honesti sunt vel sobrii reverentur ; et tantum bibunt, ut interdum necesse habeant viscera nimio potu plena per vomitum relaxare ; et tanquam fractæ naufragæ naves, ita ipsius ebrietatis horrendis fluctibus fatigantur, ut nec ubi sint recognoscant, et dicere aliquid vel audire quod ad rationem pertinet omnino non valeant. Illud vero quale est quod ipsi infelices ebriosi, quando se nimio vino ingurgitant, rident et vituperant eos qui rationabiliter hoc tantum quod sufficit bibere volunt, dicentes eis : Erubescite et verecundum sit vobis, quare non potestis bibere quantum nos. Dicunt enim eos non esse viros. Et videte miseriam ebriosorum. Se dicunt esse viros, qui in ebrietatis cloaca jacent; et illos non dicunt esse viros, qui honeste et sobrie stant. Jacent prostrati, et viri sunt ; stant erecti, et viri non sunt ? Victor ebrietatis vituperatur, et

(*a*) Alias de Tempore, ccxxxi.

des hommes, et ceux qui sont debout dans la vertu ne le sont pas? Le blâme est pour celui qui triomphe de l'ivrognerie, et l'éloge pour celui qu'elle terrasse? On se rit du sobre, capable de diriger les autres et lui-même; et l'on ne rit pas, ou plutôt on ne verse pas des larmes de pitié, quand il s'agit de l'intempérant, incapable de reconnaître les autres et lui-même.

Vaines excuses. — 2. D'habitude, l'ivrogne cherche à se disculper, comme s'il avait à dire : Un puissant personnage m'a contraint à boire avec excès; convive d'une table royale, pouvais-je faire autrement? — C'est ainsi que nous cachons sous de vains prétextes les vrais motifs de nos péchés; ce que nous n'avons pas voulu faire, nous disons que nous n'avons pu le faire. C'est le non vouloir qui a causé notre faute, et nous alléguons l'impossibilité. En serait-on arrivé jusqu'à vous dire : Bois ou meurs, qu'il eût mieux valu la mort du corps avec la sobriété, que celle de l'âme par l'ivresse. L'excuse alléguée serait d'ailleurs fausse à tous égards. Les rois eux-mêmes et les puissants quels qu'ils soient, grâce à Dieu, sont chrétiens, prudents, sobres, craignant le Seigneur de tout leur cœur; s'ils vous voyaient ne pas vouloir, par crainte de Dieu, consentir à vous enivrer, peut-être s'irriteraient-ils sur le moment, mais ils vous auraient bientôt en grande admiration, disant : nous avons tout fait, nous avons essayé sur lui des menaces les plus terribles, et pourtant nous n'avons jamais pu lui faire abjurer sa sobriété. Et Dieu, qui voit que c'est par amour pour lui que vous ne voulez point vous enivrer, vous donne la faveur même de ceux qui paraissaient vous exciter à boire et vous contraindre à le faire avec excès. Que nul ne prétende, mes bien chers Frères, que le martyre n'est plus possible à notre époque; il y a des Martyrs chaque jour. Ce mot en effet signifie témoin. Ainsi, quiconque rend témoignage à la vérité, et juge toute cause avec justice, verra Dieu lui compter comme des titres au martyre tout ce qu'il aura fait pour rendre témoignage à la justice et à la vérité. C'est ainsi que celui qui résiste à l'ivrognerie, et qui persévère dans sa résolution avec le secours divin, souffrira peut-être quelques tribulations à cause de sa résistance ; mais Dieu les lui comptera comme de glorieux titres au martyre.

Les ivrognes convaincus d'injustice envers Dieu. — 3. Je voudrais bien savoir, mes très-chers Frères, quel est le maître qui, ayant plusieurs serviteurs, souffrirait qu'un seul d'entre eux s'adonnât au vin? Assurément, aucun ne l'a permis, aucun ne le permettra. Et de quel front, avec quelle conscience celui qui ne veut pas tolérer ce vice dans son serviteur, le tolère-t-il en lui-même? Voyez bien que le serviteur est un don qui vous vient de Dieu, et que vous êtes vous-même serviteur de Dieu ; telle est la manière de servir que vous exigez du premier, telle doit être votre manière de servir Dieu. Vous semble-t-il juste, je vous le demande, que vous ayez un serviteur sobre, et que Dieu souffre vos débauches? C'est ainsi que vous vous jugez digne de n'avoir à vos ordres que des gens sobres, tandis que le Seigneur vous paraît indigne d'être servi par vous dans la sobriété. Réfléchissez bien, mes très-chers Frères, et reconnaissez qu'il n'est pas juste que nous fassions à Dieu ce que nous ne voulons pas qu'il nous soit fait à nous-mêmes. Peut-être demandez-vous encore : En quoi me voit-on faire à Dieu ce que je ne veux pas qu'il me soit fait? Je vous le répète donc, c'est en ce que vous exigez que votre serviteur soit sobre, tandis que vous ne voulez pas vous-même servir votre Créateur dans la sobriété.

L'ivrognerie, dit-on, est une faute légère. — 5. On

victus ebrietate laudatur? Irridetur sobrius, qui et se et alios potest regere; et non irridetur, imo non plangitur ebriosus, qui nec se nec alios potest agnoscere?

Excusationis ergo dicunt se adactos. — 2. Solent tamen ebriosi ita se excusare velle, ut dicant : Persona potens me coegit ut amplius biberem, et in convivio regis non potui aliud facere. Ad excusandas excusationes in peccatis ista prætendimus ; et quod implere nolumus, non potuisse nos dicimus. Nolle in culpa est nostra ; et non posse prætenditur. Etiamsi usque ad hoc veniretur, ut tibi diceretur : Aut bibes aut morieris ; melius erat ut caro tua sobria occideretur, quam per ebrietatem anima moreretur. Sed excusatio ista falso objicitur. Ipsi enim reges et quicumque alii sunt potentes, quia Deo propitio et Christiani sunt et prudentes et sobrii et toto corde Deum timentes, si te viderint definisse ut eis non adquiescas pro timore Dei inebriari ; forte sub hora videntur irasci, postea vero te in grandi admiratione suscipiunt, dicentes : Quantum cum illo egimus, quantis eum minis et terroribus fatigavimus, et tamen nunquam eum a sobrietate separare potuimus! Nam et Deus, qui te videt pro suo amore inebriari non velle, ipse tibi gratiam etiam illorum dabit, qui te ut amplius biberes videbantur hortari et cogere. Nemo dicat, Fratres carissimi, quod in istis temporibus martyres non sint; quotidie martyres fiunt. Martyr enim, testis interpretatur. Quicumque ergo pro veritate testimonium dederit, et omnes causas cum justitia judicaverit, quidquid pro testimonio veritatis vel justitiæ pertulerit, totum ei Deus pro martyrio computabit. Ac sic et ille qui ebrietati resistit, si cum Dei adjutorio perseverare voluerit, et pro ipsa re aliquas pertulerit tribulationes ; omnia ei Deus ad martyrii gloriam reputabit.

Ebriosi injustitiæ in Deum convincuntur. — 3. Velim tamen scire, Fratres carissimi, quicumque dominus habet plures servos, si vel unum ex illis velit fieri ebriosum? Sine dubio nullus est qui hoc voluerit aliquando aut velit. Et qua fronte, qua conscientia qui servum non vult habere ebriosum, ipse vult ebriosus fieri? Ecce de donis Dei tu habes servum, et te habet Deus servum; qualiter vis ut tibi serviat servus tuus, taliter et tu servire Domino tuo debes. Dic mihi, rogo te, si justum tibi videtur, ut tu habeas servum sobrium, et Deus habeat te ebriosum? Ac sic te dignum judicas, cui servus sobrius serviat ; et Deum indignum putas cui tu sobrius servire debeas. Hæc ergo, Fratres carissimi, diligenter adtendite et considerate, quia non est justum ut faciamus Deo quod nolumus nobis fieri. Forte dices : Quomodo Deo facio quod mihi fieri nolo? Audi quomodo. Tibi non placet servum ebriosum habere ; et tu non vis sobrius Deo servire.

Ebrietatem vix putant peccatum. — 4. Ideo enim, Ca-

s'enivre avec une telle facilité, mes très-chers Frères, qu'on en vient à penser que l'ivrognerie est une faute légère, ou n'est même pas une faute. Les prêtres surtout rendront compte de cette ignorance au jour du jugement, s'ils ont négligé de faire connaître aux peuples confiés à leurs soins de quels maux nombreux et funestes ce vice est la source. Que celui qui croit que l'abus de la boisson est une faute légère, se détrompe et se corrige; s'il ne fait pas pénitence de son ivrognerie, il sera voué sans retour aux éternelles tortures, comme les adultères et les homicides, selon cette parole de l'Apôtre, que vous connaissez et qui s'adresse à lui : « Ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les efféminés, ni les abominables, ni les avares, ni les adultères, ni les ivrognes ne seront héritiers du royaume de Dieu. » (I *Corint.*, VI, 9, 10.) Vous voyez qu'il ne sépare pas les ivrognes des fornicateurs, des idolâtres, des abominables et des adultères. Ecoutez encore : « Ne vous livrez pas aux excès de vin, d'où naît la dissolution. » (*Ephes.*, V, 18.) Que chacun ait donc l'intime conviction que l'ivrognerie est un bien grand péché; c'est ainsi qu'elle ne pourra jamais nous vaincre, ou qu'elle nous causera bien difficilement quelques chutes. Remarquez que ce vice n'est pas à redouter pour ses seules conséquences dans l'autre monde, et qu'il est en celui-ci la source fréquente de nombreuses infirmités. Ceux donc qui ne songent pas au salut de leur âme, doivent du moins redouter la ruine de leur santé corporelle; la rougeur et l'obscurcissement des yeux, l'affaiblissement du cerveau, le tremblement des membres devraient arrêter ceux que n'épouvantent pas les supplices de l'enfer. Et nous ne parlons pas ici pour les laïques seuls, mais encore pour certains ecclésiastiques d'un rang élevé qui devraient prêcher sans cesse la sobriété aux autres, et qui ne se contentent pas de négliger ce devoir, et vont jusqu'à faire enivrer leurs convives et à s'enivrer eux-mêmes sans crainte et sans pudeur. Qu'ils rentrent en eux-mêmes, qu'ils déplorent leur égarement, tous ceux qui sont ainsi. Une prompte pénitence peut seule les sauver des éternels supplices qu'ils auraient à souffrir pour eux-mêmes et pour les autres.

Il n'y a, après cette vie, que le ciel ou l'enfer. — 5. D'où vient donc qu'après le repas et quand la soif est éteinte, alors qu'on ne peut plus et qu'on ne devrait plus boire, on fait comme des convives à jeun et qui viendraient d'arriver à l'instant même, et qu'on recommence à boire sous prétexte de toasts portés, non-seulement à des hommes vivants, mais encore aux Anges et à d'autres Saints? Croit-on leur faire plus d'honneur en s'enivrant en leur nom ? On ignore donc qu'il ne saurait être fait une injure plus grave à la dignité des Anges et des Saints que celle de donner en leur nom la mort à son âme par l'abus de la boisson. Il y a même des buveurs qui se font servir certains aliments irritants au palais, dans le seul but de s'exciter à boire et de compléter leur ivresse. Que des païens qui ne connaissent pas Dieu agissent de la sorte, on ne peut ni s'en étonner, ni le trop déplorer, puisqu'ils n'ont pas l'espérance en l'autre vie, et qu'ils ne font que suivre une antique coutume de leurs ancêtres. Mais des Chrétiens, que le Sauveur a ramenés des ténèbres à la lumière, qu'il a rappelés de la mort à la vie, et à qui toutes les Ecritures crient de fuir les excès du vin et d'aimer la sobriété ; comment peuvent-ils imiter les désordres de ceux dont ils ont eu le bonheur de secouer l'impiété, en recevant le don de la grâce. Je vous prie donc et je vous adjure, au

rissimi, tanta facilitate se inebriant homines, quia putant ebrietatem aut parvum aut nullum peccatum esse. Sed pro ista ignorantia maxime sacerdotes in die judicii reddituri sunt rationem, si commissis sibi populis, quæ vel quanta mala de ebrietate nascantur, assidue noluerint prædicare. Qui ergo credit ebrietatem parvum esse peccatum, si se non emendaverit, et pro ipsa ebrietate pœnitentiam non egerit ; cum adulteris et homicidis æterna illum sine remedio pœna cruciabit, secundum illud quod ipsi bene nostis beatum Apostolum prædicasse : « Neque, inquit, fornicarii, neque idolis servientes, neque molles, neque masculorum concubitores, neque avari, neque adulteri, neque ebriosi regnum Dei possidebunt. » (I *Cor.*, VI, 9, 10.) Videte quia ebriosos cum fornicatoribus, et idolis servientibus, et masculorum concubitoribus, et adulteris junxit. Et illud : « Nolite inebriari vino, in quo est luxuria. » (*Ephes.*, V, 18.) Et ideo definiat ac deliberet unusquisque apud se, ebrietatem grave peccatum esse ; et tunc aut nunquam aut difficile eum ebrietas poterit superare. Cum enim non solum in futuro sæculo propter ebrietatem torquendi sint homines, sed etiam in præsenti per ipsam ebrietatem multis frequenter infirmitatibus fatigentur; vel morbum corporis timeant, qui de animæ suæ salute non cogitant ; oculorum suffusionem atque caliginem, capitis vertiginem et membrorum tremorem expavescant, qui inferni supplicia non formidant. Et hoc quidem non solum laicis, sed etiam clericis dicimus ; quia quod pejus est, multi sunt etiam majoris ordinis clerici, qui cum aliis sobrietatis bonum deberent jugiter prædicare, non solum hoc non faciunt, sed etiam et se et alios inebriare non erubescunt nec metuunt. Sed agnoscant et doleant quicumque tales sunt, quia si se noluerint emendare, et pro se et pro aliis necesse eis erit æterna supplicia sustinere.

Duo tantum post hanc vitam loca. — 5. Illud vero quale est, quod jam transacto convivio et expleta siti, cum amplius bibere nec possint nec debeant; tunc quasi novelli, quasi et qui ipsa hora supervenerint, diversis nominibus incipiunt bibere, non solum vivorum hominum, sed etiam Angelorum et reliquorum antiquorum Sanctorum, æstimantes quod maximum illis honorem impendant, si se in illorum nominibus nimia ebrietate sepeliant; ignorantes quod nullus tam gravem injuriam sanctis Angelis vel sanctis hominibus agnoscitur irrogare, quam illi qui in eorum nominibus bibendo per ebrietatem suas animas probantur occidere. Sunt enim aliqui qui sola ex causa aliqua falsa cibaria sibi ordinant fieri, ut per ipsam falsitudinem nimia se possint ebrietate obruere. Hæc enim si Pagani qui Deum ignorant faciant, nec mirandum est, nec nimis dolendum ; quia et in Deo spem non habent, et antiquam parentum suorum consuetudinem servant. Christiani vero, quos Deus de tenebris reduxit ad lucem, de morte vocavit ad vitam, quibus omnes Scripturæ clamant,

nom du jugement redoutable, de fuir, autant qu'il est en vous, avec le secours de Dieu, les désordres de ce vice ; ayez honte dès à présent d'avoir voulu vous montrer semblables, par de funestes usages, à des Gentils et à des païens. Puisque la bonté divine vous a séparés d'eux par la foi, vous devez vous appliquer avec le plus grand soin à ne pas imiter leurs orgies. C'est en vain qu'un Chrétien est exempt de tout autre péché ; il suffit qu'il se soit fréquemment livré aux excès de la boisson et que le repentir et la pénitence n'aient point effacé sa faute, pour qu'il soit précipité dans les abîmes de l'enfer, selon cette parole que je répète : « Les ivrognes ne seront point héritiers du royaume de Dieu. » Je n'aspire pas au royaume de Dieu, dira quelqu'un ; il me suffit d'obtenir le repos éternel. — Pas d'illusion pour personne, mes Frères. Il n'y a que deux destinées dans l'autre monde, il n'y en a pas trois. Celui qui n'aura point mérité de régner avec Jésus-Christ, n'aura d'autre partage que la mort éternelle avec Satan. Aucun doute n'est permis à cet égard.

6. Parlerai-je enfin de l'homme qui devient l'ennemi de l'âme de son ami qu'il pousse à trop boire? Il est certain qu'il donne la mort à l'âme de son semblable et qu'il ruine les forces de son corps. Il valait mieux, avec le superflu dont il a gorgé son ami en un seul repas, qu'il l'invitât à sa table pendant deux ou trois jours ; cette boisson, dont l'excès en une fois ôta les sens et les forces à son convive, aurait fait la joie de l'âme et du corps de ce même convive, s'il l'avait prise avec une sage mesure. L'hôte n'aurait ni perdu son vin, ni trahi l'amitié. Un meilleur usage encore aurait été de donner en aumône aux pauvres tout ce superflu de boisson dont l'intempérance a fait la perte. On aurait ainsi trouvé le bien-être du corps dans la continence et le salut de l'âme dans la miséricorde envers les pauvres. Ce n'est pas à ceux qui sont honnêtes et sobres que s'adressent nos remontrances ; et nous savons qu'il y a, grâce à la bonté de Dieu, beaucoup de fidèles qui se maintiennent dans une vie frugale et digne. Vous donc qui, pour l'amour de Dieu, ne buvez que selon le besoin, appliquez-vous à ramasser dans le ciel par l'aumône, ce que l'ivrognerie dépense follement en excès sur la terre. Qu'il ne vous paraisse pas suffisant d'être honnêtes et sobres ; autant que vous le pouvez, reprenez et châtiez les ivrognes ; ne les autorisez jamais à boire plus qu'il ne convient en votre présence. C'est ainsi que, par votre amour de la tempérance, et par votre zèle à détourner votre prochain de la perdition, vous vous préparerez, en faisant votre salut et le sien, une double récompense dans l'éternelle béatitude.

Coutume de certains paysans et leur prodigalité. — 7. On ne saurait trop déplorer, mes bien chers Frères, une honteuse coutume reprochée à certains paysans. Lorsqu'ils ont du vin, ou qu'ils se sont fait quelque autre liqueur, ils réunissent, comme pour un repas de noces, des voisins ou des parents, et ils les retiennent à boire pendant quatre ou cinq jours, où l'on s'ensevelit dans les désordres de l'ivrognerie. Les invités ne quittent cette funeste orgie pour retourner à leurs demeures, qu'après avoir épuisé toute la boisson que possédait leur hôte. Il aurait pu, par un sage emploi de ce bien, y trouver la réparation de ses forces

ebrietatem fugere, sobrietatem diligere ; quare turpissimas illorum ebrietates imitantur, de quorum perfidia liberari per Dei gratiam meruerunt? Et ideo rogo, et per tremendum diem judicii vos adjuro, ut et quantum potestis, ebrietatis malum auxiliante Domino fugiatis, et jam vobis incipiat verecundum esse, quod huc usque gentibus et Paganis in ebrietatis turpitudine vos voluistis similes exhibere. Et ideo quia Deo propitio illis dissimiles estis in fide, similes esse in ebrietate penitus non debetis ; quia etiamsi reliqua peccata Christiani non admittant, sola eos, si frequens fuerit ebrietas, et emendatio ac pœnitentia non subvenerit, in inferni profunda præcipitat, secundum illud quod jam dictum est : Neque ebriosi regnum Dei possidebunt. Sed dicit aliquis : Ego regnum Dei nolo, æternam tantum requiem obtinere desidero. Nemo se decipiat, Fratres; duo enim loca sunt (*a*), et tertius non est ullus. Qui cum Christo regnare non meruerit, cum diabolo absque dubitatione ulla peribit.

6. Ad extremum qui amico suo nimium propinando in anima efficitur inimicus, et corpus ejus debilitare, et animam probatur occidere. Melius erat, ut ex illo quod una die plus eum accipere coegit quam expedit, per duos aut tres dies ipsum amicum ad suum convivium revocaret ; et unde eum una die nimium bibendo debilitat, ipsum in aliis diebus sufficiente potu reficeret ; ut nec ille potum perderet, nec amicum deciperet ; aut certe, quod est melius, quidquid nimio potu perditura erat gula, pauperibus daretur in eleemosynam ; ut et caro rationabiliter bibendo reficeretur, et per misericordiam pauperum animæ redemptio præpararetur. Et nos quidem istam castigationem non propter eos qui sunt honesti et sobrii diximus ; quia Deo propitio multos novimus parca et sobria convivia præparare. Et ideo vos qui pro Dei amore hoc tantum bibitis quod oportet, satagite ut quod ab ebriosis in terra perditur, a vobis per eleemosynam in cælo reponatur. Non vobis sufficiat quod vos honesti et sobrii estis ; sed quantum potestis, ita castigate et corripite ebriosos, ut eis nunquam liceat vobis præsentibus amplius bibere quam oportet ; ut dum et ipsi sobrietatem diligitis, et alios per vestram admonitionem ab ebrietatis perditione revocatis, non solum pro vestra, sed etiam pro aliorum salute duplicia vobis præmia in æterna beatitudine præparetis.

Rusticorum quorumdam consuetudo et prodigalitas. — 7. Et illud quam lugendum et erubescendum est, Fratres carissimi, quod dicuntur aliqui rustici, quando aut vinum habuerint, aut alia sibi pocula fecerint, quasi ad nuptiale convivium, ita ad bibendum vicinos vel proximos suos invitare, ut eos per quatuor aut quinque dies teneant, et nimia ebrietate sepeliant ; et tamdiu ad domos suas de illa lugenda potatione non redeant, donec omnem potum, quem ille qui eos invitaverat habuit, perexpendat ; et unde se vel per duos aut tres menses cum omni familia

(*a*) Id Cæsarius die nocteque animo sic revolvebat, ut etiam inter dormiendum erupisse dicatur in hanc vocem : *Duo sunt, non est quidquam medium, aut in infernum, aut in cælos itur.* In vita Cæsarii lib. II, n. 4.

et de celles de sa famille pendant deux ou trois mois; et tout a été dissipé en quelques jours d'une déplorable et dégradante orgie. Pour moi, mes bien chers Frères, en vous donnant avec une humble et sincère charité les avis que m'inspire ma sollicitude de père spirituel, j'absous ma conscience devant Dieu. Au fidèle qui prête volontiers l'oreille à mes paroles, et s'applique à les suivre avez zèle dans sa conduite, est réservée l'éternelle récompense; mais que celui qui les méprise, tremble de devenir la proie du supplice éternel. Daigne le Seigneur lui faire miséricorde! Oui, j'espère que la grâce de Dieu ramènera ces brebis égarées des ténèbres de leur vice à la lumière de la sobriété; je crois qu'après avoir fait notre joie sur la terre, elles mériteront de parvenir à la félicité sans fin. Ainsi soit-il.

SERMON CCXCVI.

Avertissement qui montre que, dès l'origine du siècle, toutes les Ecritures ont béni les humbles, et maudit ceux qui persévèrent dans l'orgueil (1).

Les Ecritures, en divers endroits, bénissent les pauvres et maudissent les pécheurs. — 1. Les Ecritures saintes, mes bien chers Frères, ne cessent de bénir les pauvres et de maudire les pécheurs. Les lectures pieuses et les chants sacrés vous ont souvent fourni la preuve de cette vérité. Que votre charité me laisse donc vous rappeler quelques-uns des passages où les Livres saints bénissent les pauvres; je les ferai suivre de quelques autres, où il est parlé des pécheurs. Il est dit des pauvres : « Ce pauvre a crié, et le Seigneur l'a exaucé; » (*Psalm.* XXXIII, 7.) et encore : « Je comblerai de bénédictions les veuves, et je rassasierai de pain les pauvres; » (*Psalm.* CXXXI, 15.) et ailleurs : « Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux; » (*Matth.*, V, 3.) et encore : « Le pauvre vous a été laissé, et vous serez l'appui de l'orphelin; » (*Psalm.* IX.) et enfin : « Le Seigneur exauce les pauvres. » (*Psalm.* LXVIII, 34.) Quant aux pécheurs, il est dit : « Que les pécheurs soient plongés dans l'enfer, avec tous les Gentils; » (*Psalm.* IX, 18.) et encore : « Les pécheurs périront; » (*Psalm.* XXXVI, 20.) et encore : « Vous briserez le bras du pécheur et du méchant; » (*Psalm.* IX.) et ailleurs : « La coupe des vengeances est dans la main du Seigneur, et il y a mélangé le vin de sa colère, que boiront tout les pécheurs de la terre; » (*Psalm.* LXXIV, 9.) et enfin : « Je briserai la puissance des pécheurs. » (*Ibid.*, 11.) En un mot, les Ecritures saintes sont pleines de sentences, dont les unes disent les louanges des pauvres, et les autres au contraire prononcent la condamnation des pécheurs.

Esprit des malédictions de l'Ecriture. — 2. En présence de ces textes, peut-être quelqu'un dit-il en sa pensée : Comment les divines Ecritures qui nous donnent ce précepte : « Bénissez, et gardez-vous de maudire; » (*Rom.*, XII, 14.) et celui-ci : « Les médisants ne seront point héritiers du royaume de Dieu; » (I *Corint.*, VI, 10.) et encore : « Bénissez ceux qui vous persécutent; » (*Rom.*, XII, 14.) comment ces mêmes

(1) Ce sermon prend place pour la première fois dans l'Appendice. Quelques-uns de nos MSS. le rapportent à Césaire, indépendamment du recueil, de la Bibliothèque royale, d'après lequel Baluze l'a donné le onzième des quatorze sermons qu'il a publiés sous le nom de Césaire.

sua rationabiliter reficere potuit, quatuor aut quinque diebus dolenda aut erubescenda bibitione consumat. Ego, Fratres carissimi, dum hæc humiliter et cum grandi caritate pro sollicitudine paterna commoneo, absolvo apud Deum conscientiam meam. Qui vero me libenter audierit, et fideliter quod ei prædicatum est, implere voluerit, habebit præmium æternum; qui autem contempserit, timeat ne ei æternum necesse sit sine ullo fine sustinere supplicium. Sed credimus de misericordia Dei, quod ita omnes ebriosi de ebrietatis malo ad bonum sobrietatis sunt per Dei gratiam redituri, ut et nobis gaudium faciant, et ipsi feliciter ad æternum pervenire mereantur præmium. Amen.

SERMO CCXCVI (*a*).

Admonitio quæ ostendit quod ab initio sæculi omnes Scripturæ humiles benedixerint, et eos qui perseverant in superbia maledixerint.

Scripturæ passim pauperes benedicunt et maledicunt peccatores. — 1. In Scripturis sanctis, Fratres carissimi, incessabiliter pauperes benedicuntur, et peccatores maledici videntur. Primum ergo, sicut ipsi frequenter et legendo et psallendo cognoscitis, qualiter Scripturæ divinæ pauperes benedicunt, paucis sententiis Caritati Vestræ suggero; et postea quid de peccatoribus legitur insinuo. De pauperibus enim dicitur: « Iste pauper clamavit, et Dominus exaudivit eum; » (*Psal.* XXXIII, 7.) et iterum : « Viduæ ejus benedicens benedicam, pauperes ejus saturabo panibus; » (*Psal.* CXXXI, 15.) et iterum : « Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cælorum; » (*Matth.*, V, 3.) et iterum : « Tibi derelictus est pauper, pupillo tu eris adjutor; » (*Psal.* IX.) et iterum : « Quoniam exaudivit pauperes Dominus. » (*Psal.* LXVIII, 34.) De peccatoribus vero dicitur : « Convertantur peccatores in infernum, omnes gentes; » (*Psal.* X, 18.) et iterum : « Quoniam peccatores peribunt; » (*Psal.* XXXVI, 20.) et iterum : « Conteres brachium peccatoris et maligni; » (*Psal.* IX.) et illud : « Calix in manu Domini vini meri plenus mixto, bibent ex eo omnes peccatores terræ; » (*Psal.* LXXIV, 9.) et iterum : « Omnia cornua peccatorum confringam. » (*Ibid.*, 11.) In omnibus enim Scripturis hujuscemodi sententiæ abundanter inveniuntur, quibus pauperes collaudantur, et e contrario in peccatores duræ sententiæ diriguntur.

Quo animo maledicatur in Scripturis. — 2. Sed cum hæc ita sint, forte aliquis intra se cogitat et dicit : Quomodo nobis in Scripturis divinis præcipitur : « Benedicite, et nolite maledicere; » (*Rom.*, XII, 14.) et illud : « Neque maledici regnum Dei possidebunt; » (I *Cor.*, VI, 10.) et : « Benedicite persequentibus vos? » (*Rom.*, XII, 14.) Quomodo ipsæ Scripturæ divinæ, quæ nobis hoc prohibent,

(*a*) Alias XXXIX, ex Vignerianis.

Ecritures, qui nous font cette défense, maudissent-elles si souvent? — Ces malédictions, mes bien chers Frères, n'expriment pas des souhaits ; elles procèdent de l'esprit de prédiction. Les Ecritures n'émettent pas le vœu que de tels châtiments frappent les pécheurs ; mais parce qu'ils ne sauraient y échapper, les malédictions prononcées contre eux sont de véritables prophéties. Que ceux donc qui se reconnaissent pécheurs, et qui désirent changer pour eux en bénédictions les malédictions des Livres saints, recourent dès à présent aux remèdes de la pénitence, de peur que, si la mort les surprenait soudain dans l'impénitence, toutes les malédictions que les Ecritures saintes répètent depuis l'origine des temps, ne fussent tournées contre eux ; rien alors ne pourrait les délivrer des éternels supplices.

Par pécheurs, l'Ecriture entend les orgueilleux, et par pauvres, les humbles. — Toutefois, mes Frères, quand les Ecritures bénissent les pauvres et maudissent les pécheurs, si vous saisissez le sens caché de la parole divine, vous verrez aussitôt qu'il ne s'agit ni de tous les pécheurs, ni de tous les pauvres vêtus de haillons. Par ces pécheurs sur qui tombent les malédictions des Livres saints, il faut entendre seulement les cœurs superbes, parce que, non contents de faire le mal, ils ne rougissent pas de plaider sa cause avec la plus criminelle impudence. C'est sur eux qu'il a été écrit : « Que les orgueilleux soient confondus, pour m'avoir persécuté injustement ; » (*Psalm.*, CXVIII, 78.) et encore : « C'est vous qui humilierez les yeux des superbes ; » (*Psalm.*, XVII, 28.) et ailleurs : « Les superbes m'ont traité avec la dernière injustice. (*Psalm.* CXVIII, 51.) et enfin : « Dieu résiste aux superbes. » (*Jac.*, IV, 6.) De tels témoignages élevés contre l'arrogance des superbes, sont sans nombre. C'est pourquoi, toutes les fois que vous entendrez médire des pécheurs dans l'Ecriture, comprenez, je le répète, qu'il s'agit des orgueilleux, c'est-à-dire de ceux qui défendent leurs péchés. Pour ce qui est des louanges adressées aux pauvres, ne prenez pas ce dernier mot à la lettre ; il s'agit là des bons chrétiens en général, qui sont doux et humbles de cœur, et dont il est écrit : « Quel est le lieu de mon repos, sinon le cœur humble et paisible qui tremble à mes paroles? » (*Isai.*, LXVI, 2.)

La pauvreté n'est pas un bien pour tous les pauvres; la richesse ne cause pas la perte de tous les riches. La pauvreté est vaine si elle est orgueilleuse; si elle est humble, elle est comblée de bénédictions. — 4. Beaucoup de pauvres sont colères, cupides, superbes, luxurieux ; aussi ne leur sert-il de rien d'être privés des biens temporels, puisqu'ils sont riches en vices et en mauvaises mœurs. D'autre part, il y a beaucoup de riches qui sont humbles et doux, et c'est d'eux qu'il a été dit : « Heureux l'homme qui n'a point couru après l'or, et n'a point mis son espérance dans l'argent ni dans les trésors ; » (*Eccli.*, XXXI 8.) et encore : « Il répand libéralement ses dons parmi les indigents : sa justice demeurera éternellement. » (*Psalm.* CXI, 9.) De quoi sert en effet au pauvre d'être dépouillé des biens du siècle, s'il a le mauvais désir de les posséder, puisque l'Apôtre a condamné ce désir de l'homme qui n'a pas de richesses, quand il a dit : « Ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation et dans le piége du diable? » (I *Tim.*, VI, 9.) De quoi lui sert de n'avoirpas la puissance, s'il la convoite ardemment? De quoi, dis-je, lui sert son indigence, s'il a dans son cœur plus d'orgueil que d'humilité? Et d'autre part, en quoi l'abondance peut-elle nuire au riche, si l'humilité sincère règne en

toties maledicunt? Maledictiones istæ, Fratres carissimi, non optantis, sed prædicentis animo proferuntur. Non enim volunt ut hoc peccatoribus veniat ; sed quia sine dubio venturæ sunt, ipsæ maledictiones prophetiæ esse probantur. Et ideo quicumque peccatores se esse cognoscunt, et per Scripturas sacras magis benedici quam maledici desiderant, cito ad pœnitentiæ medicamenta confugiant ; ne forte si illos in peccatis suis perseverantes mors repentina prævenerit, omnes maledictiones quæ ab initio mundi in Scripturis sanctis leguntur, ita in ipsos veniant, ut eos liberari de pœna perpetua non permittant.

Per peccatores superbi, per pauperes humiles designati. — 3. Et tamen, Fratres, quando pauperes in Scripturis divinis benedicuntur, et peccatores maledicuntur, qui sensus divinæ Scripturæ diligenter adtendit, non hoc de omnibus peccatoribus, nec de universis pannosis pauperibus dictum intelligit. In peccatoribus enim quos Scripturæ divinæ maledicere videntur, non omnes peccatores, sed tantummodo superbi intelliguntur; qui non solum mala faciunt, verum etiam mala ipsa fronte impudentissima defensare non erubescunt. Ipsi enim sunt de quibus scriptum est : « Confundantur superbi, quia injuste iniquitatem fecerunt in me ; » (*Psal.* CXVIII, 78.) et illud : « Tu, inquit, oculos superborum humiliabis ; » (*Psal.* XVII, 28.) et illud : « Superbi inique agebant usque quaque ; » (*Psal.* CXVIII, 51.) et illud : « Deus superbis resistit. » (*Jacobi.*, IV, 6.) Innumerabilia sunt hujuscemodi testimonia, quibus superborum arrogantia denotatur. Et ideo quoties auditis in Scripturis peccatores maledici, sicut jam dixi, de superbis, hoc est, peccata sua defendentibus intelligite. Et quoties auditis pauperes collaudari, nolite hoc de omnibus pauperibus accipere, sed de bonis tantummodo Christianis, qui mites sunt et humiles corde ; de quibus scriptum est : « Super quem requiescit spiritus meus, nisi super humilem et quietum et trementem verba mea? » (*Isai.*, LXVI, 2.)

Pauperes multos nil juvat inopia. Divitibus quibusdam nil nocent opes. Paupertas vana, si superba ; si humilis, benedictionibus est cumulanda. — 4. Multi enim sunt pauperes iracundi, cupidi, superbi, luxuriosi ; quibus nihil prodest quod facultatibus sunt indigentes, cum vitiis et malis moribus sint locupletes. Et multi sunt divites humiles et mansueti ; de quibus dictum est : « Beatus vir qui post aurum non abiit, nec speravit in pecuniæ thesauris ; » (*Eccli.*, XXXI, 8.) et illud : « Dispersit, dedit pauperibus, justitia ejus manet in sæculum sæculi. » (*Psal.* CXI, 9.) Quid enim prodest pauperi divitias non habere, si voluntatem habuerit possidendi ; cum Apostolus non habentem divitias, sed cupientem condemnaverit, dicens : « Qui volunt divites fieri, incidunt in tentationes et laqueum diaboli? » (I *Tim.*, VI, 9.) Aut quid ei prodest non habere facultatem, si ardet cupiditate? Quid, inquam, prodest pau-

son cœur; si, loin d'être esclave du luxe par ses richesses, il fait une large part à l'aumône; si toute son âme appartient à la modestie et à la douceur? En un mot, je l'ai déjà dit, tous les Livres saints louent l'indigence de l'humilité, et flétrissent les richesses de l'orgueil; à l'une ils promettent l'éternelle récompense, tandis qu'ils menacent les autres du supplice sans fin, selon cette parole : « Rendez aux superbes ce qu'ils méritent; » (*Psalm.* XCIII, 2.) et encore : « Le Seigneur abolira la mémoire des superbes; » (*Psalm.* XXXIII, 17.) et enfin : « L'orgueil est haï de Dieu. » (*Eccli.*, X, 7.) C'est à cause de leur orgueil que des Anges ont été précipités du ciel en enfer, où ils sont devenus les démons; et ceux qui sont superbes leur ressemblent. S'il arrive que quelqu'un tire vanité de sa piété ou de quelques bonnes œuvres, qu'il rentre en lui-même et qu'il tremble, se souvenant que l'orgueil a fait tomber du ciel un Archange. Devant l'exemple d'une telle chute, osez-vous espérer, vous qui n'êtes que terre et poussière, de pouvoir vous élever au ciel par votre orgueil? Que chacun descende au fond de sa conscience; s'il reconnaît que la lèpre de l'orgueil règne en lui, qu'il ait recours aux remèdes de l'humilité; si, jusqu'à la mort, il s'obstine à demeurer en son mal, il lui faudra nécessairement subir les supplices de l'enfer avec le diable, dont il est l'imitateur, selon cette parole : « C'est là que tombent ceux qui s'étaient assis dans l'orgueil. » (*Prov.*, XI, 28.) A leur tour, les délaissés de la fortune du monde, les pauvres, s'ils veulent recevoir la rosée des bénédictions de l'Ecriture, doivent rester fidèles à l'humilité sincère, écoutant le Seigneur qui leur dit : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, » (*Matth.*, XI, 29,) et redoutant cette autre parole du Livre : « Quiconque exalte son cœur est impur devant Dieu. » Dissipez donc en vous jusqu'à l'ombre d'un doute sur la vérité, que je vous ai proposée en ces mots : L'indigence ne sert de rien aux pauvres, s'ils ne veulent y joindre l'humilité; les richesses ne peuvent avoir aucun danger pour les riches, s'ils s'appliquent à garder l'humilité, la miséricorde et la justice.

Deux cités : celle des humbles, et celle des superbes. — 5. Et puisqu'il existe deux sortes d'hommes et comme deux peuples, les humbles et les superbes, deux cités ont été construites dès l'origine du monde : l'une s'appelle Jérusalem, ce qui signifie : Vision de la paix; l'autre, Babylone, c'est-à-dire Confusion; Jésus-Christ édifie la première, et le diable bâtit celle-ci; tous ceux qui doivent s'obstiner dans l'orgueil sont les futurs citoyens de Babylone, comme seront citoyens de Jérusalem tous ceux qui persévèreront dans l'humilité. Tous les saints et toutes les Ecritures ont béni et bénissent sans cesse les humbles, selon cette parole : « Comblez de vos biens, Seigneur, ceux dont le cœur est bon et droit; » (*Psalm.* CXXIV, 4.) et ils ont maudit et maudissent sans trêve les orgueilleux. Aussi, je vous exhorte de nouveau à descendre au fond de vos consciences; si vous y trouvez les racines de l'orgueil, puisque cela vous est permis et pendant que vous avez en votre pouvoir le temps de bien faire, hâtez-vous, hâtez-vous avec le secours de la grâce, d'extirper ces racines maudites, et plantez à leur place l'humilité, sachant avec la dernière certitude qu'aucune des bonnes œuvres qu'il aura faites ne serviront de rien à l'homme, tant qu'il sera enflé de sa propre valeur. Et qu'on ne se contente pas, comme par une feinte et mensongère humilité, de couper seulement les branches de l'arbre parasite; ce sont les racines mêmes qu'il faut s'efforcer d'arracher de son cœur, si l'on veut plaire à Celui qui daigne y jeter ses regards. Celui qui n'agira pas ainsi, restera

peri quia pauper est, si magis superbus quam humilis esse voluerit? Aut quid nocet diviti copiosa facultas, si in eo fuerit perfecta humilitas; si de divitiis suis non luxuriæ servire, sed eleemosynas erogare, et humilitatem ac mansuetudinem toto corde, toto animo voluerit custodire? Denique, sicut jam dixi, omnes Scripturæ humiles pauperes laudant, et divites superbos vituperant; pauperibus æternum promittunt præmium, divitibus superbis perenne minantur supplicium, secundum illud : « Redde retributionem superbis; » (*Psal.* XCIII, 2.) et : « Perdet Deus memoriam superborum; » (*Psal.* XXXIII, 17.) et : « Odibilis est coram Deo superbia. » (*Eccli.*, X, 7.) (Per superbiam Angeli ceciderunt de cælo in terram, et facti sunt diaboli in inferno, et qui sunt superbi, similes ejus.) Sed si forte est aliquis qui sine humilitate de religione vel quibuscumque bonis operibus gloriatur, diligenter adtendat et contremiscat, quia ipsum Archangelum superbia de cælo deposuit. Et si tantum ac talem dejecit, tu cum sis terra et cinis, speras te cum superbia in cælum posse conscendere? Et ideo consideret unusquisque conscientiam suam; et si in se superbiæ malum dominari cognoscit, ad humilitatis medicamenta confugiat; quia si usque ad exitum vitæ suæ in superbia voluerit perdurare, necesse habet cum diabolo, cujus imitator est, inferni supplicia sustinere, secundum illud : « Qui confidunt in superbia, illuc cadunt. » (*Prov.*, XI, 28.) Qui vero facultates minores habent, et pauperes sunt, si volunt ut ad ipsos respiciat omnium Scripturarum benedictio, veram humilitatem teneant, et audiant sibi Dominum dicentem : « Discite a me quia mitis sum et humilis corde; » (*Matth.*, XI, 29.) et timeant illud quod scriptum est : « Ante Dominum immundus est omnis qui exaltat cor suum. » Secundum hæc quæ supra suggessi, evidenter agnoscite quia nec pauperes juvat quod pauperes sunt, si humiles esse noluerint; et divitibus nihil noceat quia divites sunt, si humilitatem et misericordiam vel justitiam tenere contenderint.

Civitates duæ ex humilibus et superbis. — 5. Et quia duæ partes hominum et quasi duo populi, humilium scilicet et superborum, ab initio mundi in duabus civitatibus construuntur, et una earum dicitur Jerusalem, quod interpretatur visio pacis; altera Babylonia, quod interpretatur confusio, unam ædificat Christus, aliam diabolus; omnes qui perseveraturi sunt in superbia, ad Babylonem pertinent, ad Jerusalem vero qui in humilitate sunt permansuri. Omnes santi et omnes Scripturæ eos qui sunt humiles benedixerunt et jugiter benedicunt, secundum illud; « Bene fac, Domine, bonis et rectis corde; » (*Psal.* CXXIV, 4.) et eos qui sunt superbi maledixerunt et assidue maledicunt. Unde, sicut jam dixi, unusquisque recurrat ad conscientiam suam; et si in se radicem superbiæ dominari

sous le coup des malédictions de l'Ecriture ; en lui s'accomplit ce qui est écrit : « La justice de Dieu s'appesentira sur la tête des pécheurs ; » (*Psalm.* CXXVIII, 4.) et encore : « Le feu tombera sur les pécheurs comme un filet. » (*Psalm.* x, 7.)

De quels pécheurs Dieu courbera la tête. — 6. Quand les pécheurs entendent cette sentence, ils disent en tremblant : Si la justice de Dieu doit abattre les têtes de tous les pécheurs, nous le sommes ; comment donc échapperons-nous ? — Qu'on se garde de désespérer de la bonté divine. Sa miséricorde nous reçoit en son sein, aussitôt que le repentir et la pénitence nous ont changés. Aussi est-ce des pécheurs orgueilleux qu'il s'agit en cet endroit du Psalmiste, parce qu'ils plaident eux-mêmes la cause de leur iniquité, que leurs pareils les flattent, et qu'on leur dit : Votre action est bonne et sage. Ainsi vous parlez aux superbes comme vous; ainsi vous vous félicitez vous-mêmes de défendre vos fautes, joyeux de paraître avoir vaincu les hommes en obtenant leurs suffrages. Et vous ne vous alarmez point d'avoir été vaincus par votre orgueil. Combien il aurait mieux valu pour vous imiter l'humilité de Jésus-Christ, que d'être par votre vanité foulés aux pieds du démon ! « Le Seigneur, est-il dit, abattra les têtes des pécheurs. » Cela ne doit pas et ne peut pas s'entendre de tous les pécheurs, mais des superbes seuls ; le membre dans lequel ils sont frappés le prouve. Le Psalmiste ne dit pas : La justice de Dieu abattra les mains, ou les pieds ; mais : Les têtes des pécheurs. Pourquoi ? C'est que tous les superbes portent haut la tête. Reconnaissez donc qu'ils sont les seuls à qui ce coup terrible soit destiné. Et vous qui êtes humbles, rendez grâces à Dieu, et persevérez jusqu'à la fin dans votre humilité, afin que les Anges, et les Patriarches, et les Prophètes, et les Apôtres, et toutes les Ecritures répandent sur vous la bénédiction réservée à ceux qui demeurent fidèles à cette vertu, et qu'avec cette même bénédiction vous parveniez aux éternelles récompenses, en sorte que s'accomplisse en vous ce qui est écrit : « La bénédiction du Seigneur est sur la tête du juste. » (*Prov.*, x, 6.) Quant aux pécheurs qui reconnaissent en eux la domination tyrannique de l'orgueil, qu'ils répudient, nous le leur avons déjà conseillé, qu'ils répudient leur vaine arrogance ; ils avaient détruit en eux le temple du Seigneur, qu'ils se hâtent de le rétablir sur le fondement d'une humilité sincère, afin que par cette vertu ils méritent de remonter à la gloire, du fond de l'abîme où le vice les avait précipités.

La cupidité compagne de l'orgueil, la charité mère de l'humilité. — 7. Mais pendant que nous discourons sur l'exécrable péché de l'orgueil et sur l'adorable vertu de l'humilité, il se peut que quelqu'un dise en sa pensée : D'où vient qu'en ce sermon il ne parle que de ces deux choses, ne disant rien de la charité qui est le fondement du bien, ni de la cupidité qui est la racine du mal ? — Si nous agissons ainsi, mes Frères, c'est que les deux premières choses supposent nécessairement les deux autres. La cupidité fut et sera toujours la compagne inséparable de l'orgueil, et la charité n'a pu jamais et ne pourra exister sans l'humilité. Louer celle-ci, c'est donc proclamer les louanges de la charité qui l'engendre ; de même, flétrir l'orgueil, c'est condamner à la fois la cupidité dont il est inséparable.

cognoscit, dum ei licet, et tempus bene faciendi in sua potestate consistit, quanta potest velocitate cum Dei adjutorio exstirpet superbiam, et plantet humilitatem, certissime sciens quod ei, quælibet bona opera fecerit, prodesse non poterunt, quamdiu in superbiæ tumore permanserit. Nec contentus sit quasi per fictam et simulatam humilitatem velut ramos ejus tantummodo tollere ; sed radicem ex corde conetur evellere, si vult illi placere qui cor dignatur inspicere. Quam rem qui implere noluerit, maledictis Scripturarum omnium subjacebit; et impletur in eo illud quod scriptum est : « Dominus justus concidet cervices peccatorum ; » (*Psal.* CXXVIII, 4.) et illud : « Pluet super peccatores laqueos ignis. » (*Psal.* x, 7.)

Quorum peccatorum Deus cervices concidet. — 6. Istam sententiam quando audiunt peccatores, contremiscunt et dicunt : Si Dominus justus omnium peccatorum cervices concidet, nos qui peccatores sumus quomodo evadere poterimus ? Absit ut de pietate Domini desperetur. Cito enim nos suscipit divina misericordia, si pœnitentia et emendatio fuerit subsecuta. Et tamen hoc loco peccatores superbos intelligi voluit, pro eo quod et ipsi peccatum suum defendunt, et a suis similibus collaudantur, et dicitur eis : Bene et prudenter egistis. Sic respondere, sic te defendere gratularis, quia vicisse videris hominem ; et non plangis quia vitio superbiæ victus es. Quanto melius tibi erat Christum humilem sequi, quam per superbiam diaboli pedibus conculcari. « Dominus, inquit, concidet cervices peccatorum. » Quod autem hoc non de omnibus peccatoribus, sed tantummodo de superbis et debeat et possit intelligi, ex illo membro ubi percutiuntur agnoscite. Non dixit : Dominus justus concidet manus vel pedes peccatorum ; sed : Cervices peccatorum. Quare hoc ? Quia omnes superbi cervicati sunt. Et ideo solos superbos ista plaga percutiendos esse cognoscite. Qui ergo humiles sunt, Deo gratias agant, et usque in finem vitæ suæ in humilitate permaneant ; ut Angelorum, et Patriarcharum, et Prophetarum, et Apostolorum, et omnium Scripturarum benedictio, quæ omnibus in humilitate perseverantibus datur, super ipsos veniat, et cum ipsis benedictionibus ad præmia æterna perveniant, et impleatur in illis illud quod scriptum est : « Benedictio Domini super caput justi. » (*Proverb.*, x, 6.) Illi vero qui superbiæ tyrannidem in se dominari cognoscunt, sicut jam supra suggessimus, repudiata elatione arrogantiæ, per quam in se ipsis Domini templa destruxerant, fundamentum veræ humilitatis in se collocare festinent; ut per humilitatem surgere mereantur ad gloriam, qui per superbiam ceciderant in ruinam.

Nec cupiditas sine superbia, nec caritas sine humilitate. — 7. Sed dum de exsecrando superbiæ malo et appetendo humilitatis bono loquimur, forte aliquis intra se cogitat, et dicit : Quid est quod in hoc Sermone de istis duabus tantummodo loquitur, et de fundamento bonorum caritate, et radice malorum omnium cupiditate nihil dicit ? Hoc ideo interdum facimus, Fratres carissimi, quia illæ duæ sine istis duabus esse non possunt. Nunquam enim vel cupiditas sine superbia, vel caritas sine humilitate, au

Comme la charité et l'humilité sont les deux ailes sur lesquelles les âmes humbles s'élèvent au ciel, l'une ne pouvant servir de rien si l'on n'a pas l'autre ; de même l'orgueil et la cupidité sont les deux chaînes, dont le poids, par un juste jugement de Dieu, entraîne pour leur malheur dans les abîmes de l'enfer les âmes superbes, qui croient s'élever par l'enflure de leur vanité. Ainsi, toutes les fois que, dans les Ecritures ou dans les prédications, vous entendrez les louanges de l'humilité, la charité les partage, sachez-le bien ; comme dans la flétrissure qui atteint l'orgueil, vous devez voir l'exécration qui frappe la cupidité. La cupidité engendre l'orgueil, et de la charité naît l'humilité ; une chose complète donc l'autre, en sorte que la mère ne peut exister sans son enfant. Quiconque désire se délivrer du péché d'orgueil, doit d'abord éteindre la cupidité, qui lui donne naissance ; au contraire, celui qui brûle de posséder sans cesse l'humilité sincère, doit s'efforcer de rester fidèle à la charité qui l'engendre. C'est pourquoi, consacrons toutes nos forces à obtenir de la miséricorde divine qu'elle nous délivre des erreurs de l'orgueil et de la cupidité, pour nous donner les lumières de l'humilité et de la charité. Si elle daigne le faire, au lieu de descendre aux enfers en imitant le diable, prince de l'orgueil, nous mériterons de monter au ciel sur les traces de Jésus-Christ, modèle d'humilité. Puisse-t-il nous accorder cette grâce, lui qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCXCVII.

Sur l'humilité et sur la crainte de Dieu (1).

Dieu exige l'humilité dans les siens. — 1. Le prophète David, l'auteur des Psaumes, dont Dieu, d'après le témoignage des Ecritures, fit l'élu de son cœur, et qui s'appliquait à suivre en tout la volonté divine, David, mes très-chers Frères, nous apprend quelque part ce que le Créateur aime et recherche dans ses élus ; il dit : « Qui est semblable au Seigneur notre Dieu, qui réside au plus haut des cieux, et regarde ce qu'il y a de plus humble dans le ciel et sur la terre? » (*Psalm.* CXII, 5, 6.) Puisque le Dieu très-haut, dont l'excellence et la grandeur sont infinies, regarde et approuve l'humilité dans toute créature céleste ou terrestre, dans les Anges comme dans les hommes, il n'y a pas d'affaire plus importante pour nous que de nous appliquer à cette vertu et de la pratiquer en toutes choses, afin de plaire à notre Créateur. Cette vertu de l'humilité sincère est bien grande ; la preuve en est dans les paroles du Seigneur, quand il condamne en ces termes l'orgueil des Pharisiens : « Quiconque s'élève sera abaissé, et celui qui s'abaisse sera élevé. » (*Luc.*, XIV, 11.) Ce n'est qu'avec l'humilité pour guide qu'on monte au faîte du ciel ; elle seule, non l'orgueil, peut nous faire parvenir auprès du Dieu très-haut, dont il est écrit : « Le Seigneur résiste aux superbes, et donne sa grâce aux humbles ; » (*Jac.*, IV,

(1) Ce sermon, qui paraît pour la première fois dans l'Appendice, était douteux pour les Pères de Louvain, et apocryphe selon d'autres docteurs. Il est formé des c.ap. X et XV de l'ouvrage d'Alcuin sur les vertus et les vices, et rapporte dans sa conclusion, presque mot à mot, des sentences du chap. VI, de la Règle des Bénédictins.

potuit esse aliquando aut poterit. Ac sic quicumque humilitatem laudat, cum illa et caritatem, de qua nascitur, prædicat ; et e contrario qui superbiam accusat, simul et cupiditatem, sine qua esse non potest, damnat. Quomodo enim caritas et humilitas velut duæ alæ sunt, quibus humiles animæ elevantur ad cælum ; et si una defuerit, alia prodesse nihil poterit ; ita et e contrario cupiditas et superdia velut duæ compedes esse probantur, cum quibus infelices superborum animæ, dum se per elationem in altum erigunt, justo Dei judicio in inferni profunda descendunt. Et ideo quoties in Scripturis divinis aut in quibuscumque prædicationibus audieritis laudes humilitatis, ibi etiam præconia caritatis agnoscite ; sicut e diverso vituperationem superbiæ, cupiditatis exsecrationem intelligite. Et quia de cupiditate superbia nascitur, et de caritate humilitas generatur ; ita sibi invicem copulantur, ut unaquæque mater sine filia sua esse non possit. Quicumque ergo se desiderat de malo superbiæ liberari, prius in se cupiditatem, de qua nascitur, conetur exstinguere ; sicut e contrario qui veram humilitatem concupiscit jugiter obtinere, caritatem matrem ipsius contendat fideliter custodire. Unde totis viribus Dei misericodiam deprecemur, ut nos de malo superbiæ vel cupiditatis liberare, et bonum humilitatis et caritatis per suam misericordiam largiri dignetur ; ut non superbiæ principem diabolum imitando descendamus in infernum ; sed sequendo magistrum humilitatis Christum, adscendere mereamur in cælum. Quod ipse præstare dignetur, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

(*a*) Alias de Tempore, CCXIII.

SERMO CCXCVII (*a*).

De humilitate et timore Domini.

Humilitatem a suis exigit Deus. — 1. David propheta et psalmista, qui teste Scriptura secundum cor Dei electus fecit omnes voluntates ejus, ipse, Fratres carissimi, quid Creator noster in his appetat et diligat, quodam loco ostendit, ita dicens : « Quis sicut Dominus Deus noster, qui in altis habitat, et humilia respicit in cælo et in terra? » (*Psal.* CXII, 5, 6.) Si ergo Dominus altissimus, cujus excellentiæ et magnitudinis non est finis, in omni creatura sua, et ea quæ in supernis, et ea quæ in infimis est constituta, in Angelis videlicet et in hominibus humilitatem considerat et probat ; quantum necesse est nobis humilitati semper studere, ipsamque in omnibus conservare, ut sic placeamus Conditori nostro? (Quanta autem sit veræ humilitatis virtus, facile ex verbis Domini agnoscitur, qui, cum superbiam Pharisæorum damnaret, dixit : « Omnis qui se exaltat, humiliabitur ; et qui se humiliat, exaltabitur. » (*Lucæ*, XIV, 11.) Humilitatis quippe passibus ad cæli culmina conscenditur ; quia Deus excelsus non superbia, sed humilitate adtingitur, de quo dictum est : « Deus superbis

6.) et encore dans le Psaume : « Le Dieu très-haut regarde ce qu'il y a de plus humble, et connaît de loin ce qui est élevé. » (*Psalm.* CXXXVII, 6.) Ce qui est élevé, c'est-à-dire les superbes. Il regarde ce qui est humble pour l'élever ; il connaît ce qui est élevé, c'est-à-dire le cœur superbe, et il l'abaisse. Instruisons-nous dans l'humilité, grâce à laquelle nous pourrons approcher Dieu, comme il le dit lui-même dans l'Evangile : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos pour vos âmes. » (*Matth.*, XI, 29.) L'orgueil a fait bannir du ciel des créatures admirables, des Anges ; l'humilité de Dieu a fait monter aux cieux notre fragile nature humaine. La pratique de l'humilité est un grand bien parmi les hommes, puisque Salomon a dit : « Où sera l'orgueil, là sera aussi la confusion ; mais où est l'humilité, là est pareillement la sagesse. » (*Prov.*, XI, 2.) Ailleurs le même sage s'écrie : « Humiliez-vous en toutes choses, à proportion de ce que vous êtes grand et élevé, et vous trouverez grâce devant Dieu. » (*Eccli.*, III, 20.) De même, Dieu dit par la bouche du Prophète : « Quel est le lieu de mon repos, sinon le cœur humble et paisible qui tremble à mes paroles ? » (*Isai.*, LXVI, 2.) Quiconque n'est pas humble et paisible ne peut être la demeure de la grâce du Saint-Esprit. Dieu s'est humilié pour opérer notre salut ; que l'homme rougisse donc d'être superbe. Plus le cœur s'abaisse volontairement, et plus il gagne en élévation. Celui qui est humble sera élevé en gloire. Le premier pas dans la voie de l'humilité consiste à écouter avec soumission la parole de vérité, à la graver dans sa mémoire, à l'observer avec bonne volonté. La vérité fuit l'intelligence insoumise. Chacun est plus ou moins grand devant Dieu, en proportion de ce qu'il est humble en son propre cœur ; et le superbe est d'autant plus méprisable aux yeux du Très-Haut, qu'il paraît plus enflé de vaine gloire parmi les hommes. Les bonnes œuvres qu'on ne fait pas en esprit d'humilité, sont de la poussière jetée au vent. Aussi l'Ecriture s'écrie-t-elle : « Pourquoi la terre et la cendre s'élèvent-elles d'orgueil ? » tant il est vrai que les jeûnes et les aumônes du superbe se dispersent au souffle de sa propre vanité ! Gardez-vous bien, ô homme, de vous glorifier de vos vertus ; songez que vous aurez un jour un autre juge que vous-même ; que votre cœur s'applique à vous abaisser en présence de ce juge, en attendant qu'il vous élève au jour de sa justice. Descendez afin de monter, abaissez-vous afin d'être élevé, de peur que si vous vous élevez vous-même, Dieu ne vous abaisse. Celui qui a peu de prix à ses propres yeux, est beau devant le Seigneur ; ce sont ceux qui se déplaisent à eux-mêmes, qui plaisent à Dieu. Soyez donc petit à vos propres yeux, afin d'être grand aux yeux du Très-Haut. Vous aurez d'autant plus de prix devant lui, que vous paraîtrez à vous-même plus méprisable. Aspirez au plus bas échelon de l'humilité comme au faîte de votre gloire. L'humilité dans la vertu est l'apogée de la gloire chrétienne.

L'humilité inséparable de la crainte de Dieu, qui exclut le péché, et par suite, la crainte de l'enfer — 2. Mais nul ne peut avoir l'humilité véritable, s'il ne possède en même temps la crainte de Dieu ; ce sont deux vertus jumelles, qui ne peuvent exister l'une sans l'autre. Quels sont les effets de la crainte de Dieu ? le voici, mes Frères. « La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse. » (*Psalm.* CX, 10.) Craindre sans cesse la présence de Celui qui voit tout, est un grand préservatif contre le péché. Celui qui tremble sincè-

resistit, humilibus autem dat gratiam ; » (*Jac.*, IV, 6.) unde et in Psalmis dicitur : « Excelsus Dominus, et humilia respicit, et alta a longe cognoscit. » (*Psal.* CXXXVII, 6.) Alta posuit pro superbis. Humilia vero respicit ut adtollat ; alta, id est, superba cognoscit ut dejiciat. Discamus humilitatem, per quam Deo propinquare poterimus, sicut ipse in Evangelio ait : « Discite a me, quia mitis sum et humilis corde, et invenietis requiem animabus vestris. » (*Matth.*, XI, 29.) Per superbiam mirabilis Angelorum creatura cecidit de cælo ; per humilitatem Dei fragilitas humanæ naturæ adscendit in cælum. Honesta est enim inter homines humilitatis consuetudo, sicut Salomon ait : « Ubi fuerit superbia, ibi erit et contumelia ; ubi autem humilitas, ibi et sapientia. » (*Prov.*, XI, 2.) Item alius Sapiens : « Quanto, inquit, major es, tanto humilia te in omnibus ; et coram Deo invenies gratiam. » (*Eccli.*, III, 20.) Item Deus per Prophetam ait : « Ad quem autem respiciam, nisi ad humilem et quietum et trementem verba mea ? » (*Isai.*, LXVI, 2.) Quicumque humilis et quietus non fuerit, non potest in eo habitare gratia Spiritus Sancti. Deus humilis factus est nostræ salutis causa ; erubescat homo superbus esse. Quantum humilitate inclinatur cor ad ima, tantum proficit in excelso. Qui enim humilis erit, exaltabitur in gloria. Primus humilitatis gradus est, veritatis sermonem humiliter audire, memoriter retinere, voluntarie perficere. Eam quippe quam non invenerit humilem, veritas fugit mentem. Quanto quisque humilior erit de se ipso, tanto major erit in conspectu Dei. Superbus vero quanto gloriosior apparet inter homines, tanto dejectior erit ante Deum. Qui enim sine humilitate bona opera agit, in ventum pulverem portat. Item Scriptura dicit : « Quid superbit terra et cinis, » (*Eccli.*, X, 9,) dum vento superbiæ dispergitur, quod jejuniis vel eleemosynis congregari videtur ? Noli, o homo, in virtutibus tuis gloriari ; quia alterum habiturus eris judicem, non te ipsum ; in cujus conspectu te ipsum in corde tuo studeas humiliare, quatenus ille te exaltet in tempore retributionis suæ. Descende ut adscendas, humiliare ut exalteris ; ne exaltatus humilieris. Qui enim sibi vilis est, ante Deum pulcher est ; et qui sibi displicent, Deo placent. Esto igitur parvus in oculis tuis, ut sis magnus in oculis Dei. Tanto enim eris apud Deum pretiosior, quanto fueris ante oculos tuos despectior. In summo honore summa tibi sit humilitas. Honoris laus est, humilitatis virtus.)

Nulla est sine timore Dei. Timor Dei expellit peccata, ideo et gehennæ metum. — 2. Sed hanc veræ humilitatis virtutem nemo sine timore Dei habere potest ; quia eorum neuter sine altero esse potest. Quid autem timor Dei efficiat, Fratres, audite. (« Initium sapientiæ timor Domini. » (*Psal.* CX, 10.) Magna est cautela peccati, Dei semper præsentiam timere. Qui perfecte Deum timet, diligenter se a peccatis custodit. « Timenti Deum in novissimo die bene

rement devant le Seigneur se tient soigneusement en garde contre toute faute. « Celui qui craint le Seigneur sera comblé de joie au dernier jour, » (*Eccli.*, I, 13,) et sa récompense demeurera éternellement. Quand on a honte de pécher en présence des hommes, n'est-il pas plus raisonnable d'avoir honte de commettre l'iniquité en présence de Dieu, qui ne voit pas seulement les actions, mais encore le fond de nos cœurs? Ceux dont la sainteté redoute de l'offenser, s'attachent à connaître ce qui peut lui plaire. Mais autre chose est éprouver une crainte filiale, autre chose une crainte servile. L'esclave redoute son maître qui le châtie, le fils craint son père qui l'aime. Si nous sommes de vrais enfants de Dieu, la crainte qu'il inspire aura pour nous les douceurs de l'amour, non l'amertume de la peur. C'est ce respect profond de son Père céleste que l'homme sage a dans toutes ses œuvres, sachant bien qu'il ne peut jamais et en aucun lieu éviter sa présence, selon la parole du Psalmitse : « Où irai-je que ne soit pas votre esprit, où fuirai-je que votre œil ne me voie ? » (*Psalm.* CXXXVIII, 7.) et encore : « Ni du côté de l'orient, ni du côté de l'occident, » (*Psalm.* LXXIV, 7,) on ne peut se dérober en aucun lieu au regard de Dieu. « Celui qui craint le Seigneur est attentif à ce qu'il enseigne ; et celui qui s'applique à vivre selon ses commandements, trouvera la bénédiction éternelle. » (*Eccli.*, XXXII, 18.) « L'âme de celui qui craint le Seigneur est heureuse ; » (*Eccli.*, XXXIV, 17.) elle est en sûreté contre les piéges du démon. « Heureux l'homme qui tremble toujours, » (*Prov.*, XXVIII, 14,) parce qu'il a reçu en don la crainte incessante d'offenser Dieu. Celui qui tremble devant le Seigneur, s'éloigne de la voie du mal, et dirige ses pas vers les sentiers du bien. La crainte de Dieu repousse les péchés, et nous attache aux vertus. Elle inspire la prudence, et tient l'esprit en éveil contre l'erreur. La dissolution s'empare de la vie où elle n'est pas. Que celui qui ne craint pas le Seigneur dans la prospérité, ait du moins recours à lui dans l'adversité, quand la Providence le châtie pour le guérir. « Heureux l'homme qui craint le Seigneur, et qui met son bonheur à observer ses commandements. » (*Psalm.* CXI, 1.) La crainte de Dieu exclut la crainte de l'enfer, puisqu'elle nous tient en garde contre notre faiblesse, et nous fait avancer dans la voie des bonnes œuvres. C'est en suivant cette voie, que l'âme parvient à cette crainte du Seigneur, que le Prophète appelle sainte, et qui demeure éternellement, (*Psalm.* XVIII, 10,) parce qu'elle est fondée dans l'amour.

De là, la paix et tous les biens. — 3. Nous devons donc, mes Frères, craindre le Seigneur et en même temps l'aimer de cet « amour parfait qui chasse la crainte » (I *Johan.*, IV, 18.) de l'esclave envers le maître. C'est ainsi que nous pourrons posséder en sécurité l'abondance et la plénitude de tous les biens. Aussi le Prophète s'écrie-t-il : « Vous tous qui êtes justes, gardez la crainte du Seigneur, qui rassasie de l'abondance de ses fruits ceux en qui elle habite. Ceux qui aiment l'argent n'en sont jamais rassasiés et n'en recueillent point de fruit, tandis que l'âme qui cherche Dieu jouit sans trouble de toutes sortes de biens. » (*Psalm.* XXXIII, 10, 11.) C'est pourquoi, mes bien-aimés Frères, les yeux de votre âme doivent toujours être respectueusement arrêtés sur Dieu, en sorte que rien ne puisse vous faire oublier ses préceptes. Méditez sans cesse les voies de ceux que la crainte du Seigneur et l'obéissance à ses commandements conduisent à l'éternité bienheureuse, afin d'échapper aux peines sans fin de ceux qui dédaignent et méprisent l'accomplissement de sa loi. Ayez au fond de vos cœurs l'humilité véritable ; que

erit, » (*Eccli.*, I, 13,) et merces ejus in æternum permanet. Qui erubescit in conspectu hominis peccare, quanto magis dignum est quod erubescat in conspectu Dei iniquitatem agere, qui non solum opera, sed et corda considerat? Qui timore sancto Deum metuunt, inquirunt quæ beneplacita sunt illi. Alius est timor filiorum, alius est timor servorum. Servi enim propter tormenta dominos timent ; filii vero propter amorem patris timent. Si filii Dei sumus, timeamus eum ex caritatis dulcedine, non de timoris amaritudine. Homo sapiens in omnibus operibus suis Deum timet, sciens se nunquam ejus præsentiam effugere posse, sicut Psalmista Deo dicit : « Quo ibo a spiritu tuo, et quo a facie tua fugiam? » (*Psal.* CXXXVIII, 7.) Item : « Quia neque ab Oriente neque ab Occidente, » (*Psal.* LXXIV, 7,) subauditur, patet locus fugienti Deum. « Qui timet Dominum, accipiet doctrinam ejus ; et qui vigilaverit in mandatis ejus, inveniet benedictionem » (*Eccli.*, XXXII, 18.) sempiternam. « Timentis Deum beata est anima, » (*Eccli.*, XXXIV, 17.) et a tentatione diabolica tuta remanet. « Beatus homo qui semper est pavidus, » (*Prov.*, XXVIII, 14,) et cui donatum est Dei timorem semper ante oculos habere. Qui timet Dominum, recedit ab itinere pravo, et ad virtutum semitam vias suas dirigit. Timor Dei repellit peccata, et adjicit virtutes. Timor cautum facit hominem, et sollicitum ne peccet. Ubi vero timor Dei non est, ibi dissolutio vitæ est. Qui Deum in prosperis non timet, timeat vel in adversis, refugiat ad illum qui flagellat et sanat. « Beatus vir qui timet Dominum, in mandatis ejus cupit nimis. » (*Psal.* CXI, 1.) Timor Dei timorem expellit gehennæ ; quia facit hominem peccatum cavere, et justitiæ opera augere. Post hæc ad illum perveniet timorem, qui dicitur sanctus, et permanet in sæculum sæculi ; (*Psal.* XVIII, 10.) quia est in dilectione.

Inde pax et omnia bona. — 3. Sic ergo, Fratres, timeamus Deum, ut diligamus eum ; quia « perfecta caritas foras mittit timorem » (I *Johan.*, IV, 18.) servilem ; atque ita abundantiam habere possumus securitatis et plenitudinem omnium bonorum. Unde et Propheta ait : « Timete Dominum, omnes sancti ejus, quoniam nihil deest timentibus eum. Divites eguerunt et esurierunt; inquirentes autem Dominum non minuentur omni bono. » (*Psal.* XXXIII, 10, 11.) Quapropter obsecro vos, Dilectissimi, ut timorem Dei semper ante mentis vestræ oculos habeatis, et oblivionem præceptorum Dei omnino fugiatis, illudque sedulo cogitetis, qualiter timentes Deum et mandatis ejus obedientes ad vitam vadunt perpetuam, contemnentes vero et præcepta ejus spernentes in pœnam ibunt æternam ; humilitatemque veram in corde vestro intus habeatis, sicque eam

vos mœurs en soient le miroir fidèle et la fassent aimer à tous ceux qui vous entourent, afin qu'instruits par vos exemples, ils glorifient Dieu à leur tour, et qu'ils s'appliquent à mériter de recueillir un jour avec vous le céleste héritage ; par la grâce de notre Seigneur.....

SERMON CCXCVIII.

Sur l'adversité dans le temps (1).

Nos péchés, source de nos calamités. — 1. Toutes les fois, mes bien chers Frères, que l'adversité nous frappe, toutes les fois qu'une guerre, une sécheresse, une épidémie nous est infligée par un juste jugement de Dieu, loin de l'accuser d'injustice, nous devons imputer le fléau à nos péchés ; car, l'Apôtre l'a dit, « Dieu n'est pas injuste de nous punir. » (*Rom.*, III, 5.) Le monde, en effet, a été souillé par la dépravation et les murmures d'un grand nombre. Comme il faut que tous les fidèles puissent comprendre l'économie de l'adversité, j'appelle sur ce grave sujet votre charitable attention. Les bons et les méchants sont semblables à deux vases pleins, l'un d'immondes substances, et l'autre d'aromates précieux. Au moindre souffle qui les touche, le vase aux aromates exhale un suave parfum, tandis que l'autre répand une intolérable infection. C'est ainsi que les bons et les méchants, quoiqu'ils semblent confondus sur la terre, ont été profondément séparés les uns des autres par un secret dessein de la Providence. Chaque fois que quelque calamité fond sur le monde, ceux qui sont justes, semblables à des vases saints, exhalent le parfum de leurs actions de grâces à Dieu qui daigne les châtier ; au contraire, les superbes, les luxurieux, les cupides répandent l'infection de leurs blasphèmes et de leurs murmures contre le Ciel : O Dieu, disent-ils, quels crimes si grand commettons-nous donc, que de tels fléaux nous accablent ? Par là, il arrive souvent que ces malheureux, captifs dans les liens de leur amour pour la vie de ce monde, perdent cette vié elle-même et celle qui dans l'éternité ne connaîtra ni douleur ni gémissements ; le comble de leur disgrâce, c'est qu'ils ne peuvent échapper aux maux d'ici-bas, et que leurs crimes les livrent à ceux qui seront sans fin. Je ne parle pas ainsi pour insulter à leur malheur ; je le déplore, je gémis sur eux. Voilà comment, sur ces esprits superbes et rebelles qui n'ont pas voulu se convertir, s'accomplit cette parole : « Que celui qui est souillé se souille encore, pendant que celui qui est juste devient plus juste encore, et que celui qui est saint se sanctifie encore. » (*Apoc.*, XXII, 11.) C'est que le juste ne fonde pas son espérance sur ce monde. « Quand on voit ce qu'on a espéré, » dit l'Apôtre, « ce n'est pas de l'espérance. » (*Rom.*, VIII, 24.) Aussi l'attente des choses de la terre, où l'on voit ce qu'on a désiré, n'a-t-elle de vrai que son amertume. Le monde abreuve de fiel ses adorateurs. Homme insensé ! le monde est amer, et tu l'adores ; que ferais-tu donc, s'il était doux ?

Tableau d'une affreuse dépopulation. — 2. La vérité vous parle, adorateurs du monde : Où est maintenant

(1) Ce sermon paraît ici pour la première fois. Les docteurs de Louvain le tinrent pour douteux, et d'autres pour apocryphe. Baronius de son côté persuadé qu'il était authentique, le fait remonter au temps du siége d'Hippone, par les Vandales ; d'après lui, ce serait le plus récent de tous les sermons de S. Augustin, qui nous aient été conservés ; il l'insère tout entier dans ses Annales, année 430. Mais le style, où tout est de S. Césaire, veut qu'on le rapporte à une autre époque ; il s'agit évidemment ici du siége d'Arles par l'armée des Francs, dans la guerre contre les Goths. Les calamités de ce temps nous ont été décrites dans le livre I, nº 15, etc., de la vie de Césaire, et pareillement en divers écrits de Cassiodore, livre III, Lettre 32 et 40, dont Baronius lui-même a donné quelques extraits, Annales, an 508.

non ficte moribus coram proximis vestris insinuetis, ut et ipsi bonis exemplis vestris instructi glorificent Deum, et vobiscum æternam in cælis studeant percipere remunerationem ; præstante Domino nostro, etc.

SERMO CCXCVIII (*a*).

De adversitate temporali.

Calamitates nostris peccatis imputandæ. — 1. Quoties, Fratres carissimi, aliquæ adversitates veniunt, quoties aut hostilitas aut siccitas aut mortalitas justo Dei judicio nobis fuerit irrogata, non ejus injustitiæ, sed nostris hoc peccatis imputare debemus ; quia, sicut dicit Apostolus, « non iniquus est Deus, qui infert iram. » (*Rom.*, III, 5.) Multorum enim malis moribus atque clamoribus exagitatus est mundus. Et ut hoc omnes intelligere possint, apertius Caritati Vestræ insinuo. Sic sunt boni et mali, quomodo si duo vasa sint plena, et unum habeat putredinem, et aliud aromata pretiosa ; cum uno ventilabro ventilata fuerint, illud vas ubi aromata, odorem desiderabilem, aliud autem fœtorem intolerabilem reddit. Ita simul boni atque mali indiscrete quidem turbati, sed alto Dei judicio separati. Quoties aliqua tribulatio in mundum venerit, qui boni sunt, velut sancta vasa, gratias agunt Deo, qui eos castigare dignatur ; illi vero qui sunt superbi, luxuriosi, cupidi, blasphemant et murmurant contra Deum, dicentes : O Deus, quid tanti mali facimus, ut talia patiamur ? Unde sæpe fit, ut infelices isti amore hujus vitæ obligati, nec istam tenere possint, et illam sempiternam de qua fugiet dolor et gemitus, amittant ; et, quod pejus est, nec ista mala præsentia possunt evadere, et ad illa quæ æterna sunt, eorum crimina eos faciunt pervenire. Non insultans, sed gemens et dolens hæc dico. Ecce sicut in eo qui superbo et rebelli spiritu emendare se noluerit impletur illud quod scriptum est : « Qui in sordibus est, sordescat adhuc ; justus autem justiora faciet, et sanctus sanctiora. » (*Apoc.*, XXII, 11.) Non enim spes bonorum in isto est mundo posita. « Spes enim quæ videtur, » ait Apostolus, « non est spes ; » (*Rom.*, VIII, 24.) quoniam et ipsa spes mundana quæ videtur, in amaritudine vera est. Amaram enim potionem mundus suis dilectoribus propinat. O infelicitas generis humani ! Amarus est mundus, et diligitur ; putas si dulcis esset, qualiter amaretur ?

Fœdæ depopulationis descriptio. — 2. Vos alloquitur veritas, dilectores mundi, ubi est quod amastis, ubi est quod

(*a*) Alias de Tempore, CXI.

ce que vous aimez, où ce qui vous était si cher, où ce que vous ne vouliez pas abandonner, où tant de provinces, où tant de florissantes cités? Il n'y a que des larmes, il n'y a pas de reproche en ces paroles. Le récit de ces malheurs suffirait pour exciter la plus vive pitié. Du moins, quand nos yeux éplorés, au drame sanglant d'un siége désastreux voient succéder les horreurs d'une terrible épidémie, nous serions émus du sort de ceux qui ne semblaient survivre que pour avoir le temps d'ensevelir les cadavres des morts. Témoins de ces maux infligés par un juste châtiment du ciel, quand des provinces entières ont été traînées en captivité, nous avons dû souffrir le rapt des matrones et des femmes enceintes séparées des bras de leurs époux; le tendre nourrisson, arraché à la mamelle qui le nourrissait, était jeté sur la route, et la mère infortunée n'avait le droit, ni de garder son fils vivant, ni de lui donner une tombe après sa mort. Les angoisses, la désolation, l'épouvante, l'horreur se faisaient à la fois les bourreaux du cœur de ces femmes, si honorées naguères, soumises maintenant aux brutales exigences d'un vainqueur impitoyable; elles qui ne pouvaient oublier que la veille elles commandaient à de nombreux serviteurs, gémissaient maintenant de se voir changées, sans espoir de rançon, en esclaves d'un barbare. Ainsi s'est accomplie en nous cette parole du prophète David : « Vous avez vendu votre peuple sans rançon, et il n'a plus été peuple après ce changement. » (*Psalm.* XLIII, 13.) Des barbares, étrangers à tout sentiment d'humanité, ont fait peser la plus dure servitude sur ces nobles et délicates matrones. Le cri des lamentations déchire nos oreilles, au récit de ces malheurs dont nous sommes les témoins. Est-ce que les corps des hommes sont pétris avec du fer, quand bien même quelques-uns renferment une âme de fer? Qui pourrait, sans être ému, entendre le récit de ces calamités, ou les voir? Aussi pouvons-nous dire avec le Prophète : « Qui donnera de l'eau à ma tête et à mes yeux une source de larmes, et je pleurerai nuit et jour les morts de la fille de mon peuple? » (*Jerem.*, IX, 1.) Nous parlons à des Chrétiens, non-seulement de la mort selon la chair, mais aussi de la mort des âmes. Nous avons connu beaucoup d'infortunés, pendant cette visite du courroux de Dieu, qui ont été ravis à cette vie sans avoir reçu le sacrement du baptême, et qui ont été délaissés parmi les vases de colère. Quelle occasion plus convenable pour la douleur, quel sujet plus digne de lamentations peut-on trouver, quand la colère du Tout-Puissant a été si grande, qu'elle a repoussé même ce corps qui fut sa demeure parmi nous? Et lui « qui n'a pas épargné son propre fils, et l'a livré à la mort pour nous tous, » (*Rom.*, VIII, 32,) sans égard pour les mérites de ce sang précieux, n'a épargné ni ses églises, ni ses prêtres, ni les vierges qui lui étaient consacrées, ni les cités.

Le joug de Jésus-Christ est doux, et beaucoup lui préfèrent le joug de l'avarice. — Quant à nous, mes bien chers Frères, à qui le Seigneur n'a pas fait grâce pour nos propres mérites, mais qu'il daigne réserver encore à la pénitence, c'est avec une grande crainte que nous devons considérer combien d'exemples nous sont offerts. Que la mort de nos frères serve à notre salut, que leur tribulation nous convertisse, changeons en remèdes pour nos blessures les blessures qui les ont atteints. Tremblons sans cesse à cette parole de l'Evangile : « Pensez-vous que ces Galiléens fussent pécheurs plus que tous les autres Galiléens, parce qu'ils ont souffert ainsi? Non, je vous assure; mais si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de

pro magno tenebatis, ubi est, quod dimittere nolebatis, ubi sunt tot regiones, ubi tantæ splendidissimæ civitates? Lugendo potius ista dicta sunt quam insultando. Magno affectu ista deputarentur, si tantummodo audirentur. At cum oculos nostros dira calamitas et obsidionis percusserit, et nunc tempore mortalitatis affligat; mortuorum hominum sepeliendis corporibus vix illi qui remanere videbantur, occurrerint. Considerantes etiam illa mala quæ justo Dei judicio illata sunt, quando totæ provinciæ in captivitatem ductæ sunt, sustinuimus matres familias abductas, prægnantes abscissas ; et nutrices avulsis e manibus parvulis, atque in vias projectis, nec vivos ipsos filios retinere, nec mortuos permiserunt sepelire. Cruciatus magnus et dolor, timor et horror tortores cordis pariter insistebant, maxime cum a talibus feminis hoc impia barbarica exigebat potentia, ut quæ se sciebat multorum mancipiorum fuisse dominam, barbarorum se subito sine ullo pretio lugeret ancillam. Sic impletum est in nobis illud quod dictum est per Prophetam David : « Vendidisti populum tuum sine pretio, et non fuit multitudo in commutationibus eorum. » (*Psal.* XLIII, 13.) Dura a delicatis et a nobilibus mulieribus servitia sine ulla miseratione humanitatis a barbaris exacta sunt. Strepitus clamoris hujus in auribus nostris urget, dum talia audimus atque videmus. Numquid ferreæ sunt carnes hominum, etiamsi servus ferreus in aliquibus inveniatur? Quis ista audiens vidensque non doleat? Unde cum Propheta dicere possumus : « Quis dabit capiti meo aquam, aut oculis meis fontem lacrymarum, et plorabo die ac nocte interfectos filiæ populi mei? » (*Jerem.*, IX, 1.) Non solum mortem corporum, verum etiam animarum, Christianis loquimur. Multos cognovimus in ista visitatione sine sacramento baptismi ex ipsa vita fuisse ereptos, atque inter vasa iræ relictos. Quis luctus idoneior, quis planctus celsior inveniri potest, quando sic exarsit ira Omnipotentis, ut repelleret etiam tabernaculum suum, in quo habitavit in hominibus? Et ille etiam « qui unico Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum, » (*Rom.*, VIII, 32,) nec pretium tanti sanguinis adtenderit, nulli ecclesiæ, nulli clero, nulli sacratæ virgini, nulli parcere civitati.

Jugum Christi leve. Huic multi præferunt jugum avaritiæ. — 3. Nos vero, Fratres carissimi, quibus Dominus non pro nostris meritis parcere, sed adhuc ad pœnitentiam reservare dignatur, non sine grandi timore debemus considerare, quod hæc omnibus nobis præbentur exempla. Et ideo illorum mors proficiat ad nostram salutem, eorum tribulatio sit nostra correptio, de aliorum plagis faciamus medicamenta vulneribus nostris; et semper timeamus quod Dominus in Evangelio dixit : « Putatis quod hi Galilæi præ omnibus peccatores fuerint, quoniam talia passi

la même manière. » (*Luc.*, XIII, 2.) Ainsi, que celui qui avait coutume de s'adonner à la luxure, devienne chaste ; à l'orgueil, devienne humble ; à l'envie, devienne bienveillant ; que celui qui avait accoutumé de s'emparer du bien des autres par les fraudes ou par les calomnies, commence à faire d'abondantes aumônes avec son propre bien. Ce que le Seigneur nous demande, mes bien chers Frères, n'est inaccessible à personne. Il ne dit pas : Jeûnez plus que vous ne pouvez, et veillez au delà de vos forces ; il ne dit pas : Abstenez-vous de vin ou de viandes. Ce n'est point ce qu'il veut de nous. Il daigne nous prescrire ce que tous les hommes, avec le secours de sa grâce, peuvent accomplir sans beaucoup de peine. Et pourtant, ce qui est le comble du mal, un grand nombre préfèrent porter avec une grande fatigue le joug tyrannique et maudit de l'avarice, que le joug si doux de Jésus-Christ. Ils refusent d'imposer ce poids léger à leurs épaules. Ils savent qu'ils succombent sous le lourd fardeau du péché, et ils ne veulent pas se charger du joug de Jésus-Christ, qui peut les élever au ciel. Mais vous, mes Frères, unissant avec sagesse et fidélité vos pensées aux nôtres, affranchissez-vous de la tyrannie amère et cruelle de l'avarice et donnez-vous à la douce suzeraineté de Jésus-Christ, commençant, selon le précepte apostolique, à vivre dès à présent dans le ciel, (*Philip.*, III, 20,) afin que, lorsque Jésus-Christ qui est votre vie viendra à paraître, vous paraissiez aussi avec lui dans la gloire. (*Coloss.*, III, 4.) Il daignera vous faire cette grâce, le même notre Seigneur....

SERMON CCXCIX.

Qu'il faut avoir faim et soif de la parole de Dieu (1).

Qu'est-ce qu'avoir faim de la justice? Droit du peuple à exiger du prêtre le pain de la parole divine. — 1. A toutes les béatitudes que notre Seigneur et Sauveur daigne énumérer dans l'Evangile, il ajoute celle-ci : « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés. » (*Matth.*, V, 6.) Heureux ceux à qui Dieu daigna donner cette faim auguste et cette soif désirable. Mais comment a-t-on faim de la justice, mes Frères? Vous avez faim de la justice, si vous voulez écouter la parole de Dieu avec patience et du fond du cœur. C'est de ce divin aliment qu'il est dit : « Celui qui me mange, voudra me manger encore ; et celui qui me boit, voudra me boire encore. » (*Eccli.*, XXIV, 29.) Quoique faire la justice vaille mieux que la connaître, c'est la connaissance qui précède l'œuvre ; il faut apprendre le précepte pour pouvoir l'accomplir. Ecoutez d'ailleurs l'Ecriture : « Tout homme, dit-elle, qui n'apprendra point la justice sur la terre, ne fera point la vérité ; » et encore : « L'envie s'emparera du peuple qui n'est pas instruit ; et le feu ennemi le consumera. » En cet endroit, le feu est appelé ennemi, parce qu'il ne s'agit pas de celui qui vient de Jésus-Christ, mais de celui qui vient de Satan. Il est dit encore : « Apprenez la justice, vous qui habitez sur la terre. » (*Sap.*, I, 1.) Il est donc manifeste que l'homme qui a faim de la justice est celui qui a le désir de l'apprendre. Ainsi, nous devons commencer par chercher à la connaître, afin d'avoir le mérite de

(1) Il porte le nom de Césaire dans les MSS., et il est la 26e homélie de ce saint, dans la Bibliothèque des Pères.

sunt? Non dico vobis ; sed nisi pœnitentiam egeritis, omnes similiter peribitis. » (*Lucæ*, XIII, 2.) Et ideo qui solebat esse luxuriosus, sit castus ; qui superbus, sit humilis ; qui erat invidus, sit benignus ; qui per fraudes vel calumnias solebat res alienas rapere, incipiat de suis largiores eleemosynas dare. Nimis delicatum est quod a nobis requirit Dominus noster, Fratres carissimi. Non dixit nobis : Jejunate plus quam potestis, et plus quam vires vestræ sufferunt vigilate ; non nobis dicit : A vino vel a carnibus abstinete ; non a nobis requiruntur ; sed hoc dignatur injungere, quod omnes homines possunt cum ipsius gratia sine grandi labore complere. Sed, quod pessimum est, multi sunt qui durissimum et amarissimum avaritiæ jugum cum multis laboribus volunt ferre, et dulce jugum Christi et onus ejus leve dissimulant humeris suis imponere ; malunt cum multis peccatis sub sarcina gravi succumbere, quam jugum Christi, quod eos potest in cælum elevare, suscipere. Vos vero, Fratres, nobiscum sapienter et fideliter cogitantes, disrumpatis a cervicibus vestris durum et asperum avaritiæ jugum, et jugum Christi suavissimum vestris humeris imponite, secundum Apostolum conversationem vestram levantes in cælum ; (*Philip.*, III, 28.) ut cum Christus apparuerit vita vestra, tunc et vos cum ipso appareatis in gloria. (*Coloss.*, III, 4.) Quod ipse præstabit, etc.

SERMO CCXCIX.

De esuriendo et sitiendo Dei verbo.

Justitiam esurire quid sit. Jus populi ut exigat a sacerdote verbum Dei. — 1. Inter reliquas beatitudines, quas in Evangelio Dominus ac Salvator noster enumerare dignatus est, etiam hoc addidit, dicens : « Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam, quoniam ipsi saturabuntur. » (*Matth.*, V, 6.) Felices sunt quibus istam præclaram famem, et desiderabilem sitim Deus donare dignatur. Quomodo autem esuritur justitia, Fratres? Justitiam esuris, si verbum Dei patienter et libenter audire volueris ; de tali enim cibo dictum est : « Qui edunt me, adhuc esurient ; et qui bibunt me, adhuc sitient. » (*Eccli.*, XXIV, 29.) Quamvis enim melius sit facere quam nosse ; prius est tamen nosse, quam facere ; debet enim discere, qui optat implere. Denique audi Scripturam dicentem : « Omnis qui non didicerit justitiam super terram, veritatem non faciet ; » et iterum : « Zelus apprehendet populum ineruditum ; et ignis adversarius consumet. » Et in hoc loco ideo dicitur ignis adversarius ; quia non de parte Christi, sed de parte diaboli esse cognoscitur. Et iterum : « Justitiam discite, qui habitatis terram. » (*Sap.*, I, 1.) Manifestum est ergo quod ipse esurit justitiam, qui discere optat justitiam. Prius ergo debemus discere ; ut postea

la pratiquer ensuite. Travaillez à obtenir que cette béatitude s'accomplisse en vous par la grâce de Dieu. Si, comme nous le croyons, vous avez réellement faim et soif de la justice, toutes les fois que la parole divine ne vous sera pas prêchée assez souvent, n'attendez pas que nous vous l'apportions de notre propre mouvement; poussés par la foi, comme par une soif ardente, exigez de nous vous-mêmes cette parole que vous avez le droit de réclamer.

La prédication, devoir du sacerdoce. — 2. Si la prédication est toujours due à notre propre initiative, et que parfois vous ne l'exigiez pas de nous, quand nous y mettons quelque lenteur, peut-être serons-nous taxés d'importunité par ceux qui ne savent pas notre danger. Mais celui qui n'ignore pas quelle lourde responsabilité pèse sur la tête du prêtre, comprend que nous rendons moins que nous ne devons, quelque souvent que nous fassions entendre la voix de la vérité. Le Saint-Esprit en effet crie aux prêtres par la bouche du Prophète : « Crie avec force, ne te lasse point. » (*Isai.*, LVIII, 1.) Il ne dit pas : Crie par intervalles; mais : « Crie, crie sans cesse, fais retentir ta voix comme les éclats de la trompette, pour annoncer à mon peuple ses crimes. » (*Ibid.*) Et ailleurs : « Si tu n'annonces pas à l'impie son iniquité, je redemanderai son sang à ta main. » (*Ezech.*, III, 18.) Et l'Apôtre : « Souvenez-vous que durant trois ans je n'ai point cessé nuit et jour d'avertir avec larmes chacun de vous. » (*Act.*, XX, 31.) Si l'Apôtre, pour être absous devant Dieu, prêchait nuit et jour la parole divine, qu'adviendra-t-il de nous qui ne conduisons guères qu'à de rares intervalles, dans les pâturages spirituels, le troupeau qui nous est confié? Aussi l'Apôtre adjure-t-il Timothée en ces termes : « Je vous conjure devant Dieu et devant Jésus-Christ qui doit juger les vivants et les morts au jour de son avénement glorieux et de son règne; » (II *Timot.*, IV, 1.) et comme si quelqu'un lui demandait le motif d'une aussi terrible adjuration, il ajoute aussitôt : « Annoncez la parole; pressez les hommes à temps, à contre-temps; reprenez, suppliez, menacez. » (*Ibid.*, 2.) Qu'est-ce à dire « à temps, à contre-temps; » sinon pressez à temps les hommes de bonne volonté; à contre-temps, les réfractaires? Aux hommes de bonne volonté, il faut offrir le pain de la parole; aux réfractaires, il faut le leur imposer; de peur que, se levant contre nous devant le tribunal de Jésus-Christ, ils ne prétendent que nous ne les avons point avertis, et de peur que Dieu ne redemande à nos mains le sang de leurs âmes. Aussi est-ce avec une grande crainte que nous devons travailler à détourner de nous la redoutable sentence que mérita d'entendre le serviteur qui reçut un talent et ne lui fit produire aucun intérêt : « Serviteur méchant et paresseux, pourquoi n'avez-vous point confié mon argent aux changeurs, et à mon retour j'aurais retiré ce qui est à moi avec usure? » (*Matth.*, XXV, 26.) Et puisse Dieu nous affranchir de la terrible sanction qui suit ce jugement : « Jetez le serviteur inutile dans les ténèbres extérieures; là il y aura des pleurs et des grincements de dents. » (*Ibid.*, 30.) « Vous deviez, dit-il, confier mon argent aux changeurs. » Par cet argent, mes Frères bien-aimés, on ne doit pas entendre autre chose que ce qui est prêché dans l'église. Les changeurs qui doivent recevoir l'argent sont le peuple chrétien. Ce sera pour nous un grand péché de n'avoir pas apporté l'argent de Dieu à la table de votre cœur; mais aussi le plus grand péril menace celui d'entre vous qui n'aura pas gagné en bonnes œuvres un autre

mereamur implere. Ut ergo ista beatitudo per Dei gratiam impleatur in vobis, si in veritate, ut credimus, et esuritis et sititis justitiam, quoties vobis verbum Dei fuerit tardius prædicatum, nolite exspectare ut vobis ultro illud debeamus ingerere; sed etiam vos ipsi, quasi rem vobis jure debitam, fideliter a nobis ac sitienter exigite.

Sacerdotum obligatio ut illud tradant. — 2. Nam si nos semper ultro velimus offerre, et vos aliquoties tardantibus nobis nolueritis exigere; possumus ab illis qui periculum nostrum nesciunt, importuni forsitan judicari. Sed qui bene novit quam grave pondus immineat cervicibus sacerdotum, intelligit quod quamvis assidue verbum Dei prædicemus, minus tamen reddimus quam debemus. Testificatur enim sacerdotibus Spiritus Sanctus per Prophetam : « Clama, ne cesses; » (*Isaiæ*, LVIII, 1.) non dicit : Clama post multos dies; sed : « Clama, ne cesses, quasi tuba exalta vocem tuam, et annuntia populo meo peccata eorum. » (*Ibid.*) Et iterum : « Si non annuntiaveris iniquo iniquitatem suam, sanguinem ejus de manu tua requiram. » (*Ezech.*, III, 18.) Et Apostolus : « Memoriam mei retinete, quoniam per triennium non cessavi die ac nocte, cum lacrymis monens unumquemque vestrum. » (*Act.*, XX, 31.) Si Apostolus, ut se apud Deum absolveret, die noctuque verbum Dei prædicabat; quid de nobis fiet, qui vix vel post multos dies commisso nobis gregi spiritalia pascua providemus? Et propterea contestatur Timotheum idem Apostolus, dicens : « Testificor coram Deo, et Christo Jesu, qui judicaturus est vivos et mortuos, et adventum ipsius, et regnum ejus; » (II *Tim.*, IV, 1.) et quasi interrogaretur quare tam metuendam contestationem præmitteret, secutus adjunxit : « Prædica verbum, insta opportune, importune; argue, obsecra, increpa. » (*Ibid.*, 2.) Quid est « opportune, importune; » nisi opportune volentibus, importune nolentibus? Volentibus audire verbum Dei offerendum est; fastidientibus, ingerendum; ne forte contra nos ante tribunal Christi stantes dicant se a nobis admonitos non fuisse, et animarum illorum sanguis de nostris manibus requiratur. Unde cum grandi tremore pensare debemus, ne ad nos etiam illa terribilis sententia dirigatur, quam servus ille meruit audire, qui acceptum talentum duplicare noluit : « Serve, inquit, male et piger, quare non dedisti pecuniam meam nummulariis ad mensam; et ego veniens cum usuris exegissem illam? » (*Matth.*, XXV, 26.) Et quid post hæc? Avertat Deus hoc a nobis : « Inutilem, inquit, servum projicite in tenebras exteriores; ibi erit fletus et stridor dentium. » (*Ibid.*, 30.) « Quare, inquit, non dedisti pecuniam meam nummulariis? » Pecunia, Dilectissimi, non aliud intelligitur, nisi id quod in ecclesia prædicatur. Nummularii qui pecuniam accipere debent, non sunt alii nisi populi Christiani. Sicut enim nobis grave peccatum erit ad mensam cordis vestri non dedisse pecuniam Domini nostri; ita e contrario et

talent avec le talent qu'il aura reçu dans nos paroles.

La parole divine, aliment de l'âme. — 3. Vous connaissez maintenant votre danger et le nôtre. S'il arrive parfois que la parole divine vous soit servie avec trop de lenteur, éprouvez-en la même contrariété que si l'on refusait à votre corps la part de nourriture qui lui est chaque jour nécessaire. La faim de l'âme ne doit pas être moins grande en nous que celle du corps. Plus nous reconnaissons la dignité de l'âme, et plus nous devons montrer de sollicitude à la nourrir. A la chair nous accordons par jour deux repas ; quelqu'un peut-il trouver importun et superflu que nous donnions à l'âme le pain de la parole divine un jour par semaine ? Comme la chair répare ses forces par la nutrition terrestre, ainsi l'âme par la parole de vérité. Quand donc on tarde trop à vous offrir ce vrai pain, corrigez notre lenteur par votre importunité sainte ; exigez ce que votre droit vous permet d'exiger.

Lait de la parole préparé par les prêtres et bu par les fidèles. — 4. Il semble que les prêtres aient reçu dans l'Eglise la mission de vaches nourricières, dont les peuples chrétiens figurent les petits. Comme les vaches parcourent les champs et les prés, les vignobles et les bois, pour préparer à leurs veaux le lait nourricier, au moyen des plantes et des feuilles qu'elles paissent ; ainsi les prêtres, en cueillant sans cesse la parole divine sur les différentes hauteurs des saintes Ecritures, doivent assembler les fleurs propres à produire le lait spirituel destiné à leur enfants selon Dieu. Ils auront ainsi une part à la consolation avec l'apôtre saint Paul qui dit : « Je ne vous ai nourris que de lait, et non pas de viandes solides. » (I *Corint.*, III, 2.) La comparaison que nous venons d'établir, mes bien chers Frères, est plus convenable qu'on ne pourrait croire. Comme la vache a deux mamelles où se suspend son petit ; ainsi les prêtres ont les deux mamelles de l'ancien et du nouveau Testament, dont le lait doit nourrir le peuple des fidèles. Et remarquez bien, mes Frères, que ce n'est pas seulement la vache qui cherche son veau pour l'allaiter ; mais que le veau court lui-même au-devant de sa nourrice, et frappe si fréquemment les mamelles avec la tête, que parfois, si le nourrisson est déjà fort, il soulève presque le corps de la mère, qui néanmoins supporte patiemment cette violence, parce qu'elle a le désir de voir grandir ce nourrisson. De même les bons prêtres doivent être animés sans cesse du désir le plus ardent de voir leurs fils spirituels les assaillir de continuelles questions au sujet du salut de leurs âmes ; en sorte que la grâce divine soit accordée à ces enfants qui frappent, et que l'éternelle récompense soit préparée aux prêtres qui les initient aux secrets des saintes Ecritures. Si je parle ainsi, c'est afin que, fidèles et prêtres, nous nous conformions à cet exemple que nous donne la nature. Notre plus grand désir est d'être plein d'inquiétude à votre égard, jusqu'à ce que nous ayons mérité de voir vos âmes faire de constants progrès dans l'amour de Jésus-Christ. Ainsi, de même que notre devoir est de préparer pour vous le lait spirituel avec les fleurs que nous cueillons dans le champ des Ecritures ; de même il importe que vous recherchiez ce lait avec la plus sainte avidité. Je le répète : comme les veaux ont coutume de frapper vivement les mamelles maternelles, afin d'en faire jaillir l'aliment qui leur est nécessaire ; ainsi les fidèles doivent poursuivre de continuelles questions les prêtres, qui sont les mamelles

unicuique vestrum non parvum periculum imminet, si id quod verbis acceperit, bonis operibus duplicare noluerit.

Cibus est animæ. — 3. Quia ergo et nostrum et vestrum periculum agnovistis ; quoties evenerit ut vobis tardius verbum Dei ministretur, sic hoc moleste accipite, quomodo si corpori vestro quotidiani victus substantia subtrahatur. Non enim apud nos major debet esse corporis fames quam animæ. Nam quantum animam digniorem esse novimus, tantum de ejus victu majorem sollicitudinem habere debemus. Si enim caro nostra bis in die reficitur ; quare molestum et ineptum judicet aliquis, si vel post septem dies anima Dei verbo pascatur ? Quomodo enim caro reficitur cibo isto terreno ; sic et anima pascitur Dei verbo. Et ideo quoties vobis tardius oblatum fuerit, per sanctam importunitatem vestram excitate pigritiam nostram, et quod vobis jure debetur exigite.

Sacerdotes velut vaccæ lac verbi Dei præparent. Id populi velut vituli sollicite requirant. — 4. Sacerdotes enim in Ecclesia similitudinem videntur habere vaccarum ; Christiani vero populi typum præferunt vitulorum. Quomodo enim vaccæ per campos et prata discurrunt, vineta et oliveta circumeunt, unde pastis herbis ac frondibus cibum lactis præparent vitulis suis ; ita sacerdotes in diversis sanctarum Scripturarum montibus assidue legendo verbum Dei, debent flores decerpere, ex quibus spiritale lac valeant filiis ministrare ; ut possint partem habere cum apostolo Paulo, qui dixit : « Lac vobis potum dedi, non escam. » (I *Cor.*, III, 2.) Non incongrue, Fratres carissimi, sacerdotes vaccarum similitudinem habere videntur. Sicut enim vacca duo ubera habet, ex quibus nutriat vitulum suum ; ita et sacerdotes duobus uberibus, veteris scilicet et novi Testamenti, debent pascere populum Christianum. Considerate tamen, Fratres, et videte quia istæ carnales vaccæ non solum ipsæ ad suos vitulos veniunt sed etiam sui vituli eis obviam currunt, et ita ubera matrum suarum capite frequenter percutiunt, ut aliquoties, si majores vituli sint, ipsarum matrum corpora de terra sublevare videantur ; attamen injuriam ipsam vaccæ libenter suscipiunt, dum vitulorum suorum cupiunt videre profectum. Hoc etiam boni sacerdotes debent fideliter desiderare vel cupere, ut filii eorum pro salute animæ suæ assiduis eos interrogationibus inquietent ; ut dum filiis pulsantibus gratia divina tribuitur, sacerdotibus sanctarum Scripturarum secreta revelantibus æternum præmium præparetur. Hoc ideo dico, ut et in nobis et in vobis ista similitudo servetur. Cupimus enim a vobis istam desiderabilem inquietudinem sustinere, dummodo animas vestras videre mereamur in Christi amore proficere. Unde sicut nobis expedit, collectis Scripturarum floribus, spiritalem cibum conficere ; ita et vos oportet cum grandi aviditate requirere. Nam quomodo solent vituli matrum ubera cum grandi impetu inquietare, ut de interioribus

de l'Eglise, afin de faire jaillir le lait de leur salut et fournir à leurs âmes l'aliment qui leur est indispensable. S'il arrivait que les prêtres fussent lents dans la prédication, et les fidèles négligents à l'exiger, pendant qu'ils se font une occupation trop grande des affaires de ce monde, nous verrions s'accomplir la parole de l'Ecriture : « Je vais envoyer la faim sur la terre, non la faim du pain, ni la soif de l'eau, mais la faim de la parole du Seigneur. » (*Amos.*, VIII, 11.) Mais la miséricorde divine daignera, nons l'espérons, accroître et notre zèle pour la lecture et la prédication, et votre désir d'écouter la parole, afin que, devant le tribunal du Juge éternel, nous puissions rendre bon compte de notre ministère, et que votre bienveillante obéissance et votre persévérance dans les bonnes œuvres vous rendent dignes de parvenir aux éternelles récompenses, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui honneur et gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCC.

Comment il faut recevoir la parole de Dieu (1).

Sa paternelle sollicitude envers les faibles. — 1. Il y a quelques jours, plein d'une paternelle sollicitude pour ceux dont les pieds sont malades ou qui souffrent de quelque infirmité corporelle, je conseillai, même avec prière, à ceux qui ne peuvent pas se tenir debout pendant la lecture d'une Passion ou d'autres textes sacrés trop étendus, de s'asseoir humblement et en silence pour écouter attentivement le lecteur. Or maintenant quelques-unes de nos filles en Jésus-Christ pensent ou que tous les fidèles, ou certainement que plusieurs d'entre elles qui sont saines de corps, peuvent souvent user de cette liberté. Dès que la parole de vie commence à se faire entendre, elles cherchent à s'arranger à terre commodément comme sur leurs couches, et plût au ciel que ce fût assez pour elles de s'étendre ainsi, ouvrant en silence aux divins préceptes leur cœur altéré de justice! mais elles s'occupent de fables inutiles, au point de ne pas écouter elles-mêmes et d'empêcher les autres d'écouter la prédication. Je vous en conjure, mes filles vénérables, et c'est un avis que je donne en ma sollicitude paternelle, lorsqu'on lit l'Ecriture ou que la prédication a lieu, qu'aucune de vous ne s'accroupisse à terre, si ce n'est celle qu'y contraint une infirmité trop grave ; encore doit-elle le faire, en sorte qu'elle soit assise et non pas étendue, et qu'elle écoute la parole sainte avec toute l'attention d'un cœur avide.

La parole divine, comme le corps de Jésus-Christ, ne doit pas être indignement reçue. — 2. Je vous le demande, mes Frères et mes Sœurs, qu'est-ce qui vous paraît plus grand, la parole de Dieu, ou le corps de Jésus-Christ ? Si vous voulez répondre avec vérité, vous devrez dire que la parole de Dieu n'est pas moindre que le corps de Jésus-Christ. C'est pourquoi, aussi grande est la sollicitude avec laquelle nous observons, quand le corps de notre Seigneur est administré, que la moindre parcelle ne s'en échappe de nos mains sur le sol ; aussi grande doit être la sollicitude avec laquelle il nous faut observer, quand la parole de vie nous est distribuée, qu'aucun mot n'en soit perdu pour notre

(1) Encore un sermon qui figure pour le première fois dans l'Appendice. L'édition de Louvain le donne comme douteux ; il est apocryphe pour d'autres docteurs. Le style et les pensées ne conviennent nullement à S. Augustin, et reviennent de plein droit à Césaire.

earum necessarium sibi possint extrahere cibum ; ita et populi Christiani sacerdotes suos, velut sanctæ Ecclesiæ ubera, assidua debent interrogatione provocare, ut cibum possint sibi salutis adquirere, et victum animæ suæ necessarium providere ; ne forte si et sacerdotes tardius voluerint offerre, et populi nimiis impedimentis mundi istius occupati dedignentur inquirere, impleatur illud quod scriptum est : « Mittam, inquit, famem in terram, non famem panis, neque sitim aquæ, sed audiendi verbum Dei. » (*Amos.*, VIII, 11.) Credimus tamen de Dei misericordia, quod ita et nobis studium legendi vel prædicandi, et vobis audiendi desiderium præstare dignabitur, ut ante tribunal æterni Judicis et nos de prædicationibus nostris bonam possimus reddere rationem, et vos pro benigna obedientia et bonorum operum perseverantia, ad æterna valeatis præmia pervenire ; præstante Domino nostro Jesu Christo, cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCC (*a*).

Qualiter excipiendum Dei verbum (*b*).

Paterna ipsius sollicitudo erga debiles. — 1. Ante aliquot dies propter eos qui aut pedes dolent, aut aliqua corporis inæqualitate laborant, paterna pietate sollicitus consilium dedi et quodam modo supplicavi, ut quando aut Passiones prolixæ, aut certe aliquæ lectiones longiores leguntur, qui stare non possunt, humiliter et cum silentio sedentes, adtentis auribus audiant quæ leguntur. Nunc vero aliquæ de filiabus nostris putant, quod hoc aut omnes, aut certe plures quæ sanæ sunt corpore, frequenter debeant facere. Nam ubi verbum Dei cœperit recitari, quasi in lectulis suis ita jacere volunt ; atque utinam vel jacerent tantummodo, et tacentes verbum Dei sitienti corde susciperent ; non etiam se ita otiosis fabulis occuparent, ut quod prædicatur nec ipsæ audiant, nec alios audire permittant. Unde rogo vos, venerabiles Filiæ, et sollicitudine paterna commoneo, ut quando aut lectiones leguntur, aut verbum Dei prædicatur, nulla se in terram projiciat ; nisi forte quam nimium gravis infirmitas cogit, sic tamen ut non jaceat, sed magis sedeat, et adtentis auribus quæ prædicantur avido corde suscipiat.

Verbum Dei nil minus quam corpus Christi ; nec indignius percipiendum. — 2. Interrogo vos, Fratres vel Sorores, dicite mihi : Quid vobis plus esse videtur, verbum Dei, an corpus Christi? Si verum vultis respondere, hoc utique dicere debetis, quod non sit minus verbum Dei quam corpus Christi. Et ideo quanta sollicitudine observamus, quando nobis corpus Christi ministratur, ut nihil ex ipso de nostris manibus in terram cadat ; tanta sollicitudine observemus, ne verbum Dei quod nobis erogatur,

(*a*) Alias, XXVI, ex 50 homil. — (*b*) In MSS. titulus est, *Admonitio ut silentium in ecclesia præbeatur.* In editis autem, *De permissione ac prohibitione sedendi in ecclesia, quando vel lectiones leguntur, vel verbum Dei prædicatur.*

cœur, si nous l'occupons à d'autres pensées ou à d'autres discours. Celui qui écoute avec négligence la voix de la vérité, ne sera pas moins coupable que celui dont l'incurie laisserait tomber par terre le corps du Sauveur.

Le prédicateur dispense les trésors spirituels. — 3. Supposons que, depuis le premier jusqu'au dernier mot d'un sermon, notre main distribuât des pierres précieuses, de riches boucles d'oreille, des anneaux d'or ; ai-je besoin de demander si nos filles en Jésus-Christ consentiraient à se tenir debout pour les recevoir ? Aucun doute n'est permis ; elles lutteraient de zèle pour recueillir ces bijoux. Mais nous, qui ne pouvons ni ne devons leur offrir de mondaines parures, elles ne nous écoutent qu'avec négligence. Il n'est pas juste pourtant que les dispensateurs des parures spirituelles soient dédaignés ainsi. Que celle qui écoute avec bonne volonté la parole divine, n'en doute point : le prédicateur transmet à son âme un précieux collier, venu de la céleste patrie. Nous vous conseillons de venir en aide à l'indigence ; c'est que Jésus-Christ orne du plus riche des bracelets la main qui répand l'aumône. Comme on pare, en ce monde éphémère, de périssables bijoux la chair amie du luxe, afin qu'elle séduise les yeux du corps ou pour sa propre perte ou pour la ruine d'autrui dont elle éveille les coupables désirs ; ainsi l'âme sainte se pare des préceptes divins et des éternelles et impérissables perles des bonnes œuvres, afin d'être admise au nuptial banquet à côté du céleste époux, et de ne point s'entendre dire cette parole de l'Evangile : « Mon ami, comment êtes-vous entré ici sans avoir la robe de noces ? » (*Matth.*, XXII, 12.) Loin de s'exposer à mériter, par sa nudité spirituelle, la terrible sentence : « Liez-lui les mains et les pieds, et jetez-le dans les ténèbres extérieures, où seront les pleurs et les grincements de dents, » (*Ibid.*, 13,) l'âme sainte désire ardemment, par sa parure de bonnes œuvres, obtenir cette glorification : « Courage, bon et fidèle serviteur, entre dans la joie de ton Seigneur. » (*Matth.*, XXV, 21.)

Le prédicateur semblable à la mère qui pare sa fille. — 4. Je vous en conjure, mes Sœurs, écoutez avec soin nos avis. Quand une mère veut parer sa fille de ses propres mains, s'il arrive que l'enfant, indifférente à la toilette qu'on lui donne, se penche trop fréquemment vers le sol, ou suive en tous sens les instincts mobiles de son âge, au point que la mère soit empêchée de l'embellir selon sa fantaisie ; ne la réprimande-t-elle pas, ne la corrige-t-elle même pas avec raison ? A votre tour, gardez-vous donc d'oublier que je suis la mère de vos âmes, et que je veux les embellir si bien, que leur robe paraisse, au tribunal du Juge éternel, sans la plus légère souillure, sans le moindre faux-pli. Et je ne me préoccupe pas seulement de la parure de vos âmes, mais aussi des remèdes à leurs maux ; je m'applique à coudre de nouveau la robe décousue, à rattacher les lambeaux, à guérir les déchirures, à laver les souillures, à remplacer l'étoffe perdue, et sur ce vêtement maintenant irréprochable, j'attache enfin et je dispose les spirituels bijoux. Puisque je prends volontiers tant de soins, pourquoi trouverai-je une âme qui les dédaigne ? Les mondaines et périssables parures du corps, s'il ne se trouve personne qui veuille vous en faire présent, vous les achetez au poids de l'or ; combien plus il est juste, lorsque nous offrons gratuitement à vos âmes d'éternelles parures, acquises pour vous

dum aliud aut cogitamus aut loquimur, de corde nostro depereat; quia non minus reus erit qui verbum Dei negligenter audierit, quam ille qui corpus Christi in terram cadere negligentia sua permiserit.

Prædicator gemmarum spiritalium erogator. — 3. Velim tamen scire, si ab illa hora qua verbum Dei prædicari cœperit, semper pretiosissimas gemmas et in aures vel annulos aureos erogare velimus, utrum stare aut accipere vellent filiæ nostræ? Sine ulla dubitatione, cum grandi ambitione quæ illis offeruntur acciperent. Nos vero quia ornamenta corporalia offerre nec possumus nec debemus; ideo non libenter audimur. Sed non est justum, ut spiritalia ministrantes superflui judicemur. Qui enim verbum Dei libenter audit, inaures animæ de patria paradisi transmissas se suscepisse non dubitet. Qui admonetur ut pauperi tribuat aliquid, dum manus ad eleemosynas expandit, dextralia a Christo transmissa percipiet. Quomodo enim terrenis ornamentis caro luxuriosa parvo tempore ornatur, ut carnalibus oculis aut ad suam aut ad aliorum male concupiscentium ruinam placere possit; sic anima sancta divinis sermonibus tanquam spiritalibus et æternis bonorum operum margaritis componitur, ut ad illius cælestis sponsi consortium et nuptiale convivium feliciter ornata perveniat; ut non ei dicatur illud quod scriptum est in Evangelio : « Amice, quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem? » (*Matth.*, XXII, 12.) ne bonorum ornamentis exspoliatus ac nudus audire mereatur : « Ligate illi manus et pedes, et projicite in tenebras exteriores, ubi est fletus et stridor dentium; » (*Ibid.*, 13.) sed magis pro ornamentis bonorum operum, illa vox ad eum desiderabilis dirigatur : « Euge, serve bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui. » (*Matth.*, XXV, 21.)

Et veluti mater ornandæ filiæ studiosa. — 4. Rogo vos, Filiæ, diligenter ea quæ a nobis dicuntur audite. Si aliqua mater propriis manibus ornare velit filiam suam, et illa despiciens ornamenta quæ accipit, frequentius se inclinet ad terram, et huc atque illuc ita per inquietudinem moveatur, ut illam mater sua secundum suam voluntatem ornare non possit; numquid non juste aut objurgatur, aut cæditur? Et me ergo putate matrem esse animarum vestrarum, et ita vos velle componere, ut in vobis nec macula nec ruga possit ante tribunal æterni Judicis apparere. Animabus enim vestris non solum ornamenta, sed etiam medicamenta desiderans providere, studeo dissuta consuere, conscissa sarcire, vulnerata curare, abluere sordida, reparare perdita, et ea quæ sunt integra, spiritalibus margaritis ornare. Si me non piget; quare aliquis fastidiose velit accipere? Cum enim terrena et temporalia ornamenta corporis, si non invenitur qui donare velit, carissimo pretio comparentur ; quanto magis æterna animarum ornamenta, quæ absque ullo pretio a nobis non cum parvo labore quæsita, vestris spiritalibus offeruntur, justum est ut

par le prêtre au prix d'un constant labeur, que vous les receviez avec l'empressement d'une charité parfaite? Pour vous les donner, nous obtenons des joailliers de la céleste patrie les plus beaux diamants qu'ils façonnent, et nous ne désirons trouver en échange en ce monde que patience et bonne volonté de votre part à recueillir nos paroles, et à les refléter selon vos forces, avec le secours de Dieu, dans le miroir de vos bonnes œuvres.

5. Si je parle ainsi, Frères bien-aimés, Sœurs que je vénère, ce n'est point que je reconnaisse en vous de l'indifférence à recevoir la parole divine; Dieu propice a permis à mon âme, plus qu'on ne peut l'imaginer ou le dire, de trouver en votre obéissance une inépuisable source de joie. Mais notre désir est de vous voir élever de plus en plus dans la glorieuse sphère du bien, et notre paternelle sollicitude nous pousse à vous prémunir contre le relâchement dans les œuvres, où vous êtes irréprochables, nous le savons. Et puisque tous les fidèles de l'un ou de l'autre sexe ne sont pas venus aujourd'hui partager notre veille, je vous prie, Fils et Filles bien-aimés, de rapporter fidèlement à ceux qui sont absents les avis que vous venez d'entendre, afin que vous puissiez obtenir la récompense et de vos progrès dans la vertu, et du retour de vos frères au bien.

SERMON CCCI.

Exhortation à ne pas dédaigner les sévérités de la prédication, et à les rechercher au contraire avec un ardent désir, pour le salut de son âme (1).

Que le prêtre ne soit pas trop débonnaire. Châtiment d'Héli. Eloge de la sévérité de Phinées. — 1. Toutes les fois, mes bien chers Frères, que je suis dans la nécessité, tant pour votre salut que pour le mien, de vous prêcher quelques dures vérités, vous devez les accueillir avec égalité d'âme et avec patience, en considération de ma responsabilité. La prédication sévère porte le remède aux âmes malades et fait éclater la beauté de celles qui sont justes. Ce sont de bien redoutables paroles que l'Esprit-Saint adresse aux ministres du Seigneur par la bouche du Prophète : « Si tu n'annonces pas à l'impie son iniquité, je redemanderai son sang à ta main ; » (*Ezech.*, III, 18.) et encore : « Crie avec force, ne te lasse point, fais retentir ta voix comme les éclats de la trompette, et annonce ses crimes à mon peuple ; » (*Isai.*, LVIII, 1.) et celles que l'Evangile adresse si terriblement au prêtre négligent : « Mauvais serviteur, pourquoi n'avez-vous pas confié mon argent aux changeurs, et à mon retour j'aurais retiré ce qui est à moi avec usure ? » (*Matth.*, XXV, 26.) et qu'ajoute-t-il ? « Jetez ce serviteur inutile dans les ténèbres extérieures, où il y aura des pleurs et des grincements de dents. » (*Ibid.*, 30.) Telle est la redoutable sentence que subira le prêtre négligent, qui ne se sera pas appliqué sans relâche à répandre la parole de Dieu. C'est pourquoi, mes bien chers Frères, toutes les fois que, pour le salut de votre âme, je vous fais humblement entendre quelque sévère vérité, je travaille à l'absolution de ma conscience devant Dieu. C'est avec crainte, avec terreur que j'envisage l'exemple du grand-prêtre Héli, qui, bien que certain que ses fils commettaient l'adultère, ne les fit pas mourir ou ne les bannit point, mais se contenta de les avertir avec faiblesse,

(1) C'est la première fois qu'il prend place dans l'Appendice. Quelques MSS. l'attribuent à tort à S. Augustin. C'est la quinzième homélie de Césaire, dans la Bibliothèque des Pères ; il contient en effet un grand nombre de tournures de langage que l'on retrouve dans les sermons authentiques de Césaire.

a vobis cum perfecta caritate suscipiantur? Nos enim margaritas vobis de paradisi patria providentes, nullam aliam in hoc sæculo mercedem optamus accipere, nisi ut vos patienter et libenter, quæ vobis insinuantur, videamus audire, et cum Dei adjutorio secundum vires vestras operibus adimplere.

5. Fratres carissimi, et venerabiles Filiæ, non ideo dicimus quod vos agnoverimus verbum Dei non libenter accipere ; propitio enim Deo, plus quam cogitari vel dici potest, de vestra obedientia gaudet et exsultat anima nostra ; sed dum vos volumus ad meliora semper adscendere, etiam ea quæ vos perfecte cognoscimus agere, paterna sollicitudine præsumimus admonere. Et quia non toti viri vel mulieres voluerunt hodie ad vigilias convenire ; rogo vos, Filii et Filiæ, ut ea quæ vobis dicta sunt, illis qui absentes fuerunt fidelissime referatis ; ut non solum de vestra, sed et de aliorum correctione mercedem habere possitis.

SERMO CCCI (*a*).

Admonitio ut pro salute animæ, aspera prædicatio non solum non respuatur, sed ardenti desiderio requiratur.

Sacerdos ne sit remissior. Timeat pœnas Heli. Phinees ob severitatem laudatur. — 1. Quotiescumque, Fratres carissimi, tam pro vestra quam pro mea salute mihi necesse est aliqua dura vel aspera prædicare, considerantes periculum meum, debetis hoc æquanimiter ac patienter accipere ; quia prædicatio aspera, ægrotis medicamenta providet, sanis ornamenta componit. Non est enim leve quod per Prophetam Spiritus Sanctus sacerdotibus Domini comminatur : « Si, inquit, non annuntiaveris iniquo iniquitatem suam, sanguinem ejus de manu tua requiram ; » (*Ezech.*, III, 18.) et iterum : « Clama, ne cesses, quasi tuba exalta vocem tuam, et annuntia populo meo peccata eorum ; » (*Isai.*, LVIII, 1.) et illud quod negligenti sacerdoti nimium terribiliter in Evangelio dicitur : « Serve male, quare non dedisti pecuniam meam nummulariis, et ego veniens cum usuris exegissem ? » (*Matth.*, XXV, 26.) Et quid post hæc ? « Inutilem, inquit, servum projicite in tenebras exteriores, ibi erit fletus et stridor dentium. » (*Ibid.*, 30.) Ecce qualem sententiam sacerdos negligens sustinebit, qui verbum Dei assidue prædicare noluerit. Et ideo, Fratres carissimi, quoties vobis aliqua aspera pro salute animæ vestræ humiliter suggero, absolvo apud Deum conscientiam meam. Timeo enim et nimium expavesco Heli sacerdotis exemplum, qui pro eo quod audiens

(*a*) Alias ex Vignerianis, XXXVI.

leur disant : « Pourquoi faites-vous ces actions criminelles que j'apprends ? Si un homme pèche contre un autre homme, on peut lui rendre Dieu favorable ; mais si le prêtre pèche contre Dieu, qui priera pour lui ? » (I *Reg.*, II, 23.) Mais ces avis ne servirent de rien, parce qu'il ne les punit pas avec la rigueur nécessaire, et lui-même, tombant de son siége à la renverse et s'étant cassé la tête, mourut et son nom fut rayé du livre de vie, et trente mille Israélites furent taillés en pièces en un seul jour, et ses deux fils furent tués, et l'arche de Dieu fut prise par les ennemis. Voilà de quel immense désastre fut la source la négligence d'un prêtre, que n'avaient pas fait trembler ces paroles déjà rapportées : « Si tu n'annonces point à l'impie son iniquité, je redemanrai son sang à ta main. » (*Ezech.*, III, 18.) Pour moi, cette terrible sentence me pénètre d'effroi ; et c'est cette crainte qui me pousse à crier sans cesse sur vous et à vous réprimander jusqu'à l'importunité. Vous avez entendu quel a été le terrible châtiment de la négligence d'un prêtre ; écoutez maintenant de quelles louanges Dieu combla Phinées, à cause de sa sainte sévérité. Il avait confondu dans la même mort sous le même fer deux adultères, il mérita que le Seigneur fît alors entendre ces paroles : « Le prêtre Phinées a détourné ma colère de dessus les enfants d'Israël, parce qu'il a été animé de mon zèle. » (*Num.*, XXV, 5.) Aussi le Psalmiste dit-il à son tour : « Phinées se tint devant Dieu et apaisa son courroux, et la grande plaie cessa ; et son zèle lui a été compté pour faire vivre sa justice de génération en génération et dans l'éternité. » (*Psalm.* CV, 30, 31.)

Le pécheur que l'on reprend, répond qu'il n'est pas seul pécheur. Vanité de cette excuse. — 2. Quelques pécheurs, quand on leur reproche leurs crimes, en augmentent l'énormité par leur orgueil et leur insoumission ; plusieurs ne rougissent pas de répondre impudemment : Suis-je le seul? Tels et tels n'ont-ils pas fait la même chose et pis encore ? Des ecclésiastiques du haut rang ne font-ils pas telle chose ? — Cette foule de pécheurs est une bien misérable consolation pour vous. Chaque pécheur sera-t-il moins torturé, parce que des coupables sans nombre seront torturés comme lui dans les flammes éternelles ? Qu'il eût bien mieux valu pour chacun d'eux, fuyant les désordres du péché, s'écrier dans un humble aveu : « J'ai dit : Seigneur, ayez pitié de moi, guérissez mon âme, parce que j'ai péché contre vous ; » (*Psalm.* XL, 5.) et encore : « Je connais mon injustice, et mon crime est toujours présent à mes yeux ; » (*Psalm.* L, 5.) qu'il eût mieux valu suivre, pour le salut de son âme, l'exemple de ceux qui se sont sincèrement convertis après les plus grandes erreurs, au lieu de se proposer pour modèles ceux qui se réveillent du songe de leur joie éphémère, dans un supplice sans fin.

Ils ajoutent que les affaires des méchants n'en sont pas moins florissantes. Raison de cette prospérité. Nécessité de l'affliction. — 3. Voici ce que disent encore des pécheurs ou des négligents, dont l'impie témérité méconnaît la justice de Dieu : Bien des hommes qui commettent les mêmes fautes ou même des crimes plus grands, n'en souffrent aucun tort en ce monde ; au contraire, sains et riches, ils jouissent d'une constante prospérité. — O malheureuse et déplorable pré-

filios suos adulteria committere, dissimulavit eos aut cædere, aut de communione suspendere, sed tantummodo leviter admonuit dicens : « Filii, non est bonum quod de vobis audio ; si homo in hominem peccaverit, rogabit pro eo sacerdos ; si autem ipse sacerdos deliquerit, quis exorabit pro eo? » (I *Reg.*, II, 23.) et tamen licet hoc dixerit, quia eos non cum grandi severitate distrinxerit, et ipse retro cadens de sella, fractis cervicibus mortuus est, et nomen ejus de libro vitæ deletum est, et uno die triginta millia de populo interfecta sunt, et duo filii ejus occisi sunt, et arca Testamenti ab inimicis capta est. Ecce quam grave malum factum est per negligentiam sacerdotis, qui noluit timere illud quod supra dictum est : « Si non annuntiaveris iniquo iniquitatem suam, sanguinem ejus de manu tua requiram. » (*Ezech.*, III, 18.) Ista enim tam terribilis sententia mihi intolerabilem metum facit ; et ideo me vobis importunum exsistere, et frequenter clamare compellit. Et quia negligens sacerdos quam gravi fuerit plaga percussus audistis, Phinees sacerdos, qui sanctam severitatem tenuit, videte quid a Domino audire meruit. Cum enim duos adulteros simul uno ictu percutiens occidisset, Domino dicente, audire promeruit : « Phinees sacerdos zelo meo commotus revocavit iram meam, ne disperderem populum ; » (*Num.*, XXV, 11.) et ideo in ipso Psalmo scriptum est : « Stetit Phinees, et exoravit, et cessavit quassatio ; et reputatum est illi ad justitiam a generatione in generationem usque in sempiternum. » (*Psal.* CV, 30, 31.)

Peccatores correpti reponunt se non esse solos; et hoc quam stulte. — 2. Sed quando peccatores pro suis criminibus castigantur, quod pejus est, non toti humiliter et obedienter accipiunt ; sed plures sunt qui impudentissima fronte respondere non erubescunt, dicentes : Numquid ego hoc solus feci ? Numquid illi et illi aut similia aut pejora fecerunt ? Numquid talia clerici etiam majoris ordinis faciunt ? Infelix solatium tibi est turba peccatorum. Numquid ideo unusquisque peccator poterit minus torqueri, si cum ipso infinitæ peccatorum multitudines æterno supplicio cœperint cruciari ? Quanto melius erat unicuique, ut peccatorum suorum mala fugiens, humili confessione clamaret : « Ego dixi : Domine, miserere mei, sana animam meam, quia peccavi tibi ; » (*Psal.* XL, 5.) et illud : « Iniquitatem meam ego agnosco, et peccatum meum contra me est semper ; » (*Psal.* L, 5.) et magis exempla illorum, qui post multa peccata bene conversi sunt, pro remedio animæ suæ sequeretur ; et non sibi illos preponeret imitandos, quibus post breve gaudium succedit sine fine supplicium.

Addunt malorum res non esse minus secundas. Cur id ita fiat. Afflictionis necessitas. — 3. Solent etiam et hoc profana temeritate desperantes de Dei justitia criminosi vel negligentes dicere : Quod multi talia aut forte pejora crimina committentes, nihil mali in hoc sæculo patiantur, sed et sani et divites in omni prosperitate permaneant. O infelix et nimium lugenda præsumptio ! Ergo capitalia crimina committentes superbi et impii ideo tibi videntur esse beati, quia nihil mali in hoc sæculo patiuntur? Audi

somption ! Ainsi les superbes et les impies qui commettent le péché mortel vous paraissent heureux, parce qu'ils ne souffrent aucun tort en ce monde? Ecoutez comment l'Ecriture s'exprime à leur égard : « Ils ne souffrent pas avec les autres hommes, et ne partagent pas les calamités communes; c'est pourquoi l'orgueil s'est emparé d'eux, ils sont comme enveloppés de crimes et d'impiété et leur iniquité sort tout orgueilleuse du sein de leur abondance. » (*Psalm.* LXXII, 5, 6.) ils ne partagent pas en ce monde les calamités communes, parce que, à cause de l'énormité de leur scélératesse, ils sont réservés au supplice éternel. Ils ne peuvent être châtiés dans un temps si court, ceux qui doivent être nécessairement torturés sans fin. Le Seigneur notre Dieu, qui diffère le châtiment de ces pervers dans l'intérêt de sa justice, ne cesse d'éprouver ses enfants par de nombreuses tribulations, selon ce qui est écrit : « Le Seigneur frappe de verges tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfants ; » (*Hebr.*, XII, 6.) et encore : « Je reprends et châtie tous ceux que j'aime. » (*Apoc.*, III, 19.) S'il frappe de verges tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfants, il ne reçoit donc pas celui qu'il ne frappe point ; et s'il châtie tous ceux qu'il aime, c'est qu'il n'aime pas celui qu'il ne châtie pas. Et la puissance de Dieu n'intervient en rien pour qu'il en soit ainsi ; l'injustice seule du méchant le rend passible de cette destinée, par laquelle, selon ce qui est écrit, « celui qui est souillé se souille encore, et celui qui est juste devient plus juste encore. » (*Apoc.*, XXII, 11.)

4. Telles sont les réflexions qu'il doit faire avec soin, celui qui pense que ses péchés sont moindres, parce qu'il les avait comparés aux crimes d'hommes plus coupables que lui ; et pendant que cette âme pécheresse est enfermée encore dans ce corps fragile, il se pourvoira des remèdes dont l'effet doit demeurer éternellement, de peur que s'il se plaît, pendant le court espace de cette vie, à se vêtir de pourpre et de lin, et à servir, au milieu des richesses et des délices, la luxure et la volupté, après avoir perdu la foi, il ne lui advienne ensuite, au milieu des flammes de l'enfer, de soupirer sans aucun espoir après une goutte d'eau pour rafraîchir sa langue. Mais quand les hommes de plaisir entendent cette menace, perdant leur dernière lueur de bon sens, ils ont coutume d'éclater en un rire frénétique et d'abreuver de sarcasmes ceux qui se font un grand travail de leur prêcher la vérité. Qu'ils se rassasient de leur rire ; le Seigneur leur répond au sujet de nous : « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés ; » (*Matth.*, V, 5.) et leur dit ensuite: « Malheur à vous qui riez maintenant, car vous gémirez et vous pleurerez; malheur à vous qui êtes rassasiés, car vous aurez faim. » (*Luc.*, VI, 25.) Que les superbes se rient de nous; nous n'en continuerons pas moins, quelque indignes qu'ils en soient, de gémir nuit et jour et de le supplier de les ramener au salut. Nous avons pleine confiance en son ineffable bonté. Il daignera ne pas tarder à les châtier si bien pour les admettre au nombre de ses enfants, que cette correction même les rappellera pour toujours du précipice de tous les péchés, en sorte que, faisant de dignes fruits de pénitence, ils mériteront de recevoir les récompenses de l'éternité. Heureux changement, qui ne pourra se produire que lorsque le pécheur aura recouru sans le moindre délai aux salutaires remèdes de la pénitence.

Les prêtres médecins de l'âme. En quoi supérieurs aux médecins du corps. — 5. Pour vous, mes Frères bien-aimés, vous savez quelle lourde responsabilité pèse sur la tête du prêtre, qui doit, nous vous l'avons

de talibus Scripturam dicentem : « In laboribus hominum non sunt, et cum hominibus non flagellabuntur; ideo tenuit eos superbia eorum, operti sunt iniquitate et impietate sua, prodiit quasi ex adipe iniquitas eorum. » (*Psal.* LXXII, 5, 6.) Ideo enim in hoc sæculo minime flagellantur quia præ nimietate scelerum suorum æterno supplicio reservantur. Non enim brevi tempore castigari potuerunt. quibus necesse erit sine fine torqueri. Nam Dominus ac Deus noster, qui istos pro sua justitia castigare dissimulat, filios suos diversis tribulationibus exercere non cessat, secundum illud quod scriptum est : « Flagellat Dominus omnem filium quem recipit ; » (*Hebr.*, XII, 6.) et illud : « Ego quos amo, arguo et castigo. » (*Apoc.*, III, 19.) Si omnem filium flagellat quem recipit, ergo quem non flagellat, non recipit ; et si omnem quem amat castigat, ergo quem non castigat non amat. Et hoc ut ita fiat non Dei potentia operatur, sed illorum nequitia sustinere meretur, secundum illud quod scriptum est : « Ut sordens sordescat adhuc, et justus justificetur adhuc. » (*Apoc.*, XXII, 11.)

4. Hæc ergo diligentius et adtentius cogitet, qui se in comparatione pejorum minus peccare putat ; et dum adhuc anima ista peccatrix in isto fragili corpusculo continetur, remedia sibi in æternum mansura provideat; ne forte si eum delectat brevi tempore purpura indutum et bysso, inter opes et delicias voluptati vel luxuriæ infideliter deservire, necesse sit illi postmodum inter inferni flammas sine ullo jam remedio guttam refrigerii postulare. Sed quando hæc luxuriosi audiunt, velut phrenetici, amisso sanitatis sensu, irridere et subsannare solent eos, a quibus eis talia cum grandi labore prædicantur. Rideant quantum volunt; habent pro nobis Dominum respondentem : « Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur ; » (*Matth.*, V, 5.) habent et illi Dominum dicentem : « Væ vobis qui ridetis nunc, quia lugebitis et flebitis; væ qui saturati estis, quia esurietis. » (*Lucæ*, VI, 25.) Derideant ergo nos superbi ; nos tamen pro eorum salute, licet minus digni, die noctuque cum rugitu et gemitu Dei misericordiam supplicemus, confidentes de illius ineffabili pietate, quod eos cito inter filios suos ita dignabitur castigare, ut per ipsam castigationem ab omnium peccatorum præcipitio revocentur, et dignam pœnitentiam agentes cum Sanctis mereantur æterna præmia percipere; quod tantum tunc in veritate fieri poterit, quando sine aliqua mora peccator ad pœnitentiæ medicamenta confugerit.

Sacerdotes, medici spiritales. Corporum medicos in quo præcellant. — 5. Vos vero, Fratres carissimi, agnoscentes quam gravis sarcina cervicibus immineat sacerdotum, a quibus omnium animæ requirendæ sunt, sicut jam supra suggessimus, videntes quæ mala negligens Heli sacerdos incurrerit, et quam gloriam Phinees, qui zelo Dei commo-

fait voir, annoncer la parole à toutes les âmes. Vous avez vu de quel terrible châtiment fut frappée la négligence d'Héli, et quelle gloire Phinées reçut du Seigneur, en récompense de son zèle ardent. Ainsi, selon votre coutume, accueillez avec bonne volonté la parole qui vous est prêchée, quoiqu'elle soit parfois amère et pleine de rigueur pour vous. Vous ne l'ignorez pas, les médecins ne prescrivent pas toujours de doux breuvages ; au contraire, les breuvages amers et repoussants sont les plus usités; parfois même ils ont coutume de plonger le fer dans un membre, ou de le brûler par les cautérisations. Et le malade endure tout avec patience, grâce à son désir de recouvrer la santé pour longtemps après quelques passagères épreuves. Mais nous, quelle que soit notre indignité, tels que nous sommes, néanmoins Dieu nous a établi votre médecin spirituel ; aussi ne pouvons-nous pas toujours recourir à d'agréables et doux remèdes, et sommes-nous parfois dans la nécessité d'en prescrire d'amers et de repoussants à ceux dont l'âme est malade. Comme une potion amère dissipe les humeurs malignes, ainsi la correction sévère fait décroître les mauvaises mœurs. Pourquoi donc, mes bien chers Frères, lorsque les médecins du corps mettent quelque retard à se rendre auprès d'un malade, on les prie bien humblement, leur promettant dons et récompenses, et néanmoins on ne peut rien se promettre de l'efficacité de leurs remèdes ; tandis que nous essuyons tant de dédains, nous, dont les remèdes spirituels ne sauraient être sans efficacité sur aucune âme ; nous qui n'ambitionnons ni récompense terrestre ni gain temporel ; nous, qui allons de nous-mêmes au-devant du malade ; nous, qui ne lui demandons que le repentir et le retour au bien? Le médecin du corps guérira-t-il son client? c'est chose incertaine ; au contraire, si le traitement spirituel est accepté volontiers, aucun doute n'est possible : quelque profonde que soit la blessure de l'âme, elle sera guérie, et, si cette âme est morte sous le nombre de ses péchés, elle sera ressuscitée. D'où vient donc qu'on recherche la santé du corps à si grands frais et au prix de tant de souffrances, quand bien des hommes refusent d'accepter la santé de l'âme, qui leur est offerte comme un don? D'où vient cela, mes Frères bien-aimés ? C'est que beaucoup d'hommes ont plus de sollicitude pour les intérêts de la chair que pour ceux de l'âme. Et pourtant, c'est de l'âme, qui est l'image de Dieu, qu'ils devraient se préoccuper surtout et sans cesse. Quand cette chair, maintenant entourée de tant d'amour, sera devenue la pâture des vers du sépulcre, les Anges présenteront l'âme à Dieu dans le ciel ; si elle a fait le bien, Dieu la couronne ; si elle a fait le mal, c'est dans les ténèbres qu'on la précipite. Supplions avec foi le Seigneur, afin qu'il daigne nous délivrer de ces ténèbres, par la miséricorde de celui, qui vit et règne, Dieu et un avec le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCCII.

Sur l'étude de la sagesse, sur la lecture et la méditation de la loi de Dieu (1).

Aucun bien n'est au-dessus de la connaissance de Dieu. Vraie science. Sagesse parfaite. Vie heureuse. — 1. Il

(1) Ce sermon figure pour la première fois dans l'Appendice. Douteux pour les docteurs de Louvain, il a été rejeté par d'autres docteurs, dont l'un fait observer qu'il est extrait du Traité des Vertus et des Vices d'Alcuin, chap. I et V.

tus est, Domino remunerante perceperit ; secundum vestram consuetudinem ea quæ vobis prædicantur, etiamsi aliquoties vobis amara videantur et aspera, libenter excipite. Et vos enim bene nostis, quod non semper medici dulces potiones porrigunt ægrotantibus, sed frequenter amaras et asperas, nonnunquam etiam ferramentis aliqua membra secare, et cauteriis exurere solent ; et totum illi qui infirmi sunt patienter excipiunt, dum post brevem tribulationem longam sanitatem recipere cupiunt. Et nos ergo, qui licet minus digni, tamen qualescumque medici spiritales esse videmur ; necesse nobis est non semper blanda et mollia, sed aliquoties aspera vel dura, illis qui in anima ægrotare videntur ingerere. Quomodo enim per amarissimam potionem digeruntur humores mali ; sic per asperam castigationem mores pessimi minuuntur. Nam illud quale est, Fratres carissimi, quod medici corporum, quando ad ægrotos venire dissimulant, cum grandi humilitate rogantur; præmia et munera eis promittuntur, et tamen dubium est, utrum aliquid illorum medicamenta proficiant ; nos vero qui de medicamento spiritali in nullo penitus desperamus, et nec terrenum præmium nec aliqua temporalia lucra requirimus, ideo fastidiri, quia nos ultro ingerimus, et nihil aliud quam pœnitentiam et correctionem in ægrotantibus invenire desideramus ? Carnalis enim medicus, utrum relevare possit ægrotum, incertum est ; spiritalis vero medicina si libenter accipiatur, abque ulla dubitatione, etiamsi multis peccatis vulnerata sit, etiamsi mortua sit anima, suscitatur. Quare ergo cum tam grandi expensa et cum multis doloribus requiritur sanitas corporum ; et cum sine ulla expensa tribuatur, ab aliquibus non libenter accipitur sanitas animarum ? Quare hoc, Fratres carissimi ? Quia multi sunt qui majorem curam habent in carne sua, quam in anima. Sed oportebat illis ut erga animam, ubi imago Dei est, sollicitudinem majorem semper impenderent ; quia quando caro, quæ modo tantum diligitur, vermibus cœperit devorari in sepulcro, anima Deo ab Angelis præsentatur in cælo ; et ibi jam si bona fuerit, coronatur, aut si mala, in tenebras projicitur. De quibus tenebris adtentius supplicemus, ut nos Dei misericordia liberare dignetur, qui vivit et regnat Deus in unitate Spiritus Sancti, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCCII (*a*).

De studio sapientiæ, lectione et meditatione legis Dei.

Cognitione Dei nihil melius. Scientia vera. Sapientia perfecta. Vita beata. — 1. Oportet, Fratres carissimi, ut

(*a*) Alias de Tempore, CXII.

importe, mes bien chers Frères, qu'à la pureté du cœur et à la chasteté du corps vous joigniez un grand amour pour l'étude de la sagesse divine, un vif désir de la comprendre ; la connaissance de Dieu est un don de Dieu lui-même à ceux qui le cherchent avec foi et le méditent sans cesse. Or, rien n'est meilleur que la connaissance de Dieu; il n'y a pas de bonheur plus grand, ou plutôt, elle est le vrai bonheur. Aussi le Sauveur dit-il à son Père : « C'est la vie éternelle de vous connaître, vous le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous avez envoyé. » (*Johan.*, XVII, 3.) Ecoutez donc comment on acquiert cette science de la sagesse. Avant tout, l'homme doit rechercher quelle est la vraie science, la vraie sagesse; car « la sagesse de ce monde est une folie aux yeux de Dieu. » (I *Corint.*, III, 19.) La vraie science consiste à s'affranchir de la servitude du diable, que nous imposent les péchés ; la sagesse parfaite consiste à servir Dieu selon la vérité de ses commandements. Le Psalmiste a dit : « Fuyez le mal, et faites le bien ; » (*Psalm.* XXXIII, 15.) ce sont les deux moyens d'acquérir la vie heureuse. Il ne suffit pas à l'homme d'éviter le mal, il faut encore qu'il fasse le bien ; il ne lui suffit pas non plus de faire le bien, il faut qu'il s'abstienne du mal. Quiconque est sage de cette manière, sera éternellement heureux, on ne saurait en douter. Ainsi la vie heureuse consiste dans la connaissance de Dieu; la connaissance de Dieu consiste dans la vertu de faire le bien ; la vertu de faire le bien conduit à l'éternelle béatitude.

Bienfaits d'une bonne lecture des livres saints. Différence entre cette lecture et la prière. — 3. Nous trouvons en ce monde une salutaire consolation dans la lecture des Livres divins ; cette lecture des textes sacrés nous donne, dans des limites assez larges, une connaissance anticipée de la béatitude céleste. L'homme peut s'y considérer comme dans une sorte de miroir ; il y voit ce qu'il est et quelles sont ses fins dernières. Une lecture assidue purifie l'âme, fait naître la crainte de l'enfer, excite le cœur de celui qui lit à la recherche des joies du ciel. L'homme qui veut être toujours avec Dieu, doit prier et lire souvent. Quand nous prions, c'est nous qui parlons à Dieu ; quand nous lisons, c'est Dieu qui nous parle. La lecture des Livres saints nous fait un double don : elle développe l'intelligence, et conduit à l'amour de Dieu l'homme, qu'elle détache des vanités du monde. Le travail de la lecture nous honore ; il est de la plus grande utilité pour purifier l'âme. Comme la chair se nourrit d'aliments matériels, ainsi l'homme intérieur est nourri et tire sa force des divins enseignements, selon la parole du Psalmiste : « Combien vos oracles sont pour moi pleins de douceur ! ils le sont plus à mon âme que le miel ne l'est à ma bouche. » (*Psalm.* CXVIII, 103.) Bienheureux surtout l'homme dont les œuvres sont l'application des préceptes divins. Assurément tous les Livres saints ont été écrits pour notre salut, en assurant nos progrès dans la connaissance de la vérité. Un aveugle fait plus de faux-pas que celui qui voit ; ainsi l'homme qui ignore la loi de Dieu pèche plus souvent par ignorance que celui qui la connaît. Comme l'aveugle sans guide, ainsi l'homme sans instituteur ne marche qu'avec peine dans la voie droite.

Fruit des lectures pieuses. — 3. Ainsi, mes bien chers Frères, tout ceux d'entre vous qui peuvent faire et comprendre ces pieuses lectures, doivent s'y appliquer afin d'en faire le fréquent aliment de leurs méditations. Quant aux fidèles qui ne peuvent atteindre par la lecture au sens du langage sacré, ils doivent écouter avec la plus

mundo corde et casto corpore sapientiam divinam discere diligatis, et intelligere appetatis ; quia ipsa cognitio Dei fideliter se quærentibus et instanter meditantibus tribuit. Cognitione autem Dei nihil melius est ; quia nihil beatius est, et ipsa vera beatitudo est. Unde et Salvator ad Patrem ait : « Hæc est autem vita æterna, ut cognoscant te unum verum Deum, et quem misisti Jesum Christum. » (*Johan.*, XVII, 3.) Hujus ergo sapientiæ notitia qualiter adipiscatur, audite. (Primo omnium quærendum est homini quæ sit vera scientia, veraque sapientia ; quia « sapientia hujus sæculi, stultitia est apud Deum. » (I *Cor.*, III, 19.) Scientia vera est, a diaboli servitio, quod sunt peccata, recedere ; et sapientia perfecta est; Deum colere secundum mandatorum illius veritatem ; quia in his duobus vita beata adquiritur, sicut Psalmista ait: « Diverte a malo, et fac bonum. » (*Psal.* XXXIII, 15.) Nec etiam sufficit cuiquam mala non facere, nisi etiam et bona faciat ; nec bona facere, nisi etiam mala omittat. Omnis ergo qui sic sapiens est, procul dubio beatus erit in æternum. Beata siquidem vita est cognitio divinitatis ; cognitio divinitatis, virtus boni operis est ; virtus boni operis, fructus est æternæ beatitudinis.)

Quanta conferat bona lectio Scripturarum. Hujus et orationis discrimen. — 2. Adhuc ergo bonum habemus solatium, divinarum lectionem Scripturarum ; quia (sacrarum lectio Scripturarum, divinæ est præcognitio non parva beatitudinis. In his enim quasi in quodam speculo homo seipsum considerare potest, qualis sit, vel quo tendat. Lectio assidua purificat omnia, timorem incutit gehennæ, ad gaudia superna cor instigat legentis. Qui vult cum Deo semper esse, frequenter debet orare et legere. Nam cum oramus, ipsi cum Deo loquimur ; cum vero legimus, Deus nobiscum loquitur. Geminum confert donum lectio sanctarum Scripturarum ; sive quia intellectum mentis erudit, seu quia a mundi vanitatibus abstractum hominem ad amorem Dei perducit. Labor honestus est lectionis, et multum ad emundationem animæ proficit. Sicut enim ex carnalibus escis alitur caro, ita ex divinis eloquiis interior homo nutritur et pascitur, sicut Psalmista ait : « Quam dulcia faucibus meis eloquia tua, Domine, super mel et favum ori meo ! » (*Psal.* CXVIII, 103.) Sed ille beatissimus est, qui divinas Scripturas vertit in opera. Omnes plane Scripturæ sanctæ ad nostram salutem scriptæ sunt, ut proficiamus in eis, in veritatis agnitione. Sæpius cæcus offendit quam videns ; sic ignorans legem Dei sæpius ignoranter peccat, quam ille qui scit. Sicut cæcus sine ductore, sic homo sine doctore rectam viam vix graditur.)

Quid post lectiones sacras præstandum. — 3. Et ideo, Fratres carissimi, quicumque ex vobis lectiones sacras legere et intelligere possunt, in his studium impendant, ut earum frequenter meditatione utantur ; qui vero sensum locutionis sacræ ex lectione non possunt percipere, adten-

grande attention l'interprétation qu'en donne le prêtre, afin d'être du moins édifiés par ce moyen. Formés à l'école de ce divin enseignement, vous avez appris, mes Frères bien-aimés, ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter; ne mettez donc aucun retard à pratiquer le bien que votre âme sait et comprend, parce que, comme le dit l'apôtre saint Paul : « Ce ne sont pas ceux qui écoutent la loi, qui sont justes aux yeux de Dieu, mais ce sont ceux qui la pratiquent. » (*Rom.*, II, 13.) Et la Vérité même nous a dit : « Le serviteur qui a connu la volonté de son maître et ne l'a point exécutée, sera frappé de coups. » (*Luc.*, XII, 47.) Ailleurs il est écrit : « Celui qui sait le bien qu'il doit faire, et qui ne le fait pas, est coupable de péché. » (*Jac.*, IV, 17.) Mettez donc toute votre diligence à connaître la volonté de Dieu ; après que vous connaîtrez cette volonté, appliquez tous vos efforts à l'exécuter en tous ses commandements; demandez surtout la grâce de la persévérance dans le bien, afin de parvenir aux promesses éternelles. Qu'il daigne nous aider en cette œuvre, celui dont la bonté nous appela, dont la grâce nous a délivrés, et qui promet le céleste royaume aux combattants les plus dignes, notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec Dieu le Père et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCCIII.

Exhortation aux fidèles pour leur recommander l'audition assidue de saintes lectures, etc. (1).

Nul ne peut se dispenser des lectures sacrées. — 1. Nous rendons grâces à Dieu, mes bien chers Frères, de ce qu'il a daigné nous permettre de venir au milieu de vous, quelque grand que soit le fardeau de nos occupations. La divine clémence n'ignore pas que, tandis qu'il ne nous est possible de vous visiter que deux ou trois fois dans l'année, notre désir serait de ne jamais vous quitter. Quel est le père qui n'ambitionne la présence de ses enfants, surtout d'enfants bons et fidèles? Puissent vos prières obtenir du Seigneur que notre venue, où vous avez déployé tant de charité envers nous, soit fructueuse pour vos âmes, et que nous puissions nous-mêmes voir toujours en elles des vertus qui nous donnent une joie sans mélange. Puisque nous nous félicitons dignement d'être au milieu de vous, mes Frères bien-aimés, nous avons le désir de vous parler du salut commun, aussi dignement que Dieu le permettra. Quand nous vous donnons quelque conseil dans l'intérêt de l'âme, que personne, mes très-chers Frères, ne cherche à l'éluder. Qu'il ne dise point, par exemple : Je n'ai pas le temps de lire; je ne puis donc ni connaître les préceptes de Dieu, ni les pratiquer. Et qu'aucun de vous ne dise : Je suis illettré; Dieu donc ne m'imputera point les omissions que je commettrai dans l'accomplissement de ses préceptes. Cette excuse est inutile et vaine, mes bien chers Frères. Et d'abord, si quelqu'un, parce qu'il est illettré, ne peut pas lire les saintes Ecritures, il peut du moins écouter volontiers quelqu'un qui les lit. Quant à celui qui sait lire, peut-il se faire qu'il n'ait pas le moyen de se procurer les livres nécessaires pour lire la parole divine? Retranchons les narrations frivoles, les propos mordants, les discours oiseux et parfois scandaleux; mettons tous nos soins à nous en délivrer, et voyons s'il ne

(1) C'est la vingtième homélie de Césaire, dans la Bibliothèque des Pères.

tius audiant interpretantem, ut recipiant saltem inde ædificationem. Cum vero magisterio cælesti instructi, quid faciendum quidve vitandum sit, Dilectissimi, accipiatis ; non sit mora in faciendo, quod intus sapiatis intelligendo; quia, ut beatus Paulus Apostolus ait : « Non auditores legis justi sunt apud Deum, sed factores legis. » (*Rom.*, II, 13.) Et ipsa Veritas ait : « Servus qui scit voluntatem Domini sui, et non facit, vapulabit multis. » (*Lucæ*, XII, 47.) Item alibi scriptum est : « Scienti bonum, et non facienti, peccatum est illi. » (*Jacobi*, IV, 17.) Itaque omni diligentia studete ut cognoscatis voluntatem Dei ; postquam autem cognoveritis voluntatem ejus, summo nisu contendite, ut hanc faciatis implentes mandata illius, et instanter deposcite, ut in hoc perseverantes perveniatis ad promissa illius. Ad quod nos adjuvare dignetur ipse qui per suam bonitatem nos vocaverat, et per suam gratiam liberaverat, quique bene certantibus cælestia regna promiserat, Jesus Christus Dominus noster, qui vivit et regnat cum Deo Patre et Spiritu Sancto per omnia sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCCIII.

Admonitio populi ut lectiones divinas audire studeant, etc.

A lectione sacra nullus excusatur. — 1. Gratias Deo agimus, Fratres carissimi, quia nos, etsi inter multas occupationes, sanctæ Caritati Vestræ repræsentare dignatus est. Novit enim divina clementia, quia etiamsi secundo aut tertio per singulos annos vobis possimus occurrere, nec sic quidem poteramus nostra desideria satiare. Quis enim pater est, qui filios suos, et præcipue fideles et bonos, non frequenter videre desideret ? Concedat Deus vobis orantibus, ut et in nobis, quos tanta caritate suscepistis, aliquid boni invenire possitis, et nos hoc semper in vobis videamus, unde plenius gaudere possimus. Quia ergo, quantum dignum est, de Caritatis Vestræ præsentia gratulamur, de salute communi, quantum Dominus dederit, colloquamur. Quando aliquid de utilitate animæ proferimus, Fratres carissimi, nemo se excusare conetur, ut dicat : Non mihi vacat legere ; et ideo non possum Dei præcepta vel agnoscere vel implere. Nec dicat aliquis vestrum : Non novi litteras ; ideo mihi non imputabitur quidquid minus de Dei præceptis implevero. Inanis est et inutilis excusatio ista, Fratres carissimi. Primum est, quod lectionem divinam, etiamsi aliquis nesciens litteras non potest legere, potest tamen legentem libenter audire. Qui vero litteras novit, numquid potest fieri quod non inveniat libros, quibus possit Scripturam divinam legere? Tollamus a nobis fabulas vanas, mordaces jocos, sermones otiosos ac luxuriosos quantum possumus respuamus ; et videamus si nobis non remaneat tempus, in quo lectioni divinæ vacare possimus. Fugiamus prandia luxuriosa, quæ nos occupant usque ad vesperam ; contemnamus cœnas,

nous restera pas un temps suffisant pour vaquer à de pieuses lectures. Fuyons les repas somptueux, qui nous occupent jusqu'au soir; méprisons ces soupers qui parfois nous retiennent dans leurs désordres jusqu'au milieu de la nuit, orgies où l'ivresse use les forces du corps, tandis que de honteux propos et d'inutiles paroles blessent l'âme, peut-être même lui donnent la mort. Fuyons ces occupations pernicieuses qui sont la ruine de l'âme et du corps; et nous verrons qu'il nous reste un temps bien suffisant pour penser à notre salut.

La parole de Dieu, lumière et nourriture de l'âme. — 2. Quand les nuits sont trop longues, qui fera la part du sommeil si large qu'il ne puisse en retrancher au moins trois heures pour lire lui-même les Livres saints, ou les entendre lire? Ceux-là seuls ne peuvent faire cette lecture, qui consacrent la moitié de la nuit à s'enivrer, comme nous l'avons déjà dit. Mais nous, si nous voulons plaire à Dieu et penser avec fruit au salut de notre âme, nous devons aimer la sobriété, nous devons éviter l'excès des boissons comme l'enfer lui-même. Soyez attentifs, je vous en prie, mes Frères : ce que je dis, vous l'avez vu comme moi. Nous connaissons des négociants illettrés; que font-ils? ils s'adjoignent des scribes qu'ils paient. Ils sont illettrés, et pourtant ils n'en réalisent pas moins de grands bénéfices, en confiant à d'autres la tenue de leurs comptes. Puisque ces hommes illettrés louent des scribes mercenaires, pour arriver à la possession de terrestres richesses, qui que vous soyez, mon Frère, vous qui ne savez pas lire, pourquoi n'appelez-vous point, en la rétribuant de sa peine, une personne qui vous lise les saintes Ecritures, dont les enseignements doivent vous conduire à la conquête des récompenses éternelles? Assurément, mes Frères, celui qui s'enquiert d'un tel moyen, croit que la lecture lui sera profitable pour l'éternité. Mais celui qui ne veut ni lire, ni écouter un lecteur est évidemment persuadé que la lecture ne peut produire aucun bien pour lui. Ainsi, mes Frères, à ceux de vous qui savent lire, je recommande avec prière d'appliquer souvent ce talent à l'étude des saintes Ecritures; à ceux qui sont illettrés, d'écouter avec la plus grande attention ceux qui les lisent. L'âme n'a pas d'autre lumière ni d'autre aliment en vue de l'éternité, que la parole de Dieu, sans laquelle elle ne peut ni voir ni vivre. Comme notre corps meurt s'il ne prend pas de nourriture, ainsi s'éteint notre âme si elle ne reçoit aucun parole divine.

Un paysan peut l'entendre et la retenir, puisqu'il apprend des chants obscènes. — 3. Peut-être quelqu'un dira-t-il : Je suis un grossier paysan, tout entier et toujours condamné aux travaux des champs; je ne puis ni faire ni écouter de pieuses lectures. Combien de rustres et de paysannes qui gravent dans leur mémoire et chantent à pleine bouche des chants diaboliques, érotiques ou obscènes? Ils peuvent retenir les enseignements du diable et en faire parade; et ils ne peuvent point retenir les préceptes de Jésus-Christ? Combien plus vite et plus facilement, combien plus utilement ce rustre et cette paysanne pouvaient apprendre le Symbole, se procurer, retenir et redire souvent l'oraison Dominicale, des hymnes, et le cinquantième psaume et le quatre-vingt-dixième. C'est ainsi qu'ils auraient uni leur âme à Dieu, et l'auraient affranchie du démon. Comme les chants déshonnêtes conduisent dans les ténèbres de Satan, ainsi les saints cantiques montrent les clartés de Jésus-Christ. Que personne ne dise donc : Je ne puis rien retenir de ce

quæ nos aliquoties etiam in vitiis usque ad noctem mediam trahunt, in quibus et caro nostra per ebrietatem debilitatur, et anima per turpiloquia et scurrilitates aut vulneratur, forte aut etiam moritur; istas malas occupationes, quæ et animam et corpus debilitant, fugiamus; et videbimus quod nobis remanet tempus, in quo aliquid de salute animæ cogitemus.

Verbum Dei lumen et cibus animæ. — 2. Quando noctes longiores sunt, quis erit qui tantum possit dormire, ut lectionem divinam vel tribus horis non possit aut ipse legere, aut alios legentes audire? Illi enim lectionem divinam legere non possunt, qui se, sicuti jam dictum est, usque ad mediam noctem inebriare contendunt. Nos vero si Deo volumus placere et de salute animæ adtentius cogitare, sobrietatem debemus diligere, et ebrietatem quasi foveam inferni longe refugere. Adtendite, rogo vos, Fratres; hoc dico quod non ignoratis. Novimus enim aliquos negotiatores, qui cum litteras non noverint, requirunt sibi mercenarios litteratos; et cum ipsi litteras nesciant, aliis scribentibus rationes suas ingentia lucra conquirunt. Et si illi qui litteras nesciunt, conducunt sibi mercenarios litteratos, ut adquirant terrenam pecuniam; tu quicumque es qui litteras non nosti, quare etiam non cum pretio et mercede rogas, qui tibi debeat Scripturas divinas relegere, ut ex illis possis præmia æterna conquirere? Pro certo, Fratres, qui hoc studiose requirit, credit quod illi in æternum prodesse possit. Qui vero lectionem nec ipse vult legere, nec legentem libenter audire, omnino non credit quod inde aliquid boni possit adquirere. Vos ergo, Fratres, rogo et admoneo, ut quicumque litteras scitis, Scripturam divinam frequentius relegatis; qui vero non scitis, quando alii legunt, intentis auribus audiatis. Lumen enim animæ et cibus æternus non est aliud nisi verbum Dei, sine quo anima nec videre potest nec vivere; quia quomodo caro nostra moritur si non capiat cibum, ita et anima nostra exstinguitur si non accipiat Dei verbum.

Rusticus id potest et audire et retinere, cum discat cantica turpia. — 3. Sed dicit aliquis : Ego homo rusticus sum, et terrenis operibus jugiter occupatus sum, lectionem divinam nec legere possum nec audire. Quam multi rustici et quam multæ mulieres rusticanæ cantica diabolica, amatoria et turpia memoriter retinent et ore decantant? Ita possunt tenere atque parare quæ diabolus docet; et non possunt tenere quod Christus ostendit? Quanto celerius et melius quicumque rusticus vel quæcumque mulier rusticana, quanto utilius poterat et Symbolum discere, et orationem Dominicam et aliquas Antiphonas et Psalmos quinquagesimum vel nonagesimum et parare et tenere et frequentius dicere, unde animam suam et Deo conjungere, et a diabolo liberare possent. Nam quomodo cantica turpia in tenebras diaboli mittunt; sic cantica sancta Christi lumen ostendunt. Nemo ergo dicat : Non possum aliquid de hoc quo

qui se lit à l'Eglise. En cela, n'en doutez pas, il suffit de vouloir, et vous réussirez à retenir. Personne n'est valablement excusable de ne pas bien faire; laissez-moi vous le prouver avec le secours de la grâce.

Un rustre apprend les secrets de l'agriculture. — 4. Le soin de notre âme, mes bien chers Frères, est surtout semblable à la culture de la terre. Ce que l'on fait dans un champ, où l'on extirpe jusqu'aux plus profondes racines des mauvaises plantes, afin d'y faire croître les bonnes semences, on doit le faire en son âme. Extirpons les vices, et plantons les vertus; déracinons ce qui nuit, et semons ce qui est utile; détruisons l'orgueil, et faisons croître l'humilité; anéantissons l'avarice, et faisons fructifier la miséricorde; méprisons la luxure, et chérissons la chasteté. Si vous n'arrachez pas les mauvaises herbes de votre champ, vous y répandrez en vain les bonnes semences; si vous n'extirpez pas de votre âme les épines et les ronces des vices, les germes saints des vertus ne sauraient y croître. Répondez-moi, vous qui disiez tout à l'heure que vous ne pouviez pas accomplir les préceptes de Dieu, parce que vous ne savez pas lire; dites-moi, je vous prie : Qui donc vous a montré comment il faut tailler votre vigne, en quel temps il faut la planter? D'où vous vient cette science? Assurément, ou vous avez vu faire, ou vous avez entendu dire, ou vous avez interrogé les plus habiles vignerons pour savoir comment vous devez cultiver vos souches. Puisque vous avez tant de sollicitude pour votre vigne, que n'en avez-vous autant pour votre âme?

Champ de Dieu et champ de l'homme. Quels soins exige chacun d'eux. — 5. Observez, je vous en prie, mes Frères, qu'il y a deux sortes de champs : celui de Dieu et celui de l'homme. Votre villa, c'est votre terre ; la villa de Dieu, c'est votre âme. Est-il juste que vous cultiviez la vôtre, et que vous laissiez inculte celle de Dieu? Cela est-il juste, mes Frères? Dieu mérite-t-il de notre part cette négligence pour notre âme qu'il aime tant? Comme vous considérez votre villa prospère, et vous vous réjouissez, pourquoi ne considérez-vous pas votre âme déserte, et n'êtes-vous point triste? Le champ de notre villa doit pourvoir aux besoins de notre vie de quelques jours en ce monde; nous devons donc consacrer beaucoup plus de soins à notre âme. Dieu daigna nous confier notre âme, qui est sa villa, afin que nous la cultivions en tenanciers consciencieux. Travaillons donc de toutes nos forces, avec le secours de la grâce, à ce que Dieu, lorsqu'il voudra visiter son champ, c'est-à-dire notre âme, trouve tout cultivé, tout ameubli, tout arrangé; qu'il trouve une moisson, non des épines; qu'il trouve du vin, non du vinaigre; qu'il trouve du froment, non de l'ivraie. S'il ne trouve rien qui ne flatte sa vue, il nous distribuera les éternelles récompenses. S'il trouve un désert couvert de ronces, il nous condamnera nous-mêmes aux flammes éternelles, avec les buissons de nos œuvres.

Dieu est jaloux de la culture de notre âme. Origine des tribulations. — 6. De là vient, mes Frères, que nous avons à soutenir souvent des tribulations et des angoisses; Dieu prend, en quelque sorte, sa revanche contre nous. Nous ne voulons pas aimer notre âme qu'il aime; il envoie la ruine sur la villa que nous aimons. Si notre terre a été rendue déserte pour longtemps par les ennemis, c'est que notre âme était demeurée longtemps déserte sous les ronces des vices et des crimes. Parce que nous n'avons pas aimé notre

in ecclesia legitur retinere. Sine dubio enim, si velis, poteris. Incipe velle, et statim poteris. Et ut de operibus bonis nullus homo se valeat excusare, donante Deo volo vobis qualemcumque rationem suggerere.

Et ea quæ ad agriculturam spectant. — 4. Animæ nostræ cura, Fratres carissimi, maxime terrenæ culturæ similis est. Sicut enim in terra quæ colitur, alia exstirpantur, alia radicitus evelluntur, ut quæ bona sunt seminentur ; ita et in anima nostra fieri debet. Eradicentur mala, et bona plantentur; exstirpentur noxia, et utilia inserantur; superbia evellatur, et humilitas plantetur; projiciatur avaritia, et misericordia teneatur; contemnatur luxuria, et castitas diligatur. Nam quomodo in terra sua, nisi mala projeceris, bona plantare non poteris ; sic et de anima tua nisi spinas et tribulos vitiorum eradicaveris, virtutum germina sancta plantare non poteris. Dic mihi, rogo te quicumque es ille qui jam paulo ante dicebas, quod pro eo quod non nosses legere, ideo non possis Dei præcepta complere ; dic mihi : Quis tibi monstravit quomodo putares vineam tuam, quo tempore plantares novellam? Quis tibi hoc ostendit? Quia aut vidisti, aut audisti, aut interrogasti cultores optimos qualiter deberes colere vineam tuam. Quomodo ergo sollicitus es de vinea tua; quare non sic es sollicitus de anima tua?

Villa Dei et villa hominis. Quæ utrique cura exhibenda. — 5. Adtendite, rogo vos, Fratres, duo genera agrorum sunt : unus ager est Dei, alter est hominis. Habes tu villam tuam; habet et Deus suam. Villa tua est terra tua ; villa Dei est anima tua. Numquid justum est ut villam tuam colas, et Dei villam desertam dimittas? Si colis terram tuam, cole et animam tuam. Villam tuam vis componere, et Dei villam desertam dimittere? Numquid hoc justum est, Fratres? Numquid a nobis hoc meretur Deus, ut animam nostram quam satis ille diligit negligamus? Quomodo adtendis villam tuam cultam, et gaudes; cur non adtendis animam tuam desertam, et plangis? De agro villæ nostræ paucis diebus victuri sumus in mundo; ibi ergo, id est, in anima nostra majus studium debemus semper impendere. Animam nostram quasi villam suam nobis dignatus est committere Deus, ut illam omni studio debeamus excolere. Totis ergo viribus cum Dei adjutorio laboremus, ut cum Deus ad agrum suum, hoc est, ad animam nostram venire voluerit, totum cultum, totum compositum, totum ordinatum inveniat, messem inveniat, non spinas; vinum inveniat, non acetum; triticum magis quam lolium. Si omnia quæ placeant oculis suis invenerit, æterna nobis præmia repensabit. Si vero totum desertum et spinis repletum adspexerit, cum ipsis spinis operum nostrorum æterno nos incendio deputabit.

Æmulatio Dei de cultu animæ, et tribulationum origo. — 6. Inde est, Fratres, quod frequenter tribulationes et angustias sustinemus; quia Deus vicem nobis quodam modo reddit. Nolumus nos amare animam nostram, quam ille amat; et ille villam, quam nos amamus, dimittit ut

âme que Dieu chérit, nous avons perdu tout ce que nous aimions en ce monde. Que ce châtiment, mes bien chers Frères, nous enseigne du moins à mettre en nos affections l'âme au-dessus du corps, les biens éternels au-dessus des biens périssables. Tout ce que nous amassons pour le corps périra ; cela seul ne périra point, que chacun a mis en dépôt au ciel pour le salut de son âme. Ainsi, point de vaines excuses : ne pas savoir lire ne dispense pas d'accomplir les préceptes de Dieu. Ce que Dieu nous demande de faire n'est pas un travail insoutenable, rude, surhumain. L'éternelle justice crie en votre conscience : Comme vous administrez votre champ, administrez aussi votre cœur; comme vous cultivez votre villa, cultivez aussi votre âme; comme vous retranchez de la souche les sarments parasites, retranchez aussi de votre âme les mauvais désirs. Vous taillez sur la souche ce qui est nuisible; taillez sur votre âme ce qui est inique. Comme la vigne, que vous laissez une année sans l'émonder, produit cette année-là des fruits plus abondants, et demeure ensuite complétement stérile ; ainsi l'homme qui ne retranche pas de son âme les mauvais désirs, paraît porter le fruit des rapines et des fraudes pendant l'année de la vie qu'il passe en ce monde, mais il demeurera plus tard stérile pendant l'éternité. Et comme il n'a point porté de bons fruits, les flammes éternelles dévoreront sans miséricorde, ce sarment inutile et parasite, selon la parole de notre Seigneur : « Il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra point. » (*Matth.*, III, 12.) Comme sur votre souche vous coupez tous les bourgeons superflus, et n'en laissez que deux ou trois qui fructifieront; ainsi vous devez couper en votre âme, avec le glaive du Saint-Esprit et le tranchant de la croix, tous les désirs qui regardent avec envie les biens d'autrui pour les convoiter injustement, et n'y épargner que les bourgeons de la justice et de la miséricorde.

Procéder à la culture de l'âme comme à celle de son champ. — 7. Vous savez, mes bien chers Frères, quelle est la coutume suivie quand on cultive son champ. On commence par le purger de ronces et de cailloux ; on donne ensuite à la terre une, deux, trois façons ; la semence vient enfin à son rang légitime, et c'est le quatrième ou le cinquième labour qui la recouvre. Ne procédons pas autrement pour notre âme, mes Frères bien-aimés. Arrachons d'abord les ronces, c'est-à-dire les mauvaises pensées. Puis, enlevons les pierres, c'est-à-dire, purgeons-la de toute malice ou de toute dureté. Cela fait, que la charrue de l'Evangile et le soc de la croix défrichent et labourent notre cœur, que la pénitence brise les mottes, que l'aumône l'ameublisse, que la charité le prépare à recevoir la divine semence. C'est alors que la terre de notre cœur, nette et bien ameublie, peut recevoir utilement cette semence, et rapporter du fruit, non-seulement trente fois plus, mais aussi soixante et cent fois plus. En effet, il y a trois conditions dans l'Eglise catholique. Il y a les vierges, les veuves, et ceux qui sont mariés. Les vierges rapportent du fruit au centuple, les veuves soixante fois plus, et ceux qui sont mariés trente fois plus. Tel épi a plus de grains, tel autre moins; mais le céleste grenier les reçoit tous, et leur réserve les douceurs de l'éternelle béatitude. Que la pensée des vierges soit avec Marie, celle des veuves avec Anne, et celle des épouses avec Suzanne; qu'elles imitent leur chasteté en ce monde, pour mériter de leur être réunies pen-

pereat. Nam ut deserta remaneret ab hostibus terra nostra longo tempore, multis vitiis et criminibus deserta remanserat anima nostra. Quia ergo animam nostram quam Deus diligit non amavimus, totum quod in hoc mundo amabamus perdidimus. Et ideo, Fratres carissimi, vel sic discamus plus animam amare quam carnem, æterna potius diligere quam caduca. Quidquid enim pro carne laboramus, totum peribit; hoc solum perire non poterit, quod unusquisque pro salute animæ suæ in cælo reposuit. Nemo ergo se excuset et dicat se litteras nescire; ideo non posse Dei præcepta complere. Non est grande quod a nobis requirit Deus, non durum, non asperum. Clamat tibi in conscientia tua æterna justitia : Quomodo gubernas agrum tuum, guberna et cor tuum ; quomodo colis villam tuam, cole et animam tuam; quomodo superfluos palmites tollis de vite tua, sic malos affectus tolle de anima tua. Præcidis de vite tua quod malum est; incide de anima tua quod iniquum est. Quomodo qui vitem suam uno anno putare noluerit, ipso anno abundantius exhibet, et postea sine fructu sterilis remanebit; sic et qui malas cogitationes et mala desideria non tollit de anima sua, videtur afferre fructum de rapinis et fraudibus in anno vitæ suæ quo vivit in hoc mundo; sed postea sterilis remanebit in æternum. Et quia fructus legitimos non exhibuit, quasi sarmenta luxuriosa et infructuosa, æterna illum flamma sine misericordia cruciabit, sicut ipse Dominus dixit : « Paleas autem comburet igni inexstinguibili. » (*Matth.*, III, 12.) Quomodo in vite tua totos oculos superfluos amputas, et duos aut tres qui sunt legitimi derelinquis; sic et in anima tua omnia desideria, quæ res alienas male respiciunt et pessime concupiscunt, Spiritus Sancti gladio et crucis falce debes incidere, et hoc tantum unde justitia vel misericordia cernitur reservare.

Id in anima colenda servetur quod in agricultura. — 7. Nam terra quando colitur, Fratres dilectissimi, nostis quæ consuetudo servetur. Primum evelluntur spinæ, lapides projiciuntur; postea terra ipsa proscinditur, combinatur, tertiatur; deinde quarto aut quinto sulco ordine legitimo seminatur. Hoc ergo fiat, Fratres carissimi, in anima nostra. Primum eradicentur spinæ, id est, cogitationes malæ. Postea lapides auferantur, hoc est, omnis malitia vel duritia expurgetur. Deinde cor nostrum Evangelico aratro et crucis vomere proscindatur et aretur, et confringatur per pœnitentiam, molliatur per eleemosynam, per caritatem semini Dominico præparetur; ut et tunc purgata et bene culta cordis nostri terra cum gaudio semen verbi Dei possit excipere, et non solum trigesimnm, sed etiam sexagesimum et centesimum fructum reddere. Tres enim professiones sunt in sancta Ecclesia catholica. Sunt virgines, sunt viduæ, sunt etiam conjugati. Virgines exhibent centesimum, viduæ sexagesimum, conjugati vero trigesimum. Alius quidem habet amplius, alius minus; sed omnes in cælesti horreo reconduntur, et æterna beatitudine feliciter perfruuntur. Virgines ergo cogitantes Mariam, viduæ An-

dant l'éternité. Les bonnes vierges, celles qui ne le sont pas de corps seulement, mais encore de cœur et de parole, sont réunies à Marie avec le chœur innombrable des autres vierges. Les bonnes veuves, qui fuient les délices, les propos inutiles, la curiosité, l'envie, l'orgueil, pour s'appliquer aux jeûnes, aux aumônes et à la prière, et servent Dieu, comme le servait sainte Anne, seront réunies à cette sainte avec un nombre infini d'autres veuves. Les époux, qui auront mutuellement gardé la foi conjugale et n'auront rien connu hors d'eux-mêmes, qui ne se seront visités que dans le désir d'accroître leur postérité, qui auront répandu de fréquentes aumônes, et qui auront, selon leurs forces, observé les commandements de Dieu, mériteront d'être réunis à Job, à Sara ou à Suzanne, pour partager le bonheur des Patriarches et des Prophètes.

Il faut se transmettre les uns aux autres la parole entendue à l'église. — 8. Je vous en conjure, mes bien chers frères, repassez souvent en votre mémoire, gravez-y pour toujours ce que nous vous suggérons pour le salut de votre âme. Gardez-vous de l'accueillir à la légère. Notre parole doit s'enraciner en votre cœur, afin qu'au temps de la rétribution elle puisse produire heureusement les fruits de la vie éternelle. Que celui qui peut retenir tout ce que nous disons, rende grâces à Dieu, et transmette sans cesse aux autres ce qu'il a retenu. Que celui qui ne peut pas tout garder, se souvienne au moins d'une partie. Un seul ne peut-il tout se rappeler? que chacun recueille deux ou trois pensées; vous vous transmettrez ensuite l'un à l'autre ce que vous avez entendu, et vous pourrez, en le répétant ainsi, non-seulement le graver en votre mémoire, mais encore, avec le secours de Jésus-Christ, le pratiquer en bonnes œuvres. Que l'un dise à l'autre : J'ai entendu notre évêque recommander la chasteté. Un autre : Je me souviens qu'il a également prêché sur l'aumône. Un troisième : Il nous a dit, ma mémoire ne l'a pas oublié, que nous devons cultiver notre âme, comme nous cultivons notre champ. Que celui-ci poursuive : J'ai retenu ce conseil de notre évêque : Celui qui sait lire doit s'appliquer à la lecture des Livres saints ; celui qui ne sait pas doit chercher et prier quelqu'un de lui lire les préceptes de Dieu, afin de pouvoir, avec le secours divin, accomplir ce qu'il entend. Qu'un autre dise encore : Notre évêque a fait cette comparaison : De même que les commerçants illettrés louent des scribes salariés dans le but de s'enrichir; de même le chrétien illettré doit chercher et prier quelqu'un, même en le rétribuant au besoin, pour se faire lire la sainte Ecriture, afin d'acquérir la vie éternelle, comme le commerçant acquiert la fortune, par le moyen d'un lecteur étranger. Si vous agissez de la sorte, si vous vous avertissez les uns les autres, vous pouvez ici-bas vivre en bons chrétiens, et parvenir ensuite à la béatitude de la vie éternelle. Mais si vous êtes à peine sorti de l'église, que vous avez oublié déjà tout ce que l'évêque a dit, vous étiez une plante sans fruit en venant à l'église, et vous êtes non moins stérile quand vous rentrez en votre demeure. Mais loin de vous une telle stérilité, mes Frères; réalisez plutôt cette parole de l'Ecriture : « Heureux ceux qui gardent les commandements, et font la justice en tout temps ; » (*Psalm.* cv, 3.) et encore : « La miséricorde du Seigneur veille dans les siècles des siècles sur ceux qui le craignent,

nam, maritatæ vero Susannam, imitentur illarum castitatem in hoc sæculo, ut illis sociari mereantur in æternum. Bonæ enim virgines, quæ non solum corpore, sed etiam corde et lingua virgines esse voluerint, sanctæ Mariæ cum reliquo exercitu virginum sociantur. Bonæ viduæ, non deliciosæ, non linguosæ, non curiosæ, non invidiosæ, non superbæ, quæ jejuniis, eleemosynis et orationibus, sicut beata Anna faciebat, serviunt Deo, cum ipsa Anna sancta sociantur multis millibus viduarum. Conjugati vero, qui sibi invicem fidem servaverint, et extra se nihil agnoverint, se ipsos tantum nonnisi pro desiderio filiorum agnoverint, assidue eleemosynas fecerint, et in quantum possunt Dei præcepta servaverint, sancto Job, sanctæ Saræ, vel sanctæ Susannæ cum sanctis Patriarchis et Prophetis merebuntur feliciter sociari.

Qualiter audita in concione invicem repetenda. — 8. Rogo vos, Fratres carissimi, semper recolite, semper retinete quod vobis pro animæ vestræ salute suggerimus. Nolite hoc transitorie accipere. Debet enim sermo noster in corde vestro radices figere ; ut in tempore retributionis possit æternæ vitæ fructus feliciter exhibere. Qui potest totum retinere quod dicimus, Deo gratias agat, et aliis quod retinet semper ostendat. Qui totum non potest retinere, vel partem aliquam recordetur. Et si totum unus non potest, singuli ternas vel quaternas sententias retinete; et dum unus alteri insinuat quod audivit, totum vobis invicem referendo non solum memoriter retinere, sed etiam bonis operibus Christo adjuvante poteritis implere. Dicat unus alteri : Ego audivi episcopum meum de castitate dicentem. Alius dicat : Ego in mente habeo illum et de eleemosynis prædicasse. Alius dicat : Remansit in memoria mea, quod dixit ut sic colamus animam nostram, quomodo colimus terram nostram. Alius referat : Ego retineo dixisse episcopum meum, ut qui novit litteras, Scripturam divinam studeat legere; qui vero non novit, quærat sibi et roget qui illi debeat Dei præcepta relegere, ut quod legerit possit Deo adjuvante complere. Dicat etiam alius : Ego audivi episcopum dicentem, quod quomodo negotiatores qui non noverunt litteras, conducunt sibi mercenarios litteratos ut adquirant pecuniam; sic Christiani debent sibi requirere et rogare, et si necesse est, etiam et mercedem dare, ut illis debeat aliquis Scripturam divinam relegere; ut quomodo negotiator alio legente adquirit pecuniam, sic illi adquirant vitam æternam. Hæc si agitis, si vos invicem admonetis ; et in hoc sæculo fideliter potestis vivere, et postea ad æternæ vitæ beatitudinem pervenire. Nam si statim ubi de ecclesia recesseris, totum quod ab episcopo audisti oblitus fueris, sine fructu venisti ad ecclesiam, sine fructu inanis redis ad domum tuam. Sed absit hoc a vobis, Fratres; magis in vobis impleatur illud quod scriptum est : « Beati qui custodiunt judicium, et faciunt justitiam in omni tempore; » (*Psalm.* cv, 3.) et illud : « Misericordia autem Domini a sæculo et usque in sæculum super timentes eum, et jus-

et sa justice sur les enfants des fils de ceux qui gardent ses commandements et n'oublient jamais de les exécuter. » (*Psalm.* CII, 17, 18.) Puisse-t-il vous faire cette grâce le Dieu d'amour, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCCIV.

Sur la miséricorde et sur l'indulgence (1).

La miséricorde indispensable à l'homme. — 1. L'humaine fragilité, que tant de besoins entourent, a besoin surtout de miséricorde ; les faveurs providentielles lui sont d'autant plus indispensables, que la corruption rend plus lourd le fardeau de sa faiblesse. Sans elle, mes Frères, notre vie ne peut subsister ; apprenons donc avant tout à provoquer la divine clémence, afin qu'elle daigne secourir notre misère selon la multitude de ses bontés; en sorte que dans le cours de la vie présente nous évitions la perte de notre salut, et qu'en l'autre monde nous puissions échapper à la mort éternelle. Pour arriver à cette fin, mes Frères bien-aimés, l'Ecriture sacrée nous montre que le plus puissant auxiliaire est le don de miséricorde. C'est d'elle que le Sauveur lui-même a dit : « Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde. » (*Matth.*, v, 7.) Le pécheur qui ne fait pas miséricorde aux hommes qui pèchent contre lui, ne peut espérer pour lui-même le pardon de Dieu. Que l'homme remette donc une dette temporelle, pour être digne de recevoir un bien éternel. Si nous désirons que nos âmes soient purifiées des souillures du péché, ne refusons pas de remettre aux autres leurs fautes, afin qu'au jour de la rétribution nos œuvres de miséricorde nous aident à mériter la miséricorde de Dieu. Comment peut-il attendre en ses espérances le pardon de Dieu, celui qui est inexorable envers ses frères ? Si quelqu'un désire que le Seigneur ait pitié de lui, qu'il ait lui-même pitié de ses débiteurs. Assurément, il peut compter sur l'indulgence, celui qui la pratique envers le prochain. Le Seigneur dans l'Evangile nous a provoqués à la pratique de la miséricorde par un bien grand exemple : « Soyez miséricordieux, comme votre Père céleste est miséricordieux, » (*Luc.*, VI, 39,) « lui qui fait lever le soleil sur les bons et les méchants, et pleuvoir sur les justes et sur les injustes. » (*Matth.*, V, 45.) Le résultat de la miséricorde est de faire à chacun en l'autre vie une place selon ses œuvres. Celui qui pardonne à son frère, offre à Dieu un sacrifice qui l'apaise. Un juge doit être à la fois miséricordieux et sévère ; s'il n'est que l'un ou l'autre, il ne peut faire le bien. La clémence seule assurerait à ses administrés l'impunité dans la faute ; à son tour, l'inflexibilité constante du magistrat conduit au désespoir l'âme de ceux qui tombent dans la faute, et ce juge inexorable ne méritera pas lui-même la clémence divine. L'homme doit commencer par pratiquer la miséricorde envers lui-même. Comment peut-il être indulgent envers les autres, celui qui est cruel envers lui-même? et il est cruel envers lui-même, celui qui se prépare les flammes éternelles par ses péchés. La bonne miséricorde commence donc par soi-même ; elle consiste à se surveiller avec le plus grand soin

(1) Il figure pour la première fois dans l'Appendice. Les docteurs de Louvain le tenant pour douteux, le laissèrent néanmoins au nombre des sermons d'Augustin. D'autres critiques ont fait observer qu'il est composé d'après les chap. VII et VIII du Traité d'Alcuin sur les Vertus et les Vices.

titia ejus super filios filiorum custodientibus mandata ejus, et memoria retinentibus ut faciant ea. » (*Psalm.* CII, 17.) Ad quam vos misericordiam Dominus pro sua pietate perducat, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCCIV (*a*).

De misericordia, et indulgentia.

Misericordia homini pernecessaria. — 1. Inter omnia quibus humana indiget fragilitas, maxime necessaria est misericordia; quia quanto fragilior est corrupta natura, tanto majore indiget providentia beneficii. Et ideo, Fratres, quia sine hac vita nostra subsistere non potest, discamus quomodo in nos primum divinam provocemus clementiam, ut secundum multitudinem miserationum suarum nostræ miseriæ subvenire dignetur; quatenus in præsentis vitæ cursu vitemus nostræ salutis damnum, et in futuro interitum possimus evadere perpetuum. Ad hoc enim impetrandum, Dilectissimi, sicut nobis Scriptura sacra ostendit, (præcipuum est misericordiæ bonum; de qua ipse Salvator ait : « Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur. » (*Matth.*, v, 7.) Non potest peccator misericordiam a Deo sperare, qui misericordiam non facit peccantibus in se. Ergo dimittat homo temporale debitum, ut mereatur recipere æternale bonum. Si animas nostras cupimus peccatorum sordibus emundari, misericordiam in nos peccantibus non negemus; ut in die retributionis ad promerendam Dei misericordiam, misericordiæ operibus adjuvemur. Quomodo misericordiam a Deo exspectat vel sperat, qui crudelis est in conservos suos? Si quis cupiat Deum sibi misereri, ita et misereatur debitoribus suis. Certissime indulgentiam exspectare poterit, qui aliis indulgere novit. Ad misericordiæ opus optime nos in Evangelio Dominus exemplo roboravit, ubi ait : « Estote ergo misericordes, sicut Pater vester cælestis misericors est, » (*Lucæ*, VI, 36,) « qui solem suum oriri facit super bonos et malos, et pluit super justos et injustos. » (*Matth.*, v, 45.) Omnis misericordia facit locum unicuique secundum meritum operum suorum. Qui facit misericordiam, Deo offert sacrificium satis placabile. In judice misericordia et disciplina debet esse; quia una sine altera bene esse non poterit. Misericordia sola si fuerit, securitatem faciet peccandi subjectis ; iterum si disciplina sola semper aderit, vertitur animus delinquentis in desperationem, et judex non merebitur a Deo misericordiam. Sed hanc misericordiam a se ipso debet homo incipere. Quomodo in aliis est misericors, qui in se ipso crudelis est? In se ipso crudelis est, qui sibi perpetuas peccatis

(*a*) Alias de Tempore, CCIII.

pour ne pas être puni avec le diable, si bien que l'on accorde à autrui ce que l'on sait être un bien pour soi-même.

On se concilie la miséricorde par l'indulgence envers le prochain. — 2. Le Seigneur nous montre comment par notre indulgence nous pouvons obtenir sa miséricorde, quand il dit dans l'Evangile : « Remettez et il vous sera remis ; » (*Luc.*, VI, 37.) et encore : « Si vous remettez aux hommes leurs fautes, votre Père céleste vous remettra aussi vos péchés ; mais si vous ne les remettez point aux hommes, votre Père ne vous remettra point non plus vos péchés. » (*Matth.*, VI, 14, 15.) Celui qui est la vraie science a donc proclamé la grandeur de la miséricorde, quand on peut la comprendre comme elle doit l'être. Aussi Dieu nous juge-t-il d'après notre propre sentence ; il est en notre pouvoir d'être punis ou récompensés par le Juge éternel. Si nous jugeons avec miséricorde ceux qui nous offensent, Dieu nous juge avec miséricorde, quand nous l'offensons. Appliquons-nous à suivre l'exemple qu'il nous en a donné, ainsi que nous avertit de le faire le Docteur des Gentils : « Pardonnez-vous les uns aux autres les sujets de plainte que vous pouvez avoir ; comme le Seigneur vous a pardonnés, en Jésus-Christ, pardonnez aussi de même ; » (*Coloss.*, III, 13.) c'est-à-dire, comme le Seigneur nous a fait grâce en Jésus-Christ de nos iniquités, ainsi nous devons remettre leurs fautes à ceux qui nous offensent. Le même Apôtre dit encore : « Ne rendez à personne le mal pour le mal ; » (*Rom.*, XII, 17.) et ailleurs : « Ne vous laissez pas vaincre par le mal, mais triomphez du mal par le bien. » (*Ibid.*, 21.) Nous devons donc savoir de science certaine que chacun obtiendra l'indulgence de Dieu dans la mesure de celle qu'il aura lui-même pratiquée envers son prochain. Notre prière pour nos péchés arrivera bien vite aux oreilles du Tout-Puissant, si nos oreilles ne se ferment pas aux prières de ceux qui nous ont offensés. Celui qui s'est fait une règle de la clémence envers les fautes du prochain contre lui, est assuré de trouver pour lui-même la clémence dans l'amour de Dieu. Aussi est-il écrit : « Celui qui est porté à la miséricorde sera béni. » (*Prov.*, XXII, 9.) En effet, il nous est remis, comme nous remettons à ceux qui nous ont nui par quelque méchanceté.

Un grand nombre de manières d'être miséricordieux. — 3. Les manières d'exercer notre miséricorde sont nombreuses, et toutes nous sont d'un grand secours pour obtenir le pardon de nos fautes ; mais aucune n'est aussi efficace que le pardon accordé du fond du cœur à ceux qui nous ont offensés. L'aumône ne se fait pas seulement en donnant à manger à ceux qui ont faim et à boire à ceux qui ont soif, en vêtant ceux qui sont nus, en faisant l'hospitalité et les autres œuvres de cette nature, mais encore en pardonnant à nos ennemis. Quant à la correction et à la répression nécessaires contre un inférieur, le supérieur joint le pardon accordé du fond de son cœur à l'offense qui lui a été faite dans la faute, ou prie pour que cette offense soit remise au coupable ; il ne fait pas une aumône seulement en ce qu'il pardonne au coupable ou prie pour lui, mais encore en ce qu'il le reprend et le rappelle au bien par une salutaire correction. En cela encore il est miséricordieux. C'est pourquoi, mes Frères, je vous prie de vous appliquer avant tout à la miséricorde, et de venir en aide au prochain partout où vous le pouvez. Soyez portés à l'indulgence envers les fautes d'autrui, afin d'obtenir par là que le Juge tout-puissant vous accorde le pardon de vos pé-

suis præparat flammas. Bene misericors est, qui a se ipso incipit, et se diligenter custodit, ne puniatur cum diabolo; et sic aliis præstet, quod sibi bonum esse prospicit.)

Aliis indulgendo conciliatur. — 2. (Per indulgentiam autem docuit nos Dominus, quomodo possimus impetrare misericordiam ab illo, cum in Evangelio ait : « Dimittite, et dimittetur vobis ; » (*Lucæ*, VI, 37.) item : « Si dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet et vobis Pater cælestis peccata vestra ; si non dimiseritis hominibus nec Pater vester cælestis dimittet vobis peccata vestra. » (*Matth.*, VI, 14, 15.) Hæc quoque vera scientia magnam per nos misericordiam sonat his qui eam recte intelligere possunt. Igitur ex nostro judicio judicat nos Deus, et quodam modo in potestate nostra est, quomodo judicemur a judice Deo. Si misericorditer judicemus in nos delinquentibus, misericorditer judicat Deus de nobis in se peccantibus. Intendamus ergo in exemplum illius, sicut Doctor Gentium nos admonens ait : « Donate vobismetipsis si quis adversus aliquem habet querelam ; sicut Deus in Christo donavit vobis, ita et vos facite ; » (*Coloss.*, III, 13.) hoc est, quomodo Deus in Christo nobis peccata donavit, sic etiam nos qui in nos peccant dimittamus. Item alibi idem Apostolus ait : « Nulli malum pro malo reddentes ; » (*Rom.*, XII, 17.) et alio loco : « Noli vinci a malo, sed vince in bono malum. » (*Ibid.*, 21.) Sciendum est certissime quod unusquisque talem indulgentiam accepturus est a Deo, qualem et ipse dederit proximo suo. Tunc oratio nostra pro peccatis nostris ad aures omnipotentis Dei cito perveniet, si delinquentium preces in nostris auribus acceptabiles erunt. Qui clementer peccantibus ignoscere novit, clementiam divinæ pietatis certissime accipiet. Unde et scriptum est : « Qui pronus est ad misericordiam, benedictus a Domino. » (*Prov.*, XXII, 9.) Sic enim remittitur nobis, ut nos remiserimus eis qui nobis quacumque malignitate nocuerunt.)

Miserationum multa genera. — 3. Multa itaque genera sunt miserationum, quæ cum facimus, adjuvamur ut dimittantur nobis nostra peccata. Sed ea nihil est majus, qua ex corde dimittimus quod quisque peccavit. Non solum enim qui dat esurienti cibum, sitienti potum, nudo vestimentum, peregrinantibus hospitium, et cætera hujusmodi, verum etiam qui dat veniam peccanti, eleemosynam dat. Et qui emendat verbere in quem potestas datur, vel coercet aliqua disciplina, et tamen peccatum ejus, qui ab illo læsus aut offensus est, dimittit ex corde, vel orat ut ei dimittatur ; non solum in eo quod dimittit atque orat, verum etiam in eo quod corripit et aliqua emendatoria pœna plectit, eleemosynam dat ; quia misericordiam præstat. Proinde, Fratres, obsecro ut ante omnia misericordiæ operam detis, et in quibuscumque possitis proximos vestros adjuvetis. Ad indulgendum quoque proximis vestris delicta eorum prompti sitis ; ut peccatorum vestrorum

chés et la participation avec tous les Saints aux félicités de l'éternelle vie dans le royaume des cieux, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne en sa divinité avec le Père et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCCV.

Sur la miséricorde divine et humaine. Dieu a permis qu'il y ait des pauvres en ce monde, afin que les riches aient les moyens de racheter leurs fautes (1).

La miséricorde humaine conduit à la miséricorde divine. — 1. Nous avons entendu, mes Frères, dans l'Evangile qu'on vient de lire, cette parole du Sauveur : « Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde. » (*Matth.*, v, 7.) Ce mot de miséricorde est bien doux, mes très-chers Frères, et si le mot est doux, combien plus doit l'être la chose elle-même ! Tous les hommes prétendent à cette faveur, mais les actions de tous malheureusement sont loin de la mériter ; tous veulent qu'il leur soit fait miséricorde, mais il y en a bien peu qui veuillent l'accorder. Homme méchant, de quel front osez-vous demander ce que vous ne voulez pas donner vous-même ? Celui qui désire jouir des bénéfices de la clémence dans le ciel, doit être clément en ce monde. C'est pourquoi, mes Frères bien-aimés, puisque nous aspirons tous à la miséricorde de Dieu, mettons-nous sous son patronage ici-bas, afin qu'elle nous délivre dans l'autre vie. Elle est dans le ciel, la miséricorde à laquelle on parvient par ses bontés sur la terre. L'Ecriture dit : « Seigneur, votre miséricorde est dans le ciel. » (*Psalm.* xxxv, 6.) Il y a donc une miséricorde terrestre et une miséricorde céleste, celle de l'homme et celle de Dieu. En quoi consiste celle de l'homme ? Assurément, à soulager les misères des pauvres. En quoi, celle de Dieu ? A vous accorder le pardon de vos fautes. Tous les dons que la miséricorde humaine distribue autour d'elle sur le chemin de ce monde, la miséricorde divine les lui rend dans la patrie. C'est Dieu, en effet, qui a froid et qui a faim dans tous les pauvres de la terre, selon qu'il l'a dit lui-même : « Autant de fois que vous l'avez fait pour l'un des moindres de mes frères, vous l'avez fait pour moi. » (*Matth.*, xxv, 40.) Dieu, qui du haut des cieux daigne nous combler de ses dons, veut que nous lui donnions sur la terre. Ne sommes-nous pas injustes, nous qui voulons recevoir quand il donne, et qui refusons de donner quand il demande ? Lorsqu'un pauvre a faim, c'est Jésus-Christ qui souffre, puisqu'il a dit lui-même : « J'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger. » (*Ibid.*, 42.) Gardez-vous de mépriser la misère du pauvre, afin d'espérer en sécurité l'indulgence pour vos péchés. Maintenant encore Jésus-Christ a faim, mes Frères ; il daigne avoir faim et soif dans tous les pauvres, et ce qu'il reçoit sur la terre, il le rend avec usure dans le ciel. Je le demande, mes Frères, que voulez-vous et que cherchez-vous, quand vous venez à l'église ? Quoi donc, si ce n'est la miséricorde ? Faites donc l'aumône terrestre, et vous recevrez l'aumône divine. C'est à vous que le pauvre demande, et vous demandez à Dieu ; il sollicite une bouchée de pain, et vous sollicitez la vie éternelle ; donnez à l'indigent ce que vous mériterez

(1) C'était, dans la Bibliothèque des Pères, la 22e homélie de Césaire.

veniam pro hoc ab omnipotente Judice adipisci valeatis, et vitam æternam cum Sanctis omnibus in cælesti regno perpetualiter habere mereamini ; præstante Domino nostru Jesu Christo, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCCV.

De misericordia divina et humana. Quod ideo Deus pauperes in hoc mundo esse permiserit, ut divites haberent quomodo peccata sua redimerent.

Misericordia terrena ad cælestem venitur. — 1. Modo, Fratres, cum Evangelium legeretur, audivimus dicentem Dominum Salvatorem nostrum : « Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur. » (*Matth.*, v, 7.) Dulce est nomen misericordiæ, Fratres carissimi ; et si nomen, quanto magis res ipsa? Et cum eam omnes homines habere velint, quod pejus est, non toti sic agunt; et cum omnes misericordiam velint accipere, pauci sunt qui velint misericordiam dare. O homo, qua fronte vis petere, quod dissimulas dare? Debet ergo in hoc mundo misericordiam dare, qui illam optat in cælo recipere. Et ideo, Fratres carissimi, quia omnes misericordiam volumus, faciamus nobis illam patronam in hoc sæculo, ut nos ipsa liberet in futuro. Est enim in cælo misericordia, ad quam per terrenas misericordias pervenitur. Sic enim Scriptura dicit : « Domine, in cælo misericordia tua. » (*Psal.*, xxxv, 6.) Est ergo et terrena et cœlestis misericordia, humana scilicet et divina. Qualis est misericordia humana? Ipsa utique, ut respicias miserias pauperum. Qualis vero est misericordia divina? Illa sine dubio quæ tibi tribuit indulgentiam peccatorum. Quidquid enim misericordia humana largitur in via, misericordia divina reddit in patria. Deus enim in hoc mundo in omnibus pauperibus et alget et esurit, sicut ipse dixit : « Quamdiu fecistis uni ex minimis istis, mihi fecistis. » (*Matth.*, xxv, 40.) Deus ergo qui de cælo dignatur dare, vult in terra recipere. Quales sumus nos, qui quando donat Deus volumus accipere, quando petit nolumus dare? Quando enim pauper esurit, Christus indiget, sicut ipse dixit : « Esurivi enim, et non dedistis mihi manducare. » (*Ibid.*, 42.) Noli ergo despicere miseriam pauperum, si vis securus sperare indulgentiam peccatorum. Esurit modo Christus, Fratres, in omnibus pauperibus ipse esurire et sitire dignatur ; et quod in terra accipit, in cælo reddit. Rogo vos, Fratres, quid vultis aut quid quæritis, quando ad ecclesiam venitis? Quid utique nisi misericordiam? Date ergo terrenam, et accipietis cælestem. Petit a te pauper, et tu petis a Deo ; ille buccellam, tu vitam æternam ; da mendico, quod accipere merearis a Christo ; audi ipsum dicentem : « Date, et dabitur vobis. » (*Lucæ*, vi, 37.) Nescio qua fronte velis accipere, quod non vis dare. Et ideo quando ad ecclesiam venitis, secundum vires vestras, qualescumque eleemosynas pauperibus ex-

que Jésus-Christ vous rende ; écoutez sa parole même : « Donnez, et vous recevrez. » (*Luc.*, VI, 37.) Je ne sais de quel front vous voulez recevoir ce que vous refusez de donner. Ainsi, quand vous venez à l'Eglise, faites aux pauvres des aumônes quelles qu'elles soient, selon vos moyens. Que celui qui le peut, apporte de l'argent ; et si ce n'est pas de l'argent, que ce soit du vin. N'en a-t-il pas ? qu'il donne du pain, et s'il n'a pas un pain entier, qu'il en donne un morceau, si petit qu'il soit. Vous accomplirez ainsi le précepte du Seigneur par la voix du Prophète : « Partagez votre pain avec l'indigent. » (*Isai.*, LVIII, 7.) Il n'est pas dit : Donnez votre pain entier, parce que vous pouvez être pauvre, et n'en avoir qu'un.

L'aumône profitable à celui qui la fait. Pourquoi Dieu permet qu'il y ait des pauvres. — 2. Une sérieuse attention, mes Frères, nous montre que, si Jésus-Christ a faim dans les pauvres, c'est pour notre propre utilité. Dieu permet qu'il y ait des pauvres en ce monde, comme un moyen pour tout homme de racheter ses péchés. S'il n'y avait aucun pauvre, nul ne ferait l'aumône, et nul ne recevrait en échange le pardon divin. Le Tout-Puissant aurait pu faire tous les hommes riches ; mais il a voulu nous venir en aide dans la misère des pauvres, afin que l'indigent par la patience et le riche par l'aumône, puissent mériter sa grâce. Le dénûment des pauvres milite en notre faveur. Enfin, si la sagesse éclaire vos jugements, si votre cœur pèse toutes choses au poids de la justice, vous reconnaîtrez que l'aumône faite au pauvre est bien minime à côté du don de Dieu que vous recevrez en échange. Comparez, et vous trouverez ici une obole, là un royaume. Direz-vous, mon Frère, qu'il n'en est pas ainsi? Vous donnez une obole, et vous recevez de Jésus-Christ un royaume ; vous donnez un peu de pain, et vous recevez de Jésus-Christ la vie éternelle : vous donnez un vieux manteau, et vous recevez de Jésus-Christ la rémission de vos péchés. Ainsi, mes Frères, au lieu de repousser le pauvre, désirons qu'il vienne à nous, et s'il ne vient pas, hâtons-nous d'aller au-devant de lui, parce que la misère des indigents est le remède aux maux de la richesse, comme l'a dit notre Seigneur lui-même : « Donnez l'aumône de tout ce que vous avez, et tout sera pur en vous ; » (*Luc.*, XI, 41.) et encore : « Vendez ce que vous avez, et donnez-le en aumône. » (*Luc.*, XII, 33.) L'Esprit-Saint nous crie par la bouche du Prophète : « Comme l'eau éteint le feu, ainsi l'aumône éteint le péché ; » (*Eccli.*, III, 33.) et encore : « Amassez l'aumône dans le cœur du pauvre; elle vous délivrera de tout mal. » (*Eccli.*, XXIX, 15.) Soyons donc miséricordieux, mes Frères, pour mériter, avec l'aide de Jésus-Christ, la récompense dont il nous a donné le gage dans ces paroles déjà rapportées : « Donnez, et vous recevrez ; » (*Luc.*, VI, 36.) et encore : « Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde. » (*Matth.*, V, 7.) Que chacun selon ses moyens s'applique à ne pas venir à l'Eglise les mains vides ; celui qui désire recevoir, doit apporter son offrande. Que celui qui peut le faire, revête d'un vêtement neuf la nudité du pauvre ; s'il ne le peut pas, qu'il donne un vieux manteau. Est-ce encore trop pour lui? Qu'il partage son pain, qu'il fasse au voyageur l'hospitalité, qu'il lui prépare une couche, qu'il lui lave les pieds, afin de se rendre digne d'entendre ces paroles de Jésus-Christ : « Venez, les bénis de mon Père, recevez le royaume ; car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'étais étranger, et vous m'avez recueilli. » (*Matth.*, XXV, 34.) Personne, mes Frères, ne pourra s'excuser de n'avoir pas fait l'aumône, puisque Jésus-

hibete. Qui potest, afferat argentum, qui non potest, exhibeat vinum. Si nec hoc habuerit, exhibeat esurienti buccellam ; si non habet integram, vel qualemcumque particulam; ut impleat illud quod Dominus admonuit per Prophetam : « Frange esurienti panem tuum. » (*Isa.*, LVIII, 7.) Non dixit : Da totum ; ne forte pauper sis, et amplius habere non possis.

Eleemosyna nobis proficit. Cur pauperes permisit Deus. — 2. Et si diligenter adtendimus, Fratres, hoc ipsum quod Christus in pauperibus esurit, nobis proficit. Ideo enim in hoc mundo Deus pauperes esse permisit, ut omnis homo haberet quomodo peccata sua redimeret. Si enim pauper nullus esset; eleemosynam nemo daret, indulgentiam nemo reciperet. Potuit enim Deus omnes homines divites facere ; sed nobis per pauperum miseriam voluit subvenire, ut et pauper per patientiam, et dives per eleemosynam possint Dei gratiam promereri. Nobis enim militat inopia pauperum. Denique si sapienter intelligis, et statera cordis tui diligenter appendis ; incomparabiliter plus est quod pro paupere recipis, quam id quod pauperi largiris. Adtende et vide nummum, et regnum. Quid simile, Frater, das pauperi ? Das nummum, et a Christo recipis regnum; das buccellam, et a Christo recipis vitam æternam ; das vestimentum, et a Christo recipis remissionem peccatorum. Non ergo despiciamus pauperes, Fratres ; sed magis eos desideremus, et ultro nos eis ingerere festinemus ; quia miseria pauperum medicamentum est divitum, sicut et ipse Dominus dixit : « Verumtamen date eleemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis; » (*Lucæ*, XI, 41.) et iterum: « Vendite quæ possidetis, et date eleemosynam.» (*Lucæ*, XII, 33.) Et per Prophetam clamat Spiritus Sanctus : « Sicut aqua exstinguit ignem ; sic eleemosyna exstinguit peccatum ; » (*Eccli.*, III, 33.) et iterum : « Conclude eleemosynam in corde pauperis, et hæc liberabit te ab omni malo. » (*Eccli.*, XXIX, 15.) Faciamus ergo misericordiam, Fratres, et Christo adjuvante cautionis suæ vinculum teneamus. Illam utique quam supra memoravi, ubi ait : « Date, et dabitur vobis ; » (*Lucæ*, VI, 37.) et iterum : « Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur. » (*Matth.*, V, 7.) Unusquisque secundum vires studeat ne ad ecclesiam vacuus veniat ; debet enim aliquid exhibere, qui optat accipere. Qui potest, novo vestimento tegat pauperem ; qui non potest, vel vetus porrigat. Qui vero ad ista se non sentit idoneum, porrigat buccellam, suscipiat peregrinum, lectulum faciat, pedes abluat ; ut audire mereatur a Christo : « Venite, benedicti Patris mei, percipite regnum ; quia esurivi, et dedistis mihi manducare ; hospes fui, et suscepistis me. » (*Matth.*, XXV, 34.) Nemo se, Fratres carissimi, de dandis eleemosynis excusare poterit ; quando pro calice aquæ frigidæ mercedem se Christus redditurum esse promisit.

Christ promet de récompenser même le don d'un verre d'eau froide.

Deux sortes d'aumône. — 3. Je vous l'ai dit bien souvent, il y a deux espèces d'aumône, et l'une vaut mieux que l'autre. L'une consiste à partager son pain avec le pauvre; l'autre, à pardonner sur l'heure à ceux qui nous ont offensés. Hâtons-nous, avec le secours de la grâce, de pratiquer ces deux sortes d'aumône, afin que nous puissions parvenir à l'éternel pardon, à la vraie miséricorde de Jésus-Christ. Il l'a dit lui-même : « Si vous remettez aux hommes leurs fautes, votre Père céleste vous remettra aussi vos péchés; mais si vous ne les remettez point aux hommes, votre Père ne vous remettra point non plus vos péchés. » (*Matth.*, VI, 14, 15.) Ailleurs, l'Esprit-Saint nous crie : « L'homme garde sa colère contre un homme, et il ose demander à Dieu qu'il le guérisse! Il n'a point compassion d'un homme semblable à lui, et il demande le pardon de ses péchés! » (*Eccli.*, XXVIII, 3.) Saint Jean dit en effet : « Tout homme qui hait son frère est homicide ; » (I *Johan.*, III, 15,) et encore : « Celui qui hait son frère est dans les ténèbres; il marche dans les ténèbres, et il ne sait où il va, parce que les ténèbres l'ont aveuglé. » (*Ibid.*, II, 11.) C'est pourquoi, mes Frères bien-aimés, afin de pouvoir éviter l'éternel supplice, et parvenir aux célestes récompenses, hâtons-nous, selon nos forces et pendant toute cette vie, d'avoir pour nous-mêmes et de pratiquer envers les autres les deux aumônes dont nous avons parlé, afin qu'au jour du jugement nous puissions dire en toute sécurité : Donnez, Seigneur, parce que nous avons donné; nous avons exécuté vos commandements, remplissez vos promesses. Puisse-t-il vous faire cette grâce, Celui qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCCVI.

Sur l'aumône (1).

Qui sont ceux qui sont dispensés de l'aumône en nature — 1. Il faut faire l'aumône, mes bien chers Frères; j'en ai souvent averti votre charité, souvent j'ai pris l'initiative de ce conseil. Plusieurs, grâces à Dieu, ont profité de nos exhortations; je crains néanmoins que quelques-uns encore ne fassent moins qu'ils ne peuvent, ou peut-être même ne fassent rien. Je suis pauvre, dit l'un d'eux; c'est pourquoi, je ne puis donner l'aumône. Afin que nul ne pût se tenir pour dispensé de l'aumône, le Seigneur a promis de récompenser celui qui ne donnerait même qu'un verre d'eau froide. Vous dites donc : Je suis pauvre. Si vous l'êtes en effet au point de n'avoir rien au delà de ce qui vous est indispensable pour vous nourrir raisonnablement et vous vêtir avec modestie, la bonne volonté peut vous suffire. Mais je vous adjure d'interroger avec le plus grand soin votre conscience, afin que vous ne dissipiez jamais dans l'ivresse ce que vous auriez pu donner en aumône; qu'il ne vous arrive jamais de dévorer volontiers par gourmandise sur la terre le trésor que votre miséricorde aurait dû vous amasser pour le ciel; que peut-être, en vous ménageant des

(1) Encore un qui paraît pour la première fois dans l'Appendice. Douteux pour les docteurs de Louvain, il est rejeté par d'autres docteurs, dont l'un, outre beaucoup de choses étrangères à S. Augustin, fait remarquer cette apostrophe de l'orateur au mauvais riche, dont il est question en S. Luc, chap. XVI : « L'Ecriture t'a crié, et tu n'as point entendu ; la voix du Prophète s'est fait entendre, l'Apôtre a prêché, l'Evangile a tonné..... » Tout le monde voit l'absurdité de cet anachronisme. Il y a peut-être dans ce sermon quelques emprunts faits à Césaire, d'autres à Faustus.

Eleemosynarum duo genera. — 3. Et quia, sicut frequenter admonui, duo sunt eleemosynarum genera, unum bonum, aliud melius ; unum ut pauperibus buccellam porrigas, alterum ut peccanti in te fratri cito indulgeas ; ambo eleemosynarum genera implere auxiliante Domino festinemus; ut ad æternam indulgentiam, et ad Christi veram misericordiam pervenire possimus. Sic enim ipse dixit : « Si dimiseritis, dimittet et vobis Pater vester peccata vestra ; si non dimiseritis, nec Pater vester dimittet vobis peccata vestra. » (*Matth.*, VI, 14, 15.) Et alibi clamat Spiritus Sanctus : « Homo homini servat iram, et a Deo quærit medelam? In hominem similem sibi non habet misericordiam , et misericordiam petit a Deo ? » (*Eccli.*, XXVIII, 3.) Dicit enim beatus Johannes : « Qui fratrem suum odit, homicida est; (I *Johan.*, III, 15.) et iterum : « Qui odit fratrem suum, in tenebris est, et in tenebris ambulat, et nescit quo vadat; quoniam tenebræ obcæcaverunt oculos ejus. » (*Ibid.*, II, 11.) Et ideo, Fratres carissimi, ut æterna mala possimus evadere, et ad bona perpetua pervenire, duo quæ supra dixi eleemosynarum genera, quantum possumus et quamdiu vivimus, et ipsi habere et aliis impendere festinemus ; ut securi possimus in die judicii dicere : Da, Domine, quia dedimus; nos fecimus quod jussisti, tu imple quod promisisti. Quod ipse præstare dignetur, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCCVI (*a*).

De eleemosyna.

Qui a stipe largienda dispensentur. — 1. Faciendis eleemosynis, Fratres carissimi, Caritatem Vestram admonui, et consilium dare præsumpsi. Et licet apud plures, Deo inspirante, profecerit admonitio nostra, timeo tamen ne sint aliqui qui aut minus faciant quam possint, aut nec forte faciant. Sed dicit aliquis : Pauper sum; ideo eleemosynam dare non possum. Ut nullus se pauper excusare posset, Dominus et Salvator noster pro calice aquæ frigidæ mercedem se redditurum esse promisit. Dicis ergo : Pauper sum. Si nihil amplius habes in substantia tua, quam tibi aut in victu aut vestitu rationabili aut mediocri sufficiat, sola tibi potest bona voluntas sufficere. Sed rogo te, diligenter conscientiam tuam interroga, ne forte aliquoties per ebrietatem perdas quod per eleemosynam dare potueras; ne forte per gulam studeas in terra consumere, quod per eleemosynam debueras in cælum recondere ; ne forte delicias præparando, ornamenta ad luxuriam comparando, non habeas quod pro remedio animæ tuæ possis

(*a*) Alias de Tempore, CCXXVIII.

délices, en acquérant des parures au-dessus de votre état, vous ne vous priviez de la part que vous auriez pu faire aux pauvres pour le plus grand bien de votre âme; et que, tandis que nous laissons nos précieux vêtements devenir la proie des vers, les pauvres ne nous paraissent pas dignes de recevoir quelques vils haillons. Si, notre âme n'étant arrêtée par aucun de ces liens coupables, nous n'avons que le strict nécessaire pour notre famille et pour nous-mêmes, alors seulement il ne nous sera point reproché de n'avoir pas fait la part du pauvre. Mais s'il est vrai, répétons-le, que la prodigalité dévore souvent le trésor que la miséricorde aurait pu nous amasser dans le ciel, corrigeons-nous pendant qu'il en est temps, et ce que jusqu'ici nous n'avons pas fait, ou nous n'avons fait qu'avec trop de parcimonie, mettons tous nos soins à le pratiquer comme il est convenable.

Nécessité, efficacité de l'aumône. — 2. Aidez-vous, âme chrétienne qui m'entendez et qui lisez avec moi, aidez-vous de l'avis du saint prophète Daniel, qui vous dit : « Que mon conseil te soit agréable; rachète tes péchés par l'aumône. » (*Dan.*, IV, 24.) Si vous fermez l'oreille à cette voix, en vain frapperez-vous à la porte du ciel. O âme, qui habites entre des murs charnels et fragiles, veille, prie, demande, cherche, frappe. Oui, veille pour demander, prie pour chercher, frappe par tes œuvres. Veille, et le Seigneur à ton appel répondra : Me voici. Serais-tu jeté dans la fournaise ardente, ton Seigneur est avec toi, et les flammes ne te brûleront point, puisque « comme l'eau éteint le feu, ainsi l'aumône expie le péché. » (*Eccli.*, III, 33.) Ouvre aux pauvres tes mains, et le Christ t'ouvrira sa porte, derrière laquelle est la possession du paradis. Si la fin du monde te paraît bien éloignée, songe du moins à ta fin prochaine. Voilà que le monde se dérobe insensiblement sous tes pas, on te soustrait les faux biens qui furent, ils s'approchent les vrais maux qui n'étaient pas. Chaque jour ce qu'a prédit la parole de Dieu, s'accomplit; et malgré ces signes l'homme ne s'amende pas. Ecoute mon avis, pendant que tes mains ont encore le prix de ton rachat. Donne un peu de ta richesse à toi-même pendant que tu la possèdes; ce que tu tiens est fragile, et c'est le bien des autres ce qui te captive. Considère quel prix ton Seigneur a donné pour toi : il a versé son sang. Tu lui es bien cher, toi qu'il a si chèrement racheté.

Interversion des rôles du mauvais riche et de Lazare. — 3. Fuyez, mon Frère, l'exemple du riche vêtu de pourpre, dont les chiens léchèrent les ulcères de Lazare, à qui l'on refusait de donner les miettes qui tombaient de la table. Mais peu de temps après les rôles furent intervertis. Le pauvre acquit la béatitude au prix de sa pauvreté, le riche fut conduit au supplice par son abondance. L'un est élevé par les Anges dans le sein d'Abraham, l'autre est précipité dans les abîmes de l'enfer. C'est de là que le riche vit le pauvre, ou plutôt que le pauvre vit le riche. Il sollicite une goutte d'eau, lui qui avait refusé la miette. Qu'ils songent à cet exemple, ceux qui ne veulent pas se racheter au moyen de leurs biens terrestres, et qu'ils évitent un tel châtiment. Il fut riche, celui dont nous parlons; il y a ici des riches, à qui nous parlons de lui. Ils ont le même nom; qu'ils tremblent de partager le même sort. C'est ainsi qu'entre le riche vêtu de pourpre et Lazare couvert d'ulcères, les rôles furent changés. Le riche perdit ce qu'il avait; le pauvre devint ce qu'il n'était pas. Le riche de ce monde y laissa des celliers regorgeant d'abondance, et dans l'enfer,

pauperibus erogare; et cum pretiosæ vestes nostræ a tineis soleant devorari, pauperes nec vilia vestimenta mereantur accipere. Si ergo ista omnia impedimenta non aggravant animam nostram, et hoc solum habemus quod nobis vel nostris sufficere possit; non apparebimus rei, si eleemosynam pauperibus non erogamus. Si vero, ut jam dictum est, frequenter luxuria devorat quod misericordia in cælo thesaurizare potuerat; corrigamur dum tempus est, et quod huc usque aut non fecimus, aut forte minus quam oportuit fecimus, implere totis viribus studeamus.

Eleemosynæ necessitas et efficacia. — 2. Et ideo, o anima Christiana quæ mecum audis et legis, adjuva te consilio sanctissimi Danielis; sic enim ait : « Consilium meum accipe, et peccata tua eleemosynis redime. » (*Dan.*, IV, 24.) Quod consilium si non libenter audieris, ad cælum sine causa pulsabis. O anima, quæ intra carneos et fragiles parietes habitas, vigila, ora, pete, quære, pulsa. Vigila, inquam, petendo, ora quærendo, pulsa operando. Vigilanti tibi et petenti respondet Dominus : Ecce adsum. Si transieris per ignem, tecum est Dominus tuus, et flamma non ardebit in te; quia « sicut aqua exstinguit ignem, sic exstinguit eleemosyna peccatum. » (*Eccli.*, III, 33.) Si ergo aperueris pauperibus manus tuas, Christus tibi aperiet januas suas, ut paradisi possessor introeas. Si forte putas, quod finis mundi tardius veniat, vel tuum considera finem. Ecce paulatim deficit mundus, subtrahuntur omnia bona quæ fuerant, et accedunt mala quæ non erant. Quotidie quod prædixit Dei sermo, completur; et nec sic homo mutatur. Accipe ergo consilium, dum in manibus tuis habes pretium tuum. Dona tibi de tuo dum tuum est; quia fragile est quod tenes, et cæterorum est quod adtendis. Considera quale pro te pretium dederit Dominus tuus : sanguinem fudit. Carum te habuit, quem tam caro pretio comparavit.

Divitis et Lazari pauperis mutatæ vices. — 3. Divitis purpurati fuge, Frater, exemplum, cujus canes pauper Lazarus suis vulneribus pavit, et micas cadentes de mensa divitis non accepit. Sed post non longum temporis intervallum mutatæ sunt vices. Pauper beatitudinem emit mendicitate, et dives supplicium facultate. Ille in Abrahæ gremio ab Angelis elevatur, dives vero ad inferni profunda perducitur; de quo loco vidit dives pauperem, imo jam pauper divitem. Desiderat guttam, qui negaverat micam. Hæc ergo cogitent divites, qui facultatibus suis se redimere nolunt; ne similia patiantur. Dives fuit ille, de quo nunc loquimur; sunt et hic divites, ad quos nunc loquimur. Unius sunt nominis; caveant ne sint unius conditionis. Ergo inter divitem purpuratum, et Lazarum ulcerosum mutatæ sunt vices. Dives perdidit quod habebat; pauper cœpit esse quod non erat. Dives ille in sæculo apothecas plenas reliquerat, et in inferno guttam ardens petebat, et impetrare non poterat.

où il mendiait une goutte d'eau pour rafraîchir sa langue, il ne put l'obtenir.

Le riche torturé surtout dans sa langue. — 4. Ecoutez encore, mes Frères. Le corps entier du riche est la proie des flammes de la géhenne, et sa langue est plus spécialement torturée. Sans doute, s'il y ressent des tourments plus terribles, c'est qu'elle avait été l'instrument de ses superbes paroles et de son mépris contre le pauvre. Cette langue, qui s'était refusée à prononcer l'ordre de donner l'aumône au pauvre, éprouve les morsures les plus cruelles du feu. Il criait, il disait : « Abraham, mon père, envoyez Lazare, afin qu'il trempe l'extrémité de son doigt dans l'eau, et qu'il rafraîchisse ma langue » Mauvais riche, de quel front demandes-tu cette goutte, toi qui refusas la miette? Tu serais en droit de redemander à présent, si tu avais donné. O biens du monde ! O maux de l'enfer ! Le riche a maintenant pour serviteurs les flammes, pour courtisans d'implacables bourreaux. Il est le jouet des ministres de l'enfer. On le torture, et il crie : Juge incorruptible et juste, faites que mon supplice soit seulement la compensation de mes péchés ; que ce soit pendant le nombre d'années qui m'ont vu posséder les biens terrestres, que je souffre ces maux, ou pendant le double, ou pendant le quadruple. Pourquoi pendant des années sans fin ordonnez-vous que je sois la proie des flammes ? Mes péchés m'entourent de leurs chaînes et m'empêchent de fuir. D'instant en instant, ils enfoncent en mes chairs leurs aiguillons, pour réveiller mes plaintes. Le feu sévit contre moi dans toute sa fureur ; il me torture, puis me réserve à de nouvelles atteintes ; c'est peu qu'il me punisse, il m'est plus cruel de voir qu'il ne finit pas mes tourments. A ces lamentations Dieu ne peut-il pas répondre : Que ferais-je pour toi? Tu n'as point pratiqué l'aumône, qui aurait éteint le feu mérité par tes crimes. L'Ecriture t'a crié, et tu n'as pas entendu, les Prophètes se sont fait entendre, les Apôtres ont parlé, l'Evangile a tonné ; on t'annonçait le supplice des impies, on proclamait la récompense promise aux justes ; mais tu croyais pouvoir retenir toujours les ombres et les fumées du monde, et tu repoussas les préceptes divins comme des fables inutiles. Que les pauvres intercèdent pour toi, et tout ce que tu demanderas, je te l'accorde. Mais par un juste jugement je te rends la pareille : « Car celui qui n'a point fait miséricorde, est jugé sans miséricorde. » (*Jac.*, II, 13.) Ma justice ne peut te donner que ce qu'ont mérité tes œuvres. En vain, toi que la mort éternelle a mis sous une autre puissance que la mienne, tu cries vers moi, quand, au temps où tu le pouvais, je me montrais à toi sous les traits du pauvre, et tu fus aveugle.

Récompense promise à l'aumône. — 5. Mes Frères, formés comme moi par la main de Dieu et rachetés au prix d'une incomparable rançon, écoutez le conseil du Seigneur notre Dieu, répondez au désir de votre évêque, afin que vous recueilliez avec lui l'héritage dans le royaume de votre Père. De ses esclaves vous êtes devenus ses amis ; méprisez votre origine d'esclave, faites un pacte d'échange avec Jésus-Christ. Pourquoi n'accepterait-il point une part de vos biens, quand il a préparé pour vous d'éternelles récompenses ? Pourquoi n'en accepterait-il point même le dixième, lui qui vous a tout donné ? En échange d'un patrimoine terrestre, il vous offre le ciel, puisqu'il dit : « Venez, bénis, recevez le royaume ; car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger. » (*Matth.*, XXV, 34.) Alors, si vous faites maintenant avec foi d'abondantes aumônes, vous pourrez dire avec joie : « Seigneur, quand

Dives in lingua magis cruciatur. — 4. Attendite, Fratres. Totum divitis corpus flammis gehennæ consumitur, et sola lingua amplius cruciatur. Ideo sine dubio in lingua majorem sentit ardorem ; quia per eam superbe loquendo contempserat pauperem. Ipsa enim lingua quæ noluerat dicere, ut eleemosyna pauperi donaretur, gravius gehennæ flammis exuritur. Clamavit enim et dixit : « Pater Abraham, mitte Lazarum ut intinguat digitum suum, et refrigeret linguam meam. » (*Lucæ*, XVI, 24.) O dives, qua fronte quæris guttam, qui noluisti porrigere micam? Juste nunc exigeres, si dedisses. O mundi bona, apud inferos mala ! Accesserunt ad servitium divitis ignes, et ad obsequium sævi tortores. Patitur duros tartarorum ministros. Torquetur, et clamat : O juste et integer judex, vel secundum peccata mea compensentur supplicia ista, vel contra spatia annorum meorum, quibus habui bona, mala recipiam, aut certe in duplum vel quadruplum. Cur per tot milia annorum me teneri jubes in flamma ? Peccatorum meorum sum nexibus alligatus, ne fugiam. Per momenta compungor, ut doleam. Sævit in me ignis, et non parcit ; cruciat, et reservat ; nec totum est quod punit, cui sævum est quod ignoscit. Post illas lamentabiles voces, potuit ei sine dubio responderi : Quid faciam tibi ? Eleemosynas non fecisti, quæ peccatorum tuorum pœnas exstinguerent. Clamavit tibi Scriptura, et non audisti, Propheta non tacuit, Apostolus prædicavit, Evangelium tonuit ; annuntiatum est supplicium impiorum, justorum præmium est repromissum ; tu umbras et nebulas sæculi hujus tenere te credens, divina præcepta velut inanes fabulas respuisti. Interveniant pro te pauperes, et quidquid petieris, dono. Sed justo judicio vicem tibi reddo : « Quia judicium sine misericordia ei qui non fecit misericordiam. » (*Jac.*, II, 13.) Non tibi poterit præstare justitia mea, nisi quod merentur opera tua. Sine causa mortuus in potestate aliena positus clamas, qui in eo tempore quo potuisti, cum me videres in paupere, cæcus eras.

Eleemosynæ merces proponitur. — 5. Fratres mei, manu Dei formati, magno mecum pretio comparati, audite consilium Domini Dei nostri, implete desiderium pontificis vestri, ut cum ipso accipiatis hereditatem in regno Patris vestri. Ex servo factus es amicus ; contemne quod natus es, fac tibi vicem cum Christo. Quare non accipiat partem de substantia tua, qui tibi præmia præparavit æterna? Quare non accipiat vel decimum, qui contulit totum? Contra terrenum patrimonium Deus offert cælum ; sic enim ait : « Venite benedicti, percipite regnum ; quia esurivi, et dedistis mihi manducare. » (*Matth.*, XXV, 34.) Tunc vos, si modo eleemosynas largiter fideliterque facitis, feliciter dicere poteritis : « Domine, quando te vidimus esurientem, et ministravimus tibi? » Quid est hoc, Fratres?

est-ce que nous vous avons vu avoir faim, et que nous vous avons donné à manger? » Qu'est-ce à dire, mes Frères? Le débiteur fidèle reconnaît sa dette et les créanciers s'en défendent? Et il vous répondra, ce père, ce seigneur, cet ami avec qui vous avez fait un céleste négoce : « Autant de fois vous l'avez fait à l'un de mes plus petits, autant de fois à moi. » (*Ibid.*, 40.) Ce que j'ai reçu, n'ai-je pas voulu le recevoir, quoique bien temporel? Je vous rends des biens célestes, je vous donne une éternelle récompense, passez à la droite et recevez le royaume; non que vous n'ayez point péché, mais parce que vous avez racheté vos péchés par vos aumônes. Je vous en conjure, mes Frères, accueillez ces conseils en vos âmes, et qu'ils vous servent durant le voyage de la vie, afin que devant le suprême tribunal mes paternelles exhortations me méritent le pardon, et l'abondance de vos aumônes vous rendent dignes de l'éternelle gloire; par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui honneur et gloire avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCCVII.

Sur la parenté de l'orme et de la vigne, ou, des bons offices que se rendent mutuellement le riche et le pauvre (1).

L'ormeau, figure du riche; *la vigne, image du pauvre.* — 1. Nous lisons dans un livre, mes bien chers Frères, que l'orme et la vigne ont entre eux une parenté; celui qui voudra se rendre un compte exact de cette convenance, en retirera de grands avantages pour l'édification de son âme. L'orme et la vigne semblent en effet être faits l'un pour l'autre. L'orme, quoique agréable à l'œil et de haute venue, ne porte cependant aucun fruit, vous le savez. La vigne au contraire, qui est humble et petite, se montre chargée de fruits; à moins d'être soutenus en l'air par un support, ils se pourrissent sur le sol et se perdent. Que l'orme étende ses rameaux et soutienne la vigne, il se pare lui-même et délivre le raisin de la corruption. Quel est le sens de cette affinité, recherchons-le avec soin. L'orme signifie l'homme riche en ce monde. Comme l'arbre est élancé, beau de verdure, et cependant veuf de tout fruit; ainsi le riche de la terre quel qu'il soit, bien qu'au faîte des honneurs, et sous les belles apparences de sa prospérité, s'il n'étend humblement, comme de pieux rameaux, les bras de ses aumônes vers la vigne, c'est-à-dire, vers le pauvre de Jésus-Christ, — le riche demeurera dans la stérilité des fruits de la vie éternelle. La vigne est le symbole des serviteurs de Dieu, des abbés, des moines, des ecclésiastiques, appliqués sans cesse aux œuvres saintes, à la propagation des doctrines sacrées, et de tous ceux qui leur sont semblables : âmes d'élite, pleines du mépris du monde et servant nuit et jour le Seigneur, avec la foi qu'un jour ils produiront ainsi des fruits abondants dans l'éternelle béatitude. Si cette terre est peuplée de riches selon le monde, les pauvres de Jésus-Christ sont nombreux au ciel. Comment donc pourra-t-il se faire que l'orme ne reste pas sans fruits, et que le raisin ne se gâte point sur le sol ? Le voici : comme l'orme étend ses branches, qui élèvent et soutiennent la vigne, ainsi le riche de ce monde doit étendre ses rameaux, c'est-à-dire, ses mains pleines des fruits de son champ et soutenir les pauvres de Jésus-Christ. Qu'il agisse ainsi sur la terre, et les pauvres de Jésus-

(1) Le vieux recueil de la Chartreuse des Portes l'attribue à Césaire, dont il est la 24e homélie, dans la Bibliothèque des Pères.

Convenit fidelis debitor, et creditores excusant? Tunc vobis respondebit pater, dominus et amicus, cum quo fecistis cæleste commercium : « Quamdiu fecistis uni ex minimis meis, mihi fecistis. » (*Ibid.*, 40.) Nonne ego quæ accepi, terrena accepi? Cælestia reddam, dabo æternum præmium, et ad partem dexteram regnum; non quia non peccastis, sed quia peccata vestra eleemosynis redimistis. Rogo vos, Fratres, ut ista recipiantur in animis vestris, et ita proficiant peregrinis; ut ante tribunal æterni Judicis, et mihi pro benigna admonitione venia, et vobis pro eleemosynarum largitate æterna gloria tribuatur; præstante Domino nostro Jesu Christo, cui est honor cum Patre et Spiritu Sancto in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCCVII.

De similitudine ulmi et vitis, seu, quid sibi invicem conferant dives et pauper.

Ulmus divites exhibet; vitis pauperes Dei servos. — 1. Legimus in quodam libro, Fratres carissimi, de ulmo et vite propositam nobis similitudinem; quam qui diligenter adtenderit, non parvam animæ suæ ædificationem inveniet. Nam arbor ulmea et vitis satis sibi convenientes esse videntur. Arbor enim ulmea, licet sit amœna et in sublime porrecta, nullum tamen fructum habere probatur. Vitis vero, quamvis sit parva et humilis, fructibus plena esse cognoscitur; qui fructus, nisi qualicumque ligno leventur in altum, in terra putrescunt atque depereunt. Si vero ulmus extendat ramos suos et erigat vitem, et se ornat, et illam de putredine liberat. Quare ista similitudo sit posita, diligenter adtendamus. Arbor ulmea significat hominem divitem in hoc mundo. Sicut enim arbor illa sublimis est et amœna et humida, et tamen fructibus vacua; ita et quicumque dives sæculi hujus, quamvis sublimetur honoribus, in multis facultatibus amœnus et jocundus esse videatur; tamen si ad vitem, id est, ad pauperem Christi eleemosynarum suarum brachia quasi ramos piissimos humiliter non expandit, a fructibus æternæ vitæ vacuus remanebit. Vitis autem significat servos Dei, Abbates, monachos vel clericos spiritales, Deo vacantes, et doctrinæ jugiter insistentes, et si qui sunt alii similes horum, qui contempto mundo, Deo die noctuque deserviunt; quo servitio in æterna beatitudine uberes fructus habere creduntur. Ac sic divites mundi hujus abundant in hoc sæculo, et pauperes Christi in cælo. Quid ergo futurum est, ut nec arbor ulmea sine fructu remaneat, nec vitis in terra putrescat? Hoc enim expedit fieri, ut quomodo arbor ulmea extendit ramos suos, et erigit vel sustinet vitem; sic dives sæculi hujus porrigat ramos suos, id est, manus plenas fructibus

Christ le lui rendront assurément avec usure dans le ciel.

Châtiments réservés au riche avare, et de quelles grâces le prive son avarice. — 2. Que le riche ne s'irrite point, qu'il ne voie point une injure en ce que nous le comparons à un arbre, puisque notre Seigneur à dit : « Un bon arbre porte de bons fruits ; un mauvais arbre porte de mauvais fruits. » (*Matth.*, VII, 18.) Qu'il redoute plutôt les paroles qui suivent : « Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits, sera coupé et jeté au feu. » (*Ibid.*, 19.) Qu'il étende la main pour répandre les aumônes, afin de pouvoir s'affranchir des flammes éternelles. Que tous les riches redoutent l'exemple de l'arbre stérile et dépouillé de fruits, c'est-à-dire, de leur pareil vêtu de pourpre et de lin. Cet homme était dans le monde un bel arbre élancé; mais parce qu'il n'avait pas étendu vers Lazare les rameaux de la miséricorde, il fut envoyé au feu éternel, et c'est en vain qu'il sollicitait une goutte d'eau du pauvre à qui les serviteurs avaient refusé les miettes de la table. Telles sont les pensées qu'ils doivent avoir ceux qui ne veulent pas se racheter au moyen des biens terrestres, pendant qu'ils en ont l'usufruit; ils n'agiront pas comme ce méchant, dans la crainte d'être condamnés au même supplice. Il fut riche celui dont nous parlons, et c'est à des riches que nous parlons de lui. Ils portent le même nom; qu'ils tremblent de partager le même sort. Telle est la vérité : si ceux qui sont dépositaires de la richesse ont leurs mains vides et fermées quand il faut faire l'aumône, s'ils refusent de pourvoir aux besoins corporels des serviteurs de Dieu quels qu'ils soient, qui s'appliquent aux veilles, aux lectures et à la prière, ils sont semblables à l'orme stérile, qui ne soutient pas la vigne sur ses branches. Quand le riche ne fait pas la part des pauvres de Jésus-Christ, la nécessité les oblige à s'occuper des œuvres de la terre plus qu'ils ne le feraient. Pendant qu'ils se livrent à ces mondaines occupations, la lecture, les jeûnes et les veilles languissent; leurs fruits, comme les raisins, gisent nécessairement à terre, et se perdent en partie. Alors les pauvres se suffisent à eux-mêmes, et ne parent pas les riches de leurs fruits. L'apôtre saint Paul, conseillant aux riches de ce monde de soutenir les pauvres de Jésus-Christ, parlait comme s'il s'agissait des devoirs de l'orme envers la vigne, c'est-à-dire de l'opulence envers l'indigence : « Que votre abondance, dit-il, supplée maintenant à leur pauvreté, afin que votre pauvreté soit soulagée par leur abondance. » (II *Corint.*, 14.) Ce précepte doit être compris de tous; développons-le donc avec le plus de clarté possible.

Echange entre les riches et les pauvres. — 3. Les riches selon le siècle possèdent ici-bas l'abondance des biens temporels, les pauvres de Jésus-Christ possèdent aux cieux l'abondance des biens impérissables; que les riches fassent donc aux pauvres une part dans leur abondance, pour recevoir à leur tour une part de la vie éternelle. Les uns amassent en quantité dans leur grenier ou leur cave le froment, le vin et l'huile ; les autres amassent dans le ciel les trésors spirituels de la prière, des veilles et des jeûnes ; les riches de la terre doivent donc faire participer à leur bien-être matériel les serviteurs de Dieu quels qu'ils soient, afin que ceux-ci les admettent comme cohéritiers de leur céleste patrimoine. Les riches de la terre, parfois trop retenus dans les liens de leurs intérêts séculiers, ne peuvent, autant qu'il le faudrait, veiller, lire, prier ou jeûner; d'où il est à craindre

---

agri sui, et sustentet pauperes Christi. Quod si fecerit in hoc mundo, sine dubio ab ipsis pauperibus Christi multipliciter illi repensabitur in futuro.

Quæ divitis parci pœnæ. Qua eum gratia privet tenacitas. — 2. Nec dedignetur dives, aut injuriam sibi æstimet factam, quod arbori comparatus est, si audiat Dominum dicentem : « Arbor bona bonos fructus facit; mala autem arbor malos fructus facit; « (*Matth.*, VII, 18.) sed magis timeat illud quod sequitur : « Omnis, inquit, arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur et in ignem mittetur. » (*Ibid.*, 19.) Extendat ergo manus suas ad eleemosynas, ut possit evadere æternas flammas. Omnes ergo divites timeant exemplum illius arboris infructuosæ et sterilis, id est, illius qui purpura et bysso induebatur. Arbor enim amœna et sublimis erat in mundo ; sed quia ramos misericordiæ non expandit ad Lazarum, flammas recipere meruit in inferno; et ab illo petebat guttam, cui negaverat micam. Hæc ergo cogitent divites, qui se de rebus suis, dum suæ sunt, redimere nolunt ; ut non faciant talia, ne talia patiantur. Dives fuit de quo loquimur ; sunt et aliqui divites ad quos nunc loquimur. Unius sunt nominis; caveant ne sint unius conditionis. Cum hæc ita sint, si illi qui divites sunt, aridas et contractas manus habuerint ad eleemosynas faciendas, et quibuscumque servis Dei, vigiliis, lectionibus vel orationibus insistentibus quæ sunt corpori necessaria dare noluerint; efficiuntur velut ulmus sterilis, quæ vitem sustinere dissimulat. Et cum dives pauperibus Christi nihil dederit, necessitate in opere terreno plus quam solebant exerceantur. Et dum mundanis actibus occupantur, orationi, lectioni, jejuniis et vigiliis minus insistunt; necesse est ut fructus illorum, quomodo vitis, in terra jaceant, et ex parte aliqua minuantur ; ac sibi tantum sufficiant, et nihil divitibus largiantur. Beatus enim apostolus Paulus, dum divites mundi hujus pro sustentandis Christi pauperibus admoneret, quasi de vite loquebatur ad arborem, id est, pro Christi paupere loquebatur ad divitem : « Vestra, inquit, abundantia illorum inopiam suppleat; ut et illorum abundantia vestræ inopiæ sit supplementum. « (II *Cor.*, VIII, 14.) Quam rem ut omnes intelligant, apertius insinuare debemus.

Commercium divites inter et pauperes. — 3. Divites mundi abundant in hoc sæculo pecunia, pauperes Christi in cælo vita æterna ; erogent ergo divites in mundo pecuniam, ut recipiant in cælo vitam æternam. Divites mundi frumentum, vinum et oleum in horreo vel in cellario copiose reponunt ; pauperes Christi orando, vigilando, jejunando spiritales thesauros in cælo recondunt : faciant ergo sibi quoscumque servos Dei divites hujus mundi de terrena facultate participes; ut illi eos sibi in cælesti thesauro faciant coheredes. Divites mundi hujus, dum aliquoties nimium se terrenis actibus obligant, quantum illos oportet vigilare, legere, et orare vel jejunare non

qu'ils ne rachètent pas suffisamment leurs péchés, et qu'ils portent moins qu'il ne faut dans le trésor céleste, où les pauvres de Jésus-Christ, en vaquant sans cesse aux œuvres de piété, produisent l'exubérance de biens; les riches ne doivent donc pas négliger de distribuer leur terrestre superflu, s'ils ont le désir d'avoir part à celui du ciel. Jésus-Christ, qui fait largesse de ses dons à tous les hommes, daigne avoir faim et soif et froid dans ses indigents. Que personne n'hésite donc à leur donner; la main du pauvre est le coffre-fort de Jésus-Christ; ce qu'il reçoit sur la terre, il le porte dans le ciel. Aussi le Seigneur dit-il lui-même : « Quand vous l'avez fait pour l'un des plus petits de ceux-là, vous l'avez fait pour moi. » (*Matth.*, xxv, 40.) Ecoutons aussi l'Apôtre : « Celui qui sème peu, moissonnera peu; » (II *Corint.*, ix, 6.) et plus loin : « Faisons du bien à tous, mais principalement à ceux qui sont entrés par la foi au service du Seigneur. » (*Gal.*, vi, 10.) Qui sont-ils, mes Frères, ceux qui sont entrés au service du Seigneur, sinon les ecclésiastiques, les moines saints et tous les autres pieux personnages qui fuient les empêchements du siècle pour vaquer sans relâche aux œuvres de Dieu, à la lecture et à la prière? Nous devons, selon nos moyens, donner à tous ceux qui demandent; quant aux serviteurs de Dieu, pour qui solliciter serait humiliant, nous devons leur porter alors même qu'ils ne demandent pas. Appliquons-nous à cette conduite, mes bien chers Frères, afin d'être en sécurité contre la terrible sentence. Quelle sera cette sentence? « Loin de moi, maudits; allez au feu éternel, qui a été préparé pour le diable et pour ses anges; car j'ai eu faim, et vous ne m'avez point donné à manger.» (*Matth.*, xxv, 41.) Je vous en conjure, mes Frères, n'écoutez pas ces conseils avec une nonchalante indifférence; mettez tous vos soins, avec le secours divin, à ne rien dérober du bien d'autrui, et à faire aux pauvres une large part dans vos biens; pensez-y sans cesse dans la componction de votre cœur, et dites les uns aux autres : Si celui qui ne fait pas l'aumône est voué aux flammes, qu'adviendra-t-il donc de celui qui dérobe le bien du prochain? Que notre avarice ne nous attire point cette redoutable et terrible condamnation : « Loin de moi, maudits, allez au feu éternel; » et que nos aumônes nous méritent au contraire de la part de Dieu cette douce parole : « Venez les bénis, entrez dans le royaume qui a été préparé pour vous depuis l'origine du monde; car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire. » (*Ibid.*, 34, 35.) Oui, que le Seigneur nous envoie ainsi en sa gloire : « Courage, bon et fidèle serviteur, entre dans la joie de ton maître; » par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui honneur et gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCCVIII.

Exhortation où l'on montre qu'il y a trois sortes d'aumônes par lesquelles on peut racheter ses péchés sans efforts (1).

La Providence met en nos mains de faciles remèdes à nos péchés. — 1. L'amour et la miséricorde de Dieu, mes bien chers Frères, daignent nous octroyer un grand nombre d'occasions opportunes pour que nous puis-

(1) C'est la 9e homélie de Césaire, dans la Bibliothèque des Pères, et nos MSS. le donnent également sous son nom.

possunt; unde timendum est ne forte aut pro peccatis minus offerant, aut non tantum quantum expedit, in thesauro cælesti reponant; pauperes Christi his fructibus Deo jugiter vacando exuberant; non ergo sint pigri divites ad eroganda terrena, si cupiunt habere cælestia. Christus enim qui omnibus hominibus munera sua largitur, in suis pauperibus egere et esurire et algere dignatur. Nemo ergo dubitet dare pauperibus; quia manus pauperis gazophylacium est Christi; quod in terra accipit, in cælo reponit. Sic et ipse Dominus dixit: « Quando fecistis uni ex minimis istis, mihi fecistis. » (*Matth.*, xxv, 40.) Audiamus Apostolum dicentem : « Qui parce seminat, parce et metet; » (II *Cor.*, ix, 6,) et post pauca : « Operamini quod bonum est ad omnes, maxime autem ad domesticos fidei. » (*Gal.*, vi, 10.) Qui sunt domestici fidei, Fratres, nisi clerici, boni monachi, et quicumque alii servi Dei impedimenta hujus mundi fugientes, Deo vacantes, lectionibus et orationibus insistentes? Omnibus quidem petentibus, secundum quod possumus, dandum est; servis autem Dei, qui petere a nobis erubescunt, etiamsi non petierint ingerendum est. Ita ergo agere studeamus, Fratres carissimi, ut ab auditu malo securi esse possimus. Qui erit auditus malus? « Discedite a me maledicti in ignem æternum, qui præparatus est diabolo et Angelis ejus; quia esurivi, et non dedistis mihi manducare. » (*Matth.*, xxv, 41.) Rogo vos, Fratres, nolite hoc otiose et negligenter audire; sed totis viribus Deo auxiliante contendite, ut nec aliena rapiatis, et de propriis Christi pauperibus abundantius erogetis; corde compuncto jugiter cogitantes, et vobismetipsis invicem colloquentes : Si in ignem mittitur qui non dedit sua; putas ubi mittendus est qui tulit aliena? Non ergo ad nos propter avaritiam illa vox tremenda et terribilis dirigatur : « Discedite a me maledicti in ignem æternum; » sed magis propter eleemosynam, illam desiderabilem vocem audire mereamur : « Venite benedicti, percipite regum quod vobis paratum est ab origine mundi; quia esurivi et dedistis mihi manducare; sitivi et dedistis mihi bibere; » (*Ibid.*, 34, 35.) nec non et illa magis mittentis Domini vox ad nos feliciter dirigatur: « Euge, serve bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui, » præstante Domino nostro Jesu Christo, cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCCVIII.

Admonitio per quam ostenduntur tria genera eleemosynarum, quibus peccata absque labore redimi possunt.

Facilia Deus providit peccatorum remedia. — 1. Pius et misericors Dominus, Fratres carissimi, multis modis occasiones vel opportunitates providere dignatur, quibus possimus sine grandi labore ac difficultate peccata

sions sans grand travail et sans difficulté racheter nos péchés. Aux pécheurs qui ne peuvent pas avoir la vertu du jeûne et s'abstenir de viandes ou de vin, il ordonne de vendre ce qu'ils ont et de le distribuer aux pauvres. Sa providence veille aux besoins des indigents; elle accorde l'abondance des fruits, afin que les largesses faites aux pauvres avec le superflu obtiennent indulgence pour les coupables. Quoi de plus pieusement délicat, quoi de plus aisément réalisable, mes bien chers Frères, que de donner ce que Dieu daigna vous accorder au delà de vos besoins, et de vous appliquer à racheter vos fautes par l'aumône? Il ne vous commande pas de vous dépouiller des choses nécessaires à votre famille et à vous-même; l'Apôtre dit formellement à cet égard : « Je ne veux pas que les autres soient soulagés et que vous soyez surchargés. » (II *Corint.*, VIII, 13.) Ce n'est pas que Dieu ait besoin pour lui-même de de votre superflu, mais il veut vous le conserver pour l'éternelle béatitude. S'il a voulu qu'il y ait des pauvres, c'est afin que les riches aient les moyens de racheter leurs péchés. Il ne dépendait que de lui de faire tous les hommes riches; mais il a voulu laisser à ceux qui le sont un accès facile jusqu'à sa miséricorde. Les quelques hommes qui ont la fortune ne doivent donc pas à leur propre mérite de recueillir au delà du nécessaire, et ce n'est point par punition que les pauvres si nombreux ne recueillent pas même ce qui leur est indispensable. Il y a là, je le répète, une mesure de la divine Providence : ainsi les pauvres, par leur patience à souffrir l'indigence, arrivent au pardon de leurs fautes, et les riches, en répandant avec miséricorde le superflu de leurs biens, rachètent leurs péchés et parviennent aux éternelles récompenses.

On n'est jamais excusable de ne pas distribuer le superflu aux pauvres. — 2. Pensez-y bien, mes très-chers Frères : nous ne sommes recevables en aucune façon à prétendre qu'il ne nous a pas été possible de racheter nos péchés. Dites-nous, j'y consens, que votre corps ne peut pas toujours supporter les jeûnes et les veilles, et que vous ne sauriez vous abstenir de vin et de viandes; mais les choses que Dieu vous a données au delà du nécessaire, ne dites pas que vous ne pouvez point les distribuer aux pauvres? — Avec ce superflu que Dieu m'a donné, répondrez-vous peut-être, je veux amasser un trésor à mes fils ou à mes filles, leur acheter des parures de prix. — Je n'ai qu'un mot à dire à cela : Vous achetez des parures, mais vous ne rachetez pas vos péchés. Il est certain qu'en outre de la dîme, qui ne vous appartient pas et qui est due à l'Eglise, tout le superflu que Dieu nous accorde est un dépôt que nous devons distribuer aux pauvres; si ce qui leur est dû, nous le retenons pour la satisfaction de nos désirs et de notre vanité, autant de pauvres, dans le lieu que nous habitons, mourront de faim ou de froid, autant d'âmes, sachons-le bien, pour lesquelles nous aurons à rendre compte au jour du jugement.

Seconde manière de faire l'aumône : pardonner à ses ennemis. — 3. Il y a une seconde manière de faire l'aumône, un second moyen de racheter nos péchés sans aucun travail. Un homme peut se rencontrer, tellement pauvre qu'il n'ait ni or, ni blé, ni vin, ni huile, rien dont il puisse faire l'aumône en nature; mais nul n'est assez privilégié pour n'avoir jamais à souffrir quelque injure de la part de ses semblables. Alors, qu'il pardonne de tout son cœur à ses ennemis; cette aumône éteint en sa conscience le remords de tout péché; il peut dire en sécurité dans l'oraison Dominicale : « Remettez-nous nos dettes, comme nous les

nostra redimere. Nam quos videt pro peccatis suis ad jejunandum virtutem non habere, et a carnibus vel a vino abstinere non posse, vendere jubet substantiam suam, et pauperibus erogare. Pauperum inopiam providet, et abundantiores fructus tribuit; ut dum superflua sua pauperibus largiuntur, peccatorum indulgentiam consequantur. Quid tam pium ac delegatum, quid tam facile et in promptu positum potest esse, Fratres carissimi, quam de hoc quod amplius quam opus est tibi Deus dignatus fuerit dare, eleemosynam dando studeas peccata tua redimere? Non hoc jubet Deus, ut ea quæ tibi vel tuis necessaria sunt debeas erogare; de quibus etiam Apostolus dicit : « Non ut aliis sit refrigerium, vobis autem tribulatio. » (II *Cor.*, VIII, 13.) Superflua non ille sibi indiget expendere, sed tibi vult in æterna beatitudine conservare. Nam et pauperes ideo esse voluit, ut divites haberent quomodo peccata sua redimerent. Potuit enim Deus omnes homines divites facere; sed divitibus voluit locum misericordiæ providere. Non enim pro suo merito pauci divites plus colligunt quam illis opus est; et multi pauperes non colligunt nec quod ipsis necessarium est. Hoc enim, sicut jam dixi, divinæ misericordiæ artificium est; ut dum pauperes patienter egestatem tolerant, indulgentiam peccatorum accipiant; similiter et divites dum superflua misericorditer erogant, et a peccatis se redimant, et ad æterna præmia perveniant.

A superfluis erogandis excusatio nulla. — 2. Considerate, Fratres carissimi, et videte quia nulla excusatio nobis potest remanere, per quam dicamus peccata nostra non potuisse redimere. Potes forsitan dicere, quod carnem tuam jejuniis ac vigiliis non possis affligere, a vino vel a carnibus non valeas abstinere; numquid potes dicere, quod ea quæ tibi amplius quam opus erat Deus dedit, non possis pro peccatis tuis pauperibus erogare? Sed tu forte respondes et dicis : Ex eo quod mihi Deus amplius dederit quam opus est, volo filiis vel filiabus meis argentum emere, ornamenta pretiosissima comparare. Cui ego respondeo : Ornamenta quidem emis, sed peccata non redimis. Et quia non solum decimæ non sunt nostræ, sed Ecclesiæ deputatæ; verum quidquid amplius quam nobis opus est a Deo accipimus, pauperibus erogare debemus; si quod eis deputatum est, nostris cupiditatibus vel vanitatibus reservamus, quanti pauperes in locis ubi nos sumus, fame vel nuditate mortui fuerint, noverimus nos rationem de animabus illorum in die judicii reddituros.

Eleemosyna altera, inimicis indulgere. — 3. Est adhuc aliud genus eleemosynarum, de quo possumus sine ullo labore peccata nostra redimere. Si enim ita sit pauper, ut nec aurum habeat, nec frumentum, nec vinum vel oleum, unde corporalem eleemosynam faciat, quia non potest fieri ut ab aliquibus hominibus non patiatur injuriam, toto corde omnibus inimicis suis indulgeat, et nullum pecca-

remettons à ceux qui nous doivent; » (*Matth.*, VI, 12.) en lui s'accomplit la promesse que Jésus-Christ a daigné nous faire en son Evangile : « Si vous remettez aux hommes leurs fautes, votre Père céleste vous remettra les vôtres; » (*Ibid.*, 14.) et encore : « Donnez, et vous recevrez; remettez, et on vous remettra. » (*Luc.*, VI, 37, 38.) Remarquez-le, mes Frères bien-aimés, comme dans la première manière de faire l'aumône, dont nous avons parlé, de même en celle-ci nul ne peut couvrir sa négligence d'une raison valable; pas d'excuse, la règle ne souffre d'exception pour personne. Cette aumône, par laquelle nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, ce n'est pas du cellier, ni du grenier, ni de la moisson, c'est du trésor de notre cœur qu'elle est tirée, et le Seigneur a dit lui-même : « L'homme bon tire de bonnes choses du bon trésor de son cœur. » (*Matth.*, XIII, 35.) Quant à la première aumône en or, en argent, en blé, en vin, en huile, beaucoup peuvent dire qu'ils sont trop gênés pour la faire; mais l'aumône qu'on tire de son cœur, de quel front un homme viendrait-il nous dire en conscience qu'il ne peut pas la donner?

4. Ainsi, pas l'ombre d'une excuse possible : celui qui tient de Dieu plus que le nécessaire, qu'avec ce superflu il rachète ses péchés en toute hâte; et celui qui ne peut ni payer la rançon des captifs, ni nourrir ou vêtir les pauvres, qu'il ne garde en son cœur de haine contre aucun homme, qu'il ne se contente pas de ne point rendre le mal pour le mal à ses ennemis, mais qu'il les aime et ne cesse de prier pour eux. Certain de la promesse ou de la miséricorde de son Dieu, c'est avec la conscience libre qu'il pourra dire devant le tribunal de Jésus-Christ : Donnez-moi, Seigneur, car j'ai donné ; remettez-moi, puisque j'ai remis ; à cette condition néanmoins qu'après avoir voulu par de telles aumônes racheter ses péchés, comme il ne manquera pas de fautes vénielles à racheter chaque jour, il ne commette aucun péché mortel; car il est écrit : « Si celui qui se lave après avoir touché un mort le touche de nouveau, de quoi lui sert de s'être lavé? » (*Eccli.*, XXXIV, 30.) et encore : « Comme est odieux un chien qui retourne à son vomissement, ainsi le pécheur qui retombe dans sa folie. » (*Prov.*, XXVI, 11.)

Aumône de la troisième espèce : la bonne volonté. — 5. Pendant que nous vous exhortons à ces deux sortes d'aumône, peut-être quelqu'un pense-t-il : Voilà que je n'ai absolument rien que je puisse donner aux pauvres, et je ne souffre aucune offense qui me permette de racheter mes péchés en accordant le pardon; que ferai-je, n'ayant pas ces deux moyens, alors que mes forces ne veulent pas que je m'abstienne de vin ou de viandes? A cet homme, il me serait permis de répondre qu'il s'efforce d'affirmer une chose complétement fausse; il n'y a pas d'homme en ce monde qui n'ait à souffrir quelque injure de la part de ses semblables. Toutefois, je veux bien admettre un moment la possibilité de ce fait; mais si je l'admets, c'est pour lui montrer qu'il y a une troisième sorte d'aumône, qui ne souffre même pas les excuses de cette nature, si bien que qui que ce soit ne saurait élever contre elle même l'ombre d'une excuse. Vous êtes donc allé jusqu'à dire : Ma récolte n'est pas assez abondante pour que je puisse nourrir et vêtir des pauvres, et je n'ai pas d'offense à pardonner à mes ennemis; ainsi, je crains de n'avoir aucun moyen de racheter mes fautes. Apprenez donc, pour l'observer fidèlement, qu'il y a une troisième manière de faire l'aumône, qui est

tum remaneat quod ejus conscientiam mordeat, et securus in oratione Dominica dicat : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris; » (*Matth.*, VI, 12.) et implebitur in eo illud quod Christus in Evangelio promittere dignatus est, dicens : « Si dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet vobis Pater cælestis peccata vestra; » (*Ibid.*, 14.) et illud : « Date et dabitur vobis; dimittite, et dimittetur vobis. » (*Lucæ*, VI, 37, 38.) Videte, Fratres carissimi, quia sicut et in illa alia, de qua prius diximus, ita et in hac eleemosyna nullus potest invenire unde se valeat excusare; nec aliquam rationem dare poterit, quod eam adimplere non possit. Ista enim eleemosyna, per quam in nobis peccantibus veniam damus, non de cellario, non de horreo vel de agello, sed de cordis thesauro profertur, de quo ipse Dominus dixit : « Bonus homo de bono thesauro cordis profert bona. » (*Matth.*, XII, 35.) De illis ergo quæ supra diximus, id est, auro, argento, frumento, vino et oleo multi se possunt pauperes excusare; illam vero eleemosynam quæ de corde profertur, qua fronte aut qua conscientia ullus homo se dicturus est habere non posse?

4. Et ideo quia non habemus unde nos excusare possimus; cui Deus amplius dederit quam illi opus est, de superfluis redimere peccata sua festinet; ille vero qui captivos redimere, et pauperes pascere vel vestire non prævalet, contra nullum hominem odium in corde reservet, et inimicis suis non solum malum pro malo non reddat, sed etiam diligat et pro eis orare non desinat. Certus de promissione vel de misericordia Domini sui, libera conscientia ante tribunal Christi dicere poterit : Da Domine, quia dedi; dimitte, quia dimisi; ea tamen conditione, ut postea quam talibus eleemosynis cœperit peccata sua redimere, quia nunquam illi deerunt minuta peccata quæ quotidie redimat, crimina capitalia non admittat, propter illud quod scriptum est : « Qui baptizatur a mortuo, et iterum contingit mortuum, quid proficit lavatio ejus? » (*Eccli.*, XXXIV, 30.) et illud : « Sicut odibilis fit canis quando revertitur ad vomitum suum, ita peccator est quando revertitur ad peccatum suum. » (*Prov.*, XXVI, 11.)

Eleemosynarum tertium genus. Bona voluntas caritas. — 5. Sed dum duo ista genera eleemosynarum insinuare videmur, forte dicit aliquis : Ecce ergo nec terrenam substantiam habeo quam possim pauperibus erogare, nec ab aliquo injuriam patior, cui indulgentiam dando possim peccata mea redimere; quid facturus sum, qui nec ista habeo, nec jejunare a vino, vel a carnibus valeo abstinere? Qui enim ista dicit, poteram ei respondere, falsum esse quod conatur asserere; quia nullus homo in hoc mundo invenitur, qui nunquam ab aliis injuriam patiatur. Tamen adquiescamus ista esse, ut asserit; sic tamen adquiescamus, ut ei demonstremus esse adhuc tertium eleemosynarum genus, quod ita omnes excusationes possit excludere

la principale et la plus remarquable. Ayez la bonne volonté, aimez tous les hommes comme vous-même, priez pour tous, souhaitez-leur ce que vous souhaitez à vous-même, et les Anges vous crient : « Paix aux hommes de bonne volonté. » (*Luc.*, II, 14.) Et comme la bonne volonté n'est autre chose que la charité, si vous la possédez, en vous s'accomplira cette parole de l'Ecriture : « La charité couvre la multitude des péchés. » (I *Petr.*, IV, 8.) Reconnaissez maintenant qu'aucune excuse, qu'aucune contradiction ne vous est possible. Vous ne sauriez prétendre qu'il ne vous est pas possible d'avoir la bonne volonté ; il peut arriver que vous ne voulez pas, mais vous ne prouverez jamais que vous ne pouvez pas l'avoir.

6. Appliquons-nous donc, avec l'aide de Dieu, à recevoir et à garder fidèlement ces bienfaits si grands du Sauveur, ces remèdes incomparables, qui ne nous procureront pas seulement le pardon de nos fautes, mais encore nous rendront dignes de parvenir aux éternelles récompenses. Les deux manières de faire l'aumône, indiquées en second et en troisième lieu, diffèrent essentiellement : Autre chose est pardonner du fond du cœur à nos ennemis, prier pour eux, les aimer de toute notre âme ; autre chose travailler en nous-mêmes à nous rendre Dieu propice par la bonne volonté, par la vraie charité, qui couvre la multitude des péchés ; cette observation est tellement évidente par elle-même, que tout développement serait inutile. Quant à l'aumône que nous avons indiquée tout d'abord, celle qui consiste, au moyen du superflu que la Providence nous accorde, à racheter nos péchés, à nous ménager avec le secours de la grâce les récompenses éternelles, c'est avec joie, c'est avec allégresse, si vous voulez écouter mes conseils, que vous pourrez la pratiquer en vous aidant des inspirations divines. Quand vous faites la moisson ou la vendange, comptez les dépenses qui seront nécessaires à votre maison et à vous-mêmes, en même temps que les impôts dus au fisc ; de ce qui reste, puis que vous savez que ce superflu ne vous a pas été donné en bien propre, mais qu'il est, comme nous l'avons dit, un dépôt confié à vos soins pour être réparti aux pauvres, faites-en un lot à part, sinon de la totalité, du moins d'une partie aussi grande que votre cœur vous le suggérera, et que ce lot soit à vos yeux comme si vous en aviez déjà fait l'offrande entre les mains de Dieu. Si, comme nous aimons à l'espérer, vous voulez suivre fidèlement cet avis, le soulagement des prisonniers et des pauvres, au lieu d'importuner votre âme et de l'attrister, deviendra pour elle une source de joies abondantes. Quand, dans un extrême désir d'acquitter votre dette, vous vous hâtez de répandre les biens que vous leur destinez pour l'amour de Dieu, en vous s'accomplit cette parole de l'Ecriture : « Dieu aime celui qui donne avec joie ; » (II *Corinth.*, IX, 7.) et encore : « Celui qui donne aux pauvres ne manquera jamais de rien ; » (*Prov.*, XXVIII, 27.) et ailleurs : « Comme l'eau éteint le feu, ainsi l'aumône éteint le péché ; » (*Eccli.*, III, 33.) et ce que notre Seigneur dit en son Evangile : « Donnez l'aumône de tout ce que vous avez, et tout sera pur en vous. » (*Luc.*, XI, 41.) Daigne vous faire cette grâce Celui qui vit et règne, un seul Dieu avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

ut nullus unquam inveniat quod ei possit opponere. Ecce dixisti te nec abundanter frumenta colligere, unde victum aut vestitum possis pauperibus dare ; nec injuriam sustinere, quam inimicis debeas indulgere ; et ideo dubitas quod non habeas unde possis peccata tua redimere. Accipe ergo et fideliter tene præclarum ac præcipuum tertium genus eleemosynarum. Sit in te bona voluntas, omnes homines dilige sicut te ipsum, pro omnibus ora, et hoc illis desidera quod et tibi ; et clamatur tibi ab Angelis : « Pax hominibus bonæ voluntatis. » (*Lucæ*, II, 14.) Et quia bona voluntas ipsa est caritas ; si illam habere volueris, impletur in te quod scriptum est : « Caritas operit multitudinem peccatorum : » (I *Pet.*, IV, 8.) Agnosce ergo quia sublata est omnis excusatio vel contradictio tua. Non enim poteris dicere quod bonam voluntatem habere non possis ; quia potest fieri quod non velis ; nunquam tamen probare poteris quod non possis.

6. Et ideo tanta beneficia et tam præclara medicamenta Domini et Salvatoris nostri non negligenter, sed fideliter accipere et custodire cum ipsius adjutorio laboremus ; ut non solum indulgentiam peccatorum accipere, sed etiam ad æterna mereamur præmia pervenire. De illis duabus eleemosynis quæ secundo vel tertio positæ sunt, est unum ut in nobis peccantibus dimittamus, ut pro inimicis nostris oremus, ut eos toto corde diligamus, et aliud ut per bonam voluntatem et veram caritatem, quæ operit multitudinem peccatorum, in nobis Deum propitium fieri laboremus ; ita aperta est ipsa admonitio, ut expositore omnino non egeat. Illam vero eleemosynam, quam primo loco posuimus, per quam ex eo quod nobis Deus amplius dat quam opus est, et peccata redimere, et præmia æterna nobis possumus inspirante Domino præparare, consilium meum si vultis audire, cum gaudio illam et cum lætitia poteritis, Deo auxiliante, perficere. Quoties aut messes aut vindemias colligitis, et vestras et omnium qui ad vos pertinent computate expensas, simul etiam et illud quod in fisco daturi estis ; et id quod vobis superesse cognoscitis, quia non vobis proprie datum est, sed, sicut jam dictum est, dispensandum per vos pauperibus transmissum est, aut totum, aut quantum Deus cordi vestro inspiraverit, sequestrate, et sic apud vos, quomodo si hoc jam in manu Dei obtuleritis. Hoc si, secundum quod credimus, fideliter facere volueritis, venientibus captivis et pauperibus non solum non exasperatur aut contristatur animus vester, sed etiam lætificatur et gaudet ; dum ea quæ pro amore Dei necessitatibus pauperum deputastis, cum summo desiderio expendere festinatis, et impletur in vobis illud quod scriptum est : « Hilarem datorem diligit Deus ; » (II *Cor.*, IX, 7.) et illud : « Qui dat pauperibus, nunquam egebit ; » (*Prov.*, XXVIII, 27.) et illud : » Sicut aqua exstinguit ignem, sic eleemosyna exstinguit peccatum ; » (*Eccli.*, III, 33.) et quod in Evangelio Dominus dixit : « Verumtamen date eleemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis. » (*Lucæ*, XI, 41.) Quod ipse præstare dignetur, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat Deus in sæcula sæculorum. Amen.

SERMON CCCIX.

Remontrance à ceux qui, tout en faisant de fréquentes aumônes, pratiquent la rapine et commettent l'adultère (1).

L'aumône seule ne suffit pas pour effacer les péchés. 1. Je vous en conjure, mes bien chers Frères, veillez avec le plus grand soin, veillez dans la plus grande crainte, autant qu'il est en vous, de peur que l'ennemi cruel du genre humain ne se glisse si bien que son inique astuce ne vous trompe, comme elle trompe d'habitude les imprévoyants et les négligents. A quelques homicides, à des gens de rapine, à des adultères il insinue une fausse sécurité, en sorte que, se couvrant chaque jour de crimes, ils croient les racheter par de quotidiennes aumônes, dans la pensée que Dieu, semblable au juge vénal, reçoit l'argent, et remet les péchés. Sans doute, Dieu reçoit l'argent et se réjouit des aumônes; mais à la condition que tout pécheur, quand il offre son aumône, offre son âme en même temps. Je vous le demande, mes Frères, quelle justice y a-t-il à ce qu'un criminel offre à Dieu son argent dans l'aumône, et livre son âme au diable dans la luxure? dans une pièce de monnaie offre à Dieu l'effigie de l'empereur, et dans son âme livre au diable l'image de Dieu? Ce n'est pas ainsi que le veut le précepte du Seigneur dans l'Evangile. Quand il dit : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, » (*Matth.*, XXII, 21,) est-ce dire autre chose, sinon que nous rendions en nous-mêmes à Dieu l'image de Dieu, comme en une pièce de monnaie nous rendons à César l'effigie de César? Quelques larges aumônes qu'un homme répande, s'il n'évite point les péchés capitaux, je crains, je crains beaucoup que, s'endormant dans une fausse sécurité, il ne perde son argent sans racheter ses péchés. Que personne ne pense donc que de quotidiennes aumônes effacent de quotidiens adultères.

Effet de l'aumône sans le retour à la vertu. — 2. En effet, changer de vie est un, et l'entretenir est un autre. Entretenir la vie, c'est racheter par l'aumône quotidienne les fautes légères, dont nous ne saurions être absolument exempts. Changer de vie, c'est s'abstenir de tout péché mortel. Je l'ai déjà dit, une abondante aumône délivre l'âme, lorsque le coupable se sépare à l'instant du péché mortel. Mais, je le répète encore, s'il offre à Dieu son argent, tandis qu'il livre son âme à l'ennemi, en lui s'accomplit cette parole de l'Ecriture : « A celui qui se lave après avoir touché un mort, et qui le touche de nouveau, de quoi sert de s'être lavé ? » (*Eccli.*, XXXIV, 30.) et celle-ci, que nous crie l'apôtre saint Pierre : « Quand ceux qui s'étaient retirés de la corruption du monde se laissent vaincre en s'y engageant de nouveau, leur dernier état devient pire que le premier. » (II *Petr.*, II, 20.) Remarquez-le, mes Frères, saint Pierre affirme aux pécheurs que si, après avoir racheté leurs péchés, ils s'engagent de nouveau dans la fange du crime, leur dernier état devient pire que le premier; et il leur arrive ce qu'ajoute le même apôtre : « Le chien est retourné à son vomissement, et le pourceau lavé s'est vautré de nouveau dans la boue. » (*Ibid.*,

(1) On trouve une grande partie de ce sermon dans la huitième homélie d'Eligius. Mais le style et l'autorité des vieux livres prouvent qu'il revient tout entier à Césaire, dont il est la 16e homélie, dans la Bibliothèque des Pères.

SERMO CCCIX.

Admonitio ad eos qui sic eleemosynas frequentius faciunt, et tamen rapinas exercent et adulteria committunt.

Eleemosyna sola non sufficit ad delenda crimina. — 1. Rogo vos, Fratres carissimi, diligentius considerate, et quantum potestis expavescite vel cavete, ne vobis ille crudelis humani generis inimicus ita subrepat, quomodo solet incautos et negligentes iniqua calliditate decipere. Nam aliquibus homicidis, raptoribus et adulteris vanam securitatem ingerit ; ut cum crimina quotidie committant, credant quod ea quotidianis eleemosynis redimant, putantes quod Deus corruptorum more judicum pecuniam accipiat, et peccata dimittat. Accipit plane pecuniam, et eleemosynis delectatur ; ea tamen ratione, ut unusquisque peccator, quando offert Deo pecuniam suam, simul offerat et animam suam. Nam rogo vos, Fratres, quæ justitia est, ut aliquis criminosus pecuniam suam per eleemosynam Deo offerat, et animam suam diabolo per luxuriam tradat? in pecunia imaginem imperatoris offerat Deo, et in se ipso imaginem Dei tradat diabolo? Non ita Dominus præcipit in Evangelio. Cum enim dicit : « Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo ; » (*Matth.*, XXII, 21.) quid aliud dicere videtur, nisi ut quomodo in solido imaginem Cæsaris Cæsari, sic in vobis ipsis reddatis imaginem Dei Deo? Nam quamlibet largas eleemosynas aliquis tribuat ; si capitalia crimina non devitat, timeo, et valde timeo ne forte falsa securitate se decipiens, et pecuniam perdat, et peccato non redimat. Nemo ergo putet quod quotidiana adulteria eleemosynæ quotidianæ consumant.

Quid efficiat eleemosyna si vita non mutetur. — 2. Aliud est enim mutare vitam, aliud tolerare vitam. Vitam tolerare est minuta peccata, sine quibus esse non possumus, eleemosyna quotidiana redimere. Mutare vitam est a capitalibus criminibus abstinere. Tunc enim, sicut jam supra dixi, largior eleemosyna (*a*) animam liberat, si criminosus mortifera peccata jam deserat. Si vero, sicut jam supra dictum est, substantiam suam tribuat Deo, et animam suam offerat inimico ; impletur in eo quod scriptum est : « Qui baptizatur a mortuo, et iterum contingit mortuum, quid proficit lavatio ejus ? » (*Eccli.*, XXXIV, 30.) Et illud quod Petrus Apostolus clamat, dicens : « Si enim effugientes coinquinationes mundi, his rursum impleti superantur, facta sunt eorum posteriora deteriora prioribus. » (II *Petr.*, II, 20.) Considerate, Fratres, quia beatus Petrus hoc peccatoribus contestatur, quod si postea quam redimere peccata cœperint, iterum ad criminum volutabra re-

(*a*) Theodericensis MS. *erit* (forte *proderit*) *fitum oblata pecunia animem Deo obtulerit. Si vero, etc.*

22.) Salomon nous avertit de la même chose plus clairement encore : « Comme est odieux le chien qui revient à son vomissement, ainsi le pécheur qui retourne à son péché. » (*Prov.*, XXXVI, 11.) Et notre Seigneur confirme cette vérité dans l'Evangile : « Voilà que tu es guéri; ne pèche plus désormais, de peur qu'il ne t'advienne pire. » (*Johan.*, V, 14.) Et Salomon l'atteste une seconde fois et s'écrie : « Mon fils, avez-vous commis quelque péché, n'y retombez plus; mais priez pour vos fautes passées, afin qu'elles vous soient pardonnées. » (*Eccli.*, XXI, 1.) Il est d'ailleurs évident qu'il s'agit, en ces textes, non des fautes légères, dont nous ne saurions être exempts, mais bien des péchés mortels. Aussi est-il écrit également dans l'Evangile : « Lorsque l'esprit immonde sort d'un homme, il erre dans les lieux déserts, cherchant le repos, et il ne le trouve pas; et il dit : Je reviendrai dans ma maison d'où je suis sorti; et revenant, il la trouve nettoyée. Alors il va et prend avec lui sept autres esprits plus méchants que lui, et le dernier état de cet homme devient pire que le premier. » (*Matth.*, XII, 43 et seq.) C'est ce qui arrive à ceux qui s'efforcent de racheter leurs crimes par l'aumône et qui reviennent ensuite à leurs déréglements; l'aumône les lave, le vice les souille de nouveeu. Imaginez quelqu'un qui lave souvent sa robe, mais qui chaque fois la plonge de nouveau dans la fange; conçoit-on qu'il ait l'impudence de s'en revêtir aux jours solennels; surtout lorsque l'Apôtre nous crie que Jésus-Christ « a sanctifié l'Eglise pour la faire paraître devant lui sans tache ni ride. » (*Ephes.*, V, 27.) Quand une seule tache, une ride suffiront pour empêcher d'entrer dans la vie éternelle, de quel front un homme chargé de péchés capitaux croit-il pouvoir y entrer, à moins qu'il ne se purifie à la fois par les aumônes et par le retour à la vertu.

L'aumône très-profitable à ceux qui changent de vie. — 3. Voyez bien le sens de mes paroles, mes très-chers Frères; on les interpréterait mal, si l'on me faisait dire que l'aumône ne sert pas à la rémission des péchés. Loin de nous cette pensée, mes Frères. Je ne m'arrête pas à croire qu'elle y sert, j'affirme en outre qu'elle y est du plus grand secours : à la condition toutefois que celui qui fait l'aumône pour racheter ses fautes, cesse dès lors de commettre des péchés capitaux, et fasse l'aumône avec un tel esprit de soumission aux préceptes de Dieu, qu'il rejette le joug du démon. C'est ce que je voudrais vous faire comprendre par une comparaison. Je le demande, mes Frères, quelqu'un de nous souffrirait-il qu'un serviteur lui rendît en argent la valeur du travail qu'il devrait faire, mais pour servir assidûment les ennemis de son maître, et ne s'éloigner jamais de leur société? Assurément, je ne sais quel homme aurait la patience de tolérer une telle conduite. Ce que vous ne toléreriez pas dans votre serviteur, il n'est donc pas juste que vous le fassiez à votre Dieu. Ainsi, je répète ce que j'ai dit bien souvent, quand nous faisons l'aumône aux pauvres, offrons en même temps notre âme à Dieu, afin que notre cœur soit avec lui. C'est pour cela que le Seigneur nous exhorte et dit : « Amassez les trésors de vos aumônes dans le ciel; car où est votre trésor, là est aussi votre cœur. » (*Matth.*, VI, 20, 21.) Ainsi, quand le prêtre dit : Elevez vos cœurs, nous pouvons répondre en toute sécurité de conscience : Nous les tenons élevés vers le Seigneur.

dierint, efficientur eorum posteriora pejora prioribus ; et continget eis illud quod idem apostolus Petrus adjungit et dicit : « Canis reversus ad vomitum suum, et sus lota in volutabro luti. » (*Ibid.*, 22.) Quam rem terribilius et apertius etiam Salomon admonet, dicens : « Sicut canis odibilis est quando revertitur ad vomitum suum ; sic peccator quando revertitur ad peccatum suum. » (*Prov.*, XXVI, 11.) Quod et ipse Dominus in Evangelio confirmat : « Ecce, inquit, jam sanus factus es ; noli peccare, ne quid tibi deterius contingat. » (*Johan.*, V, 14.) Quod denuo Salomon contestatur et clamat : « Fili, peccasti, ne adjicias iterum ; sed et de pristinis deprecare ut tibi remittantur. » (*Eccli.*, XXI, 1.) Quam rem non de minutis peccatis, sine quibus esse non possumus, sed de capitalibus criminibus dixisse manifestum est. Unde etiam in Evangelio scriptum est : « Cum exierit spiritus immundus ab homine, vadit per loca arida, et quærit requiem et non invenit. Post hæc revertitur, et invenit domum suam unde exierat mundatam, et ducit secum septem spiritus nequiores se, et erunt novissima hominis illius pejora prioribus. » (*Matth.*, XII, 43 et seq.) Hoc enim illis contingit, qui per eleemosynam crimina capitalia redimere conantur, sed iterum per luxuriam coinquinantur ; quomodo eleemosyna mundat, sic luxuria sordidat. Nam si aliquis stolam suam frequenter abluat, et iterum atque iterum in lutum demergat ; nescio qua fronte illam induere in aliqua festivitate præsumat ; præcipue cum de Christo Apostolus clamet : « Aptavit sibi Ecclesiam non habentem maculam aut rugam. » (*Ephes.*, V, 27.) Si cum macula et ruga intrare in vitam æternam nemo poterit ; qua conscientia capitalibus criminibus oppressus aliquis intraturum se esse in eam confidit, nisi se emendando et eleemosynas dando mundaverit ?

Si mutetur, multum prodest. — 3. Et hoc quod suggero, Fratres carissimi, diligenter adtendite, ne forte aliquis male intelligens, credat me dicere quod eleemosyna non possit prodesse peccatis. Absit hoc a nobis, Fratres. Non solum prodesse credimus, sed et multum prodesse fatemur ; ea tamen conditione, ut qui eleemosynas pro peccatis suis erogat, crimina capitalia exercere jam desinat ; sic eleemosynam faciat jubente Domino, ut dedignetur servire peccato. De qua re aliquam similitudinem Caritati Vestræ insinuare volo. Rogo vos, Fratres, numquid aliquis nostrum vult ut servus suus sic illi pro opere suo mercedem reddat, ut tamen inimicis suis jugiter serviat, et nunquam de illorum societate discedat? Certum est quod hoc nescio si ullus homo sustinere prævaleat. Quod ergo non vis pati a servo tuo, non est justum ut facias Domino tuo. Et ideo, sicut sæpe jam diximus, quando pauperibus erogamus pecuniam, Deo offeramus animam nostram, ubi est et cor nostrum. Propterea Deus nos hortatur, ut per eleemosynam pauperum thesaurizemus in cælo ; ut ibi sequatur cor nostrum, quo præmittimus thesaurum nostrum ; (*Matth.*, VI, 20, 21.) et sacerdote dicente : Sursum corda,

Contre l'incontinence. — 4. Je suis jeune, dira quelqu'un, je ne puis vaincre la volupté, dompter mes désirs. — Si vous ne pouvez garder la continence, écoutez l'Apôtre : « Il vaut mieux se marier, que de brûler. » (I *Corint.*, VII, 9.) Puisqu'il est permis d'avoir une épouse, quand il est défendu d'avoir une prostituée ou de commettre l'adultère, pourquoi voulez-vous pratiquer ce qui est défendu, et n'avoir pas ce qui est permis ? Nul ne doit fuir avec plus de soin les choses illicites que celui qui dédaigne d'user des choses licites. Je vous dis en vérité, mes Frères, que selon le Seigneur de tels désordres n'ont été, ne sont et ne seront jamais permis à qui que ce soit. Mais la dépravation est si grande, ces sortes de crimes sont tellement passés à l'état de coutume, ceux qui les commettent sont si nombreux, qu'on croit qu'ils agissent presque légitimement. Tout homme néanmoins désire que sa fiancée n'ait eu avant le mariage aucun commerce adultère, tous veulent prendre des épouses vierges ; mais alors par quelle impudence, par quelle ruine du sens moral ne rougissent-ils pas eux-mêmes de hanter des femmes perdues ? De quel front prétendent-ils trouver une femme pure, quand ils sont eux-mêmes corrompus ? Puisque, selon l'Ecriture : « L'âme est morte après le péché, » (*Ezech.*, XVIII, 20,) comment cherchent-ils la vie dans leurs fiancées, eux qui sont des cadavres ? Mais je l'ai déjà dit, cette mauvaise, cette funeste coutume est si répandue, que plusieurs, en s'y livrant sans la moindre crainte de Dieu, donneraient à croire qu'ils ne pèchent point. C'est qu'il en est peut-être qui pensent que les hommes en ceci ont le droit de faire, mais non les femmes ; ce droit des hommes, je le répète, serait le résultat du grand nombre des délinquants. Erreur donc : dans la loi chrétienne, ce qui n'est pas permis aux femmes, ne le fut et ne le sera jamais aux hommes. Ainsi, tous ceux qui sont tombés dans ces désordres, je les engage à s'indigner, non contre moi, mais contre eux-mêmes ; qu'ils s'appliquent à se corriger, au lieu de critiquer nos paroles et nos remontrances, en sorte que, lorsque viendra le jour du jugement, quoique indignes de recevoir la couronne, ils obtiennent la rémission des péchés. Ainsi soit-il.

SERMON CCCX.

Sur les aumônes (1).

Efficacité de l'aumône. — 1. Les blessures des péchés, mes Frères, ont leur remède dans la pratique des aumônes. « L'aumône délivre de la mort, et ne laisse point tomber une âme dans les ténèbres. » (*Tob.*, IV, 11.) Au jour du jugement, elle plaide en notre faveur, et nous délivre de la crainte des flammes éternelles, comme le dit saint Jacques en son épître : » La miséricorde s'élève au-dessus du jugement ; » et : « Celui qui n'aura point fait miséricorde sera jugé sans miséricorde. » (*Jac.*, II, 13.) Mais telle doit être cette miséricorde, mes Frères, que Dieu l'accepte et ne la rejette pas ; qu'elle efface les péchés, au lieu d'accroître le fardeau de l'âme ; on doit la faire du produit bon et juste de son travail, non pas du fruit de la rapine. Dieu, mes Frères, qui veut que l'homme soit compa-

(1) Rejeté dans l'Appendice pour la première fois, ce sermon était douteux pour les docteurs de Louvain, apocryphe pour d'autres. Le style seul suffirait à prouver indubitablement qu'il n'est pas authentique.

cum secura conscientia respondeamus, nos habere ad Dominum.

Incontinentia reprehenditur. — 4. Sed dicit aliquis : Juvenis sum ; et ideo voluptatem vincere et libidinem superare non possum. Si te non potes continere, audi Apostolum dicentem : « Melius est nubere quam uri. » (I *Cor.*, VII, 9.) Cum enim uxorem ducere liceat, et concubinas habere vel adulterium perpetrare non liceat ; quare vis exercere quod non licet, et non vis habere quod licet ? Nullus magis illicita vitare debet, quam qui respuit quod licebat. Vere dico, Fratres, quia hoc secundum Dominum nulli licuit aliquando, nec licet, nec unquam licebit. Sed, quod pejus est, ita peccata ista in consuetudinem missa sunt, et tanti sunt qui illa faciunt, ut jam quasi ex licito fieri credantur. Si enim nullus est vir qui sponsam suam velit ante nuptias adulterium habere concubitum, sed omnes homines virgines uxores accipere volunt ; qua fronte, qua conscientia ante nuptias concubinas habere non erubescunt? Qua fronte uxorem integram vult invenire, cum ipse sit corruptus? Si enim secundum Scripturam divinam : « Anima quæ peccaverit ipsa morietur, » (*Ezech.*, XVIII, 20,) quomodo aliquis vivam conjugem vult accipere, cum ipse sit mortuus? Sed, sicut jam dixi, mala et pessima ista consuetudo ita a pluribus sine aliquo Dei timore committitur, ut hoc nec peccatum esse credatur. Sed forsitan aliquis putat licere hoc viris, et feminis non licere ; ut enim viris liceat, sicut jam dixi, peccantium obtinuit multitudo. Nam in populo Christiano, quidquid feminis non licet, nec viris unquam aut licuit aut licebit. Unde quicumque hoc se fecisse cognoscunt, rogo ut non mihi sed sibi potius irascantur, et magis de sua correctione, quam de nostra oblocutione vel persecutione studeant cogitare ; ut cum dies judicii venerit, etsi coronam non merentur accipere, vel peccatorum indulgentiam consequantur. Amen.

SERMO CCCX (*a*).

Eleemosynæ efficacia.

De eleemosynis. — 1. Remedia peccatorum, Fratres, medicina est eleemosynarum. « Eleemosyna enim a morte liberat, et non patitur hominem ire in tenebras. » (*Tobiæ*, IV, 11.) Patrocinatur in die judicii homini, ut flammas æternas non timeat, sicut Jacobus in epistola sua dicit : « Superexaltat misericordia judicium ; » et : « Judicium sine misericordia illi qui non fecit misericordiam. » (*Jacobi*, II, 13.) Sed talis debet esse ipsa misericordia, Fratres, quæ suscipiatur, non quæ repellatur ; quæ peccata purget, non quæ animam gravet ; de bono, de justo labore, de propria

(*a*) Alias XLVII ex 50 homil.

tissant à toute heure, ne voit pas de bon œil celui qui l'est au moyen de la fraude, selon la parole prophétique de Salomon : « Honorez le Seigneur en lui faisant part des biens qui proviennent de vos justes labeurs. » (*Prov.*, III, 9.) Il est donc prescrit de faire l'aumône sur nos ressources légitimes, défendu d'y pourvoir par d'injustes rapines. Or, quand Dieu jugera le monde, ceux qui vivent de fraudes et qui sont miséricordieux aux dépens des malheureux qu'ils dépouillent, ne manqueront pas de dire : Seigneur, nous avons gardé vos commandements, et nous avons fait l'aumône en votre nom, nourrissant les pauvres, vêtant ceux qui étaient nus, accueillant les étrangers sous notre toit. Et Dieu leur répondra : Vous parlez de vos dons ; que ne parlez-vous de vos rapines ? Vous rappelez ceux que vous avez nourris ; pourquoi taire ceux que vous avez tués ? Ceux que vous avez vêtus s'en réjouissent, ceux que vous avez dépouillés crient vengeance. Vous avez bon souvenir des étrangers recueillis ; oubliez-vous combien de malheureux vous avez chassés de leurs demeures ? J'ai fait, moi, un précepte de la miséricorde ; je n'ai pas prescrit les fraudes et les rapines. Le seul qu'ait nourri votre pain, c'est celui que vous avez rassasié sur le fruit de vos rapines, et il bénit le Seigneur ; non pas vous, mais le Seigneur. Le malheureux que vous avez jugulé, a poussé des gémissements de détresse, qui sont parvenus aux oreilles de Celui qui a vu votre lâche extorsion. Le bien mal acquis fait votre joie, et le rapt, votre jubilation ; puis, la prière du pauvre vous contriste, mais quand votre repas est préparé, vous y conviez ceux qui peuvent vous rendre la pareille. Vous parez la table, rien n'y manque, quand vous vous y asseyez avec vos amis ; et devant votre porte le pauvre qui sollicite n'est pas entendu. Vous êtes repu de tous les biens, et vous êtes sans pitié pour l'indigence. Gorgé de viandes et la tête alourdie par le vin, vous méprisez la prière du pauvre. Vous avez oublié la parole du Prophète : « Celui qui ferme l'oreille au cri de l'indigence criera lui-même et ne sera point exaucé. » (*Prov.*, XXI, 13.) Penchez votre oreille, écoutez la voix de l'indigent qui meurt de faim, afin que Dieu entende le cri de votre tribulation. Soyez miséricordieux avec les biens que Jésus-Christ vous a donnés. C'est lui qui vous a fait riche ; rendez-lui donc ce qui est à lui. Il nous dit lui-même qu'il reçoit l'aumône faite au pauvre, il nous crie qu'il moissonne ce qui a été ensemencé dans le cœur de l'indigent, et son Evangile s'exprime ainsi : « Employez les richesses injustes à vous faire des amis, qui vous reçoivent dans les demeures éternelles. » (*Luc.*, XVI, 9.) Voilà, Chrétien, que les demeures éternelles sont à vous, si vous donnez à manger à ceux qui ont faim. Si vous donnez, vous amassez pour l'avenir un trésor dans ces demeures ; trésor, non pour la satiété de la chair, mais pour la glorification de l'âme ; non pour la réplétion du ventre, mais pour l'extinction des flammes, puisqu'il est écrit : « L'aumône délivre de la mort, et ne laisse point une âme tomber dans les ténèbres. » (*Tobi.*, IV, 11.)

La miséricorde apaise le courroux de Dieu. — 2. C'est la miséricorde, mes Frères, qui détourne la colère divine, qui nous rachète du péché, qui éteint le feu à venir, selon l'expression de Salomon : « Comme l'eau éteint le feu, ainsi l'aumône expie les péchés. » (*Eccli.*, III, 33.) Donnez donc à l'indigent, portez à celui qui n'a pas, secourez celui qui meurt de faim. Vous êtes cruel, si de ce que vous avez vous ne faites point une part à celui que vous savez ne pas en avoir. Vous êtes coupable, si de votre superflu vous ne secourez pas celui qui a faim. Et par conséquent, toutes les fois

facultate, et non de pauperis egestate. Fratres, non vult Deus hominem a misericordia cessare, nec libenter adspicit Deus quemquam de fraudibus dantem ; sicut Salomon propheta dicit : « Honora Dominum Deum tuum de justis laboribus tuis. » (*Prov.*, III, 9.) De justis laboribus jussit dari ; de injustis vero rapinis prohibuit dari. Sed cum judicare cœperit Deus, dicturi sunt hi qui de fraudibus vivunt, et de spoliis miserorum eleemosynas faciunt : Domine, præcepta tua servavimus, et in nomine tuo misericordias fecimus, pauperes pavimus, nudos operuimus, et peregrinos hospitio recepimus. Quibus dicturus est Deus : Quod dedistis dicitis ; quod rapuistis quare non dicitis? Quos pavistis memoramini ; quare non recordamini quos necastis? Quos operuistuis, gaudent, et quos exspoliastis, plangunt. Quos hospitio recepistis, retinetis ; et obliti estis quantos de suis habitaculis exclusistis? Ego, ego misericordiam fieri jussi ; fraudes et rapinas exerceri non mandavi. Unus repletur panibus quem de rapinis satiasti, et benedicit Deum ; non te, sed Deum. Quem necasti, ille miser necatus ingemuit, et exaudivit gemitum ejus qui vidit quod feceris ei. De malo adquiris, et gaudes ; rapis et lætaris ; pauper rogat, et contristaris ; prandium paras, et tales ad tuum prandium vocas, qui tibi vicem rependant. Ornas convivium, ne quid desit, et cum amicis tuis epularis ; et ante januam tuam rogantem pauperem non audis. Tu diversis bonis repleris ; et egenti non misereris. Multis epulis distentus, et multo vino sopitus, pauperem rogantem contemnis. Oblitus es dictum Prophetæ dicentis : « Qui, inquit, averterit aurem suam ab egeno, et ipse invocabit Dominum, et non exaudiet eum. » (*Prov.*, XXI, 13.) Inclina aurem tuam, audi egentis vocem et fame pereuntis ; ut et tuam vocem Deus exaudiat tribulantis. Da de quo tibi donare dignatus est Christus. Ipse te divitem fecit ; ideo redde illi quod suum est. Ipse se dicit accipere quod pauperibus datur, sibi collatum clamat quod in corde pauperis fuerit seminatum ; sicut in Evangelio dicit : « Facite vobis amicos de mammona iniquitatis, qui recipiant vos in æterna tabernacula. » (*Lucæ*, XVI, 9.) Ecce habes, Christiane, æternum tabernaculum, si dederis pauperibus victum. Si quid das, illuc transmittis, tibi in futuro reponis ; non unde carnaliter satureris, sed unde spiritaliter glorieris ; non unde ventrem repleas, sed unde flammas exstinguas ; quia scriptum est : « Eleemosyna a morte liberat, et non patitur hominem ire in tenebras. » (*Tobiæ*, IV, 11.)

Iram Dei avertit misericordia. — 2. Misericordia est enim, Fratres, quæ iram Dei avertit, a peccatis redimit, ignes futuros exstinguit ; sicut Salomon propheta dicit : « Sicut aqua exstinguit ignem, sic eleemosyna resistit peccatis. » (*Eccli.*, III, 33.) Da ergo egenti, confer non habenti, succurre fame pereunti. Crudele est, ut de quo ha-

qu'un fléau ravage nos fruits, c'est que nous avons négligé la bienfaisance envers les pauvres. Au fond, si vous y réfléchissez bien, mon Frère, qu'elle est l'origine des pertes, l'origine des chicanes, sinon votre propre stérilité? Vous ne donnez point à l'indigent selon vos ressources, quoiqu'il n'y ait là rien d'onéreux; vient un mauvais procès, et vous perdez ce que vous avez. Ventre plein, vous allez sans voir la maigreur affamée du pauvre. Tout est à souhait pour vous dans les biens de Dieu, rien ne vous manque, vous êtes chaudement vêtu; et vous ne couvrez point la nudité de celui qui grelotte de froid. Mais Dieu pourrait vous dire : C'est moi qui t'ai créé, ta vie est à moi, je t'ai donné ce que tu possèdes; et tu es ingrat? Je reprends mes dons anciens, je n'en fais plus de nouveaux, je t'abandonne à toi-même; vis sans moi, si tu le peux. Je t'ai donné au delà du nécessaire, afin qu'il te fût possible de donner à ton tour au pauvre, que j'ai laissé dans le dénûment afin de t'éprouver : non que je n'eusse point de quoi vous doter l'un et l'autre, mais j'ai voulu t'éprouver au moyen de l'indigent. C'est donc moi qui ai fait le pauvre et le riche, par moi tu es privilégié dans mes biens. Sois compatissant; tu ne perdras rien, et moi qni t'ai tout donné, tu ne m'offenseras pas. Donne, pourquoi hésiter? Si tu le fais, je te donnerai beaucoup plus. Pourquoi t'attribuer à toi seul ce que je t'ai confié pour les deux? Pourquoi manger toi seul, ce que j'ai créé pour vous deux? Est-ce à ton travail que tu assignes ces fruits, ou crois-tu qu'ils t'appartiennent? Je te retire mon secours, je te laisse ton travail; je te retire ma miséricorde, et alors paraîtra ta misère.

La prévoyance de l'avare est vaine. — 3. A cela que répondrez-vous, malheureux? Vous êtes malheureux de ne point voir les malheureux, d'user seul des animaux qui vivent sur la terre, dans les eaux, dans les airs. La nourriture est une nécessité commune, et vous refusez le manger à votre semblable? Mais peut-être ne donnez-vous pas, de peur d'épuiser en donnant, de demeurer court de ressources en les distribuant d'avance. Vous que cette considération arrête, vous ne considérez pas le terme de votre vie? Ne finiriez-vous point votre argent, votre vie n'en finira pas moins; et c'est quand vous ne l'attendez pas que la fin arrive. Il n'y songeait pas non plus ce riche, qui se tourmentait dans l'abondance et se plaignait comme d'un besoin à venir. « Que ferai-je? » disait-il; « comment aurai-je de quoi renfermer toute ma récolte? » (*Luc.*, XII, 17.) Et la voix du Seigneur lui répondit: « Insensé, en cette nuit on te redemandera ton âme, et les choses que tu as, à qui seront-elles? » (*Ibid.*, 20.) O vanité de ce riche! S'il vivra, il l'ignore, et il rêve de sa récolte pendante; cette nuit il doit mourir, et il médite des constructions. Vous aussi, Chrétien, vous venez d'entendre ce qu'il vous faut craindre. Soyez miséricordieux. Pourquoi hésiter? Il ne vous abandonne pas, celui qui vous a donné la prérogative de la richesse. « Considérez les oiseaux du ciel, ils ne sèment ni ne moissonnent; » eux qui n'ont pas de greniers; « et votre Père céleste les nourrit. » (*Matth.*, VI, 26.) Si vous avez quelques biens, vous osez dire qu'ils sont à vous; si vous le pouvez, en peuplant votre demeure de gardiens contre les voleurs, en creusant des fosses pour y enfouir vos richesses, en les serrant dans des coffres-forts, conservez-les contre la volonté de Dieu, possédez, vivez; le pourrez-vous? Ainsi, mes Frères, soyons miséricordieux, nourrissons ceux qui ont faim, vêtons ceux qui sont nus, donnons l'hospitalité aux

bes, non des ei quem scis non habere. Grave est, ut de tua abundantia non sustentes egentis inopiam. Unde semper flagellamur in fructibus; quia bene egentibus non facimus. Re vera si consideres, homo; unde damna, unde calumniæ, nisi hinc de sterilitate vestra? Tu non das indigenti quod potes, quod te non gravat; venit una calumnia, perdis et quod non habes. Ventre pleno ambulas; et vacuum pauperis ventrem non consideras. Bene est tibi de bonis Dei, nihil indiges, honestis vestibus uteris; et nudum et trementem frigore non vestis. Si tibi dicat Deus : Te ipsum ego feci, quod vivis meum est, quod habes ego dedi; et ingratus es? Aufero quæ dedi, nego quod donavi, dimitto te quem feci; et sine me vive, si potes. Plus tibi dedi, ut haberes unde pauperi dares; pauperi non dedi ob hoc, ut te probarem : non quia ambobus non habui unde darem, sed per pauperem te volui probare. Ego sum qui divitem et pauperem feci, prærogatorem te constitui in bonis meis. Fac misericordiam; quia nihil perdes, et me qui tibi dedi, non offendes. Da, quid dubitas? quia si dederis, ego plura dabo. Quid tibi soli vindicas, quod ambobus dedi? Quare tu solus comedis, quod ambobus creavi? Quasi tuo labori hoc adsignas, aut tuum esse putas? Aufero auxilium meum, habe laborem tuum; aufero misericordiam meam, et tunc apparebit miseria tua.

Inanis est avarorum providentia. — 3. Ad hæc quid dicturus es, miser? Miser es, qui miserum non vides, uteris solus bestiis, pecoribus, animalibus, avibus, serpentibus. Communis est cibus; et tu homini denegas victum? Sed, credo, ideo non das, ne dando finias, ne prærogando deficias. Qui hæc consideras, finem vitæ tuæ non consideras? Etsi pecunia non finitur, vita tamen finitur; et quando non speras, ad te venitur. Sic non consideravit ille dives, qui in abundantia torquebatur, et quasi de inopia querebatur. « Quid faciam, inquit? quomodo habebo ubi fructus meos congregem? » (*Lucæ*, XII, 17.) Et audivit vocem Domini dicentis: « Stulte, anima tua hac nocte auferetur a te; quæ præparasti, cujus erunt? » (*Ibid.*, 20.) O vanitas hujus divitis! Nescit si vivat, et de fructibus cogitat; nocte moriturus, fabricare disponit. Ecce audisti et tu, Christiane, quid timeas. Fac misericordiam. Quid dubitas? Non te deserit, qui te prærogatorem constituit. Ipsius est enim vox in Evangelio arguentis incredulos et dicentis : « Considerate volatilia cæli, quoniam non seminant neque metunt, » quibus non sunt cellaria; « et Pater vester cælestis pascit illa. » (*Matth.*, VI, 26.) Si quæcumque habes, tua esse dicis; si potes, constitue propter fures in domo tua vigiles, fode foveas, absconde divitias, fac tibi loculos et arcas ubi reponas, contra Dei voluntatem tene, habe, vive, si potes. Ergo, Fratres, faciamus misericordiam, pascamus esurientes, nudos operiamus, et peregrinos hospitio recipiamus. Bene ergo facientes non

voyageurs. Notre bienfaisance ne nous fera manquer de rien, et le temps venu, nous moissonnerons la vie éternelle dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCCXI.

Sur l'aumône (1).

1. Heureux ouvrier est celui qui cultive l'aumône ; avec les fruits de son grenier il achète le ciel, en partageant son pain avec l'indigent il éteint le feu que méritaient ses crimes. Il a ce témoignage de la bouche du Prophète, et le Saint-Esprit lui-même est l'avocat de sa cause. Un tel ouvrier vit heureux et meurt dans la sécurité, ayant pour compagnon de route un patrimoine immortel. Il fait son grenier créancier du Seigneur en nourrissant le prochain ; en donnant, il reçoit lui-même. En échange d'un peu de pain il achète la vie éternelle, dont il se fait héritier. Au jour du jugement, il ne saurait courir aucun risque, celui dont les aumônes ont acquis la miséricorde du Juge. Le Prophète forme encore pour lui ce souhait : « Conservez-le, Seigneur, en ce monde et donnez-lui la vie éternelle. » (*Psalm.* XL, 3.) O double faveur du Prophète ! ainsi l'homme bienfaisant sauve ses semblables et opère lui-même son salut, parce qu'il a fait celui des autres ; il acquiert la vie éternelle, parce qu'il a lui-même donné la vie sur la terre à celui qui la demandait. Heureux est cet homme qui ne cesse jamais d'être dans le ciel. Mais de peur que le bienfait de la vie ne vînt peut-être à lui manquer, qu'il se hâte vers la grande récompense, laissant de lui ce témoignage sur la terre : « Heureux celui qui aime l'indigent et le pauvre ; le Seigneur le délivrera au jour mauvais. » (*Psalm.* LX, 2.) Isaïe à son tour fait entendre ce magnifique témoignage : « Rompez les liens de l'iniquité, portez les fardeaux de ceux qui sont accablés, donnez des consolations aux affligés, brisez les liens des captifs ; partagez votre pain avec celui qui a faim, et recevez sous votre toit ceux qui n'ont point d'asile ; lorsque vous voyez un homme nu, couvrez-le, et ne méprisez point la chair dont vous êtes formés ; alors votre lumière brillera comme l'aurore, et je vous rendrai la santé, et votre justice marchera devant vous, et vous serez environnés de la gloire du Seigneur ; alors vous invoquerez le Seigneur, et il vous exaucera ; à votre premier cri le Seigneur répondra : Me voici. » (*Isai.*, LVIII, 6-9.)

La miséricorde parfaite n'attend pas qu'on la sollicite. — 2. Donc, mes bien chers Frères, la miséricorde parfaite va au-devant des besoins du prochain ; elle n'attend pas que le mendiant la sollicite. Ce n'est pas en effet une compassion véritable, celle qui est arrachée par les prières. Quand la langue de l'indigent se tait, n'y a-t-il pas l'éloquence de son pâle visage, de ses membres affaissés de lassitude, brisés d'une douleur qui ne ment pas? Que votre piété se hâte de le secourir, ne lui laissez pas le temps de supplier, ne retenez pas en vos mains ce qui est dû au Seigneur. Imitez votre Dieu, « qui fait luire son soleil sur les bons et les méchants, et qui fait pleuvoir pour les justes et les injustes ; » alors la pluie viendra pour vous avant que vous la demandiez, et la fécondité descendra la nuit pendant votre sommeil. Vous êtes dans

(1) Placé pour la première fois dans l'Appendice, et douteux pour les docteurs de Louvain, il est de ceux que d'autres critiques ont complétement rejetés.

deficiamus, et tempore suo metemus vitam æternam in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCCXI (*a*).

De eleemosyna.

1. Felix operarius cultor eleemosynarum, eo quod ex horreo suo comparaverit cælum, et panem esurientibus dans, delictorum suorum presserit incendium; cui Propheta tale exhibet testimonium, et patronum habet Spiritum Sanctum in causa. Talis operarius felix vivit, et securus jam moritur, cum quo ambulat patrimonium immortale. Horreum, in quo debitorem fecerit Dominum, dum pascit alterum, dando accipit ipse. Modico panis comparavit vitam cælestem, se faciens heredem. In die judicii nullam poterit incurrere perniciem, qui comparaverit eleemosynis pietatem. Cui Propheta tale exhibet testimonium : « Salva eum et vivifica eum, Domine. » (*Psal.* XL, 3.) O duplex Prophetæ beneficium ! Salvat pariter, et commendat ut salvetur, quia et ipse salvavit ; ut vivificetur, quia et ipse vitam poscenti donavit in terra. Beatus est iste, dum usque sic currit in cælum. Sed ne aliquando vacet in illo vitæ beneficium, festinet ad præmium magnum, dimittat et in sæculo testimonium, quo dicit : « Beatus qui intelligit super egenum et pauperem, in die mala liberabit eum Dominus. » (*Psal.* XL, 2.) Et iterum Isaias dicit, et sic testatur : « Solve, inquit, omnem nodum injustitiæ. Solve suffocationes impotentium commerciorum, dimitte quassatos in requiem, et omnem consummationem injustam dissipa. Frange esurienti panem tuum, et egenum sine tecto induc in domum tuam. Si videris nudum, vesti ; et domesticos seminis tui ne despicias. Tunc erumpet temporaneum lumen tuum, et vestimenta tua cito orientur, et præibit ante te justitia, et claritas Dei circumdabit te. Tunc exclamabis, et Dominus exaudiet te ; dum adhuc loqueris, dicet : Ecce adsum. » (*Isai.*, LVIII, 6-9.)

Misericordia perfecta est, non exspectare rogantem. — 2. Perfecta ergo est misericordia, Fratres carissimi, ut ante occurratur esurientibus, quam roget aliquando mendicus. Non est enim perfecta pietas quæ precibus extorquetur. Sed si taceat mendicus, loquitur pallor in facie, pene lassus, fessus et elisus, nusquam suspectus. Festina pietate succurrere, ne audias rogantem, ne quod debetur Domino vindices tibi. Imitare Deum tuum, « qui solem suum oriri facit super bonos et malos, et pluit super justos et injustos ; » et ecce veniet tibi pluvia antequam roges, descendet ubertas nocte, dum stertis ; dum adhuc in lecto es, ex præcepto vigilat dies, excubant elementa, fructus te nesciente effunduntur. Jactat cælum, et partu-

(*a*) Alias XXXIX ex 50 homilis.

votre lit, et sur l'ordre éternel le jour veille, les éléments font bonne garde, et Dieu répand les fruits à votre insu. Le ciel féconde et la terre enfante ; c'est ainsi qu'à notre insu nos greniers se remplissent de moissons, et que tant d'aliments nous sont assurés, avant que nous en ayons fait la demande. Et vous, ô homme, vous avez un peu de pain, et vous attendez que des prières vous l'achètent ? Jésus n'attendit pas dans le désert qu'il lui fût demandé par les quatre mille de nourrir une multitude immense avec sept pains et quelques poissons, repas qui dépassa cependant la mesure des besoins. Après que tous furent rassasiés : « Amassez, dit-il, tout ce qui reste, afin que rien ne soit perdu ; » (*Johan.*, VI, 12.) car tout ce qu'il avait ajouté miraculeusement était béni. Or, sept corbeilles furent remplies des morceaux de pain qui étaient demeurés devant ceux qui avaient mangé. Les ressources, loin d'être diminuées, s'accrurent donc, pendant que Jésus rassasiait la foule. Ainsi s'accroissent les trésors de l'aumône que l'on distribue aux indigents.

L'aumône fait ce que Dieu fait. — 3. L'aumône est une bien grande merveille, mes très-chers Frères, elle par qui les hommes imitent Dieu en leurs actions. Ce Dieu, qui alimente tous les luminaires des cieux avec les clartés d'un seul astre, a placé près de nous sur la terre quelques indigents, afin qu'il nous soit permis d'être une providence à notre tour. Mais si la miséricorde eût été féconde sans aucune règle, elle eût cessé d'être la miséricorde. Dieu n'a donné la fécondité qu'à l'aumône faite selon l'économie du baptême. Quel est en effet l'homme exempt de péché ? Or, « comme l'eau éteint le feu, ainsi l'aumône éteint le péché. » (*Eccli.*, III, 33.) En nos greniers nous avons l'abondance, et l'oblation d'un seul pain suffit pour éteindre la part de flammes que nous méritons ; la miséricorde veille aux portes de l'enfer, et ne permet pas qu'aucun des siens soit livré à l'abîme. A quiconque aura été miséricordieux, il sera fait miséricorde ; et celui qui aura été sans compassion, sera jugé sans pitié. Donnez ce pain, pendant que vous le pouvez ; il n'y aura pas en enfer d'homme ayant faim à qui vous puissiez donner à manger. Vous n'aurez pas après la mort votre blé, vous ne trouverez en l'autre monde aucun mendiant ; ce ne sera plus le temps de pratiquer la miséricorde. La séparation des bons et des méchants selon leurs œuvres sera éternelle, quand notre Seigneur Jésus-Christ, roi et juge, aura fait le triage des agneaux et des boucs, mettant les uns à la droite et les autres à la gauche ; lui qui déclare avoir eu faim et soif, lui qui affirme avoir souffert tous les maux endurés par le plus petit des malheureux. Donnez donc à tous, mes bien-aimés, donnez surtout à ceux qui sont entrés par la foi dans la famille du Seigneur. Donnez à tous, de peur que celui à qui vous ne donneriez pas ne fût Jésus-Christ, sachant qu'en tout homme à qui vous donnez, vous donnez à Jésus-Christ lui-même.

SERMON CCCXII.

Sur l'aumône (1).

Exhortation à l'aumône. — 1. Dès que l'homme connaît sa destinée primitive, comprend la dignité dont le Créateur l'avait comblé, et songe avec une crainte inquiète au jugement qui l'attend désormais, il dé-

(1) Encore un qui prend place pour la première fois dans l'Appendice, et que les éditeurs de Louvain regardaient comme douteux, tandis que d'autres docteurs l'ont tenu pour apocryphe. L'évidence de cette dernière opinion n'a besoin d'aucune preuve.

rit terra ; tot cellaria messium, dum nescimus, sic accipimus, et tantas opes comedimus, antequam rogemus. Et tibi, homo, modicus est ipse panis ; et precibus vendis ? Non rogaverunt quatuor millia Jesum in deserto septem panes et paucos pisces, ut infinita agmina panderent, quo prandio vicisset saltem usuram mensura. Qui cum erogarentur : « Colligite, inquit, fragmenta, ne quid depereat ; » (*Joan.*, VI, 12.) quia sanctum fuerat totum quod ipse confecerat. Replentur septem sportæ buccellarum, saturata sunt tanta millia ; et nihil minoratum est, et crevit eis cibus, dum impenditur victus ; sic et eleemosyna, si indigentibus erogetur.

Eleemosyna id agit quod Deus. — 3. Magnum opus est eleemosyna, Fratres carissimi, ut faciat homo quod fecit Deus ; quia hos paucos esurientes in terra dimisit, qui uno vasculo orbem cæli pascit, per quem et nobis liceat erogare. Sed si ubique fuisset abundans, perierat misericordia ; dedit nobis Deus secundum baptismum. Quis enim sine peccato ? « Nam sicut aqua exstinguit ignem, sic et eleemosyna exstinguit peccatum. » (*Eccli.*, III, 33.) In horreis nostris habemus abundantiam, quæ flammas nostras oblatione unius panis exstinguat, et ante fores gehennæ stat misericordia, et neminem permittit in carcerem mitti. Et quicumque misertus fuerit, miserebitur ei ; et si quis non fuerit misertus, non miserebitur ei. Da panem, cum potes ; quia nemo esuriet in inferno quem possis pascere. Nec habebis post mortem frumentum, nec invenies illic aliquando mendicum ; quia non erit tempus miserendi. Bonorum enim malorumque discretio in suis actibus permanebit, ipso Christo Domino nostro rege ac judice secernente agnos ab hædis, et per dexteram ac sinistram sequestrante ; qui esurisse et sitisse se dicit, et cætera in suis minimis perpessum fuisse se asserit. Date ergo omnibus, dilectissimi Fratres, date præcipue domesticis fidei. Date omnibus, ne cui non dederitis, ipse sit Christus ; cuive dederitis, ipse sit Christus.

SERMO CCCXII (a).

De eleemosyna.

Eleemosyna suadetur. — 1. Si homo priscam sui originem noscat, aut dignitatem in se cumulatam intelligat, aut judicium destinatum sollicito timore perpendat ; inveniet quid primo protoplastus amiserit, quid postmodum Christi misericordia contulerit, quid futuro judicio destinarit ; ut hæc primo sollicita cura pertractans primordia recenseat, præsentia teneat, futura sollicito timore pertimescat. « Claude, inquit Sapientia, eleemosynam in sinu pauperis, et ipsa pro te orabit. » (*Eccli.*, XXIX, 15.) Facile

(a) Alias de Tempore, LXXVI.

couvre la profondeur de la chute de notre premier père, la grandeur de la miséricorde de Jésus-Christ dans la rédemption, et les devoirs de sa destinée nouvelle en vue du jugement futur. Si c'est avec un soin vigilant que sa pensée étudie ces origines, il souffre patiemment les maux de cette vie, et ne cesse de redouter les supplices de l'autre. « Renfermez, dit la Sagesse, renfermez votre aumône dans le sein du pauvre, et elle priera pour vous. » (*Eccli.*, XXIX, 15.) Il est en effet aisément guéri des blessures des péchés celui qui guérit les besoins des pauvres; il obtiendra miséricorde, celui qui ne refuse pas au prochain les bons offices de la miséricorde. D'ailleurs, que l'homme à qui il est prescrit de donner, se réjouisse de n'être pas né dans la triste condition des indigents. Il suffit à la gloire de celui qui donne, qu'en soulageant l'infortune d'autrui il se montre riche par son bienfait lui-même, que la miséricorde est un prêt à usure fait à Dieu, qu'il nourrit Jésus-Christ dans le pauvre, que l'indigence d'autrui lui assure la rémission de ses péchés. Notre Seigneur nous réprimande en ces termes : « Si vous n'avez pas été fidèles dans ce qui n'est point à vous, qui vous donnera ce qui vous appartient? » (*Luc.*, XVI, 12.) Chacun doit faire au pauvre ce qu'il voudrait qu'on fît à lui-même, s'il était pauvre. Au reste, c'est grande injustice, si vous refusez à Dieu une part dans ce qu'il donne lui-même, si, lorsque Dieu vous a fait le dispensateur de certains biens, vous vous montrez mandataire infidèle. Or le Seigneur vous a établi le dispensateur permanent de ses dons, et vous avez reçu le commandement de faire la part du pauvre dans ses biens. Pourquoi méprisez-vous les ordres du donataire? Pourquoi rompez-vous le pacte? Il vous ordonne de donner; pourquoi fermez-vous l'oreille? Il peut perdre bien facilement la richesse qui lui a été confiée, celui qui dans un but intéressé retient la part du pauvre.

Montrons-nous enfants de Dieu par l'aumône. — 2. « Soyez miséricordieux, comme votre Père céleste a été miséricordieux envers vous. » C'est par leurs actes que les enfants doivent ressembler à leur père. La conformité des œuvres indique la conformité d'origine. Que les actions soient dignes du nom, afin que le nom prouve la race. Ce que le père a établi, que le fils le conserve, afin que le père tienne au fils les promesses qu'il a faites. Le patrimoine que vous avez, si vous le cultivez, est à vous; si vous l'abandonnez, il est à d'autres. L'argent que nous entassons fait notre perte; celui qui sert à faire le bien, nous acquiert l'éternelle récompense. Que craindriez-vous de confier à Jésus-Christ, ce que vous sauvez à grand'peine de la rapacité des voleurs? « Celui qui donne au pauvre, » est-il écrit, « ne manquera de rien. » Vous partagez votre patrimoine à vos héritiers; et Jésus-Christ n'est pas digne d'emporter avec vous une petite part de vos biens, d'en réserver quelque chose pour la vie future? Pourquoi tant garder à votre héritier, qui n'en usera peut-être pas? Pourquoi tous ces biens que vous entassez, quand c'est à un ingrat que vous les laissez peut-être? Peut-être ne lui serez-vous réellement utile qu'en ce que vous retrancherez de sa part dans un but de miséricorde. Faites donc tout d'abord ce qui est ordonné, afin de recevoir ce qui est promis. Il ne peut recevoir aucun intérêt, celui qui ne veut point prêter à Dieu. « Celui qui donne aux pauvres, prête à Dieu. » (*Prov.*, XIX, 17.) Il ne peut donc recueillir l'effet des promesses divines, l'homme qui refuse de se conformer aux préceptes divins.

enim curatur vulneribus peccatorum, qui necessitatem curaverit pauperum; et misericordiam accipiet, qui proximo pietatis non denegat officia. Denique cui dare præcipitur, gaudeat quod non ea forte natus sit, ut indigeat. Sufficit ad gloriam dantis, quod alterius miseria in paupere locuples donando exsistat, quod misericordia fœneret Deum, quod pascat in paupere Christum, quod per alterius inopiam peccatorum accipiat indulgentiam. Objurgantis Domini vox est : « Si in alieno mammona fideles non fuistis, quod vestrum est quis dabit vobis? » (*Lucæ*, XVI, 12.) Talem enim se exhibere quis pauperi debet, qualem sibi alium exhiberi vellet, si pauper ipse fuisset. Ceterum dispendium magnum est, si Deum de Dei dono promereri nolueris, aut cum tibi Dominus ad hoc dederit ut dispenses, ejus delegata non serves. Semper enim sua Dominus tibi dispensanda interim commendavit, de re sua pauperibus te dare præcepit. Cur dantis jussa contemnis? cur pactum destituis? cur Dominum jubentem dare non audis? Facile enim poterit pecuniam acceptam amittere, qui quod accepit in lucrum noluerit erogare.

Ut hinc nos Dei filios ostendamus. — 2. « Estote misericordes, sicut et Pater vester cælestis misertus est vestri. » Similitudinem patris, actus indicent sobolis. Similitudo operis, similitudinem indicet generis. Actus nomen confirmet, ut nomen genus demonstret. Quod contulit pater, filius servet; ut et filio pater promissa præmia repræsentet. Patrimonium quod habes, si operaris, tuum est; si cessas, alienum est. Pecunia quæ servatur, casibus servit; quæ in misericordia reservatur, præmium futurum adquirit. Quid vereris Christo committere, quod a latronibus vix poteris reservare? « Qui dat, inquit, pauperi, non egebit. » Dividis patrimonium tuum heredi; et Christus est indignus de tuo aliquid tecum tollere, aliqua tecum in futura sæcula deportare? Quid heredi servas, quo si utatur ignoras? Quid substantiam cumulas, quam fortassis ingrato relinquis? Forsitan illi præstabis, quidquid misericordiæ causa de ejus portione detraxeris. Quare fac primo quod jubetur; ut possis accipere quod promittitur. Non potest usuras accipere, qui Dominum noluerit fœnerare. « Qui dat, inquit, pauperibus, Deum fœnerat. » (*Prov.*, XIX, 17.) Nec enim potest divina promissa percipere, qui præcepta cælestia noluerit observare.

SERMON CCCXIII.

Exhortation qui nous montre l'obligation de fuir les mauvaises pensées, et d'occuper sans cesse notre cœur aux pensées saintes (1).

Les saintes pensées nous gardent, les mauvaises nous perdent. — 1. Nous lisons dans les saintes Ecritures, mes bien chers Frères, que ceux qui se préoccupent du salut de leur âme sont sous la sauve-garde de leurs saintes pensées; le texte sacré s'exprime ainsi : « La pensée sainte vous gardera. » (*Prov.*, II, 11.) Puisque celle-là nous garde, celle qui est impie non-seulement ne nous garde pas, mais encore nous perd. Peut-être quelqu'un dit-il : Et quel est l'homme qui pourrait sans cesse n'occuper son esprit que de Dieu et de l'éternelle béatitude, quand tout homme doit nécessairement avoir le souci de la nourriture, du vêtement, de l'ordre de sa maison? — Dieu n'ordonne nullement de n'avoir aucune sollicitude des besoins de cette vie; il prescrit au contraire cette prévoyance par la voix de l'Apôtre : « Celui qui ne veut point travailler ne doit pas manger; » (II *Thessal.*, III, 10.) et ce même Apôtre dit de lui-même : « Nous avons travaillé jour et nuit, pour n'être à charge à aucun de vous. » (*Ibid.*, 8.) Nous devons donc nous préoccuper des moyens d'avoir toujours de quoi nous nourrir et de quoi nous vêtir raisonnablement, Dieu nous en fait un précepte spécial; si l'avarice et la cupidité, esclaves habituelles de la luxure, nous sont étrangères, tout ce que nous faisons et tout ce que nous pensons à cet égard est tenu pour saint avec la plus grande raison. C'est assez que les occupations serviles ne nous absorbent pas au point de nous distraire du service de Dieu, parce qu'il est écrit : « Ce sont les empêchements du siècle qui les ont faits malheureux. » Il suffit de peu pour satisfaire aux besoins du corps, tandis que la cupidité, alors même qu'elle amasserait le monde, ne serait jamais rassasiée; repoussons donc les suggestions impies, dont cette cupidité est la pernicieuse racine, et n'aimons que les saintes inspirations, qui conduisent à l'éternelle récompense, afin que s'accomplisse en nous cette parole déjà rapportée : « La pensée sainte vous gardera. » Puisque deux sortes de pensées, les bonnes et les mauvaises, cherchent sans cesse à s'introduire en nous, hâtons-nous, Dieu aidant, de recevoir de tout notre cœur et de toute notre âme celles qui sont pures, afin de pouvoir rejeter celles qui sont déshonnêtes et coupables. Peut-être quelqu'un dit-il : Les mauvaises habitudes et les désirs illicites sont tellement enracinés en mon cœur, que je ne puis en aucune façon les en arracher. — C'est l'amour, chacun le sait, qui dompte l'amour. Commençons donc par aimer les bonnes pensées; et bientôt Dieu daignera nous délivrer de celles qui sont mauvaises. La place que dans la cœur occupait une image impure et voluptueuse, que la chasteté la prenne; celle que l'avarice rongeait, que la miséricorde la guérisse; celle que l'orgueil ruinait, que l'humilité l'édifie de nouveau; celle que corrodaient les poisons diaboliques de la malice ou de l'envie, que le miel de la charité et de la bienveillance la cicatrise.

Rejeter les désirs déshonnêtes. — 2. Que notre devoir est de fermer notre cœur aux désirs impurs, les exemples les plus évidents peuvent en fournir la preuve. Imaginez, je vous en prie, que quelqu'un par inadvertance

(1) Les vieux recueils l'attribuent à Césaire, et il est l'homélie dixième de cet évêque, dans la Bibliothèque des Pères.

SERMO CCCXIII.

Admonitio per quam docemur, ut cogitationes turpes debeamus fugere, et eas jugiter quæ sanctæ sunt in corde tenere.

Cogitatio sancta custodit, non sancta perdit. — 1. In Scripturis sanctis, Fratres carissimi, legimus, quia eos qui de animæ suæ salute solliciti sunt, cogitatio sancta custodit; sic enim ait sermo divinus : « Cogitatio sancta custodiet te. » (*Prov.*, II, 11.) Si cogitatio sancta custodit, illa quæ non est sancta non solum non custodit, sed etiam perdit. Sed dicit forte aliquis : Et quis est qui possit semper de Deo et æterna beatitudine cogitare; cum omnibus hominibus necesse sit de victu atque vestitu et domus suæ ordinatione sollicitudinem gerere? Nec Deus hoc jubet, ut sollicitudo de præsenti vita esse non debeat, præcipiens per Apostolum suum : « Qui non operatur, non manducet; » (II *Thess.*, III, 10.) et illud quod de se ipso idem Apostolus dixit : « Nocte et die operantes, ne quem vestrum gravaremus. » (*Ibid.*, 8.) Isti enim cogitationi, per quam de victu et vestitu rationabiliter cogitatur, quia hoc specialiter Deus præcepit, si avaritia et cupiditas, quæ luxuriæ servire solent, junctæ non fuerint, quidquid agitur, quidquid cogitatur, sanctum esse justissime creditur. Tantum est, ut non sint ita nimiæ ipsæ occupationes, ut nos Deo vacare non sinant; propter illud quod scriptum est : « Impedimenta mundi fecerunt eos miseros. » Et quia necessitas corporis parvis rebus expletur, et cupiditas nullis unquam, etiamsi totum mundum adquirat, satiatur; respuamus cogitationes impias, quæ de venenosa cupiditatis radice nascuntur; et illas tantummodo diligamus, quibus ad æternum præmium pervenitur, ut impleatur in nobis illud quod prius dictum est : « Cogitatio sancta custodiet te. » Et quia duo genera cogitationum, bonarum et malarum, cordibus nostris se jugiter conantur inserere; cum Dei adjutorio toto corde et toto animo illas quæ sanctæ sunt festinemus recipere; ut libidinosas et improbas possimus excludere. Sed forte dicit aliquis : Ita fixæ sunt malæ consuetudines et turpes cogitationes in corde meo, ut eas a me nulla possim ratione repellere. Omnibus enim notum est, quia amor amore vincitur. Incipiamus ergo bonas cogitationes diligere; et statim nos ab illis quæ malæ sunt dignabitur Deus liberare. Locum quem in corde libidinosa et sordida cogitatio tenebat, castitas occupet; quem avaritia vastabat, misericordia reparet; quem superbia destruebat, humilitas reædificet; quem malitia vel invidia tanquam vipereo veneno percusserat, caritatis vel benignitatis dulcedo componat.

Cogitationes luxuriæ non admittendæ. — 2. Quod autem luxuriosas cogitationes non debeamus in corde susci-

souillât notre manteau d'immondices ou de crachats; notre dégoût serait tel, que nous ne voudrions ni les voir, ni les toucher du bout du doigt. Si des souillures où le péché n'est en rien nous causent une telle aversion sur nos vêtements, songez quelle horreur Dieu doit éprouver quand nos âmes se souillent de pensées déshonnêtes qu'y a glissées le diable? Puisque des immondices qui nous ont atteints assurément contre notre gré nous inspirent un dégoût si profond, combien plus, quant aux désirs impurs, que nous avons laissés volontairement s'établir en notre cœur, est-il urgent que nous les en effacions, avec le secours de la grâce? Supposez encore que dans le temple de Dieu fait de bois et de pierres quelqu'un laissât entrer des chiens ou des porcs, jetât de la boue, répandît des immondices; notre âme en serait tellement blessée, que nous voudrions voir frapper de verges l'auteur d'une si inconvenante négligence. Les choses étant ainsi, que penser de nous-mêmes, si dans nos âmes, qui sont les temples vivants de Dieu, nous faisons à ce Dieu, qui daigne habiter en nous, l'injure d'admettre des pensées de luxure ou de méchanceté, bien plus dégradantes que l'ordure la plus infecte? Si ce n'est donc avec un soin plus grand, comme nous le devrions, défendons du moins nos âmes des souillures du péché avec un soin égal à celui qui ne permet pas que le temple de Dieu ou nos vêtements soient exposés à de matérielles souillures. Je vous le demande encore : Si dans une assemblée du peuple quelque courtisanne tristement fameuse s'efforçait de vous entourer de ses bras, le souffririez-vous avec patience et sans répulsion; ne la repousseriez-vous point au contraire de toutes vos forces, lui crachant au visage, pour ne pas donner à croire aux témoins de sa conduite qu'elle y est autorisée par une coupable intimité? Il est certain que, non-seulement ceux qui sont honnêtes et chastes ne permettent pas qu'il en soit ainsi à leur égard, mais encore que ceux qui sacrifient secrètement à la luxure ont horreur aux yeux de tous des familiarités de la femme étrangère; craignant plus la déconsidération publique des hommes, que la présence de Dieu dans le secret. Si donc à cause du jugement des hommes il n'est personne qui souffre d'être publiquement embrassé par une femme perdue, pourquoi dans le secret de notre conscience recevons-nous fréquemment les plus impures prostituées, c'est-à-dire, les pensées impies et déshonnêtes, pourquoi leur permettons-nous même d'y faire un long séjour?

3. Voici une nouvelle similitude bien propre à éveiller notre prudence. Remarquez, mes Frères, que si quelqu'un saisit en sa main un charbon ardent, même volumineux, et s'il le rejette aussitôt, il ne peut ressentir ni brûlure, ni douleur; au contraire, s'il veut le tenir un instant, il est infailliblement blessé quand il le rejette. L'effet que nous craignons d'un charbon ardent sur notre chair, pourquoi ne point le redouter des mauvaises pensées sur notre cœur? Un autre exemple vient encore à l'appui de notre thèse. Est-il un homme, je vous le demande, qui consentît à demeurer penché sur un égoût fétide et plein de vers immondes, et qui voulût en respirer les miasmes infects? Comparez maintenant les immondices de ce cloaque aux pensées impures; et dites-nous d'où viendront les plus pernicieuses exhalaisons. Si votre jugement est juste, impartial, vous trouverez mille fois plus de pourriture dans les pensées des hommes que dans le cloaque; car il y a d'un côté la corruption inexprimable du cadavre de l'âme, quand il n'y a de l'autre

pere, evidentibus exemplis possumus approbare. Adtende, quæso te, quomodo si aliquis in vestimentis nostris flegmata vel sputa projiciat, ita nobis horrorem faciunt, ut nec oculis adspicere, nec summis saltem digitis velimus adtingere. Et si nobis sputa, quæ sine peccato projiciuntur, horrorem faciunt in vestibus nostris; putas cogitationes libidinosæ, quas diabolus ingerit, qualem horrorem faciunt Deo in animabus nostris? Et si sputa vel flegmata sic perhorrescimus, quæ utique inviti excipimus; quanto magis cogitationes sordidas, quas cum nostra voluntate in corde nostro moras habere permittimus, opus est ut cum Dei adjutorio celerius respuamus? Et hoc considera quod si in templo Dei de lignis et lapidibus facto quisque porcos vel canes introducat, aut lutum mittat, aut stercora spargat; ita offenditur animus noster, ut illum per quem negligentia ipsa facta est flagellari velimus. Et cum hæc ita sint, quid de nobis cogitamus, si in animabus nostris, ubi sunt templa Dei viventia, multo pejora, quam stercora sint, id est, cogitationes luxuriosas vel malignas suscipientes, Deo qui in nobis habitare dignatur, injurias irrogemus? Et ideo licet multo plus oportebat, tamen vel sic ab immunditia peccatorum studeamus animas nostras custodire, quomodo nec templum Dei, nec vestes nostras volumus aliquibus sordibus inquinari. Et illud dic mihi, rogo : Si te in conventu populi aliqua famosa meretrix expansis manibus amplecti aut osculari conetur, utrum hoc patienter aut libenter excipias; et non magis eam et manibus repellis, et in faciem conspuis, timens ne forte quicumque viderint, ex consuetudine hoc eam fecisse dijudicent? Certum est enim quod non solum qui honesti vel casti sunt, hoc erga se fieri non permittunt; sed etiam et illi qui in secreto luxuriæ serviunt, meretricum amplexum in conventu hominum perhorrescunt; plus timentes opprobia hominum in publico, quam Dei præsentiam in occulto. Si ergo propter judicium hominum nullus est qui velit publice a meretricibus osculari; quare in secreta conscientiæ nostræ immundissimas meretrices, id est, cogitationes luxuriosas et impias, non solum frequenter suscipere, sed etiam non parvas moras habere permittimus?

3. Est alia similitudo, quam prudenter considerare debemus. Et hoc adtendite, Fratres, quia si aliquis carbonem vivum, quamvis grandem, apprehendat in manu sua, et eum statim projiciat, nec combusturam habere poterit nec dolorem; si vero eum vel unius horæ momento tenuerit, sine vulnere jactare non poterit. Hoc ergo quod de carbonibus vivis observamus in corpore, quare de cogitationibus malis non timemus in corde? Est et aliud, unde hoc quod diximus probare possumus. Dic mihi, quæso te : Numquid est ullus homo, qui super secessum vel cloacam vermibus plenam velit stare, et eorum putredinem ventilare? Compara nunc fœtorem cloacæ, et cogitationes

qu'une décomposition de la matière. Or, le doute n'est pas permis : autant l'âme saine l'emporte sur le corps, autant les miasmes que les mauvaises pensées répandent sont plus intolérables pour l'âme que ceux d'un égoût ne le sont pour nos sens. De même donc que nous nous hâtons de soustraire nos corps à l'influence des lieux pleins d'odeurs pestilentielles ; de même ne devons-nous point permettre que nos âmes et nos cœurs demeurent un seul instant exposés aux haleines des pensées impures et licencieuses.

Pensées qui nous corrompent le plus. — 4. Entre toutes les pensées, la colère surtout, la cupidité et la luxure font les plus persévérants efforts pour se glisser en nos cœurs ; si donc, avec le secours de Jésus-Christ, nous désirons les rejeter, appliquons nos esprits à ne s'occuper que de saints désirs. Nombreux sont les passages des Livres sacrés, où notre Seigneur nous promet les récompenses des Saints et nous menace des supplices des pécheurs, nous donnant de miséricordieux avis afin que les justes persévèrent dans le bien et que les impies quittent la voie du mal. Que si nous les lisons nous-mêmes fréquemment, ou si nous écoutons volontiers ceux qui les lisent, jamais les mauvaises pensées ne pourront pénétrer en nous. Puisqu'il en est ainsi, mes bien chers Frères, nous pouvons et nous devons penser, non sans une grande honte, que nous qui veillons avec soin à ce que la moindre étincelle ne puisse s'introduire dans l'armoire où sont nos habits, cependant lorsqu'il s'agit des désirs déshonnêtes, par exemple, des flammes de la colère, nous ne leur permettons pas seulement de pénétrer jusqu'en notre conscience, mais encore par de faux soupçons nous jetons de nouveaux aliments à leur violence incendiaire. Quelle excuse pourrions-nous trouver devant Dieu, puisque nous préférons notre vêtement à notre âme? Ce qu'on nous demande de faire, mes Frères bien-aimés, n'est ni onéreux, ni fatigant, ni impossible. Sans doute, il ne devrait pas y avoir de comparaison entre notre vigilance à garder nos âmes et notre vigilance à préserver nos habits ; et cependant il y a déjà profit considérable à garantir son âme des souillures et de la honte des mauvaises pensées, autant que nous garantissons notre vêtement de la dent des souris et des vers. Je vous le demande, mes Frères, quelle aversion de notre part a donc mérité notre âme faite à l'image de Dieu, que nous lui refusions même une sollicitude égale à celle que nous avons pour de viles étoffes? Et quand ce sont les yeux des hommes qui voient notre corps, tandis que ce sont les yeux des Anges qui voient nos âmes, je ne sais par quelle aberration de la conscience nous couvrons de précieuses parures cette chair, qui dans quelques années, dans quelques jours sera la pâture des vers dans le sépulcre, alors que nous ne parons pas de bonnes œuvres notre âme, qu'il nous faudra faire paraître devant Dieu et devant les Anges dans le ciel.

5. Intervertissons les rôles pour notre bonheur. Contentons-nous d'assurer au corps une nourriture suffisante, un vêtement modeste, et tout ce que nous possédons de meilleur, pour l'éternelle béatitude de l'âme, réservons-le aux aumônes, de peur que, si la pensée de la chair nous occupe plus que celle de l'âme, lorsque nous nous présenterons au repas des noces célestes, dépouillés de bonnes œuvres et couverts des haillons repoussants du vice, le roi ne nous dise : « Mon ami, comment êtes-vous entré ici sans avoir la

luxuriæ ; et vide quæ pars majorem possit exhalare fœtorem. Si bene et juste judicas, incomparabiliter graviorem fœtorem reddunt cogitationes luxuriosæ, quam cloacæ ; quia illæ fœtores animarum sunt, istæ corporum. Et sine dubio quanto melior est anima quam corpus, tanto majorem fœtorem reddunt sordidæ cogitationes in anima, quam in carne secessus aut cloacæ. Quomodo ergo in loco fœtoribus pleno diu stare nolumus corpora nostra ; sic cogitationes luxuriosas, et sordidas ne ad momentum quidem moras habere permittamus in animabus vel in sensibus nostris.

Quæ maxime nos infestent cogitationes. — 4. Et quia inter reliquas cogitationes maxime iracundia, cupiditas et luxuria cordibus nostris jugiter conantur obrepere ; si eas volumus Christo auxiliante repellere, sanctis cogitationibus studeamus nostros animos occupare. Habemus enim multa in Scripturis sanctis, per quæ nobis Dominus noster et Sanctorum præmia pollicetur, et peccatorum supplicia comminatur, misericorditer admonens, ut et justi perseverent in bonis, et impii revocentur a malis. Quod si frequentius aut ipsi legere, aut alios legentes voluerimus libenter audire ; nunquam nobis poterunt cogitationes malæ subrepere. Quæ cum ita sint, Fratres carissimi, non sine grandi verecundia et possumus et debemus cogitare, quod cum in arca ubi sunt vestimenta nostra, qualemcumque scintillam ignis intrare nolumus ; per iniquas amen cogitationes intus in arca conscientiæ nostræ flammas iracundiæ non solum intrare permittimus, sed etiam falsis suspicionibus ad majus incendium provocamus atque succendimus. Et quam excusationem apud Deum habere poterimus, qui plus amamus vestem nostram quam animam nostram? Nec grave, nec durum, nec impossibile est quod a nobis requiritur, Fratres carissimi. Nam licet incomparabiliter amplius debeamus custodire animas nostras, quam vestes nostras, tamen non parvum profectum habet, qui vel sic custodit animam suam, ut nec a malis turpibusque cogitationibus sordidetur, quomodo custodit vestem suam, ne a tineis aut a muribus corrumpatur. Rogo vos, Fratres, quid a nobis tantum mali meruit anima nostra ad Dei imaginem facta, ut vel tantam custodiam ei nolimus impendere, quantum videmur de nostris vestibus cogitare? Et cum corpora nostra videant oculi hominum, et animas nostras inspiciant oculi Angelorum, nescio qua conscientia ornamus et componimus pretiosis rebus carnem nostram, quæ post dies paucos aut annos a vermibus devoranda est in sepulcro, et animam nostram non ornamus bonis operibus, quæ Deo et Angelis præsentanda erit in cælo.

5. Et ideo mutata in melius vice corporibus nostris mediocrem ac sufficientem victum et vestitum provideamus ; ut totum quod melius habere possumus, animæ nostræ in æterna beatitudine per eleemosynam pauperum reponamus ; ne forte si plus de carne quam de anima cogitemus, cum ad illud nuptiale convivium non bonis

robe nuptiale? » (*Matth.*, XXII, 12.) Et daigne Dieu détourner de nous la sentence qui suit : « Liez-lui les mains et les pieds et jetez-le dans les ténèbres extérieures, où il y aura des pleurs et des grincements de dents. » (*Ibid.*, 13.) Telle est la sentence qu'il méritera d'entendre celui qui par vanité et par luxure pare son corps, et, sans inquiétude de la vie éternelle, ne pare pas son âme de bonnes œuvres. Mais ayons foi en la miséricorde divine : elle daignera nous inspirer; par son secours nous garderons notre cœur pur de mauvaises pensées, et nous conserverons notre corps chaste et sobre en toutes choses, en sorte que lorsque nous comparaîtrons devant le tribunal du Juge éternel, ce ne sera point pour y être frappés du châtiment dû à nos crimes, mais pour y recevoir l'éternelle récompense de nos bonnes œuvres ; par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCCXIV.

Sur un énergumène (1).

Ni un démoniaque ni le démon ne sont à craindre. — 1. Dimanche dernier, mes bien chers Frères, pendant la célébration de la Messe, une grande terreur fut causée dans tout le peuple par la folie d'un énergumène. Assurément, mes très-chers Frères, on trouverait difficilement un homme qui, voyant un malheureux être ainsi tourmenté par le diable, ne fût saisi d'un irrésistible effroi. Et cependant, mes Frères bien-aimés, si vous le voulez bien, nous pouvons, avec le secours de Dieu, vous montrer comment vous arriverez à ne pas craindre un énergumène. Jamais il ne redoutera le démon dans le corps d'autrui, celui qui ne l'aura point en son âme. En effet, les hommes d'une sainteté parfaite, non-seulement ne craignent pas les démoniaques, mais leur inspirent, bien plus, inspirent aux démons eux-mêmes une frayeur sans égale. Si nous redoutons le diable dans un corps étranger, combien plus devons-nous trembler de le nourrir en nos cœurs par nos mauvaises actions? Tout homme, mes bien chers Frères, nourrit à la table de son cœur ou Jésus-Christ ou le diable. S'il marche dans les voies de la justice, de la paix, de la chasteté, de la miséricorde et de la charité, point de doute qu'il ait pour convive Jésus-Christ, selon la parole de l'Ecriture : « Je suis à la porte et je frappe ; si quelqu'un m'ouvre la porte, j'entrerai chez lui et je souperai avec lui. » (*Apoc.*, III, 20.) Je vous ai donc montré comment et de quels aliments l'âme sainte nourrit Jésus-Christ. Au contraire, celui qui aime l'orgueil, la méchanceté, l'envie, la luxure et les vices semblables, qu'il n'en doute pas, il a le diable pour convive, et par ces péchés il lui procure ses plus grandes délices. D'après ses œuvres chacun peut reconnaître quel est l'hôte qu'il mérite de recevoir. Assurément, selon le repas que vous préparez, vous méritez d'avoir tels ou tels convives. Un grand nombre redoutent le démon dans le corps d'autrui, et ne le craignent nullement en leur cœur. Quiconque en effet aime l'orgueil, est plein de Satan. Et si l'orgueil est doublé chez lui de l'envie, il a deux tyrans au lieu d'un. Et si l'envie est accompagnée de l'adultère, il est possédé par trois démons. Et

(1) Les recueils manuscrits de la Chartreuse des Portes et celui de la Bibliothèque Colbert l'attribuent à Césaire, dont il est la 23e homélie dans la Bibliothèque des Pères.

operibus ornati, sed magis vitiorum pannis sordentibus involuti venerimus, dicatur nobis : « Amice, quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem? » (*Matth.*, XXII, 12.) Avertat Deus a nobis illud quod sequitur : « Ligate, inquit, illi manus et pedes, et projicite in tenebras exteriores ; ibi erit fletus et stridor dentium. » (*Ibid.*, 13.) Ecce qualem sententiam audire merebitur, qui per vanitatem et luxuriam ornat carnem suam, et propter vitam æternam bonis operibus dissimulat ornare animam suam. Sed credimus de Dei misericordia, quod ita nobis inspirare dignabitur, ut et cor nostrum a malis cogitationibus, ipso auxiliante, custodiamus illæsum, et corpus nostrum in omni castitate et sobrietate nitidum conservemus ; ut cum ante tribunal æterni Judicis venire meruerimus, non pro malis actibus pœnam mereamur excipere, sed pro bonis operibus ad æterna præmia pervenire ; præstante Domino nostro Jesu Christo, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCCXIV.

De erepto energumeno.

Unde nec dæmoniacus timeatur nec dæmon. — 1. Superiori Dominica, Fratres carissimi, dum Missæ celebrarentur, non parvum metum omni populo insaniens ille energumenus generavit. Certum est, Fratres carissimi, quia vix invenietur homo, qui cum infelicem personam taliter vexari a diabolo viderit, non expavescat et metuat. Et tamen, Fratres carissimi, si vultis, Deo auxiliante possumus vobis ostendere, unde possitis energumenum non timere. Nunquam timebis dæmonem qui est in carne aliena, si eum non habueris in anima tua. Denique sancti et perfecti viri non solum dæmoniacos non timent, sed etiam a dæmoniacis, imo ab ipsis dæmonibus, cum grandi tremore timentur. Sed si in alieno corpore dæmonem sic timemus ; quantum timere debemus, ne per malos actus eum in nostris cordibus nutriamus? Omnis homo, carissimi Fratres, in convivio cordis sui aut Christum aut diabolum pascit. Si justitiam, si pacem, si castitatem, si misericordiam et caritatem sectari voluerit ; Christum in se sine dubio pascit et reficit, secundum illud quod scriptum est : « Ecce sto ad ostium et pulso ; si quis aperuerit mihi, intrabo ad illum et cœnabo cum illo. » (*Apoc.*, III, 20.) Ecce probatum vobis est quomodo aut quali cibo anima sancta Christum pascit et reficit. E contrario autem qui superbiam, malitiam, invidiam, luxuriam et cætera his similia amare voluerit ; diabolum se reficere, et desiderabiles illi talibus malis delicias non dubitet præparare. De suis actibus potest unusquisque cognoscere, qualem convivam mereatur in suo corde recipere. Certum est quod quale convivium paraveris, tales et convivas habere mereberis. Multi enim dæmonem in corpore alieno formidant, in corde suo timere dissimulant. Omnis enim qui super-

si ces vices s'aggravent de l'amour du mensonge, ce sont deux couples complets de démons qui le tiennent sous le joug et l'oppriment. Tel nombre de vices en un homme, et tel nombre de démons. Enfin voyez dans l'Evangile l'homme dont l'esprit impur était sorti : il avait mérité que la grâce divine le délivrât du seul démon de l'idolâtrie ; mais comme il ne voulut pas remplacer ses vices par autant de vertus, l'esprit impur revenant amène avec lui sept autres esprits plus méchants ; (*Luc.*, XI, 26.) et alors s'accomplit en cet homme ce qui est écrit : « Quiconque est vaincu devient esclave de celui qui l'a vaincu ; » (II *Petr.*, II, 19.) et encore : « Celui qui commet le péché, est esclave du péché. » (*Johan.*, VIII, 34.)

L'orgueilleux, l'envieux, l'adultère, le menteur sont la demeure du démon. — 2. Mais peut-être quelqu'un dit-il : Comment peut-il se faire que celui qui par la luxure pèche en sa chair, ait le diable en son âme? Nous, mes Frères bien-aimés, ce que nous avançons, nous le prouvons par le témoignage des saintes Ecritures. Oui, le superbe est plein du démon, et l'Ecriture vous le dit : « Est impur devant Dieu quiconque s'élève en son cœur ; » et encore : « Le principe de l'orgueil est une apostasie contre Dieu. » (*Eccli.*, X, 14.) Qu'est-ce « apostasier, » sinon se séparer de Dieu? Et certainement celui qui se sépare de Dieu devient le compagnon du diable. Oui, l'envieux est la demeure du démon, et l'Ecriture vous dit : « La mort n'est entrée dans le monde que par l'envie du diable, et ceux qui se rangent à son parti deviennent ses imitateurs. » (*Sap.*, II, 24, 25.) Oui, le fornicateur est en la possession du démon, et les Ecritures canoniques l'attestent dans cette parole du Prophète : « L'esprit des fornications vous a déçus. » (*Ose.*, IV, 12.) Oui, nul menteur n'est hors de la puissance du malin esprit, et l'Ecriture l'atteste : « Vous perdrez, Seigneur, tous ceux qui commettent le mensonge ; » (*Psalm.* V, 7.) et encore : « La bouche qui ment donne la mort à l'âme. » (*Sap.*, I, 11.) Nous lisons également dans le Livre des Rois que l'esprit du mal dit au Seigneur : « Ce sera moi qui séduirai Achab. Et comment? dit le Seigneur. L'esprit répondit : J'irai, et je serai un esprit de mensonge dans la bouche de tous ses prophètes. Et le Seigneur lui dit : Tu le séduiras, et tu en viendras à tes fins. » (III *Reg.*, XXII, 22.) Nous devons avoir la même croyance au sujet de tous les autres péchés capitaux, parce que nul ne les commet, si ce n'est à l'instigation du diable.

Opposer un prompt remède aux maux du péché. — 3. Qu'est-ce à dire, mes Frères? De ce que nous sommes sujets à bien des péchés et des crimes, faut-il désespérer du salut? Loin de toute âme chrétienne cette pensée. Il ne faut pas désespérer, mais il ne faut pas non plus qu'une fatale sécurité nous retienne en nos péchés. Celui qui a dit : « En quelque jour que tu te convertisses, ton impiété ne te nuira point ; » (*Ezech.*, XXXIII, 12.) est le même qui dit : « Ne différez point à vous convertir au Seigneur, et ne remettez point de jour en jour. » (*Eccli.*, V, 8.) Le remède et l'appareil agissent bien mieux sur la blessure encore chaude ; on la guérit d'autant plus vite, qu'on ne la laisse pas tomber en décomposition. Ainsi, dès que quelqu'un de nous a reçu quelque atteinte du péché, avant qu'une longue habitude ne la change en plaie gangrenée, qu'il recoure en toute hâte aux remèdes de la pénitence. Si l'on permet au péché une longue domina-

biam diligit, diabolo plenus est. Et si cum superbia etiam invidiam habere voluerit, duobus dæmonibus subditus erit. Et si cum invidia etiam adulterium fecerit, a tribus dæmonibus possidetur. Et si cum his malis mendacium amare voluerit, ab integra quadriga dæmonum subjugatur et premitur. Nam quot vitia habuerit homo, tot habet dæmones. Denique et in Evangelio ille a quo immundus spiritus exierat, cum per gratiam Dei ab uno idololatriæ dæmone meruit liberari, pro eo quod in loco vitiorum virtutes noluit intromittere, reversus ille immundus spiritus adduxit secum septem alios spiritus nequiores se ; (*Lucæ*, XI, 26.) et impletum est in eo illud quod scriptum est : « A quo enim quis superatur, ejus et servus est ; » (II *Petr.*, II, 19.) et iterum : « Qui facit peccatum, servus est peccati. » (*Johan.*, VIII, 34.)

Superbus non est sine dæmone, nec invidus, nec adulter, nec mendax. — 2. Sed forsitan dicit aliquis : Quomodo potest fieri ut qui per luxuriam peccaverit in carne sua, diabolum habeat in anima sua? Nos, Fratres dilectissimi, quod diximus sanctarum Scripturarum testimoniis approbamus. Nam quod qui superbus est, dæmone plenus est ; audi Scripturam dicentem : « Immundus est ante Deum omnis qui exaltat cor suum ; » et iterum : « Initium, apostatare a Deo omnis superbia. » (*Eccli.*, X, 14.) Quid est, « apostatare, » nisi a Deo discedere? Et utique qui a Deo disjungitur, diabolo sociatur. Quod autem qui invidus est, sine dæmone esse non possit ; Scriptura dicit : « Invidia diaboli mors intravit in orbem terrarum, imitantur autem illum qui sunt ex parte ipsius. » (*Sap.*, II, 24, 25.) Nam quod et ille qui fornicatur, a diabolo possidetur, canonica nihilo minus Scriptura testatur ; sic enim dicit Propheta : « Spiritu fornicationis decepti estis. » (*Oseæ*, IV, 12.) Quod vero et omnis mendax sine maligno spiritu esse non possit, Scriptura testis est : « Perdes, inquit, omnes qui loquuntur mendacium ; » (*Psal.* V, 7.) et iterum : « Os quod mentitur occidit animam. » (*Sap.*, I, 11.) Et in libro Regum legimus spiritum malignum dixisse Domino : « Ego, inquit, decipiam Achab. Cui dixit Dominus : In quo decipies? Et ille respondit : Egrediar, et ero spiritus mendax in ore Prophetarum ejus. Dixit autem Dominus : Decipies et prævalebis. » (III *Reg.*, XXII, 22.) Similiter et de cæteris capitalibus peccatis atque criminibus credere nos oportet ; quia nemo illa nisi diabolo instigante committit.

Ut peccatis cito medicina curetur. — 3. Quid ergo, Fratres? Cum nos multis peccatis et criminibus sentiamus obnoxios, numquid desperandum est? Absit hoc a populo christiano. Non quidem desperandum est, sed nec in ipsis peccatis inimica securitate perseverandum. Qui enim dixit : « Cum conversus ingemueris, salvus eris ; » (*Ezech.*, XXXIII, 12.) ipse dixit : « Nolite tardare converti ad Dominum, nec differatis de die in diem. » (*Eccli.*, V, 8.) Optime enim malagma vel fibula calidis adhuc vulneribus adhibetur ; et cito vulnus sanatur, quod diu putrescere non si-

tion, il est avéré que pour tous les Saints et pour les hommes craignant Dieu il exhale la plus repoussante odeur. Il faut donc, avec le secours de Dieu, travailler à déraciner, à tuer tous nos vices, pour que les vertus leur soient substituées en nous ; la place où régnait l'orgueil, que l'humilité l'occupe ; celle que l'avarice rongeait, que l'aumône la prenne ; celle que souillait la luxure, que la chasteté la reçoive et la purifie ; celle que possédait l'envie, que la bienveillance l'obtienne ; là où dominait le mensonge, faisons régner la vérité. Si nous nous appliquons, mes Frères, à cette sage conduite, avec le secours divin, non-seulement nous ne craindrons point les démons dans les corps des autres, mais encore la grâce de Dieu les chassera de nos cœurs, par l'amour de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui honneur et gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON CCCXV.

Les temps des Chrétiens ont été prédits, et l'Eglise a de grandes épreuves à soutenir (1).

Comment l'Eglise se venge de ses ennemis. — 1. Tous les Livres divins, mes très-chers Frères, ont prédit les temps du Christianisme. Ils avaient annoncé que les rois de la terre, qui pour leurs idoles persécutaient les Chrétiens, pour le Christ un jour briseraient leurs idoles, et que toute puissance se soumettrait au joug de Jésus, afin que s'accomplit cette prophétie : « Je les ai châtiés. » (*Psalm.*, CXVII, 10.) Qu'est-ce à dire : « Je les ai châtiés? » Je me suis vengé contre eux. Le corps de Jésus-Christ prononce cette parole : J'ai tiré vengeance de mes ennemis. Comment s'est-il vengé? En tuant en eux l'erreur, en y fondant la foi inébranlable. Tous les levains qui fomentaient au dedans des méchants et des pervers les persécutions contre les Chrétiens, ont été détruits. Et de fait, quand un homme vous poursuit de ses haines, ne cherchez pas en lui cette physionomie que Dieu créa, ou cette âme née du souffle divin ; vous n'êtes en butte à rien qu'ait fait le Créateur, mais à la malice qui est l'œuvre de l'homme. Toutes les œuvres du Seigneur louent le Seigneur. Vous avez entendu dans les bénédictions et vous avez entendu dans toute solennité quand on lit les Ecritures, comment toutes choses louent le Seigneur, célestes et terrestres, les Anges, les hommes, les luminaires des cieux, les arbres de la terre, les fleuves, les mers ; toutes les créatures, dans le ciel, sur la terre et dans la mer, louent le Créateur. Avez-vous là jamais entendu la louange de Dieu par l'avarice? Avez-vous là jamais entendu la louange de Dieu par l'ivrognerie? Avez-vous là jamais entendu la louange de Dieu par la luxure? Avez-vous jamais entendu la louange de Dieu par l'herésie? Toutes ces choses, pourquoi ne louent-elles pas le Seigneur? Parce qu'elles n'ont pas été créées par le Seigneur. Or, l'arbre s'est conservé tel qu'il fut créé ; mais l'homme a détruit la direction qu'il avait reçue. S'il conservait en lui le bien qu'en lui créa le Seigneur, c'est-à-dire, son image, toujours il louerait Dieu, non pas de bouche seulement, mais aussi par sa vie. Par conséquent,

(1) Il prend place pour la première fois dans l'Appendice. Les docteurs de Louvain l'ont tenu pour douteux, d'autres docteurs pour apocryphe. C'est un assemblage de pièces différentes, lambeaux d'Augustin, de Faustus et d'autres.

nitur. Et ideo ubi aliquis ex nobis cujuslibet peccati vulnus acceperit, antequam longa consuetudine putrescat et fœteat, omni celeritate ad pœnitentiæ medicamenta confugiat. Peccatum si diu dominari permittitur, omnibus sanctis et Deum timentibus putorem teterrimum exhalare cognoscitur. Et ideo cum Dei adjutorio laborandum est, ut expurgatis vel mortificatis omnibus peccatis, in possessionem vitiorum virtutes introeant ; locumque quem tenebat superbia, humilitas occupet ; quem vastabat avaritia, obtineat eleemosyna ; quem luxuria sordidabat, castitas mundet atque recipiat ; quem tenebat invidia, possideat benevolentia ; ubi mendacium esse videbatur, veritas dominetur. Hæc enim, Fratres, si Christo auxiliante agere studeamus, non solum in aliorum corporibus dæmones non timemus, sed etiam de nostris cordibus per Dei gratiam effugamus ; præstante Domino nostro Jesu Christo, cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

SERMO CCCXV (a).

De eo quod Christianorum tempora prædicta sunt, et quod Ecclesia a tentationibus non vacet.

Ecclesiæ de adversariis suis ultio. — 1. In omnibus Scripturis divinis, Fratres carissimi, Christianorum tempora prædicta sunt. Hoc ideo, quia futurum erat, ut reges terræ, qui propter idola persequebantur Christianos, propter Christum idola delerent, et subjugaretur omnis potestas jugo Christi ; ut impleretur quod dictum est : « Ultus sum in eos. » (*Psal.* CXVII, 10.) Quid est enim : « Ultus sum in eos? » Vindicavi me de ipsis. Corpus Christi loquitur : Vindicavi me de inimicis meis. Quomodo se vindicavit? Occidendo in eis errorem, suscitando fidem. Quidquid enim erat, quod in omnibus malis et perversis persequebatur Christianos, deletum est. Homo enim quando te persequitur, noli adtendere illam figuram quam fecit Deus, aut animam illam quam spiravit Deus ; non te persequitur, quod fecit Deus, sed malitia quam fecit homo. Omnia quæ fecit, laudant Deum. Audistis in benedictionibus, et auditis in omni solemnitate quando leguntur, quomodo omnia laudant Deum, cælestia et terrestria, Angeli, homines, luminaria cæli, arbores terræ, flumina, maria ; quidquid Deus creavit, sive in cælo, sive in terra, sive in mari, laudant Deum. Numquid aliquando ibi audistis, quia laudat Deum avaritia? Numquid aliquando ibi audistis, quia laudat Deum ebriositas? Numquid ibi aliquando audistis, quia laudat Deum luxuria? Numquid aliquando audistis, quia laudat Deum hæresis? Omnia ista quare non laudant Deum? Quia non sunt creata a Deo. Et arbor servavit quod creata est ; homo delevit quod erectus est. Si enim servaret in se bonum quod in illo creavit Deus, id est, imaginem suam ; semper laudaret Deum, non solum lingua, sed et vita. Ergo prædicta sunt et tempora nostra ; sed in temporibus nostris prædicta

(a) Alias XXXV ex 50 homiliis.

nos temps eux-mêmes avaient été prédits; mais pour nos temps avaient été annoncés les schismes qui devaient s'y produire. De même donc que combattit la primitive Eglise contre le diable, de même celle-ci combat.

Le diable infesta d'abord l'Eglise comme lion, maintenant il l'infeste comme serpent. — 2. A-t-on cessé de lutter contre le diable? Mais le diable est appelé lion et serpent : lion à cause de sa violence, serpent à cause de ses ruses; lion, c'est ouvertement qu'il se met en courroux, serpent, c'est à la dérobée qu'il dresse ses piéges. L'Eglise a combattu dans les premiers temps contre le lion; elle lutte aujourd'hui contre le serpent. Mais comme a été vaincu le lion est également vaincu le serpent. Quelle peut être la force du lion contre cet autre lion, dont il est écrit : « Voici le lion de la tribu de Juda qui a obtenu la victoire? » (*Apoc.*, v, 5.) et la force du serpent contre la mort de notre Seigneur, qui a suspendu le serpent au bois de la croix? Car il a triomphé de la mort, que le diable avait versée à l'homme avec le poison de ses artifices. Et quand dans le désert Moyse élevait le serpent d'airain au bout de la pique, ceux qui avaient été mordus des serpents de feu regardaient ce serpent d'airain, et ils étaient guéris; ainsi maintenant encore que celui qu'a mordu l'astuce de Satan regarde Jésus-Christ elevé en croix, puisque c'est là que la mort a reçu la mort. Le Seigneur vit sans cesse; mais afin de faire mourir la mort, il s'est lui-même revêtu de la mort; celle-ci en effet ne pouvait mourir que dans la vie. L'amertume ne meurt que dans la douceur; le froid ne meurt que dans la chaleur; la mort n'est morte que dans la vie. Qu'est-ce que la vie? Jésus-Christ lui-même. Mais cette vie s'était revêtue de la mort. Il a été crucifié, il a été mis à mort, il est réellement mort, et il est ressuscité, en sorte que l'Apôtre a pu dire de lui : « Nous savons que Jésus-Christ ne meurt plus, et que la mort n'aura plus d'empire sur lui. » (*Rom.*, vi, 9.) Et s'il est arrivé que la mort l'a dominé une fois, c'est qu'il a voulu se soumettre à son empire. Le satellite du lion s'enfla d'orgueil contre lui; ce fut quand le juge qui le jugeait leva la tête et dit : « Tu ne me réponds point? » (*Johan.*, xix, 10.) Le rugissement du lion éclate, le cou du serpent se gonfle de poisons; mais entendez la réponse de l'Agneau, qui sait comment on tue le lion; entendez que c'est volontairement qu'il se soumet à l'empire de la mort. En effet, lorsque le juge lui eut adressé ces paroles, il répondit : « Vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, s'il ne vous avait été donné du ciel. » (*Ibid.*, 11.) Qui, du ciel, a donné ce pouvoir? Dieu. Qui est Dieu? Le Père et le Fils et le Saint-Esprit. Donc, afin qu'un homme eut un pouvoir sur Dieu, il fallut que le Fils lui-même donnât à cet homme le pouvoir de juger le Fils, Dieu caché, homme visible.

Le diable, lion quand il persécute, serpent quand il flatte. — 3. Pour que nous puissions vaincre, avec le secours de Dieu, le diable, lion et serpent, comme nous venons de le dire, c'est dans une grande crainte, c'est en tremblant que nous devons nous répéter ces paroles de l'apôtre Pierre : « Le démon votre ennemi tourne autour de vous comme un lion rugissant, cherchant quelqu'un qu'il puisse dévorer; » (I *Petr.*, v, 8.) et cet autre avertissement de l'Apôtre pour nous mettre en garde contre le serpent : « Je vous ai fiancés à cet unique époux, qui est Jésus-Christ, pour vous présenter à lui comme une vierge toute pure; mais je crains que comme Eve fut séduite par les artifices du serpent, vos esprits de même ne se corrompent et ne dégénèrent de la simplicité chrétienne. »

sunt futura schismata. Quomodo ergo pugnavit illa Ecclesia contra diabolum, sic et ista pugnat.

Diabolus Ecclesiam primo infestavit ut leo, nunc ut draco. — 2. Numquid cessatur pugnare adversus diabolum? Sed dictus diabolus leo et draco : leo propter impetum, draco propter insidias; leo aperte irascitur, draco occulte insidiatur. Pugnavit Ecclesia prioribus temporibus adversus leonem; pugnat modo adversus draconem. Sed quomodo victus est leo, vincitur et draco. Quæ fortitudo leonis contra illum leonem, de quo scriptum est : « Vicit leo de tribu Juda? » (*Apoc.*, v, 5.) Et quæ fortitudo draconis contra mortem Domini, qui serpentem suspendit in ligno? Triumphavit enim de morte, quam diabolus homini propinaverat per astutias suas. Et cum exaltaret Moyses serpentem in eremo in ligno, populus qui mordebatur a serpente, adtendebat serpentem, et sanabatur ; sic et modo quemcumque momorderit astutia Satanæ, intendat in Christum in ligno pendentem, ibi enim mors occisa est. Dominus semper vivit; sed ut occideret mortem, vestitus est morte; non enim potuit mors mori, nisi in vita. Non moritur amaritudo, nisi in dulcedine ; non moritur frigus, nisi in calore; non est mortua mors, nisi in vita. Quid est vita? Christus noster. Sed vita induta erat morte. Crucifixus est, occisus est, mortuus est, et resurrexit; ut diceret de illo Apostolus : « Scimus quia Christus non moritur, et mors ei ultra non dominabitur. » (*Rom.*, vi, 9.) Quia autem dominata est primo mors, volenti dominata est. Inflavit se adversus eum satelles leonis; tunc judex a quo judicabatur erexit cervicem, et ait : « Non mihi respondes? » (*Johan.*, xix, 10.) Rugitus sævit leonis, tument colla serpentis; sed audi responsionem Agni, qui novit occidere leonem ; audi quia volenti dominata est mors. Cum enim hæc ab illo audivit, respondit : « Non haberes in me potestatem, nisi data tibi esset de cælo. » (*Ibidem.*, 11.) Quis dedit hanc desuper potestatem? Deus. Quis est Deus? Pater et Filius et Spiritus Sanctus. Ut ergo esset homini potestas in Deum, ab ipso Deo accepit potestatem homo ut judicaret Deum; Deum occultum, hominem manifestum.

Diabolus leo cum vexat, draco cum blanditur. — 3. Ut ergo leonem et draconem, de quo supra dictum est, possimus cum Dei adjutorio vincere, cum grandi timore ac tremore ante oculos habeamus illud quod ait apostolus Petrus : « Adversarius vester diabolus tanquam leo rugiens aliquid devorare quærens circuit; » (I *Pet.*, v, 8.) et illud quod de dracone Apostolus nos admonet, ut eum omni sollicitudine caveamus : « Aptavi vos, inquit, uni viro virginem castam exhibere Christo; sed timeo ne sicut serpens seduxit Evam astutia sua, ita et sensus vestri corrumpantur a simplicitate, quæ est in Christo Jesu. » (II *Cor.*, xi, 2, 3.)

(II *Corint.*, XI, 2, 3.) Ainsi, quand vous êtes en butte à quelque tribulation publique, vous devez y voir la fureur et la cruauté du lion ; quand de pernicieuses concupiscences vous sollicitent à l'avarice ou à la luxure par les artifices de la séduction, vous devez y reconnaître les adulations du serpent. Si donc vous désirez garder toujours la foi droite, dans l'adversité soyez fort contre la violence du lion ; si vous désirez également conserver intacte la virginité de votre âme, mettez toute votre vigilance à vous défendre des flatteries du serpent, de peur que par imprévoyance vous ne laissiez corrompre par ce même serpent vos cinq sens, qui sont en vous comme cinq vierges. Veillez à la beauté qui fascine la vue, au miel qui séduit le goût, à la voix qui charme l'ouïe, au parfum qui flatte l'odorat, au satin qui caresse le tact ; en tout cela, si notre prudence s'endort, les funestes désirs rampent jusqu'à notre âme ; nous leur en laissons flétrir la virginité, et alors s'accomplit en nous la parole du Prophète : « La mort est entrée par vos fenêtres. » (*Jerem.*, IX, 21.) En effet, c'est par les cinq sens, comme par certaines entrées, que la mort ou la vie pénètrent jusqu'à notre âme.

4. Soyons donc, avec le secours de Dieu, au nombre des cinq vierges sages, qui, comme nous l'apprend l'Evangile « prirent de l'huile dans leurs vases avec leurs lampes ; » (*Matth.*, XXV, 4.) autant qu'il est en nous, veillons à n'être pas comptés au nombre de ces folles, qui, s'applaudissant de la seule pureté de leur corps, perdirent la virginité de l'âme par la corruption des cinq sens, elles qui n'emportèrent pas de l'huile, et auxquelles il fut dit : « Allez, achetez-en pour vous à ceux qui en vendent. » (*Ibid.*, 9.) Ici, l'huile signifie la flatterie et la louange humaines ; ceux qui vendent cette huile sont tous les adulateurs. Aussi sont-elles appelées folles, parce qu'elles recherchaient la louange extérieure, et non le témoignage de la conscinece qu'elles n'avaient pas. Il n'y avait donc point d'huile dans leurs vases, puisqu'elles ambitionnaient de la part des langues étrangères des louanges que leur conscience ne confirmait pas. Mais que fut-il répondu à ces folles ? « De peur que nous n'en ayons pas assez pour nous ; » comme l'Apôtre a dit : « Je n'ose pas même me juger moi-même. » (I *Corint.*, IV, 3.) Quand donc notre conscience tremble à la pensée de l'examen sévère de Dieu, et craint, quoiqu'elle se paraisse droite à elle-même que la règle de la justice ne s'écarte de la ligne de nos actes, et que Dieu ne trouve tortueux ce qui semblait droit, combien peu devons-nous, mes bien chers Frères, nous mettre en peine d'être jugés par les autres soit en bien, soit en mal ! Nous ne devons ni nous réjouir outre mesure devant l'éloge, ni nous attrister du blâme. Une fausse louange ne saurait nous justifier ; une fausse accusation, nous condamner. Tant que nous vivons ici-bas, nous ne pouvons point décider nous-mêmes, je ne dis pas ce que nous serons demain, mais de ce que nous sommes aujourd'hui ; combien moins doivent nous émouvoir les jugements d'autrui, que le témoignage qui nous est fourni par notre propre conscience ! Car c'est de ce témoignage de notre conscience que nous devons nous glorifier.

5. C'est pourquoi, mes Frères, que votre charité m'accorde encore quelques instants d'attention pour que je dise le fond de ma pensée, non comme je voudrais, mais comme le Seigneur me permettra de le faire. Les quotidiennes épreuves de l'Eglise catholique sont éminemment utiles : c'est au milieu des tenta-

Quando ergo tibi aliqua publica tribulatio nata fuerit, rabiem ac sævitiam leonis intellige ; quando te malæ concupiscentiæ ad avaritiam vel luxuriam callida seductione sollicitant, draconis blandimenta cognosce. Si ergo fidem rectam cupis fideliter custodire, in adversis fortis esto contra leonis sævitiam ; si vero virginitatem animæ integram servare desideras, quantum potes observa blandimenta draconis ; ne forte si incautus fueris, quinque sensus, qui in te sunt quasi quinque virgines, permittas a serpente corrumpi. Quidquid enim pulcrescit visu, quidquid dulcescit gustu, quidquid blanditur auditu, quidquid lenocinatur odoratu, quidquid mollescit adtactu ; in his omnibus, si incauti fuerimus, subrepentibus concupiscentiis malis, animæ virginitatem corrumpi permittimus ; et impletur in nobis illud quod per Prophetam dictum est : « Intravit mors per fenestras vestras. » (*Jerem.*, IX, 21.) Per hos enim quinque sensus quasi per quasdam januas aut mors aut vita ad animam nostram ingreditur.

4. Simus ergo, auxiliante Domino, de illis quinque virginibus sapientibus, quæ, sicut in Evangelio legimus, « portaverunt oleum in lampadibus suis ; » (*Matth.*, XXV, 4.) et quantum possumus, observemus, ne inter illas stultas inveniamur, quæ sibi de sola corporis integritate plaudentes, virginitatem animæ per corruptionem quinque sensuum perdiderunt, quæ non portaverunt oleum secum ; quibus dictum est : « Ite, emite vobis » (*Ibid.*, 9.) a vendentibus oleum. Oleum enim hoc loco adulatio est et laus humana ; vendunt oleum omnes adulatores. Ergo stultæ illæ dictæ sunt, quæ forinsecus quærebant laudem, non intus in conscientia habebant. Ideo non portabant oleum secum ; quia laudem in aliena lingua, non in conscientia sua volebant habere. Tamen quid responderunt illis stultis ? « Ne forte non sufficiat nobis ; » quomodo Apostolus dixit : « Sed neque ego me ipsum dijudico. » (I *Cor.*, IV, 3.) Si ergo conscientia nostra sub examine judicii Dei trepidat, et, quamvis sibi recta videatur, timet ne exeat justitiæ regula de thesauro illius, et inveniatur tortum quod rectum videbatur ; quanto minus curare debemus aliena judicia de nobis, Carissimi, sive mala sive bona ? Nec valde gaudere debemus, quando laudamur ; nec contristari, quando vituperamur. Nec coronare nos potest laus falsa, nec damnare vituperatio falsa. Quamdiu autem vivimus hic, de nobis ipsis nos ipsi judicare non possumus, non dico quid cras erimus, sed quid hodie simus ; quanto minus debemus moveri judiciis alienis, quam de conscientia nostra quæ nobis perhibet testimonium ? Nam gloria nostra debet esse conscientia.

5. Itaque, Fratres, paulullum advertat Caritas Vestra, ut dicam quod volo, etsi non sicut volo, sicut Dominus dederit et voluerit, quod maxime necessarium est quotidianis tentationibus Ecclesiæ catholicæ ; quia inter tentationes vivit, et inter tentationes crescit, et inter tenta-

tions qu'elle vit, au milieu des tentations qu'elle croît, au milieu des tentations qu'elle espère, au milieu des tentations qu'elle arrive au but. Mais quand elle sera parvenue à ce but, aux labeurs succédera le repos; la tentation cesse, il reste la bénédiction. Je vous en conjure, mes Frères, que mes paroles ne soient pas infructueuses; gardez-les, ruminez-les, faites-en votre pâture, et ne rejetez pas de votre bouche ce qui vient d'être confié à la mémoire. La mémoire de l'homme est semblable à l'estomac des ruminants. Vous savez que l'ancienne Loi déclarait immondes les animaux qui ne ruminent pas; que ceux qui ruminent sont purs, et que tous ceux qui ont l'ongle fendu figurent l'intelligence apte à discerner la vérité du mensonge. L'ongle fendu représente donc l'aptitude à discerner ce qui est droit de ce qui ne l'est pas, tandis que la rumination désigne le soin qu'apporte l'homme sage à méditer les vérités qu'il vient d'entendre et qu'il a retenues. En ce moment, nous mangeons, pour ainsi dire, la parole divine qui descend dans la mémoire comme dans un estomac. Mais que fait l'animal qui rumine? L'aliment qu'on avait mis dans sa crèche et qu'il avait mis en dépôt en son estomac, il le rappelle à la bouche, il en savoure toute la douceur. Si je parle ainsi, c'est pour vous exhorter à ne pas ressembler aux animaux impurs. Ils engloutissent l'aliment, qu'ils ne ruminent pas ensuite, et toute la douceur en est perdue. Il ne vous sert de rien d'avoir mangé la parole, si la douceur n'en revient pas à la bouche de l'âme. Apprenez le même précepte énoncé formellement et sans voiles: cette mystique parabole des animaux ruminants est ailleurs expressément formulée, afin que toute intelligence la conçoive : « Un trésor inestimable repose dans la bouche du sage; l'insensé au contraire engloutit ce trésor sans le savourer. » (*Prov.*, XXI, 20.)

SERMON CCCXVI.

Sur saint Laurent (1).

CHAP. I. *L'espérance est la source de l'héroïsme des Saints.* — 1. Puisque nous célébrons les fêtes des saints Martyrs, et que leurs mérites nous transportent d'admiration, notre vie doit être en toutes choses l'image fidèle de leur vie. Aimer les Martyrs, c'est faire choix du moyen le plus propre de devenir agréable à Dieu. Voyez le bienheureux martyr saint Laurent, dont l'Eglise célèbre aujourd'hui le triomphe : il confessa si glorieusement Jésus-Christ, qu'il a mérité de recevoir de lui la couronne du martyre. Quelle est grande la constance des héros chrétiens, quelle est solide la foi des Saints qui, pour le nom de Jésus-Christ, acceptaient avec joie toutes les tortures, et par le mépris de ces mêmes tortures terrassaient le diable dans leurs persécuteurs! C'est d'eux que Salomon a dit: « Quoiqu'ils souffrent des tourments devant les hommes, ils sont pleins de l'espérance de l'immortalité promise. » (*Sap.*, III, 4.) Les Saints eurent donc l'inébranlable espérance de voir un jour cette promesse se réaliser dans la résurrection, et de là leur fermeté au milieu des persécutions du monde. Et quels sont les biens de cette immortalité, pour lesquels ils souffraient de si cruelles épreuves? Rien de plus aisé que de faire le récit de ce qu'ils enduraient; mais qui pourrait peindre l'objet de leurs

(1) Il figure pour la première fois dans l'Appendice. Ce sermon, irréprochable d'ailleurs, indique suffisamment, dit un critique, qu'il n'est pas d'Augustin.

tiones perdurat, et inter tentationes pervenit. Sed cum pervenerit, succedet quies labori; recedit tentatio, manet benedictio. Sed rogo vos, Fratres, ne sine causa audiatis; ista tenete, ruminate, pascimini inde, non recedat de ore vestro quod modo memoriæ commendatur. Memoria hominis sic est, quomodo venter pecoris. Nostis quia in Lege immunda dicta sunt animalia quæ non ruminant; quæ autem ruminant, munda sunt; et quæcumque habent ungulam fissam, pertinent ad discernendum verum et falsum. Fissa ungula pertinet ad discernendum quid dextrum, quid sinistrum. Ruminatio enim pertinet ad eos, qui cogitant postea quod audierint et tenuerint. Nam modo manducamus, et in memoriam tanquam in ventrem mittitur. Sed quid facit pecus quando ruminat? Illud quod in præsepe jactatum erat et in ventre repositum, revocat ad os, et in ipsa dulcedine conquiescit. Hoc dixi, ut commendarem vobis, ne sitis tanquam pecora immunda. Accipit illud in ventre, postea non ruminat, et transit tota dulcedo. Et nihil vobis prodest quod reconditum est, si non redit ad os dulcedo. Audite illud expresse et aperte dictum alia sententia, quod obscure et mystice de ruminantibus animalibus dictum, alio loco aperte expositum est, ut intelligamus quid sit : « Thesaurus desiderabilis requiescit in ore sapientis, stultus autem glutit illud. » (*Prov.*, XXI, 20.)

SERMO CCCXVI (*a*).

De sancto Laurentio.

CAPUT I. *Sancti spe ad tolerantiam accensi.* — 1. Quando natalitia sanctorum Martyrum celebramus, et in eorum laudibus admiramur, ita vivere debemus, ut eos in omnibus imitemur. Nam cum Martyres amamus, causam nobis eligimus, unde Domino placeamus. Videte beatissimum Laurentium martyrem, cujus natalem hodie in Ecclesia celebramus, qui talem confessionis causam elegit, quod coronam martyrii a Christo percipere meruit. Quam magna constantia Martyrum, quam bona fides sanctorum qui pro nomine Christi multa tormenta libenter suscipiebant, et tamen eadem tormenta contemnendo in suis persecutoribus diabolum superabant! De ipsis enim Salomon dicit : « Etsi coram hominibus tormenta passi sunt; spes illorum immortalitate plena est. » (*Sap.*, III, 4.) Magnam igitur spem sancti habuerunt; ut crederent accipere se posse in resurrectione quod sperabant, tolerantes temporalem passionem. Et quid sperabant, quando talia tolerabant? Facillime dici potest quod tolerabant; nam quis explicare poterit quod sperabant? Audi apostolum Paulum : « Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad

(*a*) Alias de Diversis, XXXVIII.

espérances? Ecoutez l'apôtre saint Paul : « Les souffrances de la vie présente n'ont aucune proportion avec cette gloire qui doit un jour éclater en nous. »

CHAP. II. *Ils blanchissent leurs robes dans le sang de l'Agneau.* — 2. Ils eurent donc l'inébranlable espérance de la résurrection, et de là leur héroïsme au milieu des tortures du martyre. Ils espéraient la grande clarté, le glorieux repos ; ils espéraient la céleste Jérusalem, ils espéraient le paradis ; c'est là d'où Adam à cause de sa transgression avait été chassé, que les Saints, après avoir terrassé celui dont l'astuce perdit Adam, ont rapporté les trophées de leur victoire. Ces saints ont lavé leurs robes dans le sang du martyre, ils les ont blanchies dans le sang du rédempteur. Il est notoire, mes Frères, que si nos habits reçoivent des gouttes sanglantes, ils sont souillés. Mais le sang de l'Agneau sans tache ne sait que blanchir, il ne peut pas maculer. C'est pourquoi saint Laurent, paré de modestie dans le maintien, de sérénité dans le visage, et de la sainteté des mœurs, eut avant son martyre une conscience immaculée, et par le martyre rendit plus blanche encore la robe de son âme et de son corps. O saint triomphateur, âme sans tache, corps non moins immaculé, je ne saurais dignement louer votre mérite, tant la grandeur de votre entreprise m'étonne. Sublime est l'entreprise que vous avez conçue, divin est le plan que vous avez exécuté : prenant le trésor de l'Eglise, vous l'avez distribué aux Chrétiens pauvres ; et vous avez ainsi mérité de recevoir les célestes trésors, en accomplissant le précepte du Seigneur dans l'Evangile : « Vendez tout ce que vous avez et donnez-le aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel. » (*Matth.*, XIX, 21.) Vous avez gardé le commandement du Seigneur, et il vous a donné en récompense son royaume. Comment vous honorer? En quel langage exalterai-je vos louanges? Au milieu même des périls de votre lutte pour la foi, quand vous étiez encore emprisonné sous la garde d'Hippolyte, en vous éclate la vertu du Seigneur ; vous faites briller la croix de Jésus-Christ aux yeux d'aveugles incrédules, et ces yeux s'ouvrent aux clartés de la foi, et vous convertissez miraculeusement Hippolyte à la vérité.

CHAP. III. *Saint Laurent comparé à saint Etienne.* — Qui vous est semblable? A qui vous comparerai-je? Quelle gloire est l'égale de votre gloire? Je trouve celui qui vous est semblable ; il vous a devancé dans votre dignité et dans le martyre : dans votre dignité, puisqu'il a occupé le premier le rang de diacre ; dans le martyre, car il s'appelle saint Etienne. Après l'ascension de Jésus-Christ, il fut le premier des sept diacres ordonnés par les Apôtres, et par l'époque de sa confession il reçut la couronne avant les Apôtres. Remarquez, mes Frères, en quoi se ressemblent les actes et la confession de nos deux héros de l'armée triomphante. Pendant qu'on lapide Etienne, il prie ; Laurent est sur le gril, et son front rayonne d'une joyeuse lumière. Etienne prie pour Paul qui le lapide ; Laurent convertit Hippolyte son gardien. Ce furent deux grands miracles dus à nos archidiacres : à ceux dont ils recevaient les supplices, ils rendirent les divins bienfaits. Ce qu'ils firent, ils savaient que notre Seigneur Jésus-Christ l'avait fait pendant la Passion, lorsque, élevé en croix, il priait ainsi pour ses bourreaux : « Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » (*Luc.*, XXIII, 34.) Ils en avaient d'ailleurs reçu le précepte de la bouche du Seigneur, quand il dit : « Si quelqu'un est de mes serviteurs, qu'il me suive ; et où je serai, mon serviteur sera aussi. » (*Johan.*, XII,

futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis. » (*Rom.*, VIII, 18.)

CAPUT II. *Agni sanguine candidantur.* — 2. Ergo magnam habuerunt spem resurrectionis ; et ideo tolerabant tormenta passionis. Sperabant magnam claritatem, gloriosam requiem ; sperabant cælestem Jerusalem, sperabant paradisum ; et unde Adam transgressionis causa foris projectus est, illuc sancti prostrato eo qui Adam deceperat, trophæa victricia reportarunt. Laverunt sancti stolas suas in sanguine passionis, et candidas eas fecerunt in sanguine Redemptoris. Nam notum est, Fratres, quia si cujus vestimentum sanguinem tetigerit, inquinabitur. Sed sanguis Agni immaculati candidare novit, cruentare non novit. Itaque beatus Laurentius habitu, vultu et sanctitate decorus, candidam ante passionem habuit conscientiam, et per passionem candidiorem dealbavit stolam corporis et mentis. O sancte Laurenti, candidus in mente, candidus et corporea veste, non valeo condigne laudare meritum tuum ; quia magnum adverto consilium tuum. Magnum consilium cogitasti, cæleste negotium egisti, thesauros Ecclesiæ suscipiens, Christianis pauperibus erogasti ; et thesauros cælestes accipere meruisti. Sic enim monet Dominus in Evangelio, dicens : « Vende omnia quæ habes, et da pauperibus ; et habebis thesaurum in cælo. » (*Matth.*, XIX, 21.) Implesti præceptum Domini ; et dedit tibi præmium regni sui. Qualiter te honorem ; quo te laudem præconio? qui in ipso prælio confessionis positus, cum adhuc sub custodia Hippolyti ageres, virtutem Domini semper ostendens, crucem Christi super cæcorum oculos faciebas, cæcos illuminabas, et Hippolytum ad fidem Christi mirabiliter convertebas.

CAPUT III. *Laurentius cum Stephano comparatur.* — 3. Quem tibi similem comparabo? quem honori tuo coæquabo? Inveniam tibi similem, et quodam modo priorem et in honore et in confessione : in honore primum Christi diaconum, in confessione beatum Stephanum. Qui post Christi adscensionem primus in septem Diaconis ab Apostolis ordinatus, martyrio præcedente ante Apostolos est coronatus. Adtendite, Fratres, istorum duorum principum victoris exercitus martyrum parem operationem et confessionem. Lapidabatur Stephanus, et orabat ; assabatur Laurentius, et hilari facie congaudebat. Orabat Stephanus pro Saulo lapidatore suo ; et Laurentius Christianum fecit Hippolytum custodem suum. Magna mirabilia fecerunt Archidiaconi isti ; a quibus patiebantur supplicia, ipsis prærogabant divina beneficia. Hoc enim fecerunt, quod et Christum Dominum in passione facientem audierunt, qui pro inimicis in cruce orabat, dicens : « Pater, ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt. » (*Lucæ*, XXIII, 34.) Hoc ipsum et eos Dominus docuit, ubi ait : « Si quis mihi ministrat, me sequatur ; et ubi ego sum, illic et minister meus erit. » (*Johan.*, XII, 26.) Meruerunt quippe esse cum

26.) Ils ont en effet mérité d'être avec Jésus-Christ, eux qui, confessant le Sauveur avec une admirable constance, vainquirent l'Antéchrist. A notre tour, mes Frères, confessons notre Seigneur Jésus-Christ dans toutes les intentions de notre âme, et consacrons toutes nos forces à le craindre et à l'aimer, afin d'être dignes de partager un jour avec tous les Saints les récompenses de la céleste patrie. Ainsi soit-il.

SERMON CCCXVII.

Sur la fête des Martyrs de la masse blanche (1).

Nous célébrons, mes Frères bien-aimés, la fête de ces martyrs, si nombreux qu'on dit la masse, et l'on ajoute blanche pour marquer la splendeur de leur gloire. Nous disons donc masse à cause du nombre, et blanche à cause du mérite. Peut-on en effet par cette masse blanche entendre autre chose qu'une multitude que le martyre a vêtue de blanc ? Ainsi tout à l'heure, à la lecture de l'Apocalypse, nous avons entendu que le bienheureux apôtre et disciple, qui avait accoutumé de reposer sur le sein de Jésus-Christ, vit des foules de Martyrs revêtus de robes d'une éclatante blancheur et tenant de vertes palmes en signe de triomphe ; ce qu'il eut le bonheur de voir, il nous l'a fidèlement décrit. Il dit, comme nous venons de l'entendre : « Je vis une grande multitude que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple et de toute langue, tous revêtus de robes blanches, avec des palmes en leurs mains. » (*Apoc.*, VII, 9.) Le vêtement blanc est l'emblème de l'innocence, la palme est celui de la victoire. Alors un des vieillards dit à Jean : « Qui sont ceux-ci, et d'où viennent-ils? » (*Ibid.*, 13.) Et Jean répondit : « Seigneur, vous le savez. » Et celui qui ne l'avait interrogé qu'afin de pouvoir l'instruire : « Ce sont, dit-il, ceux qui sont venus ici après de grandes afflictions, et qui ont lavé leurs robes et les ont blanchies dans le sang de l'Agneau. » (*Ibid.*, 14.) Quel sang, mes Frères! il lave, ce sang, il ne macule pas ; il est rose à la vérité, mais pourtant il ne peut ternir la blancheur. Ceci est une merveille, mes bien-aimés; aussi est-ce de ce sang que l'épouse du cantique des cantiques a dit : « Mon frère est blanc et rose à la fois. » (*Cant.*, V, 10.) S'il est blanc, d'où vient qu'il est rose? Si aucune tache du péché n'a terni la blancheur de l'innocence de Jésus-Christ, d'où vient qu'il a versé son sang? S'il est blanc, d'où vient qu'il est rose ? Si celui qui est la blancheur même n'a été voilé d'aucune ombre d'iniquité, d'où vient que sans tache il est monté sur la croix? Vous demandez pourquoi ? écoutez l'Evangile : « Si le grain de blé ne meurt pas après qu'on l'a jeté en terre, il demeure seul ; mais quand il est mort, il porte beaucoup de fruit. » (*Johan.*, XII, 24.) Voyez la masse, les fruits, et comprenez pourquoi le grain fut semé. Cette masse, mes Frères, selon la parole de l'Apocalypse : « De tout peuple, de toute tribu et de toute langue, » fut composée de tout sexe et de tout âge. Ni le vieillard au corps courbé sous le fardeau des années, au

(1) Ce sermon figure pour la première fois dans l'Appendice. Quelle qu'elle soit, l'élégance affectée du style ne convient pas à S. Augustin ; la recherche dans les expressions est trop évidente, surtout à partir de ces mots : « Ni le vieillard au corps courbé sous le fardeau des années, au visage sillonné de rides, etc. » En outre, la Masse blanche, fêtée par S. Augustin et l'Eglise d'Afrique, ne consomma point son martyre sous le glaive, comme il est dit ici, mais dans un puits de chaux vive, et ce n'était qu'un certain nombre d'hommes qui la composaient, non une réunion de personnes de tout âge et de sexe différent. C'est ce qu'attestent, après Ponce, dans les Actes de S. Cyprien, les Martyrologes et Prudence en son Péristéphane, 13. Deux manuscrits romains attribuent cependant ce sermon à S. Augustin, et c'est en le lui attribuant aussi que Baronius le loue dans les Notes sur le Martyrologe, 24 août et 1er novembre.

Christo, qui magna constantia confitentes Christum, vicerunt Antichristum. Ergo et nos, Fratres, tota mentis nostræ intentione Dominum Jesum Christum confiteamur, ipsum omni virtute timeamus ac diligamus ; ut cum omnibus Sanctis ad præmia regni cælestis pervenire mereamur. Amen.

SERMO CCCXVII (*a*).

In Natali Martyrum Massæ candidæ.

Dilectissimi Fratres, natalem Martyrum celebramus, quorum multitudo massam, splendor candidam fecit. Massa enim dicta est propter numerum, candida propter meritum. Nam quid aliud Massa candida, nisi multitudo intelligenda est martyrio candidata? Sicuti modo, cum Apocalypsis legeretur, audivimus, quia vidit beatus discipulus, et apostolus, qui Christi solebat discumbere super pectus, Martyrum turbas candida veste fulgentes et palmis virentibus triumphantes ; et quod feliciter vidit, nobis fideliter indicavit. Ait enim, sicut modo audivimus : « Vidi, et ecce multitudo quam numerare nemo poterat, ex omni populo, et tribubus, et linguis, vestiti omnes candidas vestes, et palmæ in manibus eorum. » (*Apoc.*, VII, 9.) Vestis candida significat innocentiam, palmæ victoriam. Et ait quidam de senioribus ad Johannem : « Isti qui sunt, et unde venerunt?» (*Ibid.*, 13.) Johannes autem : « Domine, tu scis. » Ille autem, qui ideo interrogaverat, ut doceret : « Hi sunt, inquit, qui venerunt ex magna tribulatione, et laverunt stolas suas, et candidas eas fecerunt in sanguine Agni. » (*Ibid.*, 14.) Qualis sanguis, Fratres? Lavat sanguis iste, non maculat ; habet quidem ruborem, sed tamen non potest maculare candorem. Mirum est hoc, Dilectissimi ; illius enim sanguis est, de quo dicit sponsa ejus in Canticis canticorum : « Frater meus candidus et rubens. » (*Cant.*, V, 10.) Si candidus, quare rubens? Si enim candorem innocentiæ Christi nullus peccati nævus offudit, quare sanguinem fudit? Si candidus, quare rubens ? Si candidus ille nulla se iniquitatis nocte fuscavit, quare crucem immaculatus adscendit? Quæris quare ? audi Evangelium : « Nisi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum manet ; si autem mortuum fuerit, multum fructum affert. » (*Johan.*, XII, 24.) Vide Massam, et intellige seminis causam. Massa hæc, Fratres, sicut audistis, ex omni populo, et tribubus et linguis, ex utroque sexu et ex omni ætate collecta est. Non senex annis jam vergentibus fractus, marcescente jugulo, tremulam cervicem subtraxit ; non anus sexu, ætate confecta, dextram cruenti percusso-

(*a*) Alias XVII ex Vignerianis Supplement. part. I.

visage sillonné de rides, n'en éloigna sa tête tremblante; ni l'aïeule, joignant la faiblesse de l'âge à celle du sexe, n'évita la main des persécuteurs; ni la douceur de cette vie ne fit renoncer l'adolescent à la glorieuse couronne; ni les membres palpitants des nouveaux-nés qu'ils massacraient ne firent horreur aux bourreaux sanguinaires; mais s'il arriva que quelque nourrisson suspendu à la maternelle mamelle échappât au fer qui le poursuivait, ce fut sous les cadavres amoncelés qu'il périt, dans les bras désespérés de sa mère. Il les couronna tous en ce combat, celui qui a racheté tous les âges. Quel dut être ce spectacle, mes bien-aimés! Sanglante époque, qui faisait paraître horrible et misérable aux yeux des impies « la mort des Saints si précieuse aux yeux du Seigneur. » Voulez-vous savoir combien elle est précieuse? Rappelez-vous en quels termes parle l'épître de l'Apôtre : « Dieu ne rougit point d'être appelé leur Dieu; car il leur a préparé une cité. » (*Hebr.*, XI, 16.) Que ne nous fut-il donné de voir, quand leur massacre causait sur la terre une si grande tristesse, combien plus grande était la joie en cette céleste cité, alors que ces Martyrs s'élevaient au ciel en une glorieuse légion, et que les habitants de l'heureuse Jérusalem, c'est-à-dire, des milliers d'Anges accouraient à leur rencontre! Que ne nous fut-il donné de voir ces Martyrs quitter leurs corps, et leurs âmes, fouler aux pieds, pour ainsi dire, ces demeures de fange! Et nous aussi, mes bien-aimés, faisons dans le ciel la joie des Esprits bienheureux; faisons encore, c'est notre devoir, celle des saints Martyrs, qui ne cessent de prier pour nous. Mais quand sommes-nous leur joie? Lorsque notre piété les vénère et les imite en même temps. Ils veulent que nos mœurs fassent leur joie bien plus que les solennités dont nous leur consacrons la magnificence.

ris effugit; non juvenes a corona vitæ hujus dulcedo revocavit; non exspirantium membra palpitantia parvulorum cruentus percussor perhorruit; sed si qui forsitan infantum maternis uberibus inhiantes ferrum potuerunt persequentis evadere, oppressi ruina cadaverum maternos inter dulces obiere complexus. Omnes in illo certamine coronavit, qui omnem redemit ætatem. Qualis tunc rerum species, Dilectissimi, quam cruenta ætas, per quam videbatur miseranda et horrenda cernentibus, sed « pretiosa in conspectu Domini mors Sanctorum ejus. » Vultis nosse quam pretiosa sit? Recolite quomodo nobis in Apostolica epistola legebatur : « Propterea, inquit, non confunditur de his Deus vocari Deus eorum; præparavit enim illis civitatem. » (*Hebr.*, XI, 16.) O si videre possemus, quando erat de eorum trucidatione in terris tanta tristitia, quanta fuerit in illa cælesti civitate lætitia; cum, istis Martyribus ad cælum uno agmine tendentibus, cives illius beatæ civitatis, hoc est, millia occurrerunt Angelorum! O si videre possemus Martyres istos, corpora relinquentes, tanquam lutearum domorum tecta calcantes! Et nos ergo, Dilectissimi, faciamus in cælo gaudium Angelis sanctis. Sancti etiam Martyres debent gaudere de nobis; quia non cessant orare pro nobis. Sed quando de nobis gaudent? Quando eos, quos veneramur, imitamur. Sic enim volunt solemnitates suas celebrari conventibus nostris, ut eorum pietatem lætificemus moribus nostris.

FIN DU TOME VINGTIÈME

TABLE DES MATIÈRES DU TOME VINGTIÈME

APPENDICE. — SERMONS

PREMIÈRE SÉRIE

(Suite)

DEUXIÈME SÉRIE

Sermons pour le Propre du Temps.

TROISIÈME SÉRIE.

Sermons pour le Propre des Saints.

QUATRIÈME SÉRIE

Sermons sur divers sujets.

FIN DE LA TABLE DU TOME VINGTIÈME.

CHATILLON-SUR-SEINE. — IMPRIMERIE E. CORNILLAC